



THÈSE

En vue de l'obtention du

DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Délivré par :

Université Toulouse - Jean Jaurès

Présentée et soutenue par :

Steve Hagimont

le 25 novembre 2017

Titre :

Commercialiser la nature et les façons d'être
Une histoire sociale et environnementale de l'économie et de l'aménagement
touristiques (Pyrénées françaises et espagnoles, XIXe-XXe siècles)
volume 1

École doctorale et discipline ou spécialité :

ED TESC : Histoire

Unité de recherche :

FRAMESPA

Directeur/trice(s) de Thèse :

Jean-Michel Minovez

Vincent Vlès

Jury :

Christophe Bouneau, professeur des universités, Université Bordeaux Montaigne

Anne-Marie Granet Abisset, professeure des universités, Université Grenoble Alpes

Nicolas Marty, professeur des universités, Université de Perpignan

Jean-Michel Minovez, professeur des universités, Université Toulouse - Jean Jaurès

Laurent Tissot, professeur, Université de Neuchâtel

Vincent Vlès, professeur des universités, Université Toulouse - Jean Jaurès

COMMERCIALISER LA NATURE ET LES FAÇONS D'ÊTRE
UNE HISTOIRE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DE
L'ÉCONOMIE ET DE L'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUES
(PYRÉNÉES FRANÇAISES ET ESPAGNOLES, XIX^E-XX^E SIÈCLES)

Liste des abréviations, sigles et acronymes principaux

ACCIT : Archives de la Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse	DRIRE : Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement
AD09 : Archives départementales d'Ariège	EGP : Électricité et gaz des Pyrénées
AD31 : Archives départementales de la Haute-Garonne	ICONA : <i>Instituto para la conservación de la naturaleza</i>
ADDDPA : Association pour la défense et le développement des Pyrénées ariégeoises	ISM : Indemnité spéciale montagne
AFPEM : <i>Annales de la Fédération pyrénéenne d'économie montagnarde</i>	ONF : Office national des forêts
AGA : <i>Archiu generau d'Aran</i>	PAR : Plan d'aménagement rural
AMG : Assistance médicale gratuite	PAC : Politique agricole commune
AM Luchon : Archives municipales de Luchon	PNPO : Parc national des Pyrénées occidentales
AN : Archives nationales	PNR : Parc naturel régional
BBSA : Baqueira-Beret, Sociedad Anonima	RGPSO : Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest
CAF : Club alpin français	RTM : Restauration des terrains de montagne (service des Eaux et Forêts)
CEC : <i>Centre excursionista de Catalunya</i>	SEATM : Service d'étude de la Commission interministérielle pour l'aménagement touristique de la montagne puis (1972) Service d'étude et d'aménagement touristique de la montagne
CEE : Communauté économique européenne	SGTB : Société générale thermale et balnéaire
CEI : Compagnie d'électricité industrielle	STD : Société des touristes dauphinois
CGT : Confédération générale du travail	STP : Société thermale des Pyrénées
CGTA : Compagnie générale des thermes d'Aix	TCF : Touring-club de France
CHM : Société des chemins de fer et hôtels de montagne aux Pyrénées	TEVASA : Télécâbles Valle de Aran, Sociedad anonima
DATAR : Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et de l'action régionale	UGB : Unité gros bétail
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (2009)	ZPP : <i>Zona periferica de protección</i>

Remerciements

Au moment d'achever ce travail, nous tenons à remercier tous ceux et toutes celles qui de près ou de loin y ont contribué (pour le meilleur, nous nous attribuons volontiers le pire).

En premier lieu, nous adressons nos plus sincères remerciements à nos directeurs de recherche, MM. Jean-Michel Minovez et Vincent Vlès, dont le soutien et les conseils ont été précieux et constants au cours de ces années malgré leurs grandes occupations. Ce travail leur doit beaucoup et nous espérons être à la hauteur de leur confiance.

Nos pensées vont ensuite vers les membres du jury, M^{mes} Colette Zytnicki et Anne-Marie Granet-Abisset, MM. Christophe Bouneau, Laurent Tissot et Nicolas Marty.

Nous remercions également chaleureusement M. Alain Boscus, avec qui nous avons découvert la recherche en histoire et qui a su nous communiquer sa passion si vive pour la recherche, sa curiosité et son ouverture d'esprit.

Nous ne pouvons pas non plus oublier toutes les personnes avec qui nous avons eu la chance de travailler, tant pour les activités pédagogiques que scientifiques. La liste est longue de ceux et celles qui, comme notre laboratoire (FRAMESPA) ou le département d'histoire dans leur ensemble, comme Nicolas Meynen, Laure Teulière, Driss Boumeggouti, Sébastien Rayssac, Jacinthe Bessière, Corinne Eychenne, Lucie Lazaro, Renaud de Bellefon, Rémy Bénos, Rémy Luglia, ou encore Jean-Christophe Sanchez, ont orienté nos pas ces dernières années, par leurs échanges, par leur confiance et par leurs éclairages.

Ce travail aurait été impossible sans l'aide apportée dans les services d'archives. Nos remerciements vont donc aux archivistes et au personnel technique, que nous avons tant sollicité au cours d'un nombre incalculable d'heures passées en salles. Aux archives départementales d'Ariège (autour de M^{me} Claudine Pailhès), aux archives départementales de Haute-Garonne (autour de M^{me} Geneviève Douillard) et plus particulièrement à M^{mes} Myriam Daide-Lorenço et Isabelle Ottaviani et à M. Pierre Amilhaud, à M^{me} Delphine Bouillier responsable des archives de la Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse, à M^{me} Maria Pau Gómez Ferrer responsable des archives générales du Val d'Aran.

Merci, aussi, à mes patients relecteurs : Yann Hagimont, Valentin Cionini, Julien Gettliffe, Adeline Gava-Boulous, Rachel Barge, Hélène Montariol, David Marchand, Lydie Durand et Adriana Blache.

Enfin, il y a tous ceux et toutes celles qui m'ont supporté au cours de ces années, ces ami.e.s et cette famille qui m'apportent tant et me permettent de m'évader sans avoir à voyager. Du fond du cœur donc, merci à Jocelyne Boëx et Yann Hagimont, Adeline Gava-Boulous, François Piquemal, Rachel Barge, Hélène Montariol, Julien Gettliffe, Valentin Cionini, David Marchand, Lydie Durand, François Piquemal, Morgane Delmas, Anaïs Garcia, Adriana Blache, Alexis Cazeaux, Anne-Sophie Duca, Loys Quiot, Clément Aillet, Philippe Neuilly, Jérôme Laborie, Serge Boëx, Denise Boëx, Lola Ayerbe-Dasque, Kostantinos Mavreas, Lola Cambefort, Justine Luis, Guy Montariol, Pierre Travostino, Mickaël Oumehdi, Fabien Brosse, Filip Sebe, Guilhem Souque, Benjamin Dubertrand, Azzurra Mauro, Célia Lamblin, Pascal Lombard, Fabrice Aprile, Yohanna Despratx, Jean-Jacques Jolibert, Patrick Jezequel, et la liste n'est pas close.

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Dire qu'un objet ou une classe d'objets sont des marchandises, ce n'est pas dire quelque chose sur ces objets comme tels, mais sur la manière dont une société traite (peut traiter) cet objet ou une classe d'objets, sur la manière d'être de ces objets pour cette société ; c'est dire que cette société a institué [...] des comportements d'individus et des dispositifs matériels qui font être les objets, tels objets, comme « marchandises »¹.

L'esthétique des paysages, la « grandeur » de la faune et de la flore, la prophylaxie des eaux, du climat et de la lumière, le plaisir de l'effort dans l'ascension et de la vitesse dans les descentes neigeuses, l'« authenticité » et l'« exotisme » des rencontres, voilà autant de représentations, d'émotions et de consommations touristiques qui sont des constructions historiques. Ces besoins sociaux sont advenus depuis le XVIII^e siècle en Occident. Ils reposent essentiellement sur des éléments de l'environnement et des sociétés devenus spectacles à voir, émotions à ressentir, raretés désirables ; des éléments de l'environnement et des sociétés devenus, en somme, des ressources économiques à la manière, bien plus ancienne, des réserves halieutiques, du bois, des minerais, des forces motrices de l'eau ou des compositions artistiques. Indissociablement, le tourisme a été une découverte et une commercialisation de la nature, des paysages et des populations présentes. Cette activité peut en effet se définir comme une médiatisation marchande de relations ludiques et sanitaires à l'environnement et aux sociétés. Ce travail propose de retracer, sur le temps long, la transformation d'éléments puisés dans l'environnement en produits de consommation touristiques divers, à partir d'un espace pionnier du tourisme mondial : les Pyrénées.

Espace pionnier, cela pourrait surprendre. Entre 1985 et 1992, certains se félicitent de voir leur action faire sortir les Pyrénées de leur léthargie supposément immémoriale. Les Pyrénées, espace marginal d'une Europe en cours d'unification économique, vont s'intégrer au marché, enfin, et le tourisme en est le moyen essentiel, pense-t-on. La coopération entre les services d'aménagement français et espagnols débouche alors sur une abondante production textuelle qui, bien que parcourue de nombreuses contradictions, vise à faire sortir les Pyrénées de l'immobilité, à les mettre sur les rails du succès alpin. Il faut pour cela, dit-on, s'engager dans « la mise en valeur » de « produits en relation avec la culture et l'environnement naturel »², rendre séduisants, productifs

1 Cornelius CASTORIADIS, *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil, 1999 (1975), p. 527.

2 Archives départementales de la Haute-Garonne (AD 31), 6990 W 27 : « Programme opérationnel franco-espagnol

et consommables les hommes et leur nature. Cet « environnement peut être assimilé à un patrimoine », dans les deux sens du terme, à la fois héritage à conserver et « capital principal » à exploiter³. Ainsi, les Pyrénéens, français et espagnols, « doivent être convaincus de la richesse patrimoniale que constitue leur montagne en la conservant, en la valorisant, en la reconvertissant, ce qui contribuera à satisfaire les besoins de la clientèle à venir au bénéfice de ses habitants.⁴ » Ce discours est parcouru des injonctions contradictoires d'une décennie tout à la fois soucieuse de protéger l'environnement et de libérer la croissance de ses carcans institutionnels voire éthiques, en allant jusqu'à disséminer la critériologie économique dans tous les rapports sociaux⁵. Il vise une identification claire et commercialisable de Pyrénées « moins dégradées par la civilisation industrielle que d'autres massifs, comme les Alpes par exemple ». De la sorte, ces Pyrénées peuvent devenir « un équipement culturel de premier plan pour l'Europe »⁶. Alternatif aux Alpes, le massif franco-espagnol doit en même temps rattraper son retard et s'arrimer à « un mouvement de développement fondé sur l'expansion des activités touristiques que d'autres chaînes telles les Alpes ont largement mises à profit »⁷. Grâce à la concentration des moyens et des programmes, considère-t-on alors, ces Pyrénées vont pouvoir « s'intégrer » et « s'engager dans l'économie de marché.⁸ »

Cet espoir de développement et d'intégration par le tourisme exprimé à la fin du XX^e siècle n'est en fait pas vraiment nouveau. En 1792, avant que ne reprennent les tourments politiques, faute d'avoir pu achever le bâtiment thermal débuté quelques années auparavant,

« la municipalité de *Bagnères-de-Luchon* est sur le point de voir anéantir une ressource [l'exploitation des eaux thermales] que la nature semblait lui avoir ménagée pour la dédommager des horreurs qu'elle prodigua à son sol stérile [...] Elle se trouve menacée par là de perdre tous les rapports commerciaux et sociaux, pour ainsi dire, avec le reste du monde.⁹ »

Entre 1806 et 1811, sous le Premier Empire, entre guerres et paix, des textes de tous

Interreg 1992-1993 », document dactylographié approuvé le 14 juillet 1992, citations p. 21.

3 Yves JANVIER, « Les Pyrénées espace à protéger ou espace à gérer ? », in *Los Pirineos, Montaña de Europa. Développement de la coopération transfrontalière. Desarrollo de una cooperación tranfronteriza*, Actes du colloque de Jaca, 22-23 juin 1989, Madrid, Paris, MOPU, DATAR, 1990, p. 169-171.

4 AD 31, 6990 W 27 : « Programme opérationnel franco-espagnol Interreg 1992-1993 », document dactylographié approuvé le 14 juillet 1992, citations p. 21.

5 François CUSSET, *La décennie. Le grand cauchemar des années 1980*, Paris, La Découverte, 2006.

6 Michel BINESSE, Angel MENÉNDEZ RESCACH (dir.), *Les Pyrénées, présentation d'une montagne frontalière. El Pirineo, presentación de una montaña fronteriza*, Paris, Madrid, DATAR, MOPU, 1989, cit. p. 57 et 113.

7 AD 31, 6990 W 27 : « Programme opérationnel franco-espagnol Interreg 1992-1993, document dactylographié approuvé le 14 juillet 1992, p. 8.

8 Michel BINESSE, « L'accord DATAR-MOPU : un accord entre la France et l'Espagne sur l'aménagement du territoire », in *Los Pirineos, Montaña de Europa. Développement de la coopération transfrontalière. Desarrollo de una cooperación tranfronteriza*, Actes du colloque de Jaca, 22-23 juin 1989, Madrid, Paris, MOPU, DATAR, 1990, p. 67.

9 AD 31, 5 M 41 : Rapport d'Étienne Sengez, médecin, citoyen de Bagnères-de-Luchon, aux administrateurs du département de la Haute-Garonne, 8 mars 1792.

horizons se multiplient pour soutenir la reprise de ce mouvement débuté dans les décennies précédant la Révolution. Le Tarbais de Laversanne affirme ainsi que pour « la classe du riche »,

« la santé n'est [...] qu'un moyen de plaisir. Dépositaire et usufruitière d'une grande masse de richesse, il faut l'aider à verser dans la société un or vivifiant, qui, en changeant de main, laisse dans celle où il passe un germe d'industrie et d'activité. Les eaux de Spa faisaient vivre le peuple de l'État de Liège[...]. Les établissements thermaux [...] deviendront le principe de la prospérité d'un pays pauvre et dont les ressources sont bornées ; ces caractères sont ceux qui distinguent les établissements thermaux des Pyrénées [*sic*] lorsqu'une sage organisation les aura placés dans le rang que la nature a tout fait pour leur assigner.

[...] L'affluence des étrangers [...] laisse dans les villes et les campagnes de quoi soutenir et même faire vivre à l'aise les habitants jusqu'à la saison prochaine où l'industrie recommence son gain.¹⁰ »

La préoccupation pour l'essor du tourisme et du thermalisme – ou pour l'« industrie des étrangers » –, en vertu de ses bienfaits économiques et de sa capacité à intégrer des espaces à la marche du monde, est ancienne, immédiate en fait. Dans le même sens, en 1811, les populations pyrénéennes d'un passé déjà mythologique évoquent au maire de Luchon ces :

« sauvages du Canada, parce qu'au christianisme près, les habitants de ces montagnes n'étaient guère plus civilisés que ceux de cette partie du nouveau monde [*sic*]. Ce bien que nous a fait la nature en faisant jaillir au sein de nos rochers des sources salutaires, nous a fait faire de grands pas dans la civilisation, dans l'espace de soixante ans¹¹ ».

Ces propos sur le progrès, la modernisation, l'intégration à un mouvement économique et culturel de dimension européenne, ici la « civilisation », déjà en place au tournant du XVIII^e au XIX^e siècle, sont régulièrement réitérés. La réactualisation de ce discours permet de donner pour innovante et réformatrice une velléité de promotion touristique des Pyrénées qui est aussi ancienne que le tourisme lui-même. Entre la fin du XVIII^e siècle et la fin du XX^e, la promotion touristique fait écho à d'autres contextes et à d'autres préoccupations, elle est portée par des réseaux d'acteurs différents. Néanmoins, malgré une dense histoire de plus de deux siècles de tourisme pyrénéen, on retrouve bien, d'un bout à l'autre, une même préoccupation pour conformer, adapter, aménager l'espace pyrénéen et ses habitants en fonction de désirs sanitaires et touristiques créateurs de revenus.

Les discours aménageurs de la fin du XX^e siècle négligent par ailleurs l'intégration précoce, bien que mouvante, des espaces pyrénéens, non seulement au tourisme, mais plus généralement à l'économie de marché. Il n'y aurait qu'à évoquer les mines, la métallurgie, l'industrie textile, la construction ou encore les multiples migrations saisonnières. Depuis ces années 1980 justement, de nombreux auteurs ont défriché ce terrain¹². Il manque cependant à ce tableau de l'extraversion

10 AD Haute-Garonne, 5 M 47 : Mémoire de M. de Laversanne au ministre de l'Intérieur, s.d. [1806].

11 AD Haute-Garonne, 5 M 45 : Mémoire présenté par le maire de Luchon au préfet de Haute-Garonne, 28 septembre 1811.

12 Pour les Pyrénées, on peut en particulier citer Patrice POUJADE, *Le voisin et le migrant. Hommes et circulations dans les Pyrénées modernes (XVI^e-XIX^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, en particuliers p. 153-307 sur les liens commerciaux et les réseaux transfrontaliers. Plus généralement, sur le caractère profondément ouvert de

économique, sociale et culturelle des montagnes, le tourisme, activité dans laquelle la quasi-totalité du versant français s'est illustrée, avec plus ou moins de réussite, dès le XIX^e siècle. La frontière permet d'observer le décalage d'attentes et d'offre connu par les Pyrénées espagnoles. Le tourisme a précocement contribué à mettre les vallées pyrénéennes, considérées *a priori* comme des espaces périphériques de l'économie contemporaine et de l'industrialisation, au cœur de circulations d'échelle européenne.

Une histoire sociale de l'économie

Une première hypothèse est donc posée, pour laquelle il semble plus que nécessaire de revenir à la naissance du tourisme pyrénéen et de scruter les trajectoires qui s'ensuivent : l'économie touristique serait une des activités fondamentales de la société industrielle qui naît au tournant du XVIII^e au XIX^e siècle. Alors, les Pyrénées recèleraient non pas tant d'espaces « archaïques » et « marginaux », mais d'espaces pionniers de la « modernité » contemporaine. L'étude du tourisme peut, en outre, offrir un décalage de point de vue sur la croissance économique contemporaine. La chronologie empêche absolument de considérer que le tourisme est le produit du monde industriel. Ce dernier est largement inexistant ou à peine balbutiant lorsque les premiers flux touristiques naissent, y compris en Angleterre. Dans ce cadre, les espaces ruraux touristiques ne seraient ni des « victimes » de la modernisation à cause d'une domination par le monde urbain¹³, ni des « moteurs » de l'industrialisation grâce à l'émigration, aux consommations en outils agricoles et à l'accumulation primitive du capital dans l'agriculture¹⁴ ; les espaces ruraux touristiques accompagneraient voire précéderaient la « modernité » économique, rappelant la protoindustrialisation, à la différence que le tourisme n'a fait que s'étendre depuis ses origines jusqu'à nos jours. Les foyers de production et de consommation des biens touristiques – avant tout les « stations » – ont su fournir, par-delà les

l'économie et des formes sociales de certaines montagnes, et le dynamisme de système migratoire d'Ancien Régime, voir l'excellente synthèse de Corinne MAITTE, « Mobilités internationales en Europe du Nord-Ouest », in Pierre-Yves BEAUREPAIRE et Pierrick POURCHASSE (dir.), *Les circulations internationales en Europe, années 1680-années 1780*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 37-54. Voir également les travaux pionniers, pour les Alpes, de Pier Paolo VIAZZO, *Upland communities. Environment, population and social structure in the Alps since the sixteenth century*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989 ; Laurence FONTAINE, *Histoire du colportage en Europe (XV^e-XIX^e siècle)*, Paris, Albin Michel, 1993 ; Anne-Marie GRANET-ABISSET, *La route réinventée. Les migrations des Queyrassins aux XIX^e et XX^e siècles*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1994 ; Anne RADEFF, *Du café dans le chaudron. Économie globale d'Ancien régime (Suisse occidentale, Franche-Comté et Savoie)*, Lausanne, Société d'histoire de la Suisse romande, 1996 ; Raul MERZARIO, *Adamocrazia. Famiglie di emigranti in una regione alpina*, Bologne, Il Mulino, 2000.

13 Selon la thèse centrale d'Eugen Joseph WEBER, *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale (1870-1914)*, Paris, Fayard, 1983 (traduit de *Peasants into Frenchmen. The modernization of rural France (1870-1914)*, Stanford, Stanford university press, 1976) .

14 Dans la lignée de Marx, c'était la thèse défendue tout particulièrement par Paul BAIROCH, *Révolution industrielle et sous-développement*, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1963, l'une des étapes préalables au décollage économique selon Walt Whitman ROSTOW, *Les étapes de la croissance économique*, Paris, Éd. du Seuil, 1962. Le commentaire synthétique de Patrick VERLEY, *La révolution industrielle*, Paris, Gallimard, 1997, p. 131-137, qui réfute ce schéma, résume ce qui fait aujourd'hui consensus parmi les historiens.

temps, des types de biens relativement stables (paysagers, ludiques et sanitaires) mais ont aussi intégré de nouvelles activités, en particulier avec les sports d'hiver¹⁵. En se décalant encore un peu, mais cela dépasse l'objet de cette thèse, on pourrait aller jusqu'à se demander si les attractions naturelles, culturelles et paysagères de ces espaces ruraux touristiques ne font pas partie de ces nouvelles consommations qui ont pu motiver l'essor industriel et la recherche de l'enrichissement, avant de devenir des « ailleurs compensatoires »¹⁶ aux débordements politiques, sociaux et environnementaux du monde urbain et industriel.

La deuxième hypothèse de ce travail serait que le tourisme est une co-construction qui articule indissociablement une demande née de transformations de l'imaginaire social et une offre qui permet de consommer ces espaces désirés. Les territoires du tourisme seraient le réceptacle d'un regard nouveau qui les transforme, de l'extérieur, en lieux à visiter, en même temps qu'ils seraient le terrain d'une construction et d'une mise en scène, par des acteurs aux échelles multiples, visant à distinguer des produits monnayables sur les marchés touristiques. Assurément, aucun lieu n'est naturellement touristique, tous sont le fruit d'une construction, d'une invention¹⁷. Toutefois, les touristes ne sont pas les seuls à peser dans ce processus : si leurs consommations sélectionnent les lieux, ces consommations sont, elles-mêmes conditionnées par des systèmes techniques et des horizons de connaissance qui articulent des médias, des moyens de communication¹⁸, des infrastructures d'accueil et des produits touristiques. En clair, les lieux ne sont pas passifs et leurs acteurs cherchent à attirer les regards sur eux, à correspondre à l'imaginaire touristique et à susciter de nouveaux désirs de consommation. Le tourisme est alors, indissociablement, une pratique socioculturelle et une activité économique. Sans offre la demande touristique reste inassouvie ; l'offre et la demande sont des co-constructions qui mettent en relation les visiteurs, les visités et des institutions intermédiaires. Pour ne pas tomber dans des généralisations excessives, il faut alors s'appesantir sur les acteurs de l'appropriation touristique au niveau local et sur les motivations qu'ils ont eues. Il est en tout cas difficile de retenir le schéma classiquement accepté¹⁹ selon lequel ces

15 On retrouverait là les ferments du dynamisme de centres protoindustriels qui sont parvenus à s'adapter sur le temps long aux évolutions du marché en proposant de nouvelles activités. On pense entre autres aux travaux de Jean-Marc OLIVIER, *Des clous, des horloges et des lunettes. Les campagnards moréziens en industrie (1780-1914)*, Paris, Éditions du CTHS, 2004, et de Jean-Michel MINOZZI, *L'industrie invisible. Les draperies du Midi (XVII^e-XX^e siècles). Essai sur l'originalité d'une trajectoire*, Paris, CNRS éd, 2012.

16 Concept emprunté à Michel BOURGUET, Colette MOREUX et Xavier PIOLLE, *Pratique de la montagne et société urbaine. La construction d'un ailleurs compensatoire*, Grenoble Pau, Institut de géographie alpine Centre de recherche sur les interactions socio-spatiales et l'aménagement, 1992.

17 Marc BOYER, *Histoire générale du tourisme du XVI^e au XXI^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2005.

18 C'est l'objet du travail de Catherine BERTHO-LAVENIR, *La roue et le stylo. Comment nous sommes devenus touristes*, Paris, Éd. O. Jacob, 1999.

19 MOBILITÉS, ITINÉRAIRES, TERRITOIRES [MIT], *Tourismes 1. Lieux communs*, et *Tourismes 2. Moments de lieux*, Paris, Belin, 2004 et 2005 ; Marc BOYER, *Ailleurs. Histoire et sociologie du tourisme*, Paris, l'Harmattan, 2011 ; Géraldine

acteurs sont toujours extérieurs au lieu en question et que les populations locales sont incapables de saisir le mouvement culturel global qui fait de leur territoire un espace de rêve et de ressourcement – sauf à considérer qu'il existerait des isolats humains qui n'auraient eu aucune connaissance des transformations en cours. Cette co-construction peut bien sûr échouer.

Après ces deux hypothèses, un troisième type d'interrogation concerne la naissance et les décalages qui s'opèrent entre destinations. Qu'est-ce qui explique l'essor de certains lieux et l'échec d'autres ? L'historiographie a globalement étudié les réussites et n'a donc pas proposé de réponse satisfaisante à cette question. En retrouvant des espaces qui ont voulu devenir touristiques mais qui n'y sont qu'imparfaitement parvenus, il est possible de mieux saisir les conditions de départ nécessaires à la réussite. Il ne peut en aucun cas être question d'isoler les causes « suffisantes » parce qu'une part de hasard se glisse assurément dans les trajectoires de chaque lieu. Ces conditions nécessaires ne sont valables que dans un contexte déterminé et ne proposent donc pas de recette « miracle » pour le présent. Des éléments peuvent cependant être identifiés qui permettent de comprendre, par comparaison, les différentiels de croissance sur le long terme, dont les prolongements se voient encore aujourd'hui. Le marché touristique n'est bien sûr pas figé : des stratégies naissent pour surmonter ces premiers décalages et de nouvelles consommations apparaissent qui offrent à de nouveaux espaces des possibilités d'émerger. Dans les centres anciens du tourisme, l'appropriation de ces activités nouvelles passe par l'articulation avec les anciennes. Pour l'essentiel, sur ce terrain pyrénéen, cette articulation s'opère entre le thermalisme, les excursions en montagne et les sports d'hiver.

Nombre d'études à vocation historique ont eu recours à des modèles préformatés pour comprendre l'évolution des activités touristiques (du type, tautologique, des cycles de vie des destinations ou des produits touristiques²⁰). Ces modèles montrent des trajectoires linéaires reconstituées a posteriori. Ils imposent l'idée qu'il existe des mécanismes transcendants, pour ne pas dire des lois naturelles, qui président aux évolutions du marché et des stations. Définis pour anticiper l'avenir, ils simplifient outrageusement le passé et ne permettent pas de comprendre ce que les acteurs du temps pensaient de leur présent et imaginaient de leur futur. Ils créent un récit asocial, mécanique, qui ne correspond pas à de l'histoire. Une histoire sociale du tourisme ne met pas tant en

SAUTHIER et Christophe CLIVAZ, « Gouvernance locale et trajectoires du développement touristique », in Vincent VLÈS et Christophe BOUNEAU (dir.), *Stations en tension*, Bruxelles [etc.], P.I.E. Peter Lang, 2016.

20 « Life cycle area » proposé en 1980 et abondamment repris, discuté, amendé, contesté depuis : R. W. Butler, « The concept of the tourist area life-cycle of evolution: implications for management of resources », *Canadian Geographer*, n° 24, 1980, p. 5-12. Une présentation complète des modèles d'évolution touristique est proposée par Bruce PRIDEAUX, *Resort Destinations. Evolution, Management and Development*, Oxford, Elsevier, 2009, p. 15-49. Une présentation critique est aussi proposée par deux historiens : José María FARALDO et Carolina RODRÍGUEZ LÓPEZ, *Introducción a la historia del turismo*, Madrid, Alianza Editorial, 2013, p. 17-31.

avant des lois d'évolution que des doutes, des rapports de force, des négociations, des fausses routes et des intuitions chanceuses, qui voisinent constamment. Elle replace dans l'évolution de l'économie touristique les jeux d'acteurs d'échelle variable. L'État, les entreprises, les administrations déconcentrées, les collectivités territoriales, les entreprises, les associations, les groupements professionnels, les foyers, les individus, tous s'approprient l'économie touristique en fonction de leur position de pouvoir et de leurs intérêts propres. Pour comprendre ce secteur, il est nécessaire de procéder à une histoire sociale de l'économie.

Une histoire environnementale de l'économie et de l'aménagement touristiques

Le tourisme est une forme de valorisation, d'esthétisation et de consommation de certains éléments de l'environnement qui se transforment ainsi en ressources (les eaux, l'air, les paysages, la faune, la flore, etc.). Le tourisme impose un type d'usage de l'environnement (sanitaire, esthétique et ludique) et se confronte parfois aux autres. Le tourisme est un facteur de création de ressources mais aussi de normalisation des usages de l'environnement. Cette histoire sociale du tourisme est donc, aussi, une histoire environnementale. Distinguer ces deux dimensions crée une redondance car l'histoire environnementale est, de fait, une histoire sociale qui intègre dans l'étude des rapports sociaux la dimension écologique. Cette redondance volontaire sert à insister sur le fait que l'objet premier de ce travail est de comprendre les stratégies d'appropriation de l'économie touristique, qui elle-même repose sur l'exploitation de l'environnement. L'activité touristique crée de la valeur en mettant sur le marché des ressources environnementales prisées, plus ou moins transformées, comme le font l'agriculture et l'industrie. Les urbanisations nouvelles, les thermes ou les stations de ski sont les instruments de cette mise sur le marché.

L'histoire dite « environnementale » a le vent en poupe en France et ce mouvement est contemporain de nos travaux²¹. Ce courant très dynamique se donne et assume une filiation principalement états-unienne²². Il ne porte pas sur un nouvel objet qui serait l'environnement, mais entend renouveler la manière d'appréhender l'histoire en interrogeant les relations réciproquement nouées entre les activités humaines et des éléments non humains. À l'histoire « environnementale » dont les fondements sont épistémologiques et les racines plutôt états-uniennes, s'opposerait une tradition française d'histoire « de l'environnement » c'est-à-dire d'un objet. Les premiers tenants de

21 Fabien LOCHER et Grégory QUENET, « L'histoire environnementale : origines, enjeux et perspectives d'un nouveau chantier », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 56, n° 4, 2009, p. 7-38 ; Alice INGOLD, « Écrire la nature : de l'histoire sociale à la question environnementale ? », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 2011, vol. 66, p. 1-29 ; Grégory QUENET, *Qu'est-ce que l'histoire environnementale ?*, Seyssel, Champ Vallon, 2014.

22 Jean-Baptiste FRESSOZ, Frédéric GRABER, Fabien LOCHER et Grégory QUENET, *Introduction à l'histoire environnementale*, Paris, La Découverte, 2014 ; voir aussi « Chapitre 1. Le creuset états-unien, 1970-1990 », dans Grégory QUENET, *Qu'est-ce que l'histoire environnementale ?*, *op cit.*, 2014, p. 15-51.

cette tradition se situeraient plutôt du côté de la géographie. Autour de Georges Bertrand dans les années 1960 et 1970, on y retrouve en fait des principes qui agitent au même moment l'histoire « environnementale » outre-Atlantique. Bertrand renouvelle la géographie des paysages en la croisant avec l'écologie et invite ainsi à étudier l'environnement des sociétés humaines comme un « écosystème ». Il s'intéresse donc à l'interrelation (non déterministe) entre les dimensions physiques et biologiques de l'espace et les formes d'anthropisation des milieux²³. En écho aux préoccupations et au pessimisme présidant aux travaux menés aux États-Unis, Bertrand s'étonne de ce « que la géographie physique ait consacré beaucoup de soins et de temps à l'étude des systèmes d'érosion anciens ou peu actifs actuellement, et ait négligé d'étudier l'action humaine à la fois constructive et destructive, qui est en train de modifier, souvent irréversiblement, la face de la terre. » De même, le géographe estime que l'écologie gagnerait à s'approprier « un certain nombre d'éléments traditionnellement étudiés par les géographes », parmi lesquels « la perspective historique ainsi que les fondements politiques, socio-économiques de l'évolution des paysages. » Bertrand exprime son pessimisme sans détour, tout en donnant à une géographie renouvelée la mission de faire comprendre les bouleversement environnementaux en cours, à partir de l'évolution des paysages :

« Les paysages qui nous entourent sont à des degrés divers, artificiels et insérés dans des circuits économiques. Leur évolution écologique n'est plus le reflet que de la concurrence entre des systèmes socio-économiques [...]. Commence le temps de l'aménagement intégrant des milieux qui seront de plus en plus artificiels, fragiles et coûteux. [...] "L'homme n'est plus effrayé par les forces immenses de la nature mais par les résultats de sa propre action : paysages détériorés, dévastés, ou hostiles qui sont son œuvre" [François Taillefer, 1972].²⁴ »

Cette approche qui repose sur un sentiment de dégradation généralisée peut conduire à idéaliser le passé et les formes « traditionnelles » d'usage du sol, qui seraient forcément plus harmonieux car moins technologiques et capitalistiques. Ces perspectives semblent également présupposer l'existence d'une société ancienne, celle du « possibilisme » vidalien, qui ne fait que s'adapter au milieu, opposée à une société moderne qui soumet son environnement à ses dessins de marchandisation, de profit et de croissance effrénée. Ces premières réflexions posent par ailleurs la catégorie d'environnement comme une donnée et non comme l'un des éléments du problème, l'un des construits historiques et géographiques porteurs de sens et d'action. Les perspectives ouvertes par Georges Bertrand n'en sont pas moins stimulantes. Bien que centrées sur l'environnement, elles invitent à une histoire sociale des usages et des représentations de cet environnement. Cette approche se prolonge par exemple dans la géographie sociale et historique des forêts pyrénéennes

23 Voir la déclaration de principe d'une « science des paysages » dans Georges BERTRAND, « La "science du paysage", une "science diagonale" », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, vol. 43, n° 2, 1972, p. 127-134. Le texte le plus célèbre de Bertrand est sans doute Georges BERTRAND, « Pour une histoire écologique de la France rurale », in Georges DUBY, Armand WALLON., *Histoire de la France rurale*, Paris, Le Seuil, vol. 1, 1975, p. 35-116.

24 Georges BERTRAND, « La "science du paysage" », *op. cit.*, 1972, p. 133.

contemporaines proposée depuis la fin des années 1970 par Jean-Paul Métaillé²⁵. Elle est également poursuivie dans la géographie des risques²⁶.

Toutes ces études nous semblent intégrer bien des problématiques de l'actuelle histoire environnementale. Le reproche adressé à ce courant de la géographie est qu'elle pose la catégorie d'environnement comme atemporelle et néglige de l'interroger comme un construit historique en lui-même objet de conflits²⁷. Ce reproche se justifie peut-être au départ, mais plus tout à fait par la suite : il n'y a qu'à lire, par exemple, les réflexions sur la construction sociale et politique de la catégorie d'environnement proposées dans des ouvrages collectifs comme ceux dirigés par Anne Cadoret en 1986²⁸ ou par Nicole Mathieu et Marcel Jollivet en 1989²⁹. Il en va de même des développements de Jean-Paul Métaillé sur la disqualification environnementale des populations montagnardes par l'administration forestière au XIX^e siècle, disqualification comprise comme outil discursif de dépossession territoriale et d'affirmation corporative³⁰. Cette histoire française de l'environnement, centrée sur le rural et qui n'est pas le fait des historiens, diffère cependant de son homologue états-unienne en raison des présupposés de départ, comme le résume Grégory Quenet :

« Aux uns la nature aménagée par les hommes depuis des millénaires, aux autres l'histoire heurtée de la *wilderness* [...]. Aux uns, la défense d'une civilisation paysanne millénaire en train de disparaître, aux autres la défense de la nature menacée et de ses droits.³¹ »

Les études francophones sur l'environnement ne sont pas omises par l'histoire environnementale, leur importance est même reconnue, mais l'absence de structuration d'un champ

25 Jean-Paul MÉTAILLÉ, « Les incendies pastoraux dans les Pyrénées centrales », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, vol. 49, n° 4, 1978, p. 517-526 ; Jean-Marc ANTOINE, « Torrentialité en val d'Ariège : des catastrophes passées aux risques présents », *RGPSO*, vol. 60, n° 4, 1989, p. 521-534 ; Jean-Paul MÉTAILLÉ (dir.), *Protoindustries et histoire des forêts*, Toulouse, GDR-ISARD 881, CNRS, 1992 ; Jean-Paul MÉTAILLÉ (dir.), *Risques et aménagement dans les Pyrénées*, Toulouse, GDR-ISARD 881, CNRS, 1993.

26 Deux ouvrages récents qui en seraient des avatars (une géographie diachronique et sociale de l'environnement) : Corinne BECK, Yves LUGINBUHL et Tatiana MUXART (dir.), *Temps et espaces des crises de l'environnement*, Versailles, Éditions Quae, 2006 ; Jean-Marc ANTOINE et Johan MILIAN (dir.), *La ressource montagne : entre potentialités et contraintes*, Paris, L'Harmattan, 2011.

27 Fabien LOCHER et Grégory QUENET, « L'histoire environnementale, *op cit.*, 2009, p. 20.

28 Anne CADORET (dir.), *Protection de la nature. Histoire et idéologie. De la nature à l'environnement*, Paris, L'Harmattan, 1985.

29 Nicole MATHIEU et Marcel JOLLIVET (dir.), *Du rural à l'environnement. La question de la nature aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan, 1989 : en particulier Yves LUGINBUHL, « Sauvage-cultivé : l'ordre social et l'harmonie des paysages », p. 42-49 ; Jean-Louis FABIANI, « La nature, l'action publique et la régulation sociale », p. 195-208 ; Monique BARRUÉ-PASTOR, « Cent ans de législation montagnarde : des images contradictoires de la nature », p. 225-233 ; Jean-Claude BONTRON, Aline BROCHOT, « La nature dans la cage des réglementations : à propos des réserves naturelles », p. 234-241.

30 Jean-Paul MÉTAILLÉ, « Photographie et histoire du paysage : un exemple dans les Pyrénées luchonnaises », in *RGPSO*, t.57, Toulouse, 1986, p.179-208 ; « Les chênaies des montagnes pyrénéo-cantabriques, un élément forestier du système agro-pastoral », in *RGPSO*, t.57, Toulouse, 1986, p. 313-324 ; « De la géographie des forestiers à la géographie contre les forestiers : la diffusion et l'extinction du concept de dégradation de la montagne, à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle », in Pierre CLAVAL (dir.), *Autour de Vidal de la Blache. La formation de l'école française de géographie*, Paris, Presses du CNRS, 1993, p.101-108.

31 Grégory QUENET, *Qu'est-ce que l'histoire environnementale, op cit.*, 2014, p. 120.

académique labellisé d'histoire « de l'environnement » semble effectivement avoir affaibli la recherche française. Elle l'a assurément privée de visibilité³².

À l'instar des géographes, des sociologues et des anthropologues de la ruralité, les historiens « ruralistes » auraient pu être les premiers à interroger l'environnement. Aux ruptures, aux conflits d'usage, aux mutations des milieux et des pratiques, l'histoire rurale a néanmoins privilégié les longues permanences passées et les « rapports harmonieux et stables entre les hommes et la nature »³³, pour mieux mettre en avant les bouleversements contemporains qui ont touché les structures familiales, les modes de culture et les paysages. Le discours s'est fait quelque peu nostalgique face au constat d'une « fin des paysans » ou d'une « fin des terroirs »³⁴ aux datations variables mais qui toutes montrent l'inquiétude devant la perte de l'identité rurale de la France. Devançant les appels lancés par d'autres disciplines dans les années 1980³⁵, cette histoire rurale a toutefois bel et bien intégré la question environnementale, sans nécessairement la formaliser³⁶. À l'image des travaux d'Alain Corbin ou de Serge Briffaud, interrogeant sans retard la construction

32 Fabien LOCHER et Grégory QUENET, « L'histoire environnementale, *op cit.*, 2009, t. 56, n° 4, p. 20-21. Dès 1974, les *Annales* s'étaient ainsi emparées de l'environnement, avec des études sur les catastrophes et l'influence du climat surtout sur le temps long. L'attention se portait alors sur le changement lent, l'équilibre et l'immobilité, avec des articles critiques vis-à-vis du récent rapport du Club de Rome sur la fin de la croissance (1972). Cette publication n'a pas engendré de programme de recherche suivi. Voir le numéro spécial « Histoire et environnement », *Annales ESC*, t. 29, n° 3, 1974. L'apport de la première historiographie américaine de l'environnement est en réalité réduite, l'histoire environnementale plus récente ayant en partie rompu avec ses présupposés depuis la fin des années 1990. Dans les années 1970 et 1980, cette première histoire environnementale états-unienne posait en effet parmi ses présupposés une « nature » inspirée du mythe de la « wilderness » dans laquelle l'homme contemporain n'aurait été qu'une source de perturbation. Ce qui revenait à omettre la profonde anthropisation de l'ensemble du monde, et donc l'attention aux différentes interrelations, plus ou moins équilibrées, successivement nouées entre les sociétés humaines et leur environnement. De même, bien des « perturbations » de l'environnement, ont été totalement indépendantes de l'action humaine. Révisée par les *subaltern studies*, cette première historiographie omettait aussi que l'exportation du concept de *wilderness* ou de nature vierge et sauvage vers les espaces colonisés a été une autre forme de violence, sociale, politique et écosystémique. Pour les tenants des *subaltern studies*, « la wilderness, parce qu'elle suppose la nature sans les hommes, est vue comme une stratégie d'expulsion des paysans pauvres par l'Empire anglais, l'État indépendant et les organisations internationales de protection de la nature » (cf. Jean-Baptiste FRESSOZ, Frédéric GRABER, Fabien LOCHER et Grégory QUENET, *Introduction à l'histoire environnementale, op cit.*, 2014, p. 7-8 dont citation, p. 7 ; Grégory QUENET, *Qu'est-ce que l'histoire environnementale, op cit.*, 2014, p. 60).

33 Fabien LOCHER et Grégory QUENET, « L'histoire environnementale », *op. cit.*, 2009, p. 20.

34 Henri MENDRAS, *La fin des paysans. Innovations et changement dans l'agriculture française*, Paris, SÉDÉIS, 1967 (étude de sociologie) ; Eugen Joseph WEBER, *La fin des terroirs, op cit.*, 1983.

35 Regret de l'absence des historiens dans ce champs d'étude dans Nicole MATHIEU et Marcel JOLLIVET, *Du rural à l'environnement, op. cit.*, 1989, p. 343.

36 Dans son excellente synthèse, Jean-Pierre Jessenne ne traite pas précisément la question environnementale, mais en revenant sur les poncifs essentialistes qui ont lié au travail de la terre, aux paysages ruraux et aux terroirs des comportements sociaux, une « identité paysanne » particulière fortement soumise au milieu et à ses crises, il permet de mesurer le fossé qui s'est creusé entre la nouvelle historiographie de la ruralité et celle qui a culminé dans les années 1970. Cf. Jean-Pierre JESSENNE, *Les campagnes françaises entre mythe et histoire (XVIII^e-XXI^e siècle)*, Paris, A. Colin, 2006, par exemple p. 54 sur le stéréotype de l'« identité paysanne » liée au milieu, p. 246-248 sur les incohérences environnementales de l'agriculture actuelle mise en lumière par la « vache folle », les biocarburants, les cultures irriguées en région sèche (maïs) et la compétition pour l'usage du territoire.

sociale et politique de l'environnement³⁷, on trouve bien, au moins depuis les années 1980, des développements francophones d'histoire de l'environnement proches d'une histoire « environnementale ». S'ils ne se sont pas catégorisés comme tels, c'est peut-être parce que « l'environnement », issu du monde politico-administratif³⁸ et médiatique, est longtemps l'objet de méfiances. L'absence de mots empêche en tout cas ce champ historiographique de se structurer.

A posteriori, on peut classer comme relevant de l'histoire de l'environnement de nombreux travaux sur la montagne et la ruralité. Depuis les années 1970, les historiens se sont abondamment intéressés à la forêt, à ses recompositions, à son intégration sociale³⁹ et à ses relations avec l'industrie rurale et l'élevage. C'est notamment le cas, pour notre terrain, des travaux de Jean Cantelaube, de Jérôme Bonhôte, de Bernard Davasse ou de Didier Galop. L'étude des forges à la catalane des Pyrénées ariégeoises montre par exemple, sur le temps long, la cohérence de l'articulation entre une activité industrielle montagnarde et l'évolution des techniques, de la société locale et de l'environnement. Le paysage de montagne ainsi formé, souvent représenté comme l'archétype du paysage « sauvage », est en fait au minimum un paysage agropastoral et parfois aussi un paysage de l'industrie⁴⁰. Des études sur la protoindustrialisation ont également mis en relation les

37 Alain CORBIN, *Le miasme et la jonquille. L'odorat et l'imaginaire social, XVIII^e-XIX^e siècles*, Paris, Aubier Montaigne, 1983 ; Alain CORBIN, *Le territoire du vide. L'Occident et le désir du rivage (1750-1840)*, Paris, Aubier, 1988 ; Serge BRIFFAUD, *Naissance d'un paysage. La montagne pyrénéenne à la croisée des regards (XVI^e-XIX^e siècle)*, Toulouse, Tarbes, CIMA-CNRS-Université de Toulouse II, Association Guillaume Mauran, 1994 (thèse soutenue en 1989).

38 Mathieu FLONNEAU, « Entre morale et politique, l'invention du "Ministère de l'impossible" », in Christoph BERNHARDT et Geneviève MASSARD-GUILBAUD, *Le démon moderne. La pollution dans les sociétés urbaines et industrielles d'Europe*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2002, p. 109-125 ; Florian CHARVOLIN, *L'invention de l'environnement en France : chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation*, Paris, La Découverte, 2003.

39 Andrée CORVOL, *L'homme et l'arbre sous l'Ancien régime*, Paris, Economica, 1984 ; Dans le cas pyrénéen, on peut citer le travail de Christian Fruhauf qui met en lumière les liens entre renforcement de l'emprise de l'État, sélection des essences, et stratégies des groupes locaux, dans le cas d'une des rares zones pyrénéennes encore peuplée de résineux autochtones : Christian FRUHAUF, *Forêt et société. De la forêt paysanne à la forêt capitaliste en pays de Sault sous l'Ancien régime (vers 1670-1791)*, Paris, Éd. du C.N.R.S., 1980. Dans un article de synthèse sur l'histoire des conflits forestiers en France au XIX^e siècle, Anne-Marie Granet-Abisset introduit la question, centrale en histoire environnementale, du lien entre la formation de savoirs environnementaux institutionnels (ceux produits par le corps des Eaux-et-Forêts) et la disqualification d'usages sociaux de l'environnement. Anne-Marie GRANET-ABISSET, « La bataille des bois. Enjeux sociaux et politiques de la forêt pour les sociétés rurales en France au XIX^e siècle », in Jean-François TANGUY, *Les campagnes dans les évolutions sociales et politiques en Europe, des années 1830 à la fin des années 1920 : étude comparée de la France, de l'Allemagne, de l'Espagne et de l'Italie*, Paris, Ellipses, 2005, p. 47-65.

40 Jean CANTELAUBE, *La forge à la catalane dans les Pyrénées ariégeoises, une industrie à la montagne, XVII^e-XIX^e siècle*, Toulouse, Méridiennes, 2005. Ce travail d'histoire industrielle de l'environnement a été mené, dans une fertilisation croisée interdisciplinaire, en lien avec des chercheurs comme Didier Galop, Bernard Davasse et Jérôme Bonhôte. Ceux-ci ont mis en œuvre une histoire de l'anthropisation et de l'exploitation pastorale et industrielle des Pyrénées, là encore sur la longue durée à partir de travaux en archéobotanique (dendrochronologie, palynologie et anthracologie). Les résultats montrent les successions d'état du couvert forestier sous l'influence combinée des hommes, des transformations économiques et des crises météorologiques. Voir par exemple Didier GALOP, *La forêt, l'homme et le troupeau dans les Pyrénées. 6000 ans d'histoire de l'environnement entre Garonne et Méditerranée, contribution palynologique*, Toulouse, GEODE-FRAMESPA, 1998 ; Jérôme BONHÔTE, *Forges et forêts dans les Pyrénées ariégeoises. Pour une histoire de l'environnement*, Aspet, Pyrégraph, 1998.

qualités agronomiques des milieux naturels avec l'organisation sociale et économique des sociétés⁴¹. D'autres travaux se sont penchés plus récemment sur la propriété foncière qui est un facteur essentiel pour comprendre l'utilisation différenciée des milieux⁴². Aujourd'hui, l'histoire environnementale aborde les questions relatives à l'usage des engrais, des produits « phytosanitaires », à la catégorisation des animaux « nuisibles » et à la définition du « sauvage » traversent l'histoire rurale française⁴³. Les pollutions constituent un sujet très riche qui a principalement éclot depuis les années 1990 en France, à partir des études de Geneviève Massard-Guilbaud⁴⁴. En montagne, Olivier Chatterji consacre actuellement une thèse sur les pollutions et les risques induits par l'industrie électrométallurgique et électrochimique en Maurienne (Savoie). Dans des travaux consacrés à l'hygiène urbaine et à la pêche, Stéphane Frioux ou Jean-François Malange abordent eux aussi les thématiques relatives aux pollutions, aux modifications apportées aux écosystèmes contemporains et aux conflits d'usage des ressources naturelles⁴⁵. La question des

41 Dans sa thèse, Jean-Michel Minovez propose par exemple une histoire sensible aux multiples modifications de l'appropriation économique et sociale des divers terroirs de la plaine et des coteaux alluvionnaires pré-pyrénéens, ce qui touche à notre sens à une histoire « environnementale », cf. Jean-Michel MINOVEZ, *Dynamisme et atonie des prépyrénées centrales et de leur avant-pays. De la protoindustrialisation à la pastoralisation dans le haut-bassin de la Garonne vers 1661-vers 1914*, Thèse de doctorat d'histoire, Université Toulouse-II Le Mirail, 1995, 3 vol. (dont la version résumée est parue sous le titre *L'impossible croissance en Midi toulousain ? 1661-1914. Origines d'un moindre développement*, Paris, Publisud, 1997).

42 Nadine VIVIER, *Propriété collective et identité communale. Les biens communaux en France (1750-1914)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998 ; Marie-Danielle DEMÉLAS-BOHY et Nadine VIVIER, *Les propriétés collectives face aux attaques libérales, 1750-1914. Europe occidentale et Amérique latine*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003 ; Pierre CHARBONNIER, Pierre COUTURIER, Antoine FOLLABIN et Patrick FOURNIER (dir.), *Les espaces collectifs dans les campagnes, XI^e-XX^e siècle*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2007.

43 Sur les intrants chimiques agricoles voir par exemple Christophe BONNEUIL, Frédéric THOMAS et Olivier PETITJEAN, *Semences : une histoire politique. Amélioration des plantes, agriculture et alimentation en France depuis la seconde guerre mondiale*, Paris, C.-L. Mayer, 2012. Côté espagnol, les fortes conséquences environnementales de la modernisation agricole contemporaine sont par exemple évoquées, avec un biais nostalgique, par Ramon GARRABON, « L'Herència historica : la fi del mon pagès i el futur problemàtic de l'agricultura industrializada », in Emili GIRALT I RAVENTÓS, Josep Maria SALRACH et Ramon GARRABOU (dir.), *Història agrària dels Països Catalans. Segles XIX-XX*, Barcelona, Publicacions i Edicions de la Universitat de Barcelona, 2006, p. 660-661. Le monde animal : Stéphane FRIOUX et Emilie-Anne PÉPY (dir.), *L'animal sauvage entre nuisance et patrimoine. France, XVI^e-XXI^e siècle*, Lyon, ENS éd, 2009 ; Rémi LUGLIA, « le dépeuplement des cours d'eau : un marqueur de l'émergence de la protection de la nature dans la société d'acclimatation et en France (milieu XIX^e-milieu XX^e siècle) », in Charles-François MATHIS et Jean-François MOUHOT, *Une protection de l'environnement à la française ? XIX^e-XX^e siècles*, Seyssel, Champ Vallon, 2013.

44 Christoph BERNHARDT et Geneviève MASSARD-GUILBAUD, *Le démon moderne. La pollution dans les sociétés urbaines et industrielles d'Europe*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2002 ; Geneviève MASSARD-GUILBAUD, *Histoire de la pollution industrielle. France, 1789-1914*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2010 ; Céline PESSIS, Sezin TOPÇU, Christophe BONNEUIL (dir.), *Une autre histoire des « Trente Glorieuses ». Modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre*, Paris, La Découverte, 2013 ; Thomas LE ROUX et Michel LETTÉ (dir.), *Débordements industriels. Environnement, territoire et conflit (XVIII^e-XXI^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.

45 Stéphane FRIOUX et Jean-François MALANGE, « “L'eau pure pour tous !” Mobilisation sociale contre la pollution des eaux douces françaises (1908-années 1960) », *Histoire & sociétés*, n° 27, 2009, p. 10-23 ; Stéphane FRIOUX, *Les batailles de l'hygiène. Villes et environnement de Pasteur aux Trente Glorieuses*, Paris, Presses universitaires de France, 2013 ; Jean-François MALANGE, *Histoire sociale des pratiques de pêche à la ligne en France de 1829 à 1941. Aux origines d'une conscience environnementale*, Thèse de doctorat d'histoire, Université de Toulouse II-Le Mirail, 2011.

risques, qui mobilise les géographes depuis les années 1970 et 1980 est désormais investie par des historiens dans le cadre de recherches pluridisciplinaires, pour déconstruire, par un détour historique, la vulnérabilité et les aléas contemporains⁴⁶. L'histoire environnementale montre un souci croissant d'histoire transnationale et a consacré de nombreuses études à l'administration de la nature en situation coloniale⁴⁷. La définition, la disposition et la transformation de la « nature » apparaissent comme des enjeux historiques forts capables de renouveler les approches classiques, comme a pu le faire l'histoire du genre. Les pollutions, les catastrophes, les paysages, les destructions, l'urbanisme, les aménagements, les loisirs, les sentiments, l'art, l'économie, l'agronomie, les sciences, les villes, les campagnes, les montagnes, les institutions, les guerres, le colonialisme ; la liste des objets qui intéressent l'histoire environnementale est infinie.

Le tourisme figure bien sûr parmi ces objets. Il constitue l'un des témoignages essentiels des changements d'attitude des sociétés devant les éléments non humains qui l'environnent. Il naît d'un changement de regard sur certains types d'environnements, montagnards et maritimes en particulier, qui deviennent des espaces désirables et un spectacle en soi, dans le courant du XVIII^e siècle⁴⁸. Le tourisme tient depuis un rôle majeur dans la formation et la diffusion du regard contemporain sur l'environnement⁴⁹. Cette nature offerte à l'admiration de franges croissantes de la société devient un patrimoine, c'est-à-dire à la fois un héritage esthétique à préserver et un capital économique de base à exploiter. Pour l'heure, néanmoins, l'histoire qui a intégré l'environnement, quelle que soit sa labellisation (« environnementale » ou « de l'environnement », faite par des historiens ou par des géographes), n'a que très marginalement parlé du tourisme. Le paysage, cette portion de l'environnement identifiée et esthétisée par le regard, aurait pu être la première porte d'entrée pour une histoire environnementale du tourisme. Il faut toutefois attendre les années 1980 pour que la catégorie de « paysage » soit réellement déconstruite et interrogée dans sa dimension sociale et touristique⁵⁰. Les études sur la protection de la nature sont celles qui ont le plus fortement parlé du tourisme, car, comme le met en avant Grégory Quenet :

« malgré l'idéologie avancée, la gestion d'un parc a peu à voir avec un espace sauvage et plus avec un espace

46 Par exemple : Anne-Marie GRANET-ABISSET et Stéphane GAL, *Les territoires du risque*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2015.

47 En histoire environnementale globale voir par exemple Kenneth POMERANZ, *The great divergence. China, Europe and the making of the modern world economy*, Princeton, Princeton university press, 2000 ; sur les apports du détour colonial, voir par exemple Charles-François MATHIS et Jean-François MOUHOT (dir.), *Une protection de l'environnement à la française ?*, op cit., 2013.

48 Alain CORBIN, *Le territoire du vide*, op. cit., 2005, p. 114-165.

49 Serge BRIFFAUD, *Naissance d'un paysage*, op. cit., 1994.

50 Outre Alain CORBIN, *Le territoire du vide*, op. cit., 1988 ; Serge BRIFFAUD, *Naissance d'un paysage*, op. cit., 1994 ; voir sur les dimensions politiques, identitaires et touristiques du paysages François WALTER, *Les figures paysagères de la nation. Territoire et paysage en Europe (XVI^e-XX^e siècle)*, Paris, Éd. de l'EHESS, 2004.

touristique, avec ses routes, ses visiteurs, ses hôtels. Le but premier des partisans de la conservation est de rationaliser la société et son usage des ressources naturelles pour moderniser l'économie.⁵¹ »

Très féconde aux États-Unis, cette histoire de la conservation n'a cependant pas autant concerné la mise en tourisme de la nature que les enjeux identitaires et les rapports de domination engendrés. La conservation guidée par la notion de *wilderness* est en effet un instrument central de la construction de la nation américaine. La *wilderness* est un concept spatial qui désigne une nature vierge, sauvage, celle des origines du monde. Son application à certaines portions de l'espace américain est une façon de surimposer la nature régénérante des Anglo-Saxons à celle, dépréciée et rendue invisible, des natifs⁵². Pour la France, Guillaume Blanc, Adel Selmi ou Pierre Cornu, par exemple, s'ils ne font pas du tourisme un objet central de leurs études sur les espaces protégés, sont tout de même des références centrales sur cette question du rapport entre tourisme et environnement. Ils montrent que la protection de l'environnement est un dispositif de pouvoir sur les sociétés⁵³. Dans les Pyrénées, c'est un géographe, Johann Milian, qui a réalisé l'étude historique la plus poussée sur les rapports entre tourisme et protection de la nature. Celle-ci n'est pas une manière de mettre en dehors de la société des portions d'environnement : la protection est une forme d'aménagement du territoire qui répond à des objectifs de valorisation économique, le plus souvent touristique⁵⁴. Le chantier de l'histoire environnementale du tourisme reste sinon à ouvrir⁵⁵.

Dans ce cadre, notre ambition est de comprendre, à l'échelle locale, comment l'urbanisme, les aménagements et les groupes sociaux en présence ont transformé l'environnement pyrénéen en produits de consommation touristique. Le tourisme de montagne transforme des éléments très divers de la nature en ressources. Il constitue une forme de marchandisation de l'environnement. La

51 Grégory QUENET, *Qu'est-ce que l'histoire environnementale*, op. cit., 2014, p. 252.

52 Ouvrages de Roderick Nash, Donald Worster, Mark Spence, Louis Warren et Karl Jacoby commentés dans Fabien LOCHER et Grégory QUENET, « L'histoire environnementale », op. cit., 2009, p. 22-24.

53 Adel SELMI, *Administrer la nature. Le parc national de la Vanoise*, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme, Éd. Quae, 2006 ; Guillaume BLANC, « Protection de la nation et construction de la nature. Une histoire des Parcs nationaux français depuis 1960 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, t. 107, n° 3, 2010, p. 131-144 ; id., *Une histoire environnementale de la nation. Regards croisés sur les parcs nationaux du Canada, d'Ethiopie et de France*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2015 ; Pierre CORNU, « Déprise agraire et reboisement », *Histoire & Sociétés Rurales*, 2003, t. 20, p. 173-201 ; Pierre CORNU, « Communaux et sectionnaux des hautes vallées cévenoles au XIX^e siècle, entre résistance et abandon », in Pierre CHARBONNIER, Pierre COUTURIER, Antoine FOLLABIN et Patrick FOURNIER (dir.), *Les espaces collectifs dans les campagnes, XI^e-XXI^e siècle*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2007. On peut aussi signaler un ouvrage collectif : Charles-François MATHIS et Jean-François MOUHOT (dir.), *Une protection de l'environnement à la française*, op. cit., 2013.

54 Johan MILIAN, *Protection de la nature et développement territorial dans les Pyrénées*, Thèse de géographie, Université de Toulouse-II-Le Mirail, 2004, 3 volumes.

55 Nous avons tenté d'interroger la mise en exploitation de l'écosystème pyrénéen, les rapports de pouvoir et les conflits induits par l'imaginaire et les aménagements touristiques : Steve HAGIMONT, « Les montagnes touristiques. Altérations et permanences d'un imaginaire de la ruralité (Pyrénées, fin XVIII^e-XXI^e siècle) », in Philippe HAMMAN (dir.), *Ruralité, nature, environnement. Entre savoirs et imaginaires*, Toulouse, Erès, 2017, p. 425-453 ; « Tourisme et environnement : la montagne investie pour les loisirs et la santé (XIX^e-XX^e siècle) », Valérie CHANSIGAUD (dir.), *Santé et environnement*, Paris, Publication des Archives nationales, à paraître 2018.

construction de l'économie touristique pourrait se fonder dans la définition suivante, qui porte sur l'agriculture et la mise sur le marché du vivant :

« les éléments de la nature [...] ne sont pas spontanément des marchandises : ces dernières sont le résultat d'une construction, d'une appropriation (parfois violente) doublée d'une transformation qui permet de rendre l'objet conforme aux échanges marchands.⁵⁶ »

Cette recherche part donc d'une hypothèse paradoxale : un espace perçu comme l'un des plus marginaux dans les transformations économiques et sociales connues depuis la fin du XVIII^e siècle en Europe se trouverait être l'un des premiers réceptacles d'une activité économique éminemment contemporaine – le tourisme. Elle part aussi de doutes sur un présupposé, qui veut que les acteurs locaux subissent l'essor touristique, et sur une tendance, qui est de vouloir schématiser l'évolution des stations ou des produits touristiques dans des modèles transcendants. Dans une perspective d'histoire sociale, environnementale et économique, cette étude se donne donc pour objectif d'examiner la transformation, plus ou moins aboutie, de certaines portions d'un espace naturel et socialisé (les montagnes pyrénéennes) en produits de consommation touristiques.

Le terrain d'étude



Carte générale des principaux noms cités et du terrain⁵⁷

L'espace choisi concerne donc une partie des Pyrénées centrales, la région de Bagnères-de-Luchon (Comminges sous l'Ancien Régime, Haute-Garonne depuis), l'actuel département de

⁵⁶ Jean-Baptiste FRESSOZ, Frédéric GRABER, Fabien LOCHER et Grégory QUENET, *Introduction à l'histoire environnementale*, op. cit., 2014, p. 57.

⁵⁷ Réalisée par nos soins.

l'Ariège (divisé sous l'Ancien Régime entre les États de Foix et le Couserans) et le Val d'Aran (entité administrative propre jusqu'à 1831 et depuis 1990, située en Catalogne espagnole). Cet espace transfrontalier est caractérisé jusqu'à l'aube de la période contemporaine par de fortes relations sociales, culturelles et économiques⁵⁸. Les trois territoires connaissent ensuite des trajectoires touristiques très différentes, ce qui constitue en soi un problème historique qu'il est tentant d'élucider⁵⁹ et ce qui présente en plus l'avantage de la diversité et de la comparaison internationale.

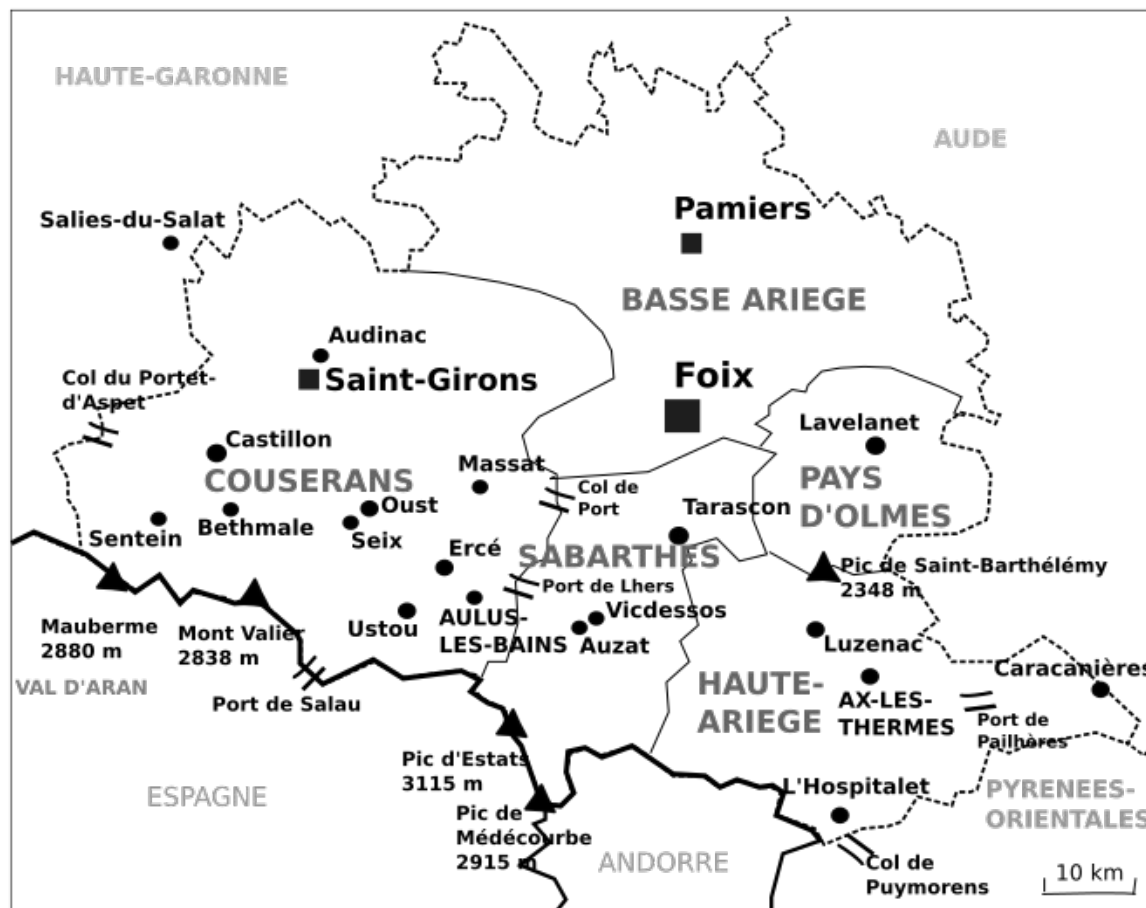
En première approximation, ce terrain présente des physionomies touristiques très différentes. Luchon en Haute-Garonne est une grande station mondaine du XIX^e siècle, devenue station médicale à partir des années 1920 et qui est à la recherche d'un second souffle depuis les années 1980 même si elle conserve sa place parmi les plus grandes stations thermales françaises. Une saison d'hiver s'y est développée grâce à Superbagnères et à Peyragudes. Le Val d'Aran, ensuite, est un espace périphérique de l'Espagne, isolé en versant nord des Pyrénées par la chaîne centrale. Tardivement désenclavée, cette vallée se spécialise d'abord dans le commerce de détail frontalier avant de connaître un essor fulgurant à partir des années 1970, au moment même où les Pyrénées françaises sont plongées dans un certain marasme. Le comparatisme est désormais central dans les études historiques tant il est vrai que « les comparaisons internationales conduisent à réduire le poids des spécificités nationales et, en conséquence, enlèvent beaucoup de leur portée à des analyses qui apparaissent pourtant très convaincantes dans le seul cadre national.⁶⁰ » À l'inverse, l'Aran présente aussi l'opportunité de mesurer les spécificités nationales et donc le poids de la frontière dans le devenir de territoires contigus. L'Ariège, enfin, fait longtemps figure de quasi non-lieu touristique, en dépit de ses hautes montagnes et de la variété de ses paysages. On peut la subdiviser en trois zones. La première, le Couserans, est un pays de mines, de papeteries, de forêts domaniales et d'agropastoralisme, un pays au tourisme « invisible » mais néanmoins présent. Il connaît une trajectoire sociale fort énigmatique marquée par une profonde crise jusqu'aux années 1970 puis par un renouveau fragile mais manifeste. La deuxième zone, la Haute-Ariège entre Ussat-Bains et Ax-les-Thermes, pays de commerce transfrontalier, d'industrie métallurgique diffuse et

58 Patrice POUJADE, *Le voisin et le migrant*, op. cit., 2010.

59 Même si ce n'est pas notre objet premier. Sur le tourisme pyrénéen, les deux principaux travaux ont étudié les Pyrénées occidentales (Hautes-Pyrénées et Pyrénées-Atlantiques) : Michel CHADEFAUD, *Aux origines du tourisme dans les Pays de l'Adour. Du mythe à l'espace, un essai de géographie historique*, Pau, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 1987 ; Serge BRIFFAUD, *Naissance d'un paysage*, op. cit., 1994. Luchon, l'Ariège et *a fortiori* le Val d'Aran (pour les études françaises) offrent donc un terrain presque vierge et pourtant fort riche pour comprendre les stratégies d'appropriation locales du tourisme.

60 Jean-Claude DAUMAS, « Où va l'histoire économique en France aujourd'hui ? Tendances, enjeux, propositions », in Mathieu ARNOUX, Patrice BAUBEAU, Gérard BÉAUR et Jean-Claude DAUMAS, *L'histoire économique en mouvement : entre héritages et renouvellements*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2012, p. 52.

de grands domaines forestiers privés, voit précocement se développer le tourisme mais de manière contrariée. La troisième zone, le Pays d'Olmes et le Vicdessos, se caractérise par des vallées proprement industrielles, pour lesquelles le tourisme fait figure de pis-aller contracyclique depuis quelques décennies.



Carte de l'Ariège⁶¹

Il s'agit donc d'un terrain aux limites claires et pour partie administratives. La reprise telles quelles de ces dernières a été un des biais méthodologiques majeurs dans certains travaux historiques et géographiques. Mais, ici, cela fait sens : le tourisme s'est dès l'origine développé dans une logique de concurrence entre territoires et entre administrations territoriales. Dès l'origine, aussi, le tourisme a servi pour des territoires à se définir et à se doter d'une identité. Des « nations » en construction ou en cours d'affirmation, comme la France et plus tard la Catalogne, jusqu'aux régions, aux départements et aux communes qui, avec une intensité variable, ont utilisé le tourisme pour être reconnus, le tourisme contient une forte dimension identitaire qui recouvre des limites administratives. Ce tourisme est aussi un outil de communication qui permet de « vendre » l'action politique des élus dans une stratégie d'affirmation locale et supra-locale de leur image. Bref, les

61 Réalisée par nos soins.

limites administratives ne constituent pas ici un biais méthodologique puisqu'elles sont le cadre prioritaire de l'action en matière de tourisme.

Ce terrain présente une grande variété de situations touristiques. On y trouve deux des plus grandes stations thermales françaises actuelles (Ax-les-Thermes et surtout Luchon) ainsi qu'une myriade de petits centres parfois tombés dans l'oubli (Encausse, Boussan, Ganties, Salies-du-Salat, Audinac-les-Bains, Aulus-les-Bains, Ussat-les-Bains, Carcanières, Bèdeilhe, Sentein, Les, Arties, etc.). On y trouve une des premières stations de sports d'hiver créées *ex nihilo* en Europe (Superbagnères) et celle qui est aujourd'hui la plus grande d'Espagne (Baqueira-Beret). Les stations de sports d'hiver sont globalement représentées dans toute leur diversité, avec en tout dix stations de ski alpin à des altitudes diverses (Superbagnères, Peyragudes, Bourg-d'Oueil, Mourtis, Guzet-Neige, Monts-d'Olmes, Ascou-Pailhères, Mijanès, Ax-Trois-Domaines, Baqueira-Beret), quelques stades de neige (Goulier-Neige, Chioula et étang de Lhers) et une station de ski de fond (Plateau de Beille). On trouve aussi de nombreux dossiers d'aménagement inaboutis, dont les plus anciens remontent aux années 1930 (Campsaur-Hospice de France, Cirque du Lys, Crabère-Ulls, Bésines, etc.). On rencontre des friches touristiques, comme ces « stations » thermales (Boussan, Encausse, Audinac, Les, Arties) ou de ski (La Tuca) qui ont fermé. On remarque également des sites montagnards et des sommets reconnus de longue date, en France (Hospice de France, vallée du Lys, lac d'Oô, Mont-Valier, Orлу) et en Espagne (Valarties, Montarto, Pla de Beret, Circ de Colomers). Les espaces protégés ne sont pas en reste, puisqu'on trouve de nombreux sites classés, une des premières réserves de chasse créées par les services de l'État (Mont-Valier), un parc national controversé (Aygues-Tortes qui touche le Val d'Aran) ainsi qu'un projet abandonné au dernier moment (Ariège).

Abondances archivistiques

Notre perspective étant de comprendre l'appropriation locale d'un phénomène global (le tourisme), ce sont des archives locales qui fournissent le matériau essentiel. Pour chacun de ces cas, les archives des autorités préfectorales, des services déconcentrés de l'État, des différents échelons politiques (régions économiques et politiques, départements, intercommunalités, communes) auxquelles s'ajoutent des fonds privés, abondent et permettent de nourrir une histoire au plus près des acteurs. Malgré leur richesse, les informations collectées, conservées et – surtout – classées dans les centres d'archives sont disparates et ne permettent pas toujours de comparaisons quantitatives précises. La masse est également une gageure pour mener le travail d'inventaire des sources mobilisables. Certains centres, débordés à cause du manque de personnel il y a quelques décennies, n'ont qu'imparfaitement classé certains versements, voire classé comme éliminables des

liasses sans description de contenu. Certaines de celles qui en ont réchappé se sont avérées essentielles pour nous, en particulier sur l'aménagement de Superbagnères dont les archives ne se sont révélées qu'en plusieurs années au gré de demandes de communication exploratoires. Dans ces cas, la consultation est devenue fastidieuse et pour le moins hasardeuse. La mobilisation des Archives nationales s'est faite en complément de ces fonds locaux mais dispersés, nous ramenant souvent à des dossiers également conservés aux archives départementales. Les ministères concernés par le tourisme sont très nombreux : du Commerce, des Travaux publics, de l'Agriculture, de l'Hygiène publique puis de la Santé, de l'Environnement, de la Jeunesse et des Sports, du Tourisme lorsqu'il a existé, des Affaires étrangères récemment. Le tourisme a toujours été dans un flou ministériel parce qu'il rassemble des dimensions théoriquement séparées dans l'administration (comme la santé, l'urbanisme, la voirie, les eaux, les chemins forestiers, la protection des monuments et des sites, les équipements sportifs, etc.). Les chevauchements de compétences et les conflits sont nombreux (entre les services des Ponts et Chaussées, des Mines et des Eaux-et-Forêts en matière d'aménagement de la montagne, ou entre les Mines et les services de l'Hygiène et de la Santé par exemple en matière thermale). Les missions interministérielles et la DATAR à partir des années 1960 trouvent dans la coordination des services leur raison d'être ; leurs archives, quant à elles, sont parfois dispersées ou introuvables, momentanément espérons-le⁶². Les services déconcentrés de l'État ont souvent déposé leurs archives dans les centres locaux, jusqu'à des périodes récentes comme pour la DRIRE⁶³.

Aux archives départementales de Haute-Garonne et d'Ariège, pour le XIX^e siècle, les séries les plus riches ont été la série M relative à la surveillance économique et sociale des préfectures, la série O, relative au contrôle de l'administration municipale, et la série U, relative aux justices de Paix qui permet en particulier d'étudier l'évolution des statuts des entreprises. Les séries X, sur le contrôle sanitaire des stations thermales, ont apporté d'intéressants éclairages sur l'hygiène publique et les hôpitaux thermaux. Concernant une période variable, pouvant même concerner le XIX^e siècle, les versements « contemporains » (qui concernent la période allant de 1940 à nos jours) en W ont été une sorte de puits sans fond dont la consultation pourrait se poursuivre pendant des mois encore,

62 Ainsi pour l'antenne pyrénéenne du Service d'études et d'aménagement touristiques en montagne (SEATM) dont les archives communes à celles de la DATAR, égarées lors de la fermeture de la délégation toulousaine, nous ont échappé. Si nous avons pu consulter certaines des études réalisées pour ou par la DATAR c'est grâce à l'amabilité de certaines personnes ressources entre Foix et Toulouse, ce qui n'est guère tenable pour mener un travail continu et vérifiable.

63 Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement. Service déconcentré de l'État au niveau régional, héritier de l'administration des Mines, réorganisé entre 2009 et 2010 et fondu au sein des DREAL et DIRECCTE. En Midi-Pyrénées, c'est à cette occasion que leurs fonds, remontant jusqu'au début du XIX^e siècle, ont été versés aux archives départementales de la Haute-Garonne (versement 7687 W). Le service des Mines avait le contrôle des eaux thermales dans ses attributions et fournit donc des archives d'une grande qualité sur les aménagements réalisés mais aussi sur les conflits, les régimes de propriété, l'historique et les statistiques ponctuelles d'exploitation.

si ce n'est des années. Les descriptions de contenu, lorsqu'elles ont été faites⁶⁴, ne reflètent pas nécessairement leur richesse. Dans ces archives se mêlent les rapports et correspondances entre les préfectures (de département et de la région Midi-Pyrénées dont les fonds sont conservés aux archives départementales de Haute-Garonne), les services déconcentrés de l'État et les ministères. Les archives municipales de Luchon ainsi que le Musée du Pays de Luchon nous ont permis de très intéressantes incursions dans une documentation volumineuse et d'une grande précision sur les aménagements et le contrôle des visiteurs. Pour le Val d'Aran, les centres d'archives provinciaux et nationaux ne nous ont pas donné de ressources nouvelles par rapport à celles exploitées lors des travaux universitaires qui nous ont précédés. Ce travail sera à poursuivre. Les Archives générales du Val d'Aran nous ont en revanche donné satisfaction. Elles permettent d'approcher tout le travail administratif et urbanistique des communes, en plus des relevés de populations et des activités économiques, qui nous permettent de retracer l'histoire du développement touristique de l'Aran du point de vue local.

Enfin, à toutes ces archives produites par le travail administratif, nous avons pu joindre quelques archives privées (dont celles de la Société générale des Thermes d'Aix), les archives de la Chambre de Commerce de Toulouse, ainsi qu'une somme considérable de publications (ouvrages, revues et journaux) conservées entre la Bnf, la bibliothèque municipale de Toulouse, les fonds anciens de l'université de Toulouse (dont le fonds Garrigou), ou encore les bibliothèques des groupes excursionnistes et des universités de Catalogne. Sur une si longue période, il nous était difficile de consacrer un temps considérable au dépouillement de l'immense quantité d'articles de presse consacrés à nos espaces. Nous avons ponctuellement exploité la *Vanguardia* et *El Mundo deportivo* sur l'ensemble de la période, et systématiquement *Le Figaro* et le *Petit Journal* avant 1915, donnant un aperçu d'une presse mondaine et d'une presse plus populaire, en plus de dépouillements ponctuels de la presse locale française. Finalement, sans même atteindre l'exhaustivité, c'est une masse considérable d'archives qui a pu être dépouillée au cours de milliers d'heures de travail dans les divers centres d'archives et bibliothèques.

Le cadre chronologique

Pour rendre intelligible ce passé du tourisme, il nous a fallu isoler certains éléments qui « bougent » ensemble et permettent d'opérer un découpage de ce temps long de l'histoire du tourisme. Ces ruptures apparaissent assez nettement pour dégager des périodes où la cohérence l'emporte sur le changement, quoique les ferments des évolutions futures puissent être décelés en

64 Ce qui n'a pas forcément été le cas lors des versements effectués dans les années 1950-1970 et concernant les premières décennies du XX^e siècle aux archives départementales de la Haute-Garonne.

leur sein.

Initialement, nous ne pensions partir que du milieu du XIX^e siècle, influencé par une historiographie qui a bien mis en avant ce tournant capitalistique du tourisme. Toutefois, les archives des décennies précédentes nous sont apparues comme fort riches, posant sans détour bien des problématiques, des représentations et des espérances que l'on retrouve ensuite. Comme, au maximum des possibilités et de la faisabilité bien entendu, c'est bien la cohérence du sujet qui doit permettre le découpage chronologique, nous sommes remontés, sans pouvoir y accorder autant de place qu'aux périodes suivantes, à la fin du XVIII^e siècle. Alors, dans les Pyrénées, quelque chose se passe qui fait que des flux inconnus jusqu'alors, motivés par des passions inédites, viennent alimenter l'essor de certaines communes pyrénéennes. On est aux débuts du tourisme, lorsque les intérêts prophylactiques se mêlent à une recherche de plaisirs et valorisent les paysages et l'air des montagnes. Cette première période, quelque peu déconsidérée par l'historiographie en France, porte bien des discours et des projets qui structurent durablement l'offre touristique pyrénéenne. C'est l'ère des premiers grands aménagements thermaux, routiers et urbanistiques et de la prise de conscience que le tourisme représente un phénomène économique d'échelle continentale. C'est la naissance du tourisme et des stations.

La deuxième période va du milieu du XIX^e siècle à la veille de 1914. Même si, à bien des égards, la continuité avec la période précédente l'emporte sur les ruptures, elle correspond à l'explosion des fréquentations et au décrochage (jamais définitif) de certaines stations qui végètent pour ne pas avoir réussi à devenir de réels centres de loisirs. On voit alors se multiplier les casinos luxueux, les hôtels, les attractions et les festivités. La période voit se concrétiser des espoirs formulés dès le tournant du XVIII^e au XIX^e siècle. C'est le moment de la pérennisation et de la complexification du tourisme dans les Pyrénées françaises, mais aussi d'un vaste effort de normalisation sociale et paysagère à des fins touristiques.

La troisième période est celle, concurremment, de la « modernisation », de l'essor et du « retard » : elle court des années 1910 aux années 1970. Elle rassemble la fin de la « Belle Époque » et les « Trente Glorieuses », ce qui peut étonner. Pourtant, autour de 1910, l'avènement des sports d'hiver avec la construction de premières infrastructures de grande ampleur, la reprise en main par les médecins du devenir des stations thermales et l'avènement de l'automobile donnent une cohérence certaine à cette période. C'est l'ère du thermalisme médicalisé qui se « popularise » relativement, des stations nouvelles, du raccourcissement des séjours grâce à la souplesse des déplacements automobiles, de l'essor des Alpes françaises et du relatif déclin pyrénéen. C'est le temps des grands aménagements en sites vierges et d'une mise au pas sans précédent de la

« nature », en concurrence avec l'industrie hydroélectrique, chimique et métallurgique.

Enfin, dernière période : elle va des années 1970 à nos jours, même si nous n'irons pas en détail au-delà de la décennie 1980. Dans cette période, « les crises politiques, économiques et intellectuelles semblent inaugurer en définitive la fin du monde né au XIX^e siècle.⁶⁵ » Pour le tourisme, cette période est marquée par l'omniprésence discursive des thématiques environnementales, par des fréquentations thermales et hivernales qui atteignent leur apogée avant de stagner, par une consommation de nature et de culture montagnardes qui se cherche et conteste plus ou moins fortement les modèles précédents, et par les hésitations d'une offre en partie vieillissante qui tente de dissimuler sa banalité par le truchement du marketing et du « verdissement ». C'est un nouveau moment d'explosion des pratiques qui veulent pour certaines échapper au rapport marchand, mettant par là en cause l'essence du tourisme. C'est le temps de l'environnement, du « développement durable », de la participation locale ; c'est aussi celui de la mise en concurrence des territoires reposant sur une logique du projet, sur une idéologie du mérite, de la compétitivité et de l'adaptation au marché qui investissent tous les domaines de la vie sociale. Autant d'aspects pour lesquels les montagnes sont un terrain de rêve et d'action privilégiés.

Interrogeant chacune la transformation de l'environnement et des sociétés locales en produits touristiques, nos trois grandes parties parcourent ces deux siècles de tourisme. Le XIX^e siècle qui invente le tourisme en montagne sera l'objet de deux parties, le XX^e de la troisième. La première partie interrogera la structuration urbanistique et l'évolution économique et sociale des stations de la partie française de notre aire d'étude de la fin du XVIII^e siècle au début du XX^e. L'environnement montagnard se transforme alors en ressource économique fructueuse. La deuxième partie se penchera sur la manière dont les médecins et les alpinistes ont contribué à complexifier l'usage touristique de cet environnement et dont les populations locales se sont vues assigner des objectifs de figuration et de service touristiques. Dans ce processus de création et d'exploitation des ressources, la frontière prend toute son importance car l'Espagne est érigée en contrée exotique que l'on vient visiter depuis les stations françaises. La troisième partie couvrira la période allant des années 1910 aux années 1980, autour des deux types d'aménagement qui reconfigurent les montagnes européennes : les stations de sports d'hiver et les instruments de protection de l'environnement. Ils permettront d'interroger la nature du changement qui s'opère autour de 1970 et qui se cristallise dans la loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne (dite « loi Montagne »).

65 Emmanuel FUREIX et François JARRIGE, *La modernité désenchantée. Relire l'histoire du XIX^e siècle français*, Paris, la Découverte, 2015, p. 13.

**PREMIÈRE PARTIE. LA CONSTRUCTION SOCIALE,
ENVIRONNEMENTALE ET IMAGINAIRE D'UNE
ÉCONOMIE TOURISTIQUE (FIN DU XVIII^E-DÉBUT
DU XX^E SIÈCLE)**

PREMIÈRE PARTIE. LA CONSTRUCTION SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET IMAGINAIRE D'UNE ÉCONOMIE TOURISTIQUE (FIN DU XVIII^e-DÉBUT DU XX^e SIÈCLE)

Dans le prolongement des développements récents de l'histoire économique et sociale du tourisme¹, qui ne se centre plus uniquement sur les productions littéraires ni sur l'étude des touristes², nous souhaitons étudier dans cette première partie la structuration de l'économie touristique au XIX^e siècle, en intégrant une dimension jusqu'à présent laissée de côté par l'historiographie : l'environnement. Notre zone d'étude a pour spécificité d'être touchée par le tourisme dès les origines du phénomène, sans grand retard sur l'archétype suisse. Grâce à la présence d'eaux thermales anciennement réputées et fréquentées, l'engouement nouveau pour les paysages de montagne qui traverse les élites européennes à la fin du XVIII^e siècle trouve un terrain de prédilection dans les Pyrénées françaises. C'est donc un long XIX^e siècle qui va ici nous occuper, pour aller jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale. Il ne s'agit pas uniquement d'en faire un prologue à l'étude du tourisme du XX^e siècle, mais bien de saisir les dynamiques propres à cette première époque du tourisme. Motivations des touristes, appropriation locale, intégration du tourisme dans les rapports sociaux, aménagements et mise en tourisme de l'environnement, acteurs en présence et rythmes de croissance, voilà autant d'aspects que nous souhaitons traiter depuis les origines du tourisme pyrénéen – et, par là, européen.

On répète à l'envie que le tourisme est une solution d'avenir pour les espaces en difficulté, en particulier les montagnes d'Europe. Faisant parfois figure de solution « miracle », si ce n'est

1 Michel CHADEFAUD, *Aux origines du tourisme dans les Pays de l'Adour. Du mythe à l'espace, un essai de géographie historique*, Pau, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 1987 avait entamé le mouvement (avec une approche toutefois impressionniste, ne suivant pas réellement les stations sur le temps long mais les étudiant au prisme d'une thématique, avec Pau et le climatisme au début du XIX^e siècle, Cauterets et le thermalisme à la Belle Époque, etc.). Les autres références sont plutôt littorales que montagnardes, en dehors de Laurent Tissot : Pierre LABORDE, *Histoire du tourisme sur la côte basque (1830-1930)*, Biarritz, Atlantica, 2001 ; Laurent TISSOT (dir.), *Construction d'une industrie touristique aux 19^e et 20^e siècles : perspectives internationales*, Neuchâtel, Suisse, Ed. Alphil, 2003 ; Johan VINCENT, *L'intrusion balnéaire. Les populations littorales bretonnes et vendéennes face au tourisme (1800-1945)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007 ; Mikaël NOAILLES, *La construction d'une économie touristique sur la Côte Aquitaine des années 1820 aux années 1980. Pratiques sociales, politiques d'aménagement et développement local*, Neuchâtel, Toulouse, Alphil, Méridiennes, 2012. Nous retrouvons aussi quelques unes des pistes actuellement explorées dans des études d'histoire économique et sociale, sur les liens entre activité économique et société locale, par exemple : Gilles DELLA-VEDOVA, « L'évolution et l'organisation du tourisme dans le canton de Villard-de-Lans (Massif du Vercors) du milieu du XIX^e au milieu du XX^e siècle », in Marc GIGASE, Cédric HUMAIR et Laurent TISSOT (dir.), *Le tourisme comme facteur de transformations économiques, techniques et sociales (XIX^e-XX^e siècles)*, Neuchâtel, Suisse, Éd. Alphil, Presses universitaires suisses, 2014, p. 107-121.

2 Sur ce point, le grand ouvrage de Sylvain VENAYRE, *Panorama du voyage (1780-1920). Mots, figures, pratiques*, Paris, les Belles Lettres, 2012, donne un inventaire remarquable des motivations des touristes d'après leurs récits de voyage. Sur les touristes eux-mêmes, les études classiques de Armand WALLON, *La vie quotidienne dans les villes d'eaux (1850-1914)*, Paris, Hachette, 1981 ; Marc BOYER, *Histoire générale du tourisme du XVI^e au XXI^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2005 ; et surtout Catherine BERTHO-LAVENIR, *La roue et le stylo. Comment nous sommes devenus touristes*, Paris, Éd. O. Jacob, 1999, conservent tout leur intérêt.

d'incantation, le tourisme est paré de bien des vertus. Il est effectivement capable d'irriguer directement et indirectement tous les secteurs de l'économie, de l'agriculture jusqu'à l'artisanat, et de ranimer des vallées en cours de désertification. Affublé des atours de la durabilité, il s'oppose (et sert à s'opposer) à d'autres activités que l'on conçoit comme prédatrices pour l'environnement (on pense par exemple au dossier actuel de la réouverture de la mine de tungstène de Salau, tout au bout de la vallée du Salat en Ariège). Les acteurs en présence sont nombreux, mais l'idée d'un développement porté par et pour les populations locales domine aujourd'hui³, s'opposant implicitement à l'idée d'un tourisme colonisateur, impulsé de l'extérieur, irrespectueux ou à l'écart des « autochtones » – celui qui aurait dominé des origines du phénomène jusqu'à une date récente (tantôt les années 1970, 1980 ou 1990).

Il est, en effet, un présupposé classique dans nombre de recherches : la première mise en tourisme des territoires est le fait d'initiateurs extérieurs. Cette façon de voir les choses a été plusieurs fois nuancée et remise en cause⁴ ; il n'empêche que des auteurs parmi les plus en vue du champs des études touristiques continuent à la défendre. On pourrait citer Marc Boyer qui généralise sans doute à l'excès les résultats de ces études très documentées sur les stations de la côte d'Azur ou les stations de ski des Alpes⁵. L'équipe « Mobilités, Itinéraires, Territoires » (MIT, composée de chercheurs en géographie et en aménagement) est allée un peu plus loin encore en proposant une modélisation historique des stations, à partir d'une littérature secondaire. Cette modélisation relève du souci de prospective propre aux études d'aménagement : modéliser permet de prévoir l'évolution future d'une destination en la plaçant dans une étape (plus ou moins complexifiée selon les auteurs) du modèle d'évolution⁶. Mais elle contraint quelque peu une réalité qui ne saurait se réduire à une somme de facteurs quantifiables et dont l'état d'avancement permettrait de positionner la station en question dans une étape du modèle. Certes, ces modèles ont des vertus pédagogiques. Néanmoins, au-delà, ils créent une impression de scientificité et d'objectivité qui peut avoir des effets performatifs. Dans les nombreuses études produites dans le cadre du MIT, les populations locales sont en tout cas données comme absentes du processus initial de mise en tourisme⁷.

3 Colin Michael HALL, *Tourism planning. Policies, processes and relationships*, Harlow, Pearson education, 2008.

4 Par exemple dans Bernard DEBARBIEUX, *Chamonix-Mont-Blanc (1860-2000). Les coulisses de l'aménagement*, Saint-Gervais, Édimontagne, 2001 ; Johan VINCENT, *L'intrusion balnéaire. Les populations littorales bretonnes et vendéennes face au tourisme (1800-1945)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007.

5 Marc BOYER, *L'hiver dans le Midi. L'invention de la Côte d'Azur (XVIII^e-XXI^e siècles)*, Paris, L'Harmattan, 2009 ; Marc BOYER, *Ailleurs. Histoire et sociologie du tourisme*, Paris, l'Harmattan, 2011, p. 140.

6 Bruce PRIDEAUX, *Resort Destinations. Evolution, Management and Development*, Oxford, Elsevier, 2009, p. 15-49.

7 L'extériorité à la société locale des initiateurs du tourisme comme « constante fondatrice » de la mise en tourisme des territoires (à partir de l'exemple de la « découverte » des « Glacières » de Chamonix) : voir MOBILITÉS, ITINÉRAIRES,

Plus récemment une équipe pluridisciplinaire, à partir du cas de trois stations suisses (Montreux, Zermatt, Finhaut) étudiées sur le temps long grâce à un ensemble limité d'archives (presse locale et régionale, délibération des conseils communaux et littérature secondaire), a voulu démontrer sur des bases plus solides l'absence d'implication des populations locales aux débuts du phénomène touristique (pris vers le milieu du XIX^e siècle)⁸. Leurs recherches forcent toutefois l'interprétation des sources : ils concluent en effet de l'absence de discussions sur le tourisme dans les assemblées communales au milieu du XIX^e siècle, le fait que ces collectivités locales n'avaient pas conscience de l'opportunité de développement que représentait le tourisme. La « révélation » et l'impulsion décisive seraient alors venues de l'extérieur. De ces constats locaux ils font un modèle généralisable à toutes les stations.

Ces modélisations et typologies représentent un effort remarquable en direction de la synthèse et de l'intelligibilité, contre l'émiettement des études locales. Tirer des généralités à partir d'études de cas somme toute limitées constitue toutefois un premier biais méthodologique ; dégager des généralités à partir de l'absence de leur infirmation dans les sources, en est un second. On ne peut pas en effet proposer de conclusion certaine à partir de l'absence d'une donnée dans une source – c'est une des limites centrales du travail historique. Une hypothèse ne peut être validée ou invalidée que lorsqu'on trouve des éléments qui, explicitement, la confirment ou l'infirmement, et encore faut-il avoir soumis le document à la méthode critique (qui parle, à quel moment, à qui s'adresse-t-il, quels sont ses intérêts, a-t-il vu et vécu ce dont il parle ou le reconstitue-t-il *a posteriori*, etc.). Sans ces démarches, on ne peut rien dire avec certitude. Que les assemblées locales ne traitent pas de tourisme ne permet pas d'assurer qu'il n'y a pas des acteurs locaux (membres ou non de ces assemblées) qui ont cherché à attirer des touristes ou des investisseurs, sans laisser de trace.

Ces généralisations témoignent d'une tendance relativement fréquente qui consiste à mettre de côté les capacités d'initiative de collectivités montagnardes perçues comme en retrait de la modernité⁹. Ces études, qui nient la possibilité de perception locale des attentes touristiques naissantes, reposent très certainement sur une série d'*a priori* implicites : les populations des futures

TERRITOIRES [MIT], *Tourismes 2. Moments de lieux*, Paris, Belin, 2005, p. 47. La typologie historico-géographique est par exemple synthétisée par Rémy KNAFOU, « Tourisme », in Jacques LÉVY et Michel LUSSAULT, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003.

8 Géraldine SAUTHIER et Christophe CLIVAZ, « Gouvernance locale et trajectoires du développement touristique », in Vincent VLÈS et Christophe BOUNEAU (dir.), *Stations en tension*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2016, p. 119-131.

9 Ce que contredisent formellement les travaux pionniers de Laurence Fontaine, Pier Paolo Viazzo, Anne-Marie Granet-Abisset ou encore pour les Pyrénées Patrice Poujade. Voir la synthèse de Stéphane GAL, Jean SAINT-MARTIN, Pierre JUDET, « Histoire, innovation et territoires de montagne », in Michaël ATTALI, Anne DALMASSO, Anne-Marie GRANET-ABISSET (dir.) *Innovation en territoire de montagne : le défi de l'approche interdisciplinaire*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2014, p. 9-50.

stations touristiques, habitant généralement des villages ou de petits bourgs de montagne vivaient dans une certaine autarcie ; elles n'étaient guère intégrées que dans des réseaux locaux ; elles étaient en somme éloignées des populations urbaines imprégnées des attentes touristiques. Cette idée d'autarcie des populations rurales et montagnardes « traditionnelles » a été remise en cause : sous l'Ancien Régime, les « micro-mobilités » sont familières pour l'essentiel des populations rurales, tandis que certaines régions ont même au cœur de leur fonctionnement économique et social des déplacements temporaires de plus longue distance¹⁰. C'est en particulier le cas des populations montagnardes d'Europe de l'Ouest, pour ne citer qu'elles¹¹. Comme le résume Fernando Collantes pour le versant sud des Pyrénées, l'économie ancienne des montagnes d'Europe de l'ouest est essentiellement pluriactive, associant productions domestiques, réseaux migratoires et participation sélective au marché¹². Plus globalement, l'opposition trop schématique entre le local et le plus global est à nuancer par une l'intégration des réseaux où s'interpénètrent les diverses échelles d'appartenance.

Un détour historique vers les origines du tourisme dans les Pyrénées – massif dans lequel les stratégies de développement fondées sur le tourisme sont aujourd'hui nombreuses – permet de confronter ces modèles à un terrain décalé par rapport à la plupart des études historiques du tourisme. En revenant aux origines du phénomène on peut se demander quels sont les attraits originels (environnementaux et culturels) des Pyrénées et comment ont-ils été créés, aménagés, conformés aux désirs touristiques et transformés en objet de consommation ? Comment cet élément

10 Le débat historiographique a été vif entre les années 1980 et 2000 particulièrement, opposant « mobilités » et « enracinement ». La réalité dominante des micro-mobilités est désormais acceptée. Voir Alain CROIX, « L'ouverture des villages sur l'extérieur fut un fait éclatant dans l'ancienne France. Position de thèse », *Histoire et Sociétés Rurales*, t. 11, n°1, 1999, p. 109-146 ; Jean-Pierre POUSSOU, « L'enracinement est le caractère dominant de la société rurale française d'autrefois », *Histoire, économie et société*, vol. 21, 2002, p. 97-108 ; Jacques DUPÂQUIER, « Sédentarité et mobilité dans l'ancienne société rurale », *Histoire & Sociétés Rurales*, Vol. 18, 2002, p. 121-135 ; Parmi les conditions de possibilité des mobilités figurent les « cultures de la mobilité », mise en lumière par Daniel ROCHE, *Humeurs vagabondes. De la circulation des hommes et de l'utilité des voyages*, Paris, Fayard, 2003.

11 Pier Paolo VIAZZO, *Upland communities. Environment, population and social structure in the Alps since the sixteenth century*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989 ; Laurence FONTAINE, *Histoire du colportage en Europe (XV^e-XIX^e siècle)*, Paris, A. Michel, 1993 ; Anne-Marie GRANET-ABISSET, *La route réinventée. Les migrations des Queyrassins aux XIX^e et XX^e siècles*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1994 ; Raul MERZARIO, *Adamocrazia. Famiglie di emigranti in una regione alpina*, Bologne, Il Mulino, 2000. Voir aussi Anne RADEFF, *Du café dans le chaudron. Économie globale d'Ancien régime (Suisse occidentale, Franche-Comté et Savoie)*, Lausanne, Société d'histoire de la Suisse romande, 1996 ; Patrice POUJADE, *Le voisin et le migrant. Hommes et circulations dans les Pyrénées modernes (XVI^e-XIX^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, en particulier p. 153-307 ; Corinne MAITTE, « Mobilités internationales en Europe du Nord-Ouest », in Pierre-Yves BEAUREPAIRE et Pierrick POURCHASSE (dir.), *Les circulations internationales en Europe, années 1680-années 1780*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 37-54 ; Laurence FONTAINE, « La place des migrations dans les relations villes/montagne à l'époque moderne », in Jean-Claude DAUMAS (dir.), *Faire de l'histoire économique aujourd'hui [actes du congrès de l'Association française d'histoire économique (AFHE), Lyon, 21 et 22 octobre 2010]*, Dijon, Ed. universitaires de Dijon, 2013, p. 45-57.

12 Fernando COLLANTES, « El declive demográfico de la montaña española, 1860-1991. Revisión crítica de propuestas teóricas », *Historia agraria*, n° 24, 2001, p. 203-225.

topographique (les Pyrénées), plus ou moins ignoré auparavant, à l'écart des grandes voies de communication européennes, utilisé comme frontière entre la France et l'Espagne, s'est-il chargé de significations nouvelles et intégré à une des activités économiques contemporaines les plus dynamiques et les plus durables de l'histoire ? Quels espaces pyrénéens se sont transformés en territoires reconnus du tourisme ? Peut-on isoler quelques facteurs qui permettent de comprendre les différentiels de trajectoires touristiques, entre grandes et petites stations ? Le tourisme s'est-il développé de manière « accidentelle » ou entre-t-il (et à partir de quand) dans des réelles stratégies de développement ? Y a-t-il eu échanges de modèles, et à quelles échelles, ou développement spontané ? Quels ont été les acteurs de la mise en tourisme du massif et est-il véritablement pertinent d'opposer des acteurs « extérieurs » et des acteurs « locaux » dans ce (ces) processus ? Quels rapports de force et de pouvoir (entre acteurs, entre imaginaires, entre activités) traversent le premier développement touristique ? Comment le tourisme s'est-il inséré dans l'économie locale et peut-on donner quelques éléments quantitatifs pour mesurer l'apport économique du tourisme ? Voilà l'ensemble des questions auxquelles nous tenterons de répondre dans cette première partie.

Ces pistes, qui explorent les dimensions sociales et environnementales du développement touristique, seront explorées à travers trois chapitres. Le premier sera une incursion dans les tous premiers temps de ce tourisme, lorsque la transition s'opère entre le thermalisme ponctuel d'Ancien Régime, dénué pour l'essentiel de préoccupations esthétiques, et le tourisme contemporain mêlant des préoccupations sanitaires, paysagères et ludiques. Alors, les paysages, les populations et les eaux de montagne commencent à offrir un mode de ressourcement désiré par des franges croissantes de la population et exploité dans un nombre grandissant de lieux. Il s'agira donc d'articuler l'apparition de motivations nouvelles qui autorisent à parler de tourisme thermal et montagnard à partir de la fin du XVIII^e siècle, avec l'appropriation par des acteurs d'horizons divers de l'opportunité de développement économique ainsi offerte. Le tourisme n'est pas qu'une consommation d'un environnement déjà prêt : cet environnement est transformé en produit de consommation, avec un succès variable. C'est cette transformation qui permet à une économie de naître. En nous intéressant à la mutation du regard sur la montagne, aux acteurs et aux aménagements qui ont cherché à conformer l'environnement à ces attentes nouvelles, nous sommes contraints de revenir à la naissance des stations touristiques lors de la période « pionnière » du tourisme, entre la fin du XVIII^e siècle et le milieu du XIX^e. Cette période est souvent délaissée par l'historiographie. Les chapitres suivants se porteront davantage sur le temps du fleurissement du premier tourisme, c'est-à-dire les années 1850 à 1910, cet « Âge d'or » du tourisme mondain. Le deuxième chapitre portera donc sur la fréquentation et ses motifs, le troisième sur l'économie

touristique, ses entrepreneurs et la diffusion de ses revenus.

Avant d'entrer dans le cœur du sujet, arrêtons nous un instant sur le vocabulaire. L'usage du mot de « thermalisme » est récent. Au XIX^e « on va aux eaux » ou on va faire une « saison » dans une « station ». L'expression « villes d'eaux » apparaîtrait vers 1850, « station thermale » ne rentrerait dans les usages qu'après 1890 selon certains auteurs, mais l'expression apparaît naturellement dans une délibération du conseil municipal de Luchon dès 1864 par exemple¹³. Ne présentant pas de différences notables de sens, ces mots seront utilisés indifféremment¹⁴. Le terme de « curiste » n'a cours qu'après la Première Guerre mondiale, auparavant on parle de « malades », de « baigneurs », de « buveurs d'eaux »¹⁵ et très souvent d'« étrangers ». Ces mots renvoient indistinctement aux curistes, à leurs accompagnateurs et aux touristes, français ou non. Dans sa précieuse synthèse sur le thermalisme européen, Paul Gerbot montre bien que la catégorie « d'étranger » dans les statistiques d'affluence des villes d'eaux regroupe une petite partie de curistes véritables et une grande masse de touristes, venus pour le plaisir et les mondanités¹⁶. C'est une source majeure de confusion et une limite à toute velléité de comparaison parfaite entre stations, entre pays et entre époques. Le mot de « touriste » semble apparaître pour la première fois en français en 1816 dans un ouvrage, traduit de l'anglais, de Louis Simond, le *Voyage d'un français en Angleterre pendant les années 1810 et 1811*. Il francise le mot *tourist* apparu en anglais dans les années 1780 pour désigner les pratiquants du *Grand Tour*. Le mot s'impose dans les années 1820. Déjà, chez Simond, le mot a une connotation péjorative, même si bien des auteurs du XIX^e siècle prennent ensuite cette étiquette qui garde un temps un côté « snob » par son origine anglaise¹⁷. Pour notre terrain enfin, la ville de Bagnères-de-Luchon semble communément appelée Luchon à partir du deuxième tiers du XIX^e siècle. Elle est appelée ainsi par Arbanère en 1828¹⁸.

13 AD 31, 2 O 42/6 : Délibération du conseil municipal de Bagnères-de-Luchon, 16 mars 1864.

14 Selon la définition donnée dans Jérôme PENEZ, *Histoire du thermalisme en France au XIX^e siècle. Eau, médecine et loisirs*, Paris, Economica, 2005, p. 4, le thermalisme, dans son sens actuel, désigne l'exploitation des eaux thermales et plus généralement les activités économiques, culturelles, sociales qui découlent directement ou indirectement de la mise en valeur de l'eau thermale.

15 WALLON Armand, *La vie quotidienne dans les villes d'eaux, 1850-1914*, Paris, Hachette, 1981, p. 11.

16 Paul GERBOD, *Loisirs et santé. Les thermalismes en Europe des origines à nos jours*, Paris, Honoré Champion, 2004.

17 Sylvain VENAYRE, *Panorama du voyage, op. cit.*, 2012, p. 411-418.

18 Étienne-Gabriel ARBANÈRE, *Tableau des Pyrénées françaises ; contenant une description complète de cette chaîne de montagnes et de ses principales vallées, depuis la Méditerranée jusqu'à l'océan*, Paris, Treuttel et Würtz, 1828, p. 200.

Chapitre premier. Naissance des stations. Imaginaires et aménagements de la « nature » touristique

Rapporter du revenu est la raison qui décide de tout dans cette ville qui vous semblait si jolie. L'étranger qui arrive, séduit par la beauté des fraîches et profondes vallées qui l'entourent, s' imagine d'abord que ses habitants sont sensibles au beau ; ils ne parlent que trop souvent de la beauté de leur pays : on ne peut pas nier qu'ils en fassent grand cas ; mais c'est parce qu'elle attire quelques étrangers dont l'argent enrichit les aubergistes, ce qui, par le mécanisme de l'octroi rapporte du revenu à la ville¹⁹.

Ce premier chapitre, qui interroge la naissance du tourisme et de ses premières stations sur le terrain pyrénéen, vise à identifier les acteurs, les logiques (économiques, sociales et environnementales) et les réalisations de la première phase d'aménagement touristique, entre la fin du XVIII^e siècle (lorsque, sur notre terrain d'étude, est « lancée » Bagnères-de-Luchon) et le milieu du XIX^e siècle (lorsque sont inaugurés les thermes Chambert dans cette même commune, plus grande réalisation architecturale en matière thermale et touristique de la première moitié du XIX^e siècle²⁰). Alors, en effet, naissent de véritables « stations » touristiques, dans les Pyrénées comme ailleurs en Europe, c'est-à-dire des lieux pensés et organisés pour accueillir les visiteurs, leur proposer « un ensemble de prestations diversifiées » et tirer profit de leurs consommations²¹, au-delà des typologies évolutionnistes proposés par certains courants de la géographie²². L'économie et l'aménagement touristique n'ont été que marginalement étudiée pendant cette période²³, nombre de

19 A propos de « Verrière » (commune fictive en partie inspirée par Dole), dans le Doubs : STENDHAL, *Le Rouge et le Noir*, Paris, Gallimard, 2002 (1830), p. 52, passages soulignés par l'auteur.

20 On peut s'en assurer par le bilan réalisé dans Dominique JARRASSÉ, *Les thermes romantiques. Bains et villégiatures en France de 1800 à 1850*, Clermont-Ferrand, Institut d' Etudes du Massif Central, 1992.

21 Vincent VLÈS, *Métastations. Mutations urbaines des stations de montagne, un regard pyrénéen*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2014, p. 19.

22 Il ne nous semble pas que des définitions plus précises des « stations » touristiques fassent gagner en intelligibilité du phénomène.

23 Citons tout de même les travaux du géographe Michel CHADEFAUD, *Aux origines du tourisme dans les Pays de l'Adour. Du mythe à l'espace, un essai de géographie historique*, Pau, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 1987 (étude surtout littéraire) ; en histoire de l'art de Dominique JARRASSÉ, *Les thermes romantiques, op. cit.*, 1992 (étude la plus détaillée sur le premier aménagement touristique, mais surtout sur l'architecture plus que sur les acteurs même s'ils ne sont pas absents, et pas du tout sur le rapport à l'environnement) ; en histoire de Françoise BREULLAUD-SOTTAS, *Évian, aux sources d'une réussite (1790-1914)*, Annecy, Le Vieil Annecy, 2008 ; Marc BOYER, *L'hiver dans le Midi. L'invention de la Côte d'Azur (XVIII^e-XX^e siècles)*, Paris, L'Harmattan, 2009 (sur la Côte d'Azur et avec une étude limitée des acteurs) ; ou encore dans des mémoires, comme celui sur Cauterets : Richard LAUDINAS, *Cauterets. Une construction touristique au premier XIX^e siècle (An VI-1852)*, Mémoire de Master 2 d'histoire, Toulouse Jean Jaurès, 2015.

recherches débutant plutôt avec le moment « d'industrialisation » du tourisme au milieu du XIX^e siècle. Dominique Jarrassé, dans une thèse d'histoire de l'art consacrée aux établissements thermaux bâtis dans cette période, insiste pourtant sur l'importance de ces premières décennies du tourisme. C'est alors que s'enclenchent des logiques et des dynamiques qui ne font que se renforcer dans la deuxième partie du siècle. Mieux, une cohérence architecturale et urbanistique atteint alors une première apogée, signe d'une réflexion déjà poussée en matière d'aménagement²⁴. Avec l'exemple pyrénéen, il nous semble en tout cas intéressant de sortir d'une vision archaïsante qui laisse accroire que l'offre touristique serait née quasi spontanément, par une sorte d'économie de cueillette inorganisée des consommations ludiques, sanitaires et paysagères des visiteurs.

En revenant aux origines du tourisme dans l'espace pyrénéen, nous avons ainsi cherché à réévaluer les stratégies d'appropriation locales de l'économie et de l'aménagement touristiques²⁵ ainsi que les interrelations entre chaque catégorie d'acteurs, interrelations qui brouillent la dichotomie entre acteurs « exogènes » et « endogènes ». Plutôt que d'opposer de manière réductrice ces deux catégories d'acteurs et de vouloir donner aux uns ou aux autres la primeur du développement touristique, nous faisons l'hypothèse que l'avènement des stations touristiques est le fruit d'une co-construction qui, par le jeu des réseaux et des circulations, s'extrait des échelles d'acteurs. Il nous a alors semblé important de remonter à la fin du XVIII^e siècle, lorsqu'un engouement nouveau pour les montagnes et les eaux thermales se manifeste ; lorsque, aussi, l'accueil commence à s'organiser ; lorsque, en somme et pour la première fois, on peut parler de « tourisme » et de « stations ». Quatre temps rythmeront ce tableau des premiers aménagements touristiques. Le premier reviendra sur l'apport de la notion d'imaginaire essentielle pour compléter celle d'invention du tourisme. L'apparition d'un nouvel imaginaire social donne un sens nouveau à des pratiques parfois plus anciennes et fait que l'on peut parler de tourisme, non seulement thermal mais aussi montagnard, à partir de la fin du XVIII^e siècle. Le deuxième présentera la chronologie des aménagements sur notre terrain en examinant en particulier la divergence initiale entre Luchon et Ax. Le troisième temps se portera sur les acteurs impliqués et discutera la dichotomie entre acteurs « endogènes » et « exogènes ». Le dernier temps, enfin, se penchera sur la conceptualisation, par ces acteurs, du tourisme en tant que moyen de développement économique reposant sur la transformation de ressources environnementales (paysages et eaux thermales) qui semblent, *a priori*, offertes simplement par la nature.

24 Dominique JARRASSÉ, *Les thermes romantiques*, op. cit., 1992, p. 9.

25 Steve HAGIMONT, « Divergences touristiques : les trajectoires touristiques au prisme des dynamiques d'appropriation locales (Pyrénées françaises et espagnoles, XIX^e-XX^e siècle) », in Vincent VLÈS et Christophe BOUNEAU (dir.), *Stations en tension*, Bruxelles, Peter Lang, 2016, p. 49-60.

I. Le tourisme : création imaginaire, pratique sociale

Le tourisme, qui repose sur des désirs d'altérités naturelles et culturelles, invite directement à intégrer l'imaginaire dans une étude concrète de l'économie et des aménagements. Si tous les besoins sont des créations culturelles, le besoin touristique se distingue par son caractère non nécessaire. Il n'est pas imposé par les conditions de vie, par des éléments objectifs. Il répond à un désir d'évasion, partagé par des franges de plus en plus nombreuses de la population européenne. Le tourisme est bien une création historique qui s'inscrit dans la continuité d'un long mouvement de distinction ontologique opéré en Occident, qui sépare une sphère de la culture qui serait propre aux humains et une sphère de la nature qui leur serait extérieure. Le tourisme se situerait à l'aboutissement de ce « grand partage » décrit par Philippe Descola, qui fait de la nature un élément si extérieur aux humains qu'elle en devient un spectacle²⁶. Le tourisme (de montagne en premier lieu mais aussi de bord de mer) n'aurait sans doute pas pu naître à une autre époque ; il trouve sa cohérence dans la culture, les rapports sociaux et l'économie européenne de la fin du XVIII^e siècle. Son avènement reste pourtant essentiellement indéterminé. Il n'est pas une suite mécanique des choses, il est uniquement l'un des possibles effectivement advenu et qui n'a pas disparu ensuite et s'est incarné dans des lieux particuliers²⁷. C'est là que le concept d'institution imaginaire peut apporter un complément précieux à celui d'invention. Dans un premier temps, nous proposons de justifier notre usage du concept de création imaginaire en histoire, concept emprunté à Cornelius Castoriadis²⁸, avant de l'appliquer au tourisme, puis de rappeler en quoi des motivations d'ordre touristique, et non seulement thermal, naissent bel et bien dans les Pyrénées au tournant du XVIII^e au XIX^e siècle.

1. Imaginaire et sociétés

Si les études historiques ne s'étaient pas profondément renouvelées depuis, un de nos objectifs pourrait être la poursuite, modeste, de ce à quoi invitait Michel Foucault en 1982 :

« Nous sommes tous des êtres qui vivent et qui pensent. Ce contre quoi je réagis est cette rupture qui existe entre l'histoire sociale et l'histoire des idées. Les historiens des sociétés sont censés décrire la manière dont les

26 Philippe DESCOLA, *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard, 2005, p. 114-165.

27 En plus d'une profusion de textes et de représentations qui intègrent la montagne à l'époque moderne et lui font tenir une place centrale dans l'ordre du monde (Serge BRIFFAUD, *Naissance d'un paysage. La montagne pyrénéenne à la croisée des regards (XVI^e-XIX^e siècle)*, Toulouse, Tarbes, CIMA-CNRS-Université de Toulouse II, Association Guillaume Mauraun, 1994, p. 27-220), un mouvement d'esthétisation de la montagne s'était opéré au XVI^e siècle en Europe mais il est resté très limité et s'est largement arrêté au XVII^e siècle. Au XVIII^e siècle, un discours passionné sur les montagnes s'impose et ce n'est qu'à partir des années 1760 que les « glaciers » de Chamonix par exemple commencent à susciter des voyages nombreux Philippe JOUTARD, *L'invention du Mont Blanc*, Paris, Gallimard, 1986, p. 71-118.

28 Cornelius CASTORIADIS, *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil, 1999 (1975).

gens agissent sans penser, et les historiens des idées, la manière dont des gens pensent sans agir. Tout le monde pense et agit à la fois. La manière dont les gens agissent et réagissent est liée à une manière de penser, et cette manière de penser est, naturellement, liée à la tradition. Le phénomène que j'ai essayé d'analyser est celui, très complexe, par lequel, en un temps relativement bref, les gens se sont mis à réagir différemment²⁹ ».

Changement, imaginaire, représentations et pratiques

Les représentations et les pratiques sont désormais systématiquement tenues ensemble par les historiens. Les représentations (qu'il s'agisse d'images, de perceptions ou de mises en scène) font partie des ressorts de l'action, c'est de plus toujours par des représentations (documents d'archives, imprimés, manuscrits, figurés, discours enregistrés ou filmés, témoignages, etc.) que les pratiques sociales se montrent aux historiens. Cela rend indispensable de ne pas dissocier les discours et les pratiques et d'être attentif au sens donné aux actions – en eux-mêmes, les discours sont d'ailleurs une forme d'action³⁰. Comme nombre d'historiens des représentations, ce qui intrigue Foucault c'est l'apparition de nouvelles formes de penser, de sentir et d'agir, en dépit du conditionnement culturel lié à la « tradition ». Pourtant, des modalités de ce surgissement Foucault ne dit rien : s'il décrit minutieusement le passage d'un régime discursif, classificatoire³¹ ou encore punitif³², à un autre, il se garde, dans les faits, d'en extraire des causes (par exemple, le régime de punition change car le châtiment corporel public devient intenable : mais pourquoi devient-il intenable à ce moment là ?). En tant qu'historien et philosophe du changement, Foucault ne conceptualise pas la création historique. Il laisse son lecteur orphelin d'une explication du changement : c'est là une précaution épistémologique qu'on ne saurait remettre en cause. C'est aussi pour sortir de ce sentiment d'inachèvement qu'il nous semble intéressant de faire quelques emprunts à une certaine philosophie de l'histoire, celle qui a tenté de se dégager du déterminisme et de l'idée de « sens » de l'histoire.

C'est dans cette optique qu'il paraît intéressant d'intégrer la notion d'« imaginaire » empruntée à Cornelius Castoriadis³³. Cette notion est moins statique que celles de « mentalités », de « représentations » ou d'« l'idéologie » : elle n'est pas tant une description de la façon dont les groupes sociaux se comportent et se représentent leurs conditions d'existence, qu'une façon d'approcher le changement « social-historique ». Dans ce cadre, comme l'ensemble des formes du social, les représentations sont un produit de l'imaginaire et sont une pratique. Comme le résume

29 Michel FOUCAULT, « Truth, Power, Self (« Vérité, pouvoir et soi ») », in *Dits et écrits*, t. II, Gallimard, Paris, 2008, p. 1596-1602, cit. p. 1600 (reproduction d'un entretien avec R. Martin, trad. F. Durand-Bogaert, université du Vermont, 25 octobre 1982), in P.H. HUTTON, H. GUTMAN et L.H. MARTIN, éd., *Technologies of the self. A seminar with Michel Foucault*, Amherst, The University of Massachusetts Press, 1988, p. 9-15).

30 Dominique KALIFA, « Représentations et pratiques », in Christian DELACROIX, François DOSSE et Patrick GARCIA, *Historiographies. Concepts et débats*, vol. I, Paris, Gallimard, 2010, p. 877-882.

31 Michel FOUCAULT, *Les mots et les choses. Une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard, 2002 (1966).

32 Michel FOUCAULT, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.

33 Cornelius CASTORIADIS, *L'institution, op. cit.*, 1999 (1975).

Olivier Fressard,

« Ce n'est pas [...] des mentalités, des représentations collectives ou des idéologies dont Castoriadis nous entretient. C'est au mode d'être du social-historique lui-même dont il est question et non d'une classe spéciale de phénomènes sociaux telle que les représentations sociales. Pas plus ne s'agit-il de prendre la partie pour le tout en réduisant le social-historique aux représentations que les hommes s'en font »³⁴.

Ce serait un biais pour les historiens que de prendre les représentations pour ce qui rend cohérent, ce qui soude, les façons de faire, de dire, d'échanger de se comporter dans une société donnée.

Ce qui relève de la pratique n'est pas seulement l'activité qui modifie du « matériel », mais bien plus largement l'ensemble des conduites et des rapports sociaux³⁵. L'imaginaire, qui est au fondement des pratiques, pourrait alors être l'idéologie telle que l'examinait Georges Duby, cette production de sens, de réel et donc de social, qui joue dans l'organisation des rapports sociaux³⁶. Mais, l'« idéologie », terme dans ce sens hérité du marxisme, est aussi comprise comme ce qui masque le réel du mouvement historique et social ; un réel qui, dans ce schéma, est toujours déterminé en dernier ressort par les rapports de production. L'économie, le matériel, est une force transcendante, contre laquelle l'idéologie ne peut finalement pas grand chose, quand elle ne constitue pas une assise de l'aliénation. Cette vision serait justement un des points de faiblesse de la théorie marxiste de l'histoire³⁷. Le terme nous semble ainsi fortement connoté, daté et malaisé à reprendre.

Le concept d'imaginaire proposé par Castoriadis permet, lui, d'envisager le fait qu'il n'y a pas toujours de déterminant logique, que l'on pourrait « expliquer » ou « modéliser », lorsqu'une nouvelle configuration sociale intervient. Si l'on refuse d'attribuer un sens à l'histoire, alors il faut admettre qu'il y a systématiquement une part de contingence et d'indétermination dans le surgissement du nouveau. Dans notre optique, cette notion d'imaginaire est mise au service, non seulement d'une histoire « culturelle », mais aussi et surtout d'une histoire économique et sociale, qui cherche à comprendre l'occurrence du nouveau, du changement sans négliger le poids des « traditions », des normes, des manières d'être et de penser instituées, héritées, impensées et reconduites. Une histoire qui se veut aussi attentive aux choix et aux stratégies des groupes, tout

34 Olivier FRESSARD, « L'idée de création social-historique », in Philippe CAUMIÈRES, Sophie KLIMIS et Laurent VAN EYNDE, *Imaginaire et création historique*, Bruxelles, Cahiers Castoriadis, Facultés universitaires Saint-Louis, 2006, p. 92.

35 Philippe CAUMIÈRES, « Le social-historique chez Castoriadis et le poids de la pensée héritée », in Philippe CAUMIÈRES, Sophie KLIMIS et Laurent VAN EYNDE (dir.), *Imaginaire et création historique*, Bruxelles, Cahiers Castoriadis, Facultés universitaires Saint-Louis, 2006, p. 48.

36 Georges DUBY, *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Paris, Gallimard, 1978.

37 Philippe CAUMIÈRES, « Le social-historique », *op. cit.*, 2006, p. 38-48.

comme aux liens infiniment variés mais systématiquement tissés entre les sociétés et leur environnement.

Pour appréhender le surgissement du nouveau : l'imaginaire comme source indéterminée de création (ou d'« innovation ») sociale

Au-delà même de réflexions historiques sur le changement, dans un contexte où l'on s'interroge sur la « transition » touristique et plus largement écologique, sur l'avènement d'une société « post-moderne » (ou « trans- », ou autres préfixes), un détour par la philosophie du changement nous semble apporter quelques outils conceptuels. Il ne s'agit pas ici de réactiver sous une autre forme le débat classique entre « idéalisme » et « matérialisme » comme moteur de l'histoire, ou entre « réel » et « idéologie » comme ressort de l'action humaine, mais de passer outre ces schémas trop réducteurs (et largement simplifiés par les contempteurs de Marx) grâce aux propositions théoriques de Cornelius Castoriadis³⁸.

Les réflexions historiographiques sur les mentalités, puis les représentations et l'imaginaire ont rarement fait explicitement référence à Castoriadis³⁹. Connu pour un engagement révolutionnaire reposant sur une critique radicale du marxisme, Castoriadis peut faire figure de penseur daté. De telles considérations n'empêchent pas Gramsci, par exemple, révolutionnaire et marxiste, de connaître depuis les années 2010 une vogue certaine, autant dans les sciences humaines que dans les stratégies de bien des camps politiques⁴⁰. Alors, sans doute, faut-il invoquer la difficulté qu'il y a à lire Castoriadis. Si la notion d'imaginaire est surtout développée dans la seconde partie de son ouvrage majeur, *L'Institution imaginaire de la société*, la critique de la vision marxiste de l'histoire offerte dans la première partie, n'est pas, elle-même, exempte d'intérêt⁴¹. Castoriadis propose une réfutation de la philosophie de l'histoire marxiste (celle qui émerge à partir du *Capital*) qui voit dans l'histoire une science, celle de l'évolution d'une humanité déterminée par les rapports

38 En anthropologie économique, Maurice Godelier propose lui aussi de dépasser ces oppositions binaires, mais aussi les « trois ordres séparés » de Lévi-Strauss (le réel, le symbolique et l'imaginaire), avec ses notions d'« idéal » et de « matériel » qu'il veut tenir ensemble en permanence. L'imaginaire et le symbolique créent du réel, ils sont constitutifs des rapports sociaux : voir Maurice GODELIER, *L'idéal et le matériel. Pensée, économies, sociétés*, Paris, Fayard, 1984 ; *L'imaginé, l'imaginaire & le symbolique*, Paris, CNRS éditions, 2015.

39 Sans utiliser explicitement Castoriadis, les ouvrages suivant, pour en rester au tourisme, placent l'imaginaire au cœur de leurs réflexions, dans un sens parfois proche du philosophe : Jean-Paul BOZONNET, *Des monts et des mythes. L'imaginaire social de la montagne*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1992 ; Bernard DEARBIEUX et Gilles RUDAZ, *Les faiseurs de montagne. Imaginaires politiques et territorialités (XVIII^e-XXI^e siècle)*, Paris, CNRS éd, 2010 ; Rachid AMIROU, *L'imaginaire touristique*, Paris, CNRS éditions, 2012 ; Colette ZYTNICKI et Habib KAZDAGHLI (dir.), *Le tourisme dans l'empire français : politiques, pratiques et imaginaires (XIX^e-XX^e siècles). Un outil de la domination coloniale ?*, Paris, Publications de la Société française d'histoire d'outre-mer, 2009.

40 Les penseurs de la « nouvelle droite » ont utilisé Gramsci comme une sorte de *vade mecum* d'un retour en force idéologique, cf. Jean-Yves CAMUS et Nicolas LEBOURG, *Les droites extrêmes en Europe*, Paris, Éditions du Seuil, 2015.

41 « Marxisme et théorie révolutionnaire » et surtout chapitre premier, « Marxisme : bilan provisoire », in Cornelius CASTORIADIS, *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil, 1999 (1975), p. 11-248 dont p. 12-104, commenté dans Philippe CAUMIÈRES, « Le social-historique », *op. cit.*, 2006, p. 31-63.

de production – ce qui conduit en fait à nier la possibilité d'une histoire sociale. Posant l'acte économique comme plus réel que tous les autres actes sociaux, la pensée marxiste revient à postuler « que la vraie nature de l'homme est d'être un animal productif-économique.⁴² » Cette perspective réduirait l'histoire à néant.

Pour Castoriadis, l'histoire est marquée par la création radicale, indéterminée, par l'émergence sous des formes en partie imprédictibles de la nouveauté. Elle ne se résume pas à une succession déterminée et transcendante de faits qui rendent nécessaire leur suite (tout comme le présent rendrait nécessaire le passé dans une vision éminemment téléologique)⁴³. Sans jamais prétendre à une liberté absolue des individus, par le fait même qu'ils ne peuvent être individus et appréhender le « réel » qu'en tant que « créations » d'une société qu'ils reconduisent en grande partie⁴⁴, Castoriadis montre qu'aucune nécessité ne prédétermine pour autant les formes prises par le changement porté par les acteurs sociaux. Ce changement est le fruit de l'action des individus socialisés, et, à la racine, d'un imaginaire collectif. Cet imaginaire, il le définit en tant que « création *ex nihilo* [...] incessante et essentiellement *indéterminée* [...] de figures/formes/images, à partir desquelles seulement il peut être question de « quelque chose ». Ce que nous appelons « réalité » et « rationalité » en sont des œuvres »⁴⁵. Par une proposition théorique radicale, il condamne comme illusoire la prétention à « expliquer » l'état et l'enchaînement indémêlables des actions et des faits sociaux. Ainsi que le résume Christophe Bouton :

« L'imprévisibilité des comportements ne tient pas seulement aux limites de notre pouvoir de connaître, [...] elle provient de la puissance créatrice des acteurs historiques à tous les niveaux, des individus, des groupes et des sociétés. L'action des hommes, dans ses formes individuelles et collectives, est créatrice, elle est position, invention, institution de situations entièrement nouvelles, qui ne peuvent donc être déduites d'une cause antérieure.⁴⁶ »

En prenant garde au risque « d'irrationalité » que peut contenir un rejet complet des continuités, et sans se dispenser, trop facilement, de rechercher des causes aux changements

42 Cornelius Castoriadis, cité dans Philippe CAUMIÈRES, « Le social-historique », *op. cit.*, 2006, p. 46.

43 Ce commentaire des notions de création « social-historique » et d'institution imaginaire est tiré de la lecture de Cornelius CASTORIADIS, *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil, 1999 (1975) et des excellentes exégèses publiées dans Philippe CAUMIÈRES, Sophie KLIMIS et Laurent VAN EYNDE (dir.), *Imaginaire et création historique*, Bruxelles, Cahiers Castoriadis, Facultés universitaires Saint-Louis, 2006, en particulier les articles de Catherine COLLOBERT, « Homère et les Grecs : la lecture de Castoriadis », p. 9-30 ; Philippe CAUMIÈRES, « Le social-historique chez Castoriadis et le poids de la pensée héritée », p. 31-63 ; Christophe BOUTON, « Le principe de faisabilité de l'histoire chez Castoriadis », p. 65-85 ; Olivier FRESSARD, « L'idée de création social-historique », p. 87-117.

44 Cornelius CASTORIADIS, *L'institution*, *op. cit.*, 1999, en particulier p. 448-454.

45 Cornelius CASTORIADIS, Préface dans *L'institution...*, *op. cit.*, (1975), p. 7-8.

46 Christophe BOUTON, « Le principe de faisabilité de l'histoire chez Castoriadis », in Philippe CAUMIÈRES, Sophie KLIMIS et Laurent VAN EYNDE (dir.), *Imaginaire et création historique*, Bruxelles, Cahiers Castoriadis, Facultés universitaires Saint-Louis, 2006, p. 74.

observés⁴⁷, nous y trouvons des réflexions qui s'inscrivent pleinement dans les courants historiographiques actuels, soucieux de la part de liberté, de contingence et de créativité (ou d'innovation) dans les actions et les faits passés. Castoriadis, théoricien de la création « social-historique », ne peut qu'enrichir l'approche des historiens soucieux de comprendre le surgissement du nouveau.

Ce que l'imaginaire social-historique apporte à la compréhension de l'histoire

Quatre types d'implications pour la discipline historique peuvent se distinguer. Premièrement, une ambition plus modeste, mais aussi plus pratique et qui supprime tout risque de téléologie. En effet, la contingence et la création acceptées, il ne peut plus être question de lire le passé comme la fermentation nécessaire et univoque du présent. Deuxièmement, une renonciation intellectuelle à l'explication causale totale, potentiellement coûteuse pour la discipline historique (même si ce sont d'autres sciences humaines et sociales, de l'économie à la nouvelle géographie, qui ont été les plus avides d'« explication » et de modélisation des « phases » historiques de phénomènes). Troisièmement, une ambition toutefois maintenue d'identifier, au mieux, des causalités historiques qui se trouvent dans les motivations des acteurs et dans le contexte (environnemental, technique, social, économique, culturel, celui induit par la « tradition » ou par la « pensée héritée »). Les déterminants contextuels restent bien au cœur de l'histoire, mais en admettant la part de création, on admet aussi qu'il n'y a en aucun cas un « déterminisme total du système »⁴⁸. Les processus de création imaginaire s'opèrent ainsi particulièrement lorsqu'un problème se pose à une société : c'est par l'imaginaire (ou par des conflits liés à des imaginaires divergents) que des solutions se négocient, s'inventent et s'institutionnalisent⁴⁹ (l'exemple d'actualité qui nous viendrait ici à l'esprit est le « développement durable » face au réchauffement climatique). Quatrièmement, la nécessité constante de faire attention aux significations, historiquement et socialement datées, que revêtent les pratiques. Car une pratique ou une institution peuvent très bien être présentes en tous lieux ou en tous temps, sans avoir le même sens ou la même utilisation. Dire que la famille, le gouvernement, le sacré, la nature, l'économie ou encore le voyage et les loisirs se retrouvent partout ne dit rien : c'est leur place dans l'organisation sociale et le sens qu'on leur attribue qui importent.

Pouvant passer pour un renoncement ou une facilité, ce concept de création imaginaire nous

47 Philippe CAUMIÈRES, Sophie KLIMIS et Laurent VAN EYNDE (dir.), *Imaginaire et création historique*, op. cit., 2006, p. 7.

48 Cornelius CASTORIADIS, *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil, 1999 (1975), p. 64 et Christophe BOUTON, op. cit., 2006, p. 65-85.

49 Cornelius CASTORIADIS, *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil, 1999 (1975), p. 201.

semble pourtant combler un creux théorique qui rendait en quelque sorte « magique » l'apparition de nouvelles significations et pratiques sociales, en les laissant en dehors de toute conceptualisation satisfaisante – à moins d'établir des causalités mécaniques intellectuellement séduisantes mais scientifiquement fragiles.

Imaginaire créatif : les limites d'un concept

Dans le détail, plusieurs limites peuvent être pointées dans l'emprunt de Castoriadis. L'auteur pose en particulier comme centrale la notion de rupture : pour lui, la création sociale est « rupture » indéterminée qu'il place à une échelle macro-historique. Il est difficile de soutenir, dans les faits et sauf en de rares cas, la notion de rupture en histoire. Les sociétés, ou ce qui les compose (c'est-à-dire les groupes sociaux, les individus et le « magma » qui tient en cohérence les significations « social-historiques »), ne bougent pas dans tous les domaines exactement au même moment. On observe des sortes de chevauchements, des permanences et des continuités partielles, des imaginaires qui perdurent en concurrence. Les sociétés ne sont jamais aussi « unes » que certains discours unificateurs le laissent accroire. Et les « transitions » sont nombreuses, lorsque la création tarde justement à venir malgré la volonté de réinventer les choses. La rupture fonctionne à une certaine échelle, sur le temps très long lorsque, effectivement, une société se transforme radicalement sur la période ramassée de quelques générations (ainsi l'Europe de l'Ouest entre le XVIII^e et le XIX^e siècle). Le changement et la création peuvent aussi se faire par imitation, en se réappropriant et en actualisant des novations apparues ailleurs ou autrefois (avec le phénomène de « réception » d'époques antérieures comme l'Antiquité, à la Renaissance ou au XIX^e siècle). Castoriadis, lui-même, modère cette idée de rupture avec le concept d'« altération », qui stipule que les pratiques instituées sont en permanence soumises à des changements imperceptibles qui peuvent à terme avoir entièrement recomposé la signification d'une pratique ou d'une institution. Cette dernière étant entendue au sens le plus large, comme étant tout ce qui est institué, créé, donc issu du faire social, et qui a en retour une capacité à instituer, à normaliser, à contrôler le faire social.

Une deuxième limite vient de ce qu'en posant le principe de création « *ex-nihilo* », la proposition de Castoriadis pourrait laisser entendre que n'importe quelle forme d'organisation sociale peut succéder à une autre, que le « féodalisme » pourrait par exemple succéder au « capitalisme » ou, pour nous, que le tourisme aurait pu surgir chez les Achuar d'Amazonie au XVIII^e siècle. C'est oublier la réflexion de l'auteur sur la contextualisation et les conditionnements inévitables du changement. S'il est impossible de déterminer la forme que prendra le futur, si aucun futur n'est « nécessaire », on peut exclure sans grand risque certaines possibilités, et « si chacune des sociétés ayant succédé à une autre aurait pu être autre, en aucun cas celles qui sont

effectivement advenues n'auraient pu occuper une autre place dans leur ordre de succession.⁵⁰ »

Troisième limite enfin, celle qu'entraîne le problème de savoir « qui » est à l'œuvre dans cet imaginaire radical. Cette création « social-historique » ne relève pas de la métaphysique, puisque Castoriadis fait des sociétés les acteurs du changement. Au cœur de ce dernier, il y a cette invention imaginaire, cette invention radicale de nouvelles significations dans tous les domaines de la vie. Mais cette invention est collective : force créatrice sous-jacente de l'histoire, elle échappe à la volonté individuelle des acteurs dont la somme des objectifs particuliers n'aboutit pas à la totalité collective finalement atteinte. Castoriadis fait ainsi de l'histoire, d'un côté, une faisabilité radicale, une immanence produite par l'action des groupes sociaux. Il valorise ainsi l'autonomisation des groupes par rapport aux institutions normalisatrices héritées. Mais, de l'autre, il en fait aussi, paradoxalement, une quasi-fatalité qui échappe aux hommes, à cause d'un imaginaire collectif qui dépasse la somme des imaginaires individuels ou communautaires ; il dépossède les groupes de leur devenir. À vrai dire, il aurait été vain de prétendre que les groupes sociaux maîtrisent totalement leur histoire : l'optimisme émancipateur de Castoriadis voisine immédiatement avec un fatalisme réaliste⁵¹.

En conceptualisant le changement historique, il engage sur d'autres questionnements. En somme, comment se produit la signification sociale collective à partir de l'agrégation et de la transformation de la somme des volontés individuelles ? La réflexion sur l'imprédictibilité et l'indétermination de la création en histoire, la mise en exergue de l'imaginaire comme dimension intrinsèque du réel car producteur de sens, de comportements, de désirs et de normes dans les sociétés, le principe d'altération, aussi, nous paraissent cependant autant de propositions stimulantes en histoire.

2. « L'institution » du tourisme : de l'invention imaginaire aux pratiques sociales et économiques

L'institution imaginaire

Le tourisme fait partie des nombreuses transformations sociales connues par l'Europe entre le XVIII^e et le XIX^e siècle. Le tourisme est une nouveauté produite dans le même contexte que la société industrielle, que l'urbanisation et que la Révolution française. Il n'est pas la conséquence de ces changements, quoiqu'il forme avec elles un ensemble cohérent. Ainsi, dans le contexte du XVIII^e siècle, le tourisme et « l'invention » de la montagne ne sont pas tant une réaction nostalgique à une industrialisation dont les témoignages sont encore trop discrets⁵², qu'une autre « affirmation de

50 Olivier FRESSARD, « L'idée de création social-historique », *op. cit.*, 2006, p. 114.

51 Christophe BOUTON, « Le principe de faisabilité », *op. cit.*, 2006, p. 78-85.

52 Autant celle du tourisme qui est une construction très progressive, que celle de l'avènement de la société capitaliste-

la modernité conquérante⁵³ ». Les figures de Ramond et de Saussure en témoignent : ce sont deux explorateurs savants soucieux de dévoiler le fonctionnement de la nature. Par la suite, en revanche, dès les premières décennies du XIX^e siècle, le tourisme vient offrir le repos ou un échappatoire face aux changements perçus – le romantisme en étant le principal témoignage. Le tourisme offre, à partir de ce siècle, des « ailleurs compensatoires » pour reprendre cette formule heureuse⁵⁴, face à l'industrialisation, à l'urbanisation et aux tourments politiques et sociaux. Affirmation de la modernité ou échappatoire, conquête des cimes, grandes infrastructures comme les thermes, les chemins de fer, les stations de ski, ou quête des mœurs simples et des paysages sauvages et solitaires : les deux dimensions cohabitent dès lors dans les motivations et les aménagements touristiques.

Comme l'avance Catherine Bertho-Lavenir, « le côté merveilleux du tourisme est qu'il n'est fondé sur aucune nécessité. [...] Rien ne nous oblige à arpenter les routes, admirer les églises, marcher en montagne, rien sauf l'air du temps »⁵⁵. Autrement dit, dans notre perspective : rien, sauf l'imaginaire social institué et instituant des pratiques. Le tourisme est « institution », au sens large, dès lors que de création sociale identifiée, matérialisée et normalisée, il définit en retour un certain type de comportement, en l'occurrence des mobilités, des temporalités, des sociabilités ainsi que des organisations spatiales particulières.

Invention et/ou découverte ?

Dans l'historiographie, la question s'est posée de savoir si, avec le tourisme de montagne, il y avait eu à faire à invention ou à découverte⁵⁶. En parlant de découverte ou même de découvreurs, on sous-entend une « vocation naturelle », rationnelle des montagnes à devenir attrait touristique. Les montagnes auraient seulement attendu que l'on vienne les reconnaître pour cela. On atténue le fait que la signification touristique des montagnes est une construction sociale, non précisément datable,

industrielle : réalité discursive avant d'être réalité effective, cette société émerge fin XVIII^e mais ne s'impose que très progressivement jusqu'au XX^e siècle dans un pays comme la France (les travaux sont nombreux, la synthèse de Patrick VERLEY, *La Révolution industrielle*, Paris, Gallimard, 2001 (1^{ère} éd.:1997) en offre une synthèse intéressante).

53 Philippe JOUTARD, *L'invention du Mont Blanc*, Paris, Gallimard, 1986, p. 197.

54 Michel BOURGUET, Colette MOREUX et Xavier PIOLLE, *Pratique de la montagne et société urbaine. La construction d'un ailleurs compensatoire*, Grenoble, Pau, Institut de géographie alpine, Centre de recherche sur les interactions socio-spatiales et l'aménagement, 1992.

55 Catherine BERTHO-LAVENIR, *La roue et le stylo. Comment nous sommes devenus touristes*, Paris, Éd. O. Jacob, 1999, p. 9.

56 Dans sa thèse, Serge BRIFFAUD, *Naissance du paysage*, op. cit., 1994, reprend plutôt l'idée de « découverte » des montagnes touristiques, sans évoquer pour autant celle, souvent liée, de « vocation touristique ». Cette notion a été fortement contestée par les tenants de l'« invention » : ainsi déjà chez Philippe JOUTARD dans *L'invention du Mont-Blanc*, op. cit., 1986 ou chez Michel CHADEFAUD (*Aux origines du tourisme*, op. cit., 1987, p. 15-16 et première partie) qui parle, lui de la notion proche de « production des mythes » touristiques. Parmi d'autres auteurs, Marc BOYER a été un des principaux promoteurs de cette notion d'invention (voir par exemple Marc BOYER, *L'hiver dans le Midi. L'invention de la Côte d'Azur (XVIII^e-XXI^e siècles)*, Paris, L'Harmattan, 2009).

mais qui, au moins dès la fin du XVIII^e siècle, structure une foule de pratiques de ces zones, pratiques ensuite soumises à altération jusqu'aujourd'hui. Cela fait ici écho à Castoriadis selon lequel, « l'essentiel de la création n'est pas "découverte", mais constitution de nouveau »⁵⁷. À la racine il y a bien l'imaginaire défini comme « quelque chose d' "inventé" – qu'il s'agisse d'une invention "absolue" [...] ou d'un glissement, d'un déplacement de sens, où des symboles disponibles sont investis d'autres significations que les significations "normales" ou "canoniques" »⁵⁸. En ce sens, il y a bien eu invention des montagnes touristiques, c'est-à-dire qu'elles se sont vues attribuer une signification radicalement nouvelle. Les montagnes, à commencer par celles de la Suisse et de la Savoie, ont été prises au cœur d'un nouveau système d'appropriation, d'appréhension, de significations. Les montagnes, comme les sources thermales, existaient avant le XVIII^e siècle, mais on leur invente un sens et un usage nouveaux à partir de là.

Les historiens et les géographes ont étudié cette création des montagnes touristiques essentiellement grâce à la production littéraire et iconographique de la fin du XVIII^e et du début du XIX^e siècle⁵⁹. Ces textes et ces images instituent, autant qu'ils sont institués par, des significations sociales nouvelles. Mais ils n'auraient pas eu d'effets durables s'ils ne relevaient pas d'un faire social concomitant et indissociable. Le nouvel imaginaire s'est traduit dans des discours, dans les pratiques et plus largement dans des productions matérielles et territoriales ; le nouvel imaginaire s'est institué. Il semble difficile d'attribuer aux seuls *Die Alpen* de Haller (1729) et *Nouvelle Héloïse* de Rousseau (1761) l'invention de la nouvelle sensibilité pour les montagnes. Le succès immédiat et durable de ces œuvres, comme le fait qu'elles servent ensuite de modèle pour arpenter et ressentir les montagnes, montrent qu'elles répondaient à une attente en même temps qu'elles guident le regard futur sur les montagnes. Ces œuvres sont les formalisations les plus connues de ce discours diffus, naissant sur les montagnes⁶⁰. Formalisations dans lesquelles vont se reconnaître et se représenter leurs contemporains et les générations suivantes de touristes aux Alpes, d'abord, et aux Pyrénées, ensuite⁶¹.

Ces publications jouent un rôle important pour passer de l'invention à l'institution, c'est-à-

57 Cornelius CASTORIADIS, *op. cit.*, (1975), p. 200.

58 *Idem*, p. 190.

59 En plus des auteurs déjà cités, on peut ajouter le travail stimulant de Catherine BERTHO-LAVENIR, *La roue et le stylo*, *op. cit.*, 1999 ; mais aussi pour le cas pyrénéen les travaux de Anne LASSERE-VERGNE, *Les Pyrénées centrales dans la littérature française entre 1820 et 1870*, Toulouse, Eché, 1985 ; Esther ORTAS DURAND, *Viajeros ante el paisaje aragonés, 1759-1850*, Institución Fernando el Católico, CSIC, Zaragoza, 1999 ; Jean PENENT et Claire DALZIN, *Les Pyrénées des peintres : gouffres, chaos, torrents et cimes [exposition, Toulouse, musée Paul-Dupuy, 18 octobre 2007 au 21 janvier 2008]*, Toulouse, Privat, 2007.

60 Sur ces œuvres et l'importance de ce qu'elles formalisent de l'imaginaire de la montagne, voir Serge BRIFFAUD, *Naissance d'un paysage*, *op. cit.*, 1994, p. 223-228.

61 Yvette VEYRET, « Introduction », in *Les montagnes. Discours et enjeux géographiques*, Paris, SEDES, 2001, p. 6.

dire de l'imagination radicale à une nouvelle organisation des rapports sociaux et spatiaux. Cette nouvelle approche de la montagne n'a pu perdurer dans le temps de manière relativement stable qu'en étant instituée, c'est-à-dire par la « fixation » de pratiques et de désirs auparavant individuels, isolés, « aléatoires » et « facultatifs », en pratiques et en désirs « systématiques » et « obligatoires », codifiés, conservés, hérités, intériorisés et transmis tout en offrant des possibilités de variation et d'altération⁶². Une fois cette invention générale effective, il est éventuellement possible de parler de découverte : désormais, la vocation des montagnes est essentiellement (mais pas exclusivement) de fournir des ressources récréatives et identitaires. Il faut donc découvrir les massifs montagneux adéquats, c'est-à-dire très souvent sur lesquels on peut projeter l'archétype paysager des Alpes suisses⁶³. Bref, il faut instituer la signification touristique de massifs qui peuvent, sinon, rester en marge du tourisme. Des massifs qui, eux-mêmes – nous en faisons en tout cas l'hypothèse – ne sont pas inertes. Leurs acteurs se saisissent de ce nouvel imaginaire pour mettre en conformité leur territoire avec les attentes nouvelles. Le tourisme est alors une co-construction autour d'un imaginaire partagé de la montagne, qui devient, pour les uns, une altérité paysagère, sanitaire et culturelle désirable, et, pour les autres, une opportunité d'enrichissement. Dans ce cadre, l'imaginaire conditionne des mouvements humains et économiques tout à fait concrets.

3. Du thermalisme d'Ancien Régime au thermalisme touristique : l'avènement du plaisir paysager

Sur notre terrain, la tâche est alors de débusquer l'apparition de l'imaginaire touristique. À partir de quel moment applique-t-on aux paysages pyrénéens des valeurs positives de rêve et de ressourcement ? Serge Briffaud a réalisé une étude qui reste encore aujourd'hui une référence sur l'apparition d'un engouement pour les paysages pyrénéens, sur lesquels on a porté une image fondée sur les paysages de la Suisse :

« Lorsqu'elle arrive aux Pyrénées, l'image des montagnes est ainsi déjà dotée d'une enveloppe de chair ; elle s'est déjà incarnée dans certains archétypes paysagers – paysages pastoraux de l'Helvétie bovine, "glacières", cascades et aiguilles, vallées largement ouvertes entre les monts – et dans certains types humains – pâtres du Valais, petites républiques montagnardes des cantons suisses, cristalliers et chasseurs de Chamonix, contrebandiers et brigands. Le premier réflexe des "découvreurs" des Pyrénées sera bien souvent de rechercher dans la chaîne cette montagne déjà vue et déjà valorisée. Cette tendance à aborder les réalités pyrénéennes en les référant à un "modèle alpin" marque en profondeur le mouvement de découverte des Pyrénées et, à travers l'héritage qu'il a laissé, le regard porté sur la chaîne jusqu'en cette fin de XX^e siècle.⁶⁴ »

La Suisse n'est pas recherchée que dans les Pyrénées : elle s'impose comme l'archétype du beau paysage de montagne, « la référence canonique à la belle nature. » Dans les années 1970, on

62 Cornelius CASTORIADIS, *op. cit.*, (1975), toutes citations entre guillemets p. 395.

63 François WALTER, « La montagne alpine : un dispositif esthétique et idéologique à l'échelle de l'Europe », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 52, n° 2, 2005, p. 64-87.

64 Serge BRIFFAUD, *Naissance d'un paysage*, *op. cit.*, 1994, p. 228-229.

recense ainsi quatre-vingt-dix régions qui portent le nom de Suisse à travers le monde⁶⁵. Pour autant, les Pyrénées émergent et trouvent une reconnaissance publique indépendante de celle de la Suisse : on ne trouve pas, d'ailleurs, de région rebaptisée « Suisse » dans les Pyrénées. Bien qu'elles soient, il est vrai, constamment ramenées au modèle alpin, elles émergent tout de même sur le marché touristique en tant que destination digne d'intérêt, avec, finalement, peu de retard sur les Alpes, en dépit de leur grand éloignement des grandes villes et des voies de communication européennes. Le paysage touristique pyrénéen a donc une identité ambiguë : il est placé au-dessous du mètre-étalon paysager suisse et chamoniard, mais il existe aussi pour lui-même, avec ses propres lieux qui peuvent servir de référence à l'extérieur ou au moins, en interne : ainsi Gavarnie, Luchon, Cauterets, Bagnères-de-Bigorre et leurs montagnes ont une existence propre, qui servent de modèle pour d'autres lieux de la chaîne. En interne toujours, et cela ne diffère pas des Alpes, des différentiels de renommée sont manifestes au début de la période, qui vont ensuite se maintenir.

Pour les visiteurs, armés, pour la plupart mais pas tous, du référentiel paysager suisse, les portes d'entrées des Pyrénées furent les voyages « savants », les études géologiques et botaniques, et, surtout, les eaux thermales, exploitées de longue date. Les voyages et études offrent une grille de lecture du paysage pyrénéen, les eaux une préconnaissance du massif dès-avant que n'écluse la vogue alpine⁶⁶. Sans remonter à l'Antiquité, la Renaissance goûte la médication thermique et les élites se déplacent dans des stations pyrénéennes, entre autres, comme Encausse, Bagnères-de-Bigorre ou Cauterets⁶⁷. Le XVIII^e siècle connaît une forte croissance des flux de curistes un peu partout en Europe, comme à Bath ou Spa, mais aussi à Bagnères-de-Bigorre, avec une clientèle de proximité dont les notables ne sont pas absents⁶⁸. Le tourisme tel qu'on l'entend est alors en cours de gestation, même s'il ne s'agit pas encore à proprement parler de tourisme : le motif est avant tout sanitaire et les paysages sont au mieux un décor pour les mondanités, au pire absents. Même si des sites naturels sont fréquentés, comme le lac de Gaube dès les années 1750, ils ne sont en tout cas pas un motif de voyage⁶⁹. Dans ce thermalisme « ancien », si on commence à trouver bien des tours festifs sur le lieu de cure, on ne s'y rend pas pour cette raison, mais pour ce soigner. Le voyage vers ces eaux conserve des allures de contraintes dans l'immense majorité des traces écrites, et les paysages environnants n'intéressent guère, sauf très ponctuellement – ou alors, et c'est la grande limite de nos

65 François WALTER, *Les figures paysagères de la nation. Territoire et paysage en Europe (XVI^e-XX^e siècle)*, Paris, Éd. de l'EHESS, 2004, dont citation, p. 192.

66 Serge BRIFFAUD, *Naissance d'un paysage*, op. cit., 1994, p. 235-359 et 425-458.

67 *Idem*, p. 237.

68 Paul GERBOD, *Loisirs et santé. Les thermalismes en Europe des origines à nos jours*, Paris, H. Champion, 2004. Voir aussi les travaux de Jean-Christophe SANCHEZ, *Petite histoire de Bagnères-de-Bigorre*, Pau, Éditions Cairn, 2016.

69 Serge BRIFFAUD, *Naissance d'un paysage*, op. cit., 1994, p. 280-285.

propos : en dehors de toute trace matérielle, ce qui est déjà significatif puisque ces traces vont abonder par la suite. Surtout, cette pratique n'est pas une norme reconnue, partagée par les élites, avant la fin du XVIII^e siècle⁷⁰. Le XVIII^e siècle, en fait surtout le dernier tiers sur le continent du moins, voit s'associer divers aspects : une offre se constitue pour répondre à une demande croissante et partagée, parmi les élites, de voyages et de villégiatures ludiques, sanitaires et hédonistes vers les sites thermaux, dont on commence aussi à admirer les paysages. À partir de ce siècle, une croissance de la fréquentation thermale s'amorce et ne s'arrête plus : une mobilité nouvelle, que rien n'explique et dont rien n'assurait alors la pérennité, est en train de naître qui enfante, par sa durabilité, le tourisme.

Naissance du tourisme de montagne dans les Pyrénées : santé, plaisirs et émotions paysagères

Le tourisme en montagne naît lorsque la fréquentation des eaux thermales rencontre « l'éveil » à la beauté de cet espace. Un « éveil » qui n'a rien d'une « découverte » ou d'une « révélation » pour un objet qui aurait été jusque-là inconnu : c'est une novation culturelle, c'est une création imaginaire des sociétés occidentales de la seconde moitié du XVIII^e siècle qui a motivé de nouvelles pratiques sociales⁷¹. Son originalité par rapport à d'autres périodes d'exaltation esthétique de la montagne (comme le XVI^e siècle dans certains milieux), c'est que cette novation se répand dans les sociétés et qu'elle est pérenne, puisqu'elle se perpétue de nos jours. Au milieu du XVIII^e siècle donc, on vient déjà aux eaux pyrénéennes, mais il semble que les paysages sont davantage un repoussoir qu'autre chose. C'est, du moins, ce qu'il convient de rapporter de son expérience montagnarde. Ainsi, le marquis de Paulmy, chargé d'une mission d'inspection sur la frontière pyrénéenne donne ses impressions sur Cauterets :

« Ce n'est pas assurément que Cauterets soit agréable ; au contraire, rien n'est si triste ni si vilain. Placé dans un fonds marécageux, Cauterets est fort sale et serré de tous côtés par des montagnes tristes.⁷² »

Il serait alors impropre de parler de tourisme, car la contrainte domine les représentations, les paysages ne procurent aucune émotion esthétique particulière.

Le plaisir esthétique et les excursions en montagne semblent atteindre ce massif dans les années 1770 ou 1780, c'est-à-dire dans une chronologie voisine de celle relevée par Philippe Joutard

70 Marc Boyer a tenté d'identifier cette naissance du tourisme sans qu'il n'aboutisse à une datation précise : Marc BOYER, *Histoire générale du tourisme du XVI^e au XXI^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2005.

71 Nous continuons à nous référer aux deux ouvrages essentiels sur la nouvelle appréhension des paysages de montagne, voir (entre autres) : Serge BRIFFAUD, *Naissance d'un paysage*, op. cit., 1994 ; François WALTER, *Les figures paysagères de la nation*, op. cit., 2004.

72 Cité par Maurice BORDES, *D'Étigny et l'administration de l'Intendance d'Auch (1751-1767)*, Auch, F. Cocharaux, 1957, t. 2, p. 838.

autour de Chamonix⁷³. Certes, pas toutes les Pyrénées : la moitié est des Pyrénées est plutôt délaissée, tandis que dans les Pyrénées occidentales, aux nombreux sites thermaux déjà reconnus sous l'Ancien Régime, certains sites suscitent plus de passions que d'autres. Les paysages de Bagnères-de-Bigorre, ouverts et qui s'élèvent progressivement en passant par les vastes paysages pastoraux de Campan, sont un premier lieu d'esthétisation des Pyrénées, sans doute grâce à leur proximité avec cette station très fréquentée et à un paysage pastoral qui correspond parfaitement aux canons littéraires et picturaux. Hors des centres thermaux sans être très éloigné de Barèges, Luz et Cauterets, un site cristallise rapidement les passions : Gavarnie. En 1785, déjà, le minéralogiste Diétrich évoque Gavarnie et la Brèche de Roland comme trop connus pour avoir besoin de les décrire⁷⁴. En 1789, Louis Ramond de Carbonnières publie un récit de voyage uniquement consacré aux Pyrénées, abondamment repris au XIX^e siècle et jusqu'à nos jours, où les eaux thermales ne sont quasiment pas évoquées : les paysages et les excursions priment. Loin de s'attarder seulement sur les paysages de fond de vallée et des estives, il clame, d'emblée, son goût pour la haute montagne. Cet espace, qui « est le plus avare d'objets agréables [...] a des charmes qui m'ont retenu au milieu de ses déserts les moins accessibles, parmi les habitants les plus farouches.⁷⁵ » À le suivre, l'ascension du Pic du Midi de Bigorre (2 877 m) semble déjà classique et, dans notre zone d'étude, il confirme qu'il n'est pas seul à avoir ces goûts. Il croise ainsi des « curieux de Bagnères-de-Luchon, qui vont voir le lac de Seculéjo » (aujourd'hui plus connu sous le nom de lac d'Oô), qui, avec sa cascade de 800 pieds, est « un des plus beaux lacs, qu'il soit possible de rencontrer à pareille hauteur.⁷⁶ ». Il indique, toujours dans le Luchonnais, que le Val d'Esquierry est « connu des botanistes »⁷⁷. Car le tourisme a aussi, alors, des motivations scientifiques.

On l'a déjà évoqué : la Suisse sert de référent paysager, au prisme duquel sont perçues les Pyrénées. Ramond de Carbonnières en particulier, qui livre en 1789 le premier grand récit de voyage dans le massif, a déjà voyagé en Suisse et la comparaison est l'objectif clairement énoncé⁷⁸. Mais dans ces temps de découverte européenne de la montagne, d'autres sont novices et s'extraient de cette comparaison. Ils montrent que les Pyrénées sont bien reconnues en tant que montagnes dont les paysages valent pour eux-mêmes. L'anglais Arthur Young en témoigne dans son récit de voyage en France, récit qui connaît une grande postérité (davantage dans les milieux économiques que

73 Philippe JOUTARD, *L'invention du Mont Blanc*, Paris, Gallimard, 1986.

74 Serge BRIFFAUD, *Naissance d'un paysage*, op. cit., 1994, p. 282-283.

75 Louis RAMOND DE CARBONNIÈRES, *Observations faites dans les Pyrénées, pour servir de suite à l'observation sur les Alpes*, Paris, Belin, 1789, p. VII.

76 *Idem*, p. 167.

77 *Idem*, p. 166.

78 *Idem*, p. V-VI.

touristiques cependant). Il visite Luchon en 1787. L'agronome, d'ordinaire très critique sur ce qu'il rencontre en France, est enthousiasmé par ces Pyrénées garonnaises. Il n'apprécie que très modérément les thermes et notant que dans ceux de Luchon les rondes de bains débutent à 5 h 30, il s'en détourne pour une raison centrale :

« Mon ami et moi, nous sommes, dès la première heure, dans les montagnes, qui sont ici prodigieuses [...]. Toute la région des Pyrénées est d'une nature et d'un aspect si différents de tout ce que j'étais accoutumé à voir que ces excursions me procuraient beaucoup d'amusement.⁷⁹ »

Il regrette par ailleurs cette habitude française de prendre le repas à midi, ce qui empêche d'entreprendre toute course sérieuse, au-delà d'une matinée⁸⁰. Les vallées du Larboust et du Lys fascinent particulièrement l'agronome⁸¹. De Luchon, il poursuit son périple vers la Catalogne, en passant par le Val d'Aran. Parvenu au Port de la Bonaigua (2 072 m), entre le Val d'Aran et le Val d'Aneu, il estime que « nous nous trouvons sur un des points les plus élevés de l'Europe.⁸² » Puis, avant d'atteindre la Pobla (de Segur), il tombe en admiration devant le défilé de Collegats. L'originalité de Young, qui arrive d'Angleterre, est qu'il ne compare pas les Pyrénées aux Alpes suisses et savoyardes. Il y arrive sans référentiel paysager autre que les montagnes de Grande-Bretagne, ce qui ne l'empêche pas d'être profondément ému par ces paysages des Pyrénées centrales. Young, qui partage ses pérégrinations avec des représentants de l'élite européenne séjournant à Luchon (son « ami » est par exemple un jeune Polonais), illustre l'intégration dans les psychés des élites européennes de ces émotions procurées par des paysages de montagne jadis repoussants – pour reprendre Castoriadis, il y a bien eu institution de l'imaginaire qui rend esthétique la montagne. D'autres ouvrages suivent, qui n'échappent que rarement, maintenant que les flux touristiques vers les montagnes se sont normalisés, à la comparaison avec la Suisse. Mais les Pyrénées sont bien reconnues pour leurs paysages montagnards en France. En 1825, Pierre Laboulinière le défend :

« Nos voyageurs, nos artistes, vont chercher au loin, et à grands frais, des paysages, des lieux pittoresques, tandis que notre propre sol en présente qui la disputeraient à tous ceux du monde entier ; notre curiosité est avide de descriptions de pays étrangers, et nous avons à notre portée de quoi les satisfaire simplement.⁸³ »

Dans ce mouvement d'esthétisation des paysages pyrénéens, les « autochtones » ne sont pas en reste. Les premiers guides publiés sur les Pyrénées sont, en effet, des œuvres de personnalités locales. Ainsi, Serge Briffaud relève un ouvrage publié dès 1788 par le notaire Germain Noguès de

79 Arthur YOUNG, *Voyages en France en 1787, 1788 et 1789*, trad. fr. Henri SÉE, Paris, A. Colin, 1931, p. 115-116.

80 *Idem*, p. 116.

81 *Idem*, p. 119-120.

82 *Idem*, p. 351.

83 Pierre LABOULINIÈRE, *Itinéraire descriptif et pittoresque des Hautes-Pyrénées françaises, jadis territoires du Béarn, du Bigorre, des Quatre Vallées, du Comminges et de la Haute-Garonne*, Paris, Gide Fils, 1825, p. XIII.

Luz à destination des visiteurs estivaux de la vallée du Gave de Pau (à l'amont de laquelle se trouve le cirque de Gavarnie). D'autres suivent, et ce n'est qu'en 1834 que paraît le premier guide qui n'est pas le fait d'un autochtone : le *Guide aux Pyrénées* de Richard. D'ailleurs, sur les quatre ouvrages que publie Richard, deux sont consacrés à des zones de montagne : la Suisse et les Pyrénées, preuve supplémentaire de la place qu'occupe ce dernier massif dans le tourisme français si ce n'est européen. Ce guide sur les Pyrénées est réédité onze fois entre 1834 et 1856, réactualisé six fois : c'est un succès. Dans l'édition de 1844, il y défend un tourisme patriotique, à l'exemple de Pierre Laboulinière un peu plus tôt, invitant à préférer les Pyrénées à la Suisse⁸⁴. Car, rappelons-le : une bonne partie des Alpes, avant 1860 et le rattachement de la Savoie et du comté de Nice, est en dehors de la France.

Le thermalisme prend une place assez secondaire dans la plupart de ces publications, devant les excursions en montagne et les plaisirs de la vie en station. Les eaux ont permis de polariser les flux, elles sont fréquentées, mais les paysages qui les environnent ne sont certainement pas négligeables. En 1827, le sous-préfet de Saint-Gaudens publie un ouvrage en l'honneur de la Dauphine, la duchesse d'Angoulême, qui a visité Luchon en 1823. Il dit faire œuvre nouvelle, alors qu'il s'inscrit pleinement dans le sillage de par Ramond ou Laboulinière, en « fournissant des détails peu connus jusqu'ici, non sur les propriétés merveilleuses de leurs eaux, qui sont suffisamment connues et appréciées, en France comme à l'étranger, mais sur la topographie du pays, sur les agréments du séjour de Luchon, et sur les ressources de tout genre qu'il présente aux malades et aux curieux. » C'est une œuvre entièrement touristique, dont l'auteur espère d'ailleurs qu'elle contribuera au succès de Luchon⁸⁵. Dans la version de 1844 du guide Richard sur les Pyrénées, pour la première fois, la cible explicite n'est plus le curiste mais le touriste⁸⁶. Le thermalisme reste, bien sûr, une dimension importante de ces premières Pyrénées touristiques, mais on ne choisit pas les eaux pyrénéennes au hasard : on les choisit parce qu'elles sont dans les Pyrénées, alors que la spécialisation des eaux en fonction des maladies n'est que balbutiante. Ce n'est pas autre chose que formule l'ingénieur des Ponts et Chaussées des Hautes-Pyrénées, Pierre Lefranc, en 1835, au moment de justifier ses travaux routiers :

« Le but est [...] surtout d'abrégé les distances entre les lieux destinés à être le rendez-vous principaux [sic] des voyageurs qui arrivent de tous les pays du monde, non pour aller à telles ou telles eaux, mais qui viennent

84 Serge BRIFFAUD, *Naissance d'un paysage*, op. cit., 1994, p. 340-352.

85 Jérôme de TRINCAUD LA TOUR, *Notice sur la ville de Bagnères-de-Luchon, sur ses eaux minérales et sur les vallées qui l'environnent présentée à son Altesse Royale Madame la Dauphine, après le voyage de cette princesse à Bagnères-de-Luchon, au mois de juillet 1823 suivie de quelques détails sur les eaux minérales d'Encausse et de Labarthe-Rivière par M. de Trincaud La Tour, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, sous-préfet de Saint-Gaudens*, Toulouse, Augustin Manavit, 1827, « Avant-propos », n.p.

86 Serge BRIFFAUD, *Naissance d'un paysage*, op. cit., 1994, p. 340-352.

aux Pyrénées. Les Pyrénées : voilà le but. Les établissements thermaux [ne sont que] des lieux de rendez-vous »⁸⁷.

Luchon, l'Ariège ; paysages reconnus, paysages méconnus

Nous ne ferons pas ici d'étude exhaustive de la littérature et des représentations diverses qui se sont rapportées aux paysages et stations des Pyrénées⁸⁸. Mais on peut tout de même noter la place majeure que prend rapidement Bagnères-de-Luchon – ou Luchon (Haute-Garonne). Les montagnes qui environnent la station possèdent des eaux à la réputation croissante à partir des années 1760, et des paysages qui fascinent tout particulièrement. En effet, la station se développe dans un site ouvert, tandis qu'à proximité se rencontrent des montagnes hautes, neigeuses, des lacs et cascades nombreux. Bref, on y trouve ce qui plaît tant en Suisse, sachant que la hauteur des montagnes n'est pas encore établie avec certitude. Il faut ajouter à ces qualités paysagères (dont on n'insistera pas trop sur la subjectivité), l'effet de répétition des récits publiés à la suite de ceux de Ramond et Young, qui assurent à la station commingeoise une rente de situation pour tout le XIX^e siècle. Parmi ces textes, Pierre Laboulinière, secrétaire de préfecture des Hautes-Pyrénées sous l'Empire, termine par le Luchonnais, et ce n'est pas un hasard :

« En décrivant la vallée d'Aran, avant celle de Luchon, j'ai dérogé au plan que je m'étais tracé d'aller toujours du couchant à l'est : il n'y a pas de règle qui n'ait son exception, et j'ai cru devoir réserver pour la fin de mes descriptions l'un des points les plus fréquentés et les plus curieux du territoire national [c'est-à-dire Luchon] »⁸⁹.

Chausenque, en 1834, bien que son nom ait été donné à une pointe du massif du Vignemale à Cauterets, termine lui aussi par le Luchonnais et l'Aran⁹⁰. Il qualifie, le premier, Luchon de « reine des Pyrénées »⁹¹, formule appelée à connaître un grand succès publicitaire à partir de la Belle Époque. En 1843, le géologue Nérée Boubée confirme l'importance du motif paysager dans le choix du séjour à Luchon :

« Après les eaux, ou même avant les eaux pour un très grand nombre, le but principal du voyage de Luchon, n'est autre que les courses qui sont à faire dans les montagnes des environs.⁹² »

87 Cité par Richard LAUDINAS, *Cauterets. Une construction touristique au premier XIX^e siècle (An VI-1852)*, Mémoire de Master 2 d'histoire, Toulouse Jean Jaurès, 2015, p. 178, souligné dans le texte original.

88 On peut se reporter à Jean FOURCASSIÉ, *Le romantisme et les Pyrénées*, Paris, Gallimard, 1940 ; Anne LASSERRE-VERGNE, *Les Pyrénées centrales dans la littérature française (entre 1820 et 1870)*, Toulouse, Eché, 1985 ; Michèle HENG, « Nature sauvage et vie policée : le thermalisme pyrénéen dans les collections d'estampes et de dessins du musée pyrénéen de Lourdes », in Dominique JARRASSÉ, *2000 ans de thermalisme. Économie, patrimoine, rites et pratiques*, Clermont-Ferrand, Institut d'Études du Massif Central, Université de Clermont-Ferrand II, 1996, p. 145-174. Françoise BESSON, *Le paysage pyrénéen dans la littérature de voyage et l'iconographie britannique du dix-neuvième siècle*, Paris, L'Harmattan, 2000 ; Jean PENENT et Claire DALZIN, *Les Pyrénées des peintres : gouffres, chaos, torrents et cimes. Catalogue d'exposition, Toulouse, musée Paul-Dupuy du 18 octobre 2007 au 21 janvier 2008*, Toulouse, Privat, 2007.

89 Pierre LABOULINIÈRE, *Itinéraire descriptif, op. cit.*, 1825, p. 214.

90 Vincent de CHAUSENQUE, *Les Pyrénées ou Voyages pédestres dans toutes les régions de ces montagnes depuis l'océan jusqu'à la Méditerranée*, 2 t., Paris, Lecointe et Pougin, 1834.

91 Vincent de CHAUSENQUE, *Les Pyrénées, op. cit.*, 1834, vol. 1, p. 360.

92 Nérée BOUBÉE, *Bains et courses de Luchon. Vrai guide pour les courses et les promenades*, Pau, É. Vignancour,

Luchon s'impose comme un réservoir de paysages « à voir », aux côtés de ceux de Cauterets avec le Vignemale, le Lac de Gaube et le Pont d'Espagne, et seulement dominés par le Cirque de Gavarnie. À partir des années 1820, les albums de lithographie le montrent. Les Pyrénées sont sans doute un des espaces touristiques français les plus représentés dans les « albums pittoresques » de la première moitié du XIX^e siècle⁹³, et Luchon occupe dans ce domaine une place de choix. Luchon et les sites qui lui sont rattachés (indiqués par une légende terminée par « près Luchon ») sont régulièrement les plus nombreux (en proportion si ce n'est en valeur absolue). Par exemple, dans l'un des albums les plus célèbres, celui d'Édouard Paris, 23 vues sur 51 concernent Luchon ou des sites rattachés en légende, contre 7 pour Bagnères-de-Bigorre, 3 à Cauterets ou Luz⁹⁴. Les dessins et lithographies de Colston, Melling, Mialhe, Petit, Gorse, Cicéri font aussi une bonne place à Luchon, avec Cauterets et Bagnères-de-Bigorre⁹⁵. Ces sites « sous domination » luchonnaise peuvent être éloignés et dépasser les limites internationales : Saint-Bertrand-de-Comminges (30 km) apparaît jusqu'au début du XX^e siècle avec la mention « environs de Luchon », la Maladetta en Aragon (20 km) n'est gagnée que depuis Luchon, tout comme le Val d'Aran en Catalogne.

Ax et l'Ariège en général sont plutôt à l'écart. Parmi les exceptions, Cervini et Melling consacrent tout de même à ce département douze des soixante-douze gravures que compte leur ouvrage⁹⁶. Au nombre des grands récits de voyage aux Pyrénées, seuls ceux d'Arbanère et de Chausenque, qui ont parcouru l'Ariège ensemble et publié à six ans d'intervalle, évoquent l'Ariège. Ils y fréquentent surtout le Saint-Barthélémy et les mines de Rancié. Il s'étonnent déjà, aussi, de l'oubli dont est victime un département que bien peu d'« étrangers » fréquentent⁹⁷. Les guides Joanne édités à partir des années 1850 confirment cette hiérarchie : en 1873 par exemple, la réédition mise à jour de *Pyrénées* consacre trente-quatre pages à Luchon (dont vingt-cinq pour les

1843, p. 31.

93 Dominique JARRASSÉ, *Les thermes romantiques*, op. cit., 1992, p. 255-256.

94 Édouard PARIS, *Touriste pyrénéen ou Choix de dessins sur les Pyrénées*, Paris, Thierry Frères, 1841-1842.

95 Marianne COLSTON, *Journal of a tour in France, Switzerland and Italy from original drawings taken in Italy, the Alps and the Pyrenees during the years 1819, 1820 and 1821*, Londres, G. and W.B. Whittaker, 1823 ; Joseph-Antoine CERVINI et Antoine-Ignace MELLING, *Voyage pittoresque dans les Pyrénées françaises et les départements adjacents*, Paris, Treuttel et Würtz, 1826-1830 ; Frédéric MIALHE, François d'ANDIRAN et Jean-Pierre GELIBERT, *Excursion dans les Pyrénées, composée de 100 croquis pittoresques*, Paris, Mialhe frères, 1837 ; Recueil factice de lithographies de Pierre Gorse et Victor Petit, Bibliothèque municipale de Toulouse (en ligne : <http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101_RA19_000219>), Cicéri, illustrateur renommé, cité par Stendhal par exemple, a consacré un tome entier aux seuls paysages luchonnais : Eugène CICÉRI, *Les Pyrénées dessinées d'après nature et lithographiées par Eugène Cicéri. I, Luchon et ses environs*, Luchon, Lafont, 1873.

96 Pour un département entier tandis que des stations concentrent à elles seules sept gravures pour Cauterets et ses environs et cinq pour chacune des deux Bagnères : Joseph-Antoine CERVINI et Antoine-Ignace MELLING, *Voyage pittoresque dans les Pyrénées françaises et les départements adjacents*, Paris, Treuttel et Würtz, 1826-1830.

97 Étienne-Gabriel ARBANÈRE, *Tableau des Pyrénées françaises ; contenant une description complète de cette chaîne de montagnes et de ses principales vallées, depuis la Méditerranée jusqu'à l'océan*, Paris, Treuttel et Würtz, 1828, p. 76-128 ; Vincent de CHAUSENQUE, *Les Pyrénées*, op. cit., 1834, vol. 1, p. 1-158.

seules excursions), dix-sept à Cauterets, onze à Bagnères-de-Bigorre et seulement une petite vingtaine pour tout le département de l'Ariège (pour décrire Saint-Girons, Saint-Lizier, le Biros, Aulus, Massat, Foix, Vicdessos, Ussat, Ax, etc.)⁹⁸. Entre autres causes, l'Ariège était très à l'écart de l'ensemble des sites thermaux de Bigorre et du Béarn fréquentés à l'époque moderne, elle a sans doute initialement pâti de cette situation. Mais, d'une manière générale, l'avènement du tourisme n'a rien de simple, il y a une part de hasard et de réputation qui peut échapper aux destinations : être en montagne, posséder des eaux et même être célèbre sont des éléments nécessaires, mais pas suffisants. Barèges, par exemple, est sans doute avec Bagnères-de-Bigorre la station la plus célèbre des Pyrénées au XVIII^e siècle, grâce à son action sur les blessures de guerre. Mais au tournant de ce même siècle, elle fait figure de repoussoir : le site est encaissé, menacé des fureurs d'une montagne hostile, et l'on ne s'y établit réellement que pour se soigner. La station est très connue mais dans les faits peu fréquentée. Ramond en témoigne dès 1789⁹⁹, Arbanère en 1828 : « c'est le séjour le plus triste de tous les établissements thermaux des Pyrénées.¹⁰⁰ » Bien qu'il y ait une part de spontanéité dans le décollage initial des sites touristiques, nous ne souhaitons pas, pour autant renoncer, dans la suite de ce chapitre, à déterminer quelques raisons au succès luchonnais et au retrait ariégeois.

En effet, si des motivations « touristiques » se sont imposées chez les visiteurs des Pyrénées, ainsi que des pôles paysagers préférentiels (concentrés dans les Pyrénées occidentales), il ne faudrait pas trop rapidement écarter la capacité des destinations elles-mêmes à se faire connaître. Si l'on reprend l'idée que le tourisme est un système, articulant une demande, faite de circulations humaines, et une offre qui organise des lieux et transforme les désirs touristiques en produits de consommation, alors il faut s'intéresser aux acteurs de la mise en tourisme et tenter ce qui serait une sorte d'« archéologie » de l'économie et de l'aménagement touristiques. Cette offre relève-t-elle d'une réponse spontanée, inorganisée, reposant sur l'initiative de quelques entrepreneurs « visionnaires » ? Ou bien est-elle une entreprise délibérée d'organisation du territoire afin de le mettre en adéquation avec une économie montante et clairement identifiée ? En bref, dans ce massif touché sans retard par le tourisme, est-on face à un équipement spontané ou à un aménagement délibéré ? Les réponses sont multiples.

98 Paul JOANNE, *Pyrénées*, Paris, Hachette, 1873.

99 Louis RAMOND DE CARBONNIÈRES, *Observations*, *op. cit.*, 1789, p. 22-23.

100 Étienne-Gabriel ARBANÈRE, *Tableau des Pyrénées françaises*, *op. cit.*, 1828, p. 317.

II. La lente mise en œuvre d'aménagements projetés précocement

Sur notre terrain, la naissance d'une station mérite une attention particulière car elle paraît exemplaire d'un aménagement touristique réfléchi, débattu, conflictuel et globalement réussi. Cette station, c'est Bagnères-de-Luchon (ou Luchon, Comminges dans la généralité d'Auch sous l'Ancien Régime, Haute-Garonne depuis 1790), modeste bourg des Pyrénées centrales dont les eaux thermales sont mises en valeur à des fins de développement territorial à partir du milieu du XVIII^e siècle. Eaux thermales, urbanisme et paysages de montagne, l'aménagement effectué a visé une entière conformation de l'environnement luchonnais aux désirs de consommation touristique. Station exemplaire du premier tourisme, reconnue comme telle dans quelques travaux¹⁰¹, elle a néanmoins souvent été délaissée par les études sur les origines du tourisme thermal et de montagne. Sans doute, les Pyrénées dans leur ensemble pâtiennent-elles dans l'historiographie du tourisme de leur (relative) marginalisation touristique, connue au cours du XX^e siècle, lorsque les Alpes françaises ont pris leur envol. Pour retracer ces débuts du tourisme à Luchon, les archives départementales de la Haute-Garonne recèlent de documents d'une immense richesse, tandis que d'autres sources permettent de mesurer le modèle régional qu'a durablement constitué cette station. L'Ariège, de son côté, département largement couvert de montagnes, recèle de certaines ressources hydrominérales et paysagères de grande valeur. À Ax en particulier, des eaux thermales sulfureuses, de même nature que celles de Luchon, coulent en abondance, tandis que la montagne entoure la cité. Moins haute et moins neigeuse qu'autour de Luchon ou Cauterets, elle n'en recèle pas moins des paysages spectaculaires. Il n'y a pas, de plus, de grand retard local quant à la prise de conscience des ces potentialités. Toutefois, l'échec de leur mise en valeur permet d'interroger la notion de « ressource » ou de « capital » touristiques. Posséder la ressource (thermale, culturelle, paysagère) n'est rien sans une transformation efficace en produit consommable. Nous laissons pour l'heure de côté la partie espagnole de notre terrain, puisque aucun mouvement ne se décèle alors. Venons-en donc à présent aux premiers aménagements thermaux et touristiques de notre terrain visant à exploiter ce que les goûts touristiques ont transformé en ressources : les eaux et les paysages.

1. Luchon : un aménagement touristique complet et précoce (années 1760-1852)

1759-1766 : Barrau, d'Étigny et la naissance du quartier thermal de Bagnères-de-Luchon

Les sources de Luchon n'ont pas connu sous l'Ancien Régime l'engouement de celles de Bagnères-de-Bigorre ou de Cauterets. L'impulsion initiale donnée au développement thermal de Luchon vient de la rencontre entre des ambitions locales et celles d'Antoine Mégret d'Étigny.

101 En particulier par Dominique JARRASSÉ, *Les thermes romantiques*, op. cit., 1992.

D'Étigny (Paris 1719- Auch 1767), intendant de la généralité d'Auch (qui englobait une bonne partie des Pyrénées centrales, du Couserans au Béarn) entre 1751 et 1767, fait partie de ces administrateurs provinciaux du XVIII^e siècle qui se sont donnés pour mission le développement économique de leur territoire, appuyés par le corps grandissant des Ponts et Chaussées¹⁰². Son contemporain Turgot (1727-1781), à la tête de l'intendance du Limousin (1761-1774) en serait un autre exemple accompli¹⁰³. C'est dans ce cadre que d'Étigny vient à Luchon en 1759, suite à des appels répétés du chirurgien luchonnais Jacques Barrau, trésorier-receveur des revenus patrimoniaux de la ville. Sur place, d'Étigny ne semble pas particulièrement sensible à la grandeur du site mais voit l'intérêt économique d'y faire fructifier les sources thermales. C'est que le thermalisme est alors en plein renouveau en Europe et commence à attirer l'attention des pouvoirs publics en France (comme c'est le cas au même moment à Plombières ou Luxeuil, entre autres¹⁰⁴). Les installations existantes dans le pays sont partout médiocres, sommaires, vétustes. Barrau présente à l'intendant des résultats de cures thermales, et d'Étigny accepte de lancer le désenclavement de cette vallée. Dès cette année, sur le modèle des thermes militaires de Barèges, il nomme Campardon, chirurgien à Masseube (actuel département du Gers, à environ 90 km de Luchon), « chirurgien major des eaux et de l'hôpital » ; Champmartin, de Saint-Girons (actuel département de l'Ariège, à environ 80 km), est, lui, nommé pharmacien : il doit fournir gratuitement des préparations aux malades, en échange d'une indemnité de 300 livres par an. L'inspection des eaux est confiée à un médecin toulousain, Merle, avant que Barrié, de la commune proche de Saint-Béat, ne prenne sa place en 1761¹⁰⁵. Alors que c'est un « local » qui a attiré l'attention de l'intendant, celui-ci semble alors privilégier des acteurs extérieurs à la localité pour effectuer les tâches de contrôle et d'arbitrage, probablement par souci de détacher ces fonctions des pressions locales.

D'Étigny engage aussi l'aménagement à proprement parler. Il fait réparer les très modestes thermes et entreprend la construction des allées qui porteront son nom, à ce moment allées des Bains. Les sources sont en effet séparées de la ville par des jardins et champs, seuls des chemins permettent d'y accéder . L'intendant trace au travers de ces propriétés privées une large avenue de

102 Marc DESPORTES et Antoine PICON, *De l'espace au territoire. L'aménagement en France (XVI^e-XX^e siècles)*, Paris, Presses de l'École nationale des Ponts et chaussées, 1997, p. 41-57.

103 Michel-Christophe KIENER et Jean-Claude PEYRONNET, *Quand Turgot régnait en Limousin. Un tremplin vers le pouvoir*, Paris, Fayard, 1979.

104 Dominique JARRASSÉ, *Les thermes romantiques*, op. cit., 1992, p. 16-17 ; Dominique JARRASSÉ, « Les thermes en France à la fin du XVIII^e siècle. Autour d'une enquête de la Commission royale de médecine (1772) », in Dominique JARRASSÉ, *2000 ans de thermalisme. Économie, patrimoine, rites et pratiques*, Clermont-Ferrand, Institut d'Études du Massif Central, Université de Clermont-Ferrand II, 1996, p. 129-143.

105 Maurice BORDES, *D'Étigny*, op. cit., 1957, t. 2, p. 850. Sur l'intervention de d'Étigny à Luchon et dans les Pyrénées, voir cette même thèse, p. 582-604 et 835-856 en particulier ; et le condensé présenté dans Maurice BORDES, *L'Intendant D'Étigny et les Pyrénées*, S.I., M. Bordes, 1975.

560 m de long et 30 m de large, reliant la ville (et surtout la route de Toulouse dans la traverse de la ville) aux sources. En fait, pas exactement aux sources : il choisit d'aligner la voie sur la vallée à l'amont et ses montagnes. Est-ce un hasard ou s'agit-il d'une prise en compte des paysages dans l'aménagement urbain ? D'autres investigations pourraient peut-être trancher. L'œuvre essentielle de l'intendant est donc une réorientation urbanistique du territoire communal vers sa fonction thermale.

Cette construction provoque cependant une vive émotion. Ces terrains très plats, en fond de vallée, sont parmi les meilleures terres agricoles de cette région de montagne. L'indemnité, modeste, est fixée à 3 217 livres (soit environ 0,19 livre le m²), et l'intendant la laisse à la charge de la commune. Ce n'est pas, assurément, la meilleure façon de faire accepter son entreprise. Il crée un terrain très favorable à de vives querelles locales où la municipalité ne sera pas arbitre mais partie prenante (en 1791, certains propriétaires n'ont toujours pas été indemnisés)¹⁰⁶. Pendant les travaux, la population s'attroupe et arrache les plantations nouvelles qui bordent les allées. D'Étigny, encore sur place, fait venir un régiment de dragons pour sécuriser les travaux et sa propre personne. Comme le laisse entendre Lambron et au contraire de ce qu'ont pu dire certains historiens locaux plus tard¹⁰⁷, ce n'est pas que l'on refuse le développement thermal. Les indemnités fixées pour les expropriations sont en fait jugées trop faibles : les propriétaires se sentent spoliés d'excellentes terres agricoles. D'autres craignent que l'urbanisation de ces nouvelles allées ne crée une concurrence pour l'ancienne agglomération. Pour certains des expropriés, il devient impossible de prendre part à la spéculation prévisible. Cet épisode semble bien marquer une peur locale d'être dépossédé, à la fois de bonnes terres, mais aussi de la croissance touristique future au profit de la nouvelle allée et d'éventuels acteurs extérieurs. Une des premières maisons élevées, quasiment immédiatement, sur ces allées est, en effet, édifiée par une personnalité extérieure, quoique originaire de la commune voisine de Montréjeau : le conseiller au Parlement de Toulouse Lassus-Nestier¹⁰⁸. Ce n'est pas un hasard : c'est un autre de Lassus, en tant que subdélégué de Montréjeau (division administrative de l'intendance) qui est chargé de la surveillance de la construction de la route de Montréjeau à Luchon, achevée à l'été 1763¹⁰⁹. Les « autochtones » semblent cependant mettre la main sur les constructions suivantes.

D'Étigny cherche ensuite à attirer la foule en faisant fonctionner ses réseaux. Campardon joue un rôle certain, mais auprès d'un public limité, pour donner du crédit médical aux eaux de

106 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées et les eaux thermales sulfurées de Bagnères-de-Luchon*, Napoléon Chaix et Cie, 1860, vol. 1, p. 334.

107 Pierre de GORSSE, *Bagnères-de-Luchon*, Hossegor, D. Chabas, 1935, p. 26-27.

108 Maurice BORDES, *D'Étigny, op. cit.*, 1957, t. 2, p. 851. Cet immeuble, racheté par la commune en 1925, abrite aujourd'hui l'office du tourisme et le musée du pays de Luchon.

109 Maurice BORDES, *L'Intendant d'Étigny et les Pyrénées, op. cit.*, 1975, p. 28.

Luchon grâce à ses publications dans le *Journal de la Médecine* de 1761¹¹⁰. L'intendant, lui, assure la publicité de ces eaux et des aménagements réalisés auprès des élites méridionales. On est justement dans cette phase de basculement où les eaux thermales commencent à attirer une foule plus nombreuse que jamais autour de préoccupations non plus seulement sanitaires mais aussi ludiques et esthétiques. En 1763, le séjour du duc de Richelieu, arrière petit-neveu du cardinal-ministre de Louis XIII, gouverneur de Guyenne, amène avec lui l'aristocratie régionale qui vient lui tenir cour¹¹¹. En chaise à porteurs, Richelieu arpente alors, et apprécie, les vallées environnantes : la fonction touristique de Luchon émerge bel et bien dans ces années 1760. Il revient en 1766 pour une saison dépeinte comme particulièrement brillante. Le duc d'Aiguillon, Madame de Pompadour, Joséphine de Lorraine, le prince de Rohan, le duc de Choiseul, entre autres : c'est une partie de la grande aristocratie française qui se rend dès 1766 à Luchon. Cette même année, le gouvernement délègue le médecin en chef des armées et médecin de Louis XV, François Richard de Hautesierck ainsi que le chimiste Bayen pour étudier les eaux de Luchon et les moyens d'améliorer l'établissement. Le roi aurait ensuite alloué 2 300 livres pour élever un bâtiment¹¹², somme trop modeste pour établir de réels thermes. La grande société continue à venir les années suivantes : lors de son passage en 1787, Arthur Young évoque la brillante compagnie au milieu de laquelle il se trouve. Il loge chez un ami de Louis-Alexandre duc de la Roche-Guyon et de La Rochefoucauld-d'Enville, cousin de La Rochefoucauld-Liancourt. Outre les La Rochefoucauld, la compagnie se compose du prince de Laon et de son épouse, fille du duc de Montmorency, ainsi que du comte de Rohan-Chabot, tous représentants de la plus haute noblesse française¹¹³.

Partie de rien, au contraire de Bagnères-de-Bigorre, Barèges ou Cauterets, Luchon est lancée. L'aménagement est encore modeste mais il est moderne et il est arrivé à point nommé pour répondre à une vogue en train de prendre de l'ampleur. L'administration autoritaire d'Étigny a joué un rôle central, même s'il ne faut pas oublier dans ce processus l'importance de l'appel initialement adressé par les habitants de Luchon¹¹⁴. Il manque toutefois un établissement thermal digne de ce nom. L'intendant projette d'établir un grand établissement au bout des allées. Un arrêt du Conseil d'Etat du 11 août 1763 crée pour ce faire un octroi sur le vin à l'aval de la vallée, à Cierp. Mais rien n'est mis en place avant la mort d'Étigny en 1767¹¹⁵. Et le succès rapide éveille les passions : les

110 *Idem*, 1975, p.35.

111 *Idem*, p. 28-29.

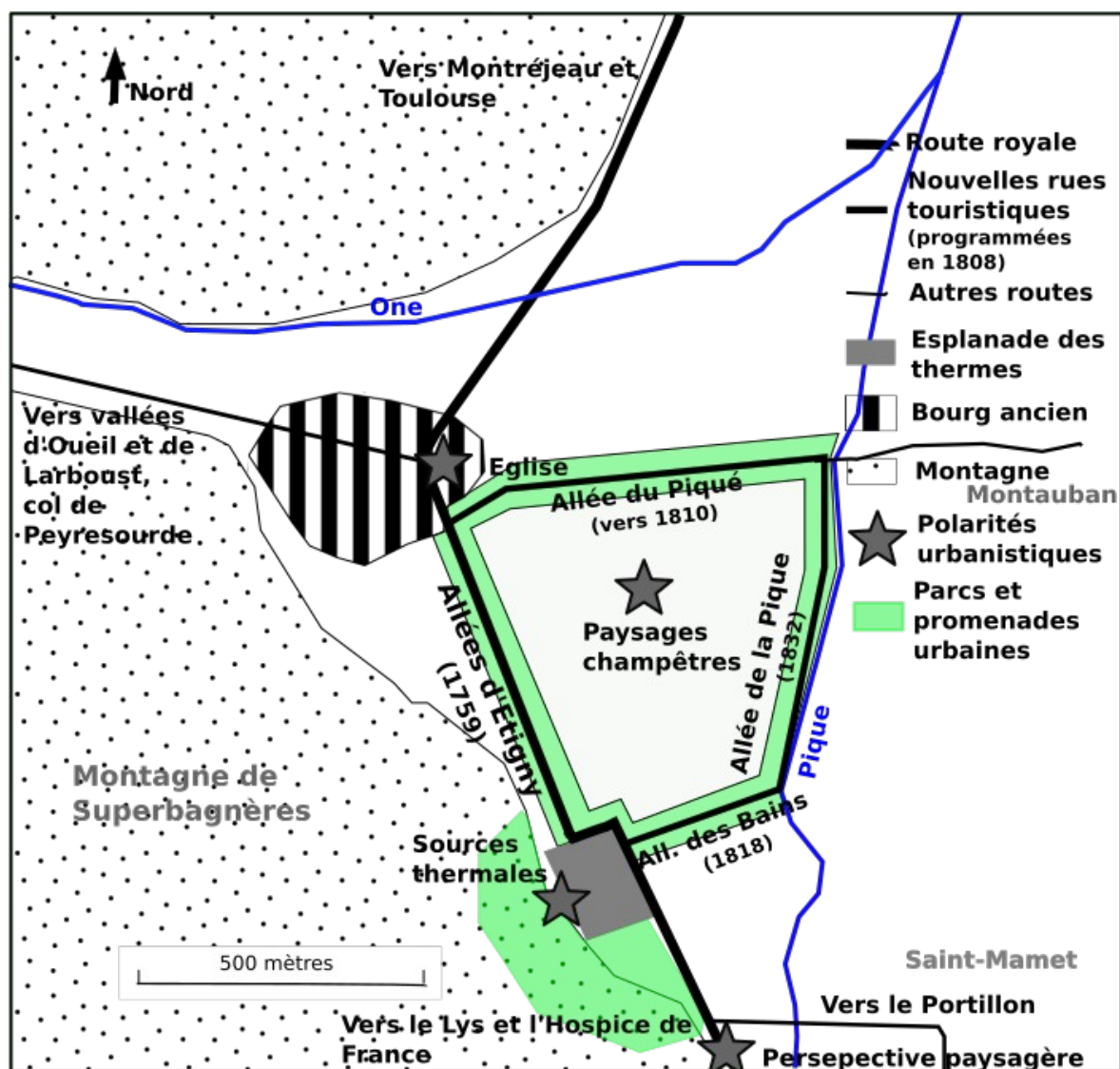
112 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées, op. cit.*, 1860, vol. 1, p. 304.

113 Arthur YOUNG, *Voyages, op. cit.*, 1931, p. 214.

114 Maurice BORDES, *D'Étigny, op. cit.*, 1957, t. 2, p. 852-853.

115 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées, op. cit.*, 1860, vol. 1, p. 305.

propriétaires des champs voisins se mettent à fouiller tout autour des thermes pour trouver des sources, menaçant de les tarir. D'Étigny, appuyé par Richelieu, fait prendre un arrêt par lequel il interdit de pratiquer des trous pour chercher des sources à Luchon, sous peine de 1 500 livres d'amende¹¹⁶. C'est un premier « périmètre de protection », bien avant la loi de 1856, mais sans son efficacité comme nous le verrons.



*L'extension touristique et thermale de Luchon (années 1760-années 1830)*¹¹⁷

1784-1789 : Les thermes. La Chapelle et Le Bourgeois

Luchon a donc connu un premier ordonnancement urbanistique, complété en 1785 par un plan d'urbanisme qui prévoit deux nouvelles avenues partant de l'esplanade des thermes (futurs allée

¹¹⁶ Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées, op. cit.*, 1860, vol. 1, p. 305. Lambron, qui cite ses sources, semble bien documenté. Nous avons pu recouper la plupart de ses informations avec les archives de première main consultées.

¹¹⁷ Carte réalisée par nos soins.

des Bains et cours des Quinconces)¹¹⁸. Sa ressource primaire, les eaux thermales, restent néanmoins exploitées de manière rudimentaire. C'est l'intendant La Chapelle qui prend l'initiative de remédier enfin à cela à partir de 1784. On est dans un moment d'émergence de quelques constructions thermales, sous l'action des administrations, dans les quelques stations d'un peu de renommée qui existent alors dans le royaume¹¹⁹. La taille de ces établissements reste généralement modeste, celui projeté à Luchon est déjà d'une certaine envergure. En 1787, Arthur Young résume la situation :

« Les Etats du Languedoc [*sic* : il s'agit de la Généralité d'Auch] [...] sont en train de construire un grand et bel établissement de bains. Les bains actuels sont d'horribles trous ; les patients actuels sont enfoncés jusqu'au menton dans une eau chaude sulfureuse, qui, avec les sales tanières où ils sont placés, doit causer plus de maladies qu'elle en guérit. On y a recours pour les affections de la peau.¹²⁰ »

Les plans sont dressés par l'ingénieur des Ponts et Chaussées de Montréjeau, Le Bourgeois. Nous reviendrons plus loin sur le conflit lié au choix de l'emplacement de ces thermes, alignés avec les allées tracées par d'Étigny et la perspective des montagnes du Port de Venasque, qui trahit des visions divergentes de l'aménagement et de l'environnement – entre visions utilitaire et ornementale. Les travaux débutent en 1785 mais dès 1787 les moyens manquent pour achever les thermes Le Bourgeois. L'Intendant La Chapelle qui a déjà mobilisé 100 000 livres sur les fonds des ateliers de la charité dont dispose la Généralité d'Auch, demande une aide de l'État de 30 000 livres pour approcher des 145 000 que doit coûter le bâtiment. Le gouvernement refuse. En 1786, le Conseil d'État avait décidé de créer un octroi sur les vins sur la route de Cierp à Luchon, destiné à financer les travaux sur les thermes et le bâtiment des pauvres à Luchon¹²¹. L'octroi est mis en adjudication et emporté par un négociant de Cierp, le sieur Verdale, pour un montant de 2 650 livres. La somme est bien faible au regard du coût des thermes imposants projetés, et Verdale s'avère incapable de percevoir les taxes, les charretiers traversant la Pique à gué pour éviter l'octroi¹²².

Dans l'impasse, La Chapelle propose alors à l'État de devenir propriétaire des nouveaux thermes, en échange d'un dédommagement de 20 000 livres à la commune de Luchon, montant de ce qu'elle a investi dans le projet (pour l'ouvrage et l'achat de sources). Le gouvernement veut bien prendre possession des thermes mais refuse à nouveau de déboursier quoi que ce soit :

« Les 20 000 [livres] dépensés par la communauté de Luchon ne pourraient-ils pas être considérés comme une juste contribution de sa part aux frais d'un établissement, dont elle doit recueillir les principaux avantages par le

118 Pierre de GORSSE, « Comment se forme, se développe et évolue une cité thermale. Essai d'urbanisme luchonnais », *Annales de la Fédération pyrénéenne d'économie montagnarde*, t. IX, 1940-1941, 1942, p. 226-227.

119 Dominique JARRASSÉ, *Les thermes romantiques*, *op. cit.*, 1992, p. 16-17.

120 Arthur YOUNG, *Voyages*, *op. cit.*, 1931, p. 115.

121 AD 31, 5 M 41 : Extrait du registre des arrêts du Conseil d'État du roi, 29 juillet 1786.

122 *Idem* : Décision de l'Intendant de Justice, Police et Finances de Navarre, Béarn, Comté de Foix et Généralité d'Auch, 6 août 1789.

concours d'étrangers que la commodité des nouvelles eaux doit naturellement y attirer.¹²³ »

L'État reconnaît donc sans peine que le développement thermal est une source future de prospérité pour les communes concernées, mais il se refuse à intervenir, contrairement aux administrateurs provinciaux qui sont loin, ici, d'être de simples rouages de l'État central. Luchon est alors un des projets d'aménagement des thermes les plus ambitieux qui aient vu le jour entre 1771 et 1789, souvent à l'initiative de ces administrateurs : Dominique Jarrassé en recense dix-neuf, dont quatorze réalisés ou au moins entrepris, comme Luchon¹²⁴.

La période révolutionnaire : flottements et incertitudes

Finalement, engagés sur des sommes très élevées et sans certitude quant à la pérennité des financements, les thermes de Luchon demeurent inachevés lorsque débute la Révolution. En juillet 1789, la supplication adressée à Necker par le maître d'œuvre, un nommé Guiard, pour être payé et terminer les travaux, arrive trop tardivement. Il se plaint du fait que les pierres taillées se fassent voler, en particulier par Cazat, premier consul de la ville ! Ce vol ne se fait pas par désintérêt pour l'activité thermique : le maire se sert des blocs pour édifier face aux thermes un immeuble pour accueillir les étrangers, dans un espace où La Chapelle avait prohibé toute construction¹²⁵. Profitant de la disgrâce de ce dernier et des temps d'incertitude, la commune nie à Guiard la propriété des matériaux entreposés et parvient à écarter l'entrepreneur¹²⁶.

Néanmoins, face à un établissement inachevé, l'État est à nouveau sollicité. Cet exemple – et celui d'Ax va dans le même sens – montre à quel point la période révolutionnaire est un moment charnière dans l'histoire du thermalisme français, qui conditionne une bonne part de l'histoire contemporaine de ces stations. L'ingénieur des Ponts-et-Chaussées, directeur des travaux publics du département de la Haute-Garonne, effectue en 1791 un état des lieux des travaux réalisés. Devant l'ampleur de ce qu'il reste à accomplir, dépassant de loin les sommes initialement prévues, il conclut à la nécessaire intervention de l'État¹²⁷. La commune dépêche alors le médecin Étienne Sengez auprès du département pour faire reprendre les travaux aux thermes. En 1792, il convainc le

123 *Idem* : Lettre du Contrôleur général à l'Intendant La Chapelle, 21 juin 1887.

124 Dominique JARRASSÉ, « Les thermes en France à la fin du XVIII^e siècle. Autour d'une enquête de la Commission royale de médecine (1772) », in Dominique JARRASSÉ, *2000 ans de thermalisme. Économie, patrimoine, rites et pratiques*, Clermont-Ferrand, Institut d'Études du Massif Central, Université de Clermont-Ferrand II, 1996, p. 129-143, en particulier le tableau p. 143 qui récapitule les travaux entrepris dans les années 1770-1780 pour moderniser des installations jusque là très sommaires.

125 AD31, 5M 41 : Supplication de Jean Guiard au Ministre Necker, juillet 1789.

126 *Idem* : Délibération du Conseil général de la commune de Bagnères-de-Luchon, 3 octobre 1790 ; Extrait du procès-verbal de Messieurs les commissaires du département qui se partagent la ci-devant province de Gascogne, 4 décembre 1791.

127 *Idem* : Procès-verbal de vérification de l'état d'avancement des bains publics de Bagnères-de-Luchon par l'ingénieur des Ponts-et-Chaussées, directeur des Travaux publics du département, 9 mai 1791.

directoire du District de Saint-Gaudens. 101 000 fr ont déjà été dépensés, la somme à déboursier pour achever les thermes est alors évaluée à 135 551 fr, ce qui témoigne, pour l'époque, de l'ampleur de l'établissement projeté¹²⁸. On ne dispose d'un relevé de décision des administrateurs du département qu'en l'an III (1795). Pour achever l'établissement, la commune propose alors d'emprunter 18 000 fr et demande que les 100 000 fr restants soient pris en charge par le département et l'État. Contre les prétentions et les espoirs de la commune, le département estime désormais que ces thermes sont propriété de l'État. Il statue donc sur tout autre chose :

« Il faut examiner s'il est plus utile de laisser ces objets entre les mains de la nation que de les vendre [...]. Les eaux de Bagnères-de-Luchon ont été de tout temps un objet de lucre pour les particuliers qui en étaient les propriétaires et s'il y a eu quelques négligences dans les réparations des bâtiments servant à donner les bains, c'est parce que la commune avait portion de cette propriété. L'expérience démontre que des établissements sujets à des dégradations journalières sont mieux entretenus lorsqu'ils sont régis par des particuliers propriétaires. »

Le département témoigne là, tout à la fois, d'une réticence morale vis-à-vis du « lucre » thermal, et d'un rejet de l'action publique, communale ici, dans des affaires d'ordre économique. « L'expérience » évoquée est avant tout idéologique, car en ces temps de balbutiement du tourisme thermal, rien ne peut montrer la supériorité de la gestion privée sur la gestion publique. D'une manière générale, les cas pyrénéens dont nous rendrons compte par la suite ne sont pas à l'avantage des acteurs privés, avant 1850 du moins. Quoi qu'il en soit, dans l'immédiat, les administrateurs départementaux demandent à ce que les sources luchonnaises soient mises en vente au titre de la loi du 24 août 1793 relative à l'aliénation des domaines nationaux¹²⁹.

1800-1815 : Les préfets de Haute-Garonne et le docteur Sengez, reprise des thermes et de l'urbanisme

Les archives sont silencieuses pendant quelques années, avant qu'un arrêté du Conseil de préfecture du 24 thermidor an XI (12 août 1801) déclare finalement que la commune de Luchon est bien propriétaire des sources et de l'établissement. Elle échappe de peu à une situation ruineuse connue par d'autres stations, comme Ax. Mais se pose alors la question de savoir ce qu'il faut faire avec l'établissement Le Bourgeois, débuté en 1784, laissé inachevé depuis la Révolution. Le premier préfet de la Haute-Garonne, Joseph Étienne Richard (en poste du 7 germinal an VIII au 4 avril 1806), s'investit personnellement dans cette affaire¹³⁰. Dans la lignée des intendants d'Ancien Régime, il s'agit pour ces nouveaux fonctionnaires de laisser une trace de leur passage :

128 *Idem* : Délibération du directoire du district de Saint-Gaudens, 7 mai 1792 ; Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées et les eaux thermales sulfurées de Bagnères-de-Luchon*, Napoléon Chaix et Cie, 1860, vol. 1, p. 313.

129 *Idem* : Délibération de l'administration du département de la Haute-Garonne, 8 Ventôse An III (26 février 1795), dont citation.

130 Un échange épistolaire entre le préfet présent à Luchon et un chef de Division de la préfecture du 24 fructidor an 11 (AD 31, 5 M 41) témoigne de cet investissement personnel et déterminé de Richard.

l'aménagement thermal et urbain en est un moyen. On voit à partir de là un système d'oppositions et d'alliances interpersonnelles se mettre en place, brouillant les échelles locales et régionales.

En l'an VIII, le docteur Barrié, médecin inspecteur des eaux de Luchon, estime au terme d'un rapport au préfet qu'il y aurait rapidement à choisir entre achever les thermes Le Bourgeois, encore inachevés et inusités, destinés à être monumentaux, et construire de toutes pièces un nouvel établissement, auprès des sources, à la place du petit bâtiment qui sert alors à donner les bains¹³¹. Le préfet Richard penche fortement en faveur de la reconstruction totale. Il est même prêt à y sacrifier 20 000 fr par an pendant quatre ans sur les impôts prélevés en Haute-Garonne. Ces nouveaux thermes doivent coûter 96 500 fr (un premier projet à 164 000 fr. ayant été rejeté), tandis qu'entre 1784 et 1789 l'équivalent de 100 000 fr. ont déjà été dépensés sur le bâtiment inachevé. Le 24 prairial an XI (13 juin 1803) un arrêté préfectoral ordonne la reconstruction des thermes de Luchon et la destruction de l'établissement Le Bourgeois. Il suit l'avis et les plans de l'ingénieur en chef départemental des Ponts-et-Chaussées, Laupières. Le médecin luchonnais Étienne Sengez, qui avait jadis réclamé en vain des financements publics, produit alors un mémoire pour faire rapporter l'arrêté préfectoral et pour que soient achevés les thermes Le Bourgeois. Il en coûterait 148 750 fr, et apporterait surtout à Luchon une perspective urbaine achevée avec un bâtiment de grande classe. Le conseil municipal est alors convoqué et préfère, sur l'avis de Barrié, suivre le préfet. En l'an XIII (1804), la construction du nouveau bâtiment (les « bains de la Reine », du nom de la source principale) est mis en adjudication et emporté par l'entrepreneur luchonnais Bertrand Salles¹³². Sengez, membre du conseil municipal, est désavoué, mais il s'est affirmé comme un personnage clé de l'aménagement luchonnais.

En 1806, le préfet Richard cède la place au baron Desmousseaux : ce dernier nomme le docteur Étienne Sengez maire de Luchon et en fait son partenaire privilégié des négociations pour l'aménagement touristique de la commune. Sengez doit alors administrer la réalisation des thermes Richard dont il ne voulait pas et dont le devis initial était fortement sous-estimé, obligeant la commune à des efforts financiers supplémentaires¹³³. Il ne manque pas de critiquer le nouvel établissement et de s'inquiéter des fautes commises dans sa réalisation¹³⁴. Pour construire ces

131 AD31, 5M 41 : Rapport du docteur Barrié, inspecteur des eaux minérales de Luchon, au préfet de la Haute-Garonne, 3 floréal an VIII (23 avril 1800).

132 *Idem* : Lettre du ministre de l'Intérieur au préfet de Haute-Garonne, 18 pluviôse an X ; « Projet de nouveau bâtiment des Bains de Bagnères-de-Luchon, 15 frimaire an X » ; Nouveau devis estimatif : 30 frimaire an XI ; Arrêté préfectoral du 29 frimaire an XII ; Délibération du Conseil municipal de Bagnères-de-Luchon, 10 nivôse an XII ; Affiche pour l'adjudication du bâtiment des Bains de Bagnères-de-Luchon du 14 brumaire an XIII (5 novembre 1804), Saint-Gaudens.

133 *Idem* : Rapport de l'Ingénieur en chef au préfet, 31 décembre 1808 ; Lettre de Sengez au préfet, 28 décembre 1809.

134 Entre autres : AD 31, 5 M 45 : M. Sengez, docteur en médecine, « Copie des observations transmises à M. le Sous-

thermes, c'est la commune qui finance cette fois l'opération : elle débourse près de 50 000 fr pour les premiers travaux puis négocie le reste, plus de 50 000 fr, sous forme d'un bail gratuit de neuf saisons avec le maître d'œuvre de la construction des thermes, Salles. Enfin, 15 000 fr sont prêtés par le département pour l'autre volet de ce qui constitue donc un projet d'aménagement : les nouvelles avenues bordées d'abondantes plantations d'arbres¹³⁵.

En effet, en 1808, le nouveau préfet reprenant, lui aussi, l'œuvre imaginée par les intendants de la généralité d'Auch, ajoute au relèvement d'un édifice thermal digne de ce nom des travaux d'urbanisme avec la création dans la plaine de la Pique, où il n'y a alors que des terres cultivées, de trois avenues nouvelles. Il agit bel et bien en direction d'une conformation de l'espace luchonnais au tourisme, en offrant des promenades et en orientant l'urbanisation. Ce programme d'aménagement se décompose en fait en deux : une partie concerne des chemins à édifier dans le canton, explicitement justifiés par la nécessité de faciliter les excursions, l'autre partie concerne trois allées nouvelles dans la portion plane et agricole de la commune de Luchon¹³⁶. Cette deuxième partie est débutée rapidement puis bloquée par de nouvelles résistances des propriétaires. La première allée, partant du nord des allées d'Étigny jusqu'au pont de Montauban (allée du Piqué, actuelles rues Lamartine et Alexandre Dumas) est réalisée par prestation en nature ce qui mécontente la population luchonnaise. De plus, pour bâtir les allées nouvelles destinées à cadrer l'urbanisme luchonnais, des terrains agricoles doivent être rachetés. Le prix fixé est de 60 francs par « couperade », c'est à dire à peine plus de 0,20 centime par m², ce qui semble effectivement très faible, voisin du tarif fixé cinquante ans plus tôt par d'Étigny. Pour les riverains des nouvelles allées, en revanche, c'est une belle opportunité de profit qui s'offre car les terrains sont promis à une belle spéculation grâce à l'urbanisation prévisible.

Le plan directeur de la Luchon touristique, déjà esquissé sous d'Étigny, complété sous La Chapelle, est désormais dressé, bien que quelques années soient encore nécessaires à sa complète réalisation, du fait des résistances aux expropriations. La dernière avenue citée (allée des Bains) est achevée après l'Empire : éclairée dès 1818, au moins¹³⁷, elle est plantée d'ormes sous l'administration municipale du pharmacien et botaniste Paul Boileau en 1823¹³⁸. L'allée qui borde la

Préfet de Saint-Gaudens, sur quelques sources minérales nouvellement découvertes et ensuite [sic] enfouies sous les constructions du bâtiment des bains de Bagnères-de-Luchon », 6 décembre 1807.

135 AD 31, 5 M 47 : Lettre et rapport sur les eaux thermales de Haute-Garonne envoyé par le préfet de la Haute-Garonne au ministre de l'Intérieur, 10 mars 1810.

136 AD 31, 5 M 45 : Arrêté préfectoral du 10 août 1808 ; Lettre du maire de Luchon au préfet de Haute-Garonne, 18 novembre 1809

137 *Idem* : Arrêté du préfet pour le paiement de l'éclairage des « avenues des Bains » de Luchon en 1818, 7 juin 1819.

138 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées, op. cit.*, 1860, vol. 1, p. 338.

Pique, ralliant l'allée des Bains à l'allée du Piqué, n'est achevée qu'en 1832 sous l'administration d'Azémar. Uniquement piétonne, elle accueille une série de villas isolées construites entre 1832 et la fin du Second Empire. C'est dans cette partie que l'opposition a été la plus vive, les propriétaires refusant longtemps de céder leurs terrains¹³⁹. Les allées construites par d'Étigny (qui prennent officiellement son nom en 1832) entre le bourg ancien et les thermes sont progressivement bâties. En 1850, un plan les montre entièrement bordées d'immeubles, l'urbanisation se diffusant alors vers les autres allées¹⁴⁰.

Les thermes Chambert : établissement de prestige fruit de l'expérience locale accumulée

Les thermes bâtis sur les plans de Laupières entre 1805 et 1818 s'avèrent rapidement insatisfaisants. En 1831, déjà, le rapport du médecin inspecteur de Luchon précise qu'« on attend depuis longtemps l'exécution d'un plan qui doit restaurer nos thermes.¹⁴¹ » C'est dire que les craintes de Sengez étaient justifiées et qu'une quinzaine d'années après l'achèvement des thermes, ils sont déjà obsolètes. « L'industrie » thermale est en pleine croissance et nécessite des investissements importants pour rester au meilleur niveau dans la concurrence. La teneur des débats et la lenteur de la réalisation montrent cependant que l'enjeu n'est pas seulement de rester au niveau : il s'agit, alors, de réaliser le meilleur établissement thermal français si ce n'est européen. Et les acteurs impliqués (municipalité et corps médical, grâce à l'appui technique de Jules François et à la réflexion architecturale d'Edmond Chambert) vont finalement y parvenir.

Le processus de modernisation s'enclenche en 1835, lorsque la commune finance 20 000 fr de travaux de captage, les mettant sous la direction du docteur Ferras et du géologue Nérée Boubée. Mais ces captages, mal menés, auraient déprécié les sources¹⁴². De ce fait, en 1837, la commune fait appel à l'ingénieur des Mines du département voisin de l'Ariège, Jules François. Nérée Boubée, minéralogiste reconnu originaire de Toulouse, enseignant à l'université de Paris, qui semble ici désavoué, affirmera pourtant par la suite que c'est sur ses conseils qu'Azémar, le maire, a appelé l'ingénieur¹⁴³. Cette même année, le préfet de Haute-Garonne crée une commission scientifique chargée de donner des fondements solides à la reconstruction des thermes. Cette commission se

139 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées, op. cit.*, 1860, vol. 1, p. 339.

140 « Nouveau plan de Luchon », 1850, reproduit par Pierre de GORSSE, « Comment se forme, se développe et évolue une cité thermale. Essai d'urbanisme luchonnais », *Annales de la Fédération pyrénéenne d'économie montagnarde*, t. IX, 1940-1941, 1942, p. 230.

141 AD 31, 5 M 45 : « Bains de Bagnères-de-Luchon. Année 1831. Rapport du Médecin inspecteur M. le Docteur Barrié (Nestor) », rapport manuscrit, s.d.

142 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées, op. cit.*, 1860, vol. 1, p. 319.

143 Nérée BOUBÉE, *Bains et courses de Luchon. Vrai guide pour les courses et les promenades*, Pau, É. Vignancour, 1843, p. 8.

compose de l'ingénieur hydraulicien Abadie, de l'architecte du département des Hautes-Pyrénées Artigala, du « célèbre médecin de Toulouse » Viguerie, du docteur Barrau de Luchon, du médecin inspecteur Barrié, de Fontan qui a réalisé les analyses chimiques des eaux pyrénéennes les plus poussées, et de l'ingénieur des Mines Jules François. Ce dernier mène des travaux d'amélioration des captage des sources existantes entre 1838 et 1841¹⁴⁴. En 1841, l'incendie des thermes La Chapelle accélère sans doute les choses, quoique les 17 000 fr de réparation aient dû gréver les budgets¹⁴⁵.

Dominique Jarrassé donne les détails de la sorte de « concours sauvage » qui s'engage alors entre architectes pour proposer leurs plans : Artigala voit les siens rejetés par la municipalité en 1839¹⁴⁶, divers architectes de Toulouse et Saint-Gaudens envoient les leurs, un ingénieur, Maurette, menant même une campagne publique autour de son projet, qui l'emmène du Conseil général des Bâtiments civils au Capitole de Toulouse¹⁴⁷. La préfecture arrête finalement son choix (de manière quelque peu autoritaire visiblement) sur les plans et devis réalisés par l'hydraulicien Abadie, qui s'est adjoint un architecte toulousain, Gonin. Ce projet est approuvé par le conseil municipal puis, après rectification des plans, par le Conseil général des Bâtiments civils en 1842. Le devis estimatif des travaux se monte à 469 294 fr, somme déjà très importante qui rend compte de l'importance des thermes projetés. Dès 1843, la commune est autorisée à emprunter 100 000 fr¹⁴⁸. En janvier et février 1844, deux tentatives d'adjudication des travaux, faites en préfecture de Toulouse, s'avèrent toutefois infructueuses. La commune échappe alors, en fait, à un établissement assez médiocre d'un point de vue architectural et technique, malgré son coût élevé.

C'est alors qu'intervient Edmond Chambert (1818-1881), architecte du département de la Haute-Garonne, figure décisive dans la trajectoire de Bagnères-de-Luchon et centrale dans l'histoire de l'architecture thermique et touristique française. Il est tout d'abord chargé par le préfet de modifier le devis, qu'il porte à 552 464 fr. Devant les doutes qui subsistent sur la nature des sols et l'hydrographie, Chambert inclut à ce devis 35 905 fr de travaux de fondation à exécuter en régie.

144 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées, op. cit.*, 1860, vol. 1, p. 320.

145 AD 31, 2 O 42/22 : Mémoire adressé par Mathieu Soulérat, maire de Luchon, au ministre du Commerce et de l'Agriculture, sur l'établissement thermal de Bagnères-de-Luchon, s.d. [vers 1847] ; Devis pour la réparation de l'incendie de 1841, validé en préfecture le 30 septembre 1841.

146 Heureusement, peut-être ? Artigala dirige depuis 1835, à Cauterets, les projets puis les travaux de construction des thermes César. Sous sa direction les devis augmentent de manière exponentielle, passant de 150 000 à 450 000 fr. En 1839, les travaux débutent à peine et peut-être a-t-on eu vent à vent des premiers problèmes rencontrés à Cauterets. À ces surcoûts s'ajoutent des malfaçons qui coupent court à sa carrière. Les thermes César ouvrent en 1846, les travaux étant achevés sous la direction de Jules François. Voir Richard LAUDINAS, *Cauterets. Une construction touristique au premier XIX^e siècle (An VI-1852)*, Mémoire de Master 2 d'histoire, Toulouse Jean Jaurès, 2015, p. 196-202.

147 Dominique JARRASSÉ, *Les thermes romantiques, op. cit.*, 1992, p. 139.

148 AD 31, 2 O 42/22 : Lettre du maire de Luchon, Mathieu Soulérat, au préfet de Haute-Garonne, 28 mai 1847.

Cette dernière somme est déjà élevée pour une commune par ailleurs engagée dans la reconstruction de son hôtel de ville et de son église devenue trop petite pour accueillir les visiteurs estivaux à la messe (300 000 fr de coût), mais aussi dans l'amélioration de chemins et la création d'établissements d'instruction et de bienfaisance¹⁴⁹ ; bref pour une commune qui poursuit sa conformation en station touristique d'envergure. Au printemps 1846, devant le refus de l'architecte Gonin d'apporter la moindre modification aux plans et devis, Chambert est substitué comme architecte et le projet de Gonin et Abadie abandonné¹⁵⁰.

La commission scientifique ressurgit alors pour remettre en cause les premiers projets de Chambert. Celui-ci concédera par la suite qu'il a failli renoncer devant ces difficultés. Chambert est un architecte et a surtout en tête l'apparence de l'édifice (quoique même que sur ce point, les premiers plans soient peu convaincants), plus que sa fonctionnalité.

« Je fis part à M. le préfet de mes craintes, de mes doutes, enfin du découragement où me plaçaient des avis quelquefois contradictoires, souvent énigmatiques, étant naturellement étranger à la médecine et à la thérapeutique.¹⁵¹ »

Le préfet finance alors, en 1847, un voyage en Suisse, en Savoie, en Allemagne et en France pour que l'architecte se forme et réponde aux exigences de la commission scientifique. Dans le compte-rendu qu'il en donne, il dit s'être plutôt intéressé aux déficiences des principaux établissements européens afin de proposer à Luchon des thermes qui soient « sans doute pour longtemps sans rivaux.¹⁵² » À son retour, Chambert soumet un projet qui répond « enfin » aux attentes du conseil municipal et de la commission scientifique¹⁵³.

Les travaux débutent finalement en octobre 1847¹⁵⁴. On détruit alors les bains Ferras rachetés par la commune en 1827 tandis que les bains Soulérat servent un temps à accueillir les indigents avant d'être détruits à leur tour¹⁵⁵. Ces thermes Chambert, établissement d'apparat qui doit participer au rayonnement de Luchon, sommet provisoire de fonctionnalité en termes de thérapeutique thermique, sont aussi un immense défi technique car il s'agit de localiser précisément,

149 *Idem* : Mémoire adressé par Mathieu Soulérat, maire de Luchon, au ministre du Commerce et de l'Agriculture, sur l'établissement thermal de Bagnères-de-Luchon, s.d. [vers 1847].

150 AD 31, 5 M 83 : Délibérations du conseil municipal de Luchon du 4 avril 1845 et du 24 mai 1846.

151 *Idem* : Edmond Chambert, « reconstruction de l'établissement thermal. Exposé des motifs et description du nouveau projet de reconstruction », mémoire manuscrit, 27 septembre 1847.

152 *Idem* : Edmond Chambert, « reconstruction de l'établissement thermal. Exposé des motifs et description du nouveau projet de reconstruction », mémoire manuscrit, 27 septembre 1847 ; voir aussi AD 31, 2 O 42/22 : Lettre du maire de Luchon, Mathieu Soulérat, au préfet de Haute-Garonne, 28 mai 1847.

153 *Idem* : Délibération du conseil municipal de Luchon, 6 octobre 1847, dont citation.

154 AD 31, 2 O 42/22 : Jules François et Edmond Chambert, « Note sur la situation des travaux au 15 novembre 1848 », 15 novembre 1848.

155 AD 31, 5 M 45 : Délibération du conseil municipal de Bagnères-de-Luchon, 26 février 1848.

au cœur de la roche l'endroit précis où chaque griffon thermal est encore individualisé. Il s'agit de disposer de la gamme la plus complète (en terme de températures) et la plus pure (en terme de composition chimique) d'eaux thermales sulfurées. Ces travaux sont aussi un tournant pour le corps des Mines : par l'intermédiaire de Jules François, il expérimente ici une extension de ses prérogatives en direction du thermalisme¹⁵⁶. Ces exigences conduisent à ce que le devis initial, déjà élevé, soit considérablement dépassé. Les travaux de fouille sont menés par Jules François au cours de diverses campagnes, entre 1838 et 1841 pour les sources anciennes et entre 1848 et 1856 pour les sources mises à jour avec la construction du nouvel établissement, puis à nouveau entre 1859 et 1863 pour des perfectionnements. Ces travaux sont bien plus importants que prévu, mais ils permettent de passer de onze sources sulfurées à quarante-huit et de porter le débit total, par 24h, de 279 m³ (pour des eaux entre 32 et 60°) à 587 m³ (pour des eaux entre 30 et 68°). Ces fouilles, exécutées en régie, dépassent les 200 000 fr. L'autre raison du dépassement du devis initial est, selon le conseil municipal du moins, la grande nouveauté d'une réalisation de cette ampleur dans les Pyrénées. Ainsi, Chambert ne pouvait donner une estimation juste des prix des matériaux et de la main-d'œuvre.

Ainsi, au lieu des 550 000 fr. initialement prévus, ces thermes sont estimés en 1852 à 850 000 fr. Ils dépassent finalement, avec de nouveaux travaux de fouille entre 1859 et 1863, le million de francs. L'estimation est en fait peu évidente, car de nombreux travaux se sont constamment ajoutés tout au long du chantier mais Félix Garrigou avance, lui, la somme tout à fait exceptionnelle de 1,6 million de francs¹⁵⁷. La commune consent à de larges emprunts par souscription, au remboursement échelonné jusqu'à 1883, sans grande inquiétude : on est convaincu que les revenus procurés par les thermes vont considérablement augmenter¹⁵⁸. Dès 1860, la commune peut ainsi à nouveau emprunter, 250 000 fr.¹⁵⁹, somme consacrée quasiment intégralement à l'ouverture de nouvelles avenues et à l'aménagement du parc des Quinconces, jardin à l'anglaise au sud des thermes, qui fait figure de transition vers les vallées de la Pique et du Lys et leurs hautes montagnes. Avec le triangle d'avenues délimitant le quartier neuf du casino, et le projet (non réalisé avant les années 1970) de boulevards reliant directement le débouché de la route de Toulouse au quartier thermal (en évitant le moulons de la vieille ville, point d'engorgement de la circulation

156 Dominique JARRASSÉ, *Les thermes romantique*, op. cit., 1992, p. 62-63.

157 AD 31, 2 O 42/22 : Dossier sur les fouilles et l'amélioration des captages des eaux thermales sulfurées de Luchon, 1839-1863 ; Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées*, op. cit., 1860, vol. 1, p. 321 ; Félix GARRIGOU, *Passé, présent, avenir de Luchon*, Paris, G. Masson, 1874, p. 8.

158 AD 31, 2 O 42/22 : Délibérations du conseil municipal de Luchon du 15 et du 27 décembre 1852 ; Décrets autorisant la souscription d'un emprunt de 300 000 fr par la commune de Luchon, 29 août 1849 et 2 juin 1852

159 AD 31, 2 O 42/26 : « Situation des emprunts contractés par la ville de Bagnères-de-Luchon », 30 mars 1875.

luchonnaise), l'urbanisme touristique luchonnais est fixé pour près d'un siècle¹⁶⁰. En 1860, la dette est de 604 361 fr dont 500 000 dus au seuls thermes¹⁶¹.

Ces thermes Chambert, débutés en 1847, ouvrent au public lors de la saison 1853, bien qu'ils n'aient été inaugurés que le 20 juillet 1857 (date à laquelle il reste d'ailleurs encore quelques travaux de captage et d'agencement intérieur à terminer)¹⁶². Dominique Jarrassé y voit l'établissement le plus abouti du premier âge du thermalisme et rend hommage à :

« la qualité architecturale extraordinaire du projet de Chambert. Ces thermes subsistent, assez bien conservés, et ils sont de ceux où l'impression de pénétrer dans un espace thermal est la plus forte. Déjà, extérieurement, le site montagneux, la perspective des allées, puis en approchant, la colonnade, la grande arcade annonçant le hall se chargent d'un caractère sans équivoque : on est au cœur d'un lieu thermal. De plus, les jeux de lumière sur la façade et les matériaux y sont parfaitement réussis. La distribution intérieure répond à ces impressions. Le parti "néo-classique" de Chambert est exceptionnel, car ce sont les seuls thermes qui durant cette période concilient les thèmes architecturaux en vogue et des agencements qui ne se retrouveront que dans les grands édifices thermaux des années 1880. [...] Luchon incarne à la fois l'héritage d'un demi-siècle, tant sur le plan artistique qu'au point de vue thérapeutique, et l'avenir. Le caractère et la façade de ces thermes sont ceux d'une période révolue qui jette ses derniers feux, alors que sa composition, sa "marche" (dirait Quatremère de Quincy) et ses espaces sont ceux de la période suivante.¹⁶³ »

L'établissement est effectivement monumental, d'une grande harmonie et sans ornementation excessive, mêlant le classicisme aux thèmes communs du romantisme (*cf.* plans et carte postale en annexe 1). La décoration intérieure en particulier, assurée entre 1854 et 1858 par le peintre Romain Cazes (1808-1881), originaire de Saint-Béat et élève d'Ingres, donne une série de fresques allégoriques mettant en scène les acteurs de cet aménagement (des médecins à l'architecte), les sources et les attrait paysagers du Luchonnais divinisés sous des traits féminins, le tout présenté dans un « cadre pompéien »¹⁶⁴. Ces thermes offrent, plus généralement, la synthèse la plus aboutie des codes de « l'architecture thermale »¹⁶⁵ mise en œuvre dans la première moitié du XIX^e siècle : cinq pavillons unis par 97 mètres de façade avec colonnade dorique et arcade où le marbre gris bleuté et blanc de Saint-Béat domine, 53 mètres de profondeur, 5 141 m² de surface. Par leur monumentalité et leur fonctionnalité, ces thermes marquent un aboutissement autant qu'un tournant technique et architectural dans l'aménagement thermal en Europe. Ils réunissent les avancées techniques continentales et marquent une complexification thérapeutique des établissements,

160 Pierre de GORSSE, « Comment se forme, se développe et évolue une cité thermale. Essai d'urbanisme luchonnais », *Annales de la Fédération pyrénéenne d'économie montagnarde*, t. IX, 1940-1941, 1942, p. 233-235.

161 AD 31, 2 O 42/6 : Délibération du conseil municipal du 16 mars 1860.

162 AD 31, 2 O 42/22 : Lettre de Chambert au maire de Luchon, 26 août 1855 ; Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées, op. cit.*, 1860, vol. 1, p. 324.

163 Dominique JARRASSÉ, *Les thermes romantiques, op. cit.*, 1992, p. 144.

164 Raphaël NEUVILLE, « Bagnères-de-Luchon. Peindre les eaux », *Midi-Pyrénées patrimoine*, n° 36, p. 56-60.

165 L'expression est justifiée par Dominique JARRASSÉ, *Les thermes romantiques, op. cit.*, 1992.

auparavant relativement simples avec des fonctions peu diversifiées¹⁶⁶. L'économie thermique et touristique française vient de recevoir ce qui est pour l'heure sa plus grande et prestigieuse installation, avant l'emballlement capitalistique qui marque le tourisme de la fin du XIX^e siècle. Néanmoins, comme en témoigne dès 1873 Félix Garrigou, le compte à rebours de l'obsolescence a déjà débuté¹⁶⁷.

2. Ax : un destin contrarié

La période révolutionnaire est cruciale. Si Luchon échappe, sans que l'on sache exactement comment, à la nationalisation puis à la vente de ses biens thermaux, la commune d'Ax, en Ariège, est, elle, purement et simplement dépossédée de la propriété de ses sources et de son petit établissement du Couloubret. Son destin en est entièrement modifié, bien que l'extrême complexité du réseau hydrographique axéen ait, à elle seule, sans doute, dû causer de graves difficultés, quel qu'ait été le régime de propriété de bains du Couloubret enserrés au milieu de propriétés privées.

Nationalisations et privatisations révolutionnaires

La Révolution annexe les biens des émigrants et des communautés religieuses en vertu de la loi du 24 août 1793. Parmi ces biens nationalisés figurent de nombreuses sources minérales et thermales. Mais la confusion entre propriétaires et simples fermiers fait que des sources en réalité communales sont confisquées par l'État. La loi du 22 prairial an IV (10 mai 1796) les restitue aux communes mais des erreurs persistent : des communes deviennent propriétaires de sources auparavant privées, des sources communales sont vendues et donc privatisées, d'autres encore sont attribuées à des groupements de communes (Saint-Savin pour les eaux de Cauterets, Barèges pour les eaux de Luz, Saint-Sauveur et Barèges), hérités des institutions valléennes d'Ancien Régime. Parfois, aussi, l'État ou les communes revendent les bains (comme à Arles-sur-Tech en 1813)¹⁶⁸. C'est ce qui faillit arriver à Luchon, l'État ayant considéré que les sources lui appartenait de fait, par les sommes investies par la généralité d'Auch sous l'Ancien Régime.

Les restitutions ne règlent pas entièrement les difficultés, la propriété des sources étant un des longs problèmes auquel est confronté l'essor thermal. Au Mont-Dore, alors que les eaux semblaient appartenir « de temps immémorial » à la commune, le département du Puy-de-Dôme prend possession de la source très délabrée en l'an IX. Alors, une religieuse s'en dit l'héritière et vend la source l'année suivante. Vingt ans de procès s'ensuivent (contre près d'un siècle à Ax,

166 Dominique JARRASSÉ, *Les thermes romantiques, op. cit.*, 1992, p. 58.

167 Félix GARRIGOU, *Passé, présent, avenir de Luchon*, Paris, G. Masson, 1874, p. 9.

168 Dominique JARRASSÉ, *Les thermes romantiques, op. cit.*, 1992, p. 27.

l'affaire n'étant résolue qu'en 1893). Le préfet, Louis Ramond de Carbonnières (cette grande figure du « pyrénéisme », évoqué plus haut), utilise une loi tout juste votée (le 16 septembre 1807) sur l'expropriation pour cause d'utilité publique pour récupérer la source. Elle devient finalement propriété du département du Puy-de-Dôme en 1812, ce qui permet de lancer un vaste projet de construction¹⁶⁹. Ramond, qui avait de grandes ambitions pour les Hautes-Pyrénées dont il ne devint finalement pas préfet, joue ici un rôle comparable aux préfets de la Haute-Garonne pour « lancer » le tourisme thermal dans son département.

Ax : la spoliation initiale

Au cœur des montagnes et proche d'une Andorre – cette « république montagnarde » – encore mystérieuse, facile d'accès, à une altitude moyenne, disposant sans doute des sources sulfurées les plus abondantes des Pyrénées, la commune d'Ax avait des atouts certains pour devenir une très grande station. Il lui manquait, certes, les hautes montagnes neigeuses, mais c'est bien la propriété de ses sources et la disposition urbanistique qui a posé un problème durable et rédhibitoire. Peut-être faut-il y ajouter une ingérence préfectorale bien moins sensible qu'en Haute-Garonne, dans les Hautes-Pyrénées ou le Puy-de-Dôme, et une incapacité globale à se doter d'une image de marque.

La reconnaissance d'Ax n'a pas de réel retard pourtant : dès 1754, le roi y envoie un médecin pour examiner les eaux. C'est plus tôt qu'à Luchon par exemple. Afin de lancer l'exploitation thermale, le 21 février 1785, la commune afferme pour vingt-neuf années et 500 livres par an à Antoine Authier-Orlu (négociant à Ax) son établissement du Couloubret, dont l'édification a débuté un an plus tôt sous la direction du médecin-intendant des eaux Pilhès. Le fermier obtient également la concession d'autres sources et de terrains appartenant à la commune pour agrandir les bains. Il n'est pas autorisé à établir de logement pour les baigneurs, ce qui peut révéler un souci d'éviter toute captation monopolistique des revenus du thermalisme¹⁷⁰. Par la loi du 24 août 1793 (dans les procès successifs, les protagonistes parlent de la loi du « 4 août 1793 » ou encore du 25 août 1793, ce qui témoigne du flou qui entoure rapidement les conditions de la dépossession), l'État s'empare des sources appartenant à la commune, saisies comme domaine national¹⁷¹. Le 22 prairial an IV (10 mai 1796), la « nation » vend les thermes à Pierre Astrié, d'Ax, pour 9 000 fr (valeur alors estimée à partir de la ferme de 500 fr), sans compensation aucune pour la commune¹⁷². Le bien

169 Dominique JARRASSÉ, *Les thermes romantiques*, op. cit., 1992, p. 28.

170 AD 09, 8 M 24/1 : Copie du bail de « locatairie » du 21 février 1785 ; AD 09, 8 M 26/11 : Copie d'une délibération de la ville d'Ax du 27 septembre 1785, copiée le 20 octobre 1819.

171 *Idem* : Lettre de Jeanne-Marie Rivière au préfet d'Ariège, 4 mars 1852.

172 *Idem* : Copie de l'acte de vente du 22 prairial an IV.

semble alors passer rapidement aux mains d'une société composée des sieurs Boulié (chirurgien à Ax), Doramond (avocat à Foix), et Authier-Orlu l'ancien fermier (négociant à Ax). Boulié a reçu ses parts du Couloubret du premier médecin inspecteur d'Ax, Pilhès, et possède également la source du Teich où il ouvre un établissement en 1800¹⁷³.

À partir de là, alors qu'il n'y avait pas de retard insurmontable sur Luchon, Ax est irrémédiablement distancée : il semble bien que le régime de propriété des sources tienne une grande importance dans les trajectoires de ces premières stations de l'histoire du tourisme. Selon Dominique Jarrassé, du fait que les différents textes régissant au niveau national le thermalisme dispensent les particuliers de l'obligation d'amélioration et d'entretien, au contraire des établissements propriétés de l'État ou des collectivités, ces sources privées végètent avant 1850¹⁷⁴. En tout cas, lorsqu'il tente d'expliquer le grand retard d'Ax au milieu du XIX^e siècle, le médecin inspecteur Alibert en fait la cause principale :

« Si les eaux de Luchon, de Cauterets, de Barèges, de Bonnes nous ont devancé dans la voie de la prospérité c'est qu'elles eurent l'heureuse chance de n'être pas comme les nôtres affermées en 1793, qu'elles échappèrent ainsi aux conséquences de la loi du 4 août [sic] et restèrent la propriété des communes ou des vallées¹⁷⁵. »

L'émiettement et les usurpations foncières

La source « historique » privatisée, c'est ensuite une vive concurrence qui s'engage, car les points d'émergence de sources plus ou moins liées entre elles sont très nombreux à Ax. Dans une partie du bourg, il suffit presque de fouiller le sol pour dégager un griffon. En 1800, Boulié ouvre donc les bains du Teich, et en 1819 le propriétaire de l'hôtel d'Espagne, Sicre, ouvre ceux du Breilh dans l'arrière cours de son établissement¹⁷⁶. Ce dernier établissement, construit à partir de 1815, bénéficie de l'intervention de l'ingénieur des Ponts et Chaussées Mayer¹⁷⁷. Ax n'est pas un cas unique d'émiettement des propriétés thermales dans un périmètre restreint. À Vals (Ardèche), au cours du XIX^e siècle, on atteint un point culminant de 80 sources exploitées par plus de trente propriétaires¹⁷⁸.

173 AD 09, 8 M 20 : « État des sources et eaux minérales existantes dans le département de l'Ariège », 11 avril 1807 ; Docteur Alibert (inspecteur des eaux d'Ax), « L'état de l'industrie des eaux minérales dans le département de l'Ariège », rapport manuscrit adressé au préfet de l'Ariège, 25 juillet 1858 ; et AD 09, 8 M 24/3 : « Mémoire sur les eaux minérales d'Ax », signé par le médecin inspecteur des thermes Seriès, s.d. [1820].

174 Dominique JARRASSÉ, *Les thermes romantiques*, op. cit., 1992, p. 24-27.

175 AD 09, 8 M 20 : Docteur Alibert (inspecteur des eaux d'Ax), « L'état de l'industrie des eaux minérales dans le département de l'Ariège », rapport manuscrit adressé au préfet de l'Ariège, 25 juillet 1858.

176 AD 09, 8 M 24/3 : « Mémoire sur les eaux minérales d'Ax », signé par le médecin inspecteur des thermes Seriès, s.d. [1820] ; « Eaux minérales du département de l'Ariège. Rapport présenté à monsieur le préfet d'Ariège par le docteur Alibert, Inspecteur des eaux thermales d'Ax », 24 août 1851.

177 Dominique JARRASSÉ, *Les thermes romantiques*, op. cit., 1992, p. 49.

178 Jérôme PENEZ, « Les réseaux d'investissement dans le thermalisme au XIX^e siècle en France », *In Situ. Revue des patrimoines [en ligne]*, 2004, n° 4, URL : <<https://insitu.revues.org/1665>> .

En lien avec cette concurrence sur des sources aux origines mal identifiées, les procès se succèdent sur les droits d'usage et de propriété. On en trouve en 1819, 1829, 1853, 1864, 1872 et jusqu'en 1892¹⁷⁹. Les différents propriétaires et la commune se disputent la propriété des eaux. En 1819 par exemple, l'hôtelier Sicre est accusé d'avoir usurpé la source du Breilh, considérée comme une fontaine publique, qu'il aurait tari et détourné chez lui pour y ouvrir des bains¹⁸⁰. L'essentiel des procès reposent toutefois sur l'ambiguïté du contrat de bail de 1785 et de l'acte de vente de l'an IV – dont les originaux ont été perdus ! Une clause du bail de 1785 est en effet confuse sur ce qui est concédé : sont-ce toutes les eaux d'Ax, comme les héritiers des acheteurs aimeraient le faire valoir, ou seulement celles du Couloubret ? Or l'acte de vente repose sur ce bail. Caractéristique de ces lectures divergentes de ces textes, en 1872 il est question de savoir si Jeanne-Marie Rivière, propriétaire du Couloubret, est légitime à s'approprier de l'eau thermale du bassin public des Ladres¹⁸¹. Finalement, près d'un siècle après l'acte de vente, le tribunal de Foix tranche pour dire que seules les sources du Couloubret ont été vendues, contre les prétentions de Jeanne-Marie Rivière puis de la Compagnie générale des thermes d'Ax à disposer de l'ensemble des sources de la ville¹⁸².

Si l'on prend pour point de comparaison Luchon, les problèmes d'usurpation de source ont existé aussi, mais ils ont tous été résorbés grâce à la détermination des municipalités. La commune a systématiquement racheté les bains concurrents ce qui a permis d'harmoniser les aménagements, d'autant que les sources sont concentrées dans un espace restreint. À Ax, les usurpations semblent un problème beaucoup plus aiguë, au-delà même des bains. Si les usurpations de biens communaux en vallée sont fréquents dans les Pyrénées¹⁸³, elles atteignent ici une forte ampleur. D'importants dossiers sont conservés aux archives départementales de l'Ariège sur Ax, qui concernent les régularisations et indemnisations après usurpation : en 1824, ce sont par exemple 339 parcelles communales qui sont identifiées comme usurpées, en 1854 elles sont 388, la plupart entre 1790 et 1815, certaines en 1830 et d'autres jusqu'à 1845. Pour cette seule année 1854, cela représente une contenance totale de biens communaux usurpés de plus de 17 ha (pour une commune de 3 026 ha)¹⁸⁴.

179 Voir AD 09, 8 M 24/1.

180 *Idem* : Dossier sur le Breilh.

181 AD 09, 2 O 211 : Délibération du conseil municipal d'Ax, 13 juin 1872.

182 AD 09, 8 M 24/1, Chemise « Procès Rivière. 1855-1891 » : Conclusions du jugement du tribunal de Foix du 12 février 1892.

183 Jean-François SOULET, *Les Pyrénées au XIX^e siècle. L'éveil d'une société civile*, Bordeaux, Ed. Sud-Ouest, 2004, p. 401-403.

184 AD 09, 2 O 206 : Registres de biens usurpés par des particuliers, dont « État des biens usurpés dans la commune d'Ax et qui n'ont point été soumissionnés », 24 avril 1824 ; « Biens communaux usurpés. Procès-verbal de reconnaissance et destination des communaux usurpés dans la commune d'Ax dressé en exécution de l'ordonnance royale du 23 juin 1819 », 30 décembre 1854.

La municipalité d'Ax, profondément divisée la plupart du temps, paraît globalement désarmée. Beaucoup plus pauvre que celle de Luchon (du fait même qu'elle n'ait plus la propriété des sources et des revenus qui en sont tirés), elle est incapable de mettre la main sur les ressources thermales et d'assurer une exploitation plus rationnelle, tandis que son homologue haute-garonnaise dépense de fortes sommes pour racheter systématiquement les bains concurrents et s'assurer le monopole des eaux au cours de la période. Dès 1827, le préfet d'Ariège, le baron de Mortarieu projette de faire acquérir les sources par la commune (et donc de lui faire racheter ce qu'on lui a usurpé), par l'État ou par le département. Il y voit la « seule possibilité de donner aux bains d'Ax une existence toute nouvelle et dont l'abondance et les vertus variées de leurs eaux les rendent susceptibles. » Mais les propriétaires, concurrents, refusent toute entente¹⁸⁵, et la commune est de toute façon trop pauvre. On espère dès lors que l'initiative privée parviendra à assurer le monopole (ce qui ne sera pas le cas avant les années 1930).

Retard d'équipement

La concurrence entre ces établissements, la modestie de chaque propriétaire et la faiblesse de la commune semblent bien être les causes essentielles de la stagnation d'Ax. Aucun des exploitants n'a les fonds nécessaires pour mettre à niveau son établissement et atteindre une taille critique : les trois établissements dispersés se partagent les dépenses des curistes, tandis que dans les grandes stations du temps (Vichy, Luchon, Bagnères-de-Bigorre, Plombières, Aix-en-Savoie, etc.), un seul propriétaire les concentre. De plus, ces revenus entièrement privatisés et divisés ne permettent pas de contribuer à rendre le séjour d'Ax plus attrayant en finançant des plans d'urbanisme, des promenades et des animations, financement qui, partout où il a existé, est assuré par les collectivités locales¹⁸⁶.

Des rapports donnent une idée concrète du manque de dynamisme causé par ce régime de propriété des eaux thermales : de 1822 à 1834, aucun investissement n'est réalisé dans les thermes axéens. En 1834, enfin, Sicre double son établissement du Breilh tandis que l'héritière de Boulié, Jeanne-Marie Rivière fait reconstruire le Teich sur des plans de l'ingénieur du cadastre Laurent¹⁸⁷. La fréquentation augmente alors graduellement. Le médecin inspecteur des eaux Alibert estime que cette hausse aurait pu être plus forte si les aménagements avaient été planifiés, même si elle est appréciable :

185 AD 09, 8 M 24/3 : Lettre du préfet d'Ariège, de Mortarieu, au sous-inspecteur des eaux d'Ax Astrié, 1827, citée dans « Eaux minérales du département de l'Ariège. Rapport présenté à monsieur le préfet d'Ariège par le docteur Alibert, Inspecteur des eaux thermales d'Ax », 24 août 1851.

186 *Idem* : Rapport du médecin inspecteur adjoint d'Ax au préfet d'Ariège, 25 décembre 1826.

187 Dominique JARRASSÉ, *Les thermes romantiques, op. cit.*, 1992, p. 49.

« Partout, à mesure qu'une amélioration quelconque est apportée dans les conditions matérielles des établissements, le nombre des étrangers s'accroît.¹⁸⁸ »

Christian Jamot fait de la modernisation des établissements le facteur essentiel de croissance du thermalisme depuis les années 1970¹⁸⁹ : il semble que ce raisonnement s'applique dès le début du XIX^e siècle. La modernisation, par le confort et la renommée suscités contribue à l'aura des stations, d'autant plus que les conditions physiques d'exploitation des thermes (chaleur, humidité et corrosivité des eaux) accélèrent l'obsolescence. Il faudrait cependant pouvoir mesurer, pour ce début de XIX^e siècle, le degré de circulation de l'information, d'autant plus lorsqu'elle concerne un centre modeste comme Ax. Sans doute que la clientèle alentours dispose de cette information, mais au-delà, rien n'est moins sûr.

En 1847, la commune d'Ax dresse un plan voyer et demande à ce qu'il soit déclaré d'utilité publique. Il s'agit de transformer en promenade la rive droite de la rivière Ascou et donc d'empêcher la construction de granges sur ces terrains par des Axéens. En 1848, dans ces temps politiques troublés, le dossier s'égare néanmoins entre la préfecture et les ministères¹⁹⁰. Drôle de trajectoire que celle d'Ax, qui se voit en quelque sorte deux fois victime des troubles administratifs causés par des révolutions. Cela traduit aussi, localement, les divergences d'intérêt encore fortes entre nécessités d'organisation urbanistique pour le tourisme et activités agropastorales. Le projet n'est relancé qu'en 1869¹⁹¹.

Les « stations » touristiques qui se structurent dès la fin du XVIII^e siècle, c'est-à-dire ces pôles territoriaux spécifiquement dédiés à l'accueil, au divertissement et à la consommation touristiques, sont le produit d'une action délibérée d'acteurs de l'aménagement, en particulier publics. L'échec d'Ax permet de mieux comprendre le succès de Luchon. Dans la commune ariégeoise s'additionnent en effet des handicaps cumulatifs qui ont été évités ou surmontés à Luchon : faiblesse politique et financière de la municipalité, concurrence entre propriétaires particuliers, habitat préexistant sur les lieux d'émergence des sources, usurpations foncières diverses et initiative malheureuse de l'État ; autant de facteurs auxquels s'ajoute l'effacement relatif d'administrateurs départementaux sans doute moins zélés qu'en Haute-Garonne. Autour des mêmes ressources touristiques (les eaux thermales sulfureuses et les paysages de montagne), les acteurs de l'aménagement n'ont pas toujours réussi à conformer leur territoire à l'imaginaire touristique.

188 AD 09, 8 M 24/3 : « Eaux minérales du département de l'Ariège. Rapport présenté à monsieur le préfet d'Ariège par le docteur Alibert, Inspecteur des eaux thermales d'Ax », 24 août 1851.

189 Christian JAMOT, *Thermalisme et villes thermales en France*, Clermont-Ferrand, Université de Clermont-Ferrand II, Institut d'études du Massif Central, 1988, p. 101-104.

190 AD 09, 2 O 211 : Lettres du maire d'Ax au préfet d'Ariège, 14 juillet 1848 et 16 septembre 1848.

191 *Idem* : Lettre du préfet d'Ariège au maire d'Ax, 3 juin 1869.

3. Rendre accessible

L'action routière de Mégret d'Étigny

En dehors des bains et de l'urbanisme, l'accessibilité est un autre facteur majeur de la mise en tourisme des territoires. À Luchon, c'est ainsi que tout a commencé, bien que le plan d'urbanisme (tracé des futures allées d'Étigny et alignement) ait été conceptualisé en même temps. La route de Montréjeau à Luchon (42 km) est une des œuvres les plus célèbres de l'intendant d'Étigny. Elle est établie entre 1759 et 1763 pour lier les communes de la vallée et joindre le Comminges à l'Espagne. En 1762, elle n'est carrossable que jusqu'à Cierp, à 15 km de Luchon. L'annonce, en août 1763, de la venue du gouverneur de Guyenne Richelieu pour le mois de septembre, fait accélérer les travaux : le tronçon montagneux de Cierp à Luchon est viabilisé en trois semaines¹⁹².

Les premiers travaux lancés par d'Étigny en vallée de Luchon sont financés par la création d'un octroi sur le vin à son entrée, le 11 avril 1763 par arrêt du Conseil d'État. Il se monte à trois livres par chariot et dix soles par charges de vin. Les travaux routiers peuvent être réalisés grâce à des corvées qui mobilisent les habitants jusqu'à quatre lieues (un quinzaine de kilomètres) autour de la route à construire. Mais ces levées soulèvent de fortes protestations et d'Étigny les utilise le moins possible¹⁹³. C'est dans cette optique qu'est pensé l'octroi qui permet aussi d'embaucher un personnel qualifié capable d'avancer plus rapidement. Il ne fonctionne qu'un an, une large partie des travaux étant, dans les faits, financée par la vallée elle-même¹⁹⁴. Ce mode de financement pose un peu partout problème. En 1765, le projet de route transpyrénéenne par le Port de Clarabide en vallée du Louron est arrêté car les communautés riveraines ne peuvent assurer le financement et que l'octroi sur le vin entrant dans la vallée de la Neste à Labarthe est rejeté localement. Face à ces charges, les communautés valléennes préfèrent demander l'abandon du plan routier et l'obtiennent l'année suivante¹⁹⁵.

Outre la route de Montréjeau à Luchon, d'Étigny fait désenclaver les bains de Bigorre et de Béarn qui ne le sont pas encore : si la route de Luz à Barèges est ouverte aux chevaux dès 1744, il fait construire celle de Pierrefitte à Cauterets à partir de 1761 (achevée en 1769) alors que la route de Cauterets aux bains de la Raillère est déjà établie, celle vers Gavarnie à partir de 1762. En Béarn, celle de Pau aux Eaux-Bonnes est quasiment parfaite dès 1767¹⁹⁶. Les travaux routiers de Mégret

192 Maurice BORDES, *L'Intendant d'Étigny et les Pyrénées*, op. cit., 1975, p. 28-29.

193 Maurice BORDES, *D'Étigny*, op. cit., 1957, p. 530-542.

194 AD31, 5 M 41 : Extrait du registre du Conseil d'État du roi, 29 juillet 1786.

195 Maurice BORDES, *D'Étigny*, op. cit., 1957, p. 299-300.

196 Maurice BORDES, *D'Étigny*, op. cit., 1957, p. 595-600.

d'Étigny sont son empreinte la plus durable. Il est cependant redevable du plan routier général établi sous l'administration de son prédécesseur, son frère Mégret de Seville, tandis qu'une route comme celle de Pierrefitte à Cauterets est encore largement améliorée dans les années 1830¹⁹⁷. Les principaux thermes et sites touristiques des Pyrénées occidentales sont donc désenclavés dès les années 1760-1770, même si, dans ces zones de montagne sujettes aux aléas climatiques, cela reste fragile. En 1810, le préfet de la Haute-Garonne se plaint du fait que la route de Luchon ne soit pas à l'entretien sur les huit kilomètres où elle passe, rive gauche de la Garonne, dans les Hautes-Pyrénées¹⁹⁸. Le préfet de ce dernier département n'y fait rien, et l'on pourrait y voir une volonté de pénaliser Luchon au profit des bains du département qu'il administre.

Les travaux de l'intendant d'Étigny dans l'ouest des Pyrénées sont restés célèbres, mais le futur département de l'Ariège connaît également ce mouvement de modernisation routière. Si le Couserans semble effectivement délaissé par la Généralité d'Auch, les États de Foix s'occupent, eux, d'établir une bonne route remontant la vallée de l'Ariège. La route de Rancié (de Tarascon à Auzat en Vicdessos, pour assurer le transit depuis des mines de fer célèbres) est prioritaire et achevée en 1756. La route Toulouse-Ax est, elle, ouverte au roulage dès 1782, bien qu'elle reste fragile¹⁹⁹. Au-delà, vers l'Andorre et la Cerdagne, la route est débutée par les États de Foix dès 1785. Elle n'est néanmoins pas encore achevée en 1850, époque où l'on en attend avec impatience son ouverture susceptible de faire venir les visiteurs espagnols à Ax²⁰⁰. Toujours est-il que lorsque la commune d'Ax décide de lancer l'exploitation de ses eaux thermales en 1785, elle est commodément accessible depuis Toulouse (et légèrement moins distante que Luchon). L'accessibilité ne fait pas tout.

Les routes de montagne

Ce réseau principal en place, on réfléchit rapidement à des ramifications pour relier les vallées et leurs principaux établissements thermaux, par la montagne. Le but est, d'une part, de faciliter les communications entre des lieux de cure éventuellement complémentaires et, d'autre part, de faciliter les pérégrination en montagne, en lien avec l'essor de ces plaisirs paysagers.

La première de ces routes de montagne imaginée dans les Pyrénées en relation avec l'économie thermique et touristique, c'est celle qui relierait Bagnères-de-Luchon aux Eaux-Bonnes, la

197 Maurice BORDES, *D'Étigny, op. cit.*, 1957, p. 571 ; Richard LAUDINAS, *Cauterets, op. cit.*, 2015, p. 176-178.

198 AD 31, 5 M 47 : Lettre et rapport sur les eaux thermales de Haute-Garonne envoyé par le préfet de la Haute-Garonne au ministre de l'Intérieur, 10 mars 1810.

199 Claudine PAILHÈS, *Du Carlit au Crabère. Terres et hommes de frontière*, Foix, Conseil général de l'Ariège-Archives départementales, 2000, p. 334-335.

200 AD 09, 8 M 24/3 : « Eaux minérales du département de l'Ariège. Rapport présenté à monsieur le préfet d'Ariège par le docteur Alibert, Inspecteur des eaux thermales d'Ax », 24 août 1851.

future « route thermale » ou « route des Pyrénées ». Projetée au milieu du XVIII^e siècle sous l'administration de l'intendant Mégret de Sevilly²⁰¹, elle est réellement débutée par La Chapelle dans les années 1780. Lors de son passage en 1787, Ramond évoque la portion qui va du Louron au Larboust par le col de Peyressourde, pas encore achevée, comme « la plus belle route de la contrée », grâce à « l'Administration » : « on voit une chaussée, comparable à ce que la France a de plus beau en ce genre, dessiner, sur les deux pentes, de longs serpentements d'une inclinaison douce et régulière.²⁰² » En 1810, le préfet de la Haute-Garonne en désire l'achèvement, mais il manque alors probablement de moyens²⁰³. La partie haute-pyrénéenne de l'itinéraire de Bagnères-de-Bigorre à Bagnères-de-Luchon par le col d'Aspin et le Peyressourde est classée route départementale en 1829. Face à cette avancée, le conseil municipal de Luchon, en 1831, demande à ce que la partie haute-garonnaise de la route soit à son tour classée route départementale et achevée. Mais ce n'est qu'entre 1840 et 1850 que cet itinéraire est ouvert aux voitures²⁰⁴. Pourtant, déjà, en 1828, l'itinéraire décrit par Arbanère montre de nombreux tronçons viables et, en 1834, Chausenque qualifie cette traversée des Pyrénées centrales entre Barèges et Luchon, par le Tourmalet (2 115 m), l'Aspin (1 489 m) et le Peyressourde (1 569 m), de « très suivi par les curieux »²⁰⁵. C'est Napoléon III qui officialise et fait viabiliser définitivement cette route sous le nom de « route thermale », entre 1860 et 1867²⁰⁶.

Pour le médecin tarbais de Laversanne, en 1806, l'intérêt d'achever cette route de montagne, en particulier la portion qui franchit le col du Tourmalet, est avant tout d'augmenter l'affluence de visiteurs attirés par la beauté des sites traversés :

« Les routes qui conduisent aux établissements thermaux, on ne peut trop le dire, font vivre le département des Hautes-Pyrénées. Les moyens de communication entre les établissements thermaux sont encore un moyen d'augmenter le concours des étrangers dont la curiosité aime les voyages. Un ancien chemin conduit par le Tourmalet dans la vallée de Campan et de Bagnères [de-Bigorre], c'était autrefois la seule route par laquelle on pénétrait à Barèges. »

L'auteur propose de la rétablir²⁰⁷. En 1831, aux dires des édiles luchonnais, c'est l'ensemble du commerce, de l'agriculture et de l'industrie qui doit profiter de l'ouverture de la route du

201 Maurice BORDES, *D'Étigny*, op. cit., p. 571.

202 Louis RAMOND DE CARBONNIÈRES, *Observation*, op. cit., 1789, p. 155-156.

203 AD 31, 5 M 47 : Lettre et rapport sur les eaux thermales de Haute-Garonne envoyé par le préfet de la Haute-Garonne au ministre de l'Intérieur, 10 mars 1810.

204 Serge BRIFFAUD, *Naissance d'un paysage*, op. cit., 1994, p. 251.

205 Vincent de CHAUSENQUE, *Les Pyrénées ou Voyages pédestres dans toutes les régions de ces montagnes depuis l'océan jusqu'à la Méditerranée*, Paris, Leconte et Pougin, 1834, vol. 1, p. 349 ; Étienne-Gabriel ARBANÈRE, *Tableau des Pyrénées française*, op. cit., 1828, vol. I., p. 275-316.

206 Lise GRENIER (dir.), *Le voyage aux Pyrénées ou la route thermale*, Saint-Girons, Randonnées pyrénéennes, 1987.

207 AD 31, 5 M 47 : « Mémoire de M. de Laversanne, sur les établissements thermaux des Pyrénées », Mémoire manuscrit, s.l. [Tarbes], s.d. [1806].

Peyressourde. Par la facilité apportée aux échanges (entre des vallées qui produisent pourtant, en dehors du tourisme, les mêmes biens), Luchon, bourg central de la vallée, y voit une occasion de faire croître ses foires et marchés. Sans doute s'agit-il de convaincre en avançant tous les arguments possibles, car l'intérêt le plus sûr semble bien le tourisme :

« La saison de nos eaux, ressource principale du pays, l'augmenterait d'un grand nombre de baigneurs des autres établissements thermaux qui viendraient visiter nos bains, nos lacs, nos cascades et les sites enchanteurs de notre vallée.²⁰⁸ »

De fait, le motif purement commercial n'est pas évident. Évitant la plupart des communes de la vallée du Larboust, cette route est bien, avant tout, touristique, destinée à faciliter la venue des visiteurs des stations hautes-pyrénéennes. Cela n'échappe pas aux touristes qui l'empruntent, comme Arbanère dans un récit de 1828 :

« L'administration a voulu favoriser la communication entre les deux grandes vallées de Luchon et d'Aure, ou plus vraisemblablement entre les deux Bagnères, séjours de nombreux étrangers, et conséquemment mines fécondes pour tous les vallons environnants.²⁰⁹ »

Cette route menée à bien, un autre projet est tôt formulé et constitue une de ces nombreuses « arlésiennes » du tourisme pyrénéen. En 1825, Pierre Laboulinière évoque ainsi la route que l'on projette d'établir pour relier plus directement Barèges et Arreau, via Soulan (et donc la Hourquette d'Aubert et le col de Portet). Cette route permettrait de passer en une journée des bains de Barèges à ceux de Luchon, « à travers les sites les plus imposants et les plus pittoresques »²¹⁰.

Les routes transpyrénéennes et le tourisme

Les projets de routes transpyrénéennes remontent également au milieu du XVIII^e siècle. On y voit une grande occasion d'améliorer les liens commerciaux entre les deux versants et, en particulier, d'accéder aux matières premières (bois et minerais) du versant espagnol. Mais le souci touristique apparaît, là aussi, étonnement tôt. En 1760, d'Étigny présente un premier projet à Trudaine, le grand ordonnateur des Ponts et Chaussées et du réseau de grandes routes mis en place en France. Il s'agit d'une voie devant passer par la vallée d'Aure. Mais seule la portion de vallée est alors construite, on manque de fonds pour attaquer le franchissement de la ligne de faite. En 1762, c'est un acteur local, le curé de Loudenvielle, qui fait venir d'Étigny sur place pour lui montrer les ports de La Pez (ou de Lapès, 2 460 m) et de Clarabide (sans doute l'actuel Port d'Aygues-Tortes, 2 683 m). L'intendant est convaincu et obtient des fonds de l'État. Un tunnel est percé sur 200 m, mais l'ingénieur des Ponts et Chaussées fait état de ses doutes : les abords sont excessivement

208 AD 31, 5 M 45 : Délibération du Conseil municipal de Luchon, 4 mai 1831.

209 Étienne-Gabriel ARBANÈRE, *Tableau des Pyrénées françaises*, op. cit., 1828, p. 275.

210 Pierre LABOULINIÈRE, *Itinéraire descriptif*, op. cit., 1825, p. 33.

escarpés²¹¹. En 1764, les difficultés techniques et les forts droits que doivent acquitter les marchands passant d'Aragon au reste de l'Espagne orientent d'Étigny vers le port de Salau dans le Couserans et le col du Portillon entre Luchon et le Val d'Aran. Des désaccords avec l'administration des Ponts et Chaussées bloquent néanmoins ces projets : l'ingénieur estime en effet que, inspirés par la famille Lassus (de Montréjeau, déjà rencontrée plus tôt) qui a des biens importants dans ces vallées, ils sont guidés par l'intérêt particulier. L'intendant en revient donc au projet de Clarabide que Trudaine approuve en 1766. La disgrâce de l'intendant D'Étigny en 1767 retarde à nouveau le projet, qui manque de financements et souffre d'un bien faible engouement local et administratif. Le ministre Choiseul relance le projet en 1769, mais l'administration des Ponts et Chaussées le convainc d'abandonner²¹².

Les Pyrénées auraient alors pu recevoir une première grande traversée centrale transfrontalière, ajournée pour près de deux siècles. Plus à l'ouest toutefois, le col du Somport est quasiment atteint par la route côté français, l'ouverture se faisant sous le Premier Empire²¹³. L'Empire est une période de relance routière, pour des projets menés à bien dans les Alpes et laissés en friche dans les Pyrénées. Le décret de voirie impériale de 1811 et le décret complémentaire de 1813 prévoient ainsi l'ouverture de deux routes transpyrénéennes entre l'Ariège et la Catalogne : par le port de Salau (2 087 m) et par le Puymorens (1 920 m) *via* la Cerdagne. La seconde est la seule ouverte, seulement en 1870, les travaux en amont d'Aix n'étant commencé qu'en 1860. Pour le Port de Salau dans le Couserans, la route n'arrive à Seix qu'en 1820 et ne franchit pas le Salat.²¹⁴ Ce projet ne verra jamais le jour.

Dans ces projets, le motif touristique est exprimé dès 1811 par un acteur local : le maire de Luchon. Sans doute en réaction aux décrets routiers impériaux et tandis que le Val d'Aran voisin est en passe d'être intégré au département de la Haute-Garonne, le maire de Luchon, Sengez, présente en effet une série de projets d'aménagements, parmi lesquels figurent des routes transfrontalières. C'est à cet endroit que nos sources laissent pour la première fois apparaître une justification touristique à ce type d'entreprise (mais un relevé plus exhaustif affinerait sans aucun doute cette chronologie). Le maire propose d'abord la réfection de la route du Portillon (1 293 m), qui serait viable côté aranais et impraticable côté français. Or, les intérêts commerciaux pour faciliter les liens déjà intenses avec la vallée voisine, et stratégiques pour faciliter le passage de l'armée française, commandent de viabiliser la portion française, en mettant à contribution tout le canton. Ici, le

211 Maurice BORDES, *L'Intendant d'Étigny et les Pyrénées*, op. cit., p. 29.

212 Maurice BORDES, *D'Étigny*, op. cit., 1957, p. 588-590.

213 Maurice BORDES, *L'Intendant d'Étigny et les Pyrénées*, op. cit., 1975, p. 30.

214 Claudine PAILHÈS, *Du Carlit au Crabère*, op. cit., 2000, p. 336.

tourisme n'est pas évoqué²¹⁵. Le grand projet du maire de Luchon est ensuite d'établir une liaison entre Luchon et la commune aragonaise de Benasque via le Port de la Picade (2 367 m). Les échanges commerciaux entre les deux vallées sont, selon le maire, intenses. C'est, de plus, le chemin le plus court entre Toulouse et Saragosse, préférable aux deux routes transpyrénéennes ordonnées par le gouvernement, qui sont alors celles du col de Puymorens et de la vallée d'Aure par le Port de Gistain. L'itinéraire est déneigé plus tôt que les autres, surtout que celui d'Aure. Il donne également accès au Val d'Aran et pourrait servir aux troupes, tandis que la guerre d'Espagne fait rage. Et, enfin, ce qui est le plus intéressant pour nous, cet itinéraire, plus facile à établir que celui du Simplon, « conduirait le voyageur émerveillé en face de la Maladetta, montagne qui présente le plus bel aspect qu'on puisse rencontrer dans toutes les Pyrénées.²¹⁶ » L'intuition de Sengez est d'autant plus pertinente que l'on va bientôt découvrir que ce massif aragonais porte le plus haut sommet des Pyrénées. Les intérêts commerciaux et stratégiques sont, ici, associés à l'intérêt purement touristique d'une route de montagne, ce qui est sans doute une grande nouveauté. Soulignons aussi, pour nourrir la réflexion sur la co-construction de l'offre touristique, qu'elle est proposée par un représentant de la société locale montagnarde. Le préfet commande alors un rapport détaillé sur les avantages d'un tel itinéraire pour le faire primer sur celui d'Aure²¹⁷, mais les événements géopolitiques immédiats, avec l'intensification de la guerre d'Espagne, le font oublier.

En 1825, Laboulinière évoque un projet de route internationale par le Port d'Ourdissette (2 420 m) en vallée d'Aure, qui aurait reçu dès 1812 un avis favorable des Ponts et Chaussées. Ce serait, comme toujours pour de tels projets, la voie la plus directe de Paris à Madrid, tout en reliant le canal du Midi à « celui que les Espagnols ont commencé le long de l'Ebre ». Elle faciliterait l'exploitation des forêts de pin de la vallée de Gistain. L'ancien secrétaire de préfecture nous apprend que des compagnies privées ont proposé d'exécuter ce projet à leurs frais. Cette large route de 8 m de large aurait 5 % de pente moyenne sur le modèle de celle du Simplon. L'intérêt premier est commercial, mais Laboulinière y voit, également, des intérêts tout touristiques alliant contemplation de la nature sauvage et admiration du savoir-faire prométhéen des ingénieurs :

« Le voyageur qui parcourrait cette route, serait pénétré à chaque pas de surprise et d'admiration ; ses sensations toujours vives, toujours variées seraient excitées tour à tour, par des masses imposantes, les contours majestueux et les flancs déchirés de ces montagnes, et par les effets de l'art, qui aurait su diminuer les peines et écarter les dangers à ces sortes de jouissances.²¹⁸ »

215 AD 31, 5 M 45 : Lettre du maire de Luchon au sous-préfet de Saint-Gaudens, 1er octobre 1811.

216 *Idem* : Rapport manuscrit du maire de Luchon au sous-préfet de Saint-Gaudens, « Projet d'améliorer la grande route de France en Espagne par le port de Benasque en le faisant passer par le Port de la Picade », 28 septembre 1811.

217 *Idem* : Lettre du préfet de Haute-Garonne au sous-préfet de Saint-Gaudens, 23 octobre 1811.

218 Pierre LABOULINIÈRE, *Itinéraire descriptif*, *op. cit.*, 1825, p. 38-41, cit. p. 41.

Nous laissons là, pour l'heure, ce thème des voies transpyrénéennes, antienne récurrente de l'aménagement en montagne, en particulier dans la portion centrale des Pyrénées, de l'Ariège aux Hautes-Pyrénées. De tels projets sont relancés au tournant des années 1840 et 1850, et rapidement liés à la « révolution » des chemins de fer. Plus tard au XX^e siècle, ils sont réactualisés grâce à l'explosion du tourisme automobile.

Aulus (Couserans, Ariège), l'inaccessible

Nous nous étions arrêtés sur les trajectoires de Luchon et d'Ax ; la question de l'accessibilité y ayant été réglée très tôt, seules les conditions foncières, l'environnement et les acteurs de l'aménagement des stations pouvaient ensuite discriminer leurs trajectoires. Mais une autre station montre que l'accessibilité n'est pas le moindre des handicaps à surmonter pour se lancer : Aulus, située dans le Couserans en Ariège – cette partie déshéritée du tourisme pyrénéen. Les eaux qui sourdent à Aulus sont des eaux sulfatées froides que l'on prend avant tout en boisson, ce qui la différencie de la plupart des stations thermales pyrénéennes aux eaux chaudes et sulfurées. Audinac (commune de Montjoie, également dans le Couserans mais davantage en piémont) présente des eaux aux caractéristiques proches (et au succès tout aussi limité). Au-delà de ces eaux qui ne répondent pas exactement à l'image des Pyrénées, Aulus recèle de paysages qui entrent, eux, tout à fait dans l'imaginaire romantique, en particulier avec une série de cascades dont l'une des plus hautes et des plus spectaculaires des Pyrénées : Ars.

La source d'eau médicinale aurait été découverte et mise en exploitation par un particulier en 1822. L'installation est fort modeste : une baraque avec cinq baignoires²¹⁹. Nous n'avons pas plus d'éléments sur ces premiers temps qui passent quasiment inaperçus. Chausenque y passe en 1829 et perçoit le potentiel du site :

« Sans doute que des recherches bien dirigées, en augmentant le volume des eaux, permettraient d'établir un plus grand nombre [de baignoires], ce qui serait un avantage pour ce pays pauvre, où la contrebande et les produits modiques des troupeaux sont les seules industries. La route qui suit les fonds faciles de la vallée d'Ercé, serait à peu de frais rendue praticable aux voitures, et avant longtemps les bains d'Aulus, dans une température douce, entourés de sites délicieux et de monts superbes, compteraient parmi les plus réputés des Pyrénées.²²⁰ »

Dans une démarche qui vise explicitement le développement économique d'une partie pauvre du département, le conseil général et le préfet de l'Ariège décident de lancer la station, sur un modèle qui rappelle l'action de l'intendant d'Étigny à Luchon. Le 31 août 1844, le conseil général acte le financement d'expériences cliniques sur les eaux minérales d'Aulus, supposées guérir les maladies vénériennes – ce « mal du siècle », qui n'était peut-être pas le meilleur créneau à choisir en

219 Vincent de CHAUSENQUE, *Les Pyrénées, op. cit.*, 1834, vol. 2, p. 132.

220 Vincent de CHAUSENQUE, *Les Pyrénées, op. cit.*, 1834, vol. 2, p. 132.

terme de réputation. Le conseil vote une subvention de 700 fr et envoie en expérimentation un groupe de dix malades²²¹. Ces essais sont renouvelés entre 1845 et 1847, avec une même subvention de 700 fr par an. En 1846, l'État y ajoute 500 fr²²². Peu d'années plus tard, le médecin d'Ax Alibert donne la paternité exclusive de l'initiative au préfet, mais il y a peut-être là une volonté de flatter l'ego de l'administrateur²²³. Dégeilh, d'Ercé, est le propriétaire de l'établissement en cours de structuration. Il s'agit d'un exemple très localisé d'opération d'aménagement du territoire visant à créer une nouvelle polarité dont l'utilité est autant médicale (soigner le mal vénérien) qu'économique (diversifier l'économie de la montagne ariégeoise).

La stratégie, claire, est d'asseoir la réputation médicale de ces eaux. Le préfet et le conseil général laissent toutefois un problème en suspend, et non des moindres : celui de la route. Elle arrive alors seulement à Ercé et n'a ensuite que la largeur d'une voiture, sans être carrossable²²⁴. Dès 1842-1843, le préfet projetait de la prolonger des 5 à 6 km manquant. Mais cette route n'est rendue entièrement carrossable qu'au début des années 1870²²⁵, près d'un siècle après Ax et Luchon. Aulus est bien un exemple d'aménagement inachevé : très séduisante opération de développement qui souhaite s'appuyer sur une analyse précise des eaux et de la thérapeutique, on oublie de s'occuper de l'accessibilité, rendant de fait son exploitation au pire impossible, au mieux médiocre.

221 AD 09, 8 M 23 : Lettre du préfet d'Ariège au ministre de l'Intérieur, 10 décembre 1845.

222 *Idem* : Lettre du ministère de l'Intérieur au préfet d'Ariège, 28 mars 1846.

223 AD 09, 8 M 24/3 : « Eaux minérales du département de l'Ariège. Rapport présenté à monsieur le préfet d'Ariège par le docteur Alibert, Inspecteur des eaux thermales d'Ax », 24 août 1851.

224 AD 09, 8 M 23 : Monnereau, inspecteur-adjoint des eaux d'Ax, « Quelques observations sur la nature des eaux minérales d'Aulus, sur leur propriété présumée ou réelle, sur la manière d'en faire usage et sur l'état actuel du pays [sic] où elles gisent », 30 septembre 1848.

225 *Idem* : Rapport du docteur Bordes-Pagès au préfet d'Ariège, 27 juin 1873.

III. L'aménagement comme géopolitique du tourisme. Échelles d'acteurs et conflits dans la mise en tourisme de l'espace

Après avoir examiné les « mises en route » divergentes des centres touristiques de notre terrain, par l'établissement plus ou moins abouti et précoce des principales infrastructures (thermes, plans d'urbanisme et routes), il est temps de se pencher plus précisément sur les acteurs impliqués dans cet aménagement. Dominique Jarrassé émet une hypothèse centrale dans son étude sur l'architecture thermale des années 1800 à 1850 :

« Démontrer qu'entre 1800 et 1850, à l'inverse du demi-siècle suivant, le rôle primordial est dévolu aux administrations d'État et locales alors que l'initiative privée n'en est qu'à ses balbutiements traduits par de modestes bâtiments, la plupart du temps, sans caractère. L'"architecture thermale" est donc foncièrement une architecture "officielle".²²⁶ »

Le rôle des pouvoirs publics est, en effet, très fort : ils assument le « lancement » des stations, ordonnent le territoire et préparent le terrain à l'initiative privée. Cette dernière peut bien entendu être initiatrice, mais dans les Pyrénées elle ne dispose que rarement d'une maîtrise foncière aussi importante que les communes. Pour la première partie du XIX^e siècle, il n'y a qu'à Ussat qu'un acteur privé donne naissance à une station (modeste), tandis qu'à Ax les propriétaires d'établissement ne s'occupent que de leur bien. Néanmoins, dans le détail, les couples de catégories opposées, « extérieur » et « local », « public » et « privé », se brouillent fréquemment. Nous examinerons en premier lieu ce qui, dans le jeu des acteurs, rend parfois leur position difficile à caractériser, avant de nous pencher précisément sur le rôle de l'État, puis sur les enjeux de pouvoir qui traversent les aménagements et guident une partie de l'action des protagonistes. Avant de nous pencher sur quelques acteurs privés au rôle déterminant dans les premiers temps de l'aménagement touristique et thermal, nous montrerons aussi que, dans les années 1800, le thermalisme en pleine croissance devient un facteur d'organisation administrative du territoire – preuve supplémentaire de son intégration précoce parmi les activités dignes d'intérêt public. L'aménagement, en tant que pouvoir d'organisation de l'espace, invite à une sorte de « géopolitique » du premier tourisme.

1. Des échelles d'acteurs entremêlées

Michel Chadeffaud distingue trois catégories d'acteurs dans ce qu'il appelle la « première phase » du tourisme pyrénéen : l'État avec les intendants puis les préfets, les collectivités territoriales (départements, syndicats de vallée, communes) et un capitalisme majoritairement endogène avec des bourgeois bien assis et des artisans plus modestes²²⁷. Notre terrain permet de

²²⁶ Dominique JARRASSÉ, *Les thermes romantiques*, op. cit., 1992, p. 97.

²²⁷ Michel CHADEFAUD, *Aux origines du tourisme*, op. cit., 1987, p. 490.

préciser ce schéma. Les acteurs sont, d'abord, largement entremêlés : les préfets peuvent être à titre individuel des « capitalistes », les municipalités ont des liens parfois étroits avec l'administration centrale et les « capitalistes » sont régulièrement bien positionnés au sein des conseils municipaux et maîtrisent ainsi un rouage essentiel de l'aménagement. Parmi les institutions propriétaires, en plus des municipalités, des départements et des particuliers (les syndicats de vallée sont absents du thermalisme en dehors des Hautes-Pyrénées), notre terrain offre le cas d'Ussat (Ariège) où un hôpital, celui de Pamiers, se trouve propriétaire d'un établissement, d'un parc et d'une hôtellerie. C'est une sorte d'acteur parapublic du thermalisme. L'hospice dispose donc d'un bien touristique en pleines Pyrénées tout en siégeant dans la plaine, certes très proche. Il est difficile de le catégoriser entre public et privé, exogène et endogène. Enfin, on peut distinguer un groupe qui ne rentre pas totalement non plus dans celui des « capitalistes » : le corps médical, parfois divisé et qui joue un rôle constant pour orienter les aménagements thermaux et touristiques. C'est à Luchon qu'il est le plus visible. Nous pouvons développer quelques exemples de cet entremêlement complexe entre catégories d'acteurs.

Les investissements d'infrastructures : une action publique non rentable pour préparer le terrain à l'initiative privée

L'État, surtout par ses administrations déconcentrées, et les collectivités territoriales ont œuvré à l'expansion économique. Dans le tourisme, leur action en matière d'infrastructures et d'ordonnancement territorial est primordiale. Sans ces acteurs publics, ce secteur n'aurait connu, semble-t-il, que de bien médiocres (ou tardifs) développements. En dehors de l'hébergement, de la restauration et de l'animation, la mobilisation de capitaux privés pour des investissements d'infrastructure très lourds et à la rentabilité hypothétique ne pouvait suffire dans la première phase du tourisme, où tout était à mettre en place. Ce sont donc largement les collectivités locales qui ont consenties à ces investissements, non rentables mais primordiaux pour le développement d'un capitalisme touristique.

L'intervention publique en matière économique et sociale a été étudiée par le prisme de l'intervention étatique²²⁸. Au XIX^e, la notion de « politique économique » de l'État n'est pas réellement pensée, « l'économie » n'est pas un domaine d'action identifié par l'État. Il n'y a que des interventions à « incidence économique », il n'y a pas de « doctrine » économique centralisée. En s'intéressant au fonctionnement administratif de l'État et en s'intéressant à son action sur le terrain, les choses prennent davantage de nuances. Certaines préfectures agissent bel et bien pour favoriser le développement économique, comme l'avaient fait au XVIII^e siècle les intendants de généralité.

228 Pierre ROSANVALLON, *L'État en France de 1789 à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, 1993.

Le rôle des intendants puis des préfets ne se résume pas à leur fonction de relais de l'action étatique : ils ont une marge de manœuvre importante, indépendamment de ce que commande l'État central (qui, effectivement, avant le XX^e siècle, n'a guère de doctrine en matière de développement qu'il soit thermal ou simplement local). Il faut aussi ajouter le rôle des administrations déconcentrées de l'État : Ponts et Chaussées, Mines, Eaux et Forêts. Le service des Mines expérimente d'ailleurs dans les Pyrénées une extension de ses prérogatives dans le domaine thermal par l'intermédiaire de l'ingénieur Jules François, à partir des années 1830, nous y reviendrons.

Des administrateurs publics peuvent être des investisseurs du tourisme à titre personnel. C'est le cas en Ariège, avec Joseph-Pierre Vialettes de Mortarieu (1768-1849), parlementaire, préfet de l'Ariège de 1819 à 1830, né et mort à Montauban mais ayant des attaches à Montesquieu-Avantès, commune limitrophe des bains d'Audinac. Il s'engage de manière privée dans cette dernière. Un document de 1843 le donne copropriétaire de l'établissement et de l'hôtellerie intégrée. Il y aurait réalisé d'importants travaux, mais souffrirait depuis d'un déficit d'exploitation en raison de la concurrence accrue exercée par les propriétaires d'hôtels voisins²²⁹.

Les communes : acteurs publics aux mains du privé ? De la gouvernance des premières stations

Par l'étendue des biens collectifs en montagne (les pâturages et les forêts en particulier, mais aussi les divers droits d'usage de biens privés ou domaniaux), les communautés montagnardes pyrénéennes ont une habitude de gestion du territoire et des ressources dans un but d'équilibre social général (qui n'est pas nécessairement égalitaire)²³⁰. Lorsque cette gestion du territoire prend pour objectif une mise en conformité avec les désirs touristiques, certaines de ces collectivités entrent toutefois de plein pied dans une activité économique capitaliste et éminemment contemporaine, dès la fin du XVIII^e siècle. L'encadrement réglementaire de cette intervention municipale ne se fait véritablement qu'au XX^e siècle. Par l'entremise des communes et de leur gestion empirique du développement touristique, « public » et « privé » sont loin d'être deux catégories imperméables l'une à l'autre. Dans les municipalités des stations naissantes, ce sont les principaux propriétaires fonciers qui sont à la manœuvre, ceux-là même qui peuvent espérer quelque profit de l'essor touristique par la spéculation offerte. Ne doutons pas que le bien commun ait pu les guider, ne

229 AD 09, 8 M 22 : Lettre du sous-préfet de Saint-Girons au préfet d'Ariège, 23 décembre 1843.

230 La référence classique sur la gestion collective de l'espace pyrénéen est celle de Henri CAVAILLÈS, *La vie pastorale et agricole dans les Pyrénées des Gaves, de l'Adour et des Nestes. Étude de géographie humaine*, Paris, Librairie Armand Colin, 1931. Pour une historiographie plus générale et plus récente : Nadine VIVIER, *Propriété collective et identité communale. Les biens communaux en France (1750-1914)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998 ; Jean-Pierre JESSENNE, *Les campagnes françaises entre mythe et histoire (XVIII^e-XXI^e siècle)*, Paris, A. Colin, 2006, p. 102-104 ; Pierre CHARBONNIER, Pierre COUTURIER, Antoine FOLLABIN et Patrick FOURNIER, « Espaces collectifs et d'utilisation collective dans les campagnes : nouvelles approches », in *Les espaces collectifs dans les campagnes, XI^e-XXI^e siècle*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2007, p. 9-38.

doutons pas davantage qu'ils aient, sciemment ou non, fait assumer à la collectivité des investissements qui leur ont servi par la suite. Ces municipalités sont, de fait, le principal organe de « gouvernance » des stations.

Luchon en est exemplaire. Gouvernement local formé jusqu'à 1848, comme ailleurs, par les plus imposés de la commune (malgré l'élargissement de la base électorale en 1831), les conseils municipaux de cette station voient se succéder, aux côtés des habituels juges de paix et notaires, des médecins, des pharmaciens, des « traiteurs » et hôteliers, des « architectes », des entrepreneurs de travaux publics et des propriétaires fonciers, qui doivent tous une part de leur richesse à l'activité touristique²³¹. Ce sont aussi eux, plus que les industriels, qui veulent avoir la main sur les conseils car la commune, propriétaire des sources et d'une large partie du foncier, est un acteur de premier plan pour l'organisation de l'espace en station touristique. Lorsque le suffrage universel est établi en 1848, la composition du conseil municipal de Luchon n'est pas bouleversée. Elle montre alors, autour du maire Charles Tron (propriétaire-hôtelier), la présence d'autres propriétaires de villas et hôtels, de médecins et de pharmaciens, d'aubergistes, aux côtés du juge de paix, d'un boucher et d'un menuisier²³². La grande station touristique de montagne, Chamonix (alors dans le royaume de Piémont-Sardaigne), semble être dans une situation légèrement différente. La municipalité a également un grand rôle pour contrôler l'essor touristique, mais, jusque dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, les conseils municipaux sont monopolisés par les gros agriculteurs et quelques guides. Station de passage plus que de séjour avant le XX^e siècle, les hôteliers n'y constituent longtemps qu'un groupe restreint²³³.

Des acteurs extérieurs ou des acteurs locaux ?

D'autres acteurs ont une position d'intermédiaires. Sans être « endogènes », ils ne peuvent pas totalement être qualifiés d'« exogènes » car ils viennent de villes connectées aux Pyrénées. Ils sont en relation étroite avec les acteurs locaux et avec les préfectures, par exemple. Au début du siècle, on pourrait citer le docteur de Laversanne de Tarbes. Dans les années 1830-1840, Nérée Boubée (Toulouse, 1806-Luchon, 1862), naturaliste et minéralogiste, professeur à l'université de Paris, qui a tout d'un touriste scientifique, se fait aussi promoteur de Luchon et passeur d'innovations. Il est à l'origine d'un des premiers « guides » touristiques en langue française à n'être

231 Voir AD 31, 3 M 279 et 3 M 296 : Nominations et listes nominatives des conseillers municipaux de l'arrondissement de Saint-Gaudens, respectivement 1809-1914 et 1826-1870.

232 AD 31, 2 O 42/22 : Liste des membres du conseil municipal et des trente plus imposés de la commune de Bagnères-de-Luchon, 4 novembre 1848.

233 Bernard DEBARBIEUX, *Chamonix-Mont-Blanc, 1860-2000. Les coulisses de l'aménagement*, Édimontagne, Saint-Gervais, 2001.

consacré qu'à une seule station, Luchon²³⁴, d'un casino ou encore d'une boutique de souvenirs²³⁵. Il se fait enterrer à Luchon montrant qu'il a adopté symboliquement cette ville. Par ailleurs, dans ces communes de montagne, aussi « reculées » soient-elles, certains notables ont déjà circulé amplement. Des médecins, particulièrement : parmi d'autres, à Luchon dans les années 1800, le maire Étienne Sengez est diplômé de la faculté de médecine de Montpellier, Pierre-Mathieu Soulérat de l'école de médecine de Paris et a été chirurgien major dans les hôpitaux de la Grande armée²³⁶. Bref, les frontières entre « public » et « privé », « local » et « extérieur » sont à questionner plutôt qu'à reprendre pour catégoriser.

2. L'État et l'économie thermique et touristique

Réglementations

L'État central n'intervient donc pas par une planification ou du moins une stratégie économique quelconque. Mais il est présent et son action est surtout réglementaire. Sous l'Ancien Régime, un premier intérêt public pour la chose thermique se manifeste par la création de la « Surintendance des eaux minérales de France » en 1605, chargée du recensement, de la protection et de la prospection des sources du royaume. Il faut ensuite attendre l'arrêt du Conseil du Roi du 7 mai 1781 pour voir une réglementation de l'exploitation des sources se mettre en place²³⁷. Entre temps, en 1772, une commission est créée pour enquêter sur les eaux minérales du royaume. Elle fait partie des prémices de la Société royale de médecine (1778) et témoigne de l'intérêt national pour le fait hydrominéral, dans un but strictement médical toutefois et pas encore économique²³⁸.

À l'orée du XIX^e siècle, l'arrêté du 23 vendémiaire an VI (14 octobre 1797) porte sur l'usage et l'exploitation des eaux thermales et minérales en France, considérées comme des « ressources publiques ». Il fixe le mode de surveillance des sources (avec la fonction de médecin inspecteur des eaux) et le régime de gratuité pour les indigents et les militaires blessés, prenant la suite des

234 Ces guides, qui se multiplient dès lors dans les Pyrénées, apparaissent semblent apparaître dans les stations suisses dans les décennies suivantes seulement : Laurent TISSOT, *Naissance d'une industrie touristique. Les Anglais et la Suisse au XIX^e siècle*, Lausanne, Payot, 2000, p. 84-87. Luchon possède, si ce n'est le premier « guide » local, le premier guide en langue française explicitement adressé au « touriste » : Édouard PARIS, *Guide-manuel du touriste et du baigneur à Bagnères de Luchon (Haute-Garonne)*, Paris, E.-B. Delanchy, 1842, d'après l'étude exhaustive auprès des collections de la Bnf de Sylvain VENAYRE, *Panorama du voyage (1780-1920). Mots, figures, pratiques*, Paris, les Belles Lettres, 2012, p. 351.

235 Nérée BOUBÉE, *Bains et courses de Luchon*, op. cit., 1843, p. 15-17.

236 Jérôme de TRINCAUD LA TOUR, *Notice sur la ville de Bagnères-de-Luchon*, op. cit., 1827, p. 28 ; AD 31, 5 M 45 : Requête de Pierre-Mathieu Soulérat au ministre de l'Intérieur, 8 novembre 1814.

237 Carole CARRIBON, « Le classement des stations thermales françaises au début du XIX^e siècle : discours politique et enjeux économiques », in Dominique JARRASSÉ, *2000 ans de thermalisme. Économie, patrimoine, rites et pratiques*, Clermont-Ferrand, Institut d'Études du Massif Central, Université de Clermont-Ferrand II, 1996, p. 49.

238 Dominique JARRASSÉ, « Les thermes en France à la fin du XVIII^e siècle », op. cit., 1996, p. 129-143.

réglementations d'Ancien Régime sans les bouleverser. L'arrêté du 3 floréal an VIII (23 avril 1800) concerne les eaux de l'État : elle organise leur mise en adjudication, la rémunération des médecins inspecteurs, précise le rôle de contrôle et d'amélioration donné au préfet. Le 6 nivôse an XI (27 décembre 1802) un arrêté étend ces dispositifs aux sources communales et impose leur affermage. Il dispense les particuliers de dépenses d'entretien et d'amélioration des établissements de bains. Le 23 juin 1823 une ordonnance régleme la « police des eaux » (règlement intérieur) mais il n'y a pas de novation majeure par rapport aux textes précédents, si ce n'est que la mise en régie devient possible (sur autorisation). Le rôle de contrôle des préfets est réaffirmé. Des circulaires invitent à une surveillance politique et montrent une suspicion première vis-à-vis des touristes, qui s'estompe rapidement dans le cours du siècle. Ces premières circulaires de police demandent ainsi de surveiller le mouvement des étrangers, les éventuelles réunions qui se tiendraient, « l'esprit qui s'y manifesterait », et de faire cesser les jeux prohibés et toute atteinte à l'ordre public²³⁹. En 1837, l'exigence du ministère du Commerce de se voir remettre tous les ans un tableau récapitulatif de l'affluence et de l'argent dépensé par les visiteurs dans chaque station, témoigne de l'intégration de cette branche d'activité parmi les secteurs économiques digne d'intérêt pour le pays²⁴⁰. L'injonction est répétée par la suite, sans grand résultats²⁴¹. Un arrêt du 18 décembre 1848 crée les « Conseils d'hygiène et de salubrité publique d'arrondissement » puis départementaux qui doivent avoir un regard sur les eaux du département²⁴².

Subventions

L'État intervient aussi sous forme de subventions aux exploitants, en échange de l'accueil gratuit des indigents mais aussi, dans les faits, pour soutenir les travaux de modernisation des bains. En 1825, après une aide demandée par le propriétaire des thermes d'Audinac (commune de Montjoie, Ariège), le ministère de l'Intérieur résume sa politique en matière de subvention, attribuées préférentiellement aux sources publiques. L'État manque en effet de moyens pour entretenir ses propres établissements, il ne peut donc accorder que de petites sommes aux « établissements appartenant aux communes et aux hospices, qui doivent, dans tous les cas, obtenir la préférence sur ceux qui appartiennent à des particuliers.²⁴³ » Pour l'année 1847, Jules François

239 AD 09, 8 M 19 : Lettre du directeur de la Police au préfet de l'Ariège, 12 avril 1827.

240 Philippe PATISSIER, *Nouvelles recherches sur l'action thérapeutique des eaux minérales et sur leur mode d'application dans les maladies chroniques*, Paris, J.-B. Baillière, 1839, p. 6.

241 AD 09, 8 M 19 : Circulaire du 13 novembre 1867 rappelant décret réglementaire du 28 janvier 1860.

242 Arrêts divers : Dominique JARRASSÉ, *Les thermes romantiques*, op. cit., 1992, p. 23-27.

243 AD 09, 8 M 22 : Lettre du ministère de l'Intérieur au préfet d'Ariège, 18 juillet 1825. Cela change sous le Second Empire, car le propriétaire des thermes d'Audinac se voit attribuer 3 000 fr entre 1863 et 1865 pour améliorer son établissement (AD 09, 8 M 22 : Lettres du ministère de l'Intérieur au préfet d'Ariège, 11 mars 1863 ; Lettre du régisseur au préfet d'Ariège, 26 août 1864 ; Certificat de dépense dressé par le préfet d'Ariège, 5 octobre 1865).

note que l'État n'attribue que 30 000 fr de subvention pour les établissements thermaux de toute la France²⁴⁴.

Cette même année, si l'on se concentre sur l'exemple de Luchon, la municipalité, très impliquée dans la construction du projet Chambert, réclame une aide de l'État à hauteur de 100 000 fr. Le maire, Mathieu Amable Soulérat, vante les efforts considérables réalisés par la commune pour une opération qui doit profiter à la nation entière : « nous avons besoin de compter sur un appui puissant, sur un secours qui viendra d'en haut.²⁴⁵ » Soulérat vient dans ce but à Paris rencontrer le ministre de l'Agriculture et du Commerce en personne, montrant la motivation et l'entregent de certaines personnalités locales, car il n'est après tout que le maire d'une commune rurale excentrée de moins de 3 000 habitants²⁴⁶. Il obtient 7 000 fr, sur les 30 000 alloués cette année là par l'État pour le thermalisme : ce n'est pas rien. Cette façon de faire confirme aussi le caractère relativement arbitraire de l'intervention de l'État en matière économique. Et si l'on s'attarde sur l'aide consentie par l'État en faveur de Luchon le temps des travaux aux thermes Chambert (1847-1863), le total est tout de même considérable : 50 000 fr (à rapporter toutefois à un coût global au minimum de 1 million de fr)²⁴⁷. S'y ajoutent les subventions du département de la Haute-Garonne (70 000 fr versés à partir de 1837 et les premiers travaux de recherche)²⁴⁸. La commune finance donc au moins 90 % de son établissement qui, par les impôts divers (qui passent de moins de 5 000 fr à 20 000 fr) rapportées chaque année et divisée entre la commune, l'État et le département, s'avère une opération rentable pour ces deux derniers.

Les aides de l'État se poursuivent après l'achèvement des thermes, pour des sommes d'environ 3 000 fr par an jusqu'à la chute du Second Empire. En 1865, le préfet reprend l'argumentaire répété depuis les années 1840 dans son appui à la demande d'aide faite par la commune. La justification est presque d'ordre moral, puisqu'il est question des :

« sacrifices considérables que la commune s'est imposés soit pour la reconstruction de ses thermes soit pour la réalisation d'amélioration uniquement profitables aux malades indigents [...]. Les dépenses effectuées s'élèvent à plus d'un million et grèvent le budget municipal jusqu'en 1883. [...] L'administration municipale se montre très large et très bienveillante dans l'admission des malades étrangers à la commune et au département alors même qu'ils ne sont pas porteurs de toutes les pièces exigées ».

244 Dominique JARRASSÉ, *Les thermes romantiques*, op. cit., 1992, p. 33-34.

245 AD 31, 2 O 42/22 : Mémoire adressé par Mathieu Soulérat, maire de Luchon, au ministre du Commerce et de l'Agriculture, sur l'établissement thermal de Bagnères-de-Luchon, s.d. [vers 1847].

246 *Idem* : Lettre du maire de Luchon Mathieu Soulérat, au préfet de la Haute-Garonne, 30 mai 1847.

247 *Idem* : Lettres du ministère provisoire de l'Agriculture et du Commerce, 15 juillet 1847, 16 mars 1848, 5 décembre 1853, etc. jusqu'au 23 janvier 1865 ; Lettre du ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics au préfet de Haute-Garonne, 27 mai 1869.

248 *Idem* : Lettre du maire de Luchon, Mathieu Soulérat, au préfet de Haute-Garonne, 28 mai 1847 ; Délibération du conseil municipal de Luchon, 9 mai 1853 ; Dossier « Secours sur les fonds du département », 1852.

Un quart des 80 000 bains délivrés annuellement le seraient gratuitement²⁴⁹. Ce sont les mêmes arguments répétés d'année en année pour obtenir, finalement, une somme cumulée de subvention non négligeable. Charles Tron, le maire de Luchon de 1848 à 1870, député du parti de l'Ordre, est un soutien fidèle de Louis-Napoléon Bonaparte, ce qui a pu faciliter le traitement des demandes d'aide. L'accueil des pauvres est sans doute un argument de poids, mais sa répétition d'année en année fait aussi y voir une habitude de langage, passablement hypocrite dans une station de plus en plus luxueuse. D'autant plus lorsque l'État se contente de cette déclaration de bonne intention, sans jamais réclamer le moindre justificatif de dépenses ni même de projet.

Contre les usurpations de sources, les périmètres de protection

L'État réagit aussi à des problèmes remontés du terrain, parmi lesquels figurent les usurpations et détournement de sources qui animent tout le thermalisme du XIX^e siècle. Les propriétaires voisins des sources fouillent régulièrement leurs terrains pour mettre à jour de l'eau thermale et ouvrir leur propre établissement, en détournant ainsi les sources primaires. Le droit de propriété classique est ici délicat à appliquer, car l'eau peut surgir sur un terrain tout en ayant une part de son réseau sous un autre terrain.

Cette course à la découverte de sources donne au thermalisme une image de ruée vers l'or. On le voit à Luchon comme à Ax par exemple. À Luchon, bien qu'ils n'aient pas engendré les mêmes blocages qu'à Ax, les conflits sur la propriété des sources sont nombreux. Un principe de « périmètre de protection » est mis en place dans la commune par d'Étigny et le gouverneur de Guyenne Richelieu dès les années 1760. Mais Pierre de Gorsse rapporte que, contre les interdictions formulées par ces administrateurs, les époux Julien Rey et dame Ladrix fouillent les terrains qu'ils possèdent auprès des bains de la commune. Immédiatement, dans ce dernier, le volume des eaux baisse. Les injonctions du Sénéchal de Toulouse sont alors sans effet. En 1769, la commune rachète la propriété Rey-Ladrix pour 22 000 livres. Le médecin dépêché sur place par Louis XV, François Richard de Hautesierck, y découvre alors une nouvelle source ce qui déclenche un conflit avec les époux qui en réclament l'usufruit. Des poursuites s'engagent, résolues fin 1791 lorsque Julien Rey devient maire de Luchon. Il abandonne alors les poursuites et le monopole communal des eaux est assuré. En 1805, toutefois, le sieur Ferras fait édifier sur son terrain, à un endroit où coule un filet d'eau, un petit établissement de bains. Il prend suffisamment d'ampleur pour qu'à son rachat en 1827, il vaille 50 000 fr. La commune dispose alors de toutes les sources, divisées en trois établissements pour un total de 67 baignoires. Mais en 1831, Mathieu Amable Soulérat, propriétaire

249 *Idem* : Lettre du préfet de la Haute-Garonne au ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics, 14 décembre 1865.

d'un terrain près des bains de la Reine (ou Richard), à l'extrémité sud des allées d'Etigny, fait creuser un puits et aménage un établissement de vingt baignoires : ce sont les Bains Soulérat. Une nouvelle fois, le débit de l'établissement principal baisse. En 1845, devenu maire, Mathieu Soulérat propose de faire racheter par la ville ses bains pour 43 000 fr : l'opération est validée, même si la somme n'est payée qu'à partir de 1857 à son héritière Hortense Soulérat²⁵⁰.

C'est le dernier conflit de ce type à Luchon car, entre temps, par un décret du 30 mars 1848, le gouvernement provisoire de la II^e République crée les périmètres de protection, d'un rayon minimal de 1 000 m autour des sources déclarées d'utilité publique qui vise à réguler cette concurrence ruineuse²⁵¹. Cela semble faire suite à des souhaits émis dans les stations : en 1846, des habitants d'Ax (en premier lieu les élus communaux) déposent en effet une requête à la Chambre des pairs pour qu'on ajoute ce périmètre à l'ordonnance royale de 1823 réglementant l'exploitation des eaux thermales²⁵². Le décret de 1848 est passablement rigide, car le rayon de 1 000 m ne se justifie pas toujours et freine les demande de classement : il faudrait en fait identifier les réseaux hydrographiques souterrains pour adapter le périmètre au cas par cas – ce que réclamait dès 1838 l'ingénieur des Mines Jules François²⁵³. C'est l'objet, sous le Second Empire, de loi du 14 juillet 1856, sur la « déclaration d'intérêt public et le périmètre de protection des sources ». Celle loi sanctionne l'avènement d'un nouveau corps administratif dans le secteur des eaux thermales : les ingénieurs des Mines.

Jules François et le « périmètre d'action » de l'administration des Mines

L'État s'incarne aussi sur le terrain par des administrations déconcentrées et des individus. Le service traditionnellement impliqué dans le développement du thermalisme et du tourisme est plutôt celui des Ponts et Chaussées, avec les établissements thermaux et les routes. Sous l'Ancien Régime, on avait eu recours pour des travaux de captage aux « fontainiers », comme ceux de Versailles envoyés à Barèges sous Louis XV. Face aux nombreux conflits liés aux détournements d'eaux et au souci croissant de disposer d'une ressource hydrominérale constante et non altérable, le besoin de spécialistes du sous-sol se fait sentir. À partir des années 1830, les ingénieurs des Mines s'imposent alors par l'intermédiaire d'une figure majeure : Jules François²⁵⁴.

250 Pierre de GORSSE, « Usurpations des sources luchonnaises à la fin du XVIII^e siècle », *Revue de Comminges*, t. 96, 1983, p. 513-520, voir aussi Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées*, *op. cit.*, 1860, vol. 1, p. 317-319 ; AD 31, 2 O 42/22 : Autorisation d'acquisition signée du sous-préfet de Saint-Gaudens, 26 novembre 1856.

251 AD 09, 8 M 19 : Circulaire du 30 mars 1848 portant connaissance du décret pris par le Gouvernement provisoire le 9 mars 1848 et créant un périmètre de protection.

252 AD 09, 8 M 24/3 : Requête à la Chambre des Pairs déposée par des habitants d'Ax, 16 décembre 1846.

253 Dominique JARRASSÉ, *Les thermes romantiques*, *op. cit.*, 1992, p. 62.

254 Sur le rôle des ingénieurs des Mines et la figure centrale de Jules François : Dominique JARRASSÉ, *Les thermes*

Jules François (Bar-le-Duc 1808-Biarritz 1890), élève de la prestigieuse école polytechnique entre 1828 et 1830, devient ingénieur des Mines de la subdélégation de l'Ariège, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, en poste à Vicdessos (1834-1843). Il laisse une trace importante de son passage par l'attention, méticuleuse, qu'il porte à l'industrie métallurgique ariégeoise en particulier. Son savoir d'ingénieur butte dans ce domaine sur une culture technique locale, empirique, un savoir-faire non codifié et transmis par l'apprentissage. Cette culture (que les « modernisateurs » comme François qualifient volontiers de « routine ») s'inscrit dans une économie et un écosystème montagnards qui repose sur la pluriactivité. L'approche technicienne de l'ingénieur l'empêche de saisir pleinement la cohérence sociale et économique de forges qui, effectivement, sont condamnées par la standardisation qui gagne les productions industrielles du XIX^e siècle, mais sont un des socles de la vie en montagne. Il tente tout de même, avec d'autres ingénieurs, de comprendre les procédés de production locaux pour y apporter au cas par cas une rationalisation des techniques. Il laisse dans ce domaine une grande quantité d'archives²⁵⁵.

François, ingénieur de l'industrie et des mines des Pyrénées orientales, s'intéresse aux quelques stations thermales du secteur (Ussat, Ax, Amélie en particulier). Il est appelé à Luchon, en Haute-Garonne, en 1837 pour améliorer les captages, suite aux travaux peu aboutis du docteur Ferras et du géologue Nérée Boubée. François est donc en dehors de sa circonscription et de la mission dévolue au service des Mines, mais il a le soutien de sa hiérarchie qui y voit un intérêt stratégique de Corps. Le directeur général des Ponts et Chaussées et des Mines Legrand affirme ainsi à François :

« Si vous réussissez, faites en sorte d'étendre et de multiplier de semblables travaux. Les eaux minérales sont une richesse du sol. L'amélioration de leur exploitation revient au corps des mines. Préparez l'introduction des eaux minérales, en ce qui se rapporte aux travaux d'exploitation et de conservation, dans les attributions de ce corps.²⁵⁶ »

François se voit donc attribuer un rôle crucial, qu'il accomplit avec succès : étendre aux eaux thermales les prérogatives de l'administration des Mines, eaux thermales qui sont considérées comme une « richesse du sous-sol » et donc comme une ressource économique au même titre que les minerais.

L'intervention de Jules François dans les travaux de reconstruction des thermes à Luchon signe l'ambition de perfectionnement technique alors en cours. À l'architecte Chambert le bâtiment

romantiques, op. cit., 1992, p. 61-62.

255 Sur les forges à la catalane et leur cohérence sociale, culturelle et environnementale, voir Jean CANTELAUBE, *La forge à la catalane dans les Pyrénées ariégeoises. Une industrie à la montagne (XVII^e-XIX^e siècle)*, Toulouse, Méridiennes, 2005, en particulier pour la confrontation entre savoir des ingénieurs et savoirs empiriques p. 641-692.

256 Lettre à Jules François, 8 septembre 1838, citée par Dominique JARRASSÉ, *Les thermes romantiques*, op. cit., 1992, p. 62.

et sa fonctionnalité, à l'ingénieur François le captage scientifique et la distribution rigoureuse des eaux. Pour ces captages, le premier principe de François est non seulement d'identifier le point d'émergence de l'eau, non au niveau du sol, mais au niveau de la roche, mais, en plus, d'aller chercher au cœur de la roche l'endroit où les filets d'eau mêlés s'individualisent. De là, une profusion de galeries thermales qui marquent particulièrement le sous-sol et l'arrière des thermes Chambert à Luchon. elles permettent d'obtenir la gamme maximale d'eaux thermales (en température et en composition chimique). L'ingénieur ajoute un deuxième principe dont il semble l'inventeur et qui relève d'une véritable réflexion de géologue et de physicien. En effet, lorsque les travaux de captage reprennent en 1848, Jules François réfléchit depuis le début des années 1840 au problème du débit des eaux d'Ussat (Ariège), dans le bel établissement en cours de construction (dit « Fraxine », plus simple qu'à Luchon mais avec tout de même 103 mètres de façade). Cette station, en effet, est confrontée à un problème récurrent : les sources sont situées au bord du lit de l'Ariège, le niveau de la rivière influe donc sur le débit des sources qui tarissent en période de basses eaux, c'est-à-dire l'été, pendant la saison thermale. Pour résoudre ce problème majeur d'exploitation, François met en œuvre un canal sous-terrain qui ceinture l'établissement et utilise le principe des « pressions hydrostatiques réciproques » : l'eau froide du canal doit faire remonter l'eau chaude, quelque soit le niveau de l'Ariège²⁵⁷. Ces travaux sont suffisamment importants pour que les thermes d'Ussat soient entièrement attribués à François, ce qui aurait excédé de loin les fonctions classiques d'un ingénieur des Mines. Il semble en réalité que l'architecture soit le fait de C. Durrieu²⁵⁸. D'une relative efficacité à Ussat (l'entretien du canal et la perméabilité du sol provoquant cependant des difficultés par la suite), François applique le même principe à Luchon pour faire croître le débit des eaux. Il s'agit d'une véritable ingénierie thermale, sans doute mise en œuvre pour la première fois par l'ingénieur, et promise à un avenir certain. Tout au long du XIX^e et du XX^e siècle, ce principe proposé par Jules François sera discuté, repris et perfectionné à la marge par les ingénieurs²⁵⁹.

L'expertise demandée à Luchon en 1837-1838 est en tout cas un tournant pour la carrière de Jules François, lui qui était dans un arrondissement minéralogique certes important, mais en perte de vitesse. En 1840, le ministère de l'Agriculture et du Commerce l'envoie avec le docteur Fontan

257 AD 31, 7689 W 4, archives de la DRIRE Midi-Pyrénées : Hôpital de Pamiers, « État descriptif des travaux déjà exécutés. Programme des travaux de captage et aménagements divers. Établissement Fraxine, Ornolac Ussat-les-Bains », document dactylographié, s.d. [1957]. AD 09, 8 M 24/3 : « Eaux minérales du département de l'Ariège. Rapport présenté à monsieur le préfet d'Ariège par le docteur Alibert, Inspecteur des eaux thermales d'Ax », 24 août 1851.

258 Dominique JARRASSÉ, *Les thermes romantiques*, *op. cit.*, p. 49.

259 Nous renvoyons ici aux archives de la DRIRE Midi-Pyrénées conservées aux AD 31, versement 7689. Voir annexe 2, photographie et plan des thermes Fraxine.

(de Luchon, auteur de nombreuses analyses d'eaux pyrénéennes) étudier toutes les sources pyrénéennes et les moyens d'améliorer leur exploitation. Il s'agit de donner une orientation pour le développement futur des établissements pyrénéens²⁶⁰. L'État montre, ici, une velléité d'intervention tout à fait nouvelle en matière thermique, en cherchant à planifier et améliorer l'exploitation des ressources hydrominérales du pays. En 1843, François est promu par Legrand et le ministre de l'Agriculture et du Commerce à la tête du service spécial de travaux d'amélioration des eaux minérales de France, et monte dès lors dans la hiérarchie. En 1848, il est attaché au Comité consultatif d'hygiène publique de France et promu ingénieur en chef. Son service spécial est interrompu entre 1849 et 1853, ce qui ne l'empêche pas de poursuivre ses expertises et travaux.

En 1854, un décret officialise l'incorporation des eaux thermales aux attributions du service des Mines, et François devient logiquement Inspecteur général des mines chargé du service des eaux minérales. Il est, de fait, jusqu'aux années 1850, le seul ingénieur des Mines occupé réellement par les eaux thermales et crée véritablement cette fonction. Il devient inspecteur général des Mines en 1866, première classe en juin 1872. Son expertise et son renom l'emmènent à inspecter pas moins de soixante-dix stations française dans sa carrière²⁶¹. Parmi ses travaux les plus remarquables figurent, bien sûr, Luchon (1838-1862) et Ussat (1845-1859), mais aussi pour notre seule zone d'étude : les établissements d'Audinac (vers 1860), d'Ax (Modèle en 1864-1869, Couloubret en 1869-1870), et d'Aulus (tardivement et sans être sur place, 1880). En dehors de l'Ariège et de la Haute-Garonne il intervient aussi à Cauterets (thermes de César, 1846, où il prend la place de l'architecte Artigala jugé trop dispendieux)²⁶², aux Eaux-Chaudes (1841-1850), à Lamalou (1845-1863), Saint-Sauveur (1852-1861), Plombières (1857-1862), Luxeuil (1855-1862), etc. L'ingénieur est aussi appelé à l'étranger, à Acqui (Italie), Aix-la-Chapelle (espace germanique) et jusqu'au Caucase sur invitation du gouvernement russe en 1874-1875. Son rayonnement est assuré par des publications et par la présentation sur plans de ses travaux de captage les plus complexes (Luchon, Ussat, Barèges, Vichy, etc.) lors de plusieurs expositions universelles, qui lui valent d'être médaillé à celles de Londres et de Paris (1862, 1867)²⁶³.

À la fin des années 1870, probablement pour asseoir sa notabilité, Jules François reçoit la

260 AD 09, 8 M 19 : Lettre du ministère de l'Agriculture et du Commerce au préfet de l'Ariège, 26 septembre 1840 ; AD 31, 5 M 47 : Lettre du ministère de l'Agriculture, du commerce et de l'Industrie au préfet de la Haute-Garonne, 26 septembre 1842.

261 Docteur Philippe PÂTISSIER, *Rapport fait au nom de la commission des eaux minérales pour les années 1847 et 1848 et à l'Académie de médecine le 3 novembre 1849*, Paris, J.-B. Baillière, 1850, p. 87 ; Dominique JARRASSÉ, *Les thermes romantiques*, op. cit., 1992, p. 62-63..

262 Richard LAUDINAS, *Cauterets*, op. cit., 2015, p. 202.

263 Sur le rôle des ingénieurs des Mines et la figure centrale de Jules François : Dominique JARRASSÉ, *Les thermes romantiques*, op. cit., 1992, p. 61-63.

faculté d'ajouter « de Neufchâteau » à son patronyme, du nom de son grand oncle Nicolas, comte François de Neufchâteau (1750-1828), homme de lettre et homme politique sous le Directoire puis l'Empire²⁶⁴. Désormais relativement âgé, l'ingénieur garde un œil sur le thermalisme et en particulier sur ce qui semble avoir été l'œuvre de sa vie : les thermes de Luchon. En 1883 et 1884, des dossiers conservés aux archives départementales de Haute-Garonne montrent ses plaintes, photographies personnelles à l'appui, contre les travaux en cours sur l'établissement²⁶⁵.

Le bilan de l'action de l'État est limité mais pas totalement nul. Certes, ce n'est pas l'acteur déterminant, il ne propose aucune politique globale en matière de développement thermal. L'essentiel de son action, comme dans les autres secteurs économiques, est réglementaire, réalisée au coup par coup, et il laisse le soin à l'administration préfectorale d'agir concrètement au plus près du terrain²⁶⁶. Ses subventions sont faibles et passablement arbitraires, dépendantes en particulier de l'étendue des réseaux noués par les stations (réseaux d'autant plus aisés à construire que la station sera déjà importante et fréquentée). Mais à partir des années 1840, grâce à la confiance donnée à l'ingénieur des Mines Jules François, une prise de conscience de l'intérêt national de l'économie thermique se manifeste, avant tout au sein de l'administration des Mines (qui y voit la possibilité d'étendre son pouvoir) mais aussi du ministère de l'Agriculture et du Commerce. Les missions et rapports demandés ne débouchent cependant pas sur une stratégie claire en vue de développer le thermalisme et encore moins le tourisme. La loi de 1867 qui libéralise la création des sociétés anonymes est sans doute un acte décisif de la part de l'État pour favoriser le développement du secteur touristique. Entreprise aléatoire et risquée, le tourisme connaît dans les décennies suivantes une profusion de ce genre de sociétés, plus ou moins solides.

3. Les pouvoirs locaux. L'aménagement ou l'exercice et la mise en scène du pouvoir

L'État, timoré, du premier XIX^e siècle et ses administrations déconcentrées n'intervenant généralement qu'au moment de l'équipement, l'aménagement des premiers temps du tourisme est

264 Explication à ce changement de nom donné dans AD 09, 52 J 355 (assemblée générale des actionnaires du « Modèle », Ax, 4 février 1880). Nicolas comte François, dit François de Neufchâteau, trois fois ministre de l'Intérieur sous le Directoire, sénateur sous le Consulat puis l'Empire, promoteur du développement industriel de la France, par la mise en œuvre de politiques protectionnistes contre les produits anglais (avant même le Blocus), des expositions et la statistique générale. Retiré sous la Restauration, il est membre de l'Académie française (source : Jean TULARD, « François de Neufchâteau, Nicolas comte François dit (1750-1820) », *Encyclopædia universalis* [en ligne], consulté le 1^{er} février 2017, url : <<https://www-universalis-edu-com.nomade.univ-tlse2.fr/encyclopedia/francois-de-neufchateau/>>.

265 AD 31 7689 W 8, archives de la DRIRE Midi-Pyrénées : Mémoire et photographies ; AD 31, O 120 : Lettres de Jules François de Neufchâteau, inspecteur général des Mines à la retraite, au ministère du Commerce, décembre 1884.

266 Répartition que salue le docteur Alibert d'Aix : AD 09, 8 M 20 : Docteur Alibert (inspecteur des eaux d'Aix), « L'état de l'industrie des eaux minérales dans le département de l'Ariège », rapport manuscrit adressé au préfet de l'Ariège, 25 juillet 1858.

principalement conçu au niveau des préfectures, des collectivités et de groupements d'intérêts (en particulier les médecins). C'est de ce jeu d'acteurs que résulte la mise en tourisme des territoires évoqués plus haut de manière descriptive. Cet aménagement, adaptation d'un espace circonscrit à un objectif de développement, est traversé d'enjeux et de conflits de pouvoirs – car l'espace est structuré par des rapports sociaux qui s'accordent plus ou moins avec le but donné à l'aménagement. Les conflits entre acteurs mettent en lumière ce sur quoi insiste de nos jours quelqu'un comme Colin M. Hall²⁶⁷. Il n'y a pas d'aménagement « rationnel », d'adaptation « scientifique » de l'espace à des nécessités qui seraient dictées par le développement économique ; dans la conception même de l'aménagement il est toujours question de choix politique, d'arbitrages entre des visions différentes de la vie en société liées à des positions de pouvoir. Ce sont ces conflits pour l'aménagement thermal et touristique que nous allons ici étudier.

La détermination avec laquelle ont (parfois) agit les pouvoirs publics d'échelle régionale et locale montre que le développement de « l'industrie des étrangers » recoupe des enjeux de pouvoir et de prestige personnel et institutionnel. La capacité à déterminer l'avenir d'un territoire et de ses populations n'est pas l'apanage de l'État et est profondément disputée. Le cas de Luchon en est à nouveau exemplaire, car les projets y sont précoces, de grande ampleur et documentés.

Des intendants d'Ancien Régime...

En 1784-1785, à l'occasion de la construction des thermes le Bourgeois et de la visite d'un inspecteur de la Société royale de médecine, de création récente, un incident éclate qui montre les enjeux de pouvoir qui traversent les aménagements en cours à Luchon. Carrère est en effet dépêché par la Société royale en mai 1784 en Bigorre et Comminges (généralité d'Auch) afin de faire un rapport sur les eaux minérales qui s'y trouvent. Le médecin accuse alors l'intendant de la Généralité d'Auch, La Chapelle, de manquer à l'entretien des thermes luchonnais et de ne pas assurer le droit des pauvres à utiliser ces eaux. Offusqué, La Chapelle demande et obtient, directement auprès du roi, la révocation de Carrère, au motif que ce dernier se serait fait rendre à Luchon les mêmes hommages qu'aux « gouverneurs, commandants et commissaires » et aurait ordonné des travaux aux thermes. La Société royale réfute ces accusations et affirme à son tour que La Chapelle a eu des propos outrageant à l'encontre du médecin, en public, « devant un grand nombre d'habitants, de tous les étrangers qui étaient présents aux eaux, de trois ingénieurs et d'un subdélégué de l'Intendance.²⁶⁸ » Ce scandale pourrait paraître bien anecdotique si cette citation ne trahissait pas les enjeux nouveaux qui entourent l'aménagement des eaux thermales pyrénéennes. Ces lieux, qui

267 Colin Michael HALL, *Tourism planning, op. cit.*, 2008, p. 262-265.

268 Citation et affaire : AD31, 5 M 41 : Requête en réhabilitation du sieur Carrère sans date [1785] adressé au Ministre par la Société royale de Médecine.

concentrent dans un espace réduit des centaines de personnes de très haute condition, deviennent un espace symbolique de représentation et de pouvoir. Par l'afflux de visiteurs de marque, un intendant comme La Chapelle peut espérer affermir des réseaux jusqu'aux plus hauts niveaux de l'État et démontrer visuellement la qualité de son administration. Agir dans ces lieux touristiques naissants, c'est s'assurer une reconnaissance publique maximale. Être contesté sur ce terrain est au contraire dangereux pour sa propre carrière.

La volonté d'être reconnu comme un bienfaiteur, par le concours des étrangers affluents dans la station, la recherche de postérité par le monument public, en particulier pour exister après le passage écrasant de Mégret d'Étigny, guident sans aucun doute l'action de La Chapelle. En 1787, devançant les reproches éventuels quant à l'usage des fonds des ateliers de la charité de la généralité d'Auch, l'intendant dit qu'il ne voit pas, pour ces fonds, d'« emploi plus noble [que] pour un monument où non seulement les citoyens d'une grande Monarchie mais aussi les habitants du monde pourraient [...] trouver des soulagements à leurs maux.²⁶⁹ » Les thermes monumentaux que ces fonds doivent permettre d'élever à Luchon sont conçus comme un moyen de rayonnement national et international. L'Intendant s'arroge alors, dans sa correspondance avec le gouvernement, le monopole de la construction des nouveaux thermes²⁷⁰, qui ont en fait été l'objet d'un conflit dont il est sorti vainqueur grâce à sa position institutionnelle et aux fonds de la Généralité qu'il a mobilisés. Localement, on retient que si La Chapelle s'est intéressé à Luchon en 1784, pour poursuivre l'œuvre inachevée de d'Étigny, c'est grâce à l'insistance des Luchonnais, qui « ne cessèrent de solliciter avec la plus vive instance de leur faciliter les moyens de conserver un trésor si précieux à l'humanité », c'est-à-dire leurs eaux thermales²⁷¹. L'intendant ne cache pas que la commune de Luchon a consenti d'immenses efforts en rachetant les sources de la Salle pour 12 000 livres et en procédant à une vaste coupe dans ses bois communaux pour 14 000 livres, le tout destiné à financer l'équipement thermal²⁷². Toutefois, pour La Chapelle, le devenir de ces sources dépasse désormais les capacités des populations locales : « Cet établissement est trop important pour le laisser entre les mains d'une communauté qui ne peut y apporter le même soin et la même surveillance que les personnes de l'administration.²⁷³ » Il s'agit bien là, non d'une impulsion venue de « l'extérieur », mais d'une tentative de dépossession, opportuniste, devant servir le bien commun

269 AD 31, 5 M 41 : Lettre adressée par La Chapelle au Contrôleur général (pièce n° 17, sans date ni titre) [1787].

270 *Idem* : Lettre adressée par La Chapelle au Contrôleur général (pièce n° 17, sans date ni titre) : « Après avoir parcouru les Pyrénées et m'être assuré [...] de la préférence que les eaux de Luchon méritaient, je conçu le projet d'y construire un bâtiment où les étrangers puissent trouver des commodités si négligées ailleurs. »

271 *Idem* : Délibération du Directoire du district de Saint-Gaudens, 7 mai 1792.

272 *Idem* : Lettre adressée par La Chapelle au Contrôleur général (pièce n° 17, sans date ni titre, [1787]).

273 *Idem* : Lettre adressée par La Chapelle au Contrôleur général (pièce n° 17, sans date ni titre, [1787]).

du royaume et le prestige personnel de l'intendant. Agir sur l'espace en vue de son développement économique futur, c'est se faire démiurge. Le tourisme s'inscrit aussi, immédiatement, dans ce cadre.

... Aux préfets

Sous le Consulat et l'Empire, les préfets hauts-garonnais agissent dans cette même optique. Sous le Consulat, l'administration territoriale est réformée par la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800). Elle conserve la division en départements (103 à ce moment là grâce aux annexions, contre 83 en 1790) mais engage une très forte centralisation, du moins en théorie. À la tête du département est placé un préfet, représentant le pouvoir exécutif. Il est secondé par deux conseils : le général, chargé de la répartition des impôts, de moins en moins convoqué, et le conseil de préfecture chargé de régler les contentieux administratifs. À l'échelle du département, les compétences des préfets sont aussi vastes que celles d'un ministre de l'Intérieur. Il maîtrise l'administration générale (population, conscription) et communale, l'assistance publique, les prisons, les travaux publics, l'instruction, ainsi que la surveillance de l'agriculture, de la production, du commerce, des mouvements de population, etc. La loi de pluviôse crée également les arrondissements avec à la tête les sous-préfets, chargés de transmettre les ordres des préfets aux maires. Au-dessous, donc, figurent les maires (nommés par Bonaparte dans les villes de plus de 5 000 habitants, par les préfets pour les autres communes). Ce système pyramidal doit permettre un strict quadrillage du territoire national et une application rapide des décisions centrales. Le pouvoir de gestion locale échappe aux élus²⁷⁴. Dans ces premiers temps des préfetures, l'autorité théorique d'une administration qui se veut toute puissante butte, en réalité, sur des moyens humains et financiers très limités. L'administration territoriale de l'État manque de relais locaux.

L'investissement et l'insistance du préfet Richard (premier préfet de Haute-Garonne, du 7 germinal an VIII au 4 avril 1806) pour construire de nouveaux thermes et raser ceux qui n'ont même pas été achevés, semble bien témoigner d'une volonté de laisser une trace de son passage aux commandes du département et d'effacer l'héritage de l'Ancien Régime. Son successeur, Desmousseaux (préfet du 23 juillet 1806 à mars 1813), montre le même entrain, tout en désavouant l'œuvre de son prédécesseur. Ne pouvant impulser la construction de nouveaux thermes, c'est à présent dans l'urbanisme que ce deuxième préfet intervient. On l'a vu, il donne à la cité thermale son plan directeur, en complétant les allées déjà célèbres, fondées par d'Étigny, par trois autres. Il y ajoute des routes pour faire le tour de la vallée. Il charge celui qu'il a nommé maire de Luchon,

274 Michel BIAUD, Philippe BOURDIN, Silvia MARZAGALLI, *Révolution, Consulat, Empire (1789-1815)*, Paris, Belin, 2009, p. 206.

Étienne Sengez, opposant aux thermes de Richard, de l'exécution de ce plan et le nomme inspecteur des chemins vicinaux du canton²⁷⁵. Dans cette position, Sengez est, certes, subordonné mais il devient en même temps un relais indispensable pour la réalisation du projet préfectoral. La négociation est permanente, les deux hommes sont nécessairement tenus au soutien mutuel. Médecin et maire d'une commune thermale qui s'est habituée depuis les années 1760 à recevoir des visiteurs avides d'excursions, Sengez est intéressé au premier chef par tout ce qui peut augmenter le tourisme dans sa commune. Il demande ainsi au préfet les moyens qu'il a pour forcer les communes voisines à exécuter le programme d'amélioration des chemins dans le canton, amélioration explicitement destinée aux visiteurs²⁷⁶. Pour le plan de voirie de Luchon, le maire butte sur l'opposition d'une série de propriétaires qui refusent de céder leurs terrains. C'est particulièrement la dame Lafont, qui avait jadis usurpé une source, qui organise l'opposition des propriétaires terriens concernés²⁷⁷. Arguant de leurs liens passés avec l'ancien préfet, Richard, dont Sengez rappelle à plusieurs reprises qu'il a fait abandonner des thermes qui avaient déjà coûté près de 100 000 fr., il demande leur expropriation au titre de la loi du 8 mars 1808 sur les travaux d'intérêt public²⁷⁸. La fonction de maire permet, en somme, à Sengez de régler quelques contentieux locaux. Par l'urbanisme, le préfet Desmousseaux peut laisser une trace de son passage à la préfecture ; le maire Sengez peut, lui, bénéficier localement d'un pouvoir sans partage et régler ses comptes avec quelques opposants. L'aménagement est traversé de toutes parts d'enjeux de pouvoirs.

En Ariège, l'action préfectorale est plus discrète, plus ponctuelle et semble-t-il plus tardive. Après l'échec du rachat des eaux d'Aix dans les années 1830, l'œuvre principale d'un préfet, c'est le lancement d'Aulus. Ce désir de postérité par l'aménagement, désir qui excède le simple service de l'État, le préfet l'affirme à cette époque sans détour à son relais de terrain, le médecin Alibert :

« Que notre passage soit ici signalé par des mesures utiles, et que le pays associe plus tard notre souvenir au souvenir de ceux qui concoururent à son bien-être.²⁷⁹ »

Les débuts d'une mise en scène du pouvoir municipal

L'aménagement est aussi un moyen de mise en scène personnelle des élus municipaux, démiurges locaux qui, à partir de 1848 au moins, doivent convaincre une masse d'électeurs de voter

275 AD 31, 5 M 45 : Rapport du maire de Luchon au préfet, 27 février 1810.

276 *Idem* : Arrêté préfectoral du 10 août 1808 ; Lettre du maire de Luchon au préfet de Haute-Garonne, 18 novembre 1809

277 AD 31, 5 M 47 : Délibération du Conseil municipal de Luchon, 27 mars 1810.

278 *Idem* : Rapport de Sengez au préfet de Haute-Garonne sur la situation des thermes et des embellissements, 27 février 1810 ; AD 31, 5 M 41 : « Confection de trois nouvelles avenues, coordonnées au bâtiment des Bains », Mémoire du maire de Luchon au sous-préfet de Saint-Gaudens, 28 septembre 1811.

279 AD 09, 8 M 24/3 : « Eaux minérales du département de l'Ariège. Rapport présenté à monsieur le préfet d'Ariège par le docteur Alibert, Inspecteur des eaux thermales d'Aix », 24 août 1851.

pour eux et prouver l'efficacité de leur édilité. Peut-être pourrions nous en trouver des traces plus tôt, mais lors de la construction des thermes Chambert, ce n'est plus tant le préfet qui s'affirme par l'aménagement (bien qu'il soit présent) que le maire : Charles Laurent Tron (1817-1881)²⁸⁰. Son long mandat à la tête de Luchon, entre 1848 et 1870, sort du cadre chronologique donné à ce chapitre. Nous reviendrons plus loin sur la trajectoire exemplaire de cette famille issue du village voisin de Sacourvielle, qui fait fortune en urbanisant les terres agricoles qu'elle possède à Luchon. Pour l'heure, Tron illustre aussi la mise en scène du pouvoir municipal au milieu du XIX^e siècle. Il lance de grands travaux d'urbanisme, sûrement les plus importants projetés depuis le préfet Desmousseaux. Voient ainsi le jour le parc des Quinconces (1849) devant les thermes et un triangle d'avenues (1861) délimitant une nouvelle zone constructible où devait voir le jour un casino monumental²⁸¹. Par ailleurs, les thermes Chambert sont achevés sous son « règne », tout comme l'église néo-romane (par l'architecte Loupot, 1847-1857). C'est dans cette dernière que le peintre Romain Cazes, originaire de Saint-Béat et élève d'Ingres, réalise de nouvelles fresques où il représente deux saints sous les traits de Charles Tron. Ce maire donne aussi son nom à un lac : le lac Charles, en vallée du Lys, autrefois nommé lac des Piches (*cascades*) des Graouès²⁸². Quelques années plus tard, le *Petit Journal* rend un hommage appuyé à Tron dans un article de une et l'associe à la figure mythique de Luchon :

« Au XVIII^e siècle, Bagnères-de-Luchon eut un administrateur enthousiaste : d'Étigny, intendant du Languedoc [sic]. [...] Au XIX^e siècle, Luchon a rencontré un nouveau d'Étigny ; c'est M. Tron que je veux dire.²⁸³ »

Le mythe du fondateur

Bien que l'aménagement touristique et thermal de Luchon, conceptualisé précocement et réalisé sur plus d'un siècle, entremêle des acteurs locaux et régionaux, un administrateur capte donc rapidement tous les hommages, en tant que fondateur presque unique de la Luchon contemporaine : l'intendant de la généralité d'Auch, Antoine Mégret d'Étigny (Paris 1719-Auch 1767, intendant de 1751 à 1767). Comme le résume Maurice Bordes, « si d'Étigny s'intéresse à toutes les stations thermales des Pyrénées, c'est à Luchon qu'il a consacré plus particulièrement son activité et l'essor de la station témoigne à la fois de sa perspicacité et de l'efficacité de son action.²⁸⁴ » Cette figure du

280 Luchon 13 mars 1817-Paris 11 juin 1881. Biographie de ce personnage, ensuite réputé sous le Second Empire pour ses « mœurs » légères, Frédéric BARBIER, « Mont-Oriol aux Pyrénées : Charles-Laurent Tron et Bagnères-de-Luchon (1817-1881) », *Annales du Midi*, t. 106, Toulouse, Privat, 1994, p. 161-184. Nous donnerons d'autres éléments sur lui dans le chapitre suivant, en tant qu'exemple d'ascension locale par le tourisme.

281 Pierre de GORSSE, « Comment se forme, se développe et évolue une cité thermale. Essai d'urbanisme luchonnais », *AFPEM. Années 1940-1941*, t. IX, 1942, p. 233-234.

282 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées*, op. cit., 1860, vol. 1, p. 650.

283 Thomas GRIMM, « Une heure en chemin de fer », *Le Petit Journal*, 23 juin 1873 (Grimm est un pseudonyme collectif utilisé pour l'article de première page du journal).

284 Maurice BORDES, *D'Étigny*, op. cit., 1957, t. 2, p. 854.

fondateur, figure quasiment mythique et auquel un culte mémoriel est rendu, n'est pas sans rappeler l'*oikistès* des colonies grecques antiques, celui qui, renseigné par la Pythie, montre le chemin, choisit un emplacement et donne le plan directeur d'une urbanisation nouvelle et pérenne²⁸⁵.

D'Étigny est ainsi présenté comme un visionnaire, celui qui, constatant le succès des eaux de Barèges, aurait compris mieux que personne « tout le parti qu'on pouvait tirer de cet entraînement général, pour la fortune à venir de nos montagnes²⁸⁶. » Il rend pour cela accessible ce bout de vallée si reculé, Bagnères-de-Luchon. D'Étigny, c'est aussi celui qui a eu raison avant les autres : on se plaît à raconter les difficultés initiales qui lui furent faites par les habitants de Luchon, qui voulurent s'en prendre physiquement à l'intendant au moment de la construction des allées. Revenant sur l'inauguration de la statue de Mégret D'Étigny devant les thermes en 1889 (commandée par la commune en 1861 avec un crédit important de 12 000 fr, réalisée par le sculpteur Crauk²⁸⁷, seulement terminée en 1876 et installée plus tard encore), Pierre de Gorsse moque en 1935 le renversement d'attitude de ses concitoyens car, en 1760, « l'Intendant aurait été presque lapidé pour cet embellissement imposé aux Luchonnais.²⁸⁸ » En 1860, tout en faisant, lui aussi, preuve d'ironie, le docteur Lambron montrait plus de compréhension sur ces protestations initiales :

« D'Étigny tailla en maître absolu, au milieu de toutes les propriétés privées, une allée empreinte du caractère grandiose qu'il savait donner à toutes ses œuvres, mais qui, ici, prouve une fois de plus le génie de ce grand administrateur pour pressentir l'avenir de certaines localités. [...] Mais, pour l'ordinaire, les grandes conceptions administratives ne sont pas toujours comprises par les contemporains. Nous ne devons donc pas être surpris que les projets de d'Étigny aient été mal accueillis des habitants de Luchon ; nous nous étonnerons bien moins encore, si nous remarquons qu'il s'était emparé de tout le terrain nécessaire à son allée, sans payer préalablement, à qui de droit, les indemnités »²⁸⁹.

Pour les notables luchonnais, la mobilisation d'Étigny, personnalité effectivement extérieure, a le mérite de dépasser les clivages entre familles, ce qu'aurait moins permis la célébration de celui qui est parvenu à convaincre l'intendant : le chirurgien luchonnais Barrau. Les hommages à d'Étigny débutent tôt, par exemple chez le médecin tarbais de Laversanne, en 1806 :

« C'est proprement à M. d'Etigni [sic], intendant de la généralité d'Auch, dont le nom est en vénération dans ces provinces, qu'il faut attribuer la réputation plus générale des eaux des Pyrénées et la facile communication qui les a fait fréquenter.²⁹⁰ »

285 Naoise MAC SWEENEY (dir.), *Foundation myths in ancient societies. Dialogues and discourses*, Philadelphia, Pennsylvania, University of Pennsylvania press, 2015.

286 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées, op. cit.*, 1860, vol. 1, p. 300.

287 Gustave Crauk (Valenciennes 1827-Meudon 1905), sculpteur français, élève de l'école des Beaux-Art de Paris, prix de Rome 1851, reconnu surtout pour ses commandes officielles (au Sénat par exemple).

288 Pierre de GORSSE, *Bagnères de Luchon*, Hossegor, Chabas, 1935, p. 26-27.

289 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées, op. cit.*, 1860, vol. 1, p. 334.

290 AD 31, 5 M 47 : « Mémoire de M. de Laversanne sur les établissements thermaux des Pyrénées », s.l. [Tarbes], s.d. [1806].

Il y a des exceptions : en 1827, dans la partie historique de son ouvrage sur Luchon, le sous-préfet de Saint-Gaudens ne mentionne pas d'Étigny. Il évoque les premiers visiteurs de marque au XVIII^e, l'envoi par le gouvernement du médecin Richard et du chimiste Bayen, des travaux de construction des thermes sous La Chapelle, et c'est tout²⁹¹.

Maurice Bordes, auteur d'une thèse sur l'intendant, peine parfois à se détacher de l'image providentielle qui s'est généralement imposée. D'Étigny est le véritable demiurge des Pyrénées :

« Au cours des années tournantes de la deuxième moitié du XVIII^e siècle, la Gascogne et les Pyrénées ont eu la chance de posséder un administrateur de grande classe, honnête, dévoué, soucieux du bien public. Ce centraliste intelligent, respectueux des libertés locales essentielles a su à la fois maintenir les pratiques communautaires indispensables au petit peuple et donner une impulsion décisive à la vie économique par la construction des grandes routes et le lancement des stations thermes, Luchon en particulier.²⁹² »

Bordes revient, aussi, par exemple, sur la corvée, et plutôt que d'expliquer son abandon prioritairement par son inefficacité pratique et les mécontentements soulevés, il l'attribue au caractère de son personnage, car « d'Étigny est trop intelligent et trop humain pour ne pas comprendre que la corvée n'est qu'un pis-aller, un expédient bon pour un régime dépourvu de ressources financières suffisantes.²⁹³ » Et lorsque l'intendant à tout de même recours à cet expédient, son aura assure un bienheureux dévouement : « par sa présence il inspirait confiance aux corvéables qui travaillaient ensuite avec plus de zèle pour libérer plus vite leur communauté de la tâche qui lui était assignée.²⁹⁴ »

D'Étigny est aussi une figure qui peut être réactualisée en fonction du contexte. Pierre de Gorsse a particulièrement loué l'action de l'intendant dans ses travaux historiques. En 1942, chargé de mission en matière d'urbanisme par le préfet de région, sous le régime de Vichy, il rédige un long article, aux accents étonnamment autoritaires, sur l'urbanisme luchonnais. De Gorsse, qui appelle alors de ses vœux une planification publique de l'extension de l'urbanisation luchonnaise, voit dans d'Étigny un représentant de son principe : « chaque fois qu'on a usé d'autorité, on a réalisé.²⁹⁵ » Il loue alors le pouvoir « quasi-dictatorial » dont a usé Mégret d'Étigny²⁹⁶. Le retour sur l'histoire lui permet de montrer que seuls les régimes non démocratiques permettent de faire de grandes réalisations urbanistiques : il nourrit donc de grands espoirs dans les administrateurs de l'État français (qui ne feront en réalité rien de plus).

291 Jérôme de TRINCAUD LA TOUR, *Notice sur la ville de Bagnères-de-Luchon*, op. cit., 1827, p. 22.

292 Maurice BORDES, *L'Intendant d'Étigny et les Pyrénées*, op. cit., 1975, p. 36.

293 Maurice BORDES, *D'Étigny*, op. cit., 1957, p. 541-542.

294 Maurice BORDES, *L'Intendant d'Étigny et les Pyrénées*, op. cit., 1975, p. 27.

295 Pierre de GORSSE, « Comment se forme, se développe et évolue une cité thermale. Essai d'urbanisme luchonnais », op. cit., 1942, p. 243-244.

296 *Idem*, p. 225.

L'allée tracée par d'Étigny à Luchon ne prend officiellement le nom de l'intendant qu'en 1832, mais il semble bien que dès avant cette appellation fut commune. On trouve ainsi la mention de l'« Allée d'Étigni » dans un rapport du maire de Luchon en 1810²⁹⁷. Cette allée devient un modèle urbanistique qui transcende presque la figure du personnage qui lui a donné son nom. En 1873 par exemple, à Ax, une propriétaire d'établissement thermal évoque « la promenade du Couloubret [...] notre allée d'Étigny !²⁹⁸ » D'Étigny, fondateur mythique d'une station qui fait figure de modèle régional, passe du statut de personnage historique à celui de concept urbanistique pour les stations touristiques pyrénéennes.

Outre d'Étigny, le culte des origines revient aussi sur la période romaine. Il s'agit là d'un enjeu fort pour les stations, comme le précise Sébastien Saunière :

« Dans ce contexte fortement concurrentiel, la mise en évidence par les historiens et les archéologues de l'origine antique d'une station thermale fait l'objet d'une importante publicité, qui fait partie intégrante de la politique mise en place par toute station afin de promouvoir sa réputation médicale et touristique. Dès lors, on comprend que la localisation d'une obscure station thermale mentionnée par Strabon sous le nom d' *Onesiae* ait pu faire l'objet d'un débat passionné.²⁹⁹ »

Dès 1827, le sous-préfet Trincaud La Tour va dans le même sens à propos d'Encausse (Haute-Garonne) : « Toujours empressées à rechercher les traces respectables de l'antiquité, et à tenter de les expliquer au profit de la gloire nationale et de l'intérêt local, des traditions du pays veulent que les eaux d'Encausse aient été connues des Romains »³⁰⁰. À Luchon, ces origines romaines sont évoquées dès les années 1760 dans les publications du médecin major des thermes Campardon³⁰¹ puis relativement négligées. En 1807, lors des travaux sur les thermes Richard, le *Journal de Paris* regrette que l'entrepreneur des travaux des thermes ne fasse que peu de cas des vestiges romains mis à jour³⁰². Mais par la suite les publications touristiques sur Luchon vantent ces origines romaines³⁰³, d'autant plus après la mise au jour d'importants vestiges lors des travaux de captage et de fondation des thermes Chambert. La discussion dure de longues décennies pour savoir si ces thermes sont bien ceux des « onésiens » situés près de Lugdunum Convenarum (Saint-Bertrand-de-Comminges) par Strabon en l'an 19 de notre ère – et il semble bien que ce soit le cas³⁰⁴.

297 AD 31, 5 M 45 : Rapport du maire de Luchon au préfet sur la situation des thermes et des embellissements, 27 février 1810.

298 AD 09, 8 M 24/3 : Lettre de Jeanne-Marie Rivière au préfet d'Ariège, 28 juillet 1873.

299 Sébastien SAUNIÈRE, « Les thermes d' *Onesiae* (Bagnères-de-Luchon) : contribution à leur identification », *Annales du Midi*, t. 106, 1994, p. 149.

300 Jérôme de TRINCAUD LA TOUR, *Notice sur la ville de Bagnères-de-Luchon*, op. cit., 1827, p. 86.

301 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées*, op. cit., 1860, vol. 1, p. 304.

302 *Journal de Paris*, 21 octobre 1807, p. 2 099.

303 Nérée BOUBÉE, *Bains et courses de Luchon*, op. cit., 1843.

304 Sébastien SAUNIÈRE, « Les thermes d' *Onesiae* », op. cit., 1994, p. 149-159.

4. Rationaliser : le tourisme facteur d'organisation et de démarcation des territoires

Au début du XIX^e siècle, lorsque Pierre Laboulinière consacre un ouvrage aux « Hautes-Pyrénées », ils ne se limite pas, en réalité, aux contours administratifs du département : il évoque largement Luchon³⁰⁵. Ces « Hautes-Pyrénées » couvrent dans les esprits toute la partie centrale de la chaîne, dont Luchon, et la confusion s'installe ensuite entre cette entité géographique et l'entité administrative. Luchon est bien en Haute-Garonne, mais cette position a en fait été l'objet de vives concurrences sous le Premier Empire. Laboulinière, qui était justement à ce moment là secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées³⁰⁶, n'ignore pas cette querelle passée, et se rend en quelque sorte justice par le titre de son ouvrage. L'enjeu de cette affaire montre que dès cette époque le tourisme thermal, en tant qu'activité médicale et économique de première importance, est perçu comme un facteur d'organisation des territoires.

Annexer Luchon

La conscience de l'importance qu'a pris et que continuera à prendre « l'industrie des étrangers » dans cette partie centrale des Pyrénées est en effet à l'origine de demandes de changement des frontières des départements. En 1806, le préfet des Hautes-Pyrénées, Jean-Pierre Chazal³⁰⁷, réclame ainsi auprès de l'Empereur que Luchon soit rattachée à son département. Malgré les lignes de crête et le fait que le bassin de Luchon verse immédiatement dans celui de la Garonne, le préfet des Hautes-Pyrénées use de l'argument des frontières « naturelles »³⁰⁸ pour réclamer l'annexion du Luchonnais :

« Il suffit d'un coup d'œil sur la carte pour se convaincre que Bagnères-de-Luchon fait naturellement partie des Hautes-Pyrénées et qu'il en a été séparé sans raison, pour être jeté et comme perdu dans l'immense département de la Haute-Garonne.³⁰⁹ »

Cette même année, une lettre annotée « Confidentiellement », est envoyée par Chazal au préfet de la Haute-Garonne Richard. Chazal lui fait part d'un souhait très fort : que la Haute-Garonne cède la « Belle nayade-de-Luchon »³¹⁰ aux Hautes-Pyrénées. Le préfet des Hautes-

305 Pierre LABOULINIÈRE, *Itinéraire descriptif*, op. cit., 1825.

306 Richard LAUDINAS, *Cauterets*, op. cit., 2015, p. 100.

307 Jean-Pierre Chazal (1766-1840), avocat à Toulouse, élu député du Gard sous la Convention, baron d'Empire, préfet des Hautes-Pyrénées du 27 fructidor an X jusqu'au 12 mars 1813, date à laquelle il est nommé dans les Hautes-Alpes. Exilé en Belgique à partir de 1816.

308 La construction de cette idée de frontière « naturelle », conceptualisée au XVIII^e siècle, autour des Pyrénées et de la frontière entre France et Espagne, et instrumentalisée sous la Révolution et l'Empire, est retracée par Daniel NORDMAN, *Frontières de France. De l'espace au territoire (XVI^e-XIX^e siècle)*, Paris, Gallimard, 1998, et avec le cas de la Cerdagne par Peter SAHLINS, *Frontières et identités nationales. La France et l'Espagne dans les Pyrénées depuis le XVII^e siècle*, Paris, Belin, 1996. Nous y reviendrons.

309 AD 31, 5 M 47 : Mémoire du préfet des Hautes-Pyrénées, adressé à l'empereur et mis en copie dans la correspondance avec le préfet de la Haute-Garonne, 4 avril 1806.

310 *Idem* : Lettre confidentielle du préfet des Hautes-Pyrénées au préfet de la Haute-Garonne (les deux hommes se

Pyrénées en fait une affaire de bien commun et de réussite personnelle en mettant en avant « l'avantage du pays que j'administre où je serais bien aise de laisser une trace de mon passage »³¹¹. La reconnaissance et la postérité sont, ici aussi, au cœur de l'action spatiale des administrateurs publics.

Le département de la Haute-Garonne est très étendu et composite, des riches plaines agricoles de la Garonne au nord jusqu'aux hautes montagnes pyrénéennes au sud. Mais en 1808, il est cependant amputé de la région de Castelsarrasin, au nord, pour créer le Tarn-et-Garonne. Le successeur de Richard, Desmousseaux, refuse donc de perdre Luchon, pour l'intégrité de son département et de la commune concernée.

« J'ai bien lieu de craindre Monseigneur qu'on ne cherche à faire opérer la distraction [de Luchon] pour l'incorporer au département des Hautes-Pyrénées. Je sais que M. le préfet des Hautes-Pyrénées a réclamé à diverses fois cette mesure qui serait réellement une calamité pour ce département et surtout pour la commune de Luchon sans aucun avantage pour l'État. [Le département de Haute-Garonne] se verrait avec une vive douleur privé d'une commune dont les sources appellent chaque année dans son sein une affluence considérable d'étrangers.³¹² »

On voit une nouvelle fois, à l'occasion de cette « géopolitique » départementale, que le préfet haut-garonnais n'est pas seulement le relais local du gouvernement, mais bien plutôt le défenseur de ses propres prérogatives et du bien qu'il administre. Luchon, dont les « sources appellent chaque année en son sein une affluence considérable d'étrangers.³¹³ », représente une grande source de richesse pour le département. Le préfet Desmousseaux se fait, aussi, porte-parole de la commune de Luchon, inquiète d'un rattachement qui risquerait de la noyer dans un département où la concurrence avec les autres stations serait trop vive, en particulier avec la grande Bagnères-de-Bigorre :

« La ville de Luchon, bien plus petite, moins riante que celle de Bagnères-de-Bigorre n'a au-dessus de celle-ci que l'excellence de ses eaux. L'autre située entre la magnifique plaine de Tarbes et la délicieuse vallée de Campan, et chef-lieu d'une sous préfecture, a fixé avec raison la prédilection de M. le Préfet des Hautes-Pyrénées et il serait à craindre que les intérêts de Luchon ne cédassent à l'empire des affections et des préférences et surtout à l'adoption d'un système émis l'année dernière dans le Conseil d'administration générale des eaux thermales.³¹⁴ »

Avant d'éclaircir cette question du « Conseil d'administration générale », notons que ce sont

tutoient), 1806 : « Non non, tu n'es pas assez généreux, mon cher Richard, pour nous donner la Belle nayade-de-Luchon »

311 *Idem* : Lettre confidentielle du préfet des Hautes-Pyrénées au préfet de la Haute-Garonne, 1806 (non datée plus précisément).

312 *Idem* : Copie d'une lettre et d'un rapport sur les eaux thermales de Haute-Garonne envoyé par le préfet de Haute-Garonne au ministre de l'Intérieur, 10 mars 1810. Notons, dès cette époque, l'usage de « Luchon » pour désigner « Bagnères-de-Luchon ».

313 *Idem*.

314 *Idem* : Lettre et rapport sur les eaux thermales de Haute-Garonne envoyé par le préfet de la Haute-Garonne au ministre de l'Intérieur, 10 mars 1810.

bien les intérêts du développement touristique qui guident les tractations administratives. Le Luchonnais est clairement perçu comme un territoire qui se définit par l'afflux de visiteurs étrangers, quand bien même cet afflux ne concerne encore que quelques centaines de visiteurs. Luchon est le pôle structurant d'un territoire touristique montagnard identifié, reconnu, disputé. On est également en présence de logiques conflictuelles d'appropriation de la ressource et de son territoire, enjeu politique, économique et symbolique pour les administrateurs sur lequel nous sommes déjà revenus. La Haute-Garonne conserve en tout cas Luchon.

Le Conseil d'administration générale des eaux thermales et hospices des Pyrénées

Soucieux du développement thermal, Chazal joue sur un deuxième tableau : mettre sous une administration commune les établissements thermaux pyrénéens afin d'en rationaliser le développement. Il s'inscrit dans la continuité de son prédécesseur, le premier préfet des Hautes-Pyrénées Bernard Lannes, avait décidé le 21 prairial an VIII (10 juin 1800) qu'il administrerait lui-même, en tant que représentant de l'État, les bains du département (en allant bien au-delà de l'arrêté du 3 floréal an VIII qui ne portait que sur les thermes propriété de l'État). Les Vallées, propriétaires collectives des principaux thermes, réagirent, mais le préfet déclara les sources propriétés de l'État. Les Vallées se tournèrent vers le ministre de l'Intérieur qui, constatant des irrégularités, révoqua le préfet en l'an X³¹⁵. Lannes, lui-même, semble reprendre un projet formulé en l'an III par celui qui aurait pu devenir le premier préfet des Hautes-Pyrénées et qui tenta d'appliquer un programme proche quelques années plus tard en tant que préfet du Puy-de-Dôme ; Louis Ramond de Carbonnières³¹⁶.

Le 27 fructidor an X (14 septembre 1802), Jean-Pierre Chazal lui succède, et son action est énergique. Dès 1804 semble-t-il, il tente de prendre la gestion des thermes des Pyrénées occidentales. En 1806, dans un rapport détaillé, adressé au ministre de l'Intérieur, le médecin tarbais de Laversanne résume les motifs d'une telle union des thermes. Il reproche une gestion trop locale des sources et suggère la création d'une nouvelle organisation, une sorte de fédération des bains pyrénéens regroupés sous une même administration. Il appuie alors sa demande sur le bien qu'une telle organisation pourra apporter au soin des militaires blessés, probablement pour convaincre le

315 Jean-François SOULET, *Les premiers préfets des Hautes-Pyrénées (1800-1814)*, Paris, Société des études robespierristes, 1965.

316 LOUIS RAMOND DE CARBONNIÈRES, Antoine François LOMET, *Mémoire sur les eaux minérales et les établissements thermaux des Pyrénées, comprenant la recherche des moyens les plus propres à recueillir et conserver les sources minérales, et la description des monumens à élever pour utiliser ces eaux salutaires à la guérison des blessures des défenseurs de la République. Publié par ordre du Comité de salut public*, Paris, R. Vatar, an III (1795). Sur Ramond, nous remercions Jean-François Sanchez et renvoyons à la biographie qu'il devrait prochainement publier sur ce personnage.

gouvernement³¹⁷. Chazal reprend ce projet à son compte, alors qu'il désire au même moment annexer les grands centres thermaux pyrénéens à son département. Afin d'affaiblir le pouvoir des Vallées, il leur demande de prouver leurs droits de propriété sur les eaux. La vallée de Cauterets fournit des documents insuffisants et ses eaux sont nationalisées. Celle de Barèges et Saint-Sauveur fournit un dossier plus solide, la propriété leur est reconnue mais l'administration est tout de même confiée au préfet. Mais ce régime de propriété différent ne permet plus de transférer les revenus d'un bain vers un autre pour en améliorer les infrastructures (et en particulier aménager ceux de Cauterets).

Le 23 juillet 1808, lors du passage de Napoléon à Tarbes, Chazal obtient la création d'un Conseil d'administration générale des eaux thermales et hospices des Pyrénées³¹⁸. Il s'agit d'une fédération des établissements thermaux des Pyrénées occidentales qui a pour objectif d'organiser de manière centralisée le thermalisme pyrénéen, de rationaliser l'accueil des divers publics (indigents, militaires, clientèle aisée) tout en mettant en commun les revenus des différents thermes. Le conseil est établi à Bagnères-de-Bigorre et l'organisation repose sur un réseau, mis sous tutelle, d'hospices pour voyageurs et d'établissements thermaux. Les hospices des Hautes-Pyrénées déjà en place en sont des succursales, y compris ceux de Gavarnie et de la vallée d'Aure, tandis qu'on doit en créer à Luchon, aux Eaux-Bonnes et aux Eaux-Chaudes (Basses-Pyrénées). Une fédération des intérêts thermaux pyrénéens est donc née, mais la tutelle imposée, alors que les régimes de propriété sont très divers, ainsi que l'objectif de recueillir les mutilés de la nation, semblent susciter de profondes réticences.

Défendre la maîtrise locale de la ressource thermique

Une nouvelle opposition des Vallées, qui souhaitent administrer elles-mêmes leurs biens, voit en effet le jour. Le ministère de la Guerre, de son côté, n'accepte pas l'annexion au projet de Barèges. À Luchon, le conseil municipal critique fortement le décret impérial et dénonce une volonté de déposséder la commune de ses sources. Il fait état d'une vive émotion locale³¹⁹. Les préfets de la Haute-Garonne et des Basses-Pyrénées semblent, eux, marquer un profond désintérêt, résistance passive qui ruine de fait l'organisation. Le préfet de la Haute-Garonne refuse par exemple

317 AD 31, 5 M 47 : « Mémoire de M. de Laversanne, sur les établissements thermaux des Pyrénées », Mémoire manuscrit, s.l. [Tarbes], s.d. [1806].

318 AD 31, 5 M 47 : Décret impérial du 23 juillet 1808 portant création d'un « Conseil d'administration générale pour les hospices des eaux thermales des Pyrénées [sic] ». Cette organisation est bien comprise comme un « Conseil d'administration générale des eaux thermales », et non des hospices, par le préfet de la Haute-Garonne. Les informations sur la genèse sont données par Dominique JARRASSÉ, *Les thermes romantique, op. cit.*, 1992, p. 31-33.

319 AD 31, 5 M 47 : Lettre du maire de Luchon, Sengez, au préfet de la Haute-Garonne, Desmousseaux, et délibération du conseil municipal, 12 avril 1809.

de se rendre au premier conseil d'administration, par manque de moyens, dit-il³²⁰. Le projet, né de la volonté du préfet haut-pyrénéen est probablement vu comme un empiétement sur ses prérogatives.

L'accueil de militaires semble aussi susciter des inquiétudes, car cette fréquentation nuit fortement à l'image des stations et fait fuir la clientèle fortunée tant désirée. Une pétition, tout à fait remarquable, des habitants de « Bagnères » (vraisemblablement, de Bigorre) va dans ce sens. Pour échapper à l'hôpital militaire, on n'hésite pas à remettre en cause les qualités attribuées aux eaux :

« Les eaux de Bagnères sont plutôt préjudiciables que salutaires aux militaires blessés, [...] ainsi un hôpital militaire à Bagnères sans aucune utilité publique ruinerait cette ville dont il écarterait les étrangers qui fréquentent des eaux. En 1793, la guerre d'Espagne fit qu'on convertit l'hôpital civil de Bagnères en hôpital militaire. Mais les deux tiers des malades y périrent, la fièvre de l'hôpital se communiqua aux habitants dont un grand nombre fut enlevé et les autres ruinés par l'absence des étrangers que le danger de la contagion effraya.

Veillez considérer, Messieurs, que Bagnères, [...] présente une population de 6 000 âmes, dans un espace très resserré [...] ; que le seul revenu est le loyer des maisons pendant la saison des eaux ; qu'en écarter les étrangers par la fondation d'un hôpital militaire, c'est compléter sa ruine dont le commencement date de l'époque de la conversion de l'hôpital civil en hôpital militaire ; depuis cette époque le nombre d'étrangers qui fréquentaient ses eaux est réduit au moins des trois quarts.³²¹ »

S'il faut absolument créer un hôpital militaire, les quelques dizaines de signataires demandent à ce qu'il soit créé à Médous par exemple, c'est-à-dire à l'écart de la station. Dans le même ordre d'idée, se faisant le porte-parole des intérêts luchonnais, le préfet de la Haute-Garonne précise que les eaux de Luchon n'ont « presque point de vertus curatives pour les blessures, fractures ou [illisible], aussi n'y voit-on que très peu de militaires dirigés presque en totalité sur les bains de Barèges.³²² » Le préfet, encore une fois, loin de défendre les intérêts de la nation, défend bien ceux de ses administrés en rejetant les militaires sur d'autres stations. La cohabitation entre militaires en rémission et riches curistes est visiblement problématique. Si la présence d'officiers dans les stations est recherchée, celle des simples soldats, issus des catégories populaires, atteint de blessures de guerre et n'ayant pas la prestance recherchée, est une menace pour l'avenir des stations.

Le premier conseil d'administration, finalement réuni en 1809, ne statue véritablement que sur l'organisation de l'hôpital thermal de Barèges où seront concentrés les militaires³²³. Barèges, effectivement, station parmi les plus réputées des Pyrénées en ce début du XIX^e siècle, fait durablement les frais de sa fréquentation militaire, stagnant tout au long des décennies suivantes. S'il faut attribuer une réussite à ce conseil d'administration, c'est peut-être celle d'avoir accentué la concentration de la fréquentation militaire sur un seul site et d'avoir ainsi préservé les autres stations

320 *Idem* : Lettre du préfet de la Haute-Garonne au ministre de l'Intérieur, 13 octobre 1808.

321 *Idem* : Pétition des habitants de Bagnères [-de-Bigorre], sans destinataire mentionné, sans date [vers 1808-1809].

322 *Idem* : Lettre et rapport sur les eaux thermales de Haute-Garonne envoyé par le préfet de la Haute-Garonne au ministre de l'Intérieur, 10 mars 1810.

323 *Idem* : Session première du Conseil d'administration générale des hospices des eaux thermales des Pyrénées, à « Bagnères-Adour », 15 avril 1809.

des Pyrénées occidentales de ces hôtes peu appréciés. Le conseil municipal de Luchon remercie en tout cas immédiatement le préfet de la Haute-Garonne pour son intervention contre la captation des revenus des sources luchonnaises au profit de cette administration nouvelle³²⁴.

Cette fédération des établissements thermaux fait long feu. Le conseil d'administration de cette institution ne se réunit qu'une seule fois. En 1810, le ministre de l'Intérieur s'inquiète des « difficultés qui se sont [produites, illisible dans le texte] relativement à l'exécution du décret impérial du 22 juillet 1808 »³²⁵. En 1820, ce même ministère, plutôt que de réclamer la relance de cet organisme de coopération, en demande la dissolution³²⁶. La défense des prérogatives départementales et locales, entrant dans le cadre d'une concurrence territoriale, l'emporte sur la mise en place d'une politique régionale en matière de tourisme thermal, qui aurait été très précoce. La coopération entre acteurs pyrénéens du tourisme, régulièrement réactualisée³²⁷, mais jamais effectuée, devient dès lors une autre de ces arlésiennes pyrénéennes.

5. Des acteurs « privés » de l'aménagement

Nous avons surtout évoqué jusqu'à présent les acteurs publics de l'aménagement, particulièrement présents dans ces premiers temps du tourisme pyrénéen pour mettre en place et discuter les infrastructures fondamentales. Des particuliers investissent bien sûr, mais leur rôle est plutôt suiveur qu'initiateur, en dehors de quelques stations où ils dominent. Un groupe est toutefois au cœur du processus conflictuel d'aménagement : les médecins. Après avoir vu un exemple d'action privée en matière d'aménagement, c'est sur ce dernier groupe que nous allons surtout nous attarder.

Les particulier et l'aménagement

Il ne s'agit pas encore d'étudier toutes les interventions possibles de particuliers en matière de tourisme (hôteliers, métiers du bâtiment, guides, commerçants et autres petites activités saisonnières), mais seulement l'action privée en matière d'aménagement. Nous avons évoqué le rôle des acteurs privés dans les infrastructures polarisantes d'Aix et les difficultés subséquentes rencontrées par la commune pour assumer un rôle minimal en matière d'ordonnancement urbanistique et touristique. Mais d'autres stations voient l'initiative particulière assumer un rôle d'aménageur. Sur notre terrain, Ussat (Ariège) est l'exemple le plus abouti.

324 *Idem* : Lettre du conseil municipal de Luchon au préfet de la Haute-Garonne, 22 avril 1809.

325 *Idem* : Lettre du ministre de l'Intérieur au préfet de la Haute-Garonne, 11 janvier 1810.

326 *Idem* : Lettre du ministère de l'Intérieur au préfet de la Haute-Garonne, 13 mai 1820.

327 Pour notre période, par exemple par Jules François en 1848-1849, lorsqu'il réclame une nationalisation des principaux thermes, à l'échelle de la France cette fois. Voir Dominique JARRASSÉ, *Les thermes romantique, op. cit.*, 1992, p. 33-34.

Les bains d'Ussat (tout près de Tarascon) sont en réalité situés sur la commune d'Ornolac (ce qui a été une source de confusion administrative). En 1767, M. de Fraxine, baron d'Ornolac, propriétaire de ces sources situées en rive droite de l'Ariège, afferme sa propriété à Jean Rivière père et fils pour 800 livres par an. La ferme augmente alors rapidement pour atteindre 1 300 livres dès 1770 et 2 300 livres en 1775, preuve d'un commencement de croissance, bien que l'essentiel de la ferme (les trois quarts) semble représentée par les biens annexes c'est-à-dire un moulin à farine, un four en terre et une auberge³²⁸. Plutôt que d'une exploitation thermale rationnelle, on est, ici, en présence d'une ferme rurale traditionnelle où la pluriactivité est de mise. À sa mort, en 1787, Fraxine lègue ses biens à l'hospice de Pamiers³²⁹. En 1807, le produit de la ferme est passé à 4 000 fr et on estime alors à 1 200 fr la part représentée par les thermes. La propriété dans son ensemble est ainsi évaluée à 80 000 fr³³⁰. L'hospice de Pamiers veut alors vendre avant qu'en 1808, un décret impérial n'autorise les hospices de Pamiers à affermer la propriété pour vingt-neuf ans à Roques Dampierre. Il doit effectuer 48 676 fr en améliorations sur l'ensemble de la propriété. Or, il atteint le chiffre de 100 000 dès 1813 et 200 000 en 1820. Il édifie ainsi un pont sur l'Ariège, des promenades, une chapelle³³¹. Grâce à son action, avec l'hôtellerie et les thermes, Ussat est à proprement parler une station. Une station certes modeste, mais qui n'évoluera plus guère par la suite.

En 1838 le bail de Roques Dampierre arrive à expiration. Les hospices espèrent alors affermer les thermes 8 000 fr par an : l'action privée de Roques Dampierre, dont on peine à comprendre la logique exacte, a permis de doubler la valeur de la propriété. La commune d'Ornolac se réclame alors propriétaire des terrains où se situent les bains, sans succès. Jules François intervient dans ce cadre et initie des études pour la reconstruction des thermes³³². Les travaux débutent effectivement en 1845. Auparavant, en 1843, l'hospice avait à nouveau souhaité vendre aux enchères ces biens. Le Conseil d'État s'y était opposé pour garantir le maintien de l'utilisation et

328 D'après une estimation à partir de la décomposition estimative de la ferme réalisée en 1807 dans AD 09, 8 M 20 : « État des sources et eaux minérales existantes dans le département de l'Ariège », 11 avril 1807. Sur le prix des fermes depuis 1767 voir l'enquête réalisée par le docteur Alibert en 1851 dans AD 09, 8 M 24/3 : « Eaux minérales du département de l'Ariège. Rapport présenté à monsieur le préfet d'Ariège par le docteur Alibert, Inspecteur des eaux thermales d'Ax », 24 août 1851.

329 Voir AD 09, 1 X 82.

330 AD 09, 8 M 20 : « État des sources et eaux minérales existantes dans le département de l'Ariège », 11 avril 1807 ; AD 09, 8 M 24/3 : « Eaux minérales du département de l'Ariège. Rapport présenté à monsieur le préfet d'Ariège par le docteur Alibert, Inspecteur des eaux thermales d'Ax », 24 août 1851.

331 AD 09, 8 M 24/3 : « Eaux minérales du département de l'Ariège. Rapport présenté à monsieur le préfet d'Ariège par le docteur Alibert, Inspecteur des eaux thermales d'Ax », 24 août 1851.

332 *Idem* : « Eaux minérales du département de l'Ariège. Rapport présenté à monsieur le préfet d'Ariège par le docteur Alibert, Inspecteur des eaux thermales d'Ax », 24 août 1851 ; et dossier sur le contentieux entre la commune d'Ornolac et les hospices de Pamiers en 1838 dans AD 09, 8 M 26/11.

de l'entretien de ces sources d'intérêt public³³³. Alors qu'advient le temps du capitalisme thermal, les bains d'Ussat sont désormais exploités en régie directe par l'hospice de Pamiers. L'intervention privée a donné naissance à la station, l'administration parapublique des hospices la complète par l'édification de superbes bains avant d'entrer dans une certaine léthargie.

Les médecins inspecteurs des eaux

Les médecins sont des entrepreneurs importants du tourisme et du thermalisme³³⁴. Particulièrement nombreux dans les stations thermales, ils ont parfois pesé sur les aménagements. Collectivement en tant que groupe de pression lié par des intérêts communs et individuellement avec la charge de médecins inspecteurs. Nous reviendrons un peu plus loin sur les pressions exercées par les médecins en tant que corps, en particulier pour s'imposer comme des intermédiaires indispensables dans la consommation des eaux.

Déjà pour les thermes Le Bourgeois dans les années 1780, des médecins, locaux ou non, avaient discuté le projet, parfois de manière véhémence. Cela recommence en 1805 autour des nouveaux thermes lancés par le préfet Richard, et à nouveau pour les thermes Chambert, construits en association étroite avec une commission scientifique largement composée de médecins. Il n'y a dans les archives que des indices, mais la municipalité ainsi que la commission scientifique semblent avoir longuement bataillé avec Edmond Chambert et Jules François, conduisant le premier à entreprendre un voyage de formation poussé et à revoir de nombreuses fois ses plans. Et malgré cela, les critiques perdurent ensuite : chargé aux côtés de Jules François des premières études pour réhabiliter les thermes, le docteur Fontan par exemple valide avec enthousiasme en 1847 le plan proposé par Chambert, avant de le critiquer fortement dès l'année suivante³³⁵. Il faut dire que le médecin n'a plus de réelle place dans l'édification en cours. Le souci de conserver la main sur les aménagements est fort.

Certains médecins ont, en théorie, un rôle plus systématique dans le processus d'équipement thermal et touristique. Il s'agit des inspecteurs des eaux, dont la fonction se place dans la continuité de celle de « chirurgien major des eaux » créée au XVIII^e siècle. Ils doivent contrôler les traitements

333 *Idem* : Docteur Alibert (inspecteur des eaux d'Aix), « L'état de l'industrie des eaux minérales dans le département de l'Ariège », rapport manuscrit adressé au préfet de l'Ariège, 25 juillet 1858.

334 Serge BRIFFAUD, « Médecins, médecine et découverte des Pyrénées (XVII^e-milieu XIX^e siècle) », in Vincent BERDOULAY (dir.), *Les Pyrénées, lieux d'interaction des savoirs (XIX^e-début XX^e siècle)*, Paris, Éd. du CTHS, 1995, p. 32-45 ; Steve HAGIMONT, « Tourisme et environnement : la montagne investie pour les loisirs et la santé (XIX^e-XX^e siècles) », in Valérie CHANSIGAUD (dir.), *Santé et environnement*, Paris, Publication des Archives nationales, à paraître 2018.

335 Liens d'abord tumultueux puis apaisés, et accord de Fontan, voir AD 31, 5 M 83 : Délibération du conseil municipal de Luchon, 6 octobre 1847. Critiques : voir en première page du *Journal de Toulouse*, n° 237 et 238, 7 et 8 septembre 1848, les articles opposants Fontan à Jules François et Edmond Chambert.

administrés, conseiller les propriétaires et les malades, rendre compte des résultats des cures. Ils interviennent, aussi, pour tous les projets de modification et d'amélioration des établissements thermaux. Ils sont nommés par le préfet pour chaque station où est exploitée une source et rémunérés par le propriétaire des sources par une somme liée au produit annuel des eaux, ce qui ne va pas sans poser quelques difficultés. Afin d'éviter les conflits d'intérêt ou le clientélisme, ils sont généralement extérieurs aux communes où ils interviennent pendant la saison (c'en est ainsi, par exemple, de la famille Barrié, sorte de dynastie de médecins inspecteurs de Luchon, domiciliés à Saint-Béat). Dans leurs rapports annuels, ils suggèrent aussi régulièrement des améliorations de voirie, d'urbanisme et la construction de promenades. Ils doivent, en somme, réfléchir à tout ce qui peut permettre d'accroître le succès des stations, même s'ils n'ont qu'un pouvoir de suggestion. Au milieu du siècle, Bordes-Pagès à Aulus et le docteur Alibert à Ax, tous deux en Ariège, montrent une activité débordante en multipliant les rapports détaillés pour contribuer au succès de la station où ils officient. Leurs rapports sont des sources précieuses. Alibert met par exemple tout en œuvre pour convaincre de la nécessité d'obtenir le monopole des eaux à Ax, par une intervention publique énergique si aucune société ne parvient à l'assurer. Seul ce monopole permettrait de rattraper l'immense retard pris sur Luchon, grâce à l'accession à une taille critique permettant de lancer des travaux sur les thermes et dans l'urbanisme de la commune³³⁶.

Ce poste de médecin inspecteur est une occasion de plus pour constater la perméabilité entre acteurs publics et privés. Exerçant dans les stations une profession libérale, ils sont en même temps porteurs d'une charge officielle. Cet entre-deux leur offre un sur-pouvoir qui suscite des jalousies – qui aboutiront à la suppression de la charge en 1889³³⁷. Liés à un préfet et donc à un régime, ils sont aussi exposés aux revirements politiques. En 1814, voulant profiter de la première chute de Napoléon, Pierre-Mathieu Soulérat demande ainsi à être nommé médecin inspecteur des eaux de Luchon à la place de Barrié, cette famille « régnante » du poste d'inspecteur depuis d'Étigny³³⁸. En 1848, un autre Barrié est révoqué avec l'avènement de la Deuxième République. Il est rétabli dans ses fonctions en 1849, car il s'agissait, selon le sous-préfet, d'une sanction politique, « le contrecoup de la connotation politique du 24 février »³³⁹. Dès juin 1848, une pétition signée par plusieurs centaines d'habitants du canton de Luchon réclamait le retour de Barrié³⁴⁰. C'est un cas particulier

336 AD 09, 8 M 20 : Docteur Alibert (inspecteur des eaux d'Ax), « L'état de l'industrie des eaux minérales dans le département de l'Ariège », rapport manuscrit adressé au préfet de l'Ariège, 25 juillet 1858.

337 Voir le chapitre quatrième.

338 AD 31, 5 M 45 : Requête de Pierre-Mathieu Soulérat au ministre de l'Intérieur, 8 novembre 1814.

339 *Idem* : Lettre du sous-préfet de Saint-Gaudens au préfet de Haute-Garonne, 15 mars 1849.

340 *Idem* : « Pétition adressée le 13 juin 1848 au Citoyen ministre du Commerce et de l'Agriculture par quatre-cent habitants de la ville et du canton de Bagnères-de-Luchon ».

car les médecins en place ne font pas toujours autant l'unanimité : les stations ariégeoises montrant, elles, des conflits incessants. À Ussat, le cas du docteur Ourgaud, homme politique qui rayonne sur Pamiers, est emblématique. Le premier conflit éclate, là encore, en 1848, avec l'avènement de la République. Le ministère de l'Agriculture est alerté par le préfet d'Ariège qu'Ourgaud, en tant qu'inspecteur des eaux d'Ussat, « use aujourd'hui [grâce à sa fonction] de toute son influence contre les candidats républicains à l'Assemblée nationale et [...] il se met sur les rangs pour le députation. » Nommé à ce poste par le « gouvernement déchu », il est révoqué et remplacé par Martial Bonnans, médecin habitant la commune voisine des Cabannes³⁴¹. Comme pour Barrié, mais avec des réseaux politiques et des relations de clientèle supérieurs, Ourgaud est cependant rapidement rétabli, Bonnans étant reclassé adjoint. Les tensions entre les deux hommes sont ensuite constantes, jusqu'à aboutir à la révocation de Bonnans en 1861. Ourgaud illustre alors jusqu'à la caricature les conflits d'intérêts existants autour de cette fonction, source de pouvoir et de revenus : il est maire de Pamiers, à ce titre président de la Commission de l'Hospice et se trouve donc à la tête de l'administration propriétaire et exploitante des bains d'Ussat. Or, en tant que médecin inspecteur, il doit contrôler cette administration : la distorsion est évidente. En 1861, le préfet le somme de choisir, d'autant qu'Ourgaud est « devenu impossible comme maire de Pamiers ». Le médecin choisit son poste d'inspecteur tout en gardant, en sous-main, le contrôle de la mairie de Pamiers. Après de très vives tensions à tous les niveaux (le sous-préfet, personnellement offensé, en venant même à refuser de s'adresser directement à Ourgaud), ce dernier est révoqué de son poste de médecin inspecteur en 1864³⁴². La longueur de ce conflit montre la relative impunité dont peut jouir un notable solidement installé dans diverses institutions.

341 AD 09, 8 M 26/11 : Lettre du ministère de l'Agriculture et du Commerce au préfet d'Ariège, 14 avril 1848 (dont citations) ; Arrêté de nomination de Bonnans, 13 avril 1848.

342 *Idem* : Correspondance entre le ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics, le préfet d'Ariège, le sous-préfet de Pamiers, Bonnans et Ourgaud, 1860-1864.

IV. Mettre en exploitation l'environnement montagnard dans un but de développement territorial : logiques et effets de l'aménagement touristique

Après avoir évoqué les acteurs principaux des aménagements thermaux et touristiques pyrénéens, acteurs qui brouillent les échelles entre public, privé, local et extérieur, nous souhaiterions revenir sur les logiques d'action, sur l'imaginaire de l'économie et de l'environnement dont témoignent les débats du temps. D'abord et cela transparaissait déjà plus tôt dans notre récit, le tourisme est perçu comme un facteur de « développement » (même si le terme est beaucoup plus récent) pour des zones de montagne soucieuses de s'arrimer à la modernité économique et culturelle. Ensuite, ces aménagements trahissent des différences de représentations de l'environnement et de ses ressources : celles-ci ne sont pas des données objectives, elles sont conceptualisées, intégrées dans une réflexion plus globale sur le bon ordre et la bonne administration des choses, ce qui influe sur les formes prises par leur exploitation. Les paysages de montagne, les eaux thermales, le cadre des stations ne sont pas de simple données « naturelles » : ce sont des constructions historiques.

1. Pour la montagne, par le tourisme : le désenclavement, la « civilisation », le développement économique et social

Pour montrer que l'aménagement touristique et thermal a fait l'objet d'une action délibérée, nous avons énuméré et décrit les réalisations et fait la part des acteurs en présence, de leurs stratégies et des rapports de pouvoir qui se manifestaient dans l'aménagement. Il n'est pas inintéressant de s'intéresser aux logiques de l'aménagement, aux discours qui lui donnent un sens précis, contextualisé. Le tourisme et le thermalisme ont-ils été perçu comme des activités économiques à part entière, comparables à l'industrie ou l'agriculture ? Peut-on voir dans la volonté de favoriser l'essor touristique, sans exagération ou anachronisme autre que lexical, une volonté de « développement » territorial ?

Le tourisme thermal pour développer et désenclaver une partie sinon pauvre et isolée du territoire

Développer une partie pauvre du royaume, aux ressources limitées : voilà une des justifications premières du développement des infrastructures thermales en fin de XVIII^e siècle. Si pour d'Étigny nous n'avons pas trouvé de preuve textuelle, chez ces successeurs, en tout cas, le motif sanitaire est indissociable d'une justification économique. Les arguments utilisés, qui visent la création d'emplois dans des régions pauvres et aux ressources limitées, en valorisant des qualités, voire des fonctions, qui seraient spécifiques à ces espaces, montrent les prémices d'une réflexion d'« aménagement du territoire ». En 1787, l'intendant La Chapelle justifie ainsi l'effort financier

réalisé par la généralité d'Auch en faveur du développement des thermes de Luchon :

« J'ai toujours pensé que [le] véritable objet [de ces fonds] était, en établissant des travaux dans plusieurs cantons d'une Province, de les vivifier : or la partie des Pyrénées où cet établissement a lieu, était une des plus pauvres de ma généralité.³⁴³ »

Face à la menace du gouvernement de faire arrêter les travaux, La Chapelle estime qu'un tel « ordre mettrait la désolation dans toute cette partie des Pyrénées. [Les populations locales] attendent de cet établissement un avantage dont elles ont déjà ressenti les effets. Vous ne pouvez pas, Monseigneur, vous faire une idée de l'affluence de monde que le bâtiment de Luchon a attiré cette année.³⁴⁴ » Cette dernière assertion montre bien la conscience qu'il y a, déjà, de l'importance de l'aménagement dans l'attractivité touristique et thermale : posséder la ressource (les eaux) est une condition nécessaire mais pas suffisante : c'est de sa mise en valeur, de son aménagement que dépend son attractivité et son rendement économique.

Les acteurs locaux intègrent rapidement ce lien fait entre aménagement thermal et essor économique. Et plus encore : stratégiquement, ils font leur l'idée que l'accueil des étrangers est la seule ressource économique pour l'avenir d'une zone de montagne. Ainsi, en 1792, dans un extrait cité dans notre introduction, le médecin luchonnais Étienne Sengez, envoyé par la commune auprès du département de la Haute-Garonne afin de solliciter une aide pour achever les thermes, joue sur l'imaginaire de la montagne et affirme que ces eaux sont la seule ressource locale, dans un environnement, sinon, hostile :

« La municipalité de Bagnères-de-Luchon [...] est sur le point de voir anéantir une ressource que la nature semblait lui avoir ménagée pour la dédommager des horreurs qu'elle prodigua à son sol stérile, et qu'elle se trouve menacée par là de perdre tous les rapports commerciaux et sociaux, pour ainsi dire avec le reste du monde.³⁴⁵ »

Sans ces eaux, ou plutôt sans des thermes fonctionnels, Luchon est menacée de tomber dans un isolement complet. Sengez joue habilement ici sur l'imaginaire de la montagne, vue comme une zone hostile, enclavée, et autarcique (ce que son propre parcours, lui, le Luchonnais qui a étudié à la faculté de médecine de Montpellier, dément). En 1840 encore, on retrouve une formulation proche dans une pétition adressée par des habitants d'Aix à la Chambre des Pairs :

« Le pays [d'Aix] est pauvre, peu fertile et ses espérances de prospérité se concentrent sur les avantages que lui promet une exploitation large et bien entendue du seul don que la providence lui ait départi.³⁴⁶ »

Si l'on revient en 1807, Sengez, désormais maire de la commune, poursuit sur ce même registre en évoquant « ces eaux salutaires [qui] sont l'unique branche de prospérité qui reste au sol

343 AD 31, 5 M 41 : Lettre adressée par La Chapelle au Contrôleur général, 27 juin 1787.

344 *Idem* : Lettre adressée par La Chapelle au Contrôleur général, 27 juin 1787.

345 *Idem* : Rapport de Sengez devant les administrateurs du département de la Haute-Garonne, 8 mars 1792.

346 AD 09, 8 M 24/3 : Requête adressée à la Chambre des Pairs par des habitants d'Aix, 16 décembre 1846.

qui m'a vu naître. Sans elles nous serions aussi sauvages que les climats que nous habitons.³⁴⁷ »

Outre les eaux thermales, dès le Premier Empire et tandis que les flux touristiques ne sont encore que très modestes et perturbés par les conflits en Europe, on trouve aussi chez des personnalités régionales l'idée que les beautés des contrées où sourdent les eaux thermales sont également une ressource économique à mettre en valeur. On trouve par exemple chez le médecin tarbais de Laversanne l'idée que l'essor des stations pyrénéennes, indispensable pour l'enrichissement de cet espace reculé, repose sur la mise en valeur efficace des eaux et des paysages environnants :

« Les établissements thermaux [des Pyrénées] seront utiles si les sources de santé qui en coulent ont un degré d'efficacité incontestable, si le site de ces établissements favorisés d'un beau ciel et d'une nature attrayante place encore de toute part la jouissance à côté des secours. Ils fixeront l'attention du gouvernement d'une manière particulière s'ils peuvent [...] attirer le numéraire des étrangers. [Ils deviendront] le principe de la prospérité d'un pays pauvre et dont les ressources sont bornées »³⁴⁸.

Plus loin, le médecin précise que cette prospérité escomptée pour l'ensemble du massif est déjà une réalité dans son département. Nous ne sommes pourtant qu'en 1806, dans une période de paix relative, certes, mais où les flux ne portent aux Pyrénées que quelques petits milliers de personnes :

« C'est à la route qui conduit aux Pyrénées que ce département [les Hautes-Pyrénées] autrefois isolé, séparé du reste de la France et qui serait encore pauvre et point connu, doit une augmentation du numéraire, un commerce de consommation. L'affluence des étrangers [laisse] dans les villes et les campagnes de quoi soutenir et même faire vivre à l'aise les habitants jusqu'à la saison prochaine où l'industrie recommence son gain.³⁴⁹ »

On retrouve, là encore, l'idée que le tourisme thermal est un facteur de désenclavement des vallées, d'enrichissement salubre mais aussi, et c'est original, un accès à la « consommation ».

Désenclavement et enrichissement, certes, mais le maire de Luchon, Sengez, va encore plus loin en 1811. Afin de susciter une aide financière de l'État pour les infrastructures que l'on souhaite localement mettre en place, le maire manie alors la rhétorique de l'œuvre civilisatrice, reliant cette civilisation à l'essor touristique :

« Je vous ai parlé des sauvages du Canada parce qu'il n'y a pas un siècle, au christianisme près, les habitants de ces montagnes n'étaient guère plus civilisés que ceux de cette partie du nouveau monde. Ce bien que nous a fait la nature en faisant jaillir du sein de nos rochers des sources salutaires, nous a fait faire de grands pas dans la civilisation, dans l'espace de 60 ans »³⁵⁰.

347 AD 31, 5 M 45 : M. Sengez, docteur en médecine, « Copie des observations transmises à M. le Sous-Préfet de Saint-Gaudens, sur quelques sources minérales nouvellement découvertes et ensuite [sic] enfouies sous les constructions du bâtiment des bains de Bagnères-de-Luchon », 6 décembre 1807.

348 AD31, 5M 47 : « Mémoire de M. de Laversanne, sur les établissements thermaux des Pyrénées », Tarbes, s.d. [1806].

349 *Idem* : « Mémoire de M. de Laversanne sur les établissements thermaux des Pyrénées », s.l. [Tarbes], s.d. [1806].

350 AD31, 5M 45 : Mémoire présenté par le maire de Luchon au sous-préfet de Saint-Gaudens (Haute-Garonne), 28 septembre 1811.

Le tourisme a permis d'accéder à la « civilisation », c'est-à-dire, en reformulant dans des termes plus contemporains, au « développement » ou à la « modernité » économique et sociale.

Le tourisme, une spécialisation économique valable

La conscience que le tourisme et le thermalisme sont des moyens de développement est donc claire dès le tournant du XVIII^e au XIX^e siècle – au moins. Mais ces activités sont aussi pensées plus généralement comme des secteurs économiques au même titre que les mines, l'industrie ou l'agriculture. Le tourisme fait pleinement partie de la modernité économique, pas vraiment pour l'État comme nous avons pu le voir, mais en tout cas pour les acteurs locaux et régionaux. Le tourisme n'est pas une « petite » activité, ni une parmi d'autres : elle peut-être ponctuellement « la » ressource économique majeure. En 1831, le conseil municipal de Luchon évoque les eaux thermales comme la « ressource principale du pays » de Luchon³⁵¹. Ces sentiments ne sont pas propres aux Pyrénées : dans les années 1820, le docteur Jean-Louis Alibert (1768-1837), premier médecin de Louis XVIII, voit dans les eaux de Bagnols la plus sûre ressource du département de la Lozère, devant les mines³⁵².

Des institutions se mettent en place pour favoriser la croissance de ce secteur. On avait évoqué la commission mise en place en 1837 pour réfléchir à la reconstruction des bains de Luchon. Cette institution est imitée dès 1840 en Ariège, à une échelle départementale cette fois. Le préfet crée alors une commission scientifique consultative pour l'amélioration des eaux thermales de son département. Elle comprend, elle aussi, des médecins et pharmaciens de Toulouse, ainsi que des ingénieurs civils, du service des Mines (dont Jules François) et des Ponts-et-Chaussées³⁵³. Le considérant de l'arrêté préfectoral est clair : l'intérêt du thermalisme est d'ordre général, il dépasse les seuls égoïsmes des stations. En effet, « en dehors des intérêts humanitaires, qui se rattachent au développement des établissements thermaux, ces établissements sont autant de sources de richesse et de prospérité pour le pays dans lequel ils font circuler chaque année d'immenses capitaux.³⁵⁴ »

L'idée que le tourisme constitue non seulement un atout économique pour la zone de montagne mais en fait le seul avenir envisageable, manifeste à l'orée du XIX^e siècle, paraît se renforcer dans les décennies suivantes. Il atteint en tout cas un très haut degré de formalisation dans les années 1850 sous la plume d'un autre docteur Alibert, médecin inspecteur des eaux d'Aix. Celui-

351 *Idem* : Délibération du Conseil municipal de Luchon, 4 mai 1831.

352 Sylvain VENAYRE, *Panorama du voyage, op. cit.*, 2012, p. 334. Originaire de Villefranche-de-Rouergue en Aveyron, considéré parfois comme le père de la dermatologie, nous n'avons pu vérifier ses liens de parenté avec le docteur Alibert qui a marqué le poste de médecin inspecteur à Aix en Ariège au milieu du siècle.

353 AD 09, 8 M 19 : Arrêté du préfet de l'Ariège, 24 février 1840.

354 *Idem* : Arrêté du préfet de l'Ariège, 24 février 1840.

ci voit dans la croissance du tourisme dans la région une forme de « sens » de l'histoire. Dans plusieurs rapports très circonstanciés, extrêmement riches et militants, il détaille les raisons pour lesquelles, à ses yeux, la montagne ne connaîtra jamais de meilleur avenir économique qu'avec le tourisme. Ses études sont détaillées et globales, s'intéressant aux connexions sociales, économiques et environnementales existantes entre les activités économiques et leur territoire. En 1851, analysant avec à propos les perspectives économiques offertes à la montagne ariégeoise, le médecin d'Ax constate que les visiteurs des stations du département ont apporté 646 400 fr. Cette somme lui fait rappeler ce que d'autres ont prédit :

« M. François a dit et M. Dieulafoy a répété dans une brochure, qu'Ax et Ussat rapportent plus au département de l'Ariège que toutes ses forges réunies. L'une de ces industries est dans la voie d'un progrès manifeste, l'autre d'un déclin incontestable.³⁵⁵ »

Dans cette période d'industrialisation, dans la pensée du médecin, l'industrie métallurgique représente irrémédiablement le passé, le tourisme l'avenir : « L'industrie des forges, défailante, nous impose le devoir de devenir plus attentif aux moyens de réparer l'insuffisance de ses résultats.³⁵⁶ » La modernité économique, alors que la « révolution industrielle » est en train de s'imposer dans les imaginaires, vient bien, pour lui comme pour toute une série d'acteurs, du tourisme.

Effectivement, les travaux de Jean Cantelaube par exemple montrent bien le décrochage de la métallurgie ariégeoise au milieu du XIX^e siècle³⁵⁷. Certains centres perdurent cependant, autour de Tarascon en particulier, tandis que l'industrie textile, elle, fait plus que se maintenir dans le Pays d'Olmes³⁵⁸. Le tourisme n'est donc pas réellement seul en Ariège, et il a plusieurs désavantages par rapport aux forges : celui de ne pas correspondre à un savoir-faire et à des attentes locales manifestes, celui d'être beaucoup plus concentré autour d'un nombre restreint de stations moyennes (Ax, Ussat et, bientôt, Aulus) et de quelques centres de peu d'envergure (Carcanières, Audinac, Bédéilhe) qui concentrent l'essentiel des dépenses de touristes en nombre encore insuffisant pour réellement stimuler les productions locales. Mais devant le constat d'un développement économique concurrentiel qui ne se répartit pas également sur le territoire et semble sélectionner les espaces, le tourisme apparaît dès cette époque comme une spécialisation économique valable.

355 AD 09, 8 M 24/3 : « Eaux minérales du département de l'Ariège. Rapport présenté à monsieur le préfet d'Ariège par le docteur Alibert, Inspecteur des eaux thermales d'Ax », 24 août 1851.

356 *Idem* : « Eaux minérales du département de l'Ariège. Rapport présenté à monsieur le préfet d'Ariège par le docteur Alibert, Inspecteur des eaux thermales d'Ax », 24 août 1851.

357 Jean CANTELAUBE, *La forge à la catalane*, op. cit., 2005.

358 Sur la trajectoire contemporaine de l'industrie textile de la région de Lavelanet-Mont d'Olmes (Ariège) : Jean-Michel MINOVEZ, *L'industrie invisible. Les draperies du Midi (XVII^e-XX^e siècles). Essai sur l'originalité d'une trajectoire*, Paris, CNRS éd, 2012.

Cette conceptualisation locale du tourisme en tant que secteur économique est favorisée par la circulation d'une sorte de « légende » sur le miracle économique connu par Luchon. À l'échelle pyrénéenne, en tout cas sur la partie ariégeoise de notre terrain, la station commingeoise s'impose rapidement comme le modèle régional qui nourrit les espérances et indique la voie à suivre. Les hommes et les idées circulent et aucune vallée n'ignore le succès des voisines. Déjà, en 1785, par une recomposition mémorielle étonnante, la commune d'Ax attribue des propos anachroniques au premier médecin envoyé par le roi analyser les eaux de la localité : il est en effet prétendu qu'il « annonça [en 1754] qu'elles acquerraient la célébrité des eaux de Barèges et de Bagnères-de-Luchon »³⁵⁹. Or, en 1754, Luchon ne représente absolument rien, ce n'est que cinq à dix ans plus tard qu'elle acquiert une première renommée. Mais par ces propos, tenus en 1785, on peut noter que la station commingeoise a déjà mué en référence régionale. C'est ce que confirme, au milieu du siècle, le médecin inspecteur d'Ax, Alibert, lorsqu'il rapporte les propos qu'aurait tenus l'inspecteur général des écoles de médecine de France :

« Ax, par sa position, par son aspect et par la nature de ses eaux est le Luchon de cette partie des Pyrénées, avec une nature moins grandiose et moins pittoresque, mais avec beaucoup plus d'eaux.³⁶⁰ »

Les modèles ne s'échangent pas qu'à l'échelle régionale. Les intérêts locaux sont aiguisés par la perception de changements globaux. Si Brighton et Bath sont bien les premières stations touristiques à proprement parler³⁶¹, les modèles réellement évoqués en France sont Spa, Ostende, Bade, Marienbad, Carlsbad³⁶². Dominique Jarrassé estime ainsi qu'en matière architecturale :

« Les influences les plus fortes étaient, semble-t-il, celles de l'Allemagne, de l'Italie et de la Savoie, en toute logique, puisque les stations allemandes étaient les grandes rivales. Si Bath, en Angleterre, était très tôt célèbre, son impact s'avère à peu près nul, quoi qu'on en ait dit. Les alignements des allées D'Étigny à Luchon ne sauraient être qu'un pâle reflet, et de plus n'ont pas besoin de cette référence pour ce concevoir.³⁶³ »

Certes, Bath et Brighton adoptent des règles d'urbanisme que l'on retrouve dans toutes les stations du XIX^e, mais ce sont en fait des règles d'urbanisme communes aux grandes villes européennes qui combinent grands alignements, grandes artères et parcs (avec une place particulièrement forte de ces derniers dans les stations balnéaires). Dans les archives en tout cas, bien des stations sont évoquées comme modèles, mais jamais celles de Grande-Bretagne. Comme

359 AD 09, 8 M 26/11 : Copie d'une délibération de la ville d'Ax du 27 septembre 1785, copiée le 20 octobre 1819.

360 AD 09, 8 M 24/3 : « Eaux minérales du département de l'Ariège. Rapport présenté à monsieur le préfet d'Ariège par le docteur Alibert, Inspecteur des eaux thermales d'Ax », 24 août 1851.

361 Équipe MIT, « Les choses sérieuses commencent à Bath » et « Trois inventions décisives et concomitantes : le froid, le chaud et le haut », *Tourisme 2. Moments de lieux*, Paris, Belin, 2005, resp. p. 23-34, 35-55.

362 Sylvain VENAYRE, *Panorama du voyage, op. cit.*, p. 347. Le concept de « Moment de lieu » qui suppose la capacité d'un lieu à « faire modèle » pour une pratique semble fragile.

363 Dominique JARRASSÉ, *Les thermes romantiques, op. cit.*, 1992, p. 192.

d'autres, le médecin tarbais de Laversanne (Hautes-Pyrénées), qui œuvre pour susciter une intervention publique en matière thermale et touristique, évoque pour appuyer son argumentation la réussite économique de Spa qui irrigue l'ensemble l'État de Liège³⁶⁴. Dès la première moitié du XIX^e siècle le conseil municipal de Luchon inscrit, lui aussi, ses réflexions dans une concurrence touristique qui se joue à l'échelle européenne. C'est cette échelle qui justifie les demandes d'aide adressées à l'État pour mener à bien des projets élaborés localement, en particulier la reconstruction des thermes dans les années 1840³⁶⁵.

« Partout soit dans les établissements de France soit à l'étranger on emploie toutes les ressources du luxe pour attirer les étrangers et pour appeler la vogue. [...] Nous sommes dans une position heureusement exceptionnelle. [...] Nos montagnes offrent au savant et au touriste un éternel sujet d'étude et d'admiration. [...] Tous les éléments de bien être sont réunis autour de nous, il ne faut que les développer et les hommes n'ont ici qu'à seconder la nature dans la proportion de leur puissance. [...] Secourus par l'État nous pourrions accomplir une œuvre dont l'utilité rejaillira sur la Nation et sur l'humanité toute entière. [La France étant] encore loin de pouvoir rivaliser avec les établissements étrangers qui attirent un nombre si considérable de visiteurs. »³⁶⁶

On voit ici que le conseil municipal en appelle à une sorte de patriotisme économique. Il tente d'extraire son discours de considérations purement locales pour parvenir à convaincre de l'intérêt général de la destinée de la station, et donc du bien fondé d'une intervention de l'État. Phénomène européen, la concurrence est donc vive et le maire de Luchon parle à ce titre des « autres localités rivales » pour désigner les stations françaises et étrangères.

Dans cette même décennie, au moment d'engager la reconstruction totale des thermes, face aux tergiversations de l'architecte Edmond Chambert, le préfet envoient cet architecte effectuer un tour d'Europe des stations thermales (Aix-les-Bains, Wiesbaden, Aix-la-Chapelle, Ems, Baden-Baden, Acqui, Vichy, Nérès, Mont-Dore), surtout pour qu'il en constate les imperfections, dans l'objectif de concevoir une infrastructure inégalée³⁶⁷. Le Conseil général de la Haute-Garonne soutient alors le projet car il y voit le plus sûr moyen de « créer une concurrence pour les établissements des Alpes ou des bords du Rhin qui attirent les baigneurs riches.³⁶⁸ » Ces « établissements des Alpes », ce sont ceux de Suisse, d'Autriche et de Savoie (avant tout Aix, région qui n'est pas, alors, en France). La concurrence évoquée est bel et bien internationale. En 1848, les élus du sud de la Haute-Garonne peuvent ainsi déclarer : « Inutile de faire ressortir l'importance de

364 AD31, 5M 47 : « Mémoire de M. de Laversanne, sur les établissements thermaux des Pyrénées », Tarbes, s.d. [1806].

365 AD 31, 2 O 42/22 : Mémoire adressé par Mathieu Soulérat, maire de Luchon, au ministre du Commerce et de l'Agriculture, sur l'établissement thermal de Bagnères-de-Luchon, s.d. [vers 1847].

366 *Idem* : Mémoire du maire de Luchon adressé au ministère du Commerce et de l'Agriculture, s.d. [1847].

367 AD 31, 5M 83 : Edmond Chambert, « Reconstruction de l'établissement thermal. Exposé des motifs et description du nouveau projet de reconstruction », rapport du 27 septembre 1847.

368 AD31, 2 O 42/22 : Extrait des délibérations du Conseil général de Haute-Garonne, séance du 28 août 1845.

l'établissement thermal de Bagnères-de-Luchon qui, on peut le dire, est Européenne [sic].³⁶⁹ »

La concurrence internationale favorise aussi des connexions architecturales précoces. C'est en étant nourri de cette émulation internationale que l'éclectisme architectural caractéristique des stations touristiques des années 1850 à 1900 prend forme. Des notables luchonnais profitent ainsi de cette expérience européenne de Chambert pour lui commander des bâtiments destinés au logement des touristes. Les chalets Spont sont ainsi construits sur le modèle des chalets suisses dès 1855. Les commanditaires sont des riches notables enracinés localement : les époux Jean-Simon Spont (médecin originaire de Portet-de-Luchon) et Hortense Soulérat (fille d'un notable luchonnais un temps maire de Luchon et propriétaire d'un établissement thermal). Ils ont, eux-mêmes, voyagé en Suisse, et Pierre de Gorsse rapporte qu'ils auraient été inspirés par des chalets vus à Bex dans le canton de Vaud avant de passer commande à Chambert³⁷⁰. Il s'agit bien de réappropriation locales de motifs architecturaux découverts grâce à des circulations européennes. Cette importation du modèle du « chalet » suisse nous semble précoce, mais des inventaires plus exhaustifs du patrimoine thermal et touristique européen préciseraient sans aucun doute cette impression. Surtout, contrairement à ce qui se produit au XX^e siècle, les chalets suisses ne sont alors qu'une appropriation parmi d'autres : à Luchon en ce milieu du XIX^e siècle, ils côtoient la villa « Gipsy » ou les « Chalets russes » ainsi que plusieurs castelets né-gothiques. Dans ces mêmes années, l'éclectisme gagne également Cauterets par exemple, à partir du « chalet Galitzine » construit par une princesse lituanienne cette fois³⁷¹.

Le fait de s'inscrire dans une dynamique européenne à la fois économique, technique, et esthétique, est donc clair tant pour les administrateurs régionaux que pour les acteurs locaux, dès avant le milieu du XIX^e siècle, dès les fondements du tourisme pourrait-on dire.

2. Exploiter les ressources, ou construire un environnement commercialisable

Le tourisme est donc conceptualisé comme une activité économique légitime, d'échelle européenne, capable d'assurer le développement de certaines régions qui s'y spécialisent, pour nous les Pyrénées centrales donc. Pour que cette activité prenne son essor, il faut mettre en exploitation les deux ressources essentielles qui attirent les visiteurs : les eaux thermales et les paysages. C'est sur la transformation en produits de consommation de ces éléments de l'environnement que nous

369 *Idem* : « Extrait du registre des procès-verbaux et délibérations du Conseil d'arrondissement », séance du 22 septembre 1822.

370 Pierre de GORSSE, « Le séjour luchonnais de la princesse de Broglie en 1856 », *Revue de Comminges*, t. 96, 1983, p. 125.

371 Richard LAUDINAS, *Cauterets, op. cit.*, 2015, p. 220.

allons à présent nous appesantir.

Valoriser les eaux thermales et créer un désir de consommation : un aménagement fonctionnel et symbolique sur un marché concurrentiel

Les eaux thermales sont le premier facteur de polarisation des flux touristiques dans les Pyrénées. Nous l'avons vu, elles font l'objet des aménagements les plus importants à partir de la fin du XVIII^e siècle. À Aix-en-Savoie, à Vichy, à Plombières, à Bagnères-de-Bigorre, à Barèges, à Luchon, des établissements thermaux importants sont réalisés, qui tranchent avec la modestie du cadre bâti local³⁷². Ces aménagements permettent d'exploiter la ressource hydrominérale, de la transformer en produits de consommation. Mais cette valorisation n'est pas aussi simple qu'il y paraît : elle répond à un projet global de développement et entre dans une certaine manière de concevoir l'environnement montagnard. À l'aspect strictement matériel de l'aménagement s'ajoute un aspect symbolique : ce que doit représenter, l'image que doit renvoyer l'établissement thermal, par-delà sa stricte fonctionnalité.

Entre 1784 et 1785, le débat autour des thermes Le Bourgeois montre les divergences de représentations autour de ce que doit être un établissement thermal au sein d'une station de montagne. Les thermes doivent-ils avant tout répondre à leur fonction médicale ou se placer dans un projet plus global de mise en scène de la nature à des fins touristiques ? Le conflit de représentations porte alors sur l'emplacement de l'établissement. Pour La Chapelle, les thermes doivent rentrer dans un plan d'ordonnancement de la nature : ils doivent se situer dans l'alignement de l'allée créée par d'Étigny, bien dans l'axe de la vallée avec la montagne de Venasque en fond. Or, les techniques alors disponibles pour transporter intactes les eaux thermales commanderaient des thermes placés sur le lieu même de leur surgissement, au pied de la montagne de Superbagnères, c'est-à-dire quelques dizaines de mètres plus à l'ouest. Contre ce qu'indiquerait alors l'intérêt purement médical, la fonction première de l'édifice, c'est la fonction générale de la station (ce que l'on appellera au XIX^e siècle le « tourisme ») qui l'emporte. Privilégiant la perspective et l'ordre urbanistique, les thermes Le Bourgeois, prévus pour être monumentaux mais jamais achevés, sont situés au centre de l'actuelle place des Quinconces, dans l'axe des allées. Ils parachèvent la perspective urbaine, l'ordre et l'harmonie urbanistiques venant magnifier les bienfaits de la nature. Ce choix est fortement critiqué par la Société royale de Médecine (créée en 1778) en particulier, car contraire aux intérêts médicaux qui commandent des thermes auprès des griffons : la nature et non le pittoresque devait guider les ouvrages. C'est l'objet premier de la vive querelle qui oppose l'intendant La Chapelle à l'envoyé de la Société royale, Carrère. La Société royale, comme le note

372 Dominique JARRASSÉ, *Les thermes romantique, op. cit.*, 1992.

Dominique Jarrassé, définit à cette occasion les normes qui doivent guider l'aménagement thermal : « la partie agréable ou décoration doit toujours y être subordonné à la partie utile »³⁷³. Face à la dégradation naturelle des eaux lors de leur transport et à la perte de leurs propriétés, ce qu'opposent La Chapelle et Le Bourgeois est alors un autre argument environnemental : l'emplacement auprès des griffons est impossible car exposé aux éboulements venus de la montagne de Superbagnères³⁷⁴. Le débat ressurgit ensuite sous le Consulat et l'Empire, et on se plie cette fois à ce qu'imposerait la volatilité des eaux qui les rend difficiles à transporter (l'intérêt médical se double ici d'une logique d'affirmation des édiles municipaux, des médecins et des préfets). Comme l'avançaient Le Bourgeois et La Chapelle en 1785, les nouveaux thermes bâtis à partir de 1805 s'avèrent effectivement exposés aux chutes de rochers, problème durable qui nécessite de maçonner la pente au-dessus des thermes et de réaliser des plantations d'arbres³⁷⁵. Ce parc « de protection » en quelque sorte, prend la forme paradoxale d'un simulacre de nature qui permet de la dompter.

Au-delà de l'emplacement, c'est aussi l'apparence de l'établissement qui est réfléchi. La dimension symbolique est exprimée par l'architecture. À partir de la fin du XVIII^e siècle, l'aspect purement médical des thermes se double d'un souci d'esthétique et de grandeur. C'est cette dimension esthétique et monumentale que les administrateurs du département de la Haute-Garonne remettent en cause lorsqu'ils ont voulu vendre les sources de Luchon en l'an III :

« Il est bien vrai que si la nation conserve la propriété des sources et des bâtiments, sa munificence doit la porter à faire un établissement digne de sa grandeur et qui réunisse l'utile à l'agréable. Mais les malades ne seront pas mieux soignés et ne ressentiront aucun soulagement à la beauté de l'édifice »³⁷⁶.

L'administration remet en cause la recherche de monumentalité car elle ne relève pas d'un intérêt fonctionnel. La commune, elle, réclamait alors de pouvoir achever un bâtiment monumental dont l'image aurait pu rayonner dans toute l'Europe. Indiscutablement, une des clés du succès est dans cette dimension symbolique des établissements, elle dépasse en tout cas de très loin les seules qualités attribuées aux eaux.

En l'An XII, lorsqu'il s'agit de savoir s'il faut continuer les thermes Le Bourgeois ou en bâtir

373 Dominique JARRASSÉ, *Les thermes romantiques, op. cit.*, p. 18. Citation tirée de AD 31, 5 M 41 : Rapport des commissaires nommés par l'Académie royale d'Architecture et de la Société royale de Médecine sur le nouveau bâtiment des thermes de Luchon et réponse de l'auteur du projet, Le Bourgeois, s.d. [1785].

374 Les archives sont riches sur ce conflit, déjà évoqué plus haut. Voir AD 31, liasse 5 M 41 : Requête en réhabilitation du sieur Carrère adressée par la Société Royale de Médecine auprès du gouvernement [s.l., s.d., vers 1785] ; Lettre de l'architecte des thermes Le Bourgeois, Ingénieur des Ponts-et-Chaussées de Montréal, 7 avril 1785 ; Rapport des commissaires nommés par l'Académie royale d'Architecture et de la Société royale de Médecine sur le nouveau bâtiment des thermes de Luchon et réponse de l'auteur du projet, Le Bourgeois, s.d. [1785].

375 *Idem* : Lettre du préfet de Haute-Garonne au sieur Salles, 15 mai 1813 ; Délibération du conseil municipal de Luchon, 8 juin 1818.

376 *Idem* : Délibération de l'administration du département de la Haute-Garonne, 8 Ventôse An III.

de nouveaux, le débat est relancé. Le sous-préfet de Saint-Gaudens émet un avis proche de celui des administrateurs départementaux neuf ans plus tôt. Il estime que pour le « bien de l'humanité toute entière » il faut « préférer l'utile à l'agréable » :

« Il n'est pas douteux que le bâtiment commencé en face de l'allée des Bains [futures allées d'Étigny] n'offre un coup d'œil intéressant, même magnifique, mais ce n'est pas une situation d'agrément que les malades désirent trouver à Bagnères, c'est plutôt la guérison ou le soulagement de leurs maux.³⁷⁷ »

Il s'agit, sans aucun doute, d'une mauvaise évaluation des motivations des visiteurs : l'utilité ne joue qu'en partie dans le choix de la consommation, surtout dans un univers aussi concurrentiel que le thermalisme. L'esthétique apporte une dimension symbolique indispensable pour pouvoir se distinguer sur le marché. L'établissement Le Bourgeois est détruit et on édifie aux pieds de Superbagnères de nouveaux thermes qui n'ont que faiblement marqué les esprits, tant à cause de leurs défauts de conception que de leur manque de grandeur. Esthétique architecturale et fonctionnalité thermique se cristalliseront, plus tard, au sein des thermes Chambert.

La ressource n'est pas grand chose sans une mise en valeur efficace, fonctionnelle et symbolique reconnue. Cette reconnaissance publique est identifiée par des habitants d'Aix comme cause de l'insuccès de leurs eaux thermales, pourtant si abondantes. Dans la pétition qu'ils adressent en 1846 à la Chambre des Pairs pour réclamer la création de périmètres de protection, ils demandent aussi la remise de rapports détaillés sur les maladies traitées par chacune de ces sources. Impuissants à susciter le développement du tourisme thermal dans leur commune, ces Aixéens espèrent sortir de l'ornière grâce à cette rationalisation de la concurrence :

« La ville d'Aix renferme des sources minéro-thermales sulfureuses dont l'abondance, la richesse en principes médicamenteux et l'efficacité n'auraient peut-être pas de rivales, si leurs qualités diverses étaient plus connues et mieux appréciées³⁷⁸. »

Ils veulent, en somme, créer les conditions d'une concurrence « pure et parfaite » en matière thermique, ou l'information circulerait en toute transparence. Mais ils oublient toute la dimension symbolique de l'aménagement, tout ce qui fait « désirer » une consommation, et qui va bien au-delà des qualités rationnelles du produit.

Outre la valorisation fonctionnelle et symbolique, outre la reconnaissance publique, la transformation des eaux en produit de consommation a aussi dû résoudre le problème de la privatisation de l'usage de la ressource hydrominérale. Il s'agit, en effet, avec les eaux thermales, de mettre sur le marché un bien grevé de droits d'usage traditionnels, y compris lorsqu'il s'agit d'une propriété privée. Souvent ce droit d'usage se maintient au XIX^e siècle par la possibilité d'accéder

377 *Idem* : Avis du sous-préfet de Saint-Gaudens sur le projet de reconstruction ou d'achèvement des thermes, 13 Nivôse an XII.

378 AD 09, 8 M 24/3 : Requête à la Chambre des Pairs déposée par des habitants d'Aix, 16 décembre 1846.

gratuitement aux eaux pour les habitants de la commune, voire du canton (avec des restrictions d'horaires seulement). Quelques cas montrent toutefois la tension qui naît avec la mise sur le marché et la rationalisation des coûts d'exploitation. En 1849, par exemple, les habitants de Montjoie en Ariège, qui bénéficient d'un droit d'usage des eaux privées d'Audinac, s'inquiètent de l'augmentation du tarif fixé pour eux³⁷⁹.

L'urbanisme et la mise en scène de la nature

Au-delà des seuls thermes, l'urbanisme des stations est intrinsèquement lié à la représentation de l'environnement montagnard – qu'il vise à opposer à la « sauvagerie » de la montagne un cadre « civilisé » et ordonné, ou bien à en dédoubler les codes. L'organisation urbaine des stations, planifiée plus ou moins rapidement, consiste en effet, d'un côté, à établir un cadre bâti aéré, hygiénique, rassurant et ordonné au milieu de la sauvage nature montagnarde³⁸⁰ ; d'un autre côté, et comme le relève Michel Chadenaud en parlant de « traitement urbain de la nature », cette organisation consiste aussi à reconstituer et à se confondre avec la nature par la multiplication de parcs et jardins, de préférence à l'anglaise, et de plans d'eau artificiels³⁸¹. Dans l'urbanisme touristique, la tension est permanente entre urbanité et nature.

Les allées d'Étigny à Luchon concentrent jusqu'au milieu du siècle l'essentiel de l'accueil touristique. Elles réussissent parfaitement cette synthèse paysagère. Sur moins de six cents mètres de long et trente de large, elles présentent trois cent quarante six tilleuls (bien qu'en 1847 la commune en fasse abattre cent-un remplacés par soixante et onze ormeaux), auxquels s'ajoutent les cent soixante-treize platanes de l'allée de Barcugnas à l'entrée de la ville³⁸². Les allées d'Étigny sont un modèle de grande avenue aérée et plantée d'arbres, comparable à ce qu'on trouve dans les grandes villes en cours de modernisation :

« Peu de grandes villes possèdent un boulevard ou une promenade comparable au cours d'Étigny. Cette longue allée, plantée de quatre rangées de tilleuls d'une hauteur et d'une beauté rares, est bordée de belles maisons toutes neuves et construites pour la plupart avec goût et luxe³⁸³. »

Elles concentrent de plus en plus les visiteurs, qui y logent de préférence, aux dépens de la vieille ville. Urbaines, elles ménagent pourtant un cadre rural et pastoral, ainsi que le dépeint Arbanère en 1828 :

379 AD 09, 8 M 22 : Lettre du ministère de l'Agriculture et du Commerce au préfet de l'Ariège après une pétition adressée par les habitants de Montjoie, 28 avril 1849.

380 Lise GRENIER, dir., *Le voyage aux Pyrénées ou la route thermale*, Saint-Girons, Randonnées pyrénéennes, 1987.

381 Michel CHADENAUD, *Aux origines du tourisme*, op. cit., 1987, p. 743-744.

382 AD 31, 1 S 7/12 : Ponts et Chaussées. Lettre du préfet de Haute-Garonne au sous-préfet de Saint-Gaudens, 13 avril 1847.

383 Nérée BOUBÉE, *Bains et courses de Luchon*, op. cit., 1843, 12-13.

« Ces demeures élégantes ont le charme des maisons de campagne, jouissent du côté de la vallée, d'une vie pastorale, tandis que les allées, animées comme les boulevards des grandes villes, offrent sans cesse des promeneurs et des groupes nombreux.³⁸⁴ »

L'impossible synthèse entre sérénité de la campagne et animation joyeuse des villes se retrouve parfaitement réalisée sur les allées d'Étigny. Ce cadre champêtre « du côté de la vallée » est un atout que les promoteurs locaux ont cherché à défendre. Ainsi, en 1837, ils s'indignent lorsque, contre l'interdiction faite jadis par d'Étigny, un particulier obtient le droit de bâtir un terrain en face des thermes. Une bâtisse à cet endroit « priverait l'établissement de la vue d'une partie de la vallée, entre autres, des villages de Salles, Artigues, Juzet et Montauban, ce qui est une perte irréparable.³⁸⁵ » Ce particulier, c'est Clément Bonnemaïson, avec qui la commune a échangé ce terrain contre celui qu'il possédait auprès des thermes. Si l'argumentation porte sur la défense du cadre paysager, c'est-à-dire de l'environnement sensible, la crainte est sans aucun doute de voir un hôtel s'élever à cet endroit. Face aux thermes, il est assuré de capter la clientèle, potentiellement au détriment des autres logeurs³⁸⁶.

En 1838, le docteur Amédée Fontan, alors engagé dans l'analyse chimique des eaux des Pyrénées et membre actif de la commission formée pour l'amélioration des thermes de Luchon, propose un plan d'aménagement qui cristallise l'imaginaire urbanistique, hygiéniste et touristique du temps. Il imagine la transformation intégrale de la plaine de Luchon en un immense jardin à l'anglaise parsemé de villas. L'originalité de son plan est qu'il abandonne les tracés géométriques pensés depuis le XVIII^e siècle au profit de voies toutes en courbes³⁸⁷. On en reste, ici, au stade du dessin, mais l'idée d'un grand jardin en cœur de station est reprise par Charles Tron dans son plan d'urbanisme de 1861, bien que cela ne soit que sur une partie restreinte, dirigée par un triangle régulier d'avenues (le secteur du futur casino).

Canaliser par l'urbanisme les consommations des visiteurs

Dans cet aménagement et cette mise en scène urbanistique de la nature, la volonté des aménageurs n'est pas seulement esthétique : elle est aussi économique. Il s'agit bien de maximiser l'efficacité fonctionnelle de la station à créer afin de parfaire le rendement économique de cet environnement esthétisé. En 1785, le plan d'urbanisme réalisé par l'ingénieur des Ponts et Chaussées

384 Étienne-Gabriel ARBANÈRE, *Tableau des Pyrénées françaises*, op. cit., 1828, p. 188.

385 AD 31, 2 O 42/30 : Affaire relative à des échanges de terrains. Pétition d'habitants de Bagnères-de-Luchon, 13 décembre 1837.

386 Effectivement, l'hôtel Bonnemaïson, superbe bâtiment, devient l'hôtel le plus important de la station.

387 Plan présenté dans Amédée FONTAN, *Recherches sur les eaux minérales des Pyrénées*, Paris, Crochard, 1838 et reproduit dans Pierre de GORSSE, « Comment se forme, se développe et évolue une cité thermale. Essai d'urbanisme luchonnais », *Annales de la Fédération pyrénéenne d'économie montagnarde*, t. IX, 1940-1941, 1942, p. 232.

Catherinot prévoit l'alignement drastique des rues du vieux Luchon³⁸⁸ : il faut conformer le bourg montagnard au tourisme. Finalement, la construction en site vierge est beaucoup plus aisée et la station touristique se développe à l'écart du centre ancien, en premier lieu, donc, autour des allées d'Étigny. En 1808, le considérant de l'arrêté préfectoral qui ordonne l'édification de nouvelles avenues à Luchon exprime clairement l'objectif économique de cette réalisation :

« Ce concours [des visiteurs étrangers à Luchon] favorisant l'industrie des habitants de cette commune, augmentant la valeur vénale ou productive de celles voisines, il importe à la prospérité de toutes d'accroître ce concours en donnant aux malades les moyens de parcourir dans d'agréables promenades soit à pied, soit à cheval, soit en voiture la belle vallée de Luchon, d'arriver facilement à celles environnantes et de faire jouir ainsi l'étranger de tous les agréments dont la nature a enrichi cette belle partie des Pyrénées.³⁸⁹ »

Devant cet aménagement urbain ordonné par les autorités centrales, la commune n'est pas passive. Le maire de Luchon, Sengez, est chargé de mener à bien le tracé des allées nouvelles et propose au préfet de nouvelles routes. En 1811, il soumet aussi son propre plan d'urbanisme, qui concerne non l'espace vierge en cours d'urbanisation mais le bourg traditionnel. Les échanges qui s'engagent alors avec la préfecture sont d'un grand intérêt pour comprendre la co-construction de l'offre touristique comme le croisement des vues d'administrateurs extérieurs et le désir d'appropriation locale de l'économie touristique. Le maire souhaite faire réaliser dans la vieille ville un plan d'alignement, accompagné de la construction d'un hôtel de ville et d'une halle. Ce centre ancien de Luchon est désigné par Sengez comme « la portion de cette ville qui en fut le noyau. » L'emploi du passé simple marque bien l'idée d'un temps révolu : la croissance touristique depuis l'intervention d'Étigny a changé l'organisation spatiale de la ville. Luchon s'est recentrée sur un quartier nouveau, touristique et en pleine urbanisation. Les propositions du maire témoignent de l'objectif de faire profiter l'ensemble de la commune de ce renouveau économique et urbain né du tourisme. C'est dans cette optique qu'il justifie ce plan d'alignement qui ne répond pas aux besoins des visiteurs mais à ceux de la population locale :

« Ce qui pourrait ne paraître qu'un agrément à tout autre, nous a paru intimement lié avec l'agrandissement des facultés intellectuelles des habitants des montagnes. En effet [...] j'estime que l'homme acquiert plus de rectitude dans son jugement lorsqu'il parcourt de belles routes, des rues bien larges et bien alignées, lorsqu'il voit des bâtiments superbes que lorsque, comme les sauvages du Canada, il n'a à parcourir que des sentiers obscurs [...]. C'est d'ailleurs une vérité de fait que le beau qui frappe sans cesse notre imagination, élève notre âme. [...] Le projet que je me propose est intimement lié avec la civilisation de mes concitoyens, des habitants mêmes de cette contrée sauvage »³⁹⁰.

Une nouvelle fois, ces propos, écrits par un Luchonnais, montrent bien la circulation des représentations de la montagne et de ses habitants et la capacité d'acteurs locaux à se réapproprier

388 Pierre de GORSSE, « Comment se forme, se développe et évolue une cité thermale. Essai d'urbanisme luchonnais », *Annales de la Fédération pyrénéenne d'économie montagnarde*, t. IX, 1940-1941, 1942, p. 226.

389 AD 31, 5 M 45 : Arrêté préfectoral sur la réalisation de promenades et allées à Luchon, 10 août 1808.

390 *Idem* : Mémoire présenté par le maire de Luchon au sous-préfet de Saint-Gaudens, 28 septembre 1811.

cet imaginaire stéréotypé afin de servir leurs projets. Sengez désire bien, comme le préfet et comme les intendants du XVIII^e siècle, organiser harmonieusement, pour l'agrément des visiteurs, la cité thermale autour du monument thermal en ménageant de belles promenades et perspectives. Mais il cherche aussi à concilier ce désir avec les intérêts locaux : ne pas exposer les finances communales (ce qui lui commande de freiner la réalisation des avenues nouvelles, car le rachat des « terres cultivées » coûte cher³⁹¹), et permettre aux propriétaires luchonnais de profiter de la manne touristique en favorisant le bourg ancien. Il ne parvient pas à convaincre le préfet sur ce dernier point. Pour le préfet, en effet, ce besoin local de « civilisation », de progrès matériel et moral, ne se justifie pas. Il estime que la commune « doit diriger tous ces efforts vers ce double but », à savoir : l'achèvement, premièrement, de l'établissement thermal sur lequel repose la prospérité locale et, deuxièmement, des nouvelles allées bordées de plantations pour l'agrément des touristes et l'ordonnement spatial³⁹². En d'autres termes, les moyens budgétaires et humains doivent se concentrer sur l'organisation de la partie touristique de Luchon, et non se disperser sur des projets de développement à vocation locale. L'urbanisme doit servir le tourisme, viser le rayonnement extérieur de la cité thermale, tout objectif interne étant disqualifié. Investis dans le tourisme, les acteurs locaux sont, ici, à la frontière de la dépossession. Dans ce que défend désormais le préfet, le tourisme n'est plus tant un moyen devant servir au développement d'une vallée reculée, qu'une fin en soi à laquelle tous les moyens doivent être consacrés.

La mise en exploitation des paysages de montagne

Les eaux thermales sont certes importantes dans le succès des stations pyrénéennes, mais les paysages ont largement joué. Comme le note Arbanère en 1828, « à vertu égale dans deux sources minérales, la foule se réunira de préférence autour de celle dont l'abord est le plus facile, le paysage le plus varié »³⁹³. C'est le cas à Ax, c'est mieux encore à Luchon, « alors que les bains d'Ussat, isolés et adossés tristement à une montagne aride, sont réduits aux seuls malades.³⁹⁴ » Un environnement montagnard n'est pas naturellement un paysage attractif, pour cela il faut qu'il soit reconnu, esthétisé par les regards et rendu accessible par les aménagements.

Nous avons déjà évoqué, du côté des visiteurs des Pyrénées, le surgissement de l'« émotion » paysagère, de cette esthétisation inconnue jusqu'alors des paysages de montagne, mouvement qui est au fondement du tourisme de montagne. Nombre d'auteurs ont considéré que, dans ce processus, les populations locales étaient restées en retrait parce qu'insensibles à la beauté de leur

391 *Idem* : Délibération du Conseil municipal de Luchon du 23 avril 1808.

392 *Idem* : Lettre du préfet de la Haute-Garonne au sous-préfet de Saint-Gaudens, 23 octobre 1811.

393 Étienne-Gabriel ARBANÈRE, *Tableau des Pyrénées françaises*, op. cit., 1828, p. 187.

394 *Idem*, p. 187.

environnement quotidien. Sans revenir sur l'exergue, cynique et clairvoyante, de Stendhal, on peut affirmer que le regard des locaux sur leurs paysages n'est pas toujours passif. Serge Briffaud montre parfaitement l'existence de ce « milieu autochtone médiateur » aux origines du tourisme dans les Pyrénées occidentales :

« Cette élite locale [...] partage les sensibilités des curistes étrangers et [...] a très vite adopté, face aux paysages qui constituent son cadre de vie, ce recul qui les transforme à la fois en spectacle et en produit commercialisable.³⁹⁵ »

Dès 1788, un notable de Barèges publie un guide à destination des visiteurs estivaux de la vallée du Gave de Pau. D'autres suivent, et ce n'est qu'en 1834 que paraît le premier guide qui n'est pas le fait d'un autochtone : le *Guide aux Pyrénées* de Richard. En 1789, Ramond évoque la rencontre près du Pic du Midi de Bigorre de deux jeunes gens des environs qui désirent monter au pic par curiosité³⁹⁶. Nous ne multiplieront pas les exemples mais, quoi qu'il en soit, des acteurs locaux captent très bien l'attente sociale naissante à propos des montagnes : tout simplement parce que leurs réseaux d'informations et de connaissances personnelles dépassent le cadre étriqué des vallées, et que ce nouvel imaginaire de la montagne peut devenir une nouvelle source de profits.

Un de ces « médiateurs » pourrait être le médecin tarbais de Laversanne, qui rédige en 1806 un mémoire pour stimuler le développement des stations pyrénéennes. S'il fait bien des eaux thermales la première polarité, cela n'empêche pas qu'à ses yeux les paysages environnants sont primordiaux pour en assurer, voire en augmenter, le succès – lorsqu'ils ne sont pas un facteur de déplacement à eux seuls :

« la magnificence du spectacle qu'offrent les Pyrénées, les souvenirs qui les animent, les noms qui restent gravés sur ces rochers illustres, seules appelleraient les hommes de la plaine à les parcourir, à les connaître. [...] »

Ici, la majesté sauvage des montagnes, l'âpreté des pics, la profondeur des abîmes, plus loin l'aimable naïveté de la nature champêtre, des prés, des ruisseaux, des bois, tout ce que l'imagination oppose est réuni pour étonner, pour plaire ; la crainte et l'admiration, des lacs suspendus dans les nuages, des roses au bord des précipices, des vallées charmantes sur des rochers arides.³⁹⁷ »

Bien avant la naissance du romantisme, le plaisir esthétique et les émotions intenses procurés par les paysages de montagne sont une motivation suffisante, dans l'esprit du médecin tarbais, pour attirer les visiteurs aux Pyrénées : les Pyrénées touristiques sont incontestablement nées, et les acteurs locaux ont conscience de cet atout qu'il reste à valoriser davantage. En 1808, en Haute-Garonne, l'arrêté préfectoral qui prévoit la construction de nouvelles allées à Luchon est justifiée par le plaisir procuré par les paysages de montagne³⁹⁸. En effet, à cette époque et en fait

395 Serge BRIFFAUD, *Naissance d'un paysage, op. cit.*, 1994, p. 346.

396 Louis RAMOND DE CARBONNIÈRES, *Observations, op. cit.*, 1789, p. 43.

397 AD 31, 5 M 47 : « Mémoire de M. de Laversanne sur les établissements thermaux des Pyrénées », s.l. [Tarbes], s.d. [1806].

398 AD 31, 5 M 45 : Arrêté préfectoral sur la réalisation de nouvelles promenades et allées à Luchon, 10 août 1808.

bien au-delà, on se contente souvent de contempler les paysages depuis les promenades et parcs urbains, avant-goût pour des excursions plus lointaines. Ces dernières prennent leur essor dans le premier tiers du XIX^e siècle mais ne concernent jamais véritablement tous les touristes de montagne³⁹⁹. Pour exploiter ces paysages montagnards, il faut donc commencer par établir des allées qui ménagent des vues intéressantes. Nous avons déjà évoqué la justification donnée par le maire Étienne Sengez au projet de route de haute montagne vers le port de la Picade : faire découvrir aux visiteurs le massif de la Maladetta, cette « montagne qui présente le plus bel aspect qu'on puisse rencontrer dans toutes les Pyrénées.⁴⁰⁰ » En 1835, dans les Hautes-Pyrénées, l'ingénieur des Ponts-et-Chaussées justifie ses travaux routiers en montagne par la possibilité d'attirer ainsi « un plus grand nombre de visiteurs, de prolonger leur séjour [...] et en définitive, de leur offrir [...] un plus grand nombre de moyens de répandre leur or et de faire naître chez eux le désir de revenir »⁴⁰¹.

Vers 1847, le maire de Luchon, Mathieu Soulérat, évoque encore les ressources offertes par l'environnement pyrénéen et défend leur mise en exploitation la plus rationnelle possible :

« La nature a doté notre pays avec magnificence. Elle a jeté avec profusion autour des richesses thermales qu'elle nous a départies⁴⁰² tout ce qui peut rendre un pays agréable. La vallée au milieu de laquelle la ville est bâtie est une des plus riante des Pyrénées. Alors que sur toute l'étendue de la chaîne les sources jaillissent dans des lieux abrupts et resserrés, où l'on n'arrive que difficilement, elle a réservé au nôtre une place choisie. Nos promenades sont les plus belles du Midi de la France. Nos montagnes offrent au savant et au touriste un éternel sujet d'étude et d'admiration. Notre climat est doux et tempéré. [...] Tous les éléments de bien être sont réunis autour de nous, il ne faut que les développer et les hommes n'ont ici qu'à seconder la nature dans les proportions de leur puissance.⁴⁰³ »

En d'autres termes, la présence de beautés naturelles est importante, et Luchon présente ce qu'on peut trouver de mieux dans toute la France, mais il faut « les développer », c'est-à-dire les rendre accessibles pour les mettre en exploitation. On peut aussi noter l'usage de la notion de « bien être », principe au cœur du tourisme.

Cette exploitation se place dans la continuité de l'ordonnancement urbanistique avec l'aménagement de promenades qui établissent le lien entre l'urbanité et la nature environnante. Ces promenades de transition entre cadre urbain et nature sauvage, c'est la promenade horizontale des Eaux-Bonnes aux Eaux-Chaudes ou celle de Cauterets au Pont d'Espagne, aménagées dès la

399 Sylvain VENAYRE, *Panorama du voyage*, op. cit., 2012, p. 350-352.

400 AD 31, 5 M 45 : Rapport manuscrit du maire de Luchon au sous-préfet de Saint-Gaudens, « Projet d'améliorer la grande route de France en Espagne par le port de Benasque en le faisant passer par le Port de la Picade », 28 septembre 1811.

401 Cité par Richard LAUDINAS, *Cauterets*, op. cit., p. 178.

402 Ici dans le sens de « abandonnées ».

403 AD 31, 2 O 42/22 : Mémoire adressé par Mathieu Soulérat, maire de Luchon, au ministre du Commerce et de l'Agriculture, sur l'établissement thermal de Bagnères-de-Luchon, s.d. [vers 1847].

première moitié du XIX^e siècle⁴⁰⁴. Autour de Luchon, en plus de la « route thermale », ce sont les itinéraires vers le Lac d'Oô, la vallée du Lys ou le Port de Venasque, partiellement viabilisés pendant le même période. Pour ce dernier, on provoque un plan d'alignement en 1853 sur le début de la voie au sortir de Luchon (voie muletière classée impériale car prolongeant la route numéro 125 de Toulouse à la frontière d'Espagne par Luchon), tandis que la route, très exposée aux glissements de terrain, est rendue une première fois carrossable jusqu'à l'hospice de France entre 1851 et 1853⁴⁰⁵. Pour Ussat, qui est plus éloignée d'une haute montagne qu'il faut aller trouver à une bonne vingtaine de kilomètres à Auzat ou en vallée d'Ax, la ressource paysagère essentielle ce sont les grottes. Bèdeilhac et Niaux sont rapidement décrites tandis que pour celles qui dominent les thermes, le préfet d'Ariège, de Mortarieu, fait tracer un chemin vers 1820⁴⁰⁶. Aulus, au grand dam du médecin inspecteur Bordes-Pagès, manque pendant très longtemps de promenades⁴⁰⁷. Les cols environnants, les cascades d'Ars et du Fouillet, l'étang du Garbet restent encore inaccessibles.

Fabriquer la « nature » pour en dompter les débordements

Donner à voir et à parcourir les paysages de montagne est une chose, mais il peut aussi s'agir de réinventer ces paysages, de les fabriquer. Le cas du bosquet des thermes à Luchon, où l'esthétique le dispute à l'utilitaire, en est un bon exemple. Comme Sengez le dénonçait au début du XIX^e siècle lorsqu'il contestait le choix de l'emplacement des thermes, les éboulements sont nombreux sur la montagne de Superbagnères et menacent les promeneurs comme l'établissement thermal. Dès 1792, un arrêté interdit le pacage et les coupes du bois sur ces terrains, pourtant propriété privée des époux Rey et Ladrix, comme sur l'allée d'Étigny. Cet espace, progressivement racheté par la commune, est planté d'arbres en 1823 sous l'administration du botaniste Paul Boileau, en même temps qu'une promenade est aménagée vers la Fontaine d'Amour et la Chaumière⁴⁰⁸. C'est l'année de la visite de la fille du roi, Marie-Thérèse d'Angoulême, reçue en grande pompe à Luchon et qui donne l'occasion d'accélérer la mise en forme touristique de l'espace.

Les éboulements se poursuivent toutefois par la suite. Chambert est donc chargé d'aménager le bosquet avec des maçonneries et des plantations d'arbres afin de « fixer le sol et d'empêcher les eaux pluviales de s'écouler par l'absorption et au moyen de plantations d'essences à racines

404 Dominique JARRASSÉ (dir.), *Villes d'eaux des Pyrénées occidentales*, Clermont-Ferrand, Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université Blaise-Pascal, 1996, p. 51-64.

405 AD 31, 1 S 7/12 : Voir les rachats pour élargissement de la voie muletière de Venasque et demandes d'alignement aux services des Ponts et Chaussées, 1853 ; AD 31, 1 S 7/13 : Rapport de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du département de la haute-Garonne, 24 mars 1848.

406 AD 09, 8 M 26/11 : Rapport du médecin inspecteur Guerguy pour la saison 1821, adressé au préfet d'Ariège.

407 Par exemple : AD 09 8 M 23 : Rapport du docteur Bordes-Pagès au préfet d'Ariège, 3 juillet 1868.

408 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées, op. cit.*, 1860, vol. 1, p. 340.

chevelues et ramifiantes.⁴⁰⁹ » On est alors au moment du vote de la première loi française de reboisement en montagne qui marque l'accession à l'espace public de la préoccupation pour l'érosion des versants et le rôle salubre des arbres⁴¹⁰. En 1863, Chambert propose par ailleurs les plans du « Pavillon rustique », au pied de la montagne, près des thermes et au départ des promenades. C'est un bâtiment au style très particulier, imitant des formes arborescentes, dans le parc des Quinconces. Il est destiné à abriter les promeneurs en cas de pluie. On adopte au même moment les plans d'un lac artificiel, effectivement construit, avec enrochement et cascade artificielle⁴¹¹. Cette imitation de la nature, dans l'architecture avec le Pavillon et par le parc même, dédouble la profusion d'éléments paysagers valorisés aux alentours de Luchon. Alors que des parcs urbains comme les Buttes Chaumont recréent les paysages de montagne à destination des citadins, dans cet exemple on reproduit en pleine montagne des attendus paysagers pourtant disponibles aux environs immédiats de la station. Ce dédoublement des signes doit permettre à tous les visiteurs, y compris ceux qui ne pourraient guère se déplacer en montagne, de se persuader qu'ils sont bien en train de réaliser un séjour en montagne. Il s'agit bien de vendre un « produit montagne » quitte à tomber dans une redondance exagérée de signes. Le bosquet des thermes, lui, est une solution technique proposée pour lutter contre un aléa naturel, les éboulements. Il recrée, lui aussi, une « nature » sauvage grâce aux résineux plantés, avec le paradoxe essentiel qu'il est destiné à lutter contre les débordements de cette même nature.

L'animation pour compléter les insuffisances des ressources naturelles

Pour créer et maintenir la signification touristique d'un lieu, posséder des ressources naturelles attractives, bien les exploiter et bien les représenter au public ne suffit pas. Il faut que ces ressources soient agrémentées, complétées, presque « assurées », par une vie culturelle et sociale suffisante : ce que l'on appellera « l'animation ». Voilà un grand problème qui s'est rapidement posé dans les stations. On y vient pour les ressources offertes par l'environnement, mais on n'y vient pas s'il n'y a pas la « société » suffisante. Cette animation permet d'assurer ses arrières en quelque sorte : si la nature est indisponible (à cause des aléas climatiques) ou que l'on y est insensible, alors on pourra se rabattre sur des amusements plus habituels. Dès 1826, un médecin inspecteur interprète en ce sens le manque de succès d'Aix. Les eaux thermales étant disponibles, il pointe le manque d'attractions :

409 AD 31, 2 O 42/25 : Délibérations du conseil municipal du 6 décembre 1860, plans des travaux d'aménagement du bosquet des thermes et des murs de soutènement.

410 Jean-Paul MÉTAILIÉ (dir.), *Risques et aménagement dans les Pyrénées*, Actes du Colloque international tenu à Pau les 30-31 mai 1990 et 8-9 mai 1990, Toulouse, Les cahiers de l'ISARD, 1993.

411 Voir les dossiers dans AD 31, 2 O 42/25.

« Rendre le séjour d'Aix agréable, voilà le secret pour y attirer l'affluence des baigneurs opulents [sic] ; on veut aujourd'hui, outre les avantages sanitaires, toutes les élégances de la vie, les distractions continues, tout ce qui augmente l'attrait des relations sociales. Malheureusement, l'ennui qu'on éprouve à Aix est passé en proverbe. Il est en quelque sorte de bon ton parmi les gens aisés de ne pas y venir.⁴¹² »

Mais ce problème se pose aussi pour Luchon. L'ordonnancement urbain y est une réussite, la montagne y présente tout ce que l'on recherche, en revanche l'animation fait défaut, à commencer par les lieux de réunion. La présence de quelques centaines ou milliers de personnes de haute condition crée en elle-même l'animation, contrairement à Aix, mais le désœuvrement guette tout de même. En 1843, Nérée Boubée regrette que, lorsque le temps ne permet pas d'entreprendre des excursions en montagne, on s'ennuie à Luchon. Ce qui entraîne le départ de la clientèle les jours de pluie :

« Le séjour à Luchon est le plus délicieux des Pyrénées pour ceux qui aiment les courses à cheval, et lorsqu'on est assez heureux pour rencontrer une série de belles journées. Mais lorsque le temps est pluvieux ou si l'on ne fait pas de courses dans les montagnes, Luchon, quoique fort bien bâti, quoique entouré de promenades charmantes et de vallées ravissantes, inspire communément aux étrangers un indicible ennui. Il n'y a aucun plaisir, aucun agrément à Luchon que ceux que les baigneurs savent eux-mêmes se créer. [...] Depuis dix ans, on demande [aux Luchonnais] chaque année d'organiser dans leur ville quelque moyen de rapprocher les baigneurs entr'eux et de les occuper pendant les jours pluvieux ; depuis dix ans, ils entendaient mille bouches leur répéter le même reproche, et ils n'ont encore rien fait »⁴¹³.

Ce que l'on réclame, et qui montre alors l'importance de ces relations entre les visiteurs et les locaux pour communiquer les attendus d'un séjour touristique, c'est un casino. Un premier s'ouvre à cette période à Luchon, monté par un particulier et dans lequel se trouve intéressé Nérée Boubée⁴¹⁴. Celui-ci exagère probablement la situation luchonnaise pour mieux valoriser l'entreprise. Quoi qu'il en soit, ce discours sur le retard luchonnais, tandis que la commune est en train d'édifier de grands thermes, qu'elle a des belles avenues et des promenades attrayantes, montre une sorte de cercle vicieux, ou vertueux, c'est selon, dans lequel le succès engendre une perpétuelle quête de diversification et de complexification de l'offre pour se maintenir et ne pas décevoir.

La publicité pour assurer la renommée des Pyrénées

L'insuffisance de la ressource naturelle en elle-même est également visible par le besoin de publicité pour faire connaître et rendre désirable une destination. Reconnaissant implicitement que la disposition sur son territoire d'une ressource ne suffit pas si celle-ci n'est pas connue, des auteurs en appellent rapidement à la mise en place d'un programme de publicité des eaux thermales et des sites pyrénéens. De Laversanne, encore, outre un programme complet d'organisation de l'exploitation des eaux pyrénéennes et de réalisations routières, propose diverses mesures d'ordre strictement publicitaire. C'est d'abord la publication annuelle d'un « Journal des eaux » qui doit

412 AD 09, 8 M 24/3 : Rapport du médecin inspecteur adjoint d'Aix au préfet d'Ariège, 25 décembre 1826.

413 Nérée BOUBÉE, *Bains et courses de Luchon*, op. cit., 1843, p. 14-15.

414 *Idem*, p. 15.

assurer la notoriété des eaux. Il présenterait les cas de guérison les plus spectaculaire parmi les militaires, et pour l'aspect plus proprement touristique, il donnerait les noms des « personnes illustres qui auront visité les eaux. » Ce journal doit être envoyé « aux principaux journalistes de la France et de l'étranger. » Par ailleurs, conscient de l'importance de l'art pour guider le regard sur l'environnement et faire advenir des paysages reconnus et recherchés, de Laversanne propose d'attirer les peintres aux Pyrénées. Les meilleurs élèves de l'Académie des Beaux-Arts sont envoyés à Rome, il serait préférable qu'on les envoie dans les Pyrénées :

« Jamais l'Italie n'a rien offert de si beau. Dans les Pyrénées, la nature reste vierge, elle conserve la sainte austérité des premiers temps. Le pinceau trouve partout des teintes neuves. On trouve d'ailleurs plus de ces contrastes qui font vivre les arts : les neiges, les pics, les glaciers, les vallées, les bois, les fleurs ».

Pour le médecin tarbais, « ce moyen est essentiel, il assurera la réputation des Pyrénées, il attirera la foule des curieux et des étrangers opulents. » Dernier moyen pour assurer la célébrité des Pyrénées, c'est l'intervention du souverain, car « les montagnes sont des monuments où les grands hommes doivent attacher leur gloire. » L'appel est directement adressé à Napoléon. En domptant la nature montagnarde il se grandit, en même temps que son propre renom vient rejaillir sur l'espace mis sous sa tutelle. « Que les cimes des Pyrénées attestent ses bienfaits comme les Alpes ses triomphes, et que ces montagnes éternelles disent à la postérité la plus reculée, les Alpes, c'est ici qu'il fut grand, les Pyrénées, c'est ici qu'il fut bienfaisant.⁴¹⁵ »

Le préfet des Hautes-Pyrénées Chazal reprend ces arguments à son compte dans un mémoire qu'il adresse à l'empereur :

« Les Pyrénées sont jalouses des Alpes, elles veulent aussi un monument de votre bienfaisance. [...] Sire, les Alpes sont ouvertes avec grandeur à la victoire qui mutile, que les Pyrénées soient consacrées à recueillir les héros mutilés dans les combats et à ranimer leurs débris. Votre auguste image, sire, doit s'élever sur les Pyrénées montrant aux braves que vous avez conduit et à leurs successeurs dans tous les âges, les sources réparatrices et des asiles dignes d'eux, de la grande nation et de vous.⁴¹⁶ »

Napoléon a en effet fait ouvrir de grandes routes dans les Alpes et y a fondé, au Mont-Cenis et au Grand-Saint-Bernard, des hospices pour accueillir les voyageurs. Le passage de ce dernier en 1800, sur les pas quasi mythologiques d'Hannibal et de Charlemagne, lors de la seconde campagne d'Italie, est un épisode déjà légendaire de la vie de l'empereur, représenté dans une célèbre série de portraits équestres de Jacques-Louis David⁴¹⁷. Chazal réclame, plus modestement, un geste de l'empereur pour la création d'un réseau d'hospices pour les voyageurs et les militaires, organisés

415 Tous extraits dans : AD 31, 5 M 47 : « Mémoire de M. de Laversanne, sur les établissements thermaux des Pyrénées », Mémoire manuscrit, adressé au ministère de l'Intérieur, s.l. [Tarbes], s.d. [1806].

416 *Idem* : Mémoire du préfet des Hautes-Pyrénées, adressé à l'empereur et mis en copie dans la correspondance avec le préfet de la Haute-Garonne, 4 avril 1806.

417 Jacques-Louis David, *Bonaparte franchissant le Grand-Saint-Bernard*, Huile sur toile, 1800-1803, Château de Malmaison.

autour des établissements thermaux et dirigés depuis Bagnères-de-Bigorre. Cet appel est concrétisé lors du passage de l'empereur à Tarbes en 1808, nous l'avons évoqué, mais sans grand succès, d'autant plus que le franchissement des Pyrénées pour l'Espagne s'avère calamiteux pour le régime.

La « renommée » des Pyrénées ne doit donc pas grand chose à Napoléon. Mais l'idée de se singulariser grâce aux hôtes illustres perdure par la suite. La moindre visite est orchestrée par les stations. En 1823, Luchon reçoit la visite de la fille du roi, la duchesse d'Angoulême⁴¹⁸. Cet événement coïncide ainsi avec un effort d'aménagement de promenades et de plantations d'arbres. Pour assurer un accueil fastueux, 8 048,62 fr sont dépensés⁴¹⁹. La visite de la duchesse du Berry en 1828 occasionne une nouvelle dépense de 7 948,81 fr, pris en partie en charge par l'établissement thermal, utilisés là encore pour des améliorations urbaines, en particulier l'installation de quatre réverbères⁴²⁰.

La remise en cause de ressources « objectives » pour expliquer l'infériorité de certains espaces : le docteur Alibert et le département des « Pyrénées centrales »

Au milieu du siècle, le médecin inspecteur des thermes d'Aix, Alibert, appelle de ses vœux une action promotionnelle du département de l'Ariège par le financement d'une publication touristique⁴²¹. Il s'en prenait auparavant à ses confrères, qui « ont médiocrement concourus à la renommée de nos sources. » Leurs publications, trop rares, ne font que répéter ce que d'autres ont dit avant eux⁴²². On sait à quel point les ouvrages de cette époque pouvaient être redondants, se recopiant les uns et les autres⁴²³.

Quoi qu'il en soit, toutes les stations ayant des lacunes, c'est la publicité qui doit faire reconnaître les atouts propres à chaque station, et l'auteur pense à ceux d'Aix⁴²⁴. Puisque l'infériorité ne vient pas de la ressource naturelle en tant que telle (les eaux et les paysages de montagne), qu'elle ne vient pas de critères objectifs, c'est qu'elle vient d'un manque de reconnaissance, de la subjectivité de la renommée. Comparant l'Ariège aux Hautes-Pyrénées, le docteur Alibert mobilise la toponymie symbolique, le régime de propriété, la publicité et les aménagements pour expliquer la

418 Pierre LABOULINIÈRE, *Itinéraire descriptif*, op. cit., 1825, p. 220-221.

419 Pierre de GORSSE, *Bagnères de Luchon*, Hossegor, Chabas, 1935, p. 32.

420 AD 31, 5 M 45 : Lettre du sous-préfet de Saint-Gaudens au préfet de la Haute-Garonne, 24 septembre 1828.

421 AD 09, 8 M 20 : Docteur Alibert (inspecteur des eaux d'Aix), « L'état de l'industrie des eaux minérales dans le département de l'Ariège », rapport manuscrit adressé au préfet de l'Ariège, 25 juillet 1858.

422 AD 09, 8 M 24/3 : « Eaux minérales du département de l'Ariège. Rapport présenté à monsieur le préfet d'Ariège par le docteur Alibert, Inspecteur des eaux thermales d'Aix », 24 août 1851.

423 Catherine BERTHO-LAVENIR, *La roue et le stylo*, op. cit., 1999, p. 43-62 ; Laurent TISSOT, *Naissance d'une industrie touristique*, op. cit., p. 13-103.

424 AD 09, 8 M 24/3 : « Eaux minérales du département de l'Ariège. Rapport présenté à monsieur le préfet d'Ariège par le docteur Alibert, Inspecteur des eaux thermales d'Aix », 24 août 1851.

place mineure d'Aix et de l'Ariège en général dans la hiérarchie touristique. Il propose en même temps une stratégie pour assurer le relèvement de l'Ariège. L'idée, omniprésente dans son travail, de « retard » touristique montre qu'en ce milieu de siècle on a le sentiment de parler avec le tourisme d'un phénomène déjà ancien. Le long extrait suivant, issu d'un rapport sur la situation du thermalisme et du tourisme en Ariège, commandé par le préfet en 1858, est remarquable tant on y trouve d'éléments de diagnostic qui reviendront de manière récurrente jusqu'à nos jours :

« Le premier et le plus grand motif de notre infériorité, je le dit avec une complète conviction, est le nom de notre département. Ce nom ne met pas en lumière les grands accidents géologiques qui caractérisent celui-ci. Les malades veulent aller dans les Pyrénées et on ne persuadera qu'à peu de gens en dehors de notre département qu'un pays qui s'appelle Ariège fait partie des Pyrénées. On pense avec des mots comme on calcule avec des chiffres. Heureux les noms qui sont le symbole de quelque chose de grand ou d'utile. [...] Pourquoi l'infime ruisseau qui rampe au pied de ces superbes montagnes usurpe-t-il le droit qu'ont celles-ci de donner leur nom au département ? L'Ariège est un magasin de beauté naturelle de premier ordre qui manque d'enseigne : ce magasin devrait s'appeler département des Pyrénées Centrales. En recevant ce nom notre département rentrerait dans le droit commun d'où la révolution [sic], je ne sais trop pour quelles causes, l'a exclu. Il s'imposerait à l'attention publique, il la justifierait aussi. Notre département n'est pas seulement le centre de la chaîne pyrénéenne par sa position médiane mais il est encore le point où la puissance éruptive a eu le plus de souveraineté. Cette puissance a été graduée dans les Hautes-Pyrénées [...]. Dans une portion de la Haute-Garonne et de l'Ariège, elle les a traversées montant au-dessus d'elles à une hauteur moyenne de 2 900 mètres des cimes nues et déchirées.

Notre département possède donc de magnifiques Pyrénées, vallées enchantées, forêts, cascades, lacs suspendus, grottes, fontaines intermittentes rien n'y manque. Ces beautés ne sont pas la doublure de ce qu'on peut voir d'analogue dans les Pyrénées, elles en sont le type. Le Mont-Calm, le Pic d'Estats, le Pic Pedroux, Carlite, Lanoux s'élèvent aux plus grandes hauteurs qu'atteignent les Pyrénées [...]. Notre lac de Nagullos [Naguilhes] avec ses 76 ha de surface à 1 800 mètres de hauteur est le plus étendu des Pyrénées, nos grottes de Lombrives, de Bèdeillac, de Niaux sont sans égales en France par leurs dimensions et la richesse de leurs décors⁴²⁵. Tout cela est parfaitement ignoré. Un nouveau baptême mettrait ces faits en lumière. Le nom de Pyrénées Centrales ne sera pas usurpé. Il nous revient de droit : les Pyrénées sont notre distinction comme elles doivent contribuer à notre fortune. N'a pas de Pyrénées qui veut et quand on en a il est bon que le public le sache. Le mot Ariège est un mot malheureux qui, du même coup, effaça les traditions de notre gloire et ruina les espérances de notre principale industrie.⁴²⁶ »

Notre commentaire n'épuisera pas la richesse des réflexions du médecin d'Aix. À l'objectivité des « ressources » – bel et bien présentes en Ariège, exceptionnelles même, et qu'il énumère – Alibert oppose la subjectivité et les représentations que porte le langage et la toponymie. L'« Ariège » ne « symbolise » rien ; elle ne correspond à aucune représentation touristique, alors même que les stations des Hautes-Pyrénées ou Luchon ont réussi à incarner les Pyrénées, cet espace désiré du tourisme français depuis la fin du XVIII^e siècle. En proposant de changer le nom du département par celui de « Pyrénées Centrales », il mène une réflexion de géographie culturelle tout à fait intéressante : il saisit que la toponymie n'est pas neutre mais transporte un imaginaire. Et cet imaginaire, lorsqu'il s'agit des Pyrénées, ce sont des consommations potentielles, une « fortune » qui a été volée au département par la malheureuse décision révolutionnaire de rassembler Couserans et

425 Il ne faut pas se méprendre ici : par « décors », l'auteur désigne les concrétions naturelles et non les peintures préhistoriques qui ne seront reconnues comme telles qu'au début du XX^e siècle.

426 AD 09, 8 M 20 : Docteur Alibert (inspecteur des eaux d'Aix), « L'état de l'industrie des eaux minérales dans le département de l'Ariège », rapport manuscrit adressé au préfet de l'Ariège, 25 juillet 1858.

États de Foix sous le nom d'Ariège, cet « infime ruisseau » ». Alibert ne fait, ici, aucune référence à la Suisse. Les Pyrénées valent suffisamment en elles-mêmes comme destination touristique reconnue et le médecin aimerait simplement que son département puisse se rattacher à cette renommée. Sans contenir le mot « Alpes », la Savoie s'est imposée comme archétype du paysage alpin, elle incarne, avec la Suisse, les Alpes, tandis que les Hautes-Alpes, par exemple, restaient bien moins fréquentées. Mais la Savoie est consacrée par la présence de Chamonix et est traversée par les voyageurs de longue date. L'Ariège, elle, en effet, est une portion reculée du territoire, et sans le mot de Pyrénées, elle est mise à l'écart de cette entité géographique dont elle est le centre et presque la quintessence à en croire Alibert. Certainement, bien des voyageurs n'osent s'y aventurer et lui préfèrent ces Hautes-Pyrénées qui donnent l'assurance de voir le massif. Lorsque Alibert, enfin, parle de « magasin de beautés naturelles » à propos de l'Ariège, il ne peut rejoindre plus clairement ce que nous voulions exposer plus haut : les paysages ne sont pas qu'un simple objet de contemplation, ils sont bien un produit de consommation proposé sur le marché du tourisme. Les acteurs de l'offre, sans que tous le conceptualisent si clairement, le savent.

3. Un environnement mis à profit pour mettre en exploitation la ressource thermique : une modalité pyrénéenne de développement touristique ?

Ces aménagements, réalisés pour tirer parti des attentes liées aux vertus attribuées à l'environnement, ont eux-mêmes contribué à le modifier. Nous reviendrons plus loin sur l'exposition accrue aux risques naturels, liée à l'extension spatiale du bâti (bien que le cas des éboulements sur les thermes l'ait déjà illustrée). Notons aussi que les allées d'Étigny à Luchon ainsi que les autres avenues progressivement tracées et bordées d'immeubles remplacent des terres agricoles, qui étaient ici les meilleures dont disposait la vallée de Luchon. Pour l'heure, ce sur quoi nous aimerions surtout nous appesantir et terminer ce chapitre, c'est la manière dont on a mis à contribution l'environnement pour lancer l'exploitation touristique. Il s'agit des effets indirects sur l'environnement, principalement induits par la mise en valeur des ressources thermales.

En effet, la construction des thermes à partir des années 1780, bâtiment d'apparat autant que de soins, n'a pas été une mince affaire pour des communes de montagne aux revenus limités, d'autant plus que les administrations supérieures étaient peu enclines aux subventions. C'est alors d'autres ressources de l'environnement des stations qui permettent de réaliser cet aménagement décisif, ce point de départ de leur exceptionnelle réussite au XIX^e siècle. Pour financer ses nouveaux thermes, la commune de Luchon fait ainsi réaliser de très importantes coupes extraordinaires sur ses bois communaux. Cela contribue suffisamment à modifier l'environnement de la station naissante pour qu'Arthur Young, dans la conclusion de sa monographie sur la France,

en fasse un exemple de gestion inconsidérée des ressources, menaçant le renouvellement du couvert forestier :

« Parfois les communautés vendent leurs bois ; un exemple s'en est présenté dernièrement : la communauté de Bagnères-de-Luchon a vendu une coupe pour 14 000 livres, et qui, dit-on, en vaut 35 000 (effet sans doute de quelque vol) ; c'était pour payer sa contribution à l'établissement de bains. Est-il possible que l'on puisse raconter de tels faits, relatifs à un pays qui importe de la potasse d'une distance de 2 000 milles.⁴²⁷ »

Ces coupes extraordinaires (dans tous les sens du terme) ne sont pas une exagération d'un auteur en manque d'exemple, on les trouve évoquées dans les correspondances officielles avec ce même chiffre de 14 000 livres⁴²⁸. Elles se poursuivent, au début du XIX^e siècle, pour financer la poursuite de l'urbanisation et garantir les emprunts⁴²⁹. À Cauterets, Richard Laudinas relève que ce sont également les produits des coupes exceptionnelles qui servent à financer les aménagements de la station, à partir de 1823 au moins. Ce qui ne va pas sans créer des tensions sur l'usage de cette ressource⁴³⁰. Au tournant des années 1840 à 1850, la commune de Luchon réalise un emprunt pour la reconstruction des thermes qu'elle compte amortir grâce aux revenus de coupes projetées sur une forêt, estimées à 100 000 fr. L'emprunt est autorisé, réalisé, mais un procès s'ensuit sur la propriété du bois qui s'avère finalement être à l'État⁴³¹ ! Le domaine de l'État se retrouve de ce fait bien involontairement impliqué dans la réussite luchonnaise.

Toutes prédatrices qu'elles aient été, ces coupes servent ensuite de modèle de mobilisation des ressources pour lancer d'autres villes d'eaux, et en particulier Ax⁴³². On l'a vu, cette dernière commune est dépassée, incapable d'ordonner l'exploitation touristique de son territoire, tandis que l'initiative privée y est médiocre si ce n'est dépréciative. Au regard de Luchon, cette faiblesse axéenne peut se comprendre par un nouveau facteur, lié à son environnement : la faiblesse du patrimoine communal. Alors que Luchon possède 2 000 ha de forêt communale, à Ax ces mêmes 2 000 ha, soit deux tiers de la surface communale, sont occupés par des forêts domaniales⁴³³. La commune n'a pas de réserves foncières et doit en plus lutter pour se voir reconnaître la propriété de certains de ses biens usurpés. La sur-exploitation de ses forêts a fait entrer la commune de Luchon

427 Arthur YOUNG, *Voyages en France en 1787, 1788 et 1789*, op. cit., p. 1194-1195.

428 AD 31, 5 M 41 : lettre du contrôleur général à l'Intendant de la Généralité d'Auch, La Chapelle 21 juin 1787

429 AD 31, 5M 45 : Correspondance entre le maire de Luchon et le préfet (1810-1811) ; 2 O 42/2 : Comptes et budgets de la commune, années 1820-1830.

430 Richard LAUDINAS, *Cauterets*, op. cit., 2015, p. 69-70, 155.

431 AD 31, 2 O 42/22 : Délibération du conseil municipal de Luchon, 27 décembre 1852.

432 AD 09, 8 M 20 : Docteur Alibert (inspecteur des eaux d'Ax), « L'état de l'industrie des eaux minérales dans le département de l'Ariège », rapport manuscrit adressé au préfet de l'Ariège, 25 juillet 1858.

433 Voir AD 09, 3 P 1071 : État des sections des propriétés bâties et non bâties de la commune d'Ax, dressé le 8 août 1827 ; AD 09, 3 P 1072 : Matrice cadastrale des propriétés foncières, Ax, dressée le 11 août 1827 ; AD 31, 3 P 5520 : Matrice cadastrale des propriétés foncières, Bagnères-de-Luchon, dressée le 18 janvier 1839.

dans un cercle vertueux, car à partir de ce moment la ferme des thermes grimpe et nourrit la croissance du budget, qui permet à son tour de moderniser toujours davantage la station.

Ax et Luchon sont de taille tout à fait comparables sous l'Ancien Régime, mais la gestion initiale de ces ressources environnementales crée dès lors un écart de richesse absolument démesuré. Vers 1804, tandis que les thermes sont inachevés et que les flux sont faibles, Luchon dispose d'environ 4 000 fr de recettes communales, somme largement due à la ferme des estives et voisine de ce qu'on trouve à Ax. En 1819, dans la station commingeoise toujours, on atteint 18 000 fr, désormais en grande partie grâce aux thermes, tandis qu'à Ax les recettes ne s'élèvent qu'à 5 000 fr qui se résument presque à l'octroi. En 1840, les recettes de la commune de Luchon montent à plus de 50 000 fr, puis à 70 000 fr en 1850, contre respectivement 10 000 et 14 000 fr à Ax. Alors, la forêt luchonnaise, laissée au repos depuis le début du siècle, a pu en partie se régénérer. Elle sert à nouveau à financer la construction d'un établissement de prestige. Avec les thermes Chambert, les recettes municipales annuelles dépassent les 200 000 fr à partir des années 1860⁴³⁴. Comptant une population qui n'est pas tout à fait du double et qui se trouve dispensée de centimes additionnels et de droit d'octroi, la commune de Luchon dispose d'un budget dix fois plus important que celui d'Ax. Cette dernière ne peut alors se passer de l'octroi et des impôts. Luchon est de toute manière, dès cette époque, la commune au plus fort budget par habitant de Haute-Garonne, devant Toulouse.

Le décollage touristique de Luchon est donc permis par une mise en coupe réglée de son environnement immédiat. On observerait la même chose avec les bains de Cauterets pour lesquels les communes de la vallée de Saint-Savin, propriétaires indivises, sacrifient leurs forêts. Là aussi, à partir des années 1840, les revenus des coupes et des pâturages sont dépassés par les revenus thermaux⁴³⁵. Ce cercle vertueux, qui pourrait bien être une modalité pyrénéenne de développement du secteur touristique, s'est enclenché à partir d'un pari audacieux sur l'avenir, du sacrifice momentané d'une ressource (la forêt) au profit d'une autre (les eaux thermales). Il n'a pu naître à Ax pour une question de patrimoine foncier.

Ax souhaite ponctuellement racheter les bains afin d'en assurer un monopole unanimement considéré comme indispensable. Au milieu du siècle, le docteur Alibert propose un plan d'action ambitieux, qui repose sur la réussite du modèle luchonnais :

« L'exemple de Luchon doit nous servir d'enseignement. Quand Luchon hypothèque toutes ses forêts pour construire un établissement thermal en un pays où les habitudes pastorales, l'élevage du bétail, les coutumes usagères sur les forêts étaient consacrées par des siècles de durée, la tentative parut une folie. Les résultats ont

434 AD 31, 2 O 42/2 : Comptes et budgets de la commune de Bagnères-de-Luchon, et en particulier comptes administratifs an XII-années 1932 ; AD 09, 220 EDT/L1 : Comptes administratifs de la commune d'Ax, 1819-1939 ; AD 09, Archives communales d'Ax, 220 EDT/L2 : Comptes administratifs de la commune d'Ax (nombreuses lacunes), 1840-1899.

435 Richard LAUDINAS, *Cauterets, op. cit.*, 2015, p. 163, 203-204.

singulièrement modifié ce premier jugement. La commune a dépensé un million de francs environ : aujourd'hui elle retire de ses thermes 85 000 fr [...] Luchon n'a donc pas fait une mauvaise opération, ses habitants l'ont faite meilleure.⁴³⁶ »

Il évalue que les forêts et pâturages communaux d'Ax représentent un capital de 150 000 fr, auxquels s'ajoutent les 231 000 fr d'espaces domaniaux. Si l'État cède ses biens à la commune comme Napoléon III l'aurait promis, celle-ci aura 381 000 fr de capital à disposition. Ce capital hypothétique permettrait de gager 731 000 fr et suffirait en tout cas pour emprunter les 350 000 fr nécessaire au rachat et à l'amélioration des établissements thermaux. Mais pour que ce schéma devienne réalité, il faudrait que la commune puisse disposer de ses forêts. Alibert estime que ce ne serait que justice. En effet l'usurpation des sources par l'État en 1793 et leur vente le 22 prairial an IV a porté gravement tort à la commune :

« Ainsi spoliée par l'État, la commune d'Ax est aujourd'hui obligée de déboursier 350 000 fr pour racheter ce dont celui-ci l'a dépouillée. Ne serait-ce pas juste que l'État indemnise aujourd'hui la ville d'Ax en lui donnant sur ces forêts une part plus large que ne le comporte la stricte évaluation de ses usages. Les concessions que l'administration des forêts n'a pas qualité pour faire, ne pourrait-on pas les obtenir de la volonté gracieuse de l'Empereur [...] ?⁴³⁷ »

Il n'en sera rien, tandis que le tourisme entre, tout doucement, à partir de ces années 1850, dans une ère capitaliste défavorable à une intervention publique d'envergure. L'exemple de Luchon montre en tout cas que les biens communs, loin de représenter un handicap quelconque pour le développement économique, en sont, sur ce secteur particulier du tourisme, le moteur.

436 AD 09, 8 M 20 : Docteur Alibert (inspecteur des eaux d'Ax), « L'état de l'industrie des eaux minérales dans le département de l'Ariège », rapport manuscrit adressé au préfet de l'Ariège, 25 juillet 1858.

437 *Idem*.

Le premier aménagement touristique des Pyrénées : une œuvre essentiellement publique, locale et réfléchie

Invention imaginaire des sociétés occidentales, essentiellement indéterminée, le goût pour les paysages de montagnes et les balnéations thermales rencontre des vellétés de développement économique pour former un secteur économique à part entière au tournant du XVIII^e au XIX^e siècle. Ce premier tourisme ne se résume pas à une économie de cueillette. Il inspire des aménagements délibérés en vue de valoriser des ressources environnementales nées des attentes sociales nouvelles de nature. Contemporain de la « révolution industrielle », voire plus précoce, ce secteur est tôt investi dans les Pyrénées centrales et occidentales par des administrateurs régionaux et des acteurs locaux conscients des changements en cours. Nous nous sommes, ici, avant tout centrés sur les aménagements (réalisés et projetés) en matière thermique et touristique, pour en déterminer les acteurs et en comprendre les logiques.

Les premiers aménagements d'infrastructure et urbanistiques sont bien le fruit d'une co-construction qui brouillent les cloisonnements scalaires entre acteurs « locaux » et « extérieurs ». La trajectoire luchonnaise, la plus aboutie, montre que le rôle des acteurs locaux est absolument central, sans être unique. Ils ont dû faire avec des volontés d'action parfois forte d'administrateurs régionaux soucieux de laisser leur empreinte sur l'espace par l'aménagement. Ils ont dû, aussi, écouter les avis de spécialistes extérieurs (comme des médecins, des architectes, des géologues) et des simples touristes. On est, en tout cas, très loin d'un développement touristique qui aurait été impulsé par des acteurs « extérieurs », venus développer leur offre comme dans un processus de « colonisation » informelle.

Souvent locaux, les acteurs ont fréquemment été publics. C'est la sphère publique qui a le plus souvent assuré la mise en forme de l'espace, qui a stimulé, organisé, créé une activité touristique dans les Pyrénées centrales. Dans une logique que l'on pourrait qualifier de développement territorial, c'est la sphère publique qui a assumé la partie non rentable de l'investissement pour préparer les spéculations des particuliers. Le tourisme est un domaine précoce d'intervention publique à visée économique, même si cette action n'est pas étatique. L'importance que nous avons accordée aux acteurs publics est un effet de source, dira-t-on : certes, mais l'ampleur des discussions, des fonds et du temps investi dans le tourisme un peu partout dans les deux départements ici considérés ne peut que montrer le rôle primordial des institutions publiques territoriales dans cette activité nouvelle.

Les acteurs privés sont également présents. Ils valident les choix publics par leur

appropriation de l'espace mis à disposition ; ils perturbent aussi, par une série d'usurpations, l'efficacité des aménagements. Mais, surtout, ces acteurs privés ont recours à la sphère publique pour arbitrer les conflits. Ce sont eux qui occupent les municipalités et dirigent donc l'action publique en fonction de leurs intérêts – non pas forcément de leurs intérêts particuliers, mais en tout cas des intérêts de leur groupe social, celui des propriétaires et des médecins enrichis par le tourisme. Les municipalités semblent l'organe essentiel de la « gouvernance » des stations, qui ne doit pas faire oublier les rapports de pouvoir (sur l'espace et les populations qui en ont d'autres usages que touristiques) ainsi perpétués ou renforcés. Dans ce cadre, il semble illusoire d'opposer mécaniquement acteurs publics et privés.

L'aménagement est le fruit d'un processus réfléchi, mais cela n'exclut pas qu'il y ait une grande part d'expérimentation, car il faut inventer l'organisation d'une branche d'activité entièrement nouvelle et sur laquelle il n'y a pas de doctrine d'ensemble avant le XX^e siècle. Cette économie se construit à l'échelle locale et les expériences réussies circulent ensuite aux échelles régionale, nationale et européenne. La motivation essentielle et la cohérence des divers aménagements projetés est bien de rendre accessibles et profitables les ressources susceptibles d'attirer les visiteurs, que ces ressources soient thermales ou paysagères. Leur réussite, manifeste à Luchon, est d'avoir su transformer certaines ressources de la montagne en produit de consommation : ils ont su créer un produit désirable sur un marché de plus en plus concurrentiel.

Largement conscientes des opportunités offertes par le développement touristiques, certes parfois impuissantes, inorganisées ou attentistes, les populations étudiées dans ces Pyrénées centrales garonnaises et ariégeoises démontrent leur implication dans les transformations économiques de leur temps. Longtemps négligé par l'historiographie, le tourisme fait assurément partie des bouleversements majeurs qu'ont connu, en parallèle de la révolution industrielle, certaines sociétés rurales et certains environnements européens.

Chapitre deuxième. Un paysage touristique diversifié

Ce que je leur reproche le plus aux Pyrénées, c'est d'être des montagnes. [...] Il me semble que les paysages de la mort, ça doit être des montagnes et des montagnes, comme celles que j'ai là, sous les yeux, en écrivant. C'est peut-être pour cela que tant de gens les aiment.

[...] En général, une ville se compose de rues, les rues de maisons, les maisons d'habitants. Or à X. il n'y a ni rues, ni maisons, ni habitants indigènes, il m'y a que des hôtels. Soixante-quinze hôtels... énormes constructions, semblables à des casernes et à des asiles d'aliénés [...].

Mais, peut-être, pardonnerais-je aux montagnes d'être des montagnes et aux lacs des lacs si, à leur hostilité naturelle, ils n'ajoutaient cette aggravation d'être le prétexte à réunir [...] de si insupportables collections de toutes les humanités.

À X. par exemple, les soixante-quinze hôtels sont surbondés de voyageurs. Et c'est à grand' peine que j'ai pu, enfin, trouver une chambre. Il y a de tout, des Anglais, des Allemands, des Espagnols, des Russes, et même des Français. Tous ces gens viennent là, non pour soigner leurs foies malades, et leurs estomacs dyspeptiques et leurs dermatoses... ils viennent là – écoutez bien ceci – pour leur plaisir !⁴³⁸

Après avoir relaté la mise en place, pour la première moitié du XIX^e siècle, des conditions de possibilités, matérielles et idéelles, de l'économie touristique, avec la structuration de premières stations, venons-en maintenant à un panorama plus classique de l'essor des flux et de l'économie touristique dans ces Pyrénées centrales françaises.

Si le champ du premier aménagement touristique et de ses effets environnementaux a été relativement délaissé, ce n'est pas le cas de l'étude des flux touristiques au cours du XIX^e siècle, réputé pour être l'âge d'or du tourisme thermal mondain. Le thermalisme tient une place toute particulière, avec les villégiatures de bord de mer⁴³⁹, dans l'historiographie du tourisme au XIX^e

438 Octave MIRBEAU, *Les vingt et un jours d'un neurasthénique*, Paris, E. Fasquelle, 1901, p. 2-4.

439 Alain CORBIN, *Le territoire du vide. L'Occident et le désir du rivage (1750-1840)*, Paris, Aubier, 1988 ; Yves PERRET-GENTIL, Alain LOTTIN et Jean-Pierre POUSSOU (dir.), *Les villes balnéaires d'Europe occidentale du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2008 ; Marc BOYER, *L'hiver dans le Midi. L'invention de la*

siècle. Par son côté désuet et du fait d'un legs patrimonial datant pour l'essentiel du XIX^e siècle, le thermalisme est apparu comme un objet de curiosité, signe d'un temps révolu que l'histoire pouvait aider à ressusciter. Pour le tourisme en montagne, en France, l'historiographie s'est davantage penchée sur une histoire culturelle et sociale des alpinistes, plus que sur les stations elles-mêmes, ce sur quoi nous reviendrons par la suite. Globalement, l'été, si Chamonix, la Suisse et les grands lacs brillent dans la hiérarchie touristique⁴⁴⁰, c'est toutefois surtout autour des eaux thermales que se sont cristallisées les principales fréquentations touristiques⁴⁴¹. Tourisme et thermalisme vont alors de conserve, leurs pratiquants alliant des motifs de santé et de plaisir. L'abondante historiographie s'est penchée sur les grandes stations surtout⁴⁴², les plus modestes aussi⁴⁴³. On trouve également des études plus globales⁴⁴⁴, traitant souvent de la clientèle touristique, de ses motivations et de son organisation⁴⁴⁵, parfois de l'aménagement urbanistique et de la croissance des services touristiques⁴⁴⁶, parfois encore des effets du tourisme sur les populations locales et de l'appropriation

Côte d'Azur (XVIII^e-XXI^e siècles), Paris, L'Harmattan, 2009.

440 Bernard DEBARBIEUX, *Chamonix-Mont-Blanc (1860-2000). Les coulisses de l'aménagement*, Saint-Gervais, Édimontagne, 2001 ; Cédric HUMAIR, Marc GIGASE et Julie LAPOINTE GUIGOZ (dir.), *Système touristique et culture technique dans l'Arc lémanique. Analyse d'une success story et de ses effets sur l'économie régionale (1852-1914)*, Neuchâtel, Suisse, Alphil-Presses universitaires suisses, 2014.

441 Paul GERBOD, *Loisirs et santé. Les thermalismes en Europe des origines à nos jours*, Paris, H. Champion, 2004 ; Marc BOYER, *Histoire générale du tourisme du XVI^e au XXI^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2005.

442 Pascal CHAMBRIARD, *Aux sources de Vichy. Naissance et développement d'un bassin thermal (XIX^e et XX^e siècles)*, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Bleu autour, 1999 ; Françoise BREUILLAUD-SOTTAS, *Évian, aux sources d'une réussite (1790-1914)*, Annecy, Le Vieil Annecy, 2008 ; Marie-Ève FÉRÉROL, « Naissance et développement de La Bourboule : ville thermale neuve française exemplaire », *Espaces et sociétés*, n° 151, n° 3, 2012, p. 49-67 ; Richard LAUDINAS, *Cauterets. Une construction touristique au premier XIX^e siècle (An VI-1852)*, Mémoire de Master 2 d'histoire, Toulouse Jean Jaurès, 2015 ; Jean-Christophe SANCHEZ, *Petite histoire de Bagnères-de-Bigorre*, Pau, Éditions Cairn, 2016.

443 Ce ne sont pas celles qui ont suscité le plus d'intérêt, et il nous semble qu'il y a là un chantier très stimulant car par leur nombre et malgré leur modeste fréquentation individuelle, elles sont collectivement capables d'apporter une nuance forte dans le paysage touristique et thermal français au XIX^e siècle. Voir par exemple : Olivier FAURE, « Les petites stations thermales en France au XIX^e siècle : un autre thermalisme ? », in Dominique JARRASSÉ, *2000 ans de thermalisme. Économie, patrimoine, rites et pratiques*, Clermont-Ferrand, Institut d'Études du Massif Central, Université de Clermont-Ferrand II, 1996, p. 33-47.

444 COLL., *Thermalisme et climatisme dans les Pyrénées*, 1984, Argelès-Gazost, Société d'étude des sept vallées, 1985 ; COLL., *Villes d'eaux. Histoire du thermalisme*, Clermont-Ferrand, Paris, Editions du CTHS, 1994, ces deux ouvrages sont collectifs et présentent de très nombreuses études sur les stations, notamment le second avec une cinquantaine d'articles ; Jérôme PENEZ, *Histoire du thermalisme en France au XIX^e siècle. Eau, médecine et loisirs*, Paris, Economica, 2004 ; Marc BOYER, *Histoire générale du tourisme*, op. cit., 2005.

445 Armand WALLON, *La vie quotidienne dans les villes d'eaux (1850-1914)*, Paris, Hachette, 1981 ; Adeline DAUMARD, *Oisiveté et loisirs dans les sociétés occidentales au XIX^e siècle*, Abbeville, F. Paillart, 1983 ; Alain CORBIN (dir.), *L'avènement des loisirs (1850-1960)*, Paris, Aubier, 1995 ; Catherine BERTHO-LAVENIR, *La roue et le stylo. Comment nous sommes devenus touristes*, Paris, Éd. O. Jacob, 1999 ; Gilles CHABAUD, Evelyne COHEN, Natacha COQUERY et Jérôme PENEZ (dir.), *Les guides imprimés du XVI^e au XX^e siècle. Villes, paysages, voyages*, Paris, Belin, 2000 ; André RAUCH, *Vacances en France de 1830 à nos jours*, Édition augmentée., Paris, Hachette Littératures, 2001 ; Sylvain VENAYRE, *Panorama du voyage (1780-1920). Mots, figures, pratiques*, Paris, les Belles Lettres, 2012.

446 Michel CHADEFAUD, *Aux origines du tourisme dans les Pays de l'Adour. Du mythe à l'espace, un essai de géographie historique*, Pau, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 1987 ; Laurent TISSOT, *Naissance d'une industrie touristique. Les Anglais et la Suisse au XIX^e siècle*, Lausanne, Payot, 2000 ; Renaud de BELLEFON, *Histoire des guides de montagne. Alpes et Pyrénées (1760-1980)*, Bayonne, Toulouse, Cairn, Milan, 2003 ; Laurent TISSOT, « L'hôtellerie de

par ces dernières des attentes touristiques⁴⁴⁷. La rupture quantitative du milieu du siècle est notée par tous les auteurs, bien qu'elle mérite une nuance⁴⁴⁸, déjà apportée dans le premier chapitre et que nous tenterons de mieux caractériser dans les deux chapitres à venir. L'environnement est, lui, plutôt délaissé de ces études, alors que le tourisme repose essentiellement sur son esthétisation et sur les fonctions ludiques – et créatrices de richesses – qui lui sont désormais attribuées. Ce rapport entre tourisme et environnement sera ici abordé sous l'angle de l'hygiène urbaine⁴⁴⁹.

Ce deuxième chapitre envisage de revenir dans un champ plus classique mais non moins indispensable de l'historiographie du tourisme afin de dresser un panorama de l'essor du tourisme sur notre terrain pyrénéen, particulièrement bigarré. Il s'agit d'en dégager les spécificités tout en le resituant dans le mouvement plus global du tourisme européen, mouvement lui-même susceptible de recevoir des éclairages nouveaux grâce à ces multiples exemples pyrénéens. Nous l'avons évoqué : la divergence entre Luchon la mondaine et l'Ariège si modeste est immédiate et se renforce au XIX^e siècle. Il reste à distinguer les clientèles de chacune, qui donnent à voir, au-delà des exemples cités, la coexistence de plusieurs mondes touristiques au XIX^e siècle. Le caractère aristocratique et mondain du tourisme thermal au XIX^e siècle n'a en fait rien de généralisé. Sur ce premier long siècle du tourisme, nous tenterons donc de caractériser la clientèle (origine géographique et sociale et motivations en fonction des lieux de séjour) et ce qui a permis de l'attirer (amélioration de l'accessibilité avec le chemin de fer, et de l'hygiène publique, « diversification » touristique). Qui vient dans les stations et pour faire quoi ? Outre les infrastructures mises en place au cours du premier XIX^e siècle et déjà évoquées, que fait-on pour attirer et retenir les touristes, pour se maintenir dans la concurrence qui s'avive à partir du milieu du siècle, lors de ce premier moment de diversification de l'offre touristique ? Ici, donc : une histoire des clientèles, des pratiques touristiques et les derniers aménagements routiers, ferroviaires et urbanistiques.

luxe à Genève (1830-2000) », *Entreprises et histoire*, vol. 46, n° 1, 2007, p. 17-33 ; Alexandre TESSIER, *Le Grand Hôtel. L'invention du luxe hôtelier (1862-1972)*, Rennes Tours, Presses universitaires de Rennes Presses universitaires François-Rabelais de Tours, 2012 ; Marc GIGASE, Cédric HUMAIR et Laurent TISSOT (dir.), *Le tourisme comme facteur de transformations économiques, techniques et sociales (XIX^e-XX^e siècles)*, Neuchâtel, Suisse, Éd. Alphil-Presses universitaires suisses, 2014 ; Vincent VLÈS et Christophe BOUNEAU (dir.), *Stations en tension*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2016.

447 Pierre LABORDE, *Histoire du tourisme sur la côte basque (1830-1930)*, Biarritz, Atlantica, 2001 ; Johan VINCENT, *L'intrusion balnéaire. Les populations littorales bretonnes et vendéennes face au tourisme (1800-1945)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007 ; Mikaël NOAILLES, *La construction d'une économie touristique sur la Côte Aquitaine des années 1820 aux années 1980. Pratiques sociales, politiques d'aménagement et développement local*, Neuchâtel (Suisse) Toulouse, Alphil-Méridiennes, 2012.

448 Sylvain VENAYRE, *Panorama du voyage (1780-1920). Mots, figures, pratiques*, Paris, les Belles Lettres, 2012, p. 486-487.

449 Ce qui a également été exploré par Françoise BREUILLAUD-SOTTAS, « Tourisme et préoccupations hygiénistes. Propreté, salubrité et lutte contre les nuisances urbaines : l'exemple d'Évian-les-Bains (1875-1914) », in Marc GIGASE, Cédric HUMAIR et Laurent TISSOT (dir.), *Le tourisme comme facteur de transformations économiques, techniques et sociales (XIX^e-XX^e siècles)*, Neuchâtel, Éd. Alphil-Presses universitaires suisses, 2014, p. 195-210.

I. Fréquentation touristique et fréquentation thermique

Essayons, pour commencer, de caractériser quantitativement et qualitativement la fréquentation des stations qui jalonnent notre terrain, autant de cas particuliers capables d'éclairer la diversité du tourisme thermal et montagnard au XIX^e siècle.

La quantification de la fréquentation est malaisée faute de statistiques régulières et réalisées selon une nomenclature harmonisée. On trouve donc ponctuellement des statistiques qui peuvent concerner la fréquentation globale des stations ou seulement la fréquentation thermique, et le rapport entre les deux n'a rien de régulier. Parmi les visiteurs, il y a ceux qui ont le libre choix et puis il y a les malades des hôpitaux, envoyés par les communes ou leur département et en quelque sorte captifs, inclus dans la fréquentation globale et qui peuvent représenter une proportion forte des visiteurs et des actes thermaux (douches, bains, buvette, gargarismes, humages). Et puis ces statistiques sont incertaines : il semble que Luchon s'illustre par le sous-enregistrement des malades aux thermes et des pensionnaires des hôtels et villas. Enfin, si l'on dispose du nombre de visiteurs, le nombre de nuitées, qui est la meilleure façon de comparer les données de fréquentation, n'est que très rarement donné. C'est l'écueil principal, car si l'évaluation du nombre absolu de visiteurs est toujours possible, il est impossible d'identifier ceux qui restent au-delà d'une journée, surtout lorsque le chemin de fer puis l'automobile facilitent les visites de moins de 24 h. Une station ou un site qui recevrait 100 000 visiteurs à la journée, s'enrichirait sans aucun doute beaucoup moins qu'une station recevant 10 000 personnes pour des séjours de dix jours, par exemple, représentant 100 000 nuitées et nourrissant l'essor hôtelier et les consommations de loisir et de restauration. D'ailleurs, le luxe déployé dans une station comme Nice s'explique tout à la fois par l'élitisme exceptionnel de sa fréquentation et par les très longs séjours effectués par cette clientèle, tandis que les stations thermales ne retiennent guère au-delà de trois semaines – ce qui est déjà une durée considérable.

Pour connaître les visiteurs des stations, il existe théoriquement une source exceptionnelle : les registres d'hôteliers. Les voyageurs arrivés dans les hôtels doivent remplir une fiche avec leurs noms, adresses et professions habituelles, ensuite transmise au commissaire de police. Dans les années 1830, alors que les flux sont encore modestes, le préfet de l'Ariège répète chaque année la nécessité de dresser ces listes d'étrangers et de les remettre chaque semaine à la préfecture⁴⁵⁰. La loi du 5 avril 1884 réitère cette obligation datant de l'Ancien Régime et en réglemente l'organisation par les communes. Les registres qui nous sont parvenus datent de la III^e République, sauf cas

450 AD 09, Archives communales d'Aix, 220 EDT/I 20 : Lettres du préfet de l'Ariège au maire d'Aix, mai 1832, 15 mai 1833, 15 mai 1834.

ponctuels comme les archives privées de l'hôtellerie du Teich à Ax qui donnent des indications beaucoup trop partielles⁴⁵¹. Une part de la fréquentation échappe à ces relevés : les visiteurs de passage, qui ne dorment pas dans la station mais y dépensent pourtant. Il y a en outre des différences entre stations : à Luchon, il est de tradition de ne pas se faire inscrire, aux thermes comme dans les hôtels. L'ingénieur des Mines regrette ainsi, en 1889, le manque de statistiques disponibles à Luchon, depuis la suppression du médecin inspecteur, et le manque de fiabilité de celles dont on dispose car l'employé préposé aux thermes n'inscrit que ceux qui le veulent. Il estime également que « La police peut seule vérifier, par le contrôle des registres d'hôtels et maisons garnies : malheureusement on compte que moitié environ des logeurs ne déclarent pas, malgré les invitations du commissaire de police de Luchon.⁴⁵² »

1. L'approche quantitative : les quatre « décollages » du tourisme thermal et montagnard français

La série de graphiques suivant tente d'établir la fréquentation d'un certain nombre de stations de notre aire d'étude.⁴⁵³ Ces stations ont été choisies parce qu'elles reproduisent, à une échelle locale, la variété des stations du XIX^e siècle, et qu'il a été possible pour elles de composer des séries statistiques acceptables : deux « grandes » stations (Luchon et Ax), une moyenne (Ussat) et deux petites (Aulus et Audinac) qui sont d'ailleurs des stations de boisson plus que de bains, à la différence des grands centres thermaux pyrénéens. Ces séries, discontinues, sont présentées en annexe, avec la méthodologie utilisée pour les composer. Il n'y a pas de statistiques pour Aulus avant 1849, car la source n'est pas réellement exploitée auparavant. On manque globalement de statistiques avant 1850, en dehors d'Ussat et d'Audinac, particulièrement bien suivies dans les années 1820-1830. Vers 1850, le docteur Alibert d'Ax le regrette : « On ne sait pas avec exactitude quel est le nombre absolu d'étrangers qui visitent nos établissements, et nous manquons de statistiques qui déterminent dans quelle mesure les eaux minérales de France concourent à la prospérité publique.⁴⁵⁴ » On manque aussi de données à partir des années 1890 pour Aulus, Ussat et Audinac, à cause de la suppression du poste de médecin inspecteur, dont la tâche statistique est remplie par le commissaire de police à Ax et Luchon, stations plus importantes. Les aspects qualitatifs présentés par ailleurs indiquent alors la stagnation voire le déclin de ces petits centres. On

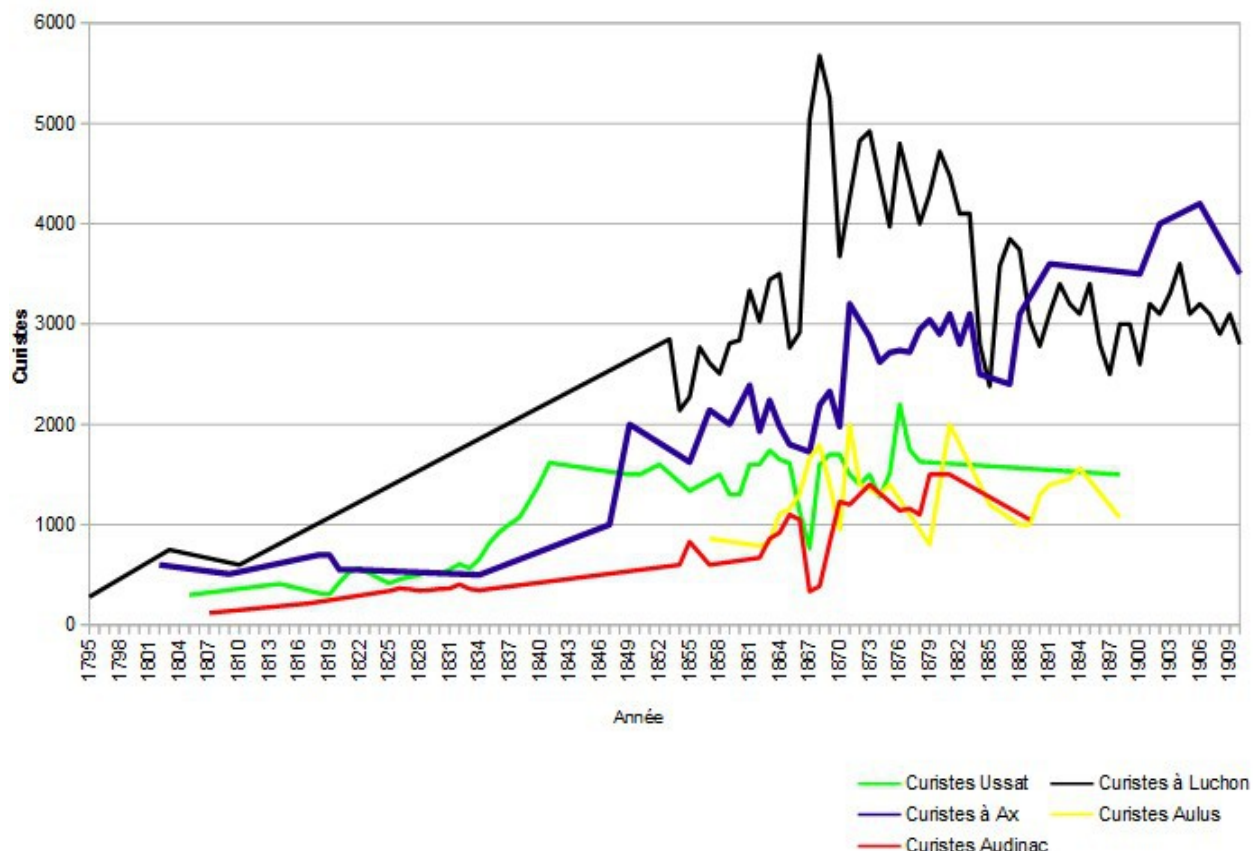
451 AD 09, 52 J 308 et 309 : Registre de l'hôtellerie du Teich, 1847-1906.

452 AD 31 7689 W 8, archives de la DRIRE Midi-Pyrénées : « Établissement thermal de Bagnères-de-Luchon. Visite en août-septembre 1889 », Rapport manuscrit de l'ingénieur des Mines, 21 septembre 1889.

453 Les sources, très nombreuses, sont présentées à l'annexe 3 avec les tableaux de données.

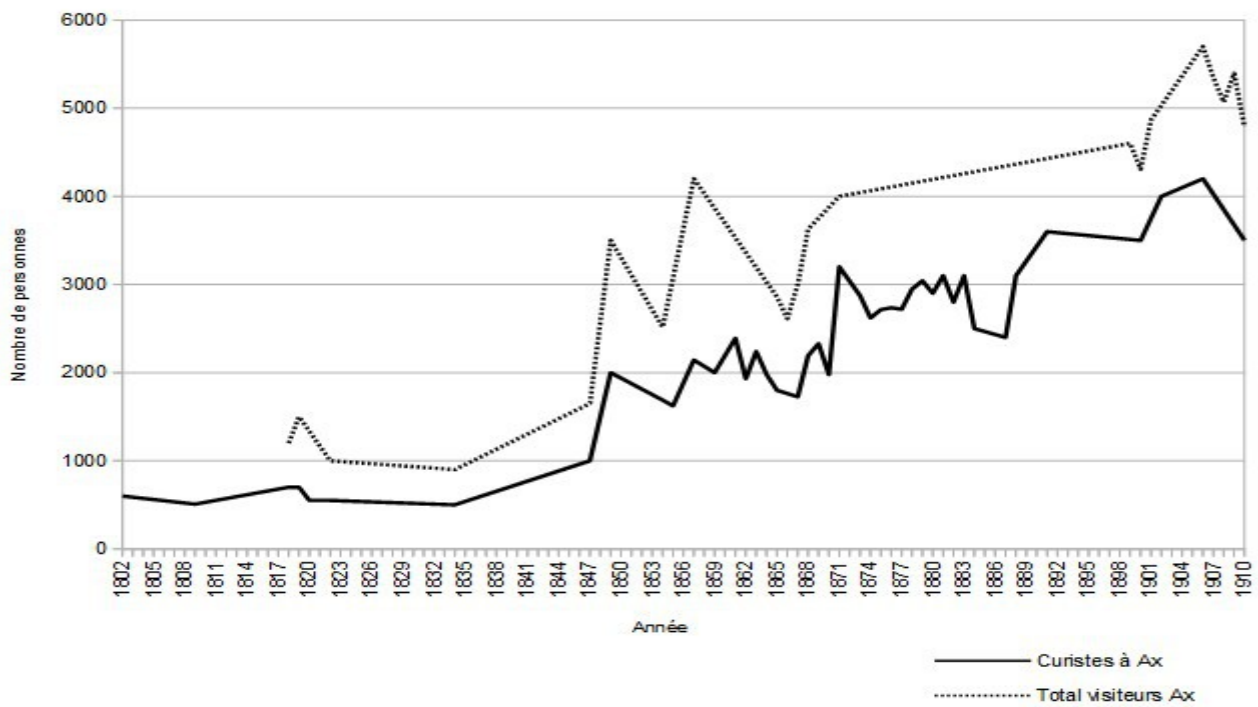
454 AD 09, 8 M 24/3 : Docteur Alibert, « Rapport administratif sur les eaux thermales d'Ax », adressé au préfet d'Ariège, s.d. [1849 ou 1850].

a laissé de côté des stations exploitées par intermittence : Encausse, Barbazan, Boussan, Ganties, Salies-du-Salat en Haute-Garonne, Bédailhe, Foncirgue, Carcanières ou encore Sentein en Ariège, dont nous aborderons plus loin quelques aspects de l'exploitation. Plus que des chiffres parfaitement exacts, ce sont des tendances qui sont présentées, un mouvement général et des variations à court terme qui permettent d'approcher la réalité quantitative de la fréquentation. Les statistiques générales de fréquentation n'étant réellement connues que pour Luchon, nous avons choisi de comparer dans un même graphique les affluences de curistes seulement.

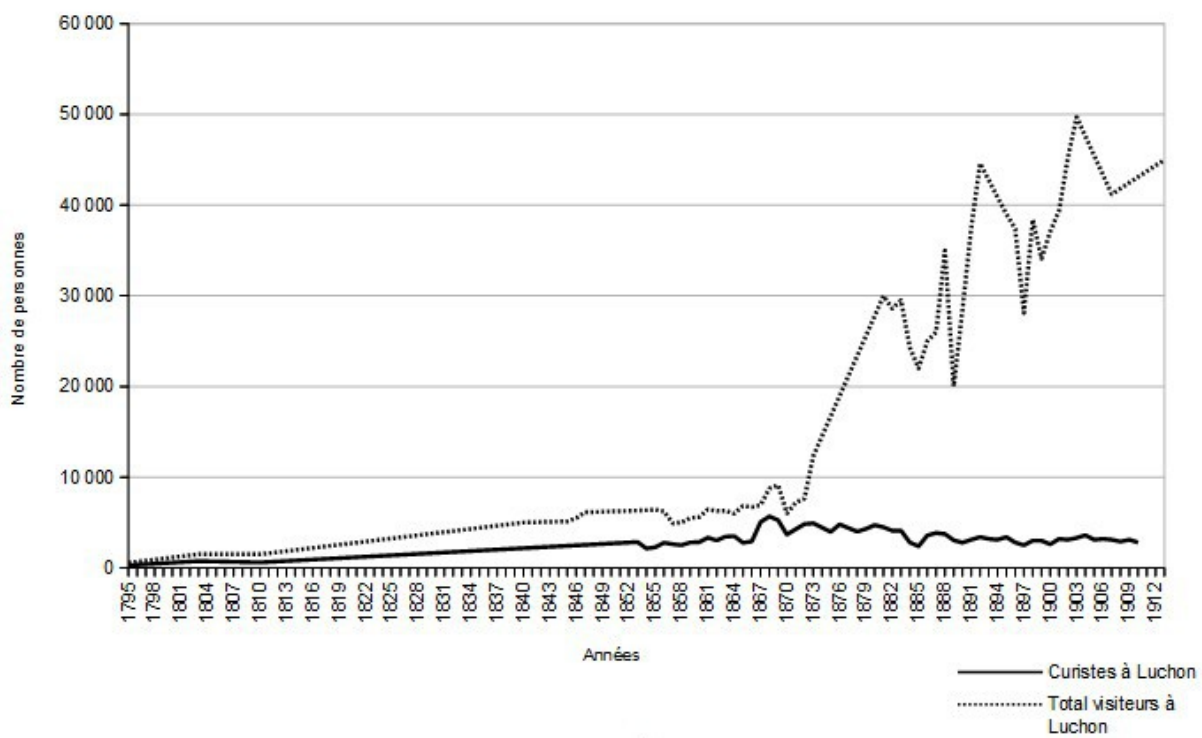


Fréquentation thermique de Luchon et des stations d'Ariège (1795-1910)⁴⁵⁵

⁴⁵⁵ Ce graphique et les suivants sont réalisés par nos soins.



Fréquentation d'Ax (1802-1910)



Fréquentation de Luchon (1795-1913)

Curistes

Le mouvement général d'abord : Ussat, Audinac, Ax et Luchon reçoivent en début de XIX^e siècle un nombre de curistes proche. Et si l'on a vu que Luchon cumule dans cette période les initiatives heureuses, il n'y a pas, quantitativement, d'écart rédhibitoire jusqu'aux années 1850. C'est là la limite des chiffres absolus, car, sociologiquement, les clientèles semblent déjà assez différentes et la morphologie des stations n'a déjà plus rien de commun. Des années 1800 à 1830, on compte en effet 200 à 400 curistes à Audinac, 300 à 1 000 (avec une progression nette) à Ussat, 600 à 800 à Ax qui, bien partie, paraît stagner à cette période, et, bien que les données manquent, sans doute de 800 à 2 500 à Luchon, qui semble progresser continuellement d'après les données de fréquentation globale. Dans les années 1840 à 1860, les stations ariégeoises, en dehors d'Ax, atteignent un seuil de fréquentation qui ne sera plus dépassé ensuite (avec un maximum de 800 à 1 000 curistes-buveurs d'eau à Audinac, 1 000 à 1 300 à Aulus, 1 500 à 1 700 à Ussat), à part ponctuellement à Aulus dans les années 1870-1880 (2 000 en 1871 et 1881, 1 600 en 1894). À partir des années 1850 donc, ces petites stations marquent le pas, du moins ne progressent plus réellement, tandis que Luchon connaît ses fréquentations thermales maximales dans les années 1860. Ussat, d'après ces données, connaît une forte croissance dans les années 1830 et au début des années 1840, avant de stagner. Avec 1 600 curistes dès 1841, elle devance Ax et n'est pas si éloignée de Luchon. Seulement, ce total ne sera plus que ponctuellement atteint par la suite, quelquefois légèrement dépassé (2 200 curistes en 1876), mais sans franchir durablement de palier. Son âge d'or, précoce, est passé ; sa trajectoire donne l'impression d'être tronquée. Audinac est relancée à la fin des années 1860 grâce à la reconstruction de l'établissement, qui combine bains et hôtellerie, sur des plans d'Edmond Chambert et grâce aux captages de Jules François⁴⁵⁶, mais stagne assez rapidement ensuite. Luchon, de son côté, atteint son sommet thermal en 1868 avec 5 675 malades inscrits aux thermes, total qui ne sera plus atteint avant les années 1920. L'ouverture des thermes Chambert en 1853 provoque une forte hausse de l'affluence pour une station déjà réputée. Mais dans les années 1870, Luchon paraît végéter avant de connaître un net déclin thermal à partir des années 1880. Ax progresse à partir des années 1840 et bénéficie dans les années 1860 et 1870 de la réfection du Teich (1863-1865), de l'ouverture des thermes Modèle (1868) puis de la reconstruction totale du Couloubret (1866-1880, sur plans de Chambert)⁴⁵⁷, pour progresser fortement. En 1874, le médecin inspecteur des eaux d'Ax estime d'ailleurs que la station est désormais suréquipée, les bains,

456 Jules FRANÇOIS, Professeur FILHOL, Docteur SENTEIN, *Bains d'Audinac (Ariège) près Saint-Girons*, Toulouse, Treille et C^{ie}, 1869.

457AD 09, 8 M 20 : Rapport de l'ingénieur des Mines de Vicdessos, Mussy, 2 juillet 1866 ; AD 09, 8 M 24/3 : Rapport de l'inspecteur des eaux d'Ax au préfet d'Ariège, juillet 1865 et 16 août 1866 ; Rapport du docteur Auphan, inspecteur des eaux d'Ax, au préfet de l'Ariège, 24 juillet 1867.

douches, piscines et salles diverses permettent de faire plus de 3 000 opérations thermales par jour, soit trois fois plus que ce qui est donné⁴⁵⁸. Tandis que Luchon marque le pas, Ax continue néanmoins de progresser au gré des modernisations de ses établissements, pour atteindre, sans doute, les 4 000 curistes dans les années 1900. C'est alors bien plus qu'à Luchon. Ax progresse, Luchon et les petites stations ariégeoises stagnent donc à partir des années 1870 : ces variations générales, pour être bien comprises, gagnent à être comparées à celles de la fréquentation touristique générale.

Touristes

Ax connaît en effet un relatif succès thermal. En revanche, d'un point de vue touristique, la progression est beaucoup plus discrète (et difficile à suivre). Pour Luchon, le graphique montre immédiatement le moment où le tourisme s'affranchit du thermalisme : autour de 1870 et même 1873 avec l'arrivée du train. La visite aux Pyrénées est, de la fin du XVIII^e siècle à la Troisième République, motivée par une combinaison d'attraits qui associe des eaux thermales sulfureuses prises en bains et douches, aux paysages de montagne et à la bonne société présente l'été. Le thermalisme est une pratique qui s'inscrit dans un complexe ludique et sanitaire constitutif du tourisme d'alors. À partir des années 1870, la fréquentation de Luchon en particulier n'a plus pour motif principal les thermes, mais bien les excursions en montagne et surtout la vie mondaine, renforcée par l'ouverture du casino en 1880. Ce phénomène se lit ailleurs : à Wiesbaden, Bade, Vichy ou Aix-les-Bains, la fréquentation thermique marque le pas tandis que la fréquentation touristique s'envole. À Vichy, les curistes ne sont déjà que 21 % de la fréquentation entre 1858 et 1862, 12 % entre 1873 et 1877, 6 % entre 1888 et 1892, 12 % entre-deux-guerres. À Wiesbaden, les curistes sont à peine le tiers des estivants dans les années 1850 et 1860, à Bade ils sont à peine 5 % en 1868⁴⁵⁹. Certaines, comme Cauterets ou Évian continuent à allier les deux, mais globalement dans les grandes stations, la motivation thermique semble perdre de son importance, au grand dam des médecins qui ne vont pas tarder à agir⁴⁶⁰. À Luchon, ainsi, si les curistes représentent 35 à 60 % des visiteurs avant 1873 et encore 40 % cette année là, ils sont à peine 15 % en 1882, 8 % en 1891, pas plus de 7 % dans les années 1900. Pour plus de précisions et pour éliminer les visiteurs de passage, on peut rapporter le nombre de curistes au nombre de visiteurs présents dans les registres

458 AD 09, 8 M 24/3 : Rapport du docteur Auphan, inspecteur des eaux d'Ax, au préfet de l'Ariège, 24 septembre 1874.

459 Isabelle POUZADOUX, « Pour une gestion du temps libre au cœur de la station thermique : le casino de Vichy de 1870 à 1839 », in Dominique JARRASSÉ, *2000 ans de thermalisme. Économie, patrimoine, rites et pratiques*, Clermont-Ferrand, Institut d'Études du Massif Central, Université de Clermont-Ferrand II, 1996, p. 255 ; Paul GERBOD, *Loisirs et santé, op. cit.*, 2004, p. 105.

460 La volonté des médecins de reprendre le contrôle sur la fréquentation des stations sera étudiée au chapitre quatrième.

hôtelières, en tenant compte des observations de l'ingénieur des Mines pour les années 1880-1890. Pour la période 1880-1891, pour laquelle les données sont disponibles, la proportion de curistes rapportée au nombre de pensionnaires des hôtels, villas et appartements de Luchon, s'établit à 18 %. Ces données quantitatives sont corroborées par des témoignages de contemporains. En 1889 par exemple, l'ingénieur des Mines remarque à propos de Luchon « que le nombre des baigneurs a décru depuis l'ouverture du chemin de fer [1873] et du casino [1880] : ce qu'on attribue à ce que l'accès de Luchon étant plus facile et le séjour plus agréable à la classe élégante, celle-ci a fortement augmenté et un peu chassé les malades ou baigneurs. Il serait inexact de dire que ceux-ci se font moins inscrire aujourd'hui qu'autrefois : la proportion reste de un tiers pour les non inscrits, on le voit par les bains donnés.⁴⁶¹ » Cette stagnation thermique n'est en tout cas pas due à un problème de ressources : en 1882, les 1 465 000 litres d'eaux thermales qui coulent chaque jour à Luchon permettent de donner 1 200 bains et 450 douches⁴⁶². Sur 90 jours de saison environ, et pour des cures de vingt jours, cela donne une capacité saisonnière de 7 400 curistes environ, bien loin de la fréquentation d'alors.

En cette fin de siècle, le thermalisme mondain et touristique est en déclin, une transition s'amorce sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir. Des stations touristiques, à base thermique, comme Luchon, se distinguent à partir de là, nettement, de stations avant tout thermiques, comme Ax, qui elle-même prend nettement le dessus sur des petites stations en difficulté pour trouver leur public. Pour Ussat, les données de fréquentation globale manquent mais il n'y a pas de signe d'emballage touristique. Dans les années 1860, la fréquentation est de deux tiers de curistes pour un tiers d'accompagnants. À Aulus, les données sont très lacunaires mais il semble que l'on soit à un curiste pour un accompagnateur dans les années 1880. À Ax, pour laquelle les seules données de fréquentation retrouvées sont les registres hôteliers, le rapport s'établit entre 60 et 70 % de curistes, le reste d'accompagnateurs, auxquels il faudrait ajouter les visiteurs ponctuels, ces touristes de passage qui ne sont jamais quantifiés avant 1914.

Nuitées

L'évaluation des flux touristiques repose aujourd'hui sur une unité de base : les nuitées. Or, au XIX^e siècle, cette unité de compte touristique est absente. À peine trouve-t-on quelques tentatives d'évaluation précoces de « journées » de visiteurs, mais sans continuité. Le médecin inspecteur d'Audinac donne ainsi entre 1825 et 1834 de 5 000 à 5 400 journées de curistes par

461 AD 31 7689 W 8, archives de la DRIRE Midi-Pyrénées : « Établissement thermique de Bagnères-de-Luchon. Visite en août-septembre 1889 », Rapport manuscrit de l'ingénieur des Mines, 21 septembre 1889.

462 Paul JOANNE, *Les Pyrénées*, Paris, Hachette, 1882, p. 302.

saison, avec un record de 6 075 journées en 1832⁴⁶³. En 1845, 1846 et 1847, le commissaire de police de Luchon évalue le nombre de journées passées dans sa ville par les 5 000 à 6 000 touristes. Il donne, respectivement, 124 233, 152 125 et 163 817, pour des séjours en moyenne plutôt longs (24 à 28 jours)⁴⁶⁴. En 1857, on dispose des journées de visiteurs des stations ariégeoises : 7 200 à Audinac, 10 344 à Aulus, 32 000 à Ussat et 82 860 à Ax⁴⁶⁵. À Luchon, en 1858, les statistiques donnent 132 768 opérations thermales pour 2 505 curistes. En considérant que les curistes font deux opérations thermales par jour (hypothèse crédible mais fragile car nous n'avons pas de témoignage à ce propos), on obtient un séjour moyen de vingt-six journées (comme dans les années 1840) que l'on peut aussi appliquer aux 2 500 autres visiteurs-accompagnants, ce qui donnerait 130 000 journées. Vers 1900, en considérant que les séjours moyens sont désormais plus courts à Luchon qu'à Ax, compte tenu de la forte proportion de visiteurs de passage dans la première tandis que la seconde est avant tout une station de cures thermales de vingt jours, on pourrait évaluer au minimum à 200 ou 300 000 les nuitées luchonnaises, contre 70 à 100 000 côté axéen, ce qui est déjà considérable. L'appréciation des nuitées pour le XIX^e siècle reste, en tout cas, très délicate. Et c'est ensuite la qualité de la clientèle et la masse de visiteurs à la journée – qui sont autant de consommateurs – qui font les différences entre les stations. Sans nul doute, à la veille de 1914, deux mondes séparent des stations comme Luchon, station touristique mondaine, et Ax, plus populaire et médicale, alors qu'elles connaissaient des fréquentations voisines au tournant du XVIII^e au XIX^e siècle.

Comparaisons nationales

On peut essayer, en rassemblant les données éparses fournies par la bibliographie, de situer notre terrain dans le contexte régional et national. D'abord, à l'échelle pyrénéenne : au début de notre période d'étude, tandis que Luchon reçoit 500 à 1 500 visiteurs, un peu moins pour Ax, il y aurait, selon le docteur de Laversanne, 10 000 à 15 000 baigneurs dans les « Hautes-Pyrénées » avant la Révolution et 4 000 à 4 500 de la fin des années 1790 au milieu des années 1800. On ne sait pas avec certitude ce que désigne ce terme de « Hautes-Pyrénées » car à ce moment-là le médecin réclame le rattachement de Luchon à ce département⁴⁶⁶. Bagnères-de-Bigorre, qui recevait déjà 6 000 à 7 000 visiteurs au milieu du XVIII^e siècle pèse probablement largement dans ce

463 AD 09, 8 M 22 : Note sans date, rédigée par le docteur Lacanal, médecin inspecteur d'Audinac [1835].

464 AD 31, 2 O 42/22 : Rapport manuscrit du commissaire de police de Luchon, « État sommaire des étrangers arrivés à Bagnères-de-Luchon, depuis le 1^{er} janvier 1845 pour y faire usage des eaux thermales », 20 janvier 1849.

465 AD 09, 8 M 20 : Docteur Alibert (inspecteur des eaux d'Ax), « L'état de l'industrie des eaux minérales dans le département de l'Ariège », rapport manuscrit adressé au préfet de l'Ariège, 25 juillet 1858.

466 AD 31, 5 M 47 : « Mémoire de M. de Laversanne, sur les établissements thermaux des Pyrénées », Mémoire manuscrit, s.l. [Tarbes], s.d. [1806].

résultat⁴⁶⁷. Si l'on se rappelle de notre premier chapitre, il est intéressant de remarquer la maturité du discours touristique alors même que, quantitativement, ce tourisme ne concerne encore que des flux limités. Dans une large mesure, l'emballlement discursif précède la matérialisation réellement significative du tourisme.

La croissance est ensuite forte sous la Monarchie de Juillet et, en 1854, alors que Luchon reçoit entre 6 000 et 7 000 visiteurs pour 2 300 curistes et Ax 2 500 pour 1 700⁴⁶⁸, Bagnères-de-Bigorre reçoit 15 000 visiteurs, Cauterets 8 000 touristes en tout et 4 500 malades, les Eaux-Bonnes 9 700 touristes et 1 370 malades. Au total cette année-là, dans les 16 principales stations pyrénéennes, le docteur Lambron compte 56 316 personnes dont 17 671 curistes. Un tiers seulement des étrangers venant alors aux eaux pyrénéennes sont des curistes⁴⁶⁹. Cauterets, d'après les séries statistiques établies par Richard Laudinas, semble être avec Bagnères-de-Bigorre la plus grande station pyrénéenne avant 1870, dominant d'assez loin Luchon⁴⁷⁰. Luchon est un peu noyée parmi les autres grandes stations pyrénéennes, massif en tout cas de première importance dans le tourisme thermal et montagnard du temps. Des années 1860 à 1880, des stations comme les Eaux-Bonnes et Barèges reçoivent 6 000 à 8 000 personnes⁴⁷¹ – le succès est là, mais elles ne progressent plus, à la différence de Luchon – et voient revenir une modeste station comme Ax. En 1881, Bagnères-de-Bigorre serait la station thermale la plus fréquentée de France avec 16 697 curistes. Ils sont 15 371 à Cauterets, 3 654 à Barèges, 39 751 en tout dans les Hautes-Pyrénées – qui serait alors le plus grand département thermal de France –, 3 300 à Luchon⁴⁷². Dans chacune de ces stations, sauf à Luchon, la proportion de curiste avoisine les 50 % voire davantage. Elles sont en train de perdre la partie du tourisme, tandis qu'à Luchon les chiffres de fréquentation générale s'envolent. Au début du XX^e siècle, bien que les données manquent, Luchon, avec 45 à 50 000 visiteurs, domine largement la hiérarchie pyrénéenne, puisque Cauterets ou Bagnères-de-Bigorre semblent végéter autour de 20 à 30 000 visiteurs⁴⁷³. La connaissance des nuitées changerait sans doute la donne, mais le nombre

467 Maurice BORDES, *L'Intendant d'Etigny et les Pyrénées*, S.I., M. Bordes, 1975, p. 34.

468 Félix GARRIGOU, *Passé, présent, avenir de Luchon*, Paris, G. Masson, 1874, p. 39-40 ;

469 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées et les eaux thermales sulfurées de Bagnères-de-Luchon*, Napoléon Chaix et Cie, 1860, vol. 2, p. 1 009-1 011.

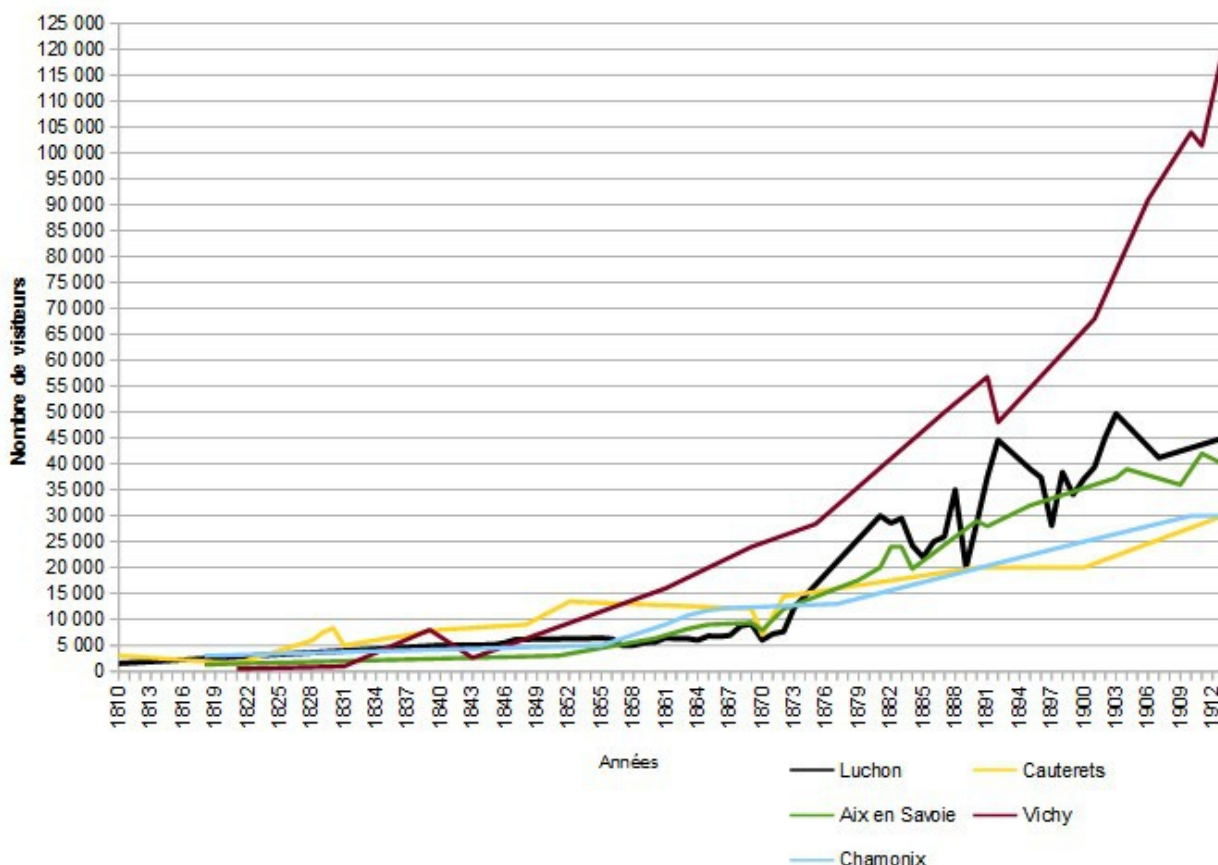
470 Voir Richard LAUDINAS, *Cauterets. Une construction touristique au premier XIX^e siècle (An VI-1852)*, Mémoire de Master 2 d'histoire, Toulouse Jean Jaurès, 2015, p. 142 et 227.

471 Paul Gerbod, « Tourisme et thermalisme en France au XIX^e siècle », in Jean SAGNES, *Deux siècles de tourisme en France (XIX^e-XX^e siècles)*, Béziers Perpignan, Ville de Béziers Presses universitaires de Perpignan, 2001, p. 11.

472 Michel CHADEFAUD, « La route thermale et le développement touristique des Pyrénées », in Lise GRENIER, *Le voyage aux Pyrénées ou la route thermale*, Saint-Girons, Randonnées pyrénéennes, 1987, p. 193 ; Michel DUPEYRE, *Petite histoire du thermalisme dans les Hautes-Pyrénées*, Cressé, Ed. des régionalismes Pyrémonde, 2011, p. 87.

473 Karl BAEDEKER, *Le Sud-Ouest de la France: de la Loire à la frontière d'Espagne: manuel du voyageur*, 7^e éd., Leipzig, Paris, K. Baedeker, P. Ollendorff, 1901, p. 313 pour Cauterets.

« brut » de visiteurs traduit au moins le rayonnement des stations. L'arrivée du train à Luchon en 1873 est un facteur décisif car la station permet, dès lors, mieux que Bagnères-de-Bigorre et pour la première fois, de séjourner en cœur de massif au terme d'un déplacement facile. Surtout, sous la III^e République, Barèges, les Eaux-Bonnes et Bagnères-de-Bigorre semblent plutôt s'enraciner dans une image thermique, tandis que Luchon rattrape l'image touristique de Vichy et Aix-les-Bains où la fréquentation thermique était minoritaire dès les années 1850-1860.



Fréquentation globale des grandes stations thermales et montagnardes de France (1810-1912)⁴⁷⁴.

474 Graphique établi par nos soins à partir de sources éparées : Ph. PATISSIER, *Nouvelles recherches sur l'action thérapeutique des eaux minérales et sur leur mode d'application dans les maladies chroniques*, Paris, J.-B. Baillière, 1839, p. 54 ; Karl BAEDEKER, *Le Sud-Ouest de la France: de la Loire à la frontière d'Espagne: manuel du voyageur*, 7^e éd., Leipzig : Paris, K. Baedeker ; P. Ollendorff, 1901, p. 313 ; Jean MIÈGE, « La vie touristique en Savoie », *Revue de géographie alpine*, 1933, vol. 21, n° 4, p. 765-783 ; Georges CAZES, *Le tourisme à Luchon et dans le Luchonnais*, Toulouse, Institut de géographie de la Faculté des lettres et sciences humaines, 1964 ; Armand WALLON, *La vie quotidienne dans les villes d'eaux (1850-1914)*, Paris, Hachette, 1981, p. 87-117 ; Michel CHADEFAUD, « La route thermique et le développement touristique des Pyrénées », in Lise GRENIER, *Le voyage aux Pyrénées ou la route thermique*, Saint-Girons, Randonnées pyrénéennes, 1987, p. 193 ; CHAMBRIARD Pascal, « Les rythmes de la saison vichyssoise (1853-1960) », in COLL., *Villes d'eaux. Histoire du thermalisme*, 117^e Congrès national des sociétés savantes, Clermont-Ferrand, Paris, Editions du CTHS, 1994, p. 227-248, en particulier p. 233 ; Jérôme PENEZ, *Histoire du thermalisme en France au XIX^e siècle. Eau, médecine et loisirs*, Paris, Économica, 2004, p. 6, 38-41, 47, 72 ; Bernard DEBARBIEUX, *Chamonix-Mont-Blanc (1860-2000). Les coulisses de l'aménagement*, Saint-Gervais, Édimontagne, 2001, p. 21, 100 ; Paul GERBOD, « Tourisme et thermalisme en France au XIX^e siècle », in Jean SAGNES, *Deux siècles de tourisme en France (XIX^e-XX^e siècles)*, Béziers Perpignan, Ville de Béziers Presses universitaires de Perpignan, 2001, p. 11 ; Renaud de BELLEFON, *Histoire des guides de montagne. Alpes et Pyrénées (1760-1980)*, Bayonne, Toulouse, Cairn, Milan, 2003, p. 159 ; Paul GERBOD, *Loisirs et santé. Les thermalismes en Europe des origines à nos jours*, Paris, H. Champion, 2004 ; Marc BOYER, *Histoire générale du tourisme du XVI^e au XXI^e siècle*,

Au niveau national justement, si l'on compare grossièrement, à l'aide du graphique précédent, les données de fréquentations générales de Luchon, Vichy, Cauterets, Aix et Chamonix, principales stations thermales et montagnardes françaises à la veille de 1914, on voit que Luchon tire son épingle du jeu autour de 1870, au moment même où sa fréquentation thermique connaît un coup d'arrêt. C'est à ce moment que s'accélère la croissance des grandes stations estivales distinguées sous le Second Empire, dans bien des cas grâce à une mise en forme et en récit touristique et thermal débutée autour de la Révolution française. Bien entendu, rien n'était encore figé au milieu du XIX^e siècle et les positions héritées n'ont pas tout fait. À grands renforts d'investissements privés désormais, d'autres stations ont été capables d'émerger entre le Second Empire et la Troisième République sur des créneaux thermaux (Châtel-Guyon, Dax, Salies-de-Béarn) ou plus rarement sur des créneaux mondains comme Évian, où l'on ne compte que quelques centaines de visiteurs avant 1850 et qui en reçoit plus de 9 000 en 1890⁴⁷⁵. Le graphique précédent est une reconstitution schématique et masque l'instabilité des fréquentations à court terme. Il n'est là que pour donner un ordre d'idée des évolutions sur le long terme, et permet de distinguer plusieurs phases de croissance. On aurait en quelque sorte quatre moments de « décollage », entrecoupés de phases d'instabilité, si l'exemple de Luchon est bien représentatif de l'ensemble.

Les phases de croissance du tourisme thermal et montagnard en France

Un premier moment de décollage se situerait au départ du tourisme thermal et montagnard, au tournant du XVIII^e au XIX^e siècle, mais avec des flux encore modestes. Les hiérarchies sont alors difficiles à établir sur les seuls critères quantitatifs et c'est la qualité de la clientèle qui différencie les grandes stations ici présentées des plus modestes comme celles d'Ariège ou du Massif Central. Un deuxième essor se produirait autour des années 1840-1850, lorsque la fréquentation thermique et touristique connaît un moment d'emballement, que l'on retrouve aussi dans les petites stations. Vichy, reliée au train dès 1862 compte déjà, en 1838, 4 000 curistes⁴⁷⁶ et continue sa progression sous le Second Empire pour atteindre 24 000 visiteurs en 1869 ; Bagnères-de-Bigorre serait à 14 000 visiteurs, Chamonix et Cauterets suivent avec 12 000 et forment le quatuor de tête du tourisme estival. Aix (9 351) et Luchon (9 126) sont non loin derrière⁴⁷⁷. Ensuite,

Paris, L'Harmattan, 2005, p. 235 ; Richard LAUDINAS, *Cauterets. Une construction touristique au premier XIX^e siècle (An VI-1852)*, Mémoire de Master 2 d'histoire, Toulouse Jean Jaurès, 2015, p. 94, 142 et 227.

475 Jean MIÈGE, « La vie touristique en Savoie », *Revue de géographie alpine*, vol. 21, n° 4, 1933, p. 775 ; Paul Gerbod, « Tourisme et thermalisme en France au XIX^e siècle », in Jean SAGNES, *Deux siècles de tourisme en France (XIX^e-XX^e siècles)*, Béziers Perpignan, Ville de Béziers Presses universitaires de Perpignan, 2001, p. 11 ; et plus généralement Jérôme PENEZ, *Histoire du thermalisme en France au XIX^e siècle. Eau, médecine et loisirs*, Paris, Economica, 2004.

476 Philippe PATISSIER, *Nouvelles recherches sur l'action thérapeutique des eaux minérales et sur leur mode d'application dans les maladies chroniques*, Paris, J.-B. Baillière, 1839, p. 54.

477 Jean MIÈGE, « La vie touristique en Savoie », *op. cit.*, 1933, p. 771 ; Armand WALLON, *La vie quotidienne dans les*

un troisième temps de décollage, plus rapproché et plus proprement touristique, surviendrait dans les années 1870. Luchon, Aix et Vichy se dégagent du lot, tandis que Cauterets et Chamonix marquent relativement le pas. Enfin vient un quatrième temps de décollage dans les années 1900, sans doute lié aux facilités faites par les compagnies de chemin de fer pour des voyages moins onéreux et à la multiplication des visites à la journée. Alors, Vichy se dégage du lot, tandis les croissances d'Aix et de Luchon que se stabilisent, cette dernière étant tout de même en 1914, selon toute vraisemblance, la deuxième station thermique (en nombre de visiteurs, pas en curistes, tandis que les nuitées restent difficiles à établir) et la deuxième station de montagne de France, derrière Vichy et Chamonix. Chamonix, très fréquentée, avec près de la moitié de sa clientèle qui n'est ni française ni piémontaise, essentiellement pour de courts passages depuis Genève, est en retrait jusqu'à l'arrivée du train : au Fayet en 1898, à Chamonix en 1901⁴⁷⁸. Dès lors, la fréquentation reprend sa progression. Selon les sources, on indique 170 000 visiteurs en 1908 et 30 000 entre 1910 et 1913⁴⁷⁹. Sans doute le premier chiffre comprend-il toutes les arrivées à la gare pendant l'ensemble de l'année. Chamonix ne dispose pas de cette ressource thermique capable de fixer un séjour normal d'une vingtaine de nuitées. Avant le XX^e siècle, c'est une station de passage plus que de villégiature.

En reprenant les données de fréquentation globale des seules villes d'eaux en France, on compterait environ 30 000 visiteurs en 1822, 60 000 en 1834-1835, et les Pyrénées comptent sans doute pour un bon tiers. Dans les années 1840, on est passé à 100 000, en 1869 à 200 000, de 230 000 à 300 000 entre 1882 et 1892⁴⁸⁰. On ne sait pas toujours, ni comment sont réalisées ces estimations, ni ce qu'elles recouvrent : comptent-elles les seuls curistes ou tous les visiteurs ? En 1910, un rapport, qui ne cite toujours pas ses sources⁴⁸¹ donne 700 000 visiteurs, dont 375 000 curistes et 325 000 accompagnateurs, dans les stations thermiques françaises, avec une dépense moyenne de 400 francs par visiteur (somme considérable qui restreint le public potentiel). Essayant de démêler ces chiffres, Jérôme Penez estime que la plus forte croissance se produit dans la

vil·les d'eaux (1850-1914), Paris, Hachette, 1981, p. 87 ; Jérôme PENEZ, *Histoire du thermalisme en France au XIX^e siècle. Eau, médecine et loisirs*, Paris, Économica, 2004, p. 38 ; Michel DUPEYRE, *Petite histoire*, op. cit., 2011, p. 56-57.

478 Sur Chamonix et ses aménagements touristiques à partir de 1860, voir la synthèse de Bernard DEBARBIEUX, *Chamonix-Mont-Blanc (1860-2000). Les coulisses de l'aménagement*, Saint-Gervais, Édimontagne, 2001.

479 1908 : Bernard DEBARBIEUX, *Chamonix-Mont-Blanc*, op. cit., 2001, p. 100 ; 1910-1913 : Marc BOYER, *Histoire générale du tourisme du XVI^e au XXI^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 235.

480 Paul GERBOD, « Tourisme et thermalisme en France au XIX^e siècle », op. cit., 2001, p. 9 ; Paul GERBOD, *Loisirs et santé*, op. cit., 2004, p. 74 ; Jérôme PENEZ, *Histoire du thermalisme*, op. cit., 2004, p. 33-35.

481 Rapport du président de la chambre syndicale de commerce et d'industrie des eaux minérales et des établissements thermaux utilisé par WALLON Armand, *La vie quotidienne*, op. cit., p. 117-118 et Jérôme PENEZ, *Histoire du thermalisme*, op. cit., 2005, p. 33.

première moitié du XIX^e siècle, avant de se tasser progressivement en s'approchant du XX^e siècle⁴⁸². De 5 % du total des visiteurs dans les années 1840 à 1860, Luchon représente 10 % dans les années 1880-1890, 6 à 7 % à la veille de la guerre, en retenant l'estimation haute de 700 000 visiteurs dans les stations françaises, contre 15 % à Vichy. En 1912, le docteur Porcheron, cité par Olivier Faure, recense 150 lieux thermaux et établit une hiérarchie qui semble donner une bonne photographie du paysage thermal français. Quinze stations reçoivent plus de 10 000 visiteurs et/ou ont plus de 10 médecins consultants : Vichy (82 et 100 000), Aix-les-Bains (30 médecins), Luchon (22 et 50 000), La Bourboule (20 et 15 000), Mont-Dore (20 et 15 000), Cauterets (20), Châtel-Guyon (17), Contrexéville (14), Dax (14), Evian (14), Luxeuil (12), Plombières (11), Royat (14), Vittel (14 et 10 000). Vingt-cinq stations ont de 5 à 9 médecins et 2 à 6 000 visiteurs (dont Ax, mais aussi Amélie, Argelès-Gazost, Eaux-Bonnes, Allevard, Bourbonne, etc.). Le reste, plus de 100 stations, sont donc petites voire minuscules. Dans beaucoup de lieux il n'y a qu'un établissement avec hôtel intégré. Dans les Pyrénées elles seraient alors une quinzaine, à l'exemple de Carcanières-Escouloubre qui compte alors trois établissements-hôtels⁴⁸³. La clientèle est donc tout à la fois très éclatée, sur une multitude de petits sites thermaux et minéraux (dont notre terrain regorge) très peu fréquentés, et en même temps très concentrée sur un petit nombre de stations, les « hydropoles » identifiées par Jérôme Penez⁴⁸⁴, qui accueillent la clientèle la plus nombreuse et la plus riche.

À l'échelle européenne, à partir des statistiques réunies par Paul Gerbod, on peut constater que les Pyrénées sont loin d'être marginales. Wiesbaden semble dominer la hiérarchie thermale au tournant du XIX^e au XX^e siècle avec près de 110 000 visiteurs en 1895 et 170 000 en 1910. Bade, ce rendez-vous du « gotha de l'Europe », dominatrice jusqu'au milieu du XIX^e siècle (de 500 visiteurs en 1790 elle est passée à 48 000 en 1860), est rattrapée par Vichy au début du XX^e siècle (67 000 visiteurs en 1895). Luchon se situe sinon, avec Aix, au niveau de Carlsbad (5 500 visiteurs en 1845, 26 450 en 1880, 43 000 en 1895), c'est-à-dire au meilleur niveau européen. Et elle est de loin devant Saint-Moritz qui n'accueille « que » 8 000 personnes en 1890⁴⁸⁵. Au XIX^e siècle, les Pyrénées existent bel et bien dans le tourisme européen.

2. Rythmes

Sans surprise, le tourisme profite donc tout particulièrement des phases de prospérité

482 Jérôme PENEZ, *Histoire du thermalisme*, op. cit., 2004, p. 35.

483 Olivier FAURE, « Les petites stations thermales en France au XIX^e siècle : un autre thermalisme ? », in Dominique JARRASSÉ, *2000 ans de thermalisme. Économie, patrimoine, rites et pratiques*, Clermont-Ferrand, Institut d'Études du Massif Central, Université de Clermont-Ferrand II, 1996, p. 43-44.

484 Jérôme PENEZ, *Histoire du thermalisme*, op. cit., 2004.

485 Paul Gerbod, « Tourisme et thermalisme en France au XIX^e siècle », op. cit., 2001, p. 12 ; Paul GERBOD, *Loisirs et santé*, op. cit., 2004, p. 74-75.

économique générale et se montre très sensible à la conjoncture, y compris pour les plus petites stations, même si ce sont surtout les grosses, dépendantes d'une fréquentation d'origine lointaine, qui subissent le plus les soubresauts du temps. À chaque phase de forte croissance succèdent des périodes très heurtées où toute crise économique, politique, sociale, sanitaire, climatique, où tout grand événement international fait fléchir la fréquentation. En 1822, bien que l'on manque de données, la fièvre jaune sévit en Espagne et entraîne la mise en place d'un cordon sanitaire à la frontière, tandis que les troubles politiques menacent : une baisse de fréquentation est constatée dans les stations pyrénéennes⁴⁸⁶. En 1884, l'un des replis les plus nets du tourisme au XIX^e siècle est dû à l'épidémie de choléra qui éloigne les touristes de toutes les stations thermales⁴⁸⁷ tandis que la crise économique redouble⁴⁸⁸. Les crises politiques de 1830, 1848 et 1870 sont très sensibles dans les fréquentations. À partir du milieu du siècle, les expositions universelles exercent de leur côté une forte concurrence. En 1867, l'exposition de Paris semble être à l'origine d'une chute de l'affluence dans toutes les stations de notre échantillon, en partie compensée à Luchon par la venue du prince impérial⁴⁸⁹. En 1889, lors d'une nouvelle exposition parisienne, la fréquentation de Luchon baisse de 13 % par rapport à 1888, de 9 % à Aix, de 4 % à Cauterets et de 11 % à Vichy⁴⁹⁰. En 1900, en revanche, Luchon progresse de 10 % malgré l'Exposition universelle, tandis qu'Aix (-14 %) et Vichy (-17 %) sont fortement touchées⁴⁹¹. Le climat est une autre variable d'une grande influence. Il joue particulièrement sur l'attitude de la clientèle de proximité⁴⁹², seule à pouvoir connaître réellement les conditions météorologiques et à pouvoir décaler ou reporter sa décision de séjour. À Ax, on explique chaque saison la variation de l'affluence par les conditions climatiques⁴⁹³. À Luchon, en 1897, les inondations catastrophiques du Midi, qui frappent au début du mois de juillet et interrompent la voie de chemin de fer pendant quelques jours, font les gros titres des journaux⁴⁹⁴. Cette année là, la fréquentation s'effondre de 25 % par rapport à 1896 (de 38 000 à

486 D'après Richard LAUDINAS, *Cauterets, op. cit.*, 2015, p. 142.

487 AD 31, 4 M 126 : Rapport du 14 octobre 1884 du commissaire spécial au Préfet, statistiques annuelles de la station de Bagnères-de-Luchon pour la saison 1884.

488 Albert BRODER, *L'économie française au XIX^e siècle*, Gap, Ophrys, 1993, p. 113-139.

489 AD 09, 8 M 24/3 : Rapport du docteur Auphan, inspecteur des eaux d'Aix, au préfet de l'Ariège, 28 juillet 1868 ; Armand WALLON, *La vie quotidienne dans les villes d'eaux (1850-1914)*, Paris, Hachette, 1981, p. 277.

490 AD 31, 13 M 92 (Police des jeux) : Rapport du commissaire spécial au Préfet de Haute-Garonne sur le bilan la saison au Casino de Luchon, 17 novembre 1889 ; Jérôme PENEZ, *Histoire du thermalisme, op. cit.*, 2004, p. 41.

491 Jérôme PENEZ, *Histoire du thermalisme en France, op. cit.*, 2004, p. 41.

492 C'est l'explication que donne le médecin-inspecteur d'Aix à la baisse de fréquentation enregistrée en 1882, voir AD 09, 8 M 24/3 : Rapport du docteur Auphan, inspecteur des eaux d'Aix, au préfet de l'Ariège, 1^{er} juillet 1883.

493 La Compagnie générale des thermes d'Aix explique par exemple les mauvais résultats de 1908 par la saison pluvieuse : cf AD 09, 52 J 18 : Conseil d'administration de la Compagnie générale des thermes d'Aix, 15 novembre 1908.

494 Voir « Les inondations dans le Midi », *Le Petit Journal*, 9 juillet 1897, qui rapporte la venue du ministre des

28 000 visiteurs). On revient momentanément au niveau de fréquentation du début des années 1880.

Si, tendanciellement, un peu partout, les fréquentations augmentent, la durée de la saison semble diminuer en cours de siècle. En 1823 et 1824, le détail mensuel du produit des thermes de Luchon permet d'approcher le rythme de la fréquentation de la station. Elle se concentre entre mai et octobre, qui produisent 97,5 % des revenus en 1823, 98,4 % en 1824. Mais chaque mois donne quelque revenu ce qui signifie que les thermes sont ouverts toute l'année et que certains visiteurs, très rares, s'affranchissent de la saisonnalité. Il s'agit des habitants des environs ou des personnes moins aisées, très probablement. Juillet, août et septembre (surtout ces deux derniers mois) concentrent sinon la fréquentation : 80 % des revenus des thermes sont produits sur ces mois en 1823 (dont 33 % en août et 29 % en septembre), 90 % en 1824 (dont 37 % en août et 32 % en septembre)⁴⁹⁵. En 1898, la saison s'est encore resserrée : juin représente 4 % de la fréquentation, juillet 24 %, septembre 23 %, août 49 %⁴⁹⁶. Cette saisonnalité extrêmement marquée constitue à coup sûr une gageure en terme d'offre hôtelière, de service thermal et d'animation. En 1899, *Luchon-Thermal* accuse l'absence de grandes fêtes en dehors d'août d'être à l'origine de cette concentration de la fréquentation⁴⁹⁷. En 1914, Henry Spont accuse, pour sa part, la mode : « d'année en année, la saison se rétrécit. Ils sont loin les temps où elle remplissait effectivement les quatre mois annoncés au programme. Aujourd'hui, c'est à peine si la période brillante dure six semaines [...]. Nulle attraction ne saurait retenir la foule moutonnaire après le mois d'août, considéré comme l'apothéose des plaisirs mondains dans les pays de montagne où l'automne, croit-on, est froid.⁴⁹⁸ » Du manque d'animation ou des modes touristiques, de l'œuf ou de la poule, le problème de la concentration de la fréquentation est insoluble.

Dans le cas de Luchon, la durée moyenne des séjours paraît se raccourcir. Le rapport du commissaire de police de la station, en 1849, l'estime entre 24 et 28 jours⁴⁹⁹. Toutefois, des séjours très courts sont déjà pratiqués : en 1834, Chausenque raconte le passage à Luchon pendant deux nuits seulement de ses camarades qui l'ont accompagné depuis Barèges. Il repartent ensuite vers Barèges, *via* Bagnères-de-Bigorre⁵⁰⁰. On n'a plus d'évaluation avant la Première Guerre mondiale, travaux Publics à Luchon le 8 juillet 1897 pour constater les dégâts et la vitesse des réparations.

495 Statistiques établies par nos soins à partir de AD 31, 5 M 45 : État du produit des bains de Bagnères-de-Luchon mis en régie pendant les années 1823 et 1824, s.d.

496 *Luchon-Thermal*, 15 octobre 1898.

497 *Luchon-Thermal*, 23 septembre 1899.

498 Henry SPONT, *Les Pyrénées. Les stations pyrénéennes, la vie en haute montagne*, Paris, Perrin, 1914, p. 103.

499 AD 31, 2 O 42/22 : Rapport manuscrit du commissaire de police de Luchon, « État sommaire des étrangers arrivés à Bagnères-de-Luchon, depuis le 1er janvier 1845 pour y faire usage des eaux thermales », 20 janvier 1849.

500 Vincent de CHAUSENQUE, *Les Pyrénées ou Voyages pédestres dans toutes les régions de ces montagnes depuis l'océan jusqu'à la Méditerranée*, Paris, Lecointe et Pougin, 1834, vol. 1, p. 365.

mais pour Henry Spont, en 1914, la mode des longs séjours dans une même station est révolu, on veut désormais tout voir des Pyrénées en un seul séjour⁵⁰¹. Au tournant du XIX^e au XX^e siècle, le journal local *Luchon-Thermal* constate un raccourcissement de la durée moyenne des séjours et évoque, pour l'expliquer, la multiplication des ventes de « billets circulaires » par les compagnies de chemins de fer du Midi et d'Orléans⁵⁰². Ces billets permettent, sur une durée déterminée (un mois par exemple) de passer à sa convenance d'une station à l'autre sur ces réseaux, multipliant ainsi les visites courtes. Ces billets existent dès les années 1870⁵⁰³ mais semblent connaître en fin de siècle un succès croissant.

Ces durées sont également très variables d'une station à l'autre et d'une source thermale à l'autre. Dans les années 1820-1830, la cure aux eaux d'Audinac est de quinze jour⁵⁰⁴. En 1857, année pour laquelle on dispose de ces données pour les stations ariégeoises grâce aux rapports des médecins inspecteurs, Aulus et Audinac sont fréquentées douze jours, Ussat et Ax vingt⁵⁰⁵. La fréquentation varie selon les catégories sociales. En 1863 à Ussat, la durée moyenne de cure est de vingt-trois jours pour les malades « aisés », de vingt pour les ouvriers et domestiques et de 24 pour les indigents⁵⁰⁶. Cette durée varie également d'une année à l'autre, en fonction de la conjoncture. Ainsi à Aulus, en 1882 et 1883, la durée moyenne serait de vingt jours. En 1884 et 1885, alors que la crise économique globale se double pour la clientèle du Languedoc du désastre du phylloxera, le séjour moyen est ramené à douze voire dix jours⁵⁰⁷. Enfin, lorsqu'il y a plusieurs établissements, chacun a ses fréquentations propres. C'est le cas à Ax : en 1865 par exemple, la durée moyenne de la cure est de dix-sept jours, mais dans le détail elle est de onze jours au Breilh, vingt au Teich, quinze au Couloubret⁵⁰⁸. Les vingt et un jour ne sont donc pas une norme absolue.

501 Henry SPONT, *Les Pyrénées*, op. cit., 1914, p. 42-43.

502 *Luchon-Thermal*, 3 avril 1898.

503 Paul JOANNE, *Les Pyrénées*, Paris, Hachette, 1873, p. XI et sq.

504 AD 09, 8 M 22 : Note sans date, rédigée par le docteur Lacanal, médecin inspecteur d'Audinac [1835].

505 AD 09, 8 M 20 : Docteur Alibert (inspecteur des eaux d'Ax), « L'état de l'industrie des eaux minérales dans le département de l'Ariège », rapport manuscrit adressé au préfet de l'Ariège, 25 juillet 1858.

506 Calculs d'après les données fournies dans AD 09, 8 M 21 : « État des produits et des dépenses de l'établissement thermal d'Ussat pendant la campagne de 1863 », par le régisseur de l'établissement, 26 octobre 1863.

507 AD 09, 7 M 24/1 : Rapport du commissaire spécial au préfet, 27 avril 1886.

508 Calculs par nos soins à partir des données présentées dans AD 09, 8 M 21 : « Fixation du revenu net en 1865 des établissements thermaux d'Ax, d'Ussat, d'Aulus, d'Audinac et de Carcanières », 10 avril 1866, qui donne le nombre de curistes et le nombre d'opérations thermales (bains et douches) par établissement. Pour trouver la durée du séjour, on rapporte le nombre d'opérations au nombre de curistes, en considérant qu'ils effectuent une opération thermale par jour de séjour.

3. *Quels publics ?*

Quantifier les flux est une chose mais le succès touristique s'évalue aussi sur d'autres critères, davantage qualitatifs ; l'origine sociale et géographique de la clientèle en fait partie. L'historiographie s'est largement penchée sur les grands noms qui ont fréquenté les stations thermales du XIX^e siècle⁵⁰⁹ – beaucoup moins sur la masse anonyme des stations de moindre envergure. Pour donner une idée du succès de Luchon, entre la fin du XVIII^e siècle et 1914, la station voit ainsi séjourner, entre autres, le gouverneur de Guyenne duc de Richelieu (1763 et 1766) et avec lui Madame de Pompadour, Joséphine de Lorraine, le prince de Rohan et les ducs de Choiseul et d'Aiguillon, plus tard, Arthur Young, différentes branches de la famille La Rochefoucauld, les duchesses d'Angoulême et de Berry de la Maison royale, Alphonse de Lamartine (1840), Victor Hugo, Gustave Flaubert (1840, 1872), Alexandre Dumas père et fils, Eugénie de Montijo avant qu'elle ne devienne impératrice, Hippolyte Taine (1857), Jules Michelet, les Goncourt, Ferdinand de Lesseps, Bismarck, le Prince impérial (1867), Alphonse de Broglie, les familles d'industriel Schneider et Wendel, Adolphe Thiers, Charles de Freycinet, Louis Gambetta (1877), Georges Clémenceau, Jean Jaurès, Paul Deschanel, le président Sadi-Carnot (1891), de nombreux ministres, les Commingeois Galiéni, Joffre et Foch, Edmond Rostand avec sa famille, José-Maria de Hérédia (1874, 1880, 1882), François Mauriac jeune, Octave Mirbeau, l'ancien roi du Portugal, des rois de Hollande, le roi des Belges Léopold II – pour quelques exemples dont les noms évoquent quelque chose au plus grand nombre encore aujourd'hui⁵¹⁰. On pourrait aussi citer nombre d'artistes qui séjournent à Luchon, station mondaine par excellence, en particulier pendant la Belle Epoque, de Pierre (ou Pedro) Gailhard, le directeur de l'Opéra de Paris, à la Belle Otero. Si les Hautes-Pyrénées peuvent également aligner les grands noms, l'Ariège est très en retrait. Elle peut citer Louis Napoléon Bonaparte, le frère de Napoléon I^{er}, alors roi de Hollande, qui se soigne à Ussat en 1807, ou Théophile Delcassé, le ministre des Affaires Étrangères (1898-1905) d'origine ariégeoise, artisan des grandes alliances nouées par la France en ce début de XX^e siècle, habitué d'Ax où il possède un petit château. Cet inventaire non exhaustif ne fait pas tout, mais il donne déjà une idée de la différence de rayonnement.

Ces grands noms ne doivent pas occulter la masse. Avant la fin du XIX^e siècle, les sources pour connaître les curistes sont très limitées, sur notre terrain en tout cas. Les listes nominatives ne sont que rarement conservées et il faut souvent s'en tenir aux témoignages. En fin de siècle, des

509 Armand WALLON, *La vie quotidienne*, op. cit., 1981 ; Marc BOYER, *Histoire générale du tourisme*, op. cit., 2005.

510 Bertrand de GORSSE, *Histoire anecdotique des thermes de Luchon*, Conférence donnée le 12 mai 1927, impr. 1927 ; Pierre de GORSSE, *Bagnères-de-Luchon*, Hossegor, D. Chabas, 1935, p. 32-44 ; Henri PAC, *Luchon et son passé*, Toulouse, Privat, 1991 (1979).

listes « d'étrangers » ou des registres hôteliers nous sont parvenus, très ponctuellement cependant. Ces listes donnent la plupart du temps le domicile habituel des curistes et visiteurs. En théorie, on y trouve aussi leur profession mais cela n'a rien de systématique. Quoiqu'éparses, ce qui contraint l'analyse d'éventuelles évolutions, ces sources permettent de retrouver la diversité de la clientèle thermale des stations hautes-garonnaises et ariégeoises, diversité à même de complexifier l'image d'un tourisme qui serait limité aux catégories sociales les plus aisées avant les Trente Glorieuses. On sait déjà, par exemple, qu'en 1820 au Mont-Dore, les gens peu aisés de la campagne sont les deux tiers de la clientèle, la moitié encore en 1846, sans compter les indigents des hospices⁵¹¹. En 1847, on traite 1 231 malades aux Eaux-Chaudes, dont 136 indigents, soit un peu plus de 10 %⁵¹². Paul Gerbod évoque, pour sa part, un embourgeoisement progressif de la clientèle dans les plus grandes stations au cours du XIX^e, tandis que les petites recevraient encore une clientèle plus modeste⁵¹³. Mais on en reste à des avis plutôt impressionnistes.

Origine géographique

Les premières sources disponibles pour connaître les visiteurs sont des rapports des médecins inspecteurs qui fournissent parfois des listes nominatives des patients traités par les eaux. À Audinac, c'est le cas en 1818, 1819 et 1833. En 1818, les 93 cas étudiés par le médecin permettent seulement de compter trois étrangers (d'Amérique, d'Allemagne et d'Italie). En 1819, sur 35 cas dont on connaît l'adresse, 17 viennent du Couserans, 8 du reste de l'Ariège, 9 de Haute-Garonne, 1 du Tarn-et-Garonne⁵¹⁴. En 1833, sur 300 malades à Audinac, le médecin n'a pu voir que 67 personnes, les autres s'en étant dispensés. On connaît l'adresse de 64 d'entre eux : 34 viennent du Couserans étendu au Volvestre et au Mas-d'Azil, 6 du reste de l'Ariège, 23 de Haute-Garonne (dont 19 de Toulouse) et 1 du Tarn-et-Garonne⁵¹⁵. Les échantillons sont imparfaits et excessivement maigres, mais complétés par le témoignage du médecin, ils confirment l'origine locale et populaire de la fréquentation d'Audinac. Pour Ussat, une liste des malades traités en 1818 nous est également parvenue. Elle concerne 175 cas, les autres n'ayant pas déclaré leur maladie. Sur ce total, il y a 110 femmes : est-ce que cela traduit le fait que la médication thermale est déjà une pratique plus particulièrement féminine, ou que les femmes ont moins la liberté d'échapper au contrôle médical ?

511 Olivier FAURE, « Les petites stations thermales en France au XIX^e siècle : un autre thermalisme ? », in Dominique JARRASSÉ, *2000 ans de thermalisme. Économie, patrimoine, rites et pratiques*, Clermont-Ferrand, Institut d'Études du Massif Central, Université de Clermont-Ferrand II, 1996, p. 35-36.

512 Docteur Philippe PÂTISSIER, *Rapport fait au nom de la commission des eaux minérales pour les années 1847 et 1848 et à l'Académie de médecine le 3 novembre 1849*, Paris, J.-B. Baillière, 1850, p. 25-30.

513 Paul GERBOD, « Tourisme et thermalisme en France au XIX^e siècle », *op. cit.*, 2001, p. 11-12.

514 AD 09, 8 M 22 : D.M. De la Fer de Paris, *État analytique des maladies des personnes qui se sont présentées aux eaux minérales d'Audinac pendant la saison de l'année 1819*, Saint-Girons, G. Sauné, s.d.

515 *Idem* : « Bains d'Audinac. Année 1833. Médecin inspecteur M. le docteur Lacanal ».

Impossible de trancher à ce stade. On compte sinon 43 Ariégeois (dont seulement 8 du Couserans) soit un peu moins du quart des visiteurs, 91 Hauts-Garonnais (dont 80 Toulousains) soit la moitié, 14 Audois, 9 Tarn-et-Garonnais, 6 Héraultais. Pour le reste, on ne compte que des couples ou des individus seuls : 2 individus pour les départements du Tarn, du Lot, du Loiret et pour Paris. Les Pyrénées-Orientales sont représentées par une personne, tout comme Marseille, l'Andorre et Neufchâtel en Suisse. Plus de quatre visiteurs sur cinq semblent donc venir d'Ariège ou des départements limitrophes (Aude et Haute-Garonne)⁵¹⁶.

Les petites stations assurent en fait l'accès au thermalisme des populations locales et modestes. Cela apparaît nettement en comparant les fréquentations de Luchon et Encausse par exemple : les communes hautes-garonnaises sont bien plus nombreuses à être représentées dans la seconde que dans la première, en particulier les communes rurales du Comminges. Au total, la fréquentation départementale atteint les 80 % (dont à peu près la moitié vient de Toulouse) de la « Liste des principaux étrangers arrivés à Encausse » publiée en 1866⁵¹⁷. En ajoutant les départements limitrophes on obtient près de 95 %, le reste étant anecdotique comme ce ressortissant d'Alexandrie et trois colons d'Algérie. Le titre de cette liste nominative « des principaux étrangers » pourrait faire croire qu'il ne s'agit que d'une sélection des visiteurs notables, qui trahirait déjà la très grande proximité de la clientèle. Elle trahit aussi sa grande modestie car l'on y trouve de très nombreuses « ménagères » parmi les curistes dont la profession est précisée, ce qui n'est pas une seule fois le cas à Luchon. La fréquentation d'Aix a beaucoup en commun avec celle de ces stations modestes. Elle est probablement légèrement plus huppée et plus nombreuse ; Aix serait alors une grosse station pour clientèle modeste. La mise en comparaison d'une « hydropole » avec une série de petites stations montre que deux thermalismes existent bien au XIX^e siècle, même si la tendance à l'éviction des clientèles les plus modestes semble se profiler un peu partout.

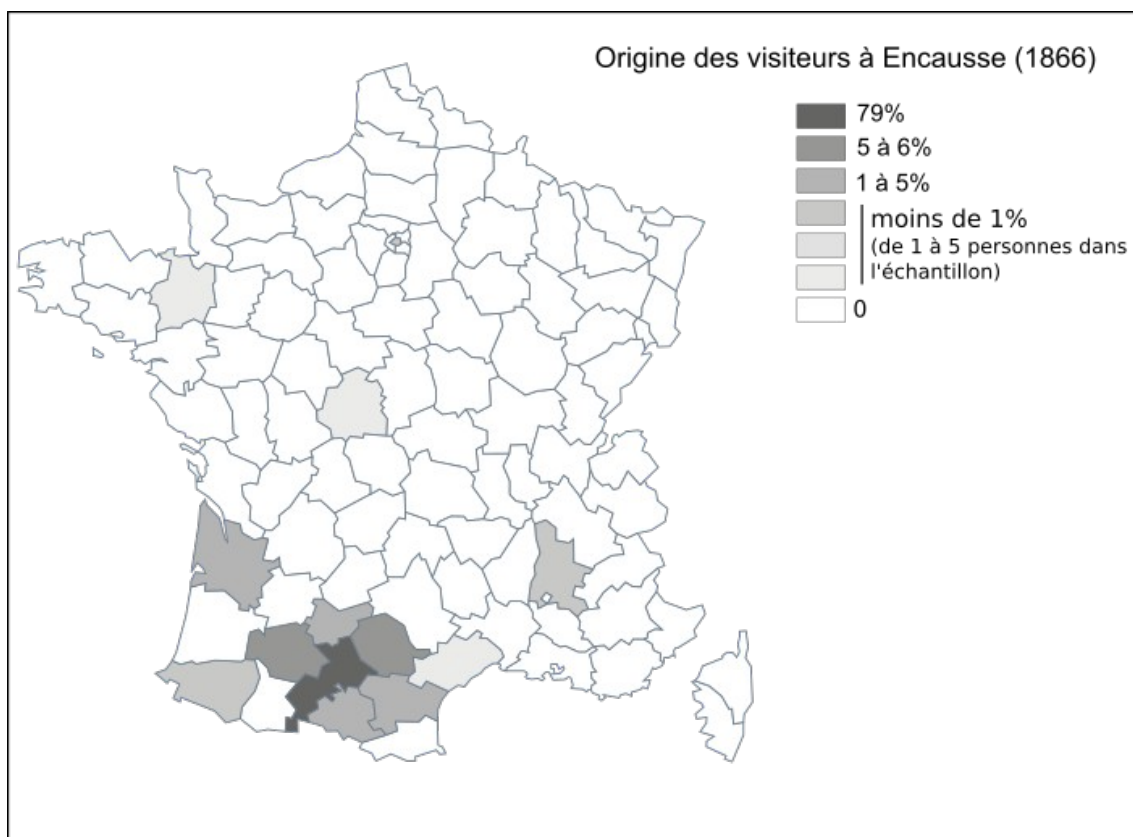
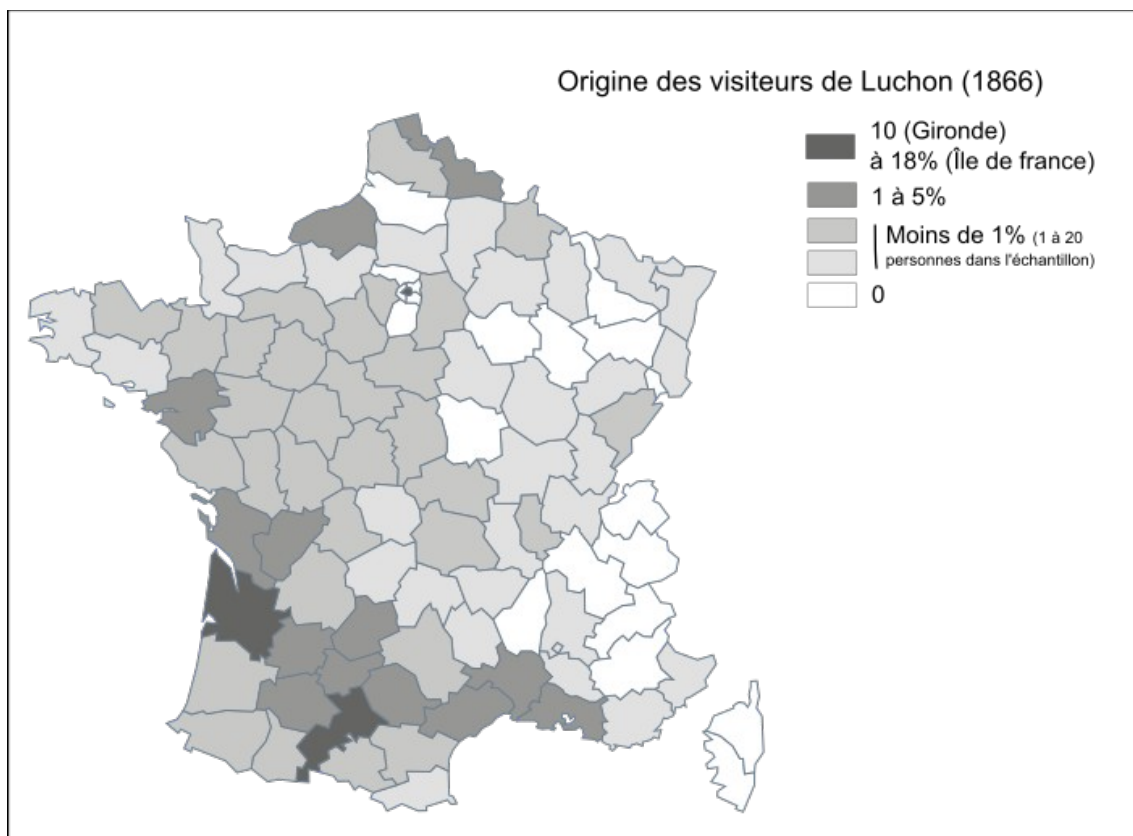
En 1866, à Luchon, sur un échantillon de 1 888 visiteurs⁵¹⁸, c'est Paris et les communes limitrophes qui arrivent en tête de la fréquentation avec 18 %, suivies par la Haute-Garonne (16 %), et la Gironde (10 %). Les huit départements qui composaient la région Midi-Pyrénées représentent 27 % de la clientèle, le « grand » Sud-Ouest (actuelle région Occitanie et ancienne région Aquitaine) 42 %. La clientèle régionale est donc importante, certes, mais elle n'est même pas majoritaire. C'est globalement l'Ouest de la France et les grandes villes (Marseille, Lyon et jusqu'au

516 AD 09, 8 M 26/11 : Liste des malades traités à Ussat en 1818.

517 Calculs réalisés par nos soins à partir des listes nominatives des étrangers à Encausse donnée dans : « Liste des principaux étrangers arrivés à Encausse », *Revue de Luchon*, n°13-14, 17, 21-22, 23, 12 et 25 août, 9 et 15 septembre 1866.

518 Calculs réalisés par nos soins à partir de la liste nominative des étrangers publiée dans *Revue de Luchon*, numéros de juin, juillet et août 1866.

bassin lillois) qui alimentent le succès de Luchon. Les étrangers et coloniaux sont alors 10 %, une bonne vingtaine de nationalités étant représentées. Parmi eux, on compte un tiers d'Espagnols, un quart de Britanniques et des origines sinon très variées, de la Belgique à l'Ukraine et de Constantinople à l'Amérique latine, en passant par l'Égypte ou les États-Unis. La différence de rayonnement entre Luchon, la renommée, et Encausse, représentant les modestes villes d'eaux, est on ne peut plus claire.



Origine des visiteurs à Luchon et à Encausse en 1866 (cartes réalisées par nos soins)

Nous retrouvons des listes composant des échantillons suffisants seulement dans les années 1890. Ainsi, en 1894 et 1898⁵¹⁹, la clientèle originaire de Haute-Garonne représente 8 à 9 % comme celle de Gironde, celle des départements qui composaient Midi-Pyrénées 14 %, celle du quart sud-ouest de 37 à 39 %, et celle de Paris autour de 25 %. Globalement, la clientèle luchonnaise semble s'être extravertie, venant toujours davantage de départements non-limitrophes. Comme à Vichy par exemple, la clientèle de proximité est présente mais pas majoritaire⁵²⁰. Cette clientèle n'aurait pas à elle seule assuré l'immense succès de Luchon. Ce succès repose sur une attractivité nationale forte, ce dont ne bénéficient pas ou très peu les stations ariégeoises, pour ne citer qu'elles. Ce constat serait probablement nuancé si l'on avait pu approcher la clientèle de passage, dont on peut imaginer qu'elle vient en bonne partie de Toulouse et du Sud-Ouest.

Les étrangers sont 9 à 12 % (1 à 2 % de coloniaux compris), ce qui est proche de ce qu'on trouvait en 1866. Espagnols, Britanniques et Belges sont les plus nombreux. Depuis la première moitié du XIX^e siècle, les Britanniques se concentrent à Pau l'hiver mais ne fréquentent qu'assez peu les Pyrénées l'été⁵²¹. L'importance qu'on leur a accordé pour faire naître les lieux touristiques pyrénéens mérite sans doute d'être nuancée⁵²². Cette importance est incontestable dans le cas de Pau, de la Suisse, de Chamonix, de la Côte d'Azur⁵²³, mais relativement limitée dans des Pyrénées qui connaissent donc une voie particulière dans le tourisme de montagne. Pour ce qui est des stations thermales françaises, les étrangers sont très rarement plus de 20 %, souvent moins de 5. Vichy dépasse les 20 % dans les années 1890⁵²⁴, grâce aux coloniaux en particulier. Comme le montre bien Eric Jennings, le thermalisme a été le complément indispensable de la colonisation pour permettre la régénération physique et identitaire des colons, et c'est Vichy, dont les eaux sont réputées contre la malaria, qui s'est imposée comme la station des coloniaux⁵²⁵. Évian et Aix, non loin de la Suisse et des grandes voies de communication européennes sont un peu plus cosmopolites que Luchon. À l'étranger, Carlsbad brille avec 28 000 étrangers à l'Empire austro-hongrois sur 44 000 visiteurs en

519 Détails en annexe 4. Calculs personnels. Pour 1894, échantillon de 854 visiteurs en juillet et août tirés de AD 31, 13 M 94 (listes des étrangers), et pour 1898 échantillon de 3 034 noms tirés des quinze *Listes roses de étrangers* conservées à la Bibliothèque municipale de Toulouse, dans la liasse contenant les numéros de 1898 du *Luchon-Thermal*.

520 Jérôme PENEZ, *Histoire du thermalisme*, op. cit., 2005, p. 77-88.

521 Richard LAUDINAS, *Cauterets*, op. cit., 2015, p. 51-55.

522 Joseph DULOUM, *Les Anglais dans les Pyrénées et les débuts du tourisme pyrénéen (1739-1896)*, Lourdes, Les Amis du Musée pyrénéen, 1970.

523 Laurent TISSOT, *Naissance d'une industrie touristique. Les Anglais et la Suisse au XIX^e siècle*, Lausanne, Payot Lausanne, 2000 ; Marc BOYER, *L'hiver dans le Midi. L'invention de la Côte d'Azur (XVIII^e-XXI^e siècles)*, Paris, L'Harmattan, 2009.

524 Paul GERBOD, *Loisirs et santé*, op. cit., 2004, p. 79-81.

525 Eric Thomas JENNINGS, *À la cure, les coloniaux ! Thermalisme, climatisme et colonisation française, 1830-1962*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, sur Vichy en particulier p. 197-226.

1895, Baden-Baden en compte près de 60 % dans les années 1880 avant de fléchir à 35 % dans les années 1900, phénomène connu par Spa un peu plus tôt⁵²⁶.

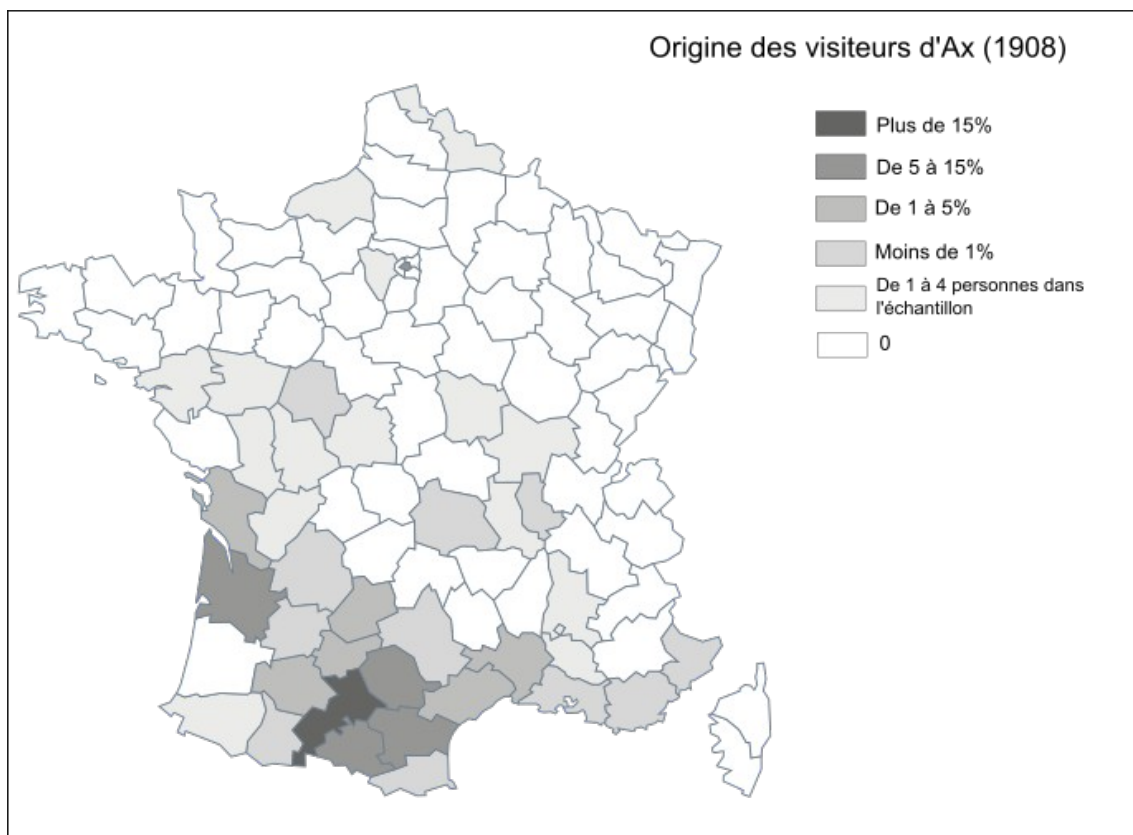
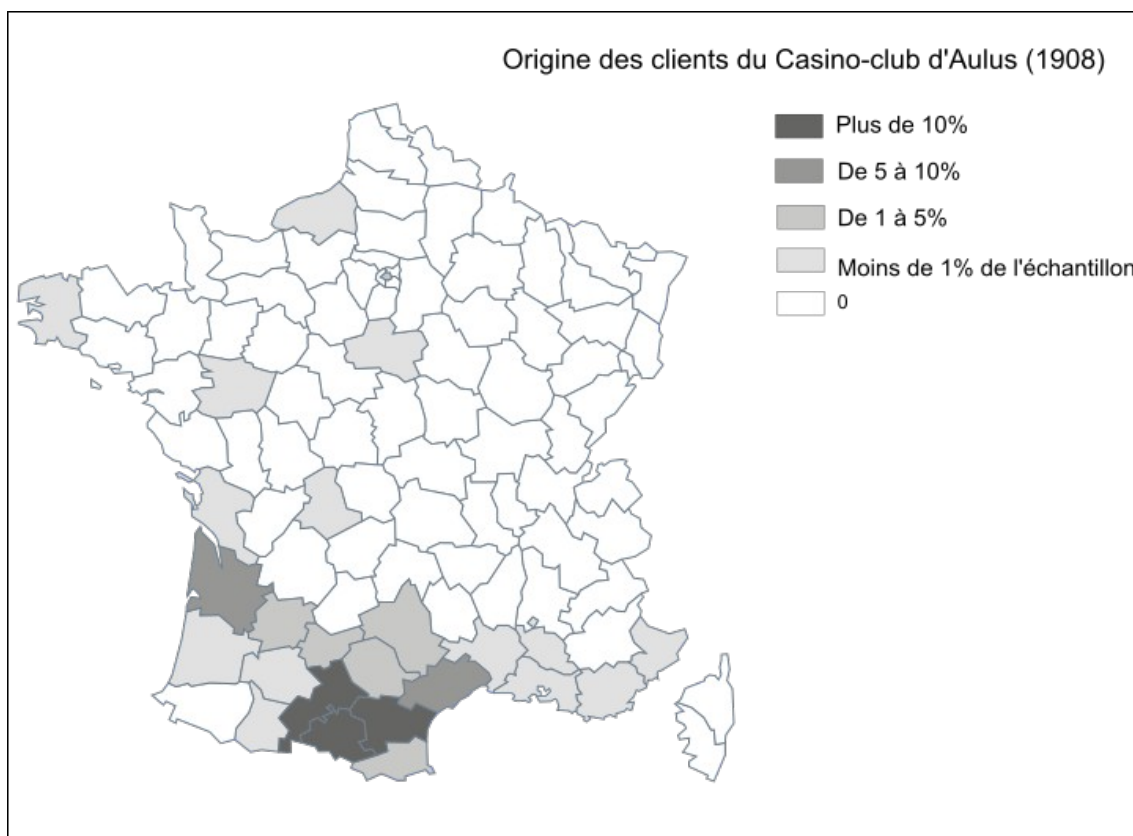
Pour Aulus et Ax en Ariège, nous n'avons pas retrouvé de liste nominative des étrangers avant 1908. On sait simplement qu'en 1863, à Aulus, on compterait des malades venus de Constantinople et des Indes⁵²⁷. Plus tôt, en 1834, Chausenque estimait qu'Ax mériterait d'être davantage visitée, mais que « la célébrité de ces bains [...] ne s'étend guère au-delà des provinces voisines.⁵²⁸ » En 1908, à Ax, seule station d'Ariège qui peut soutenir la comparaison avec les grandes stations du temps, les étrangers et coloniaux n'y sont, tout d'abord, que 3 %. Une moitié sont des coloniaux, venus d'Algérie, de Tunisie et du Sénégal et l'autre des étrangers à proprement parler, venus cette année là de Suisse, Belgique, Bulgarie, Grande-Bretagne et Espagne⁵²⁹. La clientèle est, sinon, surtout régionale voire locale. L'Ariège, petit département, fournit 11 % des visiteurs logés dans les hôtels. Le département le plus représenté est la Haute-Garonne, voisine, avec 28 % des visiteurs. Le podium est complété par le Tarn avec 13 %. Cette année là, les départements qui ont formé un temps Midi-Pyrénées comptent pour 60 % de la clientèle d'Ax et le « grand » sud-ouest pour 84 %. Paris et Bordeaux, si importantes dans le succès de Luchon, ne représentent chacune que 7 %.

526 Paul GERBOD, *Loisirs et santé*, *op. cit.*, 2004, p. 79-80.

527 AD 09 8 M 23 : Rapport du docteur Bordes-Pagès au préfet d'Ariège, 7 juillet 1863.

528 Vincent de CHAUSENQUE, *Les Pyrénées*, *op. cit.*, 1834, vol. 2, p. 11.

529 Calculs réalisés par nos soins sur un échantillon de 1 240 visiteurs pris sur les mois de juin, juillet, août et septembre, dans le « Registre des étrangers » logés à Ax en 1908, AD 09, 220 EDT/I 17.



Origine des visiteurs d'Ax et d'Aulus en 1908 (cartes réalisées par nos soins)

Pour Aulus, toujours en 1908, on dispose de la liste des personnes admises au casino-club, soit un échantillon de 252 noms représentant 10 à 15 % de la fréquentation de la station. Malgré la particularité potentielle de la fréquentation d'un casino, cette liste permet une approche de l'origine géographique de la clientèle auluséenne. On y trouve onze étrangers : trois Espagnols et huit latinos-américains (Mexique, Brésil et Argentine, aux noms de famille à « consonance » ariégeoise cependant). Cinq viennent des colonies (Algérie, Sénégal et Indochine). Ces non métropolitains représentent à peine 6 %, et il se peut qu'ils soient surreprésentés dans l'établissement, principal lieu de distraction de la bonne société auluséenne. Paris et sa région ne représentent que 5 %, l'Ariège (les deux auluséens inscrits exclus) représente 22 % et est le premier département présent à Aulus. Suit la Haute-Garonne avec 18 % et l'Aude avec 13 %, c'est-à-dire les deux départements limitrophes. En tout, le grand quart sud-ouest de la France apporte plus de 80 % des visiteurs. Le seul Midi viticole, qui revient de manière récurrente dans les rapports comme clientèle principale d'Aulus compte, lui, pour un quart des clients de la salle de jeux⁵³⁰. On retrouve, en somme, des chiffres très proches de ceux d'Aix : la clientèle de ces stations ariégeoises est presque entièrement locale et régionale au moment de l'apogée mondaine du thermalisme.

Origine sociale

L'origine géographique relevée, intéressons-nous maintenant à l'origine sociale des visiteurs de nos stations. Une première précision s'impose : le déplacement touristique nécessite deux éléments, le temps libre et l'argent⁵³¹. La variété de notre terrain, entre une grande et de nombreuses petites stations, ces dernières plutôt médicales, la première plutôt touristique, permet toutefois de discuter cette précision. Les divers guides indiquent des dépenses par personne et par séjour de 250 à 600 fr pour visiter les grandes stations comme Aix et Vichy. En réalité, si l'on suit Jérôme Penez, à Vichy par exemple, il paraît impossible de dépenser moins de 300 fr par personne pour un séjour de trois semaines⁵³². Le coût minimal du séjour à Vichy à la veille de la guerre (330 fr) correspond en moyenne à 110 jours de travail pour un manœuvre et à 15 % du salaire d'un instituteur, soit une dépense *quasi* impossible pour une personne seule et impensable pour une famille⁵³³. À Luchon, en ne comptant que les dépenses de logement et de nourriture, qui, d'après les chiffres donnés par les

530 Calculs effectués par nos soins à partir de AD 09, 7 M 24/3 : Rapports du commissaire de police de Saint-Girons chargé de surveiller les jeux à Aulus, « Relevé de la liste des personnes admises à la salle de baccara du casino-club », quatre listes, 1908.

531 PENEZ Jérôme, *Histoire du thermalisme*, *op. cit.*, 2005, p. 54-55.

532 Les estimations de dépenses par séjour et le détail des dépenses potentielles dans une ville d'eaux (logement en pension complète, bains, casino, excursions, pourboires, etc.) sont donnés dans PENEZ Jérôme, *op. cit.*, 2005, p. 55-64.

533 PENEZ Jérôme, *Histoire du thermalisme*, *op. cit.*, 2005, p. 62.

guides touristiques, sont au minimum de 7 et 10 fr par jour selon les hôtels⁵³⁴, la dépense minimale varie de 140 à 200 fr. Il faut bien sûr ajouter le coût de transport (de 15 à 20 fr en diligence de Montréjeau à Luchon en 1866, 9,40 fr l'aller depuis Toulouse en 3^e classe entre 1873 et 1886, 43,80 fr depuis Paris en 3^e classe en 1900⁵³⁵). L'extension du tourisme est également fonction de cette évolution du coût des transports. Christophe Bouneau montre que les tarifs du transport de voyageurs en chemin de fer ne baissent qu'à partir de 1883, avec la fin des taxes dominicales et la mise en place de cartes d'abonnements pour travailleurs et de billets pour familles nombreuses. C'est particulièrement grâce aux billets de troisième classe que le trafic augmente. Même si les tarifs restent élevés (particulièrement sur le PLM), les tarifs en troisième classe connaissent une baisse moyenne d'un tiers environ entre 1877 et 1907⁵³⁶. À partir de 1904, les compagnies de chemins de fer mettent également en place des cartes-billets qui permettent de circuler librement sur les réseaux dans une zone touristique déterminée (Pyrénées, Massif Central, Alpes)⁵³⁷. Malgré l'augmentation du niveau de vie au cours du XIX^e siècle, l'extension de la clientèle des grandes stations se fait essentiellement en direction des classes moyennes relativement aisées. Car, pour la grande majorité des exploitants agricoles, des ouvriers, des membres des classes moyennes inférieures (employés, petits commerçants, fonctionnaires), une simple dépense de 200 fr est irréalisable, ou seulement après plusieurs années d'économie : les propriétés agricoles restent de faible taille et peu intégrées à l'économie de marché, du côté des salariés, les fonctionnaires par exemple ne gagnent en moyenne que 1 490 fr. par an en 1896 (5/6 gagnent moins de 2 000 fr) et, fin XIX^e, les trois quart des employés gagnent moins de 1 800 fr par an⁵³⁸. En 1913, les mineurs de fond d'Aubin et de Carmaux gagnent 5,64 fr par jour, et ceux travaillant au jour 3,93 fr⁵³⁹. Trente-cinq à cinquante jours de travail seraient nécessaires à ces mineurs pour ne pouvoir que manger et dormir à Luchon. Une visite de courte durée est en revanche possible, mais il faut pouvoir disposer de temps libre. Et si le temps libre est là, il manque encore une chose, fondamentale : une expérience du déplacement touristique. Cette pratique ne fait pas partie des *habitus* des catégories populaires avant la propagation des

534 J. DAUNIC, *Luchon-Guide à l'usage des baigneurs et des touristes à Luchon*, Bagnères-de-Luchon, Sarthe, 1870 ; JOANNE Adolphe, *Pyrénées*, Nîmes, Lacour/Rediviva, 1999 (réédition du livre paru chez Hachette dans la collection des « Guides Diamants » en 1873) ; *Guide national et catholique du voyageur en France*, Paris, 1901.

535 « Indicateur du chemin de fer du Midi », *Revue de Luchon*, n° 2, 24 juin 1866 ; *Annuaire de la Haute-Garonne*, Toulouse, Privat, volumes de 1874 à 1887 ; *Guide national et catholique du voyageur en France*, Paris, 1901.

536 Christophe BOUNEAU, *Entre David et Goliath. La dynamique des réseaux régionaux : réseaux ferroviaires, réseaux électriques et régionalisation économique en France du milieu du XIX^e siècle au milieu du XX^e siècle*, Pessac, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2008, p. 161-162.

537 *Idem*, p. 195.

538 Christophe CHARLES, *Histoire sociale de la France au XIX^e siècle*, Paris, Seuil, Point, 2001 (1991), p. 144-152, 192, 195.

539 Alain BOSCUS, *Économie et société dans le bassin industriel nord-aveyronnais (1900-1950)*, Institut CGT d'histoire sociale, 1997, p. 383.

colonies de vacances et la démocratisation discursive et imaginaire du tourisme, œuvres du XX^e siècle⁵⁴⁰. Dans ces conditions, seule la minorité aisée et dont l'attitude de classe est pénétrée du désir touristique est amenée à séjourner dans une station thermale comme Luchon. Toutefois, nuance de taille, il existe d'autres stations que celles qui, comme Luchon, sont touristiques et onéreuses. Celles d'Ariège pour ne citer qu'elles, sont plus modestes, moins touristiques, bien davantage médicales. Les rapports y évaluent la dépense journalière de 3 à 4 fr⁵⁴¹. Par leur modestie et leur proximité, elles permettent de répondre au désir de consommation médicale précoce qu'a mis en lumière Olivier Faure. Un désir qui, à la différence du tourisme et du loisir ostentatoire, est partagé par l'ensemble des catégories sociales au XIX^e siècle⁵⁴².

À ce titre, Olivier Faure, survolant le devenir des petites stations thermales au XIX^e siècle, met en lumière une erreur stratégique des exploitants des sources thermales modestes. Ils ont cherché à attirer une clientèle fortunée, ce qui est passé par une « expulsion » des visiteurs modestes et une limitation des droits d'usages locaux. Ces processus de privatisation des ressources médicales populaires ont pu provoquer des manifestations comme à Charbonnières (Rhône) ou Saint-Galmier (Loire). Et cette obstination à attirer une clientèle aisée a conduit à se couper d'une clientèle traditionnelle beaucoup plus nombreuse et certaine. Et de cette quête de la clientèle riche est finalement venue la ruine⁵⁴³. À Ax en 1889, l'un des derniers rapports du médecin inspecteur Auphan va dans ce sens :

« Autrefois, il y a encore quinze ou seize ans, notre station était fréquentée par de nombreux malades appartenant à la classe si intéressante des paysans et des agriculteurs. Aujourd'hui cette catégorie de malade et de visiteurs nous a presque entièrement abandonnés ; et quoique la clientèle plus aisée soit devenue plus nombreuse, il s'en faut de beaucoup qu'elle ait comblé les vides laissés par la première. Nous assistons pour Ax à une véritable transformation du public baigneur.⁵⁴⁴ »

Cette évolution, contre-intuitive, est très intéressante car elle interroge le choix que peut être amené à effectuer une destination : courir après une clientèle riche et prestigieuse ou accepter de ne recevoir qu'une clientèle plus modeste, plus locale, mais aussi plus nombreuse et moins mobile. Cette mutation de la clientèle, conséquence de stratégies économiques cumulatives, pas forcément

540 Alain CORBIN (dir.), *L'avènement des loisirs (1850-1960)*, Paris, Aubier, 1995 ; André RAUCH, *Vacances en France de 1830 à nos jours*, Édition augmentée., Paris, Hachette Littératures, 2001.

541 AD 09, 8 M 20 : « Eaux minérales du département de l'Ariège. Rapport présenté à monsieur le préfet d'Ariège par le docteur Alibert, Inspecteur des eaux thermales d'Ax », 24 août 1851 ; Docteur Alibert, « L'état de l'industrie des eaux minérales dans le département de l'Ariège », rapport manuscrit adressé au préfet de l'Ariège, 25 juillet 1858 ; Questionnaire du ministère de l'Agriculture et du Commerce sur les eaux minérales, 8 mars 1872 ; Lettre de l'inspecteur des thermes d'Audinac au préfet de l'Ariège, 25 janvier 1872.

542 Olivier FAURE, *Les Français et leur médecine au XIX^e siècle*, Paris, Belin, 1993, en particulier p. 13-76.

543 Olivier FAURE, « Les petites stations thermales en France au XIX^e siècle : un autre thermalisme ? », in Dominique JARRASSÉ, *2000 ans de thermalisme. Économie, patrimoine, rites et pratiques*, Clermont-Ferrand, Institut d'Études du Massif Central, Université de Clermont-Ferrand II, 1996, p. 42-43.

544 AD 09, 8 M 24/3 : Rapport du docteur Auphan, inspecteur des eaux d'Ax, au préfet de l'Ariège, 5 juillet 1889.

concertées, adoptées par les acteurs de l'offre, va dans le sens d'une « transition » permanente des stations touristiques. Pour les stations plus huppées, la « démocratisation » devient un sujet de crainte, de mépris et parfois d'espoir à partir des années 1860, alors qu'elle ne se réalise que dans les premières décennies du XX^e siècle, et encore n'est-ce que partiel. Stéphane Liégeard craint ainsi que l'arrivée du train à Luchon n'amène la foule « ennemie des élégances » au détriment du « caractère aristocratique » de la station⁵⁴⁵. La démocratisation du tourisme, enjeu précocement intégré en Angleterre⁵⁴⁶, devient un motif d'action en France en fin de XIX^e siècle, porté avec ambiguïté par le Touring-club de France par exemple⁵⁴⁷. *Le Petit Journal* en défend la cause et lance dans cette optique, en 1913, une sorte d'agence de voyage qui propose en particulier une excursion de huit jours dans les Pyrénées, au départ de Paris, en passant par Toulouse, Luchon et la vallée du Lys en voiture, Lourdes, Pau, Bayonne, Saint-Sébastien, le tout pour seulement 185 à 200 fr⁵⁴⁸, somme encore élevée mais accessible pour la petite bourgeoisie. L'éviction de la clientèle la plus populaire dans la quête d'une clientèle d'élite croise donc une volonté de démocratisation, surtout en direction des catégories sociales qui, si elles sont modestes, sont tout de même aptes à consommer. Comment se présentent les stations de notre terrain dans ce double mouvement ?

On butte, pour répondre précisément à cette question, sur la faiblesse des sources. Prenons les petites stations. Un rapport de 1818, rédigé par le médecin inspecteur des eaux d'Audinac, précise que « les cultivateurs [...] sont la classe la plus nombreuse qui fréquente les bains ». Ils viennent soigner leurs rhumatismes chroniques⁵⁴⁹. En 1833, la liste des curistes ne livre que vingt-huit visiteurs dont la profession est indiquée, les autres malades étant essentiellement des femmes sans profession précisée. On trouve quatre cultivateurs, un métayer, trois domestiques, deux ménagères, et pour le reste des cordonniers, couturières, cochers, propriétaires, militaires en retraite, des marchands, des propriétaires, des négociants, un notaire, deux greffiers, deux aubergistes⁵⁵⁰. Clientèle diversifiée donc, où l'élément populaire, sans être le seul, est bien représenté. Ussat, propriété de l'hospice de Pamiers, pourrait sembler dévolue aux pauvres, d'autant plus que le baron de Fraxine avait conditionné son don en 1787 à l'obligation de loger, nourrir et soigner gratuitement

545 Stéphane LIÉGEARD, *Vingt journées d'un touriste au pays de Luchon*, Paris, Hachette, 1874, préface non paginée.

546 Avec l'exemple de Thomas Cook, des sociétés philanthropiques et des agences de voyage, voir Laurent TISSOT, *Naissance d'une industrie touristique*, op. cit., 2000, p. 153 et sq.

547 Catherine BERTHO-LAVENIR, *La roue et le stylo*, op. cit., 1999, p. 96-100.

548 *Le Petit journal*, 6 septembre 1913.

549 AD 09, 8 M 22 : D.M. de LA FER DE PARIS, *État analytique des maladies des personnes qui se sont présentées aux eaux minérales d'Audinac pendant la saison de l'année 1818*, Saint-Girons, G. Sauné, s.d.

550 AD 09, 8 M 22 : « Bains d'Audinac. Année 1833. Médecin inspecteur M. le docteur Lacanal ».

seize indigents par tranche de seize jours soit cent vingt-huit « nécessaires » par saison⁵⁵¹. Mais rien n'interdit d'accueillir des visiteurs payants. En 1821, on compte environ 500 malades, dont 300 de « la classe élevée, riche ou aisée », « cent personnes de la classe moyenne ou commune », 10 pauvres de l'hospice de Pamiers et 100 domestiques accompagnant leur maître⁵⁵². En 1863 sur 1741 curistes, 1 312 payent le tarif plein (75 %), 124 bénéficient d'un prix réduit parce qu'ils sont domestiques ou ouvriers (7 %), 45 sont dispensés (médecins et leurs dames, 3 %), et 260 sont des indigents qui bénéficient de la gratuité (15 %) dont 143 de l'hospice (8 %)⁵⁵³. En 1864, si la fréquentation affiche un sérieux recul, de plus d'un tiers par rapport aux années précédentes, le nombre de malades indigents reste stable : 237, dont 146 de l'hospice, sur 1 131 baigneurs au total, soit 21 % de pauvres. Les malades bénéficiant du tarif réduit sont 10 % comme en 1863⁵⁵⁴. Ces catégories populaires assurent donc à cette petite station une clientèle stable, moins susceptible de variations que la clientèle d'origine moins populaire et moins locale. Entre 1854 et 1856, en moyenne, les « indigents » représentent plus de 40 % des curistes à Ax, 20 % à Ussat. En 1871 en Ariège on compte 6 200 malades payants (72 %), 1 400 gratuits (28 %)⁵⁵⁵.

À Ax, en 1826, le médecin inspecteur affirme que « l'affluence des riches baigneurs diminue chaque année. En revanche celle des pauvres augmente.⁵⁵⁶ » Entre 1880 et 1888, la proportion de tarifs réduits représente de 35 à 45 % des curistes, mais les établissements abuseraient de ces tarifs préférentiels, réglementés, pour capter les clientèles au détriment des concurrents⁵⁵⁷. Il faut attendre un registre hôtelier de 1908 pour avoir une appréciation plus précise de la clientèle axéenne⁵⁵⁸. On trouve alors 32 % de visiteurs sans profession, parmi lesquels il y a beaucoup de femmes, sans doute des rentiers mais aussi des indigents, 23 % de rentiers et retraités, 11 % de fonctionnaires (armée, police, douanes, instituteurs, postes), 9 % d'industriels, négociants, marchands et entrepreneurs, 7 % de professions libérales (comptable, architecte, ingénieurs, représentants de commerce) et juridiques, dont 2 % de médecins et pharmaciens, 6 % de commerçants et artisans, et

551 Docteur Philippe PATISSIER, *Rapport fait au nom de la commission des eaux minérales pour les années 1847 et 1848 et à l'Académie de médecine le 3 novembre 1849*, Paris, J.-B. Baillière, 1850, p. 74.

552 AD 09, 8 M 26/11 : Rapport du médecin inspecteur Guerguy sur la saison 1821 au préfet d'Ariège.

553 AD 09, 8 M 21 : « État des produits et des dépenses de l'établissement thermal d'Ussat pendant la campagne de 1863 », par le régisseur de l'établissement, 26 octobre 1863.

554 1864-1866 : AD 09, 8 M 26/11 : Rapport du médecin-inspecteur Bertillon au préfet d'Ariège, 22 août 1867 ; AD 09, 8 M 21 : Chemise « Eaux thermales, revenus nets 1866 ».

555 AD 09, 8 M 20 : Questionnaire du ministère de l'Agriculture et du Commerce sur les eaux minérales, 8 mars 1872.

556 AD 09, 8 M 24/3 : Rapport du médecin inspecteur adjoint d'Ax au préfet d'Ariège, 25 décembre 1826.

557 *Idem* : Rapport du docteur Auphan, inspecteur des eaux d'Ax, au préfet de l'Ariège, 29 juin 1882, 1^{er} juillet 1883, 4 juillet 1884, 15 juillet 1885, 5 juillet 1889.

558 Calculs réalisés par nos soins sur un échantillon de 1 240 visiteurs pris sur les mois de juin, juillet, août et septembre, dans le « Registre des étrangers » logés à Ax en 1908, AD 09, 220 EDT/I 17.

une multitude de petits métiers (12 %). Agriculteurs et viticulteurs, petit clergé, artistes, mécaniciens, domestiques, ouvriers, employés, étudiants fournissent donc un contingent important de curistes à Ax même s'ils sont (désormais?) minoritaires.

À Aulus, on ne dispose d'aucune liste avant 1908 et celle des clients du casino-club. Il faut auparavant s'en tenir à des témoignages comme celui du médecin inspecteur Bordes-Pagès en 1868, qui illustre ce qu'avance Olivier Faure : « Le mauvais état des chemins et surtout des sentiers d'agrément, et le peu de confort de l'équipement thermal empêcheront peut-être longtemps encore la classe opulente de se rendre à Aulus ; et d'autre part l'élévation actuelle des tarifs de la buvette et des bains ne permettent pas aux classes peu aisées d'aller en aussi grand nombre qu'autrefois y profiter du bienfait des eaux. C'est donc une classe moyenne qui forme aujourd'hui la clientèle de cette station thermale.⁵⁵⁹ » Cette volonté de montée en gamme est illustrée en 1871 par les habitants d'Aulus qui s'adressent au préfet en mettant leur commune au même rang que Luchon, malgré le gouffre existant entre les deux stations :

« Vous n'ignorez pas, M. le Préfet, qu'Aulus est devenu la station thermale la plus fréquentée des Pyrénées centrales après Luchon et par conséquent l'avenir de notre département.⁵⁶⁰ »

En 1881, un article promotionnel du Figaro dit à propos d'Aulus, sans ironie, quoique cela prête à sourire, « avoir la conviction que nous aurons bientôt un véritable petit Baden-Baden au pied du Caïzardé.⁵⁶¹ » La liste des clients du casino-club de 1908, ne permet pas exactement d'extrapoler, car on peut supposer que la clientèle de ce lieu, à l'entrée surveillée, est plus élitiste que la fréquentation globale de la station. En tout cas, on y trouve 32 % de propriétaires ou rentiers et 28 % de négociants. Le reste est composé d'entrepreneurs (5 %), de commerçants et de professions libérales. Les fonctionnaires sont presque absents. Un voiturier et un chauffeur sont aussi présents. En somme, il s'agit bien d'un ensemble de représentants des classes moyennes dont le niveau d'aisance est difficile à évaluer. Il n'y a que trois femmes sur cette liste⁵⁶².

Pour Luchon, les premières listes qu'il est possible d'exploiter datent des années 1880. Nous avons traité statistiquement des listes nominatives offrant des échantillons suffisamment importants de visiteurs logés à Luchon entre 1881 et 1901 (voir les tableaux de l'annexe 4 pour le détail des données)⁵⁶³. Il serait maladroit de distinguer des évolutions quelconques, les listes et années pour

559 AD 09 8 M 23 : Rapport du docteur Bordes-Pagès au préfet d'Ariège, 3 juillet 1868.

560 AD 09, 7 M 24/1 : Lettre d'habitants d'Aulus au préfet de l'Ariège, 5 décembre 1871.

561 *Le Figaro*, 14 mars 1881.

562 AD 09, 7 M 24/3 : Rapports du commissaire de police de Saint-Girons chargé de surveiller les jeux à Aulus, « Relevé de la liste des personnes admises à la salle de baccara du casino-club », quatre listes, 1908.

563 Statistiques établies par nos soins pour 1881, 1893, 1894, 1898 et 1901, à partir de *Luchon-Thermal* : n° 3, 16 juin 1881 ; n° 292, 12 juin 1898 ; n° 354, 10 juin 1900 ; n° 386, 9 juin 1901. Pour juin 1894 il s'agit d'une liste d'étrangers

lesquelles on dispose de données sont trop ponctuelles. Ce qui est plutôt remarquable de toute manière, c'est la stabilité des résultats. Les propriétaires et rentiers sont entre 66 et 74 % de nos échantillons. Les négociants et marchands suivent avec, en général, 8 à 10 %. Les docteurs, professions juridiques, fonctionnaires, industriels, militaires, membres du clergé (plus haut qu'à Ax), les artistes et les ingénieurs représentent chacun de 1 à 3 % des échantillons et forment avec les premières sources de revenus citées 90 à 94 % des visiteurs. Un ensemble d'activités complètent le tableau, toute des classes moyennes (employés de chemins de fer, banquiers et assureurs, journalistes, commerçants). On ne rencontre pas d'artisans, que de très rares cultivateurs, institutrices, domestiques et mécaniciens. La présence de ces derniers tendrait à montrer que les listes n'excluent *a priori* personne parce que son nom manquerait de prestige, et que le portrait qui en ressort approche la réalité de la fréquentation luchonnaise – à ceci près, bien sûr, que la clientèle de passage, nombreuse, nous échappe. Le décalage par rapport à Ax et à Aulus est évident, de même que pour l'origine géographique. On se doutait bien, de toute façon, que les visiteurs d'origine lointaine n'étaient pas de l'extraction la plus populaire. Les visiteurs de petite condition sont donc ponctuellement présents dans cette station huppée, mais sans commune mesure avec les petites villes d'eaux d'Ariège. Les indigents ne sont pas entièrement exclus et on les retrouve en particulier aux thermes : en 1890, sur 2 087 curistes aux thermes Chambert, on compte 1 831 payants (88 %), 168 indigents (8 %, 15 personnes à l'hôpital thermal, 120 à l'hôpital Ramel et 33 « indigents libres »), les autres bénéficiant de tarifs préférentiels (médecins, officiels, locaux)⁵⁶⁴. Nous reviendrons plus loin sur les conditions d'accueil de ces pauvres, très strictes.

La comparaison de ces données qualitatives ne permet pas d'établir d'évolution certaine mais fait ressortir de manière éclatante l'existence de deux – voire trois – mondes touristiques au XIX^e siècle : l'un de clientèles modestes et locales, pour des stations plutôt médicales, allant de la moyenne bourgeoisie aux catégories populaires, marqué par un embourgeoisement limité en cours de siècle, l'autre de clientèles cosmopolites venues de la grande bourgeoisie et des classes moyennes, pour des stations plus foncièrement touristiques. La troisième catégorie éventuelle existerait en début de siècle au moins : c'est celle des stations dévolues aux clientèles autochtones et très populaires où l'usage de l'eau est peu onéreux, reconduit des pratiques vernaculaires tout en répondant à ce désir croissant de consommation médicale. Audinac, Ganties ou Encausse en

vendue en supplément d'un autre journal local, *L'Avenir de Luchon*, donnant la liste des personnes arrivées entre le 1^{er} et le 17 juin : Pour 1893, 1894 voir les listes d'étrangers conservées dans AD 31, 13 M 94, et pour 1898 voir les quinze *Listes roses de étrangers* à la Bibliothèque municipale de Toulouse, dans la liasse contenant les numéros de 1898 du *Luchon-Thermal*.

564 AD 31 7689 W 8, archives de la DRIRE Midi-Pyrénées : Lettre du secrétaire de mairie de Luchon à l'ingénieur des Mines, 9 janvier 1891.

seraient des exemples, en début de XIX^e siècle au moins, tout comme Sentein à la fin.

II. Poursuite de l'aménagement touristique

Après avoir caractérisé la clientèle des diverses stations, il n'est pas inintéressant de revenir sur les aménagements effectués dans la deuxième moitié du siècle. Nous avons déjà vu la mise en place discursive et matérielle de l'économie touristique entre la fin du XVIII^e siècle et le milieu du XIX^e. Que se passe-t-il à partir de là, alors que les chiffres de fréquentation continuent à croître ? Qu'a-t-on fait pour attirer davantage de visiteurs, pour améliorer leurs conditions d'accueil et pour faciliter l'accès aux stations et aux sites environnant ? Qu'a-t-on fait, en somme, pour rester concurrentiel ?

1. Les casinos : facteur de rayonnement touristique, moyen de planification urbanistique

Les casinos sont la grande infrastructure touristique du second XIX^e siècle. Si les thermes, attraction de base, ont cherché à concentrer et maximiser les consommations hydrominérales, les casinos cherchent à concentrer les consommation ludiques des visiteurs : jeux (d'argent mais pas uniquement), théâtre, opéra, concerts, lectures, discussions, boisson, restauration et promenades dans les parcs adjacents. Dans les stations thermales françaises, le premier établissement digne de ce nom ouvre à Vichy en 1865⁵⁶⁵. Il est construit près des thermes afin de concentrer les attractions principales⁵⁶⁶. À Luchon, Nérée Boubée en réclame la création dès les années 1830-1840, car par temps de pluie, lorsqu'on ne peut pas se promener, les visiteurs s'ennuient et finissent par quitter la station. Boubée invite donc la municipalité à imiter ce qui se fait outre-Rhin, avec les *vauxhall* en particulier et il s'investit dans la création d'un établissement privé⁵⁶⁷. Au milieu des années 1850, un « Grand casino » ouvre. C'est encore un établissement privé, ouvert grâce à une subvention municipale de 18 000 fr. Il est modeste mais très complet puisqu'il comprend des salons de lecture, de discussion, de jeux, de billard, ainsi qu'une salle de théâtre, un café-restaurant et un vaste jardin. Il ne manque en fait « que la gent baigneuse. » Il serait trop éloigné des thermes et « du centre d'activité » constitué par les allées d'Étigny⁵⁶⁸. Cet établissement ferme après les mauvaises saisons de 1870 et 1871⁵⁶⁹. Un casino est une infrastructure nécessaire mais dont on se demande s'il s'agit d'une attraction suffisante en elle-même pour attirer les touristes. Pour Ernest Lambron, il doit être situé où vont déjà les touristes pour les intéresser.

565 Sur les casinos, voir Jérôme PENEZ, *Histoire du thermalisme en France au XIX^e siècle. Eau, médecine et loisirs*, Paris, Économica, 2004, p. 198-204.

566 Isabelle POUZADOUX, « Pour une gestion du temps libre », *op. cit.*, 1996, p. 253-258.

567 Nérée BOUBÉE, *Bains et courses de Luchon. Vrai guide pour les courses et les promenades*, Pau, É. Vignancour, 1843, p. 15.

568 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées*, *op. cit.*, 1860, vol. 1, p. 633-634.

569 Stéphen LIÉGEARD, *Vingt journées*, *op. cit.*, 1874, p. 34-39

Le casino de Luchon : un pari urbanistique

La municipalité pense différemment et se lance dans une sorte de pari urbanistique très ambitieux. À ce moment-là, les grands travaux urbanistiques menés à Paris à l'instigation de Napoléon III et sous la direction du préfet Haussmann donnent sans doute une inspiration puissante, tant au maire bonapartiste Charles Tron⁵⁷⁰ qu'au préfet. Le casino est alors vu comme un moyen d'orienter l'urbanisation de la station en créant une polarité secondaire capable de valoriser de nouveaux terrains et d'orienter la croissance de la station, trop concentrée sur les allées d'Étigny et les abords des thermes. Alors qu'elle a fait bâtir des thermes exemplaires et coûteux (bien au-delà du million de franc), elle lance en 1864 un nouvel emprunt obligataire de 250 000 fr destiné à améliorer la traverse de la ville et, surtout, à établir de nouvelles allées au centre desquelles se situerait le casino⁵⁷¹. Il n'y a plus de temps à perdre dans un contexte de concurrence croissante entre stations, alors que Vichy est sur le point d'inaugurer un bel établissement.

« Le développement que Luchon a pris à la suite des sacrifices que la ville s'est imposés pour la reconstruction des thermes, la réputation dont cette localité thermale jouit dans le monde, soit à cause de l'excellence de ses eaux, soit à cause de la douceur de son climat et de la beauté de ses montagnes, nous obligent à compléter l'œuvre commencée et à ne rien négliger pour placer Luchon à la hauteur de sa réputation et le maintenir au premier rang comme station thermale.⁵⁷² »

Ce plan est élaboré avec la préfecture, qui envisageait quelque chose de beaucoup plus ambitieux. La perspective de l'ouverture de la voie ferrée à proximité de Luchon laisse imaginer une augmentation forte de l'affluence. Il faut orienter et canaliser l'extension urbaine :

« Si la ville de Bagnères-de-Luchon se laisse [illisible : déborder] par le mouvement actuel, au lieu de le diriger, elle aura dans peu d'années des ruelles insuffisantes qu'il faudra supprimer et des maisons mal placées qu'il faudra démolir. Elle n'aura plus, comme aujourd'hui, de simples emplacements à acquérir ; elle sera obligée, outre le sol, [d'acheter] les constructions qu'elle aura, faute de prévoyance, laissé s'y établir. Elle ne pourra alors qu'au prix de sacrifices considérables et peut-être désormais impossibles, réaliser les améliorations qui doivent la mettre au niveau des stations les plus en vogue et les plus recherchées.⁵⁷³ »

Par anticipation, le préfet propose donc la réalisation d'un grand plan d'alignement à Luchon, conformément à la loi du 16 septembre 1807 pour les communes de plus de 2 000 habitants et à la jurisprudence administrative. Le maire de Luchon, Tron, refuse cependant ce plan qui coûterait 800 000 fr, alors que la commune est encore endettée à hauteur de 600 000 fr. Il en mène une partie

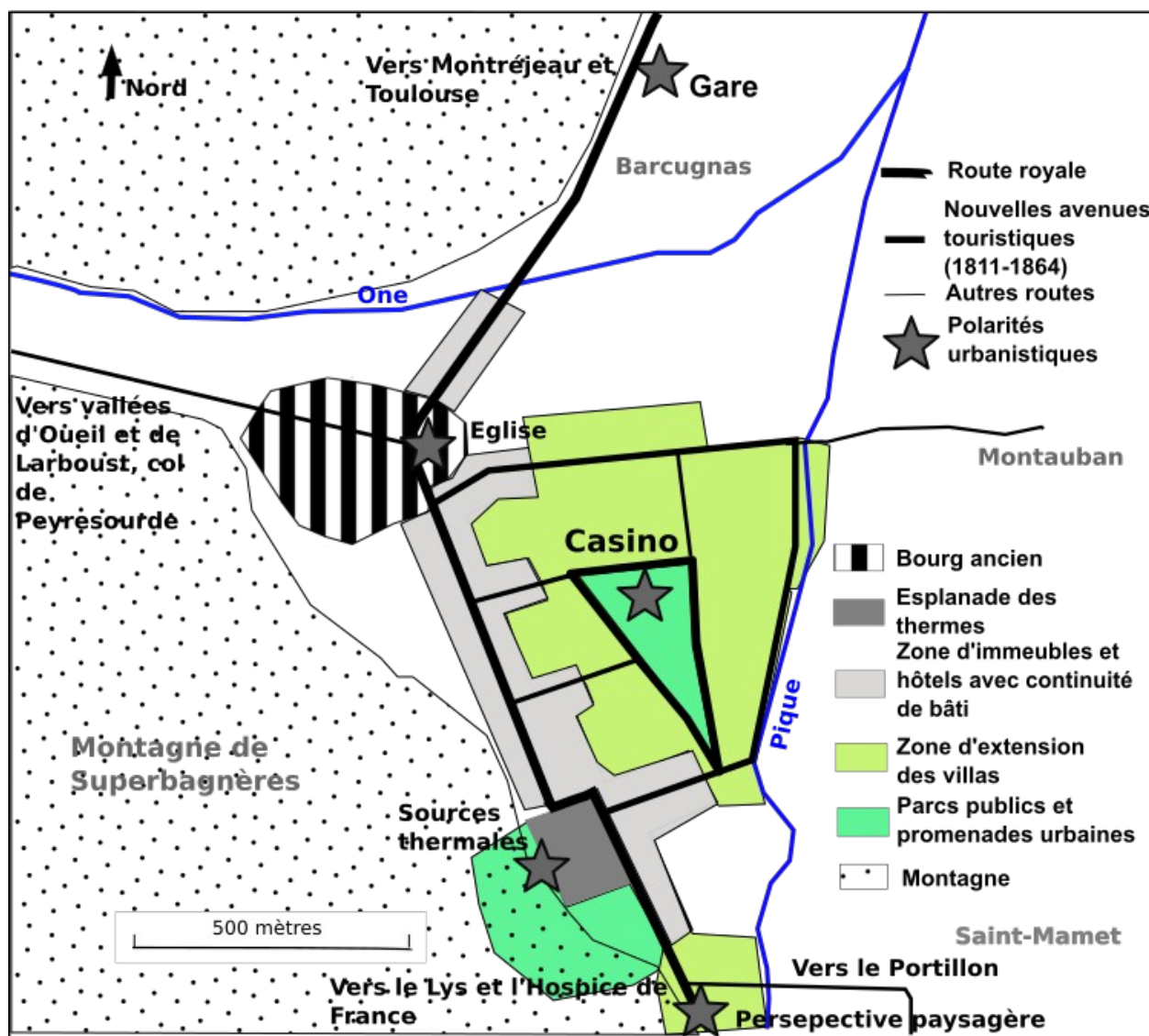
570 Frédéric BARBIER, « Mont-Oriol aux Pyrénées : Charles-Laurent Tron et Bagnères-de-Luchon (1817-1881) », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, vol. 106, n° 206, 1994, p. 161-184.

571 AD 31, 2 O 42/6 : Délibération du conseil municipal de Bagnères-de-Luchon, 17 décembre 1863 ; Lettre du préfet de Haute-Garonne au ministère de l'Intérieur, 11 mars 1864 ; Lettre du ministère de l'Intérieur au préfet de Haute-Garonne, 14 mai 1864. Emprunt remboursable entre 1886 et 1898 en 3 fois. Traverse de la ville : AD 31, 1 S 7/12 : Voir rachats pour alignement de la Traverse de la ville, route impériale numéro 125, années 1860.

572 *Idem* : Délibération du conseil municipal de Bagnères-de-Luchon, 16 mars 1864. On remarquera l'usage de l'expression « station thermale ».

573 *Idem* : Lettre du préfet de Haute-Garonne au sous-préfet de Saint-Gaudens, 21 octobre 1859.

pour la somme, déjà considérable, de 250 000 fr⁵⁷⁴. Alors que dans bien des centres touristiques émergents on en est encore seulement à la captation des profits engendrés par la venue de visiteurs et à l'édification d'hôtels sans plan d'urbanisme réfléchi, à Luchon, et probablement dans bien d'autres stations des Pyrénées occidentales, on en est à une réflexion sur la planification publique de la croissance urbaine et touristique, dans un contexte de grands travaux parisiens, et dans la lignée et avec l'expérience cumulée de ce qui s'est fait depuis la fin du XVIII^e siècle.



*Luchon vers 1880*⁵⁷⁵

La longue genèse d'un casino luxueux

Dès août 1863, procédant comme pour les thermes quinze ans plus tôt, la commune de Luchon envoie l'architecte d'Edmond Chambert en étude de terrain à Vichy et en Allemagne afin de

⁵⁷⁴ *Idem* : Lettre du maire de Luchon au préfet, 6 novembre 1860 ; AD 31, 2 O 42/6 : Délibération du conseil municipal de Bagnères-de-Luchon, 16 mars 1864.

⁵⁷⁵ Carte réalisée par nos soins.

« doter la ville d'un casino modèle.⁵⁷⁶ » Après de « longues et laborieuses études » de Chambert, le conseil adopte l'année suivante un projet de construction s'élevant à 300 000 fr⁵⁷⁷. Dominique Jarrassé évoque l'influence probable du modèle de casino en T adopté dans un projet tout récent à Aix-les-Bains, par l'architecte Bernard Pelligrini⁵⁷⁸. Mais des habitants de Luchon s'inquiètent alors de cette décision et demandent à ce que, comme dans d'autres grands projets, le plan du nouveau casino soit mis au concours entre architectes. Les trois hommes à porter cette pétition, qui récolte environ soixante-dix signatures, sont Salles (architecte), Chapelon (médecin) et Estradère (pharmacien), tous de Luchon. Le conseil municipal refuse car il estime que ce serait une perte de temps⁵⁷⁹.

En janvier 1865, la commune fait commencer les travaux d'édification des nouvelles allées qui doivent encadrer le futur casino et son parc, d'une superficie de quatre hectares, sur les conseils de Chambert. Sans ambiguïté possible sur les motivations de cet acte d'urbanisme, il s'agit pour la municipalité de « hâter l'appropriation de ce vaste terrain, de manière à offrir à la spéculation les moyens d'apprécier les avantages de la position de l'entreprise du casino par une compagnie concessionnaire.⁵⁸⁰ » Le conseil veut provoquer la formation d'une grande société capable de bâtir un casino imposant. Ces travaux et appropriations foncières ne seraient qu'une avance consentie à cette future société⁵⁸¹. Ces avances sont nécessaires pour convaincre les investisseurs que cet emplacement, encore non bâti, éloigné de quelques centaines de mètres du cœur de la vie touristique luchonnaise, est propice pour créer une nouvelle polarité dans la station. D'autant que l'arrivée prochaine du chemin de fer permet d'envisager de construire la gare non loin du casino (ce qui sera finalement refusé par la Compagnie Midi en raison du surcoût engendré)⁵⁸². C'est un pari urbanistique réalisé par la commune mais auquel les investisseurs tardent à croire.

En 1868, les terrains sont enfin concédés, pour 99 ans, à M. Vachot, directeur du théâtre d'Alger. Il doit édifier et gérer le casino selon les plans de Chambert, pour 330 000 fr. de dépenses. À l'expiration du bail, le casino deviendra propriété de la ville. Il n'y a pas de suite. En 1869 ou

576 AD 31, 2 O 42/28 : Délibération du conseil municipal de Bagnères-de-Luchon, 10 août 1863.

577 *Idem* : Lettre du maire de Luchon au préfet, 12 août 1864.

578 Dominique JARRASSÉ, *Les thermes romantiques. Bains et villégiatures en France de 1800 à 1850*, Clermont-Ferrand, Institut d'Études du Massif Central, 1992, p. 196-197.

579 AD 31, 2 O 42/28 : Pétition pour la mise au concours du nouveau casino, 30 juillet 1864 ; Délibération du conseil municipal de Bagnères-de-Luchon, 12 août 1864 ; Lettre du maire de Luchon au préfet, 20 août 1864.

580 *Idem* : Délibération du conseil municipal de Bagnères-de-Luchon, 2 janvier 1865.

581 *Idem* : Délibération du conseil municipal de Bagnères-de-Luchon, 2 janvier 1865 ; Edmond Chambert, « Nouveaux boulevards et avenues du local réservées ? au casino », mémoire manuscrit, 20 décembre 1864.

582 Pierre de GORSSE, « Comment se forme, se développe et évolue une cité thermale. Essai d'urbanisme luchonnais », *Annales de la Fédération pyrénéenne d'économie montagnarde*, t. IX, 1940-1941, 1942, p. 236.

1870, un bail de quinze ans est passé avec Camille Lombard, concessionnaire des thermes⁵⁸³. En 1871, les Luchonnais Daguzan et Couterel, obtiennent à leur tour cette concession à condition de réunir dans l'année « un ou plusieurs capitalistes » à l'assise financière suffisante. Aux exigences préalables s'ajoute celle d'établir un réseau d'adduction d'eau potable à domicile, et le droit de concourir à l'adjudication des thermes pour un bail à longue durée⁵⁸⁴. La formule finalement choisie mûrit peu à peu. On approche des partenariats public-privé contemporains.

En 1872, un concours d'architectes est finalement ouvert, pour un bâtiment édifié selon le plan au sol initialement déterminé par Chambert. Le coût est porté à 400 000 fr⁵⁸⁵. En 1873, la commune demande un emprunt de 1,1 million de francs afin d'établir elle-même le casino (400 000 fr.), de finir le plan d'urbanisme débuté dix ans plus tôt, de revoir la traverse de la ville (300 000 fr.) et, déjà, de rénover les thermes (300 000 fr.). Face à la lenteur de la formation des sociétés, la commune désire hâter le processus pour rester concurrentielle⁵⁸⁶. C'est encore une fois les autorités publiques qui préparent le terrain et prennent les risques financiers à la place d'un secteur privé encore frileux.

Le choix d'excentrer le casino, tandis que Vichy avait choisi de concentrer les infrastructures, continue en fait à faire débat. En 1874, Stéphane Liégeard s'interroge sur les retards pris par l'édification d'un casino « dans ce pays de Luchon, le plus visité assurément de France ». Pour lui et d'autres sans doute, le choix d'éloigner le casino du centre de la vie mondaine que constituent les allées d'Étigny et le parc des Quinconces est une erreur, personne ne s'y rendra⁵⁸⁷. En 1875, enfin, la commune contracte avec une société parisienne pour la concession des thermes, la construction du casino et d'un réseau de tramways, le tout pour un bail de trente ans avec rétrocession des infrastructures à la commune au terme du contrat. Le devis du casino, dont les plans ont été fournis par l'architecte Castex, est porté à 500 000 fr. Il est finalement inauguré le 15 août 1880 et intégralement payé, pour près d'un million de francs, par la commune car la société concessionnaire, prise de gigantisme, a fait faillite. La concession, qui devait préserver la commune, s'avère finalement très onéreuse.

Le Figaro relate l'inauguration en première page, dans les nouvelles parisiennes. « Tout Paris-Luchon s'arrache depuis longtemps les invitations. [...] Les ouvriers appartenant aux

583 J. DAUNIC, *Luchon-guide à l'usage des baigneurs et des touristes à Luchon*, Luchon, V. Sarthe, 1870.

584 AD 31, 2 O 42/28 : Délibération du conseil municipal de Bagnères-de-Luchon, 21 juillet 1871.

585 *Idem* : Note du sous-préfet de Saint-Gaudens au préfet de Haute-Garonne, 23 janvier 1872 ; Délibération du conseil municipal de Luchon, 13 juillet 1872.

586 *Idem* : Délibération du conseil municipal de Bagnères-de-Luchon, 10 mai 1873.

587 Stéphane LIÉGEARD, *Vingt journées*, *op. cit.*, p. 42-44.

premières maisons de Paris procèdent en ce moment à sa dernière toilette. » L'établissement fera de Luchon, le « Baden-Baden de l'avenir »⁵⁸⁸. En septembre, dans ce même journal mondain, un courrier vante une nouvelle fois l'excellence du casino : « la Compagnie fermière vient d'inaugurer un véritable palais, dont le confort, l'élégance et la richesse dépassent tout ce qui se fait dans ce genre. » On s'est attaché les meilleurs apprêteurs : Lefèvre, décorateur de Montpellier « si apprécié dans tout le Midi », qui a réalisé les sculptures du salon et du théâtre, Mauny, peintre parisien pour la décoration intérieure, Jules Graux, « le grand bronzier, si connu de tous » pour les luminaires, Chevalier, paysagiste, pour le jardin du casino⁵⁸⁹. En 1905 encore, *Le Figaro* est élogieux : « Le casino de Luchon peut légitimement revendiquer une place au premier rang des grands centres d'art français.⁵⁹⁰ » Le retard sur Vichy, dont le casino est, de plus, agrandi en 1898 avec la construction d'un théâtre de 1 200 places⁵⁹¹, est important mais la réussite est là : la croissance de Luchon par la suite doit sans aucun doute beaucoup à la qualité de cet établissement. L'annexe 5 présente des cartes postales qui donnent à voir ce casino avant son remaniement en 1929.

Ailleurs : retards et modestie

Ailleurs, dans les stations d'Ariège, les casinos peinent à voir le jour. Ce ne sont souvent que de petites salles gérées par les sociétés exploitant les eaux (à Aulus et Ussat) ou des infrastructures péniblement créées par la municipalité, comme à Ax. Dans cette dernière, le premier projet émerge en 1882 alors que le chemin de fer arrive jusqu'à Tarascon, à 27 km. C'est l'initiative d'André Sophronie Sicre de Breilh, propriétaire de l'établissement thermal du Breilh, habitant désormais Paris et actif dans les jeux à Luchon. Le problème d'Ax est le manque de place, d'autant que la future gare a immobilisé de vastes terrains. On propose donc de transférer le cimetière et d'établir à la place un casino d'au moins 200 000 fr qui reviendrait à la commune en fin de concession. Le conseil municipal s'enthousiasme :

« Les malades seuls fréquentent nos établissements. Il importe d'apporter à Ax d'autres visiteurs. Ceux-ci, recherchent les plaisirs et répandent la richesse dans les pays qui peuvent leur offrir une vie agréable, un climat sain, une vallée pittoresque à parcourir. [...] Une occasion inespérée nous est offerte, M. Sicre de Breilh, animé du patriotisme le plus désintéressé, veut doter sa ville natale d'un casino⁵⁹² ».

Le ministère de l'Intérieur émet un avis plutôt réservé. Dans l'ancien cimetière, aucun creusement ne pourra être réalisé dans un délais de dix ans après la dernière sépulture. La redevance

588 « A travers Paris », *Le Figaro*, 13 août 1880.

589 « Boîte aux lettres », *Le Figaro*, 18 septembre 1880.

590 *Le Figaro*, 9 juillet 1905.

591 Contre 500 à 600 à Luchon. Voir Isabelle POUZADOUX, « Pour une gestion du temps libre », *op. cit.*, 1996, p. 253-258.

592 AD 09, 2 O 197 : Délibération du conseil municipal d'Ax, 12 février 1882.

annuelle (3 000 fr) est jugée trop faible et rien n'oblige le concessionnaire à céder les biens en bon état de fonctionnement au terme du bail⁵⁹³. En 1883, la proposition a évolué. Un certain M. Ricard, associé de Sophrone Sicre, agissant au nom de l'Union des thermes d'Ax, société nouvellement créée, propose d'ouvrir un casino et de fédérer les thermes d'Ax. La société construira le casino sur des terrains privés et prendra à sa charge l'emprunt de 60 000 fr nécessaire au transfert du cimetière, en versant chaque année et pour 50 ans une indemnité de 3 277 fr. Le préfet juge que cet accord ne donne pas assez de garanties à la commune, l'Union fait long feu, il n'y a pas de suite⁵⁹⁴.

En novembre 1894, la commune concède des terrains à Edmond de Wézèle, habitant Londres, pour qu'il construise un casino⁵⁹⁵. Wézèle se voit attribuer une partie de la promenade du Couloubret et le parc pour établir un casino et l'exploiter cinquante ans. Wézèle doit, en outre, permettre de régler la question lancinante du cimetière : la ville lui cède ces terrains en échange de la rétrocession d'un autre pour y transférer le cimetière⁵⁹⁶. Les plans et devis du casino sont dressés par les architectes G. Vidal et E. Bertrand, pour un coût de 188 000 fr. Ce casino devait être achevé le 31 décembre 1896, mais Wézèle prend énormément de retard. Pour ne pas perdre la concession, il promet la création prochaine d'une société d'actionnaires disposés à investir de fortes sommes à Ax. Ces supposés associés londoniens, dont l'évocation ne peut que faire rêver la municipalité d'Ax, auraient peur que la concession ne leur échappe si le délai initial n'était pas respecté. Wézèle demande un délai, qu'il obtient, jusqu'au 1^{er} juillet 1899⁵⁹⁷. En réalité, les travaux sont au point mort depuis mars 1896, seules les fondations et une petite élévation de murs sont posées⁵⁹⁸. « Cette situation, estime le préfet, [est] préjudiciable à cette station thermale en éloignant d'elle les baigneurs-touristes plus enclins à chercher des distractions que l'efficacité d'un traitement sulfureux »⁵⁹⁹. Wézèle est définitivement écarté en 1901, la commune reprend possession des biens concédés mais elle a perdu de précieuses années. Il n'en résulte qu'une élévation de murs de trois mètres de haut en lieu et place d'un casino fonctionnel⁶⁰⁰. La municipalité procède ensuite à diverses concessions qui, toutes, échouent. En 1904, lors de la liquidation d'une des sociétés

593 *Idem* : Lettre du ministère de l'Intérieur au préfet d'Ariège, 4 février 1882.

594 *Idem* : Délibération du conseil municipal d'Ax, 7 mars 1883 ; Lettre du préfet d'Ariège au maire d'Ax, 25 mai 1883.

595 AD 09, 7 M 25/1 : Lettre du maire d'Ax au préfet d'Ariège, 10 décembre 1894 et cahier des charges pour la construction du casino, 23 novembre 1894.

596 *Idem* : Cahier des charges de la concession des terrains communaux, 23 novembre 1894.

597 *Idem* : Séance du conseil municipal d'Ax, 1^{er} octobre 1896.

598 *Idem* : Note de M. Chevalier, chef d'orchestre, 5 septembre 1896 ; Lettre du maire d'Ax au préfet, 27 juillet 1897 ; AD 09, 2 O 197 : Acte notarié relevant l'accord entre le maire d'Ax, Bonnans, et Édouard Wézèle, 7 juillet 1897.

599 AD 09, 7 M 25/1 : Lettre du préfet d'Ariège au ministère de l'Intérieur, 8 juin 1899.

600 *Idem* : Arrêté préfectoral du 10 juillet 1899 ; Lettre de Wézèle au conseil municipal d'Ax, 26 juillet 1899 ; Arrêté municipal de commune d'Ax, 9 juillet 1900.

concessionnaires⁶⁰¹, la concession des terrains et des bâtisses est vendue aux enchères à Carcassonne et acquise pour 10 500 fr par un certain Sentenac (lui aussi de Carcassonne, quoique son nom soit ariégeois). Lui et ses associés doivent terminer les travaux mais ils rencontrent également des difficultés. En 1907, Sentenac rétrocède pour 25 000 fr dont 14 000 d'indemnité de résiliation à la commune d'Ax les biens qu'elle avait elle-même concédés, payables en dix ans⁶⁰². Le bâtiment n'est toujours pas achevé : le théâtre n'est par exemple recouvert que de bâches au lieu d'une toiture en bonne et due forme. Son achèvement coûte près de 43 000 fr, pour lesquels la commune est forcée d'emprunter. Le casino est partiellement réceptionné en novembre 1908⁶⁰³, mais le maire a outrepassé ses droits en ne se soumettant pas à la règle administrative d'autorisation préalable des dépenses⁶⁰⁴. La tension est alors forte entre le préfet de l'Ariège et le maire d'Ax⁶⁰⁵. Ce dernier s'impatiente en effet devant les procédures administratives :

« Vous semblez ne pas enfin comprendre tout le mal que vous faites à notre station thermale en éternisant, par d'inqualifiables attermolements, la solution à donner à la délibération relative à la construction du casino municipal »⁶⁰⁶.

Finalement, la commune est autorisée à emprunter 40 000 fr supplémentaires et le casino est achevé (avec l'élévation des campaniles) en 1911 sur les plans de Pierre Mouré, architecte de la ville originaire de Toulouse⁶⁰⁷. Il est suffisamment médiocre pour qu'on projette de le détruire et de le remplacer dès avant son achèvement, en 1910⁶⁰⁸. Il est en tout cas bien modeste en comparaison de celui de Luchon par exemple.

2. Urbanisme et hygiène : poursuites et contradictions environnementales de l'aménagement touristique

Au-delà des casinos, les travaux d'urbanisme se poursuivent ou pour certains se concrétisent

601 Petite société au capital de 150 000 fr, dominée par des personnalités régionales, qui obtient la concession du casino pour soixante ans en échange de son achèvement. Sur trente actionnaires, vingt-sept viennent de Carcassonne, une de Limoux, une de Bélesta, une de Paris. Voir AD 09, 7 M 25/1 : Traité de concession passé entre la commune et Marty et C^{ie}, 11 septembre 1901 ; Arrêté préfectoral du 22 avril 1902 ; « Liste des souscripteurs actuels de la Société anonyme du casino d'Ax-les-Thermes », qui, dépassant son objet initial, devient « Société immobilière d'Ax-les-Thermes ».

602 AD 09, 2 O 197 : Délibérations du conseil municipal d'Ax, 26 avril 1907, 19 juin 1907 ; AD 09, 7 M 25/2 : Traité passé devant M^e Oustric, notaire à Ax, entre Joseph Sentenac de Carcassonne et le maire d'Ax Alphonse Authier, 18 juillet 1907.

603 *Idem* : « Achèvement du casino municipal. Devis estimatif des travaux », par P. Mouré, architecte, 15 janvier 1908 ; Certificat de réception provisoire, 12 novembre 1908 ; Délibération du conseil municipal d'Ax, 16 novembre 1908.

604 *Idem* : Lettre de l'ingénieur des Ponts-et-Chaussées Pomes au préfet d'Ariège, 18 novembre 1908.

605 *Idem* : Lettre du préfet d'Ariège au maire d'Ax, 3 février 1909.

606 *Idem* : Lettre du maire d'Ax au p^{re}éfet d'Ariège, 31 janvier 1909.

607 *Idem* : Arrêté autorisant l'emprunt pour « travaux d'achèvement du casino municipal », 12 mars 1910 ; « Achèvement du casino municipal. Adjudication du 29 mars 1910. Le sieur Albert entrepreneur. Décompte général des travaux », 10 octobre 1911.

608 *Idem* : Délibération du conseil municipal d'Ax-les-Thermes, 15 septembre 1910.

dans la seconde partie du XIX^e siècle. Ils visent à rester dans la concurrence et plus clairement qu'auparavant prennent des motifs d'hygiène publique. On touche avec ces questions urbanistiques à certaines ambiguïtés du rapport entre tourisme, nature et santé⁶⁰⁹. Car le bon mot d'Hippolyte Taine, à propos de Barèges, pourrait être étendu à de nombreuses stations thermales : « Il faut beaucoup de santé pour y guérir.⁶¹⁰ »

À défaut de plans d'urbanisme

À Luchon, on achève progressivement le plan d'urbanisme dressé pour l'essentiel dès la fin du XVIII^e siècle. Outre les nouvelles voies du secteur du casino, la traverse de la ville, étroite et sinueuse dans le secteur de l'église, est enfin aménagée en 1898⁶¹¹. Ax est engoncée dans un cadre urbain étriqué, elle n'a pas eu la place nette de la plaine de Luchon. On veut créer des places, ouvrir des promenades et aligner des voies pour répondre aux attentes touristiques. En 1859 par exemple, la commune souhaite agrandir une place grâce à l'acquisition et à la destruction d'une maison de 51 m², pour un coût limité à 4 500 fr. La municipalité se justifie en mettant en avant l'intérêt touristique :

« Notre place actuelle est tellement petite que nous sommes obligés d'avouer que nous n'avons pas de place. Cependant la commune d'Ax, dont l'importance comme station thermale, accroît de jour en jour, mérite certainement d'avoir un marché et une place convenables ?.⁶¹² »

Il y a vingt-et-un opposants dans l'enquête publique alors ouverte, dont deux hôteliers et un restaurateur. Un menuisier d'Ax, « déclare qu'il trouve que l'acquisition projetée pour l'agrandissement de la place ne peut avoir aucune utilité pour la commune, attendu que le projet en est mesquin et peu convenable pour une ville qui tend à se développer par son industrie des bains. » Le fermier de l'octroi trouve également la taille de la place trop médiocre et le coût trop élevé, « tout ça pour n'avoir qu'une place de dérision que nul n'osera montrer à un étranger. [...] La ville d'Ax doit songer à son avenir, ses thermes exigent impérativement qu'on n'emploie pas misérablement l'argent de la commune à des futilités.⁶¹³ » Les autres avis exprimés contestent tous l'utilité de la place jugée trop petite. On accuse aussi la majorité municipale de vouloir spéculer, en

609 Nous avons pu aborder certains de ces aspects dans Steve HAGIMONT, « Tourisme et environnement : la montagne investie pour les loisirs et la santé (XIX^e-XX^e siècles) », in Valérie CHANSIGAUD (dir.), *Santé et environnement*, Paris, Publication des Archives nationales, à paraître 2018.

610 Hippolyte-Adolphe TAINÉ, *Voyage aux Pyrénées*, Paris, L. Hachette, 1858, 2e éd., p. 186.

611 AD 31, 2 O 42/29 : Cahier des charges de l'adjudication de la démolition de l'immeuble Sansuc acquis pour réaliser le plan de ville, 27 décembre 1897, et avis du sous-préfet, 15 février 1898 ; Bertrand de GORSSE, Pierre de GORSSE, *Bagnères-de-Luchon, développement et évolution d'une cité thermale*, Rapport de congrès présenté au VIII^e Congrès de la Fédération pyrénéenne d'économie montagnarde tenu à Bagnères-de-Luchon les 14, 15 et 16 septembre 1941, Toulouse, Privat, 1942.

612 AD 09, 2 O 207 : Lettre du maire d'Ax au préfet, 8 juin 1859.

613 AD 09, 2 O 207 : « Procès-verbal d'information de *commodo* et *incommodo*, relatif à un projet d'acquisition d'une partie de maison pour agrandir la place de la ville d'Ax », 24 juillet 1859.

recherchant une plus-value pour les maisons proches de la place. Le conseil retourne l'accusation en disant que ces opposants ne parlent que pour défendre leurs intérêts personnels. Et le projet échoue. En 1869, la préfecture relance le plan d'urbanisme ébauché par la commune en 1847. Il s'agit désormais de déplacer le cimetière et de créer une promenade reliant tous les établissements thermaux. Pour le préfet :

« Les stations d'Ariège ne peuvent lutter contre celles des départements voisins qu'en se mettant promptement à la hauteur de celles-ci ; qu'en cherchant à procurer aux baigneurs des facilités de toutes sortes, et surtout qu'en les attirant par l'attrait de logements bien disposés, de larges voies, de promenades agréables. Ce qui pourrait être ailleurs un travail de luxe est là un travail nécessaire. »

Il invite le conseil municipal à le soutenir, à ne pas perdre « de vue cette considération que l'avenir d'Ax dépend peut-être de son initiative et de son zèle bien inspiré.⁶¹⁴ » Il faut faire passer l'intérêt public avant l'intérêt privé et réaliser ces promenades, même si les accords amiables avec les propriétaires doivent être préférés. La question des moyens, comme toujours à Ax, compromet la réalisation. Le préfet propose donc de passer par l'emprunt, l'octroi (qui est déjà la principale ressource de la ville) et, selon les vœux formulés par le docteur Alibert dix ans plus tôt, des coupes extraordinaires sur la forêt communale (on se rappelle que c'est ainsi qu'avaient procédé d'autres stations pyrénéennes comme Luchon et Cauterets plusieurs décennies plus tôt). On réserverait 82 ares au bois de chauffage et 104 ha à exploiter en coupes pour produire 12 000 fr⁶¹⁵. Cette année là, les travaux se limitent à l'acquisition d'une maison à encorbellement pour la détruire afin de faciliter la circulation vers les thermes du Teich⁶¹⁶. La circulation est améliorée, mais le pittoresque de la vieille ville en pâtit. Le 6 octobre 1880, un incendie ravage 40 maisons. Cela offre enfin l'occasion de moderniser la voirie et l'hôtellerie et de créer une place au centre de la ville pour le marché⁶¹⁷. Demeure le problème du cimetière, « situé au milieu de nos promenades publiques à 10 à 15 mètres au plus des habitations construites dans le quartier de la ville vieille. Cette promiscuité est contraire à la loi, aux mesures les plus élémentaires dictées par la salubrité publique.⁶¹⁸ » Espace convoité pour l'aménagement touristique, il n'est transféré qu'en 1899, après des années de tergiversation⁶¹⁹.

Aulus serait un autre exemple d'impuissance urbanistique. D'année en année, le médecin inspecteur Bordes-Pagès répète les mêmes recommandations. Il remarque que « comme à Ax, les embellissements manquent ; pourtant le paysage est un des plus beaux d'Ariège, les promenades y

614 AD 09, 2 O 211 : Lettre du préfet d'Ariège au maire d'Ax, 3 juin 1869.

615 *Idem* : Lettre du préfet d'Ariège au maire d'Ax, 3 juin 1869.

616 AD 09, 2 O 207 : Délibération du conseil municipal d'Ax, 16 mai 1869.

617 AD 09, 8 M 24/3 : Rapport du docteur Auphan, inspecteur des eaux d'Ax, au préfet de l'Ariège, 1^{er} juillet 1881.

618 AD 09, 2 O 197 : Délibération du conseil municipal d'Ax, 12 février 1882.

619 AD 09, 2 O 207.

sont attrayantes ; les chemins manquent »⁶²⁰. Il faut établir le chemin vicinal entre Aulus et Vicedessos par Coumebière, qui servirait de promenade aux baigneurs et faciliterait l'exploitation minière. On débute, dans les années 1860, des sentiers en montagne, mais on les laisse inachevés. Les thermes vieillissent. Pour le médecin, « ce qui est plus regrettable encore, c'est qu'Aulus n'ait pas de plan de ville. On y construit sans vue d'ensemble, chacun suivant sa fantaisie, sans souci de quais, de places, d'allées et de promenades régulières. Certainement dans l'avenir on déplorera que l'autorité supérieure ne soit pas intervenue pour soumettre les nouvelles constructions à un plan convenable. »⁶²¹ Rien ne change et, en 1881, Bordes-Pagès soupire : « Voici trente ans que nous formulons les mêmes vœux, toujours sans résultat.⁶²² »

Tourisme, urbanisation, hygiène et environnement

Arrêtons-nous à présent plus précisément sur les questions environnementales que posent les aménagements touristiques au XIX^e siècle : risques naturels, gestion des eaux (potables et usées) et des déchets. Certains éléments d'insertion du tourisme dans le milieu montagnard vont en effet directement à l'encontre des principes sanitaires affichés. Les thermes, en particulier, demandent un entretien extrêmement méticuleux, qui ne peut être totalement maîtrisé avant les découvertes pasteurienne sur la désinfection. On se baigne parfois en commun, aux côtés ou après d'autres malades. Lieux d'utilisation d'eaux thermales, ces établissements sont forcément humides. En 1891, l'inspecteur général des services sanitaires réalise ainsi une tournée d'inspection sur l'état de salubrité des établissements thermaux français. Son bilan est alarmiste. Le défaut d'aération, l'humidité, le manque de lumière et de désinfection, les problèmes de contamination des eaux à leur arrivée ou d'évacuation des eaux utilisées posent de graves problèmes sanitaires⁶²³.

L'urbanisation même pose question. De nombreuses stations se sont constituées à l'écart de bourgs ruraux préexistants, en grignotant, bien souvent, les terres agricoles qui bordaient le noyau ancien. Sur notre terrain, on le retrouve à Ussat, Aulus et surtout Luchon. Ces terres étaient jusque là laissées aux cultures parce que très productives, mais aussi parce qu'elles étaient les plus exposées aux inondations torrentielles⁶²⁴. Luchon en offre un exemple flagrant : une bonne partie du quartier touristique organisé autour des allées d'Étigny (années 1760) et le casino (1880) entre la Pique, l'One et la montagne de Superbagnères est construit en zone inondable. Les inondations, à partir de celle de 1875, touchent régulièrement les villas, le casino et son parc.

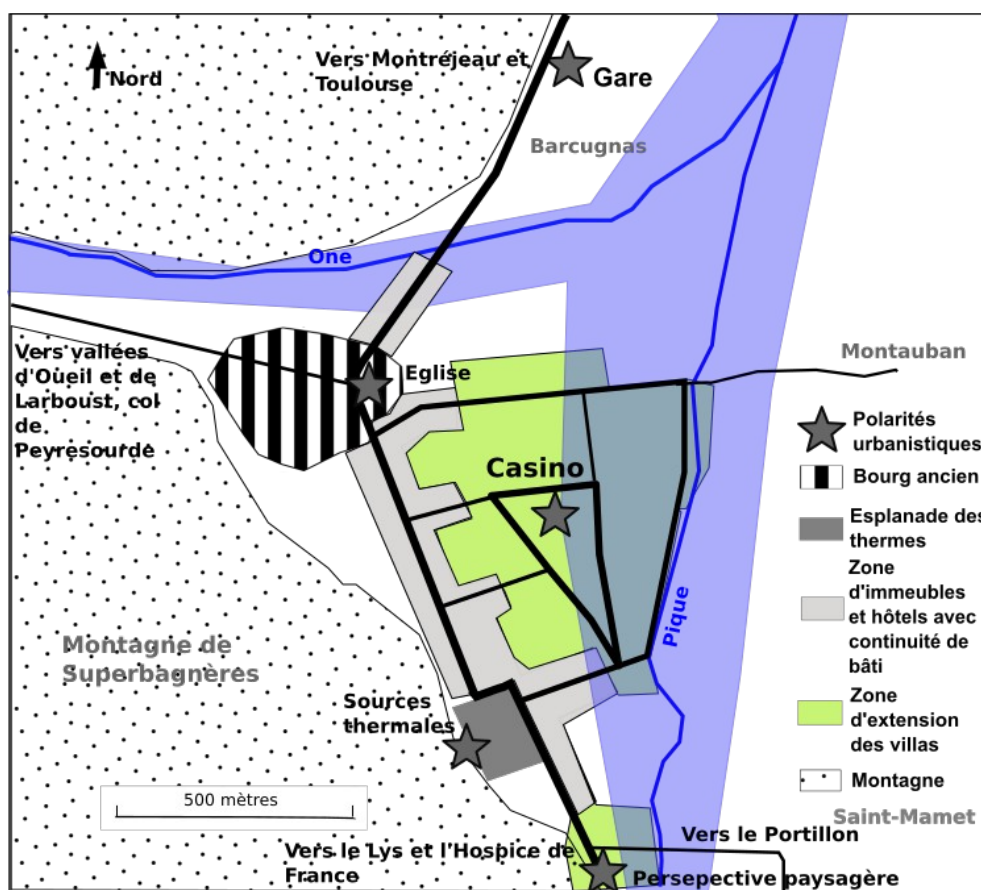
620 AD 09, 8 M 20 : Rapport de l'ingénieur des Mines de Vicedessos, Mussy, 2 juillet 1866.

621 AD 09 8 M 23 : Rapport du docteur Bordes-Pagès au préfet d'Ariège, 14 juillet 1869.

622 *Idem* : Rapport du docteur Bordes-Pagès au préfet d'Ariège, 26 juin 1881.

623 AD 09, 8 M 19 : Circulaire du ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Public, 26 janvier 1891.

624 Maurice BERTHE et Benoît CURSENTE (dir.), *Villages pyrénéens*, Toulouse, CNRS-Université Toulouse-II, 2001.



L'exposition aux inondations d'un quartier touristique⁶²⁵

Mais c'est Barèges, en dehors de notre zone d'étude, qui présente l'exemple paroxystique. Aucune station permanente n'aurait dû être établie sur ce site exposé aux risques les plus graves que présentent les montagnes : avalanches, glissements de terrain, inondations⁶²⁶. Dès le XVIII^e siècle cette exposition est l'objet de réflexions sur l'aménagement optimal afin de rejeter les risques. Le 4 juin 1762, 17 maisons sont emportées et le pavillon des bains est menacé. Le 20 juin et 18 décembre 1763, puis encore en 1777, de graves inondations ont lieu⁶²⁷. Étudiée par Nicolas Meynen, l'ingénierie particulière mise en place au XIX^e siècle par l'armée pour bâtir et protéger son hôpital montre la prise en compte de ces problèmes environnementaux, les difficultés renouvelées qu'ils ont posé et la volonté si ce n'est l'acharnement qu'il y a eu à se maintenir dans ces lieux si hostiles, à faire primer le génie humain sur les débordements de la nature⁶²⁸. Des constructions touristiques plus isolées sont également touchées : en revenant à Luchon, l'hôtellerie du Lys est régulièrement

⁶²⁵ Carte réalisée par nos soins.

⁶²⁶ Voir René FAVIER, « Tourisme thermal et catastrophes naturelles en milieu de montagne. Barèges (XVIII^e-XIX^e siècles) », *Histoire des Alpes*, vol. IX, 2004, p. 149-166.

⁶²⁷ Maurice BORDES, *L'Intendant d'Etigny et les Pyrénées*, S.I., M. Bordes, 1975.

⁶²⁸ Nicolas MEYNEN, « Des thermes militaires dans les Pyrénées au XIX^e siècle : l'exemple de Barèges », in Émilie d'ORGEIX et Nicolas MEYNEN (dir.), *Fortifier la montagne (XVIII^e-XX^e siècle). Histoire, reconversion et perspectives de mise en valeur du patrimoine militaire en montagne*, Toulouse, Presses Universitaires du Midi, 2016, p. 207-229.

détruite par des avalanches, jusqu'à nos jours et dès l'hiver 1854 au moins⁶²⁹.

L'exposition accrue aux risques avec les urbanisations nouvelles se double d'une autre menace environnementale : celle liée à l'assainissement. Lieux dévolus au repos et à la santé, on est pourtant surpris de voir la récurrence jusqu'en fin de XIX^e siècle des mêmes situations sanitaires catastrophiques dans les stations touristiques⁶³⁰. En 1884, alors que le choléra frappe une nouvelle fois la France, Jules Prével, collaborateur du *Figaro*, rassure les lecteurs :

« Je ne sais si, dans ces bureaux [du journal], la peur du choléra s'est répandue, mais ce que je n'ignore pas, c'est que ce genre de fléau est ici le cadet de nos soucis. [...] Jamais le choléra n'a osé montrer le bout de son nez à Luchon. [...] Bref, de toutes les stations de montagne à eaux sulfureuses, Luchon est celle dont le climat répond le mieux aux conditions d'hygiène générale en temps d'épidémie.⁶³¹ »

Dix jours plus tard, une publicité annonce « Préservation contre le choléra : Luchon (Haute-Garonne). La Reine des Pyrénées »⁶³². Pourtant, la clientèle n'est pas dupe et déserte cette année là Luchon.

Certes, les conditions d'hygiène sont globalement déplorables en France au XIX^e siècle, malgré quelques progrès en fin de période⁶³³. Force est tout de même de constater que les taux de mortalité des populations permanentes sont souvent forts dans les stations touristiques jusqu'à 1914. Dans les Pyrénées c'est par exemple le cas pour Ax-les-Thermes, Aulus ou Bagnères-de-Luchon, frappées de crises récurrentes de « dysenterie » ou de typhoïde. Bien qu'au milieu du XIX^e siècle, la forte mortalité des populations permanentes à Luchon soit attribuée par le médecin Lambron à son caractère urbain et aux excès dus à l'argent⁶³⁴, ces épisodes sont une piste d'explication plus convaincante. Ce n'est pas si surprenant lorsque l'on tient compte de la particularité de ces communes. Les infrastructures d'assainissement sont en fait durablement sous dimensionnées par rapport à la population accueillie saisonnièrement. C'est un problème classique dans l'administration des communes touristiques : comment assumer des dépenses d'infrastructures qui doivent pouvoir répondre à une affluence, concentrée sur quelques semaines, qui double ou triple le nombre de personnes présentes. L'assainissement présente deux faces indissociables, l'adduction d'eau potable et l'évacuation des eaux usées⁶³⁵, que nous allons tour à tour étudier.

629 Maurice BORDES, *L'Intendant d'Etigny et les Pyrénées*, S.I., M. Bordes, 1975, p. 96.

630 Voir chiffres donnés par Lion MURARD et Patrick ZYLBERMAN, *L'hygiène dans la République. La santé publique en France ou l'utopie contrariée (1870-1918)*, Paris, Fayard, 1996, p. 247, 288, 294, 338, 342.

631 Brève de Jules PRÉVEL dans *Le Figaro*, 16 juillet 1884.

632 *Le Figaro*, 27 juillet 1884.

633 Lion MURARD et Patrick ZYLBERMAN, *L'hygiène dans la République*, op. cit., 1996 ; Stéphane FRIoux, Patrick FOURNIER et Sophie CHAUVEAU, *Hygiène et santé en Europe de la fin du XVIII^e siècle aux lendemains de la Première Guerre mondiale*, Paris, SEDES, 2011.

634 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées*, op. cit., 1860, vol. 1, p. 246-247.

635 Lion MURARD et Patrick ZYLBERMAN, *L'hygiène*, op. cit., 1996, p. 358.

L'adduction d'eau tarde partout à être assurée, malgré l'abondance des sources en montagne. Encore faut-il préciser que lorsque l'adduction est effectuée, elle peut être source de problèmes : on se rappelle par exemple que les premiers captages aux thermes Richard à Luchon étaient en plomb, et que les amenées d'eau particulière à Ax le sont encore en fin de XIX^e siècle⁶³⁶. À Luchon, la première alimentation en eau est mise au point par l'ingénieur Abadie, avec une prise d'eau sur l'One, établie sur le modèle de la Prairie des Filtres à Toulouse dont il était le créateur⁶³⁷. Le système ne semble pas si bien fonctionner car, en 1860, le docteur Lambron identifie une maladie qui serait « endémique » dans les Pyrénées : la « cholérine pyrénéenne ». Ce sont des maux d'estomac et diarrhées qui se déclarent tous les étés par forte canicule chez les visiteurs. Ça ne dure généralement pas plus de 24 h, dit-il. S'interrogeant sur les causes, Lambron en vient à analyser les eaux de l'One, qui alimentent les fontaines publiques après avoir reçu les effluents de communes des hautes vallées luchonnaises. Ces eaux sont plus ou moins chargées en matières minérales et organiques ; il y voit la cause des troubles et conseille donc de filtrer les eaux⁶³⁸. En 1872, la municipalité reprend les études sur la distribution d'une eau, cette fois, de source. On choisit les eaux de Naou-Hounts, qui émergent à 4 km au sud de l'agglomération. Les travaux, réalisés par Commentry-Fourchembault et d'un coût final de plus de 250 000 fr, débutent en 1883. Le réseau est inauguré en 1884, ce qui semble précoce pour une commune de cette taille, d'autant plus que l'eau est de grande qualité⁶³⁹. Dès 1899, des plaintes s'élèvent toutefois pour réclamer le doublement des canalisations, et ce car l'eau sert en grande partie à alimenter les ascenseurs dans les hôtels. Le doublement n'est réalisé qu'après la Première Guerre mondiale par la Compagnie d'électricité industrielle. Il n'empêche qu'avec 1 000 litres d'eau disponibles par habitant et par jour, alors qu'en 1912 encore, à peine la moitié des villes ont un réel réseau de distribution d'eau potable, Luchon dispose d'un réseau d'envergure, et que la « cholérine pyrénéenne » a disparu de la station⁶⁴⁰.

636 Nérée BOUBÉE, *Bains et courses de Luchon. Vrai guide pour les courses et les promenades*, Pau, É. Vignancour, 1843, p. 9 ; AD 09, 1 X 8 : Questionnaire sur les services de l'administration des hôpitaux et hospices, Ax, 1888.

637 Nérée BOUBÉE, *Bains et courses de Luchon*, *op. cit.*, 1843, p. 44.

638 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées*, *op. cit.*, 1860, vol. 1, p. 375-379.

639 AD 31, 2 O 42/39 : Dossier relatif à la construction du réseau de distribution d'eau, dont extraits du registre des délibérations du conseil municipal du 2 juillet 1883, du 5 mars 1884, du 28 mai 1887, du 17 septembre 1890, courriers du sous préfet au préfet du 31 octobre 1882 et 9 novembre 1883, P.-V. de réception des travaux, 4 novembre 1890 ; AM Luchon, 3F 5 : « Société de médecine publique et d'hygiène professionnelle. Enquête statistique sur l'hygiène urbaine dans les principales villes de France. Département de la Haute-Garonne. Arrondissement de St-Gaudens », commune de Bagnères-de-Luchon, 1891.

640 AD 31, 2 O 42/29 : Dossier relatif au doublement et à l'amélioration de la canalisation des eaux de Naou-Honts (1898-1939), dont extrait du registre des délibérations du conseil municipal, 29 mai 1899 ; AM Luchon, 3 F 5 : « Rapport de M. le Docteur Garrigou (Félix), rapporteur de la 2^e commission au Conseil départemental d'hygiène de la Haute-Garonne », 11 et 23 octobre 1908 (enquête commandée par le Conseil sur l'hygiène des stations thermales cf. AD 31, 2054 W 365 : Lettre du préfet de Haute-Garonne aux maires de Bagnères-de-Luchon et de Salies-du-Salat, 18 novembre 1908) ; Cholérine : *La Saison*, n° 72, 24 octobre 1912 ; Statistique France : Lion MURARD et Patrick ZYLBERMAN, *L'hygiène*, *op. cit.*, 1996, p. 337-338.

À Ax, en 1864, le conseil municipal souhaite mettre en place des fontaines publiques, mais le maire refuse devant l'ampleur des travaux⁶⁴¹. Un modeste filtre artificiel est installé en 1885 (1 000 fr) pour la « clarification » de l'eau de l'Oriège distribuée en ville⁶⁴². À partir de 1895, on se met à la recherche d'une source potable à canaliser, ce à quoi « on n'avait jamais songé » auparavant⁶⁴³. L'eau potable est devenue un problème central pour la croissance touristique d'Ax :

« Les plaintes unanimes et justifiées des étrangers qui depuis deux ans sont venus en plus grand nombre, sur la mauvaise qualité de notre alimentation et son insuffisance au point que certains quartiers sont privés d'eau, imposait l'obligation de remédier sans retard à un état des choses qui peut être très préjudiciable à notre station thermale qui semble se réveiller de son long sommeil⁶⁴⁴. »

Il faut pour cela identifier une source au débit suffisant. C'est le grand paradoxe d'Ax que de posséder des eaux thermales très abondantes, mais pas de source d'eau minérale froide facilement accessible. On identifie deux sources éloignées de 5 km de l'agglomération et situées sur les communes d'Ignaux et de Vaychis, inutilisées dit-on. La commune de Vaychis refuse absolument, mettant en avant l'utilité de la source pour les bestiaux et pour l'irrigation tandis que le maire d'Ax y voit quelques intrigues politiques pour le déstabiliser et provoquer sa chute⁶⁴⁵. Une enquête d'utilité publique est prescrite et le préfet décide de déclarer d'utilité publique le captage de ces sources. La somme nécessaire au captage est de 55 000 fr qui s'ajoutent aux 20 000 fr nécessaires pour la translation du cimetière et divers autres frais urgents. La commune, déjà endettée – et qui prélève 81 centimes additionnels sur ses habitants –, tergiverse et des irrégularités administratives sont commises⁶⁴⁶. Le dossier en reste là jusqu'en 1913.

Cette année là, les travaux du transpyrénaïque débutent et amènent nombre d'ouvriers, casernés à Orlu, qui polluent les eaux de l'Oriège, celles-là même qui sont bues à Ax sans traitement préalable⁶⁴⁷. Cela ne fait qu'amplifier un état des choses qui « soulève depuis très longtemps de vives réclamations surtout de la part des baigneurs qui fréquentent la station et qui se trouvent privés (en pays de montagne) d'eau saine pouvant être consommée sans crainte.⁶⁴⁸ » Le rapport produit à l'occasion de la grande enquête sanitaire commandée par la Direction de l'Hygiène montre

641 AD 09, 2 O 202 : Lettres du maire au préfet, 20 mai 1864 et 25 février 1865.

642 *Idem* : « Projet de construction d'un filtre artificiel pour la clarification des eaux de la ville, 29 avril 1885.

643 *Idem* : Lettre du maire d'Ax au préfet, 14 décembre 1895.

644 *Idem*.

645 *Idem* : Lettres du maire d'Ax au préfet d'Ariège, 19 novembre 1895, 14 décembre 1895, 11 janvier 1896 ; délibération du conseil municipal de Vaychis, 6 novembre 1895.

646 *Idem* : Minute préfectorale du 22 novembre 1895 prescrivant l'enquête publique pour la captation des sources au profit d'Ax ; Lettre du maire d'Ax au préfet d'Ariège, 11 janvier 1896 ; Arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique, 28 mars 1896 ; Lettre du ministère de l'Intérieur au préfet d'Ariège, 5 mai 1896.

647 *Idem* : Lettre du maire d'Ax au préfet d'Ariège, 2 mars 1914.

648 *Idem* : Rapport explicatif de l'architecte municipal d'Ax, 10 décembre 1913.

une situation sanitaire peu reluisante. Les maladies, en particulier la « fièvre typhoïde » frappent « souvent » mais, heureusement, « en dehors des saisons thermales, car les baigneurs se défient des eaux d'alimentation et s'en abstiennent prudemment. » Cette situation alarme tout de même la Direction de l'Hygiène, qui menace de faire perdre à Ax son récent classement en station hydrominérale⁶⁴⁹. L'eau, qui est encore puisée dans l'Oriège n'a jamais été analysée. On y jette les ordures ménagères tandis que les eaux usées partent, comme à Luchon, dans des fosses étanches et autres puits perdus. On trouve, de plus, en ville, une tannerie peu importante mais qui peut poser problème. Le rapport du docteur Dresch permet de comprendre la manière dont on s'est adapté localement à cette absence d'eau potable :

« La commune d'Ax-les-Thermes, alimentée par les eaux de l'Oriège, à l'état de nature, est de temps à autre visitée par la fièvre typhoïde, ce qui n'est pas fait pour étonner, étant donnée la manière primitive dont elle est pourvue d'eau potable. Heureusement, ces retours d'épidémies ne surviennent qu'en dehors des saisons thermales, car l'agitation énorme de population, qui va jusqu'à l'encombrement, risquerait d'entraîner un désastre. Il faut reconnaître que la population des baigneurs – consciente du danger, s'est ingéninée depuis longtemps à tourner la difficulté et se garde, en général, de toucher aux fontaines publiques. Matin et soir, un personnel nombreux de serviteurs et même de baigneurs va quérir de divers côtés et hors ville, l'eau de consommation qui soit pure de toute contamination.⁶⁵⁰ »

« Désastre », le mot n'est sans doute pas trop fort pour qualifier les risques qui pèsent sur la santé des axéens et de leurs visiteurs. Et, cette fois, la distribution d'eau de source est réalisée rapidement et inaugurée fin août 1914⁶⁵¹.

Comme ailleurs, on s'est d'abord occupé du problème de l'adduction d'eau potable, sans se soucier véritablement des eaux usées. Lion Murard et Patrick Zylberman y voient une éventuelle source d'accroissement des nuisances sanitaires, car on amène beaucoup d'eau qui n'est pas correctement évacuée une fois utilisée, ce qui crée un foyer infectieux vivace⁶⁵². À Luchon, un projet d'égout est avancé en 1898 et abandonné aussitôt devant son coût (85 000 fr) et les difficultés posées par un terrain trop plat⁶⁵³. Les eaux usées continuent ainsi à partir dans des puits perdus et s'infiltrent dans le sol (y compris les déchets organiques de l'abattoir)⁶⁵⁴. Ailleurs, il n'y a pas de trace de projet d'évacuation des eaux usées avant l'entre-deux-guerres.

À ce sujet, en 1912, l'enquête nationale sur l'alimentation en eau potable et l'évacuation des eaux usées, pointe divers problèmes en Ariège. On en a parlé pour Ax et, sur le terrain, le médecin inspecteur des épidémies, Bernardac, dresse un portrait encore plus alarmiste de la situation

649 *Idem* : Lettre de la Direction de l'Assistance et de l'Hygiène publiques au préfet de l'Ariège, 3 juin 1913.

650 AD 09, 8 M 13 : Enquête sanitaire de 1913, Questionnaire sur Ax-les-Thermes.

651 AD 09, 2 O 202 : Rapport de l'Inspecteur général de l'hydraulique agricole, 13 novembre 1916.

652 Lion MURARD et Patrick ZYLBERMAN, *L'hygiène*, op. cit., 1996, p. 358.

653 *Luchon-Thermal*, 1^{er} janvier 1899.

654 AD 31, 2O 42/37 : « Enquête sur la salubrité et l'hygiène », 10 septembre 1912.

d'Aulus. Il faut urgemment régler le problème d'approvisionnement en eau et la question de l'épandage des déchets. Le rapport original est aussi ironique qu'accablant, notamment dans un passage central barré par les services préfectoraux et qui évoque une exploitation minière :

« Il est impossible de tolérer plus longtemps que la prise d'eau alimentant la ville soit placée au-dessous d'un lavoir où se traitent des minerais toxiques [...], surtout à l'époque du régime des basses eaux qui coïncide avec le moment de l'exploitation minière *la plus intense*. Cela peut provoquer les plus graves accidents. Ne pourrait-on pas attribuer à cela les coliques qu'éprouvent parfois les baigneurs et buveurs qui se rendent à la station thermale d'Aulus ? Sans doute les habitants ne se plaignent pas dit-on. Il est permis d'expliquer cette heureuse différence par l'habitude – qui est une seconde nature.⁶⁵⁵ »

Le médecin estime qu'il faut au minimum conduire les eaux du lavoir des minerais en aval de la prise d'eau de la commune et établir un bassin de décantation. Il s'agit d'une mine de plomb et de zinc exploitée par Vieille Montagne, dont le traitement chimique en lavoir est hautement toxique. Ici, en pleine montagne, dans un cadre champêtre et sauvage parmi les plus « riants » de la chaîne, la modernité industrielle s'invite avec ses excès environnementaux. Impliquant la réputation thermale d'Aulus et celle d'une puissante société minière, il y a trop d'intérêts économiques en jeu pour le département : c'est sans doute ce qui conduit la préfecture à édulcorer ce rapport. Dans la copie qu'elle adresse au ministère, la préfecture écarte en effet les parties compromettantes. L'eau d'Aulus est puisée dans la rivière, ce « qui laisse à désirer », se contente-t-elle de rapporter⁶⁵⁶. Le docteur Bernardac est désavoué pour un autre rapport, sur Saint-Girons, qui provoque de vives critiques de la part du sous-préfet. Ce dernier estime que « la commune de Saint-Girons est une de celles où les prescriptions relatives à la santé publique sont les mieux appliquées et les mieux observées. » Le rapport transmis au ministère est, là encore, modifié au moment de sa copie par les services préfectoraux, en indiquant tout de même comme auteur le docteur Bernardac. L'original, conservé aux archives départementales d'Ariège, est largement barré. Bernardac y pointait le fait que les eaux usées de Saint-Girons sont évacuées dans les eaux du Salat, sans traitement, tandis que l'asile pour aliénés de Saint-Lizier, immédiatement en aval, puise son eau dans cette rivière⁶⁵⁷.

Ce retard sanitaire n'est donc pas propre aux stations touristiques, le problème y prend simplement plus d'acuité. Il n'est pas non plus propre aux Pyrénées, loin de là. On le retrouve à Saint-Gervais par exemple, ou à Annecy dont le lac sera longtemps souillé par les matières fécales

655 AD 09, 8 M 13 : Rapport original du docteur Bernardac, médecin inspecteur des épidémies de l'arrondissement de Saint-Girons, s.d., [1913], adressé à la préfecture d'Ariège.

656 *Idem* : Enquête sanitaire de 1913, Copie du rapport du docteur Bernardac, médecin inspecteur des épidémies de l'arrondissement de Saint-Girons, s.d., [1913], adressée à la Direction de l'Assistance et de l'Hygiène publiques.

657 *Idem* : Enquête sanitaire de 1913, Lettre du sous-préfet de Saint-Girons au préfet d'Ariège, 9 mars 1913, Rapport sur Saint-Girons adressé à la Direction de l'Assistance et de l'Hygiène publique par la préfecture de l'Ariège, Original du rapport du docteur Bernardac, 1913.

qu'y déverse la station⁶⁵⁸. À Évian, étudiée par Françoise Breuillaud-Sotas⁶⁵⁹, les préoccupations hygiénistes peinent à se matérialiser. Les plaintes des touristes et les plans d'urbanisme à partir des années 1870 n'y changent pas grand chose. La ville est malpropre, c'est un fait connu, regretté, banal pour une commune française de cette taille, mais qui contraste fortement avec l'image de santé de la station et avec la réputation d'hygiène et de confort que commence à s'assurer la Suisse voisine⁶⁶⁰. En 1892, lors de la convention passée avec la Société des eaux minérales, la commune impose la prise en charge des travaux d'adduction et d'évacuation des eaux. Menés entre 1893 et 1897, les eaux sont cependant déversées sans épuration dans le lac Léman, à 25 m de fond. Il ne s'agit là que de faire cesser les nuisances visuelles et olfactives, et non de régler le problème bactérien. Les bureaux municipaux d'hygiène imposés par la loi du 15 février 1902 ne sont créés qu'en 1908 pour Évian, 1909 pour Thonon, et fonctionnent sans grands moyens ensuite. Les taux de mortalité en 1908 (respectivement 34 ‰ et 22,8 ‰) y demeurent très élevés⁶⁶¹. À Luchon, ce bureau est créé en 1908 (le taux de mortalité est autour de cette date, en moyenne, de 26,6 ‰ entre 1904 et 1908, de 22,7 ‰ entre 1909 et 1913, contre 19,6 à 18,3 en France)⁶⁶². Ces structures sont chargées d'assurer l'hygiène publique et de combattre les foyers de contagion dans cent-neuf villes de plus de 20 000 habitants et dans les vingt-quatre plus grandes communes touristiques. Elles ne sont créées qu'avec peu d'engouement dans les villes d'eaux⁶⁶³ qui attendent une note du directeur de l'Assistance et de l'hygiène publique en 1908 pour agir. Cette note insiste sur le fait que les touristes résident habituellement dans des grandes villes qui ont réalisé de sérieux progrès en matière d'assainissement et d'hygiène, et qu'il faut leur garantir ces conditions dans leurs villégiatures⁶⁶⁴. Mais les moyens attribués sont ténus : à Luchon, c'est 2 000 fr en 1909, dont les trois quart de frais de personnel, le reste en matériel de désinfection, 1 500 fr en 1912 sans aucun frais de fonctionnement⁶⁶⁵. L'autre versant de l'œuvre pour la salubrité des stations touristiques repose sur la

658 Lion MURARD et Patrick ZYLBERMAN, *L'hygiène*, *op. cit.*, 1996, p. 338.

659 Françoise BREUILLAUD-SOTTAS, « Tourisme et préoccupations hygiénistes. Propreté, salubrité et lutte contre les nuisances urbaines : l'exemple d'Evian-les-Bains (1875-1914) », in Marc GIGASE, Cédric HUMAIR et Laurent TISSOT (dir.), *Le tourisme comme facteur de transformations économiques, techniques et sociales (XIX^e-XX^e siècles)*, Neuchâtel, Suisse, Éd. Alphil-Presses universitaires suisses, 2014, p. 195-210.

660 Françoise BREUILLAUD-SOTTAS, « Tourisme et préoccupations hygiénistes », *op. cit.*, 2014, p. 199.

661 *Idem*, p. 207.

662 AM Luchon, 5 I 2 : Arrêté municipal du 17 juin 1908 ; statistiques de mortalité établies par nos soins à partir des registres d'état civil : AD 31, 4E 8611 (1904-1907), 4E 8612 (1908-1910), 4E 8613 (1911-1913). France : André ARMENGAUD, « La démographie, signe et facteur : une population quasi stationnaire. 1880-1914 », in Fernand BRAUDEL, Ernest LABROUSSE, *Histoire économique et sociale de la France, t. IV, 1880-1950*, Paris, Presses Universitaires de France, Quadriga, 1993 (1979-1981), p. 95. Voir annexe 9.

663 Lion MURARD et Patrick ZYLBERMAN, *L'hygiène*, *op. cit.*, 1996, p. 247, 288, 294.

664 AM Luchon, 5 I 2 : Lettre de la direction de l'assistance et de l'hygiène publiques aux préfets, 18 juillet 1908.

665 *Idem* : Comptes des dépenses effectuées pour le bureau municipal d'hygiène, 1909, 1910, 1912, 1914.

création de la taxe de séjour, en 1910, balbutiante jusqu'à une nouvelle loi votée en 1919. Elle naît, entre autres, du constat de la disproportion entre les nécessités sanitaires exceptionnelles imposées par la population saisonnière et la modestie habituelle des communes touristiques. Cette taxe s'inscrit dans les changements des années 1910 que nous évoquerons dans la troisième partie.

3. Électrification

Un autre équipement devient indispensable dans les stations : l'électricité. Elle est popularisée en France à la suite de l'Exposition de Paris en 1881 et répond au soucis croissant d'hygiène : l'obscur est associé à la saleté et à la maladie, la lumière à la propreté et à la santé⁶⁶⁶. Son essor est assez lent. Jusque vers 1910, le gaz qui, à lumière égale, revient moins cher, est un très sérieux concurrent⁶⁶⁷. Les réseaux de distribution d'électricité depuis des stations centrales, principalement orientés vers l'éclairage public, ne se répandent timidement qu'à partir de 1885 environ, depuis des usines thermoélectriques en plaine et hydroélectriques en montagne, très souvent, dans ce dernier cas, pour alimenter de petites villes⁶⁶⁸.

Nouvelle incarnation de la modernité seyant aux classes aisées, les villes d'eaux doivent avoir l'électricité. Localisées pour beaucoup non loin des montagnes et de leurs cours d'eau, elles peuvent bénéficier sans grandes difficultés des forces hydroélectriques. Elles s'équipent l'une après l'autre. Argelès-Gazost (Hautes-Pyrénées) est éclairée à l'électricité dès 1885, au même moment que Grenoble et avant Toulouse. Dès les années 1890 se constitue la Société d'éclairage de Cauterets, station qui dispose du courant électrique en 1895⁶⁶⁹. Sur notre terrain, Ax-les-Thermes, par ailleurs si en retard, est équipée dès 1888 grâce à l'action conjointe des Ponts et Chaussées, de la préfecture et de la commune, qui bénéficient d'une table rase en matière d'éclairage. Luchon connaît un net retard, paradoxalement du fait même d'être une grande station. En effet, tandis qu'Ax ne suscitait guère l'intérêt des sociétés d'éclairage et concédait le réseau à des particuliers pour des durées courtes (un à trois ans) permettant de changer de système sans délai, Luchon, station très fréquentée constituant un marché intéressant, avait attiré les investisseurs et concédé pour longue durée à une puissante société gazière son réseau. Lorsque apparaît l'électricité, elle est aux prises avec les mêmes difficultés que plusieurs grandes villes du temps. Attardons-nous donc à présent sur les

666 François CARON, Fabienne CARDOT (dir.), *Histoire générale de l'électricité en France, t.1, Espoirs et conquête, 1881-1918*, Paris, Fayard, 1996, p. 384.

667 *Idem*, p. 386.

668 *Idem*, p. 396-399, 595.

669 Christophe BOUNEAU, « La promotion du thermalisme par la Compagnie du Midi de 1852 à 1937 », COLL, *Villes d'eaux. Histoire du thermalisme*, Paris, Éditions du CTHS, 1994, p. 361 ; Michel DUPEYRE, *Petite histoire du thermalisme dans les Hautes-Pyrénées*, Cressé, Ed. des régionalismes PyrMonde, 2011, p. 68-69.

modalités de l'éclairage des stations touristiques et sur l'apparition de l'électricité.

L'éclairage est assurément un besoin des stations touristiques, pour animer les promenades urbaines. Des lampadaires sont installés dès le premier tiers du XIX^e siècle à Luchon ou Cauterets sur les allées touristiques⁶⁷⁰. Pour Ax, le premier cahier des charges de l'éclairage de la commune retrouvé dans les archives date de 1855. Ses clauses sont pour nous originales : d'octobre à juin, l'éclairage doit être assuré jusqu'à 22h pendant quinze jours seulement en fonction des quartiers de lune (du dernier quartier de lune jusqu'au premier quartier de la lune suivante). Preuve des préoccupations touristiques, pendant les trois mois de saison, de juillet à septembre, l'éclairage doit être assuré tous les jours jusqu'à 23h. Il y a seize réverbères à huile (de gazoline, de pétrole ou de schiste) dans la commune, c'est peu. Une clause expose que si pendant la durée de la concession (trois ans seulement, 800 fr de mise à prix), on découvre un nouveau procédé plus économique et plus avantageux pour éclairer la ville, « l'entrepreneur est tenu de l'adopter et de supporter les réductions de prix qui pourraient en résulter.⁶⁷¹ » À la fin des années 1880, l'éclairage, concédé à un menuisier d'Ax, est désormais assuré par soixante-cinq réverbères, y compris sur les promenades, tous les jours jusqu'à minuit en saison, vingt-et-un jours par mois le reste de l'année⁶⁷².

Le dernier traité d'adjudication indique la résiliation immédiate du contrat dès que l'éclairage électrique sera installé. L'impulsion semble venir du préfet. Dans une lettre de 1886, il rappelle au maire une discussion passée, où le tourisme tient une place motrice dans l'innovation :

« Je vous faisais remarquer les avantages que retirerait de l'éclairage électrique la commune d'Ax qui en sa qualité de station thermale doit rechercher tous les moyens d'attirer l'étranger. [...] Permettez-moi donc de vous engager vivement à réaliser ce projet. Le conseil municipal devrait être fier d'entrer dans la voie du progrès et d'être le premier dans l'Ariège à inaugurer, en même temps que sera livrée à l'exploitation la ligne ferrée de Tarascon à Ax, ce mode d'éclairage supérieur aux autres.⁶⁷³ »

Le principe d'éclairage électrique est voté en conseil municipal dès novembre 1886 et, en 1887, le maire s'est suffisamment approprié le projet pour qu'il annonce au préfet qu'il présentera sa démission si son conseil municipal n'adopte pas définitivement le plan d'équipement électrique⁶⁷⁴. Le réseau, exploité en régie municipale, est inauguré en octobre 1888, avec la possibilité pour les particuliers de s'abonner⁶⁷⁵. La station est réputée être une des premières communes de France à être

670 Voir le premier chapitre, sur l'aménagement des nouvelles allées touristiques sous le Premier Empire.

671 AD 09, 2 O 203 : « Cahier des charges de l'éclairage de la commune d'Ax », 11 novembre 1855.

672 *Idem* : « Cahier des charges de l'éclairage de la commune d'Ax », 6 décembre 1887 ; Procès-verbal d'adjudication de l'éclairage à l'huile, 26 décembre 1887.

673 *Idem* : Lettre du préfet d'Ariège au maire d'Ax, 25 septembre 1886.

674 *Idem* : Délibération du conseil municipal d'Ax, 8 novembre 1886 ; Lettre du maire d'Ax au préfet, 16 janvier 1887.

675 *Idem* : Projet de traité pour l'installation de l'éclairage électrique à Ax, 21 juin 1888 ; « Détail estimatif. Travaux à exécuter pour la construction de la chambre de la turbine, les canaux d'amenée et de fuite pour l'installation de la lumière électrique », 16 juillet 1888 ; Délibération du conseil municipal d'Ax, 2 août 1888 ; Rapport du commissaire de police d'Ax au préfet d'Ariège, 29 octobre 1888 ; Lettre du maire d'Ax à l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées

électrifiée, sans doute grâce à la flexibilité de la concession de l'éclairage public. La commune finance l'installation, encore rudimentaire, d'une petite centrale de production hydroélectrique de 25 chevaux capable de fournir 84 lampes à la ville et 116 aux particuliers, installée dans la scierie communale. Deux ingénieurs, André Brillonin de Pau et Schabarres de Tarbes, s'étaient positionnés, mais la préfecture impose finalement les services des Ponts et Chaussées (ce qui mécontente la commune qui les juge inefficaces)⁶⁷⁶. Le coût total de l'installation est de 33 000 fr, ce qui n'est pas rien pour cette commune si pauvre qui doit voter 0,16 centimes additionnels au revenu principal des quatre contributions directes (revenu supplémentaire annuel de 2 276 fr)⁶⁷⁷ pour obtenir un emprunt auprès du Crédit foncier. L'exploitation est assurée en régie directe, la commune fournissant et remplaçant les lampes. L'usage n'est pas encore d'une grande souplesse : les lumières sont éteintes à minuit et demi en saison, 11h30 sinon. Cette municipalisation de l'installation électrique assure ainsi à la commune les futurs revenus des abonnements. Des 1 300 fr qu'elle devait payer à l'adjudicataire de l'éclairage public en 1887, la commune dégage désormais des revenus utiles à son budget sinon faible. Lors de la première saison pleine, en 1889, il y a dix-huit abonnés, qui ont des intérêts dans le tourisme pour bon nombre ; le rapport pour la commune est de 1 560 fr. Dès 1894, le rôle d'abonnement à la lumière électrique rapporte 7 930 fr avec cent quarante-quatre abonnés. Parmi eux, les professions directement liées au tourisme sont finalement faiblement représentées : un restaurateur, deux hôteliers, trois limonadiers, trois boutiquiers (bijouterie, bazar et « marchand ») et dix commerçants (bouchers, boulangers, pâtisseries, confiseur, coiffeur) dont il est délicat d'assurer les relations exclusives avec le tourisme⁶⁷⁸.

À Luchon, il existe un réseau d'éclairage au gaz depuis 1860, avec une usine de production. Cette concession est rétrocédée en 1877 à la Compagnie française d'éclairage et de chauffage par le gaz⁶⁷⁹ qui, par une série de fusions et d'acquisitions grandit⁶⁸⁰. L'Europe connaît à ce moment là les premiers soubresauts de l'électrification. Luchon, au confluent de deux rivières torrentueuses, l'One et la Pique, est idéalement située pour recevoir l'électricité. Le casino de Luchon s'éclaire à l'électricité dès 1882 au moins, en autoproduction (grâce à une dynamo), suivant l'exemple des

d'Ariège, 25 octobre 1891.

676 *Idem* : Délibération du conseil municipal du 19 mars 1887.

677 *Idem* : Délibération du conseil municipal d'Ax, 4 décembre 1888.

678 *Idem* : « Cahier des charges, clauses et conditions concernant les concessions à accorder aux particuliers par la commune d'Ax-les-Thermes, pour l'éclairage à l'électricité », 10 juin 1889 ; Rôles d'abonnement à la lumière électrique, 1889, 1890, 1891, 1892, 1894.

679 Qui compte dans son conseil d'administration les banquiers marseillais Jules et Albert Rostand, parents d'Edmond, famille habituée des villégiatures luchonnaises.

680 AD 31, 4 U 4/195 : Dossier « Compagnie française d'éclairage et de chauffage par le gaz », 1879-1898.

grands magasins parisiens comme la Belle Jardinière (dès 1878) ou le Bon Marché (1880)⁶⁸¹. Mais point encore de réseau public, et les années vont filer. En 1891 et 1892, des premiers pourparlers sont engagés à Luchon pour munir la station d'un réseau électrique. Des projets de centrales de production électrique (à vapeur et pas encore hydrauliques) pour un réseau de distribution limité au quartier thermal sont proposés par divers entrepreneurs. Mais le contrat de concession, qui court jusqu'à 1916, empêche l'implantation d'un réseau concurrent et les experts dépêchés par la préfecture ne trouvent aucune faille juridique où s'engouffrer. Comme dans de nombreuses villes, il n'y pas de clause de rupture en cas d'apparition d'une nouvelle source d'énergie⁶⁸². La situation se débloque enfin en 1902, lorsque la société gazière rétrocède sa concession à Louis Delgay, ingénieur électricien palois. Le contrat de concession est renégocié et Luchon peut dès lors s'équiper d'un réseau électrique public et privé. Le concessionnaire reçoit le monopole de l'éclairage et du chauffage électrique pour quarante ans, avec cette fois une clause de rupture⁶⁸³. Le 27 mai 1902, la Société Luchonnaise d'éclairage par le gaz et par l'électricité (« la Luchonnaise ») se substitue à Delgay. L'électrification est « limitée au parcours suivant : avenue de la Gare, avenue Carnot, allées d'Etigny, Parc des Quinconces, rue de l'hôtel de Ville, jusqu'à la mairie, allée des Bains et rue Sylvie », c'est-à-dire au quartier touristique de Luchon, tandis que les parties où vivent la population sédentaire sont mises de côté. L'usine de production électrique devra fonctionner toute la nuit du 1^{er} juin au 31 octobre et seulement jusqu'à minuit le reste de l'année ; cette électrification est clairement orientée vers la satisfaction des intérêts touristiques⁶⁸⁴.

Plusieurs sources montrent l'importance concurrentielle de l'équipement électrique. *Le Figaro* se félicite, à l'ouverture de la saison 1902, de l'arrivée de l'électricité à Luchon, qui « aurait pu se passer de cet éclat s'il ne fallait que la célèbre station ne fût la première en tout, même en modernisme. Sa vieille réputation l'y oblige autant auprès des baigneurs que des touristes.⁶⁸⁵ » Auparavant, le journal d'opposition municipale *Luchon-Thermal* trouvait dans le retard luchonnais une occasion de critiquer l'administration municipale, pourtant bien impuissante face à un contrat de concession venu d'un autre âge :

681 AD 31, 13 M 92 : Lettre de Sicre de Breilh administrateur délégué de la Cie fermière de Luchon et directeur général au préfet de Haute-Garonne, 18 juin 1882 ; François CARON et Fabienne CARDOT (dir.), *Histoire générale de l'électricité en France, t.1, Espoirs et conquête, 1881-1918*, Paris, Fayard, 1996, p. 395-396.

682 AD 31, 2 O 79 : diverses demandes de concession et avis de M. Juppont, ingénieur délégué par la préfecture pour étudier les possibilités légales d'une nouvelle concession, décembre 1893 ; et François CARON, Fabienne CARDOT (dir.), *Histoire générale de l'électricité, op. cit.*, 1996, p. 399-401.

683 Si une nouvelle technologie d'éclairage et de chauffage présentant une économie d'au moins 15 % et ayant été adoptée par quatre villes de plus de 4 000 habitants voit le jour.

684 AD 31, 2 O 79 : Dossier sur l'éclairage de Luchon dont cahier des charges de 1902, et AD 31, 1579 W 6 : Historique de la concession de gaz et d'électricité à Luchon dressé le 9 mai 1934 par l'ingénieur des Ponts et Chaussées.

685 « L'électricité à Luchon », *Le Figaro*, 6 juillet 1902.

« [Que la lumière électrique] vienne du lac d'Oô, du gouffre d'Enfer, de Notre-Dame-des-Rochers [Saint-Mamet, où se trouve la première usine de 1902], de Superbagnères ou d'ailleurs, peu importe pourvu qu'elle nous éclaire... Le gaz est vraiment trop démodé, trop vieux jeu pour une station en progrès. »⁶⁸⁶

Et d'aller jusqu'à demander, en 1901, « Pourquoi ne fait-on rien à Luchon ? », en publiant une lettre supposément écrite par un touriste :

« En arrivant à Luchon, où je n'étais pas venu depuis quelques années, j'ai été très surpris de constater qu'on n'avait pas encore installé l'éclairage électrique [...]. Il suffit cependant d'avoir visité l'Auvergne et certaines parties des Pyrénées pour savoir qu'il est très facile d'organiser l'éclairage électrique dans les villes bâties à proximité d'un courant d'eau torrentueux. Je serais curieux de savoir pourquoi votre cité en est encore restée au gaz d'éclairage. »⁶⁸⁷

Ces raisons, juridiques, nous les avons données. Impatience réelle ou non, on ne peut que constater que les deux premières saisons « électrifiées », en 1902 et 1903, voient l'affluence de la station retrouver et dépasser ses précédents records vieux de dix ans.

Lorsque Luchon reçoit l'électricité, des villes à l'activité comparable (le tourisme, d'été ou d'hiver) sont déjà équipées. Outre Cauterets, Argelès et Ax, on trouve Vichy, Pau ou encore Biarritz. Luchon est en retard sur quelques villes touristiques, mais aussi sur des villes plus « banales » de piémont ou de plaine : Loures (dans les Hautes-Pyrénées), Gourdan, Aspet, Saint-Gaudens ou Muret (en Haute-Garonne) par exemple⁶⁸⁸. Elle aurait sans doute été parfaitement dans les temps sans le monopole de la compagnie gazière. En 1914, Luchon, au moins son quartier thermal, fait tout de même partie des 20 % de communes françaises équipées de l'électricité⁶⁸⁹. La plupart des stations thermales seraient alors équipées, les Pyrénées ayant eu une légère avance⁶⁹⁰. À partir de 1902, Luchon entre dans une nouvelle ère car bien vite, les sociétés hydroélectriques vont dépasser les simples besoins d'électrification urbaine et placer Luchon au cœur d'un grand mouvement industriel, technologique et financier. De grands projets touristiques et industriels se forment et bouleversent le paysage pyrénéen : nous y viendrons lors de la troisième grande partie.

4. De l'accessibilité des stations à l'accessibilité des sites

Le raccordement au réseau de chemins de fer

Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, l'accessibilité routière ne suffit plus. La modernité

⁶⁸⁶ *Luchon-Thermal*, n° 318, 29 avril 1899.

⁶⁸⁷ « Pourquoi ne fait-on rien à Luchon », *Luchon-Thermal*, n° 394, 18 août 1901.

⁶⁸⁸ Voir AD 31, 2 O 79, les diverses réclamations contre les tarifs de l'électricité applicables à Luchon où des exemples de tarif ou de conflit avec le concessionnaire de l'éclairage électrique sont donnés, et AD 31, 3586 W 204 : dossier d'autorisations de voirie pour le transport et l'éclairage électrique dans les communes (Gourdan (1901), Loures (1898), Montréjeau (déc. 1902), Labarthe-Rivières (1903))

⁶⁸⁹ François CARON, Fabienne CARDOT (dir.), *Histoire générale de l'électricité*, op. cit., 1996, p. 728.

⁶⁹⁰ Armand WALLON, *La vie quotidienne*, op. cit., 1981, p. 152-153.

s'incarne dans la vitesse des déplacements, et cette vitesse dans les chemins de fer⁶⁹¹. Le réseau pyrénéen (la grande « rocade » Toulouse-Bayonne) est concédé en 1858 à la Compagnie du Midi après cinq ans de lutte contre ses concurrents. La ligne de piémont présente des difficultés techniques, en particulier pour la « rampe » de Capvern, ce qui en retarde la livraison à 1867. On ouvre progressivement une série d'embranchements depuis la ligne principale : Bagnères-de-Bigorre est reliée à Tarbes et Foix à Portet-Saint-Simon dès 1862, Saint-Girons à Boussens en 1867, Pierrefitte à Lourdes en 1871, Luchon à Montréjeau en 1873⁶⁹². Les trajets sont facilités, les temps de parcours divisés. En 1866, il faut 3h15 de diligence pour rallier la gare de Montréjeau à Luchon. En 1873 il ne faut plus qu'une heure de train⁶⁹³. Et ces temps vont encore diminuer avec l'amélioration des locomotives. Le parcours Paris-Luchon dure 15h en 1895, et moins de 14h en 1913⁶⁹⁴. Les nouvelles dessertes pyrénéennes attendent ensuite les années 1880 (1888 par exemple pour Ax et Ussat) et 1890 pour les dernières (Cambo en 1891, Villefanche-Vernet-les-Bains en 1895, Arreau en 1897, Amélie en 1898). Cauterets est reliée en 1898 grâce à l'une des premières lignes de chemin de fer électrique de montagne en France, établie par une filiale du Midi (le PCL : Pierrefitte-Cauterets-Luz)⁶⁹⁵. À la veille de la Grande Guerre, vingt-quatre gares de la Compagnie du Midi ont une vocation thermique, même si ce n'est pas forcément leur seul public : à Bagnères-de-Bigorre s'ajoute le trafic normal d'une sous-préfecture et l'activité industrielle, à Pierrefitte qui dessert indirectement Luz et Cauterets (jusqu'à 1898), l'essor industriel est important au début du XX^e⁶⁹⁶.

Le rôle du chemin de fer dans la croissance des flux touristiques est déterminant, quoiqu'il faille se méfier des causalités simplistes. Il y a une sorte d'émulation mutuelle, l'un engendre l'autre et *vice versa*. Assurément, il permet, voire suscite, la croissance d'une industrie touristique nouvelle : celle des pèlerinages motivés par les apparitions de Lourdes (1858). La jonction entre Lourdes, Pau et Tarbes est opérée en 1866-1867. C'est pour Christophe Bouneau l'« acte de

691 Sylvain VENAYRE, *Panorama du voyage (1780-1920). Mots, figures, pratiques*, Paris, les Belles Lettres, 2012, p. 53-61.

692 Pour cette dernière, l'événement est salué dans la presse, avec par exemple la une du *Petit Journal* qui a dépêché un correspondant : Thomas GRIMM, « Une heure en chemin de fer », *Le Petit Journal*, 23 juin 1873 (Grimm est un pseudonyme collectif utilisé pour l'article de première page du journal).

693 « Indicateur du chemin de fer du Midi », *Revue de Luchon*, n° 2, 24 juin 1866.

694 Christophe BOUNEAU, « La promotion du thermalisme par la Compagnie du Midi de 1852 à 1937 », *op. cit.*, 1994, p. 358.

695 La première ligne étant entre Clermont-Ferrand et la station thermale de Royat, cf François CARON et Fabienne CARDOT (dir.), *Histoire générale de l'électricité en France*, Paris, Fayard, 1996, p. 439 ; sur le PCL, Christophe BOUNEAU, « La traction électrique dans le massif pyrénéen de la fin du XIX^e siècle à nos jours : de la naissance au déclin », in Vincent BERDOULAY (dir.), *Les Pyrénées. Lieux d'interaction des savoirs (XIX^e-début XX^e siècle)*, Paris, Éditions du CTHS, 1995, p. 224-225.

696 Christophe BOUNEAU, *Entre David et Goliath*, *op. cit.*, 2008, p. 187.

naissance du pèlerinage organisé »⁶⁹⁷. Des flux jusque là inconnus se dirigent vers la cité mariale. En 1908, année du cinquantenaire des apparitions, Lourdes accueille ainsi 310 000 pèlerins, sa gare voit passer 1 472 000 voyageurs ce qui la place au troisième rang de la Compagnie du Midi derrière Bordeaux (3,5 M) et Toulouse (1,9 M). Lourdes s'impose comme une « plaque tournante religieuse et touristique » puisque c'est aussi là que s'arrêtent les touristes qui vont dans les stations du Lavedan⁶⁹⁸. Luchon et, *a fortiori*, l'Ariège en sont malheureusement très à l'écart.

Le choix des embranchements par la Compagnie du Midi dans les Pyrénées privilégie la rentabilité : ce sont donc en priorité les stations thermales les plus prisées qui ont été raccordées, plutôt que les sites au potentiel agricole ou industriel⁶⁹⁹. En 1909, la réponse faite par le directeur de la Compagnie du Midi, Moffre, à une requête de la Chambre de commerce de Toulouse est instructive, elle montre bien que la Compagnie, soumise à des enjeux de rentabilité, n'agit pas par « philanthropie » géographique. La Chambre de commerce demande des trains supplémentaires l'été entre Boussens et Saint-Girons. Moffre refuse :

« À l'appui [de cette demande], la Chambre de commerce fait valoir, d'une part, l'importance du mouvement de voyageurs en provenance et à destination des stations balnéaires de Salies-du-Salat, Aulus et Audinac et, d'autre part, les facilités que ce nouveau train offrirait pour l'acheminement rapide des beurres, lait et fromages, vers Toulouse et ses au-delà.

Sur le premier point, je vous prie de vouloir bien considérer que la ligne de Boussens à Saint-Girons dessert une région surtout industrielle et que les stations balnéaires susvisées sont, en somme, peu fréquentées. Une partie de leur clientèle est, d'ailleurs, fournie par le Bas-Languedoc et transite via Bram, Pamiers et Foix. Pour ces motifs, le trafic voyageur de cette ligne reste à peu près le même toute l'année et ne subit, en été, qu'une augmentation minime, à la différence de ce qui se passe sur d'autres embranchements des Pyrénées, tels que Montréjeau à Luchon, Lourdes à Pierrefitte, etc...⁷⁰⁰ »

Ouvertes par ce qu'elles offrent des perspectives de profit pour le Midi, les lignes vers les principales stations thermales et touristiques alimentent en contrepartie la croissance de celles-ci ; « sans représenter pour autant une condition suffisante, l'arrivée du chemin de fer constituait en fin de compte un catalyseur remarquable » pour ces stations⁷⁰¹. Pour les sites non raccordés, la croissance est moins forte mais il n'y a pas nécessairement d'effondrement ou de stagnation complète. Cauterets, prisée sous le second Empire et bénéficiant de ce renom ancien, semble, même sans train, continuer à attirer beaucoup de curistes, avant de marquer le pas dans les années 1880-1890. Le raccordement est enfin réalisé en 1898. Auparavant, il fallait 2 h 30 depuis Pierrefitte en

697 *Idem*, p. 181.

698 Sur Lourdes, *Idem*, p. 180-182..

699 Christophe BOUNEAU, « La promotion du thermalisme par la Compagnie du Midi de 1852 à 1937 », *op. cit.*, 1994, p. 354.

700 ACCIT, 1 F 71 : Séance du 1^{er} décembre 1909, *Comptes rendus des travaux de la Chambre*, Toulouse, Douladoure-Privat, 1910.

701 Christophe BOUNEAU, *Entre David et Goliath*, *op. cit.*, 2008, p. 191.

voiture (contre 45 min à partir de 1898) et le chemin de fer y était de toute façon difficile à installer avant que l'électricité n'offre la puissance nécessaire, compte tenu de la pente à vaincre. Dans la même situation, Chamonix, sans que l'affluence ne baisse, paraît stagner entre 1870 et 1900, avant que le train arrive et que l'affluence grimpe à nouveau, voire explose⁷⁰². Pour une station comme Aulus, tardivement reliée par une route carrossable (vers 1872-1873), les 3h de trajet depuis Saint-Girons en 1900 sont sans aucun doute un handicap majeur⁷⁰³.

Les trains de luxe

Correctement reliées, certaines stations pyrénéennes bénéficient d'un autre service ferré touristique qui les situe au cœur de la mondanité européenne. Dès 1886, alors que les trains de luxe émergent sur le marché européen⁷⁰⁴, la prestigieuse Compagnie internationale des Wagons-lits met en place le Pyrénées-Express, un train spécial qui relie deux fois par semaine Paris à Luchon via Bordeaux et Tarbes⁷⁰⁵. Cette ligne est un temps abandonnée avant d'être relancée par la municipalité de Luchon en 1897. Il s'agit cette fois de mettre en place, chaque saison, vingt-cinq trains de luxe directs entre Paris et Luchon (par Toulouse). Ce « Luchon-Express » est vu comme un instrument promotionnel, « le point de départ de la puissante réclame, tant en France qu'à l'étranger »⁷⁰⁶. La Compagnie des wagons-lits édite un guide diffusé en trois langues (français, anglais et allemand) à 165 000 exemplaires. Elle édite aussi un dépliant à 220 000 exemplaires. Le nom de Luchon est ainsi assuré d'être diffusé auprès d'une clientèle d'élite⁷⁰⁷. Ces trains sont mis en place à partir de l'été 1898 et subventionnés à hauteur de 12 000 à 18 000 fr par la commune et la compagnie fermière des thermes et du casino. En 1904, la Compagnie internationale des Wagons-lits fait la promotion de sept « express » touristiques : Vichy, Trouville, Luchon, Engadine, Oberland-Léman, Dauphiné-Savoie et Carlsbad⁷⁰⁸. À l'été 1905, le luxueux Luchon-Express est complété par les compagnies du Midi et d'Orléans, en juillet et août, d'un train direct, classique mais quotidien, entre Paris et Luchon⁷⁰⁹.

702 BOYER Marc, *op. cit.*, 2005, p. 235.

703 Émile LABROUE, *A travers les Pyrénées*, Paris, Librairie Ch. Tallandier, 1900, p. 163.

704 Sylvain VENAYRE, *Panorama*, *op. cit.*, 2012, p. 61.

705 « Nouveaux trains de luxe », *Le Figaro*, 4 juillet 1886 ; AM Luchon, 2 O 1.

706 AD 31, 2 O 42/40 : Délibération du conseil municipal de Luchon, 30 novembre 1897.

707 *Idem* : Délibération du conseil municipal de Luchon, 27 décembre 1897, Courrier du maire de Luchon au préfet de Haute-Garonne, 19 janvier 1898, courrier du préfet au directeur de la compagnie fermière, accords entre la commune, la compagnie fermière et la Compagnie des wagons-lits, 2 mars 1898 ; *Le Figaro*, 8 juin 1898.

708 *Le Figaro*, 22 mai et 27 juin 1904.

709 *Le Figaro*, 28 juin 1905.

Chemins de fer de montagne (funiculaires et crémaillères)

À partir des années 1880, le chemin de fer n'est plus seulement pensé pour désenclaver les stations : il peut permettre d'accéder aux sites de montagne, d'industrialiser l'exploitation du climat d'altitude, des panoramas et du vertige. La modernité technique représentée par ces chemins de fer de montagne assure en elle-même l'attraction⁷¹⁰. La technologie permet de dompter la nature pour mieux l'offrir à la contemplation et à la consommation, sans effort. Le plan Freycinet multiplie les voies de chemin de fer d'intérêt local, des tramways à voie métrique qui entrent dans le paysage mental commun⁷¹¹, tandis que l'électricité offre bientôt de nouvelles perspectives pour vaincre les fortes pentes. La Suisse sert alors de modèle, en particulier un site : celui du Rigi ou « Righi », plateau belvédère près de Lucerne en Suisse qui possède plusieurs hôtels d'altitude et est relié en 1877 par un funiculaire spectaculaire⁷¹². Ce nom de Righi est dès lors constamment évoqué et devient un concept d'aménagement. Les funiculaires se multiplient alors : en Suisse, entre 1883 et 1913 on en compte cinq, auxquels s'ajoutent entre 1892 et 1913 quatre chemins de fer à crémaillère. En France, en 1892, Aix-les-Bains est reliée au Mont-Revard tandis que Veyrier est raccordée au Salève (« la » montagne de Genève, bien qu'elle soit en France) par la première crémaillère à traction électrique d'Europe, construite par la Compagnie de l'industrie électrique, de Genève, qui montre les synergies naissantes entre industrie et tourisme⁷¹³. En 1907, c'est au tour de la ligne Clermont-Ferrand-Puy-de-Dôme (locomotives à vapeur), en 1908 de Chamonix-Montenvers (projetée depuis 1892), en 1909 de Saint-Gervais au Col de Voza (prolongée en 1912 jusqu'au Nid d'Aigle à 2 372 m d'altitude, au pied du Mont-Blanc)⁷¹⁴.

Sur notre terrain pyrénéen, de manière surprenante, le premier projet de funiculaire retrouvé date de 1880 à Aulus, lors du court moment où la station semble intéresser des investisseurs. Il s'agit de « l'ascenseur de la Coste » (du nom de la montagne à l'ouest d'Aulus). L'inspiration vient sans doute de ce qui a été fait dans le quartier de la Croix-Rousse à Lyon et du funiculaire hydraulique inauguré à Lausanne en 1877⁷¹⁵. Le projet est présenté au conseil municipal par Charles-Auguste de Balsac, originaire de Toulouse : en terrain communal, il souhaite construire un « ascenseur » ou

710 Ainsi que le montre à propos du chemin de fer électrique de Pierrefitte à Cauterets, Christophe BOUNEAU, « La traction électrique », *op. cit.*, 1995, p. 226-227.

711 Marc DESPORTES, *Paysages en mouvement. Transports et perception de l'espace (XVIII^e-XX^e siècle)*, Paris, Gallimard, 2005.

712 Marc BOYER, *Histoire générale du tourisme*, *op. cit.*, 2005 ; Renaud de BELLEFON, *Histoire des guides*, *op. cit.*, 2003, p. 175.

713 Cédric HUMAIR et Marc GIGASE, « Trajectoires touristiques et innovation : la région de l'Arc lémanique face à la crise des années 1880 (1880-1914) », in Vincent VLÈS et Christophe BOUNEAU (dir.), *Stations en tension*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2016, p. 83-97, p. 92-93.

714 Jean MIÈGE, « La vie touristique en Savoie », *op. cit.*, 1933, p. 809.

715 Cédric HUMAIR, Marc GIGASE, « Trajectoires touristiques et innovation », *op. cit.*, 2016, p. 83-97, p. 92.

funiculaire, à traction hydraulique ou à vapeur. Il demande la concession pour dix-huit ans et 400 fr par an d'une bande de terrain de 490 m de long et 10 m de large, reliant deux terrains privés. La longueur totale est de 644 m. Cette « voie ferrée » reçoit un accord de principe du conseil municipal qui n'y voit pas de gêne pour le parcours du bétail et qui serait une occasion de divertir les baigneurs⁷¹⁶. Les Eaux et Forêts, le terrain étant soumis au régime forestier, donne également un avis favorable, l'enquête de commodo et incommodo ne reçoit aucun avis négatif. Les terrains sont concédés, mais le projet, qui n'était qu'à peine ébauché, ne voit jamais le jour sans que l'on sache pourquoi⁷¹⁷.

C'est ensuite à Luchon que l'on s'active. Au début de l'année 1889, l'ingénieur Charles-Léon-Honoré Lormier, né à Amiens en 1847, installé depuis 1887 à Luchon, s'associe au médecin luchonnais Joachim Estradère pour la réalisation d'un chemin de fer à crémaillère de 12 km vers le sommet de l'Entécade (2 260 m.)⁷¹⁸. Les deux hommes seraient, selon le commissaire spécial, « depuis longtemps, dit-on, à la recherche de la pierre philosophale ». Lormier, impliqué dans de nombreuses sociétés ayant fait faillite et dans des concessions de mines énigmatiques (une mine de phosphate dans la Somme, plusieurs filons dans les Pyrénées « pour la plupart inexploitable », aurait eu l'idée du « Righi luchonnais » tandis qu'Estradère aurait été chargé d'en justifier l'intérêt médical (le « climatisme » reposant sur les vertus supposées de l'air montagnard). Sur les grands plateaux de Roumingaou et de Campsaure (6 km d'étendues), des hôtels et des terrains de jeu de plein air auraient été établis⁷¹⁹. Le 14 février 1889, ils reçoivent l'appui du conseil municipal (le tracé étant entièrement sur le territoire communal de Luchon), qui accorde ensuite la concession⁷²⁰. En mars 1889, *Le Petit Journal* consacre son article de une à ce projet de « Righi français ». Le journal populaire y voit une occasion de rendre accessible à tous les excursions en montagne, y compris à ceux qui n'ont pas le temps ni l'argent de séjourner à Luchon. Ceux qui localement s'y opposent sont à contre-courant de la marche du progrès. Une inauguration dès cette saison pourrait, de plus, entrer dans le cadre des festivités du centenaire de la Révolution⁷²¹. Mais un vice de procédure et une montée de méfiance parmi les luchonnais viennent s'interposer. Lormier est vu

716 AD 09, 2 O 169 : Délibération du conseil municipal, 11 décembre 1880.

717 *Idem* : Chemise « Construction d'un ascenseur sur la montagne de la Coste. 1880-1881 ».

718 Les projets de transpyrénéen et de funiculaire sont à cette date très liés, on retrouve les deux mêmes acteurs et le projet de funiculaire vers l'Entécade pourrait permettre par une simple prolongation par le pas de l'Escalette de rallier l'Espagne et la vallée de l'Esera. Il ne sera ici question que du funiculaire. Beaucoup d'informations sont issues des AD 31, liasse 4M 126, contenant de très nombreux rapports du commissaire de police spécial (à prendre cependant avec précaution sur les questions de parcours de vie des intervenants puisque appuyés sur des rumeurs).

719 Voir la présentation du projet dans l'article d'Estradère, « Le Righi français : Luchon-Antécade », in *Revue des Pyrénées et de la France méridionale*, t. 1, Toulouse, Privat, 1889, p. 387 et sq..

720 AD 31, 4 M 126 : Rapport du commissaire spécial de police au préfet, 14 février 1889.

721 Thomas GRIMM, « Righi français », *Le Petit Journal*, 7 mars 1889.

comme un « chercheur d'affaire », un « spéculateur », et on craint que la concession de la ligne vers l'Entécade ne cache une opération financière dont il serait le seul à tirer profit⁷²². L'Entécade, par un tracé de frontière étrange, se situe dans le Val d'Aran (en Espagne), et à son sommet aurait pu être établie une maison de jeux.

En avril 1890, une enquête d'utilité publique est réalisée à Luchon. 180 personnes viennent donner un avis favorable, c'est peu selon le commissaire spécial. On doute globalement, parmi la population locale, que cela puisse amener davantage de touristes, on a peur aussi d'une fuite des revenus vers ces installations d'altitude et les guides sont inquiets d'un chemin de fer qui pourrait se substituer à leurs services. Le conseil municipal est divisé et dix jours après le résultat de l'enquête, face au *statu quo*, Lormier menace de quitter Luchon pour entreprendre à Cauterets la réalisation du funiculaire. Le 13 mai, le conseil municipal accorde la concession et il est même prêt à attendre que les travaux aient commencé pour percevoir le cautionnement (ce que ne permet pas le cahier des charges type de ce genre d'entreprise)/ Lormier et Estradère n'ont toutefois toujours pas créé de société⁷²³. Le projet serait à ce moment là complété selon les objections du pyrénéiste Henry Russell : l'Entécade est trop exposé aux vents pour recevoir une station d'altitude, le chemin de fer établi servira d'amorce pour une ligne vers la vallée de l'Esera et une station d'altitude au Plan des Etangs (en Aragon, où se situe le célèbre « Trou du Toro », au pied de la Maladeta). Il reste à obtenir de l'Espagne l'autorisation d'une telle entrée sur son territoire. Aux portes de Luchon, sur la montagne de Cazarilh, une autre station d'altitude pourrait trouver un emplacement idéal⁷²⁴. En 1891, Lormier est déclaré sur le point de trouver un accord avec la commune⁷²⁵. En 1893, le *Journal des Mines* présente un projet qui semble finalisé. Il s'agirait d'une ligne de 12 km donc, avec 1 500 m de dénivelé, entièrement sur la commune de Luchon, ne coupant aucun chemin vicinal. La vitesse des trains – non électriques – serait comprise entre 7 et 10 km/h soit un trajet de 1 h 30 min environ. Le coût total serait de 3 812 000 francs, soit 300 000 fr le km. Les tarifs seraient fixés à 15 fr l'aller-retour ou 9 fr l'aller et le chiffre d'affaire calculé serait au minimum de 853 590 fr par saison, contre 190 000 fr de dépenses, soit 663 590 fr d'excédents de recettes, hors amortissement. Ceci étant calculé par comparaison avec les villes Suisses équipées de funiculaire, sur la base de l'affluence saisonnière de Luchon : 55 000 personnes, un chiffre encore jamais

722 AD 31, 4 M 126 : Rapport du commissaire spécial de police au préfet 6 octobre 1889.

723 *Idem* : Rapports du commissaire spécial de police au préfet, 14 février 1889, 30 mars 1890, 14 avril 1890, 15 avril 1890, 23 avril 1890, 6 mai 1890, 13 mai 1890 ; *Revue des Pyrénées et de la France méridionale*, Toulouse, Privat, 1890, t. 2, p. 924-925.

724 *Revue des Pyrénées et de la France méridionale*, Toulouse, Privat, 1890, t. 2, livraison du troisième trimestre p. 516.

725 « Nouvelles », *Revue des Pyrénées et de la France méridionale*, Toulouse, Privat, 1891, t. 3, p. 248.

atteint ! Les travaux doivent commencer dès que possible⁷²⁶. En 1892 pourtant, de concert avec son homologue de la Guerre, le ministre des Travaux publics a estimé qu'il n'y avait pas lieu de donner suite au projet⁷²⁷ pour des questions de défense nationale, le funiculaire touchant la frontière espagnole. L'avènement des lignes de chemin de fer électrique en montagne (au Salève en 1892, à Royat en 1893), aurait par ailleurs limité le rayonnement de cette crémaillère luchonnaise.

En 1894, les investisseurs se rabattent finalement sur un modeste funiculaire ralliant le parc des thermes à l'hôtel-restaurant de la Chaumière, entreprise dans laquelle on retrouve Gabriel Estradère, le frère du médecin cité précédemment⁷²⁸. On ne dispose pas de documents permettant de préciser si l'objectif est immédiatement d'en faire une étape vers ce sommet qui attire désormais tous les regards : Superbagnères. Toujours est-il que c'est le cas en 1899. Les questions de défense nationale et le fait que l'ascension de l'Entécade, auparavant très appréciée des touristes, ne soit plus à la mode, pourraient expliquer le revirement en faveur de Superbagnères⁷²⁹. « Ce grandiose projet⁷³⁰ » est mené par Gabriel Estradère et l'ingénieur électricien Gustave Michaud, originaire de Paris et engagé dans l'électrification de Luchon. Un funiculaire électrique doit rallier le parc des thermes à Superbagnères en vingt-cinq minutes. Michaud a obtenu la concession pour 99 ans du plateau de Superbagnères auprès de la commune de Saint-Aventin, avec un délai de cinq ans pour former une société et débiter les travaux, délai au terme duquel la concession deviendra caduque⁷³¹. D'un autre côté, l'ingénieur civil et entrepreneur Gabriel Estradère demande à l'État la concession de terrains pour relier par un funiculaire, à travers la seule forêt domaniale, l'hôtel de la Chaumière au plateau de Superbagnères où doit être établi un « sanatorium » : le climatisme et la lutte contre la tuberculose en vogue dans les centres d'altitude suisses depuis les années 1880 sont donc au cœur de ce premier projet⁷³². Fin 1900, *Luchon-Thermal* assure qu'une société serait en voie de création pour mettre en chantier le funiculaire⁷³³. Le 14 décembre 1901 le conseil municipal de Luchon

726 « Righi français. Chemin de fer à crémaillères de Bagnères-de-Luchon à l'Antécade », *Journal des Mines*, 40^{ème} année, n° 16, jeudi 20 avril 1893, p. 184-185.

727 *Rapports et délibérations. Conseil Général de la Haute-Garonne*, 1893, p. 228.

728 Jean-Bernard FRAPPÉ, *Autrefois Bagnères-de-Luchon*, Anglet, Atlantica, 2001, vol. 1, p. 338-340. Le funiculaire fonctionne avec un système de contrepoids, il mesure 260 m. avec une pente de 53 %.

729 Henry SPONT, *Les Pyrénées illustrées. Luchon et ses environs*, Paris, Flammarion, s.d., vers 1900, p. 96-97, (Avec le budget de 1900 on voit que la municipalité de Luchon a subventionné en 1900 H. Spont pour la parution de cet ouvrage, cf. Georges LAGAILLARDE, « Luchon dans les années 1900 à travers ses comptes », *Revue de Comminges*, t. 94, 1981, p. 465).

730 *Luchon-Thermal. Organe de la Reine des Pyrénées*, n° 318, 29 avril 1899.

731 AD31, 1779W 24 : Copie du traité de concession passé entre Gustave Michaud, propriétaire demeurant à Paris, et la commune de Saint-Aventin, 9 février 1899.

732 AD31, 1779W 24 : Rapport de M. Beral, inspecteur des Eaux et Forêts à Luchon, 9 septembre 1911.

733 *Luchon-Thermal*, n° 372, 16 nov. 1900.

ratifie l'emplacement de la gare du funiculaire du « righi de Superbagnères »⁷³⁴. En janvier 1902, l'administration forestière donne son autorisation à Estradère pour la construction d'un funiculaire suivant la ligne de plus grande pente⁷³⁵. Néanmoins, lorsque Estradère meurt en 1908, il n'a pas eu le temps de faire aboutir son projet. Le 8 septembre 1907, la période d'essai de la concession du plateau étant passée, la commune de Saint-Aventin passe un accord proche avec Ludovic Dardenne, pharmacien et chocolatier à Luchon, et un certain Jardry. La superficie strictement concédée est de 4 ha, avec exclusivité pour établir tout hôtel et commerce sur le « territoire de Superbagnères ». Il n'est plus question de sanatorium à partir de ce moment là⁷³⁶. Nous passons ici rapidement sur les circonstances précises, car nous aurons l'occasion d'y revenir, mais le train à crémaillère électrique de Superbagnères voit le jour en août 1912. Il marque un tournant du tourisme de montagne, non par son avance (il arrive après plusieurs concurrents alpins et auvergnats), mais parce que cet aménagement est le premier à être explicitement réalisé pour les sports d'hiver en France⁷³⁷.

L'opposition locale à la mécanisation

Entre temps, en 1904, un projet pour rallier l'Hospice de France et la vallée du Lys est imaginé. Ses promoteurs disent s'inspirer des projets récents de tramways au Puy-de-Dôme, au Mont-Blanc et dans les Ardennes. En 1904, un accord pour la construction d'un tramway vers la cascade d'Enfer et un grand hôtel terminus est conclu entre Ponsolles, Gasc (le directeur des Thermes) et les communes de Cazaux et de Castillon-Larboust (propriétaires des terrains). On raconte que Gasc se serait adjoint le milliardaire américain Rockefeller⁷³⁸. Ces tramways sont présentés comme une amorce pour atteindre « par des crémaillères [...] les plus hauts sommets. » L'embranchement vers l'Hospice de France (qui aurait donné à la société le monopole des principales excursions luchonnaises, en dehors du lac d'Oô) est abandonné, conformément à l'avis des Ponts et Chaussées⁷³⁹. Pour le Lys, une enquête d'utilité publique est ouverte en janvier 1905. Il n'y a que quatre avis. Trois, auxquels on peut ajouter l'avis de deux des communes concernées et de

734 *Luchon-Thermal*, n° 404, 17 décembre 1901. On note, au passage, que le « Righi » devient un nom commun pour désigner un chemin de fer conduisant d'une station à un sommet-belvédère.

735 AD31, 1779W 24 : Rapport de M. Suzlée, inspecteur adjoint des Eaux et Forêts à Luchon, au conservateur des Eaux et Forêts, 17 mars 1908.

736 AD31, 1779W 24 : Délibération du Conseil municipal de Saint-Aventin, présentant le cahier des charges de la concession de Superbagnères, 8 septembre 1907 ; Rapport de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées au préfet de Haute-Garonne, 8 janvier 1908.

737 Ce tournant justifie la reprise de la deuxième partie de cette thèse avec la réalisation du chemin de fer de Superbagnères.

738 *Luchon-Thermal*, n° 475, 17 avril 1904. Nous n'en avons trouvé aucune trace dans les archives administratives.

739 AD 31, 1 818 W 3 : Chemise « Tramway électrique de Bagnères-de-Luchon aux cascades du Lys », Lettres de Paul Ponsolle au préfet de Haute-Garonne, 20 août et 20 novembre 1904.

la Chambre de Commerce de Toulouse, sont plutôt positifs⁷⁴⁰. L'un vient en particulier du Touring-Club de France, enthousiaste, un autre de William Henri Riggs. Ce dernier, luchonnais de nationalité américaine, qui se déclare archéologue et qui est surtout propriétaire du Grand hôtel de Luchon et du Casino, un des meilleurs de la station (l'actuel Majestic), se déclare favorable mais trouve le projet trop limité :

« Le tramway de la vallée du Lys, qui est un tramway d'excursion, [...] ne s'inspire pas assez des idées générales qui ont fait de la Savoie, du Dauphiné et surtout de la Suisse, des points d'attraction pour les voyageurs. »

Il faut raccorder le tramway à la gare de Luchon, en coupant à travers champs vers l'avenue Alexandre Dumas, et faire un arrêt au casino (donc tout près de son hôtel), vieux projet de « rocade » luchonnaise qui ne verra le jour que dans la deuxième moitié du XX^e siècle (les terres à acquérir, en plein quartier touristique à urbaniser, étant fort convoitées). L'avis négatif est un avis collectif, signé par quarante guides et voituriers de Luchon. Ils estiment que :

« Ce projet ne répond à aucun besoin général. La réalisation ne peut que satisfaire les intérêts particuliers de gens d'affaires étrangers à un pays dont ils ne connaissent pas les desiderata. »

De plus, les visiteurs de Luchon seraient « en majorité hostiles aux transports mécaniques. » Le tramway arrivant près de la frontière, il serait contraire aux intérêts de défense nationale et serait exposé aux risques naturels⁷⁴¹. Ce refus collectif de la modernité est tout sauf un trait d'esprit routinier. Il s'agit bien, à la manière de certains ouvriers et artisans confrontés à la mécanisation industrielle⁷⁴², de combattre l'introduction de machines qui menacent l'emploi et les qualifications, d'un groupe social, celui des guides et voituriers, en bref, de déclasser économique et symbolique. Ce même combat contre un chemin de fer de montagne, perçu comme une dépossession matérielle et symbolique par les guides, se retrouve à Chamonix à propos du chemin de fer du Montenvers, dont le projet est annoncé en 1892 et qui ne peut être ouvert, en raison de l'opposition locale, qu'en 1908⁷⁴³. Cela marque également, une nouvelle fois, le refus des capitaux exogènes et surtout d'un projet qui n'a pas été réfléchi ni construit localement. On abrite aussi ce discours derrière les désirs des visiteurs. Ils ne priment pas dans l'avis exprimé, ils ne sont qu'un argument supplémentaire, laissant entendre que les touristes luchonnais viennent pratiquer un tourisme « alternatif », ce qu'aucune source ne confirme. La commission d'enquête, présidée par le

740 *Idem* : Chemise « Tramway électrique de Bagnères-de-Luchon aux cascades du Lys », Lettre du président de la Chambre de Commerce de Toulouse au préfet de Haute-Garonne, 6 mai 1905.

741 *Idem* : Chemise « Tramway électrique de Bagnères-de-Luchon aux cascades du Lys », Registre d'enquête publique déposé le 10 janvier 1905.

742 François JARRIGE, *Technocritiques. Du refus des machines à la contestation des technosciences*, Paris, La Découverte, 2016.

743 Bernard DEBARBIEUX, *Chamonix-Mont-Blanc, op. cit.*, p. 71-79.

maire de Luchon, Paul Bonnemaïson, et composée par une bonne partie du conseil municipal de la station, reconnaît l'intérêt touristique du tramway mais se range derrière les guides et émet un avis défavorable⁷⁴⁴.

Pourtant, en 1905, le conseil général de Haute-Garonne, à qui revient selon la procédure de demander la concession de la voie pour 75 ans avant rétrocession au demandeur, active la procédure d'utilité publique. Le projet de convention validé en préfecture en octobre 1906 prévoit une gare de départ à Luchon dans le parc des Quinconces, trois arrêts et une vitesse de 20 km/h. Le dossier piétine toutefois, et le Conseil général des Ponts et Chaussées demande à ce que le projet soit modifié afin d'intégrer la possibilité de pavage, dépense supplémentaire à laquelle Ponsolle rechigne. En octobre 1907, les conclusions de l'enquête d'utilité publique sont finalement négatives. Le tramway doit en effet être implanté sur :

« une route de montagne n'offrant que deux voies charretières, sans accotements susceptibles de recevoir le tramway et supportant pendant la belle saison, une circulation intense à laquelle l'occupation de l'une des voies par le tramway causera nécessairement une gêne sérieuse. Cette considération a soulevé à l'enquête une vive opposition de la part des voituriers du pays, appuyée par la municipalité de Luchon et a déterminé la commission d'enquête à se prononcer contre la déclaration d'utilité publique. »

L'Administration, dit le ministère des Travaux Publics, ne peut passer outre ces réclamations « fondées assurément en quelque mesure » et demande donc des aménagements⁷⁴⁵. Ponsolle hésite et abandonne finalement son projet en 1911⁷⁴⁶.

744 AD 31, 1 818 W 3 : Chemise « Tramway électrique de Bagnères-de-Luchon aux cascades du Lys », Avis de la commission d'enquête, 30 mars 1905.

745 *Idem* : Chemise « Tramway électrique de Bagnères-de-Luchon aux cascades du Lys », Lettre du ministre des Travaux Publics au préfet de Haute-Garonne, 9 octobre 1907.

746 *Idem* : Chemise « Tramway électrique de Bagnères-de-Luchon aux cascades du Lys », Extrait des séances du Conseil général de Haute-Garonne, s.d. [octobre 1908].

III. Diversification et consolidation de l'image des stations

Les aménagements et équipements « lourds » ne sont pas les seules nouveautés de la deuxième moitié du XIX^e siècle. On assiste aussi à une diversification des pratiques et donc des activités proposées dans les stations. Diversification thermique et diversification ludique, voilà les deux procédés qui ont cours dans cette deuxième moitié du XIX^e siècle.

1. *Diversification thermique*

Même si le processus se renforce à l'entre-deux-guerres, les différents rapports des médecins inspecteurs et, à la fin du siècle, de sociétés exploitantes comme celle d'Aix permettent de voir une relative diversification des pratiques thermales. Les bains et douches semblent la pratique la plus commune au début du XIX^e siècle, avant que l'on assiste à une spécialisation de certaines dans les eaux de boisson vers le milieu du siècle : Aulus et Audinac aux eaux sulfatées froides à mesothermales par exemple. On les prend en boisson, bien qu'un a deux bains par cures soient d'usage. C'est également le cas de Barbazan ou Encausse. Les buvettes sont l'élément central de ces stations. À Ussat, dont les eaux sont un peu plus chaudes, la pratique du bain reste le cœur de la cure jusqu'au bout du siècle. En 1868, lorsqu'ouvre en rive gauche de l'Ariège l'établissement concurrent de Sainte-Germaine, aux eaux plus froides, on y pratique également les bains et douches avant que ne s'y développent des cures de boisson en fin de siècle. Pour les eaux sulfurées, la pratique des bains, à diverses températures lorsque la variété des sources le permet, comme à Luchon ou Aix, reste le cœur de la cure. Les buvettes s'y développent aussi mais elles sont plus accessoires, complètent le traitement ou permettent de capter des publics qui ne sont pas concernés par les affections traitées par les eaux thermales sulfurées (maladies respiratoires, de la peau et rhumatismes surtout).

Les gargarismes et inhalations s'imposent à partir des années 1860-1870 au moins. Le dernier tiers du siècle est celui d'une montée en technologie qui répond aux progrès de la médecine chimique. Le perfectionnement des bains était l'objet des thermes Chambert qui permettaient de répartir le plus rationnellement possible les températures. On s'attaque par la suite à la spécialisation des traitements, en perfectionnant, en fonction des maladies à traiter, les douches et les inhalations, pour faire naître une véritable crénothérapie. Jules François tient encore un rôle important dans ce processus. À Aix, au milieu des années 1860, alors qu'il dirige les travaux de captage des sources pour la construction de l'établissement Modèle, il fait installer des douches « à cercles », « rectales », « de siège », sur le modèle d'Aix et de Plombières⁷⁴⁷. À Luchon, la commune et la

747 AD 09, 2 O 211 : Lettre des membres du conseil d'administration du Modèle au préfet d'Ariège, 27 juillet 1869.

compagnie concessionnaire installent une salle de humage, ouverte en 1884, afin de maximiser l'usage des vapeurs sulfurées pour les affections respiratoires. Si les guides vantent des appareils « uniques en Europe », si *Le Figaro* estime qu'ils jouissent « d'une vogue de plus en plus grande »⁷⁴⁸, le corps médical luchonnais critique fortement l'installation, que l'on retrouve ensuite à Cauterets ou Ax sous des formes plus perfectionnées⁷⁴⁹. Depuis 1900, le docteur Lajaunie de Toulouse fait installer à l'établissement du Teich à Ax un appareil « vaporigène » de son invention, qui crée des revenus complémentaires. L'appareil permet de chauffer de l'eau pour la projeter dans les fosses nasales⁷⁵⁰. En 1908, parmi les recettes balnéaires de la Compagnie générale des thermes d'Ax (qui gère le Teich et le Couloubret), 5 % sont assurées par les humages, 6 % par les pulvérisations, c'est-à-dire que 11 % des recettes sont enregistrées grâce à des thérapies non classiques⁷⁵¹.

Au début du XX^e siècle, on s'enthousiasme pour la radioactivité, qui pourrait être ce principe actif tant recherché des eaux thermales. Les professeurs Moureu et Lepape réalisent une étude nationale sur la radioactivité des eaux thermales et trouvent celles de Luchon parmi « les plus radioactives de France » (en particulier la source rebaptisée Lepape)⁷⁵². La radioactivité, récemment découverte, fait partie de ces éléments présents à l'état de nature mais inconnus jusque-là, qui deviennent subitement une ressource et se transforment en symbole de progrès et en consommation désirable, alors même que l'on n'en maîtrise pas encore tous les effets. Pour exploiter au mieux cette propriété, que l'on place rapidement au centre des publicités, on projette dès avant la guerre la réalisation d'un vaporarium sulfuré, sorte de hammam naturel où l'on peut s'immerger à la fois dans les vapeurs et les radiations naturelles⁷⁵³. Mais les difficultés connues avec les sociétés concessionnaires en retardent la réalisation à 1929.

2. Diversification ludique et sportive

Même complexifié, le thermalisme n'est guère suffisant pour faire des grandes stations. Dans un lieu comme Luchon, dans le dernier tiers du XIX^e siècle, les thermes ne sont finalement qu'un élément de décor qui attire une part notable des visiteurs, assure de nombreuses nuitées, mais n'est

⁷⁴⁸ *Le Figaro*, 28 mai 1893.

⁷⁴⁹ J. DAUNIC, *Luchon-Guide op. cit.*, 1902, p. 32 ; critiques dans *Revue des Pyrénées et de la France méridionale*, t. 2, 1890, p. 472-473, t. 10, p. 501.

⁷⁵⁰ AD 09, 52 J 17 : Conseil d'administration de la Compagnie générale des thermes d'Ax, 27 septembre 1900.

⁷⁵¹ AD 09, 52 J 18 : Conseil d'administration de la Compagnie générale des thermes d'Ax, 15 novembre 1908.

⁷⁵² Les tests sur la radioactivité des eaux de Luchon ont été effectués entre 1908 et 1909, cf. Henri PELON, *La station thermique et climatique de Bagnères-de-Luchon*, Montpellier, s.e., 1913, p. 223.

⁷⁵³ AD 31, O 120 : Contrat de concession pour l'établissement thermal passé entre la Société thermique des Pyrénées et la commune de Luchon, 28 décembre 1912.

plus aussi central qu'en début de période. C'est surtout une vie mondaine et ludique de premier ordre qui assure l'attractivité de la ville. Après l'apparition de casinos monumentaux à partir des années 1860 – qui centralisent les jeux d'argent, de tir, d'adresse, les salons de discussion et de lecture, premières activités ludiques pratiquées en cœur de station –, les trois décennies qui précèdent la Première Guerre mondiale voient se multiplier l'offre ludique et sportive ainsi que les festivités. Les casinos ajoutent un élément : la musique. Toute la vie thermale est rythmée par des concerts, du matin et du soir⁷⁵⁴. Les grands casinos financent des orchestres symphoniques de taille respectable : 90 musiciens à Vichy, 60 à Nice en hiver et 30 l'été⁷⁵⁵, 50 à Luchon, 15 à 18 seulement à Ax. L'animation générale de ces stations de fin de siècle a tout particulièrement été restituée par Armand Wallon⁷⁵⁶. À l'animation des grandes stations, s'oppose, dans les stations plus modestes, l'ennui.

Spectacles animaliers (courses hippiques et corridas)

L'une des premières animations rituelles à apparaître, semble-t-il, ce sont les courses hippiques, à l'imitation des principales villes d'eaux et suivant le succès mondain des grandes courses parisiennes. On en a trace à Luchon dès les années 1850 ; elles se répètent ensuite chaque année et semblent s'institutionnaliser autour de l'hippodrome de Moustajou dans les années 1880, avec des courses plates et de *steeple-chases*. Ces courses n'auront jamais le rayonnement de celles de Deauville ou Vittel, mais elles assurent une animation appréciée des visiteurs et placent Luchon parmi les rares stations à posséder cette infrastructure (avec Vichy, Plombières, Aix-les-Bains et Vittel)⁷⁵⁷. Des animaux sont aussi au cœur de l'événement organisé en juillet 1893 par *Le Figaro* : un championnat de pigeons voyageurs entre Paris et Luchon (891 km), qui doit marquer « une date inoubliable dans les annales de la colombophilie. » Les pigeons parisiens sont lâchés à 4h du matin à Luchon et arrivent à Paris le lendemain après-midi pour les meilleurs (après 35 à 40 h de vol)⁷⁵⁸.

Autre spectacle autour d'animaux, les courses landaises et les corridas illustreraient parfaitement l'adage d'Eugen Weber selon lequel « les traditions ne sont immémoriales que parce que la mémoire est courte »⁷⁵⁹. En 1888, *Le Figaro* annonce qu'une course de taureaux doit être

754 Marie-Claire MUSSAT, *La belle époque des kiosques «à musique*, Paris, Du May, 1992.

755 Marc BOYER, *L'hiver dans le Midi. L'invention de la Côte d'Azur (XVIII^e-XXI^e siècles)*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 253.

756 Armand WALLON, *La vie quotidienne*, op. cit., 1981.

757 Alfred TONNELLÉ, *Trois mois dans les Pyrénées et dans le Midi en 1858. Journal de voyage*, Tours, A. Mame, 1859, p. 64-65 ; Ernest TIMORÉE, « Chronique locale », *Revue de Luchon*, n° 4, 1er et 26 juillet 1866 ; AD 31, M 1027 : Courses de chevaux en Haute-Garonne, dont Luchon statuts de la société hippique (1889-1891), correspondances. Armand WALLON, *La vie quotidienne*, op. cit., p. 218. À noter aussi que plusieurs chevaux, concourants dans les plus grandes courses nationales portent le nom de « Luchon » en fin de siècle.

758 « Le championnat des pigeons », *Le Figaro*, 11 juillet 1893.

759 Eugen WEBER, *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale. 1870-1914*, Paris, Fayard, 1983 (1976 aux Etats-Unis), p. 567.

donnée à Spa⁷⁶⁰. En 1892, une corrida avec mise à mort (*de muerte*) est organisée à Vichy. Mais au moment d'achever le taureau, le toréador est interpellé par la police en vertu de la loi du 2 juillet 1850 qui interdit de mettre en spectacle des souffrances animales⁷⁶¹. À Luchon, elles apparaissent en 1899, un an après Toulouse, et sont un exemple d'accommodement des autorités grâce à un travail efficace de lobbying. D'abord interdits, ces événements sont rapidement tolérés, les affiches ne devant plus mentionner la mise à mort des animaux⁷⁶². Des procès-verbaux sont toujours dressés contre les toréadors mais les condamnations en justice de paix sont ensuite symboliques⁷⁶³. En décembre 1898, la commune de Luchon établit un contrat avec la Société Édouard Passicos, boucher originaire de Dax qui gère les arènes de cette ville et des Amidonniers à Toulouse (9 000 places). Contre une subvention de 5 000 fr par an, il établit des arènes de 4 000 places à Luchon et doit organiser, pendant cinq ans, cinq journées de corridas par saison. Les photographies prises par Eugène Trutat lors des premières organisations en juillet 1899 montrent des arènes aux deux tiers vides. Le spectacle ne semble pas prendre dans la ville d'eaux, même si *Le Figaro* annonce la tenue prochaine d'un combat entre un taureau et un lion⁷⁶⁴, qui n'a vraisemblablement pas eu lieu. Passicos organise des épreuves jusqu'en 1904 puis cède la place à d'autres organisateurs (un marchand de chaussures en 1905 par exemple). Les spectacles sont déficitaires et, en 1907, les arènes sont démantelées⁷⁶⁵. Une dernière trace de spectacle de ce type, mais d'origine plus populaire, se trouve pendant la Première Guerre mondiale lorsqu'en 1917 un combat de coq doit avoir lieu au casino, ce que la préfecture fait immédiatement interdire⁷⁶⁶.

Activités physiques et sportives

Outre la randonnée et l'alpinisme, activités premières que nous évoquerons plus amplement par la suite, les activités physiques et sportives sont aussi au cœur des occupations des visiteurs à partir de la fin du XIX^e siècle⁷⁶⁷. Le sport, dont la vogue se répand en France à partir des années 1870-1880, est à la fois pratique et spectacle et ces deux dimensions s'allient dans les stations

760 *Le Figaro*, 22 août 1888.

761 *Le Petit Journal*, 16 août 1892.

762 Voir AD 31, M 1027 : Courses de taureaux en Haute-Garonne. Instructions, rapports de police, procès-verbaux, 1892-1902.

763 Voir par exemple les quatre procès-verbaux dressés contre Édouard Passicos et les matadors espagnols en 1899 à Luchon, AD 31, 4 U 4/176, la minute du jugement en justice de paix de Luchon du 5 septembre 1901 qui condamne Passicos à 1 fr d'amende pour organisation d'un spectacle conclu par la mise à mort du taureau, AD 31, 4 U 4/150.

764 *Le Figaro*, 2 août 1899.

765 AM Luchon, 1 I 13 : Dossier sur les courses tauromachiques, 1898-1907.

766 AD 31, M 918 : Télégramme du sous-préfet de Saint-Gaudens au préfet de Haute-Garonne, 23 août 1917.

767 Sylvain VENAYRE, *Panorama*, op. cit., 2012, p. 420-427.

touristiques, qui sont partie prenante de l'expansion des activités physiques et sportives⁷⁶⁸. Des terrains sont mis à disposition et promus dans les publicités pour pratiquer le *lawn-tennis*, l'escrime, la boxe, la gymnastique et le football. En 1908, les pharmaciens luchonnais Castaing et Dardenne ouvrent un parcours de golf, équipement de prestige apparu dès 1856 à Pau à l'initiative de visiteurs anglais et qu'on trouve à la veille de la Grande Guerre à Aix, Vichy, Vittel, Evian et Luchon pour les stations thermales⁷⁶⁹.

Dans les années 1890, la bicyclette et l'automobile offrent de nouvelles possibilités au tourisme, grâce à un double apport : celui d'une activité ludique permettant de voir du pays et de faire des efforts, et celui d'un spectacle attractif. Le cyclisme d'abord : dès 1883, alors que la bicyclette est loin d'être encore perfectionnée, la revue du *Cyclists' Touring Club* britannique, fondé en 1878, fait pour la première fois mention d'excursions en Suisse⁷⁷⁰. En 1890, on estime le nombre de cycles en France à 50 000, en 1899 on donne près de 900 000 pratiquants, chiffre dépassé dès 1894 en Angleterre. En 1914, la France compte 3,5 million de bicyclettes, devenues un objet de masse⁷⁷¹. Les prix baissent régulièrement et le marché de l'occasion permet aux plus modestes d'accéder à ces machines, qui sont d'abord pour eux un moyen de déplacement utilitaire, alors qu'elles s'inscrivent dans des pratiques de loisir pour les plus aisés. Les différents perfectionnement de la bicyclette depuis les années 1880 jusqu'au dérailleur, introduit après 1900, permettent bientôt d'aborder les grands cols en montagne. Le terme de « cyclotourisme », propagé à partir des années 1900-1910, est inventé en 1889 par le stéphanois Paul de Vinie. Il désigne cette pratique du vélo non dans un but d'exploit sportif, mais de déplacement touristique, pratique incarnée au niveau national depuis 1890 par le Touring-club de France (TCF)⁷⁷². À partir de 1901, le TCF met en place des concours pour aboutir à des vélos adaptés aux excursions en montagne. Il organise donc des itinéraires pour tester le matériel, entre Chambéry et Grenoble en 1901, puis dans les Pyrénées depuis Tarbes avec deux passages du Tourmalet en 1902. Aux côtés de clubs locaux, il contribue fortement à faire des cols de montagne un nouveau produit touristique. Car, dans les années 1890, la

768 Marc BOYER, *Histoire générale du tourisme*, op. cit., 2005, p. 272. Sur le cas du tennis par exemple : Jean-Michel PETER et Philippe TÉTART, « L'influence du tourisme balnéaire dans la diffusion du tennis. Le cas de la France de 1875 à 1914 », *Staps*, n° 61, 2003, p. 73-91. Pour un aperçu rapide du sport en France et en Europe : James RIORDAN, Arnd KRÜGER et Thierry TERRET (dir.), *Histoire du sport en Europe*, Paris Budapest Turin, l'Harmattan, 2004.

769 Jean-Bernard. FRAPPÉ, *Autrefois*, op. cit., 2001, t. 1, p. 250 ; Bernard TOULIER, « Architecture des loisirs en France dans les stations thermales et balnéaires (1840-1939) », in Robert BECK et Anna MADŒUF (dir.), *Divertissements et loisirs dans les sociétés urbaines à l'époque moderne et contemporaine*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2013, p. 211-223. Le golf luchonnais, de 12 trous, situé sur terrains loués à Montauban-de-Luchon, mesure près de 7 ha (AD 31 42/13 : Délibération du conseil municipal de Luchon, 25 février 1922).

770 Laurent TISSOT, *Naissance d'une industrie touristique*, op. cit., 2000, p. 94-95.

771 Alex POYER, *Les premiers temps des véloci-clubs. Apparition et diffusion du cyclisme associatif français entre 1867 et 1914*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 105-108 et 301.

772 Catherine BERTHO-LAVENIR, *La roue et le stylo*, op. cit., 1999, p. 88-90, p. 137-156.

pratique du vélo en station se limite aux abords des hôtels, c'est un passe temps ludique qui n'exploite en rien les spécificités des espaces environnant. Cela change donc dans les années 1900, où le cyclotourisme trouve dans les stations de montagne et les cols environnant un espace de choix. Si l'on suit Alex Poyer, à partir de 1908, le TCF se détourne du tourisme cycliste, d'autres associations de cyclotouristes prenant le relais⁷⁷³, tandis que les grandes courses popularisent ce sport.

Car la bicyclette est aussi un spectacle sportif, très apprécié des touristes au cours de leurs villégiatures⁷⁷⁴. À Vichy, une association cycliste se crée en 1889 qui a pour but d'organiser des courses pour divertir les visiteurs⁷⁷⁵. En 1891, la première course Toulouse-Luchon-Toulouse (280 km) est organisée par l'Union vélocipédique de Toulouse, peu de temps après le premier Paris-Brest-Paris organisé par le *Petit Journal*, course qui, elle, est restée dans les mémoires grâce à sa forte médiatisation⁷⁷⁶. Chaque année cependant, les résultats de la course sont rapportés dans la presse. En 1902, elle met aux prises 20 professionnels, parmi lesquels des grands noms comme Hippolyte Aucouturier, et 14 amateurs⁷⁷⁷. En 1892, une course cycliste Paris-Luchon (893 kilomètres) avec 10 000 fr de prix est annoncée par la presse⁷⁷⁸, mais on n'en a pas d'autre trace. Le Touring-club de France lance en 1902 le tour de vallon de Luchon. La même année est également courue une course Luchon-Montréjeau⁷⁷⁹.

D'une toute autre postérité est le Tour de France, compétition lancée en 1903 par le journal *L'Auto* (le « défenseur des intérêts des industries de l'automobile et du cycle »⁷⁸⁰). Il fait pour la première fois étape à Luchon en juillet 1910 pour une arrivée depuis Perpignan et, surtout, un départ vers Bayonne (326 km), *via* la route thermale et ses grands cols (Peyressourde, Aspin, Tourmalet et Aubisque). Cette étape est restée dans les mémoires comme la première étape de montagne d'une grande course cycliste (le Tour avait tout de même passé dès 1905 le Ballon d'Alsace). Luchon reçoit, à partir de là, l'épreuve chaque année, jusqu'à 1938. Seule Nice avait précédemment reçu le

773 Alex POYER, *Les premiers temps*, op. cit., 2003, p. 279-303.

774 *Idem*, p. 127.

775 *Idem*, p. 117.

776 « Les sports. Vélocipédie », *Le Petit Journal*, 8 novembre 1891. Sur Paris-Brest-Paris et son immense succès, qui repose en partie sur la théâtralisation de la concurrence entre équipementiers pneumatiques, voir Philippe GABORIAU, *Le Tour de France et le vélo. Histoire sociale d'une épopée contemporaine*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 107-108. Voir aussi sur l'arrivée de la presse dans les organisations de courses Alex POYER, *Les premiers temps*, op. cit., 2003, p. 175.

777 *Le Petit Journal*, 25 août 1902. Sur l'organisation de cette course, voir aussi AM Luchon, 1 S 15 (statuts du Luchon-Cycle, 1894, et course Toulouse-Luchon (1893-1894)).

778 *Le Petit Journal*, 4 septembre 1892.

779 *Luchon-Thermal*, 26 août et 24 septembre 1902.

780 Cité par Catherine BERTHO-LAVENIR, *La roue et le stylo*, op. cit., 1999, p. 162-163.

Tour (en 1906), Chamonix l'accueille en 1911, et il faut attendre les années 1930 pour voir d'autres stations touristiques associer leur nom à la course (Pau, Aix-les-Bains, Ax). Grâce à une mise en récit et en image parfaitement organisée par *L'Auto*, le « Tour » fait entrer le cyclisme dans la « mythologie » contemporaine⁷⁸¹, génératrice de rêves, de pratiques et de déplacements touristiques. À partir de l'entre-deux-guerres, cette course ne fait plus seulement passer le temps à ceux qui sont là mais suscite des flux particuliers, qui participent d'une nouvelle économie⁷⁸². Auparavant, s'il s'agit déjà d'une grande épreuve populaire, car les exploits des professionnels font rêver d'ascension sociale depuis les années 1890, le Tour reste largement couru des cyclistes amateurs issus de la bourgeoisie. En 1910, ces amateurs sont 110 sur 136 concurrents, les 26 professionnels étant plutôt d'extraction populaire et servant à promouvoir les marques de cycles et de pneumatiques⁷⁸³. Au-delà du Tour, les membres des associations cyclistes (les véloces-clubs) qui se sont multipliés depuis les années 1890, malgré une réelle démocratisation appartiennent en majorité à la bonne et moyenne bourgeoisie urbaine⁷⁸⁴, public intéressant pour les stations touristiques. Celles-ci ne brouillent pas encore leur image en accueillant ces spectacles sportifs.

Automobiles

L'automobile révolutionne également les usages touristiques. Lorsqu'elle apparaît, entre 1880 et 1890, et jusqu'aux années 1910, elle est une pratique encore aventureuse, proprement sportive et technicienne. Elle répond à des besoins professionnels mais aussi et surtout au goût de la vitesse, de la technique et à une volonté d'ostentation partagés parmi les élites bourgeoises. Les infrastructures d'appui (pompes à essences, réparateurs automobiles, signalisations, code de la route, *etc.*) sont à mettre en place, un « système technique » est à construire. Les automobiles restent globalement un bien de luxe jusqu'à 1914 (en dehors des véhicules utilitaires), les constructeurs français ne suivant pas encore le modèle de démocratisation de la consommation automobile débutée aux États-Unis. Les chiffres le montrent : 300 automobiles en 1895, 3 000 en 1900 (15 000 dans le monde), 100 000 à la veille de la Première Guerre mondiale (contre 1,2 million aux États-Unis, 2 millions dans le monde). La clientèle fortunée commence donc à se rendre en villégiature en automobile et les stations huppées rivalisent pour l'accueillir, à l'exemple de Deauville. Ces autos permettent aussi de s'écarter des voies de chemins de fer et sont probablement un facteur clé dans la multiplication des centres touristiques dans les Alpes françaises, jusque là plus en retrait. Comme

⁷⁸¹ Nous pensons bien sûr au célèbre article sur le Tour de France cycliste écrit par Roland BARTHES, *Mythologies*, Paris, Éd. du Seuil, 1957.

⁷⁸² Pour une histoire économique du Tour de France : Jean-François MIGNOT, *Histoire du Tour de France*, Paris, La Découverte, 2014.

⁷⁸³ Philippe GABORIAU, *Le Tour de France*, *op. cit.*, 1995, p. 31-32.

⁷⁸⁴ Alex POYER, *Les premiers temps*, *op. cit.*, 2003.

pour le vélo, l'auto se fait spectacle avec des courses organisées qui s'avèrent très dangereuses, les morts se succédant à partir de 1898 et la course tristement célèbre Paris-Madrid⁷⁸⁵.

Pour les stations, afin d'éviter ces risques et de promouvoir auprès d'un public choisi des modèles adaptés aux déplacements touristiques, les courses ressemblent davantage à des grands rassemblement automobiles récompensant la fiabilité technique des constructeurs. Elles amènent donc des flots importants d'automobilistes, à la manière des congrès. Dans les Pyrénées, si les autos permettent d'abord de rallier les stations, la route thermale devient, comme pour le cyclisme, un itinéraire de premier choix. En 1897, un automobiliste franchit pour la première fois le col d'Aspin pour rallier les deux Bagnères : « Voilà les automobiles parties à la conquête des montagnes » estime *Le Figaro*⁷⁸⁶. Les coupes et courses se multiplient, soutenues par la presse. En 1905, c'est la Coupe des Pyrénées, organisée sous l'égide de Maurice Sarraut, le directeur de *La Dépêche*, entre Toulouse et Toulouse en passant par Foix, Luchon, Bagnères et Cauterets. Elle est suivie par les journaux de l'époque, comme *Le Figaro* avec son journaliste sportif Frantz Reichel. Cette course, qui n'en est pas véritablement une puisqu'il n'y a pas de chronomètre, vise surtout à faire découvrir les Pyrénées et à tester la mécanique sur un parcours touristique exigeant⁷⁸⁷. Malgré cela, un des soixante-deux concurrents trouve la mort au cours de la deuxième étape⁷⁸⁸. Il y a aussi des compétitions nationales, et la récurrence de Luchon dans ces compétitions prépare sans doute le terrain à l'arrivée du Tour de France cycliste (de nombreuses voitures accompagnant les cyclistes). En août 1906, par exemple, est organisée la Coupe du *Matin*, qui fait étape à Luchon en venant de Pau, lors de sa 11^e étape. Huit cents personnes doivent être logées et la municipalité a pour charge d'organiser des festivités. En août 1907 c'est la Coupe de la Presse qui compte cinq étapes : Paris-Vichy, Vichy-Luchon, Luchon-Bordeaux, Bordeaux-Nantes, Nantes-Trouville⁷⁸⁹. Un autre usage de l'automobile à des fins touristiques permet une extension plus populaire (quoique les billets soient dans un premier temps chers) de cette pratique du voyage : les autobus touristiques sont mis en place à partir des années 1910 vers les sites touristiques, en particulier par les compagnies de chemin de fer (PLM et Midi), dans les Alpes, l'Auvergne et les Pyrénées, et par des hôteliers ou voituriers reconvertis au sein des stations. Cette nouveauté accélère le déclin des chevaux et des guides ; un nouveau paysage touristique est en train de naître.

785 Pour l'aspect touristique de l'automobile : Catherine BERTHO-LAVENIR, *La roue et le stylo*, op. cit., 1999, p. 157-186, Laurent TISSOT, *Naissance d'une industrie touristique*, op. cit., 2000, p. 97-98 ; Pour l'aspect technique, industriel et la consommation automobile, Jean-Louis LOUBET, *Histoire de l'automobile française*, Paris, Éd. du Seuil, 2001.

786 *Le Figaro*, 12 septembre 1897.

787 Frantz REICHEL, « La coupe des Pyrénées. En pays des merveilles », *Le Figaro*, 22 août 1905.

788 Frantz REICHEL, « La coupe des Pyrénées. L'étape fleurie », *Le Figaro*, 23 août 1905.

789 *Le Figaro*, 12 août 1906, 30 janvier 1907 ; Pour la réception de la Coupe du *Matin* voir aussi AM Luchon, 1 I 14.

À la veille de 1914, le chemin de fer reste toutefois le moyen de déplacement de l'immense majorité des Européens, même aisés. En 1911, par exemple, seuls 1 975 personnes viennent en automobile en Europe depuis l'Angleterre et 1 899 en sens inverse, alors qu'il y a en tout près de 1,5 million de voyageurs qui franchissent la Manche dans les deux sens⁷⁹⁰. La pratique de l'automobile en dehors du territoire national est encore limitée avant 1914⁷⁹¹, ce qui n'empêche pas, en 1907, l'Automobile club de France de s'inquiéter d'un projet de taxe de séjour sur les voitures étrangères. Il y voit un frein au tourisme international et demande l'appui des Chambres de commerce. Celle de Toulouse l'apporte en estimant :

« que l'application d'une telle mesure serait, en effet, défavorable au développement général du tourisme automobile ; reconnaissant, avec l'Automobile Club de France, que le tourisme devient de plus en plus une source de gros revenus pour notre pays et que l'application de cette taxe aurait pour résultat d'éloigner de France de nombreux étrangers qui viennent contribuer à augmenter dans une notable proportion cette nouvelle source de richesse »⁷⁹².

Le spectacle de la modernité technique est aussi aérien. En 1909, à la veille d'une « grande semaine » de l'aéronautique à Reims, Frantz Reichel exhume l'histoire d'un certain Antonio Molès qui aurait été le premier à parvenir à se diriger en ballon lors d'un vol de 18 min effectué en 1852 à Luchon. Cet Espagnol originaire de Barbastro aurait depuis été totalement oublié⁷⁹³. C'est peut-être en souvenir de cela, et parce que c'est un symbole de modernité, que la municipalité de Luchon organise un meeting d'aviation en septembre 1911 (qui se solde par 5 000 fr. de pertes)⁷⁹⁴.

Festivités

Autre forme de diversification ludique, qui met de côté la technique pour allier cette fois culture et esthétique paysagère : en 1907 arrive à Luchon, au bas de Castevieilh, le théâtre de la Nature, spectacle nomade donné dans les sites célèbres aux abords de la station, déjà organisé par Jules Rateau à Cauterets depuis 1901, avec une adaptation de *L'Électre* d'Alfred Poizat de la Comédie française⁷⁹⁵. Plus généralement, les fêtes sont nombreuses. En début de saison, la fête traditionnelle de la Saint-Jean (24 juin), avec son brandon, est un spectacle apprécié des touristes. On craint sa disparition au début du siècle, car « le commerce local était loin de se plaindre » de cette célébration traditionnelle⁷⁹⁶. Les autres fêtes, organisées pour plaire aux visiteurs, semblent se

790 Laurent TISSOT, *Naissance d'une industrie touristique*, op. cit., p. 122.

791 *Idem*, p. 97-98.

792 ACCIT, 1 F 71 : « Routes. Automobilisme », *Comptes-rendus des travaux de la Chambre*, Toulouse, Douladoure-Privat, 1908, p. 33-34.

793 Frantz REICHEL, « Un précurseur », *Le Figaro*, 17 août 1909.

794 *La Saison*, 19 octobre 1911.

795 *Le Figaro*, 27 mai 1907 ; Jean-Bernard FRAPPÉ, op. cit., 2001, t.1, p.220.

796 *Luchon-Thermal*, 18 juin 1904 et (dont citation) 16 juin 1912.

ritualiser à Luchon entre les années 1870 et 1880 avec la fantasia des guides à cheval faisant claquer leur fouet en rythme. Au tournant du XIX^e au XX^e siècle, lors de l'âge d'or de ces affiches ferroviaires qui mettent en avant « nature, luxe et mondanité » et représentent ce que les destinations ont de plus moderne à offrir⁷⁹⁷, l'image distinctive de Luchon est fournie par un guide à cheval, mis au premier plan, sur fond de montagne luxuriante, de thermes et de casino⁷⁹⁸. Ces guides introduisent en particulier la fête des Fleurs, dont la première sous ce nom est célébrée le 11 août 1889 et s'impose rapidement comme l'apogée de la saison⁷⁹⁹. En 1907, *Le Figaro* la célèbre ainsi :

« Bien qu'il ait pour théâtre la reine des Pyrénées, cet événement artistique et mondain est de ceux que l'on peut qualifier de bien parisien. C'est qu'en effet Luchon, qui est peut-être la plus parisienne des stations, a la chance de compter parmi les organisateurs de toutes ses fêtes des directeurs de nos scènes métropolitaines, des artistes et des boulevardiers dont le concours explique que les fêtes luchonnaises sont inégalables et inégalées.⁸⁰⁰ »

Les guides interviennent aussi lors des multiples célébrations ponctuelles, comme les réceptions de personnalités ou de congrès. Dans ces cas, la ville et la compagnie concessionnaire du casino mettent gracieusement à disposition des hôtes les plus belles animations de la ville. Le calcul est évident : le nom de ces personnalités est en lui-même une publicité assurée pour la station (les fortes dépenses effectuées pour accueillir les personnalités princières en début de siècle montre que la logique est ancienne), tandis que les congrès rassemblent autant de futurs clients potentiels capables de parler autour d'eux de la station. L'accueil « splendide », pendant seulement 1 h15, du président Sadi-Carnot en mai 1891 se fait sur les allées d'Étigny couvertes de drapeaux tricolores, avec passage sous un arc de triomphe et l'escorte de 104 guides à pied et à cheval dûment sélectionnés, le tout devant une grande foule de curieux. Le soir, la municipalité offre un feu d'artifice et un punch au casino, pour une dépense totale, considérable, de 25 000 fr⁸⁰¹. Du côté des congrès, on soigne l'accueil des sociétés savantes, touristiques ou médicales. La Société de géographie de Toulouse est « somptueusement » accueillie pour son congrès de 1884⁸⁰². Idem pour le Club alpin français, reçu en grande pompe en 1893 et 1912, des photographies montrant les allées d'Étigny décorées et un arc de triomphe au nom du Club. Fantasia des guides et représentations

797 Christophe BOUNEAU, *Entre David et Goliath*, op. cit., 2008, p. 197.

798 « Luchon, la Reine des Pyrénées », affiche d'Alphonse Mucha, 1895.

799 La Fête des Fleurs est lancée par le journaliste Maurice Froyez selon le modèle des batailles de fleurs qui se déroulaient pendant la saison d'hiver à Nice. On peut se reporter à Jean-Bernard FRAPPÉ, *Autrefois*, op. cit., 2001, t. 1, p. 219, ou au dossier qui lui a été consacré, Pascal ACQUIER, « Bagnères-de-Luchon. Une merveille de fête », in *Pyrénées Magazine*, n° 130, 2010, p. 58-64. Pour de plus amples descriptions. La première fête du genre date de 1888 mais sous le nom de bataille de fleur : cf *Le Figaro*, 22 août 1888.

800 *Le Figaro*, 20 août 1907.

801 AD 31, 4 M 115 : Voyage du président Sadi-Carnot en Haute-Garonne et 1891, Toulouse et Luchon.

802 *Bulletin de la société de géographie de Toulouse*, Toulouse, Privat, 1884, p. 406.

théâtrales complètent la réception⁸⁰³. Idem, encore, pour « l'excursion de *La Nature* de l'Océan à la Méditerranée » en 1900, ou pour le Voyage d'études médicales mené par le professeur Landouzy dans les Pyrénées la même année. Ce dernier débute sa visite de dix-huit stations du Sud-Ouest par Luchon et rassemble une centaine de médecins venus du monde entier. Pour l'occasion la commune débourse 10 000 fr, la prestation est réussie et appréciée mais elle se refuse à la fournir à nouveau en 1905 lors du retour du VEM⁸⁰⁴. Le visite du VEM à Ax-les-Thermes, en 1903, est un camouflet pour la station qui s'avère incapable d'accueillir les congressistes, forcés de s'établir à Ussat, à plus de 25 km de là⁸⁰⁵.

Cumulés au fil du XIX^e siècle, ces attraits divers, sans oublier le casino et les excursions vers des sites célébrés de longue date, créent un immense fossé entre Luchon et les stations d'Ariège à la veille de 1914. Cette diversification, qui s'accélère au tournant du XIX^e au XX^e siècle est à de nombreuses reprises portée par la municipalité, pour des postes non rentables, bien que les syndicats d'initiative et des entrepreneurs innovants comme Ludovic Dardenne commencent aussi à prendre le relais.

3. Image des stations

En guise de bilan à ce portrait général du tourisme dans notre ère d'étude, qui rejoint des problématiques d'aménagement et de diversification familières aux destinations touristiques jusqu'à aujourd'hui, attardons nous sur l'image qu'ont voulu donner et qu'ont renvoyé les stations. Cette image se construit tout au long du siècle mais elle reste fragile : la perte d'image, par un trop grand retard sur les modifications des attentes touristiques, par un manque d'animation récurrent ou par un manque de créativité, conduit à la perte du désir de consommation, au déclassement. Dès les années 1840, la commune de Luchon exprime cette peur au cas où ses infrastructures thermales et

803 Voir pour 1893 *Revue des Pyrénées et de la France méridionale*, t. 5, Toulouse, Privat, 1893, p. 348-349, 462 et 614, et pour 1912 *Club Alpin Français. Section des Pyrénées centrales de Toulouse. Congrès de Luchon. Du 7 au 14 septembre 1912. Compte-rendu général*, Toulouse, 1912. Photographie : Fonds en ligne « Photographies anciennes » de la bibliothèque municipale de Toulouse, « Congrès du CAF Luchon sept. 1893 », une vingtaine de photographies d'E. Trutat sont présentes, dont les allées D'Étigny décorées de drapeaux et de l'arc de triomphe « Luchon au Club Alpin » : réf. TRU C 16.

804 *Revue des Pyrénées et de la France méridionale*, t. 11, Toulouse, Privat, 1899, p. 602 et *sq.* ; « Les voyages d'Études Médicales dans le Sud-Ouest », *Revue des Pyrénées et de la France méridionale*, t. 12, Toulouse, Privat, 1900, p. 639-658 ; somme dépensée en 1900 par la commune : Georges LAGAILLARDE, « Luchon dans les années 1900 », *op. cit.*, 1981, p. 465-466. le VEM revient en 1913, avec un accueil fastueux à nouveau, *Luchon-Thermal*, n° 751, 6 septembre 1913. Sur les VEM en général, surtout à l'entre-deux-guerres : Carole CARRIBON, « Un exemple de voyages "médico-touristiques" dans le Sud-Ouest : les VEM (fin XIX^e siècle-années 1930) », in Carole CARRIBON et Nicolas CHAMP, *Voyage(s) et tourisme(s) en Aquitaine : actes du LXV^e congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest, [Hossegor, Dax, octobre 2012]*, Pessac, Dax, Fédération historique du Sud-Ouest, Société de Borda, 2014, p. 329-347.

805 AD 09, 7 M 62 : Rapport du commissaire spécial sur Ax, 11 octobre 1903 ; AD 09, 52 J 17 : Conseil d'administration de la Compagnie générale des thermes d'Ax, 4 octobre 1903.

urbanistiques ne seraient pas mises au niveau rapidement :

« Notre ville étant à une époque de l'année le rendez-vous d'une population d'élite, il est indispensable de lui donner, sous peine de voir notre prospérité décroître, tout ce qu'elle quitte ailleurs.⁸⁰⁶ »

Mais l'angoisse ou le sentiment du déclin se retrouve également dans les plus petites stations, qui sentent le décrochage en cours et témoignent une nouvelle fois de l'importance prise par l'économie touristique. À Audinac, en 1854, on estime que la station serait sur le déclin⁸⁰⁷. En 1861, le médecin inspecteur d'Ussat affirme que « la station thermale d'Ussat périclité tous les ans, et les malades ne fréquentent plus autant cet établissement si utile, si prospère autrefois⁸⁰⁸. » En 1891, un rapport estime à propos d'Aulus « que cette petite station restera ce qu'elle est et qu'elle ne verra plus une aussi grande affluence de baigneurs qu'il y a quelques années.⁸⁰⁹ » Cette peur, qui ne s'accorde pas toujours avec la réalité, se retrouve régulièrement ensuite.

Le rayonnement des stations est aussi renforcé par la publicité. En fin de XIX^e siècle, la disproportion est nette : Luchon consacre à partir de 1891 au minimum 20 000 fr par an en dépenses publicitaires, quand ce ne sont que quelques centaines de francs à Ax, où la commune est trop pauvre et les compagnies exploitant les eaux trop divisées et peu intéressées par la publicité⁸¹⁰. Au même moment, en effet, la Compagnie générale des thermes d'Ax (qui exploite deux établissements thermaux dans la station), confrontée à des problèmes de trésorerie, décide d'abandonner la publicité dans les gares de chemin de fer et de la remplacer par une publicité directe auprès des médecins et du « public ordinaire » via des petits imprimés et guides (27 000 imprimés de toute sorte) pour un coût limité à 1 500 fr⁸¹¹. Luchon, elle, se rend dans les grandes expositions pour se montrer et en tirer des arguments publicitaires à la suite : Toulouse en 1887 (3 000 fr de dépenses), marche-pied pour l'exposition universelle de Paris en 1889 (10 000 fr). Elle est à nouveau présente à celle de 1900 avant l'exposition franco-britannique de Londres en 1908. Elle reçoit, à chaque fois, la médaille d'or ou le grand prix. Pour l'exposition de 1900, Luchon acquiert un stand de 3 m où elle expose sa distinction : une statue en cire du guide de sommet Barthélémy Courrège, des échantillons d'eaux sulfureuses et des photographies de paysages (3 700 fr)⁸¹². Luchon s'exporte

806 AD 31, 2 O 42/22 : Mémoire adressé par Mathieu Soulérat, maire de Luchon, au ministre du Commerce et de l'Agriculture, sur l'établissement thermal de Bagnères-de-Luchon, s.d. [vers 1847].

807 AD 09, 8 M 20 : Docteur Alibert (inspecteur des eaux d'Ax), « L'état de l'industrie des eaux minérales dans le département de l'Ariège », rapport manuscrit adressé au préfet de l'Ariège, 25 juillet 1858.

808 AD 09, 8 M 26/11 : Rapport du docteur Bonnans au préfet d'Ariège, s.d., [1861].

809 AD 09, 7 M 24/2 : Rapport du commissaire spécial au préfet, 2 octobre 1891.

810 Pour Luchon : AD 31, O 120 : Dossier sur les améliorations des équipements touristiques de Luchon, extrait de délibération du conseil municipal de Luchon, 12 décembre 1891 ; *Luchon-Thermal*, 3 avril 1898.

811 AD 09, 52 J 17 : Conseil d'administration de la Compagnie générale des thermes d'Ax, 18 mars 1894.

812 AD 31, O 120 (expositions de 1887 et 1889) ; *Luchon-Thermal*, 16 février 1900, LAGAILLARDE Georges, « Luchon

aussi dans les autres grandes stations touristiques. La fanfare municipale représente la ville au carnaval de Nice à partir de 1902, avec distribution de réclames pour la saison à venir. En 1904, la délégation compte soixante-dix luchonnais : trente membres de la fanfare, trente guides à cheval, dix guides à pied⁸¹³.

L'image de Luchon qui ressort des productions littéraires est plutôt enthousiaste. Les élégances toutes parisiennes côtoient des paysages grandioses et des services de qualité. Dans les années 1850, Hippolyte Taine, par ailleurs acerbe sur ce qu'il voit dans les Pyrénées, constate que « Bagnères-de-Bigorre et Luchon sont aux Pyrénées les capitales de la vie élégante, le rendez-vous des plaisirs du monde et de la mode, Paris à deux cents lieues de Paris.⁸¹⁴ » En 1879, un journaliste note que « quitter Paris pour retrouver Paris aux bains de mer, à Luchon et à Vichy, c'est le propre du bourgeois de Paris [...]. Un Parisien ne connaît rien de l'étranger.⁸¹⁵ » Saint-Genest, une des grandes plumes du *Figaro* d'alors, journal mondain par excellence, rend, dans l'article de une, un hommage appuyé « aux guides, qui sont bien les meilleurs du monde », et plus généralement aux Luchonnais. Après que l'écrivain a été bousculé au casino du Portillon à la frontière franco-espagnole, les guides viennent lui rendre hommage en défilant devant sa maison, lui, « qui a fait l'éloge de la bonne ville de Luchon. » :

« Certes, les braves gens ne savent pas si je suis réactionnaire ou républicain. Ils ne savent qu'une chose : que je suis un étranger, un étranger qui aime leur ville. [...] Ce que je dirai, c'est combien l'esprit et les mœurs de cette petite ville, mœurs si primitives et si belles, sont d'un salubre exemple. À ce point de vue comme à beaucoup d'autres, Luchon devrait être imitée. [...] J'ai bien voyagé, bien couru le monde, je n'ai jamais vu une ville d'eaux où l'on se sent plus à l'aise, plus en confiance et plus heureux que dans ce petit paradis.⁸¹⁶ »

Luchon semble s'imposer comme « la » station mondaine des Pyrénées après 1870. Saint-Genest précise en 1891 :

« Il est assez curieux que dans vos voyages vous choisissiez toujours les villes où l'on s'amuse pour, – une fois installé là – nous faire l'éloge des villes où l'on s'ennuie. Dans la Corniche, ce n'est pas du tout à Cannes que vous allez mais à Nice [...] ; dans les Pyrénées ce n'est pas Cauterets que vous choisissiez, mais bien Luchon. Et puis, quand vous êtes confortablement établi dans ces joyeuses cités, oh ! Alors, vous déplorez la légèreté de leur tempérament »⁸¹⁷.

Dans un récit de voyage tardif, Émile Labroue confirme la mondanité de Luchon :

« Ses 40 000 visiteurs y trouvent le spectacle reposant de la nature superbe et grandiose, sous un climat vivifiant, avec tous les agréments de la vie mondaine, les fêtes, les batailles de fleurs, les défilés pittoresques des guides, les retraites aux flambeaux, les courses de chevaux et de taureaux. Tout cela contribue à faire en

dans les années 1900 », *op. cit.*, p. 466 (exposition de 1900) ; publicités du journal *La Saison* entre 1911 et 1913.

813 *Luchon-Thermal*, 17 janvier 1904.

814 Hippolyte-Adolphe TAINÉ, *Voyage aux Pyrénées*, Paris, L. Hachette, 1858, 2^e éd., p. 226.

815 Albert MILLAUD, « Huit jours à Londres », *Le Figaro*, 21 août 1879.

816 SAINT-GENEST, « La Quarantaine », *Le Figaro*, 8 août 1879.

817 SAINT-GENEST, « Les fausses réputations », *Le Figaro*, 22 août 1891, article de une.

même temps de Luchon le rendez-vous des malades et le quartier d'été du monde élégant qui fréquente les villes d'eau »⁸¹⁸.

Luchon, assurément, s'est maintenue tout au long du siècle. La presse populaire loue, elle-aussi, l'animation toute parisienne des saisons luchonnaises et contribue à faire de cette destination un produit valable sur le marché touristique jusqu'à 1914⁸¹⁹. Il n'est pas « *has-been* » d'y être, ce n'est ni une station désuète ni une station de « pauvres », mais bien une station où il est convenable d'aller et qui fait rêver les plus modestes car les élites s'y rendent. Son nom revient donc régulièrement et assure une publicité gratuite, produite, dans un cercle vertueux, par sa propre renommée.

La popularité de Luchon, étonnante vue d'aujourd'hui, est suffisante pour que plusieurs romans-feuilletons de journaux comme *Le Figaro* ou *Le Petit Journal* s'y déroulent en partie voire en intégralité. C'est par exemple le cas de *Mademoiselle*, écrit par un certain Édouard Cadot et publié début 1887⁸²⁰. En 1888, Francis Poictevin ouvre son roman par ses souvenirs d'enfance à Luchon⁸²¹. *Fleurs des neiges*, publié quotidiennement dans *Le Petit journal*, entre juillet et octobre 1892, met en scène les turpitudes d'une jeune femme jadis fortunée, dont le mari s'est ruiné aux jeux, et qui va de drames en drames au milieu des sites et paysages luchonnais⁸²². D'octobre 1900 à mai 1901, un autre feuilleton, de la même tonalité, prend pour cadre Luchon, *La dame aux Bluets* d'Anne Violet. Il commence par une scène de jeux au casino, puis évoque la destinée tragique d'une femme abandonnée par son riche mari, délivrée toujours plus dramatiquement par un guide luchonnais⁸²³. En 1909, on joue au théâtre de la Renaissance à Paris, *Le Scandale*, une pièce de Henry Bataille, avec Lucien Guitry et dont le premier acte a pour décor Luchon. *Le Figaro* loue cette pièce avec un article pleine page⁸²⁴. En 1912, on joue au théâtre du Châtelet une pièce en quatre actes de Victor Darlay et du dramaturge Henry de Gorsse, luchonnais de naissance, intitulée *Le roi de l'or*, qui partant d'Algérie, arrive à Luchon avec en décor ses montagnes⁸²⁵. Si ces œuvres n'ont pas eu de postérité (en dehors de celle d'Octave Mirbeau⁸²⁶, inspirée par Luchon mais qui n'en cite

818 Émile LABROUE, *A travers les Pyrénées*, op. cit., 1900, p. 105.

819 Voir par exemple JAPHET, « L'été en plein air. Bagnères-de-Luchon », *Le Petit Journal*, 16 août 1892.

820 Édouard CADOT, *Mademoiselle*, roman feuilleton publié dans *Le Figaro*, épisode à Luchon à partir du 23 février 1887.

821 Francis POICTEVIN, *Derniers songes*, Paris, A. Lemerre, 1888.

822 Paul D'AIGREMONT (de son vrai nom : Jeanne-Thérèse NINOUS), *Fleur des neiges*, roman publié à partir du 1er juillet 1894 dans *Le Petit Journal*.

823 Maxime VILLEMER (de son vrai nom Anne VIOLET, épouse Francey), *La dame aux bluets*, roman publié à partir du 21 octobre 1900 dans *Le Petit Journal*.

824 *Le Figaro*, 29 et 31 mars 1909.

825 *Le Figaro*, 24 novembre 1912.

826 Octave MIRBEAU, *Les vingt et un jours d'un neurasthénique*, Paris, E. Fasquelle, 1901.

pas le nom), ce qui est significatif c'est qu'il ait paru légitime pour des productions populaires de la fin du XIX^e siècle de prendre pour théâtre les paysages luchonnais, confirmant la reconnaissance de la cité et des Pyrénées.

Les stations ariégeoise ne bénéficient pas de la même couverture ni de la même image. L'ambiance est à l'ennui et à la tristesse. Dans les années 1820, Chausenque traverse Ussat et note que les « baigneurs sont comme casernés »⁸²⁷. Plusieurs décennies plus tard, en 1900, Labroue vante le séjour à Ussat par une drôle de formule : ce serait « comme une vague idée d'une mort sans souffrance qui vous berce, muette et douce ». En 1871, l'ingénieur des Mines, dans un rapport sur les « stations thermales » d'Ariège, estime qu'Audinac est peu fréquentée et parle de la « tristesse du site où l'on se trouve absolument seul et sans aucune distraction »⁸²⁸. Audinac a un autre handicap, celui des stations trop proches de centres urbains, qui empêchent de se sentir dans une enclave où se forme une communauté de baigneurs et de touristes :

« Saint-Girons n'étant qu'à 4 kilomètres, on peut facilement prendre les eaux en restant logé à la ville. Cette circonstance paraît avoir nui au développement d'Audinac, en lui enlevant le caractère particulier que donne aux villes d'eaux la présence des baigneurs réunis en une sorte de colonie.⁸²⁹ »

Le compromis entre facilité d'accès et isolement, voire enclavement, est essentiel au succès d'une station thermale mais extrêmement difficile à réaliser et repose largement sur des sentiments, subjectifs.

Ce retrait ariégeois n'est pas forcément un mal. Labroue considère qu'Ax pourrait devenir une très grande station, « mais à vrai dire, nous ne le souhaitons pas. Il convient qu'il reste encore des eaux bienfaisantes, accessibles aux malades qui ne peuvent pas fréquenter les villes de luxe et de grandes dépenses. » En résumé, Ax est « le Luchon de l'Ariège, moins les dépenses onéreuses, le luxe, la gêne qu'impose la *Perle des Pyrénées*.⁸³⁰ » À la veille de la Première Guerre, pourtant, le conseil municipal d'Ax ne peut que faire le constat, amer, de son retrait, malgré l'excellence des eaux. Un constat réitéré depuis bien longtemps maintenant et qui rejoint les tourments de stations espérant être fréquentées par une clientèle d'élite, obnubilées qu'elles sont par les exemples prestigieux de stations comme Luchon – et ne percevant pas toujours le risque de perdre la clientèle plus modeste qui nourrit l'affluence. État sanitaire déplorable, absence d'hôtels de luxe et manque de distractions font qu'Ax n'est presque fréquentée que par des malades, ceux qui n'ont pas le choix de

827 Vincent de CHAUSENQUE, *Les Pyrénées, op. cit.*, 1834, vol. 2, p. 9.

828 AD 09, 8 M 20 : Rapport de l'ingénieur des Mines au préfet d'Ariège sur les établissements thermaux du département, 31 juillet 1871.

829 AD 31, 7689 W 1, Archives de la DRIRE Midi-Pyrénées : Procès-verbal de visite des eaux minérales d'Audinac par l'ingénieur des Mines, 8 mars 1890.

830 Émile LABROUE, *A travers les Pyrénées, op. cit.*, 1900, p. 173, souligné par l'auteur.

leur séjour – les seuls à prendre le risque, bien paradoxal, d'affronter des conditions d'hygiène publique défectueuses :

« Si la valeur thérapeutique des sources sulfureuses d'Ax-les-Thermes est supérieure, il n'en est pas de même de la tenue de la ville qui laisse à désirer au point de vue de l'hygiène et de la propreté. Or, plus le confort se développe dans les grandes villes, plus les baigneurs que ces villes envoient dans les stations thermales sont exigeantes à cet égard. Et il n'est pas douteux que le choix d'une station thermale, à moins d'être impérieusement recommandé par la maladie est la plupart du temps dicté par l'assurance de trouver dans la station choisie des distractions et ce que l'on appelle le confort moderne, les milles commodités que l'on trouve actuellement chez soi et auxquelles il en coûte beaucoup de renoncer même temporairement.⁸³¹ »

Il faut être dans un état de santé désespéré pour venir séjourner à Ax, pourrait-on dire à la suite de Taine.

831 AD 09, 2 O 197 : Délibération du conseil municipal d'Ax-les-Thermes, 22 avril 1912.

Les Pyrénées, un espace témoin du tourisme thermal et montagnard européen

Ce tour d'horizon du tourisme dans notre ère d'étude permet de confirmer la place des Pyrénées en général, et de Luchon en particulier, dans le grand mouvement du tourisme estival européen au XIX^e siècle, malgré leur éloignement des grands centres urbains et des grandes voies de communication. Ce pourrait être anecdotique si cela ne conduisait à reconsidérer à l'avenir ce massif dans les études du tourisme montagnard, trop souvent focalisées sur les Alpes. Celles-ci semblent connaître, en dehors de la Suisse et de Chamonix, un essor plus tardif et l'on se prive alors d'un pan important de l'histoire du tourisme en négligeant les Pyrénées. L'effacement pyrénéen au XX^e siècle ne doit pas amener à déconsidérer ce massif au siècle précédent. La confrontation des fréquentations de Luchon et d'autres grandes stations, permet de dessiner différents moments de « décollage » du tourisme thermal et montagnard en France : après l'impulsion initiale, la Monarchie de Juillet est un moment crucial, puis les années 1870, et enfin les années 1900-1910. Le Second Empire, à l'honneur dans bien des études sur le tourisme thermal, est une phase de croissance soutenue mais qui semble surtout confirmer une tendance à la hausse amorcée bien avant. En fin de période, grâce ou à cause des facilités accrues de transport, une tendance au raccourcissement des séjours s'affirme, tandis que la fréquentation thermique d'une station mondaine comme Luchon s'affaiblit. On le retrouve aussi à Vichy. Le tourisme s'affranchit alors du thermalisme, permettant de conserver une image de marque favorable, mais les retombées économiques en pâtissent probablement, car les nuitées ne suivent pas le mouvement général des visiteurs et que la saison se resserre et engorge sur une période très courte (le mois d'août essentiellement) ces stations.

Autre apport de ce chapitre, les exemples ariégeois permettent de discerner, par comparaison, plusieurs types de tourisme qui cohabitent au XIX^e siècle : quand Luchon est un exemple de tourisme plutôt ludique et mondain, l'Ariège serait plutôt médicale et populaire. Ces stations moins huppées, comme Ax, qui connaît des flux non négligeables de malades, ou Aulus, espèrent conquérir une place parmi les stations de renom, motivées par la réussite luchonnaise. Mais elles ont peu d'outils, car peu de moyens financiers, en dehors d'une sélection de la clientèle par les prix. Elles prennent le risque de se priver de la clientèle locale et plus modeste et se trouvent donc dans un entre-deux inconfortable. Une station comme Luchon profite, elle, du travail effectué depuis la fin du XVIII^e siècle et intensifie son animation et le nombre de ses activités en fin de XIX^e siècle. Elle cherche non seulement à rester dans la concurrence en s'équipant, mais aussi à mettre ces équipements au service d'une planification urbaine ambitieuse : c'est le cas du pari fait au moment d'implanter le casino, à l'écart du cœur de la vie touristique. L'urbanisme est mis au service

de la promotion et vise un « effet levier » profitable aux affaires de tous.

Quelques ombres subsistent toutefois au tableau. Les stations ont toutes en commun des conditions d'hygiène déplorables qui illustrent le problème récurrent du sous dimensionnement des infrastructures sanitaires. Ce problème est banal mais il est ici amplifié par le gonflement très fort du nombre d'habitants au cours de l'été. Les communes, de petite taille, auraient alors des dépenses extraordinaires à assurer pour mettre à niveau des infrastructures quasiment invisibles et d'une ampleur démesurée par rapport aux besoins courants. Ce n'est qu'au moment où ces infrastructures se répandent dans les villes d'origine des visiteurs que les stations sont contraintes de s'équiper pour ne pas les perdre. À la veille de la Première Guerre mondiale, des stations à l'origine très modeste et qui ont démarré en même temps plus d'un siècle auparavant, montrent en tout cas des différences de renommée, d'activité et d'équipement tout à fait saisissantes.

Chapitre troisième. L'économie touristique au XIX^e siècle. Profitabilité, acteurs, encastrement social

Je vais probablement tenter ici une grosse affaire : un Ville d'Eaux. Je veux lancer une Ville d'Eaux ! [...]

Le grand combat, aujourd'hui, c'est avec l'argent qu'on le livre. [...] Et je me bats, sacrebleu ! Je me bats du matin au soir contre tout le monde, avec tout le monde. Et c'est vivre cela, c'est vivre largement comme vivaient les puissants de jadis. Nous sommes les puissants d'aujourd'hui, voilà, les vrais, les seuls puissants ! Tenez, regardez ce village, ce pauvre village ! J'en ferai une ville, moi, une ville blanche, pleine de grands hôtels qui seront pleins de monde, avec des ascenseurs, des domestiques, des voitures, une foule de riches servie par une foule de pauvres.⁸³²

Le portrait de notre terrain pyrénéen est donc fait. D'un côté, Luchon qui attire toutes les lumières et s'installe parmi les plus grandes stations touristiques, montagnardes et thermales d'Europe, par un cercle vertueux mêlant fréquentation et aménagement de prestige, enclenché au tournant du XVIII^e au XIX^e siècle et jamais réellement enrayé jusqu'à 1914. D'un autre côté, une myriade de stations modestes, plutôt médicales, desquelles émerge dans la deuxième moitié du siècle Ax, mais à distance respectable de Luchon, Cauterets, Aix-les-Bains ou Vichy. Ces différences ne sont pas sans intérêt pour ce que nous souhaitons à présent approcher : une histoire de l'entrepreneuriat touristique, qui n'a pas été la première à être développée dans l'historiographie⁸³³. Nous allons d'abord nous concentrer sur l'exploitation des infrastructures principales, celles que les archives permettent de connaître au plus près : les thermes puis les

832 Guy de MAUPASSANT, *Mont-Oriol*, Paris, V. Havard, 1887, p. 56-57.

833 Menée en Suisse depuis les années 2000 (Voir le numéro coordonné par Laurent TISSOT (dir.) « Le tourisme », *Entreprise et histoire*, n° 47, 2007) et 2010 autour de l'Arc lémanique (Marc GIGASE, Cédric HUMAIR et Laurent TISSOT (dir.), *Le tourisme comme facteur de transformations économiques, techniques et sociales (XIX^e-XX^e siècles)*, Neuchâtel, Suisse, Éd. Alphil-Presses universitaires suisses, 2014 ; Cédric HUMAIR, Marc GIGASE et Julie LAPOINTE GUIGOZ, *Système touristique et culture technique dans l'Arc lémanique. Analyse d'une success story et de ses effets sur l'économie régionale (1852-1914)*, Neuchâtel, Suisse, Alphil-Presses universitaires suisses, 2014), cette histoire des entreprises du tourisme est assez limitée en France. On peut citer une première tentative avec Jérôme PENEZ, « Les réseaux d'investissement dans le thermalisme au XIX^e siècle en France », *In Situ. Revue des patrimoines*, 2004, n° 4. Certaines thèses ont, comme nous, pu évoquer cette histoire en cours de développement : Pascal CHAMBRIARD, *Aux sources de Vichy. Naissance et développement d'un bassin thermal (XIX^e et XX^e siècles)*, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Bleu autour, 1999 ; Françoise BREUILLAUD-SOTTAS, *Évian, aux sources d'une réussite (1790-1914)*, Annecy, Le Vieil Annecy, 2008 (qui touche à l'histoire de l'embouteillage) ; Mikaël NOAILLES, *La construction d'une économie touristique sur la Côte Aquitaine des années 1820 aux années 1980. Pratiques sociales, politiques d'aménagement et développement local*, Neuchâtel (Suisse) Toulouse, Alphil-Méridiennes FRAMESPA, 2012.

casinos, en se penchant sur les résultats économiques, les rythmes et les réseaux d'investisseurs constitués autour d'elles. Les données retrouvées sur les exploitations hôtelières⁸³⁴, le commerce et la médecine sont plus ponctuelles et seront intégrées à une histoire sociale du développement touristique, dans le troisième temps de ce chapitre qui se focalisera plus précisément sur Luchon. Quelques trajectoires familiales permettront ensuite, concrètement, de saisir les opportunités d'ascension sociale offerte par le tourisme. Enfin, dans la lignée des travaux d'histoire économique et sociale de Jean Cantelaube ou de Jean-Michel Minovez pour des exemples pyrénéens, de Gilles Della-Vedova pour les Alpes, ou de Nicolas Marty pour l'industrie des eaux minérales Perrier⁸³⁵, nous nous pencherons attentivement sur la manière dont le tourisme a été approprié localement, intégré dans les modes de vie des populations autochtones, sur la manière dont les apports économiques du tourisme étaient « encastrés » au cœur des fonctionnements sociaux locaux⁸³⁶. Cet encastrement trahit des rationalités économiques disparues et invite, paradoxalement, à s'extraire de la focale touristique pour comprendre le dynamisme social et démographique de communes touristiques, dans une économie, alors, essentiellement pluriactive.

I. L'exploitation des thermes

Le suivi de la rentabilité de l'exploitation des établissements thermaux est permise par des statistiques plus ou moins régulières dressées par les médecins inspecteurs. Ces statistiques portent soit sur les « recettes nettes », c'est-à-dire les bénéfices (ou l'excédent brut d'exploitation), soit sur la valeur locative, en particulier pour les biens communaux qui sont le plus souvent affermés. Le milieu du XIX^e siècle est marqué un peu partout par l'arrivée de sociétés d'actionnaires, drainant des capitaux qui ne sont plus uniquement locaux. Les données disponibles permettent de se faire une idée de la croissance du secteur thermal, fortement corrélé au tourisme jusqu'aux années 1870 et

834 Nous n'avons pas eu la chance de trouver des fonds privés, à l'exemple des archives du Grand Hôtel à Paris exploitées par Alexandre TESSIER, *Le Grand Hôtel. L'invention du luxe hôtelier (1862-1972)*, Rennes, Tours, Presses universitaires de Rennes, Presses universitaires François-Rabelais de Tours, 2012.

835 Jean CANTELAUBE, *La forge à la catalane dans les Pyrénées ariégeoises. Une industrie à la montagne (XVII^e-XIX^e siècle)*, Toulouse, Méridiennes, 2005 ; Jean-Michel MINOVEZ, *L'industrie invisible. Les draperies du Midi (XVII^e-XX^e siècles). Essai sur l'originalité d'une trajectoire*, Paris, CNRS éd, 2012 ; Gilles DELLA VEDOVA, *Les acteurs du développement rural en Isère. Canton de Villard-de-Lans (XIX^e-XXI^e siècles)*, Thèse d'histoire, Université Lumière-Lyon II, 2016 ; Nicolas MARTY, *Perrier, c'est nous ! Histoire de la source Perrier et de son personnel*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2005.

836 L'encastrement désigne, dans la lignée de Karl Polanyi, la manière dont l'activité économique est prise dans un cadre culturel, social, familial qui détermine les choix et les stratégies des acteurs, bien au-delà de la rationalité quasi mathématique de l'*homo-œconomicus*, postulée par les penseurs du libéralisme économique. Voir Karl POLANYI, *Essais*, Paris, Éditions du Seuil, 2008, en particulier l'introduction de Michele CANGIANI et Jérôme MAUCOURANT, p. 9-46. Si le concept d'encastrement garde toute sa valeur heuristique, les ruptures chronologiques proposées par Karl Polanyi et les oppositions qu'il a pu faire entre marché contemporain autorégulé et marché traditionnel ont été largement révisées. Sur le rôle et la place du « marché » dans les économies dites « traditionnelles » et la transition vers l'économie contemporaine, Laurence Fontaine apporte une synthèse importante : Laurence FONTAINE, *Le marché. Histoire et usages d'une conquête sociale*, Paris, Gallimard, 2013.

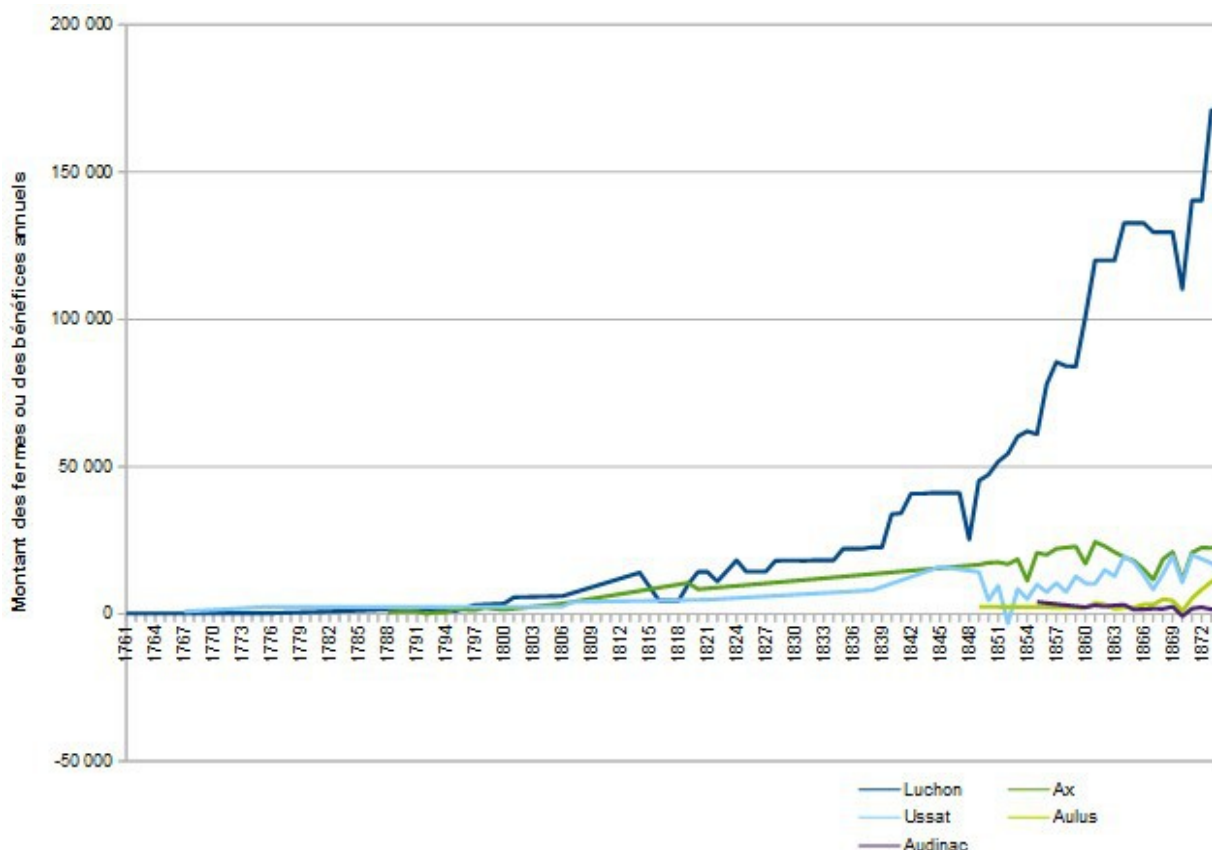
d'étudier l'évolution de sa rentabilité, en croisant les recettes et les dépenses. Ces données trop souvent parcellaires seront ordonnées en quatre temps. Un premier concernera l'évolution globale des fermes ou des chiffres d'affaire du pôle thermal au long du XIX^e siècle, pour avoir une vue de la croissance de ce secteur thermal et ludique. Les trois suivants détailleront les conditions de formation, à partir des années 1860-1870, de sociétés anonymes, dans une grande, puis une moyenne et enfin une petite stations, pour comprendre les réseaux de l'investissement thermal et touristique au temps de la « fièvre thermale ».

1. L'évolution des fermes et des bénéfices d'exploitation avant l'arrivée des sociétés anonymes (années 1800-1870)

Les graphiques suivants présentent l'évolution des fermes ou des bénéfices d'exploitation des établissements thermaux jusqu'à 1874⁸³⁷. Après cette date, les données ne sont plus comparables. S'installe en effet à Luchon une société anonyme pour un bail durable assorti d'obligations de construction qui font que la ferme se stabilise et ne traduit plus l'évolution du chiffre d'affaires, qui, de plus, intègre le casino. En Ariège, les données, précises entre 1860 et 1880, s'interrompent. À Ax, des archives privées ne permettent plus de connaître que les chiffres d'exploitation de trois des quatre établissements⁸³⁸. Ailleurs, à Ussat (régie de l'hospice de Pamiers), Aulus et Audinac (particuliers), les données d'exploitation ne sont plus communiquées aussi régulièrement qu'auparavant suite à la suppression du poste de médecin inspecteur (1889).

837 Sources et tableaux de données présentés en annexe 6.

838 AD 09, fonds 92 J de la Compagnie générale des thermes d'Ax (1880-1972) portant sur le Teich, le Couloubret et le Modèle.



*Bénéfices et fermes des thermes de Luchon et d'Ariège (1761-1874, en livres puis en francs courants)*⁸³⁹

Ces données ne recouvrent pas la même chose et offrent simplement une comparaison grossière. À Luchon, ce sont les fermes, en quelque sorte un revenu minimum évalué par anticipation. Il y eut quelquefois des retards de paiement ou des fermes non recouvrées, comme avec Bertrand Salles dans les années 1810, à cause de la crise politique en 1848, avec Camille Lombard en 1870 et encore en 1873 et 1874 avec Nestor Barrau⁸⁴⁰. Toutes les fois que nous en avons eu connaissance, nous avons donc retranché ces impayés du montant théorique de la ferme pour approcher les résultats réels d'exploitation : Barrau obtient par exemple un dégrèvement de 30 000 fr sur les fermes de 1873 et 1874 (en théorie 186 800 fr par an), saisons moins fructueuses que ce que l'arrivée du train pouvait laisser espérer. Pour Ussat, les revenus et les fermes indiquées intègrent l'hôtellerie attenante aux thermes, le parc et un moulin, ce qui explique la domination de ce lieu en début de période, avant son effacement au milieu du siècle. En 1806, sur la ferme de

⁸³⁹ Graphique établi par nos soins à partir des sources présentées en annexe 6.

⁸⁴⁰ AD 31, 5 M 45 : Situation du dernier bail à ferme des eaux minérales de Bagnères-de-Luchon pendant les années 1816, 1817, 1818, 15 mai 1819 ; « État de la situation du fermier des eaux de Luchon (Bagnères-de) », 31 octobre 1821 et 31 décembre 1822 ; Lettre du sous-préfet de Saint-Gaudens au préfet de Haute-Garonne, 11 août 1848. Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées et les eaux thermales sulfurées de Bagnères-de-Luchon*, Napoléon Chaix et Cie, 1860, vol. 1, p. 324-325. AD 31, 2 O 42/10 : Accord passé entre M. Tron, maire de Luchon et M. Lombard, 31 juillet 1871. AD 31, 5 M 83 : Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Luchon du 6 et 10 août, 12 novembre 1874, 24 février 1875.

2 425 fr, les thermes ne représenteraient que 1 200 fr. À partir de 1868, les chiffres d'Ussat intègrent aussi les revenus de l'établissement Sainte-Geneviève (côté Lombrives), à Ax des nouveaux thermes Modèle. Nous y reviendront, car l'ouverture de ces nouveaux établissements et leur effet sur le volume d'affaire est significatif. Ces données d'exploitation, fournies par les exploitants et rassemblées par la préfecture de l'Ariège comme base de calcul de leur patente, masquent sans doute des fraudes. La commission d'harmonisation des données d'exploitation thermique en est consciente mais n'a aucun moyen de vérifier plus précisément les chiffres, sauf lorsqu'ils paraissent vraiment trop bas⁸⁴¹.

Luchon se dégage en tout cas de ses concurrentes ariégeoises dans les années 1800 et surtout 1830. La croissance moyenne de la ferme des thermes de Luchon est de 5,0 % entre 1806 et 1874, contre 3,6 % à Ax, 2,7 % à Ussat, des taux qui sont plutôt élevés dans leur ensemble. La croissance luchonnaise est régulière, avec une légère accélération entre le début de la construction des thermes Chambert en 1849 et 1874, à la veille d'un nouveau type de contrat de concession qui intègre le casino : en vingt cinq ans, la ferme des thermes est presque quadruplée (+264 %, de 45 200 à 171 000 fr, 5,5 % de croissance annuelle), contre 36 % d'augmentation des bénéfices pour les thermes d'Ax (de 16 694 à 22 290 fr, seulement 1,3 % de croissance annuelle), une stagnation à Audinac (autour de 2 000 fr) et Ussat (environ 14 000 fr). Seule Aulus fait mieux que Luchon sur cette période, avec une croissance de ses bénéfices de 454 % (2 400 fr en 1849, 13 300 fr en 1874, 7,1 % de croissance annuelle), parce qu'en 1849 elle vient tout juste d'être lancée et part donc de bas, et que, dans le détail, ce ne sont pas les cures mais le fort et éphémère développement de l'industrie d'embouteillage des années 1870 qui assure cette croissance, industrie presque inexistante dans les autres stations.

Comme pour la fréquentation globale vue au chapitre précédent, les rythmes de croissance sont heurtés. Les chiffres ne sont malheureusement pas toujours disponibles mais on peut voir qu'autour de 1822, la régie des thermes de Luchon accuse un net recul (-20 %) alors que sévit la fièvre jaune en Espagne, qu'en 1848, la secousse politique est vivement ressentie (-40 %), de même qu'en 1870. À cette date, les bénéfices sont divisés par deux à Ax et Ussat, par quatre à Aulus et Audinac connaît un déficit (-132 %). Cas particuliers, Ax (-20 %) et Ussat (-37 %), dans la vallée de l'Ariège, connaissent une nette régression en 1867. Les rapports accusent la concurrence de

841 Voir AD 09, 8 M 21 : « Fixation du revenu net en 1860 des établissements thermaux d'Ax, Ussat, Aulus, Audinac et Carcanières (exécution du décret impérial du 28 janvier 1860) », 5 février 1861. Ces tableaux récapitulatifs annuels, synthétisés en annexe, sont produits jusqu'à la saison 1879. Revenus déclarés et/ou estimés et arrêtés dans une commission désignée pour établir le revenu net des établissements, présidée par le préfet d'Ariège, composée d'un représentant du conseil municipal de chaque commune, du directeur des contributions directes, de l'ingénieur des Mines, des inspecteurs des eaux thermales.

l'exposition de Paris mais, la clientèle étant surtout locale, peut-être que des rumeurs de persistance du choléra dans cette région seraient une hypothèse plus convaincante.

Comparées aux autres statistiques éparses livrées par la bibliographie, Luchon est d'une rentabilité inégalée à l'échelle pyrénéenne. Autour de 1806, Luchon est au contact des stations hautes-pyrénéennes, avec une ferme équivalente à celle de Barèges (6 000 fr par an), et de Cauterets (5 000 fr), devant celles de Saint-Sauveur (2 000 à 3 000 fr), d'Ax (autour de 3 500 fr), et d'Ussat (2 400 fr), même si pour les deux dernières les résultats incluent des hôtelleries⁸⁴². Dans les années 1810, Luchon se détache, avec un loyer qui atteint 14 000 fr dès 1814. Les retards de paiement entre 1816 et 1818 font chuter le loyer effectivement versé à 4 500 fr puis 10 000 en 1819, tandis qu'à Saint-Sauveur et Cauterets on est autour de 4 000 à 5 000 fr⁸⁴³. En 1847, aux Eaux-Chaudes, les thermes exploités en régie produisent 10 040 fr pour 1 231 clients⁸⁴⁴. Avec un peu moins de 3 000 curistes, ceux de Luchon produisent une ferme de 41 000 fr, quatre fois plus, et devance Cauterets et sa ferme de 31 000 fr, station pourtant davantage fréquentée⁸⁴⁵. À partir de 1865, la ferme de Cauterets est fixée à 35 000 fr (contre 132 700 fr à Luchon), mais on entre dans cette station haute-pyrénéenne dans l'ère des baux à longue durée assortis d'obligations de construction importantes⁸⁴⁶, qui font que la comparaison n'est plus exactement permise. Dans les années 1870, les chiffres d'affaire globaux des thermes de Barèges s'élève à 75 000 fr en 1872 et 1873, à 61 000 fr en 1875, et sont deux à trois fois inférieurs à ceux de Luchon (autour de 200 000 fr en 1872 et 1873, 147 000 fr en 1875), malgré des chiffres de fréquentation voisins⁸⁴⁷.

La croissance de Luchon témoigne de sa singularité. Entre 1849 et 1874, la fréquentation de ses bains grimpe approximativement de 80 %, tandis que les revenus augmentent bien davantage, signe d'une montée en gamme des prestations thermales, prisées par un public plus riche qu'ailleurs. En supposant une équivalence entre le bénéfice des thermes et le prix de la ferme, on aurait un bénéfice moyen par curiste de 18 fr en 1849 et de 39 fr en 1874 : le rendement s'est largement

842 AD 31, 5 M 47 : « Mémoire de M. de Laversanne, sur les établissements thermaux des Pyrénées », Mémoire manuscrit, s.l. [Tarbes], s.d. [1806] ; AD 09, 8 M 24/3 : « Mémoire sur les eaux minérales d'Ax », signé par le médecin inspecteur des thermes Serriès, s.d. [1820] ; Même auteur, « Réponse aux questions proposées par la Commission des eaux minérales », s.d. [1818 ou 1819].

843 Richard LAUDINAS, *Cauterets. Une construction touristique au premier XIX^e siècle (An VI-1852)*, Mémoire de Master 2 d'histoire, Toulouse Jean Jaurès, 2015, p. 71.

844 Docteur Philippe PATISSIER, *Rapport fait au nom de la commission des eaux minérales pour les années 1847 et 1848 et à l'Académie de médecine le 3 novembre 1849*, Paris, J.-B. Baillière, 1850, p. 25-30.

845 *Idem*, p. 24.

846 Sur l'exploitation des thermes de Cauterets : voir Michel CHADEFAUD, *Aux origines du tourisme dans les Pays de l'Adour. Du mythe à l'espace, un essai de géographie historique*, Pau, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 1987, p. 516-570.

847 Barèges : *Idem*, p. 551 ; Recettes des thermes de Luchon : AM Luchon, 3 N 22 : Résumé des recettes générales de l'établissement thermal, 1854-1913, s.d. [1917].

amélioré. À Ax, ce serait 8 fr en 1849 (ce qui confirme que, dès cette époque, les deux stations évoluent dans des mondes touristiques différents), 8,70 fr en 1874, soit une inflation très limitée. À Ussat, c'est respectivement 9 et 11 fr, hausse qui a permis de maintenir les bénéfices malgré la baisse de fréquentation. La ferme est environ trois fois plus élevée à Luchon qu'à Ax et Ussat en 1849, huit à douze fois plus en 1874. Par client, les thermes de Luchon sont donc deux fois plus rentables que ses deux concurrents ariégeois avant la construction des thermes Chambert, quatre fois plus en 1874. La construction des thermes luchonnais, dont nous avons retracé la genèse et la réussite, assoit la station parmi les plus grandes, jusqu'au dernier tiers du XIX^e siècle, au temps d'une relative obsolescence de l'établissement et d'une fréquentation affranchie du motif thermal.

À partir des années 1830, les problèmes liés à la ressource thermique semblent briser l'élan de l'établissement d'Ussat, pourtant reconstruit au même moment qu'à Luchon. Les chiffres d'Ussat, au début du XIX^e siècle, sont en effet très honorables, même s'ils intègrent les revenus de l'hôtellerie et de biens ruraux. En 1807, année de la visite du roi de Hollande, Louis-Napoléon Bonaparte, qui rentre guérit de sa cure, le retard d'Ussat sur Luchon n'a rien d'irréversible, avec des fermes respectives de 4 000 et 6 000 fr. Ussat voisine ensuite avec Ax. Mais ce sont des facteurs indissociablement culturels et environnementaux qui brisent son élan : l'exploitation de l'environnement montagnard est malaisée à Ussat et la station s'enlise. Son site est exposé aux inondations et encaissé, sa ressource paysagère ne ménage que peu de place aux hautes montagnes, et sa ressource thermique est capricieuse, difficile à maîtriser. Des plaintes s'élèvent en effet dans les années 1830 au sujet de la pénurie d'eaux thermales, leur débit est irrégulier et insuffisant pour satisfaire tous les visiteurs⁸⁴⁸. L'ouvrage de Jules François dans les années 1840, avec le canal hydrostatique⁸⁴⁹, résout ce problème. Si, en 1832, on peine à donner 110 bains par jour, en 1861 on peut en donner 400. La station a repris sa marche, surtout à partir de 1855 et, globalement, entre 1849 et 1864, les bénéfices de la régie augmentent de 38 % en passant de 14 000 à 20 000 fr. Les résultats deviennent ensuite très aléatoires car un nouveau problème, récurrent, se pose à partir de cette saison là, liée à la situation de la station dans le lit de l'Ariège : les eaux thermales se mélangent à celles, froides, de la nappe phréatique qui suit la rivière. Le médecin inspecteur estime alors que les eaux d'Ussat sont victimes d'une perte de crédit thérapeutique, et propose de boucher le canal hydrostatique de François (alors que c'est le manque d'entretien de cet équipement qui explique la recrudescence des mélanges). Par ailleurs, des serpents viennent parfois visiter les

848 AD 09, 8 M 26/11 : Rapport du médecin inspecteur Guerguy au préfet d'Ariège, 13 juillet 1832.

849 Déjà évoqué au chapitre premier. AD 31, 7689 W 4, archives de la DRIRE Midi-Pyrénées : Hôpital de Pamiers, « État descriptif des travaux déjà exécutés. Programme des travaux de captage et aménagements divers. Établissement Fraxine, Ornolac Ussat-les-Bains », document dactylographié, s.d. [1957].

baignaires, sans compter les mauvaises odeurs⁸⁵⁰. Dans ce cadre, l'avenir d'Ussat est compromis. Les 20 000 fr sont à nouveau atteints à l'échelle de la station en 1869 grâce, en fait, à l'ouverture des thermes Sainte-Geneviève en rive gauche de l'Ariège au pied de la grotte de Lombrives. Ce « retour » n'est pas durable : en 1874, les bénéfices globaux sont au niveau de ceux de 1849, mais désormais partagés entre deux établissements (2 000 fr seulement pour Lombrives-Sainte-Geneviève, 12 500 pour l'établissement « historique » des hospices de Pamiers). Cet exemple montre en tout cas l'importance de maîtriser les ressources et de juguler les manifestations imprévisibles de la nature pour pouvoir l'exploiter. Cette « nature » offerte à la consommation est bien un produit, plus ou moins abouti selon les destinations touristiques.

Assurément, dans les années 1800, rien n'est encore fait. L'avenir de toutes ces stations reste ouvert, même si le coût marginal de la cure luchonnaise (autour de 10 fr, contre 8 fr à Ax, 5 à 6 fr à Ussat mais avec l'hôtellerie incluse dans les résultats des deux dernières), montre déjà les différences sociales de fréquentation et de réputation. Par petites touches successives, ce sont ensuite les avantages cumulés, présentés au premier chapitre, grâce à la synergie des initiatives publiques et privées, qui renforcent et amplifient le succès luchonnais, stabilisant la station parmi les plus grandes de son temps, tandis que les autres, Ussat et Ax en particulier, ne parviennent pas à surmonter entièrement leurs handicaps sociaux, économiques et environnementaux. Luchon se dote précocement de l'image d'un lieu désirable où il convient d'aller consommer des eaux thermales, des paysages pyrénéens et une vie mondaine satisfaisante. Une image qu'elle parvient à maintenir au long du siècle grâce au cercle vertueux de l'aménagement et de la satisfaction de la clientèle. À tout moment, le déclassement était possible : Bagnères-de-Bigorre et surtout Barèges, par exemple, l'ont connu⁸⁵¹.

2. L'arrivée des sociétés anonymes dans une grande station aux eaux monopolisées, ou la naissance de partenariats public-privé déséquilibrés

Faisant l'historique de l'exploitation des thermes Chambert depuis leur achèvement complet en 1857, le médecin Félix Garrigou regrette fortement le mode de gestion reconduit par la commune. Le concessionnaire, choisi pour deux à trois ans, n'a aucun droit de s'immiscer dans la gestion de l'établissement et se contente de « percevoir, à ses risques et périls, le produit des eaux » à la place de la commune, en échange d'un loyer. Ces fermiers n'ont qu'une « seule préoccupation [...] : dans l'espace de trois ans, gagner le plus d'argent possible. » Il faut des baux de longue durée,

850 AD 09, 8 M 26/11 : Lettre du docteur Bonnans au préfet d'Ariège, 11 août 1861 ; Rapport du médecin-inspecteur Ourgaud au préfet d'Ariège, 22 novembre 1862 ; Rapport du médecin-inspecteur Bertillon au préfet d'Ariège, 22 août 1867.

851 Michel CHADEFAUD, *Aux origines du tourisme*, op. cit., 1987, p. 516-570.

de vingt à trente ans, pour une ferme raisonnable mais en mettant à sa charge les travaux d'amélioration qui s'imposent pour le progrès de l'établissement⁸⁵². Il propose donc la mise en œuvre de ce que l'on pourrait appeler un « partenariat public-privé », même si les infrastructures touristiques ne sont pas encore reconnues comme des services publics et que ces expérimentations se font en dehors d'un cadre réglementaire spécifique, de même que les expériences de municipalisation de services publics du gaz, de l'eau ou de l'électricité⁸⁵³. Cette délégation à des acteurs privés de la construction et de l'exploitation d'infrastructures qui sont des propriétés publiques est ancienne en matière thermale. En 1804, à Luchon, c'est en échange de la construction des thermes Richard que Bertrand Salles obtient la ferme, gratuite, des thermes, pour neuf saisons⁸⁵⁴. À partir de la concession de 1875, l'ambition change néanmoins d'échelle.

Le contexte est devenu pressant car les stations concurrentes ont attiré des sociétés anonymes d'envergure qui suppléent les pouvoirs publics et assument les investissements d'infrastructure ainsi que les dépenses d'animation. On trouve des cas pionniers au début du XIX^e siècle, curieusement dans des petites stations, comme en 1819 à Brides en Tarentaise (alors dans le royaume de Piémont), où une trentaine de notables locaux s'associent pour créer la modeste Compagnie des bains au capital de 30 000 livres⁸⁵⁵. Du côté des grandes stations, les sources de Vichy, propriétés de l'État, sont affermées dès 1853 à une société dirigée par Auguste Leboe, entrepreneur de travaux publics parisien, député de Meaux, administrateur des chemins de fer du Nord. On y trouve aussi des proches de Napoléon III. Son capital est de 2 millions de francs, la ferme annuelle est fixée à 100 000 fr (contre 60 000 à Luchon cette année là) et le cahier des charges impose 1 million de francs de travaux et d'acquisition de sources concurrentes. Le capital échappe aux investisseurs locaux : en 1863, sur soixante-seize actionnaires, soixante-trois habitent Paris, trois seulement à Vichy⁸⁵⁶. En 1857, l'État décide d'affermier les bains de Plombières, jusque là loués par des notables locaux, à une compagnie privée suscitée par Napoléon III. On y trouve plusieurs hommes politiques et des maîtres des forges de la région. Le bail est fixé à 80 ans et oblige la compagnie à construire de nouveaux thermes, des hôtels, un casino et un parc en seulement trois ans. L'État ne doit recevoir aucun loyer pendant les dix premières années, et au-delà

852 Félix GARRIGOU, *Passé, présent, avenir de Luchon*, Paris, G. Masson, 1874, p. 31-33.

853 Emmanuel FUREIX et François JARRIGE, *La modernité désenchantée. Relire l'histoire du XIX^e siècle français*, Paris, la Découverte, 2015, 311-313.

854 AD 31, 5 M 47 : Lettre du préfet au ministre de l'Intérieur, 13 octobre 1808.

855 Olivier FAURE, « Les petites stations thermales en France au XIX^e siècle : au autre thermalisme ? », in Dominique JARRASSÉ, *2000 ans de thermalisme. Économie, patrimoine, rites et pratiques*, Clermont-Ferrand, Institut d'Etudes du Massif Central, Université de Clermont-Ferrand II, 1996, p. 41.

856 Jérôme PENEZ, « Les réseaux d'investissement dans le thermalisme au XIX^e siècle en France », *In Situ. Revue des patrimoines [en ligne]*, 2004, n° 4, URL : <<https://insitu.revues.org/1665>>

se contente d'un pourcentage sur les bénéfices. Il confie donc l'aménagement urbanistique de Plombières au secteur privé tout en prenant à sa charge les travaux de captage et d'assainissement de la ville (345 000 fr), et en se portant garant des emprunts successifs réalisés par la société. Celle-ci, malgré tout, n'est guère rentable⁸⁵⁷. Dans les Pyrénées, en 1863, Isaac Pereire, financier et dirigeant de la Compagnie des chemins de fer du Midi, investit de fortes sommes pour acquérir les sources d'Amélie et développer la station⁸⁵⁸. À Cauterets, après une tentative d'adjudication ratée en 1864, une société anonyme aux capitaux bordelais est choisie par le préfet comme concessionnaire des deux établissements thermaux, en 1865, de gré à gré. Le cahier des charges draconien qui avait dissuadé les investisseurs est modifié à l'avantage du concessionnaire. Pour garantir les profits de la société, les grosses réparations et les achats de terrains sont par exemple mis à la charge du syndicat de la vallée de Saint-Savin (propriétaire des sources). La ferme est fixée à 35 000 fr par an sur trente ans, le concessionnaire doit construire un nouvel établissement (celui des « Œufs »)⁸⁵⁹.

L'appel local aux capitaux extérieurs

C'est ensuite à Luchon que les choses bougent. L'exemple des stations concurrentes alimente un autre dossier luchonnais : la construction du casino, pour lequel la commune cherche depuis 1865 à susciter la formation d'une société anonyme aux capitaux suffisants pour assumer ce pari urbanistique local, précédemment décrit. Pour ne pas exposer la population luchonnaise à des hausses d'impôt, il paraît alors judicieux de faire peser les prochaines dépenses d'infrastructure sur un groupe capitaliste. En 1875, la commune de Luchon a en effet une dette qui s'élève encore à 625 000 fr en capital, pour quatre emprunts cumulés depuis 1849, dont environ 150 000 fr sont relatifs aux thermes Chambert achevés depuis dix-huit ans⁸⁶⁰. Alors que la main-mise locale sur les infrastructures touristiques a été un souci constant, le fait que les capitaux soient extérieurs n'est plus forcément mal vu ici, sans doute parce que le cadre de l'aménagement est fixé par la commune. Il s'agit de faire assumer par un groupe financier un investissement touristique voulu par la municipalité et qui doit profiter au rayonnement européen de la station.

L'arrivée du Toulousain Camille Lombard pour les saisons 1870, 1871 et 1872 marque un premier tournant, puisque la ferme (140 300 fr) échappe pour la première fois du siècle à la bourgeoisie locale et que Lombard est un entrepreneur d'envergure : fermier général des halles et marchés de Toulouse, il est également concessionnaire des établissements thermaux des Eaux-

857 *Idem.*

858 *Idem.*

859 Michel CHADEFAUD, *Aux origines du tourisme, op. cit.*, 1987, p. 515-521.

860 AD 31, 2 O 42/26 : « Situation des emprunts contractés par la ville de Bagnères-de-Luchon », 30 mars 1875.

Chaudes, des Eaux-Bonnes et de Salies-de-Béarn (Basses-Pyrénées)⁸⁶¹. Mais on reste sur un bail de courte durée et Lombard peine à se remettre de la mauvaise saison 1870, d'autant que le loyer est élevé et ne permet pas au fermier de dégager des marges importantes. Nestor Barrau, maire au tout début de la Troisième République, particulièrement intransigeant avec Lombard, prend sa suite pour trois années à partir de 1873, alors que le train arrive dans la station. La ferme est gagnée pour 186 800 fr, quasiment au niveau du chiffre d'affaires des thermes : Barrau se retire à l'amiable, après remise de 30 000 fr sur les loyers encore dus⁸⁶². Pour la saison 1875 et les suivantes, la commune peut alors engager, selon les vœux de Garrigou, des pourparlers avec des sociétés d'actionnaires de plus grande ampleur.

Faillite

La commune traite alors avec la Société commerciale Heitz et Francq, pour la construction et l'exploitation d'un casino et d'un tramway urbain entre la gare, le casino et les thermes, pour un bail de 40 ans et 160 000 fr par an. Le casino doit au minimum coûter 500 000 fr et 100 000 fr de travaux sont à réaliser aux thermes⁸⁶³. Une société anonyme se substitue en 1876 à Heitz et Francq, avec un capital de seulement 500 000 fr (divisé en 1 000 actions) au lieu des 700 000 annoncés, sous le nom de « Société anonyme concessionnaire de l'établissement thermal, du casino et des tramways de Luchon ». Camille Heitz (Vésinet, Seine-et-Oise) et Émile Francq (Paris) disposent conjointement de 450 actions de fondateurs. Émile Francq possède en outre 400 actions et son frère, l'ingénieur Léon Francq, 40. Quatre autres souscripteurs viennent de Paris, un autre de Bruxelles, tous issus de la bonne société (avec trois nobles par exemple)⁸⁶⁴. Ces noms sont un gage de sérieux et mettent Luchon à la pointe de l'innovation technique : en effet, les Francq sont des pionniers de l'industrie des transports urbains. Léon Francq (1848-1930) met au point autour de 1876 une nouvelle locomotive à vapeur sans foyer utilisée à partir de 1878 sur certains réseaux de tramways urbains (Versailles, Lille, Rouen, Lyon, Madrid, entre autres)⁸⁶⁵. Luchon attire donc le fleuron de

861 AD 31, 5 M 83 : Procès-verbal de l'adjudication des thermes de Luchon, 26 décembre 1869 ; Lettre de la préfecture des Basses-Pyrénées au préfet de Haute-Garonne, 19 novembre 1870.

862 *Idem* : Lettre du docteur Lambron, médecin inspecteur des eaux à Luchon, à la préfecture de Haute-Garonne, 9 février 1873 ; p.-v. de l'adjudication du 13 février 1873 ; Lettre de Barrau à la préfecture de Haute-Garonne, mars 1874 ; Lettre du sous-préfet de Saint-Gaudens au préfet de Haute-Garonne, 9 janvier 1875.

863 *Société anonyme concessionnaire de l'établissement thermal, du casino et des tramways de Luchon. Traité et cahier des charges*, Paris, 1875.

864 AD 31, 4 U 4/189 : Statuts de la « Société anonyme concessionnaire de l'établissement thermal, du casino et des tramways de Luchon » avec déclaration de souscription, déposés devant M^e Legay à Paris, 10 février 1876.

865 Voir LÉON FRANCO, *La Locomotive sans foyer appliquée aux tramways et aux chemins de fer sur routes, système Francq et Lamm. Communication faite au Congrès de Paris de l'Association française pour l'avancement des sciences*, Paris, Compagnie française d'exploitation des locomotives sans foyer, s.d. ; « Francq (Léon) », *Qui êtes-vous ? Annuaire des contemporains. Notices biographiques*, Vol. 3, Paris, C. Delagrave, 1924, p. 306-307 ; Danièle DELANGLE et Jean-Claude CLERMONT, *Chronologie scientifique, technologique et économique de la France*, Paris, Éditions

l'innovation technique et aurait alors pu faire partie des toutes premières villes équipées. Dès 1877, le capital est porté à 2 millions de francs, divisé en 4 000 actions de 500 fr⁸⁶⁶. Émile Francq souscrit 2 550 des actions nouvellement émises et totalise ainsi en son nom 3 443 actions (86 %). Au nom du Comptoir général des chemins de fer, dont il est administrateur et qui sert de banque de la société, il acquiert également 415 actions. Le montage financier devient ici plus opaque. Pour le reste, on retrouve approximativement les mêmes hommes qu'en 1876, sans aucun luchonnais. La banque et la société concessionnaire ont le siège social à la même adresse, à Paris. John Le Long, ancien consul de France en Argentine⁸⁶⁷, prend la présidence du conseil d'administration. En 1878, la société décide de porter le coût du casino à 1,2 million de francs, somme considérable, et de faire 350 000 fr de travaux aux thermes, en échange d'une prolongation du bail à soixante ans et d'un loyer abaissé à 130 000 fr, avec des recettes partagées avec la ville au-delà de 180 000 fr. Le 5 juin 1879, pourtant, la société est mise en faillite par le tribunal de Commerce de la Seine⁸⁶⁸. Les thermes sont exceptionnellement mis en régie, et les déboires commencent pour la commune.

Le tramway n'a pas été réalisé, mais pour le casino, 800 000 fr de travaux ont été engagés par la société faillie, qui reste de droit propriétaire de ces constructions jusqu'à la fin du bail. Il faut désintéresser les créanciers de la société et pour cela mettre en vente le casino inachevé. Il ne trouve pas preneur aux enchères (mises à prix de 750 000 puis 500 000 fr). La commune rachète alors sa propre concession et les construction pour 500 000 fr et prend à sa charge l'achèvement du casino qui coûte 500 000 fr supplémentaires, auxquels s'ajoutent 250 000 fr de travaux de modernisation aux thermes. Cette concession de 1875 coûte donc 1,25 million de francs à la commune (en ayant rapporté, à cause des fermes impayées, moins de la moitié). Le casino coûte, pour le seul ouvrage, 1,3 millions de francs, auquel s'ajoute le coût du terrain acheté dans les années 1860 (300 000 fr), c'est autant que les thermes Chambert et offre un deuxième établissement de prestige à la commune. Le principe originel de la concession, qui était d'épargner les finances communales, est en tout cas raté puisqu'un grand emprunt est nécessaire pour reprendre possession de ses propres biens. La commune emprunte auprès du crédit foncier 2 269 000 fr, avec des annuités de plus de 110 000 fr qui courent sur 50 ans. Sur cette somme, 1 million est consacré au casino, 490 000 au remboursement d'emprunts souscrits dans les années 1850-1860, 250 000 aux thermes, 370 000 fr aux travaux d'urbanisme (traverse de la place de l'église et adduction d'eau). Pour 100 000 fr

Publibook, 2009, p. 163.

866 AD 31, 4 U 4/189 : Société anonyme concessionnaire de l'établissement thermal etc, « Dépôt de pièces constatant des modifications au statut », 18 juillet 1877.

867 John LE LONG, *Les Pampas de la République argentine*, Paris, C. Delagrave, 1878.

868 AD 31, O 123 : Mémoire sur la situation financière de Luchon présenté au conseil général de la Haute-Garonne par Aimé Trescaze, mai 1887.

empruntés, les intérêts s'élèvent à 56 000 fr et l'emprunt doit finalement revenir à 5,5 millions de francs⁸⁶⁹.

Une commune vulnérable et dépendante du concessionnaire

L'opération est ratée, donc, mais le principe de la concession longue s'en trouve paradoxalement renforcé. Car, pour rembourser son grand emprunt, la commune a besoin de s'assurer d'un revenu stable ; une ferme de longue durée offre cette assurance, en théorie du moins. Dès 1880, la commune concède donc ses thermes et, désormais, son fastueux casino, pour 30 ans et 210 000 fr de loyer annuel à la « Compagnie fermière des établissements thermaux et du casino de Bagnères-de-Luchon » (Compagnie fermière). Son capital est de 1,5 million de fr, divisé en 3 000 actions de 500 fr. Son siège social est à Paris. Les douze actionnaires viennent de Paris et de sa région⁸⁷⁰. Parmi eux, Sophrone Sicre de Breilh, qui habite Paris, est issu d'une famille rencontrée à Ax, propriétaire de établissement thermal de Breilh et de l'hôtel Sicre et d'Espagne, l'un des plus grands de la commune. On peut apprécier la particule ajoutée, pour cette vieille famille axéenne. Sicre est un exemple d'ascension sociale par le thermalisme : les 3 000 fr de bénéfice annuel (déclaré) de cet établissement modeste suffisent à bâtir sur le long terme une fortune. Il apporte à la société le Grand cercle qu'il exploite à Luchon, à l'angle de la rue de Piqué et des allées d'Étigny (4 740 m² de bâtiments et jardins). Ce bien est évalué à 150 000 fr⁸⁷¹. Pour ce seul apport, Sicre reçoit 1 000 actions d'apport et 17 000 fr par an pendant 10 ans. Il est par ailleurs nommé administrateur délégué pour trois ans et doit à ce titre recevoir 20 % des bénéfices nets après déduction des 17 000 fr. Sicre, l'Axéen, est donc le personnage clé de la nouvelle société. Il avait déjà œuvré en 1869 pour la création d'un casino à Saint-Sébastien en Espagne, finalement ouvert dans un hôtel⁸⁷². Josué Crémieux, administrateur de cercle à Paris, et Émile Catelain, propriétaire à Paris, figurent ensuite en bonne position. Rapidement, un nouveau nom apparaît parmi les administrateurs de la société, qui ne faisait pas partie des premiers souscripteurs : Gabriel Estradère, de Luchon, ingénieur civil, qui a acquis 100 actions⁸⁷³. L'évolution de la société ne nous parvient

869 AD 31, O 123 : Minute préfectorale, 13 novembre 1882 ; Mémoire sur la situation financière de Luchon présenté au conseil général de la Haute-Garonne par Aimé Trescaze, mai 1887. AD 31, O 122 : Courrier du Crédit Foncier au préfet de Haute-Garonne, 21 février 1893.

870 AD 31, 4 U 4/189 : Dépôt des statuts et des souscriptions de la Compagnie fermière des établissements thermaux et du casino, devant M^e Surrault à Paris, 22 mai 1880.

871 *Idem* : Rapport de Josué Crémieux sur la valeur des apports des membres fondateurs, deuxième assemblée générale constitutive, 7 juin 1880.

872 Javier SADA, « Se proyecta un casino donde se situaria la Brecha. 1869, el ayuntamiento donostiarra autoriza la construccion del Palacio Indio », *diariovasco.com [en ligne]*, 04 avril 2010, consulté le 21 février 2017 URL : <<http://www.diariovasco.com/v/20100404/san-sebastian/proyecto-casino-donde-situaria-20100404.html>>

873 AD 31, 4 U 4/189 : Dossier de la Compagnie fermière des établissements thermaux et du casino de Luchon, acte notarié du 19 novembre 1880. On a rencontré son nom et celui de son frère Joachim à l'occasion du projet de « Righi »

plus ensuite que par bribes, malheureusement. Les intérêts parisiens continuent à dominer. En 1908, peu avant la fin du bail, le capital n'est plus que de 780 000 fr, sans doute réduit en vue de la fin du bail, même si elle a étendu son activité par ailleurs : en 1891 par exemple, elle loue deux maisons meublées et un magasin qu'elle possède allées d'Etigny pour 3 600 fr. Elle investit aussi, un temps, dans l'hôtellerie à Biarritz⁸⁷⁴. En 1910, alors que la société est en cours de dissolution, son président Dreyfus-Crémieux loue pour un an et 8 200 fr l'hôtel Beauséjour ou Pardeilhan⁸⁷⁵.

Cette société parvient donc au terme de son bail mais montre l'ambivalence de ce système de concession. S'il limite les variations de revenus pour la commune, il l'entraîne, en même temps, dans une forte dépendance envers le concessionnaire. Les données globale de l'exploitation ne sont connues que pour les années 1880 grâce à des rapports du conseil d'administration conservés aux archives municipales de Luchon. Ces années sont très instructives, car marquées par la crise économique.



Les résultats de la Compagnie fermière de Luchon dans les années 1880⁸⁷⁶

Sur les quatre premières saisons (1880-1883), la Compagnie fermière réalise 818 000 fr de luchonnais à partir de 1889.

874 AD 31, WQ 8494 : « Registre de recette » des baux et immeubles, locations verbales et mutations de fonds de commerce, p. 55 ; Pierre LABORDE, *Histoire du tourisme sur la côte basque (1830-1930)*, Biarritz, Atlantica, 2001, p. 146-149.

875 AD 31, 6291 W 1022 : « Registre de recette » des baux et immeubles, locations verbales et mutations de fonds de commerce, p. 95 ; AD 31, 4 U 4/189 : Procès-verbal du conseil d'administration de la Compagnie fermière de Luchon du 23 novembre 1908.

876 Réalisé par nos soins à partir de AM Luchon, 3 N 22 : Rapports annuels du conseil d'administration de la Compagnie fermière (1880-1889).

bénéfice, pour l'essentiel grâce au casino. En 1884, saison excessivement mauvaise un peu partout, elle connaît un déficit de 124 000 fr et demande immédiatement à être déchargée d'un quart de la ferme – alors que ce système de concession est justement là pour assurer à la commune des revenus réguliers et faire assumer les risques financiers au fermier. Entre 1884 et 1886, le déficit cumulé est de près de 300 000 fr, obligeant la société à des emprunts à court terme. Prétextant le retard de la commune dans les travaux qu'elle devait exécuter aux thermes, la société retarde le paiement de 50 000 fr et obtient un dégrèvement de 10 000 fr pour 1885⁸⁷⁷. En 1887, les bénéfices reviennent, mais les arrérages de la Compagnie fermière pour 1885 et 1886 s'élèvent encore à 126 000 fr, ce qui lui vaut d'être condamnée par le tribunal civil de Saint-Gaudens.

Le maire de Luchon expose à cette occasion les difficultés de la commune. Les biens servant de cautionnement à la société fermière ont une valeur trop limitée (100 000 fr) et leur saisie est malaisée. La commune ne peut que difficilement déclencher la procédure de destitution, trop longue et incertaine. Le casino ayant pour principale recette les jeux, qui ne peuvent pas être administrés en régie, l'établissement serait donc, mis entre les mains de la municipalité, une exploitation à perte, qui rapporterait en tout cas bien moins que les 200 000 fr de ferme⁸⁷⁸. La commune ne peut pas davantage risquer la faillite de la société, qui compromettrait ses propres finances sur lesquelles pèse continuellement le grand emprunt. La Compagnie fermière jouit donc d'un rapport de force plutôt favorable. Menacée par le jugement de Saint-Gaudens de mise en régie de son exploitation, elle paye les sommes dues en 1888, ce qui occasionne 50 000 fr de retard pour cette saison, malgré de bons résultats. Le scénario se reproduit en 1889 et 1890⁸⁷⁹, avant que les choses ne rentrent à peu près dans l'ordre à mesure que les résultats de la société s'envolent⁸⁸⁰. La crise économique globale, particulièrement forte à partir de 1884⁸⁸¹ et qui se conjugue cette année là avec les derniers épisodes

877 AD31, 4M 126 : Rapport quotidien du commissaire spécial en poste à Luchon au préfet de Haute-Garonne, 14 septembre 1884, et rapport saisonnier de commissaire spécial au préfet, 14 octobre 1884. AD 31, O 123 : Mémoire sur la situation financière de Luchon présenté au conseil général de la Haute-Garonne par Aimé Trescaze, maire de Luchon, mai 1887. Aimé TRESCAZE, *Notes explicatives produites sous forme de mémoire, le 30 mars 1889, pour obtenir l'expertise dans le procès en instance depuis 1885, intenté à la ville devant le conseil de Préfecture et suivies d'un rapport du 15 avril 1890 sur les résultats de la vérification préparatoire de l'expertise, demandée à l'administration municipale par les experts*, Toulouse, 1890, p. 19.

878 AD 31, O 123 : Mémoire sur la situation financière de Luchon présenté au conseil général de la Haute-Garonne par Aimé Trescaze, maire de Luchon, mai 1887, et AD 31, 2O 42/10 : extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 7 janvier 1887.

879 AD 31, 2 O 42/10 : Lettre du sous-préfet au préfet, 10 octobre 1888 et du maire de Luchon au conseil de préfecture, 6 octobre 1888 ; « Mémoire tendant à obtenir l'autorisation d'exercer des poursuites contre la Compagnie fermière des Thermes et du Casino », Aimé Trescaze, 1^{er} octobre 1889. AD 31, 13 M 92 : Rapport commissaire spécial au préfet, 22 novembre 1888 ; 17 novembre 1889 ; sur la saison 1890.

880 AD 31 13 M 92 : Rapports du commissaire de police de Luchon au préfet sur les saisons 1891 et 1892, 7 octobre 1891 et 8 octobre 1892.

881 Fernand BRAUDEL, Ernest LABROUSSE (dir.), *Histoire économique et sociale de la France, t. IV, 1880-1950*, Paris, Presses Universitaires de France, Quadrige, 1993 (1979-1981), p. 117 et sq. ; Albert BRODER, *L'économie française au*

de choléra, frappe l'économie touristique et rejaillit sur les communes qui servent en partie à amortir les difficultés financières des sociétés privées. En échelonnant, de fait, ses paiements, la société peut passer cette période difficile et garantir sa rentabilité moyenne : sur ses dix premières saisons, malgré les grandes difficultés de 1884 à 1886 (298 032 fr de pertes cumulées) et, en tout, quatre saisons déficitaires, la Compagnie fermière dégage un bénéfice global de 593 685 fr, soit une rentabilité moyenne du capital de 4 %, et un dividende potentiel de 3 à 3,5 % en comptant les réserves réglementaires⁸⁸². La crise des années 1880, très fortement ressentie à court terme, est largement atténuée à moyen terme.

En 1892, la prospérité est revenue, le cahier des charges est modifié. La commune accepte une réévaluation des tarifs d'entrée au casino et d'emprunter 140 000 fr pour des travaux aux thermes et au casino, dont les annuités (19 917 fr) devront être remboursées par la Compagnie fermière. Commune et société se partagent 20 000 fr de publicité annuelle⁸⁸³. La ferme monte donc, de fait, à près de 240 000 fr. Les emprunts assurent à la commune la propriété pleine et entière des biens concédés, mais renforcent toujours plus sa dépendance envers la compagnie. Par ailleurs, en tant que maître d'ouvrage des travaux, la commune se retrouve confrontée à d'autres difficultés : celle des dépassements de devis, systématiques, et des procès avec les maîtres d'œuvre⁸⁸⁴. La Compagnie fermière se contente, pour sa part, finalement, d'exploiter le fonds de commerce, sans donner toutes les assurances financières espérées par la commune. Les retards de paiement de la ferme se renouvellent en effet, en 1894, 1897 et 1898, mettant les finances communales dans le rouge⁸⁸⁵. Pour les autorités, la Compagnie fermière agirait ainsi sciemment, sûre de sa force, pour obtenir de la municipalité de nouveaux dégrèvements⁸⁸⁶. La situation s'améliore dans les années 1900, tandis que la municipalité, dont les exercices budgétaires sont en déficit de 1898 à 1905, obtient un nouvel emprunt en 1906 pour solder les annuités d'emprunt en retard, les fournisseurs impayés, les dépassements de devis et les frais de procès induits, bref, tout ce qui a été cumulé

XIX^e siècle, Paris, Ophrys, 1993, p. 113-142.

882 Calculs et graphique réalisés à partir de AM Luchon, 3 N 22 : Rapports annuels du conseil d'administration de la Compagnie fermière (1880-1889).

883 AD 31, 2 O 42/36 : « Convention du 16 janvier 1892 suivie des clauses et conditions du nouveau cahier des charges de la concession de l'établissement thermal et du casino de Luchon », document imprimé, 1892 ; AD 31, O 122 : Délibérations du conseil municipal, 8 août 1898 et diverses autres pièces.

884 Voir par exemple AD 31, O 120 Plans et devis initiaux, p.-v. de l'adjudication (20 juillet 1893) et décompte définitif (5 février 1895) des travaux de construction du nouveau bâtiment des Bains émollients ; même liasse, réception d'une nouvelle salle de concert au casino (1895), et réfection salon des buvettes aux thermes et procès (1898-1900).

885 AD 31, 13 M 94 : Rapport commissaire de police au préfet, 28 juillet 1894. AD 31, 2 O 42/10 : Demande du maire de Luchon au préfet de Haute-Garonne d'ester en justice contre la Cie fermière, 13 décembre 1897. AD 31, O 122 : Délibération du conseil municipal, du 8 août 1898.

886 AD 31, 13M 92 : Rapport du commissaire spécial de Toulouse dépêché à Luchon par le préfet, 8 juillet 1898.

depuis le milieu des années 1890 et auquel le concessionnaire n'est pas étranger⁸⁸⁷.

Le temps des « faiseurs d'affaire » (1910-1913) et des limites de l'endettement municipal

Le bail arrive à son terme le 31 décembre 1909. La période qui s'ouvre en 1910 constitue l'apogée du tourisme pyrénéen tel qu'il s'est construit au XIX^e siècle, tourisme montagnard, thermal et mondain. Se cristallisent alors des réseaux d'investisseurs d'une ampleur inédite, en particulier autour de la Compagnie du Midi mais pas seulement, qui marquent les années d'entre-deux-guerres et investissent autour de Luchon dans le tourisme, l'immobilier, les mines et l'hydroélectricité. Cette période marque aussi un tournant touristique, avec l'avènement de la taxe de séjour, la médicalisation estivale, la moyennisation de la clientèle et les sports d'hiver. L'instabilité des concessions reprend et que trois sociétés se succèdent avant le déclenchement de la première Guerre. Comme en 1875, la commune cherche à faire assumer à ces sociétés de forts investissements d'infrastructure, thermale cette fois.

En 1910, la ferme est prise par la « Société générale thermale et balnéaire » (SGTB), dont les actionnaires sont de Paris et du Loiret, société qui s'avère surtout intéressée par les jeux. Le loyer est de 230 000 fr, assorti de 3,5 millions de francs de travaux sur les thermes et le casino, pour une durée de cinquante ans. En 1911, dans une confusion administrative et juridique totale, un bail d'un an est accordé à Victor Jacquemin de Paris, pour un loyer de 250 000 fr, qui se solde par 42 000 fr de ferme impayée⁸⁸⁸. En 1912, un premier accord est passé avec un certain Bouvet, lié à Jacquemin, qui doit fonder la « Compagnie fermière de Luchon » (sans que le délai ne soit précisé dans le cahier des charges, vice de forme qui permet ensuite d'annuler l'accord⁸⁸⁹). Lors de la tentative de formation de cette société, un point est fait sur la rentabilité des concessions luchonnaises. Le capital de la société, au siège parisien, serait de 850 000 fr, une somme peu élevée qui permet d'espérer des dividendes importants selon un analyste financier consulté par la préfecture. En effet, l'exploitation luchonnaise dégage un bénéfice annuel de 250 à 300 000 fr. Les actions seraient émises au prix de 125 fr laissant espérer un dividende, confortable, de 20 fr (16 %). Plus intéressant encore pour connaître les conditions d'exploitation d'une telle entreprise, la brochure d'appel à souscription détaille les résultats escomptés. Ses promoteurs tablent sur

887 AD 31, O 122 : Pièces relatives à l'emprunt de 1892 et courrier du Crédit Foncier au Préfet de Haute-Garonne, 21 février 1893 ; Accord avec le Crédit Foncier du 24 et 27 janvier 1906, approbation par le ministère de l'Intérieur 8 février, et détail des attributions des sommes empruntées.. AD 31, 2 O 42/1 : Courrier du Trésorier payeur général au préfet de Haute-Garonne, 18 avril 1901. *Luchon-Thermal*, n° 376, 28 décembre 1900 et n° 482, 18 juin 1904. AM Luchon, 1 L 3 : Comptes et budgets, chapitres additionnels au budget prévisionnel.

888 AD 31, 2054 W 134 : Cahier des charges du 23 mars 1910 ; Lettre de V. Jacquemin au sous-préfet de St-Gaudens, 16 juillet 1911. *La Montagne*, 4 juin 1911. *La Saison*, n° 15, 19 octobre 1911. AD 31, O 122, Rapport receveur particulier des finances de Saint-Gaudens au préfet, 31 octobre 1913

889 AD 31, M 918 : Arrêté du préfet de Haute-Garonne, 13 mai 1912.

150 000 fr de recettes habituelles aux thermes (ce qui est le cas⁸⁹⁰), auxquelles s'ajouteraient 40 000 fr de recettes supplémentaires grâce à la hausse des tarifs et 15 000 fr de ventes de bouteilles d'eau. Car ce dernier marché est porteur et on désire lancer une nouvelle marque : « Mondiales de Luchon ». Du côté du casino, on compte sur 700 000 fr de recettes aux jeux (ce qui semble très optimiste) et 115 000 fr sur les autres activités (droit d'entrée, théâtre, restaurant, salons et lectures). En tout, ce seraient 1 020 000 fr de recettes, ce qui semble surestimer les résultats habituels de la salle de jeux ou bien miser avec optimisme sur un avenir radieux pour Luchon. Du côté des dépenses, on prévoit de verser chaque année 230 000 fr de loyer à la ville et 118 000 fr de subventions diverses (droits des pauvres, fêtes, travaux et 60 000 fr de publicité). À cela s'ajoutent 90 000 fr d'entretien de l'orchestre et de paiement de troupes de théâtres réputées, 105 000 fr de prélèvement de l'État sur les jeux (15 %) ainsi que les divers frais de fonctionnement classiques, pour une dépense totale estimée à 720 000 fr, vraisemblablement plus élevée que la normale, et un bénéfice de 300 000 fr⁸⁹¹.

Toutefois, à l'occasion des élections municipales et de décisions de justice contradictoires, la SGTB est rétablie et complexifie encore l'imbroglio qui se prolonge jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Cette dernière société s'engage alors pour un loyer de 230 000 fr auquel s'ajoutent diverses subventions pour la publicité, les sociétés de courses et de golf ainsi que le bureau de bienfaisance soit une somme totale due de 264 000 fr par an. À l'issue de la saison, la SGTB tarde à verser la dernière tranche de 125 000 fr, alors que les résultats auraient été bons selon la préfecture⁸⁹². Dans une lettre adressée au ministre de l'Intérieur, Espinasse, le président de la SGTB accuse le directeur de l'exploitation, Maurice Magnier, d'avoir mené une gestion trouble. Ses retards de paiement sont inexplicables compte tenu des recettes nettes de la saison, avant loyer, qui s'élevaient déjà à 600 000 fr un mois avant la fin de la saison⁸⁹³. Maurice Magnier déclare des recettes totales de l'exploitation des thermes et du casino de 570 300 fr, dont seulement 100 000 fr pour les thermes et 470 000 fr pour le casino (320 000 fr pour les salles de jeux). Les dépenses seraient alors de 664 200 fr, laissant un déficit de 93 900 fr, sans compter les 125 000 fr de redevance qu'il reste à payer à la commune. On trouve, en particulier, 156 000 fr de pertes sur le compte courant dont on peine à comprendre le sens comptable. Magnier donne un détail intéressant des charges d'exploitation du casino, impossibles à vérifier : l'orchestre coûte à lui seul 66 000 fr,

890 AM Luchon, 3 N 22 : Résumé des recettes générales des thermes de Luchon, 1854-1910, s.d. [1917].

891 AD 31, M 918 : Rapport « confidentiel » réalisé par Express-Finance du Midi, Toulouse, adressé au préfet de Haute-Garonne, s.d. [début 1912].

892 *Idem* : Lettre du sous-préfet de Saint-Gaudens au préfet de Haute-Garonne, 8 octobre 1912.

893 *Idem* : Lettre d'Espinasse au ministre de l'Intérieur, 9 septembre 1912.

sans provoquer la moindre recette directe, le théâtre 71 000 fr (pour 39 700 fr de recettes), le prélèvement de l'État (15 %) sur les recettes des jeux est de 48 000 fr, le personnel (thermes et casino hors des salles de jeux) représente 23 000 fr de dépenses, les dépenses aux thermes sont de 35 000 fr (laissant sur ce poste un bénéfice d'exploitation de 65 000 fr, bien loin des résultats exceptionnels des années 1860-1870)⁸⁹⁴. Selon le commissaire spécial, les difficultés de la société seraient réelles. De nombreux fournisseurs restent impayés. Le passif total de la société serait de 1,5 million de francs, pour un capital social de 350 000 fr. Dans cette situation, Magnier dépose le bilan de la Société générale thermale et balnéaire⁸⁹⁵.

À partir de la saison 1913, la Société thermale des Pyrénées (STP), fondée par Jacques Vernes et filiale de la Compagnie du Midi emporte la ferme. Vernes dirige la Banque de l'Union parisienne, deuxième banque d'affaire la plus importante du moment. Il est également administrateur de la Compagnie du Midi⁸⁹⁶. C'est une des pièces du réseau qui commence alors à se structurer autour de Luchon et du tourisme pyrénéen. Ses capitaux (de 1,6 millions à la constitution en 1912, portés à 3 millions en 1914) sont aux trois quarts parisiens⁸⁹⁷. La STP s'impose au même moment à Cauterets et Bagnères-de-Bigorre (pour des fermes de 130 000 fr) et crée ainsi une union temporaire des plus grands établissements pyrénéens⁸⁹⁸. Luchon est la station qui lui demande le plus fort investissement. Elle prend le bail pour trente ans, 230 000 fr de loyer et diverses obligations : 10 % sur la recette brute des jeux au-delà de 600 000 fr, financement de la publicité commune de la station pour 25 000 fr par an, 1 100 fr pour des encarts publicitaires dans le guide Joanne, 6 000 fr de subvention au bureau de bienfaisance et aux œuvres d'assistance, 1 000 fr à la fanfare municipale et 400 fr de loyer pour le terrain où se trouve la pépinière du casino. Ces diverses obligations représentent en tout 263 500 fr de charges locatives annuelles. La STP doit en outre prendre à sa charge 124 000 fr de mobilier dus à la SGTB, réaliser un nouveau kiosque à musique pour 96 000 fr et engager 700 000 fr de travaux pour moderniser entièrement les thermes Chambert, bâtir un hammam sulfureux capable de redonner à Luchon son rayonnement thermal, et ouvrir un établissement de bains réservé aux indigents (le tout devant revenir à la commune en fin

894 *Idem* : Rapport du commissaire spécial de Luchon présentant les comptes dressés par Maurice Magnier, 2 octobre 1912.

895 *Idem* : Rapport du commissaire spécial de Luchon au préfet de Haute-Garonne, 12 septembre 1912.

896 Christophe BOUNEAU, *Entre David et Goliath*, Pessac, MSHA, 2008, p. 198.

897 AD 31, 4 U 4/189 : Dossier STP, copie des documents déposés chez Me Phelippes de la Marnière à Raincy (Seine-et-Oise), décembre 1912-avril 1919). Lors de la première souscription, la Compagnie du Midi acquiert un quart des actions et ne souscrit pas à la suivante.

898 Michel CHADEFAUD, *Aux origines du tourisme*, *op. cit.*, 1987, p. 542 ; Christophe BOUNEAU, « La promotion du thermalisme par la compagnie du Midi de 1852 à 1937 », in COLL., *Villes d'eaux. Histoire du thermalisme*, Paris, Éd. du CTHS, 1994, p. 372.

de bail). Elle est invitée, sans obligation, à réaliser 600 000 fr de travaux sur le casino qui pourra être sous-loué⁸⁹⁹. Sans même parler de la haute tenue que doit avoir le casino (un orchestre de cinquante musiciens et vingt choristes, pour une dépense minimale de 90 000 fr par an), comme à chaque concession depuis 1880, cet ensemble de charges est extrêmement lourd. En tout donc, 262 000 fr de redevances annuelles à la commune, 920 000 fr à déboursier pour réaliser et solder des travaux, 600 000 fr de travaux facultatifs. La STP connaît toutefois des difficultés pour honorer l'ensemble de ces engagements : à la fin de la saison 1913, si la redevance de 230 000 fr a été payée, elle doit encore rembourser à la ville 17 000 de publicité et de prime d'assurance, 8 000 fr pour l'hôpital communal et 62 000 fr pour le rachat du mobilier aux anciennes compagnies fermières⁹⁰⁰.

Après trois saisons catastrophiques dont les concessionnaires, en dehors de toute crise économique, sont les seuls responsables, et une bonne saison mais qui ne solde pas tous les comptes, la commune s'enfonce dans des difficultés financières sans précédent et est menacée de mise sous tutelle. Fin 1913, la commune a cumulé, d'un côté, plus de 300 000 fr de créances qui restent à recouvrir, l'essentiel venant des concessions des thermes et du casino. D'un autre côté, la commune a au fil des années laissé ses restes à payer s'élever à près de 700 000 fr, dont la moitié fait l'objet de procès, en particulier pour du mobilier laissé par les anciens concessionnaires et des travaux qu'elle a dirigé pour s'assurer de la maîtrise des infrastructures communales⁹⁰¹. Pour la première fois, dans cette commune qui est la plus riche de Haute-Garonne, des centimes additionnels sont votés⁹⁰², qui reviennent en partie à socialiser les pertes produites par des sociétés privées. Ces difficultés ne seront résorbées qu'après la Première Guerre mondiale par une série d'emprunts, qui entraînent à leur tour des difficultés sérieuses dans les années 1930, et l'augmentation des impôts. Le cercle de l'endettement, débuté avec l'affaire du casino en 1881, voire avec la construction des thermes Chambert, se prolonge. Cela renvoie à des difficultés bien connues pour les collectivités touristiques : gérer, éventuellement à perte, les infrastructures touristiques, pour assurer la rentabilité générale de la station et attirer les investisseurs, socialiser les pertes en dernier ressort. Des difficultés qui conduisent vite ces communes à des taux d'imposition et d'endettement démesurés.

899 AD 31, M 918 : Cahier des charges de la concession des thermes et du casino de Luchon, contracté entre la commune de Luchon et la Société thermale des Pyrénées, 28 décembre 1912.

900 AD 31, O 122 : Rapport du receveur particulier des finances de Saint-Gaudens au préfet, 31 octobre 1913.

901 *Idem* : Rapport du receveur particulier des finances de Saint-Gaudens sur la situation financière de Luchon au préfet de Haute-Garonne, 31 octobre 1913.

902 Commune la plus riche en terme de recettes municipales par habitant, loin devant Toulouse (73 fr contre 43 en 1908), cf *La situation financière des communes en 1908. Département de la Haute-Garonne*, Melun, Imprimerie administrative, 1908. Centimes extraordinaires : AM Luchon, 1L 3 : Comptes et budgets, chapitres additionnels au budget prévisionnel de 1914.

Luchon n'est pas la seule à connaître des déboires avec ses sociétés concessionnaires. Si l'on revient à Cauterets, la société bordelaise choisie en 1865 engrange de beaux profits, tandis que la ferme est fixe. Elle étend ses affaires, acquiert des terrains, rachète des thermes et des sources hors concession et construit pour elle les « Néothermes ». Ouverts en 1879, la société les revendra au Syndicat de vallée en 1901 pour plus d'un million de francs. Au cours de ses dernières années de contrat, la société concessionnaire laisse se délabrer les infrastructures concédées au profit de ses Néothermes. À la suite de cette expérience délicate, en 1895, le nouveau cahier des charges est beaucoup plus exigeant. Le Syndicat de vallée réclame le remboursement de 1,4 million de francs de travaux au nouveau concessionnaire. Le bail est emporté pour 132 000 fr (210 000 au même moment à Luchon) par deux hommes demeurant à Paris et à Saumur, après une vive compétition. Dès 1899, la société, au bord de la faillite, doit résilier son bail⁹⁰³. Un conflit s'engage alors entre la commune de Cauterets et le syndicat de vallée propriétaire des sources, qui s'est largement endetté pour acquérir les Néothermes. Les établissements sont mis en régie à partir de 1901, et ils le restent jusqu'à l'arrivée de la Société thermale des Pyrénées en 1913⁹⁰⁴. L'exemple d'Évian montre une expérience beaucoup plus réussie mais aussi beaucoup plus modeste qu'à Luchon. En 1892, une convention est passée entre la commune et la Société des eaux minérales. Elle donne pour soixante-quinze ans et 20 000 fr par an, en plus d'un pourcentage sur les bénéfices d'exploitation, le bail des sources et du casino et impose 800 000 fr de travaux d'embellissement et d'assainissement de l'ensemble de la station, à réaliser sur douze ans⁹⁰⁵. Dans la même région, Aix-les-Bains, dont les thermes sont propriété de l'État (sarde avant 1860, français ensuite), présente encore un cas différent. Elle a été le plus souvent en régie. L'État sarde finance la reconstruction des thermes pour 900 000 fr en 1856. En 1860, l'État français ajoute 700 000 fr en échange du retrait de la ville d'Aix qui était jusque-là associée à la gestion. La loi des finances de 1884 impose l'affermage, mais aucune société n'est trouvée. La régie perdure et ne bloque en aucun cas la croissance de la station⁹⁰⁶.

3. Les sociétés exploitantes d'une station moyenne aux eaux dispersées

Nous avons laissé Ax en 1874, avec une croissance des bénéfices thermaux de 550 %

903 Michel CHADEFAUD, *Aux origines du tourisme*, *op. cit.*, 1987, p. 525-534.

904 *Idem*, p. 536-543.

905 Françoise BREULLAUD-SOTTAS, « Tourisme et préoccupations hygiénistes. Propreté, salubrité et lutte contre les nuisances urbaines : l'exemple d'Évian-les-Bains (1875-1914) », in Marc GIGASE, Cédric HUMAIR et Laurent TISSOT (dir.), *Le tourisme comme facteur de transformations économiques, techniques et sociales (XIX^e-XX^e siècles)*, Neuchâtel, Suisse, Éd. Alphil-Presses universitaires suisses, 2014, p. 207. La ferme sur douze ans serait alors équivalente à près de 90 000 fr (en comptant les travaux), contre 240 000 fr à Luchon au même moment.

906 Jérôme PENEZ, « Les réseaux d'investissement dans le thermalisme », *op. cit.*, 2004.

depuis 1806 (3,6 % par an). La croissance se poursuit ensuite, avec une hausse d'environ 70 % à l'échelle de la station (soit, seulement 1 à 1,5 % de croissance annuelle moyenne), essentiellement acquise autour de 1880 en fait⁹⁰⁷. 1874 n'a pas de sens précis à Ax mais, autour de cette date, le contexte y change aussi, avec l'apparition de sociétés d'actionnaires qui offrent des archives très intéressantes pour suivre l'exploitation d'une station moyenne. En effet, les fonds privés de ces sociétés ont été reversés aux archives départementales : il s'agit du Modèle (1863) et de la Compagnie générale des thermes d'Ax (1879), fusionnées en 1962⁹⁰⁸. Ces archives sont précieuses, certes, car on y voit au plus près les stratégies d'entreprise, les réseaux d'investissement et les réactions concrètes face aux changements conjoncturels et à ceux, structurels, du tourisme thermal. Toutefois, ces sources présentent aussi de nombreuses lacunes. On y lit ce que la société veut bien dire d'elle-même, un discours lissé, formel, strictement limité aux impératifs légaux. Avant les années 1920, les comptes sont peu détaillés et les règles de comptabilité fluctuantes, ce qui rend parfois leur compréhension difficile. Et, bien sûr, pour l'essentiel, les irrégularités de comptes ou de procédure nous échappent totalement, à moins qu'une action judiciaire ait touché la société. Il faudrait croiser les données avec d'autres documents comptables (carnets à souche des entrées aux thermes, comptes des dépenses et des recettes journaliers, évolution des liquidités, etc.), le plus souvent difficilement lisibles.

Des espoirs d'union thermique à l'accroissement des divisions

Ax-les-Thermes ne présente pas le dynamisme luchonnais. Les usurpations et problèmes de propriété des sources grèvent durablement son dynamisme. À la fin des années 1850, dans l'attente de vendre, les propriétaires ne font plus aucune réparation ou modernisation⁹⁰⁹. La propriété morcelée est, désormais, plus que jamais, un handicap majeur empêchant d'atteindre la taille critique nécessaire à la création d'un établissement de grande ampleur. En mars 1853, un acte sous seing privé indique que Jeanne-Marie Rivière avait pris à bail l'établissement du Breilh appartenant à Sicre, le 31 décembre précédent. Mais il est alors résilié, avant même que la saison n'ait commencé⁹¹⁰. L'union thermique attendra encore longtemps. En 1863, les auteurs (ariégeois) du guide *L'Ariège* se lamentent de la situation d'Ax :

« Il s'en faut de beaucoup [...] que les établissements d'Ax soient fréquentés en raison de leur importance. Les propriétaires n'ont malheureusement ni la volonté ni les moyens de suivre le mouvement général qui s'imprime

907 Estimation personnelle à partir d'une projection reposant sur les données d'exploitation du Teich, du Couloubret et du Modèle, dont les profits sont connus, et en considérant que le Breilh pour lequel les données manquent représente 15 % des profits des autres établissements, comme dans les années 1870.

908 AD 09, fonds 52 J, Compagnie générale des thermes d'Ax (CGTA).

909 AD 09, 8 M 24/3 : Rapport du docteur Alibert sur la saison 1859 au préfet d'Ariège, 15 juillet 1860.

910 AD 31, 13 M 96 : Acte sous seing privé entre Jean-Marie Rivière et Jean-Simon Sicre, 15 mars 1853.

de nos jours à ce genre d'industrie. Quel parti le génie des spéculations ne pourrait-il pas tirer des bienfaits que la nature prodigue dans ce pays presque en pure perte ? Dans des mains habiles, les sources de la santé deviendraient celles de la richesse.⁹¹¹ »

On espère en effet la formation d'une société capable de réaliser le monopole des eaux thermales, d'atteindre, enfin, la taille critique nécessaire et de suppléer la faiblesse communale pour assurer l'aménagement de la station. C'est après cette arlésienne que vont courir les acteurs de la station, des investisseurs locaux qui montrent les espoirs ariégeois vis-à-vis du tourisme comme le manque de rayonnement de la station. C'est ce que note le médecin inspecteur :

« Les capitaux sont rares dans l'Ariège et surtout à Ax, aussi faut-il en tirer le meilleur parti possible, car on ne saurait compter sur la coopération d'une compagnie étrangère, toutes les combinaisons tentées dans ce sens ayant toujours échoué⁹¹². »

Une première société d'actionnaires naît en 1863, la « Société de l'établissement Modèle d'Ax » (le Modèle). Son capital est de 117 500 fr dont 25 000 en apport immobilier, 92 500 en espèces venus de la souscription de 370 actions à 250 fr. Le capital est (très) divisé entre soixante et onze actionnaires, en plus de Charles Capdeville qui apporte les terrains. Le plus « gros » souscripteur est Jules Sentenac, de Pamiers, avec 20 actions. Dix-neuf actionnaires viennent sinon d'Ax. L'Ariège concentre en tout soixante actionnaires (essentiellement venus de la vallée de l'Ariège), Toulouse cinq, l'Aude quatre et Paris deux⁹¹³. Cette société, loin d'apporter une simplification de la situation d'Ax apporte une division supplémentaire et avive un peu plus la conflictualité locale. L'établissement vient créer une nouvelle concurrence thermale dans la station et montre des conflits d'intérêt au sein du conseil municipal. Les deux instigateurs de l'établissement sont le banquier Charles Capdeville, de Foix, et Benjamin Rivière, conseiller municipal⁹¹⁴. Ils regrettent de ne pas avoir pu rassembler tous les établissements sous une même administration – et crée une nouvelle concurrence.

Alors qu'à Luchon, le conseil municipal semble fonctionner comme une instance de gouvernance arbitrant au mieux les conflits entre les principaux propriétaires de la commune, à Ax, il est un instrument de lutte économique et foncière. Capdeville a racheté les terrains à un particulier, Florence. Dans un premier temps, la commune se réjouit de cette nouvelle, y voyant une occasion de donner un nouvel essor à la station. Elle cède même gratuitement des terrains communaux, en l'occurrence le lavoir communal et sa source, à Capdeville. Une telle diligence,

911 *L'Ariège*, Foix, Pomiès, 1863, réédition Nîmes, Lacour, 1998, p. 186.

912 AD 09, 8 M 24/3 : Rapport de l'inspecteur des eaux d'Ax au préfet d'Ariège, juillet 1865.

913 AD 09, 8 M 24/1, sous-chemise « Affaire établissement thermal Modèle Compagnie générale des Thermes. 1863-1900 » : Lettre de Ch. Capdeville au préfet d'Ariège, 5 février 1865 ; « Liste des souscripteurs de l'établissement thermal modèle d'Ax », s.d. [1865].

914 AD 09, 2 O 211 : Lettre du maire d'Ax au préfet d'Ariège, 7 décembre 1863.

qu'on ne peut s'empêcher de trouver suspecte, est rejetée par la préfecture. La situation de Florence, vendeur des premiers terrains, n'est pas neutre : il est administrateur de la société du Modèle et conseiller municipal. Un cumul de fonction qui pourrait expliquer les facilités faites à la société. Quelques années plus tard, le maire, en difficulté, estime d'ailleurs qu'« une grande partie des conseillers municipaux est actionnaire avoué ou déguisé » du Modèle⁹¹⁵.

L'objectif officiel des promoteurs du Modèle est de doter Ax d'un casino et de thermes modernes, soutenu par un discours habituel : redresser l'économie locale pour « sauver » les populations montagnardes. Il s'agit, selon Capdeville, d'une œuvre indispensable « contre les stations rivales des Pyrénées », pour attirer à leur dépens les visiteurs riches, capable de procurer l'été « des industries supplémentaires » qui permettront de passer l'hiver. La pose de la première pierre de l'établissement est l'occasion d'un incident tout politique. Le maire d'Ax n'est pas convié, tandis que des conseillers municipaux viennent faire un discours, que la gendarmerie en grande tenue et les préposés des douanes sont présents. À l'occasion de cette cérémonie, Capdeville prononce un long discours qu'il fait imprimer et distribuer largement⁹¹⁶. Il répond aux opposants à la société du Modèle, dont le maire, qui craindraient qu'elle entraîne un morcellement accru de la propriété thermale et qu'elle serve de marche-pied pour la captation des revenus thermaux par des investisseurs extérieurs :

« Quant aux appréhensions auxquelles fait allusion le premier magistrat de votre ville, lorsqu'il parla d'une compagnie qui viendrait exploiter vos richesses, elles sont plutôt l'effet d'une sollicitude exagérée de vos intérêts que de calculs reposant sur les idées de progrès de notre époque. Plût à Dieu qu'une compagnie plus puissante que la nôtre vint s'emparer un jour de tous ces éléments de revenus qui vous entourent ! Nous, plus jeunes que le magistrat qui veille sur vos destinées avec un zèle infatigable et qui comptant sur l'avenir, nous qui, sans douter à cause de cette disposition d'esprit qui nous porte à avoir confiance, sommes habitués à voir les choses sous un aspect large et frappé au coin du progrès, ouvririons à cette compagnie les bras comme on les ouvre à un sauveur, car si elle s'emparait de vos revenus ce ne serait qu'après vous en avoir apporté le capital, ce qui vaut mieux et surtout est moins aléatoire. Effacez donc ce fantôme du riant tableau dont on vous a prophétiquement montré l'image.⁹¹⁷ »

Capdeville rassure les Axéens en insistant sur le fait que les actions ont été souscrites exclusivement par des Ariégeois. Cette volonté de garder la main-mise sur les infrastructures thermales et touristiques se retrouve ailleurs, à Cauterets, au moins dans la première moitié du XIX^e siècle⁹¹⁸, mais aussi à Luchon. Dans cette dernière toutefois, au même moment, la commune envisage l'arrivée d'une société d'actionnaires extérieurs qui apporterait les capitaux nécessaires à la

915 AD 09, 8 M 24/1 : Sous-chemise « Affaire établissement thermal Modèle Compagnie générale des Thermes. 1863-1900 », citation dans lettre du maire d'Ax au préfet, 14 septembre 1865.

916 AD 09, 2 O 211 : Discours lithographié prononcé à l'occasion de la pose de la première pierre de l'établissement « modèle » par Ch. Capdeville, 6 décembre 1863.

917 AD 09, 2 O 211 : Discours lithographié prononcé à l'occasion de la pose de la première pierre de l'établissement « modèle » par Ch. Capdeville, 6 décembre 1863.

918 Richard LAUDINAS, *Cauterets, op. cit.*, 2015, p. 163.

construction du casino et prendrait, éventuellement, les risques de l'investissement à la place des acteurs locaux. Les investisseurs extérieurs ne sont pas absolument rejetés, du moment qu'ils répondent à des projets élaborés localement. D'aucuns y verront une étonnante « permanence » ariégeoise, mais toujours est-il qu'on se méfie à Ax de ces investisseurs extérieurs et qu'on cherche à freiner leur arrivée. Alors, Capdeville utilise abondamment la rhétorique du « progrès », il se présente en « sauveur », intéressé seulement par le bien public, véritable philanthrope au service d'autochtones incapables de valoriser eux-mêmes leurs abondantes ressources.

Cette entreprise du Modèle semble bien moins solide que son discours triomphal pouvait initialement le laisser croire. En 1865, le chantier du Modèle, pour lequel Jules François dirige les captages, est arrêté⁹¹⁹. Les sources, que la société pensait trouver sur les terrains Florence, sont en fait sur des terrains communaux. Les administrateurs, en partie conseillers municipaux, attaquent donc la commune pour usurpation des sources, en s'appuyant sur le cadastre. Un accord est provisoirement conclu en 1866 et permet de reprendre les travaux⁹²⁰. La société, au capital morcelé, est par ailleurs très divisée. En 1866, chose rare dans des rapports d'assemblées générales d'actionnaires, le commissaire aux comptes met en accusation l'administrateur-directeur pour des dépenses irrégulières. L'assemblée, agitée, met finalement en minorité le commissaire⁹²¹. En 1867, la famille Florence, qui possédait les terrains cédés à Capdeville dans des conditions troubles, s'en prend également aux administrateurs et les conflits se poursuivent. En 1869, la question de la propriété des terrains conduit à un procès avec la commune. Un accord est finalement trouvé avec le versement de 10 % des bénéfices d'exploitation à la caisse communale (accord contesté en 1892). Les actions judiciaires s'engagent aussi entre la société et les vendeurs de terrains qui n'avaient pas la valeur espérée⁹²². L'établissement Modèle ouvre tout de même en 1868. Loin d'avoir permis l'union thermale, il occasionne une nouvelle fracture dans l'exploitation touristique locale. Dernier né et bien aménagé, il devient l'établissement le plus fréquenté d'Ax, vraisemblablement en ayant capté la clientèle des autres car il n'y a pas de hausse globale de la fréquentation axéenne dans l'immédiat.

Naissance d'une deuxième société anonyme aux capitaux ariégeois et la fusion partielle

Les projets d'union reprennent quelques années après. En 1872, le préfet propose la

919 AD 09, 2 O 211 : Lettre « confidentielle » du préfet au juge de Paix d'Ax, 4 mars 1865 ; Lettre des membres du conseil d'administration du Modèle au préfet d'Ariège, 27 juillet 1869.

920 AD 09, 8 M 24/1, sous-chemise « Affaire établissement thermal Modèle Compagnie générale des Thermes. 1863-1900 », citation dans lettre du maire d'Ax au préfet, 14 septembre 1865.

921 AD 09, 52 J 355 : Compte-rendu de l'assemblée générale du Modèle, 10 décembre 1866.

922 *Idem* : Comptes-rendus de l'assemblée générale du Modèle, 13 décembre 1867, 5 janvier 1868, 25 janvier 1869.

formation d'une société au capital d'un million de francs, sans succès⁹²³. En 1879, des acteurs parisiens, mais aux noms « pyrénéens » (Campmartin et Capdevielle), entreprennent l'unification des biens thermaux, sans succès, encore⁹²⁴. En 1879, les statuts de la « Compagnie générale des thermes d'Ax » (CGTA) sont déposés à Foix. Visant l'union thermale, cette société repose sur les biens possédés et exploités depuis 1833 par Jeanne-Marie Rivière : les bains du Teich et du Couloubret⁹²⁵. Ces apports sont évalués à 450 000 fr et lui donnent neuf cent actions. Le capital est complété par une souscription de 400 000 fr divisé en huit cent actions. Jean-Baptiste Rivière-Boulié, l'héritier de Jeanne-Marie Rivière, acquiert cent actions, la banque tout juste formée à Foix par Jean Tersouly et Joseph Courbières (Tersouly, Courbières et Compagnie) quatre cent actions, Jean Tersouly, seul, cinquante, Firmin Boyé, hôtelier et maire d'Ax, vingt, tout comme le médecin Félix Garrigou, vivant entre Toulouse et Luchon, né à Tarascon-sur-Ariège et ayant exercé à Ax. Le reste du capital est détenu par des Ariégeois⁹²⁶. Le premier siège social est à Foix, il est transféré en 1889 à Ax.

Sans attendre, des tractations s'engagent pour que la CGTA acquière les thermes du Breilh. Charlotte Sicre, co-proprétaire des thermes avec ses frères, bloque les opérations. Elle demande à voir apparaître ses biens au capital de la société pour un total de 130 000 fr. Rivière-Boulié juge ces prétentions exagérées et refuse. Les Sicre réclament ensuite la place de directeur des thermes et essuient un nouveau refus. Les négociations créent de fortes tensions au sein de la CGTA⁹²⁷ et en 1881, on discute au conseil d'administration de la dissolution de la société et de la vente de tous ses biens pour 700 000 fr⁹²⁸. Elle survit et reprend la marche vers l'union thermale en 1883, date à laquelle le médecin inspecteur se félicite de la formation prochaine d'une société regroupant tous les propriétaires de sources. Mais cette union ne voit pas le jour : l'arrivée du chemin de fer aurait excité les appétits de chacun⁹²⁹.

La concurrence rejaillit sur le seul organe de régulation touristique existant à l'échelle des

923 *Idem* : Compte-rendu de l'assemblée générale du Modèle, 4 février 1873.

924 *Idem* : Comptes-rendus de l'assemblée générale du Modèle, 12 janvier 1879, 4 février 1880.

925 Elle a hérité de ces établissements au décès de Jean-Baptiste Boulié médecin d'Ax, décédé de 15 janvier 1833 sans héritier et qui avait fait de M^{elle} Rivière sa légataire universelle. Boulié avait lui-même réussi à réunir les parts de l'établissement du Couloubret, divisées en 1798 entre trois axéens. Le Teich avait été construit par Boulié sur des terrains lui appartenant.

926 AD 09, 52 J 1 : Statuts de la Compagnie générale des Thermes d'Ax établis devant M^e Barrau, notaire à Foix, 21 novembre et 16 décembre 1879.

927 AD 09, 52 J 2 : Lettres de Rivière-Boulié à son associé Tersouly, 11 et 14 janvier 1880 ; AD 09, 52 J 17 : Conseil d'administration de la Compagnie générale des thermes d'Ax, 20 février 1879.

928 AD 09, 52 J 17 : Conseil d'administration de la Compagnie générale des thermes d'Ax, 4 décembre 1881.

929 AD 09, 52 J 355 : Compte-rendu de l'assemblée générale du Modèle, 30 juin 1883 ; AD 09, 8 M 24/3 : Rapports du docteur Auphan, inspecteur des eaux d'Ax, au préfet de l'Ariège, 1^{er} juillet 1883 et 4 juillet 1884.

stations : le conseil municipal. Il devient un enjeu dans la compétition entre exploitants thermaux, au lieu de servir à la gouvernance, comme ce fut le cas à Luchon. Déjà, dans les années 1860, la formation du Modèle avait fracturé le conseil d'Ax. Certains élus, actionnaires du Modèle, cherchèrent à favoriser leur société, par exemple par la concession gratuite des sources communales, adoptée lors d'un conseil municipal en 1863, mais rejetée par la préfecture⁹³⁰. En 1876, Jeanne-Marie Rivière, la propriétaire des bains du Couloubret et du Teich se plaignait à nouveau d'un conflit d'intérêt, dans son conflit l'opposant à la commune : le maire d'Ax, Benjamin Rivière, était le directeur-administrateur de l'établissement thermal Modèle⁹³¹. En 1880, cette fois, le conseil municipal est occupé par les intérêts de la CGTA, en particulier le maire Boyé. En 1882 et 1883 en revanche, ce sont les propriétaires des thermes du Breilh (Sicre, maire) et du Modèle qui sont aux commandes et ne répondent pas aux demandes des administrateurs de la Compagnie générale des thermes d'Ax⁹³².

En 1891, un pas est enfin fait vers l'unification puisque la CGTA devient actionnaire majoritaire de la société du Modèle, sans opérer de fusion⁹³³. Le montage paraît alors complexe et les comptes de la société ne sont plus présentés pendant quelques années. Il reste alors le Breilh à acquérir, ce qui ne sera pas le cas avant les années 1930. L'actionnariat de la CGTA évolue et échappe en partie aux Axéens, même s'il reste très local. En 1890, on compte ainsi trente-quatre actionnaires. La famille Calvet (Urs, près de Luzenac où elle est impliquée dans les mines de talc) en concentre 836, la quasi majorité, les Marcaillhou (à Ax et en Algérie) 298, les Rivière-Boulié (Ax) seulement 240⁹³⁴. Les administrateurs des mines de Luzenac ne quittent plus l'affaire et prennent progressivement la majorité absolue. En 1910, la famille Goubeau, habitant également Luzenac, liée à Calvet et aux mines, entre au conseil d'administration de la CGTA⁹³⁵. Une alliance locale entre intérêts miniers et touristiques se noue, et montre, derrière les apparences, les similarités que peuvent présenter dans les esprits du temps l'exploitation de ressources minérales et celle de ressources thermales et touristiques.

930 AD 09, 8 M 24/1 : Lettre du préfet d'Ariège au maire d'Ax, 5 décembre 1863.

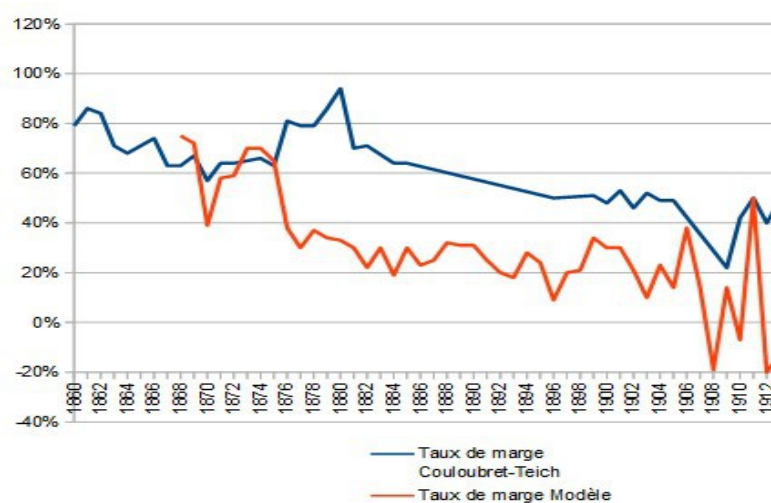
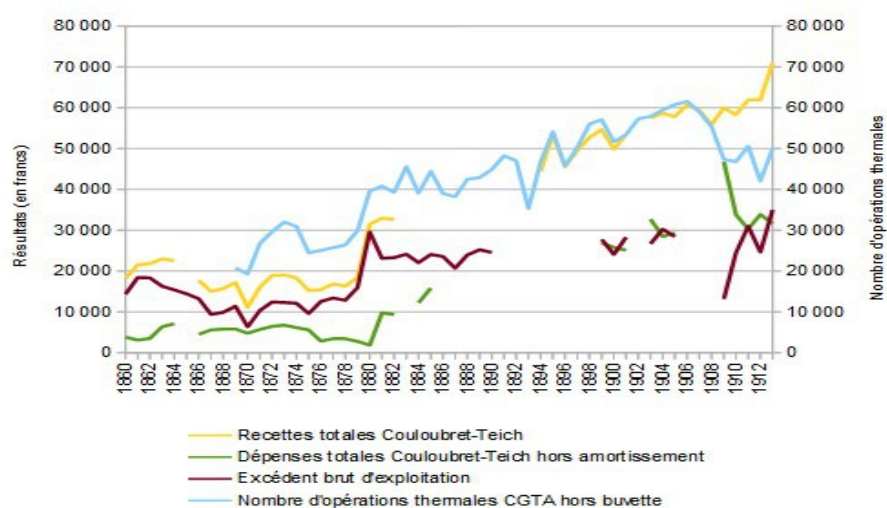
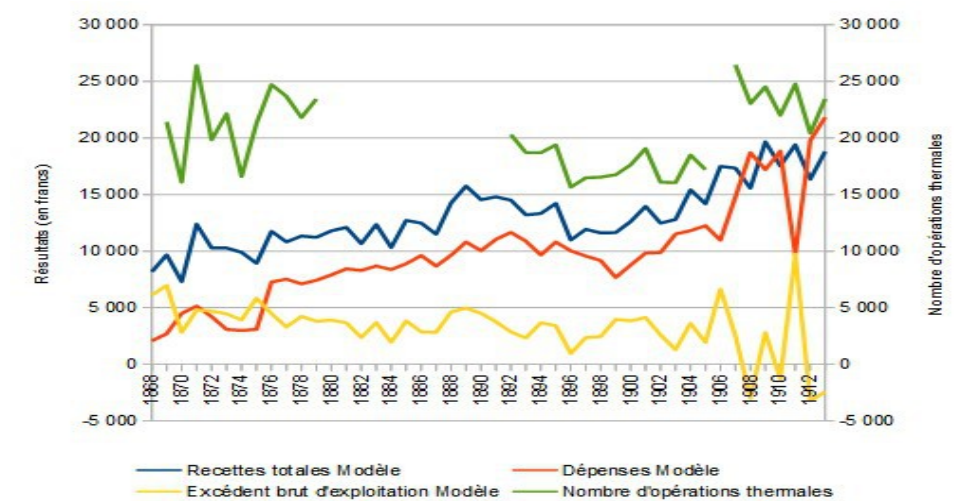
931 AD 09, 8 M 24/3 : Lettre de Jeanne-Marie Rivière au préfet d'Ariège, 28 juillet 1876. On notera l'homonymie pour deux personnes qui ne sont pas de la même famille.

932 AD 09, 8 M 24/1, Chemise « Procès Rivière. 1855-1891 » : Lettre de M. Bellissen-Sénac (président de la Compagnie générale des thermes d'Ax, ancien député, conseiller général de l'Ariège) au préfet de l'Ariège, 2 janvier 1883.

933 AD 09, 52 J 355 : Compte-rendu de l'assemblée générale du Modèle, 12 mars 1891 ; AD 09, 52 J 17 : Conseil d'administration de la Compagnie générale des thermes d'Ax, 12 janvier 1892.

934 AD 09, 52 J 5 : « Nom des actionnaires », 31 octobre 1890 (1 700 actions).

935 AD 09, 52 J 18 : Conseil d'administration de la Compagnie générale des thermes d'Ax, 16 janvier 1910.



Résultats d'exploitation des établissements thermaux d'Aix (1868-1913)

L'affaissement du taux de marge

Les archives privées permettent d'approcher les données comptables des ces entreprises touristiques, sur le temps long, présentées dans les graphiques précédents⁹³⁶.

Les « taux de marge »⁹³⁷ ont tendance à baisser, ce qui semblait aussi le cas des thermes Luchonnais même si les données y étaient trop lacunaires. Pour le Teich et le Couloubret, on trouve, des années 1860 à 1880, des taux de marge de 60 à 70 % en général, avec des années exceptionnelles comme 1861 et 1862 (86 et 84 %), et la période 1876-1880 (79 à 94 %). Même les années difficiles montrent des marges confortables : en 1870 par exemple, malgré la forte baisse d'activité thermale, le taux de marge s'élève encore à 57 % pour le Teich et le Couloubret (39 % au Modèle). À partir de 1880, les statistiques de la CGTA sont parfois incomplètes, malheureusement, mais elles semblent montrer une tendance à la baisse du taux de marge, qui reste tout de même compris, le plus souvent entre 45 et 52 % de 1895 à 1913, avec des années plus faibles (22 % seulement en 1909). En tout cas, l'engouement thermal, manifeste à partir du milieu du siècle, se comprend avec ces données : l'investissement thermal est alors très rentable. Une fois la dépense d'infrastructure effectuée, les frais de fonctionnement sont limités. Néanmoins, dans la dernière partie du siècle, les dépenses augmentent fortement. Pour la CGTA, c'est une hausse de 223 % entre 1881 et 1913 (soit un taux de croissance annuel moyen de 3,7 %), tandis que le nombre d'opérations thermales ne progresse que de 22 % (0,6 % par an) et les recettes totales de 115 % (2,4 % par an).

La forte hausse des dépenses pourrait bien être un fait généralisable des exploitations thermales de la fin du XIX^e siècle. L'effet mécanique de la hausse de fréquentation, qui impose des dépenses supplémentaires en mobilier, en linge, en équipements d'accueil et en personnel, se conjugue à l'augmentation des frais de réparation et d'entretien, liée à la montée des préoccupations hygiéniques, et des attentes en matière de service, liées à la montée en gamme de la clientèle. Si les recettes augmentent, c'est grâce à la diversification des revenus⁹³⁸ et surtout à la hausse des tarifs thermaux. C'est insuffisant pour maintenir le taux de marge mais assure une croissance, limitée, des bénéfices (+ 51 %, ou 1,3 % de croissance annuelle). La stratégie d'augmenter les tarifs est surtout sensible après 1906, pour maintenir les bénéfices malgré la baisse du nombre d'opérations thermales (- 19 % entre 1906, année d'activité maximale de la période, et 1913). Ces hausses successives

936 Les graphiques suivants ont été réalisés par nos soins à partir des archives privées de la CGTA. Les données sont présentées plus précisément en annexe 7.

937 En théorie : excédent brut d'exploitation divisé par la valeur ajoutée. L'expression est toutefois inexacte ici, car nous n'avons pas pu déterminer la valeur ajoutée dans les résultats, il s'agit donc des bénéfices après impôts et amortissement, ramenés au chiffre d'affaires.

938 Intégration d'un service de massages par exemple, buvettes, appartements du Teich. La hausse de la part des logements est limitée : 5 % des recettes en 1880, 13 % sur 1894-1898, 12 % en 1912.

permettent de faire monter les profits à un niveau record (35 000 fr en 1913, + 12 % environ depuis 1906, pour une hausse du chiffre d'affaires de 17 %). Mais la stratégie ne peut fonctionner qu'à court terme : ensuite, l'augmentation des tarifs, défavorable à la clientèle modeste, impose d'améliorer constamment les prestations pour retenir les clientèles plus aisées, ce qui fait grimper les frais de fonctionnement. En somme, l'augmentation des prix impose de nouvelles dépenses. En 1909, le conseil d'administration de la CGTA discute de ce problème : la hausse des tarifs a fait croître les recettes malgré la baisse de fréquentation, mais elle mécontente les clients⁹³⁹. La montée des attentes en terme de confort pousse alors à augmenter les dépenses d'agrément : une partie des chambres du Teich a été mise aux normes « Touring-club », et les clients réclament désormais l'électricité dans toutes les chambres⁹⁴⁰. En 1912, les douze chambres du Teich sont remeublées pour 4 656 fr de dépense totale⁹⁴¹. À partir de cette même saison, face aux besoins croissants d'investissement, la CGTA procède à des amortissements, qui réduisent les bénéfices (4 902 fr amortis en 1912, 4 302 fr en 1913) mais garantissent la valeur du capital mobilier et immobilier soumis à une obsolescence en cours d'accélération.

Les effets de la création de nouveaux établissements

Par comparaison, le Modèle permet de voir, sommairement, les effets et l'opportunité de la création d'un nouvel établissement dans une station qui était encore loin de la saturation. Sa création ne coïncide pas avec une hausse sensible de la fréquentation et il semble plutôt capter la clientèle des autres établissements. Plus moderne que les autres, il permet toutefois, sans doute, d'éviter la fuite de la clientèle moyenne et aisée. Sur le temps long, le graphique présentatn les résultats du Modèle donne l'impression d'une stagnation ou d'une faible croissance, qui n'est pas interrompue par le rachat des parts par la CGTA en 1891-1892. Entre la première saison pleine, en 1869, et 1913, la croissance annuelle du chiffre d'affaires est de 1,5 %, celle des dépenses est de 4,9 %, celle des opérations thermales de seulement 0,2 %. Les bénéfices des premières années d'exercice ne sont quasiment jamais retrouvés après 1875 et l'exercice 1913 se clôt sur un déficit. Le taux de marge passe d'une fourchette de 58 à 75 % entre 1868 et 1875, à des taux généralement de 15 à 30 % dès les années suivantes pour finir avec quatre années sur six de déficit entre 1908 et 1913. Les dividendes baissent régulièrement : ils sont de 6,93 fr par action entre 1871 et 1880 (soit 2,8 %), 6,41 fr entre 1881 et 1890 (2,6 %), 4,58 fr entre 1891 et 1896 (1,8 %)⁹⁴², dernière année où les

939 AD 09, 52 J 18 : Conseil d'administration de la Compagnie générale des thermes d'Ax, 14 novembre 1909

940 *Idem* : Conseil d'administration de la Compagnie générale des thermes d'Ax, 14 novembre 1909.

941 *Idem* : Conseil d'administration de la Compagnie générale des thermes d'Ax, 10 novembre 1912.

942 Calculs par nos soins à partir des chiffres votés en assemblées générales des actionnaires (AD 09, 52 J 355 : 1863-1911)

bénéfices sont suffisants pour être distribués. Au-delà de ces valeurs absolues, globalement, malgré le millier de curistes qui fréquentent le Modèle, les bénéfices à se partager sont modestes, compris entre 3 000 et 6 000 fr les meilleures années (contre 25 à 30 000 pour la CGTA soit des bénéfices avant mise en réserve équivalents à 3 ou 4 % du capital).

Le Modèle n'a donc pas été un investissement très lucratif. Dans un premier temps, la concurrence nouvelle qu'il a créée a eu des conséquences contradictoires. Il a poussé à la modernisation des autres établissements tout en ayant des effets délétères sur les prix. La concurrence a en effet poussé à l'utilisation abusive de tarifs réduits pour attirer la clientèle présente au détriment des autres établissements. En théorie, ces tarifs sont strictement réglementés, limités aux médecins, à leur famille, aux habitants des environs, ainsi qu'à certaines personnes sous condition de ressources. À l'échelle de la station, ces tarifs réduits représentent par exemple 36 à 44 % des opérations thermales entre 1881 et 1883, et c'est le Modèle qui y recourrait le plus, avec près de la moitié de ses prestations, ce qui a pour effet d'affaiblir les autres sans dégager de bénéfices suffisants pour investir⁹⁴³. À partir du rachat par la CGTA (1891-1892), qui a entièrement modernisé le Couloubret au début des années 1880 et le Teich au début des années 1890⁹⁴⁴, il semble que le Modèle serve d'appoint seulement, pour les visiteurs les plus modestes. Lors de sa première saison en tant qu'actionnaire principal, la CGTA fait baisser les tarifs du Modèle⁹⁴⁵. Ce dernier vieillit, est frappé par la crue de la Lauze en 1897 et l'emprunt réalisé pour les réparations le transforme en complément non rentable aux deux autres⁹⁴⁶. Les derniers dividendes distribués le sont pour l'exercice 1896 (1,50 fr par action seulement)⁹⁴⁷. Les quelques bénéfices sont ensuite mis en réserve et grignotés par les travaux et déficits successifs. Le rachat des actions du Modèle a, au moins, permis à la CGTA d'éteindre une concurrence dangereuse pour Ax et de mieux répartir ses clientèles.

4. Spéculations sur les petites stations : montages financiers troubles, dégradation des ressources

L'exemple d'Ax, comme celui d'Ussat où un deuxième établissement ouvre en 1868, montrent que la création d'un nouvel établissement dans des stations moyennes ne fait que diviser

943 AD 09, 8 M 24/3 : Rapports du docteur Auphan, inspecteur des eaux d'Ax, au préfet de l'Ariège, 29 juin 1882, 4 juillet 1884.

944 AD 09, 8 M 24/3 : Rapport du docteur Auphan, inspecteur des eaux d'Ax, au préfet de l'Ariège, 29 juin 1882 ; AD 09, 52 J 17 : Conseils d'administration de la Compagnie générale des thermes d'Ax, 8 octobre 1893. Teich par l'architecte toulousain Romstain.

945 AD 09, 52 J 355 : Assemblée générale de la société du Modèle, 8 janvier 1893.

946 *Idem* : Assemblée générale de la société du Modèle, 13 décembre 1896-8 décembre 1906.

947 *Idem* : Assemblée générale de la société du Modèle, 13 décembre 1896.

les clientèles et par conséquent les revenus. Ax présente également un cas d'investissement (modeste) des bourgeoisies départementales dans des entreprises touristiques, signe d'espoirs locaux en la matière. L'évolution d'une autre station, plus petite, est significative de la spéculation thermique à court terme, qui se joue parfois de la ressource thermique et se solde par une série d'échecs, mobilisant, cette fois, des capitaux régionaux et nationaux. Cette station, c'est Aulus, dans le Couserans, en Ariège. Olivier Faure, dans une ébauche d'étude générale des petites stations thermales, estime que peu d'entre elles disparaissent avant 1914 : les espoirs de profit (dont on a vu qu'ils sont fondés, avant les années 1870-1880 au moins) font que toutes les sources trouvent repreneur⁹⁴⁸. Aulus est une de ces petites stations, plus ou moins victime d'une spéculation thermique à court terme.

Aulus, un élan brisé

Les deux établissements thermaux d'Aulus, de petite taille, sont des propriétés privées. En 1861, face à son faible essor et probablement motivé par les exemples des Pyrénées occidentales, le maire d'Aulus souhaite les faire racheter par la commune. Mais son conseil, que le maire accuse d'être manipulé de l'extérieur, refuse⁹⁴⁹. Les propriétaires sont peu dynamiques et le foncier, là aussi, est très morcelé. Le parcours souterrain des sources n'est pas identifié avec précision, et en 1862, lorsque Dégeilh se rend propriétaire des deux établissements d'Aulus, un procès éclate sur la propriété des eaux, après une demande de périmètre de protection⁹⁵⁰. Chaque propriétaire alentour espère pouvoir ouvrir sa propre buvette à côté de son hôtel, et l'on voit successivement s'opposer les notables du canton qui viennent spéculer à Aulus. En 1869 par exemple, le maire d'Oust, Oscar de Bardies, propriétaire de terrains à Aulus et qui projette d'y établir un hôtel et des bains, s'oppose à une nouvelle demande de périmètre de protection de 500 m faite par Dégeilh, habitant Ercé et propriétaire des thermes d'Aulus⁹⁵¹. Une relative « ruée » vers l'or thermal est en train de s'opérer et personne ne veut abandonner ses propriétés, d'où l'eau peut jaillir. Il faudrait une expropriation pour cause d'utilité publique pour simplifier la situation et lancer une vraie exploitation thermique : personne ne l'accepte⁹⁵². Aucun périmètre de protection n'est dressé, au risque de ruiner la ressource hydrominérale, extrêmement fragile.

948 Olivier FAURE, « Les petites stations thermales en France au XIX^e siècle : au autre thermalisme ? », in Dominique JARRASSÉ, *2000 ans de thermalisme. Économie, patrimoine, rites et pratiques*, Clermont-Ferrand, Institut d'Etudes du Massif Central, Université de Clermont-Ferrand II, 1996, p. 43.

949 AD 09, 2 O 176 : Lettre du maire d'Aulus au sous-préfet de Saint-Girons, 12 août 1861 ; Lettre du sous-préfet de Saint-Girons au préfet d'Ariège, 3 octobre 1861.

950 AD 09 8 M 23 : Registre d'enquête ouvert du 22 juin au 22 juillet 1862, sur la demande de déclaration d'utilité publique des sources et propriétés de M. Dégeilh, ainsi que correspondance diverse.

951 *Idem* : Lettre du maire d'Oust au sous-préfet de Saint-Girons, 14 juillet 1869.

952 *Idem* : Rapport du docteur Bordes-Pagès au préfet d'Ariège, 9 juillet 1870.

Le raccordement d'Aulus à Ercé par une route entièrement carrossable est effectif à l'aube de la Troisième République. En 1871, les établissements passent aux mains d'une société constituée autour de Barthet, notaire de Saint-Girons. Elle détruit les deux établissements accolés et en reconstruit un, tandis que les eaux sont enfin analysées (par Félix Garrigou). Le médecin inspecteur, Bordes-Pagès (également personnalité importante du camps républicain ariégeois), s'en félicite et y voit le point de départ d'un réel essor pour ce qui était « il y a encore quelques années, un village de bergers⁹⁵³ ». Les rares chiffres disponibles montrent la croissance d'Aulus. Jusque-là au niveau d'Audinac avec quelques centaines de curistes, 2 000 à 3 000 fr de recettes aux buvettes et environ 500 à 700 bouteilles d'eau expédiées par an, Aulus se développe nettement dans les années 1870, en particulier sur le créneau de l'embouteillage, pour ces eaux minérales froides. On reste loin des productions atteintes à Vichy ou Evian, mais de 1 400 bouteilles expédiées en 1871, on passe à 13 510 en 1872, près de 18 000 en 1874 et 1875, 30 000 en 1879, production désormais divisée entre deux établissements. Les bénéfices d'exploitation, qui étaient de 4 500 fr en 1869, atteignent sans doute les 15 000 fr en 1879, soit une croissance de 10 à 15 % par an. En 1876, les bouteilles d'eaux purgatives d'Aulus seraient en vogue jusqu'à Philadelphie, selon un article du *Figaro*⁹⁵⁴. L'élan est néanmoins brisé, car les difficultés surviennent très vite. En 1891, Aulus produit 55 000 bouteilles mais seulement 25 000 sont expédiées, le reste étant consommé sur place par les 1 400 abonnés. En 1898, on ne compte plus que 1 073 abonnés, 21 000 bouteilles sont consommées sur place, seulement 9 066 expédiées⁹⁵⁵. Bien partie, l'industrie de l'embouteillage ne prend finalement pas à Aulus, tout comme dans le reste des Pyrénées (plutôt réputées pour leurs eaux chaudes sulfurées qui ne se prêtent pas à l'embouteillage). Cette industrie est la grande fortune d'autres régions thermales : au début des années 1890, on vend 762 000 bouteilles d'eau d'Évian, en 1911 douze millions⁹⁵⁶. Depuis les années 1850, Saint-Galmier grâce à Auguste Badoit et Vittel grâce à la famille Bouloumié ont également montré la direction⁹⁵⁷. À Aulus, les difficultés d'exploitation de la ressource hydrominérale se conjuguent avec la spéculation foncière et de graves erreurs techniques pour aboutir à cette trajectoire brisée.

953 *Idem* : Rapports du docteur Bordes-Pagès au préfet d'Ariège, 27 juin 1873 (dont citation), 18 juillet 1874.

954 Alfred TENCÉ, « L'industrie française à Philadelphie », *Le Figaro*, 23 juillet 1876.

955 AD 31, 7689 W 1, Archives de la DRIRE Midi-Pyrénées : Dossier de demande d'autorisation d'exploiter à l'émergence, à distance du point d'émergence et en mélange l'eau des sources d'eau minérale d'Aulus, Rapport de l'ingénieur en chef des Mines, DRIRE Midi-Pyrénées, janvier 1982.

956 Paul GERBOD, *Loisirs et santé. Les thermalismes en Europe des origines à nos jours*, Paris, H. Champion, 2004, p. 89.

957 Jérôme PENEZ, « Les réseaux d'investissement », *op. cit.*, 2004.

Concurrence et spéculation locales

La société Barthet fait mener les premiers travaux de captage par l'ingénieur des Mines Vieira, entre 1872 à 1875⁹⁵⁸. Mais ces travaux sont incomplets, le lieu de surgissement de l'eau dans la roche n'est toujours pas identifié. Dans ce cadre, la demande de périmètre de protection, qui donnerait plus de sécurité à l'exploitant, ne peut être satisfaite. En 1876, le sous-préfet de Saint-Girons estime qu'appuyer le périmètre de protection, comme le demande alors le conseil général de l'Ariège, serait même préjudiciable à Aulus. Cela empêcherait en effet les propriétaires voisins d'exploiter les leurs et cela créerait un monopole qu'il juge néfaste :

« Dans l'intérêt même de la station, il est à désirer que ces sources soient exploitées concurremment avec celles de l'établissement [Barthet]. Le prix des eaux sera forcément alors diminué et le nombre des baigneurs ne fera qu'augmenter. Je suis l'ennemi juré de tout monopole qui favorise l'intérêt privé au préjudice de l'intérêt général. »

Cet intérêt général, c'est que « toute une population de gens peu fortunés » puisse « fréquenter les eau d'Aulus.⁹⁵⁹ » On peut pourtant voir dans le morcellement de la propriété et l'insécurité pesant sur des sources toujours menacées d'être détournées, une cause de végétation pour Aulus. Les demandes d'autorisation d'exploitation de source se succèdent alors. Les propriétaires du Grand Hôtel d'Aulus, Calvet et Laporte, obtiennent en 1878 l'autorisation de capter et d'exploiter une source près de leur établissement, dont l'origine souterraine est la même que celle de l'établissement Barthet⁹⁶⁰. En 1879, suite à cette ouverture, la demande de périmètre de protection pour ce dernier est abandonnée : on ne peut pas déclarer d'utilité publique l'un, sans porter préjudice à l'autre estime, alors, le préfet⁹⁶¹. Il y a, derrière ces considérations des enjeux politiques, des liens de clientèle et des conflits d'intérêts qu'il est difficile de démêler. Car il y a forcément des relations de proximité entre le sous-préfet d'un arrondissement peu peuplé comme celui de Saint-Girons, et un notable local comme Barthet. Il faudrait démêler, aussi, les liens de parenté et de clientèle entre les propriétaire auluséens et certains notables ariégeois et qui pèsent dans les décisions des autorités.

L'emballlement financier et la dégradation de la ressource hydrominérale

Cette concurrence et ces jeux d'influence semblent être l'occasion de manipulations et d'opérations frauduleuses qui mettent un coup d'arrêt à Aulus. Au tournant des années 1880, la

958 AD 09, 8 M 20 : Rapport de l'ingénieur des Mines Mussy sur la situation des établissements thermaux d'Ariège, 17 juillet 1873 ; Rapport de l'ingénieur en chef des Mines Vieira, chargé des travaux de captage, au préfet, 21 juillet 1876.

959 AD 09 8 M 23 : Lettre du sous-préfet de Saint-Girons au préfet d'Ariège, 9 décembre 1876.

960 *Idem* : Voir correspondance sur la demande de Calvet et Laporte dont Arrêté du ministère de l'Agriculture et du Commerce, 11 mai 1878.

961 *Idem* : Dossier de demande de M. Barthet dont lettre du préfet d'Ariège au ministre de l'Agriculture et du Commerce, 16 octobre 1879 ; Félix Garrigou, « Situation des eaux d'Aulus au point de vue des travaux divers de captage sur leur composition et leur gisement », Rapport manuscrit, 16 janvier 1884.

constitution de la Société générale des eaux d'Aulus, dirigée par la famille Hirschler, de Paris, et soutenue par le Comptoir national d'escompte de Paris, est un moment décisif dans la trajectoire d'Aulus. Elle coïncide avec un emballement financier pour la station et la perte de la ressource essentielle : les eaux minérales. Sur ce dernier point, Félix Garrigou, appelé dans la station en 1883 pour dresser le plan des captages, donne un état des lieux sans concession.

Les travaux entrepris, depuis les années 1870 et le rachat par Barthet et compagnie, sont très mauvais et ont conduit à la disparition des propriétés chimiques qui ont fondé la réputation des eaux d'Aulus (contre les maladies vénériennes et les problèmes digestifs)⁹⁶². Le bruit court depuis les premiers captages réalisés par Vieira que les eaux d'Aulus ne sont plus les mêmes qu'avant. Elles sont menacées de discrédit. Hirschler charge de ce fait, vers 1879 ou 1880, Jules François, personnalité au sérieux incontesté, de ces nouvelles fouilles. Celui-ci, retraité, délègue ces travaux à son homme de confiance local, M. Georges, d'Aulus, sans jamais venir sur place. Georges creuse une galerie et trouve une source abondante, qu'il pense être la principale. À tort, car la composition chimique de l'eau et la température, plus basse, diffèrent totalement de celles des trois anciennes sources, qui disparaissent, peut-être « refoulées dans des points inconnus du sous-sol. » La situation est devenue critique :

« Les sources d'Aulus ne sauraient être mieux comparées qu'à une jeune fille délicate et malade par suite de mauvais traitements et qui vit dans un couvent aux portes mystérieuses pour tous. Le moindre choc peu la conduire au trépas.⁹⁶³ ».

Mais les travaux ne s'arrêtent pas là : pour couper court à l'entreprise de Calvet et Laporte, Hirschler fait creuser une galerie pour intercepter l'eau qu'ils exploitent. Il y parvient et ceux-ci, bloqués, sont forcés de vendre en 1882⁹⁶⁴. En l'absence d'arbitrage par les autorités, la concurrence pour l'accès à la ressource est devenue sauvage. Deux cents mètres de galeries ont été creusées dans la roche vive⁹⁶⁵, mais on est très loin des résultats obtenus à Luchon plus de trente ans auparavant.

La ressource thermale originelle a donc été ruinée par cette concurrence. Le risque vient aussi de la société exploitante elle-même, la Société générale des eaux d'Aulus, à la constitution plus qu'incertaine. Elle rachète l'établissement principal en 1879 mais ses statuts ne sont déposés qu'en décembre 1882. C'est une société anonyme au capital de cinq millions de francs, dont le siège est fixé à Saint-Girons, présidée par Hilarion Hirschler, propriétaire demeurant à Paris. Un tel

962 *Idem* : Félix Garrigou, « Situation des eaux d'Aulus au point de vue des travaux divers de captage sur leur composition et leur gisement », Rapport manuscrit, 16 janvier 1884.

963 *Idem*.

964 *Idem* et Rapport du docteur Bordes-Pagès au préfet d'Ariège, 15 juin 1882.

965 AD 31, 7689 W 1, Archives de la DIRE Midi-Pyrénées : Dossier de demande d'autorisation d'exploiter à l'émergence, à distance du point d'émergence et en mélange l'eau des sources d'eau minérale d'Aulus, Rapport de l'ingénieur en chef des Mines, DRIR Midi-Pyrénées, janvier 1982.

capital montre de fortes ambitions, mais laisse aussi planer de gros doutes sur la probité des initiateurs. Car les perspectives de profit, à court terme au moins, sont irréalistes pour une exploitation qui ne dégagait que 10 à 15 000 fr de bénéfices dans les années 1870. Les pièces constitutives légales ne sont pas versées et la société est de ce fait très difficile à suivre. Une longue note sans auteur, démêle, à l'attention du préfet, le montage constitutif de la Société des eaux⁹⁶⁶. Cette note juge l'existence légale de la société « très problématique » et met en avant une opération financière douteuse qui compromet un grand nombre de notables ariégeois, et en premier lieu le député Joseph Sentenac, menacé de perdre de fortes sommes⁹⁶⁷. Celui-ci aurait été impliqué à hauteur d'un million de francs dans la société dirigée par Barthet, qui possédait les thermes d'Aulus. Ces biens sont vendus à la Société des eaux, mais le paiement n'est pas effectué immédiatement. Sur un capital de cinq millions de francs, la Société des eaux compte une bonne part en non-valeur qui a servi d'apport à ses fondateurs : un immeuble acquis 200 000 fr figurait ainsi pour une valeur de plus de 1,5 million. Beaucoup de biens acquis ne sont toujours pas intégralement payés, en particulier les biens de Laporte et Calvet (hôtel et source) achetés 500 000 fr (somme démesurée) en 1882 mais dont à peine le quart a été payé. De nombreux terrains ont été acquis auprès de paysans, avec paiement échelonné : comptant sur le fait que les procès sont trop onéreux à entreprendre pour eux, la société ne leur a encore rien versé. « En résumé, expose la note, la société actuelle est insolvable, et si une liquidation judiciaire intervenait, le produit de la vente de ses établissements ne suffirait pas pour payer ses dettes. » La société se concentre pour l'essentiel sur le casino. Pour le construire, elle a contracté un grand emprunt auprès du Comptoir d'escompte, créancier qui est désormais maître de la situation. L'auteur accuse, sans détour, les administrateurs de truquer les jeux pour augmenter les revenus. Et cette spéculation aventureuse menace de compromettre toutes les strates de l'administration :

« Le scandale à cet égard était public et M. le Préfet de l'Ariège lui-même, [...] n'a pas dissimulé que la situation faite aux administrateurs du département, leur avait causé un préjudice énorme. On l'accusait [le préfet] en effet publiquement et dans des articles de journaux, de n'avoir autorisé les jeux au casino [...], que parce qu'il avait reçu ainsi que le sous-préfet de Saint-Girons, une somme importante. Son indignation était grande et il se défendait énergiquement ajoutant que l'autorisation était venue directement de M. Ferry président du Conseil des ministres. M. Sentenac [menacé de perdre de fortes sommes si la société ne paye pas les biens qu'elle a acquis] n'avait pu obtenir probablement ce résultat, qu'en faisant connaître la situation désespérée de la société qui ne pourrait se relever qu'en faisant une campagne... de jeux heureux. Aussi le mépris le plus absolu est-il l'apanage de la société, appelée de tous les habitants du Saint-Gironnais, la bande des exploiters.⁹⁶⁸ »

966 AD 09 8 M 23 : « Notes sur la situation de la société des eaux », document manuscrit, sans auteur, s.d., [début 1884].

967 Joseph Sentenac, né en 1835 et décédé en 1915 à Saint-Girons, député de l'Ariège de 1878 à 1898 dans le groupe d'union républicaine.

968 AD 09 8 M 23 : « Notes sur la situation de la société des eaux », document manuscrit, sans auteur, s.d., [fin 1883-début 1884].

En 1883, la commune interdit la poursuite des fouilles car, lors de ses travaux de captage hasardeux, la société est allée chercher l'origine de la source en terrains communaux⁹⁶⁹. Alors, « la société comprit qu'elle pouvait être mise en péril, surtout pour le projet à venir qu'elle avait et qui devait consister à émettre sur les marchés financiers, les 500 000 actions, le moment psychologique venu. C'est à ce moment que paraît M. Sentenac, dont la fortune est intimement liée à celle de la société et qui tombera avec elle »⁹⁷⁰. Avec le préfet, il serait alors intervenu pour que la commune accepte de céder ses droits sur ses sources en échange de 3 000 fr par an. « Les montagnards lui firent savoir que jamais on n'obtiendrait une concession d'eux.⁹⁷¹ » Devant tous ces abus, manifestes, une partie de la population auluséenne se révolte en effet.

La révolte des « montagnards »

La commune avait dans un premier temps fait appel à un industriel toulousain pour lui affermer les sources de Lacoste pour une redevance annuelle de 5 000 fr. Survient le conseil municipal du 16 septembre 1883 : il devait être consacré aux affaires forestières, mais le maire fait passer le projet de traité avec la Société des eaux, profitant de l'ivresse de certains conseillers, et grâce à une distribution d'argent, dit la note. L'adjoint au maire aurait auparavant affirmé en public avoir refusé une somme de 2 000 fr, avant probablement de recevoir davantage. Avec les intérêts économiques en jeu et le poids des pouvoirs publics en matière thermale, la corruption, impossible à vérifier, n'est pas impossible. Le projet d'accord envisage, de manière très ambiguë, que la commune concède à perpétuité à la société toutes les sources existantes et qui verraient le jour dans les terrains communaux. Le traité, ainsi rédigé, semble bien s'appliquer à l'ensemble des communaux et non seulement à celui de Lacoste (zone d'où viennent toutes les sources d'Aulus). Ce, en échange de l'éclairage public par quinze lanternes au gaz, de la boisson gratuite pour les habitants d'Aulus et d'une redevance de 4 000 fr par mois, sans clause évolutive⁹⁷².

La décision du conseil n'est pas immédiatement rendue publique et l'habituelle enquête de *commodo* et *incommodo* déclenchée pour tout projet de concession de communaux n'est révélée qu'au dernier moment. La nouvelle déclenche un début d'émeute à Aulus : « la colère des montagnards devint si terrible que l'on menaça d'aller brûler les maisons du maire et des conseillers.⁹⁷³ » L'enquête donne cent soixante-cinq opposants pour treize partisans. Le sous-préfet,

969 *Idem* : Rapport du docteur Bordes-Pagès au préfet d'Ariège, 15 juin 1882.

970 *Idem* : « Notes sur la situation de la société des eaux », document manuscrit, sans auteur, s.d., [fin 1883-début 1884].

971 *Idem*.

972 AD 09 8 M 23 : Accord entre la commune et la Société des eaux d'Aulus, 16 septembre 1883.

973 *Idem* : « Notes sur la situation de la société des eaux », document manuscrit, sans auteur, s.d., [fin 1883-début 1884].

que la note accuse à mots couverts de compromission, nomme le maire de Soueix, Siméon Souquet, commissaire enquêteur, alors même qu'il est « créancier de tout le pays ». Un Souquet, dont on ne peut affirmer avec certitude qu'il s'agit de Siméon, était par ailleurs président de la Société des eaux en 1880, et il est de manière certaine hôtelier à Aulus : ce n'est donc pas, loin s'en faut, un personnage neutre. Il aurait, toujours selon la note anonyme, exercé des pressions sur les opposants. Sentenac et le maire de Saint-Girons viennent en personne le jour de l'enquête tenter de convaincre les Auluséens, mais ils sont éconduits. À en croire Siméon Souquet, la faible adhésion locale viendrait pourtant des intimidations exercées sur les partisans de l'accord⁹⁷⁴. Le maire et son conseil opèrent alors un revirement stratégique et s'opposent au traité, en affirmant qu'ils ont été manipulé la première fois. Le maire est cependant accusé de vouloir faire passer l'accord en falsifiant la délibération du conseil municipal de novembre. Cinquante opposants envahissent alors la salle du conseil. Un socialiste serait impliqué, ainsi que deux douaniers et un facteur rural⁹⁷⁵. Par vengeance, selon l'auteur de la note, et l'information est confirmée par une lettre du sous-préfet, l'administration chercherait désormais à révoquer le facteur et les douaniers qui ont fait partie de l'opposition⁹⁷⁶. Finalement, la commune renégocie le traité. La redevance reste fixée à 4 000 fr, seulement, mais l'accord précise beaucoup plus explicitement que la concession ne s'applique qu'aux sources de Lacoste. Si l'affluence dépasse les 5 000 baigneurs, la société paiera 1 000 fr de plus⁹⁷⁷. La population locale veille donc, avec succès, à empêcher l'accaparement de ses biens communs et certains opposants espèrent sans doute profiter à l'avenir de la manne thermique en trouvant des sources. La note estime en effet que les Auluséens ne veulent pas du monopole pour la société des eaux, car ils pensent que la concurrence est mieux à même de faire croître le prix de leurs terrains⁹⁷⁸.

De la faillite au retour des « affairistes »

Pendant ce temps, en novembre 1883, la société essuie une première crise, des administrateurs démissionnent, le siège social est déplacé à Aulus, les statuts sont modifiés et la part des bénéfices réservés au conseil d'administration est abaissée de 25 à 10 %. De nouveaux administrateurs sont élus parmi lesquels Hirschler, de Pauville, Gombault, le docteur Danet et le

974 *Idem* : Procès-verbal d'enquête de *commodo* et *incommodo* ouverte le 14 octobre 1883.

975 *Idem* : Rapport du commissaire spécial de police missionné à Aulus, 14 novembre 1883 ; Lettre du sous-préfet de Saint-Girons au préfet d'Ariège, 19 novembre 1883.

976 *Idem* : Lettre du sous-préfet de Saint-Girons au préfet d'Ariège, 19 novembre 1883.

977 *Idem* : Délibération du conseil municipal d'Aulus, 12 février 1884 ; AD 09, 7 M 24/1 : Copie du traité intervenu entre la Société générale des eaux d'Aulus et la commune d'Aulus, 27 avril 1884.

978 *Idem* : « Notes sur la situation de la société des eaux », document manuscrit, sans auteur, s.d., [fin 1883-début 1884].

baron Monteron de Chabrillan, tous de Paris⁹⁷⁹. La société ne poursuit pas son chemin très loin et, dès le 30 octobre 1884, elle est dissoute. L'assemblée générale des actionnaires se réserve alors le droit de poursuivre en justice les administrateurs « à raison des doubles emplois et irrégularités en recettes et en dépenses existant dans les écritures et des actes de gestion indûment faits. » Des comptes doubles auxquels s'ajoute l'engagement pris par les fondateurs lors de la constitution de la société de livrer leurs apports francs et quittes de toutes dettes et charges quelconques. Or, les immeubles les plus importants sont toujours grevés de dettes et hypothèques qui menacent de faire perdre des sommes immenses aux actionnaires et créanciers⁹⁸⁰.

Le temps du « gigantisme » affairiste, mettant en circulation des capitaux parisiens, n'est pas encore révolu. Son premier passage à Aulus laisse une ressource thermale ruinée et des investissements dilapidés lors d'un temps précieux de modernisation thermale au niveau national. En 1889, une société en nom collectif se constitue et réunit les établissements⁹⁸¹. Elle est formée par Jean Chabaud, concessionnaire de l'établissement thermal du Mont-Dore, domicilié à Paris, Louis Campredon, négociant domicilié à Marseille, et Léon Dedébat, propriétaire demeurant à Toulouse. Son objet est l'exploitation des eaux et du casino d'Aulus. Elle prend le nom de « Thermes d'Aulus ». Le siège social est à Paris, le siège d'exploitation à Aulus. Le capital social est de 125 000 fr composé des apports en biens mobiliers et immobiliers. Chabaud et Campredon apportent des lots de biens expropriés sur l'ancienne Société générale des eaux, Dedébat l'établissement de Lacoste qu'il a ouvert en 1885⁹⁸². La société acquiert en 1890 les hôtels du parc et du casino, derniers lots issus de la faillite de la Société des eaux. Du capital de 5 millions de l'ancienne société, il reste donc sept ans plus tard 260 000 fr, soit une dévaluation spectaculaire qui montre un emballement disproportionné à l'époque. La société devient anonyme en 1891, et reprend les mêmes ingrédients que la précédente. Parmi les administrateurs figurent, outre les trois premiers cités, un membre de la compagnie d'assurance « Le Monde », demeurant à Marseille, et deux banquier, Maurice et Joseph Chalus, demeurant à Marseille et Clermont-Ferrand. Tous ces hommes s'associent en 1891 dans une société au capital de 3 millions de fr, dénommée « Société civile des thermes d'Aulus », qui exploite tous ces biens ainsi qu'une usine électrique destinée à alimenter

979 AD 09, 9 U 834 : Actes de sociétés déposés au greffe de la justice de paix du canton d'Oust, Dossier Société générale des eaux d'Aulus », statuts déposés à Paris le 5 décembre 1882, AG extraordinaire du 23 novembre 1883 à Saint-Girons.

980 AD 09, 8 U 761 : Jugement du tribunal civil de Saint-Girons jugeant commercialement, dépôt des statuts des sociétés, Dossier « Société générale des eaux d'Aulus », 1882-1884.

981 AD 09, 8 M 23 : Rapport du docteur Bordes-Pagès au préfet d'Ariège, 9 juillet 1889.

982 AD 09, 9 U 834 : Actes de sociétés déposés au greffe de la justice de paix du canton d'Oust, Copie du dépôt des statuts d'une société en nom collectif fait à Marseille, 19 mars 1889 ; AD 09 8 M 23 : Arrêté du ministère du Commerce, 3 septembre 1885.

gratuitement Aulus et qui a coûté 100 000 fr.

La société prend la forme « anonyme » sans remplir aucune des formalités imposées par la loi. Les articles sont irréguliers et la souscription des actions « illusoire ou opérée irrégulièrement », les actions ayant été distribuées entre fondateurs. Le fonctionnement a donné lieu à « des fautes lourdes et de graves irrégularités » (il n'y a pas de commissaire au compte, les assemblées générales sont irrégulièrement réunies). La situation financière est par ailleurs catastrophique. L'assemblée générale, irrégulière, du 23 mai 1893 a montré que l'actif en numéraire avait totalement disparu, qu'il y avait en plus un déficit d'exploitation de 100 000 fr et encore le livre de compte était-il entièrement faux. Léon Dedébat s'estime floué et intente alors une action devant le tribunal de commerce de la Seine contre les administrateurs pour obtenir la dissolution. Ces derniers auraient été au courant depuis un an de « la fausse situation de la société » mais ils n'y ont pas remédié. Ils se défendent en contestant la compétence du tribunal de commerce. D'après eux, les eaux, produit du sol, ne rentrent pas dans le droit commercial, et ils n'ont, sinon, pas exploité directement les autres biens (casino et hôtel), affermés. Le tribunal estime que les thermes rapportent peu comparé au reste de l'activité, et que les jeux et le commerce de produits pharmaceutiques composé à partir des eaux d'Aulus montrent bien une activité commerciale dominante. Ces activités élargies assurent selon le tribunal « de larges profits ». La liquidation est prononcée une première fois et confirmée en appel⁹⁸³.

Ces péripéties laissent une impression de gâchis : deux immobilisations capitalistiques importantes ont conduit à couper l'élan d'Aulus, réel dans les années 1870 grâce aux ventes d'eau minérale. Il y a tout lieu de penser que cette situation s'est reproduite dans beaucoup de petits lieux thermaux, prétextes à des montages financiers occultes, reposant sur le mythe de l'eldorado thermal, hérité de sa période de très forte rentabilité des années 1850 à 1870. Sur notre terrain, des spéculations douteuses se retrouvent, à des échelles plus ou moins équivalentes, à Encausse, Barbazan, Ganties, Ussat ou encore Audinac. Ces petits centres touristiques offrent des terres vierges qui permettent à certains entrepreneurs de tenter de donner libre cours à leurs ambitions prométhéennes. Attendus comme des sauveurs, dans des lieux où ils pensent pouvoir plus facilement manipuler les différents propriétaires, inexpérimentés, ils ont une marge de manœuvre ample. Ces exploitations nouvelles sont aussi l'occasion de tous les abus, tandis que dans les stations plus anciennes, comme Ax et Luchon, les sociétés interviennent sur des terrains où les acteurs sont nombreux, avertis et très attentifs pour contrôler les activités des investisseurs extérieurs.

983 *Idem* : Actes de sociétés déposés au greffe de la justice de paix du canton d'Oust, Dépôt du jugement en première instance du tribunal de Commerce de la Seine du 16 avril 1894, en appel du 29 avril 1895.

Cet exemple d'Aulus confirme aussi que le tourisme thermal ne se résume pas à la simple exploitation de ressources offertes par la nature : il s'agit bien de les transformer en produits de consommation. Un enjeu fort et extrêmement délicat car la ressource est fragile. À Aulus, l'échec est total lorsque les sources sont perdues. En 1889, les nouveaux exploitants sollicitent donc l'ingénieur des Mines d'Ariège, nouvellement arrivé, afin qu'il mène les travaux de captage des sources d'Aulus. Cette fois, le service des Mines, impliqué dans la déperdition des eaux d'Aulus, refuse, et se cantonne dans un rôle d'expertise et de contrôle *a posteriori* des installations. Le temps de l'activisme de Jules François, qui a permis à cette administration d'étendre ses prérogatives, est terminé ; la réponse est on ne peut plus claire à ce sujet :

« Ladite affaire [du captage d'Aulus] comporte une responsabilité, qui peut devenir grande et très gênante pour notre libre action ultérieure ; notre rôle véritable est en effet de contrôler, vérifier, recevoir, et non de conseiller, surtout pas de faire, créer.⁹⁸⁴ »

Les administrations, après une période de forte implication à l'origine des projets, s'orientent vers le contrôle, la stimulation, mais souhaitent prudemment, en matière thermique, laisser l'initiative et les risques au privé.

984 AD 09, 8 M 23 : Lettre de l'ingénieur en chef des Mines de Haute-Garonne, Ariège, Aude, Hérault et Pyrénées-orientales au préfet d'Ariège, 8 mai 1889. À Cauterets, lors de la construction des bains de la Raillère entre 1817 et 1828, les travaux avaient mis en cause l'ingénieur des Ponts-et-Chaussées, René-françois Siret. Il mène les captages mais visiblement sans rendre de comptes de ses travaux et fait exploser les coûts. De nombreux retards s'accumulent. Il est suspendu en 1823 (mise en réserve avec demi-traitement). D'après Richard LAUDINAS, *Cauterets, op. cit.*, 2015, p. 109-113.

II. Les jeux : l'emballlement

Dans le dernier tiers du XIX^e siècle, les casinos deviennent, avec les thermes ou les bords de mer, la seconde polarité structurante des stations touristiques. Nous avons étudié leur construction, il reste à voir leur fonctionnement, en particulier sur la question des jeux d'argent. Une précision s'impose d'emblée, car elle explique sans doute que la France connaisse un emballlement, administratif et financier, pour les jeux dans les années 1870. En 1872, l'Allemagne de Bismark interdit les jeux d'argent. Hombourg, Baden-Baden, (Allemagne actuelle), Carlsbad, Marienbad (République Tchèque actuelle) et tant d'autres, qui ont bâti une grande partie de leur prospérité et de leur élitisme sur les jeux, perdent une part de leur clientèle⁹⁸⁵, qu'espèrent récupérer les stations françaises. Cette divergence internationale du régime légal des jeux fait, assurément, la fortune de certaines stations françaises.

1. Un cadre réglementaire flou et genré (1806-1910) : contrôler l'accès à une activité non légale

La pratique des jeux d'argent semble commune dans les villes d'eaux et depuis longtemps. Dès le XVIII^e siècle, d'Étigny s'indigne de la pratique des jeux de hasard à Bagnères-de-Bigorre et veut faire détruire les maisons où on les pratique⁹⁸⁶. Ces jeux sont tolérés parce qu'ils agrémentent le quotidien de la « clientèle d'élite » qui fréquente les villes d'eaux⁹⁸⁷, mais ils n'en sont pas moins surveillés par les pouvoirs publics. En dehors de toute loi, ou plutôt en parallèle, jusqu'à 1907, une réglementation administrative, par décrets et circulaires, se met en place au XIX^e siècle pour encadrer cette activité que les autorités condamnent (moralement) mais tolèrent (économiquement).

Le 24 juin 1806, un décret impérial tolère les jeux d'argent dans les villes d'eaux et à Paris. En octobre, un arrêté du préfet de l'Ariège applique ce décret en interdisant les jeux en Ariège sauf à Ax, pour l'établissement du sieur Perrin, pendant la saison balnéaire⁹⁸⁸. En 1810, l'article 410 du Code pénal sanctionne toute exploitation publique du jeu, quel que soit le lieu, mais il ne s'applique pas aux cercles fermés. Paris obtient une dérogation en 1818, avant qu'une nouvelle loi, le 21 mai 1836, interdise tout jeu public de hasard⁹⁸⁹. Une tolérance de fait s'impose pourtant dans les villes

985 Paul GERBOD, *Loisirs et santé*, op. cit., 2004, p. 84.

986 Maurice BORDES, *D'Étigny et l'administration de l'Intendance d'Auch (1751-1767)*, Auch, F. Cocharaux, 1957, t. 2, p. 847-848.

987 Les rapports de police et de préfecture, les correspondance avec le ministère de l'Intérieur sont explicites sur ce point.

988 AD 09, 7 M 23 : Arrêté du préfet de l'Ariège, 29 octobre 1806.

989 Carole CARRIBON, « Le classement des stations thermales françaises au début du XIX^e siècle : discours politique et enjeux économiques », in Dominique JARRASSÉ, *2000 ans de thermalisme. Économie, patrimoine, rites et pratiques*, Clermont-Ferrand, Institut d'Études du Massif Central, Université de Clermont-Ferrand II, 1996, p. 50.

d'eaux, pour lesquelles seul le décret de 1806 semble s'appliquer, même si les archives sont assez silencieuses avant le Second Empire. On tolère les jeux d'argent au sein de cercles privés ; les jeux de hasard demeurent proscrits jusqu'au XX^e siècle. On peut jouer aux cartes, en particulier au baccara, et à des jeux d'adresse (boule et petits chevaux), mais la roulette, jeu très populaire, est durablement prohibée⁹⁹⁰.

Les circulaires et arrêtés préfectoraux s'ingénient alors à réglementer la fréquentation des salles de jeux. Il faut contrôler leur accès et éviter que ne puissent y accéder les personnes aux ressources limitées. Pour cela, c'est le principe du cercle fermé qui est adopté, pour lequel l'entrée est conditionnée à une cooptation, au paiement d'un droit d'entrée et à l'obtention d'une carte de membre correspondant à une liste nominative. Il faut en restreindre l'accès mais en même temps laisser suffisamment de souplesse pour que toute notabilité qui souhaite y entrer le puisse. Dans cet esprit, le préfet d'Ariège, étudiant les statuts d'une salle de jeu qui doit ouvrir dans un hôtel à Ussat, invite à modifier un article portant sur la cooptation des membres :

« L'article 14 sur l'admission des étrangers de passage souffrirait aussi une modification. La direction de l'établissement serait libre de les recevoir, sans qu'ils fussent présentés par un abonné. Il pourrait arriver, en effet, qu'un étranger offrant d'ailleurs toutes les garanties désirables, n'eut pas de connaissances à Ussat et fût ainsi privé de l'entrée du casino.⁹⁹¹ »

Il précise également que l'article indiquant que « la décence, la bonne harmonie et toutes les qualités qui constituent une bonne éducation, formeront la base des rapports des abonnés entre eux », est inutile, car il n'y aura que des gens de bonne éducation qui fréquenteront le cercle⁹⁹². Une circulaire de 1886 interdit l'accès aux cercles à tous les habitants du département qu'ils se trouvent (à moins d'en être membre à titre permanent), aux femmes, aux mineurs et aux faillis⁹⁹³. En 1913, une circulaire confidentielle invite les membres des administrations préfectorales à ne pas paraître dans les salles de jeux des casinos de leur département car cela risque de nuire à leur autorité⁹⁹⁴.

Les femmes sont dans une situation ambiguë. En 1862, un hôtelier d'Ussat, M. Delpech (banquier à Pamiers) demande à pratiquer les jeux dans une pièce de son hôtel. Il précise dans les statuts du cercle que les femmes sont acceptées si accompagnées d'un abonné. Le préfet fait supprimer ce paragraphe des statuts parce qu'il « est entièrement inutile. Les casinos sont ouverts aux personnes des deux sexes ; les dames se présenteront dans les mêmes conditions que les autres

990 AD 09, 7 M 23 : Circulaire sur la police des jeux, Direction de la Sûreté générale, 27 août 1886 ; Circulaire sur la réglementation des jeux, Direction de la Sûreté générale, 30 avril 1887.

991 AD 09, 7 M 26 : Correspondance entre le préfet de l'Ariège et Delpech, 29 mars 1862.

992 *Idem* : Correspondance entre le préfet de l'Ariège et Delpech, 29 mars 1862.

993 AD 09, 7 M 23 : Circulaire sur la police des jeux, Direction de la Sûreté générale, 27 août 1886.

994 *Idem* : Circulaire confidentielle du ministère de l'Intérieur, 20 juin 1913.

abonnés.⁹⁹⁵ » Il semble que l'on soit dans du cas par cas, géré au sein des préfectures, et que le traitement sexué de la fréquentation des jeux s'amplifie en fin de siècle. Au début des années 1880, le commissaire spécial de Luchon estime que les femmes n'ont pas leur place au casino car elles pousseraient au jeu⁹⁹⁶. Celles qui viennent sont, selon lui, quelques années plus tard, des « femmes galantes » venant exercer leur « industrie »⁹⁹⁷ : l'association imaginaire entre femmes, jeux et prostitution est nette. C'est un trait banal du XIX^e siècle que de remettre en cause la moralité des femmes fréquentant les mêmes lieux et ayant les mêmes loisirs que les hommes. Cette cohabitation des sexes est perçue, particulièrement dans cette fin de siècle, comme une menace de décadence « féminine » et de renversement des rôles sociaux⁹⁹⁸. En 1886, pour évincer les femmes du cercle du casino de Luchon, le ministère de l'Intérieur demande à ce que leur présence soit formellement interdite dans les statuts mêmes du cercle⁹⁹⁹. En 1887, une circulaire ministérielle tente d'harmoniser l'attitude à tenir par rapport aux femmes. Les femmes venant seules voient leur entrée interdite. Les femmes accompagnées ne pourront entrer que là où elles le pouvaient auparavant. En aucun cas, elles ne doivent pouvoir « tenir les cartes »¹⁰⁰⁰. De fait, le cas par cas continue à dominer. Au début de la saison 1887, *Le Figaro* indique pour Luchon « un détail qui a son importance pour les mondaines : cette année, par une tolérance à la fameuse circulaire Levaillant, les dames sont admises au cercle, comme par le passé.¹⁰⁰¹ » En 1888, une nouvelle circulaire précise que, devant l'impossibilité d'empêcher les femmes d'aller dans les salles, leur présence est tolérée, mais qu'elles doivent être « accompagnées » – d'un homme, cela va sans dire – et qu'on doit absolument leur interdire de jouer¹⁰⁰². En 1893, le préfet de Haute-Garonne réitère l'interdiction d'entrée aux femmes dans les salles de jeux, sous peine de fermeture¹⁰⁰³. Pourtant, à Luchon, ce n'est pas le cas. En 1895, le commissaire spécial s'en plaint et ses arguments sont moraux :

« En effet dans certaines villes d'eaux, très bien fréquentées, des dames aiment à accompagner leurs maris dans les salons de jeux et voire même à jouer ; mais à Luchon, il n'en est pas ainsi. Les dames, accompagnées de leurs maris, sont des exceptions et les femmes nombreuses qui pénètrent au cercle, très facilement d'ailleurs, ne sont que des femmes de mœurs légères, qui, pour la plus part [*sic*], ne s'y rendent pas dans le but de jouer, mais pour

995 AD 09, 7 M 26 : Correspondance entre le préfet de l'Ariège et Delpech, 20 janvier 1862, 29 mars 1862 (dont citation), 5 avril 1862.

996 AD 31, 13M 92 : Rapports du commissaire spécial au préfet du 13 août 1883 et au ministère de l'Intérieur du 3 novembre 1885.

997 AD 31, 13M 92 : Rapport du commissaire spécial au préfet, 22 novembre 1888.

998 Michelle ZANCARINI-FOURNEL, *Histoire des femmes en France (XIX^e-XX^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 183-185.

999 AD 31, 13M 92 : Lettre du ministère de l'Intérieur au préfet de Haute-Garonne, 28 juillet 1886.

1000 AD 09, 7 M 23 : Circulaire sur la réglementation des jeux, Direction de la Sûreté générale, 30 avril 1887.

1001 *Le Figaro*, 16 juillet 1887, p. 2.

1002 AD 31, 13M 92 : Lettre du ministère de l'Intérieur au préfet de Haute-Garonne, 15 juin 1888.

1003 AD 31, 13 M 96 : Lettre circulaire du préfet de Haute-Garonne, 21 janvier 1893.

pratiquer leur industrie. »¹⁰⁰⁴

Cette année là, le ministère de l'Intérieur cherche à préciser la circulaire du 30 avril 1887 qui créait une différence entre établissements quant à l'accès des femmes aux salles de jeux. Des plaintes se sont élevées, la Direction de la Sûreté générale demande donc des avis sur la question pour édicter une réglementation commune¹⁰⁰⁵. Le sous-préfet de Saint-Gaudens indique à cette occasion que les femmes sont admises au casino de Luchon et que cela ne pose aucun problème¹⁰⁰⁶. La préfecture de l'Ariège précise pour sa part qu'on joue dans trois lieux : à Aulus au cercle annexé au Casino où les femmes sont admises si accompagnées, à Ax au Cercle des Pyrénées et au Grand Cercle du commerce, où les femmes ne sont pas admises, et à Ussat enfin au Cercle de l'Union du casino, où les femmes sont admises¹⁰⁰⁷. La préoccupation semble ensuite retomber. En 1899, à Aulus, le député Galy-Gasparrou appuie la demande faite par l'exploitant d'un cercle de jeux (Rumeau) d'accepter les femmes dans son cercle. Le ministère répond à cette occasion que « depuis plusieurs années, mon administration ne s'oppose plus à l'entrée des femmes accompagnées dans les cercles de jeux des villes d'eaux, du moment que les préfets n'y font plus objection.¹⁰⁰⁸ » La même année, dans son récit de voyage, Émile Labroue évoque les salles de jeux d'Aulus et moque la présence des femmes :

« À la suite des malades, buveurs d'eau, sont venus les joueurs. Les joueuses ont suivi les joueurs. Chaque jour des dames allaient s'asseoir à la table de jeu. Pendant qu'elles s'arrogeaient l'égalité devant la carte, une très digne vieille dame roumaine, de Bukarest, discourait, dans une salle voisine, sur l'inégalité absurde de la femme devant la loi, sur les prérogatives jalouses et inhumaines du sexe fort. Ajoutons qu'elle était moins entourée, moins écoutée que les joueuses, malgré son éloquent martyrologe des femmes.¹⁰⁰⁹ »

Labroue y voit une égalité de fait, lorsque d'autres femmes se lancent dans des diatribes théoriques sur l'inégalité de leurs conditions – mais l'un ne peut aller sans l'autre et l'on sait quels regards, quels discours et quelles barrières doivent affronter ces femmes qui transgressent leurs rôles sociaux de sexe. La présence des femmes dans les cercles de jeux semble, tous comptes faits, davantage relever d'une obsession discursive que de la réalité. En 1908, par exemple, les listes des inscrits au casino-club d'Aulus ne mentionne que trois femmes sur les 252 noms conservés, c'est infime¹⁰¹⁰.

1004 AD 31, 13M 94 : Rapport du commissaire spécial au préfet, 13 août 1895.

1005 AD 09, 7 M 23 : Circulaire sur la police des jeux, Direction de la Sûreté générale, « au sujet de l'admission des femmes dans les salles de jeux des cercles annexés aux casinos des villes d'eaux », 24 juillet 1895.

1006 AD 31, 13 M 96 : Lettre du sous-préfet de Saint-Gaudens au préfet de Haute-Garonne, 13 août 1895.

1007 AD 09, 7 M 23 : Annexe à la circulaire du 10 février 1896 portant mention des cercles de jeux autorisés en Ariège.

1008 AD 09, 7 M 24/3 : Lettre du ministère de l'Intérieur au préfet de l'Ariège, 29 mai 1899.

1009 Émile LABROUE, *À travers les Pyrénées*, Paris, Librairie Ch. Tallandier, 1900, p. 166.

1010 AD 09, 7 M 24/3 : Rapports du commissaire de police de Saint-Girons chargé de surveiller les jeux à Aulus, « Relevé de la liste des personnes admises à la salle de baccara du casino-club », quatre listes, 1908.

Les circulaires organisent aussi la surveillance des employés et des joueurs suspects, avec un système d'interdiction de salles de jeu qui se met en place au moyen d'une intense circulation de fiches de police puis de listes nominatives. La circulaire sur la police des jeux du 20 mai 1885 indique que la fermeture des lieux de jeux de Paris va avoir pour conséquence l'augmentation de la fréquentation de « grecs » dans les stations où l'on joue encore et demande l'envoi de fiches précises sur les employés des jeux et les joueurs¹⁰¹¹. À Luchon, le commissaire spécial propose donc au préfet de réaliser des fiches individuelles sur tous les employés et administrateurs de la salle de jeu du casino, avec un rappel de leur parcours professionnel, de leur lieu de résidence hors saison et quelques appréciations quant à leur moralité et aux rumeurs qui les concernent¹⁰¹². Des listes de « chevaliers d'industrie », « grecs », ou « philosophes », selon des expressions communes à l'époque et qui désignent les tricheurs, sont par la suite envoyées aux préfetures. En 1902, la plupart de ces joueurs sous surveillance sont étrangers, sans doute car ils sont plus faciles à surveiller, et parce qu'ils sont attirés en France par les nombreuses interdictions de jeu existant dans les pays d'Europe¹⁰¹³. Toute cette réglementation *ad hoc* est en tout cas largement arbitraire. Elle repose sur le bon vouloir des préfets et les « traditions » locales. En dehors de toute loi organisant les jeux, les refus d'accès aux salles, ou les refus d'autorisation de cercle, présentent des inégalités de traitement susceptibles d'attirer l'attention de la justice. Après tout, le seul texte en vigueur est l'article du Code pénal et la loi de 1836, qui interdisent les jeux¹⁰¹⁴.

C'est ce qui se produit en 1902, alors qu'en 1901, la loi sur les associations a facilité la création de cercles de jeux. Un litige éclate entre le propriétaire du casino et le maire de Nérès-les-Bains. Ce dernier interdit les jeux, son arrêté est cassé par le préfet qui lui conteste ce pouvoir administratif, préfet qui est lui même débouté par un arrêté du Conseil d'État du 18 avril 1902 : le maire ne fait qu'appliquer les lois existantes, en particulier celle de 1836. Cet arrêt invalide donc les autorisations de jeux dans toute la France, les régimes d'exception deviennent illégaux, même si les jeux continuent à être pratiqués devant les intérêts économiques en jeu et les cahiers des charges en vigueur¹⁰¹⁵. Une loi s'impose urgemment, car l'administration n'a plus aucune légitimité de contrôle¹⁰¹⁶.

1011 AD 09, 7 M 23 : Circulaire sur la police des jeux, Direction de la Sûreté générale (ministère de l'Intérieur), 20 mai 1885.

1012 AD 31, 13 M 92 : Rapport du commissaire spécial de Toulouse sur les jeux à Luchon, 22 juillet 1885.

1013 AD 09, 7 M 23 : Note imprimée sur le service des jeux, Direction de la Sûreté générale, 11 juillet 1902.

1014 Bernard LLOANSI, « Regard sur l'histoire des rapports du jeu et de l'État », *Les cahiers espaces*, n° 38, 1994, p. 173-183.

1015 AD 09, 7 M 23 : Circulaire précisant les modalités d'autorisation de jeux, Direction de la Sûreté générale, 1^{er} mai 1903.

1016 Bernard LLOANSI, , *op. cit.*, 1994, p. 183.

Les discussions parlementaires commencent en 1904, deux projets s'affrontent. L'un vise à interdire les jeux pour des raisons surtout morale. On pense aussi qu'ils font fuir la clientèle sérieuse des curistes. L'autre est plus pragmatique et voit dans une légalisation des jeux une occasion d'apporter des revenus aux stations en vue d'y améliorer l'hygiène, par un prélèvement légal sur le produit des jeux. Interdire les jeux léserait par ailleurs trop d'intérêts économiques et pénaliserait la France dans la concurrence touristique internationale. Le 17 janvier 1907, devant le flou administratif prolongé, une circulaire interdit les jeux de hasard, y compris dans les villes d'eaux¹⁰¹⁷. Cent soixante et onze casinos existent à ce moment là en France, la pression des maires menés par Vichy finit par aboutir à la loi du 15 juin 1907 et au décret du 21 juin qui autorisent et réglementent les jeux dans les stations thermales, balnéaires et climatiques. La justification morale de cette loi est de procurer des revenus supplémentaires aux communes touristiques¹⁰¹⁸. Les jeux autorisés sont le baccara à deux tableaux, l'écarté et les petits chevaux, auxquels s'ajoutent à partir de 1909, le whist, le bridge, le bésigue et le piquet, puis la boule¹⁰¹⁹. Ces textes fixent un prélèvement de 15 % sur le produit brut des jeux au profit de l'État et impose, quelque soit la propriété de l'établissement, un cahier des charges entre la commune et l'exploitant pour définir les obligations supplémentaires de ce dernier en matière d'animation. En août 1907, *Le Figaro* consacre un article à « La question des jeux », en reproduisant notamment une lettre ouverte du directeur du casino de Luchon qui critique le prélèvement de 15 % par l'État. Le directeur estime que cela menace le financement par le casino de l'animation artistique de la station¹⁰²⁰. Cette loi crée en tout cas un régime d'exception pour les villes touristiques, car elle n'annule pas la loi de 1836 : les jeux de hasard publics demeurent interdits en France. Mais elle permet à l'État et aux communes de s'assurer de nouveaux revenus tout en conservant le pouvoir discrétionnaire d'autorisation des salles de jeux¹⁰²¹.

Les demandes d'autorisation affluent suite à la loi et provoquent un engorgement des services de la Sûreté générale. En mars 1908, seules une vingtaine de demandes ont été traitées sur les cent cinquante adressées, alors que la saison approche, les autorisations temporaires sont donc données en toute hâte¹⁰²². La loi de 1907 repose sur la catégorie de « stations balnéaires, climatiques et climatériques » qu'aucune critériologie harmonisée ne permet de définir. La loi du 13 avril 1910,

1017 AD 09, 7 M 23 : Circulaire de la Direction de la Sûreté générale, ministère de l'Intérieur, 17 janvier 1907.

1018 Carole CARRIBON, « Le classement des stations thermales », *op. cit.*, 1996, p. 49-50.

1019 La roulette ne le sera qu'en 1932, les machines à sous en 1987. Ces dernières relancent l'activité des casinos qui tombaient, sinon, en désuétude. Voir *Les cahiers espaces*, n° 70, 2001.

1020 « La question des jeux », *Le Figaro*, 6 août 1906.

1021 Claudine CHASPOUL, « Foin des tartufferies de l'État », *Les cahiers espaces*, n° 70, 2001, p. 5 ; Christian BÉGIN, « L'État, la commune et le casino », *Les cahiers espaces*, n° 70, 2001, p. 10-12.

1022 AD 09, 7 M 23 : Circulaire de la Direction de la Sûreté générale relative aux demandes d'autorisation, 16 mars 1908.

sur le classement des communes et l'instauration d'une taxe de séjour, comble cette lacune, même si les dossiers sont complexes à constituer¹⁰²³.

2. Les cercles de jeux : arbitrer la concurrence, éviter les scandales

Jusqu'à la généralisation des casinos en fin de XIX^e siècle, les jeux se pratiquent donc au sein de cercles, à l'entrée fermée, dans des locaux annexes d'hôtels ou de restaurant. C'est une manne importante pour certains d'entre eux. En l'absence de loi, les demandes d'autorisation de cercles de jeux sont évaluées au cas par cas en préfecture, non sans hypocrisie : les statuts doivent mentionner que leur objet n'est pas de pratiquer les jeux, et des demandes sont refusées pour ce motif. Les autorités préfectorales, pour prendre leur décision, évaluent la probité du demandeur et la qualité du public concerné par ces cercles. Nous nous attarderons particulièrement sur les exemples d'Aulus et de Luchon, qui, malgré leur différence de taille, cristallisent toutes les fluctuations, hésitations et contradictions de l'administration dans le traitement des jeux.

Assurer l'ordre public, l'ordre moral et la surveillance administrative

Probité des propriétaires du cercle et qualité de la clientèle : voilà donc ce qui guide, en premier lieu, les décisions administratives, sans règle plus précise. Les cercles de jeux sont vus comme des menaces potentielles pour l'ordre public, en particulier pour des considérations morales et sociales. D'une manière générale, les jeux sont mal vus, et l'on retrouve souvent ces propos tenus à propos d'Aulus par un commissaire de police :

« Aulus, M. le Préfet, a la triste réputation d'une station de jeu par excellence et cette réputation n'est malheureusement que trop méritée, puisque nous sommes de plus en plus envahis par une foule de joueurs capables de tous les méfaits.¹⁰²⁴ »

Aux yeux de l'administration, les cercles sont d'autant plus néfastes s'ils sont mal fréquentés et créent un point de fixation pour les activités indésirables. En 1862, à Aulus, deux demandes d'ouverture de cercles « littéraires » sont produites. La préfecture d'Ariège les rejette car « les sociétaires sont presque tous des paysans en sabots pour lesquels le cercle ne serait qu'un cabaret qui ne se fermerait pas. Les étrangers attirés par les eaux d'Aulus ne se rendront jamais dans un cercle composé de membres ainsi illettrés.¹⁰²⁵ » Plus tard, en mars 1884, à Luchon, une demande d'autorisation de cercle est rejetée pour des motifs voisins¹⁰²⁶ :

1023 Michel CHADEFAUD, *Aux origines du tourisme*, op. cit., 1987, p. 572 ; Carole CARRIBON, « Le classement des stations thermales », op. cit., 1996, p. 50-52.

1024 AD 09, 7 M 24/1 : Rapport du commissaire spécial de police d'Aulus au préfet, 4 juillet 1883.

1025 *Idem* : Lettre du sous-préfet de Saint-Girons au préfet de l'Ariège, 16 juin 1862.

1026 AD 31, 13 M 92 : Lettre du sous-préfet de Saint-Gaudens au préfet de Haute-Garonne, 22 mars 1884.

« En autorisant la création de ce cercle se serait créé sûrement un lieu de tapage et de rixes à cause des nombreux ivrognes qui sont portés comme membres fondateurs et qui ne manqueraient pas, le dimanche principalement, de se rendre au cercle en état d'ivresse ».

Ce qualificatif d'ivrogne et cette suspicion s'appliquent en fait lorsque les membres fondateurs ou les clients ne présentent pas le rang social qui les placerait au-dessus de tout soupçon, bref, lorsque ce sont des gens de basse extraction. On le retrouve à Luchon en 1880, où un cercle vicieux, alliant tripot, offense aux bonnes mœurs, prostitution et garçons de café, est exposé par le commissaire spécial :

« L'existence de ces tripots cause un grand préjudice à la morale publique. [...] Quelques filles seulement sollicitent, à la nuit tombée, les passants dans les jardins publics. Ces filles ont généralement pour protecteurs des garçons d'hôtels. Ceux-ci reçoivent le produit de la prostitution et s'empressent d'aller le porter au tripot.¹⁰²⁷ »

Autre exemple, en 1896, la direction de la Sûreté générale recommande au préfet d'Ariège de faire fermer le cercle du café Mouchard à Ax car il est mal tenu et « surtout fréquenté par de petits employés et des domestiques qui vont y perdre leur salaire de la journée »¹⁰²⁸. Il faut donc être un notable pour fonder un cercle qui ne doit être fréquenté que par d'autres notables. Les endroits de jeux populaires sont rejetés dans la catégorie de « tripot » et mis dans l'illégalité – pour une activité qui est déjà, de droit, illégale.

Au-delà de ces considérations morales, autoriser les cercles permet aux autorités de contrôler leurs activités, exactement à la manière des maisons closes. L'administration peut retirer l'autorisation à tout moment et intervenir dans les lieux de jeux non autorisés. Les propriétaires doivent donc se montrer conciliants avec les pouvoirs publics une fois l'autorisation donnée, sous peine de se la voir retirer. À Aulus, le Cercle impérial des étrangers est autorisé en 1868. Les fondateurs évoquaient dans leur demande « l'intention morale » de leur initiative : « soustraire les baigneurs au danger des parties de jeu clandestines, qui sont la plaie des villes d'eaux, pour ne leur donner, sous la surveillance des préposés à ce but, que le délassement des jeux autorisés par la loi.¹⁰²⁹ » On y jouerait, pourtant, sans surveillance : l'autorisation est donc retirée en 1869¹⁰³⁰. En 1896, Ussat est décrite comme une plaque tournante des joueurs suspects. Ils s'établissent là car les prix sont bas et se rendent à Ax et Aulus pour exercer leur mauvaise « industrie ». À cette occasion, le commissaire spécial estime que pour suivre leurs activités, contrôler et protéger les joueurs, il vaut mieux autoriser les cercles, car sinon tous se rendront dans des tripots clandestins sur lesquels

1027 *Idem* : Lettre du préfet de Haute-Garonne au sous-préfet de Saint-Gaudens, 25 mai 1881.

1028 AD 09, 7 M 25/1 : Lettre du ministère de l'Intérieur au préfet, 26 mars 1896.

1029 AD 09, 7 M 24/1 : Demande d'autorisation pour l'établissement à Aulus du Cercle impérial des étrangers, 30 janvier 1868.

1030 *Idem* : Lettre du préfet de l'Ariège au sous-préfet de Saint-Girons, 9 juin 1869.

l'administration n'a pas de prise¹⁰³¹.

Juguler la concurrence

Ordre public, ordre moral, surveillance, un quatrième type de considération pèse dans les décisions administratives concernant les jeux : la gestion de la concurrence économique – gageure certaine, en l'absence de loi. La question est particulièrement aiguë à Luchon à partir de 1880 avec la création du casino, et à Aulus. Dans cette dernière, pendant la saison 1871, cette question de la concurrence déclenche des troubles qui impliquent des hôteliers, des cafetiers et la municipalité, les premiers d'une longue série. Ces « événements » de juillet 1871 sont suffisamment graves pour que la préfecture demande à ce que soit maintenue un détachement permanent de gendarmerie à Aulus, et que tous les lieux de jeux soient fermés¹⁰³². Certains Auluséens estiment alors que les cercles font fuir les étrangers, à cause de leur mauvaise réputation, et provoquent la ruine de certains, autant d'« argent perdu pour la prospérité du pays.¹⁰³³ » Au-delà de ces motifs moraux et d'intérêt général, les cercles, dont l'autorisation dépend du bon vouloir des préfectures et de la police, sont vus comme une concurrence déloyale pour les autres cafés. Le maire d'Aulus, chargé du maintien de l'ordre dans sa commune, est mis en cause. Il est en effet soupçonné de corruption et de partialité dans l'application de la réglementation des jeux. Il fermerait les yeux sur certains « tripots » en échange d'argent et favoriserait l'un des cercles, ce qui est à l'origine des troubles. Le parquet de Saint-Girons, qui se saisit alors de l'affaire, ne peut prouver les soupçons de corruption, mais la partialité du maire est reconnue et lui vaut d'être suspendu quinze jours¹⁰³⁴.

Juguler la concurrence autour des jeux dans les stations thermales est en fait l'enjeu majeur de la gestion administrative des dossiers. La question du « monopole » des jeux est ainsi lancinante et les communes y sont partie prenante. Conscientes qu'elles peuvent négocier le versement de sommes qui pourraient servir à l'aménagement touristique, elles accordent des monopoles aux exploitants de cercles qui se proposent de monter un « casino ». Ces monopoles, les municipalités ont ensuite le pouvoir de police pour les faire appliquer : mais on est en dehors de toute loi, car les jeux demeurent interdits. Aucun règlement administratif ne prévoit de monopole des jeux, et les communes n'ont qu'un avis consultatif à faire valoir dans les demandes d'autorisation adressées à la préfecture. Alors des incidents éclatent. À Aulus, à partir de l'épisode de 1871, ils connaissent des retours récurrents. En octobre 1876, un traité est passé entre le maire, Ané, et Lorca, le directeur de

1031 AD 09, 7 M 26 : Rapport du commissaire spécial des chemins de fer de Tarascon au préfet, 15 mars 1896.

1032 AD 09, 7 M 24/1 : Lettre du préfet au sous-préfet de Saint-Girons, 29 décembre 1871 ; Lettre du préfet au commandant de gendarmerie de Foix, 3 août 1871 ;

1033 *Idem* : Lettre d'habitants d'Aulus au préfet, 5 décembre 1871.

1034 *Idem* : Lettre du sous-préfet de Saint-Girons au préfet, 14 décembre 1871.

l'hôtel et du cercle de l'Union¹⁰³⁵. Louis Lorca, demeurant à Saint-Gaudens, reçoit pour neuf ans la concession du casino que la commune souhaite créer. Le maire, de façon bien téméraire, s'engage à lui assurer le monopole des jeux et spectacles. Le concessionnaire, lui, s'engage à créer une ligne télégraphique entre Aulus et le chef-lieu d'arrondissement la première année, puis à verser pour les huit restantes 5 000 fr par an. Le traité prévoit la création de deux postes d'agent de police municipale, chargés de surveiller les jeux, qui seraient payés par le concessionnaire (!)¹⁰³⁶. Le 2 mars 1877, un arrêté municipal interdit les jeux à Aulus, sauf pour Lorca. L'arrêté est immédiatement cassé par le préfet qui justifie, de manière amusante et significative quant au flou légal dans lequel se trouvent les jeux d'argents : « je ne comprend pas comment M. le maire d'Aulus a pu trouver dans les lois citées en tête de l'arrêté portant exception en faveur du casino, le droit d'autoriser ce que la loi interdit formellement.¹⁰³⁷ » Le maire, toujours soupçonné de corruption, est toutefois soutenu par le sous-préfet qui y voit l'occasion d'obtenir de nouveaux revenus communaux utiles pour construire une mairie, une école et des promenades. Il faut pour cela garantir le monopole à Lorca, pour lui assurer des revenus suffisants pour tenir ses engagements¹⁰³⁸. Pour le sous-préfet, ceux qui sont contre ce monopole sont des cafetiers, tous extérieurs à Aulus, et qui ont peur de perdre une partie fort rentable de leur activité saisonnière. Lorca ouvre son « casino » le 14 juillet 1877, le préfet supprime alors toutes les autorisations données précédemment aux cercles¹⁰³⁹. Mais il regrette quelques jours après sa décision : ce monopole serait légitime si la commune louait un local pour servir de salle de jeux. Tant que la commune n'a pas effectivement construit un casino, c'est accorder un privilège à un établissement comme les autres¹⁰⁴⁰. Cette décision d'accorder une forme de monopole des jeux, activité en théorie illégale, à un établissement que seule l'inscription « casino » différencie des autres, n'a pas manqué d'être attaquée par les autres gérants de cercles. Le nouveau commissaire de police, M. Duclos, harcèlerait de plus les autres tenanciers¹⁰⁴¹. En août 1877, le préfet recadre le maire d'Aulus, qui outrepasserait son rôle de police, pour faire appliquer un arrêté préfectoral que le préfet n'a manifestement pas envie de voir respecté à la lettre :

« J'apprends que vous apportez dans l'exécution de l'arrêté préfectoral, prononçant la fermeture du cercle [sic] d'Aulus, une ingérence personnelle inopportune de laquelle se plaignent beaucoup de vos administrés. On me dit aussi que vous opérez fréquemment dans les hôtels des descentes de police et des visites domiciliaires, au

1035 Son casier judiciaire indique qu'il a connu trois banqueroutes et fait six mois de prison en 1864 : AD 09, 7 M 24/1 : Note du cabinet de la préfecture de l'Ariège sur Louis Lorca, s.d.

1036 *Idem* : Traité passé entre la maire d'Aulus et Louis Lorca, 26 octobre 1876.

1037 *Idem* : Arrêté du maire d'Aulus, 2 mars 1877 ; Lettre du préfet au sous-préfet, 7 mars 1877.

1038 *Idem* : Correspondance entre le sous-préfet de Saint-Girons au préfet, 2 juillet et 13 juillet 1877.

1039 *Idem* : Arrêté du préfet de l'Ariège du 19 juillet 1877.

1040 *Idem* : Lettre du préfet au sous-préfet de Saint-Girons, 23 juillet 1877.

1041 *Idem* : Lettre des anciens gérants de cercles au préfet, 4 août 1877.

point de troubler la liberté individuelle, sans profit pour le bien de l'administration, et de compromettre gravement la dignité des fonctions dont vous êtes revêtu.¹⁰⁴² »

C'est au commissaire de police de se charger de ces tâches. Le même jour, le sous-préfet indique que les visiteurs quittent Aulus devant « l'acharnement » du maire. Le maire doit impérativement comprendre « que s'il n'est pas tolérant pour les établissements publics, on ne manquera pas de dénoncer à la Justice le Casino Lorca, où se joue un jeu effréné. » Le risque est en fait grand de voir l'administration attaquée (comme ce sera le cas en 1902 à Nérès, dans d'autres circonstances). Pour se prémunir d'éventuelles mises en cause, le sous-préfet invite donc « monsieur le Préfet, de vouloir bien faire comprendre au maire d'Aulus, qu'en supprimant les cercles vous n'avez pas voulu établir le monopole des jeux au profit d'un seul individu, ce qui serait injuste et inopportun.¹⁰⁴³ » Il y a donc entre le texte et son application une distance tout à fait étonnante, celle du régime de tolérance administrative.

Des « tripots » ou cercles de jeux clandestins sont donc par la suite tolérés à Aulus, au grand dam du maire qui craint pour la redevance de 5 000 fr¹⁰⁴⁴. En 1881, une situation similaire se retrouve à Ax lorsque le maire, Sicre, demande au préfet à refuser toute nouvelle demande d'autorisation de cercle pour offrir le monopole au futur casino (qui n'ouvrira, en fait, que vingt ans plus tard)¹⁰⁴⁵. 1881 marque pour Aulus l'ouverture du cercle du Casino du Parc, par une « société financière puissamment établie », selon la demande d'autorisation : la Société des eaux d'Aulus, précédemment évoquée. Ses administrateurs désirent y réunir « dans des salons absolument réservés, la haute société européenne qui fréquente les eaux thermales pendant la saison d'été »¹⁰⁴⁶. Le préfet a alors vent de rumeurs présentant Hirschler, président de la société, et Cristi, le directeur du casino, comme de « tristes personnalités » qu'il faudrait surveiller, mais les moyens manquent pour le vérifier¹⁰⁴⁷. En 1883, la société cherche à obtenir, outre le monopole des eaux sur toute la commune, le monopole des jeux. Le sous-préfet se rend en personne à Aulus pour vérifier que tous les tripots sont bien fermés et que le « Grand Casino » n'accueille pas de jeux prohibés. Cette fois, c'est non seulement la menace de monopole des jeux mais aussi l'attitude du commissaire de police, Fabre, qui créent des troubles. Il fait fermer tous les endroits où l'on joue ; en d'autres termes, il applique trop rigoureusement la loi :

1042 *Idem* : Lettre du préfet d'Ariège au maire d'Aulus, 2 août 1877.

1043 *Idem* : Lettre du sous-préfet de Saint-Girons au préfet de l'Ariège, 2 août 1877.

1044 *Idem* : Lettre du maire d'Aulus, Ané, au préfet, 7 juillet 1879.

1045 AD 09, 7 M 25/1 : Lettre du maire d'Ax au préfet, 11 août 1881.

1046 AD 09, 7 M 24/1 : Dossier de demande d'autorisation du cercle du casino du Parc et autorisation préfectorale, juin 1881.

1047 *Idem* : Lettre du préfet au sous-préfet de saint-Girons, 29 juin 1882.

« Monsieur le Préfet, nous devons nous attendre à des désordres à Aulus ; et je suis d'avis, pour les prévenir, d'envoyer à cette station deux brigades de gendarmerie, dès que nous connaîtrons les résolutions prises par la société des eaux d'Aulus.

M. Le commissaire de police a manqué de tact et d'intelligence dans tous les rapports qu'il nous a adressés ; pour lui, tout baigneur est un grec ; Aulus est une station balnéaire qui reçoit comme toutes les stations des Pyrénées un certain nombre de voyageurs interlopes attirés par l'espoir d'un gain facile ; mais ce genre de baigneurs n'est pas plus considérable à Aulus que dans les stations de Luchon, Cauterets et Bigorre.

Je ne pense pas que M. Fabre soit à la hauteur de ses fonctions. La situation d'un commissaire de police dans une station balnéaire est fort délicate ; il ne suffit pas d'être honnête, il faut encore posséder une certaine intelligence et une certaine éducation ; à mon avis, M. le commissaire d'Aulus ne possède pas suffisamment ces deux dernières qualités.¹⁰⁴⁸ »

Un début d'émeute prend effectivement forme un soir, suite à une intervention de Fabre dans un cercle. La gendarmerie stationnée à Aulus est appelée par l'adjoint au maire, qui a pris la tête de cinquante à soixante individus, dans le but de faire cesser les jeux dans les trois établissements tolérés (Parc, Biros, Rumeau). Ils avaient déjà fait irruption dans ces établissements et créé du tumulte. Ce scandale est intervenu après que le commissaire Fabre a fait opérer la saisie du baccara à l'hôtel Grand¹⁰⁴⁹. Fabre est ensuite mis en cause dans des articles de presse dans le but, selon lui, d'ennuyer « l'administration qui pour en finir, disent-ils, ferait disparaître le commissaire de police et compagnie.¹⁰⁵⁰ »

La confusion est extrême à Aulus où la gestion administrative des cercles est une faillite totale. D'année en année, les problèmes reviennent. En 1885, par exemple, un commissaire spécial est dépêché à Aulus afin d'éclaircir le conflit entre Fabre et le maire d'Aulus, Ané. Les deux hommes se détestent, Ané reprochant à Fabre d'entraver la croissance d'Aulus et de privilégier certains cercles. Le commissaire spécial conclut que « M. Fabre, que l'on ne saurait sérieusement accuser de concussion a peut-être le tort de dire trop haut qu'il déteste les Communards et de leur faire sentir à l'occasion ; mais on doit lui savoir gré d'avoir débarrassé la station d'Aulus d'une quantité de grecs qui s'y donnaient rendez-vous chaque année »¹⁰⁵¹. Le préfet donne donc tort au maire et le suspend un mois pour abus dans sa fonction de police¹⁰⁵². Cette année là, malgré l'action de Fabre, six cercles de jeux sont tolérés à Aulus¹⁰⁵³. Seul celui du casino observe certaines règles et échappe au qualificatif de « tripot », bien que le commissaire « pourrait malheureusement [le] désigner par le nom de tripot aristocratique.¹⁰⁵⁴ » Ces « tripots » sont tolérés pour ne pas nuire à

1048 *Idem* : Lettre du sous-préfet au préfet, 12 juillet 1883.

1049 *Idem* : Rapport du gendarme Bomboil, commandant de poste provisoire à Aulus, 13 août 1883.

1050 *Idem* : Rapport du commissaire de police au sous-préfet de Saint-Girons, 14 août 1883.

1051 *Idem* : Rapport du commissaire spécial dépêché à Aulus, 19 juillet 1885.

1052 *Idem* : Lettre du préfet au ministre de l'Intérieur, 29 juillet 1885.

1053 *Idem* : Rapport du commissaire spécial d'Aulus au préfet, 7 juillet 1885.

1054 *Idem* : Rapports du commissaire spécial d'Aulus au préfet, 1885.

Aulus¹⁰⁵⁵ et parce que l'administration a été incapable d'arbitrer la concurrence. Le conseil municipal vote en cours de saison la possibilité de tolérer les autres cercles, en échange du versement par les gérants d'un vingtième des recettes des jeux à la caisse communale affectés à des travaux d'embellissement¹⁰⁵⁶ : cette imposition sur une activité illégale évoque une forme de « racket », pour le bien commun.

Des pressions politiques multiples pèsent sur l'administration

Cette incapacité administrative à réguler les jeux à Aulus se comprend mieux à la lumière des pressions politiques qui pèsent dans les décisions administratives. Le régime d'autorisation subit en effet des fluctuations, avec des périodes d'autorisation générale, d'autres de fermeture systématique, qui semblent dépendantes de considérations locales plus que du contexte juridique général. Ainsi à Aulus, après quelques années de refus systématique en raison des troubles qui s'y sont produits, les autorisations d'ouverture de cercles ont fleuri entre 1874 et 1876. Sept cercles sont alors autorisés, dans une commune de 951 habitants. L'autorisation du premier d'entre eux avait été demandée par le maire et dix conseillers municipaux, après un accord avantageux pour les finances communales. Ensuite, toutes les autres demandes ont été acceptées¹⁰⁵⁷. Le premier argument avancé est qu'une fois une autorisation donnée, rien ne justifie plus de refuser les autres. Mais on voit aussi l'importance des noms et des soutiens des requérants. L'un des cercles est ainsi fondé par un certain nombre de notables du canton d'Oust et de Saint-Girons, dont Barthet, le propriétaire des bains, notaire à Saint-Girons, et Bordes-Pagès (1815-1897), le médecin inspecteur d'Aulus, notable respecté de Seix, qui en devient le maire républicain quelques années plus tard¹⁰⁵⁸. Pour le cercle « du Châlet », le dossier d'autorisation montre le soutien de neuf conseillers généraux et du président du conseil général de l'Ariège¹⁰⁵⁹. Un autre est soutenu par le secrétaire de la présidence de la République, le vicomte Emmanuel d'Harcourt¹⁰⁶⁰. Ces cercles pourraient bien être des lieux de rendez-vous et d'entre-soi pour les notables locaux, ce qu'on ne retrouve pas aussi nettement à Luchon, par exemple.

Les propriétaires des cercles d'Aulus savent aussi faire jouer leurs réseaux personnels

1055 Selon le commissaire spécial de police, la population auluséenne, « est convaincue que le jeu seul fait sa prospérité ou plutôt la prospérité de la station thermale. » Cf. AD 09, 7 M 24/1 : Rapport du commissaire spécial de police au préfet de l'Ariège, 7 juillet 1885.

1056 AD 09, 7 M 24/1 : Délibération du conseil municipal d'Aulus, 23 août 1885.

1057 *Idem* : Liste des vingt membres du « Cercle international », 8 février 1874 ; Lettre du maire d'Aulus au sous-préfet de Saint-Girons, 17 juin 1874.

1058 *Idem* : Dossier de demande d'autorisation du cercle littéraire, mai 1874.

1059 *Idem* : Demande de M. Larrose, propriétaire à Ercé et propriétaire à Aulus d'un café restaurant, en vue d'être autorisé à ouvrir un cercle dans son établissement, 10 avril 1876.

1060 *Idem* : Lettre d'Emmanuel d'Harcourt (1844-1928) au préfet de l'Ariège, 29 mai 1876.

jusqu'aux sommets de l'État, par delà les clivages politiques d'ailleurs, pour faire pression sur les préfets, dont la carrière dépend en partie de ces personnalités. Dans les années 1880, si agitées à Aulus, on retrouve de tels réseaux, qui ne recouvrent pas forcément les étiquettes politiques, mais assurément des relations interpersonnelles. M. Biros, maître d'hôtel est propriétaire d'un cercle, au moins, depuis les années 1870. Il l'affirme, avec un café, pour 9 000 fr par an (à un Toulousain et deux Bordelais), signe d'un certain rendement. En 1883, dans une situation électrique à Aulus, c'est le ministre des Travaux Publics, lui-même, David Raynal, qui sollicite l'autorisation pour Biros. Ce même ministre envoie, en 1886, un télégramme depuis sa villégiature de Cauterets pour presser le préfet d'« accorder de suite » cette autorisation. Parmi les quarante-cinq membres permanents du cercle figurent alors huit conseillers municipaux d'Aulus, quatre de Saint-Girons, cinq conseillers généraux de l'Ariège (dont les radicaux Léon Galy-Gasparrou et Jacques Bordes-Pagès qui soutenait en 1874 un autre cercle)¹⁰⁶¹. Cette même année, Joseph Sentenac (1835-1915), député opportuniste de l'arrondissement de Saint-Girons depuis 1878, impliqué dans la vente des thermes d'Aulus à la Société des eaux, appuie, lui, la demande d'autorisation faite par Rumeau pour le cercle qu'il tient dans son hôtel à Aulus. Rumeau, négociant et loueur de voiture à Saint-Girons (puis à Paris), conseiller municipal de cette ville, tient ce cercle depuis 1877. Pour le commissaire spécial de police dépêché à Aulus, ce n'est pourtant qu'un tripot, « le rendez-vous de toutes les femmes de mauvaise vie de la station et de tous les gens tarés qui fréquentent Aulus.¹⁰⁶² » Le cercle est tout de même autorisé. Ces lieux de jeux recoupent des relations interpersonnelles locales et nationales plus que politiques : les radicaux Galy-Gasparrou et Bordes-Pagès font partie d'un cercle soutenu par le républicain modéré Raynal, quand le modéré Sentenac préfère soutenir un autre cercle.

Au niveau national, début 1886, après cette phase de multiplication des cercles et de grande confusion administrative, le ministère de l'Intérieur décide de suspendre toutes les autorisations de jeux préalables le temps d'élaborer des critères d'évaluation qui s'appliqueraient partout¹⁰⁶³. Mais il tarde. Après une demande d'éclaircissement sur la marche à suivre dans le traitement des demandes, le ministère de l'Intérieur répond au préfet de l'Ariège que « la réglementation que je vous avais annoncé n'est pas encore arrêtée [...]. Je vous recommande seulement de vous montrer extrêmement rigoureux en matière d'autorisation à accorder, attendu que je suis décidé à ne pas

1061 *Idem* : Lettre du ministre des Travaux Publics, David Raynal, au préfet de l'Ariège, 7 juillet 1883 ; rapport du commissaire spécial d'Aulus au préfet, 7 juillet 1885 ; Télégramme de Cauterets à Foix du ministre des Travaux Publics au préfet d'Ariège, 1886 ; Demande d'autorisation du Cercle de l'Union chez Biros Joseph (Hôtel du Midi), 16 mai 1886.

1062 *Idem* : Citation dans rapport du commissaire spécial de police au préfet de l'Ariège, 7 juillet 1885 ; Lettre du député Joseph Sentenac au préfet de l'Ariège, 23 avril 1886.

1063 *Idem* : Lettre du ministère de l'Intérieur au préfet de l'Ariège, 7 mai 1886.

laisser fonctionner plus de *deux* cercles dans les villes d'eaux *importantes*.¹⁰⁶⁴ » Quelques jours après, le ministère indique pour le cas d'Aulus que seul le cercle du casino doit être autorisé, en raison des scandales produits par le passé¹⁰⁶⁵. Plusieurs cercles continuent en fait à fonctionner et le commissaire spécial qui devait faire appliquer les consignes ministérielles est soupçonné de corruption, un autre commissaire étant envoyé pour le surveiller¹⁰⁶⁶. Deux circulaires arrivent enfin, le 30 avril 1887 et le 17 janvier 1888, qui stipulent que seuls les cercles annexés à un casino peuvent bénéficier de la tolérance exceptionnelle en matière de jeux, mais aussi certains cercles fermés. On reste dans le flou réglementaire¹⁰⁶⁷. À Aulus encore, à partir de 1887, il n'y a plus qu'une seule autorisation accordée par le ministère de l'Intérieur¹⁰⁶⁸. Néanmoins, le préfet n'est toujours pas sûr de la marche à suivre. L'année précédente, de nombreuses infractions à la réglementation des jeux avaient été constatées dans les cafés d'Aulus. Aucune n'a été poursuivie, car, le fait est important, les magistrats du parquet de Saint-Girons :

« ont constamment refusé, l'année dernière, de poursuivre les infraction signalées par le commissaires de police et ils contestèrent à l'administration le droit de donner des autorisation de jeu, et d'interdire aux uns ce qu'elle permettait aux autres.¹⁰⁶⁹ »

En dehors de la loi, l'inégalité de traitement qu'imposent les consignes ministérielles est juridiquement plus que fragile. Cette même année 1887, une demande d'autorisation pour le cercle de l'hôtel Biros est appuyée auprès du préfet par le conseiller général Léon Galy-Gasparrou et directement auprès du ministère de l'Intérieur par deux sénateurs de l'Ariège (Jean-Baptiste Vigarosy et Paul Frézoul). Ils logent dans cet hôtel et veulent pouvoir jouer entre eux sans avoir à se déplacer au cercle du casino : le ministère soutient leur requête, alors même qu'il avait limité à un seul établissement les jeux à Aulus¹⁰⁷⁰. Les lacunes du droit engendrent la confusion et les arrangements à tous les étages administratifs.

On semble tendre autour de 1890 à la présence d'un unique cercle à Aulus, au casino des thermes¹⁰⁷¹, même si on joue encore au baccara dans l'hôtel tenu par le maire de Soueix, Siméon Souquet. Pour ne pas faire de nouvelle vague, le commissaire se contente, « étant donné la situation qu'occupe ce dernier qui a une grande influence dans le canton, de le prévenir et l'inviter vertement

1064 *Idem* : Lettre du ministère de l'Intérieur au préfet de l'Ariège, 21 juin 1886, souligné dans le texte.

1065 *Idem* : Lettre du ministère de l'Intérieur au préfet, 26 juin 1886.

1066 *Idem* : Rapport du commissaire spécial en tournée à Aulus, 26 août 1886.

1067 *Idem* : Circulaires des 30 avril 1887 et 17 janvier 1888 relatives aux autorisations de jeux.

1068 *Idem* : Lettre du ministère de l'Intérieur au préfet, 9 juillet 1887.

1069 *Idem* : Lettre du préfet de l'Ariège au ministère de l'Intérieur, 25 juillet 1887.

1070 AD 09, 7 M 24/2 : Lettre du ministère de l'Intérieur au préfet, 18 juillet 1887.

1071 *Idem* : Rapport du commissaire spécial au préfet, 1^{er} octobre 1894.

à ne plus faire jouer. » Il saisit par la suite 150 fr, signe de la faiblesse des jeux¹⁰⁷², et dans la décennie suivante plus aucune infraction n'est à signaler. En 1899, deux cercles fonctionnent à nouveau à Aulus¹⁰⁷³, sous la pression de Léon Galy-Gasparrou, désormais député radical-socialiste de l'Ariège, qui soutient un des deux établissements : le monopole accordé au casino du parc n'a, selon lui, pas porté ses fruits. Il faut garantir des animations aux baigneurs, et la création d'un deuxième cercle de jeux doit amener « l'émulation » nécessaire au relèvement d'Aulus¹⁰⁷⁴. En 1901, la commune souhaite construire un casino, mais cette construction est subordonnée au retrait de l'autorisation des jeux dans les deux cercles existants pour garantir la rentabilité du casino municipal. Le ministère s'y refuse, opérant une nouvelle volte-face par rapport à ses circulaires de 1887 et 1888 :

« Mon administration ayant toujours eu pour règle générale de ne jamais accorder à un établissement déterminé le monopole des jeux dans une station, il ne m'est pas possible d'entrer dans cette voie »¹⁰⁷⁵.

Plus tôt, le ministère résumait sa philosophie, en refusant une autre demande d'exclusivité des jeux :

« L'administration ne se croit pas le droit d'accorder à un établissement déterminé le monopole des jeux dans une station, elle doit demeurer libre de consentir telles nouvelles autorisations qu'elle jugera convenable. »

La commune peut, tout au plus, accorder le monopole du label « municipal »¹⁰⁷⁶. Le ministère, lui, n'a pas le « droit », mais il a la « liberté » : le pouvoir discrétionnaire de l'administration est on ne peut plus clairement énoncé. Car, en réalité, la direction de la Sûreté générale a, bel et bien, déjà accordé des monopoles de fait, en refusant de valider des autorisations de jeux, mais elle ne l'a jamais formulé ainsi : on est ici face à l'art subtil du non-dit et de l'interprétation réglementaire, art auquel le conseil d'État met fin en 1902 suite à l'affaire de Nérès.

3. Les casinos : le bénéfice des jeux et les obligations d'animation de la station

On s'est attardé sur Aulus car, pour une petite station, elle illustre nombre de difficultés et d'arrangements de l'administration en matière de jeux. Mais on retrouve des tensions ailleurs : de manière plus atténuée autour des cercles d'Ax et d'Ussat, tout aussi fortes à Luchon¹⁰⁷⁷.

1072 *Idem* : Rapport du commissaire spécial au préfet, 23 août 1889.

1073 *Idem* : Note échangée entre la préfecture et le commissaire spécial d'Aulus, 5 juillet 1899.

1074 *Idem* : Lettre du député Léon Galy-Gasparrou au préfet, 3 juillet 1898.

1075 AD 09, 7 M 24/3 : Lettre du ministère de l'Intérieur au préfet d'Ariège, 15 août 1901.

1076 AD 09, 2 O 169 : « Demande d'autorisation de construire à Aulus un casino-hôtel municipal », présentée par Alfred Barsanti, 29 avril 1899 ; Lettre du ministère de l'Intérieur au préfet d'Ariège, 12 août 1899.

1077 Sur les cercles d'Ax : AD 09, 7 M 25/1 ; Ussat : AD 09 7M 26 ; Luchon : AD 31, 13 M 92.

Le monopole de fait

Dans cette dernière commune, l'ouverture du casino municipal en 1880 conduit à fermer dans les mois suivants les cercles existants pour garantir le monopole des jeux au nouvel établissement¹⁰⁷⁸. Certes, la direction de la Sûreté générale n'admet pas officiellement l'existence de cette garantie, mais elle affirme bien, pourtant, à l'ouverture du casino, qu'il n'y a désormais plus de raison de tolérer d'autres cercles à Luchon¹⁰⁷⁹. La grande différence entre la commune de Luchon et les autres, qui explique ce traitement particulier, c'est qu'elle est très endettée, justement en raison des frais engagés pour racheter et achever le casino. Elle a donc un besoin vital de la redevance versée par la compagnie fermière, à qui il faut assurer le maximum de revenus afin qu'elle paye sans difficulté son loyer. Le monopole des jeux avait d'ailleurs été assuré par la ville lors de la concession de 1875 et devait prendre effet à l'ouverture du casino¹⁰⁸⁰. Cela a bien été le cas, pour le concessionnaire suivant, avec l'aide de l'administration. Les motifs de fermeture des cercles confirment d'ailleurs l'arbitraire administratif : le casino des chasseurs l'est par exemple pour pratique des jeux de hasard¹⁰⁸¹. De son côté, pour montrer sa probité, la Compagnie fermière demande d'elle-même, en février 1881, à ce qu'un commissaire spécial surveille la salle de jeux¹⁰⁸². Un seul cercle continue un temps son existence, le « Grand Cercle », qui fait partie des apports de Sophron Sicre de Breilh à la Compagnie fermière¹⁰⁸³. Rattaché administrativement au casino, il n'est pas fermé immédiatement. Devant les protestations des gérants des cercles dissous, qui dénoncent l'iniquité et demandent à ce que soient rouverts leurs établissements, la préfecture ordonne la fermeture du Grand Cercle en 1882¹⁰⁸⁴. De nouvelles demandes d'autorisation de cercles apparaissent ensuite, avec des objets très éloignés des jeux. La préfecture, de plus en plus suspicieuse, décide de ne plus accorder aucune autorisation à Luchon¹⁰⁸⁵.

Dans ces conditions, des cercles jadis autorisés, désormais qualifiés de « tripots », cherchent

1078 AD 31, 13 M 92 : Préfecture de Haute-Garonne au sous-préfet de Saint-Gaudens, 25 mai 1881.

1079 *Idem* : Direction de la Sûreté générale au préfet de Haute-Garonne, 8 septembre 1880.

1080 *Idem* : Sous-préfet de Saint-Gaudens au préfet de Haute-Garonne, 4 avril 1882 et *Société anonyme concessionnaire de l'établissement thermal, du casino et des tramways de Luchon. Traité et cahier des charges*, Paris, 1875, p. 10.

1081 *Idem* : Arrêté préfectoral du 27 août 1879.

1082 AD 31, 13 M 92 : Lettre de la Cie fermière au préfet, 21 février 1881 ; lettre de Sicre de Breilh (administrateur délégué et directeur général de la Cie fermière) au préfet de Haute-Garonne, 18 juin 1882.

1083 *Idem* : « Statuts de la Compagnie Fermière des Établissements Thermaux et du Casino de Bagnères-de-Luchon », 22 mai 1880 ; rapport du commissaire spécial au préfet, 24 mai 1882.

1084 *Idem* : « Traité annexe au cahier des charges », 3 avril 1884 ; lettre ministère de l'Intérieur au préfet de Haute-Garonne, 19 avril 1884 ; avis du sous-préfet de Saint-Gaudens au préfet, 12 mai 1884.

1085 *Idem* : Rapport du commissaire spécial au préfet, 26 mai 1884 ; lettre du ministère de l'Intérieur au préfet, 13 juin 1884 ; Lettre du préfet au ministère de l'Intérieur, 24 juin 1885.

tout de même à poursuivre les jeux, mais ils sont traqués. En 1885, six tripots sont identifiés à Luchon, un septième existe dans la vallée du Lys. Leurs propriétaires sont poursuivis, dont un pâtissier de nationalité espagnole. En 1886-1887, quatre maisons de jeu clandestines sont fermées et une dernière l'est en août 1890. Après cette date, les rapports de police ne font plus référence à la lutte contre les tripots luchonnais. Ils se concentrent sur la surveillance du casino et de son personnel, régulièrement visés par des campagnes de presse et des lettres de dénonciation¹⁰⁸⁶. Une série de lettres, en 1896 et 1897, accuse aussi le commissaire de police de corruption et conduit à sa mutation à Villefranche-de-Lauragais, bien que l'enquête n'ait décelé aucune fraude¹⁰⁸⁷. Les jeux continuent cependant de l'autre côté de la frontière (dans des maisons souvent tenues par des français), au Pont du Roy et, plus proche encore, au Portillon (Val d'Aran). Le fonctionnement en est assez chaotique¹⁰⁸⁸.

Fonctionnement d'un casino : de fortes exigences d'animation

Penchons-nous, à présent, sur l'exploitation des casinos dans les stations, en particulier celui de Luchon, le plus ancien et le plus prestigieux de notre terrain. Les casinos ne concentrent pas que les jeux, nous l'avons dit. Mais les salles de jeux sont assurément leur partie la plus profitable, qui permettent d'exiger une série d'investissement pour l'animation des stations. À Luchon, entre 1880 et 1883, lors des excellentes premières saisons de fonctionnement, les recettes du casino représentent en moyenne 75 % des recettes de la compagnie fermière, et les salles de jeux (278 000 fr en 1881), à elles seules, environ le tiers¹⁰⁸⁹. En 1913 les recettes du casino sont de 562 000 fr et représentent 83 % des recettes totales (678 000 fr) de la compagnie concessionnaire des thermes et du casino. Les thermes sont devenus très secondaires dans l'exploitation avec la régression thermale de Luchon (116 000 fr en 1913 contre plus de 180 000 fr au début des années 1880). Les salles de jeux représentent environ 60 % des recettes du casino (345 000 fr en 1913) et la moitié des recettes totales de l'exploitation¹⁰⁹⁰. Les cahiers des charges, imposés pour tous les casinos à partir de la loi de 1907 et qui existent dès la concession de 1880 à Luchon, sont de ce fait,

1086 AD 31, 4 M 126 : Rapport à la préfecture du commissaire de police de Luchon, 9 juillet 1892 ; AD 31 liasse 13M 94 : rapports du commissaire de police de Luchon au préfet, 19 juillet 1893, 27 juillet 1893, 11 août 1894.

1087 AD 31, 13 M 94 : Lettres anonymes 1896-1897, compte-rendu d'enquête et copie de décision administrative du 1^{er} septembre 1897.

1088 AD 31, 13 M 92 : Rapports commissaire spécial au préfet 26 mai 1884, 5 juillet 1885, 30 août 1886, 15 octobre 1886, 22 octobre 1888 ; Rapports pour la saison 1890 et 1892 du commissaire spécial au préfet. Nombreux autres rapports sur les jeux dans le Val d'Aran notamment aux AD 31, 13 M 94, par exemple rapport du 13 août 1890 du commissaire spécial au sous-préfet de Saint-Gaudens.

1089 Calculs à partir de AM Luchon, 3 N 22 : Rapports annuels de la Compagnie fermière des thermes et du casino de Luchon, 1880-1883.

1090 AD 31, M 918 : Lettre du sous-préfet de Saint-Gaudens au préfet de Haute-Garonne, 8 octobre 1912 ; Lettre de Laurmond-Peyroulet, expert désigné par le tribunal de Saint-Gaudens pour ventiler les recettes des thermes et du casino de Luchon et déterminer leur part relative dans le loyer, au receveur municipal de Luchon, 5 juillet 1917.

par une sorte de compensation morale a ces recettes « faciles », très exigeants sur les activités culturelles que doivent financer les sociétés exploitantes.

Un casino comme celui de Luchon doit donner, selon le cahier des charges, des représentations de théâtre, d'opéra et d'opérette en maintenant une troupe sur place et en faisant venir des troupes itinérantes de qualité. Il doit offrir des fêtes dans la salle de bal ou dans le parc. Même si les entrées sont payantes, ces postes ne sont généralement pas rentables, car les cachets des acteurs, compositeurs et metteurs en scène sont très onéreux. *Le Figaro* évoque le rôle ambiguë des spectacles joués au théâtre :

« Le théâtre de Luchon n'a pas précisément une troupe d'élite. Cela n'empêche qu'on y joue le grand répertoire, et le petit, un jour *Faust* et le lendemain les *Cloches de Corneville*. Le public n'y est d'ailleurs pas trop nombreux. On n'y vient sérieusement que les jours de pluie. Les jardins du Casino sont si beaux, la société y est si gaie et l'orchestre de M. Broustet est si bon ! Les représentations théâtrales n'ont donc qu'une importance secondaire.¹⁰⁹¹ »

Les représentations théâtrales ne sont pas rentables, même pas forcément très prisées, mais elles sont indispensables, au cas où l'on ne pourrait rien faire d'autre, ou simplement car il faut que cela soit là, au cas où quelqu'un souhaite y aller. La situation n'est pas propre à Luchon. À Vichy, le déficit de la branche théâtrale se creuse d'année en année, particulièrement dans les années qui précèdent la Première Guerre mondiale¹⁰⁹². Cependant, le poste qui présente les dépenses les moins rentables et qui semble avoir une importance encore supérieure, à en croire ce témoignage et d'autres, c'est l'orchestre. C'est le phare d'une station, c'est là que se joue sa réputation, une partie de son rayonnement. La musique assure un fond sonore essentiel à la villégiature, et les orchestres luchonnais sont vantés chaque saison dans la presse mondaine¹⁰⁹³. En 1884, l'annexe du cahier des charges prévoit qu'il doit y avoir chaque saison quarante-huit musiciens payés par la Compagnie fermière du 20 juin au 10 septembre. Ils jouent dans les parcs de la ville, en particulier devant les thermes¹⁰⁹⁴. Le cahier des charges de 1913 impose un orchestre de vingt-cinq musiciens en juin et du 20 au 30 septembre, de cinquante du 1^{er} juillet au 20 septembre ainsi que vingt choristes pour l'opéra comique et l'opérette, pour une dépense minimale de 90 000 fr qui représente à elle seule 13 % des recettes de cette saison là¹⁰⁹⁵.

1091 « La soirée théâtrale », *Le Figaro*, 22 octobre 1882.

1092 Isabelle POUZADOUX, « Pour une gestion du temps libre au cœur de la station thermale : le casino de Vichy de 1870 à 1839 », in Dominique JARRASSÉ, *2000 ans de thermalisme. Économie, patrimoine, rites et pratiques*, Clermont-Ferrand, Institut d'Études du Massif Central, Université de Clermont-Ferrand II, 1996, p. 259

1093 Armand WALLON, *La vie quotidienne, op. cit.*, 1981, p. 200, 208. Sur Luchon, voir les nombreux articles sur la saison touristique dans *Le Figaro*, des années 1880 à 1900.

1094 AD 31, 13 M 92 : « Traité annexe au cahier des charges », 3 avril 1884 ; rapport du commissaire spécial de Toulouse sur les jeux à Luchon, 22 juillet 1885.

1095 AD 31, M 918 : Cahier des charges de la concession des thermes et du casino de Luchon, contracté entre la commune de Luchon et la Société thermale des Pyrénées, 28 décembre 1912.

Les casinos des petites stations ont également un rôle central et dépensent de fortes sommes pour l'animation. En 1886, un état des dépenses d'animation consenties par le casino d'Aulus, mis en location par la Société des eaux en cours de liquidation, donne une somme de 75 000 fr, répartie entre 25 000 fr de location d'immeuble, mais aussi 12 000 fr pour les représentations théâtrales, 15 000 fr pour les bals et les concerts gratuits donnés trois fois par semaine, 1 200 fr pour les fêtes et feux d'artifice. S'y ajoutent 10 000 fr de frais généraux et impôts¹⁰⁹⁶. En 1912, le cahier des charges passé entre la commune et les deux exploitants de cercle à Aulus impose 2 500 fr de subvention à la commune et la tenue d'un orchestre de douze musiciens¹⁰⁹⁷. À Ax en 1900, le casino doit entretenir un orchestre de quinze musiciens¹⁰⁹⁸. L'année suivante, en échange de l'exclusivité des jeu, qu'aucun texte ne permet au maire d'attribuer, le concessionnaire doit tenir un orchestre de vingt-cinq musiciens, jouant quotidiennement sur la promenade du Couloubret, dont le coût est estimé à 5 500 à 6 000 fr par saison – un faible coût ce qui marque la différence de rayonnement avec Luchon. Face au maintien d'autres cercles, le concessionnaire n'honore pas ses engagements¹⁰⁹⁹. Le nombre de musiciens est encore de dix-huit en 1909 mais, devant les difficultés des concessionnaires, il est ramené à douze en 1913. À cette date, le cahier des charges impose également trois représentations par semaine de théâtre, d'opérette ou d'opéra comique, données par des troupes de passage, en plus d'un loyer de 4 000 fr¹¹⁰⁰. C'est très en dessous de Luchon, mais compte-tenu de la modestie du casino axéen, ce sont déjà de fortes exigences qui limitent les perspectives de profit.

Le « produit des jeux »

Les recettes des salles de jeux ne sont pas évidentes à retrouver, du moins avant que l'État ne renforce son contrôle grâce à la loi de 1907. Pour Luchon, quelques archives permettent d'apprécier le volume d'activité de la salle de jeu.

1096 AD 09, 7 M 24/1 : Lettre d'Achille Vialatte, liquidateur directeur de la Société générale des eaux d'Aulus, société anonyme au capital de 5 M de fr ; siège social à Aulus, au préfet d'Ariège, 13 juin 1885 ; Cercle d'Aulus, Statuts approuvés en préfecture le 21 juin 1886..

1097 AD 09, 7 M 24/4 : Cahier des charges entre l'exploitant du casino et la commune d'Aulus pour la saison 1912.

1098 AD 09, 7 M 25/1 : Rapport du commissaire spécial au préfet d'Ariège, 5 août 1900.

1099 *Idem* : Lettres du maire d'Ax au préfet, 18 mai, 18 juin, 5 août 1901 ; Lettre du préfet au ministre de l'Intérieur, 29 juin 1901 ; et échanges divers, août 1901.

1100 AD 09, 2 O 197 : Délibération du conseil municipal d'Ax, 19 février 1909, fixant le cahier des charges 1909-1911 ; AD 09, 7 M 25/2 : Cahiers des charges de concession du casino, 26 mars 1913, 17 novembre 1913 ; AD 09, 7 M 25/2 : Lettre du maire d'Ax au préfet d'Ariège, 22 décembre 1913.

Saison	Nombre d'inscrits à la salle de jeu	Recettes de la salle de jeu (francs)
1881	Non communiqué	286 210 fr
1882	2 117	n.c.
1883	2 219	n.c.
1884	1 402	178 000
1885	1 667	n.c.
1886	1 654	n.c.
1887	2 307	n.c.
1888	2 112	Environ 300 000
1889	1 754	250 000
1890	2 366	Env. 300 000
1891	2 721	n.c.
1892	2 757	350 000
1906	n.c.	450 000
1907	n.c.	445 197
1909	n.c.	226 000
1910	n.c.	528 864
1911	n.c.	351 666
1912	n.c.	325 201
1913	n.c.	345 364

Fréquentation et recettes de la salle de jeu du casino de Luchon¹¹⁰¹

La fréquentation de la salle de jeu, dont l'entrée est très contrôlée, n'est pas massive et suit la courbe de fréquentation de la station. La crise des années 1880 est particulièrement marquée, sans surprise. Il y a, numériquement, davantage de public aux thermes mais la salle de jeu a, en revanche, un rendement très largement supérieur à celui de l'établissement de bain. D'après les données de 1884, 1888, 1889, 1890 et 1892, les adeptes du jeu « perdraient » en moyenne 125 à 145 fr, contre une dépense de 35 à 45 fr aux thermes de Luchon¹¹⁰². On pratique deux jeux : le baccara et la boule, le plus couru étant le premier. Le baccara est très dépendant du succès de la saison : en 1907, bonne saison, il représente 83 % des recettes de la salle de jeu, en 1910, nouvelle

1101 Voir pour 1882-1907 : AD 31, 4 M 126, 13 M 92, 13 M 94, 13 M 95, 13 M 96, 2054W 134, M 918 ; pour 1880 : AM Luchon, 3 N 22 : rapport annuel du conseil d'administration de la Compagnie fermière de Luchon, qui ne donne pas le détail des postes de recettes, seulement des lieux. Le casino n'ouvrant qu'en fin de saison, et le Grand cercle étant le lieu de jeux pour la société, nous attribuons son chiffre d'affaires à la recette des jeux. Pour les statistiques 1909, 1910 et 1911, *La Saison*, n° 17, jeudi 2 novembre 1911.

1102 Calcul d'après AM Luchon, 3 N 22 : Résumé des recettes générales de l'établissement thermal entre 1854 et 1910 [vers 1917].

bonne saison, 88 %, alors qu'en 1911, 1912 et 1913, saisons creuses, elles sont seulement, respectivement, de 62 %, 73 % et 66 %¹¹⁰³. Mais, tout comme la fréquentation touristique globale, les recettes de la salle sont extrêmement variables. En 1910, par exemple, les recettes sont 2,3 fois supérieures à celles de 1909, et elles chutent de 33 % en 1911. Cette salle suffit en tout cas, le plus souvent, à compenser les pertes des autres activités et animations proposées par le casino..

La salle de jeux de Luchon, sans être dans le peloton de tête des grandes stations de jeux (et sans même parler de Monaco qui s'est développée grâce à ce créneau à partir de 1856¹¹⁰⁴) est importante. Au détour d'un article qui critique l'interdiction généralisée de la roulette, un correspondant du Figaro énumère en 1881 les tables de baccara françaises : il y en a neuf à Luchon, six à Biarritz, quatre à Trouville, deux à Royat et à Dieppe et « je ne sais combien à Vichy, à Cauterets et à Contrexéville »¹¹⁰⁵. Sans donner de date plus précise, Paul Gerbod évoque, pour le début du XX^e siècle, 3 millions de francs de recettes aux jeux à Vichy, 8 millions à Enghien qui bénéficie de sa proximité avec Paris et 526 875 fr à Luchon, qui semble alors bien positionnée dans la hiérarchie des jeux, même si elle est très loin de ses deux consœurs thermales¹¹⁰⁶. Les deux casinos de Biarritz réalisent des recettes totales de 2 181 786 fr en 1909 et 3 351 429 fr en 1913¹¹⁰⁷. Les salles de jeu de Vichy engrangent 3 066 636 fr en 1910 et 3 138 458 fr en 1911¹¹⁰⁸. À cette dernière date, le produit total des jeux en France serait de 55 millions de fr¹¹⁰⁹. Cette somme semble en réalité très concentrée, car sur plus de 170 casinos, un petit nombre de (Nice, Cannes, Biarritz, Deauville, Enghien, Vichy) domine outrageusement. Les salles de jeux de Luchon sont donc en retrait par rapport à des stations de villégiature longue et de bord de mer, visitées par un public plus riche et plus cosmopolite, ou par rapport à celles qui bénéficient de la proximité de grandes villes. Mais les jeux luchonnais dégagent tout de même de fortes sommes qui placent son casino parmi les établissements importants de France, malgré son fort isolement sur une des marges du territoire national, loin de toute route internationale. Il suffit pour s'en convaincre d'examiner les recettes dégagées dans les stations plus modestes.

Avant 1907, nous n'avons pas trouvé de données pour ces centres touristiques de moindre

1103 AD 31, 13 M 95 : Rapport du commissaire spécial de Luchon au préfet de Haute-Garonne, 12 octobre 1907 ; AD31, M 918 : Rapports du commissaire spécial au préfet, 8 octobre 1911, 3 octobre 1913.

1104 Marc BOYER, *L'hiver dans le Midi. L'invention de la Côte d'Azur (XVIII^e-XXI^e siècles)*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 294-332.

1105 Albert WOLFF, « Courrier de Suisse », *Le Figaro*, 2 septembre 1881.

1106 Paul GERBOD, *Loisirs et santé*, op. cit., 2004, p. 109-110.

1107 Michel CHADEFAUD, *Aux origines du tourisme*, op. cit., 1987, p. 576.

1108 *La Saison. Bulletin du syndicat des contribuables et des intérêts luchonnais*, n° 17, jeudi 2 novembre 1911.

1109 Paul GERBOD, *Loisirs et santé*, op. cit., 2004, p. 128.

ampleur, qui tous, pourtant, exploitent des jeux. Toujours est-il qu'en 1908 à Aulus, les deux petits casinos cumulent 644 noms, mais beaucoup sont inscrits aux deux et alternent selon la qualité des parties. Le total des recettes aux jeux s'élève à 12 459 fr (3 à 6 % de celles de Luchon)¹¹¹⁰. En 1907, à Ussat, le produit du baccara n'est que de 298 fr, seuls les petits chevaux sont donc autorisés. En 1908, le produit total n'est que de 6 fr. L'autorisation est donc suspendue, faute de rendement, pour 1909. Le ministère de l'Intérieur estime en effet que « le fonctionnement des jeux dans la station ne répond à aucun besoin des baigneurs et est insuffisant pour couvrir les frais de fonctionnement¹¹¹¹. » Ax peut être suivie sur plusieurs années. En 1908, le produit des jeux est de 5 591 fr, en 1909 il est de 20 490 fr (dont 1 986 fr pour le baccara, 18 504 pour la boule)¹¹¹². Cela correspondrait à près de 10 % des recettes luchonnaises (qui sont, cette année là, beaucoup plus faibles qu'à l'accoutumée), mais ce n'est pas durable. En 1912, malgré la réception intégrale du casino, le produit des jeux est seulement de 8 228 fr (7 192 fr petits chevaux, 1 036 fr baccara), soit moins de 3 % de la cagnotte des jeux de Luchon¹¹¹³. Dans les communes accolées de Loures et de Barbazan (Hautes-Pyrénées et Haute-Garonne), enfin, on joue dans deux à trois casinos music-hall, dont l'un entretient un orchestre de neuf musiciens. On y joue aux petits chevaux et au baccara, dont le produit, en 1907, n'est que de 2 656 fr¹¹¹⁴. Tous ces casinos montrent le peu d'ampleur de la plupart des lieux de jeux, à l'image générale, finalement, d'un tourisme aux revenus extrêmement concentrés malgré ses innombrables petits centres.

« Scandales » de casino et montages financiers obscurs

Sans doute que la réputation sulfureuse des lieux de jeux prédispose les contemporains à y débusquer des scandales. Sans doute, aussi, que se dessinent autour des cercles de jeux des réseaux crapuleux ou mafieux. Ce n'est pas le seul endroit, mais la quantité d'argent manipulée est favorable à des activités troubles. Sans doute, enfin, que l'attention particulière des autorités sur ces lieux rend plus manifeste qu'ailleurs ces réseaux. À partir de la loi de 1907, les autorisations de jeux sont centralisées par le ministère de l'Intérieur, ce qui lui donne une vue d'ensemble sur les casinos

1110 AD 09, 7 M 24/3 : Rapports du commissaire de police de Saint-Girons chargé de surveiller les jeux à Aulus, « Relevé de la liste des personnes admises à la salle de baccara du casino-club », quatre listes, 1908 ; « Relevé des personnes admises à la salle de baccara du Grand Casino du Parc », 1908 ; Rapport du commissaire de police de Saint-Girons au préfet, 28 août 1908.

1111 AD 09, 7 M 26 : Lettres du ministère de l'Intérieur au préfet de l'Ariège, 13 juin 1908, 20 août 1909, 25 juin 1910, 09 août 1909 (dont extrait).

1112 1908 : Calculé à partir du prélèvement de l'État (15 % du produit des jeux) qui est de 838,70 fr, donné par AD 09, 7 M 25/2 : Rapport du commissaire de police de Pamiers au préfet d'Ariège, 16 septembre 1908. 1909 : Rapport du commissaire de police de Foix au préfet, saison 1909.

1113 AD 09, 7 M 25/2 : Rapport sur la saison 1912 du commissaire spécial au Directeur de la Sûreté générale à Paris, 27 septembre 1912.

1114 AD 31, 13 M 96 : Rapport du commissaire spécial au préfet de Haute-Garonne, 9 juillet 1907 ; Lettre de Louis Daumas au préfet de Haute-Garonne, 20 juillet 1908.

français, leurs entrepreneurs, leurs employés et leurs clients, et lui permet, mieux qu'avant, de suivre certaines personnalités qui passent de stations en stations. Les autorisations sont attribuées pour des durées courtes (une saison dans un premier temps) ce qui facilite ce suivi. Les suspensions de jeux, peu fréquentes lorsque les dossiers étaient gérés par les préfectures, deviennent régulières. Les saisons se font ainsi plus tumultueuses et les scandales successifs semblent freiner la marche de certains casinos. À Luchon, par exemple, l'alternance d'excellentes saisons, comme en 1910, avec d'autres beaucoup plus moyennes, comme les suivantes, est liée à des scandales dans les salles de jeux. En 1911 et 1912, l'autorisation de jeux n'est accordée que fin juillet et est retirée avant le terme de la saison (18 septembre en 1911 et 26 août en 1912). En cause : de sérieuses anomalies dans la gestion des jeux. En 1911, deux sociétés se réclament concessionnaires du casino (la Société générale thermale et balnéaire et Victor Jacquemin), et en 1912, celui qui gère le casino, Maurice Magnier, a usurpé ses fonctions¹¹¹⁵ !

Ce Maurice Magnier mériterait de plus amples recherches, car il n'intervient pas qu'à Luchon et réussit, surtout, à reprendre des fonctions directrices dans les années 1920, signe d'une mémoire locale étrangement courte et des failles de l'administration. Originaire de Paris, il se présente comme architecte, membre de la commission d'hygiène et de salubrité de la Seine. Il aurait également été impliqué dans l'organisation de la « Rue de l'avenir », un trottoir roulant circulaire de 3,5 km installé à l'occasion de l'exposition universelle de Paris en 1900. Dans les années 1910, il agit sous le couvert de deux sociétés, à la formation douteuse : à Luchon et à Bagnoles-de-l'Orne, avec la Société générale thermale et balnéaire (SGTB), et à Ax, avec la Société immobilière et fermière d'Ax-les-Thermes, au capital annoncé d'un million de francs¹¹¹⁶. Il obtient, avec la SGTB, la concession des thermes et du casino de Luchon en 1910. Il s'occupe, cette année là, plus spécialement du casino, mais à l'issue de la saison il est écarté du conseil d'administration à cause de soupçons qui pèsent sur lui. La presse se fait en effet écho de la gestion trouble de la SGTB par laquelle Magnier aurait cherché à mettre la main sur les casinos de Cauterets, Ax, Capvern ou encore Beaulieu-sur-Mer. Soutenu par l'entrepreneur de travaux publics Édouard Pellerin, sa gestion des jeux consisterait à « allumer les parties » : accorder de forts emprunts aux joueurs pour les pousser à continuer à jouer¹¹¹⁷. Malgré ces fortes suspicions, Magnier revient en 1912.

Entre-temps, le concessionnaire de 1911, Victor Jacquemin, n'a pas été en reste. Domicilié à

1115 Cf. AD 31, 2054 W 134, consacrée aux problèmes de concession et d'autorisation de jeu à Luchon entre 1910 et 1912 et les divers rapports sur la saison 1910 dans AD 31, liasse 13M 95.

1116 « Ax-les-Thermes et le casino », *L'Express du Midi*, 24 avril 1912 ; AD 09, 7 M 25/2 : Lettre de Raoul Rémond au ministère de l'Intérieur, 10 mai 1912.

1117 « On voulait réaliser le trust des casinos mais la police intervint », *Le Stéphanois*, 19 novembre 1911.

Paris, il a été directeur des thermes et du casino d'Enghien de 1901 à 1902, président des thermes de Nérès de 1902 à 1905, directeur du casino de Gérardmer de 1906 à 1907, puis directeur des théâtres de Rennes et du Mans de 1907 à 1909¹¹¹⁸. Arrivé à Luchon en 1911, il est entraîné dans un nouveau scandale de casino, apte à faire les gros titres de la presse. On y trouve en effet impliquée l'une des artistes les plus célèbres de l'époque, la « Belle Otero »¹¹¹⁹. L'autorisation de jeux, accordée seulement le 31 juillet 1911 est révoquée le 18 septembre, car : « pendant toute la durée de la saison, des combinaisons frauduleuses se sont produites dans cet établissement de concert entre un certain nombre d'employés aux jeux et des tricheurs professionnels. D'autre part, M. Jacquemin, titulaire de l'autorisation des jeux, apparaît comme ayant agi en réalité pour le compte de la demoiselle Otero et de son bailleur de fonds, le nommé Payer.¹¹²⁰ » André Payer s'illustre lors de cette même saison par la provocation en duel du caricaturiste Maurice Charpentier, dit Frollon, exerçant rue Sylvie. Payer s'est vu représenté aux côtés d'une demi-mondaine (très certainement Otero) dans une scène quasi pornographique à en croire *Luchon-Progrès*¹¹²¹. Jacquemin espère un temps pouvoir conserver la concession en 1912, en s'associant avec un certain Bouvet, lui-même soutenu par la Compagnie générale de Crédit mobilier et immobilier (« Crémobilim »)¹¹²². La situation devient alors très complexe et vient croiser la trajectoire, enlisée, d'Aix-les-Thermes.

Par un revirement de situation, la SGTB est rétablie dans ses concessions luchonnaises en 1912, permettant à Maurice Magnier de donner toute sa mesure. Magnier se fait unique interlocuteur de la commune et se prétend administrateur délégué de la société, titre qu'il a usurpé. Le préfet regrette par la suite de ne pas avoir obtenu plus tôt de renseignements sur Magnier car il aurait alors conseillé la mairie de contracter avec quelqu'un d'autre. Devant la menace de démission collective d'un conseil municipal qui a justement été élu en 1912 pour réintégrer la SGTB et chasser Jacquemin, il a simplement eu le temps de limiter à un an le contrat qui lie la commune à Magnier¹¹²³. Bien vite pourtant, la situation devient confuse et l'autorisation de jeux est suspendue avant la fin de la saison. Magnier est en effet dans une situation des plus originales : « directeur effectif du casino, il n'a pas le droit d'entrer dans la salle de jeux, car M. Espinasse [le président de

1118 AD 31, M 918 : Notices individuelles des membres du comité de direction du casino de Luchon, 2 juillet 1911.

1119 Caroline Otero (1868-1965), née Augustina Otero Iglesias, en Galice, morte à Nice. Arrivée en France en 1889 elle devient célèbre pour ses talents de danseuse et les amours qu'elle suscite. Sa vie est également indissociable des jeux. Gabriella ASARO, « La Belle Otero, emblème de la Belle Époque », *Histoire par l'image* [en ligne], consulté le 01 Juin 2017. URL <<http://www.histoire-image.org/etudes/belle-otero-emblème-belle-epoque>>

1120 AD 31, M 918 : Lettre et arrêté du ministre de l'Intérieur, adressés au préfet de la Haute-Garonne, 19 septembre 1911.

1121 « L'incident de la rue Sylvie », *Luchon-Progrès. Organe du parti radical-socialiste*, 3 septembre 1911.

1122 AD 31, M 918 : Acte notarié du 23 mai 1912 passé devant M^e Sterckeman à Paris.

1123 *Idem* : Télégramme et lettre du préfet au ministre de l'Intérieur, 31 mai et 3 juin 1912.

la SGTB] lui en a fait interdire l'entrée.¹¹²⁴ » Le ministère voulait, au départ, l'exclure du casino même, ce qui semblait cependant attentatoire au principe de liberté individuelle¹¹²⁵. Cette réintégration suscite de vifs mécontentements parmi les Luchonnais, et au-delà. L'opposition s'organise alors contre Magnier. Elle réunit 250 Luchonnais (portée par une partie de l'ancienne majorité municipale, radicale-socialiste, qui s'était débarrassée de la SGTB en 1911), le vice-consul d'Espagne à Luchon et le Cremobilim, principale victime financière du retour de Magnier. Ces personnalités envisagent une manifestation avec femmes et enfants pour réclamer la démission du maire fraîchement élu (le docteur Gabriel Estradère), « avec la résolution féroce de ne reculer ni devant une provocation particulière, ni devant une menace de la police municipale.¹¹²⁶ ».

À Ax, la situation se tend également en 1912, et les liens sont très étroits avec la situation de Luchon. En avril, Maurice Magnier propose en effet à la municipalité axéenne, contre une concession de cinquante ans, d'édifier un casino d'un coût de 500 000 fr qui reviendrait à la commune en fin de bail, d'avancer 500 000 fr de travaux communaux (égouts et eau potable), de transférer l'église paroissiale qui gêne l'urbanisation touristique, et d'assurer l'éclairage public de la ville. Magnier paierait un loyer de 9 000 fr les trois premières années, 12 000 fr les trois suivantes, 15 000 fr le reste du temps et verserait à la commune 25 % des recettes de la salle de jeux au dessus de 200 000 fr. Ces redevances à la commune, avec la future taxe de séjour, doivent servir à amortir les travaux édilitaires avancés par le preneur à la ville. Magnier projetterait aussi d'édifier un grand hôtel d'un coût, gigantesque, de 2,5 millions de francs, et de louer tous les établissements thermaux d'Ax pour réaliser l'unité thermique¹¹²⁷. Ce montage complexe est soumis à beaucoup de conditionnel et la folie des grandeurs dont il témoigne aurait pu alerter le conseil municipal. Mais le conseil n'y voit que le sauveur tant attendu, qui viendrait briser toutes les entraves qui ont contraint la réussite touristique d'Ax depuis plus d'un siècle¹¹²⁸. Le ministère refuse toutefois de ratifier cet accord. La commune s'entend donc pour la saison avec un Parisien, Georges-Raoul Rémond, avec un contrat très avantageux pour la ville (9 000 fr de loyer, 300 fr de droits aux pauvres, 200 fr de publicité, 1 500 fr d'électricité publique et un orchestre de 18 musiciens en pleine saison)¹¹²⁹. La notice

1124 *Idem* : Rapport du commissaire spécial de Luchon au préfet de Haute-Garonne, 29 juillet 1912.

1125 *Idem* : Lettre au ministère de l'Intérieur, sans date ni auteur [juillet 1912].

1126 *Idem* : Lettre du Comité républicain radical-socialiste de défense des intérêts luchonnais et du canton de Luchon au ministre de l'Intérieur, 27 juin 1912, et copie d'une lettre adressée par le Cremobilim au vice-consul d'Espagne de Luchon, 30 juin 1912. Sur les intérêts lésés du Cremobilim, voir AD 31, M 918 : Minute de M^e Anglade, huissier auprès du Tribunal civil de Toulouse, suite à la requête de René Victor Gérard, domicilié à Paris, 17 mai 1912.

1127 AD 09, 2 O 197 : Délibération du conseil municipal d'Ax-les-Thermes, 22 avril 1912.

1128 *Idem* : Délibération du conseil municipal d'Ax-les-Thermes, 22 avril 1912.

1129 AD 09, 7 M 25/2 : Traité de location du casino municipal pour la saison 1912 ; Lettre du maire d'Ax au préfet, 23 juillet 1912 ; AD 09, 2 O 197 : Délibération du conseil municipal d'Ax-les-Thermes, 22 juin 1912.

individuelle de Rémond montre qu'il a été directeur du casino de Grasse de 1899 à 1902, puis employé aux jeux du casino de Luchon en 1910, année où arrive la SGTB et Maurice Magnier¹¹³⁰. L'autorisation de jeux tarde à nouveau et le conseil municipal donne pour cette raison sa démission collective le 23 juillet. Une pression payante car les jeux sont finalement autorisés le 29 juillet, jusqu'au 12 septembre. Ils rapportent trop peu (8 228 fr) et Rémond ne peut honorer ses engagements, ni même payer les artistes¹¹³¹. Une note du ministère de l'Intérieur informe les préfets de Haute-Garonne et d'Ariège qu'il serait l'homme de confiance de Maurice Magnier. Ce dernier, qui a reçu une communication téléphonique d'Ax, contrôlerait en sous-main l'affaire¹¹³². Dès le 4 juillet, une lettre du Cremobilim informait le préfet d'Ariège du litige en cours du côté de Luchon, où Magnier s'est substitué dans la concession du casino à la Société générale thermale et balnéaire dont il n'était plus membre, usurpant sa position¹¹³³. Les coupures de presse et échanges avec la préfecture de Haute-Garonne occupent alors une bonne place dans les archives ariégeoises.

Pourtant, en fin d'année 1912, Maurice Magnier passe un nouveau contrat avec la ville, pour la concession du casino, en son nom et en celui de la Société immobilière et fermière d'Ax-les-Thermes, selon les modalités définies en avril 1912. Le préfet, face aux incertitudes, refuse de ratifier le traité¹¹³⁴. Pendant ce temps, à Luchon, Magnier, criblé de dettes, dépose à nouveau le bilan de la Société générale thermale et balnéaire¹¹³⁵. Le 28 septembre 1912, le tribunal de Commerce de la Seine prononce la faillite de la SGTB. Pourtant, lorsque Luchon passe un nouveau contrat de concession avec la Société thermale des Pyrénées, Maurice Magnier (nommé « administrateur délégué ») et le liquidateur de la SGTB cherchent toujours à faire valoir les droits persistants sur la concession des thermes et du casino de Luchon¹¹³⁶. Car faillite ne signifie pas déchéance de la concession : celle-ci est un actif potentiel à faire valoir dans la liquidation. Un imbroglio s'est constitué, dans lequel les instances judiciaires vont se perdre, agir et se dédire, qui ne se démêlera qu'en 1939. Ces faiseurs d'affaires marquent en tout cas de leur empreinte le paysage touristique pyrénéen de la veille de la Première Guerre mondiale. Les blocages et tensions qu'ils créent dépassent les seuls casinos et déstabilisent l'édifice économique local en retardant des travaux

1130 AD31, M 918 : Rapport du commissaire spécial de Luchon au préfet de Haute-Garonne, 28 août 1912.

1131 AD 09, 7 M 25/2 : Rapport sur la saison 1912 du commissaire spécial au Directeur de la Sûreté générale à Paris, 27 septembre 1912.

1132 *Idem* : Lettre du ministère de l'Intérieur au préfet d'Ariège, 17 août 1912 ; AD31, M 918 : Lettre du ministère de l'Intérieur au préfet de Haute-Garonne, 19 août 1912.

1133 *Idem* : Lettre de la Compagnie générale de crédit mobilier et immobilier, Paris, 4 juillet 1912.

1134 AD 09, 2 O 197 : Lettre du préfet d'Ariège au maire d'Ax, 23 décembre 1912.

1135 AD 31, M 918 : Rapport du commissaire spécial de Luchon au préfet de Haute-Garonne, 12 septembre 1912.

1136 *Idem* : Lettre de Maurice Magnier, 5 décembre 1912 et de P. Planque, liquidateur et syndic près du tribunal de Commerce de Paris, 7 décembre 1912, au préfet de Haute-Garonne.

indispensables et flétrissant la réputation longuement acquise.

III. L'argent laissé au pays : tentatives d'évaluation

Après avoir étudié le tourisme à l'échelle des stations, en s'intéressant aux flux de visiteurs, à leurs occupations, à l'aménagement et à la gestion des infrastructures centrales, changeons d'échelle pour aller dans deux directions : d'abord, dans la partie présente, dans celle de la diffusion locale et régionale de l'argent apporté par les visiteurs, grâce aux multiples lieux de consommations touristiques secondaires¹¹³⁷, ensuite, dans les deux dernières parties, dans celle de la répartition de ces revenus au sein des stations, entre les différents acteurs, entrepreneurs, indépendants et salariés du tourisme pour mieux saisir « l'encastrement » économique et social du tourisme.

1. Le rapport du docteur Alibert : le tourisme, premier secteur de l'économie pyrénéenne, meilleure valorisation de l'environnement montagnard

Les rapports du docteur Alibert présentent, sans doute, l'une des réflexions les plus abouties sur la place du tourisme dans l'économie pyrénéenne au milieu du XIX^e siècle. Nous en avons exploré certains aspects au premier chapitre, lorsque Alibert tentait de démêler les raisons objectives mais surtout subjectives, environnementales, foncières et imaginaires, du retard ariégeois. Son rapport de 1858 tente également, chiffres à l'appui, de situer l'activité touristique parmi les autres activités économiques, en particulier la métallurgie, en tenant compte des chiffres d'affaires mais aussi, et c'est une grande originalité, de l'impact sur l'environnement : il intègre à ses calculs les dégradations causées aux forêts pyrénéennes par l'industrie métallurgique¹¹³⁸. Ce rapport, qui retrace l'histoire, dresse un état des lieux et s'engage dans une prospective du développement touristique, est écrit à un moment charnière : le milieu du siècle, suite au deuxième moment de « décollage » identifié pour le tourisme thermal et montagnard, lorsque cette activité a déjà fait preuve de sa durabilité et de ses capacités à créer de la richesse, nourrissant toutes les espérances.

Alibert est le médecin inspecteur d'Aix, originaire de Gironde. Son rapport de 1858 répond à une demande du nouveau préfet d'Ariège, soucieux d'améliorer les conditions matérielles d'existence dans son département et de laisser une trace de son passage. Pour montrer l'importance de ses propos, le médecin tente de chiffrer l'apport pécuniaire du tourisme en Ariège (qu'il semble toutefois en partie surévaluer). Il évalue à 723 276 fr l'argent « laissé au pays » par les visiteurs des stations ariégeoises en 1857. Il tente de soustraire de cette somme l'argent dépensé par les Ariégeois et tous les produits achetés hors du département (il cherche, en quelque sorte à retrouver la « valeur

1137 Question centrale que celle de la diffusion des revenus du tourisme, analysée pour la situation actuelle avec la notion d'ancrage fonctionnel par Vincent VLÈS, *Métastations. Mutations urbaines des stations de montagne. Un regard pyrénéen*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2014.

1138 AD 09, 8 M 20 : Docteur Alibert, « L'état de l'industrie des eaux minérales dans le département de l'Ariège », rapport manuscrit adressé au préfet de l'Ariège, 25 juillet 1858.

ajoutée » du tourisme). Un cinquième des visiteurs viendraient alors d'Ariège, ce qui laisse 578 621 fr. dépensés par les visiteurs extérieurs au département. Le département fournirait les deux tiers de ce qui est consommé par les visiteurs, il reste donc 347 172 fr apportés de l'extérieur dans le département. Aussi modeste que puisse paraître ce « produit net », le médecin estime pourtant que c'est, déjà, la première « industrie » du département.

Il s'engage, pour le montrer, dans une comparaison extrêmement détaillée avec l'apport économique des forges. Celles-ci produisent 135 720 quintaux de fer par an, leur produit « brut » (soit le chiffre d'affaires) est de 2 171 520 fr. Il faut déduire, selon le médecin, 67 860 fr pour le transport hors de l'Ariège, et 482 560 fr pour le bois (les « consommations intermédiaires » avec les mots de notre temps). Il reste 1 621 100 fr, partagés entre de très nombreux petits métiers. Pour le médecin, cette somme « est loin de constituer un profit pour le département » : car les forges altèrent la ressource forestière. L'argumentation, fouillée, en vient donc à l'environnement. En effet, le département contient 92 423 ha de bois ; la production moyenne annuelle de métal suppose d'en exploiter 73 384 ha. L'industrie laisse donc moins de 20 000 ha pour le chauffage domestique. Avec une moyenne de cinq stères par foyer, ces besoins domestiques représentent 250 000 stères par an, or les 20 000 ha ne peuvent en donner que 90 000 en moyenne. Il y a donc un déficit annuel de 160 000 stères de bois de chauffage. La métallurgie crée donc un déséquilibre entre population et ressource, déséquilibre qui n'est en rien naturel, à l'opposé des conceptions malthusiennes donc :

« L'industrie des forges vient troubler les rapports entre la production et la consommation de bois de chauffage, d'une denrée abondante et très offerte, elle fait une denrée rare et très demandée.¹¹³⁹ »

Ainsi le prix de la stère augmente : il ne pourrait être que de 7 fr, il est de 15 à cause des forges. Ces 250 000 stères de bois de chauffage absorbent donc une somme de 2 millions de fr, soit plus que le produit apparent des forges, qui ne font en fait que déplacer l'argent au sein du département. Les revenus qu'elles apportent aux industriels sont perdus par le reste de la population qui doit payer son bois de chauffage, en grande partie importé, beaucoup trop cher. L'industrie crée la misère et dégrade les ressources environnementales.

Grâce à ce tableau, fort original et documenté, le médecin peut vanter les perspectives offertes par le tourisme thermal, en se référant à l'ancien ingénieur des Mines de l'Ariège, devenu après son passage dans le département la cheville ouvrière de la modernisation du thermalisme français :

« C'est sans doute à ce point de vue que se plaçait un homme compétent, M. Jules François, quand il écrivait qu'Ax et Ussat valent plus au département de l'Ariège que toutes les forges réunies.¹¹⁴⁰ »

1139 *Idem.*

1140 *Idem.*

Le thermalisme est donc l'« industrie » d'avenir pour l'Ariège, d'autant plus que les forges déclinent¹¹⁴¹. Mais l'activité thermique progresse trop lentement : son produit aurait augmenté de 77 000 fr entre 1848 et 1857 (soit une croissance moyenne annuelle de 1,3 % seulement), dont 45 000 resteraient en Ariège. La croissance est beaucoup plus vive au Vernet, aux Eaux-Chaudes, à Amélie, Cauterets, Barèges et, surtout, à Luchon, malgré l'identité des ressources des deux stations :

« La station thermale à laquelle une des nôtres ressemble le plus est Luchon. Ax et Luchon ont la même altitude, le même climat, les mêmes eaux, les mêmes montagnes. La puissance éruptive qui produisait à Luchon la vallée d'Aran produisait à Ax la vallée d'Andorre avec la même orographie et les mêmes phénomènes géologiques. Avec de pareils éléments ces deux stations se prêtent à une comparaison facile.¹¹⁴² »

Réflexion économique, sociale, symbolique et environnementale sur l'impact comparé des activités, Allibert résume l'état d'une réflexion très poussée sur le tourisme dans les Pyrénées. Dans un département pourtant en marge du grand mouvement touristique européen, il y a une réelle conceptualisation du phénomène, vu par certains comme l'unique perspective pour l'avenir économique et social de la région. Le tourisme apparaît non seulement comme l'activité la plus dynamique, mais aussi comme celle qui, écologiquement, est la plus soutenable.

L'avenir lui donne raison. En 1863, une chute brutale de la production des forges à la catalane ariégeoises, couplée à une baisse des prix, fait que l'industrie métallurgique ancienne passe sous le million de francs de recettes. En 1885, dans un contexte de crise économique généralisée, la dernière forge à la catalane d'Ariège ferme¹¹⁴³. Si les hauts fourneaux de Pamiers et Tarascon ont supplanté les forges, si l'industrie diffuse du peigne et du textile dans le pays d'Olmes se maintient et se modernise¹¹⁴⁴, si les mines diverses (de talc, de plomb et de zinc) commencent à émerger¹¹⁴⁵, le tourisme, si réduit soit-il dans le département, s'inscrit désormais parmi ses activités fondamentales, capable, de plus, de soutenir l'agriculture locale grâce aux consommations alimentaires. Bien sûr, en Haute-Garonne, Toulouse et ses activités multiples changent les termes du problème. Mais pour la partie montagneuse du département, Luchon est assurément un pôle économique de première

1141 C'est exact, même si ce déclin, annoncé depuis longtemps commence alors tout juste à se produire. Pour Jean Cantelaube, 1857 est l'année de basculement, avec le début d'une baisse presque ininterrompue de la production et du chiffre d'affaires des forges et l'apparition d'un haut fourneau à Pamiers, qui décline les forges à la catalane de la haute vallée de l'Ariège (forges au charbon de bois et par réduction directe du minerai). Cf Jean CANTELAUBE, *La forge à la catalane dans les Pyrénées ariégeoises. Une industrie à la montagne (XVII^e-XIX^e siècle)*, Toulouse, Méridiennes, 2005, p. 693-734.

1142 AD 09, 8 M 20 : Docteur Alibert, « L'état de l'industrie des eaux minérales dans le département de l'Ariège », rapport manuscrit adressé au préfet de l'Ariège, 25 juillet 1858.

1143 Jean CANTELAUBE, *La forge à la catalane*, op. cit., 2005, p. 697, 705-709.

1144 Jean-Michel MINOVEZ, *L'industrie invisible. Les draperies du Midi (XVII^e-XX^e siècles). Essai sur l'originalité d'une trajectoire*, Paris, CNRS éd, 2012.

1145 COLL., *L'épopée du talc de Luzenac*, Luzenac, SA des Talc de Luzenac, 2005 ; Claude DUBOIS, *Mangeuses d'hommes. L'épopée des mines de Bentallou et de Bulard en Ariège*, Toulouse, France, Editions Privat, 2015.

importance.

2. L'argent « laissé au pays » : une approximation malaisée

Dans les deux premiers tiers du XIX^e siècle, les rapports des inspecteurs des eaux tentent régulièrement d'évaluer les dépenses faites par les visiteurs au cours de leur déplacement. Les frais pris en compte varient, sans que cela soit toujours spécifié : parfois, ce ne sont que les sommes déboursées dans les stations, à partir d'une évaluation de la dépense journalière moyenne, parfois encore ce sont l'ensemble des frais engagés, y compris le déplacement depuis chez soi. Ces déplacements peuvent être très onéreux et l'argent dépensé se répartir sur des distances très longues, avant l'arrivée du chemin de fer, à partir des années 1850-1860. En l'absence de moyens de transport rapides, il faut obligatoirement faire des étapes avant d'arriver à Luchon. Ainsi, Toulouse et Saint-Gaudens bénéficient du passage et des nuitées des visiteurs de Luchon, à l'aller et au retour. Pierre Laboulinière évoque ainsi Saint-Gaudens comme « un centre de commerce et de relations entre la plaine et les montagnes ; c'est une station, un point de repos, lorsqu'on va à Bagnères-de-Luchon ou qu'on en revient.¹¹⁴⁶ » En 1845, le conseil général de Haute-Garonne, après une discussion houleuse pour savoir s'il convient d'attribuer une nouvelle subvention pour la construction des thermes, reconnaît que l'ensemble du département bénéficie de l'afflux de voyageurs à Luchon, sans compter ce que rapportent les patentes¹¹⁴⁷. Cette idée est ensuite reprise par la municipalité luchonnaise, toujours pour réclamer des subventions : l'activité de Luchon rayonne sur tout le département. Si le département lui a attribué 70 000 fr entre 1837 et 1852, ce n'est que juste rétribution :

« Ce chiffre est certes fort élevé [...] mais si l'on veut considérer les avantages qui résultent pour le département de la fréquentation toujours croissante des eaux de Luchon ; si l'on se fait une juste idée de l'accroissement de consommation qu'entraîne le grand nombre d'étrangers qui, pour y arriver, traversent le département dans sa plus grande longueur après avoir séjourné au chef-lieu, l'on conviendra que le chiffre de subvention accordée n'est pas en rapport avec les avantages que ces eaux procurent au département »¹¹⁴⁸.

Pour le docteur Alibert, en plus des retombées locales sur les prix du foncier, la forte croissance de la fréquentation de Luchon contribue à l'économie départementale, « comme Luchon est un lieu de consommation, les lieux producteurs l'approvisionnent et [...] il n'est pas jusqu'aux portions éloignées du Département qui ne participent à la distribution » de l'argent dépensé à Luchon. Une telle station est une immense source de prospérité au-delà de la station elle-même, un modèle, nous l'avons vu, pour l'Ariège voisine¹¹⁴⁹.

1146 Pierre LABOULINIÈRE, *Itinéraire descriptif et pittoresque des Hautes-Pyrénées françaises, jadis territoires du Béarn, du Bigorre, des Quatre Vallées, du Comminges et de la Haute-Garonne*, Paris, Gide Fils, 1825, p. 181.

1147 AD 31, 2 O 42/22 : Extrait des délibérations du Conseil général de la Haute-Garonne, séance du 28 août 1845.

1148 *Idem* : Délibération du conseil municipal de Luchon du 9 mai 1853.

1149 AD 09, 8 M 20 : Docteur Alibert (inspecteur des eaux d'Aix), « L'état de l'industrie des eaux minérales dans le

Progressivement, avec l'avancée du chemin de fer, des centres comme Toulouse, Saint-Gaudens et Montréjeau, qui étaient des arrêts obligés pour atteindre Luchon, ce qui entretenait donc sur place des voituriers et des hôtels, s'effacent au profit de trajets rapides et directs jusqu'à Luchon. Les revenus tirés de ces déplacements depuis le domicile tendent donc à se concentrer dans les mains des compagnies ferroviaires et des voituriers pour les déplacements au sein des stations. Aulus, médiocrement reliée jusqu'à l'arrivée des automobiles, pâtit de ce retrait mais assure des revenus à quelqu'un comme le saint-gironnais Rumeau, par exemple, voiturier, hôtelier et tenancier de cercle à Aulus.

Des estimations incertaines

Les estimations de « l'argent laissé au pays » sont on ne peut plus imprécises. On s'amuse de voir certains rapports aller jusqu'à la décimale. Ils reposent sur des appréciations toutes personnelles des observateurs, médecins ou commissaires de police. Prenons Luchon. En 1847, l'inspecteur des thermes, Barrié, évalue à 5 000 le nombre de visiteurs et l'argent laissé au pays à 550 000 fr¹¹⁵⁰. En 1849, le commissaire de police de Luchon fait le bilan de la fréquentation de la station entre 1845 et 1847. Il dispose des registres des hôtels et le nombre de visiteurs est donc très proche de la réalité (au pire, il la sous-estime, si des visiteurs ont refusé de se faire inscrire, pratique courante en fin de siècle dans cette station). Il complète ces chiffres bien réels avec le résultat de ses enquêtes de terrain pour évaluer la durée moyenne du séjour et la dépense moyenne journalière par visiteur, ce qui lui permet de déduire le nombre total de journées de visiteurs et, de là, l'argent dépensé à Luchon, avec un degré de précision peu crédible cependant¹¹⁵¹ :

Années	Nombre de visiteurs	Durée moyenne du séjour	Total des dépenses	Total des journées
1845	5 123	24 jours 1/4	844 784,40 fr	124 233
1846	5 482	27 jours 3/4	1 034 450 fr	152 125
1847	6 124	26 jours 3/4	1 113 955,60 fr	163 817

Fréquentation et dépense moyenne des visiteurs de Luchon entre 1845 et 1847

La dépense moyenne est évaluée par l'agent à 6,80 fr. par jour et par personne, ce qui est relativement modeste si l'on inclut dans ce prix le logement, la restauration, la fréquentation des thermes et des lieux de sociabilité ainsi que les excursions alentours. On est loin de l'estimation de

département de l'Ariège », rapport manuscrit adressé au préfet de l'Ariège, 25 juillet 1858.

1150 Cité par le Docteur Philippe PATISSIER, *Rapport fait au nom de la commission des eaux minérales pour les années 1847 et 1848 et à l'Académie de médecine le 3 novembre 1849*, Paris, J.-B. Baillière, 1850, p. 30-32.

1151 AD 31, 2 O 42/22 : Rapport manuscrit du commissaire de police de Luchon, « Etat sommaire des étrangers arrivés à Bagnères-de-Luchon, depuis le 1er janvier 1845 pour y faire usage des eaux thermales », 20 janvier 1849.

Barrié. On peut retenir les chiffres du commissaire, en les arrondissant, et en considérant qu'ils intègrent les dépenses faites pour le déplacement, et sans doute alors approche-t-on la réalité. En 1857, les estimations sont davantage convergentes. Le docteur Alibert, d'Ax, estime à 3 millions de francs l'argent dépensé à Luchon par les visiteurs, avec une dépense moyenne de 10 fr par jour. Selon la méthodologie appliquée à l'Ariège, il considère que les trois cinquième resteraient dans le département de la Haute-Garonne (pour tous les biens, produits dans le département et consommés à Luchon, par des visiteurs extérieurs au département), soit 1,8 millions de fr¹¹⁵². Au même moment, le médecin inspecteur de Luchon, Lambron, estime à plus de deux millions de francs l'argent laissé dans la station par les visiteurs¹¹⁵³. Ce sont des estimations proches, mais l'un les répartit sur l'ensemble du département du fait des « consommations intermédiaires », l'autre ne les concentre que sur Luchon. Alors, ce n'est qu'avec prudence que l'on peut manipuler ces chiffres. De notre position, cependant, si éloignée de l'époque et sans autre moyen pour approcher la fortune produite par le tourisme, ce sont des approximations convenables, à condition de désacraliser les chiffres. On se gardera, simplement, plus encore que pour nos autres données chiffrées, de s'engager sur des calculs de croissance annuelle moyenne par exemple. Les tendances, impressionnistes, nous suffiront amplement.

Bien avant Luchon, sur notre terrain, les évaluations les plus précoces se retrouvent à Ussat, Audinac et Ax. En 1814 à Ussat, les visiteurs laisseraient 40 645 fr « au pays »¹¹⁵⁴, en 1831, 93 000 fr, en 1854, 240 000 fr¹¹⁵⁵, en 1871, 340 000 fr¹¹⁵⁶. La croissance est donc forte et repose sur une dépense par séjour et par visiteur de 130 à 150 fr en 1871. Pour Audinac, l'inspecteur des eaux d'Audinac livre les estimations suivantes pour la période 1825-1834. Il concède qu'elles sont approximatives, calculées sur une base d'un séjour moyen de quinze jours et d'une dépense journalière de 3 fr par personne sur place.

1152 AD 09, 8 M 20 : Docteur Alibert, « L'état de l'industrie des eaux minérales dans le département de l'Ariège », rapport manuscrit adressé au préfet de l'Ariège, 25 juillet 1858.

1153 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées et les eaux thermales sulfurées de Bagnères-de-Luchon*, Napoléon Chaix et Cie, 1860, vol. 1, p. 327.

1154 AD 09, 8 M 26/11 : Rapport du médecin inspecteur Guerguy sur la saison 1821 au préfet d'Ariège.

1155 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées*, *op. cit.*, 1860, vol. 2, p. 1009.

1156 AD 09, 8 M 20 : Questionnaire du ministère de l'Agriculture et du Commerce sur les eaux minérales, 8 mars 1872 ; Lettre de l'inspecteur des Bains d'Ussat au préfet d'Ariège, 22 janvier 1872

	Nombre de baigneurs	Nombre de journées de malades	Montant des recettes (en francs)
1825	340	5 100	15 100
1826	365	5 475	16 425
1827	357	5 355	16 065
1828	342	5 130	15 390
1829	348	5 220	15 660
1830	360	5 400	16 200
1831	364	5 460	16 380
1832	405	6 075	18 225
1833	360	5 400	16 200
1834	346	5 190	15 570

Fréquentation d'Audinac (1825-1834)¹¹⁵⁷

La progression est ensuite lente. En 1850, 20 000 fr seraient laissés au pays, en 1857, 28 800 fr (à 4 fr par jour) et en 1871 40 000 fr¹¹⁵⁸. Ce niveau, modeste, doit être celui de très nombreux petits centres de la France thermale. On le retrouve pour des lieux comme Caracanières en Ariège ou Encausse, en Haute-Garonne, par exemple¹¹⁵⁹. Ce sont des sommes très modestes, mais pas pour autant négligeables pour les logeurs et propriétaires de bains qui concentrent une bonne part de ces revenus.

Ax, en 1819, serait déjà la première station d'Ariège, avec une dépense moyenne par séjour et par visiteur de 50 fr, et 60 000 fr engrangés en tout¹¹⁶⁰. En 1849, les visiteurs dépenseraient en moyenne 60 fr par séjour, soit une dépense totale de 353 455 fr¹¹⁶¹. En 1854, la dépense moyenne par visiteur serait brusquement montée à 200 fr ce qui donnerait près de 500 000 fr d'argent laissé

1157 Tableau réalisé par nos soins à partir de AD 09, 8 M 22 : Note sans date, rédigée par le docteur Lacanal, médecin inspecteur d'Audinac [1835].

1158 AD 09, 8 M 20 : « Eaux minérales du département de l'Ariège. Rapport présenté à monsieur le préfet d'Ariège par le docteur Alibert, Inspecteur des eaux thermales d'Ax », 24 août 1851 ; Docteur Alibert, « L'état de l'industrie des eaux minérales dans le département de l'Ariège », rapport manuscrit adressé au préfet de l'Ariège, 25 juillet 1858 ; Questionnaire du ministère de l'Agriculture et du Commerce sur les eaux minérales, 8 mars 1872 ; Lettre de l'inspecteur des thermes d'Audinac au préfet de l'Ariège, 25 janvier 1872.

1159 Docteur Philippe PATISSIER, *Rapport fait au nom de la commission des eaux minérales pour les années 1847 et 1848 et à l'Académie de médecine le 3 novembre 1849*, Paris, J.-B. Baillière, 1850, p. 38-39 ; AD 09, 8 M 20 : Questionnaire du ministère de l'Agriculture et du Commerce sur les eaux minérales, 8 mars 1872 ; Lettre du maire de Mijanès au préfet, 25 février 1872.

1160 AD 09, 8 M 24/3 : « Mémoire sur les eaux minérales d'Ax », signé par le médecin inspecteur des thermes Serières, s.d. [1820] ; Même auteur, « Réponse aux questions proposées par la Commission des eaux minérales », s.d. [1818 ou 1819].

1161 *Idem* : « Eaux minérales du département de l'Ariège. Rapport présenté à monsieur le préfet d'Ariège par le docteur Alibert, Inspecteur des eaux thermales d'Ax », 24 août 1851 ; Docteur Alibert, « Rapport administratif sur les eaux thermales d'Ax », adressé au préfet d'Ariège, s.d. [1849 ou 1850].

au pays¹¹⁶². Une telle croissance en si peu de temps laisse penser que l'évaluation intègre les frais de transport. En 1857, avec une dépense journalière moyenne de 5 fr (soit une centaine de francs pour un séjour de vingt jours), bains compris, les recettes totales s'élèveraient à 414 300 fr, somme équivalente à l'estimation faite en 1866¹¹⁶³. En 1868, Ax aurait dépassé les 500 000 fr¹¹⁶⁴, tandis qu'en 1871 il n'est donné qu'un chiffre de 200 000 fr laissés au pays, laissant supposer une erreur dans le rapport¹¹⁶⁵. Aulus, dernière venue des stations ariégeoises, passerait de 50 000 fr en 1849, laissés par les 1 700 étrangers (soit une dépense par séjour et par visiteur d'à peine 30 fr)¹¹⁶⁶ à 100 000 fr en 1871 (soit 50 fr par séjour) – chiffre atteint dès 1777 à Barèges¹¹⁶⁷.

Globalement, en Ariège, en comprenant les eaux ponctuellement exploitées de Bédailhe, Foncirq, de la source du Rocher à Foix et de Carcanières aux confins de l'Aude et de l'Ariège, il n'y aurait pas de progression entre les chiffres de 1857 livrés par Alibert et 1871. En 1857, avec un peu plus de 5 000 curistes dans le département et, peut-être 8 000 visiteurs en tout, Alibert donne une dépense totale de 723 000 fr, dont 347 000 resteraient dans le département. En 1871, malgré la hausse de fréquentation, qui atteint 8 600 curistes (10 à 12 000 visiteurs), il n'y aurait que 694 000 fr dépensés par les visiteurs selon la préfecture¹¹⁶⁸. On ne peut pas être certain de ce que recouvre cette somme, et sa faiblesse est alors dû au chiffre annoncé à Ax : 200 000 fr au lieu de 500 000 fr en 1867, alors que la fréquentation globale de la station est passé de 3 000 à 4 000 visiteurs. Il faudrait sans doute réajuster les estimations, plutôt à la hausse car les données d'Ax semblent étrangement basses, et l'Ariège approcherait alors le million de francs de recettes thermales. En 1871, aucune évaluation n'est disponible pour Luchon, mais on peut tenter de l'approcher à partir de l'augmentation de la fréquentation depuis 1857, dernière saison chiffrée. La croissance est de 40 % entre 1857 et 1871, on peut donc, très approximativement, estimer l'argent dépensé par les touristes à 2,5 millions pour les sommes restant en Haute-Garonne, et 4 millions pour les dépenses totales incluant le transport et les consommations intermédiaires, en considérant que la dépense par visiteur est restée stable. L'ampleur de la fourchette rend toutefois ces estimations fragiles. La stabilité des

1162 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées, op. cit.*, 1860, vol. 2, p. 1009.

1163 AD 09, 8 M 20 : Docteur Alibert, « L'état de l'industrie des eaux minérales dans le département de l'Ariège », rapport manuscrit adressé au préfet de l'Ariège, 25 juillet 1858 ; AD 09, 8 M 24/3 : Rapport du docteur Auphan, inspecteur des eaux d'Ax, au préfet de l'Ariège, 24 juillet 1867.

1164 AD 09, 8 M 24/3 : Rapport du docteur Auphan, inspecteur des eaux d'Ax, au préfet de l'Ariège, 15 juillet 1869.

1165 AD 09, 8 M 20 : Questionnaire du ministère de l'Agriculture et du Commerce sur les eaux minérales, 8 mars 1872 ; Lettre du maire d'Ax au préfet, 25 février 1872.

1166 AD 09, 8 M 24/3 : « Eaux minérales du département de l'Ariège. Rapport présenté à monsieur le préfet d'Ariège par le docteur Alibert, Inspecteur des eaux thermales d'Ax », 24 août 1851.

1167 AD 09, 8 M 20 : Questionnaire du ministère de l'Agriculture et du Commerce sur les eaux minérales, 8 mars 1872 ; Maurice BORDES, *D'Étigny, op. cit.*, 1957, p 843-844.

1168 *Idem* : Questionnaire du ministère de l'Agriculture et du Commerce sur les eaux minérales, 8 mars 1872.

prix n'a, de plus, rien d'assurée.

L'inflation est forte et renforce mécaniquement les écarts entre stations. Plus l'affluence augmente, plus les prix augmentent. En 1787, Arthur Young, qui séjourne en compagnie de la grande noblesse française, rapporte que le séjour à Luchon coûte 4 livres par jour pour le logement, ce à quoi il faut ajouter 4 livres par jour de traiteur qui livre à domicile, « le tout très bien servi »¹¹⁶⁹. C'est donc un total de 8 livres par jour et par personne, dépensées par des membres de la haute aristocratie, ce qui est relativement modeste. En 1810, malgré le luxe déployé dans l'aménagement de demeures de villégiature par les Luchonnais, le préfet de Haute-Garonne rapporte que les loyers restent encore bon marché, de même que reste peu onéreuse la vie en saison dans la station¹¹⁷⁰. Les prix augmentent toutefois par la suite. Dans son rapport de 1858, Alibert tente d'approcher l'inflation. Avec quatre fois plus d'étrangers entre 1841 et 1857 à Luchon, les prix unitaires ont doublé, et la dépense moyenne s'élève désormais à 10 fr par jour, tandis qu'elle a stagné à Ax. Avec quatre fois plus de monde, c'est huit fois plus d'argent qui est donc dépensé à Luchon¹¹⁷¹. Au début du XX^e siècle, le guide Baedeker estime, globalement, que les Pyrénées sont assez chères mais qu'on peut s'en tirer pour 12 à 15 fr par jour en moyenne, chemin de fer compris¹¹⁷².

Les Hautes-Pyrénées semblent enregistrer précocement de fortes recettes. Dans les années 1800, le secrétaire de préfecture des Hautes-Pyrénées, Pierre Laboulinière, estime à 15 000 visiteurs annuels la fréquentation des stations du département, qui resteraient trois semaines et offriraient 1,5 M de fr au pays¹¹⁷³. En 1857, les visiteurs laisseraient 6 millions de francs dans le département¹¹⁷⁴. Cauterets semble sortir du lot. En 1818, l'argent laissé au pays serait de 288 300 fr selon le rapport de Clément Labbat exhumé par Richard Laudinas, dont 40 à 45 000 resteraient dans la commune, le reste étant absorbé par les produits de consommation importés.¹¹⁷⁵ En 1852, le médecin inspecteur Buron évalue à 1 749 200 fr les sommes laissées par les 13 430 étrangers à Cauterets, à partir d'un séjour moyen de dix-neuf jours (soit un total, exceptionnel pour l'époque, de 255 190 journées), avec des dépenses journalières comprises entre 8 fr pour les plus modestes et

1169 Arthur YOUNG, *Voyages en France en 1787, 1788 et 1789*, trad. fr. Henri SÉE, Paris, A. Colin, 1931, p. 114.

1170 AD 31, 5 M 47 : Lettre et rapport sur les eaux thermales de Haute-Garonne envoyé par le préfet de la Haute-Garonne au ministre de l'Intérieur, 10 mars 1810.

1171 AD 09, 8 M 20 : Docteur Alibert, « L'état de l'industrie des eaux minérales dans le département de l'Ariège », rapport manuscrit adressé au préfet de l'Ariège, 25 juillet 1858.

1172 Karl BAEDEKER, *Le Sud-Ouest de la France de la Loire à la frontière d'Espagne. Manuel du voyageur*, 7e éd., Leipzig, Paris, K. Baedeker, P. Ollendorff, 1901, p. XI.

1173 Richard LAUDINAS, *Cauterets*, *op. cit.*, 2015, p. 103.

1174 AD 09, 8 M 20 : Docteur Alibert, « L'état de l'industrie des eaux minérales dans le département de l'Ariège », rapport manuscrit adressé au préfet de l'Ariège, 25 juillet 1858.

1175 Richard LAUDINAS, *Cauterets*, *op. cit.*, p. 91.

14 fr pour les plus riches. Ce sont des dépenses importantes, quand le salaire journalier d'un manœuvre n'excède pas les 3 fr¹¹⁷⁶. Vers 1880, les visiteurs laisseraient chaque année 8 millions de fr à Cauterets¹¹⁷⁷. Sans doute Luchon doit-elle voisiner avec ces sommes, la fréquentation ayant été multipliée par trois en une décennie et la station s'imposant dès lors comme la plus prisée de la chaîne. Un élément d'appréciation est fourni par les recettes de la Compagnie fermière des thermes et du casino de Luchon. Entre 1880 et 1883, avant la forte crise de 1884-1885, elles sont de 700 000 à 800 000 fr. Si la compagnie exploite deux des principales attractions de la station, elle ne concentre pas, loin s'en faut, tous les postes de dépense des touristes (à commencer par les hôtels, restaurants, cafés et excursions). Les sommes dépensées autour de Luchon doivent donc être massives, sans pouvoir apporter plus de précision.

Le thermalisme en France : un manque criant de statistiques globales

On peut tenter de situer ces données dans le paysage national. Pour 1849, le docteur Alibert établit les hiérarchies suivantes en terme de dépenses des touristes : 1,5 million de fr à Vichy, 1,324 million à Cauterets, 700 000 fr à Luchon, 600 000 à Mont-Dore, 500 000 à Plombières, Eaux-Bonnes et Bourbonne, 450 000 à Barèges, et 350 000 à Ax¹¹⁷⁸. En 1854, le docteur Lambron, sans citer de sources ni donner de méthodologie, estime que les 15 000 visiteurs de Bagnères-de-Bigorre laissent 3 millions de fr de revenus, que les 8 000 de Cauterets dépensent 2 millions de fr. Luchon serait dans cette même fourchette. Aux Eaux-Bonnes, ce sont 750 000 fr de revenus qui seraient laissés au pays. Au total cette année là, 11 742 800 fr sont apportés par le tourisme dans les seize principales stations pyrénéennes, par 56 316 personnes, dont 17 671 curistes. Cette somme globale, importante, ne représente qu'une dépense moyenne de 200 fr par personne, sans compter, dit Lambron, les sommes dépensées dans le voyage aller et retour et les emplettes de souvenirs (comme les 400 000 fr dépensés à Bagnères-de-Bigorre en tissus dits « barèges »). Il faudrait aussi y ajouter les sommes laissés dans les cent vingt autres sources pyrénéennes, les sommes produites par l'exploitation (bien modeste) des eaux en bouteille et par les hôpitaux¹¹⁷⁹. Si l'on compare, maintenant, les stations pyrénéennes à Chamonix, la plus prestigieuse de toutes les stations de montagne, les données quantitatives montrent les différences de pratiques : la station savoyarde verrait 120 000 livres être laissées au pays en 1821 (soit la moitié de Cauterets), 1,2 million de fr

1176 Richard LAUDINAS, *Cauterets*, *op. cit.*, p. 228-229.

1177 Paul GERBOD, « Tourisme et thermalisme en France au XIX^e siècle », in Jean SAGNES, *Deux siècles de tourisme en France (XIX^e-XX^e siècles)*, Béziers Perpignan, Ville de Béziers Presses universitaires de Perpignan, 2001, p. 13.

1178 AD 09, 8 M 24/3 : Docteur Alibert, « Rapport administratif sur les eaux thermales d'Ax », adressé au préfet d'Ariège, s.d. [1849 ou 1850].

1179 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées*, *op. cit.*, 1860, vol. 2, p. 1 009-1 011.

en 1867 (Luchon enregistre alors, au minimum, deux fois plus, en retenant une estimation basse)¹¹⁸⁰. Chamonix, dont la renommée est incomparable, est une station de passage, tandis que les stations pyrénéennes sont des stations de villégiature prolongée.

Les revenus globaux de la France thermale seraient de 7,5 millions en 1822 selon l'Académie de médecine (sur 30 000 visiteurs dépensant en moyenne 250 fr). En 1852, ils s'élèvent à près de 30 millions. Vers 1880, les dépenses des près de 300 000 visiteurs, échelonnées entre 110 et 400 fr par séjour avec une moyenne de 310 fr, donnent des recettes de 90 millions. Ensuite, les statistiques disponibles tendraient à montrer une stagnation, certainement due à la multiplication des courts séjours et des passages à la journée, avec environ 100 millions de francs de recettes au tournant du siècle pour près de 400 000 visiteurs¹¹⁸¹. Alors, à elles seules, Luchon, Aix-les-Bains et Vichy concentreraient plus du tiers de la fréquentation de curistes et visiteurs des stations thermales françaises, sur plus d'une centaine de centres. L'absence de méthodologie pour livrer ces estimations est une limite de taille à nos propos. Cette fragilité statistique montre le manque de prise en compte du secteur touristique par l'État avant la naissance, fragile, de l'Office national du tourisme en 1910, qui n'arrive jamais cependant à fournir un travail statistique satisfaisant¹¹⁸². Quoi qu'il en soit, la France serait, au début du XX^e siècle, en retrait par rapport à l'Allemagne, où en 1907, les statistiques estiment à 472 millions de fr les revenus liés au thermalisme, malgré l'interdiction des jeux de hasard. Ces chiffres ne sont pas tout à fait comparables, car ils comprennent les cures thermales, les dépenses des visiteurs mais aussi le marché des eaux embouteillées, devenues, là, une consommation de masse, alors qu'elles occupent encore un segment de marché limité en France : le luxe¹¹⁸³. L'économie thermale étant la première branche du tourisme estival avant 1914 (les mers prendront le dessus à l'entre-deux-guerres pendant que les montagnes dépourvues d'eaux thermales débutent leur essor), ces chiffres, quoique imprécis, confirment en tout cas l'importance économique du tourisme thermal et, à l'intérieur de celui-ci, la prépondérance pyrénéenne. Les Pyrénées représentent environ le tiers des recettes thermales françaises, soit une dizaine de millions de francs au milieu du siècle, une trentaine de millions vers 1890-1900, ce qui fait, sans doute, du tourisme le premier secteur économique de la chaîne, avant l'arrivée des grandes entreprises

1180 Jean MIÈGE, « La vie touristique en Savoie », *Revue de géographie alpine*, 1933, vol. 21, n° 4, p. 766, 771.

1181 Paul GERBOD, « Tourisme et thermalisme », *op. cit.*, 2001, p. 12-13 ; Paul GERBOD, *Loisirs et santé. Les thermalismes en Europe des origines à nos jours*, Paris, H. Champion, 2004, p. 84 ; Sylvain VENAYRE, *Panorama du voyage (1780-1920). Mots, figures, pratiques*, Paris, les Belles Lettres, 2012, p. 328.

1182 Bertrand LARIQUE, *L'économie du tourisme en France des années 1890 à la veille de la Seconde Guerre Mondiale. Organisation et développement d'un secteur socio-économique*, Thèse d'histoire, Bordeaux III, 2006 ; Bertrand LARIQUE, « Les débuts et déboires de l'organisation officielle du tourisme en France : l'expérience malheureuse de l'Office national de tourisme (1910-1935) », *Entreprises et histoires*, n° 47, 2007, p. 73-92.

1183 Paul GERBOD, *Loisirs et santé, op. cit.*, 2004, p. 84 ; Nicolas MARTY, « La consommation des eaux embouteillées », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2006, n° 91, p. 25-41.

électrométallurgiques, chimiques et aéronautiques.

Des sommes considérables sont en tout cas amenées dans les vallées pyrénéennes par les visiteurs, d'extraction sociale diverse, rappelons-le. La diffusion de ces revenus sur la route des stations s'efface avec l'arrivée des trains et vient se concentrer, plus que jamais, dans les stations. Cela n'efface cependant pas les retombées indirectes des flux touristiques, liées à l'approvisionnement des stations en viandes, céréales, légumes, fruits, textiles, qui nourrissent l'économie régionale, mais aussi nationale avec la connexion accélérée des marchés que permet le train. On le voit, un gros travail reste à fournir pour appréhender l'apport économique du tourisme et tenter, à l'avenir, d'évaluer la contribution directe et indirecte de l'activité touristique et thermale dans l'économie régionale, à la façon de ce qui a été entrepris par des historiens suisses dans l'Arc lémanique¹¹⁸⁴. Ajoutons qu'à partir du milieu du XIX^e siècle, des lieux de consommation secondaires se développent en chapelet autour des stations pour tenter de capter une part de cette manne exceptionnelle.

3. La multiplication des centres de consommation hydrominérale secondaires

Avant de voir la diffusion de ces revenus au sein des stations, au-delà des thermes et des casinos, attardons-nous donc sur ces quelques centres de consommation, thermale, hydrominérale et touristiques secondaires. Ces centres de peu d'ampleur profitent d'une petite partie des revenus de la vogue thermale. Ils montrent les espoirs suscités un peu partout par cette ressource et en multiplient les témoignages patrimoniaux.

1184 Cédric HUMAIR, Marc GIGASE et Julie LAPOINTE GUIGOZ (dir.), *Système touristique et culture technique dans l'Arc lémanique. Analyse d'une success story et de ses effets sur l'économie régionale (1852-1914)*, Neuchâtel, Alphil-Presses universitaires suisses, 2014.



Les centres de consommation secondaires sur la route de Luchon (réalisation personnelle)

Le succès de Luchon fait des émules ou, du moins, a des répercussions sur la fréquentation de sources situées plus au nord du département, sur la route qui sépare la « reine des Pyrénées » de Toulouse. Dans les années 1800, par exemple, Encausse, centre thermal très ancien, reconnu sous l'Ancien Régime, est le seul autre établissement de Haute-Garonne. Ces eaux sont désormais moins réputées que celles de Luchon, et ceux qui y viennent sont des habitants des environs qui n'ont pas les moyens d'aller à Luchon¹¹⁸⁵. Encausse a encore un domaine de prédilection, car elle exporte 50 hectolitres d'eau minérale contre 24 « seulement » à Luchon¹¹⁸⁶. En 1810, l'établissement menace ruine, 20 000 fr de dépenses seraient à envisager¹¹⁸⁷, somme dérisoire comparée à ce qui est alors dépensé à Luchon pour reconstruire les thermes, mais qui n'est pourtant pas trouvée. Il tombe en totale désuétude et n'est rouvert qu'en 1842, grâce au préfet de Haute-Garonne, qui y voit une ressource économique à développer. 288 malades ont été traités en 1847 (dont 111 atteints de fièvres intermittentes, spécialisation précoce de cette station)¹¹⁸⁸, c'est peu par rapport aux quelques 2 000 curistes de Luchon. Non loin de la route nationale de Montréjeau à Luchon, mais en rive droite de la Garonne, un arrêté du ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics

1185 AD 31, 5 M 47 : Lettre du préfet au ministre de l'Intérieur, 13 octobre 1808.

1186 *Idem* : Rapport du sous-préfet de Saint-Gaudens au préfet de Haute-Garonne, « Etat des sources d'eaux minérales existantes dans le département de la Haute-Garonne », 25 mai 1807.

1187 *Idem* : Lettre et rapport sur les eaux thermales de Haute-Garonne envoyé par le préfet de la Haute-Garonne au ministre de l'Intérieur, 10 mars 1810.

1188 Docteur Philippe PATISSIER, *Rapport fait au nom de la commission des eaux minérales pour les années 1847 et 1848 et à l'Académie de médecine le 3 novembre 1849*, Paris, J.-B. Baillière, 1850, p. 38-39.

autorise l'exploitation des sources de Barbazan (propriété privée) le 23 mars 1857¹¹⁸⁹. Un petit établissement fonctionnait déjà depuis 1846¹¹⁹⁰. Si les sources sont à Barbazan, la station se développe à Loures, en rive gauche de la Garonne (département des Hautes-Pyrénées), au plus près de la route nationale. Dans les années 1880, une Société anonyme des thermes de Barabazan (200 000 fr de capital) est constituée qui a son siège social à Toulouse puis Tarbes¹¹⁹¹. Au début du XX^e siècle, il y aurait 5 000 à 6 000 « baigneurs » par an, bien plus qu'à Luchon donc. Leur logement est toutefois réparti sur deux communes et ils viennent pour des cures plus courtes, de dix jours en moyenne. En fait de baigneurs, il s'agit surtout de buveurs d'eau dans cette station de boisson. Cela représenterait, avec les accompagnateurs, plus de 12 000 visiteurs par saison¹¹⁹².

En remontant de quelques kilomètres vers Luchon, on rencontre aussi l'établissement « intégré » (bains et hôtellerie) de Sainte-Marie à Siradan. L'établissement compte deux étages, 20 baignoires, 73 lits. Un deuxième établissement est lancé dans les années 1840 par celui qui a été fermier des thermes de Luchon à la fin des années 1830, Dosset (15 baignoires, 4 douches, 36 lits)¹¹⁹³. Siradan semble triplement liée à Luchon : par sa situation sur la route de la station, par ses entrepreneurs, et par sa fréquentation. En effet, en 1874, Stéphen Liégard rapporte que Siradan est la résidence secondaire au mois d'octobre de « nombre de Luchonnais [...]. Il s'y reposent de l'étranger par la chasse et les parties joyeuses.¹¹⁹⁴ »

Dans le même secteur mais un peu plus à l'écart de la route de Luchon, dans la Barousse (Hautes-Pyrénées), Nérée Boubée crée un établissement de bains et de repos aux « chalets de Saint-Nérée » (vallée de l'Ourse, en amont de Ferrere). Selon un discours déjà rencontré à plusieurs reprises, son action serait désintéressée, ne visant que le bien commun. Boubée (1802-1862), naturaliste et minéralogiste reconnu, apparaît pourtant comme un véritable entrepreneur du tourisme, qui crée des guides, des musées, des boutiques de souvenir et, donc, un embryon de station. Là, il écrit sa propre mythologie, jusqu'au nom du lieu, dont on ne sait s'il est local, mais qui marque son action du sceau de la providence :

« Dévoué par amour des Pyrénées depuis mes plus jeunes ans, j'ai eu la présomptueuse pensée de rendre à la Barousse et à Saint-Bertrand, les anciennes gloires des Pyrénées, une partie de leur renommée d'autrefois »¹¹⁹⁵.

1189 AD 31, 5 M 47 : Dossier sur Barbazan.

1190 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées, op. cit.*, 1860, vol. 2, p. 787.

1191 AD 31, 4 U 5/79 : Dossier « Société anonyme des thermes de Barbazan ». Le dossier est sinon vide, la société n'ayant sans doute pas respecté l'obligation de dépôt dans la justice de paix du canton (de Saint-Bertrand ici).

1192 AD 31, 13 M 96 : Rapport du commissaire spécial au préfet de Haute-Garonne, 9 juillet 1907.

1193 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées, op. cit.*, 1860, vol. 1, p. 735.

1194 Stéphen LIÉGARD, *Vingt journées d'un touriste au pays de Luchon*, Paris, Hachette, 1874, p. 543.

Il crée à Saint-Bertrand le musée pyrénéen, premier du genre selon lui, et aménage le site de Saint-Nérée pour faire connaître la Barousse. Il a racheté la source et attend l'achèvement de la route après Ferrère pour y aménager un grand parc à l'anglaise et des logements. « En quelques années ce sera une bourgade de chalets », assure-t-il¹¹⁹⁶. Pour l'heure, les cinq ou six chalets existants ne sont que des granges réaménagées, le tout reste rustique, avec un logement en dortoirs de quatre à six personnes. Dans l'attente d'améliorations, il propose une expérience touristique pour le moins originale :

« Acceptez donc de bonne grâce, bien mieux demandez avec acclamation, pour un jour, la pure vie du pâtre montagnard, purgée seulement de ce qu'elle a de sale et d'ignoble. Soyez berger un jour, mais berger à la rose ou à la fleur d'oranger, berger à gants jaunes et en bas de soie.¹¹⁹⁷ »

À cette époque, il est difficile de dire si cette offre, qui ne paraît concerner qu'une niche hypothétique du marché touristique, a rencontré des clients. On peut y chasser, y pêcher. Boubée veut impliquer le préfet des Hautes-Pyrénées, dont dépend la prompte réalisation de cette route, et joue sur la postérité :

« si l'excellent Préfet qui maintenant administre avec dévouement le département des Hautes-Pyrénées faisait achever jusqu'aux bains la bonne et jolie route de la Barousse, quel beau chalet nous lui consacrerions.¹¹⁹⁸ »

Ce site ne prendra jamais d'ampleur.

En allant un peu plus au nord, et en s'écartant encore un peu de la route de Luchon on trouve Ganties, où deux établissements existent lorsque, en 1838, un contentieux se produit sur la propriété de ces sources très voisines. On ne donne alors que 1 000 à 1 200 bains par an (ce qui correspond à une fréquentation de 50 à 100 personnes selon que la cure soit de 10 ou 20 jours)¹¹⁹⁹. À Boussan, l'établissement de Bartète, propriété de la dame Barbet, est autorisé le 16 septembre 1863¹²⁰⁰. Un bel établissement y est construit, mais son exploitation ne semble pas pérenne. Certaines exploitations ne prennent pas du tout. En 1853, le conseil général du département de la Haute-Garonne dépêche le professeur Filhol, chimiste de la faculté de Toulouse, à Boulogne pour analyser une source particulière située dans l'ancien monastère, mais on n'en connaît pas de suite¹²⁰¹. Une station parvient à naître dans les années 1880, à partir d'une ressource hydrominérale rare et de la spécialisation en direction du public enfantin : sans doute motivée par le succès de Salies-de-Béarn,

1195 Nérée BOUBÉE, *Bains et courses de Luchon. Vrai guide pour les courses et les promenades*, Pau, É. Vignancour, 1843, p. 309.

1196 *Idem*, p. 310-311.

1197 *Idem*, p. 317.

1198 *Idem*, p. 315.

1199 AD 31, 5 M 47 : Dossier sur l'établissement thermal de Ganties.

1200 *Idem* : Dossier sur Boussan.

1201 *Idem* : Lettre du professeur Filhol au préfet de Haute-Garonne, 25 juin 1853.

une source saline de Salies-du-Salat est concédée à cinq propriétaires de Salies pour 80 ans, à charge pour eux de construire l'établissement prévu sur les plans et devis déjà approuvés. L'établissement doit devenir propriété communale à l'expiration du bail¹²⁰². Globalement, en dehors de Salies et de Barbazan, très ponctuellement d'Encausse, la fréquentation n'est pas détournée de Luchon par ces créations qui jalonnent son itinéraire. Elles donnent seulement accès au thermalisme à des publics que la mondanité luchonnaise aurait exclus.

Luchon suscite des vocations hydrominérales dans sa région mais aussi sur son propre territoire, à l'écart de la zone urbanisée. Deux sources suscitent des espoirs particuliers : Ravi et Sourrouilhe. En 1882, le Luchonnais Jean Redonnet est autorisé à exploiter la source minérale de Ravi, sans doute utilisée en dehors du régime réglementaire auparavant, pour usage médical. Située sur le chemin très usité de la vallée du Lys et du Port de Venasque, elle a un débit de 11 000 litres par jour et serait fréquentée en 1883 par 1 500 à 2 000 personnes chaque saison, sans que l'on sache s'il s'agit de curistes ou de simples buveurs ponctuels. Cette exploitation ne prend cependant pas. En 1892, 100 malades seulement fréquentent les buvettes, 500 litres d'eau sont bus sur place et 140 expédiés. En 1898, 500 bouteilles sont consommées sur place, 640 au dehors¹²⁰³. La source de Sourrouilhe, pour laquelle on dispose de données en 1898 et 1899, produit 2 000 bouteilles consommées sur place, et 1 000 expédiées au dehors¹²⁰⁴. Cela reste très modeste.

En Ariège, Ax n'a pas le pouvoir polarisant de Luchon et les centres sont très dispersés et ne prennent généralement aucune ampleur, à l'image d'Audinac. À la limite de l'Ariège et de l'Aude, isolée de ces départements par des hauts cols et des gorges pittoresques mais difficiles à franchir, Carcanières-Escouloubre est fréquentée de longue date. Les malades, viennent exclusivement des environs, pour boire de l'eau et éventuellement se baigner, dans plusieurs établissements rivaux. Les baigneurs seraient 400 en 1806 comme dans les années 1860, 500 des années 1870 à 1900, pour des cures de dix jours¹²⁰⁵. En 1899, le tarif de l'hôtel, de la nourriture et des bains, le tout inclus dans un

1202 *Idem* : Dossier sur les thermes salins de Salies (autorisation d'exploitation donnée par arrêté du ministère de l'Agriculture et du Commerce le 4 février 1875).

1203 AD 31 7689 W 8, archives de la DRIRE Midi-Pyrénées : Arrêté du 23 mai 1882 ; Lettre du maire de Luchon à l'ingénieur des Mines, 2 août 1883 ; Lettre de Catherine Lafosse à l'ingénieur des Mines, 22 février 1892 ; Document statistique sur les sources de Luchon, sans auteur, s.d. [1899 et 1922].

1204 *Idem* : Document statistique sur les sources de Luchon, sans auteur, s.d. [1899 et 1922].

1205 AD 09, 8 M 20 : « État des sources et eaux minérales existantes dans le département de l'Ariège », 11 avril 1807 ; Rapport de l'ingénieur des Mines de Vicdessos, Mussy, 2 juillet 1866 ; AD 09, 8 M 21 : Évaluation des revenus nets des établissements ariégeois, 1861-1877. AD 31, 7689 W 3, Archives de la DRIRE Midi-Pyrénées : Chemise Carcanières. Lettre de Roquelaure au préfet de l'Ariège, 30 janvier 1856 ; Lettre du maire de Carcanières (Roquelaure) à l'ingénieur des Mines, 4 août 1882 ; « Statistique détaillée des sources minérales de Carcanières-les-Bains. Établissement de Michel de Roquelaure », 1892 ; Lettre de Roquelaure à l'ingénieur des Mines de Haute-Garonne et d'Ariège, 2 mars 1899.

même établissement, est de 7 fr par jour seulement. La source de Foncirgue, à Labastide-de-L'Hers est, au début du XIX^e siècle, propriété de la famille Lévis-Mirepoix, qui y auraient attiré au XVI^e siècle les magistrats et le clergé du Languedoc. Son exploitation est intermittente, faible, liée plutôt à des usages locaux¹²⁰⁶. On retrouve une même modestie à Bèdeille, fréquentée par quelques « pauvres des environs »¹²⁰⁷, à Usson (150 à 200 malades dans les années 1880-1890)¹²⁰⁸ ou, en fin de siècle, à Mérens (près d'Ax)¹²⁰⁹ et à Sentein dont le propriétaire laisse d'abord l'usage gratuit des eaux, avant qu'on n'assiste à une tentative de développement de « Sentein-les-Bains » au tournant du XIX^e au XX^e siècle¹²¹⁰. Dans cette dernière, les malades sont 35 à 200 selon les années, il n'y a pas d'hôtel et les pharmaciens de Foix ne connaîtraient même pas ses eaux embouteillées, bien qu'elles soient, selon un ingénieur des Mines, « parmi les plus ferrugineuses qui existent, et [que] la vallée de Sentein [ne soit] pas moins pittoresque que celle de Luchon¹²¹¹. » En 1903, la source du Pradeau est acquise par le docteur Alban Peytoureau de Bordeaux, à la tête de la Compagnie fermière des établissements thermaux et eaux minérales des Eaux-Chaudes¹²¹², mais l'exploitation n'a guère de lendemain.

4. Des lieux de consommations diffus

Si les communes pyrénéennes disposent, avec les eaux thermales, d'une ressource monnayable, car l'établissement thermal s'impose pour les consommer, pour des communes dont l'attractivité repose sur les paysages, il est moins évident d'en tirer des revenus. La vue n'étant que difficile à privatiser. Alors, il faut créer des lieux d'accueil et de consommation (repas, boisson, ravitaillement, repos) bien situés au cœur des montagnes, sur le chemin de cols, de lacs, de glaciers ou de pics prisés. Ces lieux se multiplient à Chamonix à partir des années 1850. Il s'agit selon Bernard Debarbieux de discipliner l'offre en supprimant les installations désordonnées sur le bord des chemins. En 1853, la commune ne dispose que d'un bâtiment en montagne, l'hôtel du

1206 AD 09, 8 M 20 : « État des sources et eaux minérales existantes dans le département de l'Ariège », 11 avril 1807 ; Docteur Alibert (inspecteur des eaux d'Ax), « L'état de l'industrie des eaux minérales dans le département de l'Ariège », rapport manuscrit adressé au préfet de l'Ariège, 25 juillet 1858.

1207 AD 31, 7689 W 3, Archives de la DRIRE Midi-Pyrénées : « Rapport de l'Ingénieur des Mines soussigné sur une demande de secours adressée par le sieur Grand Michel, propriétaire d'une source minérale à Bèdeille », 18 mars 1869.

1208 *Idem* : Chemise « Commune de Rouze. Station d'Usson-les-Bains ».

1209 *Idem* : chemise Mérens (1883-1933).

1210 *Idem* : Chemise « Sentein » (1854-1957)

1211 AD 09, 8 M 21 : Fixation du revenu net et de la fréquentation des établissements thermaux d'Ariège, année 1872 ; AD 31, 7689 W 3, Archives de la DRIRE Midi-Pyrénées : Chemise « Sentein » (1854-1957), dont citation issue de procès-verbal de visite par l'ingénieur des Mines, 15 mars 1890.

1212 AD 31, 7689 W 3, Archives de la DRIRE Midi-Pyrénées : Chemise « Sentein ». Lettre de la Compagnie fermière des établissements thermaux et eaux minérales des Eaux-Chaudes, Bordeaux, à l'ingénieur des Mines, 22 août 1907.

Montenvers, auprès de la mer de Glace. Onze auberges de montagne sont édifiées dans les quinze années suivantes. Le refuge des Grands-Mulets, loué pour 95 fr par an en 1866 atteint 13 020 fr en 1881. L'hôtel du Montenvers, le plus prisé, loué 5 240 fr en 1862, atteint 30 000 fr en 1880. Les loyers de location de ces pavillons représentent 35 % des recettes communales au début des années 1860, 75 % entre 1891 et 1895. Cela permet à la commune d'exonérer les Chamoniards du paiement des droits de pâturage. Dans cette commune très agricole, le tourisme est mis « au service de l'agriculture.¹²¹³ »

Sans retard, on retrouve de tels baraquements autour de Luchon, dont les montagnes ont un rayonnement bien moindre que celles du Mont-Blanc mais tout de même une bonne réputation. On y dénombre environ huit auberges plus ou moins élaborées dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, dont quatre sont sur le territoire communal de Luchon. Elles sont, pour certaines, comme à Chamonix, profondément inscrites dans une économie rurale. Il en est ainsi de la première, sur le territoire communal de Luchon, à une dizaine de kilomètres du bourg et 1 400 m d'altitude : l'hospice du port de Venasque ou de France¹²¹⁴. Ancien hospice pour les personnes qui devaient franchir à pied la chaîne centrale, qui trouve ses origines au Moyen-Âge, il est situé sur le chemin d'une des grandes attractions des montagnes de Luchon, le Port de Venasque (2 444 m), brèche sur la frontière avec l'Espagne qui ouvre soudainement la vue sur le massif de la Maladetta, le plus élevé de la chaîne. Cet hospice est aussi au cœur de milliers d'hectares de pâturages communaux et le fermier de l'hospice perçoit de ce fait les droits de pacage, qui varient selon que l'on est Luchonnais ou non, avec une série de droits d'usage à respecter, précisés dans le cahier des charges. On est donc devant un bien mixte, entre tourisme, commerce transfrontalier, qui perdure au XIX^e siècle, et tourisme. Cet hospice est affermé 600 à 800 fr par saison dans les années 1820¹²¹⁵, 4 000 à 5 000 fr dans les années 1850, culmine à plus de 8 000 fr entre 1863 et 1872¹²¹⁶. Cette ferme est donc plus élevée que les bénéfices de biens des établissements thermaux de l'époque, comme ceux d'Aulus ou de chacun de ceux d'Aix par exemple.

1213 Bernard DEBARBIEUX, *Chamonix-Mont-Blanc (1860-2000). Les coulisses de l'aménagement*, Saint-Gervais, Édimontagne, 2001, p. 41-48, cit. p. 46.

1214 Hospice de France : on trouve ce nom employé par les Ponts et Chaussées dès les années 1850. Cf. AD 31, 1 S 7/13 : par exemple le rapport de l'ingénieur en chef de Haute-Garonne des Ponts et Chaussées Berquier, 24 mars 1858. Dans les guides il faut attendre, à notre connaissance, 1890 : Paul JOANNE, *Bagnères-de-Luchon*, Paris, Hachette, coll. Guides Joanne, 1890, p. 23.

1215 Pierre LABOULINIÈRE, *Itinéraire descriptif et pittoresque des Hautes-Pyrénées françaises, jadis territoires du Béarn, du Bigorre, des Quatre Vallées, du Comminges et de la Haute-Garonne*, Paris, Gide Fils, 1825, p. 231.

1216 D'après les procès-verbaux des adjudications et les délibérations du conseil municipal de Luchon rassemblés aux AD 31, liasse 2O 42/15 et pour 1882, AD 31, O 123 : Budget prévisionnel de 1883 rappelant les recettes de 1882.

Période couverte par le bail	Prix de ferme	Fermier	Domicile du fermier	Profession du fermier
1863-1865	8 600 fr.	Blaise Redonnet	Luchon	Propriétaire
1866-1868 (1867)	8 040 fr.	François Capdeville	Luchon	Aubergiste
1868-1872	8 200 fr.	Jean-Pierre Redonnet dit Cadet	Luchon	Cuisinier
1873-1881	?	?	?	?
1882	2 925 fr.	?	?	?
1883-1885	?	?	?	?
1886-1888	2 520 fr.	Bernard Cantaloup	Luchon	Serrurier
1889-1891	2 510 fr.	Barthélémy Courrège	Luchon	(Guide)
1892-1894	4 220 fr.	Barthélémy Courrège	Luchon	(Guide)
1895-1897	3 100 fr.	Barthélémy Courrège	Luchon	Guide de sommet
1898-1900	5 010 fr.	Barthélémy Courrège	Luchon	(Guide)
1901-1903	5 850 fr.	Célestin Ladrix	St-Mamet	-
1904-1906	4 050 fr.	Jeanne-Joséphine Ladrix-Bourdette	Luchon	-
1907-1909	4 150 fr.	Odon Haurillon	Luchon	Propriétaire
1910-1912	3 250 fr.	Jean Haurillon (fils d'Odon)	St-Mamet	-
1913-1915	4 250 fr.	Etienne Sanson	-	-

Concession de l'hôtellerie du Port de Venasque ou hospice de France. 1863-1913¹²¹⁷

Nous manquons de données dans les années 1870 mais la ferme chute très fortement entre 1872 et 1882, de 8 200 à 2 925 fr. Il y a plusieurs explications à cette chute. D'abord, et c'est pour cela que le prix de ferme n'a jamais retrouvé le niveau d'avant 1872, c'est la suppression des différents droits de péages que pouvait prélever le fermier. Ils étaient vus comme un archaïsme par les touristes. En 1872, Stephen Liégeard s'indigne de ces taxes, d'autant que tous les prix sont majorés à l'hospice (selon des tarifs prévus au cahier des charges), ce que l'on retrouve aussi à l'auberge du lac d'Oô. Ces tarifs élevés et ces taxes font que « le touriste reste condamné au rôle de

¹²¹⁷ Tableau réalisé par nos soins d'après les procès-verbaux des adjudications et les délibérations du conseil municipal de Luchon rassemblés aux AD 31, liasse 2O 42/15 et pour 1882, AD 31, O 123 : Budget prévisionnel de 1883 rappelant les recettes de 1882.

victime. [...] ne tuons pas, à Luchon, la poule aux œufs d'or en la forçant à trop pondre »¹²¹⁸. Jusqu'à l'adjudication de 1868, au moins, le concessionnaire de l'hospice pouvait en effet prélever une taxe sur le passage de tous les animaux, qu'ils consomment ou non sur place (mouton, brebis, vaches, porcs de commerce, mules, ânes, chevaux et juments). L'ensemble des touristes passant à cheval ou en voiture, le fermier bénéficiait là d'une manne extraordinaire. Sans compter sur le fait, loin d'être négligeable, que le chemin le plus commode reliant Benasque (Aragon) à Luchon passe par l'hospice et qu'en 1865 aux douanes de Benasque, les mules sont la principale marchandise importée¹²¹⁹. Ce commerce connaît un fort déclin en fin de siècle et les droits de péage sont presque supprimés par la suite. Seuls les « chevaux remisés » sont assujettis¹²²⁰, ceux que laissent les touristes avant de partir en excursion (ce qui doit être rare puisque le Port de Venasque est accessible en cheval). À partir de 1892, tout droit de péage, même sur les chevaux mis au repos, est « rigoureusement supprimé »¹²²¹. Une deuxième explication vient sans aucun doute de changements dans le monde agropastoral luchonnais, en particulier avec la création d'une fruitière aux côtés de l'hospice dans les années 1870¹²²². Cette fruitière accapare en 1875 une bonne partie des pâturages que gérât auparavant le fermier de l'hôtellerie du Port (ceux du Pesson et une partie du plateau de Campsaure)¹²²³. Celui-ci perd donc d'importants droits de pacage et les conflits de voisinages se multiplient avec le fermier de la fruitière. Dépouvé de ces pâturages communaux, l'hospice se trouve, bon gré, mal gré, forcé à une spécialisation accrue dans l'activité touristique. Une adaptation au service touristique se fait puisque la ferme atteint à nouveau les 4 000 à 5 000 fr dans les années 1890-1900 (malgré des creux à 3 000 fr), avant que les fermes de l'hospice et de la fruitière soient fondues en 1907¹²²⁴. Mais c'est alors l'élevage qui a fortement décliné à Luchon, tandis que les touristes s'arrêtent de moins en moins dans une auberge devenue vétuste. À Chamonix, après avoir

1218 Stephen LIÉGEARD, *Vingt journées d'un touriste*, op. cit., 1874, p. 88-89.

1219 Eloy FERNANDEZ CLEMENTE, « Aragón y el sur de Francia a través del Pirineo central : historia de una relación económica en el siglo XIX », in MINOZZI Jean-Michel, POULADE Patrice (éd.), *Circulation des marchandises et réseaux commerciaux dans les Pyrénées (XIII^e-XIX^e siècles)*, 7^e Curs d'Història d'Andorra, 1, 2, 3 et 4 octobre 2003, Toulouse, CNRS/Université Toulouse-Le Mirail, 2005, p.373-413, p. 403. La douane de Benasque est en 1865 un des trois poste frontalier de la province de Huesca par lequel transite le plus de marchandises.

1220 AD 31, 2 O 42/15 : Cahier des charges de l'adjudication de la ferme de l'hôtellerie du Port de Venasque, pour 1886, 1887 et 1888, 14 août 1885.

1221 *Idem* : Cahier des charges de l'adjudication de l'hospice de France pour 1892, 1893 et 1894 qui a eu lieu le 31 janvier 1892.

1222 Pierre-L. FERAL, « L'application des lois de 1860, 1864 et 1882 sur le reboisement et le gazonnement des montagnes : les fruitières du Haut-Comminges », in *Revue de Comminges*, t.94, 1981, p. 101-125.

1223 AD 31, 2 O 42/15 : Traité passé le 18 juillet 1875 entre Jean-Pierre Redonnet et la mairie pour la location temporaire de l'hôtellerie du Port.

1224 *Idem* : P.-v. de l'adjudication de l'hôtellerie du Port de Venasque et de la Fruitière communale pour 1907, 1908 et 1909, 4 avril 1907, et extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 9 octobre 1912 évoquant les raisons qui ont amené à fusionner les fermes de deux établissements.

culminé dans les années 1890, les pavillons de montagne déclinent également¹²²⁵. Les touristes s'y arrêtent moins, privilégient d'autres itinéraires. L'amélioration des accès et la mécanisation (chemins de fer et automobiles) les rend rapidement accessibles et dispense plus facilement qu'auparavant d'un arrêt.

Tout près de Luchon, trois petits sites pittoresques sont concédés par la commune pour des sommes dérisoires. Il y a, d'abord, les fontaines d'Amour et la Chaumière, sur les pentes de Superbagnères. On vient y profiter de l'eau et de la vue sur Luchon, assorties d'une collation éventuelle. Entre 1882 et la Première Guerre mondiale, elle est affermée pour 100 fr par an aux époux Dusastre. Le mari est journalier. Ils n'ont pas le droit de faire payer la consommation d'eau de la fontaine¹²²⁶. Un peu à part, car il s'agit d'un monument historique, prisé pour son charme romantique autant que pour sa vue sur la vallée de Luchon, figure la tour de Castel-Viel, d'origine médiévale. En 1866 par exemple, Louis Redonnet (limonadier) emporte la ferme pour 22 fr par an. Le droit de visite par touriste est fixé par le cahier des charges à 25 c. Cette tour rapporte très peu, mais elle a été l'objet de tant de descriptions et représentations depuis le début du siècle qu'elle ne peut être négligée totalement : elle fait partie du décor attendu à Luchon. Entre 1893 et 1895, la commune investit donc 3 000 fr pour sa restauration¹²²⁷.

On trouve des auberges à vocation touristique en dehors du territoire communal de Luchon : en vallée du Lys près de la cascade d'Enfer, sur le plateau de Superbagnères et au bord du lac d'Oô, sites très prisés et tôt équipés. Au lac d'Oô, on établit d'abord une modeste cabane en 1829. C'est un Luchonnais qui s'en charge, en échange du droit de percevoir un péage au lac pendant quatre ans. La commune d'Oô récupère ensuite ce bien et la barque servant à promener les touristes, afferme la cabane et les fermiers maintiennent le péage de 25 c par personne. La ferme atteint rapidement les 2 000 fr par saison¹²²⁸. Une vraie auberge est ouverte en 1858 (selon toute vraisemblance, l'actuelle) par la commune qui poursuit ainsi le droit de péage pour dix-sept années. La bâtisse est affermée pour trois ans et 2 700 fr en 1859¹²²⁹. La commune d'Oô, dont les montagnes sont parmi les plus prisées des Pyrénées et nourrissent la renommée de Luchon, peine à capter des revenus de ces flux importants et cherche par cette baraque, uniquement touristique, à prendre sa part du succès luchonnais. En 1901, elle fait relever les tarifs de stationnement au départ de l'ascension, à Astau :

1225 Bernard DEBARBIEUX, *Chamonix-Mont-Blanc, op. cit.*, 2001, p. 123-126.

1226 AD 31, 2 O 42/22 : Contrat de concession pour neuf ans entre la commune de Luchon et la Veuve Dusastre née Jeanne Ladevèze, 15 décembre 1908.

1227 AD 31, 2 O 42/29 : P.-v. et cahier des charges de l'adjudication de la tour de Castel-Viel pour 1866, 1867, 1868, 29 juillet 1866 ; Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 8 décembre 1894.

1228 Ernest LAMBON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées, op. cit.*, 1860, vol. 1, p. 720.

1229 *Idem*, p. 722.

5 fr pour les landaus, 8 fr pour les automobiles (déjà prises en compte, signe de leur présence), 4 fr pour les voitures « classiques » et 2 fr par cheval. Le maire de Luchon relaie alors les plaintes des touristes et la préfecture demande à la commune d'Oô de revoir ces tarifs¹²³⁰. La valorisation d'un lac de montagne se retrouve à Cauterets lorsque, en 1849, on afferme la construction d'une baraque et l'exploitation du lac de Gaube¹²³¹.

Les communes de Castillon et Cazeaux-Larboust, dont le territoire communal atteint la cascade d'Enfer en vallée du Lys, concèdent deux petites auberges : les « Délices du Lys » et le « Pavillon des Cascades », dans un site peu élevé (1 100 m) mais très exposé à de puissantes avalanches, ce qui leur vaut d'être régulièrement détruites à partir des années 1850¹²³². Saint-Aventin tente également de profiter de la curiosité des visiteurs pour les belvédères et cascades, avec au moins deux bâtisses. Dès 1858, une cabane assez sommaire existe sur le plateau de Superbagnères, à destination des touristes¹²³³. En 1904, deux guides de Luchon, louent à cette commune pour trois saisons et 2 010 fr en tout, une maison, et une passerelle au gouffre de Bouneou¹²³⁴. Ces communes de la montagne luchonnaise sont versatiles. En 1843, Nérée Boubée rapporte la demande faite par le « comte de Solages » (famille noble originaire du Rouergue) pour se construire un pied-à-terre au lieu-dit Artigue (près du Gouffre d'Enfer). Le conseil municipal de Castillon-de-Larboust a refusé, car il craignait, à terme, que Solages ne privatise toute la montagne¹²³⁵. Dans les années 1900, ces mêmes communes sont davantage enthousiastes. Les entrepreneurs Gasc et Ponsolle, au moment d'entreprendre un tramway vers la cascade d'Enfer, reconstruisent le « Pavillon des Cascades », vraisemblablement sous forme d'une adjudication, et l'afferment, eux-mêmes, avec le droit de péage, pour 3 000 fr au guide luchonnais Barthélémy Courrège¹²³⁶. Les deux hommes ont obtenu, en 1904, des communes de Castillon et Cazeaux-Larboust, la concession de l'aménagement touristique et hydroélectrique de la vallée du Lys. Castillon y voit l'occasion de résorber la dette communale (de 25 000 fr) et un facteur de « prospérité du pays tout entier par le mouvement de capitaux que cette entreprise va provoquer ». Cette ligne permettra de plus d'améliorer la route sur laquelle

1230 AD 31, 2 O 42/9 : Correspondance entre la préfecture de Haute-Garonne et le maire de Luchon, juillet 1901.

1231 Richard LAUDINAS, *Cauterets*, *op. cit.*, 2015, p. 246.

1232 Maurice BORDES, *L'Intendant d'Étigny et les Pyrénées*, S.I., M. Bordes, 1975, p. 96. Et jusqu'à nos jours : l'auberge du Lys a été ravagée par le changement de lit du Lys à l'occasion d'un épisode torrentiel de grande ampleur en juin 2013.

1233 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées*, *op. cit.*, 1860, vol. 2, p. 858.

1234 AD 31, 6291 W 1021 : « Registre de recette » des baux et immeubles, locations verbales et mutations de fonds de commerce, p. 69.

1235 Nérée BOUBÉE, *Bains et courses de Luchon*, *op. cit.*, 1843, p. 206-208.

1236 AD 31, 6291 W 1022 : « Registre de recette » des baux et immeubles, locations verbales et mutations de fonds de commerce, p. 38.

circulent de plus en plus d'automobiles et provoquera « l'affluence de plus nombreux étrangers, dont bénéficieront tous les indigènes, tout comme il est arrivé dans les Alpes, en Suisse et ailleurs. » Ce sera « la fortune de la commune.¹²³⁷ » Saint-Aventin, qui concède la montagne de Superbagnères à partir de 1899 en vue de son aménagement touristique fait volte-face à partir de 1911 devant les empiétements du territoire pastoral.

Une multitude d'autres lieux secondaires, visités par les touristes de Luchon, donnent l'occasion de petits péages, comme les jardins aménagés par le curé de Montauban-de-Luchon par exemple¹²³⁸. Avant l'arrivée du train, nombre de visiteurs font une étape réputée sur le chemin de Luchon : Saint-Bertrand-de-Comminges, ancienne cité épiscopale d'origine romaine. En 1843, Nérée Boubée rapporte que deux hôtels viennent de s'y ouvrir¹²³⁹. Non loin se trouve la grotte de Gargas, concédée à un habitant de Saint-Bertrand et dont la visite coûte 1 fr au milieu du XIX^e siècle¹²⁴⁰. On pourrait aussi évoquer les retombées ponctuelles, liées à des circulations touristiques qui sortent de l'ordinaire. En 1834, Chausenque indiquait, par exemple, avoir eu recours à un cabaretier de Loudenvielle pour se faire apporter les provisions, sur le bord de la route, dans son trajet de Barèges à Luchon¹²⁴¹. Tous ces sites et ces lieux de consommation secondaires, dont la liste n'est pas exhaustive, tentent en tout cas de profiter du rayonnement de Luchon pour en détourner quelques revenus, sans jamais, toutefois, faire un pas trop grand, susceptible de compromettre les intérêts agropastoraux. Seule Luchon arbitre de plus en plus fortement au cours du siècle en faveur du tourisme.

1237 AD 31, 1 818 W 3 : Chemise « Tramway électrique de Bagnères-de-Luchon aux cascades du Lys », Délibération du conseil municipal de Castillon-Larboust, 23 février 1905. Une délibération du 24 février 1905 de la commune de Cazeaux-Larboust est presque identique et suggère que les arguments ont été soufflés par une tierce personne.

1238 Évoqué dans Stéphen LIÉGEARD, *Vingt journées*, *op. cit.*, 1874.

1239 Nérée BOUBÉE, *Bains et courses de Luchon*, *op. cit.*, 1843, p. 277.

1240 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées*, *op. cit.*, 1860, vol. 2, p. 777.

1241 Vincent de CHAUSENQUE, *Les Pyrénées ou Voyages pédestres dans toutes les régions de ces montagnes depuis l'océan jusqu'à la Méditerranée*, Paris, Lecointe et Pougin, 1834, vol. 1, p. 358.

IV. L'enrichissement par le tourisme

Les dépenses faites par les touristes sont une opportunité de profit très tôt intégrée dans les stations naissantes, nous n'y reviendrons pas. Certains s'enrichissent effectivement, pour beaucoup originaires de la commune, pour quelques uns venus de l'extérieur. Les secteurs de l'hébergement, de la médecine, de la pharmacie, du commerce et du bâtiment sont ces principaux secteurs d'investissement touristique. Après un tour d'horizon des types d'entreprises impliquées dans le succès touristique, nous nous intéresserons de manière plus précise à l'enrichissement en s'intéressant au foncier et à des trajectoires familiales.

1. Les entreprises touristiques

L'hébergement

La croissance de l'offre hôtelière luchonnaise n'est pas aisée à suivre tant les sources sont imprécises. À Luchon, les recensements donnent, dans les métiers de l'hôtellerie et de la restauration, y compris les employés, 4 % de la population active masculine majeure en 1865, 5 % en 1896, 8 % en 1911¹²⁴². D'abord composée de logements chez l'habitant et de villas luxueuses, comme celle édifiée par Lassus-Nestier dans les années 1760 sur les allées d'Étigny, des hôtels apparaissent, à l'exemple de l'hôtel du Parc, semble-t-il édifié autour de 1820 sur ces mêmes allées. Il comporte quatre niveaux dont un rez-de-chaussée surélevé au-dessus de la cave ou d'un entre-sol, sous toit à lucarnes¹²⁴³. À la fin des années 1850, on compte 16 hôtels à Luchon, dont 12 allées d'Étigny, 2 rue Neuve, 2 rue Legrand, sans compter les chalets Spont. Des maisons meublées moins luxueuses sont proposées dans la vieille ville. Une carte jointe à l'œuvre de Lambron et Lezat précise l'adresse des maisons et hôtels disponibles : en plus des hôtels, on compte 152 adresses d'appartements et maisons meublées. L'ensemble de ces logements permettrait de loger 3 000 personnes à la fois, dont 2 000 sur les seules allées d'Étigny qui concentrent les immeubles les plus spacieux et les plus luxueux¹²⁴⁴. Le prix des logements varie de 1 fr par jour à 60 fr, la table d'hôte de 4 à 6 fr¹²⁴⁵. Beaucoup de ces adresses doivent être des lieux de résidence d'appoint car, en 1862, une liste de souscription à l'attention des touristes et des habitants de Luchon ouverte suite à

1242 Statistiques établies par nos soins à partir de la liste des électeurs de Bagnères-de-Luchon en 1865 (AD 31, 3M 507) et des recensements à liste nominative de 1896 (AD 31, 2 Mi 1134) et de 1911 (AD 31, 2 Mi 1163).

1243 Jérôme de TRINCAUD LA TOUR, *Notice sur la ville de Bagnères-de-Luchon, sur ses eaux minérales et sur les vallées qui l'environnent présentée à son Altesse Royale Madame la Dauphine, après le voyage de cette princesse à Bagnères-de-Luchon, au mois de juillet 1823 suivie de quelques détails sur les eaux minérales d'Encausse et de Labarthe-Rivière par M. de Trincaud La Tour, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, sous-préfet de Saint-Gaudens*, Toulouse, Augustin Manavit, 1827, publicité lithographiée pour l'hôtel du Parc.

1244 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées*, op. cit., 1860, vol. 1, p. 333 et 336.

1245 *Idem*, p. XXIX-XXX.

l'incendie du quartier de Barcugnas est déposée auprès de 74 logeurs seulement¹²⁴⁶. La liste de Lambron et Lezat indique les adresses, tandis que la souscription de 1862 indique les propriétaires : un propriétaire peut alors posséder plusieurs hébergements touristiques. En 1882, le guide Joanne donne une capacité d'accueil instantanée de 10 000 personnes à Luchon, sans doute exagérée sauf à intégrer les 4 000 habitants permanents¹²⁴⁷. En 1902, le *Luchon-Guide* présente 27 hôtels, dont 15 sur les seules allées d'Étigny. L'index des villas et appartements à louer donne, en outre, 226 adresses de propriétaires. L'indication la plus sûre, même si elle donne, là encore, le nombre de propriétaires et non d'établissements (un propriétaire pouvant posséder plusieurs villas et appartements), est fournie par les feuilles d'inscription de la chambre d'industrie thermique instituée suite au classement de Luchon en station hydrominérale le 21 septembre 1913. Bien qu'il y ait probablement des oublis et des personnes qui aient refusé de se faire inscrire pour échapper au regard de l'administration, la liste des hôteliers et des logeurs donne 202 noms, dont 23 hôteliers¹²⁴⁸. Regroupant, comme la liste de 1862, les personnes qui s'adonnent véritablement à cette profession à ce moment là, quand les listes des guides donnent des informations variables et pas toujours mises à jour, on peut comparer ce chiffre à celui de 1862 et constater approximativement une multiplication par trois du nombre d'établissements en un demi-siècle (ou une croissance annuelle moyenne de 2 %).

L'hôtellerie luchonnaise subit deux phénomènes entre le milieu du siècle et 1914. D'abord l'accélération de la concentration de l'offre d'hébergement dans le quartier touristique. Cette concentration est déjà forte à la fin des années 1850 : plus de quatre adresses de logement sur dix se situent allées d'Étigny. La rue et l'allée du Piqué (actuelle rue Lamartine), qui constituent la deuxième voie construite hors du bourg ancien après celle d'Étigny, en concentrent deux sur dix. Pour le reste, le centre ancien de Luchon accueille moins de deux adresses sur dix : sans être exclu des apports du tourisme, il est marginal¹²⁴⁹. Au début du XX^e siècle, La vieille ville ne concentre plus que 3 % des adresses (et encore, sur des rues qui débouchent allées d'Étigny ou place de l'église), le quartier de la gare 7 %, et le quartier thermal et touristique les 90 % restant¹²⁵⁰.

Le deuxième phénomène concerne l'augmentation moyenne de la capacité des hôtels. Car l'augmentation du nombre d'établissements ne dit rien de la capacité hôtelière, qui reste quasiment

1246 AM Luchon, 1 I 5 : Incendie de Barcugnas du 7 août 1862, liste de souscription.

1247 Paul JOANNE, *Les Pyrénées*, Paris, Hachette, 1882, p. 299-305, 565-566

1248 AD 31, M 1421 : Feuille d'inscription des votants à la chambre d'industrie touristique, Luchon, avril 1914.

1249 Calculs effectués d'après la carte donnée dans Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées, op. cit.*, 1860, vol. 1, p. 332.

1250 Calculs d'après le « Plan général de Bagnères-de-Luchon », J. DAUNIC, *Luchon-Guide à l'usage des baigneurs et des touristes à Luchon. Douzième édition revue et corrigée*, Bagnères-de-Luchon, Sarthe, 1902.

impossible à chiffrer en l'état de nos connaissances. On peut toutefois supposer une augmentation du nombre de lits avec l'arrivée dans les années 1860-1870 de grands établissements, qui déclassent les plus anciens. L'inauguration, en 1862, dans le quartier de l'Opéra à Paris, du Grand hôtel, avec ses 700 chambres et ses 400 employés, a montré la voie de l'hôtellerie de la fin du XIX^e siècle, qui combine luxe du service et de l'ornementation avec la grandeur¹²⁵¹. Rares sont les stations à pouvoir attirer autant de capitaux que les nouveaux boulevards parisiens, qui offrent un fonctionnement de douze mois ; en dehors de certaines stations balnéaires, les répliques touristiques sont donc plus modestes. On peut donner quelques exemples luchonnais. Le Grand hôtel Bonnemaïson est reconstruit en 1865 et compte 110 chambres. En 1873, son bénéfice annuel est estimé à 24 000 fr¹²⁵². La saison 1870 voit l'inauguration face aux thermes de l'hôtel Richelieu et ses 130 chambres, alors présenté comme le plus vaste des Pyrénées. Sa table d'hôtes compte 150 couverts, il y a dix salons de restaurant et la possibilité de dîner dans sa chambre, une salle de concert, des maisons meublées annexes¹²⁵³. Le Grand hôtel du Casino à Luchon (actuel Majestic) ouvre en 1880. C'est le premier hôtel luchonnais, un des premiers en dehors des grandes villes, à être équipé d'un ascenseur hydraulique (système Heurtebise). Il compte 86 chambres de maîtres, 40 pour le service, des salons, une salle à manger de 200 couverts. Comme tous les hôtels de ce type, il est très sensible à la conjoncture et est à vendre dès 1885 dans une agence parisienne¹²⁵⁴. L'hôtel Sacaron, reconstruit autour de 1870 grâce à la fortune qu'aurait amassé son propriétaire en Amérique latine, est modernisé en 1907 et surélevé de deux étages. Il compte désormais 150 « appartements », des salons, un ascenseur électrique, des salles de bain, l'eau chaude et froide à tous les étages. Avant même cette modernisation, en 1885, son bénéfice annuel est estimé à 20 000 fr¹²⁵⁵. Un dizaine de ces hôtels affichent à la veille de la Première Guerre, des ascenseurs électriques, des garages pour les automobiles, les salles de bain et l'eau courante, le téléphone (qui est arrivé à Luchon en 1904), des omnibus pour rallier la gare, des parcs et une cuisine « de premier ordre »¹²⁵⁶. Dernier né luchonnais de cette hôtellerie de luxe et de bonne capacité : le Pyrénées-Palace. C'est l'œuvre d'une

1251 Alexandre TESSIER, *Le Grand Hôtel. L'invention du luxe hôtelier (1862-1972)*, Rennes, Tours, Presses universitaires de Rennes, Presses universitaires François-Rabelais de Tours, 2012, p. 43-193.

1252 AD 31, Q 8506 : Succession de Jean Amédée Bonnemaïson, décédé à Toulouse le 4 janvier 1873, 3 juillet 1873 ; Jean-Bernard FRAPPÉ, *Autrefois Bagnères-de-Luchon*, Anglet, Atlantica, *op. cit.*, 2001, t. 1, p. 214.

1253 J. DAUNIC, *Luchon-Guide à l'usage des baigneurs et des touristes à Luchon*, Bagnères-de-Luchon, Sarthe, 1870, p. 20 ; *Eaux minérales de Bagnères-de-Luchon. Saison balnéaire de 1875*, Toulouse, s.e., 1875 ; FRAPPÉ Jean-Bernard., *Autrefois*, *op. cit.*, 2001, t. 1, p. 190

1254 *Le Figaro*, 6 juillet 1883, 30 avril 1885.

1255 AD 31, Q 8510 : Succession de Louis Auguste Sacaron, décédé le 18 novembre 1885 à Luchon, 17 mai 1886. « Bagnères-de-Luchon », *Le patrimoine des communes de la Haute-Garonne*, Paris, Flohic, 2000, p. 226 ; *Le Figaro*, 8 juin 1907 (dont citation).

1256 Voir par exemple le bandeau publicitaire pour les « maisons recommandées à Luchon » dans *La Saison*, n° 72, 24 octobre 1912.

société anonyme aux capitaux extérieurs créée en 1910. Son capital est de 575 000 fr réparti en 1150 actions, et son siège est parisien. Elle est impulsée par René Charlier, qui obtient une promesse de vente d'un terrain de 10 000 m², près du casino, appartenant à M. Deloy (propriétaire à Fontainebleau), qui comprend déjà deux villas luxueuses (Louisa et Octavie), pour 250 000 fr payables en 10 ans à 4 % d'intérêt. Le devis de construction de l'hôtel, dont les plans sont dessinés par Édouard Niermans, monte à 825 000 puis 880 000 fr¹²⁵⁷. L'investissement total dépasse donc le million de francs. L'établissement, massif, est inauguré le 25 juin 1913 seulement. Il compte 150 chambres, 60 salles de bain, un grand restaurant¹²⁵⁸. Pendant ce temps, des hôtels anciens sont en proie à l'obsolescence et voient leur rentabilité décliner. À sa mort en 1873, l'ancien juge de paix du canton, Barthélémy Gascon laisse un hôtel à son nom, allées d'Étigny, affermé depuis 1865 pour 10 960 fr par an. Le loyer s'abaisse régulièrement ensuite pour ne plus atteindre que 3 000 fr en 1902. La valeur de l'immeuble est ainsi passée de plus de 200 000 fr à seulement 60 000¹²⁵⁹.

D'autres grands hôtels se retrouvent dans les Pyrénées. L'Hôtel d'Angleterre à Cauterets est construit entre 1877 et 1878 à l'initiative d'Alfred Meillon et de sa femme, hôteliers à Pau. Alfred a été cuisinier à la cour du tsar. C'est, sans doute, le plus grand hôtel pyrénéen, avec 350 chambres. Le bâtiment coûte 550 000 fr, le mobilier 150 000. L'hôtel compte 150 employés dont 40 en cuisine, 6 cochers, 4 jardiniers et 12 lingères¹²⁶⁰. Au-delà du massif, la comparaison n'a rien d'évident. En 1846, Vichy ne compterait encore que 26 logeurs. En 1860 on serait passé à une trentaine d'hôtels, pavillons, chambres et appartements¹²⁶¹, ce qui semble trop peu. À cette date, Aix-les-Bains compterait 11 hôtels, 23 petites pensions et six restaurants¹²⁶². En 1877, pour cette même station, Paul Gerbod donne une soixantaine d'hôtels, auberges et pensions de famille¹²⁶³. Chamonix compte 7 hôtels en 1860, 10 en 1865¹²⁶⁴, moins que les grandes stations thermales de l'époque. En 1914, suite à l'arrivée du chemin de fer treize ans plus tôt, on compte désormais 17 hôtels dans le

1257 AD 31, 4 U 4/189 : Dossier « Hôtel Pyrénées-Palace à Luchon », statuts déposés chez M^e Gouffier, notaire à Château-Thierry, le 12 novembre 1910 ; Modification des statuts, 15 mai 1911 et 11 juin 1911 ; déclaration de souscription ; 15 juin 1911.

1258 *Le Figaro*, 27 juin 1913.

1259 AD 31, Q 8506 : Succession de Barthélémy Gascon, décédé à Luchon le 29 août 1873, 21 février 1874 ; AD 31, 6291 W 1021 : « Registre de recette » des baux et immeubles, locations verbales et mutations de fonds de commerce, p. 73.

1260 Michel CHADEFAUD, *Aux origines du tourisme*, op. cit., 1987, p. 524-525 ; Michel DUPEYRE, *Petite histoire du thermalisme dans les Hautes-Pyrénées*, Cressé, Ed. des régionalismes PyrèMonde, 2011, p. 70-71.

1261 Paul GERBOD, « Tourisme et thermalisme en France au XIX^e siècle », in Jean SAGNES, *Deux siècles de tourisme en France (XIX^e-XX^e siècles)*, Béziers Perpignan, Ville de Béziers Presses universitaires de Perpignan, 2001, p. 18.

1262 Jean MIÈGE, « La vie touristique en Savoie », *Revue de géographie alpine*, vol. 21, n° 4, 1933, p. 769-770.

1263 Paul GERBOD, « Tourisme et thermalisme », op. cit., 2001, p. 18.

1264 Jean MIÈGE, « La vie touristique en Savoie », op. cit., 1933, p. 772.

bourg et 10 disséminés dans les hameaux. Jean Miège évalue la capacité hôtelière d'alors à 2 700 lits¹²⁶⁵. Trois palaces ont ouvert entre 1910 et 1914¹²⁶⁶. Nice, station de villégiature prolongée, surpasse l'ensemble. On y compte 83 hôtels en 1892, 180 dont 100 palaces en 1913, pour environ 200 000 visiteurs hivernaux (20 000 qui y passent tout l'hiver)¹²⁶⁷.

Luchon permet de voir, en fin de siècle, la naissance de multipropriétés hôtelières et de réseaux professionnels du tourisme, que l'on retrouvera aussi chez les employés du casino et des hôtels. En 1880, à Biarritz, l'ex-impératrice Eugénie vend son immense villa 3 millions de fr à une société qui la transforme en hôtel. La société est rapidement mise en faillite, puis reprise par la Compagnie fermière des thermes et du casino de Luchon dirigée par Josué Crémieux. De grands travaux sont entrepris et le nouvel « Hôtel du Palais » est inauguré en 1894. Il brûle en 1902 et est repris par une nouvelle société¹²⁶⁸. En 1893, en revenant à Luchon, un certain Pélissier acquiert l'hôtel Continental, l'un des plus fréquentés de Luchon. Il exploite l'hiver des hôtels à Nice. En 1912, il est ainsi à la tête des établissements Sun et Luchon-hôtel à Nice en plus du Continental à Luchon¹²⁶⁹. Théophile Seghin, domicilié à Pau, exploite l'hôtel d'Angleterre à Luchon l'été, et le Grand hôtel de Pau l'hiver¹²⁷⁰. Le Grand hôtel du Casino à Luchon est ouvert en 1880 par M. Bourgeois, qui exploite l'hôtel Lille et d'Albion à Paris, les Roches Noires à Trouville et la Madeleine à Cannes.

Hasard ou non, on retrouve quelques années plus tard à Luchon celui qui était le cuisinier talentueux des Roches Noires : Jean Giroix. Il est en effet au cœur de la création du Pyrénées-Palace entre 1910 et 1913. La liste des souscripteurs donne neuf noms : sept viennent de Paris, un de Fontainebleau (Deloy, 17 % des actions), un de Bordeaux. Jean Giroix, chef cuisinier et désormais administrateur d'hôtel très réputé (9 % des actions), est désigné directeur général de l'exploitation. Son nom est lié à ceux de César Ritz et Auguste Escoffier avec qui il a travaillé à Monaco¹²⁷¹, et il est engagé en parallèle dans « deux importantes affaires », à l'hôtel de l'Hermitage à Monte-Carlo, et à l'hôtel Mirabeau, rue de la Paix à Paris. Les actionnaires estiment alors que « son nom est pour la future société de Luchon une garantie de succès »¹²⁷². René Charlier possède, sinon, 30 % des

1265 Jean MIÈGE, « La vie touristique en Savoie », *op. cit.*, 1933, p. 785.

1266 Bernard DEBARBIEUX, *Chamonix-Mont-Blanc*, *op. cit.*, 2001, p. 102.

1267 Marc BOYER, *L'hiver dans le Midi*, *op. cit.*, 2009, p. 256, 260-262..

1268 Pierre LABORDE, *Histoire du tourisme sur la côte basque (1830-1930)*, Biarritz, Atlantica, 2001, p. 146-149.

1269 AD 31, 2 O 42/11 : Réclamation adressée à la municipalité de Luchon par M. Pélissier, juin-juillet 1896 ; Luchon-Thermal, n° 271, 23 juin 1912.

1270 Voir publicités dans *La Saison* en 1912-1913.

1271 Kenneth JAMES, *Escoffier. The King of Chefs*, Londres, Hambledon & London, 2006, p. 92-94.

1272 AD 31, 4 U 4/189 : Dossier « Hôtel Pyrénées-Palace à Luchon », Procès-verbal de l'assemblée générale des

actions et la Société d'entreprises générales mobilières et immobilières, qui doit construire l'hôtel, 35 %¹²⁷³. L'architecte Édouard Niermans (1859-1928), qui acquiert 7 % des actions, est chargé de l'architecture art nouveau, tout en rondeur, du Pyrénées Palace. C'est un des plus célèbres architectes de la « Belle Époque », également devenu promoteur immobilier. Il a déjà à son actif la construction ou la modernisation du Casino de Paris, du Moulin Rouge, de l'Elysée-Montmartre, de l'Olympia, du café Riche ou de la brasserie Mollard à Paris. Il est installé à Nice depuis 1909 et réalise un grand nombre d'hôtels, casinos et villas dans cette ville, mais aussi à Monte-Carlo, Trouville, Aix-les-Bains ou Biarritz. Marc Boyer considère que c'est lui qui imprime son style à l'architecture de Monaco¹²⁷⁴. En 1911, alors qu'il dirige les travaux de construction de l'hôtel Négresco de Nice, il est au sommet de sa carrière. Sa figure marque en tout cas profondément l'architecture de loisir des années 1890 à 1920¹²⁷⁵. Ces exemples montrent clairement des réseaux de promoteurs hôteliers et immobiliers du tourisme thermal et balnéaire, où la trajectoire de Luchon croise celle de la Côte d'Azur, de la Manche, de Biarritz ou encore de Pau.

Une dernière précision peut-être apportée sur ces hôtels luchonnais : leur instabilité. L'imprécision des listes nominatives d'hôtels présentées par l'*Annuaire de la Haute-Garonne*, ne permet pas de suivre l'évolution hôtelière luchonnaise, car les décalages temporels sont trop forts entre la réalité et les mises à jour. Toutefois, en faisant la liste de tous les hôtels mentionnés dans l'*Annuaire* à partir de 1880, et en y ajoutant pour les années 1870 les listes données par le *Luchon-Guide* de 1870 et le *Guide Joanne* de 1873, on trouve un total de cinquante-cinq noms¹²⁷⁶. Douze hôtels sont présents d'un bout à l'autre de la période, trente-trois seulement ponctuellement : cela donne au moins une idée des changements fréquents de propriété hôtelière, dont l'investissement peut-être ruiné à court terme par une de ces mauvaises saisons, si récurrentes, en particulier dans les années 1880 et 1890.

On ne trouve rien de comparable dans les stations ariégeoises. À Ax, vers 1820, il y a deux hôtels, quatre auberges et de nombreuses maisons particulières proposant le logement aux baigneurs¹²⁷⁷. Au même moment à Ussat, les cinq sixièmes des malades se logent à l'auberge

actionnaires du 4 juillet 1911.

1273 *Idem* : Dossier « Hôtel Pyrénées-Palace à Luchon », statuts déposés chez M^e Gouffier, notaire à Château-Thierry, le 12 novembre 1910 ; Modification des statuts, 15 mai 1911 et 11 juin 1911 ; déclaration de souscription ; 15 juin 1911.

1274 Marc BOYER, *L'hiver dans le Midi*, op. cit., p. 315.

1275 Mathilde DION et Jean-François PICHON, « Édouard Jean Niermans (1859-1928). Notices biographiques », Institut français d'architecture, Centre d'archives d'architecture du XX^e siècle, 1991, en ligne URL : http://archiwebture.citechailot.fr/pdf/asso/FRAPN02_NIEED_BIO.pdf

1276 J. DAUNIC, *Luchon-Guide à l'usage des baigneurs et des touristes à Luchon*, Bagnères-de-Luchon, Sarthe, 1870 ; Adolphe JOANNE, *Pyrénées*, 1873, p. 196 ; *Annuaire de la Haute-Garonne*, Toulouse, Privat, 1880-1914.

1277 AD 09, 8 M 24/3 : « Mémoire sur les eaux minérales d'Ax », signé par le médecin inspecteur des thermes Serriès,

attenante aux thermes. Elle peut accueillir 80 « maîtres » et 40 « domestiques » ou « gens du commun ». Le sixième restant se loge dans les villages voisins d'Ornolac et d'Ussat, quelques-uns à Tarascon¹²⁷⁸. En 1858, le médecin inspecteur appelle de ses vœux la création d'un hôtel de luxe, à l'exemple de Luchon, avec des chambres louées 10 à 20 fr par jour, seule manière de retenir la clientèle aisée qui délaisse Ussat¹²⁷⁹. Faute d'investisseur, il n'y a pas de suite. En 1882, le guide Joanne donne cinq hôtels dont un recommandé, ainsi que deux villas¹²⁸⁰. En 1901, il y aurait sept hôtels¹²⁸¹. À la même date, le guide Baedeker donne neuf hôtels à Aulus, ce qui n'est pas négligeable, mais la capacité de ces hôtels n'est pas précisée, pas plus que celles en villas, meublés et appartements¹²⁸².

À Ax, en 1913, on compte 67 hôteliers et logeurs (sans distinction malheureusement)¹²⁸³. C'est un tiers du total luchonnais et ne montre pas non plus l'écart considérable de confort et de capacité entre les deux stations. En 1906, par exemple, l'hôtel Sicre, le meilleur d'Ax, près des bains du Breilh, dégage un bénéfice annuel de 4 000 fr seulement, pour une centaine de lits mais dont une trentaine ne sont que des « paillasses »¹²⁸⁴. Il aurait donc une valeur de 80 000 fr, ce qui correspond aux pensions de famille luchonnaises et se situe même en dessous des résultats de certaines villas. Une série de notes de 1919 donne la capacité de logement maximale de chaque logeur axéen en 1913. On obtient un total de 1657 places pour 58 réponses sur les 67 que comptait théoriquement la station, En comptant les non-réponses et logements non déclarés en 1913 on aurait une capacité de logement simultanée d'environ 2 000 lits touristiques. Le plus grand hôtel, l'hôtel de France, tenu par René Fugairon, compte 160 lits, la moitié des plus grands établissements luchonnais. La plupart des hôtels comptent sinon de 20 à 40 places, exceptionnellement 60 à 70¹²⁸⁵. Luchon, avec trois fois plus de logeurs et des hôtels de plus grande dimension pourrait donc se situer, au minimum, à 6 000 lits hôteliers, peut-être jusqu'à 7 000 ou 8 000, sans compter les villas et appartements. Le

s.d. [1820].

1278 AD 09, 8 M 26/11 : Rapport du médecin inspecteur Guerguy sur la saison 1821 au préfet d'Ariège.

1279 *Idem* : Copie d'un mémoire présenté en 1858 à la Commission de l'Hospice de Pamiers sur les améliorations à apporter à l'établissement thermal d'Ussat, par le docteur Bonnans.

1280 Paul JOANNE, *Les Pyrénées*, Paris, Hachette, 1882, p. 430, 599.

1281 Karl BAEDEKER, *Le Sud-Ouest de la France de la Loire à la frontière d'Espagne. Manuel du voyageur*, 7^e éd., Leipzig, Paris, K. Baedeker, P. Ollendorff, 1901, p. 358-359.

1282 *Idem*, p. 354-355.

1283 AD 09, 8 M 32 : Chambre d'industrie thermique d'Ax-les-Thermes, Chemise « Élections des membres », Procès-verbaux des opérations des assemblées électorales (pas de listes nominatives), 14 septembre 1913.

1284 AD 09, 52 J 2 : Archives de la Compagnie générale des thermes d'Ax, Chemise « Partage des biens de la famille Sicre », Affiche d'adjudication de l'hôtel Sicre du Breilh et des thermes du Breilh à Ax, 13 décembre 1907 à Foix.

1285 AD 09, 220 EDT/S 39 : Archives communales d'Ax-les-Thermes, Notes individuelles des logeurs axéens en vue de calculer les besoins en ravitaillement, septembre 1919.

tout offre sans doute, alors, une capacité d'accueil instantanée de 10 000 lits à Luchon : c'est une très forte capacité pour l'époque.

De multiples commerces

Les commerces sont encore plus difficiles à suivre que les hôtels et meublés. Dans les recensements luchonnais, cette catégorie varie entre 5 et 12 % de la population active, sans évolution nette¹²⁸⁶. Il s'agit de boutiques de souvenirs, de vêtements, de matériel de marche (bâtons, chaussures cloutées, piolets), de « bazars », de restaurants, de cafés. Dans les années 1840, Nérée Boubée semble inaugurer la pratique des boutiques de souvenir lorsqu'il fonde le musée pyrénéen dans le premier casino, villa Gipsy. Il comprend des antiquités, des costumes de chaque vallée, des productions industrielles locales, la faune, la flore, des tableaux. Ce musée s'apparente en fait à un « petit bazar » à écouter Ernest Lambron, car tout est en vente comme souvenir¹²⁸⁷. La même chose existe au musée fondé par Boubée à Saint-Bertrand, où une collection d'antiquités, qu'on peut présumer fort riche sur ce vaste site gallo-romain, est proposée à l'achat¹²⁸⁸. Cela n'empêche pas Boubée de fustiger, dans le même temps, le « vandalisme » des visiteurs de la grotte de Gargas¹²⁸⁹. Les publicités dans les guides mentionnent abondamment, les boutiques de « modes », « lainages », « lingerie », « nouveautés » parisiennes ou londoniennes, mais aussi les « étoffes du pays » et « spécialités pyrénéennes ». Luchon compte aussi à la veille de la guerre des magasins « de curiosités et d'objets d'arts de Chine et du Japon », des galeries d'art, des bijouteries, des coiffeurs, une « grande épicerie américaine » et des marchands de vin¹²⁹⁰. Le suivi de ces établissements reste très délicat car les sources manquent. On peut en retrouver des traces lorsqu'ils sont affermés et que le bail est enregistré par les autorités, ce qui est loin d'être systématique. On sait, aussi, grâce aux descriptions laissées par Jérôme Trincaud de la Tour en 1823 ou Stéphane Liégeard en 1874, que nombre de boutiques en plein vent encombrant les allées touristiques¹²⁹¹. Elles nous échappent entièrement.

Du côté des cafés, la réussite qu'il est possible d'atteindre est montrée en 1872, à l'occasion de la création de la société en nom collectif Arnative et C^{ie}, formée par les époux Pierre Arnative et

1286 D'après la liste des électeurs de Bagnères-de-Luchon en 1865 (AD 31, 3M 507) et des recensements à liste nominative de 1896 (AD 31, 2 Mi 1134) et de 1911 (AD 31, 2 Mi 1163).

1287 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées*, op. cit., 1860, vol. 2, p. 632.

1288 *Idem*, p. 777.

1289 Nérée BOUBÉE, *Bains et courses de Luchon*, op. cit., 1843, p. 295.

1290 Voir publicités dans J. DAUNIC, *Luchon-Guide*, op. cit., 1870, 1892, 1902 ; François GIMET, *Luchon en poche. Guide du touriste et du baigneur*, Bagnères-de-Luchon, Lafont, 1878 ; *La Saison. Bulletin du syndicat des contribuables et des intérêts luchonnais*, hebdomadaire, Luchon, 1911-1913.

1291 Jérôme de TRINCAUD LA TOUR, *Notice sur la ville de Bagnères-de-Luchon*, op. cit., 1827, p. 7 ; Stéphane LIÉGEARD, *Vingt journées*, op. cit., 1874, p. 15-16.

Rey d'un côté, et les époux Louis Hispa et Cécile Arnative de l'autre. Arnative père, qui possède l'un des cafés les plus réputés de Luchon, apporte le fonds de commerce et tout ce qui s'y trouve comme outils et marchandises pour une valeur de 116 030 fr, et un immeuble allées d'Étigny récemment restauré d'une valeur de 175 760 fr. Les époux Hispa-Arnative apportent leur force de travail et doivent consacrer tout leur temps à l'entreprise. Ils recevront un tiers des bénéfices. Ce café Arnative, institution luchonnaise, perdure ainsi au-delà du créateur. En 1911, le fonds de commerce de « limonadier » de l'hôtel et restaurant Café Arnative est loué par Charles Saint-Josse, restaurateur à Pau, à Jean Sénat, restaurateur à Martres-Tolosane, pour 5 000 fr la saison¹²⁹². Tous n'ont pas ce rayonnement : au même moment, le Café des Thermes, allée des Bains, est loué 900 fr par an à un couple de Saint-Mamet¹²⁹³. Un café-restaurant jouit d'une place privilégiée : celui du casino. Les administrateurs de l'établissement confient ce lieu à des grands noms par recrutement ou en l'affermant contre des loyers modestes. En 1885, la direction en est donnée à Ernest Verdier fils, de la Maison Dorée, l'un des plus grands restaurants parisiens situé boulevard des Italiens¹²⁹⁴. En 1904, la Compagnie fermière de Luchon afferme pour un an et 1 500 fr le restaurant et café du casino à un autre grand nom de l'hôtellerie et de la restauration touristique : Henri Negresco (1868-1920), restaurateur et hôtelier d'origine roumaine installé à Nice¹²⁹⁵. Le fait est salué dans *Le Figaro* qui apprécie ce « directeur si habile et si apprécié des restaurants du Grand cercle du casino municipal de Nice »¹²⁹⁶. En 1907 et 1908, le même Negresco prend la location pour 1 000 fr¹²⁹⁷. Le directeur des thermes et du casino de Luchon avait en 1903 la direction du Grand cercle du casino de Nice (pour 825 000 fr par an)¹²⁹⁸, ce qui explique sans doute la venue de Negresco.

Des chaînes de magasins, sous une forme qui n'est pas tout à fait la franchise, apparaissent aussi. C'est le cas en 1887 avec le magasin de vêtements « Old England ». Un accord est alors passé entre James Reid, propriétaire du nom « Old England » et deux négociants (l'un originaire de Charente, l'autre de Paris) pour exploiter sous ce nom deux magasins, à Pau et à Luchon. Cette société est en commandite à l'égard de M. Reid et en nom collectif à l'égard de MM Mestraud et

1292 AD 31, 4 U 4/190 : Dossier « Arnative et C^{ie} », Acte de formation de la société déposée devant Raymond Paulin Larrouy, notaire à Toulouse, 28 novembre 1872 ; AD 31, 6 291 W 1 023 : « Registre des recettes » des baux d'immeubles, mutations de fonds de commerce ou de clientèle, 28 avril 1911.

1293 AD 31, 6291 W 1023 : « Registre de recette » des baux et immeubles, locations verbales et mutations de fonds de commerce, p. 32.

1294 *Le Figaro*, 14 juin 1885.

1295 AD 31, 6291 W 1021 : « Registre de recette » des baux et immeubles, locations verbales et mutations de fonds de commerce, p. 47.

1296 *Le Figaro*, 12 mai 1905.

1297 AD 31, 6291 W 1022 : « Registre de recette » des baux et immeubles, locations verbales et mutations de fonds de commerce, p. 17, 42.

1298 *Luchon-Thermal*, n° 446, 2 mai 1903.

Diriguen. Le capital social est de 125 000 fr fourni entièrement par M. Reid soit en marchandises, soit en agencement, soit en loyer. Les deux autres apportent leur savoir-faire. Le contrat est toutefois rompu deux saisons plus tard et repris entre Reid et Diriguen (domicilié à Pau), puis reconduit jusque dans les années 1920. Le local du magasin, allées des Bains, est loué par la veuve Sarthe-Sarrivalet, pour 2 000 fr par an dans les années 1900¹²⁹⁹.

De nombreux commerçants sont saisonniers. Rue Sylvie, en 1913, un magasin de fleurs est ainsi loué à un fleuriste originaire de Monte-Carlo (Roméo Recalcali) pour 1 200 fr par an¹³⁰⁰. Dans les années 1910, un salon de coiffure emploie « les ouvriers des meilleures maisons de Paris », un autre coiffeur vient de Paris et travaille également à San-Remo (Italie). Une boutique de soins de la peau se retrouve le reste de l'année à Paris. La gérante d'un magasin de lingerie fine de la rue Sylvie fait la saison d'hiver à Nice.¹³⁰¹ Une approche quantitative plus précise est permise au moment du classement de Luchon et d'Ax en station hydrominérale et climatique en 1913-1914. On compte alors sur les listes électorales de la chambre d'industrie thermique, à Luchon, 15 % de commerçants saisonniers : ils sont 23 sur 152 commerçants inscrits. À Ax, c'est la même proportion avec un nombre inférieur de moitié de commerçants : 64 permanents et 12 saisonniers¹³⁰².

1299 AD 31, 4 U 4/190 : Dossier « Old England », septembre 1887-1922 ; AD 31, 6291 W 1023 : « Registre de recette » des baux et immeubles, locations verbales et mutations de fonds de commerce, p. 38.

1300 AD 31, 6291 W 1023 : « Registre de recette » des baux et immeubles, locations verbales et mutations de fonds de commerce, p. 54.

1301 Publicités dans *La Saison*, 1911-1913.

1302 AD 31, M 1 421 : Feuilles d'inscription des votants aux élections de la chambre d'industrie thermique, avril 1914 ; AD 09, 8 M 32 : Chambre d'industrie thermique d'Ax-les-Thermes, Chemise « Élections des membres », Procès-verbaux des opérations des assemblées électorales (pas de listes nominatives), 14 septembre 1913.

Médecins et pharmaciens

Les médecins et les pharmaciens s'épanouissent dans les stations thermales. Ils veulent s'imposer comme des intermédiaires indispensables dans la consommation d'eaux dont on se plaît à montrer les risques en cas de surdosage. Dans un XIX^e siècle où l'engouement pour les préparations pharmaceutiques est manifeste¹³⁰³, les officines thermales prospèrent, eux, en confectionnant des remèdes à partir des eaux minérales. Les publicités pour ces produits occupent largement les dernières pages de la presse française à partir des années 1870 au moins. Les médecins cherchent à s'interposer dans la consommation hydrominérale, les pharmaciens à vendre des préparations qui prolongent ou suppléent les cures thermales : ils sont bien, tous, au cœur de l'économie touristique. Au-delà même des eaux thermales, d'ailleurs, autour de l'Arc lémanique, le tourisme a un rôle moteur dans l'industrialisation de la production pharmaceutique, qui s'opère un peu partout en fin de XIX^e siècle, et dans la création de cliniques médicales de pointe, qui marquent les débuts d'un tourisme médical qui dépasse les seules vertus attribuées à l'environnement¹³⁰⁴.

On peut suivre l'évolution de l'offre médicale des stations à partir du milieu du XIX^e siècle. Le tableau suivant la résume pour Luchon, sur laquelle nous avons centré notre investigation.

1303 Olivier FAURE, *Les Français et leur médecine au XIX^e siècle*, Paris, Belin, 1993, p. 41-76 et 207-239.

1304 Piergiuseppe ESPOSITO, « Tourisme médico-sanitaire et développement d'une offre médicale "à la pointe". Arc lémanique et Chablais vaudois (1850-1914) », in Marc GIGASE, Cédric HUMAIR et Laurent TISSOT (dir.), *Le tourisme comme facteur de transformations économiques, techniques et sociales (XIX^e-XX^e siècles)*, Neuchâtel, Suisse, Éd. Alphil, Presses universitaires suisses, 2014, p. 213-230.

Années	Nombre de docteurs médecins	Nombre d'officiers de santé	Nombre de pharmaciens
Vers 1848	5		2
Vers 1858	8	3	3
Années 1860	7	3	3
1870	11	2	3
1872	13	2	
1878	14	2	5
1881	16	3	6
1882-1891 (moyenne)	12	3	4
1892	13	4	5
1898	15	2	5
1899	14	1	-
1901	19	1	-
1902	20	1	4
1903-1911 (moyenne)	19	0	5
1912	21	0	-
1913	21	0	5

*Nombre de docteurs médecins, de pharmaciens et d'officiers de santé à Luchon entre 1848 et 1913*¹³⁰⁵

Le nombre de docteurs-médecins connaît une forte augmentation dans les années 1840-1850 (en lien avec l'achèvement des thermes Chambert) et des années 1860 à 1881. Il régresse ensuite dans les années 1880 et stagne jusqu'à la fin des années 1890. La croissance reprend entre 1899 et 1902, de manière vigoureuse : le nombre de médecins passe de 14 à 20. Ce nombre de médecins se stabilise ensuite autour de 20 jusqu'à 1913. La concordance entre les variations de l'affluence globale et le nombre de médecins est, ici, assez nette : croissance dans les années 1870, replis dans

¹³⁰⁵ Tableau réalisé par nos soins à partir de : 1848 : Frédéric BARBIER, « Mont-Oriol aux Pyrénées. Charles-Laurent Tron à Bagnères-de-Luchon (1817-1881) », *Annales du Midi*, t. 106, 1994, p. 169. 1858 : Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées*, op. cit., 1860, vol. 1, p. XXXI ; Années 1860, Anne DUPIC, *Démographie et économie dans la commune de Bagnères-de-Luchon*, 1815-1870, Mémoire de maîtrise d'histoire, Toulouse, 1972, p. 141-142 ; 1870, J. DAUNIC, *Luchon-Guide*, op. cit., 1870 ; 1872, GARRIGOU Félix, *Passé, présent et avenir de Luchon*, Paris, Masson, 1874, p. 26 ; 1878, François GIMET, *Luchon en poche*, op. cit., 1878 ; 1881, *Luchon-Thermal*, n° 3, 16 juin 1881 ; 1882-1891 et 1903-1911, moyennes calculées d'après les informations données dans *Annuaire de la Haute-Garonne*, Toulouse, Privat. Cette source semble plus fiable que pour les hôtels puisqu'elle recoupe quasiment les dénombrements donnés par ailleurs. Nous avons décalé d'un an les calculs de moyennes (1883-1892 et 1904-1912). 1892, J. DAUNIC, *Luchon-Guide à l'usage des baigneurs et des touristes à Luchon. Sixième édition revue et corrigée*, Bagnères-de-Luchon, Sarthe, 1892. 1898, 1899, 1901, 1902, *Luchon-thermal*, respectivement n° 295, juillet 1898 ; n° 316, 19 mars 1899 ; n° 404, 17 décembre 1901 ; n° 420, 6 juillet 1902. 1912 et 1913 enfin, *La Saison*, n° 35, 7 mars 1912, et n° 103, 29 mai 1913.

les années 1880, et reprise de la croissance au début des années 1900. Ce mouvement semble donc davantage lié aux évolutions de l'affluence globale plutôt qu'à celle des curistes qui, elle, stagne à partir de 1880. L'augmentation du nombre de touristes aisés séjournant à Luchon a probablement permis aux médecins d'étendre leur clientèle, au-delà des soins thermaux. Il faut aussi tenir compte du contexte propre à la médecine. Au niveau national, la densité médicale diminue en fin de XIX^e siècle, il n'y a pas assez de diplômes délivrés par rapport à l'augmentation de la population. Et il y a même une régression numérique du corps médical suite à la suppression du diplôme d'officier de santé (en 1892). En 1872, il y a 16 300 médecins contre 15 900 en 1901¹³⁰⁶. À Luchon, c'est dans ce contexte que le nombre de docteurs-médecins augmente tout de même avant 1900. Mais en tenant compte des officiers de santé, dont le nombre culmine en 1892 avant de diminuer drastiquement, le corps médical dans son ensemble stagne. Ces derniers ne sont pas les premiers concernés par le thermalisme, ils ne font pas partie des « médecins consultants » inscrits aux thermes et il n'y en a pas plus à Luchon qu'à Saint-Gaudens, par exemple¹³⁰⁷. Sans doute ces officiers s'occupent-ils de la population cantonale et des quelques malades d'extraction plus modeste qui s'aventurent à Luchon.

La densité en docteurs-médecins à Luchon est, en tout cas, exceptionnelle : 34 docteurs pour 10 000 habitants en 1872, 58 en 1901 et en 1911. À Saint-Gaudens elle est de 4 pour 10 000 en 1872, de 14 en 1901 et redescend à 10 en 1911. En France la densité médicale est de 5 médecins pour 10 000 en 1872, de 4 en 1901 et en 1911¹³⁰⁸. Une station comme Evian, beaucoup plus médicale que Luchon, montre, là, sa forte croissance : 14 médecins pour 10 000 habitants en 1880, 33 en 1900, 52 en 1910¹³⁰⁹. Ax est un peu au-dessous, même si la proportion est également forte : environ 37 pour 10 000 à la veille de la guerre¹³¹⁰. La corporation des pharmaciens, quant à elle, stagne à Luchon dès le début des années 1870, mais sa densité augmente car la commune perd de la population permanente. En effet, si l'on calcule la densité de pharmaciens, autour de 1880, il y a une proportion de 12 pour 10 000 à Luchon, contre 5 pharmaciens pour 10 000 habitants dans la sous-préfecture, 1,6 pour 10 000 en France. En 1911, les chiffres sont de 15 pour 10 000 habitants à Luchon, contre respectivement, 7 et 3¹³¹¹. À Ax, les deux pharmaciens donnent une proportion

1306 Jacques LÉONARD, *La médecine entre les savoirs et les pouvoirs. Histoire intellectuelle et politique de la médecine française au XIX^e siècle*, Paris, Aubier, 1981, p. 292-296, 309.

1307 D'après *Annuaire de la Haute-Garonne*, Toulouse, Privat, 1870-1900.

1308 Pour la France, densité de médecin d'après LÉONARD Jacques, *La médecine entre les savoirs et les pouvoirs*, op. cit., 1981, p. 309 ; Olivier FAURE, *Les Français et leur médecine*, op. cit., 1993, p. 184.

1309 Piergiuseppe ESPOSITO, « Tourisme médico-sanitaire », op. cit., 2014, p. 218.

1310 AD 09, 8 M 32 : Chambre d'industrie thermale d'Ax-les-Thermes, Chemise « Élections des membres », Procès-verbaux des opérations des assemblées électorales (pas de listes nominatives), 14 septembre 1913.

1311 D'après les listes nominatives des pharmaciens de Saint-Gaudens et de Luchon données dans *Annuaire de la Haute-Garonne*, Toulouse, Privat, 1880, 1882, 1903, 1910 et 1914 (en estimant le retard de l'*Annuaire* à deux ans). Statistiques nationales : Olivier FAURE, *Les Français et leur médecine*, op. cit., 1993, p. 188.

approximative de 12 pour 10 000¹³¹². Les médecins et pharmaciens sont donc très nombreux à Luchon et marquent la spécificité de l'économie thermique et touristique, que l'on retrouve de manière plus atténuée, mais tout de même nette, à Ax.

Les pharmaciens, donc, et surtout les médecins abondent à Luchon. Mais, comme certains hôteliers « saisonniers », tous n'y habitent pas à l'année. Ce fait est très marqué pour les docteurs-médecins. En 1872, il y a au plus 7 médecins qui sont recensés dans la station (9 « médecins, vétérinaires, dentistes, pédicures... » quand l'*Annuaire* Privat donne deux vétérinaires à Luchon dans les années 1870) sur les 13 médecins consultants exerçant pendant la saison auxquels on doit ajouter les 2 officiers de santé¹³¹³. C'est-à-dire qu'au moins la moitié des médecins luchonnais ne viennent que pour la saison thermique. En 1896, 6 « médecins » sont recensés à Luchon. Ce sont en fait les trois derniers officiers de santé à exercer, et seulement trois docteurs-médecins. C'est moins d'un quart des 13 à 14 médecins qui exercent pendant la saison estivale qui sont domiciliés à Luchon, proportion bien faible, que l'on retrouve en 1911¹³¹⁴. Plus que toute autre profession, celle de médecin à Luchon est une activité saisonnière. Notons aussi qu'un des deux dentistes mentionnés en 1902 dans *Luchon-Thermal* exerce sa profession l'« hiver à Nice »¹³¹⁵. Sur les cinq médecins permanents de 1911, un seul n'est pas né à Luchon, Guillaume Germès. Il est né à Mayrègne, village tout proche de la vallée d'Oueil¹³¹⁶.

Pour certaines familles luchonnaises, la médecine est un investissement d'avenir. En mars 1865, la liste nominative du corps électoral luchonnais donne par exemple trois étudiants en médecine¹³¹⁷. Des sortes de dynasties de docteurs-médecins luchonnais sont par ailleurs repérables, où l'on voit la fonction se transmettre de générations en générations. L'exemple le plus marquant est celui des Barrié¹³¹⁸. Entre 1647 et 1922, sept générations de Barrié se sont succédées en tant que médecins rattachés aux thermes de Luchon. La famille est originaire de St-Béat et n'exerce à Luchon que pendant la saison estivale. Au moins quatre autres « dynasties » de médecins se constituent sur la période étudiée d'après les listes de médecins : les Cargue, les Dulac, les Estradère

1312 AD 09, 8 M 32 : Chambre d'industrie thermique d'Ax-les-Thermes, Chemise « Élections des membres », Procès-verbaux des opérations des assemblées électorales (pas de listes nominatives), 14 septembre 1913.

1313 AD 31, 6M 622 : Recensement de 1872, Bagnères-de-Luchon.

1314 Le nombre de médecins domiciliés à l'année à Luchon, leur adresse et leur nom ont été établis à partir des recensements à listes nominatives de 1896 (AD 31, 2Mi 1134) et de 1911 (AD 31, 2Mi 1163).

1315 *Luchon-Thermal*, n° 420, 6 juillet 1902.

1316 Recensement de 1911 (AD 31, 2Mi 1163).

1317 AD 31, 3M 507 : Liste des électeurs au 31 mars 1865, Bagnères-de-Luchon. Les recensements suivant n'offrent malheureusement plus de précisions sur les formations suivies par les étudiants mentionnés.

1318 Sur les Barrié, Raymond MOLINERY, « Le journal de Luchon, histoire d'une famille médicale : Les Barrié, XVIII^e-XX^e siècle », *Revue de Comminges*, t. 36, Saint-Gaudens, 1922, p. 1-62.

(descendant de l'entrepreneur des thermes Jean-Bernard Estradère¹³¹⁹), et les Ferras. Cette tendance à la transmission familiale des fonctions de médecin est un phénomène national qui se manifeste surtout à partir de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle. L'élévation du niveau, des années et du coût des études en médecine en sont des causes¹³²⁰. Pour Luchon, l'originalité réside peut-être dans le fait que ces fonctions de médecins dans la station se transmettent bien avant la fin du XIX^e siècle dans des familles comme les Barrié ou les Ferras.

Entrepreneurs de travaux publics

Les travaux publics sont un secteur très important dans les stations touristiques. Les recensements sont délicats à interpréter, nous y reviendrons, mais les métiers du bâtiment apparaissent en tête des occupations luchonnaises. En 1865, 20 % des électeurs luchonnais déclarent comme activité principale un métier du bâtiment (maçons, charpentiers et menuisiers en premier lieu, mais aussi peintres, tapissiers, tailleurs de pierre, ardoisiers). Ils ne sont plus que 7 % en 1896, 10 % en 1911¹³²¹. Ces recensements sont très imprécis, mais ils trahissent un tassement relatif du secteur du bâtiment en fin de siècle ainsi que les effets de la crise économique des années 1880. Au niveau national, elle a particulièrement touché le secteur du bâtiment qui ne reprend sa croissance qu'après 1906¹³²². D'après le cadastre, à Luchon, le nombre de maisons passe ainsi de 449 à la date de la première matrice cadastrale en 1839, à 1 077 en 1882 (multiplication par 2,4, croissance annuelle moyenne de 2 %) et 1 240 en 1910 (croissance de 0,5 % par an)¹³²³. Cela confirme la forte croissance luchonnaise pendant le premier XIX^e siècle, puisqu'en chiffres absolus, on construit 15 nouvelles maisons par an entre 1839 et 1882. Cette croissance est plus forte que la hausse de la population permanente, qui passe d'environ 2 500 habitants (moyenne des recensements de 1836 et 1841) à 4 256 (en 1881), apogée de la population permanente luchonnaise. Par la suite, entre 1882 et 1910, on atteint « seulement » les 6 nouveaux bâtiments habitables par an, mais c'est sans compter sur la baisse de la population permanente (-20 % pour atteindre 3 415 habitants en 1911) et sur le contexte de crise du bâtiment qui rendent la « performance »

1319 Descendance de Jean-Bernard Estradère : article de *Luchon-Thermal* à l'occasion du décès de Jean-Bernard, n°437, 18 décembre 1902.

1320 Christophe CHARLE, *Histoire sociale de la France au XIX^e siècle*, Paris, Seuil, Point, 2001, p. 221-222.

1321 Statistiques établies à partir de : pour 1865, la liste nominative des électeurs de Bagnères-de-Luchon dans AD 31, 3 M 507, pour 1872 : AD 31, 6M 622, pour 1896 et 1911, les listes nominatives des recensements : AD 31, 2Mi 1134 et 2Mi 1163.

1322 Albert BRODER, *L'économie française au XIX^e siècle*, Paris, Ophrys, 1993, p. 125 et sq. ; Fernand BRAUDEL, Ernest LABROUSSE, *Histoire économique et sociale de la France, t. IV, 1880-1950*, Paris, Presses Universitaires de France, Quadrige, 1993 (1979-1981), p. 369-370 ; François CARON, *Histoire économique de la France (XIX^e-XX^e siècle)*, 2e édition revue et augmentée., Paris, A. Colin, 1995, p. 62-64 ; et Yves BRETON, Albert BRODER, Michel LUTFALLA (dir.), *La longue stagnation en France. L'autre grande dépression. 1873-1897*, Economica, 1997.

1323 Calculs à partir de AD 31, 3 P 5520 et 5521 : Matrices cadastrales des propriétés bâties et non bâties de Bagnères-de-Luchon, vol. 1 et 2, dressées le 18 janvier 1839 ; 3P 5523 et 3P 5524 : Matrice des propriétés bâties, 1882 et 1911.

luchonnaise honorable, même si l'on trouve bien mieux sur les littoraux en particulier¹³²⁴.

Les thermes, les hôtels, les villas focalisent les investissements. Très tôt, ces constructions attirent à la fois les entrepreneurs locaux, qui tentent par là de s'enrichir avant d'étendre leurs activités aux adjudications des travaux publics les plus importants¹³²⁵, et des entrepreneurs extérieurs. À Luchon, dès les années 1780, la construction (inachevée) des thermes Le Bourgeois mobilise alors des tailleurs de pierre venus de Bordeaux et de Toulouse, car la main-d'œuvre qualifiée pour travailler des pierres de la dureté de celles utilisées pour le nouveau bâtiment font défaut sur place. Devant les retards de paiement, des lettres de réclamation des travailleurs montrent aussi la venue de forgers et de fondeurs de Toulouse et de Saint-Girons¹³²⁶. L'adjudication de la maîtrise d'œuvre des travaux, à Saint-Gaudens en 1784, met aux prises six entrepreneurs. Tous viennent du Comminges, dont trois de Saint-Gaudens et un de Luchon, Jean Guiard (ou Guyard), qui emporte l'enchère au rabais pour 147 750 livres¹³²⁷. Guiard est en fait un maître appareilleur venu s'établir à Luchon en vue de ces travaux. Il est né en Franche-Comté et est arrivé à Luchon en 1782, « guidé non seulement par l'intérêt personnel mais plus encore par le désir de faire connaître ses talents », parce qu'il avait entendu qu'on allait établir dans cette commune un établissement royal¹³²⁸. L'opportunité économique que représente le développement nouveau qu'est en train de connaître le thermalisme est donc, bel et bien, une réalité mentale. Dès ces prémices (déjà d'envergure), la construction touristique et thermale est une activité qui met en jeu une économie d'échelle régionale, voire au-delà, et où l'information circule.

Les entrepreneurs locaux mettent probablement un certain temps à pouvoir s'adapter à la charge de travail nécessaire pour mener à bien la construction de bâtiments touristiques bien plus importants que ce qu'avait jusque là connu leur vallée. Il leur faut le temps d'obtenir la capacité technique et surtout logistique suffisante. En l'an X, c'est un entrepreneur de travaux publics toulousain qui prend la ferme des bains de Luchon, attiré par la perspective de la construction de nouveaux thermes. Il propose de mener ces travaux en échange d'un bail gratuit de vingt ans¹³²⁹. Face à la venue d'entrepreneurs « extérieurs », attirés par des travaux de grande envergure dans une station très attractive, le risque local est alors de ne jamais pouvoir atteindre la taille critique

1324 Pierre LABORDE, *Histoire du tourisme sur la côte basque*, op. cit., 2001, p. 225.

1325 Michel CHADEFAUD, *Aux origines du tourisme*, op. cit., 1987, p. 491.

1326 AD31, 5M 41 : Lettre de La Chapelle au Contrôleur général, 27 juin 1787 et lettres diverses, 1787.

1327 *Idem* : Adjudication au rabais des travaux à faire pour construire un établissement thermal à Luchon, Saint-Gaudens, 28 novembre 1784.

1328 *Idem* : Supplication de Jean Guiard au ministre Necker, juillet 1789.

1329 *Idem* : Lettre de Louis Milan, entrepreneur de travaux publics à Toulouse, fermier des bains de Luchon, au préfet de Haute-Garonne, 16 nivôse an X.

permettant d'être concurrentiel et, ainsi, de se faire irrémédiablement écarter des ouvrages les plus rémunérateurs. Le tournant est cependant pris. Dès 1807, l'adjudication des thermes projetés par le préfet Richard au pied de la montagne de Superbagnères, d'un montant (largement dépassé finalement) de 80 000 fr, est emportée par Salles, de Luchon¹³³⁰.

Le bâtiment est sans doute le secteur qui irrigue le plus tôt et le mieux l'économie régionale. En 1806, dans son projet d'organisation par le département de Hautes-Pyrénées du développement du thermalisme pyrénéen, le préfet Chazal envisage d'utiliser les marbrières de son département pour construire tous les établissements pyrénéens. Il propose de rouvrir les trois carrières de la vallée d'Aure dont l'exploitation est arrêtée depuis le règne de Louis XV (en raison de la rapide dégradation de leurs marbres). Désormais, de nouveaux enduits permettent de les utiliser sans dommage¹³³¹. Le thermalisme se fait ici pivot mental de l'économie départementale, même si l'ambition de Chazal ne se matérialise finalement pas. Plus tard, aux thermes Chambert, les masses de marbre nécessaires viennent des Pyrénées, de Bigorre et de Saint-Béat, ce qui nourrit l'économie régionale. Les baignoires et les séparations entre cabines, toutes en marbre, viennent de Bagnères-de-Bigorre¹³³². Le marbre de Saint-Béat, dont la carrière est alors relancée par un négociant parisien, M. Derville, est utilisé pour bâtir l'entrée et le portique des thermes. La commande concerne 256 m³ de marbre blanc, pour un coût de 38 400 fr. Lorsque les captages sont refaits entre 1837 et 1841 sous la direction de François, les tuyaux en plomb sont remplacés par des conduites en porcelaine venues de la fabrique de Fouques et Arnoux à Valentine¹³³³. Pour le portique, ce sont des entrepreneurs luchonnais qui emportent l'adjudication pour le transport, la taille et la construction de ces ensembles pour un peu plus de 25 000 fr. (dont 5 000 pour le seul transport depuis Saint-Béat)¹³³⁴. Au moment de lancer les travaux en 1848, la première tentative d'adjudication met aux prises trois entrepreneurs méridionaux (originaires de Toulouse, Moissac et Portet-sur-Garonne), mais pas de luchonnais. Aucun n'ayant proposé de rabais sur le prix mis aux enchères, c'est finalement l'entrepreneur de travaux publics luchonnais Jean-Bernard Estradère, qui emporte dans un deuxième temps la première tranche de la construction des thermes Chambert, pour 246 455 fr¹³³⁵.

1330 *Idem* : Minute préfectorale sur la mise en adjudication des travaux des Bains de Luchon, 1807.

1331 AD 31, 5 M 47 : Mémoire du préfet des Hautes-Pyrénées, adressé à l'empereur et mis en copie dans la correspondance avec le préfet de la Haute-Garonne, 4 avril 1806.

1332 Coût : 6 431 fr. AD 31, 2 O 42/22 : Délibération du conseil municipal de Luchon, 21 décembre 1850.

1333 Nérée BOUBÉE, *Bains et courses de Luchon*, *op. cit.*, 1843, p. 9.

1334 AD 31, 2 O 42/22 : Contrats entre la mairie de Luchon et Derville et Cie, Huguet Bordes et Jean-Bernard Estradère, 20 septembre 1853.

1335 AD 31, 5 M 83 : Procès-verbal d'adjudication par soumission cachetée des travaux de reconstruction de l'établissement thermal formant le premier lot, préfecture de Toulouse, 23 décembre 1848.

Les Luchonnais sont donc capables de mener la construction de grands ouvrages et assurent, désormais, la main-mise locale sur les ressources produites par le tourisme. Ces travaux d'infrastructure sont aussi vus comme des manières de procurer de l'emploi localement, en dehors de la saison, pour les catégories populaires. En 1847, le maire de Luchon, espère que la construction des thermes va débiter très prochainement car il est urgent de procurer « à la classe ouvrière un vaste champ de travail », et de diminuer d'autant les charges d'assistance consentie par la commune¹³³⁶. En décembre 1853, face au chômage d'une partie des « classes ouvrières et indigentes de la ville », le conseil municipal de Luchon décide de faire débiter les travaux restants aux thermes, sans attendre le printemps, époque plus propice. Ces travaux, « tout en venant adoucir les mauvais jours du pauvre, deviendront profitables à la commune.¹³³⁷ »

S'il ne fallait retenir qu'un nom d'entrepreneur, qui marque le paysage thermal et touristique pyrénéen entre les années 1840 et 1870, ce serait Edmond Chambert, avant que quelqu'un comme Édouard Niermans en fin de XIX^e siècle ne fasse encore changer d'échelle à l'entreprise de l'architecture du loisir. Chambert (Toulouse 1818-1881), architecte du département de la Haute-Garonne de 1843 à 1856 puis de 1868 à 1870, n'est pas un simple fonctionnaire chargé de l'architecture officielle. C'est un véritable entrepreneur du thermalisme qui imprime sa marque sur un grand nombre de sites, et en retire des revenus importants. Ses honoraires pour les thermes de Luchon s'élèvent par exemple à 40 000 fr, une petite fortune, pour sept années de direction des travaux¹³³⁸. Et, en parallèle, il mène de nombreux projets. Comme pour Jules François, ce sont ces thermes qui lancent ce segment de sa carrière. Ce n'est pas le seul puisqu'il est aussi architecte diocésain et réalise à ce titre l'église de Revel, le portail de l'archevêché de Toulouse, la verrière de la cathédrale Saint-Étienne. Il réalise également les abattoirs d'Auch. Du côté des établissements thermaux, il intervient entre autres – un inventaire exhaustif devra être mené – à Siradan (1860), Encausse, pour un projet non réalisé au Teich (1863-1864), aux thermes du Couloubret à Ax (1865-1866), ou encore à Audinac dans les années 1860. Pour l'architecture de villégiature, outre son projet pour le casino de Luchon (1863-1864), il réalise les plans de nombreuses villas. À Luchon, il sort du classicisme imposé pour les constructions des établissements thermaux et participe d'un mouvement architectural commun aux stations touristiques du temps – même s'il reste à mesurer sa précocité. Dans les années 1850, il réalise, entre autres, les plans des chalets Spont, importation précoce du modèle du chalet suisse auquel il donne un style monumental (1855), et de l'hôtel d'Angleterre (1854, immeuble de grand rapport, propriété du maire Charles Tron). Il dirige la

1336 AD 31, 1 O 42/22 : Lettre du maire de Luchon, Mathieu Soulérat, au préfet de Haute-Garonne, 28 mai 1847.

1337 *Idem* : Délibération du conseil municipal de Luchon, 1^{er} décembre 1853.

1338 AD 31, 5 M 83 : M. Grillon, « Rapport fait au Conseil général des bâtiments civils », Paris, 24 mars 1853.

construction de la villa Bertin, près du pont de Montauban, sobre mais belle demeure bourgeoise, ou la reconstruction de l'hôtel Bonnemaison (1865)¹³³⁹. Cette liste n'est pas exhaustive et gagnerait à être complétée par un travail d'inventaire approfondi¹³⁴⁰. La qualité et l'éclectisme de ces réalisations est symptomatique du mouvement d'ouverture architecturale qui s'opère à partir du milieu du XIX^e siècle dans les stations touristiques.

Jules François et Edmond Chambert sont incontestablement les pivots des aménagements touristiques et thermaux des Pyrénées centrales au milieu du XIX^e siècle. Pour la fin du siècle et le XX^e siècle, outre une masse de constructions qui se banalisent, les architectes influents rayonnent sur l'ensemble de la France, en lien avec de grandes entreprises de travaux publics qui naissent alors. On l'a rencontré avec Niermans au Pyrénées-Palace en 1910, on pourrait aussi évoquer l'entrepreneur Édouard Pellerin dans la Société générale thermale et balnéaire, ou encore la Compagnie du Midi, son entrepreneur François Thévenot et son architecte Henry Martin. L'ampleur des investissements ne donne plus aux Luchonnais que des places secondaires, car ils n'ont pas réussi à construire de compagnies de travaux publics suffisamment importantes.

2. Richesse foncière

Ce tour d'horizon des entreprises et entrepreneurs du tourisme peut être complété par une étude de l'évolution de la valeur des biens immobiliers dans quelques communes de notre terrain. Cela ne donne bien sûr pas une idée de tous les revenus touristiques : les médecins, les marchands ambulants n'ont pas de revenus immobiliers par exemple. Et ces marchands sont présents dès le début du XIX^e siècle au moins¹³⁴¹. Mais les revenus fonciers permettent tout de même d'avoir une idée de l'attractivité de chaque station. Les premières matrices cadastrales n'ayant pas toutes été dressées au même moment, il y a un décalage entre les trois communes « témoins » choisies (Ax, Aulus et Luchon). Nous avons ajouté, à titre de comparaison avec Luchon surtout, deux communes de Haute-Garonne : Salies (environ 800 habitants au moment du cadastre), dont l'exploitation thermale ne débute qu'en fin de siècle, et Saint-Gaudens (environ 6 000 hab), sous-préfecture relativement prospère au XIX^e siècle.

1339 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées, op. cit.*, 1860, vol. 1, p. 338 ; AD 09, 8 M 24/3 : Rapports de l'inspecteur des eaux d'Aix au préfet d'Ariège, juillet 1865 et 16 août 1866 ; Jules FRANÇOIS, Professeur FILHOL, M. SENTEIN, *Bains d'Audinac (Ariège) près Saint-Girons*, Toulouse, Treille et Cie, 1869 ; Dominique JARRASSÉ, *Les thermes romantiques, op. cit.*, 1992, p. 52-53 ; Frédéric BARBIER, « Mont-Oriol aux Pyrénées : Charles-Laurent Tron et Bagnères-de-Luchon (1817-1881) », *Annales du Midi*, t. 106, Toulouse, Privat, 1994, p. 176.

1340 C'est en partie l'objet du programme de recherche « Tourisme, culture, villégiature dans les Pyrénées », engagé sur la période 2018-2020 dans le cadre du POI FEDER-région Occitanie.

1341 Jérôme de TRINCAUD LA TOUR, *Notice sur la ville de Bagnères-de-Luchon, op. cit.*, 1827, p. 7.

Communes (année de réalisation de la matrice cadastrale)		Nombre			Revenu estimé, en francs		Total revenu des propriétés bâties (en francs)	Total revenus des propriétés non-bâties, en francs (superficie concernée)	Total revenus fonciers (en francs)
		Maisons	Usines et moulins	Nb de propriétaires	Maisons (revenu moyen /maison en francs)	Usines et moulins (revenu moyen/usine en francs)			
Ax	1827	368	13	680	5 242 (14)	2 129 (164)	7 437	6 027 (3 026,04 ha)	13 463
	1882	490		364	-	-	8 962	5 904	14 866
	1910	449	17	355	123 761 (276)	22 577 (1 505)	146 338	-	-
Aulus	1834	211	4		1 313 (6)	362 (91)	1 675	5 353 (3 041,61 ha)	7 028
	1882	287		240	-	-	5 047	9 332	14 379
	1910	292	5	228	41 034 (141)	6 018 (1 204)	47 052	-	-
Luchon	1839	449	12	608	49 475 (110)	6 310 (526)	55 785	48 579 (4 887,46 ha)	104 364
	1882	1 077	12	738	-	-	211 516	31 070	242 593
	1910	1 240	29	878	560 483 (452)	79 258 (2 733)	639 742	-	-
Salies	1826	155	2		2 415 (16)	330 (165)	2 745	5 781 (625,76 ha)	8 526
	1882	-	-	219	-	-	4 863	-	-
	1911	307	13	-	59 188 (193)	30 925 (2 379)	90 112	-	-
Saint- Gaudens	1830	829	16		24 014 (29)	2 694 (168)	26 708	37 097 (2 646,46 ha)	63 805
	1882	-	-	1 028	-	-	40 212	-	70 484
	1910	1 508	44	1 136	402 870 (267)	30 733 (698)	433 604	-	-

Évolution des revenus des propriétés bâties dans cinq communes de Haute-Garonne et d'Ariège au XIX^e siècle d'après les matrices cadastrales¹³⁴²

Les tables alphabétiques et matrices cadastrales qui ont servi à établir ce tableau ne recoupent pas exactement les même données au cours du siècle : la première matrice donne les propriétés bâties et non bâties. En 1882, il s'agit d'une matrice des propriétés bâties mais qui précise

1342 Statistiques établies par nos soins à partir de AD 09, 3 P 1053 : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, commune d'Aulus, dressé le 10 février 1843 ; 3 P 1056 : Matrice cadastrale des propriétés bâties et table alphabétique des propriétaires, Aulus, 20 avril 1882 ; 3 P 1059 : Matrice cadastrale des propriétés bâties et table alphabétique des propriétaires, Aulus, 20 avril 1910. AD 09, 3 P 1071, 1072 et 1074, 3 P 1075, 3 P 1079 : Ax, 1827, 1882, 1910. AD 31, 3 P 5520 et 5521, 3P 5523, 3P 5524 : Bagnères-de-Luchon, 1839, 1882, 1910. AD 31, 3 P 8464, 3 P 8466 et 3 P 8467 : Salies-du-Salat, 1826, 1882 et 1910. AD 31, 3 P 8215, 3 P 8222, 3 P 8223 : Saint-Gaudens, 1830, 1882, 1910.

aussi les valeurs locatives imposables des propriétés non-bâties détenues par les propriétaires des premières. En 1911, il ne s'agit plus que de la matrice des propriétés bâties, sans informations sur les propriétés non-bâties. L'évaluation des valeurs locatives ou des « revenus » des propriétés est réalisée par des répartiteurs, dix à Luchon, originaires de la commune et des environs et dont la candidature a été retenue par le sous-préfet¹³⁴³. Cette évaluation des valeurs locatives des propriétés possédées par chaque contribuable, valeurs fictives si le propriétaire habite sa propriété, sert à établir le montant des contributions foncières¹³⁴⁴. La loi du 13 juillet 1900 spécifie un « revenu net imposable », qui est égal à la différence entre la valeur locative estimée et une proportion de 25 % pour les maisons, 40 % pour les usines de frais et amortissements. C'est-à-dire que, pour Luchon par exemple, la valeur locative « réelle » en 1911 est de 700 604 fr pour les maisons, 110 961 pour les « usines » (à la définition imprécise) soit au total 811 565 fr. En procédant de même que dans les mutations par décès pour évaluer le prix total de ces immeubles, ces revenus donnent une valeur immobilière totale à Luchon de plus de 16 millions de francs à la veille de la guerre. Pour une commune de montagne comptant moins de 3 500 habitants, c'est considérable. Nous avons retenu la valeur « nette » qui donne une idée du bénéfice immobilier dans la commune. La forte croissance du revenu estimé des propriétés bâties entre 1882 et 1910, que l'on retrouve partout sauf à Luchon, tend à montrer qu'il n'y a que dans cette dernière que les réévaluations des cotes foncières étaient réalisées correctement avant 1882. On voit dans les tableaux récapitulatifs des matrices que les revenus sont sous-évalués en 1882 à Ax ou à Aulus, par exemple, pour les propriétaires des thermes. Ce que l'on peut évaluer sans peine, c'est la croissance du nombre de maisons : 22 % à Ax (entre 1827 et 1910, moins d'une nouvelle maison par an), où les destructions et reconstructions semblent plus nombreuses qu'ailleurs car le cadre urbain est étrié, 28 % à Aulus (1834-1910, à peine plus d'une maison par an), 98 % à Salies (1826-1911, 1,8 maison par an), 82 % à Saint-Gaudens (1830-1910, 8,5 maisons par an), 176 % à Luchon (1839-1910, 11,1 maisons par an).

La richesse foncière luchonnaise

À toutes les dates, Luchon domine largement les autres communes en terme de valeur locative totale comme de valeur unitaire moyenne des maisons et usines. Les 449 maisons de Luchon en 1839 représentent un revenu imposable de 49 475 fr, ce qui correspondrait, en capital, à près d'un million de francs. C'est presque dix fois plus qu'à Ax, dont le nombre de maisons est de peu inférieur et qui tente de se saisir du développement touristique depuis la fin du XVIII^e siècle. En

1343 Candidatures et personnes sélectionnées, débats sur l'évaluation des propriétés à Luchon voir AM Luchon, 2G6 : Contributions directes, désignation des répartiteurs.

1344 Thomas PICKETTY, *Les hauts revenus en France au XX^e siècle. Inégalités et redistributions (1901-1998)*, Paris, Grasset, 2001, p. 538-539.

calculant la rentabilité annuelle potentielle par maison, Luchon domine ses voisins de très loin : le revenu moyen unitaire est près de quatre fois plus élevé qu'à Saint-Gaudens, sept fois plus qu'à Salies, huit fois plus qu'à Ax, et dix-huit fois plus qu'à Aulus, qui n'est décidément encore qu'un bien modeste village de montagne. Si Aulus peine à refaire son retard, Ax (après 1882), comme Saint-Gaudens et Salies, voient leurs cotes être fortement réévaluées au cours du siècle. Leurs valeurs locatives moyennes par maison dépassent néanmoins à peine la moitié de celle de Luchon en 1910. Dès le début du XIX^e siècle, la spécificité de l'économie luchonnaise, en partie assise sur la spéculation immobilière, est donc manifeste. L'ensemble des biens immobiliers semblent profiter de cette situation car le revenu estimé des usines et des terres agricoles luchonnaises, malgré leur faible superficie, est très élevé. Ainsi, le revenu moyen des terres non-bâties à Luchon est d'environ 10 fr par hectare en 1839, malgré le fait qu'elles incluent une grande majorité de terrains de montagne non cultivables, contre 1,50 fr à Aulus, 2 fr à Ax, 9 fr à Salies. Seule Saint-Gaudens, commune de plaine, fait mieux (avec un revenu moyen de 14 fr par hectare dès 1830). Les usines luchonnaises ont, elles aussi, un revenu moyen très largement supérieur aux autres (trois à cinq fois plus en 1839, seule Salies et ses salines est revenue sur Luchon en 1910) : Luchon, isolée dans une extrémité peu dynamique du royaume, est prise dans un cercle vertueux de croissance économique soutenue, qu'on ne retrouve aussi nettement dans aucune commune proche.

La répartition des cotes foncières : inégalitaires mais moins qu'ailleurs

On peut aller voir plus en détail comment se répartit cette richesse foncière. À Ax, en 1827, sur 680 propriétaires (propriétés bâties et non bâties confondues), 64 n'habitent pas la commune (9,4 %) : 53 viennent du canton d'Ax, 7 du reste de l'Ariège, 2 de Haute-Garonne et 1 de Marseille¹³⁴⁵. En 1882, ces propriétaires « étrangers » sont 10 %, dont deux cinquièmes viennent d'Ariège. Pour les départements limitrophes six propriétaires viennent de Haute-Garonne, deux de l'Aude. Pour le reste (moins de la moitié des propriétaires « étrangers »), on trouve sept habitants des Bouches-du-Rhône, quatre de Gironde, un de Paris, un du Var, un de Sétif et un de Madrid. En 1910, on compte 15 % de propriétaires extérieurs, dont plus de la moitié d'Ariège et de Haute-Garonne (31 sur 52). Le rayonnement axéen reste faible même si la part des extérieurs s'accroît. Si l'on s'intéresse, maintenant, à la répartition des revenus fonciers, en 1882 comme en 1910, le décile supérieur des cotes foncière concentre 51 à 52 % des revenus fonciers (hors biens communaux). En 1882, ces 10 % de plus gros propriétaires ont des cotes fort modestes par rapport à ce qu'on rencontre à Luchon : de 66 fr à 1 235 fr (pour la Compagnie générale des thermes d'Ax et ses deux

1345 AD 09, 3 P 1071 : État de sections des propriétés bâties et non bâties de la commune d'Ax, dressé le 8 août 1827 ; AD 09, 3 P 1072 : Matrice cadastrale des propriétés foncières, Ax, 1^{er} volume, dressée le 11 août 1827 ; AD 09, 3 P 1074 : Matrice cadastrale des propriétés foncières, 3^e volume avec table des propriétaires, dressée le 11 août 1827.

établissements, dont les revenus sont ici sous-estimés). Les trois propriétaires de thermes sont en fait les trois plus gros propriétaires : outre la CGTA, on trouve le Modèle (654 fr) et les héritiers Sicre (bains du Breilh, 560 fr)¹³⁴⁶. En 1910, les principaux propriétaires restent ceux des bains, et leurs cotes ont été fortement réévaluées : CGTA (12 548 fr de revenus imposables), le Modèle (4 380 fr) et Irma et Charlotte Sicre, propriétaires indivises des bains du Breilh, de l'hôtel attenant et de maisons (8 396 fr). Ces cotes se rapprochent des meilleures de Luchon, à la différence qu'à Luchon la commune possède les thermes et que les dix plus gros propriétaires particuliers ont des revenus purement liés à l'hébergement des visiteurs. À Ax, les trois plus gros propriétaires gagnent leurs revenus grâce aux thermes. La Compagnie du Midi, avec la gare, est créditée d'un revenu imposable de 3 016 fr. Sinon, parmi ces principaux propriétaires on trouve Théophile Delcassé (« château de Carbonnade », 1 425 fr de revenus estimés, député de l'Ariège, ancien ministre des Affaires Étrangères, futur ministre de la marine, résidant à Paris)¹³⁴⁷.

En 1834, le cadastre d'Aulus ne donne qu'un état des sections et ne livre pas les noms ou adresses des propriétaires. En 1882, on compte 20 étrangers à la commune (8 %) sur 240 propriétaires. Dix viennent du canton ou de Saint-Girons, dont deux des trois plus gros propriétaires : l'hôtelier Joseph Biros et l'entrepreneur de diligences Adolphe Rumeau, tous deux de Saint-Girons. Trois viennent du reste de l'Ariège, les autres de Toulouse (deux), de Marseille (deux), de Gironde et d'Ardèche, avec des noms qui font penser qu'il s'agit d'« émigrés » du Couserans. Le plus gros propriétaire foncier, en dehors de la commune (2 501 fr essentiellement de propriété non bâtie) est la Société générale anonyme des eaux d'Aulus avec seulement 1 005 fr de revenu estimé dont 887 fr de propriété bâtie : là encore, ça ne correspond pas à la réalité. Les hôteliers, Calvet, Souquet, Rumeau, Biros ont des revenus estimés entre 130 et 600 fr seulement¹³⁴⁸. En 1911, les revenus de ce patrimoine hôtelier et thermal ont été fortement réévalués. La part des « étrangers » n'a pas évolué : ils sont dix-neuf, soit 8 % des propriétaires, dont dix de l'arrondissement de Saint-Girons, une d'Ax-les-Thermes, quatre de Haute-Garonne, les autres de Bordeaux, Marseille, Montpellier et Sète. Leurs cotes sont minimales. Les 10 % de plus gros propriétaires (hors commune) concentrent 78 % du revenu immobilier imposable d'Aulus, dont 32 % pour la seule propriété indivise de mesdames Carré et Eschary qui possèdent les bains (revenu estimé à 1 200 fr), la buvette, des kiosques, un lavoir, trois « maisons » (4 500 fr de revenu total), le casino et une usine

1346 AD 09, 3 P 1079 : Matrice cadastrale des propriétés bâties et table alphabétique des propriétaires, Ax, 1910.

1347 AD 09, 3 P 1079 : Matrice cadastrale des propriétés bâties et table alphabétique des propriétaires, Ax, 1910.

1348 AD 09, 3 P 1056 : Matrice cadastrale des propriétés bâties et table alphabétique des propriétaires, Aulus, 20 avril 1882.

électrique (1 428 fr de revenu estimé)¹³⁴⁹.

À Luchon, en 1839, si l'on excepte les revenus concentrés par la commune, les 6 plus gros propriétaires (environ 1 %) concentrent 15 % des valeurs immobilières. Les 61 propriétaires (10 %) aux plus fortes cotes foncières concentrent 59 % des revenus potentiels imposables (commune exclue). L'inégalité de la propriété foncière est forte et approximativement stable sur le siècle. En 1882, les 74 plus gros propriétaires à Luchon (sans la commune et l'établissement thermal), qui représentent approximativement 10 % des propriétaires, détiennent 62 % des valeurs locatives de la commune (desquelles sont enlevées les valeurs des biens communaux et de l'établissement thermal). Les revenus fonciers estimés pour ces 10 % de plus gros propriétaires vont de 714 fr. à 5 234 fr. (Augustin Spont). Les 7 plus gros propriétaires de Luchon en 1882 (0,95 % des propriétaires dont les propriétés ont des revenus estimés entre 2 630 fr. et 5 233 fr.) possèdent 14,1 % de la valeur locative luchonnaise. En 1910, le décile supérieur des propriétaires cumule 60 % de la valeur locative luchonnaise. Les 9 plus gros propriétaires (1,03 % des propriétaires, dont les revenus vont de 6 750 fr. à 15 675 fr.) rassemblent 15 % des revenus fonciers de la ville. La propriété luchonnaise est inégalitaire, mais bien moins qu'à Paris par exemple : entre les années 1880 et 1900, Thomas Picketty estime que les 5 % de propriétaires parisiens les plus importants possèdent plus de 90 % de la valeur locative totale et que le seul centile supérieur détient 45 % de la valeur locative totale¹³⁵⁰. Le tableau suivant liste les dix plus grands propriétaires de Luchon en 1839, 1882 et 1911 et donne pour chacun la valeur locative imposable, sa correspondance en capital (calcul « administratif » effectué lors des successions pour évaluer le patrimoine laissé par le défunt) ainsi que le lieu de résidence indiqué dans les matrices cadastrales.

1349 AD 09, 3 P 1056 : Matrice cadastrale des propriétés bâties, Aulus, case 102, propriété indivise de la veuve Carré née Chabaud et de M^{me} Eschavy épouse Campredon.

1350 Thomas PICKETTY, *Les hauts revenus*, *op. cit.*, 2001, p. 540 et graphique p. 541

1839			1882			1911		
Nom (profession si précisée) Commune	Revenu potentiel (cote foncière)	Estimation en capital	Nom (profession si précisée) Commune	Revenu potentiel (cote foncière)	Estimation en capital	Nom (profession si précisée) Commune	Revenu potentiel (cote foncière)	Estimation en capital
Gazave Guillaume Luchon	2 412	48 233	SPONT Augustin Paris	5 234	104 680	SACARON (hôtelier)	15 675	313 500
Cazat Bernard (hôtelier) Luchon	2 211	44 213	TRON Adolphe Luchon	5 165	103 300	BONNEMAIS ON Paul Luchon (avocat et hôtelier)	10 500	210 000
Lafont Guillaume Luchon	2 132	42 631	BONNEMAIS ON Amédée Luchon	4 023	80 460	GORSSE Ernest de Luchon (prop.)	10 125	202 500
Nadau Jean-Louis (marchand) Luchon	1 844	36 887	LAFONT Guillaume Luchon	3 576	71 520	SARTHE Edmond Veuve Toulouse	10 087	201 740
Colomic Bernard- Augustin (hôtelier) Luchon	1 783	35 655	ESTRADÈRE Jean- Bernard Luchon	3 370	67 400	SPONT héritiers Luchon (prop.)	9 150	183 000
Azémar Pierre aîné Luchon	1 471	29 413	SACARON Augustin Luchon	3 217	64 640	PÉLISSIER Luchon (hôtelier)	6 750	135 000
Salles Mathieu (architecte) Luchon	1 275	25 504	ST-JEAN Jean Toulouse	2 631	52 620	MIFFRE Luchon (hôtelier)	6 750	135 000
Tron Noël Luchon	1 252	25 039	AZÉMAR Jean-Pierre Luchon	2 529	50 580	D'HOSTES Henri Luchon	6 375	127 500
Seube Victor aîné (fabricant de chocolat) Luchon	1 248	24 966	COLOMIC Bernard Luchon	2 498	49 960	PEYRAFITTE Louis Luchon (hôtelier)	6 150	123 000
Seube Julie Luchon	1 122	22 431	SACARON Marie	2 441	48 820	MALPEL Toulouse	6 037	120 740

Les dix principaux propriétaires de Luchon en 1839, 1882 et 1911 (en francs)¹³⁵¹

Si l'on tente une comparaison nationale, la spécificité luchonnaise apparaît clairement. Un état des cotes foncières dressé quelques années plus tôt, en 1826, montre que la Haute-Garonne figure parmi les quatorze départements où les cotes supérieures à 500 fr sont les plus fréquentes

¹³⁵¹ Tableau réalisé par nos soins à partir des matrices cadastrales de Luchon (1839-1911). En 1839 et 1882, le revenu foncier inclut les propriétés non bâties. En 1911, il ne s'agit que des propriétés bâties.

(entre 0,61 et 1,7% du total des cotes)¹³⁵². Tous les autres départements pyrénéens figurent parmi la grande majorité des départements où ces cotes représentent moins de 0,35 % des propriétaires. Luchon confirme sa richesse particulière, malgré le décalage de 13 ans : en 1839, elle possède 7 % de ses cotes au dessus de 500 fr. Si l'on s'intéresse aux cotes supérieures à 2 000 fr (qui mélangent en 1839 et 1882 des valeurs bâties et non-bâties), qui correspondent à des revenus qui commencent à être confortables, la proportion parmi les propriétaires luchonnais est de 0,7 % en 1839 (4 personnes), de 2,8 % en 1882 (21 personnes) et de 6,9 % en 1910 (61 personnes, uniquement pour des propriétés bâties cette fois). À Saint-Gaudens, en 1910, les plus fortes cotes pour des propriétés bâties atteignent 4 500 à 6 000 fr, pour des propriétaires qui cumulent plusieurs maisons¹³⁵³. Le territoire luchonnais est très profitable et permet de dégager un groupe de propriétaires, numériquement de plus en plus nombreux, capable de vivre de ses rentes touristiques¹³⁵⁴.

Une présence de plus en plus forte des propriétaires extérieurs : Luchon, centre d'investissement immobilier

L'étude du cadastre permet d'atteindre une autre dimension : les captations extérieures des revenus immobiliers luchonnais se renforcent avec le temps, alors qu'elles semblent négligeables en début de période. Les premiers investissements immobiliers et la structure de la propriété foncière nous échappent avant le cadastre, mais, en 1810, le préfet de Haute-Garonne parle de demeures « aussi vastes que commodes » le long des allées, qui ont été bâties pas des « habitants de Luchon », qui, « depuis longtemps », « se sont résignés à toutes sortes de sacrifices pour embellir leur ville et rendre le séjour aussi agréable que salubre aux malades et aux étrangers.¹³⁵⁵ » Avec le cadastre de 1839, on peut voir que, sur 608 propriétaires, seuls 24 sont extérieurs à la commune (3,9 %), et encore viennent-ils des environs : 14 habitent le canton, 2 à Cierp et 2 à Gaud, au débouché de la vallée de Luchon sur celle de la Garonne. On ne peut donc réellement considérer comme « extérieurs » que six propriétaires (1 %) : deux de Bordeaux, un de Praissac (Lot), un venant d'« Espagne » et un de Londres. On ne trouve que deux propriétaires n'habitant pas Luchon dans ce décile supérieur : Bethman (environ 600 fr de revenu estimé) et Bertin (environ 360 fr), tous deux originaires de Bordeaux et qui n'occupent pas les premières positions. Les dix plus gros

1352 Avec l'Aude, l'Hérault, le Maine-et-Loire, l'Allier, le Rhône, la Saône-et-Loire, la Nièvre, la Seine-et-Marne, la Seine, la Seine-et-Oise, l'Eure, le Calvados et la Seine-Inférieure. Voir Sylvie APRILE, *La révolution inachevée (1815-1870)*, Paris, Belin, 2010, p. 137 carte « La grande propriété en 1826 ».

1353 AD 31, 3 P 8223 : Matrice des propriétés bâties et table alphabétique des propriétaires, Saint-Gaudens, 10 octobre 1910.

1354 L'annexe 8 présente une carte des propriétaires extérieurs en 1911 et un détail de la répartition de la propriété foncière par tranche de revenu immobilier.

1355 AD 31, 5 M 47 : Lettre et rapport sur les eaux thermales de Haute-Garonne envoyé par le préfet de la Haute-Garonne au ministre de l'Intérieur, 10 mars 1810.

propriétaires sont sinon Luchonnais. Après plusieurs décennies d'essor touristique, la propriété foncière est, globalement, aux mains des Luchonnais. La commune de Luchon, avant même la construction des thermes Chambert, mais grâce aux thermes en place et à ses forêts, a un revenu annuel évalué à plus de 24 000 fr, soit un capital de près de 500 000 fr. Le nombre de non Luchonnais parmi les propriétaires augmente assez fortement par la suite. Ils sont 65 (7,4 %) en 1882, 118 (13,4 %) en 1911¹³⁵⁶. A cette dernière date, plus on monte dans les tranches de valeurs locatives des propriétés, plus la proportion de non Luchonnais augmente : ils sont 11 % des propriétaires aux revenus allant de 0 à 700 fr, et 25 % dans le décile supérieur (valeurs locatives de 1 500 fr et plus). Ce sont autant de fuites des revenus issus du tourisme, au départ quasiment monopolisés par les Luchonnais. Il s'agit pour partie des conséquences de l'émigration qui a touché la station : des personnes ont quitté Luchon en conservant leurs propriétés. Mais cette présence de propriétaires « étrangers » est aussi un indice d'un investissement de la station par des capitaux extérieurs : hauts-garonnais pour beaucoup, méridionaux plus généralement, parisiens aussi.

3. *Trajectoires familiales*

Pour terminer ce panorama de l'entrepreneuriat et de l'enrichissement local par le tourisme, quelques exemples de trajectoires familiales luchonnaises peuvent être donnés. En partant des tables alphabétiques des successions¹³⁵⁷, nous avons pu distinguer une série de mutations par décès, qui donnent un inventaire des biens mobiliers et immobiliers au décès, qui sortaient de l'ordinaire au long du siècle. À partir de 1885, ces tables alphabétiques ne résument plus l'état des successions, ce qui complique l'investigation et contraint à cibler certaines familles identifiées auparavant. Les registres de succession ont été complétés par un dépouillement non exhaustif des registres des baux et locations d'immeubles et de fonds de commerces. Ces archives de l'enregistrement, dont le dépouillement est assez fastidieux, pourraient permettre une étude pointue de l'enrichissement, de l'évolution de la profitabilité des biens et des inégalités sociales engendrées par le tourisme. En l'état de notre dépouillement, elles montrent des patrimoines qui se constituent à partir de propriétés

1356 En 1882, sur les 65 propriétaires qui n'habitent pas Luchon, 13 sont domiciliés dans un village du canton, 11 dans le reste de l'arrondissement de Saint-Gaudens, 10 à Toulouse et 2 dans le reste de la Haute-Garonne, c'est-à-dire que 36 propriétaires viennent de Haute-Garonne. 27 propriétaires habitent ailleurs en France, 1 à Rio de Janeiro et 1 à Barcelone. En 1911, les proportions sont approximativement conservées, avec 56 % des propriétaires non-Luchonnais (66) qui sont originaires du reste de la Haute-Garonne dont 28 du canton de Luchon (24 %), 14 du reste de l'arrondissement de St-Gaudens (12 %), 20 de Toulouse (17 %) et 4 du reste la Haute-Garonne (3 %). 44 % des propriétaires « étrangers » sont originaires du reste de la France, 19 départements étant représentés. Deux personnes sont domiciliées à Barcelone en Catalogne. La carte de l'annexe 8 présente le domicile des propriétaires français qui n'habitent pas à Luchon ou en Haute-Garonne. Les Hautes-Pyrénées (7 propriétaires), la Gironde (5) et Paris et l'Île de France (14) sont très bien représentées – comme parmi les touristes qui la fréquentent – avec, globalement, une domination du Midi.

1357 AD 31, WQ 8539, WQ 8540, WQ 8541, WQ 8542, 6291 W 875, 6291 W 876, 6291 W 877, 2 Mi 2230 : 1825-1951.

foncières bien situées (la part du hasard) et convenablement valorisées (la part de l'initiative individuelle), d'alliances matrimoniales et d'héritages fructueux. On voit aussi des trajectoires communes : souvent originaires de Luchon ou du canton, les grandes familles qui se constituent quittent la ville, au bout d'une à deux générations. Elles vendent parfois leurs biens ou les gèrent en revenant faire la saison à Luchon chaque année.

Ailleurs, dans les Pyrénées, Richard Laudinas a retracé la réussite de la famille Labbat, de Cauterets. À la fin du XVIII^e siècle, les frères Joseph et Clément font leurs études de médecine à Paris avant d'exercer plusieurs fonctions politiques et administratives à partir de 1789 et jusque sous la Restauration, dont celle de médecin inspecteur des eaux de Cauterets. Ils s'enrichissent considérablement et Joseph part habiter Paris où il renforce des réseaux utiles à la renommée de Cauterets, tandis que Clément continue à faire fructifier le patrimoine familial à Cauterets¹³⁵⁸. Un autre cas d'enrichissement par le tourisme est celui de Jean Brauhauban, un Haut-Pyrénéen qui a largement profité de l'essor thermal. Avec la Révolution il devient directeur de l'hôpital militaire de Barèges, en 1793, puis adjudicataire des bains de Barèges en l'an V, des bains de Saint-Sauveur en l'an VI et VII. En 1800, il est fermier des bains de Saint-Sauveur et Cauterets. Dans les années 1800, on l'accuse d'être pris dans des irrégularités d'attribution de marchés publics, le préfet Chazal veut dans un premier temps l'écarter mais ne peut finalement se passer de lui. Brauhauban se marie avec Charlotte Buron, issue d'une riche famille cauterésienne. Il se lance alors dans le transport et le négoce de marchandises, puis dans les travaux publics. En 1837, il fonde l'hôtel du Parc¹³⁵⁹.

La famille Tron

À Luchon, la famille Tron est un exemple déjà connu d'ascension sociale par le tourisme¹³⁶⁰. Son plus éminent représentant est Charles Tron (Luchon, 13 mars 1817-Paris, 1^{er} juin 1881), maire de la commune de 1848 à 1870, député et conseiller général bonapartiste, sous le « règne » duquel voient le jour les thermes Chambert (qu'il n'a pas lui-même lancé), la nouvelle église, la buvette du Pré, le Pavillon rustique, le parc et le bosquet des thermes, les avenues du casino, la voie carrossable de l'hospice de France et l'amorce du tunnel de la Glère. Les origines familiales se trouvent à Saccourvielle, village situé au-dessus de Luchon. Son grand père, Pierre Tron (c. 1730-1811), était connu comme marchand de bestiaux et semble s'installer à Luchon pendant la période révolutionnaire, où il acquiert terres et habitation. Il est sans doute déjà aisé et sait signer. Pierre Tron a deux fils et une fille qui lui survivent, Germain, Noël (le père de Charles) et Bertrande. Cette

1358 Richard LAUDINAS, *Cauterets, op. cit.*, 2015, p. 88-91.

1359 *Idem*, p. 108-109.

1360 Voir la biographie de Charles Tron réalisée par Frédéric BARBIER, « Mont-Oriol aux Pyrénées. Charles-Laurent Tron à Bagnères-de-Luchon (1817-1881) », *Annales du Midi*, t. 106, 1994, p. 161-184.

dernière se marie, est fortement dotée, et quitte le terrain luchonnais. Les deux fils vont chacun renforcer la fortune familiale qui va finalement se concentrer dans les mains de Charles. En 1810, Germain Tron, 36 ans, négociant et propriétaire, dispose déjà d'une fortune estimée à 30 000 fr¹³⁶¹, ce qui n'est pas négligeable dans une région de montagne au terroir exiguë. Cette fortune, surtout terrienne à l'origine, est renforcée par de petits héritages, comme en 1825, à la mort de Laurent Guilhem, dont les biens s'étalent entre les communes d'Oô, de Saccourvielle et de Luchon. Son héritière est Marie-Thérèse Guilhem, sa sœur, illettrée, épouse de Noël Tron. Le testament de Guilhem divise l'héritage en 14 parts, 5 000 fr revenant à son beau-frère Noël Tron et 3 000 fr à son neveu Charles Tron¹³⁶². En 1838, Marie-Thérèse Guilhem, l'épouse de Noël Tron, la mère de Charles, meurt à Luchon. Charles, son fils, est alors étudiant en droit à Toulouse. Elle possède des biens immobiliers modestes mais bien situés dans Luchon, en particulier une maison avec basse-cour et jardin allée des Bains (600 fr de revenus). Elle laisse en outre 4 ha de prés avec deux écuries à Moustajon (400 fr) et divers prés pour un revenu total de 1 509 fr¹³⁶³. En 1847, c'est Germain Tron qui décède à Luchon à l'âge de 73 ans. Son frère Noël Tron est son légataire universel. Il possède 22 087 fr de revenus mobiliers, une maison évaluée à 1 200 fr de revenus et des terres agricoles productives (720 fr de revenus), pour un patrimoine immobilier évalué au total à 38 400 fr¹³⁶⁴. Noël Tron décède en 1867 à Luchon, tandis que son fils unique, Charles, a déjà commencé sa vie active. Noël laisse une fortune estimée à 85 150 fr, dont 16 550 fr de biens mobiliers constitués par une créance de 4 000 fr sur une Luchonnaise, et douze obligations à 1 000 fr sur un emprunt municipal lancé par son propre fils en tant que maire¹³⁶⁵. Car, jusqu'à l'emprunt de 1881 souscrit auprès du Crédit foncier, les emprunts municipaux qui ont servi à financer l'urbanisation et les thermes sont souscrits auprès des particuliers sous forme d'emprunts obligataires. Par le remboursement de ces obligations, l'endettement municipal permet en fait l'enrichissement des élites locales.

Charles Laurent Tron décède à Paris en 1881 à l'âge de 64 ans. Il est encore député de la Haute-Garonne. Son héritage montre le chemin réalisé depuis le début du siècle par le petit-fils d'un négociant en bétail de la montagne luchonnaise. Si l'on ne connaît pas la fortune laissée par le grand-père, Pierre Tron, à son décès en 1811 (faute de déclaration de succession conservée), en

1361 AD 31, 3 M 279 : Lettre du sous-préfet de Saint-Gaudens au maire de Luchon pour le remplacement de deux membres du conseil municipal, 24 mars 1810.

1362 AD 31, Q 994 : Registre des successions de Bagnères-de-Luchon, déclaration de succession du 4 octobre 1825, de Laurent Guilhem, décédé le 4 juillet 1825.

1363 AD 31, Q 998 : Registre des successions de Bagnères-de-Luchon, déclaration de succession du 13 novembre 1838, de Marie-Thérèse Guilhem décédée le 4 décembre 1838.

1364 AD 31, Q 1 002 : Registre des successions de Bagnères-de-Luchon, déclaration de succession du 3 janvier 1848, de Germain Tron, décédé de 5 juillet 1847.

1365 Frédéric BARBIER, « Mont-Oriol aux Pyrénées », *op. cit.*, 1994, p. 168.

1867, Noël Tron laisse 85 000 fr, et Charles Tron dix fois plus en 1881. Charles est marié à Aymé Cao de Bénos de Lez, issue d'une famille noble du Val d'Aran, en Espagne, toujours vivante. Ils ont quatre enfants. La succession donne, pour les valeurs mobilières, 18 000 fr de tapisseries, 4 800 fr de tableaux, 15 687 fr de lettres de change (détenues sur des habitants du canton de Luchon), deux obligations hypothécaires pour un total de 28 600 fr (sur deux habitants du canton), 4 000 fr d'arrérages à percevoir sur le loyer de l'hôtel d'Angleterre incomplètement payé, 2 000 fr d'indemnité à recevoir en tant que député, pour un total de créances de 35 893 fr. Il dispose aussi de 301 626 fr de rentes de l'Etat à 3 %, soit de 10 461 fr de revenus annuels. Au total, sa fortune mobilière s'élève à 371 655 fr. On n'y trouve, ainsi que le remarque fort justement Frédéric Barbier, aucun investissement financier, commercial ou industriel. C'est la fortune prudemment acquise par un notable local, pratiquant des prêts hypothécaires à des particuliers et se reposant sur des rentes d'État. La valeur totale des immeubles est estimée à 469 500 fr. Dans le détail, on trouve 20 400 fr de revenus immobiliers urbains à Luchon : 14 000 fr pour la ferme de l'hôtel d'Angleterre (qui a donc une valeur estimée à 280 000 fr), 1 500 fr pour une petite maison avec écurie derrière l'hôtel, 900 fr pour une autre maison dans le parc, 3 000 fr pour le « Café Divan » affermé au limonadier Adolphe Castaing, 400 fr pour une terre dans le quartier du casino et 1 000 fr pour son immeuble d'habitation personnelle. Les biens ruraux, de plusieurs hectares et non affermés, à Luchon même, rapportent 1 240 fr par an, s'y ajoute un domaine de 5 ha, à Moustajou, affermé pour 900 fr. Les biens ruraux représentent donc un revenu de 2 140 fr¹³⁶⁶. L'ensemble, y compris les rentes d'État, produirait donc un revenu annuel, très confortable, de 30 000 à 35 000 fr, assurés pour 60 % par des revenus immobiliers touristiques. La propriété rurale n'a pas entièrement disparu, mais les revenus de l'hôtel, café et villa prennent largement le dessus. Tron a su investir dans des immeubles de qualité et bien placés, tout en donnant une impulsion nette à la station en tant que maire. Ces biens touristiques, il ne les exploite pas lui-même mais les afferme et montre, encore une fois, une attitude de rentier, que Frédéric Barbier rapproche de celles des bourgeoisies pré-industrielles¹³⁶⁷. Le détail de ses biens mobiliers montre aussi des investissements de luxe qui permettent d'afficher son statut social (tapisseries et tableaux). Son mariage avec une noble de la vallée d'Aran traduit aussi ce désir d'ascension sociale et un certain goût du paraître.

L'hôtel d'Angleterre fait partie de ces biens qui perdent progressivement de la valeur par la suite, du fait de leur vieillissement et de l'apparition d'établissements plus modernes, équipés en eau courante et en électricité en particulier. En 1894 et en 1902, il est loué pour 9 000 fr par an, en 1911 pour 7 000 fr, en 1914 pour 8 000 fr (ce qui correspond encore, tout de même, à une valeur de

1366 AD 31, Q 8511 : Succession de Charles Tron, décédé à Paris le 1^{er} juin 1881 à 64 ans, 26 novembre 1881.

1367 Frédéric BARBIER, « Mont-Oriol aux Pyrénées », *op. cit.*, 1994, p. 181-184.

180 000 fr)¹³⁶⁸. À la veille de la Première Guerre, ces biens issus de l'héritage de Charles Tron demeurent dans la famille mais sont progressivement vendus. Les héritiers ont délaissé Luchon et habitent Martres-Tolosane (où le fils aîné possède une métairie de 30 ha d'une valeur de 45 000 fr) et Toulouse¹³⁶⁹.

La famille Soulérat-Spont

Les familles Soulérat et Spont, dont la destinée se croise au tiers du siècle, sont un autre exemple de réussite par le tourisme. Les alliances familiales et les hasards des héritages aboutissent par des détours complexes à la concentration d'une partie des biens cumulés au long du siècle entre les mains d'Henry Spont, pyrénéiste, homme de lettre et rentier. Tout part cette fois d'une femme, Hortense Soulérat (1821-1858), originaire d'une famille aisée : son grand-père Pierre-Jean, notaire royal, avait en particulier laissé à son décès une maison bien situées à Luchon et des terres agricoles¹³⁷⁰. Son père, Mathieu-Amable Soulérat, est juge de paix et maire de Luchon dans les années 1840. Mineure, Hortense hérite en 1831 des bains ouverts au-dessus des thermes Richard. La commune rachète ces thermes pour 43 000 fr en 1845, mais la transaction, retardée par la construction des thermes Chambert, est seulement finalisée vers 1860¹³⁷¹. Hortense Soulérat hérite également, en 1848, des biens de Guillaume Gazave, son autre grand-père, l'un des principaux propriétaires au moment du cadastre de 1839. Il possédait 19 ha de terres dans la plaine de Luchon, dont 8 de prés tout proche des allées d'Étigny, au lieu-dit Trimolles¹³⁷². L'emplacement est extrêmement intéressant pour des spéculations foncières. Hortense Soulérat, forte de grandes immobilisations foncières, épouse en 1853 le docteur Jean-Simon Spont. La famille Spont est originaire d'un village de la montagne, Portet-de-Luchon. Jean-Simon devient docteur en médecine et s'installe à Luchon¹³⁷³, signe d'un intérêt cantonal pour les perspectives offertes par Luchon. Par cette alliance, les Spont-Soulérat prennent dès lors la première place des richesses foncières luchonnaises. Ils font en particulier fructifier leur capital foncier par des ventes et par la construction en 1855 de trois immeubles au style hétéroclite, sur des plans d'Edmond Chambert, les

1368 AD 31, 6291 W 1021 : « Registre de recette » des baux et immeubles, locations verbales et mutations de fonds de commerce, p. 29 ; AD 31, 6291 W 1120 : Succession de Pierre Marie Édouard Olivier Tron, décédé à Toulouse le 7 juin 1911, 6 décembre 1911 ; AD 31, 6291 W 1074 : Succession de Jean Vidian Adolphe Emmanuel Tron, mort le 15 septembre 1914 à Toulouse, 15 mars 1915.

1369 AD 31, 3 P 5525 : Matrice des propriétés bâties, Bagnères-de-Luchon, biens de la famille Tron, feuillet 848.

1370 AD 31, Q 994 : Registre des successions de Bagnères-de-Luchon, déclaration de succession du 25 avril 1828, de Pierre-Jean Soulérat, décédé à Luchon le 25 octobre 1828.

1371 AD 31, 2 O 42/22 : Autorisation d'acquisition signée du sous-préfet de Saint-Gaudens, 26 novembre 1856 ; voir aussi Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées*, *op. cit.*, 1860, vol. 1, p. 318-319.

1372 AD 31, 3 P 5520 : Matrice cadastrale des propriétés bâties et non-bâties de Bagnères-de-Luchon, folio n° 251, biens de Guillaume Gazave.

1373 Frédéric BARBIER, « Mont-Oriol aux Pyrénées », *op. cit.*, 1994, p. 176.

« Chalets Spont » dont l'un a un style vaudois caractéristique que l'on retrouve par exemple plus tard à Chamonix. De grandes familles, comme les Broglie, en deviennent des habitués¹³⁷⁴. Les chalets sont partagés en logements meublés luxueux et des magasins (beaucoup moins esthétiques) sont construits tout près : l'essentiel est fait pour assurer de fortes rentes par la suite.

Le docteur Jean-Simon Spont meurt en 1857, peu avant son épouse Hortense. L'héritier de Jean-Simon est son frère, Augustin, déclaré négociant à Paris, en tant que tuteur des deux filles mineures du couple Spont-Soulérat¹³⁷⁵. Hortense Soulérat meurt quelques mois plus tard, à seulement 37 ans. Augustin Spont, son beau-frère, et Mathieu-Amable Soulérat, son père (alors juge de Paix à Figeac dans le Lot), sont ses légataires particuliers, en plus de ses deux filles. Elle laisse 26 609 fr de biens mobiliers, 90 796 fr de créances, dont 23 000 dus par la commune de Luchon pour l'acquisition des bains Soulérat. Du côté des biens immobiliers, les récents chalets Spont ont des revenus estimés à 4 000 pour le plus grand et 1 500 pour chacun des deux petits. Avec d'autres biens ruraux, le revenu immobilier total est évalué à 9 720 fr, soit une valeur totale de 194 400 fr (dont 28 % pour des biens ruraux, le reste en propriétés bâties touristiques)¹³⁷⁶. La fortune au décès s'élève donc à plus de 300 000 fr, total acquis dans les premières décennies du XIX^e siècle et alors que les revenus immobiliers semblent sous-estimés dans les mutations. Elle est en tout cas bien plus riche que son grand père et a construit les bases d'une grande fortune immobilière par l'urbanisation de terres agricoles, ce dont vont profiter ses héritiers.

On pourrait suivre la branche de Mathieu-Amable, qu'un autre mariage fructueux a associé à la famille Saint-Jean, propriétaire de l'hôtel du Parc, l'un des plus anciens de Luchon, d'un revenu de 9 500 fr en 1857 et affermé 22 000 fr dans les années 1870¹³⁷⁷. Mais restons sur les héritiers Spont. En 1870 et 1878, les deux filles d'Hortense Soulérat et de Jean-Simon Spont décèdent, l'une à Paris à 16 ans, l'autre à Arcachon à 22 ans, seulement¹³⁷⁸. En 1878, en dehors de biens ruraux abandonnés à une autre branche de la famille, leur héritage arrive entre les mains de leurs cousins, mineurs, Alfred, Marcel et Henry Spont, les fils d'Augustin Spont, lui qui avait quitté Luchon depuis

1374 Pierre de GORSSE, « Le séjour luchonnais de la princesse de Broglie en 1856 », in *Revue de Comminges*, t. 96, 1983, p. 123-132.

1375 AD 31, Q 8 498 : Registre des successions de Bagnères-de-Luchon, déclaration de succession du 10 mars 1848, de Jean-Simon Spont, décédé à Luchon le 14 septembre 1857.

1376 AD 31, Q 1 002 : Registre des successions de Bagnères-de-Luchon, déclaration de succession du 23 juillet 1858, de Hortense Soulérat, décédée à Luchon le 25 janvier 1858.

1377 AD 31, Q 8497 : Succession de Marie Catherine Léonarde Casimir d'Albis de Belbèze, décédée le 2 mai 1857, 17 septembre 1857 ; AD 31, Q 8508 : Succession de Lucile Saint-Jean, sans profession, décédée à Montauban le 2 septembre 1877 à 67 ans, épouse de Bernard Guillaume Théodore Boulet d'Olice, 14 février 1878 ; AD 31, Q 8509 : Succession de Victorine Marie Philippine Saint-Jean, veuve Soulérat, à Toulouse le 20 mai 1879, 18 octobre 1879.

1378 AD 31, Q 8505 : Succession de Marie Mathilde Spont, décédée à Paris le 3 mai 1870, 18 octobre 1870 ; AD 31, Q 8509 : Succession de Jeanne Berthe renée Spont, célibataire, sans profession, morte le 25 octobre 1878 à Arcachon, 26 avril 1879.

longtemps. Outre 10 000 fr de biens mobiliers, l'héritage comporte les trois chalets Spont, non affermés, d'un revenu estimé à 5 230 fr, 1 910 fr et 1 540 fr. Il y a désormais quatorze magasins en plus des chalets (trois grands qui rapportent 1 200 fr chacun et onze petits qui rapportent 500 fr chacun). Le revenu immobilier annuel s'élève donc à 17 780 fr. Ces biens représentent, vingt ans après leur édification et malgré la dépréciation des logements, une source de richesse non démentie, et un patrimoine immobilier de plus de 350 000 fr. En 1891, les locataires des magasins Spont viennent de Luchon, Bordeaux, Cannes, Paris¹³⁷⁹. On trouve un magasin d'antiquités, un tailleur, un vendeur de porcelaine, deux modistes, un marchand de jeux de salon, un vendeur de bronzes ou encore un peintre¹³⁸⁰. En 1902 survient le décès d'Augustin Spont. Ses deux seuls héritiers sont ses deux fils encore vivants : Marcel et Henry, qui commencent à s'illustrer dans les ascensions et récits de haute montagne. Les biens immobiliers ont subi une relative dépréciation, en particulier les magasins et les petits chalets : le Grand Chalet Spont est encore d'un revenu estimé à 5 800 fr, le moyen à 1 500 et le petit à 1 200, tandis que les quatorze magasins ont un revenu annuel de 5 950 fr, soit un total de 14 450 fr (289 000 fr de capital)¹³⁸¹. Près d'un demi-siècle après leur édification, cela reste considérable. En 1906, Marcel Spont, négociant à Paris, fait une chute mortelle en prenant des photographies dans le massif luchonnais des Spijeoles¹³⁸². La lignée des Spont, grande famille du premier tourisme luchonnais, s'éteint en 1945, lorsque décède à Luchon Henry Spont, à l'âge de 76 ans. Sa légataire universelle est Elise Volovatz, son épouse, née en 1874 à Balka en Russie, avec laquelle il s'est marié en 1913. Elle est docteure en médecine et meurt deux ans plus tard. Henry Spont, qui s'est rétabli à Luchon, alors qu'il a grandi à Paris, se déclarait avant son décès homme de lettres. Il laisse à son décès 72 000 fr de mobilier, et des biens immobiliers d'une surface de 8 634 m² : le petit (70 000 fr), le moyen (100 000 fr) et le Grand Chalet Spont (350 000 fr), onze magasins d'une valeur de 600 000 fr et le parc (150 000 fr). Le patrimoine immobilier est donc de 1 294 000 fr¹³⁸³, somme qui, avec l'inflation, est très inférieure à celle qu'elle atteignait dans les années 1900. En francs 1902, cela représenterait moins de 50 000 fr de patrimoine, somme encore importante, mais bien moindre. Entre temps, une page touristique s'est tournée et nous aurons l'occasion d'y revenir.

1379 AD 31, WQ 8494 : « Registre de recette » des baux et immeubles, mutations de fonds de commerce, p. 14-15.

1380 AD 31, WQ 8495 : « Registre de recette » des baux et immeubles, locations verbales et mutations de fonds de commerce, 1893.

1381 AD 31, 6291 W 1120 : Succession d'Augustin Spont, décédé à Paris le 26 janvier 1902, 11 juillet 1902.

1382 *Idem* : Succession de René Marcel Spont, décédé sur la commune d'Oô le 6 septembre 1906, 4 mars 1907.

1383 AD 31, 6291 W 1100 : Succession de Henry Spont, décédé à Luchon le 31 janvier 1945, 27 juillet 1945.

Des trajectoires particulières

En dehors de ces deux trajectoires, isolées parmi d'autres, on peut rapidement évoquer quelques trajectoires particulières. En 1848, on repère par exemple le décès d'un des dix principaux propriétaires du cadastre de 1839 : Victor Seube (1781-1848), 67 ans, chocolatier à Luchon. Ses biens mobiliers s'élèvent à son décès à 511 000 fr, dont, en plus de son mobilier industriel, 131 000 fr de créances, 100 000 fr d'actions et 280 000 fr de rentes sur l'État : sa structure de fortune ressemble, davantage que pour Tron, à celle de la bourgeoisie industrielle qui naît au XIX^e siècle. Ses biens immobiliers se résument à une maison allées des Bains avec trois corps principaux, dont l'usine de chocolat, d'une valeur de 26 000 fr. S'il est fabricant de chocolat, il a pu obtenir une partie de sa fortune, du moins la renforcer, sous le Premier Empire, lorsqu'il occupait la fonction de percepteur¹³⁸⁴. Si Seube est un nom plutôt gascon, le nom de son épouse, Augustine Graffweg, indique des relations tissées à plus longue distance.

En 1861, une certaine Mathilde Bonus décède à Bordeaux. Elle est l'épouse d'Étienne Ousteau-Bertin, administrateur de la Compagnie des chemins de fer du Midi. Bertin hérite ainsi de 2 707 fr de meubles garnissant une maison nouvellement construite et évaluée, avec le terrain de 20 000 m² à 58 000 fr¹³⁸⁵. En 1873, il semble que ce même bien passe aux mains de Jeanne-Marie Ousteau, habitant l'hiver à Bordeaux, l'été à Luchon. Il est désormais évalué à 120 000 fr¹³⁸⁶. Dans le but d'y envoyer des malades pauvres de Toulouse, cette villa Bertin, où a séjourné le prince impérial en 1867, est achetée par les hospices civils de Toulouse en 1877 pour 200 000 fr¹³⁸⁷. Les familles Sacaron et Bonnemaïson seraient d'autres exemples de promotion touristique très efficace, à partir du milieu du siècle. Clément Bonnemaïson reçoit en particulier, en 1837, grâce à un échange fructueux avec la commune, des terrains face aux thermes. Il y construit d'abord une maison à deux corps évaluée 48 000 fr en 1848. Son fils Amédée bâtit un grand hôtel en 1865 dont le revenu est estimé en 1873 à 24 000 fr soit une valeur de 480 000 fr. C'est Paul Bonnemaïson, avocat à Toulouse, maire radical-socialiste de Luchon entre 1892 et 1912, qui en hérite et devient la première fortune luchonnaise d'après le cadastre¹³⁸⁸. Autre exemple d'investissement hôtelier fructueux, la

1384 AD 31, Q 1 002 : Registre des successions de Bagnères-de-Luchon, déclaration de succession du 19 septembre 1849, de Victor Seube, décédé le 25 mars 1848 ; AD 31, 3 M 279 : « État des fonctionnaires municipaux du canton de Bagnères-de-Luchon au 1^{er} octobre 1809 ».

1385 AD 31, Q 8500 : Succession de Mathilde Bonus, épouse Bertin, décédée le 15 juin 1861, 13 décembre 1861.

1386 AD 31, Q 8506 : Succession d'Étienne Larcher, décédé à Luchon le 11 juin 1873 à 66ans, 10 décembre 1873.

1387 AD 31, liasse X 13 : délibérations de la commission administrative des hospices civils de Toulouse, 26 décembre 1876 et 22 janvier 1877 ; accord de vente de la villa Bertin, 23 août 1876 ; plan et devis des aménagements à réaliser dressé par l'architecte des hospices civils de Toulouse, décembre 1876.

1388 AD 31, 2 O 42/30 : Affaire relative à des échanges de terrains. Pétition d'habitants de Bagnères-de-Luchon, 13 décembre 1837 ; AD 31, Q 1 002 : Registre des successions de Bagnères-de-Luchon, déclaration de succession du 1^{er} juin 1849, de Clément Bonnemaïson, décédé le 2 décembre 1848 ; AD 31, 3 M 279 : « État des fonctionnaires municipaux du canton de Bagnères-de-Luchon au 1^{er} octobre 1809 » ; AD 31, Q 8506 : Succession de Jean Amédée

famille Sacaron (parfois orthographié « Saccaron »). À son décès en 1852, Augustin Sacaron laisse des revenus immobiliers estimés à 1 420 fr pour des immeubles et des terrains agricoles à Luchon. En 1885, Louis Auguste Sacaron laisse, lui, un grand hôtel d'un revenu annuel déclaré de 20 000 fr, soit 400 000 fr de valeur, sans compter les 13 000 fr de vins et liqueurs garnissant la cave. Les héritiers sont dispersés entre Toulouse, Carcassonne et Bagnères-de-Bigorre et c'est encore un exemple de grands propriétaires luchonnais qui n'habitent plus à Luchon¹³⁸⁹.

La famille Estradère présente, pour terminer, une trajectoire beaucoup plus heurtée. Jean-Bernard Estradère est l'un des trois entrepreneurs qui ont monopolisé la ferme des thermes des années 1840 à 1860 et mené leur reconstruction. Il décède en 1902, à l'âge de 101 ans. Ses héritiers sont ses deux fils, le docteur Joachim Estradère, qui soutient en 1863 une thèse de médecine remarquée sur le massage¹³⁹⁰, et l'ingénieur Gabriel Estradère, tous deux à Luchon, et sa petite-fille Gabrielle Estradère, à Pau. Son héritage est en fait grévé d'un lourd passif¹³⁹¹. Ce passif a été créé par les entreprises de son fils Gabriel. À son décès en 1908, tous ses héritiers renoncent à la succession. Il laisse un passif de 430 000 fr, dont on ne connaît pas la nature, l'actif ayant été attribué à ses créanciers, les époux Wells-Vexier¹³⁹². Cela semble lié à son aventure du côté de la montagne de Superbagnères (pour y créer un funiculaire depuis Luchon) et à l'hôtellerie de la Chaumière. Gabriel Estradère rachète cet immeuble et son petit funiculaire en 1893 au groupe d'investisseurs parisiens qui venait de les lancer. Mais l'opération est très mauvaise : d'un loyer de 15 000 fr la première année, alors que les travaux ne sont pas terminés, les loyers suivant tombent à 3 000 fr¹³⁹³. À cause de cet endettement démesuré, les frères Estradère sont contraints de céder à Wells l'hôtel familial, celui des thermes, qui rapportait 10 000 fr de loyer par an depuis 1890¹³⁹⁴. À

Bonnemaison, décédé à Toulouse le 4 janvier 1873, 3 juillet 1873.

1389 AD 31, Q 8496 : Succession de Augustin Sacaron, décédé le 23 mai 1852, 27 octobre 1852 ; AD 31, Q 8510 : Succession de Louis Auguste Sacaron, décédé le 18 novembre 1885 à Luchon, 17 mai 1886..

1390 Joachim ESTRADÈRE, *Du Massage, son historique, ses manipulations, ses effets physiologiques et thérapeutiques*, Paris, A. Delahaye et E. Lecrosnier, 1863.

1391 AD 31, 6291 W 1064 et 6291 W 1071 : Déclaration de succession de Jean-Bernard Estradère, mort le 11 décembre 1902 à Luchon, 8 juin 1903, et déclaration complémentaire pour omission du 24 mars 1910.

1392 AD 31, 6291 W 1073 : Succession de Gabriel Estradère, mort à Paris le 13 décembre 1908, domicilié à Luchon, 13 juin 1912.

1393 AD 31, WQ 8494 : « Registre de recette » des baux et immeubles, locations verbales et mutations de fonds de commerce, p. 98 ; AD 31, WQ 8495 : « Registre de recette » des baux et immeubles, locations verbales et mutations de fonds de commerce, p. 26, 50 ; AD 31, 6291 W 1021 : « Registre de recette » des baux et immeubles, locations verbales et mutations de fonds de commerce, p. 3.

1394 Ferme de l'hôtel des thermes : AD 31, WQ 8494 : « Registre de recette » des baux et immeubles, mutations de fonds de commerce, p. 32, 80 ; WQ 8495 : « Registre de recette » des baux et immeubles, locations verbales et mutations de fonds de commerce, p. 7, 28, 93 ; 6291 W 1024 : « Registre de recette » des baux et immeubles, locations verbales et mutations de fonds de commerce, p. 75.

son décès en 1919, le docteur Joachim Estradère, n'a pas encore éteint l'intégralité du passif¹³⁹⁵. C'est un exemple des risques qu'ont pu représenter certains grands investissements touristiques – et des montages financiers complexes qui ont pu s'opérer. .

Globalement, ces exemples montrent que le milieu du siècle est un moment de croissance très forte des patrimoines luchonnais, constitués dans la première moitié du siècle dans nombre de familles. La fin du XIX^e siècle montre un tassement des revenus, lié, sans doute, à l'augmentation de la concurrence, à des visiteurs moins dépensiers et à l'obsolescence de certains biens. Ces trajectoires montrent aussi la récurrence des départs de Luchon, pour Toulouse et souvent Paris, une fois la fortune faite.

1395 AD 31, 6291 W 1077 : Succession de Jean Dominique Joachim Estradère, décédé à Luchon le 19 mai 1919, 19 novembre 1920.

V. La diffusion sociale des revenus du tourisme

1. Le recours aux saisonniers

Après avoir évoqué les postes principaux d'enrichissement par le tourisme et quelques trajectoires familiales, avant de nous concentrer sur la masse de la population locale, celle qui n'a pas nécessairement fait fortune et qui a occupé les indispensables métiers subalternes du tourisme, une approche des travailleurs saisonniers peut-être tentée, pour la fin du XIX^e siècle. Deux espaces les regroupent particulièrement : le casino et les hôtels.

Travailleurs du casino

Au casino, les archives permettent d'étudier plus particulièrement deux catégories d'employés : les membres de l'orchestre et, surtout, les travailleurs de la salle de jeux.

Le nombre de musiciens que doit employer la société fermière pour animer le casino et son parc est régi par le cahier des charges de la concession. À Luchon, un traité annexe au cahier des charges en 1884 oblige le concessionnaire à constituer un orchestre de 33 musiciens du premier au 20 juin, de 48 musiciens du 20 juin au 10 septembre et de 33 musiciens du 10 au 30 septembre¹³⁹⁶. En 1912, le cahier des charges rédigé à l'occasion du nouveau traité de concession passé avec Jacques Vernes oblige le fermier à tenir un orchestre de 50 membres en pleine saison (sans compter le chef d'orchestre)¹³⁹⁷. C'est un intéressant réservoir d'emplois mais qui, par la qualification exigée, échappe en réalité presque entièrement aux Luchonnais. En 1899 par exemple, sur les 48 musiciens de l'orchestre, il y a 26 solistes dont *Luchon-Thermal* donne la liste et le lieu de résidence habituel : 9 viennent de Toulouse, 8 de Pau, 4 de Montpellier, 1 de Marseille, 1 d'Angers, et seulement 3 de Luchon¹³⁹⁸.

Les emplois de la salle de jeux du casino ne bénéficient pas beaucoup plus aux Luchonnais. Les archives sont plus nombreuses que pour n'importe quel autre corps de métier car les autorités ont particulièrement surveillé les croupiers afin de protéger les riches joueurs. On dispose grâce à cela de renseignements assez précis sur leurs parcours personnels et professionnels. En 1884 et 1885 par exemple, sur 14 employés de la salle de jeux, pas un n'est domicilié à Luchon (11 viennent de Paris, 1 de Marseille, 1 de Béziers et 1 de Bagnères-de-Bigorre). Le tableau suivant donne un aperçu de l'origine du personnel de la salle de jeux entre 1884 et 1913 (les chiffres suivant ne rendent pas toujours compte des recrutements en cours de saison).

1396 AD 31, 13M 92 : « Traité annexé au cahier des charges », 3 avril 1884.

1397 *La Saison*, n° 72, 24 octobre 1912.

1398 *Luchon-Thermal*, n° 318, 29 avril 1899.

Saison	Nombre d'employés dans la salle de jeux	Nombre de Luchonnais parmi les employés
1884	14	-
1889	17	3
1892	22	5
1893	25	5
1895	16	3
1898	20	1
1901	16	5
1902	16	-
1904	20	-
1905	22	-
1906	22	-
1907	18	-
1908	20	8
1909	25	9
1910	37	10
1911	39	10
1912	39	18
1913	41	19
1914	39	19

*Nombre et origine des croupiers du casino de Luchon entre 1889 et 1913*¹³⁹⁹

Les habitants de Luchon ne sont jamais majoritaires parmi les employés, ils représentent généralement entre un cinquième et un quart des employés avec une augmentation au-dessus des deux cinquième à partir de 1910. A partir de là, en fait, grâce au renouvellement du cahier des charges de concession, la commune a cherché à forcer les concessionnaires à un recrutement davantage local. Notons qu'en 1913, il y a en fait dix-sept Luchonnais auxquels on a ajouté deux individus habitant dans l'agglomération luchonnaise (Moustajou et Juzet). L'avantage d'un tel recrutement, éclaté, est probablement de faciliter la discipline d'employés qui ne bénéficient d'aucun réseau local. Mais cela peut aussi créer des divisions en fonction de l'origine. En 1911, alors que le casino de Luchon est au cœur de luttes acharnées entre administrateurs, le personnel se diviserait entre les seize Parisiens et les sept Toulousains, les seconds cherchant à jeter le discrédit sur les

¹³⁹⁹ Tableau réalisé par nos soins à partir des notices individuelles et des états de répartition des pourboires des employés des jeux au casino de Luchon, dispersées dans AD 31, 4 M 126, 13M 92, 13M 94, 13M 95, 2054W 134, M 918.

premiers¹⁴⁰⁰. Dans ces années troublées, les changements de direction correspondent à de profonds changements dans le recrutement, en dehors des Luchonnais qui sont, eux, solidement installés à leurs places. Ainsi, si en 1911 les Parisiens et Toulousains occupent la majorité des places, si en 1912 le recrutement est très éclaté, probablement réalisé dans la précipitation par une administration du casino désorganisée, en 1913, la direction a semble-t-il fait venir des croupiers qu'elle connaissait de Nice. Ils sont dix-neuf à en venir, les autres venant de Paris, Marseille, Pau, Bordeaux et Tonneins (Lot-et-Garonne). Deux croupiers déclarent une double résidence : Luchon l'été et Nice l'hiver¹⁴⁰¹. En 1914, 20 employés viennent de Nice, les 19 autres de Luchon¹⁴⁰².

Les professions habituelles de ces employés sont diverses, même si elles masquent dans les faits une professionnalisation poussée dans les salles de jeux. Une profession stable en dehors de la saison rassure les autorités quant à la probité de ce personnel en contact avec une clientèle fortunée. Si, en 1889, deux seulement déclarent travailler toute l'année dans un casino (à Nice ou Biarritz)¹⁴⁰³, à partir de 1901, on remarque en effet, d'après les fiches individuelles de police, des croupiers « professionnels » qui ont exercé auparavant dans d'autres stations touristiques : les onze croupiers non Luchonnais ont travaillé dans des casinos à Bagnères-de-Bigorre, Cauterets, Vernet-les-Bains, Biarritz, Royan, Nice, La Bourboule, Dieppe, Trouville ou encore Plombière¹⁴⁰⁴. En 1912, les Luchonnais ont eux aussi, pour la plupart exercé ailleurs, l'hiver en particulier. Pourtant, ces croupiers ne sont alors qu'un sur cinq à déclarer comme métier habituel employé de salle de jeux. On trouve ainsi un pharmacien, un propriétaire, un industriel, un clerc de notaire, un comptable, des limonadiers et des artistes, des retraités, des fonctionnaires de mairie, un masseur, un boucher et des employés de commerce, mais aussi un chauffeur automobile, un cocher, un journalier et des travailleurs du bâtiment. Parmi les 39 employés de la salle de jeux et d'après les renseignements rassemblés par le commissaire spécial, 19, au moins, ont exercé dans d'autres casinos que celui de Luchon. Un grand nombre de casinos sont représentés. Assez peu ont exercé dans les Pyrénées en dehors de Pau, beaucoup sont passés par Nice et Bagnoles-de-l'Orne en particulier, et un par celui de Buenos-Aires (entre 1900 et 1908, un Luchonnais parti aux Amériques). Parmi les personnalités

1400 AD 31, M 918 : Rapport du commissaire spécial au préfet de Haute-Garonne, 8 octobre 1911 ; Notices individuelles du personnel du casino de Luchon, 26 juillet 1911.

1401 *Idem* : Notices individuelles du personnel des salles de jeu du casino de Luchon, saison 1913.

1402 *Idem* : Notices individuelles du personnel de la salle de jeu du casino de Luchon, saison 1914.

1403 Les autres déclarant des professions très variées : un est changeur, un aubergiste, un limonadier, un commerçant, deux coiffeurs, un tailleur, deux propriétaires, un négociant, un valet de chambre, deux garçons de salle et deux cultivateurs. Cf. AD 31, 13 M 94 : État nominatif des employés attachés aux salles de jeux du casino pour la saison 1889, 30 juillet 1889.

1404 1901 : AD 31, 13 M 95 : État nominatif des employés de la salle de jeux du casino dressé le 8 juillet 1901 par le commissaire spécial avec notices individuelles.

remarquables, on trouve un employé du casino municipal de Menton, qui est également commissaire spécial adjoint à Monaco et chef de cabinet de la direction de la Sûreté publique de la principauté. Sinon, le croupier François Florence, conseiller municipal d'Aix-les-Thermes, homme qui « ne jouit pas d'une bonne réputation », a travaillé dans neuf autres casinos dans sa vie : Aix mais aussi Vichy, Royat, Besançon, Vittel, Aix-les-Bains, Nice, Trouville, et Royan¹⁴⁰⁵.

Les rémunérations de certains croupiers et employés de la salle de jeux sont excellentes. Quelques-uns ont une part de salaire, fixe, d'autres non, mais tous ont une part variable, issue des pourboires laissés par les joueurs. En 1895, le commissaire aux jeux reçoit 4 000 à 5 000 fr d'appointements fixes auxquels s'ajoutent 3 000 à 4 000 fr. de commissions sur la part des mises prélevées par les croupiers, soit un minimum évalué à 7 500 fr. pour trois mois de travail¹⁴⁰⁶. En 1910, les pourboires rapportent 10 258 fr au commissaire aux jeux, 5 131 fr au caissier et 3 759 à 6 674 fr pour six croupiers¹⁴⁰⁷. En 1911, la rémunération moyenne (issue de la caisse commune des pourboires) est de 1 461 fr, avec de fortes inégalités cependant entre employés (le mieux rémunéré se voyant attribuer près de 10 % du total des pourboires)¹⁴⁰⁸. Ces gains pour deux à trois mois d'activité sont d'autant plus élevés que tous ces employés ont un travail hors saison.

En dehors des aspects disciplinaires, le casino a recours à des travailleurs saisonniers qui ne sont pas domiciliés à Luchon et viennent de toute la France, parce que ces métiers demandent une formation, une certaine expérience et parce qu'ils s'inscrivent dans des réseaux qui connectent les personnels et les directions des principaux établissements français. Pour un temps, Aulus s'inscrit également dans des réseaux nationaux de travailleurs des casinos, mais des réseaux qui semblent concerner des établissements de second rang. En 1883, parmi les neuf cercles de jeux, le Grand casino du parc est le plus important, la moitié des joueurs s'y rendent. Il est dirigé par Baptiste Massa de Marseille, qui gère aussi le casino de Boulogne-sur-Mer et possède trois cercles à Marseille. Il est secondé par Émile Hirschler, qui habite Paris en hiver, et dont le frère Moïse, président de la Société des eaux d'Aulus, est associé à Massa à Boulogne. Le secrétaire Louis Barthélémy vient aussi de Marseille, tout comme cinq croupiers, un autre venant de Toulouse (ces six font les saisons hivernales et estivales en casino), deux de Saint-Girons¹⁴⁰⁹. Huit employés pour une salle de jeux modeste d'une petite station, c'est évidemment trop : en 1885, alors que la Société des eaux est dans la tourmente, Baptiste Massa et Émile Hirschler ne dirigent plus que trois

1405 AD 31, M 918 : Notices individuelles du personnel de la salle de jeu du casino de Luchon, saison 1912.

1406 AD 31, 13M 94 : Rapport du commissaire spécial au préfet de Haute-Garonne, 23 mars 1895.

1407 AD 31, 13M 95 : Rapport du commissaire spécial au préfet de Haute-Garonne, 22 octobre 1910.

1408 AD 31, M 918 : Direction du casino de Luchon, « État de répartition des pourboires », 20 septembre 1911.

1409 AD 09, 7 M 24/1 : Rapport du commissaire spécial au préfet, 14 juin 1884.

employés (un caissier venant de Marseille, deux croupiers de Saint-Girons)¹⁴¹⁰. Les employés de cette salle de jeux se « régionalisent » progressivement, au gré de l'arrivée de nouveaux affairistes. En 1892, le directeur des jeux du casino est né en Italie et vient de Nice, le directeur des petits chevaux vient de Lyon, un caissier et un croupier de Narbonne, le deuxième croupier de Saint-Girons¹⁴¹¹. En 1898 et 1899, le tenancier du casino est originaire de Carcassonne, deux croupiers viennent de Toulouse (ils sont garçons de café le reste de l'année), un vient de Saint-Girons¹⁴¹². À Ax-les-Thermes, dont le casino n'ouvre que très tardivement, les employés sont également originaires de la région. En 1909, le casino est concédé à un toulousain. Ses six employés en salle de jeux viennent de Toulouse (4) et Narbonne (2), trois ont officié auparavant dans des casinos, limités au Sud-Ouest, et sont passés par Hendaye, Vernet-les-Bains, Aulus et Ax¹⁴¹³. En 1908, les six employés de la salle de jeu de Barbazan, dirigée par un Toulousain, viennent de Toulouse (1), Luchon (Haute-Garonne, 1), Luchon (1), Loures (2) et Barbazan (1). Leur profession habituelle : tailleurs, plâtrier, propriétaire et cultivateur¹⁴¹⁴. En 1909, il y a désormais huit employés dont deux ont tout de même une expérience nationale : l'un a travaillé au casino de Martigny-les-Bains (Vosges), et l'autre travaille régulièrement comme croupier depuis 1904 et est passé par Contrexéville, Bagnères-de-Bigorre, Royat et le Mont-Dore¹⁴¹⁵.

Travailleurs des hôtels

L'hôtellerie, qui fournit sans doute le plus grand nombre d'emplois dans les stations, est un autre secteur qui recourt à des travailleurs saisonniers extérieurs. Les recensements sont très imprécis et ne permettent pas d'évaluer précisément l'ampleur de ce secteur. On sait seulement qu'en 1872, les 24 hôteliers et hôtelières qui vivent à l'année à Luchon et qui déclarent cette profession comme activité principale, « font vivre » environ 200 Luchonnais¹⁴¹⁶. Cela semble toutefois bien peu, quand on voit que l'hôtellerie du XIX^e siècle nécessite environ un employé pour deux à quatre chambres (restauration comprise)¹⁴¹⁷ : avec, au moins, un millier de chambres d'hôtels, sans compter

1410 AD 09, 7 M 24/1 : Lettre d'Achille Vialatte au préfet, 10 juin 1885.

1411 AD 09, 7 M 24/2 : État des employés du cercle du casino d'Aulus dressé par le commissaire spécial, 2 juillet 1892.

1412 *Idem* : Rapport du commissaire spécial au préfet, 25 juin 1898 ; AD 09, 7 M 24/3 : Rapport du commissaire spécial au préfet, 7 juin 1899.

1413 *Idem* : Notices individuelles des employés de la salle de jeux du casino d'Ax, saison 1910.

1414 AD 31, 13 M 96 : Notices individuelles du personnel des jeux de Barbazan, saison 1908.

1415 *Idem* : Notices individuelles du personnel des jeux de Barbazan, saison 1909.

1416 AD 31, 6 M 622 : Tableau synthétique du recensement de 1872.

1417 Armand WALLON, *La vie quotidienne dans les villes d'eaux, 1850-1914*, Paris, Hachette, 1981, p. 162-164, fait état du grand nombre d'employés dans cette hôtellerie. Au Grand hôtel étudié par Alexandre TESSIER, *Le Grand Hôtel. L'invention du luxe hôtelier (1862-1972)*, Rennes, Tours, Presses universitaires de Rennes, Presses universitaires François-Rabelais de Tours, 2012, p. 167, on compte 427 employés pour environ 700 chambres, soit un ratio d'un employé pour moins de deux chambres.

les villas et meublés, dans les années 1870, on serait au moins à 300 ou 400 employés, peut-être 1 000 en comptant les autres types de logements. Mais beaucoup de ces travailleurs ne déclarent pas l'hôtellerie comme activité principale, car ce n'est qu'une activité qui couvre deux à trois mois de l'année. Les emplois de l'hôtellerie sont, de plus, très variés et ne sont pas tous propres à ce secteur : « domestiques », « femmes de chambre », « bonnes », lingères, blanchisseuses, serveurs, garçons de salle, commis, cuisiniers, sommeliers, cochers, chauffeurs-mécaniciens avec l'apparition des autos, concierges, jardiniers, mais aussi chasseurs ou guides¹⁴¹⁸. Au recensement de 1911, les salariés sont censés donner le nom de leur patron : si l'on s'y tient, les maîtres d'hôtels n'auraient alors que très peu d'employés parmi la population luchonnaise, ce qui ne peut correspondre à la réalité. C'est un signe de l'imperfection de ces recensements mais aussi d'emplois très ponctuels et fluctuants qui ne correspondent pas à la définition du salariat. Et nombreux sont sans doute les travailleurs à venir, de l'extérieur, faire la saison à Luchon.

Ce recours à de la main-d'œuvre extérieure peut avoir plusieurs motivations. D'abord, la docilité accrue d'un personnel, éventuellement féminin, sans attache locale. Ensuite, une pression à la baisse sur les salaires, en particulier en recrutant de l'autre côté de la frontière des espagnol(e)s. Enfin, comme pour le personnel du casino, la recherche de qualification et d'expérience¹⁴¹⁹. En l'absence de formation professionnelle avant la Première Guerre mondiale dans ce secteur, les grands hôtels embauchent des saisonniers bénéficiant d'une bonne expérience professionnelle et en particulier des étrangers, réputés « naturellement » doués pour les métiers de service : les Allemands, Suisses et Italiens sont les nationalités les plus prisées. Au Grand Hôtel, à Paris, en 1914, sur 427 employés, 299 (70 %) sont Français, 6 Alsaciens, 49 Suisses, 24 Italiens, 20 Autrichiens, 14 Allemands et 15 autres¹⁴²⁰. Ces travailleurs sont extrêmement difficiles à saisir, d'autant plus lorsqu'il s'agit de travailleurs de nationalité française qui se déplacent sur le territoire. Les mouvements de travailleurs étrangers sont, théoriquement, consignés dans des registres communaux, dont quelques rares exemplaires sont conservés aux archives municipales de Luchon. En regardant la date d'arrivée de ces étrangers on peut discerner le passage de travailleurs saisonniers à Luchon. Ils ne sont pas très nombreux mais leur présence montre que Luchon attire pour la saison touristique des travailleurs par-delà les frontières et que les professionnels du tourisme ont une aire de recrutement très vaste. On peut supposer que ces registres souffrent d'un

1418 En 1911, l'hôtelier Gilbert Giroix et son épouse Marie Estrade ont un cultivateur attaché, l'hôtelier Blaise Cavé a un chasseur attaché (AD 31, 2 Mi 1163 : recensement à liste nominative de 1911).

1419 Armand WALLON, *La vie quotidienne*, op. cit., 1981, p. 162-164. L'auteur affirme toutefois que c'est l'exiguïté du marché local de l'emploi qui a amené à aller chercher des travailleurs hors de la station, ce qui ne semble qu'imparfaitement exact.

1420 Alexandre TESSIER, *Le Grand Hôtel*, op. cit., 2012, p. 182.

biais : avec l'habitude de voir ces populations arriver saisonnièrement, les voisins du Val d'Aran par exemple, ces registres ne consignent peut-être pas tous les travailleurs étrangers.

Nous avons traité statistiquement des registres qui couvrent une période allant du 1^{er} janvier 1901 au 31 décembre 1905¹⁴²¹. Les arrivées « en saison » sont comptabilisées sur une intervalle allant du 30 mai (veille de l'ouverture de la saison) au 31 août. Ainsi, juin et juillet sont, de loin, les mois qui enregistrent le plus d'arrivées de travailleurs étrangers (les deux tiers du total des arrivées), en ajoutant août on atteint les trois quart. Plus de la moitié des étrangers arrivés dans cette même période travaillent dans l'hôtellerie et la restauration. Ils représentent des flux modestes de 14 ou 15 saisonniers étrangers par an. Cela pour des emplois spécialisés comme sommelier ou maître d'hôtel, mais aussi pour des emplois plus « banals » comme valet de chambre, garçon de salle ou plongeur. Le casino a peut-être aussi recruté des étrangers pour son orchestre (sans certitude) et pour des postes d'employés (1 à 3 par an). L'aire d'attraction et de recrutement de travailleurs pendant la saison touristique est vaste puisqu'elle s'étend jusqu'à la Russie ou au Maroc, en passant par la Belgique, l'Allemagne et surtout l'Italie qui confirme sa bonne réputation dans l'hôtellerie. En cinq ans, 79 Italiens arrivent entre le 30 mai et le 31 août (15 à 16 par an), 2 seulement viennent à un autre moment de l'année. En nombre, les Italiens sont plus nombreux à être recensés sur ces registres de travailleurs à Luchon entre 1901 et 1905 que les Espagnols, qui sont pourtant la population immigrée la plus représentée dans la population permanente de la station. Si l'on regarde la date d'arrivée des Espagnols à Luchon, on constate qu'ils viennent surtout hors saison à Luchon, pour des métiers de terrassiers ou mineurs par exemple, très différents en tout cas des travailleurs Italiens. Ces travailleurs espagnols là sont peu concernés par les métiers de service touristique. Mais cela n'empêche pas que d'autres travailleurs espagnols viennent pour des emplois subalternes dans l'hôtellerie, sans se faire recenser, compte tenu de la proximité de la frontière.

Tous ces emplois saisonniers au casino ou dans l'hôtellerie privent la population luchonnaise d'une partie des dépenses faites par les touristes. Ces emplois ne sont pas liés à des parcours de formation particuliers, qui n'existent pas encore, mais ils demandent une expérience, un savoir faire, un « *standing* » et une docilité¹⁴²² qui sont déjà suffisamment importants pour exclure les locaux au profit de « professionnels » des services aux touristes. D'autres emplois sont, en revanche, monopolisés par la population locale et permettent de comprendre comment le tourisme a été approprié par la population locale, au-delà des réussites entrepreneuriales précédemment évoquées.

1421 D'après AM Luchon, 2 I 6 : « Registre des étrangers exerçant une profession, un commerce ou une industrie » ayant fait viser leur certificat d'immatriculation à Bagnères-de-Luchon. 1901-1905. Il ne s'agit bien de travailleurs et non de touristes.

1422 Alexandre Tessier évoque la discipline très stricte imposée au Grand hôtel : Alexandre TESSIER, *Le Grand Hôtel*, op. cit., 2012, p. 167-177.

2. Guides et employés des thermes : des emplois touristiques locaux inscrits dans une économie pluriactive

Les métiers des thermes et l'activité de guide sont plutôt réservés aux populations locales. Ils s'inscrivent, comme nous allons le voir, au cœur d'une économie pluriactive, qui fait du tourisme un complément de revenus très intéressant permettant de reconduire une économie rurale « traditionnelle » jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Il est certain que la pluriactivité n'est pas étrangère au mouvement démographique luchonnais, qui connaît une longue croissance de la population jusqu'au recensement de 1881, puis un déclin net jusqu'au début du XX^e siècle.

Les guides : des profils divers et une pluriactivité indispensable

Les guides, d'abord, sont des intermédiaires indispensables pour toutes les excursions hors des environs immédiats des stations, de la fin du XVIII^e à la fin du XIX^e siècle. Ces guides servent à mener les voyageurs vers les lieux qu'ils désirent voir, à cheval et à pied, et à porter les bagages. Au tournant du XIX^e au XX^e siècle, un peu partout, le nombre de guides décline. Le premier facteur en est la banalisation des courses en montagne (c'est l'arrivée des « sans guide », qui se multiplient à partir des années 1880-1890). On le voit avec le registre de sommet de l'Aneto (le plus haut sommet des Pyrénées, situé en Aragon, mais que l'on entreprend depuis Luchon) : si, après la phase pionnière des années 1840-1850, l'on compte toujours de 1 à 1,3 guide par touriste dans les ascensions, à partir de 1886, on n'en compte plus que 0,6 à 0,8¹⁴²³. Le deuxième facteur tient à la mécanisation : automobiles et chemins de fer en montagne, de Chamonix à Luchon en passant par Saint-Gervais, mettent à mal l'activité des guides qui, pour beaucoup, louaient des chevaux et officiaient comme voituriers. Le métier de guide commence alors à se resserrer sur celui de guide à pied en haute montagne, ce qui restreint le public concerné et impose de nouveaux savoir-faire. Le troisième facteur est encore lié à l'automobile et tient à la dispersion du tourisme de montagne au tournant du XIX^e au XX^e siècle. Les stations historiques, reliées par le train, commencent à être concurrencées par de multiples petits centres que l'on peut désormais atteindre facilement en auto. Dernier facteur, cette période correspond à un premier moment de professionnalisation du métier, sous l'action des associations touristiques qui cherchent à parfaire le service rendu en y spécialisant certaines personnes. Les guides sont moins nombreux, mais plus assidus à leur tâche. C'est le début d'une révolution dans l'activité car, jusque là, il s'agissait d'une activité presque spontanée,

1423 Calculs réalisés par nos soins à partir du registre de sommet de l'Aneto publié par Maurice GOURDON, *Un demi-siècle d'ascensions au Pic de Néthou ou d'Anéto, 3404 mètres (Massif des Monts-Maudits) Aragon, Saint-Gaudens, Abadie, 1895* (tiré à part, initialement publié dans la *Revue de Comminges*, 1894-1895). Un registre de sommet permet à tous ceux qui sont parvenus au sommet d'inscrire leur nom, la date et des éléments sur les conditions climatiques. Cette pratique d'enregistrement des ascensions était très en vogue au milieu du XIX^e siècle, au début de la conquête des montagnes, sans doute déjà beaucoup moins en fin de siècle.

accessible au plus grand nombre des « autochtones »¹⁴²⁴.

Au plus grand nombre et y compris aux femmes, du moins au début du XIX^e siècle alors que l'on ne dispose d'aucune estimation chiffrée du nombre de guides. Des témoignages évoquent, à Montauban-de-Luchon, des femmes qui exercent un métier proche de celui des guides. Pierre Laboulinière en parle en 1825, en allant à la cascade de Montauban :

« Les jeunes filles du pays y conduisent les curieux et offrent aux dames et damoiseaux l'utile secours de leurs bras et de leur adresse, soit pour monter soit pour descendre : elles y gagnent la petite rétribution d'usage.¹⁴²⁵ »

En 1834, Chausenque est, lui aussi, guidé à cette cascade par « plusieurs petites filles »¹⁴²⁶. Pierre de Gorsse remarque dans la correspondance de touristes l'évocation de ces « pousseuses » de Montauban-de-Luchon qui aident les touristes à grimper¹⁴²⁷. Mais ces mentions disparaissent par la suite et le métier de guide semble devenir un apanage strictement masculin, l'un des incarnations de la « virilité » montagnarde.

On peut tenter d'approcher le nombre de guides dans les stations en fin de siècle. En 1845, à Cauterets, lorsque est mis en place la première accréditation municipale des guides, 28 sont nommés, uniquement des hommes¹⁴²⁸. En 1870, au niveau national, il y aurait de 500 à 600 guides et environ 1 000 vers 1900, croissance surtout due au « réveil » des Alpes françaises sous l'action du Club alpin français et de la Société des Touristes Dauphinois¹⁴²⁹. La concentration géographique reste forte. Ils sont entre 80 et 100 à Luchon (des années 1860 jusque vers 1900), à cheval pour la plupart, comme c'est le plus souvent le cas en fin de XIX^e siècle¹⁴³⁰. Vers 1870, on compte 50 à 60 guides à Cauterets, une trentaine aux Eaux-Bonnes, une vingtaine au maximum à Bagnères-de-Bigorre (presque plus aucun en 1900), une cinquantaine également au maximum à la même date entre Barèges et Saint-Sauveur (encore une trentaine en 1900) et 20 à 30 à Gavarnie à partir de 1875¹⁴³¹. Chamonix compte de 270 à 340 guides entre 1860 et 1900, pour environ 200 montures,

1424 Sur l'histoire des guides et ce moment essentiel de transition du métier de guide en particulier, voir Renaud de BELLEFON, *Histoire des guides de montagne. Alpes et Pyrénées (1760-1980)*, Bayonne, Toulouse, Cairn, Milan, 2003 ; Renaud de BELLEFON et Steve HAGIMONT, « De la montagne paysanne à la montagne sportive et professionnelle, des Pyrénées aux Alpes (fin XIX^e siècle-années 1960) », in Mickaël ATTALI (dir.), *L'ENSA à la conquête des sommets. La montagne sur les voies de l'excellence*, Grenoble, PUG, 2015, p. 283-304.

1425 Pierre LABOULINIÈRE, *Itinéraire descriptif et pittoresque des Hautes-Pyrénées françaises, jadis territoires du Béarn, du Bigorre, des Quatre Vallées, du Comminges et de la Haute-Garonne*, Paris, Gide Fils, 1825, p. 224.

1426 Vincent de CHAUSENQUE, *Les Pyrénées*, op. cit., 1834, vol. 2, p. 173.

1427 Pierre de GORSSE, *L'existence quotidienne à Luchon à l'époque Romantique (d'après les impressions d'une villégiaturante)*, Bibliothèque municipale de Toulouse, extrait de la *Revue de Comminges*, Saint-Gaudens, 1962, p. 10.

1428 Richard LAUDINAS, *Cauterets*, op. cit., 2015, p. 241-243.

1429 Renaud de BELLEFON, *Histoire des guides*, op. cit., 2003, p. 171.

1430 *Idem*, p. 178, 180. Il y a 90 % de guides à cheval dans la liste de guides donnée dans GIMET François, *Luchon en poche. Guide du touriste et du baigneur*, Bagnères-de-Luchon, Lafont, 1878.

1431 Renaud de BELLEFON, *Histoire des guides*, op. cit., 2003, p. 159, 167. Paul JOANNE, *Les Pyrénées*, Paris, Hachette,

avant de connaître un rapide déclin du nombre de chevaux dans les années 1900 (moins de 100 en 1910)¹⁴³². À Ax : pas grand chose, les excursions sont peu en vogue et il manque de guides et de montures, « aussi cette belle région si intéressante à visiter est-elle peu connue et n'a-t-elle pas la réputation qu'elle mérite.¹⁴³³ » Chamonix, Luchon et Cauterets sont, au moins jusqu'en 1900 (d'autres villes montant ensuite comme Saint-Christophe-en-Oisans qui compte, en 1913, 54 guides), les villes françaises qui comptent le plus de guides de montagne et donc les villes où le tourisme de montagne est le plus développé – répétons le encore une fois : c'est un tourisme orienté vers les excursions les plus simples. D'après ces chiffres, les Pyrénées ne sont en rien en retard sur les Alpes françaises au XIX^e siècle. Si elles sont moins renommées, elles sont, tout de même un massif d'excursions « valables ».

Soyons plus précis pour le cas de Luchon. Vers 1860, à Luchon, 77 guides disposent de l'agrément municipal. Détail intéressant pour la suite, ils habitent presque tous dans la vieille ville, et seuls 8 de ces guides (1/10 environ) résident dans le quartier touristique, où quasiment tous les médecins, pharmaciens et hôteliers habitent. Il existe d'autres guides, mais Lambron prévient que ce « sont de véritables domestiques qui connaissent souvent fort peu la montagne, et qui renseignent très mal sur les curiosités de la route ou le nom des pics »¹⁴³⁴. Cette appellation commune masque des réalités différentes : certains sont en fait des loueurs de voiture, d'autres de chevaux, certains sont patrons, d'autres indépendants, d'autres encore sont employés par les premiers. Les guides tels qu'on les entend spontanément aujourd'hui, c'est-à-dire ceux qui effectuent des courses à pied en haute montagne ne sont pas majoritaires, mieux même, ils déclinaient :

« Chose déplorable, la spécialité de guides-à-pied, autrement dit des guides de sommets, se perd dans les Pyrénées, depuis que la création de bonnes routes et d'un grand nombre d'excellents sentiers a fait rechercher si vivement les courses à cheval, et rendu si fructueuse l'industrie des guides loueurs de chevaux.¹⁴³⁵ »

Le nombre de chevaux pour excursions augmente effectivement fortement. D'après les ouvrages touristiques, on compte 30 voitures et 200 chevaux de selle employés chaque jour à la fin des années 1850, 300 montures dans les années 1860, 600 en 1878 et en 1889. Les statistiques agricoles, réalisées hors saison quand de nombreux chevaux ont été vendus, montrent la stabilité du nombre de chevaux en fin de siècle à Luchon, malgré de fortes variations mensuelles : 330 en décembre 1873 (contre 759 au recensement de mars 1872), 430 dans les années 1880-1890, 340

1882, p. 567, 573.

1432 Renaud de BELLEFON, *Histoire des guides*, op. cit., 2003, p. 159, 178 ; Bernard DEBARBIEUX, *Chamonix-Mont-Blanc*, op. cit., 2001, p. 33-34.

1433 Paul JOANNE, *Les Pyrénées*, Paris, Hachette, 1882, p. 434.

1434 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées*, op. cit., 1860, vol. 2, p. 794.

1435 *Idem*, p. 877.

dans les années 1900-1910, ce qui semble montrer le maintien tardif des excursions à cheval¹⁴³⁶. Par comparaison, à Ax, on compte moins de 60 chevaux (de trait plus que d'excursion) aux recensements agricoles de 1892 et 1902¹⁴³⁷. Pour les guides, des sources permettent de confirmer, non pas tant leur nombre, que l'imprécision totale de ce statut. Au recensement de 1872, les catégories de loueurs de chevaux et de guides sont confondues et regroupent 105 personnes. Il y a en outre 61 loueurs de voiture¹⁴³⁸. Cela constituerait alors un groupe de 166 personnes qui déclarent au moment du recensement avoir comme activité principale celle de guide ou de loueur de voiture, catégories que l'on sait perméable.

Au même moment, le *Guide Joanne* donne son sentiment sur l'amateurisme des guides pyrénéens en général, luchonnais en particulier :

« La plupart sont des loueurs de chevaux qui ne savent pas marcher et ne connaissent pas les montagnes. Un petit nombre de guides seulement sont capables de conduire les touristes sur les sommets et les cols d'accès difficile »¹⁴³⁹.

Ce « petit nombre » de guides à pied, ce sont huit guides, dont le nom est donné¹⁴⁴⁰. En 1875, un autre ouvrage touristique donne également le nom des huit meilleurs guides Luchonnais¹⁴⁴¹, et en 1878, le *Luchon en poche* donne encore huit nom¹⁴⁴². En confrontant ces trois listes, livrées en cinq ans, on arrive à vingt guides à pied différents, tous sensés être les huit meilleurs de la station. Les catégories et les hiérarchies sont bel et bien brouillées. En croisant la liste des guides mentionnés sur les registres du sommet de l'Aneto pour la période 1871-1881¹⁴⁴³ et la liste de 68 guides présentée dans le *Luchon poche* de 1878¹⁴⁴⁴, on obtient, au maximum, 26 noms en commun (l'imprécision provenant du fait que nous ne disposons, bien souvent, avec le registre de l'Aneto, que du nom de famille et d'une initiale) et au minimum, 107 guides différents qui exercent

1436 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées*, op. cit., 1860, vol. 1, p. 657 ; Adolphe JOANNE, *Pyrénées*, Nîmes, Lacour/Rediviva, 1999 (réédition du livre paru chez Hachette dans la collection des « Guides Diamants » en 1873), p. 198 ; *Eaux minérales de Bagnères-de-Luchon. Saison balnéaire de 1875*, Toulouse, 1875, p. 6 ; Maurice GOURDON, « Promenades et excursions », in *Bulletin de l'Association pyrénéenne de Luchon*, n° 1, Bagnères-de-Luchon, Sarthe, 1889, p. 57 ; Statistiques agricoles : 1873 et 1882, AM Luchon 3F 5 (statistiques agricoles de 1873 et de 1882). 1892, AD 31 M 2. 1899, AM Luchon 3F 6. 1902, 1908, AM Luchon 3F 10. 1914, AD 31 M 300.

1437 AD 09, 220 EDT/F5 : Statistiques agricoles Ax. Enquêtes décennales 1892 et 1904.

1438 AD 31, 6 M 622 : Recensement de 1872, Bagnères-de-Luchon.

1439 Adolphe JOANNE, *Pyrénées*, op. cit., 1873, p. 198.

1440 *Idem*, liste des guides à pied. « Francisco » n'est mentionné que dans ce guide.

1441 *Eaux minérales de Bagnères-de-Luchon. Saison balnéaire de 1875*, Toulouse, 1875.

1442 François GIMET, *Luchon en poche. Guide du touriste et du baigneur*, Bagnères-de-Luchon, Lafont, 1878, p. 48-49.

1443 Calculs réalisés par nos soins à partir du registre de sommet de l'Aneto publié par Maurice GOURDON, *Un demi-siècle d'ascensions au Pic de Néthou ou d'Anéto, 3404 mètres (Massif des Monts-Maudits) Aragon*, Saint-Gaudens, Abadie, 1895. Un registre de sommet permet à tous ceux qui sont parvenus au sommet d'inscrire leur nom, la date et des éléments sur les conditions climatiques. Cette pratique d'enregistrement des ascensions était très en vogue au milieu du XIX^e siècle, au début de la conquête des montagnes, sans doute déjà beaucoup moins en fin de siècle.

1444 François GIMET, *Luchon en poche. Guide du touriste et du baigneur*, Bagnères-de-Luchon, Lafont, 1878, p. 46-49.

à Luchon dans les années 1870. Au moins 85 d'entre-eux qui sont aussi guides à pied, puisqu'ils ont atteint le sommet de l'Aneto, alors que les guides touristiques en mentionnent moins de dix.

Les dénombrements précis restent malaisés par la suite. En 1890, le *Guide Joanne*, donne 80 guides à Luchon¹⁴⁴⁵. En 1896, où la liste nominative du recensement permet de s'assurer que chaque luchonnais n'a qu'une activité déclarée, il y a 41 « guides », 25 « voituriers », plus aucun « loueurs de chevaux » mais 24 « cochers ». En 1911, il n'y a plus que 12 personnes qui se déclarent guides, 2 loueurs de chevaux, 10 voituriers et 23 cochers. En 1914 pourtant, les listes électorales de la chambre d'industrie thermale donnent encore 66 inscrits dans la catégorie « guides et voituriers », 37 « guides » (dont 1 de Saint-Mamet) et 29 « voituriers » (dont 3 de Saint-Mamet)¹⁴⁴⁶. Là encore, ce sont les plus intégrés qui sont présents, ce total sous-estimant probablement encore le nombre de personnes qui s'adonnent occasionnellement à cette activité. Le nombre de guides varie vraisemblablement au cours des saisons en fonction de l'affluence et de la demande en excursions. C'est une fonction improvisée pour certains qui trouvent là un complément momentané de revenu.

Des guides semblent en effet monopoliser l'activité quand d'autres ne s'y consacrent que ponctuellement. Grâce aux registres du sommet de l'Aneto publiés par Maurice Gourdon, on peut faire la liste des guides qui ont conduit des touristes au sommet entre 1871 et 1881 et se faire une idée de la concentration des revenus pour cette course onéreuse¹⁴⁴⁷. En estimant le prix de la course à 15 fr par guide et par jour (c'est ce qu'a payé S. Liégeard en 1872)¹⁴⁴⁸, pour une course que l'on ne peut réaliser depuis Luchon en moins de deux jours, ces 300 ascensions réalisées par des guides luchonnais ont pu rapporter environ 9 000 fr. En ramenant cette somme aux 65 guides qui ont réalisé l'excursion et qui sont domiciliés à Luchon, on obtient environ 140 fr par guide en onze ans, moins de 13 francs par an : c'est infime. Huit guides luchonnais ont réalisé cette course au moins une fois par an en moyenne et en tirent un revenu moyen annuel de 50 fr. Même Pierre Barrau, présent dans une course sur dix à l'Aneto n'en tire qu'un revenu annuel de 80 fr. Cette course est exceptionnelle, car longue et lointaine, rendue incertaine par la météorologie changeante. Elle revient cher aux touristes, mais ne rapporte pas grand chose aux guides, tout en leur prenant du temps et de l'énergie : on comprend dans ces conditions la préférence donnée aux courses faciles à cheval. Les guides luchonnais jouissent en tout cas d'une intéressante rente de situation avec

1445 Adolphe JOANNE, *Pyrénées*, Nîmes, Lacour/Rediviva, 1999 (réédition du livre paru chez Hachette dans la collection des « Guides Diamants » en 1873), p. 198 ; Paul JOANNE, *Bagnères-de-Luchon*, Paris, Hachette, coll. Guides Joanne, 1890, p. 3.

1446 AD 31, M 1421 : Feuilles d'inscription des votants pour les élections de la chambre d'industrie thermale, avril 1914.

1447 Maurice GOURDON, *Un demi-siècle d'ascensions*, op. cit., 1895.

1448 Stephen LIÉGEARD, *Vingt journées*, op. cit., 1874, p. 481.

l'Aneto, car la quasi totalité des courses vers ce sommet espagnol sont réalisées depuis Luchon (une seule ascension démarre de Benasque, commune aragonaise la plus proche, entre 1871 et 1881), et que, sur les 329 fois où un guide est parvenu au sommet de l'Aneto en onze ans, dans 90 % des cas c'était un guide Luchonnais¹⁴⁴⁹.

Au-delà de cette grande course, l'activité n'est pas très rémunératrice. Cauterets est la première station à réglementer les tarifs des courses en 1845 : 8 fr par jour et par guide pour les plus longues et difficiles (Vignemale, Gavarnie, Mont-Perdu), 4 fr pour le lac de Gaube. En chaise à porteur c'est 50 fr pour l'aller retour au Vignemale ou à Gavarnie avec 4 porteurs (soit 12,5 fr par porteur), 18 fr pour Gaube, 6 fr pour la cascade du Ceriset¹⁴⁵⁰. Ces tarifs pourraient paraître importants : le salaire moyen d'un journalier dans les Hautes-Pyrénées en 1843 est de 0,75 fr par jour, celui d'un manœuvre 1,25 fr. Les orfèvres, ouvriers les mieux payés, gagnent 3 fr. Un instituteur gagne 800 fr par an¹⁴⁵¹. Mais il faut se garder de conclusions hâtives. À Luchon, dans les années 1850, les tarifs vont de 6 fr pour le tour, en voiture, des villages du fond de vallée, à 35 fr pour la course à Saint-Bertrand-de-Comminges. En 1872, ces tarifs grimpent encore : de 6 fr pour une voiture à deux chevaux aux alentours immédiats de Luchon, jusqu'à 40 fr pour la course à Bossòst dans le Val d'Aran avec quatre chevaux. En chaise à porteur, il en coûte 25 fr pour Bossòst par le Portillon, 40 fr pour le Port de Venasque¹⁴⁵². À Ax, les tarifs proposés pour des courses d'une journée sont bien plus modestes, entre 2 et 3 fr pour le cheval, 2 fr pour le guide¹⁴⁵³. Il faut ramener ces prix, en apparence élevés (sauf à Ax), à la brièveté de la saison (trois mois) et à l'effort physique considérable consenti. La course de Gavarnie en chaise à porteur impose, par exemple, de porter quelqu'un sur une quarantaine de kilomètres, avec plus de 1 600 m de dénivelé sur sentiers. Il doit être physiquement difficile de répéter une telle course tous les jours, ce que les conditions météorologiques empêchent de toute manière.

Des périples à longue distance peuvent rapporter davantage. En 1858, Alfred Tonnellé emporte dans son long périple depuis Luchon le guide Michot, payé 25 fr par jour auxquels s'ajoutent 100 fr pour le retour solitaire de Perpignan à Luchon, que le guide préfère effectuer à pied en cinq jours¹⁴⁵⁴. On peut estimer à environ 600 fr les sommes ainsi gagnées par Michot en une

1449 Calculs réalisés par nos soins à partir du registre de sommet de l'Aneto publié par Maurice GOURDON, *Un demi-siècle d'ascensions*, op. cit., 1895.

1450 Richard LAUDINAS, *Cauterets*, op. cit., 2015, p. 241-243.

1451 *Idem*, p. 150.

1452 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées*, op. cit., 1860, vol. 1, p. XLII.

1453 AD 09, 8 M 24/3 : « Arrêté du maire de la ville d'Ax fixant le tarif des courses à cheval et des guides », 14 juillet 1855.

1454 Alfred TONNELLÉ, *Trois mois dans les Pyrénées et dans le Midi en 1858 : journal de voyage*, Tours, A. Mame,

vingtaine de jours, en plus de l'argent gagné dans des excursions en juillet. Il dégage là un revenu important, mais sans aucun doute exceptionnel puisque bien peu nombreux sont les voyageurs à entreprendre de telles excursions au très long cours. Au début des années 1880, les prix moyens des guides luchonnais sont de 8 à 10 fr par jour, auxquels s'ajoutent la même somme pour le cheval. La nourriture est aussi à la charge des touristes. Pour les courses à pied, les prix vont de 10 à 15 fr par jour et par guide. On comprend alors que les courses à cheval, qui rapportent le double des courses normales soient prisées des guides. Ce sont les mêmes tarifs en 1901, et l'on précise dans le guide Baedeker que « le guide doit porter jusqu'à 10 kilos, 8 sur les glaciers et le porteur 15 et 12.¹⁴⁵⁵ » Ce ne sont donc pas des conditions de travail faciles. Luchon est plus chère que les autres stations pyrénéennes où le tarif moyen de la journée de guide est de 6 à 8 fr. Le cheval ajoute en tout cas une plus-value intéressante. Mais c'est un investissement de départ et cela engendre des frais d'entretien. Les guides estiment en 1860 le coût moyen annuel de l'entretien d'un cheval à 448 fr, pour la nourriture, les soins et le ferrage à effectuer tous les deux à trois jours en saison. Il faut ajouter à cela le prix d'achat du cheval, soit 400 fr, et de la selle (100 fr. par selle pour homme, 120 fr par selle pour femme répartie sur trois chevaux soit 40 fr par cheval). Ils contestent alors un projet de fixer le tarif de location des chevaux à 5 fr par jour et par cheval soit, sur 60 jours de saison, 300 fr de revenus par cheval ce qui représenterait une perte nette de 148 fr par cheval¹⁴⁵⁶.

Ces chiffres sont difficiles à vérifier mais la possession de chevaux exige, en tout cas, un investissement important qui discrimine les guides. Il semble en fait que les guides de « première classe » mentionnés dans les livres touristiques soient avant tout les principaux entrepreneurs du secteur de l'accompagnement des touristes. Ils louent des chevaux, des voitures et parfois des appartements. Dans le guide de 1875, les huit guides de premier ordre mentionnés louent tous des chevaux, des calèches ou des appartements à côté¹⁴⁵⁷. Entre autres, Pierre Sors dit Argarot possède 20 chevaux de selle et propose ses services l'« hiver à Pau »¹⁴⁵⁸. Lors de son passage à Luchon en 1872, Stephen Liégeard parle de la réussite de deux familles de guides, les Redonnet, famille « largement bénie par le seigneur »¹⁴⁵⁹ et les Estrujo. Bertrand Estrujo figure parmi les huit guides de sommet énumérés par le livre-guide de 1875 et on retrouve un « B. Estrujo » qui accomplit à deux reprises l'ascension de l'Aneto entre 1871 et 1881. Pour un guide de sommet réputé, c'est peu.

1859, p. 157, 227 et 313.

1455 Karl BAEDEKER, *Le Sud-Ouest de la France de la Loire à la frontière d'Espagne. Manuel du voyageur*, 7e éd., Leipzig, Paris, K. Baedeker, P. Ollendorff, 1901, p. 342.

1456 AD 31, 5 M 83 : Lettre adressée par des guides de Luchon au maire, 30 mai 1860.

1457 *Eaux minérales de Bagnères-de-Luchon. Saison balnéaire de 1875*, Toulouse, 1875.

1458 *Idem*.

1459 Stéphen LIÉGEARD, *Vingt journées*, op. cit., 1874, p. 87.

Il a en fait particulièrement bien réussi. Lors du passage de Liégeard, Estrujo dispose de 20 chevaux, il loue des appartements et, surtout, il n'exerce plus lui-même l'activité de guide.

« [Bertrand Estrujo] possède pignon sur rue et gros sac d'écus chez le banquier. Sa maison meublée ne chôme pas de locataires. L'été, vingt chevaux mangent aux râteliers de son écurie le fourrage de ses champs, tandis que lui-même, coulé dans un pantalon noisette, savoure sur les allées le moka d'Arnative ».

Le tableau des fermiers de l'hospice de France présenté précédemment fait apparaître les noms de Redonnet, Courrège et Haurillon. Ils figurent parmi les familles de guides à pied qui accompagnent le plus souvent des touristes à l'Aneto. De même qu'en louant des chevaux, des voitures attelées ou des appartements, ces familles cherchent bien à multiplier les sources de revenus. Par le tourisme ou autre. En 1834, Chausenque évoque « le meilleur guide de Luchon », François Martre, garde-champêtre, botaniste faisant commerce de ses plantes¹⁴⁶⁰. En 1852, la liste des candidats pour la nomination de dix porteurs de chaises pour le service de l'établissement thermal de Luchon donne un charron, un tourneur sur bois, un maçon, un cloutier, deux menuisier et trois bûcherons¹⁴⁶¹. En 1864, les cinq porteurs sont maçons, bûcherons ou agriculteurs le reste de l'année¹⁴⁶². Plus tard, Henri Passet, célèbre guide de Gavarnie, diversifie ses revenus en louant des montures, des logements, en préparant les grandes chasses pour le Baron de Lassus. Il cultive aussi des fleurs, envoyées en Angleterre grâce aux contacts noués avec les touristes¹⁴⁶³. En fin de siècle, l'Espagnol Raphaël Angusto, un des guides à pied les plus appréciés de Luchon, est recensé en tant que terrassier dans le registre des travailleurs étrangers habitant à Luchon. Ses carnets de guides montrent pourtant qu'il est en pleine activité. Frappé d'un important handicap physique, il finit cireur de chaussures, avant d'être poussé aux portes de l'hospice de Tarbes par ses anciens clients, les alpinistes Émile Belloc et Maurice Gourdon¹⁴⁶⁴.

Le travail de guide ne rapporte généralement pas beaucoup et les revenus sont très irréguliers. Il s'inscrit, en fait, avant tout, dans une économie rurale pluriactive. C'est ce que traduit l'inconstance, l'imprécision des « listes de guides » publiées dans les ouvrages touristiques et l'invisibilité de cette activité dans les recensements qui tentent de fixer des individus dans des professions stables, ce qui est étranger au mode de vie et de travail d'une grande partie de la

1460 Vincent de CHAUSENQUE, *Les Pyrénées, op. cit.*, 1834, vol. 2, p. 200.

1461 AD 31, 5 M 83 : « Liste de présentation des candidats pour la nomination de dix porteurs de chaises pour le service de l'établissement thermal », 15 juin 1852.

1462 *Idem* : « Liste de présentation des candidats pour la nomination d'un chef porteur de chaises et de cinq porteurs attachés au service de l'établissement thermal, pour compléter le nombre réglementaire jusqu'à dix », 26 juin 1864.

1463 Renaud de BELLEFON, *Histoire des guides, op. cit.*, 2003, p. 246-247.

1464 AM Luchon, 2 I 3 : « État des étrangers exerçant une profession, un commerce ou une industrie » et qui ont fait viser leur certificat d'immatriculation à Bagnères-de-Luchon, 1897 ; Renaud de BELLEFON, *Histoire des guides, op. cit.*, 2003, p. 253, 263.

population au XIX^e siècle¹⁴⁶⁵. Cette pluriactivité se retrouve à Chamonix, la station de montagne par excellence. Il semble que, là aussi, « l'accompagnement des voyageurs en montagne ait été perçu comme une activité complémentaire aux activités rurales traditionnelles, parfaitement associées à celles-là »¹⁴⁶⁶. Au milieu des années 1860, tandis que la seule ascension du Mont-Blanc coûte 400 fr à Henry Russell, des estimations donnent un revenu moyen des guides chamoniards de 350 fr par an, les guides captant 12 % de la dépense totale des touristes¹⁴⁶⁷.

Les emplois des thermes

Aux thermes également, les emplois sont monopolisés par les populations locales ; aux thermes également, ils s'inscrivent dans une économie pluriactive. À Luchon, les cahiers des charges de concession précisent que les salariés doivent être pris « autant que possible » dans la localité¹⁴⁶⁸. Le recrutement est soumis à l'avis du maire. Les emplois sont assez peu qualifiés puisqu'il n'existe aucune formation pour servir dans l'établissement. Jusqu'au début des années 1870, les garçons et filles de bain de cet établissement n'ont pas de salaire : ils sont rétribués directement par les curistes. Pour le médecin Félix Garrigou, cette situation est très dommageable, le service devenant souvent mauvais lorsque l'employé comprend qu'il ne recevra rien. Le médecin réclame donc un salaire pour ce personnel afin d'améliorer la qualité des soins prodigués aux thermes¹⁴⁶⁹. Lors de la concession à la société parisienne Heitz et Francq en 1875, le personnel des bains et des douches n'est toujours pas salarié, cela attendra la fin du siècle. Mais un état des appointements pour la saison 1878 permet d'estimer le nombre de personnes salariées et le niveau de leur rémunération. Les salariés sont une cinquantaine, au cœur de la saison estivale, ceux qui n'ont pas de contact direct avec le public ou occupent des fonctions de direction. Les baigneurs et baigneuses doivent être au moins autant, pour desservir les cent vingt et une baignoires, les six grandes douches et les trois piscines. Parmi les salariés, on compte une moitié de femmes mais les fonctions d'administration et de maintenance sont occupées par des hommes. Le directeur perçoit 500 fr par mois, le surveillant, 200 fr, le caissier 150 fr et le mécanicien 125 fr. Ce sont les quatre plus gros salaires et ils sont, somme toute, assez peu élevés. Cinq contrôleurs perçoivent mensuellement 112 fr deux autres 87 fr. La femme la mieux payée travaille aux buvettes, où les

1465 Christian TOPALOV, *Naissance du chômeur (1880-1910)*, Paris, A. Michel, 1994.

1466 Bernard DEBARBIEUX, *Chamonix-Mont-Blanc*, op. cit., 2001, p. 33-34.

1467 *Idem*, p. 32 ; Henry RUSSELL, *Souvenirs d'un montagnard*, Pau, Impr. de Vignancour, 1878, p. 406.

1468 *Société anonyme concessionnaire de l'établissement thermal, du casino et des tramways de Luchon. Traité et cahier des charges*, Paris, 1875. Et en 1912, le cahier des charges proposé à Vernes de la Société Thermale des Pyrénées prévoit que seuls des Luchonnais puissent être recrutés par le concessionnaire comme garçon ou fille de bain (*La Saison*, n° 72, 24 octobre 1912).

1469 Félix GARRIGOU, *Passé, présent et avenir de Luchon*, Paris, Masson, 1874, p. 35-36.

pourboires sont exclus, elle perçoit 152 fr pour deux mois, soit 2,50 fr par jour alors que trois autres employées reçoivent 122 fr pour la même période soit une rémunération quotidienne de 2 fr. La surveillante des laveuses gagne 2,25 fr par jour et les laveuses 1,50 fr. Les manœuvres employés au service de l'entretien ont un salaire journalier de 2,50 fr, tout comme les hommes de peine, tandis qu'une femme de peine ne touche que 50 centimes par jour¹⁴⁷⁰. Les inégalités salariales sont classiques pour l'époque et les salaires ne tiennent pas compte de la saisonnalité de l'activité : ils sont bas, condition indispensable pour assurer de hauts niveaux de bénéfices au concessionnaire. On ne connaît pas le nombre d'heures quotidiennes de travail, mais sur les mois de saison il n'y a pas de jour de repos. On le sait parce qu'à Ax et Luchon, des protestations s'élèvent contre la loi du 13 juillet 1906 sur le repos hebdomadaire. D'après la grille-horaire d'ouverture aux curistes fixée dans le cahier des charges de la concession de 1875, la première ronde de bain commence à 5 h 15 du matin et la dernière finit à 18 h 45 (avec neuf rondes d'une heure dans la journée). Sans compter les 2 heures 45 de pause de mi-journée, les rondes avec les coupures de 15 min entre chaque s'étalent sur 10 heures 45¹⁴⁷¹, durée que doit approcher une journée de travail aux thermes.

En 1878, le nombre d'employés est réduit dès le mois de septembre. Et hors saison il ne reste aux thermes que le personnel de maintenance et quelques garçons et filles de bain pour accueillir les rares curistes : les indigents qui ne sont pas logés dans les hôpitaux et ne peuvent donc pas venir aux thermes. Les recensements de population, effectués hors saison, généralement au printemps, permettent d'appréhender le nombre de personnes qui se déclarent employées par l'établissement thermal. En 1872, un « directeur d'établissement de bain » fait vivre quatre membres de sa famille, deux domestiques, 52 femmes et 52 hommes. En tenant compte de l'imprécision des catégories de ce recensement, si ce directeur est bien le fermier de l'établissement thermal, les 104 dernières personnes comptabilisées sont très vraisemblablement les employés des thermes. Le recensement à liste nominative de mars 1896 permet de comptabiliser combien de personnes considèrent avoir le travail aux thermes comme activité principale. Il y a 31 filles ou garçons de bain et 27 lingères, blanchisseurs, blanchisseuses, repasseurs ou repasseuses dans la station. On ne peut pas savoir combien travaillent dans l'établissement de bains parmi ces 27 derniers, faute de mention de l'employeur. En 1911 enfin, recensement dans lequel l'employeur est mentionné, 18 personnes (dont 12 garçons et filles de bain, le reste étant des doucheuses et doucheurs, des masseurs, des employés et un mécanicien) déclarent avoir l'établissement thermal pour patron, tandis que 16 personnes se déclarent garçon ou fille de bain au chômage. Il y a ainsi à Luchon 28 baigneurs ou baigneuses à

1470 AM Luchon, 3N 23 : Personnel de l'établissement thermal. Appointements aux mois d'août et de septembre 1878.

1471 Voir les horaires des rondes en 1875 en annexe 10, a. Tarifs de 1875, d'après *Société anonyme concessionnaire de l'établissement thermal, du casino et des tramways de Luchon. Traité et cahier des charges*, Paris, 1875.

considérer que leur travail principal est celui-ci, dont 12, si le recensement a été correctement fait, qui travaillent hors saison aux thermes¹⁴⁷². C'est très peu : là encore, la pluriactivité, au moins à l'échelle familiale, est une nécessité. Les établissements d'Ax emploient seulement 25 personnes en 1870, 60 à 70 probablement dans les années 1890¹⁴⁷³.

Ces emplois, quoique modestes, sont très recherchés – ce qui fait à l'évidence pression à la baisse sur les salaires. Les archives conservent ainsi quelques exemples de lettres de protestation contre des recrutements. Sous le Second Empire, par exemple, on dénonce des cas de favoritisme, du clientélisme et des nominations arbitraires¹⁴⁷⁴. On craint aussi pour la compromission morale qu'imposeraient ces postes : les « baigneuses » ou « filles de bains » incarnent en effet la figure de la jeune femme montagnarde, dans des lieux où la nudité et la promiscuité est de mise. En 1856 un mari s'oppose ainsi au recrutement de sa femme comme fille de bain¹⁴⁷⁵. En 1872, six femmes et six hommes sont nommés comme employés des thermes. Les femmes sont plus jeunes que les hommes : elles ont une vingtaine d'années contre une trentaine pour leurs collègues masculins. Tous et toutes sont nés à Luchon, sauf un, le surveillant spécial des sources, né à Saint-Mamet¹⁴⁷⁶. Les professions d'origine de ces employés sont diverses : ménagères et sans profession, coiffeur, plâtrier, sabotiers, manœuvre, charron, tailleur, tourneur et menuisier composent le recrutement complémentaire de 1852¹⁴⁷⁷.

Bref, ces petits emplois locaux, de guides, porteurs, garçons et filles de bains, auxquels on aurait pu ajouter les vendeurs ambulants et les métiers informels de la rue (les cireurs de chaussure, crieurs de journaux, les « pisteurs » ou rabatteurs des hôtels), ne sont pas professionnels : ce sont des activités complémentaires, inscrites dans un mode de vie rural essentiellement pluriactif.

3. « L'encastrement » social et urbain du tourisme

Cet « encastrement » économique et social du tourisme dans une grande station comme

1472 Dénombrement de 1872, AD 31, 6M 229. Autres chiffres établis par nous à partir des recensements à liste nominative de 1896 (AD 31, 2Mi 1134) et de 1911 (AD 31, 2Mi 1163).

1473 AD 09, 8 M 24/3 : Rapport du docteur Auphan, inspecteur des eaux d'Ax, au préfet de l'Ariège, 15 juillet 1870. En 1895 le personnel des thermes de la CGTA comporte 18 employés au Teich, 18 au Couloubret AD 09, 52 J 17 : Tableau « Personnel Teich Couloubret », s.d., réalisé à l'occasion de la limitation à 60 ans de l'âge du personnel des thermes de la Compagnie générale des thermes d'Ax [1895].

1474 Voir dans AD 31, 5 M 45.

1475 AD 31, 5 M 45 : « Liste de présentation de candidats pour compléter le personnel de l'établissement thermal augmenté par suite de la reconstruction et du développement de cet édifice », 3 juin 1852 ; Lettre de Jacques Bigourdan au préfet, 1^{er} juin 1856.

1476 *Idem* : Arrêtés municipaux de nomination des employés supplémentaires aux thermes, juillet et septembre 1872.

1477 *Idem* : « Liste de présentation de candidats pour compléter le personnel de l'établissement thermal augmenté par suite de la reconstruction et du développement de cet édifice », 3 juin 1852.

Luchon permet sans doute de mieux comprendre la démographie de la station. Il se lit aussi dans la morphologie urbaine de la ville, qui montre deux mondes distincts : celui des élites touristiques d'un côté, dans le quartier des allées et des villas, celui de la « masse » de la population de l'autre, de ceux qui ont un statut incertain et se servent du tourisme comme un complément de revenu, dans une sorte d'économie de glanage, sans professionnalisation.

Croissance et déclin démographique, révélateurs d'habitudes migratoires et d'un mode d'encastrement du tourisme

La démographie luchonnaise (tableaux présentés en annexe 9) suit de près le mouvement général de l'affluence. En particulier, le bond connu par l'affluence sous la Monarchie de Juillet se répercute dans la démographie – gardons-nous dès à présent d'une causalité trop mécanique et simpliste. La croissance de population est ensuite régulière, plus marquée que celle de la fréquentation touristique dans les années 1850, ce qui invite à questionner ce qui a fait le dynamisme démographique luchonnais. Après 1881, en revanche, la population luchonnaise décline. Jusque là, la croissance démographique s'explique par l'accroissement naturel et par une forte immigration¹⁴⁷⁸. Dans les villages du canton, les taux d'émigration surpassent la croissance naturelle à partir de 1851 et ils perdent donc, officiellement, de la population, qui nourrit déjà depuis des années l'essor de la ville de Luchon. C'est ensuite, également, la combinaison entre les mouvements naturels et migratoires qui explique la baisse de population. La natalité luchonnaise connaît un reflux très fort dans les années 1870 tandis que la mortalité se maintient, et sur la période 1876-1881, le solde naturel devient négatif pour la première fois. Il le reste jusqu'au premier conflit mondial. Si le solde migratoire est alors largement positif et compense cette perte, il plonge entre 1881 et 1891 puis entre 1896 et 1901. Globalement, entre 1881 et 1901, le solde migratoire montre une perte de 657 personnes. Globalement, la station passe de 4 256 habitants en 1881, son sommet démographique, à 3 260 en 1901 : Luchon a presque perdu un quart de sa population (- 23,4 %). Une légère reprise s'opère entre 1901 et 1906 (+ 6,3 %, alors que les bonnes saisons s'enchaînent), avant une stabilisation. Les très mauvaises saisons des années 1880 et de la fin du siècle jouent sans doute, mettant en difficulté certaines personnes venues investir ou trouver un emploi à Luchon, et déséquilibrant aussi le système économique et social dans lequel s'inscrit localement le tourisme. La perte de vitesse démographique de Luchon rend en fait compte de plusieurs phénomènes.

C'est tout d'abord une forme d'habitude migratoire qui est illustrée. Sans remonter aux mobilités montagnardes d'Ancien Régime¹⁴⁷⁹, les quelques exemples de trajectoires familiales

1478 Anne DUPIC, *Démographie et économie dans la commune de Bagnères-de-Luchon, 1815-1870*, Mémoire de maîtrise d'histoire, Toulouse, 1972.

1479 Patrice POUJADE, *Le voisin et le migrant. Hommes et circulations dans les Pyrénées modernes (XVI^e-XIX^e siècle)*,

luchonnaises ont montré une attitude commune dans les grandes familles : quitter Luchon une fois la richesse acquise. On le retrouve précocement chez les Spont, où le cadet de famille, Augustin Spont, dès les années 1850, devient négociant à Paris et y reste même après avoir hérité des chalets. On le retrouve chez les Soulérat, qui mènent leurs carrières loin de Luchon, chez les Saint-Jean, famille apparentée à la précédente et qui possède l'hôtel du Parc, chez les Sacaron, domiciliés à Toulouse dans les années 1870, chez les Tron, après la mort de Charles en 1881, ou encore chez les Seube et les Bonnemaison. Pour faire grandir les affaires ou se donner une nouvelle respectabilité, pour se défaire de l'image de « montagnards », des familles aisées émigrent et font fructifier ailleurs les capitaux accumulés grâce au tourisme. Si d'autres familles d'entrepreneurs s'installent (comme les de Gorsse au milieu du siècle, les Dardenne, les Pélissier, les Giroix, les Peyrafitte en fin de période), Luchon est une terre d'émigration et ce ne sont pas forcément, ou pas uniquement, les plus pauvres qui partent, contrairement à ce que l'on pourrait spontanément imaginer. Les matrices cadastrales montrent que beaucoup conservent leurs biens luchonnais et les gèrent à distance, directement ou indirectement *via* des agences qui se créent en début de XX^e siècle¹⁴⁸⁰. Des entrepreneurs investissent aussi à Luchon sans venir y habiter. Mais Luchon apparaît dans ce cadre comme une terre de rentes dont on se désinvestit personnellement, ce qui n'est pas favorable à son dynamisme social. Ce déséquilibre engendré par l'émigration est renforcé par l'évolution des classes d'âge de la population luchonnaise entre 1872 et 1911 (voir annexe 9). L'émigration concerne globalement les plus jeunes Luchonnais : en 1911, on remarque en effet un « trou » relatif des tranches 0-19 ans (qui s'explique par le très faible taux de natalité luchonnais) et surtout 20-39 ans, la classe d'âge la plus dynamique. Les classes supérieures sont en revanche surreprésentées : ce sont tous ceux qui n'ont pas pu ou pas voulu partir et ceux qui sont revenus mais qui ne constituent pas, *a priori*, les acteurs les plus innovants.

Cette « crise » démographique met ensuite met en lumière la manière dont le tourisme s'inscrit dans les modes de vie locaux, et plus précisément dans la partie économique de ces modes de vie. Nous avons à plusieurs reprises noté l'imprécision des recensements pour ce qui concerne les activités professionnelles de la population. Si l'on tente malgré tout un traitement statistique, on s'aperçoit que les métiers directement liés au tourisme ne dominent pas¹⁴⁸¹. Pour les listes nominatives retrouvées entre 1865 et 1911, les métiers de services aux touristes (guides, voituriers, employés des thermes, etc.) représentent 6 à 10 % des emplois sur la période, sans évolution nette.

Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010.

1480 *Annuaire de la Haute-Garonne*, Toulouse, Privat, 1906-1914. Agence Bonput qui devient La Luchonnaise et Sarthe.

1481 Calculs personnels d'après les recensements à liste nominative de 1896 (AD 31, 2 Mi 1134) et 1911 (2 Mi 1163) et la liste nominative des électeurs en 1865 (AD 31, 3M507).

Les professions de l'hôtellerie-restauration occupent 4 à 8 % des actifs (autant que le secteur public). C'est certes une part non négligeable d'environ 15 % d'emplois directement touristiques. Les travailleurs indépendants de l'artisanat, du bâtiment et de l'industrie représentent, sinon, l'essentiel des actifs, avec 46 % en 1865 et 57 % en 1896. Tout cela n'est qu'indicatif, car les recensements souffrent de graves imprécisions. En plus des métiers du bâtiment, on y trouve des maréchaux-ferrant, des cloutiers, des ferblantiers, des forgerons, des tourneurs, et un grand nombre de travailleurs et de travailleuses indépendants du textile. Leurs liens avec le tourisme n'est pas exclusif, mais la vigueur du secteur de la construction dans la station, ainsi que les multiples consommations de souvenirs, tissus et vêtements nourrissent sans doute ce secteur secondaire.

Cette forte proportion de métiers du secteur secondaire incite en tout cas à relier à la conjoncture économique générale le recul démographique des années 1880. La crise économique des années 1880 frappe, nous l'avons vu, le secteur du bâtiment, mais aussi la petite industrie rurale. Ces secteurs, hormis lors de spécialisations sur des produits de luxe ou de niche, résistent difficilement à la concurrence des grandes industries nationales qui se replient sur le marché intérieur. Et les petites villes les mieux reliées au marché national sont les plus touchées¹⁴⁸² : Luchon, connectée au réseau de chemin de fer depuis 1873, est exposée. La voie ferrée est une chance pour le tourisme mais elle a sans doute accru l'exposition à la concurrence des petites productions locales sans spécificité, réalisées par des hommes et femmes travaillant à domicile ou en petits ateliers. Perdant ces productions, remplacées par des productions industrielles meilleur marché (à commencer par les tissus « pyrénéens » de Bagnères-de-Bigorre), une partie des Luchonnais et de leurs patrons se sont sans doute trouvés en difficulté, tandis qu'entre 1884 et 1889, les mauvaises saisons touristiques se succédaient et que le bâtiment connaissait un replis. À ce moment là, alors que le grand chantier du casino est achevé, la commune lance quelques travaux (aux thermes, pour l'adduction d'eau), qui n'ont pas d'effet contra-cyclique suffisant. Cumulées et interconnectées, ces difficultés permettent sans doute de comprendre la crise démographique.

Glanant des revenus dans plusieurs activités interconnectées, il suffit que l'une de ces sources de numéraire s'affaiblisse pour mettre en difficulté une population modeste. Nous avons évoqué le secteur secondaire, le repli des années 1890 invite à s'intéresser au secteur primaire. Cette chute démographique se conjugue, à ce moment là, en effet, avec celle des productions agricoles. Les agriculteurs sont quasiment absents des recensements à Luchon. En 1865, ils représenteraient encore 11 % de la population active masculine de Luchon et disparaissent dès le recensement de 1872. Ces dénombrements font, ici, preuve de leur caractère arbitraire. Les statistiques agricoles

1482 Yves BRETON, Albert BRODER, Michel LUTFALLA (dir.), *La longue stagnation en France. L'autre grande dépression. 1873-1897*, Economica, 1997.

témoignent en effet du maintien de l'agriculture et de l'élevage jusqu'à la fin du XIX^e siècle dans la commune. En 1892, 1 151 Luchonnais sont propriétaires d'une parcelle de terre agricole (pour une population de 3 525 personnes et 1 099 ménages au recensement de 1891), 87 % de ces exploitations faisant moins d'un hectare¹⁴⁸³. C'est une agriculture vivrière, diversifiée et faiblement mécanisée qui perdure sur des micro-exploitations. La production de céréales et de pommes de terre offre par exemple une ration moyenne de 210 grammes par habitant et par jour dans les années 1880, auxquels s'ajoutent les 14 ha de productions potagères et maraîchères¹⁴⁸⁴. Si cette production est faible, elle ne doit pas, pour autant, être dénigrée trop rapidement : son maintien tardif suffit à montrer son intérêt vital pour la population. L'élevage a partie liée avec le maintien de cette polyculture vivrière, puisque les élèves fournissent la fumure, servent d'appoint alimentaire pour les familles et apportent un éventuel complément de revenu. Les troupeaux atteignent leur apogée dans les années 1880 avec 2 800 à 2 900 têtes. En 1892, on compte 0,8 tête de bétail par habitant (contre 1,2 en moyenne française, mais seulement 0,6 dans une ville comme Saint-Gaudens), avec une surreprésentation des espèces chevalines (15 % des effectifs luchonnais contre 6 % en France), ovines (49 % contre 45 %) et porcines (23 % contre 16 %), tandis que les bovins sont relativement peu nombreux (10 % contre 29 %)¹⁴⁸⁵. Comme pour l'agriculture, la présence, certes modeste, mais indéniable de l'élevage, couplée à l'absence totale d'éleveur parmi les Luchonnais dans les recensements, tend à montrer qu'il s'agit principalement d'une activité domestique. Dans les années 1890, l'agriculture et l'élevage s'effondrent conjointement : les superficies cultivées sont divisées par 3,8 entre les statistiques agricoles de 1892 et de 1902 tandis que les têtes de bétail connaissent sur la même période une chute de 44 %. Ce sont en particulier les élevages porcins (-55 %) et ovins (-58 %) qui s'effondrent. En parallèle, entre les recensements de population de 1896 et de 1901, la population de la station connaît un nouveau très fort recul. Un tournant est alors assurément pris : l'agriculture vivrière recule en même temps que s'affaiblit la population qui la pratiquait. À la fin des années 1890, marquée par le regain de la production agricole en France¹⁴⁸⁶, Luchon s'intègre très probablement au marché agricole national, mais en tant que foyer de consommation seulement. La dépendance envers la saison touristique se fait de plus en plus forte.

La pluriactivité s'inscrivant dans la cellule familiale, les femmes occupent, sans doute, une place toute particulière dans cette agriculture vivrière. Au recensement de 1896, les « ménagères »

1483 AM Luchon, 3 F 6 : Statistique agricole décennale de 1892.

1484 Statistiques tirées de AM Luchon, 3 F 5 (1860, 1866, 1867, 1873, 1882), 3F6 (1892, 1899), 3F10 (1902, 1908), et AD 31, M300 (1914).

1485 Troupeau de Saint-Gaudens, d'après la statistique agricole de 1892 (AD 31, M 300). Troupeau en France, d'après Fernand BRAUDEL et Ernest LABROUSSE dir.), *Histoire économique et sociale, t. IV, op. cit.*, (1979-1981), p. 358-359.

1486 BRODER André, *L'économie française, op. cit.*, 1993, p. 144-145.

sont 25 % de la population active luchonnaise. Ce terme est imprécis mais désigne autre chose que les « femmes au foyer », puisque cette autre catégorie est utilisée dans le recensement, et que les femmes « inactives » pour lesquelles aucune mention n'est faite. C'est donc que ces ménagères ont une activité distincte, que ce ne sont pas simplement des femmes qui s'occupent de leur foyer. Les ménagères sont des sortes de journalières, tenues à des tâches plus proches de l'espace domestique mais indispensable à l'équilibre économique du foyer¹⁴⁸⁷. À Luchon comme ailleurs, elles doivent s'occuper particulièrement du potager et de l'élevage domestique quand l'époux travaille à l'extérieur du foyer. Elles peuvent aussi s'atteler à des productions à domicile, dans le textile par exemple, dans le cadre du *domestic system* ou de confections particulières destinées à être vendues aux touristes. Elles peuvent aussi vendre d'éventuels surplus et trouver à s'employer dans les seuls métiers touristiques qui leurs sont accessibles : ceux, non qualifiés, de l'hôtellerie et des thermes.

Cette pluriactivité est un élément qui nous paraît central pour comprendre le dynamisme démographique de Luchon jusqu'aux années 1880. Ces multiples sources de revenu et ces appoints alimentaires permettent de compenser les mauvaises saisons et éventuellement d'épargner le numéraire glané dans le tourisme. La crise démographique de la fin du siècle est concomitante d'une rupture dans les productions agricoles locales. Sous le coup des crises économiques, des mauvaises saisons et d'une connexion plus intense au marché national, les fondements de l'encastrement du tourisme sont en cours de mutation au tournant du siècle, en direction d'une spécialisation accrue.

Une dichotomie sociale et urbaine nette

Le tourisme, mis au service d'une économie traditionnelle qui ne repose pas encore sur les enjeux de compétitivité et de professionnalisation, engendre par ailleurs, toujours à Luchon, une morphologie urbaine particulière. La ville tend à se scinder en deux : d'un côté la ville touristique, structurée à partir des allées d'Étigny, où tendent à se concentrer les logements et les activités des touristes, mais aussi les élites locales ; de l'autre, la vieille ville où se concentre la population locale et où les touristes ne font que passer ponctuellement, sur la route du lac d'Oô et du col de Peyresourde. Une dichotomie spatiale et sociale s'opère, que Nérée Boubée est le premier à remarquer, dès 1843, lorsqu'il affirme que « Luchon est formé de deux parties bien distinctes, *la ville et le Cours d'Etigny* »¹⁴⁸⁸. Cette fracture est ensuite notée par tous les visiteurs. Stephen Liégeard décrit ainsi la vieille ville lors de la seule évocation qu'il en fait, à l'occasion d'une visite à l'église :

1487 Sur les ménagères dans les recensements : Christian TOPALOV, *Naissance du chômeur*, op. cit., 1994, p. 52 ; Sylvie SCHWEITZER, *Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire de leurs métiers (XIX^e et XX^e siècle)*, Paris, Odile Jacob, 2002, p. 77-78.

1488 Nérée BOUBÉE, *Bains et courses de Luchon*, op. cit., 1843, p ? 12-13, souligné dans le texte.

« La maison du seigneur est dans la ville proprement dite, au bout du cours d'Étigny. Quel contraste entre ce quartier et celui que l'intendant de la généralité d'Auch fit sortir de son génie créateur ! Il semble que brusquement nous ayons quitté Paris pour une bourgade du Midi : la Province a soudain étouffé sous son éteignoir les reflets de la civilisation. Les rues sont devenues des fentes, les hôtels des baraques, les magasins des échoppes. »¹⁴⁸⁹

Au-delà même de la physionomie des rues, ce sont deux mondes sociaux qui s'opposent, ainsi que le remarque François Gimet en 1878 :

« Dans un riant vallon, abrité par de hautes montagnes, deux villes s'étalent indolemment sur les bords d'un torrent. Filles d'un même père, elles ont depuis longtemps des goûts différents. L'une vieille, simple, économe et laborieuse, c'est l'aînée ; l'autre coquette, prodigue, fière, n'offrant ses chances qu'à de riches étrangers, est celle que M. d'Étigny dota de cette allée de tilleuls [...].

Aucune familiarité n'existe entre ces deux sœurs ; la population, du 15 mai au 15 octobre, se divise en deux parties bien distinctes : les baigneurs et les indigènes »¹⁴⁹⁰.

La familiarité existe en réalité, car la vieille ville fournit une foule de serviteurs et de commerçants à la ville touristique. Dans les recensements, la « vieille » ville correspond au quartier Centre et à une partie du quartier Nord (qui s'étend entre la gare et l'église). La Luchon thermale et touristique, c'est le quartier Sud. Au-delà des capacités d'hébergement, toute la structure socioprofessionnelle varie selon le quartier. Les proportions de journaliers, de travailleurs du commerce, de l'artisanat et de la petite industrie sont bien plus faibles dans le quartier touristique que dans les autres, tandis qu'au contraire quasiment tous les hôteliers, tous les médecins et tous les pharmaciens vivent dans le quartier thermal¹⁴⁹¹. Au cours du XIX^e siècle et jusqu'à 1914, s'il n'y a pas eu de volonté de parquer les catégories populaires dans certains quartiers, si leur répartition s'est faite « naturellement », ce sont les élites sociales et culturelles qui ont cherché à se séparer spatialement du reste de la population. À Luchon, c'est net : l'ascension sociale s'accompagne d'une migration vers le quartier thermal, avant un départ plus lointain vers une grande ville.

Les listes d'indigents dressées après la mise en place de l'Assistance Médicale Gratuite (AMG) en 1893 permettent de donner une image plus précise de cette répartition inégalitaire de la population. La proportion de Luchonnais inscrits sur les listes de l'AMG est très élevée : 6,5 % en 1896 et plus de 20 % en 1913 (contre 5,4 % en France)¹⁴⁹². On ne peut pas en dire grand chose car d'une commune à l'autre ces taux varient énormément¹⁴⁹³. À Ax par exemple en 1913, les listes d'indigents concernent seulement 2,8 % de la population (46 personnes)¹⁴⁹⁴. Pour Luchon,

1489 Stéphen LIÉGEARD, *Vingt journées*, op. cit., 1874, p. 164.

1490 François GIMET, *Luchon en poche*, op. cit., 1878, p. 3.

1491 D'après le dépouillement des listes nominative AD 31, 2 Mi 1134 et 2 Mi, 1163.

1492 AM Luchon, 5 Q 2 : AMG (1894-1898, 1913).

1493 Olivier FAURE, *Les Français et leur médecine*, op. cit., 1993, p. 195-196.

1494 AD 09, 220 EDT/Q 18 : « Liste nominative des indigents admis au bénéfice de l'assistance médicale gratuite pendant l'année 1913 ».

néanmoins, la proportion, très forte, d'inscrits montrerait la pauvreté d'une partie de la population luchonnaise et un mécanisme de redistribution des revenus du tourisme grâce aux subventions importantes accordées au bureau de bienfaisance par le concessionnaire des thermes et du casino, en vertu du cahier des charges. En détaillant les statistiques en fonction du quartier grâce aux adresses des inscrits, les résultats mettent en évidence une dichotomie socio-spatiale très nette. En 1913, les indigents représentent 17 % des habitants du quartier de la gare. Le quartier centre, le vieux Luchon, où habitent 43 % des Luchonnais, concentre plus encore la misère avec 67 % des indigents inscrits à l'AMG (300 adultes et 189 enfants). Ils représentent un tiers de la population du quartier. L'opposition est particulièrement forte avec le quartier touristique : cet ensemble aux avenues et villas luxueuses, qui concentre 17 % de la population luchonnaise, n'abrite que 1,5 % des inscrits à l'AMG.

Les différences sociologiques se repèrent aussi dans la répartition des immigrés. Les Espagnols sont nombreux à Luchon : au recensement de 1872, ils sont 3,3 % de la population, à celui de 1896 ils sont 7 % (250 personnes), et à celui de 1911 6,4 % (contre 2,8 % d'étrangers en France)¹⁴⁹⁵. Ces taux sont toutefois très fluctuants : au 1^{er} janvier 1913, il y a par exemple 452 étrangers (273 hommes, 78 femmes, 101 enfants) parmi lesquels 437 Espagnols, deux fois plus qu'en mars 1911¹⁴⁹⁶. Les Espagnols se concentrent dans la vieille ville, pour 85 % en 1896 et 72 % en 1911¹⁴⁹⁷. Cette ségrégation spatiale, bien qu'elle soit extrêmement marquée à Luchon, se retrouve ailleurs. Dans la cité minière de Decazeville par exemple, même si aucun quartier n'exclut totalement de catégories sociales, un réel « zoning » sociologique se remarque. Les immigrés espagnols (2,9 % à Decazeville en 1911) sont également sur-représentés dans certaines rues¹⁴⁹⁸.

L'hygiène est, elle aussi, différenciée en fonction des quartiers. Certes, l'adduction d'eau potable réalisée en 1884 concerne tous les quartiers, alors qu'à Rennes, Lorient ou Nantes, par exemple, les quartiers populaires ont été négligés¹⁴⁹⁹. L'électrification concerne, en revanche, d'abord les voies touristiques, la vieille ville en est exclue¹⁵⁰⁰. L'état des rues n'est, sinon pas

1495 D'après les recensements de 1872, 1896 et 1911. France 1911 : Fernand BRAUDEL et Ernest LABROUSSE (dir.), *Histoire économique et sociale*, op. cit., 1993, p. 105.

1496 AM Luchon, 2 I 3 : « État des étrangers », 1897, 1913 ; « État des étrangers exerçant une profession, un commerce ou une industrie » qui ont fait viser leur certificat d'immatriculation à Bagnères-de-Luchon en 1897.

1497 Ce quartier concentre environ 40 % de la population luchonnaise en 1896 (d'après AD 31, 2Mi 1134).

1498 BOSCU Alain, *Economie et société*, op. cit., 1997, p. 370-374.

1499 *Idem*, p. 339.

1500 L'électricité répond aux besoins du tourisme, pour se mettre au niveau des rivales, et, à part la mairie, ce sont les rues où logent et se déplacent les touristes qui sont équipées en priorité : avenue de la Gare, avenue Carnot, allées d'Étigny, Parc des Quinconces, allées des Bains et rue Sylvie. Toutes les informations données sur l'éclairage électrique de Luchon sont issues de AD 31, liasse 2O 79, le dossier relatif à la concession de l'éclairage électrique de Luchon en 1902 ainsi que le dossier de 1893 relatif au premier projet d'éclairage électrique.

particulièrement reluisant. La *Revue des Pyrénées* incrimine, au détour d'un compte-rendu de la thèse de Henry Racine sur les eaux minérales de Bagnères-de-Luchon, les activités malpropres des « indigènes » :

« L'hygiène de la station laisse encore à désirer. M. Racine ne dit pas en quoi. Mais nous savons que des porcheries et des tas de fumiers provenant des écuries nombreuses des guides, empestent certains quartiers.¹⁵⁰¹ »

L'absence d'égout aurait pourtant pu être mise en accusation. Ces « certains quartiers », ce sont la vieille ville et Barcugnas, loin du quotidien des touristes. L'enquête sanitaire de 1912 précise au point de l'« Insalubrité locale » :

« Dans la vieille ville il existe des immeubles qui ne possèdent pas de fosses d'aisances et les déjections sont souvent jetées dans les ruisseaux ainsi que les eaux ménagères. Il existe également des fumiers qui ne sont pas installés suivant les règles de l'hygiène. »¹⁵⁰²

Réflexion qui confirme, au passage, la présence d'un élevage domestique au cœur de la ville. Cet abandon de la vieille ville et l'état sanitaire qui y règne, les pouvoirs publics n'y sont pas totalement étrangers. Le service d'enlèvement des boues et immondices, au moins depuis le Second Empire, porte par exemple essentiellement sur le quartier thermal et fonctionne principalement pendant la saison estivale. Le tonneau d'arrosage mis en place à partir de 1908 fonctionne, lui, exclusivement pendant la saison thermale¹⁵⁰³. C'est que la tension est forte sur l'investissement municipal. Dans les années 1890, la très riche municipalité investit dans quelques infrastructures sans liens avec le tourisme, comme le nouvel abattoir, le marché couvert ou l'école des filles. *Luchon-Thermal*, journal d'opposition, estime alors que ces travaux :

« n'ont été entrepris que pour flatter les électeurs des quartiers populeux et gagner leurs suffrages au détriment des intérêts les plus chers de la station. Pour la colonie étrangère et la ville thermale proprement dite, rien n'a été fait au si peu qu'il ne vaut même pas la peine d'en parler¹⁵⁰⁴ »

La commune a pourtant emprunté dans ces années plus de 200 000 fr, largement consacrés à des œuvres touristiques, comme l'aménagement de la traverse de la ville destiné à fluidifier la circulation entre la gare et les allées d'Étigny, ou des soldes de travaux au thermes.

Que l'on considère les taux de pauvreté, les structures socioprofessionnelles, la taille des ménages, la proportion d'immigrés, l'urbanisme ou l'emplacement des structures touristiques, tout oppose en fait la vieille ville et le quartier touristique de Luchon. Ax ne connaît pas la même dichotomie car les sources jaillissent dès l'origine au cœur de la ville. Mais cette situation, ce cadre

1501 *Revue des Pyrénées et de la France méridionale*, t. 5, Toulouse, Privat, 1893, p. 611.

1502 AD 31, 2O 42/37 : « Enquête sur la salubrité et l'hygiène », 10 septembre 1912.

1503 AD 31, 2O 42/36 : Cahier des charges et adjudication de l'enlèvement des boues et immondices, 1847-1924 ; Cahier des charges et adjudication du tonneau d'arrosage, 1908-1924.

1504 *Luchon-Thermal*, 12/10/1899.

urbain étriqué, a sans doute contraint l'urbanisation touristique, tout en obligeant à une promiscuité sociale qui n'était pas forcément du goût des plus riches touristes. Deux éléments à ajouter à la liste déjà fournie des handicaps dont a souffert la station. À Aulus, la fonction touristique se développe à l'écart du village. En 1901, la commune regrette cette situation. Aucun visiteur ne se rend ainsi dans le village et toutes les dépenses sont faites dans les hôtels et le casino, pour la plupart propriété de personnes étrangères à la commune, et échappent ainsi à la population d'Aulus¹⁵⁰⁵. La station y est, bien plus qu'à Luchon, comme un corps étranger, dont les retombées sont surtout indirectes.

1505 AD 09, 7 M 24/3 : Délibération du conseil municipal d'Aulus, 31 juillet 1901.

La diffusion sociale de l'économie touristique

Le tourisme confirme sa capacité à créer non seulement des lieux nouveaux mais aussi de la richesse, dès ses origines, grâce à la mise en exploitation des ressources hydrominérales et paysagères de la montagne. L'importance du début du XIX^e siècle, déjà largement commentée dans les deux chapitres précédents, est ici confirmée au regard des quelques données économiques recueillies. Des familles trouvent, dès cette période, les fondements de leurs fortunes, renforcées sous le Second Empire et stabilisées sous la Troisième République. À partir de terres bien placées, on bâtit des villas et des hôtels, ce qui enrichit aussi un milieu d'entrepreneurs du bâtiment – qui n'arrivent cependant pas à franchir le cap de la très petite entreprise. On vient aussi faire fructifier son diplôme de médecine auprès des sources thermales et de leurs riches visiteurs. Les commerces se multiplient, permettant d'écouler de petites productions locales, puis un commerce de souvenirs et de produits standardisés. Les résultats des différents établissements thermaux étudiés indiquent également des taux de croissance impressionnants dès la première moitié du siècle. Luchon poursuit son chemin au-delà, mais pour certaines, comme Ussat, un coup d'arrêt se manifeste à partir des années 1860-1870. Reposant sur la mise en produit de la ressource thermique, c'est l'incapacité technique à maîtriser cette ressource qui explique ce coup d'arrêt, que l'on retrouve aussi dans la petite station d'Aulus, victime, avec ses eaux et sa réputation, de milieux d'affaire peu scrupuleux, attirés par des possibilités de profit à court terme. Ces cas illustrent les différentes trajectoires économiques des centres thermaux au XIX^e siècle : malgré la croissance globale, chaque station est en elle-même fragile et sa pérennité combine taille critique, maintien de la réputation, et amélioration du système technique (entre accessibilité, animation, et modernité des infrastructures thermales et hôtelières).

Le cas luchonnais témoigne aussi d'un autre problème, lié à la gestion d'infrastructures publiques commerciales. Pour s'assurer des revenus stables et sécuriser ses investissements, non rentables, d'urbanisme, la municipalité luchonnaise décide, comme nombre de stations, d'affermier à longue durée ses thermes et son casino. Outre qu'elle perde les bénéfices au profit d'investisseurs extérieurs, cette situation la met en fait dans un état de grande dépendance vis-à-vis des concessionnaires. Ceux-ci se permettent de faire peser sur la collectivité publique leurs difficultés à court terme ainsi que les risques liés aux emprunts et à la maîtrise d'ouvrage. Les jeux offrent un autre exemple, un peu différent, de gestion publique de l'économie. Ils sont un de ces espaces infra-légal, où règne la réglementation administrative, jusqu'à la loi de 1907. Condamnés moralement, interdits légalement, les jeux sont tolérés dans les villes d'eaux pour leur apport économique et parce qu'ils occupent la clientèle. On veille à en restreindre l'accès, en éloignant les femmes et les

pauvres, avec de fortes fluctuations selon les lieux et les époques et un fort décalage entre les discours et les faits, le tout reposant sur une base juridique excessivement ténue. Ces jeux se concentrent dans les casinos dans le dernier tiers du XIX^e siècle et permettent, par les profits exceptionnels dégagés (dans un nombre limité de stations toutefois), de financer une bonne partie de l'animation et de la publicité des villes d'eaux. C'est cet apport économique et « artistique » qui entraîne leur légalisation dans les stations touristiques en 1907. Cette légalisation n'empêche pas des sociétés aux motivations douteuses de tenter leur chance dans l'exploitation d'un casino important comme celui de Luchon, nuisant sans doute à l'image patiemment construite par la station.

Les stations ne concentrent pas tous les revenus et, autour d'un grand centre comme Luchon par exemple, émergent toute une série de lieux de consommation secondaires qui tentent, avec plus ou moins de succès, d'attirer les visiteurs séjournant à Luchon ou de les arrêter sur la route de leur villégiature, et éventuellement, aussi, des publics qui ne peuvent pas accéder à Luchon. Auprès de sources bien situées sur la route de Luchon et auprès de sites et de paysages reconnus, des communes et des particuliers cherchent à détourner une petite partie des revenus qui se concentrent, sinon, dans la station thermale. Par ces nombreux « petits lieux » du tourisme, l'économie thermale et touristique du XIX^e siècle essaime, modestement, ses revenus et son patrimoine bâti. Certes de manière moins spectaculaire que la grande industrie, l'économie touristique du XIX^e siècle marque ainsi le paysage de son empreinte.

Diffus, l'apport économique du tourisme, que le docteur Alibert a tenté de saisir de manière très originale dès le milieu du XIX^e siècle, reste difficile à chiffrer. Mais il semble tout de même très important, suffisamment pour en faire un des principaux si ce n'est le principal secteur économique du massif voire de certains départements comme les Hautes-Pyrénées et l'Ariège, suite au déclin de la plupart des productions proto-industrielles et avant l'émergence, pour quelques décennies du XX^e siècle, de la grande industrie électrique et métallurgique. Apport diffus géographiquement et socialement, car on reste, pour une bonne partie de la population des villes thermales, dans une sorte d'économie de glanage, où les spécialisations, les professionnalisations dans les métiers du tourisme ne concernent que les élites (hôteliers et médecins, qui combinent souvent, eux aussi, plusieurs activités). Souvent, après avoir fait fortune, éventuellement exercé le pouvoir politique à l'échelon municipal et au-delà, ces dernières partent, exploitant ces biens à distance, en complément d'autres activités dans des grandes villes. Ces migrations définitives représentent, à terme, une menace de blocage. Pour la « masse » de la population des stations, la pluriactivité domine. L'économie touristique est bel et bien « encastrée » parmi d'autres activités exercées au sein des foyers, plus ou moins intégrées au marché, et qui ne cherchent pas à tout prix le profit mais avant

tout à améliorer le quotidien sans prendre de risque. La professionnalisation est impensable et irrationnelle dans ce cadre. Il n'y a rien d'original dans cette attitude, qui trahit une rationalité commune au XIX^e siècle¹⁵⁰⁶. Au sein des études touristiques cependant, l'attention portée à la pluriactivité permet de décaler les points de vue. Ce n'est pas tant, ici, la mise en place d'un système technique innovant qui nous intéresse (nous y reviendrons plus tard), que quelque chose de plus banal : une économie de type « traditionnel », longtemps jugée archaïque et dont l'effacement indiquerait l'entrée dans la voie de la « modernité ». Car c'est bien cet encastrement « traditionnel » de la si « moderne » économie touristique qui explique que, pendant près d'un siècle, une station comme Luchon ait fait preuve d'un grand dynamisme, malgré une professionnalisation et une spécialisation limitée. C'est à ce « prix », sans aucun doute, que l'économie touristique a été appropriée par le plus grand nombre et a suscité des vocations pour aller glaner quelques revenus de ces riches malades et touristes aux Pyrénées. En tout état de cause, pour comprendre les effets sociaux et démographiques du tourisme, on ne peut se contenter de rester focalisé sur le tourisme, comme l'a fait une historiographie déjà ancienne, et comme continuent à le faire certains courants de géographie et d'aménagement. Il faut comprendre l'articulation entre activités et sortir d'un schéma abandonné depuis longtemps par l'histoire sociale et économique, qui présuppose sur la professionnalisation et l'unicité des sources de revenu – un schéma étranger aux modes de vie de la majeure partie de la population avant le XX^e siècle.

1506 On pense ici, bien sûr, au travail exemplaire de Rolande TREMPÉ, *Les mineurs de Carmaux (1848-1914)*, Paris, Éditions ouvrières, 1971.

Conclusion de la première partie

Cette partie proposait de revenir sur la construction d'une économie touristique depuis les origines du phénomène, à partir de l'étude de centres et de stations touristiques des Pyrénées françaises. Il s'agissait de restituer la transformation d'éléments puisés dans l'environnement montagnard en produits de consommation, en s'attachant aux rythmes, aux acteurs et aux logiques de l'aménagement et de la croissance touristiques. D'une création imaginaire, née dans le même contexte que la « révolution industrielle », mais sans causalité, le tourisme s'impose, « s'institue », comme une norme partagée par des franges croissantes de la population européenne et comme une opportunité d'enrichissement bien comprise.

Serge Briffaud l'avait déjà montré, mais le fait est suffisamment négligé dans la plupart des études à vocation historique pour qu'il n'ait pas été inutile d'y revenir et d'y ajouter des données d'aménagement et d'économie concrètes : les Pyrénées sont reconnues comme montagnes touristiques dès la fin du XVIII^e siècle, avec un retard insignifiant sur les Alpes de la Suisse et de Chamonix. Des stations, à l'exemple de Luchon, s'y structurent dès lors, non par accident ou génération spontanée, mais selon une stratégie réfléchie de développement local par le tourisme, stratégie qui mêle des acteurs divers, du niveau local au niveau national, et l'intervention publique à l'intervention privée. Les eaux thermales ont une importance centrale pour la polarisation de ces flux touristiques, mais si l'on vient aux eaux des Pyrénées, à partir de là, c'est précisément parce qu'elles se trouvent dans les Pyrénées.

À partir de l'expansion du désir de voyages et de découvertes culturelles et paysagères, un secteur économique se constitue, localement. Lors d'une période où l'État s'abstient d'intervention directe en économie, l'étude du tourisme est tout particulièrement intéressante : si ce n'est pas l'État, ce sont bien, en effet, des acteurs publics qui organisent la mise en tourisme de leurs territoires et préparent le terrain pour les investissements privés (des communes aux préfectures en passant par quelques administrations déconcentrées comme les Mines avec Jules François). Ce phénomène prend une nouvelle ampleur avec l'arrivée d'investisseurs d'envergure dans le dernier tiers du XIX^e siècle, car les collectivités ne sont pas nécessairement dépassées par les événements. En effet, le tournant qualifié d'« industriel » dans le tourisme (qui s'inscrit comme une suite logique d'espoirs formulés depuis le tournant du XVIII^e au XIX^e siècle¹⁵⁰⁷), est en partie suscité par des acteurs locaux qui préparent le terrain aux investissements privés, par des aménagements urbanistiques financés sur fonds publics, et mettent à profit des réseaux régionaux et nationaux tissés depuis les débuts du

1507 Ce que pouvait déjà mettre en avant Sylvain VENAYRE, *Panorama du voyage, op. cit.*, 2012, p. 486-487.

tourisme. Dans sa thèse, Michel Chadeaud invitait à nuancer l'idée de remplacement des capitaux locaux par des capitaux exogènes à partir du milieu du siècle¹⁵⁰⁸. Notre étude permet de conforter ces conclusions et d'ajouter que ces capitaux exogènes ont pu être attirés par des acteurs locaux. Une commune comme Luchon cherche alors à attirer des investisseurs extérieurs pour des projets pensés localement, dans des sortes de « partenariats-publics-privés » qui visent à planifier à long terme l'aménagement. Ce ne sont pas toujours des opérations fructueuses pour les communes, qui continuent en fait à assurer en dernier ressort les pertes liées aux aménagements d'infrastructure ou aux défaillances privées. Dans les petits centres thermaux et touristiques, en revanche, les investisseurs privés trouvent une sorte de place nette où mettre en œuvre leurs ambitions prométhéennes et des spéculations à court terme dont le bilan est plutôt négatif sur notre terrain.

Dans cette mise en tourisme, l'environnement n'est pas un support neutre. Il offre des ressources nouvelles, avec l'avènement de l'imaginaire touristique, tandis que la ressource thermale, anciennement reconnue, se trouve prise dans un engouement sans précédent. Ces ressources ne sont pas proposées telles quelles sur le marché : elles sont transformées ou mises en scène, avec une efficacité variable, pour pouvoir être proposées sur le marché, très concurrentiel, du tourisme. L'aménagement charge la ressource d'une valeur symbolique qui permet de distinguer la destination, de la faire rayonner. Cette commercialisation de l'environnement se produit à partir de la fin du XVIII^e siècle et tout au long du XIX^e siècle, complexifiée en fonction des transformations de l'imaginaire de la montagne et de l'apparition de nouvelles attentes. Car la « diversification » touristique, thématique particulièrement en vogue de nos jours, est un enjeu ancien pour rester dans la concurrence et augmenter son attrait. L'aménagement, qu'il s'agisse d'orienter l'urbanisation ou de réaliser les infrastructures polarisantes des stations, ne répond pas mécaniquement, ou pas seulement à des enjeux fonctionnels, à Luchon du moins, modèle du genre. Il est mis au service de la contemplation des paysages environnants, il est mis au service du rayonnement de la station. Il sert à nourrir ce désir qui motive la fréquentation d'un lieu plutôt qu'un autre. Il faut ajouter que, pour les administrateurs locaux, l'aménagement touristique est une opportunité de mise en scène du pouvoir sur l'espace et de la bienfaisance publique, tôt intégrée sous l'Ancien Régime et souvent rejouée dans les siècles suivants.

Par une étude comparée entre une « grande » station (Luchon) et de nombreuses petites (celles d'Ariège), nous souhaitons tenter d'expliquer les divergences entre stations. Plus qu'une explication unique, c'est un faisceau de causes qui se distingue. Le blocage d'Aix, par exemple, mêle une part d'héritage (elle est à l'écart des réseaux du thermalisme d'Ancien Régime, concentrés dans

1508 Michel CHADEFAUD, *Aux origines du tourisme*, op. cit., 1987, p. 613-619.

les Pyrénées occidentale), la mise à l'écart des représentations touristiques des Pyrénées, le régime de propriété (des sources communales autoritairement privatisées sous la Révolution et divisées entre plusieurs propriétaires privés sur un parcellaire foncier extrêmement morcelé), les innombrables usurpations foncières, le lieu de surgissement des sources (au cœur du cadre urbain préexistant ce qui empêche de créer une urbanisation touristique indépendante qui signe le succès de nombreuses autres stations), le rôle des acteurs publics locaux (une municipalité pauvre qui ne peut pas concentrer l'exploitation des sources ni mener de plan d'urbanisme, une préfecture peu entreprenante). Notre comparaison permet d'avancer une dernière cause, essentielle, environnementale, qui met en lumière un « mode pyrénéen » de mise en tourisme : la faiblesse des forêts communales. Parce qu'à Luchon ou Cauterets, la mise en valeur publique des ressources paysagères et thermales est passée par l'exploitation à marche forcée de la ressource forestière communale (ou valléenne). Cette dernière a dégagé de fortes sommes qui ont servi à mener les travaux d'infrastructure et à amortir les emprunts suivants. Une fois ces investissements réalisés, avec les profits dégagés par les thermes en particulier, un cercle vertueux d'enrichissement communal (ou valléen) s'est engagé permettant de poursuivre et de perfectionner l'aménagement – jusqu'aux thermes Chambert et au casino à Luchon par exemple. Ax, dont la forêt communale est très limitée, n'a pas eu les ressources nécessaires pour démarrer. Cette série de handicaps de départ crée un siècle plus tard un gouffre entre deux mondes touristiques : l'un mondain, celui de Luchon, l'autre bien plus populaire, celui d'Aix. Ailleurs, à Ussat ou Aulus, à ces facteurs de blocage s'ajoutent les caprices des ressources thermales et en fin de XIX^e siècle l'intervention de milieux d'affaire peu scrupuleux.

Dans une perspective plus classiquement économique, des rythmes de croissance peuvent être identifiés et la première moitié du XIX^e siècle s'en trouve largement valorisée. La complexité des réflexions menées sur l'aménagement montrait déjà l'importance de ces premiers temps du tourisme montagnard. Et l'on atteint dès cette époque des niveaux de croissance très forts, sur notre terrain du moins. Dans le détail, après la « mise en route » de la fin du XVIII^e siècle, plusieurs moments de forte croissance se distinguent, en particulier la monarchie de Juillet. Les taux de croissance sont forts et certaines stations atteignent alors des premiers sommets qu'elles ne dépasseront plus ensuite : leur « âge d'or » est passé. C'est le cas d'Ussat ou d'Audinac, entre autres exemples de ces nombreuses trajectoires brisées qui montrent la fragilité du succès thermal et touristique. L'environnement est souvent en cause : qu'il s'agisse d'inondations, de la complexité des réseaux hydrographiques ou des caprices de la ressource thermique, il s'insinue au cœur de l'économie touristique et la marque du sceau de l'imprévisibilité. Avec l'avènement du chemin de fer

dans les années 1860-1870, la croissance d'un certain nombre de stations connaît un nouveau bond, Luchon est bien positionnée. On franchit, alors, un seuil quantitatif important au regard du nombre de visiteurs. Mais, le chemin de fer (puis l'automobile à partir des années 1900) facilitant les voyages, cette augmentation forte du nombre de visiteurs n'a pas tous les effets escomptés, car les séjours se raccourcissent, la consommation moyenne par visiteur s'abaisse, les nuitées ne suivent pas en proportion de la hausse de fréquentation. Ainsi, le tournant du XIX^e siècle semble marqué de tendances contradictoires, avec une renommée plus importante que jamais des stations, dont les noms animent la presse mondaine comme populaire, mais un certain tassement des rendements économiques. Ce, d'autant plus que les infrastructures d'accueil, dans une station comme Luchon, commencent à vieillir, en particulier les thermes, et que la montée des exigences en matière d'hygiène et de confort, de plus en plus pressantes, déclassent nombre d'établissements hérités du premier siècle de croissance luchonnaise. L'offre est à un tournant en début de XX^e siècle, même si le succès est encore là.

La différence principale des Pyrénées par rapport aux Alpes de Suisse et de Savoie c'est la concentration des flux touristiques sur certains points particuliers : grâce à la célébrité de leurs eaux thermales, de véritables stations se sont structurées précocement dans les Pyrénées, regroupant les touristes et l'essentiel de leur consommation, tandis que dans les Alpes existent une multitude de centres petits et moyens – mais, pour la plupart, bien plus huppés et cosmopolites. Ces stations pyrénéennes sont les seuls centres en montagne qui disposent de l'accueil et de l'accessibilité suffisants et c'est depuis elles qu'on rayonne parfois à longue distance¹⁵⁰⁹. En dehors d'elles, malgré quelques petits centres de consommation secondaires qu'on a évoqué, c'est le désert touristique. Au tournant du XIX^e au XX^e siècle, la fréquentation de la Savoie est sans doute équivalente à celle des Pyrénées centrales, surtout grâce à Aix-les-Bains, Évian, Annecy, Chambéry et Chamonix. Mais, à la différence des Pyrénées et à l'exception majeure de Chamonix, il n'existe aucune grande station au cœur des vallées, aucune qui, à elle seule, a le renom de Luchon ou de Cauterets. Saint-Gervais, Uriage, Allevard, Challes-les-Eaux sont des stations modestes, aux fréquentations inférieures à celles de Barèges, de Luz, d'Amélie, des Eaux-Bonnes ou même d'Aix. Le tourisme pyrénéen s'impose, sans doute, comme l'une des premières – si ce n'est la première – activités économiques du massif au cours du XIX^e siècle. Une station comme Luchon, avec ses immobilisations croissantes de capitaux, son urbanisation et sa recherche d'innovation, contraste par exemple avec un autre secteur important : l'industrie textile. Les capitaux mobilisés y sont peu spectaculaires, les structures de production sont émietées ce qui les rend peu visibles dans les statistiques comme dans

1509 C'est la différence que note Paul JOANNE, *Les Pyrénées*, Paris, Hachette, 1882, p. LXVIII entre Pyrénées et Suisse, où de multiples centres permettent de séjourner.

les paysages, les techniques de production modestement perméables aux innovations ; toutes choses qui, d'ailleurs, loin des schémas traditionnels, n'empêchent pas la pérennité et la réussite de cette « industrie invisible », dans le pays d'Olmes, en Ariège, par exemple¹⁵¹⁰. Pour le tourisme, c'est assez différent : certains centres manifestent très visiblement leur dynamisme et leur compétitivité, à l'échelle nationale si ce n'est internationale. En revanche, l'encastrement social de l'économie touristique répond aux mêmes logiques, celles d'une économie paysanne, pluriactive, qui n'a pas encore intégré les impératifs de rationalité économique, qui n'a pas encore accepté le « versant social » de l'aménagement, celui qui va nous intéresser dans la suite de ce travail.

1510 Jean-Michel MINOVEZ, *L'industrie invisible*, op. cit., 2012, p. 18-23.

**DEUXIÈME PARTIE. LE BON USAGE
TOURISTIQUE DE LA DE MONTAGNE.
ENVIRONNEMENT, POPULATIONS LOCALES ET
FRONTIÈRE AU XIX^E SIÈCLE**

DEUXIÈME PARTIE. LE BON USAGE TOURISTIQUE DE LA DE MONTAGNE ENVIRONNEMENT, POPULATIONS LOCALES ET FRONTIÈRE AU XIX^E SIÈCLE

Dans notre étude de la mise en tourisme des Pyrénées centrales, nous nous sommes intéressés jusqu'à présent à la captation économique de l'engouement pour les montagnes et aux transformations spatiales et sociales liées à l'avènement de cette activité nouvelle. La construction du produit touristique pyrénéen repose globalement sur une offre ludique (l'animation dans les stations), une offre sanitaire (climatique et thermale), une offre culturelle (les populations locales, les monuments historiques) et une offre esthétique (les paysages naturels et culturels pyrénéens), ces trois dernières dimensions relevant de l'exploitation de propriétés spécifiques attribuées à l'environnement montagnard et à ses habitants. L'attribution d'un sens touristique aux montagnes dépasse la seule structuration matérielle de l'offre. Elle passe par des discours normatifs qui visent à faire correspondre des portions de montagnes à ces attendus culturels et sociaux. Ces discours normatifs sélectionnent les ressources touristiques offertes par l'environnement montagnard et en définissent l'usage légitime : la bonne manière de consommer les eaux, d'arpenter les montagnes et de se représenter leurs paysages, leur faune, leur flore et leurs populations. C'est cette spécification des ressources montagnardes et cette définition de leur usage légitime qui va nous occuper dans cette deuxième partie, à partir de quatre entrées thématiques. La première s'intéressera aux montagnes investies par les attendus médicaux. La deuxième se penchera sur la manière dont les montagnes et leurs habitants ont été soumis aux attendus en matière d'émotion et de dépaysement mais aussi de distinction sociale. La troisième interrogera le concept d'« hétérotopie » (qui désigne un type d'espace permettant de s'extraire des normes dominantes, ou une utopie effectivement réalisée) qui semble bien convenir à l'espace touristique, en examinant comment s'immiscent les contraintes sociales dans un lieu qui est censé les desserrer. Enfin, la quatrième entrée questionnera l'importance de la frontière et des Pyrénées espagnoles dans les discours portés sur les Pyrénées. À chaque fois, les discours touristiques qui révèlent une manière d'appréhender la montagne sont traversés d'enjeux de pouvoir pour définir la bonne manière de se ressourcer en montagne.

Chapitre quatrième. La montagne prophylactique

Avec le thermalisme, l'histoire du tourisme en montagne touche à l'histoire de la consommation médicale¹, à une histoire dans laquelle les consommateurs participent à la construction du produit et en détournent parfois l'usage premier². C'est tout le projet des médecins que de les contraindre à se plier à la consommation des eaux thermales qu'ils estiment juste – et rémunératrice. Dans les premières décennies du XIX^e siècle, on voit les efforts réalisés par les médecins pour s'imposer comme des intermédiaires obligés de la consommation thermique : à Cauterets, parmi d'autres exemples, les médecins s'en prennent fortement à l'auto-médication³. L'histoire de la consommation rencontre, ici, des enjeux de pouvoir, celui de définir le bon usage des eaux et de la montagne. Serge Briffaud a étudié les médecins et la médecine « en tant qu'acteurs et en tant que savoir participant à la promotion d'une curiosité pour la montagne pyrénéenne, décidant de sa valorisation et contribuant à donner forme à une grille de lecture du monde montagnard. » Dans ce cadre, les médecins se font entrepreneurs du tourisme. Dès le XVIII^e siècle ils sont les auteurs de nombreux ouvrages qui visent autant à asseoir leur autorité par la démonstration de leur compétence qu'à promouvoir leurs stations. Les médecins sont bien des intermédiaires très importants dans la mise en tourisme de leur territoire, au-delà même des vertus attribuées aux eaux et au climat⁴. Entre 1760 et 1815, Serge Briffaud compte qu'un tiers de la cinquantaine d'ouvrages publiés sur les Pyrénées est le fait de notables locaux, parmi lesquels de nombreux médecins. La part des « locaux » recule ensuite avec la multiplication des publications⁵, mais les médecins dans leur ensemble restent très présents dans des ouvrages à caractère autant médical que touristique⁶. On se rappelle, par ailleurs, du rôle des médecins luchonnais Jacques Barrau pour attirer d'Étigny et Étienne Sengez pour négocier la reconstruction des thermes et les plans d'urbanisme⁷. À Ax on pourrait citer le docteur Pilhès, actif promoteur de sa station dès la fin

1 Olivier FAURE, *Les Français et leur médecine au XIX^e siècle*, Paris, Belin, 1993, p. 68-76.

2 Selon des pistes offertes par les études en sciences humaines de la consommation, cf. Marie-Emmanuelle CHESSEL, *Histoire de la consommation*, Paris, La Découverte, 2012, p. 99-101.

3 Richard LAUDINAS, *Cauterets. Une construction touristique au premier XIX^e siècle (An VI-1852)*, Mémoire de Master 2 d'histoire, Toulouse Jean Jaurès, 2015, p. 169-170.

4 Serge BRIFFAUD, « Médecins, médecine et découverte des Pyrénées (XVII^e-milieu XIX^e siècle) », in Vincent BERDOULAY (dir.), *Les Pyrénées, lieux d'interaction des savoirs (XIX^e-début XX^e siècle)*, Paris, Éd. du CTHS, 1995, p. 32-45, citation p. 32-33.

5 Serge BRIFFAUD, *Naissance d'un paysage. La montagne pyrénéenne à la croisée des regards (XVI^e-XIX^e siècle)*, Toulouse Tarbes, CIMA-CNRS-Université de Toulouse II Association Guillaume Mauran, 1994, p. 230-233.

6 La somme rédigée par Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées et les eaux thermales sulfurées de Bagnères-de-Luchon*, Napoléon Chaix et Cie, 1860, en est exemplaire.

7 Voir chapitre premier.

du XVIII^e siècle⁸. Au long du XIX^e siècle, les médecins actifs dans les centres thermaux cherchent à spécifier ce qui dans l'environnement montagnard fait ressource médicale tout en s'assurant une place de choix dans l'édifice commercial et touristique. Avec la mise en concurrence accrue des stations thermales au XIX^e siècle et la montée des préoccupations ludiques, en arbitrant entre les préoccupations médicales et les perspectives entrepreneuriales, comment la médecine thermique a-t-elle cherché à renforcer sa position ? Nous nous pencherons d'abord sur les limites des recherches en matière de médecine thermique, malgré l'abondance de publications, avant de nous attarder sur l'attitude vis-à-vis des malades pauvres, et d'évoquer, enfin, la crise qui touche la médecine thermique au tournant du siècle avec l'exemple du docteur Félix Garrigou.

I. Les médecins et les ressources prophylactiques de la montagne

Trois types d'action sont attendus des eaux thermales : ou bien la modification chimique des tissus, organes et liquides du corps, ou bien une stimulation du corps pour qu'il se guérisse lui-même, ou bien encore un déclenchement d'accès de certaines maladies (par exemple de fièvre paludéenne ou de tuberculose) qui permet de les expurger pour finalement mieux les guérir⁹. La médecine thermique s'efforce de faire correspondre cette médication aux canons de la médecine, qui connaît d'immenses bouleversements au XIX^e siècle. L'enjeu est important pour les médecins thermaux, qui cherchent constamment à avoir le pouvoir sur les pratiques des curistes, d'imposer la « soumission de tous »¹⁰, et fustigent ceux qui se passent de leurs services. Mais ils ne désirent pas pour autant déstabiliser leur clientèle par des études cliniques ou des spécialisations trop poussées.

1. La spécialisation des eaux en débat

Le doute sur l'efficacité des eaux est ancien et n'empêche pas le développement du secteur thermal. Louis Ramond de Carbonnières par exemple estime en 1813, alors qu'il est préfet du Puy-de-Dôme, que les vertus attribuées aux eaux thermales reposent sur un rapport « magique » à la ressource, malgré les études scientifiques qui les entourent¹¹. Cela ne l'empêche aucunement d'impulser le développement des sources de Mont-Dore : cette personnalité, qui a voulu œuvrer pour la science lors de ses pérégrinations pyrénéennes passées, peut bien s'accommoder d'une croyance, pourvu qu'elle crée de la richesse. Les récits de guérison prennent souvent des tours

8 Serge BRIFFAUD, *Naissance d'un paysage*, op cit, 1994, p. 264.

9 Eric Thomas JENNINGS, *À la cure, les coloniaux ! Thermalisme, climatisme et colonisation française (1830-1962)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 59-60.

10 Serge BRIFFAUD, « Médecins, médecine », op cit, 1995, p. 37.

11 Olivier FAURE, « Les petites stations thermales en France au XIX^e siècle : au autre thermalisme ? », in Dominique JARRASSÉ, *2000 ans de thermalisme. Économie, patrimoine, rites et pratiques*, Clermont-Ferrand, Institut d'Etudes du Massif Central, Université de Clermont-Ferrand II, 1996, p. 37.

miraculeux, et créent un récit des origines qui fait remonter la fréquentation de sources à une rémission inespérée. À Aulus, on raconte que l'origine de l'exploitation remonte à 1823, lorsqu'un jeune lieutenant du 4^e régiment de ligne est placé à Aulus à l'occasion de l'expédition d'Espagne. Il découvre alors les sources, réputées insalubres. Atteint de la syphilis, il boit « quatre à cinq coups à la suite, et bientôt il court dans les maïs voisins, sous l'influence de l'action purgative. » Mais au bout de 25 à 30 jours, il rentre guéri. La source est dès lors fréquentée par les populations alentours, avant que le département ne se penche dessus dans les années 1840¹².

De l'analyse chimique à l'observation clinique : une thérapeutique incertaine

Aux côtés de ces récits miraculeux, les recherches en matière de médecine thermique ne manquent pas. Les analyses chimiques des eaux se multiplient à partir du milieu du XVIII^e siècle et précèdent ou accompagnent la mise en exploitation des sources. Toutefois, l'action des composés chimiques sur l'organisme reste hypothétique. Cette analyse donne un crédit scientifique aux exploitations mais est donc déconnectée de l'usage médical suivant, qui reste, lui, fondé sur la tradition pendant une large partie du XIX^e siècle¹³. Dans ce cadre, certains auteurs dénoncent l'illusion provoquée par des analyses poussées des eaux thermales qui ne permettent toujours pas de comprendre leur mode d'action, ni de mesurer leur efficacité, et défendent la supériorité de l'observation clinique sur le laboratoire. En 1843 par exemple, Nérée Boubée, qui, rappelons-le, est minéralogiste et géologue à l'université de Paris, estime ainsi que la composition chimique des eaux est sans importance. Ce qui compte, c'est leur température, il ne « croit donc pas que le malade doive se mettre en peine de consulter les analyses d'eaux minérales pour reconnaître celle qui doit lui convenir.¹⁴ » Le docteur Lambron explique, dans le même sens, qu'on a beau connaître la composition chimique d'un élément (une pomme, du vin, du bois ou des eaux thermales), on est de toute façon incapable de les reproduire : au-delà de leur stricte composition chimique, c'est de leur assemblage que viennent leurs propriétés. Il estime donc que ce n'est plus « à la chimie qu'il faut demander de quelle action spéciale sont douées les sources de telles stations thermales de la même classe, mais à l'observation clinique, c'est-à-dire aux observations que fait le médecin sur les effets

12 *L'Ariège*, Foix, Pomiès, 1863, réédition Nîmes, Lacour, 1998, p. 245-246. L'eau ne sera analysée qu'en 1847 par Filhol et Pinaud, professeurs de chimie à Toulouse, la pratique précédant de loin l'analyse chimique. D'ailleurs, l'Académie de médecine n'est convaincue par la préfecture d'Ariège des vertus contre la syphilis de ces eaux qu'après beaucoup d'insistance car elles n'ont, sinon, rien de particulier : voir AD 09, 8 M 23 : correspondance entre la préfecture d'Ariège et l'Académie de médecine, 1846-1850.

13 Jérôme PENEZ, *Histoire du thermalisme en France au XIX^e siècle. Eau, médecine et loisirs*, Paris, Économica, 2004, p. 134-135.

14 Nérée BOUBÉE, *Bains et courses de Luchon. Vrai guide pour les courses et les promenades*, Pau, É. Vignancour, 1843, p. 10.

qu'elles produisent sur le corps humain et sur les maladies.¹⁵ »

Le doute sur le « principe actif » des eaux thermales et minérales perdure longtemps, et l'empirisme continue à dominer malgré la technicisation des soins dans la deuxième moitié du siècle. Car une « hydrothérapie » ou « crénothérapie » se développe bien en fin de XIX^e siècle, la recherche d'innovations dans les traitements servant d'argument publicitaire, comme les humages de Luchon¹⁶. Les expérimentations en laboratoire se multiplient pour coller à la révolution microbienne¹⁷, mais on reste toujours incapable de reproduire artificiellement les effets de l'eau minérale. Bref, plus que la « fertilisation croisée » observée dans d'autres domaines de la médecine¹⁸, l'observation clinique domine longtemps encore la recherche en laboratoire en matière thermale, ce qui ne permet pas de donner une base scientifique incontestable aux effets des eaux thermales.

Une approche clinique contrariée

Ces observations cliniques sont toutefois extrêmement lacunaires, bien moins complètes que les analyses chimiques, ce qui est un écueil essentiel sur la marche d'une « hydrologie » rigoureuse. Il n'y a, globalement, qu'une faible part des malades qui peut servir de base aux observations. Le docteur Patissier regrette ainsi le faible nombre de cas de maladies relatées par les médecins par rapport au grand nombre de personnes qui se rendent aux thermes¹⁹. Jérôme Penez, dans la thèse qu'il consacre au thermalisme, estime d'ailleurs qu'« il est hasardeux d'énoncer des chiffres pour une seule période du XIX^e siècle, tant il est difficile d'évaluer la réussite médicale en matière de thermalisme.²⁰ » Les médecins inspecteurs ne s'y consacrent pas suffisamment et les malades, eux-mêmes, semblent chercher à s'y soustraire.

Quelques exemples permettent d'illustrer ce problème. Dans les grandes stations, les malades riches semblent refuser de voir consigner par écrit leurs maladies. Dans un rapport de 1823, le médecin inspecteur de Luchon, Jean-André Barrié, ne donne ainsi que 60 observations cliniques (sur 500 à 1 000 curistes à Luchon) et mentionne la profession de 14 d'entre ces malades :

15 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées*, op. cit, 1860, vol. 1, p. 513.

16 Jérôme PENEZ, *Histoire du thermalisme*, op. cit, 2004, p. 148-167.

17 Sur la centralité du laboratoire à partir des années 1880, Stéphane FRIoux, Patrick FOURNIER et Sophie CHAUVEAU, *Hygiène et santé en Europe de la fin du XVIII^e siècle aux lendemains de la Première Guerre mondiale*, Paris, SEDES, 2011, p. 74-78.

18 *Idem*, 2011, p. 77-78.

19 Docteur Philippe PATISSIER, *Rapport fait au nom de la commission des eaux minérales pour les années 1847 et 1848 et à l'Académie de médecine le 3 novembre 1849*, Paris, J.-B. Baillière, 1850, p. 9.

20 Jérôme PENEZ, *Histoire du thermalisme*, op. cit, 2004, p. 179.

des agriculteurs, « hommes et femmes de campagne », un berger et un charron²¹. Ce ne sont vraisemblablement que les personnes issues des catégories populaires, voire les indigents, ceux qui sont en tout cas les plus contraints dans leurs mouvements au sein des stations, qui servent à établir ces statistiques. En 1831, le médecin inspecteur, Nestor Barrié, fils du précédent, décrit 74 cas et donne la profession de 69 d'entre eux. Là encore, les agriculteurs et ménagères (près de la moitié des cas) dominant, même si on trouve aussi deux étudiants et deux « voyageurs », un employé, un « artiste », un commerçant, un lieutenant de douanes, un aubergiste, et un magistrat. Si l'on trouve des Parisiens, des Bordelais ou des Nîmois, 42 viennent de Haute-Garonne, 22 autres des départements limitrophes²². L'échantillon ne peut être représentatif tant il est faible et « anormal » par rapport aux attendus d'une station que tous les auteurs dépeignent comme huppée.

En Ariège, les rapports sont beaucoup plus documentés et le nombre de cas plus important, alors même que la fréquentation globale est inférieure. Stations de moindre prestige, il y a moins de difficultés à trouver des gens qui acceptent le suivi du médecin. Dès 1809, à Ax, une note donne 195 cas de guérison et 211 de soulagement notable sur 508 malades²³. Vers 1850, le médecin Alibert, dont nous avons pu noter par ailleurs la précision des rapports, établit la statistique des cas qu'il a eu à traiter. Sur 739 malades qu'il a reçus, 250 avaient des maladies articulaires, 85 des maladies du système musculaire, 105 des maladies de la peau, 80 des maladies des muqueuses. Ce sont les quatre grandes catégories pour lesquelles, selon lui, ces eaux sont efficaces. 203 ont été guéris, 287 soulagés, 119 sont restés dans un état stationnaire, 31 ont vu leur santé s'aggraver, 1 est mort et 24 cas sont inconnus²⁴. Aulus est relancée en 1844 pour exploiter l'un des maux du siècle : la syphilis. En 1846, le médecin chargé de surveiller les expérimentations qui ont lieu pour tester l'efficacité des eaux d'Ax, Monnereau, demande à ce qu'on n'envoie plus que des hommes pour la deuxième année. Les femmes sont, en effet, accusées de mentir sur leurs antécédents et leurs maladies sont malaisées à identifier. De plus, la promiscuité des sexes « dans une localité et dans un établissement où l'isolement est impossible, peut perpétuer les maladies »²⁵. Ce suivi médical butte aussi sur des considérations de liberté publique. En 1855, le médecin inspecteur des thermes d'Aulus, Bordes-Pagès, voudrait contrôler les arrivées aux thermes, mais les autorités estiment que ce n'est pas son rôle, et qu'il n'a pas le droit d'« inscrire sur le registre la nature de leurs maladies :

21 AD 31, 5 M 45 : Rapport manuscrit de Jean-André Barrié, « Eaux minérales de Bagnères-de-Luchon. Département de la Haute-Garonne. Exercice 1823 », s.l., s.d. [1824].

22 AD 31, 5 M 45 : « Bains de Bagnères-de-Luchon. Année 1831. Rapport du médecin inspecteur M. le Docteur Barrié (Nestor) », rapport manuscrit, s.d.

23 AD 09, 8 M 24/3 : Lettre du ministre de l'Intérieur au préfet, 8 février 1809.

24 *Idem* : Docteur Alibert, « Rapport administratif sur les eaux thermales d'Ax », adressé au préfet d'Ariège, s.d. [1849 ou 1850].

25 AD 09, 8 M 23 : Lettre du docteur Monnereau au préfet d'Ariège, 17 juin 1846.

une semblable inscription sur un registre public ne saurait être imposée aux malades, qui ne sont même pas obligés à faire au médecin inspecteur la confidence du genre d'affections dont ils sont atteints lorsqu'ils sont envoyés aux eaux par un médecin de leur choix.²⁶ »

Une spécialisation contestée

Malgré ces incertitudes, la « spécialisation » des eaux (à chaque source, analysée chimiquement et étudiée cliniquement, sa ou ses maladies) est en débat dès la première moitié du XIX^e siècle. Selon Jérôme Penez, elle naît du double objectif de limiter la concurrence interne aux stations thermales françaises et de se répartir ainsi les malades, mais aussi de la « volonté de médecins de montrer leur capacité à comprendre les eaux minérales et à dominer le thermalisme. » Il s'agit de rendre crédible une médecine thermique contestée. Cette spécialisation n'est pas forcément bien vue dans les stations car on craint de se priver d'une partie de la clientèle, d'autant que certaines spécialisations ont un marché plus ouvert que d'autres²⁷. Compte tenu de l'incertitude maintenue sur la thérapeutique thermique, on peut évoquer quelques débats, fort intéressants, qui montrent les tergiversations en la matière pendant une longue partie du siècle, avant que l'approche de personnages comme Félix Garrigou ou Max Durand-Fardel ne pousse à la rationalisation de l'usage des eaux en fin de XIX^e siècle.

L'Académie de médecine (créée en 1820), prend la suite de la Société royale de médecine pour œuvrer en faveur du perfectionnement technique et scientifique du thermalisme et de ses exploitations. Les médecins inspecteurs doivent lui transmettre chaque année des rapports détaillés sur la fréquentation des bains et les maladies soignées. Cette obligation, pour laquelle les médecins reçoivent une rémunération (payée par l'exploitant des eaux), n'est que rarement remplie et prive la médication thermique d'études cliniques suivies. Ce, d'autant plus qu'une fois rentrés chez eux, les malades sont très difficiles à suivre : les effets à moyen et long terme des cures échappent donc aux inspecteurs. Sous la monarchie de Juillet, le docteur Philippe Patissier remet chaque année une synthèse nationale des rapports reçus. Pour la saison 1837, il regrette que sur les cent-quatre localités pourvues d'un établissement de bains surveillés par un inspecteur (y compris de bains de mer), seuls quarante rapports soient parvenus. Face à cette insuffisante coopération, le ministère du Commerce exige alors lui-même la remise de ces rapports sous la forme d'un tableau récapitulatif avec les maladies traitées, le nombre de cas traités et de guérisons, ainsi que le nombre global de visiteurs et l'argent laissé au pays²⁸. L'initiative n'a guère plus de succès. Les données manquent,

26 *Idem* : Lettre du ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics au préfet d'Ariège, 20 juin 1855.

27 Cette crainte est par exemple évoquée par Philippe PATISSIER, *Rapport sur les eaux minérales naturelles, fait au nom de la commission des eaux minérales pour les années 1838 et 1839*, Paris, J.-B. Baillière, 1841, p. 74-75.

28 Philippe PATISSIER, *Nouvelles recherches sur l'action thérapeutique des eaux minérales et sur leur mode*

d'autant que les rapports envoyés sont d'une faible rigueur. Patissier invite en effet à se méfier de ces rapports qui prétendent à la guérison complète des malades, ce qu'on ne peut exiger des eaux thermales et qui nuit à la crédibilité de cette médecine. Il regrette aussi que toutes les stations prétendent soigner les mêmes maladies chroniques, malgré les immenses dissemblances physiques et chimiques des diverses eaux du territoire. À différentes compositions doivent correspondre différentes maladies traitées. Il regrette, enfin, la pauvreté scientifique des rapports, qui ne donnent ni les causes, ni les symptômes des maladies traitées. Le médecin, malgré les imperfections du faible nombre de rapports parvenus, essaye de distinguer dans sa synthèse les stations les plus recommandables en fonction des maladies, à partir du rapport entre nombre de cas traités et nombre de guérisons. Luchon apparaît ainsi particulièrement indiquée pour les cas de maladies chroniques de la poitrine, de névralgies sciatiques et d'affections « dartriques » (c'est-à-dire de la peau), mais aussi pour les blessures par arme à feu²⁹.

L'Académie de médecine maintient par la suite son espoir d'organiser le thermalisme français selon des bases scientifiques solides, régissant y compris la concurrence entre stations. Mais elle continue à butter sur la résistance passive des médecins inspecteurs, seuls réels relais locaux. Ils sont réticents à d'éventuelles spécialisations, peu impliqués, bien que rémunérés, ou donnent la priorité au soin de leur clientèle sur la réalisation de rapports détaillés. En 1847, l'Académie n'a reçu que vingt-cinq rapports, en 1848 seulement dix, sur les cent-quatre attendus³⁰. Le ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics, non sans ambiguïté, comme l'a montré l'exemple d'Aulus, répète alors régulièrement une circulaire demandant à ce que soit adressés à l'Académie de Médecine des rapports détaillés, sous une forme normalisée. Rien n'y fait, pas même la mise en place de récompenses pour les inspecteurs les plus zélés. Les statistiques sont constamment lacunaires³¹.

La spécialisation des eaux qui pourrait résulter de l'envoi de statistiques précises par les médecins inspecteurs suscite des attitudes ambivalentes. Vers 1850, le médecin d'Ax Alibert note que chaque station tend à revendiquer une spécialité, qui lui fidélise une clientèle. Cette spécialisation est une opportunité pour les centres méconnus qui peuvent gagner un segment particulier du marché. Néanmoins, pour Alibert, ces spécialités « ne sont pas fondées. Toutes les

d'application dans les maladies chroniques, Paris, J.-B. Baillière, 1839, p. 6.

²⁹ *Idem*, p. 50.

³⁰ Docteur Philippe PATISSIER, *Rapport fait au nom de la commission des eaux minérales pour les années 1847 et 1848 et à l'Académie de médecine le 3 novembre 1849*, Paris, J.-B. Baillière, 1850, p. 3.

³¹ Voir le recueil de ces circulaires dans AD 09, 8 M 19 : 27 septembre 1853, 10 mai 1856, 21 mars et 2 mai 1862, 29 juillet 1867, 7 mai 1875.

eaux sulfureuses des Pyrénées, jouissent, par le principe sulfureux, de qualités identiques »³². Quelques décennies plus tard, le médecin inspecteur d'Aix Auphan revendique, cette fois, que chacun des quatre établissements d'Aix se spécialise dans un type de maladie afin d'enrayer une concurrence ruineuse³³. En revenant au milieu du siècle, le conseil municipal de Luchon a voté d'un projet gouvernemental de création de cliniques thermales dans les principaux établissements thermaux de France. La station candidate, sur l'argument qu'un « service médical avec clinique constitue le moyen le plus puissant de fixer les règles de la thérapeutique des eaux minérales et par conséquent d'en développer l'exploitation rationnelle. » Mais comme souvent en matière de thermalisme, le ministère veut bien étudier la question mais prévient que ses difficultés budgétaires lui ont à peine permis de doter de telles cliniques ses établissements de Vichy, Nérès et Plombières³⁴. Au même moment, le docteur Patissier effectue, lui-même, une étonnante volte-face qui montre que la marche vers la spécialisation thermique n'est pas continue. À partir de rapports dont il regrettait dix ans auparavant l'imprécision, il conclut désormais que les eaux sont efficaces contre une gamme très étendue de maux et qu'une spécialisation serait sans fondement :

« Ce qui frappe d'abord, c'est de voir le plus grand nombre des maladies chroniques traitées presque avec un égal succès dans tous les établissements thermaux, aux sources les plus différentes par leur composition chimique. [...] »

Beaucoup de médecins ne peuvent comprendre comment le même agent thérapeutique peut devenir une sorte de panacée ; mais ces mêmes médecins ne font-ils pas chaque jour une application heureuse des saignées, de l'opium, des boissons rafraîchissantes, à une foule de maladies diverses³⁵ ? »

Le rapprochement est d'autant plus heureux que les « panacées » pharmaceutiques connaissent un grand essor commercial, comme le thermalisme, tout en étant de plus en plus fortement critiquées³⁶. Comme le thermalisme aussi, bien des traitements du premier XIX^e siècle sont « symptomatiques », c'est-à-dire qu'ils traitent les effets des maladies sans agir sur la cause³⁷. Les opiacés, qui masquent la douleur, en sont. Le thermalisme, médecine de soulagement de tous les maux qui préoccupent les sociétés à une époque donnée, voilà, après tout, l'efficacité thérapeutique du phénomène, qu'il est difficile de nier, bien que rien ne permette de l'expliquer. Ces tergiversations montrent en tout cas la difficulté à doter la médecine thermique d'un protocole

32 AD 09, 8 M 24/3 : Docteur Alibert, « Rapport administratif sur les eaux thermales d'Aix », adressé au préfet d'Ariège, s.d. [1849 ou 1850].

33 *Idem* : Rapport du docteur Auphan, inspecteur des eaux d'Aix, au préfet de l'Ariège, 4 juillet 1884.

34 AD 31, 5 M 45 : Délibération du conseil municipal de Luchon, 12 avril 1850 ; Réponse du Ministère de l'agriculture et du Commerce au préfet de la Haute-Garonne, 6 juin 1850.

35 Philippe PATISSIER, *Rapport fait au nom de la commission des eaux minérales pour les années 1847 et 1848 et à l'Académie de médecine le 3 novembre 1849*, Paris, J.-B. Baillière, 1850, p. 5.

36 Olivier FAURE, *Les Français*, op. cit., 1993, p. 62-63.

37 Stéphane FRIoux, Patrick FOURNIER et Sophie CHAUVEAU, *Hygiène*, op. cit., 2011, p. 142-144.

scientifique permettant de lier la composition chimique des eaux, un mode d'application et la maladie spécifiquement traitée.

Bien sûr, la disposition d'un grand nombre de sources, comme à Bagnères-de-Bigorre, permet de contourner la spécialisation de la station en dotant chaque source de vertus particulières. Globalement, à la veille de 1914, la spécialisation n'est qu'ébauchée et les stations prétendent être efficaces contre les maladies chroniques que la médecine classique ne guérit pas : rhumatismes, affections respiratoires et dermatologiques, névroses, maladies vénériennes³⁸. À Luchon comme à Ax, les indications dominantes, mais non exclusives, sont les maladies de la peau, les affections respiratoires, les rhumatismes³⁹. À Ussat, l'eau est tôt réputée avoir des vertus apaisantes pour les irritations, les spasmes, les douleurs ainsi que le rhumatisme nerveux et les névralgies⁴⁰. À Aulus, dans les années 1840, les expérimentations financées par le département visent à prouver l'efficacité des eaux contre les maladies vénériennes, avant de revendiquer aussi différents troubles internes, comme les dérangements de l'appareil digestif ou le diabète⁴¹. Aux côtés de cette spécialisation, ou à défaut, on établit aussi des contre-indications qui accentuent l'effet de sérieux et de réalité de la thérapeutique thermale. Ce qui garantit, aussi, la place du médecin comme intermédiaire indispensable dans l'usage de la ressource hydrominérale.

Les approches physico-chimiques et cliniques du thermalisme peinent donc à être reconnues face à l'empirisme et à la tradition. La grande nouveauté du XIX^e siècle c'est que les médecins ont réussi à s'imposer dans la consommation de cette ressource et à la faire rentrer dans le monde de la médecine.

2. La montagne, son climat, ses paysages et ses efforts : un complexe régénérant

Au-delà des eaux, polarisation originelle des flux de visiteurs, les promoteurs des stations font de la montagne dans son ensemble un complexe régénérant. Déjà, le voyage en lui-même a pu être pensé comme un moyen de soigner des maladies, en particulier la mélancolie lors du *Grand Tour* d'Ancien Régime, puis le *spleen*, l'ennui ou la « neurasthénie » au cours du XIX^e siècle. Le voyage permet aussi de sortir des « miasmes » de son habitat habituel, urbain, et de « changer d'air »⁴². Le voyage effectué, il y a le séjour. L'idée de cure évolue entre le XVIII^e et le début du

38 Jérôme PENEZ, *Histoire du thermalisme*, op. cit, 2004, p. 148-167.

39 Isidore BOURDON, *Précis d'hydrologie médicale, ou les eaux minérales de la France dans un ordre alphabétique*, Baillière, 1860.

40 AD 09, 8 M 26/11 : Rapport du médecin inspecteur Guerguy sur la saison 1821 au préfet d'Ariège.

41 AD 09, 8 M 23 : Sources d'Aulus, dont rapport du préfet de l'Ariège au ministère de l'Intérieur, 10 décembre 1845.

42 Sylvain VENAYRE, *Panorama du voyage (1780-1920). Mots, figures, pratiques*, Paris, les Belles Lettres, 2012,

XIX^e siècle et l'on ajoute au bienfait des eaux celui du « milieu montagnard » dans lequel elles se trouvent. Théophile de Bordeu est l'un des premiers à mettre en avant un « complexe thérapeutique » montagnard : plus que les eaux, c'est la montagne dans son ensemble qui apparaît comme un agent sanitaire⁴³. Ce milieu est à la fois « pathologique », pour les populations permanentes, parfois décrites comme dégénérées, et « thérapeutique » pour les voyageurs de passage. « Air » des montagnes puis « climat », lumière, efforts physiques et paysages participent tous d'un milieu montagnard prophylactique et régénérateur.

Au tournant du XVIII^e au XIX^e siècle, faisant le constat de faiblesses physiques et de maladies touchant les populations montagnardes, les touristes et médecins commencent à opposer l'air pur des cimes à l'air stagnant et humide des vallées où vivent les populations locales⁴⁴. Des vertus de l'air, on passe à des études à visée scientifique du « climat » : c'est l'émergence du climatisme dans les années 1830. La Méditerranée a été l'une des premières zones à exploiter le climat, hivernal, dès les années 1780 à Nice, avec un fort essor à partir des années 1830⁴⁵. Le traité de l'Anglais Alexander Taylor sur Pau, publié en 1842, suivant des études de médecins locaux sur le Béarn, fait accéder la ville à la notoriété : elle s'impose comme un centre climatique hivernal⁴⁶, beaucoup plus cosmopolite que les stations thermales estivales de l'intérieur de la chaîne d'ailleurs. On vante aussi le climat de l'intérieur de la chaîne, mais surtout en altitude, ou sur les zones côtières, en particulier dans le Roussillon⁴⁷. Ce climatisme devient bientôt un complément indispensable à la colonisation des zones tropicales dont on estime le climat délétère. Des stations d'altitude sont aménagées par les pouvoirs coloniaux, reproductions en miniature de l'environnement européen. Elles doivent permettre d'échapper aux maladies tropicales. Le climatisme, avec le thermalisme, particulièrement à partir du milieu du XIX^e siècle, devient un instrument de peuplement colonial, qui permet d'éviter le « dégénérescence de la race » et de maintenir la « francité »⁴⁸.

Dans les années 1890, les découvertes pasteurienues qui constatent l'effacement des microbes avec l'altitude renforcent encore le climatisme : le grand air des montagnes garantit

p. 320-324.

43 Serge BRIFFAUD, « Médecins, médecine », *op. cit.*, 1995, p. 41-42.

44 *Idem*, p. 37-39.

45 Marc BOYER, *L'hiver dans le Midi. L'invention de la Côte d'Azur (XVIII^e-XX^e siècles)*, Paris, L'Harmattan, 2009.

46 Michel CHADEFAUD, *Aux origines du tourisme dans les Pays de l'Adour*, Pau, UPPA 1987, p. 134 et *sq.* ; Serge BRIFFAUD, *Naissance d'un paysage*, *op. cit.*, 1994, p. 269-270.

47 Voir le tableau final des stations de villégiature des Pyrénées à la Méditerranée avec description des attendus climatiques dans Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées*, *op cit.*, 1860.

48 Eric Thomas JENNINGS, *À la cure*, *op. cit.*, 2011, p. 22-49.

l'asepsie. Ce qui n'était jusque là qu'une certitude sans fondement solide, se pare désormais des vertus de la modernité microbienne. Le mouvement climatique a déjà, alors, gagné les montagnes européennes, en particulier en Suisse dans des stations comme Saint-Moritz et Davos où sont créés des sanatoriums⁴⁹. Pour les seules vertus prophylactiques attribuées à l'air d'altitude, des centres climatiques d'altitude se créent à l'exemple de la Suisse dans les Alpes françaises, avec la station du Mont-Revard au-dessus d'Aix-les-Bains, ouverte en 1892. Dans les Pyrénées, nous avons vu un projet émerger dès 1889 à Luchon, associant un industriel et un médecin. L'idée de sanatorium connaît peu de succès dans ce massif et les premiers centres partiellement climatiques, aucunement médicalisés, y ouvrent en 1912 à Font-Romeu dans les Pyrénées-Orientales et à Superbagnères en Haute-Garonne, tous deux créés *ex-nihilo* à 1 800 m d'altitude, et doivent aussi exploiter les sports d'hiver⁵⁰.

Outre le climat et peut-être davantage encore, ce sont les efforts physiques en montagne qui sont valorisés et associés, inextricablement, aux émotions procurées par les paysages. Ce mélange d'efforts et d'émotions est perçu comme une source de « bien être ». L'enjeu des promenades et avenues aménagées dans les stations pour profiter des paysages est bien de pouvoir offrir ce cadre vertueux permettant de conserver ou d'améliorer sa santé. Pau offre un modèle du genre avec le boulevard des Pyrénées qui, aménagé comme les fronts de mer des stations balnéaires, livre une vaste perspective sur les Pyrénées occidentales enneigées. En cœur de massif, on se contente souvent de contempler ces paysages depuis les promenades et parcs urbains, avant-goût pour des excursions plus lointaines qui prennent leur essor dans le premier tiers du XIX^e siècle⁵¹. Ce sont surtout les voyageurs et pré-alpinistes qui louent les vertus sanitaires des excursions en montagne et le plaisir procuré par la marche et les périls endurés, à la suite de Ramond, dès 1789⁵². Pour Louis-Gabriel Arbanère, les montagnes, permettent de s'élever physiquement et spirituellement au-dessus des lourdes plaines et concourent ainsi à renforcer l'âme et le corps :

« Les plaines ne présentent qu'un sol uniforme [...], elles laissent son âme dans l'inertie et son corps dans l'indolence. Les montagnes sont un nouveau monde où l'homme semble appartenir à une espèce supérieure à la race des plaines. Il trouve au fond des vallées, dans les eaux, les gazons, la vigueur de la végétation, des arbres, mille aspects pittoresques, une nature pleine de mouvement, de grâce, de force, de majesté. Il gravit sur les

49 Sylvain VENAYRE, *Panorama*, op. cit., 2012, p. 324. Le mouvement des sanatoriums est initié, pour soigner la tuberculose, en Allemagne dans les années 1880. En France, le premier établissement de ce type ouvre à Liancourt (Oise) en 1900 (cf. Stéphane FRIoux, Patrick FOURNIER et Sophie CHAUVEAU, *Hygiène*, op. cit., 2011, p. 132) indépendamment des stations thermales et touristiques, contrairement à la Suisse

50 Sur le Revard : François FOUGER, « L'importance des sociétés de chemin de fer dans le développement de la première station de ski française, le Mont-Revard », *In Situ*, n° 4, 2004 ; sur les projets de stations climatiques : AD 31, 4M 126 et 1818W 3 ; sur Superbagnères et Font-Romeu, Christophe BOUNEAU, « Le rôle de la Compagnie des Chemins de fer du Midi dans les trajectoires d'innovations des aires touristiques du Grand Sud-Ouest de 1852 à 1937 », *Sud-Ouest européen*, n° 39, 2015, p. 13-29.

51 Sylvain VENAYRE, *Panorama*, op. cit., 2012, p. 350-352.

52 Louis RAMOND DE CARBONNIÈRES, *Observations faites dans les Pyrénées*, Paris, Belin, 1789, p. 228-229.

flancs couverts de forêts séculaires, de rochers sourcilleux, et parvient à des plateaux aériens d'une verdure inconnue jusqu'alors, à des dômes d'une neige éclatante par sa pureté, et brillants encore d'une clarté qui, non altérée par les grossières vapeurs des plaines, est pour lui d'une impression toute nouvelle.⁵³ »

Les préoccupations sanitaires et ludiques tendent vers un même but : le bien-être physique et moral au cœur des motivations touristiques. Les Pyrénées sont là, toutes proches et permettent le repos de l'âme dans ce siècle tourmenté. À suivre Arbanère, elles relèvent exactement de ces « hétérotopies »⁵⁴, ces utopies effectivement réalisées qui permettent de reposer l'âme, de s'extraire, pour un temps limité, des normes et des conflits de son époque :

« Un bien qui naît constamment du séjour dans les montagnes [...], c'est la paix, la force nouvelle que leur contemplation donne à l'âme. Voilà le premier bien à offrir à la foule, dans laquelle les malheureux sont bien plus nombreux que les malades. Les vastes commotions politiques ont froissé des milliers d'individus ; des classes entières ont été jetées hors de leur sphère, et dans cette position étrangère elles sont tourmentées de leurs souvenirs et de leurs vœux. Dans la pléthore de population qui tourmente l'Europe, la multitude des hommes s'agite sur le sol étroit de nos vieilles sociétés [...]. En vain des traités solennels, des chartes consacrées ont paru concilier les états, et raffermir les nations sur leur base [...]; les nations sont en proie à une sourde agitation ; les époques diverses sont en présence ; l'Europe entière enfin est en travail. Au milieu des tiraillements du présent et des craintes de l'avenir, combien d'hommes demandent au ciel la paix, la solitude ! Et leur esprit découragé ne se peint ces biens inappréciables que dans les savanes, sous l'ombre des forêts du Nouveau-Monde. [...]

Avec quel plaisir j'apprendrai à ces êtres intéressants [...] que non loin du séjour où le bruit et le mouvement d'une foule importante les fatiguent et les oppressent, ils peuvent trouver les plus aimables Thébaidés, une nature sauvage et hospitalière, toutes les pompes de la création naissante ; que là [dans les Pyrénées] [...] ils pourront recouvrer leur première vertu [...] et ces doux rêves philanthropiques »⁵⁵.

Vincent de Chausenque, compagnon de voyage d'Arbanère, évoque, avec moins de lyrisme mais dans la même optique, cette satisfaction que procurent l'effort et la contemplation du paysage. Il emploie l'expression de « bien être » pour synthétiser l'apport de la montagne au corps et à l'âme et introduit celle d'émancipation par l'usage de la notion d'indépendance :

« L'influence du monde physique sur le moral, cette action réciproque et mystérieuse du matériel et de l'immatériel, donne à l'étude de la nature, contemplée de ce haut point de vue, un attrait particulier trop peu connu. Lorsqu'après une longue ascension, on se repose sur une pelouse alpine, ou sur un pic dominateur, d'où les yeux planent sur les monts voisins et les profondes vallées, la fatigue, bientôt dissipée, ne laisse qu'un bien-être général, que les impressions intérieures concourent à rendre plus intime.

[...] Dans les Alpes et les Pyrénées, chaque été ramène des voyageurs qui dédaignent les commodités embarrassantes, les parcourent à pied avec le plus léger bagage. [...] Un tel genre de vie, en augmentant les forces et entretenant la santé, fait retrouver du plaisir dans l'exercice au sein d'un pays curieux et donne le sentiment d'une indépendance parfaite.⁵⁶ »

Le tourisme de montagne est un moyen de parfaire sa santé et de s'extraire du contexte politique et social pour accéder au repos de l'âme, à la sérénité, au plaisir, à l'indépendance physique

53 Étienne-Gabriel ARBANÈRE, *Tableau des Pyrénées françaises ; contenant une description complète de cette chaîne de montagnes et de ses principales vallées, depuis la Méditerranée jusqu'à l'océan*, Paris, Treuttel et Würtz, 1828, p. 96.

54 Michel FOUCAULT, « Des espaces autres », *Dits et écrits. II. 1976-1988*, Paris, Gallimard, 2001 [1967], p. 1571-1581

55 Étienne-Gabriel ARBANÈRE, *Tableau des Pyrénées*, op. cit, 1828, p. 8-10.

56 Vincent de CHAUSENQUE, *Les Pyrénées ou Voyages pédestres dans toutes les régions de ces montagnes depuis l'océan jusqu'à la Méditerranée*, Paris, Lecointe et Pougin, 1834, vol. 1, p. 38-40.

et intellectuelle, bref au bien-être. Émotions, santé, bien-être : voilà bien les trois fondements du déplacement touristique en montagne.

Nous avons évoqué ces excursionnistes pyrénéens, mais des médecins appuient également sur le bienfait des excursions et font de la découverte des montagnes un complément indispensable à la cure thermale. Ainsi, au milieu du siècle, le médecin inspecteur de Luchon, Ernest Lambron, consacre une très large partie de son guide à la description des excursions⁵⁷, qui permettent de rencontrer cet « air pur, vif et tonifiant de nos montagnes », et de bénéficier des « effets hygiéniques » propres à l'ascension, car « dans les ascensions ardues où il faut se servir des mains et des pieds, le corps fait la gymnastique la plus complète »⁵⁸. Les grandes courses de montagne « ne doivent pas être recherchées uniquement pour satisfaire un sentiment de pure curiosité, il faut y voir les meilleurs résultats pour la santé [...]. De ces longues ascensions, le corps et l'esprit retirent un bon profit »⁵⁹. La montagne doit être préparée dans cette optique et Lambron salue :

« Les efforts que fait l'administration municipale pour embellir les promenades de la ville ; aplanir les difficultés des chemins trop redressés ; frayer de nouveaux sentiers jusqu'aux sommets des pics les plus élevés [...] ; obtenir de l'administration départementale [...] le redressement des anciennes routes et la confection de nouvelles, afin que les moins valides des baigneurs puissent aller réjouir leurs yeux et recréer leur esprit à l'aspect des merveilleuses beautés et des spectacles grandioses qu'offrent presque à chaque pas les Pyrénées centrales.⁶⁰ »

Bref, les paysages pyrénéens, découverts depuis les centres thermaux, font partie intégrante des soins, au point que Serge Briffaud parle de « paysage thérapeutique » et « d'orothérapie »⁶¹.

3. Haro sur les médecins inspecteurs

Nous avons évoqué à plusieurs reprises une fonction médicale particulière qui témoigne de l'évolution du thermalisme au XIX^e siècle, entre science, tourisme et commerce : celle des médecins inspecteurs. Qu'il s'agisse de valoriser les eaux, ou de célébrer des paysages omniprésents dans leurs rapports annuels, ils sont au cœur de la promotion médicale et touristique de leurs stations. Ils sont, aussi, fortement critiqués. Pour la période contemporaine, leurs prérogatives et fonctions sont fixées par les arrêtés du 23 vendémiaire an VI (14 octobre 1797), du 3 floréal an VIII (23 avril 1800, sur les eaux de l'État) et du 6 nivôse an XI (27 décembre 1802, sur les sources communales). Ces arrêtés donnent au médecin inspecteur un rôle d'expertise pour les améliorations à apporter aux établissements, l'inscription des baigneurs aux rondes de bain, la surveillance du bon accès des

57 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées*, op. cit, 1864, vol. 2, p. 625 et sq.

58 *Idem*, p. 625-626.

59 *Idem*, p. 875-876.

60 *Idem*, p. 626.

61 Serge BRIFFAUD, *Naissance d'un paysage*, op. cit, 1994, p. 273.

sources aux malades indigents et fixent leur rémunération, par l'exploitant, en proportion des bénéfices d'exploitation. Ils doivent rendre compte des résultats d'exploitation et des maladies traitées chaque année, bien que cette obligation reste très théorique et inégalement respectée selon les stations. Les préfets veillent à extraire ces inspecteurs des concurrences locales en nommant des personnalités extérieures à la localité, du moins dans les grandes stations. À Luchon on nomme les Barrié, originaires de Saint-Béat. La station étant très fréquentée, des adjoints sont désignés après candidature, comme Ernest Lambron au milieu du siècle. Il est originaire de l'Indre où il est médecin des épidémies et membre du comité d'hygiène publique et de la salubrité départementale⁶². À Ax, le médecin inspecteur Alibert vient de Dordogne, son successeur, Auphan, vient d'Alais. Dans les plus petites stations, la situation est plus ambiguë car les faibles perspectives de profit empêchent de solliciter des personnalités lointaines. D'ailleurs, en 1861, le médecin inspecteur d'Aulus, Jacques Bordes-Pagès, demeurant ordinairement à Seix, est mis en demeure de rester à Aulus pendant la saison thermale, car il a tendance à privilégier sa clientèle habituelle⁶³. À Ussat, au milieu du siècle, le médecin inspecteur Ourgaud, évoqué au premier chapitre, vient de Pamiers, mais il est le président de la commission des hospices de Pamiers qui exploite les bains d'Ussat, ce qui n'en fait pas un personnage extérieur. Son successeur, le docteur Bonnans, est une personnalité locale, originaire de la commune proche des Cabannes⁶⁴. Ce poste est potentiellement très rémunérateur car il assure des revenus fixes en plus d'un surcroît de renom et, donc, de clientèle. Au milieu des années 1850, le revenu annuel moyen total du docteur Alibert pour son seul exercice à Ax, calculé sur trois saisons, est de 4 460 fr (pour mémoire, le salaire annuel d'un instituteur est alors de 800 fr environ). Il est de 1 200 fr pour Ourgaud à Ussat, de 500 fr seulement pour Bordes-Pagès à Aulus⁶⁵. Au cœur de la fonction médicale des stations, ces médecins bénéficient en tout cas d'une rente de situation qui les place au-dessus de la concurrence et suscite les récriminations des autres médecins et des propriétaires des bains.

À Audinac, par exemple, dès 1814-1815, un conflit vif oppose le propriétaire des thermes, M. d'Auby, et le médecin inspecteur, le docteur Sanné de Saint-Girons. Ce dernier entend faire appliquer le règlement des thermes arrêté en 1808 et donc s'immiscer dans la gestion de l'établissement⁶⁶. Cette restriction faite à la propriété privée est insupportable pour le propriétaire,

62 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées*, *op. cit.*, 1860, p. V.

63 AD 09, 2 O 176 : Lettre du sous-préfet de Saint-Girons au préfet d'Ariège, 3 octobre 1861.

64 AD 09, 8 M 21 : « Fixation du revenu net années 1870 et 1871 ».

65 AD 09, 8 M 20 : « Service des eaux minérales. Renseignement sur chacun des établissements thermaux existants dans le département de l'Ariège », saison 1856.

66 AD 09, 8 M 22 : voir les échanges de courrier entre la sous-préfecture de Saint-Girons, la préfecture d'Ariège, le ministère de l'Intérieur, le médecin inspecteur et le propriétaire des eaux d'Audinac, 1814-1815.

qui refuse de rémunérer le médecin inspecteur conformément à la réglementation. Un conflit du même type éclate dans les années 1870 entre le médecin inspecteur, le docteur Dehoey de Saint-Girons, et Broué, le propriétaire. Las, Dehoey finit par démissionner au bout de dix-huit années de services⁶⁷. À Ussat, aussi, les conflits sont récurrents entre exploitant et médecin inspecteur. On y trouve des conflits d'intérêt, lorsque le médecin n'a plus la neutralité qu'il est supposé avoir pour le bon contrôle de l'établissement. En 1832 par exemple, on apprend que le régisseur des thermes est associé depuis 1821 au médecin inspecteur des eaux, ce qui contrevient à l'ordonnance du 23 juin de 1823 sur l'exploitation des eaux minérales. Le contrat étant antérieur, il n'y a cependant rien d'illégal⁶⁸.

Le droit d'inscrire les malades aux rondes des bains est un des aspects les plus contestés de la fonction des médecins inspecteurs. Les autres médecins les accusent en effet de faire passer leur clientèle particulière en priorité et obtiennent, ponctuellement, leur révocation. Une circulaire du ministre de l'Agriculture et du Commerce, en 1840, fait état des plaintes répétées, un peu partout en France, sur cette question. Il est donc recommandé de charger de cette tâche un agent attaché à l'établissement⁶⁹. C'est le cas dès 1839 à Luchon, au moment de l'édiction du nouveau règlement intérieur des thermes, et provoque la plainte du médecin inspecteur Barrié qui argue des troubles qui se produisent en l'absence de contrôle⁷⁰. En 1869, les membres du conseil d'administration de la société de l'établissement Modèle à Ax (ouvert l'année précédente) se plaignent du médecin inspecteur Auphan. Celui-ci, auquel le Modèle verse 300 fr par an, n'y envoie aucun malade. Face à ce comportement jugé abusif, les administrateurs menacent de demander la suppression des inspecteurs des eaux au Sénat⁷¹. Auphan répond quelques mois plus tard en faisant part des fortes critiques reçues des « étrangers » au sujet de l'état des établissements thermaux axéens, en particulier le Modèle – qui est pourtant le dernier né. La discipline du personnel et l'affichage des prix sont les deux manquements principaux⁷². Et de toute manière, sur 2 000 malades venus à Ax, Auphan n'en a reçu que 550, les 1 500 autres ayant consulté ses confrères⁷³. En 1888, ce même médecin inspecteur est à nouveau mis en cause. Il est accusé d'être intéressé à la Compagnie générale des thermes d'Ax, car il enverrait tous les malades dans les deux établissements de cette

67 AD 09, 8 M 22 : Voir en particulier lettre du préfet d'Ariège au ministre de l'Agriculture et du Commerce, 7 mai 1875.

68 AD 09, 8 M 26/11 : Lettre du ministre de l'Intérieur au préfet d'Ariège, 27 mars 1832.

69 AD 31, 5 M 83 et AD 09, 8 M 19 : Circulaire du ministère de l'Agriculture et du Commerce, 9 juillet 1840.

70 *Idem* : Lettre du sous-préfet de Saint-Gaudens au préfet de Haute-Garonne, 21 avril 1839.

71 AD 09, 2 O 211 : Lettre des membres du conseil d'administration du Modèle au préfet d'Ariège, 27 juillet 1869.

72 *Idem* : Lettre du docteur Auphan à Capdeville, administrateur-directeur du Modèle, 10 août 1869.

73 *Idem* : Lettre du docteur Auphan au préfet d'Ariège, 20 août 1869.

société : le Teich et le Couloubret, au détriment du Modèle et du Breilh. Il ne figure pas parmi les actionnaires, mais le commissaire de police inique qu'il serait proche des deux principaux actionnaires, Rivière-Boulié et Marcaillou, avec qui il partagerait des opinions anti-républicaines⁷⁴.

Finalement, face à ces différentes plaintes, répétées sur tout le territoire, la fonction de médecin inspecteur est supprimée en 1889, d'abord dans les principales stations, puis partout⁷⁵. C'en est donc fini d'un poste très rémunérateur mais aussi des possibilités d'étude synthétique des résultats des cures thermales, études qui reposent désormais sur le bon vouloir des exploitants des stations.

II. Les pauvres et les militaires, un public indésirable

Les médecins thermaux tentent pendant le XIX^e siècle, non sans circonspection, d'asseoir sur des bases scientifiques leur domaine d'expertise et de faire reconnaître les vertus prophylactiques des montagnes, avant tout, semble-t-il, pour s'assurer une surface commerciale suffisante, en refusant par exemple toute spécialisation trop restrictive des stations et en contestant l'hégémonie des médecins inspecteurs. Dans le même temps, ces médecins thermaux, et les stations en général, qui rêvent d'attirer un public fortuné, sont tous confrontés à une fréquentation populaire garantie par des arrêtés pris pendant la période révolutionnaire, qui reconduisent, eux-mêmes, des droits reconnus sous l'Ancien Régime⁷⁶. Cette fréquentation populaire est une gageure pour les stations, car elle peut nuire à leur succès. Les militaires sont également craints, pour la mauvaise réputation dont ils jouissent. Ces différentes catégories peu désirées sont en particulier accueillies dans les hospices et les hôpitaux⁷⁷, dont l'histoire au sein des stations thermales tient une place particulière. Comme ailleurs en France, ces établissements sont davantage des lieux d'accueil que des lieux de soins en eux-mêmes. Toutefois, dans les stations, ils ont une vocation médicale précoce puisqu'ils accueillent des personnes venues se soigner aux thermes. Les malades qui s'y trouvent sont sans doute la cible privilégiée des observations cliniques évoquées plus haut.

1. Militaires

Les vertus des eaux thermales pyrénéennes pour les blessures de guerre sont reconnues

74 AD 09, 8 M 24/3 : Rapport du commissaire de police d'Aix au préfet d'Ariège, 7 décembre 1888.

75 *Le Figaro*, 5 juin 1889.

76 Ce sont ces mêmes arrêtés qui définissaient la fonction de médecin inspecteur.

77 Sur les hôpitaux : Stéphane FRIOUX, Patrick FOURNIER et Sophie CHAUVEAU, *Hygiène, op. cit.*, 2011, p. 124-138. La loi du 7 août 1851 établit la distinction entre hôpital, pour malades, et hospice, pour vieillards, même si les deux catégories semblent continuer à se confondre dans bien des cas. Le nombre de ces établissements connaît, en tout cas, à partir de là, une forte hausse (de 1 270 en 1847 à 1684 en 1898).

depuis le XVI^e siècle au moins, avec l'apparition des arquebuses qui créent des blessures d'un genre nouveau⁷⁸. Barèges est particulièrement investie par l'armée sous l'Ancien Régime. Projeté sous Louvois au XVII^e siècle, l'hôpital militaire y est établi entre 1732 et 1734, ce qui fait fuir les malades civils qui gagnent alors Cauterets⁷⁹. À l'orée de notre période, les guerres révolutionnaires puis napoléoniennes engendrent des besoins sans précédents en soins et convalescences pour les soldats. Luchon est ainsi investie par l'armée entre 1797 et 1800 avant d'être libérée de cette présence⁸⁰. Après 1808, on se souvient des protestations engendrées par la création du Conseil d'administration des eaux thermales des Pyrénées, tant au sujet de la gestion centralisée des bains que de l'accueil des militaires. À Bagnères, une pétition est adressée par les habitants pour rejeter la création d'un hôpital militaire tandis que le préfet de la Haute-Garonne relaie les protestations luchonnaises. On a peur de voir ruinés l'industrie thermale et le prix du foncier, et l'on va alors jusqu'à prétendre que les eaux sont plus dangereuses que salutaires pour les blessures de guerre (qui faisaient pourtant partie des attributions de ces eaux et continueront ensuite à en faire partie)⁸¹. Si l'on suit Dominique Jarrassé, effectivement, la présence des militaires fait que la clientèle civile déserte alors Bagnères pour Cauterets⁸². Avec le retour de la paix, les militaires évacuent ces stations et sont désormais cantonnés dans l'hôpital militaire de Barèges, permettant à Cauterets, Luchon et Bagnères-de-Bigorre de s'épanouir. Par la suite, à rebours de l'attitude des grandes stations, certains centres en manque de succès espèrent, faute de mieux, recevoir des militaires. À Ax, en 1846, le médecin inspecteur constatant la stagnation de la station, souhaite que le gouvernement y envoie les militaires blessés, comme à Barèges⁸³.

Globalement, au XIX^e siècle, la présence des militaires reste une mauvaise publicité. En 1859, en pleine guerre entre le royaume du Piémont et l'Autriche, l'Intendant de Savoie diffuse dans toute la France une affiche publicitaire vantant la qualité de l'établissement thermal d'Aix-les-Bains. Il en profite pour démentir « le bruit répandu dans certaines localités, que pour l'année 1859,

78 Jean-Christophe SANCHEZ, « Eaux d'arquebusade et médecine thermale dans les Pyrénées », Communication lors de la Journée d'étude Montagne, Corps et Santé, Framespa-CNRS, UMR 5 136, Saint-Gaudens, 11 mai 2017.

79 *Idem* et plus particulièrement sur Barèges et l'aménagement de ce site vulnérable : Serge BRIFFAUD, *Naissance d'un paysage*, *op. cit.*, 1994, p. 243-246 ; Nicolas MEYNEN, « Des thermes militaires dans les Pyrénées au XIX^e siècle : l'exemple de Barèges », in Émilie d'ORGEIX et Nicolas MEYNEN (dir.), *Fortifier la montagne (XVIII^e-XX^e siècle). Histoire, reconversion et perspectives de mise en valeur du patrimoine militaire en montagne*, Toulouse, Presses Universitaires du Midi, 2016, p. 207-229.

80 1761-1800 : Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées*, *op. cit.*, 1860, vol. 1, p. 324-325.

81 Voir le premier chapitre. AD 31, 5 M 47 : Pétition des habitants de Bagnères [-de-Bigorre], sans destinataire mentionné, sans date [vers 1808-1809] ; Lettre et rapport sur les eaux thermales de Haute-Garonne envoyé par le préfet de la Haute-Garonne au ministre de l'Intérieur, 10 mars 1810.

82 Dominique JARRASSÉ, *Les thermes romantiques*, *op. cit.*, 1992, p. 119.

83 AD 09, 8 M 24/3 : Rapport du médecin inspecteur d'Ax, Rigal, au préfet de l'Ariège, 9 septembre 1846.

l'Établissement thermal d'Aix ait été spécialement affecté aux blessés des armées d'Italie ». La guerre se déroule très loin d'Aix, de l'autre côté des Alpes, précise encore l'intendant et on ne trouve donc dans la station « ni blessés, ni hôpital militaire »⁸⁴. Là encore, le but est clair : enrayer les craintes liées à la situation géopolitique et à l'éventuelle présence de militaires en convalescence. Ces rumeurs sont sans doute entretenues à dessein dans les stations concurrentes. En 1874 et 1875, alors que la Première République espagnole vacille, un « détachement de chasseurs à pied » est envoyé à Luchon, non pour se soigner, mais pour surveiller la frontière. Les soldats sont casernés allées des Soupirs, aux frais de la ville, dans le bourg ancien. Cette arrivée a suscité des craintes dans la population luchonnaise :

« L'arrivée inattendue à Luchon du détachement du 8^e régiment de chasseurs à pied au moment de l'ouverture de la saison des eaux, motivée par les éléments de la Péninsule, a été l'objet de ses préoccupations ; soit au point de vue de la discipline, comme au point de vue des mœurs et de l'industrie locale.⁸⁵ »

Pour éviter à la population luchonnaise de loger les soldats et donc de ruiner la saison, la commune accepte de prendre en charge le casernement des troupes, sans indemnité. Le conseil municipal justifie ce sacrifice par le fait que « le casernement de la troupe est profitable à l'esprit de discipline et devient une garantie pour les bonnes mœurs en évitant le contact continu des militaires avec les habitants, tout en exonérant ceux-ci de la prestation du logement militaire au moment où l'industrie de la location devient la principale ressource.⁸⁶ » Sécurité, bonnes mœurs et défense de l'activité économique, toutes choses qui s'opposent à une présence trop sensible de militaires à Luchon.

2. De l'esthétique sociale de la maladie

Si les militaires sont une mauvaise publicité que les stations peuvent, souvent, éviter ou limiter, la présence des indigents est d'une gestion moins évidente. La réglementation des eaux, héritée de l'Ancien Régime et reconduite par les arrêtés révolutionnaires, assure la gratuité des bains aux malades pauvres. À partir de 1799, le paiement du trajet entre le domicile et la ville d'eaux doit même être pris en charge par les communes d'origine. Il y a deux types d'indigents aux eaux : ceux qui sont accueillis dans les hôpitaux et hospices au cours de la saison, ceux qui viennent par leurs propres moyens, les « indigents libres », en dehors de la saison. Dans les stations, plusieurs justifications sont données au rejet des pauvres : les maladies des pauvres sont inesthétiques et gâtent l'ambiance idyllique des stations, les pauvres privent de la ressource thermique les malades

84 AD 31, 5 M 47 : Affiche « Établissement thermal d'Aix-les-Bains », envoyée le 15 juin 1859 par l'intendant de Savoie, Dupraz, au préfet de la Haute-Garonne.

85AD 31, 2 O 42/35 : Délibération du conseil municipal de Bagnères-de-Luchon, 25 mai 1875.

86 *Idem* : Délibération du conseil municipal de Bagnères-de-Luchon, 11 juin 1874.

payants en monopolisant trop de rondes de bains⁸⁷, la présence des pauvres, enfin, impose une promiscuité sociale qui rappelle, jusque dans ces « hétérotopies » contemporaines que sont les stations, la question des inégalités et de la misère. La promiscuité sociale semble de moins en moins tolérée au XIX^e siècle mais, dès avant, la présence de pauvres parmi les baigneurs riches est peu appréciée⁸⁸. Un voyageur de la fin du XVIII^e siècle, cité par Maurice Bordes, estime à propos de Bagnères-de-Bigorre que « l'œil n'est pas choqué, comme à Barèges ou Cauterets, par le spectacle effrayant d'une multitude de malades ; c'est ici le lieu de France où l'on se porte le mieux ; les saisons de Bagnères balancent celles de Spa.⁸⁹ » Les médecins thermaux, loin d'œuvrer à leur bon accueil participent à ce mouvement d'exclusion et/ou de réclusion des malades pauvres.

À Ax en 1826, le médecin inspecteur Astrié regrette que la station soit délaissée par les riches, et pose une question rhétorique :

« N'est-il pas humiliant de voir notre cité minérale, au lieu d'être le rendez-vous annuel d'une brillante émigration, ressembler presque à un dépôt de mendicité ?⁹⁰ »

À Cauterets, aussi, on cherche à évincer les indigents et l'exclusion peut être physique : en mai 1850, une correspondance entre la sous-préfecture d'Argelès et la préfecture des Hautes-Pyrénées relevée par Richard Laudinas indique que « quarante indigents étrangers ont été interpellés et expulsés de Cauterets »⁹¹. Car il faut pouvoir justifier de sa présence aux eaux lorsqu'on est indigent et les documents exigés sont stricts. Au milieu du XIX^e siècle pour Luchon par exemple, il faut présenter un passeport ou certificat d'indigence, un extrait du rôle des contributions directes constatant que l'on ne paie pas plus de 5 fr d'imposition, une ordonnance du médecin, le tout « légalisé par le sous-préfet » de son arrondissement. Les communes émettrices doivent par ailleurs s'assurer que les malades disposent d'une somme suffisante pour subvenir à leurs besoins à Luchon⁹². Des procédures qui semblent particulièrement lourdes pour des populations pauvres, par ailleurs potentiellement illettrées, ou pour des communes n'ayant qu'un budget faible à réserver à la charité.

Pour le temps de la saison, au sein des établissements de bains, des mesures sont prises pour

87 C'est, entre autres, l'argument du docteur Bonnans en 1872 à Ussat. Cf. AD 09, 8 M 26/11 : Rapport du médecin inspecteur Bonnans au préfet d'Ariège, 27 juillet 1872.

88 Cette exclusion des pauvres en cours de saison se retrouve dès le XVI^e siècle à Cauterets par exemple : cf. Jean-Christophe SANCHEZ, « Eaux d'arquebusade et médecine thermale dans les Pyrénées », in Journée d'étude Montagne, Corps et Santé, Framespa-CNRS, UMR 5 136, Saint-Gaudens, 11 mai 2017.

89 Dans Maurice BORDES, *D'Étigny et l'administration de l'Intendance d'Auch (1751-1767)*, Auch, F. Cocharaux, 1957, p. 847. L'auteur original n'est malheureusement pas cité.

90 AD 09, 8 M 24/3 : Rapport du médecin inspecteur adjoint d'Ax au préfet d'Ariège, 25 décembre 1826.

91 Correspondance du 11 mai 1850 citée par Richard LAUDINAS, *Cauterets, op. cit.*, 2015, p. 207.

92 AD 31, 2 O 42/22 : *Recueil des Actes administratifs du département de la Haute-Garonne*, n° 1519, 1853, p. 243-244.

limiter la promiscuité sociale. Certaines stations tentent de réserver des salles ou des cabines aux indigents, d'autres, comme Luchon, cherchent même à établir des établissements distincts. Acquis par cette dernière commune en 1856, les bains Soulérat⁹³, situés en retrait des thermes Chambert, sont affectés vers 1860 au service des malades pauvres. La municipalité justifie cette acquisition de deux manières : « elle éloigne une concurrence et elle peut isoler les indigents de la clientèle riche en leur consacrant exclusivement les nouveaux bains⁹⁴ ». Le médecin inspecteur Lambron se félicite alors de ce choix :

« Luchon ne saurait tarder en effet à disposer, pour les malades indigents et pour les malades de l'hôpital thermal, un local spécial où ils se baigneraient entre eux et au large, au lieu d'être mêlés aux autres classes de la société et relégués dans un espace fort restreint. Ils sont tout aussi désireux d'avoir des bains exclusivement pour eux, que les baigneurs des classes aisées souhaitent ne pas être témoins des maux que les indigents, en général, ne prennent pas assez soin de cacher.⁹⁵ »

On cherche bien à compartimenter les clientèles pour assurer les entre-soi, bourgeois et populaires. Les bains Soulérat, vétustes, sont détruits dès 1864 pour réaliser le bosquet des thermes⁹⁶. Un projet d'établissement de bains annexe, réservé aux pauvres, ressurgit encore en 1912⁹⁷. Sinon, en l'absence d'établissement séparé et même en disposant d'espaces spécifiques, on sélectionne le public en faisant varier les tarifs des rondes de bains. En 1860, les médecins inspecteurs de Luchon, Lambron et Barrié, proposent d'augmenter les prix des bains du matin, qui sont trop encombrés, pour en libérer l'accès aux plus aisés. Car ces bains sont ceux qui permettent, ensuite, d'excursionner en montagne :

« De nombreuses réclamations sont faites chaque année, sur l'encombrement des heures du matin, sur la difficulté qu'ont les gens riches d'avoir ces bains en rapport avec leurs habitudes de vivre qui leur permettraient de faire des excursions, dans la journée, et ainsi de suivre le traitement hygiénique que les médecins recommandent.⁹⁸ »

Il s'agit de sélectionner par le prix la clientèle, de contraindre les pratiques des plus modestes, au profit des plus riches. Lors de la saison 1873, à Luchon, des curistes se mettent à fréquenter les rondes théoriquement attribuées aux indigents de l'hôpital thermal. Ces curistes payants demandent donc au conseil municipal, avec l'appui du concessionnaire, de déplacer l'horaire des bains des hospitalisés, ce qui est immédiatement accordé⁹⁹. La séparation des clientèles aux thermes va au-delà de la seule dichotomie entre malades gratuits et malades payants. La

93 AD 31, 2 O 42/22 : Autorisation d'acquisition signée du sous-préfet de Saint-Gaudens, 26 novembre 1856.

94 AD 31, 2 O 42/22 : Délibération du conseil municipal du 3 avril 1856.

95 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées, op. cit.*, 1860, vol. 1, p. 318-319.

96 AD 31, 2 O 42/22 : Plan d'Edmond Chambert, 24 avril 1864.

97 AD 31, O 120 : Dossier Société Thermale des Pyrénées, cahier des charges et traité de concession, 28 décembre 1912.

98 AD 31, 5 M 83 : Docteurs Lambron et Barrié, « Rapport sur les changements et améliorations à apporter aux thermes de Luchon », manuscrit, « fin octobre 1860 ».

99 *Idem* : Délibération du conseil municipal de Luchon, 31 juillet 1873.

satisfaction des curistes est en jeu : plus on paye, meilleur doit être le service.

Outre ces procédures dissuasives et ces tentatives de « ségrégation » balnéaire, on recherche, un peu partout, des moyens de contourner les obligations légales d'accueil, tout au long du XIX^e siècle¹⁰⁰. L'État, lui-même, qui attribue pourtant toutes ses subventions, officiellement, en dédommagement des efforts consentis pour accueillir les malades pauvres, fait preuve de beaucoup de mansuétude face aux contournements légaux. En 1855, le ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics estime, à propos de la gratuité des eaux pour les indigents, prévue par un article de l'arrêté du 23 vendémiaire an IV, que c'est une charge bien trop lourde, même en dehors des heures auxquelles viennent les malades payants :

« Quels qu'aient pu être primitivement [...] le sens et la portée de l'article cité, depuis longtemps il n'est plus en vigueur, au moins en ce qui concerne les établissements appartenant à des particuliers.¹⁰¹ »

Dans cette optique, les subventions accordées sont bien un soutien économique déguisé, destiné à favoriser ce secteur particulier de l'économie française.

Dans les faits, on joue avec les limites de la loi pour mieux la contourner. À Ax, par exemple, vers 1850, si les indigents disposent des bains gratuits, ils payent le service aux thermes de 7,5 à 15 centimes, soit 1,5 à 3 francs pour une cure de 20 jours¹⁰². Une somme qui représente une à deux journées d'activité d'un journalier et qui impose déjà un sacrifice. Une autre méthode, très répandue, consiste à d'interdire pendant certaines périodes de l'année l'accès des pauvres (non hospitalisés) aux thermes – tout en disant l'inverse grâce à une formule ambiguë mettant en avant que les indigents ont accès aux thermes toute l'année, « sauf » pendant les mois d'été. Au milieu du siècle, le médecin inspecteur Alibert, estimant que la fréquentation estivale des thermes par un grand nombre d'indigents est l'une des causes du retard de la station, propose ainsi que leur droit d'accès aux établissements thermaux soit limité en juillet et août pour réserver la ressource thermique aux malades payants¹⁰³. À Luchon, au même moment, les indigents sont dits être acceptés aux thermes, « excepté pendant les mois de juillet et août, à moins de cas d'urgence bien constatée.¹⁰⁴ ». Les discussions sur le renouvellement du cahier des charges de concession de ce dernier établissement, en 1872-1873, illustrent parfaitement la manière dont sont considérés les curistes

100 Jérôme PENEZ, *Histoire du thermalisme*, op. cit., 2005, p. 112.

101 AD 09 8 M 23 : Lettre du ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics au préfet d'Ariège, 20 juin 1855.

102 AD 09, 8 M 24/3 : Docteur Alibert, « Rapport administratif sur les eaux thermales d'Ax », adressé au préfet d'Ariège, s.d. [1849 ou 1850].

103 *Idem*.

104 AD 31, 2 O 42/22 : *Recueil des Actes administratifs du département de la Haute-Garonne*, n° 1519, 1853, p. 243-244.

pauvres¹⁰⁵. La préfecture demande à cette occasion l'avis du médecin inspecteur Lambron sur le cahier des charges. En décembre 1872, le médecin, qui fait la saison d'hiver à Nice, se réjouit du contrat tel qu'il est écrit, il n'a rien à redire. En février 1873, après qu'une première mise en adjudication n'a pas trouvé preneur, Lambron signale finalement au préfet une close du cahier des charges qui lui avait auparavant échappé :

« Il est dit à l'article 45 que les malades indigents non hospitalisés "pourront prendre les bains pendant toute l'année, excepté du 25 juin au 15 septembre". Or cette prohibition durant cette intervalle de 84 jours, temps de la belle saison, équivaut à dire que les malades ne peuvent se baigner pendant l'été. Autrefois cette restriction ne comprenait que les mois de juillet et d'août . [...] Bien que les personnes de cette classe soient généralement moins impressionnables au froid que les personnes des classes riches, [...] [il] est impossible que sous le gouvernement actuel, la commune de Luchon prenne moins les intérêts des classes pauvres que sous les gouvernements précédents. »

Cette close est pourtant ancienne. La nouvelle mise en adjudication a lieu quatre jours plus tard, ce qui ne laisse bien sûr pas le temps de revoir l'article en question. Rappelons, pour l'occasion, que le médecin inspecteur a une fonction essentielle : veiller au respect du droit d'accès des malades pauvres aux eaux thermales. On voit bien, ici, l'aspect secondaire que peut revêtir l'accueil des malades pauvres, pour lui et d'autres, face à l'aspect purement commercial de la médecine thermale. En 1875 la période d'exclusion des indigents soignés hors hôpital est allongée de dix jours, la proscription s'étendant désormais du 15 juin au 15 septembre¹⁰⁶.

3. Les hôpitaux thermaux, lieux de réclusion des malades indigents

Pendant la saison, les seuls indigents qui ont accès aux grandes stations sont ceux accueillis dans les hôpitaux thermaux. Ils sont envoyés aux frais des communes ou des départements. Ces hôpitaux servent alors à contrôler et contenir les malades pauvres dont on ne peut empêcher la venue. Jusqu'à 1914, bien plus que des lieux de soins, ces établissements sont bien des lieux de réclusion, utiles au bon fonctionnement des centres de villégiature mondaine et au respect des obligations, morales et légales, de soins aux pauvres.

Les hôpitaux thermaux : des créations contestées

À Luchon, l'hôpital est détruit en 1784 pour laisser la place à l'établissement La Chapelle, sans être remplacé¹⁰⁷. L'idée d'hôpital thermal renaît en 1849 avec le don de 10 000 fr consenti par Cécile Chauseyr de Laprade, originaire de Limoges, pour faire construire un établissement pour les pauvres à Luchon. La somme est insuffisante et le curé de la ville lance une collecte de fonds,

105 AD 31, 5 M 83 : Lettres du docteur Lambron, inspecteur des eaux à Luchon, au Préfet de Haute-Garonne, 9 février 1873. Réponse de la préfecture le 14 février 1873. Délibération du conseil municipal de Luchon du 31 juillet 1873.

106 *Société anonyme concessionnaire de l'établissement thermal, du casino et des tramways de Luchon. Traité et cahier des charges*, Paris, 1875.

107 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées*, op. cit., 1860, vol. 1, p. 301.

complétée par des aides du département de la Haute-Garonne et une loterie, qui permettent de recueillir 42 000 fr. Une maison de la ville ancienne est grâce à cela acquise (rue Neuve devenue Victor Hugo). L'hôpital est inauguré le 10 juillet 1856, le jour de l'inauguration des thermes. Il peut recevoir trente malades contre 1,25 fr par jour et par personne¹⁰⁸. Le médecin inspecteur Lambron regrette toutefois que l'hôpital soit si éloigné des thermes : le chemin expose aux « refroidissements » et impose la présence des indigents sur les promenades publiques. La commune s'implique peu et en 1855 le ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics doit presser le préfet de Haute-Garonne de faire établir cet hôpital dont une station de l'importance de Luchon ne peut être plus longtemps dépourvue¹⁰⁹. L'hôpital ne fonctionne que pendant la saison thermale et n'accueille que des malades pauvres qui ne sont pas autochtones.

Un deuxième hôpital naît quelques années plus tard dans cette commune qui n'en a longtemps comporté aucun. Cette fois, l'opposition locale est très claire. Antoine-Alamir Ramel meurt à Toulouse le 30 juillet 1864 et lègue l'ensemble de ses biens aux hospices de Toulouse (500 000 fr environ). Selon ses vœux, la liquidation de sa fortune doit permettre de fonder un hospice à Bagnères-de-Luchon destiné à accueillir des malades pauvres de Toulouse pendant la saison des eaux¹¹⁰. Le premier projet d'hospice est mis sur pied en 1870¹¹¹. Il s'agit alors de construire un nouveau bâtiment sur le territoire de la commune voisine de Saint-Mamet, isolé du quartier touristique de Luchon par un bras de la Pique. Les prix du foncier sont bien moins élevés à Saint-Mamet qu'à Luchon, malgré leur faible éloignement de l'établissement thermal (400 mètres)¹¹². L'enquête de *commodo* et *incommodo* déclenchée à Luchon à l'occasion de la demande de déclaration d'utilité publique montre une forte opposition locale. Les arguments avancés par les deux cent quatre-vingt-huit avis, tous négatifs, sont résumés au conseil municipal du 28 juillet 1871 : l'hôpital thermal existant est suffisant pour accueillir les pauvres, la canalisation d'eau thermale prévue risque de manquer au service de l'établissement, la ville refuse donc de fournir cette eau, le testament prévoirait la constitution d'appartements pour malades payants ce qui fait penser aux Luchonnais « que la spéculation n'est pas étrangère à ce projet », enfin et dans le même sens :

108 *Idem*, p. 412-413, voir aussi Thérèse GODFRIN, « L'hôpital thermal de Bagnères-de-Luchon et son fonctionnement vu à travers les délibérations de sa commission administrative de 1856 à 1909 », *Revue de Comminges*, t. 103, 1990, p.415-421.

109 AD 31, X 13 : lettre du ministère au préfet, 22 juin 1855.

110 Sur l'hospice Ramel, voir AD 31, X 13 : Fondation de l'Hospice Ramel.

111 AD 31, X 13 : Plans et devis de l'hospice Ramel dressé par l'architecte des hospices civils de Toulouse, 23 mars 1870.

112 *Idem* : Lettre du ministère de l'Intérieur au préfet de Haute-Garonne, 26 avril 1876.

« Le choix de l'emplacement sur le territoire de la commune de Saint-Mamet entraîne la nécessité de jeter un pont sur la Pique dans l'axe de l'allée des Bains, qu'il peut en résulter dans un avenir plus ou moins éloigné l'ouverture d'un nouveau quartier dans une commune étrangère, et une fâcheuse concurrence pour les habitants de Luchon¹¹³ ».

Le commissaire enquêteur estime que l'emplacement choisi conviendrait parfaitement, sauf qu'il risque de créer une promiscuité sociale dangereuse pour Luchon :

« Le quartier de Luchon correspondant à cet emplacement sur la rive opposée est le plus beau et le mieux doté de cette station thermale. [...] Si les infirmes et les convalescents admis à l'hospice Ramel avaient la facilité d'aller se promener dans ce quartier, à coup sûr ils lui porteraient grand préjudice. De plus, la circulation des malades sur l'allée des bains, qui relie ce terrain à l'établissement thermal, serait aussi un contact désagréable pour les étrangers d'élite qui font grand délice de cette allée et de ses environs. »¹¹⁴

Le sous-préfet de Saint-Gaudens ne peut pas soutenir les craintes liées au passage d'infirmes dans un des plus beaux quartiers de Luchon ou à la création d'un faubourg concurrent à Saint-Mamet. Ce qui ne l'empêche pas de proposer des restrictions à la liberté de circulation, en interdisant aux malades d'« aller sur le territoire de Luchon à moins de permissions spéciales données par la municipalité ». Car l'allée des Bains est propriété privée de la ville : elle y concède des servitudes de passage à ceux qui y ont une propriété, y laisse bien entendu voguer les touristes sans restriction, mais peut, si elle le désire, empêcher l'accès à certaines personnes. Dans ce cadre, si les malades ne peuvent se déplacer jusqu'aux thermes, il faudrait que la ville fournisse de l'eau thermale à l'hospice, ce qu'elle refuse. Le pont à établir sur la Pique est un autre moyen de blocage. La ville, propriétaire de la parcelle nécessaire à la pile du pont sur la berge luchonnaise, refuse simplement de vendre les dix-sept mètres carrés convoités. Cette question est réglée par l'autorisation donnée en 1875, seulement, d'expropriation pour utilité publique. Mais le problème du droit de passage sur l'allée des Bains n'est pas réglé, le projet avorte donc¹¹⁵.

En 1876, voyant qu'elle ne pourrait éternellement bloquer le projet, mais soucieuse de ne pas laisser se créer un quartier concurrent à Saint-Mamet, la commune de Luchon propose d'établir l'hôpital sur son propre territoire¹¹⁶. La commission des hospices civils de Toulouse arrête alors son choix sur la villa Bertin, construite vers 1860 sur les plans d'Edmond Chambert, d'un revenu annuel de 6 000 fr¹¹⁷ et située un peu à l'écart du cœur de la station, à côté du pont de Montauban. La propriété, appartenant à des Bordelais, est composée d'une villa massive, de deux chalets et d'un

113 *Idem* : Délibération du conseil municipal de Bagnères-de-Luchon, 28 juillet 1871.

114 *Idem* : Enquête sur l'établissement de l'Hospice Ramel à Bagnères-de-Luchon, avis du commissaire enquêteur, 3 novembre 1871.

115 *Idem* : Délibération de la commission administrative des hospices de Toulouse, 1^{er} mai 1874 ; délibération du conseil municipal de Luchon, 13 février 1875 ; réponse du préfet de Haute-Garonne au ministère de l'intérieur, 17 décembre 1875.

116 *Idem* : Lettre du ministère de l'Intérieur, division de l'Administration départementale et communale, au préfet de Haute-Garonne, 26 avril 1876.

117 AD 31, Q 8506 : Succession d'Étienne Larcher, décédé à Luchon le 11 juin 1873 à 66ans, 10 décembre 1873.

grand parc, pour une superficie totale de plus de deux hectares. C'est un lieu prestigieux puisque c'est là que fut logé le prince impérial lors de son séjour à Luchon en 1867¹¹⁸. Elle est acquise pour 200 000 fr auxquels s'ajoutent 50 000 fr d'aménagements mineurs et de frais divers¹¹⁹. L'immeuble principal peut ainsi accueillir quarante malades, trois sœurs et des domestiques. Suite à ce choix, une nouvelle enquête de *commodo* et *incommodo* est déclenchée en mars 1877 et révèle, sans surprise, une nouvelle forte opposition¹²⁰. Cet établissement serait situé trop près du futur casino et risque de compromettre le développement du quartier. La société concessionnaire des thermes, avec un sens certain de la formule, fait part de son inquiétude :

« Considérant que si l'humanité donne aux malades des droits imprescriptibles qu'on ne saurait méconnaître [...], il n'en est pas moins certain que le voisinage de cette agglomération de malades portera un très grave préjudice tant à cause de la tristesse que donne un tel établissement que pour les craintes d'expansion de maladies épidémiques qu'il peut causer. [...] [Les intérêts économiques des Luchonnais] établis, existants, priment les droits que peuvent avoir les pauvres à l'usage des eaux thermales. [...] Si le gouvernement déclarait l'hospice Ramel d'utilité publique, comme le demande la commission, il consacrerait la ruine de Luchon, la dépréciation de ses propriétés, la chute de ses splendides hôtels, l'annihilation des frais considérables que s'impose la société concessionnaire par la construction d'un Casino et l'amélioration de l'établissement thermal, parce que cette station, qui ne vit que par l'affluence des baigneurs riches, serait vite désertée si l'on installait en son milieu le plus fréquenté, le spectacle attristant de la misère et des infirmités.¹²¹ »

Les maladies dont sont atteints les indigents seraient donc plus terribles à voir et même plus contagieuses que celles dont sont atteints les baigneurs fortunés. On peut même se demander, à la lecture de cet avis de la société concessionnaire, si Luchon, ville thermale, est faite pour accueillir des malades. En huit jours, une pétition contre le projet recueille trois cent cinquante signatures et des protestations par lettre sont jointes au dossier¹²². Le registre d'enquête, ouvert une seule journée, compte cent trente et une oppositions. Le conseil municipal suit l'avis exprimé dans l'enquête et s'oppose au choix de la villa Bertin¹²³.

L'argumentaire de la commission administrative des hospices de Toulouse, appuyée par le conseil municipal de cette même ville, est très instructif. Elle assure que les malades seront isolés du casino par un grand parc, une avenue et des habitations particulières, qu'il sera impossible depuis l'extérieur de voir l'intérieur du bâtiment et même les malades se promenant dans le parc, et

118 Stephen LIÉGEARD, *Vingt journées*, op. cit., 1874, p. 20-21.

119 AD 31, X 13 : délibérations de la commission administrative des hospices civils de Toulouse, 26 décembre 1876 et 22 janvier 1877 ; accord de vente de la villa Bertin, 23 août 1876 ; plan et devis des aménagements à réaliser dressé par l'architecte des hospices civils de Toulouse, décembre 1876.

120 *Idem* : Enquête administrative sur l'établissement d'une maison de santé villa Bertin à Luchon, 25 mars 1877.

121 *Idem* : Enquête administrative sur l'établissement d'une maison de santé villa Bertin à Luchon, 25 mars 1877.

122 Dont une en vers : « *Le soussigné Fages, électeur et marié, / Vient dire à l'enquêteur qu'il est fort contrarié / Qu'on tente aujourd'hui d'établir sous l'auspice / De feu monsieur Ramel, à Luchon, un hospice / Où seront hébergés, soignés les scrofuleux / Fiévreux, rhumatisants, teigneux, tuberculeux, / Pelés et catarrheux, goûteux, paralytiques / Nerveux, cicatrisés, blessés, syphilitiques, / Poitrinaires ainsi que tous les gens malsains / Que nous adresseront messieurs les Toulousains [...]* ».

123 AD 31, X 13 : Délibération du conseil municipal de Luchon, 12 avril 1877.

que les indigents se rendront aux thermes à des heures où les étrangers n'y vont pas. La commission assure donc que les deux mondes n'auront pas à se côtoyer¹²⁴. L'hospice Ramel est finalement autorisé le 21 novembre 1877¹²⁵. L'établissement accueille dès lors, au maximum, deux cents malades par saison par séries de trente¹²⁶.

L'exploitation d'un hôpital thermal

Pendant ce temps, l'hôpital thermal ouvert en 1856 vieillit. En 1888, la Direction de l'Hygiène et de l'Assistance publique lance une enquête nationale sur les hôpitaux. Elle permet de faire le point sur la situation de l'établissement luchonnais à cette date, et d'établir quelques comparaisons¹²⁷. Le personnel est composé de trois sœurs dont la somme des salaires est de 1 000 fr, et de deux servants payés chacun 150 fr par an. Tous sont nourris et logés aux frais de l'hôpital (les servants dormant dans les dortoirs, parmi les malades). Deux médecins sont chargés des consultations (Azémar et Estradère). Dix-huit hommes et dix-huit femmes peuvent être logés, c'est-à-dire que trente-six personnes peuvent être soignées en même temps. Les conditions d'hygiène sont quelconques. Il n'y a pas de chauffage, sauf pour une chambre de douze lits, le linge de corps n'est pas fourni et les draps ne sont changés que tous les quinze jours. L'eau du réseau de ville, venant de la source de Naou-Honts, est tout de même fournie gracieusement par la ville et arrive dans l'hôpital, alors qu'à Muret par exemple, l'eau est prise directement dans la Garonne (tout en étant également déclarée « très bonne [sic] »). Le véritable avantage de l'hôpital luchonnais est de permettre de prendre les eaux thermales. Le taux de mortalité entre 1885 et 1887, comparé à celui des établissements de Toulouse, Saint-Gaudens et Muret, est particulièrement faible : il est de 1,06 % à Luchon contre respectivement 5 %, 2,43 % et 16 %. Cela n'a pas, en soi, beaucoup de sens, puisque cela peut simplement montrer que les malades venant à Luchon sont dans des cas moins graves que ceux fréquentant les hôpitaux des autres villes (ne venant pas de Luchon, les malades de l'hôpital thermal doivent être en suffisamment bonne santé pour supporter le voyage).

Le bâtiment dans lequel se situe l'hôpital, acquis en 1855, est déjà très ancien et vétuste. Il a

124 *Idem* : Délibérations de la commission administrative des hospices civils de Toulouse, 14 mai 1877 ; délibération du conseil municipal de Toulouse, 12 avril 1877.

125 *Idem* : Délibérations de la commission administrative des hospices civils de Toulouse, 13 août 1878.

126 AD 31, X 8 : Séance extraordinaire du conseil municipal de Luchon du 24 avril 1893 convoquée à propos du nouvel hôpital thermal.

127 AD 31, X 11 : Hôpitaux et hospices, Questionnaire émis par la Direction de l'Assistance publique, Ministère de l'intérieur, 1888. Le questionnaire a été simultanément adressé à toutes les préfectures de France. Elles devaient ensuite le transmettre pour qu'il soit complété, à toutes les commissions administratives des hospices et hôpitaux du département. Le but était de susciter des prises de conscience et ainsi des améliorations. Henri-Charles Monod, à l'origine du questionnaire, dans une lettre circulaire aux préfets, affirme que « vous trouverez d'ailleurs souvent [...] que c'est là où le personnel est trop nombreux que l'installation est la plus défectueuse et a pour résultat la mortalité la plus élevée. » La réduction du personnel des services publics et para-publics semble un motif récurrent.

été construit dans les années 1800 et aurait besoin de 6 000 fr de réfections. Les autres hospices du département déclarent utiliser leurs excédents de recettes à l'amélioration des structures d'accueil des malades. À Luchon, cela ne semble pas possible :

« Les excédents de recettes sont peu élevés, et lorsque des améliorations sont nécessaires c'est la commune qui vient en aide à l'Établissement [sic] pour lui permettre de les effectuer. Les ressources étant souvent insuffisantes, la commission tend plutôt à thésauriser. »¹²⁸

L'hôpital aurait donc des difficultés à dégager des excédents budgétaires. Ses dépenses sont essentiellement liées aux frais de personnel (1 300 fr pour le personnel de service, 617 fr pour le personnel administratif) et aux frais de fourniture en nourriture et en vin. Le coût de revient par malade et par jour y serait le plus élevé de Haute-Garonne (3 fr 80 en moyenne sur trois ans contre 1 fr 85 à l'hôtel Dieu et 1 fr à l'hôpital la Grave à Toulouse, 1 fr 10 à Muret ou 1 fr 85 à Saint-Gaudens). L'hôpital n'a que de faibles revenus propres mais bénéficie de legs (650 fr en 1887), du remboursement des journées de prises en charge des malades (4 020 fr), et surtout du droit des pauvres prélevé sur les recettes du casino de Luchon (4 800 fr). L'établissement luchonnais a donc des revenus considérables assurés chaque année. D'autant que le prix de la journée à l'hôpital est le plus élevé du département¹²⁹ : en 1888, 1 fr 50 sont exigés pour les malades originaires de Haute-Garonne, 2 fr pour les extérieurs, contre 1 fr et 1 fr 50 à Toulouse. D'après les réponses fournies au questionnaire de 1888, sur trois ans, l'excédent de recettes moyen fait de Luchon l'établissement hospitalier le plus « rentable » de Haute-Garonne : avec un « bénéfice » de 15 fr 47 par malade, il devance Saint-Gaudens et ses 10 fr 05, et, de loin, Toulouse et ses 1 fr 02¹³⁰. Il n'y a là que trois ans de bilan budgétaire, mais les quelques « états de caisse » conservés pour l'hôpital luchonnais tendent plutôt à confirmer la très bonne santé financière de l'établissement hospitalier. Au 1^{er} décembre 1881, l'excédent de recettes s'élève par exemple à 33 845 fr et 15 426 fr sont en outre placés. L'excédent est de 10 135 fr au 31 décembre 1897 et de 6 289 fr au 31 décembre 1913¹³¹, sans compter les fonds placés.

Dès juin 1882, l'inspecteur général des établissements hospitaliers pointe des manquements et la nécessité de réaliser quelques travaux à l'hôpital thermal luchonnais¹³². Les autochtones,

128 AD 31, X 11 : Hôpitaux et hospices, Questionnaire émis par la Direction de l'Assistance publique, question 285, p. 65

129 Pas seulement en 1888, voir *Annuaire de la Haute-Garonne*, Toulouse, Privat, 1870-1913, partie sur les hôpitaux du département.

130 282 malades ont été soignés à l'hôpital thermal de Luchon entre 1885 et 1887 (excédent de recettes de 4 362 fr), 395 à Saint-Gaudens (excédent de 3 972 fr), et 10 874 à Toulouse (excédent de 11 100 fr).

131 AD 31, X 28 : État de la situation financière de l'hôpital thermal de Luchon au 1^{er} décembre 1881, Certificat de caisse de l'hôpital thermal au 31 décembre 1913 ; AD 31, X 8 : Certificat de caisse pour le compte de l'hôpital thermal au 31 décembre 1897.

132 AD 31, X 8 : Rapport de l'inspecteur général Fouille sur les hospices de Luchon, juin 1882.

d'abord, « atteints de maladies aiguës, devraient être traités *gratuitement* à l'hôpital »¹³³, un local devrait être construit pour accueillir les « filles publiques » reconnues malades¹³⁴, un autre pour entreposer les morts et un dernier réservé aux malades atteints de maladies aiguës. Ce qui confirme, en creux, les conditions d'accueil plutôt rudimentaires des malades. Plus de deux ans s'écoulent avant que la commission de l'hôpital thermal réponde que les travaux ne peuvent être entrepris par manque de ressources¹³⁵. Quelques travaux urgents sont entrepris, en particulier lorsque le bâtiment dit des « vieillards » menace de s'effondrer, en 1888¹³⁶. En 1895, l'architecte du département estime que l'établissement est « dans des conditions hygiéniques déplorables »¹³⁷. Comme ailleurs, les travaux et achats sont pris en charge par la commune¹³⁸, tandis que la commission de l'hôpital thésaurise (personne ne peut accaparer les excédents d'exploitation car les médecins consultants comme les membres de la commission ne sont pas rémunérés). Jusqu'à ce qu'il change d'emplacement dans les années 1900, le vieil hôpital thermal accueille moins d'une centaine de malades par saison, par séries de vingt-quatre (la plupart originaires de Haute-Garonne et de Gironde)¹³⁹.

Un hôpital « national » ?

Car l'hôpital est transféré suite à une décision du ministère de l'Agriculture et de longs atermoiements. Depuis la loi du 2 juin 1891, le ministère de l'Agriculture doit répartir les fonds provenant du « pari mutuel simple »¹⁴⁰. Ces subventions servent, en théorie, à aider les communes dans l'aménagement des hôpitaux, établissements qui connaissent alors une phase de modernisation, en lien avec les découvertes bactériologiques. Ces subventions représentent par exemple 10 % du coût de construction de l'hôpital à Saint-Étienne, 40 % à Villeurbanne¹⁴¹. À Luchon, faute d'intérêt

133 *Idem*, souligné par l'auteur

134 Selon les principes du réglemmentarisme qui font de l'hôpital le lieu privilégié du contrôle social et moral de la prostitution. Cf. Alain CORBIN, *Les filles de noce. Misère sexuelle et prostitution (XIX^e siècle)*, Paris, Flammarion, 2010 (1978).

135 *Idem* : Minute préfectorale de réponse au ministère de l'Intérieur quant aux améliorations que l'hôpital thermal de Luchon devrait subir, décembre 1884. Délibération de la commission administrative de l'hôpital thermal de Luchon, 27 décembre 1884. Délibération du conseil municipal de Luchon, 8 décembre 1884.

136 *Idem* : Délibérations de la commission administrative de l'hôpital thermal de Luchon, 26 octobre 1892.

137 AD 31, X 8 : Lettre du préfet de Haute-Garonne au ministre de l'Intérieur, 3 mai 1895.

138 Olivier FAURE, « Municipalités et hôpitaux dans les villes françaises au XIX^e siècle », Jacques-Guy PETIT, Yannick MAREC (dir.), *Le social dans la ville. En France et en Europe (1750-1914)*, Paris, Les éditions de l'Atelier/Éditions ouvrières, 1996, p. 63-74.

139 Voir questionnaire de 1888 évoqué plus haut (92 malades indigents accueillis en 1885 et 1887, 88 en 1886) et la séance extraordinaire du conseil municipal de Luchon du 24 avril 1893 convoquée à propos du nouvel hôpital thermal (AD 31, liasse X 8), et délibérations du conseil général de Haute-Garonne, 2^e session, 1889.

140 AD 31, X 8 : Circulaire du ministère de l'Intérieur, 12 juin 1891. Le pari mutuel est organisé sur les courses de chevaux.

141 Olivier FAURE, « Municipalités et hôpitaux », *op. cit.*, 1996, p. 67.

communal, c'est près de 100 %. En 1892, en effet, le ministère de l'Agriculture accorde, sans demande préalable, une subvention de 100 000 fr pour la construction d'un hôpital, appelé « National », à Luchon. La commune achète alors un terrain d'un hectare pour 20 000 fr, situé à peu de distance de l'hospice Ramel¹⁴². Le conseil municipal ne s'oppose pas, cette fois, au projet : avec trois cents indigents soignés chaque année à Luchon, au maximum, entre les deux établissements hospitaliers, le conseil estime qu'en réalité, peu de malades pauvres viennent à Luchon et qu'il n'y a pas de péril pour l'image mondaine de la station. La commune voit dans ce nouvel hôpital, d'une superficie totale de 508 m², la possibilité de désaffecter le vieil et vétuste hôpital thermal, avec un nombre de lits limité à vingt-quatre (pas davantage que le vieil hôpital), et d'accueillir des vieillards et infirmes luchonnais (ce que n'assurait pas le précédent)¹⁴³.

Malgré tout, de même que pour l'hospice Ramel, un mouvement de protestation se forme immédiatement, mené par J. Dulac cette fois (dont le frère, également engagé dans la protestation est, au moins à partir de 1896, médecin chef de service de l'hospice Ramel)¹⁴⁴. C'est le titre d'hôpital « national » qui alimente les peurs : on craint que le nouvel établissement ne s'ajoute aux deux autres, provoquant une hausse du nombre de pauvres et une pénurie d'eaux thermales. Les opposants souhaiteraient que les 100 000 francs soient affectés à des travaux aux thermes, à une réfection du vieil hôpital et à des travaux d'assainissement dans la vieille ville, « quartier qui se trouve dans les conditions hygiéniques les plus défectueuses.¹⁴⁵ » Le risque de « ruine de la station » motive une nouvelle pétition :

« Les crises se multiplient : les stations thermales se créent tous les ans. Aussi nous demandons-nous avec anxiété si le moment est bien choisi pour venir implanter dans notre ville un hôpital national ? [...] Un hôpital national à Luchon c'est la ruine de la station à brève échéance : telle est du moins notre opinion corroborée par trois cent signatures dont l'importance ne vous échappera certainement pas. »¹⁴⁶

Le docteur Félix Garrigou, qui signe dans un premier temps la pétition contre l'hôpital, alors même qu'il est partisan d'une réhabilitation de la fonction médicale des villes d'eaux, se rétracte. Affirmer que Luchon risquerait de manquer d'eau thermale, c'est donner aux adversaires de la station de faciles arguments de critique. En 1895, lorsque débute la construction, le ministère

142 AD 31, X 8 : Lettre du préfet de Haute-Garonne au ministre de l'Agriculture, 10 juillet 1893 ; Promesse de vente faite par Mme Veuve Colomic née Bertrand à Edouard Azémar, maire de Luchon, le 22 septembre 1892.

143 *Idem* : Délibérations du conseil municipal de Luchon, 24 avril 1893, 11 décembre 1894 ; Plans et devis de l'hôpital fixé par l'architecte du département et minute préfectorale de correspondance avec la commission départementale de répartition des fonds du pari mutuel, mai 1894.

144 AD 31, 2O 42/11 : Rapport du commissaire de police de Luchon au préfet de Haute-Garonne au sujet des réclamations portées contre l'emplacement du nouvel hôpital, 27 septembre 1892. Et *Annuaire de la Haute-Garonne*, Toulouse, Privat, 1897.

145 AD 31, liasse X 8 : Lettre de protestation adressée à M. Cohn, préfet de Haute-Garonne, 18 septembre 1893.

146 *Idem* : pétition contre l'implantation d'un hôpital national à Luchon, 10 juillet 1894.

dissipe les doutes sur le terme de « national », initialement utilisé : la gestion du nouvel établissement ne doit revenir ni à l'État ni au département, mais, comme pour l'ancien hôpital, à la commission administrative des hospices de Luchon, après désaffectation de l'ancien établissement¹⁴⁷. La vraie différence vient de l'ouverture toute l'année de l'hôpital et de la possibilité de recevoir, en plus des malades de toute la France, les malades luchonnais, dans un bâtiment neuf et « grandiose ». Dulac continue cependant à s'y opposer car il craint que les terrains proches s'en trouvent dépréciés¹⁴⁸. La commune de Luchon montre son ambivalence en 1895. Elle mise alors sur l'insuffisance des subventions pour achever le nouvel hôpital thermal et achète des parcelles adjacentes pour en limiter l'extension :

« L'achat par la ville d'un terrain mitoyen du nouvel hôpital aura pour conséquence de cantonner cet établissement et ses dépendances et d'en limiter l'extension dans le cas improbable d'ailleurs où l'État consentirait à allouer une subvention nouvelle sur les fonds du pari mutuel.¹⁴⁹ »

Le bâtiment principal de l'hôpital, réalisé par l'entrepreneur luchonnais François Saint-Martin, est terminé en janvier 1897. Les 100 000 fr de la subvention de 1892 sont dépensés et il reste 29 300 fr de travaux de clôture, de trottoirs et de mise en fonction à réaliser¹⁵⁰. Personne ne veut assumer ces frais : le département, qui a dirigé les travaux, n'a pas les fonds nécessaires, la ville de Luchon déclare être dans la même situation et n'avoir aucun intérêt à entrer en possession d'un hôpital inachevé tandis que la commission administrative de l'hôpital thermal de Luchon (présidée par le maire de Luchon) explique qu'à cause de ses « difficultés financières » elle ne peut rien faire sans une nouvelle subvention provenant des fonds du pari mutuel. Deux demandes de subvention, au moins, sont faites auprès de la commission de répartition des fonds du pari mutuel sur les sommes récoltées en 1899 et en 1900. Elles sont toutes deux refusées : pour la commission de répartition, la commission administrative de l'hôpital de Luchon a tout à fait les moyens de faire face au coût des derniers travaux à réaliser pour mettre en service le nouveau bâtiment. La commission luchonnaise refuse malgré tout d'entrer en possession du bâtiment tant qu'il ne sera pas terminé, cela alors même que le 4 avril 1898, elle a cédé à la ville de Luchon les bâtiments de l'ancien hôpital¹⁵¹.

147 *Idem* : ministère de l'Intérieur au préfet de Haute-Garonne, 9 août 1895.

148 *Idem* : séance extraordinaire du conseil municipal de Luchon, 11 décembre 1894.

149 AD 31, 2 O 42/30 : Délibération du conseil municipal de Luchon, 31 mai 1895.

150 *Idem* : procès verbal de l'adjudication des travaux de l'hospice national de Luchon, Saint-Gaudens, 16 janvier 1895 ; lettre de l'architecte du département de Haute-Garonne au préfet, 29 janvier 1897 ; lettre du préfet de Haute-Garonne au ministère de l'Intérieur, 31 octobre 1899.

151 *Idem* : délibérations du conseil général de Haute-Garonne, 26 avril 1900 ; lettres de la mairie de Luchon à la préfecture de Haute-Garonne, 5 mars 1901, 27 juillet 1901 ; à la sous-préfecture, 25 mars 1901 ; et AD 31, 20 42/29 : acte de vente de l'ancien hôpital thermal conclut entre le maire de Luchon et la commission administrative de l'hôpital thermal et arrêté préfectoral du 15 juillet 1898 autorisant l'acquisition. L'hôpital est acquis pour 41 000 fr. par la ville pour édifier un groupe scolaire, la vente n'étant effective qu'au moment où le nouvel hôpital sera fonctionnel.

Personne ne veut prendre en charge le bâtiment achevé en 1897 : il est donc abandonné et se dégrade. En 1898, le maire de Luchon se plaint du fait que « tout le monde peut pénétrer dans le parc et [que] certains habitants n’y négligent pas d’y mener paître leurs bestiaux ». En 1901, il signale que l’hôpital laissé à l’abandon « sert d’asile aux filles de mauvaise vie et aux chemineaux », ce qu’avait déjà signalé le préfet de Haute-Garonne en 1899. En 1904, le bâtiment, qui n’est toujours pas occupé, est selon l’édile luchonnais dans un « état lamentable », les carreaux sont cassés, les serrures enlevées, l’intérieur et le parc sont des dépotoirs. On attend toujours une subvention venue des fonds du pari mutuel pour terminer l’édifice¹⁵². Cette subvention, de 25 000 fr, arrive finalement en 1906. Les travaux tardent et, en mai 1908, le président de la Ligue des Droits de l’Homme alerte le ministre de l’Intérieur des conditions défectueuses de discipline, de confort et d’hygiène auxquelles sont soumis les pensionnaires du vieil hôpital thermal toujours utilisé¹⁵³. Le nouvel hôpital est finalement ouvert en janvier 1909. La question de la propriété du bâtiment n’est réglée que le 21 avril 1909, lorsque le Conseil général de Haute-Garonne cède officiellement l’établissement à la commune de Luchon¹⁵⁴.

Dans cette histoire et ces dix-sept années de tergiversations, la commission administrative de l’hôpital thermal de Luchon tient une place particulière. En dépit de sa bonne situation financière, elle semble se désintéresser totalement de sa mission d’accueil des malades pauvres, préférant thésauriser. Il a donc fallu douze ans pour qu’un bâtiment neuf et convenable (au départ) remplace le vieil hôpital, déjà jugé insalubre et irréparable en 1895. À Vichy, l’hôpital thermal, également financé grâce à un prélèvement sur les bénéfices réalisés par la compagnie fermière des thermes et du casino, déménage du centre ville en 1887. Depuis 1857, avec quatre-vingt-dix lits, il recevait deux cent quatre-vingts personnes par an. Après le déménagement, la capacité est, à la différence de ce qui est fait à Luchon, augmentée, avec cent soixante-quatre lits, et un pavillon supplémentaire est construit pour les malades payants (comme c’est le cas à l’hospice Ramel à Luchon). Six cents à sept cents personnes sont dès lors soignées chaque année dans la « Reine des villes d’eaux », hors de la ville, loin des touristes¹⁵⁵. À Ax, l’établissement est plus grand qu’à Luchon. Il s’agit de

152 *Idem* : lettres de la mairie de Luchon à la préfecture de Haute-Garonne, 12 septembre 1898, 5 mars 1901, 21 janvier 1904 ; lettre du préfet de Haute-Garonne au ministère de l’Intérieur, 31 octobre 1899.

153 AD 31, 2054 W 365 : Courrier du préfet de Haute-Garonne au sous-préfet de Saint-Gaudens, 15 mai 1908.

154 AD 31, 20 42/29 : Courrier du Ministère de l’Agriculture au préfet de Haute-Garonne, 6 mars 1906 ; courrier Ministère de l’Intérieur au préfet de Haute-Garonne, 24 juin 1907 ; procès-verbal de l’adjudication des travaux d’achèvement du nouvel hôpital thermal, 27 novembre 1907 ; courrier du maire de Luchon au sous-préfet de St-Gaudens, 3 février 1909 ; Extrait du registre des séances du Conseil général, 21 avril 1909 ; et correspondance diverse, 1906-1909.

155 Jean-Michel MOREAU, « Thermalisme et hospitalisation dans l’Allier au XIX^e siècle », in COLL., *Villes d’eaux. Histoire du thermalisme*, 117^e Congrès national des sociétés savantes, Clermont-Ferrand, Paris, Editions du CTHS, 1994, p. 307-318.

l'hôpital Saint-Louis, établissement qui remonte à l'Ancien Régime. Il compte soixante-huit lits lors de l'enquête de 1888, dans un bâtiment de 607 m², et accueille les malades des villages voisins et du département exclusivement. C'est dire que la différence de rayonnement entre Ax et Luchon se manifeste jusque pour le public modeste, d'origine très locale pour l'une, régionale pour l'autre. Les conditions d'hygiène ne sont pas meilleures qu'à Luchon tandis que le déficit d'exploitation est chronique¹⁵⁶.

156 AD 09, 1 X 8 : Questionnaire sur les services de l'administration des hôpitaux et hospices, Ax, 1888.

III. De la ville de plaisirs à la ville de soins : les tourments du thermalisme et la figure de Félix Garrigou

L'accueil de malades pauvres est préjudiciable pour les stations, mais on peut se demander, en particulier à partir du milieu du XIX^e siècle, si l'accueil de malades tout court n'est pas devenu un écueil pour certaines. Le docteur Philippe Patissier distingue deux types de curistes et montre une pratique thermale dominante qui relèverait davantage de la recherche de « bien être » que de soins médicaux :

« Les personnes qui peuplent les établissements thermaux forment deux classes distinctes : la première, et c'est la plus nombreuse, se compose de ceux qui vont aux eaux comme à un rendez-vous de distractions et de plaisirs ; la deuxième comprend ceux qui sont réellement malades, les buveurs sérieux.¹⁵⁷ »

En 1861, le préfet des Hautes-Pyrénées affirme qu'il n'y a pas de « malades sérieux » à Cauterets, qu'on s'y porte bien¹⁵⁸. Ce qui est assurément vu comme un trait positif, le signe du succès. Quoi qu'il en soit, le plaisir est une dimension centrale et assumée dans les stations. Un complexe ludique et thérapeutique s'est mis en place à partir de la fin du XVIII^e siècle : la thérapeutique justifie le déplacement pour le plaisir, le plaisir est nécessaire à la réussite des soins. Pour Arbanère, en 1828, « le plaisir sous ses différentes formes, fait partie essentielle de l'ordonnance du médecin.¹⁵⁹ » L'Académie de médecine, elle-même, va dans ce sens :

« Pour qu'une source minérale attire un grand nombre de malades, il ne suffit pas que son efficacité médicinale soit constatée, il faut encore que les malades y trouvent toutes les aises de la vie, des promenades agréables et des moyens de distraction qui, en modifiant avantageusement le moral de celui qui souffre, sont loin d'être sans influence pour la guérison.¹⁶⁰ »

Mais cette alliance entre médecine et plaisirs nuit progressivement à l'image du thermalisme et provoque des réactions du corps médical en fin de siècle, avec quelqu'un comme Félix Garrigou par exemple.

1. Une médecine thermique menacée de déclassement

Un mouvement contradictoire s'enclenche, en fait, dans la deuxième moitié du siècle. La médecine thermique commence à être de plus en plus critiquée, car elle peine à s'arrimer aux évolutions de la médecine et parce qu'elle est victime de l'image frivole qui commence à s'attacher

157 Docteur Philippe PATISSIER, *Rapport fait au nom de la commission des eaux minérales pour les années 1847 et 1848 et à l'Académie de médecine le 3 novembre 1849*, Paris, J.-B. Baillière, 1850, p. 9.

158 Richard LAUDINAS, *Cauterets, op. cit.*, 2015, p. 232.

159 Étienne-Gabriel ARBANÈRE, *Tableau des Pyrénées françaises ; contenant une description complète de cette chaîne de montagnes et de ses principales vallées, depuis la Méditerranée jusqu'à l'océan*, Paris, Treuttel et Würtz, 1828, p. 187.

160 Philippe PATISSIER, *Nouvelles recherches sur l'action thérapeutique des eaux minérales et sur leur mode d'application dans les maladies chroniques*, Paris, J.-B. Baillière, 1839, p. 53.

aux stations. Dans le même temps, la vocation thermale de grands centres comme Luchon et Vichy décline. Des médecins cherchent de ce fait à redorer le blason d'un thermalisme qu'il faudrait pleinement médicaliser et rétablir au cœur du fonctionnement des stations. À la perte d'image du thermalisme auprès de la clientèle mondaine, certains médecins opposent la réorientation vers cette fonction médicale par le détour d'une recherche scientifique renouvelée : c'est tout le combat de Félix Garrigou (1835-1920).

Un certain discrédit gagne, en effet, la médecine thermale dont il faudrait retracer plus précisément la genèse. Il est évoqué dès le milieu du siècle par le médecin Alibert lorsqu'il dit qu'« il n'y a guère maintenant que deux sortes de gens qui s'occupent d'eaux minérales : les industriels qui les exploitent et les sceptiques qui les décrient.¹⁶¹ » On a déjà vu les tergiversations de la recherche scientifique en matière de thermalisme, tergiversations qui n'étaient pas étrangères à la défense des intérêts commerciaux, opposée à une trop forte spécialisation des eaux. S'y ajoute, pour une partie de l'opinion y compris médicale, le fait que dans ces villes de plaisir, la santé ne serait qu'un prétexte. Des médecins thermaux s'alarment, eux-mêmes, du fait que les stations tendent à n'être que des lieux de distractions. Certains veulent opposer au « vice » des stations allemandes et de leurs casinos, les vertus thérapeutiques des stations françaises¹⁶². Le thermalisme commence par ailleurs à évoquer l'ennui. Stéphane Liégeard (1830-1925)¹⁶³, ancien député du Parti de l'Ordre, bonapartiste, qui se dit volontiers « réactionnaire », ne critique aucunement la mondanité des stations et l'ambiance légère qui y règne. C'est un habitué de Luchon et lui consacre un récit de voyage. Les thermes y sont évoqués succinctement, surtout pour saluer l'œuvre de l'ancien maire Charles Tron et conseiller d'aller voir le plan en relief des Pyrénées centrales qui s'y trouve, réalisé par Toussaint Lezat. Pour les eaux proprement dites :

« Mon dessein n'est point ici de déduire les transformations de ces thermes depuis l'ère romaine, encore moins de promener mon désœuvrement de cabinets en piscines, de douches en buvettes, d'inhalation en pulvérisations [...]. C'est l'affaire de l'archéologue ou du médecin, et soyez sûr qu'ils s'en chargeront si par malheur vous tombez en leur puissance. [...] Pour moi qui naguère ai circulé dans les entrailles brûlantes de la montagne, je me dispense d'une nouvelle épreuve.¹⁶⁴ »

En 1888, lorsque Gaston Jollivet énumère dans *Le Figaro* les voyages à la mode parmi l'élite parisienne, il relègue la fréquentation des stations thermales à une pratique médicale, désuète. Luchon échappe à ce revers de la mode, car son image dépasse ses eaux :

« J'hésite à ranger dans la catégorie des voyages les déplacements aux eaux et aux bains de mer, aux eaux

161 AD 09, 8 M 24/3 : Docteur Alibert, « Rapport administratif sur les eaux thermales d'Aix », adressé au préfet d'Ariège, s.d. [1849 ou 1850].

162 Sylvain VENAYRE, *Panorama*, op. cit., 2012, p. 346.

163 On lui doit en particulier l'expression « Côte d'Azur » : Stéphane LIÉGEARD, *La Côte d'Azur*, Paris, Quantin, 1887.

164 Stéphane LIÉGEARD, *Vingt journées*, op. cit., 1874, p. 74-76.

surtout. Ce n'est plus, en effet, maintenant pour son agrément qu'on se rend en juillet dans les diverses stations balnéaires : c'est uniquement pour la santé. [...] il n'y a plus d'eaux à la mode pour les gens du monde. En dehors de France, je ne vois que l'Engadine [Suisse], et encore, où il soit « chic » d'être allé parce qu'il y a là des "altitudes régénératrices". En France, on ne me citera que Luchon où une mondaine pourra parler d'aller en juillet sans qu'on lui dise immédiatement : "vous êtes donc souffrante ?" »¹⁶⁵.

Et l'auteur parle même de « discrédit des eaux dans le monde parisien ». Cette relégation du thermalisme dans l'offre touristique d'une station comme Luchon est visible dans les chiffres de fréquentation de son établissement thermal, qui végètent des années 1870 à la Première Guerre mondiale¹⁶⁶. On le retrouve aussi à Vichy¹⁶⁷. Face au discrédit des eaux et à l'ennui qu'évoque le thermalisme, un cercle vicieux, d'un strict point de vue médical, s'est engagé : pour maintenir leur position ou gagner des parts de marché, les stations doivent tout mettre en œuvre pour se distinguer comme villes de plaisir et de distractions, ce qui accentue toujours plus l'image négative du thermalisme, vu comme une thérapeutique peu rigoureuse. La stratégie n'est cependant pas claire : en 1898, les brèves de première page du *Figaro* montrent les tergiversations quant à l'image à renvoyer de Luchon. Il est d'abord noté qu'à « lire la chronique mondaine, attentive aux grandes élégances de Luchon, on pourrait croire que "la reine des Pyrénées" est surtout devenue une station de plaisir. Luchon est en même temps une station médicale de premier ordre.¹⁶⁸ » Ce qui n'est plus totalement vrai, la fréquentation des thermes, modeste au regard de la fréquentation globale, le montre. Quinze jours plus tard ces mêmes brèves précisent, peut-être pour rassurer la clientèle, que « Luchon, tout en gardant sa caractéristique médicale, n'abandonne jamais ses traditions de haute élégance.¹⁶⁹ »

La médecine thermique est également menacée, on l'a évoqué, dans le champ de la médecine car celle-ci est alors en plein bouleversement. Les études biologiques et chimiques en laboratoire, stimulées par les avancées pasteuriennes, bénéficient d'un prestige grandissant par rapport à l'observation clinique¹⁷⁰. Dans ce contexte, la médecine thermique, qui ne parvient toujours pas à articuler les observations cliniques (imparfaites) et les analyses chimiques (de plus en plus poussées), ne peut tenir sa place au sein de la médecine. Elle ne répond plus au « régime de scientificité » dominant la médecine d'alors, qui d'un élément chimique parvient aux effets cliniques. Face aux bonds prodigieux de la médecine expérimentale et chimique, le thermalisme,

165 Gaston JOLLIVET, « Le Monde parisien et les voyages », *Le Figaro*, 26 septembre 1888.

166 AM Luchon, 3N 22 : Résumé des recettes générales aux thermes, 1854-1910. Sur la fréquentation thermique voir le deuxième chapitre.

167 Pascal CHAMBRIARD, « Les rythmes de la saison vichyssoise (1853-1960) », in COLL., *Villes d'eaux. Histoire du thermalisme*, Paris, Editions du CTHS, 1994 p. 238, 245.

168 *Le Figaro*, 24 juillet 1898.

169 *Le Figaro*, 10 août 1898.

170 Stéphane FRIoux, Patrick FOURNIER, Sophie CHAUVEAU, *Hygiène, op. cit.*, 2011, p. 77-78.

médecine empirique, presque « traditionnelle », en dépit de la masse immense de recherches depuis le XVIII^e siècle, est largement menacée de déclassement. Les travaux du docteur Félix Garrigou s'inscrivent dans ce mouvement de modernisation et de promotion d'un thermalisme répondant aux attendus scientifiques de son temps.

2. Félix Garrigou (1835-1920), trajectoire scientifique et professionnelle d'une grande figure de l'hydrothérapie française

Félix Garrigou naît à Tarascon-sur-Ariège. Son père, Adolphe, érudit local, est une personnalité éminente du camp républicain ariégeois¹⁷¹. Il obtient son doctorat en médecine à la faculté de Paris en 1860. Disciple du professeur de médecine et chimiste toulousain Édouard Filhol, qui a réalisé un grand nombre d'analyses chimiques des eaux minérales, Garrigou devient médecin consultant à Ax à partir de 1860, revenant près de ses terres natales. En 1863, il candidate au poste d'inspecteur adjoint des eaux minérales d'Ax mais sa candidature est rejetée par la préfecture au motif de son jeune âge, des difficultés qu'il a déjà eues avec le médecin inspecteur Alibert et surtout de l'engagement politique de son père¹⁷². Voyant ses ambitions passablement contraintes sur ses terres natales, Félix Garrigou gagne Luchon en 1869, où il reste médecin consultant jusque dans les années 1890. À partir de son arrivée en Haute-Garonne, Garrigou œuvre pour l'intégration du thermalisme à la médecine institutionnelle. Dès 1870, il crée un laboratoire de chimie à Toulouse spécialisé dans l'analyse des eaux thermales. Il fonde en 1879 une succursale de ce laboratoire à Luchon, car il est persuadé que les éléments volatiles (température, gaz, et une « énergie » dont il découvrira plus tard qu'il s'agit de la radioactivité) des eaux sulfurées sont au cœur de leur principe actif et qu'elles ne peuvent être valablement examinées qu'au lieu d'émergence. Ce sentiment est ancien car déjà à la fin du XVIII^e siècle, cela correspondait aux pratiques thermales empiriques : le marquis de Paulmy en visite à Cauterets notait que « les fontaines minérales sont dispersées dans différents endroits et il faut grimper avec beaucoup de fatigue pour aller les chercher, car on croit que les eaux valent mieux bues sur les lieux même que dans la chambre »¹⁷³. Dans son laboratoire, Garrigou met également en œuvre des analyses des urines des curistes pour mieux saisir les effets des eaux. À son grand regret, ce laboratoire privé, coûteux, partagé entre Toulouse et Luchon, n'obtient jamais la consécration de laboratoire officiel de recherche et d'enseignement. C'est un témoignage parmi d'autres du rapport ambigu des institutions médicales centrales vis-à-vis du

171 Charles REMAURY, Michel DETRAZ, « Adolphe Garrigou (1802-1893) », *Bulletin annuel de la Société ariégeoise. Sciences Lettres et Arts*, t. 38, p. 117-141.

172 Arch. dép. Ariège, 8M 24/3 : Lettre du préfet de l'Ariège au ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics, 25 juin 1863.

173 Marquis de Paulmy en voyage d'inspection sur la frontière pyrénéenne, ici à Cauterets, cité par Maurice BORDES, *D'Étigny et l'administration de l'Intendance d'Auch (1751-1767)*, Auch, F. Cocharaux, 1957, t. 2, p. 838.

thermalisme, hésitant entre reconnaissance et dépréciation et privant souvent le thermalisme des moyens institutionnels pour faire ses preuves¹⁷⁴

Garrigou laisse progressivement de côté la médecine pour ne plus se consacrer qu'à la recherche scientifique. En 1891, il devient le premier chargé de cours en hydrologie en France à la Faculté mixte de Toulouse, poste créé en 1898 à la Faculté de médecine de Bordeaux, puis en 1911 à Lille¹⁷⁵. Suite à cette nomination, Garrigou anime pour ses étudiants, pendant trois saisons estivales, une école pratique d'hydrologie à Luchon, « L'école d'hydrologie des Pyrénées », par laquelle il cherche à élaborer les méthodes d'un thermalisme scientifique¹⁷⁶. Le parcours institutionnel de Garrigou est cependant poussif et montre la méfiance scientifique vis-à-vis du thermalisme. Dans la notice nécrologique qu'il consacre à Garrigou, le docteur Georges CANY relève que, si le médecin eut la reconnaissance qu'il méritait à l'étranger :

« ses trouvailles de novateur, ses enthousiasmes de précurseur passaient chez nous pour d'innocentes rêveries. [...] Il lui fallut toute l'énergie, toute la ténacité de son esprit de montagnard pour obtenir la "charge de cours" et beaucoup plus tard seulement, le titulariat [*sic*] bâtarde de "professeur adjoint" que ses travaux et sa compétence lui eussent, sous d'autres cieux, mérité trente ans plus tôt et sans tant de mesquines restrictions.¹⁷⁷ ».

Le 11 juillet 1913, la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Toulouse ouvre un Institut d'hydrologie pour former des étudiants et des médecins, sous la direction de Garrigou (la même chose est créée au même moment au Collège de France). Cet Institut lui donne accès au poste de professeur d'hydrologie, convoité depuis plus de vingt ans, consacrant la discipline parmi les spécialités médicales¹⁷⁸. Il est également jusqu'à sa mort membre du conseil scientifique de l'éminente *Gazette des eaux*, aux côtés des grands noms de la médecine thermique française comme Moureu, Durand-Fardel, Landouzy ou Lepape.

L'hydrologie n'est pas son seul domaine d'action. Le médecin et chercheur se penche aussi amplement sur les problèmes d'hygiène urbaine (il est chargé de mission en 1908 par la préfecture de Haute-Garonne sur la question¹⁷⁹), sur la chimie vinicole, les « thérapeutiques biologiques »,

174 Nous avons déjà présenté des éléments de biographie de Garrigou dans Steve HAGIMONT, « Félix Garrigou (1835-1920). "Le père de l'hydrologie française" ou les vicissitudes du thermalisme », *Revue de Comminges et des Pyrénées centrales*, t. 132, n°1, 2016, p. 79-92.

175 Avant cela, en 1882, le docteur Bouchardot avait été titularisé à l'école de pharmacie de Paris pour l'enseignement de la minéralogie et de l'hydrologie, celle de Montpellier ayant suivi quelques années après. Cf. Jérôme PENEZ, *Histoire du thermalisme en France au XIX^e siècle. Eau, médecine et loisirs*, Paris, Economica, 2004, p. 128.

176 *Annuaire de la Haute-Garonne*, Toulouse, Privat, 1896 et *Revue des Pyrénées et de la France méridionale*, t. X, 1898, p. 497.

177 Georges CANY, « Félix Garrigou (1835-1920) », *Gazette des eaux*, n° 2930, 30 mars 1920, p. 83-84.

178 *Idem* ; *Annuaire de la Haute-Garonne*, Toulouse, Privat, 1914.

179 AM Luchon, 5 I 2 : « Rapport de M. le Docteur Garrigou (Félix), rapporteur de la deuxième commission au Conseil départemental d'hygiène de la Haute-Garonne », rapport manuscrit, 11 et 23 décembre 1908.

l'énigmatique « métallothérapie », ou encore la radiographie¹⁸⁰. Ignorant les effets nocifs du radium, il souffre d'irradiation à partir de 1915 en conservant chez lui le minerai radioactif pour mener ses expériences¹⁸¹. Il s'occupe également d'érudition locale, dans la lignée de son père, Adolphe¹⁸². Si Félix ne paraît pas suivre son père sur le versant politique, il poursuit activement ses recherches préhistoriques et historiques. Il fait partie de ces médecins de province qui trouvent dans l'érudition locale un espace de sociabilité et d'affirmation de leur notabilité. Sous la III^e République, en effet, lorsque certains s'engagent en politique (en moyenne, 10 % des députés sont des médecins avant 1914), d'autres s'activent dans des cercles archéologiques ou des sociétés savantes avec des monographies historiques ou des études naturalistes¹⁸³. Garrigou se consacre de manière privilégiée à la préhistoire et à l'exploration des cavités, ce qui est probablement sa deuxième grande passion avec le thermalisme. En 1881, alors qu'il a largement baissé le rythme de ses excursions souterraines, il force le département de l'Ariège à fonder un musée de la préhistoire à partir de ses collections, afin d'éviter leur pillage. Car, dans ce domaine de la préhistoire, la probité de Garrigou ne semble souffrir d'aucune ombre. Il ne s'est pas livré à des prélèvements massifs d'ossements et objets et n'a pas cherché à en tirer un profit pécuniaire ou une collection démesurée. Il a multiplié les excursions pour multiplier les observations, dans un but scientifique. De Niaux en Ariège à Gargas dans les Hautes-Pyrénées, mais aussi de Sallèles-Cabardès dans l'Aude à Bruniquel dans le Tarn, Garrigou explore un grand nombre de cavités du Sud-Ouest, repère les concrétions spectaculaires, relève sommairement des coupes stratigraphiques et des plans de grottes, inventorie les ossements d'hommes et d'animaux. Il souhaite faire des grottes ariégeoises l'égal de celles de la vallée de la Dordogne, sans grand succès. Il a pourtant eu sous les yeux ce qui aurait pu devenir une découverte majeure pour l'époque, mais comme nombre de ses contemporains, il ne s'en rend pas compte. En effet, et c'est très intéressant lorsqu'on s'intéresse aux conditions de possibilités des découvertes scientifiques et historiques, parcourant par deux fois le Salon Noir de la grotte de Niaux en 1866, il ne peut que faire état de son incompréhension devant les innombrables peintures présentes sur les parois, œuvres majeures de l'art pariétal datées de 13 000 ans avant notre ère. Face à ces représentations, identifiées comme telles seulement en 1908 par le commandant Molard, Garrigou note sur ses carnets, le 7 avril 1866, « Parois avec drôles de dessins bœufs et chevaux ??? » , et le 16 juin de la même année :

« A gauche grand couloir déjà visité à pente ascendante, et terminé par une grande salle ronde portant de drôles de dessins. Qu'est-ce que c'est que cela ? Amateurs artistes ayant dessiné des animaux. Pourquoi cela ?? Déjà

180 Georges CANY, « Félix Garrigou (1835-1920) », *Gazette des eaux*, n° 2930, 30 mars 1920, p. 83-84.

181 *L'archer*, vol. V, 1934, p.250 et sq.

182 Charles REMAURY, Michel DETRAZ, « Adolphe Garrigou (1802-1893) », *op. cit.*, p. 117-141.

183 Stéphane FRIoux, Patrick FOURNIER et Sophie CHAUVEAU, *Hygiène*, *op. cit.*, 2011, p. 102.

vu avant »¹⁸⁴.

C'est, pour Garrigou, comme le note Marc Comelongue, « l'occasion manquée de la découverte d'un art pariétal préhistorique¹⁸⁵ », une occasion que ne manqueront pas, quelques décennies plus tard, ses contemporains Émile Cartailhac et Henri Begouën. Dans ce domaine comme dans celui du thermalisme, Garrigou passe à côté de la postérité et son parcours est davantage émaillé d'incidents et de conflits que de réussites éclatantes. À titre d'exemple, en 1865, léguant une partie de ses collections d'ossements lors de la fondation du muséum de Toulouse par son maître Édouard Filhol, il est écarté de la liste des contributeurs, ce qui lui vaut une brouille durable avec le professeur et avec cette institution, jusqu'à ce que le conservateur Eugène Trutat l'intègre à la commission de direction au début du XX^e siècle¹⁸⁶.

Garrigou est par ailleurs proche de l'avocat, épigraphiste et folkloriste Julien Sacaze (1847-1889), dont il rédige la nécrologie en 1890. Ils travaillent ensemble pendant quatre années « en faveur d'un grand acte de décentralisation scientifique », c'est-à-dire la création d'une « association scientifique méridionale », touchant à tous les domaines et fédérant ainsi l'avancement des sciences dans les académies de Bordeaux, Toulouse et Montpellier. Avec les Pyrénées comme référent topographique commun, Garrigou et Sacaze fondent dans ce but l'Association pyrénéenne en 1889, dont la *Revue des Pyrénées et de la France méridionale* est l'émanation¹⁸⁷. L'ambition était très grande, le résultat semble beaucoup plus modeste au regard de la durée relativement limitée de la revue (1889-1914) et de la faible mémoire qu'on en a conservée. Garrigou avait auparavant été un des membres fondateurs de la Société des Études de Comminges (1884) et de la *Revue de Comminges* (1885), également créées par Julien Sacaze. Garrigou ne délaisse pas totalement ses terres natales puisqu'il fonde en 1882 la Société ariégeoise de sciences, lettres et arts, sous le patronage d'Adolphe Garrigou, son père. Ces centres d'intérêt multiples nourrissent ses abondantes publications¹⁸⁸, dont le plus grand nombre porte bien entendu sur les eaux thermales.

184 Cité par Marc COMELONGUE, « Félix Garrigou », en ligne : <<http://tolosana.univ-toulouse.fr/fr/corpus/archives-prehistoriens/garrigou>>. Article initialement publié dans François BON, Sébastien DUBOIS, Marie-Dominique LABAILS (dir.), *Le Muséum de Toulouse et l'invention de la préhistoire*, Toulouse, Ed. du Muséum de Toulouse, 2010.

185 *Idem*.

186 Toutes les informations sur la partie préhistorienne de Garrigou sont issues de *Candidature du Dr F. Garrigou de Tarascon (Ariège)*, Paris, Impr. Gauthier-Villars, 1882 ; Michel BARBAZA et Carole FRITZ, « Art et habitats magdaléniens dans les Pyrénées centrales. Un siècle et demi de recherches en Comminges », in Jean-Michel MINOVEZ, René SOURIAU (éd.), « Les hommes et leur patrimoine en Comminges », *Revue de Comminges*, t. CXVI, 2000, p. 291-320 (p. 293 sur Garrigou) ; et surtout Marc COMELONGUE, « Félix Garrigou », en ligne : <<http://tolosana.univ-toulouse.fr/fr/corpus/archives-prehistoriens/garrigou>>. Article initialement publié dans François BON, Sébastien DUBOIS et Marie-Dominique LABAILS (dir.), *Le Muséum de Toulouse et l'invention de la préhistoire*, Toulouse, Ed. du Muséum de Toulouse, 2010.

187 Félix GARRIGOU, « Notice biographique sur Julien Sacaze », *Revue des Pyrénées et de la France méridionale*, t. II, 1890, p. 13-26.

188 On en trouve des recueils factices à la Bibliothèque municipale de Toulouse mais aussi dans la vaste collection qu'il

3. Garrigou le réformateur. Contre la liberté touristique et commerciale, pour la rigueur médicale : la « révolution hydrominérale »¹⁸⁹

Outre ses activités scientifiques et érudites, Garrigou œuvre concrètement dans l'univers de la promotion thermale et touristique, non sans ambiguïté, et avec une évolution sensible au tournant du siècle. Il participe ainsi à la promotion d'eaux thermales délaissées, en particulier en Ariège à Aulus, et en Espagne avec celles d'Artiès (Val d'Aran) et de Bènasque (Aragon). Il réalise également des travaux en vue d'établir la réputation de certaines stations : à « Gazost-Argelès » dans les Hautes-Pyrénées et à Dax dans les Landes. Il publie à partir de 1874 divers ouvrages et articles où il s'interroge sur l'avenir des eaux de Luchon et critique de plus en plus fortement l'orientation oisive et ludique de la station, au détriment d'eaux thermales aux installations trop peu modernisées depuis la construction des thermes Chambert¹⁹⁰. Le projet de casino est l'objet de craintes croissantes : il a peur que cette infrastructure ne contribue au délaissement des thermes. Garrigou a bien vu, car les concessionnaires des thermes et du casino semblent bel et bien privilégier le second, qui dégage des revenus bien plus élevés. En terme de succès, Luchon ne perd pourtant rien à mettre de côté des eaux qui ne sont plus qu'une source secondaire d'attractivité pour les riches touristes.

Et Garrigou, lui-même, ne rechigne pas à spéculer et à profiter de l'attractivité exceptionnelle de Luchon, où il vient exercer en saison, la préférant à la plus modeste et populaire Ax-les-Thermes¹⁹¹. Il ne délaisse cependant pas entièrement cette dernière. En 1879, il fait partie des fondateurs de la Compagnie générale des thermes d'Ax (avec 20 actions sur 1 700) et de son premier conseil d'administration dont il accueille la première réunion chez lui. La société lui confie en 1880 l'analyse des eaux d'Ax pour 7 000 fr, mais les relations se dégradent rapidement. En 1882, les autres administrateurs critiquent sèchement le travail d'analyse des eaux effectué par le médecin, qui démissionne du conseil d'administration¹⁹². Contrairement aux principes mêmes que professe alors Garrigou, les analyses n'ont pas été faites aux griffons, les résultats sont peu précis et peu lisibles. Le conseil d'administration décide de retenir 2 000 fr sur les 7 000 prévus tant que Garrigou n'aura pas amélioré son travail et veut garder l'exclusivité des résultats¹⁹³. À Luchon, bien qu'il

a légué à la Faculté de Toulouse, conservée à la bibliothèque de Sciences, allées Jules Guesdes à Toulouse.

189 Félix GARRIGOU, « La vallée d'Aure », *Revue des Pyrénées et de la France méridionale*, t. X, 1898, p. 489.

190 Félix GARRIGOU, *Passé, présent et avenir de Luchon*, Paris, Masson, 1874 ; Félix GARRIGOU, *Luchon, son avenir*, Paris, Félix Malteste et Cie, 1880.

191 Renseignements biographiques et bibliographiques puisés dans les diverses notices nécrologiques et dans *Candidature du Dr F. Garrigou de Tarascon (Ariège)*, Paris, Impr. Gauthier-Villars, 1882.

192 AD 09, 52 J 20 : Compte-rendu des assemblées générales des actionnaires de la Compagnie générale des thermes d'Ax, 1880.

193 AD 09, 52 J 17 : Conseils d'administration de la Compagnie générale des thermes d'Ax, 20 février 1879, 10 février 1882.

critique fortement le casino, il achète une maison et un terrain tout près du nouvel établissement, en 1881¹⁹⁴.

Garrigou propose un certain nombre de mesures concrètes pour plier les logiques commerciales aux impératifs médicaux. Il ambitionne d'être l'initiateur d'une refonte profonde du paysage thermal pyrénéen en s'intéressant à l'organisation de l'offre thermale et à la gouvernance des stations. Son premier grand projet est à l'échelle communale : éliminer la concurrence au sein des stations par le monopole des eaux réalisé par les municipalités ou des sociétés privées.

« J'ai eu l'occasion de dire, dans maintes publications, que la concurrence dans l'exploitation des sources thermales d'une même localité tue infailliblement ces stations non monopolisées. Cela se comprend facilement : le voisin déprécie la source du voisin, et chacun se faisant patronner par des médecins complaisants cherche à attirer chez lui le malade, qui, ne sachant plus à qui s'en rapporter, déserte le pays.¹⁹⁵ »

Il a une expérience en tête : celle d'Aix-les-Thermes, où la concurrence entre trois propriétaires d'établissements thermaux explique en partie la médiocrité de la fréquentation au XIX^e siècle, en dépit de l'abondante ressource hydrominérale¹⁹⁶. Au contraire de Luchon, aux sources moins abondantes et aux propriétés identiques, mais qui a su assurer dans la première moitié du siècle le monopole des eaux. Garrigou réfléchit, par ailleurs, aux effets de la concurrence à l'échelle pyrénéenne. Après d'autres médecins, il appelle de ses vœux, à partir des années 1870, la spécialisation curative des stations afin de mettre un terme à une concurrence que rien n'arbitre¹⁹⁷. C'est pour lui la seule manière de contrarier ce jeu dépréciatif qui conduit à faire la même chose que les concurrents, à avoir les mêmes équipements et à prêter les mêmes propriétés à des sources à la composition et à l'action médicale totalement différentes :

« On s'organise de part et d'autre pour se faire [...] une concurrence inintelligente. Au lieu de se compléter mutuellement par des aménagements que justifieraient les propriétés spéciales des sources que l'on exploite [...] on veut avoir les mêmes installations que le voisin, on veut pouvoir tenir tête à son étuve par une étuve semblable, on veut contre-balancer la vogue de sa piscine par une piscine identique ; s'il a cinquante baignoire dans son établissement, on en veut cinquante et une dans le sien ; on veut, comme lui, faire boire une eau merveilleuse pour guérir les mêmes maladies, et cela souvent avec une eau tout à fait dissemblable.¹⁹⁸ »

Il faut se défaire de l'usage des eaux thermales en tant que remèdes miraculeux. Le premier moyen mis en œuvre pour équilibrer la concurrence au sein du massif est la fédération des acteurs

194 D'après matrice cadastrale 1839-1911, t. 2, p. 1083, AD 31, 3P 5521.

195 Félix GARRIGOU, *Passé, présent et avenir de Luchon*, Paris, Masson, 1874, p. 17.

196 Voir la première partie, en particulier le premier chapitre.

197 Félix GARRIGOU, « Généralités Hydrologiques par le docteur F. Garrigou », texte extrait par Gérard MAZOUÉ, *Cent vingt ans de textes consacrés au thermalisme. Idées et réminiscences*, Thèse de médecine dactylographiée, Toulouse, 1992, p. 16. En 1874, le docteur Philibert s'affirme, contre l'avis de ses collègues, pour la spécialisation médicale des sources de Brides-en-Tarentaise (Marc BOYER, *Les villégiatures du XVI^e au XXI^e siècle. Panorama du tourisme sédentaire*, Colombelles, Editions EMS, 2008, p. 55).

198 Félix GARRIGOU, « L'enseignement de l'hydrologie à Toulouse. La création d'un institut hydrologique », texte extrait par MAZOUÉ Gérard, *op. cit.*, 1992, p. 56.

du thermalisme pyrénéen. Garrigou dépose dès 1878 chez un notaire le projet de syndicat général des eaux thermales pyrénéennes¹⁹⁹. Il ne prend finalement forme qu'en 1894 avec le Syndicat des stations pyrénéennes, dont Garrigou prend la présidence. Ce syndicat regroupe des médecins de stations thermales et climatiques afin « de faire exactement connaître la valeur des villes d'eaux et des villes d'hiver des régions pyrénéennes et sous-pyrénéennes, de pousser au développement des stations »²⁰⁰. C'est le premier du genre en France. Trois médecins luchonnais, deux de Bagnères-de-Bigorre, un de Cauterets et un d'Ax se partagent le bureau. En 1901, lors de la réunion du syndicat à Pau, toujours sous la présidence de Garrigou, seize stations et cinquante médecins sont représentés. Garrigou y appelle, encore une fois, à l'union et à la solidarité entre l'ensemble des stations du Sud-Ouest, signe du manque d'efficacité du syndicat, et s'oppose au syndicat central de Paris²⁰¹. Garrigou défend ainsi le patrimoine thermal du Sud-Ouest contre les loisirs décadents et la centralisation parisienne. Il substitue à la concurrence entre stations la concurrence entre régions thermales.

Cette association volontaire des médecins n'est qu'une première étape dans la pensée de Garrigou. La concurrence est économique, Garrigou élabore donc des grands projets de fusion capitalistique des stations pour concentrer une vaste gamme de sources thermales entre les mains d'un même gestionnaire, et donc en rationaliser l'usage. En 1898, Garrigou présente ainsi le projet de fusion de trois stations : Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon et une ville d'eaux créée de toutes pièces regroupant les eaux de la vallée d'Aure²⁰². Il y voit le départ « d'une véritable révolution hydromédicale », avec monopole d'exploitation absolu pour une société concessionnaire²⁰³. Une société qui aurait pour charge de construire la nouvelle station et de prendre la ferme des thermes des deux Bagnères. Un chemin de fer relierait les stations (*via* le col de Peyresourde). Seuls vingt millions de francs manquent pour accomplir le projet qui ne verra jamais le jour. Un début d'unification du patrimoine thermal régional a finalement lieu juste avant la guerre, lorsqu'en 1912-1913, la Société thermale des Pyrénées, filiale de la Compagnie du Midi soutenue par la grande Banque de l'union parisienne, prend la ferme des établissements de Cauterets, Bagnères-de-Bigorre et Bagnères-de-Luchon pour trente ans²⁰⁴. Cela correspond aussi à l'arrivée à la tête d'une commune comme Luchon des médecins et aux premiers projets d'envergure

199 *Candidature du Dr F. Garrigou de Tarascon (Ariège)*, Paris, Impr. Gauthier-Villars, 1882

200 Article 4 des statuts du syndicat cité dans *Annuaire de la Haute-Garonne*, Toulouse, Privat, 1896, p. 224.

201 *Revue des Pyrénées et de la France méridionale*, t. 13, 1901, p. 363-364.

202 Félix GARRIGOU, « La vallée d'Aure », *Revue des Pyrénées et de la France méridionale*, t. 10, 1898, p. 485-503.

203 *Idem*, p. 489.

204 Christophe BOUNEAU, « La promotion du thermalisme par la compagnie du Midi de 1852 à 1937 », in COLL., *Villes d'eaux. Histoire du thermalisme*, Paris, Editions du CTHS, 1994, p. 372-376.

pour la modernisation des thermes Chambert en cours d'obsolescence. Mais cette entreprise, interrompue par la guerre, ne lui survit pas.

Garrigou agit aussi dans le champ de la médecine thermale, afin de la replacer dans les avancées scientifiques de son temps, pour faire de l'hydrologie une véritable discipline scientifique, reposant sur l'analyse des eaux et des modes d'application rationalisés au sein d'une « crénothérapie » naissante. Dans cette optique, et pour restaurer l'autorité des médecins dans les stations, lui et quelques autres critiquent l'essor des loisirs qui détourneraient les baigneurs du sérieux de la cure thermale²⁰⁵. La médicalisation du thermalisme est en perspective, et ces médecins sont les chevilles ouvrières d'une transition qui prendra corps à l'entre-deux-guerres. Ce projet de réforme use d'arguments moraux, par le rejet exprimé de la jouissance et du plaisir, moteurs essentiels de tout déplacement touristique. C'est ce qu'affirme Albert Rolin en 1902, lors d'un Congrès international sur le thermalisme. Il revendique, aussi, le pouvoir supérieur que devraient exercer les médecins dans les stations :

« Les grandes villes d'eaux ont une tendance générale à se transformer plus ou moins en villes de fêtes où l'on accumule les attractions malsaines qui retiennent les oisifs et les hommes de plaisirs et tendent trop souvent à éloigner les vrais malades, de sorte que l'établissement thermal n'est plus considéré que comme une annexe ou un prétexte. D'autre part, beaucoup de malades veulent se soigner en s'amusant [...] ; puis ils s'étonnent du maigre résultat de leur cure [...]. Ne craignons pas de dire hautement qu'il est temps de faire une croisade contre cet état des choses ; que tout en admettant les nécessités commerciales, les stations thermales devant être uniquement des lieux où l'on vient pour rétablir sa santé, la prescription médicale doit y régner en maîtresse prudente et éclairée.²⁰⁶ »

Et Garrigou, qui qualifie le « suffrage universel » de « réservoir dégoûtant de la bêtise et des passions humaines, qui l'emporte sur ce que disent le bon sens et la raison »²⁰⁷, partage entièrement ce point de vue. La médecine thermale, car son propre crédit est en jeu, devrait être le principe organisateur des stations, à la place des plaisirs et des divertissements.

L'enjeu est politique. On a déjà vu que le seul organe de « gouvernance » des stations au XIX^e siècle était le conseil municipal ; si l'on revient à l'exemple de Luchon, station de prédilection de Garrigou, les médecins, en tant que corps, s'investissent effectivement dans les élections municipales à partir des années 1890. À l'inverse de ce qu'a pu observer Jacques Léonard à l'échelle nationale²⁰⁸, ces médecins sont particulièrement présents dans le camp conservateur, dans

205 Félix GARRIGOU, « L'enseignement de l'hydrologie à Toulouse. La création d'un institut hydrologique », texte extrait de la *Gazette des eaux*, 4 février 1911 cité par Gérard MAZOUÉ, *Cent vingt ans de textes consacrés au thermalisme. Idées et réminiscences*, Thèse de médecine dactylographiée, Toulouse, 1992 ; et Jérôme PENEZ, *op. cit.*, 2005, p. 117-157 et 201.

206 « Discours prononcé à Grenoble à l'ouverture VI^e Congrès international d'hydrologie, de climatologie et de géologie, par M. Albert Rolin », 1902, texte reproduit dans Gérard MAZOUÉ, *op. cit.*, 1992.

207 Félix GARRIGOU, « La vallée d'Aure », *Revue des Pyrénées et de la France méridionale*, t. X, 1898, p. 487.

208 Jacques LÉONARD, *La médecine entre les savoirs et les pouvoirs. Histoire intellectuelle et politique de la médecine française au XIX^e siècle*, Paris, Aubier, 1981, p. 281-282.

l'opposition à l'hôtelier radical-socialiste Paul Bonnemaïson, maire à partir de 1894. Le docteur Racine par exemple, tête de liste de cette opposition en 1900, est directeur de *L'Appel au Peuple*, journal bonapartiste du Sud-Ouest, et il est délégué du syndicat des médecins thermaux de Luchon, ce qui affine clairement ce syndicat à la droite²⁰⁹. En 1904, quatorze médecins du corps médical luchonnais soutiennent la candidature du docteur Ferras (sur dix-neuf médecins inscrits aux thermes de Luchon), opposant à Bonnemaïson²¹⁰.

Bien que Garrigou s'en tienne prudemment à l'écart, ce moment d'émergence du corps médical comme force politique dans les stations est un élément de contexte fort important. Dans une station majeure comme Luchon, on est tenté d'y voir le résultat de la peur de déclassement professionnel par le délaissement de la fonction thermale. Dans ce sens, en 1912, le docteur Ferras affirme que « les médecins sont les seuls à travailler à la prospérité thermale de Luchon.²¹¹ » Héraut de l'opposition des médecins de la station contre le maire et hôtelier Bonnemaïson, Ferras est alors président du syndicat des médecins qui groupe désormais vingt médecins sur les vingt et un que compte saisonnièrement la station. Cette courte phrase résume les reproches faits au maire sortant : la fonction médicale et thermale de Luchon a stagné voire décliné sous son édilité (même si le phénomène est bien plus profond). Cette contestation n'est pas propre à Luchon et n'est pas interrompue par la guerre. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, un rapport présenté lors d'un congrès international sur le tourisme et le thermalisme réclame ainsi que les conseils municipaux soient dépossédés de l'administration des stations pendant la saison au profit des chambres d'industrie thermale et climatique, où les médecins désignés par leurs pairs figurent en bonne place²¹². Une autre histoire débute alors, celle de la médicalisation des stations thermales dont Carole Carribon a parfaitement rendu compte²¹³. Cette histoire politique est, en tout cas, le pendant de l'œuvre morale et scientifique d'un médecin comme Garrigou, pour restaurer le crédit de la médecine thermale et l'autorité même des médecins. Garrigou, largement ignoré de son temps, dont la vie est autant marquée par une curiosité insatiable que par des conflits et des échecs, est un des grands penseurs des évolutions qui prennent corps dans les stations thermales au long du XX^e

209 AD 31, 3M 507 : Rapports anonymes, sans date ni lieu relatif au pourvoi en cassation pour faire annuler les élections municipales de Luchon tenues les 6 et 13 mai 1900. Documents tamponnés par le ministère de l'Intérieur (service de l'administration départementale et communale) le 18 avril 1901.

210 *Luchon-Thermal*, n° 489, 10 août 1904. Idem en 1908 : voir Arch. dép. Haute-Garonne, 3M 507 : Élections des 3 et 10 mai 1908 et pétition adressée au préfet le 6 mai 1908.

211 *La Saison*, n° 39, jeudi 4 avril 1912.

212 E. PIERRE, « Administration municipale des villes d'eaux. Amélioration », Rapport présenté au Congrès de Monaco pour l'expansion des stations thermo-minérales et climatiques des nations alliées, 1919, retranscrit dans la *Gazette des Eaux*, n° 2 931, 15 avril 1920.

213 Carole CARRIBON, *Du thermalisme mondain au thermalisme social ? Les villes d'eaux françaises dans l'Entre-deux-guerres (1919-1939)*, Thèse de doctorat, Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, France, 2001.

siècle.

L'usage médical des montagnes : entre science et loisirs, commerce et pouvoir

Justification originelle de la fréquentation des Pyrénées, les eaux thermales s'inscrivent au cœur du tourisme estival du XIX^e siècle en étant étroitement associées à un environnement montagnard pensé comme prophylactique et aux plaisirs de la vie mondaine en station. Plusieurs contradictions menacent cependant leur place dans ce complexe touristique et, par là même, la légitimité de médecins thermaux qui sont parvenus à s'imposer comme intermédiaires indispensables dans la consommation de ces ressources. En effet, malgré l'ancienneté et l'immense quantité d'analyses chimiques des eaux, malgré l'invitation précoce à pousser les observations cliniques sous l'égide de l'Académie de médecine, on ne parvient pas, au XIX^e siècle à établir de lien systématique entre une composition chimique, un mode d'application et le traitement d'une maladie précise. L'empirisme et la tradition restent les principes fondamentaux des cures thermales. Le thermalisme ne parvient donc pas à se fondre dans les transformations scientifiques de la médecine : la fertilisation croisée entre observation clinique et recherches en laboratoire ne s'opère pas malgré l'abondance des études. Les eaux restent pour l'essentiel des panacées qui permettent de guérir, ou plutôt de soulager, un ensemble de maladies chroniques que la médecine ne parvient pas à traiter autrement. Une ambiguïté demeure en fait sur la volonté réelle des médecins de rationaliser l'usage des eaux, car ils semblent avoir regardé avec circonspection l'éventuelle spécialisation qui aurait découlé de l'identification des principes actifs des ressources hydrominérales. Cette spécialisation les aurait liés à des maladies précises, au risque de restreindre la clientèle à des segments trop précis. Car l'activité de médecin thermal, y compris celle, si contestée, de médecin inspecteur, est une activité commerciale qui exploite saisonnièrement la vogue des eaux et cherche à étendre la clientèle plutôt qu'à la segmenter.

Ce principe commercial qui guide la médecine thermique est évident lorsque l'on voit le traitement de certaines catégories de malades, les militaires et les pauvres, jugées indésirables. Si les militaires sont pour l'essentiel cantonnés à Barèges, les malades indigents doivent pouvoir prendre gratuitement les eaux partout en vertu de réglementations remontant à l'Ancien Régime et maintenues au XIX^e siècle. En mettant en avant le manque d'esthétique des malades pauvres, le risque de pénurie d'eau pour les malades payants et la promiscuité sociale, les grandes stations, à l'exemple de Luchon, limitent au maximum l'accès de ces catégories à la ressource thermique. Elles font tout pour éviter la cohabitation des publics dans le même espace, aux mêmes horaires. En saison, les seuls pauvres acceptés sont ceux logés dans les hôpitaux thermaux, qui n'ont pas la possibilité de fréquenter les thermes aux mêmes horaires que les curistes payants. Luchon se dispense longtemps d'un tel établissement avant que des donations ne le lui imposent. Les

tractations montrent le souci de dissimuler au maximum la présence des indigents, en envisageant même des restrictions à leur liberté de circulation. Ces pauvres sont en fait casernés et les hôpitaux apparaissent bel et bien comme des lieux de contrôle, voire de réclusion, plus que de soins. Plus que jamais, dans ces débats sur l'accueil des indigents, on voit que les stations ne doivent pas ressembler à des espaces médicaux mais bien à des espaces idylliques, où les maladies doivent rester aussi discrètes que les inégalités sociales.

Ces impératifs commerciaux qui guident la médecine thermale et son incapacité à répondre au protocole scientifique d'une médecine en pleine révolution jettent progressivement l'opprobre sur elle. Alors, en fin de siècle, certains comme Félix Garrigou, face au danger de déclassement de la médecine thermale au sein de la médecine et au sein des stations elles-mêmes, tentent d'établir sur des bases solides la médecine thermale. Si la spécialisation curative des eaux risque de réduire la surface commerciale de chaque station, l'union des centres thermaux complémentaires et la restauration de la pleine autorité médicale doivent permettre de pérenniser cette médecine sinon menacée d'un discrédit total. Pour l'heure, la voix de Garrigou est peu écoutée dans les stations mais l'idée est en germe et gagne peu à peu les médecins. À la veille de la guerre, si ces derniers regardent toujours avec prudence la spécialisation, ils entendent peser en tant que corps pour soumettre les distractions aux impératifs des cures thermales, afin d'attacher la rigueur médicale à l'image des stations, à défaut de preuves scientifiques de l'efficacité des eaux. Dans les principaux centres, les médecins sont parvenus à s'imposer comme intermédiaires indispensables dans la consommation des eaux, ils cherchent désormais à imposer leurs vues et leurs intérêts dans la gouvernance des stations. L'usage médical des montagnes est bien traversé d'enjeux de pouvoir.

Chapitre cinquième. Faire de la montagne un bien commun. L'attribution de significations touristiques aux paysages, à la faune, à la flore et aux populations de montagne

Et tous les jours, [...] ce sont les mêmes falotes images qui reviennent, les mêmes faces mortes, les mêmes âmes errantes et les mêmes tics, les mêmes alpenstocks et les mêmes jumelles photographiques ou télescopiques, braquées sur les mêmes lourds nuages, derrière lesquels les gens espèrent voir les montagnes illustres dont Baedeker décrit la splendeur horridique, et que nul n'a jamais vues, et dont ce serait une formidable ironie qu'elles n'existassent point, bien que, sur la foi mystificatrice des hôteliers, des guides, des compagnies de chemin de fer, des générations entières eussent défilé devant leur imposture géographique...²¹⁴

Les Pyrénées sont cette destination thérapeutique et ludique, ambivalente, précédemment décrite et défendue par les médecins. Au-delà des noyaux urbains où se concentrent les consommations des touristes, les Pyrénées sont aussi des montagnes, fréquentées pour cela et pour la mise en valeur desquelles certains voyageurs jouent un rôle prépondérant. Ils assignent une signification touristique à l'environnement montagnard situé autour des stations : une signification esthétique et sportive cette fois, que nous souhaitons à présent étudier. Ces voyageurs, que nous désignerons pour les plus actifs sous les noms d'excursionnistes, d'alpinistes ou de pyrénéistes ont donné une grille de lecture du paysage, ont défriché les accès, ont nommé les sites, par-dessus tout les sommets, ont repéré l'« exotisme » et les défauts des populations locales, ont décrit la faune, ont recommandé des aménagements. Ces voyageurs ont décortiqué ce qui se présentait à leurs regards, ont isolé des singularités. Ils ont défini, en somme, la pratique touristique de la montagne. De même que les médecins se sont immiscés au cœur de l'usage des eaux thermales et s'en sont rendus maîtres, les alpinistes codifient la perception de cet autre attrait, les montagnes, et surimposent aux usages locaux leurs pratiques distinctives. Ils contribuent, plus généralement, et comme l'ont mis en avant Gilles Rudaz et Bernard Debarbieux, à faire de la montagne un « bien commun national », intégrant à cette occasion, avec plus ou moins de restrictions les populations usagères traditionnelles²¹⁵. C'est ce processus d'appropriation touristique nationale de l'environnement et des

214 Octave MIRBEAU, *Les vingt et un jours d'un neurasthénique*, Paris, E. Fasquelle, 1901, p. 204.

215 Bernard DEBARBIEUX et Gilles RUDAZ, *Les faiseurs de montagne. Imaginaires politiques et territorialités (XVIII^e-*

collectivités des Pyrénées que nous allons examiner en détail dans ce chapitre.

Le souci de distinction sociale²¹⁶ est un des fondements du tourisme et l'alpinisme est une de ces pratiques touristiques minoritaires et prestigieuses qui permettent de se distinguer. La définition minimale de l'alpinisme, qui peut permettre de regrouper des pratiques du XIX^e au XXI^e siècle, renvoie à la fréquentation pédestre de la haute montagne neigeuse et rocheuse, avec comme motif essentiel la satisfaction d'atteindre des passages, des lacs, des glaciers et des sommets. Cette définition intégrerait ce que l'on nomme aujourd'hui la randonnée, qui couvre l'essentiel de l'alpinisme du XIX^e siècle mais dont souhaitent se distinguer les alpinistes du XX^e. Il faut donc être attentif au contexte d'énonciation de ce terme, qui n'apparaît d'ailleurs que vers 1875-1877²¹⁷. À ce moment là, c'est de la figure du touriste que veulent se distinguer les alpinistes²¹⁸. L'alpinisme au sens le plus large, naîtrait ainsi dans les années 1760 pour se structurer au long du XIX^e siècle, avec comme moment clé la naissance des clubs alpins, à la suite de l'*Alpine club* britannique en 1857²¹⁹. Les alpinistes ne sont jusque là que des acteurs individuels, reliés par la reconnaissance mutuelle. En s'associant, à l'imitation de l'*Alpine Club*, ils forment alors des groupes de pression qui orientent plus fortement que jamais les aménagements en montagne et qui codifient, aussi, la bonne manière de pratiquer la montagne. Pour notre terrain, cette association se fait au sein de la Société Ramond d'abord (1865) puis du Club alpin français (1874), et d'une association de touristes plus « ordinaires » : le Touring-club de France (1890). Par rapport au commun des touristes, la spécificité des alpinistes et des groupes de touristes repose sur leur capacité à donner des normes à la pratique de la montagne : ce sont des initiateurs, du moins théoriquement. Ils se situent dans le prolongement de l'action des premiers voyageurs à avoir pris d'assaut les sommets en fin de XVIII^e siècle, Ramond et Saussure. Toutefois, pour quelques initiateurs réels, nombre de ceux qui se réclament de l'alpinisme ne sont que de simples imitateurs, reproduisant selon des normes intégrées une certaine manière de parcourir la montagne pour son plaisir. L'alpinisme apparaît dans ce cadre comme une sous-catégorie du tourisme.

L'alpinisme, depuis la fin du XIX^e siècle, a fait l'objet d'une abondante historiographie qui a

XXI^e siècle), Paris, CNRS éd, 2010, p. 124-126.

216 La distinction, au sens de Pierre BOURDIEU, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Les éditions de minuit, 1979.

217 Renaud de BELLEFON, *Histoire des guides de montagne. Alpes et Pyrénées (1760-1980)*, Bayonne, Toulouse, Cairn, Milan, 2003, p. 163.

218 Il n'y a qu'à voir l'exemple de ces alpinistes dégoûtés par la vue de touristes type « Thomas Cook » à Zermatt en Suisse en fin de XIX^e siècle, cf. Laurent TISSOT, *Naissance d'une industrie touristique. Les Anglais et la Suisse au XIX^e siècle*, Lausanne, Payot, 2000, p. 51.

219 Olivier HOIBIAN (dir.), *L'invention de l'alpinisme. La montagne et l'affirmation de la bourgeoisie cultivée (1786-1914)*, Paris, Belin, 2008, p. 10-12.

d'abord pris la forme d'une célébration et d'une « héroïsation » d'une caste d'hommes (bien plus que de femmes) présentés comme exceptionnels, d'abord célébrés pour leur finesse d'esprit, leur goût de l'aventure et leurs exploits physiques²²⁰. Ce genre hagiographique se maintient, mais des approches plus distanciées ont remis en contexte ces pratiques qui, pour être distinctives, n'en sont pas moins enchâssées dans des normes comportementales et discursives. En France, Philippe Joutard offre par exemple une étude de la naissance du modèle de l'ascension alpinistique avec l'histoire de la « conquête » du mont Blanc dans les années 1780. Des deux premières ascensions, auxquelles participe le guide chamoniard Jacques Balmat, en 1786 et 1787, on retient comme naissance de l'alpinisme la seconde. Cette recomposition est sur le coup le produit de la médiatisation de l'événement qui met en avant l'ascension d'Horace Bénédict de Saussure, le savant genevois aux réseaux étendus, et efface celle, préalable, du médecin chamoniard Michel Paccard. Elle est ensuite renforcée par des enjeux mémoriels. La première ascension du plus haut sommet d'Europe occidentale, pour être l'acte fondateur de l'alpinisme, doit en effet être le récit de la rencontre entre l'autochtone et l'alpiniste cultivé venu des villes, et non de la collaboration volontaire de deux autochtones. Les élites touristiques urbaines, prises d'un élan de « modernité conquérante » prenant d'assaut les montagnes, codifient alors ce qu'est une vraie « première » pour s'en réserver le monopole. Dans ce cadre, la « première » des Chamoniards Paccard et Balmat, est immédiatement dévalorisée puis durablement tenue dans l'oubli.²²¹ D'autres auteurs se sont intéressés à l'histoire sociale et culturelle du groupe des alpinistes : Michel Taillant s'intéresse à la formalisation de l'alpinisme en Angleterre²²², Dominique Lejeune réalise une « histoire des mentalités » et des pratiques collectives des membres du Club alpin français²²³, étude complétée par Olivier Hoibian²²⁴. Ce dernier sort d'un portrait général pour montrer les conflits qui traversent la pratique de l'alpinisme en France, appréhendé comme un « champ » particulier au sens de Pierre Bourdieu. Hoibian analyse donc l'évolution de cette pratique au prisme des luttes au sein de CAF pour la codifier. Ces luttes s'opèrent entre les générations et entre les sections régionales, avec un clivage marqué entre Paris et la province. Hoibian montre bien la manière dont le sens donné à une activité

220 On peut citer, pour les Pyrénées, l'œuvre d'Henri Béraldi, prosopographie des ascensionnistes des Pyrénées depuis Ramond de Carbonnières : Henri BÉRALDI, *Cent ans aux Pyrénées*, Paris, 6 vol., 1898-1904. La figure du « pyrénéiste » relève en fait entièrement de l'alpinisme tel qu'il est alors accepté en France et n'a pas d'originalité réelle. Toujours sur les Pyrénées, des exemples récents d'hommage aux découvreurs de la chaîne sont présentés par Joseph RIBAS, *Petit précis du Pyrénéisme*, Portet-sur-Garonne, Loubatières, 1998 ; José Ramón CUBERO, *L'invention des Pyrénées*, Pau, Cairn, 2009.

221 Philippe JOUTARD, *L'invention du Mont Blanc*, Paris, Gallimard, 1986.

222 Michel TAILLAND, *Les alpinistes victoriens*, Villeneuve d'Ascq, France, Presses universitaires du Septentrion, 1997.

223 Dominique LEJEUNE, « Alpinistes et pyrénéistes de la fin du XIX^e au début du XX^e siècle », *RGPSO*, vol. 47, 1976, p. 289-295.

224 Olivier HOIBIAN, *Les alpinistes en France (1870-1950). Une histoire culturelle*, Paris, L'Harmattan, 2000.

est à la fois un objet de conflits et une limite imposée aux pratiques individuelles. Entre 1874 et 1950, la pratique légitime de la montagne évolue donc de l'alpinisme « cultivé », où le dire et le sentir l'emportent sur le faire, vers la recherche des difficultés en passant par le perfectionnement technique et physique. Les tenants de cette dernière conception prennent le pouvoir au sein du CAF à l'entre-deux-guerres et annoncent la formalisation de l'alpinisme « classique » de l'après-guerre. Deux constantes font le pont entre alpinisme « cultivé » et alpinisme « classique » : le refus de la compétition et le souci de s'imposer en médiateurs de la pratique de « leur » montagne, afin de la préserver de l'envahissement de la « foule » jugée ignorante et profane.

L'historiographie a donc surtout évoqué les alpinistes en interne, en tant que groupe ou que « champ » social particulier. Notre perspective est davantage de les étudier par rapport à l'extérieur : par rapport aux autres touristes, qu'ils cherchent à représenter en même temps qu'à s'en démarquer, par rapport à l'environnement et aux sociétés des Pyrénées qu'ils étudient, singularisent, valorisent et jugent, qu'ils investissent d'attentes touristiques et transforment en bien commun. Nous voulons ici évaluer la manière dont les alpinistes appréhendent les Pyrénées, leur environnement et leurs populations et dont ils contribuent à former les représentations et les pratiques des autres touristes en montagne. Nous étudierons pour ce faire le travail d'inventaire des curiosités pyrénéennes que ces voyageurs ont réalisé, faisant advenir au regard touristique une somme croissante de paysages et d'ascensions, de traits culturels locaux, d'éléments de la faune et de la flore. Nous nous attarderons aussi sur leur participation à l'émergence de l'idée de protection des milieux, et à la portée sociale de cette idée. En fin de XIX^e siècle, les associations d'alpinistes et de touristes deviennent en effet les puissants relais des critiques adressées par les forestiers contre l'économie agropastorale, qu'ils érigent aux yeux du public en symbole des prédatons environnementales sur une montagne dont le devenir doit échapper aux seules préoccupations locales.

I. « Produire » la montagne touristique

À la fin du XVIII^e siècle, la découverte esthétique et émotionnelle des Pyrénées s'intègre à une volonté plus générale de connaissance et de description du monde partagée par les élites savantes. En explorant les Pyrénées on assigne une utilité à ce qui est découvert, celle d'être un « musée vivant de la nature et de l'homme.²²⁵ ». Les auteurs de récits de voyages puis d'excursions s'érigent alors en médiateurs entre les formes visibles et ce qu'elles doivent signifier et faire ressentir, entre la matérialité de la montagne et le paysage (cette portion identifiée et esthétisée de l'environnement visible)²²⁶. L'exploration permet la connaissance, offre la distinction personnelle et guide le regard de ceux qui suivent. La science, qui justifie les premiers récits de voyage, au-delà du seul partage des émotions, est un motif prolongé dans les expériences des touristes, qui se délite cependant au cours du siècle lorsque l'émotion et la découverte des itinéraires d'accès deviennent des justifications suffisantes. On ne grimpe plus tant pour faire avancer la science en général (la géologie, la météorologie, la botanique) que pour faire avancer la pratique de l'alpinisme : découvrir des voies d'accès à un sommet, ressentir l'émotion du panorama gagné au terme d'une grande course. Les préoccupations scientifiques ne disparaissent jamais totalement et sont même réactivées en fin de siècle pour opposer l'alpinisme aux sports. À l'un des motifs savants, aux autres la seule recherche de l'effort et de la compétition. La rubrique « Sciences, Arts et Lettres » occupe ainsi 30 % du volume des *Annuaire du Club alpin français* entre 1874 et 1904²²⁷. Les travaux cartographiques y tiennent une place importante. Mais le plaisir de l'ascension, dénué de préoccupations scientifiques, est bel et bien présent. Après avoir évoqué l'importance de l'exploration des Pyrénées pour leur mise en tourisme, nous reviendrons sur la singularité du « pyrénéisme » par rapport à l'alpinisme avant d'étudier l'attitude pyrénéiste vis-à-vis des aménagements touristiques en montagne. À l'heure du « développement durable » et de l'écologie, une légende « dorée » largement anachronique s'est en effet constituée, sur laquelle nous souhaiterions revenir.

1. Nommer, représenter, sélectionner les espaces

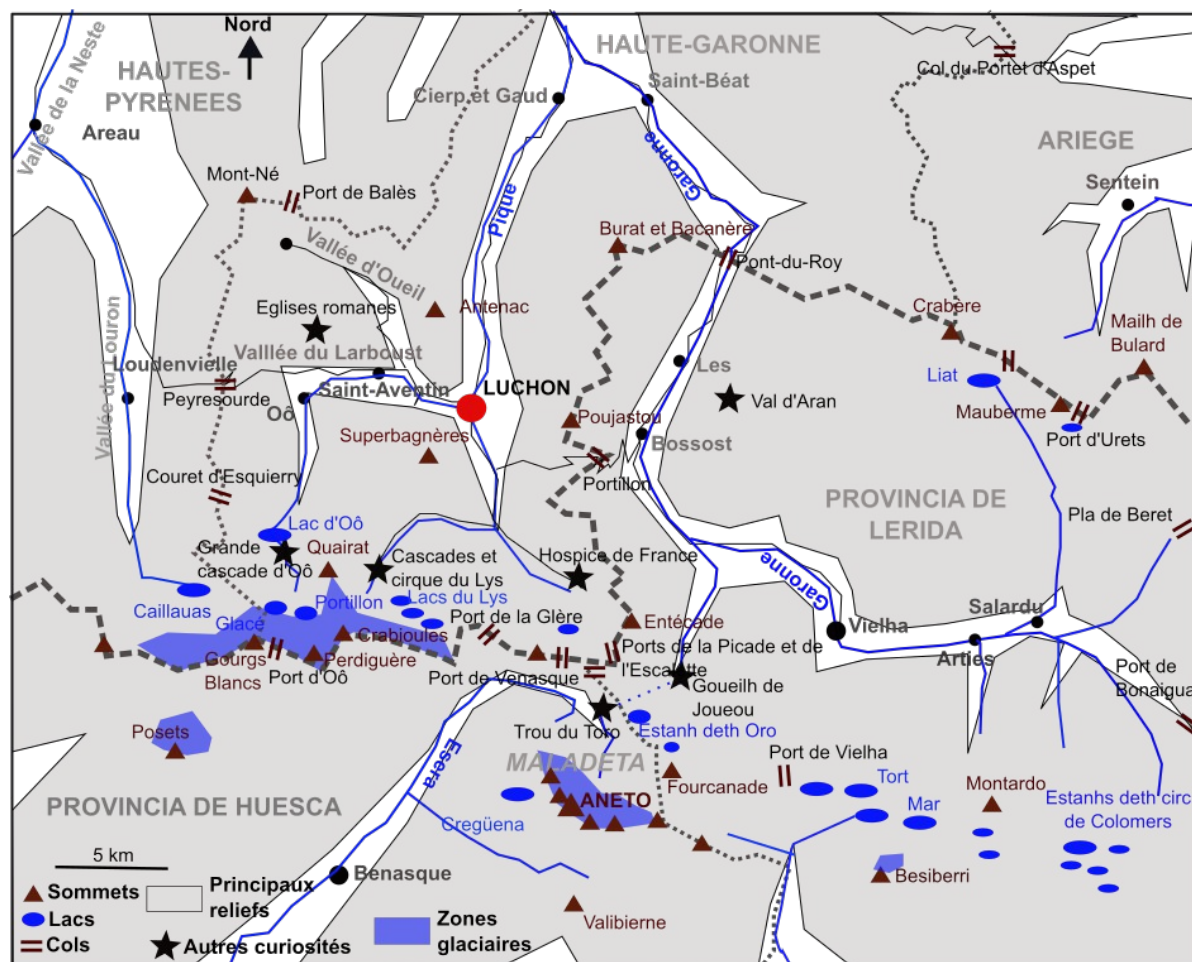
La découverte des montagnes passe par une mise en récit et une mise en image qui joue beaucoup pour donner envie aux voyageurs de visiter une région, pour guider l'expérience future et

225 Serge BRIFFAUD, *Naissance d'un paysage. La montagne pyrénéenne à la croisée des regards (XVI^e-XIX^e siècle)*, Toulouse, Tarbes, CIMA-CNRS-Université de Toulouse II, Association Guillaume Mauran, 1994, p. 328.

226 Sur cette formation du paysage pyrénéen à partir de l'iconographie suisse, du mythe pastoral, des récits de voyage et des motivations scientifiques : Serge BRIFFAUD, *Naissance d'un paysage, op cit.*, 1994, p. 301-458.

227 Olivier HOIBIAN, « Le Club alpin français (1874-1914) », in Olivier HOIBIAN (dir.), *L'invention de l'alpinisme. La montagne et l'affirmation de la bourgeoisie cultivée (1786-1914)*, Paris, Belin, 2008, p. 257.

assurer la postérité du « découvreur » ou de « l'inventeur » d'un site – de celui qui a fait accéder un lieu au statut d'attrait touristique. Représenter, nommer, situer et raconter, voilà ce qui permet de faire exister un paysage sur le marché touristique. C'est de ce pouvoir de création dont vont s'emparer les alpinistes (ou pyrénéistes).



*Les montagnes touristiques de Luchon*²²⁸

Identifier et nommer des montagnes pour le tourisme

Les représentations littéraires et picturales de la Suisse, abondantes dès le XVIII^e siècle, servent de grille d'appréhension pour les premiers explorateurs des montagnes pyrénéennes, nous l'avons évoqué. Ce sont elles qui permettent de voir, au-delà de l'éminence topographique, un paysage émotionnel, digne d'intérêt et de déplacement. Les Pyrénées échappent cependant au seul référent paysager suisse ; une série de sites est identifiée et célébrée comme un atout propre de ce massif méridional. On se souvient de Laversanne qui appelait les peintres à venir dans les Pyrénées, en 1806, pour assurer la promotion du massif²²⁹. À partir des années 1780, suivant les prescriptions

228 Carte réalisée par nos soins.

229 AD 31, 5 M 47 : « Mémoire de M. de Laversanne, sur les établissements thermaux des Pyrénées », Mémoire manuscrit, s.l. [Tarbes], s.d. [1806].

du peintre toulousain Pierre-Henri de Valenciennes, Pierre Wallaert, Louis-François Dupereux, puis Jules Coignet, Louis-François Lejeune, Louis-Julien Jacottet, Théodore Rousseau, Eugène Viollet-le-Duc, Gustave Doré ou encore Rosa Bonheur, entre autres, les vues des paysages pyrénéens se popularisent, par les expositions, dont le prestigieux Salon du Louvre, puis par les albums de lithographie²³⁰. Témoinnant des attendus du paysage pyrénéen et validant l'intérêt artistique, « pittoresque » des Pyrénées, conformant et confortant le regard touristique sur le massif, ces peintres font partie des « pyrénéistes », quoiqu'ils aient été oubliés par Béraldi²³¹. Leurs compositions paysagères multiplient les vues de certains sites pittoresques : ponts, villages, gorges, lacs, cols situés aux environs des Eaux-Bonnes, Cauterets, Luz, Gavarnie, Barèges, Bagnères-de-Bigorre, Luchon et le Val d'Aran²³². Ils représentent, avant tout, les sites consacrés et contribuent, par la répétition visuelle, à renforcer leur prééminence. Leur rôle est primordial avant le milieu du XIX^e siècle, en l'absence de photographies. Ils participent de la polarisation des flux sur certains lieux.

D'autres s'éloignent de ces sentiers battus et « inventent » de nouveaux sites à voir. Ces excursionnistes arpentent les Pyrénées, définissent des itinéraires, identifient des passages et des sommets et fixent ce qui est essentiel pour la reconnaissance d'un produit : une toponymie et une histoire. Au début du XIX^e siècle, au-delà d'un nombre limité de sites déjà connus autour des stations, la montagne pyrénéenne reste à ouvrir au regard touristique. Elle n'est pas inconnue des hommes, seulement des touristes. Les vastes estives et les zones de pâturages, sont un terroir agricole qui peut monter très haut – certains sommets bien exposés au soleil abritent une végétation plus abondante qu'affectionne les moutons. On ne mentionne pas de cristalliers dans les Pyrénées, contrairement à Chamonix, mais certains cols de haute montagne n'en sont pas moins bien connus des autochtones. La carte de Roussel et la Blottière, au début du XVIII^e siècle montre la densité des passages transfrontaliers par des cols parfois difficiles²³³. Ramond rencontre, dans un paysage caractéristique de la haute montagne, entre la Brèche de Roland (2 800 m) et l'Échelle des Sarradets, des contrebandiers. À Luchon, pour monter au Port d'Oô (3 000 m), région minérale et très enneigée, il y a « des piles de pierres, élevées sur les roches, par quelque contrebandier », c'est-

230 L'un des premiers albums à comprendre des vues des Pyrénées serait Constant BOURGEOIS, *Recueil des vues pittoresques de la France, comprenant les châteaux, couvents, abbayes et autres monuments*, Paris, Delpech, 1818, suivi peu de temps après par Antoine-Ignace MELLING, *Quatre-vingt sept dessins à la mine de plomb représentant de paysages, des scènes de la vie pyrénéenne réalisés d'après nature*, s.l., s.n., 1820.

231 Claire DALZIN, « Pyrénéisme et artistes aux Pyrénées ou comment passer d'"écrire" à "décrire" », in Jean PENENT et Claire DALZIN, *Les Pyrénées des peintres. Gouffres, chaos, torrents et cimes. Catalogue d'exposition, Toulouse, musée Paul-Dupuy, 18 octobre 2007 au 21 janvier 2008*, Toulouse, Privat, 2007, p. 21-27.

232 Jean PENENT et Claire DALZIN, *Les Pyrénées des peintres, op cit.*, 2007, p. 82-87.

233 ROUSSEL et François de LA BLOTTIÈRE, *Carte générale des Monts Pyrénées, et partie des Royaumes de France et d'Espagne*, Paris, Dépôt des fortifications, 1730.

à-dire des cairns indiquant le passage²³⁴. Une partie de l'œuvre des alpinistes est donc d'ajouter une vocation touristique à des itinéraires qui existent déjà et de les compléter en fonction de la curiosité pour telle vallée ou tel sommet. Si l'on s'intéresse d'abord aux sommets les plus importants, à partir des décennies 1840 et 1850 commence une course aux premières, qui s'achève pour l'essentiel des voies « normales » vers 1880²³⁵.

Avant de conquérir un sommet, il faut le désigner. Car une montagne sans nom n'existe pas et le nom même participe de la mise en tourisme des lieux. Les toponymes relèvent au départ des savoirs vernaculaires. Étienne-Gabriel Arbanère note dans ce sens en 1828 que « la dénomination des lieux dans les montagnes, ne sont encore fixés sur aucune carte, aucune relation », ce qui pose problème : une toponymie reconnue, normalisée, doit faire accéder ce qu'elle désigne à la notoriété publique²³⁶. La toponymie permet d'identifier, de singulariser, c'est ce que montre le massif de la Maladetta, situé en Aragon mais auquel on accède au XIX^e siècle presque uniquement depuis Luchon. Cette montagne neigeuse exerce une fascination certaine sur les voyageurs. Selon Ramond, qui la désigne d'un seul tenant sans distinguer l'Aneto, elle est « nommée comme le Mont-Blanc, la maudite »²³⁷. Cette appellation, évocatrice, semble en fait une mauvaise traduction de Maladetta (la « mauvaise montagne », toponyme très fréquent), confondue avec *maldita*. Devenu « Monts Maudits », le nom assure au massif une certaine aura romantique, avant même que l'on établisse avec certitude qu'il porte le plus haut sommet des Pyrénées. Car la chose est en débat jusque dans les premières décennies du XIX^e siècle. On ne sait pas exactement quelle pointe domine dans le massif. De loin, tout comme lorsqu'on arrive sur le glacier, le sommet qui est en fait le plus élevé ne paraît pas dominer. Reboul et Vidal lors de leur campagne d'ascensions entre 1786 et 1789 donnent une évaluation à plus de 3 500 m, Picot de Lapeyrouse quelques années plus tard 3 197 m seulement²³⁸. En 1825, l'officier géodésien Corabeuf réalise un relevé exemplaire qui fixe l'altitude maximale du massif à 3 403 m, affinée à 3 404 par les officiers de l'État Major dans les années 1840. Ramond est le premier à tenter l'ascension de la Maladetta en 1787, suivi par Cordier

234 Louis RAMOND DE CARBONNIÈRES, *Observations faites dans les Pyrénées, pour servir de suite à l'observation sur les Alpes*, Paris, Belin, 1789, p. 172.

235 Renaud de BELLEFON, *Histoire des guides*, op. cit., 2003, p. 377-378. Voir aussi Maurice GOURDON, *Les hautes montagnes du Comminges*, Saint-Gaudens, Abadie, 1890 où l'auteur rappelle pour chaque sommet l'auteur de la première. Toussaint Lezat, Henry Russell et lui-même sont les auteurs du plus grand nombre de premières autour de la vallée de la Garonne française et espagnole et de la Maladetta.

236 Étienne-Gabriel ARBANÈRE, *Tableau des Pyrénées françaises ; contenant une description complète de cette chaîne de montagnes et de ses principales vallées, depuis la Méditerranée jusqu'à l'océan*, Paris, Treuttel et Würtz, 1828, p. 215.

237 Louis RAMOND DE CARBONNIÈRES, *Observations*, op. cit., 1789, p. 196.

238 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées et les eaux thermales sulfurées de Bagnères-de-Luchon*, Napoléon Chaix et Cie, 1860, vol. 2, p. 915.

(professeur de géologie au muséum de Paris) et Neergaard en 1804, puis Charpentier en 1811, puis les ingénieurs des Mines Blavier et Belly en 1824, course dans laquelle meurt le guide Pierre Barrau, pris dans la rimaye. L'année précédente, en 1823, l'Allemand Friedrich Parrot publie le récit de ses excursions et de ses mesures dans le massif en 1817. Il semble le premier à identifier que le plus haut sommet du massif n'est pas le pic nommé Maladetta, qui semble visuellement dominer l'ensemble du massif éponyme, mais une pointe plus au sud-est : l'Aneto²³⁹. En 1827, Arbanère vise ce dernier sommet. Il tente d'y accéder par le versant méridional avec un guide de Benasque, car aucun Luchonnais ne veut l'accompagner suite à la mort de Barrau, un des leurs, mais il échoue, sans vraiment savoir où il est arrivé²⁴⁰. En 1842, Platon de Tchihatcheff, officier russe et géologue associe sa cordée à celle d'Albert de Franqueville, botaniste normand. Ils sont guidés par Jean Argaro, Pierre Redonnet Nate, Bernard Ursule, de Luchon, et Jean Sanio de Luz. Ils atteignent le sommet par deux fois, les 20 et 24 juillet. Ils passent par le sud pour éviter les glaciers dont les guides avaient peur²⁴¹. Le 22 août 1844, Toussaint Lezat réalise la deuxième ascension par une voie plus rapide ; celle, par le nord, directement depuis la Rencluse. Le plus haut sommet des Pyrénées est désormais nommé, son itinéraire est connu, l'ascension se développe, surtout à partir des années 1850 (comme pour le mont Blanc d'ailleurs) : le 1^{er} septembre 1857, vingt-quatre personnes atteignent le sommet²⁴². On tente alors d'appliquer les signes de la montagne alpine au plus haut sommet des Pyrénées, pour lui attirer une partie de sa gloire, mais au risque, aussi, de n'en faire qu'une pâle copie. Nérée Boubée appelle ainsi le glacier de l'Aneto la « *Mer de Glace* »²⁴³, et le docteur Lambron désigne la Maladetta comme « le Mont-Blanc des Pyrénées »²⁴⁴.

À partir de là, une « croissance inflationniste de sommets » s'opère, le tourisme densifie son marquage territorial²⁴⁵. Chaque pointe ignorée auparavant devient « pic » objet de première et de récit de victoire. Le Luchonnais dans son ensemble est concerné, mais en restant sur la Maladetta, nommée d'un bloc par Ramond on peut compter dix-sept sommets un siècle plus tard²⁴⁶. Franqueville, en 1845, y distingue déjà six sommets (y compris la Fourcanade ou Mail de Pouys,

239 Johann Jacob Friedrich Wilhelm PARROT, *Reise in den Pyrenäen*, Berlin, gedruckt und verlegt bei G. Reimer, 1823. Le nom vient du village aragonais le plus proche à vol d'oiseau. On l'orthographie souvent *Néthou* ou *Anéthou* au XIX^e siècle, selon la prononciation luchonnaise.

240 Voir le récit dans Étienne-Gabriel ARBANÈRE, *Tableau des Pyrénées*, *op cit.*, 1828, p. 225-240.

241 Albert de FRANQUEVILLE, *Voyage à la Maladetta*, Paris, L. Maison, 1845, p. 26.

242 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées*, *op cit.*, 1860, vol. 2, p. 917-920.

243 Nérée BOUBÉE, *Bains et courses de Luchon*, *op cit.*, 1843, p. 229, en italique dans le texte.

244 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées*, *op cit.*, 1860, vol. 1, p. 15.

245 Renaud de BELLEFON, *Histoire des guides*, *op. cit.*, 2003, p. 379.

246 Renaud de BELLEFON, *Histoire des guides*, *op. cit.*, 2003, p. 380-381.

donné à une hauteur erronée de 3 058 m)²⁴⁷. En 1877, Russell visite la longue crête qui s'étend au sud-est de l'Aneto, sans descendre sous les 3 000 mètres et est pris d'un appétit taxinomique : « on voit surgir sept grands sommets, assez distincts les uns des autres pour mériter chacun un nom.²⁴⁸ » Un nom et une première ascension, qui nourrit le compteur personnel de ces alpinistes pyrénéens.

Si la toponymie locale est souvent reprise, elle est aussi adaptée, à l'exemple du mont Roise dans les Alpes qui devient Rose. Bien souvent, les sommets rocheux et neigeux, espaces marginaux du terroir agropastoral et des circulations montagnardes, n'ont pas de nom vernaculaire. Alors on leur applique le nom des lieux proches, comme ceux des estives, par exemple (Estibère ou Campbieilh), remontés sur le sommet rocheux. À Luchon, les Gourgs-Blancs, « lacs blancs » (glacés), sont élevés en pic. Lorsque la réserve de noms locaux est épuisée ou, pire, lorsque ceux-ci sont inconvenants, les promoteurs d'excursions en montagne donnent libre cours à leur imagination. C'est le cas de Nérée Boubée : au début des années 1840, il propose de renommer une série de promenades et de sites par des références à la fréquentation et à l'histoire touristique de la ville. Dans le bourg même de Luchon, il suggère de renommer l'allée de Barcugnas, qui porte le nom d'un écart de Luchon jugé « fort peu romantique », « allée de Paris, car elle est exactement dans la direction de Paris.²⁴⁹ » Ce serait l'occasion de satisfaire la forte clientèle originaire de la capitale. Dans les vallées de la Pique et du Lys (dont le nom n'a d'ailleurs rien à voir avec les fleurs mais vient de « *litz* », les avalanches), il propose de renommer les cascades du nom de ceux :

« qui ont le plus contribué à accréditer les thermes de Luchon. Peu de villes ont comme Toulouse une grande salle des hommes illustres au Capitole. Peu de bains auront une galerie de cascades illustres aussi riche que celle de Luchon dans la vallée, les gorges et les vallons du Lys.²⁵⁰ »

La nature se fait allégorie de la réussite de Luchon. Boubée vient inscrire dans le nom même de ces paysages leur fonctionnalité touristique, ce qui peut créer une forme de lassitude ou un effet de pastiche. Il renomme ainsi vingt-cinq cascades. L'une, nommée localement Pich deths Verges, sur la route du col du Portillon, devient cascade Sidonie. Le gouffre d'Enfer est renommé Lapeyrouse, une autre cascade est nommée Richard, du nom du premier préfet de Haute-Garonne qui a relancé la construction des thermes. Boubée poursuit son œuvre en Espagne et nomme ainsi une cascade au-dessus du Lac de Paderne dans la Maladetta « cascade Désirée »²⁵¹. Ce n'est pas du goût de tous : Lambron et Lezat, « tout en approuvant l'intention de l'auteur » concèdent que « le

247 Albert de FRANQUEVILLE, *Voyage à la Maladetta*, Paris, L. Maisson, 1845, p. 13.

248 Henry RUSSELL, *Souvenirs d'un montagnard*, Pau, Impr. de Vignancour, 1878, p. 372-373. C'est la crête du « pic des Tempêtes », car il y subit de fortes rafales de vents, auquel on adjointra en 1908 plusieurs « pic Russel ».

249 Nérée BOUBÉE, *Bains et courses de Luchon*, *op cit.*, Pau, É. Vignancour, 1843, p. 13.

250 *Idem*, p. 182.

251 *Idem*, p. 223.

lecteur et les touristes se perdent au milieu de cette avalanche de noms.²⁵² »

Boubée ne renomme cependant pas la cascade d'Enfer dont le nom est parfaitement romantique. Ce toponyme, vernaculaire²⁵³, se rapporte à un site (une série de cascades, une gorge et un cirque) très prisé des visiteurs et montre que la façon de nommer les choses peut conditionner l'expérience qu'on en a (et sa reconnaissance sur le marché des paysages touristiques). Le récit qu'en rapporte par exemple Stéphane Liégeard relève, presque nécessairement, du champ lexical des ténèbres et des épopées :

« Entre les parois de la montagne qu'une main de fer semble avoir disjointe, le flot se précipite en deux ou trois sauts violents. Un fragment de roc aigu, semblable à la dent noire d'un monstre, pyramide au milieu de l'écume. [...] Cette cascade du *Gouffre infernal* est la bien nommée. [...] Effroyable vision, dont le souvenir seul donne le vertige. [...] La *rue d'Enfer* est devant moi. Quelle Durandal a fait cette brèche à la montagne ? Oui, c'est bien une rue, mais une rue du sombre royaume !²⁵⁴ »

Gageons que si elles avaient été « angéliques », ces cascades n'auraient pas inspiré les mêmes sentiments, ni connu le même succès.

Dans l'attribution de noms aux lieux, les alpinistes entrent aussi, parfois, dans un processus d'autocélébration collective : des pics prennent le nom de certains d'entre-eux. Lambron et Lezat semblent avoir la paternité du « col d'Alfred » entre Aragon et Catalogne, toujours dans le massif de la Maladetta, nom donné en hommage à Alfred Tonnellé, mort en 1858 quelques semaines après avoir effectué, *via* ce col, la première ascension de la Fourcade, que les auteurs proposaient d'ailleurs de renommer « pic Tonnellé du nom de son premier conquérant.²⁵⁵ » En 1908, dans le seul Luchonnais, le Pic Noir devient pic Gourdon, le Pic du Passage devient pic Lézat, Saint-Saud donne son nom à un pic près des Gours-Blancs. Non loin, Franz Schrader donne le sien au Grand Batchimale, Henry Russell à des sommets de la Maladetta. Cette toponymie marque symboliquement l'appropriation d'un territoire, celui de la haute montagne, par les alpinistes²⁵⁶.

L'œuvre cartographique, entre défense nationale et tourisme

La découverte touristique de la montagne se matérialise aussi dans la cartographie, qui se rationalise au XIX^e siècle. Elle sanctionne ce dense travail de quadrillage touristique de la montagne et rejoint des enjeux militaires de connaissance du territoire. Le premier travail cartographique d'ensemble des Pyrénées est bien antérieur au tourisme et remonte au conflit qui débute en 1635

252 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées, op cit.*, 1860, vol. 1, p. 261.

253 Il remonterait au moins au XVII^e siècle, cf. Renaud de BELLEFON, *Histoire des guides, op. cit.*, 2003, p. 374.

254 Stephen LIÉGEARD, *Vingt journées d'un touriste en pays de Luchon*, Paris, Hachette, 1874, p. 106-112. Italiques du texte original respecté. Parfois trouve-t-on, aujourd'hui, l'oxymore « ru » d'Enfer pour désigner cette gorge.

255 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées, op cit.*, 1860, vol. 2, p. 911-912.

256 *Idem*, p. 379.

entre la France et l'Espagne. Le traité des Pyrénées signé en 1659 y met un terme et fixe approximativement la frontière sur la ligne de faîte des Pyrénées. Après ce moment important de prise de conscience de l'unité pyrénéenne, pour des raisons politiques, le travail le plus abouti est celui de Roussel et la Blotière publié en 1730 et qui fait encore référence au début du siècle suivant²⁵⁷. Après 1789, si les premiers voyageurs-touristes publient des cartes à petite échelle et localisées, les officiers géodésiens Peytier, Hossard, Coraboeuf et Testu mènent une campagne sans précédent entre 1825 et 1827. Ils cartographient précisément la frontière et identifient la hauteur des monts, jusque-là méconnue. Ils réalisent ainsi de nombreuses premières sur des sommets aux itinéraires parfois délicats, comme le Balaïtous, le Montclam, le Maubermé ou, vraisemblablement, le Pic des Crabioules, et c'est Henri Béraldi qui sortira leurs exploits de l'ombre²⁵⁸. Leur travail est complété par les campagnes des officiers topographes entre 1848 et 1852 qui permettent de publier la carte dite d'état-major par le Dépôt de la Guerre en 1865. Connue sur son tracé frontalier, la chaîne reste imparfaitement connue dans le détail. En marge des commandes officielles, certains entreprennent donc de cartographier des portions des Pyrénées. On a déjà rencontré Toussaint Lezat à Luchon, auteur de nombreuses premières qui lui permettent de cartographier le Luchonnais et de réaliser un plan en relief très apprécié des touristes, dès les années 1850. L'effet visuel prime cependant sur l'exactitude topographique : l'échelle est de 1 : 10 000^e en plan, et 1 : 5 000^e en hauteur pour exagérer les reliefs et restituer l'impression que font les montagnes lorsqu'on s'y trouve. Face aux critiques des « gens de science exacte », Lezat réalise un autre plan au 1 : 40 000^e²⁵⁹. L'Anglais Charles Packe mène aussi des travaux cartographiques et publie une carte du Luchonnais en 1864 puis une carte du massif voisin de la Maladetta²⁶⁰.

Ensuite, le Club alpin français (CAF) qui a pour objet l'amélioration des connaissances géographiques des montagnes, entreprend de coordonner et systématiser ces entreprises isolées. Si de larges portions du versant français sont déjà cartographiées (Luchon et les Hautes-Pyrénées en particulier), le Club impulse la cartographie générale de la chaîne, en particulier sur le versant espagnol. Dans son entreprise, les besoins touristiques rencontrent les besoins militaires : il semble désormais important de pouvoir fournir des cartes pratiques aux touristes en même temps que de connaître précisément la topographie des vallées des deux côtés de la frontière pour les besoins de défense nationale. Le colonel Ferdinand Prudent (1835-1915), qui entre au CAF en 1876, réunit

257 ROUSSEL et François de LA BLOTTIÈRE, *Carte générale*, op cit., 1730.

258 Henri BÉRALDI, *Cent ans aux Pyrénées, t. I. Ramond. La littérature pyrénéiste de l'Empire et de la Restauration. Les officiers géodésiens*, Paris, 1898,

259 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées*, op cit., 1860, vol. 1, p. 629-630.

260 Jean ROBERT, *Trois siècles de cartographie dans les Pyrénées. Catalogue d'exposition au musée pyrénéen, Château fort de Lourdes, juin-octobre 1978*, Lourdes, Musée pyrénéen, 1978.

immédiatement autour de lui les grands explorateurs des Pyrénées pour organiser la cartographie générale de la chaîne. C'est la « pléiade » définie par Henri Béraldi²⁶¹ : Henry Russell (1834-1909), Édouard Wallon (1821-1895), Alphonse Lequeutre (1829-1891), Franz Schrader (1844-1924), Maurice Gourdon (1847-1941), et Aymard d'Arlot de Saint-Saud (1853-1951). Ils sont tous reconnus dans le monde de l'alpinisme français et sont proches d'Adolphe Joanne, qu'ils ont pour certains côtoyé au sein de la Société Ramond, de la Société de géographie de Paris et des éditions Hachette. Franz Schrader en particulier, président du comité de rédaction de l'*Annuaire du Club alpin français* à partir de 1881, président du CAF entre 1901 et 1904, est aussi le directeur du service cartographique des éditions Hachette à partir de 1880, pour lesquelles il réalise aussi des manuels de géographie pour l'école primaire²⁶². Une première carte d'ensemble au 1 : 800 000^e, issue de ces travaux, est publiée en 1886 dans le guide Joanne *Pyrénées*, suivie d'une carte des Pyrénées espagnoles au 1 : 200 000^e des Pyrénées espagnoles en 1892. Les échelles s'affinent et la réalisation des cartes topographiques au 1 : 25 000^e commence au début du XX^e siècle pour s'achever à l'échelle nationale, seulement, en 1978²⁶³. Sur le versant français des Pyrénées, la précision remarquable de ces cartes doit beaucoup aux travaux effectués depuis le milieu du XIX^e siècle par les « Pyrénéistes ». Ces cartes, elles-mêmes, témoignent par la toponymie, les points signalés (pics, cols et lacs, sentiers) de la nouvelle fonctionnalité de la montagne, qui n'est plus seulement un terroir agricole mais aussi un terrain de jeu et d'émotions.

Les alpinistes conditionnent les pleins et les creux des montagnes touristiques

La « densité » de la toponymie traduit en effet l'avancement touristique des massifs. Dans le Luchonnais, dès 1789, si Ramond confond par exemple les Spijeoles avec ce qui semble être aujourd'hui le Perdiguère²⁶⁴, globalement, on suit assez facilement ce que l'auteur désigne, y compris en haute montagne. Les espaces sont simplement moins individualisés : les « Spijoles », le « Selh de la Baque » ou les « Crabioules » désignent plusieurs lacs, sommets et étendues neigeuses, qui vont être spécifiés, découpés au gré des excursions suivantes²⁶⁵. En Ariège, la toponymie est

261 Henri BÉRALDI, *Cent ans aux Pyrénées. t. 4. La Pléiade. Le versant espagnol. Lequeutre. Wallon. Schrader. Gourdon. St Saud*, Paris, L. Danel, 1901.

262 Franz SCHRADER et Henry LEMONNIER, *Éléments de géographie, rédigés suivant les programmes de l'enseignement primaire*, Paris, Hachette, 1881 ; Franz SCHRADER et Henry LEMONNIER, *Cours général de géographie, contenant en un seul volume les matières indiquées par les programmes du 27 juillet 1882 pour l'enseignement de la géographie dans les écoles primaires*, Paris, Hachette, 1886 ; Franz SCHRADER et Louis GALLOUÉDEC, *Petit atlas de géographie*, Paris, Hachette, 1899. Biographie de Schrader dans Numa BROU, « Pour le cinquantenaire de la mort de Franz Schrader (1844-1924) », *RGPSO*, 1974, vol. 45, p. 5-16 ; Jean PENENT et Claire DALZIN, *Les Pyrénées des peintres. Gouffres, chaos, torrents et cimes. Catalogue d'exposition, Toulouse, musée Paul-Dupuy, 18 octobre 2007 au 21 janvier 2008*, Toulouse, Privat, 2007, p. 82-87.

263 Jean ROBERT, *Trois siècles de cartographie, op cit.*, 1978, p. 150-160.

264 Louis RAMOND DE CARBONNIÈRES, *Observations, op cit.*, 1789, p. 183 et 188.

265 Ainsi le Selh de la Baque (littéralement « Glacier de la Vache ») désigne chez Laboulinière en 1825 toute la

beaucoup plus lacunaire, aléatoire parfois, et témoigne du délaissement relatif du département par les touristes. En 1825, Pierre Laboulinière indique que le Val d'Aran confine « avec une partie du canton de Moissac (Arriège) [sic] ». Cette confusion entre Moissac et Castillon-en-Couserans, chez l'ancien secrétaire de la préfecture des Hautes-Pyrénées, confirme la bien faible notoriété de l'Ariège²⁶⁶. C'est que la plupart des récits de voyage délaissent l'Ariège. Arbanère et Chausenque, qui voyagent ensemble et publient à quelques années d'intervalle, font figure d'exception en s'attardant, un peu, sur l'Ariège. Le Couserans, cependant est presque totalement ignoré²⁶⁷. Chausenque estime que « les vallées du Salat [...] ne méritent pas l'abandon où les laissent les naturalistes et les curieux pour aller explorer d'autres cantons plus célèbres »²⁶⁸. Cet oubli vient du fait que les eaux thermales présentes n'ont pas attiré, comme dans les vallées voisines « l'élite de la population de l'Europe ». Aulus présente les meilleures chances, grâce à sa source²⁶⁹ et à la variété des paysages environnants, qui concentrent tous les attendus de la montagne : « pittoresque et sauvage » d'Ars, « grandeur » du Garbet et « scènes pastorales » gracieuses du Fouillet²⁷⁰. Dans la deuxième moitié du siècle encore, les guides et récits de voyage se font étrangement imprécis, confondant, par exemple, le Maubermes et le Mont Valier dans le Couserans, deux sommets bien individualisés vus de Toulouse ou du Luchonnais²⁷¹. Dans les années 1860, le docteur Lambron, qui décrit une traversée des Pyrénées d'ouest en est préconise d'éviter Saint-Girons en venant de Luchon, le parcours pour y aller étant trop long. Le mieux est de rentrer à Toulouse, puis de gagner Ax par la vallée de l'Ariège²⁷². Au même moment, des auteurs ariégeois, de tous horizons politiques, s'entendent pour réaliser un guide qui loue les paysages du département. L'Ariège, présenterait tout ce qui peut attirer ailleurs les touristes :

« La nature a prodigué les beautés de tout ordre dans cette partie de la zone pyrénéenne, où les touristes trouvent à chaque pas des objets qui appellent leur attention : sites charmants, aspects grandioses, fraîches eaux, cascades, lacs, étangs, glaciers, neiges éternelles, thermes, mines, ruines pittoresques, costumes

montagne au dessus du Lac Glacé du Port d'Oô, dont le lac lui-même : Pierre LABOULINIÈRE, *Itinéraire descriptif et pittoresque des Hautes-Pyrénées françaises, jadis territoires du Béarn, du Bigorre, des Quatre Vallées, du Comminges et de la Haute-Garonne*, Paris, Gide Fils, 1825, p. 246. Une des dernières zones de confusion se trouve dans le cirque des Crabioules, où les deux sommets à plus de 3 000 m, au sud du Grand Quairat sont quelques peu confondus en un seul « Pic des Crabioules », alors même qu'ils sont bien individualisés (Aujourd'hui : Pic des Crabioules et Pic Intermédiaire ou du Passage ou Lezat).

266 Pierre LABOULINIÈRE, *Itinéraire descriptif*, *op cit.*, 1825, p. 184.

267 Étienne-Gabriel ARBANÈRE, *Tableau des Pyrénées françaises*, *op cit.*, 1828, p. 123-128 sur la vallée du Salat.

268 Vincent de CHAUSENQUE, *Les Pyrénées ou Voyages pédestres dans toutes les régions de ces montagnes depuis l'océan jusqu'à la Méditerranée*, Paris, Lecointe et Pougin, 1834, vol. 2, p. 104.

269 *Idem*, p. 158.

270 *Idem*, p. 140.

271 Par exemple Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *op. cit.*, 1860, vol. 2, p. 866, ou Stéphane LIÉGÉARD, *Vingt journées*, *op cit.*, 1874.

272 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées*, *op. cit.*, 1864, vol. 2, p. 981-993.

originaux, verdoyantes collines, monts décharnés, pics audacieux, vastes grottes, forêts profondes, solitudes majestueuses, faune intéressante, flore variée.²⁷³ »

Cette tentative de promotion interne, éditée par un imprimeur ariégeois, ne semble pas très efficace. Car les autres guides sont influencés par les récits des pyrénéistes qui augmentent continuellement les attraits des stations déjà en vogue. En 1834, le guide Richard présente dix-neuf excursions depuis les stations pyrénéennes. En 1858, le guide Joanne sur les Pyrénées présente sept courses autour de Cauterets, dix de Barèges, Luz et saint-Sauveur, six autour de Gavarnie, onze autour de Bagnères-de-Bigorre, vingt autour de Luchon²⁷⁴. L'Ariège est délaissée, ce que reconduit le récit de voyage d'Hippolyte Taine, grand succès de librairie, réédité vingt-six fois entre 1858 et 1930 et cinq fois en anglais à partir de 1875, qui n'évoque pas du tout l'Ariège²⁷⁵. Le rôle des alpinistes se renforce dans cette littérature normative. Après s'être inspiré des récits d'excursions d'autres auteurs, le Guide Joanne laisse aux membres du Club alpin français (Adolphe Joanne est parmi les fondateurs du club) l'essentiel de la rédaction et de l'illustration de son guide, en dehors des informations pratiques et médicales²⁷⁶. Ces alpinistes ayant délaissé l'Ariège, l'Ariège est délaissée par les guides. En 1901, dans le parcours idéal du Sud-Ouest décrit par Karl Baedeker, l'Ariège est évitée, tandis que quatre jours sont indiqués pour Cauterets et Luchon. Si l'on s'attarde sur la place accordée à chaque partie, Luchon avec onze pages en occupe plus que toute l'Ariège²⁷⁷.

Pour Émile Labroue, « les Pyrénées ariégeoises sont relativement peu connues. Elles attirent moins les visiteurs que les grandes Pyrénées centrales ; elles sont, il est vrai, moins grandioses que celles-ci et elles offrent moins de curiosités.²⁷⁸ » Si elles offrent moins de curiosités, c'est aussi qu'elles n'ont pas bénéficié de l'intensité des récits des pyrénéistes, concentrés à l'Ouest de la vallée de la Garonne. Elles n'ont pas réussi à incarner les Pyrénées. Pas assez Suisses, ces montagnes ariégeoises ne sont pas non plus assez pyrénéennes pour intéresser les excursionnistes du XIX^e siècle²⁷⁹. Lorsque Luchon ou les Hautes-Pyrénées peuvent aligner le nombre et la variété de leurs courses en haute montagne, les Pyrénées de l'est n'ont durablement pas grand chose à proposer : ce n'est pas tant qu'elles manquent de montagnes mais bien, plutôt, que les récits d'excursions et les sommets au prestige consacré leur font défaut car les alpinistes s'en sont détournés.

273 *L'Ariège*, Foix, Pomiès, 1863, réédition Nîmes, Lacour, 1998, p. 22-23.

274 Serge BRIFFAUD, *Naissance d'un paysage*, op. cit., 1994, p. 290.

275 Hippolyte TAINÉ, *Voyage aux Pyrénées*, Paris, Hachette, 1858. Succès de l'ouvrage : Serge BRIFFAUD, *Naissance d'un paysage*, op. cit., 1994, p. 353.

276 Voir Paul JOANNE, « Préface », *Les Pyrénées*, Paris, Hachette, 1882, p. XVII-XVIII.

277 Karl BAEDEKER, *Le Sud-Ouest de la France de la Loire à la frontière d'Espagne. Manuel du voyageur*, 7^e éd., Leipzig, Paris, K. Baedeker, P. Ollendorff, 1901, p. XII, 343-349, 355.

278 Émile LABROUE, *À travers les Pyrénées*, Paris, Librairie Ch. Tallandier, 1900, p. 161.

279 C'est ce que l'on peut lire chez Henry RUSSELL, *Souvenirs*, op. cit., 1878, p. 256-259.

2. Les montagnes, un espace de distinction masculine

Si les récits de voyage et d'ascension discriminent et consacrent des sites, si leur rôle symbolique sur l'imaginaire touristique et l'affectation d'un sens touristique aux montagnes est important, ces excursionnistes sont-ils très suivis dans leurs pratiques ? Au-delà de ce que montre la socio-histoire de leur groupe²⁸⁰, ces quelques explorateurs de la chaîne sont-ils suivis ? Assurément, l'alpinisme ne constitue pas un segment quantitativement important du marché touristique, du moins dans les Pyrénées : on ne trouve aucun centre né de la seule fréquentation de la haute montagne, au contraire de la Suisse. Les alpinistes n'en sont pas moins importants, car ils normalisent des pratiques et nourrissent l'image des destinations pyrénéennes sur le marché du tourisme de montagne, tout en se construisant un espace de distinction.

Normaliser les pratiques

Au-delà de la toponymie et des itinéraires, les alpinistes normalisent en effet la pratique de la montagne. Ils expérimentent, conseillent et orientent leurs imitateurs. Au XIX^e siècle, les courses sont systématiquement présentées sous forme de récit, on ne rencontre pas encore ces topo-guides rationalisés de l'entre-deux-guerres²⁸¹. Mais les guides intègrent des aspects pratiques et engagent déjà à une codification des courses : l'équipement est souvent précisé de même que les horaires de course. En 1834, Vincent de Chausenque donne ainsi des conseils sur l'équipement mais aussi sur le rythme à adopter dans la marche : il suggère une cadence d'environ 200 toises (soit environ 400 m) de dénivelé positif par heure²⁸². Son hygiène de vie lors des excursions n'est pas toujours recommandable mais correspond bien à la pratique de la montagne au XIX^e siècle et à la manière de considérer l'alcool. Pris d'une défaillance dans la montée du Montcalm (par le Pla Subra) en Ariège, il prend « une liqueur spiritueuse » qui « est un baume de vie »²⁸³. Russell, lui, n'apprécie pas l'eau et ne consomme que du vin en excursion, obligeant parfois ses guides à des courses démesurées pour assurer le ravitaillement²⁸⁴. Dans son guide de 1843, Nérée Boubée donne, lui aussi, l'état des

280 Dominique LEJEUNE, *Les alpinistes en France à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle (vers 1875-vers 1919). Étude d'histoire sociale, étude de mentalité*, Paris, France, CTHS, 1988, qui retrace une « mentalité collective » en laissant de côté les conflits internes. Sa typologie est revue par Olivier HOIBIAN, *Les alpinistes en France (1870-1950). Une histoire culturelle*, Paris, L'Harmattan, 2000. Sur les alpinistes britanniques : Michel TAILLAND, *Les alpinistes victoriens*, Villeneuve d'Ascq, France, Presses universitaires du Septentrion, 1997.

281 Réalisés autour du Groupe de haute montagne, ces guides poussent le plus loin cette normalisation pratique. Dans ces ouvrages épurés, où se condense un vocabulaire spécifique, les itinéraires sont numérotés, cadencés, minutieusement décrits, les difficultés cotées. Olivier HOIBIAN, *Les alpinistes*, *op. cit.*, 2000, p. 148-150. L'un de ces guides dans les Pyrénées : Georges LEDORMEUR, *Les Pyrénées Centrales du val d'Aran à la vallée d'Aspe*, Tarbes, 1928.

282 Vincent de CHAUSENQUE, *Les Pyrénées*, *op. cit.*, 1834, vol. 1, p. 41 et *sq.*

283 Vincent de CHAUSENQUE, *Les Pyrénées*, *op. cit.*, 1834, vol. 2, p. 115.

284 Ainsi au Cotiella : Henry RUSSELL, *Souvenirs*, *op. cit.*, 1878, p. 158-178.

chemin, le matériel à prévoir et le temps que prennent les courses²⁸⁵. En 1860, le guide du docteur Lambron et du pyrénéiste Lezat donne les horaires des courses avec une précision déconcertante : « 12h45 min » par exemple pour le Pic de Boum²⁸⁶. L'obsession du temps et de la cadence s'invite au cœur du tourisme.

Certes, la description du parcours est insuffisante pour s'y retrouver seul sur le terrain, mais les excursions étant systématiquement entreprises avec un guide, il serait inutile de trop détailler les itinéraires, d'autant plus qu'il n'y a pas de carte réellement utilisable en randonnée avant le XX^e siècle. Le poids du récit pèse encore : il en va de la reconnaissance publique des auteurs, jugés tant sur leurs exploits que par leur capacité à les mettre en récit²⁸⁷. Si les guides Joanne par exemple sont plus concis, la partie sur les excursions ressemble davantage à un inventaire des courses possibles qu'à des itinéraires pratiques. La formule littéraire du topo-guide reste à inventer pour proposer des guides de randonnée réellement pratiques.

Une haute montagne encore peu fréquentée

En bonne place dans les récits de voyage et les guides, la haute montagne, dans les Pyrénées comme ailleurs, semble n'être que peu fréquentée. Même si au milieu du siècle, le regard « se hisse vers les cimes et se fixe sur elles²⁸⁸ » davantage qu'auparavant, l'alpinisme reste une pratique distinctive. Pour l'essentiel, les excursions touristiques restent celles pratiquées à l'époque romantique par Taine ou Hugo : dans la moyenne montagne, vers des zones de cascades, des cols et des lacs aisément accessibles. L'engagement physique moyen des touristes à Luchon semble faible, et les attentes paysagères encore limitées. Il suffit de s'en rapporter à un article de René Pont-Just dans *Le Figaro* en 1878 : après deux heures de montée en direction du modeste Poujastou (2 015 m),

« nous hésitâmes un instant, mais nous en avons trop fait pour reculer, et ce que nous devions trouver après tant d'efforts, de fatigues et de dangers, était sans doute vivement désiré, car nous reprîmes bravement notre marche. [...] Nous étions sous le sommet du pic Poujastou, en face d'un des plus splendides panoramas du monde.²⁸⁹ »

Henry Spont estime qu'à Luchon « l'on danse, on cause, on joue, on s'amuse, on se promène, on ne marche pas²⁹⁰ ». Jusqu'à 1914, la plupart des excursions en montagne, à Luchon

285 Nérée BOUBÉE, *Bains et courses de Luchon*, op. cit., 1843, p. 42 et sq.

286 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées*, op. cit., 1864, vol. 2, p. 890.

287 Stéphane LIÉGEARD déplore chez Russell la « sécheresse » et « certaines rudesses de descriptions trop dépouillées d'artifice » : Stéphane LIÉGEARD, *Vingt journées*, op. cit., 1874, p. 6-7.

288 Bernard DEBARBIEUX, *Chamonix-Mont-Blanc (1860-2000). Les coulisses de l'aménagement*, Saint-Gervais, Édimontagne, 2001, p. 21.

289 René PONT-JUST, « Sur le pic de Poujastou », *Le Figaro*, 11 septembre 1878.

290 Henry SPONT, *Les Pyrénées. Les stations pyrénéennes, la vie en haute montagne*, Paris, Perrin, 1914, p. 41, 44-45.

comme à Cauterets, Chamonix, ou Zermatt, sont bel et bien éloignées des grandes courses de haute montagne²⁹¹. La fréquentation de quelques sommets peut l'illustrer. Les deux plus hauts sommets des Pyrénées, l'Aneto et les Posets, situés en Aragon, s'entreprennent depuis Luchon. Le pico Posets reçoit ses premiers hôtes en 1856. Seize ans plus tard, il n'a été gravi qu'une quinzaine de fois²⁹². Selon Maurice Gourdon, en 1890, l'Aneto (« Néthou ») serait fréquenté par la « la foule banale des touristes » et détournerait les grimpeurs des autres sommets du Luchonnais²⁹³. Le registre de l'Aneto, publié pour la période 1842-1892, permet de voir que l'ascension en est réussie tous les ans par au moins une caravane à partir de 1848²⁹⁴. Dès 1859, un rythme moyen de treize ascensions réussies par an est pris (environ une par semaine sur les trois mois de saison, juillet, août et septembre, mais le chiffre est très variable selon les saisons). La course requiert deux jours depuis Luchon en passant par le port de Venasque et les conditions météorologiques qui changent vite en montagne ont dû compromettre certaines expéditions. On retrouve donc, entre 1860 et 1892, autour de trente à quarante touristes par an à son sommet, par groupes de deux ou trois, avec à peu près autant de guides. Les pages arrachées dans les années 1870 et 1880 fragilisent ces résultats, mais quoi qu'il en soit ce n'est pas une fréquentation massive : il n'y aurait qu'un à trois visiteurs de Luchon sur mille qui atteindraient le point culminant des Pyrénées, peut-être le double ou le triple qui l'auraient tenté en ajoutant les ascensions ratées²⁹⁵. On n'est pas si loin des chiffres du Mont-Blanc, bien plus long et difficile mais attrait majeur de Chamonix : entre 1840 et 1860, cent expéditions ont réussi à atteindre le faite des Alpes²⁹⁶ contre une soixantaine à son homologue pyrénéen. À partir des années 1860, le Mont Blanc compte soixante expéditions par an, soit, sur les deux mois de saison, une par jour et deux à trois fois plus que l'Aneto depuis Luchon²⁹⁷. On n'est

291 Voir Renaud de BELLEFON, *Histoire des guides*, op. cit., 2003, p. 151, 160, 174 et 176-177. Pour Henry SPONT, *Les Pyrénées*, op. cit., 1914, p. 91 : « À de rares exceptions près, aucun changement profond n'est intervenu depuis l'époque où M. Taine, alors jeune homme, écrivait son charmant *Voyages aux Pyrénées* [1855-1858]. Il s'est assis sur cet arbre, il a bu l'eau de ce torrent, il s'est accoudé à ce rocher. »

292 Renaud de BELLEFON, *Histoire des guides*, op. cit., 2003, p. 327 pour la première des Posets (manquée selon Beraldi parce qu'elle n'a pas fait l'objet de récit), et LIÉGEARD Stephen, *Vingt journées*, op. cit., 1874, p. 230 pour la statistique de 1872.

293 Il pense à la haute montagne, fréquentée lors de périples de plusieurs jours, étendue jusqu'aux confins des Encantats. Maurice GOURDON, *Les hautes montagnes du Comminges*, Saint-Gaudens, Abadie, 1890, p. 2.

294 Maurice GOURDON, *Un demi-siècle d'ascensions au pic de Néthou*, extrait de la *Revue de Comminges*, 1895, Bibliothèque municipale de Toulouse. Il faut supposer que tous les visiteurs de l'Aneto aient inscrit leur nom, ce qui ne présente pas de doute pour Gourdon.

295 Sans compter les échecs dus aux conditions climatiques, l'arrête finale peut en dissuader certains : « [...] vous franchissez ensuite le *Pont de Mahomet*, une arrête longue de trente mètres seulement sur une largeur de un mètre, avec des précipices affreux des deux côtés, et vous aurez atteint le pic le plus élevé de toute la chaîne des Pyrénées, le *Néthou*. » J. DAUNIC, *Luchon-Guide à l'usage des baigneurs et des touristes à Luchon. Douzième édition revue et corrigée*, Bagnères-de-Luchon, Sarthe, 1902, p. 159.

296 *Idem*.

297 Renaud de BELLEFON, *Histoire des guides*, op. cit., 2003, p. 162.

pas encore sur une fréquentation massive. Le pic d'Aneto, faiblement arpenté (par rapport à la masse de touristes présents à Luchon), semble pourtant le haut sommet « luchonnais » le plus fréquenté, en tout cas avec des guides : d'après les données présentées par Renaud de Bellefon, c'est la course de haute montagne que le guide à pied luchonnais Jean Angusto, dit Raphaël, a le plus effectuée entre 1889 et 1906 (soixante fois, une course sur deux). Le Perdiguère vient ensuite (moins de vingt-cinq fois), puis, en dessous des dix fois (moins d'une fois par saison donc), viennent le Maupas, les Crabioules, le Pic Intermédiaire (devenu Lezat en 1909), le Hourgade ou les plus lointains Besiberri et Montardo (pour les sommets du « domaine » luchonnais)²⁹⁸.

La haute montagne pour la grandeur des stations et la distinction des hommes

Les alpinistes veulent-ils réellement être imités ? C'est ce que l'on peut se demander en lisant leurs productions. Nérée Boubée fournit, par exemple, d'étranges indications sur les courses de haute montagne en faisant tout pour dissuader les visiteurs de les entreprendre, mais en les décrivant tout de même. Ainsi au port d'Oô (3 000 m), destination classique des récits de voyage à Luchon, il indique qu'il n'y a « rien à voir » : « à moins que vous soyez géologue, botaniste ou chasseur, toute autre course vous procurera plus de plaisir que celle du port d'Oô. » Dans le même sens, on se demande pourquoi il décrit la longue excursion par l'actuel col des Gourgs Blancs et la Porte d'Enfer. Il en fait :

« ce voyage, auquel je n'invite personne ; qu'un père doit défendre à son fils ; qu'un ami ne saurait conseiller à moins qu'il s'agisse de sevrer et de déguster une bonne fois quelque coureur extravagant et indomptable.²⁹⁹ »

Trente ans plus tard, Stephen Liégeard moquera cette emphase particulière³⁰⁰. En réalité, Boubée découpe la montagne touristique et crée une géographie distinctive. En déconseillant, tout en décrivant ces itinéraires, il désigne des espaces qui permettent d'exercer sa vaillance, son courage. La haute montagne est idéalement présente dans le produit touristique luchonnais, mais elle reste un espace réservé aux visiteurs les plus téméraires – alors assimilés à des « voyageurs »³⁰¹. On peut, si on le désire, trouver l'aventure à Luchon et sinon, au moins, s'en rapprocher.

Malgré cette faible fréquentation de la haute montagne, les alpinistes nourrissent la liste des excursions proposées dans les guides. Le pic de Hourgade (2 964 m.), vraisemblablement un des

298 *Idem*, p. 281, 282, 286.

299 Nérée BOUBÉE, *Bains et courses de Luchon*, *op. cit.*, 1843, p. 70-71.

300 Stéphane LIÉGÉARD, *Vingt journées*, *op. cit.*, 1874, p. 8-9.

301 Dans la littérature et dans l'imaginaire, la connotation de la figure du « voyageur » celui qui prend des initiatives, découvre, est généralement plus positive que celle du visiteur ou du « touriste », bien que ces figures se confondent largement dans les faits : Jean-Didier URBAIN, *L'idiot du voyage. Histoires de touristes*, Paris, Payot, 2002 ; Jean-Michel HOERNER, « Le voyageur est-il un touriste ? », in Frédéric BARTCZAK et Johann RAGE, *Les Pyrénées entre deux mondes*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2003, p. 13-21.

derniers sommets bien individualisés du Luchonnais à être conquis (en 1882 par Henri Brulle et Jean Bazillac³⁰²), les crêtes déchiquetées du Haut-Aran, comme le Montardo (conquis par Maurice Gourdon en 1876³⁰³) et le Besiberri, alimentent la liste des excursions réalisables depuis Luchon dans les guides³⁰⁴. On ajoute des sommets alors même que la haute montagne n'est pas en vogue : il en va en fait du rayonnement symbolique de Luchon et des alpinistes. Ce sont autant de courses potentielles qui, par l'effet de nombre, peuvent convaincre les visiteurs que Luchon présente le caractère montagnard suffisant.

Le Club alpin français (CAF) illustre ce paradoxe de l'alpinisme : il ne regroupe que très peu de monde, mais son prestige symbolique lui donne une place centrale dans la construction de l'image de la montagne. Créé en 1874, reconnu d'utilité publique en 1881, il s'impose comme l'interlocuteur essentiel pour toutes les questions qui ont trait à l'aménagement de la montagne. Pourtant, ses membres sont peu nombreux : 6 000 en 1900, 7 000 en 1913, contre 11 000 au Club alpin suisse, 93 000 au Club alpin austro-allemand et 668 à l'élitiste *Alpine club*³⁰⁵. Par leurs productions littéraires et l'écoute dont ils jouissent dans les stations, les membres du CAF peuvent diffuser auprès du public la manière de fréquenter la montagne qu'ils estiment légitime. Cette bonne façon de ressentir et de se comporter dans la montagne est par exemple promue au sein des caravanes scolaires, accessibles aux enfants des classes moyennes, sur le modèle des voyages scolaires de Töpffer en Suisse et en Allemagne. Elles s'appuient sur les vertus éducatives et hygiéniques de la marche (modérée) et enseignent les paysages et les éléments naturels³⁰⁶. La crainte des alpinistes est de ne pas pouvoir maîtriser l'afflux de nouveaux publics en haute montagne, afflux tout relatif avant 1914. La crainte de « l'envahissement de la foule » voire des « barbares » issus des catégories moins aisées de la population, est alors récurrente :

« La montagne est un temple que l'on doit aborder qu'avec un religieux respect. Fermons-la aux barbares ! [...] L'extension de la pratique du sport alpin aux classes moins favorisées de la société est assez regrettable. En effet, qu'on le veuille ou non, l'alpinisme est un sport essentiellement aristocratique, et il exige de ses adeptes certaines qualités physiques, intellectuelles et morales qui ne se rencontrent que dans un nombre assez restreint d'individus !³⁰⁷ »

302 Laplagne-Barris Gabriel, Préface de Maurice GOURDON, *Au pays de Luchon*, manuscrit (vers 1918), Fayence, Ed. Sirius, 1984 (reproduction *fac simile* d'un manuscrit de Gourdon, vers 1918).

303 Maurice GOURDON, *Les hautes montagnes du Comminges*, Saint-Gaudens, Abadie, 1890, p. 167.

304 A partir de 1902 au moins (voir J. DAUNIC, *Luchon-Guide à l'usage des baigneurs et des touristes à Luchon. Douzième édition revue et corrigée*, Bagnères-de-Luchon, Sarthe, 1902). Le Peguera (2982 m.) emporté par Gourdon en 1879, trop éloigné de Luchon, ne figure pas comme ascension du Luchonnais alors que le Montardo ou Montarto d'Aran y figure dès 1889.

305 Olivier HOIBIAN, *Les alpinistes en France (1870-1950). Une histoire culturelle*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 12.

306 *Idem*, p. 30-55.

307 G. HELUIN, « Un référendum sur l'organisation de l'enseignement de la technique alpine », *La Montagne*, 1914, p. 71-101, cité par Olivier HOIBIAN, *Les alpinistes, op. cit.*, 2000, p. 75-76.

Les alpinistes se voient comme une élite parmi la « foule banale » des « touristes »³⁰⁸. Leur attitude est donc ambivalente : soucieux de faire reconnaître et de diffuser leur pratique de la montagne, ils cherchent aussi à en limiter l'accès pour lui conserver son caractère distinctif³⁰⁹. Soucieux de reconnaissance mais ne voulant pas, en même temps, être assaillis dans « leur » territoire montagnard par les « barbares » des classes populaires, les alpinistes ne sont peut-être pas mécontents de ne pas faire beaucoup d'émules malgré leurs publications. Ils nourrissent l'attrait montagnard des stations : très bien ; ils ne sont guère suivis : tant mieux.

Leurs publications ne visent en fait pas forcément à banaliser les ascensions, c'est du moins ce que pense l'un d'entre-eux, le Luchonnais Henry Spont. S'interrogeant sur la faible fréquentation de la haute montagne, il peut dire en 1914 que « le public [...] s'abstient de marcher parce qu'il a peur, parce qu'il craint les périls dramatisés à plaisir par les récits de certains pyrénéistes.³¹⁰ » Il avait explicité ce point de vue dix ans plus tôt, en réaction à un récit d'ascension publié dans *l'Annuaire du Club alpin* par Louis Fontan de Négrin. La pratique de la haute montagne et sa mise en récit n'est pas, pour lui, désintéressée, il s'agit d'une œuvre narcissique. C'est pour cela que Spont dit avoir « toujours évité, jusqu'à présent, les monographies d'ascensions. Sous le couvert d'un hommage rendu à la montagne, elles ne sont généralement qu'un prétexte pour parler de soi. » Il se met ensuite dans l'esprit de ceux qui racontent leurs excursions :

« Il nous plaît moins de vaincre la montagne, que les camarades, les rivaux. Le triomphe obscur, intime, ne contente pas notre sensibilité ; nous le voulons public, orgueilleux, hautain³¹¹. »

Les « premières » tiennent une place particulière qui classent les alpinistes et Spont rappelle l'origine de « ce vilain mot parisien qui indique bien le caractère théâtral de ces expéditions »³¹². En publiant, d'abord en direction de leurs pareils, mais aussi dans la presse populaire, les alpinistes mettent en scène ce qu'ils présentent, avec plus ou moins de finesse, comme des exploits. Ils visent non pas tant l'imitation que la reconnaissance, d'abord parmi leurs pairs. Ceux qui publient en direction du grand public, par la teneur même des récits, par la façon de dépeindre les risques et les difficultés, dissuadent les lecteurs de les suivre – plus finement que ne pouvait le faire Nérée Boubée en 1843. Pour l'Aneto, par exemple, on rappelle tout au long du XIX^e siècle la mort

308 Si Russell voit dans Tonnellé un « touriste », avec une connotation positive, en 1858 (Joseph RIBAS, *Petit précis du Pyrénéisme*, Portet-sur-Garonne, Loubatières, 1998, p. 46), ce terme devient rapidement péjoratif. La catégorie même d'alpiniste sert à ceux qui s'en revendiquent de se distinguer de la catégorie, banalisée, des « touristes » : Laurent TISSOT, *Naissance*, *op. cit.*, 2000, p. 51.

309 Olivier HOIBIAN, *Les alpinistes*, *op. cit.*, 2000, p. 75-76.

310 Henry SPONT, *Les Pyrénées*, *op. cit.*, 1914, p. 261.

311 Henry SPONT, « Les amateurs et la montagne », *La Nouvelle Revue*, 1904, p. 453-462, cit. p. 453-454.

312 *Idem*, p. 454.

dramatique de Pierre Barrau, englouti dans une crevasse (en réalité une rimaye) en 1824³¹³. Cela permet de valoriser la montagne (la mort sublimant le caractère montagnard d'une cime) et ses pratiquants victorieux, tout en avertissant le lecteur de l'apprentissage nécessaire. Le récit est une façon de faire preuve de son pouvoir, dans une activité de loisir si neutre en apparence. La montagne doit faire rêver la masse comme un horizon peu accessible qui distingue les hommes qui savent, au prix d'un apprentissage, la pratiquer. Ces derniers s'arrogent ainsi la codification et le contrôle d'un espace désiré³¹⁴.

3. « *Le pyrénéisme* » : une pratique spécifique ?

Arpentées, nommées, appropriées par les « pyrénéistes », à des fins de promotion personnelle et touristique, les Pyrénées présentent-elles une expérience intellectuelle et sportive spécifique ? En d'autres termes, le « pyrénéisme » présente-t-il des différences par rapport à l'alpinisme ? Ce n'est qu'en fin de XIX^e siècle, lorsque se constituent des associations d'alpinistes que la question peut être posée ; il n'existe auparavant aucune définition de l'alpinisme, encore moins du pyrénéisme. Cette dernière est forgée par Henri Béraldi en 1898. On prend souvent la définition de « l'idéal du pyrénéiste » pour celle du pyrénéisme :

« L'idéal du Pyrénéiste est de savoir à la fois ascensionner, écrire, et sentir. S'il écrit sans monter, il ne peut rien. S'il monte sans écrire, il ne laisse rien. Si, montant, il relate sec, il ne laisse qu'un document [...]. Si – chose rare – il monte, écrit, et sent, si en un mot il est le peintre d'une nature spéciale, le peintre de la montagne, il laisse un vrai livre, admirable.³¹⁵ »

La qualité poétique du récit ainsi que la transmission d'un plaisir esthétique sont donc les critères de classement des pratiquants des Pyrénées au sein du travail bibliographique que se propose de réaliser Béraldi. Sa définition du pyrénéisme à proprement parler, pour être lapidaire n'en est pas moins claire : « on dit *pyrénéisme* comme on dit *alpinisme* » précise-t-il d'emblée³¹⁶. L'auteur n'attribue donc aucune spécificité autre que géographique : le pyrénéiste est, simplement, celui qui a arpenté et fait découvrir les Pyrénées. Le débat est bien vite clos quant à une originalité pyrénéenne. Les dimensions scientifiques, littéraires et artistiques qui traversent « l'idéal du pyrénéisme » sont en fait celles qui fondent l'alpinisme « cultivé », à la française, formalisé au sein du Club alpin français³¹⁷.

313 L'événement est relaté par Laboulinière, qui cite en partie le récit fait par le client de Barrau, Blavier : Pierre LABOULINIÈRE, *Itinéraire descriptif*, op. cit., 1825, p. 235-236. À ce moment là, on critique fortement l'attitude du guide, critique qui disparaît par la suite car cette mort doit servir à édifier sur les dangers inhérents à la montagne.

314 Nous reviendrons dans le chapitre suivant sur le « genre » et la sexualité de la montagne.

315 Henri BÉRALDI, *Cent ans aux Pyrénées. I. Ramond*, op. cit., 1898, p. VI.

316 *Idem*, p. V, souligné dans le texte.

317 Sur cette genèse de l'alpinisme cultivé et les conflits qui ont traversé sa définition et conduit à son évolution, nous nous référons à Olivier HOIBIAN, *Les alpinistes*, op. cit., 2000.

Le pyrénéisme : variante pyrénéenne de l'alpinisme « à la française »

La première définition de l'alpinisme en France, celle qui se trouve dans les statuts du CAF à sa fondation en 1874, promeut en effet les compétences intellectuelles, en mettant en avant dans la pratique de la montagne les connaissances scientifiques, les considérations esthétiques et le goût littéraire des récits d'ascension. Cette conception est vite concurrencée par l'affirmation d'autres manières de faire, comme l'alpinisme sans guide, recherchant l'excellence technique, ou l'alpinisme dénué d'objectifs scientifiques³¹⁸. L'alpinisme « cultivé » est alors le marqueur d'une génération vieillissante et parisienne à la tête du Club alpin français (CAF), qui rejette, ou du moins discrédite, les conceptions divergentes portées par des alpinistes plus jeunes et les sections de province. L'esprit « sportif » gagne du terrain et déplaît aux fractions de la bourgeoisie intellectuelle qui domine le CAF. Un mouvement s'est pourtant amorcé en Europe dans les années 1880 : les grandes premières, par les voies « normales », ont alors été réalisées dans les Alpes et les Pyrénées. Deux chemins s'ouvrent alors : partir à l'assaut de nouveaux massifs, mouvement amorcé par les Britanniques depuis les années 1870, ou partir à la conquête de nouvelles voies, ce qui passe par la montée en difficulté. On avait cherché à gravir les sommets en trouvant leurs voies les plus simples (les voies « normales ») ; désormais, certains recherchent la difficulté en ouvrant de nouveaux itinéraires. Ce dernier mouvement est freiné par les élites françaises de l'alpinisme jusqu'à la Grande Guerre. Entre le perfectionnement moral et scientifique par l'alpinisme, et le perfectionnement physique et technique pour l'alpinisme, la direction du CAF n'admet que la première comme pratique légitime de la montagne³¹⁹.

La France prend alors du retard sur les évolutions de l'alpinisme en Europe. Les alpinistes anglais se sont attaqués aux rochers à partir des années 1860, suscitant sur place des critiques de la part de la première génération de l'*Alpine club*. Mais cette recherche de l'exploit technique gagne du terrain, Leslie Stephen et Frederick Mummery en deviennent les symboles en fin de siècle. Ce dernier résumant, à l'excès, l'idéal de l'alpinisme sportif, émancipé de la quête de l'esthétique paysagère :

« Je suis libre d'avouer que, quant à moi, je grimperais encore, même s'il n'y avait plus de paysages à voir, même si les seules escalades se trouvaient dans ces grottes, dans ces horribles trous à marmite des vallons du Yorkshire.³²⁰ »

Les Britanniques inaugurent également les courses hivernales, dans les Alpes suisses : la

³¹⁸ *Idem*, p. 70-71.

³¹⁹ Sur la sociologie du groupe des alpinistes français : *Idem*, p. 16-23. Les « professions intellectuelles supérieures » sont surreprésentées au CAF et monopolisent les fonctions de direction.

³²⁰ Albert Frederick MUMMERY, *Mes escalades dans les Alpes et dans le Caucase*, Paris, L. Laveur, 1903, p. 295, cité par Michel TAILLAND, « L'Alpine Club (1857-1914) », in Olivier HOIBIAN (dir.), *L'invention de l'alpinisme. La montagne et l'affirmation de la bourgeoisie cultivée (1786-1914)*, Paris, Belin, 2008, p. 46-47.

première tentative d'ascension hivernale attestée se produit en 1862, au Cervin, qui n'a encore jamais été conquis en été³²¹. Des Britanniques commencent également à se passer de l'auxiliaire indispensable pour toute course en montagne : le guide. Clifton Paris parcourt dès 1842 les Pyrénées sans guide³²². En 1855, des Anglais réalisent la première ascension du mont Blanc sans guide depuis Saint-Gervais. En 1876, c'est au tour du Cervin. Mais cette pratique, justifiée par la médiocrité des guides, reste isolée jusqu'à ce que Mummery ne la systématise à partir de 1892³²³. Le matériel commence à fortement progresser même si les avancées majeures se font à partir des années 1920. Dans les années 1890, la Grande-Bretagne monte de grandes expéditions avec des guides alpins dans l'Himalaya. C'est dans l'une d'elles, lors d'une tentative au Nanga-Parbat, que Mummery disparaît en 1895 avec deux Gurkhas³²⁴.

En France, d'une manière générale, les clubs qui tentent de s'approprier ces manières de faire ne prennent pas de développement³²⁵. En 1895, par exemple, on crée à Grenoble le Rocher Club qui promeut les « escalades rocheuses, exclusivement sans guide. » Mais la mort de son président un an plus tard, lors d'une ascension sans guide de la Meije, coupe court à cette expérience. Ces drames ont pour effet de conforter la position des dirigeants du CAF, même si localement des personnalités s'en écartent. Autour de 1905-1906, un petit groupe de Parisiens (les « rochassiers »), issu des caravanes scolaires du CAF, se met à s'entraîner à l'escalade en vue de grandes courses en montagne effectuées sans guide. Le perfectionnement physique et technique est en jeu, sous l'influence du sport amateur. L'efficacité est recherchée mais elle est encore conditionnée par la recherche de « l'élégance ». Les dirigeants du CAF, qui prennent connaissance de cette pratique vers 1908, la regarde avec circonspection³²⁶. Pour maintenir leurs positions de pouvoir, ils s'attachent alors à disqualifier ces novations comme dangereuses ou stériles. Dans le rapport de force qui s'est noué au sein de l'institution pour contrôler la définition de la pratique légitime de la montagne, l'alpinisme « cultivé », opposé peu à peu à l'alpinisme « sportif »³²⁷, maintient son hégémonie jusqu'aux lendemains de la Première Guerre mondiale. Les pratiques des Anglo-Saxons et de certains groupes de jeunes, sont comparées à celles des « gymnastes », des « acrobates », des « casse-cous », c'est-à-

321 *Idem*, p. 48.

322 Thomas Clifton PARIS, *Letters from the Pyrenees During Three Months' Pedestrian Wanderings. Amidst the Wildest Scenes of the French and Spanish Mountains, in the Summer of 1842*, Londres, J. Murray, 1843.

323 Michel TAILLAND, « L'Alpine Club (1857-1914) », *op. cit.*, 2008, p. 49-51.

324 *Idem*, p. 57-68.

325 Olivier HOIBIAN, *Les alpinistes*, *op. cit.*, 2000, p. 11, citation issue des statuts du Rocher Club.

326 OLIVIER HOIBIAN, « Le Club alpin français (1874-1914) », in Olivier HOIBIAN (dir.), *L'invention de l'alpinisme*, *op. cit.*, 2008, p. 272-275.

327 Olivier HOIBIAN, *Les alpinistes*, *op. cit.*, 2000, p. 95-124.

dire à des activités populaires (gymnastique scolaire, exercices de force des foires, saltimbanques). Car la définition de la pratique légitime recoupe aussi des antagonismes sociaux : le rejet de la foule « vulgaire », des catégories populaires dans une activité qui doit rester « moralement », et socialement, élitiste. Une reconnaissance des progrès des techniques de grimpe s'opère dans les années 1900, mais les aspects scientifiques et littéraires continuent à primer³²⁸. Lorsque Béraldi, lui même membre de la bourgeoisie intellectuelle, définit le « pyrénéisme » il en fait donc un courant par excellence de l'alpinisme français officiel.

Le déclassement alpinistique des Pyrénées

Même si des praticiens marginaux, comme le « groupe des rochassiers », limitent l'écart, la France, en raison des enjeux de pouvoir qui traversent le CAF, prend du retard sur le terrain de l'alpinisme. Les Pyrénées encore davantage, car leur topographie s'avère alors trop limitée : on n'y trouve ni grands glaciers, ni parois prestigieuses. Jusqu'au début des années 1880 pourtant, la difficulté moyenne des courses en haute montagne dans les Alpes et dans les Pyrénées est encore comparable, même si la hauteur des premières rend certaines courses sans équivalent, comme celles du Cervin, du mont Blanc ou de la Meije. Les Pyrénées n'ont guère de retard dans l'apparition de nouvelles façons de pratiquer la montagne. Dès sa visite aux Pyrénées en 1787, Ramond rêve de courses hivernales dans la région du Lac Glacé du Port d'Oô³²⁹. Dans la montée vers la Maladetta, l'un des ses guides est pris d'un malaise, l'autre n'a pas de crampons. Il choisit de poursuivre seul sur le glacier et atteint la crête, d'où il cherche à comprendre quel en est le point le plus haut³³⁰. En 1834, Chausenque rapporte qu'il a gagné seul le sommet, relativement facile, du Céciré (2 403 m)³³¹. La légitimité alpinistique des Pyrénées est confirmée en 1862, lorsque l'Anglais Charles Packe (1826-1896), membre du très fermé *Alpine Club*, publie à propos de ce massif l'un des tous premiers (si ce n'est le premier) guides européens uniquement consacrés aux courses en montagne³³². C'est un concours de circonstance, car les Anglais ne sont pas très présents dans les Pyrénées, mais c'est symptomatique de l'intégration du massif dans le champs du « montagnisme » :

328 *Idem*, p. 24-26, 59-82.

329 Louis RAMOND DE CARBONNIÈRES, *Observations*, *op. cit.*, 1789, p. 176-178.

330 *Idem*, 1789, p. 237-256. On rapporte que la naissance des courses sans guide pour les Français remonte à 1848, avec Victor Puiseux. Dans l'ascension du Pelvoux dans le Dauphiné, son guide, trop âgé, s'arrête au débouché supérieur du glacier. Puiseux poursuit seul et atteint le sommet (à la différence de Ramon qui arrive sur un point indéterminé de la Maladetta) : cf. Olivier HOIBIAN, *Les alpinistes*, *op. cit.*, 2000, p. 70.

331 On le monte alors par le fil de la crête. Vincent de CHAUSENQUE, *Les Pyrénées*, *op. cit.*, 1834, vol. 2, p. 193.

332 Charles PACKE, *A guide to the Pyrenees. Especially intended for the use of mountaineers*, Longmans, Green, 1862 ; évoqué par Renaud de BELLEFON, « Des autochtones pris dans les filets des guides-livres : les guides de montagne (XIX^e-XX^e siècles) », in Gilles CHABAUD, Evelyne COHEN, Natacha COQUERY et Jérôme PENEZ (dir.), *Les guides imprimés du XVI^e au XX^e siècle. Villes, paysages, voyages*, Paris, Belin, 2000, p. 262. Sur les guides d'alpinisme : Laurent TISSOT, *Naissance*, *op. cit.*, 2000, p. 88-91.

les chronologies sont voisines entre les Alpes et les Pyrénées. Le franco-irlandais Henry Russell, lui aussi membre de l'*Alpine Club*, atteint le Mont-Perdu (3 355 m) sans guide dès 1858. Cofondateur de la première société d'alpinistes de France, la Société Ramond (1864-1865), il réalise en 1869 la première ascension hivernale du Vignemale (3 298 m)³³³. En 1874, il ascensionne seul la Maladetta depuis Luchon, en 1876 il s'y rend avec deux « porteurs » « et pas de guide »³³⁴. Aux premiers temps du Club alpin français, Russell, Schrader, Gourdon, Lequeutre, Saint-Saud ou Wallon, avec des terrains de jeu exclusivement pyrénéens, sont des alpinistes reconnus. Dans la première décennie de publications de l'*Annuaire du Club alpin*, les récits et les cartes sur les Pyrénées sont en bonne place par rapport aux Alpes³³⁵. Dans les années 1870, lorsque des personnalités comme Pierre Puiseux et Maurice Paillon soutiennent l'excursionnisme sans guide et l'alpinisme hivernal dans les Alpes³³⁶, Maurice Gourdon et Henry Russell les mettent déjà en pratique dans les Pyrénées. En janvier 1879, Gourdon rapporte par exemple dans le *Petit Journal* son excursion hivernale et sans guide, réalisée pour la nouvelle année entre Luchon et le Pic du Midi de Bigorre afin de rendre visite au général Nansouty. Il revient avec « la satisfaction d'avoir montré que, sans guide, un membre du club alpin français avait heureusement opéré, malgré l'abondance des neiges, cette belle ascension.³³⁷ » La première ascension hivernale du mont Blanc, en 1876, par Miss Straton³³⁸, est imitée le 12 mars 1879 à l'Aneto, par le comte Roger de Monts et les guides luchonnais Barthélémy et Bertrand Courrège, les trois faisant à nouveau l'ascension le 5 janvier 1880³³⁹. Les courses hivernales se multiplient dans les années 1880, pour des sommets qui présentent déjà des dangers non négligeables, comme le Mont-Valier, les Posets, le mont Perdu, ou le Pic du Midi d'Ossau³⁴⁰. En 1889, la première ascension du couloir de Gaube dans le massif du Vignemale (par les guides Célestin Passet et François Bernat-Salles et les ascensionnistes Henri Brulle, Jean Bazillac et Roger de Monts) marque tout à la fois une grande réussite du pyrénéisme « de difficulté », comparable aux courses difficiles entreprises dans les Alpes³⁴¹, mais aussi le début d'un décrochage, car il ne

333 Sylvain JOUTY, *Alpinistes extraordinaires*, Paris, Hoëbeke, 2009, p. 89.

334 Henry RUSSELL, *Souvenirs*, *op. cit.*, 1878, p. 239.

335 Sur cette œuvre cartographique : Marie-Geneviève BERGER-VERDENAL, « La cartographie des Pyrénées : l'œuvre de Franz Schrader et des topographes du Club Alpin Français », in BERDOULAY Vincent (dir.), *Les Pyrénées lieux d'interaction des savoirs (XIX^e-début XX^e siècles)*, Paris, Editions du CTHS, 1995, p. 63-81.

336 OLIVIER HOIBIAN, « Le Club alpin français (1874-1914) », *op. cit.*, 2008, p. 268.

337 « Correspondance », *Le Petit Journal*, 10 janvier 1879.

338 Marc BOYER, *Histoire générale du tourisme du XVI^e au XXI^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 299.

339 D'après le registre de sommet de l'Aneto in GOURDON Maurice, *Un demi-siècle d'ascensions au pic de Néthou*, Saint-Gaudens, Abadie, 1895, p. 54, 57.

340 Joseph RIBAS, *Petit précis du Pyrénéisme*, Portet-sur-Garonne, Loubatières, 1998, p. 58.

341 *Idem*, p. 63-68 ; on mettra quarante-quatre ans à reproduire cette ascension : Sylvain JOUTY, *Alpinistes extraordinaires*, Paris, Hoëbeke, 2009, p. 95.

provoque guère d'émulation dans l'immédiat.

Enjeux de mémoire et enjeux de pouvoir dans le champs de l'alpinisme autour du pyrénéisme

Au regard de l'histoire des ascensions pyrénéennes, la définition du pyrénéisme en 1899 est le produit des circonstances et la réplique locale de celle de l'alpinisme cultivé et modéré. Elles ne s'appliquent qu'imparfaitement aux pratiques passées de la montagne. Certes, les motifs scientifiques et esthétiques sont prégnants dans les grandes ascensions depuis la fin de XVIII^e siècle. S'y ajoutent néanmoins, souvent, un goût de l'effort, une recherche de l'exploit, parfois du danger, en tout cas de la reconnaissance, qui ne collent pas à la définition officielle de l'alpinisme cultivé de la fin de XIX^e siècle en France. Ramond lui-même, dont l'intérêt scientifique est évident, met largement en avant la quête des émotions et le goût de l'aventure qui l'animent. Il se montre téméraire³⁴² et insiste sur les plaisirs qu'il y a à affronter les « périls » de la montagne :

« Quiconque n'a point pratiqué les montagnes de premier ordre se formera difficilement une juste idée de ce qui dédommage des fatigues que l'on y éprouve, et des dangers que l'on y court. Il se figurera encore moins que les fatigues mêmes n'y sont pas sans plaisirs, et que ces dangers ont des charmes [...]. L'homme, par sa nature, aime à vaincre des obstacles ; [...] son caractère le porte à chercher des périls et surtout des aventures »³⁴³.

Plus loin, il trouve une formule toute romantique pour décrire l'état physique en haute montagne :

« L'âme semble se rendre indépendante de sa prison, et trouver dans la mort des sens, un avant-goût de l'immortalité.³⁴⁴ »

Albert de Franqueville, vainqueur de l'Aneto, fait part, lui aussi, de sa détermination absolue au départ de la course :

« Quelles que puissent être les difficultés qui doivent se présenter à nous, nous sommes bien décidés à les surmonter toutes. Nous sommes résolu à ne nous arrêter que devant une impossibilité absolue. Nous voulons attaquer le pic sous toutes ses faces, afin de pouvoir au moins nous rendre le témoignage que, si nous n'arrivons pas au sommet, nul moyen d'y parvenir n'aura été négligé, et qu'aucune autre expédition ne sera plus heureuse.³⁴⁵ »

Si l'aspect scientifique compte, la joie de la conquête tient une place au moins aussi importante dans les motivations. Franqueville rapporte ainsi, probablement avec une pointe d'ironie, qu'à l'arrivée au sommet,

« la joie de nos guides n'était pas moins grande que la nôtre. La fierté du brave Jean [Argaro, de Luchon], notre guide-chef, était tout à fait visible. Il se regardait vraiment comme le Christophe Colomb de la Maladetta.³⁴⁶ »

342 « La réputation d'inaccessibilité [de la Maladetta] n'avait pas de quoi m'effrayer. » Louis RAMOND DE CARBONNIÈRES, *Observations*, op. cit., 1789, p. 225.

343 *Idem*, p. 228-229.

344 *Idem*, p. 349.

345 Albert de FRANQUEVILLE, *Voyage à la Maladetta*, Paris, L. Maison, 1845, p. 53.

346 *Idem*, p. 71.

Les méthodes d'ascension peuvent parfois paraître peu académiques, mais elles montrent en tout cas que le but importe plus que les moyens de l'atteindre. Le récit de la première ascension du Pic de Boum (3 006 m) en vallée du Lys, montre une technique pour le moins originale. Cette première est l'œuvre d'Ernest Lambron, Toussaint Lezat, Louis de Neuville, Alfred Cibiel, menés par les guides Redonnet Michot, Pierre Barrau, Bernard Lafont et Jean Estrujo. Une dernière cheminée sépare du sommet :

« Michot fit une échelle d'un de ses camarades, monta sur son dos, sur ses épaules, sur sa tête ; puis, en accrochant ses mains aux légères saillies ou aux petites fentes des rochers, atteignit le faite avec la légèreté de l'écureuil. À l'aide d'une corde qu'on passa sous les bras de chacun de nous, il nous hissa les uns après les autres.³⁴⁷ »

À chaque première, il y a une volonté de monstration. On prend possession de la montagne, et on le signale : au sommet du pic de Boum, les hommes élèvent « une petite tour en pierres sèches pour constater notre prise de possession.³⁴⁸ » Russell, en 1873, témoigne de ce que l'édification du signal sommital n'est pas innocent : c'est un « enfantillage qu'on a toujours, et qui veut dire : "Personne n'est monté avant moi".³⁴⁹ »

Dans ces mêmes années 1870, Russell encore, dit vouloir conquérir les sommets, qu'importe le paysage. Face au Cotiella (Aragon), sa prose évoquerait presque celle de Mummery :

« L'ensemble de cette espèce de monstre était emprunt d'une majesté bizarre. Mais son aspect et ses couleurs m'importaient peu : je n'avais qu'un seul but, c'était de triompher.³⁵⁰ »

Atteindre le sommet, y être le premier, peut dépasser tous les autres objectifs. Dans les Hautes-Pyrénées, atteignant le « col de Culaous (2 600 mètres) », il se félicite de son « obstination ! [...] Quant à la vue, c'était assez insignifiant.³⁵¹ » Faisant preuve d'une grande poésie dans ses récits d'ascension, ses motivations n'en sont pas moins banales : atteindre un passage ou un sommet coûte que coûte. Du moins si sa hauteur est suffisante, car, rappelle-t-il, « en Europe, quand une montagne dépasse ou atteint 3 000 mètres, elle me paraît digne de respect.³⁵² » Plus généralement, par sa prose, Russell magnifie ses exploits et les dangers qu'il a affrontés loin du quotidien urbain. Les exemples sont nombreux, mais le récit de sa première ascension du Pic des Gourgs-Blancs, en 1864 avec le guide Haurillon de Luchon, est tout particulièrement dantesque : les deux hommes se perdent dans le brouillard aux environs de la bien nommée « Porte d'Enfer » (2 600 m), prennent la mauvaise brèche et doivent passer la nuit sous l'orage dans un ravin, suspendus au-dessus du vide.

347 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées, op. cit.*, 1864, vol. 2, p. 892.

348 *Idem*, p. 891.

349 Henry RUSSELL, *Souvenirs, op. cit.*, 1878, p. 344.

350 *Idem*, p. 160.

351 *Idem*, 1878, p. 200.

352 *Idem*, 1878, p. 358.

Ils en réchappent et gagnent les Gours-Blancs le surlendemain³⁵³. Revenons au Cotiella : en 1865, en une seule journée, Russell s'égare sur ce désert calcaire, finit par trouver une source, mais se fait alors attaquer par quatre-mille moutons (!), dont il est sauvé pas « les pâtres fougueux de l'Aragon », avant d'être confronté à une attaque de loup. Il revient en juillet 1870, avec Alphonse Lequeutre et les guides Henri et Célestin Passet. et, cette fois, se fait attaquer par des bandits espagnols³⁵⁴. Ces aventures savamment racontées, relayées par la presse, valent à Russell une certaine renommée. En juillet 1867, Russell est photographié au refuge des Grands-Mulets sous le Mont-Blanc par Jean Andrieu. La photographie devait servir à illustrer un ouvrage de Jules Verne, ce que se plaît à signaler Russell. Elle est finalement reproduite sous forme de gravure dans *Quarantième ascension française du Mont-Blanc* de Paul Verne, son frère. Parmi d'autres, Russell aurait, en revanche, bel et bien inspiré Jules Vernes pour construire le personnage de Filéas Fogg³⁵⁵.

Henry Russell est un des seuls noms, avec Ramond et Schrader, dont la postérité (toute relative) dépasse les Pyrénées. Il est érigé, dans les années 1930 alors qu'un conflit déchire les instances officielles de l'alpinisme français, en modèle pour les « contemplatifs », ceux qui prônent encore l'excursionnisme cultivé. Ils mettent en avant l'aspect spirituel de l'alpinisme, un amour désintéressé de la montagne, pour s'opposer aux partisans de l'excellence technique. Russell est alors présenté comme un précurseur : en 1906, celui-ci publie en effet dans *La Montagne* (la publication mensuelle du CAF) un article très critique sur les évolutions techniques et physiques de l'alpinisme. Dans cette publication à destination des alpinistes français, Russell dénonce un rapport guerrier et théâtral à la montagne, fustige la mise en spectacle des exploits à destination de la foule « vulgaire » :

« À mon avis, le seul vrai montagnard est celui qui, s'il était tout seul au monde, ne changerait rien à son programme et gravirait son pic avec autant d'ardeur, d'audace et de plaisir que si 500 000 paires d'yeux étaient braquées sur lui. Bien plus, il aimerait mieux n'avoir aucun témoin de ses prouesses.³⁵⁶ »

Certes, Russell a toujours défendu une approche quasi mystique et en tout cas poétique de la montagne. Mais ces propos ne sont pas représentatifs de sa carrière d'alpiniste. Ils sont ceux d'un homme vieillissant, dont les exploits passés sont en passe d'être noyés dans la profusion de grandes ascensions du temps. Russell ne s'est en effet jamais privé de publier, de faire connaître et, peut-

353 *Idem*, p. 217-220.

354 *Idem*, p. 158-178.

355 *Idem*, p. 402. Sur Filéas Fogg (d'après les recherches croisées de Joseph Ribas puis Françoise Besson) et sur la filiation entre Russell, Jean Andrieu, Paul et Jules Verne voir le blog d'Eric Amouraben et Roderic Martin : URL: <<http://www.imag-in-pyrenees.com/Russel.html>>. Ils retracent leur enquête érudite sur ce cliché évoqué par Russell, et qui était depuis introuvable, et reproduisent l'article de Françoise Besson, « Une cordée mystérieuse au cœur d'une rencontre : Jean Andrieu bâtisseur de ponts et Henry Russell montagnard sur les chemins », consulté le 6 avril 2017.

356 Henry RUSSELL, « Montagnards et montagnes », *La Montagne*, août 1906, p. 373-380, cité par Olivier HOIBIAN, *Les alpinistes en France (1870-1950). Une histoire culturelle*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 194.

être, d'exagérer ses exploits en montagne. Il ne s'est jamais privé « d'acrobaties » sur les rochers, et ce n'est qu'en fin de siècle, devant la peur de vulgarisation de la montagne et de perte de son terrain de distinction, devant son vieillissement aussi, que Russell commence à dénoncer les « acrobaties » des autres. En 1889, il moque avec ce terme l'exploit de Passet, Brulle et Bazillac au couloir de Gaube : mais il les attend au débouché de la cheminée et les accueille ensuite pour un repas dans ses grottes de Bellevue. Il y a pire comme désaveu.

Tel que le définit Béraldi en 1898, le pyrénéisme est en tout point fidèle à la définition de l'alpinisme « cultivé » du CAF et il est traversé des mêmes conflits de légitimité avec les pratiquants plus « téméraires » comme de Monts, Brulle et Bazillac. L'idée que le pyrénéisme serait une approche spécifique de la montagne est le produit du déclassement du massif dans les évolutions de l'alpinisme. Il ne peut servir à relire l'histoire du XIX^e siècle pyrénéen, qui, à notre sens, ne présente, du point de vue de la pratique des ascensions, aucune originalité. Pendant une large partie du XIX^e siècle, si les « pyrénéistes » ont une spécificité dans le monde de l'alpinisme, elle est uniquement géographique : ils ont parcouru, décrit et aimé les Pyrénées³⁵⁷. Le « pyrénéisme », jusqu'à la fin du XIX^e siècle du moins, n'est pas pour autant un simple décalque de l'alpinisme « des Alpes », mais bien une composante à part entière de l'alpinisme français.

4. Discuter l'aménagement touristique des montagnes : entre « retard » et préservation

Nous avons déjà évoqué la capacité des aménagements à magnifier le paysage ou, du moins, à le rendre consommable. Le site du gouffre d'Enfer fait partie de ceux qui n'auraient pas existé sans la construction d'un magnifique chemin sous la Monarchie de Juillet³⁵⁸. Sans cet accès, cette cascade serait restée presque inaccessible, ce qui aurait privé Luchon d'une immense attraction. L'équipement du site ne se limite pas au chemin : le balcon suspendu à mi cascade ainsi que le pont qui enjambe le saut du torrent permettent de ressentir un vertige et une émotion esthétique qui n'auraient sinon jamais existé. On prolonge ce chemin à vocation touristique, praticable à cheval, comme ceux du port de Venasque et du lac d'Oô, vers le Ru d'Enfer autour de 1870. Il semble s'agir de l'un des derniers itinéraires aménagés, la plupart l'ayant été sous le Second Empire ou même avant. La question de l'accessibilité des sites continue à se poser dans les décennies suivantes mais elle se double de débats sur l'établissement d'hôtelleries en montagne dans lesquels les alpinistes sont partie prenante. Car si l'aménagement fait advenir le site au public, il peut aussi l'amoindrir.

357 Nous rejoignons Renaud de Bellefon lorsqu'il dénie toute spécificité au pyrénéisme, mot « fourre-tout » qui a permis de ranger des pratiques dont le seul point commun était le terrain d'exercice : Renaud de BELLEFON, « À la recherche du pyrénéisme », in André LÉVY (dir.), *Dictionnaire des Pyrénées*, Toulouse, Privat, 2000, p. 692-693.

358 Chemin, poursuivi à la fin du Second Empire jusqu'à la rue d'Enfer, Stéphen LIÉGEARD, *Vingt journées*, op. cit., 1874, p. 111.

Pour le bien commun, préserver ou aménager ?

Il est, sur cette question, une autre lecture anachronique du pyrénéisme : le rapport de ses représentants aux aménagements. Sylvain Jouty est par exemple « victime » de la légende forgée autour de Henry Russell. Dans la biographie de ce dernier, Jouty avance :

« Russell [...] sera toujours opposé aux refuges, pour deux raisons au moins : d'abord, l'esthétique, voire, dirait-on aujourd'hui, l'environnement [...]. Ensuite, il estime qu'il n'y a aucune raison de faciliter l'accès des sommets. [...] Qu'il s'agisse du Vignemale ou de l'Everest, la montagne n'est pas un droit de l'homme »³⁵⁹.

C'est pour cette conscience pré-écologiste que Russell est aujourd'hui le pyrénéiste le plus célébré. Mais c'est une lecture biaisée. Si l'élitisme est caractéristique de la pensée du franco-irlandais, sa pensée n'a rien d'écologiste, dans la conception actuelle du terme du moins. Russell est, en fait, un fervent défenseur des refuges. C'est leur absence qui rend les ascensions dans les Pyrénées « plus longues et plus ardues que celles des pics cependant plus élevés de la Suisse³⁶⁰ » :

« Il faut se donner plus de peine pour arriver à 3 000 mètres dans les Pyrénées, qu'à 4 000 dans les Alpes [...]. Pourquoi ? Parce que les Alpes ont partout des auberges, ou du moins des refuges, à des hauteurs où dans les Pyrénées on est à une ou deux journées de marche d'un toit quelconque ou d'un morceau de pain. [...] Ce triste sujet m'entraînerait loin. Je l'ai du reste bien souvent discuté ; aussi, je le laisse là, avec l'espoir que d'autres le reprendront d'une manière plus pratique, et que le Club alpin français, suivant le généreux exemple donné en Suisse par l'Alpine Club de Londres, fera bientôt construire, près des glaciers des Pyrénées, quelques refuges absolument indispensables, en commençant pas les régions déshéritées qui entourent les grandes cimes. Car dans l'état actuel des choses, les ascensions des Pyrénées sont tellement dures qu'elles rebutent beaucoup de monde. [...] Dans mes grandes courses, j'ai dû souvent porter moi-même dix kilogrammes, par pitié pour mon guide qui en portait le double.³⁶¹ »

Russell passe lui-même aux actes en lançant une souscription pour la construction d'une cabane à 2 900 m d'altitude au pied du Mont-Perdu, côté espagnol. Cette cabane (ou abris sous roche), inaugurée le 10 septembre 1877, aurait une capacité de trente personnes³⁶². Le guide Joanne reprend dans ses éditions suivantes les propos de Henry Russell :

« Au port de Vénasque, au lac glacé d'Oo, sur les gradins du cirque du Lis, au lac de Gaube, etc., il est incontestable que les hôtels feraient de bonnes affaires et feraient dévier aux Pyrénées une foule de chasseurs et même de touristes efféminés, peut-être de poitrinaires, que l'on envoie très haut maintenant.³⁶³ »

Russell poursuit son œuvre : entre 1882 et 1893, à grand renfort de dynamite, il fait creuser sept grottes autour de 3 000 m d'altitude, sous le Vignemale³⁶⁴, dans un biotope extrêmement fragile.

359 Sylvain JOUTY, *Alpinistes extraordinaires*, Paris, Hoëbeke, 2009, p. 90-91.

360 Henry RUSSELL, *Souvenirs*, *op. cit.*, 1878, p. 312.

361 *Idem*, p. 358-359.

362 Construite en pierre et en chaux, près du Marboré, avec des murs de 0,8 m d'épaisseur et d'une surface de 25 m², elle coûte 1 100 fr : Henry RUSSELL, *Souvenirs*, *op. cit.*, 1878, p. 318-321 ; Juli SOLER, « Refugis de Montanya en la nostra terra. Un criteri sobre llur construcció », *Butlletí de Centre excursionista de Catalunya*, t. XIII, 1913, p. 74. Les indications sont trop sommaires pour identifier l'emplacement de ce refuge qui a disparu depuis, sans doute rapidement.

363 Paul JOANNE, *Les Pyrénées*, Paris, Hachette, 1882, p. LXXX.

364 Joseph RIBAS, *Petit précis du Pyrénéisme*, *op. cit.*, 1998, p. 57.

Il construit également une grotte sous la Brèche de Roland (2 800 m) en 1883³⁶⁵. Peu d'années avant sa mort (en 1909), Russell défend encore l'édification de refuges dans la presse, tout en rappelant subtilement comment, lui, grâce à son tempérament hors norme, a su s'en passer dans sa jeunesse, en dormant par exemple au sommet de l'Aneto³⁶⁶. Russell, comme nombre d'alpinistes de son temps, après avoir défriché les montagnes, propose désormais d'en livrer une partie au grand public, grâce aux refuges. L'élitisme voisine immédiatement avec les nécessités commerciales.

Dans le dernier tiers du XIX^e siècle, le sous-équipement de la montagne française en refuges et chemins de fer touristiques devient un thème récurrent, Russell en témoigne. Le CAF puis le Touring-club de France (TCF, créé en 1890) tentent d'agir. L'exemple suisse prend une nouvelle acuité : là s'épanouit le tourisme montagnard qui serait désormais en vogue, le tourisme « sans effort ». Cette idée se retrouve un peu partout – et l'on peut voir depuis le XIX^e siècle que le « retard » est le meilleur argument pour imposer des équipements. En 1889, le *Petit Journal* défend, par l'équipement des montagnes, un tourisme plus populaire contre la routine et le romantisme :

« Bien souvent, nous avons entendu dire :

- Ah ! Si Luchon était en Suisse ! Ce serait le but des touristes du monde entier, parce qu'ils se serait trouvé un société pour rendre facile l'accès de tous ces sites, parce que l'on aurait fait pour attirer le monde le nécessaire en propagande et en publicité... Nous avons les plus beaux points de vue, les courses les plus accidentées, les pics les plus merveilleux et nous nous figurons que cela suffit. Non, cent fois non ; il faut que les voyageurs puissent aller partout, commodément et sans fatigue. [...]

Les vieux Luchonnais, les amoureux de la montagne pour la montagne, ceux qui portaient gravement le béret sur l'oreille et qui ne marchaient que le bâton ferré à la main, se récriaient disant :

- La montagne doit être respectée dans son imposante majesté, avec ses rochers moussus, ses arbres tortueux, ses gaves creusés par la fonte des neiges... L'homme n'est qu'un atome dans l'immensité des Pyrénées ; tout au plus peut-on lui accorder pour compagnon le mulet aux jambes d'acier, aux pieds qui domptent les rochers : ce sont l'un et l'autre des créatures du bon Dieu...

Et c'étaient des discussions sans fin, pendant lesquelles les Suisses plus pratiques rendaient leurs montagnes accessibles à tous.³⁶⁷ »

La presse locale relaie aussi cet impératif d'aménagement, comme *Luchon-Thermal* en 1899 :

« Je ne puis comparer nos montagnes qu'à ces magnifiques diamants du Cap, qui bruts, ressemblent à un résidu de verrerie, et qui taillés font l'admiration du monde entier. Or les Pyrénées n'ont pas encore été taillées et mises en lumières, elles sont restées à peu près partout à l'état natif. C'est pour cela que les Alpes exercent sur le voyageur une attraction beaucoup plus vive ; les Suisses ont taillé à facettes leurs diamants et l'on peut facilement en admirer les milles reflets, en payant, bien entendu ». ³⁶⁸

365 De 18 m². Juli SOLER, « Refugis de Montanya en la nostra terra », *op. cit.*, 1913, p. 73.

366 *Luchon-Thermal*, n° 484, 5 juillet 1904. Lettre de Henry Russell également adressée à la *Revue de Comminges*, t. 19, 1904, p. 272-274, où il rappelle habilement qu'il s'est accommodé héroïquement de ce sous équipement en dormant au sommet de l'Aneto par exemple.

367 Thomas GRIMM, « Righi français », *Le Petit Journal*, 7 mars 1889.

368 « À M. Floréal, revuiste à Luchon », *Luchon-Thermal*, n° 336, octobre 1899.

Même s'il est globalement accepté comme un progrès inexorable et parce qu'il ne menace pas vraiment la pratique distinctive des alpinistes, l'aménagement de la montagne fait tout de même débat au sein du CAF. Henry Spont se satisfait, par exemple, de Pyrénées sauvages et sous équipées. Il y voit même le caractère qui les distingue des Alpes suisses. Les manifestations de l'économie capitaliste y sont limitée, permettant de s'extraire au cours de son séjour des excès de la société industrielle :

« Les Pyrénées ne sont pas truquées. Elles ont échappé aux atteintes des barbouilleurs, afficheurs, entrepreneurs et autres vandales. Que la masse du public invoque leur état d'abandon – qui constitue leur charme – pour justifier son abstention, cela se conçoit. Mais les amants de la nature, les amateurs de sensations rares, les apôtres du « Beau », ceux qui protestent avec tant d'énergie – dans le monde – contre l'envahissement de la foule, qui se lamentent sur la disparition des paysages, ne devraient-ils pas accourir vers ces montagnes demeurées si jeunes, si fraîches et dont les trésors n'ont pas encore été rapetissés à la mesure des regards humains ? »³⁶⁹

Plus loin, pourtant, Spont vante les refuges et appelle de ses vœux leur prompt réalisation pour attirer plus de monde en montagne :

« À quoi sert [le refuge] ? Précisément à éviter [une véritable] ascension, à tromper le touriste indécis, peureux, à le mener, sans qu'il s'en aperçoive, et le plus rapidement possible, dans un endroit aimable, joli, dont la grâce apéritive le mettra en appétit. [...] Établissez [le] donc dans des régions moyennes, accessibles, suffisamment pittoresques pour constituer à elles seules un but de promenade ou d'excursion.³⁷⁰ »

Ces incohérences traversent les discours des institutions touristiques. Le Touring-club de France, qui promeut la démocratisation du tourisme, en dénonce dans le même temps les excès, qualifiés de « vandalisme », selon le mot déjà employé par Victor Hugo. Les graffitis sont tout particulièrement dénoncés³⁷¹. Cette contradiction potentielle entre l'équipement touristique de la haute montagne et la préservation de ce qui en fait la magie, est l'objet d'une conférence de Franz Schrader, en 1897³⁷². Cousin d'Élisée Reclus, ce n'est probablement pas par hasard que Schrader essaye de dénouer cette question. En effet, Reclus dénonce au début des années 1880 le risque d'une montagne amoindrie par les aménagements touristiques. Il oppose la montagne agreste, « belle », celle de l'effort et du risque formateurs, à une montagne chaque jour davantage domestiquée, banalisée. Reclus s'en prend ainsi refuges et hôtels, ces « blocs rectangulaires », construits au plus près des glaciers et sommets, aux routes qui facilitent les ascensions et aux « ascenseurs mécaniques » qui donnent accès aux montagnes à des gens fumant le cigare et parlant de choses

369 SPONT Henry, *Les Pyrénées*, op. cit., 1914, p.121.

370 *Idem.*, p. 259-261.

371 Sylvain VENAYRE, *Panorama*, op. cit., 2012, p. 445-452.

372 Franz SCHRADER, *A quoi tient la beauté des montagnes. Conférence faite au Club alpin le 25 novembre 1897, à Paris*, s.l., Ed. Isolato, 2010 (fac-simile de l'édition originale). Schrader, déjà évoqué en tant que cartographe, est un des fondateurs de la Société des peintres de montagne en 1898, dont la protection des paysages est une préoccupation : Jean PENENT et Claire DALZIN, *Les Pyrénées des peintres. Gouffres, chaos, torrents et cimes. Catalogue d'exposition, Toulouse, musée Paul-Dupuy, 18 octobre 2007 au 21 janvier 2008*, Toulouse, Privat, 2007, p. 82-87.

profanes³⁷³. Schrader s'invite donc dans le débat en 1897. Il évoque alors, avant tout, les chemins de fer de montagne. C'est un des rares auteurs à affronter explicitement cette ambiguïté majeure du discours des associations touristiques, qui prônent une accessibilité accrue de la montagne et, dans le même temps, sa préservation contre la « foule profane » et l'économie moderne :

« Et ici nous nous trouvons devant une difficulté qu'il nous faut bien aborder de face. Nous prêchons la beauté des montagnes, nous faisons des néophytes dont la montagne fait bientôt des convertis fervents. On y va de plus en plus, on y va avec des forces inégales il faut donc la rendre accessible. Accessible jusqu'où et à qui ? À tous répondrons-nous nettement. Mais alors voilà les refuges, et les refuges gardés, et les hôtels, et les sentiers, et les chemins carrossables, et les funiculaires ! Que parlions-nous donc de liberté, de solitude ? Voilà les banalités d'en bas qui se transportent là haut, voilà la montagne livrée à la foule profane.

Entendons-nous : des refuges, il en faut, parce que les forces humaines ont une limite. [...] Du reste un refuge bien placé ne change rien au paysage, il s'y perd et le rend seulement abordable. Des sentiers et des hôtels ? Oui, il en faut aussi. La montagne doit attirer non seulement les isolés, les robustes, les forts capables des plus rudes victoires, mais aussi dans une large mesure les familles, les enfants, les faibles qui y trouveront la force. [...]

Des funiculaires aussi ? Ah ! Voilà qui devient grave. Eh bien ! oui, exceptionnellement, des funiculaires aussi pour conduire à quelques points de vue, augustes entre tous, temples où l'humanité entière devrait pouvoir venir et s'assembler. [...] Cette émotion que nous avons ressentie, par laquelle notre vie entière a été grandie, purifiée et élevée nous ne voulons pas l'interdire aux autres, à la multitude, à l'humanité de la ressentir après nous. C'est notre vœu le plus cher de tous, pauvres et riches, malades ou infirmes, enfants ou vieillards, puissent s'emplir l'âme de ces sensations délicieuses.³⁷⁴ »

Ces aménagements, qui seraient légitimes au Brévent (Chamonix) par exemple, doivent, quoi qu'il en soit, chercher l'harmonie avec les sites, la discrétion. Et surtout, prêche Schrader, certaines cimes doivent rester absolument « sacrées »³⁷⁵. La montagne est un bien commun, pour le rêve et la santé de tous, il faut donc la rendre accessible, tout en préservant certaines de ses portions aux marcheurs solitaires, afin de satisfaire tout le monde par une partition touristique des espaces. L'aménagement de certains sites, déjà gagnés par la foule doit permettre de mieux préserver d'autres lieux qui doivent absolument rester vierges.

Les refuges : rendre accessible les montagnes ou rationaliser leur exploitation ?

Au-delà de ces aspects théoriques, à partir des années 1880, inquiet du « sous-équipement » des massifs français, le CAF agit concrètement et expérimente plusieurs modèles de refuges. On reste pour l'essentiel très loin du chalet-hôtel, avec des productions parfois peu intégrées aux sites mais pratiques pour les alpinistes. Dans les Pyrénées, en 1886, le club établit un refuge sous roche à Arrémoulit sur le chemin du Balaïtous (Hautes-Pyrénées), modèle proscrit par la suite. Il passe ensuite à la cabane de style ogival en béton et métal, sans bois, comme à la brèche de Tuquerouye

373 Élisée RECLUS, *Histoire d'une montagne*, Paris, J. Hetzel, 1882, cité par Eduardo MARTÍNEZ DE PISÓN, « El paisaje como encuentro y expresión de identidad. Literatura, excursionismo y protección », in Nicolás ORTEGA CANTERO (dir.), *Paisaje, memoria histórica e identidad nacional*, Madrid Soria, UAM ediciones Fundación Duques de Soria, 2005, p. 98.

374 Franz SCHRADER, *A quoi tient*, op. cit., 2010 (1897), p. 33-35.

375 *Idem*, p. 36-39.

(2 665 m, 1890) dont la construction est dirigée par Lourde-Rocheblave, au refuge Packe dans le Néouvielle, à la cabane de Prat-Long (Luchon, 1895) et à la Hourquette d'Ossoue (1899)³⁷⁶. Les premiers véritables refuges gardés des Pyrénées (en dehors des hospices de pied de port), semblent ceux des Cortalets, sur le chemin du Canigou (Pyrénées-Orientales), ouvert en 1899, et des Oulettes de Gaube, au pied du Vignemale, inauguré en 1900, tous deux à l'initiative du CAF. Côté espagnol, le *Centre excursioniste de Catalunya* ouvre en 1909 le refuge d'Ull de Ter et en 1916 le refuge de la Rencluse, destiné à capter une partie des revenus issus de l'ascension à l'Aneto, jusque là monopolisés par Luchon³⁷⁷. On trouve également une hôtellerie refuge, d'initiative privée cette fois, au lac d'Oncet (qui reprend la forme ogivale caractéristique), sous le Pic du Midi. Ailleurs, l'intervention du CAF est particulièrement vigoureuse à Chamonix à partir de 1904. Jusqu'à cette date, c'était la commune, associée à la Compagnie des guides, qui gérât tous les pavillons de la montagne (en dehors du refuge Vallot). En 1904, le CAF construit le refuge du Couvercle, en 1906 celui d'Argentière. La commune renonce là à la maîtrise de son territoire communal³⁷⁸. En 1914, dans l'ensemble de la France, le club possède quarante-quatre refuges ou chalets hôtels. L'abri Vallot est à 4 300 m d'altitude, six autres refuges dépassent les 3 000 m³⁷⁹. Les Pyrénées sont désormais clairement en retard. À Luchon, en dehors d'un petit abris construit en 1884 à l'initiative de la Société de géographie de Toulouse sur le chemin du Port de Venasque³⁸⁰, et du refuge de Prat-Long sur le chemin du Maupas, il n'y a que quelques cabanes de berger dont le confort est trop sommaire pour une clientèle distinguée. En 1912, Billard de Veaux (secrétaire de la sous-section du CAF de Luchon, créée en 1902³⁸¹) fixe le programme des aménagements à réaliser : il faut restaurer, entre autres, le sentier du port de la Glère, améliorer le confort des trois hôtelleries de pied de montagne existantes (Hospice de France, hôtels du Lys et auberge du lac d'Oô) et leur construire des annexes en altitude, respectivement aux lacs du Boum, au clôt des Piches (dans le cirque des Crabioules) et au lac d'Espingo (où existe déjà une cabane). Billard de Veaux recommande un aménagement sans « luxe inutile : un dortoir, une ou deux chambres à deux lits, une salle commune (cuisine et salle à manger tout ensemble) et une écurie ». Ils seraient approvisionnés par les hôtelleries dont ils

376 Juli SOLER, « Refugis de Montanya en la nostra terra », *op. cit.*, 1913, p. 74-75.

377 Émile LABROUE, *A travers les Pyrénées*, Paris, Librairie Ch. Tallandier, 1900, p. 71 ; Juli SOLER, « Refugis de Montanya », *op. cit.*, 1913, p. 76 ; « Noves », *Butletí de Centre excursioniste de Catalunya*, t. XIII, 1913, p. 286.

378 Bernard DEBARBIEUX, *Chamonix-Mont-Blanc*, *op. cit.*, 2001, p. 126.

379 Olivier HOIBIAN, « Le Club alpin français (1874-1914) », *op. cit.*, 2008, p. 259.

380 On en voit aujourd'hui quelques ruines près du chemin aux environs de 2 100 m d'altitude, au lieu-dit « Trou des Chaudronniers ». *Bulletin de la Société de géographie de Toulouse*, 1884, p. 406.

381 *Luchon-Thermal. Organe de la Reine des Pyrénées*, n° 431, 24 septembre 1902, le premier secrétaire ayant été le Dr Bertrand de Gorsse.

dépendent et un gérant s'occuperait de la cuisine³⁸². Ces refuges ne seront pas construits avant la guerre.

Ces recommandations illustrent le rôle ambivalent de ces refuges gardés. Destinés à faciliter les excursions en montagne, ils sont en fait construits dans les endroits qui sont déjà très fréquentés. Dans le projet de Billard de Veaux, le refuge des Boums du Port n'offre aucun avantage pour monter au pic de Sauvegarde, rapide d'accès depuis l'Hospice de France, et raccourcit à peine la course vers l'Aneto. Celui d'Espingo ne fait gagner qu'une heure sur le chemin des cimes. Un refuge confortable et géré par quelqu'un coûte suffisamment cher pour qu'il soit nécessaire d'être certain de l'affluence. Cela correspond en fait aux recommandations du Club alpin suisse : il ne faut pas multiplier les refuges gardés pour ne pas créer de concurrence, il ne faut pas non plus chercher à les établir dans des lieux difficiles d'accès mais au contraire les concentrer sur les sites reconnus³⁸³. Ce ne sont pas tant des outils de démocratisation de la montagne qu'une façon d'exploiter, de commercialiser des paysages déjà fréquentés et qui ne créent en leur absence guère de revenus.

Au début du XX^e siècle, les institutions touristiques comme le Club alpin français (CAF) et le Touring-Club de France (TCF) sont donc prises dans un discours paradoxal : d'un côté prôner la protection des sites naturels pittoresques, les préserver de la foule, de l'autre promouvoir des grands aménagements, destinés à attirer la foule et à commercialiser des paysages sinon gratuits (grands refuges de montagne, routes, chemins de fer, et bientôt stations de sports d'hivers). Bien que Franz Schrader ait proposé de dénouer ce paradoxe par la sanctuarisation d'espaces déterminés³⁸⁴, la ligne de conduite est floue et trouve sa seule constante dans la dénonciation du rapport des populations locales à leur environnement, nous le verrons. Les alpinistes ont en tout cas contribué à produire de l'espace touristique au XIX^e siècle, nommé des sites et normé des pratiques, tout en parvenant à s'arroger une place de médiateurs reconnus, en tant qu'individus et que groupe, dans l'accès aux paysages de montagnes.

382 *La Saison. Bulletin du syndicat des contribuables et des intérêts luchonnais*, n°43, Luchon, 21 avril 1912.

383 Juli SOLER, « Refugis de Montanya », *op. cit.*, 1913, p. 76-79.

384 Franz SCHRADER, *À quoi tient*, *op. cit.*, 2010 (1897).

II. Connaître les populations locales

Ces paysages sont, pour de larges portions, des paysages anthropisés. Et cela n'échappe pas aux observateurs qui parlent abondamment des populations rencontrées. Serge Briffaud, François Walter ou Anne-Marie Thiesse ont déjà évoqué l'importance de la présence humaine dans les montagnes. Le premier a montré l'importance du contraste entre les portions humanisées du paysage (vallées et pâturages) et les hautes cimes sauvages dans l'appréhension touristique du paysage pyrénéen. Les deux autres sont revenus sur la mobilisation des paysages dans la construction des identités nationales et sur les liens faits entre les paysages et la « race », les mœurs, les coutumes, depuis les tentatives de géographie néo-hypocratique et « physiognomonique » jusqu'au « possibilisme » vidalien³⁸⁵. Le courant de valorisation de la montagne qui s'empare de l'Europe à partir du XVIII^e siècle, voit d'abord dans ces espaces le réservoir de peuples vigoureux, fiers et indépendants, malgré quelques tares physiques, avant que leur image, figée, stéréotypée, ne se dégrade en fin de XIX^e siècle. Après avoir examiné l'investissement des paysages de montagne par l'alpinisme, nous allons donc revenir, à présent, sur l'appropriation touristique des habitants de la montagne, de leur mœurs et de leur histoire.

1. Une occupation civilisatrice des montagnes

Les charmes du paysage anthropisé

Serge Briffaud montre bien que « c'est en devenant pastoral que le paysage pyrénéen peut ainsi commencer véritablement à exister comme un spectacle.³⁸⁶ » Au crépuscule du XVIII^e siècle, les montagnes déroutent les regards. Leur partie haute est appréhendée par la science, car il n'y a pas de référent littéraire et pictural, tandis que pour les vallées et les estives, on peut appliquer la grille de lecture pastorale. Il s'agit d'un motif récurrent depuis l'Antiquité, qui revient à « chaque fois que s'est manifestée une révolte contre l'artificialité de la vie urbaine et une volonté de ressourcement au sein d'une nature rustique ». La grande nouveauté est qu'à partir du XVIII^e siècle, ce « mythe » pastoral se fixe sur la montagne³⁸⁷. Avant la Révolution française, face à une manifestation géologique si inquiétante, si « sauvage », celle de la montagne, la présence humaine, pleinement reconnue dans le paysage, est un signe rassurant. La montagne apparaît ainsi en partie domestiquée, maîtrisée par le génie humain, qui montre là ses capacités prométhéennes. Ramond de

385 Anne-Marie THIESSE, *La création des identités nationales (Europe, XVIII^e-XX^e siècle)*, Paris, Ed. du Seuil, 2001 (1999), p. 189-194 ; François WALTER, *Les figures paysagères de la nation. Territoire et paysage en Europe (XVI^e-XX^e siècle)*, Paris, Éd. de l'EHESS, 2004, en particulier p. 79-141.

386 Serge BRIFFAUD, *Naissance d'un paysage, op. cit.*, 1994, p. 364.

387 *Idem.*, 1994, p. 364-366, cit. p. 365.

Carbonnières félicite ainsi la « hardiesse des ouvrages de l'homme » sur la route de Gavarnie, avant de décrire les montagnes de Luz :

« Les montagnes environnantes, couvertes de champs et de pâturages, se sont soumises à la culture ; rien ne menace ; tout est tranquille »³⁸⁸.

Après la Révolution, la montagne devient davantage un conservatoire de modes de vie en cours de disparition. Quoi qu'il en soit, les populations et leurs activités sont donc au cœur de l'attrait touristique des montagnes pendant une large partie du XIX^e siècle. Les cimes décharnées, farouches, terrifiantes, et les espaces cultivées, pâturés, rassurants, composent ensemble un tableau tout en contrastes et font le « sublime » touristique des paysages pyrénéens.

La vallée de Campan en Bigorre est tout particulièrement célébrée dans les premiers récits touristiques, pour ses vastes pâturages, ses « heureux troupeaux » et ses « heureux bergers », alors que la toute proche vallée de Barèges est celle des fureurs de la nature³⁸⁹. Ce paysage pastoral est aussi recherché depuis la haute montagne. Ramond de Carbonnières, vient au sommet du Pic du Midi de Bigorre (2 877 m) dans le but d'apercevoir la haute chaîne frontalière. De là, dit-il « ce qui rappelait sans cesse mes regards, ce qui le reposait délicieusement, c'était les collines et les pâturages qui s'élevaient du fond du précipice vers la pente escarpée du pic [...]. Quelques points surtout fixaient mon attention : je croyais distinguer le troupeau, et reconnaître le berger »³⁹⁰. Arrivé dans le bassin de Luchon, Ramond estime que :

« c'est sans contredit, un des plus remarquables des Pyrénées, tant par son étendue, que par sa richesse. Des prairies superbes, des champs fertiles, de gras pâturages et d'épaisses forêts, ornent son sol. [...] Bagnères [de-Luchon], situé de manière à ne rien perdre de ce charmant tableau, en forme même un des objets les plus agréables.³⁹¹ »

Plus tard, en 1828, Arbanère décrit la vallée du Lys comme une « longue vallée, belle des travaux des hommes et des dons magnifiques de la nature. [...] Ainsi cette vallée est à la fois pastorale et sauvage. Ce double aspect offre le charme des contrastes. »³⁹². Au Saint-Barthélémy, en Ariège, il s'enthousiasme aussi du « contraste » paysager :

« Ce mont aride [...] forme [...] comme un monde désert, distinct du monde habitable. Ce contraste de culture et de stérilité frappe ici d'autant plus qu'il est sans nuance intermédiaire.³⁹³ »

Lors d'une visite du cirque de Gavarnie, la future George Sand est autant marquée par

388 Louis RAMOND DE CARBONNIÈRES, *Observations*, op. cit., 1789, citations p. 18 et 19.

389 *Idem*, p. 26-27. Sur Campan voir Serge BRIFFAUD, *Naissance d'un paysage*, op. cit., 1994, p. 368-372.

390 Louis RAMOND DE CARBONNIÈRES, *Observations*, op. cit., 1789, p. 43.

391 *Idem*, p. 202.

392 Étienne-Gabriel ARBANÈRE, *Tableau des Pyrénées françaises*, op. cit., 1828, p. 155-156.

393 *Idem*, 1828, p. 82-83.

l'immensité géologique que par ces « ponts de neige sur lesquels passent les caravanes de pâtres et de troupeaux »³⁹⁴. Tous les récits de voyage reviennent en fait sur la grâce de l'étagement paysager, des habitations de vallée jusqu'aux neiges éternelles en passant par les pâturages, leurs cabanes, leurs troupeaux et leurs bergers, par les cascades, les lacs et les crêtes³⁹⁵.

La figure du berger

Une figure montagnarde fascine tout particulièrement :

« le vrai possesseur des Pyrénées, le berger indigène de ces monts, spirituel sans culture, noble et généreux sous des haillons [...], toujours aimable, toujours épris des douces chimères de la gloire, se fait reconnaître à cet apanage qu'il a reçu [...], noblesse à laquelle il n'a jamais dérogé, et qui le suit dans toutes les conditions.³⁹⁶ »

Ramond revendique ne rechercher dans ses excursions que la compagnie des bergers. Il les approche même « en ami » à Gavarnie, tandis qu'ils sont « un bien nouveau spectacle » pour ses compagnons d'excursion. Dans des lignes fort originale par leur empathie et la compréhension dont elles font preuve, il décrit, non sans admiration, tout le savoir qu'ont acquis les bergers sur leurs bêtes (vaches et moutons). La proximité entre le berger et ses animaux est telle que le premier « ose à peine maintenir, à leur égard, sa prééminence humaine.³⁹⁷ » Chausenque, lui, s'immerge à plusieurs reprises dans la vie des bergers. Sur les estives de Montauban-de-Luchon, il aurait pu se croire, « sans grand effort [...] un pasteur des Pyrénées.³⁹⁸ » lorsqu'il se met à donner des ordres aux chiens qui conduisent le troupeau – pratique qui, imitée, ne pourrait que provoquer l'ire des bergers. Il est néanmoins ramené à la réalité peu après lorsque des chiens de berger lui coupent le chemin³⁹⁹.

Certains se sentent proches des bergers, d'autres y voient des figures absolument exotiques, comme l'ancien secrétaire de la préfecture des Hautes-Pyrénées, Pierre Laboulinière :

« C'est une des curiosités de la haute région des Pyrénées, que ces parcs de bergers où les troupeaux et leurs gardiens semblent étrangers pour ainsi dire au reste des humains, et fixés aux lieux qu'ils occupent. [...] [Le soir] on entend de tous les côtés des clochettes pendues au cou de plusieurs de ces animaux, dont le son triste et lugubre mêlé aux aboiements des chiens inspire une secrète horreur ; elle ne saurait se dissiper à la vue de ces hommes, en général de taille robuste, aussi beaux que bien faits, mais noircis par la fumée et les exhalations des animaux, rudes comme le pays qu'ils habitent, et plus ressemblants à des Tartares *Kalmoucs* ou *Usbecs* [sic] qu'à des Français.⁴⁰⁰ »

En 1843, lorsque Nérée Boubée, fait la promotion de son établissement de Saint-Nérée, il

394 Georges SAND, *Histoire de ma vie*, p. 127, citée par Raymond Escholier, *Mes Pyrénées de Gavarnie à la Méditerranée*, Paris, Grenoble, Arthaud, 1949, p. 13-14.

395 Un condensé s'en trouve par exemple chez Vincent de CHAUSENQUE, *Les Pyrénées*, *op. cit.*, 1834, vol. 1, p. 36-37.

396 Louis RAMOND DE CARBONNIÈRES, *Observations*, *op. cit.*, p. 52

397 *Idem*, p. 51-52, et Gavarnie p. 64.

398 Vincent de CHAUSENQUE, *Les Pyrénées*, *op. cit.*, 1834, vol. 2, p. 175.

399 *Idem* 1834, vol. 2, p. 175.

400 Pierre LABOULINIÈRE, *Itinéraire descriptif*, *op. cit.*, 1825, p. 408-409.

vante tout autant la beauté des paysages que la grâce des traits culturels de la Barousse :

« La Barousse est peu connue ; c'est une de ces vallées primitives où le langage, le costume, les mœurs conservent beaucoup de leurs formes anciennes. Éloignée des grandes routes, des entrepôts du commerce et des ateliers industriels, la Barousse n'est encore qu'une vallée de fleurs et de fruits, de rochers, de moissons et de pâturages, l'une des plus belles qui soient au centre des Pyrénées, celle où la population est la plus multipliée »⁴⁰¹.

Les exemples seraient innombrables : dans les premières décennies du tourisme en montagne, les empreintes de l'agropastoralisme sont recherchées comme clés de lecture du paysage, dont la haute montagne n'est pas pour autant exclue. Alors que les Pyrénées connaissent leur apogée démographique, les hommes et leurs activités, loin d'être néfastes, font partie des attraits touristiques des montagnes. Le « berger », stéréotypé, est omniprésent, érigé en modèle vertueux, en figure de l'altérité ou en porteur des racines immémoriales de l'humanité. L'émotion esthétique provient de la compréhension d'une logique ou d'un sens du paysage qui intègre les activités humaines. Le naturel ou le sauvage côtoient immédiatement une société montagnarde qui s'y est adaptée ou les a maîtrisés. La figure du montagnard, comme le montre l'extrait de Boubée, devient aussi une figure des origines, une figure archaïque, dans un monde que l'on pense en pleine révolution.

2. Mœurs et coutumes : « couleur locale », exotisme, altérité

L'intégration de l'homme au cœur des paysages touristiques va au-delà des seuls bergers. Elle concerne tous les traits culturels des montagnards, investis par la curiosité des visiteurs, scrutés dans tous leurs faits et gestes. Il est classique de décrire ces populations locales, paysannes, qui présentent, pour des visiteurs issus des catégories sociales dominantes et du monde urbain, un « exotisme », une « couleur locale »⁴⁰² une altérité, une « authenticité » dirait-on aujourd'hui, tout à fait intrigante. Une altérité largement exagérée, car ces populations sont loin d'avoir été aussi isolées que ce que l'on pensait, et parce qu'elles présentent une diversité sociale qui n'est que rarement restituée. Il ne s'agit d'ailleurs pas que d'une assignation identitaire : comme pour les paysages, des acteurs locaux jouent la singularité, la mettent en valeur, en forcent les traits pour séduire les touristes, se distinguer sur le marché et tenter, aussi, de faire reconnaître certains aspects de la vie locale, une culture et un patrimoine propres. Ce qui se dessine en tout cas, c'est la mise en tourisme des populations locales, comme un attrait parmi d'autres, capable de singulariser une destination, de la même manière qu'un site spectaculaire.

401 Nérée BOUBÉE, *Bains et courses de Luchon*, op. cit., 1843, p. 308-309.

402 Restituer la « couleur locale » des populations pyrénéennes est l'un des objectifs centraux d'Étienne-Gabriel ARBANÈRE, *Tableau des Pyrénées*, op. cit., 1828, p. 19.

Entre unité et diversité des types pyrénéens : une ethnographie expresse

Le voyage touristique est une ethnographie accélérée. Hippolyte Taine, dont on a tant vanté l'originalité et le recul sur le phénomène touristique, ne dit-il pas fort classiquement, dans son *Voyage aux Pyrénées*, que « soixante lieues en voiture prouvent que le sol forme le type.⁴⁰³ » Les montagnes offrent en effet aux observateurs des cultures originales, tantôt liées à l'histoire (celle des peuples vaincus qui se sont réfugiés en montagne), tantôt au déterminisme physique de tendance hippocratique (le sol et le climat forgent la « race », la sévérité des paysages se traduisant généralement dans le caractère), tantôt les deux, lorsque la topographie montagnarde qui crée des difficultés de communication est associée à l'isolement historique des populations qui y vivent. Le discours, comme souvent, n'est pas forcément entièrement cohérent et l'ensemble de ces déterminismes, historiques, physiques et géographiques, s'entremêlent. Une chose est sûre, les populations montagnardes sont originales et méritent à ce titre d'être visitées. Faute de pouvoir parcourir le monde entier, les montagnes offrent une altérité culturelle de proximité, comme le concède Arbanère :

« La destinée m'a restreint à ne parcourir seulement que quelques pays de l'Europe ; les hautes chaînes des montagnes qui les séparent m'ont offert le double intérêt d'une nature grandiose et de races remarquables.⁴⁰⁴ »

Tous les ouvrages sur les Pyrénées s'épanchent sur une description physique et morale des « Pyrénéens ». Cette chaîne présente à ce titre le double charme de l'unité (car ces populations sont toutes montagnardes) et de la diversité (car la chaîne est morcelée, d'un point de vue historique, topographique et climatique). L'unité vient du fait que les montagnards forment des « populations libres et sauvages »⁴⁰⁵. La diversité voisine immédiatement : Ramond note, dès 1789, une « dissemblance des peuples qui habitent actuellement les Pyrénées »⁴⁰⁶. Il rejette le déterminisme physique, tout en présupposant pourtant l'existence de « races » immémoriales, celles des seigneurs et celle du peuple, dont on peine à comprendre l'origine :

« On a exagéré le pouvoir du climat sur les hommes [...]. J'ai vu que dans ces pays où le régime féodal prévient du mélange des races du vainqueur et du vaincu, le noble est différent du peuple au milieu duquel il habite. J'ai vu que, depuis quinze siècles, le même climat n'a point rapproché des races différentes, que des climats divers n'ont point séparé des races pareilles.⁴⁰⁷ »

L'identité des populations pyrénéennes est reprise dans l'introduction du guide Joanne de 1882, un texte initialement écrit par Élisée Reclus et complété par Franz Schrader et Alphonse Lequeutre. Comme Ramond, ils avancent l'idée, commune, des deux races – les nobles et le peuple

403 Hippolyte-Adolphe TAINÉ, *Voyage aux Pyrénées*, Paris, L. Hachette, 1858, 2e éd., p. 130.

404 Étienne-Gabriel ARBANÈRE, *Tableau des Pyrénées*, op. cit., 1828, p. 1.

405 Paul JOANNE, *Les Pyrénées*, Paris, Hachette, 1882, p. LX.

406 Louis RAMOND DE CARBONNIÈRES, *Observations*, op. cit., 1789, p. 430.

407 *Idem*, p. 430-431.

– et font remonter à la féodalisation la séparation de deux populations différentes : celle des plaines et « celle de la montagne, composée des hommes les plus énergiques réfugiés dans les vallées supérieures, où, conservant la libre possession de leurs biens, ils conservent l'habitude de l'indépendance »⁴⁰⁸. Ces montagnards formeraient, en somme, un peuple de seigneurs.

Pour Ramond cependant, plus on s'avance vers l'est de la chaîne, plus les mélanges ont atténué ces races pyrénéennes⁴⁰⁹. Chausenque, lui, trace une ligne de séparation ethnique au milieu des Pyrénées qui recoupe, sans qu'il n'en parle, la frontière linguistique entre parlers gascons et parlers languedociens⁴¹⁰. Au-delà des singularités valléennes et du nuancier infini des traits culturels notés par les voyageurs, une zone du massif semble conserver une « race » particulière, qui fascine suffisamment pour individualiser cette zone au sein de l'ensemble pyrénéen : le pays Basque. Pour Ramond, les Basques sont les seuls à ne pas avoir connu de mélanges au cours des diverses vagues migratoires depuis l'Antiquité. Ils seraient les derniers témoins du type « précieux », originel, « du peuple indigène de ces contrées⁴¹¹ » pyrénéennes :

« Basques aimables ! Vous seuls, vous n'avez point à lutter contre la grossièreté du barbare. [...] Heureux descendants des légitimes possesseurs de l'Occident, conservez-nous précieusement le pur sang de nos pères, ce sang qui vous a été transmis sans altération par ces familles dont la simplicité ne brigue point les honneurs des cités, et les dignités des cours.⁴¹² »

C'est un motif courant en Europe, à partir de la fin du XVIII^e siècle, que d'aller chercher l'origine des identités nationales dans les montagnes. Les Basques seraient donc les derniers témoins de ces peuples ailleurs remplacés par les « invasions » romaine et barbares. L'introduction du guide Joanne de 1882, consacre un long passage aux Basques, qui sera quasiment repris tel quel dans les éditions de l'entre-deux-guerres. On s'y interroge sur la « race » basque en faisant le détour par une anthropologie physique qui en dit long sur les attentes potentielles d'un voyage touristique, aux Pyrénées comme ailleurs. La curiosité, toujours sexuée, devient proprement raciale et s'abrite derrière des considérations scientifiques. La tête des Basques, dit-on dans le guide,

« rappelle le crâne du nègre par le développement de l'occiput, mais elle dépasse en moyenne celle des Aryens par la capacité, et la forme antérieure de la face est d'une beauté tout exceptionnelle [...]. Toutefois, avant de se prononcer, il faut attendre que des observations précises aient été faites sur les habitants de toutes les vallées du pays basque. [...] Les femmes surtout conservent le type national : elles ont presque toutes de grands yeux humides et caressants, un nez finement sculpté, une petite bouche, une peau blanche et fraîche, une taille d'une

408 Paul JOANNE, *Les Pyrénées*, Paris, Hachette, 1882, p. LX.

409 Louis RAMOND DE CARBONNIÈRES, *Observations, op. cit.*, 1789, p. 429.

410 Vincent de CHAUSENQUE, *Les Pyrénées, op. cit.*, 1834, vol. 2, p. 13. Cette frontière linguistique traverse l'Ariège séparant le Couserans des anciens États de Foix. Comme à la frontière d'Espagne, des « ports » marquent le passage d'une zone à l'autre.

411 Louis RAMOND DE CARBONNIÈRES, *Observations, op. cit.*, 1789, p. 427.

412 *Idem*, p. 434.

merveilleuse souplesse.⁴¹³ »

En fin de XIX^e siècle, des travaux d'anthropométrie tentent effectivement de montrer l'existence de « races » dans les Pyrénées. Dans leur partie centrale, le médecin des armées Charles Chopinet mène plusieurs études pour prouver que les vallées renfermeraient encore les derniers éléments de la race des Ibères, ailleurs chassés par les Celtes. Il mène ainsi une étude qui lui permet de conclure, au prix d'une corrélation plus que fragile, en l'existence d'une race supérieure pyrénéenne, menacée de disparition⁴¹⁴.

Les marginaux : goitreux, cagots et bohémiens

Si, par une certaine analogie entre la topographie et les hommes, la robustesse, l'intelligence, les « accents mâles » des populations pyrénéennes est régulièrement mise en avant⁴¹⁵, au voisinage de ces considérations ethniques se trouve l'abondance de textes sur les goitreux, les crétins et les cagots. Ce sont des figures classiques des montagnards alpins⁴¹⁶ que l'on vient également trouver dans les Pyrénées. C'est un attrait ambiguë, qui fascine autant qu'il repousse⁴¹⁷. Louis Ramond de Carbonnières note la présence de nombreux goitreux en vallée de Luchon. Ils habitent à l'écart du bourg et on les cantonne aux métiers de bûcherons et de charpentiers⁴¹⁸. Il les rapproche de ceux du Valais et constate que les conditions étant très différentes entre les deux espaces (topographie et

413 Paul JOANNE, *Les Pyrénées*, Paris, Hachette, 1882, p. LXIII-LXIV.

414 Charles CHOPINET, « Étude sur la taille dans la subdivision de Saint-Gaudens », *Revue des Pyrénées et de la France méridionale*, t. 2, 1890, p. 397-425. Le travail statistique, sur un échantillon de près de 26 000 conscrits, paraissant honnête, les résultats montrent que les populations des cantons de montagne sont en moyenne de 2 à 5 centimètres plus grandes que les populations des cantons de plaine et dépassent de même la moyenne nationale. Mais la variation de la taille est liée à tant de facteurs qu'il n'est d'aucun sens de l'attribuer à la race. L'alimentation, en premier lieu, peut varier sensiblement entre plaine et montagne, de même que les affections qui frappent à l'enfance et retardent la croissance. L'idée de race revient à nier les mélanges constants qui se sont produits dans l'histoire et à voir dans la montagne un isolat peuplé de « primitifs ».

415 Citation : Étienne-Gabriel ARBANÈRE, *Tableau des Pyrénées*, op. cit., 1828, p. 73. Malgré l'hostilité du milieu, « les affections rhumatismales sont presque les seules maladies qu'on leur voie, et heureusement la nature a mis le remède à côté du mal en faisant naître sous leurs pas de nombreuses sources thermales » : Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées*, op. cit., 1860, vol. 1, p. 228.

416 Anne-Marie GRANET-ABISSET, « Mémoires de papier glacé. Quant des photographes regardent la montagne (1870-1930) », in Patrick CABANEL, Anne-Marie GRANET-ABISSET et Jean GUIBAL (dir.), *Montagnes, Méditerranée, mémoire : mélanges offerts à Philippe Joutard*, Grenoble Aix-en-Provence, Musée Dauphinois Publications de l'Université de Provence, 2002, p. 379-402 ; Anne-Marie GRANET-ABISSET, « Figurer l'archaïsme : le crétin des Alpes ou l'altérité stigmatisante », in Anne-Marie GRANET-ABISSET et Dominique RIGAU (dir.), *Image de soi, image de l'autre. Du portrait individuel aux représentations collectives*, Grenoble, France, Publications de la MSH Alpes, 2010, p. 259-286 ; Anne-Marie GRANET-ABISSET, « L'autre "territoire du vide". Des espaces répulsifs aux territoires préservés. L'exemple de la montagne alpine », in Alain CABANTOUS, Jean-Luc CHAPPEY et Renaud MORIEUX (dir.), *Mer et montagne dans la culture européenne (XVI^e-XIX^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 57-72.

417 Ainsi chez Pierre Laboulinière qui consacre de longs développements aux cagots, avec une curiosité autant marquée par la science que par le voyeurisme pour ces « plus dégradantes infirmités de l'espèce humaine. » Pierre LABOULINIÈRE, *Itinéraire descriptif*, op. cit., 1825, p. 214.

418 Louis RAMOND DE CARBONNIÈRES, *Observations*, op. cit., 1789, p. 206.

orientation), les causes ne peuvent être les mêmes. Il penche alors pour une origine goth⁴¹⁹. Pierre Laboulinière consacre un chapitre entier aux cagots et crétins, qu'il a en particulier vu dans l'Aran⁴²⁰. Comme dans les Alpes, où c'est dans le Valais et le Val d'Aoste qu'on en trouve le plus, c'est dans la partie centrale des Pyrénées qu'ils se concentrent, même s'ils sont globalement moins nombreux dans les Pyrénées que dans les Alpes⁴²¹. Laboulinière attribue, pour sa part, ces difformités au « climat, dont l'influence sur la santé, la vitalité et l'esprit des hommes ne saurait être contestée.⁴²² » Arbanère réalise, lui aussi, cette topographie médicale en retrouvant les goitreux sur les villages de versant davantage qu'ailleurs. Mais, pour lui, la cause de ces difformités est sociale : ces villages de versant sont les plus pauvres, car le terroir agricole y est médiocre, physiquement difficile à exploiter, ce qui engendre la misère et les tares physiques, voire la « dégénération de l'espèce humaine »⁴²³. Au milieu du siècle, tandis que cet intérêt particulier commence à s'affaiblir, les auteurs semblent de plus en plus pencher vers l'explication ethnique en ce qui concerne les cagots. Le docteur Ernest Lambron, qui précise que « les cagots ne doivent pas être confondus avec les goitreux et les crétins⁴²⁴ », fait un état des lieux des connaissances :

« On considère généralement les cagots comme les rejetons abâtardis et dégénérés des peuples vaincus (Sarrasins, Albigeois) et surtout des Goths [...]. Mais M. Francisque Michel, dans son *Histoire des races maudites*, démontre que ces réprouvés ne seraient autres que les espagnols [*sic*] chrétiens fuyant l'oppression des Sarrasins »⁴²⁵.

En 1882, l'introduction du guide Joanne reprend l'hypothèse des goths en y adjoignant « un mélange de rejetés de toutes provenances, lépreux, étrangers, hérétiques, objets tout à la fois de répulsion, de haine et de peur.⁴²⁶ » En cette fin de siècle, pour les goitreux, les hypothèses sur l'influence du milieu (absence d'iode, maladies, eaux de boisson et constitution minérale du sol) sont désormais reconnues toutes ensemble, et l'hypothèse sociale des conditions d'habitat et d'alimentation defectueuses tient une place centrale de facteur déclenchant⁴²⁷.

419 *Idem*, p. 204 et *sq.*

420 Pierre LABOULINIÈRE, *Itinéraire descriptif*, *op. cit.*, 1825, p. 195 et *sq.*

421 *Idem*, p. 198.

422 *Idem*, p. 209.

423 Étienne-Gabriel ARBANÈRE, *Tableau des Pyrénées*, *op. cit.*, 1828, p. 92-95, cit p. 95.

424 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées*, *op. cit.*, 1860, vol. 1, p. 221. Ce que les auteurs précédents faisaient.

425 *Idem*, p. 220. Allusion à l'ouvrage de Francisque MICHEL, *Histoire des races maudites de la France et de l'Espagne*, Paris, A. Franck, 1847. Michel (1809-1881), médiéviste et latiniste, qui a retrouvé à Oxford le plus ancien manuscrit de la *Chanson de Roland*, a également réalisé une étude sur les Basques : Francisque MICHEL, *Le pays basque. Sa population, sa langue, ses mœurs, sa littérature et sa musique*, Londres, Williams & Norgate, 1857.

426 Paul JOANNE, *Les Pyrénées*, Paris, Hachette, 1882, p. LVIII.

427 Charles CHOPINET, « Étude sur le goitre et le crétinisme dans les Pyrénées centrales (versant français) », *Revue de Comminges*, t. VII, 1895, p. 1-33.

Les « bohémiens » sont une autre population rencontrée dans les Pyrénées, surtout aux environs de Perpignan. Les propos peuvent être violents à leur encontre, comme chez Lambron, qui rapporte que dans le passé :

« ce n'était pas moins de francs vauriens, des maîtres larrons et du vrai gibier de potence. [...] Notez que c'était la plus laide engeance qu'ont eût jamais vue ; ils étaient maigres et noirs, et mangeaient comme des pourceaux [...]. Ainsi partout ces peuplades, d'abord bien accueillies, se firent repousser par leurs larcins et leur mauvaise foi »⁴²⁸.

Le charme des coutumes

Au-delà de ces aspects raciaux, les voyageurs scrutent aussi les aspects proprement culturels. Les langues locales interpellent, en particulier celle du Val d'Aran, vallée politiquement espagnole mais au dialecte gascon à laquelle on rend visite depuis Luchon. Ramond y remarque dès 1789 une proportion de mots en « roman français assez considérable.⁴²⁹ ». Laboulinière remarque « des traits de ressemblance dans les mœurs, et des analogies dans le langage » des populations des deux côtés de la frontière entre l'Aran et la Haute-Garonne. Le langage « des Aranais est un espagnol corrompu et mêlé de beaucoup de mots de l'ancien roman français, avant qu'il devint une langue.⁴³⁰ » En 1843, Nérée Boubée voit dans « le langage des Aranais [...] le patois ordinaire des Pyrénées »⁴³¹. Ces dialectes, bien qu'ils soient aussi critiqués dans les services marchands, ajoutent à la couleur locale. En 1866, un article de la *Revue de Luchon*, journal créé par des touristes pour la saison touristique, propose de « sauver d'un oubli complet » les « patois » locaux qui « par l'effet de la centralisation, [...] pressés de tous côtés par la langue française, tendent à disparaître »⁴³². Si, dès le milieu du siècle, Lambron informe qu'il n'y a que dans les fonds des hautes vallées qu'on trouve des personnes ne parlant que le patois et que l'on comprend, sinon, partout les langues nationales⁴³³, en 1882, le guide Joanne donne deux pages de lexique d'expressions pyrénéennes⁴³⁴. À l'aube du XX^e siècle, le mouvement félibréen, de renaissance littéraire de dialectes occitans, s'articule d'ailleurs en partie autour des stations pyrénéennes. Bertrand Sarrieu crée en 1904 *L'Escola deras Pireneos* dont les travaux se concentrent sur le Luchonnais⁴³⁵.

428 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées*, op. cit., 1860, vol. 1, p. 222-224.

429 Louis RAMOND DE CARBONNIÈRES, *Observations*, op. cit., 1789, p. 279-280.

430 Pierre LABOULINIÈRE, *Itinéraire descriptif*, op. cit., 1825, p. 193.

431 Nérée BOUBÉE, *Bains et courses de Luchon*, op. cit., 1843, p. 243.

432 M.V., « Essai historique et philologique sur les patois du Nébouzan et du Comminges », *Revue de Luchon*, n° 4, 1^{er} juillet 1866.

433 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées*, op. cit., 1860, vol. 1, p. 227.

434 Paul JOANNE, *Les Pyrénées*, Paris, Hachette, 1882, p. LXXXI-LXXXII.

435 Voir *Revue de Comminges*, t. 21, St-Gaudens, 1906, p. 191-192 ; Bertrand SARRIEU, « Le parler de Bagnères-de-Luchon et de sa vallée », in *Revue des Langues Romanes*, t. 45, Paris, 1902, p. 385-446, et Bertrand SARRIEU, « Usages du pays de Luchon », *Actes du Congrès de l'Union archéologique et historique du Sud-Ouest tenu à Tarbes au mois de*

Les costumes sont par ailleurs un des traits culturels les plus appréciés dans les périples touristiques, avec une attention qui s'accroît en cours de siècle. Pour Laboulinière, la variété des costumes observés dans les Pyrénées,

« satisfait la curiosité à peu de frais. [...] Aussi, dans les relations des voyages, rien ne plaît tant à la généralité des lecteurs, grands ou petits, car nous sommes tous plus ou moins enfants là-dessus, que des descriptions de la mise et des habillements. C'est aujourd'hui une partie obligée, et nous nous sommes conformés à l'usage et au goût public, en entrant dans quelques détails sur des costumes des Hautes-Pyrénées.⁴³⁶ »

Objets de descriptions amusées d'abord, ces costumes des campagnes se transforment rapidement dans l'imaginaire des observateurs en survivance d'un passé immémorial⁴³⁷. Ces costumes ont connu de nombreux changements jusqu'au XIX^e siècle où, du fait même de l'intérêt nouveau qu'on leur porte, ils se figent (dans leur forme, car pour les composer les produits manufacturés prennent une place croissante). Jean-Pierre Lethuillier estime que ces costumes régionaux, loin d'être traditionnels, « sont une forme d'entrée dans la modernité. Dès le XVIII^e siècle, par leur richesse et leur exubérance, ils sont l'expression du triomphe sur la pénurie, au moins pour les strates supérieures des sociétés rurales. [Ils] sont, très tôt, la preuve du recours aux circuits économiques de la consommation⁴³⁸. » Présentés comme des costumes populaires de régions restées à l'écart du monde, supposés manifester les identités profondes des nations, leur riche composition montre plutôt qu'ils sont portés par les élites locales, lors des fêtes, et largement assemblés à partir de tissus et de teintures importés. Les spécificités des costumes du quotidien sont beaucoup moins sensibles. Pour les observateurs qui ne font que passer, à l'exemple des touristes, ces costumes permettent de constater facilement l'existence des « pays », grâce à ce seul aspect visuel, en se passant du discours et d'études plus approfondies⁴³⁹. Le tourisme permet avant tout une connaissance par les sens, immédiate, et les costumes, comme les paysages, s'y prêtent parfaitement. Portés tout particulièrement lors des fêtes, c'est pour « pour servir de sujet de promenade aux baigneurs » que Lambron donne un « Catalogue des fêtes patronales et des foires [...] en France et en Espagne durant la saison des eaux..⁴⁴⁰ » Dans la deuxième moitié du XIX^e

juillet 1914, Tarbes, 1918, p. 75-89.

436 Pierre LABOULINIÈRE, *Itinéraire descriptif*, op. cit., 1825, p. 375.

437 Désormais classique, *L'Invention de la tradition*, rassemble quelques exemples de ce regard nouveau sur les costumes locaux dits « traditionnels » : Eric John HOBBSAWM, Terence Osborn RANGER (dir.), *L'invention de la tradition*, Paris, Éd. Amsterdam, 2012 (*The invention of tradition*, Cambridge, 1983).

438 Jean-Pierre LETHUILLIER, « Costumes régionaux, objets d'histoire », in Jean-Pierre LETHUILLIER (dir.), *Les costumes régionaux. Entre mémoire et histoire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, p. 22-23.

439 Sur les costumes régionaux : Jean-Pierre LETHUILLIER, « Costumes régionaux, objets d'histoire », Jean-Pierre LETHUILLIER (dir.), *Les costumes régionaux. Entre mémoire et histoire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, p. 7-26.

440 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées*, op. cit., 1860, vol. 2, p. 948.

siècle, avec les danses et les légendes, ils entrent au cœur des études folkloriques naissantes⁴⁴¹.

Les albums de lithographie regorgent de ces figures pyrénéennes du chasseur, du contrebandier ou du berger, aux costumes bigarrés. Nous ne prendrons, ici, qu'un exemple de cette mise en tourisme des costumes locaux : celui de Bethmale, en Ariège. Vincent de Chausenque en livre un des premiers témoignage en 1834⁴⁴². Il note alors la ressemblance des costumes des Bethmalais avec ceux de la Morée⁴⁴³ et s'étonne :

« Quelle serait cette peuplade que quelque événement a jeté au fond des Pyrénées ? Des recherches sur leur langage et leur coiffure éclairciraient cette question.⁴⁴⁴ »

Il décrit aussi la vallée voisine du Biros, où il trouve « encore une autre race ». Il moque ces « hommes courts et trapus, écrasés sous de grands chapeaux ronds, et de grosses filles joufflues », qui le transportent « au milieu des montagnards de l'Auvergne [...]. Qu'il y a loin de la grosse fille de Baros [Biros] à la jolie Béarnaise, à la Basquaise à l'œil vif, à la mine friponne.⁴⁴⁵ » La vallée de Bethmale présente un attrait supérieur, surtout, en fait, « le costume des Bethmalaises, si habile à relever leur beauté par une fine coquetterie ». Le costume des hommes est assez commun en revanche, mis à part « une espèce de calotte grecque rouge et bleue. » Il remarque les sabots, particulièrement élégants, avec une pointe redressée et longue, que l'on offre aux mariages⁴⁴⁶. Le guide publié en 1863 par des auteurs ariégeois vante les mérites de cette vallée de l'Ariège et estime qu'elle est déjà relativement connue :

441 Ces études s'inquiètent alors de la disparition prochaine de ces traditions qui sont pour la plupart récentes, ou au moins réagencées, réactualisées pour les besoins et selon les moyens techniques du présent, Jean-Pierre LETHUILLIER (dir.), *Les costumes régionaux. Entre mémoire et histoire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, p. 29-31. Les stations semblent un espace pionnier pour les études folkloriques, même si elles ne sont pas l'unique. À Luchon, on peut évoquer la figure de Julien Sacaze (1847-1889), avocat originaire de Saint-Gaudens, proche de Félix Garrigou. Il réalise une collecte minutieuse d'inscriptions et de traditions populaires autour de Luchon, en cherchant à relier ces pratiques contemporaines à de mythiques temps anciens, dans une vision fixiste de la culture montagnarde. Peu avant sa mort, il devient chargé de cours en épigraphie à la faculté de Lettres de Toulouse (1887) et donne même un cours à la Sorbonne (1889), signe de la reconnaissance alors acquise par un érudit local. Les éléments sur l'œuvre de Julien Sacaze sont issus de la biographie *post-mortem* écrite par F. Garrigou dans la *Revue des Pyrénées et de la France méridionale*, t.2, Toulouse, Privat, 1890, p. 13-24.

442 Cette vallée est déjà choisie pour une des lithographies de Harding en 1830 : James Duffield HARDING, « A Paysanne of the Valley of Betmalle », *The costumes of the French Pyrenees, drawn on stone by J.D. Harding*, Londres, James Carpenter & Son, 1830. Mais Harding fait un inventaire des formes vestimentaires observées au long de la chaîne (une « basquaise », une paysanne de Bigorre, de Luchon, une « bourgeoise » de Pau, etc. et leurs équivalents masculins, dont un paysan de Castillon en Couserans). On ne peut donc dire si c'est, déjà, d'une renommée quelconque de Bethmale qui l'a amené là, ou si c'est le hasard.

443 Approximativement la Grèce actuelle. Dans les années 1820, la lutte des Grecs, qui mobilisent la « check-list identitaire » (selon l'expression d'Anne-Marie THIESSE, *La création des identités nationales (Europe, XVIII^e-XX^e siècle)*, Paris, Ed. du Seuil, 2001, dont fait partie le costume afin de faire valoir leur identité nationale propre, pour leur émancipation de l'Empire Ottoman est très populaire dans les milieux intellectuels européens.

444 Vincent de CHAUSENQUE, *Les Pyrénées, op. cit.*, 1834, vol. 2, p. 240.

445 *Idem*, p. 242.

446 *L'Ariège*, Foix, Pomiès, 1863, réédition Nîmes, Lacour, 1998, p. 233-235.

« des voyageurs qui s'occupent de l'origine des peuples. En voyant ici comme un canton suisse transporté sur nos montagnes, on a voulu faire des Bethmalais une sorte de tribu de peuples pasteurs, jetés par des événements inconnus dans cette vallée, où ils auraient conservé, de toute antiquité, et leurs usages et leurs goûts paisibles.⁴⁴⁷ »

En relatant une attitude classique pour l'époque, qui consiste à chercher dans les montagnes, tant la Suisse que les racines des peuples, les auteurs laissent transparaître leur perplexité quant à cette approche identitaire et fixiste. Il ne défendent en tout cas pas encore la mise en tourisme des costumes de cette vallée. Une image s'est pourtant durablement fixée. Les guides « nationaux », comme celui de Paul Joanne, sont succincts sur l'Ariège mais évoquent systématiquement l'attrait particulier de la vallée de Bethmale :

« Les vieillards betmalais [sic] portent encore la petite calotte rouge et le gilet blanc brodé d'écarlate qui les font ressembler aux paysans de la Morée. Les Betmalaises, renommées pour leur beauté, ont un costume de très bon goût. Elles portent une coiffe blanche dont le bavolet retombe sur leurs épaules, et que surmonte un petit bonnet rouge, orné de rubans noirs ou bleus : leur justaucorps est rouge ; leurs jupes sont rayées de rouge et de blanc ; leurs sabots se terminent par une pointe recourbée.⁴⁴⁸ »

Ce motif perdure longtemps encore par la suite et il est en fait fixé par les folkloristes locaux qui y voient une opportunité de distinguer le Couserans, sinon ignoré de tous. L'abbé Cau-Durban est le premier à publier un ouvrage touristique sur la vallée en 1887. Le costume des Bethmalais devient l'atout distinctif de cette partie de l'Ariège⁴⁴⁹. La curiosité, d'abord extérieure, est bel et bien réappropriée localement à des fins de promotion identitaire et touristique. Ainsi que le suggère Roberta Seid, c'est « l'accroissement des contacts avec l'extérieur » qui explique la singularisation du costume bethmalais au XIX^e siècle, jusque-là peu différent de celui des vallées environnantes. Ce costume marque la volonté d'être reconnu, de se distinguer afin de s'agréger à la modernité⁴⁵⁰. Il permet ensuite de se singulariser sur le marché touristique.

L'inventaire des formes culturelles et sociales susceptibles d'être appropriées pour les besoins du tourisme pourrait se poursuivre longtemps encore. L'histoire tient une place centrale, et nombre de visiteurs ont présenté des concentrés de l'histoire, nobiliaire ou populaire, des

447 *Idem*, p. 235.

448 Paul JOANNE, *Les Pyrénées*, Paris, Hachette, 1882, p. 405. En 1901, le guide Baedeker, extrêmement laconique sur le Couserans, mentionne tout de même la « belle vallée de Bethmale, dont les habitants ont un costume original. » Karl BAEDEKER, *Le Sud-Ouest de la France de la Loire à la frontière d'Espagne. Manuel du voyageur*, 7^e éd., Leipzig, Paris, K. Baedeker, P. Ollendorff, 1901, p. 353.

449 François-David CAU-DURBAN, *Vallée de Bethmale (Ariège). Mœurs, légendes et coutumes, histoire, courses pittoresques, géologie*, Toulouse, A. Régnault et fils, 1887. Cet intérêt pour Bethmale se poursuit au XX^e siècle chez les promoteurs locaux du tourisme, comme le grand nom de la préhistoire locale, Henri Begouën (originaire de Montesquieu-Avantès non loin de Saint-Girons et d'Audinac) : Henri BEGOUËN, *La Vallée de Bethmale (Ariège) : maisons, ustensiles, costumes*, Toulouse, Editions du Museum, 1942.

450 Roberta SEID, « La différenciation du costume rural en France : l'exemple du costume de Bethmale au XIX^e siècle », in Yves DELAPORTE (dir.), *Vêtements et sociétés*, t. 1, Paris, Société des amis du musée de l'Homme, 1984, p. 85-95, cité par Jean-Pierre LETHUILLIER, « Costumes régionaux, objets d'histoire », *op. cit.*, 2009, p. 21.

Pyrénées⁴⁵¹. Dès le XIX^e siècle, l'inventaire du « patrimoine » pyrénéen sur lequel repose l'essentiel de l'offre touristique culturelle actuelle est fait. On y trouve les églises romanes (comme celles du Larboust et du Val d'Aran), les cités antiques et médiévales⁴⁵², les châteaux, les grottes. Ces ensembles sont renvoyés à des légendes passées, à des régimes honnis et à des histoires dramatiques (Charlemagne et Roland, les « Albigeois » ou « cathares », à Montségur, à Lombrives, ou à Bèdeilhac⁴⁵³, le comte de Foix et de Béarn, chasseur et poète, Gaston Phoebus⁴⁵⁴, la « folle des Pyrénées » en Vicdessos en 1809⁴⁵⁵). C'est surtout le patrimoine historique spectaculaire qui est valorisé, marqué par de grands épisodes de l'histoire ou marqueur d'une période de l'architecture. Mais on descend aussi à des sphères plus banales : le guide Joanne de 1882 évoque par exemple les innombrables « orrhys » du Vicdessos⁴⁵⁶. Au-delà du patrimoine historique, l'économie, elle-même, attire les regards, de l'agropastoralisme⁴⁵⁷ aux mines de fer de Rancié (Vicdessos, Ariège)⁴⁵⁸. Pour ces dernières, les conditions d'exploitation sont décrites de manière apocalyptique par Arbanère, ce qui lui offre d'une réflexion désabusée sur la marche du progrès. Ramond est, pour sa part, particulièrement sévère avec les fromages français en général et pyrénéens en particulier, tous ne

451 Arbanère est ambivalent sur l'histoire des Pyrénées, la rejetant car sa confusion locale ne participe pas assez à la grandeur nationale (Étienne-Gabriel ARBANÈRE, *Tableau des Pyrénées*, op. cit., 1828, p. 148), et souhaitant en même temps une histoire populaire qui dépeint « la race, la localité » (p. 147). Laboulinière voit, lui, dans l'histoire et dans les ruines ce qui donne un caractère achevé au paysage montagnard : Pierre LABOULINIÈRE, *Itinéraire descriptif*, op. cit., 1825, p. 225-226.

452 Saint-Lizier et surtout Saint-Bertrand-de-Comminges qui suscite l'admiration d'Arthur Young dès 1787 : « la ville, groupée autour de sa cathédrale, sur une éminence ; si elle avait été construite tout exprès pour ajouter un trait à cette singulière perspective, elle n'aurait pu être mieux placée » (Arthur YOUNG, *Voyages en France en 1787, 1788 et 1789*, Paris, A. Colin, 1931, p. 111).

453 Bèdeilhac et son « Tombeau de Roland » : Étienne-Gabriel ARBANÈRE, *Tableau des Pyrénées*, op. cit., 1828, p. 98-99. « Cathares » : Adolphe JOANNE, *Géographie du département de l'Ariège*, Paris, Hachette, 1880, Réédition, Nîmes, C. Lacour, 1991, p. 20-28 ; Paul JOANNE, *Les Pyrénées*, Paris, Hachette, 1882, p. 531. Une grotte comme celle de Niaux est jugée sans intérêt car elle ne renferme pas de légende ni de trace d'occupation humaine – avant qu'on ne découvre les ornements pariétaux préhistoriques au début du XX^e siècle : Étienne-Gabriel ARBANÈRE, *Tableau des Pyrénées*, op. cit., 1828, p. 104-105.

454 Vincent de CHAUSENQUE, *Les Pyrénées*, op. cit., 1834, vol. 2, p. 5-6.

455 Cette femme errant nue dans les montagnes, qui prétendit vivre auprès des ours, qu'on jeta en prison au château de Foix et qui y mourut de chagrin.

456 Ce sont des cabanes de pierres sèches qui servaient aux bergers et aux troupeaux dans les vastes estives de la zone et qui marquent donc le paysage de la haute montagne du Vicdessos. Paul JOANNE, *Les Pyrénées*, Paris, Hachette, 1882, p. 422-424.

457 L'économie agropastorale (qui associe culture vivrière et élevage extensif) du Luchonnais est saluée par Arthur Young, pour qui c'est le principe même de son voyage, Arthur YOUNG, *Voyages en France*, op. cit., 1931, p. 115-119 ; par Louis RAMOND DE CARBONNIÈRES, *Observations*, op. cit., 1789, p. 27-29, même si la Suisse présente des exemples plus aboutis ; par Nérée BOUBÉE, *Bains et courses de Luchon*, op. cit., 1843, p. 80-81, qui salue la productivité de ces terres d'altitude.

458 Étienne-Gabriel ARBANÈRE, *Tableau des Pyrénées*, op. cit., 1828, p. 111-116. « C'est par les métaux et surtout par le fer que l'homme exerce sa puissance sur la nature [...], qu'il peut se former de grandes sociétés [...]. A l'aspect de l'importance de leurs travaux, le voyageur qui, de la cime des Pyrénées descend comme je viens de le faire dans leurs entrailles, trouvera ces cyclopes [les mineurs] plus intéressants que les bergers arcadiens des hauts pâturages, livrés à une indolence qui devient souvent un sommeil complet. Il admirera cette haute sagesse qui départ à chaque classe son instinct, et fait servir au perfectionnement de la société jusqu'à la stupidité même » (p. 116).

ressemblant généralement qu'à des « concrétions putrides, infectes, malsaines »⁴⁵⁹.

3. Une civilisation montagnarde en cours de disparition

La vie de ces populations montagnardes est d'autant plus intéressante que l'on y voit les derniers témoignages des racines profondes des peuples d'Europe et que l'on en perçoit – continuellement – la disparition prochaine. La Révolution est à ce titre un tournant. Si, auparavant et pour certains « montagnards » de la Constituante, les Pyrénées peuvent faire figure d'« anticipation du monde futur », dès le début du XIX^e siècle, elles deviennent un musée de la nature et de l'homme « primitifs ». Les Pyrénées seraient le conservatoire d'un monde qu'a dissout la Révolution⁴⁶⁰. Les bergers en particulier deviennent les porteurs de mœurs anciennes, primitives, tantôt universelles⁴⁶¹, tantôt nationales⁴⁶², ailleurs en train de disparaître. Dernières survivances d'un âge plus pur ou derniers archaïsmes, ces populations méritent à ces divers titres d'être visitées, car bientôt, peut-être, elles auront disparu elles aussi⁴⁶³.

Partant de ces attentes, les récits des touristes montrent parfois leur déception : ces derniers foyers des mœurs authentiques sont en train de disparaître à leur tour, de se corrompre. Dès son voyage de 1788, Jean-Joseph Dussaulx regrette que l'accueil des visiteurs altère les mœurs locales pyrénéennes, en particulier des « femmes naguère réputées pour leurs vertus [qui] ont cessé d'être aussi blanches que neige ».⁴⁶⁴ Il regrette aussi l'installation du goût du vin et du luxe : en somme, d'une envie locale d'accéder à la consommation. Près de quarante ans plus tard, Pierre Laboulinière développe cette même idée : les mœurs sont en voie de disparition devant le progrès uniformisant,

459 Louis RAMOND DE CARBONNIÈRES, *Observations*, op. cit., 1789, p. 199-200.

460 Serge BRIFFAUD, *Naissance d'un paysage*, op. cit., 1994, p. 381.

461 Comme chez Chausenque en 1834 dans sa description des bergers du cirque de Troumouse : « Ainsi doivent être les campements de l'Arabe au sein du désert, du Tartare au milieu de ses steppes sans bornes, du Hottentot dans ces belles solitudes que Levallant nous a révélées ; ainsi doivent être ceux de tous les peuples nomades, car tout ce qui se rapproche de la simplicité de la nature, ce qui représente l'homme dans ses premiers besoins, son premier état, doit avoir, dans tous les lieux et à toutes les époques, la même physionomie et se reproduire sous des traits pareils. Ces soins si bornés, ces retours constants des mêmes travaux et cette manière d'être toujours égale, jointe à leur isolement, ne peuvent que maintenir les peuples pasteurs dans un état stationnaire sous le poids moral ; et je ne doute pas que le berger maure, goth, ou cantabre qui, il y a mille ans et plus, occupait ces montagnes, n'eût les mêmes habitudes, ne fût soumis aux mêmes superstitions, ne tournât en un mot dans le même cercle d'idées, que le berger de nos jours. » Vincent de CHAUSENQUE, *Les Pyrénées*, op. cit., 1834, vol. 1, p. 323-324. François Levallant (1753-1824), explorateur et ornithologue français, qui a en particulier visité l'Afrique australe.

462 Sur la place particulière des montagnes dans la construction des identités nationales, en particulier en Suisse et en Catalogne, voir François WALTER, *Les figures paysagères de la nation. Territoire et paysage en Europe (XVI^e-XX^e siècle)*, Paris, Éd. de l'EHESS, 2004, p. 234-250 ; Francesc ROMA I CASANOVAS, *Del paradís a la nació. La muntanya a Catalunya (segles XV-XX)*, Valls, Cossetània edicions, 2004, p. 139-160.

463 Sylvain VENAYRE, *Panorama*, op. cit., 2012, p. 262.

464 Jean DUSAULX, *Voyage à Barège et dans les Hautes-Pyrénées fait en 1788*, Paris, Imprimerie de Didot Jeune, 1896, 2 vol., cité dans Maurice BORDES, *D'Étigny et l'administration de l'Intendance d'Auch (1751-1767)*, Auch, F. Cocharaux, 1957, p. 844.

et « l'antique pureté » montagnarde « n'existe plus que par exceptions »⁴⁶⁵. L'alcoolisme, le goût du lucre et de l'oisiveté sont encore en ligne de mire, mais il serait vain de s'opposer à cette évolution :

« Mais il n'est que trop vrai que les habitudes des montagnards n'ont plus aujourd'hui la simplicité qui les caractérisait encore si fortement il y a un demi-siècle ; l'esprit de trafic qui s'est introduit dans toutes les dépendances des vallées qui débouchent en Espagne, et la fréquentation des eaux thermales par des personnes oisives et opulentes, ont modifié les mœurs patriarcales ; avec de nouveaux rapports, sont nés les besoins qui accompagnent toujours la richesse [...]. [Le goût pour l'alcool] semble s'augmenter tous les jours chez les montagnards, où l'ivrognerie sera bientôt aussi commune que dans les autres parties du territoire. [...]

C'est l'ouvrage des étrangers, parmi lesquels il en est qui versent l'or à pleine main, pour les plus minces objets et les moindres services. Il ne faut plus s'étonner qu'ensuite les habitants mettent tout au plus haut prix qu'ils peuvent et regardent la saison des eaux comme une époque de récolte.

[...] Les besoins se sont accrus avec les ressources qu'y versent l'or et l'argent des baigneurs. [...] Mais ce serait un grand malheur dans l'état actuel des choses qu'ils fussent abandonnés : [les indigènes] conserveraient les goûts factices qu'ils se sont créés, sans pouvoir les satisfaire ; ils auraient les vices des sociétés civilisées, accrus de tout ce que les privations et le besoin peuvent y ajouter de pernicieux. C'en est donc fait de cette antique pureté qui n'existe plus que par exceptions, lesquelles diminuent chaque année.⁴⁶⁶ »

L'industrie touristique et thermale est donc l'une des principales causes données à cette altération, alors même que cette industrie s'est nourrie de l'identité – présumée – traditionnelle de ces monts. Ces mêmes propos se répètent de récits en guides. En fin de siècle, le guide Joanne regrette le recul récent de la langue et de l'identité basques, ce qui l'amène à « prédire la disparition prochaine de ce peuple, qui, peut-être, est le dernier représentant des populations primitives de l'Europe occidentale.⁴⁶⁷ » En 1866 comme en 1904 ou en 1912, on s'inquiète, à Luchon, au sujet du brandon de la Saint-Jean, « dont la tradition s'efface [...] d'année en année.⁴⁶⁸ »

Si les auteurs ressassent sans cesse cette idée de corruption et de disparition des « mœurs traditionnels » c'est qu'ils continuent malgré tout à venir dans ces espaces y trouver ces supposés « mœurs traditionnels ». Comme le rappelle Sylvain Venayre, « un tel sentiment reposait d'abord sur l'incapacité à penser ces coutumes comme étant elles-mêmes en perpétuel renouvellement, parce qu'inscrites, et depuis longtemps, dans l'histoire.⁴⁶⁹ » Sans doute ces coutumes ancestrales n'ont-elles jamais eu de forme durablement arrêtée, ni été investies du même sens et de la même fonction. La recherche des traits culturels « primitifs » en montagne repose, de plus, sur un présumé infondé, celui de l'autarcie qui aurait permis de conserver les traditions à l'abri de tout brassage culturel. Or, ces espaces montagnards, tout au long de la chaîne pyrénéenne, ont toujours été connectés à

465 Pierre LA BOULINIÈRE, *Itinéraire descriptif*, op. cit., 1825, p. 384-385.

466 *Idem*, p. 384-386.

467 Paul JOANNE, *Les Pyrénées*, Paris, Hachette, 1882, p. LXVI-LXVII.

468 Citation : Ernest TIMORÉE, « Chronique locale », *La Revue de Luchon*, n° 2, 24 juin 1866. Peur de la disparition du brandon : *Luchon-Thermal*, 18 juin 1904 et 16 juin 1912. Il finit bien par disparaître avant de renaître en fin de XX^e siècle : on apprend en 1940 que le dernier brandon de la Saint-Jean célébré à Luchon a eu lieu le 31 août [sic] 1921 : P. MAUGEIS DE BOURGUESDON, « Le bois dans la région de Luchon », *AFPEM. Années 1940-1941*, t. IX, 1942, p. 165.

469 Sylvain VENAYRE, *Panorama*, op. cit., 2012, p. 263.

d'autres. Ces récits touristiques dressent en outre une figure unique du montagnard qui gomme la diversité sociale des sociétés valléennes. Quelqu'un comme Pierre Laboulinière, qui a travaillé à la préfecture des Hautes-Pyrénées sous l'Empire et y a côtoyé les élites locales, fait toutefois preuve de nuance :

« À Pau, à Tarbes, dans les principales villes des deux départements, et dans les lieux surtout où affluent les baigneurs, on remarque une urbanité, une politesse aussi parfaite que dans les plus grandes villes : on y trouve de la sociabilité, du liant et toutes les prévenances qui peuvent en rendre le séjour agréable aux étrangers. De la part de ceux qui tirent profit de leur affluence, ce sont peut-être des soins intéressés, des démonstrations engageantes ; dans les personnes qui n'en attendent rien, ce sont les manières et le ton de la véritable civilité, dont ces étrangers eux-mêmes apportent le type, et que la souplesse d'esprit, la flexibilité d'organe des habitants, sait s'approprier sans ridicule et sans affection.⁴⁷⁰ »

Pour les élites locales enrichies dans le tourisme, il y a assurément une communauté de pensée avec les clients. Une barrière reste : celle du rapport marchand qui se glisse potentiellement dans chaque contact. Car pour les notables locaux, s'approprier les goûts des élites urbaines c'est pouvoir leur proposer le produit paysager et culturel le mieux ajusté. Et les notables locaux prennent progressivement la distance qui leur fait voir leurs propres voisins, d'extraction populaire, comme des « indigènes », qui leur permet de parler d' « eux » en s'adressant à un « nous » qui les rassemble avec les visiteurs. Le docteur Joachim Estradère, né et vivant à Luchon, de parents luchonnais, en est un exemple. En 1889, il évoque la population luchonnaise et revient sur cette préoccupation touristique de la « corruption » des mœurs locales. Malgré le contact avec les visiteurs, malgré l'immigration, « le » Luchonnais, dont Estradère semble s'extraire, demeure l'héritier du caractère montagnard ancestral, tout en ayant gagné en urbanité :

« Le contact de l'étranger a fait gagner au luchonnais [sic] certaines formes qui le rendent gracieux, avenant et très policé ; mais ayant sous les yeux les plaisirs auxquels s'adonnent les personnes riches, il devient enclin à les imiter trop souvent au détriment des lois de l'hygiène [...] »

La race néanmoins s'est retrempee [...] par le croisement qui s'est fait avec des populations très robustes, qui sont venues d'Espagne ou des vallées voisines, lors de la construction des grands édifices qui ornent la ville.

À la vérité, ce croisement a changé la race, mais ne l'a pas faite dégénérer. [...] Le luchonnais [sic] d'aujourd'hui a la virilité et la valeur de l'ancien ; il est agile, bon et dévoué comme lui : il a hérité de son caractère, et, comme lui, il a la tête près du béret ; il est très vif.⁴⁷¹ »

« Le » Luchonnais du docteur Estradère conserve donc les qualités du montagnard mais n'en a plus les défauts. Il reste cet homme (il n'est pas souvent question des femmes), valeureux, agile, robuste, vif et viril, bref, ce montagnard de l'imaginaire touristique⁴⁷², mais un montagnard

470 Pierre LABOULINIÈRE, *Itinéraire descriptif*, op. cit., 1825, p. 411.

471 Joachim ESTRADÈRE, « Le climat de Luchon et sa constitution médicale », *Bulletin de l'Association pyrénéenne de Luchon*, n° 1, Bagnères-de-Luchon, Sarthe, 1889, art. p. 31-56, extrait p. 50-51.

472 Sur les stéréotypes constamment véhiculés sur les montagnards, on peut par exemple se reporter à Jean-François SOULET, *Les Pyrénées au XIX^e siècle*, Sud-Ouest, 2003, (1986), p. 31-36 ; et à Danièle LAPLACE, « Les géographes vidaliens face à l'altérité pyrénéenne », in Vincent BERDOULAY (dir.), *Les Pyrénées. Lieux d'interaction des savoirs (XIX^e-début XX^e siècle)*, Paris, Editions du CTHS, 1995, p. 83-96.

parfaitement policé et disposé au service touristique dont il a bien intégré les impératifs d'ordre et de maintien.

4. Une réappropriation locale, intéressée, des représentations touristiques dans le cadre d'une mise en concurrence internationale des modes de vie

L'ensemble des signes culturels et sociaux recherchés (et en partie créés) par le tourisme dans les montagnes sont donc appropriés localement. Outre le jeu ambivalent des élites locales, l'exemple des costumes de Bethmale l'a aussi montré. Déjà, aussi, les premiers guides touristiques émanant de notables locaux – ce « milieu autochtone médiateur »⁴⁷³ – montrent la conscience locale des attendus paysagers touristiques et décrivent autant les hautes cimes que les œuvres humaines, en essayant au passage de célébrer les sociétés locales et leur connaissance du milieu. Comme le montre le guide publié en 1788 par le notaire de Luz Germain Noguès, cette élite locale « partage les sensibilités des curistes étrangers et [...] a très vite adopté, face aux paysages qui constituent son cadre de vie, ce recul qui les transforme à la fois en spectacle et en produit commercialisable.⁴⁷⁴ »

Dans la continuité mais avec quelques maladresses, à la fin du XIX^e siècle, Jean Claverie, propriétaire de la source ferrugineuse du Pradeau à Sentein, tente d'amalgamer cet ensemble d'attraits culturels et de les associer au micro-centre hydrominéral. Lui, habitant de Sentein, se détache de ses origines pour mettre en scène une identité commercialisable dans un guide qu'il publie en 1889. Il promet que le modeste établissement thermal actuel doit céder la place « à un grandiose édifice » et vante, sinon, le « pittoresque costume de ses gars et de ses filles », rappelle la proximité des Bethmalais dont les « mœurs et [...] costumes » sont connus dans tout le Midi. L'exotisme est aussi frontalier, car « situé sur la frontière, il [l'habitant de Sentein] a pris [...] une teinte mêlée des deux peuples qui l'avoisinent. » Et l'Espagne vraie, « cette noble terre des hidalgos et des toréadors » est toute proche, « je vous y conduit en une matinée. » Les monuments ne manquent pas, comme la curieuse église fortifiée qui rappelle la « vieille Suisse, si jalouse de conserver à leurs anciens murs la physionomie que leur ont léguée les siècles ». En excursion au port d'Orle, la figure centrale la mythologie pyrénéenne est mobilisée : « l'épée de Roland a ouvert une gigantesque brèche d'où le ciel d'Espagne vous montre ses teintes d'or.⁴⁷⁵ » Dans une vallée investie par la grande industrie minière⁴⁷⁶, Claverie promeut aussi, de manière audacieuse, une

473 Serge BRIFFAUD, *Naissance d'un paysage*, op. cit., 1994, p. 344.

474 *Idem*, p. 344-346.

475 AD 31, 7689 W 3, Archives de la DRIRE Midi-Pyrénées : Chemise « Sentein ». J. Claverie, *Sentein. Thermes. Excursions*, s.l., Imprimerie Cassan frères, s.d. [1889], 32 p.

476 Claude DUBOIS, *Mangeuses d'hommes. L'épopée des mines de Bentallou et de Bulard en Ariège*, Toulouse, France, Editions Privat, 2015.

excursion sur l'exploitation :

« Aucun baigneur ne peut honnêtement quitter la vallée du Biros sans avoir visité le Bocard⁴⁷⁷. [...] Vous imaginez-vous un Français qui passerait à Marseille sans visiter la Cannebière ? »

L'auteur invite aussi à monter dans les montagnes par les wagonnets sur câbles sur 500 mètres de dénivelé, préfiguration de télébenches qui attendront longtemps avant de voir le jour dans les Pyrénées.

Les notables ne sont pas les seuls à s'approprier les attendus touristiques. Les voyageurs sont avides d'anecdotes et de comtes sur les lieux qu'ils visitent, et les racontent ensuite comme si elles étaient tenues pour véritables localement⁴⁷⁸. On peut se demander devant cette floraison de légendes si les populations locales n'ont pas largement laissé aller leur imagination, en amalgamant divers éléments de la mythologie vernaculaire, pour répondre aux demandes des touristes. En 1827, déjà, le sous-préfet de Saint-Gaudens perçoit une certaine malignité locale au sujet de la légende de saint Aventin⁴⁷⁹ : si les « gens du pays » la racontent avec plaisir aux visiteurs, ils « ne paraissent pas y ajouter beaucoup de foi.⁴⁸⁰ » Les auteurs ariégeois du guide sur l'Ariège publié en 1863 critiquent, eux, les effets pervers de ces légendes, car elles conduisent les voyageurs à prêter les plus folles superstitions aux paysans ariégeois. Dans le massif de Saint-Barthélémy, plusieurs lacs sont entourés de légendes tenaces, en particulier l'étang du Diable. Quiconque y jetterait une pierre déclencherait les pires tempêtes. Des voyageurs auraient ainsi failli être agressés après avoir visité le massif, précédant un orage qui a dévasté les récoltes en vallée. Selon l'un des auteurs du guide ce récit est farfelu, car à Saint-Paul, où l'incident aurait eu lieu, « ainsi que dans tout le reste de l'Ariège, on sait distinguer le blanc du noir, le positif du superstitieux, et, depuis bien des ans, les esprits se sont dégagés de ces ridicules croyances qui amoindrissent la dignité humaine.⁴⁸¹ » Cette anecdote leur permet de revenir sur la mauvaise image qui colle aux Ariégeois : vivant en quasi

477 Bocard : usine de broyage du minerai (hameau d'Eylie-le-Bas).

478 Par exemple tout au long de l'œuvre de Stéphane LIÉGEARD, *Vingt journées*, op. cit., 1874.

479 Saint cénotaphe qui aurait vécu à la fin du VIII^e siècle. Fait prisonnier par les Maures dans la tour de Castelblanquat, il se serait échappé en sautant de la tour jusqu'au fond de la vallée où il a laissé l'empreinte de son pied. Passé un épisode de guérison d'un ours, il est à nouveau pris par les Maures et décapité. Aventin part alors avec sa tête dans les mains et va s'enterrer quelques kilomètres plus loin à l'endroit où son pied s'était imprimé. Trois siècles plus tard, ce serait un bœuf qui aurait retrouvé l'emplacement du saint.

480 Jérôme de TRINCAUD LA TOUR, *Notice sur la ville de Bagnères-de-Luchon, sur ses eaux minérales et sur les vallées qui l'environnent présentée à son Altesse Royale Madame la Dauphine, après le voyage de cette princesse à Bagnères-de-Luchon, au mois de juillet 1823 suivie de quelques détails sur les eaux minérales d'Encausse et de Labarthe-Rivière par M. de Trincaud La Tour, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, sous-préfet de Saint-Gaudens*, Toulouse, Augustin Manavit, 1827, p. 78-79.

481 *L'Ariège*, Foix, Pomiès, 1863, réédition Nîmes, Lacour, 1998, p. 113-116. Mais dans cet ouvrage écrit à plusieurs mains, l'un des auteurs donne un peu plus loin (p. 128) du crédit à cette anecdote, rapportée par Jean-Baptiste Noulet (naturaliste et préhistorien originaire de la campagne haute-garonnaise) dans un ouvrage jamais publié sur les Pyrénées.

autarcie, ils seraient inhospitaliers⁴⁸². Or, défendent les auteurs, les Ariégeois sont certes attachés à leurs montagnes natales, mais ils sont mobiles et « cosmopolites », ce qui augmente d'autant leur sens de l'accueil :

« Quelque soit leur attachement à la vallée natale, ils se résignent et s'acclimatent bientôt au-dehors, soit énergie dans la volonté, soit souplesse dans le caractère et facilité de cosmopolitisme chez une population qui porte dans ses veines, avec l'élément primitif, du sang vénitien, grec, romain, wisigoth, franc, arabe, espagnol, origine composée dont les marques sont encore vivantes dans la langue vulgaire et dans les mœurs. C'est ce qui explique aussi l'hospitalité affectueuse des Ariégeois et leur dévouement envers les étrangers. Combien de ceux-ci, trompés d'abord par d'injustes préventions et qui n'étaient arrivés qu'avec répugnance dans ces montagnes, ont été pénétrés insensiblement par le charme de ces qualités sociales, ont aimé ce séjour, ne l'ont quitté qu'avec regret, y ont même fixé leur vie !⁴⁸³ »

Cela montre en tout cas que les représentations souvent stéréotypées formées lors des déplacements touristiques circulent et sont connues des populations locales, au moins des notables mais probablement au-delà. L'effet de « menace du stéréotype », qui veut qu'un groupe social se conforme aux images qu'on lui assigne⁴⁸⁴, n'est pas loin avec cette circulation des représentations touristiques.

Qu'il s'agisse d'une assignation appropriée, manipulée ou rejetée localement, la partie culturelle du tourisme revient en tout cas à mettre en concurrence, sur le marché touristique, les identités locales. Les comparaisons sont en effet classiques et les Pyrénéens sont souvent rapportés aux Suisses. Ces comparaisons sont souvent à l'avantage de ces derniers mais pas toujours. En 1834, Chausenque qui marche en compagnie de bergers, leur prête un trait de caractère qui les distingue des Alpins, et qui est assez original parce qu'on dénie souvent par la suite aux autochtones la perception de la beauté de leurs paysages quotidiens. Il estime en effet que « le berger des Pyrénées, doué d'une imagination plus vive et plus sensible peut-être aux beautés de la nature que le froid habitant des Alpes, conçoit sans peine un sentiment de curiosité qui fait braver le hasard.⁴⁸⁵ » La mise en concurrence des cultures et des comportements autochtone est sinon parfaitement illustrée en 1879 dans un article de une du *Figaro*⁴⁸⁶. L'auteur, Saint-Genest (Emmanuel-Arthur Boucheron dit, 1834-1902), une des principales plumes du journal, y exprime son amour de Luchon, amour à l'origine duquel la population locale, incarnée par les guide et les bergers, tient un rôle majeur. C'est cette population qui rend supérieure (à ses yeux, et il ne s'agit probablement pas

482 Le récit de Chausenque à Aulus, où il arrive lors d'un épisode des Demoiselles (ces montagnards grimés qui attaquent les gardes forestiers et les grands propriétaires au moment de l'imposition du Code forestier au début de la Monarchie de Juillet, voir) peut en être une origine, même s'il recueille la sympathie des habitants en étant lui-même pris pour une Demoiselle par les autorités : Vincent de CHAUSENQUE, *Les Pyrénées, op. cit.*, 1834, vol. 2, p. 147-148.

483 *L'Ariège*, Foix, Pomiès, 1863, réédition Nîmes, Lacour, 1998, p. 23-24.

484 Claude M. STEELE et Joshua ARONSON, « Stereotype threat and the intellectual test performance of African Americans », *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 69, n° 5, 1995, p. 797-811.

485 Vincent de CHAUSENQUE, *Les Pyrénées, op. cit.*, 1834, vol. 1, p. 185.

486 SAINT-GENEST, « Causerie. Bagnères-de-Luchon », *Le Figaro*, 1^{er} août 1879.

d'un avis partagé) la montagne luchonnaise à celle de la Suisse :

« Ce ne sont pas les montagnes que j'aime point, c'est bien la Suisse. [...] Au lieu des lueurs ardentes, de ces tons pourpres et or du Midi, là-bas, tout est froid : un blanc dur se détachant sur un vert cru, au-dessous d'un ciel pâle. Pas une tradition, pas même une de ces légendes qui nous arrêtent à chaque pas dans les Pyrénées, comme en Écosse et sur les bords du Rhin... Pas de Roland, pas de Charlemagne, ni de Marie Stuart, pas de Dame du Lac, ni de Génies, ni de Sorcières !... Sauf l'éternel Guillaume et le sempiternel Bonnivard [*sic*]. C'est un pays sans souvenir, c'est un pays muet, c'est un pays vide.

Et cependant, tout cela ne serait rien s'il y avait une autre population. Car c'est là le grand malheur de la Suisse. Une contrée n'est pas tout par elle-même ; la moitié du pays, c'est l'habitant, son individualité, sa demeure. Supposez qu'en Espagne, il n'y ait pas d'Espagnols, qu'en Arabie, il n'y ait pas d'Arabes, qu'en Chine, il n'y ait pas de Chinois [...] ; que le voyageur arrivant dans ces pays, au lieu d'y trouver ces peuplades diverses avec leurs costumes étranges [...] ; supposez, dis-je, que le voyageur y rencontre de bons paysans et de bons bourgeois tous pareils aux nôtres, vous imaginez-vous cette désillusion ? Eh bien, c'est ce qui est arrivé en Suisse. Toutes les autres montagnes du globe ont des montagnards, lesquels montagnards se distinguent absolument des habitants de la plaine. Aussi bien les Highlanders que les Tyroliens, aussi bien les Tcherkesses du Caucase que les brigands des Abruzes, les pâtres des Pyrénées, les uns comme les autres ont dans l'attitude, dans le regard, dans la manière de se draper, de marcher, je ne sais quelle distinction, je ne sais quelle fierté native qui frappe le voyageur.

[...] Or en Suisse, il y a bien des montagnes – et même les plus hautes de l'Europe – mais il n'y a pas de montagnards. On croirait que le bon Dieu s'est trompé, et qu'après avoir fait ce pays splendide, il y a laissé tomber une race destinée à habiter les plaines. [...] L'Helvétie est à portée de tout le monde et ne manquera jamais d'adorateurs. [...] Oh ! merci, mon Dieu ! merci, d'abord d'être à Luchon, merci, ensuite de n'être pas à Interlaken.⁴⁸⁷ »

Il a donc visité la Suisse et en est rentré déçu. De retour à Luchon, il dresse, par comparaison, la « *chek-list* »⁴⁸⁸ de l'identité locale qui fait le charme du voyage en montagne : les paysages lumineux des montagnes du Midi, les légendes, et, surtout, une population exotique, à l'identité forte et au sens de l'accueil qui laisse accroire au désintéressement. Sous la plume de Saint-Genest, les Pyrénéens sortent vainqueurs de la concurrence des façons d'être. Au-delà de ce texte, provocateur sans doute, la figure archétypale du montagnard suisse emporte la partie touristique par la masse des récits qui l'ont pris comme sujet.

Avec comme modèle mental ce que l'on a vu et écrit sur les Alpes suisses, comme axes de déplacement les routes établies dès le XVIII^e siècle et comme centres d'observation les stations thermales, pôles urbains et « civilisés », la ruralité pyrénéenne est intégrée dans la découverte touristique des paysages pyrénéens. Les sociétés locales participent de la composition du produit touristique de montagne et leurs modes de vie sont ainsi, de manière acceptée ou non, mis sur le marché concurrentiel du tourisme européen. Cette vision systémique est néanmoins très stéréotypée. Les descriptions pittoresques des indigènes pyrénéens, sont davantage conditionnées par un imaginaire dominant que par de réelles expériences. Cette vision touristique intègre les sociétés humaines au cœur du paysage, établit des liens entre les hommes et leur environnement. D'abord compréhensif, il devient fixiste, incapable de penser la moindre évolution sans y voir un regrettable

⁴⁸⁷ *Idem*.

⁴⁸⁸ Expression empruntée (et détournée de son utilisation première) à Anne-Marie THIESSE, *La création, op. cit.*, 2001.

effet du progrès qui viendrait mettre à mal une civilisation pastorale multiséculaire. À force d'immobilité, et malgré la dissolution des coutumes « traditionnelles », c'est l'accusation de routine qui prend bientôt le dessus.

III. Observer et s'approprier la faune et la flore de montagne

Le tourisme charge de significations nouvelles, prophylactiques et esthétiques, les paysages, les chemins et les sommets, les comportements et les rapports sociaux. Il attribue également une nouvelle fonction à la faune et à la flore : elles incarnent le particularisme montagnard et la sauvagerie d'une nature pas encore entièrement domestiquée. Avec le tourisme, la pression sur cette faune et cette flore s'accroît, contribuant à modifier les équilibres écosystémiques dans des zones relativement épargnées par l'industrialisation.

1. Chasses touristiques

La première mise à contribution de la faune par le tourisme autour des stations, c'est la chasse et la pêche, pratiques affichées parmi les attraits des stations, du début à la fin du siècle. En 1827 par exemple, le sous-préfet de Saint-Gaudens, Trincaud La Tour, donne parmi les principales occupations des visiteurs de Luchon, aux côtés des excursions, des lectures, des jeux et des réunions mondaines, l'herborisation et surtout la chasse et la pêche⁴⁸⁹. Une histoire de la pêche touristique dépasse le cadre de cette thèse car les traces sont limitées et la seule identification des archives est un travail en soi⁴⁹⁰. La chasse, elle, a engendré bien davantage de textes qui donnent à voir le rapport particulier à la faune de montagne.

La chasse au grand gibier pyrénéen, un marché intéressant

Bien qu'extrêmement difficile à quantifier, la chasse est un segment économique certain. Le gibier de montagne fait pleinement partie de l'imaginaire de la montagne et attire des chasseurs, encourageant les populations locales à exploiter ce gisement. Cette faune sauvage repose sur plusieurs espèces emblématiques qu'on ne peut chasser que là. Pour les Pyrénées, c'est, essentiellement : l'ours, l'isard, le bouquetin, la perdrix blanche (lagopède) et le grand tétras (coq de bruyère). Le loup a déjà quasiment disparu du massif au XIX^e siècle, même si, en Ariège, le dernier est abattu en 1875⁴⁹¹. L'ours brun, lui, perdure et colle à l'image des Pyrénées. On en trouve aussi,

489 Jérôme de TRINCAUD LA TOUR, *Notice sur la ville de Bagnères-de-Luchon*, op. cit., 1827, p. 11. En fin de siècle : les publicités pour Aulus en 1890 (Claudine PAILHÈS, *L'homme et l'animal sauvage dans les Pyrénées ariégeoises*, Foix, Conseil général de l'Ariège-Archives départementales, 2013, p. 143), ou pour Luchon dans les années 1910 (voir les publicités dans le journal *La Saison* par exemple). Voir aussi Michel CHADEFAUD, *Aux origines du tourisme dans les pays de l'Adour*, Pau-Bayonne, Université de Pau et des Pays de l'Adour-Éditions J & D, 1988, p. 273-274.

490 Une histoire sociale, environnementale et culturelle de la pêche à la ligne, par l'intermédiaire des associations de pêche, et leur action en faveur de la protection de la faune aquatique et des milieux a été proposée, sans évoquer le tourisme de montagne, par Jean-François MALANGE, *Histoire sociale des pratiques de pêche à la ligne en France de 1829 à 1941 : aux origines d'une conscience environnementale*, Thèse de doctorat d'histoire, Université de Toulouse II-Le Mirail, 2011. Actuellement, Didier Galop (GEODE, CNRS, UMR 5 602, Université de Toulouse-II Jean Jaurès) mène un travail d'inventaire des archives disponibles pour recomposer l'histoire de la faune aquatique pyrénéenne.

491 Claudine PAILHÈS, *L'homme et l'animal*, op. cit., 2013, p. 156. Sur les raisons de la régression du loup dans Alpes,

longtemps, dans le massif de la Grande-Chartreuse dans le Dauphiné⁴⁹². Ramond en fait une évocation empreinte de fascination en 1789. Pour lui, l'ours pyrénéen n'est pas l'animal féroce que l'on rencontre dans les Alpes, « son apparition n'est point, pour les communautés, un sujet d'alarmes ; on le chasse sans péril ; il fuit le feu ; il craint les chiens.⁴⁹³ » Dans une tentative d'éthologie quelque peu hippocratique, Ramond estime que la moindre déclivité et le moindre enneigement des Pyrénées par rapport aux Alpes déterminent des animaux moins « courageux ». C'est aussi le cas de l'isard d'ailleurs :

« Sensiblement plus faible, il aime moins les rochers escarpés ; il s'élève plus rarement dans les neiges supérieures ; et, sans doute, il participe à ce manque de courage qui me paraît caractériser les animaux des Pyrénées, quand je les compare à ceux des Alpes.⁴⁹⁴ »

Au même moment, Arthur Young s'attarde lui aussi sur l'ours, qui s'affirme donc dès ces années 1780 comme un passage inévitable de tout récit sur les Pyrénées. En agronome il revient sur les dégâts causés par ces animaux, en distinguant, déjà, les ours herbivores qui dévorent les cultures, et les ours carnivores qui s'en prennent aux troupeaux⁴⁹⁵. Pour Stéphane Liégeard en 1874, la bête serait devenue dangereuse pour les hommes avec sa raréfaction.

« À l'époque de Ramond, les bois qui avoisinent l'hospice de Luchon [hospice de France] en recelaient un assez grand nombre. Depuis, ces friands de miel ont reculé les limites de leur domaine : par contre leur férocité s'est accrue, paraît-il, en raison inverse de leur multiplication. L'illustre voyageur nous les dépeint en effet comme de bonnes bêtes à chasser sans péril, fuyant le feu et craignant les chiens [...].

Que les temps ont changé !

Depuis 1789, il y a eu sans doute, en ce pays, une déclaration des droits... de l'ours sur la peau humaine, et la gent velue en use largement. »⁴⁹⁶

Cette férocité, rapportée par les guides, vise sans doute à convaincre de l'importance de poursuivre la destruction de cette espèce, en même temps qu'à nourrir l'imaginaire des touristes. Car

plutôt liée à l'extension de l'anthropisation qu'à la chasse, voir Eric FABRE et Julien ALLEAU, « La disparition des loups ou essai d'écologie historique », in Stéphane FRIoux et Émilie-Anne PÉPY (dir.), *L'animal sauvage entre nuisance et patrimoine (France, XVI^e-XXI^e siècle)*, Lyon, ENS éd, 2009, p. 25-34.

492 Émilie-Anne PÉPY, « Imaginaire du sauvage : l'ours sur le territoire de la Grande-Chartreuse », Stéphane FRIoux et Émilie-Anne PÉPY (dir.), *L'animal sauvage entre nuisance et patrimoine (France, XVI^e-XXI^e siècle)*, Lyon, ENS éd, 2009, p. 87-102. Là encore, l'ours préservé dans une zone peu pénétrée par l'homme (en raison des restrictions imposées par le monastère) est fortement déstabilisé par l'augmentation de la pénétration des milieux. Il resterait environ 20 ours dans ce massif vers 1800, 4 vers 1860.

493 Louis RAMOND DE CARBONNIÈRES, *Observations, op. cit.*, 1789, p. 200-201.

494 *Idem*, p. 322 et sq.

495 Arthur YOUNG, *Voyages en Franc, op. cit.*, 1931, p. 121. Ces observations, que Young tient sans aucun doute des populations locales, sont fondées. Les plaintes sont nombreuses au XVIII^e siècle quant aux dégâts causés par les ours sur les cultures (Jean-Claude BOUCHET, *Histoire de la chasse dans les Pyrénées françaises (XVI^e-XX^e siècles). Ours, loups, lynx, bouquetins, rapaces, saumons*, Pau, Marrimpouey, 1990, p. 51-54), Young se distingue, comme Ramond, par une approche presque éthologique de l'ours.

496 Stéphane LIÉGEARD, *Vingt journées, op. cit.*, 1874, p. 495-496.

les ours semblent peu dangereux pour l'homme, les cas d'attaque sont rares⁴⁹⁷. L'anthropomorphisme et les combats au corps à corps entre des ours et des bergers ou des chasseurs locaux sont des anecdotes récurrentes, puisées ou réinventées par le tourisme à partir de la mythologie pyrénéenne⁴⁹⁸. Ces récits sont donnés par les guides accompagnateurs qui mettent ainsi en valeur leurs prouesses ou celle de leurs congénères, et répondent aux demandes des visiteurs, désireux de ressentir la sauvagerie des montagnes.

Au-delà des récits, un marché de la chasse touristique se constitue bel et bien à partir des stations. En 1845, le maire de Cauterets demande ainsi au préfet d'autoriser les battues à l'ours « auxquelles les étrangers qui font usage des eaux désirent prendre part.⁴⁹⁹ » Ces chasses mettent en scène de nombreuses personnes. Mise en scène est l'expression qui convient car ces parties de chasse aristocratiques sont des modalités d'expression de la virilité conquérante et du courage, comme à Luchon en 1857 autour d'Alexandre Dumas :

« Les Nemrods de Luchon, comme ceux de Cauterets, ont voulu avoir leur chasse à l'ours, et il y a trois jours que nous les avons vus défiler armés de pied en cap [...]. La conduite de l'expédition avait été offerte à M. Alexandre Dumas fils »⁵⁰⁰

En ce milieu de siècle, les battues touristiques sont fréquentes, même si elles sont loin d'être quotidiennes – on en compte « presque tous les ans »⁵⁰¹. Un peu plus tard, le docteur Félix Garrigou ne s'intéresse pas seulement aux thermes et au casino lorsqu'il envisage l'avenir de Luchon. Pour assurer la prospérité de la station, il joint à ces investissements d'infrastructure l'organisation rationnelle de la chasse :

« Avec les grandes chasses d'ours, de chamois, de chevreuil, de cerf et de sanglier que l'on monte actuellement sur une grande échelle, grâce à des fonds considérables et grâce également au concours de l'État et des communes, je vois l'étranger accourir en foule à Luchon et s'y fixer pendant plusieurs mois de l'année. »⁵⁰²

Une anecdote, celle de « l'ours-canard », amuse la presse en septembre 1902 et montre la distance entre les récits de grandes chasses et la pratique touristique la plus commune. En Belgique, des dépêches annoncent d'abord que l'officier d'ordonnance séjournant à Luchon avec le roi des

497 Jean-Claude BOUCHET, *Histoire de la chasse, op. cit.*, 1990, p. 63-65. En 1887, un p.-v. du commissaire de police rapporte la morsure subie par le pâtre chargé de l'enlèvement du fumier à l'hospice de France, il « a failli être dévoré, aujourd'hui, par un ours qu'il a rencontré dans les forêts de la Pique. » AM Luchon, 1 I 5 : P.-v. du commissaire de police de Luchon du 1er juin 1887.

498 On le retrouve par exemple chez Stéphane LIÉGEARD, *Vingt journées, op. cit.*, 1874, p. 495-498 où les guides racontent l'histoire d'un combat avec un ours qui marche sur deux pattes, capable de parades, de stratégies, qui enlève une fillette et s'en sert pour se protéger des coups de feu.

499 Richard LAUDINAS, *Cauterets. Une construction touristique au premier XIX^e siècle (An VI-1852)*, Mémoire de Master 2 d'histoire, Toulouse Jean Jaurès, 2015, p. 234.

500 « Gazette des eaux. XVI. Luchon », *Le Figaro*, 13 août 1857.

501 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées, op. cit.*, 1860, vol. 1, p. 177.

502 Félix GARRIGOU, *Passé, présent et avenir de Luchon*, Paris, Masson, 1874, p. 43.

Belges Léopold II se serait fait tuer par un ours près de la Maladetta, puis que c'est lui qui a tué l'ours avant que l'on apprenne qu'il ne s'agissait que d'un canard⁵⁰³. La dérision naît du décalage entre l'imaginaire de la montagne et du caractère exceptionnel de sa faune, et la réalité des séjours mondains. Suite à cette anecdote, le *Petit Journal* consacre quelques jours plus tard un article de une à la chasse en montagne et revient sur l'économie, transfrontalière, qu'elle anime. Les ours restent nombreux en Ariège, et même autour de Luchon malgré :

« la foule. Mais ces ours n'ont pas tous leur tanière chez nous ; la plupart viennent d'Espagne. Pour les montagnards espagnols, leur chasse ou leur capture est une véritable industrie.

À Luchon, en tous temps, on ne trouve pas seulement des guides pour les ascensions, mais encore des guides pour la chasse, connaissant les gîtes des ours, leurs lieux de passage, leurs habitudes. Et chaque année, des chasseurs blasés par les émotions de la poursuite du lièvre et du renard vont entreprendre de mettre à mal un gibier plus rare et plus énorme.

C'est une chasse fatigante, pleine d'émotion et à laquelle on ne se livre guère si l'on n'a les moyens de payer les guides et les rabatteurs.⁵⁰⁴ »

Ces chasses par battue ou au rabat, sont en effet très onéreuses. Jean-Claude Bouchet estime que les touristes dépensent de 400 à 1 800 fr pour organiser des battues. La chasse est longue et demande de très nombreuses personnes : guides-chasseurs mais aussi rabatteurs et tireurs en poste de garde. Des textes soupçonnent cependant les montagnards de ne mener que des chasses infructueuses pour se réserver les prises. Ces battues sont, d'une manière générale, peu efficaces par rapport à la chasse à l'approche, traque solitaire, moins bruyante⁵⁰⁵, de plus en plus associée à l'élégance sportive. Cette chasse à l'approche, qui nécessite tout de même des guides-chasseurs, c'est celle qui s'impose pour les bouquetins et les isards qu'il faut suivre jusqu'en haute montagne. Pour ces derniers, la chasse est « non seulement un sport pour les gens des villes, mais aussi un métier pour les habitants qui vendent la chair aux consommateurs, la peau aux chamoiseurs et les cornes aux fabricants de bibelots à l'usage des touristes.⁵⁰⁶ »

Si l'on revient à l'ours, sa viande est également consommée dans les stations, et expédiée hors saison vers Toulouse. C'est la curiosité qui guide les touristes car la viande n'est pas très goûteuse. Pour les chasseurs, le prix du kilogramme de viande tourne autour de 2,50 à 3 fr et peut atteindre 15 fr lorsque l'offre est rare. Pour des bêtes qui donnent de 80 à 100 kg de viande, ce sont de fortes sommes que les chasseurs peuvent empocher⁵⁰⁷. Les peaux sont vendues à prix d'or (de 250 à 300 fr la peau sur les allées d'Étigny en 1872, le tiers du salaire annuel d'un journalier), tandis

503 « L'ours-canard », *Le Petit Journal*, 11 septembre 1902.

504 Thomas GRIMM, « Gibier de montagne », *Le Petit Journal*, 23 octobre 1902.

505 Jean-Claude BOUCHET, *Histoire de la chasse, op. cit.*, 1990, p. 31-32.

506 Thomas GRIMM, « Gibier de montagne », *Le Petit Journal*, 23 octobre 1902.

507 Jean-Claude BOUCHET, *Histoire de la chasse, op. cit.*, 1990, p. 102-106.

que la graisse est utilisée par les pharmaciens locaux⁵⁰⁸. Ernest Lambron estime que « ce gibier est le plus productif de tous ceux du continent ; [...] un bel ours peut ainsi rapporter de 1 200 à 1 500 fr.⁵⁰⁹ » Des individus sont sinon reconnus pour leurs qualités de chasseurs et emmènent donc les touristes en montagne. Saint-Mamet, tout près de Luchon, est réputé pour être le village des chasseurs de ces montagnes. Dans les années 1850 à 1890, « Charles » Gouchan (1821-1897) en est le plus célèbre représentant. Garde champêtre de Luchon à partir de 1867, c'est un des rares chasseurs reconnus à être né en dehors de sa vallée, à Grenoble en 1821. Son père, militaire, est originaire des Pyrénées-Orientales. Il se distingue à partir de 1853 dans des chasses fructueuses, jusque dans le Val d'Aran et la vallée de l'Esera au-delà de la frontière⁵¹⁰.

Les rapaces ont été (faiblement) chassés eux aussi, indépendamment du tourisme : pour les primes aux nuisibles et par plaisir. On pensait que les vautours et gypaètes attaquaient les jeunes agneaux et les aigles étaient vus comme une concurrence pour la chasse du petit gibier. Les touristes ne sont cependant pas entièrement étrangers à l'augmentation de la pression sur ces espèces, avant que la Ligue de protection des oiseaux ne mène des campagnes efficaces en début de XX^e siècle. Des chasses touristiques aux rapaces sont en effet organisées, comme vers 1850 en Ossau pour le peintre Rosa Bonheur et ses compagnons. On fait commerce des jeunes spécimens ainsi que des œufs. Empaillés, les rapaces sont aussi vendus dans les boutiques de souvenirs, les naturalistes et les muséums faisant partie des clients⁵¹¹.

La pression du tourisme sur la faune de montagne

Le rôle du tourisme dans le déclin de la grande faune sauvage, au XIX^e siècle du moins, ne doit pas être exagéré mais il ne doit pas non plus être oublié. Le déclin de l'ours semble s'amorcer véritablement au XVIII^e siècle, en parallèle de la forte poussée démographique qui s'interrompt au milieu du XIX^e siècle. En Ariège, environ 265 ours auraient été tués au XVIII^e siècle, 63 au XIX^e, 35 au XX^e, contre respectivement 34, 44 et 1 dans les Hautes-Pyrénées, 30, 169 et 9 en Savoie et Dauphiné⁵¹². À Luchon, entre 1779 et 1964, ce seraient 83 ours qui auraient été tués. En tout, entre le XVII^e et le XX^e siècle, les archives consultées par Jean-Claude Bouchet donnent un minimum de

508 Stephen LIÉGEARD, *Vingt journées*, op. cit., 1874, p. 397 ; Farid BENHAMMOU, « La guerre de l'ours a-t-elle eu lieu ? », in *Pyrénées Magazine spécial histoire. Les Pyrénéens et l'ours. Histoire de destins croisés*, Toulouse, Milan, 2009, p. 51-52.

509 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées*, op. cit., 1860, vol. 1, p. 177.

510 Jean-Claude BOUCHET, *Histoire de la chasse*, op. cit., 1990, p. 154-156.

511 *Idem*, p. 206-207

512 Emmanuel GARNIER, « La Peau de l'ours. Quatre siècles de chasse dans les montagnes françaises (XVI^e-XX^e siècles) », *Forêts et Faune*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 255-269.

2 000 ours tués par des chasseurs dans les Pyrénées⁵¹³. Sur plus de trois cent cinquante ans, ces chiffres ne sont finalement pas très élevés et montrent la faiblesse numérique des effectifs d'ours. La pression qui s'accroît au XVIII^e siècle engendre un déséquilibre qui s'aggrave ensuite avec la démocratisation du droit de chasse, la progression des armes à feu et la pénétration accrue des milieux qui multiplie les dérangements (exploitations forestières et minières, tourisme, agropastoralisme). Le tourisme n'est certainement pas une cause majeure : Jean-Claude Bouchet, qui a cherché à retrouver l'origine des chasseurs d'ours des Pyrénées note que les étrangers ne jouent qu'un rôle secondaire dans la « destruction de la faune », en dehors des Anglais pour les bouquetins d'Espagne⁵¹⁴. Le tourisme porte toutefois une attention nouvelle sur cette grande faune. Il glorifie, d'abord, la chasse de ces espèces caractéristiques de la montagne, en fait des trophées prestigieux, d'autant plus qu'ils sont rares. Dans un cercle vicieux pour l'écosystème, la rareté augmente la valeur symbolique et pécuniaire des prises ce qui accentue la raréfaction des espèces.

Les bouquetins sont pris comme les ours dans l'engrenage qui lie la rareté au prestige de la prise. Ils connaissent une disparition encore plus rapide, alors même qu'ils sont inoffensifs et que leur viande n'est d'aucun intérêt⁵¹⁵. Le tourisme n'est pas seul en cause mais il tient une place importante dans leur disparition. Cette espèce semble en fait rare dès le XVIII^e siècle. Dans la descente de l'Aneto en 1842, Albert de Franqueville et ses compagnons rencontrent des bouquetins. Ils auraient déjà quasiment disparu du massif, aussi cette rencontre est-elle exceptionnelle :

« Le bouquetin n'a jamais été très commun dans les Pyrénées. Il a toujours habité les lieux les plus sauvages et les plus retirés, le voisinage des neiges éternelles. Néanmoins les chasseurs ont été le relancer jusque dans ses retraites les plus inaccessibles. Aussi a-t-il disparu presque entièrement de nos montagnes. Ce n'est plus que sur les cimes de la Maladetta, sur les sommets des plus ardues de quelques hautes montagnes des Pyrénées espagnoles, que l'on en rencontre de temps en temps quelques individus.⁵¹⁶ »

C'est sans doute dans ce massif que l'alpiniste Maurice Gourdon en chasse un des derniers spécimens dans les années 1890. Le dernier refuge des bouquetins pyrénéens serait toutefois la région d'Ordesa en Aragon⁵¹⁷. Un minimum de 58 bouquetins auraient été tués dans les Pyrénées entre 1780 et 1910. C'est encore moins que les ours, mais cela suffit à déstabiliser définitivement l'espèce. Le tourisme est l'élément de bascule pour une espèce chassée par défi bien plus que par utilité. Avant 1860, les chasseurs locaux dominent, même si de riches touristes pratiquent déjà de

513 Jean-Claude BOUCHET, *Histoire de la chasse*, op. cit., 1990, p. 184.

514 *Idem*, p. 174.

515 Claudine PAILHÈS, *L'homme et l'animal*, op. cit., 2013, p. 159.

516 Albert de FRANQUEVILLE, *Voyage à la Maladetta*, Paris, L. Maisson, 1845, p. 93. La même réflexion, sur la raréfaction des bouquetins et leur présence limitée à l'Espagne, est faite par Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées*, op. cit., 1860, vol. 1, 178-179.

517 Jean-Claude BOUCHET, *Histoire de la chasse*, op. cit., 1990, p. 215-216.

grandes chasses, sur plusieurs jours, jusqu'en Espagne. Après 1860, les touristes, anglais et russes surtout, prennent le devant de la scène, le plus célèbre étant un officier anglais, Sir Victor Brooke. Après avoir parcouru le monde entier à la recherche des trophées les plus prestigieux, il se fixe sur les Pyrénées et obtient entre 1881 et 1883 la concession annuelle de la vallée de Torla (Aragon) pour 350 pesetas par an. Son ami Buxton lui succède sur ces lieux. De véritables campements sont établis pour plusieurs semaines en pleine montagne⁵¹⁸. Si les prises semblent peu nombreuses, le dérangement du milieu est assuré. Dans le même secteur, en 1889, à l'occasion de l'inauguration du refuge de Tuquerouye (Hautes-Pyrénées, à la frontière avec l'Aragon et le massif du Mont-Perdu), le Club alpin français sert aux soixante-seize convives du bouquetin chassé dans le canyon voisin d'Arrazas⁵¹⁹. L'Espagne, grâce à la mansuétude des autorités et à un contrôle administratif lâche, devient un réservoir de nature sauvage disparue sur un versant français déjà très fréquenté.

Les montreurs d'ours ariégeois

Revenons une dernière fois sur l'ours, pour évoquer une activité en marge de la chasse et du tourisme : celle de montreur d'ours qui se développe entre les communes d'Ercé, Ustou et Aulus dans le Couserans. Elle pèse grandement sur la survie de l'ours car elle repose sur la capture des oursons vivants pris en l'absence de leur mère⁵²⁰. Un marché des oursons se crée, avec l'Ariège comme plaque tournante, dans la première moitié du XIX^e siècle⁵²¹. Les premières mentions de montreurs d'ours sont faites en 1835, soit avant que l'exploitation d'Aulus soit réellement sensible et l'activité thermale nouvelle ne semble pas jouer de rôle particulier dans ce mouvement. Le métier semble culminer dans les années 1860, avec un maximum de trente-deux carnets de saltimbanque distribués pour la seule année 1868. Ils sont encore une cinquantaine à exercer cette profession à Ercé vers 1890. Les oursons sont enlevés très jeunes, on arrache leurs griffes et on écrête leurs dents pour les rendre inoffensifs, avant de les dresser. Ces montreurs d'ours offrent un spectacle populaire, ils « émerveillent, sur nos places publiques, les bonnes et les enfants par les tours et les danses grotesques d'un ours rendu docile à la voix du maître et plus encore à l'éloquence d'un bâton noueux, ou dirigeant, en costume de Fernand Cortès, ces combats renommés en d'autres temps et de plus en plus condamnés aujourd'hui par nos mœurs.⁵²² » À en croire les auteurs ariégeois du guide dont est tirée cette description, ces combats contre des « dogues » seraient néanmoins inoffensifs, « de vrais combats de mélodrame, qui se terminent toujours à la satisfaction des acteurs et des

⁵¹⁸ *Idem*, p. 216-219.

⁵¹⁹ *Idem*, p. 215.

⁵²⁰ *Idem*, p. 184.

⁵²¹ *Idem*, p. 107-108.

⁵²² *L'Ariège*, Foix, Pomiès, 1863, réédition Nîmes, Lacour, 1998, p. 250-251.

spectateurs »⁵²³. Les montreurs d'ours ariégeois font des tournées nationales et internationales. Ils exercent également leur activité dans les stations touristiques, comme à Luchon pendant la saison. Leur public, à en croire les cartes postales du moins, ne semble alors pas uniquement composé par de riches touristes. Le métier connaît un déclin relatif ensuite, même s'il se maintient jusqu'en 1939 et s'exporte jusqu'aux Amériques. Cette activité joue avec l'imaginaire touristique porté sur la faune pyrénéenne et marque l'image de l'Ariège. En fin de siècle, les ours sont devenus rares dans les Pyrénées et on en importe certains de Russie et d'Europe centrale depuis le port de Marseille⁵²⁴.

2. Les premières craintes sur la raréfaction du « grand » gibier de montagne

Le grand gibier de montagne et sa chasse, modèle d'exercice viril et aristocratique, constituent un élément de décor et de mythologie qui nourrit l'image des stations. Mais devant la raréfaction et le danger de voir disparaître cette occupation touristique, un mouvement de protection commence timidement à émerger à la fin du XIX^e siècle⁵²⁵.

L'extinction des ours, mais aussi des isards et des bouquetins, est prévue dès le milieu du siècle mais elle est alors acceptée. Ce n'est que dans le dernier tiers du siècle, que des voix s'élèvent pour la protection de ces espèces, non sans ambiguïté. Les ours, par exemple, ne doivent pas tant être protégés pour eux mêmes que parce qu'ils sont un gibier prestigieux et qu'ils ont donc une valeur économique, sans compter qu'ils ajoutent au « pittoresque » des montagnes. C'est exactement le moteur de l'action de la Société d'acclimatation étudiée par Rémi Luglia : la disparition d'espèces est avant tout jugée problématique pour la perte de leur valeur commerciale⁵²⁶. L'idée de protection de l'écosystème n'est qu'embryonnaire : la protection est avant tout justifiée par l'utilité économique. En 1877, Henry Russell fait preuve d'originalité lorsqu'il s'élève au sujet des isards :

« Pauvres bêtes ! Je suis heureux qu'elles courent encore ! Jamais je ne vois ces innocentes et gracieuses créatures sans m'étonner qu'on ose les tuer : car elles ne gênent personne, leur chair est très médiocre, et leur agilité miraculeuse »⁵²⁷.

⁵²³ *Idem*, p. 251.

⁵²⁴ Michel CHEVALIER, *La vie humaine dans les Pyrénées ariégeoises*, Paris, M.-Th. Génin, 1956, p. 687 ; Claudine PAILHÈS, *Du Carlit au Crabère. Terres et hommes de frontière*, Foix, Conseil général de l'Ariège-Archives départementales, 2000, p. 326.

⁵²⁵ Sur le mouvement de protection de l'ours : Farid BENHAMOU, « Renouveler l'approche géographique en environnement : l'ours des Pyrénées, entre territoire et géopolitique », in Stéphane FRIoux et Marie-Anne PÉPY (dir.), *L'animal sauvage entre nuisance et patrimoine*, Lyon, ENS éd., 2009, p. 49-70 ; Claudine PAILHÈS, *L'homme et l'animal*, *op. cit.*, 2013, p. 121-157.

⁵²⁶ Rémi LUGLIA, *Des savants pour protéger la nature. La Société d'acclimatation (1854-1960)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015. Dès 1861, le baron Dunoyer de Noirmont appelle la Société à prendre en main la protection des bouquetins, sur le modèle de ce que le Piémont appliquait en Savoie depuis 1821 (Jean-Claude BOUCHET, *Histoire de la chasse*, *op. cit.*, 1990, p. 214-215). Le *Petit Journal* rapporte toutefois que ces bouquetins sont décimés par les chasses royales italiennes qui privatisent la montagne (Thomas GRIMM, « Gibier de montagne », *Le Petit Journal*, 23 octobre 1902).

Russell avance comme seul argument contre la chasse une émotion procurée par l'élégance de ces animaux sauvages. C'est encore rare au XIX^e siècle.

Le principe de protection gagne en tout cas du terrain. Une des premières traces de protection date de 1883, lorsque des gardes forestiers interdisent une battue à l'ours à Ilhet (vallée d'Aure, Hautes-Pyrénées), parce qu'elle doit avoir lieu en forêt domaniale, les opposants dénoncent alors une volonté de « conservation de l'espèce »⁵²⁸. Les pyrénéistes sont partagés, entre ceux qui rejettent la chasse et ceux qui la défendent, mais ils commencent à se retrouver dans une volonté commune de préserver la faune de montagne. Car, d'une manière générale, les chasseurs sont parmi les premiers à s'inquiéter de la disparition de la faune sauvage à cause de la chasse, en particulier les Sociétés Saint-Hubert, dès le tournant du XIX^e au XX^e siècle. Promouvant un art et une éthique de la chasse, ils critiquent certaines pratiques jugées déloyales. L'empoisonnement est, par exemple vivement condamné, reprenant des critiques formulées depuis longtemps⁵²⁹. Maurice Gourdon, pyrénéiste d'origine nantaise, installé à Luchon, est, lui, dans un entre deux qui montre que l'émotion esthétique est au cœur de la pratique de la chasse, mais qu'elle se double d'attitudes prédatrices potentiellement dangereuses pour la survie de l'espèce. En 1884, lors d'une excursion au Port de Ratera (Catalogne), il croise une harde d'isards s'amusant dans les névés. Armé, il hésite à leur tirer dessus, car « ils étaient si heureux, si content d'être libres ! À quoi bon troubler leur douce quiétude ?⁵³⁰ » Pourtant Gourdon chasse et monnaie ses prises. Il tue par exemple en 1876 un bouquetin qu'il revend à un naturaliste parisien, en 1904, il donne au muséum de Nantes un bouquetin et quatre oursons⁵³¹. Toute autre attitude chez un certain Maussier, qui propose en 1901 à la section du CAF du Sud-Ouest une protection globale de la montagne. Il ne comprend pas qu'on puisse être alpiniste et chasseur. Il voudrait une sanctuarisation totale de cette faune emblématique de la montagne :

« Il n'est pas jusqu'aux ours pour qui je demanderais grâce. Les malheureux ours sont timides, craintifs quoiqu'on suppose, habituellement frugivores et combien leur présence ajoute au pittoresque.⁵³² »

En défendant le « pittoresque » de l'ours, Maussier revendique tout de même, d'une certaine façon, l'utilité touristique, et donc économique, de l'espèce. Le pyrénéiste luchonnais Henry Spont

527 Henry RUSSELL, *Souvenirs*, op. cit., 1878, p. 377.

528 Jean-Claude BOUCHET, *Histoire de la chasse*, op. cit., p. 186-187.

529 Dès les années 1870 par le fils du régisseur des forges d'Orlu par exemple, cf. Claudine PAILHÈS, *L'homme et l'animal*, op. cit., 2013, p. 160.

530 Maurice GOURDON, *À travers l'Aran (Itinéraires d'un touriste)*, Paris, G. Charpentier, 1884, p. 74.

531 Jean-Claude BOUCHET, *Histoire de la chasse*, op. cit., 1990, p. 215.

532 R. MAUSSIER, « Pour les Pyrénées », *Bulletin pyrénéen*, 1901, cité par Claudine PAILHÈS, *L'homme et l'animal*, op. cit., 2013, p. 165. Voir aussi Jean-Claude BOUCHET, *Histoire de la chasse*, op. cit., 1990, p. 215.

est, comme Gourdon, un amoureux de la chasse à l'isard. Il s'agit, pour lui, d'« une des formes les plus émouvantes, les plus singulières du grand sport en ces Pyrénées.⁵³³ ». Il défend non pas le trophée, mais comme pour sa conception de l'alpinisme, l'émotion. Sa conception de la chasse est soucieuse de la conservation de la faune et il oppose pour cette raison deux types de chasse. Il s'en prend, d'un côté, aux grandes chasses au rabat qui multiplient plus que de raison les prises. Très onéreuses, elles nécessitent un personnel nombreux pour éviter aux touristes les fatigues de longues marches en haute montagne. Permettant de grandes prises, Spont en fait la cause du déclin de la population d'isards autour des villes d'eaux. Le pyrénéiste valorise, d'un autre côté, la chasse à l'approche. Elle répond selon lui à un idéal du « *sportsman* », ou du gentleman, qui est pourtant éloigné de la conception anglaise et aristocratique des grandes chasses touristiques. C'est celle qui est réservée « aux indigènes » et à quelques individus qui ont réussi à acquérir leurs techniques « instinctives ». C'est une chasse très sportive qui nécessite de suivre au plus près les bêtes. Spont la décrit comme un véritable art dont les difficultés peuvent être amoindries par l'établissement d'un campement d'altitude confortable et le service d'un personnel recruté sur place. D'un moindre impact, la chasse à l'approche peut permettre aux vrais « montagnards » (entendus comme les citadins qui ont acquis par l'apprentissage ce qui est de l'ordre de l'inné pour les « indigènes ») de s'adonner à la chasse à l'isard sans dépeupler les montagnes⁵³⁴. Si le *Petit Journal* mettait en cause une maladie pour expliquer la raréfaction de cette espèce⁵³⁵, Spont incrimine d'abord la chasse intensive pratiquée par certains riches touristes, plutôt que les prises, même illégales, des populations locales. L'espèce peut encore être sauvée : si les isards se sont raréfiés autour des villes d'eaux, « ils abondent encore, surtout dans les Pyrénées espagnoles, moins visitées, et ce ne sont pas les braconniers qui dépeupleront jamais ces vastes montagnes.⁵³⁶ » Un autre membre du CAF, Lucien Briet, en dehors de notre terrain, s'émue de la disparition des bouquetins dans les Pyrénées. Il éveille l'attention des autorités espagnoles et la protection de cette espèce est un des motifs de création du parc national d'Ordesa par Alphonse XIII, en 1918⁵³⁷.

3. Une intensification généralisée de l'exploitation de la faune et de la flore

Une pénétration accrue des milieux

La raréfaction des espèces du fait de la chasse est la partie la plus visible de l'impact du

⁵³³ Henry SPONT, *Les Pyrénées*, op. cit., 1914, p. 140-141.

⁵³⁴ *Idem*, p. 144-151.

⁵³⁵ Thomas GRIMM, « Gibier de montagne », *Le Petit Journal*, 23 octobre 1902.

⁵³⁶ Henry SPONT, *Les Pyrénées*, op. cit., 1914, p. 151.

⁵³⁷ Jean-Claude BOUCHET, *Histoire de la chasse*, op. cit., p. 215 ; Claire DALZIN, *À travers le Haut-Aragon dans les pas de Lucien Briet (1902-1911)*, Pau, Ed. Cairn, 2007.

tourisme sur la biosphère de montagne. La pression sur l'écosystème montagnard s'est également exercée par la pénétration accrue des milieux du fait des excursions touristiques et des nécessités d'approvisionnement des hôtels et restaurants. Isards, lagopèdes, grand tétras, truites, fruits de montagne alimentent les tables d'hôtes et les grands restaurants. En 1827, le sous-préfet de Saint-Gaudens évoque ce gibier qui abonde dans les assiettes pendant la saison, tout comme les produits des cueillettes (myrtilles, framboises, fraises, les champignons n'étant pas évoqués). Il qualifie ces prélèvements en montagne d'« industrie [...] assez productive », qui occupe les familles pauvres et donnerait environ 4 000 fr de revenus par saison⁵³⁸.

La flore est probablement peu perturbée par cette cueillette, aussi intensive soit-elle. En revanche, d'autres pratiques touristiques la menacent. La construction de beaux chemins facilite les excursions en montagne et augmente la pénétration des milieux, avant que l'automobile et les chemins de fer amènent leurs effets sur les paysages et les habitats, leurs fumées, vibrations et bruits. La fréquentation de certains lieux est déjà importante, quoique localisée, au XIX^e siècle : la vallée du Lys, le Port de Venasque, les lacs d'Oô et de Gaube, le cirque Gavarnie ou encore le Pic du Midi de Bigorre sont fréquentés par quelques centaines puis quelques milliers de touristes en été. Sabots des chevaux, cris de joie, feux intempestifs, tirs au pistolet pour entendre un écho ou saluer l'arrivée sur un sommet ; autant de perturbations sonores, qui s'ajoutent aux pratiques autochtones de la montagne.

La botanique a été un des plaisirs du déplacement touristique entre la fin du XVIII^e siècle et le milieu du XIX^e siècle, et les guides conseillent certaines excursions pour la présence de fleurs rares. Certains auteurs, comme Hippolyte Taine en 1858, recommandent de prélever systématiquement les plantes rares avec leurs racines pour pouvoir bien les classer ensuite⁵³⁹. En 1884, Maurice Gourdon raconte qu'il a trouvé des asters des Pyrénées en abondance près de Salardú. La plante est rare, il en a donc ramassé « un énorme bouquet.⁵⁴⁰ » Cette pratique est particulièrement néfaste pour des plantes rares évoluant dans un biotope fragile. Elle est souvent « gratuite » mais, comme pour la grande faune sauvage, un commerce de plantes rares s'organise avec les herboristes.

La pêche et la faune aquatique de montagne

Nous n'avons pas encore évoqué la pêche, elle est pourtant importante en montagne. Si la pêche touristique nous échappe pour l'heure, la pêche pour alimenter les tables des stations est

538 Jérôme de TRINCAUD LA TOUR, *Notice sur la ville de Bagnères-de-Luchon*, op. cit., 1827, p.7-8.

539 Hippolyte TAINÉ, *Voyage aux Pyrénées*, 2^e éd., Paris, Hachette, 1858, p. 189.

540 Maurice GOURDON, *À travers l'Aran*, op. cit., 1884, p. 77.

mieux documentée. En l'absence de piscicultures près des stations avant la fin du XIX^e siècle et alors que l'alevinage des lacs ne semble reposer que sur des pratiques artisanales et ponctuelles⁵⁴¹, la pêche, en particulier de la truite fario, met très activement à contribution les lacs et rivières dans un rayon qui peut être très étendu.

En 1825, Laboulinière évoque longuement la pêche en lac et les moyens d'en améliorer le rendement. Il envisage la possibilité d'établir de « grandes pêcheries » dans les lacs des vallées de Luchon et d'Aure, affermées par les communes propriétaires. Celles-ci gagneraient ainsi le prix de la ferme :

« tandis que toute la population profiterait du produit de ces pêches régulières, dont jouiraient aussi, dans la saison des eaux, les étrangers qui les fréquentent : débouché assuré pour les spéculateurs qui voudraient exploiter cette féconde source d'industrie. [...] Luchon [...] offre un immense champs à de semblables spéculations, que nous n'avons cessé de provoquer sur les lieux, et dont la pensée nous est venue dès la première visite que nous y avons faite.⁵⁴² »

La question de l'alevinage régulier est toutefois un frein majeur à cette ambition, d'autant plus que les lacs de montagne sont pauvres en nutriments et peu propices à la reproduction. L'alevinage des lacs repose sur la fécondation préalable en milieu artificiel de poissons d'élevage. La technique est découverte en Allemagne au milieu du XVIII^e siècle mais oubliée. Elle est redécouverte en 1842 par deux pêcheurs des Vosges, Rémy et Géhin. Les milieux scientifiques et économiques y voient alors un moyen de « repeupler » les cours d'eau (car l'on croit alors en leur dépeuplement) et de développer une économie piscicole⁵⁴³. Un alevinage empirique a bien été pratiqué plus tôt, très probablement par la capture de poissons dans la nature et leur transport dans un autre lieu. Vers 1860, le docteur Lambron ne peut cacher son interrogation sur l'arrivée des truites en montagne : on en trouve abondamment dans le lac d'Espingo par exemple, or il est impossible qu'elles aient pu remonter depuis la vallée, barrée par la Grande Cascade d'Oô, de plus de 200 m de haut⁵⁴⁴. Il y a donc eu une première artificialisation des cours d'eau, par des pratiques locales et avec des espèces autochtones. L'alevinage des lacs à partir d'élevages en pisciculture débute dès les années 1840 en Haute-Loire et se développe grâce à l'action déterminée de Victor Coste sous la houlette de l'État dans les années 1850. Les lacs pyrénéens ne semblent pas touchés avant la fin du XIX^e siècle. À l'échelle nationale, devant l'échec relatif du repeuplement en truites farios, on commence à introduire en fin de XIX^e siècle des espèces allochtones, comme les saumons

541 Émile BELLOC, *La pisciculture dans les lacs des Pyrénées*, Paris, Association française pour l'avancement des sciences, 1893.

542 Pierre LABOULINIÈRE, *Itinéraire descriptif*, *op. cit.*, 1825, p. 60-63, cit. p. 62-63.

543 Jean-François MALANGE, « Pêcheurs, pisciculteurs, sciences et État français face au « sauvage » aquatique de 1842 à 1908 », in Stéphane FRIoux et Emilie-Anne PÉPY (dir.), *L'animal sauvage entre nuisance et patrimoine (France, XVI^e-XXI^e siècle)*, Lyon, ENS éd, 2009, p. 151-153.

544 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées*, *op. cit.*, 1860, vol. 1, p. 263.

de Californie jusque dans les Gaves de Pau et d'Oloron. Des critiques naissent immédiatement car on s'interroge sur la concurrence causée pour la faune aquatique d'origine⁵⁴⁵. Les questions posées par l'angoisse du dépeuplement des cours d'eau (qu'aucune étude sérieuse n'appuyait) entraînent une première maturation de l'idée de protection de la nature en France, à cause des réintroductions d'espèces allochtones, d'abord favorablement vues sous le rapport économique, puis contestées pour leurs effets écologiques⁵⁴⁶. Au XX^e siècle, toutefois, la productivité et l'attractivité de certaines espèces entraînent des introductions massives de ces poissons « étrangers », d'autant plus après que l'industrie hydroélectrique a décimé les réserves halieutiques locales⁵⁴⁷.

La truite fario est en tout cas un mets apprécié des touristes au XIX^e siècle et Luchon est un des marchés privilégiés qui rayonne sur l'ensemble des Pyrénées centrales. Les circuits d'approvisionnement sont en effet spectaculaires. Pour répondre à la demande luchonnaise, par un parcours dangereux, chargés de 20 à 25 kg, pour une marche rapide de 9 à 10h et plus de 2 200 m. de dénivelé cumulé, en passant par la redoutable « Porte d'Enfer » (2 600 m), les pêcheurs exploitent le lac de Caillauas (2 160 mètres d'altitude). D'autres mettent à profit les lacs aragonais du massif de la Maladetta, à 12 h de marche, par de hauts cols et plus de 2 400 m. de dénivelé⁵⁴⁸, d'autres encore les lacs catalans. Maurice Gourdon décrit ainsi la longue marche des pêcheurs venus de la lointaine vallée de Capdella (Catalogne) pour fournir Luchon. Cette activité est périlleuse, car les pêcheurs doivent passer :

« une échancrure à peine large de trois mètres, ouverte dans la crête frontière de l'Aran ; c'est le passage le plus direct pour atteindre Artias, et dont se servent les pêcheurs des montagnes de Capdella. Quel dur métier ! Les voyez-vous ces hommes, chargés de cinquante ou soixante livres de truites, chaussés de spadrilles [sic], traverser trois longues vallées, franchir deux cols très élevés, par n'importe quel temps et pour un salaire dérisoire.⁵⁴⁹ »

En 1906, l'excursionniste catalan Juli Soler s'attarde, lui aussi, sur ces circuits économiques mis en place depuis ces vallées espagnoles parfois lointaines (Espot, Bohí et Capdella) pour approvisionner quotidiennement en truites les hôtels de Luchon. Les pêches, en lacs, se font essentiellement au filet, dans un rayon d'une trentaine de kilomètres autour du centre d'échange, le village d'Arties (Val d'Aran). Les truites sont vendues 2,50 pesetas le kilogramme au marché

545 Jean-François MALANGE, « Pêcheurs, pisciculteurs, sciences et Etat », *op. cit.*, 2009, p. 149-164.

546 Rémi LUGLIA, « Le dépeuplement des cours d'eaux : un marqueur de l'émergence de la protection de la nature dans la société d'acclimatation et en France (milieu XIX^e siècle-milieu XX^e siècle) », in Charles-François MATHIS et Jean-François MOUHOT (dir.), *Une protection de l'environnement à la française ? XIX^e-XX^e siècles*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, p. 199-209.

547 Nous renvoyons ici au chapitre dixième où sera abordée la cohabitation entre hydroélectricité et tourisme.

548 Exemples relevés par Renaud de BELLEFON, *Histoire des guides de montagne*, Bayonne, Cairn, Toulouse, Milan, 2003, p. 241-242.

549 Maurice GOURDON, *À travers l'Aran*, *op. cit.*, 1884, p. 61. Il est difficile de déterminer quel est le col en question : peut-être le Collet de Contraix (2 750 m).

d'Arties puis transportées à Luchon où elles s'échangent pour 7 fr le kilogramme. Quarante-cinq kilogrammes sont vendus chaque jour l'été⁵⁵⁰, ce qui représente sans doute une centaine de truites, soit, chaque saison, très approximativement 2 300 kg pour 5 000 de truites et un revenu total de 16 000 fr (en évaluant la pleine saison à 50 jours). Au-delà des truites, Juli Soler évoque aussi le pullulement des sangliers croisés avec des cochons dans la vallée espagnole d'Aran, animaux auparavant introduits pour la chasse près de Luchon et qui causent de grands dégâts⁵⁵¹.

Cette focale sur l'usage touristique de la faune et de la flore de montagne montre l'influence du tourisme sur cet environnement. Même s'il n'a rien de spectaculaire, il dépasse largement les environs immédiats des plus grandes stations.

550 Juli SOLER I SANTALO, *La Vall d'Aran. Guia monogràfica de la comarca*, Barcelona, L'Avenç, 1906, p. 35-36. En 1882, le guide Joanne évoque déjà ces circuits : les poissons seraient transportés de nuit à Luchon par le col du Portillon : Paul JOANNE, *Les Pyrénées*, Paris, Hachette, 1882, p. 369.

551 Juli SOLER I SANTALO, *La Vall d'Aran, op. cit.*, 1906, p. 32-33.

IV. Défendre l'environnement contre les autochtones

S'il est moins « perturbateur » que l'industrie, le tourisme du XIX^e siècle n'est pas sans influence sur la faune et la flore. Une influence diffuse, mais réelle. Dans cet environnement, source de rêve, nous avons vu que les populations locales ont été pleinement intégrées, d'abord pour leur capacité à adapter un terroir difficile, puis en tant que témoignages de modes de vie en cours de disparition ailleurs. Au croisement des attentes touristiques vis-à-vis de la faune, de la flore et des populations locales, un glissement s'opère dans le dernier tiers du XIX^e siècle qui en vient à dissocier l'économie agropastorale des autres manifestations de la vie locale. Cette économie devient un archaïsme à combattre, tandis que les mœurs et les costumes continuent à être valorisés en tant qu'attrait pittoresques, en tant qu'éléments d'un décor que l'on aimerait immuable⁵⁵². Les regards touristiques en viennent en quelque sorte à « désencastrer » l'économie locale de son contexte culturel et social ; l'agropastoralisme doit être réformé au nom du progrès et de la préservation des paysages. Les descriptions passionnées de paysages pastoraux et de ceux qui l'animent ne disparaissent jamais totalement⁵⁵³. Elles deviennent seulement plus marginales, de plus en plus effacées derrière un discours négatif, unanime et redondant. L'administration des Eaux et Forêts, abondamment étudiée⁵⁵⁴, tient dans ce processus une place majeure. Ce qui va ici nous occuper c'est la manière dont ce discours forestier, fort ancien, a gagné les représentations touristiques.

1. L'intervention de l'administration forestière et le rôle majeur des événements climatiques et du tourisme dans son emprise territoriale

La dénonciation des droits d'usage et de l'agropastoralisme est un motif ancien du discours de l'administration des Eaux et Forêts. Au XVII^e siècle déjà, Louis de Froidour, chargé de la réformation de la grande maîtrise des forêts de Toulouse entre 1666 et 1673 est très sévère quant à l'utilisation locale de la forêt, qui s'oppose à la mise en valeur rationnelle de ces biens⁵⁵⁵. À l'époque

552 François WALTER, *Les figures paysagères de la nation*, op. cit., 2004, p. 268-274, cit. p. 273-274.

553 Voir par exemple sur la vallée d'Oueil, Stéphane LIÉGEARD, *Vingt journées*, op. cit., 1874, p. 242-243 ; sur la vallée du Biros Paul JOANNE, *Les Pyrénées*, Paris, Hachette, 1882, p. 402.

554 Bernard KALAORA et Antoine SAVOYE, *La forêt pacifiée. Les forestiers de l'École de Le Play, experts des sociétés pastorales*, Paris, l'Harmattan, 1986 ; Bernard KALAORA, Antoine SAVOYE, « La protection des régions de montagne au XIX^e siècle : forestiers sociaux contre forestiers étatistes », in Anne CADORET, *Protection de la nature. Histoire et idéologie. De la nature à l'environnement*, Paris, L'Harmattan, 1985, p. 6-23 ; Frédéric FESQUET, *Un corps quasi-militaire dans l'aménagement du territoire : le corps forestier et le reboisement des montagnes méditerranéennes en France et en Italie aux XIX^e et XX^e siècles*, Thèse de géographie, Université Montpellier III Paul Valéry, 1997. Sur les enjeux de pouvoir qui traversent le discours environnemental des forestiers, confrontés aux savoirs et aux enjeux actuels : Guillaume DECOCQ, Chloé VLASSOPOULOS et Bernard KALAORA, *La Forêt salvatrice. Reboisement, société et catastrophe au prisme de l'histoire*, Seyssel, Champ Vallon, 2016.

555 Sur l'œuvre de Froidour, cf. Sébastien POUBLANC, *Compter les arbres. Une histoire des forêts méridionales à*

contemporaine, les droits d'usage qui grèvent l'exploitation des forêts de montagne sont supprimés par le Code forestier de 1827, que l'on commence à faire appliquer en 1829. Soumettant au régime forestier les forêts domaniales mais aussi communales, et mettant un terme aux droits d'usage traditionnels, le Code remet en cause la structure économique et sociale montagnarde. Ces espaces sont au cœur du fonctionnement économique local car ils assurent des ressources gratuites et ouvertes à tous : bois de chauffage, parcours des troupeaux en sous-bois, cueillettes diverses. Des incidents éclatent dans la plupart des massifs montagneux français. En Ariège, les forêts communales et domaniales couvrent la majeure partie du département et les incidents prennent une vigueur particulière : c'est l'épisode des « Demoiselles », devenu « guerre » dans les récits ultérieurs, dont les principaux faits ont lieu entre 1829 et 1832. Des paysans grimés de manière carnavalesque s'en prennent aux symboles du pouvoir étatique et aux grands propriétaires pour empêcher l'application du Code forestier. L'État recule finalement et un régime de tolérance pour les droits d'usage se met en place⁵⁵⁶.

Lutter contre les risques naturels et réformer l'économie agropastorale

Le bon usage de la forêt n'est pas le seul enjeu pour les forestiers : l'érosion des versants dénudés par le pâturage préoccupe également les autorités. On accuse depuis longtemps le défrichage et le surpâturage de certaines estives d'être à l'origine du ravinement des versants et d'alimenter les crues torrentielles⁵⁵⁷. Alexandre Surell, ingénieur des Ponts et Chaussées, publie en 1841 un ouvrage remarqué sur cette question. Lors de ses travaux sur des ouvrages d'art dans le département des Hautes-Alpes, il a été confronté à la mobilité des terrains et aux risques torrentiels. Il donne une vigueur nouvelle à l'objectif de reboisement qui doit permettre de protéger la nation des grandes inondations et s'accompagner d'une réforme d'une économie agropastorale prédatrice et en voie d'appauvrissement⁵⁵⁸. Rapidement mise en débat au Parlement, cette question du reboisement butte toutefois sur la défense des intérêts pastoraux. Mais l'actualité relance le processus : en 1855, 1856 et 1859, des inondations catastrophiques se produisent en France. La question forestière rencontre alors les intérêts touristiques, secteur en pleine croissance dans les montagnes et menacé par cet aléa climatique. Napoléon III visite en 1859 les Pyrénées, et en particulier Barèges, cette « station laboratoire » soumise à tous les aléas naturels. C'est là que s'est

l'époque moderne, Thèse d'histoire, Toulouse II-Jean Jaurès, 2015.

556 Une synthèse de cet épisode ariégeois est proposée par Jean-François SOULET, *Les Pyrénées au XIX^e siècle. L'éveil d'une société civile*, Bordeaux, Ed. Sud-Ouest, 2004, p. 707-716 ; quoique vieilli sur certains aspects (en particulier ce qui a trait au « caractère » ariégeois et à l'état de « surpeuplement » et d'autarcie du département), l'ouvrage de François BABY, *La guerre des Demoiselles en Ariège (1829-1872)*, Pau, Éd. Cairn, 2012 (1^{ère} édition par l'auteur : 1972) reste la référence pour appréhender la chronologie et les modalités de ce conflit.

557 Serge BRIFFAUD, *Naissance d'un paysage, op. cit.*, 1994, p. 400.

558 Alexandre SURELL, *Étude sur les torrents des Hautes-Alpes*, Paris, Carilian-Goeury et Dalmont, 1841.

formée à partir du XVIII^e siècle l'image que les services de l'État se font des Pyrénées, et c'est là qu'émerge une politique d'aménagement de l'espace montagnard largement déterminée par une vision « catastrophiste » du milieu⁵⁵⁹. Le reboisement est alors vu comme la meilleure solution de protection pour la station, l'empereur l'appuie et impulse le 28 juillet 1860 la première loi sur le reboisement des montagnes. Le 21 février 1861, preuve du rôle clé joué par cette station dans l'action étatique, c'est à Barèges que l'on procède à la première déclaration d'utilité publique portant sur 368 ha à reboiser, principalement pour lutter contre les avalanches⁵⁶⁰. Les stations touristiques de montagne deviennent, dès lors, des lieux témoins de la lutte contre les risques naturels : elles permettent à la fois de constater les fureurs de la nature, de convaincre de la nécessité d'agir et d'obtenir la reconnaissance du savoir-faire technicien qui reste, ailleurs, éloigné des regards. La loi de 1860 est sinon censée s'appliquer à plus d'un million d'hectares de terrains de montagne et s'attaque en priorité aux usages collectifs, considérés comme la source de tous les maux. Cette loi est néanmoins trop autoritaire et donc inapplicable : en Ariège, le préfet doit intervenir pour freiner l'ardeur des gardes forestiers et préserver la paix sociale. La loi du 9 juin 1864 permet de substituer le gazonnement au reboisement pour plus de souplesse. Dans les faits, ces lois trop rigides sont inefficaces, même si elles permettent de reboiser 30 000 à 40 000 ha, surtout dans les Alpes du Sud⁵⁶¹.

L'administration des Eaux et Forêts, elle même, n'est pas unanime. Si tous ses représentants partagent un avis défavorable sur l'économie agropastorale, ils se divisent quand aux objectifs et aux moyens de les atteindre. Pour les uns (les forestiers « sociaux », influencés par Frédéric Le Play), la politique forestière doit aider au maintien des populations en montagne, le reboisement ne doit pas se faire contre les populations montagnardes, mais avec elles. Pour les autres (les forestiers « étatistes »), il faut des mesures autoritaires de reboisement, l'intérêt de la nation primant sur ceux des populations locales⁵⁶². Les forestiers « sociaux » ont d'abord la main avec quelqu'un comme Auguste Calvet (1843-1921) dans les Pyrénées, avant que les autres prennent le dessus⁵⁶³. Porteurs

559 Serge BRIFFAUD, *Naissance d'un paysage, op. cit.*, 1994, p. 243-246, 400 dont citation p. 243.

560 René FAVIER, « Tourisme thermal et catastrophes naturelles en milieu de montagne. Barèges (XVIII^e-XIX^e siècles) », *Histoire des Alpes. Storia delle Alpi. Geschichte der Alpen*, 2004, n° 9, p. 149-166.

561 Jean-Paul MÉTAILIÉ, « Lutter contre l'érosion et le reboisement des montagnes », in Andrée CORVOL (dir.), *Les sources de l'histoire de l'environnement : le XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 98-101.

562 Bernard KALAORA, Antoine SAVOYE, « La protection des régions de montagne au XIX^e siècle : forestiers sociaux contre forestiers étatistes », in Anne CADORET, *Protection de la nature. Histoire et idéologie. De la nature à l'environnement*, Paris, L'Harmattan, 1985, p. 6-23.

563 Auguste Calvet, né à Lodève en 1843, fonctionnaire des eaux et Forêts, devient préfet de Charente-Maritime de 1881 à 1885 puis sénateur de ce même département (dans les rangs de la gauche démocratique) entre 1894 et 1912, cf. Nicolas CHAMP, « Pierre Auguste Fulcran Calvet », in Patrick CABANEL et André ENCREVÉ (dir.), *Dictionnaire biographique des protestants français de 1787 à nos jours*, t. 1, Paris, Les Éditions de Paris Max Chaleil, 2014, p. 553.

d'une vision très noire du rapport des populations montagnardes à leur environnement, les forestiers dans leur ensemble portent aussi un projet social de redressement économique et moral de ces populations, « une première politique de la montagne sous une forme souvent autoritaire »⁵⁶⁴. Dans les Pyrénées, Auguste Calvet, nommé garde général des Eaux et Forêts à Bagnères-de-Bigorre entre 1866 et 1879, entreprend d'abord une étude de terrain très fouillée afin de préparer un plan complet de réforme de l'économie pastorale pyrénéenne. Il analyse, sans *a priori*, les structures socioéconomiques des communautés pyrénéennes, ce qui lui permet de constater les défauts de l'agropastoralisme pyrénéen (surcharge de certaines estives, manque de fourrage en hiver, productions laitières souvent médiocres). Malgré la qualité de ce travail préparatoire, il ne reconnaît pas, finalement, la cohérence de l'économie agropastorale pyrénéenne : plutôt que de partir de l'existant et de suggérer des améliorations pratiques adaptées, il propose la réforme complète d'un agropastoralisme qu'il juge inefficace. Il veut transformer cette économie vivrière associant élevage ovin extensif et polyculture vivrière, en économie spéculative reposant sur l'élevage bovin et la production fromagère, en passant par l'association des producteurs au sein de fruitières, jusque-là inconnues dans les Pyrénées. En critiquant la polyculture vivrière, en proposant la substitution de l'élevage bovin à l'élevage ovin et la redistribution des fonctions de production et de vente des produits laitiers, en ignorant, aussi, les formes d'associations de producteurs préexistantes, Calvet tente une transposition du modèle suisse qui échoue. La première fruitière est implantée à Ancizan dans la vallée d'Aure en 1867, elle ne survit pas à la guerre de 1870. À partir de 1871, de nombreux établissements sont créés en peu de temps, avec le soutien moral et financier de l'État et des départements. Au début du XX^e siècle, l'échec est néanmoins patent. La faillite a souvent été rapide et les communautés sont restées peu impliquées dans ces structures étrangères à leur conception de l'agropastoralisme⁵⁶⁵. Cet échec provient d'un écart de rationalité économique, entre, d'un côté, celle des forestiers, fortement théorique, imprégnée d'économie classique et du principe des avantages absolus, et, d'un autre côté, celle de la plupart des paysans pyrénéens, surtout pratique. Pour ces derniers, la recherche de profit n'est pas première, le modèle d'association, qui pourrait aliéner la propriété familiale, est rejeté, et la reconversion nécessite des investissements qui représentent un risque difficilement acceptable.

Entre temps, la crue catastrophique de juin 1875, qui fait plus de cinq cents morts dans la vallée de la Garonne, relance le débat sur le reboisement des montagnes : le dénuement de leurs

564 Jean-Paul MÉTAILIÉ, « Lutter contre l'érosion », *op. cit.*, 1999, p. 97.

565 Jean-Paul MÉTAILIÉ, « Auguste Calvet, pionnier du sylvo-pastoralisme dans les Pyrénées (1866-1879) », in Vincent BERDOULAY (dir.), *Les Pyrénées, lieux d'interaction des savoirs (XIX^e-début XX^e siècles)*, Paris, Éditions du CTHS, 1995, p. 160-174 ; Marie-Thérèse LABARTHE, « Des savoirs technocratiques "adaptés" aux savoirs populaires », in Vincent BERDOULAY (dir.), *Les Pyrénées, op. cit.*, 1995, p. 179-186.

versants est accusé d'être à l'origine de la brusque montée des eaux⁵⁶⁶. On voit bien, ici, l'utilisation politique de l'événement climatique pour imposer des mesures : la catastrophe à légitimer l'action d'un groupe social, en l'occurrence les forestiers, contre un autre, les paysans montagnards. La loi du 4 avril 1882 sur la « Restauration des terrains de montagne » (RTM) naît de ce contexte. Elle ne s'applique qu'en cas de danger avéré et l'expropriation sans indemnité n'est plus de mise : l'État doit acheter les terrains à restaurer. Au sein des Eaux et Forêts, le service RTM mène un intense travail de connaissance du milieu qui confère à ces forestiers un très grand aura scientifique. Le service remodèle considérablement les Alpes du Sud et les Cévennes, en maçonnant les versants et en reboisant avec des espèces parfois allochtones⁵⁶⁷. Dans les Pyrénées, le déboisement est en fait plus modéré que ce que ne peuvent laisser entendre les discours, les résistances sont fortes et, finalement, « les périmètres sont restreints à des sites où l'existence des risques est incontestable et surtout là où les enjeux exigent de les imposer, c'est-à-dire près des stations thermales.⁵⁶⁸ » Le service d'amélioration pastorale créé au sein du RTM en 1885 poursuit l'objectif de substituer les vaches laitières au mouton, sur le modèle de l'économie fromagère du Jura. Des lois renforcent le pouvoir forestier autour de la Première Guerre mondiale : celle du 16 août 1913 supprime la clause du danger avéré pour déclencher le RTM, celle du 28 avril 1922 crée les forêts de protection qui dispensent d'indemnité d'expropriation. Mais la pression sur les forêts s'abaisse alors⁵⁶⁹.

Protéger les stations touristiques : l'exemple d'Ernest de Gorsse à Luchon

Les stations touristiques pyrénéennes tiennent donc une place particulière dans l'action des Eaux et Forêts. Sans être les zones d'intervention les plus étendues, les décisions y sont rapidement prises et acceptées et les aménagements y prennent un tour de démonstration technique. Dans les Pyrénées luchonnaises et ariégeoises, c'est le conservateur des Eaux et Forêts Ernest de Gorsse (1839-1913) qui est chargé du programme de reboisement et d'amélioration pastorale⁵⁷⁰. Nommé

566 Jean-Paul MÉTAILIÉ, « Lutter contre l'érosion », *op. cit.*, 1999, p. 101.

567 Ces plantations posent aujourd'hui des problèmes de vieillissement (les arbres ont tous le même âge), de maladies (souche unique vulnérable en cas de maladie), et de paysages (uniformisation forestière, espèces invasives qui remplacent les espèces autochtones et grignotent les espaces, grands alignements d'arbres visibles de loin).

568 Jean-Paul MÉTAILIÉ, « Lutter contre l'érosion », *op. cit.*, 1999, p. 103-104. De l'aveu même de fonctionnaires des Eaux et Forêts chargés du reboisement des Pyrénées, la plupart des vallées de la partie centrale des Pyrénées (entre les Hautes-Pyrénées et l'Ariège) possède un boisement jugé satisfaisant même s'il pourrait être qualitativement amélioré : cf. Ernest de GORSSE, « La question du reboisement en Pays de Comminges », *Revue de Comminges*, t. XIV, 1899, p. 163-169.

569 Jean-Paul MÉTAILIÉ, « Lutter contre l'érosion », *op. cit.*, p. 103-105.

570 Alors à la tête de la conservation de Pau, Ernest de Gorsse fait le bilan de son action commingeoise en 1899 : Ernest de GORSSE, « La question du reboisement en Pays de Comminges », *Revue de Comminges*, t. XIV, 1899, p. 124-139 et 157-173. Issu d'une grande famille consulaire d'Albi (dont on conserve un bel hôtel particulier du XVI^e siècle), il est né à Limoux en 1839 et mort à Luchon en 1913. Il s'y était installé à partir de 1864 et s'affiche parmi les principaux propriétaires de la station en 1882 grâce à une série d'acquisitions (voir chapitre III sur la richesse foncière luchonnaise) et à un mariage avec la fille d'une grande famille luchonnaise (les Nadau). Il rentre en 1882 à l'inspection générale du

garde général de Bagnères-de-Luchon en 1864, inspecteur des Eaux et Forêts dans les Pyrénées commingeoises et ariégeoises en 1880, figure centrale au sein des Eaux et Forêts, son action rejoint les principes de réforme générale de l'économie montagnarde définis par Calvet⁵⁷¹. Elle montre tout à la fois la priorité donnée à la protection des intérêts touristiques, l'opportunité de mettre en scène l'action forestière dans ces zones très fréquentées et la « fusion » des intérêts touristiques et forestiers en fin de siècle.

La première mesure autour de Luchon est la création d'une fruitière d'été (fonctionnement du 10 juin au 22 septembre) en 1873, auprès de l'Hospice de France⁵⁷². Elle est construite et administrée dans un premier temps par le personnel forestier tandis que la municipalité en gère l'exploitation commerciale. Le matériel technique et le fruitier en chef (Cyrille Munier) sont amenés du Jura. Une gestion associative par les producteurs doit à terme se substituer au système de régie mais ce ne sera jamais le cas⁵⁷³. En 1879, l'administration des Eaux-et-Forêts se retire de la gestion de la fruitière qui est ensuite affermée par la municipalité⁵⁷⁴. Cette fruitière a une visée pédagogique : l'endroit est très fréquenté par les touristes, ce qui assure la publicité de l'œuvre forestière, et les débouchés sont assurés par le devoir de fournir certaines quantités de lait et de petit lait, contre rémunération, à la buvette des Quinconces (ces produits sont utilisés en complément curatif des eaux thermales)⁵⁷⁵. Le fermier est, sinon, tenu d'acheter le lait aux propriétaires des vaches paissant dans le domaine de la fruitière à des prix fixés pour trois ans par le cahier des charges et de rémunérer un fruitier. Tous les procès-verbaux d'adjudications ne nous sont pas parvenus mais il semble que le prix annuel de ferme stagne entre 1 300 et 1 800 fr avant de tomber

reboisement auprès de M. Demontzey au sein du ministère de l'Agriculture, avant de devenir conservateur es eaux et Forêts à Pau en 1892. Après avoir refusé l'inspection générale des Eaux et Forêts pour ne pas avoir à quitter les Pyrénées, il revient à Luchon à sa retraite en 1902, sans avoir abandonné la supervision des travaux dans ce secteur : cf. Henri GAUSSEN, « Les hospitaliers, les forestiers, les universitaires à Jouéou jusqu'en 1941 », *AFPEM. Années 1940-1941*, t. IV, 1942, p. 137-138.

571 De Gorsse résume en quatre points le programme qui a guidé son action : 1. « substitution de la culture fourragère à la culture si peu rémunératrice en montagne des céréales ». 2. « substitution de l'élevage des bêtes bovines aux bêtes ovines partout où cela est possible ». 3. « substitution de bonnes aux mauvaises laitières, soit par la voie de la sélection des races indigènes, soit par l'introduction de races étrangères dans les étables. ». 4. « substitution à l'initiative privée de l'association pour l'utilisation industrielle du lait ». Ernest de GORSSE, « La question du reboisement en Pays de Comminges », in *Revue de Comminges*, t. XIV, 1899, p. 170-171.

572 Jean-Paul MÉTAILLÉ, « Auguste Calvet », *op. cit.*, 1995, p. 160-174, p. 164-165 sur la fruitière de Luchon.

573 *Idem*, p. 164-165.

574 AD 31, 2 O 42/15 : Rapport du Garde général des forêts attaché au service du gazonnement, 23 juin 1879, et lettre du Garde général des forêts au préfet de Haute-Garonne, 25 juin 1879 ; Pierre-L. FERAL, « L'application des lois de 1860, 1864 et 1882 sur le reboisement et le gazonnement des montagnes : les fruitières du Haut-Comminges », in *Revue de Comminges*, t. 94, 1981, p. 101-125. Le premier fermier est, « agriculteur diplômé », est originaire des Hautes-Pyrénées. Les suivants sont des Luchonnais.

575 Voir les cahiers des charges d'adjudication de la fruitière communale dans AD 31, 2O 42/15 (1883-1914), et *Eaux minérales de Bagnères-de-Luchon. Saison balnéaire de 1875*, Toulouse, 1875 ou encore Henri PELON, *La station thermale et climatique de Bagnères-de-Luchon*, Montpellier, 1913, p. 301.

à 810 fr en 1904⁵⁷⁶. L'adjudication de la fruitière est jointe en 1907 à celle de l'hospice de France : les conflits relatifs à la gestion d'estives contiguës se sont multipliés entre les fermiers des deux établissements mitoyens ce qui a nui à la rentabilité de l'ensemble⁵⁷⁷. Le fonctionnement de la fruitière communale est interrompu pendant la guerre, elle ne rouvre jamais. Les locaux sont alors transformés en annexe de l'Hospice de France⁵⁷⁸.

La fruitière n'est pas la seule intervention des Eaux-et-Forêts autour de Luchon. Lors de l'inondation de juin 1875, la Pique et l'One qui longent Luchon débordent et frappent le quartier touristique alors que la saison débute. Les accusations portées par les forestiers contre les populations montagnardes et les dégradations qu'elles infligent au milieu trouvent dès lors un écho favorable dans la station, menacée dans ses intérêts économiques. Dès avant la loi de 1882, Luchon devient ainsi une zone pionnière pour le gazonnement et l'aménagement des versants instables⁵⁷⁹. Le rôle de l'événement climatique est encore une fois patent, même si de Gorsse dit inscrire son action dans le temps plus long des phénomènes catastrophiques qui ont paru s'enchaîner de plus en plus rapidement depuis les années 1860⁵⁸⁰. Un service spécial de reboisement des Pyrénées est créé en 1877, dirigé par de Gorsse, avec comme premier chantier la protection de Luchon. Il s'agit d'éteindre le torrent du Laou d'Esbas, situé à une dizaine de kilomètres à l'amont de la station, sur son territoire communal⁵⁸¹. Ce profond ravin naît en une nuit en avril 1865 suite à un grand glissement de terrain qui a déversé 600 000 mètres cubes de matériaux dans le val de Jouéou. Destabilisé, le vallon d'Esbas charrie depuis des tonnes de roches, de graviers et de boues à chaque pluie importante, ce qui engrave le lit de la Pique et avive les inondations jusqu'au cœur du quartier des villas de Luchon. La municipalité apporte « le concours le plus empressé. L'administration municipale avait compris que la station thermale était menacée dans ses plus chers intérêts.⁵⁸² » La ville cède ainsi à faible prix les « superbes pâturages » autour du Laou d'Esbas. « Superbes » et

576 AD 31, 2 O 42/15 : P.-v. de l'adjudication de la fruitière communale du 11 mars 1883, du 22 novembre 1885, du 9 décembre 1888, du 30 janvier 1901 et du 13 mars 1904.

577 *Idem* : Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 9 octobre 1912 qui voit le principe d'adjudication commune voté le 10 janvier 1907 être reconduit.

578 *Idem* : Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 2 décembre 1921.

579 Dans le bilan de son action dans les Pyrénées centrales, de Gorsse débute son article par l'inondation de 1875, la catastrophe fondatrice : Ernest de GORSSE, « La question du reboisement en Pays de Comminges », in *Revue de Comminges*, t. XIV, St-Gaudens, Abadie, 1899, p. 124 et sq.

580 Il est en fait vraisemblable que cette succession de catastrophes naturelles en fin de XIX^e siècle soit liée à une période naturelle de « crise torrentielle » : Cf. Jean Marc ANTOINE et Bertrand DESSAILLY, « Habitat, terroirs et cônes de déjection torrentiels dans les Pyrénées commingeoises », in Maurice BERTHE et Benoît CURSENTE (éd.), *Villages Pyrénéens. Morphogenèse d'un habitat de montagne*, Toulouse, CNRS/Université Toulouse-Le Mirail, 2001, p. 27-44.

581 La toponymie n'ayant pas changé voir pour la localisation *Carte topographique Top 25. 1848 OT. Bagnères-de-Luchon, 1 : 25000*, Paris, IGN, 2008.

582 Ernest de GORSSE, « La question du reboisement en Pays de Comminges », in *Revue de Comminges*, t. XIV, St-Gaudens, Abadie, 1899, p. 132.

vitaux pour la population luchonnaise : en 1865, le conseil municipal avait attribué gratuitement ces pacages (auparavant affermés) à tous les luchonnais possédant des bêtes à laine non destinées au commerce, après que ceux-ci se sont plaints du manque d'espaces⁵⁸³. On peut, à cet endroit, noter le retournement historique de l'attitude municipale vis-à-vis des forestiers et du pastoralisme : sans même parler du mode de financement des thermes, qui a reposé sur des coupes forestières massives, sous le Premier Empire, le maire de Luchon, le docteur Étienne Sengez, critique fortement l'action du conservateur des Eaux et Forêts des Pyrénées, Étienne-François Dralet, et demande à ce qu'il soit écarté ainsi que son administration⁵⁸⁴. En 1830, la commune de Luchon investit 18 300 fr pour racheter aux héritiers Soulérat les montagnes et pâturages des Pessons, de Sajust, de la Glère, de Sacroux et, justement, de Laou d'Esbas afin de garantir à ses administrés l'accès aux pâturages⁵⁸⁵. À partir des années 1870, la symbiose avec le milieu forestier est clair (d'autant qu'Ernest de Gorsse intègre ponctuellement le conseil municipal).

Au Laou d'Esbas, les travaux débutent finalement en 1879⁵⁸⁶ et coûtent au total, jusqu'à 1899, 316 718 fr à l'administration forestière. Il s'agit d'opérations, en partie expérimentales, de reboisement, de gazonnement et de maçonnerie du vallon. Les « travaux forestiers » (65 065 fr) consistent à stabiliser et à reboiser 130 ha avec des feuillus dans les étages inférieurs, des résineux et de l'engazonnement dans les étages supérieurs, grâce à des cultures préalables en pépinière. Les « travaux de correction » (181 115 fr) reposent sur la construction de vingt-deux grands barrages dans le talweg et de trois cent quatre-vingt-dix seuils ou barrages rustiques dans les ravinements supérieurs de l'entonnoir. Les « travaux auxiliaires », enfin (57 108 fr), se résument à la construction de chemins et sentiers (34 982 fr), au transport de matériel et à la construction et l'entretien des bâtiments (situés à 1 610 m. d'altitude) qui servent à loger le personnel des chantiers⁵⁸⁷. Les sommes engagées sont assez élevées et se justifient en premier lieu, pour de Gorsse, par la nécessité de « rendre la sécurité à la ville de Bagnères-de-Luchon, la plus importante des stations thermales des Pyrénées ». Le tourisme tient bien une place centrale dans cette intervention, la plus importante des

583 AD 31, 2O 42/36 : Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 5 novembre 1865 relatif à la cession gratuite de la montagne d'Esbas.

584 AD 31, 1 M 291 : Lettre d'Étienne Sengez au préfet de Haute-Garonne, 13 juillet 1812. Sengez estime que les forêts gagneraient à être surveillées par des gardes nommés par les communes, sous l'autorité des maires, pour mieux faire accepter le contrôle.

585 AD 31, 2 O 42/30 : Ordonnance du roi du 12 mai 1830.

586 AD 31, 2O 42/36 : Courrier du maire de Bagnères-de-Luchon au sous-préfet de St-Gaudens, 24 mai 1881.

587 S'ajoutent 13 430 fr. de « frais généraux », dont 9 992 fr. pour les seuls frais de surveillance Ernest de GORSSE, « La question du reboisement en Pays de Comminges », in *Revue de Comminges*, t. XIV, 1899, p. 133-135. Au total, entre 1860 et 1934 les travaux effectués autour de Luchon, en particulier au Laou d'Esbas, ont coûté 5,9 millions de francs (courants), soit 50 millions de francs 1934 : F. Loup, « Correction des torrents et reboisement dans la Haute-Garonne », *Annales de la Fédération pyrénéenne d'économie montagnarde. Année 1935*, t. IV, 1936, p. 98.

Pyrénéens centrales, même si le conservateur évoque aussi la protection des routes et des voies ferrées et la préservation de la plaine agricole de Luchon, « dont la valeur dépasse certainement deux millions de francs ». Ces travaux doivent, plus généralement, contribuer à la régulation du débit de la Garonne dont la Pique est un important affluent⁵⁸⁸. Les ouvrages font leur preuve lors de la grande inondation de juillet 1897⁵⁸⁹ : rien ne bouge du côté du Laou d'Esbas. En revanche, son voisin immédiat, le torrent de la Glère, s'est mis en mouvement, il a démesurément grossi et emporté des tonnes de matériaux. Luchon a connu un début d'inondation en pleine saison thermale. Ainsi et à nouveau, « d'importants travaux de correction doivent être immédiatement exécutés au val de Jouéou [...], pour la protection de la station thermale de Luchon.⁵⁹⁰ »

Au tournant du siècle, les grands travaux du Laou d'Esbas sont les seuls qui ont réellement été entrepris entre les vallées d'Aure (Hautes-Pyrénées) à l'ouest, et la vallée de l'Arac (celle de Massat en Ariège) à l'est. L'administration des Eaux et Forêts a bien porté son action, en priorité, sur la ville la plus dynamique de la région, la station thermale et touristique de Luchon, où elle a bénéficié du soutien immédiat de la municipalité. Ailleurs, les conseils municipaux, solidaires des intérêts pastoraux de leurs administrés, ont pu contrarier plus longtemps les velléités d'aménagement qui nécessitaient forcément la mise en défens de zones dont l'usage était vital⁵⁹¹. Le discours forestier lui-même souffre de quelques contradictions : mettant la responsabilité des inondations sur le compte des déboisements provoqués par l'économie agropastorale, à Luchon, c'est la vallée de la Pique qui a fait l'objet de toutes les attentions, alors que de Gorse lui-même la juge « merveilleusement boisée, les massifs forestiers y occupent près de la moitié de la superficie totale », au contraire du bassin « très dénudé » de l'One⁵⁹². Tout en accusant la déforestation d'être à l'origine des phénomènes torrentiels, on a donc aménagé la vallée la mieux boisée : par facilité d'intervention sur des terrains communaux luchonnais, et aussi, peut-être, parce que si l'One déborde comme la Pique⁵⁹³, la première ne touche pas le quartier thermal. Une autre contradiction majeure entre discours et pratiques des eaux et Forêts vient de la teneur des travaux : alors que la déstabilisation des sols est supposée être engendrée par la déforestation, l'essentiel des travaux réalisés au Laou d'Esbas porte sur la correction et l'aménagement des versants, et non pas sur la

588 Ernest de GORSSE, « La question du reboisement », *op. cit.*, 1899, p. 136.

589 Du 1^{er} au 3 juillet 1897, les précipitations cumulées atteignent 163 mm : Henri GAUSSEN, « Les hospitaliers, les forestiers, les universitaires à Jouéou jusqu'en 1941 », *AFPEM. Années 1940-1941*, t. IV, 1942, p. 130-131.

590 Ernest de GORSSE, « La question du reboisement », *op. cit.*, 1899, p. 165-166.

591 Jean-Paul MÉTAILLÉ, « Photographie et histoire du paysage : un exemple dans les Pyrénées luchonnaises », *RGPSO*, t.57, Toulouse, 1986, p.179-208, p. 202-203.

592 Ernest de GORSSE, « La question du reboisement », *op. cit.*, 1899, p. 165. Nous utilisons pour le nom du torrent « l'One » l'orthographe normalisée telle qu'écrite sur la carte de l'IGN par exemple.

593 En 1875, l'One, qui descend de la vallée du Larboust, aurait causé davantage de dégâts à Luchon que la Pique, d'après *Revue des Pyrénées et de la France méridionale*, t. 5, Toulouse, Privat, 1893, p. 366.

reboisement qui reste assez limitée (130 ha). À partir des photographies prises dans le Luchonnais par le service RTM, Jean-Paul Métailié a pu montrer que si les dégradations sont réelles, les zones concernées sont très limitées et évoquent davantage une « dégradation en confettis » qu'une destruction généralisée des versants. Déjà, dans les années 1900, avec la baisse de la pression démographique, les forêts commencent à regagner spontanément les versants concernés. Les causes climatologiques, en particulier la « crise torrentielle » qui frappe les montagnes françaises dans la seconde moitié du XIX^e siècle, semblent bien plus déterminantes dans ce cycle historique de catastrophes naturelles⁵⁹⁴.

2. Les forestiers gagnent les représentations touristiques et font des stations une vitrine de leur action

En cette fin de siècle, les vellétés réformatrices des forestiers rencontrent de semblables ambitions formulées au sein des associations touristiques, le Club alpin français et le Touring-club de France en particulier. Le fait est nouveau : en fin de siècle, les écrits touristiques, traversés d'un même esprit modernisateur, reprennent et abondent le discours catastrophiste des forestiers. Certes, ce discours se retrouve ponctuellement dès le XVIII^e siècle, chez Ramond de Carbonnières par exemple⁵⁹⁵, ou chez Arthur Young. Ce dernier admire l'expansion culturelle en vallée du Larboust dans le récit de son passage à Luchon, avant de dénoncer, en conclusion générale de l'ouvrage, la dégradation des forêts pyrénéennes. Si « une proportion considérable de ces montagnes est boisée [...] la destruction qu'on en fait tous les jours est incroyable pour ceux qui ne l'ont pas vue. » Il donne trente ans avant que cette forêt n'ait disparu. Il accuse des coupes inconsidérées, notamment pour financer les thermes de Luchon, et la dent des chèvres, une dénonciation qui devient ensuite presque proverbiale alors que l'on sait que l'essentiel du troupeau pyrénéen est constitué d'ovins qui

594 Jean-Paul MÉTAILIÉ, « Photographie et histoire du paysage », *op. cit.*, *RGPSO*, t.57, Toulouse, 1986, p.179-208 ; Jean-Marc ANTOINE, Bertrand DESSAILLY et Jean-Paul MÉTAILIÉ, « la chronologie des cures et phénomènes torrentiels dans les Pyrénées (XVIII^e-XX^e siècles). Premiers résultats et problèmes d'interprétation », in Jean-Paul MÉTAILIÉ (dir.), *Risques et aménagements dans les Pyrénées*, Toulouse, Les Cahiers de l'ISARD, 1993, p. 31-58. L'idée selon laquelle les « précipitations atmosphériques exceptionnelles » sont le facteur premier des crues catastrophiques dans les Pyrénées, bien plus que l'état du boisement, secondaire, apparaît sous la plume de forestiers dès les années 1930 au moins : cf. le texte de l'ingénieur des Eaux et Forêts F. LOUP, « Correction des torrents et reboisement dans la Haute-Garonne », *AFPEM. Année 1935*, t. IV, , 1936, p. 93-100.

595 Louis RAMOND DE CARBONNIÈRES, *Observations*, *op. cit.*, 1789, p. 160-161 pour la vallée du Larboust (près de Luchon) : « Les forêts, victimes de l'imprévoyance des hommes, ont fui cette région » ; ailleurs sur la vallée de Barèges. Ramond réalise une très forte critique de l'économie agropastorale pyrénéenne (à partir du seul cas barégeois) dans un livret rédigé en prison en 1794 et publié en 1828 : *De l'économie pastorale dans les Hautes-Pyrénées, de ses vices et des moyens d'y porter remède*, (réédition : Bagnères-de-Bigorre, Bulletin de la Société Ramond, 1981). Il s'agit là, pour Ramond de faire revenir le pasteur égaré dans une mauvaise voie à ce qu'il serait par essence. Serge Briffaud souligne que ce texte, sans nuances, contrairement aux autres productions de Ramond, reprend une série de poncifs formulés précédemment dans les milieux forestiers et vise probablement à plaire à l'esprit modernisateur de la Convention alors qu'il est soupçonné d'être contre-révolutionnaire : cf. Serge BRIFFAUD, *Naissance d'un paysage*, *op. cit.*, 1994, p. 391-397.

sont extrêmement sélectifs dans leur nourriture⁵⁹⁶. Cette description permet à Young de critiquer le régime de propriété qu'il rend responsable des dégradations, selon une logique guidée par le modèle des *enclosures* britanniques et appelée à la postérité : ces bois sont dégradés car communaux, il faudrait les privatiser⁵⁹⁷. Les causes de la dégradation des montagnes ne font toutefois pas encore l'unanimité : les naturalistes Pierre Bernard Palassou (1745-1830) et Augustin de Candolle (1778-1841) émettent par exemple de sérieux doutes sur le rôle néfaste de la mise en culture des versants et louent au contraire la capacité des montagnards à cultiver et à s'adapter à la mobilité des terrains de montagne⁵⁹⁸. Plus généralement, dans la lignée du professeur de chimie au Collège de France Jean d'Arcet (1725-1801), les Pyrénées sont identifiées « à un corps malade ou à un cadavre en cours de décomposition »⁵⁹⁹. Des auteurs expliquent ainsi les ravinements et les nombreux glissements de terrains par le cycle de vie des montagnes, qui subissent naturellement une érosion intense qui les fera disparaître en quelques siècles⁶⁰⁰. Pierre Laboulinière estime, pour sa part, que face au déboisement généralisé de la France, les Pyrénées sont finalement encore bien boisées⁶⁰¹. Si la déforestation menace, en particulier l'est de la chaîne, on ne néglige pas, alors, de dénoncer les méfaits de la spéculation industrielle, celle des maîtres des forges à la catalane d'Ariège en particulier⁶⁰². Les critiques sont, quoi qu'il en soit, marginales, le plus souvent cantonnées au milieu forestier, devant la valorisation générale dont sont l'objet les paysages résultant de l'activité des montagnards, en particulier pastorale, clé de lecture des paysages.

Dans le dernier tiers du XIX^e siècles, sans être totalement éliminé des représentations touristiques⁶⁰³, le pastoralisme pyrénéen renvoie désormais les signes de l'archaïsme économique et

596 Jean-François SOULET, *Les Pyrénées*, *op. cit.*, 2004, p. 57-58.

597 Arthur YOUNG, *Voyages en France*, *op. cit.*, 1931, p. 1194-1195. Sur la question des communaux et de leur efficacité économique : Nadine VIVIER, *Propriété collective et identité communale. Les biens communaux en France (1750-1914)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998 ; Pierre CHARBONNIER, Pierre COUTURIER, Antoine FOLLABIN et Patrick FOURNIER (dir.), *Les espaces collectifs dans les campagnes (XI^e-XXI^e siècle)*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2007.

598 Serge BRIFFAUD, *Naissance d'un paysage*, *op. cit.*, 1994, p. 401-402.

599 Jean d'ARCET, *Discours en forme de dissertation sur l'état actuel des montagnes des Pyrénées et sur les causes de leur dégradation*, prononcé par M. d'Arcet, ... pour... l'inauguration de la chaire de chimie au Collège de France, le 11 décembre 1775, Paris, P.-J. Cavelier, 1776, cité par Serge BRIFFAUD, « Médecins, médecine et découverte des Pyrénées (XVII^e-milieu XIX^e siècle) », in Vincent BERDOULAY (dir.), *Les Pyrénées, lieux d'interaction des savoirs (XIX^e-début XX^e siècle)*, Paris, Éd. du CTHS, 1995, p. 43.

600 Par exemple Étienne-Gabriel ARBANÈRE, *Tableau des Pyrénées*, *op. cit.*, 1828, p. 90-91 ; Vincent de CHAUSENQUE, *Les Pyrénées*, *op. cit.*, 1834, vol. 1, p. 30.

601 Pierre LABOULINIÈRE, *Itinéraire descriptif*, *op. cit.*, 1825, p. 275-276.

602 Pour les vallées d'Aix par exemple : Vincent de CHAUSENQUE, *Les Pyrénées*, *op. cit.*, 1834, vol. 2, p. 21.

603 « La vallée du Biros est l'une des plus belles du département de l'Ariège. Les flancs des montagnes sont cultivées en céréales jusqu'à une très grande hauteur, et les parties arrosables sont presque uniquement occupées par des prairies. Au-dessus de la région des bois s'étendent de vastes pâturages communaux, qui servent l'été à l'alimentation des bestiaux. » Paul JOANNE, *Les Pyrénées*, Paris, Hachette, 1882, p. 402.

des ravages environnementaux. Les forestiers gagnent les représentations touristiques tandis que les crues torrentielles connaissent une nouvelle acmé. La forêt de Fontainebleau, rendue célèbre et esthétisée par l'école de peintres paysagers de Barbizon à partir des années 1830, joue également, sans doute, un rôle important dans la sensibilisation à la cause forestière, d'autant que les Eaux et Forêts en font la première réserve « artistique » française dès 1861⁶⁰⁴. Henry Russell, témoigne de ce changement qui fait percevoir les manifestations paysagères de l'économie montagnarde comme une dégradation esthétique. Comme John Ruskin en Savoie qui est affligé par la vue de villages⁶⁰⁵, Russell dit vouloir se tenir loin des « hideuses cicatrices » laissées par les charrues, et précise qu'il « aime toujours la nature, tant qu'elle n'a pas été défigurée par l'homme.⁶⁰⁶ » Son dédain pour l'agriculture de montagne l'amène à critiquer l'habitat, en forçant largement les traits. Visitant le Videssos (Ariège) en 1872, l'agriculture lui paraît « arriérée » et « les villages pauvres et construits par des fous : car ils sont dans les nuages »⁶⁰⁷. Or, ces villages, groupés en soulane dans une vallée plutôt chaude et sèche, n'excèdent guère les 1 000 m. Au-delà de cas individuels, la création des grandes associations touristiques, le CAF en 1874 puis le TCF en 1890, conduit à diffuser largement le message forestier et ainsi homogénéiser les discours sur la montagne⁶⁰⁸. Une profusion de récits, dont la quantité augmente à mesure que l'on approche de 1914 met unanimement en condamnation l'économie agropastorale pyrénéenne, jugée inefficace d'un point de vue économique, dangereuse d'un point de vue paysager.

Cette appropriation du discours forestier par les intérêts touristiques repose concrètement sur l'interpénétration des deux milieux. Les forestiers sont omniprésents au sein des nouvelles associations touristiques et y occupent souvent des postes clés⁶⁰⁹, tandis que les touristes sont sensibilisés sur le terrain à l'importance du reboisement et aux méfaits de l'agropastoralisme. La géographie de l'aménagement forestier fait penser que le choix de Luchon, de Barèges ou de Cauterets comme zones d'intervention privilégiées dans les Pyrénées n'est pas innocent : destinés à protéger des intérêts économiques majeurs contre les risques, ces terrains permettent de démontrer

604 François WALTER, *Les figures paysagères*, op. cit., 2004, p. 252-253.

605 Bernard DEBARBIEUX et Gilles RUDAZ, *Les faiseurs de montagne. Imaginaires politiques et territorialités (XVIII^e-XXI^e siècle)*, Paris, CNRS éd, 2010, p. 121.

606 Henry Russell, *Souvenirs*, op. cit., 1878, p. 120, p. 385.

607 *Idem*, p. 120.

608 L'avènement et la désagrégation de cette « main-mise » sur la représentation légitime de la montagne est étudiée par Jean-Paul BOZONNET, « Un siècle d'imaginaire dans les Alpes. Mutations du récit d'ascension et fin de l'initiation institutionnelle », in Daniel-Jacques GRANGE (dir.), *L'espace alpin et la modernité. Bilans et perspectives au tournant du siècle*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2002, p. 339-354.

609 Les études sur les membres du CAF le montrent : Dominique LEJEUNE, *Les alpinistes en France à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle (vers 1875-vers 1919). Étude d'histoire sociale, étude de mentalité*, Paris, France, CTHS, 1988 ; Olivier HOIBIAN, *Les alpinistes en France (1870-1950). Une histoire culturelle*, Paris, L'Harmattan, 2000.

visuellement l'importance de l'œuvre technicienne et « civilisatrice » des forestiers⁶¹⁰. Ces stations sont, en somme, une vitrine pour l'administration. Nous n'avons pu le confirmer dans des textes d'époque, mais en 1933 le conservateur des Eaux et Forêts dans les Pyrénées centrales l'affirme clairement au cours d'un historique des travaux forestiers :

« Les travaux du bassin de la Pique, destinés à protéger la ville de Bagnères-de-Luchon contre les inondations et ceux du Pégère de Cauterets [...], font le plus grand honneur au service des Eaux et Forêts. Ils sont très connus en France et souvent visités par des forestiers français ou étrangers.⁶¹¹ »

Ernest de Gorsse bénéficie personnellement de cette publicité pour les travaux forestiers puisque, parti de la garde générale de Luchon, il a l'honneur de refuser la fonction d'inspecteur général des Eaux et Forêts dans les années 1890⁶¹². De Gorsse fait, de plus, partie de ces médiateurs qui ont pu sensibiliser les touristes aux signes paysagers des prédatons environnementales de l'agropastoralisme. Stephen Liégeard rencontre par exemple le conservateur des Eaux et Forêts au cours d'une excursion en 1872. Reproduisant dans son récit de voyage l'exposé du forestier, Liégeard conclut sur l'impérieuse nécessité qu'il y a à « triompher partout de la résistance systématique des habitants »⁶¹³. Un autre exemple de cette médiation forestière est fournie par une courte biographie consacrée à Ernest de Gorsse et réalisée par le géographe et naturaliste Henri Gaussen : de Gorsse aurait connu Edmond Rostand à Luchon et ne serait pas étranger à la passion de l'écrivain pour la forêt⁶¹⁴. L'introduction du guide Joanne de 1882 (rédigée à partir du texte originel d'Élisée Reclus, par les pyrénéistes Franz Schrader et Alphonse Lequeutre) reprend à son compte le programme de réforme forestier :

« Dans la montagne, le déboisement et l'inintelligente économie des pâturages laissent dormir ou transforment en forces nuisibles des ressources considérables. Le lait, le beurre et le fromage ne sont pas dans les Pyrénées, comme dans le Jura et les Alpes, l'objet d'un commerce considérable et une des richesses du pays. Trop souvent, sous des montagnes follement déboisées, les pâturages coupés de ravins ne donnent aux troupeaux qu'une herbe médiocre et rare, tandis que protégés par une zone forestière contre le ravinement, sillonnés de canaux ou de rigoles d'irrigation, ils pourraient fournir une nourriture abondante à des troupeaux bien plus nombreux. Mais jusqu'à présent toutes les tentatives de réforme se sont heurtées contre la routine et les préjugés des montagnards.⁶¹⁵ »

La « réforme » est la seule manière d'enrayer la dépopulation, causée par une économie

610 Renaud de Bellefon note de fortes proximités discursives entre les associations touristiques et les intérêts coloniaux : Renaud de BELLEFON, « À propos de l'autre côté de la montagne : l'Espagne des pyrénéistes », in Frédéric BARTCZACK, Johann RAGE (dir.), *Les Pyrénées entre deux mondes*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, Etudes, 2003, p. 207-215.

611 L. SALVADOR, « L'œuvre des forestiers dans les Pyrénées », *Annales de la Fédération pyrénéenne d'économie montagnarde*, t. 1, 1933, article p. 37-41, cit. p. 38-39.

612 Henri GAUSSEN, « Les hospitaliers, les forestiers, les universitaires à Jouéou jusqu'en 1941 », *AFPEM. Années 1940-1941*, t. IV, 1942, p. 138.

613 Stéphen LIÉGEARD, *Vingt journées*, op. cit., 1874, p. 140-141.

614 Henri GAUSSEN, « Les hospitaliers », op. cit., 1942, p. 138-139.

615 Paul JOANNE, *Les Pyrénées*, Paris, Hachette, 1882, p. L-LI

inefficace qui crée la misère et détruit la montagne⁶¹⁶. On propose de remplacer les moutons par des vaches laitières, or ces animaux ne valorisent pas, en réalité, les mêmes espaces et ne correspondent pas à la même logique économique. Ils imposent des investissements inaccessibles et déraisonnables pour la plupart des paysans, mais l'approche compréhensive de Ramond ou Chausenque n'est plus de mise.

Les forestiers trouvent donc dans le tourisme une formidable caisse de résonance, bien comprise. Ils savent que pour accroître leur pouvoir, ils ont besoin de gagner l'opinion. Leur présence à l'exposition universelle de Paris en 1878 entre bien dans ce cadre⁶¹⁷. Ils rejoignent aussi les préoccupations économiques des pyrénéistes de la fin du siècle : orienter les Pyrénées vers ce pour quoi elles seraient « naturellement » compétitives (tourisme, industrie laitière et foresterie). Les montagnards représentent une entrave à la rationalisation économique, une menace pour l'intégrité physique de la nation et la préservation du capital touristique, tant paysager qu'immobilier. Les uns agissent pour la sauvegarde du bois et la spécialisation fromagère, les autres pour la préservation des paysages touristiques et la réalisation d'infrastructures commerciales optimisant l'exploitation des sites naturels (routes, funiculaires, refuges). Intérêts forestiers et touristiques en viennent donc conjointement à accuser les montagnards de menacer les paysages à cause d'une économie viciée reconduite par des esprits routiniers.

3. Protéger la montagne touristique et forestière contre l'agropastoralisme

Après avoir fait découvrir les montagnes, les avoir décrites, cartographiées, chargées d'un sens nouveau, émotionnel, esthétique et distinctif, les alpinistes et pyrénéistes nourrissent donc la condamnation de l'économie agropastorale et tentent, concrètement, d'agir pour la faire reculer.

Des paysages touristiques menacés

Au-delà des inondations de stations comme Barèges et Luchon, les alpinistes montrent que cette économie détruit des paysages touristiques. Le comblement des lacs devient par exemple une thématique centrale du discours catastrophiste touristico-forestier. Le pyrénéiste Émile Belloc développe ainsi des théories sur le comblement des lacs, calculs et méthodes scientifiques à l'appui. Le lac d'Oô (1 500 m d'altitude), près de Luchon, un des sites les plus fréquentés des Pyrénées, est concerné. Nérée Boubée évoque dès la première moitié du siècle le comblement de ce lac. En 1831, il a mesuré soixante-quinze mètres de fond, lors d'une mission appuyée par le maire de Luchon et le

616 Paul JOANNE, *Les Pyrénées*, Paris, Hachette, 1882, p. .L-LI

617 Bernard DEBARBIEUX et Gilles RUDAZ, *Les faiseurs de montagne, op. cit.*, 2010, p. 104.

préfet de Haute-Garonne⁶¹⁸. En 1856, Lezat et Lambron mesurent, quant à eux, soixante-neuf mètres et estiment que le lac devrait ainsi être comblé dans cent quatre-vingt-quatre ans⁶¹⁹. Ces auteurs annoncent, déjà, le comblement du lac d'Oô mais considèrent ce phénomène comme naturel : il serait lié au cycle inéluctable de dégradation des montagnes. Au début des années 1890, Belloc mène à son tour une campagne de mesures, la première à être véritablement précise. Il reprend l'idée du comblement du lac mais, imprégné de l'imaginaire de son époque, il l'explique désormais par le pâturage des bêtes aux environs : celui-ci dénude les versants, empêche les arbres de repousser et facilite les éboulements. Il annonce donc la disparition de ce lac, de plus de soixante mètres de profondeur et de trente-neuf hectares de surface, dans moins d'un siècle⁶²⁰. Communiquée lors d'un congrès de l'association française pour l'avancement des sciences, cette étude produite par un membre important du CAF associe le milieu scientifique à l'œuvre de reboisement. Diffusée, ensuite, dans les sociétés savantes locales, cette confirmation scientifique du danger que représente l'agropastoralisme imprègne la pensée des élites locales :

« [...] La cause première du comblement du lac d'Oô, et on ne saurait assez le répéter, provient de ce que, au printemps, on fait hâtivement pacager les troupeaux avant que les pousses des jeunes arbres aient acquis un développement suffisant pour résister aux déprédations du bétail. D'un autre côté, le montagnard, sans souci de l'avenir abat indifféremment les plus beaux arbres de la montagne laissant le gazon à découvert, de sorte que, lorsqu'une avalanche se forme au sommet des pentes, elle ne trouve devant elle aucun obstacle, et, [...] après avoir pratiqué de vastes excavations dans le sol dénudé, entraîne [...] jusqu'à la nappe lacustre, une immense quantité de débris de toute sorte. Le même fait, engendré par les mêmes causes, s'est produit lors des dernières inondations de Luchon.⁶²¹ »

Dans un ouvrage destiné au grand public, Onésime Reclus (le frère d'Élisée) dresse ce même constat à propos de l'autre lac pyrénéen célèbre, celui de Gaube, à Cauterets : « ses pauvres petits 20 ha ne dureront-ils guère si l'on ne remet en forêt le cirque de Gaube. Il ne faudra pas des millénaires pour les combler »⁶²². Là encore la déforestation et les éboulements sont mis en cause.

Le regard sur la montagne a changé depuis l'époque romantique et la tendance s'accélère en fin de siècle : le paysage pastoral perd sa primauté voire même son intérêt. De clé d'entrée dans le paysage, le pastoralisme se transforme en fin de siècle en plus grand ennemi pour la conservation des monuments – touristiques – de la nature. La vallée de Campan, symbole de « l'Arcadie pyrénéenne » dans les premières décennies du tourisme, perd de son aura dans ce contexte de

618 Nérée BOUBÉE, *Bains et courses de Luchon*, op. cit., 1843, p. 59-60.

619 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées*, op. cit., 1860, vol. 2, p. 723.

620 Émile BELLOC, « Explorations sous-lacustres. Origine, formation, comblement des lacs des Pyrénées », Communication lors du Congrès de Pau de l'Association française pour l'avancement des sciences, fusionnée avec l'Association scientifique de France, 1892, tiré à part, 1893 (Bibliothèque municipale de Toulouse). Il va sans dire que ce lac existe encore et que les variations qu'il a subi depuis le XIX^e siècle sont dues au barrage construit en 1921.

621 Hippolyte CABANNES, « Lacs supérieurs du massif pyrénéen. Origine, formation et comblement par Émile Belloc », in *Revue de Comminges*, t. XIII, 1898, article p. 105-115, 194-207, 266-277, extrait p. 203-204.

622 Onésime RECLUS, *Le plus beau royaume sous le ciel*, Paris, Hachette, 1899, p. 425.

disqualification de l'agropastoralisme. En 1899, Émile Labroue fait part de son scepticisme sur l'esthétique de cette vallée :

« C'est la vallée classique par excellence, décrite et chantée comme le type des beautés champêtres de la nature pyrénéenne. Mais il est à croire que la station thermale de Bagnères-de-Bigorre lui a valu sa célébrité ; sans ce voisinage elle eût été beaucoup moins fréquentée.⁶²³ »

Les forestiers ont gagné les touristes et l'imaginaire même de la « belle » montagne s'est altéré sous l'effet de leurs critiques de l'économie montagnarde.

Les groupes touristiques prennent le relais des forestiers

Les groupements touristiques prennent eux-même en main la mission de propager auprès du grand public cette vision catastrophiste de l'environnement pastoral traditionnel. Au début du XX^e siècle, Henri Ferrand, éminente personnalité du CAF et de la Société des touristes dauphinois (créée en 1876), voit dans cet activisme pour la reforestation des montagnes, le « rôle social » majeur des alpinistes⁶²⁴. Dans un long texte que nous reproduisons en annexe 10, il procède à un réquisitoire véhément contre les populations montagnardes. De manière manichéenne, il partage le bien, incarné par les alpinistes et les forestiers, capables d'éclairer le reste de la société, et le mal absolu, les paysans des montagnes. Ferrand reproche à ces derniers leur « incurie », d'être des hommes « à courtes vues », d'un « égoïsme malfaisant » dont l'horizon est borné « au village et à la vallée », guidés uniquement par le « souci du lucre immédiat ». Ces paysans ont « dévasté les montagnes ». Les associations touristiques, imprégnées des travaux forestiers, ont amené dans les montagnes des personnes habituées aux discussions « dans les cabinets, mais quand on se trouvait en face des pentes ravinées, des entonnoirs dénudés, on était bien forcé de se rendre à l'évidence. » En mettant en lumière les dégâts les plus stupéfiants, en mettant, en fait, dans une situation de choc psychologique qui suspend la capacité de raisonnement, les alpinistes gagnent l'opinion. Ils ont, selon Ferrand, participé à faire « admettre la néfaste influence du déboisement » et permis l'adoption de la loi du 4 avril 1882 sur la RTM⁶²⁵. Le tourisme a servi à édifier les élus mieux que tous les travaux scientifiques. Après les politiques, c'est la foule que les « Sociétés alpines » ont pu édifier, en s'imposant comme médiateurs du paysage légitime. Pour convaincre de l'ampleur de la catastrophe, « comme les mots jouent toujours un grand rôle sur les masses, on inventa un terme nouveau, et à la place du simple *déboisement*, ce fut contre la *déforestation* que s'ouvrit la campagne. » À suivre Henri Ferrand, par cette édification visuelle des hommes politiques et de couches croissantes de la société, les alpinistes ont, en somme, permis aux forestiers d'imposer leurs

623 Émile LABROUE, *A travers les Pyrénées*, Paris, Librairie Ch. Tallandier, 1900, p. 27.

624 Henri FERRAND, *La conservation des montagnes*, Grenoble, Impr. Elie Rey et Cie, 1907.

625 *Idem*, p. 3-5.

vues sur l'usage agropastoral de l'environnement montagnard. La guerre pour la préservation des forêts que propose Ferrand, est avant tout une guerre culturelle, une guerre de conviction. Après avoir persuadé la « masse » de l'imminence de la menace et de l'opportunité de l'action forestière, l'auteur ouvre également la voie à une pédagogie du bon usage de la « Nature » en direction des populations locales, sévèrement jugées mais sans le concours desquelles, en démocratie, rien n'est possible :

« Les touristes qui parcourent la montagne, les alpinistes qui sont fréquemment en relation avec les paysans doivent se faire auprès d'eux les apôtres fervents de ces vérités. Mais il est surtout à désirer que les instituteurs primaires, qui pétrissent et façonnent l'esprit des générations futures, pénètrent leurs élèves de ces notions ; il faut qu'ils leur apprennent à respecter, à conserver les espaces boisés, à les étendre au besoin partout où leur puissance serait utile ; il faut qu'ils leur inculquent cette idée que celui qui rase la forêt en montagne commet un crime de lèse-humanité, et ce n'est que lorsque l'homme en sera intimement persuadé que les montagnes seront enfin sauvegardées.⁶²⁶ »

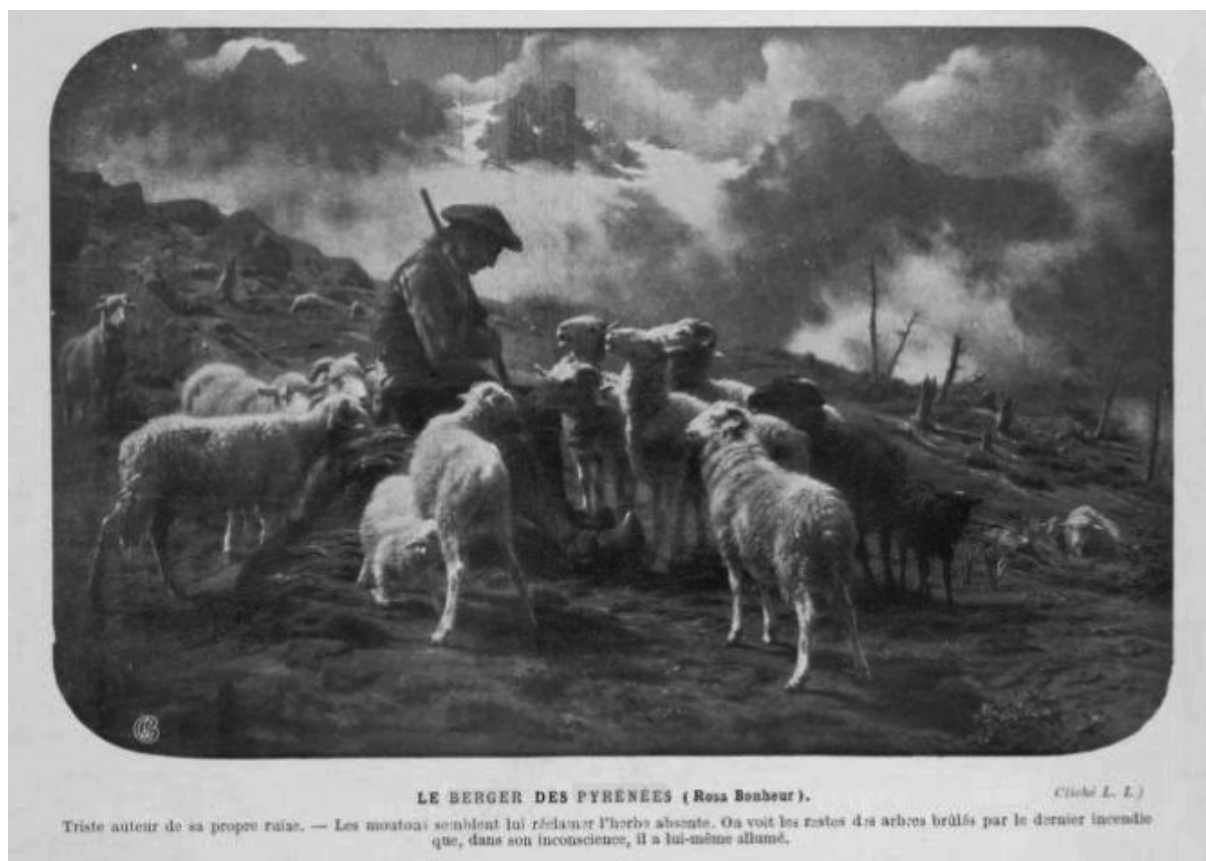
Ce versant éducatif de l'action touristique est portée par diverses voix au sein des milieux touristiques et alpinistiques⁶²⁷ et c'est le Touring Club de France (TCF) qui agit le plus efficacement. Il publie un *Manuel de l'Arbre*, rédigé par l'inspecteur des Eaux et Forêts Émile Cardot et diffusé dans les écoles normales françaises. Ce manuel vise, selon l'avant-propos du président du TCF, à « préparer les mentalités des générations futures » au « Culte de l'arbre », « dans l'intérêt du tourisme »⁶²⁸. Ce *Manuel*, réédité à de multiples reprises jusqu'aux années 1930 connaît un succès certain et durable⁶²⁹. Diffusé dans les écoles normales auprès des futurs instituteurs des cantons de montagne, il invite à inculquer aux enfants une histoire de l'environnement montagnard qui fait de leurs parents des êtres miséreux, incultes, égoïstes et destructeurs ; bref, à une histoire qui doit conduire au rejet de la gestion passée de l'espace, à l'intériorisation d'une forme de culpabilité mémorielle qui n'est pas sans violence symbolique. Cet enseignement institutionnalise l'illégitimité morale et environnementale des pratiques locales de la montagne.

626 *Idem*, p. 9-10.

627 En 1908, le Congrès des sociétés pyrénéistes, par la voix de M. de la Roquette-Buisson désire faire pression sur le gouvernement pour intégrer dans les programmes scolaires du primaire la question forestière et la nécessité du reboisement : « Federació de societats pirineïstes. El congrés de Tarbes. Dies 8, 9, 10 y 11 d'agost », *Butlletí del Centre excursionista de Catalunya*, vol. 18, 1908, p. 282.

628 Introduction d'Abel Ballif, président du TCF, dans Émile CARDOT, *L'arbre, la forêt et les pâturages de montagne. Manuel de l'arbre pour l'enseignement sylvo-pastoral dans les écoles*, Paris, Touring Club de France, 1907.

629 M. HUSSON, « Centenaire d'un succès éditorial forestier : la parution du *Manuel de l'arbre* d'Émile Cardot (1907) », in *Revue Forestière Française*, vol. 61, 2009, p. 81-84.



*Le berger des Pyrénées, par Rosa Bonheur, reproduit dans le Manuel de l'arbre*⁶³⁰

L'homme crée le « désert » ou l'influence coloniale du discours catastrophiste

Cardot établit, sinon, un lien entre l'action anthropique et le climat, car l'arbre jouerait un rôle majeur dans la régulation climatique :

« L'homme, qui semble si petit, qui occupe une place si exiguë dans l'immensité des espaces terrestres, n'en exerce pas moins sur ces transformations une influence qu'il importait de mettre en lumière. En détruisant les forêts, les pelouses de montagne, il agit sur le climat, sur la terre, sur le fleuve, sur le relief du sol – sur sa fécondité même. L'homme peut créer la sécheresse, il peut créer la steppe, il peut créer le désert. Il peut tarir toutes les sources de vie à la surface du globe. Et si l'on s'en réfère aux leçons du passé, [...] on ne tarde pas à découvrir [...] que par une exploitation immodérée il a engendré la stérilité et sa propre ruine là où régnait autrefois la Richesse et la Fécondité [*sic*].

[...] Les destructions forestières n'ont cessé de se développer dans notre pays. Elles furent suivies de la ruine des montagnes, sous l'influence d'une exploitation pastorale qui s'est trop longtemps immobilisée dans les pratiques les plus primitives.⁶³¹ »

On trouve dans ces propos, outre les condamnations classiques de l'économie agropastorale, une causalité entre déforestation et désertification. Elle a été anciennement établie puisqu'on la retrouve chez Vincent de Chausenque en 1834⁶³². Chez ce dernier, la causalité se fonde sur un

630 Émile CARDOT, *Manuel de l'arbre*, op. cit., 1907, p. 64 (collection de la Bnf). En légende : « Triste auteur de sa propre ruine, – les moutons semblent lui réclamer l'herbe absente. On voit les restes des arbres brûlés par le dernier incendie que, dans son inconscience, il a lui-même allumé. »

631 Émile CARDOT, *Manuel de l'arbre*, op. cit., 1907, p. 5-6.

632 « Si les arbres sont la parure de la terre, la cause de sa fécondité, ils ne sont pas moins le soutien de la vie. Ces

schéma évolutionniste et romantique qui fait de la ruine des civilisations une conséquence d'un progrès qui se nourrit de la destruction des ressources. C'est sans doute un autre schéma qu'a en tête Cardot en 1907 : celui de la formation du Sahara, alors que l'administration forestière cherche à valoriser cet espace de l'empire colonial français. Diana K. Davis⁶³³ montre en effet que la colonisation au Maghreb a en partie été justifiée par des « mythes environnementaux », en particulier par l'idée que la déforestation et la désertification ont été causées par les populations arabes qui ont « envahi » le Maghreb jadis. Les Français se donnent ainsi pour mission de restaurer la fertilité perdue de l'Afrique du Nord, justifiant par là l'exclusion des « autochtones destructeurs », alors même que la colonisation au XIX^e siècle, loin d'avoir préservé les milieux, est « d'abord un processus d'exploitation intensive des milieux naturels et des hommes⁶³⁴. »

Ce combat contre la déforestation prend, en tout cas, de l'ampleur et en 1908, *Le Petit Journal* y consacre un article de une qui reprend tous les poncifs affermis depuis les années 1870⁶³⁵. En parlant de « déboisement homicide », il évoque lui aussi la désertification :

« Que de contrées, jadis fécondes, vouées ainsi à la sécheresse, à la famine, aux épidémies, à l'abandon ! En Algérie, en Tunisie, des cités ont disparu, parce que des Arabes déboisaient au hasard la campagne et les collines. [...] Il n'y a plus un arbre à perdre, ni un instant. Il ne s'agit pas d'attenter à la propriété privée. Il s'agit de défendre le sol, l'air, l'eau, c'est-à-dire les conditions mêmes de la vie pour tous. [...] »

La France va tenter de réparer, chez elle et dans ses colonies, l'œuvre du déboisement homicide.⁶³⁶ »

On pourrait être tenté de rapprocher certains aspects de ces discours essentiellement catastrophistes, avec le mouvement écologiste et le développement durable actuels. Cela n'a pourtant rien de commun, car, si le développement durable vise à encadrer la croissance économique dans des impératifs moraux, sociaux et écologiques qui doivent servir l'ensemble de la population, ici, l'« homme », en particulier le paysan montagnard « inculte », est uniquement vu comme une menace, comme un prédateur envers l'environnement. Il n'est aucunement reconnu pour

milles oiseaux, dont les gais concerts font retentir la feuillée, ne trouvant plus leurs doux asiles, iront chercher des cantons plus heureux ; et ces insectes innombrables qui y voltigent au soleil, ou rampent sur tous les brins d'herbe, ne se reproduiront plus. Toute cette magie ne tient qu'aux arbres : qu'ils disparaissent, le sol dépouillé désormais n'offrira plus ni chant ni vie [...]. c'est ainsi que notre belle France, où la dévastation des bois marche avec une effrayante rapidité, est menacée dans l'avenir du sort de ces contrées autrefois si florissantes, où l'Euphrate et le Jourdain passent maintenant solitaires [...] au milieu de leurs déserts. Celui qui a réfléchi sur l'histoire des trois plus belles parties du monde, l'antique Asie, berceau du genre humain, l'Europe et la jeune Amérique [...] ne s'est-il pas demandé plus d'une fois s'il serait vrai que la civilisation, ainsi que la dévastation et le retour à la barbarie, marchassent d'un pas égal et comme à la file dans la direction que semble suivre le soleil ? ». Vincent de CHAUSENQUE, *Les Pyrénées*, op. cit., 1834, vol. 2, p. 74-75.

633 Diana K. DAVIS, *Les mythes environnementaux de la colonisation française au Maghreb*, Seyssel, Champ Vallon, 2012.

634 Emmanuel FUREIX et François JARRIGE, *La modernité désenchantée. Relire l'histoire du XIX^e siècle français*, Paris, la Découverte, 2015, p. 378-379.

635 Émile HINZELIN, « Notre cri d'alarme est entendu. Pour les arbres, vivants défenseur du sol », *Le Petit Journal*, 18 février 1908.

636 *Idem*.

son savoir des lieux et sa participation à l'écosystème, notion dynamique qui renvoie à l'interrelation des éléments du milieu, et qui n'est qu'en gestation dans la pensée du XIX^e siècle. Ce discours protectionniste des alpinistes, presque « racoleur »⁶³⁷, qui se nourrit des catastrophes naturelles pour accroître son effet de vérité, est bien un discours de pouvoir, à portée politique et sociale, qui vise à disqualifier et déposséder une partie de la population de son propre environnement, pour mieux lui substituer d'autres usages⁶³⁸.

Une lutte concrète contre les usages autochtones de l'environnement autour des villes d'eaux

Les institutions répressives et judiciaires suivent le mouvement. On est certes loin de l'époque du Code forestier (1827) : la délinquance forestière, créée par l'intransigeance d'une administration des Eaux et Forêts animée par une véritable « démarche missionnaire », pouvait alors mettre en jeu la moitié de la population de certaines vallées pyrénéennes, où les solidarités communautaires étaient très fortes. Ces conflits s'affaiblissent ensuite, en raison de l'assouplissement de l'action des forestiers qui cherchent davantage à se faire accepter localement, et du relâchement des solidarités villageoises, en particulier dans les endroits où la croissance économique crée une bourgeoisie non agricole – dans les stations thermales en somme⁶³⁹. On est tout de même surpris de voir l'ampleur de la délinquance forestière à l'orée du XX^e siècle à Luchon. À partir de séries discontinues de minutes de jugements pour infractions au Code des Eaux et Forêts au tribunal d'instance de Saint-Gaudens, nous avons dressé la liste nominative des inculpés pour 1897, 1899 et 1905, qui montre que c'est au minimum 3 % de la population luchonnaise qui est concernée⁶⁴⁰. Entre 1897 et 1905, avec un échantillon qui ne concerne que trois années sur neuf, c'est sans doute 5 à 10 % de la population luchonnaise qui est prise en flagrant-délit dans ce tournant du siècle. Plus de huit cas sur dix concernent des délits de coupe⁶⁴¹. Dans tout le Comminges, ce sont bien les ressortissants de Luchon qui sont les plus nombreux à être inculpés, de

637 Mot employé par Jean-Yves PUYO, « "Sauver le Terre de la Patrie" : les expériences de l'ACAM aux Pyrénées '1904-1924) », in Vincent BERDOULAY (dir.), *Les Pyrénées, lieux d'interaction des savoirs (XIX^e-début XX^e siècle)*, Paris, Éd. du CTHS, 1995, p. 200.

638 Nous retrouvons ici les perspectives, centrées sur le discours des forestiers et des Ponts et Chaussées, de Guillaume DECOCQ, Chloé VLASSOPOULOS et Bernard KALAORA, *La Forêt salvatrice. Reboisement, société et catastrophe au prisme de l'histoire*, Seyssel, Champ Vallon, 2016.

639 Sur les délits et les conflits forestiers, cf. Jean-François SOULET, *Les Pyrénées, op. cit.*, 2003, (1986), p. 648-656 et 707-731 ; sur la « démarche missionnaire », cf. Christian FRUHAUF, « Administration forestière et populations dans les Pyrénées : de la compréhension au mépris (XVIII^e-XIX^e siècles) », *RGPSO*, t. 60, 1989, p.425-434 ; sur les dissensions dans les communautés, cf. Jean-Paul MÉTAILLÉ, « Photographie et histoire du paysage », *op. cit.*, 1986, p. 202-203.

640 Soit 101 Luchonnais sur 3 260 habitants en 1901. Statistiques réalisées par nos soins à partir de AD 31, 5055 W 13 (1897), 14 (1898), 15 (1905). Les archives livrent aussi ces minutes pour les années 1906 à 1910, mais les cas sont moins nombreux, sans que l'on sache s'il s'agit de lacunes des archives ou d'une baisse de la pression forestière : AD 31, 5055 W 13, 16 (1906), 17 (1907), 18 (1908), 19 (1909), 20 (1910).

641 Le reste concerne des cas de braconnage en pêche ou en chasse.

loin⁶⁴² : la forêt domaniale y est étendue, la population pauvre nombreuse, et la surveillance forestière intense⁶⁴³. Cette délinquance met en jeu une population pauvre, condamnée à de lourdes amendes et indemnisations auxquelles s'ajoute, dans les cas fréquents de récidive, de la prison⁶⁴⁴.

Ces données prennent une autre dimension lorsqu'on les confronte au litige qui oppose, en 1911, l'administration des Eaux et Forêts à la Société des chemins de fer et hôtels de montagne (CHM) au sujet de travaux débutés, sans autorisation préalable, en forêts communale et domaniale pour construire la crémaillère de Superbagnères. Ces infractions sont jugées en tribunal de Saint-Gaudens et, à quatre reprises, les Eaux et Forêts sont déboutées. L'administration se rend donc en Cour d'Appel de Toulouse. Celle-ci, de manière fort intéressante, estime qu'il n'est pas possible d'assimiler la Société des chemins de fer et hôtels de montagne aux Pyrénées aux délinquants qui causent clandestinement et frauduleusement des déprédations dans les forêts de l'État.⁶⁴⁵ » Certes, la CHM a mené les coupes sans autorisation préalable, mais ce n'est qu'une formalité administrative qu'elle est en passe de régulariser, et de toute façon elle a payé les arbres coupés⁶⁴⁶. Cela traduit la dimension sociale qu'il y a derrière la répression judiciaire des délits forestiers : il s'agit bien d'inculquer aux populations montagnardes modestes le respect de la forêt et de la propriété publique, tandis qu'on reconnaît les bonnes intentions d'une société privée qui doit concourir à l'enrichissement collectif et dont on peut passer sur l'illégalité de certaines actions. Même si ces actions, en quelques mois, dépassent de loin toute la petite délinquance précédemment condamnée. La protection judiciaire des forêts vise avant tout à réprimer les pratiques populaires locales. Elle participe de la réaffectation des montagnes à une activité jugée, elle, légitime : le tourisme.

642 On trouve 227 cas où des Luchonnais sont impliqués sur 917 minutes de jugement (entre 1897 et 1910), soit environ un quart des cas, alors que la population luchonnaise ne représente que 3 % de la population de l'arrondissement de Saint-Gaudens.

643 Des années 1880 aux années 1910, le cantonnement forestier de Bagnères-de-Luchon dispose d'une vingtaine de forestiers. D'après *Annuaire de la Haute-Garonne*, Toulouse, Privat, 1880-1914.

644 En 1897, les amendes, restitutions et aux dépens se montent pour les délits de coupe de bois à une quarantaine de francs en moyenne par inculpé. Les récidivistes reçoivent en plus des fortes amendes des peines de prison (24 à 48 heures généralement), comme J.-M. E., récidiviste, qui est condamné le 28 juillet 1897 à 24 heures de prison, 96 fr d'amende, 30 c. de restitutions et 10 fr de dépens pour avoir coupé deux branches principales d'un sapin de 1,20 m de tour dans la forêt domaniale de Luchon. Cette délinquance, qui répond avant tout à des besoins domestiques met en jeu toute la famille : Beaucoup d'auteurs d'infractions sont mineurs, au moins 28 % des Luchonnais inculpés en 1897, 1898 et 1905. C'est à leurs parents que les amendes sont infligées. On trouve sinon, par exemple, en 1905 31 bûcherons parmi les Luchonnais inculpés : or, ces bûcherons, marginaux des montagnes, sont quasiment absents des recensements luchonnais.

645 AD31, 1779 W 24 : Arrêt de la Cour d'appel de Toulouse, confirmant les jugements du tribunal de Saint-Gaudens au sujet du litige entre la CHM et administration des Eaux et Forêts, 28 décembre 1911.

646 *Idem*. Rappelons que dans les cas habituels, les auteurs d'infraction doivent également payer le bois prélevé, mais qu'ils sont aussi soumis à des amendes et aux dépens.

Aux origines des espaces protégés : le contrôle de l'usage et du sens des paysages

De cette lutte touristique contre les usages locaux de la montagne naît l'idée de protéger des portions de l'espace montagnard où seraient supprimés les droits d'usage locaux. Si le *Petit Journal* appelle à une action de l'État en la matière, par un renouveau législatif capable d'améliorer les mesures existantes et de porter la coercition sur les terrains privés⁶⁴⁷, Henri Ferrand salue de son côté l'action privée en faveur du reboisement car il estime que l'on ne peut pas tout attendre de l'État⁶⁴⁸. Au tournant du siècle, les objectifs des Eaux et Forêts sont en effet relayés par une série d'acteurs associatifs et privés, qui traduisent l'effervescence relative sur la question des arbres : la Société des amis des arbres (1891)⁶⁴⁹, la Société pour la Protection des paysages de France (1902)⁶⁵⁰, la Commission des Pelouses et Forêts créée au sein du Touring-club de France (1904). Pour les Pyrénées, en 1904, Paul Descombes (1848-1924) fonde à Bordeaux l'Association centrale pour l'aménagement des montagnes. Sa volonté est de suppléer l'action trop timorée de l'État et de réformer l'économie agropastorale pyrénéenne, en commençant par « expulser » les troupeaux transhumants par la location des pâturages aux communes grâce aux cotisations de ses membres⁶⁵¹. Descombes présente ses travaux en 1904 au Congrès de la Société française d'avancement des sciences tenu à Grenoble. Il provoque une émulation et la création en 1906 d'une Association dauphinoise pour l'aménagement des montagnes⁶⁵². Comme les clubs alpins suisse et italien, le CAF se lance lui-aussi dans des opérations concrètes de reboisement des versants. Georges Fabre, polytechnicien, forestier reconnu, président de la section nîmoise du CAF, mène campagne dans les Cévennes et obtient le reboisement de l'Aigoual. Il établit au sommet un arboretum et avec l'appui du CAF un observatoire météorologique⁶⁵³.

Ainsi que l'avait esquissé Serge Briffaud,

« Le contrôle des évolutions paysagères devient un enjeu de pouvoir [...] qui atteindra son apogée au moment où sera formulée la nécessité de protéger – soit en leur niant toutes possibilités d'évolution, soit en « orientant »

647 Émile HINZELIN, « Notre cri d'alarme est entendu. Pour les arbres, vivants défenseur du sol », *Le Petit Journal*, 18 février 1908.

648 Même si le TCF, par exemple, fait pression auprès des parlementaires pour faire avancer la législation sur le reboisement : cf. Pierre-Olaf SCHUT et Matthieu DELALANDRE, « Un arbre, une forêt, un paysage. La contribution du Touring Club de France en faveur du reboisement », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 24, n° 3, 2016, p. 230-241.

649 Créée à Nice en 1891 par la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes, transférée à Paris en 1894, qui aide les particuliers à reboiser.

650 Créée en 1902 et présidée par le député du Doubs Charles Beauquier.

651 Sur cette association : Jean-Yves PUYO, « "Sauver le Terre de la Patrie" », *op. cit.*, 1995, p. 189-202.

652 Henri FERRAND, *La conservation*, *op. cit.*, 1907, p. 7-8.

653 Olivier NOUGARÈDE, Denis POUPARDIN et Raphaël LARRÈRE, « Le reboisement de RTM de l'Aigoual, en Cévennes : épopée dissidente ou expérience d'avant-garde? », *RGPSO*, 1988, vol. 59, n° 1, p. 111-124 ; OLIVIER HOIBIAN, « Le Club alpin français (1874-1914) », in Olivier HOIBIAN (dir.), *L'invention de l'alpinisme. La montagne et l'affirmation de la bourgeoisie cultivée (1786-1914)*, Paris, Belin, 2008, p. 260-261.

cette évolution – les paysages de la chaîne.⁶⁵⁴ »

Un enjeu de pouvoir qui se dispute loin de la sphère politique car les intérêts sur la question du pastoralisme et des forêts sont trop divergents. Dans les Pyrénées, en dehors du Néouvielle avec Descombes en 1904⁶⁵⁵, aucune mise en réserve ne voit le jour avant 1914. Dans les Alpes, l'apogée de l'action associative en faveur de la protection des forêts de montagne (contre l'agropastoralisme) se trouve dans le parc « national » de la Bérarde dans les Hautes-Alpes. Les objectifs forestiers sont entièrement réappropriés par le tourisme et l'objectif est de protéger les paysages en tant que capital touristique et que corps physique de la nation. L'idée de « parc national », déjà réalisée dans le monde anglo-saxon, est reprise en France dans les milieux forestiers à partir des années 1890 et gagne les groupements touristiques. Un premier projet de parc est proposé au TCF en 1902 pour le massif côtier de l'Estérel, à l'instigation d'Édouard-Alfred Martel en particulier. Toujours au sein du TCF, Léon Auscher défend bientôt, en 1905, l'idée d'un parc national dans le massif de la Grande Chartreuse, idée activement défendue par la Société des touristes dauphinois. Les débats sur de tels espaces portent en particulier sur les privations économiques qu'ils pourraient engendrer, en empêchant la pleine exploitation des ressources. Dans l'esprit de leurs promoteurs, il ne s'agit pas de priver ces lieux d'usage, mais, et c'est une constante de l'histoire des parcs, d'en faire des hauts lieux touristiques, équipés pour recevoir les visiteurs⁶⁵⁶, en même temps que d'étude de la nature. L'idée de protection fait son chemin. Nous passons ici sur la loi du 21 avril 1906 sur la protection des sites et monuments naturels, plus particulièrement liée à la menace industrielle qu'agropastorale, où l'idée de parc national revient dans les débats parlementaires mais sans se concrétiser⁶⁵⁷. En juin 1913, le TCF réunit le premier Congrès forestier international de Paris qui revient sur la nécessité d'instaurer des mesures spéciales de protection. À l'issue de ce Congrès, le Touring-club lance l'Association des parcs nationaux de France et des colonies, que rejoint rapidement le CAF. Ces intérêts touristiques sont alors appuyés par les forestiers et les naturalistes, tous « convaincus que les paysans (et surtout les paysans de montagne) sont des prédateurs dangereux.⁶⁵⁸ » Cette association, qui trouve des relais

654 Serge BRIFFAUD, *Naissance d'un paysage*, *op. cit.*, 1994, p. 462.

655 Les estives y sont louées à la commune propriétaire pour empêcher la venue des troupeaux espagnols et compenser la perte de revenus pour la commune. Mais l'initiative n'a pas de continuité, cf. Jean-Yves PUYO, « "Sauver le Terre de la Patrie" », *op. cit.*, 1995, p. 193-194.

656 On le retrouve dans le décret de création du parc national de Yellowstone en 1872 aux États-Unis : il prévoit la construction de routes et de bâtiments destinés à accueillir les visiteurs en quête de récréation. Cf. Chap. XXIV. « Act to Set Apart a Certain Tract of Land Lying Near the Head-Waters of the Yellowstone River as a Public Park », in *The Statutes at Large and Proclamations of the United States of America, from March 1871 to March 1873, and Treaties and Postal Conventions*, Vol. XVII, Boston, Little, Brown, and Company, 1873, p. 32-33. Nous remercions Valérie Chansigaud pour cette référence.

657 Nous y reviendrons lorsqu'il sera question des rapports entre le tourisme et l'hydroélectricité, au chapitre 10.

658 François WALTER, *Les figures paysagères*, *op. cit.*, 2004, p. 268-274, cit. p. 273.

dans les milieux forestiers et naturalistes à Grenoble crée le parc de la Bérarde, en 1914. Appelé « national », il est avant tout associatif, puisque aucune loi ne définit son statut, privé, et même si l'État, par l'intermédiaire du ministère de l'Agriculture subventionne une partie des acquisitions foncières⁶⁵⁹. La protection est le fruit d'un rapport de force qui se concrétise par une privatisation de vastes portions du territoire de Saint-Christophe-en-Oisans (8 000 ha) qui accepte de vendre ses terrains communaux pour résorber son endettement⁶⁶⁰. L'espace du parc est mis en réserve intégrale, c'est-à-dire que tout pâturage en est exclu. Il s'agit bien, selon les mots de Lionel Charles et Bernard Kalaora, d'un dispositif de « guerre, le mot n'est pas trop fort, contre les populations locales, assimilées à des ennemis de la forêt »⁶⁶¹. Le tourisme en revanche y a pleinement sa place.

Les forestiers trouvent donc un théâtre favorable auprès des stations pour mettre en avant leur action. Ils gagnent les représentations des touristes à leur vision catastrophiste de l'économie agropastorale montagnarde et font des associations touristiques des relais puissants. Ce discours protectionniste, qui se nourrit des événements climatiques pour accroître son effet de vérité, est bien un discours de pouvoir, à portée politique et sociale, qui vise à disqualifier et déposséder une partie de la population de son propre environnement, au profit d'autres usages⁶⁶². Cette condamnation des montagnards se produit paradoxalement alors que la glorification des paysans s'impose en France. Cette célébration traditionaliste, d'une paysannerie française une et de la petite exploitation familiale, est portée par les républicains qui veulent s'attacher la paysannerie⁶⁶³. Ce sont probablement, d'ailleurs, ces enjeux politiques qui font que les mesures coercitives pour le reboisement et contre les droits d'usage ne sont jamais réellement prises en France métropolitaine.

659 Sur la genèse française de l'idée de parc national, nous nous sommes appuyé sur la synthèse très bien référencée de Henri JAFFEUX, « La longue et passionnante histoire des parcs nationaux français », *Pour mémoire. Revue du comité d'histoire du ministère de l'Environnement*, 2010, n° 9, p. 138-163.

660 Bernard KALAORA et Antoine SAVOYE, « La protection des régions de montagne au XIX^e siècle : forestiers sociaux contre forestiers étatistes », in Anne CADORET, *Protection de la nature. Histoire et idéologie. De la nature à l'environnement*, Paris, L'Harmattan, 1985, p. 18-22 ; Françoise GERBAUX, *La montagne en politique*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 30-31. Sur ce parc « national », voir Jean-Paul ZUANON, *Chronique d'un parc oublié. Du parc de la Bérarde (1913) au parc national des Ecrins (1973)*, Grenoble, Institut de géographie alpine, 1995.

661 Lionel CHARLES et Bernard KALAORA, « Protection de la nature et environnement en France : une dynamique inaboutie », in Charles-François MATHIS et Jean-François MOUHOT (dir.), *Une protection de l'environnement à la française ? (XIX^e-XX^e siècles)*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, p. 302.

662 Nous retrouvons ici les perspectives, centrées sur le discours des forestiers et des Ponts et Chaussées, de Guillaume DECOCQ, Chloé VLASSOPOULOS et Bernard KALAORA, *La Forêt salvatrice. Reboisement, société et catastrophe au prisme de l'histoire*, Seyssel, Champ Vallon, 2016.

663 Jean-Pierre JESSENNE, *Les campagnes françaises entre mythe et histoire (XVIII^e-XXI^e siècle)*, Paris, A. Colin, 2006, p. 203-207.

Le tourisme fait de la montagne un bien commun national

Au-delà de l'économie et des aménagements matériels qui ont pris place dans les stations en réponse aux attentes des touristes, les excursionnistes pyrénéens puis les associations touristiques ont opéré une redéfinition globale des Pyrénées en espace touristique. Ils ont complété la construction du massif en produit reconnu sur le marché touristique, pour ses attraits paysagers, biologiques et culturels, avec ses pleins (autour des grandes stations et de sites consacrés) et ses creux (l'Orient des Pyrénées françaises et espagnoles). Ils se sont imposés au cours du siècle au cœur de la lecture de l'environnement et ont fait de l'espace pyrénéen, de ses populations et de son environnement, un patrimoine commun, touristique, dont le devenir doit échapper aux seules décisions locales.

Les alpinistes participent de la création d'un nouvel usage de la montagne : touristique. Nés avec le regard nouveau sur les montagnes, ils ont progressivement étendus leur terrain d'action. Ils ont défriché l'espace pyrénéen et l'ont jalonné des signes du tourisme, par la toponymie, les itinéraires, la cartographie et l'identification des sommets – ces points jadis secondaires dans le terroir paysan et qu'ils multiplient. Ils nourrissent ainsi l'image des stations pyrénéennes en tant que centres de montagne. Ils ne sont cependant que peu imités, leur pratique reste élitiste. Toute l'ambiguïté de leur action est bien là, d'ailleurs, qui se révèle surtout en fin de siècle avec l'angoisse de la montée de la « foule » en montagne : ils font connaître au public leurs courses, défendent des aménagements en montagne pour en faciliter l'accès mais veillent, par la teneur de leurs récits, à conserver le caractère élitiste de leur pratique et à maîtriser la bonne manière de fréquenter la montagne. En faisant connaître les montagnes, ils contribuent à en faire un espace toujours plus désirable, et ils renforcent du même coup leur prestige et leur place de pionniers et d'intermédiaires.

Les populations locales, attentives à ce que peuvent faire les alpinistes et qui peut nourrir l'offre locale, présentes aussi, dans toutes leurs grandes courses par l'intermédiaire des guides, ces auxiliaires indispensables de l'alpinisme, les populations locales, donc, sont également intégrées parmi les attraits touristiques. Elles sont reconnues pour leur rôle dans la construction des paysages anthropisés qui correspondent aux canons du beau paysage. On en fait aussi les gardiennes de mœurs primitives ailleurs disparues. La peur de voir s'éteindre ces traits culturels revient alors constamment, et l'on accuse la modernité et le contact avec les touristes. Les propos se font singulièrement globalisants au XIX^e siècle, ne voyant dans les sociétés pyrénéennes que la figure stéréotypée du berger, malgré la diversité sociale des collectivités montagnardes, et interprétant les cultures comme des formes fixes, ce qui transforme toute évolution en dégradation préjudiciable

pour la « couleur locale ». Les modes de vie locaux sont donc perçus non pour ce qu'ils sont mais pour ce qu'ils renvoient d'archaïsme et de traditions primitives. Ils sont un spectacle, qui est parfois, d'ailleurs, consciemment mis en scène, et qui fait en tout cas partie des critères de choix sur le marché du tourisme. En somme, les relations sociales locales sont intégrées dans la concurrence nationale voire internationale des destinations touristiques.

Attribuant depuis l'extérieur des sens nouveaux à la topographie, aux paysages et aux populations de montagne, le tourisme intègre également la faune et la flore pyrénéenne. Il valorise en particulier la grande faune : les ours, les isards, les bouquetins, ainsi que certains oiseaux caractéristiques. Il valorise pareillement la faune aquatique, essentiellement la truite fario. Avec la forte demande saisonnière des hôtels et restaurant et la pénétration accrue des milieux par les excursions, la faune et la flore sont sensiblement touchées par le tourisme montagnard, bien au-delà des environs immédiats des stations, comme l'ont montré la chasse au bouquetin ou les circuits économiques liés aux truites. Le tourisme n'est sans doute pas la cause majeure du déclin des espèces sauvages, mais il pèse assurément en tant que facteur supplémentaire de déstabilisation, avant d'être un des lieux de prise de conscience de la menace de disparition des espèces.

À la croisée des regards sur les populations locales, sur les paysages et sur la flore de montagne, un changement majeur s'opère en fin de XIX^e siècle : si les montagnards en tant que tels sont toujours un attrait pittoresque, les discours touristiques font de leur système économique, l'agropastoralisme, la source des pires dévastations environnementales et de tous les archaïsmes économiques. Par une lecture déconnectée des évolutions paysagères réelles⁶⁶⁴, « le » montagnard, jadis reconnu comme un acteur essentiel de la composition du beau paysage de montagne, devient, dans les discours touristiques, le responsable de sa dévastation. Le tourisme est en fait gagné par la perception forestière, catastrophiste, de l'économie montagnarde, qui rend responsable les cultures et le pâturage de la déforestation, de l'érosion des versants et, par suite, des crues dévastatrices qui touchent jusqu'aux plaines. De même que l'imaginaire amenait les visiteurs romantiques à rencontrer la même figure du bon montagnard, l'imaginaire invite désormais les touristes du tournant du siècle à se représenter les montagnes comme partout dégradées par la figure unique du montagnard routinier. Ce changement est sans doute dû à la fréquentation accrue des montagnes avec le tourisme, qui augmente la sensibilité aux risques et la vulnérabilité des installations humaines, ainsi qu'à l'œuvre de persuasion menée à partir des stations et à partir des événements

664 Jean-Paul Métaillé note en effet que ce discours lié au déboisement atteint paradoxalement son paroxysme dans les années 1890 à 1910 alors que, dans les faits, l'agropastoralisme a commencé à refluer et les versants à se reboiser spontanément : cf. Jean-Paul MÉTAILLÉ, « Lutter contre l'érosion et le reboisement des montagnes », in Andrée CORVOL (dir.), *Les sources de l'histoire de l'environnement : le XIX^e siècle*, Paris Montréal (Québec), L'Harmattan, 1999, p. 105.

climatiques par les forestiers. La colonisation joue probablement aussi un rôle important, puisqu'on accuse au même moment les populations colonisées d'avoir créé le désert par les déforestations passées. La grande différence est que dans les colonies, cette dénonciation constitue un « préalable discursif à l'entreprise coloniale d'exclusion juridique »⁶⁶⁵, qui s'accroît encore à l'entre-deux-guerres avec la création de parcs nationaux en Algérie. Cette exclusion n'est jamais mise en œuvre aussi autoritairement en métropole. La cause protectionniste reste, en l'absence de cadre juridique, réduite aux périmètres RTM et à des actions associatives.

Il n'en reste pas moins que le discours protectionniste, qui parachève l'attribution d'un usage touristique aux montagnes, est un discours de pouvoir. Un pouvoir sur l'espace et sur l'environnement, qui vise à réformer les hommes et les femmes qui y habitent. Construisant, avec les montagnes, un objet commun à admirer puis à défendre, les touristes, les alpinistes et leurs institutions ont contribué à sacraliser un espace et à se l'approprier. Ils ont construit, ensemble, une « communauté émotionnelle » autour des montagnes, devenues des biens communs dont le devenir dépasse désormais leur dimension locale⁶⁶⁶. Ils ont pleinement participé à l'avènement de « ces montagnes illustres » que se plaît à moquer Octave Mirbeau, celles dont « ce serait vraiment une admirable ironie qu'elles n'existassent point, bien que [...] des générations entières eussent défilé devant leur imposture géographique.⁶⁶⁷ »

665 Yannick MAHRANE, Frédéric THOMAS, Christophe BONNEUIL, « Mettre en valeur, préserver ou conserver ? Genèse et déclin du préservationnisme dans l'empire colonial français (1870-1960) », in Charles-François MATHIS et Jean-François MOUHOT (dir.), *Une protection, op. cit.*, 2013, p. 62-80, cit. p. 69.

666 Sur la « sacralisation » nécessaire du lieu pour qu'il devienne touristique et la « communauté émotionnelle » : Rachid AMIROU, *L'imaginaire touristique*, Paris, CNRS éditions, 2012 (1re éd. 1995), p. 75-78.

667 Octave MIRBEAU, *Les vingt et un jours d'un neurasthénique*, Paris, E. Fasquelle, 1901, p. 204.

Chapitre sixième. Créer l'« hétérotopie ». De l'ordre social en situation touristique

D'une pâte informe, d'un corps inapte, on a fait la machine dont on a besoin ; on a redressé peu à peu les postures ; lentement une contrainte calculée parcourt chaque partie du corps, s'en rend maître, plie l'ensemble, le rend perpétuellement disponible, et se prolonge, en silence, dans l'automatisme des habitudes ; bref, on a "chassé le paysan" et on lui a donné l'"air du soldat".⁶⁶⁸

Au cours du XIX^e, les montagnes se différencient progressivement des autres paysages en étant investies de significations touristiques : paysages, climat, eaux, faune, flore, populations deviennent des curiosités susceptibles de motiver des déplacements. Toute l'œuvre touristique est de faire sortir un espace de la banalité, du quotidien ou de l'insignifiance pour le rendre unique, idyllique, désirable. Les montagnes touristiques sont séparées de la normalité et transformées en lieux de ressourcement par les regards et l'action de groupes divers et entremêlés (acteurs locaux, administrations, médecins, alpinistes, simples touristes). Les montagnes deviennent des « hétérotopies ». Ce concept géographique emprunté à Michel Foucault désigne ces « espaces autres », ces « sortes d'utopies effectivement réalisées [...] sortes de lieux qui sont en dehors de tous les lieux, bien que pourtant ils soient effectivement localisables »⁶⁶⁹. Les Pyrénées sont de ces lieux bien réels qui permettent de s'extraire, pourtant, de la vie normale, quotidienne. Nées d'un désir de nature, elles offrent au XIX^e siècle un « ailleurs compensatoire »⁶⁷⁰ vis-à-vis des tensions du temps, qu'il s'agisse des tourments politiques, de la question sociale, de l'industrialisation et de l'urbanisation. Ces « utopies effectivement réalisées », où se mène une vie particulière largement dépeinte par ailleurs⁶⁷¹, sont bien, cependant, des créations de toute pièce qui reconduisent des rapports de pouvoir tout à fait banals. Parmi les touristes d'abord, les rapports de domination ne disparaissent pas. Ensuite, pour mettre en place un cadre de villégiature reposant, agréable, il faut doubler l'action d'aménagement matériel d'un aménagement social : celui qui vise à discipliner la population locale pour la faire entrer dans les normes du service touristique.

668 Michel FOUCAULT, *Surveiller et punir*. Naissance de la Prison, Paris, Gallimard, 1975, p. 159-160.

669 Michel FOUCAULT, « Des espaces autres », *Dits et écrits. II. 1976-1988*, Paris, Gallimard, 2001, p. 1571-1581, cit. p. 1574-1575 (conférence donnée au Cercle d'études architecturales en 1967, publiée pour la première fois en 1984).

670 Expression empruntée à Michel BOURGUET, Colette MOREUX et Xavier PIOLLE, *Pratique de la montagne et société urbaine. La construction d'un ailleurs compensatoire*, Grenoble, Pau, Institut de géographie alpine, Centre de recherche sur les interactions socio-spatiales et l'aménagement, 1992.

671 Sur ce sujet de la vie en station, nous renvoyons par exemple à Armand WALLON, *La vie quotidienne dans les villes d'eaux (1850-1914)*, Paris, Hachette, 1981 ; Marc BOYER, *Histoire générale du tourisme du XVI^e au XXI^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2005.

I. Une émancipation sous contrainte : rapports de genre et rapports sociaux en milieu touristique

« Que l'on soit gai, que l'on soit fou aux bains, c'est surtout l'essentiel.⁶⁷² » L'émancipation par le plaisir et par la fuite des contraintes, voilà bien un des postulats essentiels au tourisme. Pour autant le contrôle social y reste très fort – l'impératif même de la formulation de Boubée indique d'ailleurs très bien que cette extraversion est un corollaire du paraître.

1. L'espace du tourisme : espace de monstration, espace genré

La mise en scène de soi

On se plaît à raconter la vie légère au cours de la villégiature, une vie qui permet momentanément d'échapper aux contraintes quotidiennes. Comme le précise Nérée Boubée, il n'y ni le temps ni la place en station, à l'écart des grandes villes, pour de « fastidieuses cérémonies » :

« On ne doit faire ensemble que pour peu de jours, on ne doit peut-être plus se revoir après ; aurait grand tort celui qui emploierait en de fastidieuses cérémonies un temps voué d'avance au plaisir. [...] Si l'on n'y prend garde, si l'on permet à la froide étiquette de prendre pied jusqu'au milieu de nos sources thermales, ce sera la moitié de leur ruine, ce sera la cause d'une décadence inévitable. Voyez [Bagnères-de-] Bigorre depuis qu'elle a son titre et ses droits de cité, depuis qu'elle est la ville du bon ton et des grandes cérémonies, depuis qu'elle est le petit Paris des Pyrénées, n'a-t-elle pas un peu perdu de sa vogue et de sa gloire ?⁶⁷³ »

Mais ces attitudes sont surveillées, évaluées par tous. Et la légèreté apparaît comme une mise en scène de soi bien plus que comme une émancipation vis-à-vis des étiquettes habituelles. En fait, dans l'espace restreint de la station, tout le monde s'observe :

« Que, dans une capitale, des femmes s'affranchissent de toutes les lois que la religion, la morale et l'opinion imposent à leur sexe, ces aberrations se perdent, sont presque inaperçues dans le tourbillon immense où tout roule et se confond. Mais aux eaux minérales, tous les individus sont en présence les uns des autres, l'oisiveté entraîne chacun à observer tous les hôtes de l'établissement. Toutes les anomalies à l'ordre général sont là saillantes.⁶⁷⁴ »

Il faut donc trouver l'équilibre entre une oisiveté ostentatoire et une trop grande solennité. La façon de s'habiller est ainsi bien définie, selon les moments de la journée. Elle doit exprimer le bon goût et la décontraction, au bon moment. Le soir sur les principales promenades, c'est en grande tenue qu'il convient d'apparaître :

« C'est là que tout le monde se passe réciproquement en revue, se mesure, s'admire et se critique. Le matin, c'est tout autre chose : c'est à qui sera le plus négligé, plus déshabillé.⁶⁷⁵ »

672 Nérée BOUBÉE, *Bains et courses de Luchon. Vrai guide pour les courses et les promenades*, Pau, É. Vignancour, 1843, p. 29.

673 *Idem*, p. 25-27.

674 Étienne-Gabriel ARBANÈRE, *Tableau des Pyrénées françaises ; contenant une description complète de cette chaîne de montagnes et de ses principales vallées, depuis la Méditerranée jusqu'à l'océan*, Paris, Treuttel et Würtz, 1828, p. 197.

La fréquentation des stations est un art mondain dans lequel la décontraction est un impératif ritualisé.

Le genre des espaces touristiques

Ce regard sur l'autre concerne particulièrement les femmes. Dans les récits touristiques, écrits par des hommes⁶⁷⁶, les prescriptions normatives sur le comportement qu'elles doivent adopter voisinent avec la réprobation de leurs écarts. Au-delà de l'espace des stations, la pratique concrète de la montagne, telle que nous l'avons précédemment décrite, est essentiellement masculine. Il a été noté, depuis longtemps déjà, que la montagne est un de ces lieux d'expression de la virilité⁶⁷⁷. La métaphore de l'amour voisine ainsi fréquemment avec celle de la guerre dans les récits d'ascension : être le premier à gravir un sommet revient à « conquérir » une belle jeune femme « vierge ». Alfred Tonnellé file tout particulièrement la métaphore de la féminité et de l'amour, à propos de « son » sommet, la Fourcanade, double aiguille calcaire du massif de la Maladetta dont il réalise la première ascension en 1858 :

« Taille élancée, svelte ; raie de neige comme une écharpe en bandoulière ; quelque chose de gracieux et de virginal. Vraiment, si c'était une jeune fille, je crois que j'en deviendrais amoureux. L'idée me vient d'essayer de la gravir, et de posséder sa virginité ; car aucun pied humain n'a encore atteint son sommet.⁶⁷⁸ »

Les montagnes elles-mêmes ont donc un genre, et l'on connaît la formule de Russell, au retour de son voyage à Chamonix et en Suisse en 1867 :

« Quinze jours après, je revins à Bagnères-de-Luchon. Il faut l'avouer, les Alpes sont magnifiques. Mais si les Pyrénées sont moins massives et moins neigeuses, elles ont une grâce, une noblesse de contours, de chaudes couleurs et un soleil qu'on ne trouve pas en Suisse. Les Alpes représentent l'homme, les Pyrénées la femme. J'aime mieux la femme.⁶⁷⁹ »

Si les femmes ne sont pas absentes des montagnes, tout est fait pour qu'elles y soient tenues en minorité. On leur assigne des façons d'être, de ressentir et une géographie particulière qui seraient propres à leur « nature ». Les espaces touristiques de la montagne se spécifient en effet aux yeux des visiteurs en fonction du genre selon ce que l'on peut qualifier d'échelle de virilité. Louis-Gabriel Arbanère, que la haute montagne fascine, conseille particulièrement une série d'excursions

675 Nérée BOUBÉE, *Bains et courses de Luchon*, op. cit., 1843, p. 28.

676 Les éléments ici avancés sont davantage des pistes que les résultats d'une étude exhaustive. En particulier, notre corpus ne comprend presque que des textes écrits par des hommes. Il sera intéressant d'étudier les quelques récits rédigés par des femmes.

677 Voir par exemple Michel CHADEFAUD, *Aux origines du tourisme dans les Pays de l'Adour. Du mythe à l'espace, un essai de géographie historique*, Pau, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 1987, p. 301 ; Peter NANSSEN, « Georges Mallory et la masculinité », in Olivier HOIBIAN et Jacques DEFRANCE (dir.), *Deux siècles d'alpinismes européens. Origines et mutations des activités de grimpe*, Paris, 2002, p. 119-133.

678 Alfred TONNELLÉ, *Trois mois dans les Pyrénées et dans le Midi en 1858 : journal de voyage*, Tours, A. Mame, 1859, citation p. 109, ascension p. 113-116.

679 Henry RUSSELL, *Souvenirs d'un montagnard*, Pau, Impr. de Vignancour, 1878, p. 408-409.

autour de Luchon à destination des femmes, des « hommes qui, par leur constitution ou leurs goûts, leur ressemblent », ou encore de ceux qui « sont retenus par le charme des femmes sur leur pas ». Ce sont des « sites charmants », comme les cascades de Juzet et Montauban, la tour de Castelvieu, ou encore « Super-Bagnères », Cazarrilh où les « jeunes et jolies baigneuses [ne] parviendront qu'avec le secours de ces petits chevaux dociles.⁶⁸⁰ » La vallée du Lys est tout particulièrement recommandée :

« Voilà une course charmante pour les femmes. Timides et faibles comme la gazelle, elles sont impropres aux choses qui demandent la force et l'audace [...]. Leur région est, comme les [papillons], celle des arbrisseaux et des fleurs.⁶⁸¹ »

La comparaison a ceci de paradoxal que les papillons ne se limitent pas aux fonds de vallées et que les gazelles sont de la même famille que les isards, dont le domaine est la haute montagne et qui sont qualifiés dans les lignes précédentes d'« animal farouche ». Pour les hommes « véritables », il y a la « vraie » montagne :

« Mais les hommes épris de science ou de fortes impressions poétiques, s'éloignent de ces sociétés, aimables d'ailleurs [...]. Ils peuvent aimer aussi les femmes, et peut-être plus vivement que les compagnons de leurs courses légères ; ils les quitteront avec un regret qui sera adouci par l'espoir de les retrouver, et d'être après, par les fruits de leur audace et de leurs fatigues, plus dignes de leur amour. Ceux-ci dédaigneux des sites vulgaires du fond des vallées, gravissent vers les sommets éthérées »⁶⁸².

Nous retrouvons ici l'un des traits constitutifs de l'alpinisme dans lequel les étages montagnards permettent de sélectionner et d'évaluer la valeur de chacun. La montagne est un espace d'expression de la virilité et de distinction des personnalités les plus courageuses. Aux femmes, aux hommes « efféminés » ou à ceux qui veulent badiner avec les premières, les petites excursions, donc. Aux hommes, aux « vrais » hommes, la haute montagne, les sommets à gravir, dominer, conquérir, ce qui permet de prendre de la valeur sur le marché même de la séduction. Ici, pourtant, l'objectif à atteindre pour les hommes, c'est le Port de Venasque à cheval, course bien modeste.

Cécile Ottogalli-Mazzacavallo a recherché dans les récits d'excursions la place réservée aux femmes dans la pratique de la montagne et les représentations de cette pratique⁶⁸³. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, « la présence des femmes en montagne est notable et valorisée à condition qu'elle s'inscrive dans un rapport contemplatif et mystique conforme aux règles du genre. Les hommes

680 Étienne-Gabriel ARBANÈRE, *Tableau des Pyrénées*, op. cit., 1828, p. 153-154.

681 *Idem*, p. 157.

682 *Idem*, p. 157-158.

683 Cécile OTTOGALLI-MAZZACAVALLA, *Femmes et alpinisme. Un genre de compromis (1874-1919)*, Paris, L'Harmattan, 2006. Sur la même période pour le monde anglo-saxon et sans explicitement être tournée vers la construction sociale de la différence entre sexes, voir Françoise PAIMBOEUF, *Les Femmes alpinistes anglo-saxonnes à l'époque victorienne (1838-1914)*, Thèse d'Études anglophones, Université Paris VII, 1986.

initient et protègent quand les femmes s'épouvantent.⁶⁸⁴ » On le retrouve avec le docteur Lambron, chez qui les femmes et les hommes sont non seulement amenés, par leurs différences physiques, à fréquenter des espaces différents, mais aussi à ressentir différemment l'émotion paysagère. Au Port de Venasque par exemple, le médecin indique que « souvent les femmes impressionnables trahissent leur profonde émotion par d'abondantes larmes, ou par des spasmes nerveux lorsqu'elles ne peuvent pas pleurer.⁶⁸⁵ » Pour ce même auteur, ce n'est pas tant une différence d'audace qui contre-indique la haute montagne aux femmes, car elles peuvent, exceptionnellement, avoir « l'énergie et l'intrépidité » suffisantes, qu'un manque de « forces physiques »⁶⁸⁶. Cette invitation à la modération de l'effort revient de manière récurrente en fin de siècle, lorsque les sports se développent. Si les hommes peuvent rechercher le perfectionnement physique et technique dans une pratique sportive, les femmes qui seraient naturellement moins aptes aux activités requérant de la force et des savoir-faire, doivent de toute manière éviter le perfectionnement pour préserver leur corps et ne pas mettre en péril leur capacité à procréer⁶⁸⁷.

La différence quantitative de fréquentation de la montagne entre hommes et femmes peut être illustrée par l'Aneto. Sur les 1 137 touristes qui ont réussi à gravir ce sommet entre 1842 et 1892, Maurice Gourdon ne comptabilise que 79 femmes⁶⁸⁸, soit 6,9 %. La première y est pourtant parvenue dès la troisième excursion, le 10 août 1849⁶⁸⁹. Et encore est-ce beaucoup, à à en juger par les contemporains. En 1872, Stephen Liégeard (dont l'épouse s'est arrêtée avant le terme de l'excursion) effrayé par le Pont de Mahomet, dernière difficulté avant le sommet, se demande ainsi comment des femmes ont pu franchir cette arrête :

« "Bien des touristes s'arrêtent là", dit l'auteur des *Grandes ascensions* [Henri Russell]. Je l'admets sans peine. Même – dussé-je manquer aux lois de la galanterie – je commence à me défier un peu, sur ce point, des exploits de la plus belle partie du genre humain. Jupes, crinolines ou tournures me sembleraient fort dépaysées à cet endroit. »⁶⁹⁰

Liégeard témoigne d'une attitude masculine classique en montagne : la peur qu'il ressent devant les précipices lui commande de nier la capacité de femmes à les franchir. Corollaire de la

684 Cécile OTTOGALLI-MAZZACAVALLLO, *op. cit.*, 2006, p. 34-35.

685 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées*, *op. cit.*, 1860, vol. 2, p. 798.

686 *Idem*, 1860, vol. 2, p. 921.

687 Sur les différences de genre dans le sport : Pierre ARNAUD et Thierry TERRET, *Histoire du sport féminin : éducation et société*, Paris, L'Harmattan, 1996 ; Laurent GUIDO et Gianni HAVER (dir.), *Images de la femme sportive aux XIX^e et XX^e siècles*, Genève, Georg, 2003 ; Philippe LIOTARD et Thierry TERRET, *Sport et genre*, Paris, L'Harmattan, 2013.

688 Maurice GOURDON, *Un demi-siècle d'ascensions au pic de Néthou*, Saint-Gaudens, 1895, p. 59. Contre un nombre voisin de 71 femmes au mont Blanc entre 1808 et 1887, ce qui montre, avec la différence globale de fréquentation, une proportion encore inférieure pour ce sommet alpin (d'après Cécile OTTOGALLI-MAZZACAVALLLO, *Femmes et alpinisme*, *op. cit.*, 2006, p. 127).

689 Stephen LIÉGEARD, *Vingt journées d'un touriste à Bagnères-de-Luchon*, Paris, Hachette, 1874, p. 468.

690 *Ibid*, p. 521-522.

négarion, la disqualification : lorsque des femmes gravissent des hauts sommets, comme la serveuse chamoniarde Marie Paradis en 1808 au mont Blanc, les récits qui en sont faits dévalorisent l'exploit, y voient une montagne humiliée, et/ou s'en servent pour montrer la facilité d'accès de cette montagne et ainsi accroître sa fréquentation⁶⁹¹. Cette citation de Liégeard montre aussi les contraintes vestimentaires qui s'imposent aux femmes, contraintes qui ne sont pas immédiatement assouplies pour répondre aux nécessités des excursions en haute montagne. Quelques nuances s'imposent toutefois ; Nérée Boubée, au détour de longs conseils pour pratiquer les excursions en montagne, spécifiés en fonction du sexe, appelait dès 1843 à de légères adaptations du costume féminin. Sans parler de la haute montagne, il s'agissait de faciliter les excursions à cheval :

« Tout cet article, je le répète, ne s'adresse qu'aux Dames qui n'étant jamais montées à cheval se font un effroi de ces courses de Luchon, auxquelles il leur est cependant impossible de se soustraire et où d'ailleurs elles prennent d'ordinaire, dès leur début, une bonne part de plaisir. [...] Amazones. Une réforme essentielle à introduire par les Dames qui viennent faire des courses dans les Pyrénées serait de ne plus tailler leurs amazones sur les modes et patrons de Paris. [...] Ainsi les étoffes, les costumes, les modes, tout ce que l'on vous impose, mes gracieuses lectrices, est approprié aux besoins, au climat des plaines de Paris, aux larges et plates allées du bois de Boulogne, etc. [...] Partout [...] large et plate campagne. Alors nul inconvénient à donner aux amazones une longueur démesurée [...]. Mais dans nos courses de montagnes ce sont des conditions toutes autres de terrain qui, forcément commandent des mesures appropriées.⁶⁹² »

Boubée demande un raccourcissement des amazones afin d'éviter qu'elles ne s'accrochent et provoquent des chutes. Mais le genre des habits n'est pas encore remis en cause : même si, dans les faits, loin des regards, des arrangements sont possibles, la robe reste encore longtemps imposée. En dehors de pionnières dont l'attitude est vivement réprouvée, ce n'est qu'au XX^e siècle que l'on accepte un rapprochement des habits féminins et masculins, pour viser la praticité plus que le respect des convenances de société⁶⁹³. Quelques alpinistes, le plus souvent anglaises, généralement de haute condition, assument plus rapidement une volonté de transgression et grimpent à la façon des hommes, en quête de « premières », bien qu'elles soient exclues de l'*Alpine Club* et, toujours, très mal vues. C'est par exemple le cas d'Ann Lister, qui réalise en 1838 la première ascension du Vignemale, et dont l'exploit est passé sous silence par le prince de la Moskowa qui publie le récit de son ascension – la deuxième – de ce sommet, la même année, se gardant de mentionner le passage de celle qui l'a précédé⁶⁹⁴.

Au tournant du siècle, l'alpinisme des femmes marque une rupture et devient un moyen de bousculer des barrières sociales et culturelles imposées par le genre. Il produit, pour reprendre

691 Cécile OTTOGALLI-MAZZACAVALLLO, *Femmes et alpinisme*, op. cit., 2006, p 37-39 ;

692 Nérée BOUBÉE, *Bains et courses de Luchon*, op. cit., 1843, p. 40-41.

693 Cécile OTTOGALLI-MAZZACAVALLLO, « Des sportives à part : entre transgression et concession. L'image des femmes alpinistes parisiennes avant la Seconde Guerre mondiale », in Laurent GUIDO et Gianni HAVER (dir.), *Images de la femme sportive aux XIX^e et XX^e siècles*, Genève, Georg, 2003, p. 167-185.

694 Cf. Nanou SAINT-LÈBE, *Les premières féminines dans les Pyrénées (XIX^e et XX^e siècles). Randonnée, alpinisme, escalade, spéléologie*, Toulouse, Éd. Version originale, 2012.

Cécile Ottogalli, un « genre de compromis » entre « féminité » et « virilité ». Cette relative émancipation, toujours sous contrôle masculin, est aidée par leur acceptation au sein du CAF, au départ pour les vertus hygiéniques et éducatives attribuées à l'alpinisme. Elles investissent le Club, tout en étant exclues des positions dirigeantes et toujours très minoritaires : elles sont 6,8 % des membres du CAF en 1883⁶⁹⁵. Des obstacles majeurs à la pratique féminine de la haute montagne, comme le vêtement et le refus de la promiscuité des sexes, s'effacent alors progressivement. Les hommes acceptent ces pratiques féminines minoritaires seulement parce qu'ils conservent la prééminence technique et l'autorité dans les cordées. L'ambiguïté persiste donc pour des femmes « hors-norme », qui vont effectivement à l'encontre des catégorisation genrées dominantes qui limitent normalement leur accès aux pratiques physiques, techniques et sportives. Le degré de leur pratique et leur prestige restent considérés comme inférieurs à celui des hommes, et quand elles égalent ces derniers, le discours met systématiquement en avant leur statut d'exception, les marginalisent, les minorent, quand ils ne vont pas jusqu'à les mettre en doute⁶⁹⁶.

Au XX^e siècle, les montagnes continuent d'être un espace d'exaltation du « courage » masculin, parce qu'elles sont un des derniers espaces d'« aventure »⁶⁹⁷. Après la Deuxième Guerre mondiale, Delphine Moraldo retrace par exemple la diffusion du modèle de « masculinité héroïque » autour de la génération d'alpinistes français engagés dans la compétition internationale pour la conquête des plus hauts sommets de l'Everest⁶⁹⁸.

695 Olivier HOIBIAN, *Les alpinistes en France (1870-1950). Une histoire culturelle*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 15.

696 Cécile OTTOGALLI-MAZZACAVALLA, *Femmes et alpinisme*, op. cit., 2006.

697 Sur l'aventure, Sylvain VENAYRE, *La gloire de l'aventure. Genèse d'une mystique moderne 1850-1940*, Paris, Aubier, 2002 ; l'alpinisme et l'aventure, Sylvain VENAYRE, « L'alpinisme, une aventure ? Remarques sur l'historicité de l'aventure », in Olivier HOIBIAN et Jacques DEFANCE (dir.), *Deux siècles d'alpinismes européens. Origines et mutations des activités de grimpe*, Paris, 2002, p. 163-174.

698 Delphine MORALDO, « Les conquérants de l'inutile. Expression et diffusion d'un modèle de masculinité héroïque dans l'alpinisme français d'après-guerre », *Genre, sexualité & société* [En ligne], n° 13, 2015, mis en ligne le 01 juin 2015, consulté le 20 juin 2017. URL : <<http://gss.revues.org/3419>>

2. Des hiérarchies sociales contestées mais maintenues

La répartition sexuée des activités, des attitudes, des émotions et des capacités intellectuelles et physiques sont donc maintenues parmi les touristes, la seule émancipation possible se faisant sous le contrôle masculin, à moins de risquer la réprobation. Vis-à-vis des populations locales, les touristes, bien qu'ils soient soucieux de rencontres, maintiennent le plus souvent la barrière sociale. Vincent de Chausenque raconte pourtant son bonheur de rencontrer « les hommes fiers de cette frontière » pyrénéenne, « qui ne sentent que peu les distinctions sociales » et avec qui il peut parler « comme d'égal à égal »⁶⁹⁹. En montagne, ces lieux où les hommes sont rares, les hiérarchies sociales n'ont, pour lui, plus de sens, comme lorsqu'il rencontre des pasteurs :

« C'est là que toute distinction sociale disparaît, et que deux hommes qui ne se sont jamais vus s'abordent avec confiance, parce qu'ils sentent que dans leur isolement ils peuvent compter sur leur mutuelle assistance.⁷⁰⁰ »

Pourtant, cet effacement des barrières n'est qu'une concession faite par les touristes et ils ne manquent pas de rappeler leurs différences de rang et, parfois, de faire montre d'une violence symbolique banalisée. Arbanère montre ainsi toute la distance sociale et toute la condescendance qui se trouve au cœur des interactions avec les « autochtones » :

« L'apparition d'étrangers est un événement dans la monotone existence de ces pasteurs. Quelques dons, et la présence de deux femmes, si différentes de leurs montagnardes hâles et empaquetées de bure, durent leur faire trouver notre visite douce et profitable.⁷⁰¹ »

Alfred Tonnellé rencontre des bergers aux cabanes de Goriz près du Mont-Perdu (Aragon).

Il les décrit avec misérabilisme et moquerie :

« buvant à l'outre, mangeant à la gamelle ; maigres et misérables, nous regardant d'un air ébahi. On leur donne du chocolat enveloppé de papier de plomb : grand étonnement ; ils le mettent sur leur front pour ornement.⁷⁰² »

Tonnellé raconte aussi le « grand effet » produit par l'arrivée de la cavalcade de touristes à Bossòst⁷⁰³. Manifester son statut social devant des populations paysannes semble faire partie des petites jouissances du voyage touristique. Nous avons déjà vu que les populations locales sont intégrées au décor des villégiatures touristiques, et que les rencontrer durant leur séjour est une des attentes des touristes. Mais dans la pratique ces rencontres peuvent s'avérer décevantes, au-delà même de la figure du berger destructeur qui se dessine à la fin du siècle. Stéphane Liégeard décrit avec enchantement la vallée d'Oueil, laborieuse, pieuse et patriarcale, qui « semble isolée du reste

699 Vincent de CHAUSENQUE, *Les Pyrénées ou Voyages pédestres dans toutes les régions de ces montagnes depuis l'océan jusqu'à la Méditerranée*, Paris, Lecoq et Pougin, 1834, vol. 2, p. 256-257.

700 *Idem*, p. 278.

701 Étienne-Gabriel ARBANÈRE, *Tableau des Pyrénées*, op. cit., 1828, p. 212.

702 Alfred TONNELLÉ, *Trois mois dans les Pyrénées et dans le Midi en 1858 : journal de voyage*, Tours, A. Mame, 1859, p. 178.

703 Alfred TONNELLÉ, *Trois mois*, op. cit., 1859, p. 24.

de l'univers »⁷⁰⁴ ; il goûte en revanche beaucoup moins le village de Saint-Mamet, voisin de Luchon, car il ne colle pas à l'hétérotopie touristique et ramène l'auteur à la question sociale :

« Ce hameau, comme les villages d'opéra-comique, gagne à être vu de loin. Il égaie, à distance, le paysage par ses riantes maisons et son clocher pointu : ce ne sont plus, dès qu'on y pénètre, que chaumières de pauvre apparence, sales étables, troupeaux de porcs crottés et marmots en haillons. Heureusement ne sommes nous pas forcés cette fois de le traverser. »⁷⁰⁵

De passage à Bossòst, en Espagne, il témoigne des du passage des caravanes de riches touristes en même temps que de la violence du rapport noué à cette occasion :

« Une troupe d'enfants nous a avisé et pris pour victimes. "Un petit sou, monsieur" sont les quatre seuls mots qu'ils sachent de notre langue, mais ils les savent bien. Déjà nos amis ont vidé leurs poches, et les voilà à la merci des jeunes drôles qui les enveloppent d'un cercle glapissant. J'accours fort à propos avec ma réserve de billon. Je leur jette au loin une poignée de mitraille et, [...] couchés par terre, ils se superposent en grappes humaines pour se disputer ma libéralité [...]. Nous sommes rejoint au bord de l'eau et de nouveau assourdis. Il faut en finir. Je rassemble mes derniers gros sous et les lance en pleine Garonne. Prompte comme l'éclair, la bande met habit bas et plonge, d'un élan, à leur recherche. »⁷⁰⁶

Assignées à un rôle décoratif, méprisées parfois aussi et semble-t-il de manière croissante avec l'imprégnation du discours forestier dans les institutions touristiques, ces populations locales ne sont sans doute pas passives. Elles doivent entendre ces discours, voir aussi le mépris et ressentir la violence symbolique. Les archives sont à notre connaissance assez silencieuses sur ces rapports concrets entre touristes et population paysanne locale. Un exemple montre cependant en quoi ils peuvent ponctuellement consister : en 1872, Liégeard évoque par deux fois des heurts avec les populations villageoises, qui s'en prennent physiquement à lui par des jets de projectiles, au dessus de Gouaux-de-Luchon et à Saint-Mamet :

« " Ses habitants sont vifs, polis, pleins d'une urbanité particulière ", écrit un auteur : c'est sans doute pour cela que les enfants nous y saluent, au passage, d'une grêle de projectiles. »⁷⁰⁷

Cet exemple est isolé mais montre que l'admiration pour les personnages de haut rang qui fréquentent Luchon n'est pas unanime.

3. Les stations, un espace prostitutionnel

Tout en reconduisant des rapports de domination banals, les villégiatures sont des lieux de plaisir où certains, loin des regards familiers, peuvent plus facilement échapper au contrôle social et transgresser les convenances. Sans même parler du marché spécifique du tourisme sexuel, l'ensemble des centres touristiques semblent ainsi être des lieux de prostitution. Selon Alain Corbin,

704 Stéphen LIÉGEARD, *Vingt journées d'un touriste en pays de Luchon*, Paris, Hachette, 1874, p. 242-243.

705 *Idem*, p. 47.

706 *Idem*, p. 303.

707 *Idem*, p. 293. Paysans et paysannes au-dessus de Gouaux-de-Luchon : p. 408.

la demande en prostitution, née des frustrations sexuelles, touche toutes les catégories sociales, « et ce sont ces frustrations qui, mieux que la misère ou que la lubricité du tempérament, fondent l'ampleur et la diversité sociale de la prostitution.⁷⁰⁸ » Les effectifs de la grande et de la moyenne bourgeoisies augmentent et les « ghettos » sexuels se multiplient en fin de XIX^e siècle (employés, étudiants, adolescents bourgeois). Cela alimente d'autant la « demande prostituante »⁷⁰⁹, que les stations touristiques, loin des regards familiers, peuvent satisfaire. La présence saisonnière des prostituées est bien sûr liée à la présence des autres travailleurs saisonniers, commerçants, garçons d'hôtels et de restaurant qui représentent autant de clients potentiels⁷¹⁰. Mais les touristes eux-mêmes ne sont pas étrangers à cette offre particulière. Entre 1881 et 1912, les listes d'étrangers conservées pour Luchon présentent une proportion d'environ 30 % de personnes venues seules en villégiature, du moins hors famille. Les trois quarts de ces personnes seules sont des hommes⁷¹¹. Cela crée, assurément, un foyer favorable pour la prostitution.

Les archives sur ce sujet sont souvent lacunaires : pour les deux premiers tiers du XIX^e siècle par exemple, et après la Première Guerre mondiale, les rapports de l'administration n'évoquent que rarement la prostitution. Par effet de sources, nous nous concentrerons donc surtout sur la période allant de 1860 à 1914. Le traitement de la prostitution diffère généralement selon la clientèle qu'elle concerne, « malgré l'universalité théorique des règlements, seule la prostitution populaire est sévèrement contrôlée.⁷¹² » C'est ce qui explique probablement l'imprécision des données sur la prostitution dans les stations, moins dangereuse socialement que dans les grandes villes.

Les stations touristiques, des foyers de prostitution

L'historiographie s'est souvent intéressée aux « femmes galantes », ces femmes entretenues par des membres de la moyenne et haute bourgeoisie. Armand Wallon montre ainsi que les villes d'eaux sont des lieux de rencontre entre les membres de la haute société et leurs maîtresses, ou avec ces « demi mondaines », des courtisanes dont les habitudes et le style de vie sont proches de ceux de leur clientèle. À Luchon par exemple, au début du XX^e siècle, le roi des belges Léopold II fréquente sa maîtresse, la baronne de Vaughan⁷¹³. Ces femmes n'apparaissent pas dans les

708 Alain CORBIN, *Les filles de noce. Misère sexuelle et prostitution au XIX^e siècle*, op. cit., (1978), p. 83

709 Ibid, p. 291-295.

710 Idem, p. 95.

711 Statistique établie par nos soins à partir des listes d'étrangers évoquées au chapitre II. Sur ces listes, les personnes arrivées en famille sont notées « M. et/ou Mme X » avec ou sans enfants.

712 Alain CORBIN, *Les filles*, op. cit., (1978), p 166-167.

713 Armand WALLON, *La vie quotidienne dans les villes d'eaux (1850-1914)*, Paris, Hachette, 1981, p. 231, 242-245.

statistiques de la prostitution, n'intéressent pas véritablement les autorités. Elles n'opèrent que dans les quartiers « chics » des grandes villes et dans les stations thermales et balnéaires les plus huppées auprès d'une clientèle de haut rang⁷¹⁴. Elles sont des personnages de roman et des figures de la presse populaire. Stephen Liégeard se plaît à conter la carrière de l'une d'elles, une Luchonnaise, qui a fait fortune grâce à cette activité à Paris avant de revenir en saison parée de robes de grands couturiers et profitant des plaisirs mondains⁷¹⁵. On rapporte en 1887, dans le *Petit Journal*, sous le titre « Fin d'une demi-mondaine », ainsi que dans *Le Figaro*, le suicide à Luchon de la demi-mondaine Mariette de Blangy. Pour le journal populaire elle s'est ruinée aux jeux, pour le journal mondain elle était atteinte d'un cancer intestinal⁷¹⁶.

Les demi-mondaines font partie de l'imaginaire de ces stations thermales mais elles ne sont pas les seules à exercer dans les villes d'eaux. En 1866, la *Revue de Luchon* évoque, aux côtés des marchands ambulants, les « marchandes d'oublis » qui errent à Luchon. Le journal se moque de celles, du demi-monde, qui prennent un nom à particule et rend compte de la présence d'autres prostituées :

« Triste noblesse, je vous l'assure [...]. Encore ne serait-ce rien, si les dames du demi monde, qui ont toujours hanté notre station thermale, se contentaient de fouler le sol de notre allée, et de vider les bourses de la gent baigneuse ! Mais que dire des coureuses qui envahissent le soir les Quinconces et le parc des Thermes ? »

Cet extrait permet de voir l'existence de deux prostitutions, l'une acceptable, celle des demi-mondaines, l'autre beaucoup plus classique, gênante pour les bonnes mœurs, celle des prostituées de rue. On voit aussi se dessiner une temporalité (le soir) et une géographie (les parcs) de la prostitution au sein du lieu touristique⁷¹⁷.

Ces prostituées de rue, ou « filles isolées » sont, avec les « filles de maison » (qui exercent en maisons closes) le commun des « filles publiques ». Ce sont celles qui sont le plus réprouvées par la morale publique, et particulièrement surveillées par les autorités car elles sont vues comme une contre-figure de ce que doit être l'honnête épouse bourgeoise. Elles sont aussi suspectées de diffuser les maladies vénériennes, l'un des maux du XIX^e siècle. Des listes nominatives sont donc dressées afin de les contrôler. Les femmes inscrites sont appelées « filles soumises ». L'inscription peut être volontaire, à Paris c'est en se présentant à la préfecture de police, à Luchon au commissariat sans doute. Elle peut être d'office suite à une arrestation pour racolage et à une nuit au poste. La construction en 1868 de geôles pour les deux sexes à Luchon n'est sans doute pas

714 Alain CORBIN, *Les filles*, op. cit., (1978), p. 190-191 et 197-201.

715 Stephen LIÉGEARD, *Vingt journées*, op. cit., 1874, p. 61.

716 « Fin d'une demi-mondaine » *Le Petit Journal*, 9 août 1887 ; *Le Figaro*, 5 août 1887.

717 Georges DELAVAL, « Croquis à la plume », *Revue de Luchon*, n° 16 et 19, 19 et 30 août 1866.

étrangère à ces considérations⁷¹⁸. Dans les deux cas, s'ensuit une visite sanitaire, le principal moyen de pression et de surveillance sur les prostituées⁷¹⁹.

Les filles « insoumises » (celles qui refusent l'inscription) et les demi-mondaines échappent aux statistiques et rien ne permet de quantifier leur présence. À Luchon, on dispose d'un registre municipal d'inscription des filles publiques isolées, celles qui exercent dans la rue, entre 1865 et 1913. Les variations sont difficiles à interpréter car elles dépendent entièrement de l'action policière. On ne connaît rien, de plus, des filles de maisons. Ces listes assurent seulement qu'il y a des prostituées à Luchon, et qu'elles pourraient même y être très nombreuses. Ces femmes sont en tout cas systématiquement inscrites pendant les mois de saison. En 1865 par exemple, on en compte quarante-cinq, en 1869 seulement vingt-quatre, ce qui est déjà cependant un nombre élevé. À cette dernière date, dans l'ensemble de l'Ariège, on ne compte en effet que huit prostituées inscrites y compris celles des deux maisons de tolérance de Foix et Pamiers, auxquelles s'ajouteraient quarante et une non inscrites⁷²⁰. Sous la Troisième République, en revenant à Luchon, les statistiques varient fortement d'une année à l'autre et donnent de cinq à vingt filles soumises isolées par saison⁷²¹. Les chiffres précis sont détaillés en annexe 11.

Les grandes agglomérations sont le foyer d'élection privilégié pour la prostitution, car il y a davantage de diversité sociale, autant de segments de marché différents, et que ces villes garantissent l'anonymat⁷²². À Toulouse, dans les années 1870, la proportion totale de filles soumises (isolées et de maison) est de cinq pour mille habitant, soit quasiment la proportion des seules filles soumises isolées atteinte à Luchon (4 ‰). En France, en 1878, les filles de maison sont plus nombreuses que les filles isolées. En 1902, alors que la proportion s'est inversée au niveau national, les filles de maison et les filles isolées sont à nombre égal dans la station hivernale de Pau ou dans la station de pèlerinage de Lourdes d'après les statistiques établies par Alain Corbin⁷²³. La connaissance de ces maisons closes de Luchon nous échappe, excepté pour le Second Empire pour lequel existent des témoignages indirects. En 1860, une anecdote surprend : le Toulousain Jean-Baptiste V., demande au maire l'autorisation d'ouvrir une maison close dans la station avec deux femmes, pour faire face aux frais qu'il a à engager pour venir prendre les eaux dans la station⁷²⁴.

718 AD 31, 2O 42/15 : Extrait du registre des délibérations du conseil municipal, 13 août 1868.

719 Sur la prostitution en France, CORBIN Alain, *Les filles de noce*, op. cit., (1978), en particulier sur les catégories p. 55-56.

720 AD 09, 7 M 4 : Lettre du préfet de l'Ariège au ministère de l'Intérieur, 14 avril 1869.

721 AM Luchon, 1 I 23 : Registre d'inscription des filles publiques isolées, 1865-1923.

722 Alain CORBIN, *Les filles de noce*, op. cit., (1978), p. 70.

723 *Idem* p. 65-70, carte p. 68.

724 AM Luchon, 1 I 23 : Rapport du commissaire de police de Luchon au maire, 13 juillet 1857, et lettre de Jean-Baptiste V., de Toulouse, au maire de Luchon, 11 juin 1860.

Autre trace, en août 1866, un procès-verbal est dressé contre un facteur de diligences parce qu'il a « fait du tapage et brisé des portes dans une maison de tolérance à Bagnères-de-Luchon ce qui a troublé l'ordre public »⁷²⁵.

Des filles insoumises sont aussi présentes : en 1878, le commissaire de police estime que ces femmes qui « se livrent clandestinement à la débauche » sont en nombre « assez élevé à Luchon »⁷²⁶. Un certain nombre d'entre-elles, luchonnaises, ne sont pas inscrites volontairement, afin de préserver l'honneur des familles dans cette petite ville. Les policiers préviennent d'abord les parents pour qu'ils fassent pression sur leur fille :

« Ce ne sera qu'après avoir épuisé les ressources des interventions de la famille [...] que l'administration inscrira d'office sur les contrôles des filles publiques, celles qui simulent de coudre, de tricoter, de se faire entretenir ou d'exercer un métier quelconque, mais qui n'ont pas de honte à descendre à un pareil degré d'abjection pour vivre.⁷²⁷ »

Quoi qu'il en soit, en comptant sur l'existence de maisons closes, il y aurait donc de trente à quatre-vingt-dix prostituées soumises par saison à Luchon, sans compter les femmes qui échappent à l'inscription et font que l'effectif peut dépasser la centaine. Ces chiffres font de la station commingeoise un foyer de prostitution, dans une de ces zones faiblement urbanisées peu favorables à cette activité⁷²⁸.

Le registre d'inscription des filles soumises isolées de Luchon permet par ailleurs d'évaluer l'origine des prostituées et de voir les conséquences de ces consignes d'inscription. Les Luchonnaises sont tout au plus une sur dix en 1865 et une sur vingt en 1874. Pour les années suivantes, les sondages faits sur 1881, 1896 et 1909 ne donnent plus aucune habitante de Luchon ou du canton. La part des filles isolées originaires de Haute-Garonne diminue également très fortement. En 1865, sans compter les Luchonnaises, elles sont un tiers à venir de ce département, dont une grande majorité de l'arrondissement de Saint-Gaudens. En 1874 et 1881, seule Toulouse est encore représentée, étant la ville d'origine de plus de la moitié des filles alors inscrites à Luchon. En 1896, sur les vingt et une inscrites, on retrouve une prostituée domiciliée à Montréjeau et une autre à Toulouse. En 1909, plus aucune prostituée n'est domiciliée en Haute-Garonne, la plus proche vient de Samatan dans le Gers. Les départements proches qui étaient en 1865 et en 1874 les pourvoyeurs quasi uniques de prostituées laissent place à des origines plus lointaines, notamment la côte méditerranéenne (Béziers, Marseille, Nice), le centre de la France (Creuse, Haute-Vienne, Cantal), mais aussi Reims, de Saint-Etienne, Lyon ou le Jura (Lons-le-Saunier, Dole). Paris, la

725 AD 31, 4U 4/175 : P.-v. du 5 août 1866.

726 AM Luchon, 1 I 23 : Rapport du commissaire de police de Luchon au maire, 24 mai 1878.

727 *Idem*.

728 Alain CORBIN, *Les filles de noce*, *op. cit.*, (1978), p. 71.

Gironde et la Charente-Maritime sont du reste bien représentées ; la Gironde étant le domicile du plus gros contingent de filles inscrites en 1896 (4 sur 21). Les étrangères sont peu nombreuses sur les listes de 1881, 1896 et 1909, mais on remarque tout de même une Belge (de Bruges), une Espagnole et une Italienne. L'éloignement croissant du domicile des prostituées venues travailler à Luchon traduit la renommée de la station et signale probablement des filles soumises « professionnelles », acceptant de se soumettre au règlement pour faire les saisons de villes en stations.

L'organisation de la prostitution au sein des stations : une micro-géographie

Les centres touristiques font donc pleinement partie de la géographie nationale de la prostitution. En leur sein même, se dessine une micro-géographie prostitutionnelle. Un extrait du journal local *Luchon-Thermal* l'illustre. Il s'inquiète de la présence trop visible de prostituées à Luchon. Il ne s'agit pas pour autant de faire disparaître cette activité, mais de la rendre invisible aux regards innocents des femmes et des enfants :

« Mmes les hétaires... Il y a pour elles un parc... aux biches qui est le bosquet des Thermes, après 9 heures du soir, nous leur accorderions même, toujours à l'heure où cela ne peut gêner les promeneurs, les bords de la Pique et l'Avenue de Montauban ; mais nous réclamons une surveillance des plus actives aux abords du Casino, sur les allées d'Étigny, aux Quinconces, partout enfin où ces aventurières de... l'amour à la cote ne doivent pas être. Qu'on fasse œuvre de salubrité en mettant à l'ombre du violon, ou ce qui est encore mieux, en expulsant impitoyablement de Luchon, celles qui s'acharneront après les passants, malgré les ordres de la police, et on verra qu'il n'y aura plus le moindre reproche d'immoralité à adresser à la plus belle des stations. »⁷²⁹

On voit bien, ici, toute l'intégration dont fait l'objet la prostitution dans la station, avec des lieux décernés par convention informelle et des horaires où l'activité peut succéder aux promenades des badauds. Les stations doivent concilier les attentes familiales en terme de loisirs, et les attentes sexuelles des villégiateurs masculins qui « cherchent à faire de leur voyage une période de rupture et de dépaysement dans leur vie sexuelle quotidienne.⁷³⁰ » La prostitution est une activité, honteuse mais acceptée, dont il faut réguler la présence, sans pour autant l'interdire.

La commune de Luchon prend un arrêté pour réguler la prostitution en 1907. Relativement tardivement compte-tenu de l'importance de la prostitution dans la commune : à Saint-Girons par exemple, où on ne trouve que de très rares prostituées, un tel règlement est pris dès 1886⁷³¹. L'arrêté luchonnais est classique et rend, s'il était formellement appliqué, l'exercice de la prostitution totalement impossible. Les prostituées, une fois inscrites, ne peuvent théoriquement plus exercer leur profession et toutes leurs activités, tous leurs déplacements, même les plus banals et quotidiens,

729 *Luchon-Thermal*, n° 297, 17 juillet 1897, pointillés dans le texte. Hétaires : euphémisme littéraire pour désigner les prostituées. JEAN-PAUL COLIN, *Dictionnaire des difficultés du français*, Paris, Le Robert, les usuels, 2002, p. 282.

730 Alain CORBIN, *Les filles de noce*, op. cit., (1978), p. 93.

731 AD 09, 7 M 4 : Arrêté du maire de Saint-Girons, 15 mars 1886.

sont soumis au règlement. Grâce à ces règles, les agents de police peuvent arrêter les prostituées pour n'importe quel motif. Les extraits suivants du règlement de 1907 portent sur le racolage et restreignent la liberté d'expression et de mouvement des filles soumises. Ils paraîtraient absurdes si l'on ne tenait pas compte du fait que c'est ce qui permet d'intervenir au cas par cas, avec un arbitraire qui est au cœur du système de contrôle de la prostitution⁷³² :

« Art. 9 : Il est défendu aux filles inscrites de stationner sur la voie publique, d'y former des groupes, d'accoster les passants, de les rappeler ou provoquer par signes ou par gestes, soit dans la rue, soit de leur fenêtre, de se laisser aborder ou accompagner sur la voie publique, où elles ne pourront se présenter que décentement vêtues et avec une tenue qui ne puisse les faire remarquer.

Il est également défendu aux filles ou femmes publiques de stationner devant les portes des maisons qu'elles habitent et de se tenir aux fenêtres, alors même qu'elles ne provoqueraient pas ostensiblement à la débauche. »

« Art. 20 : Défenses sont faites aux filles ou femmes publiques de [...] tenir notamment en public des propos inconvenants ou de proférer des injures, de fréquenter les maisons clandestines, les cabarets et cafés, seules ou avec d'autres personnes.⁷³³ »

Pour éviter tout scandale public, la modération avec laquelle il convient de traiter les filles publiques luchonnaises et les demi-mondaines est également précisée :

« Art. 18 : On procédera avec beaucoup de réserve et prudence, et toujours après une décision du maire, à l'inscription des filles signalées comme faisant le métier de prostituées lorsqu'elles habiteront sous le même toit que leurs parents ou tuteur et sous leurs surveillances, il en sera de même pour les filles ou femmes qui se disent entretenues par tel ou tel individu, qui vient déclarer à la police qu'il fournit les moyens d'existence nécessaires. »

Le pouvoir de décision revient au maire, que ce soit pour l'inscription de Luchonnaises ou pour la radiation des registres d'inscription.

Une prostitution diffuse

Les petites stations présentent aussi des cas de prostitution. Dans un département comme l'Ariège où cette activité est quasiment inexistante, sa géographie confirme que la sexualité vénale fait partie des attendus classiques d'un voyage aux eaux. Les traces sont encore moins nombreuses qu'à Luchon. En 1875, la suppression de la ruelle de l'hospice à Ax est accueillie favorablement par Jean-Simon Sicre, propriétaire de l'hôtel à son nom qui donne à l'arrière sur la ruelle, car elle était un lieu de licence que l'on peut supposer sexuelle :

« L'existence de cette ruelle porte atteinte aux bonnes mœurs et la chapelle de l'hospice a été et peut être parfois encore malheureusement, l'objet de regrettables profanations.⁷³⁴ »

En 1885, le commissaire d'Ax indique que dans le café de la veuve T. se tiennent trois ou

732 Alain CORBIN, *Les filles de noce*, op. cit., (1978), p. 130, 153-157.

733 AD 31, 13 M 79 : « Règlement de police concernant les filles ou femmes publiques », arrêté municipal de Bagnères-de-Luchon, 14 août 1907.

734 AD 09, 2 O 207 : Enquête de *commodo* et *incommodo* au sujet de l'aliénation de la ruelle de l'hospice, 7 septembre 1875.

quatre femmes chantant et logeant dans l'établissement, qui fréquentent le cercle de jeu pour attirer les joueurs. En 1892, le café de la veuve T. accueillerait quelques parties de jeux mais surtout des femmes de mauvaise vie :

« La nuit se passait et le jour naissait au milieu de toutes sortes d'orgies. On ne désignait plus la maison Tresserre que sous l'appellation de... "Maison publique".⁷³⁵ »

En 1890, pourtant, la demande d'autorisation formulée par ce café est soutenue par Théophile Delcassé, alors député de l'arrondissement de Foix⁷³⁶.

À Aulus, à partir des années 1880 lorsque la station connaît un temps d'engouement, le commissaire spécial regrette à plusieurs reprises la présence de nombreuses « femmes de mœurs légères », qui amènent avec elles des hommes « de la pire espèce.⁷³⁷ » La station est prise à plusieurs reprises dans des affaires de jeu que nous avons déjà évoquées et semble ainsi concentrer les atteintes à la morale, à en croire la commissaire spécial de police, du moins. Il signale en 1900 l'établissement « Le Chalet » qui comprend un café et une maison garnie dirigée par la veuve Eugénie P. (41 ans), originaire d'Ercé et surnommée, ce qui prête à sourire, « la Nymphé du Garbet ». La description qui en est faite est la plus précise dont on dispose sur notre terrain, la police ne venant guère voir ce qui se passe dans les maisons garnies des stations. Le commissaire réproouve cet établissement « et sa propriétaire [qui] sont réellement un objet de scandale pour la station et de danger pour les baigneurs qui la fréquentent. » Celle-ci est décrite comme « une véritable mégère sans pudeur ni moralité qui [...] engage chaque année des filles légères comme bonnes, loue ses chambres à des artistes de café-concert qu'elle connaît très complaisantes et à des femmes publiques qu'elle attire chez elle et qui viennent faire *la saison* à Aulus. » Cette activité est connue depuis les années 1880⁷³⁸. On tient aussi des parties de jeu et les baigneurs y seraient victimes de tricheurs professionnels. Le soir venu, on enferme ces clients « dans l'ancienne salle de jeu du premier étage occupés à sabler le champagne et à se livrer aux libertinages les plus effrénés ; alors que les femmes sont le plus souvent dans le costume d'Ercé, l'une d'elle propose de "tailler un bac" [jouer au baccara]. » Jeux et prostitution sont une nouvelle fois associés dans une même atteinte aux bonnes mœurs. Les victimes, honteuses, n'osent jamais porter plainte. Bien plus que les travailleurs saisonniers, cet exemple confirme que ce sont bien des touristes qui fréquentent ce genre d'établissement. Le commissaire regrette que ce lieu perdure et rappelle le danger encouru : la syphilis. D'autant plus, faut-il le rappeler, qu'Aulus est réputée pour soigner les maladies

735 AD 09, 7 M 25/1 : Rapport du commissaire de police d'Ax au préfet, 29 septembre 1892.

736 AD 09, 7 M 25/1 : Rapport du commissaire d'Ax au préfet, 27 juillet 1885 ; Lettre de Théophile Delcassé au préfet, 5 juillet 1890.

737 AD 09, 7 M 24/1 : Rapport du commissaire spécial au préfet, septembre 1885.

738 Du moins en 1884 : AD 09, 7 M 24/1 : Rapport du commissaire spécial au préfet, 14 juin 1884.

vénériennes. Il joint à son rapport la déclaration d'une ancienne employée, originaire de Charente et recrutée par Mme P. à Toulouse, qui rappelle la violence potentielle de ce type de fréquentation touristique : cette employée a surpris des scènes de prostitution et a, elle-même, failli se faire violer, sans être aucunement soutenue par sa patronne⁷³⁹.

Au-delà de la guerre, il est difficile de suivre la prostitution dans les stations de notre zone d'étude. Au delà de quelques cas⁷⁴⁰, la prostitution semble reléguée au rang de spécificité du XIX^e siècle.

739 AD 09, 7 M 4 : Rapport du commissaire spécial d'Aulus au préfet d'Ariège, 27 juin 1900 (dans les extraits, le passage en italique est souligné dans le texte original).

740 En 1919, le maire d'Ax souhaite faire mettre en « maison centrale une personne de mœurs déplorables et qui est un continuel mauvais exemple pour la population axéenne. » Il s'agit d'une femme. Le préfet répond qu'on ne peut emprisonner quelqu'un pour ses mauvaises mœurs et qu'il faut un procès-verbal pour atteinte aux mœurs (AD 09, 7 M 4 : Lettre du maire d'Ax au préfet d'Ariège, 25 juillet 1919 et réponse du préfet, sans date). En 1930, le commissaire spécial de Foix indique au préfet de l'Ariège qu'il existe deux maisons de tolérance en Ariège, à Pamiers et à Tarascon, soit deux petites villes ouvrières (AD 09, 7 M 5 : Rapport du commissaire spécial au préfet de l'Ariège, 13 janvier 1930). Même si la deuxième commune est limitrophe avec Ussat, rien ne peut indiquer que la clientèle thermale s'y rend. En 1933, le commissaire spécial donne un rapport sur le couple Carrillo, Espagnols arrivés en France, à Luchon, en 1918 puis passé par Ax, Vicdessos, et à nouveau Ax depuis 1927. Il tient, sur la route d'Espagne, un débit de boisson très mal fréquenté. Son prédécesseur, également espagnol, y vivait également du produit de la prostitution. Il a accueilli dans son établissement une prostituée de la maison de tolérance de Tarascon (AD 09, 7 M 5 : Rapport du commissaire spécial au préfet d'Ariège, 16 janvier 1933).

II. Discipliner et sécuriser : le « versant social » de l'aménagement

Espaces de permissivité apparente qui reconduisent dans les faits la plupart des normes dominantes, les stations sont aussi des espaces de services. L'oisiveté et le plaisir, pour être pleinement vécus par les visiteurs, supposent en effet des serviteurs et un cadre de villégiature sécurisé. Il faut donc discipliner les populations locales : c'est ce que l'on pourrait nommer le « versant social » de l'aménagement. En tourisme comme ailleurs, l'avènement de l'économie contemporaine ne s'est pas fait naturellement, il a fallu, tout au long du XIX^e siècle, rationaliser les manières de travailler, « habituer la main-d'œuvre à ces rythmes nouveaux, et les règlements d'usine témoignent de la mise en place d'un véritable système de coercition qui impose un travail régulier, à heure fixe, presque militarisé.⁷⁴¹ » L'analyse foucaldienne, désormais classique, d'une discipline qui enserrerait de plus en plus efficacement les populations à partir de la fin du XVIII^e siècle⁷⁴² repose sur un modèle : celui du travailleur d'usine, de la grande manufacture urbaine⁷⁴³. Jusqu'aux années 1980, l'historiographie s'est ainsi concentrée sur les règlements d'atelier, les sanctions disciplinaires, les contremaîtres, les carnets ouvriers. Le travail en usine n'est cependant pas la forme dominante du travail au XIX^e siècle, qui repose d'abord sur « le travail indépendant, le travail à domicile et la combinaison entre salariat et travail agricole »⁷⁴⁴. Les stations touristiques correspondent entièrement à ce schéma, on l'a vu : il y a peu de grandes concentrations de personnel, beaucoup de travailleurs indépendants et le tout se fonde dans un cadre de pluriactivité étranger à l'idée de professionnalisation. Isolés, les travailleurs du tourisme sont moins enclins à l'organisation collective et plus directement dépendants des clients. Cette structure rend néanmoins difficile d'imposer une discipline collective : les touristes restent à la merci des méfaits ou simplement des inconvenances et du manque de déférence de ceux qu'ils emploient. Le tourisme permet donc d'aborder un cas original de discipline dans le monde du travail, en milieu rural et pour des travailleurs indépendants, en dehors du monde des usines. Des réglementations sont effectivement instaurées par la seule organisation de régulation collective qui existe à l'échelle des stations : la commune. Ce sont les arrêtés municipaux de simple police et les divers tarifs qui visent à normaliser les comportements locaux, à « dresser » les corps indigènes.

741 Sylvie APRILE, *La révolution inachevée (1815-1870)*, Paris, Belin, 2010, p. 166-167.

742 Michel FOUCAULT, *Surveiller et punir*, op. cit., 1975, p. 157-264.

743 Cette question des règlements d'usine est synthétisée dans Alain DEWERPE, « Contrat, livret, règlement. La discipline au travail dans la France du XIX^e siècle », in Jean-Claude DAUMAS (dir.), *Faire de l'histoire économique aujourd'hui*, Dijon, Ed. universitaires de Dijon, 2013, p. 291-305.

744 Emmanuel FUREIX et François JARRIGE, *La modernité désenchantée. Relire l'histoire du XIX^e siècle français*, Paris, la Découverte, 2015, p. 80.

1. Règlements des thermes

Les premiers règlements à apparaître dans les stations sont ceux des thermes. Ils visent à définir la place de chacun, les règles d'hygiène, les rondes de bains et les tarifs. Ils veillent aussi à l'ordre intérieur, comme celui d'Audinac qui précise que les services de nuit aux bains sont interdits, pour « la décence et les bonnes mœurs.⁷⁴⁵ » L'ordonnance royale du 18 juin 1823 impose théoriquement ces règlements dans tous les établissements de bains. Mais certains établissements en disposent déjà : à Ax, des discussions pour la rédaction d'un règlement sont entamées dès l'an XII et un texte est validé en préfecture au moins depuis 1819⁷⁴⁶. À Audinac, un règlement est adopté dès 1808⁷⁴⁷ et sa stricte application demandée en 1818 par l'inspecteur pour lui permettre d'exercer son plein pouvoir, tant sur le personnel (ici, les « baigneurs ») que sur les curistes (ici les « baignans ») :

« Il importe que les abus de cette espèce soient sévèrement réprimés, en surveillant la conduite des baigneurs, envers les baignans, qui obtiennent d'eux la température contraire à la saine médecine.⁷⁴⁸ »

Les curistes, qui sont, au dire du médecin, surtout des paysans des environs venus soigner des rhumatismes, veulent prendre leurs bains à leur convenance, sans respecter les consignes médicales. Cet exemple montre, au passage, que le thermalisme populaire n'est pas dénué de recherche de bien-être par le bain même, puisque les « baignans » en question désirent des bains chauds et non froids comme il leur faudrait. À Ussat, un tel règlement est mis en place dès 1824. À Aulus, station la plus récente, le règlement, commun aux deux établissements, est adopté en 1855⁷⁴⁹. Aux origines, donc, ces textes concernent aussi bien les curistes que les employés, tous subordonnés de façon égale au médecin inspecteur. À Audinac encore, le personnel est invité à agir « avec douceur, complaisance et politesse envers tous les malades et spécialement envers les pauvres. » L'exemple d'Audinac n'est pas isolé et, à l'origine, les pratiques des curistes sont autant visées que celles du personnel ; ils sont tenus de respecter l'usage des eaux prescrit par le médecin inspecteur⁷⁵⁰.

De ces impératifs organisationnels, les règlements se recentrent ensuite vers la discipline du personnel. À Ax, dès 1826, le médecin inspecteur adjoint critique très fortement le comportement des employés des thermes vis-à-vis des curistes, en particulier des indigents qui ne peuvent verser

745 AD 31, 7689 W 1, Archives de la DRIRE Midi-Pyrénées : « Règlement pour les bains d'Audinac », 16 mars 1826.

746 AD 09, 8 M 24/3 : Projet de règlement et commentaires du ministère de l'Intérieur, 29 frimaire an XII, « Règlement pour l'administration et la police intérieure des bains et eaux minérales d'Ax », 1^{er} septembre 1819.

747 AD 31, 7689 W 1, Archives de la DRIRE Midi-Pyrénées : « Règlement pour les bains d'Audinac », 16 mars 1826.

748 AD 09, 8 M 22 : D.M. De LA FER DE PARIS, *État analytique des maladies des personnes qui se sont présentées aux eaux minérales d'Audinac pendant la saison de l'année 1818*, Saint-Girons, G. Sauné, s.d.

749 AD 09, 8 M 23 : Arrêté préfectoral du 16 août 1855.

750 AD 31, 5 M 83 : Courrier de Jules François au préfet de Haute-Garonne, 11 mai 1840.

de pourboires :

« A Ax [...] tout conspire à repousser les baigneurs, on est souvent pour eux sans aménité, sans prévenance et sans égards. Ils se plaignent avec raison des individus employés au service des bains. [...] Il serait bon, selon moi, de réformer quelques uns de ces vieux serviteurs qui croient que leur vétérance les rend inviolables et leur donne le droit de tout oser. Leur mauvaise tenue, leurs impertinences grossières provoquent un mécontentement général. Une sordide cupidité [...] les anime, malheur aux indigents qui n'ont aucune rétribution à leur donner ! Ils sont humiliés de manière outrageante.⁷⁵¹ »

À Luchon, il n'y a aucune trace de règlement avant 1838 ou 1839. L'aspect hiérarchique et disciplinaire est alors clair, quoique le sous-préfet ait fait supprimer du règlement proposé par le maire de Luchon le mot de « servant » (utilisé dans l'ordonnance de 1823) pour le remplacer par celui de « baigneur »⁷⁵². Dans les années 1840 à 1860, comme dans d'autres domaines, en l'absence de cadrage national les échanges sont fréquents entre les préfets de la Haute-Garonne, de l'Ariège, des Hautes-Pyrénées, des Basses-Pyrénées, de l'Aude, des Pyrénées-Orientales ou de l'Allier pour connaître les règlements de police en vigueur dans les stations de les départements⁷⁵³. Et les aspects disciplinaires, en particulier dans les stations recevant une clientèle d'élite, se renforcent. En 1857, semble-t-il pour la première fois, le maire de Luchon demande la mise en place d'un uniforme pour les employés des thermes. Ordre, discipline, sécurité pour les curistes, voilà ce qui motive la demande d'arrêté préfectoral adressée par le maire. Le sous-préfet appuie cette demande :

« Je ne puis m'empêcher de reconnaître, avec l'autorité municipale, la nécessité d'un costume uniforme pour le personnel de cet établissement, comme le seul moyen d'obtenir une discipline convenable et d'offrir la garantie aux baigneurs dont la confiance peut être trompée par des personnes étrangères au service et qui peuvent trop facilement se confondre avec ce personnel.⁷⁵⁴ »

Le préfet prend rapidement l'arrêté car « il est utile dans l'intérêt de l'ordre intérieur que les employés préposés au service de l'établissement thermal de Bagnères-de-Luchon se distinguent par un costume particulier de la foule qui fréquente les thermes pendant la saison des eaux.⁷⁵⁵ » En 1863, le médecin inspecteur Lambron propose une série « d'améliorations, changements, travaux complémentaires, perfectionnements qu'il est urgent de faire à nos thermes », et qui en réalité ne portent que sur les employés. Le médecin réclame une meilleure tenue, de meilleurs services et une gradation des sanctions contre les employés pour qu'elles soient réellement appliquées, même en

751 AD 09, 8 M 24/3 : Rapport du médecin inspecteur adjoint d'Ax au préfet d'Ariège, 25 décembre 1826.

752 AD 31, 5 M 83 : Courrier du maire de Luchon au sous-préfet de Saint-Gaudens, 3 avril 1839 ; Courrier du sous-préfet au préfet de Haute-Garonne, 21 avril 1839 ; Lettre du ministère de l'Agriculture et du Commerce au préfet de Haute-Garonne, 9 mai 1840.

753 Voir les correspondances dans AD 31, 5 M 83.

754 *Idem* : Lettre du sous-préfet de Saint-Gaudens au préfet de Haute-Garonne, 13 juin 1857, fait suite à la délibération du Conseil municipal de Luchon du 8 mai 1857.

755 *Idem* : Arrêté préfectoral du 23 juin 1857, renouvelé régulièrement ensuite. L'uniforme doit être fourni aux frais des employés.

cas de manquements légers⁷⁵⁶. En l'absence de formation professionnelle pour les employés de bains, les médecins de Luchon prennent l'initiative en fin de siècle de former ce personnel et proposent la mise en place d'un jury d'examen pour le recrutement. Ce rôle formateur est intrinsèquement disciplinaire et le docteur Édouard de Lavarenne peut parler, dans une communication à la Société d'hydrologie médicale de Paris, de « gens de service dressés par moi »⁷⁵⁷.

Les innovations disciplinaires apparues dans les grandes stations sont ensuite reprises dans les plus modestes, parfois avec peine. Le médecin inspecteur d'Aix demande en 1870 la mise en place d'un uniforme ou, au moins, d'un « signe distinctif », pour les employés des établissements d'Aix afin qu'ils soient facilement reconnus⁷⁵⁸. Mais il ne semble pas y avoir de suite immédiate, ou alors l'usage est rapidement abandonné. En 1892, la Compagnie générale des thermes d'Aix (CGTA) se propose de rédiger un règlement pour son personnel qui permettrait en particulier de rétablir l'uniforme, à l'exemple des autres établissements pyrénéens :

« Le président [du CA] expose qu'avant la constitution de la société [1879], les servants des établissements avaient un costume, qu'il ne sait pour quelle cause ils ont cessé de le porter, que depuis la constitution de la société, le port du costume leur a de nouveau été imposé et a cessé d'être pratiqué, qu'à son avis, il y a lieu de revenir à cet usage car les baigneurs nouveaux ne peuvent distinguer les servants des autres personnes qui se trouvent dans les établissements ce qui entraîne des confusions regrettables ».

Ces costumes sont finalement établis en 1894⁷⁵⁹. Ces alternances de périodes avec et sans costume pourrait témoigner d'une certaine résistance des employés à se plier à cette contrainte, d'autant qu'il doivent généralement fournir l'uniforme. Le règlement intérieur adopté par la CGTA en 1903 reprend les points récurrents des textes écrits depuis les années 1840. Il définit précisément la place de chaque catégorie d'employé, les rapports hiérarchiques et les relations avec les clients. Il n'y a pas grand chose sur les curistes si ce n'est que par crainte que la promiscuité des corps ne contrevienne aux bonnes mœurs et à la morale, un article précise qu'« il est absolument défendu de laisser baigner deux grandes personnes ensemble dans la même baignoire »⁷⁶⁰. Ce règlement

756 *Idem* : Lettre de Lambron au préfet de Haute-Garonne, 25 avril 1863.

757 AD 31 42/13 : Édouard De LAVARENNE, « Sur la douche thermale sulfurée », communication faite à la Société d'hydrologie médicale de Paris, le 17 février 1890, document imprimé joint au dossier « Publicité médicale ». Dresser pourrait être lu dans un double sens : dresser pouvant se lire comme « vêtus convenablement » (préparer, disposer convenablement – « dresser les couverts », Ici, le terme semble plutôt être synonyme d'éduqués ou de disciplinés.

758 AD 09, 8 M 24/3 : Rapport du docteur Auphan, inspecteur des eaux d'Aix, au préfet de l'Ariège, 15 juillet 1870.

759 AD 09, 52 J 17 : Conseils d'administration de la Compagnie générale des thermes d'Aix, 12 janvier 1892, 9 juin 1894.

760 AD 09, 52 J 178 : Règlement intérieur des thermes de la Compagnie générale des thermes d'Aix, 1903. Car les thermes sont un espace de nudité, ce qui sera largement exploité après la Seconde Guerre mondiale avec de nombreuses photographies, dont la décence est uniquement assurée par l'alibi médical, qui mettent en présence un médecin ou un baigneur, des hommes le plus souvent, et une curiste, femme jeune (ce qui ne correspond guère à la réalité d'alors) et dénudée.

mentionne par ailleurs le port du costume, à tenir propre, avec une broderie sur la poitrine qui indique la fonction. L'autorité médicale doit être respectée, même si elle se trompe :

« L'administration veut absolument que les ordonnances de MM. les médecins soient scrupuleusement exécutées par les employés qui devront s'abstenir de toute réflexion à leur sujet.[...] Ils s'abstiendront de formuler des appréciations sur le corps médical, sur la nature si variée de nos eaux comme aussi du choix de l'établissement thermal. »

Toutefois, prolongeant concrètement les prescriptions des médecins sur le corps des malades, les baigneurs sont tenus au secret médical :

« Ils [les baigneurs] devront être très discrets sur les maladies qu'ils sont appelés à soigner et, en général, sur tout ce qui se passe dans les établissements thermaux. »

Le règlement impose aussi un certain type de comportement. Il faut non seulement travailler mais donner l'impression aux visiteurs que l'on travaille. Ainsi les caissiers « ne doivent se livrer au bureau à aucun travail étranger à leurs attributions, pas même à la lecture. » On voit aussi une sorte de sous-traitance interne : les employés doivent avancer certains frais, qu'ils se remboursent grâce aux pourboires. Ainsi, les « servants-baigneurs » doivent-ils « fournir à leurs frais le charbon pour le chauffage du linge, ainsi que les thermomètres, les balais. » Les serviettes des douches et des bains sont également lavées aux frais des employés. Chaque employé détient une sorte de délégation particulière qui lui fait supporter une partie des coûts d'exploitation. La personnalité de chacun doit en outre s'effacer : il faut en effet marquer la plus grande neutralité vis-à-vis des clients pour ne pas « laisser croire à une préférence à tel ou tel client de son service. ». Payé au pourboire, le personnel des bains est potentiellement en concurrence pour accueillir les curistes, aussi le règlement précise-t-il qu'« il est sévèrement interdit à tout servant-baigneur ou doucheur de chercher à entraîner, sous aucun prétexte un client dans une section de bain ou de douche. » Le baigneur est tenu pour responsable des manquements des curistes : si un client ne présente pas sa carte d'abonnement et ne dépose pas son coupon de bain, c'est le baigneur qui est sanctionné d'une amende du prix du bain⁷⁶¹. S'ensuivent des considérations plus classiquement disciplinaires, obsessions récurrentes de ce XIX^e siècle :

« les servant-baigneurs devront éviter de se grouper pour faire la conversation [...]. Il est défendu de manger, de dormir, de fumer dans la galerie, de s'interpeller à haute voix et de parler patois en présence du public. »

Le règlement est également différencié en fonction du sexe : à l'attention particulière des « servantes » des buvettes, le règlement précise qu'elles « devront s'abstenir de toute conversations oiseuses afin d'éviter au public un stationnement trop prolongé à la buvette [...] et surtout éviter toute familiarité avec les buveurs et buveuses. » Quant aux hommes :

« Il va sans dire (cette observation s'adressant plutôt aux hommes) que les servant-baigneurs ne devront pas se

761 *Idem* : Règlement intérieur des thermes de la Compagnie générale des thermes d'Aix, 1903.

livrer à la boisson, s'ils ne veulent s'exposer à être exclus. Il conviendra aussi qu'ils évitent, autant que possible de se montrer au café avec des clients des établissements thermaux. »

Un article précise, enfin, toute l'importance économique que revêt la bonne discipline du personnel :

« C'est à l'ordre dans les établissements, à la bonne tenue, à la probité et à la politesse du personnel ainsi qu'à son obéissance que les établissements devront leur prospérité et le personnel un salaire rémunérateur. [...] Le régisseur se verrait dans la pénible obligation de remercier l'employé indiscipliné et infidèle.⁷⁶² »

Ces règlements visent de plus en plus fortement au XIX^e siècle à discipliner les employés afin d'augmenter la productivité des entreprises thermales. Le thermalisme répond bien aux logiques économiques et sociales de la société industrielle contemporaine.

Si les règlements, sanctions, amendes sont là pour tenir les travailleurs, les établissements touristiques disposent d'un autre moyen de coercition : faire penser que ces métiers, si difficiles et mal payés soient-ils, sont une chance pour ceux qui les occupent. C'est exactement le cas aux thermes et au casino de Luchon : les emplois les moins qualifiés sont réservés aux Luchonnais, et il y a une longue liste d'attente qui permet de sanctionner et de se débarrasser des récalcitrants et d'obtenir la meilleure docilité de ceux qui sont en poste. À Ax, en 1869, le médecin inspecteur préconise cette mise en concurrence des travailleurs pour remédier au manque de discipline du personnel : les « servants » sont « mal vêtus », ils ne daignent pas enlever leur chapeau ou leur casquette « quand une dame ou un baigneur étranger s'adresse à eux ». Ils n'ont pas de « signe distinctif » qui les rende facilement reconnaissable « et les réponses brèves, quelques fois impertinentes » que ce personnel donne aux demandes de renseignements « étonnent et déconcertent » les clients. Pour remédier à cela, outre le règlement, « la position de baigneur est assez recherchée pour que vous [le directeur du Modèle] puissiez exiger de chacun d'eux un signe uniforme pour chaque établissement, ce signe pourra alors les faire reconnaître aux étrangers »⁷⁶³. Ce qui sous-entend qu'en cas de refus, les baigneurs indisciplinés pourront être remerciés.

2. Réguler les modes de vie pour les besoins des touristes

Une préoccupation traverse ces réglementations : diminuer la surface de contact et surtout de négociation entre le touriste et le serviteur. Ainsi que l'évoque Laurent Tissot au sujet des rapports entre les touristes anglais et les métiers de services suisses :

« La négation de toute relation directe avec l'autochtone s'inscrit [...] dans une logique économique du déplacement. Elle procède aussi d'une logique identitaire et sécuritaire : la conscience de l'appartenance à une

762 Avec l'ensemble des citations précédentes : AD 09, 52 J 178 : Règlement intérieur des thermes de la Compagnie générale des thermes d'Ax, 1903.

763 AD 09, 2 O 211 : Lettre du docteur Auphan à Capdeville, administrateur-directeur du Modèle, 10 août 1869.

Les thermes sont l'un de piliers d'une entreprise qui doit concerner toute la population locale. Les règlements se diffusent aux autres métiers qui mettent en contact direct les autochtones et les touristes afin de réguler et sécuriser ces rapports interindividuels. La discipline des serviteurs est un des prérequis pour le séjour dans une station et son absence nuit à sa réputation. Cela fait partie de cette mise en concurrence des relations sociales décrites précédemment. La *Revue de Luchon* tient par exemple à rassurer les visiteurs de Luchon en 1866 :

« Quant à l'impolitesse et au défaut de convenance attribués aux guides et gens de Luchon, nous n'avons besoin, pour réfuter ces accusations, que de citer le règlement de police de M. Colomic, adjoint, du 2 août 1852, où il est dit que l'on révoquera tout guide qui aura manqué d'égards et de convenances et aura fait des excès de boisson.⁷⁶⁵ »

En 1889 le médecin inspecteur d'Aix fait de la discipline l'une des causes du moindre succès des Pyrénées (ou plutôt, en fait, d'Aix) :

« Les stations des Pyrénées sont délaissées pour les stations du Centre et de l'Est. Outre que la mode n'est pas aux eaux sulfureuses, n'y aurait-il pas un motif inhérent aux localités thermales elles-mêmes, cela ne tiendrait-il pas à ce que la population indigène est plus amène, plus bienveillante pour la population baigneuse ?⁷⁶⁶ »

Partant de l'établissement thermal, les communes cherchent donc à réglementer d'autres activités. À Luchon, en 1837, un règlement de police fixe le prix des courses en chaise à porteur et confie le monopole des courses à un groupe de porteurs attachés aux thermes auxquels on impose un uniforme⁷⁶⁷. Cet arrêté dit s'inscrire dans la lignée de celui pris en 1833 par le préfet des Hautes-Pyrénées pour Barèges et donne les motivations suivantes :

« Les porteurs de chaises font une partie essentielle du service des établissements thermaux, où ils sont d'une utilité indispensable, surtout aux impotents ; que dès lors il importe d'en avoir de bons ; considérant que dans le fort de la saison des eaux, des intrus attirés par l'appât du gain s'immiscent de [*sic*] ces fonctions sans avoir les qualités requises pour porter sans secousses, que de là naissent souvent des rixes et des querelles qu'il est bon de prévenir. »

Il s'agit donc de limiter l'accès à ce métier pour parfaire le service. L'arrêté prévoit aussi une cooptation des prochains recrutements par les premiers membres nommés. Le maire crée en fait un monopole pour un petit groupe de personnes, ce qui permet de les allier à l'objectif de protection des clients et d'amélioration du service. L'objectif de professionnalisation, en spécialisant dans le métier un nombre restreint de personnes, est sous-jacent. Mais ce premier règlement semble trop étriqué et suscite un premier conflit. L'imposition d'un *numerus clausus* de porteurs (quatre),

764 Laurent TISSOT, *Naissance d'une industrie touristique. Les Anglais et la Suisse au XIX^e siècle*, Lausanne, Payot, 2000, p. 223.

765 L. S., « Luchon justifié », *La Revue de Luchon*, n° 1, 17 juin 1866.

766 AD 09, 8 M 24/3 : Rapport du docteur Auphan, inspecteur des eaux d'Aix, au préfet de l'Ariège, 5 juillet 1889.

767 AD 31, 5 M 83 : « Arrêté du maire de Bagnères-de-Luchon concernant les règlements des porteurs de chaise », 15 mai 1837.

nommés par le maire, entraîne la création d'une « société rivale [...] prenant droit à ce que la profession était libre et qu'on ne pouvait pas en restreindre l'exercice. » Ce dont convient le maire. Le nombre de nommés est insuffisant, certaines excursions nécessitant six porteurs et privent ainsi les thermes de tout service. Il faut trouver un compromis entre la nécessité d'un service suffisant et les objectifs de « sûreté publique » et de professionnalisation, dans une recherche d'équilibre peu évidente :

« Ce n'est pas qu'il faille trop en multiplier le nombre, car il faut que ceux qui exercent [cette activité], puissent en vivre, qu'ils aient intérêt à l'exercer afin qu'on puisse exiger d'eux qu'ils s'y livrent avec assiduité.⁷⁶⁸ »

L'arrêté est donc modifié dans un sens plus souple en 1838, en attachant aux thermes un nombre défini de porteurs, nommés par le maire et constituant l'élite, et en exigeant l'inscription de tous les autres en mairie avec port d'une plaque numérotée⁷⁶⁹. Les conflits ne cessent pas pour autant et montrent la pression qui existe autour de ces métiers qui ne nécessitent que peu d'investissements préalables. Le groupe des porteurs attachés aux thermes constitue un groupe privilégié et écouté⁷⁷⁰. Ils bénéficient d'une meilleure reconnaissance que les autres, sans doute grâce à leur uniforme et à leur rassurante reconnaissance institutionnelle. Nous développerons plus loin, en détail, l'exemple particulier des guides.

3. Normaliser les comportements : l'ordonnancement social

Un ordre dicté par les récriminations des touristes

Des arrêtés préfectoraux et municipaux plus ponctuels visent à réguler les comportements pour les faire correspondre aux nécessités de l'accueil. Dans un article original, Olivier Faure a ouvert cette voie, en cherchant à comprendre les conséquences de l'accueil touristique sur la société locale avec le cas du Mont-Dore dans la première moitié du XIX^e siècle⁷⁷¹. Sous l'Empire, l'œuvre de conformation au tourisme débute sous l'impulsion du préfet du Puy-de-Dôme, Louis Ramond de Carbonnières (celui qui fut précédemment le grand découvreur des Pyrénées), qui fait racheter les sources par le département en 1813 afin d'en lancer l'exploitation. Les pouvoirs publics s'emploient dès lors à faire du Mont-Dore une station modèle. Le versant matériel de l'aménagement est bien entendu pensé avec le développement des thermes et des plans d'urbanisme (les toits de chaume

768 *Idem* : « Rapport du maire de Luchon au sous-préfet de Saint-Gaudens », s.d. [1838].

769 *Idem* : « Arrêté du maire de Bagnères-de-Luchon concernant les règlements des porteurs de chaise », 1838.

770 Par exemple lors de l'affaire qui oppose le chef des porteurs des thermes, Jacques Verdalle, à Pierre Cier. Cier aurait dit à Verdalle « qu'il se foutait des autorités comme de moi, que personne ne l'empêcherait de travailler. » Le préfet fait congédier Pierre Cier. AD 31, 5 M 83 : Procès-verbal de dépôt de plainte par Jacques Verdalle, chef des porteurs, au commissaire de police de Luchon, 28 juin 1840 ; Lettre de Pierre Cier au préfet de Haute-Garonne, juillet 1841.

771 Olivier FAURE, « Le Mont-Dore au début du XIX^e siècle : du village à la station thermale », in COLL., *Villes d'eaux. Histoire du thermalisme*, Paris, Éditions du CTHS, 1994, p. 177-188.

interdits, les granges, étables, écuries proscrites des futurs grands axes). Le versant social n'est pas non plus négligé : une brigade de trois gendarmes est imposée pendant la saison, la gestion de la police échappant ainsi à la municipalité. La circulation des animaux est contrôlée dans la ville, l'accès au nouveau pont, qui aurait pu faciliter les échanges économiques non touristiques, leur est par exemple interdit (1824). Pour Olivier Faure, « sous couvert de calme et de salubrité, toutes les activités, les croyances et les valeurs de la société rurale sont remises en cause »⁷⁷². Les réglementations cherchent à adapter les populations locales aux nécessités de l'économie de marché. Dans le même sens, Andreas Mai montre à propos du tourisme rural allemand du XIX^e siècle, que la volonté de « "vendre" des paysages et des lieux qui n'étaient spectaculaires en aucune façon » passe par des opérations de « lissage » de la campagne, de recreation d'une authenticité rêvée qui ne correspond pas à la réalité des campagnes allemandes (en excluant les mauvaises odeurs, le bétail, les bruits divers)⁷⁷³. En somme le travail de transformation touristique des territoires passe par une action non seulement sur l'environnement, mais aussi sur les sociétés locales.

Une étude des arrêtés de police municipale permet d'approcher cet effort de normalisation. Un échantillon de soixante-trois arrêtés municipaux de simple police pris par la commune de Luchon entre 1810 et 1908 laisse transparaître l'influence du tourisme⁷⁷⁴. Tout d'abord, au regard des mois de publication des arrêtés : plus de la moitié sont pris pendant les mois de saison, entre juin et août, les deux tiers en ajoutant le mois de mai. La preuve véritable de l'importance du tourisme vient du fait que nombre d'entre eux sont explicitement pris (d'après l'attendu ou le considérant) au cas par cas suite à des réclamations de la « colonie étrangère ». Certains arrêtés ne s'appliquent, par ailleurs, qu'en saison. Il y a beaucoup d'exemples. Les comportements sont les premiers à être visés, pour transformer les « rudes montagnards en citoyens raffinés »⁷⁷⁵, avant que la lutte contre les nuisances olfactives, visuelles ou auditives ne prennent le dessus. L'étude est loin d'être exhaustive, il faudrait tenter de remonter aux premières occurrences des textes conservés aux archives départementales, qui sont souvent des répétitions. On peut cependant mentionner un arrêté de 1839 interdisant le port du masque ou le travestissement hors de la période du carnaval et à la tombée de la nuit à cause de « la licence qui règne durant le carnaval » et des « très grands délits [qui] peuvent être commis à la faveur du déguisement »⁷⁷⁶. L'épisode des Demoiselles entre 1829 et 1832 et

⁷⁷² *Idem*, p. 186.

⁷⁷³ Andreas MAI, « L'invention de la "Sommerfrische". Ancrage d'un phénomène socioculturel », in Marc CLUET (dir.), *Villégiatures à l'allemande. Les origines germaniques du tourisme vert 1850-1950*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, p. 45-58, cit. p. 58.

⁷⁷⁴ AD 31, 13 M 79 : Arrêtés de police municipale, arrondissement de Saint-Gaudens, 1810-1908. Les arrêtés luchonnais sont les plus nombreux de ceux conservés dans cette liasse.

⁷⁷⁵ Olivier FAURE, « Le Mont-Dore », *op. cit.*, 1994, p. 177-188, p. 185.

⁷⁷⁶ AD 31, 13 M 79 : Arrêté municipal de Luchon du 19 janvier 1839.

ponctuellement jusqu'en 1872 dans la toute proche Ariège⁷⁷⁷ influe sans doute sur cet arrêté. Après avoir éloigné le cimetière du centre ville, comme à Cauterets⁷⁷⁸, pour « ne plus offrir le triste spectacle de la mort », le transport des morts découverts n'est plus toléré à partir de 1854⁷⁷⁹. La même année, un arrêté interdit le jet de dragées et d'argent et les « réunions tumultueuses d'enfants qui gênent la circulation » lors des baptêmes⁷⁸⁰. Pour protéger l'esthétique du quartier touristique, on interdit aussi d'étendre le linge sur les promenades publiques du quartier thermal du 15 juin au 1^{er} octobre⁷⁸¹. Pour garantir le repos, on porte l'heure de commencement du travail pour les métiers bruyants à 6 heures du matin au lieu de 5 heures auparavant, parce que cela gêne les habitants et les touristes⁷⁸². Le bruit fait l'objet de nombreuses plaintes. Un arrêté est pris le 20 juin 1905 contre les vendeurs de journaux dont « les cris poussés [...] à une heure matinale, ont donné lieu à de fréquentes réclamations de la part de la colonie étrangère.⁷⁸³ » Stephen Liégeard, trente ans plus tôt s'en plaignait déjà⁷⁸⁴. L'économie paysanne, dans cette station de montagne semble engendrer des nuisances et la municipalité adopte des mesures restrictives qui montrent, s'il en était encore besoin, la priorité donnée au tourisme sur toutes les autres activités. Le 2 septembre 1874, un arrêté fait suite à des réclamations portées par les « étrangers fréquentant la station » : le passage régulier à 4 heures du matin dans la ville d'animaux à sonnette partant aux estives ou à l'abattoir gêne le sommeil, seules les petites sonnettes seront donc tolérées à l'avenir⁷⁸⁵. En juin 1880, un arrêté concerne les chiens après que « les aboiements de ces animaux ont motivé à plusieurs reprises les justes plaintes de la colonie étrangère »⁷⁸⁶. En juillet 1890, les horaires auxquels les chevaux sont autorisés à venir boire dans la piscine des Quinconces aux abords des thermes sont modifiés, « dans l'intérêt des étrangers logés dans le voisinage de cette piscine »⁷⁸⁷. Est également menée une lutte contre les odeurs. L'arrêté du 24 septembre 1884 restreint l'évage de porcs à l'intérieur de la ville.

777 Jean-François SOULET, *Les Pyrénées au XIX^e siècle*, Sud-Ouest, 2003, (1986), p. 708-715, et notamment p. 713-714 sur les liens fondamentaux entre les célébrations carnavalesques et l'action contre les forestiers menée par les montagnards ariégeois travestis.

778 Dès le tiers du XIX^e siècle. Richard LAUDINAS, *Cauterets. Une construction touristique au premier XIX^e siècle (An VI-1852)*, Mémoire de Master 2 d'histoire, Toulouse Jean Jaurès, 2015, p. 161.

779 AD 31, 13 M 79 : Arrêté municipal du 10 octobre 1854.

780 *Idem* : Arrêté municipal du 12 juin 1855.

781 *Idem* : Arrêté municipal du 12 août 1871.

782 *Idem* : Arrêté du 11 août 1871. Cette mesure avait été prise dès 1852 à Cauterets : cf. Richard LAUDINAS, *Cauterets. Une construction touristique au premier XIX^e siècle (An VI-1852)*, Mémoire de Master 2 d'histoire, Toulouse Jean Jaurès, 2015, p. 223.

783 *Idem* : Arrêté du 20 juin 1905.

784 LIÉGEARD Stephen, *Vingt journées*, op. cit., 1874, p. 3.

785 AD 31, 13 M 79 : Arrêté du 2 septembre 1874.

786 Les chiens sans collier seront emmenés en fourrière. *Idem* : Arrêté du 23 juin 1880.

787 *Idem* : Arrêté du 22 juillet 1890.

« Il s'est élevé des plaintes sur l'existence en ville de porcheries qui présentent un danger pour la salubrité publique. Il ne pourra plus être élevé à l'intérieur de la ville qu'un ou deux porcs dans les dépendances de chaque maison. Les porcheries devront être nettoyées journellement et les propriétaires seront tenus de prévenir toute odeur incommode.⁷⁸⁸ »

Le 26 mai 1885, à quelques jours de l'ouverture de la saison, un arrêté précise que les dépôts de fumier ou de « matières corrompues » dans l'intérieur des cours et des maisons sont interdits si les exhalations se manifestent à l'extérieur⁷⁸⁹. Cet effort de propreté était déjà prévu dans le cahier des charges de la concession de l'hospice de France en 1846, établissement qui reçoit des touristes :

« La plus grande propreté est de rigueur dans l'hôtellerie et ses dépendances ; tout ce qui sera incommode et désagréable à la vue ou insalubre en sera soigneusement écarté sous peine pour le fermier et ses agents d'être traduit devant le tribunal de simple police. »⁷⁹⁰

S'ensuivent des procès-verbaux pour infractions. D'après notre étude réalisée à partir des fonds de la justice de paix de Luchon, entre 1866 et 1911, plus de la moitié de ceux dressés pour des problèmes de dépôts d'ordures, de tas de fumiers ou d'odeurs inconvenantes, le sont en juillet et en août (plus d'un sur trois au seul mois d'août). C'est bien sûr en plein été que les exhalations sont les plus fortes, à cause de la chaleur. Mais le lien entre le tourisme et la répression des infractions dues à l'élevage et à ses désagréments semble se confirmer si l'on prend les p.-v. pour errance sur la voie publique de cochons, de canards ou de poules, qui ne sont dressés qu'en été, alors qu'il n'y a pas de raison que le problème ne se pose pas le reste de l'année⁷⁹¹.

La normalisation concerne l'ensemble des stations qui réagissent à des attentes communes à tous les visiteurs. En 1866 à Ussat, « de nombreuses plaintes de la part de notables étrangers » sont adressées à l'encontre de la présence, visible, d'un abattoir près des infrastructures thermales et touristiques. Pour le préfet, « l'abattage des animaux, sous les yeux du public, l'écoulement d'eaux contenant des débris et l'exposition des viandes sont autant de causes d'insalubrité.⁷⁹² » La commune d'Ax loue un parc près du Couloubret à partir de 1869 pour le transformer en promenade publique, « dans l'intérêt et pour l'agrément des baigneurs ». Un article de l'arrêté de police précise qu'« on ne pourra y introduire aucun bétail.⁷⁹³ » En 1903, le préfet d'Ariège écrit à l'évêque de Pamiers pour qu'il fasse écourter les sonneries de l'église d'Ax les dimanches et jours de fête. Les étrangers se plaignent de ne pouvoir entendre les concerts, tandis que ceux qui logent près de l'église cherchent

788 *Idem* : Arrêté du 24 septembre 1884.

789 *Idem* : Arrêtés du 26 mai 1885, reconduit le 26 juin 1890.

790 AD 31, 2O 42/15 : Cahier des charges pour la ferme de l'hospice du Port pour 1847, 1848 et 1849. 10 novembre 1846.

791 D'après notre échantillon de procès-verbaux dressés au cours de onze années entre 1866 et 1911, AD 31, 4U 4/140-152 (minutes des jugements de simple police) et 4U 4/175-176 (procès-verbaux dressés en 1866 et en 1899).

792 AD 09, 8 M 26/11 : Lettre du préfet d'Ariège au sous-préfet, 21 juillet 1866.

793 AD 09, 2 O 207 : Arrêté municipal de police, 24 juillet 1869.

d'autres logements⁷⁹⁴. Une anecdote semblable se retrouve à Évian, où les bruits de cloches sont critiqués, qu'ils s'agisse de celles des maîtres d'hôtel pour le repas, de celles de l'église ou de celles du couvent. Là aussi, les abattoirs intérieurs sont l'objet de la réprobation des touristes. On projette de déménager les six tueries particulières à l'extérieur de la ville en 1880, ce qui n'est pas réalisé⁷⁹⁵. Tous ces arrêtés, qui s'en prennent avant tout aux nuisances sensibles (sonores, olfactives ou visuelles), liés au confort des touristes et aux réclamations qu'ils ont portées, participent de la formation d'une offre compétitive à Luchon. Ils sont néanmoins souvent réitérés ce qui tendrait à montrer que les pratiques perdurent longtemps encore.

Libérer l'espace public des sollicitations commerciales irrégulières

Les arrêtés cherchent également à réguler la concurrence car les tensions sont fortes pour capter les revenus des touristes. À Ussat en 1839, par exemple, un conflit éclate entre un propriétaire d'hôtel et les hospices de Pamiers, également propriétaires d'une auberge sur place. Les domestiques de l'hôtelier viennent déverser les ordures (entrailles de poulets et de poissons) dans le canal d'amenée d'eau potable de l'hôtel appartenant à l'hospice⁷⁹⁶. À Aulus, on trouve un conflit du même type, que tente de régler un arrêté municipal ou « règlement des bains » qui vise non pas tant les employés que les propriétaires. Il est ainsi interdit au propriétaire du premier des deux établissements « de jeter des ordures sur le passage des baigneurs qui se rendent au second, comme cela a été pratiqué antérieurement.⁷⁹⁷ »

L'espace touristique donne en fait l'impression d'être un espace plein : au cœur des stations, chaque portion de l'espace public peut permettre de capter des revenus. Les promenades semblent donc encombrées de beaucoup de personnes et les municipalités s'efforcent peu à peu, devant les plaintes répétées, de les libérer. Les sollicitations se produisent jusque dans le logement : en 1854, un arrêté interdit aux colporteurs d'aller vendre dans les maisons où logent les touristes sans l'assentiment des propriétaires. Les « étrangers » se sont plaints de la facilité avec laquelle on pouvait s'introduire dans les logements⁷⁹⁸. Cet « espace plein », c'est entre autres l'allée des Bains à Luchon, où Stéphane Liégeard décrit par exemple une foire permanente avec de multiples petites

794 AD 09, 2 O 211 : Lettre du préfet d'Ariège à l'évêque de Pamiers, 6 août 1903.

795 Françoise BREULLAUD-SOTTAS, « Tourisme et préoccupations hygiénistes. Propreté, salubrité et lutte contre les nuisances urbaines : l'exemple d'Evian-les-Bains (1875-1914) », in Marc GIGASE, Cédric HUMAIR et Laurent TISSOT (dir.), *Le tourisme comme facteur de transformations économiques, techniques et sociales (XIX^e-XX^e siècles)*, Neuchâtel, Suisse, Éd. Alphil-Presses universitaires suisses, 2014, p. 198-200.

796 AD 09, 8 M 26/11 : Délibérations de la commission des hospices civils de Pamiers, 1839.

797 AD 09 8 M 23 : Arrêté du maire de la commune d'Aulus, 31 mai 1854. Cet arrêté ne règle rien puisqu'en 1856, Bacqué se plaint à nouveau que le propriétaire du premier établissement empêche les baigneurs d'accéder au sien : AD 09 8 M 23 : Lettre de Jean-Baptiste Bacqué au préfet, 15 décembre 1856.

798 AD 31, 13 M 79 : Arrêté municipal du 8 juillet 1854.

échoppes, une sorte de bazar en plein vent⁷⁹⁹. On trouve aussi des animations de rue, des danseurs, musiciens et saltimbanques comme les Tziganes décrits par *Luchon-Thermal* devant les cafés et restaurants sur les allées d'Étigny⁸⁰⁰. Jean-Bernard Frappé présente également des cartes postales de cireurs de chaussures ou de vendeuses de gâteaux et de guimauves sur ces mêmes allées⁸⁰¹. Cet encombrement provoque des plaintes des commerçants réguliers⁸⁰² et des touristes trop sollicités. En conséquence, Luchon interdit au début de la saison 1890 aux « marchands forains et domiciliés » d'entrer aux Quinconces et de stationner sur les allées d'Étigny et autres promenades⁸⁰³. Les photographes en plein air sont eux aussi l'objet de plaintes notamment parce qu'ils gênent les auditeurs de la musique au parc des Quinconces. Un arrêté est pris contre eux le 6 juillet 1908⁸⁰⁴. Il faut faire place nette au commerce régulier et juguler les sollicitations commerciales de visiteurs qui risquent sinon de se lasser. Là encore, pour les échantillonnages effectués entre 1866 et 1911, les procès-verbaux dressés à l'encontre des revendeurs et marchands ambulants sont nombreux. Ils sont pour près des trois quarts pris en juillet et en août, et pour plus de 90 % au cours des quatre mois de saison.

Un autre groupe occupe l'espace public et pose de graves problèmes de gestion dans les stations : les mendiants. Les plaintes reviennent tout au long du siècle. Dès 1828, faisant suite aux réclamations répétées des visiteurs et des Luchonnais, le sous-préfet de Saint-Gaudens prend un arrêté visant à réglementer, voire organiser, la mendicité. Les plaintes adressées vont :

« contre l'affluence des mendiants qui s'y rendent de tous côtés pendant la saison des eaux, et dont la présence offre le double inconvénient de fatiguer les malades par les importunités continuelles dont ils sont assaillis, et de ravir aux indigents de la commune de Bagnères des aumônes qui devraient leur être plus particulièrement réservées. [...]

Des mendiants de tous les départements voisins et même des provinces espagnoles limitrophes, s'y rendent en foule [...] dans un lieu où se trouvent momentanément rassemblées beaucoup de personnes riches et bienfaites. [...]

Ces mendiants, la plupart couverts des haillons de la misère, et dont plusieurs étalent au regard le spectacle hideux de leurs infirmités et de leurs plaies réelles ou factices, obsèdent sans cesse les étrangers, les poursuivent dans les rues et jusque dans leurs logements, leur obstruent à chaque instant le passage, et pourraient finir par leur faire désertir les eaux de Luchon, au grand préjudice de la ville et de toute sa contrée, pour fréquenter de préférence d'autres établissements thermaux où la mendicité n'est pas tolérée. »

Cette « foule » d'indigents pourrait mettre à mal le succès de Luchon et il faut donc

799 Stéphane LIÉGEARD, *Vingt journées*, op. cit., 1874, p. 3, 15.

800 *Luchon-Thermal*, n° 298, 24 juillet 1898.

801 Jean-Bernard FRAPPÉ, *Autrefois Bagnères-de-Luchon*, Anglet, Atlantica, 2001, p. 322-328.

802 Comme à Ax dans les années 1870 de la part de Jeanne-Marie Rivière, propriétaire des bains du Couloubret, contre les marchands ambulants qui encombrant la promenade du Couloubret et contre le manque de nettoyage public des rues : AD 09, 8 M 24/3 : Lettres de Jeanne-Maire Rivière au préfet d'Ariège, 28 juillet 1873 et 27 juillet 1876.

803 AD 31, 13M 79 : Arrêté du 12 juin 1890.

804 *Idem* : Arrêté du 6 juillet 1908.

distinguer les bons des mauvais pauvres⁸⁰⁵ : « l'humanité » réclame de secourir le mieux possible les « indigents de la localité ou ceux que des motifs de santé régulièrement constatés amènent aux eaux de Bagnères-de-Luchon. » Le sous préfet arrête ainsi qu'« aucun individu valide ou étranger au département ne pourra se livrer à la mendicité dans la commune de Bagnères-de-Luchon. » Cette interdiction est valable, aussi, pour les habitants du canton. Les mendiants espagnols doivent être repoussés à la frontière par la gendarmerie et écroués en cas de récidive⁸⁰⁶. Pour les indigents luchonnais, le secours devra se faire « autant que possible » à domicile *via* le bureau de bienfaisance auquel les touristes doivent préférentiellement accorder leurs dons, plutôt qu'aux mendiants dans la rue. En réalité, les plaintes envers les mendiants reviennent constamment, sans qu'il soit possible de dire si cette obsession est fondée. En 1858, Taine remarque que « les mendiants pullulent » en vallée d'Ossau, et que de toute façon « il en est ainsi dans toutes les Pyrénées.⁸⁰⁷ » Garrigou recommande en 1874 que ces pauvres, qui attristent la vue, soient tous accueillis dans une maison spécialisée « pour les empêcher d'encombrer les portes des maisons et les alentours des réunions sur les allées ou sur les Quinconces. »⁸⁰⁸ En 1875, le maire de Luchon se plaint de la présence de mendiants espagnols dans la station et demande au procureur de Saint-Gaudens les moyens d'agir. En 1889, suite à une circulaire ministérielle, le secrétariat de la mairie demande par lettre au commissaire de police de la ville « d'exercer une surveillance soutenue sur les mendiants et les vagabonds qui donnent lieu à des plaintes fréquentes de la part des étrangers »⁸⁰⁹. Quelques jours plus tard, Jules Prével, contributeur du *Figaro* et habitué de Luchon, loue la qualité de la saison luchonnaise, mais émet un regret :

« Je ne vois qu'une seule ombre à ce tableau enchanteur : la mendicité. Vous ne pouvez pas faire un pas sur une promenade quelconque sans être assaillis par d'insupportables quémandeurs de tout sexe et de tout âge. [...] Et dire que le maire et ses conseillers ne font rien pour épargner aux étrangers la vue de cette plaie ! [...] Un coup de balais, s'il vous plaît ?⁸¹⁰ ».

Avant de rectifier dix jours plus tard :

« je commence par rendre justice à l'administration municipale qui fait ici la pluie et le beau temps [...]. Donc, après les plaintes des étrangers et les réclamations des journalistes, M. le maire, les adjoints et les conseillers municipaux de Luchon ont donné le coup de balai que nous demandions, et les grandes voies ont été débarrassées des groupes de mendiants qui importunaient tout le monde.⁸¹¹ »

805 Souci récurrent des économistes du XIX^e siècle : Christian TOPALOV, *Naissance du chômeur (1880-1910)*, Paris, A. Michel, 1994.

806 AD 31, 5 M 45 : Arrêté du sous-préfet de Saint-Gaudens sur la mendicité à Luchon, 10 juin 1828.

807 Hippolyte TAINE, *Voyage aux Pyrénées*, Paris, L. Hachette, 1858, 2e éd., p. 132-133.

808 Félix GARRIGOU, *Passé, présent et avenir de Luchon*, Paris, Masson, 1874, p. 35.

809 AM Luchon, 1 I 5 : Lettre du parquet de Saint-Gaudens au maire de Luchon, 17 janvier 1875 ; Lettre du secrétariat de la mairie de Luchon au commissaire de police, 5 août 1889, suite à la circulaire ministérielle du 29 juin 1889 sur la répression de la mendicité et du vagabondage.

810 Jules PRÉVEL, courrier depuis Luchon dans *Le Figaro*, 14 août 1889.

Malgré ces « coups de balai » ponctuels, les mendiants font partie du paysage commun des stations du XIX^e siècle. Au début du XX^e siècle, ils sont représentés sur des cartes postales, en particulier les infirmes.

Le maintien de l'ordre

Cet effort réglementaire qui vise à discipliner les populations présentes à Luchon pour l'agrément des touristes est accompagné d'une forte présence policière⁸¹². La présence policière est longtemps justifiée par l'afflux d'une forte population saisonnière. Dans les années 1830, le ministère de l'Intérieur rappelle la nécessité de « faire surveiller avec soin » la « conduite » des visiteurs des villes d'eaux, « leurs relations, l'esprit qu'ils manifestent, les réunions qu'ils pourraient former ; empêcher tous les jeux prohibés ; prévenir tout ce qui pourrait porter atteinte à l'ordre public et [...] rendre un compte exact par de fréquents rapports des résultats [des] surveillances.⁸¹³ » Cet objectif, sans être abandonné, semble ensuite passer derrière la protection des visiteurs. En fin de siècle, les effectifs policiers correspondent, à ce qu'on trouve dans les sous-préfectures de Saint-Gaudens et de Muret : quatre à cinq agents de police et un commissaire, deux brigades de gendarmerie soit dix hommes et trois à cinq gardes champêtres⁸¹⁴. Globalement, le nombre de ces fonctionnaires passe de treize en 1865 et en 1872, à vingt en 1896 et à dix-huit en 1911. À ces forces de surveillance et de maintien de l'ordre s'ajoutent les douaniers et les forestiers, qui ne sont pas présents dans les sous-préfectures et qui assument aussi des tâches de surveillance et de répression. On recense seize douaniers en 1865, dix en 1896 et en 1911. Des années 1880 aux années 1910, le cantonnement forestier de Bagnères-de-Luchon dispose, lui, d'une vingtaine de gardes⁸¹⁵. Tous n'habitent pas à Luchon puisque les forêts du cantonnement ne sont pas limitées au territoire de la station, mais huit sont tout de même recensés à Luchon en 1865, quatorze en 1896 et neuf en 1911. La densité totale des forces de l'ordre par rapport au nombre d'habitants de la commune est ainsi de 9 ‰ en 1865, de 12 ‰ en 1896 et de 11 ‰ en 1911, ce qui représente un quadrillage serré.

811 Jules PRÉVEL, courrier depuis Luchon dans *Le Figaro*, 25 août 1889.

812 Au Mont-Dore dans la première moitié du XIX^e siècle, une brigade de gendarmerie est imposée par la préfecture pendant la saison des eaux. La commune est déchargée de la gestion de la police parce qu'elle ne serait pas assez répressive envers les curistes dont elle dépend, et trop tolérante envers ses administrés : cf. Olivier FAURE, « Le Mont-Dore au début du XIX^e siècle : du village à la station thermale », in COLL., *Villes d'eaux. Histoire du thermalisme*, op. cit., 1994, p. 177-188, p. 185.

813 AD 09, 220 EDT/I 20 : Lettres du préfet de l'Ariège au maire d'Aix, mai 1832, 15 mai 1833, 15 mai 1834.

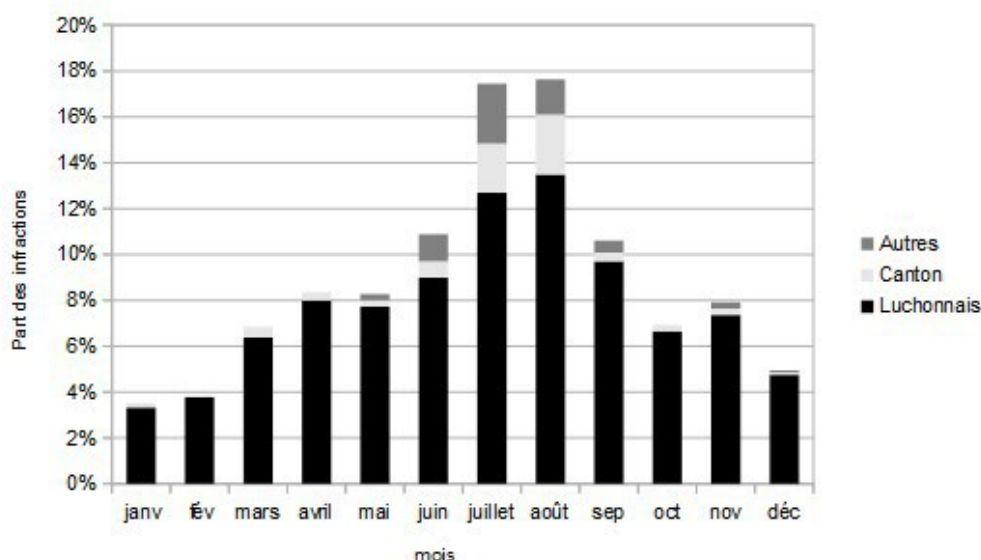
814 Deux brigades de gendarmerie sont mentionnées à partir de 1884 dans l'*Annuaire de la Haute-Garonne* de Privat. Pour le reste nous nous référons aux listes nominatives de 1865, de 1896 et de 1911 ainsi qu'au dénombrement de 1872 (cf. AD 31, 6 M 229, 2 Mi 1134, 2 Mi 1163).

815 D'après *Annuaire de la Haute-Garonne*, Toulouse, Privat, 1880-1914.

Si on comprend aisément pourquoi forestiers et douaniers sont aussi nombreux à Luchon (commune forestière et frontalière), la présence d'autant de policiers et gendarmes ne peut se comprendre que par la fréquentation saisonnière. Les deux brigades de gendarmerie luchonnaises sont à pied alors que les sous-préfectures en comptent au moins une à cheval. Le rayon et la capacité d'intervention de deux brigades à pied dans un canton étendu, en montagne, est assez limitée. L'étude des procès-verbaux pour contravention, qui témoignent de l'action la plus quotidienne des forces de l'ordre, montrent que la présence policière est avant tout tournée vers la population locale. Ces p.-v. sont dressés dans le canton par les gardes champêtres, les gendarmes et les policiers. Ils sont suivis d'audiences à la justice de paix de Luchon⁸¹⁶. Les différents registres et liasses de procès-verbaux donnent de cent vingt à deux cent cinquante infractions commises chaque année dans le canton de Luchon, avec une tendance à la baisse au tournant du XX^e siècle. En classant les infractions selon le lieu où elles ont été commises (à Luchon ou dans le reste du canton) et selon l'origine des auteurs (de Luchon, du canton, d'ailleurs), on peut concrètement voir qui est concerné par la surveillance. Chaque minute de jugement de simple police mentionne le lieu mais aussi la date du procès-verbal ; c'est ce dont nous nous sommes servi pour établir des statistiques mensuelles d'infractions commises à Luchon. Globalement, entre 1866 et 1911, les quatre mois de saison thermale concentrent 56 % des infractions. Les mois d'hiver sont au contraire ceux de plus faible activité. Le diagramme suivant présente schématiquement ces résultats en précisant l'origine des auteurs⁸¹⁷.

816 Les infractions relevées par les gardes forestiers sont jugées au tribunal d'instance de Saint-Gaudens plutôt qu'en justice de paix. Les registres des minutes de jugements de simple police ont fait l'objet d'un récent – et excellent – classement aux AD 31. Pour Luchon, tous les registres entre 1808 et 1959 sont conservés (4U 4/...). Nous avons donc consulté les registres des minutes de jugements de simple police à intervalles plus ou moins régulières, pour les années où il y a eu un recensement de la population et quelques dates annexes lorsque le volume de p.-v. variait fortement d'une année à l'autre (début des années 1870, 1881, 1889, 1891, 1901, 1908, 1911). Références des registres utilisés : Minutes des jugements de simple police de 1870 : 4U 4/140 et 4/141 pour avoir connaissance des jugements en 1871 de p.-v. dressés en 1870. 1872, 1873 : 4U 4/171. 1881 : 4U 4/ 143 et 144. 1889 : 4U 4/147. 1891 : 4U 4/148. 1901 : 4U 4/150. 1908, 1911 : 4U 4/152. Des infractions commises en fin d'année pouvant être jugées l'année d'après, nous avons à chaque fois consulté le registre de minutes de l'année suivante pour avoir les statistiques les plus exactes possibles. Nous avons aussi consulté directement quelques liasses récemment classées contenant l'ensemble des p.-v. dressés dans l'année (sauf pertes) : 1866, 1899 et 1914. Il s'agissait de vérifier que les affaires jugées en justice de paix sont bien représentatives de l'ensemble des contraventions constatées par les gardes champêtres, les policiers et les gendarmes – et c'est bien le cas. Les procès-verbaux, conservés aux AD 31 et regroupés par canton, ont été la plupart du temps classés et en grande partie éliminés en raison de la place qu'ils prenaient. Ponctuellement, des liasses ont été laissées complètes, c'est normalement le cas de toutes les années terminant par 9 (sauf pour 1869, 1879, 1889 et 1909), ainsi qu'en 1866 et en 1914. Références : 1866 : 4U 4/175. 1899 : 4U 4/176. 1914 : 4U 4/190.

817 Les statistiques ne couvrent pas les quarante-six années de 1866 à 1911 mais portent seulement sur notre échantillon de onze années (1866, 1870, 1872, 1873, 1881, 1889, 1891, 1899, 1901, 1908 et 1911).



Procès-verbaux pour infraction dressés à Luchon par mois (sur la période 1866-1911)⁸¹⁸

Les variations seraient beaucoup moins marquées sans les non-Luchonnais, c'est-à-dire les habitants du canton et ceux venant de l'extérieur. 94 % des infractions commises à Luchon par ces derniers le sont entre juin et septembre. Cette statistique met en exergue l'afflux estival de travailleurs saisonniers à Luchon : on trouve parmi ces auteurs d'infractions non-Luchonnais des commerçants (dont un Italien en 1908 faisant la saison d'été à Luchon et la saison d'hiver à Hyères), des garçons de café, des cochers, des voituriers, mais aussi des marchands ambulants (surtout originaires de l'arrondissement de Saint-Gaudens) et une somme de travailleurs de petits métiers comme les loueurs et loueuses d'ânes (surtout originaires de la commune limitrophe de Saint-Mamet) ou encore un cultivateur venu de l'Aude tenir des parties de jeux de hasard sur la voie publique⁸¹⁹. Ces étrangers au canton pourraient aussi être les touristes : les procès-verbaux mentionnant les professions des personnes incriminées, on peut cerner avec une assez grande certitude la raison de leur passage à Luchon, compte tenu de l'élitisme du tourisme. Sur les onze années prises en échantillon et mille cent quarante procès-verbaux dressés à Luchon, seuls cinq ont été dressés contre des touristes, soit, à peine, 0,5 % de l'ensemble. C'est infime et permet de conclure que la présence policière assure avant tout la normalisation sociale et la sécurité des touristes.

Que sanctionne-t-on à Luchon ? Dans le reste du canton, on note aussi une montée des

⁸¹⁸ Diagramme réalisé par nos soins à partir d'un échantillon de 1 112 procès-verbaux.

⁸¹⁹ Pour l'agriculteur, cf. AD 31, 4 U 4/140 : Minute des jugements de simple police pour un p.-v. dressé le 14 juillet 1870.

infractions pendant les mois d'été, mais si l'on prend l'exemple de 1881⁸²⁰, sur les mois de juin, juillet, août et septembre, près de neuf infractions sur dix (56/64) sont des délits de pacage. À Luchon rien de tel, malgré les troupeaux et les grandes estives. Sur les soixante-sept p.-v. dressés pendant ces quatre mois en 1881, seuls sept (10 % environ) sont des délits de pacage. Sur l'ensemble des années étudiées entre 1866 et 1911, les contraventions pour pacage représentent 10 % des infractions commises entre le 1^{er} juin et le 30 septembre, et 17 % des infractions tous mois confondus : ces délits sont relativement moins nombreux pendant l'été, en pleine saison d'utilisation des estives, que le reste de l'année. L'essentiel des infractions pendant la saison dans la station concerne des problèmes de stationnement⁸²¹, de vitesse excessive, toujours sur les promenades du quartier thermal (à cheval ou en voiture attelée), de tapage diurne ou nocturne (ceux qui chantent « à tue-tête »), des marchands ambulants (11 % des p.-v. dressés pendant la saison entre 1866 et 1911 le sont contre eux alors qu'il n'y en a quasiment aucun le reste de l'année). Les procès-verbaux dressés au sujet d'odeurs ou de dépôts d'ordure sont relativement plus nombreux entre juin et septembre que le reste de l'année, tout comme ceux qui concernent la divagation d'animaux dans les rues (moutons, cochons et animaux de basse-cour). Il y a également des p.-v. dressés directement pour protéger les visiteurs, contre le « harcèlement » dont ils sont victimes (7,2 % des p.-v. estivaux) à cause des « pisteurs » notamment (ceux qui sont chargés par les hôteliers de démarcher les touristes à leur arrivée dans la station ou même dans le train).

Les forces de police assurent donc la protection des visiteurs contre les individus attirés par leur argent et assument concrètement la mission disciplinaire à l'égard des travailleurs saisonniers et des populations locales. Bien sûr, la discipline est incomplète, les règlements jamais véritablement appliqués. Les pratiques de détournement ne sont pas non plus à négliger, et les hiérarchies entre touristes et autochtones peuvent être plus souples en pratique qu'en théorie. Mais comme dans l'industrie, pour laquelle « la quête d'une main-d'œuvre disciplinée et obéissante est devenue un leitmotiv du discours des fabricants, un rêve et un horizon qui traverse tout le siècle en dépit des difficultés pour les réaliser en pratique⁸²² », l'ambition disciplinaire est manifeste dans les stations et se renforce au cours du siècle. Les patrons d'établissements thermaux et de casinos, les hôteliers, les municipalités, les préfetures, mais aussi les touristes, les alpinistes-excursionnistes et leurs associations comme le CAF partagent cette volonté d'ordonnancement social qui caractérise le XIX^e siècle. Il s'agit bien du versant social de l'aménagement, qui, dans un secteur touristique de plus en

820 AD 31, 4 U 4/143.

821 AD 31, 4 U 4/176 : Parmi les problèmes de stationnement on peut noter le procès-verbal, amusant mais non représentatif, dressé à l'encontre de J.-B. Dusastre le 1^{er} juillet 1899 pour avoir fait stationner vers 8h30 du matin un troupeau de chèvres sur les bords des allées d'Étigny.

822 Emmanuel FUREIX et François JARRIGE, *La modernité désenchantée*, op. cit., 2015, p. 85.

plus concurrentiel, est indispensable pour satisfaire les clients qui, sinon, iront ailleurs.

III. Professionnaliser : l'exemple des guides

Les guides tiennent une place à part et en même temps symptomatique dans le processus disciplinaire qui traverse les stations touristiques du XIX^e siècle. Ils sont en effet ces « autochtones » avec lesquels les contacts sont potentiellement les plus intenses, parce qu'ils sont des intermédiaires indispensables jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale pour découvrir la montagne. Ils tiennent aussi une place centrale dans l'imaginaire des stations. Leur activité, enfin, comme de nombreuses autres en saison, ne répond pas aux principes de la professionnalisation : elle est au cœur du système pluriactif que nous avons déjà eu l'occasion de décrire. À partir du deuxième tiers du XIX^e siècle, un effort particulier est fait dans les stations pour améliorer le service de ces guides, avant que les associations touristiques ne prennent ce chantier en main en fin de siècle⁸²³. Concernant les guides, l'exemple le plus connu est celui de Chamonix, qui n'est cependant pas représentatif de cette activité. La Compagnie des guides, créée dès 1823, s'impose en effet comme une organisation collective qui permet au groupe de défendre par lui-même ses prérogatives et sa conception du métier : mise en place du tour de rôle contre le libre choix par les touristes afin de garantir des revenus à tous les guides, « masse » pour financer l'activité de la compagnie et servir de caisse de secours mutuels, défense de l'exclusivité d'exercice sur le territoire de Chamonix, défense de prix rémunérateurs, contrôle des aménagements en montagne. Cette organisation, qui reconduit certains principes de l'exploitation paysanne du terroir montagnard, est de plus en plus critiquée par les touristes. En fin de siècle, la préfecture et les sociétés d'alpinisme s'associent pour faire tomber le monopole de la compagnie des guides sur leurs montagnes⁸²⁴. Ailleurs, les « compagnies » de guides sont avant tout des créations municipales qui visent à améliorer le service rendu, à protéger les touristes de guides défaillants et des négociations interindividuelles sur les prix. Entre admiration pour leur pittoresque et leurs capacités « innées », et mépris pour des serviteurs qui manquent de compétences, l'histoire des guides est révélatrice des rapports noués

823 Sur l'histoire des guides et de leur professionnalisation : Françoise LOUX, *Guides de montagne. Mémoire et passions*, Grenoble, France, Didier-Richard, 1988 ; Philippe BOURDEAU, « Le touriste et son guide : la relation guide-client dans la littérature alpine et la réglementation professionnelle des XIX^e et XX^e siècles », *Revue de géographie alpine*, 1991, vol. 79, n° 4, p. 89-104 ; Laurent TISSOT, « Du touriste au guide de montagne : la question de l'identité alpine (1850-1920) », in Daniel-Jacques GRANGE (dir.), *L'espace alpin et la modernité. Bilans et perspectives au tournant du siècle*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2002, p. 289-300 ; une étude complète qui n'oublie pas les Pyrénées : Renaud de BELLEFON, *Histoire des guides de montagne. Alpes et Pyrénées (1760-1980)*, Bayonne, Toulouse, Cairn Milan, 2003 ; Rozenn MARTINOIA, « Du "serviteur" au "seigneur". Une relecture historique de la domination guide-client, au prisme de l'institutionnalisation du métier », in Michaël ATTALI (dir.), *L'ENSA à la conquête des sommets. La montagne sur les voies de l'excellence*, Grenoble, PUG, 2015, p. 125-146 ; Renaud de BELLEFON et Steve HAGIMONT, « De la montagne paysanne à la montagne sportive et professionnelle. Des Pyrénées aux Alpes (fin du XIX^e siècle-années 1960), in Michaël ATTALI (dir.), *L'ENSA à la conquête des sommets. La montagne sur les voies de l'excellence*, Grenoble, PUG, 2015, p. 283-304.

824 Outre les références précédentes, on peut aussi se reporter à Bernard DEBARBIEUX, *Chamonix-Mont-Blanc (1860-2000). Les coulisses de l'aménagement*, Saint-Gervais, Édimontagne, 2001, p. 29-38 et 63-69.

entre les touristes et les populations locales, avec comme intermédiaire les municipalités.

1. Un rapport inégalitaire, entre admiration et mépris

Le rapport des touristes aux guides est en effet ambivalent : d'un côté ils sont vus comme les montagnards typiques, personnages pittoresques que l'on aime rencontrer et raconter, et de l'autre comme des serviteurs, souvent incompetents. Quoiqu'il en soit, au XIX^e siècle, le rapport entre guide et client n'est pas égalitaire. L'essentiel des métiers du tourisme, hormis ceux, plus prestigieux, de médecins, de pharmaciens, d'hôteliers ou de logeurs, sont des métiers de service qui offrent des conditions proches de la domesticité, et les guides n'y échappent pas. Renaud de Bellefon montre bien qu'au XIX^e siècle, « pour le touriste ou l'alpiniste, bourgeois habitués à être régulièrement servis, le guide et le porteur sont, malgré leurs compétences techniques, de véritables domestiques.⁸²⁵ » Le guide ne dirige pas les courses en montagnes : il porte et oriente selon la demande faite par le client. S'il y a sans aucun doute quant au prestige à servir les grands du monde, ce qui rend cette position subalterne plus acceptable⁸²⁶, ceux-ci ne sont que les exceptions parmi la masse de touristes issus des classes moyennes et supérieures, sans renom particulier et dont la distinction passe par l'imposition de relations hiérarchiques fortes⁸²⁷. Les relations entre guides et touristes excèdent rarement le temps d'une excursion et les cas où une familiarité voire une amitié s'est établie entre quelques guides renommés et leurs clients ne doivent pas faire illusion. Les différences de conditions sociales restent déterminantes et pendant tout le XIX^e siècle les guides sont tenus à distance par leurs clients⁸²⁸.

Le pittoresque des guides

Quelques textes évoquent concrètement comment l'admiration se mêle à l'inégalité dans le rapport noué entre le guide et son client. En 1843, Nérée Boubée donne une recommandation, que nous n'avons pas rencontrée ailleurs : ne pas être hautain avec son guide. Sinon, le touriste perdra « ces causeries familières dans lesquelles l'homme des villes apprend tant de l'homme de la montagne ; plus de ces récits de chasse qui abrègent le route, de ces traditions populaires qui la poétisent, de ces milles petits soins qui la rendent facile.⁸²⁹ » Il faut donc faire « votre camarade de votre guide, et soyez tranquille, car pour cela il ne croira ni que vous vous soyez abaissé jusqu'à lui,

825 Renaud de BELLEFON, *Histoire des guides*, op. cit., p. 343.

826 Michel CHADEFAUD, *Aux origines du tourisme*, op. cit., 1988, p. 843-844.

827 Sur les modes de vie bourgeois : Jürgen KOCKA, Dominique TASSEL et Jean-Pierre BARDOS (dir.) *Les bourgeoisies européennes au XIX^e siècle*, Paris, Belin, 1996.

828 Renaud de BELLEFON, *Histoire des guides*, op. cit., 2003, p. 339, 346.

829 Nérée BOUBÉE, *Bains et courses de Luchon*, op. cit., 1843, p. 33-34.

ni que vous l'ayez élevé jusqu'à vous »⁸³⁰. En traitant sans excès d'autorité le guide, on peut bénéficier d'un service plus complet, sans que la hiérarchie ne soit remise en cause. Pour Ernest Lambron et Toussaint Lezat, les guides à pied « ne voient pas en vous, à l'exemple des loueurs de chevaux et des conducteurs de voiture, des maîtres qu'ils doivent guider [...] ; il se regardent avec raison comme chargés de votre existence [...], ils vous soignent comme un précieux trésor confié à leur honneur de montagnard.⁸³¹ » Le rapport d'autorité est bien maintenu mais parfaitement intériorisée pour rendre un service dévoué.

Le guide est une figure du courage montagnard et de l'attachement à sa terre natale, dont les connaissances sont profondément ancrées dans l'espace local, dans ce territoire du quotidien qui vit dans son corps et dans sa pensée :

« Sa vallée le voit naître et mourir. Habitué aux spectacles grandioses, il ne s'en émeut pas ; il regarde les précipices sans avoir le vertige et il ne daigne même pas prêter l'oreille aux grandes voix de la cascade ; mais excitez son patriotisme ; parlez-lui des beautés des paysages pyrénéens, et il ne manquera pas d'appeler votre attention sur le moindre objet qui puisse le mériter.⁸³² »

Ces guides deviennent même des héros de feuilletons de la presse quotidienne. Ainsi dans le roman *Fleur des neiges*, publié dans le *Petit Journal* en 1894, les guides incarnent des êtres simples, valeureux et vertueux, des sortes de chevaliers modernes. Le plus amusant est que la romancière utilise leurs vrais noms : « Barthélémy Courège, le guide si intelligent de M. Maurice Gourdon et Baptiste Cier et Barrau, celui du comte Russell, et Haurillon, et tout, et tous ! » Barthélémy Courège, ce guide de carte postale dont la statue de cire est présentée à l'exposition universelle de Paris en 1900, dialogue d'ailleurs avec les autres protagonistes⁸³³.

Les guides apportent au pittoresque des lieux et l'on peut aller jusqu'à mettre en spectacle leurs qualités physiques et leur aptitude au service. En 1858, Alfred Tonnelé rapporte que les courses de chevaux données à Luchon sont introduites par des courses de guides : pieds nus pour la plupart, ils doivent gravir le plus vite possible la montagne de Montauban⁸³⁴. En 1866, cette course fait 800 m de long et se termine par des rochers à gravir. Le directeur de l'hôtel Bonnemaison organise également des courses de guides à chevaux, qui perdurent dans les décennies suivantes en prologues des courses sur l'hippodrome de Moustajou⁸³⁵. En fin de siècle, les guides entrent au cœur

830 *Idem*, p. 35.

831 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées*, *op. cit.*, 1864, vol. 2, p. 877.

832 J. ORSAT, « Causerie. Le Guide luchonnais », *Revue de Luchon*, n° 4, 1^{er} juillet 1866.

833 Paul d'AIGREMONT [de son vrai nom : Jeanne-Thérèse Ninous], « Fleur des neiges », *Le Petit Journal*, 19 juillet 1894. Sur l'exposition universelle : *Luchon-Thermal*, 16 février 1900.

834 Alfred TONNELLÉ, *Trois mois*, *op. cit.*, 1859, p. 64-65.

835 Ernest TIMORÉE, « Chronique locale », *Revue de Luchon*, n° 4, 1^{er} et 26 juillet 1866.

de l'iconographie touristique pyrénéenne, au cœur des compositions paysagères. La célèbre affiche ferroviaire d'Alfons Muchia⁸³⁶, le maître de l'art nouveau, en témoigne. Les guides font partie du spectacle de la villégiature : leur prestance est célébrée lors des nombreuses « *fantasia* » sur les allées du quartier thermal lors desquelles les guides défilent en uniforme. Ils incarnent alors « le » montagnard, porteur d'une tradition ancestrale, vigoureux et habile par nature, qui défile au pas cadencé, en musique et rythmé de claquements de fouets, dans un spectacle qui prend des tours de folklore⁸³⁷ :

« [il y a] dans ces nuances de ton [...] quelque regain de vieille chanson gasconne qui étonne d'abord et charme ensuite [...]. C'est une fête, ce sont les couleurs, les voix, les jeux légués par les ancêtres et perpétués d'âge en âge sous le patronage de la vieille bannière brodée par des mains qui ne sont plus bénies par le vieux prêtre de la cité »⁸³⁸.

Tout cela n'est pas évoqué comme un archaïsme « démodé » mais comme la preuve d'une « vieille » culture conservée et perpétuée à Luchon (dans le récit que donne le Baron de Nervo, les enfants de la ville précèdent les vieux tambours, symbolisant la transmission entre générations des traditions). Les guides ont donc une fonction symbolique au sein des stations qui dépasse leur activité première : ils représentent le montagnard immuable – et discipliné. Mettant en scène le montagnard et ses traditions (avec un costume qui remonte, au mieux, aux années 1850), leurs défilés sont aussi un spectacle martial qui donne à voir, comme les parades militaires, une discipline parfaitement intégrée :

« Vous parlerai-je de la retraite des guides ? On l'a déjà vue, on la revoit toujours avec plaisir. Savez-vous pourquoi ? C'est que par la pensée nous transformons ces cavaliers montagnards en beaux soldats, dragons ou chasseurs, hardis et bien campés sur la selle, maniant le sabre avec la *maestra* qu'ils apportent à manier le fouet, et, chauvinisme à part, nous nous disons que le pays, au jour du danger, trouverait là de bons et braves défenseurs, aussi bien que dans les guides à pied, trapus robustes, à l'œil vif que nul danger n'effraye, que nulle fatigue ne rebute.⁸³⁹ »

Ces défilés présentent au regard des touristes un indigène qui a compris, en conservant ce qu'il faut d'« exotisme », les nécessités de l'ordre⁸⁴⁰. Pour reprendre la formule de Michel Foucault à propos des réformes de l'armée au XVIII^e siècle, à Luchon, avec les guides, on a « chassé le

836 « Luchon. Reine des Pyrénées », 1895.

837 C'est ce que devient ensuite ce défilé, que l'on maintient jusque dans les années 1930 alors qu'il n'y a plus de guides en exercice : GORSSE Pierre de, *Bagnères-de-Luchon*, Hossegor, D. Chabas, Villes du Sud-Ouest, 1935, p. 57-58 alors même qu'il n'y a quasiment plus de guides à Luchon.

838 Baron de NERVO, « La retraite aux flambeaux des guides de Luchon », *Bulletin de l'Association pyrénéenne de Luchon*, n° 1, Bagnères-de-Luchon, Sarthe, 1889, extrait p. 70-71.

839 *Luchon-Thermal*, n° 391, 25 juillet 1901. Les cartes postales représentant ces défilés de guides sont à ce titre édifiantes : on croirait au premier abord une parade militaire : la marche est cadencée, le bâton ferré porté comme un fusil, les costumes sont parfaitement homogènes.

840 Ces fantasias ne sont pas sans évoquer les propos de Foucault sur les parades militaires, où le pouvoir serait incarné par les touristes : « La discipline [...] à son propre type de cérémonie. Ce n'est pas le triomphe, c'est la revue, c'est la « parade », forme fastueuse de l'examen. Les « sujets » y sont offerts comme « objets » à l'observation d'un pouvoir qui ne manifeste que par son seul regard. » Michel FOUCAULT, *Surveiller et punir, op. cit.*, 1975, p. 220.

paysan » dans tout ce qu'il avait d'incompatible avec les rigueurs d'une économie de service. Mais en lui donnant « l'air du soldat », on a veillé à lui conserver l'apparence, uniformisée, du montagnard.

Un serviteur insuffisant

S'il est une figure romantique qui symbolise le montagnard, ce guide discipliné et folklorisé est aussi critiqué, moqué, et les mises en scène accroissent ces diatribes. Les critiques sont précoces. Arbanère raconte ses difficultés avec Pierre Barrau, guide luchonnais qu'il engage pour une course en 1823 et qui illustre l'« entêtement » de ces personnages⁸⁴¹. Arbanère se dit « attristé mais non surpris », lorsqu'il apprend « que cet infortuné, guidant au sommet de la Maladetta deux ingénieurs des mines, avait été englouti le 10 août 1824 dans une crevasse du glacier. Les circonstances de la relation prouvent qu'il manqua de discernement et de prudence.⁸⁴² » Dans leur généralité, les guides de Luchon « ne sont bons, la plupart, qu'à être des bêtes de somme dans les courses », ils sont très inférieurs à ceux de Barèges et c'est le seul avantage de cette dernière station⁸⁴³. En 1874, un article du *Figaro* décrivant la vie mondaine à Luchon se moque des guides, de leur attitude et de leur costume :

« La plupart des guides de Luchon sont grotesques. Ils sont loin d'avoir pris modèle sur les montagnards solides et agiles de Chamounix [*sic*] et de la Suisse. Ce sont des guides cavalcadours qui ne vous accompagnent qu'à cheval, en costume d'opéra-comique.⁸⁴⁴ »

Les guides-livres portent généralement des jugements péjoratifs sur les guides pyrénéens, comme le guide Joanne en 1882 :

« Malheureusement, les bons guides sont rares dans les Pyrénées ; la plupart des hommes qui prennent ce titre ne connaissent guère que la vallée, et encore la connaissent-ils assez mal. En outre, ils sont presque tous loueurs de chevaux, et, pour ne pas se fatiguer, ils refusent d'aller à pied ; ils vous forcent à prendre un cheval [...]. À peine s'ils daignent attacher votre bagage sur la croupe de leur monture ; le plus souvent ils vous en incommode. »

L'ouvrage conseille donc de se passer des guides pour les simples excursions autour des villes d'eaux. Sur le cas précis des nombreux guides luchonnais, les propos rappellent ceux du *Figaro* : « La plupart sont des loueurs de chevaux et des écuyers cavalcadours qui ne savent pas marcher et qui ne connaissent pas les montagnes.⁸⁴⁵ » Des propos similaires se retrouvent en 1901 dans le guide Baedeker :

841 Étienne-Gabriel ARBANÈRE, *Tableau des Pyrénées*, op. cit., 1828, p. 175-176. On retrouvait se reproche chez Ramond en 1789 à propos de son guide d'Oô.

842 *Idem*, p. 177.

843 *Idem*, p. 316.

844 « Paris en voyage. La vie luchonnaise », *Le Figaro*, 1^{er} août 1874.

845 Paul JOANNE, *Les Pyrénées*, Paris, Hachette, 1882, p. 567.

« Malheureusement, les bons guides sont rares. [...] La plupart des guides des Pyrénées ne sont [...] guère que des loueurs de chevaux, des ordonnateurs de cavalcades qui refusent d'aller à pied et vous font payer leur monture, la meilleure.⁸⁴⁶ »

À Luchon, « la plupart des "guides" ne sont que des loueurs de chevaux ou des conducteurs pour les parties à cheval, des "chevaliers du fouet" »⁸⁴⁷. Les parades, animation urbaine appréciée, portent donc le discrédit sur les capacités des guides à mener des courses de montagne.

2. Les réglementations municipales du métier de guide

Les services rendus par les guides sont insuffisants : les communes ont pourtant très tôt cherché à réglementer l'activité des guides, comme pour les thermes, afin de garantir leur prestations, de sécuriser les courses et de diminuer l'espace de négociation tarifaire en fixant les prix par personne, par cheval, par course et par jour. Dans ce processus réglementaire, en dehors du cas, unique, de la Compagnie des guides de Chamonix, les Pyrénées semblent pionnières. Il s'agit avant tout de protéger les visiteurs d'éventuels abus de la part des guides. On connaît une première tentative de régulation du métier de guide dans le Valais en 1807 qui subordonne l'exercice du métier de guide à une moralité irréprochable⁸⁴⁸. Le canton de Berne institue, plus tard, en 1856 un règlement pour les guides et porteurs, mais sans examen, l'origine montagnarde suffit⁸⁴⁹. Dans les Pyrénées, après les règlements de porteurs de Barèges (1833) et Luchon (1837), c'est Cauterets qui reprend le mouvement pour les guides. Le premier arrêté réglementant la profession dont on a gardé la trace dans cette station date de 1845. Il répartit les guides en deux classes : la première regroupe douze guides, recommandés pour les courses de haute montagne, la deuxième en compte seize. Tous doivent avoir une plaque métallique visible sur le vêtement qui indique leur classe⁸⁵⁰. Ce règlement semble en fait plus ancien car dès 1843, Nérée Boubée, l'un des agents du transfert de modèles touristiques, vante l'initiative de la municipalité de Cauterets :

« À Cauterets l'administration municipale a établi deux classes parmi les guides. Les guides de première classe ont seul droit d'accompagner les étrangers dans certaines courses désignées et reconnues comme les plus difficiles. Les guides de seconde classe ne peuvent s'engager que pour certaines courses dont on a dressé et affiché la liste. Cette mesure me paraît sage et mériterait d'être partout adoptée.⁸⁵¹ »

Et Boubée, passeur d'innovations, propose d'étendre la réforme aux guides de Luchon. En

846 Karl BAEDEKER, *Le Sud-Ouest de la France de la Loire à la frontière d'Espagne. Manuel du voyageur*, 7e éd., Leipzig, Paris, K. Baedeker, P. Ollendorff, 1901, p. XXVII.

847 *Idem*, p. 342.

848 Laurent TISSOT, « Guides de montagne et moniteurs de ski en Suisse. Les difficultés d'une reconnaissance (début du XIX^e siècle à nos jours) », in Michaël ATTALI (dir.), *L'ENSA à la conquête des sommets. La montagne sur les voies de l'excellence*, Grenoble, PUG, 2015, p. 105-124, p. 109.

849 *Idem*, p. 110.

850 Richard LAUDINAS, *Cauterets*, *op. cit.*, 2015, p. 241-243.

851 Nérée BOUBÉE, *Bains et courses de Luchon*, *op. cit.*, 1843, p. 33.

effet, si ceux-ci, « à très peu d'exceptions près, méritent pleine confiance sous le rapport de leur moralité [...] il en est plusieurs qui ne connaissent qu'imparfaitement les montagnes du pays et qui ne sont nullement pénétrés des exigences et des difficultés de leur utile profession. » Boubée ajoute au modèle cauterésien la proposition du médecin et chimiste luchonnais Fontan « d'instituer à Luchon un cours d'instruction spécial pour les guides » qui viserait à apprendre aux guides les panoramas ainsi que des éléments de botanique et d'histoire, c'est-à-dire la montagne touristique⁸⁵². Et, très vite, encore une fois, une circulation d'informations se produit dans une co-construction réglementaire qui articule les désirs des touristes, des municipalités et des préfectures. Ainsi, en 1845, le préfet des Basses-Pyrénées consulte celui de la Haute-Garonne pour savoir si un règlement existe sur le service des guides ou la location de chevaux, car il y aurait des abus dans les stations. Le préfet haut-garonnais indique qu'il n'a pas encore été informé de problèmes particuliers sur ces aspects là mais qu'il y a en effet lieu d'examiner « avec soin s'il n'y aurait pas l'opportunité de les soumettre à l'emprise du pouvoir réglementaire.⁸⁵³ » Selon un principe récurrent en matière touristique, une réglementation *ad-hoc* se met en place au niveau local, harmonisée au niveau régional par les échanges entre préfectures.

Les règlements des métiers de guide et de loueur de chevaux se généralisent dans toutes les Pyrénées dans les années 1850⁸⁵⁴. Si les classes de guide ne semblent pas appliquées hors de Cauterets, on fixe les tarifs des courses, la conduite à tenir vis-à-vis des clients et on subordonne l'exercice du métier à l'inscription en mairie et au port d'une plaque numérotée. En 1851 et 1852, après des échanges de renseignements avec les services préfectoraux, le maire de Luchon prend ces arrêtés qui définissent d'abord l'exercice de la fonction de guide, puis les tarifs des courses en montagne⁸⁵⁵. Une petite station surtout fréquentée par des malades comme Ax, pour laquelle le docteur Alibert peut dire qu'on ne pratique quasiment pas d'excursions en montagne⁸⁵⁶, arrête un règlement dès 1855. Comme ailleurs, il fixe les prix des courses principales afin d'éviter les conflits entre loueurs et « étrangers »⁸⁵⁷. La sécurité des touristes est au cœur de ce mouvement réglementaire. La confiance interpersonnelle n'est plus suffisante, comme peut le dire le préfet de Haute-Garonne lorsqu'il justifie la nécessité d'un règlement concernant les guides par le fait que les caravanes de « malades et de touristes [...] se livrent, à l'aide des guides, à des excursions éloignées

852 *Idem*, p. 33.

853 AD 31, 5 M 83 : Lettre du préfet de la Haute-Garonne au préfet des Basses-Pyrénées, 9 septembre 1845.

854 *Idem* : Correspondance entre les préfets de Haute-Garonne, des Basses et des Hautes-Pyrénées, 1859.

855 *Idem* : Arrêté du maire de Luchon sur les tarifs des loueurs de voitures et de chevaux, 5 juin 1859.

856 AD 09, 8 M 24/3 : Docteur Alibert, « Rapport administratif sur les eaux thermales d'Ax », adressé au préfet d'Ariège, s.d. [1849 ou 1850].

857 *Idem* : « Arrêté du maire de la ville d'Ax fixant le tarif des courses à cheval et des guides », 14 juillet 1855.

et quelquefois dangereuses, sans autre garantie que la confiance que les guides peuvent inspirer.⁸⁵⁸ » Le préambule ajouté en 1860 à l'arrêté luchonnais précise qu'il s'agit d'« empêcher des demandes exagérées de la part des guides.⁸⁵⁹ » Les touristes refusent de plus en plus l'incertitude qui plane sur leur sécurité et les négociations incessantes au cours de leurs voyages. Ces règlements offrent une première rationalisation et homogénéisation de l'offre, venue des stations mêmes. A une autre échelle, c'est ce créneau de la sécurité et de l'homogénéisation de l'offre que commencent à exploiter les agences de voyage britanniques⁸⁶⁰.

Concrètement, à Luchon, pour les guides à pied, l'agrément municipal est donné sous quelques conditions : il faut avoir au moins 21 ans, justifier des « qualités physiques nécessaires », et de certificats de moralité et d'aptitude. Ce dernier est « délivré par un jury d'examen, composé de cinq membres désignés par l'autorité locale qui en aura la présidence. » Cet examen, uniquement théorique, doit embrasser « la connaissance topographique des lieux habituellement fréquentés par les promeneurs ou touristes, avec leur désignation. » On demande donc de maîtriser une connaissance touristique d'un territoire local qui est par ailleurs, pour ces guides pluriactifs, un terroir agropastoral. Les guides, comme les porteurs précédemment, doivent être munis d'une plaque de métal « Guide des Pyrénées », avec numéro d'ordre en fonction de l'ancienneté, et observer les règles de convenance nécessaires auprès des touristes sous peine de révocation⁸⁶¹. À Ax en 1855, un examen d'agrément est également prévu, mais les modalités ne sont pas fixées⁸⁶².

Cette fermeture réglementaire du métier de guide n'a pas uniquement une portée disciplinaire, elle correspond aussi aux intérêts de certains guides, les mieux intégrés, ceux qui seraient en voie de professionnalisation et qui goûtent peu de perdre leurs revenus et de risquer la réputation générale de leur métier à cause d'individus qui ne l'exercent que ponctuellement. Ces règlements servent, là aussi, à réguler la concurrence entre ceux qui sont tentés de proposer leurs services, et sont dans cette optique appropriés par quelques guides. En 1860, un groupe de guides se plaint ainsi du non respect de l'obligation du port de la plaque nominative. Certains se font remplacer, avec leur plaque, par leurs domestiques, « ce qui a bien lieu souvent au détriment des étrangers ». Les guides réclament eux-même la mise en place effective d'un examen qui ne semble donc pas ou plus mis en place, pour pouvoir faire la sélection de ceux qui sont réellement

858 AD 31, 5 M 83 : Lettre du préfet de Haute-Garonne au sous-préfet de Saint-Gaudens, 18 juillet 1851.

859 Arrêté municipal du 25 janvier 1860 reproduit dans Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées, op. cit.*, 1864, vol. 2, p. 790-792.

860 C'était déjà contre l'incertitude qu'étaient publiés les guides de voyage. Laurent TISSOT, *Naissance d'une industrie touristique, op. cit.*, 2000, p. 71 (guides), p. 146-198 (agences de voyage).

861 AD 31, 5 M 83 : Règlement des guides et loueurs de chevaux de Luchon, 2 août 1851, renouvelé le 24 juillet 1861.

862 AD 09, 8 M 24/3 : Arrêté municipal du 12 juillet 1855.

compétents et que rien ne permettrait sinon de distinguer. Ils dénoncent aussi la concurrence des employés de l'établissement thermal qui orientent les curistes vers leurs amis ou parents. Le maire remarque toutefois que ces mêmes plaignants « ont été les premiers à enfreindre le règlement sur les plaques qui portaient le numéro d'ordre, tous désirant le numéro 1⁸⁶³. » Par ailleurs, à partir de 1889 au moins, le jury d'examen, présidé par un représentant de la mairie, est composé de quatre guides élus « au sein de la corporation des guides » et ce qui permet dans les faits une cooptation des guides entre eux⁸⁶⁴.

L'imposition de l'uniforme, qui concerne d'abord les porteurs de chaises est étendue aux guides et loueurs de chevaux au cours des années 1860. Très vite représenté comme costume traditionnel pyrénéen, il est défini par règlement. En 1889 par exemple, il est décrit ainsi :

« Le costume obligatoire consistera en pantalon de coutil bleu ou blanc, veste de velours noir, cravate bleue et béret foncé. Le gilet sera rouge. »

Un pompon, dont la couleur diffère selon la profession exercée, doit surmonter le béret⁸⁶⁵. Les tarifs sont, eux, régulièrement révisés, avant de se stabiliser à partir des années 1870-1880⁸⁶⁶. Le maire justifie la révision de 1860 par la nécessité d'inscrire des prix suffisamment élevés pour qu'ils soient respectés dans les faits et limiter ainsi au maximum l'espace de discussion des services et tarifs de gré à gré :

« Il me semble en effet, plus rationnel d'établir un prix suffisamment rémunérateur et d'écarter du nouveau tarif tout ce qui pourrait paraître favoriser les exigences des guides envers les promeneurs qu'il faut, autant que possible, soustraire à l'arbitraire et ne pas les soumettre à une réglementation qui deviendrait un sujet de mécontentement pour eux.⁸⁶⁷ »

Dans les faits, la municipalité ne semble cependant pas sanctionner les abus qui se produisent, qu'il s'agisse de ceux qui exercent ces professions sans inscription ou ceux qui dépassent les tarifs. En 1880, le maire demande au préfet de pouvoir réviser la grille des tarifs officiels applicables aux excursions pour faire face aux abus et protéger les touristes.

« [...] l'étranger qui visite Luchon n'est nullement protégé contre les abus que je vous signale, et [...] il est à la merci des cochers ou voituriers assez peu consciencieux »⁸⁶⁸.

Cette réclamation de la municipalité montre l'inefficacité du règlement en vigueur. Malgré

863 AD 31, 5 M 83 : Pétition de 26 guides de Luchon adressée au préfet le 18 septembre 1860 ; Lettre du préfet au maire de Luchon, 28 juin 1861 ; Réponse du maire de Luchon le 1^{er} juillet 1861.

864 AD 31, 2 O 42/36 : « Arrêté concernant les guides, les loueurs de chevaux et les loueurs de voiture », 20 juin 1889.

865 *Idem* : « Arrêté concernant les guides, les loueurs de chevaux et les loueurs de voiture », 26 juin 1889.

866 AD 31, 5 M 83 : Arrêté du maire fixant les tarifs des guides et chevaux, 12 juin 1852 ; Lettre adressée par des guides de Luchon au maire, 30 mai 1860 ; Tarif des chevaux et courses de guides, 25 juin 1872.

867 *Idem* : Lettre du maire de Luchon au préfet de Haute-Garonne, 8 juillet 1861.

868 AD 31, 2O 42/ 36 : Lettre du maire de Luchon au préfet de Haute-Garonne, 11 mai 1880.

la volonté affichée de contrôler ces métiers et les règlements qui définissent les conditions légales pour les exercer, ils semblent échapper au pouvoir de la commune. En 1889 par exemple, la liste officielle de la corporation des guides et voituriers donne le nom de onze guides à pied, de vingt guides à cheval et de seize voituriers⁸⁶⁹. C'est bien peu, quand on dénombre au moins une centaine de guides dans les années 1870 et qu'au recensement de 1896, quarante et une personnes se déclarent guides et vingt-cinq autres voituriers⁸⁷⁰. Le registre d'inscription des porteurs de chaises et portefaix ouvert entre 1866 et 1889 ne mentionne, quant à lui, que quatorze noms, alors qu'en 1873 un portefaix inscrit se plaint auprès du maire de la concurrence de nombreuses personnes non inscrites⁸⁷¹. Les prix pratiqués, malgré le tarif municipal, restent incertains : en 1901, le guide Baedeker indique qu'« il faut faire prix avec » les guides. La municipalité n'agit pas réellement contre ces infractions. Nous l'avons vu : ces activités de guide et loueurs s'inscrivent au cœur d'une économie fondamentalement pluriactive, dans une sorte de glanage de revenus d'origine multiple qui permet l'équilibre des ménages. Il n'y a pas de réelle volonté de professionnalisation dans la plupart des cas. La commune laisse une relative liberté dans l'exercice de ces activités parce qu'elles servent de « soupape de sécurité » pour la population la plus modeste. Ce défaut de professionnalisation est illustré par le cas de la société de secours mutuel des guides et voituriers créée en 1896 à l'instigation du maire Paul Bonnemaïson et du sénateur de la Haute-Garonne Ernest Constans, ancien ministre de l'Intérieur : les Luchonnais ne s'y impliquent absolument pas⁸⁷².

869 AD 31, 13M 79 : « Corporation des guides. Liste des guides et des loueurs de chevaux et voitures, agréées et autorisés par le Maire après examen du jury nommé par la corporation », 18 juillet 1889.

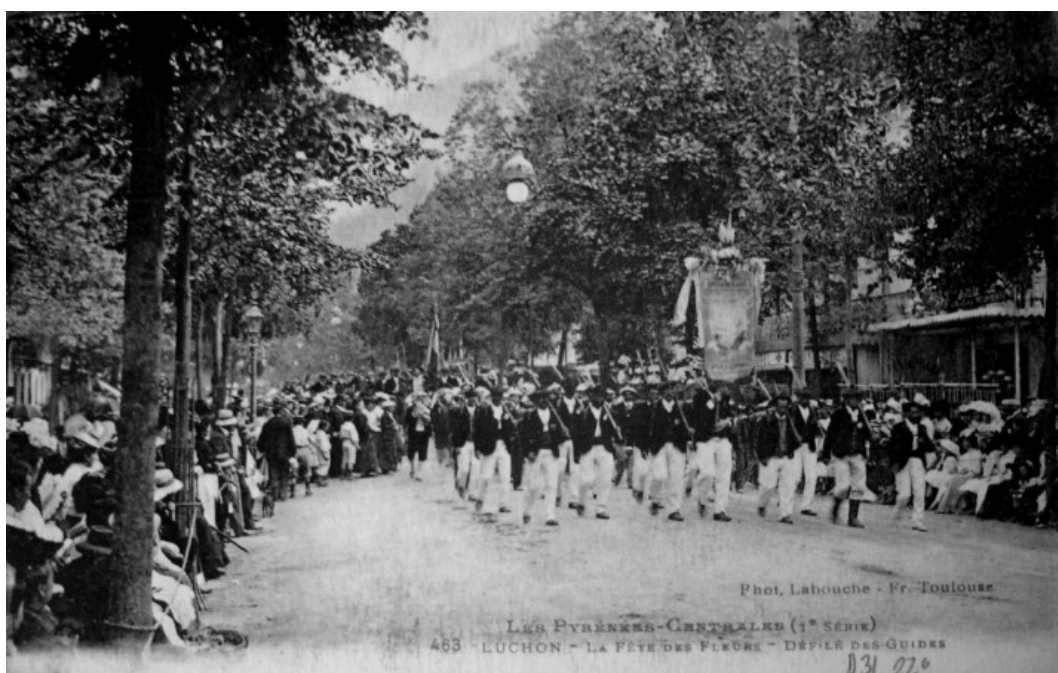
870 Nous avons commenté ces chiffres, imprécis, au chapitre III. Recensement à liste nominative de 1896 : AD 31, 2 Mi 1134.

871 A M Luchon, 1 I 5 : Registre d'inscription des porteurs de chaise et portefaix, 1866-1889.

872 Renaud de BELLEFON, *Histoire des guides*, op. cit., 2003, p. 352. En 1900 une réunion entre le maire et les représentants des guides et voituriers doit avoir lieu pour donner un essor à cette société qui n'a jusqu'alors pas fonctionné (*Luchon-Thermal*, 1^{er} avril 1900), on n'en connaît pas de suite.



Quelques guides à pied de Luchon (carte postale ayant circulé en 1909, coll. personnelle)



Idem. « Luchon. La fête des Fleurs. Défilé des guides »

3. L'effort de professionnalisation sous la houlette des sociétés touristiques

Former, évaluer, catégoriser les guides

Le première tentative de régulation du métier de guide est donc produite par les communes dans le but de sécuriser et de régulariser la relation commerciale nouée avec les touristes. Cette tentative est précoce mais dans les faits assez timorée et n'empêche pas l'activité d'être pratiquée de manière ponctuelle, sans spécialisation, dans un cadre de pluriactivité. À la fin de XIX^e siècle, l'organisation de ce métier est un des principes qui fonde l'action des nouvelles associations touristiques. On vise l'amélioration du service rendu et pour cela la professionnalisation qui spécialiserait à cette tâche un nombre restreint de personnes. Le Club alpin suisse (CAS) créé en 1863, ouvre la voie en tentant précocement d'homogénéiser le niveau des guides, avec comme élément déclencheur la catastrophe du Cervin, le 14 juillet 1864, qui met en cause les compétences des guides suisses. En 1870, la section de Monte-Rosa (Valais) du CAS édicte un règlement qui distingue, selon une logique proche de ce qui est en vigueur dans les Pyrénées, guides, muletiers et porteurs. Le club crée en 1874 une commission pour l'établissement d'un règlement central des guides et porteurs qui doit déterminer les règles de conduite, les tarifs et les modalités d'examens, à soumettre ensuite aux cantons. Il aboutit enfin en 1881. Originalité suisse, pour parfaire les compétences de ces guides, le règlement prévoit une formation de huit jours en hiver et un examen de six heures, selon un principe de cours pour guides apparu en 1874. Les enseignements portent sur la géographie des Alpes, la lecture de carte et l'orientation, les compétences indispensables des guides (sécurité, techniques de piolet, corde, cuisine), et des éléments facultatifs (géologie, botanique, hygiène, orthographe). Les velléités de chaque section de conserver ses prérogatives ralentissent la diffusion de ces principes, adoptés lentement dans les cantons, à commencer par le Valais en 1882⁸⁷³.

En France, le CAF entreprend d'imposer des règlements lorsqu'ils n'existent pas encore et de sélectionner, grâce à ses membres, les guides les plus valeureux dont les noms sont ensuite diffusés dans l'*Annuaire* du CAF et dans les guides. Dans les Alpes, le Club s'attaque aux prérogatives de la Compagnie des guides de Chamonix dont le règlement, qui vise avant tout à préserver le groupe des guides des exigences des touristes et à lui réserver le monopole de l'exercice, est vu comme une survivance néfaste des corporations d'Ancien Régime. Cette compagnie est dissoute en 1892 et sa renaissance sous forme de syndicat ne lui donne plus le même pouvoir de gestion de la profession et de l'accès aux montagnes⁸⁷⁴. Le CAF cherche à s'imposer symboliquement comme seule institution

873 Laurent TISSOT, « Guides de montagne », *op. cit.*, 2015, p. 110-113.

874 Bernard DEBARBIEUX, *Chamonix-Mont-Blanc*, *op. cit.*, 2001, p. 63-69

légitime pour nommer les guides et ne veut en tout cas pas laisser ce droit aux guides eux-mêmes. Pour les guides des Pyrénées, le CAF s'appuie sur le travail d'identification déjà réalisé par les pyrénéistes au sein de la Société Ramond (société d'alpinistes pyrénéens créée en 1865). Et le guide Joanne reprend ensuite l'information à destination du grand public : dans les courses difficiles, afin d'éviter de « choisir son guide au hasard » et pour pouvoir « s'adresser à des hommes éprouvés », l'ouvrage donne le nom de « ceux qui sont recommandés par les membres de la Société Ramond ou par les membres du Club Alpin français ». Vingt-cinq guides pyrénéens sont indiqués qui montrent la prééminence de l'ouest de la chaîne : deux aux Eaux-Bonnes (Basses-Pyrénées), cinq à Cauterets, cinq à Gavarnie, quatre à Luz, deux à Barèges, un à Loudenvielle (Hautes-Pyrénées), cinq à Luchon (Haute-Garonne), et un à Vicdessos (Ariège)⁸⁷⁵. Au début du XX^e siècle, à Luchon, il y a désormais dix guides « qui ont adhéré au règlement et au tarif du Club Alpin », et il existe au-dessous d'eux des porteurs. En plus de leur nom, on rappelle les prix qu'ils doivent respecter (15 fr par jour pour un guide et 10 fr pour un porteur pour les grandes courses, 8 à 10 fr pour les courses ordinaires) et la charge qu'ils s'engagent à porter (« Le guide doit porter jusqu'à 10 kilos, 8 sur les glaciers et le porteur 15 et 12 »)⁸⁷⁶. Au niveau national, à la veille de la guerre, on compte 159 guides et 108 porteurs brevetés par le CAF⁸⁷⁷. Il s'agit d'un nombre beaucoup plus restreint que ce qu'affichaient les listes de guides dans les décennies précédentes (de 70 à 100 noms à Luchon, 200 à 300 à Chamonix par exemple).

Les obligations s'affinent donc et les compétences sont mieux repérées par ces listes ratifiées par des alpinistes reconnus qui jouent, là encore, le rôle de médiateurs de la pratique de la montagne. Le principe des cours théoriques et techniques pour les guides tarde en revanche à s'imposer en France. Nérée Boubée l'avait proposé dès 1843 ; la Société des touristes dauphinois (STD) est la première à le mettre en œuvre entre 1875 et 1879 avec des tournées d'inspection et d'apprentissage dans l'Oisans, encadrées par les guides Pierre Gaspard, Christophe Roderon ou Émile Pic. Localement, le syndicat d'initiative de Luchon formule l'idée d'« école de guides »⁸⁷⁸. La direction du CAF envisage pour sa part de créer des cours de guides à partir des années 1890 qui feraient passer au premier plan les compétences techniques générales, comme la lecture de cartes, et permettraient de s'émanciper de connaissances trop localisées. Les sections régionales du CAF s'opposent à cette « nationalisation » des guides. On ne voit pas, en fait, l'intérêt d'avoir des guides

875 Paul JOANNE, *Les Pyrénées*, Paris, Hachette, 1882, p. LXXIX-LXXX.

876 Karl BAEDEKER, *Le Sud-Ouest de la France de la Loire à la frontière d'Espagne. Manuel du voyageur*, 7^e éd., Leipzig, Paris, K. Baedeker, P. Ollendorff, 1901, p. 342.

877 Dominique LEJEUNE, « Le cas de l'alpinisme et des alpinistes », in Thierry TERRET (dir.), *Histoire des sports*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 208-209.

878 En 1901 : *Luchon-Thermal*, n° 391, 20 juillet 1901.

dont la compétence serait valable au-delà de la vallée où ils habitent et où ils ont grandi. Dans la grande majorité des cas, ce n'est pas, alors, la technique qui fonde leur compétence, mais un savoir qui est presque vu comme instinctif, lié à leur ancrage territorial. Rejeter le principe de l'apprentissage technique, c'est éviter de contrevenir à l'idée de naturalité des compétences des guides, c'est éviter d'en faire des égaux des alpinistes qui, eux, se distinguent par un savoir scientifique et technique acquis à force d'apprentissage et d'expériences désintéressées⁸⁷⁹. Certains guides exercent ailleurs que dans leur vallée d'origine ; on peut citer de nombreux exemples, comme les Chamoniards Jean-Michel Croz (qui conduit Whympers au sommet du Cervin en 1864), et François Dévouassoud (qui va jusque dans le Caucase au milieu du siècle), ou le guide de Gavarnie Célestin Passet (qui multiplie les courses jusqu'en Catalogne avec Henry Russell et Henri Brulle). Mais ces exemples ne doivent pas masquer la réalité, qui reste que chaque guide exerce d'abord dans sa vallée de naissance, et que chaque alpiniste prend, le plus souvent, un guide différent par vallée⁸⁸⁰.

L'impossible professionnalisation

Sélectionner et éventuellement former les guides entre dans une logique générale qui est de parfaire le service rendu. La professionnalisation en est un autre aspect. Car en attachant des personnes à un métier dont elles dépendraient entièrement pour vivre, on peut attendre un meilleur investissement et une meilleure acceptation des rigueurs du service commercial. L'absence de professionnalisation des montagnards dans cette activité de guide ou de loueurs fait que les prestations laissent à désirer. Après son congrès de Luchon, le Club Alpin Français, par la voix d'Antoine Benoist, fustige les guides luchonnais et se donne la mission de réformer leur métier, dans laquelle se dessine un projet de formation technique :

« Pas un de ces montagnards n'a les qualités d'un grand chef ; ce sont des fantaisistes, généralement bons garçons, d'une verve amusante, marcheurs intrépides, mais paresseux à porter le sac, d'une ignorance naïve, incapables de méthode et par conséquent de progrès. Il y a de bons éléments, mais rien qui ne ressemble à une organisation quelconque. Il dépend, je crois du Club Alpin, et de lui seul, de changer cet état des choses, de faire rendre le maximum de services aux rares guides à pied qu'on rencontre à Luchon, et surtout d'en préparer pour l'avenir qui vaillent mieux que leurs aînés. »⁸⁸¹

879 Sur ces éléments fondamentaux qui se fondent sur le rapport inégalitaire entre guides et touristes et qui bloquent l'enseignement technique du métier de guide jusqu'aux années 1930 et même à la création de l'École nationale de ski et d'alpinisme, voir Renaud de BELLEFON, *Histoire des guides*, op. cit., 2003, et Renaud de BELLEFON et Steve HAGIMONT, « De la montagne paysanne à la montagne sportive et professionnelle. Des Pyrénées aux Alpes (fin du XIX^e siècle-années 1960), in Michaël ATTALI (dir.), *L'ENSA à la conquête des sommets. La montagne sur les voies de l'excellence*, Grenoble, PUG, 2015, p. 288-289.

880 Renaud de Bellefon a calculé que sur un échantillon de 794 courses retrouvées dans les carnets de courses de guides des Alpes et des Pyrénées, 711, soit 90 % sont effectuées dans les massifs entourant le lieu de résidence du guide. Entre 1830 et 1930, sur un échantillon de 1 500 guides, 9 % seulement sont nés hors de la vallée où ils exercent. Enfin, quelqu'un comme Henry Russell qui emmène des guides très loin de leurs terres, en emploie 52 différents entre 1858 et 1908. Ces statistiques proviennent de Renaud de BELLEFON, *Histoire des guides*, op. cit., 2003, et sont reprises dans Renaud de BELLEFON et Steve HAGIMONT, « De la montagne paysanne », op. cit., 2015, p. 285-289.

Rien n'est réellement fait, au-delà de la publication de listes de guides agréés par le CAF. En 1914, Henry Spont, pyrénéiste originaire de Luchon, où il conserve des propriétés de grand rapport, rend responsable les habitants des stations pyrénéennes de leur pauvreté. Partant d'une analyse peu nuancée du « caractère » pyrénéen, l'auteur dresse la liste des défauts autochtones qui expliquent que l'enrichissement ne vienne pas. Il synthétise tout ce qui leur manque pour répondre aux « dures nécessités » de l'économie de service touristique : la discipline, la déférence et la professionnalisation. Et ce n'est plus tant l'ordre moral et hiérarchique qui commande ce changement d'attitude, que la concurrence touristique nationale et internationale :

« En réalité, les Pyrénéens sont et resteront toujours, quoi qu'on dise et qu'on fasse, des indépendants, desservis par un ensemble de qualités malheureusement incompatibles avec les dures nécessités de l'heure présente. Il faut être riche pour avoir le droit de regarder, de choisir, de discuter. Quand on a besoin de gagner sa vie, quand on affirme ce besoin par des plaintes, on doit savoir parfois s'incliner – sans se baisser. Certes on ne saurait leur imposer les méthodes des Suisses qui ont assuré le succès de ces habiles et obséquieux serviteurs. Ne pourrait-on cependant leur demander de traiter avec plus de déférence la clientèle qui, en somme, n'est pas forcée de venir ?

Vraiment, ils ne la respecte pas. Ils n'ont pas à son égard l'attitude réservée qui conviendrait. Ils la choquent par leur laisser-aller, leur indolence, leur promptitude à la riposte, leur indécente et agaçante manie de parler patois, de rire, d'interpeller les camarades au passage. Ils ne veulent pas renoncer pendant quelques mois – quelques semaines, hélas ! – à leurs habitudes, se vouer complètement, exclusivement à leur tâche, facile, bien rémunérée par rapport à celle qu'ils exerceraient dans les grands centres, à Paris ou ailleurs.

Chacun devrait se dire : " la saison est ouverte, je suis prêt, je vais endosser ma veste bleue, coiffer mon béret neuf, prendre mon service. C'est fini de flâner, il faut travailler maintenant. " [...]

Quelques uns se tiennent à ce raisonnement. Ceux-là réussissent. [...] Rien ne sert de maudire le sort, de lever les bras au ciel, de montrer le poing. Les faits sont là. Autrefois, on était les maîtres [...]. Aujourd'hui [...] il faut céder, leur donner [aux touristes] ce qu'ils réclament et largement, sans compter, pour qu'ils soient contents, pour qu'ils restent.⁸⁸² »

Deux rationalités s'opposent bel et bien : l'une repose sur la pluriactivité et la limitation du rapport hiérarchique de maître à serviteur, l'autre sur la spécialisation économique et l'acceptation des hiérarchies dans un but d'enrichissement pécuniaire. Avec la discipline, la professionnalisation est le dernier stade de la mise en tourisme des territoires. Elle suppose une réforme en profondeur des populations locales pour les amener à s'adapter et à s'approprier l'économie touristique. Si l'aménagement porte sur l'espace, ces aspects invitent à saisir le versant proprement social de l'aménagement touristique.

4. Les travailleurs du tourisme s'organisent

La professionnalisation est bien vue car elle permet d'améliorer le service rendu, mais elle

881 Antoine BENOIST, « Excursion au Néthou. 15-17 septembre 1893 », *Annuaire du CAF 1893*, Paris, Hachette, 1894, p. 76, cité par Renaud de BELLEFON, *Histoire des guides*, op. cit., 2003, p. 169-170.

882 Henry SPONT, *Les Pyrénées. Les stations pyrénéennes. La vie en haute montagne*, Paris, Perrin & Cie, 1914, p. 100-102.

peut avoir une conséquence indésirée : la formation d'un esprit de corps et de revendications collectives fondés sur cette reconnaissance professionnelle. Les mouvements sociaux sont rares dans les stations du XIX^e siècle, où sinon les travailleurs sont isolés, mis en concurrence (aux thermes), et recrutés à l'extérieur (au casino). Ils existent ponctuellement : en septembre 1884 à Luchon, une grève éclate lorsque, à cause d'une saison difficile, la direction du casino ne peut verser les salaires des artistes et du « petit personnel »⁸⁸³. Dans les années 1910, un syndicalisme naît qui essaye de rassembler les travailleurs du tourisme de Luchon, y compris les indépendants, sous la dénomination commune d'« ouvriers ». Le Syndicat des ouvriers des thermes et du casino, affilié à la CGT, se structure ainsi entre 1911 et 1912⁸⁸⁴. Il dénonce en particulier « l'absence de tout contrat, sauvegardant nos droits, [qui] nous met à la merci d'un renouvellement de patron ou de municipalité.⁸⁸⁵ »

Du côté des guides, travailleurs isolés aux statuts très divers (réels patrons d'entreprises de louage de chevaux et voitures, parfois même d'appartements, guides ponctuels, salariés d'hôtels), les rivalités sont fortes, comme l'a montré la mise en place des listes de guides et de porteurs agréés. Une solidarité de groupe existe néanmoins dès le début du XIX^e siècle, solidarité communautaire plus que professionnelle sans doute : les guides refusent pendant de longues années de mener des clients vers l'Aneto suite à la mort de Pierre Barrau, l'un des leurs, tombé dans une rimaye en 1824. Cette solidarité s'exprime aussi dans une anecdote racontée par Renaud de Bellefon : en juillet 1896, un touriste engage le célèbre guide Barthélémy Courrège et son fils, pour aller à l'Aneto. Courrège abandonne le touriste à son fils au cours de l'ascension pour partir avec une Anglaise. Mécontent, le client veut annoter le carnet du fils pour se plaindre mais celui-ci refuse de lui donner. Le touriste appelle alors à la rescousse les autres guides présents au refuge de la Rencluse ainsi que le gardien qui tous affirment l'inexistence d'un tarif à Luchon et se montrent solidaires du père Courrège⁸⁸⁶. Solidarité communautaire, spontanée, là encore, devant les exigences d'un « étranger ». Une organisation collective, pour les guides les mieux intégrés du moins (ceux qui participent aux assemblées de la « corporation » des guides depuis 1889), semble émerger au début du XX^e siècle. En 1904, Henry Spont publie un article dans la *Nouvelle Revue* pour critiquer les exagérations et la fausse modestie de certains alpinistes, en particulier Louis Fontan de Négrin, article au détour duquel il estime que « la plupart des guides luchonnais » se caractérisent « par leur insuffisance,

883 AD 31, 4M 126 : Rapport du commissaire de police de Luchon au préfet de Haute-Garonne, 15 septembre 1884.

884 *La Saison*, n° 72, 24 octobre 1912.

885 *La Saison*, n° 2, 20 juillet 1911.

886 Renaud de BELLEFON, *Histoire des guides*, op. cit., 2003, p. 352.

leur paresse et leur vantardise.⁸⁸⁷ » Il leur reproche de ne pas accepter les courses lointaines et difficiles – ce qui peut se comprendre par le refus des risques et la satisfaction des revenus procurés par les courses de proximité. Les guides réagissent immédiatement en envoyant une lettre publiée par *La Dépêche* et en diffusant des tracts en ville, le tout nommément adressé contre Spont. Un tel manque de déférence scandalise au plus haut point le pyrénéiste :

« [...] pour avoir osé émettre une opinion que bien des gens partagent, je me trouve après quinze ans de montagne, quatre volumes et une quarantaine d'articles pyrénéens, cloués au poteau d'infamie, avec la honte de mon nom imprimé tout chaud sur *La Dépêche* de Toulouse »⁸⁸⁸.

Cet esprit de corps des guides luchonnais se manifeste aussi au moment où sont formulés les projets de remontées mécaniques. Celles-ci sont vues comme une dangereuse concurrence pour leur activité et amènent les guides à s'opposer, de peur de perdre leur clientèle, tout en arguant des risques que représentent ces infrastructures pour les paysages. De concert, les guides imposent leur position dans l'espace public et sont appuyés par la municipalité, en particulier au sujet du tramway vers la vallée du Lys, zone d'excursions parmi les plus prisées⁸⁸⁹. On le retrouve aussi, en 1911-1912, à propos de la crémaillère de Superbagnères. Selon la logique d'autres luttes contre la mécanisation⁸⁹⁰, les guides défendent leur manière d'exploiter le terroir valléen et leur savoir-faire, qui est à terme menacé de disparition. Henry Spont, encore, salue la construction de Superbagnères et ne voit dans l'opposition des guides qu'un combat d'arrière garde guidé par des esprits routiniers :

« Une compagnie puissante risque ses capitaux pour construire un chemin de fer qui transportera des centaines, des milliers de gens sur un sommet jadis déserté, appelé à devenir un centre estival et hivernal de premier ordre. Eh bien, [...] les indigènes [...] maugrèrent devant les trains déversant des touristes [...] qui, sans lui, seraient restés en bas ou ne seraient même pas venus. Cela, sous prétexte que les clients ne monteront plus là-haut à cheval. Piteux raisonnement, d'abord parce que, à aucun moment, la voie ferrée n'emprunte le parcours de la route forestière, ensuite parce que les cavaliers et piétons ont à leur disposition, dans l'entourage immédiat, dix ou vingt montagnes aussi belles, sinon plus, où il ne tient qu'aux guides de les conduire.⁸⁹¹ »

Pourtant, assurément, la mécanisation fait partie de ces changements qui déstabilisent un peu partout l'activité des guides. À Chamonix aussi, les guides, après s'être opposés à l'intrusion du Club alpin français sur « leur » montagne, s'opposent longuement, entre 1892 et 1909, à la réalisation du chemin de fer du Montenvers. Ils perdent finalement la partie face à la collusion entre l'administration préfectorale et les groupes financiers à la manœuvre⁸⁹².

L'esprit de corps qui commence à se manifester dans les Pyrénées, chez les guides les mieux

887 Henry SPONT, « Les amateurs et la montagne », *La Nouvelle revue*, t. 29, 1904, p. 453-462, cit. p. 462.

888 *Luchon-Thermal*, n° 491, 28 août 1904.

889 Dans les années 1900 : voir le deuxième chapitre.

890 François JARRIGE, *Technocritiques. Du refus des machines à la contestation des technosciences*, Paris, la Découverte, 2016.

891 Henry SPONT, *Les Pyrénées*, op. cit., 1914, p. 99-100.

892 Bernard DEBARBIEUX, *Chamonix-Mont-Blanc*, op. cit., 2001, p. 71-79.

intégrés, ne va cependant pas, comme en Suisse, jusqu'à la création d'organisations professionnelles. Des guides suisses se regroupent en effet au début du XX^e siècle au niveau cantonal pour défendre leur métier. Le rôle des grands projets touristiques est également central, à l'exemple du chemin de fer du Cervin (projeté en 1906). Les guides suisses participent à la lutte pour en empêcher la réalisation, en parallèle du *Heimatschutz*⁸⁹³. Il s'érigent ainsi en défenseurs de la « vraie » montagne suisse, tout en défendant leur terrain d'exercice⁸⁹⁴. Dans le même temps, le Club alpin suisse valorise fortement cette figure du guide en tant qu'« helvète originel », qui permet de récupérer un peu de la gloire des premières ascensions effectuées par des alpinistes britanniques, toujours sous la conduite de guides autochtones⁸⁹⁵. Voilà bien une différence nette avec la France, où les sociétés d'alpinistes voient les guides qui luttent collectivement contre des projets touristiques comme des montagnards routiniers incapables de s'adapter au progrès.

Par ailleurs, la conscience de groupe qui traverse les guides pyrénéens n'a guère de lendemains à cause de la rapide disparition du métier après 1918. Une transition se précipite en effet pour les guides : leur activité traditionnelle au XIX^e siècle, qui consistait à conduire les touristes sur des excursions faciles, est en train de disparaître, devant l'avancée irrémédiable des « sans-guides », des automobiles et des chemins de fer. Le métier de guide ne peut plus être une activité d'appoint, dans laquelle tout un chacun pouvait mener sur des promenades faciles le commun des touristes, qui se passe désormais d'eux. Ce métier doit évoluer vers des sphères plus techniques, pour capter une clientèle spécifique d'alpinistes, avec des compétences généralistes et non plus spécifiques à la vallée d'origine, des compétences portant sur la haute montagne neigeuse et rocheuse : cette évolution qui se produit à l'entre-deux-guerres, se traduit d'abord par un effondrement généralisé du nombre de guides en France, avant de se concrétiser par la création de l'École nationale de ski et d'alpinisme en 1947⁸⁹⁶.

893 Mouvement à tendance nationaliste de protection des paysages de la nation, contre les constructions et, de plus en plus, contre les étrangers.

894 Laurent TISSOT, « Guides de montagne », *op. cit.*, 2015, p. 113-114.

895 Gianni HAVER, « Le Club alpin suisse (1863-1914) », in Olivier HOIBIAN (dir.), *L'invention de l'alpinisme. La montagne et l'affirmation de la bourgeoisie cultivée (1786-1914)*, Paris, Belin, 2008, p. 92.

896 Sur ces évolutions, nous renvoyons à Michaël ATTALI (dir.), *L'ENSA à la conquête des sommets. La montagne sur les voies de l'excellence*, Grenoble, PUG, 2015.

Émancipation et contraintes en espace touristique

Nous posons en introduction le concept d'hétérotopie pour désigner l'idéal de la vie en station touristique : y trouver un espace idyllique, pour un temps déterminé, une « utopie effectivement réalisée » ou qui, du moins, s'en rapprocherait. Cette hétérotopie repose en partie sur une illusion, car les rapports de domination ne disparaissent pas, car les normes sociales continuent à peser. Si émancipation il y a, elle reste contrôlée, au moins par le regard masculin et dans le respect des hiérarchies sociales. Cette hétérotopie est aussi une création, elle n'advient pas naturellement. Elle est le fruit, imparfait, d'un travail de dissimulation des inégalités et de régulation des rapports sociaux pour les adapter au service marchand.

L'espace touristique permet le relâchement des comportements, mais ce relâchement est moralement encadré et les hiérarchies ne sont abolies que par le bon vouloir de ceux qui dominent. L'attitude des touristes, d'abord, répond à certaines normes, imposées par le regard des autres. C'est particulièrement le cas pour les femmes dont les façons d'être en station et en montagne sont scrutées. La montagne est un espace genré, un espace d'expression de la virilité, segmenté selon le degré de force physique et d'audace qu'il faut déployer. Quelques femmes hors normes accèdent toutefois à la pratique de la haute montagne, elles sont régulièrement déconsidérées mais trouvent dans cette activité contrôlée par les hommes un échappatoire aux contraintes sociales habituelles. Lieu d'expression de la virilité lors des excursions, le séjour en montagne est également favorable aux pratiques prostitutionnelles. Aux côtés des demi-mondaines qui marquent l'image des villes d'eaux, une prostitution de rue et en maisons closes existe aussi, délicate à suivre mais qui semble quantitativement importante dans un centre comme Luchon, foyer favorable tant les hommes seuls y sont nombreux. Cette prostitution est pleinement intégrée au cadre de villégiature : si elle est le plus souvent non dite, elle est inscrite dans une temporalité et une micro-géographie qui organise, en dehors des règlements, sa cohabitation avec les autres activités touristiques.

Les rapports avec les populations locales, ensuite, ne sont pas non plus exempts de rapports de domination. Certes, une profusion de textes témoigne d'une réelle admiration pour les populations locales, selon un certain nombre d'attendus stéréotypés qui font de ces dernières une partie intégrante du pittoresque des lieux. Ce regard bienveillant, quoique conditionné par l'imaginaire plus que par l'expérience, n'empêche pas les hiérarchies sociales d'être affirmées. Les populations locales, en tout cas si elles sont issues du monde paysan, restent des subalternes. Et la mise en tourisme passe aussi par des tentatives de « dressage » pour discipliner, plier ces « autochtones » aux rigueurs du service touristique. Cette œuvre disciplinaire est indispensable sur

le marché international des stations touristiques qui met en concurrence le degré de déférence et les modes de vie locaux. Elle est avant tout l'œuvre des municipalités, des notables locaux donc qui côtoient dans un rapport beaucoup plus égalitaire les touristes et relaient leurs *desiderata*. Ce travail de mise en adéquation de la population aux attentes du service touristique passe par une série de règlements, d'arrêtés et par une présence policière importante dont l'action est tournée vers le contrôle des excès de la population locale et des travailleurs permanents ou saisonniers. Il s'agit d'obtenir la discipline du personnel des thermes pour améliorer le service et la productivité. Il s'agit également d'éliminer la présence indésirable des traces de la vie rurale, les bruits, les odeurs. Il s'agit enfin de limiter les sollicitations commerciales auprès des touristes, en libérant l'espace public des commerces irréguliers et des mendiants, ce qui répond aussi aux besoins des commerçants permanents. Il s'agit tout à la fois d'assurer l'homogénéité des services, l'autorité et la sécurité des clients, la qualité du cadre de villégiature. Cet exemple d'œuvre disciplinaire en dehors du monde la grande usine est original, d'autant plus qu'il s'applique à des personnes qui ne sont pas forcément directement concernées par la production touristique.

Dans ce processus disciplinaire, les guides tiennent une place particulière. Figures centrales représentant l'autochtone, mis en scène pour les touristes, ils sont aussi fortement critiqués pour l'insuffisance de leurs services au-delà des promenades classiques. La réglementation du métier est précoce, pour tenter de réduire la surface de négociation des courses avec les curistes, sécuriser cette relation interindividuelle et fixer dans ce métier un nombre restreint de personnes pour exiger d'eux de meilleures prestations. Cette tentative de contrôle, qui est aussi passée par la mise en place de jurys d'examen, reste largement infructueuse. En fin de siècle, les associations touristiques, qui s'imposent de plus en plus comme intermédiaires dans la structuration du tourisme de montagne, prennent le relais des municipalités pour réformer le métier de guides. Cette réforme peine toutefois à prendre effet. Une solidarité de groupe commence en tout cas à émerger chez les guides les plus intégrés. Comme dans les Alpes, l'opposition à la création de remontées mécaniques joue un rôle fédérateur : il s'agit de défendre un terroir et un savoir-faire localisé. Le métier, qui repose sur des compétences avant tout locales et une masse de courses faciles, est irrémédiablement menacé par les évolutions du tourisme au début du XX^e siècle. Celui-ci requiert cette mécanisation sous peine de déclassement des destinations et se passe de plus en plus des guides.

Si l'aménagement concerne normalement l'adaptation de l'espace, ces aspects invitent à saisir son versant proprement social : l'adaptation des modes de vie et des rapports sociaux aux nécessités de l'accueil, dans le cadre d'une concurrence internationale et avec l'objectif de créer un espace de villégiature idyllique.

Chapitre septième. L'Espagne pyrénéenne ou l'exotisme frontalier

« Leur mur redoutable, austère, ininterrompu, est la barre entre l'Europe et l'Afrique, cette Afrique qu'on nomme Espagne. Divorce absolu, tranché, que nulle gradation ne sépare. Les Alpes, dans leur épaisseur, font passer assez aisément d'Italie en Provence, à Lyon. Mais si, parti de Toulouse, par-dessus les Pyrénées, leur rapide versant du Midi, vous tombez à Saragosse, vous avez franchi un monde.

[...] Dans un été chaud, orageux, que je passai à Montauban, [...] toute la ligne des Pyrénées [...] eut tenu dans ma fenêtre. [...] La voyais-je ? Était-ce un nuage ? Non, c'était vraiment leurs cimes. [...] Que de songes du passé, d'imaginings, de chimères, nous suspendions à ce nuage incertain, réel pourtant, qui par moments reparaissait, à cette barrière d'un monde, à l'inconnu et au delà !

Cet inconnu est pays de roman, d'aventures improbables, d'éléments tranchés, sans nuance. Du Maure au Goth, de l'Espagne à l'Espagne, nulle conciliation, un combat éternel, un champ illimité pour la folle espérance. Les Châteaux en Espagne flottent déjà sur les Pyrénées.⁸⁹⁷ »

Il est une dimension absolument centrale pour le tourisme pyrénéen que l'historiographie a négligé, et que nous avons, nous-mêmes, laissée de côté jusqu'à présent : la frontière et l'Espagne⁸⁹⁸. La frontière entre les nations s'impose en effet comme un attrait touristique en soi, peu étudié d'une manière générale⁸⁹⁹. Aux limites étatiques se construisent et s'opposent les identités nationales. C'est là que l'on peut constater (ou plutôt imaginer, voire réifier), par le simple franchissement d'une ligne immatérielle, dans un jeu de miroir, ce qui fonde sa propre identité nationale à partir de ce qui la

897 Jules MICHELET, *La montagne*, Paris, A. Lacroix, Verboeckhoven et Cie, 1868, 7^e éd., p. 81-84, souligné dans le texte.

898 À quelques exceptions près : Renaud de BELLEFON, « À propos de l'autre côté de la montagne : l'Espagne des Pyrénéistes », in Frédéric BARTCZAK et Johann RAGE, *Les Pyrénées entre deux mondes*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2003, p. 207-215 ; Hélène SAULE-SORBÉ, « L'opacité de la représentation ou les Pyrénées espagnoles à l'épreuve des regards et des images au XIX^e siècle », in Gisèle PRIGNITZ, Véronique DUCHÉ-GAVET et Yves LANDEROUIN (dir.), *Les Pyrénées, une frontière ?*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 171-184 ; Isabelle DÉGREMONT, « Au-delà de la frontière : les premiers pyrénéistes français face à l'Espagne », in Gisèle PRIGNITZ, Véronique DUCHÉ-GAVET et Yves LANDEROUIN (dir.), *Les Pyrénées, une frontière*, op. cit., p. 201-212 (à partir des seuls écrits du Club alpin français).

899 Helmut WACHOWIAK (dir.), *Tourism and Borders. Contemporary Issues, Policies and International Research*, Ashgate Publishing, 2012.

différencie de l'autre. La frontière est un lieu d'édification et de cristallisation des identités⁹⁰⁰, et le tourisme frontalier participe de leur construction et de leur diffusion.

On connaît le rôle primordial de la frontière dans l'histoire des Pyrénées. « L'invention des Pyrénées », à suivre Serge Briffaud, c'est-à-dire la prise de conscience de l'unité géographique de cette entité topographique, s'opère avec la fixation de la frontière entre la France et l'Espagne suite au Traité des Pyrénées (1659). Le regard se focalisait auparavant sur les parties, sur chacun des pays et provinces qui se répartissaient sur le massif. Avec la fixation de la frontière, l'unité géographique prend le dessus sur les particularismes locaux : à partir de la fin du XVII^e siècle, les Pyrénées sont pour la première fois représentées comme un tout⁹⁰¹. On sait, aussi, que la frontière linéaire est une invention conceptuelle qui se « naturalise » autour de la Révolution française. Daniel Nordman montre l'arbitraire fondamental de la frontière : rien dans l'espace n'impose naturellement une frontière étatique. Rien non plus ne rend obligatoire le fait qu'une frontière corresponde à un ligne précise plutôt qu'à une zone plus ou moins large, transitionnelle⁹⁰². Au moment de sa signature, le Traité des Pyrénées fixe plutôt une limite zonale qui n'est pas pensée comme définitive⁹⁰³. C'est ensuite, avec l'exemple de ce massif que se dessine au début du XVIII^e siècle l'idée de « limite naturelle » des États, fondée sur la ligne de partage des eaux (ou des « eaux pendantes »), et qui serait le fondement de la paix entre les États ainsi délimités⁹⁰⁴. Suivant ce modèle, les États, à commencer par la France sous la Révolution, cherchent bientôt à inscrire leurs frontières sur des limites topographiques évidentes (fleuves et montagnes) qui doivent séparer non plus seulement des territoires politiques mais bien des « peuples » différents ; l'ordre national espère se fonder sur l'ordre « naturel ». Les Pyrénées tiennent donc, dans ce mouvement de naturalisation des frontières nationales, une place centrale : elles sont l'archétype de la « frontière naturelle », qui sépare d'abord deux régimes politiques différents et bientôt, aussi, deux « peuples »⁹⁰⁵. Par ailleurs, dans une perspective d'histoire du sentiment national « vue d'en bas »⁹⁰⁶ la frontière n'apparaît pas seulement

900 Thomas M. WILSON et Hastings DONNAN (dir.), *Border Identities. Nation and State at International Frontiers*, Cambridge University Press, 1998 ; Lua KLUSÁKOVÁ et Martin MOLL (dir.), *Crossing frontiers, resisting identities*, Pisa, PLUS-Pisa University Press, 2010.

901 Serge BRIFFAUD, *Naissance d'un paysage. La montagne pyrénéenne à la croisée des regards (XVI^e-XIX^e siècle)*, Toulouse, Tarbes, CIMA-CNRS-Université de Toulouse II, Association Guillaume Mauran, 1994, p. 109-120.

902 Daniel NORDMAN, *Frontières de France. De l'espace au territoire (XVI^e-XIX^e siècle)*, Paris, Gallimard, 1998, p. 11.

903 Patrice POUJADE, *Le voisin et le migrant. Hommes et circulations dans les Pyrénées modernes (XVI^e-XIX^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 30-31.

904 Daniel NORDMAN, *Frontières de France, op. cit.*, 1998, p. 328 ; Bernard DEBARBIEUX et Gilles RUDAZ, *Les faiseurs de montagne. Imaginaires politiques et territorialités (XVIII^e-XXI^e siècle)*, Paris, CNRS éd, 2010, p. 57-58.

905 Peter SAHLINS, *Frontières et identités nationales. La France et l'Espagne dans les Pyrénées depuis le XVII^e siècle*, Paris, Belin, 1996, p. 202-212.

906 Blaise WILFERT-PORTAL, « Nation et nationalisme », in Christian DELACROIX, François DOSSE et Patrick GARCIA, *Historiographies. Concepts et débats*, vol. II, Paris, Gallimard, 2010, p. 1090-1102, cit. p. 1098.

comme une imposition des pouvoirs centraux : les populations frontalières se l'approprient et usent de leur appartenance nationale dans les conflits qui les opposent à leurs voisins, désormais étrangers⁹⁰⁷. La contrebande, forme d'appropriation économique locale de la frontière, s'affermir en même temps que cette dernière et que le protectionnisme douanier, à partir de la deuxième moitié du XVIII^e siècle⁹⁰⁸. Le contrebandier, personnage transfrontalier par excellence, devient d'ailleurs une des figures archétypales et exotiques du montagnard que valorise le tourisme, à l'exemple de Louis Ramond de Carbonnières, qui parmi d'autres, l'utilise pour exalter le libre-échange⁹⁰⁹.

C'est dans ce contexte de cristallisation économique, politique et identitaire de la frontière entre la France et l'Espagne que naît le tourisme dans les Pyrénées françaises. Ce tourisme se nourrit rapidement d'un effet frontière qui fait voir l'Espagne comme une altérité radicale, comme une source d'exotisme frontalier. Si les stéréotypes sur le caractère espagnol sont anciens, ils se renforcent et deviennent un attendu populaire au XIX^e siècle. Les Lumières jugeaient l'Espagne à l'échelle du progrès, les Romantiques et leurs successeurs recherchent expressément dans ce pays la différence, les marques d'un archaïsme source d'aventure. La violence de la guerre d'Espagne napoléonienne (1808-1814) joue sans aucun doute un rôle clé pour renforcer l'image d'une Espagne en tout point différente non seulement de la France, mais aussi du reste de l'Europe⁹¹⁰. Les discours dominants font de l'Espagne une terre sexualisée et théâtralisée, d'hommes virils et ténébreux, de femmes séductrices, aux passions ardentes, tous et toutes poussés par la religion et les émotions les plus vives, jamais totalement refrénées, où l'Inquisition et l'obscurantisme côtoient les dévoiements moraux les plus outrageants. L'Espagne fait en fait figure d'« Orient » le plus accessible, avec tous

907 Peter SAHLINS, *Frontières et identités nationales*, op. cit., 1996.

908 Voir dans Gilbert LARGUIER (dir.), *Douanes, états et frontières dans l'Est des Pyrénées de l'Antiquité à nos jours*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, AHAD, 2005, les articles de Jean-Michel MINOVEZ, « Formation progressive d'une frontière, barrière douanière et contrebande (vers 1761-vers 1868) », p. 137-157, et Olivier CODINA, « Douanes, franchises et liberté. Quel avenir pour la République d'Andorre au XIX^e siècle ? », p. 159-174 ; sinon, Eloy FERNANDEZ CLEMENTE, « Aragón y el sur de Francia a través del Pirineo central : historia de una relación económica en el siglo XIX », in Jean-Michel MINOVEZ et Patrice POUIADE (dir.), *Circulation des marchandises et réseaux commerciaux dans les Pyrénées (XIII-XIX^e siècle)*, Toulouse, CNRS-Université de Toulouse II-Le Mirail, 2005, p. 373-413.

909 À l'occasion d'une rencontre avec des contrebandiers près de la Brèche de Roland : Louis RAMOND DE CARBONNIÈRES, *Observations faites dans les Pyrénées, pour servir de suite à l'observation sur les Alpes. Sciences de la terre et de l'univers*, Paris, Belin, 1789, p. 91-94.

910 Bartolomé BENNASSAR et Lucile BENNASSAR, *Le voyage en Espagne. Anthologie des voyageurs français et francophones du XVI^e au XIX^e siècle*, Paris, R. Laffont, 1998 ; Juan Pablo FUSI, *Espagne, nations, nationalités et nationalismes. Des rois catholiques à la monarchie constitutionnelle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002, p. 9-34 ; Daniel-Henri PAGEAUX, « Les relations entre France et Espagne : survols et perspectives », in Gisèle PRIGNITZ, Véronique DUCHÉ-GAVET et Yves LANDEROUIN (dir.), *Les Pyrénées, une frontière*, op. cit., 2006, p. 101-109. Cette « différence » de l'Espagne, peu appréciée des élites intellectuelles espagnoles qui connaissent ces représentations, est reprise au XX^e siècle comme image de marque de la destination touristique « Espagne » : Eugenia AFINOGUÉNOVA et Jaume MARTÍ-OLIVELLA (dir.), *Spain is (still) different. Tourism and discourse in Spanish identity*, Lanham, Lexington Books, 2008.

les fantasmes et rapports de domination qu'implique cette assignation géographique et identitaire⁹¹¹.

Tous ces motifs, les touristes viennent les trouver dans les Pyrénées et les stations du versant français s'en nourrissent⁹¹². C'est ce que nous voulons ici montrer. Après avoir dressé la panorama du rapport touristique à l'Espagne dans les Pyrénées, nous nous pencherons plus précisément sur le cas de la vallée d'Aran (Catalogne) avant de nous intéresser à la réaction espagnole – ou plutôt : catalane – face à ce tourisme du stéréotype. Si l'Ariège semble en retrait sur ce créneau touristique, pour Luchon, il s'agit sans doute d'une pièce essentielle de son dispositif touristique, l'un de ses attraits culturels et paysagers les plus forts. Le Val d'Aran est particulièrement mis à profit, car facile d'accès. Cette vallée offre un exotisme espagnol paradoxal, parce qu'elle est en versant nord, qu'elle voit naître l'un des « grands » fleuves français, la Garonne, et qu'elle brouille, de ce fait, la naturalité de la séparation géographique entre peuples de France et d'Espagne. En fin de XIX^e siècle, la Catalogne espagnole connaît un mouvement de renaissance culturelle qui mobilise les Pyrénées comme réservoir de paysages caractéristiques et de populations qui conservent dans leur être la « catalanité » originelle, le tout offrant une identité ancestrale que les groupes excursionnistes se donnent pour mission de faire renaître et connaître.

911 Selon les perspectives ouvertes (et depuis affinées) dans les *post-colonial studies* par Edward W. SAID, *L'orientalisme. L'Orient créé par l'Occident*, Paris, Éd. Points, 2013 (Première édition en anglais : *Orientalism*, 1978).

912 Sur le versant espagnol l'offre reste en effet rudimentaire, bien que le tourisme thermal ait connu un début d'essor en fin de XIX^e siècle : Carlos LARRINAGA RODRÍGUEZ, « El turismo en la España del siglo XIX », *Historia Contemporánea*, n° 25, 2012, p. 157-179. Dans les Pyrénées, on ne trouve que Caldes de Boí (Catalogne) et Panticosa (Aragon) qui connaissent une fréquentation notable, même si de multiples établissements existent (Lés, Arties, Benasque pour les sites proches de Luchon et de l'Ariège). Pour le tourisme thermal catalan (du milieu du XIX^e siècle au milieu du XX^e) : Juan José MOLINA VILLAR, *Termalismo y turismo en Catalunya: un estudio geohistórico contemporáneo*, Thèse de géographie, Universitat de Barcelona, 2004.

I. Un orientalisme frontalier

L'anthropologue Andre Gingrich a proposé un concept qui pourrait s'appliquer à la frontière d'Espagne et résumer ce qui fait son attrait touristique : l'orientalisme frontalier. Gingrich l'applique aux marches de l'empire d'Autriche et de l'empire Ottoman, où les identités se sont mêlées, co-construites en cherchant à s'opposer. La création d'une identité commune est passée par l'exacerbation des différences avec l'Autre⁹¹³. La « différence », voire l'« anormalité » espagnoles, teintées d'orientalisme, nourrissent et sont nourries par les voyages des européens en Espagne depuis le XVIII^e siècle. Il s'agit bien d'un curieux paradoxe pour ce pays, incapable de se doter, en interne, d'une identité nationale commune qu'elle a, elle aussi, cherché du côté de l'opposition à l'islam, sans cesse tiraillée par des forces centripètes régionalistes, mais clairement identifiée, de l'extérieur, par une série de traits stéréotypés, qui peuvent presque se résumer aux archétypes du (de la) gitan(e) et de l'andalous(e), aux racines maures, décalqués sur tout le pays⁹¹⁴. Les discours romantiques, en particulier ceux de Théophile Gautier, de Prosper Mérimée et de Victor Hugo se dégagent de la vision noire de l'Espagne qui dominait au XVIII^e siècle. Tout en reprenant certains aspects (l'orgueil, la barbarie ou l'obscurantisme religieux incarné par l'Inquisition), ils forgent la figure magnifiée et archaïsante d'une Espagne passionnée, déjà africaine, aux femmes profondément érotisées (la « femme fatale » incarnée par Carmen) et aux hommes à la virilité débordante (le « latin lover » Don Juan)⁹¹⁵. Dans les Pyrénées, les voyageurs vont non seulement trouver des populations auxquelles sont appliquées ces stéréotypes, mais aussi des paysages déjà africains.

1. Trouver les Espagnols aux Pyrénées : inventaire des stéréotypes

Une anthologie des représentations littéraires de l'Espagne a été proposée : ses femmes, ses bandits, son caractère oriental, maure, ses passions, mais aussi sa religiosité, son désordre, sa saleté, autant de caractères qui rythment les récits sur la péninsule Ibérique⁹¹⁶. Les récits de voyage pyrénéens n'y figurent pas, en dehors de Ramond : la matière est pourtant fort riche et présente un panorama complet de la vision de l'Espagne. Sans viser l'exhaustivité, notre corpus de récits de

913 Andre GINGRICH., « La frontière proche : analyses structurales des mythes orientalistes », *Diogenes*, n° 238, n° 2, 2013, p. 78-87.

914 Sur le mythe andalous, voir Antonio LÓPEZ ONTIVEROS, « Del preromanticismo al romanticismo : el paisaje de Andalucía en los viajeros de los siglos XVIII y XIX », in Nicolas ORTEGA CANTERO, *Estudios sobre historia del paisaje español*, Madrid, Libros de la Catarata, 2001, p. 115-153 ; Luis MÉNDEZ RODRÍGUEZ, Rocío PLAZA ORELLANA et Antonio ZOIDO, *Viaje a un Oriente europeo. Patrimonio y turismo en Andalucía (1800-1929)*, Centro de Estudios Andaluces, 2010.

915 Joseba GABILONDO, « On the Inception of Western. Sex as Orientalist Theme Park : Tourism and Desire in Nineteenth Century Spain (on Carmen and Don Juan as Femme-fatale and Latin lover) », in Eugenia AFINOGUÉNOVA et Jaume MARTÍ-OLIVELLA (dir.), *Spain is (still) different, op. cit.*, 2008, p. 19-61.

916 Bartolomé BENNASSAR et Lucile BENNASSAR, *Le voyage en Espagne, op. cit.*, 1998.

voyages et d'ouvrages touristiques révèlent, tous, un imaginaire très fourni sur l'Espagne, que l'on vient confirmer en visitant les Pyrénées françaises depuis lesquelles on franchit la frontière. Les textes de la première moitié du siècle sont les plus riches en descriptions, qui montrent des nuances entre auteurs autour d'une même recherche d'exotisme. Les stéréotypes ne semblent guère faiblir ensuite, mais les descriptions s'appesantissent moins sur les hommes, le regard se portant de plus en plus sur les paysages⁹¹⁷.

Ramond est un cas à part, car précoce. Il publie son ouvrage en 1789 et, par différence avec les récits des périodes suivantes, il permet de mesurer le tournant opéré autour de la période révolutionnaire. Ramond rencontre des ressortissants du royaume d'Espagne dans les Pyrénées, mais il n'en fait pas les représentants d'une « identité » ou d'un « caractère » espagnol : ils sont avant tout des « montagnards ». Ainsi, à la Brèche de Roland, il rencontre un contrebandier aragonais. Cette rencontre n'est pas l'occasion de décrire le « type » aragonais, mais bien le parfait montagnard :

« Cet homme avait la figure hardie et fière ; une barbe épaisse et fixée se confondait avec ses cheveux noirs et crépus ; sa large poitrine était découverte, et ses jambes nerveuses étaient nues ; pour chaussure, celle des Romains et des Goths [...]. Tel est l'uniforme et la mine des vrais montagnards, des contrebandiers, des chasseurs d'izard [*sic*], des bergers mêmes de cette haute région ; mais ce qu'on ne peut décrire, c'est la grâce et l'agilité de leur démarche, la vigueur qui perce dans tous leurs mouvements, et l'air, à la fois noble et farouche de leur physionomie.⁹¹⁸ »

Ces archétypes du montagnard transfrontalier, ceux du berger, du chasseur d'isards et du contrebandier, permettent en fait à Ramond de défendre des valeurs qu'il souhaiterait voir triompher comme des universaux : « le libre-échange des produits de la culture et de l'industrie » mais aussi le « pacte social »⁹¹⁹. La frontière permet au pyrénéiste, qui se fait, ici, contempteur d'Adam Smith, de soutenir le bien commun qui résulte de la recherche individuelle du profit et de la libre concurrence :

« il y a, dans l'intérêt personnel, éclairé par l'expérience, dirigé par la concurrence, de meilleures lois de commerce, que l'on ne saurait dicter, et que, dans ce cas, comme dans bien d'autres, ne point empêcher le bien qui se fait, est la seule manière que l'homme ait de faire.⁹²⁰ »

En somme : Ramond plaide pour un « laissez-faire », associé à une promotion de la liberté individuelle et de l'égalité, dont témoignent si bien les bergers⁹²¹. La figure du montagnard, qu'il soit

917 La conférence faite au sein de la section auvergnate du Club alpin français par Georges DESDEVICES DU DÉZERT, *Le caractère espagnol. Conférence faite à la section d'Auvergne du Club alpin, le 2 décembre 1893*, Clermont-Ferrand, Impr. G. Mont-Louis, 1894, montre que les stéréotypes sur les espagnols ont force de vérité, y compris chez ce professeur en littérature à la faculté de Clermont-Ferrand.

918 Louis RAMOND DE CARBONNIÈRES, *Observations, op. cit.*, 1789, p. 81.

919 *Idem*, p. 92-94.

920 *Idem*, p. 93.

921 *Idem*, p. 113-114 sur l'égalité et les bergers.

de France ou d'Espagne, lui permet, en héritier des Lumières et pré-romantique, d'illustrer des universaux politiques et philosophiques qu'il voudrait voir appliquer pour la bonne administration des choses⁹²².

Cela change rapidement par la suite, dès avant les œuvres « hispaniques » de Victor Hugo (*Ruy Blas*, 1838) de Prosper Mérimée (*Carmen*, 1845) ou Théophile Gautier (*Voyage en Espagne*, 1859) : celles-ci ne font que magnifier un imaginaire partagé en France qui s'est très probablement cristallisé autour de la résistance espagnole aux menées françaises entre 1808 et 1814. En 1825, Pierre Laboulinière fait le récit d'une rencontre avec un berger espagnol dans la région du Néouvielle (Hautes-Pyrénées) :

« Nous rencontrâmes [...] un de ces Espagnols à physionomie arabe : teint hâlé, figure mince, menton effilé, front couvert, œil rond noir et vif, regard ardent. C'était un simple berger, ou domestique, dans les veines duquel circulait peut-être le plus pur sang de l'antique Mauritanie.⁹²³ »

Désormais, le montagnard originaire d'Espagne, même si ses itinérances sont transfrontalières, comme ce berger, est avant tout espagnol. Dotés de cette identité, on cherche dans leur rencontre les signes distinctifs, physiques et culturels, du caractère national. Si Arbanère, en 1828, exalte, comme Ramond, la figure d'« un des plus intrépides » contrebandiers, son guide français⁹²⁴, les rencontres faites grâce au franchissement de la frontière offrent désormais le spectacle tantôt inquiétant, tantôt pittoresque de la « nation » espagnole. La figure transfrontalière du montagnard disparaît derrière les caractères nationaux. Au Pla de Beret dans le Val d'Aran (Catalogne), le voyageur rencontre de nombreux montagnards ariégeois, ce qui le rassure : « ce sont des amis, en un pays étranger, au milieu des figures moroses des indigènes »⁹²⁵. Ces derniers sont également qualifiés d'« étrangers sinistres »⁹²⁶. Ces habitants de l'Aran sont, certes, des montagnards, eux aussi, mais avant tout des Espagnols. La conception qu'a Arbanère de l'Espagne relève également une forme d'orientalisme, il en témoigne lors de son retour de la Cerdagne espagnole, en franchissant en direction de l'Ariège le col de Puymorens :

« Voilà la France ! [...] L'air de la patrie est plus doux que les parfums d'Orient. Notre excursion en Espagne fut

922 L'ouvrage est imprimé lorsque les événements révolutionnaires ont commencé, si l'on se réfère à la conclusion : « La république des Gaules va renaître à l'abri d'une autorité douce et consentie ; il y aura mieux désormais qu'un état et des sujets : une patrie et des citoyens [...]. Que la destinée des Gaules triomphe ! » (*Idem*, p. 436).

923 Pierre LABOULINIÈRE, *Itinéraire descriptif*, op. cit., 1825, p. 52.

924 « Cet homme était dans le fait un des premiers philanthropes du monde ; car il regardait le genre humain comme une seule famille, et la communication la plus facile entre ses membres était une conséquence de cette idée. [...] Ce forban, qui méconnaissait la voix du fisc, était vivement sensible à celle de l'humanité. » Étienne-Gabriel ARBANÈRE, *Tableau des Pyrénées*, op. cit., 1828, p. 71-72.

925 Étienne-Gabriel ARBANÈRE, *Tableau des Pyrénées*, op. cit., 1828, p. 172.

926 *Idem*, p. 170.

courte de temps et d'espace, mais toujours assez longue pour nous faire sentir que nous étions là étrangers »⁹²⁷.

Auparavant, son passage en Cerdagne lui a offert un concentré d'Espagne, il y a trouvé ce qu'il attendait :

« Pénétrons dans le Cerdagne, et jetons sur la nation espagnole un regard prompt et curieux. [...] »

Hâtons-nous de parvenir à l'église [de Puigcerdà], pour être plus essentiellement en Espagne. Les cérémonies religieuses sont une grande partie de l'existence de cette nation, jadis soumise à Dieu, plus encore par la terreur des cachots et des bûchers que par les espérances du paradis. [...] »

L'apathie, la morgue des figures immobiles dans la place publique ; le mystère de ces vastes manteaux ; la saleté des rues et des maisons ; le regard brûlant de beaucoup de femmes, que ne pouvaient amortir, même à l'église, les habitudes minutieuses de dévotion ; toutes ces choses, à Puycerda, adaptées à une grande échelle, et unies à mes souvenirs historiques, me représentaient la nation entière.⁹²⁸ »

Avant la publication de *Carmen*, avec ses cigarières, la figure érotisée de « la » femme espagnole est déjà présente dans les descriptions de cette Espagne pyrénéenne. Arbanère insiste sur ce point :

« Ces mêmes visages à grandes et belles lignes, dépouillés de cette physionomie morose, adoucis par l'influence du sexe, plaisent dans les femmes [...]. Tous les brillants souvenirs de la galanterie maure-castillane me faisaient entrevoir de douces pensées dans ces yeux demi-couverts par de longs cils. [...] Cette séparation des sexes [dans l'église], existante dans toutes les églises espagnoles [...] tient ici plus à l'influence du caractère national, ardent et jaloux, qu'à celle de la religion. Car les Italiens, non moins dominés par les cérémonies religieuses, [...] ne se sont pas soumis à cette séparation. »⁹²⁹

Vincent de Chausenque, en 1834, passe, comme Ramond, par la Brèche de Roland mais au lieu d'en tirer des universaux, il rappelle quelques généralités sur cette Espagne qu'il quitte, rappelant le résistible déclin de ce qui fut jadis un grand royaume d'Europe :

« Je jetai un regard d'adieu sur l'Espagne, cette autre terre parfumée du soleil et de l'olivier, qui dans des temps anciens a brillé de tant d'éclat, et serait encore le plus beau royaume de l'Europe, si ces éléments ennemis des hommes, le despotisme et la superstition, ne se fussent pas ligués depuis pour anéantir les dons que la nature lui a prodigués.⁹³⁰ »

La culture littéraire du XVIII^e siècle marque sans doute Chausenque, qui y fait une référence claire, à propos d'une auberge à Puigcerdà, où « l'hôtesse, toute suante au milieu d'une quantité de mets en confection, d'apparence peut ragoûtante, me fit penser à Gil-Blas dans le souterrain, voyant préparer à dame Léonarde le dîner des compagnons de Rolando.⁹³¹ » Dans cette ville frontalière, l'examen de conformité avec les attendus de l'Espagne est validé par la physionomie des hommes et de leurs demeures, puisque « tout est espagnol dans les habitants comme dans les maisons qui sont

927 *Idem*, p. 76.

928 *Idem*, p. 62-67.

929 *Idem*, p. 64-65.

930 Vincent de CHAUSENQUE, *Les Pyrénées ou Voyages pédestres dans toutes les régions de ces montagnes depuis l'océan jusqu'à la Méditerranée*, Paris, Lecoq et Pougin, 1834, vol. 1, p. 263.

931 *Idem*, vol. 2, p. 86. Gil-Blas, figure de fripon par la force des choses en Espagne, personnage principal de l'œuvre de LESAGE, *Histoire de Gil Blas de Santillane*, 1715-1735.

sans goût, obscures et malpropres.⁹³² » Cette Espagne se retrouve aussi dans le Roussillon français, brouillant en cet endroit la naturalité de la frontière :

« Le Catalan français [...] se distingue de tous ses voisins par un corps sec et nerveux, un teint brûlé, un œil vif et perçant qui trahit son amour pour le plaisir et ses passions ardentes. [...] Biens des traits lui sont communs avec la race indigène de l'autre bout des Pyrénées [les Basques] ; mais par ses mœurs et son costume, sa figure et son langage, il est toujours catalan. Espagnol, quoique depuis deux siècles il ait changé de domination.⁹³³ »

La culture et l'histoire l'emportent chez Chausenque sur la nature et la « race ». À Arles-sur-Teich, le voyageur retrouve la nation espagnole (et, entre autres, ses femmes) :

« Ces figures toujours mobiles et pittoresques où les bonnets rouges des hommes sont toujours flottants ; cette musique montagnarde si singulière, qui a quelque chose de romanesque ; ces balcons espagnols ; les physionomies brunes, expressives des acteurs ; l'œil vif et agaçant des jeunes filles à la taille svelte, aux formes dessinées avec grâce, et toutes ces figures de spectateurs que le plaisir émeut, annonceraient seuls au voyageur une peuplade émanée de la grande nation qui habite sous le soleil de l'Ibérie, et qui, ardente et passionnée comme ses ancêtres, est toujours idolâtre du *bolero*.⁹³⁴ »

La place des femmes est centrale dans la perception de l'Espagne par les voyageurs. Comme pour les régions de la rive sud de la Méditerranée et dans le Proche-Orient⁹³⁵, on applique sur ce pays les fantasmes d'une sexualité plus « débridée » et de rapports de séduction permanents, qui échappent aux impératifs religieux et singularise l'Espagne du reste de l'Europe.

En 1843, Nérée Boubée évoque le taux de change exorbitant pratiqué à Benasque (en Aragon, aussi orthographié Venasque au XIX^e siècle), alors que l'essentiel du commerce se fait avec la France, et renvoie ses habitants à de lointaines origines maures. Du moins invite-t-il ses lecteurs à faire la parallèle :

« C'est là une façon un peu arabe. N'en soyez pas surpris. Les Vénasquais sont précisément d'origine arabe. À quelques lieues en dessous de Vénasque on voit encore les ruines d'un château Maure ; d'ailleurs il vous sera facile de reconnaître dans les mœurs et usages de la vallée toute entière l'avidité, la finesse et la férocité des Bédouins.⁹³⁶ »

Boubée invite aussi ses lecteurs à provoquer le spectacle de l'Espagne pour rentabiliser, en quelque sorte, l'excursion à Benasque depuis Luchon :

« Faites danser quelques Vénasquais. Leur danse et leur musique offrent assez de curiosité. [...] Il suffit de faire demander par le guide quelques danseurs. Deux ou trois francs qu'ils se distribueront suffiront pour les rendre dispos et contents.⁹³⁷ »

932 Vincent de CHAUSENQUE, *Les Pyrénées, op. cit.*, 1834, vol. 2, p. 86.

933 *Idem*, p. 31.

934 *Idem*, p. 59-60.

935 Alain CORBIN, *L'harmonie des plaisirs. Les manières de jouir du siècle des Lumières à l'avènement de la sexologie*, Paris, Perrin, 2007, p. 350-352 ; Sylvain VENAYRE, *Panorama du voyage, 1780-1920 : mots, figures, pratiques*, Paris, les Belles Lettres, 2012, p. 135.

936 Nérée BOUBÉE, *Bains et courses de Luchon : vrai guide pour les courses et les promenades*, Pau, É. Vignancour, 1843, p. 167.

937 *Idem*, p. 166.

Lors de son séjour pyrénéen en 1858, le jeune Alfred Tonnellé fait de longues excursions en Espagne. Ses notes de voyage, publiées en 1859, après sa mort, montrent les fortes attentes qu'il avait vis-à-vis du « Midi » de l'Europe : c'est ce qu'il est venu chercher aux Pyrénées, avec les paysages de montagne. Il se distingue donc des autres récits, même si le franchissement de la frontière est toujours un moyen de trouver une altérité conditionnée par l'imaginaire dominant. Ainsi qu'il le résume en passant au sud du Val d'Aran, « comme il faut peu s'éloigner pour se trouver transporté dans une atmosphère et un monde différents, hommes et nature !⁹³⁸ » À l'occasion d'une excursion autour de la Maladetta (Aragon) avec six touristes et sept guides, ses notes s'arrêtent longuement sur la soirée passée à Benasque, encore, ce pendant aragonais de Bagnères-de-Luchon :

« Après dîner, suivi à leurs différentes stations des danseurs et musiciens espagnols. Je les amène à ces dames. Ce sont des gens de Vénasque. Types curieux, pleins de caractère, remarquables de sérieux et d'expression, que je ne me lasse pas de considérer. Ce qu'ils ont tous de commun, c'est la gravité et la dignité avec laquelle ils jouent, ils regardent, ils chantent, et dont ils ne se départent jamais. On sent sous le calme de cette réserve extérieure quelque chose d'ardent, de profond, de contenu. On conçoit que lorsqu'on est habitué aux physionomies vives et expressives des hommes du Midi, on s'y attache, et qu'on trouve fades et froides les physionomies plus fines et composées de nuances délicates et lentes des races du Nord. L'orchestre est composé d'une guitare, d'une mandoline, flûte, tambour de basque et triangle. Leur chant est nasillard, désagréable de sonorité, de timbre mais original ; une certaine mélancolie sur des rythmes de danse accentués. Ils cherchent les sons les plus aigus de la voie de tête (caractéristique des chants de montagne en général) ; rendent le son aussi grêle que possible, et semblent vouloir lui faire gagner en portée ce qu'il perd en volume. On ne peut se figurer que ces voies d'enfant ou de vieilles femmes sortent de ces figures hâlées et de ces bouches viriles. Leurs danses n'ont rien de frappant. Une fois en train de danser et de chanter, on ne peut plus les arrêter.⁹³⁹ »

On retrouve l'ensemble du champ lexical classiquement attaché au caractère espagnol par les voyageurs français (« types [...] pleins de caractère, remarquables de sérieux et d'expression », « gravité », « dignité », « physionomie vives et expressives », en dépit du « calme de cette réserve extérieure », « ardent », « profond », « nasillard », « mélancolie », « figures hâlées », « viriles », la musique, la danse). L'originalité de Tonnellé est de renvoyer ces personnages frontaliers à l'Europe méridionale plutôt qu'à l'Orient africain. Le modèle mental de Tonnellé, ce qu'il cherche à retrouver dans son voyage, c'est ce « Midi » qu'il a découvert dans les peintures et dans les livres. Ainsi s'enthousiasme-t-il dans la vallée de la Noguera-Ribagorçana (entre Catalogne et Aragon) :

« Délicieux horizon ! tableau tout fait, poétique, classique, idyllique. Je n'ai jamais rien vu de plus italien. Je retrouve un coin de la campagne tel que l'art me l'a fait rêver ; je vois vivre devant moi de Midi que je n'avais qu'entrevu »⁹⁴⁰.

L'avantage du récit de Tonnellé est que ce sont des notes de voyage, qu'il n'a sans doute pu retoucher et harmoniser avant de mourir, et avant qu'elles ne soient publiées. On y lit donc

938 Alfred TONNELLÉ, *Trois mois dans les Pyrénées et dans le Midi en 1858 : journal de voyage*, Tours, A. Mame, 1859, p. 143.

939 *Idem*, p. 62-63.

940 *Idem*, p. 138-139.

l'évolution progressive du jeune homme, qui semble se défaire de ces référentiels paysagers et s'imprégner des lieux, ou plutôt revenir aux stéréotypes propres à l'Espagne. De retour à Benasque, il assiste à un incident entre deux femmes qui « se prennent le bec sous les fenêtres : jamais je n'ai entendu de tels éclats de voix et une volubilité pareille ; mais jamais aussi vu plus d'ardeur, de naturel, de gestes déclamatoires. » Il ramène cela, encore à la « singulière nature emportée du Midi » tandis que « le lieu, les costumes, les gestes, la rue étroite » lui rappellent « une scène d'opéra comique »⁹⁴¹. Mais il distingue désormais ce « Midi » espagnol de l'Italie et trouve dans la façon de parler des habitants de Benasque « le caractère du peuple » (sous entendu espagnol) : « rude, hardi, excessif, énergique, chevaleresque, et non pas fin, élégant et gracieux, comme l'Italien.⁹⁴² » Immergé dans les vallées pyrénéennes pour un long périple qui doit l'emmener de Luchon à la Méditerranée par l'Espagne, Tonnellé témoigne d'un autre versant du mythe espagnol : les bandits. Passant la frontière, il est averti du danger par son guide Michot (de Luchon) : « il faut craindre des espagnols [*sic*] tous les mauvais coups, et toujours être en défiance.⁹⁴³ » À chaque pas, l'inquiétude revient. À Gistaín (Aragon), Tonnellé est inquiet de l'« air froid, indifférent, presque hostile de l'accueil espagnol.⁹⁴⁴ » Le soir, dans l'auberge, « Michot descend et ne remonte pas [...] ; ses histoires sinistres d'espagnols commencent à me trotter par l'esprit : solitude dans la nuit noire et dans une caverne de brigands.⁹⁴⁵ » Sur le chemin de Nérin (toujours en Aragon), il remarque des « rochers pittoresques [...] faits pour être des repaires de brigands et de *guerilleros*.⁹⁴⁶ » Plus loin, sur la route d'Esterri en venant du Pla de Beret (Catalogne), Tonnellé et son guide traversent « une gorge très resserrée et tournante ; à chaque détour, on attend les brigands à l'affût.⁹⁴⁷ » La saleté attachée à l'image de l'Espagne est également évoquée :

« Tous ces villages catalans sont d'une saleté admirable et d'un aspect repoussant [...]. Ces masures semblent plutôt des chenils que les demeures d'êtres humains. Ceci au milieu d'une contrée sèche, stérile, hérissée de rochers, avec une population à l'air dur, digne sévère, presque menaçant, ne se courbant pas.⁹⁴⁸ »

Quelques jours plus tard, à la Seu-d'Urgell, il note succinctement : « Toujours l'emphase et l'exagération espagnole.⁹⁴⁹ » Dans la cathédrale, il se sent pleinement en Espagne :

941 *Idem*, p. 146-147.

942 *Idem*, p. 147.

943 *Idem*, p. 164.

944 *Idem*, p. 210.

945 *Idem*, p. 215.

946 *Idem* p. 194.

947 *Idem* p. 238.

948 *Idem*, p. 239.

949 *Idem*, p. 261.

« Tout cela porte bien le caractère de la dévotion espagnole : sombre, ardente, exaltée, sans charme. [...] Je ne m'attendais à rien de si frappant ; cela me donne envie de voir davantage de l'Espagne.⁹⁵⁰ »

Au terme de sa traversée, la citadelle de Figueras lui donne une « vraie image de l'Espagne [...] : une œuvre gigantesque, emphatique, à moitié édifiée et à moitié ruinée⁹⁵¹. » Tonnellé avait, auparavant, passé la frontière en Cerdagne. Il était alors très heureux de retrouver la France à Bourg-Madame. La conscience des fondements identitaire, construite en miroir de l'Autre, se trouve renforcée par le voyage transfrontalier :

« C'est un plaisir de trouver un lit blanc au sortir des insectes de l'Espagne. Au souper, cuisine française ; un certain apprêt, de la coquetterie, de l'élégance même, qui contrastent avec le simple, substantiel et quelquefois exécrationnable ordinaire espagnol. Dans la salle d'à côté, réunion et conversation des gens de l'endroit. Babil et sociabilité française ; causerie et expositions à perte de vue. Contraste avec la dignité, la froideur et le ton déclamatoire des Espagnols.⁹⁵² »

Hippolyte Taine, dont l'historiographie a largement mis en avant l'originalité, est bien de son temps, lui aussi. Dans un passage où il évoque Gavarnie et cherche à prendre de la hauteur par rapport aux autres récits, il note, banalement, à propos de la Brèche de Roland, que « là est la borne de deux contrées et de deux races, c'est elle que Roland voulut rompre »⁹⁵³. Formule poétique qui n'a bien sûr pas de sens dans le contexte des entités politiques du Haut Moyen-Âge.

Henry Russell, dans ses récits d'excursions publiés entre 1858 et 1878, est plus lyrique encore que ses prédécesseurs et multiplie les comparaisons internationales pour qualifier ce qui se présente à ses pas. Russell a parcouru le monde dans sa jeunesse et il le rappelle ainsi à ses lecteurs. Pour l'Espagne, l'Orient n'est donc pas le seul point de référence, mais il revient régulièrement. Aux Bains de Panticosa (Aragon, accessible par la haute montagne depuis Cauterets), il moque les personnages présents pour se soigner et concentre tous les clichés sur le caractère espagnol :

« À notre retour, nous étonnâmes par la rapidité de notre descente sur les grandes neiges, les Espagnols aux allures dignes et fières [...]. Il est vrai qu'ils ont l'air bien malade, exceptés à dîner. Là, la rapidité de leurs mouvements est quelque chose de prodigieux [...]. Malgré son indolence, l'Espagnol est toujours agité.⁹⁵⁴ »

Il décrit ensuite le spectacle, profondément exotique, des caravanes du commerce transfrontalier. Des déserts d'Orient à la Nouvelle-Zélande, Russell multiplie les références pour donner à voir l'exotisme de cette scène :

« Je vis aussi monter solennellement une poudreuse procession de mulets, chargés de toutes espèces de choses [...]. Je pensais aux longues files de chameaux sur les sables de l'Asie : et en voyant autour des bains des groupes de mâles et pittoresques aragonais fièrement posés, sans s'en douter, comme des statues antiques, et gracieusement drapés dans de vastes couvertures, il me semblait voir poindre à l'horizon lointain de mes

950 *Idem*, p. 259.

951 *Idem*, p. 293.

952 *Idem*, p. 265.

953 Hippolyte-Adolphe TAINÉ, *Voyage aux Pyrénées*, Paris, L. Hachette, 1858, 2e éd., p. 222-223.

954 Henry RUSSELL, *Souvenirs d'un montagnard*, Pau, Impr. de Vignancour, 1878, p. 215.

souvenirs, de vagues images des poétiques aborigènes de la Nouvelle-Zélande. La ressemblance était frappante. C'est presque toujours sans le savoir, qu'on est artiste, et de pauvres paysans, en Italie et en Espagne, sont souvent plus gracieux qu'un sculpteur dont la vie s'est passée à la recherche de l'harmonie des lignes.⁹⁵⁵ »

Aux environs de Canfranc, il chante la figure romantique des bergers qui, dans ces – relatifs – déserts aragonais, deviennent des nomades d'Afrique :

« Les bergers sont des hommes magnifiques, de vrais stentors, hurlant quand ils répondent, comme tous les hommes accoutumés à la tempête et à l'espace. [...] J'admire la noble et fière tournure de ces rois du désert, bronzés comme des Touaregs.⁹⁵⁶ ».

Russell raconte également l'attaque de brigands espagnols dont il est victime, avec Alphonse Lequeutre, dans le massif du Cotiella⁹⁵⁷. Une attaque qui est racontée dans le *Petit Journal*, par exemple, et propage donc cet imaginaire d'une Espagne indomptée, si différente du reste de l'Europe⁹⁵⁸.

L'introduction générale du guide Joanne de 1882, originellement rédigée par Elysée Reclus et pour l'occasion complétée par Frantz Schrader et Alphonse Lequeutre, revient également sur la frontière et son importance culturelle. Par un déterminisme topographique et climatique, les Pyrénées, qui engendrent un climat différent, sont données comme une cause essentielle de la divergence historique entre France et Espagne. C'est, en effet, « à la chaîne qui les domine que les peuples de France et d'Espagne doivent [...] les conditions extérieures qui ont guidé le cours de l'histoire et fait de la Gaule et de l'Espagne deux pays si profondément distincts.⁹⁵⁹ » En fin d'introduction, les auteurs donnent une bibliographie pour mieux préparer la visite des Pyrénées : à la rubrique « Espagne » est mentionné *Voyage en Espagne* de Théophile Gautier⁹⁶⁰, signe que c'est imprégné de cet imaginaire que s'apprécie la traversée de la frontière au cours du séjour dans le massif. Émile Labroue, proviseur du lycée de Périgueux, multiplie les références à une Espagne de fiction, orientale, dans son itinéraire pyrénéen. Il rend un hommage appuyé à Théophile Gautier, né à Tarbes : l'auteur romantique est présent dans les esprits des arpenteurs des Pyrénées, encore à la fin du siècle⁹⁶¹.

Onésime Reclus, dans l'introduction de sa grande géographie descriptive de la France, s'attarde sur la frontière pyrénéenne. Il remarque l'imperfection de son tracé et l'explique par l'histoire des relations humaines tissées de part et d'autre de la chaîne. Les Pyrénées séparent ainsi

955 *Idem*, p. 216.

956 *Idem*, p. 271-272.

957 *Idem*, p. 158-178.

958 Voir *Le Petit Journal*, 26 juillet 1870, p. 4.

959 Paul JOANNE, *Les Pyrénées*, Paris, Hachette, 1882, p. XX.

960 *Idem*, p. XXXIX.

961 Émile LABROUE, *À travers les Pyrénées*, Paris, Librairie Ch. Tallandier, 1900, p. 44-46.

« plutôt deux natures de pays que deux natures d'hommes ; au moyen-âge, les mêmes langues et patois se parlaient sur les deux versants, chez les peuples issus des mêmes ancêtres ». Aujourd'hui, si l'on se comprend encore aux extrémités de la chaîne, « ailleurs, on ne s'entend plus ; l'Ariégeois saisit mal le langage des Catalans ultramontains [...]. Le jour luit presque où les Pyrénées s'élèveront entre deux langages, comme elles séparent déjà deux soleils et deux destinées.⁹⁶² » La différence entre les deux versants est donc une construction historique et institutionnelle. Il rejoint son frère Élisée Reclus qui contestait en 1876 l'idée que l'Afrique commence aux Pyrénées⁹⁶³. Toutefois, plus loin dans son ouvrage, dans le chapitre consacré aux Pyrénées, Reclus essentialise les identités des deux côtés des Pyrénées, comme son frère l'avait également fait, et comme la plupart de ses contemporains : « au nord les Français, plus puissants, au midi les Espagnols, plus fiers et plus passionnés. » Avant de conclure, de manière peu originale, que de la Méditerranée à l'Atlantique, « un mur titanique [...] se lève entre l'Espagne, qui est africaine à demi par son climat, sa nature, les origines de sa race, et la France, qui est purement européenne et "occidentale" »⁹⁶⁴.

Ces exemples pris au long du siècle montrent le regard porté sur les populations de l'autre côté de la frontière, investies des signes d'une identité espagnole profondément différente de l'identité française et européenne. Il sera intéressant, à l'avenir, de compléter ce tour d'horizon par des récits féminins, car la sexuation permanente de l'Espagne chez les auteurs masculins rend la comparaison fort intéressante, et par des récits étrangers, en particulier anglophones, nombreux dans la première moitié du siècle. Cette Espagne, passionnée voire exaltée, sombre, sale, sexualisée, déjà « orientale » se trouve aussi dans les paysages pyrénéens.

2. L'environnement de la nation : un orientalisme paysager

À partir de la Révolution, l'imposition de la frontière, on l'a dit, naturalise dans les discours la disposition des peuples dans des territoires donnés par la topographie ou l'hydrographie. Le paysage représente alors l'expression réelle et symbolique, les conditions de possibilité et le témoignage de l'histoire et du caractère du peuple et des nations, ce que Paul Vidal de la Blache synthétise dans son *Tableau de la géographie de la France*⁹⁶⁵. François Walter montre que la

962 Onésime RECLUS, *Le plus beau royaume sous le ciel*, Paris, Hachette, 1899, p. 26-27.

963 Dans le premier tome de sa *Géographie universelle*. Sur Reclus et l'Espagne cf. Jean-Yves PUYO, « Le regard porté par les géographes français du XIX^e siècle sur l'Espagne : entre répulsion et fascination », in Gisèle PRIGNITZ, Véronique DUCHÉ-GAVET et Yves LANDEROUIN (dir.), *Les Pyrénées, une frontière*, op. cit., 2006, p. 191-194.

964 Onésime RECLUS, *Le plus beau royaume*, op. cit., 1899, p. 415.

965 Paul VIDAL DE LA BLACHE, *Histoire de France, depuis les origines jusqu'à la Révolution. Tome premier. Tableau de la géographie de la France*, Paris, France, Librairie Hachette et Cie, 1905, commenté par Nicolás ORTEGA CANTERO, « Paisaje, historia y nación (a proposito del *Tableau de la géographie de la France* de Paul Vidal de la Blache) », in Nicolás ORTEGA CANTERO (dir.), *Paisaje, memoria histórica e identidad nacional*, Madrid Soria, UAM Ediciones Fundacion Duques de Soria, 2005, p. 9-44.

démarcation des nations entre elles est passée par les paysages, cette portion visible et esthétisée de l'environnement⁹⁶⁶. Ce n'est pas exactement nouveau : depuis le XV^e siècle et surtout la Renaissance, même si ce n'est pas un principe politique agissant, on distingue des types nationaux que l'on relie aux lieux de vie : climat, relief, qualités du sol sont autant de facteurs censés engendrer des caractères différents. Aux XVIII^e et XIX^e siècle, Haller puis surtout Herder contestent ce déterminisme hippocratique pour donner la part belle à l'histoire et aux traditions populaires qui donnent à comprendre le « génie » national et distinguent des caractères nationaux, voire des « races » (celles des « vainqueurs », des « seigneurs », celles des vaincus, « métissées », « bâtardes »). Cela n'empêche pas de faire correspondre à des peuples un territoire naturellement circonscrit, le déterminisme physique et spatial n'étant jamais totalement abandonné et devenant même un fondement d'action politique. Le paysage donne alors autant à lire ces contraintes qui pèsent sur les sociétés que l'action passée des hommes pour s'y adapter. Le paysage devient la part sensible du territoire de la nation, dans sa typicité ou sa diversité. En somme, à l'époque contemporaine, le paysage devient un héritage identitaire, un patrimoine national qu'exploite le tourisme, et sa rencontre par le voyage prend une dimension patriotique ou ethnologique de « rencontre physique avec la nation.⁹⁶⁷ » Par analogie donc, teintée de déterminisme physique, les paysages renvoient les signes de l'identité nationale et témoignent des différences entre les pays. La nation s'incarne dans une nature particulière et le tourisme est une forme de pédagogie des identités qui permet de ressentir ces différences.

Les paysages des Pyrénées espagnoles sont donc lus au prisme de l'identité assignée à l'Espagne, cet Orient européen. On y trouve ainsi des déserts et des paysages d'Afrique et d'Arabie. Les Pyrénées s'émancipent totalement, à cet endroit, de l'impératif paysager suisse. Mais là encore, elles ne sont pas tant appréciées pour elles-mêmes que pour l'ailleurs lointain et mythique dont elles renvoient les signes : l'Orient.

La caractérisation des paysages des Pyrénées espagnoles n'occupe pas immédiatement les récits de voyage aux Pyrénées. Plus que les paysages d'Espagne, ce sont d'abord ses populations,

966 François WALTER, *Les figures paysagères de la nation. Territoire et paysage en Europe (XVI^e-XX^e siècle)*, Paris, Éd. de l'EHESS, 2004.

967 *Idem*, p. 270. C'est dans cette optique que l'histoire des parcs nationaux a été relue ces dernières années, comme une édification à l'idée nationale par la sélection de ses paysages les plus caractéristiques, qui permettent de naturaliser la nation et de nationaliser des portions de nature : Joan NOGUÉ, « Nacionalismo, territorio y paisaje en Cataluña », in Nicolás ORTEGA CANTERO (dir.), *Paisaje, memoria histórica e identidad nacional*, Madrid Soria, UAM ediciones Fundacion Duques de Soria, 2005, p. 152-155 ; Jacobo GARCÍA ÁLVAREZ, « Paisaje, memoria histórica e identidad nacional en los inicios de la política de conservación de la naturaleza en España. De Covadonga a San Juan de la Peña », *Hispania. Revista española de historia*, vol. 73, 2013, p. 409-438 ; Guillaume BLANC, « Protection de la nation et construction de la nature », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 107, 2010, p. 131-144 ; Guillaume BLANC, *Une histoire environnementale de la nation. Regards croisés sur les parcs nationaux du Canada, d'Ethiopie et de France*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2015.

que l'on pense si exotiques, que l'on vient voir. Jules Michelet, habitué des Pyrénées, introduit les paysages dans sa manière de penser l'histoire. Lui qui fournit la formule la plus célèbre pour caractériser la dichotomie paysagère qu'offrent les Pyrénées⁹⁶⁸, en donne une première version dès 1833, dans l'introduction géographique du troisième volume de son histoire de France :

« Le mur des Pyrénées nous sépare de l'Espagne, plus que la mer ne la sépare elle-même de l'Afrique. Lorsqu'on s'élève au-dessus des pluies et des basses nuées du *por* [sic] de Vénasque, et que la vue plonge sur l'Espagne, on voit bien que l'Europe est finie ; un nouveau monde s'ouvre ; devant l'ardente lumière d'Afrique ; derrière, un brouillard ondoyant sous un vent éternel.⁹⁶⁹ »

Chausenque évoque en 1834 « un désert brûlé par le soleil » pour décrire le paysage d'Aragon aperçu depuis la Brèche de Roland⁹⁷⁰. Albert de Franqueville utilise ensuite, dans le récit de la première ascension de l'Aneto, une référence parfaitement orientaliste pour désigner le passage qui précède le sommet, une arrête d'une trentaine de mètres qui demande quatre pas d'une escalade facile mais vertigineuse : le « pont de Mahomet »⁹⁷¹. La référence est érudite mais n'est pas explicitement rattachée à la localisation du pic en Espagne. C'est une image, la meilleure qui vient à l'esprit de Franqueville pour permettre au lecteur de se représenter le passage ; elle aurait peut-être pu s'appliquer ailleurs, y compris en France. Ce n'est qu'une expression dont l'auteur ne fait pas, alors, le toponyme qu'il devient dans les récits suivants : pour un sommet espagnol, cette référence arabisante convient parfaitement. C'est également dans ces temps que se fixe le toponyme « trou du Toro », ce gouffre au pied de l'Aneto. Le nom renvoie aux corridas et au tempérament fougueux des Espagnols : les visiteurs français jalonnent l'Espagne pyrénéenne de références qui viennent conforter les attendus exotiques de la traversée de la frontière.

Alfred Tonnellé caractérise abondamment ce qu'il voit et associe la traversée de la frontière à un changement de paysage, y compris lorsque l'on reste en versant nord comme au Pont-du-Roi, qui permet de passer de France en Espagne tout en restant dans la vallée de la Garonne, vallée humide du versant nord des Pyrénées. Pour Tonnellé, après le pont, « le pays change de caractère ; l'aspect est plus âpre, plus nu, plus coloré. Les tons frais de la verdure ont fait place aux nuances rouges, jaunes, blondes.⁹⁷² » Plus loin, il parle de « transition entre la France et l'Espagne », de « gradation » plus que de changement brutal, en remontant la vallée aragonaise de l'Esera en direction du Port de Vénasque et de Luchon⁹⁷³. Outre les peintures paysagères italiennes, les

968 Voir l'exergue de ce chapitre, Jules MICHELET, *La montagne*, Paris, A. Lacroix, Verboeckhoven et Cie, 1868, 7^e éd., p. 81-84.

969 Jules MICHELET, *Histoire de France*, t. 3, Paris, Hachette, 1833, p. 5 (souligné dans le texte).

970 Vincent de CHAUSENQUE, *Les Pyrénées*, op. cit., 1834, vol. 1, p. 258.

971 Albert de FRANQUEVILLE, *Voyage à la Maladetta*, Paris, L. Maison, 1845, p. 69.

972 Alfred TONNELLÉ, *Trois mois dans les Pyrénées*, op. cit., 1859, p. 23-24.

973 « La gorge de Vénasque forme la transition entre l'Espagne et la France, et fait passer par gradation d'un pays à

références qui permettent au jeune voyageur d'appréhender les paysages qui se présentent à ses yeux sont les plus célèbres de l'Espagne classique : ceux de don Quichotte. En Aragon, au cours d'une pérégrination de plusieurs jours il perçoit la plaine :

« Quelque chose de confus, d'inextricable et d'affreux ; cela dépasse en stérilité tout ce qu'on peut concevoir. Pas une goutte d'eau, pas un brin d'herbe. Cela me rappelle don Quichotte dans ses solitudes ; les paysages de Cervantès me reviennent à l'esprit et vivent devant moi.⁹⁷⁴ »

Le massif du Cotiella (Aragon) fascine Henry Russell. Il y multiplie les références orientalistes. Il n'y est plus question de Suisse ou de Savoie, mais d'Afrique et d'Arabie :

« Pendant bien des années, chaque fois que je faisais une ascension sur la frontière d'Espagne, et que de là ma vue errait sur l'Aragon, j'y regardais avec autant d'envie que de curiosité une montagne orgueilleuse et aride, dont la hauteur et l'aspect africain m'intriguaient tant, que je pouvais à peine résister au désir d'y monter.⁹⁷⁵ »

« J'entrais dans un pays calcaire, où l'eau est aussi rare qu'en Arabie »⁹⁷⁶.

« Toutes ces montagnes [...] sont calcinées. [...] Sont-ce vraiment là les Pyrénées ou des montagnes d'Arabie ?⁹⁷⁷ »

Les sensations elles-mêmes dérivent de celles que l'on prête à la traversée d'un désert. L'ascension est en effet « torride », « c'est le simoun qui passe en soupirant dans les feuilles de sapin », puis vient le « désert, désert dans l'acceptation la plus réelle et littéraire du mot. » Le sommet, lui, est « entouré de Saharas [*sic*] ». Sur ces plateaux, « un chameau pourrait mourir de soif »⁹⁷⁸. Certes, ce sommet est particulièrement aride et ce pourrait-être un pari littéraire de Russell que de tenir la comparaison dans tout son récit. En réalité, la traversée de la frontière ramène systématiquement Russell, comme les autres pyrénéistes, à l'Orient, du moins au « désert » et à la chaleur « torride ». Près de Canfranc (Aragon), il atteint la cime du Collarada : « Comment décrire une telle stérilité ? La nudité du Cotiella est tout-à-fait nubienne [...] la Collarada est encore pire : c'est un pic Africain, dans toute la force du terme. C'est comme si nous avions changé de continent.⁹⁷⁹ » Il évoque, avant les Posets (Aragon), « l'aride port de Gistain (2 520 mètres) aux reflets sahariens »⁹⁸⁰. Au Visaurin (Aragon), il rencontre une « chaleur d'Afrique », « l'horizon est torride » et « nul ne devinerait que ce sont là les Pyrénées : on y rêve à l'Atlas et à l'Abyssinie »⁹⁸¹.

l'autre. » Alfred TONNELLÉ, *Trois mois dans les Pyrénées*, op. cit., 1859, p. 151.

974 Alfred TONNELLÉ, *Trois mois dans les Pyrénées*, op. cit., 1859, p. 198.

975 Henry RUSSELL, *Souvenirs*, op. cit., 1878, p. 158.

976 *Idem*, p. 160.

977 *Idem*, p. 168.

978 Citations : *Idem*, p. 168-171.

979 *Idem*, p. 271.

980 *Idem*, p. 294.

981 *Idem*, p. 391.

Certes, tous les paysages des Pyrénées espagnoles ne se prêtent pas à ces comparaisons : ni la Maladetta, ni la *Sierra* de Montardo (Catalogne) pour laquelle il estime que « rien dans les Pyrénées ne ressemble plus aux Alpes.⁹⁸² » Mais lorsque le paysage espagnol se fait moins granitique et neigeux, c'est l'Afrique et l'Orient qui viennent à la plume de Russell.

Franz Schrader s'intéresse aux couleurs et renvoie, lui aussi, les Pyrénées espagnoles aux déserts – ce qu'elles ne sont qu'imparfaitement car les Pyrénées sont pour l'Espagne une zone humide. Du haut du Mont Perdu, en Aragon, le pyrénéiste décrit pour le Club alpin français :

« un horizon rougeâtre, enflammé de soleil, avec des lueurs de Sahara, le Mont perdu domine de très haut les montagnes espagnoles, et, par-dessus les cimes arides, le regard plane sur des régions déjà à moitié africaines »⁹⁸³.

À Venasque, Schrader s'enthousiasme du dépaysement, malgré la saleté des rues :

« On s'y sent si loin de la France, si loin de l'Europe dirais-je ! Au sud une Sierra verticale, stratifiée, de couleur brûlée, fait penser à l'Afrique, et bien encore le maintien harmonieux et les grands yeux calmes des filles qui vont à la fontaine.⁹⁸⁴ »

Lequeutre et Schrader estiment, dans leur introduction au *guide* Joanne, que les Pyrénées, peu étendues et moins hautes que les Alpes, ne présentent pas « l'infinie variété des montagnes de la Suisse et de la Savoie ». Cependant, parmi les traits distinctifs du massif figurent la lumière, la vue sur la Méditerranée, le dégradé paysager est-ouest, mais surtout :

« le contraste, peut-être unique au monde, des deux versants dans la partie centrale de la chaîne. D'un côté, vers la France, se dressent les montagnes neigeuses, aux rochers sévères, aux bases couvertes de pâturages, de culture ou de bois. [...] Au midi, vers l'Espagne, le contraste est absolu.⁹⁸⁵ »

Ernest Labroue en 1899, considère que le col du Puymorens aux confins de l'Ariège pour passer en Cerdagne, « est comme une muraille de granit entre l'Europe et le commencement de l'Afrique »⁹⁸⁶. Onésime Reclus évoque le « glacier des Gours-Blancs, ce lambeau de Pôle touchant à l'Espagne qui est terre brûlée, parfois saharienne menant à la dévorante Afrique.⁹⁸⁷ » Cet auteur estime que les oppositions climatiques entre les deux versants ont dessiné des montagnes différentes : « chez les espagnols la cassure brute ; et chez les Français, la sculpture.⁹⁸⁸ » Ces mots

982 *Idem*, p. 196.

983 Franz Schrader dans l'*Annuaire du Club alpin français*, t. 1, 1875, cité dans Hélène SAULE SORBÉ, « L'opacité de la représentation ou les Pyrénées espagnoles à l'épreuve des regards et des images au XIX^e siècle », in Gisèle PRIGNITZ, Véronique DUCHÉ-GAVET et Yves LANDEROUIN (dir.), *Les Pyrénées, une frontière*, op. cit., 2006, p. 181.

984 Franz Schrader dans l'*Annuaire du Club alpin français*, année 1874, cité dans Isabelle DÉGREMONT, « Au-delà de la frontière : les premiers pyrénéistes français face à l'Espagne », in Gisèle PRIGNITZ, Véronique DUCHÉ-GAVET et Yves LANDEROUIN (dir.), *Les Pyrénées, une frontière*, op. cit., 2006, p. 210.

985 Paul JOANNE, *Les Pyrénées*, Paris, Hachette, 1882, p. XLII.

986 Émile LABROUE, *À travers les Pyrénées*, op. cit., 1900, p. 177.

987 Onésime RECLUS, *Le plus beau royaume*, op. cit., 1899, p. 460.

988 *Idem*, p. 417.

ne vont pas sans évoquer le caractère attribué au peuple espagnol (brutal, excessif et sans nuance) et l'on retrouve une analogie entre nation et paysage qui voisine avec le déterminisme physique.

Sans dresser un inventaire complet, ces perceptions qui trouvent dans les Pyrénées les paysages et le peuple de l'Espagne se maintiennent longtemps encore. Sur le versant espagnol des Pyrénées, précise l'introduction du *guide* Bleu de 1933,

« la nature et les mœurs y présentent un caractère de grandeur, de sauvagerie et d'originalité qui ne peut manquer de frapper même les admirateurs les plus fervents de Alpes. [...] Les touristes qui ne redoutent pas les longues marches, pourront, en visitant les vallées espagnoles de Vénasque, du Plan, de Bohi ou d'Espot, se pénétrer de sensations nouvelles et imprévues, au milieu de monts sauvages et de mœurs archaïques qui [...] semblent ne pas appartenir à l'Europe, mais plutôt à l'Afrique, " à cette Afrique qu'on nomme Espagne ", suivant l'expression si juste de Michelet.⁹⁸⁹ »

Le guide Michelin *Pyrénées* de 1953-54 rappelle également que par-delà les Pyrénées, « les plateaux aragonais, comme le remarquait Taine, annoncent déjà l'Afrique »⁹⁹⁰. Le géographe Daniel Faucher, dont les études ont contribué depuis les années 1930 à défaire nombre de représentations biaisées sur les Pyrénées, reprend, lui aussi, des motifs éculés dans l'« Aperçu géographique » du *guide* Bleu de 1964 : il évoque encore la chaîne pyrénéenne comme ce qui « sépare [la France], et avec elle tout le continent européen, de la péninsule ibérique, pont jeté entre l'Europe et l'Afrique »⁹⁹¹. Ces références à l'Afrique semblent s'étioler par la suite, mais l'idée que le franchissement de la frontière fait changer de peuple et d'environnement perdure dans la façon d'appréhender les Pyrénées espagnoles. Elles restent cet horizon proche où peut s'épanouir le désir de l'Autre et du lointain.

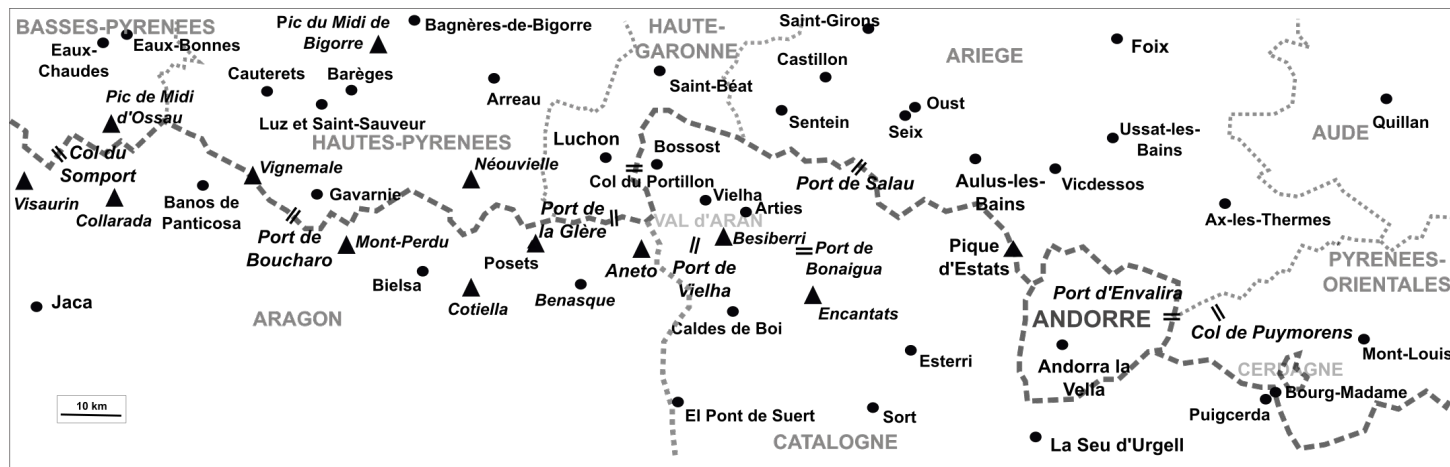
989 « Aperçu géographique et historique » rédigé par Frantz SCHRADER et mis à jour par Paul PRÉSENT, in Marcel MONMARCHÉ (dir.), *Les Guides Bleus. Pyrénées*, Paris, Hachette, 1936 (1933), p. XXXVI-XXXVII.

990 *Guide du pneu Michelin. Pyrénées*, Paris, Services de Tourisme Michelin, 1953, p. 3.

991 Daniel FAUCHER, « Aperçu géographique », in Francis AMBRIÈRE (dir.), *Les Guides Bleus. Pyrénées Gascogne*, Paris, Hachette, 1970 (1^{ère} édition : 1964), p. XVII-XXXIV, cit. p. XVII.

II. Valoriser l'au-delà des Pyrénées : l'appropriation touristique transfrontalière de l'Espagne

La frontière avec l'Espagne, naturalisée dans les Pyrénées, apparaît comme un espace de transition vers une altérité espagnole fantasmée, orientale et fortement genrée. Nous partageons l'hypothèse de l'anthropologue Aitzpea Leizaola, selon lequel cette fascination pour l'Espagne orientalisée a contribué à inclure les Pyrénées dans le domaine touristique européen⁹⁹². On peut donc tenter de mesurer, au-delà des récits de voyageurs en somme peu imités, la place concrète des représentations exotiques de l'Espagne dans les stations des Pyrénées françaises au XIX^e siècle, et même : l'appropriation de l'Espagne par le tourisme français. Nous nous pencherons plus précisément sur le cas du Val d'Aran, vallée espagnole du versant nord des Pyrénées, qui contredit la naturalité de la frontière tout en étant très fréquentée depuis la grande station touristique de Bagnères-de-Luchon parce qu'elle est l'Espagne la plus accessible. Cette fréquentation française laisse des traces : des circuits, une toponymie et des premiers services touristiques jalonnent l'Espagne de lieux symboliques créés et exploités par et pour la France. Ce rapport à l'Espagne joue aussi dans la promotion de voies de communications transpyrénéennes, pour faciliter l'accès à l'autre côté de la frontière et à ses fantasmes. L'au-delà des Pyrénées alimente le succès et les rêves de l'en-deçà.



La frontière dans les Pyrénées centrales et les principaux cols⁹⁹³

1. Les stations vendent l'Espagne

Une proximité sensible de la frontière

L'importance de l'Espagne pour la fréquentation de Luchon semble précoce, pour le meilleur

⁹⁹² Aitzpea LEIZAOLA, « Le Pays Basque au regard des autres », *Ethnologie française*, 2002, Vol. 32, n° 3, p. 429-438.

⁹⁹³ Carte réalisée par nos soins.

et pour le pire. En 1823, l'« insurrection constitutionnelle » en Espagne retarde l'affluence à Luchon. On craint en effet « quelque invasion de la part des troupes constitutionnelles espagnoles. » Or, l'armée française occupe le Val d'Aran, et Mirallas contient les troupes constitutionnelles au fort de Benasque. Ce dernier, officier espagnol, écrit lui-même, en français et en plein siège du fort, au sous-préfet de Saint-Gaudens pour le rassurer. Au cœur même d'événements politiques de première importance, on se soucie du tourisme :

« J'ai entendu dire que quelques personnes n'osaient venir prendre les eaux de Bagnères [-de-Luchon] craignant quelque invasion de la part des troupes constitutionnelles espagnoles. [...] Vous pouvez assurer à tous ceux qui voudraient venir à Bagnères, qu'ils peuvent être aussi sûrs comme s'ils étaient au cœur de la France.⁹⁹⁴ »

Fort de ce renseignement, le sous-préfet écrit au préfet pour lui transmettre l'information et lui conseiller de l'envoyer aux journaux de Toulouse, ce qui est fait. La note insérée dans la presse est écrite en ces termes :

« L'affluence est en ce moment [...] moins considérable qu'à l'ordinaire et on doit en attribuer la cause aux craintes qu'inspire à quelques personnes le voisinage de l'Espagne. Il est important que tout le monde sache que ces craintes sont dénuées de fondement et que le séjour à Bagnères-de-Luchon offre la plus parfaite sécurité.⁹⁹⁵ »

Un désir d'Espagne approprié au sein des stations françaises

Les stations sont conscientes de l'attrait exercé par la proximité de la frontière, au moins à partir du milieu du XIX^e siècle. Étienne Maurice rapporte au *Figaro* en 1859 la rencontre à Luchon d'Espagnols qui vendent des couteaux en acier de Tolède. Mais l'auteur les démasque : ils viennent en réalité de la Vienne et imitent l'accent espagnol. Et ils ne sont pas les seuls à singer les voisins ultramontains. Pour le journaliste, « ces Espagnols qui paradedent sur les allées d'Étigny [...] sont tout simplement des paysans de la Haute-Garonne » venus pour compenser la perte des récoltes à cause de la grêle. Il conclut qu'« être espagnol à Luchon était une profession, – tout comme d'être Polonais à Paris.⁹⁹⁶ » De cet exemple, Maurice tire une observation plus générale sur les identités nationales :

« En somme, ces faux Espagnols ont incomparablement plus le type espagnol – ou ce qu'il est convenu d'appeler ainsi – que les sujets de la reine Isabelle. Les seuls Espagnols authentiques que j'aie rencontré à Luchon sont complètement en dehors du type prétendu [...], on dirait des asiatiques et pas du tout nos voisins d'outre-Pyrénées. Ajoutez à cela, qu'au lieu de la guitare qui endormait de sérénades la marchesa d'Amaëgui⁹⁹⁷, ces Espagnols tourmentaient des instruments inclassés [*sic*], dont les grincements se mêlaient à des chants étranges pour une oreille du continent. Ce groupe avait un parfum anti-européen, âcre et fort, qui nous montait à l'esprit. [...]

994 AD 31, 5 M 45, Dossier « Eaux thermales. Sécurité de Bagnères-de-Luchon. Insurrection constitutionnelle en Espagne. 1823 » : Lettre du Brigadier Mirallas y Sanchez au sous-préfet de Saint-Gaudens, s.d.

995 *Idem* : Lettre du sous-préfet de Saint-Gaudens au préfet de la Haute-Garonne, 9 juillet 1823 ; et note envoyée le 12 juillet 1823 à dix journaux.

996 Étienne MAURICE, « Les mensonges de l'été. Chronique qui a mis un faux nez pour se faire lire », *Le Figaro*, 28 juin 1859. Allusion sans doute aux persécutions des Polonais révoltés pour l'indépendance face à la Russie (en 1830-1831, 1846, 1848), dont la cause est populaire en France.

997 Figure d'Andalousie récurrente dans la poésie romantique française.

Cette observation sur la nature m'a conduit à faire – sur ce qu'on appelle les *types nationaux*, – une théorie excessivement remarquable, où je démontre que les allemands ne sont pas aussi blonds que les Espagnols, – que les Espagnols n'ont pas l'œil plus vif que les anglais, – et que les Anglais n'ont pas l'air plus distingué que les Français. [...] Les types nationaux sont un préjugé, donc ils sont immortels.⁹⁹⁸ »

L'auteur moque donc les stéréotypes tout en associant les espagnols « véritables » à une figure « anti-européenne », distincte des populations du « continent ». Il témoigne en tout cas du négoce identitaire que l'on fait sur cette frontière pyrénéenne. En 1874, Stephen Liégeard décrit les différents commerces ambulants présents sur les allées d'Étigny, en particulier ces « Aragonais en costume de Figaro, la balle au dos, m'offrant dans un sourire leurs pastilles d'aromates, leurs ceintures de soie ou leurs longues navajas.⁹⁹⁹ » Dans *Le Figaro* encore, en 1882, on rapporte la mode espagnole dans les stations pyrénéennes et le commerce de vêtements qui s'ensuit :

« Dans les Pyrénées, l'Espagne règne et gouverne. Barèges un peu démodé vend encore des étoffes. Pau, Biarritz, les Eaux-Bonnes, Luchon et Cauterets abondent en productions castillanes. [...] Tout l'attirail romantique des brunes *senoras* [*sic*] est offert aux pimpantes Parisiennes.¹⁰⁰⁰ »

Des mises en scène plus spontanées peuvent offrir toute la dramaturgie espagnole au cours des villégiatures. En 1878, deux enfants espagnols auraient commis un crime près de Castevieilh en amont de Luchon. Cela anime la saison, car tout est réuni pour une scène hautement romantique :

« Les touristes de Luchon viennent d'avoir sous les yeux un spectacle de haut goût : il s'agissait d'une confrontation de témoins sur le théâtre même d'un assassinat commis par deux enfants [espagnols]. [...] Pour cadre, la gorge sauvage, sinistre, embrasée par un soleil de plomb, et le torrent roulant au fond de la gorge. Perchée sur les roches, la foule des touristes et des paysans [...]. Il y a là, en effet, matière à un tableau réaliste que Goya n'aurait pas laissé échapper.¹⁰⁰¹ »

Au début du XX^e siècle, des cartes postales immortalisent cet attrait particulier pour l'Espagne. À Luchon on trouve par exemple deux mises en scène d'une même femme, au teint effectivement hâlé, déguisée différemment et qui, sur une carte est « une gitana », sur l'autre une « femme des Pyrénées espagnoles ». Les deux figures se confondent en une même femme espagnole, chargée des signes de l'Andalousie, région qui concentre toute la sexualité de la femme espagnole.

998 Étienne MAURICE, « Les mensonges de l'été. Chronique qui a mis un faux nez pour se faire lire », *Le Figaro*, 28 juin 1859.

999 Stephen LIÉGEARD, *Vingt journées d'un touriste au pays de Luchon*, Paris, Hachette, 1874, p. 39.

1000 Étincelles, « Les Parisiennes. Ce qu'on achète en voyage », *Le Figaro*, 15 août 1882.

1001 « Écho de Paris », *Le Figaro*, 1^{er} septembre 1878.



Cartes postales : « Luchon. Une Gitana » et « Luchon. Femme des Pyrénées espagnoles »

La frontière et la proximité de cette Espagne tourmentée sont primordiales pour comprendre le succès touristique des Pyrénées françaises. Elles offrent un voyage d'Espagne rapide et en toute sécurité.

Le Val d'Aran ou le « voyage d'Espagne » en toute sécurité

Luchon semble particulièrement jouir de la proximité de la frontière et d'un accès facile à l'Espagne : le Val d'Aran, que l'on visite en circuit par le col du Portillon (1 380 mètres) avant de rentrer par le Pont-du-Roi et Saint-Béat. Cette vallée donne l'occasion d'une excursion rapide et confortable à la découverte de l'altérité espagnole. Luchon exploite un tourisme identitaire, un exotisme proche, frontalier. Le Val est en versant nord des Pyrénées et fait partie, avec la Cerdagne, de ces endroits où la frontière pyrénéenne ne respecte pas les limites prescrites par la nature. Il n'empêche qu'on vient y trouver l'Espagne authentique.

Dès 1787, Arthur Young entreprend de visiter la Catalogne au départ de Luchon et passe par la vallée. Il apprécie l'étendue et la qualité des cultures, critique la médiocrité de l'aménagement

intérieur des maisons malgré leur aspect extérieur¹⁰⁰² et note le faible nombre de visiteurs que reçoit alors la vallée et l'Espagne en général. À Vielha, l'agronome est « reçu avec l'étiquette espagnole » et apprend « que, peu de mois auparavant, tout étranger trouvé sans passeport était immédiatement incorporé dans un régiment : on peut juger de là combien le pays était fréquenté.¹⁰⁰³ » Les choses changent après la période révolutionnaire. Dès les années 1820, Bossòst, village aranais le plus proche de Luchon, serait fréquenté par « les fréquentes caravanes des baigneurs de Luchon¹⁰⁰⁴ ». C'est la commodité d'accès et le concentré d'identité espagnole qui attire dans cette vallée. Ainsi que l'énonce Pierre Laboulinière, « quiconque veut avoir un échantillon des mœurs de la péninsule, n'a pas besoin de franchir les Pyrénées : il n'a qu'à se rendre dans la vallée d'Aran »¹⁰⁰⁵. Étienne-Gabriel Arbanère associe le motif paysager au motif identitaire pour justifier sa visite de l'Aran :

« Des montagnes de premier ordre, un peuple étranger, des vœux longtemps contrariés, tels étaient les motifs pressants me sollicitaient à un voyage dans la vallée d'Aran.¹⁰⁰⁶ »

Vincent de Chausenque s'enthousiasme lui aussi, en 1834, au passage du Portillon vers l'Aran :

« Nous sommes en Espagne ; nous avons franchi une des lignes de démarcation que l'ordre social et les mœurs aient le plus fortement tranchée. Nous avons mis le pied sur le territoire d'une nation que sa physionomie morale et ses habitudes rendent très différente du reste de la famille européenne »¹⁰⁰⁷.

Bossòst et Lés sont les destinations privilégiées dans la vallée car commodément accessibles. Leur principal intérêt étant, selon Nérée Boubée, d'y voir la nation espagnole en acte, on « peut la faire par un temps couvert sans perdre grand chose du plaisir qu'elle doit procurer.¹⁰⁰⁸ » Le guide d'Ernest Lambron et Toussaint Lezat préconise, de son côté, de s'arrêter plusieurs jours à Luchon, « surtout si l'on veut faire une petite fugue en Espagne.¹⁰⁰⁹ » Une « petite fugue » qui permet de vivre des émotions fortes en peu de temps et d'animer les soirées mondaines. *Le Figaro* rapporte les frasques de deux jeunes Toulousaines :

« ces dames se décolletent jusqu'aux hanches, et c'est dans ce galant déshabillé qu'elles courent au port de Vénasque, à Saint-Béat, passent le Pont du Roi, traversent la vallée d'Aran, vont prendre une affreuse décoction de chocolat d'Espagne à Bousost [sic], où l'alcalde leur donne complaisamment la recette de la véritable olla-

1002 Arthur YOUNG, *Voyages en Italie et en Espagne pendant les années 1787 et 1789*, trad. fr. Hervé-Julien LE SAGE, Paris, Guillaumin et Cie, 1860, p. 348.

1003 *Idem*, p. 349.

1004 Étienne-Gabriel ARBANÈRE, *Tableau des Pyrénées françaises*, op. cit., 1828, p. 180.

1005 Pierre LABOULINIÈRE, *Itinéraire descriptif*, op. cit., 1825, p. 193.

1006 Étienne-Gabriel ARBANÈRE, *Tableau des Pyrénées françaises*, op. cit., 1828, p. 166.

1007 Vincent de CHAUSENQUE, *Les Pyrénées*, op. cit., 1834, vol. 2, p. 203.

1008 Nérée BOUBÉE, *Bains et courses de Luchon*, op. cit., 1843, p. 240.

1009 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées et les eaux thermales sulfurées de Bagnères-de-Luchon*, Napoléon Chaix et Cie, 1864, vol. 2, p. 972.

potrida, et reviennent raconter dans les salons du casino leurs folies d'Espagne.¹⁰¹⁰ »

En fin de XIX^e siècle, l'intérêt pour cette excursion en Aran ne se dément pas. Dans un article d'histoire de l'art sur la vallée, Jules de Laurière évoque à Bossòst ces « promeneurs qui font leur *voyage d'Espagne*, en venant de Luchon », et qui sont fort contents de pouvoir entendre dans l'église cette petite roue à clochettes, typique des églises espagnoles¹⁰¹¹. L'alpiniste Maurice Gourdon se souvient de son émotion la première fois qu'il a passé la frontière au col du Portillon : « C'est la frontière ! Voici l'Aran ! Salut à la terre des hidalgos.¹⁰¹² » Des romans témoignent également de cet attrait pour la frontière. Francis Poictevin (1854-1904) débute son roman *Derniers songes* par deux souvenirs d'excursions à Luchon : la vallée du Lys et le Val d'Aran. Il résume ce qui fait l'attrait de cette seconde excursion :

« À Bossost, être en Espagne, avoir franchi la frontière, entendre une messe où la sonnette est remplacée par une crécelle, voir un petit fleuve rapide que l'on nomme encore la Garonne mais qui ne lui paraît plus le même tout à fait qu'en France, enfin les costumes des soldats et aussi des gens...¹⁰¹³ »

Dans un chapitre nommé « *Tras los montes* » et qui fait directement référence au sous-titre de l'ouvrage de Théophile Gautier, Paul Morel¹⁰¹⁴ estime qu'« on ne va pas à Luchon sans goûter au Pont-du-Roi.¹⁰¹⁵ » Alors, à l'occasion du franchissement de la frontière au Portillon et du panorama qui s'ouvre sur l'Aran, l'auteur fait débattre ses personnages, l'une française, l'autre espagnole, sur l'identité espagnole :

« – Vous admirez ? Demanda-t-elle

– Oui, dit la jeune fille en étendant la main devant elle ; la poésie de votre Espagne me touche et me charme.

La jeune Espagnole secoua la tête.

– Non, reprit-elle, l'Espagne n'est point poétique, au moins comme vous l'entendez. Mon pays est pauvre et sévère. Ses filles sont belles, ses fils au fond taciturnes, son sol tourmenté, boursoufflé, et âpre [...]

– L'Espagnol, dit Mademoiselle X., est brave, généreux, insouciant, chevaleresque à l'excès.

– Oui et non ; il n'en faut pas faire un héros de comédie. Nous avons traduit *Hernani* et nous avons supprimé, sur notre théâtre, la scène des portraits ; elles nous a paru blessante pour notre fierté nationale ; nous y avons vu la caricature de l'Espagne.¹⁰¹⁶ »

1010 « Gazette des eaux », *Le Figaro*, 13 août 1857.

1011 Jules de LAURIÈRE, « Promenade archéologique dans le Val d'Aran. I », *Bulletin monumental. Publié sous les auspices de la Société française pour la conservation et la description des monuments historiques*, 1886, vol. 52, p. 462-463.

1012 Maurice GOURDON, *À travers l'Aran (Itinéraires d'un touriste)*, Paris, G. Charpentier, 1884, p. 1-2.

1013 Francis POICTEVIN, *Derniers songes*, A. Lemerre (Paris), 1888, p. 4.

1014 Dans les données d'auteur disponibles à la Bnf, le seul Paul Morel qui pourrait correspondre est le futur député de la Haute-Saône (né en 1869- mort en 1933), mais il ne semble pas s'agir du même (car il aurait publié cette œuvre à 16 ans).

1015 Paul MOREL, « Chapitre VI : *Tras los montes* », *M. X., de l'Académie française*, roman feuilleton publié dans *La Revue générale : littéraire, politique et artistique*, n° 53, 15 janvier 1886, p. 32.

1016 *Idem*, p. 33.

Par cette discussion, l'auteur réalise une figure déjà rencontrée qui consiste à contester, pour s'en démarquer, des stéréotypes, tout en en reconduisant involontairement d'autres. Il ne fait en tout cas aucun doute qu'on est, ici, à la frontière du Portillon, en pleine Espagne et que ce lieu invite à débattre des fondements de la nation espagnole.

Concentré d'Espagne, le Val d'Aran permet de vérifier la saleté des maisons et des rues. Arbanère souligne ainsi que « ce n'est qu'en pénétrant dans l'intérieur des habitations qu'on reconnaît, par la malpropreté, le désordre et la manque de tout, qu'on n'est plus en France.¹⁰¹⁷ » Chausenque note à Vielha « de nombreuses églises d'une architecture massive, mais très ornées, et un pont couvert sur le Rio Negro, d'une malpropreté caractéristique, [qui] achèvent de convaincre que l'on est en Espagne.¹⁰¹⁸ » La description de Bossòst par Lambron et Lezat renvoie aux poncifs de l'Espagne :

« Ce village de 400 âmes ne renferme rien d'intéressant en fait d'art ou d'architecture, mais il présente un certain cachet espagnol : les rues [...] sont boueuses, les maisons [...] sont sales et enfumées ; la majeure partie de la population, mal vêtue, malpropre, tend la main pour demander un sou (prononcez *oun soou*) ; mais le dimanche, religieusement chôme dans toute l'Espagne [...] les Bosostains prennent leurs atours, retrouvent leur fierté nationale et se tiennent dans les rues, principalement sur la *plaza Real*, place Royale à Bosost !... Certes, et écrit en toutes lettres !!¹⁰¹⁹ »

Ce nom de place était déjà moqué en 1828 par Arbanère, qui souriait « de trouver sous le chaume l'orgueil et l'emphase. Le caractère national perce dans les coins les plus reculés.¹⁰²⁰ »

La mendicité est une accusation récurrente, semble-t-il entretenue par le tourisme. Elle est une manière de capter des revenus des passages répétés mais rapides des caravanes, pratique que l'on a déjà rencontré à Luchon. Laboulinière comme Arbanère, dans les années 1820, l'évoquent comme une sorte « d'industrie » valléenne transfrontalière, car l'hiver de nombreux Aranais franchissent la frontière pour travailler, « ou même pour mendier »¹⁰²¹. Pour Arbanère, c'est une pratique caractéristique de la « gueuserie nationale », qui se devine aussi aux « haillons étalés sur ces individus livides que je rencontrais sans cesse, à l'inaction générale, à ces nombreux monastères.¹⁰²² » Cette mendicité est confirmée par un auteur espagnol, Pascual Madoz, qui connaît finement le Val d'Aran pour l'avoir administré en 1835 pendant les guerres carlistes. Deux mille Aranais (sur une population d'environ dix mille personnes) migreraient chaque année en France pour travailler la terre, faucher ou « implorer la charité publique » avec des enfants nombreux. Au

1017 Étienne-Gabriel ARBANÈRE, *Tableau des Pyrénées françaises*, op. cit., 1828, p. 169.

1018 Vincent de CHAUSENQUE, *Les Pyrénées*, op. cit., 1834, vol. 2, p. 207.

1019 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées*, op. cit., 1864, vol. 2, p. 829.

1020 Étienne-Gabriel ARBANÈRE, *Tableau des Pyrénées françaises*, op. cit., 1828, p. 180.

1021 Pierre LABOULINIÈRE, *Itinéraire descriptif*, op. cit., 1825, p. 193.

1022 Étienne-Gabriel ARBANÈRE, *Tableau des Pyrénées*, op. cit., 1828, p. 169.

bout de six à huit mois ils reviendraient dans la vallée avec l'argent et cultiveraient leurs terres¹⁰²³. Madoz ajoute que « ce genre de vie dévitalise [*desmoraliza*] le pays et donne à l'étranger une triste idée de la nation espagnole »¹⁰²⁴. Mobilité particulière, cette mendicité semble progressivement se fixer dans la vallée, pour profiter des flux de touristes. Nérée Boubée prévient ses lecteurs de ce qui les attend de l'autre côté de la frontière du Portillon et les rassure :

« Il est bon d'emporter quelque monnaie de billon pour la distribuer en Espagne où tout le monde à peu près vous demandera de lui donner un sou. [...] Du reste on n'est nullement inquiété par les espagnols dans cette promenade. On peut toujours la faire en toute sécurité.¹⁰²⁵ »

En semaine, à la différence du dimanche où ce serait honteux, « les plus aisés comme les plus pauvres accourent sur le seuil de leur porte pour nous demander un sou.¹⁰²⁶ » Tonnellé note à Lés qu'« on y sent bien vraiment la nationalité espagnole. Dans ce misérable pays tous demandent la charité : femmes, jeunes hommes, etc.¹⁰²⁷ »

Le Val donne aussi à voir les coutumes « nationales » et en particulier la dévotion espagnole. Dès 1827, le sous-préfet de Saint-Gaudens conseille, dans son guide, d'aller voir le Val d'Aran le dimanche pour mieux découvrir les costumes et les « danses nationales »¹⁰²⁸. Ce conseil est répété par Nérée Boubée, afin d'atteindre le « but principal de cette course qui est de voir la population espagnole, ses costumes et ses usages¹⁰²⁹ », ou par Lambron et Lezat¹⁰³⁰. On se plaît à noter la ferveur religieuse les dimanches et jours de fête, qui touche au « fanatisme », en y ajoutant des anecdotes qui doivent persuader le lecteur de l'étrangeté des mœurs aranaïses. Boubée rapporte ainsi à Canejan, tout près de la frontière, une pratique qu'il juge toute espagnole. Chaque année un homme est choisi et doit subir la passion jusqu'à la croix :

« Au reste on a déjà vu à Canejan, même à Bossost où cet usage subsistait encore naguère, des hommes mourir au milieu de ces tortures auxquelles ils s'étaient soumis avec fanatisme.¹⁰³¹ »

En 1884, Maurice Gourdon, rapporte le spectacle de la fête de Sainte-Marguerite à Bajergue :

1023 Pascual MADDOZ, « Arán (Valle de) », in *Diccionario geográfico-estadístico-histórico de España y sus posesiones de Ultramar*, 1845, p. 411.

1024 Traduit par nos soins depuis le castillan : Pascual MADDOZ, « Arán (Valle de) », , *op. cit.*, 1845, p. 412

1025 Nérée BOUBÉE, *Bains et courses de Luchon*, *op. cit.*, 1843, p. 240.

1026 *Idem*, 1843, p. 244.

1027 Alfred TONNELLÉ, *Trois mois dans les Pyrénées*, *op. cit.*, 1859, p. 23-24.

1028 Jérôme de TRINCAUD LA TOUR, *Notice sur la ville de Bagnères-de-Luchon, sur ses eaux minérales et sur les vallées qui l'environnent*, Toulouse, Augustin Manavit, 1827, p. 61.

1029 Nérée BOUBÉE, *Bains et courses de Luchon*, *op. cit.*, 1843, p. 240.

1030 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées*, *op. cit.*, 1860, vol. 2, p. 830.

1031 Nérée BOUBÉE, *Bains et courses de Luchon*, *op. cit.*, 1843, p. 255.

« Quelle foi profonde ou quel fanatisme ! [...] On se croirait transporté à plusieurs siècles en arrière. Quelle fois vive, quelle croyance profonde chez ce peuple aranais !¹⁰³² »

Dans une vallée où l'architecture est pourtant très proche de celle de la Bigorre, du Comminges et du Couserans, les auteurs se laissent parfois déborder par les références mauresques. Lambron et Lezat, dans le passage sur Arties, évoquent « sur la rive droite, [...] une église romane d'aspect moresque ; on dirait un minaret.¹⁰³³ » Nous ignorons de quelle église il s'agit, la description correspondant plutôt à l'église du bourg en rive gauche de la Garonne : s'y trouve une tour de fortification qui n'aurait rien eu de mauresque si elle s'était trouvée du côté français de la frontière. Maurice Gourdon note devant l'église de Bossòst :

« Rarement les génies byzantin et mauresque se sont aussi franchement accusés que dans ce tympan. L'artiste n'a pu oublier sa patrie : il a sculpté le bœuf avec la tête et le dos du chameau, son animal favori.¹⁰³⁴ »

Cette assertion n'est pas attestée. Lambron et Lezat ne font qu'une seule description de costumes dans leur ouvrage sur Luchon : elle concerne les femmes rencontrées à Bossòst. Ils s'attardent en particulier sur leur « robe très courte » accompagnée d'un « tablier à un ou deux volants aussi long que leur jupe »¹⁰³⁵. Gourdon décrit de son côté la frénésie de danse qui s'empare de « l'Espagnol, l'Aranaise surtout »¹⁰³⁶.

La gastronomie est un autre attrait espagnol que l'on vient trouver dans le Val, avec trois produits principaux : le chocolat, la paella et le turrón. À Vielha, il est conseillé de se rendre, en 1860, dans la « *posada* du señor Giles », où il faut absolument « avoir goûté au mets national, *olla podrida* (véritable *pot pourri*, en effet, composé de riz, de viandes de toute sorte, de légumes secs et verts assaisonnés de piment et de safran), et [...] emporter du turrón (espèce de massepain à la cassonade).¹⁰³⁷ » C'est sinon à Salardú que l'on peut « voir une *posada* espagnole dans son caractère national le plus vrai, [...] chez *señor Antonio Espa* »¹⁰³⁸. Pour « l'excellent chocolat qu'on sait si bien faire en Espagne.¹⁰³⁹ », il vaut mieux se rendre dans la vallée voisine de Benasque.

Les visiteurs et surtout les guides cherchent à (se) convaincre de l'identité espagnole du Val d'Aran. Dans le détail, pourtant, en cette fin de siècle où les voyages vers le cœur de l'Espagne sont facilités, la visite de l'Aran peut décevoir. En 1874, Stéphane Liégéard, l'inventeur de l'expression à

1032 Maurice GOURDON, *À travers l'Aran*, op. cit., 1884, p. 131 et 134.

1033 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées*, op. cit., 1864, vol. 2, p. 838.

1034 Maurice GOURDON, *À travers l'Aran*, op. cit., 1884, p. 111.

1035 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées*, op. cit., 1864, vol. 2, p. 830.

1036 Maurice GOURDON, *À travers l'Aran*, op. cit., 1884, p. 135.

1037 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées*, op. cit., 1864, vol. 2, p. 836.

1038 *Idem*, p. 838.

1039 Nérée BOUBÉE, *Bains et courses de Luchon*, op. cit., 1843, p. 169-170.

succès « Côte d'Azur » et habitué de Luchon, précise ainsi :

« Quant à trouver une belle andalouse dans le fumier de Bosost, j'y fonde encore moins d'espoir [que de gagner à la roulette]. Ce taudis ne m'a jamais montré qu'une femme digne de ce nom... Elle était Écossaise !¹⁰⁴⁰ ».

Pourquoi trouver une « belle Andalouse » au nord-ouest de la Catalogne ? Parce qu'un fort imaginaire sur l'Espagne l'y invite : l'Andalousie s'est imposée avec le romantisme comme la quintessence de l'Espagne et l'« Andalouse », avec la « Gitane », comme la figure archétypale et fortement érotisée de la femme espagnole¹⁰⁴¹.

En 1882, le Guide Joanne précise d'emblée que « le val d'Aran ne présente pas le moindre cachet espagnol »¹⁰⁴², prévenant ainsi de toute déception les visiteurs de Luchon pour qui cette excursion est une des plus courues. Cela n'empêche pas les touristes de s'y rendre et de contredire cet avertissement du guide, et le guide lui-même de souligner ce qui relève du caractère espagnol dans le Val, comme Vielha et son « caractère quelque peu espagnol »¹⁰⁴³. Pour Maurice Gourdon, à Bossòst, « ce *pueblo* tend insensiblement à perdre son cachet espagnol »¹⁰⁴⁴. Les maisons de Vielha, quant à elles, « avec des balcons et des miradores [*sic*] donnent à la ville un cachet tout espagnol.¹⁰⁴⁵ » Jules de Laurière, en historien de l'art, a un jugement plus attentif :

« Quant à la physionomie intérieure de la ville, il faut plutôt la comparer aux grands villages des Pyrénées françaises, qu'à toute autre localité, *pueblo*, *villa* ou *lugar* espagnols, et les voyageurs qui, entrant en Espagne, débutteraient, par exemple par Fontarabie, limitrophe de la France, seraient régulièrement déçus s'ils attendaient à trouver à Viella le moindre rapport d'originalité entre ces deux petites villes.¹⁰⁴⁶ »

Pour certains, même si le Val d'Aran est dépaysant, c'est du côté de l'Aragon et de Benasque, beaucoup plus difficiles d'accès depuis Luchon, qu'il faut aller chercher la véritable identité espagnole¹⁰⁴⁷.

Pour le commun des visiteurs néanmoins, le sentiment d'exotisme doit être proche de celui rapporté par Paul Morel en 1886 :

1040 LIÉGEARD Stephen, *Vingt journées d'un touriste en pays de Luchon*, Paris, Hachette, 1874, p. 292.

1041 Antonio LÓPEZ ANTIVEROS, « Del preromanticismo al romanticismo : el paisaje de Andalucía en los viajeros de los siglos XVIII et XIX », in Nicolas ORTEGA CANTERO, *Estudios sobre historia del paisaje español*, Madrid, Libros de la Catarata, 2001, p. 115-153 ; Luis MÉNDEZ RODRÍGUEZ, Rocío PLAZA ORELLANA et Antonio ZOIDO, *Viaje a un Oriente europeo. Patrimonio y turismo en Andalucía (1800-1929)*, Centro de Estudios Andaluces, 2010. Des exemples de textes dans Bartolomé BENNASSAR et Lucile BENNASSAR, *Le voyage en Espagne, op. cit.*, 1998, p. 958-971 en particulier.

1042 Paul JOANNE, *Les Pyrénées*, Paris, Hachette, 1882, p. 354.

1043 *Idem*, p. 357.

1044 Maurice GOURDON, *À travers l'Aran, op. cit.*, 1884, p. 107.

1045 *Idem*, p. 23.

1046 Jules de LAURIÈRE, « Promenade archéologique dans le Val d'Aran. II », *Bulletin monumental. Publié sous les auspices de la Société française pour la conservation et la description des monuments historiques*, 1886, vol. 53, p. 28.

1047 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées, op. cit.*, 1864, vol. 2, p. 848 ; Maurice GOURDON, *À travers l'Aran, op. cit.*, 1884, p. 6.

« Ils sont quelques milliers d'entêtés qui l'habitent, Espagnols jusqu'aux moelles. Ils boivent de père en fils à la source bien française des deux Garonne : ils n'en bougent pas d'une ligne. L'Espagne est pour eux la patrie ; leurs coutumes les plus invétérées, leurs préférences les plus chères les séparent de la France ; les Castilles sont loin pour eux derrière les monts, mais leur cœur est ultramontain.¹⁰⁴⁸ »

Le Val d'Aran, bien qu'en versant nord des Pyrénées, présente toute l'Espagne désirée. Si la culture espagnole de la vallée n'est pas naturelle, si elle est le fruit de l'histoire, elle n'en est pas moins réelle et exotique. On est bien devant un cas d'appropriation territoriale transfrontalière, qui inclut le Val dans les circulations touristiques européennes dès les débuts du phénomène, circulations motivées par une assignation identitaire de plus en plus figée qui a, ailleurs, pu accompagner la colonisation.

Ax et l'Andorre

En Ariège, Ax tente d'exploiter une autre ressource frontalière : l'Andorre. Celle-ci est prise dans d'autres récits que l'Espagne car on ne va pas y chercher un exotisme déjà oriental mais bien une « république montagnarde » archaïque, variation pyrénéenne de l'imaginaire européen forgé à partir de la Suisse. Le médecin Alibert y voit, au milieu du XIX^e siècle, une excursion à développer, pour offrir aux visiteurs « cette vallée d'Andorre où les habitants conservent depuis Charlemagne la simplicité de leurs anciennes mœurs.¹⁰⁴⁹ » Cette co-principauté, sous souveraineté espagnole et française mais aux libertés étendues, fait figure de république montagnarde, une petite Suisse méridionale qui pourrait séduire les visiteurs. Elle est entourée de mystères et de « légendes »¹⁰⁵⁰ mais reçoit en fait bien peu de visiteurs. Octave Mirbeau fait état du particularisme andorran dans une nouvelle publiée en 1885. Il fut pendant quelques mois secrétaire de préfecture de l'Ariège, en 1877, avant de devenir rédacteur en chef du journal bonapartiste *L'Ariégeois*, en 1878 et 1879. Resté célèbre pour la qualité de son écriture et pour son engagement libertaire, Mirbeau travaille à ce moment là pour le baron de Saint-Paul, grand nom du camp bonapartiste dont les attaches sont à Fabas. Dans *L'Ariégeois*, Mirbeau s'en prend ainsi au camp républicain, ce qu'il lui occasionne un duel en octobre 1878 avec un certain Grégoire, fondateur de *La République. Courrier de Foix, Pamiers et Saint-Girons*. Le rendez-vous est donné en Andorre et l'anecdote s'arrête là, de manière un peu grotesque, puisque Grégoire est arrêté avant la frontière par les douaniers. Point de duel donc, mais Mirbeau en tire une nouvelle en 1885, *Le duel de Pescaire et Cassaire*, dans laquelle c'est le conseil général de l'Andorre qui empêche le duel. Mirbeau prête au chef des Andorrans une

1048 Paul MOREL, « Chapitre VI : Tras los montes », *M. X., de l'Académie française*, roman feuilleton publié dans *La Revue générale : littéraire, politique et artistique*, n^o, 53, 15 janvier 1886, p. 32-33.

1049 AD 09, 8 M 24/3 : Docteur Alibert, « Rapport administratif sur les eaux thermales d'Ax », adressé au préfet d'Ariège, s.d. [1849 ou 1850].

1050 Le guide Joanne précise que faute de recherches suffisantes, le guide livre « la légende et non l'historique du pays. » Paul JOANNE, *Les Pyrénées*, Paris, Hachette, 1882, p. 457.

réplique pleine de romantisme :

« Messieurs, vous êtes sur une terre de paix et de liberté. Dans nos montagnes, jamais l'homme ne versa le sang de son semblable, jamais le sol ne fut rougi par les luttes fratricides. Nous sommes des pasteurs, et nos armes à nous, ce sont la houlette et la flûte.¹⁰⁵¹ »

Ax est donc la station touristique la plus proche de cette pittoresque frontière d'Andorre. En 1899, Émile Labroue indique que « les malades que n'inquiètent pas trop les rhumatismes ne quittent pas Ax sans visiter la République d'Andorre et la frontière espagnole¹⁰⁵² » ce qui offre un « voyage [...] curieux et pittoresque.¹⁰⁵³ » En 1901, le guide Baedeker suggère, lui aussi, l'excursion en Andorre depuis Ax. Le village d'Andorre, dit le guide, est « bien situé, au pied de l'*Anclar* et au-dessus d'une plaine fertile et pittoresque, mais il est mal bâti et il n'a guère de curiosité, à part les mœurs primitives de ses habitants et l'organisation de son gouvernement »¹⁰⁵⁴. En 1922 encore, un guide ariégeois décrit l'Andorre comme une contrée primitive et inconnue. On vante cette Andorre « aux portes mêmes d'Ax-les-Thermes », une « petite République libre et fort curieuse » :

« Pays aux mœurs rudes et austère, de vie exclusivement agricole, sans impôts et sans conscription, l'Andorre, encore inexplorée, offre au touriste l'attrait de son originalité patriarcale.¹⁰⁵⁵ »

L'Andorre ne connaît pas le même succès que l'Aran et, dans la seconde moitié du XX^e siècle, son décollage économique vient davantage de sa spécificité fiscale et réglementaire que de sa réputation de république montagnarde archaïque et exotique¹⁰⁵⁶.

2. Le marquage territorial du tourisme français dans les Pyrénées espagnoles

Ressource pour l'offre touristique des stations françaises, l'Espagne pyrénéenne attire aussi les alpinistes qui y trouvent un terrain vierge et marquent l'espace de leurs ascensions et de leurs récits. Le tourisme transfrontalier se matérialise également par des réponses locales aux flux, avec un début d'offre touristique.

Jalonner l'espace : explorer et nommer

L'appropriation touristique de l'Espagne est aussi celle de ses sites de montagne. Jusqu'au début du XX^e siècle, les Pyrénées espagnoles sont explorées depuis les stations françaises. C'est un

1051 Nouvelle reproduite dans Jean PHILIPPE, *Octave Mirbeau. Chroniques ariégeoises*, Labarre, Lagasse éditeur, 1998, p. 150-164, anecdote du duel décrite p. 74-77.

1052 Émile LABROUE, *À travers les Pyrénées*, op. cit., 1900, p. 177.

1053 *Idem*, p. 183.

1054 Karl BAEDEKER, *Le Sud-Ouest de la France de la Loire à la frontière d'Espagne. Manuel du voyageur*, 7^e éd., Leipzig, Paris, K. Baedeker, P. Ollendorff, 1901, p. 361.

1055 Union thermale et touristique de l'Ariège, *Petit guide touristique des Pyrénées ariégeoises*, Foix, UTTA, 1922.

1056 Sur l'essor de l'Andorre : Gabriel CHAPEAU, *Le tourisme et la mise en valeur des Pyrénées orientales espagnoles et andorranes*, Thèse de géographie, Université de Toulouse II-Le Mirail, 1985.

regard extérieur qui les jalonne des signes du tourisme montagnard. Nous avons déjà évoqué l'emprise espagnole des explorateurs des Pyrénées, comme Ramond qui nomme et atteint le Mont-Perdu en Aragon en 1797, Franqueville et Tchihatcheff qui gagnent l'Aneto en 1842, ou encore les pyrénéistes de la seconde moitié du XIX^e siècle, Charles Packe, Henry Russell, Alphonse Lequeure, Franz Schrader, Maurice Gourdon et autres, qui arpentent et cartographient le versant espagnol. Ces derniers livrent leurs récits dans les publications des sociétés d'alpinisme puis dans les guides touristiques auprès du grand public. Sans rivaux jusqu'aux dernières années du XIX^e siècle, ces pyrénéistes venus du versant français s'approprient ce vaste ensemble de montagnes espagnoles. En 1882, dans la préface de son guide sur les Pyrénées, Paul Joanne remercie la contribution d'Alphonse Lequeure qui a complété le guide par « toutes les courses nouvelles et en partie inédites que nos amis Russell, Schrader, le baron d'Arlot de Saint-Saud, Maurice Gourdon, avaient faites pendant les années précédentes sur les sommités et dans les vallées, jusqu'alors inconnues, du versant espagnol »¹⁰⁵⁷. Dans leur introduction, Lequeure et Schrader se félicitent de l'œuvre accomplie, véritable mission d'exploration :

« Jusqu'à ces dernières années, le versant méridional des Pyrénées est demeuré l'une des régions les moins connues d'Europe, et les quelques voyageurs qui s'y sont aventurés depuis quelques temps ont eu la surprise de constater que le peu qu'on avait cru en savoir était presque entièrement faux. Les cartographes, eux-mêmes, se répétant et se copiant sans jamais recourir à l'examen de terrain, avaient fini par créer, de toutes pièces, des montagnes imaginaires »¹⁰⁵⁸.

Émile Labroue rappelle encore en 1899 que « la déclivité du versant espagnol des Pyrénées est demeurée jusqu'à ces dernières années aussi peu connue que certaines parties de l'Afrique et de l'Asie.¹⁰⁵⁹ » Les Pyrénées espagnoles, mystérieuses, ont été un espace de projection de la puissance du Club alpin français ensuite incorporées à l'image des stations françaises. Les cartes, à partir du milieu du siècle intègrent alors de vastes portions de l'Espagne au territoire d'excursion de ces centres touristiques¹⁰⁶⁰. Il s'agit pleinement d'une appropriation transfrontalière.

L'invention du « Trou du Toro » en Aragon est un exemple du jalonnement de l'Espagne par les touristes et les guides français venus de Luchon. Émile Belloc, qui cherche à « nettoyer » la toponymie pyrénéenne pour revenir aux usages locaux, revient sur l'histoire de ce site. Pour les Aragonais, le « Trou du Toro », où se perdent les eaux issues du glacier de l'Aneto, n'aurait pas

1057 « Préface », in Paul JOANNE (dir.), *Les Pyrénées*, Paris, Hachette, 1882, p. XX.

1058 « Introduction » rédigée à l'origine en 1858 par Elisée Reclus et revue et corrigée par Schrader et Lequeure en 1879, in Paul JOANNE (dir.), *Les Pyrénées*, op. cit., 1882, p. XXVII-XXVIII.

1059 Émile LABROUE, *À travers les Pyrénées*, op. cit., 1900, p. 9-10.

1060 On le trouve par exemple dans les guides de Nérée BOUBÉE, *Bains et courses de Luchon*, op. cit., 1843, d'Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées*, op. cit., 1860, avec la Maladetta et une partie du Val d'Aran, zone précisée et étendue dans les guides suivants comme celui de J. DAUNIC, *Luchon-guide à l'usage des baigneurs et des touristes à Luchon*, Luchon, V. Sarthe, 1870.

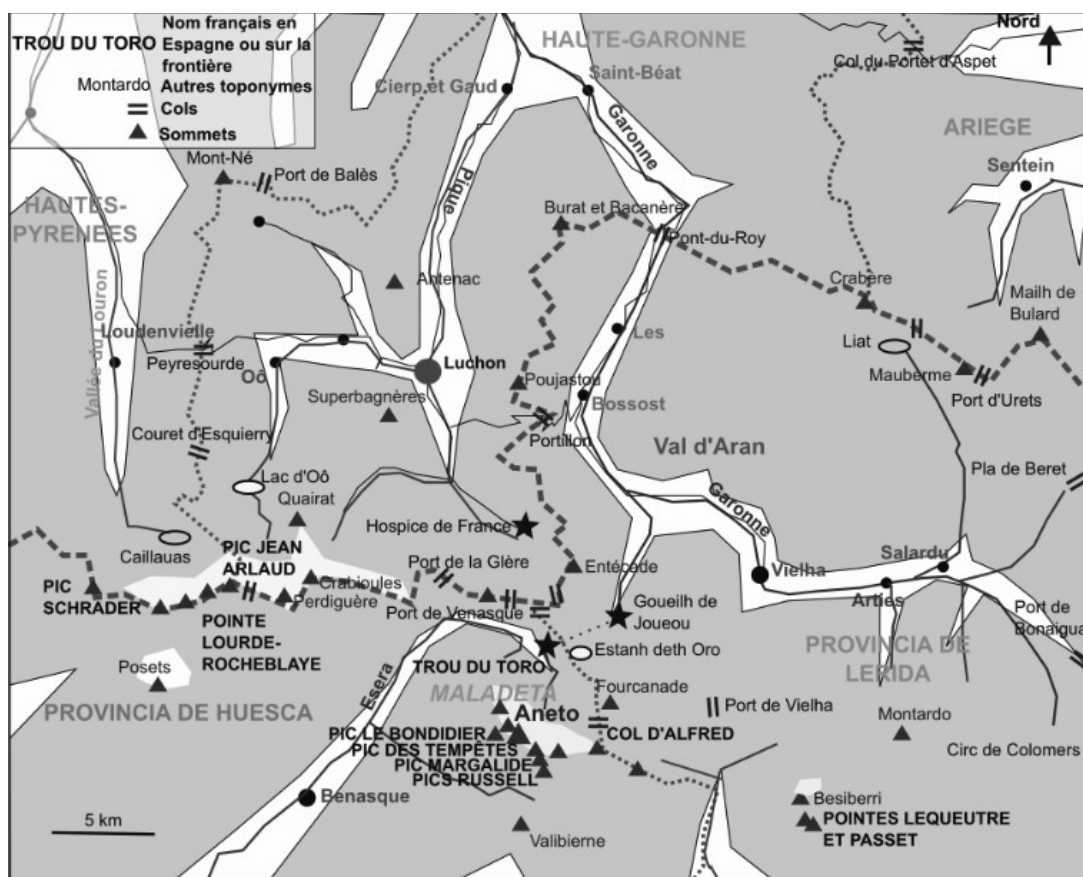
existé. Il serait seulement connu sous les noms de *Bujaruelo de Ayguallud* ou d'*Agujero del plan de Ayguallud* (gouffre du plan des Étangs). Un peu plus loin dans la montagne existe un autre gouffre appelé *Agujero deth Oro* ou *de l'Oro*¹⁰⁶¹. Selon Belloc, l'échange de toponyme serait le fait de quatre Luchonnais, vers 1843, qui, croyant à la présence d'or au fond de cet « Agujero de l'Oro » décidèrent d'y descendre. Ils n'y parvinrent pas mais de nombreuses personnes leur demandèrent ensuite d'y aller. Pour y aller et en revenir, depuis Luchon, en une seule journée, il fallait compter dix à quinze heures de marche. Les guides auraient alors eu l'idée de nommer « Trou du Toro », le gouffre du plan des Étangs bien plus proche et accessible à cheval depuis Luchon. Et l'appellation exotique et mythologique de Trou du Toro se serait dès lors imposée en France, d'autant mieux qu'elle répond à l'imaginaire de l'Espagne et de ses courses taurines. Des autochtones seraient-ils ainsi à l'origine d'un changement de nom local, se réappropriant des montagnes qui par les nécessités touristiques, calquées sur les perceptions urbaines, sont en train de changer de forme, de sens¹⁰⁶². Si le fond de cette histoire est plausible, la chronologie est à revoir car Arbanère parle dès 1828 du Trou du Toro pour désigner la perte des eaux de la Maladetta, tout comme Boubée en 1843¹⁰⁶³. Toujours est-il que les excursionnistes catalans, qui reprennent par ailleurs une bonne part de la toponymie élaborée par les alpinistes français, après avoir fait leur l'appellation de « Trou » ou « *Forat* » du Toro, l'abandonnent au profit de celle de « *forat del pla d'Aigualluts* » (gouffre du Plan des Étangs)¹⁰⁶⁴. Les Français continuent, eux, jusqu'à nos jours de parler de Trou du Toro.

1061 En fait, Oro, ou Horau est le toponyme général de cette vallée secondaire où les gouffres sont nombreux. « Horau, » « horat », « Forau » selon les variantes désignent le gouffre dans les parlers gascons dont le benasquais reprend de nombreux éléments.

1062 Renaud de BELLEFON, *Histoire des guides de haute montagne. Alpes-Pyrénées*, Toulouse, Bayonne, Milan, Cairn, 2003, p. 393-395.

1063 Étienne-Gabriel ARBANÈRE, *Tableau des Pyrénées françaises*, op. cit., 1828, p. 178 ; Nérée BOUBÉE, *Bains et courses de Luchon*, op. cit., 1843, p. 171-172.

1064 Trou du Toro : cf. *Butletí del Centre excursionista de Catalunya*, vol. 7, 1897, p. 89-90, 313. Changement de nom par Juli SOLER I SANTALO, *La Vall d'Aran. Guia monogràfica de la comarca*, Barcelona, L'Avenç, 1906, p. 12. L'habitude fait que le nom ne s'impose pas immédiatement : en 1907, on lit par exemple « *Forat de Toro* » chez Alfred GAZA, « De Barcelona a l'Aran per Bagnères-de-Luchon y Venasc », *Butletí del Centre excursionista de Catalunya*, vol. 17, 1907, p. 269. La toponymie espagnole ne mentionne plus de Trou du Toro aujourd'hui, mais le « *Forau del Plan d'Aigualluts* », cf. *Mapa excursionista Val d'Aran*, Editorial Alpina, 2005.



Les noms français en Espagne (réalisation personnelle)

Plus généralement, et malgré les rectifications ultérieures, les cartes actuelles témoignent encore de ce moment de l'histoire de l'alpinisme pyrénéen. Si, entre Saint-Béat et la Méditerranée, les sommets ont plutôt des noms transfrontaliers voire catalans, à l'ouest de la Garonne, des sommets situés sur la frontière et même en pleine Espagne portent des noms français, éventuellement traduits en espagnol : c'est le cas, pêle-mêle, de ces lieux qui ont pris le nom des alpinistes qui les ont gravi : les pointes Celestin Passet et Lequeutre, le col d'Alfred, des Pics Russell, le Pic Schrader, le Soum de Ramond, etc. Ce sont des alpinistes français qui ont aussi nommé bien des sommets pour la première fois, à l'exemple de ceux du massif de la Maladetta. S'ils ont généralement veillé à reprendre la toponymie vernaculaire, en multipliant les sommets, ils ont aussi dû inventer, comme Russell avec le Pic des Tempêtes. Cet effort taxinomique butte parfois sur des zones extrêmement confuses et alors trop peu connues. Dans le massif granitique borné par le Besiberri et les Encantats, en Catalogne, accessible depuis Luchon mais lointain, l'œuvre est longtemps incertaine et, au début du XX^e siècle encore, certains revendiquent des premières ascensions de sommets qui auraient été gravies auparavant¹⁰⁶⁵. Le guide Joanne rapporte les doutes qui persistent sur la toponymie et la chronologie des ascensions dans le secteur car on ne sait pas

1065 Voir par exemple Henry SPONT, « Les amateurs et la montagne », *La Nouvelle revue*, 1904, p. 453-462 où l'auteur critique le récit fait par Louis Fontan de Négrin sur ses courses dans le massif et ses supposées premières ascensions.

bien qui a gravi quoi :

« M. Charles Packe a le premier exploré et signalé ce massif de hautes montagnes, qui l'a été également par le comte Russell, et depuis par quelques rares touristes. Ces différents visiteurs, accompagnés de guides de Luchon, n'ont pu désigner par le nom local les différents pitons qu'ils ont gravis. Il est probable que M. Packe a d'abord fait l'ascension du Tuc Ménège, le seul des pitons du Montarto d'où l'on puisse voir à 1 500 mètres de distances au N. le grand lac ou Estan de Mar, désigné par lui sous le nom de lac de l'Ile. Il semble avoir ensuite gravi le pic Bécibéri, le même probablement que celui escaladé peu après par M. Russell¹⁰⁶⁶. »

Ce recoin du Pallars et du Val d'Aran demeure alors extrêmement confus, ce qui en fait un domaine de prédilection des excursionnistes catalans au tournant du siècle. Ces derniers héritent toutefois largement des explorations déjà effectuées par Russell, Gourdon, Lequeutre, ou les frères Henry et Marcel Spont.

Une offre locale se structure (l'exemple du Val d'Aran)

Le marquage de l'espace espagnol par le tourisme français se manifeste également par la structuration locale d'une modeste offre touristique. La partie basse de la vallée d'Aran (de Bossost à la frontière du Pont-du-Roy), dont la fréquentation est sans doute la plus intense dans les Pyrénées espagnoles, montre ce frémissement touristique – au-delà de la mendicité. Cette vallée est un lieu de passage, bien peu nombreux doivent être les visiteurs venus de Luchon (et dans une moindre mesure de Barbazan) à y passer ne serait-ce qu'une nuit. Des services émergent sur le chemin des touristes luchonnais : en 1843, Nérée Boubée invite à acheter à Les des « cigares de la reine » qui ne valent que 5 francs les cent pour une même qualité que les cigares français¹⁰⁶⁷. Une offre d'hébergement (chez l'habitant puis dans des auberges) et de restauration voit également le jour. En 1866, la *Revue de Luchon* publie par exemple une publicité pour l'hôtel de France à Bossost, tenu par Comet fils¹⁰⁶⁸, patronyme luchonnais. En fin de XIX^e siècle, des villas et hôtels se développent à Bossost et surtout à Les, autour des thermes que possèdent cette dernière, dans une architecture purement française¹⁰⁶⁹. Les données précises font largement défaut¹⁰⁷⁰ mais, au début du XX^e siècle, Antoni Viladeval précise qu'il n'y a qu'à Les, Bossost et Vielha qu'on trouve des commerces bien approvisionnés, c'est-à-dire dans le centre comarcal et dans les seules communes touchées par les mobilités touristiques¹⁰⁷¹. Vielha profite probablement des flux touristiques à la marge, d'autant plus avec la construction d'une route carrossable dans la vallée. Pour la haute montagne, Salardú

1066 Paul JOANNE, *Les Pyrénées*, op. cit., 1882, p. 373.

1067 Nérée BOUBÉE, *Bains et courses de Luchon*, op. cit., 1843, p. 251.

1068 *Revue de Luchon*, n° 7, 18 juillet 1866.

1069 Maria Àngels SANLLEHY I SABI, « El Banys ed Les. Un establiment termal de la Val d'Aran al segle XIX », *Annals del Centre d'Estudis Comarcals del Ripollès*, 2012, t. 7, p. 282-286.

1070 Les archives espagnoles (locales, provinciales ou nationales) sont quasiment muettes sur ce premier tourisme.

1071 Antoni VILADEVAL, « La Valle de Aran », *Razon y fe*, 1907, XVIII, p. 492-506.

commence également à émerger. En 1882, ce village est indiqué dans le guide Joanne comme « un excellent centre d'excursions, de plus en plus fréquenté par les touristes.¹⁰⁷² »

Une première mise en scène de l'identité espagnole se remarque aussi, pour répondre aux attentes des touristes. Au milieu du siècle, le château de Les, propriété du baron Cao de Benos, lié à la famille Tron de Luchon, est loué l'été par des « industriels ». Ils y tiennent pendant la saison un restaurant, « un rendez-vous de plaisirs » dont on ne sait pas ce que cela désigne exactement, et y donnent des fêtes avec « danses espagnoles » et « combats de coqs », – soit une mise en scène de l'identité espagnole –, « afin d'y attirer les baigneurs de Luchon.¹⁰⁷³ » Maurice Gourdon remarque, quelques décennies plus tard, la profusion de « fêtes locales » chargées de séduire les visiteurs :

« Maudit soit celui qui inventa ce nouveau genre de supplice, créé pour le désespoir du touriste, et pour le plus grand plaisir des habitants. Il faut, bon gré mal gré, subir le bruit et le tapage d'une posada envahie par les indigènes. Heureux encore quand, fatigués de danser, de chanter, de faire grincer leurs guitares, ils ne viennent pas l'assiéger jusque dans sa chambre.¹⁰⁷⁴ »

L'infrastructure routière de l'Aran est largement déficitaire au XIX^e siècle et quelques archives locales montrent que son amélioration est liée aux besoins touristiques. La vallée est parcourue par un « chemin royal » (*camin reiau*) entre Tredòs et le Pont-du-Roy, adapté au petit roulage, dès le premier tiers du XIX^e siècle au moins, entre Vielha et la frontière¹⁰⁷⁵, mais qui n'est pas carrossable avant les années 1880. Jusqu'aux années 1900, la route carrossable atteint le Pont-du-Roy et s'arrête à Arties, c'est-à-dire qu'aucune voiture ne peut franchir les cols¹⁰⁷⁶. Ce n'est qu'en 1924 qu'une route carrossable est ouverte par le Port de Bonaigua et relie le Val au reste de l'Espagne. Le Val n'est, sinon, relié par télégraphe à Lerida qu'en 1887¹⁰⁷⁷. Dès l'été 1871, le maire de Lés entreprend cependant d'en améliorer la portion qui vient du Pont-du-Roi afin de la rendre carrossable, travaux qui visent explicitement à ce « que les étrangers qui visitent la vallée en cette saison puissent venir en voiture.¹⁰⁷⁸ » Il demande donc l'aide matérielle des communes voisines afin de mener les travaux et est soutenu dans sa démarche par les autorités provinciales. Celles-ci

1072 Paul JOANNE, *Les Pyrénées*, op. cit., 1882, p. 357-358.

1073 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées*, op. cit., 1864, vol. 2, p. 832.

1074 Maurice GOURDON, *À travers l'Aran*, op. cit., 1884, p. 130.

1075 Maria Àngels SANLLEHY I SABI, « Communautés et maisons du Val d'Aran (XVII^e-XVIII^e siècles) : un jeu d'équilibre entre le patrimoine communal et le patrimoine privé », in Jean-Michel MINOVEZ et René SOURIAU, *Les hommes et leur patrimoine en Comminges. Identités, espaces, culture, aménagement du territoire*, Saint-Gaudens (Haute-Garonne), Société des études du Comminges, 2000, p. 151-167, p. 164.

1076 Maurice GOURDON, *À travers l'Aran*, op. cit., 1884, p. 43 ; Juli SOLER I SANTALO, *La Vall d'Aran*, op. cit., 1906, p. 21.

1077 *La Vanguardia*, 15 mars 1887.

1078 Arxiu general dera Val d'Aran (AGA), Municipalité de Canejan, 190-6-T1-18 : Lettre du gouverneur de la Province de Lérida au maire de Canejan, 5 août 1871.

décident de faire mener les travaux jusqu'à Tredòs, pour porter le chemin royal à dix-huit pieds (environ six mètres) de large. Les communes acceptent de contribuer en fonction de leur richesse et des avantages tirés de la route, mais celles qui en sont le plus éloignées, comme Canejan, rechignent à participer. Le gouverneur soumet le versement d'une subvention provinciale à la participation de tous, le chemin prend donc du retard¹⁰⁷⁹. La motivation est en tout cas claire, partagée du niveau local au niveau provincial, et purement touristique. Une autre route carrossable existe depuis les années 1880, celle du Portillon qui relie Bossòst et Luchon¹⁰⁸⁰, bien qu'elle soit assez dégradée côté espagnol au début du XX^e siècle. Le réseau viaire aranais est bel et bien impulsé par le tourisme français. En 1911, Les décide de remplacer le pont de bois qui traverse la Garonne par un pont de pierre pour répondre à la nouvelle circulation automobile et au nombre croissant de touristes et de baigneurs. Dans ces décennies qui précèdent 1914, cette commune est devenue un petit centre touristique et thermal.

La commune de Les est en effet, avec Bossòst, la plus fréquentée de l'Aran. On y trouve des sources sulfureuses mésothermales, analysées par les médecins luchonnais Étienne Sengez en 1804 et Amédée Fontan en 1836. Elles sont exploitées dans un établissement communal, amélioré en 1819 par un entrepreneur luchonnais, reconstruit autour de 1834, vendu comme bien national en 1870, partagé ensuite entre plusieurs sociétaires parmi lesquels des Français de Fos, Saint-Béat et Aspet. À suivre Maria Àngels Sanlhely i Sabi¹⁰⁸¹, ces thermes ne sont pas une concurrence pour ceux de Luchon mais ils profitent de cette proximité pour capter des curieux ou des visiteurs de proximité qui ne peuvent s'offrir de séjour luchonnais. Les données d'exploitation manquent totalement, parce que ces sources n'ont pas été déclarées d'utilité publique, qu'on n'y trouve donc pas de poste de médecin inspecteur (créé en Espagne en 1816). Cet établissement, modestement fréquenté sans doute, témoigne en tout cas de l'ouverture de l'Aran à un premier tourisme de villégiature, lié au succès de Luchon et où les intérêts français sont bien représentés. L'établissement d'Arties, avec dix-huit baignoires et une douche au rez-de-chaussée, seize chambres à l'étage semble encore plus modeste, ouvert par intermittence et surtout fréquenté des populations locales¹⁰⁸².

Les casinos sont, sinon, dans les années 1870 et 1880 l'un des principaux marqueurs du

1079 AGA, Municipalité de Canejan, 190-6-T1-46 : Délibération du conseil municipal de Canejan, 1^{er} octobre 1871 ; 190-6-T1-18 : Lettres du conseil (*junta*) des délégués des municipalités associées du Val d'Aran au maire de Canejan, 30 octobre 1871, 21 décembre 1871

1080 Maurice GOURDON, *À travers l'Aran*, op. cit., 1884, p. 2.

1081 Sur le tourisme à Les : Maria Àngels SANLLEHY I SABI, « El Banhs ed Les. Un establiment termal de la Val d'Aran al segle XIX », *Annals del Centre d'Estudis Comarcals del Ripollès*, 2012, t. 7, p. 269-308.

1082 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées*, op. cit., 1864, vol. 2, p. 837.

tourisme français. On y retrouve des promoteurs français et l'on propose en particulier d'y jouer à la roulette, prohibée en France¹⁰⁸³. En 1871 par exemple, le Luchonnais Jean-Marie Azémar demande l'autorisation d'ouvrir un casino à Les en échange de 500 pesetas par an versées à la commune. Le contrat est consenti pour neuf ans mais ne va pas à son terme puisqu'en 1876 casino est concédé à un habitant de Fos pour 1 500 pesetas avec exclusivité des jeux sur le territoire communal, puis en 1879 à un autre Luchonnais. En 1884, c'est un certain Louis Delgay qui demande à ouvrir un casino, personnage qui pourrait bien être celui qui obtient en 1902 la concession du réseau électrique à Luchon, originaire de Pau¹⁰⁸⁴. En 1873, un grand encart publicitaire dans *Le Figaro* promeut le casino du Pont-du-Roy, alors que le chemin de fer vient d'arriver à Luchon, et que les jeux ont été interdits en Allemagne l'année précédente :

« frontière d'Espagne [...] Près Luchon. Réunissant les mêmes agréments et tous les jeux de Baden-Baden, Hombourg et Monaco. [...] Rendez-vous général des anciens amateurs des villes d'eaux d'Allemagne.¹⁰⁸⁵ »

Cette activité fait dire à Jules de Laurière, en 1886, à propos de Les, qu'ils s'agit « toute proportion gardée », du « *Monaco* de l'Aran » :

« Lès, plus que Bossost encore, se ressent du voisinage de la France. La localité est en possession d'une source thermale, et, de plus, elle est toute proportion gardée, le *Monaco* de l'Aran, avec cette différence et bien d'autres encore, que la liberté qui protège les plaisirs de Monaco, subit sur le territoire hispano-aranais, de capricieuses intermittences, désastreuses parfois pour les clients du lieu.¹⁰⁸⁶ »

Car le régime légal de ces jeux est flou, situation accentuée par la troisième guerre carliste (1872-1876), les Pyrénées étant un des théâtres majeurs de ce conflit¹⁰⁸⁷. Aux jeux auxquels on ne peut jouer en France s'ajoutent ainsi le spectacle des tourments de l'Espagne et de son brigandage permanent : l'exotisme est bien à portée de cheval. En 1872, un « correspondant de la *Presse* » (peut-être Stephen Liégeard, qui rapporte l'anecdote dans son ouvrage sur Luchon), rapporte depuis « Luchon un amusant courrier des Pyrénées » : l'arrivée de cinq Espagnols armés dans l'un des casinos de Bossost, venus prendre la recette des jeux, et qui auraient en fait été envoyés par le juge de Vielha pour prélever la taxe sur les jeux¹⁰⁸⁸. L'Espagne, y compris ses autorités officielles, se présente, là, dans toute sa théâtralité. En août 1874, le caissier du casino de Portillon vole 180 000 fr

1083 AD31, 4M92, 4M 94 et 4M 95 : rapports de la police aux frontières.

1084 Voir le deuxième chapitre.

1085 *Le Figaro*, 15 juillet 1873.

1086 Jules de LAURIÈRE, « Promenade archéologique dans le Val d'Aran. II », *Bulletin monumental*, op. cit., 1886, p. 58-59.

1087 Dont se fait écho pour la vallée d'Aran et le jeux *Le Figaro*, 31 juillet 1874. Le Val est le lieu d'incursions répétées des rebelles politiques espagnols : en 1820-1823, les partisans de Fernando VII envahissent le Val d'Aran. En 1835, ce sont les carlistes. Chassés par Pascual Madoz, ils reviennent dès 1836 alors que Madoz doit se rendre aux Cortés. Cf. Pascual MADOZ, « Arán (Valle de) », op. cit., 1845, p. 415.

1088 *Le Figaro*, 14 août 1872.

dans les caisses¹⁰⁸⁹. La même année, la presse rapporte que des brigands profitent des troubles en Espagne pour s'emparer des casinos aranais. Le gouvernement espagnol réplique avec la troupe qui rattrape les hommes, en tue cinq dans les combats et en fusille dix-huit autres au Portillon. Attraction supplémentaire :

« Tout Luchon, à cette nouvelle, s'est transporté au casino. L'impression produite a été une horreur indicible, mêlée à la satisfaction d'être débarrassé de cette troupe qui avait fini par répandre dans tout le Val d'Aran et jusqu'à Luchon, une véritable terreur.¹⁰⁹⁰ »

Ces établissements sont soumis à des tourments répétés, qui sont relayés dans la presse et nourrissent l'image espagnole des Pyrénées, de Luchon et de « son » Val d'Aran. En 1875, à l'ouverture de la saison à Luchon, *Le Figaro* prévoit, certes, une saison brillante « grâce à son excellent orchestre »,

« Mais il y a un mais : les baigneurs devront, cette année renoncer à aller tenter la fortune au Pont-du-Roi, à Bosost et à Lez. Les troupes de don Carlos occupent toute la vallée d'Aran et ont des postes avancés au Pont-du-Roi, au Portillon et au Port de Venasque. Les maisons de jeu ont été fermées et don Carlos a menacé de 6 000 francs [sic] d'amende et de l'incendie toute maison qui rouvrirait.¹⁰⁹¹ »

Les guerres carlistes rattrapent la vallée. En 1876, les autorités espagnoles (légitimes cette fois) et françaises font fermer le casino du Pont-du-Roy, en empêchant tout simplement la traversée de la Garonne, mais la société exploitante met en place une barque¹⁰⁹². Saint-Genest, dans un long éditorial du *Figaro* consacré aux Pyrénées, évoque un épisode passé au casino du Portillon : des soldats de don Carlos font fermer le lieu et prennent les 15 000 fr qui sont sur la table. Les « croupiers et Espagnols » partent à leur poursuite, les arrêtent et les fusillent. Cet énième épisode tragique, aussi frontalier soit-il, est profondément « espagnol » et particulièrement attrayant :

« En France, un pareil événement laisserait un profond souvenir. Dans ce singulier pays d'Espagne, cela ne tire pas à conséquence. Les brigands de la veille étant les gouvernements du lendemain, on n'y pense bientôt plus. La guerre, les rapines, la bataille, c'est leur élément, c'est leur vie.¹⁰⁹³ »

Les tourments politiques de l'Espagne nourrissent donc l'attraction pour la frontière. Le même auteur revient sur cet épisode, dans un nouvel article de une, la semaine suivante. Chaque année, la roulette du Portillon est interrompue par la garde civile espagnole :

« Ce qui n'empêche pas, à la saison suivante, un nouveau casino de s'organiser encore. C'est là une des grandes "attractions" de ce pays, et ce qui rend la roulette du Portillon bien supérieure à feu la roulette de Bade ; car, aux émotions du jeu s'en ajoutent d'autres non moins vives. »

1089 *Le Petit Journal*, 5 août 1874.

1090 *Le Petit Journal*, 12 octobre 1874.

1091 *Le Figaro*, 16 juin 1875.

1092 *Le Figaro*, 16 août, 22 septembre 1876.

1093 SAINT-GENEST, « Causerie. Bagnères-de-Luchon », *Le Figaro*, 1^{er} août 1879.

À savoir : les bandits, qui peuvent être les autorités espagnoles elles-mêmes¹⁰⁹⁴. Ces jeux jouent sur l'écart réglementaire de part et d'autre de la frontière et assurent la consommation d'une Espagne romanesque.

Les promoteurs des casinos, qui semblent pour beaucoup français, ne renoncent pas malgré les tourments et louvoient entre les réglementations et les interdictions. En 1878, par exemple, le journaliste René de Pont-Just¹⁰⁹⁵, habitué de Luchon, rapporte la partie de roulette organisée par le directeur du Grand Cercle de Luchon (c'est-à-dire Sophrone Sicre de Breilh) au sommet du Poujastou, juste de l'autre côté de la frontière, pour pallier la fermeture des autres établissements aranais¹⁰⁹⁶. En 1879, une rumeur annonce la formation, dans la montagne de Luchon, d'une bande armée de cent cinquante hommes voulant envahir l'Espagne et faire tomber Alphonse XII. Pour le commissaire spécial ce bruit a été lancé par des notables de Luchon pour distraire le gouvernement de la province de Lérida afin que les salles de jeux tenues dans le Val d'Aran puissent fonctionner. On retrouve en particulier Sicre et Azémar dans cette affaire, qui font jouer à la roulette bien qu'elle soit interdite en Espagne¹⁰⁹⁷.

Ces jeux, qui n'ont malheureusement guère laissé de traces dans les archives espagnoles, se maintiennent jusqu'au début des années 1900, mais leur intérêt semble décroître, sans doute parce que les interruptions régulières, les incendies et autres rackets empêchent de proposer des infrastructures et des parties de qualité et que l'exotisme originel décroît peu à peu. En septembre 1890, la police française annonce la fermeture du casino du Portillon, qui faisait aussi restaurant, ouvert depuis août seulement, à cause du manque de monde et des taxes trop élevées¹⁰⁹⁸. En 1892, le commissaire de police de Luchon note qu'on joue encore à la roulette au Pont-du-Roy et au Portillon, et que c'est Sicre de Breilh, administrateur de la compagnie fermière des thermes et du casino de Luchon, qui tiendrait les parties¹⁰⁹⁹. En 1893, la roulette du Pont-du-Roy est interdite par les autorités espagnoles, on joue au Portillon pendant quelques jours en août, avant que l'établissement ne soit fermé par manque de monde, tandis que le casino de Les est lui aussi fermé¹¹⁰⁰. Les casinos aranais meurent à petit feu.

1094 SAINT-GENEST, « La quarantaine », *Le Figaro*, 8 août 1879.

1095 René de PONT-JUST (1829-1904), écrivain, correspondant de voyage et chroniqueur judiciaire du *Figaro*. C'est, pour l'anecdote, le grand-père de Sacha Guitry.

1096 René de PONT-JUST, « Sur le pic Poujastou », *Le Figaro*, 11 septembre 1878.

1097 AD 31, 13 M 95 : Rapport du commissaire spécial de Montréjeau au préfet de Haute-Garonne, 10 juillet 1879.

1098 AD 31, 13 M 94 : Rapport du commissaire spécial de Luchon au sous-préfet de Saint-Gaudens, 13 août 1890 ; 4 M 26 : Rapport du commissaire de police de Luchon, 27 septembre 1890.

1099 AD 31, 13 M 92 : Rapport du commissaire de police de Luchon au préfet de Haute-Garonne, 8 octobre 1892.

1100 AD 31, 13 M 94 : Rapports du commissaire de police de Luchon au préfet de Haute-Garonne, 7 et 15 août 1893.

Conformément aux activités minières et sylvicoles, l'exploitation touristique du Val d'Aran s'est, semble-t-il, largement concentrée dans les mains françaises¹¹⁰¹. C'est une tendance lourde de l'histoire économique espagnole au XIX^e siècle, pays que se disputent les groupes financiers européens : Albert Broder parle même d'exploitation « néo-coloniale » au sujet des mines espagnoles, convoitées par des investisseurs français, belges et britanniques¹¹⁰². On retrouve aussi ce phénomène dans les chemins de fer, transpyrénéens ou non.

3. Les transpyrénéens

Le tourisme articulé sur les stations françaises, motivé par un imaginaire biaisé de l'identité espagnole, investi donc l'espace espagnol, symboliquement et concrètement. L'autre côté de la frontière nourrit le succès touristique des Pyrénées françaises et c'est aussi dans ce contexte qu'il faut comprendre l'histoire des voies de communication transpyrénéennes : accéder à cette Espagne, source de revenus et de bien des fantasmes culturels autant qu'économiques. On s'y figure l'altérité radicale, paysagère et coutumière ; on s'y figure, aussi, d'immenses richesses qui seraient laissées à l'abandon par un peuple indolent dans des contrées isolées. Les projets de passages transpyrénéens, arlésiennes de l'histoire pyrénéenne entrent pleinement dans une vision quasi coloniale de l'Espagne. Elles ont partie liée avec le tourisme et les rêves suscités rappellent l'importance imaginaire de la frontière dans le contexte pyrénéen. On se souvient de leur ancienneté, y compris avec une route purement touristique qui devait rallier le Port de la Picade et le massif de la Maladetta, promue par le maire de Luchon dès le Premier Empire¹¹⁰³. À partir du milieu du siècle, l'avènement du chemin de fer et ses perfectionnements successifs relancent ces espoirs. Sans revenir sur l'ensemble des projets¹¹⁰⁴, nous allons ici nous pencher sur la logique de ceux formulés dans

1101 Maria Àngels SANLLEHY I SABI, « El Banhs de Les », *op. cit.*, 2012, t. 7, p. 293. Sur l'exploitation des richesses aranaïses au XIX^e siècle : Marisa PABÁN PEDARRÓS, *La Vall d'Aran. Una comarca pirinenca (1901-1931)*, Treball de nou credits en historia, Universitat autonoma de Barcelona, 1992 ; Marisa PABÁN PEDARRÓS, « Una ramaderia entre fronteres. La Vall d'Aran (1850-1936) », *Estudis d'història agrària*, 2000, n° 14, p. 197-208. Plus particulièrement sur les mines aranaïses : Claude DUBOIS, « Réputation métallifère, administrations des mines et spéculateurs dans les Pyrénées centrales », in Jean-Michel MINOVEZ et René SOURIAU (dir.), *Les hommes et leur patrimoine en Comminges. Identités, espaces, culture, aménagement du territoire*, Saint-Gaudens, Société des études du Comminges, 2000, p. 723-740, dont p. 731-739 sur les sociétés minières présentes dans l'Aran.

1102 Albert BRODER, *Histoire économique de l'Espagne contemporaine*, Paris, Economica, 1998, p. 312-314.

1103 AD 31, 5 M 45 : Rapport manuscrit du maire de Luchon au sous-préfet de Saint-Gaudens, « Projet d'améliorer la grande route de France en Espagne par le port de Benasque en le faisant passer par le Port de la Picade », 28 septembre 1811. Voir chapitre premier.

1104 Sur l'histoire de ces transpyrénéens, on peut se reporter à Christophe BOUNEAU, « Les transpyrénéens ferroviaires : un dilemme pour la compagnie du Midi (1865-1937) », in *Les relations entre le Sud-Ouest et la péninsule ibérique*, Pau, Société des sciences, lettres et arts de Pau et du Béarn, 1987, p. 243-259 ; Charles VAILLANT (dir.), *Histoire du rail transpyrénéen*, Chanac, La Régordane, 1990. Pour le versant espagnol : Carlos RODRÍGUEZ LARRÍNAGA, « El ferrocarril del Norte y su enlace transpirenaico a mediados del siglo XIX », *TST. Transportes, Servicios y telecomunicaciones*, 2002, n° 3, p. 181-197.

notre aire d'étude et sur leurs liens avec les intérêts touristiques.

Des desseins routiers aux chemins de fer

Les projets de traversée centrale des Pyrénées sont anciens. Dès 1811, tandis que le passage du Somport est en court d'achèvement, trois autres franchissements routiers sont prévus par un décret de voirie impériale : le prolongement de l'axe Toulouse-Foix vers Puigcerda par le col du Puymorens, le prolongement de la route Paris-Barèges par Luz et Gavarnie et une route par la vallée d'Aure. En 1813, un projet est ajouté, celui d'une liaison de Toulouse à Saragosse en passant par Saint-Girons et la vallée du Salat en Ariège, la Noguera Pallaresa et Lérida en Catalogne *via* le Port de Salau. Les intérêts de défense nationale ajournent toutefois ces initiatives¹¹⁰⁵.

Dans les années 1840, la perspective de traversée centrale des Pyrénées, par la route encore à ce moment là, est relancée et s'arrête sur la vallée d'Aran¹¹⁰⁶. Entièrement situé en Espagne, ce tracé permettrait, selon l'administration française des Ponts et Chaussées, de rattacher la vallée à la France et de faire assumer l'essentiel des frais de viabilisation et de l'éventuel percement du tunnel de Rio Negro (Vielha) à l'Espagne. Du côté espagnol, une personnalité comme Pascual Madoz soutient également cet itinéraire aranais qui permettrait de désenclaver et d'arrimer au reste de l'Espagne le Val¹¹⁰⁷. Bien vite cependant, une opposition monte, venant en particulier de Luchon : en 1846, le maire Mathieu-Amable Soulérat appelle de ses vœux l'étude d'un tracé transfrontalier par le territoire de sa commune avec franchissement de la frontière au cirque de la Glère¹¹⁰⁸. En 1847, l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de Haute-Garonne se joint aux vœux luchonnais. L'itinéraire de l'Aran se fonde sur l'hypothétique rattachement de la vallée à la France, ce qui fait que rien n'aboutira si l'on persiste sur cette voie. Le Conseil général des Ponts et Chaussées rejette toutefois le projet luchonnais. L'ingénieur départemental ne se démobilise pas et embauche deux conducteurs de travaux publics pour entreprendre des études précises sur le terrain. Le ministre des Travaux Publics fait suspendre ces travaux, pour « ne pas faire naître dans le pays, par des études prématurées, un espoir qui ne doit pas se réaliser, au moins dans un avenir prochain »¹¹⁰⁹. L'ingénieur passe une nouvelle fois outre et poursuit les études. Afin de minimiser les coûts, il suffirait, préconise-t-il, de partir de l'Hospice de France, où un chemin quasiment viable arrive déjà, et de construire une route horizontale aboutissant à la base du cirque de la Glère où serait percé le

1105 Robert MARCONIS, *Midi-Pyrénées, XIX^e-XX^e siècles. Transports, espace, société. T. 1, Genèse et fonctionnement de la région*, Toulouse, Milan, 1984, p. 199.

1106 AD 31, 1 S 7/13 : Rapport de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de Haute-Garonne au préfet, 4 mai 1847.

1107 Pascual MADOZ, « Arán (Valle de) », *op. cit.*, 1845, p. 408-415.

1108 AD 31, 1 S 7/13 : Délibération du conseil municipal de Luchon, 12 novembre 1846.

1109 AD 31, 1 S 7/13 : Lettre du ministre des Travaux Publics du 19 août 1848, citée dans le mémoire adressé par l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de Haute-Garonne (Bronset) au préfet de Haute-Garonne, 20 novembre 1848.

tunnel. Outre ces plans d'ingénieurs, il faudrait poursuivre les études sur le plan économique pour mesurer quels sont les intérêts locaux en jeu en terme d'échange¹¹¹⁰.

Ayant outrepassé les ordres, en espérant sans doute profiter de la désorganisation administrative de 1848, l'ingénieur est rapidement écarté. Mais son projet est par la suite repris. En octobre 1850, le ministère des Travaux Publics invite à tenir à l'état d'entretien la partie muletière de la route nationale n° 125, c'est-à-dire la portion qui va de Luchon jusqu'à l'hospice de France. Les travaux de première viabilisation de cette route, réalisés entre 1851 et 1853, coûtent alors 24 000 fr à l'administration. Ils sont insuffisants pour assurer la pérennité de la voie, très vite endommagée par des glissements de terrain¹¹¹¹. En 1852, sur avis du Conseil général des Ponts et Chaussées qui a changé d'avis en quatre années, le ministre des Travaux Publics accorde sa priorité à l'itinéraire transfrontalier prolongeant la route n° 125 (par Luchon) sur celui de la route n° 129 (par la vallée d'Aure dans les Hautes-Pyrénées). La communication est la plus directe, le tunnel accessible à une hauteur moindre ce qui doit éviter les interruptions par la neige. Pour accélérer les travaux, le tunnel doit être à péage et géré par une entreprise privée. Une conférence internationale est prévue pour en régler les modalités¹¹¹², mais rien ne se passe. En 1855 puis en 1859, le Conseil général et le préfet de Haute-Garonne réclament la convocation de cette commission internationale pour étudier cette question de la traversée par la Glère. Le ministère des Affaires Étrangères qui a le dossier entre les mains depuis 1855, semble n'y prêter aucun intérêt¹¹¹³. Plusieurs projets sont toujours en concurrence et l'État peine à trancher réellement. Le sous-préfet de Saint-Girons adresse par exemple un mémoire imprimé au préfet de Haute-Garonne et aux membres de la Chambre de commerce de Toulouse pour les convaincre de soutenir le projet par le port de Salau¹¹¹⁴. Ax se plaint aussi de son retard routier et jalouse Luchon :

« Il a suffi de deux ans pour faire une route de Luchon en Aragon par le col de la Glère tandis que la route d'Aix en Catalogne est commencée depuis plus de dix ans [...] son achèvement présente dans l'industrie thermique de trop étroites inférences pour que je ne le sollicite avec instance. »

L'intérêt touristique de cet itinéraire transfrontalier est explicitement énoncé par le docteur Alibert. Le grand handicap du tracé par Ax et le col du Puymorens vient de l'opposition du

1110 *Idem* : Mémoire adressé par l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de Haute-Garonne (Bronset) au préfet de Haute-Garonne, 20 novembre 1848.

1111 *Idem* : Rapports de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du département de la Haute-Garonne au préfet, 24 mars et 8 septembre 1858.

1112 *Idem* : Lettre du ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics au préfet de Haute-Garonne, 9 août 1852.

1113 *Idem* : Lettre du ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics au préfet de Haute-Garonne, 12 octobre 1859.

1114 *Idem* : BLANCHET, *Route d'Espagne à travers les Pyrénées. Au commerce de Toulouse*, Toulouse, Bonnal et Gibrac, 1852.

département voisin des Pyrénées-Orientales, qui a peur de voir le trafic vers l'Espagne être détourné au profit de l'Ariège¹¹¹⁵.

En 1858, le ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics accepte finalement de financer pour 22 500 fr la réfection et la viabilisation définitive de la route de l'Hospice de France, motivé par la fréquentation croissante du site « par suite du voisinage des eaux thermales de Bagnères[-de-Luchon].¹¹¹⁶ ». La chaussée est fixée à trois mètres, avec un mètre d'accotements. Pour prévenir les éboulements, on réalise également des élargissements sur certains passages, des empièvements, des palissades, des plantations sur les talus et des engazonnements pour stabiliser les versants¹¹¹⁷. Par ailleurs, le 5 août 1857, le conseil général de Haute-Garonne vote la confection d'un chemin muletier qui doit plus tard être transformé en chemin vicinal de grande communication, partant de l'Hospice de France et montant par des pentes douces jusqu'au port de la Glère. Le préfet de Haute-Garonne, Auguste César West, s'implique fortement dans ce dossier. Les travaux sont débutés le 17 septembre 1857. Un an plus tard, un sentier de 1,50 mètre de large a été exécuté, avec des pentes à seulement 5 % de moyenne – ce qui masque en réalité de fortes pentes car cette moyenne comprend près de trois kilomètres de chemin plat permettant de rallier la base du cirque depuis l'Hospice. Le chemin transfrontalier est inauguré le 20 septembre 1858, en présence du préfet West, du sous-préfet de Saint-Gaudens Roger, du maire Tron et du conseil municipal de Luchon, de l'agent voyer en chef du département, du maire de Toulouse, du député aux Cortès Juan Cubeiro, entre autres. En 1859, un décret royal côté espagnol décide de la construction de la route sur le versant aragonais¹¹¹⁸. Eugénie de Montijo, l'épouse de Napoléon III n'est pas présente mais le parcours de l'Hospice de France au cirque de la Glère prend le nom de « chemin de l'impératrice », probablement pour attirer les bonnes grâces de la famille impériale. Car ce chemin n'est qu'une amorce pour une véritable route et, surtout, pour un projet de chemin de fer qui a émergé en 1853.

L'ère des chemins de fer transpyrénéens

Alors que les locomotives peinent encore à franchir les simples côtés, dès 1853, l'ingénieur Toussaint Lezat présente en effet à la Chambre de commerce de Toulouse un projet de chemin de fer international transpyrénéen de Toulouse à Saragosse en passant par Luchon et un tunnel sous le Port de la Glère. Il l'a élaboré avec un certain Barraude. Si la Chambre de commerce soutient le

1115 AD 09, 8 M 20 : Docteur Alibert (inspecteur des eaux d'Aix), « L'état de l'industrie des eaux minérales dans le département de l'Ariège », rapport manuscrit adressé au préfet de l'Ariège, 25 juillet 1858.

1116 AD 31, 1 S 7/13 : Lettres du ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics au préfet de Haute-Garonne, 5 juin, 31 août 1858.

1117 *Idem* : Rapports de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du département de la Haute-Garonne au préfet, 24 mars et 8 septembre 1858.

1118 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées, op. cit.*, 1864, p. 800-803.

projet routier, elle est plus mesurée sur le chemin de fer :

« Nous ne pouvons nous défendre, nous qui connaissons les localités, de rendre hommage à l'auteur du projet : il a déployé dans l'étude de ses plans une habileté incontestable, fait preuve, comme ingénieur, d'un talent distingué, en indiquant les moyens d'exécution les plus économiques et les plus propres à vaincre les difficultés qu'oppose aux ouvrages d'art l'immense chaîne des Pyrénées. Avec lui, nous reconnaissons que le Col de la Glère, au bas duquel il établit sa route souterraine, est le point central des Pyrénées le mieux choisi pour donner une issue toujours ouverte au Commerce des deux Nations. »

Néanmoins, le coût actuel de ce projet rend préférable dans un premier temps l'établissement de la seule route carrossable¹¹¹⁹. D'autres projets sont soumis à la Chambre de commerce qui se laisse lentement convaincre de l'intérêt commercial et industriel d'une traversée centrale par le chemin de fer, dans une zone densément peuplée et où « les eaux thermales, les sites pittoresques, et le bon marché de toutes choses en ce pays, [devraient] attirer de nombreux étrangers ». Charles Joseph Colomès de Juillan (1799-1870), homme politique et ingénieur des Ponts et Chaussées des Hautes-Pyrénées¹¹²⁰, défend auprès de la Chambre un projet concurrent : celui par un tunnel à Gavarnie. Mais la Chambre est encore une fois sceptique. Si elle admet qu'une ligne de chemins de fer devrait passer par Bagnères-de-Bigorre, « centre de nombreuses eaux thermales, de belles carrières de marbre, et la plus riche vallée de ce département », elle considère le projet de Gavarnie comme peu réaliste :

« Sans parler ici du passage par le col de la Glère, déjà adopté par les Ponts et Chaussées comme route carrossable, il existe encore d'autres points explorés et notamment le col de Puymorens dans la vallée de l'Ariège, le col du Toro [port de Vielha], dans la vallée d'Aran, beaucoup plus central et bien préférable à tous égards de l'aveu même de M. Colomès de Juillan, si cette vallée appartenait à la France. Votre commission pense donc que cette question doit être réservée jusqu'au jour où il sera possible de renouer avec le Gouvernement espagnol les projets d'échange déjà bien avancés de la vallée d'Aran avec la Cerdagne française.

Alors un chemin de fer international au centre des Pyrénées sera facilement réalisable, car il ne présente aucune difficulté sur le versant français et sur le versant espagnol ; il débouche dans la vallée de Ribagorsana, la seule qui soit exempte d'obstacles sérieux pour l'exécution d'un chemin de fer vers Saragosse, en même temps qu'il s'établira sur le point le plus central des Pyrénées.¹¹²¹ »

En 1857, Lezat présente à nouveau son projet de traversée par Luchon à la Chambre de commerce de Toulouse pour la convaincre qu'« au-delà de ces monts en ce moment difficiles à traverser, est peut-être notre fortune. » Il joue sur les rivalités commerciales et industrielles entre Toulouse et les autres villes du Sud-Ouest pour écarter les prétentions des Hautes-Pyrénées. Toulouse serait menacée de marginalisation si elle laissait se faire la traversée centrale par ce

1119 Archives de la Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse (ACCIT), 2 F 4 : *Opinion de la Chambre de commerce de Toulouse sur les projets de chemins de fer à construire dans les départements pyrénéens. Délibération du 20 mai 1853*, Toulouse, Typographie Gibrac ouvriers réunis, 1853.

1120 Intéressé aux transpyrénéens de longue date : on lui doit dès 1841 Charles Joseph COLOMÈS DE JUILLAN, *Recherches sur les grandes voies de communication nécessaires à la région comprise entre la Garonne et l'Èbre*, Paris, Carilian-Goeury et Victor Dalmont, 1841.

1121 ACCIT, 2 F 5 : « Opinion de la Chambre de commerce de Toulouse sur le chemin de fer des Pyrénées », s.d. [après 1852, avant 1856]

dernier département, car Tarbes seraient alors le nœud principal des réseaux :

« Tarbes, où doit aboutir d'une part le chemin grand central par Agen [...] et d'autre part le chemin de Bordeaux par Mont-de-Marsan [...]. Tarbes deviendrait le point de jonction, recevant de toute part, donnant à ses voisins aragonais ; et Toulouse perdrait aussitôt son passé, son présent, son avenir [...]. Les choses seraient bien autres si l'entrée s'opérait par Bagnères-de-Luchon, car Toulouse, placée à 130 kilomètres, conserverait le mouvement qui lui est habituel, grandi par les facilités de communication et le progrès dans les moyens de traction. »

C'est en effet un enjeu majeur dans le choix des tracés de chemin de fer et Lezat invite ainsi le commerce toulousain à ne pas attendre passivement au risque d'être dépassé par le mouvement qui se produit à Tarbes. La Chambre soutient donc à l'unanimité ce projet et demande aux services de l'État de mettre à l'étude ce tracé¹¹²².

En 1858, le chemin de fer de la Garonne aux Pyrénées (Toulouse-Bayonne) est enfin concédé à la Compagnie du Midi, et c'est bien en prévision de voies pénétrant jusque dans les vallées que le service vicinal s'est occupé d'établir l'embranchement de la route nationale n° 125 entre l'Hospice de France et le cirque de la Glère, pour préparer l'assise d'une future voie ferrée¹¹²³. Il n'est pas inutile de rappeler que lorsque la rampe de Capvern (pente de 3,3 % sur une dizaine de kilomètres), dans le piémont pyrénéen, est vaincue en 1868 il s'agit d'un exploit technique ; pour une traversée centrale des Pyrénées, les pentes à vaincre sont toutes autres. On agit donc par anticipation sur le progrès technique prévisible, à moyen terme. Le projet de Lezat tient cependant compte des technologies existantes et propose un tracé extrêmement long qui permet de gagner de l'altitude par une faible pente. Le coût de ce transpyrénéen ferroviaire est alors estimé à 500 000 fr par kilomètre soit 50 millions de fr en totalité¹¹²⁴.

Le projet de route, plus réaliste, déjà amorcé, n'est pas immédiatement abandonné. En 1860, la Chambre de commerce de Toulouse invite le gouvernement à se positionner sur un projet de route internationale qui passerait cette fois par un tunnel sous le Port la Glère de 2 360 mètres de long, et 880 fr de coût par mètre¹¹²⁵. En 1862, le Conseil général des Ponts et Chaussées rend un rapport sur la route Luchon-Venasque. Le coût total serait de 15 millions de fr (dont 5,7 millions pour le seul tunnel, soit 2 415 fr par mètre). La France n'aurait que 4 millions à déboursier, contre 11 millions pour l'Espagne, qui doit faire d'immenses efforts pour rallier le tunnel à Barbastro. Le problème n'est toujours pas réglé de la concurrence avec la route impériale n° 129 qui part du même point en

1122 ACCIT, 2 F 5 : Chambre de Commerce de Toulouse, *Rapport et délibération sur un projet de jonction du réseau pyrénéen avec Saragosse par la vallée de Luchon et le col de la Glère. Séance du 18 avril 1857*, Toulouse, Imprimerie Troyes ouvriers réunis, 1857.

1123 AD 31, 1 S 7/13 : Rapports de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du département de la Haute-Garonne au préfet, 24 mars et 8 septembre 1858.

1124 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées, op. cit.*, 1864, vol. 2, p. 800-803.

1125 AD 31, 1 S 7/13 : Lettre du ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics au préfet de Haute-Garonne, 22 mai 1860.

France (Toulouse) pour aboutir au même point en Espagne (Saragosse) en passant par la vallée d'Aure. Il faut que le gouvernement espagnol fasse un choix et le Conseil souhaite donc la réunion d'une conférence franco-espagnole¹¹²⁶. En 1863, l'ingénieur des Ponts et Chaussées de Haute-Garonne, sollicite auprès du directeur (français) des Chemins de fer de Madrid à Saragosse et Alicante des renseignements sur la faisabilité d'une traversée centrale. Le gouvernement de Madrid n'envisage pas de projet de chemin de fer Saragosse-Venasque. La route ne progresse que très lentement : sur les 95 km qui séparent Barbastro de Venasque, 35 km seulement sont viables, 28 en construction, le reste n'étant qu'à l'étude. On ignore même le temps qu'il faut pour se déplacer jusqu'à Venasque¹¹²⁷. Le transpyrénéen par Luchon n'est dans ces conditions qu'une chimère.

Discussions internationales, rivalités locales

Les projets routiers sont abandonnés dans ces années 1860, sans doute parce que les chemins de fer font des progrès rapides et permettent de concevoir des traversées centrales. Les tunnels du Fréjus (construit entre 1857 et 1871) puis du Saint-Gothard (1872-1881) montrent l'exemple de grands chemins de fer internationaux en montagne, bien que leurs vallées d'approche soient plus favorables que dans les Pyrénées. Les discussions entre la France et l'Espagne débutent vers 1865, alors que la première ligne entre la France et l'Espagne, par le Pays-Basque, est inaugurée. Douze à quatorze tracés centraux sont en concurrence et des comités locaux se forment pour convaincre les diverses institutions de l'opportunité de soutenir l'un d'eux.

Le gouvernement espagnol, par décret royal du 5 janvier 1877 concède une ligne de chemin de fer entre Lérída et le Pont-du-Roy, par le Val d'Aran donc¹¹²⁸. En 1878, alors qu'est ouverte la deuxième ligne littorale franco-espagnole par Port-Bou, la Chambre de Commerce de Toulouse, apporte dans un premier temps son soutien à l'itinéraire aranais. Pour l'équiper, Decomble, inspecteur général honoraire des Ponts et Chaussées propose d'effectuer la traversée par le Pla de Beret, en passant par un plan incliné à machines fixes hydrauliques, sans tunnel. Côté français, le Sénat écarte ce projet, sans donner de justification¹¹²⁹ : elles sont sans aucun doute militaires, puisqu'une traversée par un tunnel sous le Port de Vielha ou par le Pla de Beret laisserait à l'Espagne la maîtrise du passage de la ligne de faîte. Cette ligne a toutefois le soutien des milieux d'affaire catalans. En 1881 et 1882, *La Vanguardia* consacre une série d'article pour défendre la réalisation

1126 *Idem* : Lettre du ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics au préfet de Haute-Garonne, 14 juin 1862.

1127 *Idem* : Lettre du directeur des Ferro-Carriles de Madrid à Zaragoza y a Alicante, à l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de Haute-Garonne, 23 décembre 1863.

1128 *Idem* : Séances de la Chambre de Commerce de Toulouse du 10 mars, du 31 mars, du 7 juillet 1884 consacrées au « Chemin de fer transpyrénéens », dans *Compte-rendu des travaux de la Chambre*, Toulouse, Douladoure-Privat, 1885.

1129 ACCIT, 2 F 3 : Rapport imprimé de M. de PLANET, *Chemin de fer à travers les Pyrénées centrales*, Toulouse, Douladoure-Privat, 1881.

de ce tracé, de préférence à celui de Huesca-Jaca-Oloron. Arrimer le Val au reste de l'Espagne devient un enjeu géopolitique majeur à en croire le journal de la droite catalane. Cette vallée est en effet située « dans les confins les plus lointains de l'Espagne », avec une population qui parle « un dialecte plus français que catalan », avec des « coutumes, un tempérament et une éducation purement français », des échanges également tournés vers la France à cause des difficultés de communication. Pour les Aranais, l'Espagne n'existe en fait que par ses lois. Alors, prévient le journal, afin d'éviter la naissance de velléités séparatistes, le gouvernement doit établir le chemin de fer par l'Aran, pour le rattacher au reste du pays¹¹³⁰.

Du côté de Luchon, où le train arrive déjà à quelques encablures de la frontière, un comité d'action s'est structuré pour soutenir le transpyrénéen entre la cité thermale et Benasque. La municipalité et le comité chargent le docteur Joachim Estradère de rédiger un mémoire montrant les avantages de ce tracé. Le mémoire est co-rédigé avec un agent voyer en retraite, Peyroulet, et présenté en 1883¹¹³¹. Il porte surtout sur une critique du projet de la vallée d'Aure, le seul à concurrencer Luchon dans le cas d'une traversée centrale unique. C'est bien en cela que croient les groupes de pression luchonnais : un unique transpyrénéen, au centre géographique de la chaîne, le seul qui pourrait être rentable en approchant de nouvelles aires économiques sans défavoriser les lignes littorales déjà existantes. Le tunnel projeté pourrait être établi dans le cirque de la Glère ou auprès de la cascade d'Enfer, haut lieu touristique.

La Chambre de Commerce de Toulouse, de son côté, devant le refus opposé par le Sénat au projet du Val d'Aran, arrête définitivement son choix sur l'itinéraire par le Port de Salau. C'est par là que la chaîne semble la plus simple à franchir sans que Toulouse ne soit lésée. La Chambre abandonne donc celui de Luchon, qui perd là un appui de poids. Elle justifie ce choix par la rationalité technique et économique plutôt que par « ses sympathies » pour « notre belle station thermale, qui forme un des points les plus intéressants de sa circonscription. » Ce tracé est en effet trop complexe : en raison de l'exposition et de la neige, on ne peut envisager un percement au-dessus de 1 100 m ce qui occasionnerait des frais énormes par la longueur de la percée imposée¹¹³². La Chambre de Commerce s'active pour la ligne Saint-Girons-Lérida aux côtés de la ville de Toulouse et d'un « comité d'action » présidé par M. de Freycinet. Dans le Couserans, le docteur Auguste Bordes-Pagès, maire de Seix, médecin inspecteur des eaux d'Aulus, cite parmi les

1130 Traductions par nos soins d'après « El ferro-carril internacional », *La Vanguardia*, 24 septembre 1881 ; mais aussi « El ferro-carril del Noguera Pallaresa », *La Vanguardia*, 12 février 1881.

1131 Joachim ESTRADÈRE et M. PEYROULET, *Chemin de fer transpyrénéen central par Luchon, Venasque, Monzon, Sarthe, Bagnères-de-Luchon*, 1883.

1132 ACCIT, 2 F 3 : Rapport imprimé de M. de PLANET, *Chemin de fer à travers les Pyrénées centrales*, Toulouse, Douladoure-Privat, 1881.

arguments en faveur de la ligne du Salat l'opportunité de rapprocher marché espagnol des stations thermales ariégeoises et des Pyrénées centrales, et réciproquement d'aller aux eaux de Caldes de Bohi¹¹³³. La province de Lérida elle-même, qui soutenait jusque là la traversée par le Val d'Aran, émet un vœu favorable à ce trajet par la vallée du Salat. La Chambre de commerce de Toulouse craint toutefois que l'Espagne ne privilégie la ligne Canfranc-Saragosse. Elle demande donc à Jules Ferry, président du Conseil et ministre des Affaires Étrangères, de faire pression sur le gouvernement espagnol pour qu'il fasse avancer les travaux et choisisse une compagnie fiable¹¹³⁴.

Conséquence logique de ces mobilisations, parmi les quatorze itinéraires en lice, la convention du 13 février 1885, résultat du compromis trouvé entre Espagnols et Français, n'en retient finalement que deux : Saint-Girons-Lérida et Oloron-Jaca. Luchon est écartée, notamment, parce que la longueur de ligne à construire en Espagne est trop importante¹¹³⁵. Si Luchon possède le chemin de fer et de belles routes qui montent tout près de la frontière, Benasque n'est même pas encore reliée au reste de l'Espagne par une route carrossable¹¹³⁶. Le parlement espagnol ratifie l'accord en 1888 et 1889, mais la France tarde¹¹³⁷. Suite à ce premier échec, et devant les longueurs manifestes, Joachim Estradère entreprend de relancer les débats : il écrit un nouveau mémoire en 1887, qui vante cette fois les avantages du tracé par Luchon face aux deux tracés retenus, puis un troisième en 1889 en même temps qu'il lance une campagne dans la presse et auprès des élus hauts-garonnais¹¹³⁸. À cette date, Estradère promeut également le funiculaire vers le sommet frontalier de l'Entécade¹¹³⁹. Aucune des deux lignes prévues en 1885 n'ayant connu la moindre ébauche de travaux, ni d'un côté, ni de l'autre, les débats sont relancés dans les années 1890, les projets remis à plat. Le 21 mai 1891, à l'occasion de la visite du président Sadi-Carnot à Luchon, Estradère lui remet son mémoire sur le transpyrénéen par la station commingeoise. La veille, la Chambre de commerce de Toulouse avait présenté à Sadi-Carnot ses vœux, au premier rang desquels figurait l'« ouverture du chemin de fer de l'Espagne à travers les Pyrénées » mais par le tracé St-Girons-

1133 Claudine PAILHÈS, *Du Carlit au Crabère. Terres et hommes de frontière*, Foix, Conseil général de l'Ariège-Archives départementales, 2000, p. 389-392.

1134 ACCIT, 1 F 69 : Séances de la Chambre de Commerce de Toulouse du 10 mars, du 31 mars, du 7 juillet 1884 consacrées au « Chemin de fer transpyrénéens », dans *Compte-rendu des travaux de la Chambre*, Toulouse, Douladoure-Privat, 1885.

1135 *Bulletin de la société de géographie de Toulouse*, t. 5, Toulouse, Privat, 1886, 6^e livraison.

1136 AD 31, 4 M 126 : Rapport du commissaire spécial du 16 octobre 1889, et FERNANDEZ CLEMENTE Eloy, « Aragón y el sur de Francia a través del Pirineo central », *op. cit.*, p. 378-379.

1137 ACCIT 1 F 70 : Séance du 25 novembre 1889, *Compte rendu des travaux de la Chambre pendant l'année 1889*, Toulouse, Douladoure-Privat, 1890.

1138 Joachim ESTRADÈRE, *Chemin de fer transpyrénéen central par Luchon. Nouvelle étude*, Sarthe, Bagnères-de-Luchon, 1887 ; AD 31, 4M 126 : Rapports du commissaire spécial du 16 octobre 1889, et du 8, 27 et 28 mars 1890.

1139 Voir AD 31, 4 M 126, notamment le rapport du commissaire spécial du 6 octobre 1889. Voir chapitre 2.

Lérída *via* le Port de Salau¹¹⁴⁰.

En 1893 et 1894, la Chambre de commerce de Toulouse renouvelle son soutien à ce dernier projet et assure à la « Junte de défense des intérêts économique de la province de Lérída » qu'elle fait tout de son côté, tout en attendant « le moment favorable pour agir.¹¹⁴¹ » L'attentisme semble donc de mise. En 1894, une nouvelle convention internationale confirme celle de 1885 et donne un délai de dix ans pour construire les lignes. On commence à s'activer en Espagne : en 1895, un délégué de la Province de Lérída, Francisco Prats y Cornell, vient en France car les capitaux manquent au sud des Pyrénées pour former la société qui mettra en œuvre le transpyrénéen. Le président de la Chambre de commerce de Toulouse, Théodore Fulgence Ozenne, banquier, estime qu'il n'y a pas non plus de capitaux disponibles à Toulouse, à cause de la crise agricole. Il invite Prats à se rendre à Paris, ce qui montre le faible entrain des milieux financiers toulousains pour ce transpyrénéen, qui agite surtout les vallées pyrénéennes. En fin d'année 1895, on annonce en Espagne l'émission de 12 000 actions à 500 pesetas pour constituer une société concessionnaire de la ligne transpyrénéenne¹¹⁴². En réalité, rien ne se produit puisqu'en 1900, Prats indique qu'il a seulement réussi à constituer le noyau d'une société financière et qu'il viendra prochainement lever des capitaux dans le Midi¹¹⁴³.

Les conventions de 1885 et 1894 sont restées lettres mortes : les pourparlers internationaux sont donc à nouveau relancés en 1903. Un nouveau traité est signé le 11 août 1904. Alors qu'aucune des deux lignes prévues lors de la convention de 1885 n'a été exécutée, on choisit de réaliser trois lignes centrales : les deux sélectionnées en 1885 et une ligne Toulouse-Barcelone par Ax-les-Thermes et Puigcerda par le col de Puymorens. L'Ariège se voit ainsi dotée de deux transpyrénéens, mais celui du Port de Salau est classé en troisième ordre de priorité. Il faut bien y voir l'influence du ministre des Affaires Étrangères Théophile Delcassé, député de l'Ariège, élu dans l'arrondissement de Foix, qui semble faire primer sa vallée d'origine sur le Couserans¹¹⁴⁴.

Les voies métriques pour des transpyrénéens touristiques

À Luchon, on n'a pas renoncé à ce qu'une ligne transfrontalière passe par la vallée de la Pique. En 1903, une nouvelle société d'étude est créée, menée par l'ingénieur toulousain Pierre

1140 AD 31, 4 M 115 : Voyage du président Sadi Carnot en Haute-Garonne du 19 au 21 mai 1891, Toulouse et Luchon.

1141 ACCIT, 1 F 71 : Séances du 12 juin 1893 et du 9 avril 1894, *Comptes-rendus des travaux de la Chambre*, Toulouse ; Douladoure-Privat, 1894 et 1895.

1142 *Idem* : Séances du 9 mai et du 9 décembre 1895, *Comptes-rendus des travaux de la Chambre*, Toulouse ; Douladoure-Privat, 1896.

1143 *Idem* : Séance du 23 juillet 1900, *Comptes-rendus des travaux de la Chambre*, Toulouse, Douladoure-Privat, 1901.

1144 Charles VAILLANT (dir.), *Histoire du rail transpyrénéen*, Chanac, La Régordane, 1990, p. 65-95.

Juppont, et soutenue par la Chambre de commerce du Gers, tandis que celle de Toulouse continue à préférer le tracé par la vallée du Salat¹¹⁴⁵. Afin de satisfaire tous les intérêts et de diminuer les risques d'exploitation, c'est désormais un transpyrénéen électrique, à voie métrique, qui est défendu¹¹⁴⁶. En 1904, cette société d'étude du transpyrénéen par Luchon, où l'on retrouve Juppont, le Baron de Lassus ou encore Dreyfus-Crémieux, le président de la Compagnie fermière des thermes et du casino, demandent la concession gratuite de la partie luchonnaise du transpyrénéen, ce qu'aurait accordé le conseil municipal de la station¹¹⁴⁷. On croise, cette fois, les projets de tramway touristiques vers l'Hospice de France et la vallée du Lys¹¹⁴⁸. La réflexion est davantage poussée : plutôt que de supposer que le train permettra le développement extraordinaire d'activités jusqu'à présent endormies, et donc de faire reposer l'étude de rentabilité des lignes sur des potentialités très hypothétiques, Juppont part de l'existant. Il montre qu'il n'y a aucun intérêt de réaliser plusieurs lignes à grand trafic à travers les Pyrénées centrales. Pour lui, qui défend le projet luchonnais, le choix à faire est celui de plusieurs lignes d'intérêt local ou alors d'une seule à grand trafic par Luchon, tracé le plus central. En 1905, malgré la convention, Juppont n'a pas abandonné et produit un nouveau mémoire¹¹⁴⁹. Pour lui, il est irrationnel de vouloir construire trois lignes à grand trafic dans les Pyrénées alors qu'il n'y a que trois liaisons transalpines, bien plus éloignées les unes des autres et reliant des zones bien plus actives économiquement. Il le répète, en s'appuyant sur l'avis de la Chambre d'industrie française de Barcelone : si l'on voulait vraiment une ligne à grand trafic, c'était par Luchon qu'il fallait la faire passer parce que c'était le tracé le plus central et le plus commode. Les trois lignes projetées lors de la convention de 1904, si elle sont construites, ce que rien n'assure encore, ne pourront pas être rentables. On peut les ouvrir, mais il faut abandonner l'idée de grand trafic qui ne pourra jamais exister dans les faits : les rampes prévues sont trop fortes (4,3 % sur la ligne d'Aix-les-Thermes) et obligent à un faible trafic à une vitesse réduite, le fret et le transport de voyageur à longue distance seront réduits dans ce secteur. Les voies métriques, bien moins coûteuses, seraient beaucoup plus avantageuses. Ces lignes pourraient s'élever plus haut dans la montagne et permettre véritablement « la mise en valeur de ses richesses végétales et minérales », sinon largement fantasmées. Les lignes à grand transit qui ne feront que passer ne pourront avoir les mêmes effets. L'intérêt est aussi pour le transport de voyageurs et plus particulièrement, dans ces

1145 ACCIT, 1 F 71 : Séance du 6 mars 1903, *Comptes-rendus des travaux de la Chambre*, Toulouse, Douladoure-Privat, 1904.

1146 *Luchon-Thermal*, n° 440, 1er février 1903.

1147 *Luchon-Thermal*, n° 469, 17 janvier 1904 et n° 471, 16 février 1904.

1148 Voir le chapitre 3.

1149 Pierre JUPPONT, *Les transpyrénéens et les conventions du 18 août 1904*, s.l., s.e., .s.d. (1905, tiré à part conservé par la Bibliothèque municipale de Toulouse), p. 183-223, et *Bulletin de la société de géographie de Toulouse*, t. 23, 1905, 1^{ère} livraison.

zones pittoresques, de touristes :

« En outre, ces lignes étroites, en passant à des altitudes élevées, favoriseront les mouvements de tourisme, surtout lorsque, comme dans la Haute-Garonne, elles conduisent vers des sites aussi réputés, que le port de Vénasque, la Maladetta, le Val d'aran, et dans l'Ariège au Port de Salau, au col de Puymorens, etc.¹¹⁵⁰ »

L'idée de lignes d'intérêt local à voie métrique a été écartée en raison du double transbordement qui était nécessaire. Sur ce point, seul le transport de marchandises à longue distance pose problème (le trafic de voyageur n'étant guère gêné par un transbordement et le trafic local de marchandise n'ayant pas à subir de transbordement). Or le trafic de marchandise sur longue distance sera selon toute vraisemblance faible. Juppont propose donc la création d'un réseau de chemins de fer d'intérêt local conciliant tous les intérêts. Il conclut par une comparaison des plus classique lorsqu'il est question des Pyrénées :

« La solution que j'indique [...] transformerait, à bref délai, les Pyrénées centrales en une véritable Suisse française. »

Dans ce que défend Juppont, de manière réaliste, la seule garantie économique des Pyrénées est celle apportée par les mouvements de touristes, ce qui a été négligé dans les choix des tracés lors des conventions internationales. Sans doute n'est-il pas isolé mais son appel est entendu par des habitués de Luchon : le ministre de l'Agriculture Joseph Ruau, le sénateur Victor Bougues et le député Jean Bepmale demandent alors à revoir la convention internationale pour intégrer, au moins, la possibilité de construire des chemins de fer électriques à voie étroite, en particulier pour la vallée de Luchon¹¹⁵¹. Rien ne change cependant.

Le caractère peu réaliste de la convention de 1904 n'échappe pas aux milieux économiques. Les Chambres de commerce du Sud-Ouest réunies en congrès appellent immédiatement à l'exécution des conventions de 1885 et 1894, avec la réalisation de seulement deux voies à « grande vitesse » pour le grand trafic international¹¹⁵². Le classement en troisième ordre de priorité du tunnel par Salau (derrière le Puymorens et le Somport) provoque l'émotion dans le Couserans. Le comte Henri Begouën constitue alors le comité du transpyrénéen central pour défendre la réalisation de l'itinéraire par Saint-Girons et reçoit l'appui de la Chambre de commerce de Toulouse¹¹⁵³. En 1907, si les trois lignes sont concédées à la Compagnie du Midi, seules les lignes du Somport et de Puymorens sont déclarées d'utilité publique¹¹⁵⁴. Les travaux débutent en 1908, les lignes sont

1150 Pierre JUPPONT, *Les transpyrénéens et les conventions du 18 août 1904*, op. cit., p. 183-223.

1151 « Les transpyrénéens », *Le Petit Journal*, 12 février 1905.

1152 ACCIT, 1 F 71 : Séance du 30 novembre 1904, *Comptes-rendus des travaux de la Chambre*, Toulouse, Douladoure-Privat, 1905.

1153 Claudine PAILHÈS, *Du Carlit au Crabère*, op. cit., 2000, p. 389-392.

1154 *Idem*, p. 393-395.

inaugurées en 1928 pour Oloron-Jaca par le tunnel du Somport et 1929 pour Ax-Ripoll par le tunnel du Puymorens¹¹⁵⁵, aboutissement de près de soixante-dix ans de tractations. En Couserans, la ligne ne voit jamais le jour. L'assise de la voie entre Saint-Girons et le lieu-dit Kercabanac, dans les gorges du Salat, est achevée en 1932, avec une série de tunnel, sans aller plus loin et sans qu'aucun train n'y ait circulé¹¹⁵⁶.

Conformément à ce que prévoyait Juppont, ces lignes, toutes politiques, sont en fait une gageure pour les compagnies concessionnaires, comme l'explique Christophe Bouneau. Outre les problèmes de défense nationale qui ont aussi retardé les décisions, les investisseurs ont été rebutés par les coûts initiaux de travaux pharaoniques, notamment à cause de l'obstination à vouloir construire des tunnels. Face à ces coûts, les perspectives de profits apparaissent fort limitées. Pour la Compagnie du Midi, en difficulté financière à la fin du XIX^e siècle, a qui doivent revenir les concessions des transpyrénéens centraux, les deux lignes littorales sont suffisantes. Rien ne lui assure que la création de nouvelles lignes par les Pyrénées centrales amène un trafic transfrontalier supplémentaire. Le risque, tout au contraire, serait de délester partiellement le trafic des deux lignes littorales au profit des nouvelles sans capter de nouveaux échanges ; le risque, au bout du compte, serait celui d'une surcapacité ferroviaire qui rendrait déficitaire toutes les lignes. Le Midi, pour ces raisons, reste longtemps hostile à la construction de transpyrénéens. Au début du XX^e siècle les choses changent. La Compagnie se sort de ses difficultés financières tandis que l'électrification permet de surmonter les difficultés techniques liées aux rampes à vaincre en montagne tout en abaissant les coûts. Jean Raoul Paul, le chef d'exploitation, réussit à convaincre le conseil d'administration qui accepte en 1907 la construction et l'exploitation des trois lignes transpyrénéennes centrales. L'exploitation de ces lignes, conformément aux craintes exprimées, ne s'avère guère satisfaisante : les échanges économiques ne sont guère stimulés, les régions desservies restent industriellement léthargiques. Ces lignes ont, finalement, comme intérêt principal de donner accès aux communes et sites touristiques des hautes vallées¹¹⁵⁷.

L'imaginaire de l'Espagne, porté sur la frontière pyrénéenne, nourrit donc le succès des stations du versant français, suscite des flux de visiteurs faisant un « voyage d'Espagne » accéléré, et alimente les rêves de passages transpyrénéens qui ouvriraient aux richesses supposées de l'Espagne et assureraient l'exploitation touristique de cette altérité frontalière. Cette appropriation française de l'Espagne pyrénéenne suscite cependant des réactions de l'autre côté de la frontière que nous allons à présent examiner.

1155 VAILLANT Charles (dir.), *Histoire du rail transpyrénéen*, op. cit., 1990.

1156 Claudine PAILHÈS, *Du Carlit au Crabère*, op. cit., 2000, p. 395.

1157 Christophe BOUNEAU, « Les transpyrénéens ferroviaires », op. cit., 1987, p. 243-259.

III. La réappropriation des montagnes nationales

Les Pyrénées espagnoles ont été investies dès le début du XIX^e siècle par le tourisme français. Les Espagnols ne sont cependant pas restés passifs. Au-delà de la première structuration d'une offre locale, des acteurs ultramontains ont appelé à réinvestir ces montagnes. En prenant plus particulièrement l'exemple du Val d'Aran, c'est cette réappropriation « espagnole » qui va à présent nous occuper. « Espagnole », les guillemets sont de rigueur car certains groupes investissent le versant méridional ou aranais des Pyrénées pour faire valoir une identité spécifique et indépendante de l'Espagne : ce sont les excursionnistes catalans, à partir de la fin de XIX^e siècle. Ils vont trouver dans les Pyrénées les racines culturelles, paysagères et, pourrait-on dire, environnementale de leur identité régionale. Au préalable, nous examinerons la trajectoire concrète du Val d'Aran entre la France et l'Espagne, car la situation de cette vallée espagnole en versant nord contrarie fortement l'idée de frontière naturelle et en fait une vallée modestement disputée. Nous nous pencherons ensuite sur le regard porté par les Espagnols sur les paysages pyrénéens, avant d'en venir à la réappropriation régionaliste des montagnes par les excursionnistes catalans pour faire valoir une identité spécifique.

1. Espagnol ou français, le Val d'Aran ?

Le Val d'Aran permet à Bagnères-de-Luchon de profiter de l'attrait pour l'exotisme espagnol au XIX^e siècle, il est symboliquement incorporé dans l'offre luchonnaise. De manière paradoxale, pourtant, les voyageurs voient aussi dans ce Val, qui est en versant nord des Pyrénées et qui porte les sources d'un des grands fleuves de la France, une portion du territoire national usurpé par l'Espagne. Cet écart de frontière contredit en effet l'idée selon laquelle les Pyrénées sont une frontière naturelle entre deux territoires nationaux bien distincts. Le voyage touristique prend ici une dimension géopolitique au sens classique du terme, celui d'une rivalité entre États pour la disposition d'un espace. La trajectoire du Val d'Aran est en tout cas profondément marquée, au XIX^e siècle par cette situation, qui la transforme en enclave ou en « périclave »¹¹⁵⁸ alors que les conditions de transport connaissent une profonde transformation.

Un (modeste) enjeu géopolitique entre la France et l'Espagne

Non sans contradiction, compte-tenu de ce que nous avons noté plus tôt, pour beaucoup d'auteurs français, le Val d'Aran, haute vallée de la Garonne, qui donne un concentré d'Espagne

1158 Périclave : territoire qu'on ne peut atteindre qu'en passant par un territoire étranger, selon l'utilisation faite pour l'Arana par André-Louis SANGUIN, « Le Val d'Aran (Catalunya) ou la réémergence politico-culturelle du fait occitan dans les Pyrénées », *Géographie et cultures*, 1994, n° 12, p. 3-14.

facilement accessible, devrait être en France. Les auteurs Espagnols contestent cette vision des choses. On discute donc au long du siècle pour savoir si cette vallée, naturellement française, l'est aussi culturellement.

La frontière du Val d'Aran est très ancienne. Ce serait même à propos de cette vallée que serait apparu au XIV^e siècle, semble-t-il pour la première fois, le terme de frontière au sens « moderne », c'est-à-dire d'une limite non plus seulement militaire mais aussi territoriale, politique¹¹⁵⁹. L'histoire est en tout cas prise en compte pour évaluer la légitimité de l'appartenance au Val d'Aran à la France ou à l'Espagne. En 1825, Pierre Laboulinière estime par exemple que la vallée d'Aran est :

« française par sa situation sur le versant nord de la chaîne, étrangère par le caractère et les coutumes de ses habitants [...]. Le temps seul pourrait y introduire la propreté, l'activité et l'industrie française, si par une rectification amicale et mutuellement avantageuse dans les limites des deux royaumes, tout au long des Pyrénées, cette partie redevenait soumise au doux empire de la principale tige de lis.¹¹⁶⁰ »

Si l'histoire fait de l'Aran une vallée espagnole, l'ordre naturel doit ramener la vallée dans le territoire français, qui correspond aux « vrais intérêts » de ses habitants¹¹⁶¹. Pour le docteur Lambron, l'histoire et les relations transfrontalières intenses tissées dans les siècles passés avec la France et qui, « par des privilèges spéciaux, n'étaient point interrompus, lors même que les deux États étaient en guerre [...], ont fait du val d'Aran une vallée plutôt française qu'espagnole.¹¹⁶² » Allusion est ici faite aux traités *lies et passeries* qui garantissaient, même en cas de conflit, des relations pacifiques et le maintien des échanges entre communautés voisines de part et d'autre des frontières politiques, depuis la fin du Moyen-Âge. Quelque soit le degré d'« hispanité » de ses habitants, l'annexion du Val d'Aran semble en tout cas faire l'unanimité chez les auteurs français¹¹⁶³.

On projette alors des échanges, avec l'Andorre chez Paul de Casteran en 1899 :

« La topographie de la vallée d'Aran et les liens de toute nature qui nous unissent à ses habitants justifieraient son annexion à la France, si nous pouvions en obtenir la cession de l'Espagne en échange de nos droits sur le val d'Andorre. Mais cette petite république ratifierait-elle ce marché dans lequel nous n'aurions à offrir qu'un demi droit de suzeraineté aujourd'hui purement nominatif en retour d'une pleine propriété ?¹¹⁶⁴ »

C'est, plus souvent, la Cerdagne qui est désignée pour l'échange, puisque la frontière n'y

1159 Daniel NORDMAN, *Frontières de France, op. cit.*, 1998, p. 80.

1160 Pierre LABOULINIÈRE, *Itinéraire descriptif, op. cit.*, 1825, p. 193-194.

1161 *Idem*, p. 193.

1162 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées, op. cit.*, 1864, vol. 2, p. 824-825.

1163 Même si certains, comme Jules de Laurière n'y voient pas un problème frontalier majeur : cf. Jules de LAURIÈRE, « Promenade archéologique dans le Val d'Aran. I », *Bulletin monumental. Publié sous les auspices de la Société française pour la conservation et la description des monuments historiques*, 1886, vol. 52, p. 59, 63.

1164 Paul de CASTERAN, « Le Val d'Aran », *Revue de Gascogne. Bulletin mensuel de la société historique de Gascogne*, t. XL, 1899, p. 5-15.

respecte pas non plus la ligne de partage des eaux¹¹⁶⁵. L'idée est ancienne et remonte à 1720, lorsque s'impose le principe des frontières naturelles. Le projet revient sous la Révolution, pour faire coïncider les frontières des nations avec celles que donne la nature, mais il est finalement rejeté car il conduirait à aliéner une partie du territoire française, la Cerdagne¹¹⁶⁶. Un accord amiable semble impossible dans ces conditions, même si le Luchonnais Rémy Comet l'espère encore en 1929¹¹⁶⁷.

Les auteurs espagnols, et plus encore catalans, montrent de leur côté un très fort attachement au Val d'Aran. Ils sont particulièrement hostiles à l'idée que la vallée devrait naturellement revenir à la France. L'histoire est, chez eux aussi, mobilisée, pour indiquer que si le Val est sur le versant nord il n'en est pas moins espagnol, la longue histoire commune primant sur la nature. Cesáreo Fernández Duro admet par exemple que l'Andorre et le Val d'Aran constituent *a priori* deux anomalies sur une ligne frontalière qui paraît sinon fixée par la nature. Mais l'identité nationale n'est pas tant naturelle qu'historique et le passé justifie pleinement cette géographie. Il rappelle ainsi l'existence de royaumes espagnols pour lesquels les Pyrénées étaient le cœur et non la limite :

« La ligne de faite des montagnes, loin de séparer des États distincts, constituait la partie médiane de la région pyrénéenne dans toute son extension espagnole pendant la période gothique et arabe, autant que pendant celle des royaumes catholiques [...] lors de la *reconquista*. La Catalogne et la Navarre s'étendaient de part et d'autre des monts [...] avec pour centres Barcelone et Pampelune.¹¹⁶⁸ »

L'histoire fait des Pyrénées le cœur de la reconquête de la nation espagnole et, à suivre cet auteur, l'ensemble du massif et non seulement l'Aran devrait appartenir à l'Espagne.

Un épisode tient une place particulière, que chacun mobilise pour justifier ses prétentions sur l'Aran : l'annexion de la vallée par la France pendant les guerres napoléoniennes. Les auteurs interprètent différemment l'épisode : Vincent de Chausenque, officier de génie, peut-être pour convaincre son lecteur qu'il est bien, là, en Espagne, rapporte l'anecdote de ces gardes nationaux venus de Fos, en poste à la frontière du Val d'Aran, massacrés par leurs voisins aranais de Canejan. Trait, nous dit l'auteur, « cent fois renouvelé dans cette guerre d'extermination, où l'irritation de tout un peuple était poussée jusqu'à la férocité.¹¹⁶⁹ » Plus nombreux, à mesure que l'événement s'éloigne, sont les auteurs français qui relèvent l'enthousiasme aranais au moment de l'annexion du Val en

1165 Ainsi chez Étienne-Gabriel ARBANÈRE, *Tableau des Pyrénées*, *op. cit.*, 1828, p. 67-68.

1166 Peter SAHLINS, *Frontières et identités nationale*, *op. cit.*, 1996, p. 204-205.

1167 Rémy COMET, *L'enclave espagnole du Val d'Aran. Son passé, ses anciens privilèges, coutumes et relations pastorales dans les Pyrénées centrales*, St-Gaudens, L'Adret, 1985.

1168 Cesáreo FERNÁNDEZ DURO, « El Valle de Aran », *Boletín de la Real Academia de la Historia*, 1887, vol. 11, p. 322-323. Traduction depuis le castillan par nos soins.

1169 Vincent de CHAUSENQUE, *Les Pyrénées*, *op. cit.*, 1834, vol. 2, p. 250.

1812¹¹⁷⁰. Pascual Madoz en 1845, comme Juli Soler en 1806¹¹⁷¹, notent pour leur part que les Aranaïs ont fortement combattu « l'envahisseur » en incorporant les armées de libération nationale. Madoz rend hommage à la fidélité de ces « Espagnols du Val d'Aran » :

« Ils sont dignes, à n'en pas douter, de la protection de notre Reine, les Espagnols qui habitent le Val d'Aran, bien que la nature les ait placés en dehors des limites naturelles de l'Espagne.¹¹⁷² »

Plus que des racines historiques transcendantes, ce sont les circonstances qui amènent chacun à s'approprier et à mobiliser une identité, à revendiquer un attachement à telle ou telle souveraineté et communauté. Les guerres font partie de ces circonstances.

Une identité à l'épreuve : le rattachement du Val d'Aran à la France (1811-1814)

Le rattachement du Val d'Aran à la France a bien eu lieu, dans les circonstances particulières des guerres napoléoniennes. Peter Salhins a montré, à propos de la Cerdagne, le processus d'appropriation locale des frontières nationales. Une appropriation souple et stratégique, liée aux intérêts en jeu, qui s'impose de plus en plus concrètement, sans pour autant que l'identité locale ne soit abandonnée. L'hypothèse centrale du travail de Salhins est que « les États n'ont pas seulement imposé leurs valeurs et leurs frontières à la société locale ; cette dernière a également donné son impulsion à la formation et la consolidation de la nation comme de l'État territorial.¹¹⁷³ » Pour l'historien, les moments décisifs de cette consolidation locale de la frontière sont les longues guerres du XVII^e siècle et du début du XVIII^e, puis la Révolution française, le conflit entre la France et l'Espagne et en particulier la guerre d'Indépendance (1808-1814), ainsi que l'affermissement réglementaire et institutionnel de la frontière. Ces événements donnent en effet à des oppositions locales un sens culturel et symbolique supérieur en les « nationalisant »¹¹⁷⁴. Dans ces conflits entre communautés voisines mais séparées par la frontière, désormais, les catégories « d'Espagnols » et de « Français » sont mobilisés pour recourir aux autorités, quand bien même on continue à parler la langue de ce voisin et que l'on peine à comprendre celle de l'administration « nationale ». Cette « Nation » s'insinue alors dans le quotidien par le jeu des conflits locaux et des liens de dépendance créés par la diffusion territoriale des administrations des États respectifs, bien avant que l'école, le service militaire ou le chemin de fer ne renforcent les appartenances nationales¹¹⁷⁵. Le Val d'Aran,

1170 Par exemple Paul de CASTERAN, « Le Val d'Aran », *op. cit.*, 1899, p. 5-15.

1171 Pascual MADOZ, « Arán (Valle de) », *op. cit.*, 1845, p. 415 ; Juli SOLER I SANTALO, *La Vall d'Aran*, *op. cit.*, 1906, p. 75.

1172 Pascual MADOZ, « Arán (Valle de) », *op. cit.*, 1845, p. 410. Traduction depuis le castillan par nos soins.

1173 Peter SAHLINS, *Frontières et identités nationales*, *op. cit.*, 1996, p. 24.

1174 *Idem*, 1996, p 210-211.

1175 Allusion à la thèse d'Eugen Weber, déjà évoquée plus haut, sur la « modernisation » de la France rurale, faite dans la préface réalisée par Bernard LEPETIT, « Comment peut-on être cerdan ? », in Peter SAHLINS, *Frontières et identités nationales*, *op. cit.*, 1996, p. 4.

situé en versant nord des Pyrénées mais appartenant à l'Espagne offre un autre cas d'étude pour l'appropriation du sentiment national, étudié dans les premiers temps de la Révolution¹¹⁷⁶. L'épisode napoléonien tenant un rôle de pivot dans la perception de l'Espagne et du Val d'Aran chez les touristes, nous proposons ici un détour sur ces quelques mois de rattachement français pour saisir le degré de coopération de ces populations frontalières avec le nouveau pouvoir.

Les archives départementales de Haute-Garonne conservent le dossier de la gestion civile de l'annexion du Val d'Aran à la France entre 1811 et 1814. Cet épisode est d'autant plus intéressant que l'administration de la vallée est confiée à la personnalité la plus proche géographiquement de la vallée et politiquement de la préfecture : le maire de Luchon, Étienne Sengez. Le 14 janvier 1811, le prince de Wagram et de Neufchâtel (Louis-Alexandre Berthier, 1753-1815), ministre de l'Intérieur, écrit une lettre confidentielle au préfet de Haute-Garonne pour qu'il prépare l'annexion du Val d'Aran « dont le pendant des eaux verse en France » à la Haute-Garonne¹¹⁷⁷. Alors, selon la logique désormais généralisée qui fait de la statistique un préalable à l'administration des choses¹¹⁷⁸, les services de la préfecture se mettent à produire des notes donnant l'état des relations entre la Haute-Garonne et le Val d'Aran pour préparer l'annexion. Dès le 28 janvier, le secrétaire de préfecture, M. Dantigny, adresse un mémoire « sur les relations commerciales entre la Haute-Garonne et la frontière d'Espagne » qui décrit la vallée d'Aran, son organisation politique, administrative, judiciaire, militaire et ecclésiastique, et livre un « renseignement statistique sur la vallée d'Aran » ainsi qu'une « carte topographique » sommaire¹¹⁷⁹. On y voit une connaissance plus ou moins précise d'une vallée peuplée de 12 000 habitants et dont le seul point de sortie commode est le Pont-du-Roy, vers la France. Du côté de l'Espagne, trois cols sont particulièrement fréquentés : les ports de Viella, Paillars (Bonaigua) et Rieux (Rius sur les cartes actuelles). On trouve une description topographique plutôt approximative et qui donne déjà une idée de la curiosité pour le pittoresque du Val. On décrit ainsi ce lieu d'où sourdent la Garonne et la Noguerra (ici la « Plaine-Ceret », en réalité le Pla de Beret), ces lacs immenses dont celui de Montouliou qui serait le plus vaste (il s'agit peut-être de Lliat, tout près de la frontière). Par ailleurs « la vallée est flanquée à l'ouest-sud-ouest, du côté de l'Espagne, par la plus haute montagne des pyrennées [*sic*], c'est la *Maladetta* elle est

1176 Outre les travaux de Patrice Poujade et Maria Angels Sanhely i Sabi, on peut citer un l'étude rapide sur les liens entre Comminges et Val d'Aran un an après la Révolution française proposée par José FORNÉ, « Le paravent de la violence institutionnelle », in Michel BRUNET, Serge BRUNET et Claudine PAILHÈS (dir.), *Pays pyrénéens et pouvoirs centraux (XVI^e-XX^e siècle)*, Foix, Association des amis des Archives de l'Ariège-Conseil général de l'Ariège, 1995, p. 379-391.

1177 AD 31, 1 M 291 : Lettre du prince de Wagram et de Neufchâtel au préfet de Haute-Garonne, notée « confidentiel », 14 janvier 1811.

1178 Pierre KARILA-COHEN, *L'État des esprits. L'invention de l'enquête politique en France (1814-1848)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008.

1179 AD 31, 1 M 291 (pour la date : lettre de réponse du prince de Wagram au préfet de Haute-Garonne, 11 mars 1811).

toute entière sur le territoire espagnol et sépare le pays d'Aran de celui de Venasque qui appartient à l'Arragon [*sic*].¹¹⁸⁰ » Une note jointe ajoute :

« Il faut se représenter la chaîne des Pyrénées comme un mur sans ouverture depuis sa base jusqu'à sa plus grande hauteur, hérissé de pyramides qui s'élèvent en forme de dents de scie. [...] Les sentiers par lesquels on arrive [aux cols], étroits âpres, escarpés, sillonnent les rochers en tout sens, suivent les bords en saillie qui forment des ressauts au milieu des pentes perpendiculaires ».

Sans compter la neige et les « lavanges » (avalanches)¹¹⁸¹, ce texte ramène aux descriptions fantastiques des montagnes sous l'Ancien Régime. La disposition des villages est moins bien connue encore, ou bien méprisée : le secrétaire estime en effet que la pauvreté fait que « les arts d'agrément de toute espèce de goût y sont inconnus. Ce petit peuple n'ayant joué aucun rôle dans l'histoire n'a conservé aucun souvenir » (alors que cette vallée est riche en édifices médiévaux).

L'exposé des conditions économiques et sociales montre que le Val est tourné vers le voisin du nord. La richesse de ce pays serait faible : l'agriculture est limitée, « on trouve des eaux minérales en quelques endroits, mais elles n'ont aucune réputation. » Les foires de Viella attirent des marchands français et espagnols. Les habitants sont généralement pauvres et ils ont l'habitude de travailler six mois par an en France. Le Val vend son bois, sa seule richesse, à la France, par transport sur la Garonne, par Fos et Saint-Béat et jusqu'à Bordeaux et Toulouse. Il importe toutes ses denrées. La Révolution n'a pas interrompu le commerce en vertu d'accords particuliers. « Ainsi la position géographique et la nature même de leur pays les mettent dans la dépendance de la nation étrangère dont le territoire contigu au leur est d'un accès facile, et leur rend leur patrie inutile »¹¹⁸². La contrebande de piastres d'or est l'activité la plus lucrative, et la description est fidèle aux textes pré-romantiques, tout en ajoutant des considérations pragmatiques sur ce qui nuirait au consentement face au rattachement :

« La contrebande des piastres est l'occupation la plus lucrative des habitants de la vallée. On leur confie des sommes quelquefois considérables, et ces pauvres paysans, bravant avec une égale intrépidité les lois qui les condamnent aux galères, s'ils sont surpris, et les précipices à travers lesquels ils se laissent glisser sur la pente des montagnes remettent fidèlement le dépôt dont ils sont chargés. La frontière de France retire de ce commerce de grands bénéfices : il se fait avec plus de sûreté à travers ces hautes montagnes [...]. C'est ce qui a persuadé à tous les Français qui font venir des piastres par la vallée d'Aran, que la réunion à la France, très peu avantageuse sous le rapport politique, serait préjudiciable sous le rapport du commerce de l'or et de l'argent.¹¹⁸³ »

L'existence de la frontière serait, en somme, l'une des principales sources de richesse de cette région. Malgré l'existence de ces échanges transfrontaliers, l'état physique et moral des Aranaïs

1180 *Idem* : Préfecture de la Haute-Garonne, « Renseignement statistique sur la vallée d'Aran », s.d., [janvier 1811], souligné dans le texte.

1181 *Idem* : « Note sur les ports » jointe à Préfecture de la Haute-Garonne, « Renseignement statistique sur la vallée d'Aran », s.d., [janvier 1811].

1182 *Idem* : Préfecture de la Haute-Garonne, « Renseignement statistique sur la vallée d'Aran », s.d., [janvier 1811].

1183 *Idem*.

ferait que les populations françaises ne souhaiteraient pas ce rattachement :

« Il est vrai cependant que sa position semble le destiner à faire partie de la France. Mais l'état moral des habitants et même leur état physique doivent peut être faire souhaiter que cette destination ne soit pas remplie. Un genre de vie misérable, une excessive malpropreté, une ignorance grossière, des préjugés absurdes et de plus la difformité du goitre, commune parmi eux, semblent devoir les séparer à jamais des Français [...]. Cette manière de voir est celle de tous les habitants de la frontière.¹¹⁸⁴ »

Le secrétaire de préfecture ajoute que les Aranais suscitent « la pitié des paysans français, même de ceux qui jouissent du sort le moins heureux.¹¹⁸⁵ » Pour la nation, le Val ne présente pas d'intérêt militaire, l'armée française pouvant y pénétrer avec facilité tandis que l'armée espagnole aura du mal à se déployer et à faire passer ses canons et ses vivres¹¹⁸⁶.

Le Val est toutefois annexé provisoirement en mars 1811. On conserve les édiles locaux mais en leur donnant des titres français : les bayles deviennent maires et les consuls adjoints. Seul le bayle de Viella a été remplacé car a une position supérieure dans la vallée, il ne parlait pas français et le sous-préfet de Saint-Gaudens ne parlait pas espagnol. Afin d'arrêter les dévastations commises par les Aranais sur leurs forêts, le préfet juge préférable de s'assurer de la fidélité des magistrats municipaux déjà en place et mieux capables de faire cesser les troubles, le temps que l'administration française mette la main sur les forêts. Le bayle de Viella est remplacé par le maire de Luchon, Sengez, « dont le zèle et l'autorité me sont connues » dit le préfet au ministre de l'Intérieur¹¹⁸⁷.

La situation ne tarde pas à se tendre sur cette frontière d'Espagne. En août, cinq hommes, dont le lieutenant de la garde nationale sont égorgés dans la vallée « par les Aranais » également nommés « les féroces espagnols »¹¹⁸⁸. C'est probablement l'événement auquel fait allusion Chausenque. Après une première incursion des Espagnols dans les Pyrénées-Orientales en octobre 1810, un raid qui aurait compté 6 000 insurgés espagnols atteint et pille Ax puis Tarascon, en Ariège, en septembre 1811¹¹⁸⁹. En février 1812, un nouveau raid parcourt la vallée de l'Ariège. La fiabilité des hommes sur la frontière fait défaut, en particuliers la Garde Nationale :

« Vous savez bien ce qui est arrivé précisément dans l'Ariège lors de la dernière invasion de l'ennemi ? Les Gardes nationales de l'Ariège ont fui l'ennemi comme des lièvres, ont jeté leurs armes qui sont devenues la proie de l'ennemi.¹¹⁹⁰ »

1184 *Idem*.

1185 *Idem*.

1186 *Idem*.

1187 AD 31, 1 M 291 : Lettre du préfet de Haute-Garonne au ministre de l'Intérieur Wagram, 4 mars 1811.

1188 *Idem* : Lettre du sous-préfet de Saint-Gaudens au préfet de Haute-Garonne, 21 janvier 1812.

1189 *Idem* : Lettre du préfet de la Haute-Garonne aux ministères de la Guerre, de l'Intérieur et de la Police Générale, 20 février 1812.

1190 *Idem* : Lettre du sous-préfet de Villefranche au préfet de Haute-Garonne, 28 février 1812.

Le 9 mars 1812, Sengez qui semble davantage préoccupé par la santé de sa femme, qu'il rejoint souffrante à Bachos, demande l'envoi d'une armée permanente dans les Pyrénées centrales. Les trois incursions des insurgés ont fait beaucoup de dégâts. Dans le canton de Luchon, le maire à toutes les peines à faire lever trois cents hommes pour la Garde nationale, levées ponctuelles qui sont de surcroît inefficaces car il faudrait poursuivre l'ennemi. Sengez se permet dans son courrier de formuler de très vives critiques envers le ministère de la Guerre et la stratégie de l'empereur. Derrière l'autoritarisme et la personnification, le pouvoir impérial tient aussi grâce au soutien des notables locaux, et l'on voit ici que ce soutien se fissure devant l'insécurité frontalière¹¹⁹¹. Le préfet, lui aussi dépendant de la fidélité des échelons locaux du pouvoir, relaie le message de Sengez au gouvernement et fait état des graves lacunes que présente la défense de la frontière, en particulier en Couserans et en Haute-Garonne¹¹⁹². Le 18 mars 1812, le maire de Saint-Béat réclame au préfet la création d'un nouvel arrondissement en Haute-Garonne, Saint-Gaudens étant trop distante. Il regrouperait les trois cantons préexistants de Luchon, Saint-Béat et Saint-Bertrand, auxquels s'ajouteraient trois cantons à créer en Aran autour de Bosost, Viella et Arties. Saint-Béat serait la sous-préfecture car la plus accessible et parce que Luchon est trop fréquentée en été. Le Val d'Aran, ajoute le maire, fait « désormais partie de la grande famille »¹¹⁹³.

En avril 1812, le préfet Desmousseaux reçoit l'ordre de faire exécuter l'article 6 du décret impérial du 26 janvier 1812 (portant sur la départementalisation de la Catalogne) qui rattache officiellement la vallée d'Aran au département de la Haute-Garonne, parce qu'elle est « située sur les pentes nord des Pyrénées, où se trouvent les sources de la Garonne.¹¹⁹⁴ » La diffusion de ce décret semble lente car en mai, le conseil municipal de Saint-Béat indique avoir eu vent, seulement, d'un tel projet de rattachement, et réitère son vœu de création d'un arrondissement¹¹⁹⁵. Le 14 juin 1812, le préfet rend enfin l'arrêt organisant l'incorporation du Val d'Aran à la Haute-Garonne et la création du canton, unique, de Viella, réuni à la sous-préfecture de Saint-Gaudens. Les bayles sont convertis en maires et les consuls en adjoint, comme prévu dès 1811. Les conseils municipaux sont alors formés des dix plus imposés de chaque commune. En outre :

« Attendu la différence de langage, des lois et des règlements, ces magistrats municipaux seront immédiatement subordonnés à un magistrat supérieur, qui sous le titre de maire de la vallée recevra les ordres et instructions du sous-préfet, les leur transmettra et en assurera l'exécution. »

1191 *Idem* : Lettre d'Étienne Sengez au préfet de Haute-Garonne, 9 mars 1812.

1192 *Idem* : Lettre du préfet de Haute-Garonne au ministre de l'Intérieur, 17 mars 1812.

1193 *Idem* : Lettre du maire de Saint-Béat au préfet de Haute-Garonne, 18 mars 1812.

1194 *Idem* : Décret impérial du 26 janvier 1812, article 6, communiqué par le ministre de l'Intérieur au préfet de Haute-Garonne, 14 avril 1812.

1195 *Idem* : Délibération du conseil municipal de Saint-Béat, 16 mai 1812.

Ce maire est tenu de résider à Viella et c'est le docteur Étienne Sengez, le maire de Luchon, fidèle de Desmousseaux, qui reçoit cette charge¹¹⁹⁶. C'est une promotion pour Sengez, qui peut requérir l'armée pour assurer le maintien de l'ordre, mais c'est aussi une charge périlleuse. Sengez serait la seule personne sur qui peut compter l'administration dans ce secteur. Le sous-préfet craignait d'ailleurs qu'il ne refuse pour ne pas perdre sa patientèle, car il ne voit pas alors de remplaçant plausible¹¹⁹⁷. Mais le médecin accepte, tout en obtenant deux adjoints locaux (le fils du juge de la vallée et un habitant de Bossòst, aux fortunes respectives de 80 000 et 30 000 fr) et un assouplissement sur l'obligation de résidence¹¹⁹⁸.

Très pessimistes en 1811, les administrateurs changent peu à peu d'opinion sur les facultés d'intégration des Aranais à leur nouveau pays, à la conscription près. Le 19 juin 1812, envoyant sa statistique sur la vallée, Sengez annonce au préfet :

« Je ne crois pas devoir vous laisser ignorer, Monsieur le Baron, que les Aranais se familiarisent fort bien à l'idée d'appartenir bientôt à votre sage administration et que, sans la conscription, cette idée serait pour eux, un ardent désir, dont vous connaissez déjà les motifs : il leur tarde infiniment d'échapper aux griffes du vautour qui les plume sans les faire crier »¹¹⁹⁹.

Le sous-préfet, chargé d'installer officiellement et personnellement la nouvelle administration de la vallée nourrit néanmoins quelques craintes. Il n'a « pas grande confiance » envers les Aranais et craint un guet-apens au moment de la prise de possession officielle¹²⁰⁰. Jusque là, l'occupation militaire de la vallée par les Français a été vivement ressentie. Elle a fait peser un poids économique très fort sur la vallée¹²⁰¹. L'ensemble des revenus des bois ont été absorbés par l'armée, et on a même dû avancer la période des coupes. Les pâturages sont abandonnés, car les troupeaux ont été vendus ou ont servi à nourrir les troupes, « mais ce qu'il y a de remarquable c'est que depuis que les pâturages ont cessé d'être conformés par les bestiaux, ils sont dévorés par les rats.¹²⁰² » Image d'apocalypse qui, si elle est peu vraisemblable, traduit le sentiment local vis-à-vis de cette occupation.

La prise de possession civile a lieu le 1^{er} juillet 1812. Le sous-préfet se rend à Vielha et prononce un discours « en castillan », qu'il dit avoir un grand succès. Dans ses propos, il légitime ce

1196 *Idem* : Arrêté du préfet de Haute-Garonne organisant l'incorporation du Val d'Aran à son département, 14 juin 1812.

1197 *Idem* : Lettre du sous-préfet de Saint-Gaudens au préfet de la Haute-Garonne, 1^{er} juin 1812.

1198 *Idem* : Lettres du maire de Luchon au sous-préfet de Saint-Gaudens et au préfet de Haute-Garonne, 20 juin 1812 ; lettre du sous-préfet de Saint-Gaudens au préfet de Haute-Garonne, 8 juillet 1812.

1199 *Idem* : Lettre du maire de Luchon au Baron Desmousseaux, 18 juin 1812.

1200 *Idem* : Lettre du sous-préfet au préfet, 20 juin 1820.

1201 *Idem* : Joseph de Montesquiou, « Renseignements pris sur les lieux, sur la notice de la vallée d'Aran, envoyée pour M. le Préfet de la Haute-Garonne », 20 mai 1812.

1202 *Idem* : Préfecture de Haute-Garonne, Tableau des communes de la vallée d'Aran, s.d. [1812]

rattachement par l'isolement de la vallée :

« Quelles ressources, quels secours pouvez-vous attendre de l'Espagne dont les montagnes immenses et presque en tout temps couvertes de neige vous séparent une grande partie de l'année. »

Le commerce le plus important, « l'unique » dit le sous-préfet, celui du bois, se fait avec la France. Malgré les doutes qu'il exprimait par ailleurs, il affirme partager avec le préfet, « bien vivement, Messieurs, cet intérêt et cette confiance, car j'ai la conviction que vous êtes français par inclination. » Il demande aux Aranais de résister aux insurgés, et menace :

« Si mon attente était trompée, s'ils oubliaient qu'ils sont français, je dois vous prévenir que rien ne saurait les préserver du juste courroux de S.M. [Napoléon] et qu'ils attireraient sur eux et sur leurs familles des maux incalculables. »

Les bayles et consuls prêtent serment de fidélité en castillan¹²⁰³. Dans une lettre moins formelle, le sous-préfet dit désormais croire en la fidélité des Aranais, la conscription étant, toujours, le seul point d'achoppement. Il est sous le charme de la vallée :

« Le jour de mon entrée était très beau et j'ai pu voir à découvert la vallée qui est très jolie depuis Lez [Lés]. Elle est bien cultivée et cette nouvelle partie de mon arrondissement peut devenir très importante, surtout si les provinces espagnoles situées en-deçà de l'Èbre étaient réunies à l'Empire. Viella pourrait alors devenir l'entrepôt d'un commerce considérable et qui apporterait l'aisance dans la vallée dont le génie commercial ne cherche que les occasions favorables pour se développer.¹²⁰⁴ »

Sengez, d'une lettre déjà tamponnée « Mairie de la vallée d'Aran », estime de son côté que si les Aranais « n'ont pas manifesté de joie sensible, il ne leur est pas échappé le moindre signe de mécontentement », « leur physionomie ne montrait que calme et sérénité.¹²⁰⁵ » Cette « mairie de vallée », qui ne correspond à aucune institution légale, étonne au bout de quelques semaines le ministre de l'Intérieur qui ordonne au préfet d'en changer la dénomination, pour celle, *ad hoc* mais conforme, de « commissaire délégué de M. le sous-préfet »¹²⁰⁶.

Rien n'est changé dans l'immédiat, car la tension est forte sur la frontière pyrénéenne. Dès le 3 juillet, des troupes insurgées sont signalées en vallée d'Esterrri-d'Aneu, à l'est du Val d'Aran¹²⁰⁷. Sans certitude, 4 à 5 000 hommes approcheraient avec à leur tête un certain Falsfield et le baron d'Eyrolles¹²⁰⁸. Le sous-préfet propose alors d'avertir les Aranais de l'arrivée imminente des insurgés, et de leur rappeler par la même occasion leur serment de fidélité à leur nouveau souverain. Le préfet juge que c'est une mauvaise idée : un tel avertissement « présenterait l'inconvénient de laisser des

1203 *Idem* : Sous-préfet de Saint-Gaudens, Procès-verbal de la prise de possession de la Vallée d'Aran le 1^{er} juillet 1812.

1204 *Idem* : Rapport du sous-préfet de Saint-Gaudens au préfet de Haute-Garonne rendant compte de la prise de possession de l'Aran, 6 juillet 1812.

1205 *Idem* : Lettre de Sengez au préfet de Haute-Garonne, 7 juillet 1812.

1206 *Idem* : Lettre du ministre de l'Intérieur au préfet de Haute-Garonne, 28 juillet 1812.

1207 *Idem* : Lettre du général de division Travot au préfet de Haute-Garonne, 3 juillet 1812.

1208 *Idem* : Lettre du préfet de Haute-Garonne au général de division Travot, 24 juillet 1812.

doutes sur leur fidélité et de produire peut-être une commotion qu'il faut plutôt éviter que provoquer.¹²⁰⁹ » En août des rumeurs courent sur le fait que des Aranais auraient rejoint les rangs des insurgés, ce que le maire de Vielha dément¹²¹⁰. En septembre, le sous-préfet rappelle qu'il faut rassurer les Aranais sur la propriété des forêts et ne pas établir la conscription, ce qui les entraînerait inmanquablement dans les bras ennemis, car « les succès, quoique éphémères, que viennent d'obtenir les insurgés, ont pu donner à nos nouveaux français quelque léger espoir de revenir à d'anciennes habitudes qu'on ne quitte jamais qu'avec peine, et si à cet espoir se joint la crainte que l'on leur enlève leurs jeunes gens, il est possible qu'ils se livrent aux insurgés »¹²¹¹. Le sous-préfet ajoute « je crois politique [...] de les accoutumer doucement à leur nouveau joug.¹²¹² » Cet appel à la modération, pour mieux s'assurer la fidélité d'Aranais pour qui le pouvoir central espagnol était jusque là lointain, passe par une mansuétude vis-à-vis de la contrebande. Les douanes sont critiquées parce qu'elles traitent les Aranais comme des « Espagnols ». Or, « ce n'est pas ainsi qu'on parviendra à rendre cher aux Aranais le gouvernement auquel ils viennent d'être réunis »¹²¹³. Un courrier du directeur des douanes de l'arrondissement de Saint-Gaudens confirme que son administration a de vives suspicions de contrebande sur les Aranais¹²¹⁴.

Le manque de cohérence entre administrations est patent : si la préfecture et le maire de Luchon visent l'intégration des Aranais, l'armée, les Eaux et Forêts et les douanes les traite comme des étrangers. Les déchirements administratifs sont de plus en plus nombreux. On voit, au plus près des acteurs de terrain, l'Empire s'effriter. Le flou règne vite sur le poste de maire principal de la vallée. Le sous-préfet rapporte qu'une rumeur de suppression de la fonction en septembre aurait conduit Sengez à abandonner cette charge, à laquelle il n'était pas très assidu, puisqu'il n'a passé qu'une vingtaine de jours dans la vallée depuis le 1^{er} juillet, en raison de la saison thermale à Luchon :

« Quelque soit le dévouement de M. Sengez, il est cependant subordonné à de certains calculs d'intérêt et je ne saurais le blâmer à un certain point. [...] L'époque où je pris possession de la vallée, poursuit le sous-préfet, se rapprochant beaucoup de la saison des eaux thermales, je ne tardais pas à m'apercevoir que le maire principal négligeait un peu la vallée pour s'adonner à l'exercice de son action.¹²¹⁵ »

Le maire communique cependant après cette date, directement avec le préfet et critique

1209 *Idem* : Lettre du préfet de Haute-Garonne au sous-préfet de Saint-Gaudens, 24 juillet 1812.

1210 *Idem* : Lettre du sous-préfet de Saint-Gaudens au préfet de Haute-Garonne, 28 août 1812.

1211 *Idem* : Lettre du sous-préfet de Saint-Gaudens au préfet de Haute-Garonne, 10 septembre 1812.

1212 *Idem* : Lettre du sous-préfet de Saint-Gaudens au préfet de Haute-Garonne, 26 septembre 1812.

1213 *Idem* : Lettre du sous-préfet de Saint-Gaudens au préfet de Haute-Garonne, 1er octobre 1812.

1214 *Idem* : Directeur des douanes de Saint-Gaudens au préfet de Haute-Garonne, 16 novembre 1812.

1215 *Idem* : Lettre du sous-préfet de Saint-Gaudens au préfet de Haute-Garonne, 22 septembre 1812.

vertement le sous-préfet :

« J'ai transmis le même travail à M. le Sous-Préfet, mais comme aussi bien que les quatre-vingt dix-neuf centièmes de mes collègues, je ne trouve que du découragement dans sa correspondance tandis que je trouve tous les encouragements possibles dans la vôtre et que d'un autre côté je suis toujours jaloux de vous faire connaître combien j'avais travaillé à mériter la confiance que vous m'avez témoignée en m'appelant à la mairie principale de la vallée d'Aran. Je prendrai toute la liberté de vous envoyer directement, et cependant confidentiellement le double de tout ce qui reste à faire dans la vallée d'Aran.¹²¹⁶ »

Sengez et Desmousseaux se rencontrent même à Paris et traitent de la situation en Aran. Le maire s'explique sur son action :

« Je sais depuis un mois que la nomination dont vous m'avez honoré n'a pas été approuvée par le gouvernement. Je cessai dès lors d'aller dans la vallée d'Aran et sans cesser de travailler comme maire principal, je cessai d'en prendre le titre avec M. le Sous-Préfet. Il a trouvé ma conduite si blâmable à cet égard qu'il l'a qualifiée d'affectation offensante pour vous.¹²¹⁷ »

Le 1^{er} octobre, Sengez apprend officiellement que le poste de maire a été transformé en celui de « commissaire délégué du sous-préfet » et renonce dans un premier temps à l'exercer, préférant rester auprès de sa famille et de ses clients à Luchon¹²¹⁸. Le sous-préfet accuse encore à mots couverts le maire de Luchon d'agir pour ses intérêts pécuniaires, guidé par la peur de perdre des clients. Le maire accepte finalement de reprendre sa mission, le temps de former ses deux adjoints aranais¹²¹⁹. Dès septembre, Joseph de Montesquiou, chef du 1^{er} bataillon de chasseurs de montagne, réclame toute l'autorité administrative et militaire sur la vallée. Il projette alors de reconvertir l'église de « Saint-Orens » à Viella en caserne et en prison¹²²⁰. Le militaire estime que « la population devient insolente », plusieurs coups de feu contre la troupe ayant été tirés¹²²¹. Sengez explique de son côté que c'est exagéré : un seul est avéré, et il s'agirait soit d'une rixe entre « camarades », soit de contrebandiers¹²²². Au-delà des dissensions administratives et malgré les nouvelles « désastreuses » venues d'Aragon sur l'état des armées françaises, Sengez rapporte de son côté que les Aranais restent fidèles. Le maire de Luchon qui semble bien connaître les notables aranais continue à jouer ce rôle d'intermédiaire civil entre le pouvoir français et les intérêts de la vallée.

Les derniers temps de domination française en Aran permettent de mesurer l'attitude de la population vis-à-vis de la France et de la France sur cette vallée nouvellement acquise. Il semble

1216 *Idem* : Lettre du maire de Luchon au préfet de Haute-Garonne, 24 septembre 1812.

1217 *Idem* : Lettre du « maire principal de la vallée d'Aran », Sengez, au préfet de Haute-Garonne, 25 septembre 1812.

1218 *Idem* : Lettre de Sengez au préfet de Haute-Garonne, 1^{er} octobre 1812.

1219 *Idem* : Lettre du sous-préfet de Saint-Gaudens au préfet de Haute-Garonne, 3 octobre 1812.

1220 *Idem* : Lettre de Joseph de Montesquiou au préfet de Haute-Garonne, 14 septembre 1812.

1221 *Idem* : Rapport du général de brigade Wouillemont, commandant le département des Hautes-Pyrénées, 22 septembre 1812.

1222 *Idem* : Lettre de Sengez au préfet de Haute-Garonne, 10 octobre 1812.

bien que l'administration n'ait jamais pleinement considéré les Aranais comme des citoyens comme les autres. Le maire de Saint-Gaudens demande ainsi, à propos d'Aranais, « si ces Espagnols doivent être actuellement considérés comme français »¹²²³. Propos on ne peut plus paradoxaux, qui montrent que les catégories nationales jouent à plein. Les contradictions des administrations françaises, qui conduisent à des vexations et des spoliations pour les Aranais provoquent une pétition des « députés du Val d'Aran » qui exposent au préfet les difficultés causées par le logement des troupes imposé depuis trois ans et assurent que les bois sont précieusement gardés contre les dégradations¹²²⁴, mettant en accusation l'armée et les eaux-et-Forêts. Ils sont entendus du préfet qui assure au sous-préfet avoir de « fortes raisons de croire [...] que les prestations de toute nature que l'on a exigé des Aranais depuis la réunion de leur territoire à l'empire sont illégales et abusives. » Il rappelle donc que « cette petite contrée faisant aujourd'hui partie du département doit jouir des mêmes droits et être traitée de la même manière.¹²²⁵ » Le 15 janvier 1813, le décret impérial relatif à l'organisation judiciaire et administrative de la vallée est enfin publié. À compter du 1^{er} avril, les lois françaises doivent s'y appliquer entièrement, faisant à nouveau planer le doute sur la conscription¹²²⁶. Revient alors la question de la défense de la vallée, car les insurgés s'en approchent en février. Ils ont attaqué le fort de Venasque, dans une vallée voisine, et même s'ils ont été repoussés, des troupes sont positionnées dans les vallées d'Esterri et de Tresp. Une attaque combinée est possible, alors qu'il n'y a aucune troupe stationnée dans l'arrondissement de Saint-Gaudens¹²²⁷. Le sous-préfet rappelle « le dégoût ou pour mieux dire l'antipathie qu'ont mes administrés pour le service militaire, même momentanée.¹²²⁸ »

Les Aranais eux-mêmes, d'abord attentistes dans un contexte de guerre et de désorganisation des pouvoirs centraux, semblent pencher du côté de la cause « espagnole ». Une défiance réciproque s'est durablement installée et gagne en 1813 jusqu'aux maires de Luchon et Saint-Béat. Ils assurent au préfet de Haute-Garonne que « si les aranais [*sic*] pouvaient avoir des armes, des munitions, et un chef de rébellion, ils auraient bien-tôt égorgé nos troupes.¹²²⁹ » En mars, Sengez apprend qu'une forte armée se préparerait à envahir l'Aran et Luchon. Au même moment, on repère 1 700 insurgés à Esterri qui projetteraient d'attaquer le Couserans par le Port de Salau, mais se

1223 *Idem* : Lettre du maire de Saint-Gaudens au préfet de Haute-Garonne, 5 décembre 1812.

1224 *Idem* : Lettre des députés du Val d'Aran au préfet de Haute-Garonne, 1^{er} octobre 1812.

1225 *Idem* : Lettre du préfet de Haute-Garonne au sous-préfet de Saint-Gaudens, 13 octobre 1812.

1226 AD 31, 1 M 292 : Lettre du ministère de la Justice au préfet de Haute-Garonne, 4 février 1813.

1227 *Idem* : Lettres du maire de Bagnères-de-Luchon au sous-préfet de Saint-Gaudens, 25 février 1813, des maires de Bagnères-de-Luchon et Saint-Béat au préfet, 27 février 1813.

1228 *Idem* : Lettre du sous-préfet de Saint-Gaudens au préfet de Haute-Garonne, 22 février 1813.

1229 *Idem* : Lettre des maires de Luchon et de Saint-Béat au préfet de Haute-Garonne, 27 février 1813.

tournent finalement vers le Val d'Aran¹²³⁰. Le 9 mars, Viella est prise et pillée par les insurgés. Ils sont chassés dès le 10, mais les Aranais qui ont participé à l'occupation française sont faits prisonniers, dont le maire de Viella¹²³¹. Jusque-là conciliant, le discours du maire de Luchon, toujours commissaire de la vallée d'Aran, devient martial. Il parle désormais des « infidèles aranais » :

« mon adjoint m'a assuré qu'il n'était pas possible de trouver dans la vallée un seul homme capable de servir les français [sic] sans les trahir. J'ai alors dit que ce qu'on ne pouvait obtenir à force d'argent, il fallait l'avoir par la rigueur et puisque les maires de la partie supérieure de la vallée étaient des parjures, ils méritaient la mort et je crois qu'il serait aussi expédient que juste de faire pendre tous ces traîtres.¹²³² »

Car les insurgés ont traversé la moitié de la vallée (du Port de Bonaigua à Viella) sans qu'aucune commune ne donne l'alerte à la garnison. Ces voisins qui ont même langue et même coutume que les habitants du Comminges pyrénéen sont devenus en quelques mois des étrangers et des ennemis. La suspicion est généralisée :

« Plus nous nous éloignons du jour duquel mille cinq cents Espagnols s'étaient emparés de la partie supérieure de la vallée d'Aran et de Vieille [Vielha], plus je m'assure que tous les habitants de cette vallée, sans distinction ni exception, sont des traîtres.¹²³³ »

Le sous-préfet est plus mesuré en mettant en avant la passivité totale des Aranais jusqu'à Vielha où ils ont opposé une vive résistance. Cinq otages y ont été pris qui ont dû verser 25 000 fr de rançon¹²³⁴. Plus qu'une bataille d'une guerre de libération « nationale », cet épisode ressemble plutôt à un raid de pillage visant à profiter des troubles pour gagner quelque butin. En mai, Desmousseaux quitte la préfecture de la Haute-Garonne pour celle de l'Escaut (actuelle Belgique), remplacé par Hersant-Destouches. Le 15 mai 1813, un décret impérial transforme la vallée en canton avec chef-lieu à Viella¹²³⁵. L'administration du Val demeure complexe : le sous-préfet se plaint de son éloignement et du manque de moyens humains et financiers pour assurer sa mission. Les maires de l'Aran ne parlent pas « français », ce qui complique encore la tâche, d'autant qu'ils se mettent à refuser les postes de maire et d'adjoint de peur des représailles. En octobre, Montesquiou propose à nouveau de prendre en main militairement l'administration de la vallée¹²³⁶. Dans les faits, il n'attend pas les ordres officiels et « agi unilatéralement comme gouverneur ». Il remplace les

1230 *Idem* : Lettre de Sengez au préfet de Haute-Garonne, 5 mars 1813 ; Lettre du préfet de l'Ariège au préfet de Haute-Garonne, 5 mars 1813

1231 *Idem* : Lettre du maire de Luchon au préfet de Haute-Garonne, 9 mars 1813 ; Lettre du Baron de Wouillemont au préfet de Haute-Garonne, 10 mars 1813.

1232 *Idem* : Lettre du maire de Luchon au préfet de la Haute-Garonne, 14 mars 1813.

1233 *Idem* : Lettre du maire de Luchon au préfet de Haute-Garonne, 18 mars 1813.

1234 *Idem* : Lettre du sous-préfet de Saint-Gaudens au préfet de Haute-Garonne, 2 juin 1813.

1235 *Idem* : Lettre de du sous-préfet de saint-Gaudens au préfet de Haute-Garonne, 15 décembre 1813

1236 *Idem* : Lettres du sous-préfet de Saint-Gaudens du 18 juin 1813, du ministre de l'Intérieur du 13 juillet 1813, de Montesquiou du 7 octobre 1813 au préfet de Haute-Garonne.

maires qui ne lui plaisent pas, malgré les protestations du sous-préfet et continue à procéder à des réquisitions particulièrement vexatoires. Pour le sous-préfet ces abus sont la cause de l'échec du rattachement et même si « les Aranais eussent été jaloux d'être réunis à la France, il eut suffi de M. de Montesquiou pour les en dégoûter à jamais. » L'adjoint du commissaire délégué au Val, de Miguel, démissionne, l'administration française n'a plus de relais locaux. En désespoir de cause, fin janvier 1814, le sous-préfet dénonce une dernière fois l'attitude d'un Montesquiou qui « exerce une autorité absolue, despotique [...] Je ne sais comment faire pour rétablir les choses dans l'ordre.¹²³⁷ » Mais l'empire est alors en pleine déliquescence et ces considérations de bonne administration ne sont plus guère audibles.

Quoiqu'il en soit, cet épisode bref, diversement interprété par la suite, marque une rupture totale entre une population aranaise attentiste, car accoutumée à un pouvoir lointain et à des relations souples avec l'autre côté de la frontière, et une administration française désunie dans une période de guerre, incapable de traiter ces anciens « étrangers » en Français sans provoquer des vexations. La frontière s'affirme plus nettement que jamais à l'issue de cette période révolutionnaire et impériale qui a conduit des populations voisines à s'approprier des étiquettes nationales opposées.

Une vallée transfrontalière « victime », au XIX^e siècle, de la frontière

Cette guerre se double d'un phénomène de fond, lié à l'imposition administrative de la frontière et à la réorganisation des réseaux de communication. Le Val d'Aran est en fait exemplaire du fonctionnement de l'ensemble des Pyrénées à l'époque moderne et du changement qui s'opère ensuite, et il est encore davantage touché par l'imposition de la frontière du fait de sa position géographique. Comme le montre très bien Patrice Pujade, jusqu'au XIX^e siècle, les circulations transfrontalières sont inscrites dans les modes de vie locaux au point que « les Pyrénées n'ont jamais constitué une frontière humaine, culturelle et économique »¹²³⁸. Avant que la frontière ne s'impose de manière stricte, les mobilités font des espaces frontaliers des lieux d'échanges économiques, sociaux et culturels, quelle que soit la suzeraineté des vallées. Sans pouvoir parler d'une « identité » pyrénéenne, catégorie inopérante car elle ne correspond en rien aux modes de pensée du temps, les populations des deux versants des Pyrénées centrales partagent sans aucun doute des liens économiques, sociaux et culturels permanents, tout comme des idiomes, des référents culturels, des modes de vie, des organisations sociales proches. Ces rapports de voisinage, pouvant aller jusqu'à la solidarité, sont institutionnalisés dans des traités et accords régulièrement réactivés (dont les plus célèbres sont les « *lies et passeries* » qui règlent les rapports entre communautés voisines). Ils

1237 *Idem* : Lettres du sous-préfet de Saint-Gaudens au préfet de Haute-Garonne, 22 et 29 janvier 1814.

1238 Patrice PUJADE, *Le voisin et le migrant. Hommes et circulations dans les Pyrénées modernes (XVI^e-XIX^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 309.

créent un droit local transfrontalier, qui freine la volonté de centralisation juridique affirmée par les États depuis le XVI^e siècle¹²³⁹.

L'imposition d'une frontière linéaire stricte conduit en revanche à la perte des souplesses linguistiques et contrarie les mobilités. Chacun des deux côtés de la frontière tend à être pris plus étroitement dans les institutions administratives des États respectifs et les populations se « nationalisent », en quelque sorte. L'épisode napoléonien, en intégrant l'Aran à la France, brise paradoxalement les liens de solidarité entre les vallées parce qu'il rigidifie les appartenances et force à choisir son camp. Il accélère sans doute l'intégration mentale des identités nationales – ou, du moins, de la réalité de la frontière.

En versant nord des Pyrénées, le Val d'Aran perd beaucoup avec le renforcement de la frontière et le progrès des moyens de communication. Son isolement en résulte directement. Au XVIII^e siècle, loin de l'image d'enclave qu'on lui a volontiers attribué, le Val d'Aran apparaît comme un carrefour essentiel des échanges entre Catalogne et Aragon d'un côté, et sud de la France de l'autre. On passe vers l'Espagne par des cols (Bonaigua et Vielha), certes élevés mais entretenus toute l'année et praticables à pied et avec des mulets, en dehors des jours d'intempéries. Vers la France les débouchés sont faciles par le col du Portillon et le Pont-du-Roy. Arthur Young décrit d'ailleurs une économie aranaise plus prospère que dans le reste de la Catalogne : « le bétail n'y fait pas défaut ; le bien-être est plus grand »¹²⁴⁰ assure-t-il, même si les différences climatiques qui créent des paysages différents influent sans doute sur son regard d'homme du nord.

Cette relative extraversion devient cependant une source de déséquilibre. Le Val d'Aran pâtit en premier lieu de ce qui assure le succès de Luchon : le désenclavement routier français. L'affirmation politique de la frontière se conjugue en effet, côté français, avec la réalisation de bonnes routes carrossables à partir de la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Les vallées montagnardes sont, désormais, bien plus facilement reliées aux centres économiques nationaux qu'aux vallées de l'autre versant. Le désenclavement par les infrastructures routières transforme les vallées pyrénéennes en culs-de-sac qu'elles n'étaient pas auparavant, lorsque les mobilités pédestres et équestres, plus souples qu'en voitures, assuraient l'essentiel des relations en Europe. Dans ce contexte de transformation des mobilités, la France renforce sa position de débouché le plus évident pour l'Aran, un chemin correct existant entre Vielha et la frontière, même s'il reste longtemps non carrossable. Pascual Madoz rapporte par exemple en 1845 que des charrettes et quelques voitures à quatre roues circulent entre Vielha et le Pont-du-Roy sur le *camin reiau*, tandis que le haut de la

1239 *Idem*, p. 100.

1240 Arthur YOUNG, *Voyages en Italie et en Espagne*, *op. cit.*, 1860, p. 395.

vallée, pour accéder au reste de la Catalogne, n'est accessible qu'aux chevaux et mules¹²⁴¹. Néanmoins, la douane et les précautions sanitaires limitent de plus en plus fortement les échanges avec la France¹²⁴². Dès 1827, le sous-préfet de Saint-Gaudens note que le commerce de bétail (mules et cochons) a considérablement diminué entre la France et l'Aran à cause des « droits d'entrée exorbitants » imposés par le gouvernement espagnol, surtout sur les mules françaises. Seul le commerce du bois aranais, transporté jusqu'à Fos par flottage sur la Garonne se maintient¹²⁴³. Ce dont la vallée, qui ne fait qu'exporter le bois non transformé vers la France, ne tire que les plus maigres bénéfices¹²⁴⁴. L'Espagne mène, elle aussi, une politique protectionniste pour moderniser et développer sa production intérieure, ce qui met à mal les relations transfrontalières. L'Aran, soumis aux variations des politiques douanières de la France et de l'Espagne doit s'articuler économiquement de plus en plus étroitement au reste de la Catalogne à partir du XVIII^e et surtout au XIX^e siècle¹²⁴⁵, mais il est très désavantagé par sa difficulté d'accès. Certes, les Aranais continuent à tenir les Ports ouverts dès que le temps le permet, en particulier pour permettre la tenue des foires (port de Vielha). La neige devient toutefois un obstacle sérieux pour les échanges modernes¹²⁴⁶. La vallée devient de ce fait, jusqu'à 1924 et l'ouverture de la route de Bonaigua, une périclave espagnole.

Ce processus, que l'on pourrait nommer de « périphérisation »¹²⁴⁷ des vallées montagnardes, est commun à bien des vallées de montagne. Il prend un tour particulier dans le Val d'Aran, en quelque sorte pris en étau par les reconfigurations politiques et économiques des relations transfrontalières. Si les produits circulent de plus en plus difficilement, les migrations saisonnières se maintiennent au XX^e siècle pour gagner le numéraire suffisant et maintenir la vie dans la vallée. Mais elle se double d'une migration définitive qui dévitalise la vallée¹²⁴⁸. Alors que la vallée a

1241 Pascual MADOZ, « Arán (Valle de) », *op. cit.*, 1845 p. 410.

1242 Antoni VILADEVAL, « La Valle de Aran », *Razon y fe*, 1907, XVIII, p. 496 ; Marisa PABÁN PEDARRÓS, « Una ramaderia entre fronteres », *op. cit.*, n° 14, 2000, p. 197-208.

1243 Jérôme de TRINCAUD LA TOUR, *Notice sur la ville de Bagnères-de-Luchon*, *op. cit.*, 1827, p. 63-64.

1244 Sur la marginalisation économique de l'Aran au XIX^e siècle, nous renvoyons à : Maria Àngels SANLLEHY I SABI, « Communautés et maisons du Val d'Aran (XVII^e-XVIII^e siècles) », *op. cit.*, 2000, p. 151-167.

1245 Patrice POUJADE, *Le voisin et le migrant*, *op. cit.*, 2010, p. 119-122. Sur le cas précis du Val d'Aran, voir Maria Àngels SANLLEHY I SABI, *Comunitats, veïns i arrendataris a la Val d'Aran*, *op. cit.*, 1996.

1246 Pascual MADOZ, « Arán (Valle de) », *op. cit.*, 1845, p. 410-411.

1247 Traduction littérale du concept de « *Periferización* » proposé Fernando COLLANTES, « El declive demográfico de la montaña española, 1860-1991. Revisión crítica de propuestas teóricas », in *Historia agraria*, n° 24, 2001, article p. 203-228, concept p. 217-218.

1248 Juli SOLER I SANTALO, *La Vall d'Aran*, *op. cit.*, 1906, p. 39 ; Antoni VILADEVAL, « La Valle de Aran », , *op. cit.*, 1907, p. 495. La population aranaise qui semble stabilisée autour de 10 000 à 12 000 habitants jusqu'à 1860 décline fortement ensuite pour ne plus atteindre que 6 000 habitants en 1900. Cf. Francesc LOPÈZ PALOMEQUE et Roser MAJORAL I MOLINÉ, *La Vall d'Aran. Medi físic i transformació econòmica*, Barcelona, Caixa d'Estalvis de Catalunya, 1982, p. 44.

pleinement profité de sa situation en versant nord jusqu'au XVIII^e siècle avec une économie extravertie, cette situation se transforme en handicap majeur au cours du siècle suivant en raison de l'amélioration des moyens de communication, qui l'écarte du reste de l'Espagne, et de l'affirmation des États et de la frontière qui limite ses échanges avec la France. L'imposition de la frontière appauvrit les échanges transfrontaliers de toutes sortes, auparavant quotidiens, et réoriente la vie locale qui tourne désormais le dos au voisin de l'autre nation¹²⁴⁹.

Si cela n'a pas de sens auparavant, l'Aran devient au XIX^e siècle une vallée enclavée et proprement espagnole. Et si les identités sont des assignations et appropriations culturelles qui restent encore toutes théoriques pour les populations frontalières, la guerre d'Espagne et les évolutions politiques et économiques des deux pays « nationalisent » de fait leur lieu de vie.

2. Les Pyrénées des Espagnols : un espace touristique et identitaire

Cette identité complexe et ce phénomène de « périphérisation » n'a pas empêché le côté espagnol des Pyrénées d'être fréquenté et exploité depuis les stations frontalières françaises tout au long du XIX^e siècle pour son caractère espagnol. Les Espagnols, eux-mêmes, laissent globalement échapper ces montagnes nationales. Ils ne sont pourtant pas insensibles à la montagne : les élites fréquentent les stations de France et de Suisse, connaissent les mêmes émotions paysagères que le reste de l'Europe. Les Espagnols réinvestissent peu à peu leurs propres montagnes, en fin de XIX^e siècle particulièrement. Ils viennent y trouver les ferments de leur identité nationale – ou plutôt de leurs identités : car si les intérêts castillans y voient les racines de la *Reconquista*, les Catalans y voient, eux, les vestiges d'une identité propre. Le manque de capitaux et le retard des moyens de communication espagnols retardent la structuration d'une offre touristique locale, émergente autour des eaux thermales et des côtes, inexistante ou presque en montagne avant 1914¹²⁵⁰. Le Val d'Aran servira à nouveau de témoin pour montrer la précocité, en Espagne, de la reconnaissance touristique de la montagne et de l'investissement identitaire des Pyrénées.

Le Val d'Aran tôt identifié comme espace touristique

Alors que s'opère une appropriation territoriale transfrontalière pour nourrir l'offre luchonnaise, les Espagnols voient en effet très tôt dans le Val un aire touristique en puissance, une grande vallée montagnarde digne de comparaison avec la Suisse, cet idéal-type de la destination

1249 Patrice POUJADE, *Identité et solidarités dans les Pyrénées. Essai sur les relations humaines (XVI^e-XIX^e siècle)*, Aspet, Pyrègraph, 2000 ; Patrice POUJADE, *Le voisin et le migrant*, op. cit., 2010.

1250 Carlos RODRÍGUEZ LARRINAGA, « El turismo en la España del siglo XIX », *Historia Contemporánea*, n° 25, 2012, p. 157-179. Sur les freins économiques de l'Espagne au XIX^e siècle : Albert BRODER, *Histoire économique de l'Espagne contemporaine*, Paris, Economica, 1998, p. 33-147.

touristique montagnarde.

Pascual Madoz (1806-1870), administrateur militaire et juge de première instance du Val d'Aran en 1835 pendant la première guerre carliste, éminente personnalité politique espagnole, garde de son passage dans la vallée un beau souvenir. Dans un long article de son encyclopédie, il s'attarde sur les beautés singulières du Val et évoque leur grand potentiel touristique¹²⁵¹. Il est particulièrement admiratif, déjà, de cette « magnifique et surprenante plaine de Beret », source de la Garonne, futur haut-lieu du ski espagnol, où il a amené de nombreuses « personnalités influentes » de France et d'Espagne. Il relève d'emblée « ce qui est d'une importance majeure pour le pays ici décrit », que la vallée d'Aran est aux pieds « du pic dominateur de la Maladetta, objet d'admiration pour les naturalistes et les étrangers.¹²⁵² » Il en vient rapidement à une comparaison avec l'archétype montagnard : la Suisse. Madoz a vu la Suisse, mais elle ne lui a pas fait oublier les paysages du Val d'Aran :

« Nous avons, aussi, visité ce pays pittoresque qu'est la Suisse, nous avons vu ses lacs, ses vallées, ses prairies, et bien qu'absent de notre patrie, [...] nous avons passé ici des jours plaisants, parce que le pays est riant, parce que la nature surprend. Mais cela n'a pas pu nous faire oublier les délices qu'offre, par un jour de chaleur estivale, le séjour sur la hauteur qui domine Viella, dite de Sainte-Croix [*Santa-Creu*] où se trouvait la fortification construite en 1835 et 1836 par les défenseurs de la Reine Isabelle II »¹²⁵³.

Là, Madoz se plaît à contempler les montagnes, les villages les cultures, les forêts et les pâturages aranais. L'auteur va plus loin, pour ce qui nous intéresse : il formule explicitement des vœux d'essor touristique qui contribuerait à la richesse des habitants du Val d'Aran.

« Un jour viendra, nous formulons cette douce espérance, où cette vallée sera un point de convergence privilégié pour les hommes qui pendant la saison estivale abandonnent leurs occupations afin de trouver, dans de petits villages, le repos et dans l'ambiance libre et pure de ces fraîches montagnes de quoi soulager leurs maux ! Pour que cela se réalise, pour que les Aranais puissent un jour être heureux, il serait nécessaire d'adopter certaines mesures »¹²⁵⁴.

Ces « mesures » visent essentiellement l'amélioration des voies de communication, en particulier vers la station estivale de Luchon par le Portillon pour attirer dans le Val « la majorité des personnes qui vont aux bains de Bagnères », à condition que l'on aménage des hébergements suffisants et confortables. Cette fréquentation nouvelle stimulerait le commerce local et donnerait enfin des revenus d'une certaine importance à la vallée. Madoz souhaite aussi que des études préliminaires soient engagées pour l'établissement du tunnel transpyrénéen sous le port de

1251 Pascual MADOZ, « Arán (Valle de) », *op. cit.*, 1845, p. 1845. Les extraits cités ont été traduits du castillan par nos soins.

1252 *Idem*, p. 408.

1253 *Idem*, p. 409.

1254 *Idem*, p. 410.

En 1878, Manuel Márquez Pérez de Aguiar interprète le paysage aranais selon une grille de lecture décalquée de la Suisse. Il estime à ce titre que la vallée concentre toutes les beautés et qu'il faudrait seulement y construire quelques édifices de style suisse pour y retrouver tout les attendus du paysage de montagne. Il invite, en fait, à compléter artificiellement ce qui manque au Val d'Aran pour être la Suisse¹²⁵⁶. *La Vanguardia* reprend en 1881 la comparaison avec le Suisse, en évoquant « les populations pittoresques du Val d'Aran, véritable Suisse espagnole.¹²⁵⁷ »

Comme ce dernier journal¹²⁵⁸, le missionnaire Antoni Viladeval, qui parcourt la vallée en 1906, craint de voir la population aranaise partir faute d'intérêt suffisant de la part de l'Espagne¹²⁵⁹. Il craint, aussi, la fuite de ses richesses, exploitées et épuisées par des compagnies étrangères, à l'exemple d'une grande société papetière qui souhaiterait acquérir les cinq principales forêts aranaïses, dont Baricauba¹²⁶⁰. Comme les auteurs précédents, il voit dans le tourisme l'une des meilleures opportunités de développement économique. Après avoir décrit les ressources minières, forestières, thermales et agricoles de la vallée, il parle du paysage en tant que « richesse, au sens métaphorique, quoique cela puisse se convertir en richesse réelle et concrète.¹²⁶¹ » Il se demande ce « que vont faire les Espagnols en Suisse alors qu'ils ont le Val d'Aran chez eux ?¹²⁶² » Et il propose de mettre en valeur « l'originale, sublime beauté de ce pays¹²⁶³ » en direction du public espagnol. Une réappropriation touristique de l'Aran par l'Espagne et pour ses propres désirs de paysages montagnards se dessine.

Le paysage et le peuple : les ferments pyrénéens du catalanisme

Les auteurs de langue catalane portent leur intérêt sur le Val d'Aran à partir de la fin du XIX^e siècle. Juli Soler, après avoir visité la vallée en 1895, 1897, 1900 et 1901, peut dire qu'il est convaincu, « sans que ne joue dans mon esprit de patriotisme exagéré, qu'il n'y a pas besoin d'aller loin de chez soi pour trouver des régions qui par leurs attractions semblent tellement vous dire :

1255 *Idem*, p. 412.

1256 Manuel MARQUEZ PEREZ DE AGUIAR, *Memoria acerca de el Valle de Arán*, Girona, Impr. de Pablo Puigblanquer, 1878, cité par Francesc ROMA I CASANOVAS, *Del paradís a la nació*, op. cit., 2004, p. 243.

1257 Traduit du castillan par nos soins. « El ferro-carril del Noguera Pallaresa », *La Vanguardia*, 12 février 1881.

1258 « El ferro-carril internacional », *La Vanguardia*, 24 septembre 1881.

1259 Antoni VILADEVAL, « La Valle de Aran », op. cit., 1907, p. 492-506.

1260 *Idem*, p. 499-502. Cette captation redoutée n'a pas lieu.

1261 Traduit du castillan par nos soins. *Idem*, p. 503.

1262 *Idem*, p. 505. « ¿ A qué van à Suiza tantos Españoles deteniendo el Arán en casa ? »

contemplez-moi et étudiez-moi.¹²⁶⁴ » Ces auteurs catalans promeuvent en fait un tourisme domestique vers les montagnes, un tourisme patriotique globalement mis au service de la construction d'une identité régionale propre, celle de la Catalogne, qu'ils veulent distincte de celle de la Castille. Une identité qui s'incarne dans des populations et dans un territoire, avec ses paysages. Ainsi, du côté espagnol des Pyrénées, à partir des mêmes paysages, des mêmes villages et des mêmes populations qui renvoient aux visiteurs français les signes d'une « identité » espagnole si exotique et déjà orientale, les catalanistes trouvent, eux, les racines culturelles et paysagères d'une identité différente de celle du reste de l'Espagne, et profondément ancrée à une supposée culture « européenne ».

Ces enjeux identitaires ont une genèse particulière en Espagne. Au XIX^e siècle, bien que le soulèvement populaire contre l'occupation française entre 1808 et 1814 ait été vu de l'extérieur comme la révolte d'un peuple « espagnol » conscient de lui même, l'Espagne est en quête constante d'une identité nationale commune que la Castille ne parvient jamais à incarner. Les forces centripètes sont nombreuses, en particulier en Catalogne¹²⁶⁵. Les paysages sont, comme ailleurs, un des outils mobilisés pour unir ou diviser le pays¹²⁶⁶. Dans la continuité des travaux de Serge Briffaud, d'Anne-Marie Thiesse ou de François Walter, qui ont montré les enjeux identitaires qui traversent l'appréhension et la mise en tourisme des paysages et des populations de montagne¹²⁶⁷, des recherches ont abordé plus précisément le rôle des montagnes dans le mouvement de la *Renaixença*, cette « renaissance », d'abord littéraire, de la culture catalane à partir des années 1830¹²⁶⁸. Francesc Roma i Casanovas retrace ainsi l'émergence de la montagne dans les productions

1263 *Idem*, p. 503.

1264 Note de Juli Soler à la suite de sa traduction de l'article de Louis FONTAN DE NÉGRIN, « El país d'Aran. Primera ascensió a l'Aguila occidental des Encantats (2 747 m) », *Butlletí del Centre excursionista de Catalunya*, vol. 12, 1902, p. 13.

1265 Stéphane MICHONNEAU, « Espagne », in André GUILLAUME, Jean-Claude LESCURE et Stéphane MICHONNEAU, *L'Europe, des nationalismes aux nations*, Paris, SEDES, 1996, p. 287-443, sur « l'échec de l'espagnolisation », p. 315-324.

1266 Carlos SERRANO (dir.), *Nations en quête de passé. La péninsule ibérique (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, Presses de l'université de Paris-Sorbonne, 2000 ; Juan Pablo FUSI, *Espagne, nations, nationalités et nationalismes. Des rois catholiques à la monarchie constitutionnelle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002 ; Mariano ESTEBAN DE VEGA, « Los historiadores y la construcción de la identidad nacional española : el papel de Castilla », in Nicolás ORTEGA CANTERO (dir.), *Paisaje, memoria histórica e identidad nacional*, Madrid Soria, UAM ediciones Fundacion Duques de Soria, 2005, p. 116-146.

1267 Serge BRIFFAUD, *Naissance d'un paysage, op. cit.*, 1994 ; Anne-Marie THIESSE, *La création des identités nationales. Europe, XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, Seuil, 1999 ; François WALTER, *Les figures paysagères de la nation. Territoire et paysage en Europe (XVI^e-XX^e siècle)*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2004.

1268 Jordi MARTI-HENNEBERG, *L'excursionisme científic i la seva contribució a les ciències naturals i a la geografia*, Barcelona, Alta Fulla, 1994 ; Francesc ROMA I CASANOVAS, *Història social de l'excursionisme català (dels orígens a 1936)*, Barcelona, Oikos-Tau, 1996 ; Juan NOGUÉ, « Nacionalismo, territorio y paisaje en Cataluña », in Nicolás ORTEGA (éd.), *Paisaje, memoria histórica e identidad nacional*, Madrid, 2005, p.146-169 ; Xavier FERRÉ I TRILL, *Nació i excursionisme. Biografia intel·lectual de Joaquim Santasusagna*, Reus, Associació d'estudis reusencs, 2006. Protection

littéraires catalanes¹²⁶⁹. D'abord appréhendées par l'entremise du « paradis » à l'Époque Moderne, autour du monastère de Montserrat, les montagnes se mettent à incarner pour les intellectuels catalans de la seconde moitié du XIX^e siècle, toute la pureté et toutes les racines d'une patrie qu'ils sont en train de réinventer. Dans une logique hippocratique classique, les montagnes, qui occupent les quatre cinquièmes de la Catalogne, sont supposées avoir forgé une bonne partie du caractère du peuple catalan, lorsqu'elles ne constituent pas la condition même d'existence de la société catalane¹²⁷⁰. À la suite des peintres et des écrivains qui s'inspirent de l'archétype suisse, dans le dernier quart du XIX^e siècle, les associations dites « excursionnistes » viennent par leurs périples enrichir l'inventaire des coutumes, des monuments et des paysages identitaires de la Catalogne. Ce sont eux qui identifient, conforment et diffusent un certain territoire catalan¹²⁷¹. Les montagnes servent à matérialiser et naturaliser des valeurs que les catalanistes veulent diffuser dans la population comme mode d'être catalan, distinct du reste de l'Espagne¹²⁷².

Une « mythologie nationaliste » se constitue alors, qui crée un véritable réseau de lieux d'identification collective¹²⁷³. Ces lieux, ce sont donc d'abord les montagnes (massif de Montserrat et Pyrénées), avant qu'au tournant du XIX^e au XX^e siècle, ce ne soit la Méditerranée qui concentre les aspirations nationalistes portées par le courant « noucentiste » qui promeut une Catalogne moderne, ouverte au commerce et à l'Europe. Les montagnes ne sont toutefois jamais totalement exclues des références catalanistes, alternant ainsi entre deux archétype paysagers : d'un côté l'exaltation d'une Catalogne verte, paysanne, pyrénéenne et montagnaise (d'ailleurs remise en vogue depuis les années 1980), de l'autre, celle d'une Catalogne méditerranéenne, maritime, ensoleillée et urbanisée¹²⁷⁴. Ces archétypes paysagers sont indissociablement identitaires, politiques et touristiques.

Au-delà de sa volonté de faire différence, cet effort catalaniste rejoint une ambition commune en Espagne : rattacher la péninsule à l'Europe et se défaire de l'assignation orientaliste¹²⁷⁵.

des paysages et identité espagnole : GARCIA Alvarez, « Paisaje, memoria historicae identidad nacional en los inicios de la politica de conservacion de la naturaleza en España : de Covadonga a San Juan de la Peña », *Hispania*, t. 73, n° 244, 2013, pp. 409-438.

1269 Francesc ROMA I CASANOVAS, *Del paradís a la nació*, op. cit., 2004.

1270 *Idem*, p. 194-195.

1271 *Idem*, p. 161-164.

1272 *Idem*, p. 234.

1273 Autrement dit : des lieux de mémoire. Cf. Joan NOGUÉ, « Nacionalismo, territorio y paisaje en Cataluña », op. cit., p. 147-169, cit. p. 151.

1274 *Idem*, p. 147-169, cit. p. 163.

1275 Voir par exemple, sur la difficile intégration des minorités dans le roman national : Gabriel MARTINEZ GROS, « L'historiographie des minorités dans l'Espagne des années 1860 », in Carlos SERRANO (dir.), *Nations en quête de passé*, op. cit., 2000, p. 55-71.

Dès 1837, un journaliste espagnol s'en prenait par exemple à la vision française de l'Espagne :

« C'est une chose démontrée que tout Français qui voyage en Espagne avec l'intention de publier ensuite ses observations vient avec la ferme conviction de trouver un pays étrange qui n'a participé en rien à la civilisation européenne »¹²⁷⁶.

Les témoignages des mélanges passés de populations sont ainsi déconsidérés ou réinterprétés par les intellectuels espagnols, à l'exemple du patrimoine mudéjar qui, pour le reste de l'Europe, confirme l'image d'une Espagne fortement teintée d'islamisme. En Espagne, cette « présomption de bâtardise qui s'attache à cette idée de melting-pot culturel est d'autant moins apprécié que le pays est mis au ban de l'Europe conquérante.¹²⁷⁷ » Le pays se construit donc en partie en réaction à l'orientalisme et c'est aussi dans ce cadre que se comprend l'intérêt des Espagnols pour la colonisation du Maghreb, intérêt avivé après le perte de Cuba, de Porto-Rico et des Philippines en 1898¹²⁷⁸. Les groupes excursionnistes catalans, composés par la bourgeoisie régionale, ne promeuvent pas officiellement la colonisation, se détachent même des opérations espagnoles au Maroc à partir de 1909, jugées trop militaires, mais défendent l'œuvre coloniale française. Tout en se distinguant du reste de l'Espagne, il s'agit tout de même de s'arrimer au mouvement européen de découverte et de domination de l'Orient¹²⁷⁹. Les montagnes, quant à elles, sont vues comme le cœur historique de la résistance aux Maures, le foyer des « royaumes catholiques » qui ont mené la *Reconquista*. Ce que l'on identifie comme des hauts-lieux de la « résistance » espagnole, comme les *sierras* d'Aragon ou le massif de Covadonga, sont investis par l'idéologie nationaliste et deviennent au XX^e siècle parmi les premiers espaces protégés en tant que lieux de mémoire d'une Espagne européenne et catholique¹²⁸⁰. Pour les Catalans, les montagnes sont

1276 Un contributeur de la *Revista de España y del extranjero*, cité par Bartolomé BENNASSAR et Lucile BENNASSAR, *Le voyage en Espagne*, op. cit., 1998, p. XIII.

1277 Philippe ARAGUAS, « Le style mudéjar et l'architecture néo-mudéjar comme composantes de l'idéologie nationaliste dans l'Espagne de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle », in Carlos SERRANO (dir.), *Nations en quête de passé*, op. cit., 2000, p. 73-92, cit. p. 88.

1278 Víctor MORALES LEZCANO, *Africanismo y orientalismo español en el siglo XIX*, Madrid, Universidad Nacional de Educación a Distancia, 1988 ; Bernabé LÓPEZ GARCÍA, *Orientalismo e ideología colonial en el arabismo español, 1840-1917*, Granada, Universidad de Granada, 2011.

1279 Sur le rapport des groupes excursionnistes à la colonisation et au Maghreb, cf. José Luis VILLANOVA, « Les voyages touristiques des excursionnistes catalans au Maghreb colonial français », Colette ZYTNIKI et Habib KAZDAGHLI (dir.), *Le tourisme dans l'empire français. Politiques, pratiques et imaginaires (XIX^e-XX^e siècles). Un outil de la domination coloniale ?*, Paris, Publications de la Société française d'histoire d'outre-mer, 2009, p. 281-292.

1280 Jacobo GARCÍA ÁLVAREZ, « Paisaje, memoria histórica e identidad nacional en los inicios de la política de conservación de la naturaleza en España : de Covadonga a San Juan de la Peña », *Hispania. Revista española de historia*, 2013, vol. 73, n° 244, p. 409-438. Les populations montagnardes conservent également cette mémoire, en jalonnant l'espace de tours « maures » pour désigner les vestiges médiévaux isolés. Une mythologie locale se construit qui intègre les Maures, comme en témoigne la légende de saint Aventin, décapité par les Maures, ou le récit légendaire de la création par Charlemagne de l'Andorre après avoir chassé les Arabes, cf. Patrice POUJADE, *Le voisin et le migrant. Hommes et circulations dans les Pyrénées modernes (XVI^e-XIX^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 13. Le guide sur l'Ariège publié en 1863 rapporte que ces Maures restent un peu comme les Romains ailleurs : on leur attribue les réalisations les plus merveilleuses, le mythe est plutôt positif : *L'Ariège*, Foix, Pomiès, 1863, réédition Nîmes, Lacour, 1998, p. 216-217.

les refuges des « races » originelles, qui n'ont pas été « abâtardies » par les vagues migratoires successives connues par la Péninsule. On voit bien, ici, les appropriations divergentes que peut susciter un même espace.

« L'excursionnisme » catalan, que nous avons évoqué sans encore le définir, est une forme originale de tourisme domestique, de proximité, qui allie des préoccupations nationalistes, scientifiques, récréatives et sportives et qui dépasse le seul cadre montagnard, du moins au départ¹²⁸¹. Ce mouvement particulier, contemporain et acteur de l'affermissement du catalanisme politique, montre la variété des formes d'appropriation de l'alpinisme au cours de sa diffusion en dehors du foyer anglo-alpin. Les préoccupations initiales des excursionnistes sont surtout scientifiques et tournées plus particulièrement vers la biologie, la géologie, l'histoire, le folklore et l'archéologie. Il s'agit, grâce à la pratique de l'excursion, de donner une consistance historique, populaire et environnementale à la Catalogne, au-delà des seuls grands noms du passé, d'exhumer des caractères culturels, coutumiers et naturels qui la distinguent du reste de l'Espagne¹²⁸². Plus qu'une réplique méridionale de l'alpinisme, l'excursionnisme catalan construit progressivement un modèle propre de fréquentation de la montagne, qui repose sur l'acquisition et la diffusion de savoirs géographiques et scientifique, l'éducation par l'expérience de la nature, et la recherche des racines par l'entrée paysagère. L'enjeu sportif est second devant les motivations nationalistes et culturelles de découverte et de connaissance topographique, biogéographique, historique et anthropologique du territoire catalan¹²⁸³. Lorsqu'au début du XX^e siècle les aspects sportifs de la fréquentation de la haute montagne alpinistique s'imposent au sein du principal groupe excursionniste, le *Centre Excursionista de Catllunya* (CEC, formé en 1891 de la fusion de groupes plus anciens), il s'agit aussi d'arrimer la Catalogne à un mouvement européen, de démontrer les qualités topographiques de leur territoire national et de promouvoir la régénération physique et morale des Catalans¹²⁸⁴. La Catalogne, qui a d'abord développé un modèle original de pratique touristique, qui a ensuite puisé dans les conceptions et manières de faire des pyrénéistes français, fournit, finalement, un modèle intérieur au reste de l'Espagne¹²⁸⁵.

1281 Jordi MARTI HENNEBERG, *L'Excursionisme científic*, op. cit., 1994 ; Francesc ROMA I CASANOVAS, *Història social de l'excursionisme català*, op. cit., 1996 ; Francesc ROMA I CASANOVAS, *Del paradís a la nació*, op. cit., 2004.

1282 Francesc ROMA I CASANOVAS, *Del paradís a la nació*, op. cit., 2004, p. 140.

1283 Joan NOGUÉ, « Nacionalismo, territorio y paisaje en Cataluña », op. cit., 2005, p. 147-169, cit. p. 157-158.

1284 Francesc ROMA I CASANOVAS, *Del paradís a la nació*, op. cit., 2004, p. 141-158.

1285 Eduardo MARTÍNEZ DE PISÓN, « El paisaje como encuentro y expresión de identidad. Literatura, excursionismo y protección », in Nicolás ORTEGA CANTERO (dir.), *Paisaje, memoria histórica e identidad nacional*, op. cit., 2005, p. 86. Il ne faut cependant pas omettre en Castille la mise en valeur de la Sierra de Guadarrama en tant qu'épine dorsale de l'Espagne par Francisco Giner dès 1886, cf. François WALTER, *Les figures paysagères*, op. cit., 2004, p. 249.

Nous avons vu, avec l'exemple du Val d'Aran, ce que l'identité, dans cette région pyrénéenne comme ailleurs, a de circonstancielle et de construite. Les voyageurs catalans investissent à partir de la fin du XIX^e siècle cette zone dans leur recherche des racines profondes, populaires, paysannes et paysagères de l'identité catalane. C'est une dimension classique du tourisme en montagne après 1815 que d'y trouver un conservatoire des traditions si ce n'est des archaïsmes, nous l'avons évoqué pour le versant français. Alfred Tonnellé qui traverse les Pyrénées catalanes en 1858 y voit une forme d'arriération qu'il ne renvoie pas, à cette occasion seulement, au stéréotype espagnol :

« L'aspect et la forme de ces villages espagnols n'a certainement pas changé depuis des siècles ; la vue de ces lieux reculés, arriérés, aide singulièrement à comprendre et à se représenter l'aspect et les mœurs des temps anciens.¹²⁸⁶ »

Le Val d'Aran est ensuite réapproprié par les auteurs catalans qui y montrent un attachement particulièrement fort et en font un des supports privilégiés de la culture qu'ils promeuvent. C'est d'autant plus paradoxal que la vallée est en versant nord, et que le parler aranais est gascon et non catalan. Le catalanisme a ceci de particulier qu'il ne délimite pas *a priori* un territoire strict¹²⁸⁷. S'il est profondément inscrit dans le sol, qui prouve l'antiquité de la culture catalane, s'il s'incarne dans des paysages et des populations, il est extensif et les liens de parenté sont constamment recherchés. Ces liens permettent d'inscrire la Catalogne dans une dynamique plus large que les seules provinces administratives catalanes, de la rattacher un peu plus au Midi de la France et donc à l'Europe, et de montrer l'étendue du rayonnement culturel de la Catalogne.

Dans les années 1870, le prêtre et poète de langue catalane Jacint Verdaguer, un des grands noms de la *Renaixença*, fait partie des premiers auteurs à pérégriner dans les Pyrénées, jusqu'au Val d'Aran, pour y puiser l'âme populaire et paysagère de la Catalogne¹²⁸⁸. À sa suite, au tournant du siècle, les sociétaires du *Centre excursionista de Catalunya* (CEC) commencent à s'intéresser à ce recoin de la province de Lérida. Auprès des Barcelonais, les habitants de ce confins pyrénéen ne jouiraient pas nécessairement d'une bonne image. Joseph Condó Sambeat, poète originaire de la vallée, rapporte que pour les citadins, les Aranais sont des « gens grossiers, ennuyeux et idiots » et qu'il existe une expression utilisée lorsqu'on veut montrer qu'on n'est pas dupe : « tu crois que je

1286 Alfred TONNELLÉ, *Trois mois dans les Pyrénées*, op. cit., 1859, p. 241.

1287 Louis ASSIER-ANDRIEU, « Frontières, culture, nation. La Catalogne comme souveraineté culturelle », *Revue européenne de migrations internationales*, 1997, vol. 13, p. 29-46.

1288 Ce voyage pyrénéen est raconté par Josep Maria de CASACUBERTA, *Excursions i sojorns de Jacint Verdaguer a les contrades pirinenques*, Barcelona, Barcino, 2002.

sors du Val d'Aran?¹²⁸⁹ » Expression proverbiale dont témoigne dix ans plus tard Juli Soler¹²⁹⁰ et qui montre l'image d'éloignement dont jouit l'Aran. Les excursionnistes entreprennent de reconnaître cette vallée lointaine, afin de la faire valoir pour le tourisme intérieur et pour la richesse culturelle et paysagère de la Catalogne. Tous notent l'étrangeté et la beauté de cette vallée, à l'exemple des autres auteurs espagnols, « si pittoresque, si différente par ses constructions, ses coutumes et son langage des autres vallées catalanes, si riche en beautés naturelles »¹²⁹¹. Pour Ceferí Rocafort (1872-1917), érudit catalan originaire de la Pobla de Segur, contributeur important du CEC :

« Le Val est, sans doute, la comarque la plus pittoresque de Catalogne [...]. Les beautés naturelles et artistiques, la typicité de ses constructions, le langage et les coutumes de ses habitants lui donnent un caractère si original, qui la différencie absolument des autres contrées de notre terre.¹²⁹² »

Juli Soler, ingénieur et membre éminent du Centre Excursioniste de Catalunya (CEC), se prend de passion pour cette vallée et réalise le premier guide qui lui soit entièrement consacré, en 1906. Ses cent un itinéraires visent à découvrir « les nombreuses beautés que renferme ce recoin de Catalogne magnifique et sans rival.¹²⁹³ » Il parle, lui, de « Suisse catalane » – et non pas espagnole : en effet, ses beautés naturelles, mais aussi l'architecture, civile et religieuse, « tellement spéciale et exceptionnelle dans tout le reste de la terre catalane, achèvent de lui donner un caractère de peuple du Nord, et font que, sans risque ici d'abuser du mot, l'on peut concéder à cette comarque le qualificatif de Suisse catalane.¹²⁹⁴ »

Le fait que la vallée soit sur le versant français, avec un dialecte gascon, n'en fait cependant pas moins une vallée catalane : la construction de l'identité catalane montre là sa souplesse en même temps que ses recherches de parentés avec la France méridionale. Selon Juli Soler encore, la difficulté même des échanges avec les vallées catalanes et aragonaises a poussé « l'Aranais » à repousser les difficultés par un travail acharné, ce qui fait qu'« ici, son caractère est celui d'un montagnard catalan accompli »¹²⁹⁵. Malgré les contacts noués avec la France par nécessité, l'identité

1289 Traduit du catalan par nos soins : « *Cafres, totxos y tontos* » et « *¿ Que't penses que baixo de la Vall d'Aran ?* ». Joseph CONDÓ SAMBEAT, « Tradicions y costums de la Vall d'Aran », *Butletí del Centre excursionista de Catalunya*, vol. 6, 1896, art. p. 227-233, cit. p. 227.

1290 Juli SOLER I SANTALO, *La Vall d'Aran*, op. cit., 1901, p. 276.

1291 Traduit du catalan par nos soins. Lluís M. VIDAL, « Noves excursions a la Pica d'Estats », *Butletí del Centre excursionista de Catalunya*, vol. 7, 1897, p. 89-106, cit. p. 89-90 (l'auteur démarre son excursion depuis le Val d'Aran).

1292 Traduit du catalan par nos soins. Ceferí ROCAFORT, « Excursion als Pirineus de Lleida, alt Pallars, Vall d'Aran, Maldetta y Caldes de Bohi », *Butletí del Centre excursionista de Catalunya*, vol. 11, 1901, p. 249 et sq., cit. p. 273. « Nostra terra » revient de manière récurrente dans les récits catalans et montre l'importance du sol, du paysage comme socle commun de l'identité catalane.

1293 Tous les passages suivant ont été traduits du catalan par nos soins. Juli SOLER I SANTALO, *La Vall d'Aran*, op. cit., 1906, p. 101.

1294 *Idem*, p. 39.

1295 *Idem*, p. 39.

aranaise perdure, en particulier le « respect et l'amour pour les traditions de la terre » qui remontent au « règne réellement paternel des rois d'Aragon-Catalogne »¹²⁹⁶. Soler exprime ensuite toute la pensée nationaliste vis-à-vis des montagnes¹²⁹⁷ : elles ont servi de refuge aux peuples originels, sur lesquels se fondent les identités de chaque nation. Là, jusque dans ce Val d'Aran nordique :

« [Les] races persécutées [...] contestant le joug arbitraire de l'envahisseur, défendirent leur religion, leurs fors, leurs coutumes, etc. [...] Et si dans les plaines les déferlements de races, se détruisant et se succédant les unes et les autres, changèrent toute la physionomie du pays, dans les âpres anfractuosités pyrénéennes, où se déposèrent les alluvions de ces races, l'historien trouve encore les vestiges de leur caractère ethnique primitif, modifié, mais aucunement détruit.¹²⁹⁸ »

Cette vallée d'Aran, « véritable république indépendante » offre même un modèle politique, car « la liberté règne dans ces lieux, et le difficile problème de l'inégalité fut résolu ici depuis le temps de ses occupants primitifs.¹²⁹⁹ » Dans le même ordre d'idée, Soler indique plus loin que la législation traditionnelle aranaise « est un véritable modèle, au point que certaines institutions modernes qu'on considère comme un progrès, se sont imposées ici depuis le temps des premiers rois d'Aragon.¹³⁰⁰ »

L'Aran, aussi original soit-il, se rattache à la famille catalane, nourrit l'identité collective et montre sans doute, selon Soler, compte tenu du contexte où il écrit, l'exemple d'autonomie dont pourrait s'inspirer l'Espagne elle-même, dans une optique de décentralisation¹³⁰¹. En revanche, si l'État espagnol persiste à tenir la vallée isolée du reste du pays, les excursionnistes estiment que la fidélité ancestrale des Aranais risque d'être mise à mal. L'influence française est forte en Aran, reconnaît Ceferí Rocafort :

« et elle sera chaque jour plus accentuée dans toute la vallée si les gouvernements espagnols persistent à l'abandonner, puisqu'on ne peut aller vers l'Espagne autrement que par de mauvais chemins que les neiges bloquent en hiver. Si elle est topographiquement française, puisque tous ses versants se dirigent de l'autre côté des Pyrénées, ce n'est pas étonnant qu'elle tourne souvent ses yeux vers la France, où migrent nombre de ses habitants ; mais cela ne veut pas dire qu'ils renient notre famille [*casa nostra*] ; les fils de l'Aran ont été catalans et veulent continuer à l'être parce qu'ils savent que leurs cousins ne sont pas responsables du fait que les pouvoirs publics oublient complètement leur région. La conscience de race [*l'esperit de raça*] s'y maintient dans toute son intégrité.¹³⁰² »

Juli Soler estime, lui aussi, que le délaissement de la vallée par l'État espagnol est

1296 *Idem*, p. 41.

1297 Étudiée par François WALTER, *Les figures paysagères*, *op. cit.*, 2004.

1298 Juli SOLER I SANTALO, *La Vall d'Aran*, *op. cit.*, 1906, p. 51-52.

1299 *Idem*, p. 75.

1300 *Idem* p. 88.

1301 Sur la montée des revendications autonomistes et les institutions de décentralisations mises en place, en particulier la *mancomunidad* catalane en 1914, voir Stéphane MICHONNEAU, « Espagne », in André GUILLAUME, Jean-Claude LESCURE et Stéphane MICHONNEAU, *L'Europe*, *op. cit.*, 1996, p. 287-443, en particulier p. 397-403.

1302 Ceferí ROCAFORT, « Excursion als Pirineus de Lleida, alt Pallars, Vall d'Aran, Maldetta y Caldes de Bohi », *Butlletí del Centre excursionista de Catalunya*, vol. 11, 1901, p. 276.

aujourd'hui une piètre reconnaissance de la fidélité passée, voire un dangereux manquement, car la vallée pourrait facilement être rattachée à la France, au regard de sa géographie et de l'avancement démocratique de ses institutions¹³⁰³.

Au passage, ce dernier point permet de noter les lectures opposées qui peuvent être faites des mêmes traits sociaux, en fonction des orientations politiques. Lorsque le Catalan, autonomiste, Juli Soler, voit dans le Val un modèle institutionnel et démocratique, le prêtre de langue castillane Antoni Viladeval y trouve, lui, l'occasion de défendre une vision beaucoup plus traditionaliste de la société espagnole, proche du carlisme. S'il partage le constat d'abandon du Val d'Aran par les autorités, il critique la centralisation espagnole autant que la démocratisation du pays qui a mis fin, en 1846, aux privilèges particuliers qui assuraient à la vallée ses relations transfrontalières. Pour Viladeval, la révolution, proclamant l'égalité de tous a brisé le dynamisme de l'Aran, en le soumettant aux mêmes règles que le reste de l'Espagne alors même qu'il en est totalement isolé, « comme s'il fut équivalent de vivre à Canejan ou à Montgarri qu'à Madrid ou Barcelone.¹³⁰⁴ »

En ce tournant de siècle, les excursionnistes catalans posent en tout cas les jalons d'un tourisme domestique qui reconnaît le Val comme un espace digne d'intérêt et qui associe étroitement le ressourcement physique, la construction identitaire et l'affirmation politique. Dans ces montagnes « occupées » depuis des décennies maintenant par l'imaginaire des touristes français, les Catalans opèrent une véritable réappropriation de « leurs » montagnes nationales.

3. La réappropriation des montagnes nationales

Des alpinistes français aux excursionnistes catalans : passerelles et dépassement

Les excursionnistes catalans, munis de leurs propres attentes vis-à-vis des Pyrénées et dont l'activité dépasse largement les seules montagnes puisent une partie de leurs références au nord, chez les alpinistes français, pour trouver les modèles et rattraper le retard dans la connaissance de la montagne. Les contacts entre les voyageurs français et des notables locaux sont anciens. En 1834, Vincent de Chausenque fait par exemple le voyage de Toulouse au Val d'Aran avec le « segnor Troï, le plus riche espagnol de la vallée d'Aran, quoique son costume et ses manières de distinguent peu du commun des Catalans.¹³⁰⁵ ». Pascual Madoz en témoigne, lui aussi, en 1845, lorsqu'il dit avoir visité à de nombreuses reprises le Pla de Beret, avec des personnages influents de France et

1303 Juli SOLER I SANTALO, *La Vall d'Aran*, op. cit., 1906, p. 39, 95.

1304 « Como si fuese lo mismo vivir en Caneján o en Montgarri que en Madrid o en Barcelona. » : Antoni VILADEVAL, « La Valle de Aran », op. cit., 1907, p. 495-496.

1305 Vincent de CHAUSENQUE, *Les Pyrénées*, op. cit., 1834, vol. 2, p. 162. Troï s'est fait bâtir un château à Arros : il s'agit sans doute de Francisco Ademà Subirà, qui a fait élever le château où se trouvent aujourd'hui les archives générales du Val d'Aran.

d'Espagne¹³⁰⁶. Les excursionnistes catalans vont intensifier ces liens, en particulier avec les « pyrénéistes », en fin de siècle. Si l'alpinisme est loin d'être leur première occupation, ils se reconnaissent dans les objectifs touristiques, patriotiques et pédagogiques des autres clubs alpins européens et participent dès 1879 à la Conférence internationale des clubs alpins tenue à Genève. Ils affichent alors l'objectif de populariser la pratique de la montagne en Catalogne mais aussi dans toute l'Espagne, ce qui ne semble prendre véritablement effet qu'au tournant du siècle¹³⁰⁷.

Le comte Aymar d'Arlot de Saint-Saud (1856-1951) est une des références françaises des excursionnistes. Tout particulièrement impliqué dans l'exploration des Pyrénées espagnoles, il est présenté dès 1879 à l'*Associació d'excursions catalana*¹³⁰⁸. Saint-Saud invite alors les Catalans à explorer « ces merveilleuses comarques des Pyrénées d'Aragon et de Catalogne, presque aussi inconnues que l'Afrique !¹³⁰⁹ » Il expose en 1892 au CEC six feuilles de la carte des Pyrénées espagnoles au 1 : 200 000 réalisée avec Schrader et Wallon, fruit de quinze années de recherches, dessinées par le colonel Prudent. Le CEC regrette à cette occasion que les excursionnistes n'aient encore rien fait sur la question de la cartographie¹³¹⁰. Saint-Saud, qui apparaît dans la liste des membres du CEC aux côtés du spéléologue Édouard-Alfred Martel, contribue également au *Bulletin* du CEC avec par exemple en 1894 un récit sur les Picos de Europa dans les Asturies¹³¹¹. Ces alpinistes français offrent par leurs récits des modèles de pratiques et de descriptions de la montagne, volontairement ou non, car les Catalans sont obligés de revenir aux textes de ces pionniers pour maîtriser l'état des connaissances géographiques déjà formées sur leurs montagnes. Juli Soler peut ainsi citer Henry Russell pour décrire ce qu'il voit du sommet du Pico Posets¹³¹².

Les excursionnistes traduisent aussi des contributions françaises sur les Pyrénées espagnoles. C'est par exemple le cas en 1901, lorsque Juli Soler traduit un article de Louis Fontan de Négrin, membre du Club alpin français, délégué du CEC, précédemment publié dans l'*Annuaire*

1306 Pascual MADOZ, « Arán (Valle de) », *op. cit.*, 1845, p. 408.

1307 Juan SEVILLA, « Le rôle du Centre excursionniste de Catalogne et de la Société Peñalara dans la patrimonialisation des Pyrénées Aragonaises (fin XIX^e-début XX^e siècle) », *VertigO. La revue électronique en sciences de l'environnement* [en ligne], Hors-série 16, 2013.

1308 Née en 1878 de la scission de l'*Associació Catalanista d'Excursions Científiques*, elle-même créée en 1876. Les deux se réunissent à nouveau en 1891 au sein du CEC.

1309 Aymar d'ARLOT DE SAINT-SAUD, « Duas excursions à través dels Pirineus de Catalunya y Aragón (conclusió) », *Butletí de l'Associació d'excursions catalana*, n° 9, 1879, p. 140-141, cité par Juan SEVILLA, « Le rôle du Centre excursionniste de Catalogne », *op. cit.*, 2013. Traduit par nos soins depuis le catalan.

1310 « Secció bibliografica », *Butletí del Centre excursionista de Catalunya*, vol. 3, 1893, p. 183-185. Cartes publiées dans *Contribution à la carte des Pyrénées espagnoles*, Toulouse, Privat, 1892.

1311 Aymar d'ARLOT DE SAINT-SAUD et Paul LABROUCHE, « Los picos de Europa », *Butletí del Centre excursionista de Catalunya*, vol. 4, 1894, p. 243-257.

1312 Juli SOLER Y SANTALÓ, « Un ascensió als Posets-Lardana (3 367 m). Pirineus d'Oscà », *Butletí del Centre*

du CAF, sur la première ascension de l'aiguille occidentale des Encantats¹³¹³. Négrin part de Luchon avec des guides luchonnais car il n'y en aurait pas d'autres dans la région, et deux touristes Catalans. Il vient lui-même présenter son excursion lors d'une assemblée du CEC, qui salue cette « description particulièrement achevée des paysages grandioses du Val d'Aran et du Pallars, une des régions les plus pittoresques de notre Catalogne et très visitée des excursionnistes français¹³¹⁴. » Soler traduit un autre récit de Négrin, par ailleurs moqué par Henry Spont pour son manque de rigueur et ses exagérations¹³¹⁵, consacré à la sierra de Montardo et au Besiberri¹³¹⁶. Cette traduction est l'occasion pour Soler de faire état des ascensions réalisées dans cette zone à la topographie encore très confuse et de montrer la voie à suivre pour les excursionnistes : ces échanges servent aussi à provoquer l'émulation, à piquer au vif l'ego patriotique des amateurs de montagne catalans.

Les transferts semblent plutôt univoques, allant des alpinistes du nord des Pyrénées à ceux du sud, bien que des notables locaux aient servi d'intermédiaire pour la découverte des montagnes espagnoles. Les choses changent sans doute au début du XX^e siècle dans le sens d'un échange accru. En 1907, le CEC adhère à la Fédération des sociétés pyrénéistes créée en 1903 sous l'impulsion de Louis Lebondidier¹³¹⁷. Au Congrès de 1908, réuni à Perpignan et Barcelone, les sujets abordés, afin de coordonner l'action en faveur de la montagne, sont les relations guides-clients, les entraves posées par les douanes espagnoles au franchissement de la frontière, les voies de communication, les concours internationaux de sports d'hiver, la conservation des beautés des forêts. Une des premières commissions formées, celle dont les travaux sont les plus soutenus, traite de la toponymie, et réunit des Catalans et des Français, sous la direction d'Alphonse Meillon. Les membres s'accordent pour diviser les Pyrénées en quatre sections linguistiques. Un groupe de travail pour chaque s'occupe de rectifier la toponymie pour se rapprocher des formes locales. C'est symbolique mais important : pour la première fois sans doute dans le tourisme pyrénéen, les Catalans contribuent à la conformation de la chaîne au même rang que les Français et peuvent l'investir de leurs propres attentes. Le CEC applique d'ailleurs à cette fédération ses conceptions de la pratique des Pyrénées : il y voit l'occasion de réunir les populations cousines des deux versants et les amoureux de « cette belle montagne qui s'élève de façon altière et protège les divers peuples

excursionista de Catalunya, vol. 18, 1908, p. 353-369, cit. p. 362.

1313 Louis FONTAN DE NÉGRIN, « El país d'Aran. Primera ascensió a l'Aguila occidental des Encantats (2 747 m) », *Butletí del Centre excursionista de Catalunya*, vol. 12, 1902, p. 1-14.

1314 *Butletí del Centre excursionista de Catalunya*, vol. 12, 1902, p. 63-64.

1315 Henry SPONT, « Les amateurs et la montagne », *La Nouvelle revue*, t. 29, 1904, p. 453-462.

1316 Louis FONTAN DE NÉGRIN, « La Serra de Montardo », *Butletí del Centre excursionista de Catalunya*, vol. 13, 1903, p. 251-258.

1317 « Nova », *Butletí del Centre excursionista de Catalunya*, vol. 17, 1907, p. 352.

d'une seule et même race.¹³¹⁸ » Le CEC se rattache ainsi au nord des Pyrénées.

Cet espace d'échange permet la transmission et la réappropriation de problématiques posées en France, comme le déboisement des montagnes par exemple, dont on a vu l'obsession au tournant du siècle dans les organisations touristiques françaises. Cette question semble tenir une place assez limitée dans les propos des excursionnistes, mais un transfert s'opère : un article évoque rapidement, en 1907, le Congrès sur l'aménagement des montagnes qui doit se tenir à Bordeaux et s'inquiète du déboisement des montagnes. Ce transfert est toutefois adapté au contexte catalan : il ne s'agit non pas tant de critiquer des populations locales garantes de l'identité profonde de la Catalogne, que l'exploitation étrangère de la terre catalane et, par-dessus tout, l'incurie du gouvernement central espagnol. L'article de 1907 rappelle ainsi le projet désastreux et heureusement abandonné d'une entreprise étrangère qui avait voulu exploiter toute la forêt aranaise pour faire de la pâte à papier¹³¹⁹. Cette même année, Alfons Par, constatant le mauvais état de la forêt de Vallibierne près de la Maladetta lors d'une excursion entreprise depuis Luchon, y trouve l'occasion de dénoncer « l'imbécillité du gouvernement espagnol » qui ne met pas en place les contraintes nécessaires qui ont été réalisées en France, dans le val de la Glère par exemple. Par estime que le CEC devrait demander une loi forestière¹³²⁰. On retrouve le rôle d'édification joué par les travaux forestiers menés près de Luchon, sous le regard des touristes. Mais ici, la critique catalane des usages autochtones de la forêt sert avant tout à s'en prendre à l'État espagnol.

Désormais impliqués dans la dynamique commune de l'alpinisme et du tourisme européen, les excursionnistes importent dès 1907-1908 la pratique des sports d'hiver en Espagne¹³²¹. Une délégation du CEC se trouve en effet aux Eaux-Bonnes et à Chamonix lors des concours hivernaux¹³²². En 1908, un article du Bulletin du CEC défend cette pratique nouvelle pour le plaisir qu'elle procure et ses capacités à fournir des moyens de déplacement aux populations locales. Sur le modèle explicite du Club alpin français, le CEC doit, lui aussi, encourager cette pratique en organisant des concours d'hiver¹³²³. Le CEC relaie l'argumentaire militant de quelqu'un comme

1318 « Federació de Societats pirineïstes. Congrés de Perpinyà y Barcelona (del 14 al 22 de març de 1908) », *Butletí del Centre excursionista de Catalunya*, vol. 18, 1908, p. 109-113.

1319 Alfred GAZA, « De Barcelona a l'Aran per Bagnères-de-Luchon y Venasc », *Butletí del Centre excursionista de Catalunya*, vol. 17, 1907, p. 225-237, 256-270, passage p. 258-259.

1320 Alfons PAR, « Una ascensió al pic d'Aneto », *Butletí del Centre excursionista de Catalunya*, vol. 17, 1907, p. 353-367, cit. p. 364-365.

1321 Francesc ROMA I CASANOVAS, *Del paradís a la nació*, op. cit., 2004, p. 156-157.

1322 « Nova. Esports d'hivern », *Butletí del Centre excursionista de Catalunya*, vol. 17, 1907, p. 374.

1323 Sans auteur, « Els esports d'hivern y el concurs internacional de Chamonix », *Butletí del Centre excursionista de Catalunya*, vol. 18, 1908, p. 34-42.

Henry Spont, qui fait dans *Le Petit journal* ou *La Dépêche* la promotion des sports d'hiver¹³²⁴. Les excursionnistes ont fait émerger l'idée que la Catalogne pouvait offrir, comme la France, des produits touristiques de montagne. Ils prennent désormais place parmi les organisations touristiques européennes reconnues, dont l'œuvre pour « transformer les mentalité de ses habitants. » est saluée par ce même Henry Spont qui critique par ailleurs l'inertie espagnole¹³²⁵.

Aneto

La définition territoriale de l'identité catalane est souple, nous l'avons dit : elle est attachée à une « terre » aux limites extensibles à toutes les régions qui ont un lien de parenté avec la Catalogne (toutes les populations « cousines »). Les excursionnistes se montrent soucieux d'attacher à leur terre tout ce qui peut nourrir la grandeur de la mère patrie ou celle de leur groupe social. Ils se comportent ainsi, au-delà de la Catalogne, comme l'on fait les alpinistes français précédemment : ils profitent de l'absence de concurrence locale pour s'approprier de vastes espaces pyrénéens. L'Aragon et dans une moindre mesure les Pyrénées-Orientales et l'Ariège font partie de ces zones. Le massif de la Maladetta tient dans ce processus d'appropriation territoriale une place toute particulière.

Un doute entoure curieusement les limites exactes des bassins versants et des lignes de crête qui fait que le plus haut groupe de sommet des Pyrénées est réclamé par les Catalans. Le géologue Nérée Boubée rattachait en 1843 la Maladetta au Val d'Aran, et de là, selon la théorie des limites naturelles, à la France :

« La Maladetta est le point culminant et le centre géologique des Pyrénées. L'axe de la chaîne doit donc essentiellement passer par le sommet de la Maladetta. Le versant nord de cette montagne, avec tout ce qui est au nord de sa crête longitudinale, et les eaux qui en descendent, appartiennent donc à la France, et l'Espagne ne peut revendiquer que le versant méridional de la Maladetta. Il est donc évident que la délimitation des deux royaumes telle quelle [*sic*] est établie et qui concède à l'Espagne la Maladetta toute entière est contraire au principe même sur lequel a été établi cette délimitation, savoir : que l'axe de la chaîne devait être considéré comme la limite naturelle des deux royaumes »¹³²⁶.

On peut être surpris de ces prétentions au regard de la topographie de la chaîne, assez évidente dans le secteur : le massif se détache clairement de la ligne de faite des Pyrénées et ses bassins versent entièrement en Espagne (à l'anomalie du Trou du Toro près). Ces propos visent à naturaliser une appropriation dont la visée est avant tout symbolique : ne pas laisser à la seule Espagne le plus haut sommet des Pyrénées.

1324 Henry SPONT, « L'hivern a Montanya », article traduit du Petit Journal et publié dans *Butletí del Centre excursionista de Catalunya*, vol. 18, 1908, p. 21-25 ; Compte-rendu de l'article de Henry Spont « Choses d'Espagne » dans *La Dépêche*, « Tasca profitosa », *Butletí del Centre excursionista de Catalunya*, vol. 20, 1910, p. 150-152.

1325 Compte-rendu de l'article de Henry Spont « Choses d'Espagne » dans *La Dépêche*, « Tasca profitosa », *Butletí del Centre excursionista de Catalunya*, vol. 20, 1910, p. 150-152.

1326 Nérée BOUBÉE, *Bains et courses de Luchon*, *op. cit.*, 1843, p. 219-221.

Au XVIII^e siècle, les cartes ont en fait divisé Aragon et Catalogne à partir de la ligne définie par la Noguera Ribagorçana, et le doute subsiste ensuite sur l'appartenance de l'Aneto. Pour les catalanistes, le plus haut sommet des Pyrénées ne peut qu'appartenir à la Catalogne. En 1886, Joaquim Batet explique que la Catalogne est un triangle qui a pour pointes « *Cervera, pico de Aneton [sic] y Alcanar*. » Modest Martí de Solà, en 1887, tout comme Antonio Bori y Fontestà, en 1907, font aussi coïncider l'extrémité nord-ouest de la Catalogne avec l'Aneto. Cette géographie est tenue pour acquise dans la géographie mentale des excursionnistes, bien que cela soit administrativement faux (si l'on prend en compte le tracé des provinces de Lérida et de Huesca qui donne l'Aneto à cette dernière). Pour Francesc Roma i Casanovas, cette appropriation répond à des enjeux politiques : grandir la cause nationale par la plus haute pointe pyrénéenne. Pour les excursionnistes, la montagne la plus élevée des Pyrénées s'impose comme frontière naturelle, en souvenir du défunt comté de Catalogne à cheval sur les deux versants. Géographie toute symbolique, pour une Catalogne qui n'est même pas encore reconnue comme une entité administrative en Espagne. Cette idée se maintient en tout cas durablement¹³²⁷. La montagne, dans sa dimension topographique et alpinistique, fonde et supporte désormais la grandeur nationale.

Reprendre possession du patrimoine national

En ce tournant du siècle, la réappropriation des Pyrénées par les Catalans passe aussi par une volonté de se substituer aux prestataires de services français, seuls à exploiter les beautés naturelles du versant espagnol. Il s'agit de susciter un tourisme domestique qui profite aux populations locales et non plus aux stations françaises. Le massif de la Maladetta est, là encore, au cœur de ces enjeux symboliques autant qu'économiques. En 1899, Manuel Font y Torné décrit ainsi une ascension à l'Aneto dans laquelle il revendique de ne pas être parti de Luchon, comme tout le monde¹³²⁸. Le but est, pour lui et ses compagnons, de dépenser le moins possible et de montrer que l'on peut se passer des stations françaises et de leurs services. Luchon, c'est un lieu où l'on « roule le touriste » avec une grande « ingéniosité ». L'auteur se moque des guides luchonnais, qui « portent [...] un costume capable de faire de l'ombre au Tartarin le plus exigeant »¹³²⁹. Des guides sont certes nécessaires pour cette ascension, « mais cela ne veut pas dire que les guides de Luchon ont l'exclusivité et avec elle le droit de monopoliser une ascension qui, faite en leur compagnie et commencée depuis leur

1327 Francesc ROMA I CASANOVAS, *Del paradís a la nació*, op. cit., 2004, p. 193-194. En 1924, l'album publié par la mairie de Lleida à l'occasion de la venue d'Alphonse XIII dans la province et jusque dans le Val d'Aran représente également l'Aneto en Catalogne : *Lérida y el Valle de Aran. Album patrocinado por el Excmo. Ayuntamiento de Lérida y dedicado a los araneses, en testimonio de su mas leal patriotismo*, Barcelona, 1924.

1328 Manuel FONT Y TORNÉ, « Ascenció al Pic d'Aneto (Maladetta). Juliol 1896 », *Butletí del Centre excursionista de Catalunya*, vol. 9, 1899, p. 51-60, 78-85, 99-110.

1329 *Idem*, p. 52.

maison, coûte à l'excursionniste près de quarante à cinquante *duros*, en moyenne, qu'il doit en plus payer en francs, ce qui, avec les droits de change pratiqués, fait beaucoup¹³³⁰ ». Les excursionnistes choisissent donc de partir d'Espagne sans la quitter, ce qui permet « de payer en *pesetas*, qui serviront à faire cuire le repas de nos cousins » benasquais. Il s'agit aussi de vérifier si Benasque offre les conditions suffisantes d'accueil. Parvenus au sommet, avec cinq guides locaux, ils écrivent sur le livre d'or un texte en catalan traduit en français. Ils signifient explicitement la réappropriation symbolique, en terminant par un « *Visca Catalunya !* » non traduit¹³³¹.

En 1902, le récit de Fontan de Négrin sur la première ascension de l'aiguille occidentale des Encantats est accompagné d'une longue note de la part de Juli Soler. Il regrette que les excursionnistes sillonnent si peu ces vallées des Pyrénées catalanes et appelle à un sursaut d'orgueil patriotique :

« Ces comarques sont quasiment inconnues, au moins pour nous autres. Je dis pour nous autres parce que, outre les personnalités scientifiques comme Schrader, Russell, Packe, de Saint-Saud, Gourdon, etc., et tant d'autres qui, donnant un caractère sérieux à leurs excursions ont fait une étude complète de ce pays, cela fait déjà bien des années que les étrangers en général en ont un véritable usufruit, et que de nombreuses caravanes le sillonnent dans toutes les directions, depuis Bagnères-de-Luchon, Bigorre, Toulouse... et d'autres centres de villégiature estivale, presque tous s'adonnant à cet excursionnisme de luxe par lequel se répand le plaisir et l'argent au profit de tous.¹³³² »

C'est un modèle à imiter et une invitation au réveil : il faut reprendre en main l'exploitation des richesses paysagères des hautes Pyrénées catalanes. Les excursionnistes, sans attendre que les voies de communication soient achevées, doivent visiter le Pallars et l'Aran, c'est un devoir patriotique, pour que Soler n'ait plus « le regret d'avoir à vous rendre compte de la façon dont les étrangers s'occupent des beautés de notre terre.¹³³³ »

L'histoire du refuge de la Rencluse est entièrement liée à cette volonté de reprendre la main sur la patrimoine naturel de la « terre catalane » – même s'il est situé en Aragon, dans le massif de la Maladetta¹³³⁴. C'est une étape imposée sur le chemin de l'Aneto depuis Luchon, où l'on trouve une cabane rudimentaire, où des gens de Benasque proposent l'hospitalité contre 5 fr par touriste et 6 fr par guide.¹³³⁵ Le projet de construction d'un véritable refuge gardé est lancé en 1911, après que des

1330 *Idem*, p. 53.

1331 *Idem*, p. 104. Traduction : « Vive la Catalogne ! »

1332 Note finale de Juli SOLER dans Louis FONTAN DE NÉGRIN, « El país d'Aran. Primera ascensió a l'Aguila occidental des Encantats (2 747 m) », *Butletí del Centre excursionista de Catalunya*, vol. 12, 1902, p. 13-14.

1333 *Idem*, p. 14.

1334 D'après Fidenci KIRCHNER, « El Xalet Refugi de la Renclusa. Primer d'aquest genre, propietat del Centre excursionista de Catalunya, en construcció a les Montanyes Maleïdes (Maladeta) (Alts Pirineus d'Aragó) », *Butletí del Centre excursionista de Catalunya*, vol. 23, 1913, p. 121-124 ; Juli SOLER, « De la gran conveniència d'estendre l'obra des refugis a la regió dels alts pireneus », même volume, p. 125-147.

1335 Manuel FONT Y TORNÉ, « Ascensió al Pic d'Aneto (Maladeta). Juliol 1896 », *Butletí del Centre excursionista de Catalunya*, vol. 9, 1899, p. 52 ; Ceferí ROCAFORT, « Excursion als pirineus de Lleida, alt Pallars, Vall d'Aran, Maldetta y

bruits ont laissé entendre l'intérêt de « sociétés étrangères » pour la zone. Le CEC décide de prendre cette initiative de vitesse et trouve ainsi l'occasion de rattraper son retard sur le Club alpin français, qui a pris en main la question des refuges de montagne en France et les multiplie¹³³⁶. Juli Soler se charge des plans. Les formalités administratives auprès des ministères de la Guerre et du Commerce retardent de plus d'un an le projet, que la mairie de Benasque appuie. La construction, mise au concours parmi les habitants de cette commune afin de favoriser l'économie locale, est emportée par Josep Sayó Pedrón. La dépense doit être d'au moins 10 000 pesetas, le CEC apportant la moitié et Sayó devant financer le reste en échange de l'exploitation pour vingt et un ans du refuge, qui reviendra au CEC en fin de contrat. Le *Centre* se réserve un quart des bénéfices bruts d'exploitation. En même temps que le refuge de la Rencluse, on autorise aussi la construction d'un refuge au sommet même de l'Aneto, qui doit être construit collectivement par les *consocis* du CEC¹³³⁷. Œuvre hautement symbolique qui doit signifier aux yeux de tous, Français comme Espagnols, la réappropriation collective du sommet par la Catalogne. Fidenci Kirchner le formule sans ambiguïté :

« Le comité de direction [du CEC] croit qu'il a l'obligation morale d'arriver à prendre officiellement possession du plus haut sommet des nos montagnes ; et que c'est une véritable honte qu'une entité non seulement extérieure mais en plus étrangère¹³³⁸, soit la seule à y posséder une marque de domination représentée par l'album déposé par le Casino de Luchon entre les rochers et où laissent leurs signatures les visiteurs de cette cime dominatrice.¹³³⁹ »

À cette dimension patriotique et symbolique s'ajoute un autre intérêt plus économique : récupérer les revenus qu'accapare actuellement Luchon, qui « a converti ces Montagnes Maudites [*Montanyes Maleïdes*] en son *rendez-vous*, au grand profit de sa population »¹³⁴⁰. Ce courant de voyageurs venus de France n'est bien sûr pas passé inaperçu et a éveillé l'appétit des habitants de Benasque. Sans autorisation, mais avec la tolérance des autorités locales, des particuliers exploitent une modeste cabane de pierres sèches, qui manque de confort. Il faut faire mieux pour maximiser l'exploitation économique de cette montagne, qui profitera au confort des touristes et au bien être local. Avec l'amélioration des conditions de logement, les visiteurs, dont le courant « n'a jusqu'à

Caldes de Bohi », *Butletí del Centre excursionista de Catalunya*, vol. 11, 1901, p. 279.

1336 Juli SOLER, « De la gran conveniència d'estendre l'obra des refugis a la regio dels alts pireneus », *Butletí del Centre excursionista de Catalunya*, vol. 23, 1913, p. 129.

1337 Il ne sera jamais réalisé.

1338 « una entitat no ja forastera, sinó estrangera » .

1339 Allusion est faite aux registres de sommet de l'Aneto, déposés au sommet par l'administration du casino. D'après Fidenci KIRCHNER, « El Xalet Refugi de la Renclusa. Primer d'aquest genre, propietat del Centre excursionista de Catalunya, en construcció a les Montanyes Maleïdes (Maladeta) (Alts Pirineus d'Aragó) », *Butletí del Centre excursionista de Catalunya*, vol. 23, 1913, p. 123-124.

1340 Juli SOLER, « De la gran conveniència d'estendre l'obra des refugis a la regio dels alts pireneus », *Butletí del Centre excursionista de Catalunya*, vol. 23, 1913, p. 128. Italique : en français dans le texte.

présent pas donné de signaux d'affaiblissement (au contraire) », seront disposés à dépenser davantage¹³⁴¹.

Éloigné de toute route et situé à plus de 2 000 mètres d'altitude, les conditions de constructions sont difficiles et le chantier dirigé par Soler, mené par une vingtaine d'ouvriers benasquais prend du retard. Le refuge de la Rencluse, doté du chauffage et de l'eau courante, ouvre finalement en 1916. Tous les matériaux sont pris sur place. L'architecture locale est respectée, en particulier avec le *penal*, ce haut du pignon qui dépasse la toiture pour la protéger du vent, autrement appelé pignon à redents, en gradin ou à pas d'oiseaux, élément traditionnel de l'architecture paysanne des Pyrénées centrales françaises et espagnoles¹³⁴².

Les excursionnistes catalans, tardivement venus dans le monde de la montagne, s'imposent désormais comme des acteurs essentiels de leur aménagement. Ils s'approprient les Pyrénées pour nourrir, au point de vue culturel et paysager, la cause nationale, se ressourcer et animer l'économie des vallées, tout en y trouvant l'occasion, politique, de critiquer l'inactivité de l'État espagnol. La frontière entre France et Espagne sépare alors deux dynamiques socio-économiques très différentes, qui vont peser sur le devenir, assez fortement différencié, des deux versants au cours du XX^e siècle.

1341 *Idem*, p. 131.

1342 *Idem*, p. 135-137.

La frontière pyrénéenne : consommation de l'Autre, construction de soi

Le caractère frontalier des Pyrénées, relativement négligé par l'historiographie du tourisme dans le massif, alimente l'attraction des stations françaises et apporte, sans doute, l'élément distinctif fondamental vis-à-vis de la Suisse : là se trouve la limite entre l'Europe et une Espagne considérée comme un Orient environnemental et culturel. Cette vision française est contrebalancée par une vision espagnole des Pyrénées, en tout point opposée et qui prend de la vigueur en fin de XIX^e siècle. Ainsi, ces mêmes montagnes et ces mêmes populations qui montrent aux touristes français la « nature » espagnole authentique, passionnée, archaïque, désertique et orientale (celle des romans, en somme), montrent aux penseurs espagnols le foyer de la reconquête médiévale face aux Maures, et aux Catalans la singularité de « leur » patrie vis-à-vis de l'Espagne (et particulièrement de la Castille).

Devenues à partir du XVIII^e siècle le prototype de la frontière naturelle capable de fonder l'ordre entre les nations, devenues, aussi, à partir de la Révolution française, la séparation entre deux peuples (voire entre deux civilisations), les Pyrénées, mises en tourisme, se nourrissent, au XIX^e siècle, de ce caractère frontalier. L'historiographie a aujourd'hui bien établi l'intensité des relations transfrontalières passées, relations économiques autant que culturelles. Mais au XIX^e siècle, pour les visiteurs des Pyrénées, ces échanges sont minorés au profit du mythe de l'altérité frontalière radicale. En excursion depuis les stations du versant français, on peut donc confortablement faire son « voyage d'Espagne » et aller découvrir de l'autre côté des monts une identité espagnole fantasmée. On peut ainsi, dans le même mouvement, s'assurer de ce qui fonde l'identité européenne par un jeu de différences avec ces populations frontalières. On trouve (ou on réifie) aux Pyrénées tous les attendus de l'identité espagnole fantasmée : hommes virils au sang arabe, femmes ardentes, malgré une religiosité qui confine au fanatisme, décorations surchargées, saleté des rues et des maisons, bandits. Par analogie entre ce peuple orientalisé et les paysages, ces derniers deviennent également « africains » dès la frontière franchie. Non sans contradictions, le Val d'Aran, vallée espagnole du nord des Pyrénées est tout particulièrement visitée, dès le début du siècle, parce qu'elle est, depuis Luchon, cette Espagne la plus accessible. Une offre locale naît de ce tourisme des stéréotypes, mais il s'agit bien, sinon, d'une appropriation territoriale transfrontalière, qui inclut l'Aran dans des circulations touristiques européennes centrées sur Luchon.

La fréquentation française jalonne concrètement ces Pyrénées espagnoles, perçues comme un des derniers espaces mystérieux d'Europe. De véritables explorations sont menées par les alpinistes français, une toponymie est établie, des circuits s'organisent depuis les stations françaises,

et des premiers services touristiques s'établissent de part et d'autre de la frontière pour répondre à ces désirs d'Espagne (cabanes, commerces, auberges, casinos, fêtes, mendicité aussi). Les communications transpyrénéennes sont un autre objet né de la présence de la frontière, du tourisme et des fantasmes sur les richesses présumées de l'outre-mont. Une station comme Luchon est très active pour défendre ces projets (de chemins de fer à partir du milieu du siècle) afin de faciliter l'accès à l'Espagne et d'augmenter les flux de visiteurs. Reposant sur des fantasmes locaux, ces projets voient s'opposer les vallées pyrénéennes entre elles sans totalement convaincre les investisseurs. Deux lignes transpyrénéennes centrales sont finalement établies, qui ne voient le jour qu'à la fin des années 1920, bénéficiant à Ax-les-Thermes mais pas à Luchon.

L'appropriation touristique par la France d'une région comme celle de l'Aran, visée par des projets de voies transpyrénéennes et concrètement marquée par ces passages de visiteurs, se double de velléités d'annexion pure et simple. En versant nord des Pyrénées, bien qu'espagnole par l'histoire, elle devrait revenir à la France selon le bon ordre des choses, celui que dicte la nature. Effectivement réalisé sous le Premier Empire, ce rattachement ne fut guère concluant : brisant les libertés locales et une économie fondée sur la situation frontalière même, cet épisode conforta au contraire, chez les populations locales, la séparation en cours entre les populations frontalières d'Espagne et de France. Par la suite privé de ses relations avec la France par les politiques douanières et avec le reste de l'Espagne car trop inaccessible pour le commerce contemporain, le Val d'Aran est emblématique du processus de « périphérisation » qui touche la plupart des montagnes à l'époque contemporaine. Cette vallée est en quelque sorte « victime » de la frontière, même si le tourisme commence, déjà, à valoriser cette position particulière. Déjà : car au XX^e siècle, c'est ce contexte géographique qui permet de comprendre une grande part du succès touristique de l'Aran .

Ces velléités françaises d'annexion, l'appropriation concrète des montagnes par les intérêts touristiques français et le délaissement par les autorités espagnoles de la vallée d'Aran, comme de l'essentiel de la chaîne, piquent au vif certains auteurs espagnols, qui reconnaissent très tôt les qualités paysagères et culturelles des montagnes, aranaïses en particulier. Mais l'insuffisance des réseaux routiers les empêche longtemps d'attacher aux Pyrénées leurs propres attentes identitaires. Les Catalans opèrent la réappropriation la plus vigoureuse, à partir du dernier quart du siècle, avec une figure littéraire comme Jacint Verdaguer puis avec les groupes excursionnistes. Dans une logique autonomiste de plus en plus marquée, ils investissent les montagnes pour alimenter leur quête des racines populaires et paysagères d'une nation catalane qu'ils veulent plus européenne qu'espagnole. Ils y trouvent également l'occasion de s'en prendre à l'insuffisance de l'État espagnol,

qui délaisserait ces régions, à l'exemple du Val d'Aran, et réclament d'avantage d'autonomie politique et administrative. Les excursionnistes catalans s'imposent peu à peu dans l'espace pyrénéen espagnol en prenant la suite des alpinistes français qui ont défriché la région. Autour du pic d'Aneto, plus haut sommet des Pyrénées et à ce titre hautement symbolique dans la pensée nationaliste, les excursionnistes affirment clairement leur volonté de se réapproprier les montagnes nationales, des les reprendre à la France et d'en stimuler l'exploitation économique. Les excursionnistes posent les jalons, originaux, d'un tourisme domestique qui conjugue la régénération identitaire et physique avec l'affirmation politique. Ils font émerger l'idée que la Catalogne peut offrir, comme la France, des produits touristiques de montagne, et qu'il y aurait tout intérêt de se passer des services de cette dernière.

Conclusion de la deuxième partie

Après avoir étudié la construction concrète de l'offre touristique au sein des stations, nous souhaitons dans cette deuxième partie saisir l'évolution de l'image touristique de l'environnement pyrénéen, la manière dont ces montagnes ont été de plus en plus étroitement investies de sens touristiques au fil du XIX^e siècle. Des acteurs définissent de ce qui fait ressource et la bonne façon d'en user. Cette définition de l'usage légitime des Pyrénées touristiques n'est pas encore conflictuelle, les différents attraits continuent à cohabiter sans grands remous jusqu'à 1914 : même si certains médecins s'en prennent aux distractions contraires à l'ordre médical et tentent de s'imposer comme maîtres de l'emploi du temps des touristes, même si certains alpinistes émettent des doutes sur la chasse et les grands équipements touristiques, pour l'essentiel, thermalisme, climatisme, excursions en montagne, chasse, pêche, tourisme frontalier se complètent plus qu'ils ne s'opposent pour intégrer une part croissante de l'environnement pyrénéen au tourisme.

L'imposition du bon usage des montagnes se confronte davantage aux activités déjà en place avant le tourisme, celles des populations locales. C'est d'abord le cas autour des sources thermales, pour lesquelles les médecins s'imposent comme intermédiaires commerciaux et scientifiques d'une consommation auparavant locale et réglée par la tradition. Ce, en dépit du fait que, pour l'essentiel, les médecins reconduisent ces traditions en essayant seulement de les affilier aux évolutions de l'observation clinique et de la recherche en laboratoire. C'est ensuite le cas avec la montée des préoccupations environnementales au tournant du siècle, lorsque les associations touristiques reprennent le discours forestier et s'en prennent aux dégradations environnementales supposément causées par l'économie agropastorale autochtone. Jadis considéré comme le jardinier de la montagne pastorale, ce « beau » paysage par excellence, comme une source d'harmonie esthétique et environnementale, le montagnard devient un prédateur routinier et égoïste. Autour d'une vision catastrophiste du milieu et des hommes qui l'habitent, l'inquiétude écologique sur l'évolution des paysages de montagne se double d'une condamnation sociale des usages locaux de cet environnement. C'est enfin le cas avec ce que nous avons mis en lumière sous le nom de versant social de l'aménagement : le volet proprement disciplinaire de la mise en tourisme des territoires. Les municipalités, les préfectures puis les associations touristiques cherchent à imposer aux populations locales la déférence et l'ordre requis pour l'accueil des touristes et l'efficacité des services touristiques. Afin d'offrir aux visiteurs l'illusion d'un espace idyllique, cette « hétérotopie » touristique, on tente d'effacer toutes les manifestations culturelles et sociales inconvenantes. Les

rapports sociaux ainsi normalisés sont soumis à l'impératif d'efficacité économique dans le cadre d'une mise en concurrence internationale des populations réceptrices, concurrence qui est susceptible de mettre en jeu tout ou partie des manières d'être locales.

Ces populations locales sont pourtant, constamment et paradoxalement, attractives pour ce qu'elles nourrissent de fantasmes. Elles permettent de se confronter à l'authenticité et à l'archaïsme, elles sont érigées en témoins vivants des peuples primitifs d'Europe vivant encore sous la contrainte des éléments naturels. Elles ont, dans les Pyrénées, un autre avantage encore. Grâce à la frontière, elles procurent en effet au massif un attrait absolument spécifique : le spectacle de l'altérité espagnole. Cette Espagne, surtout après le Premier Empire et ses guerres, est vue comme une terre radicalement différente de la France et même du reste de l'Europe, une terre déjà orientale tant par ses populations passionnées, marquées par l'héritage maure, que par ses paysages qui évoquent les déserts d'Afrique. Les stations françaises proches de la frontière sont mises à profit dans ce cadre pour effectuer des « voyages d'Espagne » confortables. Prises dans une assignation identitaire venue de l'extérieur, jalonnées par des circulations et des symboles correspondant aux projections françaises, les Pyrénées espagnoles commencent à être réappropriées par les propres attentes des acteurs de l'outre-mont, en particulier par les excursionnistes catalans qui y trouvent les fondements de l'identité nationale qu'ils construisent. C'est un moment crucial dans l'histoire des Pyrénées qui porte en germe le différentiel d'équipement touristique autour de la frontière qui se produit dans la seconde moitié du XX^e siècle. Ce différentiel ne s'explique alors plus tant par le délaissement du versant espagnol que par les attentes différentes exprimées en France et en Espagne vis-à-vis du massif.

Avant de clore cette partie, afin d'articuler le rôle des acteurs locaux, précédemment décrit, et le rôle de ces acteurs extérieurs dans la structuration de l'offre et de la demande touristiques, une comparaison peut être tentée entre ces associations touristiques et les organisations de consommateurs. En effet, dans le dernier quart du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, dès avant la naissance de ces dernières¹³⁴³, les groupes excursionnistes catalans ainsi que les associations touristiques comme le Club alpin français et le Touring-club de France, agissent comme des groupes de défense des touristes, pour améliorer le produit « montagne », en augmenter encore la mise en exploitation et le faire répondre aux attentes de ces consommateurs particuliers. Les associations françaises parviennent à s'ériger en intermédiaires légitimes lorsqu'il est question d'aménagement de la haute montagne, et s'ingénient à imposer leurs vues aux populations réceptrices, avec le soutien ponctuel des municipalités. Celles de Catalogne cherchent à substituer une offre locale à la

1343 En France, la Ligue sociale d'acheteurs français naît en 1902. Sur ces organisations : Marie-Emmanuelle CHESSEL, *Histoire de la consommation*, Paris, La Découverte, 2012, p. 83-96.

monopolisation étrangère (française) de l'offre en montagne, dans l'intérêt des populations autochtones et des consommateurs catalans. Ce rôle d'intermédiaire a été auparavant rempli par les municipalités qui ont entendu les touristes mais qui ne sont pas allées au terme de la logique disciplinaire du fait, évident, de leur proximité avec leurs administrés. L'originalité de ces groupes touristiques par rapport aux organisations de consommateurs classiques est sans doute leur participation active à la construction des produits touristiques. Ils peuvent occasionnellement se substituer aux intérêts privés pour mener l'équipement, par exemple avec les refuges. Sans être les acteurs uniques, ils sont aussi partie prenante de l'émergence de nouveaux marchés et éveillent la curiosité des investisseurs, comme nous allons bientôt le voir avec les sports d'hiver.

**TROISIÈME PARTIE. NOUVELLES
RESSOURCES, NOUVELLES TRAJECTOIRES.
LE TOURISME MONTAGNARD AU XX^E SIÈCLE**

TROISIÈME PARTIE. NOUVELLES RESSOURCES, NOUVELLES TRAJECTOIRES. LE TOURISME MONTAGNARD AU XX^e SIÈCLE

Le tourisme connaît une forte croissance au XX^e siècle, de nombreux travaux l'ont bien mis en avant¹. Cette croissance est caractérisée par une intensification de l'exploitation des éléments de la nature pour optimiser leur exploitation sur le marché touristique. Dans ce contexte, les Pyrénées, riches de territoires pionniers du tourisme européen, connaissent un tassement relatif de leur progression, au point qu'elles puissent apparaître, en fin de XX^e siècle, comme un espace marginal où tout reste à construire². Cette relégation, qu'il faut relativiser dans les faits, est surtout la conséquence de l'avènement des sports d'hiver qui impulsent après la Seconde Guerre mondiale la croissance spectaculaire de nombreux sites des Alpes du Nord. Après avoir étudié les tentatives de mise en tourisme de la nature et des collectivités montagnardes au XIX^e siècle, notre perspective est à présent de comprendre la manière dont ont été appropriées les évolutions du marché et des attentes touristiques au XX^e siècle.

La valorisation de deux types de ressources touristiques vont particulièrement nous occuper. La neige, d'abord, auparavant redoutée ou seulement appréciée comme un décor glacière estival, devient le support de nouveaux produits ludiques et touristiques hivernaux. Sa mise en exploitation reconfigure la saisonnalité et les hiérarchies touristiques montagnardes et modifie l'environnement comme aucune autre activité touristique ne l'avait fait auparavant. L'économie touristique de la neige se construit sur le long terme et des cas pyrénéens permettent de mieux comprendre l'évolution des aménagements hivernaux, au-delà des schématisation évolutionnistes qui ne reposent que sur des exemples alpins. Le deuxième type de ressource touristique qui va nous intéresser, c'est le patrimoine paysager, faunistique et floristique. Ce patrimoine, dans tous les sens du terme, construit au XIX^e siècle se trouve en effet menacé au XX^e par deux évolutions. Premièrement, par l'essor de l'hydroélectricité et de l'électro-industrie en montagne qui modifie les cours d'eau, multiplie les équipements visibles de loin et engendre des pollutions. Deuxièmement, par l'effacement de l'agriculture qui conduit à une perte de modes de vie pittoresques et à une altération des paysages agropastoraux. L'idée de protection des paysages de montagne, qui reposait à l'aube du

1 Catherine BERTHO-LAVENIR, *La roue et le stylo. Comment nous sommes devenus touristes*, Paris, Éd. O. Jacob, 1999 ; André RAUCH, *Vacances en France de 1830 à nos jours*, Édition augmentée., Paris, Hachette Littératures, 2001 ; Marc BOYER, *Histoire générale du tourisme du XVI^e au XXI^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2005 ; José María FARALDO et Carolina RODRÍGUEZ LÓPEZ, *Introducción a la historia del turismo*, Madrid, Alianza Editorial, 2013.

2 C'est l'opinion qui traverse les travaux présentés en vue de l'ouverture de la frontière entre la France et l'Espagne après l'adhésion de cette dernière à l'UE, par exemple Cabinet Yves Janvier, Centre d'Estudis de Planificació, ECAS, *Accord DATAR-MOPU. Étude de la troisième zone pilote Pyrénées centrales. Volume 3. Perspectives d'actions*, s.l, DATAR, Ministerio de Obras publicas y urbanismo, 1989.

XX^e siècle sur l'éviction des populations locales, intègre progressivement au XX^e siècle ces deux nouveaux motifs d'inquiétude paysagères. Elle réhabilite l'agriculture pour combattre l'industrie – théoriquement du moins. Cette protection apparaît en fait avant tout comme une manière d'optimiser la cohabitation entre activités et la valorisation économique de l'environnement. Les mesures de protection, parfois pensées localement, provoquent à partir des années 1960 de fortes réactions des usagers des espaces concernés et font figure de luttes environnementales ambivalentes.

Nous laissons donc de côté les eaux thermales, non pas parce que leur mise en valeur ne connaît aucun changement ou que les archives manquent, loin de là, mais parce que leur évolution récente a été parfaitement retracée par les travaux de Carole Carribon (pour l'entre-deux-guerres) et de Christian Jamot (pour la période allant de 1947 aux années 1980)³. Nous l'avons vu : première ressource environnementale instituée et exploitée par le tourisme, les eaux thermales s'intègrent au départ dans un complexe touristique et prophylactique. Elles s'associent aux paysages, aux excursions, aux activités physiques, au grand air et aux sociabilités mondaines en général. Dans le dernier tiers du XIX^e siècle, le thermalisme devient de plus en plus secondaire dans l'animation des grandes stations et ne sert plus qu'à imprimer un rythme saisonnier et à assurer un socle de nuitées important. Son image se dégrade. À partir des années 1900 et 1910 puis très nettement après la Première Guerre mondiale, les stations opèrent un tournant sous l'impulsion des médecins. Elles cherchent à se distancier du complexe touristico-sanitaire originel qui nuit à l'image de la médecine thermique, et se recentrent sur une vocation thermique et médicale plus rigoureuse – plus austère, aussi. Dans ce cadre, les loisirs doivent être mis au service du thermalisme ; les stations sont organisées pour accueillir des curistes en quête de soin et repos plus que des touristes en quête de divertissements. La « moyennisation » de la clientèle, précipitée par la crise des années 1930, est alors probablement tout à la fois une cause et une conséquence de cette médicalisation. Celle-ci permet de conquérir un public moins aisé mais plus nombreux et sert de palliatif à la fuite de la clientèle mondaine, en même temps qu'elle rend son départ irrémédiable⁴. Au sortir de la crise, Chamonix ou Nice parviennent à retrouver leur fréquentation mondaine ; ce n'est pas le cas des stations thermales dont l'image médicalisée ne convient plus au tourisme.

3 Christian JAMOT, *Thermalisme et villes thermales en France*, Clermont-Ferrand, Université de Clermont-Ferrand II, Institut d'études du Massif Central, 1988 ; Carole CARRIBON, *Du thermalisme mondain au thermalisme social ? Les villes d'eaux françaises dans l'Entre-deux-guerres (1919-1939)*, Thèse de doctorat, Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, France, 2001.

4 Sur cette période charnière de l'entre-deux-guerres, nous renvoyons aux excellents développements de Carole CARRIBON, *Du thermalisme mondain*, *op. cit.*, 2001. Dans les Pyrénées, après Garrigou, ce courant réformateur est représenté par les docteurs Molinéry ou Déguiral par exemple, dont on peut suivre l'évolution dans les années 1920 et 1930 dans *La Gazette des eaux* (devenue *Presse thermique et climatique* en 1920) *Pyrénées-Littoral* et les *Annales de la Fédération pyrénéenne d'économie montagnarde*.

Les lois sur les assurances maladies de 1928 et 1929 puis, surtout, les ordonnances du 15 janvier et du 21 mars 1947 qui intègrent les cures thermales parmi les actes pris en charge par la Sécurité sociale, provoquent une croissance sans précédent de la clientèle thermale. C'est l'ère du thermalisme « social »⁵. Les stations délaissent clairement la recherche d'innovations ludiques et touristiques, se reposant sur l'afflux thermal et sur des représentations construites au XIX^e siècle. La clientèle vieillit et leur image se dégrade, tandis que les derniers palaces disparaissent. Les résultats des casinos sont symptomatiques de cette dépréciation des stations thermales malgré la croissance de la fréquentation. Celui de Luchon par exemple, fragilisé par les scandales à répétition figure encore parmi les grands casinos français après la Première Guerre mondiale, malgré son éloignement des grands bassins de clientèle. Ses produits s'effondrent littéralement à partir des années 1930 pour ne jamais se relever⁶. Les stations doivent par ailleurs se spécialiser pour être habilitées à recevoir des assurés sociaux. Cette spécialisation assure une clientèle captive mais rend très vulnérable à l'apparition de traitements chimiques concurrents et plus efficaces. Vichy, réputée pour le traitement des maladies digestives en pâtit au premier chef à partir des années 1960, alors que la décolonisation lui enlève un vivier de clients de première importance⁷. Progressivement, cette médecine thermale qui a toujours été utilisée pour soigner ou soulager les maux qu'on ne savait guérir autrement, se recentre sur les affections des voies respiratoires et les pathologies arthritiques et respiratoires. Les stations pyrénéennes, comme Luchon et Ax, en profitent.

La médicalisation est donc à double tranchant. Elle assure, d'un côté, une masse croissante de clients et de nuitées après la Seconde Guerre mondiale ; elle spécialise, d'un autre côté, les stations sur un créneau médical peu attractif et s'accompagne d'une perte de dynamisme touristique. Elle crée aussi une dépendance envers les politiques d'assurance maladie régulièrement remises en cause à partir de 1958⁸. En dépit de son succès présent, en mettant de côté l'aspect touristique du déplacement thermal pour ne retenir qu'une thérapeutique maladroitement présentée en concurrence – plutôt qu'en complémentarité – avec la chimiothérapie, le thermalisme fragilise à plus long terme

5 Paul GERBOD, *Loisirs et santé*, Paris, H. Champion, 2004, p. 140.

6 Carole CARRIBON, *Du thermalisme mondain*, *op. cit.*, 2001, p. 326-399.

7 Jean CLUZEL, *Les pouvoirs publics et le thermalisme*, Paris, Librairie général de droit et de jurisprudence, 1983, p. 267-268.

8 Le 30 décembre 1958, une ordonnance décide que les cures thermales ne seront plus remboursées par la Sécurité sociale. Alfred Coste-Floret, maire de Luchon et président du Conseil supérieur du thermalisme proteste, obtient que les cures soient prises en charges selon les ressources pour 1959 puis en 1960, le secrétaire d'État aux Finances revient au remboursement des cures. Le remboursement des frais de voyage et de séjour restent conditionnés aux ressources : Alfred COSTE-FLORET, « Sécurité sociale et cures thermales », *Écho touristique*, 29 avril 1960. Ces menaces reviennent régulièrement ensuite et provoquent à chaque fois un fort repli de la fréquentation, sinon très régulières (Cf. Christian JAMOT, *Thermalisme et villes thermales en France*, Clermont-Ferrand, Publications de l'Institut d'études du Massif Central, 1988, p. 63-70).

ses bases et s'expose aux innovations médicales⁹. Il est difficile de dire si ces limites futures pouvaient être anticipées par les acteurs du temps, mais Christian Jamot juge en tout cas très sévèrement ces évolutions :

« sous l'égide du courant scientifique et sous la pression du lobby médical thermal, la chape de plomb du thermalisme médical s'est abattue sur les stations. [...] En conséquence les stations se sont remodelées. Spontanément sont morts les grands palaces, tandis que l'hôtellerie familiale, obsolète a dû se réformer, s'adapter et composer avec des meublés devenus chaque année plus normatifs. Surtout, on a assisté à un effondrement général de tout le système distrayant, encore actuellement en pleine débandade...¹⁰ »

Dans les années 1970, un seuil est atteint : les extensions des régimes d'assurance maladie qui avaient assuré mécaniquement la croissance du nombre de curistes sont achevées. La progression numérique générale s'arrête dans la décennie suivante, tandis que l'effectif des curistes ne compte presque plus que des assurés sociaux¹¹. Le risque d'effondrement économique à cause de la sur-spécialisation est perçue dès les années 1970, au moins, mais un sentiment d'impuissance ressort des actions menées. À Luchon par exemple, certains acteurs locaux du tourisme cherchent alors à sortir de la dépendance envers les assurés sociaux et à regagner une clientèle plus purement touristique. Il désirent donner une nouvelle image du thermalisme pour l'associer à l'idée de loisirs et de vacances et séduire les accompagnants. Ce mouvement en direction du tourisme est cependant mesuré car il pourrait sinon donner du crédit aux partisans du déremboursement des cures. Ceux-ci reprochent en effet au thermalisme d'être des vacances dissimulées, payées par la collectivité. Dans cette optique, le développement des sports d'hiver, qui ne concurrence pas la saison thermale estivale et offre un complément d'activités aux hôtels, est souvent vue favorablement par les acteurs du thermalisme. On imagine alors des premières formes de thermoludisme, avec des « cures de remise en condition » aux thermes pendant la saison hivernale¹², ce qui reste inimaginable en été pour des médecins soucieux de conserver leur prééminence. À partir des années 1980, la fréquentation globale stagne puis décline du fait d'une baisse du nombre de prescription des cures. La menace de déremboursement pèse quant à elle de plus en plus fortement, bien que le poids du thermalisme soit dérisoire dans le budget de la Sécurité sociale¹³. Alors que les médecines « naturelles » gagnent des parts de marché, le thermalisme qui a constamment voulu s'accrocher à la

9 Voir Christian JAMOT, *Thermalisme*, op. cit., 1988, p. 57-114.

10 Christian JAMOT, « De la cure médicale au tourisme de santé : vers une reconversion fonctionnelle des stations thermales », in Dominique JARRASSÉ, *2000 ans de thermalisme. Économie, patrimoine, rites et pratiques*, Clermont-Ferrand, Institut d'Études du Massif Central, Université de Clermont-Ferrand II, 1996, p. 90.

11 Le maximum historique est atteint en 1991 avec 645 000 cures mais bien des stations stagnent voire déclinent depuis la décennie précédente (Cf. Nolwenn TUAL-DEQUERCADEC, « Le thermalisme français. Chronique d'une mort annoncée ou secteur d'avenir ? », *Les Cahiers espaces*, n° 106, 2010, p. 70-77)

12 AD 31, 3286 W 15 : Rapport de la Direction de la Réglementation sur la saison touristique, au préfet de Haute-Garonne, 7 octobre 1971.

13 Outre les références précédentes, on peut aussi se reporter sur Georges WEISZ, « Le thermalisme en France au XX^e siècle », *Médecine/Sciences*, n° 18, p. 101-108.

médecine scientifique canonique est en plein doute. Les médecins semblent désormais représenter une force d'inertie qui empêche de se tourner véritablement vers les médecines « douces » et vers les usages non-médicaux – ludiques – des eaux thermales. Certaines stations jouent l'hyper-spécialisation sur des segments de marché très restreints (avec réussite à moyen terme mais une forte fragilité à plus long terme), quand d'autres développent timidement une offre de courts séjours de bien être et de prévention. La diversification touristique s'impose de plus en plus comme la solution miracle pour des stations qui avaient tout fait pour s'attacher une légitimité médicale et se défaire de l'image ludique et oisive qu'elles avaient acquise au XIX^e siècle. Malgré ces évolutions négatives, le thermalisme touristique, né au XVIII^e siècle est encore vivace au début du XXI^e. Luchon ou Ax ne se distinguent en rien de ces évolutions générales, la première faisant preuve d'une remarquable stabilité en occupant constamment l'une des cinq premières places de la hiérarchie thermale française depuis 1947. Dans les années 1990, c'est en réalité en dehors de ces stations thermales historiques, prisonnières de leurs intérêts médicaux, que l'innovation se produit : aux Escaldes en Andorre et à Loudenvielle dans les Hautes-Pyrénées, qui mettent en place des produits thermoludiques très dynamiques¹⁴.

Avant de débiter cette partie, il reste à justifier la chronologie choisie, c'est-à-dire un XX^e siècle qui irait de la veille de la Première Guerre mondiale aux années 1980. Sans négliger les éléments de continuité, les années 1900 et 1910 marquent à notre sens une rupture, renforcée par la Première Guerre mondiale qui accélère les changements en cours. Les stations commencent à s'orienter vers le thermalisme médicalisé sous la pression des médecins. La taxe de séjour est instituée en deux temps, en 1910 puis véritablement en 1919, offrant des ressources nouvelles aux communes, théoriquement investies dans l'amélioration de l'hygiène publique et l'embellissement. La fréquentation commence à évoluer : l'automobile et les autobus permettent de fréquenter plus rapidement des lieux éloignés des gares de chemin de fer, les séjours touristiques ont tendance à se raccourcir et les catégories moyennes peuvent accéder au tourisme. Un marché des sports d'hiver émerge en montagne et engendre les premiers aménagements importants, nous allons le voir. De forts conflits d'usage de l'environnement montagnard, inconnus jusqu'alors, opposent le tourisme à l'industrie, alors même que les aménagements touristiques prennent une ampleur croissante et que la critique de l'agropastoralisme atteint son acmé. L'État s'engage pour la première fois dans une politique touristique en créant l'Office national du tourisme. Le tourisme, depuis longtemps intégré à l'échelle locale dans le champ d'action des préfectures et d'administrations déconcentrées comme

14 Marc PÉPI, Nicolas PÉPI, « Balnéa, le thermoludisme au cœur du Louron », *Les Cahiers espaces*, n° 72, 2001 ; sur les évolutions historiques et récentes du thermalisme, Marie-Eve FÉRÉROL, « Les stations thermales françaises entre tradition et innovation », Vincent VLÈS et Christophe BOUNEAU (dir.), *Stations en tension*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2016, p. 99-117.

les Ponts et Chaussées et les Mines devient un secteur économique reconnu à l'échelle nationale¹⁵. Cette rupture est graduelle mais cette série de changements constitue un seuil temporel, autour de 1910, dans l'histoire du tourisme. Pour le terme de cette étude, les années 1980 marquent la formalisation de problématiques essentielles, dont témoigne en France la loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne (dite « loi Montagne »), problématiques qui se posent encore et dont nous allons retracer la genèse.

Au cours de ce XX^e siècle, avec en toile de fond l'évolution ambiguë du thermalisme estival, nous étudierons donc alternativement l'évolution des sports d'hiver dans les Pyrénées centrales, puis la trajectoire, très riche, d'une fraction des Pyrénées espagnoles qui montre l'importance de la frontière pour comprendre le devenir divergent d'espaces contigus, et enfin les ressorts stratégiques, économiques, imaginaires et sociaux de la protection touristique de l'environnement.

15 Bertrand LARIQUE, *L'économie du tourisme en France des années 1890 à la veille de la Seconde Guerre Mondiale. Organisation et développement d'un secteur socio-économique*, Thèse d'histoire, Michel de Montaigne-Bordeaux III, 2006.

Chapitre huitième. Les sports d'hiver, de l'innovation à la relégation

Autrefois, j'avais trop le respect de la nature. Je me mettais devant les choses et les paysages et je les laissais faire.

Fini, maintenant j'interviendrai¹⁶.

En fin de XIX^e siècle, un élément de l'environnement, qui n'avait jusque là que des usages limités et était localement vécu comme une contrainte, devient une ressource touristique : la neige. C'est une véritable révolution touristique et l'ébauche d'un retournement des saisons : auparavant fréquentées l'été, les montagnes deviennent également attractives l'hiver. L'opportunité d'une nouvelle saison voit le jour ; très attendue dans les stations pyrénéennes par exemple, son avènement ne leur est pas forcément favorable. L'avènement d'une saison hivernale coïncide en effet avec l'entrée sur le marché touristique d'un nombre croissant de centres alpins. Les Alpes jouissant d'une aura sans commune mesure avec les Pyrénées et offrant aux sports d'hiver des terrains vierges et d'une grande variété, les vieilles stations pyrénéennes, en parallèle de l'expansion générale de la saison hivernale, perdent leur place d'espace majeur du tourisme français. Cette relégation n'est pas immédiate et, dans le sillage de Superbagnères, les acteurs du tourisme pyrénéen tentent longtemps de mettre au service de leurs stratégies locales la nouvelle activité. Les sports d'hiver conduisent par ailleurs à une modification importante de l'environnement montagnard. Les établissements thermaux, les urbanisations nouvelles, la pénétration accrue des milieux par les excursions, la chasse et la pêche, les chemins et les routes, ont déjà imposé le tourisme dans l'environnement montagnard au XIX^e siècle. Les stations de sports d'hiver amplifient ce phénomène, surtout dans la seconde moitié du XX^e siècle. Elles attirent désormais, grâce aux remontées mécaniques, un nombre croissant de personnes dans un nombre croissant de sites auparavant livrés au pastoralisme, dont on modifie, de plus la topographie. Elles conduisent aussi à la formation de nouvelles urbanisations dans des milieux sensibles, où se posent des problèmes de viabilisation et d'assainissement. Les stations de sports d'hiver poursuivent, en somme, l'industrialisation touristique de l'environnement, mais avec une emprise paysagère et écologique beaucoup plus forte que les établissements thermaux, les quartiers de villégiature, les auberges et les chemins du siècle précédent.

16 Henri MICHAUX, « Intervention », *L'espace du dedans. Pages choisies*, Paris, Gallimard, 1998 (1966, texte de 1929), souligné par l'auteur.

L'histoire des pratiques sportives hivernales est bien connue, en particulier grâce aux chercheurs en sciences et techniques des activités physiques et sportives, qui ont mis en avant le rôle pionnier de la Suisse et des Anglais – encore –, l'importance du Club alpin français et de l'armée pour les importer en France et éveiller la curiosité du grand public, mais aussi les conditions de leur réception locale¹⁷. L'histoire de l'aménagement des stations de sports d'hiver est plus en retrait. Elle commence également à être réinvestie par des historiens et des historiens de l'art et de l'architecture qui montrent la singularité urbanistique de chaque création et les replacent dans leurs contextes géographiques, politiques et économiques¹⁸. Ces recherches concrètes s'éloignent des modélisations forgées dans des études de géographie et d'aménagement des années 1970, premières tentatives, longtemps retenues, d'explication historique de l'évolution des stations¹⁹. Ces études souffrent, du point de vue d'une histoire non téléologique, de deux biais. D'une part, tout en prétendant couvrir l'ensemble du champ des aménagements hivernaux, elles sont centrées sur les Alpes, déconsidérant *a priori* les Pyrénées, en raison de leur très nette infériorité actuelle sur le

17 Pierre ARNAUD et Thierry TERRET, « Le ski, roi des sports d'hiver », in Thierry TERRET (dir.), *Histoire des sports*, Paris Montréal, L'Harmattan, 1996, p. 159-201 ; E. John B. ALLEN et Alexander J. SUSSKIND, *Le ski en France (1840-1940)*, Saint-Cyr-sur-Loire, A. Sutton, 2003 ; Thomas BUSSET et Marco MARCACCI (dir.), *Pour une histoire des sports d'hiver*, Neuchâtel, CIES, 2006 ; Bertrand LARIQUE, « Les sports d'hiver en France : un développement conflictuel ? », *Flux*, 2006, n° 63-64, p. 7-19 ; Yann DROUET et Antoine LUCIANI, « À l'origine du ski français, le discours commun de l'Armée et du Club alpin français (1902-1907) », *Staps*, 2006, n° 71, p. 71-84 ; Yves MORALES, *Une histoire culturelle des sports d'hiver. Le Jura français des origines aux années 1930*, Paris, L'Harmattan, 2007 ; Yves MORALES, « Les concours de ski au début du XX^e siècle sous l'angle de la nationalisation culturelle. Quelques jalons pour une approche comparée entre la Suisse et la France », in Benoît CARITEY, André GOUNOT et Denis JALLAT (dir.), *Les politiques au stade. Étude comparée des manifestations sportives du XIX^e au XXI^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, p. 75-94.

18 On le retrouve déjà dans les travaux de Pierre ARNAUD et Thierry TERRET, *Le rêve blanc. Olympisme et sport d'hiver en France Chamonix 1924, Grenoble 1968*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 1993, ou Bernard DEBARBIEUX, *Chamonix-Mont-Blanc (1860-2000). Les coulisses de l'aménagement*, Saint-Gervais, Édimontagne, 2001, qui contextualise les différentes phases d'aménagement en étant attentif aux acteurs et à leurs logiques, sans avoir besoin de se référer à un modèle quelconque. On peut, pour les études actuelles, noter la grande synthèse réalisée suite au travail des services de l'Inventaire de l'ancienne région Rhône-Alpes : Maryannick CHALABI, et al., *Stations de sports d'hiver. Urbanisme & architecture (Rhône-Alpes)*, Lyon, Ed. Lieux dits, 2014. Des travaux universitaires sortent également de ces schémas trop généraux en s'intéressant à des cas précis ou aux trajectoires de certains acteurs, par exemple : sur l'évolution de l'architecture et de l'urbanisme des stations, Marie WOZNIAK, « Architectures des stations : bienvenue dans le grand disneyland alpin ! », in Philippe BOURDEAU, *Les sports d'hiver en mutation : crise ou révolution géoculturelle ?*, Paris, Hermes Science publications Lavoisier, 2007, p. 99-110 ; Vincent VLÈS, *Métastations. Mutations urbaines des stations de montagne, un regard pyrénéen*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2014, p. 39-56 ; dans le même esprit le mémoire, consacré à un personnage clé des « stations intégrées », de Chloé ECKERT, *Évolution de l'imaginaire de l'architecture de la station de sports d'hiver. Le cas de Michel Bezançon*, Mémoire de fin d'étude en architecture, 2015 ; les recherches doctorales actuelles menées par Caterina Franco sur l'architecture des stations des Alpes françaises et italiennes depuis 1945 et de Dorothée Fournier sur la structuration touristique de l'Oisans depuis les années 1960, tentent de saisir la dynamique des stations de sports d'hiver en lien avec leur territoire.

19 Après la typologie de Pierre PRÉAU, « Essai d'une typologie des stations de sports d'hiver dans les Alpes du Nord », *Revue de géographie alpine*, vol. 56, 1968, p. 127-140, qui reconnaît l'imperfection de son travail et sa valeur strictement alpine, c'est l'ingénieur des Ponts et Chaussées George Cumin qui propose le premier, semble-t-il, le modèle des générations successives de stations pour résumer l'histoire des stations de sports d'hiver et montrer que la « troisième génération », celle à laquelle il a contribué, est l'aboutissement rationnel de cette histoire (Georges CUMIN, « Les stations intégrées », *Urbanisme*, 1970, n° 116, p. 50-53). Ce modèle est ensuite diffusé grâce aux travaux de Remy Knafo, à commencer par sa thèse : Remy KNAFOU, *Les stations intégrées de sports d'hiver des Alpes françaises. L'aménagement de la montagne à la « française »*, Paris, Masson, 1978.

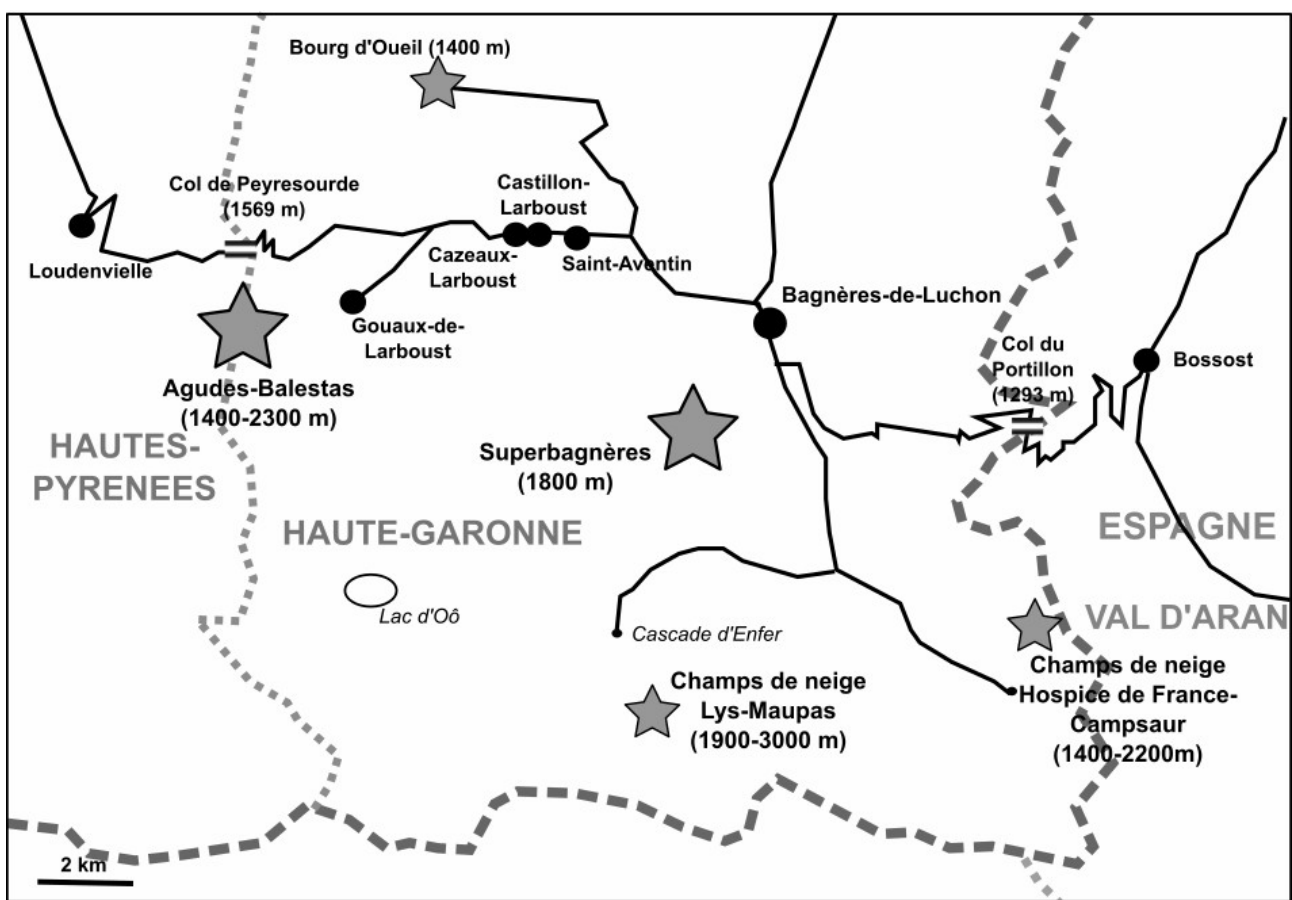
marché du tourisme hivernal. On ne fait souvent qu'appliquer les modèles forgés à partir de cas alpins sur les stations pyrénéennes, leur ôtant, de fait, toute spécificité géographique et historique. D'autre part, ces recherches ont cherché à modéliser cette histoire selon les attentes spécifiques de leurs disciplines, pour découper des phases et des modes de développement qui pourraient orienter (et justifier) les réflexions présentes des aménageurs. Dans ce cadre, étroitement lié aux enjeux du présent, les Pyrénées ne présentaient, effectivement, rien d'intéressant : aucun de ses centres hivernaux n'a eu de succès durable, aucun n'a servi de modèle – dont on entendrait encore parler aujourd'hui en tout cas.

Pourtant, les sports d'hiver dans les Pyrénées n'ont pas toujours été déconsidérées par rapport aux Alpes françaises. Dans la continuité du grand dynamisme de certaines de ses zones au XIX^e siècle, les Pyrénées ont été, pour une courte période, un lieu d'innovation hivernale à l'échelle nationale, capable de faire réviser les chronologies classiquement acceptées dans une histoire des sports d'hiver conçue, de manière évolutionniste et continue, comme celle de la succession de « générations de stations »²⁰. La « première génération » serait celle des « villages-stations », dont les archétypes se trouveraient à Megève et Chamonix (autour de la Première Guerre mondiale), la « deuxième » celle des stations créées en site vierge, impulsées par les collectivités et dont Courchevel (1946-1947) est l'exemple presque unique, la « troisième » celle des stations « intégrées », c'est-à-dire promues et exploitées en site vierge par des entreprises privées sur le modèle de la Plagne (1959-1960), et enfin la quatrième serait celle des « stations-villages », qui essaient de redescendre en altitude et de recréer une vie locale et dont Valmorel (1976) serait le premier type. Cette modélisation possède des qualités didactiques certaines mais elle conduit à quelques raccourcis, ne donne pas à comprendre l'attractivité et la trajectoire spécifiques de chaque lieu, et place toute l'histoire des sports d'hiver sous le mètre étalon alpin en empêchant de déceler d'éventuelles innovations qui se seraient produites en dehors de ce massif – et pourquoi pas dans les Pyrénées. Dans ces dernières, l'aménagement est fortement lié à la présence d'un tourisme estival ancien et concentré sur un nombre restreint de sites.

Ce chapitre propose donc d'ébaucher une histoire de l'appropriation des sports d'hiver dans les Pyrénées, afin d'ouvrir des perspectives qui pourraient décentrer l'histoire des sports d'hiver, entre le début du XX^e siècle et les années 1970 et 1980, lorsque les premières contestations de ces infrastructures émergent dans l'espace public et qu'une réflexion sur le rôle social et écologique de ces stations débouche sur des décisions politiques nationales (du discours de Vallouise en 1977 à la

20 On retrouve encore ce modèle dans certaines synthèses sur l'histoire des stations de sports d'hiver, par exemple Franck DELORME, « Du village-station à la station-village. Un siècle d'urbanisme en montagne », *In Situ. Revue des patrimoines* [en ligne], n° 24, 2014, URL : <URL : <http://insitu.revues.org/11243>>

« loi Montagne » en 1985). Autrement dit, dans une perspective d'histoire environnementale, il s'agit de saisir les diverses manières dont un même élément naturel, la montagne neigeuse, a été transformé en ressource ludique et économique. Après être revenu sur l'importation de ces sports en France, nous nous intéresserons à un aménagement pionnier et qui ne s'intègre à aucun modèle générationnel, celui de Superbagnères, dont la première saison de sports d'hiver débute en janvier 1913. Nous nous intéresserons ensuite à la diffusion de ces sports dans la chaîne et tenterons d'établir un bilan quantitatif pour la partie française des Pyrénées. Concernant le terrain frontalier, nous réservons au chapitre suivant l'étude de la trajectoire singulière du Val d'Aran, qui a réussi le pari de voir naître une grande station hivernale d'échelle européenne et invite à nuancer le déterminisme topographique au profit de causes sociale, politique et imaginaire.



Les stations et les champs de neige du Luchonnais, avec les routes d'accès²¹

²¹ Carte réalisée par nos soins.

I. Superbagnères, un prototype de station intégrée à la trajectoire interrompue

Grâce à des archives inédites, nous souhaiterions tout d'abord nous attarder sur la trajectoire originale de Superbagnères. Cette station d'initiative privée, ouverte en août 1912, qui prend le nom vernaculaire du plateau situé à 1 800 m d'altitude à l'aplomb de Luchon²², n'est pas totalement inconnue des études d'aménagement²³. L'histoire de ce site, qui ne rentre absolument pas dans les modèles générationnels, reste néanmoins très lacunaire. Bien que les travaux de Christophe Bouneau aient montré de longue date que le développement des sports d'hiver répond, dès avant la Première Guerre mondiale, à une stratégie d'entreprise claire de la Compagnie des chemins de fer du Midi, on retient généralement que la station a été lancée initialement, en 1912, pour le climatisme estival, soit bien après une station comme le Mont-Revard par exemple, ouverte dès 1892, pour ne parler que de la France. On donne souvent comme date de première saison hivernale sur le plateau 1921, voire 1923, date de l'inauguration hivernale du Grand hôtel. Megève est à ce moment-là déjà lancée et accapare de ce fait la recherche des origines des stations explicitement créées pour la saison d'hiver. Lorsqu'elle ouvre en 1912, la crémaillère qui mène de Luchon au plateau (1 170 m de dénivelé en 5,6 km, 21 % de pente moyenne et 45 min de trajet) ne serait dans ce cadre qu'une réplique de celle d'Aix-les-Bains au Mont-Revard, qui, de plus, fonctionne en hiver dès 1911-1912²⁴. Cette histoire, qui fait de Superbagnères un site, certes original, mais pas réellement pionnier²⁵, d'abord équipé pour le climatisme estival et ensuite seulement adapté pour les sports d'hiver, est la version canonique, y compris localement²⁶.

Nous aurions pu, nous aussi, reprendre ce récit tant les sources sur cette station sont lacunaires, jusqu'à ce que certaines nous parviennent par un concours de circonstances : des fonds, cruciaux, des Eaux et Forêts, jadis classés éliminables, avec une description de contenu laconique, ont réchappé aux tris, tandis que les archives de la justice de paix de Luchon ont été récemment

22 Charles HIGOUNET, « Le nom de Superbagnères », *RGPSO*, vol. 15, 1944, p. 151-152.

23 Une thèse d'urbanisme a pris la station comme exemple au moment de la réalisation d'un plan de modernisation dans les années 1970 : Jean-Jacques DREUILHE, *Processus d'urbanisation en milieu montagnard : Superbagnères*, Thèse de géographie, Institut de Géographie, Toulouse, 1975. La partie historique est toutefois ténue. Sur les débuts de la station, on pense bien sûr aux travaux de Christophe Bouneau sur la Compagnie du Midi, qui replacent la station dans une histoire de la logique d'entreprise de cette société ferroviaire. Entre autres : Christophe BOUNEAU, « Chemins de fer et développement régional en France de 1852 à 1937 : la contribution de la compagnie du Midi », *Histoire, économie et société*, 1990, vol. 9, p. 95-112 ; Christophe BOUNEAU, « Le rôle de la Compagnie des chemins de fer du Midi dans les trajectoires d'innovation des aires touristiques du grand Sud-Ouest de 1852 à 1937 », *Sud-Ouest Européen*, 2015, n° 39, p. 13-29, plus particulièrement p. 24-29.

24 Jean MIÈGE, « La vie touristique en Savoie (suite et fin) », *Revue de géographie alpine*, vol. 22, n° 1, 1934, p. 189.

25 Ce qui permet de l'intégrer sans remettre en cause le modèle des générations, comme chez Franck DELORME, « Du village-station », *op. cit.*, 2014.

26 On la retrouve par exemple dans la thèse d'aménagement consacrée à la station par Jean-Jacques DREUILHE, *Processus d'urbanisation*, *op. cit.*, Toulouse, 1975.

versées et parfaitement classées²⁷. Sinon, les archives concrètes de l'aménagement jusqu'aux années 1950 sont presque inexistantes. Cette station et sa ligne de chemin de fer à crémaillère, gérées par une entreprise privée, n'ont fait l'objet d'aucune déclaration d'utilité publique et n'occupent le domaine public sur aucun point : les terrains ont été pour partie achetés, pour d'autres pris à bail sur les domaines privés de l'État et de la commune de Saint-Aventin (pour les forêt domaniale et communale). L'entreprise ne revêt donc pas de caractère de service public et n'a donc été soumise à aucun contrôle administratif jusqu'à une circulaire du 28 septembre 1927²⁸. Après cette date, il ne s'agit que d'un contrôle des installations d'un point de vue technique et pour la sécurité des voyageurs, puis sur les prix, mais il n'y a pas de données sur l'exploitation économique de la crémaillère. Filiale de la Compagnie des Chemins de fer du Midi, la société exploitante n'a pas été nationalisée et a poursuivi sa vie ; ses fonds n'ont donc pas été centralisés dans des centres d'archives publics. Les informations que nous avons tout de même réussi à rassembler restent parcellaires, mais suffisantes pour rétablir la station à sa place réelle dans l'histoire des stations de sports d'hiver françaises. Avant de nous pencher sur la novation qu'a pu représenter cette station à l'échelle nationale et sur les acteurs et les logiques de son aménagement avant la Seconde Guerre mondiale, revenons, en préambule, sur la genèse de la saison touristique des sports d'hiver en Europe de l'Ouest.

1. L'émergence d'un marché des sports d'hiver en montagne

La lente émergence du concept de saison de « sports d'hiver » naît de l'appropriation d'activités plus anciennes, qui n'étaient pas montagnardes, par des stations et des associations touristiques, qui les raccrochent aux montagnes pour proposer une nouvelle saison et créer un nouveau marché touristique. Si à terme ces initiatives sont couronnées de succès, ce n'est pas immédiat. Ce n'est qu'à partir des années 1930 et la diffusion du ski alpin puis de remontées mécaniques appropriées que se débloque ce secteur qui semble sinon fragile et limité.

Les sports d'hiver deviennent montagnards

Le flou domine longtemps quant à la définition des « sports d'hiver », certains y incluant tous les sports pratiqués l'hiver, d'autres n'y incluant que les sports de neige et de glace, et ce n'est

27 Nous donnerons ces sources au fur et à mesure du développement. L'occasion nous est ici donnée de remercier chaleureusement M^{me} Isabelle Ottaviani pour le classement minutieux de ces fonds de justice de paix qui ont été extrêmement précieux pour approcher la vie des entreprises touristiques de Luchon. Ces fonds ont pu être sauvés des divers déménagements des administrations de justice et légués aux archives départementales.

28 AD 31, 1 779 W 24 : Note sans date sur le « Contrôle de l'exploitation dans l'intérêt de la sécurité publique » du chemin de fer de Superbagnères [1927].

qu'autour de 1910 que cette dernière conception l'emporte²⁹. Quoi qu'il en soit, les sports d'hiver ne se résument pas au ski, encore moins au ski alpin qui ne s'affirme que dans les années 1930. Ces sports reposent d'abord sur des sports de glace pratiqués l'hiver dans les villes d'Europe du Nord-Ouest, depuis longtemps : une société de patineurs est créée à Paris en 1865, mais la pratique est bien plus ancienne³⁰. Viennent ensuite les luges et les traîneaux : ils sont déjà connus, dans le Jura par exemple, sous une forme utilitaire lorsqu'ils sont, en fin de XIX^e siècle, détournés vers un usage ludique. Les bobsleighs, connus dans les années 1880 à suivre Henry Spont, deviennent une pratique sportive en vogue à partir de 1907³¹. Le hockey apparaîtrait en fin de XIX^e siècle, tandis que ses règles ne sont uniformisées que dans les années 1900³². Les skis, enfin, sont utilisés en Scandinavie de longue date, pour les besoins de déplacement hivernal, et connus dans le reste de l'Europe depuis le XVI^e siècle au moins, sans qu'aucune importation ne soit tentée³³. En 1878, les Norvégiens en présentent des modèles lors de l'exposition universelle de Paris. Le médecin Henri Duhamel s'en procure alors afin de les expérimenter dans les Alpes. L'expérience est peu concluante du fait de leur inadaptation à la déclivité du massif. La réponse au problème de la déclivité est proposée en 1889 à l'occasion d'une nouvelle exposition universelle³⁴. On retient généralement comme élément déclencheur de la vogue pour les skis les expéditions dirigées par le Norvégien Fridtjof Nansen, dont celle réalisée au Groenland en 1888, dont le récit est publié en 1890, traduit en allemand et en anglais en 1891, puis en français en 1893³⁵. Son importance est surtout symbolique, car sa technique n'est pas suivie par les excursionnistes alpins³⁶. Les skis ne semblent se diffuser auprès du grand public que dans les années 1900 en Europe de l'Ouest. On pratique alors essentiellement du ski de fond et, sans doute, des petites descentes sans technique particulière, avec des spatules longues, lourdes et peu maniables. On peut observer, à la suite d'Yves Morales, que si le patinage connaît une diffusion, classique, des élites vers les catégories populaires (en tout cas dans le Jura) à partir des années 1880, les autres activités sportives hivernales connaissent plutôt un

29 Pierre ARNAUD et Thierry TERRET, « Le ski, roi des sports d'hiver », in Thierry TERRET (dir.), *Histoire des sports*, Paris Montréal, L'Harmattan, 1996, p. 160-161.

30 Yves MORALES, *Une histoire culturelle des sports d'hiver. Le Jura français des origines aux années 1930*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 31-52.

31 Henry SPONT, *Les Pyrénées. Les stations pyrénéennes, la vie en haute montagne*, Paris, Perrin, 1914, p. 276-277.

32 Thomas BUSSET et Marco MARCACCI, « Comment les sports d'hiver conquièrent les Alpes », in Thomas BUSSET et Marco MARCACCI (dir.), *Pour une histoire des sports d'hiver*, Neuchâtel, CIES, 2006, p. 14-15.

33 Pierre ARNAUD et Thierry TERRET, « Le ski », *op. cit.*, 1996, p. 160..

34 Pierre ARNAUD et Thierry TERRET, « Le ski », *op. cit.*, 1996, p. 161 ; Yann DROUET et Antoine LUCIANI, « À l'origine du ski français, le discours commun de l'Armée et du Club alpin français (1902-1907) », *Staps*, n°71, 2006, p. 71-84 ; Yves MORALES, *Une histoire culturelle*, *op. cit.*, 2007, p. 72.

35 Henry SPONT, *Les Pyrénées*, *op. cit.*, 1914, p. 276-277 ; François WALTER, *Hiver. Histoire d'une saison*, Paris, Payot, 2013, p. 198.

36 Thomas BUSSET et Marco MARCACCI, « Comment les sports d'hiver », *op. cit.*, 2006, p. 16-17.

mouvement inverse : pratiques utilitaires populaires, elles deviennent des pratiques élitistes en étant réappropriées en montagne pour satisfaire des désirs ludiques de vitesse et nourrir une saison hivernale³⁷ – en étant, en fait, mises sur le marché.

Ces sports d'hiver sont progressivement rattachés à l'image des stations de montagne. En tant que telle, la saison hivernale en montagne débute en Suisse, à partir des années 1860, lorsque Davos reçoit des premiers hivernants et que des médecins et hôteliers de Saint-Moritz tentent également d'en attirer grâce aux vertus sanitaires attribuées à leur climat en hiver. Les découvertes pasteuriennes sur la raréfaction des microbes avec l'altitude renforcent ce mouvement plus encore à partir des années 1880, au cours desquelles se multiplient les sanatoriums en montagne. À Saint-Moritz, dans les années 1870, des hôteliers commencent à proposer des activités de patinage puis de luges pour occuper les quelques hivernants³⁸. La première course de skeleton, qui serait une importation américaine, a lieu dans cette station en 1892. Davos, qui cible plus particulièrement le segment du climatisme antituberculeux, construit tout de même en 1879 deux pistes de luge avec des virages relevés. La première course internationale y a lieu en 1883³⁹. Davos voit aussi naître en 1907 la première piste fermée de bobsleigh, laquelle offre davantage de sécurité aux pratiquants et aux spectateurs. On compte soixante et une pistes de bobsleigh en Suisse en 1910-1911, mais la plupart ne sont en fait que des routes peu aménagées⁴⁰.

Même si l'on rapporte que des skis sont introduits à Saint-Moritz par l'hôtelier Johannes Badrutt au milieu des années 1880⁴¹, la greffe tarde à prendre dans les stations. Plus que les touristes, ce sont les excursionnistes qui sont les premiers à se saisir de ces instruments. Des membres du Club alpin suisse les expérimentent vers 1893 dans le Jura⁴². Des ski clubs se créent dès 1891 en Allemagne, et 1893 en Suisse⁴³. Ils permettent de diffuser l'usage du ski, par l'entraînement et l'enseignement⁴⁴. Le Ski-club des Alpes, créé à Grenoble en janvier 1896 par le

37 Yves MORALES, *Une histoire culturelle*, op. cit., 2007, p. 80.

38 Pierre ARNAUD et Thierry TERRET, « Le ski », op. cit., 1996, p. 160 ; « Les Grisons : l'invention de la saison d'hiver en montagne (seconde moitié du XIX^e siècle-début XX^e siècle) », in Équipe MOBILITÉS, ITINÉRAIRES, TERRITOIRES [MIT], *Tourismes 2. Moments de lieux*, Paris, Belin, 2005, p. 87-95 ; Thomas BUSSET et Marco MARCACCI, « Comment les sports d'hiver », op. cit., 2006, p. 7-8.

39 Thomas BUSSET et Marco MARCACCI, « Comment les sports d'hiver », op. cit., 2006, p. 12 ; Yves MORALES, *Une histoire culturelle*, op. cit., 2007, p. 54-59.

40 Thomas BUSSET et Marco MARCACCI, « Comment les sports d'hiver », op. cit., 2006, p. 13.

41 Pierre ARNAUD et Thierry TERRET, « Le ski », op. cit., 1996, p. 160 ; « Les Grisons : l'invention de la saison d'hiver en montagne (seconde moitié du XIX^e siècle-début XX^e siècle) », in Équipe MOBILITÉS, ITINÉRAIRES, TERRITOIRES [MIT], *Tourismes 2. Moments de lieux*, Paris, Belin, 2005, p. 87-95 ; Thomas BUSSET et Marco MARCACCI, « Comment les sports d'hiver », op. cit., 2006, p. 7-8.

42 Yves MORALES, *Une histoire culturelle*, op. cit., 2007, p. 93-95.

43 Thomas BUSSET et Marco MARCACCI, « Comment les sports d'hiver », op. cit., 2006, p. 17.

44 Michel TAILLAND, « L'Alpine Club (1857-1914) », in Olivier HOIBIAN (dir.), *L'invention de l'alpinisme. La montagne*

groupe réuni depuis quelques années autour de Henri Duhamel, recrute un militaire suédois pour permettre à ces alpinistes de s'entraîner au ski⁴⁵.

Deux éléments jouent sans doute un rôle moteur dans la propagation du ski, pratique physiquement et techniquement exigeante, qui nécessite des terrains propices et un temps d'apprentissage. L'armée, d'abord. Le rôle des militaires est partout primordial, ce sont eux qui, les premiers, sont capables de former un grand nombre de personnes et de mener des exercices de perfectionnement technique. En Autriche, les premiers détachements de skieurs sont créés en 1890, et l'armée donne de premiers cours en 1898. En Suisse, des militaires sont équipés dès 1894. En France, l'émulation vient de l'Italie, le long de la frontière alpine. En réponse à une initiative italienne, le gouvernement français crée en 1879 un bataillon de chasseurs spécialisé dans la défense alpine. En 1884, après avoir appris que les Italiens se lançaient dans de grandes courses hivernales grâce aux raquettes, l'armée intègre ces instruments. En 1896, l'armée italienne essaie les skis, puis ouvre une école expérimentale lors de l'hiver 1900-1901⁴⁶. Sans ordre ministériel, le 159^e régiment de chasseurs alpins de Briançon expérimente à son tour ces instruments à partir de l'hiver 1902-1903, grâce à des officiers norvégiens. Les militaires font alors la promotion du ski pour améliorer la défense nationale et pour lutter contre la « dégénérescence de la race montagnarde » qui tiendrait à la façon dont les habitants des montagnes vivent en hiver. C'est à ce double titre que le capitaine Clerc demande en 1903 au gouvernement de créer une école de ski à Briançon pour former les militaires. Il enjoint également les associations touristiques de créer des sociétés locales qui auraient pour but d'assurer la formation des jeunes qui pourront ensuite être mis au service des touristes et de la défense nationale. En janvier 1906 est créée l'école normale de ski de Briançon, structure militaire qui pérennise l'école d'essai créée en 1903⁴⁷.

Le deuxième vecteur de propagation des sports d'hiver et surtout du ski vient des compétitions, organisées par les associations touristiques. Il en existe dès les années 1830 en Norvège, dans les disciplines nordiques. Elles s'institutionnalisent à Cristiana dans le dernier tiers du XIX^e siècle puis au sein des Jeux du Nord, des sortes d'olympiades nordiques organisées pour la première fois en 1901 à Stockholm. Dans les Alpes, des compétitions de luge sont organisées à partir de 1888 en Suisse, mais il faut attendre 1896 pour le ski, en Autriche et dans la Forêt Noire, à

et l'affirmation de la bourgeoisie cultivée (1786-1914), Paris, Belin, 2008, p. 56-57.

45 Yann DROUET et Antoine LUCIANI, « À l'origine du ski français, le discours commun de l'Armée et du Club alpin français (1902-1907) », *Staps*, n°71, 2006, p. 71-84 ; Yves MORALES, *Une histoire culturelle des sports d'hiver. Le Jura français des origines aux années 1930*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 99.

46 Thomas BUSSET et Marco MARCACCI, « Comment les sports d'hiver », *op. cit.*, 2006, p. 21-22.

47 Yann DROUET et Antoine LUCIANI, « À l'origine du ski français », *op. cit.*, p. 71-84

la faveur d'événements organisés par le Club alpin austro-allemand⁴⁸. En Suisse, le premier concours officiel de ski a lieu à Glaris au début de l'année 1902, trois semaines avant celui de Berne. Ces compétitions opposent quelques étrangers à des militaires de la garnison du Gothard. En 1905, le premier championnat de Suisse se déroule à Glaris devant 6 000 spectateurs⁴⁹.

Malgré les tentatives de Henri Duhamel et malgré la création à Grenoble du Ski-club des Alpes, la France accuse un léger retard. L'appel du capitaine Clerc en 1903 ne reçoit presque aucun écho au sein du CAF et du TCF avant 1906, tandis qu'indépendamment des sphères centrales de ces associations, on s'initie localement au ski et on mène des excursions hivernales (comme à l'Aneto, au Vignemale et au mont Blanc en 1904). Le CAF reste prudent quant aux sports d'hiver, tardant sans doute à en voir l'intérêt touristique ou n'y voyant qu'une mode sportive passagère. En 1905, une rubrique « Sports d'hiver » apparaît néanmoins dans *La Montagne*, la revue du Club ; on commence à s'inquiéter d'une fuite des touristes français vers la Suisse. À partir de 1906, les articles s'accumulent dans lesquels le CAF défend le ski pour son intérêt pour le tourisme et pour la vie montagnarde. Des enseignants sont nécessaires pour cette nouvelle pratique et l'on pense que ce rôle est naturellement dévolu aux populations montagnardes, qui pourront y trouver un surcroît d'activité⁵⁰. Le ski facilitera également les déplacements hivernaux des montagnards, qui pourront ainsi sortir de leur isolement. Jules Payot, le président de la section chamoniarde du CAF peut déclarer selon ce principe que le ski « a libéré le montagnard de la servitude de la neige. [...] Le ski est libérateur.⁵¹ » Pour propager l'usage des skis, alors que naissent des premières compétitions organisées localement, le CAF s'associe à l'initiative des capitaines Bernard et Rivas, et organise du 10 au 12 février 1907, au-dessus de Briançon, le concours international de sports d'hiver de Montgenèvre. Cette compétition oppose, à ski, des militaires français et italiens et attire trois mille spectateurs, ce qui affirme la vocation promotionnelle plus que sportive de ces événements patronnés par le CAF. La dimension compétitive est en effet secondaire dans des concours qui sont avant tout des prétextes pour des festivités mondaines⁵².

Des associations de skieurs, qui recherchent l'apprentissage et le perfectionnement, se créent dans tous les massifs à partir de là. Et les concours se multiplient aussi, chaque centre aux velléités hivernales en organisant. Les 15 et 16 février 1908, le premier concours international pyrénéen a

48 Yves MORALES, *Une histoire culturelle*, *op. cit.*, p. 149-150.

49 Thomas BUSSET et Marco MARCACCI, « Comment les sports d'hiver », *op. cit.*, 2006, p. 18-19.

50 Yann DROUET et Antoine LUCIANI, « À l'origine du ski français », *op. cit.*, 2006, p. 71-84

51 Article de Jules PAYOT, *La Montagne*, 1907, p. 495-502, cité par Yann DROUET et Antoine LUCIANI, « À l'origine du ski français », *op. cit.*, 2006, p. 71-84.

52 Pierre ARNAUD et Thierry TERRET, « Le ski », *op. cit.*, 1996, p. 163-165.

lieu aux Eaux-Bonnes, site pensé comme une annexe de Pau à ce moment là, à l'initiative du docteur Philippe Tissié et des sections locales du CAF⁵³. Ce concours est cependant devancé, dans une curieuse rivalité, par celui organisé à Payolle le 2 février 1908, par le receveur de l'enregistrement de Campan, Louis Le Bondidier, également membre du CAF⁵⁴. Le mouvement est en tout cas pris et le deuxième concours des Eaux-Bonnes rassemble 4 000 personnes, dont le roi d'Espagne Alphonse XIII⁵⁵, tandis que chaque station commence à organiser ses festivités hivernales. Le concours international du CAF change chaque année de massif et s'ouvre aux autres sports d'hiver. Les concours permettent alors d'imposer ces sports comme un spectacle et d'en rendre la pratique désirable. Ils servent aussi à promouvoir l'image des stations⁵⁶.

La Catalogne, connectée aux évolutions du versant nord des Pyrénées, suit sans tarder le mouvement. Le massif de Montseny, facilement accessible depuis Barcelone, est découvert pour la pratique du ski lors de l'hiver 1907-1908 et devient le premier lieu d'entraînement pour les membres du *Centre excursionista de Catalunya* (CEC)⁵⁷. Le deuxième concours international du CAF organisé à Chamonix est visité par des délégués du CEC. L'association intègre une *Secció d'esports de montanya* dédiée aux sports d'hiver⁵⁸. En décembre 1908, une vingtaine d'excursionnistes s'initient au ski et à la luge sur les pentes de Rasos de Peguera (2 000 mètres) en Cerdagne. Les sorties se multiplient alors, vers le Montseny, vers La Molina, en Cerdagne, ou vers Ull de Ter où CEC ouvre un refuge en vue d'excursions hivernales dès 1909. En accord avec le CAF, le CEC organise un concours international de sports d'hiver dans les Pyrénées catalanes en 1910⁵⁹. En février 1911, ce même concours serait un grand succès, avec la présence de mille cinq cents personnes, venues surtout de Barcelone⁶⁰. La vogue est là, mais en 1912, se pose un problème appelé à se répéter : le concours du CEC est presque entièrement annulé faute de neige⁶¹.

Comme le CAF et le TCF en France, le CEC s'enthousiasme pour les perspectives sociales,

53 Pierre ARNAUD et Thierry TERRET, « Le ski », *op. cit.*, 1996, p. 164.

54 Marcellin BEROT, *L'épopée du ski aux Pyrénées*, Toulouse, Tarbes, Milan, Randonnées pyrénéennes, 1991, p. 18-19.

55 Renaud de BELLEFON, *Histoire des guides de montagne. Alpes et Pyrénées (1760-1980)*, Bayonne, Toulouse, Cairn Milan, 2003, p. 199.

56 Thomas BUSSET et Marco MARCACCI, « Comment les sports d'hiver », *op. cit.*, 2006, p. 24-26.

57 « Els esports d'hivern y el concurs internacional de Chamonix », *Butletí del Centre excursionista de Catalunya*, vol. 18, 1908, p. 41-42.

58 « Federació de societats pirineïstes. El congrès de Tarbes. Dies 8, 9, 10 y 11 d'agost », *Butletí del Centre excursionista de Catalunya*, vol. 18, 1908, p. 283.

59 « Els esports d'hivern a Catalunya », *Butletí del Centre excursionista de Catalunya*, vol. 19, 1909, p. 37-44.

60 « Gran setmana de sports d'hivern. Excursions y concursos », *Butletí del Centre excursionista de Catalunya*, vol. 21, 1911, p. 32-35, 85-103.

61 « Els darrers concursos des sports d'hivern. Ribes-Puigcerdà : febrer de 1912 », *Butletí del Centre excursionista de Catalunya*, vol. 22, 1912, p. 79-80.

économiques et sanitaires offertes à la montagne par les sports d'hiver :

« L'amour de la montagne et les passions purement sportives tendent à s'allier avec les nécessités et les commodités des populations montagnardes [...] ; et tout cela se fait au bénéfice de tous, donnant du divertissement à l'esprit, de la force au corps, de l'occupation au riche désœuvré et le soulagement nécessaire au pauvre habitant de ces contrées qui par un isolement triste et forcé voit partir ses forces vives parce qu'il n'a pas les moyens de lutter avec les éléments les plus naturels et caractéristiques de sa propre terre.

La nécessité de sortir de cet isolement et la commodité offerte par la communication mutuelle, ont trouvé leur solution dans l'usage et la pratique de ces instruments qui étaient auparavant seulement utilisés en tant que passe-temps sportifs et qui aujourd'hui, depuis les pays d'Allemagne du Nord, de Russie et de Scandinavie, arrivent en Suisse, en Italie et en France, et trouvent finalement accueil dans les hautes vallées de notre Montseny.⁶² »

Comme ailleurs⁶³, le CEC défend la possibilité de sortir de l'inertie hivernale mais aussi de revigorer et d'éduquer les populations locales. Henry Spont, actif propagandiste des sports d'hiver en France, répète partout ce discours. Il est persuadé du grand avenir, y compris populaire, des sports d'hiver, et agit dans ce sens. Dans un article publié dans le *Petit Journal*, traduit dans le *Bulletin* du CEC, Spont évoque le concours de ski de Chamonix de 1908 avant de s'imaginer ce que peut en penser le lecteur moyen : cela n'a guère d'intérêt car ces distractions sont réservées aux riches. Il pense qu'en réalité, les skis vont transformer totalement les conditions d'existence des populations montagnardes parce qu'ils permettent de vaincre l'isolement. Il s'appuie sur l'exemple de la Scandinavie où le ski est un moyen de déplacement populaire. Les alpinistes doivent montrer l'exemple et convaincre : les concours d'hiver en sont un moyen. Spont prévoit qu'il y aura de fortes résistances, qu'il faudra vaincre bien des préjugés, lutter contre la routine, mais que les skis finiront par s'imposer⁶⁴.

La réception locale des sports d'hiver

Si l'armée et les associations touristiques sont convaincues du bienfait des skis, qu'en est-il, justement, de la réception locale de ces nouvelles activités touristiques et sportives ? Un peu partout en France, des pionniers devancent en fait l'impulsion du CAF et du TCF. Les notables locaux s'approprient rapidement les skis. Aux Rousses par exemple (Jura), le maire Félix Péchet joue un rôle fondamental pour importer le ski au début des années 1900. Il y voit un moyen de désenclaver les communes du Jura. La bourgeoisie locale, globalement, s'adonne rapidement au ski : c'est le cas vers 1903-1904 à Morez et Pontarlier par exemple, selon Yves Morales⁶⁵. Dans les Pyrénées, chaque centre se dispute la primauté quant à l'usage des skis, mais la chronologie semble proche. On retient

62 « Els esports d'hivern y el concurs internacional de Chamonix », *Butletí del Centre excursionista de Catalunya*, vol. 18, 1908, p. 34-42, cit. p. 34.

63 Yves MORALES, *Une histoire culturelle*, op. cit., 2007, p. 127-161.

64 Henry SPONT, « L'hivern a Montanya », article traduit du *Petit Journal* et publié dans *Butletí del Centre excursionista de Catalunya*, vol. 18, 1908, p. 21-25.

65 Yves MORALES, *Une histoire culturelle*, op. cit., 2007, p. 99-102.

souvent que les premiers skis arrivés dans le massif auraient été achetés par le champion de France de saut en hauteur, le Palois Henri Sallenave, en novembre 1903. Raymond Escholier rapporte pour sa part que les premiers essais de skis dans les Pyrénées auraient été faits sur le plateau de Superbagnères, dès l'hiver 1899-1900⁶⁶. Néanmoins, selon le témoignage du bijoutier luchonnais Jean Barrère, qui serait à l'origine de l'importation, les skis seraient introduits à Luchon « vers 1903 ». Sa curiosité aurait été éveillée par des articles de presse qui relataient leur usage en Norvège et la possibilité qu'ils offraient de se déplacer sans s'enfoncer dans la neige. C'est dire, à ce moment là, la très faible renommée des skis dans les montagnes de France malgré les expériences de l'armée. Barrère se fabrique des skis à partir de douves de tonneaux avant de commander des paires à la Manufacture de Saint-Étienne. Il fait ses premiers essais sur les allées d'Étigny puis au parc des Quinconces et convainc ses amis de s'y essayer. Parmi eux figure le pharmacien et chocolatier Ludovic Dardenne, personnage central dont nous reparlerons. Entre 1903 et 1907, sans certitude sur la date, une société de skieurs, le Luchon-Ski, naîtrait tandis qu'un artisan luchonnais commencerait à produire des skis⁶⁷. Aux côtés de ces premiers curieux autodidactes, c'est de l'armée que viennent un certain nombre de pionniers : au retour du régiment, ils regroupent autour d'eux des skieurs. À Luchon encore, le docteur Guillaume Germès aurait été initié au ski au régiment de Briançon et à son retour à Luchon il en diffuse la pratique. En 1908, on compterait déjà une trentaine de skieurs parmi les Luchonnais⁶⁸.

Au-delà des notables locaux, les populations montagnardes se montrent plutôt réservées face à l'introduction des skis. Tandis que les associations touristiques promeuvent le rôle social et sanitaire des skis pour relever la « race » des montagnes, ses habitants voient avec méfiance ces instruments. Ils contrarient en effet leurs habitudes de vie qui font de l'hiver une période d'activité extérieure réduite. Ils amènent aussi en plein hiver des étrangers sur leurs propriétés⁶⁹. Ils étonnent, enfin. Les pionniers rapportent régulièrement les moqueries dont ils ont été l'objet, comme Jean Barrère à Luchon, Henry Spont à Luz⁷⁰ ou Ludovic Gaurier à Cauterets qui se rappelle de « la jactance des guides qui n'apprécient pas que la montagne soit à d'autres qu'eux, ni qu'on la fréquente

66 Raymond ESCHOLIER, *Mes Pyrénées. De Gavarnie à la Méditerranée*, Paris, Grenoble, Arthaud, 1949, p. 86-90.

67 D'après Jean FOURCASSIE, « Le ski aux Pyrénées », *RGPSO*, 1939, vol. 10, p. 109 ; Claudine PERCHEC, *Naissance et développement du ski à Luchon-Superbagnères*, Mémoire de maîtrise, Toulouse Le Mirail, Toulouse, 1989, p. 12-13. Ce dernier mémoire est très inégal et manque globalement de précision sur les logiques de l'aménagement de la station, ses acteurs et son exploitation.

68 Henry SPONT, « L'hivern a Montanya », article traduit du *Petit Journal* et publié dans *Butletí del Centre excursionista de Catalunya*, vol. 18, 1908, p. 21-25.

69 Bertrand LARIQUE, « Les sports d'hiver en France : un développement conflictuel ? », *Flux*, n° 63-64, 2006, p. 7, 9.

70 Claudine PERCHEC, *Naissance et développement*, op. cit., 1989, p. 12 ; Henry SPONT, « L'hivern a Montanya », op. cit., 1908, p. 21-25.

autrement que par un intérêt véral.⁷¹ » Henry Spont voit dans ce refus systématique de la nouveauté, exprimé au sujet des skis comme ailleurs, une attitude pyrénéenne de défiance vis-à-vis ce qui est introduit par des « étrangers » à leur localité. Le ski n'est pas le seul exemple : pour ce notable, qui témoigne régulièrement une forte condescendance vis-à-vis des populations rurales de montagne, « on peut tout tenter aux Pyrénées, on se heurte à l'indifférence, sinon à l'hostilité des indigènes, qui veulent sans vouloir, qui calculent.⁷² » Pour vaincre les *a priori*, les premiers skieurs tentent de se faire pédagogues en démontrant sur le terrain l'utilité des skis en hiver, comme Félix Péchet, le maire des Rousses, qui vient livrer le courrier bloqué depuis des jours à Morez en 1907, ou Henry Spont, la même année, qui vient démontrer à Luz l'importance des skis en cas d'intempérie, lorsque Barèges est coupée du monde par une grande avalanche⁷³.

Les skis sont rejetés parce qu'ils impliquent une modification du rythme de vie hivernal, nécessitent un apprentissage, semblent imposés de l'extérieur, mais aussi parce qu'ils sont au départ très chers, la paire coûtant de 30 à 35 fr. Un processus d'industrialisation est pourtant entamé précocement puisque la Manufacture de Saint-Étienne en propose sur son catalogue dès 1905⁷⁴. L'armée puis le CAF appuient la création d'une industrie locale, chez des menuisiers, ce qui réussit et abaisse les prix, à 9,50 fr par exemple à Morez en 1906. Certains, on l'a vu avec Barrère, fabriquent également leurs skis de manière artisanale, à partir de douves de tonneaux ou de planches⁷⁵. En 1908, le TCF crée un comité de tourisme hivernal qui distribue gratuitement des skis aux montagnards et édite un manuel à dix mille exemplaires qui promeut le ski comme un outil de déplacement au travail et donne des éléments pratiques pour fabriquer ses propres skis⁷⁶. Ces mesures de promotion sont efficaces. Dans le Jura, la greffe semble prendre rapidement⁷⁷. C'est aussi le cas de certaines vallées alpines qui voient passer le ski du statut d'activité élitiste et extérieure à celui d'« outil de désenclavement et d'ouverture économique.⁷⁸ » Les réticences se maintiennent toutefois longtemps en dehors des stations touristiques. En 1939 encore, Jean

71 Ludovic GAURIER, « Souvenirs d'un skieur pyrénéen », *La Montagne*, décembre 1909, p. 688, cité par Bertrand LARIQUE, « Les sports d'hiver », *op. cit.*, 2006, p. 9.

72 Henry SPONT, *Les Pyrénées. Les stations pyrénéennes. La vie en haute montagne*, Paris, Perrin & Cie, 1914, p. 99-100.

73 Yves MORALES, *Une histoire culturelle*, *op. cit.*, 2007, p. 114 ; Henry SPONT, « L'hivern a Montanya », article traduit du Petit Journal et publié dans *Butletí del Centre excursionista de Catalunya*, vol. 18, 1908, p. 21-25.

74 Pierre ARNAUD et Thierry TERRET, *Le rêve blanc. Olympisme et sport d'hiver en France Chamonix 1924, Grenoble 1968*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 1993, p. 34-35.

75 Yves MORALES, *Une histoire culturelle*, *op. cit.*, 2007, p. 116-118.

76 *Le ski utilitaire. Méthode de fabrication familiale*, Paris, Touring-club de France, 1908. Bertrand LARIQUE, « Les sports d'hiver », *op. cit.*, 2006, p. 10.

77 Yves MORALES, *Une histoire culturelle*, *op. cit.*, 2007, p. 119.

78 Bertrand LARIQUE, « Les sports d'hiver », *op. cit.*, 2006, p. 11.

Fourcassié le note pour les Pyrénées :

« On ne saurait affirmer qu'ils [nos paysans pyrénéens] ont été des premiers à comprendre l'intérêt inestimable du ski pour le train commun de leur existence. Encore actuellement, leur mauvaise volonté est évidente. [...] En 1939, dans les hautes vallées de Luchon, les "plus de trente ans" refusent de chausser les skis.⁷⁹ »

L'appropriation populaire est une chose, mais les skis et plus généralement les sports d'hiver répondent aussi à des ambitions locales d'extension de la saison touristique. Un mouvement hivernal semblait s'amorcer dans les années 1860, au moment où Davos et Saint-Moritz recevaient leurs premiers hivernants. À Aulus à la fin de l'année 1864, un Belge demande à pouvoir fréquenter les thermes l'hiver. Le propriétaire refuse, arguant que la saison est terminée⁸⁰. On apprend pourtant qu'à l'hiver précédent des baigneurs sont venus, malgré la neige, sans que l'on connaisse leur origine géographique et sociale⁸¹. En 1865, à Cauterets, le cahier des charges pour la concession des thermes prévoit la possibilité pour le concessionnaire d'établir une « station thermale d'hiver » à Pierrefitte ou à Soulom⁸². Ces demandes et tentatives n'ont pas de suite, sans doute parce que l'accueil de quelques visiteurs en hiver engendre plus de frais (de personnel, de chauffage) que de recettes. On désire d'abord étendre la saison estivale, mais l'offre touristique peine à en trouver les moyens. À Luchon, depuis les années 1870, au moins, les acteurs du développement du tourisme à Luchon déplorent que la saison soit si courte et qu'elle ne se prolonge pas au delà du mois de septembre⁸³. En 1898, un « comité permanent de réflexion pour prolonger la saison » est même créé dans la station. Ces réflexions se poursuivent, sans succès⁸⁴. Le ski vient offrir de nouvelles possibilités, saisies à partir de l'hiver 1907-1908 par l'organisation locale de concours, la création de clubs et des projets d'aménagement.

Si un « Luchon-ski » semble créé entre 1903 et 1907, l'association n'est qu'informelle. En décembre 1908, le pharmacien et chocolatier Ludovic Dardenne, crée la Société luchonnaise de Golf et de Sports d'hiver. Le Conseil général de Haute-Garonne lui alloue une subvention de 2 000 fr pour l'acquisition de matériel et le recrutement d'un professeur arrivant du canton de Vaud en Suisse, un certain Bugnon⁸⁵. Une piste de luge est aménagée dès la saison 1908 et en janvier 1909 des photographies montrent un groupe de personnes faire du ski et de la luge aux abords de la

79 Jean FOURCASSIE, « Le ski aux Pyrénées », *RGPSO*, vol. 10, n° 2, 1939, p. 109-110.

80 AD 09 8 M 23 : Rapport du docteur Bordes-Pagès au préfet d'Ariège, 20 novembre 1864.

81 *Idem* : Rapport du docteur Bordes-Pagès au préfet d'Ariège, 12 juillet 1864.

82 AD 31, 5 M 47 : *Cahier des charges. Concession de l'exploitation des établissements thermaux appartenant aux communes de la vallée de Saint-Savin*, Tarbes, Telmon, 1865.

83 Voir, par exemple *Luchon-Thermal*, 1^{ère} année, n° 12, jeudi 12 octobre 1876.

84 Voir *Luchon-Thermal*, n° 305, 28 septembre 1898 et n° 402, 16 novembre 1901.

85 AD 31, 2O 42/13 : Correspondance entre la préfecture et Ludovic Dardenne, 26 novembre 1908, 4 décembre 1908 ; Nom du professeur : Claudine PERCHEC, *Naissance et développement*, op. cit., 1989, p. 57.

station thermique⁸⁶. Le chemin de la Chaumière semble alors servir pour descendre en luge et en ski tandis que le funiculaire à poids hydraulique sert à remonter les pratiquants.⁸⁷ En basse altitude (entre 600 et 750 mètres), ces premières pistes sont à la merci de l'absence de neige et du redoux. Luchon, et Dardenne, ont alors probablement l'ambition d'amorcer l'organisation régionale du ski ; les statuts d'une « Association méridionale de golf, ski et sport » sont déposés en 1909, avec pour comité provisoire le syndicat d'initiative et le « comité des sports d'hiver de Luchon », tous deux dirigés par Dardenne. L'association est établie provisoirement dans la station thermique, mais doit ensuite résider à Toulouse. Des acteurs locaux entreprennent donc de diffuser le ski à l'échelle régionale pour créer une demande touristique hivernale et développer une nouvelle activité économique. Il n'est plus vraiment question de « régénérer » « le » paysan montagnard endormi en hiver. L'objet de l'Association, que nous citons intégralement, est sans aucune ambiguïté. Il s'agit :

« 1° de faciliter aux unités sportives méridionales l'accès des Links de golf, des pistes de ski, luge et patinage, créés sur le versant français des Pyrénées ; 2° de procurer à la jeunesse méridionale des récréations saines et fortifiantes qu'elle ne pourrait trouver qu'en Suisse ou dans des pays nord-européens ; 3° de permettre aux éléments militaires de notre région de se familiariser avec l'usage du ski pratiqué uniquement dans les garnisons de la frontière de l'Est ; 4° de réveiller à une activité commerciale nouvelle les stations thermales et a-thermales pyrénéennes endormies durant la saison des neiges ; 5° d'attirer l'étranger dans cette zone, durant l'hiver, et, tout en enravant l'exode des capitaux français vers les terres suisses, etc., de faciliter la formation d'une colonie étrangère d'hiver, ce qui répond à perpétuer durant toute l'année la vie active des Pyrénées françaises (printemps, golf et premières excursions, riding, driving [*sic*], etc. Été saison de bains et grandes excursions. Automne, golf. Hiver, ski, luge, patinage, etc.). »

Outre l'introduction de la notion de « station a-thermale », pour désigner des centres de villégiature montagnarde qui ne reposent pas sur une fonction hydrominérale et dont il n'existe pas encore d'exemple réel dans le massif, on peut noter le rôle dévolu au golf, dont on pourrait s'étonner qu'il soit mis sur le même plan que le ski : il permettrait de créer une saison de printemps et d'automne ce qui ne s'est jamais réalisé. L'Association définit un programme d'action qui consiste à promouvoir le chauffage des hôtels, coordonner le développement des centres touristiques pyrénéens pour qu'il soit « aussi complet et attrayant que celui de la Côte d'Azur », négocier des réductions de tarif avec les compagnies de chemins de fer, et « faire de la grande publicité » par des conférences, affiches, brochures, articles de journaux, concours, en lien avec les pouvoirs publics et les associations sportives⁸⁸. En janvier 1910, Ludovic Dardenne encore, demande l'autorisation d'établir un tremplin temporaire pour pratiquer le saut à ski dans la forêt communale de Luchon, au

86 AM Bagnères-de-Luchon, liasse 3 R 1 : Etablissement d'une piste de luge ; et Bibliothèque municipale de Toulouse, sur www.bibliothèque.toulouse.fr/descriptions_collections.html#photos, section « Photographies anciennes », TRUC 7 « skieurs, posé par Paul Tapie, Luchon, janvier 1909 », et TRUC 175 « Tobogan [*sic*], posé par Paul Tapie, Luchon, janvier 1909 ».

87 Claudine PERCHEC, *Naissance et développement*, op. cit., 1989, p. 14.

88 Photocopie des « Statuts de l'Association méridionale de golf, skis et sports d'hiver. Comité provisoire de Bagnères-de-Luchon. 1909 » donné dans Claudine PERCHEC, *Naissance et développement*, op. cit., 1989, p. 15 bis.

lieu dit de la Ravine de Benqua⁸⁹. En 1911, dans *La Saison*, une publicité pour la ville de Luchon fait la promotion de « Luchon d'hiver » : « ski, bobsleigh, luge, patinage, etc. »⁹⁰. Depuis l'hiver 1908-1909, même si les flux semblent modestes, la saison d'hiver est lancée à Luchon. Ces éléments de contexte éclairent sous un nouveau jour, local, la naissance de Superbagnères, nous allons y revenir, mais aussi le rôle que s'est donné le Touring-club de France.

Les « Grandes semaines d'hiver » du TCF et le « réveil » des montagnes hivernales

En 1911, le Touring-club de France organise la « Grande semaine des Pyrénées ». C'est la quatrième du genre depuis 1908. Elle a successivement traversé les Alpes, les Vosges et le Jura. Par ces festivités, suivies par la presse, le TCF souhaite démontrer à tous « les profits considérables qu'il y avait à espérer et à tirer de ces "saisons d'hiver"⁹¹ », c'est-à-dire l'intérêt touristique de ces nouvelles activités. L'événement se déroule en réalité sur quatorze jours à compter du 27 janvier 1911. Trois cents personnes divisées en deux groupes, l'un partant de Pau, l'autre de Perpignan, doivent se retrouver à Luchon pour se diviser à nouveau, avec des excursions vers Bagnères-de-Bigorre, le col d'Aspin, Cauterets-Pont d'Espagne, Gavarnie en traîneau. La direction est donnée au docteur Meillon, de Pau, descendant du fondateur de l'hôtel d'Angleterre, le plus grand de Cauterets⁹². À Cauterets, ce docteur a déjà fait de la ville d'eaux « une station de ski, de luge et de bobsleigh.⁹³ » La réunion à Luchon se fait le 3 février, où de grandes fêtes sont prévues sur la neige et la glace, avec piste de luge entre la fontaine d'amour et les thermes (1 323 m à 11 %) ⁹⁴. L'événement est suffisamment attendu pour que la direction du casino rouvre l'établissement pour participer aux fêtes données à cette occasion⁹⁵. Dans la vallée du Lys, « célèbre dans le monde entier », les excursionnistes pratiquent le traîneau :

« Cette excursion [...] montre, ainsi que les concours de ski et de luge organisés sur les promenades de la ville et par les sentiers de montagne, que Luchon, si l'on ne se décourage pas, peut devenir une des plus attrayantes station d'hiver.⁹⁶ »

Le syndicat d'initiative de la commune a réussi à convaincre certains des meilleurs hôtels de la commune de rester ouvert :

89 AD 31, 2054W 368 : Arrêté préfectoral autorisant L. Dardenne à construire un tremplin, 27 janvier 1910.

90 *La Saison*, n° 25, jeudi 28 décembre 1911.

91 Frantz REICHEL, « La Grande Semaine des Pyrénées », *Le Figaro*, 22 janvier 1911.

92 Michel DUPEYRE, *Petite histoire du thermalisme dans les Hautes-Pyrénées*, Cressé, Ed. des régionalismes PyrêMonde, 2011, p. 71.

93 Frantz REICHEL, « La Grande Semaine des Pyrénées. Le Midi bouge », *Le Figaro*, 6 février 1911.

94 Frantz REICHEL, « La Grande Semaine des Pyrénées », *Le Figaro*, 22 janvier 1911.

95 AD31, M 918 : Lettre du président de la Société thermale et balnéaire au préfet de Haute-Garonne, 25 avril 1911.

96 Frantz REICHEL, « La Grande Semaine des Pyrénées. Dans la vallée du Lys », *Le Figaro*, 4 février 1911.

« La cause des saisons d'hiver dépend, en effet, plus des hôteliers et des comités d'initiatives que des municipalités. Que nos hôteliers français s'inspirent de ce qui a été fait en Suisse par leurs extraordinaires collègues helvétiques !⁹⁷ »

La concurrence et le retard exigent d'aller vite et de mener le combat sur tous les fronts : chauffer les hôtels, assurer de l'animation en hiver et équiper la montagne⁹⁸. Frantz Reichel, membre du TCF et correspondant sportif du *Figaro*, rencontre au cours de cette Grande Semaine Jean Raoul Paul, le directeur d'exploitation de la Compagnie du Midi, et rapporte la volonté de cette société de se lancer dans le tourisme hivernal. Son premier projet est d'édifier l'hôtel d'altitude de « super-Bagnères », desservi par une crémaillère :

« Là sera créée du même coup la plus admirable des stations d'hiver, en face de la Maladetta, des Crabioules et du Maupas, avec des pistes parfaites : telles qu'on en saura faire de meilleures en Suisse, à Davos ou à Saint-Moritz.⁹⁹ »

Le récit de Reichel donne clairement au TCF un rôle d'initiateur sans lequel rien ne se serait produit. Le Touring-club se joint en fait aux initiatives locales, car Ludovic Dardenne a déjà largement préparé le terrain pour les investisseurs.

Au début des années 1910, la greffe des sports d'hiver en tant que nouvel attrait touristique semble avoir pris. Au théâtre du Châtelet par exemple, on joue en novembre 1912 *Le roi de l'or*, pièce en quatre acte de Victor Darlay et Henry de Gorsse dont les scènes passent de l'Algérie à Auteuil en passant par Luchon, avec ses montagnes, « le défilé traditionnel des guides, et on nous convie à la fête des sports d'hiver »¹⁰⁰. Il faut toutefois faire attention à ne pas surestimer ces différents signes depuis notre position actuelle : si nous savons que les sports d'hiver se sont développés, les acteurs de l'époque n'en sont encore qu'à des conjectures. Rien n'assure encore qu'il ne s'agit pas d'une mode passagère, rien n'assure qu'un marché numériquement suffisant peut se constituer et rentabiliser des investissements d'équipement lourds (chauffage, pistes, patinoires). On a vu qu'à Luchon, par exemple, le golf suscite au même moment des espoirs pour une saison de printemps et d'automne, ce qui ne se réalisera jamais¹⁰¹. En 1911, l'ouvrage de Louis Magnus et Renaud de la Frégeolière donne neuf centres de montagne équipés pour recevoir des touristes en hiver : Gerardmer, Morez, Gex, le Lioran, le Mont-Dore, Chamonix, le Revard, Luchon et Cauterets¹⁰². Aucun de ces sites n'a été équipé spécifiquement pour les sports d'hiver, il ne s'agit que d'une adaptation à ce marché émergent. Beaucoup hésitent encore à investir par peur que les sports

⁹⁷ *Idem*.

⁹⁸ *Idem*.

⁹⁹ Frantz REICHEL, « La Grande Semaine des Pyrénées. Le Midi bouge », *Le Figaro*, 6 février 1911.

¹⁰⁰ Robert de FLERS, « Chronique théâtrale », *Le Figaro*, 24 novembre 1912.

¹⁰¹ Jean-Bernard FRAPPÉ, *Autrefois Bagnères-de-Luchon*, Anglet, Atlantica, 2001, t. 1, p. 250.

¹⁰² Louis MAGNUS et Renaud de LA FRÉGEOLIERE, *Les sports d'hiver*, Paris, P. Lafitte, 1911, p. 327-331.

d'hiver ne soient qu'une mode passagère¹⁰³. D'autant que leur pratique est peu aisée et demande des efforts physiques importants, ce qui restreint leur diffusion. Ouvrir un hôtel l'hiver nécessite de le chauffer, de recruter du personnel selon une périodicité qu'on ne maîtrise pas encore, d'abandonner une éventuelle activité ailleurs. Et puis ces sports reposent sur un élément naturel encore plus capricieux que les eaux thermales : la neige. Malgré des signes encourageants, l'incertitude est encore totale sur ce nouveau marché touristique qui reste à construire, pour exploiter un nouvel élément de l'environnement. La construction de ce marché se situe à la rencontre de l'action de promotion réalisée par les associations touristiques, d'ambitions locales et de désirs naissants chez les touristes.

2. L'aménagement d'une « cité neuve » en site vierge, pour les sports d'hiver et par une compagnie privée

Le 17 août 1912 est inaugurée la crémaillère de Superbagnères, rendant ce plateau « accessible à tous.¹⁰⁴ » Frantz Reichel, grand nom des institutions sportives françaises, délégué du Touring-club et journaliste sportif au *Figaro*, est enthousiaste. Les dix mois de travaux ont été selon lui un « tour de force ». L'inauguration, qui s'accompagne d'un grand banquet au casino en présence de quatre-vingt-dix-huit convives¹⁰⁵, se déroule en présence de hautes personnalités : Jean Cruppi (1855-1933) qui fut ministre de l'Éducation, du Commerce, des Affaires étrangères, et de la Justice, mais aussi des sénateurs, les dirigeants de la Compagnie Midi, le maire de Luchon Estradère, le vice-président du Conseil municipal de Paris Jousselin, le fils du président Faillères, entre autres. Reichel se félicite qu'une « incomparable station de sports d'hiver [soit] en voie de création sur ce vaste dôme de Superbagnères ». L'hôtel doit être ouvert dans treize mois, mais dès cette année sera inaugurée la saison d'hiver, puisque le déneigement de la crémaillère est prévu. Superbagnères « pourra rivaliser avec les plus réputées des stations hivernales de la Suisse.¹⁰⁶ » Le journaliste porte en triomphe l'œuvre accomplie en faveur des sports d'hiver par le TCF, partout en France et désormais jusque dans ce Midi réputé assoupi :

« La croisade entreprise en 1908 par le Touring-club de France pour secouer l'apathie des administrations et des municipalités montagnardes afin que, à l'exemple des Suisses, elles rendissent plus avenante, plus accessible, la montagne française, vient à nouveau de porter ses fruits. [...] [La] Compagnie du Midi a compris qu'il lui appartenait de réaliser ou d'aider à la réalisation du joli et vaste programme élaboré par le TCF »¹⁰⁷.

Le TCF s'attribue donc la paternité de l'aménagement de Superbagnères, ce que les

103 Yves MORALES, *Une histoire culturelle*, op. cit., 2007, p. 191.

104 Frantz REICHEL, « La conquête des cimes », *Le Figaro*, 18 août 1912.

105 AD31, M 918 : Rapport du commissaire spécial de Luchon au préfet de Haute-Garonne, 19 août 1912.

106 Frantz REICHEL, « La conquête des cimes », *Le Figaro*, 18 août 1912.

107 *Idem*.

conditions concrètes d'aménagement du plateau n'accréditent pas réellement. Ces propos montrent en tout cas que cette réalisation n'est pas adaptée *a posteriori* à la vogue des sports d'hiver : elle est immédiatement pensée pour y répondre, dans un objectif, déjà, de bi-saisonnalité. Revenons donc sur la genèse de Superbagnères pour comprendre ce qui motive cet aménagement ambitieux.

Un personnage central : Ludovic Dardenne

Un acteur est déterminant dans l'histoire de Superbagnères : le pharmacien et chocolatier luchonnais Ludovic Martin Dardenne (1859-1944)¹⁰⁸. Il naît à Castillonès dans le Lot-et-Garonne et se marie à Marie-Louise Aline Lussaud à Royan en 1887. Le couple s'installe à Luchon autour de cette date puisque ses sept enfants y naissent à partir de 1888. Ludovic Dardenne reprend en 1892 la pharmacie de Paul-Boileau, qui aurait été créée en 1776, allées d'Étigny¹⁰⁹. Avant de promouvoir les sports d'hiver, il montre des velléités de développement industriel et s'illustre dans la confection pharmaceutique puis la chocolaterie, domaines qui ne sont pas alors très éloignés, puisque le chocolat est pris pour adoucir l'effet des cures. En 1890, il fonde la Société Ludovic Dardenne, en s'associant à Georges Guérin, négociant en vins à Cette (Sète), et Pierre Gasc, représentant de commerce à Luchon¹¹⁰, pour créer une société en nom collectif pour la fabrication et la vente de deux spécialités pharmaceutiques : le « vin Dardenne » (« coca quina bacto-phosphates de chaux ») et les « pilules Dardenne polyodurées solubles ». Guérin et Gasc apportent 5 000 fr chacun, les produits Dardenne sont évalués à 5 000 fr chacun¹¹¹.

On retrouve Ludovic Dardenne quelques années plus tard dans l'industrie du chocolat soluble pour boisson. Alors qu'il a ouvert une première chocolaterie en 1897, il fonde en 1911 la société anonyme « Yo-Yo, chocolat cuit », au capital de 1,5 million de francs divisé en trois mille actions, siégeant à Luchon. Cette société doit exploiter le brevet de fabrication qu'il a mis au point pour un « chocolat cuit », « instantanément soluble sans nouvelle cuisson »¹¹². Les apports de Dardenne sont représentés par ce brevet valable quinze ans, la chocolaterie qu'il possède avec sa clientèle et son matériel, sa direction pour la fabrication jusqu'à construction de la nouvelle usine et des promesses de vente pour des terres face à la gare. Il obtient mille cinq cents actions d'apport et

108 Les éléments biographiques sont issus, sauf mention contraire ou complémentaire, de AD 31, 2 Mi 1134 et 1163 : Recensements à liste nominative de Luchon, 1896 et 1911 ; AD 31, 6291 W 1099 : Succession de Ludovic Martin Dardenne, mort à Luchon le 18 janvier 1944, 20 septembre 1944.

109 Thierry LEFEBVRE, « Un pharmacien à l'origine de la création de la station de sports d'hiver de Superbagnères », *in Revue d'histoire de la pharmacie*, vol. 82, n° 302, p. 312-314. La pharmacie est louée aux héritières Boileau pour 1 800 fr par an en 1909 : AD 31, 6291 W 1022 : « Registre de recette » des baux et immeubles, locations verbales et mutations de fonds de commerce, p. 45.

110 On retrouve Gasc en 1904 dans l'affaire des tramways du Lys, il serait alors directeur des thermes de Luchon.

111 AD 31, 4 U 4/193 : Dossier « Société Ludovic Dardenne », Acte de constitution de la société, 31 décembre 1890.

112 Déposé le 4 mai 1910 sous le numéro 16 591.

en souscrit treize, le reste étant acquis par quatre-vingt deux personnes¹¹³. L'intérêt de cette création, pour le sujet qui nous intéresse, c'est qu'elle montre les réseaux que Dardenne a établi. On trouve ainsi parmi les souscripteurs, entre autres, Ernest Loiseleur, ingénieur de la Compagnie du Midi (42 actions), Jean Raoul Paul, chef d'exploitation de la Compagnie du Midi (40 actions), l'hôtelier niçois Henri Negresco (1870-1920, 10 actions), le restaurateur Jean Giroix (2 actions) que l'on retrouve au même moment dans la société du Pyrénées-Palace, Alexis Rostand (1844-1919), président du Comptoir national d'escompte de Paris, financier reconnu, petit-fils d'un maire de Marseille et oncle de l'écrivain Edmond Rostand¹¹⁴, ou encore, et ce n'est pas du moindre intérêt, Léon Auscher (10 actions), ingénieur civil à Paris, éminent membre du Touring-club de France dont il préside alors le Comité de tourisme en montagne qui promeut les sports d'hiver¹¹⁵.

À ce moment là, en 1911, Dardenne est sur le point de faire aboutir une autre affaire, dont les motivations ne peuvent donc échapper à quelqu'un comme Auscher : Superbagnères. Ce projet de train de montagne ralliant un complexe hôtelier d'altitude s'inscrit dans la lignée de nombreux autres imaginés par des Luchonnais, se référant au modèle suisse du Righi, depuis 1889¹¹⁶. Après avoir envisagé de rallier un sommet frontalier avec le Val d'Aran, les projets s'orientent vers le plateau de Superbagnères. Une amorce est tentée en 1893 avec le funiculaire et l'hôtel de la Chaumière que les difficultés d'exploitation font avorter. Les Luchonnais Gabriel et Joachim Estradère en sont les chevilles ouvrières mais ils échouent finalement. En 1907, Ludovic Dardenne prend le relais en obtenant, avec un certain Georges Jardy, la concession des terrains nécessaires auprès de la commune de Saint-Aventin, propriétaire du plateau¹¹⁷. Il redéfinit alors le projet. Si les Estradère envisageaient originellement de profiter de la vogue du climatisme antituberculeux, en

113 AD 31, 4 U 4/193 : Dossier « Yo Yo, chocolat cuit », Statuts et déclaration de souscription déposés en justice de paix de Luchon le 10 juillet 1911.

114 Biographie (ou plutôt hagiographie) : « Alexis Rostand, un gestionnaire habile et prudent », URL : <https://histoire.bnpparibas/dossier/alexis-rostand-gestionnaire-habile-et-prudent/>.

115 AD 31, 4 U 4/193. En 1913, Dardenne prend à bail, au nom de la société, une boutique à Paris, dans un bel immeuble du 47 rue de Trévise, pour un loyer de 1 800 fr (Faubourg Montmartre, IX^e arrondissement). La société est dissoute de manière anticipée en 1929, en raison de la gestion de Dardenne et des pertes cumulées. Un actionnaire (Larrard) avait demandé la dissolution depuis plusieurs années déjà, ce qui aurait pu éviter la perte de 600 000 fr. Larrard « fait également part de ses observations au sujet d'irrégularités commises par M. Dardenne concernant un emprunt fait au nom du Yo-Yo à M. Touton », sans autorisation du CA. Dardenne a considéré qu'il tenait ces droits des statuts. Ce dernier est autorisé à continuer à ses frais en dehors de l'usine l'exploitation faisant l'objet de la société, avec possibilité de conserver la marque et la clientèle : AD 31, 4 U 4/193 : Dossier « Yo-Yo chocolat cuit », Assemblée générale extraordinaire du 2 décembre 1929. Âgé de soixante-dix ans, il va dès lors exploiter la chocolaterie avec son fils, Pierre (né en 1905). La chocolaterie Dardenne s'est maintenue jusqu'à nos jours, avec comme produit d'appel ce même cacao soluble breveté en 1910 et dont la recette ne serait pas étrangère au chimiste Paul Sabatier. Pierre Dardenne a vendu l'entreprise familiale en 2002, le nom est resté depuis.

116 Nous avons évoqué ces projets au deuxième chapitre.

117 AD31, 1779W 24 : Délibération du Conseil municipal de Saint-Aventin, présentant le cahier des charges de la concession de Superbagnères, 8 septembre 1907 ; Rapport de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées au préfet de Haute-Garonne, 8 janvier 1908.

établissant un sanatorium sur le plateau, Dardenne abandonne cette référence trop médicale pour se recentrer sur le climatisme ludique et les sports d'hiver. Si ce n'est pas le cas dès l'obtention du bail en 1907, bien que Dardenne fasse partie des premiers luchonnais initiés au ski, ça l'est au moins en 1908 lorsqu'il s'affirme comme le promoteur des sports d'hiver à Luchon.

Son activité pour animer une saison hivernale et la promouvoir à l'échelle régionale s'explique d'ailleurs, peut-être, par les difficultés qu'il rencontre à séduire des investisseurs pour ce projet ambitieux de station de sports d'hiver. Celui que l'on retrouve à ses côtés dans la promotion des sports d'hiver, l'hôtelier luchonnais G. Castaing, les évoque en tout cas, bien des années plus tard : ce n'est qu' « après des années et des années d'efforts soutenus, par ses réalisations, son dynamisme, sa puissance de persuasion, seul peut-on dire, [qu']il arriva à doter Luchon de cet adjuvant indispensable qu'est Superbagnères.¹¹⁸ » Soucieux de créer une nouvelle saison, Dardenne s'occupe de susciter la demande par un actif travail de promotion, en complément du travail des groupes touristiques. En poursuivant des projets de chemins de fer débutés depuis vingt ans par des Luchonnais, le chocolatier introduit une innovation majeure, apparue en Suisse auparavant, mais pas encore en France : donner accès aux champs de neige en altitude par une remontée mécanique et bâtir une station neuve en site vierge pour exploiter cette vogue naissante. La Suisse montre, en effet, la voie : les premiers équipements en chemins de fer pour monter les pratiquants des sports d'hiver (luge avant tout) en haut des pistes apparaissent dans les années 1900 : celui de Shönegg au Zugerberg en 1904, celui des Avants-Sonloup en 1910, par un funiculaire électrique¹¹⁹. Contrairement aux Alpes, les villes et villages des Pyrénées sont généralement situés à des altitudes modestes ce qui rend l'enneigement très aléatoire. Seule Barèges, et encore, semble être à une hauteur suffisante. Cette menace pèse sur les premiers concours pyrénéens entre 1908 et 1911, la neige ne tombant qu'au dernier moment. En 1911, elle ne descend pas sous les 1 000 mètres, situation qui aurait rendu impossible l'exploitation d'une saison d'hiver à Luchon¹²⁰. La montée en altitude s'impose dès lors pour assurer la présence de la neige ; c'est bien le pari que fait Dardenne en promouvant Superbagnères. Une telle montée en altitude demande un investissement très important alors que le marché des sports d'hiver est encore balbutiant : en Suisse, en 1906, Montreux-Vevey semble le premier centre de sports d'hiver du pays avec 8 400 arrivées, loin devant

118 AD 09, 194 W 43 : Rapport de G. Castaing, vice-président du Syndicat d'initiative de Luchon, « Luchon, Porte des champs de neige », Séance du 16 novembre 1946 du Comité régional du tourisme de Toulouse.

119 Cédric HUMAIR et Marc GIGASE, « Trajectoires touristiques et innovation : la région de l'Arc lémanique face à la crise des années 1880 (1880-1914) », in Vincent VLÈS et Christophe BOUNEAU (dir.), *Stations en tension*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2016, p. 83-97, p. 93-94.

120 AD 09, 194 W 43 : Rapport de G. Castaing, vice-président du Syndicat d'initiative de Luchon, « Luchon, Porte des champs de neige », Séance du 16 novembre 1946 du Comité régional du tourisme de Toulouse ; Marcellin BEROT, *L'épopée du ski aux Pyrénées*, Toulouse, Tarbes, Milan, Randonnées pyrénéennes, 1991, p. 22-23.

Davos et ses 5 000 arrivées¹²¹. Ces chiffres sont déjà significatifs, mais concernant les plus grands centres de l'époque, c'est encore faible. Pour garantir cet investissement audacieux, l'aménagement de Superbagnères compte sur l'apport de la saison estivale qui semble assuré auprès d'une grande station comme Luchon. L'aménagement doit permettre de développer une saison hivernale, et il doit lui-même être garanti par la fréquentation estivale. La bisaisonnalité est ainsi consubstantielle aux stations de sports d'hiver, elle doit assurer la rentabilité de ces équipements alors que le marché hivernal reste à conquérir. Ludovic Dardenne, par son esprit d'initiative et ses réseaux, est le réel initiateur d'un projet novateur à l'échelle nationale, adapté aux conditions de marché et d'enneigement de son époque et de son massif.

La formation de la Société des chemins de fer et hôtels de montagne aux Pyrénées (CHM)

La concession du plateau obtenue, il reste à convaincre les investisseurs de tenter ce pari de station d'été et d'hiver en site vierge. Plusieurs années s'écoulent, pendant lesquelles Dardenne est particulièrement actif pour stimuler une saison hivernale à Luchon et gagner à sa cause les personnalités locales et régionales. Lors de la « Grande semaine des Pyrénées », Frantz Reichel donne le beau rôle au TCF, comme initiateur de ce projet : si aucune archive ne le montre, on peut émettre l'hypothèse que le TCF a joué un rôle d'entremetteur entre Dardenne et les administrateurs de la Compagnie du Midi. Le TCF aménage en tout cas dès l'été 1908 une table d'orientation sur le plateau¹²², alors que Dardenne en a déjà la concession. Le projet de station d'hiver se précise sans doute à ce moment là de même que la recherche de partenaires. Les ambitions du pharmacien finissent en tout cas par rencontrer celles d'une des plus grandes entreprises méridionales : la Compagnie des chemins de fer du Midi, soucieuse de diversifier son activité et que son directeur d'exploitation, Jean Raoul Paul, essaye de mettre sur le chemin de l'innovation. Le « Midi » intègre précocement le tourisme à son champs d'activité. Ce secteur entre, avec l'agriculture et l'industrie puis l'hydroélectricité, dans sa stratégie de diversification et de création d'activité afin d'assurer la rentabilité des lignes qu'elle est sommée de construire¹²³. Outre la desserte des stations thermales et touristiques, la Compagnie s'était déjà lancée dans la promotion d'Arcachon à partir de 1857, à l'initiative des frères Pereire¹²⁴.

121 Cédric HUMAIR et Marc GIGASE, « Trajectoires touristiques et innovation : la région de l'Arc lémanique face à la crise des années 1880 (1880-1914) », *op. cit.*, p. 93-94.

122 Jean-Bernard FRAPPÉ, *Autrefois*, *op. cit.*, 2001, t. 2, p. 18.

123 Christophe BOUNEAU, « Chemins de fer et développement régional en France de 1852 à 1937 : la contribution de la compagnie du Midi », *Histoire, économie et société*, 1990, vol. 9, n° 1, p. 95-112.

124 Sur Arcachon, déjà lancée depuis le début du XIX^e siècle, mais à laquelle la Compagnie du Midi donne un élan décisif : Mikaël NOAILLES, *La construction d'une économie touristique sur la Côte Aquitaine des années 1820 aux années 1980. Pratiques sociales, politiques d'aménagement et développement local*, Neuchâtel, Toulouse, Alphil, Méridiennes, 2012, p. 51-68. Sur les données d'exploitation des gares thermales et touristiques voir Christophe

Le Midi, grâce à son assise financière et technique donne, plus d'un demi-siècle plus tard l'impulsion décisive à l'aménagement de Superbagnères. Après des tergiversations sur le procédé technique, sur le tracé et sur le point de départ de la crémaillère, les choses se débloquent en 1910. L'incendie de l'hôtel du Parc, sur les allées d'Étigny offre alors l'emplacement idéal pour implanter la future gare¹²⁵. Le 19 novembre, Ernest Loiseleur, représentant la Compagnie du Midi, et Ludovic Dardenne échangent des terrains avec la municipalité de Luchon pour faire démarrer le chemin de fer sur une ancienne voie publique. Les deux hommes agissent alors au nom de « Société des chemins de fer et hôtels de montagne en formation »¹²⁶. Entre la fin de l'année 1910 et le début de l'année 1911, en tout cas avant la « Grande semaine des Pyrénées », l'appel à souscription pour la « Société des chemins de fer et hôtels de montagne aux Pyrénées » (CHM) est émis¹²⁷. C'est un document extrêmement précieux (qui nous est parvenu au détour d'une liasse des Eaux et Forêts) : il donne les objectifs qui fondent l'entreprise et doivent attirer les investisseurs. On y trouve la justification et la logique de l'aménagement. La société est mise sous le patronage de la Compagnie du Midi, gage de solidité. Le modèle suisse est pris d'emblée, et la référence n'est pas anodine :

« Le plateau de Superbagnères est à 1 100 mètres au-dessus de Luchon, son altitude absolue est de 1 800 mètres. C'est celle de Saint-Moritz et de Davos. Les médecins considèrent que c'est l'altitude la plus favorable pour les séjours et les cures d'air en montagne.¹²⁸ »

Pour la randonnée, une fois sur le plateau on peut accéder « sans peine » au cirque des Crabioules et à ses sommets élancés. En été, on pourra s'adonner au tennis, au polo et au golf. En hiver, il y aura une patinoire de plusieurs hectares¹²⁹ et une piste de luge.

BOUNEAU, *Entre David et Goliath. La dynamique des réseaux régionaux réseaux ferroviaires, réseaux électriques et régionalisation économique en France du milieu du XIX^e siècle au milieu du XX^e siècle*, Pessac, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2008, p. 174-176 et 188-189.

125 Jean-Bernard FRAPPÉ, *Autrefois*, *op. cit.*, 2001, t. 2, p. 18-19.

126 AD 31, 2 O 42/40 : Chemise « Transaction au sujet du tracé de la crémaillère de Superbagnères (1910-1911) ».

127 AD31, 1779 W 24 : Appel à souscription pour la formation de la « Société des Chemins de fer et Hôtels de Montagne aux Pyrénées. Luchon-Superbagnères », 1911.

128 *Idem*.

129 Les cartes postales d'avant 1914 montrent effectivement une grande patinoire, mais on n'en connaît ni la superficie, ni la qualité. À Davos, à la veille de la Première guerre, la patinoire, la plus vaste du monde, mesure près de 3 ha (Thomas BUSSET et Marco MARCACCI, « Comment les sports d'hiver », *op. cit.*, 2006, p. 11-12).

SOCIÉTÉ DES CHEMINS DE FER
ET
HOTELS DE MONTAGNE
AUX PYRÉNÉES

LUCHON-SUPERBAGNÈRES

Société en formation avec le concours de la Compagnie des Chemins de Fer du Midi.

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE

Au capital de 2,000,000 de francs divisé en 8,000 actions de 250 francs.

Superbagnères. — Un grand mouvement s'est produit en France en faveur des sports, des voyages, des cures et des séjours en montagne. Les stations des Pyrénées étaient restées jusqu'ici étrangères à ce mouvement. Mais tous les groupements locaux, les Conseils généraux, les Conseils municipaux, les Compagnies de chemins de fer, les Syndicats d'initiative font en ce moment de sérieux efforts pour attirer vers les Pyrénées une partie de la clientèle qui submerge la Suisse.

Luchon, justement nommée la Reine des Pyrénées, va être dotée, la première, d'un chemin de fer à crémaillère et d'un hôtel de sommet.

Le plateau de Superbagnères est à 1,100 mètres au-dessus de Luchon, son altitude absolue est de 1,800 mètres. C'est celle de Saint-Moritz et de Davos. Les médecins considèrent que c'est l'altitude la plus favorable pour les séjours et les cures d'air en montagne.

De ce point, où règne tout l'été une délicieuse fraîcheur, la vue s'étend sur toute la chaîne des Pyrénées; c'est un spectacle incomparable. Il suffit de contourner le pic de Céciré pour gagner le cirque de Crabioulès, moins connu que le cirque de Gavarnie, mais qui ne tardera pas à le surpasser en célébrité lorsque le chemin de fer projeté permettra de faire cette excursion sans fatigue.

Une visite à Superbagnères sera de rigueur dans le programme de tous les visiteurs des Pyrénées. Le séjour à l'altitude de 1,800 mètres deviendra une attraction de premier ordre qui profitera à toute la région.

Les Sports d'hiver. — Les jeux de golf, de polo, de tennis, installés l'été sur les immenses pelouses de Superbagnères, dans le plus beau des décors, feront place, l'hiver, à une patinoire de plusieurs hectares et à une piste de luges. La route de Luchon à Superbagnères sera elle-même aménagée pour former une piste avec des points de contact avec la crémaillère, de façon à permettre aux lugeurs de se faire remonter après des parcours dont ils pourront à leur gré varier la longueur.

Une autre piste descendant sur la vallée du Lys et de là à Luchon, constituera pour les skis et les luges, un parcours unique de 14 kilomètres. Elle aboutira, pareillement, à quelques mètres de la gare de la crémaillère dans le parc de Luchon, à côté de la buvette du Pré.

Enfin, l'hôtel de la Chaumière, incorporé avec son funiculaire et ses dépendances au projet actuel, sera le point de départ des pistes plus courtes.

En sorte que l'hôtel de Superbagnères, la route, la crémaillère et les pistes variées offriront aux amateurs de sports d'hiver des conditions uniques au monde quant à la longueur, à la commodité, la variété et la beauté des parcours.

Le choix des Pyrénées pour « la Semaine des sports d'hiver » en 1911, et en particulier, de Luchon, où doivent avoir lieu les concours internationaux, offre une occasion exceptionnelle pour la publicité de cette incomparable station d'hiver.

Hôtel de Superbagnères. — L'hôtel sera édifié au milieu des pelouses verdoyantes qui couronnent le sommet, en un point convenablement choisi, à l'abri des vents et exposé au soleil depuis son lever jusqu'à son coucher. Il comprendra cent chambres aménagées avec tout le confort moderne, particulièrement au point de vue sanitaire, afin de le faire apprécier comme hôtel d'altitude et de donner aux baigneurs le moyen de compléter leur cure à l'établissement thermal de Luchon, sur lequel les récents travaux, communiqués à l'Académie de médecine, attirent si particulièrement l'attention du corps médical, en classant les eaux de Luchon au second rang des eaux d'Europe et au premier rang des eaux de France au point de vue de la radio-activité. L'hôtel de Superbagnères sera abondamment pourvu d'une eau de source très pure, qui vient sourdre du flanc de la montagne, à 300 mètres de distance. Il sera pourvu de l'éclairage électrique et chauffé.



Première page de l'appel à souscription émis au début de l'année 1911 en vue de la formation de la CHM (AD 31, 1779 W 24)

Après ce préambule, l'appel à souscription annonce en gras « Les sports d'hiver ». C'est la grande nouveauté que présente la station qui doit combiner logement confortable en altitude, patinoire, pistes de luge et de ski et, surtout, une crémaillère pensée comme une remontée mécanique permettant de remonter les sportifs :

« La route de Luchon à Superbagnères sera elle-même aménagée pour former une piste avec des points de contact avec la crémaillère, de façon à permettre aux luggeurs [sic] de se faire remonter après des parcours dont ils pourront à leur gré varier la longueur. »

Une autre piste, « pour les skieurs et les lugges [sic] », descendra en vallée du Lys puis à Luchon, soit un parcours de quatorze kilomètres. Aux abords immédiats de Luchon, « l'hôtel de la Chaumière, incorporé avec son funiculaire et ses dépendances au projet actuel, sera le point de départ de pistes plus courtes. » L'appel s'arrête aussi sur les prochaines festivités du TCF :

« Le choix des Pyrénées pour le "Semaine des sports d'hiver" en 1911, et en particulier, de Luchon, où doivent avoir lieu des concours internationaux, offre une occasion exceptionnelle pour la publicité de cette incomparable station d'hiver.¹³⁰ »

La crémaillère, de type Strub, premier aménagement prévu, doit mesurer 5,6 km de long, pour un dénivelé de 1 170 m et un trajet de 45 min (8 km/h). Elle doit être alimentée par la centrale de Mousquère, à Luchon, qui fournit un courant triphasé à la tension de 3 000 volts et à la fréquence industrielle de cinquante périodes¹³¹. Au sommet du plateau, un grand hôtel offrira cent chambres avec tout le « confort moderne » (chauffage et salles de bain), ouvert en été et en hiver. Il sera alimenté en eau par une source distante de deux cents mètres et disposera de l'éclairage électrique. Il permettra aux curistes de compléter leurs cures thermales à Luchon, station récemment consacrée par l'Académie de médecine « au second rang des eaux d'Europe et au premier rang des eaux de France au point de vue de la radioactivité. » En attendant, une hôtellerie-restaurant provisoire est ouverte. La société a aussi la faculté d'établir un tramway urbain entre la gare principale et la gare du funiculaire qui pourra aussi être poursuivi jusqu'en vallée du Lys.

L'appel à souscription énumère aussi les bénéfices que l'on peut attendre de cette exploitation. L'hôtel de la Chaumière, déjà établi, donne un bénéfice de 9 000 fr par an. Pour le reste, les frais de premier établissement sont évalués à 3,5 millions de francs, qui sont répartis entre 100 000 fr d'apport aux fondateurs, 200 000 fr d'achat de la Chaumière et de son funiculaire et 20 000 fr d'aménagements, 1 550 000 fr pour construire la crémaillère, 150 000 fr pour le tramway urbain, 1 million de fr pour l'hôtel de Superbagnères, 330 000 fr de frais de constitution et d'intérêts

130 AD31, 1779W 24 : Appel à souscription pour la formation de la « Société des Chemins de fer et Hôtels de Montagne aux Pyrénées. Luchon-Superbagnères », 1911.

131 Christophe BOUNEAU, « La traction électrique dans le massif pyrénéen de la fin du XIX^e siècle à nos jours : de la naissance au déclin », in Vincent BERDOULAY (dir.), *Les Pyrénées, lieux d'interaction des savoirs (XIX^e-début XX^e siècle)*, Paris, Éd. du CTHS, 1995, article p. 223-240, p. 228.

de 4 % garantis pendant la construction, 150 000 fr d'imprévus¹³². Le capital est fixé à 2 millions de francs répartis en 8 000 actions, complété par 3 000 obligations de 500 fr émises à 480 fr pour obtenir les 3,5 millions de francs nécessaires au premier établissement. Du côté des recettes annuelles, les évaluations sont faites par comparaison avec d'autres exploitations comparables. En 1906, 1907 et 1908, il y a eu en moyenne 41 213 arrivées en gare de Luchon de juin à septembre. À partir de la fréquentation du funiculaire de Bourboule-Charlannes, jugé bien moins intéressant, le coefficient de fréquentation est fixé à 1,6. Cela donnerait 66 000 voyageurs, ramenés pour les comptes à 60 000. À 5 fr en première classe et 7 fr en deuxième, on obtient une moyenne de 5,25 fr soit 315 000 fr, pour la seule saison d'été et sans compter l'exploitation forestière. Pour les hôtels, la rentabilité actuelle des hôtels de Luchon est estimée à 6 % du prix des immeubles. Un hôtel aussi prestigieux que celui de Superbagnères devrait avoir un rendement supérieur, mais on table sur 5 %, soit 50 000 fr de bénéfices. Pour le tramway urbain, à 0,15 fr le voyage et en comptant un aller retour par voyageur, on obtient 12 000 fr. Les recettes disponibles s'élèveraient donc, au moins, à 386 000 fr. Les dépenses de la crémaillère sont, elles, estimées à 102 000 fr (dont 22 000 fr de personnel, 24 500 fr d'impôts). Il resterait un bénéfice de 208 000 fr une fois enlevés les 76 000 fr de charges du capital en obligations. L'intérêt garanti en première répartition est fixé à 5 %, mais avec cette somme et une fois déduits la réserve légale et la rémunération des administrateurs, le dividende serait de 8,65 %¹³³. Bien sûr, ces chiffres visent à convaincre les investisseurs, mais l'intérêt garanti montre l'optimisme des promoteurs de la station, d'autant que leurs calculs ne s'appuient que sur la fréquentation estivale. En tout cas, les sports d'hiver ne sont pas une adaptation *a posteriori* : l'aménagement de Superbagnères est pensé pour eux.

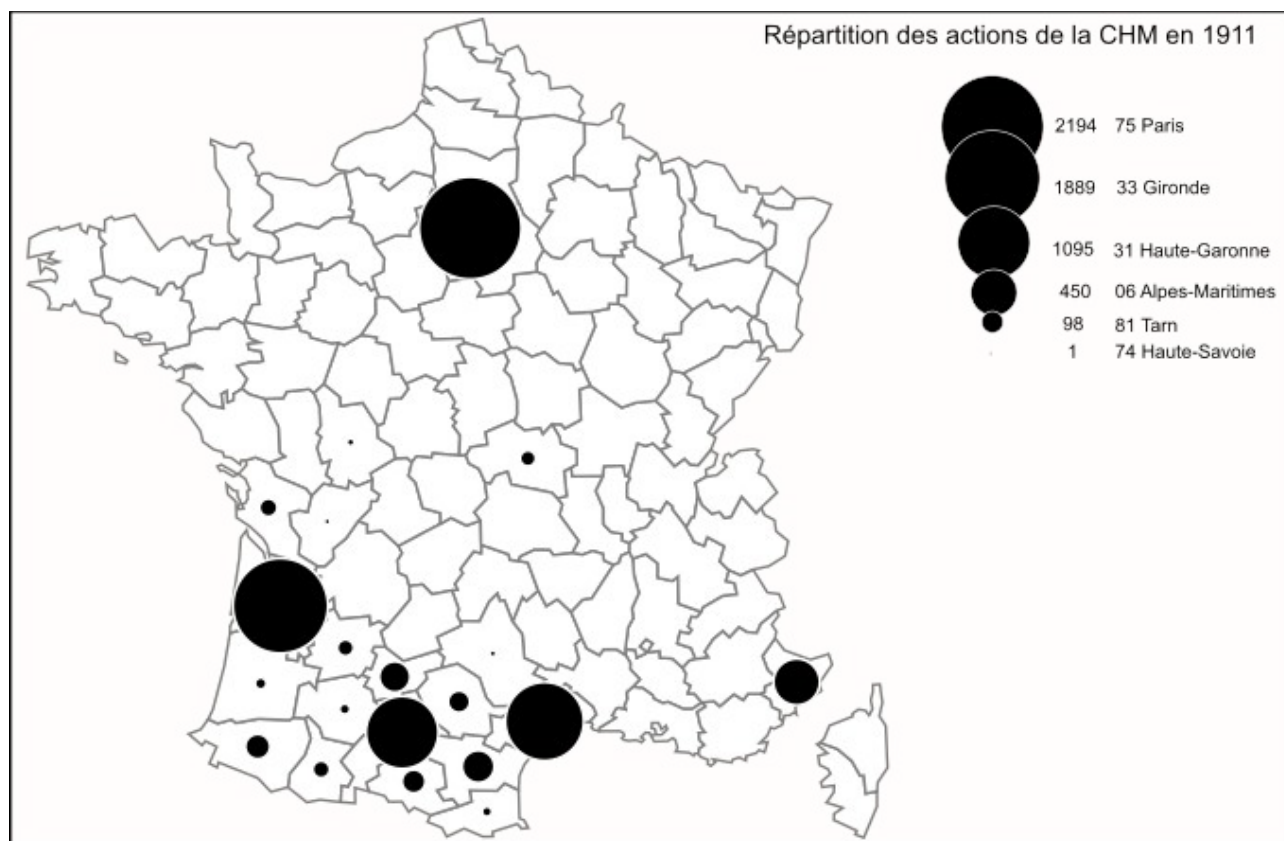
Les administrateurs provisoires de cette société en formation sont Ludovic Dardenne, Gustave Fayet (vice-président de la Société des carrières d'Olloy en Belgique), Jean de Gonet (propriétaire à Paris), Alix Julien (banquier à Béziers et président de la Société des carrières d'Olloy, administrateur de la société franco-suisse des chemins de fer), Maurice Lebouvier (ingénieur civil, polytechnicien, demeurant à Nice), Ernest Loiseleur (ingénieur en chef des Chemins de fer du Midi), et Jean Paul (Ingénieur en chef de l'exploitation des Chemins de fer du Midi)¹³⁴. Les statuts de la société et la liste des souscripteurs sont déposés à Paris le 18 juillet par Jean Paul, Ludovic Dardenne et Maurice Lebouvier. Le capital de deux millions de francs est divisé en 8 000 actions (dont 900 d'apport et 7 100 souscrites en numéraire), le siège social est fixé boulevard Haussmann à

132 AD31, 1779W 24 : Appel à souscription pour la formation de la « Société des Chemins de fer et Hôtels de Montagne aux Pyrénées. Luchon-Superbagnères », 1911.

133 *Idem*.

134 *Idem*.

Paris. L'objet premier est la construction et l'exploitation de la crémaillère de Luchon-Superbagnères, l'exploitation du funiculaire et de l'hôtel de la Chaumière à Luchon et généralement de tous autres chemins de fer et hôtels dans les Pyrénées. Dardenne et Lebouvier apportent conjointement les études réalisées, le bail de 99 ans consenti par la commune de Saint-Aventin à partir du 8 septembre 1907 pour quatre hectares de terrain sur le plateau de Superbagnères, ainsi que l'assiette de la crémaillère sur terrains domaniaux, communaux et privés, et la faculté de construire dans Luchon un tramway électrique entre la gare du Midi et la gare de la crémaillère allées d'Étigny. Ils apportent également la promesse de vente de la Chaumière et de son funiculaire hydraulique pour 200 000 fr, ainsi que l'hôtel du Parc (qui a pris feu en 1910), dont les 8 635 m² de terrains doivent servir à construire la gare de la crémaillère. Ils reçoivent les 900 actions d'apport¹³⁵. Le capital est pour le reste très divisé : les 7 100 actions restantes sont souscrites par 453 actionnaires, venant d'une bonne partie de la France, avec une prédominance (en nombre d'actionnaires) du Sud.



La répartition départementale des 8 000 actions de la CHM en 1911 (hors une action en Algérie)¹³⁶

La Compagnie du Midi est présente soit directement (8,5 % des 8 000 actions) soit par ses

¹³⁵ AD 31, 4 U 4/192 : Dossier Société des Chemins de fer et hôtels de montagne aux Pyrénées, Dépôt des statuts et déclaration des souscripteurs, devant M^e Grange, notaire à Paris, 18 juillet 1911.

¹³⁶ Carte réalisée par nos soins.

principaux dirigeants¹³⁷ et par un grand nombre d'employés de la compagnie (des chefs de gare et ingénieurs en particulier), mais elle ne détient pas la majorité. Les six plus gros actionnaires (dont Dardenne et le Midi) concentrent 55 % des actions. Parmi la longue liste des actionnaires, on retrouve le sénateur radical de l'Aude Bertrand Eugène Louis Mir, également administrateur de la Compagnie des Chemins de fer du Nord et du Crédit foncier (800 actions, soit 10 %)¹³⁸, la banque Klehe de Toulouse (14), également investie dans la Luchonnaise d'électricité puis Électricité et gaz des Pyrénées, ou encore François Thévenot (800 actions), entrepreneur de travaux publics qui œuvre tout particulièrement pour la Compagnie du Midi et l'hydroélectricité pyrénéenne¹³⁹ et qui trouve avec la CHM un autre débouché intéressant. Les Luchonnais sont présents, avec Dardenne bien sûr mais avec aussi 32 petits actionnaires (Luchon est la mieux représentée avec 7 % des actionnaires et 8 % des actions). On trouve parmi eux des médecins, des hôteliers, des rentiers et des propriétaires, dont le docteur Jean Louis Hector Barrié, issue d'une famille prestigieuse de la médecine thermale luchonnaise (20 actions), le pyrénéiste Maurice Gourdon (1) et la veuve, fortunée Elisabeth Ariosa née Soulérat (20). Dans ce premier capital d'une société alors centrée sur Luchon, Paris domine avec 27 % des actions, suivie de la Gironde (24 %), de l'Hérault (16 %) et de la Haute-Garonne (Luchon comprise, 14 %). Les six départements pyrénéens totalisent un quart des actions, tandis qu'un « grand Sud-Ouest » couvrant les ex entités administratives Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon en regroupe près des deux tiers¹⁴⁰. Dardenne, Lebouvier, Paul et le banquier biterrois Julien Alix (976 actions) sont les cadres du premier conseil d'administration.

La Compagnie du Midi s'appuie largement sur Dardenne pour superviser les travaux, qui débutent avant le dépôt des statuts, alors que la CHM n'a pas de consistance légale. Tandis que des coupes d'arbres sont menées sur le tracé de la crémaillère, Ernest Loiseleur, de la Compagnie du Midi, par une lettre d'avril 1911, informe l'inspecteur des eaux et Forêts que c'est Dardenne qui doit être l'interlocuteur privilégié pour tout ce qui concerne l'affaire de Superbagnères¹⁴¹. Les travaux de terrassement débutent le 15 juillet 1910 sous la conduite de François Thévenot. La voie est

137 Jean Raoul Paul et Henri Moffre, le directeur général, possèdent 50 actions chacun, Pierre Eugène Georges Teissier le président, 40 actions.

138 Né à Castelnaudary en 1843, mort à Paris en 1930. D'après sa fiche sur le site du CTHS, URL <<http://cths.fr/an/prosopo.php?id=106119>>

139 Hubert BONIN, *Les concessions hydroélectriques dans le grand Sud-Ouest. Histoire et débats (1902-2015)*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2015, p. 45. En 1917, Thévenot donne aussi l'occasion à Charles-Edouard Jeanneret, futur Le Corbusier, fils d'un ami suisse, de réaliser un château d'eau en béton armé dans son parc de Chavat à Poudensac, réputé première réalisation architecturale du jeune architecte, classé monument historique en 2007 (voir fiche de classement : URL <http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/mersri_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD_1=REF&VALUE_1=PA33000088>)

140 Calculs personnels à partir de AD 31, 4 U 4/192 : Dossier Société des Chemins de fer et hôtels de montagne aux Pyrénées, Dépôt des statuts et déclaration des souscripteurs, devant M^e Grange, notaire à Paris, 18 juillet 1911.

141 AD31, 1779 W 24 : Lettre d'Ernest Loiseleur à l'inspecteur des Eaux et Forêts, 14 avril 1911.

construite en moins d'un an par cinq cents ouvriers, surtout espagnols, étroitement surveillés par la gendarmerie¹⁴². Les premiers essais sont effectués en juin 1912 et la ligne est inaugurée le samedi 17 août 1912 (l'exploitation commerciale avait commencée dès le 9 août). Au sommet de Superbagnères n'existe pour le moment que l'hôtel-restaurant provisoire aménagé en 1908 à la place d'une petite cabane, celle qu'avait dû voir Liégeard en 1872¹⁴³. À partir d'août 1912, une fois la crémaillère achevée, le nombre d'ouvriers est réduit de cinq cents à une centaine. Ils doivent établir les pistes de luge, la patinoire et le Grand hôtel¹⁴⁴ dont la CHM semble temporiser la construction, sans doute pour s'assurer de la rentabilité des premières installations.

Sans attendre la fin des travaux, la Compagnie du Midi assure, dès novembre 1911, la promotion de ses futures réalisations. Dans *Le Petit Journal* et *Le Figaro*, une publicité pour le guide illustré qu'elle édite fait des sports d'hiver la motivation centrale de l'aménagement de Superbagnères mais aussi de Font-Romeu, station jumelle créée au même moment sous le soleil cerdan :

« On y trouve des indications précises sur les diverses stations aux sports d'hiver : Cauterets, Luchon, Montlouis. Ajoutons que, dans le dessein de favoriser le développement de ces sports, la Compagnie du Midi a provoqué la formation d'une société de chemins de fer et d'hôtels de montagne qui construit en ce moment un chemin de fer à crémaillère allant de Luchon à Superbagnères et desservant le futur hôtel de la Maladetta, à 1 800 mètres d'altitude, et un autre hôtel pourvu de tout le confort moderne, qui s'élèvera à Font-Romeu, en pleine Cerdagne française, à une altitude de 1 850 mètres »¹⁴⁵.

En décembre 1912, la Compagnie du Midi fait paraître dans *Le Figaro* une publicité pour la saison d'hiver à Superbagnères qui doit débiter le 21 décembre. Elle organise, conjointement avec la Compagnie Paris-Orléans, des trains spéciaux jusqu'à fin février, depuis Paris, Bordeaux et Toulouse. Elle rassure les lecteurs, sans doute refroidis par les défauts d'enneigement constatés par le passé dans les Pyrénées : la neige est présente depuis mi-novembre sur ce plateau qui peut rivaliser avec « l'Engadine ». Des hôtels ouvriront pour l'occasion à Luchon avec le chauffage central, tandis qu'un restaurant est en service sur le plateau. Du 26 au 31 janvier la Grande semaine internationale de sports d'hiver doit être le point d'orgue de la saison, avec tournois international de hockey sur glace, patinage artistique et course sur 5000 m, gymkhana, ski et saut à ski, bobsleighs,

142 Nombre et surveillance : AD31, M 918 : rapport du commissaire spécial délégué à Luchon au préfet de Haute-Garonne, 4 août 1912. Espagnols : Henry SPONT, *Les Pyrénées*, op. cit., 1914, p. 99-100.

143 Jean-Bernard FRAPPÉ, *Autrefois*, op. cit., 2001, p. 18 ; Stephen LIÉGEARD, *Vingt journées d'un touriste en pays de Luchon*, Paris, Hachette, 1874, p. 130.

144 AD 31, M 918 : Rapport du commissaire spécial de Luchon au préfet de Haute-Garonne, 4 août 1912. Ces flux et reflux d'ouvriers sont visibles dans les archives communales : au premier janvier 1913, il y a 452 étrangers (273 hommes, 78 femmes, 101 enfants) parmi lesquels 437 espagnols, soit une augmentation pour ces derniers de plus de 100 % par rapport à mars 1911. Comme souvent dans les grands travaux en montagne, ce sont des étrangers qui ont été recrutés, pour des raisons qui doivent mêler le refus local de s'engager dans des travaux dangereux et mal rémunérés, à une volonté patronale d'abaisser les coûts (AM Luchon, 2I 3 : « État des étrangers », 1913).

145 *Le Figaro*, 23 novembre 1911 ; *Le Petit journal*, 24 novembre 1911, p. 5.

skeleton et luges¹⁴⁶. En octobre 1912 est créée la société Luchon-Sports d'hiver qui a pour but de promouvoir le plus possible les sports d'hiver dans la station (et qui offre aux membres une réduction de 50 % sur l'aller-retour à Superbagnères)¹⁴⁷. La saison d'hiver est lancée.

Les débuts prometteurs d'une station nouvelle, la croissance de la CHM, et les premières craintes locales

Après l'inauguration pour la saison estivale, dont le succès est prometteur¹⁴⁸, le plateau accueille donc sa première saison de sports d'hiver entre décembre 1912 et mars 1913, avec un tremplin, des pistes de luge et de bobsleigh (de 1360 mètres de long, qui termine près d'une station intermédiaire de la crémaillère pour pouvoir remonter les pratiquants¹⁴⁹), une patinoire et une hôtellerie provisoire. Les compagnies du Midi et d'Orléans mettent en place du 1^{er} janvier au 17 février 1913 des trains spéciaux, quotidiens et directs, entre Paris et Luchon, en luxe, première et deuxième classe, pour la saison hivernale¹⁵⁰. Les tarifs de la crémaillère sont élevés : selon le journal local *La Saison*, le trajet Bordeaux-Luchon coûterait 12,50 fr, aller et retour en seconde classe, alors qu'un aller-retour Luchon-Superbagnères coûte 6 fr¹⁵¹. Des abonnements permettent toutefois un accès illimité au funiculaire le temps du séjour (18 fr pour quinze jours, 25 fr pour un mois en seconde classe), auxquels s'ajoutent divers tarifs dégressifs à chaque trajet supplémentaire, pour les groupes et pour les membres du Luchon-Sports d'hiver. Huit trains Luchon-Superbagnères sont mis à disposition des touristes tous les jours de la saison. Le prix du billet de la crémaillère, même s'il est cher, est meilleur marché que les services des guides et voituriers : ceux-ci demandaient 30 fr pour la location d'un calèche avec deux chevaux (en 1902) pour emprunter la route forestière qui s'arrêtait avant le sommet et 7 fr pour celle d'un cheval (7 fr en 1902)¹⁵². Cinq trains sont acquis pour le service, dont un de maintenance. Une trentaine de personnes seraient employées¹⁵³. Le professeur suisse de ski, recruté pour la saison 1908-1909 est toujours présent¹⁵⁴.

146 *Le Figaro*, 6 décembre 1912, entre autres.

147 *La Saison*, n° 72, 24 octobre 1912, et n°81, janvier 1913.

148 Christophe BOUNEAU, « La traction électrique », *op. cit.*, 1995, article p. 223-240, p. 228.

149 Marcellin BEROT, *L'épopée du ski*, *op. cit.*, 1991, p. 44-45.

150 Publicité des Chemins de fer d'Orléans pour Superbagnères, *Le Petit journal*, 1^{er} janvier 1913.

151 *La Saison*, n° 81, janvier 1913.

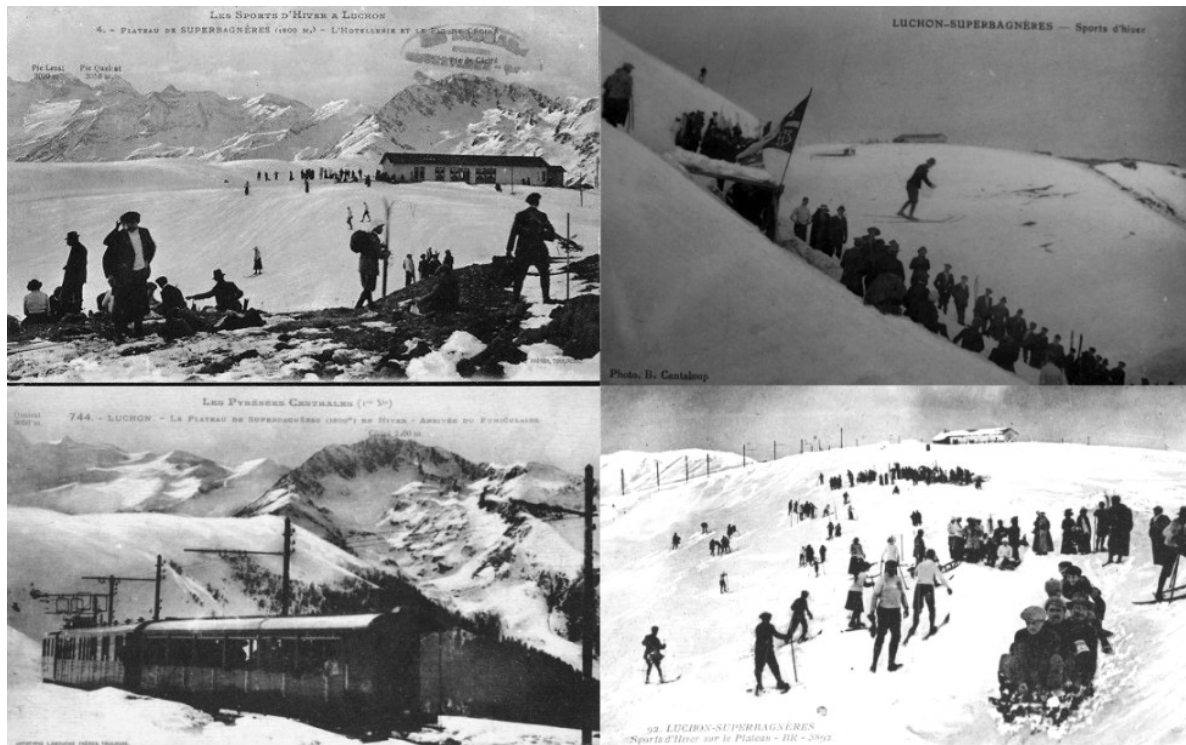
152 J. DAUNIC, *Luchon-Guide à l'usage des baigneurs et des touristes à Luchon. Douzième édition revue et corrigée*, Bagnères-de-Luchon, Sarthe, 1902, p. 162-163.

153 Alban LEYMARIE et André LEYMARIE, *Le chemin de fer à crémaillère de Luchon à Superbagnères (1912-1966)*, Nîmes, Lacour, 2004, p. 50-51 (cet ouvrage se concentre surtout sur les données techniques de l'exploitation).

154 Publicité de la Compagnie du Midi, *Le Petit journal*, 29 novembre 1913



Plan de la crémaillère, signée par Loiseleur et Dardenne, 30 décembre 1910 (AD 31, 1779 W 24)



La saison d'hiver à Superbagnères (années 1910) (collection personnelle)

Les premiers pas de Superbagnères en hiver sont très encourageants. Au début du mois de janvier 1913, *Luchon-Thermal* se réjouit de voir une clientèle distinguée venir pratiquer les sports d'hiver à Superbagnères et la semaine de courses (qui mentionne du ski « de vitesse », qui correspond sans doute à du ski de fond sur distance réduite) organisée du 26 janvier au 2 février apparaît comme un vrai succès, 1 200 personnes étant arrivées dès le premier jour¹⁵⁵. Ces sports semblent s'épanouir à Luchon : une semaine avant les concours de Superbagnères, l'équipage luchonnais de bobsleigh prend deux fois la deuxième place à Chamonix, dans la coupe internationale Léon Auscher (derrière la Châtelaine) et au championnat de France (derrière Chamonix)¹⁵⁶. L'engouement pour les sports d'hiver conduit *Le Petit Journal* à donner dès janvier 1913, dans un article de une, la hauteur de neige, selon les relevés centralisés par l'Office national du Tourisme, à Chamonix, au Revard, à Recoin-sur-Uriage, au Planet-Argentière, à Morez, à Gérardmer, au Ballon d'Alsace, à Cauterets et à Superbagnères¹⁵⁷. La saison suivante, le dimanche 8 février 1914, Louis Robach compte 600 personnes sur le plateau de Superbagnères¹⁵⁸ : une telle fréquentation, projetée sur les huit week-ends que doit au minimum compter la saison entre janvier et mars, et en comptant sur une fréquentation plus faible les samedis et autres jours de la semaine, peut faire estimer à environ 5 000 le nombre d'arrivées aux sports d'hiver à Superbagnères avant la Première Guerre : c'est bien sur faible en comparaison des chiffres actuels, mais cela situe très probablement la station à un bon niveau européen à ce moment là¹⁵⁹. Cela justifie en tout cas l'enthousiasme de Henry Spont, qui voit dans Superbagnères une figure de proue capable d'acclimater les sports d'hiver dans les Pyrénées :

« Nulle raison ne s'oppose à ce que la saison hivernale prolonge la saison d'été. Le succès qui accueille les premières tentatives autorise les plus légitimes espoirs. Une ère nouvelle paraît s'annoncer, riche de compensations.[...] »

Les sports d'hiver sont actuellement à la mode. Que les stations pyrénéennes profitent de ce mouvement. Qu'elles mettent tout en œuvre pour le maintenir, le consacrer officiellement, qu'elles s'inspirent des exemples de la Suisse. Elles possèdent la montagne, la neige. Il leur manque encore des installations perfectionnées. Mais ces choses là sont des accessoires. On se les procure quand on est convaincu de leur utilité. Le branle est donné. Les Pyrénées se réveillent. Saluons ce réveil.¹⁶⁰ »

Dans un ouvrage qu'il consacre au plateau en 1918, Spont peut dire que « les résultats

155 *Luchon-Thermal*, n° 736, 15 janvier 1913, et n° 737, 6 février 1913.

156 *Le Figaro*, 20 janvier 1913. Des photographies ont immortalisé cette compétition : Voir sur gallica.bnf.fr « 19-01-13. Championnat de France de Bobsleigh, équipe de Luchon sports d'hiver. [Chamonix]. [photographie de presse]. [agence Roll]. »

157 « La neige et les sports d'hiver », *Le Petit journal*, 4 janvier 1913.

158 Marcellin BEROT, *L'épopée du ski*, op. cit., 1991, p. 33.

159 Henry Spont donne un chiffre de 5 000 visiteurs venus assistés aux seuls concours de Superbagnères en 1913 et 1914 (Henry SPONT, *Superbagnères*, Luchon, chez l'auteur, 1918), ce qui donnerait une fréquentation saisonnière de près de 10 000 personnes

160 Henry SPONT, *Les Pyrénées*, op. cit., 1914, p. 273-274, 279-280.

obtenus par les deux premières saisons dépassent ce qu'on appelle les prévisions les plus optimistes. » Si « les sports d'hiver sont à la mode, [...] c'est une mode qui ne passera pas, car elle correspond à un besoin réel, légitime » de pratiques ludiques et sanitaires¹⁶¹.

Pendant ce temps, la CHM grandit. En octobre 1912, elle décide de fusionner avec une autre filiale de la Compagnie du Midi, la Société anonyme du Grand hôtel et casino de Font-Romeu, créée en août 1910. La Société de Font-Romeu apporte ses études préparatoires, ses plans, sa promesse de vente de six hectares de terrains obtenue de la commune d'Odeillo le 17 avril 1908, la location d'un autre terrain de trois hectares, ainsi que le Grand hôtel en cours de construction (ouvert en 1913¹⁶²). Cette absorption conduit la CHM à augmenter son capital social de 1,25 million de francs par l'émission de 5 000 actions attribuées aux actionnaires de la Société de Font-Romeu¹⁶³. 1000 actions supplémentaires sont ensuite émises pour porter le capital à 3,5 millions de francs, dont 358 sont acquises par la Compagnie du Midi, qui assure sa prééminence. Des entrepreneurs du bâtiment (travaux publics, menuiserie, charpente, chauffage, électricité, plomberie) investissent aussi, probablement en vue des travaux du Grand hôtel de Superbagnères. Jeanne-Marie Latécoère, de Bagnères-de-Bigorre, acquiert ainsi 100 actions ; elle est alors à la tête d'une entreprise qui produit de matériel de chemin de fer pour la Compagnie du Midi¹⁶⁴. À la fin de l'année 1913, probablement stimulée par les premières bonnes saisons d'exploitation estivale et hivernale de Font-Romeu et Superbagnères, la CHM lance une nouvelle augmentation de capital, porté à 4,1 millions de francs par l'émission de 2 400 actions à 250 fr, dont 2 001 sont souscrites par le Midi, le reste l'étant à nouveau par des entrepreneurs du bâtiment de Perpignan, Bordeaux et Paris (maçonnerie, menuiserie, électricité, chauffage, plomberies, peintures)¹⁶⁵. Autour de la CHM, comme autour des compagnies hydroélectriques et électrométallurgiques dans ces mêmes années 1910¹⁶⁶, commencent à se cristalliser les investissements des entrepreneurs, banquiers et industriels du grand Sud-Ouest de la France. Cette entreprise touristique est un maillon du système technique régional en cours de constitution dans la région¹⁶⁷. Assurément, en tout cas, avec un capital de 4,1 millions de francs, la

161 Henry SPONT, *Superbagnères*, Luchon, chez l'auteur, 1918, p. 67-68.

162 Christophe BOUNEAU, « La traction électrique », *op. cit.*, 1995, p. 227.

163 AD 31, 4 U 4/192 : Dossier Société des Chemins de fer et hôtels de montagne aux Pyrénées, Conseil d'administration de la Société anonyme du Grand hôtel et du casino de Font-Romeu du 16 septembre 1912, Assemblée générale de la CHM du 7 octobre 1912.

164 *Idem* : Dossier Société des Chemins de fer et hôtels de montagne aux Pyrénées, Liste des souscripteurs des 1 000 actions émises suite à l'AG du 7 octobre 1912, déposée devant M^e Grange à Paris le 5 novembre 1912.

165 *Idem* : Dossier Société des Chemins de fer et hôtels de montagne aux Pyrénées, Liste des souscripteurs des 2 400 actions, 25 février 1914.

166 Hubert BONIN, *Les concessions*, *op. cit.*, 2015.

167 Christophe BOUNEAU, *Entre David et Goliath*, *op. cit.*, 2008.

CHM est une entreprise de taille et d'ambition respectables : entre 1901 et 1913, le capital nominal moyen des sociétés créées en France est de 600 000 fr, et le rythme de constitution de sociétés aux forts capitaux a tendance à ralentir depuis 1902¹⁶⁸. La CHM, peut ainsi être considéré comme l'une des toutes premières sociétés de sports d'hiver en France ; sans s'y spécialiser, elle tient tout de même ce pari sur un marché qui ne fait qu'émerger.

De premières craintes contre la « cité nouvelle »

Quelques critiques surviennent contre les menées de cette société. La CHM a déposé une demande de concession pour le tramway électrique urbain de Luchon le 11 mars 1912. La ligne doit aller de la gare aux Quinconces avec un arrêt à la gare de la crémaillère¹⁶⁹. Au début de l'année 1913, le comité directeur de la Société de protection des paysages de France émet le vœu que le tramway devant relier la gare du Midi à celle de la crémaillère évite de passer sur les allées d'Étigny et qu'en cas d'impossibilité il ne soit pas installé de trolley. Le préfet rejette ce vœu puisque le trolley est « toléré partout même à Paris.¹⁷⁰ » Il existerait bien une voie évitant les allées d'Étigny, nouvellement établie entre la gare et la casino, mais c'est une voie privée¹⁷¹. Non seulement par la Société de protection des paysages, mais aussi plus largement localement, ce tramway n'est pas forcément bien reçu, car on y voit un risque d'enlaidir les rues à cause des fils électriques et de priver d'emploi de nombreuses familles luchonnaises qui exercent comme voituriers, d'autant plus que la CHM a la possibilité de poursuivre la ligne en direction de la vallée du Lys. L'entreprise capterait ainsi tous les bénéfices touristiques auparavant accessibles au plus grand nombre¹⁷². Elle placerait, en même temps, Luchon au meilleur niveau d'équipement dans la concurrence internationale. Le projet de tramway est toutefois abandonné, sans que la cause ne nous soit connue. Le développement de l'automobile et des autocars, qui intéressent aussi la Compagnie du Midi à partir de 1913¹⁷³, en est peut-être la cause.

D'autres critiques viennent de la peur que suscite l'essor de la station. On retient souvent que Superbagnères est une annexe hivernale et climatique de Luchon. Certes, mais elle constitue tout de

168 François CARON, *Histoire économique de la France (XIX^e-XX^e siècle)*, Paris, A. Colin, 1995, p. 82.

169 AD 31, 1 818 W 3 : Chemise « Tramway électrique de Luchon aux cascades du Lys », Rapport du préfet au conseillers généraux de Haute-Garonne, 1^{ère} session 1913 ; Lettre du sous-préfet de Saint-Gaudens au préfet, 15 juillet 1912.

170 *Idem* : Chemise « Tramway électrique de Luchon aux cascades du Lys », Rapport du préfet de la Haute-Garonne aux conseillers généraux de la Haute-Garonne, session d'avril 1913.

171 *Idem* : Chemise « Tramway électrique de Luchon aux cascades du Lys », Avis de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de Haute-Garonne au préfet, 2 avril 1913.

172 Craintes exprimées dans LASCAR, « En passant », *Luchon Progrès*, 1^{er} septembre 1912.

173 Christophe BOUNEAU, « Le rôle de la Compagnie des chemins de fer du Midi dans les trajectoires d'innovation des aires touristiques du grand Sud-Ouest de 1852 à 1937 », *Sud-Ouest Européen*, 2015, n° 39, p. 26.

même une station neuve créée en site vierge, c'est en tout cas ainsi que la perçoivent ses contemporains. Certains Luchonnais y voient de ce fait une concurrence pour l'activité de la cité thermale. Un article de la presse locale témoigne de ces craintes. Luchon est menacée par le succès de Superbagnères qui, à son ouverture en août 1912,

« a dépassé toutes nos prévisions. [...] Jadis on parlait de la Reine des Pyrénées, aujourd'hui la cité nouvelle cherche à la supplanter [...] cependant qu'elle n'est encore qu'à l'état embryonnaire. Que sera-ce à la fin ? Puisque déjà on vient de tous les coins du monde pour admirer ce site incomparable. Tous les trains de pèlerinage de Lourdes poussant jusqu'à Superbagnères, méprisent Luchon que les pèlerins ne font que traverser d'un air dédaigneux. Nous sommes relégués au dernier plan. L'avenir apparaît bien sombre, bien triste pour nous. Nous avons eu notre période de vogue mais, hélas ! Bientôt, comme Versailles, il ne nous restera que le souvenir de nos splendeurs d'antan. [...] Luchonnais, nous n'allons plus avoir qu'une ressource, percevoir un droit de péage... qui nous servira à rénover Luchon ou bien à transporter nos pénates là-haut et y bâtir des hôtels, des magasins, sans quoi les étrangers viendront marcher sur nos brisées et établir leur fortune sur nos ruines [...]. Superbagnères [sera] devenu une mine d'Or, on fera banco avec le Ciel et loin de la Terre »¹⁷⁴.

Le terme de « cité nouvelle » pour désigner Superbagnères montre bien ce que peut devenir la station si une urbanisation se produit. La construction prochaine du Grand hôtel est à ce titre particulièrement crainte. Publié dans un journal d'opposition, il y a assurément dans cet article des critiques déguisées vis-à-vis d'une CHM et d'un Dardenne proches de la nouvelle municipalité. Le risque de déclassement et de colonisation économique de Luchon par des capitaux extérieurs est en tout cas clairement évoqué.

Station neuve, promue intégralement par une société privée puissante, sur un site vierge au cœur des champs de neige pour répondre aux pratiques de sports d'hiver d'alors et s'assurer d'un enneigement suffisant, qui voit se mettre en place des infrastructures sportives (pistes, patinoire et golf), une remontée mécanique, un programme immobilier, des services de loisirs et de restauration : ces caractéristiques, concentrées dans l'ambition originelle de Superbagnères, correspondent entièrement au concept de station « intégrée », à quelques nuances près. La promotion immobilière ne s'opère pas, nous reviendrons sur les raisons, mais elle ne semble pas exclue au départ compte tenu des craintes exprimées dans la presse locale. L'État n'intervient pas directement, pour étudier le domaine skiable (le ski dit alpin n'existant pas encore) et préparer la viabilisation : c'est Ludovic Dardenne qui se charge de ce rôle. L'État s'implique tout de même, nous le verrons, en soutenant la CHM contre l'administration des eaux et Forêts. L'accès ne se fait pas par la route, comme pour les stations intégrées « classiques » ; l'enneigement impose le choix de la crémaillère, car le déneigement routier n'est pas maîtrisé avant les années 1930 voire 1950, tandis que les chemins de fer ont expérimenté des techniques depuis la fin des années 1880¹⁷⁵. Dernière nuance par rapport aux stations intégrées de la deuxième moitié du XX^e siècle, du moins dans la

174 « Ère nouvelle », *Luchon Progrès. Organe du parti radical-socialiste de Luchon*, 8 septembre 1912.

175 François WALTER, *Hiver, op. cit.*, 2013, p. 199.

modélisation classiquement retenue : c'est un acteur local, et non extérieur, installé à Luchon depuis vingt ans, évoluant dans un milieu « de souche » luchonnaise gagné aux sports d'hiver (Germès ou Barrère par exemple), qui est à l'origine de cet aménagement, qui est parvenu à gagner à lui, en lien avec le TCF, la puissante Compagnie du Midi. Les échelles, comme nous l'avions déjà constaté, s'entremêlent plus qu'elles ne s'opposent. Prototype de « station intégrée », avec ses particularités – mais bien rares sont les sites qui correspondent exactement aux modèles théoriques –, Superbagnères l'est aussi parce qu'elle est lancée sur la croyance en une bi-saisonnalité. Celle-ci doit en assurer la rentabilité, leitmotiv récurrent dans les projets d'aménagement des stations d'altitude. On voit, d'ailleurs, le poids particulier des sports d'hiver dans ce programme d'aménagement au fait que les études relatives aux vertus climatiques estivales du site n'ont pas encore été menées lorsque l'aménagement est réalisé¹⁷⁶. Même si Superbagnères doit profiter de la reconnaissance déjà acquise de Luchon, on est loin du « village-station » de « première génération » : Superbagnères domine de 1 200 m d'altitude Luchon, d'où part la remontée mécanique, et se trouve sur le territoire communal d'un village de montagne distant, Saint-Aventin, qui n'établit ensuite que des liens conflictuels avec la station. La Compagnie du Midi et Ludovic Dardenne, qui reste au conseil d'administration de la CHM après les augmentations de capital¹⁷⁷, forment en tout cas une société de promotion touristique qui est à notre connaissance l'une des toutes premières entreprises de sports d'hiver en France, avec un aménagement pionnier capable d'exploiter et de nourrir la croissance du marché touristique hivernal français. Ce projet reprend explicitement une série d'innovations attribuées à la Suisse : les funiculaires de montagne depuis plusieurs décennies, les hôtels d'altitude et la saison d'hiver. Il se situe aussi dans la continuité d'Aix et de Chamonix, qui ont en effet aménagé quelques années auparavant des trains à crémaillère. Pour Aix, une station d'altitude est établie au sommet du Mont-Revard, d'abord pour le climatisme en 1892, avant d'inaugurer sa première saison d'hiver en 1909¹⁷⁸. Superbagnères se situe en fait dans une chaîne d'innovations successives en matière d'aménagement touristique, qui industrialise en quelque sorte l'exploitation de deux attraits environnementaux : le climat et la neige. Les sports d'hiver n'y apparaissent pas comme une adaptation ultérieure : ils sont consubstantiels à l'existence même de cet équipement, qui est bien, à ce modeste titre, pionnier en France.

176 Henry SPONT, *Superbagnères*, *op. cit.*, 1918, p. 80.

177 Voir les différents rapports du conseil d'administration jusqu'aux années 1930 dans AD31, 4U 4/192.

178 François FOUGER, « L'importance des sociétés de chemin de fer dans le développement de la première station de ski française, le Mont-Revard », *In Situ. Revue des patrimoines* [en ligne], n° 4, 2004, URL : <<http://insitu.revues.org/1906>> ; Elsa BELLE, « Aix-les-Bains, carrefour de villégiatures : thermalisme, climatisme, sports d'hiver et bords de lac », *In Situ. Revue des patrimoines* [en ligne], n° 24, 2014, URL : <<http://insitu.revues.org/11132>>).

3. Le évolutions de l'entre-deux-guerre : croissance et conflits fonciers, tandis que le marché du ski évolue

Croissance et diversification de la CHM

En mai 1918, les adresses des sièges d'exploitation de la CHM montrent sa rapide diversification : Luchon et Font-Romeu, mais aussi les gares de Toulouse, Bordeaux et Béziers où elle possède des hôtels « terminus ». La société édifie également des hôtels à Albi et Rodez. Après Moffre, c'est désormais Gufflet qui est à la tête de la CHM, ingénieur en chef de la Compagnie du Midi¹⁷⁹. Les résultats économiques semblent au rendez-vous. À la sortie de la guerre, les exercices 1919 et 1920 se soldent par des bénéfices nets respectifs de 711 093 fr et 660 556 fr. Ces bénéfices permettent de distribuer des dividendes et de rattraper les dividendes non versés à l'exercice 1916 (10 fr par action). Le détail des comptes en 1920 donne des recettes de 6 648 906 fr et des dépenses de 5 607 036 fr, soit un bénéfice brut de plus d'un million de francs, desquels il faut déduire les « frais généraux » (impôts sans doute), les charges obligatoires et la perte provenant de la vente de l'hôtel de la « Chaumière »¹⁸⁰.

En 1921, le capital est porté à 5 millions de francs par émission de 3 600 actions souscrites aux deux tiers par la Compagnie du Midi. Toulouse, Paris et Tarbes se partagent l'essentiel des actions restantes, avec en particulier la Société des grandes entreprises méridionales de l'entrepreneur de travaux publics Thévenot (400 actions), l'industriel Barthélémy Gache de Tarbes (400), et une société d'ameublement et de nouveautés de Toulouse, Bourgeat & C^{ie} (120). Pierre-Georges Latécoère, qui fabrique du matériel aéronautique depuis 1917, acquiert 30 actions. Les assembleurs d'automobile toulousains Laporte & fils & C^{ie}, qui ont un garage à Luchon, en achètent 20¹⁸¹. Au cours des années 1920, plusieurs augmentations de capital se succèdent pour atteindre 16 millions de francs en 1926, ce qui en fait toujours une entreprise de taille respectable et indique, compte tenu des 5 % de dividendes garantis, une extension des activités et des bénéfices confortables. Lors de cette dernière augmentation de capital, les sociétés de travaux publics côtoient les groupes industriels pyrénéens comme les établissements Soulé de Bagnères-de-Bigorre, la

179 AD 31, 4 U 4/192 : Dossier Société des Chemins de fer et hôtels de montagne aux Pyrénées, Assemblée générale du 25 mai 1918 ; Claudine PERCHEC, *Naissance et développement*, op. cit., 1989, p. 19.

180 « Nouvelles des sociétés anonymes », *La région de Toulouse et des Pyrénées*, n° 4, juin 1921, p. 162. La société se déleste en effet de l'hôtel et de son funiculaire, qui disparaissent des statuts, sans que la raison ne soit explicitée AD 31, 4 U 4/192 : Dossier Société des Chemins de fer et hôtels de montagne aux Pyrénées, Assemblée générale du 3 octobre 1921. Cet établissement a visiblement été une source de déception : il n'est affirmé que pour 3 000 fr en 1920 à un hôtelier Luchonnais (alors que l'on prévoyait 9 000 fr de bénéfices annuels en 1911), avec promesse de vente pour 90 000 fr seulement, somme dérisoire compte-tenu de la forte inflation, alors qu'il en a coûté 200 000 en 1911 (cf. AD 31, 6291 W 1024 : « Registre de recette » des baux et immeubles, locations verbales et mutations de fonds de commerce, p. 81).

181 AD 31, 4 U 4/192 : Dossier Société des Chemins de fer et hôtels de montagne aux Pyrénées, Liste des souscripteurs des 3 600 actions, 19 janvier 1921.

Société des forges et ateliers des Pyrénées, de Tarbes, fondée par Barthélémy Gache (fabrication de locomotives et forages), Latécoère, mais aussi des entreprises nées des besoins de la compagnie du Midi comme la Société Fougat & C^{ie} de Béziers (réparation de matériel roulant)¹⁸². Les particuliers sont absents de cette dernière souscription qui montre le renforcement des réseaux industriels établis autour de la Compagnie du Midi, plus que jamais figure de proue de l'industrialisation du Sud-Ouest. La CHM est un maillon de ce « modèle suisse » né au tournant du XIX^e et du XX^e siècle, et dont Jean Raoul Paul est un actif promoteur au sein de la Compagnie du Midi. Ce modèle imbrique, à partir de la production hydroélectrique, des infrastructures de transport, la valorisation du potentiel énergétique, la recherche d'innovations technologiques et l'économie touristique¹⁸³. Contrairement à d'autres sociétés de notre terrain (touristiques ou industrielles), la CHM, société touristique qui a incontestablement une grande envergure et qui est prise au sérieux par les groupes industriels parisiens et méridionaux, est relativement stable, puisque autour du président Gufflet on retrouve des administrateurs présents depuis les débuts, comme Dardenne, d'Eichtal (banquier, Paris), ou Bouyonnet. En 1927, l'assemblée générale décide de porter la part des bénéfices redistribués aux actionnaires de 75 à 90 %¹⁸⁴ : une grande confiance dans l'avenir semble régner pour une société qui a atteint une taille plus qu'honorable pour une entreprise touristique de cette période, grâce à des activités estivales et hivernales diversifiées et d'un bon niveau.

L'année 1927 marque un premier fort replis dans l'économie touristique de l'entre-deux-guerres, avant une reprise nette puis une crise durable qui s'installe à partir de 1929 ou 1931 selon les stations. Cette crise s'accompagne généralement d'une perte des clientèles mondaines et d'une baisse des prix. Le relèvement s'opère autour de 1937, généralement, mais ces quelques années de repli ont provoqué, en particulier pour les stations thermales, une forte reconfiguration de l'offre et de la fréquentation, marquée par de profondes difficultés pour les grands hôtels et par l'augmentation numérique d'une clientèle désormais issue des classes moyennes, qui séjourne moins longtemps qu'auparavant¹⁸⁵. Les stations de sports d'hiver, qui exploitent un marché neuf, semblent

182 *Idem*, Liste des souscripteurs des 20 000 actions déposée le 20 juillet 1926. Sur la Société Fougat : Raoul BALSQ, « Les Établissements Fougat de Béziers (1920-1966) », *Revue d'histoire des chemins de fer*, n° 28-29, 2003, p. 44-56.

183 Christophe BOUNEAU, *Entre David et Goliath*, op. cit., 2008, p. 334.

184 AD 31, 4 U 4/192 : Dossier Société des Chemins de fer et hôtels de montagne aux Pyrénées, Assemblée générale du 11 mai 1927.

185 Sur l'évolution de la fréquentation touristique à l'entre-deux-guerres, on peut se reporter à Michel CHADEFQUD, *Aux origines du tourisme dans les Pays de l'Adour. Du mythe à l'espace, un essai de géographie historique*, Pau, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 1987, p. 623-717 ; Carole CARRIBON, *Du thermalisme mondain au thermalisme social ? Les villes d'eaux françaises dans l'Entre-deux-guerres (1919-1939)*, Thèse de doctorat, Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, France, 2001, p. 237-508 ; sur la côte aquitaine Mikaël NOAILLES, *La construction d'une économie touristique sur la Côte Aquitaine des années 1820 aux années 1980. Pratiques sociales, politiques d'aménagement et développement local*, Neuchâtel, Toulouse, Alphil, Méridiennes, 2012, p. 205-207 ; sur l'évolution de l'hôtellerie : Patrizia BATTILANI, « Des grands hôtels aux entreprises familiales. La transition vers le tourisme de masse dans les pays de la Méditerranée », *Entreprises et histoire*, n° 47, 2007, p. 26-43 ; sur l'exploitation d'un établissement

se remettre plus rapidement de la crise et conserver une fréquentation plutôt mondaine¹⁸⁶. Nous n'avons malheureusement plus de données d'exploitation pour la CHM, ni mêmes d'analyses qualitatives de la situation, mais il semble que les années 1930 sont plus difficiles. La société maintient la destination mondaine de la station tout en perdant le rayonnement international passé. Cela n'empêche pas la Compagnie du Midi et sa filiale de poursuivre l'œuvre touristique et de se diversifier : elle redéploie par exemple certaines installations en direction du tourisme. C'est le cas en 1932 du téléphérique et du train qui ont servi à l'aménagement hydroélectrique d'Artouste (vallée d'Ossau, Basses-Pyrénées) par une filiale de la Compagnie du Midi (la Société hydroélectrique du Midi). Le téléphérique atteint le pic Sagette et se prolonge par un train touristique vers le lac d'Artouste *via* une voie en corniche de 10 km. La reconversion est un vif succès¹⁸⁷. Jean Raoul Paul fait aussi édifier par la CHM la route à péage du Tourmalet au Pic du Midi de Bigorre (qui s'arrête en réalité à l'hôtellerie des Laquettes à 2 658 m), ouverte en 1933, et qui est jusqu'à 1938 la plus haute route d'Europe¹⁸⁸.

La Compagnie du Midi soutient sa filiale par la promotion active de ses stations de sports d'hiver. Elle lance ainsi, de manière pionnière, des « trains de neige » avec des tarifs réduits jusqu'à moins 60 % (neuf trains à l'hiver 1936-37 dont la « Croisière blanche » reliant Paris aux stations pyrénéennes). La Compagnie PO-Midi met aussi en place des expositions et des guides pour les sports d'hiver. Même si les résultats hivernaux sont très inférieurs au résultats estivaux, comme sur le réseau de la compagnie PLM, grâce à la CHM, les Pyrénées peuvent encore soutenir la comparaison hivernale avec les Alpes françaises¹⁸⁹. En 1937, lorsque la Compagnie du Midi (devenue PO-Midi) quitte la CHM, elle abandonne 7,5 millions sur les 11,5 millions qu'elle y a investi depuis le départ¹⁹⁰. L'entreprise ne s'effondre pas pour autant. Lorsque Ludovic Dardenne meurt en 1944, il possède encore cinquante actions de la CHM. D'une valeur nominale initiale de 250 fr, leur cours est alors de 380 fr, alors que la société ne fonctionne quasiment plus (en tout cas pour Superbagnères) depuis le déclenchement de la guerre (cette valeur devant correspondre à la situation de 1939)¹⁹¹.

de luxe : Alexandre TESSIER, *Le Grand Hôtel. L'invention du luxe hôtelier (1862-1972)*, Rennes, Tours, Presses universitaires de Rennes, Presses universitaires François-Rabelais, 2012, p. 283-301.

186 C'est ce que semble montrer l'exemple de Megève et la multiplication des équipements dans ces années (*cf.* Raymond BALSEINTE, « Megève ou la transformation d'une agglomération montagnarde par les sports d'hiver », *Revue de géographie alpine*, vol. 47, 1959, p. 131-224).

187 Christophe BOUNEAU, *Entre David et Goliath, op. cit.*, 2008, p. 201-202.

188 *Idem.*

189 *Idem*, p. 204-205.

190 *Idem*, p. 201.

191 Fonctionnement interrompu par la guerre : AD 31, 2729 W 74 : Contrôle des tarifs, 1945-1948. Dardenne : AD 31, 6291 W 1099 : Succession de Ludovic Martin Dardenne, mort à Luchon le 18 janvier 1944, 20 septembre 1944. A sa

Un aménagement contraint : une histoire de conflits fonciers

Dans l'ensemble des activités de la CHM, Superbagnères est, selon Christophe Bouneau, le phare de la politique touristique de la Compagnie du Midi :

« Superbagnères devint ainsi dans l'entre-deux-guerres une des stations les mieux équipées de France et même d'Europe, grâce à un véritable complexe réunissant ski de piste, saut, bobsleigh, patinoire, ski de fond, permettant à la [Fédération française de ski] d'y organiser plusieurs concours internationaux.¹⁹² »

La crémaillère semble tout à fait rentable grâce à son fonctionnement intense en été et en hiver. Au début des années 1930, selon que l'on soit en semaine ou le week-end, on compte dix à quinze départs par jour depuis Luchon, au lieu des huit initialement prévus en 1912¹⁹³. Une anecdote recueillie par Marcellin Bérot, sur l'entre-deux-guerres montre certaines habitudes de fréquentation du plateau l'hiver : les hommes d'affaire laissent la semaine leurs épouses au Grand hôtel et reviennent avec la crémaillère du vendredi à 17h15, surnommée pour cette raison « la crémaillère des cocus »¹⁹⁴. L'aménagement du plateau est complété à l'entre-deux-guerre, même si l'urbanisation ne connaît pas le développement de Font-Romeu. Le Grand hôtel de Superbagnères, dont la construction est fortement ralentie par la déclenchement de la guerre, est ouvert en juillet 1922 et inauguré en hiver en janvier 1923, avec de grands volumes, un restaurant gastronomique et cent trente chambres luxueuses, chauffées, avec l'eau courante. L'équipement sportif se poursuit aussi. La piste de bobsleigh est perfectionnée et pérennisée, entre 1925 et 1935. Un document émanant de la CHM en août 1935 indique qu'il existe un « câble » destiné à remonter les skieurs, enlevé à chaque fin de saison hivernale¹⁹⁵. Il semble s'agir de ce treuil « funiluge » installé vers 1928, entre le plateau et la « Cabane », qui peut transporter six skieurs et en tirer quatre autres sur une centaine de mètres de dénivelé¹⁹⁶. Des pistes de descente commencent à être aménagées dans les années 1930. On n'en conserve que ponctuellement la trace. En mars 1935 par exemple, une demande d'autorisation est déposée auprès des Eaux et Forêts pour établir une piste de descente

mort, ses enfants habitent à Pau, en Loire-Inférieure, à Aix-en-Provence, à Bergerac, à Foix (directeur de la maison d'arrêt) et deux à Luchon, dont Pierre Dardenne, chocolatier, né en 1905 (mort en 2002). Trois petits enfants sont nés à Pau entre 1921 et 1928. Dardenne possède en commun avec sa femme : une maison à Luchon, boulevard Lambron, sur un terrain de 1 261 m², estimée à 300 000 fr, un fonds de commerce de pharmacie avec marchandises vendu en 1943 195 000 fr, 50 000 fr de force motrice fournie par la Société pyrénéenne d'énergie électrique, 60 actions à 500 fr de la Société des Forges et Ateliers des Pyrénées, au cours de 150 fr au moment du décès (soit 9 000 fr), cinquante actions de la CHM, au cours de 380 fr au décès (soit 19 000 fr), 43 086 fr versés par le liquidateur de la Société Yo-Yo, un mobilier assuré pour 60 000, vingt-cinq parts de la société Yo Yo soit 25 000 fr, pour un patrimoine total au décès de 677 086 fr.

192 Christophe BOUNEAU, *Entre David et Goliath*, op. cit., 2008, p. 204-205.

193 Marcel MONMARCHÉ (dir.), *Pyrénées. Les guides Bleus*, Paris, Hachette, 1933, p. 332.

194 Marcellin BEROT, *L'épopée du ski*, op. cit., 1991, p. 44.

195 AD 31, 5422 W 316 : CHM, « Note sur les difficultés survenues entre la Société CHM et la commune de Saint-Aventin (résumé de l'Affaire) », 10 août 1935.

196 Claudine PERCHEC, *Naissance et développement*, op. cit., 1989, p. 22.

jusqu'à Artigue-Ardoune (piste Record qui nécessite d'abattre des arbres). L'autorisation est donnée pour dix-huit ans pour une bande de terrain de 910 m de long et 16 m de large¹⁹⁷. En octobre 1936, la CHM est également autorisée à établir la piste Sporting (1 075 m de long, 6,5 de large). Elle prolonge la piste Record d'Artigue-Ardoune à Mi-Sahage (ce sont deux stations intermédiaire de la crémaillère) pour un dénivelé total de 600 m mais un point d'arrivée à seulement 1 200 m d'altitude¹⁹⁸. Pour cette année 1936, un document ultérieur (de 1960) indique qu'il existerait quatre remonte-pentes (Téchous, Cabane, Arbesquens et Baby)¹⁹⁹. Pour deux d'entre-eux toutefois, les autorisations ne sont données qu'en 1944²⁰⁰, ce qui fait penser qu'il n'existerait que deux remonte-pentes à la veille de la Deuxième Guerre mondiale, dont au moins un télési. Cet équipement modeste en fait tout de même, en ajoutant la crémaillère, l'une des stations les mieux équipées d'Europe avant 1939.

L'aménagement de Superbagnères est toutefois contraint, pour des facteurs autant externes (l'évolution du marché des sports d'hiver à partir des années 1930-1940) qu'internes (des conflits fonciers). Cette station nouvelle semble en effet être apparue trop tôt sur le marché. Les possibilités du site s'avèrent limitées pour répondre aux évolutions du ski, même si le dynamisme ne s'interrompt réellement qu'au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, plus de trente ans après son ouverture. Nous y reviendrons. L'histoire de l'aménagement de Superbagnères est également marquée par des conflits fonciers avec la commune propriétaire des terrains concédés. Celle-ci semble longtemps regretter sa crédulité de départ et espérer une part des profits réalisés par la CHM sur ses terrains communaux. L'origine du conflit remonte au bail de concession de la montagne de Superbagnères, signé le 8 septembre 1907 entre la commune de Saint-Aventin et messieurs Dardenne et Jardy. La commune concède pour 99 ans les terrains communaux nécessaires au passage d'une voie de chemin de fer (en prolongement du funiculaire de la Chaumière) et à l'établissement d'un hôtel au sommet de la montagne de Superbagnères (lieu-dit « Bout du Pouy » à l'extrémité nord du plateau). La commune est alors enthousiaste :

« M. le maire expose au conseil combien il serait avantageux pour la commune qu'un vaste hôtel avec voie d'accès fut édifié sur le terrain de Superbagnères. Cette construction ne nuirait en rien au pacage des animaux et, outre qu'elle assurerait une importante recette annuelle au chapitre des recettes ordinaires, elle créerait

197 AD 31, 2611 W 8 : Lettre du Directeur général des Eaux et Forêts (Paris) au Conservateur des Eaux et Forêts de Bagnères-de-Bigorre, 27 mars 1935 ; AD 31, 5422 W 316 : Rapport de l'Ingénieur des travaux des eaux et Forêts de Luchon au conservateur de Toulouse, 23 juillet 1963. Il s'agit de la piste qui traverse la forêt au nord du plateau, bien visible lorsque l'on arrive à Luchon.

198 AD 31, 5422 W 316 : Acte administratif autorisant l'établissement de la piste Sporting, concession pour dix-huit ans, 19 octobre 1936. La piste est abandonnée en 1965.

199 *Idem* : Lettre de René Jeux (président de la CHM) au préfet de la Haute-Garonne, 13 septembre 1960.

200 *Idem* : audience au sujet de différend entre la CHM et la commune de Saint-Aventin, devant la Cour d'Appel de Toulouse, 3 novembre 1970.

infailliblement un débouché facile et rémunérateur aux produits alimentaires.²⁰¹ »

La superficie strictement concédée est de quatre hectares, mais les demandeurs obtiennent l'exclusivité pour tout établissement touristique sur le « territoire de Superbagnères » – ce qui désigne l'ensemble de la montagne ainsi dénommée et causera des problèmes d'interprétation. Les aménagements ne doivent pas gêner le pacage des troupeaux. Les sources d'eau peuvent être utilisées, mais en garantissant l'usage et l'accès suffisant à ces mêmes troupeaux. La commune obtient la fourniture électrique pour quinze lampes. Les clauses de résiliations sont laconiques et rien n'est dit sur le devenir des constructions au terme de la concession, ce qui émeut quelques mois plus tard l'administration des Ponts et Chaussées²⁰². De toute évidence, ce traité qui oblige la commune pour 99 ans (ce qui revient, de fait, à privatiser à long terme le territoire communal) laisse le champ libre à des divergences d'interprétation et est totalement imprévoyant pour l'avenir : quid, en effet, de l'échec des deux hommes à former une société ? Quid de l'exclusivité territoriale sur une montagne aux limites non définies ? La concession même de quatre hectares et de l'assise nécessaire à la voie de chemin de fer n'est pas cartographiée. Quid aussi d'une redevance fixe, déjà limitée en 1907 (3 000 fr), alors que l'inflation commence à être sensible ? Dardenne et Jardry ont profité de l'inexpérience de la commune et ont sans doute fait miroiter des avantages très exagérés pour cette concession, en terme de retombées économiques, alors même qu'il n'existe en réalité depuis Saint-Aventin aucun accès facile et direct au futur hôtel, ce qui ne peut profiter qu'à Luchon. D'ailleurs, en 1911, ce bail très avantageux négocié avec la commune de Saint-Aventin fait partie des arguments avancés pour séduire les investisseurs dans l'appel à souscription de la CHM²⁰³.

La commune de Saint-Aventin conteste les termes du bail de 1907 à partir de juillet 1911, en indiquant que seuls les terrains hors forêt ont été concédés. La question s'était posée rapidement, puisqu'en 1908 le maire de Saint-Aventin assurait au sous-préfet que la concession ne touchait aucun terrain soumis au régime forestier, quoique le tracé précis n'ait pas été fixé²⁰⁴. Il semble que la préfecture elle-même, par ailleurs très sourcilleuse sur les traités de concession des thermes et du casino de Luchon, par exemple, sans doute parce que les sommes en jeu sont considérables et les conflits systématiques, ait ici laissé passer un traité tout à fait nouveau pour elle, et ne se soit rendue compte des difficultés d'interprétation qu'au fil du temps. En 1911, donc, Saint-Aventin réclame

201 AD31, 1779 W 24 : Délibération du Conseil municipal de Saint-Aventin, présentant le cahier des charges de la concession de Superbagnères, 8 septembre 1907.

202 *Idem* : Délibération du Conseil municipal de Saint-Aventin, présentant le cahier des charges de la concession de Superbagnères, 8 septembre 1907 ; Rapport de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées au préfet de Haute-Garonne, 8 janvier 1908. Reproduit en annexe 12.

203 *Idem* : Appel à souscription pour la formation de la « Société des Chemins de fer et Hôtels de Montagne aux Pyrénées. Luchon-Superbagnères », 1911.

204 *Idem* : Lettre du maire de Saint-Aventin au sous-préfet de Saint-Gaudens, 23 mars 1908.

2 000 fr par an pour la traversée de sa forêt communale. La CHM refuse et indique dès lors son souhait de construire un chemin de fer direct entre la Chaumière et le plateau, pour éviter la forêt communale. Compte-tenu de l'avancement des travaux, c'est assurément une forme de chantage. Jean Raoul Paul, en tant que président du conseil d'administration de la CHM, réaffirme à la commune que le traité de concession de 1907 donne droit à prendre possession de tous les terrains nécessaires sur l'ensemble de la montagne, sans distinction et contre une redevance totale de 3 000 fr. Il demande donc à l'administration des Eaux et Forêts l'autorisation de poursuivre les travaux, avant même l'éventuel procès. Les Eaux et Forêts jugent les revendications de la commune légitimes : le bail de 99 ans signé en 1907 ne peut s'appliquer à des forêts communales, soumises au régime forestier, dont la durée de concession ne peut excéder dix-huit années. Cela dit, le projet doit avancer le plus vite possible et l'administration ne souhaite pas le bloquer pour des considérations réglementaires :

« La commune trouvera certainement une source importante de bénéfices dans l'installation projetée et surtout dans ses conséquences, sans montrer trop de susceptibilité pour les agissements sans doute regrettables mais un peu nécessaires pour une prompt solution [...], elle doit par suite faire tous les efforts pour faciliter à la Société des chemins de fer et hôtels de montagne aux Pyrénées, la prompt exécution de son programme. »

Une solution à l'amiable doit donc être trouvée, autour du versement d'une redevance supplémentaire par la société, que les services forestiers estiment à 300 fr²⁰⁵. Ce ne sera pas le cas et un procès, premier d'une longue série, débute alors²⁰⁶. Sans attendre la moindre autorisation, la société (appelée « Société Dardenne » par la commune de Saint-Aventin) a déjà mis en coupe la forêt communale et en a vendu le bois, donnant lieu à des procès-verbaux des gardes forestiers. La CHM est soutenue par des jugements qui déboutent l'administration des Eaux et Forêts²⁰⁷.

Pour gagner l'administration à eux, les initiateurs de la CHM ont immédiatement placé leur entreprise sous le signe de l'intérêt commun, et non du profit individuel. À l'image des intendants d'Ancien Régime, puis des préfets et des maires, dans la lignée des entreprises thermales nées depuis le Second Empire, ces promoteurs de Superbagnères se présentent comme des sauveurs de l'économie montagnarde, et le font savoir jusqu'au gouvernement. « [Notre] entreprise est d'intérêt public », écrivent Dardenne et Loiseleur au ministre de l'Agriculture :

« Elle a pour but le développement des Pyrénées, qui, jusqu'à ce jour, sont restées en dehors du mouvement mondial qui entraîne les étrangers vers les pays de montagne, mouvement qui, jusqu'ici, a surtout profité à la Suisse. Les Pyrénées renferment des sites merveilleux. Elles possèdent des eaux d'une efficacité médicale

205 *Idem* : Rapport de M. Beral, inspecteur des Eaux et Forêts à Luchon, 9 septembre 1911 ; Délibération du conseil municipal de Saint-Aventin, 30 juillet 1911..

206 *Idem* : Lettre du maire de Saint-Aventin au préfet de Haute-Garonne, 13 février 1912.

207 *Idem* : Lettre du maire de Saint-Aventin au sous-préfet de Saint-Gaudens, 24 août 1911 ; Arrêt de la cour d'Appel de Toulouse qui confirme le jugement du tribunal de Saint-Gaudens au sujet du litige entre la CHM et l'administration des Eaux et Forêts, 28 décembre 1911.

incontestée. Elles ont tout pour attirer et retenir les touristes. Il suffit, pour les amener, de mettre à leur portée les beautés qui font le charme de ce pays.²⁰⁸ »

La commune, qui exige d'abord 2 000 fr de loyer supplémentaire, revoit ses exigences à la baisse en ne demandant plus que 1 000 fr en dédommagement des risques que les travaux puis le passage des trains font encourir au bétail. L'avocat de la commune plaide, lui-même, pour que la commune abandonne cette revendication²⁰⁹. La commune de Saint-Aventin est déboutée par jugement du tribunal civil de Saint-Gaudens le 12 mars 1912. Un acte administratif enregistré par le sous-préfet le 3 juillet 1913 entérine finalement l'accord de 1907²¹⁰.

Sûre de ses droits et parée de la haute légitimité morale de son entreprise par le relèvement de l'économie montagnarde qu'elle promet, la CHM refuse de plier, pour des sommes qui, rapportées à l'ampleur de l'entreprise, sont finalement dérisoires. Cette intransigeance marque durablement les relations à venir entre la commune et la CHM, qui seront désormais continuellement marquées par une grande défiance, la commune bloquant tout projet d'extension de la station, la CHM se passant souvent d'autorisation pour ses aménagements.

D'après une note de la CHM conservée par la préfecture²¹¹, le conflit reprend en 1925, autour du problème des impôts fonciers que le traité de 1907 n'évoquait pas. La commune s'oppose alors à des travaux de construction d'une piste de bobsleigh et à la mise en place d'un câble pour remonter les skieurs. En novembre 1925, la CHM propose d'acquérir en pleine propriété les six hectares de terrains construits et demande à bénéficier de l'entière propriété de la crémaillère à la fin du bail de 99 ans, ainsi qu'un hectare supplémentaire près de la fontaine de Brouqua, avec vue sur la vallée d'Oueil, pour pouvoir viabiliser et construire la parcelle, en échange de la prise en charge de tous les impôts fonciers. La commune refuse. La CHM se résout à payer les 20 000 fr d'impôts fonciers arriérés de la commune au début de l'année 1926. Dardenne tente de négocier une hausse de la redevance à 6 000 fr en échange de la pleine propriété des constructions à l'expiration du bail, d'une reconduction du bail et d'une extension des terrains concédés. Il y a clairement, ici, une volonté de développer l'urbanisation de la station qui montre la confiance en l'avenir et le succès de la station. Aucun accord n'est cependant trouvé et, entre 1928 et 1933, une série de procès oppose la commune et la CHM au sujet des impôts fonciers, des procès que perd la commune. Entre temps, en 1932, un

208 *Idem* : Lettre signée d'Ernest Loiseleur et Ludovic Dardenne, adressée au ministre de l'Agriculture, 30 décembre 1910 (il s'agit de convaincre le ministre d'accorder l'autorisation de concession des terrains domaniaux).

209 *Idem* : Délibération du conseil municipal de Saint-Aventin, 13 janvier 1912 ; Lettre du sous-préfet de Saint-Gaudens au préfet de Haute-Garonne, 16 janvier 1912.

210 AD 31, 5422 W 316 : CHM, « Note sur les difficultés survenues entre la Société CHM et la commune de Saint-Aventin (résumé de l'Affaire) », 10 août 1935.

211 *Idem* : CHM, « Note sur les difficultés survenues entre la Société CHM et la commune de Saint-Aventin (résumé de l'Affaire) », 10 août 1935.

nouveau conflit a lieu au sujet de la piste de bobsleigh²¹².

La commune semble particulièrement affectée de ne pas parvenir à profiter du succès de la station de Superbagnères, qui exploite pourtant ses terrains communaux. En 1934, la commune demande ainsi au ministère de l'Intérieur de pouvoir établir une taxe sur les billets de la crémaillère pour faire face à ses difficultés financières²¹³, ce qui ne correspond à aucun cadre légal. En avril 1934, la commune enjoint la CHM de démolir les installations sportives établies en dehors du périmètre concédé, ce que refuse bien entendu la société. Après des tergiversations et une manifestation sur le plateau du maire et d'habitants de Saint-Aventin en juillet 1935²¹⁴, un avenant au bail de 1907 est finalement signée le 17 juin 1936. Il tient en particulier compte de l'apparition des téléskis depuis 1934-1935. L'avenant donne la priorité d'emploi aux habitants de Saint-Aventin, met à la charge de la CHM les impôts fonciers, prolonge le bail jusqu'à 2025 porte le loyer à 4 000 fr. Les surfaces constructibles par la CHM passent de quatre à six hectares. Deux autres catégories de terrains sont concédés (mais non cartographiés) : trois hectares pour des installations qui ne privent pas totalement d'accès au pâturage, par exemple les terrains terrassés pour réaliser des pistes, et cinq hectares pour des « servitudes de surplomb » ne portant aucune atteinte au pâturage, par exemple pour des câbles aériens. L'avenant maintient l'exclusivité de l'exploitation commerciale des pentes de Superbagnères en faveur de la CHM²¹⁵.

Superbagnères est donc contrainte dans son essor par ces problèmes fonciers. S'il est coutumier de critiquer l'esprit routinier des « montagnards » et leur refus du progrès, les fondateurs de la CHM ne sont pas exempts de responsabilité dans ce blocage. La commune peut légitimement se sentir lésée par le développement de la station sur son territoire puisqu'elle n'en retire aucun bénéfice, ou très peu. La société, quant à elle, refuse la plupart du temps de transiger, préférant passer en force ou engager des procès. En dépit de ces difficultés, la station conserve tout de même jusqu'à 1939 une place de choix dans le paysage hivernal français.

Superbagnères et Font-Romeu : une innovation sans lendemain ?

Superbagnères et Font-Romeu apparaissent comme les premiers centres français créés *ex nihilo* autant pour la saison estivale que pour les sports d'hiver. On peine ensuite à retrouver de telles installations en France avant 1945. Pourquoi ne sont-elles pas imitées ? Les conditions du

212 *Idem* : CHM, « Note sur les difficultés survenues entre la Société CHM et la commune de Saint-Aventin (résumé de l'Affaire) », 10 août 1935.

213 AD 31, 1779W 24 : Note de la préfecture de Haute-Garonne, 19 mars 1934.

214 AD 31, 5422 W 316 : CHM, « Note sur les difficultés survenues entre la Société CHM et la commune de Saint-Aventin (résumé de l'Affaire) », 10 août 1935.

215 AD 31, 5422 W 296 : Copie de la convention du 17 juin 1936 dans le dossier « Projet de convention entre la commune de Saint-Aventin et la Société des Chemins de fer et hôtels de montagne. Préambule », 9 avril 1936.

marché des sports d'hiver et les évolutions techniques à l'entre-deux-guerres apportent sans doute des éléments de réponse.

Des indices, qu'il restera à confirmer, montrent que l'idée de station en site vierge auprès des champs de neige circule dès les années 1910, mais qu'elle ne prend pas. S'il est encore besoin de le préciser, bien entendu, le modèle de Superbagnères est immédiatement connu des acteurs du tourisme de la France entière. Le TCF le soutient activement²¹⁶ et l'on retrouve Léon Auscher, celui qui au sein de l'association est en charge du développement des sports d'hiver, parmi les actionnaires de la société chocolatière fondée en 1911 par Ludovic Dardenne – le promoteur de Superbagnères. D'un autre côté, Henry Cuënot, qui préside la Commission des sports d'hiver au sein du CAF²¹⁷, entre au capital de la Société thermale des Pyrénées (fermière des thermes et du casino de Luchon à partir de la saison 1913) au début de l'année 1914 et en devient l'administrateur délégué²¹⁸. Deux des piliers de la promotion des sports d'hiver en France ont donc des liens importants avec Luchon lorsque se met en place Superbagnères, affaire de toute façon relayée par tous les médias et par les revues de leurs associations. Dans un tel contexte, l'isolement de ces deux stations en France dont le modèle n'est pas repris paraît encore plus énigmatique.

On peut alors tourner le regard vers Megève dont l'aménagement reçoit ainsi un nouvel éclairage : celui d'une réplique de Superbagnères et des stations nouvelles de Suisse, mais une réplique qui ne prend pas et dévie vers une autre forme, résumée sous le nom de « village station » (qui évoque la transformation d'un noyau villageois en station de sports d'hiver). Megève est souvent considérée, de manière exagérée, comme la première station aménagée pour les sports d'hiver en France. En 1916, Noémie de Rothschild qui, selon la chronique, serait lassée des stations suisses où se trouvent trop d'Allemands, impulse la Société française des hôtels de montagne²¹⁹. Elle charge alors un moniteur de ski norvégien, Trygve Smith, de trouver le site idéal pour établir une station touristique d'été et d'hiver. La méconnaissance de Superbagnères apparaît d'autant plus improbable que Smith visite les Alpes mais aussi les Pyrénées²²⁰ où deux stations d'envergure

216 Frantz REICHEL, « La Grande Semaine des Pyrénées. Le Midi bouge », *Le Figaro*, 6 février 1911.

217 Yves MORALES, « Les concours de ski au début du XX^e siècle sous l'angle de la nationalisation culturelle. Quelques jalons pour une approche comparée entre la Suisse et la France », in Benoît CARITEY, André GOUNOT et Denis JALLAT (dir.), *Les politiques au stade. Étude comparée des manifestations sportives du XIX^e au XXI^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, p. 75-94.

218 AD 31, 4 U 4/189 : Dossier Société thermale des Pyrénées. « Déclaration de souscription et de versement relative à l'augmentation de 1 200 000 fr de capital de la Société thermale des Pyrénées », devant M^e Brault de Saint-Ouen, 11 février 1914.

219 Bertrand LARIQUE, « Les sports d'hiver en France : un développement conflictuel ? », *Flux*, n° 63-64, 2006, p. 12.

220 Jean MIÈGE, « La vie touristique en Savoie (suite et fin) », *Revue de géographie alpine*, vol. 22, 1934, p. 199-200 ; Raymond BALSEINTE, « Megève ou la transformation d'une agglomération montagnarde par les sports d'hiver », *Revue de géographie alpine*, vol. 47, 1959, p. 131-224 ;

(Superbagnères et Font-Romeu) sont déjà équipées et connaissent le succès²²¹. Smith arrête son choix sur le Mont d'Arbois, à 1 300 m d'altitude, site bien exposé au-dessus de Megève, aux reliefs doux, qui convient aux pratiques hivernales du temps. L'aménagement est lancé à partir de 1919, un hôtel de 40 chambres y est inauguré en décembre 1921. Situé au-dessus de Megève, dans une architecture qui n'a encore rien d'original, il devait être le départ d'un programme immobilier beaucoup plus ambitieux, relié à Megève par un funiculaire. Seule une route est finalement construite²²². Le modèle initial rappelle fortement Superbagnères, avec un hôtel d'altitude construit au milieu des champs de neige, qui devait à l'origine être relié à Megève par un chemin de fer, le tout promu par une société unique. Superbagnères et Font-Romeu ne sont donc pas sans lendemain : inscrites dans une chaîne d'innovations, à l'exemple des innovations de la révolution industrielle, la logique qui a présidé à leur aménagement est aux origines de l'équipement hivernal de Megève.

Le succès de l'entreprise de Noémie de Rothschild ne semble pas immédiatement au rendez-vous et freine peut-être le développement de ces stations en site vierge. La station neuve du Mont d'Arbois tarde en effet à prendre (le séjour de la famille royale de Belgique en 1923 et 1924 étant traditionnellement considéré comme l'élément déclencheur), et la baronne, qui désirait initialement urbaniser le plateau, réoriente ses projets. L'événement fondateur pour l'image de marque de la station et par sa réorganisation autour noyau villageois originel se produit lors de la saison 1925-1926, lorsque Rothschild demande à l'architecte Henri-Jacques Le Même de lui créer une « ferme du pays ». Le Même crée alors le « chalet du skieur », premier d'une longue série tant ce motif architectural va avoir de succès, au point de s'imposer comme l'archétype de l'architecture de montagne. Il réinterprète, pour la structure extérieure, les traits saillants des fermes savoyardes et propose un agencement intérieur qui allie modernité des formes et confort urbain²²³. Le modèle de base, celui de la station d'été et d'hiver créée en site vierge par une société unique, a donc dérivé vers celui de station constituée autour d'un village préexistant qui, à la différence de Chamonix par exemple, n'avait qu'une modeste tradition touristique. La station se développe aussi grâce à l'effort fourni par la commune autour de la Grande Guerre en faveur de l'assainissement et de l'adduction d'eau, du soutien au chauffage des hôtels et du premier équipement sportif²²⁴. Le succès s'affirme ensuite avec la multiplication d'hôtels et de logements individuels conçus dans un style homogène,

221 Des dividendes sont versés aux actionnaires de la CHM dès 1912, cf. Christophe BOUNEAU, « Chemins de fer et développement régional », *op. cit.*, 1990, p. 95-112.

222 Ces données sont issues du travail réalisé les services de l'Inventaire de la région Rhône-Alpes et présenté en ligne : URL : <<http://www.parcoursinventaire.rhonealpes.fr/stationski/-Presentation-de-la-station-.html>> (consulté le 10 août 2017).

223 Exposition « Henri-Jacques Le Même. 1897-1997 », tenue à la Cité des Pyrénées, Pau, janvier 2014.

224 Raymond BALSEINTE, « Megève ou la transformation d'une agglomération montagnarde par les sports d'hiver », *Revue de géographie alpine*, vol. 47, 1959, p. 154-158.

néo-régional, par Le Même. L'entreprise promotrice de départ se dilue parmi de nombreux autres investisseurs, suisses en particulier, qui en viennent à posséder les trois quarts de l'infrastructure mégevanne dans les années 1930. De cinq hôtels en 1922-1923, on passe ainsi à cinquante-quatre en 1936, dont seulement quatorze appartiennent à des Mégevans²²⁵. On compte aussi, au début des années 1930, quarante-quatre chalets²²⁶. Partie de peu, Megève compte, vers 1932, 1 800 lits touristiques dont 1 150 en hôtels et pensions, avec 300 employés²²⁷, contre environ 250 lits à Superbagnères même et une centaine d'employés. La réussite de Megève est d'être parvenue dès avant 1939 à ce que la saison d'hiver égale la saison d'été²²⁸ : c'est sans doute la première à le réaliser en France. Megève inaugure aussi une certaine promotion immobilière en station hivernale et estivale de montagne, que l'on retrouve à Font-Romeu par exemple mais sans cette unité de style qui caractérise et fait la réussite de la station savoyarde.

Le modèle de la station en site vierge, auprès des champs de neige, semble donc connaître un coup d'arrêt dans les années 1920, malgré le succès de Superbagnères et Font-Romeu. Il nécessite de lourds investissements qui paraissent téméraires alors qu'une série de signes indiquent que le marché des sports d'hiver est beaucoup plus limité que ce qu'on espérait avant la guerre. Le nombre de centres de ski stagne en France, le public concerné est peu nombreux²²⁹. En 1933 par exemple, pour Jean Miège un autre secteur porte au moins autant de promesses que les sports d'hiver : il s'agit des « vertus curatives du climat de montagne en hiver [qui] viennent d'être révélées et sont en instance d'exploitation.²³⁰ » L'avenir proche lui donnera tort, mais cela laisse entrevoir les incertitudes du moment. Des barrières existent en fait autour du marché des sports d'hiver, que ses promoteurs franchissent progressivement dans les années 1920 et surtout 1930. On peut en distinguer quatre sortes, à la suite de Thierry Terret et Pierre Arnaud²³¹ : les sports d'hiver demandent des efforts trop importants avant la diffusion du ski alpin et des remontées mécaniques de type téléskis, le ski est dominé en France par le CAF qui lui assigne des objectifs sanitaires plus que ludiques et refuse la compétition, les moniteurs pour enseigner les méthodes du ski ne sont pas assez nombreux, les accès aux champs de neige, enfin, sont difficiles. On peut ajouter à cela un

225 Bertrand LARIQUE, « Les sports d'hiver en France : un développement conflictuel ? », *Flux*, n° 63-64, 2006, p. 12, 14-16.

226 Jean MIÈGE, « La vie touristique », *op. cit.*, 1934, p. 52.

227 *Idem*, p. 32, 200.

228 Avec une fréquentation annuelle estimée entre 6 000 et 14 000 personnes entre 1930 et 1939. Raymond BALSEINTE, « Megève », *op. cit.*, 1959, p. 185-186.

229 Les difficultés du Jura par exemple à promouvoir des centres hivernaux : Yves MORALES, *Une histoire culturelle*, *op. cit.*, 2007, p. 313-317.

230 Jean MIÈGE, « La vie touristique », *op. cit.*, 1933, p. 757.

231 Pierre ARNAUD et Thierry TERRET, « Le ski », *op. cit.*, 1996, p. 180-182.

cinquième facteur de blocage : l'incertitude plane longtemps sur l'enneigement, qui rend cette économie extrêmement vulnérable aux conditions climatiques, dès son origine.

L'extension du marché des sports d'hiver : le dépassement des blocages

Le premier élément de stagnation du secteur vient du défaut d'image et la difficulté des sports d'hiver. Ce sont des pratiques physiques, où les catégories populaires peuvent d'ailleurs exceller²³², sans être le public le plus intéressant pour les stations. Avant même de rechercher des pratiques plus ludiques, les promoteurs du ski poursuivent activement l'effort de diffusion de l'image des sports d'hiver pour en rendre la pratique désirable. Les compétitions continuent donc de jouer un rôle primordial. Festivités mondaines d'abord, elles deviennent ensuite l'occasion de célébrer les grands champions nationaux. Cet effort promotionnel est relayé par l'Office national du tourisme (ONT), créé en 1910 et au rôle hésitant jusqu'à sa disparition en 1935²³³. Il intervient à partir des années 1920, même si cela reste limité. Aux côtés des publicités orientées vers les publics étrangers, l'ONT promeut des compétitions. En 1923, il crée un challenge international de ski appelé « Coupe de France » qui doit se dérouler dans la cadre de la semaine internationale du CAF. La première édition a lieu à Superbagnères à l'occasion de l'inauguration officielle du Grand Hôtel, tandis que la deuxième se déroule à Chamonix pendant les « Jeux d'hiver »²³⁴. Le concours de Superbagnères est supervisé par l'alpiniste Jean Arlaud²³⁵. Ce concours est réédité sur ce site en 1929, 1934, 1939, 1941 et 1948²³⁶. Après ce grand concours de Superbagnères, le rôle clé revient aux « Jeux d'hiver » de Chamonix du 24 janvier au 4 février 1924, prélude aux Jeux olympiques de Paris et déclarés *a posteriori* premiers Jeux olympiques d'hiver. Les six premiers sports inscrits sont le patinage de vitesse, le patinage artistique, le curling, le bobsleigh et le ski (grand fond, fond, saut,

232 Ainsi que le montre pour le Jura Yves MORALES, *Une histoire culturelle*, op. cit., 2007.

233 Bertrand LARRIERE, *L'économie du tourisme en France des années 1890 à la veille de la Seconde Guerre Mondiale. Organisation et développement d'un secteur socio-économique*, Bordeaux 3, 2006 ; Bertrand LARRIERE, « Les débuts et déboires de l'organisation officielle du tourisme en France : l'expérience malheureuse de l'Office national du tourisme (1910-1935) », *Entreprises et histoire*, n° 47, 2007, 73-92.

234 Pierre ARNAUD et Thierry TERRET, *Le rêve blanc*, op. cit., 1993, p. 84-87.

235 Le docteur Jean Arlaud (1896-1938), d'origine savoyarde, installé à Toulouse à partir de 1912 d'où il découvre les Pyrénées et le ski au Puymorens, grand ordonnateur du ski et de l'alpinisme pyrénéen, controversé en son temps pour son mode de vie extraverti et la prééminence toulousaine qu'il impose au monde du pyrénéisme (Marcellin BEROT, *L'épopée du ski aux Pyrénées*, Toulouse, Tarbes, Milan, Randonnées pyrénéennes, 1991, p. 56-59). En 1932, alors président de la Fédération pyrénéenne de ski, il expose tous les attendus sanitaires du ski, où s'entremêlent topographie médicale et hygiène sociale (cf. Jean ARLAUD, « Quelques considérations physiologiques et psychologiques pratiques sur le ski », *Pyrénées-Littoral*, n° 68, 1932). Il avait déjà publié *L'entraînement sportif à l'alpinisme*, Toulouse, Section des Pyrénées centrales du CAF, 1923. Membre du Groupe de haute montagne, fondateur du Groupe pyrénéiste de haute montagne en 1919, il présente là l'état des connaissances sur la physiologie médicale de l'effort en alpinisme. Il associe alpinisme et sport mais rejette les aspects commerciaux et théâtraux du sport de compétition. Arlaud est le médecin de la première expédition française dans l'Himalaya en 1936, cf. Olivier HOIBIAN, *Les alpinistes en France (1870-1950)*. *Une histoire culturelle*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 142. Il meurt lors d'une chute depuis la crête des Gours Blancs, dans le Luchonnais.

236 Marcellin BEROT, *L'épopée du ski*, op. cit., 1991, p. 53.

combiné et course militaire de démonstration)²³⁷. Ces jeux naissent d'une discussion informelle entre le président du syndicat d'initiative de Chamonix, le maire de cette commune et Frantz Reichel, déjà rencontré plus haut, alors secrétaire général du Comité olympique français. Officiellement attribués en février 1923, ils se greffent à la semaine internationale de sports d'hiver organisée par le CAF et à la Coupe de France de l'ONT. Les investissements alors consentis mettent Chamonix au premier rang des stations hivernales : les jeux coûteraient 2 millions de francs à la commune (du fait de la grande patinoire essentiellement), 3,5 millions en tout, tandis que des hôtels investissent pour le confort des hivernants. L'événement a deux impacts immédiats : montrer la faiblesse sportive française et imposer la prééminence hivernale du ski sur le patinage²³⁸.

Aux côtés de ces compétitions, la transformation des pratiques joue un rôle majeur pour propager le ski. L'invention du ski dit « alpin » (descente et slalom) est probablement l'événement le plus important sur le marché des sports d'hiver. Il offre une pratique sportive sans grands efforts, où le plaisir du style et de la vitesse priment, en particulier lorsqu'il se répandent les remontées mécaniques. Des Britanniques sont à l'origine de la propagation du ski alpin, en particulier Arnold Lunn, depuis les stations suisses. Ils ne sont cependant pas les seuls et s'inscrivent dans une volonté alpine d'affranchissement vis-à-vis des disciplines nordiques. En 1921, Lunn organise à Wengen en Suisse le premier championnat britannique de ski de descente lequel oppose quinze concurrents. Le premier club dédié au ski alpin est créé par Lunn en 1924, mais les Jeux olympiques de Chamonix ne lui réservent aucune place. Les Scandinaves freinent la reconnaissance du ski alpin à un niveau international, ce qui explique que ce n'est qu'en 1930 qu'il est reconnu par la Fédération internationale de ski, qui l'intègre au championnat du monde en 1931²³⁹. Un segment majeur du marché touristique hivernal est en train de naître.

Le ski alpin, certes très ludique, nécessite des efforts importants qui restreignent encore sa propagation : pour descendre, il faut, avant ou après selon la position du départ, remonter. Le ski alpin touristique est donc dépendant du perfectionnement de moyens de remontées mécaniques. Avec la crémaillère, promue comme telle dès la fondation de la CHM, Superbagnères dispose d'une installation pratique pour les skieurs et les lugeurs. Elle dispose aussi d'un « funiluge » depuis les années 1920. Probablement consciente de l'opportunité offerte par le ski de descente, la CHM publie en 1931 une publicité en anglais qui promeut les joies d'un sport sans effort, permis par la descente en ski et la remontée par la crémaillère : « *Sport with almost no work or toil attached to*

237 Yves MORALES, *Une histoire culturelle*, op. cit., 2007, p. 296.

238 Pierre ARNAUD et Thierry TERRET, *Le rêve blanc*, op. cit., 1993, p. 55-73.

239 Pierre ARNAUD et Thierry TERRET, « Le ski », op. cit., 2006, p. 27-29.

it »²⁴⁰. L'utilisation des crémaillères ou des téléphériques est cependant très coûteuse et manque de souplesse. Le télésiège apporte un changement décisif. 1934 marque la naissance du premier télésiège à enrouleur, inventé par la firme Bleichert (installé à Davos), et du télésiège à perche, inventé par le Français Jean Pomagalski²⁴¹. La combinaison entre les plaisirs ludiques et sportifs du ski alpin et les facilités offertes par les remontées mécaniques de type télésiège constitue la révolution majeure de ce secteur qui peut dès lors envisager de gagner des franges croissantes de la population européenne, y compris les populations urbaines, riches et non sportives.

Le deuxième élément de blocage vient de la mise sous tutelle alpinistique des sports d'hiver. Ce sont les clubs alpins qui tiennent longtemps entre leurs mains le ski et définissent la bonne manière de le pratiquer, lui assignant des objectifs sanitaires et utilitaires, freinant les pratiques nouvelles, l'esprit de compétition et l'entraînement. Les jeux d'hiver de Chamonix en 1924 ont un rôle moteur pour la structuration fédérative du ski : naissent alors la Fédération internationale de ski (FIS) et la Fédération française de ski (FFS). Cette dernière est une émanation du CAF qui cherche à éviter que ces sports échappent à ses prérogatives. Le CAF conserve le ski non compétitif et charge la FFS, qu'il contrôle, du ski de compétition, ce qui lui permet de le plier à ses impératifs de développement physique, moral et touristique, qui font des compétitions des prétextes de fête plutôt que des lieux d'émulation²⁴². Or, le spectacle du perfectionnement sportif et de la compétition réelle s'avère beaucoup plus favorable à l'essor d'une pratique que les seules festivités mondaines. Dans ces années de tutelle du CAF sur le ski français, le nombre et le niveau des skieurs stagnent. De promoteur des sports d'hiver auprès du grand public, le Club est devenu un obstacle à sa croissance. Les chiffres illustrent la faiblesse des sports d'hiver en France : 5 137 skieurs sont recensés au sein du CAF lors de la saison 1923-1924 ; ils sont 7 111 la saison suivante à la FFS, nombre stable jusqu'à 1930²⁴³. Certes, tous les skieurs ne sont pas membres d'associations, mais cette qualité facilitant l'enseignement du ski et offrant des tarifs avantageux dans les stations, la proportion de licenciés n'est sans doute pas négligeable et donne une idée de l'évolution générale de la pratique. Cette FFS rechigne à promouvoir l'entraînement, les discours insistant sur les prédispositions naturelles des skieurs et sur la rigueur à avoir dans le style : les moyens priment sur les buts, qu'il s'agisse du plaisir ou de la performance. Aux Jeux olympiques de Saint-Moritz en 1928 les résultats de la France sont ainsi catastrophiques²⁴⁴. Le ski français piétine du fait de son cloisonnement

240 « Winter in the Pyrenees », *Pyrénées-Littoral*, n° 45, 28 janvier 1931.

241 Pierre ARNAUD et Thierry TERRET, « Le ski », *op. cit.*, 1996, p. 182 ; François WALTER, *Hiver*, *op. cit.*, 2013, p. 300.

242 Yves MORALES, *Une histoire culturelle*, *op. cit.*, 2007, p. 297-298.

243 *Idem*, p. 303.

244 *Idem*, p. 308-310.

institutionnel.

En 1930, la crise éclate au sein de la FFS, qui écarte le CAF de la direction. Le docteur François Lacq (1892-1973), originaire des Basses-Pyrénées, prend la présidence et donne au ski son autonomie par rapport au CAF, même si les disciplines nordiques restent pour quelques années encore la préoccupation principale de la FFS²⁴⁵. Lacq cherche d'abord à émanciper le ski de compétition français de la technique autrichienne de l'Arlberg et recrute pour cela des moniteurs norvégiens²⁴⁶. À partir du milieu des années 1930, la FFS s'ouvre entièrement au ski alpin et commence à favoriser la spécialisation des skieurs, aux dépens des disciplines du combiné, pour aboutir à leur perfectionnement technique. La fédération recrute des entraîneurs norvégiens pour le ski nordique, autrichiens et italiens pour le ski alpin. Au Jeux olympiques de 1936 à Garmish-Partenkirchen, le ski alpin est présent pour la première fois et Émile Allais s'illustre par une médaille de bronze en slalom et combiné. Le tournant vers le ski alpin est en marche²⁴⁷. En 1937, la FFS engage l'Autrichien Tony Seelos (champion du monde de descente en 1933 et 1935, de slalom et de combiné en 1936) et le Suisse Rominger (champion du monde de descente en 1936) pour préparer les championnats du monde qui doivent cette année là se tenir à Chamonix, premiers à être organisés en France. Maurice Allais, le Mégevan, triomphe : il emporte la descente, devant Maurice Lafforgue, et le slalom²⁴⁸. Le perfectionnement sportif permis par une fédération émancipée des impératifs de l'alpinisme offre au secteur touristique des sports d'hiver, désormais essentiellement tourné vers le ski alpin, une promotion sans précédent. Le rôle des grands champions est primordial pour comprendre l'avènement de ce nouveau marché : dans un contexte de rivalités internationales latentes, ils personnifient des écoles nationales de ski et portent l'image d'un peuple tout entier²⁴⁹. Un deuxième verrou a sauté.

À partir de l'émancipation de la FFS de la tutelle du CAF, concomitant de la diffusion du ski alpin, l'augmentation du nombre de skis clubs et de skieurs devient très forte. On compte 86 skis-clubs en 1930, 234 en 1931-1932, 551 en 1939-1940. Les effectifs passent de 7 000 membres en 1930, à 19 449 en 1932, à 48 992 en 1939-1940²⁵⁰. Un marché numériquement intéressant commence donc à se constituer. Pendant toute cette période, la Fédération pyrénéenne de ski, créée

245 *Idem*, p. 323.

246 Docteur LACQ, « Le ski aux Pyrénées. Ses débuts, son évolution, sa technique », *Pyrénées Littoral. Journal de défense économique et de propagande touristique du plus grand Sud-Ouest de l'Atlantique à la Méditerranée*, n° 44, 25 décembre 1930.

247 Yves MORALES, *Une histoire culturelle*, op. cit., 2007, p. 366-367.

248 Yves MORALES, *Une histoire culturelle*, op. cit., 2007, p. 368.

249 Thomas BUSSET et Marco MARCACCI, « Comment les sports d'hiver », op. cit., 2006, p. 31-32.

250 Yves MORALES, *Une histoire culturelle*, op. cit., 2007, p. 324-325.

le 5 octobre 1924 sous l'impulsion du pyrénéiste Louis Le Bondidier, est la plus importante en France (tout simplement parce que les Alpes sont divisées en plusieurs fédérations). Elle compte déjà 22 sociétés et 1 820 membres affiliés en 1928, 3 328 membres en 1930 (soit presque la moitié des effectifs nationaux), 34 sociétés et 4 618 membres en 1932 (soit un quart), 74 sociétés et 9 451 membres en 1938-1939 (soit un cinquième)²⁵¹. À cette dernière date, les clubs les plus importants sont ceux de Toulouse (1 377 membres) et de Bagnères-de-Bigorre (476)²⁵². Cette Fédération, dirigée de 1930 à 1938 par Jean Arlaud, est tiraillée entre Toulouse et la polarité représentée par Pau et Lourdes. Elle se scinde en deux à la mort d'Arlaud en 1938. Le poids des Pyrénées s'affaiblit ainsi en parallèle de l'essor du ski alpin, mais la greffe a pris sans le moindre retard : Superbagnères et Font-Romeu y participent sans aucun doute.

Le troisième facteur qui limite la diffusion des sports d'hiver réside dans la formation préalable qu'ils nécessitent. Loin d'être instinctifs, ils demandent un apprentissage et, donc, des moniteurs. Les premiers enseignants du ski, comme celui recruté à Luchon en 1908, viennent de l'étranger et n'ont pas de diplôme particulier, même si une école de formation des moniteurs de ski est créée à Andermatt dès 1906²⁵³. En France, jusqu'aux années 1920 voire 1930, les moniteurs sont étrangers. À Megève par exemple, les premiers enseignants sont les Norvégiens qui ont identifié le site. Ils cèdent ensuite la place à des Genevois, dirigés par François Parodi, gérant de l'hôtel du Mont d'Arbois, avant d'être eux-mêmes remplacés, sous l'égide du Ski-club de Paris, par des Autrichiens²⁵⁴. Le besoin se fait toutefois sentir d'homogénéiser les enseignements et les techniques. Cet apprentissage doit passer par une codification pratique : entamée au niveau international à partir de 1909, elle fixe l'excellence sur le style norvégien²⁵⁵, avant que la méthode générique de l'Arlberg ne s'impose dans les années 1920. Dans le but de sortir de la dépendance étrangère et de diffuser plus aisément le ski, l'idée de diplôme national finit par s'imposer. En France, l'armée et le CAF ont tenté d'instaurer des diplômes dès avant la Première Guerre mondiale²⁵⁶, sans grand succès, et le premier diplôme est véritablement créé en 1928 par la FFS. D'une valeur régionale, il sanctionne

251 Pyrénées : Docteur LACQ, « Le ski aux Pyrénées », *op. cit.*, 25 décembre 1930 ; Michel CHADEFAUD, *Aux origines du tourisme*, *op. cit.*, 1987, p. 660. France : Pierre ARNAUD et Thierry TERRET, « Le ski », *op. cit.*, 1996, p. 178.

252 Jean FOURCASSIE, « Le ski » aux Pyrénées », *RGPSO*, vol. 10, 1939, p. 113.

253 Pierre ARNAUD et Thierry TERRET, *Le rêve blanc*, *op. cit.*, 1993, p. 28-29.

254 Raymond BALSEINTE, « Megève », *op. cit.*, 1959, p. 164-166.

255 Yves MORALES, *Une histoire culturelle*, *op. cit.*, 2007, p. 264-274

256 En 1907, le capitaine Bernard estime que les montagnards ayant effectué leur service à l'Ecole normale de ski de Briançon devraient à leur retour chez eux enseigner le bon usage de ski et s'employer comme guides. Le 31 janvier 1913, le ministère de la Guerre crée sur la demande du CAF le Brevet de skieur militaire (*cf.* Yves MORALES, *Une histoire culturelle*, *op. cit.*, 2007, p. 206-209). En 1921, des écoles militaires régionales de skis sont créées dans chaque massif. Barèges est choisie pour les Pyrénées (« Tourisme, sports », *La région de Toulouse et des Pyrénées*, n° 2, avril 1921, p. 52). Ces mesures ne semblent pas avoir d'effet important au sein des stations.

une formation technique suivie à Chamonix, aux Rousses ou à Superbagnères²⁵⁷. En décembre 1932, une école de formation des moniteurs de la FFS ouvre au Mont-Revard sous l'égide de la FFS. Elle accueille chaque année à partir de 1933, pendant une semaine, des cours, nationaux cette fois. La méthode enseignée est encore, à ce moment là, celle de l'Arlberg. Le diplôme distingue des premiers moniteurs qui se démarquent ainsi de la concurrence. La première promotion compte quinze moniteurs dont Roger Frison-Roche. L'École nationale de ski, naît en 1934 sous le contrôle de la FFS. En 1936, la FFS crée trois niveaux de diplôme (diplôme régional, diplôme national et moniteur chef)²⁵⁸.

Pendant ce temps, au niveau des stations, les cours individuels évoluent vers des cours collectifs au sein d'écoles de ski dont la première est fondée à Saint-Moritz en 1927²⁵⁹. En France, la première école de ski de Megève ouvrirait entre 1930 et 1932, avec huit moniteurs. Le Ski-club de Paris, y envoie 550 élèves lors de la saison 1932-1933²⁶⁰. Les autres stations importantes suivent le mouvement autour de cette même date. En 1935, l'école de ski de Luchon s'appuie ainsi sur six à sept moniteurs diplômés²⁶¹. Aux côtés de ces écoles privées, des initiatives publiques naissent au même moment. Dans le Jura, Yves Morales évoque un stage organisé sur trois jours pour initier les enseignants des cantons de montagne et diffuser la pratique auprès des écoles, qui accueille 90 instituteurs en 1932²⁶². À Superbagnères, le sous-secrétariat d'État à l'Éducation physique subventionne à partir de mars 1931 le « centre civil de ski de Luchon ». Son fonctionnement est confié à la société d'éducation physique « Les Luchonnais ». Il s'adresse aux membres des sociétés d'éducation physique, aux scolaires, aux universitaires et aux fonctionnaires qui pourraient être concernés par le ski. Le centre s'installe dans des locaux mis à disposition par la commune de Luchon. Les chambres communes peuvent accueillir quarante stagiaires à la fois, pour des stages de six jours avec des séances pratiques et théoriques données par des moniteurs diplômés de la FFS. L'école reçoit dans ses premières années des élèves de Saint-Cyr, de Polytechnique, des Mines, de l'École supérieure d'éducation physique de Paris, des officiers et des sous-officiers de réserve. La formule est ensuite assouplie avec la mise en place de cours à la journée pour les scolaires locaux,

257 Renaud de BELLEFON et Steve HAGIMONT, « De la montagne paysanne à la montagne sportive et professionnelle, des Pyrénées aux Alpes (fin XIX^e siècle-années 1960) » in Michaël ATTALI (dir.), *L'ENSA à la conquête des sommets. La montagne sur les voies de l'excellence*, Grenoble, PUG, 2015, art. p. 283-303, ici p. 292-293.

258 Alexandre YVOREL, « Aux fondements de la création de l'ENSA. Des années 1930 aux années 1950 » in Michaël ATTALI (dir.), *L'ENSA à la conquête des sommets. La montagne sur les voies de l'excellence*, Grenoble, PUG, 2015, art. p. 33-53, ici p. 36-40.

259 Pierre ARNAUD et Thierry TERRET, *Le rêve blanc*, op. cit., p. 28-29.

260 Raymond BALSEINTE, « Megève », op. cit., 1959, p. 164-166.

261 Claudine PERCHEC, *Naissance et développement*, op. cit., 1989, p. 92.

262 Yves MORALES, *Une histoire culturelle*, op. cit., 2007, p. 363-365.

les universitaires régionaux et les instituteurs des départements voisins (Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées et Ariège)²⁶³. Ce centre civil est ainsi à cheval entre l'école de ski et le lieu de formation de moniteurs, ce dernier rôle s'effaçant avec la nationalisation des diplômes.

Au-delà de ces initiatives isolées, la création du diplôme national de moniteur donne en effet une impulsion forte aux écoles de ski et les « nationalise ». Le diplôme de moniteur se fonde à partir de 1937 sur l'ouvrage de référence pour l'enseignement du ski, *Le ski français* écrit par Paul Grignoux et Émile Allais²⁶⁴. Les succès sportifs de ce dernier légitiment en effet la création d'un diplôme national de moniteur « du ski français » à l'hiver 1937-1938 (officiellement reconnu, sous Vichy, en 1942), dont les premiers cours sont donnés par Tony Seelos et Émile Allais au col de Voza. La saison suivante est créée une École nationale du ski français disposant d'un centre de formation des moniteurs qui organise ses premiers cours sous la direction d'Édouard Frendo à Val d'Isère. L'école doit harmoniser les diplômes du ski français et diffuser la méthode. Vichy nationalise la formation des moniteurs au sein de l'École supérieure de ski créée en 1943, qui est absorbée par l'École nationale de ski et d'alpinisme (ENSA) au 1^{er} janvier 1946²⁶⁵. En quelques années, l'enseignement du ski en France est passé du ski nordique au ski de descente, pour le plus grand profit du marché des sports d'hiver. Le ski alpin est désormais hégémonique dans les représentations de la montagne hivernale et pour quelques décennies, en dehors des Vosges et du Jura, le ski de fond est presque oublié.

Le quatrième frein au développement du marché des sports d'hiver tient à l'accessibilité des champs de neige, problème corrélé aux aléas de l'enneigement régulièrement constatés depuis les années 1900, dans les Alpes comme dans les Pyrénées. La situation est en effet paradoxale : les centres d'altitude les mieux enneigés sont inaccessibles l'hiver à cause, justement, de cette neige. Superbagnères n'a pas ce problème puisque la voie ferrée est déneigée sans difficulté. Mais lorsqu'il n'y a pas de chemin de fer, comme en Maurienne et en Tarentaise, la communication peut être interrompue. Cette contrainte prend fin dans les années 1930 avec la mise au point d'engins pour déneiger, innovation soutenue par le TCF qui organise, en 1931, le premier concours de chasse-neige²⁶⁶. Les fonctionnaires des Ponts et Chaussées ont un rôle clé. Ils commencent à déneiger l'accès aux principaux champs de neige dès le début des années 1930, comme au col des Aravis, qui

263 A. ROUGÉ, « Luchon, centre d'enseignement du ski », *AFPEM. Années 1940-1941*, t. IX, 1942, p. 202-205 ; centre évoqué par Claudine PERCHEC, *Naissance et développement*, *op. cit.*, 1989, p. 90.

264 Paul GUIGNOUX et Émile ALLAIS, *Le Ski français*, Grenoble, Arthaud, 1937 ; Yves MORALES, *Une histoire culturelle*, *op. cit.*, 2007, p. 376-377.

265 Alexandre YVOREL, « Aux fondements de la création de l'ENSA », *op. cit.*, 2015, art. p. 40-48..

266 Pierre ARNAUD et Thierry TERRET, « Le ski », *op. cit.*, 1996, p. 177 ; Yves MORALES, *Une histoire culturelle des sports d'hiver. Le Jura français des origines aux années 1930*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 350.

peut-être dégagé lorsqu'il est tombé jusqu'à 20 cm de neige²⁶⁷. En 1933 un chasse-neige dégage la route jusqu'à la Mongie, et trois ans plus tard la mise en service d'un engin à turbine pelleteuse facilite encore les déneigements²⁶⁸. Ces machines sont toutefois coûteuses, nécessitent une gestion d'échelle régionale et ne se généralisent qu'à partir des années 1950. Le déneigement représente un coût pour la collectivité de 6 000 fr à 12 000 fr par kilomètre à la veille de la Seconde Guerre mondiale²⁶⁹. On utilise le cas échéant du gravier et du sable contre le verglas, avant que ne s'impose le chlorure de sodium à partir des années 1970 (efficace jusqu'à -5° C)²⁷⁰. Jusque dans les années 1930, le rôle de la route ne doit pas être surestimé : le train reste le principal moyen de déplacement touristique, complété par l'autobus, l'automobile demeurant peu répandue. En 1932 par exemple, il y aurait 1 710 555 véhicules automobiles en France (dont 437 867 camions, camionnettes et tracteurs), soit une auto pour vingt-quatre habitants. Dans le bassin de clientèle proche des Pyrénées, en Haute-Garonne 15 740 automobiles de tourisme (y compris les autobus) sont en circulation (pour 21 408 véhicules au total soit 1/21 habitants), en Ariège c'est 3 007 (pour 4 303 véhicules et une proportion de 1/37), et dans les Hautes-Pyrénées 5 259 (7 211 véhicules au total soit 1/26 habitants)²⁷¹. Seule une clientèle fortunée dispose d'une voiture, clientèle surtout attirée par une station mondaine comme Megève, qui, selon Jean Miège, doit tout à l'automobile. Les autobus représentent en revanche un moyen de communication important : une compagnie de Grenoble transporte au début des années 1930, 1 500 à 2 000 touristes par an à Chamonix²⁷². Avec l'essor automobile des années 1930 et le progrès du déneigement, les centres isolés peuvent espérer capter la clientèle hivernale et valoriser réellement leurs champs de neige.

Si la neige surabondante menace de bloquer les accès des centres d'altitude, il arrive aussi qu'elle fasse défaut. Ce manque de neige, déjà évoqué dans les années 1900-1910, menace constamment l'économie des sports d'hiver et cette contrainte est l'une des rares à persister dans les années 1930. Pour diminuer les risques de déplacement infructueux, les relevés de nivologie sont rassemblés et publiés par l'ONT à partir de 1922 sous forme de bulletins d'enneigement²⁷³. Cela sécurise les visiteurs, mais n'enlève rien au risque financier encouru par les stations en l'absence de

267 Jean MIÈGE, « La vie touristique », *op. cit.*, 1934, p. 190.

268 Michel CHADEFAUD, *Aux origines du tourisme*, *op. cit.*, 1987, p. 660.

269 Jean-Victor PARANT, « La valeur économique de l'alpinisme et du ski dans les Pyrénées », *AFPEM. Année 1939*, t. VIII, 1940, p. 104.

270 François WALTER, *Hiver*, *op. cit.*, 2013, p. 201.

271 « Nombre des automobiles dans la région », *La région économique de Toulouse et des Pyrénées. Groupement officiel des Chambres de commerce d'Agen albi, Auch, Carcassonne, Castres, Foix, Mazamet Montauban, Narbonne, Perpignan, Rodez, Tarbes et Toulouse*, décembre 1932, p. 244.

272 Jean MIÈGE, « La vie touristique », *op. cit.*, 1933, p. 805.

273 Pierre ARNAUD et Thierry TERRET, « Le ski », *op. cit.*, 1996, p. 175.

neige. Si le défaut d'enneigement semble rapidement s'attacher à la réputation des Pyrénées, les Alpes ne sont pas non plus épargnées. Ainsi, après un hiver 1921-1922 difficile, l'hiver 1924-1925 est un hiver sans neige dans les Pyrénées et dans les Alpes. Au début des années 1930, Jean Miège constate que beaucoup de petits centres alpins se lancent à peine en hiver. La forte irrégularité des chutes de neige a limité les initiatives et les hivers 1930-1931 et 1931-1932 sont particulièrement mauvais. Par peur du manque de neige, la clientèle de séjour est faible et l'on vient surtout des centres urbains voisins lorsque l'on est assuré que la neige est tombée en quantité suffisante²⁷⁴. À Combloux par exemple, six hôtels restent ouverts à l'hiver 1928-1929 pour seulement 500 hivernants. La neige manque lors des saisons suivantes, et seules quelques dizaines de personnes y viennent en cure d'air²⁷⁵. Chamonix et Megève, les deux plus grandes stations hivernales françaises jusque dans les années 1930, souffrent de leur faible altitude. Chamonix manque de neige à proximité immédiate et Megève est dans la même situation : les hivers peu neigeux de 1930-1931 et 1931-1932 imposent d'aller chercher la neige à 1 400 m au Mont d'Arbois, relié au bourg par autobus²⁷⁶. C'est ce qui motive alors un entrepreneur de Sallanches à construire deux téléphériques, ouverts en 1933 et 1934²⁷⁷. La montée en altitude, qui avait déjà présidé à la fondation de Superbagnères, devient un impératif²⁷⁸, mais le coût de l'équipement sur un marché qui reste fragile représente un problème majeur.

Cette dépendance à la neige engendre les premiers discours sur un passé en partie mythique où la neige était plus abondante. François Walter montre bien la récurrence de ces recompositions mémorielles et le danger qu'il y a à se fier à ses impressions et à ses souvenirs, déformés la plupart du temps, lorsqu'il s'agit d'évoquer le changement climatique²⁷⁹. Le docteur Gomma par exemple, maire d'Aix et promoteur local du ski, membre fondateur du Ski-club toulousain, raconte qu'on pouvait fréquemment skier à Aix même (720 m d'altitude) avant la guerre, car les hivers étaient « plus rigoureux » et :

« [les] chutes de neige très fréquentes, très abondantes. La clémence des hivers est d'ailleurs générale depuis quelques années, et ce n'est pas aux amateurs des sports d'hiver avertis et informés que j'apprendrai les déconvenues des stations les plus réputées de France, d'Europe... et d'Amérique qui souvent mirent en péril de très importantes manifestations sportives.²⁸⁰ »

274 Jean MIÈGE, « La vie touristique », *op. cit.*, 1934, p. 188.

275 *Idem*, p. 193.

276 *Idem*, p. 196, 200-201.

277 Raymond BALSEINTE, « Megève », *op. cit.*, 1959, p. 165.

278 Pierre ARNAUD et Thierry TERRET, *Le rêve blanc*, *op. cit.*, 1993, p. 73, 77.

279 François WALTER, *Hiver*, *op. cit.*, 2013.

280 François GOMMA, « Aix-les-Thermes. Centre de sports d'hiver », *Pyrénées Littoral. Journal de défense économique et de propagande touristique du plus grand Sud-Ouest de l'Atlantique à la Méditerranée*, n° 68, novembre-décembre 1932.

La neige a ponctuellement fait défaut dès avant 1914 en réalité, et à ces faibles altitudes l'enneigement est très aléatoire, soumis aux fluctuations normales du climat, avant même que l'influence anthropique n'aggrave ce phénomène. Les Pyrénées, montagne méridionale, ont globalement l'image d'un massif qui manque de neige, ainsi que le regrette, en 1930, le président de la FFS, le docteur François Lacq :

« Peut-on faire du ski aux Pyrénées ?... Combien de fois dans mes pérégrinations en France et à l'étranger, ai-je entendu cette phrase à laquelle invariablement je répondais : "Mais oui, Monsieur – ou Madame – les Pyrénées sont un des plus beaux pays du monde et vous pouvez y faire du ski autant que vous le voudrez, de décembre à mai."²⁸¹ »

Cette idée qui perdure longtemps, colle tout particulièrement aux Pyrénées et restreint sans doute la fréquentation du massif – le même qui, pour les Espagnols, est tout au contraire le grand massif neigeux du nord. En 1949 par exemple, Henri Gaussen pense que la peur du manque de neige explique que la clientèle hivernale des Pyrénées soit surtout locale : « pour la rendre plus large, il faudrait détruire l'idée qu'il n'y a pas de neige aux Pyrénées »²⁸².

Les signes d'un essor

En dépit de l'aléa climatique, fondamental car c'est de lui que dépend l'exploitation de la ressource neigeuse, l'effacement des différents blocages qui pesaient sur les sports d'hiver permet l'essor relatif de ce marché à partir des années 1930. Un essor à nuancer car, contrairement à l'économie thermique qui peut compter sur un contingent de curistes au séjour long, la fréquentation des stations de sports d'hiver se fait surtout à la journée et au week-end, depuis les grandes villes proches²⁸³. Le marché des sports d'hiver n'est donc pas assuré à l'entre-deux-guerres et les perspectives de profit se font souvent attendre. Les hôtels qui ouvrent l'hiver font souvent un pari sur l'avenir et cherchent d'abord à accoutumer la clientèle : dans l'immédiat ils peinent globalement à trouver la rentabilité.

Dans les Alpes, Chamonix est au début des années 1930 la plus importante station hivernale de Savoie, même si la saison hivernale est loin d'égaler la fréquentation estivale. Chamonix reçoit généralement 10 000 personnes en hiver, 30 000 lors des années fastes comme en 1928, sans que les estimations soient fiables. Il y a quelques séjours et on compte 50 000 nuitées à l'hiver 1930-1931. La patinoire de 22 000 m² est l'attraction principale, avec 13 331 entrées en 1932-1933²⁸⁴. 1 500 lits

281 François LACQ, « Le ski aux Pyrénées. Ses débuts, son évolution, sa technique », *Pyrénées Littoral. Journal de défense économique et de propagande touristique du plus grand Sud-Ouest de l'Atlantique à la Méditerranée*, n° 44, 25 décembre 1930

282 Henri GAUSSEN, « Congrès de 1949 de Toulouse – Val d'Aran. Rapport général », *AFPEM. Année 1949*, t. XV, 1950, p. 19.

sont offerts aux hivernants, avec une tendance à la baisse au début des années 1930²⁸⁵. Derrière, figure sans doute le Revard, qui n'est qu'une station de passage. Le PLM s'inspire de la Compagnie du Midi dans les années 1920 pour réaménager ce plateau en direction des sports d'hiver²⁸⁶. Lors de la saison 1920-1921, 2 086 skieurs empruntent le chemin de fer depuis Aix, en 1926-1927, 8 753, en 1928-1929, 13 179. Elle compte alors deux hôtels pour une centaine de lits²⁸⁷. Megève s'impose également en haut de la hiérarchie, avec ceci de particulier qu'elle serait, d'après Jean Miège, la seule station de séjour des deux Savoie. Cette station élitiste n'est toutefois guère cosmopolite : tandis qu'Aix et Chamonix reçoivent au long de l'année plusieurs dizaines de milliers de visiteurs dont le tiers ou la moitié sont étrangers, Megève ne reçoit que 100 à 200 étrangers, surtout des Belges, des Hollandais et des Anglais²⁸⁸. Il s'agit certes une station à la mode mais elle reste en retrait par rapport à Chamonix. Au début des années 1930, elle compte 35 000 journées de visiteurs en hiver (pour 1 800 lits touristiques), 65 000 en été. La fréquentation annuelle passe d'environ 6 000 personnes en 1930 à 14 000 en 1939²⁸⁹, avec moins de 5 % d'étrangers. Megève s'équipe rapidement, contrainte qu'elle est par le manque de neige : deux téléphériques sont ouverts en 1933 et 1934 pour mener les skieurs sur les champs de neige, avec un débit horaire de 160 et 260 personnes²⁹⁰. Deux téléskis sont ensuite installés, en 1935 et 1937 (125 et 265 m de dénivelé, débit horaire de 500 personnes chacun environ), ce qui représente une puissance totale à la veille de la guerre de 1 300 personnes et 1 450 m de dénivelé cumulé²⁹¹. Saint-Gervais au début des années 1930 offre en hiver douze hôtels et quatorze pensions pour 500 lits. Elle accueille environ 1 000 personnes, plutôt pour des cures d'air²⁹². Outre ces « grands » centres, une multitude de petites communes de montagne, éveillées au tourisme estival, se lancent également dans les sports d'hiver – d'autant mieux à partir des années 1930, lorsque les problèmes liés au déneigement des accès s'atténuent. Un premier sursaut s'opère vers 1925, avec l'ouverture hivernale d'hôtels à Saint-Gervais, Combloux, Les Houches, La Clusaz, Morzine, Méribel, et surtout dans les années 1930,

283 Pierre ARNAUD et Thierry TERRET, *Le rêve blanc*, *op. cit.*, 1993, p. 91.

284 Jean MIÈGE, « La vie touristique », *op. cit.*, 1934, p. 194-195.

285 *Idem*, p. 195.

286 Bertrand LARIQUE, « Les sports d'hiver », *op. cit.*, 2006, p. 12.

287 Jean MIÈGE, « La vie touristique », *op. cit.*, 1934, p. 189.

288 *Idem*, p. 58-63.

289 Raymond BALSEINTE, « Megève », *op. cit.*, 1959, p. 185-186.

290 Jean MIÈGE, « La vie touristique », *op. cit.*, 1934, p. 200-201 ; Raymond BALSEINTE, « Megève », *op. cit.*, 1959, p. 164.

291 Raymond BALSEINTE, « Megève », *op. cit.*, 1959, p. 165.

292 Jean MIÈGE, « La vie touristique », *op. cit.*, 1934, p. 194.

avec La Toussuire, Valloire, Tignes, pour les plus connues²⁹³. Ces centres restent avant tout des lieux de villégiature estivale mais s'ouvrent avec succès aux sports d'hiver²⁹⁴. Val d'Isère, commune isolée à 1 800 m d'altitude, doit alors son désenclavement aux sports d'hiver : on y ouvre une poste, une cabine téléphonique en 1932, on installe l'eau et l'électricité, on achève la route de l'Iseran en 1935 et on déneige l'accès en hiver²⁹⁵. Selon Bertrand Larique, la crise des années 1930 qui fragilise l'agriculture et l'artisanat renforcerait le tourisme en Savoie en tant qu'alternative économique : on passe ainsi de onze centres en 1930-1931, à trente-six en 1934-1935 et cinquante-deux en 1938-1939²⁹⁶.

Dans les Pyrénées, les positions semblent beaucoup plus figées et, en dehors des stations historiques du tourisme du XIX^e siècle, il ne se passe pas grand chose. Il existe bien sûr une exception notable avec Font-Romeu, dont le Grand hôtel est officiellement inauguré en hiver le 28 décembre 1920²⁹⁷. Elle connaît un relatif essor parce qu'elle est l'une des seules stations pyrénéennes à exploiter réellement le climatisme grâce à l'attrait pour le climat de la Cerdagne, complétant ainsi largement les sports d'hiver. Une vraie station s'est constituée sur ce site auparavant vierge : au début des années 1930, le Grand hôtel compte 200 chambres, la Villa Saint-Paul 80, les hôtels Bellevue et Beau Site 40 chambres, auxquels s'ajoutent quatre autres hôtels ouverts toute l'année et au « confort moderne », ainsi que les villas²⁹⁸. Le total de lits doit ainsi avoisiner les 800 à 1 000. Même si le site était auparavant vierge, l'extension de cette station rappelle celle de Megève : à partir d'un hôtel et d'un accès promus par une société privée, d'autres acteurs ont pris en main la promotion immobilière. Le résultat est pourtant bien différent, car Font-Romeu n'a pas bénéficié de l'unité architecturale qui a marqué l'urbanisation mégevine. Le géographe et naturaliste Henri Gaussen s'en plaint d'ailleurs, regrettant que les constructions en Cerdagne compromettent l'exploitation de la région. D'une part, les sanatoriums se sont multipliés plus que de raison et privent de place la villégiature « normale » ; d'autre part, les constructions de Font-Romeu sont trop disparates :

« Il aurait aussi fallu ne pas enlaidir une belle contrée de lignes nobles et pures par des constructions hétéroclites. Il existe une maison catalane en harmonie avec le paysage. On nous a encombré de villas sans style qui saccagent Font-Romeu et les abords de Mont-Louis. Quand on songe à Hossegor ou à certaines parties de la Côte d'Azur on regrette ce qui a été fait ici. Quel bel ensemble on pourrait construire à Font-Romeu. Je déplore l'aspect inesthétique des constructions nouvelles.²⁹⁹ »

Font-Romeu est passée à côté de la vogue néo-régionaliste en architecture qui a

293 Pierre ARNAUD et Thierry TERRET, « Le ski », *op. cit.*, 1996, p. 177.

294 Jean MIÈGE, « La vie touristique », *op. cit.*, 1934, p. 148.

295 Bertrand LARIQUE, « Les sports d'hiver », *op. cit.*, 2006, p. 14-16.

296 *Idem*, 2006, p. 11.

297 « Les sports d'hiver aux Pyrénées », *La région de Toulouse et des Pyrénées*, n° 1, mars 1921, p. 25.

effectivement été exploitée sur la côte Basque, en multipliant sur un large territoire un type uniformisé de fermes factices, et qui a fait l'unité de Megève. Est également réalisé l'équipement sportif du site : en 1938, Font-Romeu possède une école de ski et deux téléskis (installés par la municipalité et le syndicat d'initiative).

Dans l'ouest des Pyrénées, outre le site de Payolle, celui de La Mongie, sur le versant est du Tourmalet, est arpenté par des skieurs à partir de 1921. Un tramway ouvre, qui relie en effet Bagnères-de-Bigorre à Artigues, au-dessus de Campan, permettant à la Société tarbaise d'excursions de réaliser des sorties hivernales. En 1928, un skieur et chasseur achète une des cabanes de berger de La Mongie pour pouvoir y pratiquer ses passions. En 1932, un bar-restaurant provisoire y est ouvert. Un refuge-auberge ouvre en 1933 et accueille des skieurs. Lors du premier concours de ski de La Mongie, en janvier 1933, il faut venir à pied. À l'hiver suivant la route est difficilement déneigée. Émile Allais visite le site en 1938, et imagine des premiers équipements. Le premier télésiège n'est installé qu'en 1945³⁰⁰. Le site de Gourette, au-dessus des Eaux-Bonnes (Basses-Pyrénées), où se déroule le premier concours international pyrénéen, reste longtemps vierge. On installe en 1933 une piste de luge de 4 000 mètres de long et 1 000 de dénivelé. L'objectif initial était de bâtir un téléphérique pour remonter les lugeurs et d'éclairer la piste de nuit³⁰¹. Le premier télésiège des Pyrénées y est installé en 1935³⁰². Par émulation, en février 1933, Superbagnères étend sa piste du Céciré-Rioumeynade de 600 à 800 m de dénivelé pour 2 482 m de long³⁰³, avant d'élargir la piste Record en 1935 (400 mètres de dénivelé, jusqu'à une station intermédiaire de la crémaillère où se situe une baraque de restauration) et de la poursuivre jusqu'à Mi-Sahage (630 mètres de dénivelé total)³⁰⁴. Ce plateau constitue probablement, grâce à sa complémentarité avec Luchon, la plus grande station hivernale pyrénéenne et l'une des premières de France. Lors du XXIII^e « Championnat de France », organisé en 1934 à Superbagnères en présence de nombreux étrangers, douze hôtels Luchonnais restent ouverts, offrant 1 000 chambres chauffées, en plus du Grand hôtel³⁰⁵, soit un total qui dépasse les 2 000 lits et situe Luchon-Superbagnères ponctuellement au

298 Marcel MONMARCHÉ (dir.), *Pyrénées. Les guides Bleus*, Paris, Hachette, 1933, p. 474.

299 Henri GAUSSEN, « Congrès de 1938 à Perpignan. Rapport général », in *AFPEM. Année 1938*, t. VII, 1939, p. 295-318, cit. p. 313-314.

300 Marcellin BÉROT, *Petite histoire de La Mongie*, Nouvelle édition., Cressé, Ed. des Régionalismes, 2012. Il fait 216 mètres de dénivelé.

301 Marcellin BÉROT, *L'épopée du ski*, op. cit., 1991, p. 65.

302 Michel CHADEFAUD, *Aux origines du tourisme*, op. cit., 1987, p. 660.

303 Marcellin BÉROT, *L'épopée du ski*, op. cit., 1991, p. 65, 69.

304 Déjà évoqué plus haut : ces deux pistes sont les seules dont nous ayons des traces, il devait en exister d'autres, non aménagées et qui n'ont pas nécessité de demande d'autorisation sur terrain du Domaine.

305 Marcellin BÉROT, *L'épopée du ski*, op. cit., 1991, p. 70.

premier rang national et d'ordinaire parmi les principaux centres français.

En revenant vers le centre de la chaîne, l'Ariège est en retrait, ne présentant aucun centre important. Paradoxalement, une petite industrie s'est structurée pour produire localement des skis : depuis 1923 et le Concours international de Sports d'hiver de Superbagnères, une usine de boîte à fromages cousues main par des femmes de Soueix s'est mise à fabriquer des articles de sports d'hiver (skis et luges en frêne)³⁰⁶. En 1927, une fabrique de skis ouvre également à Foix³⁰⁷. En 1931, le docteur Gomma, maire d'Ax, qui regrette le retard ariégeois, estime qu'il manque au département des capacités d'accueil auprès des champs de neige, des remontées mécaniques (funiculaires et téléphériques à ce moment là) et de grandes compétitions qui auraient fait connaître la région³⁰⁸. Des skieurs existent pourtant dans le département, particulièrement dans le Couserans autour de Saint-Girons. On y trouverait les premiers pratiquants dès 1908. La création officielle du Ski club saint-gironnais date de 1924, par Joseph Artigues et Robert Chambers. D'une quarantaine de membres au départ, les effectifs passent à 150 en 1931. Leur premier lieu de pratique est le plateau de Larrech, atteint à pied depuis Castillon. Un refuge pour skieurs y est construit avec l'aide du CAF de Toulouse, inauguré en janvier 1928. En 1933, le groupe, gagné par le ski de descente, se dirige vers un lieu aux pentes plus prononcées, le cap de Guzet, près d'Aulus, où est organisé un premier concours de descente³⁰⁹. En dehors de ces secteurs ponctuellement fréquentés, avec aussi entre autres le Chioula au dessus d'Ax, le site majeur du ski ariégeois, partagé avec les Pyrénées-Orientales, c'est le Puymorens. L'approche est facilitée par la mise en service du chemin de fer transpyrénéen en 1929 et l'accès au col du Puymorens depuis la gare de Porté est déneigé par les Ponts et Chaussées à partir de l'hiver 1931-1932. Un service de bus existe alors pour mener au col³¹⁰. En 1938, Puymorens compte un refuge, deux hôtels et deux cafés restaurants, auxquels s'ajoutent deux hôtels à Porté. Un téléski est également mis en service³¹¹.

La fréquentation de ces stations pyrénéennes est difficile à estimer car les statistiques, lorsqu'elles existent, ne sont guère communiquées ni homogénéisées. Deux auteurs tentent de l'approcher en 1939. Jean-Victor Parant, d'abord, tente un bilan économique du ski et de l'alpinisme

306 Georges JORRÉ, « L'industrie dans les Pyrénées de l'Ariège », *RGPSO*, vol. 9, 1938, p. 120.

307 François GOMMA, « Le ski en Ariège », *Pyrénées Littoral. Journal de défense économique et de propagande touristique du plus grand Sud-Ouest de l'Atlantique à la Méditerranée*, n° 57, 22 décembre 1931.

308 *Idem*.

309 Robert CHAMBERS, « L'essor du ski-club saint-gironnais », *Pyrénées Littoral. Journal de défense économique et de propagande touristique du plus grand Sud-Ouest de l'Atlantique à la Méditerranée*, n° 68, novembre-décembre 1932.

310 François GOMMA, « Ax-les-Thermes. Centre de sports d'hiver », *op. cit.*, novembre-décembre 1932.

311 Louis WALTER, « Les sports d'hiver sous le soleil roussillonnais », *Annales de la Fédération pyrénéenne d'économie montagnarde*, t. VII, année 1938, 1939, p. 204-210, p. 205-206.

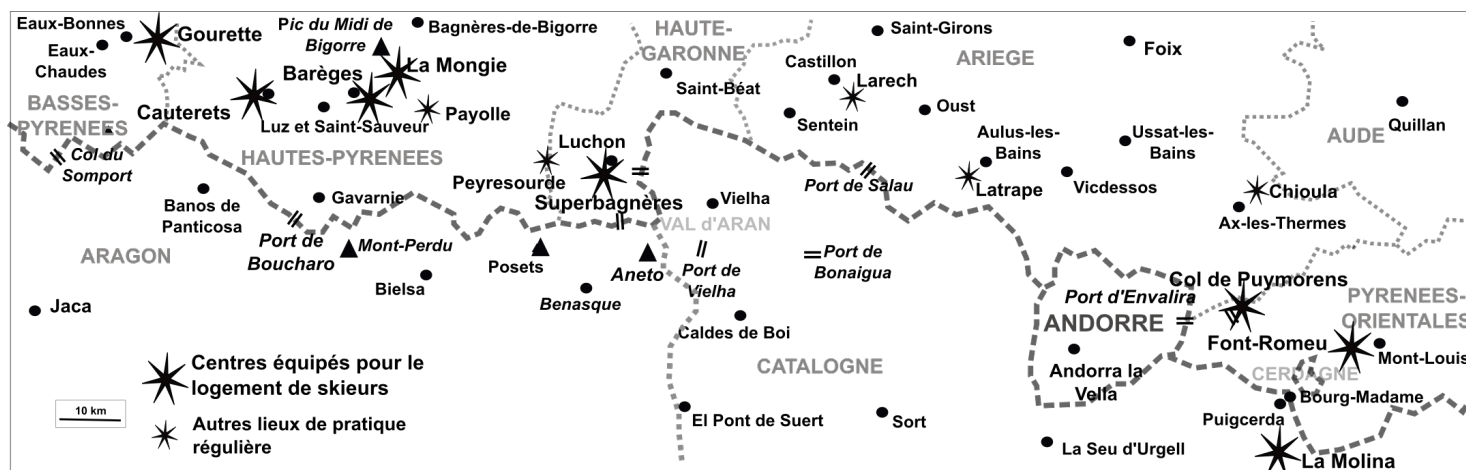
dans les Pyrénées, en faisant passer un questionnaire aux stations et à l'administration des Ponts et Chaussées. Cette dernière est la seule à véritablement répondre et le résultat est peu convainquant³¹². L'auteur évalue seulement le chiffre d'affaires des dix-huit refuges gardés du massif (300 places environ, 100 000 à 200 000 francs de recettes) et estime simplement que le chiffre d'affaires des sports d'hiver est « beaucoup plus important » car « le nombre de skieurs est beaucoup plus considérable ». Il estime selon son expérience à 20 000 le nombre de skieurs pyrénéens (soit le double du nombre de licenciés des fédérations pyrénéennes de ski). Une journée de ski, avec le transport coûte entre 50 et 100 fr, ce qui situerait le chiffre d'affaires du ski pyrénéen au moins à 1 ou 2 millions de francs, largement concentrés par les transports³¹³. Jean Fourcassié ensuite, s'appuie sur les statistiques de la SNCF. Celle-ci, poursuivant la politique tarifaire de la Compagnie du Midi, favorise les sports d'hiver par des billets spéciaux, qui offrent des réduction de près de 50 % en aller-retour pour Toulouse-Luchon (36 fr et 31 fr pour les groupes de plus de vingt personnes), et pour Toulouse-Porté-Puymorens (38 fr). Entre le 1^{er} décembre et le 31 mars, le nombre de billets spéciaux donne pour Luchon 2 750 voyageurs en 1937-1938, et 2 994 en 1938-1939. Pour Porté-Puymorens c'est respectivement 3 968 voyageurs et 4 273. Certains jours, les départs sont très nombreux comme le 24 décembre 1937 où 526 voyageurs partent pour Luchon. Ce ne sont bien sûr que les voyageurs partis de Toulouse-Matabiau, ce qui est très restrictif, en particulier pour Superbagnères réputée rayonner jusqu'à Bordeaux et Paris, et proche de petites villes comme Saint-Gaudens, Muret ou Tarbes. Le succès supérieur de Puymorens s'explique par le fait qu'un billet suffit pour s'y rendre tandis que Superbagnères nécessite de prendre la crémaillère : cette dernière demeure plus aristocratique. Le train est, par ailleurs, de plus en plus concurrencé par les automobiles : certains dimanches, un tiers des skieurs arriveraient en automobile ou autobus sur les champs de neige ou à la gare de départ de la crémaillère. Les concours internationaux, comme ceux de Superbagnères, provoquent de fortes hausses de la fréquentation et attirent des skieurs de toutes origines³¹⁴. Pour le Puymorens, Fourcassié a retrouvé des relevés du nombre total de skieurs : ils seraient passés d'une vingtaine en 1928, un an avant l'ouverture du transpyrénéen, à 7 270 en 1934-1935, 8 840 en 1935-1936, 11 580 en 1936-1937, 11 250 en 1937-1938. Ces chiffres témoignent, pour l'époque, d'un succès important même si, avec une nombre de lits très limités sur place, ce ne sont presque que des voyageurs de passage. La fréquentation de Superbagnères doit approcher ces chiffres, sachant que les dix à quinze crémaillères par jour peuvent monter sur le plateau 1 200 à

312 Jean-Victor PARANT, « La valeur économique de l'alpinisme et du ski dans les Pyrénées », *AFPEM*, t. VIII, année 1939, 1940, p. 99-104.

313 *Idem*, p. 104.

314 Jean FOURCASSIÉ, « Le ski aux Pyrénées », *RGPSO*, 1939, vol. 10, n° 2, p. 114-115.

1 800 personnes par jour (la capacité de chaque train étant de 120 personnes³¹⁵).



Les centres de ski pyrénéens vers 1939

Dans ce premier tiers de siècle de sports d'hiver en France, le nombre de sites recevant régulièrement des skieurs passe d'une vingtaine avant 1914, à plus de cent cinquante en 1936³¹⁶. Les sites équipés de remontées mécaniques ne sont en revanche que quinze, offrant onze remonte-pente et onze funiculaires et téléphériques. Les Pyrénées n'offrent que quatre sites équipés mais Font-Romeu et Superbagnères sont sur le point de mettre en service de leurs premiers téléskis³¹⁷. La France est en retard et les Pyrénées, marquées par le tourisme estival ancien, aux villages généralement bas, sont encore plus en retrait. Le passage du tourisme estival au tourisme hivernal ne s'est que ponctuellement réalisé. C'est probablement en partie une conséquence de l'image négative d'un massif peu neigeux, mais c'est aussi le résultat d'une réticence locale à laisser s'établir des urbanisation nouvelles en montagne, nous y reviendrons. Sur dix-neuf lieux recensés de pratique du ski dans les Pyrénées en 1936, deux stations (Superbagnères et Font-Romeu) et un secteur (Puymorens) connaissent toutefois une fréquentation très honorable. On trouve des remontées mécaniques dans un nombre restreint de sites : la crémaillère de Superbagnères, le téléphérique d'Artouste et le funiculaire de Barèges-Lienz, les remonte-pentes de Puymorens, Font-Romeu, Superbagnères et Gourette. Il existe trois tremplins de saut : un de 70 m à Barèges et La Mongie, un de 50 m à Superbagnères. Tandis que les stations thermales de Cauterets, Eaux-Bonnes, Barèges font la saison hivernale, des petits hôtels existent au milieu des champs de neige, outre les

315 Alban LEYMARIE et André LEYMARIE, *Le chemin de fer à crémaillère*, op. cit., 2006. Les dix à quinze dessertes sont données par le *Guide Bleu* en 1933. En 1938, une cinquième locomotrice est ajoutée, venue de la Rhune (exploitée par la CHM depuis 1924), ce qui signifie probablement une hausse de la desserte pour répondre au succès de Superbagnères.

316 Raymond BALSEINTE, « Les stations de sports d'hiver en France », *Revue de géographie alpine*, vol. 46, 1958, art. p. 129-180, statistique p. 131. On compte ainsi, en 1936, 12 sites de sports d'hiver dans les Vosges, 11 dans le Jura, 4 dans le Massif Central, 19 dans les Pyrénées, 26 dans les Alpes du Sud, 82 dans les Alpes du Nord.

317 *Idem*, p. 157.

palaces de Superbagnères et Font-Romeu, à la Mongie, à Gourette, au Puymorens. On pratique aussi le ski à Formiguères, au Chioula, à Guzet, au Peyresourde, à Payolle, où l'on peut trouver des refuges gérés par des associations de skieurs³¹⁸. L'inventaire est incomplet mais le nombre de lits touristiques hivernaux est globalement estimé à 2 500³¹⁹, fortement concentrés entre Luchon-Superbagnères et Font-Romeu. Le secteur semble lancé, grâce au ski alpin, même si certains sont encore sceptiques. C'est le cas de Jean-Victor Parant en 1939 qui considère que les loisirs de haute montagne, l'alpinisme autant que le ski, ne peuvent trop se développer parce qu'ils nécessitent une « éducation longue et difficile »³²⁰. Au même moment, Jean Fourcassie estime que l'intérêt économique de ces sports d'hiver est évident, que ce n'est pas qu'une mode, mais que « ce serait une exagération grave de croire que ces saisons d'hiver arriveront jamais à égaler les saisons d'été.³²¹ » L'avenir, dans le cas pyrénéen, lui donnera raison. Dans l'immédiat, autour de la Deuxième Guerre mondiale, les signes du succès hivernal de Superbagnères, mais aussi de ses limites, sont manifestes. La station semble en effet quasiment fonctionner de manière équivalente en été et en hiver : si la saison hivernale est beaucoup plus concentrée, le même nombre de personnes est transporté par la crémaillère lors des deux saisons touristiques³²². Corollaire du succès, lors de l'hiver 1939, un problème majeur se pose pour l'exploitation du plateau : son engorgement. Fréquenté très ponctuellement en fin de semaine par une foule croissante, il faut le « décongestionner » car « la crémaillère n'a pas le débit suffisant pour la descente des skieurs qui veulent tous revenir en même temps.³²³ » Bien qu'elles paraissent isolées dans un massif pyrénéen atone, Superbagnères et Font-Romeu n'en connaissent pas moins un réel succès qui ne justifie aucunement leur délaissement des modélisations géographiques de l'histoire des sports d'hiver.

318 Vingt refuges des clubs touristiques disséminés en montagne existent aussi (quinze au CAF et cinq au TCF), dont le plus important est Espingo détruit par une avalanche et reconstruit en 1937. Ils offrent deux cents places et ne sont pas tous accessibles en hiver. Les skis-clubs ont par ailleurs édifié des refuges moins confortables pour leurs membres comme au Lanoux par le ski club catalan, au Chioula par les ski-clubs de la vallée d'Aude et de Mazamet, au Peyresourde par l'Auroise (cf. Jean FOURCASSIE, « Le ski aux Pyrénées », *RGPSO*, vol. 10, n° 2, 1939, p. 112-113).

319 Jean FOURCASSIE, « Le ski aux Pyrénées », *op. cit.*, p. 112-115.

320 Jean-Victor PARANT, « La valeur économique de l'alpinisme et du ski dans les Pyrénées », *AFPEM. Année 1939*, t. VIII, 1940, p. 104.

321 Jean FOURCASSIE, « Le ski aux Pyrénées », *RGPSO*, 1939, vol. 10, n° 2, p. 116.

322 Henri GAUSSEN, « Congrès de 1949 de Toulouse – Val d'Aran. Rapport général », *AFPEM*, t. XV, année 1949, 1950, art. p. 13-32, p. 19.

323 Henri GAUSSEN, « Congrès de 1941 à Bagnères-de-Luchon. Rapport général », *AFPEM*, t. IX, années 1940-1941, 1942, p. 285-305, cit. p. 300.

II. La résistible relégation des Pyrénées françaises (années 1940-1970)

Malgré les incertitudes sur son extension future, le marché des sports d'hiver semble se renforcer dans les années 1930 et, lorsque la Seconde Guerre mondiale éclate, de grands équipements en site vierge sont déjà à l'étude. En Italie, en 1934, Giovanni Agnelli, fils du fondateur de FIAT, a montré la voie avec Sestrière. À 2 000 mètres d'altitude, cette station nouvelle compte trois hôtels, deux téléphériques, plusieurs remontes-pentes, un parking de 3 000 places, au cœur des champs de neige : l'aménagement vient de changer d'ampleur³²⁴. Si deux sites pyrénéens peuvent tenir la comparaison avec les Alpes françaises avant 1939, ce n'est rapidement plus le cas ensuite, même si le décalage se produit surtout après 1960. Les années 1930, qui voient se développer le ski alpin et le transport automobile portent déjà en germe des limites fondamentales pour Font-Romeu et Superbagnères, aménagées alors que le ski de descente n'existait pas et que l'accès aux champs de neige d'altitude n'était réaliste qu'en chemin de fer. Bref, ces deux stations en site vierge sont arrivées trop tôt et sont rapidement dépassées par les aménagements de l'après-Seconde Guerre mondiale. Des aménagements planifiés et soutenus par des pouvoirs publics de plus en plus présents et réalisés par des groupes financiers de grande ampleur, dans le but d'exploiter le ski alpin dans les sites les mieux adaptés. C'est l'histoire de cette relégation des Pyrénées françaises qui va à présent nous intéresser ; une histoire qui gagne à être confrontée à celle des Pyrénées espagnoles. Cette comparaison, que nous effectuerons dans le chapitre suivant, confirme, s'il en était besoin, que les facteurs politiques, sociaux et imaginaires tiennent une place majeure dans le retard du versant français : les Pyrénées pouvaient accueillir quelques grandes stations, elles n'étaient pas entièrement condamnées par leur topographie limitée. Devant l'ampleur des archives disponibles et la variété des situations, cette étude n'a pas d'autre prétention que d'être une ébauche de l'histoire des stations de sports d'hiver, vue au prisme de notre terrain pyrénéen.

324 Yves BALLU, *L'épopée du ski*, Paris, Arthaud, 2014, p. 211.

1. L'intervention des pouvoirs publics

L'intervention des pouvoirs publics est une donnée importante pour comprendre la croissance soudaine des aménagements hivernaux dans les Alpes, qui se produisent pour l'essentiel entre 1960 et 1970. Au-delà de l'action de viabilisation menée par des communes comme Megève ou Chamonix, au-delà, aussi, de l'action promotionnelle de l'Office national du tourisme, à partir du milieu des années 1930, l'État et ses administrations se laissent convaincre que les sports d'hiver peuvent constituer un nouveau secteur économique, capable de réveiller des vallées montagnardes dont la situation démographique inquiète et de ramener des devises étrangères. Pratique ludique et physique, le ski est aussi vu comme un moyen de fortifier la nation. L'État commence donc à préparer le terrain aux initiatives privées pour mener des aménagements de grande ampleur, planifiés à l'échelle nationale. L'objectif s'affirme sous le Front Populaire, mais sa réalisation ultérieure ne sera pas toujours à la hauteur des espoirs, en tout cas dans les Pyrénées.

Le Front Populaire, Vichy et la Libération : l'État se penche sur l'aménagement des stations de sports d'hiver

Dans les années 1930, le tourisme s'impose au niveau international comme un secteur économique de première importance, capable de faire entrer des devises étrangères et d'améliorer la balance des paiements³²⁵. Les pouvoirs publics commencent dans ce cadre à s'intéresser aux sports d'hiver. Certaines collectivités territoriales devancent l'État : en 1934, par exemple, le Conseil général des Alpes-Maritime, face à la concurrence exercée sur la Riviera par les stations étrangères de sports d'hiver³²⁶, crée une commission des sports d'hiver qui définit un large plan d'aménagement du département. En 1936, les Hautes-Pyrénées financent 450 000 fr d'équipement de la montagne, en 1938 les Hautes-Alpes investissent 10 millions de francs. La planification n'est pas encore rigoureuse et les communes rivalisent pour capter ces aides³²⁷. L'État, plutôt en retrait jusque là, s'invite bientôt dans le débat. Après une enquête sur l'offre hôtelière dans les stations de sports d'hiver lancée en 1935 par le Crédit national hôtelier³²⁸, le Commissariat général au tourisme crée le 26 août 1936 une commission technique chargée d'examiner les plans d'aménagement, d'embellissement et d'extension des stations de sport d'hiver, dans le but de créer de grandes stations de taille internationale et de développer le sport populaire. Il prévoit aussi des subventions qui doivent se concentrer sur les meilleurs sites³²⁹.

325 COMITÉ ÉCONOMIQUE DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS, *Études relatives au tourisme considéré comme un facteur de l'économie internationale*, Genève, Publication de la SDN, 1936.

326 La saison d'hiver à la montagne est déjà dénoncée en 1907 à Nice.

327 Bertrand LARIQUE, « Les sports d'hiver », *op. cit.*, 2006, p. 13-14.

328 Bertrand LARIQUE, « Les sports d'hiver », *op. cit.*, 2006, p. 13.

329 « Aménagement des stations de tourisme », *La région économique de Toulouse et des Pyrénées*, novembre-

Plusieurs zones sont identifiées dans ce cadre, dès 1936. Pour les Pyrénées, il s'agit en particulier du col du Puymorens, qui semble idéal pour lancer une « station internationale » et l'équiper en conséquence³³⁰. La région de Luchon est également ciblée même si, grâce à Superbagnères, ce n'est pas le secteur où l'intervention est la plus urgente. Il s'agit d'organiser pour le ski, autour de la cité thermale, en plus de la mondaine Superbagnères, trois sites aux topographies variées qui seraient accessibles aux catégories populaires. Le commissaire au tourisme promet une subvention de 1,2 million de francs et la commune de Luchon accepte également de participer³³¹. Le premier site est bien sûr Superbagnères, que la CHM équipe alors des premiers téléskis. Le deuxième est le « cirque du Lys », en plein aménagement par la Compagnie d'électricité industrielle pour l'hydroélectricité, et dont les installations pourraient être cédées une fois les travaux terminés (en particulier un téléphérique de 1 400 m de dénivelé menant à 2 500 mètres d'altitude auprès des glaciers du Maupas). Le troisième s'articule entre l'Hospice de France et le plateau du Campsaure (1 600 à 1 700 m d'altitude), entièrement sur le territoire de Luchon. Une route de 4,5 km doit être construite par les Ponts et Chaussées entre l'Hospice et le plateau, tandis que la route qui arrive à l'Hospice pourrait être doublée pour contourner les risques d'avalanche. Les constructions se feraient sur le plateau, et il serait nécessaire d'établir un téléphérique jusqu'au pic de Campsaure (2 141 m), éventuellement depuis l'Hospice de France en deux tronçons³³². Le quatrième site est la région comprise entre le col de Peyresourde et les combes des Agudes et du Montségut, au-dessus de la commune de Gouaux-de-Larboust, projet imaginé par le Syndicat d'initiative du Haut-Larboust. Le gouvernement aurait indiqué lui donner sa priorité pour l'emploi de la subvention de 1,2 million francs³³³. Le projet, estimé à 3,5 millions de francs, est de créer une véritable station neuve, avec téléphérique et urbanisation, promu par un syndicat intercommunal et en lien avec les associations sportives régionales. La station partirait du col de Peyresourde, avec un téléphérique jusqu'au Pic de Sérias donnant accès aux champs de neige des Agudes et du Montégut (500 m de dénivelé, 2,8 million de coût pour une capacité de seulement 80 personnes par heure). Le terrain serait aménagé avec la construction de tremplins de saut, d'une patinoire, de pistes de descente (200 000 fr), tandis qu'une vingtaine de chalets en bois seraient établis par les associations sportives

décembre 1936, p. 133 ; Yves MORALES, *Une histoire culturelle, op. cit.*, 2007, p. 342-343.

330 Jean FOURCASSIE, « Le ski aux Pyrénées », *RGPSO*, vol. 10, 1939, p. 112.

331 AD 31, 2054 W 1414 : Chemise « Station de sports d'hiver de Luchon », novembre 1936. Voir la carte de début de chapitre pour la localisation de ces sites.

332 Ce site est orienté à l'ouest-sud-ouest, ce qui n'est pas le plus favorable pour maintenir un enneigement constant, et montre la faible étude de terrain préalable. D'après les plans et devis fournis au dossier (correspondance entre le maire de Luchon et le préfet, 28 novembre 1936), le tronçon supérieur ferait 1 520 m de long, pour un dénivelé de 500 m, un trajet de 6 min, d'un débit horaire de 103 personnes et d'un coût de 1,7 million de francs. Le refuge-auberge du plateau compterait un dortoir de 28 lits et 9 chambres individuelles pour un coût de 220 000 fr.

333 AD 31, 2054 W 1414 : Lettre de Louis Soulé, président du Syndicat d'initiative du Haut-Larboust au préfet de Haute-Garonne, 27 novembre 1936.

et universitaires, selon le même plan-modèle. Les communes de la haute vallée du Larboust seraient disposées à s'associer en syndicat intercommunal pour mener les opérations³³⁴. Les 9 et 10 janvier 1937, Léo Lagrange est reçu à Luchon et dîne au Grand hôtel de Superbagnères. Il semble alors que le projet du Peyresourde se recentre sur les Agudes, où se situent les meilleurs champs de neige, sans faire le détour du pic de Sérias³³⁵. Léo Lagrange visite ensuite, le 10 janvier, le col de Puymorens, où il est reçu au chalet du Club athlétique toulousain, en présence des maires locaux, de celui de Toulouse, du sénateur et des députés de l'Ariège. Dans l'immédiat, la balance semble pencher en faveur de ce site, destiné au ski populaire. Un téléphérique est annoncé par le ministre pour l'été³³⁶, mais il n'y aura rien d'autre qu'un télési.

L'idée de planification régionale des aménagements touristiques est reprise sous Vichy. Bien que les centres se soient multipliés dans les années 1930, le retard de la France sur les pays étrangers s'est accru ; il faut amplifier et rationaliser les investissements. Urbain Cazaux (1899-1979)³³⁷, alors président du Groupement régional de ski des Pyrénées occidentales, s'inquiète en 1942 de l'émiettement des investissements pour les sports d'hiver dans les Pyrénées. Deux types de stations doivent coexister : des centres internationaux et des centres plus modestes destinés à renforcer l'état moral et physique de la population, mais il faut planifier. L'idée de station en site vierge, que l'on commence à mettre en œuvre dans les Alpes, est bien présente :

« Si dans l'intérêt national et même régional, comme dans celui du progrès du ski, on veut voir grand, une seule solution serait possible : faire table rase de tout ce qui existe, choisir le site idéal, créer ses moyens d'accès, son hôtellerie, son équipement sportif, ses remontées mécaniques, soit au total la bagatelle de 150 à 200 millions.

Nous accueillerons avec plaisir l'initiative gouvernementale qui déciderait la création d'une station vedette de ce genre dans notre région.³³⁸ »

Dans le contexte de la guerre, il faut cependant être réaliste et améliorer l'existant, en veillant à ce qu'il n'y ait pas de dispersion des efforts. Il risque sinon « d'en résulter des réalisations incohérentes, sans vue d'ensemble, susceptibles de compromettre même la beauté des sites ou le

334 *Idem*. On retrouve cette idée de regroupement communal, meilleure solution pour impulser un ménagement de grande ampleur, en 1936 avec syndicat intercommunal Morez-Les Rousses pour promouvoir une station qui doit associer une station basse pour l'hébergement et une station haute avec les champs de neige (cf. Yves MORALES, *Une histoire culturelle*, op. cit., 2007, p. 342-349).

335 AD 09, 194 W 43 : Rapport de G. Castaing, vice-président du Syndicat d'initiative de Luchon, « Luchon, Porte des champs de neige », Séance du 16 novembre 1946 du Comité régional du tourisme de Toulouse.

336 Marcellin BEROT, *L'épopée du ski*, op. cit., 1991, p. 76-77.

337 Urbain Cazaux est un personnage central de l'histoire du tourisme pyrénéen et du ski français. Instituteur, il grimpe des échelons en devenant maire de Barèges, conseiller général puis président du Conseil général des Hautes-Pyrénées, député, président de la Fédération française de ski. La liste de fonctions serait encore longue puisqu'il cumule jusqu'à trente fonctions officielles en même temps. Voir *Pyrénées*, n° 119-120, 1979.

338 Urbain CAZAUX, « L'équipement des Pyrénées occidentales pour le ski et l'alpinisme », *AFPEM. Années 1942-1943*, t. X, 1944, p. 312.

développement ultérieur d'un programme plus important³³⁹. » La FFS alerte l'État de ce risque qui réagit dans le cadre de la loi du 3 avril 1942. Ce texte impose un plan d'aménagement aux communes classées stations thermales et climatiques³⁴⁰. Pour les stations de ski ou d'alpinisme, le plan d'urbanisme doit s'accompagner d'un programme complet d'équipement de la station, avec le tracé des pistes, des tremplins, des refuges, des remontées mécaniques et l'indication des régimes de propriété des terrains³⁴¹. Une planification complète de l'aménagement des stations est donc envisagée au niveau local. À la même époque, au niveau national, suite à une demande du Commissariat général à l'Éducation générale et aux Sports, le site de la « station idéale » est identifié dans la région de Vars, Saint-Bon, Les Allues et Belleville. Un rapport prévoit la création d'une station internationale appelée « Trois Vallées ». Sur un domaine skiable de 140 km², on prévoit de construire 6 000 lits touristiques entre 1 500 et 1 900 mètres, avec un investissement massif (60 millions de francs 1939) pris en charge pour un tiers par l'État. Vichy ne va pas plus loin mais la planification d'une station de ski d'envergure continue à faire son chemin.

L'urbanisation touristique est aussi concernée par la loi du 15 juin 1943, qui porte les groupements d'urbanisme. Elle permet à des communes limitrophes ou non de se regrouper en fonction des « intérêts communs » qu'elles auraient à planifier. Cette loi s'applique en particulier aux régions industrielles et aux régions touristiques. Les groupements doivent envisager les extensions urbanistiques futures, les nouvelles activités (on cite le vol à voile ou les sports d'hiver) ainsi que la protection des sites et paysages. Il s'agit d'harmoniser la cohabitation entre activités et d'optimiser l'usage de l'espace et des ressources, par un zonage précis soucieux d'intégration paysagère, dans une logique fonctionnaliste de l'aménagement. La loi impose également le permis de construire, dont la délivrance est soumise à la conformité du bâti avec la planification. L'État doit prendre en charge ces programmes. Pour Luchon, l'Inspection générale de l'urbanisme estime que le groupement d'urbanisme doit couvrir vingt-huit communes, presque tout le canton, car il doit intégrer les projets de station de sports d'hiver. Selon Pierre de Gorsse³⁴², le but est :

« de discipliner l'évolution humaine en vue de maintenir à cette région nettement déterminée son caractère thermal et touristique. [...] Tout comme en ce qui concerne le groupement d'urbanisme de Luz-Saint-Sauveur, des problèmes d'équipement sportif se poseront à Bagnères-de-Luchon, car si l'on veut voir prospérer une activité susceptible d'apporter à l'économie pyrénéenne un regain d'activité, il faut résolument envisager la création de stations hivernales susceptibles de concurrencer celles des Alpes ou d'autres régions.

339 *Idem*, p. 313.

340 Pierre de GORSSE, « Les "groupements d'urbanisme" dans la région pyrénéenne », *AFPEM. Années 1944-1945*, t. XI, 1947, art. p. 19-41, p. 26.

341 Urbain CAZAUX, « L'équipement des Pyrénées », *op. cit.*, 1944, p. 310-313.

342 Il s'agit là encore d'une grande figure du tourisme pyrénéen de la deuxième moitié du XX^e siècle. Petit-fils du conservateur des Eaux et Forêts Ernest de Gorsse, il vogue entre Toulouse, Paris et Luchon. Avocat, c'est aussi un grand érudit local, une figure de l'organisation des syndicats d'initiative en France qui occupe des fonctions importantes au niveau national pour la protection des sites et monuments naturels sous Vichy et à la Libération. Voir le Chapitre 10.

Il importe, en effet, de prévoir l'aménagement d'une véritable station de sports d'hiver largement ouverte à tous, et non pas seulement réservée à quelques habitués des palaces ; d'utiliser les vastes champs de neige du cirque du Lys susceptibles de permettre jusque dans un printemps déjà avancé des loisirs hivernaux mis à la portée de tous pour le délassement des corps et la joie des âmes.³⁴³ »

Les projets d'avant-guerre, le Lys comme les Agudes, sont donc toujours dans les esprits. Pour le Puymorens, de Gorsse prône la création d'un groupement d'urbanisme qui devrait être à cheval sur les Pyrénées-Orientales et l'Ariège et concerner les communes de Porté, Porta, Mérens et L'Hospitalet. Le but serait de créer une station internationale d'hiver, « semblable à celles dont nous avons vu l'éclosion presque spontanée dans la région alpestre. » Il reste tout à entreprendre et il faudrait nettoyer le site des trop nombreux pylônes qui gâchent le paysage et encombrant les champs de neige³⁴⁴.

Dès la Libération, les services de l'État réfléchissent à la mise en valeur maximale du territoire dans une perspective de renouveau économique. En août et septembre 1945, une mission est entreprise dans les Pyrénées, au nom de « l'équipement de la montagne », par deux ingénieurs des Ponts et Chaussées³⁴⁵. Elle a pour but de reconnaître les possibilités d'aménagement pour favoriser l'alpinisme et les sports d'hiver dans le massif, à partir des propositions d'équipement formulées par le pyrénéiste Robert Ollivier (1911-1997). La mission exploratoire ne peut se rendre en Espagne et a négligé l'essentiel de l'Ariège, « car elle n'est pas ou très peu exploitée. Cette région est démunie de voies de pénétration ». Le « rééquilibrage » du territoire n'est pas de mise. À Luchon, le projet en cours, formulé dans le cadre du plan d'urbanisme et d'équipement, est de faire de Superbagnères, engorgée, une station de luxe et de séjour, et d'équiper le secteur des Agudes pour le ski de week-end. La vallée du Lys semble, elle, trop dangereuse. Pour l'Ariège, contournée, seul le Puymorens retient l'attention des deux hommes. De nombreuses études ont été faites pour y démarrer une station de sports d'hiver et « on est surpris de constater qu'aucun résultat n'ait été atteint. » Une des perspectives à l'étude serait de créer un arrêt de chemin de fer dans le tunnel à l'aplomb du col et de construire un ascenseur vers la surface. À Font-Romeu, les ingénieurs font surtout état de la médiocrité de l'enneigement à cause de l'exposition. La conclusion de cette mission n'est guère favorable aux Pyrénées et augure des tergiversations suivantes des services de l'État. Ces montagnes ne sont pas favorables au « grand Alpinisme », « conclusion que confirme d'ailleurs la rareté des récits de grandes courses parus depuis une quinzaine d'années », mais plutôt au tourisme estival classique : « Là, aucune déception à craindre. La beauté et le charme composent largement le manque d'altitude et de difficultés. » Quant aux sports d'hiver, les ingénieurs ne

343 Pierre de GORSSE, « Les "groupements d'urbanisme" », *op. cit.*, 1947, p. 35-36.

344 *Idem*, p. 38.

345 AD 31, 6306 W 89 : Compte-rendu de mission effectué par MM. Corread et Quarello, ingénieurs chargés de l'Équipement de la montagne sur la chaîne des Pyrénées, août et septembre 1945.

semblent pas leur voir d'avenir dans le massif³⁴⁶.

Dans les Alpes, les projets de station neuve avancent plus rapidement, dès la Libération. De même que pour le Puymorens ou les Agudes, ils sont nés dès avant la guerre, à Chamrouse, l'Alpe d'Huez ou encore Méribel. Sur ce dernier site, situé sur le territoire des Allues, une société aux capitaux majoritairement anglais s'était créée pour exploiter les champs de neige. Elle souhaitait bâtir un village de chalets sur quarante hectares de terrains acquis pour l'occasion. Lorsque la guerre éclate, seuls quelques chalets ont été élevés. Dans une vallée voisine, au-dessus de Saint-Bon-en-Tarentaise, au lieu-dit Courchevel, on élève deux hôtels pendant la guerre. Ces vallées font partie de l'ensemble identifié sous Vichy pour bâtir la station idéale des « Trois Vallées ». À l'automne 1945, Maurice Michaud (1905-1973), directeur départemental des Ponts et Chaussées de Savoie, reprend cette idée et charge l'architecte Laurent Chappis (1915-2013) d'étudier le site. Le département s'engage dans le projet et acquiert de vastes terrains en 1946 à Courchevel. Sous la direction de l'ingénieur Michaud et des architectes et urbanistes Chappis et Denys Pradelles, bientôt rejoints pour l'équipement sportif par Émile Allais, un programme d'aménagement complet est réalisé. La disposition de la station doit permettre d'effectuer tous les déplacements à ski, en laissant les voitures à l'entrée de la station, avec des pistes qui convergent vers l'urbanisation (c'est le principe de la « grenouillère »). Le département de Savoie achète les terrains, les divise en lots, construit la route, prend en charge l'équipement et la gestion des remontées mécaniques, appuyé par des subventions de l'État à partir du Plan de 1947. Les chalets et hôtels sont réalisés par un seul cabinet d'architecte ce qui assure l'unité de style, guidé par un principe d'adaptation au cadre paysager et à la topographie. La station de Courchevel 1 850 sort ainsi de terre et le centre de gravité de la commune de Saint-Bon se déplace vers l'urbanisation nouvelle. Dès 1953, la station propose 600 lits d'hôtels et 1 200 places en tout. Les domaines de Méribel et de Courchevel sont rapidement connectés. Le succès de la station neuve est immédiat, même si Megève est encore dans ces années 1950 la seule station d'envergure internationale dans les Alpes françaises. L'ouverture estivale des hôtels de Courchevel en 1953 est en revanche un échec commercial. Pensée au départ comme une station populaire par Chappis et le département de la Savoie, Courchevel s'impose peu à peu comme une station mondaine, dont l'extension urbaine est commandée par les seules considérations commerciales de la promotion immobilière maximale. L'originalité architecturale est, elle-même, gommée au fil des restructurations – au grand dam de son concepteur³⁴⁷.

346 *Idem*.

347 Sur Courchevel : Marc BOYER, « La vie touristique des Dorons de la Vanoise, son évolution récente (Deuxième et dernier article) », *Revue de géographie de Lyon*, 1955, vol. 30, p. 201-222 ; Fiches « Courchevel 1850 », « Maurice Michaud » et « Laurent Chappis », réalisés par la mission d'inventaire des stations de sports d'hiver de l'ancienne région Rhône-Alpes, en ligne, consulté le 10/08/2017, URL : <<http://www.parcoursinventaire.rhonealpes.fr/stationski>>.

L'ère de la planification

L'appui à Courchevel n'est pas un cas isolé : au sortir de la guerre, l'État intervient directement pour soutenir la création de stations de sports d'hiver. Le Plan Marshall l'y invite en faisant une place importante au tourisme en tant que levier de développement³⁴⁸, et en 1947, le premier Plan (dit « de Modernisation et d'Équipement ») intègre l'aménagement touristique. L'État ne se contente plus des objectifs promotionnels assignés à l'Office national du Tourisme et cherche à concrétiser les velléités d'intervention directe qui se sont manifestées depuis le Front Populaire. Un volet du Plan concerne ainsi le thermalisme, l'hôtellerie grâce au Crédit national hôtelier, et les sports d'hiver. Dans le cadre du Commissariat général au Plan est créée une Commission technique de l'équipement dans lequel existe un sous-groupe « montagne », qui s'occupe avant tout des sports d'hiver. Ce groupe arrête dans un premier temps « un classement des stations de montagne destiné à faire apparaître celles qui sont les plus aptes à lutter efficacement et rapidement contre la concurrence des stations étrangères »³⁴⁹ – en particulier Davos et Saint-Moritz qui ont pris une large avance en terme d'équipement sportif³⁵⁰. Il s'agit de rendre plus compétitives encore les meilleures stations en perfectionnant leur équipement sportif, dans un objectif de redressement national plutôt que de développement local. La Commission doit répartir l'enveloppe de prêts disponibles, délivrés à un taux réduit à 5 % pour une durée de 20 ans au maximum. Ces prêts nationaux viennent du Crédit national pour les remontées mécaniques (qui impose un autofinancement d'un tiers de l'équipement) et du Crédit national hôtelier pour les hôtels (qui requiert la moitié d'autofinancement). Au programme prioritaire sont donc inscrites, en 1949 : Val d'Isère, Courchevel-Trois Vallées, l'Alpe d'Huez, Chamonix, Luchon-Superbagnères et Font-Romeu, auxquelles s'ajoutent dans les faits Chamrousse et Barèges³⁵¹. En second lieu devaient être modernisées des stations importantes, en privilégiant l'équipement en télésièges et téléskis³⁵². Ces prêts se montent au total à 870 millions de francs, pour un total de travaux de 1,3 milliard (soit 40 à

348 AN 19760351/8 (fonds du Commissariat général au Tourisme) : Rapport imprimé de la Commission européenne du tourisme, *Le rôle du tourisme dans le relèvement européen*, Bruxelles, Ed. Synthèses, s.d. [1951 ou 1952], p. 3.

349 AN 19760351/8 (fonds du Commissariat général au tourisme) : Jean Médecin (président du Centre national du tourisme), « Séance de Clôture. Rapport du Comité national du Centre national du tourisme », 15 et 16 mai 1951.

350 AD 31, 6306 W 89 : Commission technique de l'équipement, « Comparaison entre l'équipement des principales stations suisses et françaises », s.d. [1951].

351 Barèges, où la saison hivernale est presque inexistante, espère alors développer « Superbarèges » et semble confondue dans les rapports avec Superbagnères, seule station pyrénéenne, avec Font-Romeu, à pouvoir prétendre à l'aide du Plan selon la définition donnée en 1949. Néanmoins, la personnalité d'Urbain Cazaux, maire de Barèges a pu lui permettre de capter des subsides, alors que la commune négociait avec EDF des avantages pour développer une saison hivernale sur sa commune. Le funiculaire construit par EDF pour ses travaux hydroélectriques est ainsi reconverti en remontée mécanique donnant accès à de vastes champs de neige. D'un coût de 200 millions de fr, la reconversion pour le tourisme ne coûte que 20 millions, dont 10 millions empruntés grâce au Plan (AN 19760351/8 (fonds du Commissariat général au tourisme) : Jean Médecin (président du Centre national du tourisme), « Séance de Clôture. Rapport du Comité national du Centre national du tourisme », 15 et 16 mai 1951.).

352 AN 19760351/8 (fonds du Commissariat général au tourisme) : Jean Médecin (président du Centre national du tourisme), « Séance de Clôture. Rapport du Comité national du Centre national du tourisme », 15 et 16 mai 1951.

50 millions de fr 1939). Ils permettent de créer un funiculaire (à Barèges), cinq téléphériques (dont l'Aiguille du Midi et le Pic du Midi), huit télébennes, quatre remonte-pentes, une patinoire et un terrain de sport³⁵³. Une première doctrine se peaufine alors quant à l'ordre à adopter en matière d'équipement de la montagne : construire les remontées mécaniques en premier lieu, puis les hôtels, même si la rentabilité n'est pas immédiate dans ce cadre.

« Il faut [...] rappeler que l'aménagement d'une station comporte un équilibre entre les moyens de remontées mécaniques et les hôtels ; sans remontées mécaniques il n'y a pas d'établissement de nouveaux hôtels. Et les premières vivent de la clientèle des deuxièmes. C'est un cercle vicieux. Toutefois, on peut affirmer que les moyens de remontées mécaniques doivent être établis les premiers. Ceci parce qu'ils relèvent du service public et sont les moins chers. Mais la rentabilité n'est pas toujours assurée dans les premières années de l'exploitation.³⁵⁴ »

En 1951, le Centre national du tourisme, organisme consultatif en charge d'orienter la politique touristique, inventorie les investissements à consentir en direction du tourisme en vertu du Plan. Les Pyrénées, avec les Vosges et les Alpes, sont une chance pour la France grâce à la variété des climats et des conditions pour skier qu'elles offrent. Leur délaissement relève d'une injustice qu'il faut réparer :

« Jusqu'à présent, les stations des Pyrénées, à l'exception de Superbagnères et Font-Romeu, ont été absolument laissées à l'écart du Plan de Modernisation. Or, si les Pyrénées n'ont pas, sur le plan international, la renommée des stations alpestres, elles possèdent un équipement hôtelier important ; la plupart sont, en outre des centres thermaux qu'il importe de sauver.

Actuellement, les stations pyrénéennes ne connaissent qu'une saison d'été très courte et qui ne permet plus d'assurer à l'équipement hôtelier une rentabilité convenable. Il convient donc de doter ces stations, qui sont toujours situées à proximité de magnifiques champs de neige, des moyens de remontée mécanique leur permettant de compter à la fois sur une saison d'hiver et sur une saison d'été.³⁵⁵ »

Les instances centrales du tourisme reconnaissent alors une sorte de modèle pyrénéen qui reposerait sur les stations thermales existantes, offrant les capacités d'hébergement, reliées aux champs de neige par des remontées mécaniques. La clientèle du Sud-Ouest leur semble assurée et l'Espagne est un bassin de clientèle intéressant si les relations normales sont rétablies. Le travail de concertation mené par le très actif préfet de Haute-Garonne, Inspecteur général de l'administration en mission exceptionnelle (Igame) de Toulouse, Émile Pelletier (1898-1975)³⁵⁶, a évalué à

353 *Idem*.

354 M. GEX (Inspecteur général des Ponts et Chaussées), « L'équipement des stations de montagne », *Centre national du tourisme. Annuaire 1951*, 1951, p. 45-50, cit. p. 46.

355 AN 19760351/8 (fonds du Commissariat général au tourisme) : Jean Médecin (président du Centre national du tourisme), « Séance de Clôture. Rapport du Comité national du Centre national du tourisme », 15 et 16 mai 1951.

356 Il mène depuis 1948 un travail de coordination de l'équipement et de la promotion touristique de l'« entité Pyrénées » qu'il veut voir émerger sur le marché du tourisme. Il soutient en particulier la Maison des Pyrénées à Paris. Voir le compte-rendu de la première « Conférence pyrénéenne du tourisme des préfets de la V^e région », date arrachée [1948 ou 1949] (AD 31, 6306 W 82), marquée par de longs débats entre les élus et les représentants des syndicats d'initiative de chaque département, craignant de faire les efforts à la place des autres. Ces dissensions font que la coordination envisagée échoue, ne donnant que quelques fascicules promotionnels. La Maison des Pyrénées est créée au milieu des années 1950 par le département des Hautes-Pyrénées, à Paris, ensuite subventionnée par les autres

300 millions de francs les crédits nécessaires à la première tranche d'équipement hivernal du massif³⁵⁷.

Le groupe montagne de la Commission technique de l'équipement ne suit pas, néanmoins, ces recommandations et remet en cause la place des Pyrénées. Il écarte en premier lieu le projet de téléphérique du Canigou. Celui-ci, formulé dès 1936 par la commune de Vernet-les-Bains, prévoit d'établir un téléphérique de 5,2 km et près de 1 700 mètres de dénivelé entre Vernet (700 m) et le Pic Joffre (2 400 m), dans le massif du Canigou, pour établir une station de sports d'hiver. Soutenu par le département, le projet est interrompu par la guerre et est à nouveau présenté en 1948³⁵⁸. La dépense est alors évaluée à 270 millions de francs, pour les deux tiers de laquelle la commune demande un prêt à l'État dans le cadre du Plan. L'aménagement est jugé irréaliste : les perspectives de recettes, alors que Vernet ne compte que 300 chambres, sont illusoires. La commission rejette également les deux autres projets pyrénéens présentés : le téléphérique d'Ax au Saquet, jugé trop coûteux, et un ensemble de télébennes destiné à faire de Cauterets un centre de sports d'hiver. Pour ce dernier projet, les remontées mécaniques partant de la station existante devraient monter haut pour garantir l'enneigement ce qui rend leur rentabilité très hypothétique. Cette réunion est l'occasion d'une discussion plus générale sur l'équipement des Pyrénées, car la question est de savoir pourquoi elles sont écartées depuis deux ans de toute aide. Lucien Devies, le président du Club alpin français, appuyé par le président du Comité des stations françaises de sports d'hiver³⁵⁹, estime alors :

départements.

Les Igames sont créés en avril 1948 suite aux grandes grèves de 1947 dans un objectif de maintien de l'ordre. L'« Igamie » de Toulouse rassemble sous l'autorité de Pelletier tous les départements pyrénéens (y compris l'Aude), ainsi que le Tarn, l'Aveyron, le Tarn-et-Garonne, le Lot et le Gers. Reprenant le territoire de la région militaire, elle fait de Toulouse la capitale d'une région orientée vers les Pyrénées, sans doute pour mettre en cohérence la gestion de la frontière. Pelletier excède ses seules missions de maintien de l'ordre et s'intéresse au relèvement économique. Il y voit rapidement l'occasion de fédérer le tourisme pyrénéen. Figure importante des IV^e et V^e Républiques, il est préfet et Igame de la région de Toulouse de 1947 à 1955, date à laquelle il devient préfet de la Seine avant de devenir ministre de l'Intérieur du général de Gaulle de juin 1958 à janvier 1959. Après un passage à Monaco, il se retire à Toulouse en 1963. Sur la genèse des échelons administratifs supra-départementaux qui ont abouti à la région Midi-Pyrénées, cf. Jacques POUMARÈDE, « Préhistoire de Midi-Pyrénées », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, vol. 62, n° 3, 1991, p. 245-264. L'écheveau est fort complexe, mais on passe, grossièrement, aux régions de programme économique en 1955, chargées de compléter l'élaboration du III^e Plan, puis aux préfecture de région (1964) qui marquent à chaque fois une étape supplémentaire de déconcentration et de décentralisation des mesures de développement économique.

357 AN 19760351/8 (fonds du Commissariat général au tourisme) : Jean Médecin (président du Centre national du tourisme), « Séance de Clôture. Rapport du Comité national du Centre national du tourisme », 15 et 16 mai 1951.

358 AD 31, 6306 W 89 : Notes à l'attention du préfet de Haute-Garonne, Inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire de Toulouse, Pelletier, sur la station du Canigou, 1951.

359 Organisation créée en 1946 par les professionnels et élus de quinze stations dont Superbagnères et Font-Romeu pour coordonner l'équipement et défendre le secteur auprès de l'État. Il pèse pour intégrer les sports d'hiver aux Plans (cf. Françoise GERBAUX, *La montagne en politique*, Paris, l'Harmattan, 1994, p. 78-79). Il devient en 1978 l'Association nationale des maires des stations françaises de sports d'hiver puis en 2003 l'Association nationale des maires de stations de montagne (ANMSM).

« Il faut bien reconnaître que ces stations pyrénéennes ne sont pas des stations hivernales au même titre que celles des Alpes, car elles ne possèdent pas de champs de ski qui leur soient comparables ; tout effort d'équipement pour remédier à cette situation sera nécessairement stérile, à moins que l'on entreprenne des travaux d'une ampleur telle qu'il est manifestement impossible d'y songer. »

Ces stations pyrénéennes sont donc invitées par le Groupe montagne à renforcer leur saison d'été et à s'orienter pour le ski, vers « des aménagements plus modestes et moins coûteux »³⁶⁰. Cette décision émeut fortement dans les Pyrénées. L'Igame Pelletier s'en fait le porte-parole auprès du Centre national du tourisme et défend « le fait que dans nos Pyrénées, les appareils de remontée mécanique auront autant et même davantage un intérêt attractif pour l'été qu'une utilisation pour les sports d'hiver.³⁶¹ » À l'encontre du schéma d'aménagement qui veut que la saison d'été assure la rentabilité d'équipements pensés avant tout pour l'hiver, dans les Pyrénées, la saison d'hiver est pensée comme un complément de la saison estivale. Pour cela, les remontées doivent partir des stations existantes. Un mode pyrénéen de développement des sports d'hiver est esquissé, qui ne sera toutefois jamais véritablement soutenu par les services de l'État.

La rationalisation technique et économique de la mise en exploitation de la neige, pour la nation et l'instauration d'une nouvelle économie montagnarde

Les Plans se poursuivent et avec eux l'équipement des Alpes et de quelques sites pyrénéens et auvergnats. Le retard sur les stations étrangères ne se résorbe pas pour autant : les centres français de sports d'hiver des années 1950 n'arrivent pas, en particulier, à capter les clientèles étrangères, en dehors de Megève. Lors du II^e Plan (1954-1957), la priorité, en matière de sports d'hiver, est donnée à l'équipement hôtelier dans une optique de rattrapage. Le III^e Plan (1958-1961) anticipe une forte hausse du nombre de skieurs (un doublement en cinq ans) et revient aux objectifs du I^{er} Plan : concentrer les efforts sur les plus grandes stations, de « classe internationale ». La priorité revient alors à la constitution d'immenses domaines skiables par la connexion des domaines. L'équipement des centres plus modestes n'est pas exclu mais doit s'intégrer à une « politique de développement régional »³⁶². En 1958, dans le cadre de ce III^e Plan, le ministre des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme constitue, au sein du Conseil supérieur du Tourisme, un groupe de travail spécialisé dans l'étude du développement de l'activité touristique en montagne – en réalité des sports d'hiver. Ce groupe est chargé d'inventorier ce qui existe et de repérer les sites qu'il reste à équiper. Il doit ensuite définir un programme d'équipement distinguant des stations de classe internationale destinées au séjour, et des stations de week-end dont l'intérêt vient de leur capacité à vivifier

360 AD 31, 6306 W 89 : Procès-verbal de la réunion du Groupe montagne de la Commission technique de l'équipement, 30 mai 1951 à Paris.

361 *Idem* : Lettre de l'Igame Pelletier au secrétaire général du Centre national du tourisme, 24 décembre 1951.

362 AD 09, 443 W 147 : Circulaire du ministre des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme aux préfets, 15 octobre 1958.

l'économie locale. Ces dernières doivent être équipées soit en complément des premières, soit pour les skieurs débutants. Ce groupe est enfin tenu de « définir une doctrine de l'équipement pyrénéen, pour tenir compte des aspects particuliers que revêtent les problèmes qui se posent dans ce massif³⁶³. » Ce dernier point ne semble pas être exploré avant le milieu des années 1960 – et encore.

En 1960, l'ingénieur des Ponts et Chaussées Maurice Michaud, à la tête du groupe d'étude sur le tourisme en montagne, oriente les mesures de soutien aux sports d'hiver en direction des stations en site vierge, contrôlées par des entreprises privées et dont la rentabilité doit être assurée par la réalisation, de front, du programme d'équipement sportif et du programme immobilier, contrairement à ce qui était défendu dix ans plus tôt. Il définit là le principe de la « station intégrée », ainsi dénommée parce que, dans le modèle théorique, la station fait partie d'un plan d'aménagement global du domaine et du massif, et que les diverses fonctions économiques (production, commercialisation, exploitation) sont concentrées par une même entreprise. Il s'agit de peser sur la balance des paiements en retenant la clientèle française et en attirant la clientèle étrangère. Michaud guide la programmation de la Commission du tourisme des IV^e et V^e Plans (1962-1965, 1965-1970), programmation que l'on appellera par la suite, par extension du principe qui préside à l'aménagement des stations, « Plan neige »³⁶⁴. Cette transformation de la montagne avec de grands centres de ski alpin est concomitante des programmes d'aménagement des côtes françaises³⁶⁵. En montagne, aucune « Mission » d'aménagement n'est créée sur une zone déterminée

363 *Idem* : Circulaire du ministre des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme aux préfets, 15 octobre 1958.

364 Françoise GERBAUX, *La montagne en politique*, Paris, l'Harmattan, 1994, p. 80-81 ; « Maurice Michaud, l'ingénieur », biographie dans le cadre de la mission d'inventaire des stations de sports d'hiver de l'ancienne Région Rhône-Alpes, en ligne, consulté le 15/06/2017, <<http://www.parcoursinventaire.rhonealpes.fr/stationski/-Maurice-Michaud-.html>> « Plan neige » : Selon les Ponts et Chaussées, à partir des années 1960, l'aménagement des stations doit être subordonné au domaine skiable, qui commande la planification urbanistique, « c'est ce que nous appelons dans notre jargon "le plan neige" » explique ainsi Vincent Cambau, le directeur adjoint du service d'étude du comité interministériel à l'aménagement touristique en montagne en 1967 (AD 31, 1422 W 504 : Rapport dactylographié de Vincent Cambau, « Journées techniques de la route de Grenoble, les 9, 10, 11 et 12 octobre 1967. Les stations de sport d'hiver », 11 octobre 1967)

365 Précédée de vastes acquisitions foncières, la Mission d'aménagement de la côte languedocienne (dite « Racine » du nom de l'architecte en chef) débute officiellement en 1963 qui vise à organiser l'exploitation touristique de la côte et à concentrer les flux pour créer des pôles compétitifs au niveau international. Elle opère un strict zonage des aménagements sur les communes côtières de Languedoc-Roussillon, entre zones à urbaniser, zones de loisirs, routes littorales et espaces préservés. Voir Jean SAGNES, « L'aménagement touristique de la côte du Golfe du Lion », in Jean SAGNES, *Deux siècles de tourisme en France (XIX^e-XX^e siècles)*, Béziers, Perpignan, Ville de Béziers, Presses universitaires de Perpignan, 2001, p. 27-53. En 1967, la DATAR impulse la Mission d'aménagement de la côte aquitaine (MIACA) qui débute réellement en 1970 en soumettant le programme immobilier à la préservation du cadre paysager entre dunes et ensembles lacustres. Sur la MIACA, qui se surimpose à un programme lancé par les collectivités territoriales : Mikaël NOAILLES, *La construction d'une économie touristique sur la Côte Aquitaine des années 1820 aux années 1980. Pratiques sociales, politiques d'aménagement et développement local*, Neuchâtel, Toulouse, Alphil, Méridiennes, 2012, p. 243-352. Sur l'aménagement de stations nouvelles sur le littoral et en montagne : Vincent VLÈS, *Les stations touristiques*, Paris, Economica, 1996, p. 44-54. DATAR : Direction de l'aménagement du territoire et de l'action régionale, créée en 1963. Succède au Comité interministériel pour les problèmes d'action régionale et d'aménagement du territoire (CIAT). Elle vise à coordonner l'action des différents ministères en matière de rééquilibrage de l'économie nationale, à surveiller la mise en œuvre des volets territoriaux du Plan et à stimuler l'initiative des

mais l'État instaure par arrêtés du 10 août 1964 et du 1^{er} juin 1965 la Commission interministérielle pour l'aménagement touristique de la montagne (CIAM). Comme le remarquent Thierry Terret et Pierre Arnaud, la commission prend un nom générique alors qu'elle ne s'occupe dans les faits que de ski³⁶⁶ : à partir de l'environnement montagnard, aucune autre activité touristique ne semble désormais à même de produire autant de richesses que le ski. Cette commission vise à maximiser et à contrôler l'exploitation économique des montagnes françaises en centralisant la programmation des stations nouvelles pour définir un plan d'aménagement global. Le CIAM sélectionne les meilleurs sites nationaux pour concentrer sur eux les fonds publics et les valoriser de manière optimale par les sports d'hiver. Un Service d'étude et d'aménagement touristique de la montagne (SEATM) lui est rattaché, véritable force agissante du CIAM, qui doit identifier ces sites, attirer et conseiller les promoteurs. Ces créations s'inscrivent explicitement dans une logique de centralisation accrue de l'aménagement touristique, qui dépasse les seules montagnes. Une circulaire de 1965 précise en effet que l'État souhaite davantage s'immiscer dans les affaires communales parce que celles-ci peuvent compromettre des aménagements ou leurs propres intérêts par des conventionnements déséquilibrés avec les entrepreneurs (des concessions de terrains communaux sans échancier ni contrepartie réelle par exemple). Les communes devront donc désormais présenter aux préfets tout projet d'équipement touristique collectif (dont les remontées mécaniques), d'urbanisation de plus de 500 lits (y compris en plusieurs tranches ou zones, dans un périmètre de 25 km²) et, plus généralement, tout projet engageant juridiquement et financièrement les communes. Les préfets doivent ensuite transmettre les dossiers d'aménagement aux ministères de l'Intérieur et de la Construction et au secrétariat d'État au Tourisme. L'État impose donc dans ces affaires locales, pour l'intérêt (économique) général, « l'avis des autorités de tutelle les plus à même de juger de l'ensemble des éléments d'un projet dont la réalisation est envisagée.³⁶⁷ »

Le SEATM, installé à Challes-les-Eaux près de Chambéry, est placé sous la direction de l'ingénieur Maurice Michaud. Ce Service permet au corps prestigieux des Ponts et Chaussée, surtout rural et en voie de déclassement, de participer à la modernisation accélérée du pays³⁶⁸. Le SEATM repère les sites, dresse ou oriente leurs plans d'aménagement complets, qui comprennent les accès, le plan de masse de l'urbanisation et l'organisation du domaine skiable, prépare les conventionnements

échelons administratifs.

366 Pierre ARNAUD et Thierry TERRET, *Le rêve blanc, op. cit.*, 1993, p. 140.

367 AD 31, 5325 W 293 (Fonds de la mission économique régionale Midi-Pyrénées 1964-1982) : Circulaire du ministre de l'Intérieur, du ministre de la Construction et du secrétaire d'État chargé du tourisme ayant pour objet l'« aménagement touristique du territoire », 28 décembre 1965.

368 Sur les logiques d'action des ingénieurs des Ponts, cf. Jean-Claude THÉNIG, *L'ère des technocrates. Le cas des Ponts et Chaussées*, Paris, L'Harmattan, 1987.

pour l'acquisition des emprises foncières et confie finalement le programme à une société unique responsable de la production, de la promotion immobilière et de l'exploitation des remontées mécaniques³⁶⁹. Maurice Michaud et le SEATM délaissent l'objectif d'intégration paysagère, qui animait par exemple Laurent Chappis à Courchevel, pour créer des lieux adaptés à la pratique des sports d'hiver et à la promotion immobilière, avec les coûts de construction les plus bas possibles. Les grands ensembles doivent naître en même temps que les remontées mécaniques pour assurer une rentabilité rapide, tandis que les collectivités préparent le terrain en construisant l'accès routier, préalable indispensable mais non rentable de l'aménagement. Des villes neuves émergent ainsi en pleine montagne, dont les Ménuires est l'exemple archétypal, isolats fonctionnels reliés au monde par la route. Des calculs précis sont établis pour définir le nombre de lits nécessaires à la rentabilité de la station, en fonction du coût de l'accès routier et du domaine skiable³⁷⁰. Le SEATM impose pendant quelques années un modèle unique d'aménagement, qui ne répond pas forcément aux besoins et dynamiques engagées localement mais participent de l'esprit prométhéen du temps et de la nationalisation économique du territoire³⁷¹.

Le SEATM illustre parfaitement les problématiques que pose la modernisation aux Ponts et Chaussées, mises en lumière par Jean-Claude Thoenig. Les fonctionnaires de cette administration évoluent surtout dans les milieux ruraux. Ils sont de ce fait en proie au déclassement à partir des années 1930 et surtout après la Seconde Guerre mondiale lorsque l'urbanisme prend le devant de la scène de l'aménagement et que l'État, et ses préfets, par la planification, sape quelque peu l'autonomie de ce « Grand Corps »³⁷². Dans les montagnes, par la création de stations en sites vierges, schéma auquel ces fonctionnaires sont très attachés, ils trouvent une occasion de démontrer leur capacité à créer de l'urbain – et la multiplication des sites témoigne du succès de cette entreprise. Leur volonté de participer à la « modernité » guide sans doute aussi les formes urbanistiques choisies pour les stations : elles sont modernistes, à l'exemple des villes nouvelles et des grands ensembles qui se multiplient sur le territoire. On recrée en montagne des cités idéales, parfaitement fonctionnelles dans des espaces parmi les plus en marge du développement économique. L'un des objectifs affichés des ingénieurs des Ponts, stopper l'exode rural, repose sur

369 Ce modèle serait inspiré par La Plagne, où la commune confie en 1959 à une entreprise de travaux publics l'aménagement complet de la station à 1 970 m d'altitude. L'entreprise fait faillite en 1961 mais le plan est poursuivi par une nouvelle société en conservant l'architecte de départ Michel Bezançon. Christian VERLAQUE, « Les grands aménagements touristiques, 1962-1974 », in François CARON, Maurice VAISSE et Letizia de LINARES, *L'aménagement du territoire (1958-1974)*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 293-308.

370 Vincent VLÈS, *Métastations. Mutations urbaines des stations de montagne, un regard pyrénéen*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2014, p. 39-42.

371 Un discours modernisateur porté par les économistes et les grands corps d'État, déconstruit dans Céline PESSIS, Sezin TOPÇU et Christophe BONNEUIL, *Une autre histoire des « Trente Glorieuses ». Modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre*, Paris, La Découverte, 2013.

372 Jean-Claude THOENIG, *L'ère des technocrates*, op. cit., 1987, p. 83-89.

l'attachement « à la France provinciale de jadis. [Ces fonctionnaires] se font les chantres d'une société à dominante rurale, parsemée de centres urbains harmonieusement répartis.³⁷³ » Ils prennent, pour cela, possession de l'avenir économique et social de certaines communes de montagne parce qu'ils estiment qu'ils sont mieux à même de leur montrer le chemin. Ils font partie de ces « modernisateurs » qui « inventèrent, avec l'aide des sciences humaines et sociales d'alors, un passé dépassé, des sociétés paysanne "immobiles" du Moyen Âge à 1945, des sociétés locales et traditionnelles à ouvrir à la grande aventure du progrès.³⁷⁴ » Par leur discours technicien, les Ponts qui investissent l'urbanisme, en ville mais aussi avec les stations de sport d'hiver (alpines), s'extraient de la sphère politique en justifiant leur intervention par des problèmes objectivés. Ces problèmes sont ainsi exprimés en termes quantitatifs (crédits financiers, mètres carrés à aménager, coefficients d'occupation des sols, heures de transport, etc.), évacuant pratiquement les questions éthiques, sociales ou écologiques. Dans ce cadre, dans les années 1950 et surtout 1960 et 1970 (et en cela les stations de sports d'hiver font figure de terrain d'essai pionnier), « une inflation d'études et d'enquêtes prend naissance qui tente de rendre objectifs les problèmes urbains et de dépolitiser les données, comme s'il suffisait de disposer des experts les plus compétents et des ordinateurs les plus coûteux pour que la ville [et on pourrait ajouter les stations] existe[nt].³⁷⁵ » La prospective s'invite alors pour imposer les choix comme nécessaires, par-delà les conflits du présent.

Les Ponts et Chaussées ont l'entière maîtrise du Service interministériel d'étude et d'aménagement touristique de la montagne et y voient l'occasion de démontrer leur capacité à rationaliser presque scientifiquement l'exploitation touristique de la nature pour le plus grand bien de la nation. Un esprit de mission modernisatrice les anime, qui est explicitement évoqué en 1967 lors de journées d'étude internes au corps. Vincent Cambau, le directeur adjoint du SEATM, commence par présenter les raisons pour lesquelles il faut « continuer à développer certaines stations et à en aménager de nouvelles » : parce qu'elles répondent « aux besoins des Français », parce qu'elles exploitent « une richesse nationale » parce qu'elles maintiennent « en vie la montagne de notre pays »³⁷⁶. Le nombre de skieurs, encore très limité (de l'ordre de 5 % de la population), augmente constamment, sans aucun signe de tassement, on peut donc raisonnablement multiplier l'offre, à condition de sélectionner les meilleurs sites et de respecter les principes d'aménagement et de promotion définis au sein du SEATM. Dans un contexte où les missions interministérielles se

373 *Idem*, p. 138.

374 Christophe BONNEUIL, Céline PLESSIS, Sezin TOPÇU, « Pour en finir avec les "Trente Glorieuses" », in Céline PESSIS, Sezin TOPÇU et Christophe BONNEUIL, *Une autre histoire des « Trente Glorieuses » : modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre*, Paris, La Découverte, 2013, p. 8.

375 Jean-Claude THENIG, *L'ère des technocrates*, op. cit., 1987, p. 208-209.

376 AD 31, 1422 W 504 : Rapport dactylographié de Vincent Cambau, « Journées techniques de la route de Grenoble, les 9, 10, 11 et 12 octobre 1967. Les stations de sport d'hiver », 11 octobre 1967.

multiplient, les ingénieurs de ce Service, pionniers en matière d'aménagement touristique depuis la Libération, s'arrogent une place centrale dans le processus de modernisation. Ils entendent même faire primer leurs réalisations sur celles menées au bord de la Méditerranée ou de l'Océan :

« M. l'Ingénieur général Michaud a émis une théorie un peu révolutionnaire qui est la suivante : les pays qui sont en pointe industriellement (qui sont en pointe quant à leur développement) doivent axer le développement de leur tourisme sur les monopoles dont ils disposent. Il est impossible pour eux de se battre avec les pays moins développés dans lesquels le soleil et la mer sont les éléments essentiels. Il vaut mieux essayer d'exploiter à fond ces monopoles.³⁷⁷ »

Ces pays moins développés, dans l'esprit de l'ingénieur, c'est en fait, assurément, l'Espagne qui connaît alors une forte croissance touristique sur ses côtes³⁷⁸. Ce monopole, pour la France, ce sont les Alpes, que les Ponts et Chaussées présentent comme le plus grand massif skiable du monde et entendent mettre en exploitation en tant que tel avec des stations de « classe internationale » qui attireront les étrangers. L'État doit préparer le terrain en prenant à sa charge les investissements non rentables, qui relèvent du service public, et que les retombées économiques promises amortiront ensuite. Les taux de rentabilité exceptionnels de Courchevel, avec un chiffre d'affaires estimé à 10 000 fr par lit et plus de 1 000 emplois créés, sont là pour prouver l'efficacité économique des vues des ingénieurs. Les Pyrénées ne sont pas prioritaires dans ce cadre puisqu'elles sont très inférieures pour les sports d'hiver³⁷⁹. Ceux-ci, derniers venus du tourisme en montagne, sont institués par le discours modernisateur des Ponts et Chaussées comme la forme hégémonique d'exploitation de l'environnement montagnard.

Cette volonté d'aménagement exhaustif des Alpes françaises se double d'un grand événement promotionnel : les Jeux olympiques d'hiver de 1968 à Grenoble, dont la candidature est retenue en 1960. Les objectifs sont d'abord locaux (rééquilibrer la fréquentation des sports d'hiver en direction de l'Isère, résoudre les problèmes urbanistiques de Grenoble) avant d'être réappropriés au niveau national (faire reconnaître les domaines skiables français au niveau international). On en attend un effet d'entraînement sur les sports d'hiver et surtout le ski alpin. L'intérêt sportif passe au second plan devant cet intérêt économique : la compétition est pensée en tant qu'outil de réclame en direction d'une clientèle aisée capable de développer les stations et la promotion immobilière. Les fortes dépenses (900 millions de francs, dont 92,5 millions pour les investissements strictement sportifs) sont soutenues par des subventions de l'État et par des hausses d'impôt. L'effet

³⁷⁷ *Idem.*

³⁷⁸ Sur les continuités du tourisme espagnol et la rupture essentielle représentée, sous l'administration d'un Franco vieillissant, par le plan de modernisation des années 1960 qui se fonde sur le tourisme, voir Ana MORENO GARRIDO, *Historia del turismo en España en el siglo XX*, Madrid, Editorial Síntesis, 2007.

³⁷⁹ AD 31, 1422 W 504 : Rapport dactylographié de Vincent Cambau, « Journées techniques de la route de Grenoble, les 9, 10, 11 et 12 octobre 1967. Les stations de sport d'hiver », 11 octobre 1967.

d'entraînement est limité : il s'inscrit dans le contexte de forte croissance du marché des sports d'hiver dans les Alpes françaises, qui franchissent dans ces années 1960 un seuil quantitatif³⁸⁰.

Les Pyrénées, au grand regret des acteurs locaux, sont plutôt délaissées par le SEATM. En 1968, Maurice Richier, précédemment secrétaire de la préfecture de Savoie, où il a pu côtoyer le SEATM et suivre les dossiers d'aménagement des stations de sports d'hiver du département, est nommé sous-préfet de Saint-Gaudens. Il investit immédiatement son expérience pour promouvoir les stations de sports d'hiver de son arrondissement mais butte sur le désintérêt du SEATM. Des échanges de courriers avec les directeurs du SEATM, Maurice Michaud et Vincent Cambau, en témoignent. Les stations alpines aux mains de sociétés privées commencent à connaître de graves embâcles, en particulier aux Ménuires où la société d'équipement (SODEVAB) est sur le point d'implorer devant les difficultés financières et les retards de réalisation. La mécanique de l'aménagement rationnel de l'environnement neigeux butte sur l'imprévisibilité de la réalité. Michaud ne souhaite donc pas s'impliquer dans de nouvelles affaires pyrénéennes mal engagées, comme aux Agudes³⁸¹. Son adjoint, Vincent Cambau, appelé à plusieurs reprises à venir expertiser des programmes en cours, s'excuse de ne pouvoir visiter le massif, en avançant qu'il est de plus en plus pris ici [à Chambéry] car on veut multiplier par trois ou quatre la cadence de développement des stations.³⁸² » Une demande de création d'une antenne du SEATM à Toulouse est adressée par le préfet de région, d'abord refusée par le SEATM lui-même qui ne désire pas disperser ses forces³⁸³. Une antenne est finalement créée à Toulouse pour les Pyrénées en 1972, dans un contexte qui est en train de changer, comme nous le verrons³⁸⁴.

Le SEATM, préparant le terrain et orientant les crédits des Plans, est le grand ordonnateur de la croissance spectaculaire de l'offre dans les années 1960. Le corps des Ponts et Chaussées trouve à travers ces prérogatives un terrain d'action majeur, les hautes montagnes lui permettant de d'afficher ses capacités prométhéennes. Les ingénieurs font naître des villes nouvelles au cœur des paysages les plus sauvages et transforment en or cette neige qui autrement serait restée improductive. Nous avons prêté ces intentions aux intendants d'Ancien Régime et aux préfets d'Empire : les ingénieurs des Ponts et Chaussées sont les demiurges des montagnes du XX^e siècle, plongées dans une crise

380 Pierre ARNAUD et Thierry TERRET, *Le rêve blanc. Olympisme et sport d'hiver en France Chamonix 1924, Grenoble 1968*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 1993, p. 125-228.

381 AD 31, 1422 W 506 : Lettre annotée « confidentielle » de Maurice Michaud au sous-préfet de Saint-Gaudens, Maurice Richier, 15 octobre 1968.

382 AD 31, 1422 W 506 : Lettre de Vincent Cambau à Maurice Richier, 18 janvier 1969.

383 AD 31, 5325 W 226 (Fonds de la Mission économique régionale Midi-Pyrénées) : Compte-rendu de la réunion du 17 juin 1970 de la Commission pour l'aménagement des stations de sports d'hiver dans la région Midi-Pyrénées.

384 Vincent VLÈS, *Politiques publiques d'aménagement touristique. Objectifs, méthodes, effets*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2006, p. 332.

dont on désespère de trouver l'issue. L'agriculture n'est pas compétitive, le tourisme estival insuffisant, l'industrie trop ponctuelle : les stations de sports d'hiver, qui industrialisent l'exploitation de la ressource neige, sont la solution. Elles incarnent la puissance technicienne de la France dans le monde ; elles participent de la modernisation triomphante de la France des « Trente Glorieuses ». Jusqu'aux années 1970, les voix sont peu nombreuses pour contester les grands aménagements touristiques en montagne, y compris parmi les universitaires. Les géographes sont par exemple unanimes à soutenir les projets d'équipement des montagnes. Ils placent tous leurs espoirs dans des sports d'hiver sans lesquels l'économie et la démographie montagnardes semblent engagées dans une voie sans issue, y compris dans les communes de montagne ayant connu un tourisme ancien³⁸⁵. Pourtant, et le SEATM ne l'a jamais caché, ce modèle des stations de sports d'hiver compétitives ne peut s'étendre indéfiniment car, sans parler des limites du marché, tous les terrains montagnards ne s'y prêtent pas. Érigées en remède miracle sinon unique, placées sous le sceau de la modernité, les stations de sports d'hiver éveillent les désirs des communes de montagne.

2. Les difficultés de l'aménagement pyrénéen

Sur notre terrain pyrénéen, où le tourisme est ancien, le développement des sports d'hiver est au départ souvent conditionné par la préexistence d'une forte saison estivale. C'est un fait connu que l'équipement des champs de neige y a davantage été fonction des stratégies touristiques locales que de la qualité intrinsèque des domaines skiables³⁸⁶. Les sports d'hiver sont vus comme un complément de la saison estivale, et c'est ainsi que les entend le géographe toulousain Henri Gaussen en 1939 :

« Les sports d'hiver permettent de doubler la saison d'activité de la station, favorisent des aménagements qui paraissent audacieux pour la seule saison estivale. Ne construisons guère d'hôtels sur les champs de neige, ils ne serviraient que l'hiver. Si on pratique une politique de téléphériques, l'hôtel de la station thermique directement relié au champ de neige sera utilisé l'hiver comme l'été.³⁸⁷ »

Au même moment, le docteur René Déguiral propose un « plan général d'organisation du thermalisme pyrénéen » qui vise à éradiquer la concurrence entre stations en les spécialisant, et à développer des activités subordonnées à l'impératif médical³⁸⁸. Dans ce cadre, dit-il, « une place de

385 Annie ILLAIRE, « La vie dans une cellule de haute montagne: Saint-Christophe-en-Oisans », *Revue de géographie alpine*, vol. 41, n° 4, 1953, p. 695-723 ; Germaine VEYRET-VERNER, « Le Tourisme au secours de la montagne : L'exemple de Val d'Isère », *Revue de géographie alpine*, vol. 44, n° 1, 1956, p. 37-56 ; Germaine VEYRET-VERNER, « La deuxième révolution économique et démographique des Alpes du Nord : Les sports d'hiver. Réflexions et suggestions », *Revue de géographie alpine*, vol. 47, n° 3, 1959, p. 293-305.

386 Michel CHADEFAUD et Gilbert DALLA-ROSA, « La neige des Pyrénées occidentales : enjeu et stratégies des collectivités locales », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, vol. 49, 1978, p. 477-515.

387 Henri GAUSSEN, « Congrès de 1939 à Toulouse. Rapport général », *AFPEM*, t. VIII, année 1939, 1940, p. 239-258, cit. p. 257.

388 Selon un discours qui s'est imposé à l'entre-deux-guerres et qui est sur le point de se matérialiser avec la prise en

choix doit être faite au ski, dont la pratique, par une élite sportive nationale et internationale, et désormais par les foules des grandes villes, a révolutionné la vie de beaucoup de nos stations thermales. » Il invite à établir des téléphériques depuis les centres thermaux pour relier les champs de neige, « de façon à contribuer à [leur] insuffler une activité hivernale. Ce fut un des beaux résultats de la crémaillère de Luchon.³⁸⁹ » Toutefois, les aménagements massifs de stations nouvelles dans les Alpes et la force du modèle unique promu par les Ponts et Chaussées, poussent progressivement l'ensemble des stations à développer des urbanisations en altitude. Elles abandonnent un modèle imparfaitement pensé pour en adopter un autre qui n'est aucunement adapté à leur topographie et à la fréquentation pyrénéenne. Quand ils peuvent être réalisés, avec beaucoup de retard le plus souvent, les aménagements, coûteux, déséquilibrent d'emblée ces exploitations qui, sans être écartées des aides financières prévues par les Plans, ne bénéficient jamais de l'ampleur de l'investissement alpin ni de programmes d'aménagement complets. Il en résulte nombre de stations inachevées et au déficit récurrent. Nous ne proposons ici qu'une qu'ébauche d'histoire des stations de sports d'hiver pyrénéens depuis la Libération, tant les archives sont foisonnantes. À partir de notre terrain, des situations diverses éclairent l'appropriation locale des sports d'hiver, entre les tergiversations d'Ax-les-Thermes quant aux modalités d'accès aux champs de neige et à l'urbanisation, les interminables conflits fonciers qui bloquent l'essor de Superbagnères, et les conventionnements fragiles qui repoussent de près de cinquante ans l'aménagement du site de Balestas-Les Agudes.

charge des cures par les assurances maladies : Carole CARRIBON, *Du thermalisme mondain, op. cit.*, 2001, en particulier p. 87-232.

389 Docteur René DÉGUIRAL, « Contribution à l'élaboration d'un plan général d'organisation du thermalisme pyrénéen », *AFPEM*, t. VIII, année 1939, 1940, p. 215-238, cit. p. 221-222.

Ax : les sports d'hiver au service de la station thermale

L'ancienneté du tourisme dans les vallées des Pyrénées centrales fait que, à la différence de nombreux sites alpins, les sports d'hiver sont souvent vus comme un complément de la saison estivale. Les communes touristiques et thermales sont parmi les plus riches de la chaîne, habituées, qui plus est, à intervenir en matière d'aménagement touristique : elles tentent donc de saisir l'opportunité hivernale et de la plier aux stratégies locales. L'équipement de Cauterets est ainsi longtemps retardé par le refus des acteurs locaux de voir se développer une station sur le site du Marcadau ; trop éloigné de la station mère, l'équipement de ce site entraînerait la création d'une urbanisation nouvelle car, pense-t-on, les skieurs préféreraient loger là-bas qu'à Cauterets, dont l'ensoleillement est limité³⁹⁰. On promeut donc localement les sites du Lys et de Cambasque : moins propices au ski alpin, ils ont l'avantage d'être directement accessibles depuis la station. La mise en exploitation de l'environnement pyrénéen est donc davantage liée aux intérêts économiques existants qu'à ses propriétés objectives. Cette perspective de complémentarité des saisons entraîne parfois des choix difficilement compréhensibles, comme c'est le cas à Ax-les-Thermes avec le site du Saquet.

La commune d'Ax envisage à partir de 1947 la construction d'un téléphérique pour desservir le plateau du Saquet (2 020 m), en vue d'y développer une saison hivernale et de compléter l'offre estivale pour les curistes. L'aménagement du site serait inspiré par l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de l'Ariège, M. Cassoux, qui a participé au lancement de Courchevel et Val d'Isère. Il invite le département de l'Ariège à intervenir afin de vivifier toute la vallée, comme les départements de la Savoie et des Hautes-Alpes l'avaient fait avec Courchevel et Vars. Cassoux dresse, à la demande de la commune d'Ax, un plan d'aménagement prévoyant les extensions à réaliser au fur et à mesure de l'amortissement des premiers aménagements³⁹¹. La commune d'Ax semble néanmoins vouloir plier le projet à ses propres objectifs : développer une saison d'hiver centrée sur Ax. Le maire, Paul Salette, élimine pour cela le projet de route jusqu'au plateau de Bonascre (vers 1 300 m) et lui substitue un téléphérique directement jusqu'au Saquet. Il s'agit bien d'une sorte de « réplique du couple Superbagnères-Luchon »³⁹² à la différence que, pour diminuer les coûts, Salette choisit de faire partir ce téléphérique, non d'Ax même, mais du lieu-dit Berduquet (900 m d'altitude), sur la route nationale à 4 km en amont d'Ax³⁹³. Du Saquet, au milieu des pistes, il

390 AD 31, 6306 W 89 : Compte-rendu de mission effectué par MM. Corread et Quarello, ingénieurs chargés de l'Équipement de la montagne sur la chaîne des Pyrénées, août et septembre 1945.

391 AD 09, 535 W 122 : « Note sur la station du Saquet », s.d. [vers 1963].

392 Raymond BALSEINTE, « Les stations de sports d'hiver en France », *Revue de géographie alpine*, 1958, vol. 46, p. 146.

393 Voyage de 5 à 6 minutes, cabine de 35 à 40 personnes, débit horaire de 450 personnes par heure. Départ au

s'agit d'installer une autre remontée mécanique vers le plateau de Bonascre. Pour le maire d'Ax, ce projet permettra de capter les clientèles de Toulouse et de Barcelone grâce au chemin de fer international, l'enneigement y étant meilleur qu'en Cerdagne. Aucun hôtel ne doit s'établir au Saquet, toute la capacité hôtelière se concentrant sur Ax. Cette double saison est censée permettre aux hôtels d'Ax de se moderniser et « c'est à partir de cet instant un magnifique avenir qui va s'ouvrir pour la station d'Ax.³⁹⁴ » En janvier 1949, le Conseil général, qui devait au départ assurer la maîtrise d'ouvrage, décide de transformer le projet en télébenne depuis Ax vers Bonascre puis le Saquet, plus direct et moins onéreux, et de l'exploiter en régie départementale. En mai 1951, le conseil adopte les plans et devis proposés par la Société des grands travaux de génie civil pour 170 millions de francs, mais soumet le vote des crédits à une subvention de l'État d'au moins 20 millions de francs, devant le coût et l'emprunt que doit prendre en charge le département (150 millions de francs)³⁹⁵. Le maire d'Ax, désormais conseiller général, persiste sur le projet de téléphérique et semble voir d'un très mauvais œil l'ingérence départementale dans un projet à vocation locale. Alors qu'en 1950, ce téléphérique devait être intégré dans la tranche annuelle d'équipement national du Plan, en 1951, l'Igame Pelletier, ne le soutient pas lors d'une réunion avec la Commission technique de l'Équipement qui vise à hiérarchiser les demandes de crédits. Le projet d'Ax est classé en second ordre, à condition de changer le téléphérique en un télésiège ou une télébenne qui coûterait moitié moins cher³⁹⁶. La commune avance donc seule. En 1954, elle adresse une nouvelle demande de subvention à l'occasion du II^e Plan, qui est refusée : Urbain Cazaux, maire de Barèges et président de la FFS, organisme consultatif, justifie cette décision par le fait qu'Ax est à une altitude trop faible comme point de départ, que les logements sont trop éloignés des champs de neige. Le téléphérique doit être un moyen de remonter les pistes et non d'accéder aux champs de neige. Cazaux ajoute qu'à son sens une telle exploitation ne peut qu'aggraver la situation de l'hôtellerie d'Ax car trop peu de monde viendra en hiver pour rentabiliser la modernisation hôtelière³⁹⁷.

Ax installe donc à ses frais le téléphérique, ouvert le 1^{er} janvier 1956. Elle installe un télési

Berduquet (910 m), arrivée à 2 030 m au Saquet. 1 020 m de dénivelé, 2 270 m de long (AD 09, 2611 W 14 : Note de l'ingénieur d'arrondissement des Ponts et Chaussées, 22 juin 1953).

394 AD 31, 6306 W 89 : Lettre du maire d'Ax, Salette, à l'IGAME, 19 novembre 1951.

395 « À la surprise générale. Revenant sur ses dernières délibérations, le Conseil général ajourne le vote des crédits pour la construction du télébenne d'Ax-les-Thermes », *La Dépêche*, 23 juin 1951 ; AD 31, 6306 W 89 : Note du préfet de l'Ariège à l'IGAME, 29 juin 1951.

396 AD 31, 6306 W 89 : Procès-verbal de la réunion de la Commission technique de l'Équipement tenue au sujet de l'équipement touristique des Pyrénées, 28 novembre 1951.

397 AD 09, 220 EDT/R9 (Archives communales d'Ax) : Lettre d'Urbain Cazaux au maire d'Ax, 4 octobre 1954.

permettant d'accéder à 2 300 m d'altitude ce qui est alors le record pyrénéen³⁹⁸, puis un autre, ainsi que le télésiège de Campels vers un secteur qui n'est skiable que deux mois par an. Le coût d'installation s'élève à 3,74 millions de nouveaux francs (Nfr), dont 2,7 millions pour le seul téléphérique. 80% de la somme est couverte par un emprunt municipal, avec des annuités de 280 000 Nfr courant jusqu'à 1979. Entre 1956 et 1961, l'excédent de recettes de l'exploitation du téléphérique et des remontées mécaniques (dont les résultats sont présentés dans le tableau suivant) ne couvre pas 10 % de l'annuité d'emprunt³⁹⁹.

	Recettes	Dépenses	Excédent	Fréquentation (en nombre de personnes)	Dont hiver (janvier-avril et décembre)
1956	167 141 fr	141 274 fr	25 867 fr	35 754	67 %
1957	175 545	170 780	4 765	-	-
1958	192 564	161 270	31 294	44 754	66 %
1959	296 542	240 988	55 554	51 224	74 %
1960	237 803	216 625	20 878	40 750	78 %
1961	239 636	241 544	1 908	41 229	76 %

*Résultats d'exploitation du téléphérique du Saquet (Ariège, nouveaux francs)*⁴⁰⁰

Malgré son opposition d'origine, en 1956, sur un site qui semble inutilisable l'été, la commune propose aux hôteliers d'Ax de construire un ou des hôtels au Saquet. Ceux-ci font part de leur impossibilité financière et la municipalité octroie de ce fait le monopole des constructions sur ce site, pour trente ans, à la société exploitant le casino, en lui vendant les terrains les mieux exposés. L'accord prévoit uniquement la construction d'un petit hôtel de vingt chambres, ce qui est une façon de bloquer l'urbanisation. Aucune suite n'est donnée, la société étant officiellement à cours de ressources, ce qui bloque tout aménagement⁴⁰¹. En 1963, après un changement de majorité municipale, la commune négocie une nouvelle convention : le monopole est supprimé et les constructions, facultatives, sont réduites à un hôtel restaurant de dix chambres. La commune prend à sa charge l'amenée de l'eau courante et du téléphone⁴⁰². Dans une situation financière délicate, la ville d'Ax désire étendre l'équipement en remontées mécaniques en installant un télésiège entre le

398 AD 09, 412 W 39 : M. Cassoux (ingénieur en chef des Ponts et Chaussées d'Ariège, « Mémoire sur l'expansion touristique de l'Ariège », dactylographié, 23 août 1955.

399 AD 09, 535 W 122 : « Note sur la station du Saquet », s.d. [vers 1963].

400 *Idem*.

401 AD 09, 220 EDT/I 25 (archives communales d'Ax) : Délibération du conseil municipal du 22 janvier 1962.

402 *Idem* : Délibération du conseil municipale du 9 janvier 1963. L'accord autorise aussi la société à déverser les eaux usées sur les pentes non skiables, « quant aux ordures ménagères et boîtes de conserves vides, il est convenu que, jusqu'à l'enlèvement pas la ville d'Ax-les-Thermes, la Société du casino est autorisée à les jeter dans un ravin convenu avec le maire, dans le voisinage de l'hôtel. »

Saquet et Bonascre. Pour cela, elle demande un emprunt de 1,1 million de francs sur les crédits du Plan, ce que rejette la Commission technique de l'équipement de la montagne du Comité national du tourisme : celle-ci exige que le projet intègre une station de 1 000 lits à Bonascre afin de rentabiliser l'équipement, qui devra être réalisé non par la commune mais par une Société d'économie mixte⁴⁰³. Cette commission impose ses conceptions de l'aménagement touristique à une commune qui a voulu faire primer les intérêts du bourg de vallée. Elle estime en effet que le Saquet a été construit dans des conditions désastreuses qui grèvent l'exploitation et que les remontées mécaniques ne peuvent être rentables dans une station de week-end, il faut en parallèle construire des logements⁴⁰⁴. Une note dressée à l'intention du préfet d'Ariège, critique vivement l'ancien maire d'Ax. Il a orienté le projet initial de l'ingénieur Cassoux (qui a alors préféré quitter l'Ariège) selon ses propres illusions :

« Enfermé dans des promesses qu'il avait faites à ses administrés, il a voulu que la station ne soit pas au Saquet mais à Ax-les-Thermes, pour que les touristes remplissent les hôtels de la ville.⁴⁰⁵ »

Le maire a privilégié le téléphérique jusqu'au site du Saquet, par rapport à la route jusqu'à Bonascre, en croyant à la rentabilité de l'installation. Or, son rendement très bas (300 personnes par heure au lieu des 450 annoncées) ne permet pas d'amener suffisamment de monde pour rentabiliser les remontées mécaniques. Les jours d'affluence, le temps d'attente monte à une ou deux heures à l'aller et au retour ce qui nourrit une réputation désastreuse⁴⁰⁶. Dès 1963, une route forestière est transformée en route carrossable jusqu'à Bonascre et un télébus est établi jusqu'au Saquet ce qui permet de porter la fréquentation des pistes à 3 000 ou 4 000 personnes au lieu des 1 500 actuelles. La commune doit désormais accepter de bâtir le plateau de Bonascre, bien exposé et qui paraît adapté à une bi-saisonnalité⁴⁰⁷. Ax rentre dans le rang et accepte l'autonomie du centre de sports d'hiver, tout en gardant la gestion des remontées mécaniques en régie. Les services de l'équipement en montagne, en passe de devenir un service aux compétences interministérielles, peuvent imposer leurs vues grâce à sa maîtrise des crédits publics, indispensables pour rester dans la concurrence.

En 1966, près de vingt ans après le lancement d'un projet de station au-dessus d'Ax et dix ans après l'inauguration d'un téléphérique bientôt inutile, un bureau d'étude, filiale de la Caisse des dépôts et consignations, présente un plan d'aménagement d'ensemble de la station avec 2 000 lits à

403 AD 09, 535 W 122 : Dossier de création de la Société d'économie mixte de travaux publics d'Ariège (1963), devenue, par fusion avec celle de Haute-Garonne (créée en 1956) la Société d'équipement de la Haute-Garonne et de l'Ariège (1966) et SETOMIP en 1969.

404 *Idem* : Lettre du Commissaire au Tourisme au préfet de l'Ariège, 2 août 1963.

405 *Idem* : « Note sur la station du Saquet », s.d. [vers 1963].

406 *Idem* : « Note sur la station du Saquet », s.d. [vers 1963].

407 *Idem* : Lettre du Commissaire au Tourisme au préfet de l'Ariège, 2 août 1963.

Bonascre et 500 à Campels⁴⁰⁸. L'aménagement devait être confié à une société d'économie mixte (SEM), formule privilégiée pour les Pyrénées par le SEATM, inaugurée dès 1956 pour l'aménagement de Barèges⁴⁰⁹. Une telle structure serait la mieux placée pour mener l'aménagement parce qu'elle doit concilier l'intérêt général et la rentabilité en associant financièrement collectivités et entrepreneurs⁴¹⁰. Au moment où le département des Pyrénées-Atlantiques impulse une SEM pour aménager Gourette, l'Ariège envisage la même chose pour s'occuper de Bonascre, mais se ravise⁴¹¹. La commune prend l'exploitation des remontées mécaniques en régie tandis que l'urbanisation est confiée à un promoteur privé et ne débute que timidement en 1970 suite à un litige sur le conventionnement⁴¹². En 1968, alors qu'aucune urbanisation n'existe encore dans le voisinage des pistes, la fréquentation hivernale des hôtels classés d'Ax (dont sept sur quinze restent ouverts) représente 18 % des arrivées de l'année (seulement 1 417 personnes sur 7 800) et 11 % des nuitées (3 785). La station enregistre un total de 103 450 journées skieurs (sur l'hiver 1967-1968)⁴¹³ : même si les statistiques ne se recoupent pas exactement, qu'elles ne comprennent pas les hôtels non classés, les appartements et les résidences secondaires, ce n'est sans doute pas plus d'un visiteur hivernal sur dix qui séjourne au moins une nuit à Ax. La saison hivernale est uniquement une saison d'appoint. Elle occupe pourtant, dans les discours et dans les finances publiques une place de plus

408 *Idem* : Plan d'aménagement de Bonascre, SCET, 1966.

409 AD 31, 6306 W 90 : Lettre du préfet des Hautes-Pyrénées au préfet de Haute-Garonne, 31 mars 1956.

410 AD 09, 535 W 122 : Lettre du Commissaire au Tourisme au préfet de l'Ariège, 2 août 1963. Ces SEM se substituent aux communes ou syndicats de communes, en tant que maître d'œuvre, concepteur et promoteur. Elles permettent de compenser l'absence d'investisseurs privés et d'avoir l'ampleur financière suffisante pour supporter les coûts de premier établissement et les quelques années d'exploitation à perte, nécessaires au lancement de la station. Par l'ampleur des travaux envisagés pour aménager des stations neuves et le besoin d'argent public pour réaliser les travaux initiaux d'accès et de viabilisation (qui préparent le terrain à l'exploitation), des sociétés d'économie mixte de travaux publics se constituent à l'échelle des départements pyrénéens. En 1963, l'élan semble donné par les Pyrénées-Atlantique qui créent une société d'économie mixte destinée à lancer, enfin, l'aménagement de Gourette, engluée dans des conflits fonciers et victime de l'endettement de la commune des Eaux-Bonnes. Cette SEM départementale prend l'aménagement et l'exploitation en main. Sur la Société d'équipement des Pyrénées-Atlantiques : Michel CHADEFAUD et Gilbert DALLA-ROSA, « La neige des Pyrénées occidentales : enjeu et stratégies des collectivités locales », *RGPSO*, 1978, vol. 49, art. p. 477-515, p. 484-487.

411 AD 09, 535 W 122 : Dossier de création de la Société d'économie mixte de travaux publics d'Ariège (1963), finalement directement fusionnée avec celle de Haute-Garonne (créée en 1956) pour donner la Société d'équipement de la Haute-Garonne et de l'Ariège (1966), et la SETOMIP (Société d'équipement de Toulouse-Midi-Pyrénées) en 1969. Si les communes peuvent participer à des sociétés d'économie mixte depuis le décret du 28 décembre 1926 qui les autorise à exploiter directement des services d'intérêt public à caractère industriel et commercial, les départements n'y sont autorisés sans restriction que par décret du 20 mai 1955 (AD 31, 6306 W 90 : « Note au sujet de l'aménagement du plateau de Superbagnères », s.d.)

412 On choisit la société de travaux publics Pippi frères de Blagnac, qui agit également à Guzet. AD 31, 5325 W 293 (Fonds de la mission économique régionale Midi-Pyrénées 1964-1982) : Lettre du préfet de l'Ariège au préfet de Région Midi-Pyrénées, 31 mars 1966 ; AD 31, 5325 W 226 (Fonds de la Mission économique régionale Midi-Pyrénées) : Note de M. Léon Bourgeois, Inspecteur général de la Construction, chef régional de la Construction, au préfet de région Midi-Pyrénées, « Les grands complexes de loisirs des Pyrénées », 31 mars 1970.

413 AD 09, 325 W 263 : « Contrôle des mouvements touristiques de la commune d'Ax-les-Thermes au cours de l'année 1968 », rapport pour le cabinet du préfet d'Ariège, 1^{er} avril 1969.

en plus importante. Alors que l'aménagement de Bonascre reste longtemps rudimentaire, grâce ou à cause du blocage foncier, le téléphérique est fermé en 1979 après vingt-trois ans de services, au moment où s'achève l'emprunt municipal qui a permis de le financer.

Superbagnères : des conflits fonciers à la protection de la nature

Superbagnères, de promotion privée, dont l'extension est bloquée par les conflits fonciers, est le modèle implicite pour bien des stations pyrénéennes : ses champs de neige modestement urbanisés, qui imposent de passer par Luchon, apportent un petit complément à la saison estivale qui continue à dominer. Le tableau suivant donne quelques éléments d'appréciation du volume de clientèle hivernale à Luchon et Superbagnères, ramené à la fréquentation annuelle.

	Luchon				Superbagnères (Grand hôtel)				Luchon Superbagnères en hiver (en proportion de l'aff. annuelle)	
	Total annuel		Hiver (proportion sur l'année)		Total annuel		Hiver (proportion sur l'année)		Arrivées	Nuitées
	Arrivées	Nuitées	Arrivées	Nuitées	Arrivées	Nuitées	Arrivées	Nuitées		
1956	13 172	120 908	843 (6 %)	1 760 (1,5 %)	2085	6 718	1 477 (71 %)	5 195 (77 %)	15 %	5 %
1957	13 772	150 159	996 (7 %)	3 168 (2 %)	1 614	7 627	1 397 (87 %)	6 034 (79 %)	16 %	6 %
1958	13 833	142 329	834 (6 %)	2 507 (2 %)	1 606	6 100	1 360 (85 %)	5 496 (90 %)	14 %	5 %
1959	14 500	120 500	1 258 (9 %)	2 979 (3 %)	812	3 416	701 (86 %)	3 131 (92 %)	13 %	5 %
1960	13 786	124 699	1 925 (14 %)	5 411 (4 %)	1 308	4 755	1 196 (91 %)	4 451 (94 %)	21 %	8 %
1963	13 055	168 641	2 483 (19 %)	6 262 (4 %)	Fermé l'été		1 241	5 519	26 %	7 %
1964	18 253	178 877	2 974 (16 %)	8 906 (5 %)			1 686	9 267	18 %	10 %
1965	17 164	187 784	2 642 (15 %)	7 727 (4 %)			1 636	6 552	23 %	7 %
1966	18 972	190 567	2 769 (15 %)	7 169 (4 %)			882	3 703	18 %	6 %
1967	18 881	189 868	2 522 (13 %)	6 640 (3 %)	Club Med à partir de déc. 1967 : plus de statistiques		1 245	5 724	19 %	6 %
1968	15 666	162 874	2 524 (16 %)	6 655 (4 %)	Club Med				-	
1969	15 717	160 443	1 959 (12 %)	4 342 (3 %)						

L'importance de la saison hivernale pour les hôtels de Luchon et de Superbagnères (1956-1969)⁴¹⁴

414 Tableau composé par nos soins à partir de AD 31, 5 325 W 114 (Fonds de la mission économique régionale) : Statistique du mouvement des étrangers et des Français dans les hôtels de Haute-Garonne (1956-1957) ; AD 31, 3260 W 30 : Contrôle statistique des voyageurs ayant séjourné dans les hôtels homologués de Haute-Garonne, Luchon-

Ces statistiques, même si elles ne portent que sur les hôtels homologués (on ne dispose d'aucun élément pour les meublés, les villas, les résidences secondaires), montrent que la saison hivernale apporte un appoint non négligeable pour Luchon. Même si la saison d'été continue à dominer largement, les arrivées hivernales marquent une tendance à la hausse, que l'on peut relier, autour de 1960 à la construction de la route et au programme de modernisation de la station, que nous allons évoquer. 1963 et 1964, grâce à l'équipement de nouvelles remontées mécaniques et un bon enneigement, sont deux années excellentes : en février 1964 le taux de remplissage du Grand hôtel et du chalet annexe atteint les 100 %. Globalement, la proportion des visiteurs arrivés entre décembre et avril passe de 15 à 20 % environ entre les années 1950 et 1960, jusqu'à 26 % en 1963. Les nuitées ne suivent pas réellement ce mouvement, variant de 5 à 10 % du total annuel sans évolution nette. En général, il n'y a pas plus d'un hôtel cinq qui ouvre en hiver à Luchon (cinq à dix dans les années 1950, quinze à vingt dans les années 1960, sur cinquante à soixante). Si le thermalisme reste d'un rapport bien supérieur, en chiffre absolu, la croissance hivernale est tout de même intéressante puisqu'elle accompagne la hausse du nombre de visiteurs estivaux. Elle peut amortir certaines crises, comme en 1959 et 1960 lorsque les remboursements des cures par la sécurité sociale sont remis en cause. Le complément espéré au XIX^e siècle pour la saison estivale existe désormais, non sans limites : les séjours sont courts, entre deux et trois nuits contre une dizaine en moyenne annuelle, les investissements matériels et humains nécessaires aux hôtels pour rester ouverts en hiver sont importants par rapport aux effets réels et la clientèle se régionalise de plus en plus. En 1956, les étrangers représentent 8 % des arrivées hivernales dans les hôtels de Luchon et de Superbagnères (contre 11 % sur l'année), c'est exactement la proportion nationale⁴¹⁵. En 1965, les étrangers ne sont plus que 3 % des arrivées hivernales (contre 6 % sur l'ensemble de l'année, et près de 9 % en moyenne nationale)⁴¹⁶. L'emploi hôtelier, au début des années 1960, est modeste : il représente 150 à 160 personnes, dont 70 à 90 au Grand hôtel, palace encore luxueux, les autres se répartissant dans la quinzaine d'hôtels luchonnais qui restent ouverts en hiver⁴¹⁷.

Pendant ces quelques années, la CHM évolue fortement. En 1951, elle vend tous ses hôtels, en dehors de Superbagnères à laquelle elle ne donne pas, pour autant, de nouvel élan⁴¹⁸. Le plateau de Superbagnères présente alors un domaine de 750 ha dont 250 sont skiables, 4 remonte-pentes, le

Superbagnères 1963-1964 ; AD 31, 3260 W 31 : *Idem*, 1965-1966 ; AD 31, 3260 W 32 : *Idem*, 1967-1968 ; AD 31, 3260 W 33 : *Idem*, 1969.

415 Raymond BALSEINTE, « Les stations de sports d'hiver », *op. cit.*, 1958, p. 177.

416 Calculs d'après AD 31, 5 325 W 114 (Fonds de la mission économique régionale) : Statistique du mouvement des étrangers et des Français dans les hôtels de Haute-Garonne (1956-1957) ; AD 31, 3260 W 31 : Contrôle statistique des voyageurs ayant séjourné dans les hôtels homologués de Haute-Garonne, Luchon-Superbagnères, 1965-1966.

417 Georges CAZES, « Le développement des sports d'hiver à Superbagnères (Luchon) », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, vol. 35, 1964, p. 63-64.

Grand hôtel et un chalet pour un total de 150 chambres environ⁴¹⁹. La station, la mieux équipée des Pyrénées, mais dont l'accessibilité limitée freine le développement à l'heure du tout automobile, semble s'assoupir. Un événement tragique marque son réveil. Le 28 février 1954, à 18h05, la crémaillère, après plus de quarante années d'exploitation, connaît son premier accident. Un train s'emballe en descente avec une centaine de personnes à bord, les voitures se décrochent tandis que la motrice finit dans un ravin. L'accident entraîne la mort de huit personnes, dont deux employés de la CHM, fait cinq blessés graves et vingt blessés légers. Un neuvième décès est à déplorer : une fille de six ans est victime d'un accident sur les pistes et succombe de ses blessures faute de moyens pour descendre ce soir là⁴²⁰. Cet événement est un signal : la station, devenue indispensable à l'équilibre et à l'image de Luchon, est en danger.

Le député-maire de Luchon, Alfred Coste-Floret⁴²¹, cherche alors à relancer Superbagnères et fait venir un entrepreneur du tourisme, actif à Vichy (à l'Elysée-Palace et au casino municipal) : René Jeux⁴²². Celui-ci prend la concession du casino de Luchon, de la société exploitant l'hôtel quatre étoiles du Sacaron, et arrive en 1956 à la tête de la CHM pour relancer la station⁴²³. Jeux estime alors que « les possibilités de Luchon-Supernagnères sont énormes » et qu'elle pourrait devenir « l'une des plus riches stations françaises, la seule pouvant exploiter la neige l'hiver, le climatisme et le tourisme en toutes saisons, et le thermalisme en été.⁴²⁴ » À condition toutefois que les pouvoirs publics appuient financièrement la société dans cette œuvre. Le préfet de Haute-Garonne prend personnellement l'affaire en main. Il faut, selon lui, rétablir Superbagnères au rang qu'elle avait avant guerre et lui faire rattraper le retard sur les plus grandes stations alpines. En tant qu'Igame d'une région de programme qui intègre toutes les Pyrénées, le préfet dit vouloir faire de Superbagnères « un exemple pour l'ensemble de la chaîne »⁴²⁵. Le maire de Luchon envisage au

418 Jean-Jacques DREUILHE, *Processus d'urbanisation*, op. cit., 1975, p. 378.

419 AD 31, 6306 W 89 : Procès-verbal de la réunion de la Commission technique de l'Équipement tenue au sujet de l'équipement touristique des Pyrénées, 28 novembre 1951. Ce domaine skiable restreindrait, selon une étude ultérieure du SEATM, à 3 000 skieurs la capacité instantanée de la station (citée dans AD 31, 6121 W 126 : SCET, « Étude de la reprise de l'exploitation de la station de Superbagnères », août 1981, réalisé pour le Syndicat intercommunal d'étude pour l'acquisition et l'aménagement des installations touristiques de Superbagnères).

420 AD 31, 2692 W 238 : Dossier sur l'accident de la crémaillère de Superbagnères, 28 février 1954.

421 Né en 1911 à Montpellier, mort à Paris en 1979. Professeur de droit à l'université de Strasbourg en 1938, résistant, c'est une personnalité politique influente de la IV^e République, maire de Luchon entre 1947 et 1971.

422 « Les grands projets de rééquipement de Superbagnères qui veut "vivre sons siècle" », *La Dépêche du Midi*, 4 avril 1956. Jeux, né en 1900, ancien officier d'artillerie, spécialiste avant guerre d'abattoirs industriels, serait le fondateur de l'Elysée-Palace de Vichy et l'actionnaire majoritaire du casino de Beaulieu (cf. Jean-Jacques DREUILHE, *Processus d'urbanisation*, op. cit., 1975, p. 407).

423 AD 31, 6306 W 90 : Lettre de René Jeux au préfet de Haute-Garonne, 4 mars 1956.

424 *Idem*.

425 AD 31, 6306 W 90 : Discours de Périllier, préfet de Haute-Garonne, Inspecteur général de la Ve Région, sur le plateau de Superbagnères, s.d. [2 ou 3 avril 1956].

même moment de créer un aérodrome qui permettrait de connecter Luchon à l'Europe entière rapidement, le président d'Air France étant favorable à l'idée d'« avions des neige »⁴²⁶. En 1956, de grands travaux sont ainsi envisagés pour un total de 423 millions de francs⁴²⁷, soutenus dans le cadre du II^e Plan de Modernisation et d'Équipement. Ils prévoient, d'abord, la modernisation sportive du plateau pour 159 millions de francs, qui consiste à améliorer les quatre remontées mécaniques existantes, les pistes, la patinoire, le tremplin, et à construire un refuge-restaurant et deux télébennes sur le versant du Céciré, pour monter en altitude. Cette modernisation doit s'accompagner de la réfection de la crémaillère et de la construction d'une route depuis Luchon. La seule crémaillère, qui transporte environ 15 000 personnes en hiver, ne peut répondre à la hausse de l'affluence, ce qui handicape gravement la station⁴²⁸. La route de 17 km, officiellement envisagée à partir de 1954⁴²⁹, est adjugée en 1956 pour 127 millions de francs⁴³⁰. Elle est financée à hauteur de 10 millions de francs par la commune de Luchon, de 39 millions par le département, le reste, sous forme de subvention, par l'État. Saint-Aventin s'inquiète du projet routier et surtout des velléités d'urbanisation nouvelle projetée le long de celle-ci. Car avec l'équipement sportif, la crémaillère et la route, l'urbanisation est le quatrième point du programme. Les nouveaux propriétaires pourraient vouloir :

« acquérir la qualité d'électeur de la commune de Saint-Aventin, [...] enlever la majorité du Conseil municipal et laisser déposséder la collectivité communale et les habitants des droits et avantages que seuls [...] peuvent défendre les Saint-Aventinois. ».

Opposée à l'urbanisation nouvelle, la commune n'accepte de céder les terrains qu'à l'État ou au département : c'est ce dernier qui les acquiert⁴³¹. La construction de la route devait au départ être menée de front avec la modernisation de la crémaillère. Elle permet en réalité à la CHM d'abandonner cette dernière. La modernisation aurait coûté 137 millions de francs, financée à

426 « Les grands projets de rééquipement de Superbagnères qui veut "vivre sons siècle" », *La Dépêche du Midi*, 4 avril 1956.

427 La réévaluation du franc date de 1960, la somme correspondant à 4,23 millions de nouveaux francs.

428 En 1960-1961, seule statistique disponible, alors que la route est mise en service, la crémaillère transporte 13 923 personnes, fréquentation très concentrée sur le week-end et les mois de décembre, janvier et février : cf. Georges CAZES, « Le développement des sports d'hiver à Superbagnères (Luchon) », *RGPSO*, vol. 35, 1964, p. 45-65, statistique p. 55.

429 AD 31, 6306 W 90 : Lettre du conservateur des Eaux et Forêts à l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, 20 décembre 1954.

430 *Idem* : Rapport de l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées au préfet de Haute-Garonne, 19 septembre 1956.

431 *Idem* : Lettre du sous-préfet de Saint-Gaudens au directeur de cabinet du préfet de Haute-Garonne, 24 avril 1956 ; Dossier Ponts et Chaussées, « Équipement du plateau de Superbagnères », s.d. Si les communes peuvent participer à des sociétés d'économie mixte depuis le décret du 28 décembre 1926 qui les autorise à exploiter directement des services d'intérêt public à caractère industriel et commercial, les départements n'y sont autorisés sans restriction que par décret du 20 mai 1955 (AD 31, 6306 W 90 : « Note au sujet de l'aménagement du plateau de Superbagnères », s.d.).

hauteur de 25 % par un prêt bonifié du FDES⁴³², au titre du Programme de modernisation des voies ferrées d'intérêt local. Il s'agissait de porter la vitesse des rames à 18,5 km/h, ramenant la durée de l'ascension à 24 min (équivalent au temps de trajet en automobile) au cœur de paysages pittoresques. Lorsque la construction de la route est assurée, la CHM abandonne rapidement cette idée et évoque l'éventualité de démanteler la crémaillère⁴³³. Dans ces conditions, l'exploitation de la crémaillère, lente et vieillissante, se dégrade. Lors de la saison 1960-1961 qui marque la première ouverture hivernale de la route, la crémaillère affiche de bons résultats, car le plateau est engorgé de voitures et que l'on a peur du verglas. Le tableau suivant, rare document disponible sur les données d'exploitation de la CHM résume l'état des recettes et des dépenses de la crémaillère entre 1956 et 1965.

	Dépenses	Recettes	Résultat
1956	134 010	185 074	51 064
1957	141 405	224 684	83 279
1958	180 275	226 781	46 506
1959	134 374	200 353	65 553
1960	137 374	158 410	21 036
1961	218 628	144 251	-74 388
1962	162 281	139 287	-22 994
1963	216 891	142 975	-73 916
1964	220 357	156 273	-64 264
1965	260 899	175 567	-85 401

Résultats d'exploitation de la crémaillère de Superbagnères (CHM, 1956-1965) en nouveaux francs⁴³⁴

La crémaillère devient déficitaire à cause de la hausse des frais d'exploitation (en particulier des salaires), tandis que les recettes accusent une reprise nette en 1965, alors même que le trajet dure prêt de deux fois plus longtemps qu'en voiture. Modernisée, cette crémaillère aurait sans doute été rentable. Il y avait un choix d'aménagement à faire, et la crémaillère est sacrifiée pour simplifier l'exploitation du plateau, restreindre l'endettement et redéployer la dizaine de personnes employées sur cette structure. En novembre 1965, la CHM annonce en tout cas qu'elle cessera le service commercial de la crémaillère dès avril 1966. Elle met alors en avant le coût trop élevé de l'entretien

432 Fonds de développement économique et social : emprunts publics destinés à financer les projets inscrits au Plan, bénéficiant d'un taux réduit et d'un amortissement différé.

433 AD 31, 5003 W 73 : Chemise « Chemin de fer à crémaillère de Superbagnères », Lettre de René Jeux au préfet de Haute-Garonne et Igame, 11 juin 1958 ; Georges CAZES, « Le développement des sports d'hiver à Superbagnères (Luchon) », *RGPSO*, vol. 35, 1964, p. 55.

434 AD 31, 4522 W 316 : Lettre de René Jeux au sous-préfet de Saint-Gaudens, 30 novembre 1966.

de la voie, le vieillissement du matériel dont il est malaisé de trouver des pièces détachées, et des risques de glissement de terrain⁴³⁵. La commune de Saint-Aventin s'oppose immédiatement à cette cessation et porte l'affaire devant les tribunaux. Sans attendre les résultats et malgré une ordonnance du tribunal de Saint-Gaudens prononçant l'arrêt du démantèlement de la voie, la CHM cède le matériel roulant à la Société anonyme des voies départementales du Midi pour servir à la Rhune⁴³⁶.

Au-delà de la route et de la crémaillère, le programme de modernisation commencé en 1956 permet à Superbagnères de rester, jusqu'au début des années 1960, le phare des sports d'hiver régionaux, auréolée de son ancienneté et de sa fréquentation aisée quoique régionale. Les tentatives d'évaluation la situent alors entre la 9^e et la 10^e place nationale, au premier rang des stations non alpines, juste derrière les quelques stations de « classe internationale »⁴³⁷. Lors de la saison 1960-1961, elle offre huit remontées mécaniques (hors crémaillère), d'une puissance de 5 020 skieurs par heure et d'un dénivelé total de 2 330 m, et dix-huit pistes dont deux homologuées pour les compétitions⁴³⁸. Voyant la polarisation du ski se renforcer sur les Alpes, la FFS et les autorités régionales soutiennent en 1961 la création d'un Centre public de formation des moniteurs de ski dans les Pyrénées, une sorte d'« ENSA pyrénéenne », destinée à régionaliser la formation et à nourrir le vivier de moniteurs pyrénéens, qui ne se rendraient pas ou peu à Chamonix du fait de l'éloignement. On pense d'abord à Barèges, mais on choisit finalement Superbagnères, plus proche de Toulouse. Ce Centre, qui prendrait le statut d'Établissement public d'État, remplacerait le centre régional Jeunesse et Sports existant, qui forme des moniteurs qui ne peuvent pas donner de leçons en dehors du cadre scolaire⁴³⁹. Dans un premier temps, Maurice Herzog, le haut-commissaire à la Jeunesse et aux Sports est favorable au projet, à condition qu'il soit organisé dans le cadre d'un syndicat interdépartemental, subventionné par les services de la Jeunesse et des Sports. Dans un deuxième temps, en 1962, les « services de M. Herzog » ne donnent plus de réponses aux demandes

435 AD 31, 5003 W 73 : Chemise « Chemin de fer à crémaillère de Superbagnères », Lettre du sous préfet de Saint-Gaudens au préfet de Haute-Garonne, 8 décembre 1965.

436 *Idem* : Chemise « Chemin de fer à crémaillère de Superbagnères », 1966-1970. En 1969 et 1970 des jugements autorisent toutefois le démantèlement. En 1972, cette question avait attiré l'attention du premier ministre Jacques Chaban-Delmas. La préfecture résume donc la situation : AD 31, 5422 W 316 : note interne à la préfecture de Haute-Garonne, « Eléments de réponse à M. Chaban-Delmas au sujet de la suppression du chemin de fer à crémaillère de Superbagnères », 15 novembre 1972.

437 Georges CAZES, « Le développement des sports d'hiver à Superbagnères (Luchon) », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, vol. 35, 1964, p. 59.

438 « Avec sa nouvelle route et la chemin de fer à crémaillère, Superbagnères : dix-huit pistes au soleil sous la latitude de Florence l'Italienne », *Sud-Ouest. Édition Ariège et Haute-Garonne*, 15 décembre 1960. La piste du Céciré offre sur 1 700 m de longueur 850 m de dénivelé, ce qui en fait une piste exigeante qui n'est pas adaptée au public de skieurs débutants et moyens qui fréquente ce site.

439 AD 31, 5325 W 293 (Fonds de la Mission économique régionale Midi-Pyrénées, 1964-1982) : « Programme d'équipement de la montagne pyrénéenne. Département de la Haute-Garonne. Compte-rendu de la réunion du 6 novembre 1961. »

de subvention, avant d'inviter le préfet de la Haute-Garonne à adresser la demande au titre de l'équipement scolaire, sans y donner suite⁴⁴⁰.

Un autre enjeu pressant pour Superbagnères et la CHM tient à la réalisation d'un programme immobilier à l'heure où les stations alpines sont en train de connaître une forte croissance urbanistique. Au début des années 1960, la CHM prévoit donc de réaliser plusieurs hôtels, une cinquantaine de chalets et un centre commercial⁴⁴¹. Ce projet réanime le vieux conflit foncier entre Saint-Aventin et la société. La fin de la crémaillère, les terrains concédés, le loyer et l'emplacement de remontées mécaniques sont à nouveau contestés⁴⁴². Ce conflit est d'autant plus surprenant que la préférence communale dans l'emploi à Superbagnères, négociée en 1936, réserve quarante emplois à Saint-Aventin au début des années 1960, pour une commune de cent vingt habitants⁴⁴³. Cette reprise du conflit stoppe à nouveau la progression de Superbagnères. La CHM semble alors vivre des temps de tergiversation, René Jeux perdant la tête de la société avant d'y revenir. Dans ce climat d'incertitude, en 1967, Jeux fait déclasser ses deux hôtels luchonnais en trois étoiles A, contre quatre étoiles jusque là : le Sacaron, ouvert l'été, et le Grand hôtel de Superbagnères, uniquement ouvert entre décembre et avril depuis le début des années 1960, et dont le taux de remplissage est maintenant inférieur à 50 %, peut-être à cause de la route⁴⁴⁴. Cette demande de déclassement est justifiée par la perte de la clientèle de luxe et le désir de diminuer les tarifs (réglementés depuis 1937 en fonction de la catégorie). La possession de grands hôtels est alors un enjeu de taille pour les municipalités qui vont jusqu'à les subventionner. Celle de Luchon aide ainsi le Sacaron à se moderniser dans les années 1960. Ces hôtels participent au rayonnement de la station et, pour les

440 AD 31, 6306W 91 : Procès-verbal de la réunion du 6 novembre 1961 « Programme d'équipement de la montagne pyrénéenne » ; AD 31, 5325 W 293 (Fonds de la Mission économique régionale Midi-Pyrénées, 1964-1982) : Lettre de Maurice Herzog au préfet de Haute-Garonne, 29 décembre 1961 ; AD 31, 6306 W 85 : Procès-verbal de la commission départementale du tourisme, 19 juin 1962 ; Note sans date. Sur le genèse et le fonctionnement de l'ENSA : M. ATTALI (dir.), *L'ENSA à la conquête des sommets*, Grenoble, PUG, 2015.

441 Georges CAZES, « Le développement des sports d'hiver à Superbagnères (Luchon) », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, vol. 35, 1964, p. 45-65.

442 Au sujet des remontées mécaniques autorisées par délibération du 24 mai 1944, contestée pour illégalité due au régime en place : AD 31, 5422 W 316 : Audiences au tribunal de Saint-Gaudens du 4 juin 1969 et à la Cour d'Appel de Toulouse le 3 novembre 1970. La commune de Saint-Aventin continue à percevoir les droits fixés lors de la convention de 1936, soit 12 000 anciens francs pour le terrain urbanisé, soit 1 250 anciens francs pour 16 km de terrains survolés par les remontées mécaniques – c'est-à-dire 132,50 fr nouveaux (AD 31, 5422 W 296 : Lettre du maire de Saint-Aventin Charles Hérède au préfet de région, 1^{er} septembre 1976).

443 Hors hôtels, la station emploie en tout 48 personnes en hiver (25 sur la partie administrative et la circulation, 23 sur les remontées mécaniques), dont 30 à l'année. Au Grand hôtel, l'emploi est plutôt extérieur avec aucun habitant de Saint-Aventin et seulement 5 Luchonnais sur les 70 à 90 employés hivernaux. Cf. Georges CAZES, « Le développement des sports d'hiver à Superbagnères (Luchon) », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, vol. 35, 1964, p. 61. Pour expliquer ce conflit, le sous-préfet met en cause dans ces procès tant « le manque d'ouverture d'esprit du conseil municipal de Saint-Aventin » que le « caractère autoritaire de M. René Jeux », cf. AD 31, 5422 W 316 : Lettre du sous-préfet de Saint-Gaudens au préfet de Haute-Garonne, 8 mars 1968.

444 49 % en 1963-1964 (plus de 70 % en décembre et février, 40 % en mars et autour de 30 % en janvier et avril), 36 % en 1964-1965, 19 % en 1965-1966. Cf. ACCT, 587/54 : Fiche de visite du Grand hôtel de Superbagnères, 3 mai 1967, Direction générale du commerce intérieur et des prix de Haute-Garonne.

autres hôteliers, permettent de tirer la fréquentation et les prix vers le haut. Leur déclassement occasionne au contraire une nouvelle concurrence auprès de la clientèle moyenne et pousse à baisser les prix⁴⁴⁵. Le Grand hôtel de Superbagnères, déclassé, est finalement désaffecté, en cette même année 1967, pour être loué au Club Med pour un bail de quatorze ans et 180 000 fr par an⁴⁴⁶. Avec la perte de ces deux derniers palaces, Luchon tire un trait sur sa gloire touristique et mondaine qui appartient désormais, irrémédiablement, au passé.

Au début des années 1970, après une décennie de blocage foncier, la CHM est au bord de la liquidation et Superbagnères en voie de relégation touristique. Un seul immeuble (l'annexe « Aneto » du Grand hôtel, dont la construction est concédée au Club Med en 1963-1964) a été édifié⁴⁴⁷, portant la capacité sur site à 350 lits environ. Ses remontées mécaniques, dont sept ont été établies autour de 1960 et deux autres entre 1944 et 1946, sont insuffisantes et menacées d'obsolescence⁴⁴⁸. En 1971, le nouveau maire de Saint-Aventin, Charles Hérède, moniteur de ski, est décidé à trouver une conciliation avec la direction de la CHM pour reprendre la marche en avant de la station. Il accepte les termes de l'avenant de 1937 et renonce aux poursuites au sujet du démantèlement de la crémaillère⁴⁴⁹. Deux ans de tractations permettent d'aboutir en 1973 à une nouvelle convention qui lie Saint-Aventin, Luchon et la CHM. Superbagnères semble repartir de l'avant. René Jeux engage alors un nouveau plan de modernisation des installations sportives avec quatre téléskis et l'établissement de nouvelles pistes⁴⁵⁰. La CHM porte son capital nominal de 3,9 millions à 5,8 millions pour se recapitaliser⁴⁵¹. La nouvelle convention planifie l'urbanisation de

445 Voir sur ces aspects, les aides publiques et la vive émotion provoquée à Luchon, ACCIT, 587/54 : Dossiers « Affaire Déclassement de l'hôtel Sacaron à Luchon, avis CCIT » et « Déclassement du Grand hôtel de Superbagnères », 1967.

446 AD 31, 6121 W 126 : SCET, « Étude de la reprise de l'exploitation de la station de Superbagnères », août 1981, réalisé pour le Syndicat intercommunal d'étude pour l'acquisition et l'aménagement des installations touristiques de Superbagnères. Ce loyer est indexé sur le SMIG (350,80 fr en 1967), à partir du 1^{er} octobre 1967 (ensuite prolongé jusqu'à 1992).

447 AD 31, 1331 W 1 : Rapport de l'architecte des Bâtiments de France, 17 juin 1964 ; Procès-verbal de la commission départementale des Sites, 18 juin 1964.

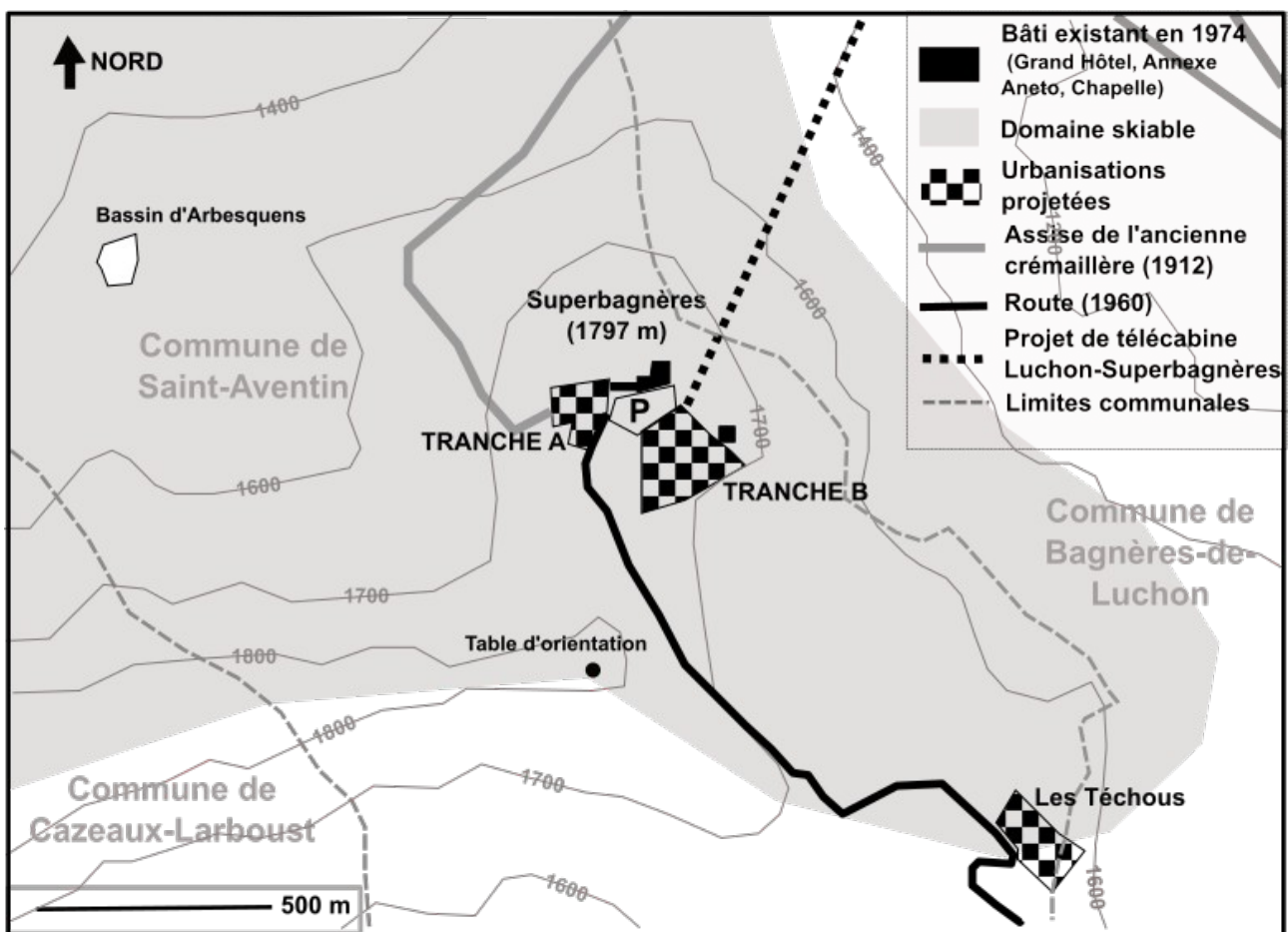
448 AD 31, 5422 W 296 : Lettre du maire de Luchon au sous-préfet de Saint-Gaudens, 13 mars 1973 ; AD 31, 5422 W 516 : Chemise « Super-Bagnères », Lettre du Directeur départemental de l'Équipement à René Jeux, 8 décembre 1971.

449 *Idem* : Lettre du maire de Saint-Aventin Charles Hérède au Directeur départemental de l'Équipement, 16 avril 1971.

450 D'un coût total de 1,55 million de francs, financé à 25 % par le FDES, 15 % en autofinancement, le reste par emprunt.

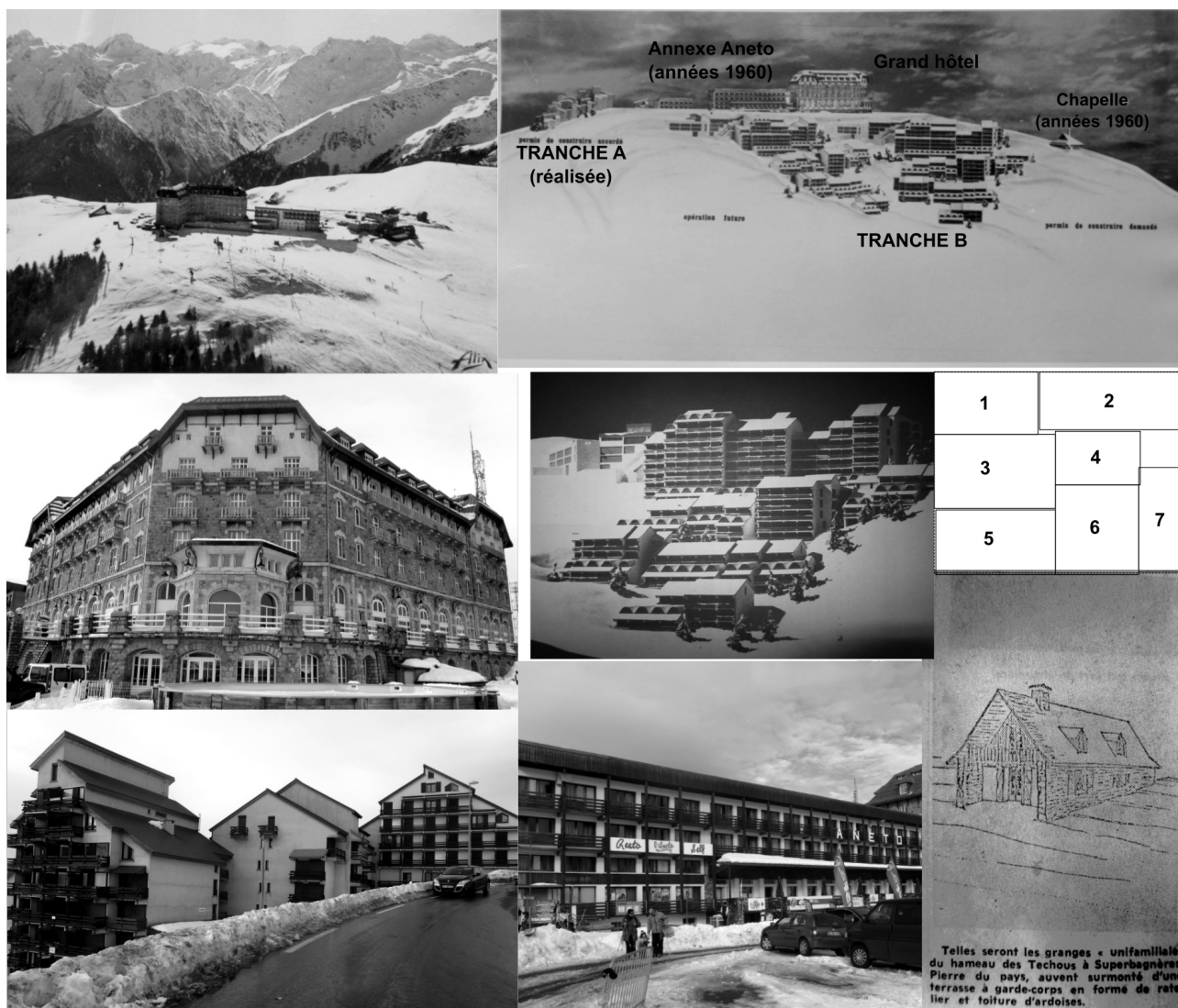
451 Les pertes étaient alors supérieures aux trois quarts de l'actif net comptable. René Jeux, domicilié à Vichy, souscrit 99 % des actions. AD 31, 5003 W 73 : Chemise « Chemin de fer à crémaillère de Superbagnères », Lettre du secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement, du Logement et du Tourisme au préfet de Haute-Garonne, 25 juillet 1973. AD 31, 5422 W 516 : Chemise « Super-Bagnères », dont dépôt devant M^e Albert Ouvré, notaire à Danmartin-en-Goële du changement du conseil d'administration de la CHM et d'une augmentation de capital, avec liste des souscripteurs, 8 novembre 1972, et Demande d'inscription modificative déposée au Tribunal de Commerce de Saint-Gaudens, 8 mars 1973.

la montagne en deux endroits : l'un au lieu-dit Téchous (à 1 650 m d'altitude, très bien exposé en lisière de forêt, mais au domaine skiable presque nul), que doit prendre en charge la commune de Saint-Aventin, l'autre au sommet du plateau sur des terrains vendus par la commune à la CHM. La capacité d'accueil doit être augmentée de 2 500 lits (pour arriver à 2 900 environ). Cet accord est fait pour satisfaire la commune de Saint-Aventin : en contrepartie de la vente de 4 ha de terrains à la CHM, elle retrouve une souveraineté sur sa montagne et peut enfin espérer profiter de son exploitation. Luchon est également intégrée à la convention : une fois l'opération immobilière de la CHM entamée, Luchon doit réaliser une télécabine aboutissant au plateau. Par un montage complexe, en dehors de toute société d'économie mixte, une urbanisation est en train de naître. Cette convention est accompagnée d'un échéancier rigoureux : la CHM a sept ans pour réaliser son programme immobilier, divisé en deux groupes.



Les projets d'aménagement de Superbagnères (1974-1977)⁴⁵²

⁴⁵² Carte réalisée par nos soins.



L'aménagement de Superbagnères

1. Carte postale montrant le site vers 1974 (source AD31, 1331 W 1)
2. Maquette des aménagements prévus en 1974 (source AD31, 1331 W 1)
3. Le Grand hôtel (1913-1921, photographie personnelle, janvier 2014)
4. Détail de la « Tranche B » (non réalisée, source : Jean-Jacques DREUILHE, *Processus d'urbanisation, op. cit.*, 1975)
5. La Tranche A (réalisée, photographie personnelle, janvier 2014)
6. L'annexe « Aneto » (années 1960, photographie personnelle, janvier 2014)
7. Le modèle des maisons « unifamiliales » des Téchous (non réalisées, source AD31, 1331 W 1)

Aux Téchous, l'opération doit être prise en charge par la commune, grâce à un emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations, garanti par le département. Elle doit viabiliser les lots répartis sur un peu plus de deux hectares (pour un coût de 1 681 000 fr, ou 12 600 fr par emplacement de chalet de six lits), à charge ensuite pour les acquéreurs de les bâtir selon un plan prédéfini. Le parti pris architectural montre le changement d'époque : il s'agit de « recréer un village pyrénéen traditionnel et non d'enlaidir la montagne par du béton comme cela s'est produit dans beaucoup d'autres stations⁴⁵³ », ce qui répondrait « aux goûts de la clientèle⁴⁵⁴ ». L'urbanisation se résume à des chalets de six places et petits immeubles collectifs individualisés d'une hauteur maximale de deux à trois niveaux, pour un total de 600 à 800 lits. L'apparence des chalets de six lits est celle des granges du Luchonnais, selon les recommandations de la Commission des Sites⁴⁵⁵. On est dans le même contexte imaginaire que celui qui préside à la réalisation de Valmorel en 1976, mais sans aucune réflexion sur l'animation ou le domaine skiable. Dans cette opération nouvelle, une commune se fait promoteur immobilier et marque une forme de réappropriation de sa montagne après soixante ans de conflits. Un rebondissement retarde néanmoins le lancement de l'opération : au moment de délimiter la parcelle à urbaniser, le géomètre s'aperçoit qu'une partie de ces terrains est sur le territoire de Luchon. Après une année de tractations, une nouvelle convention prévoit une modification des limites administratives des communes en échange de l'autorisation de survol du territoire de Saint-Aventin par la télécabine devant relier le Grand hôtel à Luchon⁴⁵⁶.

L'aménagement ne débute pas pour autant : Superbagnères est rattrapée par « l'air du temps ». Alors que les relations entre la CHM et Saint-Aventin s'étaient enfin apaisées après des décennies de conflits, le blocage vient cette fois des permis de construire. Ils sont sollicités par la CHM pour deux opérations immobilières successives : la première (« Tranche A »), un groupe de 1 000 lits en immeuble non loin du Grand hôtel, n'est autorisée qu'en 1976⁴⁵⁷. Devant ce retard et face au retournement de la conjoncture économique, la CHM demande un nouveau délai de dix ans pour la construction du deuxième groupe d'immeubles (« Tranche B », 610 lits), dont le permis de construire n'est toujours pas validé. Après avoir bâti lors de la première tranche des immeubles sans caractère sur le sommet du plateau, cette deuxième tranche, en contrebas du Grand hôtel, présente

453 AD 31, 5422 W 296 : Lettre du maire Charles Hérède au préfet de région, 1^{er} septembre 1976.

454 *Idem* : Rapport du Cabinet d'étude BETURE, Cabinet d'architecte ROUGE, « Aménagement touristique du secteur des Téchous. Etudes générales », commandité pour la Commune de Saint-Aventin par la SETOMIP, novembre 1973.

455 *Idem* : Rapport du Cabinet d'étude BETURE, Cabinet d'architecte ROUGE, « Aménagement touristique du secteur des Téchous. Etudes générales », commandité pour la Commune de Saint-Aventin par la SETOMIP, novembre 1973. L'opération comprend aussi un « caravaneige » de cinquante emplacements, sur un hectare et un coût supplémentaire de 275 000 fr. Un Plan d'occupation des sols est défini par la même occasion.

456 *Idem* : Lettre du maire Charles Hérède au préfet de région, 1^{er} septembre 1976.

457 *Idem* : Lettre de René Jeux au sous-préfet de Saint-Gaudens, 3 mai 1976.

un parti-pris architectural intéressant malgré le manque de caractère des immeubles : il s'agit de fondre le bâti, en escalier, dans la pente orientée au sud-est, en direction de la haute montagne frontalière, avec parking sous-terrain. Les architectes ne tiennent cependant aucun compte du Grand hôtel, au risque de créer un ensemble, certes bien exposé, mais totalement disparate. La municipalité de Saint-Aventin et des « personnalités locales » critiquent rapidement l'option architecturale⁴⁵⁸. La CHM soumet l'autorisation de construction de la télécabine luchonnaise à l'obtention du permis de construire de cette « Tranche B », ce qui retarde d'autant les échanges de terrains prévus entre Saint-Aventin et Luchon⁴⁵⁹.

Le nœud du problème, la non-délivrance du permis de construire, vient en fait de préoccupations nouvelles en matière de protection de l'environnement, considérations esthétiques et écologiques que l'on n'avait jamais vues interférer auparavant. Le plateau de Superbagnères est classé au titre des sites et paysages pittoresques depuis le 27 avril 1927, pour valoriser et préserver le panorama qu'il offre. La procédure avait alors été soutenue par la commune de Saint-Aventin propriétaire des terrains, peut-être comme un outil dans le conflit qui l'opposait à la CHM⁴⁶⁰. Ce classement impose à tout projet d'aménagement de passer en commission départementale des sites. Cette caractéristique longtemps oubliée avait ressurgi en 1964, lors de l'édification du bâtiment annexe « Aneto », sans autorisation préalable. La commission départementale des Sites⁴⁶¹, dans laquelle le Luchonnais Pierre de Gorsse est très influent, valide le projet, en demandant simplement à ce que les toits soient recouverts d'ardoise. L'avis émis à cette occasion par l'architecte des Bâtiments de France est fort intéressant quant à l'imaginaire dominant : il critique le Grand hôtel comme « particulièrement inadapté » au site et reconnaît en revanche la valeur du nouveau bâtiment en suggérant que « ce type d'architecture soit adopté pour toutes les nouvelles extensions.⁴⁶² » Le classement du site ressurgit en 1973 à l'occasion de l'instruction des demandes de permis de construire. Le projet des Téchous, pastiche de granges locales porté par une commune de montagne, qui semble, de plus, en dehors de la zone classée en 1927, est validé sans grande discussion. Le

458 AD 31, 1331 W 1 : Lettre du préfet de Haute-Garonne et de région Midi-Pyrénées à l'architecte des bâtiments de France, 21 juillet 1975.

459 AD 31, 5422 W 296 : Réunion d'arbitrage sur les problèmes d'aménagement de Superbagnères en sous préfecture de Saint-Gaudens, 22 juin 1976 ; Lettre du maire Charles Hérède au préfet de région, 1^{er} septembre 1976.

460 AD 31, 1331 W 1 : Arrêté d'Édouard Herriot, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts portant classement des pâturages communaux situés sur le plateau de Superbagnères, au titre de la loi de protection des Sites naturels, 20 avril 1927. L'arrêté en lui-même ne comporte pas de carte mais les contours sont grossièrement tracés sur une carte dressée le 3 décembre 1925 par l'agent voyer cantonnal. La zone relie le Grand hôtel à l'ancienne table d'orientation du TCF, par une bande de 200 m. de large.

461 Instituées par les lois de protection des sites et paysages naturels de 1906 et 1930. Nous reviendrons dans le chapitre 10 sur ces institutions.

462 AD 31, 1331 W 1 : Rapport de l'architecte des Bâtiments de France au préfet de Haute-Garonne, 17 juin 1964 (citations) ; Procès-verbal de la Commission départementale des sites, 18 juin 1964.

projet de la CHM pose, lui, problème. La Tranche A, près de l'hôtel passe néanmoins l'obstacle de la commission des sites et est réalisée. Dans un premier temps, en mars 1975, la Tranche B, en contrebas du Grand hôtel est, elle aussi, validée par la Commission départementale des Sites, sous réserve de modifications minimales dans les matériaux. En novembre, le ministre de la Qualité de Vie, alerté par l'inspecteur régional de l'Environnement J.-C. Fontan,⁴⁶³, s'oppose à cet aménagement et convoque une deuxième commission départementale. Celle-ci, en mars 1976, rejette le projet⁴⁶⁴. Pour le sous-préfet, la commission a outrepassé ses prérogatives en utilisant « des arguments absolument étrangers au problème posé [...] (arguments d'ordre économique : faibles retombées sur les vallées, impossibilité pour les classes laborieuses d'accéder à la propriété en montagne, privilège accordé aux possédants, aux classes aisées et aux spéculateurs...). » Ces considérations ne seraient pas de la compétence de la commission des sites⁴⁶⁵, alors même que ce sont des arguments d'ordre économique qui ont permis de faire valider la plupart des projets d'aménagement depuis 1945, aux dépens de la conservation des sites⁴⁶⁶. Le préfet de Haute-Garonne convoque le mois suivant une troisième commission départementale qui valide cette fois le projet, sensible à l'argument préfectoral « de ne pas briser l'essor économique de la zone pyrénéenne⁴⁶⁷ » – un argument du même ordre, économique, que celui qui invalidait la décision de la commission précédente ! Le président du Conseil général de Haute-Garonne réaffirme lors de cette réunion son opposition au projet mais considère que le site étant déjà « défiguré » par les dernières réalisations, il est trop tard, d'autant que cela bloque l'indispensable télécabine et le lotissement des Téchous. La commission demande seulement un effort supplémentaire d'insertion paysagère afin d'enlever au programme immobilier « le caractère de médiocrité HLM » et de ne pas gêner le panorama⁴⁶⁸, ce à quoi les architectes procèdent. Pour le préfet, les intérêts environnementaux et esthétiques ne peuvent pas primer dans une situation pareille car « l'exode des populations montagnardes est très rapide et il faut absolument aménager et développer quelques stations de ski si l'on veut que les Pyrénées ne

463 *Idem* : Copie du rapport adressé par J.-C. Fontan, Inspecteur régional de l'environnement, au ministre de la Qualité de Vie et de l'Environnement, 22 août 1975.

464 Par 6 voix contre 4 (AD 31, 1331 W 1 : Procès-verbal de la commission départementale des sites, 23 mars 1976). Parmi les voix favorables, on retrouve Pierre de Gorsse. C'est un artisan de la lutte pyrénéenne contre l'hydroélectricité, à l'origine d'un grand nombre de classements de sites, mais qui a toujours été très sensible à l'argument de la modernisation économique, le Luchonnais, ancien responsable au sein de la Fédération française de.s syndicats d'initiative, chargé de mission pour la protection des sites et monuments historiques.

465 AD 31, 1331 W 1 : Lettre du sous-préfet au préfet de Haute-Garonne, 26 mars 1976.

466 Nous reviendrons au chapitre 10 sur cette question.

467 AD 31, 1331 W 1 : Procès-verbal de la Commission supérieure des Sites du 2 juin 1977. Ces propos prêtés au préfet sont confirmés par une lettre du préfet de Haute-Garonne au ministre de la Qualité de Vie, 20 avril 1977 (même liasse).

468 *Idem* : Procès-verbal de la commission des sites de Haute-Garonne, 27 avril 1976.

deviennent pas un désert.⁴⁶⁹ » Dans une lettre, le préfet invite le ministre de la Qualité de Vie à donner sans délai son avis favorable à l'aménagement, « faute de quoi la montagne sera bientôt définitivement reine. Dans la solitude.⁴⁷⁰ » La position de la préfecture de Haute-Garonne témoigne du rapport de force dorénavant engagé entre deux conceptions de la nature : l'une protectionniste, nouvellement admise dans le débat, l'autre prométhéenne, qui a primé depuis la Libération⁴⁷¹.

Le ministre de la Qualité de Vie fait remonter le dossier en Commission supérieure des sites, ce qui est une procédure d'arbitrage exceptionnelle, déclenchée en cas de divergence entre administrations et commissions départementales. L'avis défavorable de l'Inspecteur général des Monuments historiques est rejoint par la DATAR et par le SEATM. Jadis partisan de l'urbanisation en altitude, celui-ci estime désormais que les 5 000 lits hôteliers de Luchon sont mal utilisés l'hiver et qu'il faut les privilégier, d'autant que le domaine skiable de Superbagnères est trop limité pour justifier ces nouveaux lits. Le projet est finalement rejeté à l'unanimité moins une abstention⁴⁷². Cette décision est amèrement vécue par le sous-préfet de Saint-Gaudens. Il regrette que la Commission ne semble concevoir « son rôle que dans un souci de protection absolue et sans nuance ». Certains participants auraient même souhaité la destruction de tout le bâti existant, et attaqué « les pouvoirs publics qui laissent faire et soutiennent des projets privés au lieu de laisser la montagne aux montagnards (lesquels ici) et "croient encore que le sport d'hiver et l'urbanisation sont un élément économique favorable".⁴⁷³ »

En septembre 1977, une réunion est convoquée sur le site afin de délimiter précisément la zone protégée et inconstructible, en présence des maires de Luchon et de Saint-Aventin, du sous-préfet, de René Jeux et des inspecteurs régional des Sites et de l'Environnement. Comble d'une situation déjà unique tant elle oppose publiquement les administrations entre elles, on se rend alors compte que la « Tranche A », construite depuis 1976, est en partie en zone protégée, tandis que la « Tranche B », rejetée par la Commission supérieure des sites est tout à fait en dehors. L'inspecteur des Sites estime alors que la décision de la commission vaut classement. Le sous-préfet rapporte l'irritation de René Jeux – irritation alors qu'il savait dès l'origine que ses projets d'urbanisation

469 *Idem* : Lettre du préfet de Haute-Garonne au ministre de la Qualité de Vie, 20 avril 1977.

470 *Idem* : Lettre du préfet de Haute-Garonne au ministre de la Qualité de Vie, 15 janvier 1977.

471 Dans une fiche de présentation du projet de construction à destination des membres de la commission supérieure des Sites, le préfet (ou son directeur de cabinet), annote d'un « Ridicule » l'avis selon lequel « cette construction aurait des conséquences néfastes [...] sur le plan de l'écologie par la destruction du tapis végétal » (AD 31, 1331 W 1 : Document annoté, « Commission supérieure des Sites, Fiche de présentation. Objet : Projet de construction en site classé. Plateau de Superbagnères », 24 mai 1977).

472 AD 31, 1331 W 1 : Procès-verbal de la Commission supérieure des Sites du 2 juin 1977.

473 *Idem* : Lettre du sous-préfet de Saint-Gaudens au préfet de Haute-Garonne annotée « Confidentiel », 6 juin 1977.

étaient en partie au moins en zone classée⁴⁷⁴. La délivrance de permis de construire devient à nouveau possible⁴⁷⁵, mais elle est abandonnée. L'aménagement de Superbagnères est ainsi rattrapé par un classement oublié de tous. Superbagnères, premier site français à être aménagé pour les sports d'hiver est aussi, par un concours de circonstances, l'une des premières stations à être bloquées pour des principes de protection de l'environnement, avant même le discours de Vallouise, que nous évoquerons plus loin.

Après des années de conflits, René Jeux, véritable « seigneur » de Superbagnères depuis vingt ans, âgé de 76 ans en 1976, se décide à délaisser la station⁴⁷⁶, dernier vestige du patrimoine originel de la CHM, tandis que les communes propriétaires des terrains (Saint-Aventin et Castillon-de-Larboust) ou liées au site (Luchon) souhaitent en récupérer la gestion. Le 6 juin 1980, elles forment un syndicat intercommunal d'étude pour l'acquisition et l'aménagement d'installations touristiques à Superbagnères. René Jeux, signe une promesse de résiliation du bail de concession, contre rachat, le 1^{er} juillet 1980⁴⁷⁷. Les biens comprennent le Grand hôtel (290 lits clients, 60 lits pour le personnel, 600 m² de terrasse, 2 200 m² au sol et 9 500 m² en tout, évalué à 1 200 fr le m² soit un total de 3,8 millions), loué au Club Med (pour 437 000 fr en 1980) jusqu'à septembre 1992, un bar restaurant annexe, un hôtel annexe également loué au Club Med, jusqu'à 2025 (le bâtiment « Aneto », 1 150 m² au sol, 3 800 m² de pièces), des magasins, les installations techniques (dont une dameuse), le parking de 1 000 places, les remontées mécaniques d'une capacité horaire de 8 000 skieurs. Ces dernières n'ont connu aucune extension depuis 1975 (année au cours de laquelle sont installées les cinq dernières remontées) et plus de la moitié d'entre elles dépasse les quinze ans. En tout, la station possède 1 450 lits (dont 450 en cours d'achèvement). La CHM conserve l'ensemble immobilier « Iazard », de 1 000 lits, construit à partir de 1976 (« Tranche A »), sur des terrains acquis en pleine propriété. Cette société, qui possède encore la route à péage du Pic du Midi, est continuellement déficitaire depuis 1977. Le chiffre d'affaires moyen des remontées mécaniques sur les cinq dernières saisons est de 1,6 million de francs, les autres activités (hôtels, locations de commerce, restauration, hors domaine privé de la CHM) de 1,3 million. Le bureau

474 D'après une correspondance entre Jeux et l'architecte du Groupe B, adressée au préfet par Charles Hérède en avril 1976 (AD 31, 1331 W 1).

475 *Idem* : Lettre du sous-préfet de Saint-Gaudens au préfet de Haute-Garonne, 22 septembre 1977.

476 Il était coutumier de ce genre de menace (par exemple : AD 31, 6306 W 90 : Lettre du PDG de la CHM, René Jeux, au préfet de Haute-Garonne, 12 mars 1959, pour hâter la construction de la route ; AD 31, 5422 W 296 : Lettre de Jean Peyrafitte, maire de Luchon, au préfet de Haute-Garonne, 28 juin 1976, pour presser la délivrance des permis de conduire), à chaque conflit, faisant passer son engagement dans la station pour de la philanthropie. Cette fois, il se décide réellement.

477 AD 31, 6121 W 126 : SCET, « Étude de la reprise de l'exploitation de la station de Superbagnères », août 1981, réalisé pour le Syndicat intercommunal d'étude pour l'acquisition et l'aménagement des installations touristiques de Superbagnères.

d'étude évaluant les possibilités de rachat de la station par le syndicat intercommunal table sur une rentabilité de l'exploitation d'ici sept à huit saisons, le temps d'amortir les emprunts et de moderniser les installations. Des cent trente à cent quarante employés du milieu du siècle, lorsque le palace et la crémaillère fonctionnaient, il n'y a désormais plus que quatorze permanents sur les remontées mécaniques et trente saisonniers, et au maximum trente personnes sur l'hôtellerie. Luchon détient 50,5 % des parts du syndicat intercommunal, Saint-Aventin 38,5 %, et Castillon 11 %⁴⁷⁸. Le rachat est effectué en 1982 pour 12 millions de francs. La modernisation des installations reprend alors⁴⁷⁹.

L'aménagement impossible

Outre Luchon-Superbagnères et Ax-Le Saquet, le frémissement en faveur des sports d'hiver traverse l'ensemble des Pyrénées. Sur notre terrain, les dossiers d'aménagement sont dans la plupart des cas marqués par d'extrêmes longueurs qui font démarrer la plupart des projets d'urbanisation au début des années 1970 alors qu'un retournement économique et culturel est en cours. Pour ne pas multiplier indéfiniment les exemples, nous nous attarderons ici sur celui de l'ensemble Agudes-Balestas-Peyresourde, dont la topographie et l'orientation offrent l'un des meilleurs domaines skiables pyrénéens.

Le site de l'actuelle Peyragudes, entre la Haute-Garonne et les Hautes-Pyrénées, illustre parfaitement les difficultés pyrénéennes, puisque l'aménagement débute réellement plus de cinquante ans après les premiers projets. On se souvient qu'en 1936-1937, des acteurs locaux émettaient le souhait de faire de Luchon la station centre de quatre domaines skiables. Ce projet est repris à la sortie de la guerre. G. Castaing, hôtelier luchonnais qui fut un des compagnons de route de Ludovic Dardenne au début du siècle, propose de mettre en place un système de coupons valables sur quatre sites où les skieurs pourraient se rendre à leur guise en bus⁴⁸⁰. Luchon, ses hôtels et ses commerces serviraient de centre. Outre Superbagnères qu'il faudrait désengorger et réserver à une clientèle huppée, il s'agirait d'équiper les Agudes pour la clientèle populaire et le ski de week-end, la vallée du Lys où les installations de la Compagnie d'électricité industrielle pourraient être reconverties (téléphérique) et permettre le ski de printemps, et le Campsaur où l'Hospice de France a été modernisé. Si ces deux derniers projets ne voient jamais le jour⁴⁸¹, les Agudes prennent forme

478 Tous les renseignements sont issus de : AD 31, 6121 W 126 : SCET, « Étude de la reprise de l'exploitation de la station de Superbagnères », août 1981, réalisé pour le Syndicat intercommunal d'étude pour l'acquisition et l'aménagement des installations touristiques de Superbagnères. La participation majoritaire de Luchon, est liée à la future télécabine et permise par la régie municipale des thermes, excédentaire de près de cinq millions de francs par an.

479 Claudine PERCHEC, *Naissance et développement*, op. cit., 1989, p. 36-38.

480 AD 09, 194 W 43 : Rapport de G. Castaing, vice-président du Syndicat d'initiative de Luchon, « Luchon, Porte des champs de neige », Séance du 16 novembre 1946 du Comité régional du tourisme de Toulouse.

481 Le club de ski et d'alpinisme de Luchon réalisera pendant quelques temps des entraînements de printemps sur les glaciers du Maupas, où des piquets témoignent encore de cette activité. Du côté du Campsaur, le maire de Luchon

au terme de décennies d'enlissement foncier⁴⁸². En 1946, les premiers bâtiments voient le jour et l'on annonce que des hôtels et des remontées mécaniques doivent émerger sous peu⁴⁸³. Rien n'avance en réalité.

Des deux côtés de la crête qui sépare les domaines de Balestas (Hautes-Pyrénées) de celui des Agudes (Haute-Garonne), des conventions catastrophiques sont passées, rappelant à certains égards la politique de concession des thermes et des casinos municipaux au XIX^e siècle. Aux Agudes, la commune de Gouaux vend les emprises urbanistiques et concède pour 99 ans les terrains nécessaires à l'exploitation sportive du site, avec clause d'exclusivité, tant du point de vue immobilier que sportif, à partir de 1948. Cette société s'engage pour un programme d'investissement immédiat de 60 millions de francs⁴⁸⁴, qui n'aboutit pas et retarde considérablement l'aménagement de ce qui aurait dû être un des grands sites du ski pyrénéen. En 1961, une filiale de ce premier concessionnaire prend la suite (SEISA⁴⁸⁵) avec l'accord de la commune pour un plan d'équipement qui « doit respecter le caractère typiquement pyrénéen » du site⁴⁸⁶. En 1962, les Agudes figurent au Plan quinquennal d'équipement dressé par l'inspecteur de la Jeunesse et des Sports pour un programme de 3,5 millions de francs d'équipements sportifs et immobiliers. Le département, lui, prend, en charge 4,2 millions de francs de travaux de voirie, d'électrification et d'adduction d'eau⁴⁸⁷.

demande en 1973 encore à ce que le SEATM entreprenne une étude du site pour y créer une station (cf. AD 31, 5422 W 515 : Lettre d'Albert Castaigne, maire de Luchon, au sous-préfet de Saint-Gaudens, 28 mai 1973).

482 Le lien avec Luchon n'est jamais coupé. Au début des années 1950, les Agudes reçoivent la clientèle qui ne peut se rendre à Superbagnères (la crémaillère coûte le prix du trajet en autobus de Toulouse aux Agudes). AD 31, 6306 W 89 : Procès-verbal de la réunion de la Commission technique de l'Équipement tenue au sujet de l'équipement touristique des Pyrénées, 28 novembre 1951. Lors de la reprise en main de Superbagnères en 1956, on désire en faire une station de week-end, complémentaire à Superbagnères. On envisage même de créer une SEM, intégrant la CHM et les collectivités locales pour exploiter cette station et le site du Lys (AD 31, 6306 W 90 : Lettre du sous-préfet de Saint-Gaudens au directeur de cabinet du préfet de Haute-Garonne, 24 avril 1956 ; Dossier Ponts et Chaussées, « Équipement du plateau de Superbagnères », s.d.). En 1961, on veut toujours en faire une « station d'accueil populaire [...] à proximité de Superbagnères qu'elle complète sans la concurrencer. » Cf. AD 31, 5325 W 293 (Fonds de la Mission économique régionale Midi-Pyrénées, 1964-1982) : Lettre du préfet de Haute-Garonne au Haut-Commissaire de la Jeunesse et du Sports (Maurice Herzog), 18 novembre 1961. Par la route, après la suppression de la crémaillère, les Agudes sont plus proches de Luchon que Superbagnères.

483 AD 09, 194 W 43 : Rapport de G. Castaing, vice-président du Syndicat d'initiative de Luchon, « Luchon, Porte des champs de neige », Séance du 16 novembre 1946 du Comité régional du tourisme de Toulouse.

484 *Idem* : Rapport de G. Castaing, vice-président du Syndicat d'initiative de Luchon, « Luchon, Porte des champs de neige », Séance du 16 novembre 1946 du Comité régional du tourisme de Toulouse. AD 31, 6306 W 89 : Procès-verbal de la réunion de la Commission technique de l'Équipement tenue au sujet de l'équipement touristique des Pyrénées, 28 novembre 1951.

485 Société d'équipement des installations sportives des Agudes.

486 AD 31, 5325 W 293 (Fonds de la Mission économique régionale Midi-Pyrénées, 1964-1982) : Lettre du préfet de Haute-Garonne au Haut-Commissaire de la Jeunesse et des Sports, 18 novembre 1961. Ce respect de la nature et du « caractère » architectural pyrénéen est systématiquement mis en avant dans les dossiers d'équipement. Le site du Mourtis, aménagé à partir de 1962 pousse le plus loin cet argument publicitaire.

487 AD 31, 6306 W 85 : Note à l'intention du préfet, 18 juin 1962 ; Procès-verbal de la commission départementale du tourisme, 19 juin 1962.

Cet aménagement prévoit une télécabine, cinq téléskis, des pistes et une urbanisation en plusieurs phases dont les plans sont dressés par l'architecte Pierre Louis Paquet (de Neuilly-sur-Seine). Seule la route d'accès est réalisée car une nouvelle fois, l'opération est bloquée du fait de l'incapacité de la société à trouver des financements. Lassée, Gouaux doit attendre 1965 pour obtenir une résiliation amiable de la convention et racheter les terrains qu'elle avait vendu à la SEISA⁴⁸⁸. Il n'existe alors qu'un téléski, qui ne fonctionne plus depuis plusieurs hivers, et quelques baraquements sans cohérence.

En 1965, le SEATM rend ses conclusions sur l'aménagement de ce site. Visité par les ingénieurs et Émile Allais en 1963, il est estimé comme l'un des trois meilleurs des Pyrénées, avec l'ensemble Saint-Lary-Barèges et les Bésines. Le SEATM y voit une possibilité de développer une station de séjour, et non pas seulement de week-end pour désengorger Superbagnères. Par sa proximité avec Toulouse (146 km), le site sera cependant obligatoirement fréquenté par des skieurs de week-end, ce qui peut engorger la station. L'idée est donc de créer deux pôles : l'un de séjour dans la combe des Agudes, avec une urbanisation sur le replat à 1 500 m d'altitude, vers laquelle doivent converger les pistes, l'autre de week-end dans la combe de Montségut. Coûteux en terme d'aménagement (route d'accès et pistes), ce deuxième projet doit être lancé une fois le premier bien parti. L'extension des colonies de vacances doit être limitée à 600 lits et contenue sur les parties les moins bien exposées. L'urbanisation totale du site doit être portée à 4 200 lits compte tenu du domaine skiable capable d'absorber 7 000 skieurs à la fois. Pour limiter les risques, l'urbanisation doit précéder l'installation des remontées mécaniques les plus coûteuses (télécabine pour joindre le haut du domaine en particulier). Le service recommande alors une fusion avec le domaine de Balestas sur le versant haut-pyrénéen⁴⁸⁹. La station doit servir de modèle dans les Pyrénées et démontrer la valeur universelle du modèle appliqué dans les Alpes :

« Il nous paraît souhaitable de démarrer assez rapidement dans les Pyrénées quelques opérations d'aménagement de sites vierges, afin d'organiser des stations suffisamment fonctionnelles et vivantes, susceptibles de déterminer chez les skieurs de week-end une vocation de séjour.⁴⁹⁰ »

Le site est alors classé comme prioritaire pour les investissements du Plan, à condition de former une société d'économie mixte, regroupant la commune de Gouaux, Toulouse, le département

488 AD 31, 5422 W 292 : Chemise « Gouaux-de-Larboust. Station des Agudes » (1962-1970), avec historique des conventions. AD 31, 5325 W 293 (Fonds de la mission économique régionale Midi-Pyrénées 1964-1982) : Lettre de l'Igame Midi-Pyrénées au préfet des Hautes-Pyrénées, 8 novembre 1965 ; Lettre du Commissaire au Tourisme au préfet de région Midi-Pyrénées, 30 juillet 1965 ; André SANGAY, « Deux vallées montagnardes en crise : vallées d'Oueil et de Larboust (Pyrénées garonnaises) », *RGPSO*, vol. 37, 1966, art. p. 111-120, p. 117-118.

489 Que le syndicat intercommunal du Louron est en train de valoriser, avec un projet de concession à une société que le SEATM juge, à raison, trop faible.

490 AD 31, 1422 W 506 : Avis, conclusions et propositions du SEATM sur les Agudes-Peyresourde-Gouaux-de-Larboust, 6 mai 1965.

et la société immobilière formée par les propriétaires des parcelles privées sur la zone à urbaniser⁴⁹¹. la SEM, constituée en 1966, doit assumer la partie non rentable de l'aménagement pour faire connaître les Agudes aux investisseurs, puis garantir les emprunts consentis par la société concessionnaire afin de rassurer les financiers⁴⁹². On parle de réaliser là « le Courchevel des Pyrénées »⁴⁹³, comparaison qui semble *a posteriori* téméraire. La station des Agudes commence à fonctionner en 1968 : tandis que l'urbanisation est menée par une société privée (la SADSA), la SEM des Agudes gère les remontées mécaniques⁴⁹⁴. Après avoir soutenu le montage administratif de l'opération, les services de l'État deviennent rapidement sceptiques. La SEM, dans laquelle Toulouse pèse beaucoup tout en étant très éloignée des lieux, semble « trop lourde »⁴⁹⁵. Le SEATM défend son choix :

« Les Agudes sont la seule station des Pyrénées où les études, le lancement de la station, la promotion immobilière, etc. ont reçu les solutions les plus modernes. Sans ce problème de fonctionnement du syndicat d'ailleurs, les Agudes auraient pu être l'exemple que nous aurions pu citer dans les Pyrénées.⁴⁹⁶ »

Toulouse semble bloquer les opérations car l'équipement en remontées mécaniques coûte cher et que l'entreprise concessionnaire de l'urbanisation ne semble pas apporter les garanties suffisantes de fiabilité. La responsabilité financière des collectivités est engagée. Maurice Michaud recommande rapidement au sous-préfet de Saint-Gaudens Maurice Richier de se tenir à l'écart de ce dossier : « pour vous comme pour moi, il faut voir dans cette affaire une espèce de piège dans lequel il faut éviter de donner.⁴⁹⁷ » La station avance tout de même. Entre 1967 et 1974, la SADSA mène, enfin, la première tranche (1 535 lits) d'un aménagement qui doit atteindre 3 035 lits d'ici 1979, puis 8 000 à terme, sans échéancier. En 1971, le SEM des Agudes confie à une entreprise de travaux publics (la EIFBTP) l'exploitation des remontées mécaniques. Celle-ci doit prendre à sa charge les annuités d'emprunt restant à couvrir, contracté par le syndicat mixte pour l'installation des remontées mécaniques, et verser 2 % des recettes brutes. Le SIVOM du Louron a, de son côté,

491 *Idem* : Avis, conclusions et propositions du SEATM sur les Agudes-Peyresourde-Gouaux-de-Larboust, 6 mai 1965.

492 Sources sur les Agudes : AD 31, 5422 W 292 : Chemise « Gouaux-de-Larboust. Station des Agudes » (1962-1970), avec historique des conventions. AD 31, 5325 W 293 (Fonds de la mission économique régionale Midi-Pyrénées 1964-1982) : Lettre de l'Igame Midi-Pyrénées au préfet des Hautes-Pyrénées, 8 novembre 1965 ; Lettre du Commissaire au Tourisme au préfet de région Midi-Pyrénées, 30 juillet 1965.

493 Georges CAZES, « Le développement des sports d'hiver dans les Pyrénées », *RGPSO*, vol. 36, 1965, p. 65-70.

494 AD 31, 1422 W 506 : DDE Haute-Garonne, « Contrôle des transports. Chemins de fer à crémaillère ou funiculaires, téléphériques, télécabines, etc., Rapport annuel pour 1969 », Saint-Gaudens, 9 février 1970.

495 *Idem* : Lettre de Maurice Richier, sous-préfet de Saint-Gaudens, à Vincent Cambau, directeur adjoint du SEATM, 13 décembre 1968

496 *Idem* : Lettre du directeur adjoint du SEATM, Vincent Cambau, au sous-préfet de Saint-Gaudens, 17 septembre 1968.

497 *Idem* : Lettre « confidentielle » du directeur du SEATM Maurice Michaud, au sous-préfet de Saint-Gaudens Maurice Richier, 15 octobre 1968.

confié à cette société la concession du domaine skiable et de l'urbanisation de Peyresourde-Balestas pour soixante ans, ce qui permet d'opérer, pour la première fois, le jumelage des deux versants, offrant un domaine de 675 ha. Pour mener l'urbanisation, elle achète 110 ha de terrains, commence à les viabiliser, établit huit remontées mécaniques. Mais elle s'avère aussi fragile que la SADSA, à l'envergure financière limitée, au bord de la faillite, qui arrête le programme immobilier des Agudes au milieu des années 1970⁴⁹⁸. Du côté de Balestas, l'EIFBTP, trop endettée, ne peut établir que 144 lits sur les 1 500 prévus. Les habitants du Louron se sentent dépossédés de leurs terrains. À l'occasion d'un changement de majorité, le SIVOM du Louron lance de l'autre côté de la vallée la station de Val Louron, un « anti-Peyresourde », qui doit être au service de la population locale⁴⁹⁹. L'EIFBTP cesse de remplir ses obligations à partir de 1979. Elle cumule ainsi en quelques années 1,6 million de francs de dettes, prises en partie en charge par la SEM des Agudes, c'est-à-dire par les budgets du département et de la ville de Toulouse. Si le site de Balestas ferme à partir de 1981 pour quelques saisons, la SEM des Agudes maintient le domaine ouvert, en régie⁵⁰⁰. Las, la commune de Toulouse, qui s'est ainsi retrouvée à payer les annuités impayées par le promoteur, se retire de la SEM en 1988⁵⁰¹. La « station » est pourtant relancée en 1987, en étant choisie comme site de ski d'intérêt national par l'État et la région Midi-Pyrénées afin d'améliorer drastiquement son équipement. Le but est encore une fois d'en faire un modèle pour les Pyrénées, et « par sa valeur d'exemple, d'attirer d'autres investisseurs sur les grands sites de ski du massif pyrénéen.⁵⁰² » La fusion des domaines de Balestas et des Agudes s'opère à nouveau en 1988 au sein d'une Société d'économie mixte qui rassemble le SEM des Agudes⁵⁰³, le syndicat intercommunal du Louron, une filiale de la SOGEA et la Société financière Midi-Pyrénées. Un premier plan d'investissement de 58 millions de francs est prévu pour remodeler les pistes, ouvrir la combe de Montségur, compléter les remontées mécaniques, développer l'enneigement artificiel, promouvoir une urbanisation en grappe, en pied de piste, répartissant de manière équilibrée 6 000 lits entre les deux versants⁵⁰⁴. On

498 *Idem* : Note « Problèmes d'avenir », préfecture de Haute-Garonne, s.d. [1975 ou 1976].

499 Michel CHADEFAUD et Gilbert DALLA-ROSA, « La neige des Pyrénées occidentales : enjeu et stratégies des collectivités locales », *RGPSO*, vol. 49, 1978, p. 502-504.

500 AD 31, 6806 W 16 : Rapport du président du Conseil général de Haute-Garonne sur la situation des Agudes, 18 février 1987.

501 Jusqu'à son désistement de la SEM en 1988, la ville de Toulouse a dû rembourser 660 000 fr d'annuités impayées, en plus d'avances, de comblements du déficit d'exploitation et de frais divers (330 000 fr). Cf. Lettre de Dominique Baudis, maire de Toulouse au président du Conseil général de Haute-Garonne Léon Eeckhoutte, 29 janvier 1988.

502 AD 31, 6806 W 16 : Rapport imprimé du cabinet d'étude AMIDDEV, « Station des Peyragudes. Station de ski d'intérêt national. Note de synthèse », commandé par le SEM des Agudes et le Syndicat Peyresourde-Balesta, octobre 1989.

503 Dont l'immobilier était toujours bloqué par SADSA, restée jusque là concessionnaire d'un site qu'elle ne pouvait exploiter.

504 Autorisation d'Unité touristique nouvelle délivrée en le 20 avril 1989 par le préfet de région. Ces lits doivent rester

prévoit aussi une liaison téléportée depuis Loudenvielle jusqu'à Balestas. Pour l'heure, après un demi-siècle de blocages répétés, ce site compte 3 télésièges et 15 téléskis, la plupart vétustes, 1 200 lits du côté des Agudes, 144 du côté de Balestas⁵⁰⁵. Voilà comment un des rares sites pyrénéens viables pour le ski alpin a pu rester longtemps inexploité. Cette longueur et ces tergiversations sont caractéristiques de bien des sites, de même que l'exposition des finances des collectivités. Celles-ci préparent le terrain aux investisseurs privés en assumant la partie non rentable de l'aménagement, avant de devoir assumer les pertes d'exploitation et faillites éventuelles pour maintenir les stations en marche et récupérer leurs terrains.

Les Pyrénées sont aussi marquées par l'aménagement d'un bon nombre de sites qui par leur exposition, leur altitude, leur topographie n'auraient jamais dû recevoir de station à proprement parler. Dans le sillage de Superbagnères et du Saquet, Aulus lance par exemple sa station, grâce à la formation d'un syndicat intercommunal dans le Couserans. Le pied de piste initial, au col de Latrape à 1 100 m d'altitude, équipé en remontées mécaniques à partir de 1958, est exposé au manque de neige et impose de monter en altitude, à Guzet et Prat-Mataou. En parallèle, si ce n'est en concurrence avec le service technique de Maurice Michaud, c'est ici le ministère de l'Agriculture, qui intervient à partir de 1966. Aulus-Guzet est le cœur de l'« opération-pilote » de sauvetage du canton ariégeois d'Oust, qui prépare la création du Service de Rénovation rurale (1967) et doit impulser un renouveau économique et démographique porté par les habitants. La topographie limitée des abords de Guzet engage rapidement les exploitants de la station à une forme de fuite en avant dans l'extension du domaine, en direction du cirque de Cagateille et de la frontière, mouvement arrêté à la fin des années 1980 par une mesure de classement de ce cirque⁵⁰⁶. Dans les années 1960, des sites sont également équipés sans être liés à une station thermale préexistante, suivant l'exemple de Saint-Lary. C'est le cas du Mourtis (Haute-Garonne, dont le domaine se situe entre 1 300 et 1800 m d'altitude) à une altitude encore plus basse que Guzet, qui démarre à l'hiver

locatifs à 60 % au moins.

505 AD 31, 6806 W 16 : Rapport imprimé du cabinet d'étude AMIDEV, « Station des Peyragudes. Station de ski d'intérêt national. Note de synthèse », commandé par le SEM des Agudes et le Syndicat Peyresourde-Balesta, octobre 1989. « Peyragude a trouvé la bonne glisse », *La Dépêche du Midi*, 23 décembre 1988. Trois hivers sans neige, entre 1988-1989 et 1990-1991, ont raison de la SOGEA, qui se retire dès 1992 : « Peyragudes. Le privé déchausse les skis », *La Dépêche du Midi*, 10 décembre 1992.

506 Sur Aulus-Guzet : AD 09, 443 W 147 : dont Fabien Castaing, architecte au ministère de la Construction, « Plan d'urbanisme du secteur. Ensemble Guzet-Prat-Mataou », carte, plan, projet, avril 1969 ; AD 31, 5325 W 293 (Fonds de la mission économique régionale Midi-Pyrénées) ; Jean SAUTET, « Aulus-La Trappe, "La plus petite des grandes stations pyrénéennes" », *La Dépêche*, 10 février 1963 ; AN 19960018/31 : Dossier « Aménagement touristique du Couserans », 1973 ; Documentation du Commissariat de massif des Pyrénées : Rapport relié des Cabinets d'étude CEP-ECAS, « Trabajo de apoyo al documento de presentación del Pirineo (monografía de socio-economía, turismo y patrimonio cultural) », Barcelona, mars 1988, p. 107 ; AD 09, 626 W 27 : Travaux de la Commission des Sites de l'Ariège, dossier Ustou-Turguilla-Cagateille, 1989 (le classement est provoqué lorsque Guzet envisage de capter les eaux de l'étang d'Astoue pour alimenter les canons à neige et doit pour cela construire une route).

1965-1966. Elle est lancée sur les fonds propres de la commune de Boutx, qui mobilise le produit des coupes de ses grandes forêts communales – ce qui n'est pas sans rappeler le « mode pyrénéen » de développement du tourisme entre la fin du XVIII^e et le début du XIX^e siècle. L'État est alors mis devant le fait accompli. Promu comme une « station été-hiver » pour son cadre forestier et son altitude modérée, Le Mourtis connaît des débuts prometteurs grâce à sa proximité avec Toulouse. Mais la faiblesse de son domaine skiable et son exposition au manque de neige la déstabilisent rapidement, tandis que l'activité estivale déçoit⁵⁰⁷. Les Monts-d'Olmes (1 600 m pour l'urbanisation), ouverts en janvier 1966, sont un cas original puisque leur lancement est dû à l'action conjointe de communes, de particuliers et d'un industriel du textile de Lavelanet, André Roudière. Elle n'est pas, non plus, épargnée par les difficultés d'aménagement et d'exploitation⁵⁰⁸. La station d'Ascou-Pailhères, dont les premières remontées mécaniques ouvrent, elles aussi, en 1966, témoigne d'une certaine folie des grandeurs de la part d'une société privée : sur 1 100 ha de terrains concédés pour trente ans par la commune d'Ascou et 50 ha vendus pour l'urbanisation, le projet prévoit d'urbaniser trois zones entre 1 500 et 2 000 mètres pour un total de 4 000 lits, sur un site où le domaine skiable est de toute évidence limité. Sitôt née, elle est menacée de fermeture⁵⁰⁹. On trouve aussi de nombreux projets jamais réalisés. C'est le cas au Port de Balès où l'on envisage entre 1969 et 1973 la création d'une station de ski alpin avec 4 500 lits et 123 millions de francs d'investissement⁵¹⁰. C'est aussi le cas entre les communes de Melles, Antras et Sentein, aux limites de la Haute-Garonne et de l'Ariège, où un promoteur actif dans l'urbanisation du Pla d'Adet (Saint-Lary) souhaite créer en 1968 une grande station sur les plateaux d'Uls à 1 900 m d'altitude. En 1972, on projette aussi de créer une station dont la base serait en vallée de la Garonne à Antichan (600 m), au plus près de Toulouse, pour valoriser le massif du Gar (1 700 m d'altitude au maximum), relié par télécabine⁵¹¹.

507 Sur le Mourtis : AD 31, 5422 W 516 : Chemise « Le Mourtis », dont rapport du SEATM, 24 novembre 1965 ; AD 31, 1422 W 506 : DDE Haute-Garonne, « Contrôle des transports. Chemins de fer à crémaillère ou funiculaires, téléphériques, télécabines, etc., Rapport annuel pour 1969 », Saint-Gaudens, 9 février 1970.

508 AD 31, 5325 W 293 (Fonds de la mission économique régionale Midi-Pyrénées 1964-1982) : Lettre du préfet de l'Ariège au préfet de Région Midi-Pyrénées, 31 mars 1966.

509 *Idem* : Lettres du préfet de l'Ariège au préfet de Région Midi-Pyrénées, 31 mars et 18 mai 1966.

510 AD 31, 5422 W 516 : Chemise « Station de la Barousse. Sports d'hiver. Port de Balès » ; AD 31, 6806 W 16 : SEATM, « Notice sur l'aménagement de la route du col de Balès », 23 février 1983.

511 Balès : AD 31, 5422 W 516 : Chemise « Station de la Barousse. Sports d'hiver. Port de Balès » ; projet relancé en 1983 par le SEATM pour en faire un stade de ski de fond : AD 31, 6806 W 16 : SEATM, « Notice sur l'aménagement de la route du col de Balès », 23 février 1983. L'accès routier et le partage entre deux départements posent cependant problème. Ulls-Crabère : AD 31, 5422 W 515 : Chemise « Station Sports d'hiver Melles », 1968-1973. Gar : AD 31, 5422 W 515 : Chemise « Projet de création station de sports d'hiver : Gar-Escalette. Extrait du dossier communiqué par DDA (officieux) », 1972.

3. Bilan (provisoire) d'une ère touristique

Ces portraits de stations montrent la singularité de chaque cas dans un contexte commun marqué par l'emballement pour les sports d'hiver dans les années 1960 et par les nombreux et rapides échecs, un bilan de l'offre touristique peut être esquissé entre la Seconde Guerre mondiale et les années 1980. Les années 1970 marquent un tournant dans l'aménagement en montagne, que le cas de Superbagnères a déjà laissé entrevoir. Un tournant qui est autant lié à la crise qu'à l'avènement dans l'espace public de conceptions de l'environnement jusque là minorées.

Esquisse d'un bilan quantitatif

Un décalage d'équipement commence à s'amorcer au milieu des années 1930 et les Pyrénées sont en retard, même si rien ne paraît irrémédiable avant les années 1960. Vers 1950, une note à l'intention de l'Igame Pelletier montre que, des neuf centres disposant de remontées mécaniques dans les Pyrénées françaises, Superbagnères est la mieux équipée. Elle compte 14 pistes de ski, 4 remonte-pentes et la crémaillère, un tremplin et une patinoire. Sa capacité hôtelière sur site est de 203 chambres et à Luchon de 1 570 chambres. Les Agudes comptent alors 3 hôtels et 61 chambres (à Gouaux). Font-Romeu affiche 6 pistes, 2 remonte-pentes et compte 12 hôtels et pensions, 11 pensions d'enfant. Cauterets met à disposition des skieurs environ 200 chambres, mais n'a pas encore de remontées mécaniques⁵¹². La capacité hôtelière du massif se situerait alors autour de 4 000 chambres soit 7 000 à 8 000 lits, dont beaucoup ne sont que potentiels comme à Ax où la saison d'hiver n'existe pas encore réellement. Celle-ci n'émerge qu'à partir de la mise en fonction du téléphérique du Saquet en 1956. C'est également l'année de mise en service de celui de Saint-Lary au Pla d'Adet, qui donne naissance cette station majeure des Pyrénées françaises (Hautes-Pyrénées), sous l'action du maire Vincent Mir, entrepreneur de travaux publics enrichi par les travaux hydroélectriques pyrénéens⁵¹³. Avec difficulté, La Mongie, Barèges et Gourette commencent également à s'équiper dans ces années 1950⁵¹⁴. En 1956, Raymond Balseinte dénombre cette fois

512 AD 31, 6306 W 89 : Notes sur les capacités hôtelières des stations de sports d'hiver pyrénéennes, à l'attention du préfet de Haute-Garonne, décembre 1951. On compterait alors, en France, 25 000 lits, deux funiculaires, 25 téléphériques, 95 remonte-pentes AN 19760351/8 (fonds du Commissariat général au tourisme) : Jean Médecin (président du Centre national du tourisme), « Séance de Clôture. Rapport du Comité national du Centre national du tourisme », 15 et 16 mai 1951.

513 Michel CHADEFAUD et Gilbert DALLA-ROSA, « La neige des Pyrénées occidentales », *op. cit.*, 1978, art. p. 477-515, ici p. 482-484 et 496-497. Les équipements de Saint-Lary sont lancés par la commune grâce aux redevances versées par EDF pour les installations hydroélectrique. Le maire, Vincent Mir, qui a profité des chantiers hydroélectriques, impulse d'abord le téléphérique de Saint-Lary au Pla d'Adet en 1956. Il engage une urbanisation double entre Saint-Lary et le Pla-d'Adet. La route est ouverte en 1964 après que Superbagnères ait construit la sienne. Là encore ce sont bien des acteurs locaux qui impulsent des programmes destinés à attirer les capitaux des grandes villes. Voir aussi AD 31, 5325 W 218 (Fonds de la Mission économique régionale Midi-Pyrénées) : « Rapport d'orientation sur le tourisme », juin 1969, en vue du VI^e Plan.

514 AD 31, 5325 W 226 (Fonds de la Mission économique régionale Midi-Pyrénées) : Note de M. Léon Bourgeois, Inspecteur général de la Construction, chef régional de la Construction, au préfet de région Midi-Pyrénées, « Les grands

trente lieux de pratique régulière des sports d'hiver dans les Pyrénées, dont seulement onze ont des remontées mécaniques. Comme le résume le tableau suivant, les Pyrénées sont déjà loin des Alpes du Nord (l'Isère et les deux Savoie) mais au niveau des Alpes du Sud⁵¹⁵.

	Nombre de centres de ski	Nombre de centres avec remontées mécaniques	Nombre de remontées mécaniques (et part relative en France)	Nombre de chambres d'hôtel dans les centres de ski (et <i>idem</i>)
Vosges	21	8	9 (3 %)	1 650 (6 %)
Jura	24	11	21 (7 %)	1 600 (6 %)
Massif Central	21	9	13 (4 %)	2 700 (10 %)
Pyrénées	30	11	32 (11 %)	4 000 (15 %)
Alpes du Sud	38	23	37 (12 %)	4 200 (16 %)
Alpes du Nord	88	65	192 (64 %)	15 500 (60 %)
Total	222	127	302	26 050

*Les centres de sports d'hiver en France en 1956*⁵¹⁶

Balseinte établit aussi une hiérarchie des stations alpines (en dehors des grandes villes) en fonction de leur nombre de lits d'hôtels. Megève (8^e, 2 650 lits) et Chamonix (10^e, 2 490 lits) sont les deux premières stations françaises, dans un classement dominé par Saint-Moritz (3 325 lits d'hôtels), Garmish-Partenkirshen (3 285) et Mariazell (3 110). Avec ce critère, en reprenant les 1 700 lits que Balseinte prête à l'ensemble Luchon-Superbagnères, cette station se situerait au niveau de Saint-Anton ou Zermatt, parmi les vingt premières stations européennes⁵¹⁷. C'est sans aucun doute exagéré, mais cela montre tout de même la place honorable de la station pyrénéenne, l'une des rares stations non alpines à pouvoir figurer dans ce classement, autant que la modestie du paysage hivernal européen dans ces années 1950. Georges Cazes reprend cette tentative de classement, en France seulement, alors qu'aucune statistique générale sur la fréquentation des remontées mécaniques n'existe encore. Il croise les données de Balseinte avec le nombre de remontées mécaniques et le nombre de moniteurs par station pour aboutir au tableau suivant.

complexes de loisirs des Pyrénées », 31 mars 1970 ; Michel CHADEFAUD et Gilbert DALLA-ROSA, « La neige des Pyrénées occidentales », *op. cit.*, 1978, p. 495 ; Dominique AVENTUR, « La production d'un espace touristique : l'aménagement de trois stations de ski pyrénéennes », *RGPSO*, vol. 57, 1986, p. 611-620, p. 312 ; Vincent VLÈS, *Métastations. Mutations urbaines*, *op. cit.*, 2014, p. 37.

515 Raymond BALSEINTE, « Les stations de sports d'hiver en France », *Revue de géographie alpine*, vol. 46, 1958, p. 132-133, 179-180.

516 *Idem*, statistiques p. 136-164.

517 *Idem*, p. 164-166.

	Nombre de remontées mécaniques	Nombre de moniteurs	Nombre de Chambres	
			D'après Balseinte 1956	D'après Comité des stations françaises de sport d'hiver 1960
Megève	13	70	1 600	1 860
Chamonix	15	28	1 500	3 000
Courchevel	12	50	765	2 000
Morzine	9	28	930	950
Val d'Isère	6	45	755	800
Alpe d'Huez	7	45	750	800
Saint-Gervais	10	20	700	1 205
Luchon-Superbagnères	11	13	1 000	945
Les Gets	8	12	-	475
La Mongie	7	10	800	435
Saint-Lary	10	8	-	375
Mont-Dore	5	3	1 000	730
La Clusaz	7	15	-	334
Méribel	5	14	-	284
Serre-Chevalier	7	14	-	280
Valloire	7	18	-	280
Villard -de-Lans	6	11	-	500
Les Deux-Alpes	6	10	-	250
Font-Romeu	6	7	-	700
Ax-le-Saquet	5	7	-	500
Les Contamines	4	11	-	200
Barèges	4	5	-	370

*Une tentative de hiérarchisation des stations de sports d'hiver à la fin des années 1950*⁵¹⁸

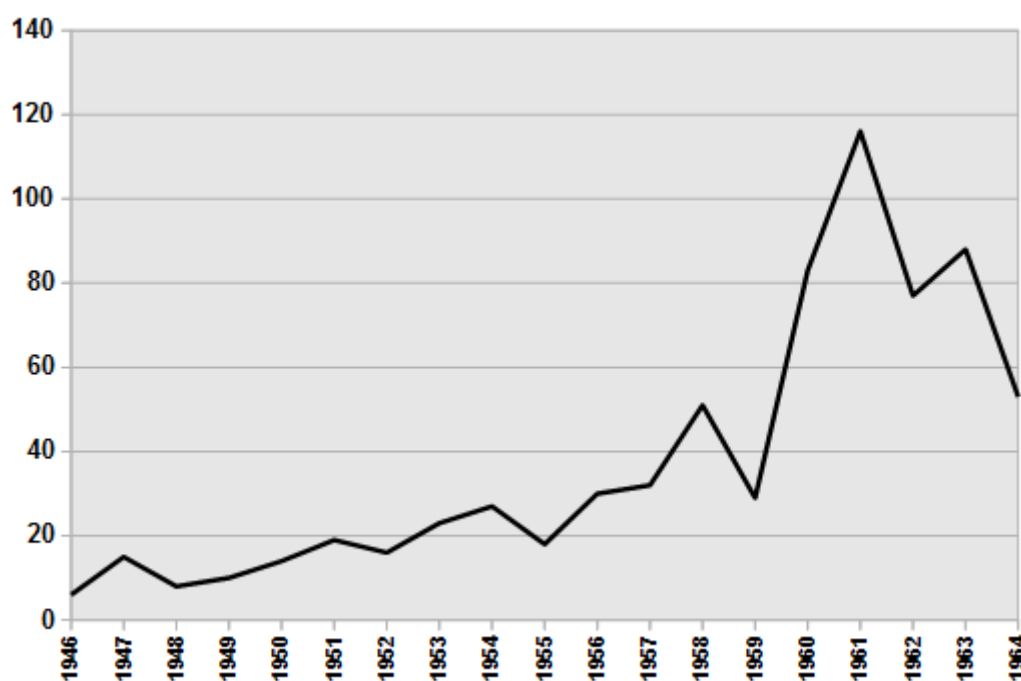
Au seuil des années 1960, les Pyrénées sont en retrait par rapport aux Alpes mais l'écart n'est pas encore vertigineux. Ces données ne disent rien de la fréquentation, ni de la qualité de l'offre hôtelière, déjà vieillissante dans les Pyrénées. Elles situent néanmoins l'équipement pyrénéen à un niveau honorable. On est, ici, à l'aube du grand mouvement d'investissement étatique en faveur des stations de sports d'hiver en site vierge. La promotion immobilière débute alors véritablement un peu partout⁵¹⁹. Superbagnères et Font-Romeu, les deux premières stations hivernales pyrénéennes, sont *a priori* les mieux placées pour suivre l'augmentation quantitative de l'offre, mais au-delà des problèmes de « gouvernance », leur topographie extrêmement limitée pour le ski alpin,

518 D'après le tableau « Les grandes stations françaises de sports d'hiver » réalisé par Georges CAZES, « Le développement des sports d'hiver à Superbagnères (Luchon) », *RGPSO*, vol. 35, 1964, p. 60.

519 Georges CAZES, « Le développement des sports d'hiver dans les Pyrénées », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, vol. 36, 1965, p. 65-70 ; Georges CAZES, « Nouveaux aspects du tourisme d'hiver dans les Pyrénées », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, vol. 38, 1967, p. 69-78.

qui restreint de fait les capacités d'accueil de skieurs, les écarte de ce mouvement.

Assurément, le marché des sports d'hiver, après avoir connu une croissance forte mais raisonnable dans les années 1945 à 1960, est marqué par une hausse prodigieuse dans les années 1960 et 1970⁵²⁰. L'indication la plus probante vient du nombre de licenciés de la FFS, qui passe de 40 000 membres en 1939, à 61 000 en 1950, 153 000 en 1960 et 590 000 en 1970⁵²¹. Un autre indice vient du nombre de remontées mécaniques. Sur l'ensemble du territoire, ce qui intègre des installations qui ne servent pas au ski, on compte une cinquantaine de remontées mécaniques en 1945. Leur nombre connaît une croissance spectaculaire à partir de là, avec une accélération très nette en 1960, année au cours de laquelle sont construites 83 nouvelles remontées, puis encore 117 en 1961. On passe ainsi de 51 remontées en 1945 à 716 à la fin de l'année 1964⁵²². Les données livrées par les Ponts et Chaussées permettent de dresser le graphique suivant.



*Nombre annuel d'installations de remontées mécaniques en France (1946-1964)*⁵²³

⁵²⁰ Pierre ARNAUD et Thierry TERRET, « Le ski », *op. cit.*, 1996, p. 189.

⁵²¹ Vincent VLÈS, *Les stations touristiques*, *op. cit.*, 1996, p. 51 ; AD 09, 443 W 147 : Syndicat intercommunal d'Aulus-La Trape-Ustou. Sous-chemise « Presse » (1962).

⁵²² D'après *Bulletin statistique de Secrétariat d'État au Tourisme*, 1964 et 1965. Dont 14 crémaillères et funiculaires, 47 téléphériques et 655 télésièges, télébennes et autres remonte-pente.

⁵²³ Graphique réalisé à partir des données publiées dans *Bulletin statistique de Secrétariat d'État au Tourisme*, 1964 et 1965.

Année	Nombre de remontées mécaniques existantes en France	Année	Nombre de remontées mécaniques existantes en France
1945	51	1955	207
1946	57	1956	237
1947	72	1957	269
1948	80	1958	320
1949	90	1959	349
1950	104	1960	432
1951	123	1961	548
1952	139	1962	625
1953	162	1963	713
1954	189	1964	766

Nombre total de remontées mécaniques en France (1945-1964)

Au 31 décembre 1964, les Pyrénées comptent 5 crémaillères et téléphériques, 10 téléphériques, 73 remonte-pentes, divers soit 88 remontées mécaniques ou 12 % de l'équipement national (proportion qui reste stable jusqu'à nos jours). L'équipement s'accélère encore après 1964 : au niveau national le nombre de remontées mécaniques atteint 2 611 en 1974, soit une multiplication par 3,6 en dix ans, qui s'accompagne d'une hausse de la puissance des appareils. Les Pyrénées atteignent 346 appareils (12 à 13 %) mais certaines stations (comme Aulus-Guzet ou les Monts-d'Olmes) comptent presque uniquement des téléskis de faible puissance⁵²⁴. En 1970, lorsque la trentaine de centres de ski des Pyrénées affichent environ 180 remontées mécaniques (la plus grande, La Mongie en offre 20), les cinq stations les mieux équipées des Alpes suffisent à dépasser ce total⁵²⁵. En ce qui concerne l'hébergement, d'après les chiffres fournis par Thierry Terret et Pierre Arnaud, la capacité d'accueil des stations françaises augmente de 26 % entre 1967 et 1972, surtout pour des lits de résidences secondaires. Les Pyrénées, qui comptaient 16 % des lits hôteliers en 1956, ne comptent que pour 10 % de l'hébergement total en 1974⁵²⁶. Les Alpes concentrent 69 à 70 % du marché français en 1967-1968 comme en 1973-1974⁵²⁷.

⁵²⁴ Lors de la saison 1975-1976. Cf. AD 31, 5422 W 516 : Antenne Pyrénées du Secrétariat d'État au Tourisme, « Dossier de presse 1976-1977 ».

⁵²⁵ Courchevel (47 remontées), Val d'Isère (45), Serre-Chevalier (36), Morzine (33), l'Alpe d'Huez (32). Megève arrive ensuite avec 30, Chamonix en compte 27, y compris ses 7 téléphériques. D'après ACCIT, COP 3 : Fascicule promotionnel de l'Union Ski France, *Deportes de invierno. Esquiad francia*, 1971.

⁵²⁶ Avec 45 631 lits sur 449 027, dont 300 000 dans les Alpes du Nord.

⁵²⁷ Ces dernières statistiques sont tirées de Pierre ARNAUD et Thierry TERRET, *Le rêve blanc*, op. cit., 1993, p. 226, 230.

La fréquentation des stations explose sans aucun doute mais, comme pour le nombre de lits dont le compte varie, il faut se contenter d'un certain flou tant les statistiques, pourtant foisonnantes, sont imprécises et difficiles à recouper⁵²⁸. Leur réalisation fluctue en effet et ne couvre que rarement l'ensemble des flux, en particulier celles fournies par le Comité des stations françaises de sports d'hiver. Lors de la saison 1961-1962 (de décembre à mars), la trentaine de centres membres du Comité enregistrent 2,13 millions de nuitées (dont 8,6 % d'étrangers), concentrées à 73 % en Savoie et Haute-Savoie. Les Pyrénées dépassant à peine les 5 %, mais c'est avant tout le reflet de la polarisation alpine des adhésions à l'association⁵²⁹. Au début des années 1970, le Comité regroupe cent onze centres, sur les plus de deux cent qui existent en France, dont seulement huit pyrénéens, et ne donne plus que les nuitées de l'hôtellerie homologuée. Les stations pyrénéennes représentent alors 8 % de ces nuitées⁵³⁰. À partir des années 1970, l'INSEE produit des données plus systématiques sur les départs aux sports d'hiver. Elles ne portent cependant que sur les séjours d'au moins quatre jours, par convention statistique, ce qui écarte nombre de déplacements. Selon ces enquêtes, le taux de départ aux sports d'hiver pour des séjours de quatre jours au moins passe de 2,6 % en 1968-1969 à 10 % en 1983-1984, les journées de séjour passant de 15 millions à 44 millions⁵³¹. Ces enquêtes répartissent également les fréquentations par massif, les Pyrénées concentrant de 7 à 10 % des nuitées (exceptionnellement 13 % en 1974-1975), les Alpes du Nord de 54 à 58 %⁵³². Les données de fréquentation des remontées mécaniques sont éparses et empêchent, à ce niveau de recherche, des comparaisons suivies. En 1969, les douze remontées mécaniques de Superbagnères produisent 330 000 fr de recettes, les six des Agudes 248 480 fr, les cinq du Mourtis 245 000 fr. À Courchevel, on est alors à plus de 5 millions de francs (avec moins de 1 % des recettes effectuées en été), tandis que le bénéfice dépasse les 2 millions de francs, malgré la part

528 Avec l'aide de l'INSEE et du Comité des stations françaises de sports d'hiver, le Secrétariat d'État au Tourisme publie des années 1960 aux années 1980 un bulletin statistique sur le tourisme français. Les stations de sports d'hiver y sont mais l'interprétation des tableaux présente deux difficultés principales pour le cas pyrénéen. D'une part, les statistiques ne présentent pas le nombre de journées-skieurs et portent uniquement sur les séjours d'au moins quatre jours. C'est approximativement la durée moyenne des séjours pyrénéens aux sports d'hiver (en dehors des passages à la journée bien sûr), et exclu donc une bonne partie des nuitées. D'autre part, les statistiques sont fournies par le Comité des stations françaises de sports d'hiver, qui n'intègre pas tous les centres de sports d'hiver : Superbagnères, membre fondatrice, n'y figure plus à partir de 1974, et globalement, on ne trouve que huit stations sur la trentaine de centres pyrénéens existants. *Le tourisme en France*, 1962, devient le *Bulletin statistique du Commissariat général au Tourisme* (1964-1972), puis, après une interruption de deux ans, *Statistiques du tourisme* (à partir de 1974), *Regard sur l'économie touristique* entre 1979 et 1981, *Objectif temps libre* en 1981, et enfin *L'économie du tourisme* à partir de 1982.

529 *Le tourisme en France*. 1962, Paris, Publication du Commissariat général au Tourisme, 1963, p. 27.

530 *Statistiques du tourisme*, 1974, livret sur la saison d'hiver 1972-1973.

531 *Statistiques du tourisme*, 1974 ; *L'économie du tourisme*, 1984.

532 D'après *Statistiques du tourisme*, 1977 et 1978 (statistiques 1973-1977) et *Objectif temps libre*, 1981 (statistiques 1977-1981).

croissante des emprunts⁵³³. Le tableau suivant livre, avec des fortes incertitudes sur certaines données (comme celles d'Aulus, dont les évaluations semblent très aléatoires), quelques données de fréquentation, en journées de ski ou « journées-skieurs » pour les stations de notre terrain⁵³⁴.

Stations (année d'ouverture hivernale)	Superba gnères (1913)	Agudes (1968)	Mourtis (1966)	Bourg- d'Oueil (1964)	Ax-Le Saquet (1956)	Aulus- La Trappe (1961)	Monts- d'Olmes (1966)	Ascou (1966)	Mijanès
1964-1965	NC	-	-	-	58 580	84 000	-	-	-
1965-1966			30 200		96 753	70 000		22 000	
1966-1967			70 000		52 800	105 917		40 000	
1967-1968	81 430		48 850		92 940	103 450	65 014	95 369	10 458
1968-1969	59 400	43 200	42 900	460	62 241	24 331	32 133	12 354	4 340
1969-1970	82 665	65 223	101 027	6 558	105 776	109 536	100 319	11 518	NC
1970-1971	NC				125 562	150 000	120 000	NC	
1971-1972					175 720	125 000	160 000	36 000	
1972-1973					200 676	250 000	150 000	NC	
1973-1974	114 000	140 000	98 500	7 300	NC				
1974-1975	89 970	157 000	65 000	950					
1975-1976	172 000	125 000 (193 000 avec Balestas)	154 000	2 600	120 000	100 000	80 000	NC	

*Nombre de skieurs par station*⁵³⁵

Certaines stations, comme Superbagnères, s'approchent dès les années 1970 de leur seuil de fréquentation maximale. Lors de la saison 1975-1976, on compterait par ailleurs 370 000 journées-skieurs à Gourette, 320 000 à Saint-Lary, 300 000 à La Mongie, 180 000 à Barèges, 157 160 à

533 AD 31, 1422 W 506 : Rapport de ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de Savoie, « Services publics des Trois Vallées. Courchevel. Résultat de l'exercice 1972 » avec bilan 1946-1971, avril 1973.

534 Nous attendons, pour retracer avec précision cette fréquentation la mise à disposition de l'ensemble des archives du commissariat de massif et de l'Antenne Pyrénées du SEATM, qui ne nous sont parvenues que par bribes.

535 En italique : estimation ou incertitude. D'après AD 31, 5325 W 226 (Fonds de la mission économique régionale Midi-Pyrénées) : « Fréquentation des remontées mécaniques », 1966-1970 ; AD 09, 325 W 263 : Statistiques tourisme 1967-1970. AD 09, 295 W 57 : Statistiques tourisme Ariège, 1971-1973. AD 31, 1422 W 506 : Note de la sous-préfecture de Saint-Gaudens sur les stations de Haute-Garonne [1970] ; Notes sur les fréquentations de Superbagnères, Agudes 1974-1976, etc, s.d., [1976]. Michel CHADEFAUD et Gilbert DALLA-ROSA, « La neige des Pyrénées », *op. cit.*, 1978, p. 504-505. AD 31, 6806 W 16 : Rapport imprimé du cabinet d'étude AMIDDEV, « Station des Peyragudes. Station de ski d'intérêt national. Note de synthèse », commandé par le SEM des Agudes et le Syndicat Peyresourde-Balesta, octobre 1989.

Cauterets, 120 000 à Font-Romeu⁵³⁶. En tout, l'Antenne Pyrénées du SEATM comptabilise 2,8 millions de journées de ski lors de cette même saison, mais pour la Haute-Garonne les chiffres diffèrent de ceux fournis par la sous-préfecture de Saint-Gaudens. Une nouvelle fois, on retiendra davantage des ordres de grandeur que des chiffres exacts. Le tableau suivant, réalisé à partir des données du SEATM, résume la hiérarchie des départements pyrénéens à l'issue de la saison 1975-1976.

	Nombre de centres de ski équipés	Remontées mécaniques (en proportion de l'ensemble de la chaîne)	Nombre de lits (proportion)	Nombre de journées-skieurs saison 1975-1976 (proportion)
Pyrénées-Atlantiques	5	42 (12 %)	8 177 (10 %)	474 088 (17 %)
Hautes-Pyrénées	12	134 (39 %)	32 446 (38 %)	1 292 599 (47 %)
Haute-Garonne	4	32 (9 %)	7 000 (8 %)	301 000 (11 %)
Ariège	5	54 (16 %)	9 028 (11 %)	331 000 (12 %)
Aude	1	5 (1 %)	790 (1 %)	-
Pyrénées-Orientales	11	79 (23 %)	27 874 (33 %)	370 500 (13 %)
Total	38	346	85 315	2 776 187

*Les stations de ski pyrénéennes lors de la saison 1975-1976*⁵³⁷

Le chiffre d'affaires des remontées mécaniques pyrénéennes est de 42 millions de francs en 1975-1976, partagé entre 38 sites. Les 346 remontées mécaniques du massif offrent une puissance totale de 120 000 skieurs par heure. Le nombre de nuitées s'élèverait alors à 6 millions, très concentrées entre les Pyrénées-Orientales et les Hautes-Pyrénées. Le nombre de lits serait passé d'environ 20 000 en 1964⁵³⁸ à 85 315 (y compris les caravaneiges)⁵³⁹. Cette capacité d'hébergement a bondi de 20 % entre 1974-1975 et 1976-1977 ; par une forme de piège abscons, les exploitants

⁵³⁶ Michel CHADEFAUD et Gilbert DALLA-ROSA, « La neige des Pyrénées », *op. cit.*, 1978, p. 504-505.

⁵³⁷ Tableau réalisé par nos soins d'après AD 31, 5422 W 516 : Antenne Pyrénées du Secrétariat d'Etat au Tourisme, « Dossier de presse 1976-1977 ». Michel CHADEFAUD et Gilbert DALLA-ROSA, « La neige des Pyrénées », *op. cit.*, 1978, p. 504 donne une capacité de 97 440 lits (fréquentation journées skieurs p. 510).

⁵³⁸ Georges CAZES, « Nouveaux aspects du tourisme d'hiver dans les Pyrénées », *RGPSO*, vol. 38, 1967, art. p. 69-78, statistiques p. 70-71.

⁵³⁹ Dont 48 620 pour les huit stations affiliées au Comité français de sports d'hiver (Luchon-Superbagnères n'y figure plus).

tendent de rentabiliser les remontées mécaniques en augmentant le nombre de lits, ce qui engendre une « surabondance », particulièrement à Font-Romeu et Saint-Lary⁵⁴⁰. En 1987, les trente-sept stations de ski alpin pyrénéennes proposent 150 000 lits (14 % du total national) dont la moitié en vallée. Le chiffre d'affaires des remontées mécaniques pyrénéennes atteint 211 millions de francs, soit 10 % du total national. Les deux plus grands centres restent La Mongie et Saint-Lary (avec un chiffre d'affaires supérieur à 20 millions de francs)⁵⁴¹. Malgré un temps de décalage systématique, en particulier un moment de décrochage de la proportion de lits touristiques pyrénéens au cours des années 1960, la stabilité des Pyrénées dans la hiérarchie l'emporte sur le long terme, dans ce qui ressemble à une course-poursuite après l'équipement alpin⁵⁴². Dans ce cadre, rien ne distingue favorablement les Pyrénées françaises, si ce n'est un niveau de prestation globalement inférieur. Le tableau suivant, réalisé en recoupant diverses sources et articles, livre un état des lieux encore perfectible de l'évolution de l'équipement touristique sur notre terrain et dans les principales stations de la chaîne.

540 AD 31, 5422 W 516 : Antenne Pyrénées du Secrétariat d'État au Tourisme, « Dossier de presse 1976-1977 ».

541 Rapport imprimé produit par le Cabinet Yves Janvier, dans le cadre de l'accord DATAR-MOPU visant à renforcer les partenariats franco-espagnols dans les Pyrénées, « Étude de la troisième zone pilote des Pyrénées centrales. Volume 1 : situation de la partie française de la zone pilote », Marseille, mai 1989, Annexe partie 2. En 1987, 2 000 remontées mécaniques (les deux tiers du total français) et les trois quarts de la fréquentation hivernale se trouvent dans les 60 stations de ski alpin de la région Rhône-Alpes : Louis CHABERT, « L'évolution des rapports de force dans l'aménagement de la montagne pour le ski, l'exemple de Rhône-Alpes », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 63, 1988, p. 206-211.

542 Au début des années 2000, la France compte 4 015 remontées mécaniques, 670 M de chiffre d'affaires dont 75 % dans les Alpes, 12 % dans les Pyrénées. Quatorze stations (sur 361 centres de ski) concentrent alors 50 % du chiffre d'affaires. Vincent VLÈS, *Politiques publiques, op. cit.*, 2006, p. 329-330.

Stations principales (dont superficie domaines skiables 1987)	Remontées mécaniques				Puissance totale des remontées mécaniques (skieurs/heure)			Moniteurs ESF			Capacité en logements touristiques		
	1964	1969	1976	1987	1964	1969	1987	1964	1970	1976	1964	1976	1987
Luchon – Superbagnères (375 ha)	12	12	14	17	5910	4 560	15 510	20	44	68	1 340	9 653	8 878
Agudes-Balestas (675 ha)	-	12	16	19	-	-	13 340	-	3	60	-	873	1 721
Mourtis (150 ha)	-	5	9	13	-	2 200	10 725	-	8	25	-	240	2 211
Bourg-d'Oueil	-	2	2	3	-	1 200	1 250	-	0	0	-	66	NC
Ax-Le Saquet-Bonascres (600 ha)	8	7	15	16	4 050	3 315	13 110	8	11	9	414	3 868	7 723
Aulus-Guzet (290 ha)	7	5	19	20	3 700	NC	12 165	NC	11	15	322	3 898	3 400
Mont d'Olmes (170 ha)	-	10	12	13	-	-	-	-	5	10	-	-	-
Ascou (175 ha)	-	5	9	7	-	-	4 742	-	4	4	-	780	700
Saint-Lary (765 ha)	13	13	25	30	NC	7 000	22 254	15	25	35	260	8 077	14 898
La Mongie (690 ha)	9	16	23	32	NC	9 240	22 640	25	51	60	950	6 000	7 136
Barèges (615 ha)	7	6	19	24	NC	4 400	17 065	7	8	55	280	1 685	3 590
Cauterets-Lys (115 ha)	5	4	14	18	NC	5 510	13 607	12	10	45	533	5 759	18 000
Gourette (270 ha)	8	8	25	26	NC	4 000	19 610	15	35	50	495	6 300	7 073
Font-Romeu (655 ha)	7	12	21	29	3275	8 000	18 930	20	53	53	1 134	13 870	25 367

L'équipement des principales stations des Pyrénées françaises (1964-1987)⁵⁴³

543 Ces statistiques comprennent les logements de vallée offerts aux skieurs (à Luchon, Ax, Campan, Barèges par exemple en 1964). Tableau réalisé par nos soins à partir de : Georges CAZES, « Le développement des sports d'hiver dans les Pyrénées », *RGPSO*, vol. 36, 1965, p. 65-70 ; AD 31, 5325 W 218 (Fonds de la Mission économique régionale Midi-Pyrénées) : « Rapport d'orientation sur le tourisme », juin 1969, en vue du VI^e Plan, III^e dossier, « Les sports d'hiver » ; ACCIT, COP 3 : Fascicule promotionnel de l'Union Ski France, *Deportes de invierno. Esquiad francia*, 1971 ; AD 31, 1422 W 504 : Antenne Pyrénées du Secrétariat d'État au tourisme, « Stations de sports d'hiver des Pyrénées. Octobre 1976 » ; Michel CHADEFAUD et Gilbert DALLA-ROSA, « La neige des Pyrénées », *op. cit.*, 1978, p. 504-505 ; Rapport imprimé produit par le Cabinet Yves Janvier, dans le cadre de l'accord DATAR-MOPU visant à

La remise en cause des aménagements pour les sports d'hiver

Les années 1970 marquent assurément un tournant dans l'histoire de l'aménagement des stations de sports d'hiver. Après une phase d'emballement capitalistique, on se rend compte des limites financières et environnementales de ces stations, tandis qu'un nouvel imaginaire, que l'on pourrait rapidement et imparfaitement qualifier d'« environnementaliste », s'impose dans l'espace public.

La chronologie de la contestation des programmes d'aménagement des stations touristiques serait à affiner. Au sein des commissions départementales chargées de la protection des sites et des paysages⁵⁴⁴, l'aménagement de remontées mécaniques ne suscite guère d'opposition avant les années 1970 ; outre Superbagnères, on équipe ainsi les sites classés du Lys à Cauterets, des Espeicières à Gavarnie, de Gourette aux Eaux-Bonnes sans provoquer de remous⁵⁴⁵. Ailleurs, des critiques contre les stations intégrées apparaissent en revanche rapidement, même si elles ne sont guère audibles. Celles formulées par Laurent Chappis en seraient un exemple, comme celles qui naissent au sein du CAF, de groupes écologistes ou de partis de gauche. Des communes auraient également explicitement refusé ce modèle, les Pyrénées montrant en tout cas sa difficile acceptation. Des problèmes fonciers suscitent aussi de vives oppositions aux Arcs ou à Cervières (Hautes-Alpes), en particulier de la part des éleveurs⁵⁴⁶, comme, plus tôt, nous l'avons rencontré à Superbagnères.

Quoiqu'il en soit, sur la scène publique, le tournant critique, très net, qui n'arrête pas immédiatement les programmes d'aménagement, se produit à l'hiver 1969-1970. Des avalanches à Val d'Isère (février) et au Plateau d'Assy (avril) font cent onze morts et rappellent les limites environnementales de l'exploitation de la montagne. Au même moment, un projet de jonction des domaines de Modane, Saint-Martin-de-Belleville, Val Thorens et les Ménuires à travers le Parc national de la Vanoise suscite une mobilisation de l'opinion publique. L'un des défenseurs de l'extension, le maire de Saint-Martin, est président du Conseil d'administration du parc national. Une collusion qui renforce la mobilisation et l'oblige finalement à reculer. Ces parcs, créés pour compléter l'aménagement touristique de la montagne, s'imposent pour la première fois comme des

renforcer les partenariats franco-espagnols dans les Pyrénées, « Étude de la troisième zone pilote des Pyrénées centrales. Volume 1 : situation de la partie française de la zone pilote », Marseille, mai 1989, Annexe partie 2 ; Michel ROUFFET (SEATM Toulouse), « Le ski dans les Pyrénées. État actuel et perspectives » DATAR et MOPU (dir.), *Los Pirineos, montaña de Europa. Développement de la coopération transfrontalière. Desarrollo de una cooperación transfronteriza*, Madrid, Paris, MOPU (Ministerio de Obras Publicas y Urbanismo), 1990, p. 483-499, tableaux p. 496-498.

544 Nous reviendrons au chapitre 10 sur ces institutions créées en 1906 et renforcée en 1930.

545 Johan MILIAN, *Protection de la nature et développement territorial dans les Pyrénées*, Thèse de géographie, Toulouse II-Le Mirail, 2004, p. 468-471.

546 Françoise GERBAUX, *La montagne en politique*, Paris, l'Harmattan, 1994, p. 82.

lieux de sanctuarisation de l'environnement⁵⁴⁷. L'hiver 1970-1971 est, lui, marqué par une crise immobilière dans les stations nouvelles qui remet en cause le modèle de promotion : ces investissements pharaoniques n'ont pas la rentabilité espérée et la montagne est en train de perdre les faveurs des investisseurs. Dès 1971, l'État lui-même considère que l'orientation vers le tout ski en montagne a été mauvaise (*Rapport de la commission au tourisme du VI^e Plan*, 1971)⁵⁴⁸. Les objectifs d'aménagement des stations sont dès lors revus à la baisse, même si la plupart des programmes d'aménagement se poursuivent (de 1 000 remontées mécaniques en 1966, on passe à 2 611 en 1974, et 4 015 au début des années 2000)⁵⁴⁹. On commence aussi à critiquer la « colonisation » de la montagne par des ensembles immobiliers sans rapport avec le milieu montagnard et des services administratifs contestent le modèle uniforme imposé par le SEATM. Dès avant l'ouvrage de Bruno Cognat⁵⁵⁰, en janvier 1970, une note circulaire des services de la Rénovation rurale indique aux préfet de région que le tourisme doit servir prioritairement la population locale :

« Il faut absolument limiter, demain éviter, le spectacle affligeant de stations incrustées comme un corps étranger et refoulant la population locale traumatisée et sans autre espoir que de mendier quelques emplois subalternes, ou de s'expatrier...⁵⁵¹ »

En 1972, le commissaire à la Rénovation rurale en zone de montagne précise qu'il ne faut pas vainement opposer les grandes stations au tourisme en milieu rural, aux stades de neige mais mettre les premières au service de ce milieu :

« La Rénovation rurale doit au contraire contribuer à montrer les complémentarités possibles : en aidant directement à la promotion des stations rurales et en participant à l'intégration dans l'économie locale des stations de classe nationale ou internationale.⁵⁵² »

Autrement dit, pour reprendre des termes plus actuels, on tente de faire peser dans l'évaluation des aménagements l'« ancrage fonctionnel » des stations⁵⁵³. Les universitaires,

547 Sur ce conflit, nous renvoyons à la thèse d'Adel SELMI, *Administrer la nature. Le parc national de la Vanoise*, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme Éd. Quae, 2006. Nous reviendrons sur l'usage politique et économique de la protection de la nature dans le dixième chapitre.

548 Pierre ARNAUD et Thierry TERRET, « Le ski », *op. cit.*, 1996, p. 188.

549 Pierre ARNAUD et Thierry TERRET, « Le ski », *op. cit.*, 1996, p. 199 ; Vincent VLÈS, *Politiques publiques*, *op. cit.*, 2006, p. 329-330.

550 Bruno COGNAT, *La montagne colonisée*, Paris, France, Éd. du Cerf, 1973.

551 AD 31, 5325 W 319 (Fonds de la Mission économique régionale Midi-Pyrénées, 1964-1981) : « Note d'information pour monsieur le préfet de la région Midi-Pyrénées et la mission régionale. La Rénovation rurale et la politique française de la montagne », janvier 1970.

552 *Idem* : Lettre du Commissaire à la Rénovation rurale en montagne au préfet de région Midi-Pyrénées, 25 février 1971.

553 Cette notion désigne « l'ensemble des liens tissés entre la station de tourisme, son territoire originel et son espace de déploiement désormais élargi et modifié. » Cf. Vincent VLÈS, *Métastation*, *op. cit.*, 2014, p. 22-23.

auparavant enthousiastes ou résignés⁵⁵⁴ face aux stations de ski, nourrissent dorénavant les critiques⁵⁵⁵. Si certains reprennent encore la typologie évolutionniste formulée par les acteurs de l'aménagement eux-mêmes⁵⁵⁶, d'autres invitent à repenser (mais cela reste souvent incantatoire) l'aménagement en montagne. À l'encontre du discours « technocratique », Jean-Jacques Dreuilhe estime que :

« les stations de sports d'hiver intégrées ne sont en fait qu'une solution, parmi d'autres possibles, qu'on a privilégiée. Elle ne saurait être, comme des discours de nature idéologique voudraient le faire croire, le terme d'une évolution logique de l'aménagement en montagne.⁵⁵⁷ »

En terme d'emplois, on se rend aussi compte que les sports d'hiver n'ont pas répondu à toutes les attentes. Ils en créent assurément, mais dans une proportion qui est sans rapport avec les investissements consentis. On attendait vingt-cinq emplois pour cent lits construits ; on atteint douze à treize dans les Alpes, moins de huit dans les Hautes-Pyrénées⁵⁵⁸.

Le basculement discursif, qui s'accompagne de la naissance du ministère de l'Environnement en 1971, est bien entamé lorsque, en 1973, la conjoncture économique se retourne. Elle entraîne une révision des programmes d'investissement et met un terme aux grands projets. On désire désormais des stations polyvalentes, d'été et d'hiver, qui restaureraient une vie locale « authentique ». En 1974, le secrétariat d'État au tourisme annonce une pause dans la création de grandes stations. La loi du 10 juillet 1976, relative à la protection de la nature, qui offre les bases du code de l'environnement et dépasse les seules montagnes, soumet les installations nouvelles à une étude d'impact sur l'environnement. Le 22 novembre 1977, suite au discours prononcé en août à Vallouise par le président Valéry Giscard-d'Estaing⁵⁵⁹, le décret relatif à l'aménagement et à la protection de la

554 Ainsi, au sujet des Agudes, André Sangay regrette les risques d'augmentation des prix du foncier et de mitage du paysage, mais y voit le seul moyen de sauver la vie humaine de la vallée du Larboust, il y voit « un changement brutal mais nécessaire » : André SANGAY, « Deux vallées montagnardes en crise : vallées d'Oueil et de Larboust (Pyrénées garonnaises) », *RGPSO*, vol. 37, 1966, p. 111-120. Voir aussi André SANGAY, « Nouvelles stations de ski en projet dans le Luchonnais (Pyrénées garonnaises) », *RGPSO*, vol. 37, 1966, p. 120-123.

555 Par exemple : le réquisitoire contre le mode d'aménagement de la montagne imposé par Michaud dans Jean-Jacques DREUILHE, *Processus d'urbanisation*, op. cit., 1975, p. 4-52 ; la mise en avant de la « mythologie » créée autour des stations intégrées pour faire croître ce marché touristique : Jean-Paul GUÉRIN et Hervé GUMUCHIAN, « Mythes, tourisme hivernal et aménagement de l'espace : l'exemple de la station intégrée », *Revue de géographie alpine*, vol. 65, 1977, p. 169-179 ; voir aussi Michel CHADEFAUD et Gilbert DALLA-ROSA, « La neige des Pyrénées », op. cit., 1978, p. 507 et sq.

556 Le modèle à vocation historique des « générations de station » qui montre l'œuvre des Ponts et Chaussées comme l'aboutissement est proposé par l'ingénieur Georges CUMIN, « Les stations intégrées », *Urbanisme*, 1970, n°116, p. 50-53 ; modèle ensuite diffusé par la thèse de Rémy KNAFOU, *Les stations intégrées de sports d'hiver des Alpes françaises. L'aménagement de la montagne à la « française »*, Paris, Masson, 1978.

557 Jean-Jacques DREUILHE, *Processus d'urbanisation*, op. cit., 1975, p. 477.

558 Michel CHADEFAUD et Gilbert DALLA-ROSA, « La neige des Pyrénées », op. cit., vol. 49, 1978, p. 508.

559 Le 23 août 1977. Sur ce discours, un dossier, avec images d'archives, a été réalisé dans le cadre du Labex Item, à Grenoble. URL : <<http://fresques.ina.fr/montagnes/fiche-media/Montag00047/discours-du-president-valery-giscard-d-estaing-a-vallouise.html>>

montagne refonde les conditions de création des grandes stations. Complété par le décret du 24 août 1979, il soumet tout projet d'urbanisation nouvelle en montagne à un examen centralisé à Paris dans le cadre du Comité des Unités touristiques nouvelles (UTN)⁵⁶⁰. Cette procédure, dite « UTN », longue, déclenchée pour toute construction de plus de 80 chambres hors urbanisation en montagne, ralentit les aménagements, d'autant que les instructions sont très sélectives⁵⁶¹. Les projets d'urbanisation touristiques étaient déjà examinés par le SEATM, mais les objectifs changent : il ne s'agit plus tant de valoriser de manière optimale l'environnement montagnard par le ski, que de le protéger d'une extension inconsidérée de cette activité. La procédure renforce un peu plus la centralisation des décisions en matière d'aménagement, ce qui crée des tensions avec les élus locaux.

Cette centralisation, constamment accrue depuis l'après Seconde Guerre mondiale, qui a fait que le développement touristique en montagne a largement été fonction de l'intervention ou de la non intervention de l'État⁵⁶² s'achève, théoriquement du moins, le 9 janvier 1985 avec la loi sur le développement et la protection de la montagne (dite « loi Montagne ») qui donne pour la première fois une autonomie de gestion aux collectivités locales en matière d'aménagement. Elle affirme les « spécificités » de la montagne en leur accordant des mesures spéciales en matière d'aménagement. Elle souhaite donner aux populations locales et aux élus les moyens de maîtriser leur développement⁵⁶³. Elle change la logique qui primait jusqu'alors : les projets sont désormais co-construits pour satisfaire les velléités de développement local tout en harmonisant l'équipement au niveau régional. La création de sept Comités de massifs vise justement à stimuler et coordonner les initiatives locales. Les procédures UTN sont réformées : la loi fixe un cadre limitatif mais plus souple qu'auparavant. Les projets d'urbanisation en site vierge, détachés du bâti préexistant, à moins de 300 m de plans d'eau, d'équipements au-delà d'une certaine altitude ou d'immeubles de plus de 8 000 m² de surface au sol, sont soumis à des Comités UTN déconcentrés, gérés par le SEATM, au sein des Comités de massif⁵⁶⁴. Le contrôle reste fort, mais l'administration se fait davantage arbitre qu'initiatrice. Dans les faits d'ailleurs, ces Comités UTN de massif, dans lesquels les élus sont bien représentés sont beaucoup plus conciliants que dans la phase de contrôle étatique⁵⁶⁵. Priorité est

560 Vincent VLÈS, *Les stations touristiques*, op. cit., 1996, p. 52-53.

561 Sur 81 dossiers UTN déposés dans les Alpes du Nord et les Hautes-Alpes entre 1979 et 1982, 26 seulement ont été pris en considération. Cf. Louis CHABERT, « L'évolution des rapports de force dans l'aménagement de la montagne pour le ski, l'exemple de Rhône-Alpes », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 63 1988, p. 206-211.

562 Vincent VLÈS, *Les stations touristiques*, op. cit., 1996, p. 54.

563 Françoise GERBAUX, *La montagne en politique*, op. cit., 1994, p. 7.

564 Vincent VLÈS, *Les stations touristiques*, op. cit., 1996, p. 57-59.

565 Peut-être parce que les dossiers sont mieux préparés, ou parce que les élus ne veulent prendre le risque de refuser un projet à des collègues et soi-même s'exposer par la suite : entre 1987 et 2002, sur 37 dossiers examinés en

donnée à l'intégration locale des centres touristiques (par exemple avec les contrats stations-vallées lors du IX^e Plan 1984-1988)⁵⁶⁶.

Du côté des pratiquants, à la fin des années 1960 déjà, un mouvement « d'écologisation des pratiques sportives » débute en réaction à l'imaginaire technicien et prométhéen véhiculé par le ski alpin. Certains revalorisent ainsi les pratiques anciennes, plus « douces », comme les raquettes ou le ski de fond. Pour ce dernier, de quelques centaines de pratiquants en 1960, que l'on ne trouve presque que dans le Jura et les Vosges, on passe à 2 000 en 1967, 500 000 en 1975 et 2 millions en 1985⁵⁶⁷. Les sites commencent désormais à manquer et ce ski de fond permet de promouvoir des types d'aménagement plus doux et mieux « intégrés » socialement et écologiquement⁵⁶⁸. Plus généralement, une diversification très forte des pratiques s'amorce, mouvement qui se poursuit jusqu'à nos jours et qui a suscité de nombreuses études⁵⁶⁹. Cette effusion, qui est aussi une réaction à la standardisation de l'offre induite par les conceptions de Maurice Michaud, permet plus généralement de déconcentrer la fréquentation en montagne et de faire émerger de nouveaux lieux,

commission UTN des Pyrénées, 30 ont été acceptés, 4 ont fait l'objet d'une demande de révision et 3 ont été rejetés, dont la liaison Ascou-Mijanès et le téléphérique Ax-Bonascres, finalement construit quelques années plus tard. Les UTN autorisées ne sont pas nécessairement réalisées par la suite (d'après Johan MILIAN, *Protection de la nature et développement territorial dans les Pyrénées*, Thèse de géographie, Toulouse II-Le Mirail, 2004, p. 484-492).

566 Vincent VLÈS, *Les stations touristiques*, Paris, Economica, 1996, p. 59-61.

567 Pierre ARNAUD et Thierry TERRET, « Le ski », *op. cit.*, 1996, p. 197-199.

568 Dès le milieu des années 1970, les programmes d'aménagement intègrent des pistes de ski de fond et on promeut de nouveaux sites sans urbanisation. Cf. AD 31, 5422 W 516 : Note « Problèmes d'avenir », préfecture de Haute-Garonne, s.d. [1975 ou 1976].

569 Par exemple : Jean-Paul GUÉRIN, « Le ski de fond : nouveaux loisirs, nouveaux espaces », *Revue de géographie alpine*, vol. 69, n° 3, 1981, p. 445-464. Des géographes et sociologues du sport tentent de déceler les ruptures et les innovations dans les pratiques et les produits depuis les années 1970. Par exemple Jean CORNELOUP (dir.), *Sciences sociales et loisirs sportifs de nature : contribution à la diffusion et au partage de la connaissance*, L'Argentièrre la Bessée, Éd. du Fournel, 2007 ; Jean CORNELOUP et Pascal MAO (dir.), *Créativité et innovation dans les loisirs sportifs de nature. Un autre monde en émergence*, L'Argentièrre La Bessée, Éd. du Fournel, 2010 ; Pascal MAO, Christopher HAUTOBOIS et Marc LANGENBACH, « Développement des sports de nature et de montagne en France : diagnostic comparé des ressources territoriales », *Géographie, économie, société*, Vol. 11, 2010, p. 301-313 ; Antoine MARSAC, « La structuration du marché des sports d'eau vive dans les Alpes françaises », *Revue de géographie alpine [en ligne]*, n° 100-3, 2012. André Suchet a consacré sa thèse aux « Jeux pyrénéens de l'aventure » organisés en 1993, entre la vallée d'Aure (Haute-Pyrénées) et le Sobrarbe (Aragon), qui se voulaient préludes à des Jeux Olympiques de Printemps. André SUCHET, *Acteurs, gouvernance et dynamiques de projet dans la concurrence des territoires en tourisme. Étude autour du programme sportif "Pyrénées : laboratoire de l'olympisme" 1988-1994 et des Jeux pyrénéens de l'aventure 1993*, Thèse de géographie, Université de Grenoble, 2012 ; André SUCHET, « Le programme Pyrénées : laboratoire de l'Olympisme 1988-1994 et les Jeux pyrénéens de l'Aventure 1993. Retour sur la très courte vie de l'un des grands projets sportifs et touristiques des Pyrénées », *Sud-Ouest européen*, n° 39, 2015, p. 97-108. Sur les conflits liés à ces nouvelles pratiques de la nature et de l'espace montagnard : dans Olivier HOIBIAN et Jacques DEFANCE (dir.), *Deux siècles d'alpinismes européens : origines et mutations des activités de grimpe actes du colloque international des 5 et 6 juin 2000*, Paris, L'Harmattan, 2002 ; Olivier AUBEL, « Les enjeux de la sportivisation de l'escalade libre », p. 273-291, et Gilles ROTILLON, « Alpinisme et escalade : rupture ou continuité ? », p. 293-309. Plus récemment les ouvrages collectifs : Philippe BOURDEAU (dir.), *La montagne, terrain de jeu et d'enjeux. Débats pour l'avenir de l'alpinisme et des sports de nature*, L'Argentièrre-la-Bessée, Éd. du Fournel, 2006 ; Philippe BOURDEAU (dir.), *Les sports d'hiver en mutation : crise ou révolution géoculturelle ?*, Paris, Hermes Science publications Lavoisier, 2007.

en été et en hiver⁵⁷⁰.

En parallèle de cette diversification des pratiques et des attentes, le marché du ski alpin montre des signes de faiblesse. Après avoir connu une hausse spectaculaire jusqu'au milieu des années 1980, les chiffres de fréquentation des stations commencent à plafonner, et diminuent même dans les années 1990, bien que les chiffres d'affaire continuent à augmenter grâce à une hausse des tarifs⁵⁷¹. Le taux de départ aux sports d'hiver se stabilise durablement sous les 10 %. L'immobilier ancien vieillit et le nombre de lits locatifs diminue régulièrement au profit de résidences secondaires aux taux d'occupation insuffisants. L'immobilier neuf, indispensable pour assurer la rentabilité des investissements sur les domaines skiables, se vend moins bien. Dans ces conditions, l'équation se complique encore pour assurer la rentabilité des stations⁵⁷². L'aléa climatique devient par ailleurs de plus en plus pesant. Le problème d'enneigement est en fait récurrent, nous l'avons évoqué. En 1969, au moment de préparer la programmation régionale du VI^e Plan en matière de sports d'hiver, le rapporteur estime qu'au-dessous de 1 800 m dans les Pyrénées, l'enneigement est aléatoire, comme l'ont montré les hivers chauds de 1965-1966 et 1966-1967. Sous cette barre symbolique, au-delà même dans les Pyrénées-Orientales, « il serait aventureux d'y créer des stations.⁵⁷³ » Ce conseil n'a pas été suivi et la multiplication des hivers sans neige dans des stations extrêmement endettées fait courir de graves risques financiers. La crise de la fin des années 1980 frappe ainsi des stations qui sont en train de mener des programmes immobiliers dont la rentabilité à court terme est directement menacée. Entre 1987 et 1990 une série de trois hivers sans neige contraint les stations à prendre le chemin, coûteux et prédateur pour l'écosystème, de l'enneigement artificiel⁵⁷⁴.

En dépit de ces facteurs plutôt défavorables aux stations de sports d'hiver, l'ère des aménagements en site vierge n'est pas exactement terminée et nombre de programmes immobiliers se poursuivent, sans même parler des mesures de requalification d'un bâti en voie d'obsolescence. À

570 L'exemple ariégeois du Vicdessos, qui a fait le pari de la reconversion dans le tourisme sportif de nature après le départ de l'entreprise électrométallurgique Pechiney en 2003, a été étudié par Pierre DÉRIOZ, Philippe BACHIMON et *al.*, « La mise en tourisme d'un territoire montagnard fragilisé. Sports de nature et patrimoine au cœur du projet de développement et de la politique de communication en Vicdessos », *Revue des Régions Arides*, n° 28, 2012, p. 17-31.

571 Louis CHABERT, « L'évolution des rapports de force dans l'aménagement de la montagne pour le ski, l'exemple de Rhône-Alpes », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 63 1988, p. 211 ; COMITÉ DE MASSIF DES PYRÉNÉES, *Bilan socio-économique des Pyrénées*, Toulouse, DATAR, 1999, p. 17.

572 Vincent VLÈS, *Politiques publiques, op. cit.*, 2006, p. 350.

573 AD 31, 5325 W 218 (Fonds de la Mission économique régionale Midi-Pyrénées) : « Rapport d'orientation sur le tourisme », juin 1969, en vue du VI^e Plan, III^e dossier, « Les sports d'hiver ».

574 Vincent VLÈS, *Les stations touristique, op. cit.*, 1996, p. 62. L'enneigement artificiel, dont la technique est inventée dans les années 1930, débute dans les années 1950 aux Etats-Unis. En France c'est Flaine en Haute-Savoie qui est pionnière. Dans les années 1990, le coût d'équipement est d'un million de francs par hectare (400 mètres de piste en moyenne) et le coût d'entretien est ensuite de 41 600 fr par hectare. Au début du XXI^e siècle, 30 cm de neige sur un hectare demande 3 000 m³ d'eau et 1 m³ de neige coûterait de 2 à 5 € (produit à partir de 0,4 à 0,6 m³ d'eau) (cf. Vincent VLÈS, *Politiques publiques, op. cit.*, 2006, p. 365 ; François WALTER, *Hiver, op. cit.*, 2013, p. 190).

partir des années 1970 s'impose dans ces opérations un style néo-traditionnel, en réaction à l'homogénéité des grands ensembles de la décennie précédente. Ce nouveau type architectural, dont Valmorel (1976) est l'exemple type⁵⁷⁵, vise à figurer l'intégration paysagère et locale, en recréant une ambiance villageoise. En réalité, l'uniformisation est encore à la clé puisque ce modèle ne cherche qu'à se conformer aux stéréotypes que la clientèle désire consommer en montagne. Il impose une ornementation standardisée, celle du « chalet » que l'on retrouve dans l'ensemble des massifs, avec parfois comme dans les Pyrénées centrales une petite adaptation, ces parements de pierres plaquées, sombres, qui gagnent l'ensemble des vallées (Peyragudes, Saint-Lary, Baqueira) sans tenir compte de la variété des matériaux locaux ni des fonctions du bâti ancien. On commercialise une urbanisation conçue, à une échelle industrielle, comme un décor. Cette architecture néo-traditionnelle puise dans de supposées traditions locales fondues dans un même archétype, les signes qui doivent laisser accroire à une intégration sociale et environnementale, et qui permettent finalement de maintenir la rentabilité des stations de sports d'hiver. En donnant l'impression de reconnaître et de valoriser le patrimoine local, le style néo-traditionnel tend à noyer le bâti ancien sous les constructions standardisées des néo-villages et des néo-chalets⁵⁷⁶.

Un cas peut permettre de clore ce chapitre, débuté avec Superbagnères et son train à crémaillère. Ce cas, qui, s'il avait été réalisé dans les Alpes, aurait peut-être évoqué à certains une « cinquième génération » de station, c'est celui des Bésines. Ce site est à proximité du col du Puymorens, lieu majeur des sports d'hiver pyrénéens de l'entre-deux guerres, jamais aménagé, entre l'Ariège et les Pyrénées-Orientales. Son équipement a été l'objet de tergiversations sans doute dues, d'abord, à son éloignement des stations thermales préexistantes, qui commandent les premiers aménagements hivernaux pyrénéens, et ensuite à la division du domaine entre l'Ariège et les Pyrénées-Orientales⁵⁷⁷. C'est le troisième grand site pyrénéen repéré par Vincent Cambau et les ingénieurs du SEATM dans les années 1960, qui le présentent même « comme l'un des meilleurs, sinon le meilleur des Pyrénées »⁵⁷⁸. Les Bésines présentent un domaine skiable beaucoup plus

575 Dont on a pu faire la « quatrième génération » de station, la « station-village ». Valmorel est conçue par l'architecte, majeur dans l'histoire des sports d'hiver français, Michel Bezançon, pour 12 000 lits. Sur cet architecte et ce projet : Chloé ECKERT, *Evolution de l'imaginaire de l'architecture de la station de sports d'hiver. Le cas de Michel Bezançon*, Mémoire de fin d'études d'architecture, 2015.

576 Sur ces aspects, qui évoquent la « disneylandisation » de la montagne et le « pastiche », nous renvoyons à Marie WOZNIACK, « Architectures de stations : bienvenue dans le grand Disneyland alpin ! », in Philippe BOURDEAU, *Les sports d'hiver en mutation. Crise ou révolution géoculturelle ?*, Paris, Hermes Science publications Lavoisier, 2007, p. 99-110 ; Vincent VLÈS, *Métastations*, op. cit., 2014, p. 46-52.

577 C'était le cas du Puymorens. En 1947, le site du Puymorens, éloigné d'Aix et qui ne pourrait donc lui servir d'annexe hivernale, est écarté par la commission du tourisme ariégeois réunie par le préfet en vue de préparer les demandes de crédit au Plan. Le motif en est explicitement « sa situation à cheval sur les deux départements de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales. » Cf. AD 31,2365 W 18 : Quatrième commission, compte-rendu de séance, 11 mars 1947.

578 AD 31, 5325 W 226 (Fonds de la Mission économique régionale Midi-Pyrénées) : Note de M. Léon Bourgeois,

étendu que le seul Puymorens, une meilleure exposition et un cadre très favorable à l'urbanisation, auprès d'un beau lac pyrénéen et de forêts de pins clairsemées. Le SIVOM du canton d'Ax met le site à l'étude en 1965 et reçoit l'appui technique du SEATM⁵⁷⁹. On y programme 8 000 lits dans un premier temps, avec un sommet des pistes au Pic de la Coume d'Or (2 850 m). Une extension du domaine vers le Lanoux dans les Pyrénées-Orientales est également envisagée avec une connexion au domaine de La Grave, qui serait à créer (6 000 lits)⁵⁸⁰. À terme, ce seraient 30 000 lits qui pourraient être réalisés entre ces deux domaines⁵⁸¹. Les projets sont formulés, les financements massifs pour créer une station neuve, inscrits aux Plans⁵⁸², mais elle ne voit jamais le jour : la route d'accès est le principal problème. Le dossier est relancé dans les années 1980 par le département d'Ariège, dans le but d'endiguer la dépopulation, en « partant du postulat qu'il ne peut y avoir d'autres alternatives que le tourisme pour développer l'économie de ce pays »⁵⁸³. Il s'inscrit dans le cadre d'une décision du Comité interministériel d'aménagement du territoire du 27 juillet 1983 qui vise à rééquilibrer l'équipement touristique hivernal des Alpes et des Pyrénées. Un programme d'aménagement est mis au point, financé par les communes, le département, la région et les fonds européens FEDER (pour un coût total de 2 millions de francs). Ce programme est réalisé par le cabinet d'urbanisme 3A (qui était, entre autres, intervenu à Valmorel), les architectes P. Hwang, B. Latuillerie, A. Segret et le paysagiste J. Mounier, avec l'idée de créer un « parc d'attraction de nature de haut niveau et de dimension internationale »⁵⁸⁴. Il prévoit, entre 1 950 et 2 850 mètres d'altitude, sur un domaine de 1 200 ha, « la plus haute station des Pyrénées » avec 8 000 lits touristiques, 17 remontées mécaniques, 48 km de pistes, le tout raccordé à la vallée par un funiculaire d'une capacité de 2 000 personnes par heure, connecté par des axes internationaux en cours d'amélioration de Toulouse à Barcelone. La liaison avec les domaines du Pas de la Case est également évoquée. La

Inspecteur général de la Construction, chef régional de la Construction, au préfet de région Midi-Pyrénées, « Les grands complexes de loisirs des Pyrénées », 31 mars 1970.

579 AD 31, 5325 W 293 (Fonds de la mission économique régionale Midi-Pyrénées 1964-1982) : Lettre du préfet de l'Ariège au préfet de Région Midi-Pyrénées, 31 mars 1966.

580 AD 31, 5325 W 226 (Fonds de la Mission économique régionale Midi-Pyrénées) : Compte-rendu de la réunion du 17 juin 1970 de la Commission pour l'aménagement des stations de sports d'hiver dans la région Midi-Pyrénées.

581 *Idem* : Note de M. Léon Bourgeois, Inspecteur général de la Construction, chef régional de la Construction, au préfet de région Midi-Pyrénées, « Les grands complexes de loisirs des Pyrénées », 31 mars 1970.

582 Lors de la programmation régionale réalisée en vue du VI^e Plan (1969), les Bésines figurent pour 35 millions de francs, à égalité avec Barèges et devant La Mongie (18 millions de francs). Cf. AD 31, 5325 W 226 (Fonds de la mission économique régionale Midi-Pyrénées) : Programmation régionale du VI^e Plan (1971-1975), chemise « Thermalisme », Programmation investissement touristique, 1969.

583 AD 09, 583 W 27 : Rapport dactylographié, DDE de l'Ariège, « Programme pluriannuel de développement touristique de la station des Bésines. Demande d'autorisation d'engager des études préalables », octobre 1984.

584 Dans ce même ordre d'idée, les architectes suggèrent de créer un « parc d'animaux locaux » dont les barrières seraient le plus discret possible, pour regarder des isards, des « ours des Pyrénées [sic], traité de manière très naturelle ».

plaquette promotionnelle définit ainsi la future station :

« Station écologique, tournée vers la nature, le calme et la tranquillité, la station des Bésines sera reliée à la vallée de l'Ariège par un funiculaire. Ce moyen de transport apportera une rupture quotidienne et donnera un caractère d'isolement insulaire unique en offrant les meilleures garanties de préservation du site. [Les nouveaux besoins de la clientèle n'ont pas trouvé] de réponse dans les stations conçues autour d'une mono-activité hivernale. Il y a désormais la place pour un produit touristique de qualité et de conception moderne, été comme hiver, dans les Pyrénées. Le caractère d'isolement et de préservation du site sont les bases d'un projet architectural de haute qualité.⁵⁸⁵ »

Ce projet réactualise, en intégrant le champ lexical de l'écologie, les motifs modernisateurs des grands projets des années 1960 – à un détail près : le moyen d'accès. Il s'agit d'une station intégrée rafraîchie par le marketing, avec une collectivité publique qui doit se charger de la viabilisation et de l'accès (pour un coût de 180 millions de francs), et un secteur privé qui doit mener la promotion et l'exploitation, sur des plans prédéfinis. Ce projet de « station écologique » n'aurait peut-être pas passé la procédure UTN, d'autant que l'extension de la station vers les Pyrénées-Orientales est bloquée par la décision du conseil général de classer le secteur du Lanoux. Ce projet est de toute façon stoppé avant même d'y être présenté : les quelques années passées à le mettre au point sont marquées par trois hivers sans neige. Le département de l'Ariège ne trouve de ce fait absolument aucun investisseur, les capitaux barcelonais, particulièrement démarchés, fermant rapidement leurs portes⁵⁸⁶. Ironie du sort, quatre-vingts ans après la crémaillère de Superbagnères, premier site vierge aménagé pour les sports d'hiver dans les Pyrénées, le dernier grand projet de station nouvelle du massif ressuscite, sans le savoir, avec son accès ferroviaire, ce vieil ancêtre.

585 AD 09, 583 W 27 : SEM d'étude des Bésines, « Les défis de l'an 2000. Les Bésines », s.d. [vers 1991].

586 *Idem* : Station des Bésines, 1984-1991.

La neige, une ressource touristique fluctuante

Ce détour historique et géographique sur les sports d'hiver pyrénéens montre que la mise en exploitation de la montagne hivernale ne présente ni la continuité ni l'homogénéité que lui attribuent les modèles générationnels. Le XIX^e siècle fut marqué par la création et la transformation des ressources paysagères et thermales de la montagne en produits de consommation touristiques estivaux ; le XX^e siècle se préoccupe, lui, de faire de la neige, cet élément naturel si aléatoire et jusque là déprécié, le support d'une nouvelle économie hivernale. Si les investissements et les aménagements atteignent dans les années 1960 un rythme et une ampleur inconnues jusqu'alors en montagne, c'est la lenteur qui caractérise la construction préalable de ce marché autant que ses évolutions ultérieures. Une lenteur qui rappelle celle de l'économie thermale du XIX^e siècle dont le développement, des premières conceptualisations urbanistiques et touristiques à leur réalisation, prit des décennies. Les stations de sports d'hiver, aménagées au gré des fluctuations du marché, des modèles d'aménagement et du contexte économique, institutionnel, légal, sportif et imaginaire, composent, à chaque instant de cette histoire heurtée, une palette diversifiée de situations, allant des communes de vallée jusqu'aux isolats urbains en site vierge. Tous ces centres hivernaux ont en tout cas tenté de transformer les sites disponibles, pas nécessairement les mieux adaptés, des lieux de consommation de l'environnement neigeux, pour servir des intérêts locaux, régionaux ou nationaux, privés ou publics, parfois complémentaires, parfois opposés.

Les racines du mouvement d'aménagement des « Trente Glorieuses » se situent bel et bien au début du XX^e siècle, lorsque de premiers sites expérimentent des modalités d'exploitation de la neige. Dès ces prémices, le modèle qui deviendra le plus emblématique, celui des stations créées en site vierge auprès des champs de neige, surgit de la nécessité d'échapper au défaut d'enneigement. On se persuade alors du grand avenir de ces sports d'hiver et ses promoteurs s'activent pour accroître la demande. La Suisse a montré l'exemple et, dans les Pyrénées, dès avant la Première Guerre mondiale, les initiatives locales croisent les ambitions industrielles de la Compagnie du Midi pour donner naissance à Superbagnères et à Font-Romeu, explicitement créées pour exploiter les sports d'hiver. Même si cela peut aller à l'encontre du « bon sens », notre étude montre que les Pyrénées ont été un terrain d'innovation en matière d'aménagement des stations de sports d'hiver – ce qui ne doit pas étonner au regard du dynamisme touristique connu par certaines vallées au XIX^e siècle. Dans le même temps, des communes tentent de mettre ces sports au service de l'activité économique locale et d'attirer les hivernants dans leurs hôtels, modernisés pour l'occasion.

La création de stations en site vierge marque le pas après la Première Guerre mondiale parce que le marché des sports d'hiver s'avère finalement beaucoup plus limité que ce que l'on pouvait

espérer. Après l'emballlement du début du siècle vient alors le temps des hésitations. Les années 1930 sont décisives. Une série de blocages disparaît alors : l'invention du ski alpin suscite l'engouement du public et stimule la demande, tandis qu'une sorte de système technique se met en place et facilite la pratique (perfectionnement des remontées mécaniques, mise en place d'enseignements efficaces, déneigement des routes et expansion de l'automobile). Ce mouvement permet d'espérer une croissance du marché de consommateurs suffisamment importante pour que les perspectives de profit redeviennent réalistes ; les projets d'aménagement en site vierge réémergent immédiatement, suivis de près par l'État. Ces projets se concrétisent après la Seconde Guerre mondiale, grâce à l'appui financier et technique des Plans de Modernisation et d'Équipement. Le point d'orgue se trouve dans les années 1960 lorsque les services de M. Michaud imposent la station « intégrée » comme un absolu. Les sports d'hiver font alors partie des piliers du développement économique de la nation. Les Ponts et Chaussées sont au cœur de ce processus d'aménagement grâce au SEATM et leur action s'inscrit dans une logique de corps. Fonctionnaires ruraux en proie au déclassement au niveau national, ils trouvent dans les sports d'hiver un terrain d'action spectaculaire leur permettant de démontrer leur maîtrise technique et leur capacité à créer de l'urbain pour la grandeur du pays. Forts de cette haute légitimité morale, ils promeuvent les Alpes françaises comme le meilleur domaine skiable du monde, attirent les investisseurs et font fleurir les stations nouvelles. Ces équipements nouveaux ne sont pas prioritairement des instruments de développement local mis à disposition des collectivités.

Le modèle des stations nouvelles est le seul à bénéficier d'une théorisation explicite, ce qui ne l'empêche pas d'être en concurrence avec d'autres. Les stations pyrénéennes anciennes ont longtemps cherché à faire de la saison hivernale un complément de la saison estivale. Cet objectif, auquel les services de l'État n'ont jamais véritablement réfléchi avant les années 1970, a motivé le refus local des équipements en site vierge. La distinction entre « stations de séjour », d'intérêt national et international, et « stations de week-end » ne résout qu'imparfaitement le problème ; les secondes, les seules que les Pyrénées sont censées pouvoir accueillir, ne sont pas rentables. Pourtant, le modèle des stations nouvelles, consacré par les Ponts et Chaussées comme l'ultime « génération », la plus aboutie et la plus rationnelle, qui n'est pas propre à la France, n'est pas non plus la seule voie d'aménagement efficace. Il n'est pas inutile de rappeler que l'Allemagne, la Suisse et l'Autriche présentent des stations compétitives, créées à partir de villages⁵⁸⁷. La réussite des stations « intégrées » exige des conditions particulières d'accès routier et de domaine skiable qui commandent l'urbanisation future, source de la rentabilité. Elles ne constituent pas un modèle généralisable. Le SEATM ne dit d'ailleurs pas le contraire, mais en l'érigant en remède miracle

587 Vincent VLÈS, *Métastation*, op. cit., p. 37-38.

sinon unique, en le plaçant sous le sceau de la modernité, il ne peut qu'éveiller les rêves de stations nouvelles dans bien des vallées. Les centres touristiques anciens ont longtemps résisté mais cèdent finalement. Ils se laissent progressivement convaincre – ou se voient imposer par le biais des subventions publiques – d'abandonner leur modèle de station de vallée, imparfaitement pensé, pour en adopter un autre qui n'est aucunement adapté à leur topographie et à leur fréquentation. Superbagnères semble avoir un rôle moteur puisque suite à l'ouverture de la route d'accès en 1960, qui doit débloquer l'urbanisation en altitude, Ax et Saint-Lary suivent.

Le mouvement dépasse les stations anciennes, à l'exemple de Saint-Lary : au milieu des années 1960, nombre de communes sans tradition touristique rêvent de capter ne serait-ce qu'une partie du public des plus grandes stations. Des élus souvent, des entrepreneurs parfois, séduits par « l'or blanc », s'emploient ainsi à aménager leurs propres stations pour ramener la vie dans leurs vallées et, selon une logique fort ancienne, inscrire leur nom dans les mémoires grâce au bâti. Ils peinent toutefois à trouver un modèle économique viable. Les Pyrénées, où de nombreuses communes étaient parvenues à être compétitives sur le marché du tourisme thermal et montagnard, sont surpassées par les Alpes avec l'avènement des sports d'hiver. Exceptés les cas pionniers de Superbagnères et Font-Romeu, les retards sont constants, parfois démesurés. Si l'on ne prend que les trois meilleurs domaines pyrénéens français potentiels (les Bésines, les Agudes-Balestas, Saint-Lary-Mongie-Barèges), l'un n'est jamais aménagé, l'autre, dont l'aménagement est planifié dès 1936, ne voit réellement le jour qu'un demi siècle plus tard alors que le marché montre des signes de faiblesse, le dernier, seul, est équipé correctement mais divisé en trois domaines séparés dont seulement deux sont finalement connectés. Pendant ce temps, bon nombre de petits centres sont lancés sans parvenir à l'équilibre financier. Les sports d'hiver, derniers venus du tourisme montagnard, prennent au XX^e siècle une importance discursive et financière disproportionnée par rapport à leurs retombées réelles, au point d'acquérir, dans l'imaginaire, une forme d'hégémonie dans l'exploitation et la consommation de l'environnement de montagne. Dans les années 1970, de fortes contestations, le retournement de la conjoncture économique et des problèmes structurels de promotion immobilière imposent néanmoins la prise en compte de l'environnement et poussent progressivement à concentrer les investissements sur les sites déjà équipés. Les stations de sports d'hiver, souvent impulsées par l'intervention publique (des communes aux administrations), sont devenues nécessaires à l'équilibre démographique de bien des vallées. Par un curieux glissement toutefois, ces stations qui devaient sauver la montagne doivent désormais elles-mêmes être sauvées. En dernier ressort, c'est toujours l'intervention publique qui s'impose.

Superbagnères a servi de fil conducteur à ce chapitre. La station présente en effet une

profondeur historique que sa modeste fréquentation actuelle ne laissait imaginer. Malgré plusieurs décennies de dynamisme, l'évolution structurelle du marché des sports d'hiver à partir des années 1930 fait qu'elle a sans doute été aménagée trop tôt, ce qui était, bien entendu, totalement imprévisible pour ses concepteurs. Outre son caractère pionnier en France, l'aménagement de la station permet de contredire un présupposé très répandu qui veut que les acteurs déterminants des stations de sports d'hiver soient extérieurs au lieu. Cela vient, sans doute, de ce qu'il est assez classique de négliger les capacités d'initiative de collectivités montagnardes, perçues comme en retrait de la modernité⁵⁸⁸. Là encore, une analyse fine permet de réévaluer les stratégies locales d'appropriation des sports d'hiver et de voir que les interrelations entre chaque catégorie d'acteurs brouillent les échelles. Certes, Superbagnères bénéficie à la fois de la propagande du Touring Club de France en faveur des sports d'hiver et de l'afflux des capitaux de la puissante Compagnie des Chemins de Fer du Midi, mais à l'origine du projet, à la manœuvre dans les longues tractations qui en ont permis sa mise en œuvre, se trouvent des acteurs locaux et en particulier Ludovic Dardenne. Alors que le marché est encore balbutiant, cet aménagement en site vierge, relié à une grande station touristique estivale qui doit en assurer la fréquentation dans une forme de fertilisation croisée, sert à terme de modèle régional. On retrouve, aussi, plus immédiatement, une logique d'aménagement proche à l'origine du Mont d'Arbois à Megève. Superbagnères a sinon une fortune historique : son nom, vernaculaire, est repris un peu partout à partir des années 1950 pour des stations en site vierge (Super-Barèges, Super-Besse, Super-Morzine, Super-Dévoluy ou encore Super-Espot en Espagne, etc.), sans qu'il ne s'agisse d'un emprunt délibéré. Superbagnères témoigne par ailleurs de l'ancienneté des problèmes liés à l'urbanisation et à la concession des domaines skiables : les conflits liés à l'interprétation du bail de 1907 évoquent les difficultés causées par les conventionnements des stations neuves après la Seconde Guerre mondiale. Superbagnères, figurant parmi les premiers équipements en site vierge destinés aux sports d'hiver, est aussi une des premières à être bloquée par des considérations écologiques et paysagères dans les années 1970. Née de la nécessité d'échapper à l'aléa climatique et dans une perspective d'activité multi-saisonnière diversifiée, elle montre que des questions très actuelles sont posées depuis les origines de ce secteur ; des questions de plus en plus pressantes, compte tenu de l'ampleur des intérêts financiers en jeu, de la crise idéelle et matérielle qui frappe les sports d'hiver et du réchauffement climatique.

588 Ce qui est bien sûr inexact, nous en avons déjà parlé.

Chapitre neuvième. Le Sud des uns, le Nord des autres. L'appropriation des sports d'hiver dans les Pyrénées espagnoles

*Planning is not rational. It is highly political.*⁵⁸⁹

Les Pyrénées françaises, anciennement acquises au tourisme, donnent un éclairage intéressant sur l'appropriation locale des sports d'hiver, bien qu'elles ne connaissent nulle part, pas même à Saint-Lary, les réussites de Megève ou de Courchevel par exemple. Les Pyrénées d'Andorre et d'Espagne présentent, elles, des cas de croissance spectaculaires (parmi de nombreux échecs) et positionnent quelques-unes de leurs stations au plus haut niveau européen. Sans grande tradition touristique préexistante, ces espaces offrent, comme dans les Alpes, des terrains vierges livrés à des sociétés financières qui peuvent optimiser leurs produits sans se préoccuper des attentes locales. Elles reçoivent également le soutien juridique, technique et financier de l'État. Trois stations s'illustrent par leur haut niveau de fréquentation et d'équipement : le Pas-de-la-Case-Grau-Roig ou « Granvalira » (Andorre), Formigal (Aragon) et Baqueira (Catalogne). Cette dernière est d'une influence décisive sur la trajectoire de la vallée d'Aran, vallée dont nous allons poursuivre l'étude dans ce chapitre. Elle permet en effet de vérifier que le déterminisme physique ne contraint pas nécessairement l'ensemble des Pyrénées à ne connaître que des équipements modestes, que les imaginaires nationaux jouent un rôle non négligeable sur la trajectoire des sites touristiques, et qu'une station de ski peut engendrer une reconfiguration sociale, économique et paysagère radicale, y compris dans les Pyrénées.

Aucune étude n'a jusqu'à présent entrepris de comparer sur le temps long le devenir touristique des deux versants et ne s'est réellement étonnée des décalages d'offre pouvant exister. La frontière est à l'origine d'un décalage de développement entre les stations françaises et celles d'Espagne et d'Andorre. En France, ces Pyrénées ne sont qu'un massif méridional et à ce titre, pense-t-on depuis longtemps, peu neigeux. En Espagne, en revanche, les Pyrénées sont le grand massif du nord, qui permet le mieux de consommer les sports d'hiver sans quitter l'espace domestique. Les rythmes de croissance et d'équipement se décalent de part et d'autre de la frontière. La croissance du marché débute plus tardivement en Espagne qu'en France et se prolonge beaucoup

589 Colin Michael HALL, *Tourism planning. Policies, processes and relationships*, Harlow, Pearson education, 2008, p. 262. « L'aménagement n'est pas une décision rationnelle. C'est un acte hautement politique. »

plus longtemps, pour ne se tasser qu'à la fin des années 2000⁵⁹⁰.

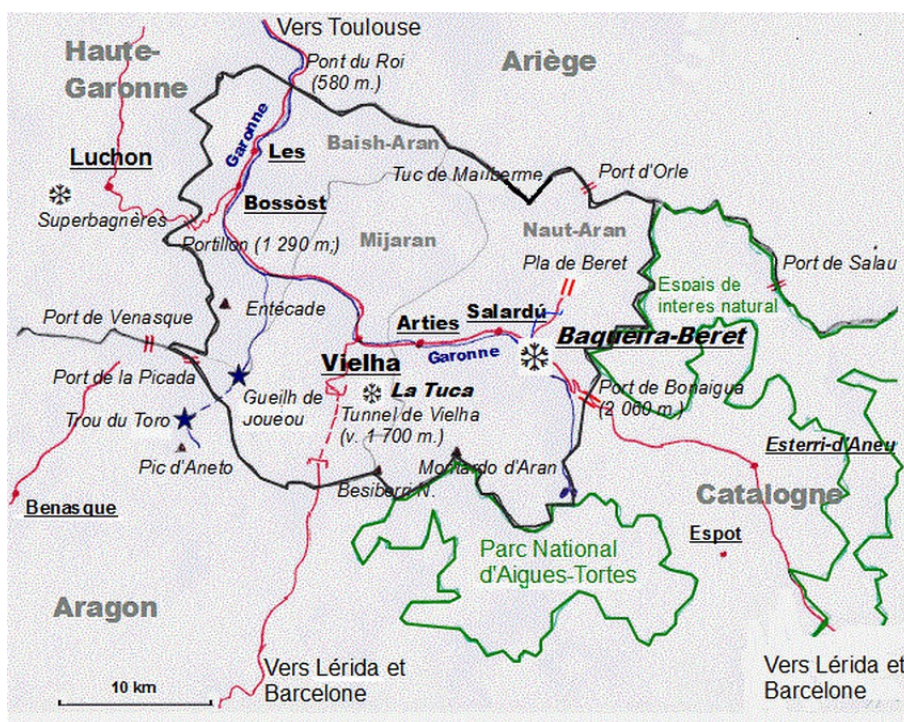
Originales en comparaison de leurs voisines françaises, ces stations de sports d'hiver des Pyrénées espagnoles sont également originales au regard du tourisme espagnol. L'Espagne est en effet marquée à partir des années 1950 et surtout 1960 par une croissance touristique spectaculaire. Sous l'impulsion de tour-opérateurs en particulier, les côtes du pays, en pleine dictature franquiste et sans que celle-ci n'y soit au départ pour grand chose, s'urbanisent pour recevoir des visiteurs venus de toute l'Europe et d'Amérique du Nord. Ils viennent y consommer la plage, le soleil et la mer, attirés par le bon marché du pays et les stéréotypes qui collent à l'image de l'Espagne depuis le XIX^e siècle. Le slogan adopté à partir de 1948 pour promouvoir l'Espagne dans le monde, « *Spain is different* », prend acte de cet imaginaire tout en tentant de rendre acceptable le régime. Cette croissance spectaculaire impose l'Espagne, dès les années 1970, au sommet de la hiérarchie touristique mondiale, nourrit largement sa croissance économique et compense une balance commerciale excessivement déficitaire, au prix d'une altération irrémédiable des cadres urbains anciens et de l'environnement⁵⁹¹. Ce tourisme accroît les déséquilibres internes à l'Espagne ; la montagne en général et les sports d'hiver en particulier apparaissent dans ce contexte, dès les années 1960, comme une opportunité de rééquilibrage territorial et saisonnier, à destination des classes moyennes espagnoles plus que du public étranger.

Le Val d'Aran tient une place à part parmi les montagnes espagnoles : sa singularité orographique, d'une vallée espagnole occupant le versant nord des Pyrénées, en fait une enclave aux paysages originaux. Nous avons déjà évoqué sa trajectoire au XIX^e siècle. Le Val s'ouvre alors à un tourisme transfrontalier centré sur Luchon, qui permet de glaner quelques subsides mais repose sur une forme de mise en scène du stéréotype national espagnol peu reluisante. Les excursionnistes catalans entreprennent au tournant du siècle d'intégrer cette vallée à leurs désirs touristiques et

590 La crise de 2008 interrompt la croissance et on manque encore de recul pour savoir si cette pause est temporaire ou définitive. On ne compte alors que 3,75 % de personnes qui pratiquent ou ont pratiqué les sports d'hiver en Espagne (16 % en Catalogne), contre près de 30 % en France ou en Suisse, seulement 36 stations de ski alpin contre 386 en France. Cf. Martin BELEN GOMEZ, « El turismo de nieve a España: el caso de Baqueira Beret (Cataluña) », in *A propósito del turismo: La construcción social del espacio turístico*, Madrid, Editorial UOC, 2010, p. 326-327.

591 Au début des années 2010, le tourisme représentait 10 % du PIB espagnol, 11 % des emplois. Le pays figure sur la troisième marche du podium des pays les plus fréquentés du monde, cf. « Introduction », in Monique FOURNIER HÉRITIER (dir.), *Le tourisme espagnol. Entre activité économique incontournable et préservation identitaire*, Paris, L'Harmattan, 2014, p. 7-12. Sur le rôle politique du slogan « *Spain is different* » et sur l'importance de ces stéréotypes dans l'attractivité touristique de l'Espagne à Eugenia AFINOGUÉNOVA et Jaume MARTÍ-OLIVELLA (dir.), *Spain is (still) different. Tourism and discourse in Spanish identity*, Lanham (Maryland), Lexington Books, 2008. Sur l'histoire générale du tourisme espagnol : Fernando BAYÓN MARINÉ (dir.), *50 Años del turismo español. Un análisis histórico y estructural*, Madrid, Centro de Estudios Ramón Areces, 1999 (préfacé par Manuel Fraga Iribarne, cet ouvrage est plutôt un hommage à l'œuvre touristique des gouvernements franquistes qu'un travail distancié, mais il donne les cadres légaux et des données chiffrées) ; Ana MORENO GARRIDO, *Historia del turismo en España en el siglo XX*, Madrid, Editorial Síntesis, 2007 (excellente synthèse qui prend le tourisme au point de vue macroéconomique. Au-delà de ces analyses générales du tourisme espagnol, l'étude de l'appropriation locale du tourisme en Espagne est plus discrète, surtout représentée par des études en géographie.

identitaires et le Val se sépare en quelque sorte en deux zones : la partie basse, autour de Les et Bossòst, continue à profiter du tourisme frontalier ; la partie haute voit se développer un tourisme domestique, catalan et plus généralement espagnol. Un tourisme reposant sur la fréquentation pédestre des montagnes environnantes et l'admiration des particularités architecturales et culturelles de la vallée. Au cours du XX^e siècle, dans un même ensemble géographique, deux types de tourisme, bien distincts, se développent ainsi. L'un repose sur les stéréotypes et les écarts de prix frontaliers, avec des flux venus de l'étranger et principalement constitué de catégories moyennes, l'autre, sur le dépaysement et la consommation des montagnes neigeuses nationales, venu du reste de l'Espagne et concernant plutôt les populations aisées. C'est cette reconfiguration géographique, économique, sociale, urbanistique et environnementale de l'Aran, par le tourisme, qui va ici nous occuper, en portant au mieux notre attention sur le jeu des acteurs en présence et sur l'appropriation locale de ces flux touristiques et financiers venus de l'extérieur⁵⁹².



*Le Val d'Aran*⁵⁹³

592 Nous avons eu l'occasion de présenter des premières pistes de réflexion sur cette vallée d'Aran dans le cadre du programme TRATSO (MSH Aquitaine, Région Aquitaine 2013-2015) : Steve HAGIMONT, « Les processus d'appropriation touristique d'un territoire frontalier. La trajectoire du Val d'Aran (Catalogne, XIX^e-XXI^e siècle) », *Sud-Ouest européen. Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, n° 39, 2015, p. 31-44.

593 Carte issue de Steve HAGIMONT, « Les processus d'appropriation touristique d'un territoire frontalier », *op. cit.*, 2015, p. 31.

I. Le tourisme aranais dans la première moitié du XX^e siècle

Les années qui vont de la Première Guerre mondiale à la guerre civile sont marquées en Espagne par une série de changements favorables à la croissance de la demande touristique : l'urbanisation est forte, les transports ferroviaires s'améliorent et, de manière secondaire, la durée légale du travail est fixée à 8 h (en 1919). Les séjours touristiques domestiques se multiplient à proximité des centres urbains⁵⁹⁴. Les Pyrénées restent globalement à l'écart de ce mouvement touristique intérieur, à l'écart, aussi, des grandes voies de communication. Certains facteurs concourent toutefois à leur intégration touristique, comme nous allons le voir avec le Val d'Aran.

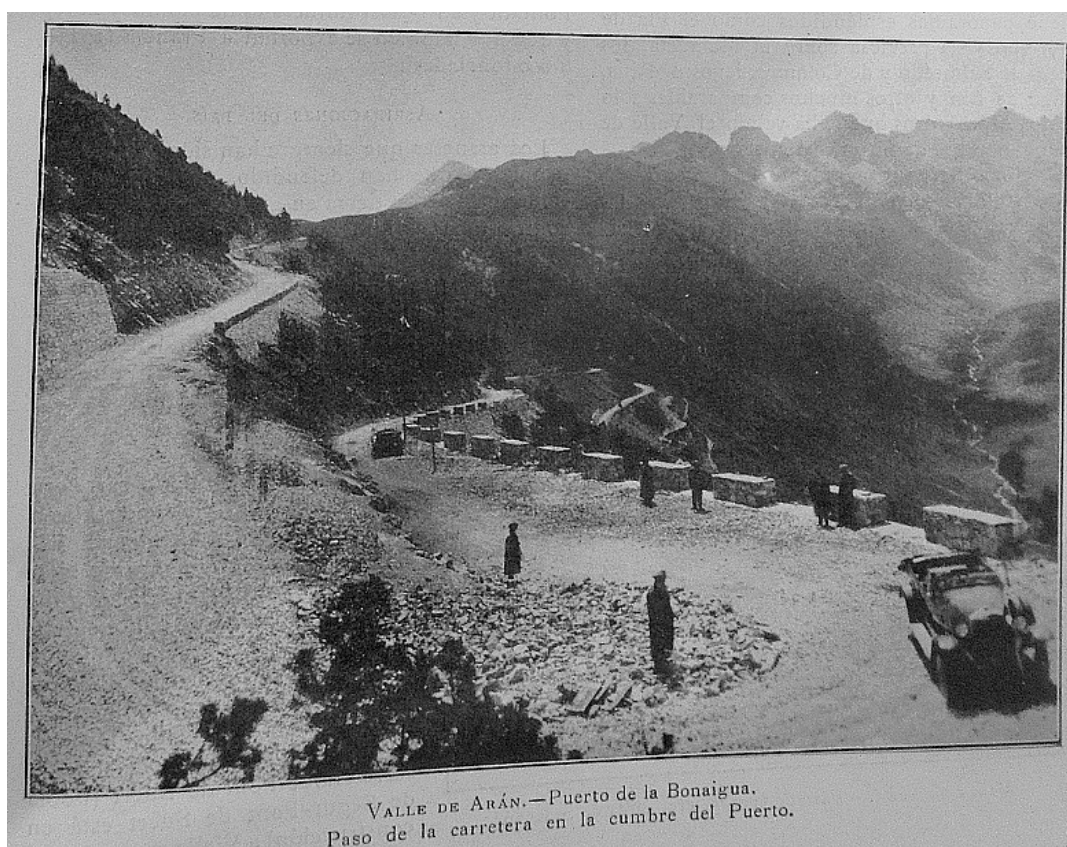
1. La résolution des problèmes d'accès

L'Aran, repéré et décrit depuis le XIX^e siècle par des auteurs de langue castillane et catalane comme une « Suisse » de proximité, comme un ensemble géographique d'une grande valeur paysagère, connaît encore au début du XX^e siècle un immense retard routier. Cela ne lui est pas propre : les Pyrénées espagnoles en général et celles de la province de Lérida en particulier restent inaccessibles autrement qu'à pied, à mulet et à cheval. Un fossé évident existe de part et d'autre de la frontière. La route de Lérida à la France par Ripoll et Puigcerdà, planifiée en 1830, débutée pour le tronçon espagnol en 1860, n'est achevée qu'en 1914. Pour le Val d'Aran, en versant nord des Pyrénées, ce problème d'accès crée une situation peu ordinaire. Non seulement aucune route carrossable ne l'atteint, mais encore la plus proche est-elle très loin. La route de Balaguer au Pont-du-Roy (171 km), débutée en 1877, votée par la Députation de la province de Lérida en 1883, n'a avancé que de 34 km en 1903 ; il manque plus de 80 km pour atteindre le Val. La portion qui va de Sort à Esterri, débutée en 1893, est rapidement paralysée. Dans la vallée d'Aran même, une route joint déjà Vielha au Pont-du-Roy et donc à la France depuis les années 1880. Le tronçon de Vielha à Salardú est construit en 1914, ne laissant plus que quelques kilomètres pour atteindre le port de Bonaigua. Cette même année, le tramway de Marignac (Haute-Garonne, où se trouve une gare de la ligne Luchon-Montréjeau) au Pont-du-Roy est mis en service. Il permet de sortir les minerais et le bois de l'Aran à moindre coût. Il devait originellement être poursuivi jusqu'à Vielha, des entrepreneurs espagnols ayant par ailleurs obtenu cette concession. Rien n'est réalisé puisque le gouvernement espagnol l'interdit pour des raisons de défense nationale⁵⁹⁵. En 1915, une réforme transfère la planification du réseau routier secondaire de la Catalogne des administrations locales et

594 Ana MORENO GARRIDO, *Historia del turismo*, op cit., 2007, p. 83-100.

595 Marisa PABÁN PEDARRÓS, *La Vall d'Aran. Una comarca pirinenca (1901-1931)*, Treball de nou credits en història, Universitat autònoma de Barcelona, 1992.

provinciales à la *Mancomunidad*⁵⁹⁶ de Catalogne. Celle-ci ne constitue qu'un modeste acte de décentralisation que les autonomistes catalans aimeraient transformer en instrument et en vitrine de leur émancipation politique. La *Mancomunidad* programme donc de nombreuses routes, dont celle vers le Val d'Aran, mais n'a pas les moyens financiers pour les réaliser. Il faut attendre un décret royal du 8 mai 1919 pour que la construction de la route de Bonaigua soit réellement activée. La route venant de Lérida s'arrête alors à Llavorsi, à plus de 40 km du port de Bonaigua. Elle ne franchit pas la Noguera-Pallaresa, obligeant à rejoindre Salardú à pied ou à cheval. La route du port de Bonaigua, empierrée, carrossable quoique de façon précaire, est achevée en octobre 1923. Le Val d'Aran est enfin relié au reste de l'Espagne. Lors de sa visite, historique, en juillet 1924, le roi d'Espagne Alphonse XIII n'a pas à descendre de voiture pour rallier et traverser l'ensemble du Val. Cette route est néanmoins fermée d'octobre à avril par la neige, son tracé est très difficile pour les automobilistes et elle se dégrade rapidement⁵⁹⁷.



*La route du port de la Bonaigua en 1924*⁵⁹⁸.

596 Ou *Mancomunitat* en catalan, créée le 6 avril 1914. Instrument d'administration locale dirigée par les députés des provinces composant la Catalogne et qui reçoit diverses compétences relevant auparavant des députations provinciales (instruction publique, santé, routes, réseaux hydrauliques et ferroviaires. Elle reste soumise à l'État et à ses subsides et n'a donc pas les moyens ni les prérogatives qu'auraient aimé lui donner espoirs les autonomistes catalans. Elle est dissoute dès l'accession au pouvoir de Miguel Primo de Rivera en 1923.

597 Marisa PABÁN PEDARRÓS, *La Vall d'Aran*, op cit., 1992.

598 Lérida y el Valle de Aran. Album patrocinado por el excmo ayuntamiento de Lérida y dedicado a los Araneses, en

La visite du roi en juillet 1924 est l'occasion de festivités à travers le Val d'Aran, appelées « *Semana aranesa* ». La commission organisatrice, soutenue par le gouvernement de la province de Lérida, justifie son initiative par l'urgence qu'il y a à réinvestir le Val d'Aran et à exploiter ses richesses qui risquent sinon de tomber aux mains des étrangers. Cette manifestation doit présenter successivement les richesses de la vallée, au plan artistique, sportif, climatologique, minéralogique⁵⁹⁹. Ce passage royal et la promesse faite d'ouvrir un chemin de fer suscitent de vifs espoirs du côté des acteurs économiques de la province de Lérida et des édiles du Val d'Aran. Ils y voient l'opportunité d'accroître le mouvement de marchandises et de voyageurs à Lérida, qui deviendrait le centre d'exploitation des ressources minéralogiques, des bois et des forces hydrauliques de la montagne. Le Val présente aussi de fortes possibilités de développement touristique. Sa singularité paysagère et ses hautes montagnes peuvent en faire un centre d'excursions majeures pour Barcelone et Toulouse⁶⁰⁰. Afin d'impulser ce tourisme, une nouvelle « Semaine aranaise » est organisée en août 1925 par une commission regroupant les intérêts touristiques, politiques et économiques provinciaux. Il s'agit de faire connaître la vallée au grand public, grâce à un programme de manifestations folkloriques et d'excursions en présence de la presse nationale, d'associations touristiques et de personnalités politiques⁶⁰¹.

Le roi annonce donc, lors de sa visite, la réalisation prochaine d'un chemin de fer transpyrénéen, devant emprunter un tunnel sous le port de Vielha – tunnel dont on parlait depuis le début du XIX^e siècle. Il donne enfin suite à des requêtes aranaïses réitérées depuis le début du XX^e siècle, selon un projet de l'ingénieur Luis Rouvière⁶⁰². Pour le nouveau régime autoritaire mis en place par Miguel Primo de Rivera (1923-1928), l'accessibilité de l'Aran, cette lointaine vallée tout à fait enclavée, allie des intérêts commerciaux et touristiques à des préoccupations militaires. Pour l'heure, l'approche d'un tel tunnel par la vallée de la Noguera-Ribagorçana est inexistante, malgré des projets anciens de chemins de fer et de routes, votés dans les années 1970 et 1980 par la Députation de la province de Lérida. En 1924, on décide donc de la réalisation d'un chemin de fer électrique à voie métrique venant de Pont-de-Suert, sans caractère international. La construction du tunnel est adjugée en 1925 à un entrepreneur barcelonais pour une ouverture prévue en 1930. En réalité les travaux n'avancent guère et le projet de chemin de fer est abandonné au profit de la route. Au début des années 1930, si le percement du tunnel a débuté, la route de la bouche sud du tunnel

testimonio de su más leal patriotismo, Barcelone, Ediciones Catalonia, 1924, p. 185.

599 AGA, Ayuntamiento de Les, T 516 : *Fiestas y concursos en el alto Pirineo catalan. Valle de Aran*, Lerida, Imp. Mariana, s.d. [1924 ou 1925].

600 *Lérida y el Valle de Aran*, *op cit.*, 1924.

601 Marisa PABÁN PEDARRÓS, *La Vall d'Aran*, *op cit.*, 1992, p. 253-254.

602 *Lérida y el Valle de Aran*, *op cit.*, 1924, p. 63.

jusqu'à Pont-de-Suert est au point mort : il reste près de 40 km à construire⁶⁰³. Le régime de Primo de Rivera, malgré les intentions modernisatrices de départ⁶⁰⁴, délaisse finalement la montagne où dominant, jusqu'à la II^e République (1931), les chemins de simple roulage. Les voitures restent de toute façon encore peu nombreuses en Espagne : on en compte 10 000 en 1914, 170 000 en 1920, 238 000 en 1931 (dont 41 000 à Barcelone et 36 000 à Madrid). Les routes ne s'améliorent que lentement et les infrastructures d'accueil et les garages manquent⁶⁰⁵.

L'accès routier n'est donc pas encore suffisant pour faire accéder le Val d'Aran au succès touristique. Vielha s'inquiète pourtant d'améliorer les conditions d'accueil. La commune reçoit la lumière électrique grâce à une petite centrale de production en 1911. À la fin des années 1920, la construction du tunnel de Vielha, qui requiert l'électricité, offre l'occasion de perfectionner cette installation, en même temps qu'elle fait espérer localement un afflux de visiteurs. On prévoit en effet que ce tunnel devrait entraîner une circulation de transit entre l'Espagne et la France et attirer les curieux désirant voir les beautés de la vallée et qui logeront à Vielha. L'électrification est pensée pour améliorer le séjour de ces visiteurs⁶⁰⁶. Le tourisme n'est pour l'heure que peu développé comme en témoigne le faible nombre de logements touristiques. Vers 1928, on compte un hôtel à Bossòst, deux à Les, une *posada* à Salardú, un hôtel et trois *fondas* à Vielha. Le député provincial du Val d'Aran envisage alors de construire un hôtel à Vielha et deux autres au Portillon et à Beret mais il n'y a pas de suite⁶⁰⁷. La II^e République (1931-1939) s'inquiète d'améliorer les réseaux et de rendre la nature accessible à tous. On multiplie les jardins publics et l'on entreprend de faciliter les déplacements en montagne, à commencer par la Sierra de Guadarrama près de Madrid⁶⁰⁸. Par ailleurs, la République donne pour la première fois une autonomie réelle à la Catalogne⁶⁰⁹. Le pouvoir régional entame dès lors une réflexion sur la mise en valeur du territoire catalan. C'est l'objet du Plan Macià « *de distribució en zones del territori català* », en 1932. Ce plan projette un parc national de l'Alt Pirineu, à cheval entre le Pallars et l'Aran. Il s'agit d'un moyen de célébrer la

603 Marisa PABÁN PEDARRÓS, *La Vall d'Aran*, *op cit.*, 1992.

604 Albert BRODER, *Histoire économique de l'Espagne contemporaine*, Paris, Economica, 1998, p. 152-159.

605 Ana MORENO GARRIDO, *Historia del turismo*, *op cit.*, 2007, p. 104-109. Ce constat est encore vrai dans les années 1940 et 1950 : on ne compte plus que 137 000 voitures de tourisme en 1948 (une pour deux cents habitants) dans un pays exsangue et 251 000 en 1960, soit une pour cent habitants. Cf. Bartolomé BENNASSAR, « Les générations de la post-guerre. Le travail et l'austérité », in Bartolomé BENNASSAR (dir.), *Histoire des Espagnols*, Paris, Perrin, 2011 (1^{ère} éd. 1985), p. 866-890, ici p. 876.

606 AGA, Ayuntamiento de Vielha, 190-3-T1-74 : Dossier « Electricitat », 1911-1927 ; AGA, Ayuntamiento de Vielha, 190-3-T1-309 : Mémoire de l'ingénieur industriel Santiago Rubio, « Ayuntamiento de Viella. Proyecto de modificación de la Red de alumbrado. Memoria descriptiva », Barcelone, avril 1928.

607 Marisa PABÁN PEDARRÓS, *La Vall d'Aran*, *op cit.*, 1992, p. 254-255.

608 Ana MORENO GARRIDO, *Historia del turismo*, *op cit.*, 2007, p. 83-100.

609 Pour un aperçu rapide des transformations de la période 1917-1936 : Jacques BEYRIE, « Les crises majeures. 1917-1936 », in Bartolomé BENNASSAR (dir.), *Histoire des Espagnols*, Paris, Perrin, 2011 (1^{ère} éd. 1985), p. 750-794.

montagne « nationale » et les racines paysagères de l'identité catalane. C'est aussi un moyen de valoriser par le tourisme cette partie originale et potentiellement attractive du territoire catalan⁶¹⁰.

Des enjeux militaires et politiques permettent le virage touristique

La guerre civile espagnole (1936-1939) et la dictature de Francisco Franco (1939-1975) plongent l'Espagne dans une longue période d'isolement et de turpitudes sociales, politiques et économiques. Si la paix est revenue, la crise économique et sociale est à son paroxysme lorsque le tunnel de Vielha est inauguré le 23 mai 1948, après vingt-deux ans de travaux. Il mesure 5,2 km de long et constitue pour une dizaine d'années le plus long tunnel routier d'Europe. Le percement et (surtout) la construction de la route d'accès étaient au point mort depuis le milieu des années 1930 et les travaux sont en fait relancés en 1944 – avec vigueur. Cette infrastructure représente un tournant majeur pour le Val d'Aran, très attendu depuis des décennies. On peut s'interroger sur ce qui a motivé un régime fragile à mener ces travaux de grande ampleur. Selon André Isus, les objectifs sont principalement stratégiques : améliorer le contrôle étatique sur la vallée et permettre son exploitation hydroélectrique⁶¹¹. Si l'on veut être plus précis, la chronologie de cet aménagement permet d'avancer avec une certaine assurance l'hypothèse qu'il est une conséquence directe de la dernière offensive républicaine d'octobre 1944, qui a pour théâtre le Val d'Aran. Menée par les résistants communistes espagnols présents en France, avec l'aide du maquis républicain des Pyrénées espagnoles, cette offensive, dite « Opération Reconquête de l'Espagne », vise à établir un gouvernement républicain dans la vallée. Les républicains franchissent à pied les cols frontaliers de Haute-Garonne et d'Ariège (Portillon, Ports de la Picade et de la Hourquette) occupent le Baish-Aran mais sont défaits au bout de onze jours⁶¹². Les chars franquistes ayant eu les plus grandes peines à franchir le port de Bonaigua enneigé, Franco se rend compte qu'il ne peut garder plus longtemps hors d'accès ce maquis potentiel. Il fait donc avancer en tout hâte le percement du tunnel de Vielha. C'est en tout cas ce qu'affirme un rapport de Jean Sermet, géographe spécialiste de l'Espagne, chargé de mission auprès de la préfecture de Haute-Garonne sur la question frontalière après la Seconde Guerre mondiale :

« Cet itinéraire a été fait par les Espagnols après 1944 et sans l'avoir voulu. Les difficultés que le gouvernement du général Franco rencontra pour faire passer dans l'hiver 1944 ses chars d'assaut sur la neige pour libérer le Val d'Aran de l'invasion des *guerilleros* le déterminèrent à établir une liaison de tout temps entre le Val d'Aran

610 Johan MILIAN, *Protection de la nature et développement territorial dans les Pyrénées*, Thèse de géographie, Toulouse II-Le Mirail, 2004, p. 105-106.

611 André ISUS, *Les transformations économiques récentes du Val d'Aran*, Mémoire de DES de géographie, Institut de Géographie, Toulouse, 1968, p. 98-101.

612 Sur la mémoire actuelle de cet épisode en Aran : Mireia BOYA-BUSQUET et Rosa CERAROLS-RAMIREZ, « Lieu, genre et mémoire orale. L'histoire oubliée de l'arrivée des maquis au Val d'Aran vécue et racontée par les femmes », *Revue de géographie alpine*, [En ligne], 2015, mis en ligne le 27 février 2015, consulté le 27 février 2015. URL : <<http://rga.revues.org/2641>>.

et l'Espagne. Cette liaison se fit par le tunnel de Viella, le plus long (actuellement) tunnel routier du monde et aujourd'hui, vous le savez, en parfait état.⁶¹³ »

Ce tunnel, qui par ses dimensions est aussi une des œuvres fondatrices du nouveau régime⁶¹⁴, ouvre la vallée à des investissements massifs et extérieurs, d'abord dans l'hydroélectricité, puis dans le tourisme. Le rattachement de l'Aran à l'Espagne représente finalement le produit de circonstances géopolitiques qui ont montré le danger de garder hors d'accès cette vallée. L'organisation, dès février 1945, de championnats militaires de ski dans la vallée, suivie de la visite de Franco en mai 1947, témoignent de la volonté de raccrocher cette lointaine vallée au territoire de la nation pour des raisons avant tout stratégiques⁶¹⁵. Dans le même mouvement, le Val est rendu accessible aux investisseurs – à terme du moins car pour l'heure la situation s'avère calamiteuse en Espagne.

Les premiers investissements sont faits dans l'hydroélectricité, principalement dans les années 1950. Depuis 1917, le réseau hydrographique aranais est aux mains de la *Sociedad productora de fuerzas motrices*, qui n'a encore entrepris que des travaux limités, autour de la centrale de Cledes inaugurée en 1929. Grâce au tunnel et au besoin d'indépendance énergétique de l'Espagne, son activité redouble ; les aménagements des lacs de montagne et des torrents se multiplient dans toute la montagne aranaise. La dernière centrale construite, celle de San Juan de Toran, ouvre en 1963. Le Val d'Aran produit alors 29 % de l'énergie l'hydroélectrique de la province de Lérida, 24 % de celle de Catalogne et 4 % de toute l'Espagne⁶¹⁶. *Fuerzas motrices* entreprend en même temps de faire connaître les attraits touristiques de la vallée et d'y promouvoir un tourisme sportif. Elle impulse en 1957 le Club de ski du Val d'Aran⁶¹⁷ et prépare ainsi la transition socio-économique des années suivantes, qui voit la vallée passer des travaux hydroélectriques au tourisme.

Dans un but uniquement touristique ensuite, les accès au Val d'Aran sont améliorés : la route venant de Pont de Suert est corrigée, le tunnel est amélioré et ouvert sans restriction en 1965, offrant la « plus grandiose porte d'entrée en Espagne »⁶¹⁸. La route du port de Bonaigua est quant à

613 AD 31, 6 306W 90 : Rapport sur les communications transpyrénéennes de Jean Sermet au maire de Luchon, Coste-Floret, 21 octobre 1959.

614 José F. LEAL, « España, en (re)construcción: se inauguran grandes obras e infraestructuras públicas como el viaducto de Madrid o el túnel del Valle de Arán », in Juan Carlos LAVIANA, Daniel ARJONA, Silvia FERNÁNDEZ (dir.), *La División Azul. España quiere vengarse del comunismo (1941-1942)*, Unidad Editorial, 2006, p. 46-57.

615 « Los campeonatos militares de esquí para 1945 » ; *El Mundo deportivo*, 25 janvier 1945 ; Ramon PUIG I ANDREU, « ¿Qué verde era mi valle? », *Cuadernos de arquitectura y urbanismo*, 1973, n° 95, p. 20-24.

616 En 1978 c'est encore 18 %, 12 et 1 %. Francesc LOPÈZ PALOMEQUE et Roser MAJORAL I MOLINÉ, *La Vall d'Aran. Medi físic i transformació econòmica*, Barcelona, Caixa d'Estalvis de Catalunya, 1982, p. 174-186.

617 Sur les débuts de cette société : *Lérida y el Valle de Aran*, op cit., 1924 ; Sur son rôle touristique Juan PARDO CIL, « Un club de esquí en el Valle de Aran. En la llamada Suiza española, un club de esquí con varios olimpicos españoles », *El Mundo deportivo*, 17 janvier 1957.

618 C'est en tout cas ce que prédisaient deux universitaires français : Pierre DEFFONTAINES et Marcel DURLIAT, *Espagne*

elle asphaltée en 1969 tandis que de nombreux virages de la portion venant du Pont-du-Roy sont supprimés⁶¹⁹. Cette modernisation s'inscrit dans le cadre du plan de modernisation des routes décidé en 1950, qui permet de faire passer le réseau carrossable de 115 000 à 133 520 km entre 1951 et 1963, avec une amélioration des revêtements. D'un autre côté, grâce aux entreprises publiques ENASA (camions) et SEAT (voitures) créées en 1950, les automobiles deviennent plus accessibles pour les classes moyennes espagnoles, ce qui facilite le tourisme intérieur⁶²⁰. Le tourisme dans la lointaine vallée d'Aran devient une opportunité réaliste. En somme, le tunnel, achevé en toute hâte pour des motifs géopolitiques, débloque, enfin, l'exploitation des ressources industrielles et touristiques de la montagne aranaise – plus de cent ans après le programme dressé par Pascual Madoz⁶²¹.

2. Entre tourisme transfrontalier et tourisme domestique

Le Val d'Aran connaît une trajectoire en quelque sorte anormale par rapport à la situation générale de l'Espagne : cette dernière doit une bonne part de son relèvement économique au tourisme international tandis que l'Aran le doit à la formation d'une classe moyenne espagnole soucieuse de venir consommer dans l'espace national des paysages de montagne et, bientôt, de la neige.

La situation économique de l'Espagne franquiste et l'ouverture au tourisme international

Si l'on se décentre du Val d'Aran pour s'intéresser à la situation générale du tourisme en Espagne, il est évident que la guerre puis la mise en place de la dictature donnent un coup d'arrêt au tourisme. Celui-ci se trouve fortement contrôlé par l'État et mis au service de la célébration des traditions (le folklore, les sanctuaires, la tauromachie) et des lieux de mémoire de la guerre civile. Le régime se montre méfiant vis-à-vis des mouvements touristiques, qu'ils soient internes ou concernent des populations venues de l'étranger. Le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale restreint de toute façon, dans l'immédiat, la demande. En 1946, l'ONU décide de fermer les frontières de l'Espagne à la suite de l'exécution de dix républicains rentrés clandestinement. Le tourisme international devient donc impossible – ce qui ne pose pas de problème particulier pour le régime. Celui-ci soumet en effet le relèvement économique à l'idée d'autarcie et d'autosuffisance, du moins dans un premier temps. L'Espagne se trouve toutefois rapidement au bord de l'abîme économique. Le recul d'activité dû à la guerre civile n'est toujours pas compensé au commencement

du Levant : *Catalogne, Baléares, Valence*, Paris, Arthaud, 1957, p. 150.

619 André ISUS, *Les transformations*, op cit., 1968, p. 236.

620 Ana MORENO GARRIDO, *Historia del turismo*, op cit., 2007, p. 201-103.

621 Pascual MADDOZ, « Arán (Valle de) », *Diccionario geográfico-estadístico-histórico de España y sus posesiones de Ultramar*, 1845, vol. XVI, p. 408-415. Nous en avons parlé au chapitre 7.

des années 1950, tandis que les pays voisins connaissent déjà une modernisation et une croissance accélérées. Un premier sauvetage du pays est assuré en 1947 par une aide versée par l'Argentine de Perón. Le déclenchement de la guerre froide est ensuite primordial pour le régime franquiste car il conduit les États-Unis et l'Angleterre à rétablir les relations diplomatiques et, surtout, économiques. La France, après que les ministres communistes ont été renvoyés du gouvernement, décide, elle aussi, de rétablir les relations avec l'Espagne et rouvre les frontières le 10 février 1948. Les relations se normalisent peu à peu. Un premier prêt américain intervient en 1950 tandis que l'Espagne réintègre les institutions internationales, jusqu'à l'ONU en 1955. L'État se trouve néanmoins au bord de la banqueroute en 1957. En avril, le gouvernement procède donc à une dévaluation de la peseta pour contenir l'inflation, bloque les salaires, revoit le prélèvement des impôts et tente de diminuer les dépenses publiques. Une nouvelle génération de ministres vient d'arriver au gouvernement, tous imprégnés du modèle français de gestion centralisée d'une économie libérale par des hauts fonctionnaires, extraite de réels débats politiques. Ce modèle et la gravité de la situation débouchent sur le Plan de stabilisation dans le cadre des lois du 29 juin et du 27 juillet 1959. Il suit les recommandations de l'OECE, qui poussent à l'ouverture du marché espagnol à la libre concurrence internationale, invitent à la baisse des dépenses de l'État et à la dévaluation de la peseta. Ces mesures sont assorties d'une forte aide du FMI en juin 1959. Après un temps de récession, l'économie espagnole reprend, dans le cadre d'une planification « à la française ». Dans les faits, l'État espagnol est cependant trop faible pour contrôler et diriger l'essor économique et la forte pénétration de capitaux extérieurs⁶²². La Banque mondiale remet en 1962 un rapport qui suggère une série de mesures pour redresser l'économie espagnole, selon une logique de réajustement structurel et de planification incitative, et qui ne donne que peu d'éléments sur le tourisme. Les deux premiers *Planos de Desarrollo economico* (1963-1967 et 1968-1971) intègrent cependant le tourisme, dans une optique purement quantitative : faire croître le nombre de touristes pour équilibrer une balance des paiements fortement déficitaire du fait de l'entière dépendance extérieure des marchés espagnols⁶²³.

Le régime conserve longtemps sa suspicion vis-à-vis du tourisme, susceptible de subvertir les mœurs et l'ordre politique. Un ministère de l'Information et du Tourisme est bien créé en 1951. Sous la responsabilité de Gabriel Arias Salgado, le tourisme y est en fait largement délaissé, au

622 Ces éléments de contexte économique viennent de Albert BRODER, *Histoire économique de l'Espagne contemporaine*, Paris, Economica, 1998, p. 165-216 ; Bartolomé BENNASSAR, « Les générations du développement. La nouvelle donne et la croissance économique », in Bartolomé BENNASSAR (dir.), *Histoire des Espagnols*, Paris, Perrin, 2011 (1^{ère} éd. 1985), p. 891-979, ici p. 896-897.

623 Ana MORENO GARRIDO, *Historia del turismo, op cit.*, 2007, p. 227-235.

profit de la mission de propagande intérieure et extérieure⁶²⁴. La promotion vers l'étranger, autour du slogan « *Spain is different* », s'appuie sur les traditions : dans les années 1950 et 1960, un tiers des affiches officielles du tourisme espagnol ont comme thème le flamenco ou la culture des *toros*⁶²⁵. Ce fort contrôle, restrictif, du tourisme par l'État franquiste n'empêche pas une première croissance après 1945 : le nombre de touristes étrangers passe de 284 000 en 1949 à 4 millions en 1959. La dévaluation de la peseta effectuée cette année-là en parallèle du Plan de stabilisation provoque une hausse de près de 50 % de la fréquentation en 1960⁶²⁶. Plus que l'État, ce sont en réalité les tour-opérateurs étrangers qui permettent la croissance du tourisme en Espagne pendant les années 1950⁶²⁷. Ces derniers sont capables de fournir aux touristes des produits finis et facilitent la consommation touristique, l'offre locale étant très éclatée et soumise à des réglementations complexes. Manuel Fraga Iribarne (1922-2012) change l'attitude gouvernementale quant au tourisme. Il arrive au poste de ministre de l'Information et du Tourisme en 1962 (il y reste jusqu'en 1969) et parvient à faire du tourisme un secteur d'intervention publique légitime⁶²⁸. Entre 1960 et 1969, le nombre de touristes étrangers en Espagne passe de 6 millions à 24 millions, avant d'atteindre 34 millions en 1973⁶²⁹. Pour le régime, le tourisme, longtemps regardé avec suspicion, s'est converti en solution miracle qui en vient à couvrir 100 % du déficit commercial dans les années 1970-1974⁶³⁰. Les agences de voyage étrangères maintiennent leur domination : bien que les entreprises touristiques locales soient aux mains d'Espagnols, l'organisation des circuits reste dépendante de ces voyagistes⁶³¹. Au début des années 1970, on estime ainsi que 70 % des arrivées dans les aéroports espagnols sont liées aux tour-opérateurs, avant que la crise ne fasse baisser leur poids⁶³². La fréquentation demeure, en tout cas, très concentrée sur les côtes espagnoles. Sans évoquer les graves problèmes écologiques causés par cette concentration touristique, le déséquilibre démographique du pays se renforce toutefois car l'exode rural s'accroît et que la population se concentre sur les côtes, attirée par les emplois touristiques⁶³³.

624 *Idem*, p. 195-196.

625 *Idem*, p. 210.

626 *Idem*, p. 135-137, 151-156, 190.

627 *Idem*, p. 195-197.

628 *Idem*, p. 225-226.

629 *Idem*, p. 225, 297.

630 Sur le poids du tourisme dans la balance des paiements espagnole : Albert BRODER, « Tourisme, balance commerciale et balance des paiements en Espagne 1960-2010 », in Monique FOURNIER HÉRITIER (dir.), *Le tourisme espagnol. Entre activité économique incontournable et préservation identitaire*, Paris, L'Harmattan, 2014, p. 63-75.

631 Ana MORENO GARRIDO, *Historia del turismo, op cit.*, 2007, p. 207-208.

632 *Idem*, p. 210-213.

633 *Idem*, p. 239 ; Florentina RODRIGO PAREDES, « Mutations identitaires de la société espagnole entre 1951 et 1966 ; entre bouleversements économiques et essor du tourisme », in Monique FOURNIER HÉRITIER (dir.), *Le tourisme espagnol. Entre activité économique incontournable et préservation identitaire*, Paris, L'Harmattan, 2014, p. 45-61.

La fréquentation étrangère du Val d'Aran s'accroît elle aussi considérablement. L'accessibilité de la partie basse de l'Aran depuis la France est assurée beaucoup plus tôt que celle depuis le reste de l'Espagne. Dès la fin du XIX^e siècle, des voitures peuvent franchir le Pont-du-Roy et remonter en direction de Vielha. On peut aussi franchir aisément le Portillon depuis Luchon même si la route se dégrade rapidement. L'importance de Luchon pour l'économie du Baish-Aran se confirme par la suite avec la viabilisation définitive de la route du Portillon en 1932⁶³⁴. Avec la guerre civile et ses suites, le passage de la frontière devient, pour un temps, très délicat. Sur l'ensemble de la frontière, entre 1941 et 1952, les voyageurs, quelque soit la durée de leur séjour en Espagne, sont contraints à des formalités administratives dissuasives, reposant sur la remise de plusieurs documents administratifs et de tickets de rationnement pour l'alimentation et le carburant. La frontière française n'est de toute façon rouverte qu'en 1948⁶³⁵. En 1952, les déplacements en Espagne sont simplifiés, en particulier grâce à la mise en place de laissez-passer de 24 heures pour des déplacements de 20 km, tandis que le rationnement disparaît⁶³⁶. Le Val a devancé ces ajustements réglementaires. Dès 1949, Jean Sermet, chargé de mission auprès du préfet de Haute-Garonne, négocie avec le commissaire de police de Vielha le passage des Français en Aran pour une journée, sur simple présentation d'un certificat délivré par le commissaire de police de Fos, en lieu et place du passeport⁶³⁷. Avec cette procédure et l'essor de l'automobile en France, le transit transfrontalier croît rapidement. Il est, de manière assez constante, concentré sur les mois d'été et pour 80 % le fait de Français, 15 % d'Espagnols, 5 % d'autres nationalités. Ces circulations transfrontalières bénéficient assurément au commerce local, commerce de souvenirs, d'alcool et de produits moins taxés qu'en France⁶³⁸. De 50 000 personnes entrées dans le Val d'Aran en 1949, on dépasse le million dans les années 1970. En 1978, les autorités dénombrent ainsi 1 283 209 entrées de voyageurs au Portillon (281 800) et au Pont-du-Roy (1 01 0409), ce qui représente 7,8 % des entrées routières en Espagne, à peu près comme le passage de Puigcerdà. 4,1 % des sorties d'Espagnols vers la France s'opèrent par cet endroit (120 778). 85 % des entrants au Portillon et 96 % des entrants à Les sont français. Les mois de juillet, août et septembre concentrent de 55 à 60 % de la fréquentation, plus de 70 % pour le passage du Portillon, par où circule un visiteur

634 Marisa PABÁN PEDARRÓS, *La Vall d'Aran*, op cit., 1992.

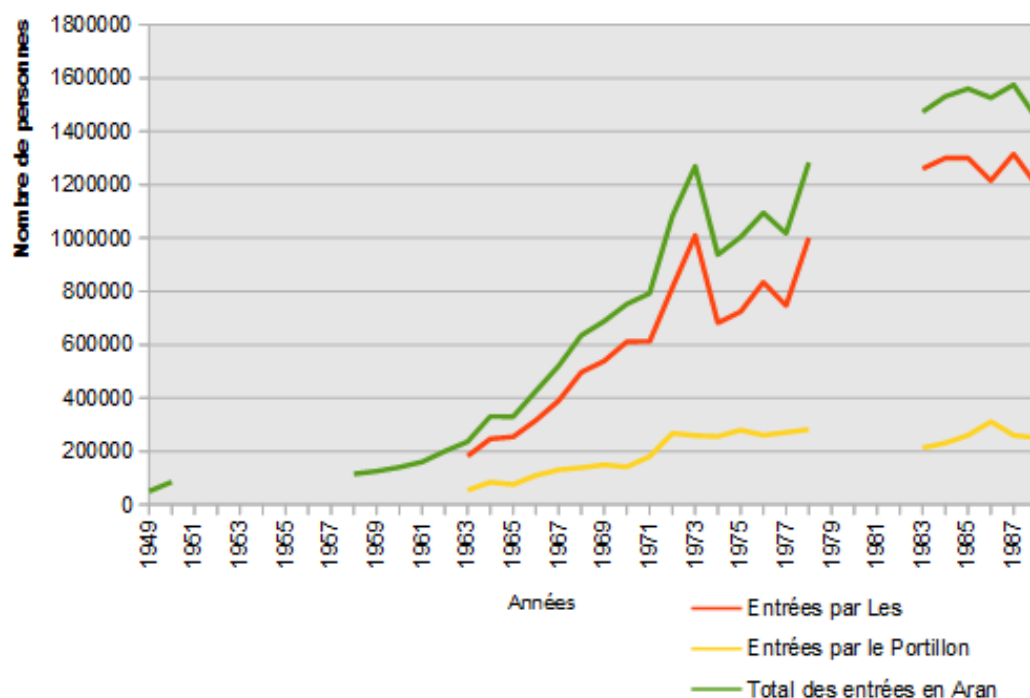
635 Ana MORENO GARRIDO, *Historia del turismo*, op cit., 2007, p. 191.

636 *Idem*, p. 190-194.

637 Gabriel CHAPEAU, « La mise en valeur d'une région de montagne : le Val d'Aran », *Revue de Comminges*, vol. 99, 1986, p. 23.

638 Sur ce commerce frontalier : André ISUS, *Les transformations*, op cit., 1968 ; Gabriel CHAPEAU, « La mise en valeur d'une région de montagne », op cit., 1986 ; Ramon SEMIR DE AQUER, *La Vall d'Aran turistica y documental*, Granollers, Editorial Alpina, 1987.

estival de l'Aran sur trois⁶³⁹. Le graphique suivant dresse le bilan de ces flux transfrontaliers par l'Aran entre 1949 et 1988.



*Nombre de personnes entrées dans le Val d'Aran depuis la France par le Pont-du-Roy (Les) et le Portillon (Bossòst)*⁶⁴⁰

La croissance de ces flux transfrontaliers, essentiellement composés de visites à la journée de Français venant goûter l'exotisme espagnol et profiter des écarts de prix pour acheter de l'alcool et des cigarettes, suit plus ou moins l'essor que connaît l'Espagne en général : d'environ 50 000 en 1949, le nombre de personnes ayant franchi la frontière aranaise en direction de l'Espagne atteint 1,27 million en 1973, soit une multiplication par 25 contre 120 au niveau national. Dans le détail, de 1949 à 1959, la fréquentation n'est multipliée que par 2,5 (contre 14), de 1960 à 1969 par 5 (contre 4) et de 1969 à 1973 la hausse est de 85 % contre 40 % au niveau national. Les dévaluations successives de la peseta à partir de 1957 ont un effet positif sur le commerce frontalier aranaise. La viabilisation complète de la route de la Noguera-Ribagorçana et la modernisation du tunnel de

639 Francesc LOPÈZ PALOMEQUE et Roser MAJORAL I MOLINÉ, *La Vall d'Aran, op cit.*, 1982, p. 240-245. En 2000, la proportion est à peu près la même et l'Aran est le premier lieu de passage frontalier des Pyrénées centrales derrière le Pas-de-la-Case (Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, Ministerio del Fomento, *Observatoire franco-espagnol des trafics dans les Pyrénées. Document n°2*, avril 2002).

640 Graphique composé par nos soins (détail des statistiques en annexe 13) à partir d'André ISUS, *Les transformations économiques, op cit.*, 1968, p. 121-129 (donne le nombre d'entrées et de sorties, additionnées, nous avons appliqué une proportion de 50 % à ces chiffres pour évaluer le nombre d'entrées, ce qui correspond à peu près à la proportion que l'on peut relever en recoupant les chiffres pour la période 1963-1967 pour laquelle nous avons d'autres sources) ; Francesc LOPÈZ PALOMEQUE et Roser MAJORAL I MOLINÉ, *La Vall d'Aran, op cit.*, 1982, p. 273-274 ; *Atles comarcau de Catalonha. Val d'Aran*, Barcelone, Institut cartogràfic de Catalunya, 1994, p. 110 (estimation à partir du graphique 1983-1988).

Vielha, en 1965, semblent également nourrir la hausse d'affluence les années suivantes (avec une hausse de 30 % du trafic entre 1965 et 1966). Le choc pétrolier de 1973 porte un coup d'arrêt à la progression du Val d'Aran avec un recul de 35 % du nombre de passages. Pour le Portillon, la fréquentation est très liée au progrès touristique de Luchon. Entre 1963 et 1973, années pour lesquelles nous disposons du détail des passages, le Portillon suit la progression générale et voit passer un cinquième des visiteurs de l'Aran, ce qui s'avère important puisque cette route est beaucoup moins directe que celle du Pont-du-Roy. Les passages au Portillon n'enregistrent qu'un recul minime en 1974 (-1 %), ce qui montre bien qu'ils sont davantage liés à Luchon qu'au contexte économique et touristique espagnol. Ces passages stagnent en revanche plus rapidement que ceux par le Pont-du-Roy, puisque les chiffres atteints dans les années 1970 (entre 250 000 et 300 000 entrées) ne sont plus guère dépassés ensuite. Pour les passages par Les, un seuil semble atteint dans les années 1980 avec 1,5 million de personnes entrées depuis la France dans le Val d'Aran (dont 17 % par le Portillon)⁶⁴¹.

Dans ce contexte, le nombre de commerces à Les et Bossòst connaît une forte hausse. Le nombre de licences commerciales dans ces deux communes, qui ne concernent certes pas que des commerces touristiques, est multiplié par 2,5 entre 1946 et 1960 passant de 49 à 128⁶⁴². Vielha, la « capitale » de la comarque, réputée moins touchée par le tourisme frontalier connaît une hausse semblable (de 25 à 62 licences). Les travaux hydroélectriques qui animent alors la haute vallée et amènent nombre de travailleurs temporaires, sont sans doute, dans ce cas, en cause⁶⁴³. L'essor commercial du Val d'Aran est ensuite généralisé. La croissance de 53 % du nombre de commerces entre 1964 et 1980 (de 197 à 302 unités) est bien plus élevée que la moyenne régionale : la progression n'est que de 15 % dans la province de Lérida et de 33 % en Catalogne. En 1964, Les et Bossòst concentrent 45 % de l'ensemble des commerces d'Aran (pour 29 % de la population de la vallée). En 1980, leur part est encore de 41 % (pour 22 % de la population de la vallée). Ce sont Vielha et les autres communes du Mijaran qui croissent le plus fortement passant de 29 à 41 % des commerces (pour 38 et 53 % de la population). Le Naut-Aran reste à 11 % des commerces (pour 15 et 12 % de la population), les autres communes ne comptant que de rares unités avec une tendance

641 En 2000, le nombre d'entrées en Espagne par Les était de 1 012 875 et par le Portillon de 125 560, soit un total de 1 138 435 visiteurs (dont environ 90 % de passages à la journée). Cf. Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, Ministerio del Fomento, *Observatoire franco-espagnol des trafics*, op cit., avril 2002. L'ouverture totale de la frontière en 1993 suite à l'intégration de l'Espagne dans la Communauté européenne (1985) ne provoque pas de hausse sensible, sans doute à cause de la convergence des prix et des niveaux de vie qui s'opère des deux côtés de la frontière.

642 D'après AGA, Ayuntamiento de Bossost, 28-304 : Matricula dera contribucion industriau, 1942-1958 ; 28-283 : « Matricula del impuesto industrial. Licencia fiscal », 1960-1961 ; AGA, Ayuntamiento de Les, 7-626 : « Matricula de la contribucion industrial, de comercio y profesiones formada para dicho año » (1942-1960).

643 AGA, Ayuntamiento de Vielha, 3-169 (121) : Matricula dera contribucion industriau, 1940-1965.

au déclin. Le cœur commercial comme le cœur de la vie de l'Aran se déplace du Baish-Aran vers Vielha⁶⁴⁴, conséquence d'une réorientation touristique et économique de la vallée vers l'intérieur de l'Espagne, que nous allons examiner plus en détail par la suite.

Les motifs de la visite dans le Val d'Aran semblent surtout commerciaux pour les Français mais la consommation du stéréotype espagnol, née au XIX^e siècle et précédemment examinée, se maintient. Dans les années 1960, l'écrivain espagnol Camilo Jose Cela (1916-2002) remarque ainsi avec un certain dégoût ce tourisme frontalier qui attire les Français, à Bossòst ainsi que dans la capitale aranaise dont il est question dans cet extrait :

« À Viella on vend des souvenirs espagnols, encore plus trompeurs que Judas : castagnettes, banderilles, tambourins, poupées déguisées en torero, en garde civil, en curé, en andalouse, etc. »

Cette vision inspire à l'auteur « les réminiscences du bordel »⁶⁴⁵. Des études récentes de Xavier Roigé ou de Mireia Boya montrent la permanence de ces biais imaginaires jusqu'à nos jours⁶⁴⁶. La zone frontalière est par excellence une zone de tourisme du stéréotype. Les touristes venant dans le Baish-Aran en voiture, aux côtés de leurs achats d'alcool et de tabac, rencontrent une mise en scène des stéréotypes nationaux, dans les boutiques de souvenirs « espagnols » ou dans les « bars à *tapas* ». On le retrouve ailleurs, à la frontière basque par exemple, où les boutiques présentent elles aussi « toute une panoplie qui semble directement tirée de Carmen »⁶⁴⁷ – sans même parler de la Jonquera et de ses grandes maisons closes.

Le premier acte en direction du tourisme intérieur : les paradoxes nationales

Le glissement de la répartition des commerces au sein de la vallée en donnait déjà des indices : le Val d'Aran connaît, dans la seconde moitié du XX^e siècle, une réappropriation touristique par l'Espagne qui modifie radicalement sa physionomie. Elle apporte un dynamisme bien supérieur à ce que ne pouvait apporter le tourisme frontalier tout en renouvelant les questions identitaires. En parallèle de la hausse de la fréquentation française, la fréquentation espagnole connaît en effet une forte croissance et l'État franquiste n'y est pas étranger : après avoir amélioré les accès, il stimule et initie des équipements touristiques. L'essor du Val d'Aran s'inscrit ainsi dans le contexte du Plan de

644 Francesc LOPÈZ PALOMEQUE et Roser MAJORAL I MOLINÉ, *La Vall d'Aran, op cit.*, 1982, p. 281-286 (nombre de commerces) et p. 85 pour le tableau de population.

645 Traduit par nos soins d'après Camilo José CELA CONDE, *Viatge al pirineu de Lleida. Notes d'una passejada a peu pel Pallars Sobirà, la vall d'Aran i el comtat de Riborçorça*, Madrid Barcelona, Alfaguara, 1966 (traduction du castillan au catalan par Josep Maria LLOMPART), p. 198 (la dernière expression étant dans le texte : « *el sovinteig del bordell* ». Sur Bossòst : p. 245-246 où l'auteur déplore l'image de pays sous-développé que viennent chercher en Aran les Français.

646 Xavier ROIGÉ I VENTURA, « Identidad, frontera y turismo en el Valle de Arán », in *Globalización y localidad. Perspectiva etnografica*, Universitat de Barcelona., Barcelona, 2006, p. 33-60 ; Mireia BOYA, « Le Val d'Aran : culture occitane et tourisme transfrontalier », Communication lors du *workshop* international Tourisme transfrontalier et culture dans l'eurorégion Pyrénées-Méditerranée, Albi-Foix-Toulouse, 20-21 février 2014.

647 Aitzpea LEIZAOLA, « Le Pays Basque au regard des autres », *Ethnologie française*, 2002, Vol. 32, n° 3, p. 429-438.

stabilisation économique de 1959, qui ouvre l'économie espagnole aux échanges internationaux, et de la politique touristique ambitieuse menée par Manuel Fraga à partir de 1962. Dès 1960, le *Plan de desarrollo turístico del Pirineo* réalisé par le ministère du Tourisme imagine l'aménagement complet de la vallée, pour un tourisme d'été et d'hiver⁶⁴⁸. L'élan est donné. Le premier acte concret en faveur du tourisme estival repose sur la création de deux établissements hôteliers d'État, qui doivent servir de vitrine pour la vallée et avoir un effet d'entraînement sur le reste de l'hôtellerie aranaise : les *paradores* de Vielha et d'Arties.

À l'échelle nationale, le premier *parador* est inauguré en 1928, sous la dictature de Primo de Rivera, dans la Sierra de Gredos (Système central, province l'Ávila). Ce sont des établissements luxueux qui doivent valoriser des hauts lieux du pays auprès du public aisé espagnol et des visiteurs étrangers. Par ces hôtels, de manière originale en Europe, c'est l'État qui fixe les critères qualitatifs et impulse la modernisation de l'hôtellerie espagnole. Il s'agit d'un des rares résultats de l'action publique en matière de tourisme en Espagne avant 1930. À partir de cette date, ces *paradores* permettent également de reconvertir et de sauvegarder des édifices historiques. Leur essor est très limité : en 1936, seuls cinq *paradores* existent en Espagne, il n'y en a encore aucun dans les Pyrénées⁶⁴⁹. Selon Celso Liesa, le marquis de Santa-María de Villar, grand nom de la propagande touristique en Espagne et admirateur du Val d'Aran, imagine alors un tel établissement pour la vallée⁶⁵⁰. Les démarches débutent finalement en 1956 lorsque la municipalité de Vielha acquiert les terrains nécessaires et les cède gracieusement à l'État. Il faut néanmoins attendre quelques années et l'arrivée au ministère du Tourisme de Manuel Fraga pour que les opérations avancent. Le ministre donne une forte impulsion aux *paradores* dans lesquels il voit un instrument d'émulation touristique. Ils peuvent servir de thermomètre étatique pour connaître la situation de l'hôtellerie espagnole et permettent également de donner une bonne image de l'offre d'hébergement espagnole auprès des publics étrangers. Entre 1962 et 1969, cinquante *paradores* ouvrent, dont seize pour la seule année 1966, en partie grâce aux aides américaines⁶⁵¹. L'établissement de Vielha débuté en 1963 est achevé en 1966 : il présente une architecture moderniste, à l'écart et au-dessus du bourg de Vielha, au bord de la route nationale venant du tunnel, au lieu dit Santa-Creu – là même où, en 1845, Pascual Madoz disait passer des journées délicieuses en admirant les paysages⁶⁵². Il est visible

648 Francesc LÓPEZ PALOMEQUE, « El Estado como agente de la producción de espacios turísticos. El caso de la Vall d'Arán (Pirineos) », *Revista de geografia*, 1984, n° 18, p. 77-94.

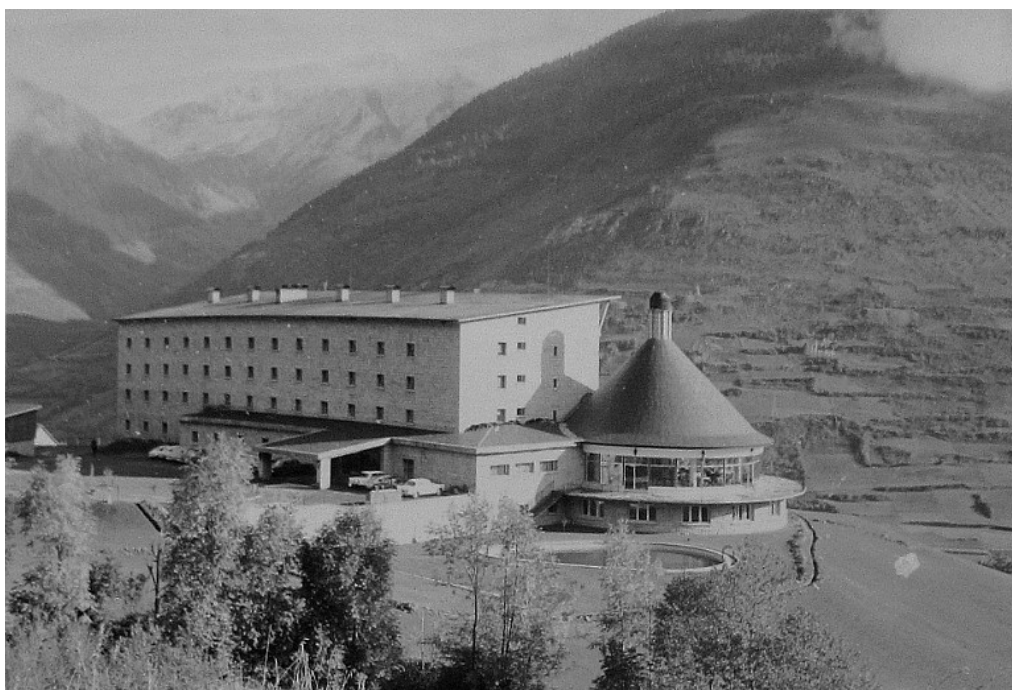
649 Ana MORENO GARRIDO, *Historia del turismo*, op cit., 2007, p. 75-79, 114-115.

650 Celso LIESA RIVEROLA, *El Valle de Aran. Comarca Piloto*, Barcelone, Editorial Bayer Hermanos et C^{ia}, 1965.

651 Ana MORENO GARRIDO, *Historia del turismo*, op cit., 2007, p. 250-253.

652 Pascual MADDOZ, « Arán (Valle de) », in *Diccionario geográfico*, op cit., 1845, vol. XVI, p. 408-415. En fin d'année 1810, l'armée française dirigée par Montesquiou construit sur ce lieu un fort en bois, muni de quatre canons : AD 31, 1 M 291 : Joseph de Montesquiou, « Renseignements pris sur les lieux, sur la notice de la vallée d'Aran, envoyée pour

de très loin et marque dans le paysage l'intervention étatique, tout en offrant à ses visiteurs une excellente vue sur la montagne. C'est un hôtel luxueux, orienté vers la riche clientèle espagnole, complet en été, le week-end et pour les fêtes de Noël et de Pâques. L'investissement est de 40 millions de pesetas (soit 3,3 millions de francs). Il compte au départ 159 places, puis est porté à 251 en 1976⁶⁵³. Pour le juriste Celso Liesa, cette « construction s'adapte à la forme classique de cette comarque c'est-à-dire : ensemble de pierre avec couverture en ardoise⁶⁵⁴ ». Il devient pourtant rapidement l'objet de critiques.



*Le Parador de Vielha. Cliché d'André Isus, vers 1967*⁶⁵⁵

Dans le même temps, la commune d'Arties (Naut-Aran) cède au ministère du Tourisme des terrains et une maison noble du XVI^e siècle, dite de « Gaspar de Portolà ». À son ouverture en 1966, l'établissement ne compte que 9 places et n'est considéré que comme une annexe au *parador* de Vielha. Il est agrandi en 1977 par l'ajout d'un nouveau bâtiment qui le porte à 98 places. Il prend alors le titre de *parador*⁶⁵⁶. Ces *paradores*, à gestion publique, sont parmi les premiers hôtels de luxe du Val. En 1980, ils concentrent encore 17 % de sa capacité hôtelière. Il n'existe alors en Espagne que soixante-quinze *paradores nacionales* (y compris les auberges et *hosterías*), pour 6 068 lits ; la Catalogne en compte à elle seule sept pour 967 lits. Deux sont situés dans le Val

M. le Préfet de la Haute-Garonne », 20 mai 1812.

653 Francesc LÓPEZ PALOMEQUE et Roser MAJORAL I MOLINÉ, *La Vall d'Aran*, *op cit.*, 1982, p. 266 ; Francesc LÓPEZ PALOMEQUE, « El Estado como agente de la producción de espacios turísticos », *op cit.*, 1984, p. 88.

654 Celso LIESA RIVEROLA, *El Valle de Aran*, *op cit.*, 1965, p. 224.

655 André ISUS, *Les transformations économiques*, *op cit.*, 1968, p. 144 bis.

656 Francesc LÓPEZ PALOMEQUE et Roser MAJORAL I MOLINÉ, *La Vall d'Aran*, *op cit.*, 1982, p. 218.

d'Aran, qui concentrent 350 lits, soit un bon tiers du total catalan et 5 % du total national : le Val tient assurément une place importante en Espagne⁶⁵⁷. Les employés de ces grands hôtels viennent pour beaucoup du reste de l'Espagne. Les Aranais ne sont par exemple qu'un tiers des soixante-dix-huit employés du *parador* de Vielha. D'autres hôtels de luxe présentent des proportions encore moindres : les Aranais constituent seulement un cinquième des cent cinquante-sept employés du Montarto à Salardú⁶⁵⁸. Pour le reste de l'hôtellerie, le recrutement familial et local domine néanmoins.

Luchon, qui puisait jadis dans le Val d'Aran une partie de son attractivité, voit dans ces nouvelles réalisations l'opportunité d'attirer en France la riche clientèle espagnole sur le point de venir dans la vallée. Un « Comité franco-español » est ainsi créé en 1966 par la direction du casino de Luchon en vue de resserrer les liens d'amitié entre les deux versants. À l'occasion de l'inauguration du *parador* de Vielha, René Jeux suggère d'organiser une « réception au casino de Luchon des personnalités qui seront présentes à l'inauguration de cette importante réalisation hôtelière »⁶⁵⁹. Le vent est en train de tourner dans les Pyrénées : tandis que la vallée voisine commence à espérer l'essor d'une fréquentation mondaine, Luchon, ancienne étoile touristique française, voit ses deux derniers palaces être déclassés et se montre impuissante à retenir cette clientèle prestigieuse partie vers les Alpes et l'étranger.

Nous reviendrons plus en détail sur le rythme de la croissance hôtelière et immobilière du Val mais on peut déjà noter que la fréquentation de cette lointaine vallée, isolée du reste du pays par de hautes montagnes, est avant tout espagnole. Dès la fin des années 1960, le *parador nacional* de Vielha serait le deuxième ou le troisième *parador* le plus rentable d'Espagne, d'ores et déjà saturé pendant les mois d'été⁶⁶⁰. Dans les années 1980, en toutes saisons, les Espagnols (et surtout les Catalans) dominant de manière écrasante la clientèle des hôtels, les étrangers représentant 5 à 20 % du total⁶⁶¹. C'est, certes, une proportion importante mais compte tenu de l'éloignement de la vallée par rapport aux grandes villes espagnoles et à sa grande proximité avec la France, c'est bien peu. Toulouse n'est qu'à 160 km de Vielha, par une route de vallée sans difficulté, tandis que Saint-Sébastien est à 310 km (en passant par la France, sinon la distance approche les 400 km), Barcelone

657 Francesc LÓPEZ PALOMEQUE, « El Estado como agente de la producción de espacios turístico », *op cit.*, 1984, art. p. 77-94, p. 91.

658 Francesc LÓPEZ PALOMEQUE et Roser MAJORAL I MOLINÉ, *La Vall d'Aran*, *op cit.*, 1982, p. 262.

659 AGA Ayuntamiento de Bossost, 290-28-T1-630 : Note sans date venant de la direction du casino « Val d'Aran-Casino de Luchon. Projets », dossier du 14 juin 1966.

660 AGA-190-041 (Versement des archives de José Calbetó Jimenez) : « Solicitud subvención Centro invernal "Tuca". 21 avril 1969. Entidad local menor Bertren (Lerida) ».

661 Gabriel CHAPEAU, « La mise en valeur d'une région de montagne », *op cit.*, 1986, p. 1-38.

à 330 km, Madrid à près de 600 km. Malgré son isolement, ou peut-être grâce à lui, l'Aran est bien réapproprié par l'Espagne dans la seconde moitié du XX^e siècle. De manière *a priori* paradoxale, la distance semble en fait jouer en faveur de la vallée. Pour l'architecte Ramon Puig (1973), un séjour dans le Val signifie « l'exotisme. [...] Vivre dans le Val d'Aran, dans "la Vallée" comme disent les Madrilènes, cela signifie s'enserrer au cœur d'un ensemble géographico-environnemental particulièrement singulier et isolé.⁶⁶² » L'éloignement de l'Aran renforce sa position d'« hétérotopie », si l'on veut faire écho à d'autres développements de notre travail. Cette attractivité particulière de l'Aran sur le public espagnol repose sur sa situation en versant nord des Pyrénées et sur ses particularités culturelles, ainsi que le résume un bulletin consacré aux sports d'hiver en 1975 :

« Aller dans le Val d'Aran, personne ne peut le discuter, c'est quelque chose de différent. Les différences ne sont pas seulement linguistiques et sociologiques, toutes deux provoquées par l'isolement prolongé, elles sont aussi géographiques. Ces frontières naturelles ont préservé les caractéristiques de la vallée, et ses particularités en sont encore très appréciables.⁶⁶³ »

Les sports d'hiver : voilà justement une irruption qui bouleverse plus encore que le tourisme estival la vallée d'Aran.

662 Traduit par nos soins : Ramon PUIG I ANDREU, « ¿Qué verde era mi valle? », *Cuadernos de arquitectura y urbanismo*, 1973, n° 95, p. 20-24, cit. p. 21.

663 Traduction personnelle, « La Vall d'aran », *Monitor esquí*, n° 5, 1975, p. 29, cité dans Francesc LOPÈZ PALOMEQUE et Roser MAJORAL I MOLINÉ, *La Vall d'Aran, op cit.*, 1982, p. 248.

II. Les sports d'hiver et la transformation d'une vallée en produit de consommation touristique

Au début des années 1950, on ne compte que trois stations de sports d'hiver en Espagne, avec un équipement rudimentaire : La Molina et Candanchú dans les Pyrénées, Puerto de Navacerrada en Sierra de Guadarrama aux environs de Madrid. Ces sites ont l'avantage d'être à proximité du chemin de fer à une époque où les voitures se font encore rares en Espagne. D'autres lieux sont fréquentés dans le pays, mais sans équipement spécifique. En somme, les sports d'hiver sont alors insignifiants. En 1975, il existe désormais trente-deux stations, avec en moyenne 5 à 7 remontées mécaniques et une puissance de 3 000 à 4 000 skieurs par heure⁶⁶⁴. On en compte quinze dans les Pyrénées dont dix en Catalogne et deux dans le seul Val d'Aran. L'offre est encore modeste mais l'éveil à « l'or blanc » a bien eu lieu.

Le Val d'Aran tient une place à part pour la consommation de la neige. En 1906, Juli Soler identifie déjà les potentialités hivernales de la vallée, même s'il ne s'agit encore que d'excursions pédestres⁶⁶⁵. En 1919, la *Mancomunitat* de Catalogne subventionne une expédition hivernale dans le Val d'Aran, effectuée par des membres du *Centre excursionista de Catalanunya* (CEC), afin de faire connaître le ski aux Aranais. Cette excursion, relayée par la presse, diffuse auprès du public catalan autant l'image du ski que celle du Val d'Aran hivernal⁶⁶⁶. Pour des raisons d'accessibilité, qui ne sont pas propres à l'Aran mais qui y prennent toutefois une importance particulière, les premiers touristes skieurs n'investissent timidement les environs du port de Bonaigua qu'au début des années 1930. Le CEC voit alors dans la région du port de Bonaigua et du Pla de Beret le meilleur lieu pour skier de toutes les Pyrénées, à condition que des infrastructures de communication et d'accueil soient mises en place⁶⁶⁷. En 1957, la compagnie hydroélectrique locale crée le premier club de ski du Val d'Aran, le *Club esquí aranés*, également soutenu par la municipalité de Vielha⁶⁶⁸. En 1959, *El Mundo Deportivo* titre : « Le Val d'Aran équipé de téléski deviendra le meilleur centre hivernal d'Espagne »⁶⁶⁹. Ces vœux sont enfin exaucés dans les années 1960, autour de deux projets : l'un

664 Antonio COSTA PERÉZ, Aroceli INIESTA ALONSO-SAÑUDO, Juan Carlos TORRES RIESCO, « Turismo activo y deportivo », in Fernando BAYÓN MARINÉ (dir.), *50 Años del turismo español. Un análisis histórico y estructural*, Madrid, Centro de Estudios Ramón Areces, 1999, p. 749-760, ici p. 767-769.

665 Juli SOLER I SANTALO, *La Vall d'Aran*, op cit., 1906.

666 Luis MELENDEZ, « Cincuenta años de esquí en España », *El Mundo deportivo*, 15 mars 1959.

667 Xavier TORREBADELLA-FLIX, « Els inicis de l'esquí al Port de Bonaigua », *Nabius*, 2007, n° 4, p. 4-6.

668 AGA-190-3-T1-2216-(2547) : Liquidación del presupuesto de Vielha, año 1959 ; Juan PARDO CIL, « Un club de esquí en el Valle de Aran. En la llamada Suiza española, un club de esquí con varios olimpicos españoles », *El Mundo deportivo*, 17 janvier 1957.

669 Traduit par nos soins : C. MONCAYO., « El Valle de Aran con Telesquí se convertiría en el mejor centro invernal de España » *El Mundo Deportivo*, 21 février 1959, p. 6.

porté par des acteurs locaux au-dessus de Vielha, l'autre par des investisseurs extérieurs au lieu-dit Baqueira.

1. L'avènement des sports d'hiver

Dès le début des années 1960, les autorités commencent à voir le tourisme hivernal comme le second pilier potentiel du tourisme espagnol. En 1962, la Commission interministérielle du tourisme visite ainsi la vallée d'Aran et envisage de grands aménagements qui pourraient faire de « toute la vallée [...] une immense station pour les sports d'hiver et [une] zone résidentielle. » Grâce au tunnel de Vielha et à son facile accès depuis la France, on peut espérer une fréquentation internationale⁶⁷⁰. Bien que les premières aides publiques soient destinées à la Sierra Nevada (1963) puis à la Sierra de Guadarrama (1967)⁶⁷¹, le mouvement est lancé dans le Val d'Aran.

Un projet local : la Tuca

En 1962, le maire de Vielha attire l'attention des services de l'État sur ce qu'il considère comme le meilleur site pour le ski de toute l'Espagne : la montagne de la Tuca, qui comprend de vastes estives entre 1 400 et 2 400 m d'altitude à l'aplomb de sa commune, aux pentes variées et à l'orientation nord-nord-ouest optimale. L'idée est d'aménager des remontées mécaniques sur des champs de neige qui ne seraient accessibles que par un télésiège depuis Bertren, sans urbanisation en pied de piste, afin de favoriser l'hôtellerie de la vallée⁶⁷². Il s'agit d'un nouvel exemple de ces projets locaux qui visent à mettre les sports d'hiver au service des bourgs existants. L'architecte des services du Tourisme prévoit d'emblée, cependant, la localisation d'une éventuelle station qui pourrait prendre le nom de « Super-Vielha ». Le modèle d'aménagement invoqué localement est celui de Courchevel et de Chamrousse, car en Espagne, en dehors de tentatives à La Molina, on ne dispose pas d'exemple de tels aménagements. Ce modèle, qui ne correspond pas au projet présenté, sert surtout à rappeler que l'essor des stations françaises s'est fait grâce à de très importantes aides publiques (État et départements), qui ont permis de lancer les stations et de poursuivre l'aménagement. Le maire de Vielha suggère qu'il s'agit de la voie à suivre en Espagne.

Le dossier n'a pas de suite immédiate et revient une première fois en 1967. Trois éléments ont changé depuis cinq ans : Baqueira, plus haut dans la vallée a été lancée avec succès (1964), le

670 AGA-190-041 (Versement privé de José Calbetó Jimenez) : Comisión interministerial del turismo, « Estación de deportes de invierno de Tuca de Vielha », Barcelone, septembre 1967, citation extraite du compte-rendu de la visite faite en juin 1962.

671 Ana MORENO GARRIDO, *Historia del turismo*, op cit., 2007, p. 280-281

672 AGA-190-041 (Versement des archives de José Calbetó Jimenez, alors maire de Vielha, en cours de classement) : Comisión interministerial del turismo, « Estación de deportes de invierno de Tuca de Vielha », Barcelone, septembre 1967, ici extrait du compte-rendu de la visite faite en juin 1962.

tunnel de Vielha a été modernisé et illuminé, la route d'accès asphaltée (1965), et le *parador* de Vielha a été inauguré (1966). Le projet de la Tuca est donc actualisé. La Tuca pourrait compléter l'équipement du *parador* au moyen d'un téléphérique qui partirait de l'hôtel, traverserait de très haut la vallée du Rio Nègre au-dessus de Vielha pour rejoindre le pied des pistes à 1 600 mètres d'altitude (environ 500 m de dénivelé). Là serait construit un restaurant, annexe du *parador*. Le projet reste sinon le même qu'en 1962. Aucun relevé de nivologie n'est fourni car « on sait que cette partie des Pyrénées centrales, située sur les contreforts de la Maladeta [...] est considérée comme la région où les neiges sont les plus abondantes et les plus régulières, même lors des années de neige rare ». Le coût des installations sportives serait pris en charge par une entreprise privée, le coût du restaurant et du téléphérique par l'État, le total devant s'élever à 70 millions de pesetas (environ 6 millions de francs). Sous le *parador* pourrait aussi se développer un lotissement touristique⁶⁷³. Pour les services de l'État, le nombre de lits étant pour l'heure absolument insuffisant à Vielha pour rentabiliser les installations sportives, il faut donner à la société promotrice de la station la faculté d'urbaniser le pied des pistes à 1 600 mètres d'altitude⁶⁷⁴.

Le dossier, mis en attente, est à nouveau relancé à la suite d'une circulaire du ministère de l'Information et du Tourisme du 21 avril 1969 qui ouvre un concours pour subventionner des centres de sports d'hiver. Cette circulaire concerne les zones classées d'intérêt touristique ; une partie du Val d'Aran en fait bien partie mais pas la zone de la Tuca. Les promoteurs de la Tuca espèrent cependant capter des subsides et créent alors « La Tuca. Valle de Aran, SA »⁶⁷⁵. Il s'agit d'une société « mixte », impulsée par des communes qui en détiennent la majorité des parts, en particulier celle de Vielha, et à laquelle participent également de nombreux particuliers, surtout aranais. Le projet n'a pas évolué à ceci près que ses promoteurs présentent désormais la Tuca comme une station complémentaire à Baqueira, qui connaît un succès croissant et a déjà assuré la reconnaissance hivernale du Val d'Aran en hiver auprès du public d'Espagne et du midi de la France. La Tuca posséderait un avantage sur Baqueira : sa plus grande proximité avec la frontière et avec le tunnel de Vielha. Elle offrirait aussi la possibilité de séjourner à Vielha et de bénéficier de son ambiance, tout en pouvant accéder rapidement aux champs de neige, selon le modèle de « toutes les grandes stations de l'étranger » comme Barèges, Cauterets, Saint-Lary (*sic*), Saint-Moritz et Davos. Ce projet vise explicitement le relèvement économique de l'Aran grâce à un outil mis au service des

673 AGA-190-041 (Versement des archives de José Calbetó Jimenez, alors maire de Vielha) : Mauricio Heusch, « Informe sobre la Tuca de Viella 2 440 metros (Valle de Aran) », 2 avril 1967.

674 AGA-190-041 (Versement des archives de José Calbetó Jimenez, alors maire de Vielha) : « Estación de deportes de invierno en la Tuca de Vielha (Valle de Aran). Anotaciones al escrito de la Comisión interministerial de Turismo », s.d. [1967].

675 AGA-190-041 (Versement des archives de José Calbetó Jimenez) : « Solicitud subvención Centro invernal "Tuca". 21 avril 1969. Entidad local menor Bertren (Lerida) ».

Aranais et porté par ces derniers. Ses promoteurs refusent toujours l'urbanisation en altitude afin d'éviter que la spéculation immobilière ne provoque des tensions sociales. Cette station, mieux que Baqueira qui est aux mains d'investisseurs extérieurs, doit permettre aux Aranais de s'approprier le tourisme, meilleure activité pour l'avenir, et de la mettre au service du maintien de la population autochtone et de l'élevage. L'hydroélectricité et les mines, dont l'exploitation a été impulsée par des compagnies venues de l'extérieur sans avoir de retombées durables pour la vallée malgré les richesses produites, sont présentées comme des expériences qu'il ne faut plus reproduire⁶⁷⁶.

La Tuca se veut, comme bien d'autres, une station d'hiver et d'été. Elle a pour elle d'être un beau belvédère sur la Maladeta et le pic d'Aneto, qui est aussi connu en Espagne qu'en France. De manière plus originale, les promoteurs aranais proposent d'eux-mêmes la création d'un parc naturel dans la zone pour accroître la fréquentation estivale. Le modèle serait celui des Alpes bavaroises où des parcs en forêt recréent une impression de nature vierge par un repeuplement animal et végétal, dans des espaces parcourus de chemins et de points de vente. La société souhaite donc créer un tel parc dans la zone forestière, avec l'aide de l'État. Cette mise en scène de la nature passe par un repeuplement en gibier (ours, isards, coqs de bruyères, sangliers), ce qui serait favorable au tourisme cynégétique dans l'ensemble de la vallée car ces animaux ne resteront pas tous dans la réserve. Il n'est pas question d'introduire des espèces allochtones ; il s'agit uniquement de renforcer les espèces végétales emblématiques de l'Aran (dont l'inventaire est fait, avec une place centrale pour le hêtre) et de protéger la faune. Comme ailleurs, la faune aquatique fait exception puisque l'on propose d'introduire toutes les sortes de truites pouvant vivre en montagne. Une suggestion va plus loin : celle de créer un parc national qui porterait sur la haute montagne et inclurait les villages aranais et leurs églises médiévales, sans contraintes particulières, pour en faire un label touristique⁶⁷⁷. Le projet de la Tuca n'est cependant pas retenu et doit se lancer sans l'État⁶⁷⁸.

C'est finalement en 1974, douze ans après les premières velléités, que la société Tuca Vall d'Aran SA débute l'équipement, sans urbanisation propre, perpétuant ce « modèle pyrénéen » d'aménagement évoqué pour la France et qui correspond plus généralement aux ambitions de bien des communes de faire de l'équipement un moyen mis au service du bien collectif plutôt qu'une fin en soi. Ce modèle est, dans le cas aranais aussi, confronté à de graves difficultés d'exploitation, aggravées par les limites topographiques du site et par le morcellement très fort du

676 Toutes phrases traduites par nous. AGA-190-041 (Versement des archives de José Calbetó Jimenez) : « Solicitud subvención Centro invernal "Tuca". 21 avril 1969. Entidad local menor Bertren (Lerida) ». L'argumentaire précise qu'une offre serait venue d'Allemagne pour exploiter la Tuca ce qui a été refusé localement.

677 AGA-190-041 (Versement des archives de José Calbetó Jimenez) : « Solicitud subvencion Centro invernal "Tuca". 21 avril 1969. Entidad local menor Bertren (Lerida) », déposé le 17 octobre 1969.

678 *Idem*.

capital⁶⁷⁹. La non-intervention de l'État ajoute sans doute encore aux difficultés.

Un investissement massif extérieur : Baqueira

Le projet de la Tuca est devancé par un autre, imaginé au même moment mais qui se concrétise dès 1964 avec la mise en service de la première remontée mécanique : Baqueira. Les Aranais soutiennent cette création mais n'y ont qu'une influence limitée. Malgré les ambitions locales, c'est bien une entreprise extérieure, d'envergure nationale, qui vient bouleverser la physionomie de la vallée. L'aménagement de Baqueira est en effet rapidement augmenté et accompagné d'une urbanisation nouvelle, contrôlée par un promoteur unique aux capitaux barcelonais et madrilènes.

Le 28 août 1962 est formée la TEVASA (*Télcâbles Valle de Aran, SA*), avec un capital initial de 1 million de pesetas, rapidement augmenté. L'initiative vient de l'extérieur de la vallée bien qu'un hôtelier de Salardú et neuf communes aranaises prennent également une part très minoritaire au capital⁶⁸⁰. L'arrivée d'investisseurs influents est une des raisons de la réussite de Baqueira. Le premier président du conseil d'administration est Jorge Jordana de Pozas, alors président de la *Federación Española de Esquí*, avocat et « personnalité de haute renommée nationale »⁶⁸¹. La direction de la station est confiée au skieur Luis Arias, qui a été champion d'Espagne à vingt-six reprises et a participé à trois jeux olympiques. S'il meurt dans un accident d'avion (en 1970), il a eu le temps de contribuer par sa seule aura au crédit sportif et technique de la nouvelle station⁶⁸². TEVASA obtient des communes propriétaires des terrains la concession du domaine skiable pour quatre-vingt-dix-neuf ans. Des terrains privés sont acquis en pleine propriété autour de la route de Salardú au port de Bonaigua, à la cote 1 500 m. On projette alors la construction d'une station neuve, échelonnée sur quinze à vingt ans, devant atteindre 5 000 lits (avec complexes hôteliers, appartements, chalets « alpins », zone commerciale, parkings), et d'équipements sportifs (remontées mécaniques, aménagement patinoire, court de tennis, piscine, golf)⁶⁸³. Le modèle de développement en plusieurs noyaux urbains serait alors repris de Courchevel⁶⁸⁴. Le premier télésiège est inauguré le 6 décembre 1964. L'aménagement sportif, qui est rapidement densifié, s'étale entre 1 400 et 2 500 m tandis que les premières constructions voient

679 Sur ces difficultés d'exploitation : Francesc LOPÈZ PALOMEQUE, « Turismo de invierno y estaciones de esquí en el Pirineu catalan », *Investigaciones geográficas*, 1996, n° 15, p. 19-40.

680 En 1966, la participation totale des communes au capital de TEVASA s'élève à 615 000 pesetas, sur 20 millions. André ISUS, *Les transformations économiques*, op cit., 1968, p. 154-155, 229.

681 Celso LIESA RIVEROLA, *El Valle de Aran*, op cit., 1965, p. 203.

682 Ramon PUIG I ANDREU, « ¿ Qué verde era mi valle ? », op cit., 1973, p. 24.

683 Francesc LOPÈZ PALOMEQUE et Roser MAJORAL I MOLINÉ, *La Vall d'Aran*, op cit., 1982, p. 259.

684 André ISUS, *Les transformations économiques*, op cit., 1968, p. 155-156.

le jour à 1 500 m au lieu-dit Baqueira. TEVASA investit beaucoup de capitaux car elle est persuadée que cette vallée, déjà prisée l'été, connaîtra le succès l'hiver⁶⁸⁵. En 1969, le capital atteint 40 millions de pesetas avec en plus un emprunt de 50 millions pour poursuivre l'équipement sportif et immobilier⁶⁸⁶.

Comme en France, l'État appuie la station par des investissements d'infrastructure. Il dépense 20 millions de pesetas pour améliorer les accès jusqu'au site de Baqueira, 20 autres millions pour réaliser la route jusqu'au Pla de Beret où l'urbanisation doit se poursuivre, et prend part pour 3 millions de pesetas au capital de TEVASA⁶⁸⁷. En 1968, dans le cadre du Deuxième Plan espagnol (1968-1971), le *Plan de promoción turística de estaciones invernales* accorde des aides pendant trois ans à diverses stations de sports d'hiver⁶⁸⁸. L'État concentre en fait ses subventions sur les cinq plus grandes stations d'Espagne (Navacerrada, Sierra-Nevada, Formigal, La Molina et Baqueira). Entre 1968 et 1970, Baqueira reçoit ainsi 44 millions de pesetas d'aides publiques, devancée seulement par Sierra-Nevada (81,5 millions), sur une aide totale de 203,5 millions de pesetas (environ 14 millions de francs en 1968). L'État intervient aussi par des simplifications juridiques et des aides fiscales à l'installation en vertu de la *ley de centros y zonas de interés turístico nacional* votée en 1963. Cette loi, dont l'application est décevante, vise à rééquilibrer la fréquentation touristique du pays en promouvant des zones délaissées mais au fort potentiel, pour répondre à la demande urbaine en paysages naturels. Douze zones sont classées, sans que l'intervention étatique n'y soit en réalité décisive⁶⁸⁹. Le classement permet d'obtenir une réduction de 50 % des impôts sur la formation des sociétés, de faciliter l'acquisition des terrains et la réalisation des travaux. Il donne également un régime fiscal préférentiel pour l'amortissement des investissements pendant cinq ans, exonère de 90 % de frais de douanes les machines importées, rend prioritaire pour l'obtention de subventions publiques, accorde un droit d'usage et d'usufruit sur le domaine public. Elle permet, enfin, la préemption de terrains privés⁶⁹⁰. Un décret du 19 décembre 1969 déclare *Centro de interés turístico nacional* la zone « Valle de Aran, nucleo I » située sur les territoires de Tredòs et de Salardú et couvrant le domaine de Baqueira. TEVASA avait

685 Celso LIESA RIVEROLA, *El Valle de Aran*, op cit., 1965, p. 203.

686 AGA-190-041 (Versement des archives de José Calbetó Jiménez) : « Solicitud subvención Centro invernal "Tuca". 21 avril 1969. Entidad local menor Bertren (Lerida) ».

687 *Idem*.

688 Ana MORENO GARRIDO, *Historia del turismo*, op cit., 2007, p. 280-281

689 Sur cette loi : Léon HERRERA Y ESTEBAN, « La Expansión. 1962-1972 », in Fernando BAYÓN MARINÉ (dir.), *50 Años del turismo español*, op cit., 1999, p. 71-104, p. 80-82 ; Ana MORENO GARRIDO, *Historia del turismo*, op cit., 2007, p. 244-246.

690 Francesc LÓPEZ PALOMEQUE, « La planificación urbana en una comarca turística : el caso de la Vall d'Aran (Pirineo, provincia de Lleida) », *Ilerda*, n° 46, 1985, art. p. 165-186, p. 167-168.

fait la demande dès 1966, qui avait alors été validée par le ministère de l'Information et du Tourisme, mais ce n'est qu'en 1969 que le *Plan general de Ordenación del Alt-Aran* qui définit le périmètre du *Centro* et planifie les équipements passe l'ensemble des verrous administratifs espagnols⁶⁹¹. Les mesures fiscales et les facilités apportées pour l'utilisation de 489 000 m² de terrains permettent l'extension de la station. Le *Plan* prévoit alors la constructions de 6 136 lits sur trois zones entre 1 500 m (Baqueira) et 1 900 m (Beret) avec plus de 2 000 places en hôtels dont un quart dans des établissements de trois et quatre étoiles, le reste réparti entre douze blocs d'immeubles, pouvant atteindre quatorze étages au Pla de Beret (2 800 places), et cent cinquante chalets (1 200 places). Cette programmation reprend un modèle alpin sans chercher la moindre relation architecturale avec le reste de la comarque⁶⁹². Le Troisième Plan poursuit sur cette voie avec l'idée de créer grâce aux sports d'hiver une deuxième saison touristique, orientée vers la demande espagnole⁶⁹³. Dans les années 1970, Baqueira fait partie des stations sélectionnées pour recevoir les crédits spécifiques aux stations de sports d'hiver pour l'amélioration des infrastructures et l'installation des remontées mécaniques (qui concernent aussi la Tuca dans une moindre mesure). Elle est également prioritaire pour l'affectation du crédit hôtelier⁶⁹⁴.

En 1974, le président de TEVASA, Jorge Jordana de Pozas, annonce l'ouverture prochaine du complexe du Pla de Beret. Pour l'heure, seule Baqueira a été urbanisée parce qu'il manque des autorisations communales et administratives pour bâtir Beret. Le complexe, selon la presse, doit comprendre 20 000 lits, avec patinoire, piscine climatisée et commerces. TEVASA doit aussi viabiliser par ses propres moyens la route Baqueira-Beret (une route forestière existe déjà). Dans le même temps, grâce à l'initiative privée et avec le soutien du ministère de l'Information et du Tourisme, un autre complexe touristique-sportif doit être établi à Salardú, avec 700 appartements, un hôtel cinq étoiles, une piscine climatisée et une patinoire⁶⁹⁵. L'ICONA cède les surfaces nécessaires en 1975 et la révision du *Plan general d'ordenación del Alt-Aran* prévoit alors de porter la capacité d'accueil du seul Pla de Beret à 18 000 personnes d'ici dix ans, avec 10 000 lits en appartements à vendre ou à louer, 5 000 en hôtel (dont 3 000 en trois et quatre étoiles) et le reste en appartements pour le personnel. C'est trois fois ce qui était prévu pour l'ensemble du site en 1969⁶⁹⁶. Selon TEVASA, ce projet est indispensable pour faire accéder la station à un rang international.

691 *Idem*, p. 169.

692 *Idem*, p. 175-176.

693 Ana MORENO GARRIDO, *Historia del turismo*, *op cit.*, 2007, p. 231-235.

694 Francesc LÓPEZ PALOMEQUE, « El Estado como agente de la producción de espacios turísticos », *op cit.*, 1984, n° 18, p. 85-87, 91.

695 « Importantes complejos turísticos deportivos en Baqueira-Beret y Salardú », *La Vanguardia*, 13 mars 1974.

696 Francesc LÓPEZ PALOMEQUE, « La planificación urbana en una comarca turística », *op cit.*, 1985, p. 173-175, 177-179.

L'urbanisation doit désormais se concentrer sur les noyaux Baqueira et Beret, délaissant le noyau intermédiaire (Horri) qui recevrait à la place un altiport. En prévision de l'extension, qui est retardée par un désaccord avec la commune de Naut-Aran, TEVASA devient Baqueira-Beret SA (BBSA) en 1978. La vocation de la station se confirme : devenir un espace immense et luxueux de consommation de la montagne enneigée.

La réussite

Ces nouvelles stations de sports d'hiver aranaïses, très éloignées des principaux foyers de peuplement espagnols et de toute gare de chemin de fer, sont dépendantes de l'extension d'une classe moyenne et, concurremment, de la diffusion de l'automobile dans le pays. Le parc automobile espagnol s'étend et passe de 251 000 véhicules en 1960 (un pour cent habitants) à 807 000 en 1965, 2 373 000 en 1970 et 4 807 000 en 1975 (un pour sept habitants)⁶⁹⁷, offrant une masse suffisante de consommateurs potentiels. En 1973, il n'y aurait encore que 80 000 skieurs dans toute l'Espagne, soit 0,2 % de la population⁶⁹⁸. Les premiers succès de Baqueira, malgré un marché limité, autorisent donc les projections les plus optimistes. En 1973, devant la spécialisation outrancière du tourisme espagnol, devant sa concentration sur les côtes et son manque de qualité, le gouvernement, par la « *nueva politica turistica* », engage un programme de requalification hôtelière et tente de réfléchir à un tourisme de congrès et de montagne capable de sortir de cette spécialisation⁶⁹⁹. En 1974, le tourisme espagnol confirme les craintes en connaissant une première crise avec une chute du nombre de visiteurs étrangers de 4,5 millions (- 12 %). Les années qui suivent ce repli sont très mouvementées pour le tourisme international en Espagne. Au renchérissement du coût des voyages s'ajoutent une série d'accidents catastrophiques (comme celui de l'aéroport de Tenerife en 1977 où deux avions se percutent et causent la mort de 561 personnes, le plus grave accident aérien de l'histoire), des grèves dans l'hôtellerie et les derniers soubresauts réactionnaires d'un régime à bout de souffle (avec l'exécution en mars 1974 de deux opposants politiques)⁷⁰⁰. Le tourisme international vacille, même s'il reprend vigoureusement dans les années 1980 ; le tourisme intérieur prend de ce fait une importance croissante pour compenser les variations intempestives des flux internationaux.

Pour Baqueira, le succès est rapidement au rendez-vous et, malgré la proximité de la

697 Bartolomé BENNASSAR, « Les générations du développement. La nouvelle donne et la croissance économique », in Bartolomé BENNASSAR (dir.), *Histoire des Espagnols*, Paris, Perrin, 2011 (1^{ère} éd. 1985), p. 899.

698 Ana MORENO GARRIDO, *Historia del turismo*, op cit., 2007, p. 281.

699 *Idem*, p. 257-262.

700 Ignacio VASALLO TOMÉ, « Crisis y consolidación (1972-1982) », in Fernando BAYÓN MARINÉ (dir.), *50 Años del turismo español*, op cit., 1999, p. 105-124, en particulier p. 114-120 ; sur la crise économique générale de l'Espagne entre 1974 et 1980 : Albert BRODER, *Histoire économique de l'Espagne contemporaine*, op cit., 1998, p. 241-244.

frontière, il s'explique d'abord par la fréquentation espagnole. Les résultats économiques sont rapidement encourageants : avec un équipement très faible, le chiffre d'affaires atteint 6 millions de pesetas en 1968 (430 000 fr) et 9 millions en 1969 (720 000 fr)⁷⁰¹. Selon André Isus, lors de la saison 1967-1968, la fréquentation de la station où l'on ne trouve que quelques chalets sans caractère bâtis par TEVASA, deux télésièges et deux téléskis, est dominée à 60 % par les Français des départements limitrophes. À ce moment-là, Baqueira s'avère meilleur marché que les stations françaises comme Superbagnères par exemple, la référence régionale⁷⁰². Une autre source, aranaise cette fois, estime que dans ses premières années de fonctionnement Baqueira recevrait 40 % de skieurs français⁷⁰³. Qu'importe la proportion exacte : les Français sont nombreux. Certaines communes frontalières espèrent alors profiter de ce lancement. En 1965, l'*alcalde* de Bossòst demande ainsi au ministre de l'Information et du Tourisme d'ouvrir la route du Portillon en hiver, pour maintenir les relations « pendant la saison de ski entre la station de Superbagnères de Luchon (France) et le téléski de Baqueira à Salardú, créant un mouvement touristique hivernal jusque-là inexistant.⁷⁰⁴ » Le lancement de Baqueira n'est cependant pas sensible dans les statistiques des passages frontaliers avant 1968. L'ouverture hivernale de la route du Portillon (à partir de 1967) ne crée qu'un mouvement marginal mais la proportion de visiteurs venus de France par le Pont-du-Roy lors des mois d'hiver (janvier à avril et décembre) monte brusquement à 22 % contre 18 % les années précédentes. Cette part se maintient ensuite, alors même que le nombre de passages annuels augmente fortement. En 1975, année où la neige manque sur le versant français, la proportion des passages frontaliers hivernaux s'abaisse à 17 % du total annuel, ce qui montre sans doute en creux l'importance de Baqueira et de la Tuca sur ces flux⁷⁰⁵.

À l'échelle de l'Espagne, les Français représentent l'un des contingents de touristes les plus importants, avec 44 % des touristes étrangers entre 1960 et 1964, 37 % en 1970, 26 % en 1981 (avant de reculer à 15 % seulement jusqu'en 2009)⁷⁰⁶. Les sports d'hivers aranais semblent dans un

701 AGA-190-041 (Versement des archives de José Calbetó Jimenez) : « Solicitud subvención Centro invernal "Tuca". 21 avril 1969. Entidad local menor Bertren (Lerida) ».

702 André ISUS, *Les transformations économiques*, *op cit.*, 1968, p. 153-156.

703 AGA-190-041 (Versement des archives de José Calbetó Jimenez) : « Solicitud subvención Centro invernal "Tuca". 21 avril 1969. Entidad local menor Bertren (Lerida) ».

704 AGA Ayuntamiento de Bossòst, 190-28-T1-879 : « Memorandum sus era carretera et duana de la Portilhon », présenté par Manuel Delaurens Bordes, alcalde de l'ayuntamiento de Bossòst, au ministre de l'Information et du Tourisme, 13 mars 1965.

705 Calculs personnels à partir des données fournies par Francesc LOPÈZ PALOMEQUE et Roser MAJORAL I MOLINÉ, *La Vall d'Aran*, *op cit.*, 1982, p. 273-274.

706 Monique HÉRITIER, « Les échanges touristiques franco-espagnols. Évolution et perspectives », in Monique HÉRITIER (dir.), *Le tourisme espagnol. Entre activité économique incontournable et préservation identitaire*, Paris, L'Harmattan, 2014, p. 107-118.

premier temps se conformer à cette domination française, ce qui paraît tout à fait logique compte tenu de la proximité de la vallée avec la France. Dès les années 1970 toutefois, la fréquentation française de Baqueira devient très minoritaire. Ce mouvement s'opère en parallèle de la modernisation de la station et de sa montée en gamme qui attire un nombre croissant d'Espagnols. L'habitude prise par la famille royale espagnole de venir séjourner l'hiver à Baqueira à partir de 1972⁷⁰⁷ traduit le succès de la station tout en lui offrant une forte image de marque. L'architecte Ramon Puig peut ainsi parler en 1973 de Baqueira comme de la « vedette des stations hivernales espagnoles ». Il va jusqu'à dire, alors que l'équipement est encore modeste, qu'elle « a définitivement gagné la bataille de la neige dans la Péninsule » grâce à la qualité de ses services⁷⁰⁸. Les Français ne représentent plus que 5 à 15 % des visiteurs selon les années, ce qui voisine avec la moyenne nationale espagnole qui est de 8 % dans les années 1980⁷⁰⁹. Ces données n'empêchent pas Baqueira d'être une station relativement « cosmopolite » mais elles tranchent fortement avec la fréquentation estivale de l'Espagne en général pour laquelle ce sont les étrangers qui assurent la croissance. Baqueira, malgré son éloignement des grands centres urbains du pays, s'impose comme une station avant tout espagnole ; la « station du roi », à quelques kilomètres de celle qui fut la « reine des Pyrénées » au XIX^e siècle.

Trois domaines skiables sont progressivement équipés et interconnectés : celui de Baqueira est aménagé à partir de 1964, celui de Beret à partir de 1984 (sans urbanisation malgré les projets initiaux) et celui de Bonaigua à partir de 1994. Les installations sont en progression constante, comme le résume le tableau suivant.

707 André-Louis SANGUIN, « Le Val d'Aran (Catalunya) ou la réémergence politico-culturelle du fait occitan dans les Pyrénées », *Géographie et cultures*, n° 12, 1994, p. 8.

708 Traduit par nos soins. Ramon PUIG I ANDREU, « ¿ Qué verde era mi valle ? », *op cit.*, 1973, p. 20-21.

709 Gabriel CHAPEAU, « La mise en valeur d'une région de montagne », *op cit.*, 1986, p. 31-32 ; André-Louis SANGUIN, « Le Val d'Aran (Catalunya) ou la réémergence politico-culturelle du fait occitan », *op cit.*, 1994, p. 8.

Année	1967	1980	1988	1994	2005	2014
Domaine skiable (ha)	450	450	1 500	1 500	1 922	2 166
Km de pistes	35	NC	NC	70	104	153
Nombre de pistes	NC	NC	NC	43	72	99
Nombre de remontées mécaniques	4	15	22	NC	30	35
Débit skieurs/heure	1 500	7 776	23 495	26 685	49 262	60 683
Enneigement artificiel	0	0	0	15 %	537 canons 30 %	611 canons 34 %

Caractéristiques techniques de Baqueira-Beret 1967-2014⁷¹⁰

Baqueira connaît une croissance très forte de son équipement dans les années 1980, en parallèle de l'extension de son domaine. Dès la fin des années 1970, Baqueira propose 300 chambres en hôtel et 2 900 chambres en appartements, auxquelles s'ajoutent 2 800 chambres en vallée, ce qui la place à la tête des stations espagnoles. Candanchú n'offre alors que 2 200 places sur le site et dans les environs, Formigal 3 500, Cerler 3 000 sur le site et 2 200 à Benasque⁷¹¹. En termes de remontées mécaniques, Baqueira est en revanche assez nettement dominée par Candanchu, Formigal et La Molina. Dès la fin des années 1980, Baqueira est la station la mieux équipée d'Espagne et des Pyrénées, elle voisine avec Sierra Nevada et devance de peu Saint-Lary, La Mongie et Le Pas de la Case-Grau Roig en Andorre. Seuls les domaines de La Mongie et de Barège connectés ont un meilleur débit horaire avec 39 300 skieurs.

710 Élaboration propre. Sources : André ISUS, *Les transformations économiques*, *op cit.*, 1968, p. 153-156 ; Documentation du Commissariat de massif des Pyrénées : Rapport relié des Cabinets d'étude CEP-ECAS, « Trabajo de apoyo al documento de presentación del Pirineo (monografía de socio-economía, turismo y patrimonio cultural) », Barcelona, mars 1988, p. 107 ; 1988 : Michel ROUFFET (SEATM Toulouse), « Le ski dans les Pyrénées. État actuel et perspectives », in *Los Pirineos, montaña de Europa. Développement de la coopération transfrontalière. Desarrollo de una cooperación transfronteriza*, Madrid, Paris, MOPU (Ministerio de Obras Publicas y Urbanismo), DATAR, 1990, p. 483-499, tableaux p. 496-498 ; Francesc LOPÉZ PALOMEQUE, « Turismo de invierno y estaciones de esquí en el Pirineu catalan », *Investigaciones geograficas*, n° 15, 1996, p. 19-40 ; André-Louis SANGUIN, « Le Val d'Aran (Catalunya) ou la réémergence politico-culturelle du fait occitan », *op cit.*, p. 3-14 ; Martin BELEN GOMEZ, « El turismo de nieve a España : el caso de Baqueira Beret (Cataluña) », in *A propósito del turismo. La construcción social del espacio turístico*, Editorial UOC, 2010, p. 292-302. ; « Baqueira-Beret » sur www.spain.info consulté le 20 octobre 2014, BAQUEIRA-BERET SA, *Nous progressons à vos côtés. Brochure saison 2014/2015*, s.l., s.e., août 2014.

711 ACCIT, COP 3 : « Ski en España », Documentation dactylographiée de la COPEF, 1980.

	Remontées mécaniques		Débit horaire	
	1980	1988	1980	1988
Baqueira (Catalogne)	15	22	7 776	23 495
Candanchú (Aragon)	19	23	12 168	17 250
Astún (Aragon)	9	13	5 472	9 190
Formigal (Aragon)	18	18	10 509	10 509
La Molina (Catalogne)	21	18	11 736	12 215
Cerler (Aragon)	9	12	4 320	5 500
Pas de la Case-Grau Roig (Andorre)	-	27	-	21 745

*L'équipement des principales stations des Pyrénées espagnoles et andorranes dans les années 1980*⁷¹²

En 1980 on ne compte que 150 remontées mécaniques dans les Pyrénées espagnoles réparties dans quinze stations. Les six représentées dans ce tableau dominant en terme d'équipement et de fréquentation⁷¹³. La Tuca, qui possède en 1980, sur 15 km² de domaine skiable, deux télésièges et deux téléskis, avec une capacité de 3 600 skieurs par heure, est d'une dimension bien plus modeste⁷¹⁴. À partir des années 1990, Baqueira et la vallée d'Aran s'installent en seconde position du tourisme hivernal pyrénéen, derrière le Pas-de-la-Case-Grau-Roig et la forte concentration hôtelière de l'agglomération d'Andorre-la-Vieille⁷¹⁵. En 1998, Baqueira concentre un cinquième des chambres d'hôtel en station à l'échelle de l'Espagne (3 124 sur 15 084). Ce site qui est moins exposé au manque de neige que les autres, possède également le plus grand nombre de canons à neige du pays (357 sur 1 995) et le plus fort kilométrage de pistes enneigées artificiellement (22 sur 122 en Espagne et 77 dans son domaine). Ses vingt-quatre remontées mécaniques représentent moins de 10 % du total national (274) tout simplement parce qu'elles sont bien plus perfectionnées, avec une majorité de télésièges (16 contre 8 téléskis)⁷¹⁶. Le tableau suivant fait le bilan de la fréquentation de Baqueira entre les hivers 1971-1972 et 2016-2017.

712 D'après Michel ROUFFET (SEATM Toulouse), « Le ski dans les Pyrénées », *op cit.*, 1990, p. 483-499, tableaux p. 496-498.

713 CEP-ECAS, *Trabajos de apoyo al documento de presentación del Pirineo (monografía de socio-economía, turismo y patrimonio cultural)*, Barcelone, s.e., 1988, p. 101-114.

714 Francesc LOPÉZ PALOMEQUE et Roser MAJORAL I MOLINÉ, *La Vall d'Aran*, *op cit.*, 1982, p. 259.

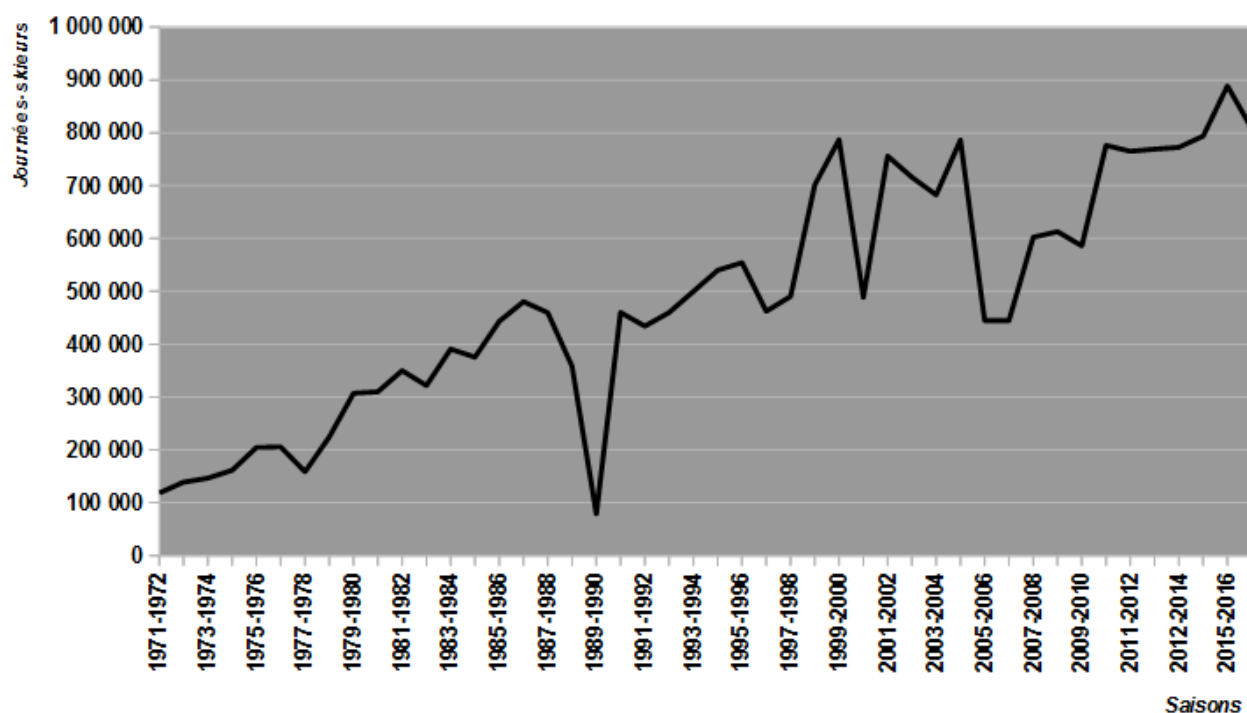
715 La *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest* consacre un numéro spécial en 1991 au cas andorran, cf. *RGPSO*, vol. 62, n° 2, 1991. On peut aussi se reporter sur la thèse de Gabriel CHAPEAU, *Le tourisme et la mise en valeur des Pyrénées orientales espagnoles et andorranes*, Thèse de géographie, Toulouse II-Le Mirail, 1985.

716 Antonio COSTA PERÉZ, Aroceli INIESTA ALONSO-SAÑUDO, Juan Carlos TORRES RIESCO, « Turismo activo y deportivo », in Fernando BAYÓN MARINÉ (dir.), *50 Años del turismo español*, *op cit.*, 1999, p. 774.

Saison	Nombre de journées-skieurs	Saison	Nombre de journées-skieurs	Saison	Nombre de journées-skieurs
1971/1972	118 480	1987/1988	459 563	2003/2004	682 608
1972/1973	139 014	1988/1989	358 275	2004/2005	786 621
1973/1974	146 461	1989/1990	79 103	2005/2006	444 730
1974/1975	161 453	1990/1991	460 086	2006/2007	444 730
1975/1976	204 588	1991/1992	434 086	2007/2008	602 543
1976/1977	205 514	1992/1993	460 000	2008/2009	612 990
1977/1978	158 505	1993/1994	500 000	2009/2010	586 183
1978/1979	224 612	1994/1995	540 000	2010/2011	776 274
1979/1980	307 225	1995/1996	554 271	2011/2012	765 191
1980/1981	310 000	1996/1997	462 295	2012/2013	769 151
1981/1982	350 000	1997/1998	490 363	2013/2014	772 555
1982/1983	321 787	1998/1999	701 287	2014/2015	793 822
1983/1984	390 828	1999/2000	786 904	2015/2016	888 773
1984/1985	375 611	2000/2001	488 755	2016/2017	808 120
1985/1986	443 257	2001/2002	756 085		
1986/1987	480 533	2002/2003	716 086		

*La fréquentation de Baqueira (1971-2017)*⁷¹⁷

717 Statistiques regroupées par nos soins à partir de Francesc LOPEZ PALOMEQUE et Roser MAJORAL I MOLINÉ, *La Vall d'Aran, op cit.*, 1982, p. 246 ; Ignasi ALDOMÀ I BUIXADÉ, *L'expansió de l'estació de Baqueira-Beret a les Valls d'Aneu. El punt de vista de desenvolupament local. Informe*, s.e., s.l., 2000, p. 60 ; Martin BELEN GOMEZ, « El turismo de nieve a España », *op cit.*, 2010, p. 292-302 ; Marisa ANGLÉS, « Baqueira-Beret mejora sus beneficios pese a la reducción de la campaña de esquí », [en ligne] URL <www.expansion.com>, 28/02/2011, consulté le 13/10/2014 ; BARATECH G., « Baqueira Beret, de la familia Serra, gana casi 3 millones », [en ligne] URL : <<http://www.02b.com/es/notices>>, publié en mars 2014, consulté le 2 mai 2014 ; « Balances de la temporada de Baqueira » de 2010 à 2017 sur les sites de *Nevasport* (URL : <<https://www.nevasport.com/noticias>>), ATUDEM (URL : <<http://www.atudem.es/20170422/balance-positivo-temporada-2016-2017-baqueira-beret.aspx>>), Baqueira-Beret SA (URL : <<http://www.baqueira.es/noticias>>).



*La fréquentation de Baqueira-Beret (en journées-skieurs, 1971-2017)*⁷¹⁸

Au début des années 1970, Baqueira se situe dans la même fourchette de fréquentation que Superbagnères, Ax-Le-Saquet, voire même Le Mourti et Guzet – sauf qu'elle est déjà une station de séjour. Sa croissance est ensuite beaucoup plus vigoureuse que ses concurrentes françaises et elle approche à la fin de la décennie les résultats des meilleures stations du versant français. 1972 est considérée comme une année pivot pour le ski espagnol puisque Francisco Fernandez Ochoa, originaire de Navacerrada remporte la médaille d'or du slalom aux jeux Olympiques de Sapporo. Le nombre de skieurs croît alors fortement⁷¹⁹. À Baqueira, la société promotrice ayant entre ses mains l'exploitation des remontées et la promotion immobilière rencontre sans doute déjà dans ces années des résultats très supérieurs à tout ce que peut connaître le versant français. Entre 1971-1972 et 1980-1981, la fréquentation de Baqueira est approximativement triplée (la croissance annuelle moyenne est de 11 %). En 1980-1981, la Tuca enregistre, elle, 150 000 journées-skieurs, ce qui en fait une station modeste que la moindre baisse de fréquentation peut déstabiliser⁷²⁰. Dans les années 1980, la croissance de Baqueira est beaucoup plus heurtée, approchant le seuil des 500 000 journées-skieurs lors de la saison 1986-1987 avant de chuter sous les 80 000 journées en 1989-1990, saison catastrophique pour le ski européen qui déclenche l'équipement coûteux en canons à

⁷¹⁸ Établi par nos soins. Sources : voir note précédente.

⁷¹⁹ Antonio COSTA PERÉZ, Aroceli INIESTA ALONSO-SAÑUDO et Juan Carlos TORRES RIESCO, « Turismo activo y deportivo », in Fernando BAYÓN MARINÉ (dir.), *50 Años del turismo español, op cit.*, 1999, p. 769.

⁷²⁰ Gabriel CHAPEAU, « La mise en valeur d'une région de montagne », *op cit.*, 1986, p. 33.

neige. La saison 1977-1978 avait été une première alerte. Ces années de crises sont surmontées à Baqueira mais provoquent ailleurs de graves difficultés. Pour profiter de meilleures installations et d'un meilleur enneigement, les skieurs espagnols se rendent dans les Pyrénées françaises et dans les Alpes, seules Baqueira et Sierra Nevada échappent à ce mouvement. Les années sans neige de la fin de la décennie 1980 provoquent la fermeture de stations déjà déstabilisées à la fin des années 1970. Après Llesú dans le Pallars, qui ferme dès 1983, La Tuca, ne peut rouvrir en 1989. Elle pâtit du morcellement de son capital et de sa dépendance aux seuls résultats des remontées mécaniques. Elle n'a depuis jamais pu rouvrir. Pour les autres stations, les pouvoirs publics (communautés autonomes et municipalités) apportent leur soutien en entrant au capital des sociétés exploitantes. La Molina, dont l'exploitation est déséquilibrée depuis des années, s'équipe de canons à neige pour la saison 1987-1988, c'est la première à le faire en Espagne, tandis que Nuria est sauvée par la *Generalitat*. L'Aragon aide également ses cinq stations à s'équiper. Les centres de sports d'hiver sont devenus indispensables à l'équilibre socio-démographique des montagnes⁷²¹.

Dans les années 1990, sans doute grâce à l'extension du domaine skiable et au perfectionnement des installations, Baqueira connaît une forte poussée qui la porte, avec près de 800 000 journées-skieurs en 1999-2000, parmi les grandes stations européennes (croissance annuelle de 5,5 %). Un fossé s'est creusé entre elle et les autres stations pyrénéennes, en dehors du Pas-de-la-Case qui connaît une croissance plus forte encore. En 2004, l'Espagne compte 6,254 millions de journées-skieurs, réparties dans vingt-neuf stations de ski alpin, autant de ski de fond. Les Pyrénées catalanes concentrent 2 millions de journées, l'Aragon 1,3 million et la Sierra Nevada 1 million. Baqueira, à elle seule, compte 12,5 % des journées-skieurs d'Espagne, 40 % de celles de Catalogne. Le ski s'est affirmé comme le second secteur touristique d'Espagne après la plage, et Baqueira comme le fleuron national⁷²². Fortement touchée par le retour des années sans neige et par la crise économique à partir de 2008, Baqueira se trouve cependant mieux positionnée que ses concurrentes plus modestes pour passer ces temps délicats et retrouver dans les années 2010 le niveau de fréquentation de la fin des années 1990⁷²³.

721 Francesc LOPÈZ PALOMEQUE, « Turismo de invierno », *op cit.*, 1996, p. 19-40 ; Antonio COSTA PERÉZ, Aroceli INIESTA ALONSO-SANUDO et Juan Carlos TORRES RIESCO, « Turismo activo y deportivo », *op cit.*, 1999, p. 770-771.

722 Ana MORENO GARRIDO, *Historia del turismo*, *op cit.*, 2007, p. 311-312.

723 Les mauvaises saisons entre 2006-2007 et 2009-2010 suscitent des interrogations quant à l'avenir de la station. Baqueira conserve toutefois sa domination sur le marché espagnol et retrouve dès 2009-2010 sa rentabilité, tout en restant fidèle à son statut de station la plus chère d'Espagne. Mais elle plafonne en terme de fréquentation depuis la saison 1998-1999. BBSA doit avant tout sa rentabilité aux différents groupes qu'elle contrôle (agences de voyage, sociétés immobilières et hôtelières). Cf. Marisa ANGLÉS, « Baqueira-Beret mejora sus beneficios pese a la reducción de la campaña de esquí », <www.expansion.com>, 28/02/2011, consulté le 13/10/2014.

2. Une vallée transformée

L'essor du tourisme reconfigure une bonne partie de la vallée, celle que couvrent les municipalités de Naut-Aran et de Vielha-e-Mijaran. Baqueira tient une place centrale dans ces changements économiques, sociaux et écologiques mais elle n'est pas seule en cause : au début des années 1980, l'été reste la période de plus forte fréquentation. Les nuitées du Baish-Aran, étalées sur l'ensemble de l'année, sont quasiment nulles en hiver. Dans le Naut-Aran, le taux d'occupation des hôtels est de 60 % environ de décembre à avril, contre 107 % en août et seulement 45 et 55 % en juillet et septembre. Dans le Mijaran, la fréquentation est plus régulière tout au long de l'année, avec des taux d'occupation d'environ 50 % de décembre à avril, 97 % en août, 58 % en juillet et 67 % en septembre, les mois les plus fréquentés de l'année. Ces fréquentations mensuelles masquent les pics de fréquentation hivernaux, lors des fêtes de Noël, des Rois, de la Semaine Sainte et des week-ends⁷²⁴. L'origine de la fréquentation hôtelière témoigne de la dichotomie entre le Baish-Aran et le reste de la vallée : les étrangers y représentent 15 à 20 % des clients, contre 5 à 10 % dans le Naut et le Mijaran. Cette différence n'est pas à l'avantage du Baish-Aran car elle correspond avant tout à un tourisme de transit tandis que le reste de la vallée accueille une clientèle plus riche pour des séjours prolongés. En dehors du Baish-Aran, les visiteurs de l'été viennent essentiellement de Catalogne. En hiver, les Madrilènes sont mieux représentés avec un quart des clients des hôtels de Baqueira⁷²⁵. Cette fréquentation ne se limite pas aux hôtels : on compte également des appartements à louer et un nombre croissant de résidences secondaires dont la répartition est très déséquilibrée. Pour répondre à cette demande croissante, le Val d'Aran devient à partir des années 1960 un vaste chantier immobilier.

La promotion immobilière

À partir des années 1950, l'urbanisation touristique du littoral espagnol prend une vigueur inconnue jusqu'alors. Malgré la *ley del Suelo* votée en 1956 pour contrôler l'extension du bâti, ces constructions nouvelles ne sont absolument pas contrôlées jusqu'aux années 1970 au moins⁷²⁶. Avec un temps de décalage et des logiques propres à un cadre de montagne, le Val d'Aran connaît cet emballement. La construction d'hôtels et de résidences secondaires prend en fait le relais de la construction hydroélectrique. C'est au moment où s'achève la construction de la dernière centrale hydroélectrique aranaise, en 1963, que débute la construction du *parador nacional* de Vielha et la réhabilitation de l'*hosteria* d'Arties, qui ouvrent en 1966. Entre 1966 et 1970, la croissance est

724 Francesc LOPÈZ PALOMEQUE et Roser MAJORAL I MOLINÉ, *La Vall d'Aran, op cit.*, 1982, p. 233-234.

725 *Idem*, p. 239.

726 Ana MORENO GARRIDO, *Historia del turismo, op cit.*, 2007, p. 216-219.

sensible avec la construction ou la rénovation de dix hôtels pour un total de 513 lits, surtout concentrés à Vielha. Entre 1971 et 1975, on construit ou rénove six hôtels pour 522 places dont le Montarto, établissement de quatre étoiles et 304 places, construit par TEVASA à Baqueira (ouvert en 1972). Entre 1976 et 1981 naissent dix hôtels, offrant 681 lits, dont celui appelé Tuca à Bertren classé quatre étoiles avec 236 places⁷²⁷. En 1981, les quatre hôtels de quatre étoiles présents dans la vallée concentrent 26 % des lits de la vallée (208 lits en moyenne). Trois sont situés en Naut-Aran (Baqueira, Salardú et Arties) et un à Vielha (Tuca). En ajoutant les hôtels de trois étoiles (dont le *Parador* de Vielha et ses 251 places), on arrive à 37 % de l'offre hôtelière aranaise du moment⁷²⁸. Ces établissements reflètent la fréquentation d'un public plutôt aisé, qu'on ne trouve plus du côté français des Pyrénées. Le Baish-Aran n'offre plus que 17 % des lits hôteliers de la vallée, contre 30 % en 1961 et 27 % en 1970 (sans compter les *fondas*)⁷²⁹. Le tableau suivant permet de mesurer la place du Val d'Aran par rapport au reste des Pyrénées catalanes en 1980.

	Nombre d'hôtels	Nombre de lits	Nombre de lits par hôtel en moyenne	Population comarcale	Proportion des établissements de l'Alt-Pir.	Proportion des lits de l'Alt-Pir.	Lits par habitants permanents
Cerdagne espagnole	46	2 813	61	12 609	29,7 %	31,1 %	22,3 %
Alt-Urgell	18	927	51	18 788	11,6	10,2	4,9
Pallars Jussa	27	1 403	52	19 055	17,4	15,5	7,3
Pallars Sobira	28	1 529	55	6 115	18,1	16,7	25,0
Val d'Aran	36	2 384	66	5 170	23,2	26,3	46,1
Ensemble de l'Alt-Pirineu	155	9 056	58	61 737	100,0	100,0	14,6
Catalogne	2 130	170 457	80	5 509 257	-	-	3

*L'offre hôtelière dans l'Alt-Pirineu catalan en 1980*⁷³⁰

727 Francesc LOPÈZ PALOMEQUE et Roser MAJORAL I MOLINÉ, *La Vall d'Aran*, op cit., 1982, p. 193-194.

728 *Idem*, 1982, p. 220.

729 En 2014, 44 % de l'offre hôtelière se concentre dans le Naut-Aran, 48 % dans le Mijaran, ne laissant qu'une portion congrue (7 %) au Baish-Aran (d'après *Guia oficial d'establiments turistics. Hotels. Val d'Aran* [en ligne] URL : <<http://www.establimentsturistics.gencat.cat>>, consulté le 5 décembre 2014.

730 D'après le tableau « L'oferta hotelera a l'Alt Pirineu. 1980 » réalisé par Francesc LOPÈZ PALOMEQUE et Roser MAJORAL I MOLINÉ, *La Vall d'Aran*, op cit., 1982, p. 215.

Le Val d'Aran, dont la capacité hôtelière voisine dès 1980 avec la Cerdagne à l'implantation touristique ancienne, est bien sûr très en retrait par rapport à la côte catalane en terme de places hôtelières. Néanmoins, lorsque l'on rapporte le nombre de lits hôteliers au nombre d'habitants de la vallée, la proportion aranais (46 lits pour cent habitants) se situe au deuxième rang catalan, derrière La Selva qui comprend les grandes stations balnéaires de Tossa et Llore-del-Mar (50 pour cent). Cette proportion n'a d'autre intérêt que de montrer l'emprise du tourisme dans la société et le paysage aranais⁷³¹. En 1987, 13 % de la capacité hôtelière de l'ensemble des Pyrénées espagnoles se trouve dans le Val (contre 17 % pour la Jacétanie en Aragon et 11,5 % pour la Cerdagne en Catalogne) et trois des sept hôtels de quatre étoiles⁷³². Le rythme de croissance de la montagne est décalé par rapport à celui du reste de l'Espagne, confirmant qu'il s'agit de deux tourisms bien distincts. Au niveau national en effet, après la forte croissance des années 1960, l'offre hôtelière végète entre 1973 et 1987, avant de connaître une légère reprise, accélérée à partir de 1996⁷³³. Cet essor hôtelier du Val d'Aran ne conduit pas à une « dépossession » complète des Aranais. Parmi les hôtels, le Montarto et la Tuca (quatre étoiles) sont maîtrisés par des capitaux extérieurs, les deux *paradores* sont publics, l'urbanisation de Baqueira est aux mains de TEVASA, mais tous les autres hôtels sont aux mains d'Aranais, généralement dans le cadre d'entreprises familiales sans salarié, ce que l'on retrouve aussi dans les commerces⁷³⁴.

La promotion immobilière dépasse de loin l'hôtellerie. Le recensement de 1970 donne 1 322 logements principaux (79 %) et 347 secondaires (21 %), ces derniers étant principalement apparus dans les années 1960. Entre 1970 et 1981, le total d'habitations a presque triplé avec 2 970 logements nouveaux, dont 1 458 à Vielha et Mig-Aran (49 %), 1 361 en Naut-Aran (46 %), 151 en Baish-Aran (5 %), alors que la population globale de la vallée n'a presque pas évolué. Traduite en nombre moyen de constructions par année, la statistique est encore plus éloquente : elle correspond à 270 nouvelles habitations par an. 77 % des 2 970 constructions nouvelles de la décennie sont des résidences secondaires⁷³⁵. Avec 655 % d'augmentation du nombre de résidences secondaires entre 1970 et 1981, le Val d'Aran connaît alors l'une des plus fortes croissances pyrénéennes, devançant la Jacétanie (+ 470 %) qui est beaucoup plus peuplée (environ 28 000 habitants contre 6 000 dans le Val). Seul le Haut-Esera (autour de Benasque et de la Maladeta en Aragon) connaît une croissance

731 Francesc LOPÉZ PALOMEQUE et Roser MAJORAL I MOLINÉ, *La Vall d'Aran*, op cit., 1982, p. 214-215.

732 CEP-ECAS, *Trabajos de apoyo al documento de presentación del Pirineo (monografía de socio-economía, turismo y patrimonio cultural)*, Barcelone, s.e., 1988, p. 116-117, 127-129.

733 Ana MORENO GARRIDO, *Historia del turismo*, op cit., 2007, p. 326-327.

734 Gabriel CHAPEAU, « La mise en valeur d'une région de montagne », op cit., 1986, p. 30.

735 *Idem*, p. 287-288.

supérieure (+ 1 184 %) pour un nombre de logements plus faible⁷³⁶. À lui seul, le Mijaran a connu une augmentation de 4 459 %⁷³⁷. Le rythme s'est ensuite ralenti, bien que les dernières statistiques donnent une hausse de 108 % à l'échelle du Val entre 1981 et 2013. Cet emballement immobilier se matérialise par la naissance de barres d'immeubles à Vielha et Gausac et d'un programme important autour de Baqueira à partir de 1972. Ce dernier donne naissance à ce qui est appelé « *cases araneses* », c'est-à-dire à des ensembles résidentiels qui s'accrochent aux bourgs préexistants, comme à Garòs, ou créent de nouveaux noyaux résidentiels, comme à Baqueira⁷³⁸. On voit bien ici la connexion avec les évolutions concomitantes de l'aménagement en France, incarnées par Valmorel et le style néo-traditionnel. Le Naut-Aran est tout particulièrement touché par la croissance des habitats secondaires. On y compte, en 1981, 279 résidences principales (16 %) contre 1 238 secondaires (70 %) et 242 habitats vacants (qui peuvent aussi bien désigner des logements abandonnés, en attente de location ou mis à la vente). À elle seule, la station nouvelle de Baqueira présente 921 résidences secondaires. La taxe sur les permis de construire équivalent à 10 % du coût du projet immobilier permet à certaines communes de s'enrichir⁷³⁹. La répartition de ces nouveaux logements et hôtels est très déséquilibrée au sein de la vallée avec une nette faveur pour le moyen et le haut Aran, comme le montre le tableau suivant.

	Baish-Aran				Naut-Aran				Vielha-e-Mijaran				Total			
	1961	1970	1980	2014	1961	1970	1980	2014	1961	1970	1980	2014	1961	1970	1980	2014
Nombre d'hôtels	2	7	9	14	1	2	6	46	3	13	21	50	6	22	36	110
Capacité des hôtels	96	348	414	471	96	152	597	2 829	130	785	1 373	3 112	322	1 285	2 384	6 443
Résidences secondaires	-	103	151 *	566	-	217	1 238 *	2 590	-	27	1 231 *	2 288	-	347	2 620 *	5 446

*Logements hôteliers et secondaires dans le Val d'Aran (1961-2014) (*1981)*⁷⁴⁰

736 María Laguna MARÍN-YASELI et Teodoro LASANTA MARTÍNEZ, « Competing for Meadows », *Mountain Research and Development*, 2003, vol. 23, n° 2, p. 169-176, p. 171. Les statistiques sont données en nombre de lits par les auteurs, représentant (en comptant cinq lits par logement) 43 logements secondaires en 1970 et 552 en 1981.

737 Calculs personnels d'après les données fournies par CEP-ECAS, *Trabajos de apoyo, op cit.*, 1988, p. 121-122, 145.

738 Francesc LOPÈZ PALOMEQUE et Roser MAJORAL I MOLINÉ, *La Vall d'Aran, op cit.*, 1982, p. 225-228.

739 *Idem*, p. 193-194.

740 Élaboration propre à partir de Celso LIESA RIVEROLA, *El Valle de Aran, op cit.*, 1965, p. 220-223, André ISUS, *Les transformations, op cit.*, 1968, Francesc LOPÈZ PALOMEQUE et Roser MAJORAL I MOLINÉ, *La Vall d'Aran, op cit.*, 1982, p. 212, 216, 225 ; Gabriel CHAPEAU, « La mise en valeur d'une région de montagne », *op cit.*, 1986, p. 28. www.idescat.cat. Les statistiques sur les hôtels ne comprennent pas les *fondas* (14 en 1965 et 1978, pour 208 et 250 places), qui ont tendance à se concentrer à Bossòst et Les entre les deux dates.

Le paysage traditionnel est totalement bouleversé en très peu de temps. L'ampleur de cette irruption urbaine se résume à quelques chiffres. En 1900, on dénombrait 322 habitations dans le Naut-Aran⁷⁴¹, on en compte près de six fois plus en 1981 (1 759), à population presque égale. Après des siècles de stabilité, en quinze ans, entre 1969 et 1984, la superficie construite en Val d'Aran est doublée et les résidences secondaires en sont la cause première. Les constructions se sont développées de manière désordonnée, certaines vont même à l'encontre de la *ley del Suelo*. À Vielha, la structure urbaine ancienne est devenue illisible⁷⁴².

Les conséquences sociales de la croissance touristique

Comme en France, cet essor urbanistique et la hausse très forte de la fréquentation bouleversent la société locale et inquiètent certains observateurs à partir des années 1970. On craint que la croissance touristique ne remette en cause ce qui a fait l'attrait du Val : son identité paysagère et culturelle. Les conséquences sociales de l'avènement du tourisme sont de deux ordres : le peuplement se réorganise et l'agriculture recule au profit des métiers de la construction, du commerce et des services.

Le niveau de population se maintient dans les années 1950 malgré une forte émigration grâce aux travaux hydroélectriques qui mobilisent jusqu'à 3 000 employés. La plupart des travailleurs de l'hydroélectricité (90 %) repartent néanmoins dans leur région d'origine (l'Andalousie pour la plupart) une fois les travaux achevés⁷⁴³. Dans les années 1960, avec la fin des chantiers hydroélectriques, toutes les communes perdent de la population en dehors de Vielha, Gausac et Salardú. En 1970, le Val atteint son plus bas niveau historique avec 5 055 habitants, contre plus de 11 000 en 1860. Les effets du renouvellement touristique se font sentir dans les années 1970 et l'Aran atteint les 5 923 habitants en 1980⁷⁴⁴. La population de l'agglomération de Vielha (+ 38 %) et des communes fusionnées du Naut-Aran (+ 30 %) augmente fortement pendant cette décennie tandis que celle du Baish-Aran décroît. Vielha passe ainsi de 16 à 34 % de la population aranaise (de 1 048 à 2 007 habitants). En 1960, Les et Bossòst étaient encore les deux pôles les plus dynamiques de la vallée et regroupaient 29 % de la population aranaise avec 1 892 habitants,

741 Dénombrement présenté par Juli SOLER I SANTALO, *La Vall d'Aran, op cit.*, 1906, p. 121-364.

742 Francesc LÓPEZ PALOMEQUE, « La planificación urbana en una comarca turística », *op cit.*, 1985, n° 46, p. 184. Le rythme de construction s'est depuis ralenti, mais les dernières statistiques (disponibles sur www.idescat.cat) donnent pour 2014 dans l'ensemble de la vallée 10 134 logements (le double de 1981, six fois plus qu'en 1970, dont 3 973 résidences principales (39 %) contre 5 446 secondaires (54 %) et 714 logements vacants (7 %). On comptait en 2013 37 nouveaux logements en construction, concentrés quasiment exclusivement dans le Naut-Aran (35). D'un peu plus de 2 000 places disponibles pour les non Aranais au milieu des années 1960, on est passé à 32 000 en 2007 (cf. Martin BELEN GOMEZ, « El turismo de nieve a España », *op cit.*, 2010, p. 325-326).

743 Pascual MADDOZ, « Arán (Valle de) », *op cit.*, 1845, p. 414 ; Juli SOLER I SANTALO, *La Vall d'Aran, op cit.*, 1906, p. 18 ; André ISUS, *Les transformations économiques, op cit.*, 1968, p. 117, 171-175.

744 L'annexe donne le détail de l'évolution démographique du Val d'Aran entre 1860 et 2016.

approchant leur maximum historique de 1860. En 1981, ces deux communes ne représentent plus que 22 % de la population avec seulement 1 290 habitants. Les villages des versants sont, eux, en voie d'abandon⁷⁴⁵. La chronologie de la reprise démographique est proche de celle connue par la comarque aragonaise de Jaca qui comprend les stations de ski de Candanchú et Formigal. Mais seuls le Val d'Aran et l'Alt-Urgell parviennent à regagner de la population dès les années 1970 grâce à leur solde migratoire, largement positif⁷⁴⁶. La croissance se maintient ensuite et touche également le Baish-Aran, en dehors des villages de versants⁷⁴⁷. Bien sûr, l'Aran ne connaît pas de bouleversements aussi importants que l'Andorre, qui passe de 4 000 habitants en 1930 à 50 000 en 1990⁷⁴⁸. Malgré des dimensions comparables – l'Andorre, avec 468 km² est même plus petite que l'Aran et ses 634 km² –, la première a pu mettre à profit ses spécificités fiscales et douanières pour renforcer son attractivité quand la seconde ne restait qu'une comarque isolée de l'Espagne⁷⁴⁹.

Pendant ce temps de reprise démographique, le recul de l'agriculture est très fort. Les terres cultivées passent de 840 à 500 ha entre 1950 et 1980, avec seulement 70 ha transformés en prés sur les 340 perdus. Les immenses surfaces communales, qui occupent 81 % de la vallée, composées de forêts et surtout de pâturages, sont menacées de se transformer en friches car l'élevage ovin est en pleine déshérence, passant de 10 000 têtes en 1960 à 1 500 en 1980. La transhumance estivale qui amène 25 000 ovins de l'extérieur permet néanmoins de maintenir l'usage des terrains les plus accessibles⁷⁵⁰. Les éleveurs, souvent pluriactifs, disparaissent rapidement. Alors qu'en moyenne espagnole l'agriculture occupe 18 % des actifs en 1981, dans les Pyrénées cette moyenne n'est que de 16,8 % et dans le Val d'Aran de 9,3 % (contre 24 % encore en 1970)⁷⁵¹. L'Aran compte alors la proportion la plus faible de têtes de bétail par habitant de toutes les Pyrénées espagnoles (0,04 contre 0,5 en moyenne pyrénéenne)⁷⁵². L'agriculture qui subsiste est, de plus, en difficulté :

745 Francesc LOPÉZ PALOMEQUE et Roser MAJORAL I MOLINÉ, *La Vall d'Aran, op cit.*, 1982, p. 46-54 ; Gabriel CHAPEAU, « La mise en valeur d'une région de montagne », *op cit.*, 1986, vol. 99, p. 4-5.

746 D'après CEP-ECAS, *Trabajos de apoyo, op cit.*, 1988.

747 Au point de devenir plus forte que dans le reste de la Catalogne entre 2001 et 2011 (avec 2,6 % de croissance annuelle contre 1,7 %), grâce à l'immigration, avec une augmentation particulièrement marquée à Vielha-e-Mijaran et Les. L'Aran accuse ensuite un léger recul de population entre 2011 (10 090 habitants) et 2016 (9 930 habitants). D'après www.idescat.cat.

748 Et près de 57 000 en 2000, 77 000 en 2016 (d'après Benjamin CAMUS (dir.), *Atlas statistique des Pyrénées*, s.l., EUSTAT, IEN, IAEST, IDESCAT, Govern d'Andorra, INSEE, 2002, p. 20, et Departament d'Estadística d'Andorra, <<http://www.estadistica.ad>>).

749 François TAILLEFER, « Un pôle d'immigration dans la haute montagne pyrénéenne : l'Andorre », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, vol. 55, n° 4, 1984, p. 421-439. La *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest* consacre un numéro spécial en 1991 au cas andorran, cf. *RGPSO*, vol. 62, n° 2, 1991. On peut aussi se reporter sur la thèse de Gabriel CHAPEAU, *Le tourisme, op cit.*, 1985.

750 Francesc LÓPEZ PALOMEQUE, « La planificación urbana en una comarca turística », *op cit.*, 1985, n° 46, p. 6-8.

751 Francesc LOPÉZ PALOMEQUE et Roser MAJORAL I MOLINÉ, *La Vall d'Aran, op cit.*, p. 75.

752 CEP-ECAS, *Trabajos de apoyo, op cit.*, 1988, p. 42.

désormais spécialisée dans l'élevage, elle est en proie au vieillissement, à l'absence de relève, au retard technique, à la petitesse des exploitations et à la grande fragmentation des parcelles⁷⁵³. Jadis grande terre d'élevage⁷⁵⁴, le Val d'Aran connaît une brusque transformation, plus exacerbée encore dans le Naut-Aran qui dispose pourtant des meilleurs pâturages (on n'y compte plus que 3 % des ovins aranais en 1980)⁷⁵⁵. Le tourisme n'est pas le seul en cause dans cette déprise agricole mais la rapidité de la baisse semble témoigner de son influence⁷⁵⁶. La difficulté et le faible rendement de l'agriculture montagnarde rendent tout à fait compréhensible cet abandon. Il n'en reste pas moins une source d'inquiétude pour ceux qui défendent la préservation des paysages et de la physionomie « traditionnelle » de la vallée.

Conjurer la menace urbanistique et culturelle qui pèse sur le Val d'Aran

Certaines personnalités s'inquiètent rapidement du bouleversement qu'est en train de connaître le Val. Le député au Parlement de Catalogne Josep Maria Ainaud de Lasarte résume en 1982 ces préoccupations, en réclamant des mesures de protection pour les paysages et la « vie » de l'Aran, menacés dans leur « essence » par l'extension touristique :

« Je suis sûr qu'il est encore temps d'éviter que cette comarque se dégrade, d'un point de vue urbanistique et humain comme cela s'est produit dans tant d'autres territoires de notre pays. [...] Aujourd'hui l'exploitation de l'énergie hydroélectrique et du tourisme – surtout celui relatif aux sports d'hiver – ont modifié dans son essence la vie aranaise. La population permanente continue à diminuer, mais les résidences secondaires augmentent d'année en année. Il faut avertir du fait que ces éléments pourront changer, de manière irréversible, la manière d'être des aranais et la physionomie du Val d'Aran, et qu'il faudrait que la Généralité de Catalogne, veille spécialement à ce que le progrès économique de ses habitants ne porte pas atteinte à leur manière d'être.⁷⁵⁷ on compte ainsi »

Ces propos montrent le risque auquel sont constamment susceptibles d'exposer les mesures de protection et de patrimonialisation de la nature et des modes de vie : celui de figer l'identité, par une vision involontairement traditionaliste. Les changements en cours sont en tout cas une source

753 Francesc LOPÈZ PALOMEQUE et Roser MAJORAL I MOLINÉ, *La Vall d'Aran*, op cit., 1982, p. 115-138.

754 Marisa PABÁN PEDARRÓS, « Una ramaderia entre fronteres: la Vall d' Aran (1850-1936) », *Estudis d'història agrària*, 2000, n° 14, p. 197-208 ; Pèir CÒTS E CASANHA, « Evolucion deth bestiar e er amontanhatge ena Val d'Aran pendent era darrèra decada », *Annals del Centre d'Estudis Comarcals del Ripollès*, 2000, p. 247-278.

755 Gabriel CHAPEAU, « La mise en valeur d'une région de montagne », op cit., 1986, vol. 99, p. 8. En 2001, le secteur primaire n'occupe plus que 2 % de la population aranaise, le secteur secondaire grâce au bâtiment 21 % (en recul depuis les années 1970 où il occupait 35 % de la population active), et le tertiaire 76 % (81 % dans le Naut-Aran). Le troupeau s'est stabilisé depuis les années 1980. Cf. Pèir CÒTS E CASANHA, « Evolucion deth bestiar », op cit., 2000, p. 247-278 ; Martín BELEN GOMEZ, « El turismo de nieve a España », op cit., 2010, p. 331-332.

756 Une étude consacrée à la haute vallée de l'Esera (Benasque), voisine de l'Aran, tente justement d'établir la relation entre le recul de l'élevage et la progression du tourisme en montagne, en particulier des sports d'hiver, en étudiant également les conséquences écologiques de cette déprise : María Laguna MARÍN-YASELI et Teodoro LASANTA MARTÍNEZ, « Competing for Meadows », *Mountain Research and Development*, vol. 23, n° 2, 2003, p. 169-176. Toutefois, en Aran, une nette reprise s'est ensuite amorcée, sans doute grâce au tourisme et à la promotion de productions montagnardes. En 2009, on compte ainsi 16 770 bovins et 4 489 ovins (d'après www.idescat.fr, consulté le 09 octobre 2014).

757 Josep Maria AINAUD DE LASARTE, « Poleg », in Francesc LOPÈZ PALOMEQUE et Roser MAJORAL I MOLINÉ, *La Vall d'Aran*, op cit., 1982, p. IX-XII.

de préoccupation, en premier lieu ceux introduits par l'urbanisation.

La typicité de l'architecture du Val d'Aran a été remarquée depuis longtemps par les voyageurs espagnols. On retrouve en effet des principes architecturaux répandus dans les Pyrénées centrales françaises mais aussi dans la vallée voisine de Benasque. Dès les années 1900, l'ingénieur Juli Soler valorise l'architecture aranaise, une architecture paysanne, généralement simple et plutôt dépréciée par les visiteurs français. Soler évoque ainsi ces « édifices de caractère entièrement pyrénéen, aux murs épais, [...] couverts de toits en fortes pentes d'ardoises noires et brillantes, desquels ressortent des capucines proéminentes.⁷⁵⁸ » Ces traits caractérisent l'essentiel du bâti villageois aranaïs traditionnel, de Les à Salardú, groupé en bourgs bien distincts, où se distinguent de nombreux pignons à redents (dits localement à *penaus* ou à pas d'oiseau) rappelant immédiatement le Comminges, le Couserans et la Bigorre. Comme ailleurs, la pierre n'est apparente que si elle est taillée, aux angles et autour de certaines portes et fenêtres, les murs en tout venant étant enduits de chaux. Ces ensembles villageois s'articulent autour d'églises médiévales et présentent de rares maisons nobles. Ces traits, communs avec la France, sont singuliers par rapport au reste de l'Espagne et sont menacés par l'extension de l'urbanisation contemporaine.



L'ancien et le moderne en Aran (de g. à d. et de haut en bas : maison noble à penaus à Arties (Naut-

758 Juli SOLER I SANTALO, « Alts Pirineus. Un excursió al Port de Benasque per la Vall d'Aran, en ple hivern », *Butlletí del Centre excursionista de Catalunya*, vol. 14, p. 1904, p. 1-25, cit. p. 8-9 ; voir aussi Juli SOLER I SANTALO, *La Vall d'Aran*, op cit., 1906, p. 39-40.

Aran), Casa de Portolla et son extension moderne, immeubles en amont de Vielha, avec le parador nacional de Vielha au-dessus, immeuble néo-traditionnel à Arties). Crédits personnels (novembre 2014).

Avant le tourisme, c'est l'hydroélectricité qui provoque les premières inquiétudes paysagères, comme nous le verrons pour le cas de la France. Dans son récit de voyage au Val d'Aran, l'écrivain Camilo Jose Cela critique dès les années 1960 les constructions réalisées par la *Sociedad productora de fuerzas motrices*. Au port de Bonaigua, Cela parle d'un bâtiment (le petit castelet du col) à l'architecture « ignoble et ridicule ». Aux portes de Vielha, il évoque les « constructions éhontées » de cette société, « qui maltraitent le paysage avec un indescriptible enthousiasme »⁷⁵⁹. L'équipement hydroélectrique est alors achevé et les années 1960 voient naître les premières constructions touristiques qui prétendent toutes à l'intégration paysagère et au respect de l'architecture locale⁷⁶⁰. En 1963 par exemple, pour un projet de chalet à Vielha, l'architecte indique qu'il veut allier le confort intérieur « sans négliger en même temps l'extérieur, en l'acclimatant au style particulier de la région où il est situé.⁷⁶¹ » Les premiers chalets de style « alpin » construits à Baqueira, avec toits pentus et boiseries extérieures à l'étage, sans aucun rapport avec le bâti vernaculaire, montrent la banalisation que risque de connaître rapidement la vallée.

Un édifice cristallise particulièrement l'opposition, à la fois par sa taille et parce qu'il doit servir de référence pour les autres constructions aranaïses : le *parador* de Vielha, inauguré en 1966. Les protestations arrivent sur la scène publique au début des années 1970, orchestrées par le *Colegio oficial de arquitectes de Catalunya y Baleares*. Ce Collège mène une campagne de sensibilisation quant à la menace que représente le développement urbain accéléré de l'Aran, dans ses *Cuadernos de arquitectura y urbanismo* et par une exposition (« *El baile de Aran* » ou le « bal d'Aran ») en 1974. Dans les *Cuadernos*, en 1973, l'architecte Ramon Puig i Andreu résume ce qui est reproché à l'urbanisation du Val. Il commence par regretter la disparition de la société passée dont témoigne l'abandon du hameau de Montgarri, avant de s'en prendre à l'attitude de l'État et des investisseurs. Il parle ainsi du « processus de dégradation » qui touche « toutes les comarques pyrénéennes » et se trouve « motivé par des causes de nature économique et administrative, qui, conjuguées, favorisent une situation de type colonial.⁷⁶² » Les montagnes sont généralement abandonnées des pouvoirs publics, sauf lorsqu'elles présentent des perspectives de bénéfices et

759 Traductions personnelles. Camilo José CELA CONDE, *Viatge al pirineu de Lleida, op cit.*, 1966 (traduit du castillan au catalan par Josep Maria LLOMPART), p. 157 et 203).

760 Les demandes de permis de construire avec plans, devis et justifications, pour la commune de Vielha-e-Mijaran, sont regroupées dans AGA, Ayuntamiento de Vielha, 3-T1- 1148, 2238, 2698.

761 AGA, Ayuntamiento de Vielha, 3-T1-1148 (996) : Chemise « Proyecto de Chalet para d. Manuel Español en Vielha (Valle de Aran). Año 1963, arquitecto Jorge Alsius Masgrau.

762 Ramon PUIG I ANDREU, « ¿Qué verde era mi valle? », *op cit.*, 1973, p. 20-24, cit. p. 20.

attirent des investisseurs extérieurs. L'hydroélectricité a montré la voie et désormais « la neige est un facteur supplémentaire de colonialisme ». Les mêmes mots sont utilisés au même moment de l'autre côté des Pyrénées. En Aran, les constructions se multiplient et conduisent à de « véritables attentats qui menacent de détruire la richesse architecturale du Val. » Le *parador* de Vielha est tout particulièrement visé. Un plan d'urbanisme global pour la vallée s'impose afin d'éviter la perte de sa si particulière « identité ». Puig ne veut pas pour autant que l'on verse dans le pastiche architectural et invite à ne pas se contenter des fonctions décoratives des parements extérieurs :

« Les Aranaïs, et de nombreuses autres personnes, croient que du moment que les maisons neuves se construisent en pierre et ardoise on sauvegarde les qualités architecturales du Val.⁷⁶³ »

Il faudrait commencer par réhabiliter les granges et les maisons abandonnées plutôt que de multiplier les chalets « pseudo-suisses » ou des immeubles à étages qui imitent le style des chalets. Pour éviter le « folklorisme, qu'il soit aranais ou suisse », il serait nécessaire d'innover, comme a su le faire ponctuellement TEVASA à Baqueira. Il faut garder la structure urbanistique de la vallée, caractérisée par des bourgs resserrés et alignés, bien distincts les uns des autres. Finalement, le plan d'urbanisme réalisé par TEVASA en 1969 pour le Naut-Aran, qui visait à se réserver les terrains et à concentrer les profits a eu le mérite d'éviter la prolifération urbaine. Vielha, dépourvue de plan d'urbanisme, est par contre dans une situation alarmante. Cet argumentaire architectural et environnemental est aussi l'occasion d'une critique non dissimulée du régime franquiste. L'architecte fustige le processus de « *madrilénización* » et de « *castellanización* » de la vallée. Ce processus commence par la toponymie et se poursuit dans un projet de monument en l'honneur de Luis Arias, le premier directeur de la station ; un hommage excessif qui serait instrumentalisé par le régime. Il s'agirait, selon l'auteur, d'un « monument de la grandiloquence fasciste »⁷⁶⁴. Cette parole contestataire émerge autour d'une station emblématique de l'éveil touristique intérieur de l'Espagne franquiste. Elle s'inscrit dans le contexte des multiples contestations qui agitent les dernières années d'un régime qui ne s'était jusque-là occupé d'environnement que dans une vision utilitariste et productiviste⁷⁶⁵.

Pour enrayer la dégradation de l'Aran, le Collège des architectes de Catalogne demande dès 1972 à ce que le Val d'Aran fasse l'objet d'un plan d'urbanisme pour contrôler le développement immobilier. Au même moment, l'argumentaire en faveur d'un hôtel à Vielha (comportant 153 chambres et 183 appartements à louer) montre qu'en l'absence de plan définissant des règles

⁷⁶³ *Idem*, p. 22.

⁷⁶⁴ *Idem*, p. 24.

⁷⁶⁵ José Luis RAMOS GOROSTIZA, « Gestión ambiental y política de conservación de la naturaleza en la España de Franco », *Revista de Historia Industrial*, n° 32, 2006, p. 99-138.

claires, les mots peuvent permettre de justifier les projets les plus banals. L'architecte met ainsi en avant que « pour la rédaction de cet avant-projet, un intérêt particulier a été porté à son intégration au paysage autant qu'à l'architecture régionale et au contexte économique et social offert par la commune de Vielha.⁷⁶⁶ » Les plans laissent toutefois songeurs et il ne s'agit pas là d'un cas isolé.



Des constructions modernes en Aran (de g. à d. et de haut en bas : Port de Bonaigua par Fuerzas motrices vers 1950, premiers chalets de Baqueira vers 1964 et projet d'hôtel à Vielha en 1972)⁷⁶⁷

Un premier plan d'urbanisme s'appliquant à Vielha est présenté en 1975⁷⁶⁸. Sa réalisation avait été évoquée dès 1962 par la municipalité de Vielha pour planifier l'essor urbain et touristique alors qu'apparaissaient les premières demandes de construction de chalets hors du centre urbain (la première demande aurait alors été faite par une Barcelonaise). Après une longue attente, la commune confie la rédaction de ce plan à l'architecte Vicente López Fernández en 1973. Il est rejeté lors de sa présentation devant la Commission provinciale d'urbanisme de Lérida sous la pression du *Colegio oficial de arquitectos de Catalunya y Baleares*. Ce plan d'urbanisme ne concerne que la cuvette de Vielha et non l'étendue de la commune fusionnée de Vielha-e-Mijaran. Il anticipe une population de 52 000 habitants alors qu'il n'a pour l'heure que 2 000 habitants et que les plans d'urbanisme doivent être révisés tous les dix ans. Le parti pris d'urbanisme est également rejeté : le plan de Vielha prévoit soit des barres d'appartements, soit des villas familiales avec jardins. Un plan général s'impose pour l'ensemble de la vallée, d'autant que les maigres règles d'urbanisme définies

766 AGA, Ayuntamiento de Vielha, 3-T1-2698 (2354) : Anteproyecto de un hotel y un bloque de partamientos en Viella (Lerida) », architecte Jose Maria Yustas Valero, pour Vall d'Aran SA, 1972.

767 Sources : Photographie personnelle (octobre 2014, Bonaigua) ; André ISUS, *Les transformations économiques*, op cit., 1968, p. 152 bis ; AGA, Ayuntamiento de Vielha, 3-T1-2698 (2354) : Anteproyecto de un hotel y un bloque de partamientos en Viella (Lerida) », architecte Jose Maria Yustas Valero, pour Vall d'Aran SA, 1972.

768 AGA, Ayuntamiento de Vielha-e-Mijaran, 190-T1-2151 (2444) : « Viella. Plan general de ordenación. Memoria. Mayo de 1975 », par Vicente Lopez Fernandez architecte au Colegio oficial de arquitectos de Madrid.

par la *ley del Suelo* sont bafouées, plusieurs constructions s'étant passées de permis de construire⁷⁶⁹.

En décembre 1975, après le rejet du plan de Vielha, le directeur général de l'Urbanisme du ministère de l'Habitat charge un cabinet d'étude de définir des normes applicables à tout le Val d'Aran. Ces normes sont approuvées en juin 1977 par la Commission provinciale d'urbanisme mais les communes aranaises et des entreprises s'y opposent en raison des contraintes apportées à l'extension de l'urbanisation. De nouvelles normes sont négociées à partir de 1979 et adoptées en 1982⁷⁷⁰. Ce sont les « *Normes subsidiàries* » qui s'appliquent à l'ensemble de la vallée, au-delà des plans d'urbanisme locaux. Leur adoption finale montre une prise de conscience locale de la menace paysagère et l'imposition de l'idée que le développement touristique pourrait remettre en cause les fondements de l'attraction du Val. Ces normes visent globalement à contenir l'expansion urbaine, à maintenir la physionomie des villages aranais en imposant des noyaux urbains compacts et en prévoyant de reconfigurer les endroits où cela n'a pas été respecté, à protéger les ressources naturelles et les paysages. Elles s'appuient sur le principe de continuité avec le bâti traditionnel existant et limitent la hauteur des édifices. Elles donnent aussi des recommandations architecturales qui reposent sur un inventaire réalisé en 1980 dans le but de conserver les formes locales⁷⁷¹. Baqueira bénéficie de la plus grande extension du sol constructible avec 49 ha⁷⁷². En marge de ces normes d'urbanisme, la station de Baqueira, justement, devait se dédoubler à Beret, avec un ensemble immobilier de 18 000 lits. Les terrains avaient été concédés en 1975 mais il restait à définir le cahier des charges avec la commune de l'Alt-Aran (devenue depuis Naut-Aran). Plusieurs années de tractations s'écoulent et l'accord intervient finalement en janvier 1982 : la TEVASA devenue Baqueira-Beret SA est autorisée à exploiter le Pla de Beret mais sans urbanisation résidentielle⁷⁷³.

1982 est donc l'année de l'ordonnancement urbanistique de l'Aran. Ces premières mesures restrictives sauvent la physionomie de la vallée, du moins en apparence. Les auteurs, français en particulier, saluent à partir de là l'intégration du bâti nouveau. En 1986, Gabriel Chapeau, après avoir évoqué l'explosion du nombre de résidences secondaires, note que leur « intégration dans le

769 Francesc LÓPEZ PALOMEQUE, « La planificación urbana en una comarca turística, *op cit.*, 1985, n° 46, p. 171-173.

770 Le dossier de ces négociations qui montre les réclamations adressées par les sociétés locales promotrices de sports d'hiver (La Tuca, Superportillon SA) mais aussi Fuerzas motrices SA est consultable aux AGA, Ayuntamiento de Vielha, 190-3-T1-2219 (2572) : Documents préparatoires au *Plan general d'ordenacion urbana* de Vielha 1974-1979 et réclamations aux *Normes subsidiàries* 1980-1980.

771 Francesc LOPÈZ PALOMEQUE et Roser MAJORAL I MOLINÉ, *La Vall d'Aran, op cit.*, 1982, p. 256.

772 *Normes Subsidiàries i complementàries de la Vall d'Arán*. Cf. Francesc LOPÈZ PALOMEQUE et Roser MAJORAL I MOLINÉ, *La Vall d'Aran, op cit.*, 1982, p. 325-326 ; Francesc LÓPEZ PALOMEQUE, « La planificación urbana en una comarca turística », *op cit.*, 1985, n° 46, p. 180-184.

773 Francesc LÓPEZ PALOMEQUE, « La planificación urbana en una comarca turística », *op cit.*, 1985, n° 46, p. 173-174.

paysage est généralement une réussite »⁷⁷⁴. Le *Grand Guide des Pyrénées* publié en 1995 et nourri par des universitaires peut noter pour le Val d'Aran, profondément transformé en quelques années, que « le paysage et l'aspect des villages de montagne n'ont pas été défigurés car les nouvelles constructions associent les pierres et le bois du pays, se mêlant harmonieusement aux anciennes maisons rurales.⁷⁷⁵ » En illustration d'un chapitre rédigé par l'historien médiéviste Maurice Berte sur le maillage villageois pyrénéen, une photographie porte comme légende : « le Val d'Aran et ses villages blottis sur une étroite surface ; une physionomie inchangée depuis l'an mil ». La photographie en question montre pourtant Salardú et Baqueira, cette station qui s'est développée *ex nihilo* à partir des années 1960⁷⁷⁶. L'apparence est sauvée, donc, l'Aran peut toujours figurer et vendre l'authenticité montagnarde bien que les investissements immobiliers y soient d'une ampleur peu commune. Dans le détail néanmoins, l'architecture évoque plutôt ce « pastiche » néo-traditionnel déjà évoqué, celui qui a conquis les montagnes du monde depuis les années 1970⁷⁷⁷. Il conduit, dans l'Aran, à une « réinvention de la tradition » marquée par une profonde banalisation du bâti qui répète inlassablement une forme de chalet « alpino-suisse » agrémentée d'éléments « locaux ». Ce sont ces « *casas típicas aranesas* » que les panneaux publicitaires invitent à acheter, des maisons en fait toutes similaires⁷⁷⁸. Le bâti ancien se trouve ainsi ennoyé dans des ensembles uniformisés aux parements de pierres plaquées, de couleur sombre, et de bois verni (matériaux qui n'ont rien de local), couverts de toits en ardoises mécaniques. Ce goût pour la (fausse) pierre apparente est en réalité un dévoiement des motifs architecturaux locaux : ces appareils irréguliers n'apparaissent normalement que sur les bâtiments utilitaires comme les granges ou lorsque l'enduit en chaux se dégrade. Ils sont alors un signe d'abandon ou de pauvreté. Les constructions nouvelles en viennent à former un décor générique que l'on retrouve peu à peu dans toutes les Pyrénées espagnoles mais aussi sur le versant français, dans un jeu d'influence réciproque, à Saint-Lary ou Peyragudes par exemple. C'est une façon d'opposer au néo-traditionnel alpin un néo-traditionnel pyrénéen, qui n'en est pas moins caricatural et déconnecté de la variété des formes locales du bâti. On peine en tout cas aujourd'hui à reconnaître la profonde identité architecturale qu'a entretenue la vallée d'Aran avec celles, voisines, du Comminges et du Couserans.

774 Gabriel CHAPEAU, « La mise en valeur d'une région de montagne », *op cit.*, 1986, vol. 99, p. 28.

775 Pascal AMEN, Gilles ENOT et André LÉVY (dir.), *Le grand guide des Pyrénées. France-Espagne-Andorre*, s.l., Rando Editions -Milan, 1995, p. 542.

776 Maurice BERTE, « L'héritage médiéval », in Pascal AMEN, Gilles ENOT, André LÉVY (dir.), *Le grand guide des Pyrénées. France-Espagne-Andorre*, s.l., Rando Editions -Milan, 1995, p.45.

777 Marie WOZNIAK, « Architectures des stations : bienvenue dans le grand disneyland alpin ! », in Philippe BOURDEAU, *Les sports d'hiver en mutation. Crise ou révolution géoculturelle ?*, Paris, Hermes Science publications Lavoisier, 2007, p. 99-110 ; Vincent VLÈS, « Du moderne au pastiche. Questionnement sur l'urbanisme des stations de ski et d'alpinisme », *Mondes du Tourisme*, n° 1, 2010, p. 39-48.

778 Xavier ROIGÉ I VENTURA, « Identidad, frontera y turismo en el Valle de Arán », *op cit.*, 2006, p. 55.

La réaction pour préserver l'architecture aranaise, dont on ne peut que constater les limites, s'accompagne aussi d'un mouvement de renaissance culturelle de la langue aranaise, un dialecte occitan de type gascon. L'émergence du discours régionaliste aranais est contemporain de la réaffirmation du nationalisme catalan dans les années 1970. En 1979, l'*Estatuto de Autonomía de Cataluña* reconnaît la différence et les droits historiques des communautés aranaises. En 1980, le conseil municipal de Vielha-e-Mijaran renomme les rues de la commune, en abandonnant tous les noms hérités du franquisme et en adoptant des toponymes aranaïes. Les municipalités aranaïes nomment par ailleurs une « Commission d'étude et de normalisation de la langue aranaïse » (*Cumisiun de estudi é nurnalizaciun dera lengua aranesa*)⁷⁷⁹. En 1983, cette commission est pérennisée sous forme de centre de normalisation de la langue, tandis qu'est inauguré le *Museu dera Val d'Aran*. Ce musée met en scène la spécificité du Val d'Aran et permet de générer une identité collective. Déjà, en 1953, alors que les travaux hydroélectriques étaient en train de bouleverser la vallée, les autorités y avaient créé un musée ethnographique. Il s'agissait probablement, dans une optique traditionaliste, de sauvegarder les derniers témoignages d'une identité sur le point de disparaître. Dans les années 1980, dans un contexte d'essor touristique accéléré, le but du musée est plus dynamique puisqu'il doit contribuer à la diffusion d'une identité aranaïse reposant sur un patrimoine architectural, naturel et culturel encore vivant⁷⁸⁰. L'occitan, qui n'était plus utilisé qu'à l'oral entre Aranaïes est alors affaibli. La Généralité de Catalogne soutient donc une politique de renforcement de la langue. En 1990, le Parlement catalan restaure le *Conselh generau d'Aran* disparu depuis 1831 et lui cède une série de compétences. Ce *Conselh* devient un élément fort d'identification pour les Aranaïes. En 2005, l'aranaïes est reconnu comme langue officielle de ce territoire, aux côtés du castillan et du catalan. À ce moment-là, malgré la forte immigration (40 % des Aranaïes ne sont pas nés dans la vallée), 89 % des habitants comprennent l'aranaïes, 62 % le parlent, 27 % l'écrivent. La vallée connaît une reconfiguration sociale et économique rapide et l'aranaïes sert de marqueur identitaire, capable de mieux faire accepter le changement en maintenant une impression de continuité. Cette reconstruction identitaire aranaïse, reposant sur l'usage d'une langue gasconne jadis répandue dans les communes françaises voisines, se fait sans lien avec la France. La frontière a durablement marqué les différences et ce processus de réémergence occitane prend sens avant tout vis-à-vis de l'Espagne⁷⁸¹.

Cette affirmation identitaire répond en effet à des enjeux de cohésion sociale locale, de

779 AGA Ayuntamiento de Vielha-e-Mijaran, 190-3-T1-280 (355) : Délibération du conseil municipal de Vielha-e-Mijaran, 19 août 1980.

780 Ramon de SEMIR I DE AQUER, *La Vall d'Aran*, *op cit.*, 1987, 6^e éd., p. 8.

781 Xavier ROIGÉ I VENTURA, « Identidad, frontera y turismo en el Valle de Arán », *op cit.*, 2006, p. 33-60.

reconnaissance politique et, à la façon de l'architecture, de promotion touristique. Par un cercle vicieux ou vertueux, l'essor touristique en Aran, perçu comme une menace d'altération culturelle et sociale, nourrit la construction d'une identité « spécifique », elle-même capable de renforcer la distinction sur le marché touristique. Xavier Roigé présume ainsi que sans le tourisme la conscience aranais n'aurait pas pris les mêmes dimensions. Dans les années 1980, Gabriel Chapeau voit bien l'usage touristique potentiel du dialecte aranais lorsqu'il estime qu'il « ne serait sans doute pas sans intérêt touristique que les nombreux visiteurs français sachent que ce dialecte fait partie de l'une des deux langues nationales françaises, la langue d'oc.⁷⁸² » Le glissement vers la « marchandisation de l'identité »⁷⁸³ est un risque évident. La demande touristique a aussi conduit à forcer les particularismes, par exemple avec certains plats communs dans la gastronomie pyrénéenne vendus dans la vallée comme typiquement aranais. La langue elle-même apparaît comme une image de marque. Le tourisme permet de faire accéder des spécificités locales au rang de patrimoine reconnu mais conduit également, sous sa forme marchande, à créer une « identité fictive qui met en valeur les éléments folkloriques supposément traditionnels pour satisfaire la demande touristique.⁷⁸⁴ » Le risque de dévoiement commercial et décoratif des spécificités locales mises en situation touristique se pose donc pour l'architecture comme pour les modes de vie.

Parfaire l'exploitation de l'environnement de « La Vallée »

Avec l'architecture et l'identité locale, le troisième domaine concerné par la croissance touristique est l'environnement. L'extension touristique menace en effet les ressources paysagères de la vallée. L'ICONA⁷⁸⁵, après avoir classé la quasi-totalité du Val d'Aran en paysage remarquable en 1975⁷⁸⁶, commande une étude sur les domaines skiables pyrénéens. Cette étude, rendue en 1977, identifie onze sites intéressants dans le Val d'Aran, dont les deux déjà aménagés, pour une surface de 11 632 ha, soit un sixième de toute la vallée. Cette surface skiable représente 40 % du total identifié de la province de Lérida, 30 % de toute la Catalogne et 9 % de l'ensemble des Pyrénées. On comprend dès lors la pression particulière qui s'exerce sur les montagnes aranaises dont l'équipement complet pourrait faire de Vielha un centre de ski de première importance au niveau

782 Gabriel CHAPEAU, « La mise en valeur d'une région de montagne », *op cit.*, 1986, vol. 99, p. 19.

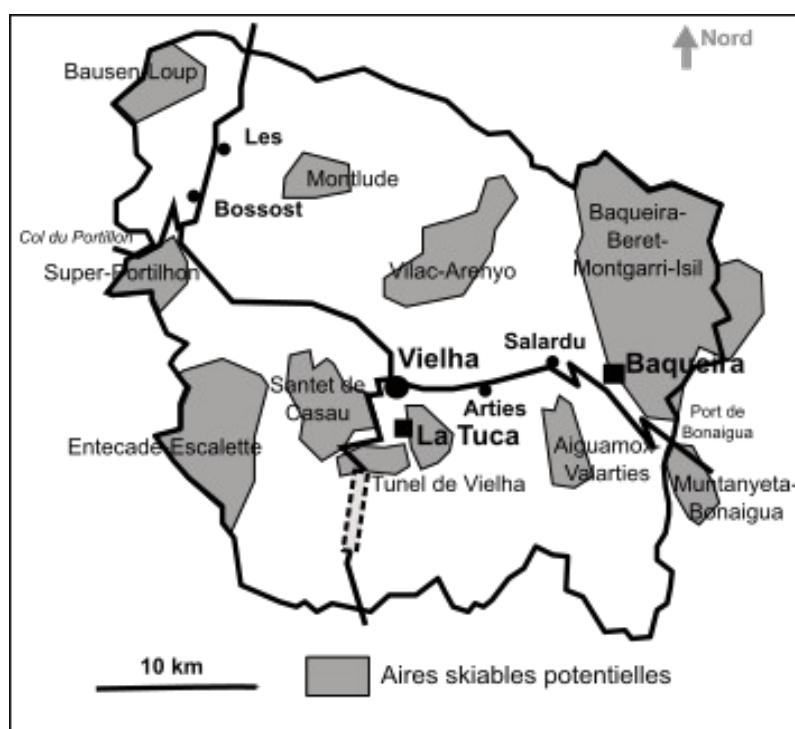
783 Xavier ROIGÉ I VENTURA, « Identidad, frontera y turismo en el Valle de Arán », *op cit.*, 2006, p. 35.

784 *Idem*, p. 52-53, 56, cit. p. 57.

785 Créée en 1971, c'est une branche du ministère de l'Agriculture qui rassemble le *Patronato forestal de España* et les *Montes*. Elle s'occupe du domaine forestier, de la protection et de la valorisation touristique des territoires ruraux. Elle est chargée d'un rôle central dans l'aménagement touristique des sites naturels et doit permettre de rééquilibrer le tourisme espagnol tout en respectant les paysages. Elle est fondue en 1995 au sein du Secrétariat général du Développement rural et de la Protection de la Nature par fusion avec l'IRYDA. Cf. Ana MORENO GARRIDO, *Historia del turismo*, *op cit.*, 2007, p. 278-279.

786 Francesc LOPÉZ PALOMEQUE et Roser MAJORAL I MOLINÉ, *La Vall d'Aran*, *op cit.*, 1982, p. 252.

européen – à condition que la fréquentation suive. L'aménagement de trois sites est mis à l'étude : Montlud-Liat, Superportillon et Montgarri. Le premier n'est pas jugé viable, le second nécessite une extension côté français (réactualisant le projet de l'Hospice de France-Campsaur), le troisième, seul, est équipé avec l'agrandissement du domaine de Baqueira à partir de 1982⁷⁸⁷. L'ICONA, héritière de l'administration des Forêts espagnoles (les *Montes*), ne se limite pas aux sports d'hiver. Son intervention en Aran est facilitée par le fait que de nombreux terrains sont communaux. Son programme d'intervention, défini dès 1971⁷⁸⁸, est intégré au III^e Plan de développement espagnol (1972-1975) qui vise à faciliter l'accès des citadins à la nature. Sept zones sont choisies en Espagne, dont une seule pour les Pyrénées : l'Aran. On prévoit d'aménager l'accès de ces sites avec 237 km de pistes nouvelles, de créer des aires de pique-nique, des refuges, de construire quatre téléphériques. L'investissement planifié sur dix ans est considérable : 1,4 milliard de pesetas. L'État montre là ses grandes ambitions pour le Val d'Aran, perçu comme un immense domaine de consommation touristique de la nature. Le programme manque néanmoins de fonds et seuls 10 % des sommes prévues sont dépensés, en particulier avec la construction de 118 km de pistes qui s'ajoutent aux 237 km existant déjà. L'Aran est globalement la zone de Catalogne où l'ICONA a le plus investi⁷⁸⁹.



*Les aires skiabiles potentielles repérées par l'ICONA dans les années 1970 en Aran*⁷⁹⁰

⁷⁸⁷ *Idem*, p. 252-255.

⁷⁸⁸ Dans une étude de A. GONZÁLEZ GARCÍA GUTIÉRREZ, *Estudio d'ordenación integral de la comarca del Valle de Aran*, ICONA, 1971.

⁷⁸⁹ Francesc LOPÈZ PALOMEQUE et Roser MAJORAL I MOLINÉ, *La Vall d'Aran*, *op cit.*, 1982, p. 265-266 ; Francesc LÓPEZ PALOMEQUE, « El Estado como agente de la producción de espacios turísticos », *op cit.*, 1984, p. 80-85, 90-91.

⁷⁹⁰ D'après Francesc LOPÈZ PALOMEQUE et Roser MAJORAL I MOLINÉ, *La Vall d'Aran*, *op cit.*, 1982, p. 253.

Les conséquences paysagères de l'urbanisation touristique de l'Aran poussent aussi l'ICONA à réfléchir à des mesures de protection de la nature. En 1975, la loi sur les espaces naturels protégés donne à l'ICONA la gestion des parcs nationaux et des sites naturels d'intérêt national (instruments de protection et de valorisation touristiques créés en 1916). Dès 1976, l'ICONA propose d'étendre le Parc national d'Aigüestortes (créé en 1955) vers le Val d'Aran, Aneu et Espot. Ces deux dernières refusent tandis que dans le Val d'Aran, les exploitants forestiers, les promoteurs des sports d'hiver et les entreprises hydroélectriques s'opposent également au projet. L'ICONA ne peut forcer le classement et le dossier ne rebondit que dans les années 1980. Dans une certaine confusion, la Généralité de Catalogne s'attribue en 1985 la gestion du Parc et de tous les espaces protégés. En 1988, elle étend le parc de 379 ha et met en place une zone périphérique de protection (ZPP) qui concerne le Naut-Aran, sans consulter les élus locaux. Ceux-ci rejettent cette décision en raison des contraintes apportées par les ZPP, qui interdisent toute urbanisation nouvelle, réglementent l'utilisation du sol et des ressources en n'y autorisant que les activités traditionnelles, la pédagogie à l'environnement et le tourisme doux. En 1989, l'État espagnol exclut le Parc national d'Aigüestortes du réseau national de parc, le privant de reconnaissance internationale et de moyens financiers. Le parc ne peut plus fonctionner car l'ICONA, service de l'État, possède 50 % de ce dernier et 25 % de la ZPP⁷⁹¹. La situation s'apaise en 1996 ; un périmètre central de 14 119 ha et une ZPP de 26 733 ha comprenant des portions du Naut-Aran sont alors adoptés⁷⁹². En 1997, le gouvernement espagnol intègre officiellement les Communautés autonomes à la gestion des parcs et réintègre donc Aigüestortes au réseau⁷⁹³. Aigüestortes est vu comme le Parc national de la Catalogne mais il s'avère peu contraignant : les équipements hydroélectriques et le grand nombre d'automobiles qui sillonnent les nombreuses pistes, en particulier en Aran, font de ce parc un simple label touristique qui perd même un temps sa reconnaissance internationale⁷⁹⁴.

Une sorte de compétition s'engage dans les années 1990 entre l'extension des espaces protégés et celle des stations de sports d'hiver. La Généralité de Catalogne tient dans ce processus une position plus qu'ambiguë, promouvant à la fois les stations et la protection dans un but de la valorisation économique et identitaire. Ces contradictions sont mises en lumière à Baqueira, dans ce qui aurait pu être une « affaire de la Vanoise » espagnole. À la fin des années 1980, la station atteint le port de la Bonaigua. En 1994, elle souhaite s'étendre au-delà du col en Val d'Aneu, renouant avec

⁷⁹¹ Johan MILIAN, *Protection de la nature et développement territorial dans les Pyrénées*, Thèse de géographie, Toulouse II-Le Mirail, 2004, p. 155-158.

⁷⁹² *Idem*, p. 151-155.

⁷⁹³ *Idem*, p. 230-233

⁷⁹⁴ *Idem*, p. 424-426.

un projet formulé dès les années 1970⁷⁹⁵. Il empiéterait désormais sur la ZPP d'Aigüestortes. L'administration du Parc refuse et la station se reporte donc sur l'autre côté de la vallée (Tuc dera Llansa), classé *espais d'interès natural de l'Alt Aneu* par la Généralité dans le cadre d'une politique d'affichage environnemental. La Généralité procède alors au déclassement de la zone concernée en s'appuyant sur l'expertise d'une fondation de protection de la nature, la *Fundació Territori i Paisatge*⁷⁹⁶. Les recours d'associations de protection de l'environnement et les menaces de sanction de la part de la Commission européenne empêchent la poursuite de l'aménagement. La *Generalitat* est contrainte de demander une réduction de la superficie et du nombre de remontées projetées. BBSA adapte alors son projet et le nouveau plan d'aménagement est validé en 2001 par la *Generalitat*, puis en 2002 par la Commission provinciale d'urbanisme de Lérida. L'aménagement peut débuter. En 2005, la Commission européenne sanctionne la *Generalitat* pour avoir déprotégé le Vall d'Aneu et violé trois directives communautaires (sur l'évaluation de l'impact environnemental, sur les oiseaux et sur les habitats) lors de l'agrandissement de Baqueira. La *Generalitat* bloque alors la poursuite de l'extension de Baqueira vers le Pallars Sobirà⁷⁹⁷. Cette affaire est la plus connue mais Baqueira-Beret se distingue à plusieurs reprises dans les années 1990 et 2000 dans d'autres affaires. Elle cumule des dizaines de plaintes pour ses écarts en matière d'urbanisme, de pollution de sols, de prises d'eau et d'équipements illégaux⁷⁹⁸.

795 Un commentaire de ce projet pour ses éventuels apports économiques et sociaux locaux est réalisé dans Ignasi ALDOMÀ I BUIXADÉ, *L'expansió de l'estació de Baqueira-Beret*, *op cit.*, 2000, 88 p.

796 Johan MILIAN, *Protection de la nature*, *op cit.*, 2004, p. 484.

797 Martin BELEN GOMEZ, « El turismo de nieve a España », *op cit.*, 2010, p. 323-325.

798 Mercé GILI, « L'ampliació de l'estació de esquí de Baqueira. Espais protegits i model de desenvolupament a l'Alt Pirineu i Aran », in *Aquí No! Els conflictes territorials a Catalunya*, Barcelone, Empuries, 2003, p. 227-251. Déjà, pendant l'été 1982, l'extension de l'urbanisme touristique cause des problèmes d'alimentation en eau potable pour les communes de Naut-Aran (Gabriel CHAPEAU, « La mise en valeur d'une région de montagne », *op cit.*, 1986, p. 29).

L'Aran, l'imaginaire géographique et la contingence dans les trajectoires touristiques

Le sud des uns est le nord des autres : la frontière a divisé les Pyrénées en deux espaces touristiques bien distincts, méridional pour la France, septentrional pour l'Espagne et a ainsi déterminé des trajectoires divergentes malgré l'unité topographique. Cette divergence se montre pleinement avec les sports d'hiver : leur avènement, qui signe le déclassement touristique des Pyrénées françaises, permet au contraire à certaines portions des Pyrénées espagnoles d'émerger. En dépit d'une exposition générale des versants *a priori* défavorable, c'est bien en Espagne et en Andorre que l'on trouve les meilleures stations pyrénéennes. À partir des années 1960, les sports d'hiver attirent en effet l'attention de l'État, des groupes financiers et de la clientèle aisée capable de consommer des produits sportifs, hôteliers et immobiliers onéreux. Une attention qui, en France, s'est surtout portée sur les Alpes. Le cas du Val d'Aran, vallée espagnole du versant nord des Pyrénées qui connaît grâce à Baqueira et à l'intervention de l'État une forte croissance touristique depuis les années 1960, illustre tout particulièrement cette importance de la frontière et de l'imaginaire géographique dans le devenir contemporain des territoires de montagne. Au-delà de ses spécificités, ce cas montre aussi les convergences internationales qui peuvent exister dans l'économie des sports d'hiver. Les problèmes d'enneigement, la difficulté des acteurs locaux à faire fonctionner des stations sans urbanisation en site vierge, l'acceptabilité et la durabilité écologique, sociale, culturelle et économique des équipements et du bâti, la tendance marquée à proposer un style néo-traditionnel générique depuis les années 1970, autant d'enjeux qui traversent et ont traversé l'économie des sports d'hiver aranaise.

L'Aran est un cas particulièrement original de territoire touché par deux tourisms bien distincts. L'un est international, ancien et concerne des visiteurs qui viennent profiter des écarts de prix et consommer l'altérité espagnole. Il s'inscrit dans la continuité du tourisme transfrontalier centré sur Luchon au XIX^e siècle et se maintient jusqu'à nos jours, même si la convergence des niveaux de vie en amoindrit l'intérêt. L'autre est espagnol, espéré depuis le XIX^e siècle par des auteurs de langues castillane et catalane qui voyaient dans cette vallée originale une « Suisse » domestique, suffisamment éloignée pour la rendre exotique et à ce titre attrayante. Une certaine continuité s'observe donc dans une trajectoire marquée par deux ruptures essentielles qui permettent au Val d'Aran de devenir une destination majeure du tourisme intérieur espagnol. La première rupture intervient dans les années 1940, de manière plutôt fortuite : il s'agit de l'ouverture du tunnel de Vielha. Ce n'est qu'en 1923 qu'une route carrossable atteint la vallée. La fragilité de cet accès et le faible nombre de voitures en Espagne empêchent encore le tourisme d'émerger réellement, en

déhors du Baish-Aran et de ses flux transfrontaliers désormais anciens. L'offensive républicaine d'octobre 1944 qui a pour théâtre le Val d'Aran joue, sans le vouloir, un rôle majeur pour désenclaver la vallée : Franco ne peut plus la laisser hors d'accès et hâte la construction d'un tunnel et d'un long accès routier. En 1948, l'Aran est ainsi raccroché au pays presque en toutes saisons ; les investissements débutent dans l'hydroélectricité tandis que le tourisme intérieur reste encore limité dans une Espagne asphyxiée. La deuxième rupture intervient dans les années 1960. Le tourisme est devenu un instrument d'intervention pour l'État franquiste et la vallée d'Aran peut offrir la consommation d'une nature originale, montagnarde et neigeuse, aux classes moyennes urbaines qui commencent à émerger. L'État crée donc deux établissements hôteliers prestigieux, qui ouvrent en 1966. Il soutient également le lancement d'une station de sports d'hiver en site vierge, Baqueira, dont l'exploitation débute en 1964. En peu de temps, le mouvement touristique prend de l'ampleur et reconfigure tout le paysage aranais. Le tourisme commercial transfrontalier s'épanouit lui aussi mais le tourisme domestique provoque une activité économique sans commune mesure. La polarisation socio-économique de la vallée se déplace de la frontière française vers le moyen et le haut Aran, dont les sites et villages sont investis par les désirs de nature et de profit. Les acteurs locaux ne sont pas passifs, tentent de promouvoir leur propre station de sports d'hiver mais échouent dans leur opération, rappelant en cela nombre de stations françaises.

Malgré son isolement, ou peut-être grâce à lui, l'Aran est bien réapproprié par l'Espagne dans la seconde moitié du XX^e siècle. L'éloignement de la vallée renforce en fait son attrait. Elle devient, par ses champs de neige et ses paysages « nordiques », un véritable produit de consommation touristique et un placement financier. Le succès de Baqueira constitue le témoignage le plus spectaculaire de cette réappropriation : les chiffres de fréquentation sont au départ voisins des stations du versant français mais leur progression est ensuite constante sur un marché espagnol des sports d'hiver dont la croissance intervient plus tardivement qu'en France. La station s'impose aussi comme un lieu de séjours prolongés, ce que ne parviennent pas réellement à assurer les stations des Pyrénées françaises. À l'échelle régionale, l'inversion de trajectoire avec Luchon est manifeste. Jadis station la plus huppée des Pyrénées ayant sous sa domination territoriale le Val d'Aran, elle espère désormais profiter du succès aranais. De manière symbolique, Baqueira, « station du roi », prend le relais de Luchon, la « reine des Pyrénées ».

L'aménagement de Baqueira entraîne pour l'ensemble de la vallée une profonde transformation économique (marquée par la multiplication des hôtels et des commerces, la croissance du secteur des travaux publics et des services), sociale (effritement rapide de l'élevage, croissance démographique) et environnementale (mitage paysager et imperméabilisation des sols à

cause des résidences secondaires, altération des milieux avec les pistes de ski, les chemins et les routes carrossables, pression accrue sur les réserves en eau, abandon des estives, etc.). Ces bouleversements sont rapidement perçus comme une menace pour l'identité touristique de l'Aran. La spéculation immobilière conduit à la multiplication des hôtels et surtout des résidences secondaires, de même qu'elle entraîne la disparition de l'architecture vernaculaire. Les contestations naissent au début des années 1970, accompagnent la fin du régime franquiste et lui survivent. Elles aboutissent, avec difficulté, à la mise en place de normes d'urbanisme qui dictent les formes architecturales à respecter et délimitent les zones où il est possible de bâtir sans remettre en cause la physionomie générale des villages. On voit dès lors s'étendre une architecture néo-traditionnelle uniforme. Pour ce qui est de la protection des paysages, l'attitude de l'ICONA puis de la Généralité de Catalogne s'avère particulièrement hésitante. L'environnement montagnard représente à la fois un patrimoine qu'il faudrait préserver et une ressource économique dont il serait nécessaire de parfaire l'exploitation – la seconde dimension prenant souvent le pas sur la première. Ces bouleversements touristiques s'accompagnent également depuis la fin des années 1970 de l'affirmation d'une identité aranaise propre. Le dialecte aranais, de la famille occitane, sert de marqueur identitaire local en même temps qu'il renforce l'exotisme de la vallée sur le marché espagnol. On retrouve ce risque de « marchandisation » des façons d'être, consubstantiel au tourisme de montagne.

Aujourd'hui, si l'on schématise, en considération de la fréquentation et de l'offre touristiques, le Val d'Aran est divisé en deux. Dans le Baish-Aran, Les et Bossòst sont tournées vers le tourisme français. Le Naut-Aran et l'agglomération de Vielha sont bien davantage tournés vers le reste de la Catalogne et de l'Espagne. La fréquentation française y reste très minoritaire, en dépit de l'excellente accessibilité depuis Toulouse. Ce tourisme en haut et moyen Aran est le plus dynamique et le plus rémunérateur. Ces deux polarisations touristiques constituent le produit d'une histoire qui remonte au XIX^e siècle et entremêle des facteurs imaginaires, politiques et financiers plus ou moins contingents. D'un point de vue strictement comptable, la mise en tourisme du Val d'Aran est une grande réussite : cette entité compte désormais 9 930 habitants et dispose du troisième PIB par habitant de Catalogne⁷⁹⁹. Depuis les années 1980 et les premiers hivers calamiteux, certains ont le sentiment que cette croissance est fragile parce que trop dépendante des sports d'hiver. La diversification est depuis lors un sujet de préoccupation⁸⁰⁰. La crise de 2008 ajoute un problème aux

799 Avec 32 100 € en moyenne, contre 27 800 € en moyenne catalane. Devant le Val figurent le Barcelonès (34 500€) et la Ribera d'Ebre (36 000 €). Les comarques pyrénéennes, y compris la Cerdagne (22 100 €) sont loin derrière (en 2014). (d'après l'*Institut d'estadística de Catalunya*, en ligne : URL <<https://www.idescat.cat/pub/?id=aec&n=358>>). Population au 1^{er} janvier 2016.

800 Francesc LOPÈZ PALOMEQUE et Roser MAJORAL I MOLINÉ, *La Vall d'Aran*, op cit., 1982, p. 346.

incertitudes climatiques : la stagnation numérique de la demande en sports d'hiver. Les grandes destinations mondiales (Alpes, États-Unis) connaissent une certaine stagnation depuis les années 1990, mais le marché espagnol était jusque-là encore considéré comme en phase de croissance. Elle a connu une hausse de fréquentation de 45 % entre 1995-96 et 2004-2005. Lorsque la crise éclate, l'Espagne compte seulement 3,8 % de personnes pratiquant ou ayant pratiqué les sports d'hiver (mais 16 % en Catalogne) contre près de 30 % en France, et seulement 36 stations de ski alpin contre 386 en France. La crise change la donne et laisse place à l'incertitude⁸⁰¹. Baqueira, qui accueille plus d'un skieur espagnol sur dix, semble cependant bien positionnée pour suivre, voire guider les évolutions du marché. Elle intègre dans sa communication la montée des préoccupations quant au changement climatique et à l'impact écologique du ski, comme l'ensemble de la vallée par ailleurs⁸⁰². Ce discours sur la durabilité des pratiques et des aménagements s'accompagne dans les faits d'une intensification de l'exploitation avec la généralisation des canons à neige, la promotion du ski hélicoporté et la multiplication des pistes⁸⁰³. Le marketing parvient pour l'heure à ménager les contradictions ou, du moins, à maintenir la désirabilité de la consommation du ski.

801 Martín BELEN GOMEZ, « El turismo de nieve a España, *op cit.*, 2010, p. 326-327.

802 GENERALITAT DE CATALUNYA, *Estrategia per un desenvolupament sostenible de Catalunya. Informe del sector del Turisme*, 2009. ARENDARAN, *Estudio sobre el posicionamiento estratégico de Vielha e Mijaran por 2020*, s.l., s.e., décembre 2011. Le Val s'est vu attribuer en janvier 2014 le label « Biosphère destination » attribué par l'Institut du Tourisme Responsable, entité associée à l'UNESCO et à l'OMT.

803 L'année 2014 voit par exemple naître vingt et une nouvelles pistes un lac artificiel au Port de Bonaigua. D'après les *noticias* d'information de Baqueira-Beret SA. Le bassin de rétention d'eau doit contenir 50 000 m³ augmentable jusqu'à 99 500 m³ afin de produire de la neige de culture. Il a été approuvé le 20 juin 2013 par la Comisión territorial de Urbanismo de Lleida (d'après <<http://www.finanzas.com/noticias/empresas/20130620/aprobado-proyecto-para-aumentar-2371961.html>>)

Chapitre dixième. Protéger la nature pour mieux l'exploiter. De la loi de protection des paysages (1906) à l'abandon du projet de Parc national d'Ariège (1981)

« Dans toutes les sociétés existe une idéologie dominante. Il le faut, car sans ce socle idéologique la classe au pouvoir ne peut dominer. Ce que fait toute classe dominante, toujours, c'est qu'elle persuade la population que l'idéologie qui légitime sa domination n'est pas une idéologie, mais un ensemble de constats factuels sur la nature objective du monde. Ce sont les autres, comme ils les appellent (c'est-à-dire ceux qui n'ont pas le pouvoir) qui prêchent une idéologie. Eux-mêmes, nous disent les dominants, sont pragmatiques et réalistes, leurs politiques et leurs actions ne reflètent rien d'autre que ce que, étant donné la situation, le bon sens commande »⁸⁰⁴.

Après avoir étudié l'essor des sports d'hiver des deux côtés de la frontière, qui provoquent une modification sans précédent de l'environnement montagnard après 1945, nous souhaiterions à présent interroger les relations établies entre le tourisme, la protection de l'environnement et, par là même, l'agriculture et l'industrie. En effet, si le tourisme est une source de prédatons écologiques, à cause des stations de bord de mer et de sports d'hiver, de la fréquentation massive d'espaces sensibles, à cause des modes de transports aussi (avions et automobiles), ce même tourisme a largement contribué à la protection des paysages et, peu à peu, de l'écosystème. Une protection qui s'est faite contre les aménagements touristiques eux-mêmes parfois, mais également contre d'autres activités. Nous avons déjà évoqué l'émergence en France, dans les décennies précédant 1914, de l'idée de parc national de montagne, destiné à combattre l'agropastoralisme. Au cours du XX^e siècle, le rapport à l'agriculture de montagne change et c'est l'industrie, hydroélectrique, électrométallurgique et électrochimique, qui prend le devant de la scène paysagère. Dans un contexte de déprise démographique de plus en plus alarmant en montagne, les partisans de la

804 « *In every society there is a dominant ideology. There must be, for without this ideological support, the ruling class could not rule. What every ruling class does, however, is to persuade the population that the ideology that legitimates its rule is no ideology at all, but a set of factual statements about the objective nature of the world. It is the others, they tell us (i.e. those without power and who want it) who peddle ideology. They themselves, our ruler tell us, are pragmatists and realists, their policies and actions reflect nothing but what, given the fact of situation, common sense dictates* ». Eric READ, « *Planning in the future or planning of the future* », in Andy BLOWERS et Bob EVANS (dir), *Town planning into the 21st century*, Londres, Routledge, 1997, p. 71-103, cit. p. 71, cité dans Colin Michael HALL, *Tourism planning. Policies, processes and relationships*, Harlow, Pearson education, 2008, p. 265.

protection de la nature sont souvent sensibles aux arguments économiques et ne vont que rarement jusqu'à empêcher les aménagements – il leur manque d'ailleurs d'outils. Progressivement, dans le but de concilier le développement économique et la sauvegarde de la faune et des paysages, de résoudre « rationnellement » les éventuels conflits d'usage de l'environnement montagnard, émerge l'idée de répartir les activités dans l'espace et de faire de la protection un instrument de développement économique. Loin d'être des mesures désintéressées de sauvegarde de l'écosystème, les programmes de protection sont des instruments d'aménagement du territoire qui visent à en maximiser l'exploitation, des instruments de pouvoir sur l'espace et ses habitants, qui assignent une place et une fonction aux populations locales, de moins en moins disposées à les accepter⁸⁰⁵.

Le panorama de la défense de la nature à des fins de valorisation touristique que nous proposons à présent de réaliser part du début du XX^e siècle, lorsque des aménagements hydroélectriques commencent à être contestés pour leur dégradation du « capital » touristique paysager et entraînent la loi de 1906 sur la protection des sites et paysages pittoresques. Il s'achève avec l'entière réhabilitation de l'agriculture dans les paysages de montagne en France⁸⁰⁶ et l'abandon du projet de Parc national des Pyrénées ariégeoises. Ce projet, loin d'être anecdotique, montre un

805 Cette thématique de la protection de l'environnement a fait l'objet de nombreuses études. Elles n'ont toutefois que rarement été centrées sur la genèse touristique de ces programmes et assez peu, sur le long terme du moins, sur l'articulation entre activités économiques, sur les conflits engendrés par des visions et des usages concurrents de l'espace. Cette articulation correspond à des recherches actuelles en géographie et sociologie, par exemple sur les rôles assignés à l'agriculture de montagne confrontés à ce que veulent les agriculteurs eux-mêmes : Corinne EYCHENNE, *Hommes et troupeaux en montagne. La question pastorale en Ariège*, Paris, L'Harmattan, 2006 ; Jean-Marc ANTOINE et Johan MILIAN (dir.), *La ressource montagne : entre potentialités et contraintes*, Paris Torino Budapest [etc.], L'Harmattan, 2011 ; Laurence BARTHE, Isabelle DUVERNOY, Corinne EYCHENNE et Johan MILIAN (dir.), « Agriculture et développement territorial », numéro spécial de *Sud-Ouest européen*, n° 34-35, 2012. Sur les conflits de représentations et d'usages autour de la protection : Lionel LASLAZ, « Terre d'élevage ou « nature préservée » en zone centrale des parcs nationaux français des Alpes du Sud ? », *Méditerranée. Revue géographique des pays méditerranéens*, 2006, n° 107, p. 53-66 ; Pierre DÉRIOZ, « Les ambiguïtés de la patrimonialisation des paysages « naturels » », *Sud-Ouest Européen*, n° 30, 2011, p. 19-36 ; Lionel LASLAZ, « Renaturaliser sans patrimonialiser », *L'Espace géographique*, 2013, t. 42, n° 4, p. 354-369 ; Lionel LASLAZ, Christophe GAUCHON, Mélanie DUVAL et Stéphane HÉRITIER (dir.), *Les espaces protégés. Entre conflits et acceptation*, Paris, Belin, 2014. L'histoire investit de plus en plus fortement la thématique de la protection de l'environnement, sans encore s'être centrée sur le tourisme. Nous nous inscrivons en tout cas entièrement dans la continuité des travaux d'Adel SELMI, *Administrer la nature. Le parc national de la Vanoise*, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme Éd. Quae, 2006 ; Guillaume BLANC, « Protection de la nation et construction de la nature », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 107, n° 3, 2010, p. 131-144 ; Guillaume BLANC, *Une histoire environnementale de la nation. Regards croisés sur les parcs nationaux du Canada, d'Ethiopie et de France*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2015. Ces auteurs montrent que les parcs ne sont pas des institutions neutres mais des instruments de pouvoir qui servent des idéologies locales et nationales, réactualisées en fonction du contexte. La construction des différents types de protection en France, en partant du XIX^e siècle a été l'objet de l'ouvrage collectif Charles-François MATHIS et Jean-François MOUHOT (dir.), *Une protection de l'environnement à la française ? XIX^e-XX^e siècles*, Seyssel, Champ Vallon, 2013. Enfin, sur les Pyrénées, les travaux de Johan Milian, sur les liens entre protection de la nature et développement économique sont absolument majeurs, en analysant exhaustivement toutes les mesures de protection mises en œuvre au XX^e siècle dans les Pyrénées françaises et espagnoles : Johan MILIAN, *Protection de la nature et développement territorial dans les Pyrénées*, Thèse de géographie, Toulouse II-Le Mirail, Toulouse, 2004 (thèse qui ne cite malheureusement pas ses sources au fil du texte).

806 Contrairement ce qu'on observe dans les pays du Sud, comme le montre l'exemple de la gestion du parc des Simien Mountains en Ethiopie étudié par Guillaume BLANC, *Une histoire environnementale de la nation. Regards croisés sur les parcs nationaux du Canada, d'Ethiopie et de France*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2015.

cas de résistance locale à la protection de la nature, résistance qui vise à conserver symboliquement et politiquement l'entière propriété des terres de montagne.

Une réflexion liminaire s'impose sur cette chronologie. En s'intéressant à la protection de l'environnement, la rupture des années 1970 semble en effet évidente. Assurément, l'avènement de ce terme même d'« environnement » dans les discours, la mise en place d'institutions nouvelles et la remise en cause très forte des logiques qui ont pesé depuis la Libération fondent une nouvelle période. La contestation des stations de sports d'hiver, précédemment décrite, l'illustre. Ne tombons cependant pas dans le piège tendu par les discours de notre temps (qu'il soit celui de la « postmodernité » ou du « développement durable »), qui feraient de nous des être plus conscients des limites du développement que les acteurs de l'après-guerre. Pour reprendre Céline Plessis, Sezin Topçu et Christophe Bonneuil, « cette réflexivité toute neuve, ruse progressiste du discours postmoderne, ferait de nous des êtres plus conscients que nos prédécesseurs, mieux éclairés par des sciences plus complexes et plus ouvertes à la société ; en somme sur une bonne voie (verte).⁸⁰⁷ » La périodisation, opération intellectuelle impérative lorsque l'on traite un phénomène sur la longue durée, est aussi une arme discursive. Les milieux « modernisateurs » en ont eux-mêmes usé à l'après-guerre. Ils ont vanté la « modernisation » dont ils étaient les artisans et se sont ainsi auto-célébrés. La définition par l'expert du Plan Jean Fourastié de « Trente Glorieuses » allant de 1946 à 1975, parachève l'idée d'âge d'or technique et économique, gomme les excès environnementaux et la question sociale, tout en assurant la pérennité historiographique de leur moment d'action. Ces « modernisateurs » ont sciemment surévalué la rupture avec les années 1930 et surtout Vichy, qui avaient engagé bien des programmes et des logiques d'action économiques et que bien des acteurs de l'après-guerre ont traversé à de hautes fonctions⁸⁰⁸. Suite à cette période prédatrice pour l'environnement, on a eu tendance à oublier les différentes formes de résistance ayant existé pendant toutes les « Trente Glorieuses » et venant de milieux très variés. En dépit de ruptures évidentes, bien des continuités franchissent le seuil des années 1970, qu'il s'agisse des logiques des contestations ou de celles des aménagements. Par-delà le paravent discursif et marketing, l'esprit prométhéen survit dans nombre de projets d'aménagements jusqu'à nos jours. En somme, une rupture environnementaliste existe bel et bien autour de 1970, mais elle trouve des racines dans les décennies précédentes, décennies dont les idées modernisatrices se maintiennent largement ensuite. Pour reprendre nos propositions d'usage de la pensée de Castoriadis, un imaginaire

807 Christophe BONNEUIL, Céline PLESSIS et Sezin TOPÇU, « Pour en finir avec les "Trente Glorieuses" », in Céline PESSIS, Sezin TOPÇU et Christophe BONNEUIL, *Une autre histoire des « Trente Glorieuses »*. *Modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre*, Paris, La Découverte, 2013, p. 6.

808 Nous reprenons ici les développements de Christophe BONNEUIL, Céline PLESSIS, Sezin TOPÇU, « Pour en finir », *op. cit.*, 2013, p. 5-31.

« environnementaliste » diversifié tente de se substituer à l'imaginaire « modernisateur » précédent, dans un rapport de force aux terrains d'expression multiples. Les considérations environnementalistes entendent, globalement, juger les aménagements en fonction de leur acceptation locale et de leur respect de l'écosystème et de la biosphère en général, et non plus seulement de leur efficacité économique escomptée. Ces considérations, auparavant inaudibles, sont désormais légitimes et pèsent plus ou moins dans les projets d'aménagement. Cette institution de l'environnement⁸⁰⁹ est constamment confrontée à l'impératif d'efficacité économique, qui préside longtemps encore aux prises de position de certains services déconcentrés de l'État, de certaines organisations socio-professionnelles, de certains groupes industriels et financiers, mais aussi de certaines fraction de l'« opinion ».

Afin d'examiner les modalités de la contestation des grands projets d'aménagement pour les besoins du tourisme en montagne, ce chapitre s'arrêtera dans un premier temps sur les rapports conflictuels tissés entre le tourisme et l'industrie, avant de s'intéresser aux logiques de la réhabilitation de l'agriculture et enfin d'examiner, au cours de ces années 1970, les logiques et la réception locale du projet de parc national en Ariège.

809 L'institution de l'environnement, dans tous les sens du terme, nécessaire pour peser dans les décisions, a été étudiée par Pierre LASCOUMES (dir.), *Instituer l'environnement. Vingt-cinq ans d'administration de l'environnement*, Paris, L'Harmattan, 1999 qui étudie le fonctionnement et l'action du ministère de l'Environnement (1971) et des institution de protection de la nature ; et Florian CHARVOLIN, *L'invention de l'environnement en France. Chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation*, Paris, La Découverte, 2003, qui étudie les acteurs de la formation du ministère de l'Environnement.

I. Le tourisme contre l'industrie, une contestation ambivalente

Le tourisme est une forme d'exploitation économique de l'environnement et des rapports sociaux. Nous l'avons déjà dit pour le XIX^e siècle : les eaux, les airs, les paysages, la faune, la flore, les populations deviennent des ressources économiques exploitées à partir des stations touristiques et thermales de la chaîne. Au XX^e siècle, de nombreux auteurs conceptualisent sans détour cet aspect. En 1918, Henry Spont estime ainsi que « les vertus thérapeutiques de la montagne font partie de nos richesses au même titre que le sol et le sous-sol.⁸¹⁰ » Cette métaphore minière est reprise par le docteur Bouyer de Cauterets en 1925. Il parle d'« orothérapie » et de « houille rouge » pour désigner ces ressources offertes par la fréquentation de la montagne, qui mêlent distraction de l'âme et renforcement du corps. La « houille rouge », renvoie plus précisément à l'exploitation économique de la montagne pour la production de globules rouges, en alliant l'air des montagnes, la « contemplation des sites » et les efforts physiques, le tout loin des « foyers de contagion » que représentent les « agglomérations »⁸¹¹. Ce choix de l'expression « houille rouge » n'est sans doute pas innocent : il s'agit alors de faire peser les intérêts économiques du tourisme dans un contexte d'extension des installations hydroélectriques, cette « houille blanche » qui est en train de transformer les montagnes⁸¹².

Le tourisme, par ses aménagements et ses fréquentations, transforme l'environnement pour le donner à consommer, comme toutes les activités humaines. S'il commence à être critiqué à la fin du XIX^e siècle pour ses effets sur les paysages, le tourisme n'est toutefois pas le seul ni le premier facteur de transformation des montagnes : l'agropastoralisme depuis l'Antiquité, les activités métallurgiques depuis le Moyen-Age et jusqu'au milieu du XIX^e siècle, plus récemment les mines, ont eu un impact bien supérieur sur l'écosystème⁸¹³. Lorsqu'elle occupent le même espace, ces activités peuvent entrer en concurrence. Le rapport touristique à ces activités est alors variable : l'agropastoralisme est d'abord jugé favorablement, comme clé de lecture du paysage, avant d'être érigé en archaïsme insupportable et accusé d'attenter au corps physique de la nation. Longtemps, les industries et les mines ne sont pas jugées négativement par les visiteurs. Dans les Pyrénées, de toute

810 Henry Spont, *Superbagnères*, Luchon, Chez l'auteur, 1918, p. 83.

811 D^r BOUYER, « La houille rouge. Utilisation de la montagne en hygiène sociale », *L'Illustration économique et financière*, supplément du n° du 25 avril 1925, p. 22.

812 Dans cette sous-partie, nous reprenons en les complétant des éléments d'un chapitre d'ouvrage à paraître (2018) : « Une géopolitique de l'aménagement : valorisation hydroélectrique ou préservation du capital touristique (années 1910-1960) », in Anne-Claude AMBROISE-RENDU, Anna TRESPÉUCH et Alexis VRIGNON (dir.), *Contestations, résistances et négociations environnementales à l'échelle locale dans les sociétés industrialisées. XIX^e-XXI^e siècle*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, publication prévue pour 2018.

813 Claude DUBOIS, *Mangeuses d'hommes. L'épopée des mines de Bentaillou et de Bulard en Ariège*, Toulouse, Privat, 2015.

façon, elles se limitent généralement à de petites unités et les endroits où elles sont le plus développées (en Ariège par exemple) sont à l'écart des circuits touristiques. Les choses changent avec l'hydroélectricité et l'électrométallurgie, qui s'imposent dans les paysages au début du XX^e siècle⁸¹⁴ et entraînent des modifications brutales de l'écosystème. Les paysages et la faune (aquatique surtout) qu'exploitent le tourisme sont menacés comme jamais ils ne l'ont été. Cette partie vise à examiner les rapports ambivalents tissés entre le tourisme et l'industrie hydroélectrique au cours du XX^e siècle et l'émergence des outils de protection des paysages comme des moyens de défense des intérêts touristiques. Nous partirons de contestations locales d'installations industrielles, avant de nous pencher sur l'élaboration d'un mode de cohabitation entre tourisme et industrie qui aboutit à une proposition de stricte répartition des activités dans l'espace.

1. L'équipement électro-industriel et ses contestations

La croissance de l'hydroélectricité

Sans revenir sur l'histoire de l'hydroélectricité⁸¹⁵, un point peut être fait, pour commencer, sur l'extension hydroélectrique pour mieux saisir la prise de conscience du côté des intérêts touristiques, d'une rivalité potentielle dans l'usage de l'environnement montagnard. Notons, en préambule, que les premiers aménagements de lacs de montagne sont très anciens. Entre autres exemples, en 1825, Pierre Laboulinière évoque l'aménagement du lac d'Orédon (Hautes-Pyrénées) avec un système de vannes et de portes qui permettait de faire croître le niveau du lac et, par des lâchers, d'augmenter le débit de la Neste jusqu'à Montréjeau afin de favoriser le batelage, mis en place sous l'Ancien Régime au temps de la maturité⁸¹⁶. En 1860, le docteur Lambron évoque l'éventuel endiguement du lac d'Oô, ce qui en fera « un réservoir de richesses pour le bassin de la Haute-Garonne⁸¹⁷ ». En 1899, Onésime Reclus, dans son portrait géographique de la France mentionne de nombreux lacs endigués, captés, percés ou en voie de l'être, pour soutenir l'irrigation⁸¹⁸.

814 En même temps que des ingénieurs donnent le détail des travaux en cours, d'autres articles montrent une vigoureuse dénonciation des effets de l'hydroélectricité et de l'électrométallurgie sur la faune, la flore et les paysages dans les *Annales de la fédération pyrénéenne d'économie montagnarde (AFPEM, 1934-1957)*.

815 Voir par exemple la grande somme : François CARON, Fabienne CARDOT et al. (dir.), *Histoire générale de l'électricité en France*, 2 t., Paris, Fayard, 1996. Sur le Sud-Ouest : Christophe BOUNEAU, *L'électrification du grand Sud-Ouest de la fin du XIX^e siècle à 1946. Genèse et croissance d'un complexe énergétique*, Thèse d'histoire, Paris-Sorbonne, Paris, 1995.

816 Pierre LABOULINIÈRE, *Itinéraire descriptif et pittoresque des Hautes-Pyrénées françaises*, Paris, Gide Fils, 1825, p. 55.

817 Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées et les eaux thermales sulfurées de Bagnères-de-Luchon*, Napoléon Chaix et Cie, 1860, vol. 1, p. 654.

818 Onésime RECLUS, *Le plus beau royaume sous le ciel*, Paris, Hachette, 1899.

Les premiers aménagements hydroélectriques, dans les années 1880, sont de petite taille et visent avant tout à fournir l'éclairage urbain et particulier. En 1888, à Ax-les-Thermes par exemple, la turbine est installée dans la scierie communale, ne modifiant en rien le paysage de la station⁸¹⁹. Les Alpes françaises, en revanche, commencent dès cette époque à être équipées pour l'électrochimie et l'électrometallurgie, en particulier grâce à de forts investissements des sociétés industrielles électriques suisses. Les premières usines électrometallurgiques s'installent à partir de 1888 en Isère, l'électrochimie arrive en 1894 en Maurienne, ce qui fait des Alpes la première région productrice d'électricité et la première région productrice d'aluminium au monde dans le premier tiers du XX^e siècle⁸²⁰. Avec un temps de retard, les Pyrénées sont investies par l'industrie hydroélectrique au début du XX^e siècle. En 1912, dans la future région Midi-Pyrénées, la puissance installée (17 701 kw) ne représente que 15 % de celle de Rhône-Alpes (105 508 kw). La première guerre mondiale est un moment majeur d'investissement dans l'industrie hydroélectrique, surtout pour alimenter les usines électrometallurgiques et électrochimiques. Les Pyrénées commencent alors à émerger réellement. En 1923, Midi-Pyrénées représente désormais 50 % de la puissance installée de Rhône-Alpes et en 1941, 70 %. En terme de production électrique totale, en 1923, Midi-Pyrénées n'est qu'en sixième position (496 Mkw/h), Rhône-Alpes occupant déjà la première place (1 822 M Kw/h sur une production totale en France de 7 490 M Kw/h). En 1941, avec la régression du Nord occupé, Midi-Pyrénées (3 156 M Kwh) est désormais au deuxième rang, derrière Rhône-Alpes (5 104 M Kwh)⁸²¹. Selon Christophe Bouneau, cette production, liée à l'industrie et largement consommée sur place, fait des Alpes et des Pyrénées (leurs trois départements centraux surtout) deux des régions motrices de la deuxième révolution industrielle⁸²². La chronologie montre une accélération forte de l'équipement pyrénéen à l'entre-deux-guerres.

Parmi les grandes entreprises pyrénéennes figurent la Compagnie des chemins de fer du Midi (*via* sa filiale, la Société hydro-électrique du Midi), des plus actives pour électrifier ses voies ferrées⁸²³ et susciter le développement industriel du Sud-Ouest⁸²⁴. Elle équipe les Pyrénées-Atlantiques (la vallée d'Ossau), les Hautes-Pyrénées et les Pyrénées-Orientales (autour du massif du Carlit) surtout à l'entre-deux-guerres. Plus tôt, la Société pyrénéenne d'énergie électrique, créée en

819 Sur l'électrification d'Ax, AD 09, 2 O 203.

820 Christophe BOUNEAU, *Entre David et Goliath. La dynamique des réseaux régionaux : réseaux ferroviaires, réseaux électriques et régionalisation économique en France du milieu du XIX^e siècle au milieu du XX^e siècle*, Pessac, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2008, p. 334-337.

821 *Idem*, p. 230-240.

822 *Idem*, p. 255-265.

823 *Idem*, p. 407-409.

824 Christophe BOUNEAU, « Chemins de fer et développement régional en France de 1852 à 1937 : la contribution de la compagnie du Midi », *Histoire, économie et société*, 1990, vol. 9, n° 1, p. 95-112.

1907, inaugure en 1911 le premier grand barrage pyrénéen, le lac de Naguilhes (Ariège, près d'Ax) qui nourrit la centrale d'Orlu par ce qui fut avant guerre la plus haute et puissante chute de France (936 m). La Compagnie d'électricité industrielle (CEI), société hydroélectrique et électrochimique, naît en 1917 et aménage de grandes concessions hautes-garonnaises (Luchon et Marignac en particulier) et ariégeoises (Sentein). Elle lance dans les années 1930 le chantier du Portillon autour de Luchon, immense défi industriel ralenti par la crise en 1933 et qui aboutit en 1941 à ce qui fut un temps la plus haute chute d'Europe et qui reste la plus haute chute de France (1 417 m)⁸²⁵. Sur notre terrain, avec ces deux dernières sociétés, dont l'arrivée est concomitante de celle d'entreprises minières (Crabioules et Bausen-Lès)⁸²⁶, agroalimentaire (Yo-Yo chocolat cuit) et touristiques (la CHM, le Pyrénées Palace et les différentes sociétés concessionnaires des thermes et du casino)⁸²⁷, des années 1900 à 1920, Luchon, modeste commune de 3 500 habitants, s'impose comme un pôle d'investissement industriel et financier non négligeable pour le Midi pyrénéen. Dès 1922, sous l'impulsion de la Compagnie du Midi, les principales entreprises de production, de transport et de distribution électriques pyrénéennes se regroupent dans l'Union des producteurs d'électricité des Pyrénées occidentales (UPEPO), qui vise à coordonner l'exploitation d'un point de vue technique et commercial et fait figure de modèle national voire international, généralisé dans les autres régions

825 AD 31, 4 U/196 : Dossier « Compagnie d'électricité industrielle » déposé en justice de paix de Luchon. La société est lancée à partir de concessions luchonnaises reprises de l'entreprise Société du Zinc des Pyrénées (fondée en 1913, capital de 2,5 millions de francs) et louées à la Société pyrénéenne d'énergie électrique (qui semble parente de la Compagnie d'électricité industrielle) pour le bassin d'Oô. La société est impulsée par des Parisiens, en particulier Raoul de Lanza. Parmi les premiers administrateurs figurent Xavier Baudon de Mony (Paris), Jules Brandt (ingénieur de Paris), Georges Charpenay (Grenoble), l'entrepreneur de BTP Georges Hersent, Ferdinand Gros de la Société pyrénéenne d'énergie électrique, deux administrateurs de la Société Centrale des banques de province, et deux représentants de la bourgeoisie locale : le baron de Lassus et Ludovic Dardenne. Les capitaux s'internationalisent à partir des années 1920 et surtout de 1930 avec l'apparition d'UBS, de la Barklay's et de l'American express, entre autres, pour un capital alors porté à 160 millions de francs. D'après AD 31, 4 U/196 : Dossier « Compagnie d'électricité industrielle », Déclaration de souscription, 21 septembre 1917.

826 La Société des mines des Crabioules est fondée en 1907 (sur une concession reprise à des industriels Luchonnais et Belges), avec un capital initial de 600 000 fr dominé par des financiers de Paris, de l'Orne (le député Pierre Adigard, 1849-1914) et de Valenciennes (AD 31, 4 U 4/194 : Dossier « Société des Mines de Crabioules », Assemblée générale extraordinaire du 10 juillet 1917). La Société des mines de Bausen-Lès est fondée en 1910 puis refondée pour des irrégularités, sous le nom de Société nouvelle des mines de Bausen-Lès en 1913, avec un capital de 1,25 million de francs, dominée par le député des Landes George Chaubet et des capitaux landais et bordelais (AD 31, 4 U 4/194 : Dossier « Société nouvelle des mines de Bausen-Lès », Assemblée générale extraordinaire « Mines de Bausen-Lès » à Paris, 26 mars 1913 ; Statuts et liste de souscriptions déposés le 27 mars 1913).

827 Voir chapitre 3 et 8 pour la CHM, le Pyrénées-Palace et les sociétés concessionnaires. Pour celles-ci, la dernière société d'ampleur voit le jour en 1924 : la Compagnie fermière de Luchon, au capital de 1,5 million de francs. Fondée par Gaston Stalins (1879-1952), originaire d'Anvers, on y trouve d'abord des actionnaires parisiens (dont le docteur Eraymond Molinéry, très actif à Luchon), le spécialiste de l'héraldique acquière le Grand hôtel du Casino, qui devient à cette occasion le Majestic, l'hôtel Royal et prend la ferme des thermes et du casino. La société connaît des déboires importants, pour des problèmes de gestion visiblement et cumule des pertes. Aux côtés de Parisiens, de Bordelais et d'Angoumois, des hôteliers suisses (Jean Gaston Métraillé, de Lausanne, en 1927 puis Hans Walter Graedel, demeurant alors à Paris, en 1930) entrent au capital en 1927, porté à 3,5 millions, puis 10 millions en 1929, avant que la société ne s'effondre au début des années 1930, victime de la crise et de luttes entre groupes d'actionnaires (Cf. AD 31, 4 U 4/191 : Dossier « Compagnie fermière de Luchon »). C'en est alors fini des grandes sociétés hôtelières et concessionnaires à Luchon.

productrices dans les années 1930. Cette association, renforcée par l'interconnexion forte des capitaux de ces grandes entreprises, crée un complexe industriel pyrénéen dans l'hydroélectricité, l'électrochimie et l'électrométallurgie entre Tarbes, Bagnères-de-Bigorre (où la poussée industrielle est particulièrement forte), Lannemezan, Marignac, Luchon et Toulouse. En 1938, producteurs et gouvernement s'accordent pour réaliser le premier programme d'équipement hydroélectrique centralisé qui planifie les équipements à venir⁸²⁸.

En résumé, l'investissement et l'équipement hydroélectrique et industriel connaissent plusieurs phases d'accélération, autour de la première guerre mondiale, de 1930 et de la Deuxième guerre mondiale. Ces accélérations correspondent à chaque fois à de nouvelles emprises environnementales (emprises autant spatiales qu'écologiques et paysagères), toujours plus sensibles. Les intérêts touristiques perçoivent dès lors la menace, qui ne semble guère avoir été anticipée, et manifestent leur volonté de préserver leurs ressources environnementales : les paysages esthétisés et les cours d'eau de montagne. Dès avant la naissance d'EDF (1946), l'union précoce des industriels, renforcée par l'ampleur d'entreprises soutenues par de grands groupes industriels et financiers aux capitaux interconnectés⁸²⁹, associée aux impératifs moraux de la « modernisation », leur donnent assurément une puissance d'action qui tranche avec la faiblesse relative des acteurs du tourisme pyrénéens, trop dispersés malgré l'importance économique et la préséance spatiale du secteur.

Le tourisme face à l'industrie hydroélectrique : la loi de 1906

L'industrie hydroélectrique apparaît comme une source de renouveau économique qui nourrit de grands espoirs de développement pour la montagne. Néanmoins, dans les Pyrénées, cette industrie nouvelle prend place dans des espaces qui sont déjà investis largement par une autre activité économique, déjà très ancienne : le tourisme. Un tourisme qui s'appuie en partie sur les paysages « sauvages » et de plus en plus sur la consommation d'une « hétérotopie », l'un de ces « ailleurs compensatoires »⁸³⁰ qui permettent de s'extraire des tensions politiques, de la question sociale, de l'industrialisation et de l'urbanisation⁸³¹. Dans un premier temps, on imagine cependant que l'industrie nouvelle et le tourisme vont pouvoir cohabiter, grâce à des paysages qui assortissent la sauvagerie naturelle et sa maîtrise technique par l'homme. Ainsi, à l'occasion de projets

828 Christophe BOUNEAU, *Entre David et Goliath*, op. cit., 2008, p. 244-248, 334-337.

829 Cette interconnexion a été démolie par Hubert BONIN, *Les concessions hydroélectriques dans le grand Sud-Ouest. Histoire et débats (1902-2015)*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2015.

830 Expression empruntée à Michel BOURGUET, Colette MOREUX et Xavier PIOLLE, *Pratique de la montagne et société urbaine. La construction d'un ailleurs compensatoire*, Grenoble, Pau, Institut de géographie alpine, Centre de recherche sur les interactions socio-spatiales et l'aménagement, 1992.

831 Michel FOUCAULT, « Des espaces autres », *Dits et écrits. II. 1976-1988*, Paris, Gallimard, 2001, p. 1571-1581, cit. p. 1574-1575 (conférence donnée au Cercle d'études architecturales en 1967, publiée pour la première fois en 1984).

d'installations hydroélectriques en vallée du Lys, *Luchon-Thermal* se réjouit :

« Le règne de la houille blanche commence de toute part dans nos montagnes. Nous entrons résolument dans la voie du progrès. L'exploitation de nos grandes chutes va créer un mouvement industriel et commercial dont bénéficiera notre ville »⁸³².

Le journal ajoute que les travaux en cours et les futures installations vont offrir une nouvelle attraction pour les touristes estivaux.

Des crispations apparaissent cependant par ailleurs. En Suisse et dans les espaces germaniques, avec un tour nationaliste voire xénophobe, des groupements émergent pour défendre la nature nationale contre les aménagements touristiques (les chemins de fer de montagne comme celui du Cervin en 1906)⁸³³. En France, on s'élève depuis la fin du XIX^e siècle dans les associations touristiques comme le Touring-club de France (TCF), des risques de disparition de paysages et sites pittoresques à cause de la déforestation, du tourisme parfois, et bientôt de l'industrie⁸³⁴. Ces menaces paysagères, qui compromettent le patrimoine esthétique que le tourisme fait fructifier, aboutissent à la loi du 21 avril 1906, « organisant la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique », portée par le député du Doubs Charles Beauquier. Cette loi est tout particulièrement motivée par le projet d'équipement hydroélectrique de la cascade du Lison, dans le Doubs. Relevant de la compétence du ministère des Beaux-Arts, elle institue une commission départementale des Sites, réunie sous l'autorité du préfet, qui propose des classements de sites et éléments naturels remarquables. Le classement, qui doit nécessairement se faire avec l'accord du propriétaire, impose ensuite un passage en commission des Sites pour tout projet d'aménagement pouvant modifier l'apparence de l'objet classé. En 1909, cette loi a permis de classer soixante-quatre sites, dont 17 % de sources, cascades et lacs, 19% d'arbres, 26% de pierres et rochers, le reste en parcs, promenades, falaises ou grottes⁸³⁵.

Peu à peu, dans les communes touristiques, l'enthousiasme initial s'amenuise. L'industrie nouvelle ne crée que peu d'emplois durables⁸³⁶ et elle menace le cadre idyllique de la villégiature

832 *Luchon-Thermal*, n° 474, 3 avril 1904.

833 Voir Cédric HUMAIR, Marc GIGASE, Julie LAPOINTE-GUIGOZ et Stefano SULMONI, « La *success story* du tourisme dans l'Arc lémanique et ses effets économiques, techniques et socioculturels (1852-1914) », Marc GIGASE, Cédric HUMAIR et Laurent TISSOT (dir.), *Le tourisme comme facteur de transformations économiques, techniques et sociales (XIX^e-XX^e siècles)*, Neuchâtel, Éd. Alphil-Presses universitaires suisses, 2014, p. 31-35.

834 Catherine BERTHO-LAVENIR, *La roue et le stylo. Comment nous sommes devenus touristes*, Paris, Éd. O. Jacob, 1999, p. 241-262.

835 François WALTER, *Les figures paysagères de la nation. Territoire et paysage en Europe (XVI^e-XX^e siècle)*, Paris, Éd. de l'EHESS, 2004, p. 268-274, cit. p. 273-274.

836 Passé la phase d'aménagement qui emploie de nombreux ouvriers, souvent extérieurs au lieu (souvent étrangers, espagnols ou italiens en fait), les usines hydroélectriques fonctionnent avec un nombre restreint d'employés. En 1906, les 791 établissements de distribution électrique emploient 6 126 salariés, soit un peu plus de 7 salariés par établissement, et 87 % des actifs des usines électriques travaillent dans des ateliers de 5 salariés au plus. Dans le détail,

construit depuis la fin du XVIII^e siècle. Des conflits commencent à émerger. Un cas est emblématique tout en restant dans le cadre classique d'une lutte protectionniste portée par des acteurs extérieurs et finalement intégrée localement : c'est celui du cirque de Gavarnie. En 1913, le syndicat de la vallée de Barèges (groupement intercommunal qui gère une grande superficie de terres communes) reçoit une demande de concession hydroélectrique pour l'ensemble de la haute vallée de Gèdre et de Gavarnie. Une entreprise propose de canaliser les eaux, la Grande Cascade (423 mètres), la plus haute de France, est menacée, sans même parler des canalisations, barrages et usines qui pourraient irrémédiablement compromettre la beauté du site. Louis Le Bondidier (1878-1945), originaire de Lorraine, installé près de Bagnères-de-Bigorre depuis 1901, pyrénéiste reconnu, membre du TCF et du Club alpin français (CAF), s'en émeut et attire l'attention de Pierre Loti. Celui-ci, qui avait sensibilisé l'opinion à des projets de barrage sur le Nil, écrit trois jours plus tard un article remarqué dans *Le Figaro*. L'affaire est dès lors médiatisée : plus de soixante-quinze articles sont publiés dans la presse française et étrangère. Cet ébruitement fait fuir le groupe d'investisseurs et le syndicat de vallées accepte alors le classement de 18 000 ha de montagnes, effectif en 1921⁸³⁷. Dans cette histoire, du moins telle que la raconte Le Bondidier, les rôles sont respectés : les lumières viennent de l'extérieur, du groupe des alpinistes « éclairés » soucieux de préserver les paysages de montagne, tandis que les acteurs locaux, insensibles à leurs paysages familiers, ne perçoivent que les retombées pécuniaires immédiates. Notre terrain présente toutefois deux cas, certes moins emblématiques, mais beaucoup plus originaux : à Ax et à Luchon, ce sont bien des acteurs locaux qui s'opposent à l'équipement industriel.

Premières résistances locales

Le premier cas vient d'une entreprise touristique et se limite à la contestation, le second d'une commune et va jusqu'à la résistance. En 1910 et 1911, la Société pyrénéenne d'énergie électrique (SPEE), entreprise d'une taille respectable (au capital de 8 millions de francs), aménage le lac de Naguilles et l'usine d'Orlu en utilisant la rupture de pente au dessus de l'auge de l'Oriège. La hauteur de chute obtenue, 936 m, en fait alors la plus haute de France. Avant la Première Guerre mondiale, avec 17 000 kVA produits, c'est l'usine hydroélectrique la plus importante des

les usines hydroélectriques ont moins de personnel que les usines thermiques (au charbon). Avant 1914, dans une usine de 10 000 chevaux, seule une quinzaine de salariés sont nécessaires sur place. Et les salaires n'ont rien d'extraordinaires pour un métier très difficile, 3 fr. par jour vers 1900 et 5 fr en 1914 pour un ouvrier de l'entretien. Voir François CARON, Fabienne CARDOT (dir.), *Histoire générale, op. cit.*, 1996, p. 737-744. À Luchon en 1911, avec une usine qui a déjà atteint une taille respectable, 7 personnes déclarent travailler pour la Luchonnaise dans l'électricité (trois autres à l'usine à gaz) (d'après le recensement de 1911, AD 31, 2Mi 1163). Les usines électrochimiques et électrométallurgiques, qui exploitent la force hydroélectrique sur le lieu de production dans les premières décennies de leur histoire, sont d'un apport bien supérieur.

837 Louis LE BONDIDIER, « La protection des sites », *AFPEM. Années 1942-1943*, t. X, p. 66-67.

Pyrénées⁸³⁸. La Compagnie générale des thermes d'Ax (CGTA), s'inquiète rapidement de cette construction. On suspecte des défauts. Des administrateurs de la compagnie ont constaté des suintements sur les parements extérieurs du barrage de Naguilhes et suspectent une fuite sous le mur du déversoir. :

« Il y a donc danger, nous ne dirons pas imminent, mais dans un délai extrêmement court, sauf imprévu (l'imprévu ne pouvant qu'aggraver la situation) que le barrage ne soit enlevé et que les riverains inférieurs, dont notre établissement du Teich et ses dépendances, n'en souffrent énormément, jusqu'à la destruction complète de leurs personnes et de leurs biens.⁸³⁹ »

La société souhaite alors étudier les recours possibles. Le service des Ponts et Chaussées, rencontré par les administrateurs, se veut alors rassurant : il surveille les fuites, qui diminuent. La société conclue « qu'il n'y a pas de danger actuellement, mais que nous devons continuer à surveiller nous-mêmes cette situation par l'envoi, environ chaque semestre, d'une personne de confiance et capable de juger de la situation à l'étang de Naguilhes⁸⁴⁰ », preuve d'une confiance mesurée dans les expertises officielles. Ce cas est d'autant plus intéressant que le dirigeant de la CGTA, un certain Goubeau, est l'ingénieur en chef des immenses mines de talc de Luzenac, voisines d'Ax. C'est donc un industriel qui se méfie des aménagements industriels en cours et des rapports officiels. En 1915, le projet de surélever le barrage de deux mètres soulève de nouvelles inquiétudes. En dépit des nécessités qu'impose l'effort de guerre, la CGTA proteste auprès du préfet. Sans succès : le dossier est rapidement accepté par le ministère des Travaux Publics et le barrage est exécuté⁸⁴¹. Ici, avec le risque perçu de rupture du barrage, il n'est pas tant question de paysage que de vulnérabilité à un aléa mixte, entre nature et industrie.

L'autre cas de résistance locale vient donc de la commune de Luchon en Haute-Garonne. Il porte cette fois totalement sur la défense du capital touristique et entremêle des arguments environnementaux et sociaux. Christoph Bernardt et Geneviève Massard-Guilbaud soulignent dans un ouvrage publié en 2002 que « le refus de l'industrie », de la part de communes, est un cas extrêmement rare, face aux retombées économiques espérées et au manque de moyens pour s'opposer⁸⁴². C'est pourtant ce qui se passe à Luchon en 1913, lorsque la municipalité cherche à empêcher la création d'une usine électrométallurgique de pointe sur son territoire⁸⁴³. La Société du

838 Michel CHEVALIER, *La vie humaine dans les Pyrénées ariégeoises*, Nîmes, Lacour, 2002 (1954), t. 2, p. 940, 944 ; François CARON, Fabienne CARDOT (dir.), *Histoire générale de l'électricité, op. cit.*, 1996, p. 660-661, 665.

839 AD 09, 52 J 18 : Conseil d'administration de la Compagnie générale des thermes d'Ax, 15 octobre 1911.

840 *Idem* : Conseil d'administration de la Compagnie générale des thermes d'Ax, 4 février 1912.

841 *Idem* : Conseils d'administration de la Compagnie générale des thermes d'Ax, 11 juillet et 24 octobre 1915.

842 Christoph BERNHARDT, Geneviève MASSARD-GUILBAUD, « Écrire l'histoire de la pollution », in *Le démon moderne. La pollution dans les sociétés urbaines et industrielles d'Europe*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2002, p. 20.

843 Les informations suivantes sont tirées de documents conservés aux archives municipales de Luchon, liasse 3O 10.

Zinc des Pyrénées ou « Thierry & C^{ie} »⁸⁴⁴, acquiert alors des terrains et des riverainetés sur la Pique, au lieu-dit Notre-Dame-des-Rochers, pour y installer une usine électrométallurgique⁸⁴⁵. La municipalité de Luchon, seule, refuse de vendre ses terrains. Les protestations se sont levées dans la station, notamment du côté du concessionnaire des thermes et du casino, des médecins et des hôteliers. Les intérêts touristiques sont compromis parce que des cascades sur la Pique sont menacées, avance-t-on.

Les deux camps en présence font alors réaliser des expertises. Pour la commune, il s'agit bien entendu de démontrer les nuisances de la future usine. Dans sa séance du 13 avril 1913, le conseil municipal demande donc l'avis de l'ingénieur en chef des Mines de Haute-Garonne sur les inconvénients d'une telle usine, en particulier sur les pollutions qu'elle pourrait engendrer. Le rapport, rendu le 15 juin, conclut qu'en ce qui concerne l'hygiène et les émanations, l'usine projetée est un modèle (elle doit utiliser un procédé breveté le 12 octobre 1912), et qu'il n'y a que des avantages à ce que soit établie une telle industrie à Luchon. La mairie ne désarme pas et demande un second rapport, cette fois à Camille Matignon, professeur de chimie minérale au Collège de France⁸⁴⁶. Le rapport, rendu le 27 octobre 1913 va dans le même sens que le précédent et conclue que « cette usine électro-métallurgique constitue au point de vue hygiénique, une véritable usine modèle. » Le 9 février 1914, un troisième rapport, sans doute demandé par la société, est rendu par le doyen de la Faculté des Sciences de l'Université de Toulouse, Paul Sabatier, récent prix Nobel de Chimie. Il conclut, lui aussi, à l'excellence du procédé et à l'absence de nuisances⁸⁴⁷. On peut, au

844 Société en commandite simple, au capital de 2,5 millions de francs, formée par des ingénieurs et des industriels parisiens (AD 31, 4 U 4/194 : Dossier « Société du Zinc des Pyrénées », statuts déposés le 31 janvier 1913).

845 AD 31, 4 U 4/194 : Dossier « Société du Zinc des Pyrénées », statuts déposés le 31 janvier 1913. AD 31, 6291 W 1023 : « Registre de recette » des baux et immeubles, locations verbales et mutations de fonds de commerce, p. 49. Le site de Notre-Dame-des-Rochers est un site pionnier de l'industrialisation, même si toutes les sociétés y ont connu des déboires rapides. Une fonderie y est construite à la fin du XVIII^e siècle par le comte de Beust pour y traiter le minerai de cobalt venant de la vallée de Gistain et le transformer en bleu ou pierre d'azur (« Safré » et « Azur » chez Ramond). Selon Ramond, c'est le premier établissement du genre en France. À peine eut-il commencé que la Révolution intervint, le forçant à émigrer selon Lambron. Toutes les tentatives de réouverture se soldent ensuite par des échecs. Dans l'une, Louis-Philippe aurait détenu 400 000 fr d'actions. L'éventualité d'un chemin de fer transpyrénéen par Luchon est vu comme une opportunité de relancer ces activités. En 1879, le site abrite une fabrique de chocolat et de fabrication de la liqueur « La Pyrénéenne ». Il est alors intégré à une société anonyme fondée par un publiciste d'Enghien, Nicolas Frédéric Fort, en association avec le propriétaire d'une chocolaterie de Lourdes qui exploite également la liqueur appelée « Benedictine de l'abbaye de Saint-Savin ». La société semble chuter dès 1880. En 1902, on retrouve l'ingénieur Gabriel Estradère, qui veut y créer une usine hydroélectrique. D'après Louis RAMOND DE CARBONNIÈRES, *Observations faites dans les Pyrénées, pour servir de suite à l'observation sur les Alpes*, Paris, Belin, 1789, p. 201 ; Pierre LABOULINIÈRE, *Itinéraire descriptif*, op. cit., 1825, p. 224-225 ; Ernest LAMBRON et Toussaint LEZAT, *Les Pyrénées*, op. cit., 1860, vol. 1, p. 673-674 ; sur Louis-Philippe et la société de 1979 : AD 31, 4 U 4/193 : Dossier « Société française industrielle », Rapport du commissaire sur les apports faits à la société par les deux fondateurs, présenté à l'assemblée générale du 31 octobre 1879, assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juin 1880.

846 AM Luchon, 3 O 10 : Lettre du maire de Luchon au préfet de Haute-Garonne, 21 avril 1913.

847 AM Luchon, 3 O 10 : Paul SABATIER, *Rapport sur l'usine électro-métallurgique de la Société de Zinc des Pyrénées à Bagnères-de-Luchon*, rapport imprimé, s.l., s.e., 9 février 1914.

passage, apprécier la qualité des experts sollicités dans cette affaire locale.

La municipalité, désavouée par ces différents rapports, poursuit son effort. La parade est alors trouvée du côté de la loi de 1906, « seul moyen pratique et réellement efficace d'empêcher la création de l'industrie métallurgique » en classant comme site pittoresque la partie communale du site convoité⁸⁴⁸. L'argumentation du conseil municipal entremêle des arguments environnementaux et sociaux ; pollutions et grève ouvrières sont les deux menaces qui pèsent sur l'idylle touristique :

« La création d'une usine métallurgique, pour si salubre qu'elle soit, au voisinage immédiat d'une station climatique, est, en raison de la déplorable réputation que possède ce genre d'établissement, de nature à éloigner la clientèle qui pourrait craindre que la pureté de l'atmosphère de la vallée soit souillée par des émanations nocives, et que le calme et le repos que les malades sont en droit de trouver dans une station climatique soient troublés par la possibilité de grèves ouvrières et le passage quotidien et répété de camions automobiles sur les avenues qui conduisent de la gare à l'endroit où doit s'élever l'usine projetée.⁸⁴⁹ »

Il s'agit de protéger les ressources environnementales et sociales exploitées par le tourisme luchonnais des risques de l'industrialisation et du cortège de problèmes sanitaires et sociaux qui l'accompagnent. La crainte luchonnaise, de voir naître un mouvement ouvrier aux abords de la station – crainte exprimée sans détour par un conseil où siègent pourtant des socialistes –, n'est pas sans fondement : en 1911, dans le cadre des travaux de Naguilhes et Orlu, naît le Syndicat général du bâtiment d'Aix et de la région transpyrénéenne. Adhérent à la CGT (union locale de Toulouse), ce syndicat regroupe deux cent cinquante ouvriers de la Société pyrénéenne d'énergie électrique. Ce syndicat dénonce la pression à la baisse sur les salaires exercée par le recrutement d'Espagnols par la SPEE (ils représentent 50 % des ouvriers) et revendique les droits conférés par les lois sur les accidents du travail. Il est toutefois dissout dès 1913 lorsque s'achèvent les travaux à Naguilhes⁸⁵⁰.

Pour empêcher le classement, la Société du Zinc des Pyrénées (SZP) achète un terrain permettant d'accéder au site ; le conseil municipal vote alors la construction d'un nouveau chemin contournant la propriété de la SZP⁸⁵¹. Puis vient la guerre. Dans ce contexte, si la municipalité n'a pas changé de position, les pouvoirs publics appuient désormais la création de cette usine pour des intérêts de défense nationale. Une enquête de *commodo* et *incommodo* est ordonnée et ouverte du 8 au 23 juin 1915. Vingt-trois personnes viennent appuyer le projet, pour sa modernité et pour les emplois qu'il pourra apporter, tandis que deux cent trente et une s'y opposent. Cette usine pourrait nuire au prestige touristique de la station et puis la rumeur dit que la société travaillera pour les Allemands. Sans attendre les résultats de l'enquête, un arrêté préfectoral en date du 8 juin 1915

848 AM Luchon, 3 O 10.

849 *Idem*.

850 AD 09, 1 M 18/1 : Chemise Aix-les-Thermes, « Syndicat général du bâtiment d'Aix et de la région transpyrénéenne », 14 février 1911-6 février 1913.

851 AM Luchon, 3 O 10 : Extrait du registre des délibérations du conseil municipal, 27 février 1914.

autorise l'établissement du canal de dérivation, du barrage et de l'usine électrométallurgique. Les travaux commencent mais l'usine électrométallurgique ne voit finalement jamais le jour. La propriété passe en effet en 1917 aux mains de la Compagnie d'électricité industrielle qui y établit une simple usine hydroélectrique, tandis que l'usine électrochimique est créée au lieu-dit Bordo-del-Bieilh, en aval de Luchon⁸⁵².



Carte des principaux noms cités

Les arguments écologiques contre l'industrie hydroélectrique

Avant de voir plus en détail la manière dont se poursuivent les relations entre tourisme et industrie, on peut rapidement énumérer les principaux griefs retenus contre l'industrie électrique. Deux citations, venant de deux représentants centraux du tourisme pyrénéen, Louis Le Bondidier⁸⁵³ et Pierre de Gorsse⁸⁵⁴, résument l'essentiel des arguments portés contre l'hydroélectricité depuis la

852 AM Luchon, 3 O 10.

853 Louis LE BONDIDIER (1878-1945), déjà évoqué, est à ce moment là président de la Fédération des Syndicats d'initiative Côte-Basque-Pyrénées-Gascogne, également fondateur et directeur du musée pyrénéen de Lourdes.

854 Pierre de GORSSE, 1903-1984. Fils de Bertrand de Gorsse, qui porte la lutte contre la Société du Zinc des Pyrénées en 1913, petit-fils d'Ernest de Gorsse, le conservateur des Eaux et Forêts qui joue un rôle important pour convaincre les touristes de l'imminence de la menace agropastorale entre les années 1870 et 1890 (voir le chapitre 5). Avocat à la Cour d'appel de Toulouse, Pierre de Gorsse prend des fonctions de direction à partir des années 1940 au sein de la Fédération des Syndicats d'initiative Pyrénées-Languedoc et de l'Union française des syndicats d'initiative. Il est de 1942 à 1973 chargé de mission pour la protection des Sites pyrénéens, en particulier dans les cas d'aménagements hydroélectriques (de 1942 à 1959 au sein du ministère des Beaux-Arts et de l'Éducation nationale, puis au sein du ministère des Affaires culturelles). Il siège à ce titre au sein des commissions départementales des Sites des départements pyrénéens ce qui en fait un acteur central pour ce qui nous occupe ici. Très impliqué dans les sociétés savantes locales, on lui doit de nombreux ouvrages sur l'histoire pittoresque du Midi et de Luchon en particulier. Son fils, Bertrand de Gorsse, a légué ses archives institutionnelles, conservées aux archives départementales de la Haute-Garonne, antenne de Saint-Gaudens.

Première Guerre mondiale, pour ce qu'elle entraîne de dégradation du capital touristique. Cet aménagement, nous dit Louis Le Bondidier, a « jeté sur les pentes ses longs tuyaux trop souvent badigeonnés de couleurs disparates, semé des cônes de déjection sur les pentes, ceinturé nos lacs de murailles en béton armé.⁸⁵⁵ ». Pierre de Gorsse, alors chargé de mission sur l'insertion paysagère des installations hydroélectriques auprès du ministère de l'Éducation nationale poursuit :

« L'"aménagement" de la montagne, le percement des lacs, le barrage des vallées, violentent l'aspect primitif des paysages, y apportent des éléments nouveaux de caractère disparate et, bien souvent, vont jusqu'à détruire l'harmonie des sites qui avaient jusqu'alors suscité l'admiration des hommes. La cascade enfermée dans la conduite forcée, le lit du torrent transformé en chaos de pierres et de rochers, le grand silence de la vallée que ne berce plus la chanson du gave, tels sont les principaux méfaits de cette industrialisation [...]. S'il existe des kilowatts de remplacement, il n'existe pas de beauté de rechange ; n'importe quelle usine peut fournir le courant, tous les paysages n'ont pas le don d'attirer les foules »⁸⁵⁶.

Les barrages, qui transforment les lacs « en réservoir d'accumulation » conduisent à des variations très fortes du niveau de l'eau et laissent des berges dénudées peu esthétiques⁸⁵⁷. Les barrages qui ennoient des vallées sont également critiqués. Dans les années 1940, la Creuse, le Lot ou encore les gorges de l'Ardèche et son Pont d'Arc sont menacés⁸⁵⁸. À ces griefs paysagers s'ajoute la dégradation des réserves halieutiques, ressources touristiques par l'afflux de pêcheurs en montagne. Le conservateur des Eaux et Forêts J. Larrieu résume en 1942 les efforts fournis par son administration depuis la Première Guerre mondiale, en faisant part de son regret de voir une ressource économique, touristique et gastronomique (la truite fario autochtone et les saumons des gaves) disparaître à cause de l'industrie. La pisciculture ouverte par les Eaux et Forêts à Oloron (Basses-Pyrénées) en 1922, est ainsi pensée en réponse aux dégâts causés par l'industrie électrique. Usines électrochimiques et hydroélectriques apportent chacune leurs déprédations :

« Les usines de produits chimiques envoient dans nos cours d'eau des résidus nocifs qui rendent la vie du poisson difficile et souvent même causent des empoisonnements sur des dizaines de kilomètres. Quant aux usines hydroélectriques, tantôt elles font disparaître la rivière d'une façon complète en canalisant tout son débit par des conduites forcées, tantôt elles transforment les lacs en réservoirs dont on fait varier le niveau dans de telles proportions que la vie aquatique y devient particulièrement précaire ; d'autre part, du fait de leurs éclusées, elles rendent la reproduction impossible dans les frayères situées en aval des points de restitution des eaux.⁸⁵⁹ »

À cela s'adjoint l'impossibilité pour les poissons de remonter les cours d'eau coupés par des

(cote 92 J). Ces renseignements biographiques viennent de « Éloge de Maître de Gorsse », *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-lettres de Toulouse*, 16^e série, t. V, 1984, p. 31-36 ; Myriam DAYDE-LOURENÇO, inventaire du « Fonds Pierre de Gorsse », Antenne Comminges des Archives départementales de Haute-Garonne, 2003.

855 Louis LE BONDIDIER, « La protection des sites », *AFPEM Années 1942-1943*, t. X, 1944, p. 70.

856 Pierre de GORSSE, « L'équipement hydro-électrique en face de la protection et du respect de l'esthétique », *AFPEM. Année 1948*, t. XIV, 1949, p. 42.

857 *Idem*, p. 56.

858 *Idem*, p. 55.

859 J. LARRIEU, « L'équipement piscicole des Pyrénées », *AFPEM. Années 1942-1943*, t. X, 1944, art. p. 53-60, cit. p. 53.

barrages, en l'absence d'échelles à poisson⁸⁶⁰. Cette même question de la captation des cours d'eau fait qu'en 1957 à Ax, on s'inquiète pour des raisons sanitaires de l'assèchement, à cause de la canalisation des eaux, des trois torrents qui arrosent Ax-les-Thermes, ce qui « compromet gravement l'assainissement et même la salubrité de cette station.⁸⁶¹ »

Dans nos sources, la pollution des airs n'est pas une préoccupation centrale et on rejette surtout les fumées pour des raisons esthétiques. En 1919, lors d'un congrès international sur le tourisme à Monaco, un médecin estime que si les industries hydroélectriques et électrométallurgiques ont bien bouleversé l'« atmosphère » des régions d'altitude à cause des vapeurs et produits toxiques dégagés, les effets sanitaires ne sont pas à craindre. Les usines d'aluminium :

« dégagent des vapeurs fluorhydriques nuisibles à la végétation et plutôt désagréables que nocives pour les populations avoisinantes. [...] Les établissements électro-métallurgiques, s'ils déparent trop souvent les paysages et embrument la pureté du ciel dans les régions montagneuses, ne sont pas susceptibles de retentir fâcheusement sur la santé des habitants qui séjournent ou des touristes qui traversent ces régions.⁸⁶² »

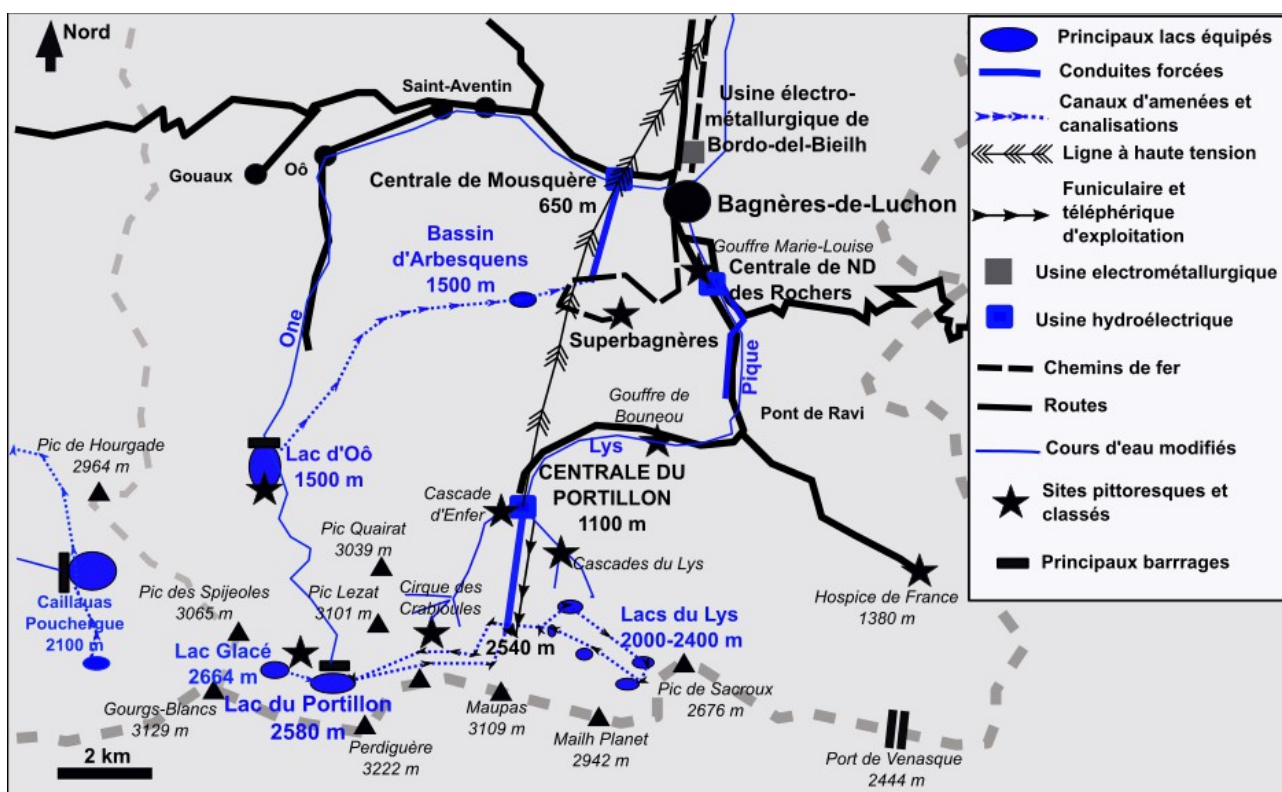
En 1937, comme en 1933 déjà à Cauterets, ce rejet esthétique des fumées, porté par les hôteliers et médecins locaux, permet à la commune de Luchon de négocier la fermeture du 10 juillet au 10 septembre d'une usine de la CEI produisant du ferro-aluminium, placée sur la route avant d'arriver dans la station⁸⁶³.

860 *Idem*.

861 J. COPPOLANI, « Rapport général », *AFPEM. Année 1957*, t. XXIII, 1968, p. 83.

862 Rapport de L. HUGOUNENQ, « La pollution de l'air par les industries dans les régions d'altitude, stations thermales et balnéaires », publié dans, *La Gazette des eaux*, n° 2931, 15 avril 1920.

863 AM Luchon, 3 O 10. Cauterets : CHADEFAUD Michel, *Aux origines du tourisme dans les pays de l'Adour*, Pau, Bayonne, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Éditions J&D, 1988, p. 945.



*L'équipement industriel de la montagne luchonnaise au milieu du XIX^e siècle*⁸⁶⁴

2. Entre résistance, négociation et accommodement

Face aux dégradations causées à l'environnement touristique et aux pertes économiques engendrées, des contestations se mettent en place qui, ponctuellement, dès avant les années 1970, arrivent à accéder à l'espace public. Ces contestations, pour celles dont nous avons pour l'heure eu connaissance, restent dans un cadre légal⁸⁶⁵. On négocie les aménagements dans le cadre légal en place, on trouve des voies d'accommodement aussi : l'impératif de modernisation économique fait globalement primer les intérêts électro-industriels par rapport au tourisme. Si, pour reprendre Michel Chevalier, « la production hydroélectrique est certainement, eu égard à son importance économique, la moins "peuplante" de toutes les activités »⁸⁶⁶, les industries électrométallurgiques et électrochimiques, à Pierrefitte, Lannemezan, Marignac, Tarascon-sur-Ariège et Auzat, créent, elles, des centaines d'emplois. Il est donc difficile de s'opposer à leur installation, aux volontés de leurs dirigeants ou à leurs « débordements » environnementaux (même si cela a été le cas à Luchon).

⁸⁶⁴ Carte réalisée par nos soins.

⁸⁶⁵ On sait que ce n'est plus exactement le cas à partir des années 1970 : de grandes manifestations contre les aménagements ont lieu, des actions de sabotage sont aussi ponctuellement menées, ainsi qu'on le rapporte par exemple pour le chantier du dernier barrage pyrénéen, à Soulcem en Ariège (commune d'Auzat) entre 1980 et 1984.

⁸⁶⁶ Michel CHEVALIER, *La vie humaine dans les Pyrénées ariégeoises*, t. 2, *op. cit.*, (1954), p. 951.

Le cadre légal

La loi du 21 avril 1906 ne donne que peu de moyens de résistance : la commission des sites peut proposer des classements mais doit obtenir l'accord des propriétaires qui ne peuvent plus ensuite modifier leurs terrains sans autorisation de l'administration des Beaux-Arts. Cette loi permet tout de même le classement de 459 sites jusqu'à 1930, dont 110 appartiennent à des particuliers⁸⁶⁷. Cette loi est modifiée par celle du 2 mai 1930 qui donne plus de moyens à la commission des sites. La procédure de classement démarre désormais par l'inscription du site, qui peut se faire contre le gré des propriétaires, suffit pour soumettre tout projet de transformation ou d'équipement à autorisation. Cela assure, théoriquement, une protection définitive des sites inscrits et classés. Un périmètre de protection peut également être déterminé autour du site inscrit. Si une servitude du propriétaire est gênée, l'indemnisation est confiée à l'État, qui n'y consacre toutefois que de faibles moyens. La commission départementale des sites, chargée des procédures d'inventaire, est réformée. Désormais réunie régulièrement, elle intègre, outre les représentants du préfet, des Beaux-Arts et des Ponts et Chaussées, des élus du département, des membres des institutions touristiques et artistiques, et un représentant « des industriels aménageant ou utilisant l'énergie hydraulique. » Ce qui laisse place à la négociation plutôt qu'au conflit. Elle n'a pas, de plus, le pouvoir d'inscription : la décision revient au ministère des Beaux-Arts qui doit lui-même réunir la Commission supérieure des sites. Cette loi de 1930 est, selon Louis Le Bondidier, le contre-pied touristique de la loi du 16 octobre 1919 organisant les concessions hydroélectriques, mais un contre-pied imparfait, car elle ne se préoccupe que d'esthétique et ne prend pas en compte les arguments économiques alors que le tourisme aussi crée de la richesse. La procédure de classement est de toute façon soumise aux intérêts industriels : si le classement comprend un lac ou un cours d'eau susceptible de produire plus de 50 kw de force, le ministère des Beaux-Arts doit consulter les « ministres intéressés », en particulier celui des Travaux Publics. En cas de désaccord, la décision revient au Conseil d'État, qui arbitre généralement en faveur de l'aménagement maximal⁸⁶⁸.

La loi du 16 octobre 1919, prise après une première période de tâtonnements juridiques, vise à faciliter les concessions en écartant les prétentions de plus en plus importantes des riverains disposant de droits d'eau. Pour les cours d'eau aménageables, la partie intéressante du bassin versant est concédée par décision administrative, les riverains sont expropriés et l'indemnité de concession est reversée à l'État. Cette loi facilite donc l'aménagement des cours d'eau mais ne tient pas réellement compte de la question de l'esthétique et encore moins de la protection de l'environnement. Elle prévoit un avis de la commission des sites, uniquement consultatif et dans les

⁸⁶⁷ Louis LE BONDIDIER, « La protection des sites », *AFPEM. Années 1942-1943*, t. X, article p. 61-147, p. 63-65

⁸⁶⁸ *Idem*, p. 86-101.

faits rarement demandé avant la loi de 1930⁸⁶⁹. En cas de désaccord avec les autres services de l'État, la loi de 1919 donne le pouvoir de décision au ministère des Travaux Publics, ce qui est modifié avec la loi de 1930, qui donne l'arbitrage au Conseil d'État, sans que le résultat ne diffère beaucoup⁸⁷⁰.

Face à cette loi sur les concessions hydroélectriques qui donne une force considérable aux industriels dans un objectif de maximisation de la valorisation économique du territoire, les intérêts touristiques n'ont que peu de choses à opposer, même avec le loi de 1930. L'argument économique pèse de tout son poids sur les choix d'aménagement et la protection de la ressource paysagère n'est pas assez concrète pour convaincre. Certains, pourtant, n'hésitent pas à remettre en cause l'intérêt économique de l'hydroélectricité. En 1927, le maire d'Ax-les-Thermes, le docteur François Gomma, acteur central du tourisme pyrénéen à ce moment là, estime devant le projet d'une usine hydroélectrique qu'il faut la tenir à l'écart d'Ax :

« Tout en souhaitant le développement d'industries pouvant apporter à Ax un élément de prospérité non négligeable, nous ne pouvons laisser compromettre l'Industrie Thermale et Touristique [sic] qui jusqu'ici a permis au pays de vivre, qui rapporte à la population axéenne de grosses sommes, et au département de l'Ariège, sous forme de contributions diverses, des sommes infiniment plus importantes que celles que lui rapporterait une industrie quelconque créée dans une localité de même importance. Le relevé des sommes produites dans le département par les localités d'à peu près égale importance, les unes agricoles, les autres industrielles, et les autres touristiques, ne permet aucun doute à cet égard.⁸⁷¹ »

Gomma oppose donc des arguments monétaires et aucune usine d'ampleur ne voit le jour aux portes même d'Ax – même si celles d'Orlu et de l'Hospitalet ne sont pas très éloignées. En 1932, la commission départementale des sites de l'Aude demande le classement au titre de monument naturel des gorges de l'Aude, pour empêcher son aménagement hydroélectrique. La société qui souhaite aménager le site ainsi que l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées utilisent à leur tout un argument économique : si l'équipement ne se fait pas, ils estiment que la collectivité perdra 916 410 fr en impôts fonciers, patente et autres taxes, dans une région déshéritée⁸⁷². Le combat sur le terrain économique est globalement malaisé à mener, d'autant plus que la comptabilité nationale peine à trouver des moyens d'enregistrer les retombées touristiques. La valeur du paysage est inestimable en termes économiques, au contraire de la force motrice de l'eau. C'est un problème majeur pour le tourisme, mis en lumière par Louis Le Bondidier. En cas d'aménagement abusif, il faudrait faire valoir les intérêts lésés, ce qui est bien difficile. Le captage des eaux de Cauterets, par

869 Johan MILIAN, *Protection de la nature et développement territorial dans les Pyrénées*, Thèse de doctorat en géographie, Université de Toulouse II-Le Mirail, Toulouse, 2004, p. 386.

870 Louis LE BONDIDIER, « La protection des sites », *op. cit.*, p. 77, 86-98.

871 AD09, 4T 22 : Lettre du maire d'Ax au préfet de l'Ariège et président de la commission départementale des Sites, 7 juillet 1927.

872 *Idem* : chemise « Classement des rives de l'Aude ».

exemple, cité réputée pour ses cascades, et la construction de barrages sur tous les lacs, y compris Gaube, porterait :

« atteinte à la beauté de ses sites, donc à la fréquentation des touristes attirés par cette beauté, donc à sa prospérité et à celle de tous les particuliers qui exploitent ce qu'on a appelé l'industrie touristique. [...] Toutefois il n'y a pas là, au sens juridique du mot, un dommage direct, immédiat et certain. [...] La perte de la clientèle est une hypothèse et une hypothèse ne donne pas lieu à dommages.⁸⁷³ »

Le décret-loi du 17 juin 1938 renforce le déséquilibre. Pour favoriser le développement hydroélectrique, il permet au ministre des Travaux Publics de décider, par la « procédure d'urgence », d'exempter certains dossiers de la phase de consultation préalable et ainsi de faciliter les formalités administratives pour les concessionnaires. La commission des sites est alors réduite à un rôle très limité avec une visite lors des travaux.

Dans ce cadre principalement défini après la Première Guerre mondiale, l'inégalité entre intérêts touristiques et électro-industriels est net. Si Louis Le Bondidier voit dans l'avènement de l'industrie hydroélectrique le moteur de la protection des sites de montagne⁸⁷⁴, la résistance aux aménagements n'a guère que la procédure de classement à faire valoir, et les cadres légaux incitent plutôt à une négociation, souvent réduite à la portion congrue, ou à l'accommodement, faute de mieux.

Le classement : un moyen de résistance imparfait

Utilisée dès le début du XX^e siècle, la procédure de classement est difficile à mettre en œuvre, réalisée au coup par coup et n'empêche pas toujours les aménagements. Avant la loi de 1930, la Société pour la protection des paysages de France et le TCF cherchent à créer une émulation entre les départements en donnant la plus large publicité aux opérations de protection menées par les commissions départementales des sites⁸⁷⁵. L'engouement retombe vite parce que les propriétaires ont peur d'obérer l'avenir, quand bien même la protection ne leur poserait pas de problème dans l'immédiat. En 1923, par exemple, dans la région d'Aulus en Ariège, les eaux de la cascade d'Ars et du cirque de Cagateille, deux sites encore peu connus, sont menacées d'équipement hydroélectrique. Le TCF intervient et oppose à cet intérêt industriel celui de la protection touristique, activité capable, elle aussi, de procurer des revenus importants⁸⁷⁶. La commune d'Aulus, pourtant touristique, se dit ainsi favorable au classement mais à condition de pouvoir déclasser les sites concernés « le jour où une société aura acquis la concession des eaux sauvages ». C'est une

873 Louis LE BONDIDIER, « La protection des sites », *op. cit.*, 1944, p. 76.

874 *Idem*, p. 70.

875 AD09, 4T 22 : Lettre de la Société pour la protection des paysages de France au préfet de l'Ariège, 22 décembre 1923.

876 *Idem* : Lettre du Touring-Club de France au préfet de l'Ariège, 20 octobre 1923.

conception bien originale de la sanctuarisation des sites. Consciente que ces sites pittoresques ne sont pour l'heure qu'une ressource touristique hypothétique parce qu'ils sont difficiles d'accès, la commune demande également une subvention de l'Office national du Tourisme pour pouvoir construire des chemins. Devant le refus de la préfecture d'accéder à ces requêtes, la commune rejette le classement, la procédure devient donc impossible à poursuivre⁸⁷⁷.

La haute vallée de Cauterets est, elle, classée, mais reste constamment menacée, car le déclassement est toujours possible sur décision politique et le droit des concessions est une réelle menace pour l'inaliénabilité des sites. En 1928, une société électrométallurgique demande la concession du réseau hydrographique cauterésien. Comme à Luchon plus tôt, le syndicat de la vallée de Saint-Savin, propriétaire des terrains, s'inquiète et demande le classement, décidé très rapidement par le ministère des Beaux-Arts. La société et le ministère des Travaux-Publics sont pris de vitesse. De là, à partir de 1930, la commission des sites des Hautes-Pyrénées se donne pour objectif de classer l'ensemble de la haute chaîne du département, et en particulier de relier les deux zones emblématiques déjà protégées, Cauterets et Gavarnie. Elle y parvient en faisant inscrire deux cent trente-huit sites, dont les cols, comme Aspin et le Tourmalet, pour éviter la prolifération des baraquements. Seule la vallée d'Aure, en pleine phase d'équipement hydroélectrique y échappe. En 1939, profitant du déclenchement de la guerre, une société reprend le projet d'aménagement de la haute vallée de Cauterets. Louis Le Bondidier est mis dans le secret, il médiatise l'affaire en dépit de la censure et le projet est abandonné⁸⁷⁸. En 1940, un nouveau projet est déposé, modifié dans un souci d'intégration paysagère. On prévoit un barrage au célèbre lac de Gaube. Pour Le Bondidier, il faut gagner l'opinion publique :

« Défendre un site à l'époque de la toute première menace sur Cauterets en 1928 était un jeu. Plaider pour la pauvre petite cascade contre le financier tout cousu d'or et malgré cela toujours avide c'était gagner à coup sûr l'opinion publique et l'opinion publique était alors presque toute puissante.⁸⁷⁹ »

Désormais, en revanche, alors que le pays vit dans la privation, l'œuvre est ardue, mais il l'emporte encore. Cet exemple montre bien les imperfections du classement qui rend la sacralisation toute théorique. Nombre de sites inventoriés ou classés sont tout de même aménagés, nous allons le voir pour Luchon. La médiatisation semble tout à la fois préparer et garantir la protection des sites.

Vichy est un moment paradoxal d'aménagement « technocratique » et d'activisme dans le classement⁸⁸⁰. Pierre de Gorsse, d'origine luchonnaise, alors chargé de mission auprès du préfet de

877 *Idem* : Délibérations du conseil municipal d'Aulus, 14 février et 5 mars 1924 ; Lettres du préfet à la commune, 19 février 1924, au TCF, 26 mars 1924 et réponse du TCF, 2 juin 1924.

878 Louis LE BONDIDIER, « La protection des sites », *op. cit.*, 1944, p. 71.

879 *Idem*, p. 114-123, cit. p. 120.

880 L'action de Vichy en matière de protection de l'environnement a été explorée par Chris PEARSON, « La politique

région pour la protection des sites et monuments historiques, profite de la situation pour faire passer une série de classements, en particulier en Ariège, département convoité par l'industrie. Là, le classement ou l'inventaire passe ainsi de sept sites en 1941 à quarante-huit début 1945⁸⁸¹. Cela ne concerne bien sûr pas seulement des zones menacées par des installations industrielles (on compte de nombreux arbres classés par exemple), mais c'est tout de même un activisme inconnu jusqu'alors.

À l'après-guerre, suite à la création d'EDF, lorsque le relèvement de la France occupe tous les esprits, sans doute l'industrie hydroélectrique parvient-elle au sommet de sa puissance. Pendant une dizaine d'années qui achèvent quasiment l'aménagement hydroélectrique des Pyrénées, le Conseil d'État avalise systématiquement l'aménagement industriel maximal⁸⁸². La réserve naturelle de Néouvielle, louée par bail emphytéotique par la Société nationale d'acclimatation depuis 1935 sur le domaine privé d'une commune, est particulièrement touchée. Dans les années 1940 et 1950, grâce à la loi de 1919, l'ensemble du système hydrographique est concédé et équipé, avec comme pièce maîtresse le barrage du Cap de Long (1946-1953) qui couronne désormais la vallée et marque dans le paysage le triomphe des ingénieurs sur les naturalistes. Dès 1948, le Société d'acclimatation renonce aux deux tiers de la réserve qui tombe, de fait, en désuétude⁸⁸³. En Ariège, la commission des sites parvient seulement à sauver la cascade des Bésines lors de l'aménagement du secteur (1953-1955)⁸⁸⁴. À Luchon, une campagne dans la presse locale et régionale, orchestrée par Pierre de Gorsse permet de sauvegarder la cascade de Baliran, sur la Pique près de l'Hospice de France, en 1958⁸⁸⁵. Une victoire bien symbolique pour une cascade peu connue, après que la quasi totalité des cours d'eau et lacs luchonnais ont été aménagés. Ponctuellement, au cœur de ces « Trente Glorieuses » dominées par l'idée de modernisation prométhéenne et de croissance économique, des résistances parviennent à accéder à l'espace public et à empêcher des aménagements.

Plutôt que d'être des procédures anticipées, il semble que les projets de classement au XX^e siècle soient le plus souvent pensés en réponse à un projet d'aménagement. Un conflit d'aménagement en témoigne en 1964. Le syndicat d'initiative de Castillon-en-Couserans souhaite alors empêcher la construction d'un barrage dans la gorge de Tournac⁸⁸⁶. Le Directeur départemental

environnementale de Vichy », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 113, 2012, p. 41-50 (traduit par Bruno PONCHARAL), qui n'aborde cependant pas le classement des sites.

881 AD09, 4T 22 : PV de la Commission départementale des Monuments naturels et des Sites d'Ariège du 6 mars 1945.

882 Johan MILIAN, *Protection*, *op. cit.*, 2004, p. 390.

883 P. CHOUARD, « La réserve naturelle du Néouvielle », *AFPEM. Année 1950*, t. XVI, 1952, p. 99-104.

884 Johan MILIAN, *Protection*, *op. cit.*, 2004, p. 392.

885 AD 31, 92 J 27-29 (Fonds Pierre de Gorsse) : Dossier cascade de Baliran (1952-1958), dont un article de Raymond CAHISA, « Pitié pour les cascades et torrents commingeoises », *Sud-Ouest*, 15 mai 1956.

886 AD 09, 26 W 71 : PV de la commission départementale des sites de l'Ariège, 29 octobre 1967, 1er octobre 1964 ; On le retrouve aussi autour de 1990 pour le cirque de Cagatelle mais, cette fois, pour empêcher un projet

de la Construction s'étonne alors de ce « que la demande de protection soit présentée au moment précis où un projet de travaux intéresse cette région ». L'architecte des Bâtiments de France précise que, faute de personnel et de moyens pour l'inventaire des sites, c'est la seule façon de procéder : tant qu'un site n'est pas menacé, nul besoin de le protéger, mais dès qu'une menace se précise, il faut déclencher la procédure⁸⁸⁷. La procédure de classement se résume donc à une réaction au coup par coup d'un organisme étatique consultatif ; une réaction à contre-courant à l'heure où domine l'idée de spécialisation rationnelle, fonctionnaliste de l'espace, planifiée par un État tout puissant. Contre l'avis de la commission des sites, ce barrage, modeste (mais effectivement peu esthétique) est déclaré d'utilité publique et construit.

Les commissions des sites apparaissent ainsi comme de bien modestes grains de sable dans les rouages de la « modernisation » économique de la nation. En leur sein, l'attitude de Pierre de Gorsse par exemple (qui avalise la plupart des dossiers d'aménagement pour lesquels il est consulté)⁸⁸⁸, montre aussi à quel point l'impératif de modernisation et de développement économique est influant. Les commissions renoncent souvent à protéger des sites, ne souhaitant pas empêcher des projets qui créeront de la richesse et des emplois dans des zones sinistrées. La pression est en effet forte sur une commission des sites qui peut bloquer un projet alors que tous les autres avis, émis par des services aménageurs de l'État, sont favorables. C'est ce type de pression qu'on retrouve encore dans les années 1960 autour du barrage de Tournac à Castillon-en-Couserans, lorsque « M. l'Ingénieur de la VI^e Circonscription électrique estime qu'un avis défavorable [de la commission des sites] n'est pas constructif car tous les autres services consultés ont donné un avis favorable.⁸⁸⁹ » C'est par ces pressions et grâce à un rapport de force favorable aux intérêts industriels que les avis dissidents et soucieux de la préservation du paysage sont tenus en minorité, rendus invisibles, pendant les « Trente Glorieuses ».

La négociation pour « naturaliser » l'artificialisation

La commission des sites, le plus souvent incapable d'imposer les classements, devient en revanche un lieu de négociations. S'y élabore une critériologie et une argumentation de plus en plus étoffée contre l'industrie. Surtout, principal résultat de son action, elle parvient à négocier des arrangements paysagers et écologiques avec les industriels.

Cette négociation est encouragée par la position ambiguë du ministère des Travaux Publics,

d'aménagement touristique. AD 09, 626 W 27 : Chemise « Site non protégé Ustou, vallée de Turguilla. 1989 ».

887 AD 09, 26 W 71 : PV de la commission départementale des sites de l'Ariège, 29 octobre 1967, 1er octobre 1964

888 Johan MILIAN, *Protection*, op. cit., 2004, p. 390-391.

889 AD 09, 26 W 71 : PV commission des sites de l'Ariège du 1er octobre 1964.

à la fois responsable des aménagements hydroélectriques et du tourisme. La loi du 13 mars 1913, à l'origine de laquelle on retrouve le député Beauquier, impose, déjà, théoriquement, des débits réservés sur les cours d'eau pendant la saison touristique pour concilier le tourisme et l'hydroélectricité. Dans une circulaire du 26 juillet 1913, le ministère des Travaux Publics s'inquiète de l'aspect « peu esthétique de la plupart des lignes de distribution électrique et, en particulier, de la forme des pylônes et supports qui, dans certaines régions, détruisent l'harmonie des paysages »⁸⁹⁰. Une autre circulaire, du 13 juillet 1922 sur l'insertion paysagère des conduites forcées, précise :

« Il ne faut pas oublier que le tourisme est l'une des richesses de la France et qu'il ne poursuivra son brillant essor que si des mesures efficaces sont prises pour protéger les sites pittoresques et les monuments historiques qui sont sa raison d'être.⁸⁹¹ »

Le ministre des Travaux Publics invite donc à transmettre les projets d'aménagement industriels, miniers ou hydroélectriques aux commissions des sites pour concilier les activités, avant que la loi de 1930 ne systématise cette procédure. Le 13 juillet 1922, une circulaire conseille de peindre les conduites forcées non en noir ou vermillon mais dans une couleur convenablement choisie. Pour les longues conduites, il conviendrait d'adopter plusieurs teintes successives adaptée à chaque zone traversée⁸⁹². Le 15 mars 1928, un décret du ministère des Travaux Publics stipule l'obligation, cette fois, de planter des arbres à feuilles persistantes (chênes rouges d'Amérique, épicéas ou pins sylvestre) sur une bande de quinze mètres de large de part et d'autre des conduites forcées afin d'améliorer leur insertion paysagère (en passant donc par des espèces allochtones susceptibles de modifier sensiblement l'écosystème).

En 1926, la commission des sites de l'Ariège examine le projet de prise d'eau sur le Vicdessos pour l'usine électrométallurgique de Sabart (Tarascon-sur-Ariège). On s'y inquiète « du point de vue du tourisme piscicole [...] des dangers que peut présenter le dessèchement même partiel du Vicdessos en ce qui a trait à la conservation du poisson.⁸⁹³ » Et l'on recommande donc à l'industriel de prendre en considération cette donnée. Les cahiers des charges et décrets de concession doivent en effet intégrer le débit réservé (volume d'eau minimal que l'industriel doit livrer au torrent entre la prise d'eau et sa sortie de l'usine, pour garantir la vie de la faune aquatique) et des échelles à poissons pour qu'ils puissent remonter les cours d'eau. Ils prévoient également un alevinage régulier des rivières aménagées, aux frais des compagnies. Tout cela doit permettre de réparer artificiellement les dégâts infligés aux paysages et à la faune. En 1929, le Gave de Pau est

890 Pierre de GORSSE, « L'équipement hydro-électrique en face de la protection et du respect de l'esthétique », *AFPEM. Année 1948*, t. XIV, 1949, p. 44.

891 Citée par Pierre de GORSSE, *Idem*, p. 57.

892 *Idem*, p. 57.

893 AD 09, 4 T 22 : Procès-verbal de la commission des sites de l'Ariège, 18 février 1926.

empoisonné sur soixante kilomètres par l'usine de produits chimiques de Pierrefitte. Des alevinages immédiats permettent néanmoins de restaurer la population et de garantir la ressource – la préoccupation économique étant encore centrale, l'idée de « biodiversité » n'étant qu'embryonnaire⁸⁹⁴. À partir de 1934, dans les Hautes-Pyrénées, les Eaux et Forêts expérimentent le peuplement de lacs auparavant sans poissons, avec des ombles chevaliers et des saumons de fontaine, le premier venant des Alpes, le second du Canada. L'ingénieur des Eaux et Forêt Pierre Chimits systématise ensuite cette pratique⁸⁹⁵.

Outre l'alevinage, des débits minimum sont donc fixés pour la saison touristique, pour la vie aquatique et pour le maintien du paysage. En 1929, on réglemente par exemple le débit réservé de la cascade du Garet sur l'Adour, fixé du 1^{er} juillet au 30 septembre avec des horaires journaliers à respecter⁸⁹⁶. Il en va de même sur les sites célébrés depuis la fin du XVIII^e siècle à Luchon. Le décret du 19 mars 1931, qui organise la concession de la chute du Portillon⁸⁹⁷, oblige le concessionnaire à conserver à la Grande cascade d'Oô (haute de 275 m, elle est célébrée depuis la fin du XVIII^e siècle et classée en 1927) un débit de 1 m³ par seconde pour les mois de juillet et d'août, contre 500 litres en septembre et seulement de 11h à 18h. En 1935, toujours à Luchon, un avenant pour la captation des eaux du Lys (décret du 10 septembre 1935), fixe ainsi le débit réservé pour la cascade d'Enfer (elle aussi classée en 1927, débit normal de 3 700 l/s) : en juin à 300 l/s de 10 à 19h, en juillet à 500 l/s de 10h à 19h, et en août à 400 l/s de 10h à 17h30. Louis Le Bondidier ironise sur cette « comédie paysagiste » :

« Quant au touriste retardataire arrivant une minute après le dernier acte de cette comédie paysagiste, il ne verra rien, à moins que, grâce à un pourboire au garde-vanne, il ne s'offre le luxe, imprévu jusqu'à ce jour, de faire fonctionner la chute à son gré et de contempler une cascade coulant sur son ordre et pour lui seul. ⁸⁹⁸ »

894 Sur cet aspect, nous renvoyons à l'étude de la principale association de naturalistes de la période réalisée par Rémi LUGLIA, *Des savants pour protéger la nature. La Société d'acclimatation (1854-1960)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015.

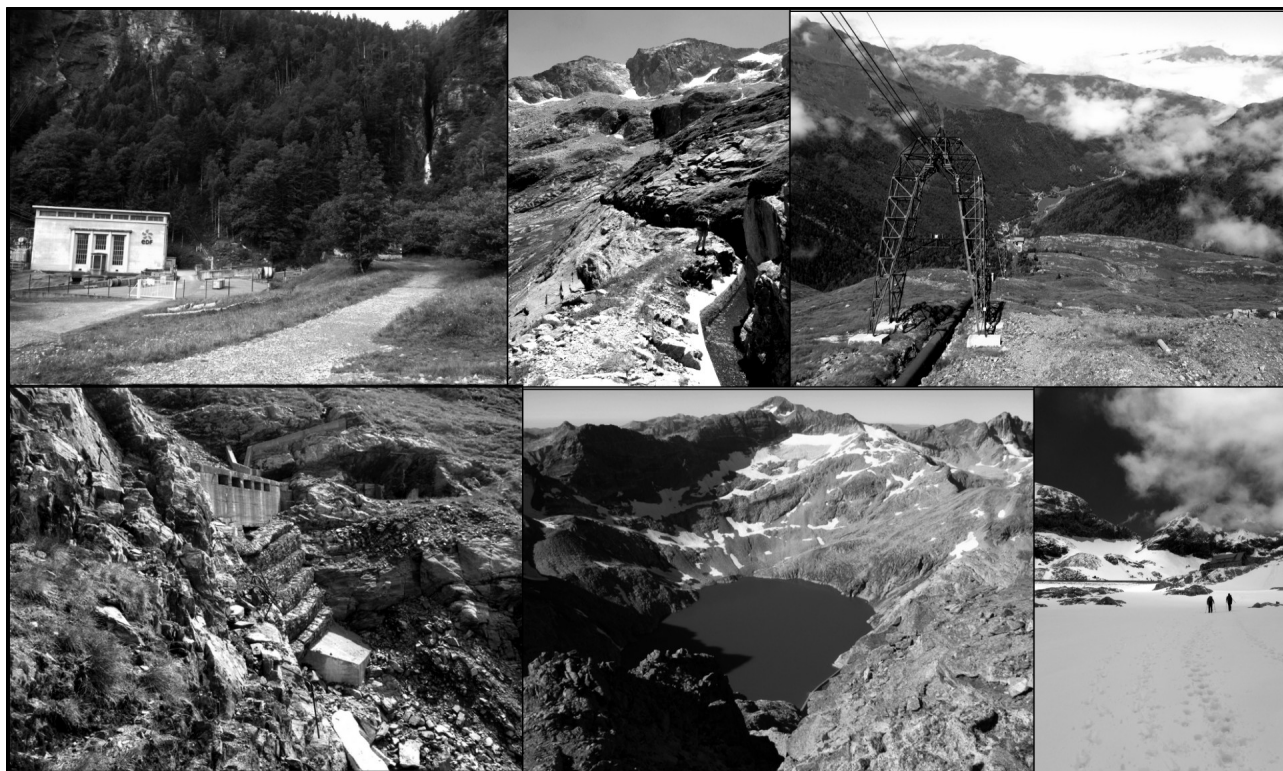
895 J. LARRIEU, « L'équipement piscicole des Pyrénées », *AFPEM. Années 1942-1943*, t. X, 1944, p. 59 ; Pierre CHIMITS, « Inventaire piscicole des lacs pyrénéens français », *AFPEM. Année 1950*, t. XVI, 1952, p. 105-116. Ce dernier estime alors que la moitié des lacs où l'on trouve des poissons dans les Pyrénées ont été peuplés artificiellement, et que les deux tiers des lacs sont encore sans poissons, ce qui ouvre des perspectives d'alevinage. Là encore, il s'agit de faire fructifier une nouvelle ressource pour le tourisme de pêche. La réflexion sur l'écosystème est limitée, on n'imagine pas encore que ces introductions, dans des lacs sans poissons, peuvent poser un quelconque problème : or, ces nouveaux venus entrent en concurrence avec toute la faune déjà présente, parfois endémique, en particulier les batraciens. Pierre Chimits (1912-1985) poursuit ensuite cette politique d'alevinage, y compris au sein du parc national des Pyrénées occidentales créé en 1967 et dont il est le premier directeur.

896 Pierre de GORSSE, « L'équipement hydro-électrique », *op. cit.*, 1949, p. 52-53.

897 On parle de concession du « Portillon », bien que l'usine soit en vallée du Lys et que la conduite forcée vienne du Maupas, car le lac du Portillon (2 580 mètres) en est la pièce centrale. C'est là qu'arrivent les eaux venues de l'ensemble des autres lacs captés, avant d'être amenées vers le haut de la conduite forcée, sur le chemin du Maupas, en vallée du Lys. Au centre du système, le cirque des Crabioules est ainsi parcouru de canalisations, invisibles pour la plupart car situées au cœur de la roche. Quelques équipements émergent en extérieur, formant aujourd'hui, plus de soixante-dix après leur mise en service, un paysage industriel de haute montagne particulièrement surprenant.

898 Louis LE BONDIDIER, *Les Pyrénées*, Alpina, 1933, p. 81, cité par Pierre de GORSSE, « L'équipement hydro-

La commission des sites doit veiller à un autre point, à partir de 1930 du moins : l'intégration paysagère des constructions. En 1931, la commission des sites de l'Ariège donne ainsi un avis favorable pour le barrage d'Izourt « sous réserve que dans le choix des matériaux et dans le dessin du barrage on se préoccupe de l'harmonie du paysage.⁸⁹⁹ » En Haute-Garonne, pour la concession du Portillon, les usines doivent être « en harmonie avec le caractère général du pays », ce qui ne lasse pas de surprendre au vu de l'aménagement effectué.



Les aménagements hydroélectriques du Portillon-Crabioules-Maupas⁹⁰⁰

Louis Le Bondidier se montre critique sur les efforts d'adaptation aux sites : les ingénieurs depuis leurs bureaux parisiens, grenoblois ou lyonnais, déconnectés du terrain, « dans tel projet de bâtiment pour une usine hydroélectrique près de Foix en Ariège, avaient déposé un plan qui aurait pu tout aussi bien convenir à une école de Pantin ou à une caisse d'assurances sociales à Villeurbanne.⁹⁰¹ » À partir de 1944, suite aux Journées du Syndicat professionnel des producteurs et distributeurs d'énergie électrique, l'architecte en chef des Bâtiments civils et des Palais nationaux doit s'occuper avec les Ponts et Chaussées d'harmoniser les grandes constructions industrielles et les

électrique, *op. cit.*, 1949, p. 52-53.

899 AD 09, 4 T 22 : P.-v. de la commission des sites de l'Ariège, 18 avril 1931.

900 Photographies personnelles, entre 2013 et 2017. De g. à d. et de h. en b. : Centrale du Portillon en vallée du Lys, canal de dérivation des eaux du cirque des Crabioules (vers 2 300 m d'alt.), téléphérique du Maupas, Dérivation et regard (vers 2 300 m d'alt.), lac du Portillon (2 580 m) au centre du système, et son approche avec le refuge et le barrage (ajouté par EDF en 1955).

901 Louis LE BONDIDIER, « La protection des sites », *op. cit.*, 1944, p. 71.

grands barrages avec le cadre naturel. Les premières interventions se font au barrage de l'Aigle sur la moyenne Dordogne et à Génissiat sur le Rhône. Ce dernier, conçu pour être visité, est présenté comme un barrage modèle, tant d'un point de vue technique qu'esthétique, facteur de rayonnement pour la France technicienne. Pierre de Gorsse, chargé de mission au ministère des Beaux-Arts pour la protection des sites sous Vichy, devient au lendemain de la guerre chargé de mission du ministère de l'Éducation nationale pour le contrôle esthétique des aménagements hydroélectriques. Il insiste alors sur la nécessité de respecter les matériaux et l'architecture du pays, tout en évitant le ridicule, comme l'usine hydroélectrique de Luz qui ressemble à une « pseudo forteresse »⁹⁰². Il se félicite de la collaboration engagée entre ingénieurs et architectes, en rupture avec les logiques précédentes, où « les ingénieurs ont voulu se passer des architectes, ils nous ont alors infligé des constructions d'une banalité désespérante ; lorsqu'ils se sont avisés d'avoir des prétentions de goût, ils n'ont réalisé que des décors plaqués, mesquins et sans beauté.⁹⁰³ » Les résultats sont tout de même peu évidents.

Au lendemain de la guerre, les protecteurs sont souvent impuissants face au besoin de reconstruction et de modernisation du pays. EDF met les commissions des sites devant le fait accompli (ainsi à Orgeix, Riète, Auzat où les centrales et canalisations ont été réalisées avant toute autorisation). Les travaux sont menés hâtivement, les déblais jetés dans les ravins et les lits des torrents. Électricité de France bénéficie encore de contrats de concessions passés au début du siècle qui sous-estiment totalement la question des débits réservés⁹⁰⁴. Dans ces conditions, l'action des commissions se limite toujours à négocier les horaires où l'étiage doit être suffisant pour garantir l'esthétique pendant la saison touristique. On fait le deuil d'une faune aquatique d'ores et déjà détruite⁹⁰⁵. EDF, de son côté, plutôt que d'adapter ses pratiques aux nécessités de la conservation des paysages et des réserves halieutiques, en régulant, par exemple, ses lâchers d'eau, choisit d'assumer ces pratiques en menant une campagne de sensibilisation sur les risques par des panneaux, au grand dam d'Urbain Cazaux⁹⁰⁶. Ce n'est pas, en somme, à l'entreprise de s'adapter mais au public, sommé de reconnaître la prééminence de l'usage industriel de l'environnement.

Toutes ces obligations d'ordre écologiques et esthétiques ne sont prises, semble-t-il, qu'avec légèreté par les industriels : les débits réservés ne sont pas respectés, les crédits, en particulier pour

902 Pierre de GORSSE, « L'équipement hydro-électrique », *op. cit.*, 1949, p. 55.

903 *Idem*, p. 59-60.

904 AD09, 4 T 22 : PV de la commission de Sites d'Ariège du 20 février 1946, 9 juillet 1948.

905 *Idem* : PV de la commission de Sites d'Ariège du 9 juillet 1948.

906 Urbain CAZAUX, « Il convient de défendre notre potentiel touristique avant qu'il ne soit trop tard », *Éclair pyrénéen*, 20 septembre 1961. Ce n'est qu'à partir des années 1990 qu'EDF commence à communiquer sur les vertus environnementales de ses installations (soutien à l'étiage l'été, régulation des crues) et essaye de diminuer l'impact de ses exploitations. Elle obtient en 2003 la reconnaissance de l'hydroélectricité en tant qu'énergie renouvelable, ce qui est contesté (cf. Johan MILIAN, *Protection*, *op. cit.*, 2004, p. 403-404).

les piscicultures, font souvent défaut. La faune aquatique est ainsi la grande victime de ces équipements industriels. Sous Vichy, l'adjoint au maire de Luchon évoque ainsi « l'inexécution, par les compagnies concessionnaires, des clauses des cahiers de charges relatives à la libre circulation du poisson, [...] le débit, en aval des barrages, est à peu près ou complètement nul et [...] il est inutile de songer à pêcher à moins d'un kilomètre de ces ouvrages.⁹⁰⁷ » L'attitude patronale vis-à-vis de ces contraintes réglementaires serait à étudier plus en détail, mais un exemple ariégeois en donne un premier aperçu. En 1956, le président de l'Union régionale des groupements patronaux de Toulouse se plaint auprès du préfet de l'Ariège des travaux imposés à l'usine Péchiney d'Auzat (fabrique d'aluminium) pour l'assainissement de ses rejets. Le représentant patronal émet des doutes sur l'efficacité des travaux demandés et met en garde le préfet :

« contre les conséquences éventuelles de l'imposition de tels travaux à la Compagnie. Elle construit, en effet, en Afrique noire, des usines dont la production atteindra ou dépassera la production de la métropole. Ne faut-il pas craindre qu'elle puisse sans trop d'inconvénients, abandonner ses usines de l'Ariège si les prix de revient étaient portés à un aux trop élevé ?⁹⁰⁸ »

Il s'agit d'une forme de résistance patronale aux normes environnementales, par la menace d'une délocalisation vers des sites où la pollution sera tolérée. Cette attitude est celle d'un groupe industriel soucieux de conserver ses marges, éventuellement aux dépens du bien commun. Tout le patronat ne s'y retrouve pas : Urbain Cazaux par exemple, en tant que président de la Chambre de commerce des Hautes-Pyrénées, critique les travaux entrepris par EDF : il évoque les « atteintes graves et irrémédiables [qui] dégradent sans cesse le Capital [*sic*] inestimable de beautés naturelles dont la puissance d'attraction est le moteur essentiel » du tourisme⁹⁰⁹.

L'accommodement et les interrelations entre tourisme et industrie

La négociation a contribué à modifier à la marge les équipements, même si, longtemps, les promesses des industriels restent fragiles. Une idée pèse dans les commissions des sites qui fait qu'elles ne campent que très rarement dans un refus total : le développement industriel est une nécessité, dans des zones de montagne où le tourisme à lui seul ne peut empêcher la désertification. De Gorsse le résume lorsqu'il affirme, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, que « les exigences de l'économie nationale deviennent tellement impérieuses que, pour [que] la France puisse vivre, il faut se résoudre à sacrifier des ensembles naturels qu'il eut été souhaitable de maintenir hors de

907 J. TALAZAC, « La pêche à la truite à Luchon », *AFPEM. Années 1940-1941*, t. IX, Toulouse, 1942, article p.181-186, cit. p. 181.

908 AD 09, 6309 W 77 : Lettre de Marcel Alexandre, président de l'Union régionale des groupements patronaux de Toulouse au préfet de l'Ariège, 23 février 1956.

909 Urbain CAZAUX, « Il convient de défendre notre potentiel touristique avant qu'il ne soit trop tard », *Éclair pyrénéen*, 20 septembre 1961.

toute atteinte.⁹¹⁰ » Alors, bien souvent, c'est l'accommodement qui s'impose, on accepte les équipements nouveaux en essayant d'en tirer une plus-value quelconque. Après tout, cette modernité technique, capable de domestiquer la nature la plus sauvage, est un spectacle qui pourrait être apprécié jusqu'en montagne.

En 1929, l'assemblée générale de l'Union thermale et touristique d'Ariège se félicite de son action dans le Vicdessos. Face à la « formidable transformation industrielle » de la vallée par Alais, Froges et Camargue, elle a réussi à préserver,

« les droits de nos paysages et la vie du poisson. Nous l'avons fait avec le double souci de défendre la beauté touristique d'une jolie vallée ariégeoise et aussi de ne pas entraver l'équipement industriel de notre région. [...] L'attitude d'avant-guerre qui consistait à gémir sur l'enlaidissement des sites par les créations de la finance moderne n'est plus de mise aujourd'hui. Nous considérons que, si la montagne a du charme par ses beautés naturelles, elle n'est pas déparée, loin de là, par les modifications que lui fait subir la science des ingénieurs ; c'est là un attrait tout nouveau dont nous affirmons ici, en toute loyauté, qu'il s'ajoute à celui du paysage pour lui donner un caractère plus original, plus humain même, qui doit aussi charmer le touriste.⁹¹¹ »

La Dépêche relaie alors le message : « nous avons, grâce à un beau travail, un beau paysage qui amènera à Auzat en même temps que les techniciens actuels et futurs, beaucoup de curieux touristes.⁹¹² » On veut croire en Ariège que l'industrialisation ne constitue pas un frein au développement touristique mais au contraire un attrait de plus. Le problème posé par l'industrie est alors celui du logement des ouvriers : leur cité ouvrière étant trop petite à Tarascon, ils occupent les hôtels de la petite station thermale d'Ussat, ce qui compromet son avenir. D'un problème paysager on en revient à un problème social, celui de la cohabitation des ouvriers et des touristes. Ces ouvriers font diminuer le nombre de lits offerts à la location touristique et représentent une menace pour le bon ordre : l'entreprise s'engage ainsi à « ne loger dans les immeubles déjà loués que du personnel susceptible de ne pas apporter le trouble dans la station pendant la saison estivale ». C'est-à-dire des cadres⁹¹³.

Plus tard, Pierre de Gorsse, malgré son activisme en faveur du classement des sites, vote la plupart des aménagements dans les nombreuses commissions où il siège, se pliant à l'impératif moderniste⁹¹⁴. Il se rassure, aussi, en prédisant un regard futur plus apaisé sur les constructions industrielles, en évoquant, sans employer cette expression récente, le processus de patrimonialisation :

910 Pierre de GORSSE, « L'équipement hydro-électrique », *op. cit.*, 1949, p. 42.

911 AD 09, 7M 60 : Procès-verbal de l'assemblée générale de l'Union thermale et touristique d'Ariège (UTTA), 22 septembre 1929 à Audinac.

912 AD 09, 7M 59 : « Auzat. Barrage du canal d'amenée des eaux de l'usine de Sabart-Tarascon », *La Dépêche*, 12 septembre 1929.

913 AD 09, 7M 60 : Procès-verbal de l'AG de l'assemblée générale de l'Union thermale et touristique d'Ariège (UTTA), 22 septembre 1929 à Audinac.

914 Johan MILIAN, *Protection*, *op. cit.*, 2004, p. 390.

« L'œil s'habitue [...] graduellement à la vue des éléments nouveaux dont la civilisation peuple les paysages. Aussi nous garderons-nous de tout parti-pris et penserons-nous que si la roue à aubes du vieux moulin apportait à la nature son charme romantique, l'impressionnante puissance de grandes turbines, et les murs massifs des hauts barrages peuvent avoir, eux aussi, leur poésie.⁹¹⁵ »

D'une manière générale, dans la continuité de ce que montre Jean-François Rodriguez, il faut bien penser à nuancer l'opposition entre tourisme et industrie⁹¹⁶. Un rapide élargissement de focale suffit à montrer que les acteurs de l'industrie ont en effet mis un pied dans le tourisme, parfois précocement. Ils occupent les conseils d'administration des entreprises du tourisme à partir de la fin du XIX^e siècle⁹¹⁷. Ils y voient un secteur comme un autre de profit, reposant sur la valorisation de ressources tirées de l'environnement : les paysages, le climat, les eaux thermales et, bientôt, la neige. Mieux, une société comme la Compagnie du Midi a tôt fait d'entrer le tourisme dans sa stratégie commerciale, à Arcachon par exemple dans les années 1850. À partir des années 1910 et jusqu'aux années 1930, une synergie s'opère, autour de la Compagnie du Midi, entre transports, industrialisation et tourisme, dans une logique de mise en valeur maximale de l'environnement pyrénéen. Sa filiale touristique, la Société des chemins de fer et hôtels de montagne aux Pyrénées (CHM), créée en 1911, bâtit des stations climatiques, de sports d'hiver et des routes et téléphériques touristiques. Elle intègre dans les années 1920, parmi ses principaux actionnaires, de grandes entreprises de travaux publics et d'équipement industriel, ferroviaire et électrique, liées de près ou de loin au Midi (comme Latécoère par exemple, originaire de la station thermale de Bagnères-de-Bigorre)⁹¹⁸. Ludovic Dardenne, le pharmacien et chocolatier luchonnais, cheville ouvrière de la CHM, est également un des premiers administrateurs de la Compagnie d'électricité industrielle, entreprise qui se propose de mettre en exploitation industrielle les montagnes luchonnaises⁹¹⁹. Entre les grands aménagements touristiques et électro-industriels, il y a un imaginaire commun, industriel, prométhéen, que l'on retrouve au cœur de l'économie du ski alpin. Encore plus directement, des entreprises de l'hydroélectricité reconvertissent leurs infrastructures dans le tourisme. La Société

915 Pierre de GORSSE, « L'équipement hydro-électrique, *op. cit.*, 1949, p. 60.

916 Jean-François RODRIGUEZ, « Paysages de l'hydroélectricité et développement touristique dans les Pyrénées », *Revue de géographie alpine* [en ligne], n° 100-2, 2012, URL : <<https://rga.revues.org/1805>>.

917 Les eaux thermales sont souvent considérées comme une ressource minéralogique parmi d'autres. Par exemple à Ax à partir des années 1890 les industriels des mines de talc de Luzenac prennent la direction de la Compagnie générale des thermes d'Ax (fonds privés de la société déposés aux AD 09, 52J). Ailleurs, dès 1874, les sources de Brides sont achetées par la Société générale de Tarentaise. Elle gère déjà les entreprises métallurgiques et minières de la vallée et y obtient la concession de la construction d'une ligne de chemin de fer. Olivier FAURE, « Les petites stations thermales en France au XIX^e siècle : au autre thermalisme ? », in Dominique JARRASSÉ, *2000 ans de thermalisme. Économie, patrimoine, rites et pratiques*, Clermont-Ferrand, Institut d'Études du Massif Central, Université de Clermont-Ferrand II, 1996, p. 45.

918 Sur les actionnaires de la CHM : AD 31, 4 U 4/192, statuts et listes de souscriptions (1911-1930). Voir aussi le chapitre 8.

919 AD 31, 4 U/196 : Dossier « Compagnie d'électricité industrielle », voir dépôt des statuts et liste des souscripteurs, 1917.

hydroélectrique du Midi, par exemple, elle aussi filiale de la Compagnie du Midi, livre ses aménagements d'Artouste (Basses-Pyrénées, train et téléphérique) au tourisme dès 1932⁹²⁰. Un projet de reconversion du funiculaire et du téléphérique de la CEI entre la centrale du Portillon et le pied du Maupas est évoqué dès les années 1930, sans aboutir⁹²¹. Le Boididier voit, lui-même, dans ces reconversions une opportunité de conciliation des intérêts industriels et touristiques :

« En même temps que le plan d'aménagement hydraulique, tout un plan d'aménagement touristique pourrait être ainsi examiné d'accord entre la société et la commune. La cause de la protection des sites bénéficierait elle-même d'une telle entente car l'exploitation de la force, devenant l'associé de l'exploitation du tourisme, aurait intérêt à respecter les sites.⁹²² »

Rappelons également que deux des plus grandes sociétés pyrénéennes de production électrique et électrochimique, la CEI et Electricité et gaz des Pyrénées, se sont constituées à partir de concessions luchonnaises, tandis qu'une troisième, la SPEE, aux capitaux entremêlés avec les deux premières, avait obtenu avant la Première Guerre la concession du lac d'Oô, ensuite rétrocédée à la CEI. La station touristique est devenue contre son gré un centre industriel, très nettement dans les années 1930 par exemple où, s'il n'y a pas de grande usine, les chantiers hydroélectriques en cours font que la CEI est, pour un temps, le premier employeur de la commune⁹²³. Après la Seconde Guerre mondiale, les collectivités commencent à chercher des « compensations » permettant de développer le tourisme : elles mettent ainsi à profit les patentes versées par EDF pour créer des stations de ski (Saint-Lary et Gèdres, dans les Hautes-Pyrénées) ou un tunnel transfrontalier (Aragnouet, Hautes-Pyrénées, construit entre 1967 et 1976). Les communes réutilisent aussi des installations comme refuges ou comme routes touristiques (par exemple la route des lacs dans le Néouvielle, ou celles de Soulcem et Laparan en Ariège)⁹²⁴. Cette politique de compensation du « capital » touristique abîmé par l'installation électrique avait été inaugurée dès 1919 à Luchon, puisque c'est en échange du doublement du réseau d'eau potable de la ville qu'une usine de la CEI a été acceptée aux abords de la station⁹²⁵. L'opposition entre tourisme et industrie est donc à relativiser, ce qui n'empêche pas les acteurs du tourisme de se sentir souvent impuissants à faire reconnaître l'usage touristique de l'environnement montagnard.

920 Christophe BOUNEAU, *Entre David et Goliath*, *op. cit.*, 2008, p. 201-202.

921 Pour des raisons qui nous échappent encore, sans doute parce qu'EDF avait de tels besoins de maintenance dans ce secteur qu'elle a préféré conserver l'usage exclusif de cette installation de 1 400 m de dénivelé.

922 Louis LE BONDIDIER, « La protection des sites », *op. cit.*, 1949, p. 77-78.

923 D'après AD 31, 1 NUM AC 4496 : Liste nominative du recensement de 1936.

924 Johan MILIAN, *Protection*, *op. cit.*, 2004, p. 393-396.

925 AM Luchon, 3 O 10.

3. *L'appropriation économique de l'espace : une géopolitique de l'aménagement*

« Trop souvent les constructeurs [...] imposent [les lignes électriques] au travers des paysages comme pour marquer l'emprise de l'industrie moderne au milieu des ensembles naturels les plus grandioses.⁹²⁶ »

Ces propos illustrent une dimension importante du conflit entre tourisme et industrie hydroélectrique : l'usage de l'environnement, sa maîtrise et son marquage symboliques. Ainsi que le résume Johann Milian, « la protection de la nature peut représenter un instrument de pouvoir » pour s'imposer dans la gestion d'un espace⁹²⁷. Ce que nous étudions ici relève en ce sens d'une géopolitique de l'aménagement.

Du « dernier carré » au Parc national

Afin de réguler cette concurrence dans l'usage de l'espace, l'idée de planification et de spatialisation des différentes activités émerge toutefois, dans une logique fonctionnaliste de l'aménagement. C'est déjà la logique de ce que propose en 1897 Franz Schrader : réserver de derniers espaces vierges de tout équipement pour nourrir les rêves de nature qui traversent la société⁹²⁸. Cette logique romantique qui vise à mettre en dehors de toute exploitation économique des portions de la montagne est toutefois réinterprétée dans un cadre marchand : un espace protégé est aussi un espace offert au tourisme. Vichy est encore une fois une période charnière. En 1943, une commission interministérielle est créée à l'initiative de l'Inspection générale des Sites. Elle vise à établir de manière concertée, entre services administratifs des Beaux-Arts, du Tourisme, de l'Industrie et des Eaux-et-Forêts, deux listes de lacs et rivières où l'aménagement hydroélectrique sera restreint. La première liste doit être limitée à une ou deux vallées par région, de caractère absolument typique, et qui devraient être laissées vierge de tout équipement. Il s'agit d'une « sorte de "parc national" » sans le nom, qui doit servir à témoigner de l'état de la nature avant l'industrialisation. La deuxième comprend des sites d'un « caractère esthétique primordial » et où les aménagements seraient strictement limités. Ces sites, « les plus caractéristiques ou les plus touristiques », ne seraient équipés qu'en tout dernier lieu, constituant le « dernier carré » défendu à Cauterets par Louis Le Bondidier⁹²⁹. Cette commission fait long feu et ses travaux ne sont jamais publiés. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, Pierre de Gorsse voit dans la nationalisation de l'électricité une occasion nouvelle de planifier l'aménagement du territoire national et de répartir les activités par zones. Cette vue d'ensemble ne s'avère cependant pas favorable à la protection ses

926 Pierre de GORSSE, « L'équipement hydro-électrique », *op. cit.*, 1949, p. 45.

927 Johan MILIAN, *Protection*, *op. cit.*, 2004, p. 36.

928 Franz SCHRADER, *A quoi tient la beauté des montagnes. Conférence faite au Club alpin le 25 novembre 1897, à Paris*, s.l., Ed. Isolato, 2010 (*fac-simile* de l'édition originale).

929 Pierre de GORSSE, *op. cit.*, 1949, p. 51-52.

sites, car EDF mène dans les années suivantes avec une grande rapidité l'équipement des Pyrénées⁹³⁰.

À l'échelle des Pyrénées, la région de Cauterets tient une place particulière dans la formulation des idées de « parc national » et de « dernier carré ». La première, que soutient prioritairement Pierre de Gorsse, a des racines anciennes que nous avons déjà évoquées. L'existence d'un parc national en Espagne, à Ordesa, depuis 1918, permet d'envisager un domaine protégé transfrontalier. Le premier projet de parc dans la région de Cauterets remonterait à 1923. On le retrouve dans l'ouvrage de Georges Duhamel, *Le parc national du silence* publié en 1932⁹³¹. Le professeur Chouard, directeur de la réserve naturelle de Néouvielle créée par la Société nationale d'acclimatation en 1935, envisage immédiatement d'en faire le cœur d'un futur parc national :

« La Réserve naturelle de Néouvielle [...] doit pouvoir s'intégrer un jour dans un programme plus vaste, se cristallisant autour d'elle. Avec sa portion de réserve naturelle à protection intégrale, ses sites protégés offerts au tourisme, ses réserves d'acclimatation pour expériences, elle offre, en petit, tout ce qu'on peut attendre d'un grand parc national.⁹³² »

Un parc se dessine donc entre Cauterets et la vallée d'Aure. La paternité de l'idée de « dernier carré » semble, quant à elle, revenir à Louis Le Bondidier, familier des milieux industriels côtoyés au sein de la Fédération pyrénéenne d'économie montagnarde, solution pragmatique permettant d'agir vite en l'absence de cadre légal définissant ce qu'est un parc national⁹³³. La Fédération pyrénéenne d'économie montagnarde reprend finalement, en 1942, l'idée de parc national pour endiguer les projets hydroélectriques, pour des raisons de promotion touristique : « la beauté de ces vallées et le prestige du titre de parc national rapporteraient, par le tourisme, des richesses au moins équivalentes à celles que produit l'électricité.⁹³⁴ » Un tel parc interdirait l'aménagement hydroélectrique, sans apporter de nouvelles contraintes au tourisme et aux activités agricoles locales. Mais en l'absence de loi, le dossier n'avance pas. En 1956, Pierre de Gorsse affirme à la commission des sites des Hautes-Pyrénées que la vallée de Cauterets « doit être uniquement réservée au tourisme, au thermalisme et au climatisme ; il faut interdire à tout prix la pénétration de l'industrie.⁹³⁵ » Cette position renvoie à une constante de la protection de la nature, seulement démentie à partir des années 1970-1980 lorsque des logiques de protection plus purement

930 *Idem*, p. 59-60.

931 Johan MILIAN, *Protection*, op. cit., 2004, p. 97.

932 Pierre CHOUARD, « Les réserves naturelles aux Pyrénées. Création de la réserve de Néouvielle », *AFPEM. Année 1935*, t. IV, 1936, p. 30-48, cit. p. 48.

933 Louis LE BONDIDIER, « La protection des sites », *AFPEM. Années 1942-1943*, t. X, 1944, p. 132.

934 H. GAUSSEN et J. TROCHAIN, « Congrès de 1942 à Cauterets, rapport général », *AFPEM. Années 1942-1943*, t. X, p. 333 ; « Voeux émis par le Congrès », *AFPEM. Années 1942-1943*, t. X, 1944, p. 347-348.

935 Johan MILIAN, *Protection*, op. cit., 2004, p. 390.

écologistes émergent : « le but premier des partisans de la conservation est de rationaliser la société et son usage des ressources naturelles pour moderniser l'économie⁹³⁶. » Il ne s'agit pas tant de protéger un écosystème et des paysages que de leur affecter un usage touristique, grâce à la protection. C'est en tout cas le principe de denier carré qui est appliqué dans les faits pour Cauterets, grâce à la commission des sites, dans l'attente d'un cadre légal et d'une planification spatiale et économique.

L'évolution originale de la Fédération pyrénéenne d'économie montagnarde : de principes « aménagistes » à leur contestation

La Fédération pyrénéenne d'économie montagnarde (FPEM) tient une place importante dans l'évolution de la pensée sur l'aménagement de la montagne, parce qu'elle confronte les points de vue d'universitaires, de membres d'administrations (Ponts et Chaussées, Mines, Génie rural et Eaux et Forêts), de naturalistes, d'ingénieurs, d'industriels et d'acteurs du tourisme (médecins, élus des communes touristiques, syndicats d'initiative, membres des groupements touristiques). Impulsée en 1931 par la Compagnie du Midi, elle poursuit initialement les logiques modernisatrices nées au XIX^e siècle. Elle est directement influencée par la Fédération française d'économie alpestre, fondée en 1913 par Félix Briot, dont l'activité se développe surtout à partir de 1929⁹³⁷. La Fédération pyrénéenne, qui accorde moins de place aux améliorations pastorales que sa consœur alpestre, doit permettre d'établir « scientifiquement » la mise en valeur économique des Pyrénées, et donc d'organiser la répartition spatiale et la cohabitation entre activités, dans un objectif général d'« équilibre » et de recherche du « meilleur rendement dans toutes les branches »⁹³⁸. Pour Paul Sabatier, le premier président de la FPEM, il est urgent d'enrayer « le déclin de la prospérité de cette belle contrée [qui] est manifeste pour ceux qui l'ont connue, il y a une cinquantaine d'année ». Les Pyrénées souffrent de la comparaison avec le Jura et la Savoie qui ont su suivre « le bel exemple de la Suisse » pour valoriser aux mieux leurs ressources⁹³⁹.

La trajectoire de cette Fédération pyrénéenne est particulièrement intéressante car, fondée selon des objectifs aménageurs et « industrialistes » par une des principales entreprises responsables de l'équipement hydroélectrique pyrénéen, elle devient le foyer des contestations environnementales de l'hydroélectricité à partir de 1940. C'est au sein de cette Fédération, qui confronte les opinions et

936 Grégory QUENET, *Qu'est-ce que l'histoire environnementale ?*, Seyssel, Champ Vallon, 2014, p. 252.

937 Les statuts de la FPEM sont déposés en mai 1932. « Fondation de la fédération », *AFPEM*, t. 1, 1933, p. 3. Sur la Fédération alpestre : Françoise GERBAUX, *La montagne en politique*, Paris, l'Harmattan, 1994, p. 22-27.

938 Henri GAUSSEN, « Le rôle de la fédération d'économie montagnarde », *AFPEM. Année 1932*, t. 1, 1933, p. 23-24.

939 Paul SABATIER, « Le but de la Fédération pyrénéenne d'économie montagnarde », *Pyrénées Littoral. Journal de défense économique et de propagande touristique du plus grand Sud-Ouest de l'Atlantique à la Méditerranée*, n° 69, janvier 1933.

les milieux, que des personnages comme de Gorsse et Le Bondidier conceptualisent la protection de l'environnement touristique. Des personnages « frontières » pour reprendre André Micoud, car ils sont de ceux qui brouillent les limites entre « militantisme » de la protection, sphère étatique et sociétés privées qu'ils côtoient au sein de la Fédération⁹⁴⁰. Celle-ci apparaît ainsi comme un lieu de co-construction de la protection et, plus généralement, de l'usage légitime de la nature. Les universitaires contribuent à partir de la Seconde Guerre mondiale à la formation d'une pensée originale au sein de la Fédération. Henri Gaussen, biogéographe de l'Institut de géographie de Toulouse, longtemps secrétaire général de la FPPEM, s'il reste fidèle aux objectifs initiaux de valorisation maximale de l'environnement pyrénéen, s'inquiète toutefois après la guerre de l'extension démesurée de l'hydroélectricité en montagne. Il souhaiterait qu'à la place se développent davantage d'usines thermiques près des foyers de consommation. Il évoque aussi les possibilités offertes par les éoliennes, la force des marées, l'énergie solaire ou atomique. Leur développement pourrait rendre l'hydroélectricité inutile et alors « quel poids mort et quel danger vont constituer les barrages de montagne qu'il faudra entretenir !⁹⁴¹ » Son successeur au poste de secrétaire va plus loin encore en contestant, de manière neuve, l'impératif ambiant de productivité et de modernisation économique. Il conclut ainsi en 1956, dans un des derniers congrès de la FPPEM, sur la nécessité de prendre en compte « l'équilibre biologique », au-delà des seuls principes économiques comptables, sur la nécessité soumettre l'économie à des principes plus généraux de respect des êtres vivants :

« Il serait [...] inexact et dangereux [...] de vouloir limiter l'intérêt économique de la faune aux seuls aspects de la pêche et de la chasse. La vie animale est le reflet fidèle d'un équilibre biologique, dont la connaissance et le maintien sont indispensables à une saine conception de l'économie. [...]

Il ne fait aucun doute pour personne que l'action initiale de l'homme sur l'évolution de la faune est une action de destruction. Cette action entraîne, suivant son intensité, [...] la raréfaction, la disparition de certaines espèces ; l'altération ou la rupture de l'équilibre biologique auquel participent ces espèces [...].

Convenons, pour conclure, qu'il ne saurait être question ici, [...] de suggérer une quelconque évaluation économique de la faune pyrénéenne. Dans un monde où la notion de "valeur" est systématiquement faussée à la base dans une totale incompréhension, sachons affirmer qu'un équilibre biologique est un impératif sans valeur, mais dont le respect est garant de la sauvegarde de l'homme et de l'avenir de ses civilisations.⁹⁴² »

Une pensée « écologiste » s'exprime ainsi au cœur des « Trente Glorieuses », au sein d'une association destinée à développer tous les secteurs de l'économie pyrénéenne, fondée vingt-cinq ans auparavant par un grand groupe industriel.

Cette contestation de l'hydroélectricité, nourrit par la défense du patrimoine touristique,

940 Selon ce qu'invite à penser André Micoud, à propos de l'histoire de l'institutionnalisation de l'environnement. André MICOUD, « Associations et environnement : une "histoire" pleine d'enjeux », in Pierre LASCOUMES (dir.), *Instituer l'environnement. Vingt-cinq ans d'administration de l'environnement*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 151-166.

941 Henri GAUSSEN, « Congrès de 1949 de Toulouse-Val d'Aran. Rapport général », *AFPEM. Année 1949*, t. XV, 1950, p. 28-29.

942 Paul REY, « Faune pyrénéenne et économie montagnarde. Rapport général du XXI^e congrès de la FPPEM. Toulouse, 1956 », *AFPEM. Année 1956*, t. XXII, 1965, p. 127.

passé aussi par une réhabilitation de l'agriculture en montagne, dans un renversement complet de perspective par rapport au début du XX^e siècle. Mais avant de nous pencher sur ces rapports entre tourisme, agriculture et industrie, un petit détour peut-être fait par l'Espagne, où l'hydroélectricité est également au cœur de la concurrence entre les usages de l'environnement, soulevant des questions géopolitiques au sens le plus commun du terme.

Questions transfrontalières

L'Espagne a tout misé sur la production hydroélectrique pour devenir indépendante d'un point de vue énergétique et lancer l'industrialisation du pays. Le parc hydroélectrique espagnol est aujourd'hui l'un des plus importants au monde et les Pyrénées y contribuent très largement⁹⁴³. Autant dire que les pressions pour l'usage industriel des vallées ont été fortes, d'autant plus que le tourisme était quasiment absent du versant méridional des Pyrénées avant les années 1960. Les aménagements débutent dans les années 1910 et les alpinistes français semblent jouer un rôle important pour la protection de certaines vallées. En effet, s'il n'y a pas de réelle station touristique dans les Pyrénées espagnoles à ce moment là, ces montagnes sont largement arpentées depuis les stations frontalières françaises comme Cauterets ou Luchon. Le Français Lucien Briet joue un rôle important pour obtenir le classement en tant que Parc national d'une petite partie du massif d'Ordesa-Mont-Perdu, classé comme tel dès 1918. Il s'agit de protéger les derniers bouquetins pyrénéens mais aussi d'empêcher un projet de barrage qui devait noyer le fond du canyon⁹⁴⁴. À ces enjeux paysagers et faunistiques se mêle un enjeu plus proprement national – si ce n'est nationaliste : les deux premiers parcs nationaux espagnols, créés dès 1918, visent à donner une consistance paysagère et naturelle à une identité collective espagnole que l'État souhaiterait construire⁹⁴⁵. Les deux premiers parcs, Ordesa en Aragon et Covadonga dans les Asturies, sont présentés comme des référents naturels communs et comme des hauts lieux de la résistance de l'Espagne chrétienne face aux Maures⁹⁴⁶.

Sous Franco (1939-1975), la protection prend une coloration beaucoup plus originale, presque opposée à ce qui est alors formulé en France. Le *caudillo* semble en effet faire classer en

943 Johan MILIAN, *Protection, op. cit.*, 2004, p. 412 et sq.

944 *Idem*, p. 89.

945 Les parcs nationaux pour naturaliser et enraciner la nation dans des paysages collectifs : ce sont les pistes explorées par Guillaume BLANC, « Protection de la nation et construction de la nature », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 107, n° 3, 2010, p. 131-144 ; Guillaume BLANC, *Une histoire environnementale de la nation. Regards croisés sur les parcs nationaux du Canada, d'Ethiopie et de France*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2015.

946 Jacobo GARCÍA ÁLVAREZ, « Paisaje, memoria histórica e identidad nacional en los inicios de la política de conservación de la naturaleza en España: de Covadonga a San Juan de la Peña », *Hispania: Revista española de historia*, vol. 73, n° 244, 2013, p. 409-438.

tant que parc national le massif granitique d'Aigüestortes (Catalogne)⁹⁴⁷ en 1955 pour écarter de la zone les exploitants forestiers et favoriser le directeur de la société hydroélectrique ENHER, très proche du pouvoir⁹⁴⁸. Ce parc national, le quatrième du pays et le deuxième pyrénéen, connaît ainsi un aménagement complet de son réseau hydrographique avec le captage de dizaines de lacs, l'ajout de nombreux barrages et la construction de baraquements, par la suite réinvestis en tant que refuges touristiques⁹⁴⁹. Le tourisme n'apparaît dans cette histoire que de manière très secondaire et c'est le privilège accordé à l'hydroélectricité qui motive la détermination d'un parc national. En revanche, la protection est, comme en France, une forme d'arbitrage dans l'usage de l'espace, une forme de géopolitique économique.

Les rapports entre l'hydroélectricité et le tourisme évoquent, pour un cas précis, la géopolitique au sens classique du terme. Les sources espagnoles de la Garonne française deviennent dans les années 1920 et 1930 un enjeu diplomatique lorsqu'une entreprise espagnole projette d'exploiter les eaux qui viennent du massif de la Maladetta (Aragon). Depuis longtemps, localement, on tient pour acquis que les eaux qui viennent du glacier de l'Aneto et disparaissent au pied de la Maladetta en Aragon (au « Trou du Toro » ou « Forau dels Aigualuts ») sont celles qui ressortent par-delà les crêtes et après un parcours souterrain de plusieurs kilomètres dans le Val d'Aran, cette vallée espagnole du versant nord des Pyrénées (au Goueil de Joueou). Elles constitueraient ainsi l'une des principales sources de la Garonne. Certitude locale, reprise par les touristes qui voyaient dans cette anomalie géologique « une origine digne » pour ce grand fleuve⁹⁵⁰, on ne parvint jamais à le prouver. En fin de siècle, le pyrénéiste Émile Belloc, spécialiste des cours d'eau et de la vie aquatique en montagne, colore l'eau qui disparaît au Trou du Toro et n'observe aucun changement au Goueil de Joueou⁹⁵¹. Il propose donc d'abandonner cette croyance populaire, reprise par les voyageurs sans preuve. Le débat n'est pas clôt et se trouve relancé en 1932 lorsque la Société des forces motrices de l'Èbre envisage de détourner les eaux venues de l'Aneto avant qu'elles ne s'engouffrent dans le Trou du Toro. En réaction, les 20 et 21 juillet 1932, le spéléologue Norbert Casteret déverse au Trou du Toro un fort chargement de fluorescéine. L'eau colorée ressurgit bien au Goueil du Joueou : la croyance populaire et touristique est enfin vérifiée⁹⁵². Un

947 Massif également dit des Encantats, entre le Pallars et le Val d'Aran.

948 Joaquín FERNÁNDEZ et Rosa PRADAS REGEL, *Historia de los parques nacionales españoles*, Madrid, Ministerio del Medio ambiente, 2000.

949 Johan MILIAN, *Protection*, op. cit., 2004, p. 113, 114 et 421.

950 Citation de Pierre LABOULINIÈRE, *Itinéraire descriptif et pittoresque des Hautes-Pyrénées françaises, jadis territoires du Béarn, du Bigorre, des Quatre Vallées, du Comminges et de la Haute-Garonne*, Paris, Gide Fils, 1825, p. 190-191. On le retrouve dès 1789 chez Louis RAMOND DE CARBONNIÈRES, *Observations faites dans les Pyrénées, pour servir de suite à l'observation sur les Alpes*, Paris, Belin, 1789, p. 131.

951 Juli SOLER I SANTALO, *La Vall d'Aran. Guia monogràfica de la comarca*, Barcelona, L'Avenç, 1906, p. 12-13.

952 « Projet de captage, en Espagne, de la Garonne supérieure », *La région économique de Toulouse et des Pyrénées*,

accord international s'impose donc pour tout projet de captation de ces eaux, ainsi « sauvées ». Les projets d'aménagements hydroélectriques contribuent ici à la connaissance scientifique⁹⁵³ et à la valorisation symbolique d'un lieu déjà touristique.

La défense du patrimoine touristique, paysager et faunistique, construit depuis la fin du XVIII^e siècle, est l'occasion de mettre en débat l'industrialisation massive des montagnes au XX^e siècle, avant même les années 1970. Ainsi que peut le résumer Louis Le Bondidier :

« Notre pays était un des plus riches d'Europe et du monde en Sites et Beautés naturelles. Depuis un siècle, une grande partie de ce patrimoine esthétique a été dépensé et trop souvent gaspillé, dilapidé et parmi toutes les causes de cette diminution de notre héritage l'aménagement hydroélectrique est la plus importante. Les générations qui viendront jugeront peut-être sévèrement la nôtre qui n'a peut-être pas suffisamment défendu ce patrimoine.⁹⁵⁴ »

Par lui et par d'autres, la contestation environnementale se manifeste bien, jusqu'au cœur des « Trente Glorieuses », mais elle est impuissante à empêcher l'altération des paysages et de la faune. Le rapport de force a tourné en faveur de l'aménagement industriel qui symbolise une modernité triomphant jusqu'au fond des vallées reculées. En 1967, lorsque est créé le Parc national des Pyrénées occidentales, l'équipement industriel des Pyrénées est presque achevé. Il ne reste que quelques sites à équiper, en Ariège par exemple où le dernier barrage pyrénéen est construit au début des années 1980⁹⁵⁵. Le Parc national vise davantage à compléter l'aménagement de la montagne qu'à lutter contre l'équipement industriel. Les stations de ski étendent alors leurs emprises pour exploiter la neige, au détriment des ressources paysagères, mais en ne provoquant que peu de heurts, à notre connaissance du moins, avant 1970. Le Parc et les stations doivent participer au relèvement de l'économie montagnarde que l'hydroélectricité n'a pas pu assurer sur la longue durée.

août 1932 ; Norbert CASTERET, « Quelques phénomènes hydrogéologiques dans les Pyrénées », *AFPEM. Année 1936*, t. V, 1937, p. 58-64.

953 Norbert Casteret travaille par ailleurs de concert avec les industriels. Dans ces mêmes années, sur le territoire communal de Sentein (Ariège), il découvre le gouffre qu'il nommera du nom d'Edouard-Alfred Martel et ses 500 m de profondeur où coulent d'abondantes eaux, dès lors aménagées par la CEI.

954 Louis LE BONDIDIER, « La protection des sites », *AFPEM. Années 1942-1943*, t. X, p. 130-131.

955 Soulcem en Videssos, inauguré en 1984, cf Johan MILIAN, *Protection, op. cit.*, 2004, p. 393.

II. L'agriculture avec le tourisme

Après avoir évoqué les rapports parfois complémentaires et souvent conflictuels noués entre le tourisme et l'industrie, intéressons-nous à présent aux relations entretenues avec l'agriculture. Nous les avons laissées, en 1914, à un stade extrêmement conflictuel : le discours touristique procédait alors à une disqualification complète de l'agropastoralisme, accusé d'être archaïque d'un point de vue économique et prédateur d'un point de vue environnemental. Avec la forte chute démographique enregistrée suite à la Première Guerre mondiale, le recul de la présence humaine et de l'agriculture en montagne accélère les changements paysagers. Des voix, parmi les forestiers, les géographes et les naturalistes, commencent alors à remettre en cause le discours d'avant guerre. Garante de l'ouverture des milieux et de la sauvegarde de paysages propices aux loisirs urbains, les apports paysagers et économiques de l'agriculture nourrissent jusque dans les milieux touristiques l'argumentation contre les installations hydro-industrielles à partir des années 1940. Pour sauver cette agriculture, les bases théoriques d'une politique de la montagne se construisent, au travers de la reconnaissance de sa contribution à l'entretien des paysages et dans la définition de parcs nationaux et régionaux qui lui font une place centrale.

1. Le retournement du discours sur l'agriculture

Endiguer l'effritement démographique par le tourisme et une agriculture modernisée

Les montagnes se vident continuellement de leur population depuis la milieu du XIX^e siècle. Ce phénomène devient une source de préoccupation récurrente au XX^e siècle, d'autant plus que les paysages subissent un changement rapide, marqué par l'extension des friches et des taillis. Le tourisme occupe dans ce cadre deux positions, plus ou moins contradictoires : il est, d'un côté, vu comme un moyen de ressourcement des populations urbaines, dans des espaces laissés vacants par les populations autochtones. D'un autre côté, il est érigé en moyen de relèvement économique capable de « sauver » l'habitat en montagne, par lui-même et par toutes ses connections avec l'ensemble des activités économiques, en particulier agricoles. Le tourisme concentré autour des stations thermales et des stations de sports d'hiver est appelé à se diffuser dans les villages grâce à un tourisme familial, avec les colonies de vacances, puis les gîtes ruraux et les villages de vacances. Ce sont autant de revenus complémentaires potentiels capable de stopper, au moins, le dépeuplement de la montagne⁹⁵⁶.

S'il paraît, globalement, impensable en France de laisser certaines portions du territoire

956 Cette voie est particulièrement soutenue par la Fédération pyrénéenne d'économie montagnarde dans les années 1930.

national se dépeupler et des terres retourner à la friche, certaines voix, rares, y voient tout de même des aspects positifs, l'occasion de remplacer les activités locales par de nouvelles fonctions productives et récréatives réellement utiles. C'est ainsi le cas de l'écrivaine ariégeoise Isabelle Sandy (1884-1975) en 1929 :

« Un à un, que dis-je, goutte à goutte comme le meilleur du bon sang, la Montagne perd ses paysans : berger vêtus de toison et de bure, laboureurs des pentes abruptes et faucheurs de cimes, tous glissent lentement vers la ville accueillante aux travailleurs.

"La terre se meurt !" s'écriait René Bazin, il y a quelque trente ans. Oui et la montagne est morte ! Cependant [...] il est permis de se demander si cette mort n'est pas en quelque sorte légitime, et si elle ne sera pas suivie d'une triomphante résurrection.

Légitime : [...] Pour qui a vécu au milieu des montagnards, pour qui fut témoin de leur labeur acharné et peu productif, leur exode vers la ville est légitime. [...]

Donc, la montagne est morte, mais elle va peut-être renaître. Déjà des usines nombreuses enjambent ses cours d'eau et captent ses cascades. Ses maigres champs improductifs se couvrent de jeunes bois, aimés du chasseur, et çà et là des hôtels bien aménagés offrent une cure d'altitude aux citadins. Hôtels trop bien aménagés même, car la plupart sont d'un prix inaccessible aux bourses moyennes.

Il faut que la montagne devienne le refuge des surmenés que nous sommes, le paradis retrouvé où, dans la familiarité des forêts et des bêtes de Dieu, nos contemporains au repos puissent reprendre contact avec l'homme intérieur, l'Adam primitif dont notre époque a oublié les traits.

Nul n'empêchera la montagne de mourir de la fuite des hommes qui la cultivaient. Mais de bons esprits peuvent prévoir et préparer sa résurrection. On ne s'oppose pas aux grands mouvements humains. Mais il est possible de les transformer : la montagne est morte, elle va renaître.⁹⁵⁷ »

Les montagnards, ou d'autres, doivent donc saisir les opportunités offertes par le tourisme, en vendant, sur l'exemple alpin, leurs produits aux milliers de touristes qui affluent en été et désormais en hiver auprès de leurs exploitations. Il faut aussi accepter de moderniser les exploitations, opérer des remembrements pour les meilleures terres de vallées, en finir avec la polyculture, se spécialiser en fonction des besoins du marché et des contraintes du milieu (la viande semble alors toute indiquée) – soit un programme de réforme très proche de celui des forestiers « sociaux » du dernier tiers du XIX^e siècle. Il faut enfin compter sur les industries nouvelles créées en vallée et piémont⁹⁵⁸. À la veille de la Deuxième Guerre mondiale, c'est à ce prix que l'on voit se dessiner un avenir favorable pour le peuplement en montagne.

La réhabilitation de l'agropastoralisme

En parallèle de ces appels à la modernisation agricole, la vision catastrophiste de l'agropastoralisme qui primait avant 1914 s'étiole dans les milieux scientifiques et forestiers. Ce phénomène est connu⁹⁵⁹, nous ne ferons donc qu'évoquer quelques exemples. Le mouvement

957 Isabelle SANDY, « L'avenir de la montagne », *Pyrénées Littoral*, n° 12, 29 juin 1929.

958 Paul THIERRY (inspecteur régional de l'agriculture-Sud-Ouest), « L'avenir agricole des Pyrénées », *AFPEM. Année 1939*, t. VIII, 1940, p. 31-44 ; Henri GAUSSEN, « Congrès de 1939 à Toulouse. Rapport général », *AFPEM. Année 1939*, t. VIII, 1940, p. 239-258.

959 Jean-Paul MÉTAILLÉ, « De la géographie des forestiers à la géographie contre les forestiers : la diffusion et l'extinction du concept de dégradation de la montagne, à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle », in Paul

s'amorce dès les années 1910 mais les inondations des 22 et 23 juillet 1925 semblent également jouer un rôle dans le changement de représentation. Elles dévastent Luchon, emportent un chalet-restaurant (Sourrouilhe) et détruisent l'usine hydroélectrique de Mousquère⁹⁶⁰. Cinquante années de travaux forestiers s'avèrent incapables de prévenir l'ensemble des risques puisqu'un nouveau torrent s'est éveillé à cette occasion. L'analyse du terrain, très boisé, montre l'impact de deux installations récentes : l'assise du chemin de fer à crémaillère de Superbagnères et la canalisation de l'eau venue du lac d'Oô pour être conduite au droit de la centrale de Mousquère. Elles ont rompu la pente naturelle d'écoulement des eaux, conduit à des infiltrations et déstabilisé le terrain en aval⁹⁶¹. Cet exemple luchonnais, terrain d'expérimentation et de démonstration pour l'administration⁹⁶², permet à l'ingénieur des Eaux et Forêts de Toulouse, F. Loup, de critiquer le cœur de l'argumentaire anti-pastoral du XIX^e siècle. Notant qu'à Luchon, ce sont des terrains boisés de la vallée de la Pique qui ont été à l'origine des plus graves dangers, il fait des « précipitations atmosphériques exceptionnelles » le premier facteur des phénomènes torrentiels, phénomène aggravé par la déclivité des terrains et « très relativement amoindri par la présence de forêts »⁹⁶³.

Une approche plus compréhensive des pratiques pastorales passées commence aussi à voir le jour. On la trouve du côté des géographes, comme Henri Cavaillès, dont la thèse sur le pastoralisme dans les Pyrénées occidentales introduit la dimension historique dans l'analyse des pratiques et s'attache à comprendre leur cohérence sociale⁹⁶⁴. Daniel Faucher, défenseur de la modernisation agricole, s'attache, lui aussi, à comprendre les pratiques autochtones de la montagne, sans les condamner. Il remet particulièrement en cause l'idée d'autarcie de l'économie pyrénéenne passée et invite à réintégrer l'agriculture dans un mode de vie particulier, caractérisé par de multiples

CLAVAL (dir.), *Autour de Vidal de La Blache. La formation de l'école française de géographie*, Paris, CNRS éd, 1993, p. 101-108. Dès les années 1910, des géographes, comme Raoul Blanchard ou Henri Cavaillès, émettent de sérieux doutes sur les dégradations infligées aux forêts par l'agropastoralisme, mouvement qui s'affirme franchement dans les années 1920 et 1930, même si certains continuent à répéter le message catastrophiste. Les Eaux et Forêts, ne sont plus, elles-mêmes, aussi unanimes quant aux méfaits de l'agropastoralisme, des forestiers commençant même à le réhabiliter. Voir aussi, pour des arguments scientifiques contre les préceptes forestiers de la fin du XIX^e siècle : Jean-Paul MÉTAILLIÉ, « La "dégradation des montagnes" au XIX^e siècle dans les Pyrénées », in Corinne BECK, Yves LUGINBUHL et Tatiana MUXART (dir.), *Temps et espaces des crises de l'environnement*, Paris, Quae, 2006, p. 191-210 ; Guillaume DECOCQ, Bernard KALAORA et Chloé Anne VLASSOPOULOU, *La forêt salvatrice. Reboisement, société et catastrophe au prisme de l'histoire*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2016.

960 AD 31, 1689 W 8 (archives de la DRIRE Midi-Pyrénées) : Rapport de l'ingénieur des Mines sur la radiation de la source de Sourrouilhe de la liste des sources de la Haute-Garonne, 26 avril 1933.

961 Henri GAUSSEN, « Rapport sur la mission d'études sylvo-pastorale », *AFPEM*, t. 1, 1933, art. p. 47-58, p. 53-54.

962 Nous renvoyons ici au chapitre 5.

963 F. LOUP, « Correction des torrents et reboisement dans la Haute-Garonne », *AFPEM. Année 1935*, t. IV, 1936, p. 93-100, cit. p. 94.

964 Henri CAVAILLÈS, *La vie pastorale et agricole dans les Pyrénées des Gaves, de l'Adour et des Nestes. Etude de géographie humaine*, Paris, Librairie Armand Colin, 1931.

activités. Cette agriculture est en retard, mais elle peut se moderniser et ne doit pas être abandonnée⁹⁶⁵. Quelques naturalistes commencent également à revaloriser le pastoralisme en développant, sans les mots, l'étude d'un « écosystème » montagnard marqué et surtout enrichi par l'anthropisation. En 1933, le botaniste de l'observatoire du Pic du Midi Joseph Bouget rend ainsi compte d'une étude sur les habitudes alimentaires des moutons en estive. Il qualifie l'idée selon laquelle le mouton est « le principal agent destructeur des pâturages d'altitude » de « croyance » et entreprend de la contester. Loin de détruire la flore, les moutons l'entretiennent en empêchant la friche d'étouffer les meilleures graminées. Le surpâturage, que l'on a tant dénoncé, est en réalité très limité. Bouget suit les moutons et note les plantes qu'ils sélectionnent. Il remarque alors que le surpâturage vient des cas où les parcours sont insuffisamment dirigés, les troupeaux restant là où leurs plantes préférées se trouvent concentrées. Il pointe de ce fait la responsabilité des routes et des cabanes confortables qui font préférer certaines estives et entraînent l'abandon d'autres. Un autre facteur intervient : le changement des pratiques pastorales. Les bergers, auparavant, suivaient constamment leurs troupeaux et leur imposaient des parcours valorisant les différentes estives et permettant la régénération de celles déjà utilisées. Cette conduite tend à disparaître. Bouget intègre donc dans son analyse biologique l'évolution historique et sociale d'une activité jusque là décrite comme immuable⁹⁶⁶.

La création de la réserve de chasse du Mont-Valier, dans le Couserans, le 17 septembre 1937, montre le chemin parcouru en quelques décennies par l'administration des Eaux et Forêts. Cette réserve occupe une superficie de 8 208 ha répartie entre les communes de Seix, de Bethmale et de Bordes-sur-Lez, sur des terrains domaniaux dont l'altitude varie de 950 m à 2 850 mètres. La variété des habitats ainsi protégés en fait un ensemble d'une grande valeur écologique. L'inspecteur des Eaux et Forêts de Saint-Girons, J. Rouzaud, qui en reçoit la gestion, justifie cette réserve par la lutte contre le braconnage touristique. Elle permettra, par rayonnement, de repeupler la région en gibier, en particulier en isards, qui ne seraient plus qu'une cinquantaine dans son périmètre⁹⁶⁷. Les droits d'usage pour le bois de chauffage et le pâturage sont maintenus, « le gibier s'accommode fort bien de la présence des bergers et des troupeaux. » Ces derniers sont de toute façon peu fournis et afin de faire accepter une réserve qui vise avant tout à sauvegarder la faune, il vaut mieux n'apporter aucune contrainte à l'élevage⁹⁶⁸.

965 Daniel FAUCHER, « L'agriculture des Pyrénées françaises. Caractères généraux », *AFPEM. Année 1939*, t. VIII, 1940, p. 15-30.

966 Joseph BOUGET, « Amélioration de la flore des hauts pâturages des Pyrénées centrales », *AFPEM. Année 1934*, t. III, 1935, p. 111-122 et t. IV, année 1935, 1936, p. 58-69.

967 On compterait sinon une soixantaine de grands tétras, une quarantaine de couples de lagopèdes et deux à trois ours.

968 J. ROUZAUD, « Notice sur la réserve de chasse du Montvalier », *AFPEM. Année 1938*, t. VII, 1939, p. 331-341.

En 1956, dans les *Annales* de la Fédération pyrénéenne d'économie montagnarde, le directeur du centre post-scolaire de Saint-Girons livre une contribution qui donne à voir la manière dont les milieux scientifiques lient désormais l'évolution de la faune et de la flore à l'élevage en montagne. La biosphère est liée aux activités humaines, dans un rapport qui n'est pas uniquement marqué par la prédation ; en montagne, l'élevage tient une place centrale dans le maintien de la diversité biologique. L'abandon des villages et des terres cultivées fait que les apports nutritifs dans les cours d'eau diminuent ; les berges ne sont plus entretenues ce qui obscurcit les cours d'eau, obstrue les frayères ; les prés qui disparaissent sous la friche n'apportent plus les criquets et sauterelles aux poissons ; les poissons se raréfient. Chaque action ou chaque changement de l'activité humaine a des répercussions sur l'environnement : ainsi, le goudronnage de la route de Couflens, longeant la rivière du Salat, a décimé la faune aquatique en 1937. Celle-ci n'est pas la seule affectée par les modifications du peuplement humain :

« Il ressort des diverses observations qui précèdent, à part une ou deux exceptions près, qu'il existe une concomitance entre le recul du peuplement humain et la régression du peuplement sauvage. [...] Depuis un bon demi-siècle on assiste à la régression des cultures et même des herbages au profit de la forêt, dont la marche victorieuse, descendant jusqu'au fond des vallées vient y modifier les ressources vivrières [...].

Nous poserons donc comme un axiome, pour l'avoir maintes fois vérifié, en maints endroits, que lorsque le peuplement humain recule, le peuplement sauvage régresse ; que nombre d'espèces animales vivent dans le sillage de l'homme, les unes à ses dépens, les autres (pour notre défense) aux dépens des premières ; que lorsque le montagnard replie la ligne de ses cultures, de ses troupeaux, granges et habitations, la nourriture des bêtes se raréfie.

Ainsi donc, à part quelques espèces, la vie animale sauvage est en forte régression dans nos montagnes. Et l'homme est la cause principale (soit directe, soit indirecte) de cette évolution régressive.

Directement par ses destructions, par une exploitation inconsidérée de ce qu'il est convenu d'appeler gibier et poisson [...]

Indirectement parce qu'il a lui-même replié la ligne de peuplement abandonnant la montagne à la forêt qui prend sa revanche.⁹⁶⁹ »

L'auteur montre l'interdépendance entre l'ensemble de la faune et de la flore pyrénéenne et la présence humaine, ce qui renvoie à la notion d'écosystème. Cette dernière commence alors à se diffuser avant de devenir dans les années 1960 le cœur de l'approche paysagère de l'Institut de géographie de Toulouse autour de Georges Bertrand⁹⁷⁰.

969 E. SAUBENS, « Contribution à l'étude de la faune pyrénéenne dans le Haut-Salat », *AFPEM. Année 1956*, t. XXI, 1965, p. 7-19, cit. p. 17-19, souligné dans le texte.

970 La notion d'écosystème semble formulée pour la première fois par le botaniste britannique Artur George Tansley en 1935. Elle « désigne un ensemble d'êtres vivants (animaux et végétaux) et de composantes physiques et chimiques qui agissent plus ou moins étroitement les uns sur les autres. » D'après Luc ABBADIE, « Ecosystèmes », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 21 juillet 2017. URL <<http://www.universalis.fr/encyclopedie/ecosystemes>>. Dans une profession de foi pour une géographie de l'environnement opérée par l'entrée paysagère, Georges Bertrand rejoint les propos de Paul Rey en 1956. Il critique fortement la marchandisation généralisée de l'environnement et décrit l'action humaine sous l'angle de la dégradation plus que sous celle de la complémentarité comme Saubens. Il s'en prend en fait surtout aux évolutions récentes, produites par les aménageurs et grands groupes financiers, et valorise par ailleurs l'usage passé des milieux. « Le paysage, cet objet périssable, est devenu un objet de consommation, une mode et une nécessité dont la promotion mercantile et para-culturelle est assurée par le biais d'une politique moralisante de l'environnement. » Il invite à étudier « l'action humaine, à la fois constructive et destructive, qui est en train de modifier,

Mobiliser l'agriculture contre l'industrie

Un pastoralisme modernisé a donc sa place en montagne et commence même à être érigé en garant de la beauté des paysages et de la diversité biologique. L'agriculture est également mobilisée dans la critique touristique de l'industrialisation des montagnes ce qui représente un véritable tournant. Au début du XX^e siècle, bien que des conflits d'usage aient déjà opposé le tourisme à l'industrie, les milieux touristiques présentent la lutte contre l'agropastoralisme comme une aide apportée à l'exploitation hydroélectrique. Progrès forestier et industriel doivent aller de pair, ainsi que le précise l'alpiniste Henry Ferrand en 1907 :

« Les industriels qui, sous le nom de Houille Blanche [*sic*], exploitent la force des cours d'eau, ont intérêt immédiat et tangible à leur régularisation. Ils doivent donc soutenir énergiquement cette louable entreprise qui, dans un temps plus ou moins long, en arrivera à les délivrer des sécheresses improductives comme des désolantes irrutions.⁹⁷¹ »

Les industriels sont appelés à soutenir ce combat environnemental et indissociablement social, qui doit sauver les paysages de montagne. Le *Petit Journal* relaie le même message :

« Le cultivateur qui déboise ne songe qu'au pâturage. Il ne connaît pas encore le prix de la houille blanche. Quand il verra à l'œuvre les forces électriques, quand il bénéficiera de l'éclairage gratuit public et privé (comme dans certaines contrées de la Savoie, de l'Isère), il comprendra les avantages du reboisement, du regazonnement. Lui qui est si amoureux du sol, il ne sera plus l'ennemi de l'arbre. On a calculé que, dans les Pyrénées, par exemple, le lac d'Oô, près de Luchon, offre quinze ou seize millions de mètres cubes utilisables. On ne les utilise pas. Avec leurs eaux régularisées, l'Ariège et la Haute-Garonne fourniraient plus de cent mille chevaux-vapeur qui pourraient être transportés au loin. On ne s'en sert pas.⁹⁷² »

On trouve cependant quelques voix, comme celle de Frantz Reichel, pour renvoyer dos à dos, « la folie paresseuse des paysans [...] qui ont sacrifié les forêts magnifiques pour y créer des pacages que les eaux du ciel et les torrents de la fonte des neiges ravagent irrémédiablement » et « les capteurs de chute d'eau ». Tous ensemble, ils « détruisent inexorablement les beautés incomparables » des Pyrénées⁹⁷³.

Peu de temps avant la Seconde Guerre mondiale, le géographe Georges Jorré fait de
souvent irréversiblement, la face de la terre. » Et évoque, avec pessimisme, l'historicité des paysages : « Les paysages qui nous entourent sont, à des degrés divers, artificiels et insérés dans des circuits économiques. Leur évolution écologique n'est plus que le reflet de la concurrence entre des systèmes socio-économiques [...]. L'époque néo-romantique de la protection de la nature est partout dépassée sur le plan de l'écologie. Commence le temps de l'aménagement intégral des milieux qui seront de plus en plus artificiels, fragiles et coûteux. "L'homme n'est plus effrayé par les forces immenses de la nature mais par les résultats de sa propre action : paysages détériorés, dévastés, ou hostiles qui sont en œuvre" (Michel Taillefer). » Georges BERTRAND, « La "science du paysage", une "science diagonale" », *RGPSO*, vol. 43, 1972, p. 127-134. La grande différence entre cette approche et celle d'une histoire environnementale, c'est que Bertrand prend l'environnement comme une donnée brute et étudie les modifications apportées par les sociétés, tandis que l'histoire environnementale récente introduit l'environnement dans sa variabilité historique.

971 Henry FERRAND, *La conservation des montagnes*, Grenoble, Impr. Elie Rey et Cie, 1907, p. 9.

972 Émile HINZELIN, « Notre cri d'alarme est entendu. Pour les arbres, vivants défenseur du sol », *Le Petit Journal*, 18 février 1908.

973 Frantz REICHEL, « À la Conquête des Sites », *Le Figaro*, 11 juillet 1913, n° 192, p. 7. Reichel est le spécialiste du sport au *Figaro* et particulièrement des sports mécaniques. Il est également membre du TCF.

l'industrie hydroélectrique le troisième pilier du relèvement de l'économie de la montagne ariégeoise, avec le tourisme et « la vie pastorale rénovée et modernisée »⁹⁷⁴. Cette opinion semble s'affaiblir après la guerre, l'industrialisation étant de moins en moins admise en montagne. Lorsque Pierre de Gorsse affirme, en 1948, qu'« on a coutume de considérer que les plus redoutables adversaires des paysages et des sites, sont les ingénieurs⁹⁷⁵ », il témoigne du retournement qui s'est opéré dans les discours des promoteurs du tourisme. Alors que le dépeuplement et l'expansion des friches ont fait perdre toute pertinence au discours forestier du début du siècle, les aménagements hydroélectriques et électrométallurgiques ont, eux, pris le devant de la scène paysagère. L'industrie « moderne » et ses ingénieurs remplacent l'agriculture « archaïque » et ses bergers comme principale menace pour la préservation de l'environnement touristique. La réhabilitation du pastoralisme, qui révèle en partie de préoccupations patrimoniales, est peut être aussi stratégique : pour mieux rejeter une activité économique, il faut en faire peser une autre qui soit capable de fixer la population dans les montagnes. Le pastoralisme joue désormais ce rôle et se mue en patrimoine culturel et paysager à protéger autant qu'en activité économique à développer.

Par un changement complet de perspective, le discours se renverse et que l'on accuse désormais l'industrie des maux dont on rendait jadis responsable le pastoralisme. Dans le cadre de la Fédération pyrénéenne d'économie montagnarde, le géographe Henri Gaussen peut ainsi dire que « les hydroélectriciens [...] vont dépeupler la montagne » et qu'on « ne saurait trop répéter que l'élevage est bien plus important que l'électricité.⁹⁷⁶ » On accusait le pastoralisme de dégrader le couvert forestier et d'engendrer une érosion des versants responsable du comblement des lacs et d'un accroissement des risques de glissements de terrain et d'inondations torrentielles jusqu'en plaine. Désormais ce sont les équipements hydroélectriques qui sont visés car ils détournent de trop fortes quantités d'eau et conduisent au dépérissement du couvert forestier et des pâturages, pour le plus grand tort du pastoralisme. Sans cette couverture végétale, les versants s'érodent et viennent combler les lacs. Les barrages, eux, font peser des risques extraordinaires en cas de rupture⁹⁷⁷. En 1956, le secrétaire général du Conseil départemental du tourisme de l'Ariège, pourtant ingénieur des Travaux publics de l'État, critique lui aussi, avec des arguments techniques, l'industrie électrique. On y retrouve également certains des griefs anciennement portés sur l'agropastoralisme :

« ces aménagements [hydro-industriels] ont quelquefois nuit aux traditions locales, agricoles ou sociales ; ils

974 Georges JORRÉ, « L'industrie dans les Pyrénées de l'Ariège », *RGPSO*, 1938, vol. 9, n° 1, p. 129.

975 Pierre de GORSSE, « L'équipement hydro-électrique en face de la protection et du respect de l'esthétique », *AFPEM, Année 1948*, t. XIV, 1949, p. 42.

976 Henri GAUSSEN, « Congrès de 1949 de Toulouse-Val d'Aran. Rapport général », *AFPEM, Année 1949*, t. XV, 1950, p. 23-25.

977 *Idem*.

ont compromis la valeur touristique de vallées tant du point de vue des sites que du thermalisme ou du climatisme par la pollution des eaux et de l'air. Le dessèchement de certaines vallées, la suppression des cours d'eau ont eu pour effet, d'abord de gêner le site, mais de modifier l'équilibre agro-climatologique ou sylvo-climatologique et de perturber l'équilibre hydrostatique des griffons thermaux.⁹⁷⁸ »

Tourisme et élevage se trouvent solidaires face aux déséquilibres sociaux et environnementaux causés par l'industrie électrique en montagne.

Ces auteurs ne rejettent cependant pas le fonctionnalisme ambiant. Pour le géographe Henri Gaussen, l'avenir économique des Pyrénées passe bien par une spécialisation fonctionnelle de ses espaces, avec l'élevage, le tourisme l'été et le ski l'hiver, et sans plus d'hydroélectricité⁹⁷⁹. Néanmoins, par la suite, Paul Rey, Michel Taillefer ou encore Georges Bertrand s'émancipent de ces perspectives fonctionnalistes pour faire du respect de la biosphère un impératif prioritaire. Parmi d'autres, ils préparent le terrain de la réhabilitation complète du pastoralisme comme cœur vivant du paysage touristique, tournant opéré dans la quasi totalité des discours dans les années 1970 et qui justifient des mesures politiques spéciales en faveur de l'agriculture de montagne. Une ambiguïté marque toutefois fondamentalement cette réhabilitation, comme le montrent ces propos de Jean Coppolani dès 1956 :

« Le tourisme, source de richesse, ne peut-être source de vie pour toute une région. Pour que le tourisme puisse se maintenir et se développer dans les Pyrénées, il faut que la montagne conserve une vie pastorale et agricole, des forêts, des industries faisant vivre une population permanente à qui le tourisme apportera un surcroît de ressources.⁹⁸⁰ »

S'agit-il de mettre l'agriculture au service du tourisme, pour livrer aux loisirs urbains un espace mieux « jardiné », ou s'agit-il, au contraire, de faire contribuer le tourisme au maintien de l'agriculture en montagne ? Dans le premier cas, l'agriculture est reconnue, au mieux comme un prestataire de services écologiques et esthétiques, au pire comme un élément pittoresque du décor. Dans le second, elle est reconnue pour la valeur de ses productions, dont la diffusion, l'écoulement et la promotion est aidée par le tourisme. En termes géographiques, toute la question est dorénavant de savoir qui du tourisme ou de l'élevage domine symboliquement l'espace montagnard⁹⁸¹.

978 P. PHILIPP, « Valeur économique du tourisme en Ariège », *AFPEM. Année 1957*, t. XXIII, 1968, p. 37. Allusion est ici faite aux problèmes de tarissement rencontrés par les eaux thermales d'Ussat du fait de la variation excessive du niveau de l'Ariège. Ces problèmes s'étaient déjà posés au XIX^e siècle et avaient compromis l'exploitation de la station (voir les chapitres 1 et 2). Ici, Philipp, par des études approfondies montre que les prélèvements hydroélectriques accroissent encore le problème.

979 Henri GAUSSEN, « Congrès de 1949 de Toulouse-Val d'Aran. Rapport général », *AFPEM. Année 1949*, t. XV, 1950, p. 32.

980 Jean COPPOLANI, « Rapport général », *AFPEM. Année 1957*, t. XXIII, 1968, p. 79-84, p. 82.

981 Nous reviendrons sur ces aspects centraux dans les relations entre tourisme et agriculture en montagne par la suite, mais on peut dores et déjà renvoyer aux travaux de Corinne EYCHENNE, *Hommes et troupeaux en montagne. La question pastorale en Ariège*, Paris, L'Harmattan, 2006 ; Farid BENHAMMOU, *Crier au loup pour avoir la peau de l'ours : une géopolitique locale de l'environnement à travers la gestion et la conservation des grands prédateurs en France*, Thèse de géographie de l'environnement, ENGREF-Agro Paris-Tech, 2007 ; Lucie LAZARO, *Estives en partage. Une approche relationnelle des externalités du pastoralisme collectif pyrénéen*, Thèse de géographie, Toulouse-II Jean Jaurès, 2015.

Avant de revenir sur la genèse d'une politique de la montagne, justement pensée pour rétribuer l'agriculture de montagne pour sa contribution au maintien des paysages touristiques et identitaires, on peut faire un détour vers le regard porté par les touristes sur ces activités agricoles, qui diffère de celui qui transparaît chez les géographes et promoteurs locaux du tourisme. Plutôt que les touristes, il s'agit en fait des publications qui leurs sont destinées et diffusent, sans doute, l'image la plus commune sur la montagne et ses attraits. Ce discours touristique semble plutôt imperméable aux changements que nous avons précédemment évoqué et reconduit longtemps des appréciations imprégnées par l'héritage forestier du XIX^e siècle. Une certaine condescendance et un certain misérabilisme imprègnent les récits, qui ne peuvent qu'être intériorisés par les populations concernées.

Dans l'aperçu introductif du *Guide Bleu* de 1933, les Pyrénées sont vantées comme des « montagnes neigeuses, aux couleurs sombres, aux rochers sévères, aux bases revêtues de pâturages, de culture ou de bois.⁹⁸² » Bref, on retrouve une description traditionnelle de montagnes dont la beauté vient de ses étagements paysagers. Le rôle des sociétés montagnardes dans la formation des paysages n'est cependant évoqué que pour rappeler leur « œuvre de dévastation » des forêts. Le guide salue ensuite l'action passée de l'administration forestière, dans des termes missionnaires voire coloniaux :

« La double lutte soutenue, depuis deux tiers de siècle, à la fois contre les ravages des torrents sur les pentes dénudées et contre ceux de l'ignorance des coutumes indigènes, commence à porter ses fruits ; les habitants du pays, jadis en lutte ouverte avec la bienfaisante administration des forêts, commencent à se rendre à l'évidence des résultats obtenus.⁹⁸³ »

Pour ce même guide, la vallée de Campan ne présente que des « beautés atténuées [...] qui, jusqu'au milieu du siècle dernier étaient célébrées comme les plus belles de la chaîne »⁹⁸⁴. Le paysage pastoral a bel et bien perdu sa centralité dans l'imaginaire touristique de la montagne⁹⁸⁵. Le guide Michelin de 1953-1954 évoque de manière très ponctuelle la présence pastorale, reléguée au range de décor lointain :

« Le touriste sera surpris, en Bigorre, par les taches claires et mouvantes recouvrant les pentes de montagnes et se confondant souvent avec les éboulis ; ce sont de nombreux troupeaux à la recherche d'une herbe tendre. »

982 Paul PRÉSENT et FRANZ SCHRADER, « Aperçu géographique et historique », in Marcel MONMARCHÉ (dir.), *Les Guides Bleus. Pyrénées*, Paris, Hachette, 1933, p. XXI-XXII.

983 *Idem*, p. XXVI.

984 *Idem*, p. XXXV.

985 Les photographies montrent ces paysages agropastoraux des vallées et zones intermédiaires. Mais les textes n'y font quasiment aucune référence. Voir par exemple André CHAGNY, *Pyrénées III. Luchon-Saint-Bertrand-de-Comminges-Toulouse*, Lyon, Éditions G. L. Arlaud, 1932, clichés de G. L. Arlaud, ou Raymond ESCHOLIER, *Mes Pyrénées. De Gavarnie à la Méditerranée*, Grenoble, Arthaud, 1949.

Immédiatement après cet extrait, le guide ajoute que « le reboisement reste un grave problème : trop de vallées, complètement dénudées, manquent de protection contre les inondations et les avalanches »⁹⁸⁶. Cette même dénonciation du recul dangereux des bois, par « l'imprudence ou l'avidité des hommes » se retrouve dans le *Guide Bleu* des années 1960, qui salue aussi le difficile travail de « l'Administration forestière ». Ce passage est pourtant rédigé par le géographe toulousain Daniel Faucher qui avait contribué à défaire une partie du discours forestier⁹⁸⁷. Dans le guide d'alpinisme dirigé par Robert Ollivier, sans grande surprise, aucune allusion n'est faite au rôle du pastoralisme dans la formation des paysages et des nombreux sentiers, même lors des descriptions d'itinéraires de « Moyenne montagne », dont l'intérêt réside avant tout dans les « panoramas remarquables » et les « vues fort belles sur la haute montagne »⁹⁸⁸.

Quand elles ne sont pas ignorées, les populations locales sont donc condamnées pour leur économie archaïque. Elles conservent toutefois « leur rang de figurants du paysage »⁹⁸⁹. En 1933, le *Guide Bleu* invite explicitement à venir rechercher aux Pyrénées, « dans le contact direct de la nature primitive et des âmes primitives, dans les survivances des traditions et de l'histoire, dans la rencontre des pensées autres que celles de tous les jours, le charme caché et la raison d'être de vies dont le moule a été différent du nôtre »⁹⁹⁰. Daniel Faucher, dans l'« aperçu géographique » du *Guide Bleu* de 1964, défait un certain nombre de stéréotypes sur les montagnes mais se fend, lui aussi, de pages assez ambiguës en conclusion :

« La vie montagnarde y conserve des traits de son rythme traditionnel. La persistance de certaines traditions que rendent sensibles des costumes, des danses, des chants, celles d'institutions familiales ou collectives, qui donnent souvent l'impression d'un pays longtemps clos sur lui-même, en seraient une preuve à défaut d'autres. Il est peu de montagnes en Europe qui soient à cet égard, plus attachantes qu'elles. »⁹⁹¹

Dans un contexte d'exode rural continu qui coupe une part croissante de la population du monde paysan, on vient rencontrer dans ces vallées reculées cette « identité paysanne » ancestrale forgée par les saisons et la topographie⁹⁹². Ce phénomène est d'autant plus important, sans doute,

986 *Guide du pneu Michelin. Pyrénées*, Paris, Services de Tourisme Michelin, 1953, p. 62.

987 Daniel FAUCHER, « Aperçu géographique », in Francis AMBRIÈRE (dir.), *Les Guides Bleus. Pyrénées Gascogne*, Paris, Hachette, 1970 (1^{ère} éd. 1964), p. XXVI-XXVII.

988 Robert OLLIVIER (dir.), *Pyrénées centrales. III. Luchon-Aure*, 1964, p. 329-350, citations p. 329. dans le domaine des guides d'alpinisme et de « haute » randonnée, on voit bien la transition qui s'opère dans les années 1970. Les guides que publie alors Patrice de Bellefon, puis Louis Audoubert ou Michel Sébastien, font une place centrale aux populations locales et à l'anthropisation des paysages de montagne.

989 François WALTER, *Les figures paysagères de la nation. Territoire et paysage en Europe (XVI^e-XX^e siècle)*, Paris, Éd. de l'EHESS, 2004, p. 274.

990 Paul PRÉSENT et Franz SCHRADER, « Aperçu géographique et historique », , *op. cit.*, 1933, p. XXXVII.

991 Daniel FAUCHER, « Aperçu géographique », *op. cit.*, 1970 (1^{ère} éd. 1964), p. XXXIV

992 Jean-Pierre JESSENNE, *Les campagnes françaises entre mythe et histoire (XVIII^e-XX^e siècle)*, Paris, A. Colin, 2006, p. 54-56.

après la Deuxième Guerre mondiale, lorsque la modernisation agricole bouleverse en quelques années le monde paysan.

Un frémissement est toutefois sensible dans l'opinion publique des années 1960 : la vie et l'agriculture en montagne commencent à être revalorisées parce qu'elles présentent l'opportunité d'échapper aux modes de vie standardisés et artificialisés de la « société de consommation ». La montagne devient un modèle de terroir « paysan », qui oblige à s'accorder avec les contraintes du sol et du climat et prend le contre-pied de l'agriculture moderniste et technicienne, émancipée du terroir, incarnée par la FNSEA et les plaines remembrées⁹⁹³. La montagne, dans une représentation en partie fantasmée, apparaît d'abord comme un espace naturel et les premières personnes qui viennent s'installer dans les vallées autour de 1968 pour vivre une vie alternative semblent peu se soucier des pratiques agricoles préalables⁹⁹⁴. Dans les années 1970, le tournant est pris et plusieurs succès de récits (militants) de vie paysannes témoignent de la revalorisation du monde « paysan »⁹⁹⁵. Les guides intègrent désormais la composante humaine des paysages et abandonnent leur vision misérabiliste des populations locales⁹⁹⁶. Néanmoins, ce retour des pratiques agricoles dans les paysages de montagne touristiques n'est pas généralisé. Nombre de touristes continuent à voir la montagne comme un espace « sauvage » (ce qui est toujours vécu avec violence par le monde agricole) tandis qu'une vision naturaliste continue à ne voir les troupeaux en montagne que sous l'angle de la dégradation de l'environnement (avec les thèmes du sur-pâturage ou de l'eutrophisation des milieux par exemple), phénomène encore accentué depuis les années 1980 et 1990 à l'occasion des débats sur la sauvegarde et la réintroduction des ours⁹⁹⁷.

993 Mauvaise image de l'agriculture portée par la FNSEA : Lucien CHABASON, « Existe-t-il une approche française de la protection de la nature ? », in Charles-François MATHIS et Jean-François MOUHOT (dir.), *Une protection de l'environnement à la française ? (XIX^e-XX^e siècles)*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, p. 335-340.

994 Un témoignage audiovisuel de ce mouvement, encore timide, vers 1967 en vallée de la Barguillère en Ariège : « Ariège : échec d'une tentative de retour à la nature », JT de Toulouse, 13 septembre 1967, disponible en ligne : URL : <<http://www.ina.fr/video/RBF02013629>>. Sur le mouvement de retour à la terre, sur lequel nous reviendrons, nous renvoyons à Catherine ROUVIÈRE, *Retourner à la terre. L'utopie néo-rurale en Ardèche depuis les années 1960*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015.

995 Sur deux récits de vie à la campagne, de désagrégation d'un monde avec l'exode rural et la modernisation agricole, mais qui veulent faire de cette vie passée les ferments d'une vie alternative pour le futur : Sarah FARMER, « Les mémoires paysans et la transformation de la France rurale dans l'après-guerre », in Charles-François MATHIS et Jean-François MOUHOT (dir.), *Une protection de l'environnement à la française ? (XIX^e-XX^e siècles)*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, p. 292-297, qui évoque le succès des ouvrages de Pierre-Jakez HÉLIAS, *Le cheval d'orgueil*, 1975, sur la Bretagne, et Émilie CARLES, *Une soupe aux herbes sauvages*, 1978 sur les Hautes-Alpes.

996 Outre les classiques guides *Bleu*, *Michelin*, le nouveau *Routard*, un ouvrage collectif, où l'on retrouve en bonne place Georges Bertrand, illustre ce tournant : Patrice AMEN, Gilles ENOT et André LÉVY (dir.), *Le grand guide des Pyrénées. France, Espagne, Andorre*, Ibos, Toulouse, Rando éditions, Milan, 1995.

997 Ces représentations touristiques fracturées se lisent très bien sur les forums de randonneurs et de pêcheurs, en particulier pour les Pyrénées les forum « Pyrénées team » et « Lacs des Pyrénées ». Les milliers de participants, dont les contributions sont parfois d'une grande qualité, offrent un matériau d'étude de grande valeur pour saisir ces représentations. Ils remontent au début des années 2000, ce qui leur donne déjà une certaine profondeur historique. Les sujets sur l'ours sont régulièrement les plus animés. Autour de Vincent Vlès, les représentations des touristes en

2. Une politique de la montagne pour conserver la nature des citadins

À l'exemple des auteurs de guides, l'attitude des pouvoirs publics par rapport à l'agriculture de montagne est longtemps hésitante, dans un contexte de dépeuplement accéléré et de forte croissance des fréquentations touristiques dans les différents massifs. La naissance de la « politique de la montagne » est généralement datée des mesures spécifiques prises pour aider au maintien de l'agriculture, en 1972. Cette politique accompagne la réhabilitation imaginaire de l'agriculture de montagne tout en tenant compte des préoccupations modernisatrices des syndicats agricole : elle doit aider au maintien des exploitations montagnardes qui prennent le chemin de la modernisation et rémunérer la fonction sociale du pastoralisme (sa contribution à l'entretien des paysages). Dans les faits, elle favorise longtemps les plus grandes exploitations du piémont, les mieux intégrées au marché et comptant le plus de têtes de bétail, plutôt que les petites exploitations de la montagne. Au-delà des aides directes, l'action publique en montagne passe également par la création d'institutions particulières : le Service de rénovation rurale en 1967 puis les Commissariats à l'aménagement des massifs en 1973, au sein de la DATAR. Sans vouloir revenir sur l'histoire de la politique de la montagne en France, nous nous concentrerons plus particulièrement sur ses liens avec les intérêts touristiques. Des instruments touristiques intéressent par ailleurs tout particulièrement l'agriculture en montagne : ce sont les parcs nationaux et régionaux, promus par les services de l'État en parallèle (plutôt qu'en concurrence) des stations de sports d'hiver. À partir des années 1960 et 1970, l'agriculture, l'exploitation industrielle de la neige et la protection de la nature s'affirment comme les trois piliers de la politique de valorisation économique et identitaire de la montagne française. Trois piliers intrinsèquement dépendants des préoccupations touristiques et qui tendent à revaloriser la vie en montagne, tout en dépossédant, dans une certaine mesure, les populations locales de leur autonomie.

La politique agricole de la montagne : sauver le pastoralisme pour le tourisme ?

Dans une France idéologiquement marquée par la figure du paysan, gardien des traditions ancestrales, l'exode rural et surtout l'abandon de terres agricoles est difficilement vécu. Pétain, qui fonde son discours sur les supposées valeurs ancestrales de la France rurale, peut ainsi dire, le

montagne sont également analysées à partir d'enquêtes de terrain *via* des photographies que l'on laisse commenter. (un exemple : Marielle SALVADOR et Isabelle FROCHOT, « Mesurer la demande d'authenticité et l'imaginaire des touristes. Expérimentation dans le massif du Néouvielle », in Vincent VLÈS et Christophe BOUNEAU (dir.), *Stations en tension*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2016, p. 163-175). Jean-Paul Bozonnet fait l'hypothèse que l'éclatement contemporain des représentations de la montagne est dû à l'absence de contrôle institutionnel depuis l'effacement du CAF par exemple, qui assurait jadis un discours officiel sur ce que devait être la montagne touristique légitime : cf. Jean-Paul BOZONNET, « Un siècle d'imaginaires dans les Alpes. Mutations du récit d'ascension et fin de l'initiation institutionnelle », in Daniel-Jacques GRANGE, *L'espace alpin et la modernité. Bilans et perspectives au tournant du siècle*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2002, p. 339-354

25 juin 1940, qu'« un champ qui tombe en friche, c'est une portion de France qui meurt »⁹⁹⁸. Cette rhétorique agrarienne, traditionaliste, est ancienne mais elle intègre désormais, contrairement au début du XX^e siècle, l'agriculture de montagne⁹⁹⁹. Au lendemain de la guerre, la déprise démographique des massifs, où l'agriculture est encore la première occupation de la population active, devient un sujet de préoccupation politique. Les premiers Plans de modernisation, en 1947 et 1952, hésitent alors entre deux voies : l'abandon des régions pauvres pour concentrer les aides sur l'agriculture la plus compétitive, ou une tentative de rééquilibrage, qui est la voie privilégiée par le Commissariat au Plan. L'agronome René Dumont fait une série de propositions en 1949. Il estime qu'il faut moderniser cette agriculture de montagne, ce qui passe notamment par l'abandon de la polyculture et l'orientation vers les productions compétitives. En complément de la modernisation et de l'agrandissement des exploitations qui requièrent des investissements, Dumont suggère de favoriser la pluriactivité par le développement d'activités annexes, dans l'industrie, l'hydroélectricité et le tourisme. Dans cette optique, les gîtes ruraux sont promus à partir de 1954 comme une solution pour un tourisme qui sert les besoins locaux, en permettant d'améliorer les logements et en apportant un complément de revenu, utile au maintien de la population rurale et à la modernisation. Ces mesures ne font cependant pas l'unanimité. La pluriactivité est combattue par les syndicats agricoles parce qu'elle serait contraire à l'idée de professionnalisation des agriculteurs. L'aide à la modernisation divise également, en particulier le thème des aides spécifiques aux exploitations de montagne : les syndicats agricoles s'opposent à une politique d'aide non sélective et qui viendrait à soutenir des exploitations non rentables¹⁰⁰⁰. Ces débats animent le Congrès de la Vie rurale en montagne, organisé à Paris en 1952. La mise en place d'une politique de transfert, pour compenser les « handicaps » dont souffre l'agriculture de montagne, y est discutée. Elle n'est cependant pas dans « l'air du temps », celui de la modernisation et de la compétitivité des productions. Le dépeuplement de la haute montagne française est grave et irrémédiable, car l'industrie et le tourisme ne constituent qu'une « activité d'appoint ». Ce dépeuplement serait néanmoins inévitable, voire souhaitable, si l'on recherche l'utilisation la plus « efficace » des ressources du territoire national et de ses forces de travail. C'est ce que défend le géographe Michel Chevalier dans un compte-rendu de l'événement¹⁰⁰¹ :

« Mais plutôt qu'à une série de remèdes de détail, presque insuffisants, de nombreux spécialistes présents au

998 Cité par Jean-Pierre JESSENNE, *Les campagnes*, *op. cit.*, 2006, p. 218-219.

999 Sur le rapport à l'environnement et à la montagne sous Vichy : Chris PEARSON, « La politique environnementale de Vichy », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 113, 2012, p. 41-50 (traduit par Bruno PONCHARAL).

1000 Françoise GERBAUX, *La montagne en politique*, *op. cit.*, 1994, p. 37-63.

1001 Michel CHEVALIER, « À propos d'un récent congrès de la vie rurale en montagne », *RGPSO*, vol. 24, 1953, p. 71-72.

Congrès ont insisté sur la nécessité de faire appel à des solutions d'ensemble. On a envisagé des investissements massifs, naturellement effectués par l'État. Un véritable transfert de revenus entre Plaine et Montagne [*sic*] à même paru nécessaire à beaucoup pour éliminer ou atténuer le "handicap" de l'économie montagnarde. On en arrive ainsi à l'idée d'une véritable politique d'assistance aux régions de montagne, à celui d'un statut particulier – on a parlé de la création d'une "inscription montagnarde" – dont bénéficieraient les populations des hautes vallées.

Il semble qu'il convienne d'être sceptique sur la possibilité, dans les circonstances actuelles, de réalisations aussi amples. En fait, l'exploitation de quelques unes des ressources des régions les plus défavorisées est-elle possible dans l'économie moderne ? L'utilisation de certains sols de montagne, de certaines zones pastorales, même artificiellement soutenue par subventions et crédits, n'est-elle pas condamnée à n'être jamais rentable ? N'y a-t-il pas une véritable antinomie entre le maintien d'un niveau démographique relativement élevé dans les hautes vallées et l'avènement du niveau de vie que l'on doit considérer aujourd'hui comme un indispensable minimum ?

En définitive, il est souvent, semble-t-il, nécessaire de dépasser le cadre de tel ou tel massif montagneux pour considérer l'ensemble de l'activité nationale. C'est, sans doute, en se consacrant à des activités aussi peu « peuplantes » que l'industrie extractive, l'exploitation forestière, le tourisme, que de nombreuses régions montagneuses sont susceptibles de jouer un rôle véritablement rationnel au sein de l'économie française. Quelle qu'ait été leur diminution en un siècle, bien des densités humaines de la montagne sont encore, en elles-mêmes, des archaïsmes dont il faut souhaiter la disparition.¹⁰⁰² »

Les aides ciblées sur des territoires sont ainsi jugées irréalistes. C'est la compétitivité sur le marché qui doit décider du maintien de l'agriculture, quitte à ce que l'exode rural se poursuive. Le bien commun, pour Chevalier comme pour d'autres, se mesure au niveau national et l'on ne peut disperser les efforts dans des aides ciblées destinées à maintenir artificiellement la population. Cet idéal de valorisation « rationnelle » du territoire, soutenu par les organisations agricoles, fait que jusqu'aux années 1970, la politique de soutien à l'agriculture est guidée par le seul objectif de hausse nationale des productions, effaçant les revendications territoriales¹⁰⁰³.

La situation des montagnes continue néanmoins à préoccuper les autorités. En 1959, alors que se dessine la première loi d'orientation agricole¹⁰⁰⁴, on discute de la création d'une aide spécifique à la montagne, sans que cela aboutisse. La loi des finances de 1959 définit toutefois les « zones montagne » qui doivent servir au calcul différencié des assiettes de cotisations à la caisse vieillesse de la Mutuelle sociale agricole (MSA). Ces zones sont fixées par les arrêtés du 26 juin 1961 et 3 août 1962 et servent aux mesures prises à partir de 1967¹⁰⁰⁵. En 1963, Édouard Pisani, alors ministre de l'Agriculture, soucieux de développer une politique de la montagne qui ne passe pas seulement par les grands équipements touristiques (les stations de sports d'hiver), crée l'Institut d'études rurales montagnardes, chargé de réfléchir aux mesures spécifiques qui pourraient

1002 *Idem*, p. 72.

1003 Françoise GERBAUX, *La montagne en politique*, *op. cit.*, 1994, p. 37-63.

1004 Loi du 5 août 1960 qui, pour améliorer les revenus des agriculteurs et l'indépendance alimentaire de la France, appuie la modernisation des exploitations familiales (contre l'orientation vers les industriels) pour les rendre compétitives. Elle reconfigure rapidement les paysages ruraux français (par le remembrement et l'usage massif des intrants chimiques) et accélère la métamorphose du métier d'agriculteur.

1005 AD 31, 5325 W 319 (Fonds de la mission économique régionale Midi-Pyrénées) : Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles, Délégation régionale Languedoc-Provence, « Note régionale d'information technique », 3 juillet 1968 ; Françoise GERBAUX, *La montagne en politique*, *op. cit.*, 1994, p. 32-34.

favoriser le maintien de la population en montagne et lui assurer des rémunération et des conditions de vies satisfaisantes¹⁰⁰⁶. L'inspiration vient de la Suisse ou de l'Autriche où des politiques de maintien des agriculteurs en montagne pour leur contribution à l'entretien des paysages ont été mises en place précocement¹⁰⁰⁷. Le décret du 9 août 1966 crée les « zones déshéritées » qui doivent permettre d'aider les agriculteurs à améliorer les exploitations, l'habitat, la formation et l'installation, mais les périmètres ne sont pas définis¹⁰⁰⁸.

Le décret du 24 octobre 1967 inaugure la politique de « Rénovation rurale ». Il étend les « zones spéciales d'action rurale » créées par la loi d'orientation agricole de 1960 à trois régions (qui correspondent approximativement aux régions Bretagne, Auvergne et Limousin) et crée une quatrième zone pour les montagnes non comprises aux trois premiers périmètres. Le Service de Rénovation rurale a pour but d'accompagner ces espaces dans l'adaptation aux changements économiques. Quatre commissaires sont nommés en novembre 1967 et attachés à la DATAR. Un programme d'action est fixé sur cinq ans à partir de 1968. Il suggère d'appuyer les structures agricoles et les modalités de reconversion de la population en surplus vers les secteurs de l'artisanat, de l'industrie et du tourisme¹⁰⁰⁹. Le tourisme est alors vu comme la solution pour les montagnes. On peut rappeler que cette politique de Rénovation rurale s'est appuyée sur un « secteur-pilote », fixé dans le canton d'Oust en 1966, et dont l'action principale a été de promouvoir la station de Guzet, en plus de mesures (limitées) de remembrement, de constructions de pistes forestières et de plantation de résineux¹⁰¹⁰. Le Service de Rénovation rurale, avec la DATAR, le ministère de l'Agriculture, le Génie rural des Eaux et Forêts, défend ainsi des stations de taille plus modestes que celles promues par le SEATM, qui soient mises au service du développement local et portées par les acteurs locaux. La Rénovation rurale n'aide pas directement les exploitations mais agit sur les infrastructures. Dans les Pyrénées par exemple, ses actions concernent les équipements d'accueil touristiques, l'amélioration pastorale (cabanes), l'assainissement, et le soutien à l'équipement routier et aux

1006 Corinne EYCHENNE, *Hommes et troupeaux en montagne. La question pastorale en Ariège*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 46-47.

1007 Les politiques spécifiques pour les régions de montagne apparaissent en 1929 en Suisse, 1960 en Autriche, 1972 en France, 1982 en Espagne : Bernard DEBARBIEUX et Gilles RUDAZ, *Les faiseurs de montagne. Imaginaires politiques et territorialités (XVIII^e-XXI^e siècle)*, Paris, CNRS éd, 2010, p. 134.

1008 AD 31, 5325 W 319 (Fonds de la mission économique régionale Midi-Pyrénées) : Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles, Délégation régionale Languedoc-Provence, « Note régionale d'information technique », 3 juillet 1968 ; Note de la Direction régionale de l'Agriculture au préfet de région Midi-Pyrénées, mai 1969.

1009 *Idem* ; Françoise GERBAUX, *La montagne en politique*, op. cit., 1994, p. 68-70 ; Jean MICHARDIÈRE, « La rénovation rurale », in François CARON, Maurice VAISSE et Letizia de LINARES, *L'aménagement du territoire (1958-1974)*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 310-316.

1010 AN 19960018/31 : Chemise « Aménagement touristique du Couserans » ; AD 31, 5325 W 293 (Fonds de la mission économique régionale Midi-Pyrénées 1964-1982) : Lettre du préfet de l'Ariège au préfet de Région Midi-Pyrénées, 31 mars 1966.

télécommunications¹⁰¹¹.

En 1968, le commissaire européen Sicco Mansholt préconise d'abandonner le modèle des exploitations familiales et les terres les moins productives, pour aller vers le modèle agro-industriel. Ses propositions sont reprises en France par Georges Vedel, qui invite dès lors à réfléchir à la destination des terres que devrait délaisser cette agriculture performante : le reboisement et les loisirs urbains, dans des parcs de nature, semblent tout indiqués¹⁰¹². Ces rapports qui menacent la survie de l'agriculture en montagne et s'en prennent également au modèle français de l'exploitation familiale provoquent une vive émotion dans le monde agricole¹⁰¹³. Le pouvoir politique ne suit pas ces recommandations de rationalisation radicale – les considérations électorales ne sont sans doute pas étrangères à cela¹⁰¹⁴.

En janvier 1970, une circulaire adressée aux préfets de région justifie la mise en place d'une « politique de la montagne » que la Rénovation rurale aurait inauguré dès 1968. Cette circulaire envisage la création d'une indemnité contractuelle pour le maintien de l'agriculture montagnarde, motivée tant par ses productions que par ses services identitaires et écologiques :

« La nécessaire conservation de l'espace rural montagnard traditionnel et des équilibres naturels, la fonction de complémentarité que représentent certains types de production (bétail jeune, maigre...), les nombreux produits de haute qualité, justifient au niveau national que soient maintenues des exploitations de montagne bien structurées.¹⁰¹⁵ »

Cette indemnité qui doit compenser tous les types de « contraintes montagnardes », ne doit « pas revêtir le caractère d'une simple mesure d'assistance. En aidant à compenser les contraintes du milieu, elle rémunérerait en quelque sorte les fonctions d'intérêt général que remplit le paysan montagnard.¹⁰¹⁶ » Des premières mesures de soutien à l'agriculture de montagne sont prises en 1970 et 1971 (remembrement simplifié, détaxe sur les carburants agricoles, aides aux bâtiments d'élevage et au développement touristique à la ferme) et c'est en 1972 que naît véritablement la politique agricole spécifique pour la montagne. La loi du 3 janvier 1972 crée les associations foncières

1011 AD 31, 5325 W 319 (Fonds de la mission économique régionale Midi-Pyrénées 1964-1982) : Note, sans date [1971], du Commissaire à la Rénovation rurale en montagne, « Les zones d'économie montagnarde des Pyrénées centrales et du Tarn » au préfet de région Midi-Pyrénées. Dans ces premières années, la zone périphérique du Parc national des Pyrénées occidentales créé en 1967 se trouve privilégiée, notamment avec l'aménagement pastoral et touristique du site de Payolle (Hautes-Pyrénées).

1012 Georges VEDEL, *Ministère de l'agriculture. Préparation du 6^e plan. Perspectives à long terme de l'agriculture française (1968-1985)*, Paris, La Documentation française, 1969.

1013 Françoise GERBAUX, *La montagne en politique*, op. cit., 1994, p. 91-93.

1014 Céline BROGGIO, « La politique de la montagne en France », *Hérodote*, n° 107, 2002, p. 147-158.

1015 AD 31, 5325 W 319 (Fonds de la mission économique régionale Midi-Pyrénées 1964-1982) : « Note d'information pour Monsieur le préfet de région Midi-Pyrénées et la mission régionale. La Rénovation rurale et la politique française de la montagne », note imprimée, janvier 1970.

1016 *Idem*.

pastorales et les groupements pastoraux pour aider à la maîtrise foncière des pâturages et donner un cadre légal à l'utilisation collective des pâturages. Cette loi vise la modernisation des exploitations en donnant la pleine maîtrise des surfaces pastorales aux éleveurs, même si elle est justifiée par les « externalités » de l'élevage et non pas sa valeur intrinsèque. Elle s'applique en effet, selon le préambule, aux « régions d'économie montagnarde où le maintien d'activités agricoles à prédominance pastorale est, en raison de la vocation générale du terroir, de nature à contribuer à la protection du milieu naturel et des sols ainsi qu'à la sauvegarde de la vie sociale ». Le décret du 4 janvier 1972 institue l'Indemnité spéciale montagne (ISM), surnommée « prime à la vache tondeuse », qui commence à fonctionner en 1973. Elle vise à soutenir l'élevage en raison de sa contribution à la lutte contre les risques naturels et à l'entretien de l'espace montagnard, des paysages et de l'écosystème. Cette aide a pour conséquence de rendre secondaire la fonction productive de l'élevage de montagne et nourrit l'idée que les éleveurs sont des « jardiniers de la nature ». Elle ne s'applique, de plus, que très imparfaitement aux exploitations de montagne : son versement étant fonction du nombre de têtes de bétail (calculées en Unité gros bétail ou UGB), elle privilégie les structures de taille importante des communes de piémont comprises dans la zone montagne¹⁰¹⁷. En 1975, la Communauté économique européenne (CEE), constatant les limites des aides sectorielles à la compétitivité accordées dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC), instaure par la directive 75/268, l'Indemnité compensatoire des handicaps naturels. La CEE définit pour ce faire des zones de montagnes et des zones défavorisées (dont la délimitation, harmonisée par la CEE, revient aux États). Il s'agit de « contribuer à la poursuite de l'activité et au maintien d'un minimum de peuplement et d'entretien de l'espace naturel ». Ces aides attribuées sur la base de 50 % de l'effort consenti par les États sont fonctions des politiques suivies et non de la situation réelle de chaque zone (certains espaces classés en zone montagne ayant une activité compétitive)¹⁰¹⁸.

Le dernier socle de la politique en faveur de l'agriculture de montagne, la loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne (dite « loi Montagne »), indique à

1017 Cette loi est modifiée en 1974 pour intégrer les éleveurs non spécialisés, mais qui ont au moins 50% de leur revenu issu de l'activité agricole, cf. Françoise GERBAUX, *La montagne en politique*, op. cit., 1994, p. 103-107.

1018 *Idem*, p. 142-144. La réforme de la PAC en 1992 ajoute l'obligation de prendre des mesures de soutien aux pratiques agricoles contribuant à l'entretien des paysages et à l'équilibre de l'environnement (mesures dites « agri-environnementales »), ce qui devient le socle des aides à la montagne en France. Les bases de la politique agricole en faveur de la montagne sont posées depuis cette date, ne subissant que des ajustements par la suite. Sur ces évolutions et le rôle attribué à l'élevage de montagne, au détriment de sa fonction productive : cf. Corinne EYCHENNE, *Hommes et troupeaux*, op. cit., 2006 (sur les mesures d'aide : p. 47-48, 53) ; Corinne EYCHENNE, « Estives et alpages des montagnes françaises : une ressource complexe à réinventer », in Jean-Marc ANTOINE et Johan MILIAN (dir.), *La ressource montagne. Entre potentialités et contraintes*, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 141-161, en particulier p. 144-145) ; Corinne EYCHENNE, « Quelles incursions du territoire dans l'évolution d'une politique sectorielle ? Discours et représentations autour de l'agriculture de montagne », *Sud-Ouest européen*, n° 34, 2012, p. 9-20.

l'article 18 que « l'agriculture de montagne est reconnue d'intérêt général comme activité de base de l'activité montagnarde. » En réalité, suivant l'analyse de Corinne Eychenne, cette loi « entérine surtout une vision de l'agriculture garante de l'entretien des territoires et nécessaire au développement des autres activités, notamment touristiques. » Les paysages de montagne sont à la fois vus comme le support de loisirs urbains et le creuset des valeurs fondamentales de la nation. Ces paysages « hérités de la société agro-pastorale du XIX^e siècle sont érigés en référence, limitant de fait la possibilité d'un développement agricole basé sur une logique dynamique.¹⁰¹⁹ » Ces mesures spécifiques sont donc à double tranchant : elles aident au maintien des exploitations et dépossèdent, dans le même mouvement, les agriculteurs de leur fonction productrice et de leur primauté territoriale. Ces derniers, soutenus, avant tout, pour leur contribution à l'entretien des paysages et au maintien des écosystèmes (touristiques), et non pour leurs productions, prennent également l'image d'agriculteurs « assistés », incapables de « tenir » leurs exploitations sans les aides publiques¹⁰²⁰.

« *La Nation qui veut sauver les Pyrénées* »¹⁰²¹ : *Vers le Schéma d'orientation des Pyrénées (1978)*

En parallèle de ces mesures de soutien aux exploitants, le Service de la rénovation rurale et la DATAR en général réfléchissent à la manière de redynamiser des zones de montagne, au-delà de la seule agriculture, tout en conservant à cette dernière une place centrale dans l'occupation de l'espace. Il s'agit de contribuer au maintien de la vie en montagne pour préserver un patrimoine national commun, indissociablement paysan et naturel. En 1971, tandis que les discussions sont en cours sur les mesures d'aide à l'agriculture de montagne, une note du commissaire à la Rénovation rurale chargé des zones de montagne fixe les objectifs d'aménagement sur le rattrapage des retards d'équipement et le maintien d'une « agriculture montagnarde ». Le commissaire distingue trois fonctions à la montagne que doivent privilégier les mesures d'aménagement. La fonction agricole d'abord, à l'origine de « produits de qualité et originaux » comme le lait de brebis et la viande, utile « dans le maintien et la protection de l'espace rural montagnard, dans la rentabilisation des services publics utilisés par les touristes », et peu coûteuse en crédits publics de soutien à la compétitivité sur les marchés. La fonction d'accueil ensuite, avec le tourisme, l'artisanat et la petite et moyenne industrie. La fonction de « conservation des ressources rares » enfin, dont certaines, comme le silence et les espaces non urbanisés, « sont susceptibles d'utilisation plus ou moins prévisibles actuellement, mais constituent un potentiel disponible considérable dans la bataille de l'environnement. » Le tourisme traverse donc chacune de ces trois fonctions, même si la prudence

1019 Corinne EYCHENNE, *Hommes et troupeaux*, op. cit., 2006, p. 52-53.

1020 *Idem*, p. 56.

1021 DATAR, *Schéma d'orientation des Pyrénées*, s.l., s.e., 1978, p. 121.

s'impose, guidée par l'expérience des stations de sport d'hiver :

« Nous soulignons par ailleurs qu'en matière touristique, le risque est de laisser "coloniser" certains secteurs intéressés alors que la présence de populations doit au contraire inciter à contrôler, stimuler le développement avec le concours et dans l'intéressement prioritaire des habitants.¹⁰²² »

Le relèvement de la montagne doit s'appuyer sur des diagnostics précis, permettant un zonage de activités et une hiérarchisation des mesures de soutien : c'est l'objet dans les Pyrénées centrales du *Livre Blanc des Pyrénées*, dirigé par le sociologue Bertrand Kayser et rendu en 1971¹⁰²³. Les conclusions de l'ouvrage sont très négatives, faisant état d'une disparition irrémédiable des exploitations agricoles, du vieillissement de la population, d'un équipement inachevé des stations touristiques. Ces dernières sont toutefois les seules poches de dynamisme de la chaîne, autour des eaux thermales surtout. Le massif est dans une situation grave et « ne paraît pas susceptible d'une renaissance spontanée. Il s'agit d'une véritable reconquête qui, si elle s'amorce sporadiquement, n'est à l'heure actuelle, jamais globale.¹⁰²⁴ » Quelques pôles peuvent être priorisés, « le reste (les $\frac{3}{4}$ de l'espace pyrénéen) ne connaît plus qu'une vie ralentie dans les finages démantelés, aux structures démographiques sans espoir : pour eux du moins la rénovation rurale arrive trop tard.¹⁰²⁵ » Les Chambres d'agriculture concernées partagent les conclusion du *Livre Blanc* mais soutiennent le maintien agricole, en particulier pour les besoins du tourisme :

« Bien que l'agriculture ne puisse être à l'avenir l'activité dynamique de l'économie montagnarde, elle doit permettre le maintien d'une population permanente qui empêchera la "désertification" de la montagne, et contribuera à son entretien, et par là même, facilitera le développement d'activités nouvelles, touristiques notamment.¹⁰²⁶ »

Outre l'association entre éleveurs et les groupements fonciers, qui seront l'objet de la loi de 1972, les Chambres d'agriculture défendent la réalisation de petits centres touristiques, plutôt que de grandes stations qui concentrent les investissements, afin de mieux diffuser les revenus et d'en faire profiter les exploitants agricoles¹⁰²⁷. Le directeur de la Chambre régionale d'agriculture pointe, en outre, un problème majeur de la Rénovation rurale en montagne. Les crédits disponibles dans ce cadre,

1022 AD 31, 5325 W 319 (Fonds de la mission économique régionale Midi-Pyrénées) : Note, sans date [1971], du Commissaire à la Rénovation rurale en montagne, « Les zones d'économie montagnarde des Pyrénées centrales et du Tarn » au préfet de région Midi-Pyrénées.

1023 Bernard KAYSER (dir.), *Documents pour un livre blanc des Pyrénées*, Toulouse, s.e., 1971, deux tomes.

1024 Citation du *Livre blanc* dans AD 31, 5325 W 319 (Fonds de la mission économique régionale Midi-Pyrénées) : Note, sans date [1971], du Commissaire à la Rénovation rurale en montagne, « Les zones d'économie montagnarde des Pyrénées centrales et du Tarn » au préfet de région Midi-Pyrénées.

1025 AD 31, 5325 W 319 (Fonds de la mission économique régionale Midi-Pyrénées) : CODER Midi-Pyrénées, « Le Livre Blanc des Pyrénées. Synthèse », 14 mars 1971.

1026 *Idem* : Note du directeur de la Chambre régionale d'agriculture Midi-Pyrénées, « À propos du Livre Blanc des Pyrénées » [1972].

1027 *Idem*.

« pour la durée du VI^e Plan atteindront environ 30 millions de francs pour la zone des Pyrénées. Mais ces crédits deviennent de plus en plus des moyens de financement "pré-affectés" dans la nomenclature budgétaire départementale, notamment pour les programmes routiers. Ils ne constituent pas une dotation de renfort permettant, par complément des moyens de financement traditionnels, d'insuffler un dynamisme nouveau dans l'ensemble d'une zone. Un grand sentiment d'impuissance se dégage de toutes ces études, concertations et procédures. [...] L'un [des échappatoires] les plus classiques étant de faire entreprendre des études.¹⁰²⁸ »

Cette tendance au désengagement de l'État ne fait ensuite que se renforcer, à mesure qu'avance la régionalisation des politiques publiques. À partir de là, en tout cas, la DATAR prend le devant de la scène pour arbitrer les conflits d'aménagement et orienter le devenir des territoires de montagne. Trois commissariats à l'aménagement de la montagne sont créés en son sein (Est, Centre et Sud-Ouest) qui précèdent la mise en place d'un commissariat par massif en 1973¹⁰²⁹. Le premier rapport sur la politique de la montagne est rendu en 1974 : il confirme la volonté de maintenir la vie en montagne en assurant aux habitants des revenus décents et de protéger des aménagements abusifs un patrimoine agricole et paysager de valeur nationale¹⁰³⁰. Dans ce cadre, afin de coordonner les actions sectorielles, en poursuivant un objectif de développement économique et de sauvegarde de la vie et des paysages traditionnels de montagne, la DATAR est chargée de rédiger un schéma d'orientation et d'aménagement par massif¹⁰³¹. Elle organise donc, au préalable, une consultation par questionnaire des « responsables locaux » (élus et monde socio-professionnel). Son but est de faire remonter du terrain les diagnostics et propositions sur le maintien de la vie dans les vallées, les besoins d'équipement et les initiatives locales. La DATAR récolte ainsi 2 400 réponses¹⁰³². Le dépeuplement, l'isolement, le manque de loisirs et d'accès à la télévision, le manque d'emplois, de commerces et de services, le manque d'équipements sanitaires collectifs, aussi, sont les principales préoccupations, même s'il n'y a pas de découragement. L'agriculture tient une place centrale dans les représentations locales, on souhaite son maintien mais on considère tout effort d'intensification et de modernisation comme vain. La DATAR commente ainsi ces réponses :

« À côté de sa fonction de production, l'agriculture est dans certains cas perçue aussi comme un service public pour la sauvegarde des sites, l'appel à la solidarité nationale pour la conservation du patrimoine, n'est plus alors présenté comme une "charité sollicitée" mais comme un dû. »

Parmi les demandes fortes figure donc l'aide spécifique qui doit corriger les effets délétères

1028 AD 31, 5325 W 319 (Fonds de la mission économique régionale Midi-Pyrénées) : Note du directeur de la Chambre régionale d'agriculture Midi-Pyrénées, « À propos du Livre Blanc des Pyrénées » [1972].

1029 DATAR, *Schéma d'orientation des Pyrénées*, s.l., s.e., 1978, p. 7 ; Françoise GERBAUX, *La montagne en politique*, op. cit., 1994, p. 94.

1030 *La montagne. Éléments pour une politique*, Paris, La Documentation française, 1974.

1031 Françoise GERBAUX, *La montagne en politique*, op. cit., 1994, p. 91-97.

1032 Questionnaires émis en 1974. DATAR, *Politique de la montagne. Schémas d'orientation et d'aménagement des massifs. Première phase. Exploitation de la consultation des responsables locaux*, Paris, La Documentation française, 1976.

de la politique agricole menée jusque là¹⁰³³. La DATAR cite, pour illustrer ses propos, un maire des Pyrénées (commune non précisée), qui oppose le soutien à l'élevage au tourisme :

« Pour l'ensemble des Pyrénées, comme dans le moindre village, le souhaitable aurait été de sauvegarder, en l'aidant, une vie pastorale en perte de vitesse accentuée. Elle est trop souvent ignorée en faveur du tourisme. La DDA [Direction départementale de l'agriculture] elle-même se découvrant une vocation touristique et délaissant son orientation première agricole pastorale semble à mon sens avoir dévié de sa ligne.¹⁰³⁴ »

Le tourisme est vu de manière ambiguë : dernier espoir pour créer des emplois et retenir les jeunes, il est souvent critiqué pour sa saisonnalité, le comportement des citadins, la destruction des surfaces agricoles et des paysages, le mauvais exemple donné aux jeunes. Les cas de conflits directs ne sont cependant que peu évoqués dans les questionnaires. Et c'est aussi en matière de tourisme que les suggestions d'aménagement sont les plus nombreuses. On y voit revenir le rejet de la concentration des infrastructures touristiques et le désir d'intégration des populations et des collectivités locales dans leur gestion¹⁰³⁵.

À partir de ces réponses communes, complétées par des études propres à chaque massif¹⁰³⁶, avec une sensibilité certaine au mot d'ordre « Vivre au pays » imposé par les mouvements occitanistes dans le cadre de la lutte du Larzac (1971-1981) et lors des élections législatives de 1974¹⁰³⁷, les commissariats de massif rédigent des schémas d'orientation. Ceux-ci doivent dépasser la seule agriculture et mettre en cohérence les divers usages de la montagne. Le *Schéma d'orientation des Pyrénées* est rendu en 1978. Il ne propose pas de programmation des équipements mais leur donne une sorte de cadre général. Il vise à mesurer les atouts et les handicaps des Pyrénées, à évaluer les actions en cours et à « proposer des choix à ceux dont la mission est de décider, dont, au premier chef, les représentants des populations vivant dans les Pyrénées. » Contre le sentiment de dépossession exprimé par les élus locaux à propos de l'aménagement du territoire, ces schémas proposent donc de renforcer leur pouvoir, dans un cadre déterminé qui doit faire

1033 La DATAR résume ainsi les critiques qui lui sont parvenues : « Uniformité de la politique de développement agricole visant pour l'ensemble du territoire national à une modernisation rapide des exploitations en pénalisant les plus en retard. Cette politique ne tient pas compte des handicaps naturels du milieu et pénalise donc systématiquement l'agriculture de montagne au profit des exploitations riches et importantes. » DATAR, *Politique de la montagne. Schémas d'orientation et d'aménagement des massifs. Première phase. Exploitation de la consultation des responsables locaux*, Paris, La Documentation française, 1976, p. 65.

1034 DATAR, *Politique de la montagne. Schémas d'orientation et d'aménagement des massifs. Première phase. Exploitation de la consultation des responsables locaux*, Paris, La Documentation française, 1976, p. 44.

1035 *Idem*.

1036 Cette abondante documentation fait partie des archives du commissariat de massif pour l'heure indisponibles. Nous n'avons pu en consulter que certaines, par exemple l'étude réalisée pour le Commissariat à l'aménagement des Pyrénées par le cabinet d'étude grenoblois CEDRAT-CERS, *Les attitudes des Pyrénéens face au développement de leur région*, DATAR, juin 1976.

1037 Françoise GERBAUX, *La montagne en politique, op. cit.*, 1994, p. 112-113. Le schéma d'orientation de 1978 indique en conclusion, en forme d'objectif premier « Vivre dans les Pyrénées » (DATAR, *Schéma d'orientation des Pyrénées*, s.l., s.e., 1978, p. 121).

consensus. Le commissaire à l'aménagement des Pyrénées doit ensuite appuyer les initiatives qui naîtront localement¹⁰³⁸. En somme (et en forçant un peu le trait), ce sont les acteurs locaux qui doivent prendre les initiatives, ensuite soutenues par l'administration si elles correspondent à ce que l'administration a suggéré au départ. On rentre dans une logique d'incitation, de projet et de contractualisation amenée à se généraliser.

La patrimonialisation des Pyrénées traverse le projet : elle doit satisfaire les désirs de ruralité d'une France de plus en plus urbaine dont les paysages traditionnels ont ailleurs été bouleversés par la modernisation agricole¹⁰³⁹. Formant l'un des derniers bastions de la ruralité traditionnelle française, les Pyrénées et leurs habitants deviennent un « capital national » ou un « patrimoine national »¹⁰⁴⁰ qu'il faut sauver de la déprise agricole et démographique. Le patrimoine a ici un double sens : c'est à la fois ce legs du passé qu'il faut conserver pour les générations suivantes, et un bien économique – ce que le mot d'héritage rendrait également. On retrouvait déjà cette intrication des sens dans la défense du « patrimoine paysager » touristique face à l'industrialisation. La patrimonialisation doit en tout cas satisfaire autant la nation que les populations locales : reconnues pour leurs savoir-faire et leur savoir-être aux lieux comme cœur vivant du paysage, elles ne sont plus enjointes à se moderniser à tout prix. Bien que le schéma refuse la « muséification », cette reconnaissance a pour corollaire de contraindre la possibilité de renouvellement des pratiques et des activités. Par rapport à la vision catastrophiste du début du XX^e siècle, ce document sanctionne en tout cas un retournement complet quant au rôle écologique des populations montagnardes. Un retournement préparé depuis longtemps dans certains milieux touristiques et scientifiques et qui fonde désormais durablement la logique d'intervention publique. Ainsi, l'État « reconnaît pour les Pyrénées le droit à des modes de production, à une organisation sociale, à une vie culturelle différents [...], il demande en échange que les capacités productives soient valorisées, que le patrimoine soit sauvegardé, que l'espace soit accessible aux citoyens.¹⁰⁴¹ » Ce rapport dit parier sur un changement d'imaginaire social, « sur l'évolution d'une société qui semble remettre en cause la seule croissance quantitative pour rechercher une nouvelle harmonie de vie.¹⁰⁴² » Il souhaite « faire en sorte qu'une vie réellement différente en montagne constitue une alternative sérieusement

1038 DATAR, *Schéma d'orientation des Pyrénées*, s.l., s.e., 1978, p. 7-9.

1039 Pierre DÉRIOZ, « Les ambiguïtés de la patrimonialisation des « paysages naturels », *Sud-Ouest européen*, n° 30, 2013, p. 23-24. Sur l'importance idéologique du paysage rural en France, voir en particulier François WALTER, *Les figures paysagères*, op. cit., 2004, p. 214-230. Voir plus généralement sur la prise de conscience des mutations paysagères, Michel PÉRIGORD, Pierre DONADIEU et Régis BARRAUD, *Le paysage entre natures et cultures*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 28-45 et 67-89.

1040 DATAR, *Schéma d'orientation des Pyrénées*, s.l., s.e., 1978, respectivement p. 17 et 13.

1041 *Idem*, p. 117.

1042 *Idem*, p. 17.

envisageable ». L'orientation n'est donc pas d'aller vers l'intégration économique « rationnelle », mais de proposer une « alternative » :

« Le moindre développement d'une grande partie de la chaîne [...] est [...] l'occasion de faire autre chose et différemment, d'inventer un modèle qui ne soit ni la reproduction des standards du monde urbain, ni un refuge dans une société agropastorale archaïque. La seule « vraie montagne », demain, sera peut-être les Pyrénées.¹⁰⁴³ »

On reste sur des déclarations de principe, mais l'injonction à reproduire en plus petit ce qui se faisait dans les Alpes a disparu. Les Pyrénées, par leur sous-équipement relatif, offrent ainsi l'image d'un environnement préservé. À l'heure de la contestation des aménagements des stations de sports d'hiver, vues comme des verrues paysagères et comme une forme de « colonisation » de la montagne¹⁰⁴⁴, les Pyrénées présentent un contre-modèle touristique :

« Que peuvent offrir les Pyrénées au tourisme ? A la fois leur cadre naturel (la haute montagne d'hiver et d'été différente des Alpes [...]) et leur milieu humain (les montagnards, leurs modes de vie, leurs activités). »¹⁰⁴⁵.

On retrouve ici l'attractivité fondamentale des Pyrénées : des paysages tout à la fois sauvages et humanisés dont le contraste fait toute la beauté. On retrouve également clairement énoncé ce qui, à notre sens, fait partie des fondements de l'économie touristique : tous les éléments de la nature et toute la vie humaine du massif sont susceptibles de participer de l'offre touristique. La commercialisation des Pyrénées peut s'immiscer dans les gestes les plus quotidiens de sa population.

Dans un texte généralement novateur, le diagnostic sur l'activité touristique est entaché de quelques imprécisions. Le tourisme est présenté comme un « phénomène nouveau et brutal », « malgré l'ancienneté du thermalisme ». C'est en fait le tourisme diffus qui est véritablement nouveau et vient toucher des vallées plutôt marginales jusque là. Ce tourisme, en tout cas, serait arrivé « trop tard ou trop vite dans nombre de vallées pyrénéennes [...] ». L'activité touristique se développe alors contre la volonté et sans la participation des résidents permanents, souvent au détriment des autres potentialités locales, notamment agricoles.¹⁰⁴⁶ » Ce tourisme menacerait, s'il n'est pas maîtrisé localement, de « destruction pure et simple de la société montagnarde ». Le *Schéma* poursuit :

« La réalisation des hébergements et infrastructures touristiques a été souvent l'œuvre de promoteurs extérieurs à la région, laissant à l'écart de leurs décisions les populations montagnardes, déstructurant leurs modes de vie

1043 *Idem*, p. 18.

1044 Sur l'importance de cette thématique de la « colonisation de la montagne » dans les années 1970 et 1980, en rapport avec le mouvement du Larzac, voir Céline BROGGIO, « La politique de la montagne en France », *Hérodote*, n° 107, 2002, p. 147-158.

1045 DATAR, *Schéma d'orientation des Pyrénées*, s.l., s.e., 1978, p. 72.

1046 *Idem*, p. 67.

et activités traditionnelles.¹⁰⁴⁷ »

Ce constat, peut-être valable pour les Alpes, ne correspond que très partiellement à la situation pyrénéenne, où les investisseurs extérieurs ont justement manqué pour appuyer des projets défendus localement. Il a le mérite d'absoudre les responsables locaux des échecs d'aménagement et de les inviter à abandonner les rêves de rattrapage sur les Alpes dans le domaine des sports d'hiver.

L'activité touristique doit principalement apporter un complément de revenus aux populations valléennes par la pluriactivité¹⁰⁴⁸. Le schéma distingue trois types de tourisme : celui dans les stations d'altitude, plutôt limité aux couches aisées de la population, le retour à la nature « avec ségrégation sportive (escalade...) ou culturelle (écologie...) », ou une curiosité pour la population locale « avec le désir plus ou moins conscient d'empêcher d'évoluer cette société montagnarde "relique du passé" ». Le *Schéma* exclut le premier type¹⁰⁴⁹ et semble vouloir se distancier des deux autres tout en les privilégiant. Il fait état d'une « réticence des montagnards à donner de leur vie une image réduite à des mythes que la ville a fabriqués. » Il les invite pourtant à prendre ce chemin, présenté comme une occasion de revaloriser des pratiques locales et de proposer de nouveaux produits comme les « randonnées écologiques en jeep » – ce qui témoigne des limites de la notion d'écologie dans ces années 1970 ou de l'importance déjà prise par le marketing « vert ». Les nouveaux aménagements doivent en tout cas être contrôlés et coordonnés par les responsables locaux, par exemple au moyen d'une instance réunissant les acteurs locaux¹⁰⁵⁰ (ce qui ne voit le jour qu'avec la « loi Montagne » en 1985). Quant à l'industrie, la DATAR estime que son avenir dans la chaîne est fragile. L'implantation de nouvelles usines est jugée improbable tandis que la marge de développement des mines ou de l'hydroélectricité paraît quasiment nulle. S'il faut souhaiter que les usines existantes restent, leur développement pose question pour les atteintes éventuelles « à la sauvegarde d'activités traditionnelles (agriculture) ou à la promotion d'activités nouvelles (tourisme). » L'essor d'industries nouvelles n'est souhaitée que sur la base de « petites et moyennes entreprises d'origine locale.¹⁰⁵¹ » L'alliance nouée autour de la Seconde Guerre mondiale entre tourisme et agriculture est pérenne.

Le *Schéma* insiste tout particulièrement sur l'agriculture, pour sa valeur patrimoniale propre, sa contribution à « l'entretien du paysage » et ses productions. L'équilibre discursif entre ces trois

¹⁰⁴⁷ *Idem*, p. 69.

¹⁰⁴⁸ *Idem*, p. 67.

¹⁰⁴⁹ Le décret de novembre 1977 sur les Unités touristiques nouvelles ainsi que les études d'impact prévues lors de la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de l'environnement diminuent théoriquement les risques de grands aménagements « irréversibles » selon la DATAR (DATAR, *Schéma d'orientation des Pyrénées*, s.l., s.e., 1978, p. 75).

¹⁰⁵⁰ *Idem*, p. 72-73.

¹⁰⁵¹ *Idem*, p. 33-36.

dimensions semble bien réfléchi. La population agricole est désormais minoritaire dans les communes du massif (21 % des actifs en moyenne, 25,4 % en Ariège), mais le maintien de l'agriculture est impératif, sinon « l'entretien du paysage ne serait [...] assuré qu'à grands frais par la collectivité et pour les seuls "îlots" touristiques, tout autre territoire retournant à un état sauvage. [...] Le retrait de l'activité agricole [...] compromettrait les chances de subsistance d'un tourisme déjà artificiel »¹⁰⁵². L'agriculture est donc la base de tout et sans elle, dans un cercle vicieux, toutes les autres activités déclinaient. On l'invite à refuser l'intensification et les standards de productions de la plaine et à se spécialiser sur des marchés de niche, avec des labels de qualité, pour s'extraire de la concurrence avec des productions « industrielles »¹⁰⁵³. Ce qui fonde la défense de l'agriculture dans ce *Schéma*, sans que cela soit aussi explicitement formulé, c'est bien sa valeur patrimoniale née des désirs nouveaux de nature et de ruralité exprimés dans la société. Ce sont ces désirs, sources potentielles de déplacement touristiques, qui justifient un traitement particulier de la montagne par la « Nation ». Pour faire accepter localement cette orientation patrimoniale qui impose d'autres fonctions (esthétique, ludique et écologique) au terroir agricole montagnard¹⁰⁵⁴, le *Schéma* prend garde de reconnaître l'activité agricole dans sa dimension productive. Il donne ainsi une place majeure au groupe influent et symbolique des éleveurs, dont les pratiques et savoir-faire traditionnels de la montagne sont également réhabilités¹⁰⁵⁵. Le *Schéma*, pour intégrer les populations locales et satisfaire les désirs touristiques d'authenticité, valorise une « nature » profondément humanisée grâce aux pratiques immémoriales de l'élevage et rejette la friche, associée à un désordre social, économique, écologique et paysager. Ce rejet entremêle d'anciennes préoccupations agronomiques voire philosophiques, des inquiétudes locales qui voient dans la friche et la forêt un signe de régression, voire de mort sociale et culturelle, et des besoins nouveaux, touristiques écologiques et patrimoniaux, de conservation des paysages pastoraux « ouverts » et de leur diversité biologique¹⁰⁵⁶.

Tout en plaçant les populations locales, en particulier les agriculteurs, au centre de son

1052 *Idem*, p. 19. Cette même argumentation sur « l'entretien du paysage » revient en introduction de la partie du *Schéma* consacrée à l'agriculture, p.45.

1053 *Idem*, p. 21, 45.

1054 Le *Schéma* précise ce principe d'imposition de nouvelles fonctions : « l'aménagement de la chaîne, s'il doit être fait en concertation avec les résidents, et dans leur intérêt, ne saurait en aucune manière être fait à leur profit exclusif. » DATAR, *Schéma d'orientation des Pyrénées*, s.l., s.e., 1978, p. 33.

1055 *Idem*, p. 106-107

1056 Sur la friche en tant que désordre social, écologique et paysager : Yves LUGINBUHL, « Sauvage-cultivé : l'ordre social de l'harmonie des paysages », in Nicole MATHIEU et Marcel JOLLIVET (dir.), *Du rural à l'environnement. La question de la nature aujourd'hui*, Paris, ARF éd. l'Harmattan, 1989, p. 42-49 ; Lucie DUPRÉ, « Des friches : le désordre social de la nature », *Terrain*, n° 44, 2005, p. 125-136 ; sur l'évolution globale du regard sur la friche : Rémi BEAU, « L'imaginaire des friches et la nature ordinaire », in Philippe HAMMAN (dir.), *Ruralité, nature et environnement : entre savoirs et imaginaires*, Toulouse, Érès éditions, 2017, p. 375-399.

discours, la DATAR ne peut masquer l'ambiguïté de cette mise en valeur patrimoniale : l'agriculture est en effet revalorisée au moment où, paradoxalement, « elle est [...], pour beaucoup de résidents permanents, perçue comme archaïque [...] plus ou moins responsable de la mort du pays ». Dans le même ordre d'idée, ce document promeut l'initiative locale après que des décennies de discours dévalorisant et d'hémorragie humaine ont dévitalisé les vallées, la population locale ne s'en remettant plus qu'à une initiative extérieure qui ramènerait l'industrie ou développerait le tourisme¹⁰⁵⁷. Ce *Schéma* exprime le décalage qui existe entre les espoirs fondés par certaines franges de la société sur l'agriculture et la créativité montagnardes et la réalité d'espaces vidés de la presque totalité de leurs forces vives. Il cherche avant tout à faire accepter localement d'autres usages de l'espace. Malgré tout, cette revalorisation par le discours public dominant de la vie en montagne est un changement important. Même si elle ne s'accompagne que d'investissements limités, elle donne une chance aux aspirations nouvelles de vie « différente », impose la protection de l'environnement et donne une reconnaissance aux quelques initiatives locales. Ce texte confirme, aussi, la tendance au retrait de l'État. Le *Schéma* prévoit certes de ne pas tenir compte de la seule rentabilité financière des projets présentés, mais repousse en même temps « les solutions qui requièrent un effort de la nation par trop disproportionné »¹⁰⁵⁸. Il note, dans le même sens, que l'attente de transferts financiers de la part de la collectivité a contribué en montagne au « développement progressif d'une mentalité d'assistés »¹⁰⁵⁹. L'État ne peut pas tout, en somme, et au-delà d'aides ponctuelles et d'infrastructures il s'en remet largement à la revalorisation imaginaire de la vie en montagne, dont témoignent les premières vagues de retour à la terre, qui seront les plus à même de créer de l'activité¹⁰⁶⁰.

Les réactions des chambres consulaires, des assemblées régionales et départementales sont très mitigées¹⁰⁶¹. Tout le monde craint que ce *Schéma*, qui ne précise aucun moyen financier et repose sur l'initiative locale, accroisse le retrait financier de l'État. Parmi les avis, si le conseil régional et le conseil économique et social de Midi-Pyrénées n'opposent aucun amendement au texte, le conseil régional d'Aquitaine et le conseil général des Hautes-Pyrénées critiquent le renoncement à la grande industrie et aux équipements lourds (les grandes voies pénétrantes). L'assemblée haute-pyrénéenne regrette aussi que rien ne soit dit sur l'action passée des élus locaux, en particulier sur l'effort qu'ils ont consenti pour développer les stations de ski. Les organisations professionnelles agricoles soutiennent, elles, l'intensification des productions en montagne et

1057 DATAR, *Schéma d'orientation des Pyrénées*, s.l., s.e., 1978, p. 104.

1058 *Idem*, p. 33.

1059 *Idem*, p. 29.

1060 *Idem*, p. 79.

1061 *Idem*, p. 153-164.

rappellent que si le « travail des agriculteurs dans l'entretien du milieu naturel » est important, « c'est surtout le potentiel de production que représente la montagne qui justifie le maintien de cette agriculture et des aides qui lui sont nécessaires.¹⁰⁶² » Le conseil général d'Ariège, enfin, émet l'avis le plus politique et salue sur le fond l'idée d'offrir la possibilité d'une vie différente aux populations installées en montagne. Cette assemblée, tenue par le Parti socialiste, prend une position qui diffère largement de celle des Hautes-Pyrénées, pourtant dominée par la même majorité. Bien moins « industrialiste », l'Ariège vote pour le *Schéma*, reprend les principales critiques qu'il exprime contre les logiques marchandes, mais pense qu'il ne sera pas appliqué, à une époque de « capitalisme libéral ».

Ces schémas, qui marquent « l'esprit » du temps en matière d'aménagement, ont une portée limitée. Bien qu'ils soient produits par une institution intergouvernementale, la DATAR, ils ne parviennent pas à rompre les cloisonnements administratifs, manquent de financement et n'ont pas les suites espérées¹⁰⁶³. Les commissariats à l'aménagement des massifs financent néanmoins des expériences innovantes, d'industrialisation douce ou de tourisme diffus, grâce au Fonds de rénovation rurale devenu Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural (FIDAR) en 1979¹⁰⁶⁴. Ils poussent aussi à la concertation locale des initiatives et favorisent des coopérations intercommunales qui manquaient jusqu'alors. Les logiques exprimées dans un schéma comme celui des Pyrénées portent en tout cas en germe les thématiques de l'« autodéveloppement » qui est au cœur de la « loi Montagne » de 1985 (projet de revitalisation économique « douce » porté par les collectivités locales avant tout pour le maintien de la vie locale et non pour le profit particulier), et du « développement durable » qui vise à mettre en adéquation la participation locale, la croissance économique et le maintien des écosystèmes¹⁰⁶⁵.

Les parcs nationaux : des objets touristiques ambigus, entre nationalisme, ruralisme et naturalisme

Outre la politique agricole et les schémas de massif, en complément des stations de sports d'hiver, l'action publique en montagne est passée par un quatrième type d'instrument, touristique et naturaliste, dont les rapports avec la ruralité montagnarde sont également ambigus et encore plus conflictuels : il s'agit des parcs, nationaux et régionaux. Sans revenir sur la « préhistoire » de ces institutions, que nous avons déjà évoquée, il suffira, ici, de reprendre le récit à l'après Seconde

1062 *Idem*, p. 163.

1063 Françoise GERBAUX, *La montagne en politique*, *op. cit.*, 1994, p. 91-97.

1064 *Idem*, p. 112-113.

1065 Sur l'évolution des mesures d'appui et des zonages en montagne : Céline BROGGIO, « Montagne et développement territorial : de l'autodéveloppement au développement durable », *L'information géographique*, vol. 61, 1997, p. 160-174.

Guerre mondiale. Les parcs se situent alors à l'intersection de multiples attentes, parfois contradictoires : la lutte touristique contre l'industrie hydroélectrique (précédemment décrite), l'inquiétude devant la désertification des montagnes (qui est également au cœur de la politique agricole en montagne), le souci de procurer des espaces de nature à une population française de plus en plus urbaine, le besoin étatique de compenser la modernisation accélérée du pays par la mise en valeur d'une nature et de traditions nationales. Une quatrième dimension s'immisce dans cette histoire : celle, héritée des naturalistes et des forestiers du XIX^e siècle, qui voit dans la présence humaine, y compris pastorale, une dégradation de la montagne et considère à ce titre les parcs comme un moyen d'exclusion juridique des usages traditionnels, où la présence touristique est tolérée. C'est celle qui a présidé à la création du parc de la Bérarde (1913) ou de la réserve naturelle du Néouvielle (1935), c'est celle, aussi, qui a guidé la gestion des espaces protégés dans les colonies¹⁰⁶⁶ et que rapportent, à la décolonisation, certains fonctionnaires des Eaux et Forêts¹⁰⁶⁷. Ce croisement d'influences produit la protection de la nature « à la française », qui ne se caractérise donc pas tant par un modèle cohérent et homogène que par « une recherche permanente d'équilibre entre des conceptions et des usages pluriels de la protection.¹⁰⁶⁸ »

Une précision s'impose d'emblée : par-delà les représentations qui traversent leur définition, les parcs sont des outils d'aménagement du territoire, comme l'a très bien montré Johan Milian, pour la protection de la nature en général¹⁰⁶⁹. Au cœur des « Trente Glorieuses », loin de mettre des espaces à l'abri des bouleversements économiques, ces espaces protégés (et ainsi labellisés) répondent à une logique fonctionnaliste : ils doivent compléter la valorisation optimale de la montagne, en mettant à disposition des populations urbaines une nature régénérante et distractive, dans des zones où tout autre usage serait moins productif. Les parcs nationaux permettent aux citoyens d'accéder à une représentation de la nature et de la tradition rurales, de consommer cette montagne récréative, en complément des stations de sports d'hiver¹⁰⁷⁰. En conséquence, ils doivent

1066 Hakim BOURFOUFA et Nicolas KRAUTBERGER, « Préserver la nature de l'Algérie française. L'alfa est-il un colon comme les autres ? », in Charles-François MATHIS et Jean-François MOUHOT (dir.), *Une protection de l'environnement à la française ? (XIX^e-XX^e siècles)*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, p. 45-61 ; Yannick MAHRANE, Frédéric THOMAS et Christophe BONNEUIL, « Mettre en valeur, préserver ou conserver ? Genèse et déclin du préservationnisme dans l'empire colonial français (1870-1960) », in Charles-François MATHIS et Jean-François MOUHOT (dir.), *Une protection de l'environnement à la française ? (XIX^e-XX^e siècles)*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, p. 62-80. Sur le terrain colonial, dans les années 1930, les forestiers et les naturalistes s'opposent cependant, les premiers défendant la nécessité d'entretenir les forêts, les seconds rejetant toute intervention humaine, prônant les réserves intégrales plutôt que les parcs qui sont vus comme des instruments touristiques.

1067 Karine-Larissa BASSET, « L'invention des parcs nationaux français entre modernisation et décolonisation (1850-1970) », in Charles-François MATHIS et Jean-François MOUHOT (dir.), *Une protection de l'environnement à la française ? (XIX^e-XX^e siècles)*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, p. 170-181.

1068 *Idem*, p. 171.

1069 Johan MILIAN, *Protection*, *op. cit.*, 2004.

1070 Steve HAGIMONT, « Tourisme et environnement : la montagne investie pour les loisirs et la santé (XIX^e-XX^e »

aussi créer des revenus utiles au maintien de la population en montagne. Les Parcs naturels régionaux (PNR), institués par le décret du 1^{er} mars 1967, ne nous concernent que secondairement dans cet exposé, parce qu'ils ne sont pas particulièrement inscrits dans un cadre montagnard et que les premiers ne voient le jour dans les Pyrénées que dans les années 2000¹⁰⁷¹. La logique est voisine de celle des Parcs nationaux, même s'ils doivent être portés localement, sont moins contraignants pour les activités humaines et moins prestigieux sur le marché touristique. Imaginés au sein de la DATAR, ils doivent concilier « la nécessité d'une modernisation accélérée des structures territoriales du pays » et « une vision nostalgique, patrimoniale ou protectionniste.¹⁰⁷² » – c'est-à-dire contrebalancer les bouleversements induits par la modernisation en préservant des paysages ruraux traditionnels, offerts aux citoyens. La DATAR travaille ainsi à partir de 1963 à l'établissement d'un programme de parcs naturels, définis selon des critères rationalisés permettant de distinguer la « vocation » des territoires. Sur le modèle allemand, ces parcs en zones habitées voient donc le jour en 1967 et doivent servir aux loisirs urbains ainsi qu'à la conservation du patrimoine, rural paysager et bâti, de la France, en complément du réseau de parcs nationaux¹⁰⁷³.

L'histoire des trois premiers parcs nationaux de montagne en France, la Vanoise (1963), les Pyrénées occidentales (1967) et les Cévennes (1970)¹⁰⁷⁴, croise ces différentes attentes en matière de ressourcement touristique, d'aménagement du territoire, de protection de la nature et de la tradition nationale. On peut, grâce à Adel Selmi, retracer la genèse de celui de la Vanoise (Savoie), qui éclaire celle des parcs en général. Le projet est ancien et une réserve de chasse manque de peu de se concrétiser en 1937, le long de la frontière et du Parc national italien du Gran Paradiso, pour protéger les bouquetins. En 1943, Marcel Couturier¹⁰⁷⁵ propose, cette fois, de créer en Vanoise un Parc national de 80 000 ha, toujours pour protéger les bouquetins, afin de restaurer cette ressource cynégétique. La chasse y serait interdite et la vie pastorale sévèrement réglementée : les bergers, les

siècles) », in Valérie CHANSIGAUD (dir.), *Santé et environnement*, Paris, Publication des Archives nationales, à paraître 2017.

1071 Il s'agit du PNR des Pyrénées catalanes en 2004 et du PNR des Pyrénées ariégeoises en 2009. Sur ce dernier, cf. Johan MILIAN, Corinne EYCHENNE, Laurence BARTHE, « Du symbole à l'action : agriculture et pastoralisme dans la politique du parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises », *Sud-Ouest Européen*, n° 34, 2012, pp. 51-64.

1072 Nacima BARON-YELLÈS et Romain LAJARGE, « Essai sur la genèse idéologique et institutionnelle des parcs naturels régionaux français », in Charles-François MATHIS et Jean-François MOUHOT (dir.), *Une protection de l'environnement à la française ? (XIX^e-XX^e siècles)*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, art. p. 182-196, cit. p. 190.

1073 Michel PÉRIGORD, Pierre DONADIEU et Régis BARRAUD, *Le paysage : entre natures et cultures*, 2e édition mise à jour., Paris, Armand Colin, 2012, p. 53-54 ; Nacima BARON-YELLÈS et Romain LAJARGE, « Essai sur la genèse idéologique et institutionnelle des parcs naturels régionaux français », *op. cit.*, 2013, p. 182-196.

1074 Le deuxième parc créé, insulaire et maritime, est celui de Port-Cros en 1963.

1075 Marcel Couturier (1897-1973), médecin grenoblois, chasseur, alpiniste, amateur des Alpes et des Pyrénées est à l'origine, à partir de 1949 de l'introduction des marmottes dans ce dernier massif. Elles en avaient disparu depuis le pléistocène.

chiens et les troupeaux ne sont vus qu'avec suspicion. Ces derniers véhiculent des maladies et les moutons « dégazonneurs [*sic*] par excellence, priveraient les bouquetins des meilleurs pâturages.¹⁰⁷⁶ » Ce projet est repris dans les années 1950 par le Club alpin français, en reprenant une pensée naturaliste et élitiste peu favorable à la présence humaine¹⁰⁷⁷. À Bonneval-sur-Arc, Gilbert André, fils d'un industriel vosgien, installé dans la commune depuis 1953, s'empare de ce projet de parc national de la Vanoise en le détournant de ses principes naturalistes. Devenu maire de Bonneval en 1956, il souhaite mettre la protection de la nature au service de la sauvegarde de la vie sociale et économique traditionnelles. Pour lui, la beauté de la montagne intègre la vie locale. Le parc doit être l'occasion de mener un programme de relance pastorale, d'amélioration de l'habitat, de modernisation des exploitations, de développement de l'artisanat et de tourisme diffus, dans le respect des « coutumes » locales. Le parc doit être ouvert aux citadins, mais à ceux qui sont capables d'aimer la montagne et connaissent le sens de l'effort, selon une logique élitiste tout à fait conforme à ce que défend alors le CAF par exemple. Le projet de parc national, ainsi présenté, est « un équipement de tourisme estival et un outil de développement économique de la montagne »¹⁰⁷⁸. Il permet de concilier les aspirations modernistes de l'État et le traditionalisme que l'on retrouvait sous Vichy, entre autres, et qui marque encore les représentations touristiques de la vie en montagne. Ses réseaux lui permettent d'approcher la famille de Gaulle et l'administration centrale. La Direction de l'aménagement du territoire confie en 1957 l'étude de la réalisation du parc à un bureau d'étude, tandis qu'une loi se prépare.

Les naturalistes et les forestiers s'invitent alors dans le débat. La décolonisation entraîne en effet le retour de nombreux fonctionnaires coloniaux, en particulier des Eaux et Forêts. Ceux-ci, avec les naturalistes, voient alors d'un mauvais œil le maintien de l'agriculture au sein des parcs et prennent une place centrale dans les réflexions. Le Premier ministre Michel Debré charge en 1959 le forestier Yves Bétolaud, de retour du Maroc, de rédiger la loi. Il est proche des milieux naturalistes et a travaillé à la loi du 1^{er} juillet 1957 qui donne une existence légale aux réserves naturelles¹⁰⁷⁹. Un compromis entre les diverses attentes se dessine toutefois. Le rapporteur du projet de loi à l'assemblée nationale, le député de la Savoie Pierre Dumas, oppose les parcs nationaux à venir au modèle américain reposant sur la *wilderness*, cette nature vierge, sauvage, qu'il serait

1076 Cité par Adel SELMI, *Administrer la nature. Le parc national de la Vanoise*, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'Homme, Éd. Quae, 2006, p. 28. Si l'on peut souscrire à l'argument sur les épizooties, la concurrence pour l'accès aux herbages semble tout à fait exagérée.

1077 Adel SELMI, *Administrer la nature*, *op. cit.*, 2006, p. 25-34.

1078 Françoise GERBAUX, *La montagne en politique*, *op. cit.*, 1994, p. 87-89 ; Adel SELMI, *Administrer la nature*, *op. cit.*, 2006, p. 35-43, cit. p. 43.

1079 Adel SELMI, *Administrer la nature*, *op. cit.*, 2006, p. 46-55.

illusoire de rechercher en France. Les parcs doivent permettre de sauvegarder les paysages emblématiques et les pratiques traditionnelles en tant que patrimoines culturels et naturels nationaux. La loi définit ainsi deux zones : une zone centrale, où les nouveaux aménagements sont prohibés, certains droits d'usage limités mais la fréquentation touristique encouragée, et une zone périphérique, composée par les communes qui permettent d'accéder à la zone centrale, où les aménagements sont soumis à autorisation. Ces zones périphériques doivent concentrer les aides publiques à la revitalisation rurale. La notion de parc ainsi présentée, consensuelle, se situe davantage dans le prolongement de la tradition française de protection des monuments historiques et de valorisation de la tradition rurale et de ses paysages, que dans la vision des naturalistes et des forestiers. La loi, qui reprend ces principes, est adoptée le 22 juillet 1960 alors que se discutent les grandes lois d'orientation agricole qui visent à moderniser l'agriculture. Dans ce contexte, une première source de crispation se dessine, car, dans une logique fonctionnaliste, le gouvernement, « engagé dans un projet de modernisation », conçoit aussi « les parcs nationaux comme une manière de requalifier les espaces considérés comme des "déserts" du fait de leur faible densité humaine.¹⁰⁸⁰ » Des espaces non compétitifs auxquels l'État affecte un nouvel usage, pour optimiser leur utilité économique. Après des débats, l'agriculture n'est pas exclue de la zone centrale, mais on refuse de l'aider directement, tandis que les crédits d'accompagnement destinés à la zone périphérique peuvent aider à moderniser les exploitations¹⁰⁸¹. Le rapport des parcs nationaux à l'agriculture de montagne reste particulièrement incertain. Le décret du 31 octobre 1961, portant sur le règlement d'administration publique et indiquant la procédure de création des parcs nationaux est fondamental puisqu'il définit en pratique la manière d'appliquer la loi de 1960. Il confirme les craintes des acteurs locaux quant à la dépossession éventuelle des zones classées par l'État, en particulier pour la perte des droits d'usage. Chaque parc doit définir sa propre réglementation, les conseils d'administration réservent la majorité des sièges aux administrations de l'État et l'administration des Eaux et Forêts y tient une place centrale¹⁰⁸². Certains voient alors dans ces parcs l'occasion de mettre en place des réserves intégrales plutôt que les parcs « culturels » que contenait l'esprit de la loi.

Le règlement d'administration publique exige un avis favorable des communes, du ou des conseils généraux, des chambres d'agriculture et de commerce concernés. Dans le cas de la Vanoise, le conseil général de Savoie, autour de Pierre Dumas, pourtant rapporteur de la loi, hésite à partir de 1962. La loi était vague, le règlement d'administration publique est beaucoup plus restrictif et

1080 Karine-Larissa BASSET, « L'invention des parcs nationaux français », *op. cit.*, 2013, p. 176-177.

1081 *Idem.*

1082 Adel SELMI, *Administrer la nature*, *op. cit.*, 2006, p. 55.

aliène le pouvoir local sur l'espace. Les tractations assurent finalement aux alpagistes le maintien de leurs droits d'usage et ce sont les promoteurs des stations de sports d'hiver qui sont les plus réticents. Le tracé du parc est donc modifié pour exclure les zones que l'on pourrait à l'avenir équiper pour le ski. La limite du parc est montée le plus haut possible afin de ne pas compromettre des activités à venir, excluant par là même les zones les plus riches d'un point de vue biologique. Le Parc national de la Vanoise est finalement créé le 6 juillet 1963. Ce parc, dont le tracé ne tient que marginalement compte de l'intérêt faunistique et floristique (ce qu'on retrouve ensuite dans les Pyrénées ou le Mercantour), vise bien, avant tout, à compléter l'aménagement de la montagne et aucunement à le contraindre¹⁰⁸³.

Les mêmes tractations ont lieu dans les Pyrénées à partir de 1963 dans le cadre du projet de Parc national des Pyrénées occidentales. Celui-ci se situe dans la continuité de projets anciens autour de Cauterets et Gavarnie où les sites classés au titre des lois de 1906 et 1930 forment une large zone presque continue, zone à laquelle s'ajoutent la réserve naturelle du Néouvielle créée par la Société nationale d'acclimatation en 1935 et la réserve de chasse de l'Ossau dans les Pyrénées-Atlantiques instituée en 1947. Une vaste zone frontalière déjà protégée à divers titres existe donc à la Libération, propice à la création d'un parc national, qui s'adosserait à celui d'Ordesa en Aragon, classé depuis 1918¹⁰⁸⁴. En 1950, le professeur Pierre Chouard, directeur de la réserve du Néouvielle, imagine un parc national des Pyrénées centrales, qui reprendrait, en plus grand, le zonage effectué dans le Néouvielle : un cœur de parc en réserve intégrale, un deuxième cercle ouvert aux activités touristiques, des espaces plus isolés d'étude et d'expérimentation biologique et un dernier cercle qui intégrerait les villages. Le bâti serait soumis à une commission compétente pour sauvegarder le type architectural local sans gêner le confort. Tout aménagement serait soumis à autorisation : « il ne s'agirait pas d'empêcher les progrès du tourisme, mais au contraire de les susciter d'une façon harmonieuse.¹⁰⁸⁵ » Dans l'intérêt du tourisme et de la science, Chouard propose donc une répartition zonale de la protection et des activités humaines : le cœur de parc doit permettre de célébrer la nature, les alentours la tradition, fixée et homogénéisée. En 1956, le conseil général des Hautes-Pyrénées ainsi que la commission départementale des sites autour de Pierre de Gorse émettent le vœu que soit créé un parc national dans le département, vœu réitéré la même année par la Fédération pyrénéenne d'économie montagnarde. En mai 1960, dès avant l'adoption de la loi, le conseil municipal de Cauterets demande également cette création¹⁰⁸⁶.

1083 *Idem*, p. 57-72.

1084 Johan MILIAN, *Protection*, *op. cit.*, 2004, p. 82-85, 108, 119-127.

1085 Pierre CHOUARD, « La réserve naturelle du Néouvielle », *AFPEM. Année 1950*, t. XVI, 1952, p. 104.

1086 Johan MILIAN, *Protection*, *op. cit.*, 2004, p. 119-121.

Les discussions débutent officiellement en 1963, menées par l'ingénieur des Eaux et Forêts Pierre Chimits¹⁰⁸⁷. Pour une commune comme Cauterets, le parc est conçu comme un outil de résistance aux derniers projets d'équipement hydroélectrique et comme une possibilité de soutien à l'agropastoralisme. Les autorités régionales espèrent quant à elles que le Parc national des Pyrénées occidentales (PNPO) jouera un « rôle d'entraînement » pour tout le massif – une sorte de produit d'appel en somme. Il entre, sans ambiguïté possible, dans une logique de promotion touristique par la labellisation, supposée distinguer les produits (ici les grands sites naturels pyrénéens) sur le marché. Une étude de marché est ainsi menée par la préfecture de région, en particulier en direction de la clientèle espagnole¹⁰⁸⁸. Dans cette logique de promotion d'un produit touristique de nature, le préfet de région demande aux ministères de l'Équipement et de la Culture la mise à disposition « d'architectes-consultants » dont le rôle serait de contrôler l'évolution des implantations humaines et de suggérer des aménagements le long des accès vers le Parc national. Ils devraient assurer la mise en scène optimale des sites et des paysages afin de séduire les touristes¹⁰⁸⁹. Ces fonctions d'architectes-consultants ont été établies en 1963 pour contrôler les abords des autoroutes :

« Il s'agirait d'élargir son action en l'étendant à l'environnement. L'homme de l'art qualifié est alors le paysagiste.

Le rôle de ce spécialiste est actuellement limité, en France, aux abords des autoroutes. Il n'est pas douteux qu'on sera amené à l'étendre à de larges parties de l'espace rural. Je souhaiterais que la première expérience en soit faite dans cette Région [Midi-Pyrénées], en vue de valoriser la Parc National qui s'y crée et pour la raison que, contrairement au cas de la Vanoise, ses abords – qu'il s'agisse de la zone périphérique proprement dite ou des secteurs avoisinants – ont une assez forte occupation humaine et comportent en conséquence des risques d'altération.¹⁰⁹⁰ »

On souhaite, en fait, créer et maintenir un décor touristique, contraindre les activités humaines et la nature elle-même à une sorte de devoir esthétique. Les parcs apparaissent bien, ici, comme un instrument de théâtralisation, de mise en scène, symbolique et ponctuellement matérielle (par des panneaux explicatifs, des sentiers, des auberges, des accès) de la nature et des activités rurales traditionnelles. Le ministère de l'Équipement refuse devant l'étendue territoriale concernée et limite cette fonction à la zone périphérique¹⁰⁹¹.

1087 Une notice biographique est disponible sur le site de l'Association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement : Bernard Glass, « Chimits Pierre (1912-1985) », éditée le 9 janvier 2011, en ligne URL <<http://ahpne.fr/spip.php?article102>>.

1088 AD 31, 5325 W 293 (Fonds de la mission économique régionale Midi-Pyrénées 1964-1982) : Chemise « Franchissement de la frontière franco-espagnole (statistique) » (1966).

1089 *Idem* : Lettre du préfet de région Roger Moris au ministère de l'Équipement, Direction de l'Aménagement foncier et de l'Urbanisme, et au ministre des Affaires culturelles, 28 février 1966.

1090 *Idem* : Lettre du préfet de région Midi-Pyrénées, Roger Moris, au ministère de l'Équipement, Direction de l'Aménagement foncier et de l'Urbanisme, 28 février 1966. Roger Moris est ensuite un des animateurs de l'association des Amis du Parc national des Pyrénées occidentales.

1091 *Idem* : Lettre de la Direction de l'Aménagement foncier et de l'Urbanisme au préfet de région Midi-Pyrénées, 15 avril 1966. Cette assignation décorative à la nature, on la retrouve lors de l'introduction de marmottes dans les Pyrénées

Les quatre années de négociations pour définir le fonctionnement du parc et ce qui doit être autorisé ou non en zone centrale sont âpres. Dans les Pyrénées, comme dans les Cévennes, la contestation démarre car l'on voit dans ces parcs une nouvelle forme de « domination sociale et culturelle », voire « coloniale »¹⁰⁹². Une partie de la population locale évoque en effet la colonisation. Ce thème, largement repris dans les années 1970 lors des contestations des grands aménagements, est lancé. Le maire d'Ancizans-Dessus (Hautes-Pyrénées) peut ainsi rappeler lors de la consultation, la « reconnaissance que la France a faite à tous les pays et tous les indigènes d'Afrique et d'ailleurs à l'autodétermination... Voulez-vous messieurs, nous faire regretter de n'être pas nègres ou kabyles [*sic*] ? [...] Nous ne voulons pas être parqués.¹⁰⁹³ » Le retour d'anciens fonctionnaires coloniaux qui réinvestissent leurs compétences dans les nouveaux espaces protégés n'est pas sans justifier ces craintes¹⁰⁹⁴. Cette mise sous tutelle étatique de l'espace est redoutée parce qu'elle pourrait empêcher d'éventuels projets locaux d'aménagement (des stations de ski voire des mines), qu'elle offre un supplément de protection à des espèces jugées nuisibles comme l'ours et qu'elle contient une dimension symbolique forte : la dépossession d'un espace collectif auquel sont attachées les collectivités montagnardes et particulièrement les éleveurs. Chimits parvient à vaincre les appréhensions, en assurant une place centrale à l'élevage au centre du Parc et en évitant soigneusement toutes les zones faisant l'objet de projets d'aménagement de domaines skiables¹⁰⁹⁵. Le Parc national des Pyrénées occidentales voit finalement le jour en 1967¹⁰⁹⁶. Son nom porte une précision géographique importante : on pense alors que d'autres parcs pourraient naître dans les Pyrénées¹⁰⁹⁷.

Les Parcs nationaux conservent un rapport fondamentalement ambigu avec l'agriculture. Celle-ci ne semble être dans un premier temps que tolérée en zone centrale et son rôle dans l'entretien des paysages n'est promu que de manière secondaire. L'agriculture tolérée est, de toute

en 1949 en vallée de Luz par un chasseur habitué des Pyrénées, le médecin grenoblois Marcel Couturier : « Malgré leur beauté et leur charme, il manque aux Pyrénéens la présence de notre cocasse rongeur qui, par ses cris aigus, donne plus de vie au paysage alpin. L'isard, comme le chamois d'ailleurs, n'est pas en nombre suffisant pour animer les étendues montagnardes. » Il n'y a dans cette introduction aucune réflexion sur l'écosystème ou la diversité biologique (comme dans l'alevinage des lacs), il s'agit seulement d'introduire une espèce qui anime le paysage. Les introductions sont clandestines et ne sont rendues publiques qu'en 1956 après le classement des lieux de lâchers en réserve de chasse. Cet acte est heureusement sans conséquence pour la faune et la flore pyrénéenne, car il ne modifie en rien l'habitat et aurait même été favorable à la population de rapaces. Sur l'œuvre de Couturier : G. LEPINEUX, « Acclimatation de la marmotte des Alpes dans les Hautes-Pyrénées », *AFPEM*, t. XXII, année 1956, p. 47-50, citation de Couturier p. 48.

1092 Karine-Larissa BASSET, « L'invention des parcs nationaux français », *op. cit.*, 2013, p. 171-175.

1093 Cité par Adel SELMI, *Administrer la nature*, *op. cit.*, 2006, p. 71.

1094 Karine-Larissa BASSET, « L'invention des parcs nationaux français », *op. cit.*, 2013, p. 171-175.

1095 Le parc n'exclut de toute manière pas explicitement les stations en zone centrale.

1096 Johan Milian, *Protection*, *op. cit.*, 2004, p. 119-127 et 476.

1097 L'État a alors retenu un projet en Ariège tandis que la proposition de l'association Charles-Flahault pour les Pyrénées-Orientales n'a pas été retenue (cf. Johan MILIAN, *Protection*, *op. cit.*, 2004, p. 120).

façon, l'agriculture traditionnelle, surtout sa forme pastorale, qui correspond à ce que veut conserver et exposer la nation comme racine paysagère. La modernisation des pratiques n'est pas de rigueur, ou doit s'inscrire dans une continuité ancestrale – en zone centrale en tout cas, car des soutiens à la modernisation des exploitations peuvent être apportés en zone périphérique. Ainsi que le remarque Françoise Gerbaux, l'agriculture acceptée dans les parcs, qui incarne « une civilisation montagnarde exemplaire », est le fait de « paysans, qui [...] appartiennent à des couches paysannes en voie de marginalisation ou marginalisées par le mouvement de modernisation de l'agriculture. [...] Elles symbolisent pour la couche d'agriculteurs modernistes l'archaïsme, la négation du progrès.¹⁰⁹⁸ » Les parcs intègrent donc, plus ou moins, l'agriculture « traditionnelle », quoiqu'ils visent aussi à suppléer son déclin en permettant la création d'emplois (surtout touristiques). Dans un article de 1968, Michel Chadenaud et Gilbert Dalla-Rosa rappellent, à l'intention des administrateurs du PNPO, la nécessité de tenir compte de l'agriculture, pour son rôle paysager et social dans les vallées, montrant que cette considération n'est pas encore acquise :

« Inévitable, souhaitable, l'exode rural se produira, mais il devra être canalisé afin que la présence du troupeau et de son gardien conserve aux paysages leur équilibre réel. Le dynamisme des "Portes du Parc" et des gros "bourgs centres" des basses vallées freineront l'exode rural en fournissant des emplois tertiaires et secondaires. [...] Collaborer avec les hommes du terroir, de la région, tel doit être le souci constant des instances responsables. Rien de vivant ne pourra se faire sans eux. Certes ce parc ne résoudra pas tout. Dans l'immédiat il ne peut créer un nombre suffisant d'emplois. Il constitue cependant une approche originale de solution. Les montagnards peuvent y trouver leur compte. Et l'homme urbanisé, prisonnier de sa propre sphère artificielle, pourra réinventer la nature. La contradiction entre l'homme qui fuit la montagne et celui qui n'aspire qu'à y séjourner sera enfin levée.¹⁰⁹⁹ »

Il est nécessaire que l'agriculture persiste à l'avenir et le Parc peut y contribuer, mais ces propos montrent aussi que le PNPO ne place pas encore au cœur de sa rhétorique le travail des éleveurs. Ceux-ci, surtout reconnus en tant que jardinier de la montagne, restent dans l'ombre ; ils doivent seulement permettre à « l'homme urbanisé » de venir consommer un espace qu'« il » pense naturel. Ces parcs, mis aux mains de fonctionnaires des Eaux et Forêts plutôt acquis aux idées des naturalistes, sont d'abord conçus comme des instruments touristiques de représentation et de consommation de la nature nationale, offerts au ressourcement des populations urbaines de la France industrielle, et délimités dans des espaces où tout autre activité économique serait moins profitable. L'agriculture est acceptée, pour entretenir le paysage et l'on pense que les parcs peuvent contribuer à son maintien grâce aux retombées économiques de la fréquentation. Cette agriculture n'est toutefois pas véritablement valorisée en tant que telle, contrairement à ce que proposaient les projets traditionalistes formulés dans les années 1950.

1098 Françoise GERBAUX, *La montagne en politique*, op. cit., 1994, p. 90.

1099 Michel CHADENAUD et Gilbert DALLA-ROSA, « Le Parc National des Pyrénées Occidentales », *RGPSO*, 1968, vol. 39, p. 397-409, cit. p. 408.

Ce n'est vraisemblablement qu'à partir des années 1970 que, dans la définition et la gestion concrète des parcs, l'idée de conservation de la nature est réellement contrebalancée par une logique plus « humaniste » ou culturelle visant à conserver et valoriser un patrimoine paysager et biologique lié au travail paysan. Dans cette transition se joue une nouvelle lutte, que l'on peut qualifier d'environnementale. Le Parc national des Cévennes par exemple, créé en 1970, qui intègre en zone centrale des habitats permanents, marque de la part de l'État une volonté de conserver la vie rurale « traditionnelle » en tant que patrimoine national. Les tensions suscitées par ce parc montrent néanmoins, une nouvelle fois, l'inachèvement de la réflexion française sur la protection de la nature, qui hésite entre un « environnementalisme naturo-centré » et un autre « socialo-centré »¹¹⁰⁰. Au-delà même de cette opposition, la définition des activités humaines légitimes dans le Parc, celles qui correspondent à son « caractère », est une source de tensions car elle revient aux seuls gestionnaires du parc¹¹⁰¹. Ce rapport de force existe aussi dans les autres parcs, qui n'ont pas de population permanente en zone centrale. Selon Adel Selmi la gestion du Parc national de la Vanoise se fait à rebours de ce à quoi on assiste ailleurs : dans les années 1960 le recul de l'élevage est associé à un « désastre écologique », mais à partir des années 1970, sous l'influence des naturalistes, l'administration du Parc considère de plus en plus l'élevage comme une source de perturbation de la nature. La friche apparaît, après tout, comme une dynamique naturelle qu'il serait logique de laisser faire. Les populations et usagers locaux de cet espace, minoritaires au sein de son conseil d'administration, s'opposent à cette logique mais sont relativement impuissants. À partir des années 1990, l'émergence des concepts de biodiversité (la variété de la faune et de la flore régresse avec l'abandon des alpages) et de développement durable (qui pousse à faire participer les sociétés aux objectifs de protection des milieux) change les logiques de gestion en intégrant pleinement les activités humaines¹¹⁰². Présentés comme des outils de protection de la nature, chaque revirement de gestion modifie le traitement de l'environnement des parcs, dont l'évolution depuis leur classement n'a de ce fait plus rien de naturelle. Ainsi que le suggère Guillaume Blanc, dans les parcs, rien n'indique aux visiteurs que ce qui est offert à leurs regards, ce patrimoine paysager censé témoigner d'une France rurale « à la fois naturelle et hors du temps », est en fait un « paysage façonné par l'administration » depuis les années 1960 et 1970¹¹⁰³.

1970 marque un autre tournant pour les parcs : « l'affaire » de la Vanoise (1969-1971), qui

1100 Karine-Larissa BASSET, « L'invention des parcs nationaux français », *op. cit.*, 2013, p. 177-180.

1101 Guillaume BLANC, *Une histoire environnementale de la nation. Regards croisés sur les parcs nationaux du Canada, d'Ethiopie et de France*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2015, p. 70-74.

1102 Adel SELMI, *Administrer la nature*, *op. cit.*, 2006, p. 393-462.

1103 Guillaume BLANC, *Une histoire environnementale*, *op. cit.*, 2015, p. 98-99.

naît d'un projet d'extension des domaines skiables de Tignes et Belleville devant aliéner une partie du territoire du Parc, suscite une vive opposition finalement victorieuse. Les parcs nationaux sont désormais des obstacles à l'extension de l'artificialisation de la montagne¹¹⁰⁴. Cet événement nourrit également la réflexion qui aboutit en 1971 à la création du ministère de l'Environnement¹¹⁰⁵. Ce ministère invite, avec un certain manque de moyens, à introduire le respect des équilibres paysagers et écologiques dans la poursuite de la croissance économique. Des équilibres auxquels les populations locales contribuent et qui, compte tenu de la grande subjectivité de la notion d'« équilibre naturel », correspondent à une vision patrimoniale de l'environnement national dont il s'agit de conserver certaines portions. Dès 1970, cette orientation était réclamée par un rapport de la Commission du Tourisme au sein du Commissariat au Plan, en vue de la préparation du VI^e Plan (1971-1975), et devait fonder un programme d'extension des parcs nationaux et régionaux en tant qu'outils de défense de l'environnement et des intérêts locaux :

« Le péril de voir le tourisme sous toutes ses formes et en raison de ses dimensions renier sa raison d'être et perturber dans leurs équilibres les lieux et les populations d'accueil obligera à augmenter l'efficacité et le champ d'application de la protection des sites, à étendre parcs nationaux et parcs régionaux, à lutter contre le désordre des investissements »¹¹⁰⁶.

Le tourisme, pour se maintenir, doit se défendre de ses propres excès. En 1977, le ministre de la Culture et de l'Environnement, Michel d'Ornano prononce un discours protectionniste très volontariste devant la Commission supérieure des Sites :

« La France dispose en effet, parmi l'ensemble des pays européens, d'un capital exceptionnel de sites naturels. Qu'il s'agisse de la montagne, du littoral ou de l'espace rural, les paysages de notre pays, façonnés par des siècles de pratique d'une agriculture très diversifiée et par une politique forestière particulièrement active, sont un modèle d'équilibre, d'harmonie et de variété.¹¹⁰⁷ »

La défense du capital touristique de la France passe désormais pleinement par la patrimonialisation des pratiques passées de l'environnement par les paysans, ici associés aux forestiers. La ruralité offre à la nation un patrimoine naturel et culturel qui exprime la grande concorde passée entre les hommes et leur environnement et doit servir à évaluer les aménagements du présent. L'enjeu reste alors de déterminer quelles pratiques participent de cette concorde passée.

Ce regard sur l'action étatique en montagne montre que les mesures de protection, de même

1104 Sur cette « Affaire », Cf. Adel SELMI, *Administrer la nature*, op. cit., 2006, p. 141-202. Sur l'importance postérieure de cette « affaire » dans les débats et les institutions ayant trait à la protection de l'environnement : Florian CHARVOLIN, « L'affaire de la Vanoise et son analyste », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 113, 2012, p. 82-93.

1105 Florian CHARVOLIN, *L'invention de l'environnement en France. Chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation*, Paris, La Découverte, 2003.

1106 AD 31, 5325 W 226 (Fonds de la mission économique régionale Midi-Pyrénées) : Commission du Tourisme du Commissariat général au Plan, « Rapport Options », février 1970.

1107 AD 31, 1331 W 1 : Procès-verbal de la Commission supérieure des Sites du 2 juin 1977.

que la politique de l'agriculture et les « orientations » données par la DATAR, qui tentent elles-mêmes un compromis entre les diverses conceptions de la nature, permettent d'intégrer voire de dépolitiser la critique écologique de la société industrielle et technocratique. Elles expurgent l'écologie de sa portée subversive, pour finalement poursuivre, pour l'essentiel, l'impératif de croissance économique maximale et d'exploitation de toutes les ressources. Un impératif qui était la cible même de la critique, qui se retrouve « verdi » grâce à l'introduction de l'expertise environnementale et apaisée, espère-t-on, par une juste répartition des activités qui doit éviter les conflits d'usage. Les outils de protection de la nature, les mesures de soutien à la vertueuse mais marginale agriculture de montagne, ou encore les déclarations de principe des schémas d'orientation, servent à compenser les aménagements et les types de consommation moins « soutenables », à l'exemple de ceux qui ont trait au ski alpin, pour rester dans notre domaine. Ces outils participent pleinement de cette « France vert clair » définie par Michael Bess, où l'on sélectionne dans l'écologie ce qui peut permettre de poursuivre la marche économique en améliorant certains procédés, en créant, pourquoi pas, de nouveaux produits, et en ne bousculant pas fondamentalement, quoi qu'il en soit, les habitudes¹¹⁰⁸. Ils sont des moyens, « technobureaucratiques » pour reprendre l'expression de Jean-Louis Fabiani¹¹⁰⁹, d'ingérer l'écologie dans l'appareil de production pour mieux reconduire l'ordre industriel et financier. C'est en partie grâce à eux que « le discours environnementaliste [...] construit autour de la critique corrosive des institutions de savoir ou des pratiques industrielles, [...] est devenu leur meilleur lubrifiant.¹¹¹⁰ » Ces outils sont également un moyen pour les administrations d'imposer à des territoires de montagne une fonction patrimoniale et touristique extérieure (la sauvegarde ponctuelle d'une France rurale immuable et de sa nature), tout en y faisant participer les populations locales. Cette écologie « administrative », à la façon du discours forestier d'antan, est porteuse de pouvoir car, par-delà les velléités de créer des outils participatifs, malgré des compensations pécuniaires (très imparfaites) et une reconnaissance patrimoniale, c'est à ceux qui sont parmi les plus fragiles (par exemple, les populations rurales montagnardes de l'après Seconde Guerre mondiale) que l'on vient potentiellement imposer des contraintes supplémentaires. L'objectif premier reste le ressourcement du reste de la société urbaine et industrielle qui, est-il besoin de le rappeler, a une responsabilité bien supérieure dans la dégradation de l'environnement (car il ne s'agit plus seulement de transformation). Dans ce cadre, l'exemple de la lutte contre l'instauration d'un parc national en

1108 Michael BESS, *La France vert clair. Écologie et modernité technologique (1960-2000)*, Seyssel, Champ Vallon, 2011.

1109 Jean-Louis FABIANI, « Rural, environnement, sociologie », in Philippe HAMMAN (dir.), *Ruralité, nature et environnement : entre savoirs et imaginaires*, Toulouse, Érès éditions, 2017, p. 111-132, cit. p. 114.

1110 *Idem*, p. 115.

Ariège ne peut se résumer au rejet de la protection de la nature ; il y est aussi question de la réception locale de la tentative d'instrumentalisation de certains territoires de montagnes pour les besoins de la communauté nationale et le service de l'État. Ce cas impose de réintroduire dans l'étude de l'aménagement du territoire les imaginaires et les groupes sociaux en présence, les jeux d'acteurs et le politique au sens large.

III. Le parc national d'Ariège au cœur des transformations du regard institutionnel sur l'environnement

L'histoire des parcs nationaux croise celle de l'Ariège dans les années 1960 et 1970. Cette rencontre marque un tournant fondamental pour ces deux entités : le projet ariégeois provoque un coup d'arrêt de plus de vingt ans dans la réalisation de parcs en France et la « résistance » ariégeoise conforte involontairement l'image d'un département en marge du reste du pays et, pour cela même, attractif. On a déjà vu que l'actuel département de l'Ariège, couvrant une région tournée depuis la fin du Moyen-Âge vers l'industrie et les échanges transpyrénéens, a essayé depuis la fin du XVIII^e siècle de se saisir de l'essor touristique. La vallée de l'Ariège autour d'Ax-les-Thermes a réussi dans une certaine mesure, même si elle n'a jamais eu le rayonnement de Luchon. L'autre moitié de l'Ariège, le Couserans, zone de papeteries et de mines, a très rapidement été considérée comme un « désert touristique », ce qui correspond bien à la trajectoire avortée d'une ville d'eaux comme Aulus-les-Bains. L'Ariège en général, dont l'inventaire des attraits est pour l'essentiel réalisé dès le milieu du XIX^e siècle (en plus des montagnes et des eaux thermales, ce sont les châteaux, les grottes et le folklore), ne trouve pas sa place sur le marché touristique. L'admirable diagnostic réalisé en 1858 par le docteur Alibert reste longtemps valable¹¹¹¹.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la situation économique et démographique de la montagne ariégeoise devient critique. Au-delà de quelques pôles industriels dynamiques, à Lavelanet, Luzenac, Auzat, Tarascon et Saint-Girons, au-delà de la station thermale d'Ax-les-Thermes aussi, les Pyrénées ariégeoises semblent dans une impasse sociale et économique, tout particulièrement le Couserans. Alors, la création éventuelle d'un parc national, facilitée par la désertification de la montagne, est opportunément présentée comme le dernier espoir. La mobilisation que ce projet déclenche éclaire sous un nouveau jour l'histoire des Parcs nationaux, de leur logique (politique) d'implantation et de leur réception locale. Il offre aussi un exemple, encore peu abordé dans l'historiographie bien que les exemples se soient multipliés depuis, de lutte contre un instrument de protection de l'environnement qui n'est pas particulièrement le fait d'aménageurs ou de groupes d'intérêt économiques. L'intérêt de ce cas vient également d'un paradoxe apparent qui montre l'imprévisibilité du futur : ce rejet d'un instrument de protection et, surtout, de valorisation touristique, au-lieu d'être la mort annoncée des Pyrénées ariégeoises, s'inscrit dans un tournant historique inattendu, qui ne peut se comprendre que par un changement d'imaginaire social : après plus d'un siècle de vieillissement et de dépeuplement, du fait de soldes démographiques et migratoires déficitaires, des populations plus jeunes, en quête d'une vie alternative et d'un meilleur

¹¹¹¹ Voir sur ces aspects les chapitres 1 et 2.

cadre de vie, investissent les vallées. Le flux est timide, fragile, mais ne s'interrompt pas jusqu'aujourd'hui.

1. L'impasse économique de la montagne ariégeoise

La mort de la montagne

Le projet de parc national n'arrive pas dans les Pyrénées ariégeoises, en particulier couserannaises, par hasard : depuis la Libération, la spirale du dépeuplement semble irrémédiable. En 1950, l'INSEE publie une petite étude sur les cantons de Massat et d'Oust qui montre l'ampleur de la désertification. Entre 1936 et 1946, ces cantons ont respectivement perdu 29 et 17 % de leur population, records régionaux et peut-être nationaux. Le troisième canton de montagne du Couserans, celui de Castillon, affiche un recul de 19 %, tandis que le canton industriel de Vicdessos a gagné 25 % de population. L'économie couserannaise semble dans une impasse complète dont l'émigration semble la seule issue. Si d'autres régions connaissent ce problème socio-démographique « il n'en est certainement pas une où il se présente avec une aussi grande intensité que dans cette partie du Couserans.¹¹¹² » Le discours devient alarmiste et les responsables locaux reprennent alors les vieux motifs forestiers, que l'on aurait pu penser en voie d'abandon (en métropole du moins). En 1953, Pierre Faur, le président du conseil général de l'Ariège condamne ainsi les usages locaux de la forêt de montagne et rend responsable les derniers montagnards ariégeois de leur propre ruine :

« Malheureusement, l'esprit routinier du paysan ariégeois, son individualisme excessif, sa méfiance à l'égard de l'administration des Eaux et Forêts ont nui pendant des siècles au développement rationnel de la forêt et de l'élevage. [...]

Nos forêts domaniales ont gravement souffert dans le passé à cause des fréquents incendies allumés par les pâtres dans le but d'augmenter l'étendue des pâturages et en raison aussi des dégâts occasionnés par les troupeaux dans les taillis. J'ai déjà signalé la lutte sourde qui, jusqu'à notre époque, a opposé les montagnards aux agents des Eaux et Forêts, ces derniers s'efforçant de faire respecter les règlements forestiers, tandis que les premiers s'obstinaient à y contrevenir. En bien des régions, un déboisement imprudent a eu de désastreuses conséquences »¹¹¹³.

Il s'agit d'une étonnante réappropriation locale de discours caricaturaux qui ont discrédité les montagnards par le passé. Faur se demande ensuite « comment éduquer des populations ? » Il crée pour cela l'Association sylvo-pastorale qui se donne pour objectif de reboiser et d'organiser des voyages d'étude dans les Alpes afin de montrer les bonnes manières de faire. La montagne est alors dépeuplée ce qui laisse penser que les communautés montagnardes, affaiblies, accepteraient plus facilement le reboisement. Ce retour de la forêt, sans avoir de conséquence notable sur le niveau de

1112 AD 09, 6309 W 77 : *Le dépeuplement dans les cantons de Massat et d'Oust (Ariège)*, Toulouse, INSEE-Direction régionale de Toulouse, s.d. [1950].

1113 Pierre FAUR, « Le problème sylvo-pastoral en Ariège », *AFPEM. Année 1953*, t. XIX., 1955, p. 48-55.

population, ne peut que renforcer le sentiment local de déshérence sociale et de dépossession territoriale¹¹¹⁴, d'autant plus que ces nouvelles plantations de résineux remplacent l'arbre emblématique de ces montagnes : le hêtre.

En 1956, l'Association sylvo-pastorale de l'Ariège publie un ouvrage technique intitulé *Pour que vive la montagne*. « La montagne ariégeoise se meurt » peut-on lire d'emblée et l'on ne donne pas trente ans pour voir se dépeupler entièrement le Couserans¹¹¹⁵. Il faut une action vigoureuse d'hommes décidés et courageux, « car il faut du courage pour convaincre ceux de ces montagnards qui ont fait fausse route »¹¹¹⁶. Des divergences sont lisibles parmi les contributeurs. Certains, quelques forestiers surtout, sont soucieux de mettre au service des populations locales le développement sylvo-pastoral ; d'autres, comme les services agricoles, réfléchissent d'abord aux moyens de créer davantage de richesse et pensent que la population viendra d'elle-même, d'Ariège ou d'ailleurs. Le directeur des Services agricoles d'Ariège conseille ainsi une spécialisation de la partie montagneuse du département dans ce que demande le marché, de la viande surtout et des pommes. Cela passe par une extension des surfaces fourragères pour l'hiver, le développement de la transhumance entre plaine et montagne l'été et l'amélioration des sols pour compenser l'exiguïté des terroirs par l'usage d'intrants chimiques : d'engrais et pesticides comme le DDT. Contrairement aux réformistes du XIX^e siècle cependant, on reconnaît la valeur des races locales, adaptées au terroir, et on considère que les ovins sont les mieux adaptés pour valoriser la haute montagne¹¹¹⁷. On recommande aussi de reboiser toutes les terres abandonnées par l'agriculture qui ne peuvent facilement servir aux cultures fourragères. Les espèces recommandées pour leur productivité, subventionnées par le Fonds forestier national (créé en 1946), sont essentiellement allochtones : le mélèze, l'épicéa, le pin sylvestre, le douglas, le sapin pectiné en fonction de l'altitude¹¹¹⁸. Ces implantations ne tiennent aucun compte des problèmes paysagers et écologiques que peuvent poser ces nouveaux alignements d'arbres susceptibles de modifier les milieux et les parcours du bétail. Aucune communication ne propose de mettre en valeur l'image spécifique de la montagne pour

1114 Lucie DUPRÉ, « Des friches : le désordre social de la nature », *Terrain. Revue d'ethnologie de l'Europe*, n° 44, 2005, p. 125-136.

1115 AD 09, 6309 W 77 : M. FÉDOU, « Le problème montagnard », in ASSOCIATION SYLVO-PASTORALE DE L'ARIÈGE, *Pour que vive la montagne*, Toulouse, Privat, 1956, p. 9-12.

1116 AD 09, 6309 W 77 : E. DAUZET, « Avant-propos de M. le Préfet de l'Ariège », in ASSOCIATION SYLVO-PASTORALE DE L'ARIÈGE, *Pour que vive la montagne*, Toulouse, Privat, 1956, p. 7-8.

1117 AD 09, 6309 W 77 : PROGENT, « Les possibilités d'amélioration de la production agricole de la montagne ariégeoise », in ASSOCIATION SYLVO-PASTORALE DE L'ARIÈGE, *Pour que vive la montagne*, Toulouse, Privat, 1956, p. 19-29. Voir aussi le directeur des Services vétérinaires de l'Ariège CLARENS, « Transhumance et gardiennage collectif appliqués au mouton », même publication, p. 36-38.

1118 AD 09, 6309 W 77 : L'ingénieur des Eaux et Forêts BARREAU, « Le reboisement particulier dans l'Ariège », in ASSOCIATION SYLVO-PASTORALE DE L'ARIÈGE, *Pour que vive la montagne*, Toulouse, Privat, 1956, p. 39-45.

mieux écouler des produits locaux qui ne soient pas uniquement des matières premières (bovins et ovins pour l'engraissement, ou le bois). Aucune communication n'essaye, non plus, de valoriser les savoir-faire locaux. Les aides publiques sont en revanche appelées pour pouvoir accompagner la spécialisation.

Ces positions ne font cependant pas l'unanimité. Commentant cette publication, le géographe François Taillefer salue le réalisme global des propositions faites pour moderniser l'agriculture de la montagne ariégeoise mais émet quelques réserves :

« Est-il sage de négliger tout à fait les productions vivrières qui, jusqu'à présent, ont subvenu bon an mal an aux besoins essentiels de la plupart des exploitations ? Qu'advient-il le jour où les produits de l'élevage, devenus la ressource quasi-unique, se vendront mal, s'il faut acheter au dehors du pain, le vin et tous les produits de première nécessité ? "Délaissier à jamais la polyculture qui ne saurait payer", n'est-ce pas un conseil un peu imprudent, tant que les spécialisations commerciales seront exposées aux crises les plus sévères ? »

Taillefer pointe par ailleurs la difficulté que représentent les formalités administratives pour des agriculteurs de montagne : les démarches à entreprendre pour recevoir des subventions ou des prêts réduits sont rédhibitoires¹¹¹⁹. Par une approche plus compréhensive de l'agriculture de montagne, il montre les écueils sociaux et culturels qui se dressent devant cette idée de spécialisation économique « rationnelle ». Le Comité d'expansion économique de l'Ariège reprend en tout cas les conclusions de l'Association sylvo-pastorale. L'agriculture de la montagne ariégeoise est à bout de souffle ; la « zone montagnaise [...] manifeste un traditionalisme outrancier dont elle risque fort de périr.¹¹²⁰ » Les plus petites exploitations doivent disparaître pour permettre aux autres de s'étendre. Au milieu des années 1950, le Comité évalue à 50 % les exploitations de moins de 5 ha et à 16 % seulement celles de plus de 10 ha dans les « communes de montagne ». Des dimensions fort limitées assorties d'un morcellement extrême du parcellaire¹¹²¹, mais qui ne tiennent pas compte de l'usage collectif des estives et des communaux et de la complémentarité des terroirs. On s'accommode en tout cas du départ des populations si cela peut conduire au relèvement économique.

En 1960, Joseph Dengerma, auteur traditionaliste ariégeois, écrit un petit ouvrage nostalgique et véhément contre les « politiciens » du département, socialistes, qui se serviraient de leur pays au lieu de le servir. Il les accuse de se contenter du dépeuplement catastrophique de la montagne. Cette émigration continue viendrait de la laïcité, de l'école publique et de la perte du sens du travail, causé par les élites urbaines qui ont soutenu l'idée que le travail agricole en montagne

1119 François TAILLEFER, « Pour la modernisation de l'économie montagnarde dans les Pyrénées ariégeoises », *RGPSO*, 1956, vol. 27, n° 3, p. 325-327.

1120 AD 09, 6309 W 77 : Comité départemental d'expansion économique de l'Ariège, « Secteur agricole », rapport dactylographié, 1957.

1121 *Idem*.

n'était pas rentable et qu'il était trop difficile. Au détour de quelques développements sur les socialistes d'esprit « métèque », les fonctionnaires profiteurs, la « décadence » de la « race » ariégeoise, mais aussi d'une apologie explicite des « fascistes [qui] se dressent contre les démolisseurs de la société et les destructeurs de la patrie », quelques réflexions sont intéressantes. Les forces vives partent, confortant toujours plus la crise, dans un département qui a pu nourrir bien davantage de monde par le passé. Pour Dengerma, l'explication par la surpopulation paraît limitée et il préfère invoquer des facteurs culturels : plus personne ne veut continuer à être « paysan », on se moque de ceux qui restent, on les « méprise » même, et les parents dissuadent leurs enfants de suivre leur voie. Ce regard négatif sur le passé et sur sa propre identité serait un des produits du tourisme. En effet, « les parents n'ont pas à aller bien loin pour rencontrer pareil état d'esprit... ils n'ont qu'à regarder, écouter les réflexions de leurs estivants...¹¹²² » Si la plupart des réflexions de Dengerma ne sont guidées que par la nostalgie d'un passé idyllique qui n'a sans doute jamais existé, cette intériorisation par les populations rurales des regards extrêmement négatifs posés sur leur existence, qui aggravent, dans un cercle vicieux, la désagrégation sociale, n'est sans doute pas sans fondement.

L'effondrement de la population agricole se poursuit en tout cas, malgré le volontarisme de l'Association sylvo-pastorale. Le recul de l'emploi agricole est même le seul facteur qui explique que le solde de créations d'emplois soit négatif en Ariège, car tous les autres secteurs produisent des emplois. Entre 1954 et 1968 par exemple, à l'échelle du département, le nombre d'actifs agricoles diminue de 52 % (contre 42 % en moyenne régionale) passant de 31 954 à 15 300. Pour la seule zone montagne, en Ariège, le nombre d'exploitations subit une baisse encore plus forte, de l'ordre de 60 % (de 8 375 à 3 340), contre des pertes respectives de 58 % et 49 % en zone montagne de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées (où les exploitations étaient déjà beaucoup moins nombreuses qu'en Ariège). La population agricole vieillit et l'émigration est continue pour les communes rurales. La part de la population urbaine est plus faible en Ariège qu'ailleurs : seulement 30,6 % en 1954, 44,8 % en 1968, tandis qu'en moyenne, Midi-Pyrénées est passée de 41,1 % à 55,8 % et les Hautes-Pyrénées, de 42,3 % à 58 %. Dans les années 1960, les projections de l'INSEE pour 1986 donnent un maximum de 128 000 habitants pour l'Ariège (contre 137 192 en 1962), avec une crise particulièrement marquée pour les communes rurales qui se situent hors de l'aire d'influence des principales villes (Foix, Pamiers et Lavelanet)¹¹²³. Tout indique que le peuplement et

1122 Toutes citations : Joseph DENGGERMA, *Les fossoyeurs de l'Ariège*, Foix, Imprimerie Gadrat-Doumène, 1969 (écrit en 1960).

1123 AD 31, 5325 W 198 (fonds de la mission économique régionale Midi-Pyrénées) : Chemises « Ariège. Fiches statistiques », et « Armature urbaine », années 1960 : Rapport de l'INSEE au préfet de région, « Observations sur les projections démographiques (1962-1986) ». AD 31, 5325 W 319 (Fonds de la mission économique régionale Midi-

l'agriculture de la montagne ariégeoise s'approchent à grands pas du point de non retour.

Le tourisme pour sauver la montagne

Dans ce contexte socio-démographique particulièrement déprimé, le tourisme est vu comme la solution miracle, qui butte toutefois continuellement sur des pesanteurs sociales et un manque d'infrastructures d'accès et d'accueil. En 1948, Henri Gaussen montre un certain désappointement devant la situation ariégeoise. De grands efforts sont à fournir :

« Il faudrait que nos populations qui ont du bon sens prennent un peu de philosophie. [...] Faire de son village le plus propre, le plus riche, le plus coquet de la vallée est une œuvre plus intéressante que de faire cette stupide politique qui pendant si longtemps a dressé les Ariégeois les uns contre les autres. Je me rappelle des luttes dont j'étais témoin dans mon enfance. Songez que Delcassé¹¹²⁴ avait besoin de gardes du corps pour le protéger [...].

Ariégeois, dans l'ensemble des Pyrénées c'est votre département qui a le plus à faire pour élever son niveau de vie. Plus que d'autres, peut-être, vous aimez votre pays, prouvez-le en vous serrant les coudes pour le rendre prospère et cessez de vous déchirer dans les luttes fratricides.¹¹²⁵ »

Les infrastructures sont à développer et c'est la route qui cristallise durablement tous les espoirs. Le géographe Michel Chevalier soutient ainsi la réalisation du tunnel routier transfrontalier de Salau. Il ne croit pas que cela pourra dynamiser l'agriculture et l'industrie locales, trop faibles de part et d'autre de la frontière. C'est bien le développement du tourisme, dernière chance de survie pour cette région, qui justifie la réalisation de ce projet :

« En fait, c'est surtout au tourisme que pensent les partisans locaux de la réouverture du tunnel de Salau. Comme la plupart des vallées ariégeoises, le Haut-Salat et ses annexes constituent actuellement un série d'impasses ; l'activité touristique, une de leurs vocations naturelles pourtant, y reste chétive, les aménagements hôteliers souvent rudimentaires. L'établissement d'un grand courant routier pourrait à coup sûr revivifier en partie le pays. Tâche urgente, à la vérité, car le Haut-Salat constitue, dans un département en proie à une constante hémorragie humaine, une région de recul démographique particulièrement grave [...]. Toute la haute vallée du Salat (commune de Couflens) est actuellement en passe d'être réoccupée par la friche et la forêt ; celle-ci submerge peu à peu les ruines des granges et des hameaux.¹¹²⁶ »

Le tourisme, dernier espoir, est très faible en Ariège. En 1950, le produit départemental de la taxe de séjour, essentiellement concentrée à Ax, produit 5 % du total pyrénéen, 0,4 % du total français. En montagne, les deux refuges qui existent, à En Beys et aux Estagnous¹¹²⁷ sont alors en

Pyrénées) : Livret imprimé de la SAFER, de la Chambre d'agriculture de l'Ariège et de la Société centrale d'aménagement foncier rural, « Ariège. Programme d'aménagement des structures foncières en zone de montagne », mars 1972. La population ariégeoise, bénéficiant de la croissance toulousaine et d'une attractivité nouvelle pour son cadre de vie diminue beaucoup moins fortement que prévue : elle atteint 135 725 habitants en 1982 et 136 455 habitants en 1990, une reprise de croissance ininterrompue jusqu'au dernier recensement et qui concerne toutes les zones, sauf le Pays d'Olmes (152 684 habitants en 2013).

1124 Théophile Delcassé (1852-1923), homme politique originaire de Pamiers, résident secondaire d'Ax-les-Thermes, qui fut député puis ministre des Affaires étrangères (1898-1905) et contribua à ce titre à la formation de l'alliance avec la Grande-Bretagne et la Russie.

1125 Henri GAUSSEN, « Congrès de 1948 de Foix-Saint-Girons. Rapport général », *AFPEM. Année 1948*, t. XIV, 1949, p. 15-30, cit. p. 29-30.

1126 Michel CHEVALIER, « Tunnels routiers transpyrénéens », *RGPSO*, vol. 21, 1950, p. 208-211.

1127 Le premier en vallée d'Orlu, le second au pied du Valier, construit par le TCF en 1911.

ruine, tandis que les chemins sont à l'état d'abandon du fait de la déprise pastorale¹¹²⁸. Nous avons pourtant précédemment montré l'ancienneté des préoccupations touristiques depuis le début du XIX^e siècle en Ariège, mais l'activité n'a jamais aussi bien pris que dans la moitié ouest de la chaîne. Le Comité d'expansion économique de l'Ariège, qui évalue l'apport du tourisme dans le département à 2 milliards (contre 6,7 milliards à l'agriculture), fonde de grands espoirs sur lui¹¹²⁹. Il y a beaucoup à faire car l'Ariège « est resté[e] la matière brute qu'il faut polir » :

« En matière de tourisme, l'Ariège continue à supporter les tares de son long passé de pauvreté, elle se présente comme le moins évolué de tous les départements pyrénéens bien qu'il soit parmi ceux que la nature a le mieux parés. »

Avec l'automobile ont été « découvertes de ravissantes vallées en même temps que se révélait aux visiteurs l'archaïsme de leur organisation sociale. » Un problème est une nouvelle fois mentionné : la population se montrerait méfiante vis-à-vis des touristes.

En 1955, l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées d'Ariège, Cassoux, défend un plan complet d'équipement routier de l'Ariège pour que s'y développe enfin le tourisme :

« Tous les pays de haute montagne qui ont misé sur le tourisme ont gagné. Le tourisme a transformé les rocailles des Alpes, de Nice à Vienne en Autriche, en régions riches, souvent plus riches que les plaines. »

Pour sauver l'Ariège, la route touristique doit tenir une place centrale, ce qui n'a rien de surprenant venant d'un membre de cette administration. C'est de la route que viendra l'argent vivifiant des plaines, c'est par elle que se fera l'exploitation de la ressource paysagère ariégeoise. Avec l'aide de l'État, le département devrait aménager une « route des Grandes Pyrénées » traversant l'Ariège et passant auprès de nouveaux centres de sports d'hiver comme Latrape et Ax. L'Ariège était déjà à l'écart de la « route thermale » créée en 1860. La « route des Pyrénées », lancée en 1911 par le Touring-club de France et exploitée par la Compagnie du Midi à partir de 1913, qui reprend ce parcours, évite l'essentiel de la montagne ariégeoise, ne faisant que de courtes étapes à Saint-Girons et Foix avant de rejoindre la Cerdagne. Son prolongement au travers du département, en particulier par le Port de Saleix entre Aulus et Vicdessos, demandé dès 1867, n'étant jamais réalisé¹¹³⁰. En 1955, Cassoux suggère de faire passer cette route par les cols de la Core, de Latrape, d'Agnès et de Lhers. Auprès d'elle, il faudrait aussi rendre accessible les sites utiles aux sports d'hiver et ainsi préparer le terrain à l'initiative privée en prenant en charge cette part non rentable mais indispensable de l'investissement. Les grottes et les prairies ne sont pas suffisantes pour attirer

1128 Michel CHEVALIER, *La vie humaine dans les Pyrénées ariégeoises*, Paris, M.-Th. Génin, 1956, p. 989, 1007, 1031-1034.

1129 AD 09, 6309 W 77 : Comité départemental d'expansion économique de l'Ariège, « Secteur tourisme », rapport dactylographié, 1957.

1130 AD 09, 8 M 19 : Lettre du Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics au préfet de l'Ariège, 22 août 1867.

« la grande foule », il lui « faut du sensationnel, et notamment dans le domaine de la nature » :

« La pratique de l'alpinisme n'attire pas les foules, mais le voisinage de la haute montagne fait passer dans le cœur des vaillants automobilistes et des valeureux "skieurs de pistes" le souffle de l'héroïsme.¹¹³¹ »

La route et les sports d'hiver doivent assurer la commercialisation de la montagne ainsi mise en scène. En 1957, Philipp, ingénieur départemental des Travaux Publics de l'État, secrétaire général de Conseil départemental du tourisme, constate la situation alarmante de l'agriculture et l'insuffisance de l'industrie ariégeoises. Il voit, lui aussi, dans un tourisme de repos et de nature à destination des citadins, l'unique « solution de remplacement », à condition de veiller à son intégration sociale, de ne pas « touristiquer » le département :

« Considéré jusqu'ici comme une activité accessoire, [le tourisme] doit devenir une industrie de premier plan. [...] Le département de l'Ariège est resté, du point de vue touristique, une matière fruste dont il faut peut-être rogner les angles pour la rendre plus attrayante, mais qu'il ne faut pas "touristiquer", au sens péjoratif du terme, afin de lui garder ce charme bucolique et reposant, cette paix virgilienne d'une nature merveilleuse d'harmonie favorable à cette détente du corps et de l'esprit qui devient une prescription, médicalement parlant, pour nos citadins surmenés et crispés.¹¹³² »

Grâce au tourisme, l'Ariège pourra enfin se débarrasser « de cette appellation de "région sous-développée" qui pèse amèrement sur la confiance de sa courageuse population.¹¹³³ » Le nouveau préfet, Franck Coiffard reprend ces constats et propositions pour présenter son plan de développement de la montagne ariégeoise. Celle-ci :

« reste, tout au moins en partie, une matière encore un peu brute et qu'il faudra polir pour la présenter sous ses avantages. Certes, ce n'est peut-être pas un mal, car beaucoup de visiteurs trouvent un charme à cette nature fruste, si peu "touristiquée" mais, tout en conservant ce caractère bucolique et virgilien, il semble qu'un équipement élémentaire soit indispensable qui tienne compte des goûts et des usages de notre temps.

[Le tourisme en Ariège est] une nécessité vitale destinée à sauver son économie, à maintenir ses populations rurales, à justifier leur présence et les dépenses qu'il faut consentir pour leur maintien. [...]

Si le département de l'Ariège comprend bien le destin auquel la nature le destine, il faudra qu'il oriente toutes ses activités à devenir lui-même une vaste région touristique, une vaste station, consacrée à la crue, à la paix, à la détente afin que tous les nerveux et les intoxiqués puissent aspirer à y accourir en toute sécurité »¹¹³⁴.

Comme nombre de ses prédécesseurs, depuis les années 1840 au moins, le préfet ambitionne d'être celui qui relèvera le département et le tourisme est l'ingrédient de base. Il ne reste qu'à équiper cette « nature fruste » du département pour la faire correspondre à sa vocation « naturelle » et ainsi permettre aux populations urbaines, toulousaines en particulier, de venir la consommer.

La « route des Grandes Pyrénées », équipement central pour le devenir touristique de

1131 AD 09, 412 W 39 : M. Cassoux (ingénieur en chef des Ponts et Chaussées d'Ariège, « Mémoire sur l'expansion touristique de l'Ariège », dactylographié, 23 août 1955.

1132 P. PHILIPP, « Valeur économique du tourisme en Ariège », *APFPEM. Année 1957*, t. XXIII, 1968, p. 35-39, cit. p. 37-38.

1133 *Idem*, cit. p. 39.

1134 Franck COIFFARD, « Le tourisme dans l'économie ariégeoise », *Revue de l'économie régionale Midi-Pyrénées. Conjoncture et études économiques*, n° 1-3, 1957, p. 55-58.

l'Ariège, n'avance que lentement tandis que les communes sont réduites à des actions isolées, comme Ax et Aulus avec les sports d'hiver, ou Seix, qui construit une ébauche de route jusqu'au Port d'Aula, frontalier, en marge de la réserve du Mont-Valier, entre 1959 et 1962. Le ministère de l'Agriculture choisit ensuite un canton ariégeois, celui d'Oust, pour mener une opération-pilote de rénovation rurale avant la naissance officielle de ce service au sein de la DATAR l'année suivante. L'aménagement de la station de Guzet est le cœur de l'opération. En 1971, le commissaire à l'aménagement rural en dresse le bilan et fait part de son pessimisme sur l'Ariège. Les crédits disponibles pour la rénovation rurale ont été épuisés en deux ans pour l'Ariège par l'opération Latrape-Guzet en 1968 et 1969, l'amélioration des réseaux postaux et téléphoniques. Pour les deux années à venir, un financement de 6 millions de francs est prévu pour la « route des grandes Pyrénées » entre Portet-d'Aspet et Vicdessos, présentée comme le futur axe de développement des activités pastorales et touristiques d'Ariège. Les solutions semblent sinon quelque peu épuisées et la situation reste grave. La DATAR n'envisage que deux nouvelles pistes : rapprocher l'Ariège du marché toulousain et créer un parc national¹¹³⁵.

En 1972, la Direction départementale de l'agriculture de l'Ariège (DDA) présente ainsi son plan d'équipement touristique de la montagne ariégeoise, complété par une étude prospective effectuée par le cabinet SETAP de Neuilly-sur-Seine¹¹³⁶. Ce plan reprend des projets formulés depuis près de vingt ans, par l'ingénieur Cassoux en particulier, en proposant d'articuler le tourisme ariégeois sur la « route des Grandes Pyrénées », dont le tronçon ariégeois n'est toujours pas achevé. Ce travail découpe la montagne ariégeoise en zones qui correspondent à la « prédisposition » économique des terrains, et distingue ainsi quatorze sites propices aux sports d'hiver, sans qu'il ne soit question de tous les aménager. Les seuls aménagements importants seraient réalisés en vallée de Vicdessos (village vacances de Marc à Auzat et route du Port de Rat) et autour d'Ax (en particulier la « station intégrée des Bésines » et la liaison des domaines skiables d'Ascou et de Mijanès). Pour le Couserans, ne sont prévues que des résidences secondaires, des colonies de vacances, deux « Centres d'arts et de traditions » à Bethmale et à Massat, un centre de spéléologie autour de Sentein et du gouffre Martel, une extension de la station de Guzet et, à l'étang de Lhers, un « village-club » de quarante bâtiments avec un stade de neige. D'éventuelles stations de sports d'hiver pourraient naître dans les vallées du Ribérot, d'Orle et de Sentein. Le cabinet étudie diverses

1135 AD 31, 5325 W 319: Note, sans date [1971], du Commissaire à la Rénovation rurale en montagne, « Les zones d'économie montagnarde des Pyrénées centrales et du Tarn » au préfet de région Midi-Pyrénées.

1136 AD 09, 443 W 123 : Cartes réalisées par la Direction départementale de l'Agriculture de l'Ariège, mars 1972, en particulier un résumé cartographique général de l'aménagement prévu pour la montagne ariégeoise « Aptitude des sites » (échelle 1 : 100 000). ; SETAP, Rapport réalisé pour le « Ministère de l'Équipement, Direction départementale de l'Ariège » (mais les autres pièces du dossier sont signées par la DDA), « Aménagement touristique de la route dite des grandes Pyrénées », mai 1972.

options d'aménagement et choisit celle qui s'organise autour de la constitution d'un parc national dans les hautes vallées. Il fait l'hypothèse de l'abandon de l'agriculture et de l'impuissance à l'empêcher. Alors, la montagne serait laissée au parc national et à un éventuel élevage transhumant venu des plaines, avec des « portes du parc » qui concentreraient les capacités d'accueil touristique. À la marge, il faudrait aussi sauver la capacité productive des meilleures terres de fonds de vallée et abandonner (ou reboiser) celles des versants, non rentables, dans la logique des premières lois d'orientation agricole. C'est donc une reconfiguration totale de la montagne ariégeoise qui est prévue, pour l'adapter aux conditions de marché¹¹³⁷. L'étude envisage en somme de conformer les Pyrénées ariégeoises à leur seul avenir économique rationnellement envisageable, celui d'accueillir les loisirs urbains, toulousains en particulier.

Une population locale suspicieuse

Au-delà des élus et des représentants de l'administration, la population locale paraît circonspecte face au tourisme. En dehors du texte de Dengerma en 1960, et jusqu'aux enquêtes de la DATAR en 1975 et 1976, les sources manquent pour étayer nos propos qui ne sont qu'une lecture en creux des textes administratifs et scientifiques qui rapportent la défiance des montagnards ariégeois vis-à-vis du tourisme. Cette défiance pourrait venir d'une peur de l'autre elle-même nourrie ou confortée par le fait que les touristes semblent venir en Ariège avec une vision peu valorisante des populations locales. Celles-ci en ont pleinement conscience et l'intériorisent tout en faisant preuve d'une méfiance grandissante vis-à-vis de ces visiteurs. Du côté des éleveurs, l'idée de partager pour des usages ludiques leur espace de travail montagnard pourrait aussi être une source de tensions.

La population ariégeoise, celle du Couserans en particulier, est intégrée à l'image touristique, plus qu'ailleurs peut-être et ce depuis le XIX^e siècle, par les manifestations folkloriques. Celles-ci ont d'abord lieu à l'occasion des fêtes locales avant d'être investies par les syndicats d'initiatives au XX^e siècle¹¹³⁸. Si les années 1930 semblent être l'apogée de ces célébrations, en 1974 encore une brochure locale destinée aux touristes et aux habitants du Couserans dresse un inventaire des attraits de la région dans lequel les populations tiennent une place centrale :

« Le Couserans touristique, c'est la montagne avec ses forêts, ses ruisseaux et ses cascades, ses neiges de toute

1137 *Idem* : SETAP, Rapport réalisé pour le « Ministère de l'Équipement, Direction départementale de l'Ariège » (mais les autres pièces du dossier sont signées par la DDA), « Aménagement touristique de la route dite des grandes Pyrénées », mai 1972.

1138 En 1936, par exemple, le président du syndicat d'initiative de Castillon vante le folklore des vallées du Biros et de Bethmale : « En plus de son climat exceptionnel, de ses vieux monuments, de ses montagnes, qui attirent beaucoup de touristes, le Castillonnais possède toute une gamme de vieux costumes (costume de Bethmale, de Biros, de Balaguères) qui sont une richesse incomparable. Vieux costumes, vieux chants, vieilles danses que je m'efforce de faire connaître dans la mesure de mes faibles moyens. » En 1935, le groupe de danseurs de Balaguères a participé à ses frais au festival international de danses populaires de Londres, alors que les délégations étrangères étaient subventionnées. En 1936 ce groupe ira à Nice. AD 09, 7 M 62 : Lettre du président du syndicat d'initiative de Castillon au préfet, 7 février 1936.

saison, ses cabanes et ses pâtres ; c'est l'archéologie [...] ; c'est la préhistoire [...] ; c'est aussi la vieille cité gallo-romaine de Saint-Lizier [...]. Mais le Couserans touristique c'est aussi une population particulièrement hospitalière qui nous attend avec ses traditions, ses mœurs, son folklore, dont vous trouverez les reflets à chaque coin de rue ou sur chaque place de nos petits villages. »

L'auteur, président du syndicat d'initiative de Saint-Girons ajoute plus loin une invitation à la compréhension mutuelle :

« La vie humaine qui émane de ces villages de montagne apporte beaucoup à chacun, à condition de faire l'effort de connaître et de comprendre.¹¹³⁹ »

Cela reste à préciser mais ce créneau du folklore a sans doute joué un rôle négatif. S'il peut attirer ceux qui sont curieux de voir les dernières traces d'une société traditionnelle ailleurs disparue, il ne peut aussi que renforcer l'image d'archaïsme et de routine de ces populations vues comme en marge du progrès et des mobilités (ce qui est historiquement faux¹¹⁴⁰). Ces manifestations permettent en interne de célébrer des racines et des traditions communautaires, d'asseoir une identité collective locale, mais présentées au regard des touristes, elles entraînent, aussi, une forme de mise en scène de soi et accréditent l'idée d'arriération de la région.

Lors de l'enquête de 1974 auprès des responsables locaux des différents massifs, la DATAR relève les propos d'un Ariégeois, dont la profession n'est pas précisée. Il regrette l'hostilité de la population vis-à-vis des touristes qui apportent des revenus et de l'animation et se demande ce qu'il faut « de plus pour les comprendre et les aimer ?¹¹⁴¹ » Quelques éléments de réponse se trouvent dans une enquête de sociologie et de psychologie, également commandée par le Commissariat de massif et menée en 1975 et 1976 en Cerdagne, Lavedan et Couserans¹¹⁴². Elle permet d'approcher quelques exemples de rapports très contradictoires au tourisme. Dans le Couserans, le tourisme n'est souvent considéré que comme un pis-aller et suscite ponctuellement une forte hostilité, venant en particulier des éleveurs. Cette agriculture représente, d'après ce que rapporte l'enquête, une pesanteur pour l'évolution du Couserans, avec les émigrés et les retraités qui veulent garder une assise sur place. L'agriculture tient une place particulière dans les représentations locales, même si l'on s'accorde pour la considérer comme archaïque, en déclin et que l'on tient les éleveurs pour responsables de l'inertie du Couserans. La modernisation agricole semble presque impossible pour les toutes petites exploitations, ce qui provoque un certain fatalisme et globalement une attitude

1139 « Couserans. Tourisme-Loisirs », supplément à *La Vie du Couserans*, n° 147, 25 mai 1974, textes rédigés par Jean-Louis Causse.

1140 Un seul ouvrage suffit à battre en brèche cette idée reçue tenace : Patrice POUJADE, *Le voisin et le migrant. Hommes et circulations dans les Pyrénées modernes, XVI^e-XIX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010.

1141 DATAR, *Politique de la montagne. Schémas d'orientation et d'aménagement des massifs. Première phase. Exploitation de la consultation des responsables locaux*, Paris, La Documentation française, 1976, p. 50.

1142 Cabinet d'étude CEDRAT-SERS (Grenoble), « Les attitudes des Pyrénéens face au développement de leur région », Rapport imprimé réalisé pour la Commission à l'aménagement des Pyrénées (DATAR) », juin 1976.

défensive, une sorte de résistance passive face à tout changement. Il existe bien des jeunes qui veulent participer à la modernité agricole, s'installent grâce à des aides (la Dotation aux jeunes agriculteurs), tentent de regrouper les terres, de mécaniser les exploitations. Mais les anciens qui sont partis en pensant qu'il n'y avait plus rien à faire sur ces terres, verraient leurs tentatives d'un mauvais œil et tenteraient de leur nuire. Ils ne font rien, en tout cas, pour faciliter les regroupements de terres qu'ils possèdent encore par exemple.

Si le tourisme semble offrir les meilleures possibilités, des craintes s'expriment devant son développement. Les gîtes ruraux sont par exemple vus avec suspicion par les éleveurs qui ont peur d'être jugés par les clients. À Aulus, un hôtelier se plaint du fait que la municipalité privilégie les éleveurs au tourisme pour éviter de trop forts bouleversements. Les métiers du tourisme, en particulier des sports d'hiver, non qualifiés, peuvent être vus négativement : ils sont mal payés, et on les renvoie à des positions de « larbins », de « bonniches », dans un « développement prostitution ». Il faut ajouter à cela la condescendance de certains touristes, les skieurs notamment, l'atteinte aux paysages et le rejet de l'endettement des communes. La multiplication de résidences secondaires permet d'entretenir la cadre bâti mais renforce le sentiment de désertification : les maisons restent fermées toute l'année, leurs occupants temporaires ne partagent pas la rudesse de l'hiver. Les habitants secondaires viennent profiter de ce calme qui fait le malheur des habitants permanents. En même temps, on voit dans le tourisme la seule solution pour éviter la désertification et la solitude, alors que doit enfin ouvrir, à l'été 1976, la route ariégeoise des Pyrénées. L'activité peut même répondre pour certains au mot d'ordre « *Volem viure al país* ».

Globalement, l'avenir apparaît comme bien sombre aux personnes interviewées. Les habitants se sentent responsables de la situation et en même temps incapables d'y remédier, dépassés par le cours des choses. Cela renforce le choix de maires au haut niveau d'étude, en contact avec les milieux urbains, desquels on attend toutes les initiatives. Du fait d'un processus d'auto-dévalorisation, on n'attend plus qu'une aide quasi providentielle pour relever la situation, sans qu'aucune solution ne soit vraiment jugée favorablement. Nous pouvons, à cet endroit, formuler l'hypothèse que cette auto-dévalorisation a sans doute été nourrie par la crise matérielle et par des décennies de propos méprisants issus de la rhétorique forestière et d'une condescendance de classe véhiculée involontairement par les touristes. Rappelons-nous de ce *Manuel de l'arbre*, grand succès éditorial, diffusé pendant le premier tiers du XX^e siècle dans les écoles normales qui invitait au « culte de l'arbre » en accusant les générations passées de montagnards de l'avoir systématiquement détruit par ignorance, égoïsme et routine tout en causant des catastrophes torrentielles répétées¹¹⁴³.

1143 Nous avons évoqué ce *Manuel* publié en 1907 par le TCF au cinquième chapitre.

Trente années d'un tel enseignement, qui survit plus longtemps encore dans les guides touristiques, ne peut qu'entraîner un désaveu mémoriel et une perte de repères pour ceux qui, faute d'avoir pu partir, doivent continuer à survivre sur des exploitations dépassées par la modernisation agricole. Si l'on y ajoute les regards des citoyens qui trouvent dans ces montagnes une société rurale fragilisée (que les propos du temps disaient « archaïque » puis « sous-développée »), l'effet de « menace de stéréotype » qui pousse les populations visées par des stéréotypes à s'y plier, à se dévaloriser, qui brime, ainsi, tout esprit d'initiative, semble s'épanouir chez ces habitants du Couserans¹¹⁴⁴. Dans une situation de crise sociale et économique, cette société couserannaise, très fractionnée, témoigne d'une peur de l'autre – du touriste –, de son regard et de son appropriation de l'espace laissé vacant. Une peur ambivalente, car c'est aussi sur cet autre que l'on fait reposer ses seuls espoirs pour l'avenir.

Pour les auteurs du rapport, le tourisme est la solution d'avenir mais il faut aider le massif à conserver sa vocation pastorale et créer des activités complémentaires, respectueuse de la qualité des sites et des populations (le ski de fond est ainsi valorisé car il attirerait un public différent du ski alpin)¹¹⁴⁵. De manière paradoxale, pour que le Couserans puisse rendre le service touristique que l'on peut attendre de lui et qui se fonde sur un paysage pastoral, le rapport préconise d'appuyer le groupe des agriculteurs, le plus rétif au changement et que l'on rend localement responsable de l'arriération.

L'enjeu devient dès lors de faire porter le développement touristique par la population ariégeoise. Tous les projets prennent désormais en compte la méfiance d'une partie de la population et s'orientent plus que jamais vers l'intégration et la pédagogie. En 1977, le préfet d'Ariège nouvellement nommé convoque une réunion pour définir « la nature du tourisme à développer en Ariège », partant du constat d'« un retard temporaire [du tourisme] du fait d'une reconnaissance insuffisante du département au niveau national.¹¹⁴⁶ » Cette réunion identifie deux causes principales de retard : l'éloignement des grands centres urbains et « les obstacles psychologiques ». Ceux-ci « tiennent parfois à la réserve des populations locales justifiées par l'attitude maladroite de certains touristes. Un effort mutuel de compréhension ainsi que le perfectionnement de la formation des professionnels du tourisme devraient corriger cette tendance.¹¹⁴⁷ » Une orientation claire se dessine

1144 Ce concept de psychologie sociale a été proposé dans les travaux sur l'échec scolaire des Noirs américains de Claude STEELE et Joshua ARONSON, « Stereotype Threat and the Intellectual Test Performance of African Americans », *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 69, 1995, p. 797-811.

1145 Cabinet d'étude CEDRAT-SERS (Grenoble), « Les attitudes des Pyrénéens face au développement de leur région », Rapport imprimé réalisé pour la Commission à l'aménagement des Pyrénées (DATAR) », juin 1976.

1146 *Idem* : Procès-verbal de la journée du tourisme du 12 décembre 1977, organisée à la préfecture de l'Ariège, Ouverture de la journée par le préfet.

1147 *Idem*.

pour le tourisme ariégeois : un « tourisme diffus », maîtrisé localement, respectueux de l'environnement social, culturel et naturel.

« Les membres de la commission se sont accordés pour préférer, en raison des caractéristiques locales, au tourisme de masse une forme de tourisme originale, respectueuse du milieu physique et social qui en constitue le support. Ensuite, il apparaît souhaitable de donner aux aménagements touristiques un caractère diffus. Cette caractéristique ne doit pas avoir pour effet de conduire à un émiettement excessif et dommageable des constructions de diverses nature mais d'impliquer un judicieux et harmonieux équilibre entre les aménagements préexistants et les nouvelles réalisations. À cette condition, le tourisme diffus autorise l'intégration au site, le respect des équilibres antérieurs et exclut tout bouleversement préjudiciable. La maîtrise du développement touristique par les populations locales, sera la condition nécessaire du succès de toute initiative s'inscrivant dans ce cadre, aussi bien en ce qui concerne le point de vue humain que l'aspect financier.¹¹⁴⁸ »

La commission compte sur le tourisme de transit vers l'Andorre, le tourisme familial favorable à la mise en place d'équipements utiles aux touristes et aux populations locales, et le tourisme sportif avec le kayak, l'équitation, le ski de fond et de randonnée.

Le Plan d'aménagement rural (PAR)¹¹⁴⁹ du Couserans, mis en place en 1978, reprend la même logique. Il doit permettre à la population locale (du moins à ses élus) de « prendre directement en charge son développement » car « trop de projets [...] sont encore impulsés de l'extérieur ». Une réaction s'opère donc dans ces années et, dans le discours, le tourisme perd sa centralité – même si dans les faits il reste le pivot essentiel de l'action. La priorité est donnée à l'agriculture, le tourisme devant se plier à celle-ci : « la base économique du Haut-Couserans est et doit rester l'agriculture et l'exploitation des produits forestiers ». Le tourisme « bien pensé » doit permettre le maintien des services publics, l'écoulement de productions agricoles de qualité, mais il est à réguler, car il coûte cher en infrastructures. Le PAR estime que le « Haut-Couserans connaît déjà une forte pression touristique qui se répartit en gros entre 80 % de retours au pays et de résidents secondaires et 20 % de véritables touristes. » La non maîtrise de l'essor touristique conduit à des conflits récurrents entre touristes et habitants, des destructions de l'environnement et des « perturbation de l'économie locale », sans compter le blocage des meilleures terres agricoles. Il faut donc maîtriser ce tourisme avec un souci d'éclatement des équipements et d'adaptation à un « environnement de qualité ». Ce plan se traduit en particulier, d'un point de vue touristique, par un programme de gîtes ruraux éclatés permettant la réhabilitation de centaines de maisons anciennes, et par la formation de bourgs-centres dans les vallées qui concentrent, pour mieux les maintenir, les services essentiels au tourisme et à la vie rurale (commerces, médecins, infrastructures sportives à Castillon, Seix-Oust, Aulus, Massat). Le programme du PAR conclut sur la nécessité de « prévoir, organiser et non plus subir la pression touristique si l'on veut en faire une activité économique à part

¹¹⁴⁸ *Idem*.

¹¹⁴⁹ Action de coopération (dont l'échelle intercommunale correspond à celle des futurs « pays ») créée en 1970 qui vise à coordonner localement le développement souhaitable et orienter les aides venant de la Rénovation rurale.

entière qui ne parasite pas le pays mais contribue à son développement.¹¹⁵⁰ » En prenant acte des réticences locales, au lieu de les rejeter comme un archaïsme, il ne s'agit donc plus de mettre le territoire du Couserans à disposition du tourisme, de le conformer à des attentes venues de l'extérieur, mais d'intégrer ce tourisme aux besoins économiques et sociaux locaux. C'est un retournement avant tout rhétorique qui engage tout de même une appropriation beaucoup plus dynamique du tourisme. Ce discours volontariste est entièrement lié au contexte : une forte émotion parcourt les vallées depuis l'annonce, en 1975, de la création d'un Parc national en Ariège.

2. L'émergence du parc national des Pyrénées ariégeoises

Au plus fort de la crise précédemment décrite, qui assombrit toujours davantage l'avenir de la montagne et induit des espoirs presque messianiques de développement touristique, un projet, central dans l'histoire contemporaine de l'Ariège, émerge en effet : le parc national des Pyrénées ariégeoises, pendant de celui des Pyrénées occidentales. L'institution de protection est elle-même transformée par cette expérience ariégeoise puisque aucun projet de parc ne sera relancé pendant une vingtaine d'année.

L'héritage forestier et naturaliste : un parc de nature

Sans pouvoir attester qu'il s'agit de la première occurrence, la perspective de créer un Parc national en Ariège est évoquée en 1956 par le directeur du centre post-scolaire de Saint-Girons, E. Saubens. Après avoir mis en relation l'effondrement de la diversité biologique et l'effacement humain en montagne, il voit tout de même dans l'abandon de certaines vallées hostiles et encaissées, l'occasion d'y créer un « grand Parc naturel de haute montagne dans le périmètre du Mont-Valier » :

« Étant donné l'état présent de peuplement et de l'économie, l'homme n'y perdrait pas énormément et la Science y gagnerait une station de premier ordre. Déjà la réserve de chasse (8 000 ha) du Valier marque une première étape. La nature aurait tôt fait d'établir un nouvel équilibre à protéger.¹¹⁵¹ »

Le projet est officiellement lancé le 16 janvier 1964 par le conseil général d'Ariège. Il doit concilier le tourisme et la protection biologique. Il s'agit alors seulement d'étendre la réserve de chasse du Mont-Valier pour la transformer en « parc zoologique » ou « parc national » et en porter la superficie de 8 208 ha à 13 658 ha. Le ministère de l'Agriculture engage donc une étude plus approfondie en prévision d'une inscription au VI^e Plan, confiée à Jean Servat, ingénieur en chef du Génie rural des Eaux et Forêts, en 1965. L'ingénieur y voit la meilleure destination pour une zone sans avenir économique et démographique. Les populations du Midi auront ainsi un équipement

1150 AD 09, 624 W 3 : Chemise « Études et recherches. Ariège. Plan d'aménagement rural Haut-Couserans 1978 ».

1151 E. SAUBENS, « Contribution à l'étude de la faune pyrénéenne dans le Haut-Salat », *AFPEM. Année 1956*, t. XXII, 1965, p. 7-19.

touristique de premier plan, capable de créer de la richesse dans cette zone sinistrée :

« Cette partie du département dont le dépeuplement humain constitue un lourd handicap, va se retrouver progressivement transformée en zone de vacances et de détente pour les habitants des centres industriels de la vallée de la Garonne [...]. L'ensemble présente un caractère touristique certain mais il convient toutefois de l'équiper dans cette perspective. Plus que tout autre, le parc zoologique devrait servir de pôle d'attraction particulièrement fréquenté, tout en concourant au développement économique de cette belle région du département.¹¹⁵² »

Un tel projet évoque la mise en spectacle de la *wilderness* « à l'américaine », bien plus que les parcs « à la française », puisque l'agriculture en est absente. Cet espace constituerait un des derniers témoignages d'une nature « primitive », dont la société urbaine a le plus grand besoin. Une ambiguïté existe dans ces propos entre parc national, parc « zoologique » et réserve naturelle, même si c'est bien la création d'un parc national qui justifie l'étude. Nous reproduisons ici le long argumentaire de Jean Servat en faveur du parc national dans lequel la notion de « système écologique » ne fait aucune place à « l'intervention humaine » ni à la nécessité de sauvegarder l'agriculture traditionnelle sont absentes. La haute montagne du Couserans est l'un des derniers refuges de nature sauvage qu'il faut mettre en exploitation sur le marché touristique :

« L'intérêt dépasse largement le cadre de la protection cynégétique et repose avant tout sur la mise en valeur et la préservation des richesses de la nature au sens le plus large. La montagne ariégeoise si riche de son passé historique et de la grande diversité de ses paysages mérite, en effet, qu'on l'inscrive sur la liste des réserves naturelles, au profit, à l'avantage et pour la récréation du public en général.

Depuis de siècles, le problème fondamental de ces zones montagneuses est celui de l'équilibre à assurer entre les ressources disponibles et les besoins humains. [...] En Ariège, plus qu'ailleurs, le combat a été dur car la nature était hostile en inclémente. Cependant, de vastes surfaces, surtout en haute montagne, sont restées à l'écart de l'intervention humaine, et les systèmes écologiques y sont encore en équilibre stable.

C'est ce patrimoine qu'il nous faut aujourd'hui préserver car le pouvoir dévastateur de notre civilisation risque de le détruire, au moment même où l'homme, lors de ses efforts, de ses voyages, de sa propre conquête, souhaite retrouver au sein de la nature la personnalité qu'il a aujourd'hui perdue. [...]

[Le Parc national,] zone de détente pour l'homme surmené, lieu d'excursion pour le touriste, laboratoire pour le chercheur, [...] devient une richesse si précieuse, et de nos jours si rare, que tous les efforts doivent être tentés pour sauver les dernières régions qui offrent ces possibilités.

Ce pays d'Ariège paraît devoir les réunir. [...] À l'écart des voies du grand tourisme, il reste ignoré et méconnu. Pourtant la grande diversité floristique et faunistique qui y règne, les sites admirables de ses montagnes, en font un des derniers refuges de la nature primitive et le lieu d'implantation tout désigné pour l'un de nos Parcs nationaux.

Mais le Parc national n'est pas seulement une richesse biologique, il doit être pour la région qui l'entoure un pôle d'attraction touristique. Plus que tout autre département, l'Ariège, dont les difficultés actuelles sont le fait d'un dépeuplement considérable, doit chercher son avenir vers le tourisme. La création d'un parc national, tout en conformant l'économie des communes montagnardes, va certainement leur donner une chance de survie qu'elles n'osaient espérer.¹¹⁵³ »

Le parc national est bien, ici, un outil d'aménagement du territoire mis au service du ressourcement urbain et du développement local. Le tourisme, qu'il faut préférer estival et diffus en

1152 AN 19960018/31, Chemise « Projet de parc national. Ariège Couserans » : Rapport de Jean Servat, ingénieur en chef du Génie rural des Eaux et Forêts, au ministère de l'Agriculture s.d. [1965 ou 1966].

1153 *Idem*.

Ariège, pour favoriser une fréquentation populaire, pourrait apporter des revenus complémentaires à l'agriculture sans provoquer de changements trop brusques qui seraient mal vécus :

« Face aux aspirations d'une population locale restée souvent en marge du progrès, qui ressent un sentiment de frustration d'autant plus fort que la confrontation périodique avec les touristes favorise la prise de conscience de son retard et de son dénuement, il faut chercher avant tout à instaurer un équilibre viable en évitant les confrontations trop brutales et en insérant autant que possible le tourisme dans la vie rurale. [...] »

Le Parc national doit [...] apparaître ainsi "aux yeux des montagnards" comme une ressource naturelle comparable aux terres agricoles et complémentaires à celles-ci.¹¹⁵⁴ »

Ce texte évoque sans ambiguïté possible l'idée que la nature est, en tant que telle, une ressource économique à exploiter. Le Parc national d'Ariège serait le meilleur moyen d'en optimiser la production et la consommation. Pour une région en proie aux plus graves difficultés sociales, ce Parc est aussi un instrument de rééquilibrage territorial octroyé par la nation. Abandonner ce projet « serait remettre en cause à plus ou moins long terme l'avenir même de toute la région.¹¹⁵⁵ »

Dans un autre rapport, Servat suggère de délimiter un parc qui irait du Mont-Valier au Canigou. Le périmètre finalement arrêté et repris par la suite couvre la haute montagne du Couserans, du Vicdessos et de l'Aston¹¹⁵⁶. En décembre 1967, le ministre de l'Agriculture indique que le projet de Parc national d'Ariège sera présenté lors de la prochaine réunion du Comité interministériel des Parcs nationaux. Pour l'heure néanmoins, trois autres parcs étant à l'étude et rencontrant des oppositions (Mercantour, Cévennes et Pelvoux-Écrins), le ministre suggère d'attendre avant de lancer la procédure en Ariège¹¹⁵⁷. Le projet ariégeois est ainsi repoussé aux années 1970.

Un parc de culture : la reprise du projet en 1975

Lorsqu'il réémerge dans les années 1970, le projet ne repose absolument plus sur une argumentation naturaliste. Les logiques de protection ont totalement changé en quelques années, du fait des résistances rencontrées par ailleurs et de l'émergence sur la scène publique d'un nouvel imaginaire qui valorise l'écologie et la ruralité paysanne. D'un des derniers espaces de « nature primitive », l'Ariège est devenue un patrimoine paysager entièrement façonné par les générations passées – les « Anciens » –, et dont la richesse biologique dépend du maintien des usages locaux. Dans le discours, le Parc national qui était présenté comme un outil d'appropriation par la nation et les loisirs urbains d'un espace considéré comme vacant, est désormais promu comme un moyen

¹¹⁵⁴ *Idem.*

¹¹⁵⁵ *Idem.*

¹¹⁵⁶ AN 19960018/31, Chemise « Projet de parc national. Ariège Couserans » : Rapport de Jean Servat, ingénieur en chef du Génie rural des Eaux et Forêts, au Directeur général des Eaux et Forêts, « Intérêt et possibilité de création d'un Parc national dans la partie orientale de la chaîne des Pyrénées », 27 avril 1965 ; et carte jointe au dossier.

¹¹⁵⁷ *Idem* : Lettre du ministère de l'Agriculture au préfet de l'Ariège, 13 décembre 1967.

pour les populations ariégeoises de valoriser et de faire reconnaître leur territoire, leurs savoir-faire et leur mémoire. L'idée de valorisation touristique de l'espace mis en réserve continue toutefois à dominer.

La perspective du Parc, jamais abandonnée depuis 1967, présente dans les projets d'aménagement, serait relancée à la fin de l'année 1973. Ce n'est qu'en septembre 1974 que le préfet en avertit les maires. En 1975, le Conseil général d'Ariège accepte la mise à l'étude du Parc. Une « Mission d'étude pour le projet de création d'un Parc national en Ariège » est formée le 1^{er} septembre 1975, avec comme chargé de mission l'ingénieur en chef du Génie rural, des Eaux et des Forêts Roland Begue. Celui-ci mène une intense activité de concertation pour co-construire le projet, même si son cadre général reste dépendant de l'État. Begue, bien conscient de la méfiance locale vis-à-vis de l'intrusion du pouvoir central, tient absolument à ce que ce parc n'apparaisse pas comme un instrument imposé par l'État et qu'il soit l'expression des volontés et des besoins du territoire. En juillet 1976, il s'inquiète ainsi du fait que le préfet d'Ariège veuille accélérer la procédure. Begue s'est personnellement engagé à ce que les communes, consultées une première fois entre le 1^{er} septembre 1975 et le 20 mai 1976 soient à nouveau consultées avant la présentation du projet¹¹⁵⁸. La procédure de création du Parc national est officiellement lancée le 24 décembre 1976 par le ministre de la Qualité de Vie. Begue est chargé de rédiger le projet de décret et de règlement, pour lequel il procède à nouveau à une concertation avec les élus, les administrations, les responsables associatifs et les acteurs économiques, entre janvier 1977 et avril 1978¹¹⁵⁹.

R. Begue livre des premières propositions d'orientation pour le Parc national d'Ariège le 28 avril 1977, qui partent, ici, des besoins touristiques émergents, identifiés chez les populations urbaines françaises et que pourrait donner à consommer l'Ariège. En concertation avec le préfet, il veut en faire un modèle de « troisième voie » touristique, entre le tourisme des « aménageurs » (incarné par les stations de sports d'hiver) et le tourisme sportif des « purs et durs », « qui resteront toujours minoritaires » :

« Une troisième forme s'est développée récemment. Elle se fonde sur l'attrait de la montagne en tant qu'antidote des modes de vie urbains autour de laquelle se développent tous les mythes modernes de l'"authenticité" : l'écologie, l'artisanat, la découverte, la communauté... Particulièrement adaptée à la spécificité des Pyrénées ariégeoises, elle semble pouvoir devenir réellement une alternative à la "civilisation des loisirs" en offrant aux

1158 *Idem* : Lettre de R. Bégué au ministère de l'Environnement, 16 juillet 1976.

1159 AD 09, 443 W 124 : Lettre circulaire du préfet de l'Ariège aux maires, 22 septembre 1978 ; AD 31, 5325 W 62 (fonds de la Mission économique régionale Midi-Pyrénées, archives du président du conseil régional) : Chemise « Première commission. Projet de création d'un parc national d'Ariège », Note jointe sur l'historique de la procédure : « La relance de la procédure de création d'un parc national en Ariège » [1979] ; Note du préfet de l'Ariège au préfet de région, 28 août 1980.

urbains un mode de vie et de récréation correspondant à *des besoins sociaux profonds*.¹¹⁶⁰ »

L'Ariège est de toute façon suffisamment vaste pour répondre à toutes les attentes : le tourisme des « puristes » en zone centrale, le ski en zone périphérique et plutôt en Haute-Ariège, dans les stations existantes ou à créer (Bésines), et le troisième type pour le Couserans en été et peut-être en hiver grâce à l'essor de la randonnée et du ski de fond. Pour l'hébergement, il faut réhabiliter l'existant et privilégier les gîtes. Il faut aussi privilégier les stades de neige sans urbanisation¹¹⁶¹. Le Parc est bien, toujours, un instrument national d'optimisation de l'usage de l'espace, mais sa présentation officielle va s'efforcer de partir du territoire et non des attentes globales.

L'accueil par les élus locaux serait plutôt favorable dans un premier temps, même si un mouvement de protestation est prêt à éclore à tout moment. Sur vingt communes consultées en juillet 1977 par Begue, dix-sept se montrent favorables au projet¹¹⁶². Dans un courrier type que le chargé de mission compte adresser aux agriculteurs de montagne, il les présente comme les acteurs majeurs du projet en zone centrale. Leur place doit être garantie et tous leurs droits respectés, en particulier l'estivage et la présence des chiens. Le parc doit leur apporter des aides supplémentaires, procéder à des aménagements pastoraux et limiter le tourisme « bruyant et désordonné ». Il n'y aura pas de réintroduction d'ours ou de loups. S'il reste des ours, qui seront effectivement protégés, leurs dégâts sur les troupeaux seront dédommagés¹¹⁶³. Au terme de cette phase de consultation, plusieurs problèmes sont ressortis, que Begue s'est efforcé de résoudre. La réglementation de la chasse en zone centrale inquiétait, elle sera bien interdite pour le petit gibier mais seulement réglementée pour le gros gibier sans prédateur naturel (isards, mouflons) en dehors des réserves naturelles où la chasse demeurera interdite. La cueillette de fruits et champignons sera réservée à la population locale. La circulation automobile est autorisée en zone centrale pour ceux qui y travaillent, les chiens sont interdits en dehors des chiens de berger¹¹⁶⁴. Un écueil demeure : la place des élus locaux dans l'administration du Parc, leur pouvoir et leur intégration dans la structure de programmation des crédits de zone périphérique¹¹⁶⁵.

1160 AN 19960018/31, Chemise « PN Ariège. Documents d'études (préalables à la première phase) » : Rapport dactylographie, « Mission d'études pour le projet de création d'un parc national d'Ariège. Propositions », 28 avril 1977 (souligné dans le texte).

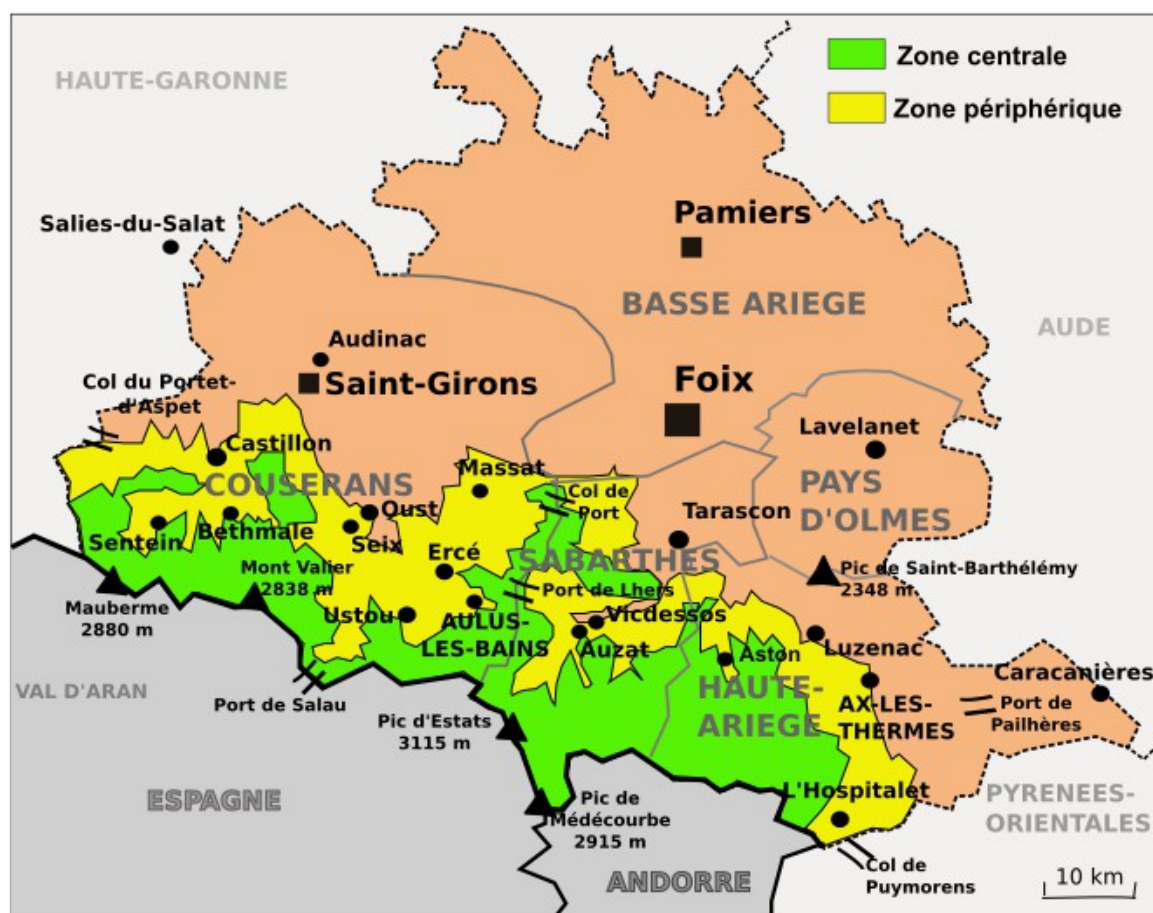
1161 *Idem*.

1162 AN 19960018/31, Chemise « PN Ariège. Documents d'études (préalables à la première phase) » : Lettre du chargé de mission pour la création du PN d'Ariège, R. Bégué, au ministre de la Culture et de l'Environnement, 11 juillet 1977.

1163 *Idem* : Lettre type de R. Begue, s.d. [1977].

1164 AD 09, 443 W 124 (dossier Parc national d'Ariège) : Note de synthèse « Création d'un parc national en Ariège », 1978.

1165 *Idem* : Note de synthèse « Création d'un parc national en Ariège », 1978.



Le projet de parc national des Pyrénées ariégeoises¹¹⁶⁶

Le projet de décret et de règlement est présenté aux élus et aux chambres consulaires en septembre 1978. On entre alors officiellement dans la première phase préalable à la création du Parc¹¹⁶⁷. Il doit s'étendre sur 84 585 ha pour la zone centrale (contre 45 407 ha au PNPO, 85 721 ha aux Cévennes), dont 47 % de terrains communaux, 47 % de domaniaux et 6 % de terrains privés. La zone périphérique couvrirait 167 000 ha sur 490 000 que compte l'Ariège, soit environ un tiers du département. Cinquante-neuf communes (sur trois cent trente-deux) sont concernées. L'altitude moyenne de la zone centrale est de 1 600 mètres, les limites basses vont de 1 000 mètres en zone domaniale à 1 500 mètres en zone communale. Les contraintes posées par le parc se résument à la réglementation de la chasse en zone centrale, qui donne la priorité aux chasseurs locaux avec la fixation de quotas pour le gros gibier, à l'interdiction de toute nouvelle construction en zone centrale en dehors des refuges et des bâtiments agricoles et forestiers, à l'exclusion de nouveaux

1166 Carte réalisée par nos soins à partir de AD 09, 446 W 124 : « Carte du projet de parc national et de sa zone périphérique », s.d. [1977-1978].

1167 *Idem* : Lettre circulaire du préfet de l'Ariège aux maires, 22 septembre 1978 ; AD 31, 5325 W 62 (fonds de la Mission économique régionale Midi-Pyrénées, archives du président du conseil régional) : Chemise « Première commission. Projet de création d'un parc national d'Ariège », Note jointe sur l'historique de la procédure : « La relance de la procédure de création d'un parc national en Ariège » [1979] ; Note du préfet de l'Ariège au préfet de région, 28 août 1980.

équipements hydroélectriques, de tout équipement mécanique ou terrassement important, de toute nouvelle route ou piste non prévue. Les activités industrielles existantes peuvent continuer, mais toute nouvelle exploitation est interdite. Pour les mines et les carrières, l'autorisation doit être donnée par le Parc. Un privilège est accordé à l'artisanat local¹¹⁶⁸. La possibilité d'ouvrir le tunnel de Salau est maintenue car le tracé du parc évite à dessein l'éventuelle bouche nord. La réouverture des mines de Sentein n'est pas exclue tandis que le tracé conserve les possibilités d'extension de la station de Guzet. Le barrage de Soulcem, dont le périmètre est compris en zone centrale serait en revanche empêché¹¹⁶⁹ et c'est à peu près la seule contrainte que poserait le Parc aux activités existantes ou futures. Ce n'est pas un hasard : ce dernier barrage, qui ennoierait de vastes estives, est rejeté localement.

Roland Begue produit quelques documents synthétiques pour présenter le projet, qui font sans aucun doute écho aux critiques entendues sur le terrain. Dans une note d'information, il insiste sur le fait qu'« un parc national, ce n'est pas un zoo ni une réserve. Ce n'est pas un enclos ni un but en soi. C'est un moyen » qui doit éviter la dégradation de la montagne, « réguler la fréquentation touristique », « développer la vie en montagne », « éduquer les citadins au respect du monde rural en leur apprenant à mieux connaître un milieu et les hommes qui y vivent. » Globalement, le Parc doit « montrer qu'il est possible de concilier le développement économique et la préservation des patrimoines naturels et culturels vivants » : en des termes plus actuels, ce parc se veut projet de développement durable. Le Parc n'est pas au service des touristes ou de l'État mais bien des Ariégeois, dans le respect de ce qu'ont fait les « ancêtres » :

« En Ariège, le tourisme doit rester diffus et source de revenus pour les Ariégeois : peu de gros refuges d'altitude, camping léger encouragé dans le parc, aides importantes à l'accueil à la ferme... Les chemins et les cabanes des ancêtres seront restaurés et le balisage restera très discret pour favoriser un tourisme éducatif et respectueux de la montagne et de ses habitants. »

Ce projet flatte davantage la fierté locale qu'une fibre nationaliste, une fierté qui se rapporte à la « petite patrie » que le progrès uniformisant et l'essor de l'État ont exclu et brimé jusqu'à présent. Toutes les attentions sont données à l'élevage « qui est l'une des garanties d'une vie en montagne », avec des aides importantes prévues pour la modernisation de l'équipement, dans le respect des traditions, toujours¹¹⁷⁰. Ces propos visent à prévenir toutes les craintes exprimées au cours de l'enquête, à valoriser la mémoire locale plus qu'un patrimoine national et à faire accepter localement cette institution venue « d'en haut ».

En 1980, en préalable à l'enquête publique, dernière opération légale dans le processus de

1168 *Idem* : Fascicule dépliant de la Jeune Chambre économique de Saint-Girons, « Le Parc national d'Ariège », 1980.

1169 Carte du projet de Parc national des Pyrénées ariégeoises, 1978.

1170 AD 09, 443 W 124 : Roland Begue, « Informations sur le projet de parc national », 1978.

création d'un parc, le ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie publie un fascicule de présentation du Parc national des Pyrénées ariégeoises, sans aucun doute inspiré voire rédigé par Begue. En *incipit*, ce document reproduit un extrait du cartulaire de Foix de 1387 qui copie lui-même la « Charte de 1290 ». Celle-ci définit les droits d'usage communautaires sur les pâturages, et place ce Parc sous le signe des libertés ancestrales et non de la main-mise étatique. La mémoire ariégeoise est abondamment valorisée, avec un certain culte des « Anciens », cette référence bientôt récurrente du discours local¹¹⁷¹. Le Parc doit contribuer à maintenir leur héritage paysager :

« Il s'agit de respecter la faune et la flore et de préserver les sites et les paysages qui ont été modelés par les Anciens. [...] La nature doit vivre. Il faut y maintenir les hommes. [...] LA NATURE SANS LES HOMMES C'EST LE DÉSERT. [...] Nos Anciens ont toujours su protéger et développer. Il suffit de s'inspirer de leur exemple. [...] Les activités agricoles et pastorales sont maintenues et seront développées. Les activités pastorales jouent un rôle essentiel dans le maintien des équilibres de la nature et il importe de les maintenir.¹¹⁷² »

Ces activités seront même préservées « de la fréquentation abusive de la montagne », de ses bruits et des dérangements divers du bétail. La menace « d'invasion touristique » sera limitée par la difficulté d'accès du parc puisque « l'altitude moyenne du Parc est de l'ordre de 1 600 mètres. [...] La dénivellation constitue le meilleur des péages ». La fréquentation restera concentrée sur un nombre restreint de sites¹¹⁷³. Toutes les critiques adressées localement à cette institution sont en fait intégrées à la présentation officielle. Le parc doit aussi préserver la richesse culturelle locale qui tend à disparaître avec l'exode, en organisant des manifestations « culturelles » et en aidant les associations locales. La notion de « patrimoine » « irremplaçable » ou « exceptionnel » est plusieurs fois répétée. Pour les quarante emplois prévus au parc, la préférence sera donnée aux Ariégeois, pour des temps partiels afin de compléter les revenus des travailleurs locaux. Ces emplois et surtout les aides apportées à la zone périphérique « permettront aux habitants permanents de celle-ci de vivre et travailler en Ariège tout en respectant et protégeant la montagne.¹¹⁷⁴ » Les crédits annuels investis par le Parc en zone centrale et périphérique seront au moins de 10 millions de francs. Cette présentation prend garde d'intégrer et de se réappropriier les mots d'ordre contestataires (comme le montre la référence explicite au mot d'ordre de la nouvelle gauche « Vivre et travailler au pays ») et de prévenir toutes les craintes locales sur les droits d'usage, le tourisme et le respect des « Anciens ».

Dans une étude récente sur les conflits liés aux mesures de protection de l'environnement, Christophe Gauchon remarque que les mesures de protection qui ne s'appuient que sur le patrimoine

1171 Ce qu'a mis en lumière Corinne EYCHENNE, *Hommes et troupeaux*, *op. cit.*, 2006.

1172 AD 09, 443 W 124 : Ministère de l'environnement et du Cadre de Vie, *Projet de Parc national de l'Ariège. Vingt questions, vingt réponses*, fascicule imprimé en couleur, 1980, 26 p., en majuscules dans le texte.

1173 *Idem*.

1174 *Idem*.

naturel sont les plus rejetées, tandis que le patrimoine culturel, qui reconnaît et valorise une identité locale, est beaucoup plus favorablement accueilli, quand il n'est pas porté localement¹¹⁷⁵. Ce constat pourrait s'appliquer dès les années 1970 et semble guider la conception de ce projet de Parc national ariégeois. Le discours officiel, dont on ne peut négliger la part de stratégie, en fait un instrument de valorisation culturelle, sociale et mémorielle à usage local. C'est semble-t-il nouveau, à moins que ce ne soit qu'un procédé rhétorique. Dans leur conception et leur fonctionnement les trois premiers parcs nationaux de montagne français¹¹⁷⁶ répondent en effet à des enjeux patrimoniaux et identitaires d'une autre échelle : ils sont des lieux de mémoire, naturelle et culturelle, de la nation – en plus d'être des outils d'aménagement du territoire. Une certaine nature et certaines traditions rurales sont préservées pour incarner les racines profondes de la France, inscrites dans le sol et les pratiques agropastorales, qu'il s'agit dès lors de conserver dans l'état que l'on juge le plus représentatif de la tradition¹¹⁷⁷. Tel que présenté, grâce au patient travail de synthèse de Roland Begue, ce projet de Parc national se montre avant tout soucieux des préoccupations locales. Il n'est presque qu'un label touristique prestigieux, vecteur de subventions publiques sans amener de véritables contraintes. Certains partisans du parc le voient ainsi en adoptant pour slogan « Pour une image de marque »¹¹⁷⁸. Au-delà des déclarations de principes, ce Parc ne peut toutefois se défaire de son essence institutionnelle aux yeux des acteurs locaux. Il conserve sa dimension symbolique et politique qui le fait voir comme une appropriation citadine, étatique voire gouvernementale de l'espace local, de ses habitants et de son environnement.

3. La « protection » de la nature : une géopolitique complexe

Ce Parc, du point de vue de la protection de la nature ne change pas grand chose pour les usages locaux. Il n'est qu'une image de marque offerte à l'Ariège. Dès lors, comment comprendre la très vive émotion qu'il provoque dans les vallées et quel intérêt a eu l'État de le soutenir malgré l'opposition locale ? Les réponses ne se trouvent pas du côté de la protection de la nature, enjeu qui semble constamment secondaire, mais bien du côté des stratégies politiques et de la réception locale d'un Parc vécu comme une violence institutionnelle infligée à des populations déjà en difficulté.

Après la présentation du projet de décret et de règlement du Parc, la consultation préalable

1175 Christophe GAUCHON, « Une composante des conflits environnementaux : la querelle de légitimité », in Lionel LASLAZ, Christophe GAUCHON, Mélanie DUVAL et Stéphane HÉRITIER (dir.), *Les espaces protégés. Entre conflits et acceptation*, Paris, Belin, 2014, art. p. 86-102, ici p. 96-97.

1176 La Vanoise (1963), les Pyrénées occidentales (1967) et les Cévennes (1970).

1177 Guillaume BLANC, « Protection de la nation et construction de la nature », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 107, 2010, p. 131-144.

1178 AD 09, 443 W 124 : Fascicule dépliant de la Jeune Chambre économique de Saint-Girons, « Le Parc national d'Ariège », 1980.

auprès des élus et des chambres consulaires est organisée entre le 26 septembre 1978 et le 19 janvier 1979. C'est la première phase de la procédure officielle de création des parcs selon la loi du 22 juillet 1960 et le décret du 31 octobre 1961. La Chambre de commerce et d'industrie est favorable, les conseils municipaux partagés : dix sont plutôt favorables, quatre autres sans conditions, quatorze sont opposés au principe même de parc et trente et un au projet présenté. Le conseil général rejette le projet présenté¹¹⁷⁹. La philosophie du projet répond aux attentes locales mais les avis estiment que ce parc ne revitalisera pas l'Ariège, qu'il apportera des contraintes supplémentaires aux rares éleveurs encore en place, qu'il menace l'autonomie des communes. Un point cristallise les craintes, parce qu'il rend les propositions de participation locale au Parc toutes hypothétiques : le pouvoir des élus locaux. Ils n'ont pas la majorité absolue dans le conseil d'administration et les pouvoirs respectifs du président (élu par le conseil d'administration) et du directeur (nommé par l'État) ne sont toujours pas définis en détail. La gestion des crédits pour la zone périphérique échappe, elle, entièrement au regard des élus¹¹⁸⁰. Ces enjeux, concrets, ne sont toutefois pas les seuls à influencer sur l'opposition ou le soutien au Parc, dans un débat sur l'avenir de l'Ariège qui n'intéresse pas que les élus.

Une lutte environnementale protéiforme, contre la main-mise de l'État et la muséification

Au sujet du Parc national des Cévennes, Guillaume Blanc émet l'hypothèse que le rejet de l'appropriation étatique du territoire a joué un rôle fondamental et que le caractère « national » du parc, malgré les décentralisations opérées depuis sa fondation, « continue d'attiser le ressentiment local.¹¹⁸¹ » L'exemple ariégeois confirme et précise cette hypothèse.

Avant de nous pencher sur les opposants, évoquons, pour commencer, les partisans du Parc. Parmi les plus actifs figure la « Jeune chambre économique de Saint-Girons », créée par les intérêts commerciaux du Couserans, satellite du parti de gouvernement, le Parti républicain puis l'UDF, pour soutenir le projet de parc. Elle y voit l'occasion, la dernière peut-être, de relancer l'économie du Couserans, d'aider l'agriculture de montagne et de créer des emplois pour maintenir les jeunes « au pays ». Elle se veut rassurante et entreprend la pédagogie, peu marquée idéologiquement, du Parc : les chasseurs locaux seront associés à sa gestion, il ne changera rien à l'usage local de la zone centrale car les mesures indiquées sont celles « que s'impose personnellement tout vrai montagnard,

1179 AD 31, 5325 W 62 (fonds de la Mission économique régionale Midi-Pyrénées, archives du président du conseil régional) : Chemise « Première commission. Projet de création d'un parc national d'Ariège », Note jointe sur l'historique de la procédure : « La relance de la procédure de création d'un parc national en Ariège » [1979] ; Note du préfet de l'Ariège au préfet de région, 28 août 1980.

1180 AD 09, 443 W 124 : Chemise Parc National d'Ariège, délibérations des conseils municipaux, novembre 1978.

1181 Guillaume BLANC, *Une histoire environnementale*, op. cit., 2015, p. 266-268.

berger, chasseur, randonneur. Et cela depuis toujours.¹¹⁸² » La Jeune chambre appelle à participer aux discussions pour améliorer encore le projet. Au nombre des partisans se trouvent aussi les chercheurs du centre CNRS de Moulis, dont M. Deloy qui est également responsable de la maison d'édition Randonnées pyrénéennes et d'organismes de promotion touristique¹¹⁸³.

La contestation du Parc, qu'il est peu évident de circonscrire, s'organise, elle, autour de l'Association pour la défense et le développement des Pyrénées ariégeoises (ADDPA), classée à gauche par les Renseignements généraux, qui se structure dès 1975. Elle rassemble, au cours du conflit, jusqu'à 2 000 membres¹¹⁸⁴. Tout l'argumentaire en faveur du Parc semble en fait répondre à celui du collectif, afin d'intégrer les critiques pour mieux les combattre ; la citation de la Charte de 1290 prend ainsi tout son sens. Le président de l'ADDPA, Claude Delpla, se réclame du comité occitaniste de gauche « *Volem viure al país* » (ou « *Volem viver au país* » d'après les graffitis couserannais). Lors de l'enquête orale menée en 1975 et 1976 sous l'égide de la DATAR, le projet de Parc est encore peu connu. Par des campagnes d'affichage et des rassemblements, l'ADDPA alerte donc les habitants.

Cet épisode étant relativement récent, toutes les archives ne sont pas encore disponibles et c'est sur un collectif satellite, fondé à Massat, que nous disposons de plus amples renseignements. Autour de la figure locale du Parti radical-socialiste, Léon-Pierre Galy-Gasparrou, s'y constitue un « Comité de défense du Massatois », avec à sa tête Jean-Noël Tourenq, chargé de recherche en biologie au CNRS, né à Savignac-les-Ormeaux. Comme l'ADDPA, ce comité entend lutter contre l'emprise de l'État dans l'Ariège et fait pour cela appel à la mémoire des « Libertés montagnardes » acquises depuis le Moyen Âge. Sa composition est hétéroclite en apparence, ce qui est caractéristique de ce moment post-mai 1968 et échappe aux oppositions sociologiques et géographiques simplistes. Outre ce chercheur en biologie né en Ariège, on y trouve plusieurs étudiants originaires d'Ariège, des élus locaux dont le conseiller général Galy-Gasparrou, issu d'une grande famille d'hommes politiques ariégeois, qui espère gagner de l'audience, des éleveurs et exploitants agricoles également nés sur place, un hôtelier, des résidents secondaires dont l'un est membre du comité fédéral du PCF en Haute-Garonne, des chasseurs et des néo-ruraux. Ces derniers, désignés dans les rapports de police comme « les marginaux des communautés anarcho-hippies » trouveraient dans ce conflit une occasion de rejeter l'emprise de l'État, l'une des raisons

1182 AD 09, 443 W 124 : Fascicule dépliant de la Jeune Chambre économique de Saint-Girons, « Le Parc national d'Ariège », 1980.

1183 *Idem* : Rapport de M. Begue sur les résultats de l'enquête publique dans l'arrondissement de Saint-Girons, s.d. [3^e trimestre 1980].

1184 Johan MILIAN, *Protection*, op. cit., 2004, p. 145.

mêmes de leur venue en Ariège, et de s'intégrer localement. On trouve aussi quelques chasseurs, résidents secondaires et fonctionnaires. Le mouvement d'opposition est globalement hétéroclite et a pour ciment, selon les renseignements généraux, « l'écologie et les "libertés locales" » qu'ils opposent au Parc national¹¹⁸⁵. L'hétérogénéité de cette opposition est illustrée par une manifestation organisée le 30 juin 1980 par l'ADDPA, la « Fête de la montagne », à Lassur. Elle rassemble des stands du PS, du PC, du RPR, de la CFDT, de la CGT, des « Chanteurs occitans » et du Comité écologique ariégeois, classé à l'extrême gauche¹¹⁸⁶. Ce dernier a essayé de fédérer les associations de protection de la nature en Ariège autour d'un contre projet de protection de la nature à la place du Parc national¹¹⁸⁷.

Des camps politiques opposés peuvent ainsi se retrouver à l'occasion du rejet du Parc national : la vie paysanne traditionnelle, fondement de la pensée réactionnaire, devient un des éléments centraux de la rhétorique de l'extrême gauche. Cette opposition au Parc fait pleinement écho à la lutte du Larzac (1971-1981), même si les archives consultées ne citent jamais explicitement cette autre lutte environnementale contre l'État. Tout en étant en apparence une résistance à un projet de protection de la nature, ce mouvement ariégeois participe des multiples luttes environnementales qui éclatent dans les années 1970, dans le Larzac et autour des centrales nucléaires par exemple (Bugey, Creys-Malville, Golfech). Un conflit comme celui d'Ariège se singularise toutefois car il fait partie de ceux, très courants depuis, qui n'opposent « plus de façon caricaturale le pollueur-aménageur à l'écologiste-défenseur de l'environnement, mais des acteurs qui, tous, se parent des plumes chatoyantes de l'éco-responsabilité. » Tous les acteurs en présence sont ainsi convaincus que leur vision de l'environnement est plus respectueuse des équilibres que l'autre¹¹⁸⁸.

Ce conflit environnemental marque également une ère nouvelle car il s'appuie sur des enjeux mémoriels forts. Le contexte, dont témoigne pleinement le projet présenté par Roland Begue, est à une « explosion du patrimoine » (cet ensemble des biens légués par les générations passées et qui doivent être transmis aux générations suivantes), qui fait que toute une série d'objets jusque là tenus à l'écart de la protection des sites et des monuments est désormais reconnue d'utilité publique. C'est l'essor du patrimoine « rural », « industriel », « technique », « militaire », « touristique », « thermal », « du XX^e siècle », etc. Surtout, ce patrimoine n'est plus seulement un héritage national,

1185 AD 09, 443 W 124 : Note des RG sur le projet de Parc national, 29 septembre 1978 et sur « l'Association dite "Comité de défense du Massatois" ».

1186 *Idem* : Direction des RG, note sur la fête de la montagne à Lassur (09), 30 juin 1980.

1187 *Idem* : Lettre du sous-préfet de Saint-Girons au préfet d'Ariège, 7 mai 1980.

1188 Mis en lumière à propos de conflits actuels d'aménagement au sein des PNR par Christophe GAUCHON, « Une composante », *op. cit.*, 2014, p. 94-95.

il est entré dans l'âge « mémoriel, social et identitaire », celui du patrimoine revendiqué si ce n'est fabriqué à l'échelle locale¹¹⁸⁹. À ce contexte patrimonial, s'ajoutent dans ces années 1970, l'affirmation des identités locales et de la défense des minorités et des marginalités en tant que ressorts de l'action collective. Les mémoires de ceux qui jusqu'à présent n'avaient pas laissé de traces, les ouvriers, les émigrants, les femmes, les paysans – parmi lesquels, les montagnards –, sont valorisées, dans la recherche historique comme dans la société. Cette mémoire partagée est un rapport direct, affectif au passé, le « passé présent » selon l'expression de Paul Ricœur. Cette mémoire collective est extrêmement sélective, conduit à recréer le passé et à produire des mythes. Les temporalités sont simplifiées, les tensions sociales sont minorées, au profit d'un passé idéalisé opposé au présent. Certains groupes se réfèrent volontiers à un événement fondateur de leur identité : ainsi la guerre des Camisards pour les Cévenols, la chouannerie pour les Vendéens¹¹⁹⁰ et, bientôt, la « guerre » des Demoiselles en Ariège. Cet événement passé peut ensuite servir de « germe », pour reprendre Castoriadis, fondateur de nouvelles luttes. L'appropriation de la mémoire locale n'implique pas seulement l'échelle locale : les pouvoirs publics peuvent en faire un patrimoine national et ainsi le dépolitiser, ce qui est au cœur de l'usage de la tradition, du cadre bâti et des paysages au sein des parcs nationaux. La rapidité avec laquelle cette mémoire collective se cristallise est frappante dans le cas ariégeois, puisque des témoignages montrent dans ces mêmes années la honte locale pour le passé d'une paysannerie « routinière » rendue responsable de l'arriération actuelle.

Un document d'archive tient dans ce cadre une place particulière, qui montre ce que la mémoire a de circonstancielle. En 1976, l'ORTF produit un film-documentaire de deux heures sur l'Ariège, diffusé en programme de soirée les dimanche 7 et lundi 8 novembre 1976 sur la première chaîne¹¹⁹¹. Son titre : *La Guerre des Demoiselles*. Fidèles à l'esprit du temps, les réalisateurs, Jeanne Labrune et Gérard Guillaume, viennent rechercher dans le Couserans la mémoire de la « guerre des Demoiselles », cet épisode de résistance populaire à l'application du Code forestier et à la privatisation des terres dont les principales manifestations ont lieu entre 1829 et 1832, et qu'un travail de François Baby avait récemment fait découvrir¹¹⁹². La surprise des réalisateurs est qu'on ne

1189 Citations et réflexion : Anne-Marie SIRE, « Patrimoine », in Christian DELACROIX, François DOSSE et Patrick GARCIA, *Historiographies. Concepts et débats*, vol. I, Paris, Gallimard, 2010, p. 821-829, cit. p. 824.

1190 Philippe JOUTARD, « Mémoire collective », in Christian DELACROIX, François DOSSE et Patrick GARCIA, *Historiographies. Concepts et débats*, vol. I, Paris, Gallimard, 2010, p. 779-791

1191 Gérard GUILLAUME et Jeanne LABRUNE, *La Guerre des Demoiselles*, diffusé les 7 et 8 novembre 1976 au soir sur la première chaîne, Ina (disponible en ligne sur URL : <<http://www.ina.fr/PackVOD/PAK977853993>>).

1192 François Baby (1933-2005) est cité et interviewé lors de ce film. Son ouvrage, réalisé dans le cadre d'une maîtrise de Lettres à Toulouse en 1969 est publié en 1972 (réédition : François BABY, *La guerre des Demoiselles en Ariège (1829-1872)*, Pau, Éd. Cairn, 2012).

conserve dans les vallées aucun souvenir de cette « guerre », qui suscite une curiosité amusée mais n'a été l'objet d'aucune transmission orale. Les « Demoiselles » évoquent bien des personnages déguisés en femmes mais elles sont renvoyées au registre du merveilleux et des légendes, sans portée subversive. Seuls des érudits locaux, Jacques Begouën et Alphonse Sentein, peuvent en rapporter des récits circonstanciés. Cet épisode n'est plus qu'un folklore, sans actualité. Le reportage confirme ce que montre l'étude de la DATAR, réalisée exactement au même moment : il n'y aucune mémoire locale, aucun sentiment communautaire car tout ce qu'inspire le passé aux populations qui n'ont pas pu partir, c'est la honte. Leur vie même leur fait honte, par rapport à la plaine et au monde urbain. L'idée d'arriération, forcément relative à une société englobante qui, elle, serait plus « moderne », est intériorisée et commande un regard négatif sur leur propre existence. La résistance paysanne passée à la marche du « progrès » est ainsi occultée, depuis plusieurs générations semble-t-il, parce qu'elle ne fournit aucune fierté et n'a aucune utilité dans un présent marqué par la solitude, la désertification, le « délabrement » d'un pays en train de mourir. En cours de tournage un événement fait néanmoins rejaillir des attitudes de rejet du pouvoir central jadis exprimées par les Demoiselles : l'émergence du projet de Parc national. Le ressentiment envers l'État existait auparavant. Il était accusé, par un discours qui voisine avec le conspirationnisme, d'avoir délibérément vidé ces vallées pleine de vie quelques décennies auparavant, par les guerres et la négligence du monde paysan. La résignation l'emportait cependant. Le projet de Parc semble ranimer les vallées. Au cours de rassemblements provoqués par la présence de la caméra et la mise en scène de déclarations des Demoiselles, des anecdotes ressurgissent où l'on rappelle ce que firent les « Anciens » aux gardes forestiers et ce qui attend aujourd'hui ces « Parisiens » qui veulent imposer le Parc. Ce ne sont que des bribes, le même épisode étant rappelé un peu partout, sans être rapporté aux Demoiselles, mais la vague mémoire de la résistance passée et des libertés conservées par la lutte, violente, ressurgit pour motiver la résistance présente à l'intrusion étatique. Un montage sonore met en écho le discours officiel et sa réception locale. D'un côté, le « pouvoir » argue de la nécessité du Parc et de ses larges subventions pour sauver une Ariège qui se transformera sinon en désert. De l'autre, les opposants, dont les réactions sont diverses, indiquent ne pas voir pourquoi cet argent ne pourrait pas aller ailleurs, pour aider directement les populations à des projets portés localement, tantôt agricoles, tantôt routiers, tantôt industriels. Ce Parc, pour un témoin, est une insulte à la population ariégeoise, traitée comme un « peuple sous-développé » par un État qui veut étendre l'accaparement des terres pour les livrer à d'autres usages, au service des intérêts financiers. C'est une violence supplémentaire infligée à une région en difficulté que l'État considère comme déjà morte. Ce serait avoir une « mentalité de vaincu » que de l'accepter. Les tenants du Parc disent qu'il n'y a pas d'avenir ; les opposants sont convaincus qu'il y en a un, que les gens veulent « vivre et

travailler au pays » à condition d'avoir le choix des moyens. Les graffitis en occitan, contre le Parc et le « pouvoir central » qui accapare les terres, fleurissent sur les murs, rappelant ponctuellement ce que firent les « *Demoisellas* ». La lutte qui émerge s'inscrit pleinement, aussi, dans la résurgence d'un mouvement occitaniste de gauche soucieux des traditions locales de résistance au pouvoir central. Dans ces vallées résignées, le projet de Parc, vécu comme une attaque symbolique sur l'espace communautaire, réveille l'esprit de la révolte. Le film, franchement partisan de ce mouvement de contestation, diffusé sur la première chaîne à une heure de grande audience, suscite la sympathie pour la cause ariégeoise et tient sans doute une place importante pour faire ressurgir (si ce n'est recréer), cette mémoire des Demoiselles, même si la résistance qui s'engage ne lui doit rien. La « Guerre des Demoiselles » sert à avertir le pouvoir de ce que peuvent faire les montagnards révoltés. Claude Sarraute, dans une chronique publiée dans *Le Monde* salue cette production et en tire des enseignements politiques qui mettront encore quelques années à se concrétiser. Elle cite un éleveur pour lequel « avant de protéger les ours et les tigres, on pourrait songer aux vaches, aux cochons, aux fermiers, espèces en voie de disparition. » Avant de poursuivre :

« On pourrait surtout donner le pouvoir de décision aux régions. Le droit de l'auto-administration, voilà ce que réclament avec une véhémence rythmée par le ron-ron de la caméra, ces Ariégeois en colère. [...] Dimanche, et lundi soir, la parole était à l'Ariège sur nos antennes. Elle a parlé haut et fort. Un véritable cri d'alarme.¹¹⁹³ »

En ce mois de novembre 1976, le combat ariégeois, jusque-là discret, vient très probablement de changer d'échelle, nourrissant les débats nationaux sur la décentralisation et incarnant dans une certaine mesure le combat romantique contre la modernisation étatique, mené par ces derniers paysans, qui ne veulent plus mourir. Cette résistance qui s'affirme infléchit sans aucun doute le projet du parc mais il ne pourra jamais totalement convaincre qu'il n'est pas une violence institutionnelle, une tentative de dépossession de l'espace et de l'existence des montagnards.

La mémoire locale, valorisée par les partisans du Parc comme par ses opposants, est donc prise en tenaille, mobilisée de toute part dans un conflit qui vise soit à en faire un ressort de la résistance, soit un support d'identification et de consommation collective absolument dépolitisée. Elle répond à une demande sociale de plus en plus forte d'« authenticité », auquel un parc est capable de répondre et que l'État tente ainsi de canaliser à son profit. Pour Guillaume Blanc, la « valorisation folklorique des populations locales » est un :

« moyen nettement plus efficace que la coercition pour le pouvoir qui veut contenir les oppositions. [...] En autorisant le seul usage "traditionnel" des lieux, la puissance publique exige des populations qu'elles s'approprient la perspective selon laquelle leur existence n'a de sens qu'en tant que symbole d'un mode de vie qui partout ailleurs disparaît.¹¹⁹⁴ »

1193 Claude SARRAUTE, « L'Ariège en colère », *Le Monde*, 10 novembre 1976, p. 20.

Les opposants aux parcs nationaux sont généralement conscients de ce dévoiement étatique de la mémoire locale et mettent souvent au cœur de leur discours le refus de la « réserve d'Indiens »¹¹⁹⁵. C'est dans cet esprit qu'il faut lire ce tag montré lors du documentaire de 1976 : « Nous ne serons pas les Iroquois de la France ». C'est aussi cette idée qui traverse les deux seules allusions au projet de Parc national ariégeois dans le *Schéma d'orientation des Pyrénées* en 1978. La première apparaît sous la plume de la DATAR qui fait sien ce discours :

« Les Pyrénéens peuvent et veulent vivre dans le siècle présent et refusent à juste titre d'être "les indiens" d'une société urbaine à laquelle ils ne peuvent accéder.¹¹⁹⁶ »

La seconde apparaît dans la réaction du conseil général d'Ariège :

« Sauver les Pyrénées ? Oui, mais pas n'importe comment, et certainement pas en faisant des Pyrénées ariégeoises une "réserve", un chef d'œuvre en péril.¹¹⁹⁷ »

Philippe Ducroquet, dans une thèse de géographie sur l'agriculture dans les montagnes d'Ariège ironise sur cette même thématique de mise en réserve ces populations en estimant que « l'État entend désormais protéger le paysan montagnard au même titre que la flore, la faune, les sites ou le patrimoine architectural : pour être attrayante, la nature doit être humanisée.¹¹⁹⁸ » Le Parc, tout en valorisant la mémoire et les usages locaux, reste vécu comme une assignation identitaire venue de l'extérieur.

L'opposition au Parc traduit des peurs et des vexations plus ou moins rationnelles renvoyant à ses dimensions étatiques et symboliques. D'une manière générale, selon Johan Milian, les populations liées à l'agriculture voient régulièrement dans les mesures de protection des formes « d'écologisation du domestique » et donc de l'espace humanisé et cultivé. Par son caractère national, quelque soit le discours de présentation, le parc et les instruments de protection en général paraissent constituer « des instruments de coercition donc de dépossession.¹¹⁹⁹ » Pour une agriculture de montagne exsangue, contrainte à des conditions d'exploitation difficiles pour une rentabilité aléatoire, la possibilité que le Parc apporte la moindre contrainte, pour répondre aux besoins de « nature » et d'« authenticité » d'une population urbaine plus aisée, est une violence

1194 Guillaume BLANC, *Une histoire environnementale*, op. cit., 2015, p. 262.

1195 Christophe GAUCHON, « Une composante », op. cit., 2014, p. 91.

1196 DATAR, *Schéma d'orientation des Pyrénées*, s.l., s.e., 1978, p. 121.

1197 *Idem*, p. 157.

1198 Philippe DUCROQUET, *Avenir agricole des Pyrénées ariégeoises*, Thèse de géographie, Institut de Géographie de Toulouse, 1978, p. 2.

1199 Johan MILIAN, « La protection de la nature, quelle ressource sociale pour la gestion et le développement des espaces montagnards ? », in Jean-Marc ANTOINE et Johan MILIAN (dir.), *La ressource montagne : entre potentialités et contraintes*, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 249-275, cit. p. 262.

symbolique inacceptable¹²⁰⁰. À en croire Johan Milian, les multiples concessions de l'État sur la réglementation du parc, avec autorisation de la chasse sur certaines zones et la garantie de l'aménagement de douze sites pour le ski de fond, éveillent même les soupçons locaux¹²⁰¹.

L'effort de Roland Begue pour mettre au cœur du projet la population locale et prévenir toutes ses craintes de folklorisation est dans ce cadre en partie vain. L'essence de l'institution, du moins telle qu'elle est perçue (et fonctionne par ailleurs), joue continuellement contre lui. Ce discours tranche d'ailleurs avec la correspondance administrative du préfet d'Ariège qui, lui, voit avant tout le Parc comme un instrument d'aménagement du territoire destiné à relever l'économie ariégeoise et à valoriser un espace de nature et de traditions à destination des populations urbaines. Begue, rattaché à l'administration des Eaux et Forêts souffre sans doute d'un autre handicap : la défiance de la population vis-à-vis des forestiers, défiance alimentée par la politique de l'Office national des forêts (ONF) : celui-ci loue les terres communales, aide au rachat de terrains et remplace des hêtres (les arbres emblématiques de ces montagnes) et des pâturages par des reboisements massifs de résineux. Ces plantations allochtones symbolisent l'effacement de l'homme en montagne en transformant rapidement les paysages (ces alignements de pins et sapins sombres sont visibles de loin) et en détruisant les parcours ancestraux du bétail, sans créer d'activité locale de transformation¹²⁰². Le parc vient donc s'ajouter au reboisement pour renforcer le sentiment de dépossession administrative de la montagne. Le précédent de l'hydroélectricité joue sans doute également. En 1975 et 1976, l'enquête réalisée par la DATAR montre le ressentiment local contre cette activité venue de l'extérieur pour exploiter une ressource sans que rien ne revienne aux locaux :

« Certains phénomènes sont perçus comme une forme de colonisation lorsque l'activité d'une société nationale débouche, en montagne, sur une exportation quasi-intégrale du produit fini vers d'autres régions françaises. Les retombées locales sont alors négligeables. Exemple : houille blanche de l'EDF.¹²⁰³ »

L'État, « Paris » et ses « technocrates » ne se sont jusqu'à présent manifestés que pour exploiter la montagne aux dépens des populations locales, dans une attitude que l'actualité de la décolonisation fait percevoir comme « coloniale ». Le Parc est de ce fait vu comme un instrument

1200 Françoise Plet a mis en avant que dans les manifestations agricoles, les militants les plus violents sont la plupart du temps les petits éleveurs plongés dans des situations socio-économiques difficiles : cf. Françoise PLET, « Colères paysannes face à l'État », *Hérodote*, n° 69-70, 1994, p. 170-184.

1201 Johan MILIAN, *Protection*, op. cit., 2004, p. 147.

1202 Ce ressentiment vis-à-vis de l'ONF et du reboisement en résineux est évoqué à diverses reprises dans le film de Gérard GUILLAUME et Jeanne LABRUNE, *La Guerre des Demoiselles*, diffusé les 7 et 8 novembre 1976 au soir sur la première chaîne, Ina (disponible en ligne sur URL : <<http://www.ina.fr/PackVOD/PACK977853993>>), en particulier par Jacques Begouën.

1203 DATAR, *Politique de la montagne. Schémas d'orientation et d'aménagement des massifs. Première phase. Exploitation de la consultation des responsables locaux*, Paris, La Documentation française, 1976, p. 65.

de plus de cette main-mise – comme un instrument de trop.

Un jeu de dupe politique

Les enjeux qui traversent ce Parc ne se limitent pas à ces prises de position populaires, qui s'attachent à la portée symbolique du Parc, accusé de profiter de la désertification de la montagne plutôt que d'essayer de l'empêcher. Ce projet d'aménagement du territoire est politique, dans un sens stratégique plus qu'idéologique. En 1978, au moment de livrer le projet de décret aux élus et aux chambres consulaires, Roland Begue fait un état des oppositions politiques, complexes, en présence. Chaque camp essaye de tirer profit de son positionnement par rapport au parc. À droite, faible en Ariège, le parti de majorité gouvernementale est favorable tandis que le RPR est silencieux (avant de s'afficher contre, conséquence des déchirements de la droite nationale). À gauche, parmi les opposants au parc figurent les communistes au niveau local alors que le PC y est favorable au niveau national. On trouve aussi les socialistes « occitans » qui y voient une main-mise de l'État, Léon Galy-Gasparrou, le conseiller général radical-socialiste, battu aux élections municipales à Massat en 1977 par un socialiste qui tente ainsi de conserver une place politique¹²⁰⁴. Seraient en revanche favorables au parc, le PS avec les scientifiques et les protecteurs de la nature. Le PS attend en fait les directives fédérales pour se positionner publiquement et imposer un choix collectif aux élus du département¹²⁰⁵. Quelques mois après les élections législatives de mars 1978, à un an d'élections cantonales partielles et à trois ans des élections présidentielles, le positionnement des partis dépasse de loin l'échelle locale.

En 1979, deux notes du préfet de l'Ariège à l'attention du président de la République explicitent le sens politique de ce parc¹²⁰⁶. Le résultat négatif de la consultation préalable était assez inattendu :

« Cette opposition convergente de la majorité des collectivités concernées par le projet de parc en Ariège a de quoi surprendre quand on sait que le projet soumis à la consultation préalable à partir du 22 septembre était le résultat d'un schéma mûri de longue date, puisque depuis près de trois années il aura donné lieu à une concertation permanente avec les élus.¹²⁰⁷ »

Le chargé de mission, Roland Begue, a organisé cent réunions d'informations sur le terrain avec les élus et les populations, en plus de cent soixante réunions de travail. Le problème serait

1204 Et dont la suite du parcours l'oriente vers la gauche plus radicale et écologiste.

1205 AD 09, 443 W 124 : Note de synthèse « Création d'un parc national en Ariège », 1978.

1206 AD 31, 5325 W 62 (fonds de la Mission économique régionale Midi-Pyrénées, archives du président du conseil régional) : Chemise « Première commission. Projet de création d'un parc national d'Ariège », Rapport du préfet de l'Ariège, rapport sur les résultats de la contestation du 22 septembre au 16 décembre 1978, 16 janvier 1979 ; « Note préparée pour le président de la République », s.d. [troisième trimestre 1979].

1207 *Idem* : Rapport du préfet de l'Ariège, rapport sur les résultats de la contestation du 22 septembre au 16 décembre 1978, 16 janvier 1979.

venu d'une mauvaise communication et d'une procédure hâtive au départ. Les élus accepteraient sans être entièrement satisfaits que dans un établissement public national, l'État ne puisse avoir moins de 50 % des sièges au conseil d'administration. Néanmoins, la gestion des crédits sur la zone périphérique déplaît et le partage des pouvoirs interroge. La population resterait, elle, très largement ignorante du contenu concret du projet de parc. Au-delà de ces données, pèse le jeu des influences politiques :

« Les élus de l'Ariège sont presque tous socialistes et le parti socialiste a su imposer ses vues et ses décisions à ses élus. Or, le PS n'a pas voulu se désolidariser de ses partenaires de l'Union de la Gauche (notion encore vivace à ce moment là) sur un sujet qui divisait par ailleurs ses militants. [...] Enfin, il était tentant pour lui, quelques mois à peine après les élections législatives, d'infliger "une défaite au Pouvoir".¹²⁰⁸ »

Le Parti communiste joue, lui, une autre carte en Ariège. La consultation préalable a été :

« Le prétexte à une explosion passionnée de protestation qu'expliquent pour une large part les dissensions et les surenchères entre le Parti communiste et le Parti socialiste au plan local ainsi qu'une sorte d'incapacité structurelle à pouvoir s'engager que l'on observe fréquemment dans cette région.¹²⁰⁹ »

Le PC chercherait en fait à gagner des positions en Ariège grâce à cette affaire, en profitant de la résistance molle du PS, ce qui lui permettait de « s'affirmer comme le vrai défenseur de la terre ariégeoise.¹²¹⁰ » Le PS serait en effet très embarrassé par ce Parc :

« D'aucuns affirment même que, dans leur for intérieur, les notables ariégeois s'accommoderaient bien d'une mesure autoritaire, dans l'incapacité qu'ils sont d'approuver une quelconque proposition d'origine gouvernementale. [...] La visite du président de la République constitue une chance inespérée – sans doute la dernière – de débloquer la situation.¹²¹¹ »

Pour le préfet, les avis négatifs seraient le fruit d'un curieux stratagème : « beaucoup de maires espéraient sans doute secrètement pouvoir dire non et se faire ensuite imposer le projet. » Le PS s'opposerait donc à un projet auquel il est favorable pour renforcer sa position locale. Il espère que l'État imposera le Parc pour lui assurer l'aura de la résistance face à l'autoritarisme parisien. Pour retourner la situation, le préfet a donc insisté, explique-t-il lui-même, pour dire que le projet ne serait pas imposé.

Suite au refus des élus locaux, l'État est toutefois face à un dilemme. Arrêter la procédure,

« manifesterait tout d'abord le signe de l'échec d'une politique nationale : celle des parcs nationaux. [...] La protection des Pyrénées ariégeoises ne serait pas convenablement assurée. [...] Les Pyrénées ariégeoises constituent un patrimoine de la Nation qu'il faut sauvegarder.¹²¹² »

1208 *Idem* : « Note préparée pour le président de la République », s.d. [troisième trimestre 1979].

1209 *Idem* : Rapport du préfet de l'Ariège, rapport sur les résultats de la contestation du 22 septembre au 16 décembre 1978, 16 janvier 1979.

1210 *Idem* : Rapport du préfet de l'Ariège, rapport sur les résultats de la contestation du 22 septembre au 16 décembre 1978, 16 janvier 1979.

1211 *Idem* : Note préparée pour le président de la République », s.d. [troisième trimestre 1979].

1212 *Idem* : Rapport du préfet de l'Ariège, rapport sur les résultats de la contestation du 22 septembre au 16 décembre 1978, 16 janvier 1979.

Et puis sans le parc, la revitalisation de cette région est très compromise. Modifier le projet ne changerait rien car on resterait sur une dénonciation locale d'une décision imposée par le « pouvoir central ». Il reste une troisième solution :

« Indiquer que la procédure de création d'un parc national en Ariège sur le projet présenté est interrompue en espérant que l'action des associations de défense et de protection de la nature, [...] celle de nombreux ariégeois qui commencent à m'écrire et qui sont favorables au projet, celle des élus enfin pourraient les conduire à solliciter eux-mêmes (après les cantonales¹²¹³) la reprise de la procédure sur un projet modifié.¹²¹⁴ »

Ce Parc est pris dans un entrelacs de manipulations politiques, venues de tous les côtés et dans lesquelles la préfecture est partie prenante. L'État n'agit pas comme un observateur neutre : sa détermination à mener le Parc montre que le pouvoir giscardien, avec l'aide des administrations, joue aussi une de ses cartes dans ce bastion historique du Parti socialiste.

Suite aux votes négatifs des communes et du département, le préfet interrompt donc la procédure, non sans arrières pensées, le 16 janvier 1979. Comme espéré, des associations et une pétition qui recueille 13 000 signatures (entre février et avril 1979) relancent le projet. Le 20 mai 1979, le préfet de l'Ariège demande au ministre de la Qualité de Vie de réactiver le dossier pour préparer une enquête publique mais le ministre suspend la procédure en juin¹²¹⁵. Le 15 novembre 1979, Valéry Giscard-d'Estaing visite l'Ariège, le Parc national n'y est pas étranger. Le 16 janvier 1980 une délégation de partisans du projet est reçue par le ministre de la Qualité de Vie. Le 18 janvier, le ministre transmet le dossier au Comité interministériel des parcs nationaux et au Conseil national de la protection de la nature, engageant la deuxième phase de la procédure de création. En juin, il ordonne une enquête d'utilité publique permettant à tout le monde de s'exprimer, déclenchant la troisième et dernière phase¹²¹⁶. Le ministre expose alors les raisons de la relance :

« Les avis recueillis lors de la consultation préalable sont divergents. Certaines communes se sont prononcées pour le parc, d'autres contre. Le Conseil général lui-même s'est prononcé à l'unanimité contre le projet qui lui était présenté, mais il ressort clairement de notre entretien que pour certains conseillers généraux, c'est par hostilité au principe même de parcs et pour d'autres, en raison uniquement de certaines des dispositions prévues, telles que celles concernant l'utilisation des crédits de la zone périphérique, sur lesquelles nous pouvons sans aucun doute nous mettre d'accord. [...] »

Un parc national apporterait en Haute-Ariège des moyens à la fois pour protéger efficacement des paysages, les usages et les modes de vie auxquels la population est attachée et pour relancer le développement d'un secteur montagnard que l'exode rural risque de vider de ses forces vives. »

Une renégociation du projet de parc est envisageable une fois l'enquête publique réalisée,

1213 Qui ont lieu en mars 1979 et signent une nouvelle victoire du PS.

1214 AD 31, 5325 W 62 (fonds de la Mission économique régionale Midi-Pyrénées, archives du président du conseil régional) : Chemise « Première commission. Projet de création d'un parc national d'Ariège », Rapport du préfet de l'Ariège, rapport sur les résultats de la contestation du 22 septembre au 16 décembre 1978, 16 janvier 1979.

1215 *Idem* : Note jointe sur l'historique de la procédure : « La relance de la procédure de création d'un parc national en Ariège » [1979] ; Note du préfet de l'Ariège au préfet de région, 28 août 1980.

1216 *Idem* : Lettre du ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie au président du conseil général d'Ariège, 18 janvier 1980.

notamment sur les crédits pour la zone périphérique, l'implication des élus locaux, et les droits d'usage qui seront renforcés¹²¹⁷. La proposition mise à l'enquête publique accorde 50 % des sièges du conseil d'administration aux élus locaux (cinq conseillers généraux et treize maires), le reste étant composé de huit représentants des administrations, de dix personnalités qualifiées dont des représentants d'associations et de dix autres personnalités au rôle uniquement consultatif¹²¹⁸. L'enquête publique est prescrite entre le 16 juin et le 21 juillet 1980¹²¹⁹. Les élus ariégeois voient dans cette procédure une tentative de débordement, qu'ils vivent, après leur avis négatif, « comme une atteinte à leur représentativité. » Selon le préfet, « l'exercice de la démocratie directe n'a pas été ou a été difficilement admis.¹²²⁰ »

Avant que ne soient connus les résultats, le conseil régional de Midi-Pyrénées est appelé à se prononcer sur le projet de Parc national lors de sa séance du 20 octobre 1980. Les discussions confirment que la protection de la nature n'est que le prétexte d'une opposition entre formations politiques. Le Parti socialiste s'oppose alors au Parc. Il dénonce la tenue de l'enquête d'utilité publique, malgré le refus à l'unanimité par le conseil général en 1978, par la Chambre d'agriculture, par quarante-cinq communes représentant 80 % de la population concernée. Si le conseil général n'était pas opposé originellement au Parc, il refuse sa formulation qui enlève la responsabilité des crédits en zone périphérique aux collectivités pour les réserver au préfet et au directeur du Parc. Pour autant, le PS n'est pas opposé à tout parc, seulement à la répartition des pouvoirs et des crédits¹²²¹. Le Parti communiste s'oppose, lui, au principe même du Parc. Il rappelle qu'il a organisé une réunion publique pour s'y opposer dès novembre 1974, par la voie du maire de Couflens-Salau. Pour le PC, « ce projet s'inscrit dans une politique gouvernementale de déclin de notre pays afin de livrer une partie du territoire à des spéculateurs financiers. » Le représentant communiste dénonce « les manœuvres, les magouilles de dernière heure qui pourraient être utilisées pour relancer le projet ». Il demande des aides spécifiques à l'élevage, « la relance des exploitations minières, un véritable aménagement de la forêt, un meilleur service public [...] ». Les communistes continueront à

1217 *Idem* : Lettre du ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie au président du conseil général d'Ariège, 18 janvier 1980.

1218 AD 09, 443 W 124 : Ministère de l'environnement et du Cadre de Vie, *Projet de Parc national de l'Ariège. Vingt questions, vingt réponses*, fascicule imprimé en couleur, 1980.

1219 AD 31, 5325 W 62 (fonds de la Mission économique régionale Midi-Pyrénées, archives du président du conseil régional) : Chemise « Première commission. Projet de création d'un parc national d'Ariège », Note jointe sur l'historique de la procédure : « La relance de la procédure de création d'un parc national en Ariège » [1979] ; Note du préfet de l'Ariège au préfet de région, 28 août 1980.

1220 AD 09, 443 W 124 : Avis du préfet de l'Ariège après enquête publique sur le projet de création d'un Parc national d'Ariège, envoyé au ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie, 5 novembre 1980.

1221 AD 31, 5325 W 62 (fonds de la Mission économique régionale Midi-Pyrénées, archives du président du conseil régional) : Assemblée plénière du 20 octobre 1980, vœu de motion présenté par M. Ibanes, élu socialiste au conseil général.

lutter pour préserver vivante cette partie du patrimoine national »¹²²².

L'enquête publique

L'enquête publique se tient donc du 16 juin au 21 juillet 1980. Les résultats sont connus en fin d'année 1980 seulement. Dans un premier temps, avant le dépouillement complet des avis exprimés, le sous-préfet de Saint-Girons chargé de l'enquête publique est confiant. Il ne note pas d'incidents pendant la durée de l'enquête et salue la mobilisation en faveur du projet, avec l'arrivée de milliers de lettres, venues surtout d'Ariège, mais aussi de Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées et quelques unes de région parisienne, de Nîmes ou encore de Marseille¹²²³. Il regrette les méthodes des opposants, qui ont signé plusieurs fois différents registres communaux, du PC qui a mené campagne dans les rues de Seix avec haut parleur. Quelques pressions ont été exercées. À Boussenac, le maire, favorable au projet, a dû empêcher « à une opposition fomentée par le PC » de consulter les avis portés sur le registre d'enquête. Le sous-préfet conclut que :

« en définitive, beaucoup d'encre et de salive auront été employées au cours de cette enquête, mais sauf cas exceptionnel, cette dernière n'aura soulevé que peu de passion. Sauf revirement complet à parvenir des registres communaux, il semble à l'heure actuelle que les sympathisants du parc devraient l'emporter aisément.¹²²⁴ »

À ce stade pourtant, l'incertitude semble complète. *La Dépêche* livre de son côté les chiffres de l'ADDPA, avec une participation à 42,77 % dans la zone concernée par le Parc dont 92 % d'avis défavorables¹²²⁵. Ces chiffres sont en réalité sans fondement. Le chargé de mission Roland Begue met plusieurs mois à traiter les réponses, résumées dans le tableau suivant.

1222 *Idem* : Assemblée plénière du 20 octobre 1980, vœu de motion présenté par M. Chastellain, groupe communiste.

1223 AD 09, 443 W 124 : Chemise « Double du registre » de la sous-préfecture.

1224 AD 09, 443 W 124 : « Rapport du sous-préfet de Saint-Girons sur les conditions de déroulement de l'enquête publique relative au projet de création d'un parc national en Ariège », 21 juillet 1980.

1225 *La Dépêche. Édition Ariège-Pyrénées*, 31 juillet 1980.

Origine des avis		Nombre d'avis retenus		Avis favorables		Avis défavorables		Sans avis
		Registres	Lettres	Reg.	Lettres	Reg.	Lettres	Reg.
Préfecture		117	-	45	-	62	-	10
Canton d'Aax		739	952	9	119	725	833	5
Canton des Cabannes		866	371	5	49	859	322	2
Canton de Tarascon		417	332	49	102	366	230	2
Canton de Videssos		699	1 217	56	300	633	917	10
Total arr. de Foix		2 838	2 872*	164	570*	2 645	2 302*	29
Canton de Massat		512	591	173	141	339	450	0
Canton d'Oust		609	492	74	130	531	362	4
Canton de Saint-Girons		53	278	5	106	48	172	0
Canton de Castillon		1 139	646	95	91	1 044	555	0
Sous préfecture de Saint-Girons		94	-	46	-	38	-	10
Total arr. de Saint-Girons		2 407	2 007*	393	468*	2 000	1 539*	14
Com-munes hors parc	Arr. Foix	-	3 209	-	1 084	-	2 125	-
	Arr. Pamiers	-	1 951	-	1 057	-	894	-
	Arr. Saint-Girons	-	2 694	-	1 406	-	1 288	-
Total Ariège		5 245	11 078	557	4 315	4 645	6 763	43
Hors Ariège		-	3 519	-	1 094	-	2 425	-
Origine non précisée		-	222	-	158	-	50	14 (lettres)
Totaux		5 245	14 819	557	5 567	4 645	9 238	57

Tableau récapitulatif des avis exprimés lors de l'enquête publique sur le Parc national des Pyrénées ariégeoises (16 juin-21 juillet 1980) (Total par arrondissement de lettres venant des communes du Parc)¹²²⁶*

Au total, 20 064 avis ont été retenus par Roland Begue entre les registres déposés en préfecture, en sous-préfecture de Saint-Girons, dans les communes concernées, et une écrasante

1226 Statistiques rassemblées par nos soins à partir des tableaux dressés par Roland Begue dans AD 09, 443 W 124 : Chemise sans nom donnant les résultats quantitatifs de l'enquête publique (nos totaux diffèrent de ceux donnés par Begue qui donnait 20 007 avis, contre 20 064 dans ce tableau, ce qui ne change en rien les résultats).

majorité de lettres, pour la plupart stéréotypées (c'est-à-dire pré-écrites par les opposants ou les partisans du parc). On ne compte que 208 avis sur lettres originales, soit 1 % du total de lettres reçues¹²²⁷. 41 % des avis viennent d'habitants des communes concernées (un tiers de leur population, davantage en ne prenant en compte que le corps électoral). Entre toutes les lettres et avis, 11 % de la population de l'ensemble du département s'est exprimée, les Ariégeois représentant les trois quarts des réponses enregistrées. Il y a en tout 31 % d'avis favorables au parc, 69 % opposés. Selon l'origine des avis, les résultats diffèrent sensiblement : on ne trouve que 15 % d'avis favorables dans les communes concernées par le Parc, tandis que les avis exprimés par des populations situées en dehors du parc le soutiennent à 42 %. Les opposants ont pris le dessus dans les communes et pourraient avoir intimidé les personnes favorables qui ont préféré ne pas s'exprimer. Toutefois, les avis émis par lettres depuis les communes concernées par le Parc lui sont très largement défavorables et la pression physique ne peut que difficilement peser dans ce cas. Le préfet note une pauvreté générale des avis exprimés ce qui ne facilite pas le travail d'amélioration du projet. Il faudrait faire une place supplémentaire aux élus dans le fonctionnement du Parc¹²²⁸. On ne peut d'ailleurs que s'étonner que ce problème central n'ait jamais été entièrement traité, peut-être pour ne pas créer d'iniquité avec les autres parcs.

La consultation ne peut avoir valeur de référendum et les résultats ne sont qu'une photographie de la mobilisation des camps en présence. L'opposition la plus marquée se retrouve en tout cas en Haute-Ariège, dans les communes industrielles comme Auzat et Luzenac mais aussi à Ax-les-Thermes. Dans le Couserans les résultats sont un peu plus nuancés, même si l'on trouve de franches oppositions, à Bethmale, Bordes-sur-Lez, Le Port et dans les communes à tradition ou espoirs industriels de Sentein et Couflens-Salau, où le PC bénéficie d'une audience certaine. Parmi les communes où l'approbation l'a emporté figurent Saint-Girons, Ercé, Aulus, Illartein, Balacet, Uchentein, Boussenac et Alos. À Massat, Sentenac-d'Oust, Moulis, les résultats ont été très partagés. Généralement, la mobilisation a été beaucoup plus faible dans les communes favorables au Parc que dans les communes opposées. Les avis favorables voient dans le projet une opportunité de relèvement économique et de promotion de l'Ariège. Les opposants craignent la spéculation immobilière aux portes du parc, qui serait nuisible aux intérêts agricoles et estiment que ce projet ne répond pas aux attentes en matière d'aide à l'agriculture de montagne (c'est par exemple l'avis du centre cantonal des Jeunes agriculteurs de Saint-Girons). Parmi les lettres reçues par la sous-préfecture de Saint-Girons, on trouve une lettre de l'intersyndicale CFDT-CGT de l'ONF, qui rejette

1227 Sur 23 924 avis exprimés au total, 3 917 ont été écartés pour non conformité (multiples participations, comme Galy-Gasparrou qui signe sur quatre registres différents, absence de signature).

1228 AD 09, 443 W 124 : Avis du préfet de l'Ariège après enquête publique sur le projet de création d'un Parc national d'Ariège, envoyé au ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie, 5 novembre 1980.

le projet : ce serait un échelon administratif supplémentaire, propice à la spéculation en zone périphérique, il suffit de renforcer la protection sur les terrains domaniaux. L'avis défavorable de la commune de Seix est un des plus argumentés. Il souhaite la mise en place d'une véritable politique de la montagne qui soutiendrait l'agriculture pour sa contribution à l'entretien de l'espace, appuierait un développement local « harmonieux et concerté » et protégerait « les sites dont l'équilibre écologique fragile est menacé. » Aujourd'hui cette politique, qui subventionne les têtes de bétail dans une zone de massif trop extensive, ne bénéficie que très minoritairement à l'élevage de montagne. Les objectifs des Parcs nationaux sont louables mais jusqu'à présent ils n'ont pas réussi à maintenir les populations sur place. La commune ne s'oppose pas au principe de parc national mais au projet tel qu'il est présenté parce qu'il ne donne pas les moyens aux acteurs locaux de prendre en charge leur développement, en ne statuant pas assez précisément sur les prérogatives du conseil d'administration. Le nœud du problème, jamais entendu par les autorités, reste l'affectation des crédits à la zone périphérique qui ne fait aucune place aux élus locaux¹²²⁹.

Pour le reste, les avis de particuliers sont répétitifs et souvent peu argumentés. Dans une zone de montagne pauvre où tout le monde n'a pas l'habitude de l'expression écrite, où la peur d'être jugé restreint les prises de position (le commentaire du préfet confirme d'ailleurs ce mépris relatif), ce n'est pas surprenant. Ces sources sont, pour nous, assez exceptionnelles puisqu'elles présentent la parole des populations locales, sans qu'elle ne soit recomposée par des intermédiaires. La désinformation sur le parc semble avoir régné car de nombreux avis rejettent les contraintes mises sur l'élevage ou la recherche minière, alors qu'il n'y en a aucune – ou presque¹²³⁰. Un avis émis à Seix mentionne ainsi que « le parc national détruirait complètement la beauté du Haut-Couserans, en interdisant les alpages et le travail des paysans sur les hauteurs.¹²³¹ » À Couflens, le groupement pastoral du Mont-Rouch s'oppose à un projet qui aliénerait « les libertés acquises par les montagnards », ce à quoi Begue ajoute « que dans le projet tout a été fait pour favoriser l'agriculture ». Dans cette même commune, on rejette le parc parce qu'il compromet l'avenir de la mine d'Anglade mais aussi du tunnel de Salau (qui sont pourtant en dehors de la zone centrale). D'autres avis concernent davantage la philosophie générale du projet en avançant que « le tourisme n'a jamais fait vivre un pays et que l'environnement est assez protégé par les habitants » ou qu'« on ne protège pas la nature en y attirant des touristes et en la figeant tout en défigurant toutes les autres

1229 AD 09, 443 W 124 : Résolution du Conseil municipal de Seix, 19 juillet 1980.

1230 Un avis récurrent est que « le parc ne fera qu'entraîner le déclin de la montagne par les entraves à la libre utilisation des estives, libre circulation des troupeaux et des utilisateurs de la montagne. »

1231 AD 09, 443 W 124 : Résumé des résultats de l'enquête publique par Roland Begue, 1980.

régions.¹²³² » Quelques appréciations sont intéressantes dans ce qu'elles expriment du rapport au tourisme et la protection de la nature. On rejette la mise en spectacle de la nature et des habitants ainsi que la dépossession de ces terres par l'État, les « notables » et les « citadins ». Quelques annotations du registre d'Antras sont riches à ce sujet :

« Nous laissons la ville aux citadins, que les citadins nous laissent nos belles montagnes auxquelles nous tenons beaucoup et de leurs bêtes sauvages on s'en moque qu'ils nous laissent la paix. »

« Nous sommes chez nous en montagne, nous ne voulons pas être dérangés. »

Un avis donne des références théoriques plus fournies sur cette idée de « mise en spectacle » des hommes et de la nature en faisant référence à Guy Debord :

« L'invasion touristique transformera ces montagnes d'Ariège en un vaste zoo ou parc d'attractions, les autochtones étant singes préservés de service, derrière de belles grilles de la société de spectacle régnante. »

On retrouve aussi ce genre de réflexion à Couflens :

« On veut faire de l'Ariège un Luna-Park européen et les Ariégeois n'y auront plus leur place. »

La peur de dépossession est présente, ici peut-être chez un émigré ariégeois résident secondaire :

« Je ne peux me faire à l'idée de revenir dans ce village qui n'appartiendra plus à ses habitants, sur cette terre qui sera devenue le territoire de quelques notables. »

À Seix, un avis considère que « l'afflux massif de touristes ne peut qu'entraîner une dégradation inéluctable des sites et de la nature. » Un autre que « cette opération va entraîner la spéculation foncière en zone périphérique ; cette flambée des prix ne servira que les riches étrangers à l'Ariège. » À Ercé, où les quelques annotations du registre sont en majorité favorables, un avis défavorable argumente, en faisant un détour historique, contre les intérêts financiers qu'abriterait ce parc et contre l'ingérence de l'État, dont on attend tout de même des subsides :

« Le parc n'est qu'un moyen détourné pour livrer les terres aux capitaux spéculatifs immobiliers [...]. Après avoir volé aux Ariégeois nés entre 1900 et 1920 leurs pères, leurs frères et leurs enfants, ne leur volez pas leurs terres et leur liberté. Laissez-les mourir en paix, donnez à leurs descendants les moyens de vivre décemment sans les parquer comme des parias ou des bêtes sauvages.¹²³³ »

À Bonac on rejette les « technocrates parisiens ». À Aulus, une dame de 76 ans estime que l'État, contre l'avis des populations, voudrait « nous imposer un système de contraintes (dans un monde où il y en a trop) appelé parc national. » Sur l'ensemble de l'enquête, vingt-sept avis sont défavorables au Parc parce qu'il ne proposerait pas assez de protection. Par ailleurs, une opposition assez tranchée se lit entre la montagne et le piémont. Les représentants du commerce de Saint-

1232 *Idem* : Rapport sur les résultats de l'enquête publique réalisé par Roland Begue, au sous-préfet de Saint-Girons, [3^e ou 4^e trimestre 1980].

1233 *Idem* : Résumé de l'enquête publique par canton et par commune, réalisé par Roland Begue.

Girons sont ainsi très favorables au projet, y voyant une opportunité de revitalisation et une image de marque importante¹²³⁴.

Le préfet d'Ariège estime que les résultats de l'enquête publique n'empêchent pas le projet de se poursuivre, si le gouvernement le désire, mais en se passant de l'avis des élus locaux « qui, dominés par des considérations politiques, n'accepteront qu'un parc imposé »¹²³⁵. À quelques mois des élections présidentielles, cette affaire ariégeoise risque néanmoins de perturber inutilement la campagne, alors que la décentralisation devient un impératif de plus en plus pressant. En mai 1981, la victoire de François Mitterrand signe l'abandon définitif de ce projet. Faisant suite aux difficultés connues pour le Parc national du Mercantour, le projet ariégeois est le dernier projet de parc national en France métropolitaine, avant une reprise dans les années 2000¹²³⁶.

Instruments ambigus depuis leurs origines, d'aménagement du territoire plus que de protection de la nature, étatiques plus que locaux, qui demandent tout de même aux populations locales de participer pour figurer la tradition rurale nationale, les parcs nationaux affrontent ici leur manque de cohérence interne. Le projet ariégeois, patiemment construit pendant cinq années par Roland Begue, dans un esprit participatif et patrimonial, est aussi victime d'affrontements politiques (parfois surréalistes) qui sont totalement déconnectés du fond du dossier. L'opposition d'origine se fonde sur la représentation commune des parcs nationaux, qui sont vus comme des instruments étatiques de protection d'une nature sauvage et de folklorisation des modes de vie. Ce n'était par exactement leur esprit originel mais la gestion des premiers parcs et la philosophie même du premier projet proposé en 1965 à l'initiative du conseil général accréditent les craintes locales. Cet éventuel Parc est durablement ressenti comme une violence symbolique faite à des populations déjà pauvres, abandonnées par les pouvoirs publics, et qui devraient désormais accepter de servir au ressourcement et à la bonne conscience écologique des populations urbaines et de l'État. La dépossession et les contraintes imposées par une institution dont le contrôle local n'est pas assuré nourrissent une animosité incompressible malgré les efforts de Roland Begue, animosité instrumentalisée par les élus locaux pris dans des manœuvres politiques locales et nationales. Une animosité contre un Parc qui est lui-même instrumentalisé par le gouvernement par-delà les justifications économiques, sociales, culturelles et écologiques officielles.

1234 *Idem* : Chemise « Double du registre » de la sous-préfecture ; Avis du sous-préfet Saint-Girons au préfet de l'Ariège après enquête publique sur le projet de création d'un Parc national d'Ariège, 6 octobre 1980.

1235 *Idem* : Avis du préfet de l'Ariège après enquête publique sur le projet de création d'un Parc national d'Ariège, envoyé au ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie, 5 novembre 1980.

1236 Johan MILIAN, *Protection, op. cit.*, 2004, p. 145.

Ce Parc, par sa capacité à offrir une reconnaissance touristique à l'Ariège, était présenté comme la dernière chance de la montagne, du Couserans en particulier. Les Pyrénées ariégeoises ne sont pourtant pas mortes après son rejet. Ce rejet même n'y est peut-être pas étranger, bien que la contingence semble tenir une place déterminante dans ce phénomène. Johan Milian pose comme hypothèse que la protection de la nature, qui consiste à en faire un patrimoine, « est potentiellement un vecteur de construction identitaire pour les groupes sociaux participant à l'organisation et la gestion de la démarche de mise en protection.¹²³⁷ » Les études de Guillaume Blanc confirment que cette construction identitaire est un des buts essentiels des parcs¹²³⁸. On peut se demander, à partir de cet exemple ariégeois, si le rejet du Parc n'a pas été lui aussi un vecteur de construction identitaire d'échelle départementale. En 1976, l'enquête sociologique et psychologique commandée par la DATAR sur la vision de l'avenir dans les Pyrénées conclut qu'il n'y a pas d'identité collective dans le massif et que, dans le cas du Couserans, il n'y a pas non plus d'identification au département dont on suspecte toujours les élus de privilégier le bas pays¹²³⁹. Par la suite, les catégories d'Ariège ou de Couserans semblent devenir signifiantes pour ces populations, même si cela resterait à confirmer. Cela correspond de toute façon à un mouvement de fond : Gilles Rudaz et Bernard Debarbieux ont montré la manière dont l'identité de « montagnard », assignée à l'origine de l'extérieur, par les visiteurs, est réappropriée dans les vallées, assez tôt en Suisse, et de manière croissante depuis les années 1970. Les acteurs de la montagne s'organisent en lobby en reprenant à leur compte l'appellation de « montagnard » et un thème comme la tradition, qu'ils mettent au service de l'action collective. Ces catégories permettent aussi de dépasser l'échelle locale en créant des solidarités nationales et internationales reposant sur la « spécificité » de la vie en montagne¹²⁴⁰. Dans le cas ariégeois, un sentiment de solidarité collective, par-delà les vallées mais à une échelle qui reste locale, semble s'affirmer face à ce qui est vécu comme une agression extérieure, tandis que, de l'extérieur, la résistance ariégeoise commence aussi à dessiner les contours d'une identité départementale reconnue. L'Ariège, territoire « archaïque » en cours d'effondrement devient un des foyers d'expérience pour le refus des impératifs de productivité et de rentabilité économique. L'opposition au Parc national semble aussi motiver une reprise en main des débats quant au devenir des montagnes et une volonté collective de rechercher un développement alternatif – même si les

1237 Johan MILIAN, *Protection*, *op. cit.*, 2004, p. 35.

1238 Guillaume BLANC, « Protection de la nation », *op. cit.*, p. 131-144 ; Guillaume BLANC, *Une histoire environnementale*, *op. cit.*, 2015.

1239 Cabinet d'étude CEDRAT-SERS (Grenoble), « Les attitudes des Pyrénéens face au développement de leur région », Rapport imprimé réalisé pour la Commission à l'aménagement des Pyrénées (DATAR), juin 1976.

1240 Bernard DEBARBIEUX et Gilles RUDAZ, *Les faiseurs de montagne*, *op. cit.*, 2010, p. 154-155 et 245-275.

responsables départementaux tardent à prendre franchement cette voie, téméraire, face aux projets de grands aménagements industriels ou touristiques¹²⁴¹. Enfin, assurément, avec la « guerre » des Demoiselles réinventée pendant le conflit, la contestation du Parc offre un deuxième référent mémoriel pour les futures contestations environnementales. Les éleveurs, dans leur « défense des libertés », leur rejet des décisions imposées dans les « bureaux parisiens » et leurs préoccupations en matière de maîtrise symbolique de l'espace, tiennent là de solides exemples de résistances payantes, mobilisées à partir de 1984 lorsque les premiers plans de protection de l'ours sont activés¹²⁴².

Dans ces mêmes années, des Ariégeois montrent dans plusieurs conflits un très fort attachement à la préservation de leurs montagnes (contre le barrage de Soulcem et la route transfrontalière du Port de Rat en Vicdessos, contre la privatisation d'un chemin minier à Sentein, contre la ligne à très haute tension entre la France et l'Espagne, contre l'extension de la station de Guzet et la réalisation d'un grand refuge au lac de la Hilette). Cette opposition locale pourrait paraître *a priori* paradoxale lorsque l'on connaît la force de l'opposition au Parc national puis aux ours. Elle n'est en fait jamais unanime et rend autant compte du fractionnement de la population rurale que de sa vitalité retrouvée. L'exemple des débats occasionnés par le Parc et de l'évolution du projet montre que la protection n'est pas en soi refusée mais à condition qu'elle soit contrôlée localement – au risque, il est vrai, de dévoyer les objectifs de départ. Les populations locales cherchent à faire peser leurs ambitions patrimoniales et économiques dans les projets d'aménagement et peuvent elles-mêmes porter des initiatives, comme le montre l'exemple de la Réserve nationale d'Orlu. En 1943, M. Burrhus, grand propriétaire terrien crée une réserve de chasse dans la haute vallée de l'Oriège. En 1974 et 1975, les communes d'Orlu et d'Orgeix, à l'initiative d'Augustin Bonrepos et grâce à un prêt du Fonds forestier national, rachètent ces terrains,

1241 Le conseil général de l'Ariège est celui qui émet l'avis le plus favorable au *Schéma d'orientation des Pyrénées* proposé par la DATAR en 1978 et qui proclame le droit à la différence et au renforcement des savoir-faire traditionnels qui ont construit les paysages pyrénéens. En même temps, il relance régulièrement des projets routiers et le projet de station internationale de sports d'hiver des Bésines, station en site vierge, même si elle se proclame « station écologique ».

1242 Sur l'ours et les conflits liés aux usages de l'espace autour de la protection, qui entremêlent les transformations sociales et économiques du monde des éleveurs, les stratégies politiques (celle de Jean Lassalle en Béarn par exemple) et les incohérences administratives : voir Farid BENHAMMOU, *Crier au loup pour avoir la peau de l'ours : une géopolitique locale de l'environnement à travers la gestion et la conservation des grands prédateurs en France*, Thèse de géographie de l'environnement, ENGREF-Agro Paris-Tech, 2007 ; Farid BENHAMMOU, « Renouveler l'approche géographique en environnement : l'ours des Pyrénées, entre territoire et géopolitique », in Stéphane FRIoux et Emilie-Anne PÉPY (dir.), *L'animal sauvage entre nuisance et patrimoine (France, XVI^e-XX^e siècle)*, Lyon, ENS éd, 2009, p. 49-70 ; Farid BENHAMMOU, Jean-Pierre RAFFIN, « Coahbiter avec l'ours, le lynx et le loup : le rôle historique et stratégique des associations de protection de la nature en France », in Charles-François MATHIS et Jean-François MOUHOT (dir.), *Une protection de l'environnement à la française ? (XIX^e-XX^e siècles)*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, p. 223-235 ; Farid BENHAMMOU, « Peut-on protéger une espèce sans protéger ses espaces ? Les difficultés de la préservation de l'ours en France », in Lionel LASLAZ, Christophe GAUCHON, Mélanie DUVAL et Stéphane HÉRITIER (dir.), *Les espaces protégés. Entre conflits et acceptation*, Paris, Belin, 2014, p. 347-365.

alors propriété de la Cellulose d'Aquitaine. Elles veulent en faire le pivot d'une stratégie de dynamisation locale. Cellulose d'Aquitaine avait menée une intense exploitation forestière depuis 1956 mais la réserve de chasse avait été maintenue. En retrouvant la maîtrise foncière de ces terrains, les communes veulent en fait s'opposer à un projet de grand barrage dans la haute vallée, promu par EDF, qui n'insiste pas. À la place, elles veulent relancer le tourisme, le pastoralisme et l'exploitation forestière, limitée à la vallée latérale d'Orgeix, hors réserve. La gestion de la réserve est confiée à l'Office national de la Chasse en 1981. L'année suivante, elle est dotée d'un comité directeur qui inclue les représentants locaux (élus et chasseurs) et organise la valorisation de la réserve par un tourisme estival de nature. La promotion auprès du grand public débute à la fin des années 1980, avec un projet de parc de nature et d'espace muséographique. L'espace est classé réserve nationale de chasse et de faune sauvage à la création de ce statut en 1991 (en même temps que les Bauges et le massif de Caroux-Lespinaise). Le parc aux loups ouvre en 1997, aux côtés de l'Observatoire de la montagne qui promeut une approche évolutive et non folklorique de la vie en montagne¹²⁴³.

Le refus du Parc national a également pu alimenter l'image de l'Ariège vers l'extérieur : celle d'un département éloigné, délaissé par l'État, ayant dans son « âme », ses traditions et ses paysages un esprit de résistance et une proximité avec la nature, renforcée encore par la fermeture forestière. Un pays brimé par la modernisation mais qui tire de son sol la volonté de choisir son propre avenir¹²⁴⁴. Cette image, c'est celle qui commence à attirer, par vagues successives, ces « néo-ruraux » déjà rencontrés. Ce sont quelquefois des « hippies », plus généralement des jeunes en quête d'un mode de vie alternatif, échappant aux normes urbaines ou agro-industrielles¹²⁴⁵. Grâce à eux, dans les années 1970, pour la première fois depuis les années 1840, les soldes migratoires deviennent positifs dans quelques communes de montagne – et il ne s'agit pas simplement de retours au pays de retraités. Si le « *turn-over* » est fort, que beaucoup repartent peu de temps après être arrivés, un bon nombre s'installe et ramène çà et là, par petites touches jamais interrompues, la vie dans la montagne. Aussi modestes soient ces arrivées, elles permettent, de manière totalement imprévisible, de déjouer des prévisions démographiques qui étaient extrêmement pessimistes.

1243 La réserve du Mont-Valier, cœur du projet de Parc national, qui n'a longtemps fait aucune place aux responsables locaux, suit cet exemple en 1999 ; cf. Johan MILIAN, *Protection de la nature et développement territorial dans les Pyrénées*, Thèse de géographie, Toulouse II-Le Mirail, 2004, p. 108, 167-169, 743-745.

1244 C'est ce que met en scène le film documentaire de Gérard GUILLAUME et Jeanne LABRUNE, *La Guerre des Demoiselles*, diffusé les 7 et 8 novembre 1976 au soir sur la première chaîne, Ina (disponible en ligne sur URL : <<http://www.ina.fr/PackVOD/PAK977853993>>).

1245 L'un de ces « néos » rapporte son expérience d'installation à partir de 1973 dans le Séronais, complétée par une série d'entretiens avec des agriculteurs représentatifs des divers types d'exploitation qu'on peut trouver en montagne, dans le cadre d'une thèse de géographie : Philippe DUCROQUET, *Avenir agricole des Pyrénées ariégeoises*, Thèse de doctorat de Géographie, Institut de Géographie, Toulouse-II Le Mirail, 1978.

Jusque dans les années 1990, le solde démographique continue à être négatif dans la plupart des communes de montagne à cause d'un solde naturel fortement déficitaire mais cela change ensuite avec un début de rajeunissement. La croissance du reste du département est bien plus forte encore, bénéficiant du dynamisme toulousain, mais la montagne y prend aussi sa part¹²⁴⁶. Des frictions se produisent entre certains des néo-ruraux et les organismes agricoles comme la MSA, les populations locales et plus encore les résidents secondaires émigrés. L'intégration s'opère néanmoins peu à peu, revalorisant et réinventant en pratique ces savoir-faire agropastoraux auxquels plus personne ne voyait d'avenir¹²⁴⁷. Alors que la rationalité économique faisait du tourisme l'unique solution pour retenir la population, le renouveau social du Couserans s'est réalisé grâce à un changement majeur et imprévisible de l'imaginaire des sociétés occidentales, celui qui voit émerger les thématiques de retour à la terre, d'authenticité ou d'écologie. Il a permis de valoriser un espace perçu comme préservé des atteintes physiques du développement économique et des modes de vie plus respectueux de la biosphère. Un guide de haute montagne des Hautes-Pyrénées pouvait dire en 1974 :

« Ce n'est qu'en sensibilisant les jeunes montagnards à la qualité de leur vie qu'on luttera efficacement contre l'exode rural des jeunes. L'aide et l'argent n'arrangeront pas tout. Il faut revaloriser la spécificité de la montagne¹²⁴⁸. »

L'Ariège le confirme, même s'il ne faut pas négliger l'effort public consentis pour l'accessibilité, les équipements, l'appui à des expériences innovantes dans le cadre du commissariat de massif, des pays puis des programmes européens (Leader, Feder et Interreg) à partir des années

1246 Entre 1975 et 1982, le solde migratoire de la montagne ariégeoise atteint + 1,8 %, entre 1982 et 1990, il atteint + 3,3 %, plus fort taux de la zone de massif, seulement devancé par la Haute-Garonne (+ 3,49 %) (et les Pyrénées-Orientales, + 8,8 %, mais la zone montagne comprend des communes du littoral très dynamiques) tandis que les Hautes-Pyrénées ne connaissent qu'un solde de 0,44 %. À ce moment là, le solde naturel très négatif (-3,9 % entre 1982 et 1990) fait que les Pyrénées ariégeoises continuent à perdre de la population. Les observateurs restent ainsi pessimistes : cf. Françoise DESBORDES et Jean-Paul LABORIE, « L'évolution récente de la population dans les Pyrénées françaises », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 1991, vol. 62, p. 7-17. Mais ensuite, le dynamisme retrouvé se confirme durablement et invite à davantage d'optimisme : cf. Jean-Claude BONTRON, *Bilan socio-économique des Pyrénées*, Toulouse, DATAR, Commissariat à l'aménagement des Pyrénées, 1999 ; Jean-Paul LABORIE, *Les nouveaux arrivants du Massif des Pyrénées : analyse des populations installées depuis 2002*, Toulouse, Université Toulouse Le Mirail, 2011 ; Johan MILIAN, Corinne EYCHENNE, Laurence BARTHE, « Du symbolisme à l'action : agriculture et pastoralisme dans la politique du parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises », *SOE*, n° 34, 2012, p. 51-64 ; Benoît MIROUSE, « En Ariège, une croissance démographique forte grâce aux migrations », *INSEE analyse Midi-Pyrénées*, n° 8, 2014.

1247 Sur les premières frictions, les barrières mises par la MSA d'Ariège aux « marginaux », l'attitude variable face aux nouveaux installés qui peuvent parfois apparaître comme des colons : Philippe DUCROQUET, *Avenir agricole*, op. cit., 1978, p. 97-99, 113-114 (on trouve notamment un texte extrêmement violent contre les « hippies » dans une publication interne du clergé ariégeois. Un témoignage romancé de ce retour à la terre dans la région emblématique de Massat, des tensions et des solidarités nouées avec les populations locales, mêlant les suspicions réciproques et le bonheur local de retrouver cette vie qui manquait tant : Djalla-Maria LONGA, *Terre courage*, Grenoble, Glénat, 2012. Sur l'installation des Allemands, leurs modes de vie, leurs motivations : Stephan KRITZINGER, « Un exemple d'immigration d'alternatifs Allemands dans les Pyrénées ariégeoises », *RGPSO*, 1989, vol. 60, p. 199-222.

1248 Cité par DATAR, *Politique de la montagne. Schémas d'orientation et d'aménagement des massifs. Première phase. Exploitation de la consultation des responsables locaux*, Paris, La Documentation française, 1976, p. 67.

1980 ; un effort qui est venu conforter une dynamique en cours. Le changement de regard sur la vie en montagne a attiré de nouvelles personnes dans les vallées et a pu convaincre un nombre croissant d'Ariégeois de rester ou de revenir « vivre et travailler au pays ». Ils contribuent eux aussi à la renaissance d'une montagne à laquelle leurs parents ne croyaient plus et dont le discours dominant les détournait. Ces populations nouvelles ou non, sont parfois animées de conceptions militantes des rapports entre humains et nature. Des conceptions en tout cas pionnières et amenées à se diffuser. Elles font de l'Ariège, comme de l'Ardèche, des Hautes-Alpes ou d'un nombre aujourd'hui croissant d'espaces ruraux, des laboratoires de la novation sociale, inscrits au cœur de circulations européennes¹²⁴⁹.

Faisant le bilan de la trajectoire touristique de la côte aquitaine depuis le début du XIX^e siècle, et constatant les nombreux retards et échecs économiques enregistrés, Mickaël Noailles émet une hypothèse :

« En fait, ce qui a permis le succès de la Côte Aquitaine, c'est sa position périphérique qui s'est accompagné d'un retard de développement économique et social. La chance de la Côte Aquitaine pour satisfaire à la demande tout en conservant son attrait, c'est sans doute d'avoir eu du retard.¹²⁵⁰ »

« Côte Aquitaine » pourrait être remplacé par Ariège : la « périphérisation » passée est bien un des ferments du renouveau ariégeois – et l'on pourrait l'étendre au Midi toulousain en général –, timide d'un point de vue touristique, réel pour les autres aspects de la vie sociale. Le léger mouvement touristique est constamment intégré depuis les années 1970 à une logique de valorisation de l'héritage paysager et culturel, qui permet aussi de réhabiliter en interne la vie locale¹²⁵¹. Un tourisme diffus, socialement intégré, dont on espère qu'il contribue à la valorisation de savoir-faire, de productions et de paysages « préservés », longtemps méconnus du tourisme et désormais ferments d'une identité territoriale dynamique¹²⁵². La tendance reste très fragile mais elle est incontestable : la montagne d'Ariège, à l'exception notable des communes industrielles et à

1249 Jean-Paul BOZONNET, « L'histoire cyclique de l'écologisme en France et en Europe (1981-2010) », in Charles-François MATHIS et Jean-François MOUHOT, *Une protection de l'environnement à la française ? XIX^e-XX^e siècles*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, p. 249-260. Sur l'histoire des différentes phases de retour à la terre depuis les années 1960 et leur importance culturelle et sociale, la thèse suivante, qui va bien au-delà de la seule Ardèche est passionnante : Catherine ROUVIÈRE, *Retourner à la terre*, op. cit., 2015. Benjamin Dubertrand réalise actuellement une thèse d'anthropologie sur les néo-ruraux des montagnes d'Ariège pour comprendre leur rapport au travail, au savoir, à l'espace et à la nature.

1250 Mikaël NOAILLES, *La construction d'une économie touristique*, op. cit., 2012, p. 439.

1251 On le retrouve dès 1974 dans la publication du syndicat d'initiative du Couserans : « Couserans. Tourisme-Loisirs », supplément à *La Vie du Couserans*, n° 147, 25 mai 1974, textes rédigés par Jean-Louis Causse.

1252 Sur les initiatives touristiques dans le Couserans quelques années plus tard : Christine CHEIL, *Tourisme, loisirs de pleine nature et développement local en Couserans*, Mémoire de maîtrise de géographie, Université de Toulouse-Le Mirail, 1997. Sur cette intégration du tourisme et la mise en valeur des savoir-faire locaux : Jean-Claude FLAMANT et Serge THIERRY, *Nouvelles Pyrénées : paysans, paysages, produits*, Grenoble, Glénat, 2003 ; Corinne Eychenne, « Estives et alpages des montagnes françaises ; une ressource complexe à réinventer », Jean-Marc ANTOINE et Johan MILIAN, *La ressource montagne. Entre potentialités et contraintes*, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 141-161.

l'exemple de bien d'autres territoires ruraux aujourd'hui, renaît dans les années 1970 au moment où tout semblait concourir à son effacement définitif. L'opposition fédérative au Parc national y tient un rôle symbolique important.

Les usages concurrents de l'environnement de montagne et l'extension du patrimoine touristique

Le tourisme, dès le XIX^e siècle, a transformé les montagnes en un patrimoine dans les deux sens du terme : à la fois un capital économique à partir duquel sont bâtis les produits touristiques, et un héritage paysager et culturel à conserver pour les générations futures. Au XX^e siècle, et c'est ce que ce chapitre proposait d'examiner, l'introduction de nouvelles activités ou la modification d'anciennes menacent les fondements environnementaux du tourisme montagnard. Des réflexions animent le siècle qui déplorent les modifications spectaculaires introduites dans la biosphère et les paysages par l'industrie électrique et s'inquiètent de la régression de la présence humaine en montagne, garante de la variété et de l'accessibilité des milieux. L'imposition du bon usage de la montagne est plus que jamais en jeu. Les parcs nationaux sont alors imaginés, en France, comme des solutions à ce double problème : ils pourraient limiter l'emprise de l'hydroélectricité et sauver l'agriculture. Dans les faits, néanmoins, ces parcs restent des outils ambigus d'aménagement du territoire national plutôt que de développement local, qui attisent les conflits plutôt qu'ils ne les résolvent.

L'industrie hydroélectrique s'impose à l'orée du XX^e siècle dans les paysages. Les associations touristiques et les défenseurs de la beauté des sites s'en inquiètent et parviennent à faire adopter la loi de 1906 sur la protection des sites pittoresques. Dans les Pyrénées, après une période d'observation, des conflits émergent peu avant la Première Guerre mondiale lorsque l'industrie nouvelle commence à investir visiblement la chaîne. Ax-les-Thermes, où une entreprise touristique dirigée par des industriels s'inquiète d'une installation industrielle, et Luchon, où le conseil municipal refuse l'implantation d'une usine électrochimique alors que le chômage est très fort dans la commune, sont des cas originaux de contestation locale de l'industrie. On craint les risques de catastrophe naturelle et industrielle en cas de problème sur les installations ; on craint aussi les risques de mouvements sociaux qu'implique la présence d'ouvriers, près de stations conçues pour échapper à la question sociale. Ces premières résistances échouent et l'industrie, appuyée par un cadre légal qui lui est favorable, montre pendant quelques décennies sa supériorité sur la sauvegarde du patrimoine environnemental touristique. En peu de temps, l'hydrographie pyrénéenne est artificialisée au point de faire de la plupart des paysages de montagne des paysages de l'industrie. Les débits réservés, les alevins réguliers, les tentatives d'intégration paysagère des conduites forcées et des usines sont les seules concessions obtenues des industriels par les intérêts touristiques au sein des commissions des sites, et encore ces concessions sont-elles peu respectées dans les faits. Le ministère des Travaux Publics, à la fois responsable du tourisme et de l'hydroélectricité, est une

sorte d'arbitre schizophrène qui penche le plus souvent en faveur de l'industrialisation. Les intérêts touristiques, tout particulièrement par la voix de Louis Le Bondidier et de Pierre de Gorsse dans les Pyrénées, protestent mais doivent la plupart du temps s'incliner. Parmi les grands sites touristiques seuls le Cirque de Gavarnie, Cauterets et quelques cascades réchappent de l'aménagement industriel. Certains acteurs trouvent des voies d'accommodement, en décelant dans ces nouveaux paysages un intérêt esthétique et ludique, ou en réinvestissant les revenus des patentes dans des infrastructures touristiques. Les entreprises industrielles elles-mêmes, à commencer par la Compagnie du Midi, investissent dans le tourisme, directement avec la CHM, ou indirectement au moment de reconvertir certaines de leurs installations. Malgré leur faiblesse et leurs renoncements, les intérêts touristiques représentés au sein des commissions départementales des sites, qui parviennent ponctuellement à faire modifier les projets, sont un de ces modestes grains de sable dans les rouages de l'industrialisation « triomphante » de la France de l'entre-deux-guerres et des « Trente Glorieuses ». Elles montrent une forme de contestation, tenue en minorité par le poids discursif de la modernisation.

Le tourisme, imprégné des discours forestiers, avait fait de l'agropastoralisme le principal ennemi de l'environnement montagnard en fin de XIX^e siècle. Il est réhabilité par touches successives au cours du XX^e siècle, grâce à ce même tourisme et par réaction à l'industrialisation des montagnes. Dans la lutte menée contre l'hydroélectricité, une agriculture renouvelée est progressivement présentée comme une alliée de l'activité touristique. Peu à peu, après la Seconde Guerre mondiale, sous l'effet de la modernisation agricole accélérée en plaine, le pastoralisme devient un patrimoine à sauvegarder. Il représente l'un des derniers témoins de l'agriculture traditionnelle, respectueuse des milieux et responsable non plus de la dégradation des paysages mais de leur entretien. L'émergence de l'idée d'écosystème pour analyser l'évolution de l'environnement de montagne permet de montrer que la diversité biologique diminue avec la régression de la présence humaine. Le discours se renverse et accuse désormais l'industrie des maux que jadis on attribuait au pastoralisme. La Fédération pyrénéenne d'économie montagnarde tient une place centrale et surprenante dans ce processus : créée en 1931 par des industriels, plutôt critique, au départ, vis-à-vis de l'agriculture montagnarde, elle devient un des lieux de formation d'une pensée de plus en plus contestataire à l'égard de l'industrialisation et de plus en plus compréhensive à l'égard des pratiques agricoles traditionnelles.

Cette réhabilitation de l'agriculture vient aussi du fait que la désertification des montagnes atteint des niveaux inquiétants, dans un pays où la friche n'est vue qu'avec affliction. Seule l'agriculture, pense-t-on, aidée par le tourisme, peut maintenir en montagne la population car

l'installation de nouvelles usines n'est plus à l'ordre du jour dès le deuxième tiers du XX^e siècle. La perte des paysages agropastoraux altère, de plus, les capacités productives du pays, car elle compromet des terres agricoles et le maintien de paysages qui doivent servir de support aux loisirs urbains. C'est dans ce cadre qu'émerge l'idée d'une politique de la montagne au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, inspirée des exemples étrangers et largement liée aux besoins touristiques. Lorsqu'elle aboutit enfin, entre les années 1960 et 1970, elle affirme, certes, la primauté de l'élevage en montagne, mais ne le reconnaît dans les faits que pour ses services rendus au tourisme, aux dépens de sa fonction productive. Plus que l'agropastoralisme, c'est d'ailleurs le pastoralisme qui est revalorisé, la production céréalière et maraîchère, consubstantielle à l'élevage du XIX^e siècle, étant abandonnée parce que non rentable. La politique de la montagne s'inscrit dans un contexte où l'État, par l'intermédiaire de la DATAR, cherche à donner aux populations locales des outils pour susciter et maîtriser le développement économique, en s'opposant implicitement au modèle des stations de sports d'hiver promu par le SEATM. Ces réflexions, engagées dans le cadre de la Rénovation rurale, sont formalisées en une doctrine cohérente au sein des schémas de massif, dont le premier, pour les Pyrénées, est publié en 1978. De document d'orientation qui doit donner une ligne directrice à l'action publique en faveur de la montagne, fonde grossièrement la philosophie de l'aménagement pour les décennies suivantes. L'agriculture tient une place patrimoniale centrale ; elle est présentée comme le cœur de la vie en montagne, mais, selon la logique de l'indemnité spéciale montagne, elle est dans les faits subordonnée au tourisme. Le soutien public dont elle bénéficie est, en effet, avant tout justifié par son rôle dans l'entretien des paysages et la conservation des racines rurales de la nation. Ce *Schéma* valorise l'agriculture et les populations de montagne en général pour mieux exiger d'elles qu'elles conservent l'ouverture de leurs montagnes au tourisme.

Les objectifs de maintien des paysages identitaires de la France et des populations de montagne se trouvent également au fondement des parcs nationaux « à la française ». Leur genèse les situe au croisement de multiples préoccupations, plus ou moins convergentes : restreindre l'extension hydroélectrique, lutter contre la désertification des montagnes, procurer des espaces de nature à une population française de plus en plus urbaine, compenser la modernisation accélérée du pays par la mise en valeur d'une nature et de traditions nationales, préserver un espace de nature de toute intervention humaine (en dehors du tourisme). Lorsque les parcs voient le jour en 1960 en France, ils sont conçus comme des outils d'aménagement du territoire, par l'affectation d'un usage touristique et patrimonial à une portion déterminée du territoire où toute autre activité paraît moins rentable. Ils tentent de concilier les diverses attentes, sans vraiment trancher entre des orientations

clairement incompatibles. Ils restent alors des objets ambigus, promus par l'État pour représenter la nature et les traditions ancestrales, offerts au ressourcement urbain et devant servir l'économie locale et nationale. Au départ, l'agriculture est acceptée dans les zones centrales des parcs mais pas véritablement valorisée en tant que telle, contrairement à ce que proposaient les projets traditionalistes formulés dans les années 1950. Ces parcs sont alors localement perçus, malgré les subventions apportées, comme une nouvelle forme de « colonisation », de préemption du terroir montagnard pour satisfaire les besoins de nature de Paris et des citoyens, en profitant de la déshérence sociale locale, au lieu de tenter d'y remédier.

Les années 1970 marquent la pleine intégration discursive de l'agriculture et des populations de montagne au sein des parcs et des politiques publiques en général. Les usages locaux sont reconnus pour leur participation à l'équilibre biologique. Il s'agit aussi de mettre des outils à disposition des collectivités pour qu'elles puissent maîtriser leur développement et maintenir leurs modes de vie. La rhétorique des politiques publiques est dictée par les mouvements environnementalistes qui multiplient les terrains de lutte, depuis les centrales nucléaires jusqu'au Larzac, en passant par le projet de Parc national des Pyrénées ariégeoises. Il s'agit en partie d'un affichage politique car, au-delà de fonctionnaires et de personnalités politiques qui ont sincèrement œuvré pour la reconnaissance des principes écologiques et participatifs dans le fonctionnement économique, les rouages administratifs et le maintien de conceptions plus prométhéennes dans nombre de services et d'entreprises font que, pour l'essentiel, la critique écologique ingérée est aseptisée. Elle permet opportunément de « verdir » l'impératif ancien de croissance économique et d'exploitation maximale de toutes les ressources en fonction des conditions de marché. Les parcs, les mesures de soutien, très limitées, à l'agriculture de montagne, les déclarations ambitieuses mais surtout théoriques des schémas d'orientation, compensent symboliquement les investissements massifs vers des secteurs moins « soutenables », comme les sports d'hiver. Ces outils permettent également d'obtenir des territoires de montagne le service patrimonial et touristique désiré, tout en le faisant porter par des acteurs locaux.

Officiellement, le projet de Parc national d'Ariège, préparé à partir de 1976, n'est donc pas présenté comme un aménagement destiné aux loisirs urbains et à la recherche d'« authenticité » humaine et naturelle, mais comme un instrument de soutien à la vie locale, de promotion des savoir-faire locaux et de valorisation d'une nature façonnée par les générations passées de montagnards. Cet ajustement rhétorique ne convainc cependant pas les populations locales qui, pour une part au moins, continuent à voir dans cette institution un moyen supplémentaire d'exploiter de l'extérieur l'environnement familier, à l'image de l'hydroélectricité et du reboisement. La lutte contre le parc

national en Ariège n'est pas qu'un rejet de la protection de la nature, il s'agit plus généralement d'un refus de l'instrumentalisation étatique de certains territoires de montagnes. Malgré la volonté de mettre le parc ariégeois au service de l'activité et de la mémoire locales, il est reçu comme un acte de violence symbolique, comme une façon d'imposer à des populations déjà fragilisées de nouvelles contraintes et un partage du territoire, pour le profit des populations urbaines qui viendraient ainsi se divertir sur les ruines d'une société folklorisée. Présenté comme l'ultime chance de survie pour une montagne au bord de l'abîme, ce Parc provoque une réaction d'orgueil, sans doute en partie irrationnelle. Les habitants refusent de jouer le rôle que la société urbaine et que l'État ont décidé de leur faire jouer. Ils refusent aussi la forme « d'écologisation » de l'espace humanisé et cultivé qu'ils attachent à l'idée de parc. Cette opposition « populaire », dont les fondements sont surtout symboliques, n'est cependant pas la seule en jeu dans cette affaire : de façon bien plus prosaïque, des manœuvres politiques sont déterminantes. Pour le gouvernement, le Parc apparaît certes comme un moyen d'exercer la solidarité nationale (contractuelle, puisqu'à l'aide de l'État doit correspondre un service paysager et identitaire), mais il doit aussi créer des dissensions et imposer la marque de la majorité présidentielle dans un bastion du Parti socialiste. Le PS et le PC locaux jouent également leurs cartes et reproduisent au niveau local les dissensions nationales de l'Union de la gauche. Après cinq années de discussions et de tensions, en mai 1981, la victoire de François Mitterrand signe l'abandon définitif de ce projet et une pause durable dans la mise en place de nouveaux parcs nationaux. Pour l'Ariège, à l'encontre des pronostics, cet abandon ne signe pas la mort de la montagne : il coïncide au contraire avec un redressement démographique et social fragile mais totalement inespéré et qui ne doit pas grand chose au tourisme. Ce redressement semble déterminé par un changement majeur d'imaginaire social qui revalorise ce territoire marginalisé. Avec cet exemple ariégeois notre récit arrive à ce qui est, sans doute, une période de transition, dans laquelle nous sommes encore. Les territoires de montagne, réduits à la portion congrue par un processus de « périphérisation » engagé autour de la Révolution française, constituent depuis des terrains d'expériences et de rêves, plus seulement touristiques, offerts à la création sociale.

Conclusion de la troisième partie

Les espaces protégés et les stations de sports d'hiver sont les deux nouveaux visages de la mise en tourisme des montagnes au XX^e siècle, en France comme en Espagne. L'exploitation touristique de l'environnement intègre en effet une nouvelle ressource : la neige, qui provoque une forte extension de l'emprise humaine en montagne. Une ressource ancienne, construite depuis la fin du XVIII^e siècle, est quant à elle menacée : les paysages de montagne, ce patrimoine tantôt sauvage, tantôt pastoral, qui se trouve altéré par l'industrialisation et le recul de l'agriculture. Le ski et la protection de l'environnement montagnard, avec les parcs nationaux, convergent pour un temps vers un objectif d'optimisation de l'exploitation du territoire. Ils répondent aux attentes de nature et d'émotions de sociétés de plus en plus urbaines. Le plus souvent, les populations locales, dont l'action a été déterminante au XIX^e siècle, ne parviennent pas à imposer leurs vues et subissent ces aménagements dont les objectifs et la gouvernance dépassent l'échelle locale. La montagne est devenue un bien commun au siècle précédent et c'est, après tout, ce qui a assuré les profits de certaines fractions de la société locale. Beaucoup, et pas uniquement des acteurs locaux, vivent toutefois les stations en site vierge et les parcs comme des instruments de dépossession et bientôt de « colonisation » de la montagne. Ces contestations arrivent sur la scène publique dans les années 1970 lorsque les conflits d'usage de la montagne se multiplient et se politisent. La protection de la nature et les aménagements pour les sports d'hiver, auparavant liés dans un même objectif de développement économique, entrent désormais en conflit. Mais la protection est elle-même rejetée pour les intentions qu'on lui prête du fait de son origine étatique. Les contestations, traversées par une vision idyllique ou victimaire de ces sociétés locales « paysannes » ou « traditionnelles », s'en prennent aux aménagements qui ne sont pas pensés localement. Elles entendent parfois, aussi, soumettre les logiques purement économiques de l'aménagement du territoire à des objectifs patrimoniaux de préservation de la diversité biologique et des activités traditionnelles qui ont forgé le paysage. L'État, les collectivités territoriales, les entreprises s'imprègnent de la rhétorique contestataire pour mieux faire accepter leurs projets mais ne parviennent pas toujours à masquer leurs incohérences, leur absence de choix – politique – entre des visions absolument incompatibles des sociétés et de leur environnement.

Trois cas nous ont particulièrement occupé car ils illustrent des moments de la mise en exploitation de la montagne. La station de Superbagnères, d'abord, est l'un des derniers feux du grand dynamisme connu par les Pyrénées au XIX^e siècle en même temps qu'une des premières expérimentations d'un mode de valorisation de la neige alors que le marché émerge à peine. Elle

prend acte de la forte irrégularité de la ressource neigeuse, propose d'emblée une activité multi-saisonnière diversifiée et se trouve confrontée à des conflits fonciers incessants. Elle arrive en fait trop tôt et ne peut maintenir son rang lorsque le ski alpin supprime toutes les autres activités hivernales. Elle et d'autres montrent l'ancienneté des enjeux actuels et la grande diversité des aménagements destinés à exploiter la ressource neigeuse. Non loin de Superbagnères, mais de l'autre côté de la frontière, le Val d'Aran met ensuite en lumière l'importance des facteurs politiques et imaginaires dans le devenir d'une même entité topographique partagée entre deux États. Sa réussite est éclatante depuis des années 1960 et 1970 et sa trajectoire croise celle de Luchon : autour de Baqueira, la nouvelle « station du roi », son effusion touristique et immobilière rappelle celle de la « reine des Pyrénées » au siècle précédent. Enfin, le projet de Parc national des Pyrénées ariégeoises montre un cas de rejet local de la protection de la nature qui s'articule paradoxalement aux luttes environnementales du temps. Ce projet et la réaction viscérale qu'il suscite mettent en lumière les ambiguïtés fondamentales d'un instrument étatique pensé, d'abord, pour maximiser l'exploitation des ressources nationales et patrimonialiser des paysages et des populations traditionnelles pour des besoins identitaires. Cet instrument intègre dans sa version ariégeoise l'argumentaire contestataire pour se présenter comme un outil de développement local, ce qui est reçu comme une façon de faire assumer localement des objectifs qui restent assignés « d'en haut ».

Nous avons laissé de côté les stations thermales mais leur présence traverse ces chapitres. Elles s'approprient sans retard les sports d'hiver, d'abord avec un établissement de grande ampleur pour l'époque, en site vierge, à Superbagnères, puis avec des projets locaux visant à mettre le ski au service de développement local. Luchon est prépondérante dans l'éveil touristique de l'Aran et la station thermale tente ensuite de profiter du succès de cette vallée voisine. Les stations sont aussi en première ligne pour défendre leur environnement touristique et promouvoir des mesures de protection. Le Parc national d'Ariège émerge à l'écart de toute station thermale importante, au contraire de celui des Pyrénées occidentales : il échoue. Notre panorama du tourisme pyrénéen a également laissé de côté certains aspects qui restent à explorer : les conditions concrètes de la reconversion des entreprises thermales et des hôtels, l'évolution de l'urbanisme des stations thermales et les enjeux liés à l'héritage du XIX^e siècle, le développement du « tourisme vert » et du tourisme « diffus » avec ses gîtes, l'évolution de la promotion des productions locales, la distinction de genre et de niveau de vie entre la clientèle et les travailleurs des thermes et ceux des stations de sports d'hiver, la multiplication des résidences secondaires et la diversification des pratiques touristiques depuis les années 1970. La liste des interrogations n'est pas close et pourrait aussi intégrer l'instrumentalisation politique du tourisme, du niveau local jusqu'au niveau européen.

CONCLUSION GÉNÉRALE

CONCLUSION GÉNÉRALE

L'économie au sens large (de la production à la consommation) passe pour l'expression par excellence de la rationalité du capitalisme et des sociétés modernes. Mais c'est l'économie qui exhibe de la façon la plus frappante – précisément parce qu'elle se prétend intégralement et exhaustivement rationnelle – la domination de l'imaginaire à tous les niveaux¹.

Tout au long de ce travail, nous avons tenté de comprendre comment et par qui les montagnes ont été transformées en produits de consommation touristiques – plus ou moins aboutis –, depuis la fin du XVIII^e siècle. Nous avons pour cela pris l'exemple des Pyrénées, montagnes plutôt délaissées par l'historiographie et dont nous soupçonnions la richesse. Cette recherche partait de trois idées. Nous faisons d'abord l'hypothèse paradoxale que ces montagnes, représentées comme l'un des espaces les plus en marge des transformations économiques et sociales connues depuis la fin du XVIII^e siècle en Europe, étaient en fait l'un des premiers théâtres d'une activité économique majeure de l'histoire contemporaine : le tourisme. Nous voulions ensuite interroger le présupposé, fort répandu, selon lequel les acteurs locaux n'auraient fait que subir l'essor touristique. Nous avons donc pris le parti d'étudier l'appropriation locale d'un mouvement économique, culturel et social global. Nous souhaitions enfin discerner des éléments qui ont pu discriminer les trajectoires des aires et stations touristiques, en remontant aux origines du phénomène. Revenons donc en guise de conclusion sur ces idées de départ – qui invitent au passage la discipline historique à réinvestir la question des modèles théoriques d'évolution dont usent et abusent d'autres disciplines.

Assurément, le tourisme, qui est aujourd'hui un secteur porteur de l'économie mondiale et qui se trouve au centre de nombreux projets de développement local, régional et national, fait preuve d'une grande durabilité. Accompagnant voire devançant l'industrialisation, il a bel et bien permis l'intégration précoce de certaines zones à la marche contemporaine de l'économie. L'apparition du tourisme s'inscrit dans un contexte de transformation de l'imaginaire des sociétés occidentales, contemporaine de la Révolution et de l'industrialisation. Elle traduit le changement de rapport à l'environnement, devenu une altérité radicale, ludique et esthétique ; un spectacle à connaître, à parcourir et à consommer. Mieux encore, ces espaces, sources de rêves, de mise en

¹ Cornelius CASTORIADIS, *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil, 1999, p. 236.

scène de soi et de ressourcement, deviennent peu à peu indispensables pour compenser les « excès » du temps, ceux liés à la croissance industrielle et à l'urbanisation. Certains lieux des Pyrénées sont appropriés pour satisfaire ces besoins nouveaux, sans réel retard sur les stations thermales rhénanes, sur les Alpes suisses, sur Chamonix ou sur la Riviera méditerranéenne. Le massif apparaît bien, dans ce cadre, comme un espace essentiel de la construction économique, sociale, culturelle et environnementale des sociétés occidentales contemporaines. L'« archaïsme » et la « marginalité » durablement prêtés à cet espace montagnard sont dès lors autant le produit des difficultés économiques réelles connues par ailleurs, que d'un imaginaire géographique. Après la Révolution, l'attraction de la montagne repose partiellement sur la représentation de sociétés pastorales en marge du « progrès ». L'agriculture de montagne n'a probablement pas grand-chose de particulier à ce moment-là mais elle est mise plus qu'aucune autre sous les regards. Les paysans de la montagne deviennent les figurants stéréotypés du grand spectacle de la nature que des foules croissantes viennent consommer. Outre la société pastorale, le tourisme valorise un nombre presque illimité d'éléments pris dans l'environnement, qui deviennent ainsi des ressources touristiques et donc des marchandises potentielles – à condition qu'une offre soit efficacement élaborée. Notre panorama a pu évoquer, sans exhaustivité, le cas des paysages (ce construit culturel et esthétisant de l'environnement visible), des eaux (minérales, thermales, vives et lacustres), de la faune et la flore (dont la « naturalité » est à interroger), de la topographie et de l'orographie (pour les panoramas et les activités physiques en particulier), du climat montagnard et de la neige (des glaciers jusqu'aux neiges hivernales).

Une originalité de ce secteur économique vient de la place majeure prise par les acteurs publics, de la structuration à l'exploitation des nouvelles ressources sanitaires, ludiques et esthétiques. Des thermes jusqu'aux stations de ski, de l'urbanisme jusqu'aux sentiers en passant par la discipline des travailleurs du tourisme, les communes et les administrations sont constamment impliquées et sont le moteur d'innovations qui doivent servir les intérêts locaux. L'intervention publique est d'abord locale avant que l'État n'intervienne de manière volontariste, surtout dans la deuxième moitié du XX^e siècle. Dans une perspective d'aménagement du territoire national cette fois, ce dernier optimise l'exploitation de la neige (par les stations de ski) et des paysages (par les parcs nationaux).

Comme toute activité humaine, *a fortiori* économique, le tourisme contribue à modifier son environnement. Le tourisme a tout de même ceci de particulier qu'il exacerbe la sensibilité envers toutes les transformations du milieu, parce qu'il repose sur un désir d'environnement « authentique ». En aménageant et donc en transformant l'environnement pour en faire un produit

de consommation, l'économie touristique engendre par là même, bien souvent, sa propre contestation, dans une schizophrénie permanente que l'on peut déceler au moins depuis la fin du XIX^e siècle dans les discours du CAF ou du TCF par exemple. Rendre consommables la nature et les êtres sans les dénaturer : voilà bien le dilemme continu de l'économie touristique. Les sports d'hiver se soucient moins de ce principe. Appuyés par l'État, ils permettent de valoriser au maximum les ressources naturelles du territoire selon une logique modernisatrice presque industrielle. Alors que les premiers conflits d'usage de la montagne opposent les intérêts touristiques aux industriels de l'électricité pour la protection du « capital » paysager touristique construit au XIX^e siècle, à partir des années 1970 les conflits opposent les acteurs du tourisme entre eux, autour d'un enjeu renouvelé d'appropriation et d'usage légitime de l'environnement montagnard.

Le deuxième aspect que nous souhaitons aborder dans notre travail était la place des populations locales dans la mise en tourisme de leur territoire. L'histoire du tourisme en montagne ne peut se résumer à une histoire des pratiques et des pratiquants, comme a pu le considérer une certaine historiographie. Les cas que nous avons pu étudier, que nous nous garderons prudemment d'ériger en modèle, montrent une forte activité locale pour débusquer, faire connaître et mettre en exploitation les ressources touristiques présentes autour d'eux. L'initiative leur revient au moment de lancer Luchon à la fin du XVIII^e siècle, Superbagnères au début du XX^e et un grand nombre de stations de sports d'hiver à partir des années 1950. Dans ce cadre, le développement touristique n'est pas assimilable à un processus de colonisation qui verrait les dynamiques d'innovation être uniquement impulsées voire imposées de l'extérieur.

Il faut de toute façon faire preuve de prudence lorsque l'on évoque les échelles d'appartenance. Elles sont à réinterroger au prisme des réseaux, capables de montrer les connexions multiples établies du niveau local au niveau national. Les acteurs locaux, tout montagnards soient-ils, sont loin d'être isolés. Ils ont vent de ce qui se passe ailleurs, en France et en Europe, et s'en inspirent. Les acteurs locaux ne sont bien sûr pas les seuls impliqués et les divers groupes en présence portent parfois des visions opposées de l'usage et de la valorisation des ressources. Bien des aménagements apparaissent en fait comme des co-constructions qui croisent les désirs formulés par les touristes, les ambitions des promoteurs touristiques et l'intervention de toute une série d'intermédiaires (les touristes, les curistes, les médecins, les propriétaires, les hôteliers, les élus, les associations, les préfectures, les services déconcentrés de l'État, les cabinets d'expertise, les individus « frontière » aux appartenances et aux relations multiples, etc.). Les acteurs locaux montrent en tout cas un souci constant de plier les investissements et les aménagements aux ambitions locales de développement ou de valorisation patrimoniale. L'aménagement des thermes et

des casinos le montre au XIX^e siècle, celui des centres de sports d'hiver au XX^e. Au XIX^e siècle, les investisseurs acceptent ces velléités locales, présumant de la grande rentabilité des infrastructures. Ce n'est plus le cas au XX^e où les investisseurs et l'État lui-même rechignent à ne pas avoir l'entière maîtrise des opérations.

Les populations locales jouent donc un rôle central dans la transformation d'une ressource potentielle en produit de consommation, et l'économie du tourisme joue elle-même un rôle majeur dans la recomposition des rapports sociaux locaux. Pour la réussite du tourisme, pour le bien commun, les catégories populaires sont sommées de jouer un rôle d'agrément et d'avoir une contenance dont elles ne tirent aucun bénéfice. Cet aspect relève en quelque sorte du versant social de l'aménagement, c'est-à-dire du processus de conformation non seulement de l'espace mais aussi des populations locales aux attentes touristiques. Cette conformation, dont les promoteurs vont des élites locales aux groupes alpinistiques, est essentielle pour mettre en ordre et en état de fonctionnement les stations. Au cours du XX^e siècle, les populations rechignent de plus en plus fortement à jouer ce rôle figuratif, en particulier lorsque les acteurs locaux perdent relativement du poids dans l'aménagement touristique face aux investisseurs et à l'État. Ce refus, avant tout motivé par des motifs symboliques, culmine avec les projets de parcs nationaux, à l'exemple de celui d'Ariège. Les parcs font ressortir un ressentiment fort répandu contre l'économie touristique accusée de faire des façons de vivre et de travailler des spectacles pour les populations urbaines en mal de nature et de traditions. Ces contestations s'inscrivent dans un mouvement plus général d'éclosion des luttes environnementalistes autour de 1970. Elles sont intégrées par l'État qui modifie son argumentaire et promeut alors une série de dispositifs participatifs et contractuels. Ces dispositifs sont toutefois reçus avec suspicion par les populations concernées qui y voient un stratagème « technocratique » pour faire assumer localement (humainement et parfois aussi financièrement) des objectifs assignés par l'État.

Notre troisième objectif était de comprendre les décalages qui s'opèrent entre destinations. Il faut immédiatement faire preuve d'une modestie qui évitera de pêcher par téléologie ou évolutionnisme : ces décalages sont le produit d'un faisceau variable de causes dont l'identification, toujours imparfaite, ne saurait donner lieu à un modèle généralisable. Sans revenir sur toutes les causes possibles et sans négliger la part fondamentale du hasard, la confrontation des cas de Bagnères-de-Luchon et d'Aix-les-Thermes, plus ou moins lancées au même moment, montre l'importance de la maîtrise foncière et de l'impulsion publiques dans le lancement des stations. Cette impulsion publique en faveur de l'exploitation touristique de l'environnement est en l'occurrence permise par la mobilisation d'une autre ressource environnementale : les forêts communales dont les

coupes intensives pourraient bien être le facteur décisif du démarrage des grandes stations pyrénéennes, de Luchon à Cauterets. À partir de là, une avance est prise, qui aurait pu être renversée à tout moment tant les trajectoires semblent fragiles, mais qui se maintient et s'accroît grâce à une série d'avantages cumulatifs. Alors, après plus d'un siècle de croissance forte, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'une innovation majeure comme la station en site vierge de Superbagnères voit le jour à Luchon. Toutefois, l'ancienneté de l'expérience touristique, après avoir été une source de dynamisme et d'innovation, devient bientôt une source de blocage et participe de la lente obsolescence de l'offre touristique pyrénéenne. Les intérêts touristiques constitués (médicaux en particulier, mais aussi hôteliers et commerciaux) se montrent réticents aux innovations qui pourraient recomposer la fréquentation et renouveler la concurrence. Une forme de nostalgie pour un passé révolu s'installe alors. L'ancienneté, selon les cas, peut être autant une force, par la renommée acquise et la capacité humaine et financière à anticiper le changement, qu'une faiblesse, par la pesanteur de l'héritage.

La compréhension de la singularité des trajectoires de chaque lieu ne peut se faire que par la comparaison. Celle-ci permet de mieux saisir les facteurs de réussite et d'échec des stations, à condition de ne pas étudier que des réussites bien sûr. Notre terrain transfrontalier offre la possibilité de faire la part des conditions dues à l'environnement et au contexte politique, économique et imaginaire propres à chaque pays et qui influent sur la trajectoire des territoires touristiques. Au centre de la chaîne, en dépit de l'unité topographique existant entre le Val d'Aran, le Comminges et le Couserans, la frontière a départi des trajectoires touristiques divergentes. Cette divergence se montre pleinement avec les sports d'hiver : malgré des problématiques et des logiques d'aménagement transnationales, leur avènement signe le relatif déclassement touristique des Pyrénées françaises et permet tout au contraire à certaines portions des Pyrénées espagnoles d'émerger et d'atteindre le meilleur niveau européen – c'est en particulier le cas de l'Aran et de l'Andorre. À l'échelle régionale, d'un siècle à l'autre, l'inversion de trajectoire entre le Val d'Aran et Luchon est remarquable. Même si Luchon reste une grande station touristique, elle ne bénéficie pas du prestige et de l'emballement immobilier de sa voisine espagnole. L'exotisme et la condescendance qui guidaient la vision et la consommation de l'Espagne pyrénéenne par Luchon au XIX^e siècle cèdent la place à l'envie. La comparaison permet en tout cas de « défataliser » les trajectoires touristiques de chaque station et l'évolution même des Pyrénées : malgré leur infériorité topographique sur les Alpes, elles ont pu proposer depuis les origines du tourisme des produits réputés. Luchon l'avait montré au XIX^e siècle, l'Aran le montre au XX^e ; le champ des possibles reste ouvert pour le XXI^e.

Depuis les années 1970, l'aube d'une nouvelle période accompagne indéfiniment le crépuscule d'une ancienne. Le tourisme connaît une phase de diversification en même temps que de crise morale et économique – une phase de « transition », entend-on dire. Cette crise a ceci de paradoxal que le tourisme est de plus en plus mobilisé dans les projets de développement local, trahissant une panne imaginaire pour renouveler l'économie des montagnes. L'évolution des pratiques, l'émergence publique d'un imaginaire environnementaliste et le changement climatique imposent de réinventer l'usage touristique de certaines ressources – à commencer par la neige et les eaux thermales. Le tourisme dans son ensemble doit se renouveler mais les promoteurs et les consommateurs hésitent encore largement entre diverses possibilités : d'un côté celles, « industrielles » héritées des périodes précédentes et qui montrent encore ponctuellement leur capacité à créer de la richesses et de l'emploi, et de l'autre celles, plus « douces » qui se dessinent depuis bientôt un demi-siècle et dont les effets sont beaucoup plus diffus. Dans cette interminable « transition », le « nouveau »² ne manque pas. Il surgit dans des produits qui se disent durables et ancrés localement. Il se manifeste dans le renouvellement des désirs d'évasion et de rêve qui peuvent aussi s'assouvir dans les espaces du quotidien. Il se remarque dans les nouvelles formes de « résidentialité » qui contribuent à redéfinir le tourisme. Ce nouveau hésite entre divers modèles dans lesquels la place des sociétés locales et de leurs rapports à l'écosystème varie ; les débats locaux et nationaux sur l'ours ou les opérations de « renaturalisation » menées par certaines associations environnementales en témoignent³. Ce nouvel imaginaire peine à supplanter l'« ancien », celui de l'exploitation et de la consommation maximales des ressources, celui qui est guidé par une logique purement comptable, celui qui commande de grands aménagements et la poursuite de la croissance immobilière. Cet « ancien » a été contraint mais il se maintient pour l'essentiel depuis bientôt cinquante ans grâce au marketing, à la confiance (fragile) des investisseurs, à des politiques publiques timorées et à des consommateurs qui continuent d'apprécier ces équipements en dépit de leur impact écologique. Le tourisme est consubstantiel de la société née au XVIII^e siècle, caractérisée par une exploitation de plus en plus intensive d'une somme croissante d'éléments de la nature. Le tourisme a été, pendant la période contemporaine, à la fois une des formes majeures d'exploitation de l'environnement et un moyen pour les catégories aisées et moyennes de la population de compenser voire de supporter les « excès » sociaux et écologiques de

2 Nous faisons ici une référence devenue fort commune à la définition de la « crise » selon Antonio GRAMSCI, « La crise consiste justement dans le fait que l'ancien meurt et que le nouveau ne peut pas naître : pendant cet interrègne on observe les phénomènes morbides les plus variés », *Cahiers de prison, III*, Paris, Gallimard, 1996, p. 283.

3 Jean-Paul MÉTAILIÉ et Jean-François RODRIGUEZ, « Du paysage de la ressource au paysage du ressourcement », Jean-Marc ANTOINE, Johan MILIAN (dir.), *La ressource montagne. Entre potentialités et contraintes*, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 213-231 ; Lionel LASLAZ, « "Renaturaliser sans patrimonialiser". Bannir les "installations obsolètes" et les points noirs paysagers dans les espaces naturels protégés alpins », *L'Espace géographique*, t. 42-4, 2013, p. 354-369.

l'industrialisation et de l'urbanisation. Le tourisme a produit ces hétérotopies, ces lieux qui, le temps d'une villégiature, permettent d'échapper aux enjeux pressants de son époque. Dans un présent marqué tout à la fois par la montée des principes environnementaux et par la dissémination des valeurs économiques dans toutes les relations sociales, gageons qu'un tourisme renouvelé participe désormais de la construction d'espaces d'émancipation et de partage, et permette de s'extraire de la concurrence et de la compétitivité.

Table des diagrammes, cartes et illustrations

Carte générale des principaux noms cités et du terrain.....	23
Carte de l'Ariège.....	25
L'extension touristique et thermale de Luchon (années 1760-années 1830).....	64
Fréquentation thermale de Luchon et des stations d'Ariège (1795-1910).....	156
Fréquentation d'Ax (1802-1910).....	157
Fréquentation de Luchon (1795-1913).....	157
Fréquentation globale des grandes stations thermales et montagnardes de France (1810-1912).....	163
Origine des visiteurs à Luchon et à Encausse en 1866	174
Origine des visiteurs d'Ax et d'Aulus en 1908 (cartes réalisées par nos soins).....	177
Luchon vers 1880.....	188
L'exposition aux inondations d'un quartier touristique.....	197
Bénéfices et fermes des thermes de Luchon et d'Ariège (1761-1874).....	240
Les résultats de la Compagnie fermière de Luchon dans les années 1880.....	250
Résultats d'exploitation des établissements thermaux d'Ax (1868-1913).....	264
Les centres de consommation secondaires sur la route de Luchon.....	318
Les montagnes touristiques de Luchon.....	458
Le berger des Pyrénées, par Rosa Bonheur, reproduit dans le <i>Manuel de l'arbre</i>	541
Procès-verbaux pour infraction dressés à Luchon par mois (sur la période 1866-1911).....	584
Quelques guides à pied de Luchon.....	597
« Luchon. La fête des Fleurs. Défilé des guides ».....	597
La frontière dans les Pyrénées centrales et les principaux cols.....	626
Cartes postales : « Luchon. Une <i>Gitana</i> » et « Luchon. Femme des Pyrénées espagnoles ».....	629

Les noms français en Espagne.....	640
Les stations et les champs de neige du Luchonnais, avec les routes d'accès.....	716
Première page de l'appel à souscription émis au début de l'année 1911 en vue de la formation de la CHM (AD 31, 1779 W 24).....	737
La répartition départementale des 8 000 actions de la CHM en 1911 (hors une action en Algérie)	740
Plan de la crémaillère, signée par Loiseleur et Dardenne, 30 déc. 1910 (AD 31, 1779 W 24).....	744
La saison d'hiver à Superbagnères (années 1910)	744
Les centres de ski pyrénéens vers 1939.....	777
Les projets d'aménagement de Superbagnères (1974-1977).....	811
L'aménagement de Superbagnères en images.....	812
Nombre annuel d'installations de remontées mécaniques en France (1946-1964).....	828
Le Val d'Aran.....	851
La route du port de la Bonaigua en 1924.....	853
Nombre de personnes entrées dans le Val d'Aran depuis la France par le Pont-du-Roy (Les) et le Portillon (Bossòst).....	862
Le <i>Parador</i> de Vielha. Cliché d'André Isus, vers 1967.....	866
La fréquentation de Baqueira-Beret (en journées-skieurs, 1971-2017).....	882
L'ancien et le moderne en Aran.....	891
Des constructions modernes en Aran.....	894
Les aires skiables potentielles repérées par l'ICONA dans les années 1970 en Aran.....	899
Hydroélectricité et tourisme. Carte des principaux noms cités.....	921
L'équipement industriel de la montagne luchonnaise au milieu du XIX ^e siècle.....	924
Les aménagements hydroélectriques du Portillon-Crabioules-Maupas.....	933
Le projet de parc national des Pyrénées ariégeoises.....	1004

Table des matières

Liste des abréviations, sigles et acronymes principaux.....	3
Remerciements.....	5
Introduction.....	7
Une histoire sociale de l'économie.....	12
Une histoire environnementale de l'économie et de l'aménagement touristiques.....	15
Le terrain d'étude.....	23
Abondances archivistiques.....	26
Le cadre chronologique.....	28
Première partie. La construction sociale, environnementale et imaginaire d'une économie touristique (fin du XVIIIe-début du XXe siècle).....	31
Chapitre premier. Naissance des stations. Imaginaires et aménagements de la « nature » touristique.....	39
<i>I. Le tourisme : création imaginaire, pratique sociale.....</i>	<i>41</i>
1. Imaginaire et sociétés.....	41
Changement, imaginaire, représentations et pratiques.....	42
Pour appréhender le surgissement du nouveau : l'imaginaire comme source indéterminée de création (ou d'« innovation ») sociale.....	44
Ce que l'imaginaire social-historique apporte à la compréhension de l'histoire.....	46
Imaginaire créatif : les limites d'un concept.....	47
2. « L'institution » du tourisme : de l'invention imaginaire aux pratiques sociales et économiques.....	48
L'institution imaginaire.....	48
Invention et/ou découverte ?.....	49
3. Du thermalisme d'Ancien Régime au thermalisme touristique : l'avènement du plaisir paysager.....	51
Naissance du tourisme de montagne dans les Pyrénées : santé, plaisirs et émotions paysagères.....	53
Luchon, l'Ariège ; paysages reconnus, paysages méconnus.....	57
<i>II. La lente mise en œuvre d'aménagements projetés précocement.....</i>	<i>60</i>
1. Luchon : un aménagement touristique complet et précoce (années 1760-1852).....	60
1759-1766 : Barrau, d'Étigny et la naissance du quartier thermal de Bagnères-de-	

Luchon.....	60
1784-1789 : Les thermes. La Chapelle et Le Bourgeois.....	64
1800-1815 : Les préfets de Haute-Garonne et le docteur Sengez, reprise des thermes et de l'urbanisme.....	67
Les thermes Chambert : établissement de prestige fruit de l'expérience locale accumulée.....	70
2. Ax : un destin contrarié	75
Nationalisations et privatisations révolutionnaires.....	75
Ax : la spoliation initiale.....	76
L'émiettement et les usurpations foncières.....	77
Retard d'équipement.....	79
3. Rendre accessible.....	81
L'action routière de Mégret d'Étigny.....	81
Les routes de montagne.....	82
Les routes transpyrénéennes et le tourisme.....	84
Aulus (Couserans, Ariège), l'inaccessible.....	87
III. L'aménagement comme géopolitique du tourisme. Échelles d'acteurs et conflits dans la mise en tourisme de l'espace.....	89
1. Des échelles d'acteurs entremêlées.....	89
Les investissements d'infrastructures : une action publique non rentable pour préparer le terrain à l'initiative privée.....	90
Les communes : acteurs publics aux mains du privé ? De la gouvernance des premières stations.....	91
Des acteurs extérieurs ou des acteurs locaux ?.....	92
2. L'État et l'économie thermale et touristique.....	93
Réglementations.....	93
Subventions.....	94
Contre les usurpations de sources, les périmètres de protection.....	96
Jules François et le « périmètre d'action » de l'administration des Mines.....	97
3. Les pouvoirs locaux. L'aménagement ou l'exercice et la mise en scène du pouvoir.....	101
Des intendants d'Ancien Régime.....	102
... Aux préfets.....	104
Les débuts d'une mise en scène du pouvoir municipal.....	105
Le mythe du fondateur.....	106
4. Rationaliser : le tourisme facteur d'organisation et de démarcation des territoires.....	110

Annexer Luchon.....	110
Le Conseil d'administration générale des eaux thermales et hospices des Pyrénées.....	112
Défendre la maîtrise locale de la ressource thermique.....	113
5. Des acteurs « privés » de l'aménagement.....	115
Les particulier et l'aménagement.....	115
Les médecins inspecteurs des eaux.....	117
<i>IV. Mettre en exploitation l'environnement montagnard dans un but de développement territorial : logiques et effets de l'aménagement touristique.....</i>	<i>120</i>
1. Pour la montagne, par le tourisme : le désenclavement, la « civilisation », le développement économique et social.....	120
Le tourisme thermal pour développer et désenclaver une partie sinon pauvre et isolée du territoire.....	120
Le tourisme, une spécialisation économique valable.....	123
Échanges de modèles de développement et d'urbanisme : Luchon, l'Europe.....	125
2. Exploiter les ressources, ou construire un environnement commercialisable.....	127
Valoriser les eaux thermales et créer un désir de consommation : un aménagement fonctionnel et symbolique sur un marché concurrentiel.....	128
L'urbanisme et la mise en scène de la nature.....	131
Canaliser par l'urbanisme les consommations des visiteurs.....	132
La mise en exploitation des paysages de montagne.....	134
Fabriquer la « nature » pour en dompter les débordements.....	137
L'animation pour compléter les insuffisances des ressources naturelles.....	138
La publicité pour assurer la renommée des Pyrénées.....	139
La remise en cause de ressources « objectives » pour expliquer l'infériorité de certains espaces : le docteur Alibert et le département des « Pyrénées centrales ».....	141
3. Un environnement mis à profit pour mettre en exploitation la ressource thermique : une modalité pyrénéenne de développement touristique ?.....	143
<i>Le premier aménagement touristique des Pyrénées : une œuvre essentiellement publique, locale et réfléchi.....</i>	<i>147</i>
Chapitre deuxième. Un paysage touristique diversifié.....	151
<i>I. Fréquentation touristique et fréquentation thermique.....</i>	<i>154</i>
1. L'approche quantitative : les quatre « décollages » du tourisme thermal et montagnard français.....	155
Curistes.....	158

Touristes.....	159
Nuitées.....	160
Comparaisons nationales.....	161
Les phases de croissance du tourisme thermal et montagnard en France.....	164
2. Rythmes.....	166
3. Quels publics ?.....	170
Origine géographique.....	171
Origine sociale.....	178
II. Poursuite de l'aménagement touristique.....	186
1. Les casinos : facteur de rayonnement touristique, moyen de planification urbanistique.....	186
Le casino de Luchon : un pari urbanistique.....	187
La longue genèse d'un casino luxueux.....	188
Ailleurs : retards et modestie.....	191
2. Urbanisme et hygiène : poursuites et contradictions environnementales de l'aménagement touristique.....	193
À défaut de plans d'urbanisme.....	194
Tourisme, urbanisation, hygiène et environnement.....	196
3. Électrification.....	204
4. De l'accessibilité des stations à l'accessibilité des sites.....	208
Le raccordement au réseau de chemins de fer.....	208
Les trains de luxe.....	211
Chemins de fer de montagne (funiculaires et crémaillères).....	212
L'opposition locale à la mécanisation.....	216
III. Diversification et consolidation de l'image des stations.....	219
1. Diversification thermique.....	219
2. Diversification ludique et sportive.....	220
Spectacles animaliers (courses hippiques et corridas).....	221
Activités physiques et sportives.....	222
Automobiles.....	225
Festivités.....	227
3. Image des stations.....	229
Les Pyrénées, un espace témoin du tourisme thermal et montagnard européen.....	235

Chapitre troisième. L'économie touristique au XIXe siècle. Profitabilité, acteurs, encastrement social.....237

I. L'exploitation des thermes.....238

1. L'évolution des fermes et des bénéfices d'exploitation avant l'arrivée des sociétés anonymes (années 1800-1870).....239
2. L'arrivée des sociétés anonymes dans une grande station aux eaux monopolisées, ou la naissance de partenariats public-privé déséquilibrés.....244
 - L'appel local aux capitaux extérieurs.....246
 - Faillite.....247
 - Une commune vulnérable et dépendante du concessionnaire.....249
 - Le temps des « faiseurs d'affaire » (1910-1913) et des limites de l'endettement municipal.....253
3. Les sociétés exploitantes d'une station moyenne aux eaux dispersées.....257
 - Des espoirs d'union thermique à l'accroissement des divisions.....258
 - Naissance d'une deuxième société anonyme aux capitaux ariégeois et la fusion partielle.....261
 - L'affaiblissement du taux de marge 265
 - Les effets de la création de nouveaux établissements.....266
4. Spéculations sur les petites stations : montages financiers troubles, dégradation des ressources.....267
 - Aulus, un élan brisé.....268
 - Concurrence et spéculation locales.....270
 - L'emballlement financier et la dégradation de la ressource hydrominérale.....270
 - La révolte des « montagnards ».....273
 - De la faillite au retour des « affairistes ».....274

II. Les jeux : l'emballlement.....278

1. Un cadre réglementaire flou et genré (1806-1910) : contrôler l'accès à une activité non légale.....278
2. Les cercles de jeux : arbitrer la concurrence, éviter les scandales.....284
 - Assurer l'ordre public, l'ordre moral et la surveillance administrative.....284
 - Juguler la concurrence.....286
 - Des pressions politiques multiples pèsent sur l'administration.....290
3. Les casinos : le bénéfice des jeux et les obligations d'animation de la station.....293
 - Le monopole de fait.....294
 - Fonctionnement d'un casino : de fortes exigences d'animation.....295
 - Le « produit des jeux ».....297

« Scandales » de casino et montages financiers obscurs.....	300
III. L'argent laissé au pays : tentatives d'évaluation.....	306
1. Le rapport du docteur Alibert : le tourisme, premier secteur de l'économie pyrénéenne, meilleure valorisation de l'environnement montagnard.....	306
2. L'argent « laissé au pays » : une approximation malaisée.....	309
Des estimations incertaines.....	310
Le thermalisme en France : un manque criant de statistiques globales.....	315
3. La multiplication des centres de consommation hydrominérale secondaires.....	317
4. Des lieux de consommations diffus.....	322
IV. L'enrichissement par le tourisme.....	329
1. Les entreprises touristiques.....	329
L'hébergement.....	329
De multiples commerces.....	336
Médecins et pharmaciens.....	339
Entrepreneurs de travaux publics.....	343
2. Richesse foncière.....	347
La richesse foncière luchonnaise.....	349
La répartition des cotes foncières : inégalitaires mais moins qu'ailleurs.....	350
Une présence de plus en plus forte des propriétaires extérieurs : Luchon, centre d'investissement immobilier.....	354
3. Trajectoires familiales.....	355
La famille Tron.....	356
La famille Soulérat-Spont.....	359
Des trajectoires particulières.....	362
V. La diffusion sociale des revenus du tourisme.....	365
1. Le recours aux saisonniers.....	365
Travailleurs du casino.....	365
Travailleurs des hôtels.....	369
2. Guides et employés des thermes : des emplois touristiques locaux inscrits dans une économie pluriactive.....	372
Les emplois des thermes.....	380
3. « L'encastrement » social et urbain du tourisme.....	382
Croissance et déclin démographique, révélateurs d'habitudes migratoires et d'un mode d'encastrement du tourisme.....	383

Une dichotomie sociale et urbaine nette.....	387
<i>La diffusion sociale de l'économie touristique.....</i>	<i>392</i>
Conclusion de la première partie.....	395

Deuxième partie. Le bon usage touristique de la de montagne. Environnement, populations locales et frontière au XIXe siècle.....401

Chapitre quatrième. La montagne prophylactique.....405

I. Les médecins et les ressources prophylactiques de la montagne.....406

1. La spécialisation des eaux en débat.....406
 - De l'analyse chimique à l'observation clinique : une thérapeutique incertaine.....407
 - Une approche clinique contrariée.....408
 - Une spécialisation contestée.....410
2. La montagne, son climat, ses paysages et ses efforts : un complexe régénérant.....413
3. Haro sur les médecins inspecteurs.....417

II. Les pauvres et les militaires, un public indésirable.....420

1. Militaires.....420
2. De l'esthétique sociale de la maladie.....422
3. Les hôpitaux thermaux, lieux de réclusion des malades indigents.....426
 - Les hôpitaux thermaux : des créations contestées.....426
 - L'exploitation d'un hôpital thermal.....430
 - Un hôpital « national » ?.....432

III. De la ville de plaisirs à la ville de soins : les tourments du thermalisme et la figure de Félix Garrigou.....437

1. Une médecine thermale menacée de déclassement.....437
 2. Félix Garrigou (1835-1920), trajectoire scientifique et professionnelle d'une grande figure de l'hydrothérapie française.....440
 3. Garrigou le réformateur. Contre la liberté touristique et commerciale, pour la rigueur médicale : la « révolution hydrominérale ».....444
- L'usage médical des montagnes : entre science et loisirs, commerce et pouvoir.....450

Chapitre cinquième. Faire de la montagne un bien commun. L'attribution de significations touristiques aux paysages, à la faune, à la flore et aux populations de montagne.....453

I. « Produire » la montagne touristique.....457

1. Nommer, représenter, sélectionner les espaces.....	457
Identifier et nommer des montagnes pour le tourisme.....	458
L'œuvre cartographique, entre défense nationale et tourisme.....	463
Les alpinistes conditionnent les pleins et les creux des montagnes touristiques.....	465
2. Les montagnes, un espace de distinction masculine.....	468
Normaliser les pratiques.....	468
Une haute montagne encore peu fréquentée.....	469
La haute montagne pour la grandeur des stations et la distinction des hommes.....	471
3. « Le pyrénéisme » : une pratique spécifique ?.....	474
Le pyrénéisme : variante pyrénéenne de l'alpinisme « à la française ».....	475
Le déclassement alpinistique des Pyrénées.....	477
Enjeux de mémoire et enjeux de pouvoir dans le champs de l'alpinisme autour du pyrénéisme.....	479
4. Discuter l'aménagement touristique des montagnes : entre « retard » et préservation...482	
Pour le bien commun, préserver ou aménager ?	483
Les refuges : rendre accessible les montagnes ou rationaliser leur exploitation ?.....	486
II. Connaître les populations locales.....	489
1. Une occupation civilisatrice des montagnes.....	489
Les charmes du paysage anthropisé.....	489
La figure du berger.....	491
2. Mœurs et coutumes : « couleur locale », exotisme, altérité.....	492
Entre unité et diversité des types pyrénéens : une ethnographie expresse.....	493
Les marginaux : goitreux, cagots et bohémiens.....	495
Le charme des coutumes.....	497
3. Une civilisation montagnarde en cours de disparition.....	502
4. Une réappropriation locale, intéressée, des représentations touristiques dans le cadre d'une mise en concurrence internationale des modes de vie.....	505
III. Observer et s'approprier la faune et la flore de montagne.....	510
1. Chasses touristiques.....	510
La chasse au grand gibier pyrénéen, un marché intéressant.....	510
La pression du tourisme sur la faune de montagne.....	514
Les montreurs d'ours ariégeois.....	516
2. Les premières craintes sur la raréfaction du « grand » gibier de montagne.....	517
3. Une intensification généralisée de l'exploitation de la faune et de la flore.....	519

Une pénétration accrue des milieux.....	519
La pêche et la faune aquatique de montagne.....	520
IV. Défendre l'environnement contre les autochtones.....	524
1. L'intervention de l'administration forestière et le rôle majeur des événements climatiques et du tourisme dans son emprise territoriale.....	524
Lutter contre les risques naturels et réformer l'économie agropastorale.....	525
Protéger les stations touristiques : l'exemple d'Ernest de Gorsse à Luchon.....	528
2. Les forestiers gagnent les représentations touristiques et font des stations une vitrine de leur action.....	533
3. Protéger la montagne touristique et forestière contre l'agropastoralisme.....	537
Des paysages touristiques menacés.....	537
Les groupes touristiques prennent le relais des forestiers.....	539
L'homme crée le « désert » ou l'influence coloniale du discours catastrophiste.....	541
Une lutte concrète contre les usages autochtones de l'environnement autour des villes d'eaux.....	543
Aux origines des espaces protégés : le contrôle de l'usage et du sens des paysages.....	545
Le tourisme fait de la montagne un bien commun national.....	548
Chapitre sixième. Créer l'« hétérotopie ». De l'ordre social en situation touristique.....	551
I. Une émancipation sous contrainte : rapports de genre et rapports sociaux en milieu touristique.....	552
1. L'espace du tourisme : espace de monstration, espace genré	552
La mise en scène de soi.....	552
Le genre des espaces touristiques.....	553
2. Des hiérarchies sociales contestées mais maintenues.....	558
3. Les stations, un espace prostitutionnel	559
Les stations touristiques, des foyers de prostitution.....	560
L'organisation de la prostitution au sein des stations : une micro-géographie.....	564
Une prostitution diffuse.....	565
II. Discipliner et sécuriser : le « versant social » de l'aménagement.....	568
1. Règlements des thermes.....	569
2. Réguler les modes de vie pour les besoins des touristes.....	573
3. Normaliser les comportements : l'ordonnancement social.....	575
Un ordre dicté par les récriminations des touristes.....	575
Libérer l'espace public des sollicitations commerciales irrégulières.....	579

Le maintien de l'ordre.....	582
III. Professionnaliser : l'exemple des guides.....	587
1. Un rapport inégalitaire, entre admiration et mépris.....	588
Le pittoresque des guides.....	588
Un serviteur insuffisant.....	591
2. Les réglementations municipales du métier de guide.....	592
3. L'effort de professionnalisation sous la houlette des sociétés touristiques.....	598
Former, évaluer, catégoriser les guides.....	598
L'impossible professionnalisation	600
4. Les travailleurs du tourisme s'organisent.....	601
<i>Émancipation et contraintes en espace touristique.....</i>	605
Chapitre septième. L'Espagne pyrénéenne ou l'exotisme frontalier.....	607
<i>I. Un orientalisme frontalier.....</i>	611
1. Trouver les Espagnols aux Pyrénées : inventaire des stéréotypes.....	611
2. L'environnement de la nation : un orientalisme paysager.....	620
<i>II. Valoriser l'au-delà des Pyrénées : l'appropriation touristique transfrontalière de l'Espagne.....</i>	626
1. Les stations vendent l'Espagne.....	626
Une proximité sensible de la frontière.....	626
Un désir d'Espagne approprié au sein des stations françaises.....	627
Le Val d'Aran ou le « voyage d'Espagne » en toute sécurité.....	629
2. Le marquage territorial du tourisme français dans les Pyrénées espagnoles.....	637
Jalonner l'espace : explorer et nommer.....	637
Une offre locale se structure (l'exemple du Val d'Aran).....	641
3. Les transpyrénéens.....	647
Des desseins routiers aux chemins de fer.....	648
L'ère des chemins de fer transpyrénéens.....	650
Discussions internationales, rivalités locales.....	653
Les voies métriques pour des transpyrénéens touristiques.....	656
<i>III. La réappropriation des montagnes nationales.....</i>	660
1. Espagnol ou français, le Val d'Aran ?.....	660
Un (modeste) enjeu géopolitique entre la France et l'Espagne.....	660
Une identité à l'épreuve : le rattachement du Val d'Aran à la France (1811-1814).....	663

Une vallée transfrontalière « victime », au XIXe siècle, de la frontière.....	674
2. Les Pyrénées des Espagnols : un espace touristique et identitaire.....	677
Le Val d'Aran tôt identifié comme espace touristique.....	677
L'Aran et l'identité nationale.....	684
3. La réappropriation des montagnes nationales.....	687
Des alpinistes français aux excursionnistes catalans : passerelles et dépassement.....	687
Aneto.....	691
Reprendre possession du patrimoine national.....	692
<i>La frontière pyrénéenne : consommation de l'Autre, construction de soi.....</i>	696
Conclusion de la deuxième partie.....	699

Troisième partie. Nouvelles ressources, nouvelles trajectoires. Le tourisme montagnard au XXe siècle.....703

Chapitre huitième. Les sports d'hiver, de l'innovation à la relégation.....711

I. Superbagnères, un prototype de station intégrée à la trajectoire interrompue.....715

1. L'émergence d'un marché des sports d'hiver en montagne.....	716
Les sports d'hiver deviennent montagnards.....	716
La réception locale des sports d'hiver.....	722
Les « Grandes semaines d'hiver » du TCF et le « réveil » des montagnes hivernales. .	727
2. L'aménagement d'une « cité neuve » en site vierge, pour les sports d'hiver et par une compagnie privée.....	729
Un personnage central : Ludovic Dardenne.....	730
La formation de la Société des chemins de fer et hôtels de montagne aux Pyrénées (CHM).....	733
Les débuts prometteurs d'une station nouvelle, la croissance de la CHM, et les premières craintes locales.....	741
De premières craintes contre la « cité nouvelle ».....	745
3. Le évolutions de l'entre-deux-guerre : croissance et conflits fonciers, tandis que le marché du ski évolue.....	748
Croissance et diversification de la CHM.....	748
Un aménagement contraint : une histoire de conflits fonciers.....	751
Superbagnères et Font-Romeu : une innovation sans lendemain ?.....	756
L'extension du marché des sports d'hiver : le dépassement des blocages.....	760

Les signes d'un essor.....	769
II. La résistible relégation des Pyrénées françaises (années 1940-1970).....	777
1. L'intervention des pouvoirs publics.....	778
Le Front Populaire, Vichy et la Libération : l'État se penche sur l'aménagement des stations de sports d'hiver.....	778
L'ère de la planification.....	784
La rationalisation technique et économique de la mise en exploitation de la neige, pour la nation et l'instauration d'une nouvelle économie montagnarde.....	787
2. Les difficultés de l'aménagement pyrénéen.....	794
Ax : les sports d'hiver au service de la station thermale.....	796
Superbagnères : des conflits fonciers à la protection de la nature.....	801
L'aménagement impossible.....	816
3. Bilan (provisoire) d'une ère touristique.....	823
Esquisse d'un bilan quantitatif.....	823
La remise en cause des aménagements pour les sports d'hiver.....	833
<i>La neige, une ressource touristique fluctuante.....</i>	842
 Chapitre neuvième. Le Sud des uns, le Nord des autres. L'appropriation des sports d'hiver dans les Pyrénées espagnoles.....	847
<i>I. Le tourisme aranais dans la première moitié du XXe siècle.....</i>	850
1. La résolution des problèmes d'accès.....	850
Des enjeux militaires et politiques permettent le virage touristique.....	854
2. Entre tourisme transfrontalier et tourisme domestique.....	856
La situation économique de l'Espagne franquiste et l'ouverture au tourisme international.....	856
Les flux touristiques français en Aran.....	859
Le premier acte en direction du tourisme intérieur : les paradores nacionales.....	862
<i>II. Les sports d'hiver et la transformation d'une vallée en produit de consommation touristique.....</i>	867
1. L'avènement des sports d'hiver.....	868
Un projet local : la Tuca.....	868
Un investissement massif extérieur : Baqueira.....	871
La réussite.....	874
2. Une vallée transformée.....	882
La promotion immobilière.....	882

Les conséquences sociales de la croissance touristique.....	886
Conjurer la menace urbanistique et culturelle qui pèse sur le Val d'Aran.....	888
Parfaire l'exploitation de l'environnement de « La Vallée ».....	896
<i>L'Aran, l'imaginaire géographique et la contingence dans les trajectoires touristiques...900</i>	
 Chapitre dixième. Protéger la nature pour mieux l'exploiter. De la loi de protection des paysages (1906) à l'abandon du projet de Parc national d'Ariège (1981).....	905
 <i>I. Le tourisme contre l'industrie, une contestation ambivalente.....</i>	<i>909</i>
1. L'équipement électro-industriel et ses contestations.....	910
La croissance de l'hydroélectricité.....	910
Le tourisme face à l'industrie hydroélectrique : la loi de 1906.....	913
Premières résistances locales.....	915
Les arguments écologiques contre l'industrie hydroélectrique.....	919
2. Entre résistance, négociation et accommodement.....	922
Le cadre légal.....	923
Le classement : un moyen de résistance imparfait.....	925
La négociation pour « naturaliser » l'artificialisation.....	928
L'accommodement et les interrelations entre tourisme et industrie.....	933
3. L'appropriation économique de l'espace : une géopolitique de l'aménagement.....	937
Du « dernier carré » au Parc national.....	937
L'évolution originale de la Fédération pyrénéenne d'économie montagnarde : de principes « aménagistes » à leur contestation.....	939
 <i>II. L'agriculture avec le tourisme.....</i>	<i>944</i>
1. Le retournement du discours sur l'agriculture.....	944
Endiguer l'effritement démographique par le tourisme et une agriculture modernisée.....	944
La réhabilitation de l'agropastoralisme.....	945
Mobiliser l'agriculture contre l'industrie.....	949
Un regard touristique hésitant.....	952
2. Une politique de la montagne pour conserver la nature des citadins.....	955
La politique agricole de la montagne : sauver le pastoralisme pour le tourisme ?.....	955
« La Nation qui veut sauver les Pyrénées » : Vers le Schéma d'orientation des Pyrénées (1978).....	961
Les parcs nationaux : des objets touristiques ambigus, entre nationalisme, ruralisme et naturalisme.....	970
 <i>III. Le parc national d'Ariège au cœur des transformations du regard institutionnel sur</i>	

<i>l'environnement.....</i>	983
1. L'impasse économique de la montagne ariégeoise.....	984
La mort de la montagne.....	984
Le tourisme pour sauver la montagne.....	988
Une population locale suspicieuse.....	992
2. L'émergence du parc national des Pyrénées ariégeoises.....	997
L'héritage forestier et naturaliste : un parc de nature.....	997
Un parc de culture : la reprise du projet en 1975.....	999
3. La « protection » de la nature : une géopolitique complexe.....	1005
Une lutte environnementale protéiforme, contre la main-mise de l'État et la muséification	1006
Un jeu de dupe politique.....	1014
L'enquête publique.....	1018
Un avenir inattendu.....	1024
<i>Les usages concurrents de l'environnement de montagne et l'extension du patrimoine touristique.....</i>	1030
Conclusion de la troisième partie.....	1035
Conclusion générale.....	1037
Table des illustrations.....	1045
Table des matières.....	1047